

**Histoire de Berry, contenant tout ce qui regarde
cette province, & le diocese de Bourges la vie & les
Eloges des hommes illustres, et les genealogies des
maisons nobles, tant de celles qui sont éteintes,
que de celles qui subsistent à présent, par
Gaspard Thaumas de la Thaumassiere,...**

1. [Notice](#)

This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

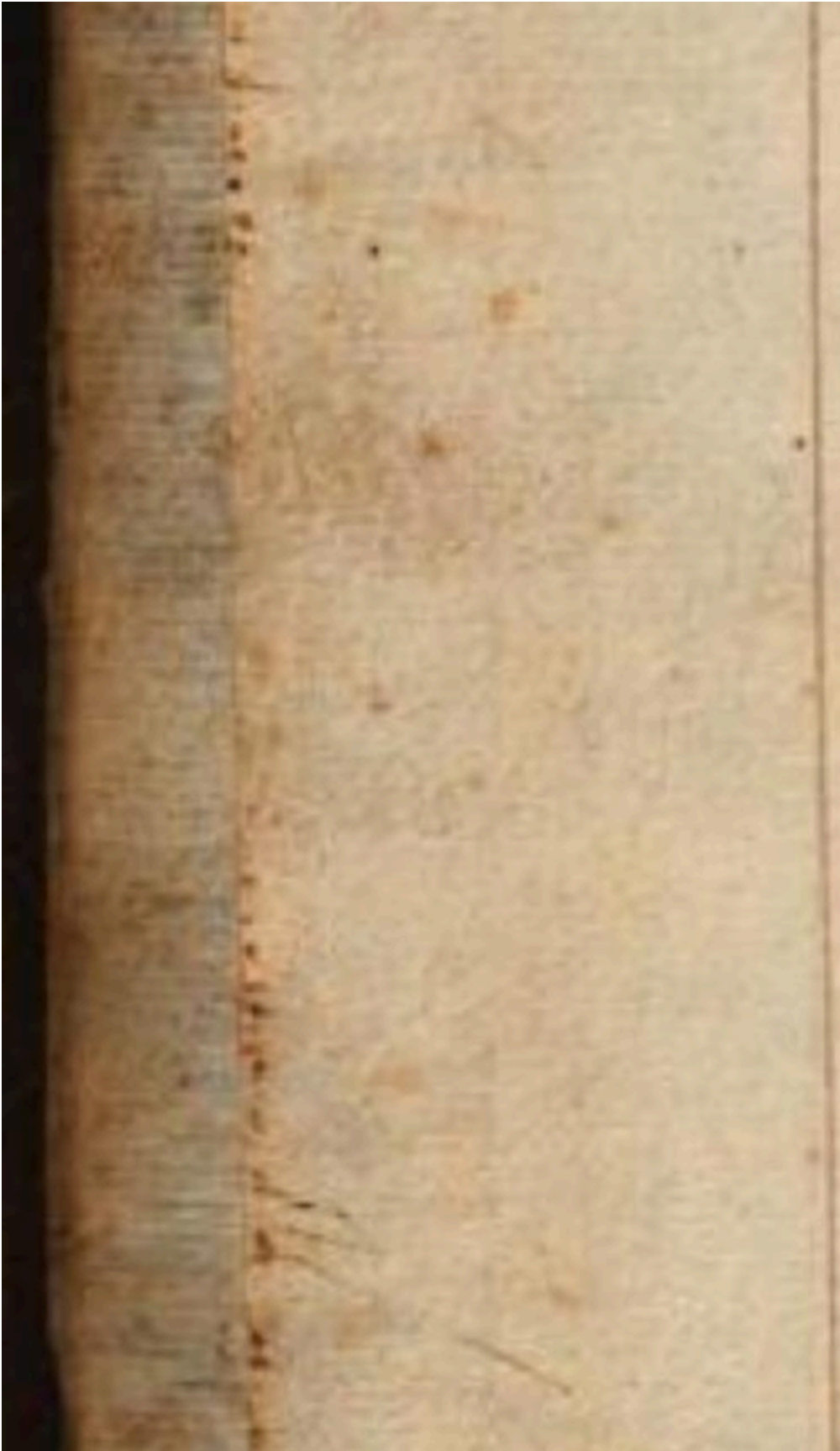
BIBLIOTHEQUE DE L'ACADEMIE

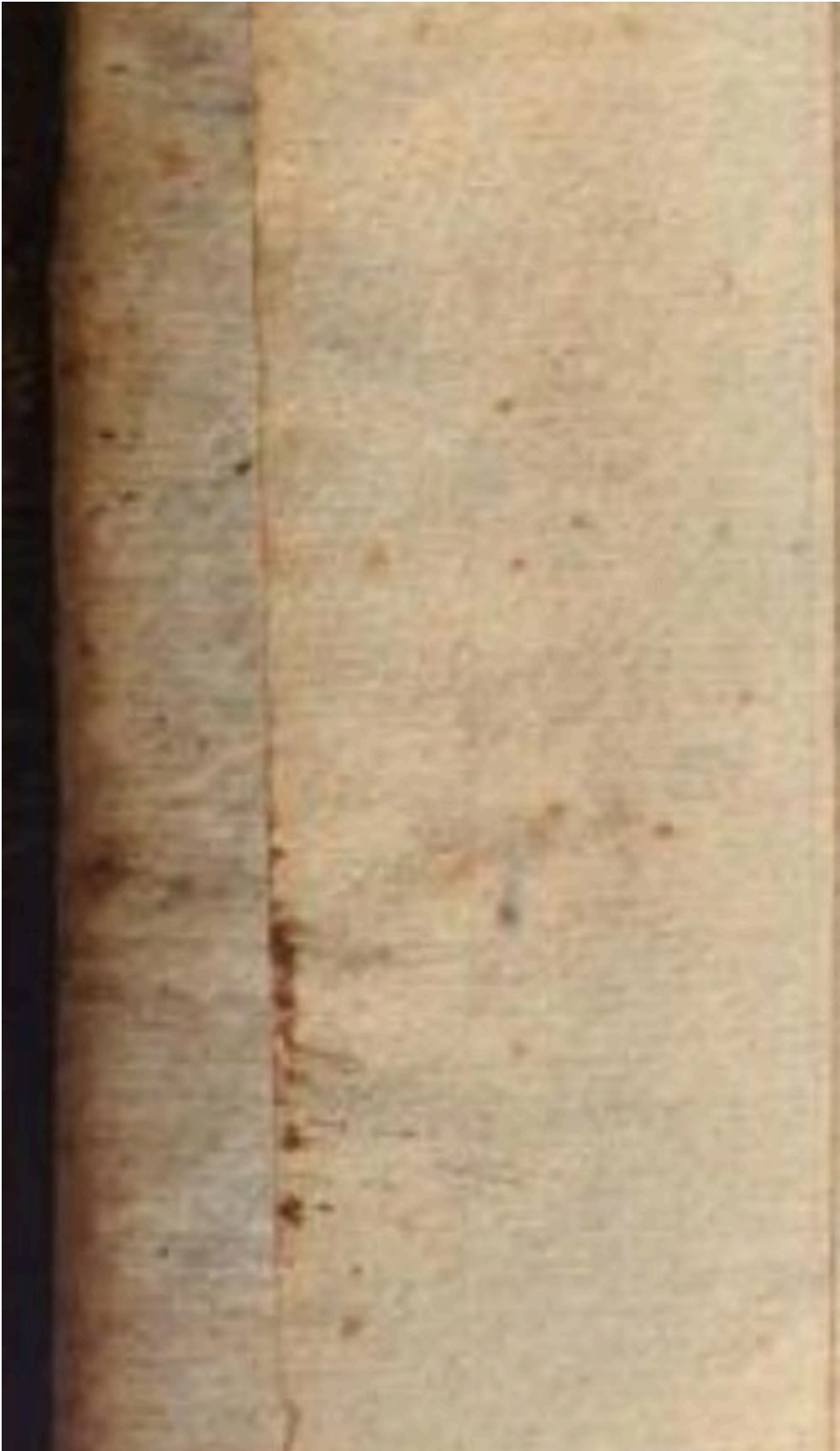


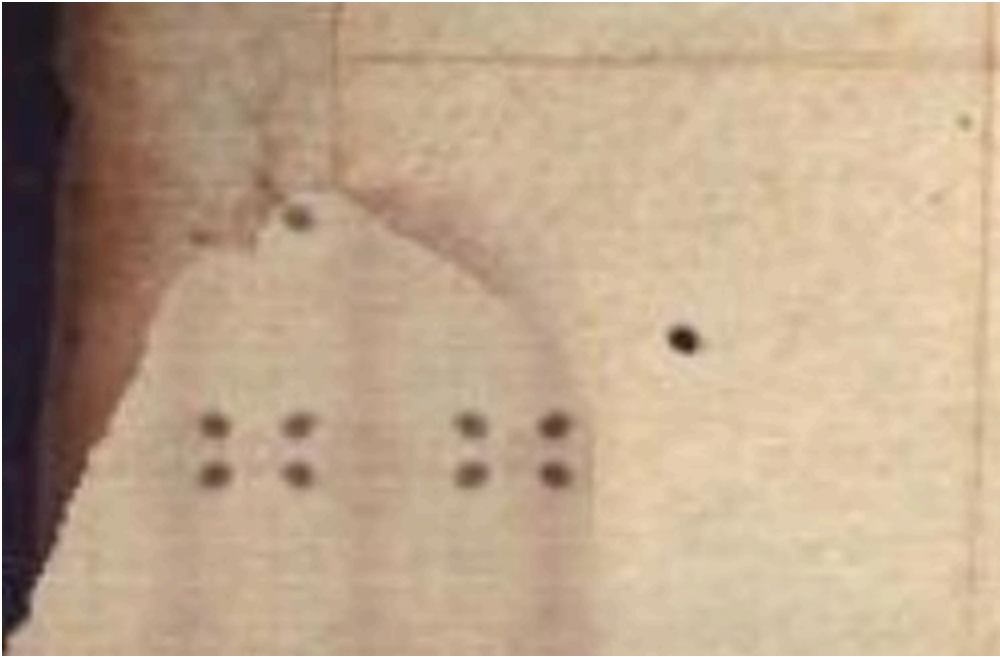
« 9 % « «

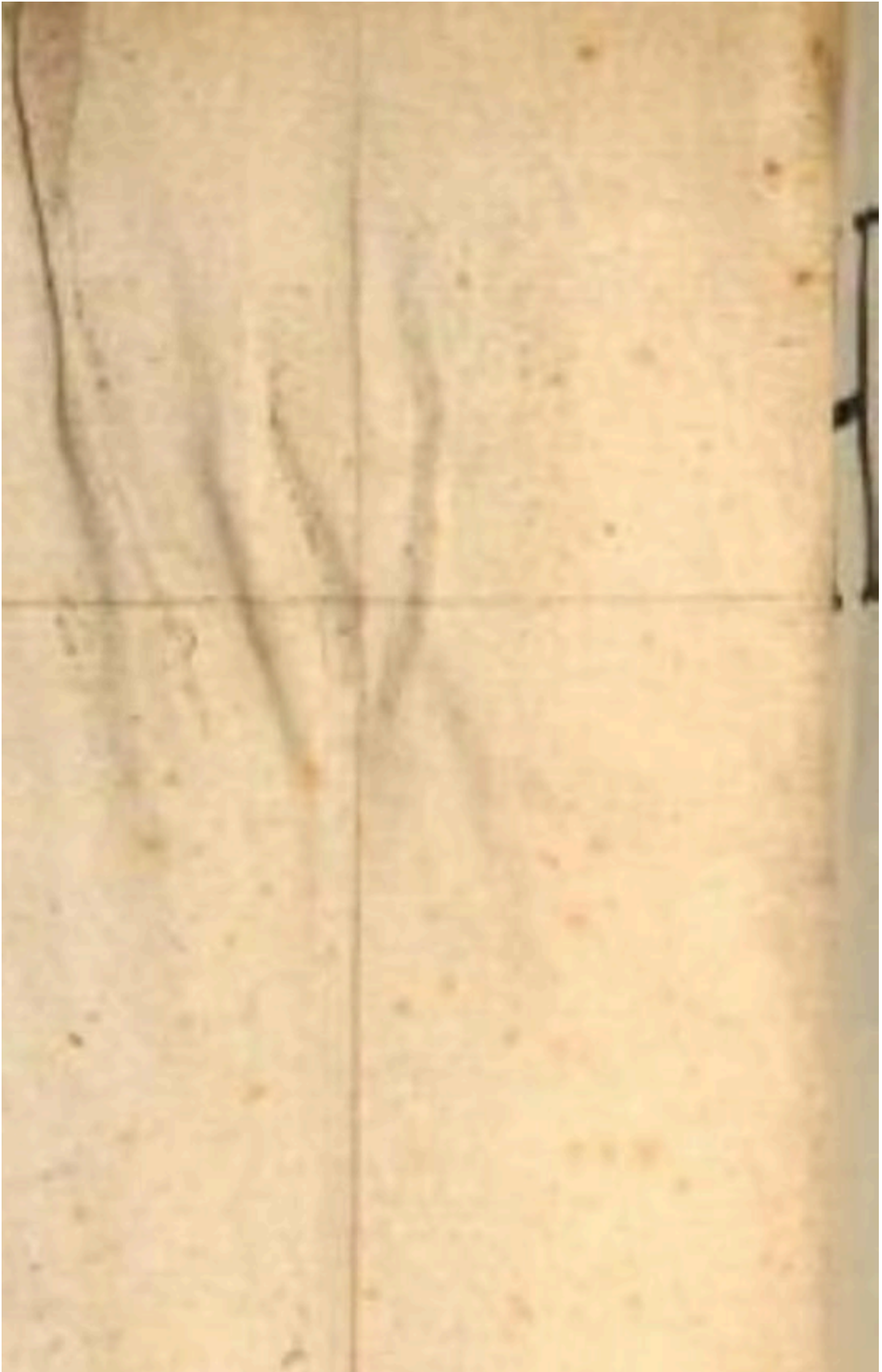


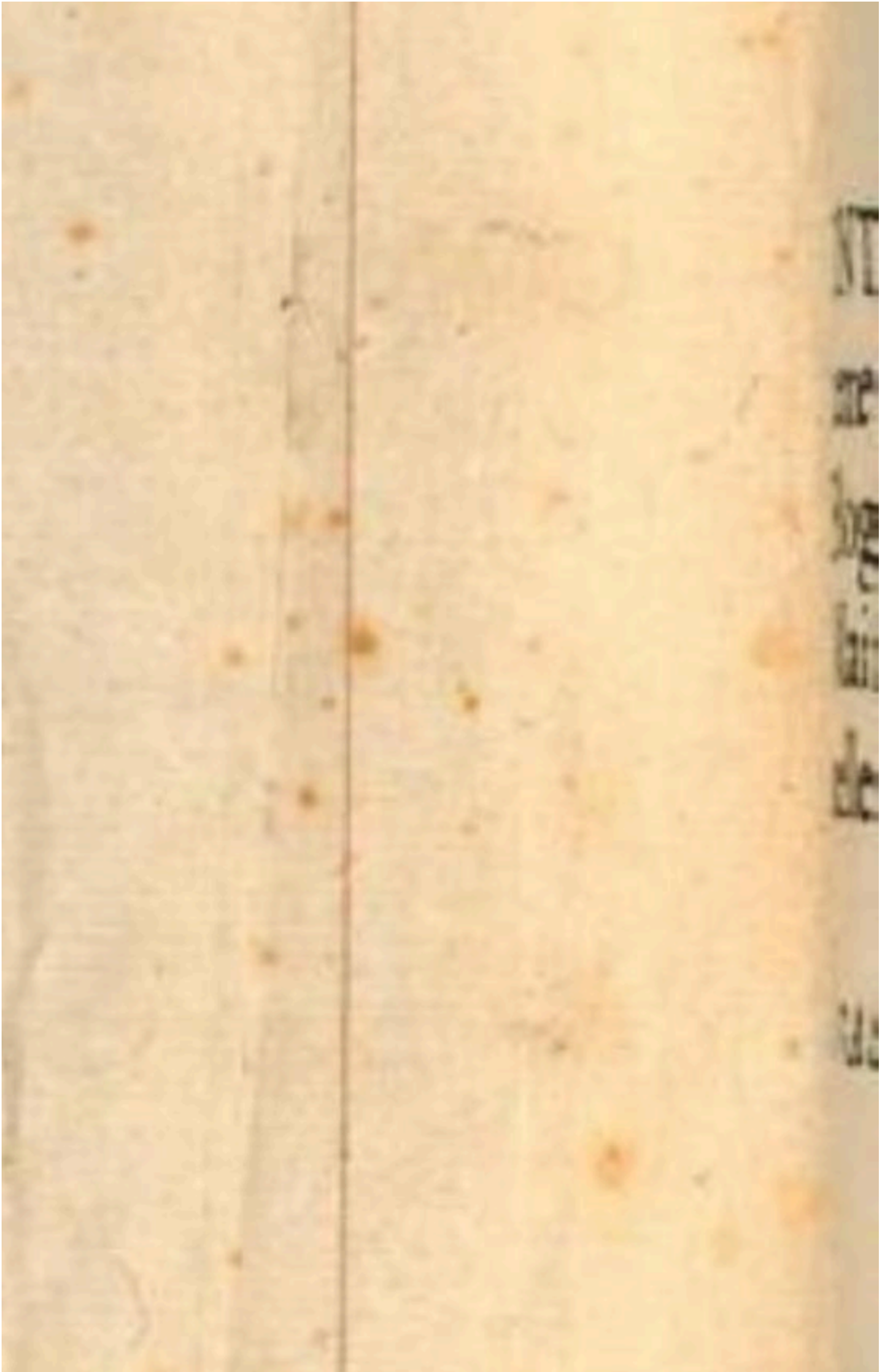




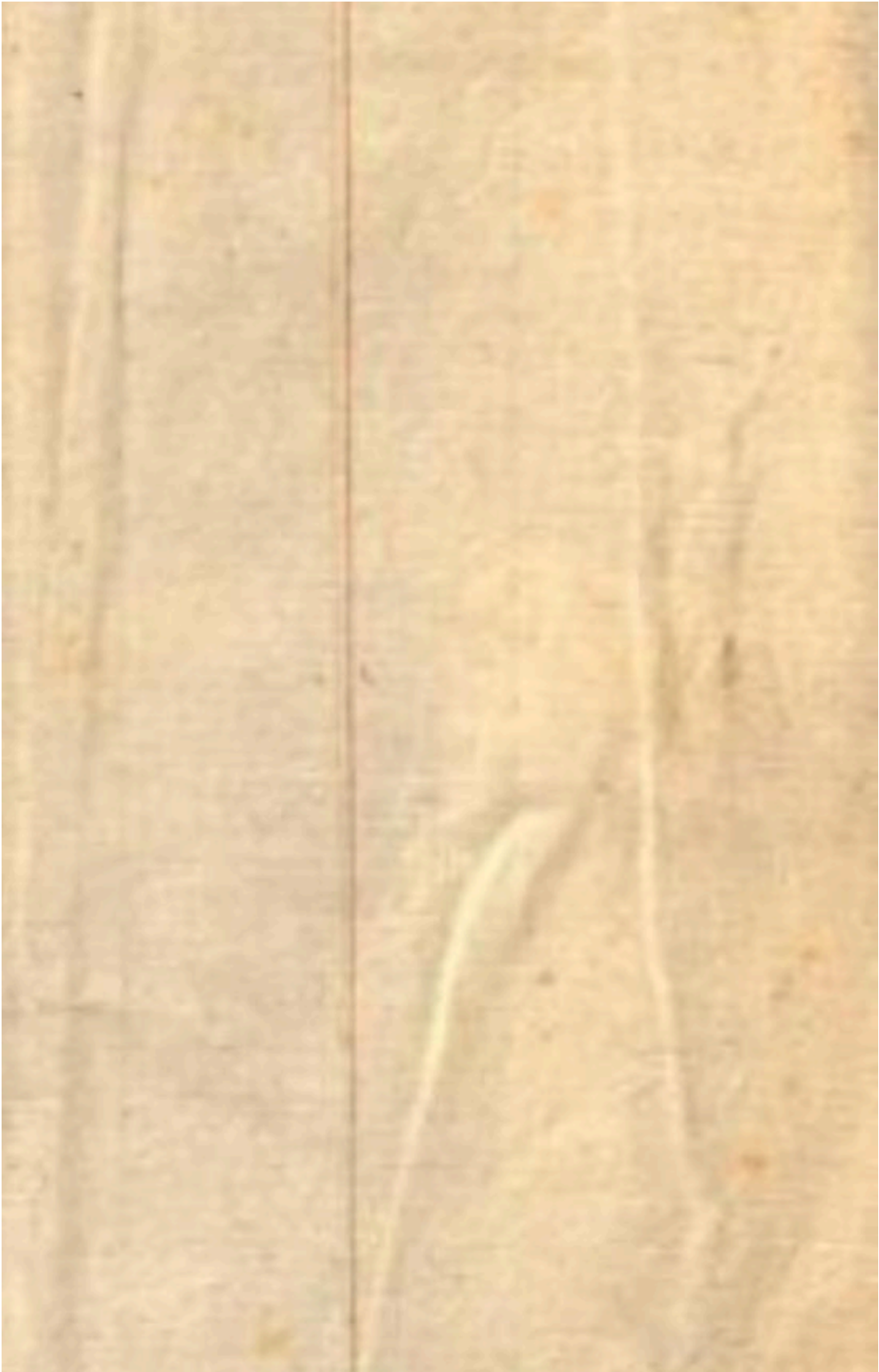






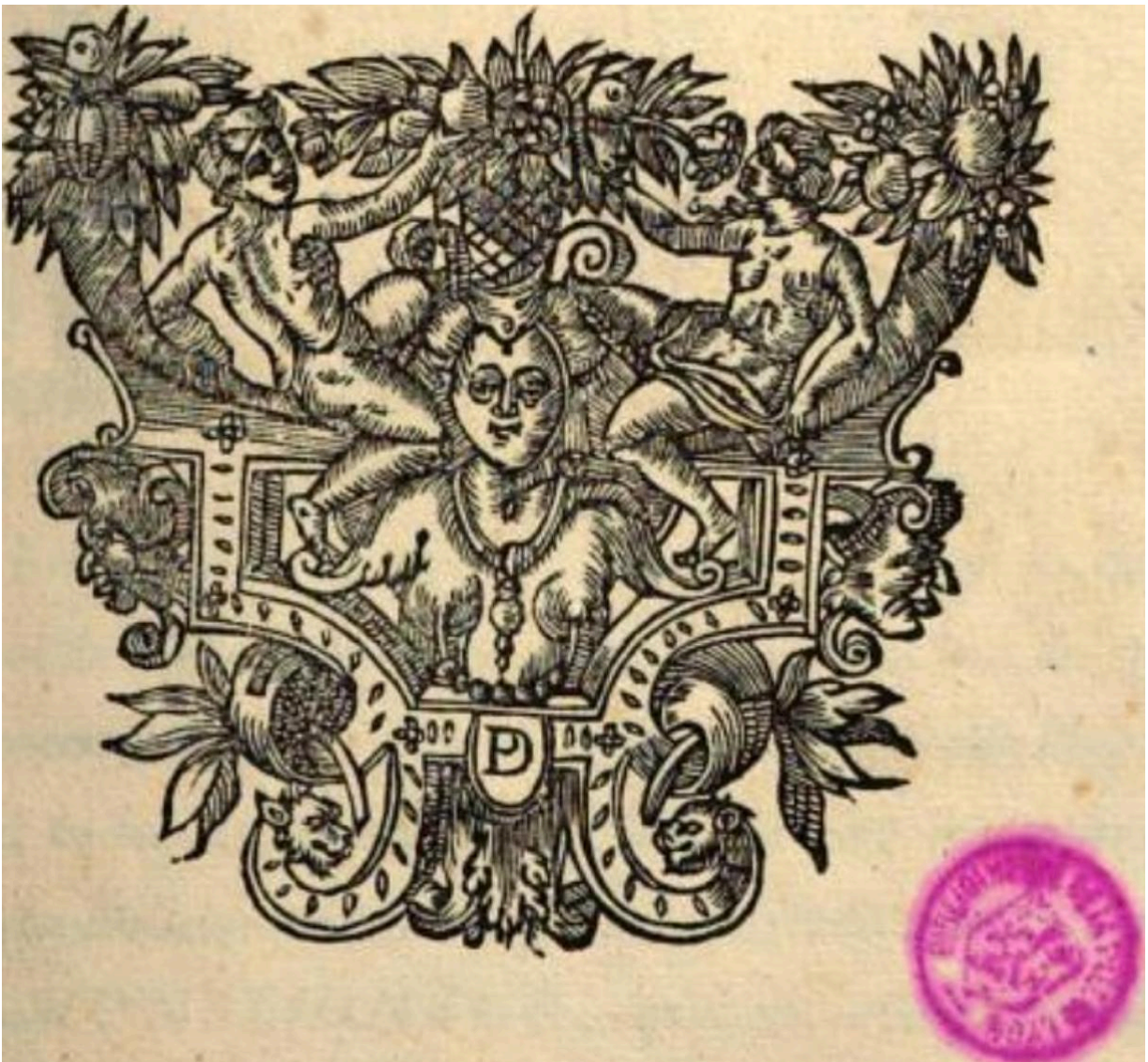






The text on this page is estimated to be only 23.27% accurate

HISTOIRE D E B E R R Y. CONTENANT TOVT CE Q^{VI}
REGARDE cette Province, & le Diocce de Bourges: La Vie & les Eloges
des Hommes Illuftres : Et les Généalogies des Maifons Nobles, tant de
celles qui font éteintes, que de celles qui fubfiftent à prelènt. Par
GASPARD THAP[^]MAS DE LA THAVMASS I ERE , Efcuyer Seigneur de
Puj-ferrAnd, Uvocat en Parlement. os Jmftrlmée i Bourges , & ft vmi , A
PARIS, En la, Boutique deL. BiUaine, Chez J A CQUES M O R E L , au
fecond PilUcr de la Grand* Salle da Palais, au Grand Cciàr. M. D C. L X X
X I X. •[^]VEC PRIVILEGE DV ROT, VILLE DE LTOiï
llUioULduPajiiisdMim



The text on this page is estimated to be only 5.00% accurate



HISTOIRE

DE

BERRY

CONTENANT TOUT CE QUI REGARDE
cette Province, & le Diocèse de Bourges : La Vie & les
Hoges des Hommes Illustres : Et les Genealogies des
Maisons Nobles, tant de celles qui sont éteintes, que de
celles qui subsistent à présent.

PAR GASPARD THOMAS DE LA THÉMASSIERE, Historien
Général de l'Empire, &c.



Imprimé à Paris, chez la Citoyenne, &c.

A PARIS,

En la Boutique de L. Billard,

Chez JACQUES MOREL, au second Etablissement de la Grand'Salle du
Palais, au Grand Celler.

A MONSEIGNEUR MONSEIGNEUR M^r PAUL DE
 BEAUVILLIER DUC DE SAINT AIGNAN, PAIR DE FRANCE. CHEF
 DU CONSEIL ROYAL DE FINANCES ET PREMIER GENTILHOMME
 DE LA CHAMBRE DU ROY. :U ONSEIGNEVR, J^hffifloire de Berry que
 je vous prt fente , contient la vie (3^e les éloges des Princes, qui en qualité de
 Comtes , de Vicomtes eir de Ducs ont joUi de cette Province; des Comtes
 de Sancerre Seigneurs du haut Berry j des Barons de Deols (y de Chateau-
 roMX Princes du bas Berry; ceUe de nos Patriarches des autres femmes
 Jfilii' Hres en SMnteté, en Doébrine ^ en Noblejje , qui ont rendu cette
 Province recommemi^h. dable, J'eJI>ere , ^ 0 N S EIG N EV R , qu'étant
 accompagnée rfr tes Grandi Hommes vout U recevrel^havorablement ; ^fcet
 Perfonnes lUufhres àrquoient (pulr^h\ que fentiment de la nouvelle vie que je
 leur donne , ils feraient fans doute réWS de la rece-voir fous les aujj>ices
 de Votre ùrandeur; tous nos Prélats admircroient votre fa^hejfe, votre projbnd
 jugement, votre bonté, votre honejîeté, votre prudence , ^ fur^h Mft cette
 inftgne pieté qui vous attire les re^heSls t admiration de tout le monde ; ils
 remnotr^hient tmque ee leur e^h un bonheur de voir une féconde fois le jour
 fous U

■frotcc lion d'-m fit Ulujire Seigneur^ dont le mérite ^ les 'Vertus
 font plus (thonncur àjâ haute Noble jje ^ qu'il n'en tire de fa illnHrcs Jyeuxi
 ils toiieroient en même tems le Jugement de notre Ju^ufle Monarque j qui
 vous a êle^vé aux plus hautes Charges de l'Etat , piùfque l'ejjime d'un Rpj f
 prudent^ ^ d'une ft haute intelligence^ efi un témoi^age irréprochable de
 votre mérite ^fuivant la penjee du Chancelier d'un Grand PotTipa
 Mentorum Judicium Princîpis. Ce Prince fi Judicieux , ^ qui /fait fi
 parfutement dislinguer le geme les talens de ceux qui ont l'honneur de
 l'approcher y a crUj avec raifon , ne pouvoir mieux confier qu'à vous feul ,
 une des premières Places de fin Confeil, eîT une des plus confiderables
 Charges de fa Maifon; (Sf If choix d'un fi Grand Monarque efi au dcjjus de
 toutes les louanges; & les Eloges ûont il accompagna le don qu'il vous en
 fit, le furpajjent infiniment quelque grand qu'il foit. Cet Jugufie Monarque
 'vous a donné une nouvelle preuve de fa confiance ^ de l'efiime qu'il fait de
 votre mérite ^ vous obligeant d'accompagner Monfeigneur au Siège de
 Philifiourg^vous confiant en même tems l'cjj/crance de l'Etat^ de la Maifon
 Royale. J'^l'^re , 0 NS EIGNEVR , que mon Ouvrage ne vous fera pas
 defagreahle, quand vous faure-;^ qu'il ne doit fit naijfitnce qu'au
 commandement qu'un Grand Minifire , pour la mémoire duquel vous ave-: ^
 beaucoup de vénération , eut autrefois la bonté de faire à l'^yuteur de
 l'entreprendre. Vous y trouvère:^ les Seigneurs qni ont autrefois pojfedé les
 Ttrres de votre Maifon» même ceux de l'ancienne Bâronic de S. Aignan^
 érigée en Comte en faveur de vos j4y eux y {y enfin en Duché & Pairie en
 confideration du mérite cir des fervices rendus au Roy à l'Etat par
 Monfeigneur votre Pere. Vous connoUrc:^ que la Mdifon de Beauvillier ,
 dont vous porte-^^le Nom avec beaucoup d'honneur cir de dignité^ a donné
 des Chevaliers à la France de:^ le Règne de Philippe Mgufie , lous y verre:^
 celles de Sully, de Chilons 3 de Muffan, d'Efiouteville & de la Grange, qui
 luy font alitées, ^ qui ont beaucoup contribué à relever au Rang oà nous la
 voyons aujourd huy : Fous verrec-;^ parmi nos lUufires dei Héros qui ne
 vous font pas inconnus , à la faveur dtfquels fefiime que vous netrou^
 'VfTf^ç pas mauvais que jaye pris cette occafion de vous donner êe faible
 témoignage de ma rtconnoiffance de toutes les faveurs que fay reçues de
 Vous, apre:^ quoy je ne fouhaiteray plus que la permiffion de me dire avec
 une profonde vénération , J^Q N S EIG NEV m De Votre Grandeur , Lctres-
 hamble & trts-obèïlant Sefvîtfilr , DE LA T H A IJ(^M A S S|. ^JR £.

The text on this page is estimated to be only 15.96% accurate

AD THALI MASSERIUM BITURIC* J. C. ET
HISTORIOGRAPHUM. LORJJ calcar habet , Gentili ut kmmate figms.
Quod flânas vertus , rébus cjr tpfi probas. Nam quare l/iftoriam , (juare
Refponfa tôt edis f Hcilicet immenfum gloria calcar habet. ai NICOL.
CATHARINUS fcripfic 1 6<Î7. INSCRIPTIO EJUSDEM GASPARDI
THAUMASIO TH AUM ASSERIO, Natali^ bus claro, JHonbus tUuJirt,
Amico fuo ab adulta atate cariffimo , StuSorum fuorum flfomtcorumCT
ExotiCorumComitifidiJfmo. Quod me Filn fui in pñefintiarum ^a^firatûs
integemmi Sufceptorem Luftricum anno ineunte i ckgtt. Quod ad
Mtonomiam Bnurtcenfem refponfa fua mihi multum reluâanti anno 777 0.
publicè inferipft, quod Quatuor -viratum 'Bituriccnfem anno paulo ante
Kalendas Jultas exeunte 1666. mecum z,ftt, qf*od fua omnia Jxve de rébus
domeJHcis confia, fiueficiendi Injlrumenta bénigne femper communcavit.
NiCOLAUS CathaRINUS Fort Bituricenfis Magiflratûs ultimus grattas
immortalijfmas ago, profcripto longe lon<[ih, c^uod anno 1667.
conceperam, frgufculo , ob prareptam Hi-noria Bituricenfis pribenda
Prounciam. ^gnofco enim , mgenue hoc Opus digne fufcipi , hoc onus
flrtiter ferri à nemine potuijje , nifi à T H A U M A S S E R I O. ^ivat tgitur
Aucior, Vivat Liber ; proripiant fe procul m ultimas Terras Obtreéi^" tores
omnes , fù decujfatis manibus aliénant famam , tanquam Parafiti aliénant
quadram arrodunt. Ohliteretur eorum memoria.numcjuantejlenturfcvixijfe
nemo m eorum funere lefjum edat , nento Conf pultis tunmlum firibat.
Morianur dr jâceant , tàm tgnoti qukm vixcrunt Anonymi , Djfonymi , ad
exemplum ignavia fugienda Sic épprecabar, Sic imprecabar ego qui jUprà
CathariNus , Natali meo quinquage^^ fimo'tertio , fcilicet quarto Nonemtris
1681GASPARDI THAUMASIITHAUMASSERII VERACITAS, Non
metuit morbos , non litcs , beUa , tumultus , Gennaheas icfipas ,
Neufriacofque dolos. Non undus , ignés , ferrum ferroque lenenum l
Détenus , longam non pavet efiuriem. Quid pto <quo Medicum j Scribarum
& caetera Çpemit. Thaumafius. Solum promtre falfa timet. NicoLAUS
Catharinus Advofatus Regius &: Scdoi pcr otium canebat Scptemb. i^79«

The text on this page is estimated to be only 14.20% accurate

ILLUSTRISSIMO, ERUDITI SS IMOQUE VIRO GASPARDO
THAUMASSERIO EQUITI D. DE PUYFERRAND] in Libres Hiftoria:
Bicuriccnfis. E p i G R / I M M À. Oy^LIS reddi débet fi fuma luhort ; JM, ^
Nec non 'virtuti par trihucndus honos : Er^o itterna tihi dehetur gloria f cju
rcs ^iturigum arernûm iivcre poj p facis : Jure igitUTi quod das aliis ; hoc tu
tiCi vrtejUi jdtque tuo tibi de munere munus luibe. Cm^bac tîîi dcditiin.
nus ac devotiflîmus Franc tscos Solciet Buuncus Advocjtus > dic iS-
Augulii 1664. AD NOBILISSIMUM DOMINUM D. GASPARDUM
THAUM ASIUM TH AU MASSER IUM Patronum difem/fim , in
Hiftoriam Biniriccnlcm quam condidir. E P I G K A M M Â. SI duo
J^omani Tjera pofl fat a, perennem Laudts habent 'vitam , Tullius (y
Tacitus; Qu^d tulit ore 4iUer vitamque decufijuc^ Ojaritum, \ y'si/ilter quod
Jcriptts ^ fitcla Icgenda dcdic. j4n tibi mort a fis continer vita. , T h O m A
; i Tempore am nojiro munus utrumque verif ! Quin tibi -vit a duplex
dabitur , vivejejue per avum. Dodus ut Orator, Fidus ut liisïoneus. Wxz
honoris pariter &: amoris ergo Inbens canebac Antonius GiKou Bitiuic.
Advocatus* ALIUD EJUSDEM AD EUNDEM. TE tua nobilitas
commendat ori^inis ^ at te In^enium extoUit nobilitate niagis. NOBILISSI
MO VIRO DOMINO DE LA THAUMASSIERE Oratorum &c
Hiftoricorum Bituriccnfium facile Principi, H De fua BituricTum Hilloiia. I
STO^I j4 M i pars HisJoria non uhima^ fcribis. Dtigna manu Htjlona ejî , (y
manus Hisioria. DE FOURCROY SJ.

The text on this page is estimated to be only 23.23% accurate

NOBILISSIMO ERUDITISSIMOQUE VIRO 3ASPAKDO
THAUMASIO THAUMASSiRIOv. Hiftorix Bituriccnfis Patri. QV & te
Mufi canetf mfque dtfftê Laudes Carminé j^rxdicarc Ma^e Thaumasseri
potejlf tuos amictt Dum noâu PatrU diuque Jacros Perconfianti animo paras
UhoreS' Unum non modo Tullium , Clienris Orantem in'vemet Fort PaUjhra
Caufam , mellijluaque dislrahentem Mentis , quo cupit omnium , locjueU,
jj. Non belli modo Dardanûm celebris . \ Scriptorem Phrj^ium Daretem
hahebitt Nec Grxcum Hcrodotum , ^anjes perenni Quem laude omnibus
extulere Terris ffavè's, decus omnium re ferre jid te, Pimplea, propqui
omnium te Débet laudibus t ad (juod execjuendum Piérides genium parure
gaudent , Incumbetc^ue ttbt lubens u^pollo ; » Ut te quique aliis erunt in
annis , , Qui nos , c2r Jîmili acjuitate moti MirentUT : facile ufc^ue eo
Patronus. Nec non Hiiloricus ^fuo Jalubrem in cyHufdO 'valet in'venire
Alexim Contra funera ; nam quod eritditis Thaumasseri Libris facras futuro
Dulci nomine cum tuo , perenm lllttd , crede mihi, relinquis étvo.

JACOBUS ALABAT de Vignory. A MONSIEUR DE LA

THAUMASSIERE Sur Ton Hiftoire de Bcrry. SONNETALORS que du
Berry tu nous donnes l'Hiftoire , Montrant par tes Ecrits ce qu'il fut autre
f>is , Quels ont été fes Ducs ,fcs Comtes fes Rois j Et jujques à quel point
étoit monté fa Gloire. Ce tranjad t quoyque ff'and, peine peu ta mémoire.
Mais en donnant le rang aux notables Bourgeois , A tous fes Officiers , aux
Profejfeurs des Loix , Prens pour toy le premier ^ fans trop t'en faire
accroire.

The text on this page is estimated to be only 12.34% accurate

'Cdmhicn de Gouverneurs te feront obliger Les ayant pottr jxmais
de touvly dc^a^c:^ , AvhAitt% VùriAtl^ ikm.li hàlot y^ ■\ • Bourges ne
crains donc plus i'infileaie drs- j Puifau La Thaumassie^e à prc^nt fait ton
hifre , ^ Qujl ejl ton Filsj ton Pere, tJr te rend tes En fans. GALLAND.
NOBILISSI'MO DOCTIS^SI MOQI^E VIRO'} GASPARD
THAUMASIO THAUMASSERIQ J. C. Lj^VDE coronatur ConffJrus -
3c<m>W4 j é^HotvUm Qin populo explicutt JitÎFA çeUte éui Laudaturcjue
modo gentis (jui fucta recenjet Romulida fapiens Livius Htf^oricHS.
Biturigum aÛ tu qui référas GasPARPE fepnlfa Stemmata ç'j' acla Patrum ,
Jura 'veettjta nei'as Numquid utrumque refers merito patnatus honorent
Cùm pmttl es Patrie Scavùla çvr* Hijhricus. CLADDIO S VERDELET
Advocjtus ^ icuriccnfis. Q^UOD FELIX, FAUSTUM , FORTUN
ATUMQJ^E SI T. CASPARDO THJ V MJSIO TH AV MAS R 10 Domino
de Puj-fcrrand de Gei ijjay , Vtceconuti de l'kfieuf. /irifconjulto , kxconfuli
^ In Senatu Mvocate . j. V. Do^ort m Academia 'Biturictnfi J^^regaio, juris
Puhlici Privati , Cnilis cir Canonnt , Veteris receutts pmttjjimo. \ Quod
antiquas novas Biti^riccnfis Pro^mcia Leges Municipales Prdlo mandavit y
Notis enucleaiit ^ Qommentûrus illi'Jira'zit. Qùod ejufdem Pro'vinci^
His%ru;m XII. Ubns conipUxus efl. Hoc quale quale ^fonumentum .'■ i ci
A M U *~Patri aaantifjino Cui uitam , honorts , hona » & omnia débet
Filius Natu major ohpquentijjinius NicoLAus Thaumafius Th aumaffierius
Régis Confiliarius J Urhis Bitumenjis Proprator. pflfuit, .n Jnne R. S. H- v^.
VC. LXXXVtll. AVERTIS

-.- -r -tf' «r -i' V -i* 'i' -ir 'ir -e ^l' -ir -v v -i' 'ir -ie --ir -i- -i- -i- -r -
 i- -r -l* -iAVERTISSEMENTE foin que j'ay pris de Jire les Histoires
 particulieres des Provinces du Royaume , m'a porté à écrire celle de
 Berry, dans la créance qu'elle ne feroit ny moins agréable , ny moins utile
 que celles-là. Car bien que de temps du Roy Philippe I. la Ville & la
 Vicomté de Bourges ayent été unies à la Couronne avec une partie de la
 Province , on ne laide pas de trouver des choses fort curieuses dans l'histoire
 des Comtes, des Vicomtes & des Ducs de Berry, dans la vie des Primats d'
 Aquitaine, & dans les additions , tant des Princes qui ont possédé les Villes
 d'Yffludun, Dun-le-roy , Mehun , Vierzon, & Concorlault , que des Barons
 & autres Seigneurs , qui ont jouy des grandes Terres, Les Originaux de la
 Province verront avec plaisir les belles actions de leurs Ancêtres, & les
 Etrangers y trouveront des exemples de vertu capables de les instruire &
 même l'Histoire générale de France en recevra quelque jour & quelque
 éclat. ' . Comme je ne me suis engagé par aucun intérêt dans ce travail , je
 n'ay cherché que la vérité, & j'ay tâché de m'en instruire par la lecture de
 quantité d'anciens Titres, de Donations, de Fondations , de Cartulaires &
 d'autres Pièces originales, qui servent de preuve aux principaux faits que
 j'ay avancés dans le Corps de cet Ouvrage. Je l'ay divisé en douze Livres. Je
 parle dans le premier de l'Antiquité de Bourges Ville Capitale de la
 Province , de ses Rois, Comtes, Vicomtes, Ducs & Duchesses. Je décris
 aussi les malheurs qui luy sont arrivés, les Sièges qu'elle a soutenus , les
 Maladies contagieuses dont elle a été affligée & les Incendies dont elle a
 été presque réduite en cendres. J'y renferme aussi ce qui regarde l'Université
 , sans oublier les Docteurs , & même les Hommes célèbres en Droit.
 J'emploie le second Livre en la Description de l'ancienne & de la nouvelle
 Cité de Bourges; des Foires, des Edifices publics , comme de la Grosse
 Tour, des Eglises & de leurs Fondations. Je rapporte au troisième Livre les
 Privilèges du Maire, des Echevins & des "Bourgeois, & ce qui s'est passé de
 remarquable de leur temps. Je traite dans le quatrième Livre , du Patriarchat
 de l'Eglise Cathédrale de Berry -, de l'Yffludun, Dun-le-roy,
 Mehun , Vierzon & Concorlault , avec la Généalogie des Seigneurs qui y
 ont autrefois commandé. Le cinquième Livre contient ce qui concerne la Ville
 de Sancerre & la Généalogie de ses Seigneurs & de plusieurs de leurs
 Vassaux. Le septième Livre représente ce qui concerne la Principauté

Dcoloifc oi\ du Bas-Berry , & la Baronic , Comté Duché de Château-roux,
avec la G^

The text on this page is estimated to be only 29.85% accurate

nealogic àcs Princes du Bas-Bcri^', de leurs Allici & de leurs Vâflaux. J'ay dcftiné le huitième Livre a rcxpliration de ce qui tojuche les Baronies de Graçay, de Bouflac,dcLimcres, dcfaînc Aignan, avec les Généalogies de ceux qui les ont pofledces. Jay mis dans le neuficine Livre le récit des chofcs qui touchent les Baro* nies & Châtclenies d'Aubigny, de Culant , de Lury & autres. J'ay fait dans le dixième i'Hiftoire des Abbayes du Diocefe. L'onzième & le douzième contiendront le Nobiliaire de la Province. Comme jç n'ay pu renfermer toutes les Maifons Nobles dans ces deux Livres, je paricray dans un Ouvrage à part de celles que j'auray omiles icy. Toutes les Généalogies que je lappoitc dans ces deux Livres, ont été dreflees Cm Titres, à l'exceptiion de cinq ou fix que j'ay été contraint de donner Cm les Mémoires doincftiques , n'ayant pu avoir communication des Titres, je les ay toutes miTçs par Ordre Alphabétique à mcliire qu'elles font venues à ma connoiffance : Celles qui m'ont été premièrement connues , font dans l'onzième Livre, & celles dont les Titres m'ont été communiquez depuis, font dans le dernier Livre ; & ainfi perlonnc ne doit pcnfer que j'aye picferé les unes aux autres. Peut-être que quelques Gentils-hommes prétendront que jeuf Noblcflc ell plus ancienne ou plus illulUc que je ne lareprcTente j mais je les fupplie d'être perfuadez que je n'ay eu aucun dcftcin de diminuer la gloife des Familles d'où ils tirent leur origine , & que j'ay toujours fuivy les Pfçuyes qui m'ont paru les plus certaines. Qu^ s'ils ont entre les mains des Titres qui ne foienc pas venus à ma connoiffance, je feray toujours bien-aife de m'inftuire de la vérité , & de declaier dans une féconde Edition ce que j'auray appris de nouveau. Si quelqu'un m'accufe d'avoir eu peu de foin d'embeUir mon difcours , /'avovicray que j'ay plûrôt recherché la vérité & la folidité des chofcs que la beauté ôc les orfismens des paroles. J'ay crii que cette HUtoire pourroit plaire par fa matière toute feule , de queiquc manière qu'elle fut écrite. D'ailHeurs , les occupations & les affaires aufquelles je fuis attaché par ma Profefiôn, & aufquelles j'ay dcrobé tout le temps que j'ay donné à ce Travail, ne m'ont pas permis de faire une fçude particulière des Orncracns du Lan* Jcfiniray cet AvetiiiToiBent par le témoignage que la rcconnoiffance ip'qbligc de rendre à ceux qui m'ont aydé dans l'exécution de mon dcftcin. M. Barré Confaller au PrcfidiaJ de Bourges , & Mf Chokt Receveur des ConCgnations m'ont communiqué «les Mémoires dc feu M. Cholct Avocat en Pariement ,

Homme (on l'a vu avant dans les Antiquités de notre Province. M. Gaucher
Avocat du Roy à Vierzon, m'a prêté un grand nombre de Pièces fort-rares.
M. le Chevalier Gougnon m'a fourni la Généalogie de la Famille qu'il a
droit, Scelles de Biet, Bouc, Chambellan, Fradec de la Loc. Mais j'ai
d'éternelles obligations à M. de Vion Seigneur d'Herouval, Auditeur en la
Chambre des Comptes, qui (suivant l'inclination générale qu'il a de
contribuer de ses propres fonds de les joindre à tous les Ouvrages qui tendent à l'
éclaircissement de notre Histoire & à l'honneur du Royaume, a eu la bonté
de me fournir, non seulement une prodigieuse quantité de titres & de con

traits , mais auſſi des Camillaires & des Regiſtres tirez , tant de la Chambre des Comtes, que du Treſor des Chane?. C'eſt à luy que je fouhaito que le public ſe tienne obligé de tout ce qu'il y a de plus curieux & de plus rare dans mon Ouvrage. J'avois deſſein d'ajouter à cet Ouvrage les Preuves que j'ay préparés , & qui conſiſtent en plufieurs Chartes, Titres & Pièces curieufes , qui fervent à l'éclairciſſement de notre Hiſtoire & des principaux faits que j'avance : Mais* comme le Volume eſt gros, je diffère de les publier juſques à la première occaſion que je les donneray ſous le Titre de Cartulaire ou Pancarte de Berry , le me contente cependant d'en donner l'Inventaire , & de travailler à l'impreſſion de mon Commentaire ſur la nouvelle Coutume de Berry , & des Aſſeſſes de Jemfalcm & des Coutumes de Beauvoſis par Meſſire Philippe de Beaumanoir que j'ay promiſes au public , il y a long-temps , &c qui font ſous la Preſte j'ay ajouté des Notes &c Obſervations avec un Glosſaire des anciens Termes François.

The text on this page is estimated to be only 26.80% accurate

d1 3up i r^;;î^i/.jÇr / :/r j^ o- e h V 'K O T. LO U I S par la grâce
de Dieu Roy de France &: de Navarre : A nos A.mcz 5^ jfejux Coûfcilicts,
les Çcns tcnans noi Cours de Piilcmnt , Maîires des Requeres o^àj*
'i^JÏ?;* , ^!* Hôtel j Baillifs , Scncçhaux, Picvôis ou Icuïs Licbtenar^s bu
autres" fcci 3uftl<icr\$ & Offiïiers qu'il apirncndra," 5ilut. 'Notre bien'amé
JfeAwTouBtÂuInnpriTicw en nôtte Ville de Bourges , Nous a fait
remonitct qu'il a recouvre un M^nufuic ccn^pmuvL'Hiftoire tîitJ'ayi & Du f
hé de Berry , fait pſr It ' S . De L ThjumajJ'ierc jix fcar ea fai/cWf^f^ lequel
ilcfueroit mettre en |uaijetc&: donner au public ^ s'il nous plaifôit luy
porn^ccocc de l'unpriruer ^.fic luy oclfoyer nos Lctirca fur ce hccc flaires ,
huh bif mhtt icqiicrant icclles ..A ces CVures , voulant favorablertent traiter
Icdir FrpoÇàm i Noîife lii^^ avons' permis permettons par ces Ptcfchtcs
d'iiBj>rih>ce ledit tivre durabt dix'annces:, à CoQimeicCi'îlu'.jôur qu'il fera
achevé <d'imptimer prur la première fois^ p^ndaQc Ipq^çl. terapf
fliiron\$',de0<;nrcs à tous Libraires & Imprimeurs de l'iropumer, ven^^ ny
cjbpueri fanslc .conlcntemêur de rfxpofanc ou de ceux qui auront droit de
luy, à peine de mil, livres d'amande, cûnhfcation des Exemplaires,
applicable un tiers à rHôtd-Drtu'dc'nbtrc Ville de Paris , un tiers à l'Hôpital
générai , & l'autre ticts à l'Expofant < * en touyles dépens , dommages &
intérêts f à condition qu'il fera mis deux Exemplaires dudit Livre en notre
Bibliothèque publique, un en notre Cabinet du Château du Louvre, & un
autre en la Bibliothèque de notre tres-cher &c féal Chevalier Ch;incelicr de
France le lîcur Seguiet, avant que l'expofer en vente, à peine de nullité des
Piefcntes, du contenu defquelles vous mandons faire joiïir &c ufer
l'Expofant plainement &: paillblement, fans fouffrir qu'il luy foit fait , mis
ou donné aucun trouble ou empêchement, &: qu'en mettant au
commencement ou à la fin de chacun Exemplaire un Extrait des Prc fentes
.elles foient tenues pour dûcmnt fignifices , & qu'aux copies d'icelles
dûcmnt collationnées par l un de nos Amcs&: féaux Confeillers Secrétaires
foy foit ajoitce comme au prcfent Ortgmal, & au premier notre HuiHîer ou
Sergent faire pour l'exécution tous Exploits requis & que befoin fera,
nonobftant même clameur de Haro , Chartre Normande , &: Lettres à ce
contraires : Car tel eft notre plaifir. Donné à Paris le dernier jour de
Septen^bre l'an de grâce 1^67. &: de notre Règne le ly. Ainfi (igné. Par Iç
Roy en fon Confcil GUITCNf NE AU. Et fcellc du grand Sceau de Cire

jaune. Et la Veuve de Jean Toubc.io a cédé fon Droit du prefent Privilège à François Tonbeau Imprimeur-Libraire à Bourges , fon Fils, fuivant l'accord fait cntr'eux. Achevé d'imprimer four h premime ftis le 4. Février 1689.

HISTOIRE

The text on this page is estimated to be only 22.83% accurate

5" TABLE DES CHAPITRES DE L'HISTOIRE DE
BERRY LIVRE PREMIER. De U Ville de Bourges , de Jès 7{ois , Comtes j
Vicomts , Ducs , Juges , MagtjhrAts'a Douleurs , Hommes ifluftrés. Berry
CH A PITRE £ \x FonJ«tioa , Antiquité & Nublefr {c de Uoutgci. II. De
l'orieiit de cet mots Bourges , jivéticmm , Sitmri^et. iiii Bouigci tl\ le
véritable AvMricMm deCcbt, &Don la Villcdc Vicizon. IV. Roi de Ooargct.
V. D«t Sicgci Oc P/ift de la Ville de Qoargei par Cc(ar, «t. De* autres
Sièges , ruinei Se malhcuri de la Ville de Bourges. VII. Incendie* de la Ville
de Bourges, Tiii. Des Colonies dcsBertuycts, noiammeot de la Ville de
Bouideaux. IX. Des Comici de Bourges. % Bollon ou Ollon Comte de
Bourges. XI. Siç;cal)c Comte de Bourges. XII. Humbert ti Sturmiu Comtes
de Bourges. Il II. Vulct'ioy Comte de Dourgest XIV. Gérard Oc Dofon
Comtes de Bourges. XV Bernatd Comte de Boarges Oc d'Auvergne,
Marquis de Nevcrs, XVI. Hugues Comte de Bonrge*. zvii. Guillaume l.du
nom .Comte de Bt^urgcs te d'Aavergnc,Matqais dcNevcrttDucde GuieuDC.
XVIII. GuiUaumtfurnomm^ le Jeune ILdunom, Dac d'Aquitaine, Comte
dcOouigcs , Marquis do fi evct. SIX. DesVicoroteidePourges. XX. Gcofroy
Papabos Vicomte de fiourgr. xxi.Gcoftoy Uolbrat Vicomte de Bourges,
xxti. Gcofroy le Noble V'icoraMC de Bourses. xxku. Gcofioy le Melchiiu
Vicomte de Bourges. xxir. Edcnne Vicomte de Bourges. XXY- Eudes Arpin
deiotet Vicomte de Bourges » Scif^avax de Dun . zxvi. Da Voies oo
Vicomte de Bourges. XXVII. Jean de France premier Duc de Berry &
d'Auvergne , Pair de France , Comte de Poitou , Xaintonge, Angoulcfme ,
Etampcs , Bologne, Aavergne , Montpenfier & Màcon , Srcxxviii Jean de
France 11. dunom. Duc de Berry , Comte de Poitou. XXII. Charles de
France, vDuc de Berry, depuis Aoy de France, Vil. du nom , furnorainé Le
Viaoncux Se Le Dien-fervy. xrr.ClurlM de Fitoce 4. DocdcBcriy, puit de
PREMIER. Normandie, & enfin de Guyenne, ixxi. François 5 Duc de
Berry. xxiii Jeanne de France 6. DuchcfTcde Berry. xxxiii. Marguerite
d'Oilcaos Angaul&roc7. DachelTc de Beri y & d'AURçon. Rcync de
Navarre. xxxiv. MaigueiitedeFranceS. DuchclIcdeB(r< ry & de Savoyc»
XXXV François de France 9. Duc de Berry ,d'An> jou , d'Alei çon ,
d'Evreux 8c de Château Thierry, de Biabanc , Litnbourg, 4c Loihier, Comte
de Flandre, Sec, xxxvi. Loutfe de Lorrains Reyne de France, 10. Duchcdc
de Berry. XXXVII Des Magiftrits qui ont rendu la Jufti. ce en la Ville de

Bourges. XXXV 111. De l'EtabltOcmenc du Bailliage de Betty en la Ville
 de Bourges , & qu'il cft un des anciens. XTxi Lilledes Baillis
 &Gouvrocurs de Berry. XL. Des Lteutnans Généraux. tu Lteutnans
 Criinioels. xLii. Lieutenans Conlervateurs des Privilèges Royaux de
 l'Univcirmé. XLiii. Lrs Licuicnans Particuliers. xLiv. DcsPtevôtsde Bourges.
 XLv. Lieutenans du Prévôt. SLTi. Avocats du Roy à Bourges. SLvii,
 Procureurs du Roy i Bourgr. xLvii .Jutifdiâions de la Ville de Bourges Ec«
 clcfuftiqocs 8c Séculières. XLix. Picddial , fes Prcfidens & Confcillen. L.
 Des Prevâts , Juges Ôc Conluls des Marchands. tt. Du Bureau des Finances.
 LU. Des Incendans de Juftice , Finances & Police , Commiflaires du Roy.
 LUI. De la Juftice de la Sainte Chxppelle, ap^ pcellée des Bonnets verts. Liv.
 De 1 Univct&cc de Bourges,^ tv. ^Htectjfêrti Bumrictnfit. Lvi. Andrt»
 AlciMtt Eltgimm, hyii. Sdrtniî Eltgikm. ivni. Dmértmi Eltgimm Ltx.
 DtntBi Elogium, \x. EUgimm FrMctfâ Hcttêmânni. tti. FrMH Cl ffi
 Bétldmwt Eltgimm, LXii. ytmt»nti Ctiini El»gium. tziii. Elêgmm Tmctbt
 Cufacii. LIV. Frénçijct Ragmtllt Mltgmm.

The text on this page is estimated to be only 19.82% accurate

T A È L E. liv. Trium Mtrceritrum EUgium Lxvt. Epitéphium
Auitmi Btngci. txvii Epitsph um JtMmnis RcMotr di. I,xviii. Emmmdt
MtrUlti EUgimm. IXix. yitM Mttiilii ptT tpfinm fcnptt. Lit. Jdceki
Chcnmtn EUgmm. ixxi. JUetùeiMéi Pr»ftjfir.»ii AcédrtmiéB'tmrittnf Lxxii
Gaknelft Léht** EUgimm. I^sxiti. Ptiri Gmctitfii EUgtttmLsxir. Jttntnts
ChiHHtit Elegimm. Lxxv. Extcaâion & poflericé de Jcaa Chena. LKXVI.
Pttrt Lt.*ti Elagimm.^ ix xvii. Elogé de Gilles le Bouvier
Lixvni.Mai^chauxdc Fiance otigmaires de Bcr< ry I où jr pcfTcdans des
Tctict confidcrables. Lxxix. Of&cici» des Cours (ouveta ncs,oiigi> oaiieide
P.crrjr. Lxxx. De Jaques Cueur tt de fa poflcrirc. txxxi De ia Belle Arrnci.
Lxxxii. Jean Boucher «if Jean LefcuyciPeintrei. L 1 V R E S E C O N D.
Dejcription de la VdU de 'Bourges Capitale du Pays & Duché de Berj , des
E^lijes j Lieux Bût mens publics. CHAPITRE PREMIER. D EscRir Ti 0 N
(le la Ville de Bourges, u. De« Armes de Bourges. III. Dei Foires de
Bouri^es. IV. Dei biblK^iheques publiques de U Ville de Boarget. V. De la
GrofTc Tour. mu D'S Eglifcs de Boarget en général, vu. Oc rig'i/e
Patriarchak- dcfaint Etienne, vtii. L'Eglife de (aini Etienne cicmpce de la
Jvitdiâton Arcbicpilcopilc , 0c nninediaiciiii eni founife au fainc Perc. IX.
Des Jurildiâians Tcmpotcilet da Chapitre de (aini Etienne. X. De la (kitue
Chappelle du Pala's Royal. .XI. De rE;;li(« Collégiale' de famcUttiu. XII.
De l'Eglife dt- Nocie-Dan^e de Sale*. XOi. De rtglifu Collégiale de Notre
Dam* d* Mootermoyen. XIV. De rÉglife Collégiale de faint Pierre le
Pucllicr. XV. De l'Ei^life Collégiale de faint Aoudrillet du Château lez
Bourges. XVI. De l'Abbaye de faint Sulpice lez Bourges XVII. De l'Abbaye
de fain Ambroilc. XVIII. De l'Abbaye de faint Laurent. XIX De l'Abbaye
de Noirc-Dame do Btifficrec. • XI. De l'Eghfe Pafioiflâlc de Notre -Daine
rie la Fichaud , appelée par co^ruptiou de la Pourchaad. XXI. De rÉglife
Paroi(Q.Jc de faint Pierre le Marché. sxii. Dcl'Eglife ParoiffiakdeS Jean
Dcfchamps. 'V'I I-" • XXIII. De l'Eglife Paroifflâle de fainr Bonnet. XXIV.
De l'Egliic Paroilitale dciaint Aouftiillct. XXV. De l'Eglife Faroillâle de
(ainicCtoix. XXVI. De l'bglile Paioitliale de faint Picric le Gutllacd xxvii.
Oc l'Eglife Piroiifialede faint Jean le Vieux. XXVIII De l'Eglife te Convent
des Carmes. XXIX De l'Egliic & Convent des FF. Piéchcuri. XXX
Del'Eglife deTaint Hyppolitc 0e Maitoo des Prcirci de rOratoie. XXXI. De
l'E;;life & Convent des Cordclicti. xxxii. De l'Eglire^ Conrentdct Angudins.

xxxiii. De l'ancien 0c nouvel HôteUDica* XXXIV. Du Collège de faince
 Marie, fondépar M.id. me Jeanne de France i de réabliilemeiil &C
 létablilTcineiit des Jcfuites en iccluy. XXXV. De M. Jean Nicqiict
 Fondateur en par» lie du Co'Icgc de fainie Marie. XX» VI. De l'Hôtel
 commun de la Ville, XXXVII, Du Palais Archiepilcopal. xxxviii. De
 l'Olfî^ialitc. XXXIX. Du Palais des Dacs de Oerry , appellélc Logis du Roy.
 XL Du Collège Chevalier i aatteracnt de Notre-Dame du Fourchaud. XLt
 De la Place de Bourbon. XLi'. Du Monaftere de t'Annonciad*« xLiii. Du
 Palais d? Jaques Cueur. xLiv. De l'Hêpual General. XLv« Du Prieuré de
 tainr Paul. xLvi. Du Prieuré de fain Fulgeat. TT-Ir I V R E TROISIEME.
 Des Privilèges des Maires , Eçheins , 'Bourgeois ^ iiaUtans de 'Bourges , U
 Usle Chronologique des Pi'ud'hommes j Maires^ Echen.^irts j depuis
 t^oz.jujijhtt à prefent^(^ çe qui s' e fi pajjé de remarquai/le en leur tç»ips.
 CHAPITAE PREMIER. vins. E s Pcud'bommcs. m. Etiaologrc de ces thots
 , Maitc^i^Sche^ . De l'intlituuon .!des Maire & Echc<- vint. ' T x '?ii ji:>i1/
 A ». IV. De l'Elcâlon des Maire , Echevins.

The text on this page is estimated to be only 17.60% accurate

DES CHAPITRES. V. Le temps de la Mairie Se Echevinage cft de denz ans. V» D« tlcâion» à jour extraordiniTC. «11. Lct Maire & Echcvmscltti.coutiaint d'accepxci Irura Chargci. vui. Lci Maires doivent ctic Il^tbitans de la Vtlie, (c les Echcvins Habuani depuis dis ans. IX. Ce que les Maire & Echcvins doivcDi fau ic (Oiraos 6c forcansdc Chaigc X De ceux qut prcCdeni aux Atlemlées. XI, De la]anrdidion des Mui(c& Echcvins. XII. Les Maire £<: Echcvins de Bourgc» luuc Jagei Royaux & véritables Magiftt.its. ziu. De la NobleU de» Maire & Echeviof. xiv.Que le changement en la foiroc de l'E'e» âioo ne donne aucune atteinte i la Noblcille des Maiic ÛL Echcvms. zv. Du partage lies SuccciTions des Maire, Echcvins , & de leur» Ocfi-cndans. XVI. 5< ic(Ani oblii pat Et.kcvinagc peuvent accepter la Garde Nubit de leuis Erifaii» xvii. Du changement furvenu eu la Mairie de Dourgcs. xviii< Desjagesdes Mairt& Echcvins de Boargcs. xxx. Que les Maire & Echcvins d'Angers ne font pas eti mêmes termes que ceux dcUouigcs. XX. Des Privilèges de» diojens. XXI. De la libcdc des Citejrçns de Bourges, xxtt. Bourgeoisie Bourges qaaliiiLZ Boitons, zxiii Habuansdc Bouigci ne peuvent cire ju,,ci que par leuis (onciu yens. xziv. Le s Bourgeois de Bourges ne peuvent être -nttaints de plaider hors la Ville, XXV. Leicaotics de la Conceflion des Privilèges de Bourges. XXVI. L'an 1401. L'an I) 4 << • xzvir L'an 141S. xxvui. L'an 1419. XXIX Lanl4Ji. xzx. L'an X4J9« xjtxi. L"ani440. xxxil L'an I44i. XXXIII. L'an 144). XXX. V. Lan zxav. L'an 14*5. xzxvi L'an \^66. zzxvii. L'an 1468. xzxviii. L'an 1465. xxxiz L'an 1470. XL* L'an 1474xLi. L'an 1478. xvu L'an 1479. xtlli. L'aai48i. xnv. L'an I48J. zf-v. L'an 148\$. xtvii. L'an 14S7. sivtt L'an 1489. sivni' Des années 14^. & 1491 xLiz. L an i^jZ. 4 lafuivante. t. L'ani49J flcx494 ti. L'an 149*. LU. L'an 1498 14^9. 1.I-1. L'an 1300. Li« . L'an i)Oi. Lv L'an 1,01. i;o{. Lvi.L'an 1)04. ivii. L'an i<jO(ijo(>. iviii. 15US 1509. Lix. L'an i5io> Lx. L'ani5ii. ifii. Lxi. L'an 1)1}. 1514. ixti. L'an 1515. Lxi I. L'an i)i\$>i}i7. Lxiv. L'an i)i8. txv. L'an 1)19. 1510. ixvi.L'an ijai. Lxvii. L'an 1)14. i5i{. Lxviii. L'an \fi6. ^ij, Lxis L'an ijtS. 1)29. J.XX L'an jjjo. LXxi L'an ifji. ixxti. L'an \^^t. 15);. 1.XXIII. L'an i))4.i,)5. # I^r L'an 1516.1517. : i-xxv . L'an ijjS. 1^9. 1.XZVI. L'anif40.i)4i. X.ZXVII L'an 1541.154J. j.xzvtu. L'an 1544. '545 LJtXIX l\$47 Lxxx L'an 1548.1549. ixxYi. L'an 1)50.1551. Lxxxu L'an 155t. Lixxiti. L'an 15;}. Lxxxiv. L an 155^. Lxixv L'an i^^6. LXxlvii. L'an 1557. «5)8

Lxxxvii. L'an 1559 1560 Lxx^{vitt}. L'an 15¹. Lxxxix. L'an 1561. xc Lan
 1564. t⁶\. xci L'a» i\66 1567. xcii L'an i;C8. xc 1 1. L'an 1569. xciv> L'an
 1)70. «57»xcv. L'an 1571, xcvi. L'an 157[^] 1574, xcvil L'an 1)75 \^j6. xcvi. L'an 1577. M7* '579 xcix L'an 1580. 1581. c. L'an i{8. i[^]Sj. Cl. L'an 1584
 1585. CH. l'ani[^]Sé 1587. cm. L'an i[^]tS. civ. L'an 1)89. cv. L'an 1[^]90.
 cviL'an 1591. cvii L'an 1591. cviii. L'an 159}. ciX. L'an 15[^]5. 159[^]. ex.
 L'an 1597. 1598. czi L'an 15Ç9. 1600. CXI i. L'an i6ui itioi. cxiu. L'an 160;. 1[^]04. L'an I é o /t L'an 1 ^ } li iffj5. L'an iCij. czxriu. cxxix. L'an i6j4 cxxx.
 L'an cxxxi. CZSXll» 164U. CXXXlll. 1641. czzir. 1[^]44. cixtv. 1[^]46.
 éxxzvi. 1641. cxxxvii. L'an 1[^]49. cxxxviii. L'an <£[^]o. cxxxix. L'an \6\\. exL
 L'an c»ti. Bref Récit de ce qui fe paiL eu Bcç, ry l'année 1649 flc fuivaote». citii.
 L'an 1[^]5 L'an L'an L'an L'an L'an ex V. 1606 ex». L'an i6o-j. \6oi.
 cxvi. L'an 1609. cxvii. L'an ittto. \6iu cxviii. L'an i6\X. cxix. L'an 1[^]14.
 1[^]15. cxx. L'an \6\6. cxxi. L'an 1017. X'iS. cxxii L'an 1619. 1610. cxzii. L'ao 1611. I6ia. cxziv. IJan 1[^]x5. cxxv. L'an 1[^]x5, i[^]iâ c*x\.
 L'an .1[^]17. cxxviL L'ao I (a 9. 1654. cxtiii L'an 1[^]5). ié[^]j[^]f. 1[^]57. «fi)8 KÎ59. cxLiv
 L'an \6f[^] cxLV. V\ a\66Q. l6iU 16S1 CXLVI. L'an \66%. czLvll L'an \664.. cxLviti
 L'an S'iscxLix. L'an i666.. 1667. CL L'an itf.l 16[^]9. CL t. L'an 1670. 1(71 CLii,
 L'an 1[^]71[^] i67J. d'il. L'an 1[^]74. cLiy. L'ani67j 167[^]. 1677. cLv. L'an iä-jX
 1679. CLvi. L'an 1[^]81. et Vil L'an ifiSz. i*8j. ctviii.L'an \ëi[^] i<>8f. ciu.
 L'an \Gi6, CLx Les Arocatt des Affaires Communes. da la Ville. ctxt. Procureurs
 des Affaires Communes de U Ville. CL-xit. Reifevcurs & Trc(drieri de Affaiics Çomnàncs
 de la Ville çVxxiii.Grefficts'jc Scl crctjuci delà Vilê.

The text on this page is estimated to be only 19.20% accurate

TABLE LIVRE QJJ A T R I E' M E. Du Patriarchat de 'Bourses.
CHAPITRE PREMIER. BOuRCBi cH Vlli Patriuchile , Primatia.9.
Mecropoliuine & Archicpifcopale Il L'Ai'chevique de Baurges a toujouf s
écif reconnu pour P^rrfarcbc. m La Ptiinatie do tfonrges fondé* fur la
qualité <1< la Villtâc l'ancienne Coucuiuc dcrEetile. ^ IT La Subdivitlon de
l'Acjuitainc ne préjudicic tn rien i U Primatic de Roiir,^cs. V. Que les Papes
ont contutnc le Droit de la Primjtic (ic Bourges. v>. Du Procez tncu
parJevanc Grégoire I X. entre les Archevêques de Bourges &c de Buur»
deaux. vu. Qac les Rois de France ont toujours maia. tenu la Prtroatte de
Bourges. vm. Us Aiithcurs conîîrmenr le Droirde l'Archevêque de Bourges
pour U Ptiraacic d'Aquitaine. . IX. ACtcs de Jurifdidlion faits par les
Archc^qucs de Bourges et qualité de Primars. x. Que les Archevcquci dç
Buurdeaux, Se leurs Suffragans oiic teconuu la Pntnacic de Bourges. XI. Du
Rang Se Séance des Archev^ucs de Baurges comme Primats. xu Qitc U
Bulle de CL-ment V. ne donna aucune aiicinic i la Priinme de Bourges.
XiU. Saint Urfin premier Atchçvêq.dc Bourges. xif Saint Scviiien
ou'cnetien deucicmc Aich. X7. Saine Eiherc iroificinc Archevêque.
xvi.Tccret quatticme Archevêque. xvii. Saint Marcel cinquicinc Atchctèqnc.
XtfUi. Saint Viatre ou Vuteur lîticme Atchey. xiz Leoiherc ou Elcuthcic
l'uptiène Archcv. xs, Ptuper Ku ticme Archevêque. xxi. S'aint Palais I. du
nom^ (leufidmc Arch. ^Sxii. Saint Villice ou Villiquc dixième Arch. V ,'.
xxui. Saint Atit oi zicmo Archevêque. XXIV Saint Léon douzième
ArchevêqueXXV. Saint Palais II. du nom, tretxtcmeAich. XXVI. tolodius
quatotzicmc Archcv. xxvii. Simplicc quinzicme Archcv. xxvifi. T:tradc (cir
cinc Archcv j . XXIX. Rorice dix fepticmc Archcv. XIX. Siagre dix-
huiticmc Archcv. XXXI. Hunut dix-neuHcin'- Archcv. xzxii Honoré I.& II.
vingt 0f vingt- unième ATChcvque ^ ,xxxm. Saint Arcade vingt-deuxiènc
Archcv. xxxiv. Saint Dcfirc vingc-tioifième Archcv. *xxxv. Probien vingt
quatrième Atchcv. xxxvt. Saint Félix vingt cinquième Archcy.. xixvii. Remj,
Rcmigi^^ou Rccnedias vingr^ièmc Archcv. SIX Tilt. Sulpice Scverc
vingt:repticroc Arch. xxVx. Eadale vingt-huitième Archcv. 'XL> Saint
Apollinaire vingt nenficme Atchcv. xLi. Saint Aoudrillc trentième Archcv
XLU. Vulfolede trecoc unième Archcv. xLiii. Adon treiuc-deuxième
Archcv. XLiv. A^^ofenc. Agoleo ou Adulcn trente-troiHome Archcv. XLTi
Koch trente-qnatriènc Archcv. xLvi. S'î^in ou Hjrgin rrentc-cinquième

Arch. XLVii. Ljudoare ou Landouaie trentc-fuicoi* Archev. xtviii. Daodat
 ctente-reptiêmc Archev. XLix Scgol.ne ttentc-hniiiêmc Archev. i. Da/id
 trentc-neuHcmc Archev, Li. ficrtolenc quarantième Archev. m. Ermenate
 quarante- unième Archev. i-ii. Ermenbert quatante- deuxième Archev. i-iv.
 Ebroin quaranto-troifième Archev. Lv. Saint Auud qaaiente-quatricme
 Archev. ivi. Etienne qaarantc-cioquième Archev. Lvii.
 RjouldeTurenricqui.antc-fixicmc ArchÉ Lviii. Vulfade ou Vulfolent
 quaranic-lepticmc Archev. Lix. Fiotier quarante- huitième Archev. Lx.
 Adace quarante-neufième Archev. Lxi Madalhcrt cinquantiième Archev.
 Lxii. Gcroncc cinquante uiné ne Archev. i-xin. Laune cmquante-dcuxième
 Aichev. LXiv. Kicbaidl. du nom, cinquante troilième Atchev. Lxv. Higuci
 cinquantie>quairiêroe Archev. Lxvi. Dai;beit cinquante-cinquième Archev.
 Lxvii. G-iufl.n cniqaantc fixierae Archev. Lxviti. Aimon de Uouiboo
 ciuquantc-(cpcié"^^Archev. vil Lxix Kichard 11; cînquantc-buiiième
 Archev. â..x. Audcbert cinquante-neufième Atchev. i-xxi. Léger
 foixinticmc Archev. Lxxii. Vulgrin foizanie-dcuxième Archev. Lxxiii.
 Aiberic ioizantc-troiriéine Archev. iKxiv. Pierre de la Châtre (oixante
 quatrième Atchev. ix xv. Etienne de Vil'cbcon foixante'cinquico tac Atchev.
 Lxxvi. Gacrin de Gelardua foixiarofixiéms Auhev. LXXVI 1. Henry de
 Sealj foixante- fepticms Archev. L XXV: II. Saint Guillaume roixinic-
 baitiém* Archev. Lxxix. Girard do Crosfoixanic-neuhcmc Arch. Lzxx.
 Simon de Seulj lo^xanie-dixicme Arch. Lxxxi. Saint i'hilippes foixantc-
 cnziétse Atch. ix xzn. Jean de Sculy foixantcdouxième Arcii. Lx.tiiii. Guy de
 Sculv ioixaur* treizicme Arch. Lxxxiv. Simo^de Q^uUcu foixaatc-
 quaiorlicrae Atchev. Lxxxv. Gilles de Rome (oixante - qniasième Archev. i-
 xxxvi. Renaud de la Porte Coix^ca-Ceiziémc Archev. Lzxxvii>
 GuilLumede Brode foiiantc-dix^feptiéniw Aich. LXXXTJIt.

The text on this page is estimated to be only 22.27% accurate

DES C H u txviviii. Fonçant d« Rochechouard l'oixanicdiz-
hmiiicnc Archev. Lsxxix. Roger le Fort (bixintc-diz*fi«uficine h ichcv. xc.
PicTie d'Eftaing oo d« l'EfUng qaaircvinipsiêaMArcheT. xct. Pierre d« Crot
qaatrcvingti uni^e Atch. xcu Bcitrant de Cbcaacqaadcvin^i-dcuxicirc
Archevtque. xciii. }«4n de Rocbe<Iioaard qaacrcvingttuoiGcmc A f cher.
xct«. Pierre Ainocry quacicTingt - qatric. mt ArchcT. xor. Guillaoïnc de
Boifratiet qaâtreTiogt<>cinquaiémc Atchcv. xcvL Henry d'Avaugoar
qtucreringtt-rixiémnt Aicbev. xcnu JeanCucur quaticfingts-fcptiënne Arch.
xcviii. Picrie Cadouct qnauCTingts-buiiicmc Archevcq. xax. Gaillaame de
Cambra^ qoatrcvingrsncnficroc Archev. c. Michel de Ducy quatreringtf
dixième Arch. Cl. De ce qui fc paÔa en rEglifc de Dourget •prex la mort de
Michel de Buc)r. dt. André Forman qaatevinget-onzifeiBc Arch. eut.
Antoine Bohier qaattcTİngts» douzième Arch. av. François de Bucil
qaairevingK'qtutticmc Archev. cv. François de ToDroon qaauCFingts-
quaorsiémc ArchcT. ^PITRES. c«i. Jaques le Roy quarrevingts •cinquième
Archtr. cvii. Antoine Vialarc qiutrevingts * Gxiéinc Archev. cviii Regnaud
de Bcaane qqatreringtt-dir» (cptiémc Arch. cix. Andie Ftcmi«t qaatccvingtt-
dix-hiiitiémc Aich ex. Roland Hcberr qtiaiccvirgtj-dix néufié>nc Atch CXI.
Pi«rre d'Haidivillier centième Arch. cm. Anne de Lcvy de Vaniadou cent
aniècnc Aichc*. cztti.](randcMontpczat de Carbon ccni-dcu> xième Arch.
ixiv. Michel Poncct cent-rtoifième Atch. cxv Michel Phcl^pcaux de la
VtiUictc centquarnciiie Aichevcq. cxvi Cardinaux Archevêques de
Bourges oa orlginairei de Benjr. cxvii Noms de que'ques Archevêques
nommez par quelques Auch urscxviii. formule du Serment que pièccnt les
Aicht-vcquci en leur nouvelle Eniiée. cxix Lci Noms de ceux qji doivent
potier l'Archevcq. en (a nouvelle Eaucc. cxx. Nomi des Doyens de TEglile
de Bourges. cxxi. Noms dequciqucs Papes qui ontètè Bcnclficiers en l'Eghle
de Bourges. cxxii Noms de Pluficuri Pielats & PerfaBncs de confdcracion
qui ont pofTcdc Dcnctics en l'Eglife de Bourges. LIVRE C i N QJJ I F M
E. 'Des Filles cîT Chatelenies d'rjfoudun , 'T>un4e-roy ^Mehnn ^ Vier^on
ConcorfauU , où font étdblts les Sièges Particuliers du Bailliage de Berry.
CHAPITRE PREMIER. DE la Ville d'Woadnn , deuxième Ville Royale de
la l'tuvmcc d c ficiiy , & de fo Etimologic. ^ II. De r A ffranchifTemeot.
Exemption de Tailles & autres Privilèges de la Ville d'Yfloudun. m.
Pcivilççe de la Maine d'Yflôudun, Oc poutquoy il c(l demeure fans

Execution IV. Du Prieniède faint Maitio 6c de S. Patctnc. V. De l'Abbaye
 Notre- Dame. VI. De l'Eglilc Collégiale de faint Cyr«. vri. De VE^Uledc
 faint Denis. VIII. De l'Hôtel-Dieu d'Y^Toudun. ' iz. De l'ancien Reïbrt
 d'Ydoudun. z. Le Aj/ct de la rè|oiiii(l'ancequi fc fait annael* lemcnt en la
 Ville d'TIToufdun lei^. Juillet. ZI. Lieutenans au Siège Particulier d
 YiToudan. zti. Procureurs du Roy, & Clercs des Fiefs i YObudoa. zni. Des
 anciens Seigneurs d'TfToudun. ' ziY. I. LegetfurnommcTaillecfcr.picmietPrin.
 «e d'Ydbudon. xT. II Encnon Prince d'YiTondun. zvi. III- Fanlquei
 Ptinced'YiToudun. xTii. IV. Ebrardda Four Prince d'Tflbadan, Seigneur de
 Vatan, Romorentin 8i de Celles. xviii. V. Eudes Prince d'Yiloudun, Seigneur
 de Vatan, de Komoteniin fie de Celles. XIX. I. Eudes Prince de Dcols , de
 Chitcaarouz & d'YfToudun. XX. II. Eudes de Deols, I. du nom , Prince
 d'Ydoudun. XKi III. Raoul I. du nom , Seigneur d VIlbudun , Vatan
 ,dcMatcuil flc de Château neuf furCher. Txii. IV. Geofroy Seigneur
 d'Yffoudan , de Vatan, de Maieuil &deGhâtcau-ncuf (ur-Cher. xxiii. V.
 Raoul II. du nom , Seigneur d*Yffoudun, de Mareuil Scdc Château neuf-
 fur-Cher. XXIV. VI. Eudes II. dum m.Seigncur d'Yfl'oudan , de Mareuil Se
 de Châccau.nc«f-fur- Cher. XXV VU. Eudci m. du nom.Seigneui d
 Ylfoudun. Comte de Gtignon , &c. zxvi. VIII Raoul III. du nom, Seigneur
 d'Yffondun , de Vatan . Sec, xxvii. Guillaume de Chauvigny I. du ron.
 Seigneur d'YlPoudun i caui'c de (a femme. xiviii. Comme la Ville
 d'Yiloudun fut aquM fc i la Couronne de France. xxiz. De U V1II9 de Dua-
 lc-roy , itollième

The text on this page is estimated to be only 18.94% accurate

r A L E. Vilic Royale de Bctrf. XXX. Rciforc de la Prévôté & Bailliage de Don-Ic-roy. xxxt. Ptevôd de Dan-Ic-roy. Kxxii. Licutenaas au Bailliage de Daa-le>ro7. XXXIII. Procureurt du Roy à Dua-Ic-ioy. XXXIV. De Ja ViUc dcMchun for-Evtc. xxxv Etienne Seigneur de Mchun. XXXV. . Bcarrix DaracdcMekan & dcVictzon. xxxvii. II. Harabaud de Vicizoa Seigneur de Mchun. XXXVIII. III. Gimoni.'du nom» Seigneur de Mehun. . Kxxix. IV. HjoibiuJ II . da nom Seigneur de "Klchun xb. V Gimon II. du notn,Seigneur de Mchun. XLi. VI. Robert Seienear de Mehua Oc de Celle». XLii. Vil. Raoul Seigneur de Mciun. xLiii VIII. Philippci Seigneur de M.'liun. XLiv. Robert de Couttcnay S. de Ctiampignetlei , de Chiteau.rcgnard, de Charny, de Conelles, de Noaancoutt, de Verrocnccon , de Chanrccoq.de Claycf. de Baillée , de Mchun & rie Celles en Berry â caufc de (a femme , Bouccillcr de Fiance, xLr. l'ictre de Ceartenay Seigneur de Mchtin, de Celles CH Berry , de Conchcs . de Clùccautcnacd, de Charny & de BaiUct en partie.' xLvi. Robert II. du nom t Comte d'Aitois , Pair de France , Regent dn Royaume de Naplc^ Aiiiicie de Coaiteftay , Dame de Mchun lateminc. xivii. Philipptes d'Arroi» Scigncncr de Con» cbes , de Damtront Se de Mchou. XLviiL Robert d'Atwi» \\\ dw nom , Comfc de Beaumont- le- Roger , Pair de France , Se., cncur d« Coacbea & «le Mchua , Conte i« Ri. chcinont en Angleterre. xLix LîeWcnihi au Sicge Rûyal de Mchun. L. Procureurs du R< y au Bailliage de Mehun. Il De liVill. de Vterzon, cinqjicmc Ville Royale de Uerry. LU. Ruiocs U Pertes de Vierzau. i>ic. D'où r«leytiit aacienacmenr la Cbâtetcnîe de Vieizoa Li*. Des Scigflcrui de Vietxon, tv. Ainbran Seigneur de Vierzon. Lvi.Thib«ad CtMive de Chntresî Jt Dlois,de Tours, ScigneuVdc Vicizon, de Montagn en Laoïnoii Lfii. HuraVaud le Torru Seigneur de VicrZO'.i I viit. u. jHiw^baud I« Riche Seigneur de Vieizon. Lix. il U^fMul I. du oona , Scigaeui; de Vicizon. LK. IV Gcofroy I.du nom S. de Vicrion. xxi, V. Ainoulll.du nom, Piioccdc Vieizon. Lxu. W. Qtoito^ li dn nom S. dcVietzon. ixiii. VU Hervé I.du nom S. de Vwrzon. Lxiv.. V14I. Hervé II, du oovi Scigncu^r d« V ctzon. Lxv. IX G'.iillaiime II. Seigneur de Vicrzon. Lxvi. Wcivé IM du nom S. de Vicrzon. Lxvii. X Jcinne Dame de Vicizon. txviif. UaîtcMi de ftraban' Dame de Vie-zon & de Lur|r , te GailUaaK V Duc de Juillcts low Mary. Lxix. Guillaume^ j«!liea II. du nom, S. de Vctzon ix. Dcf Seigneurs Je Vierton par cngagemcrr. Lxxi MMgti««Mied'AtnlMi(eDanfc<k Vxizon.

Lxxu. Licutenans au âiiege Paniculict «le Vicr«OD. ixxtii Procnreors du
 Roy âVicerson. itxiv. De la L hâtelcnie de Concorfaulr. Lxxv. Des anciens
 Seigneurs de Concoifaulr. ' i..j(xvi. Auue» ^ij^ieiKs de Concorrault.
 xlexvii.'Qtitiuf & -par tj iclle voye Concorfault fut aquis au Koy. ixiviii. D.s
 dccnicu Stf^^i^as de Coocor(ault. ixix. De la f rcvôtf 6c Va liiagc le
 Concor< fauf , » Lxxx Liélitensns du Bail'y de Berry au Siège dt G
 •ototUalr. L\xxi>- Ptoeu iwurs dii Roy i Concorfault. LIVRE SIXIE'ML De
 la Ville ^ Comté de Sancerre^ de fes Sei^nem s ^ V»^*hk, CHAPITRE
 PREMIER. DESCRIPTION delà Ville de Sancerre & de (es Armoiries II.
 Bourgt. Paioifll-aô; Prévôtés qai font de la Jultice foncière & du Domaine
 de Sancoirc. III. Des Jli{licc< t.]ui rcHortiircent i Sancerre. IV.
 Fie(a.roouv.iai d.i Comté do Sanocric V. De la Fondation d^- la Viile de Sar
 cecre, & de fes differ cns nomi VI. Du Prieuré dt- lame Martin dcSan^:«rt«,
 dt fainrTiCfic Ir auttes Egiifst. vu. Des Sièges & Pelles de L Vi.llcdc
 SaïKcrtf. vni Robert prce.jier Seigneur de 6anccirc. IX. Qjie Koben Piince
 du Saag Royal Cioit Sci. gneur de Sancerre. *. Commenr la Terre de
 Sancerre enrM en U Maif*ii de Chimp:^ne, ou de Cbartief. Kl. Thibaud i.
 <iaiiHns. (uioonnié le Tricheur» Comte de Bloi«4eCharcresi, de SarKcrrc.
 Seigneur de Munca^ 'Cn >LaonrH)is 4c d« Vuvzon en Berty. xti Eudci I du
 nom.Comtc de Dioit.de Chartres, dcTotiri, de Saroertc. te de b«M»vais. :
 xiii Eudes II.du «w»n , dit lîc Champenois, Comte de Blois, de Cliatrtcs",
 deTouts , de ianccirc, ftc dcpiuf-dcTiroyisAiiemeaut. XIV- Tbibaud Ul. du
 nouu Comte <ic Blois de Charrres, de Samerre , Ccl.da ooïu.Corutc de
 Troyet & de MtyUK. XV. Etienne «ifinBanMné, H«ni!y,CoïiiiK de01oi«»
 de Chartres, dcMceux ta «ic^aaaeiie. ï

The text on this page is estimated to be only 24.44% accurate

DES CHAPITRES. ivi. ThibiuJ, furnommi le GranJ, le Libéral ,
fcPerc<lu Conl'ctl, ic Tuteur det l'auvcci <S<des Orphelins , Gtud Jufticici ,
Comte l'alacin tic Ch»mp)gae& de Bric , 1 I. du nom & IV. de Bloi» ,
deCturtret & de Sancerrc XVII. De ia Mouvance de la Tcr:c de Sancetre.
XVIII. Pomquoj les Seigneurs de Saacetre (c qii4UIKt«oi Comccs. XIX.
Etienne de Champagne oa dcBloir.Comic<ie Sancerte, Chef de la Malfoa de
Sancerrc. xz Guillaume I. du nom, Cotatede 5anccirc. xxi. Louis 1. du nom,
Comitde Sancurr^. zsii. Jean I. du nom, Comte de Sancerrc, Seigneur de
Châiillon, de MctUaa , Chaieuton , Mcbctou-Salon te Suùc-mes. xxiii.
EtMone II. do nom,Comra de Sancerrc. zxiv Jean II. du nom. Comte de
Sanceite , &c. zxr. Louis II. du nom. Comte de Saiiceirc,Seigneurde
Chareoton , Mcillan,& autici lieux. xzvi. Louis de Sancerrc . Seigneur de
Boincs, Condc.Sagonnc. Vailljr, Charpignon,A(l:giy,Vil> laboo^laFerticre,
CuiecPtccy, Baron de Luty tK. de Mont faucon, ConnciabU de
Francexxvii.Jean III. dunom,Comtedc Sitncrrc.&c. XXVIII Marguerite
Coratelic de Sancciiie Uame «ic MannandcCharcoton, Meillan, Faye la Vi*
acalc, Saeonne & aunes lieux. XXIX. B raud III. du nom. Dauphin
d'Auvergne , Comrc de Clermonc & de Sancerre. xxz. Jeanne Dauphine
CoraiclTc de Clermonci <lc Sancerrc & de Monipcnficr. XXXI. Comment
le Comté dcSancerre entra en Ja Maifon de Bucil, & de Jean Sirc de Bucil
1. de Ca Maifon Comte de Sancerrc. xxxii jcanSire de Bucil IV. de nom,
Comte cle Sancerte , Maréchal & Admirai de France XXX. Antoine Siic de
Bneil, Comte deSancerre, Saron de ^intChriftophlccn Touraine, Châteaux
en Anjou, Monr-faucoo en Berry, beigneur deCourcillon.S. Michel fur
Loire, PcageSc Comroandifc de Tours, Chevalier de l'Ordre du Roy zxxiv.
Jaques Suc de Bcoil , Comte de San cerrc, Baion de Mont-faucon , Sagonnc
, Mermandc » Fayc-la-Vincalc fie Châteaux , Seigneur de Vailly ,
Chaipignon & Pariicu. zxxv Charles Sirc de Bucil, Comte de Sancerrc.
xxxvi. Lontt Sire de Ducil, Comte de Sanceirc , Bâton de Châteaux & de
Vailly, Seigneur de la Marcherc, Barlieu, Charptgnon, Péage, Fcage 6e
Commandifc de Tours, Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de cent
Gentils -hommes de la Maifon, grand Êcbanfou de France. xxTvit. Jean
Sire de t)t<^il VI. du nom, Comte de Sancerrc , Baron de Cl âtcaaz en
Anjou , de fainr Chridophic en Touraine, de Vailly, Seigneur des
Châtclenics dclaMarchcre , Epigné, Fcage, Péage 0e Gommandile de Tours

, chevalier des Ordres du Roy, Grand Echanfon de France. xxxviii René
 d'Ille de Bucil, Comte de Sancerre & de Marans, Baron de Châteaux en
 Anjou, fâint Châtillon Tourainc, Bueil, Janay, la Marcherc, Chevillé,
 Epigné. Vailly, Batiuu, Affigny, Mai/on-l'hoia, Charpignon, fâint Léger,
 l'Ille de Rhé, Brandois, la Motte- Achatd AcdaVai joyeux «grand Echanfon
 de France. xxxix. Comment le Comté de Sancerre entra «o la Mailloa de
 Ooibon.Coodé. XL. Henry de Dearbon II. du nom, Prince d'Angoulême,
 preinur Piince de Sang, premier Pau de France, Due d'Angnyen & de
 Château-roux. Comte de Sancerre *t de Pezcnas, Baron de Monthucitii,
 Gouverneur & Lieutenant gênerai pour le Roy dans les Provinccs & Duchés
 de Gnyenne, de Berry Se de Bourbonnois. xii Louis Duc de Bourbonnais,
 d'Angtiycn, de Chiteau-neux, Montmorciuy & Fioniac, Comte de
 Sancerre, Lieutenant jûcral pour le Roy en les Armées, Gouverneur pour
 la Majesté en Berry, puis en Guyenne, & enfin en Bourgogne. XLH. De la
 Monnoye des Comtes de Sancerre, & de quelques autres Seigneurs de
 Berry. xLiii. De la Châtellenie de Vailly & des Seigneurs d'icelle. XLiv. De la
 Ville & Baronie de la Chappelle de Damgilon. xLv. Du Pricatê de la Chappelle-
 Damgilon. XLvi. De la Matlon de Scully sur Sully, XI vu. Hk'icnau
 Seigneur de Sully > de la Chappelle & L'rieux Ajx XLviti. Hcibcti d'ic de
 Scully, de la Chappelle & des Atx zLix. Hercenard II. du nom. Sue de
 Scully » de la Chappelle ^: des Aix. L Gilon Seigneur de Sully, de la
 Chappelle, des Aix-Damgilon, Vicomte de Bourges Li Guillaume de
 Champagne, Seigneur de Sully, de la Chappelle & des Aix-Damgilon, Oe
 Agnes de Sully (a Femme. LU budes Aichambaud Seigneur de Sully, de
 la Chappelle & des Aix-Damgilon. LUI Gilon Seigneur de Sully, de la
 Chappelle & des Aix-Damgilon. Liv. Archambaud II. du nom. Seigneur de
 Sully .de J^ri, de la Chappelle & des Aix-Damgilon. Lv Henry I. du nom.
 Seigneur de Sully, de la Chappelle, des Aix-Damgilon, Clemont, Argentré &
 Boisselle. Lvi. Henry II. du nom, Seigneur de Sully, de la Chappelle des Aix-
 Damgilon, d'Argent, Clemont, Villazon, Boisselle. Otval, Bouteiller, laïut
 Amand Ce Episcopat. Lvii. Henry III. du nom. Seigneur de Sully, de
 la Chappelle de des Aix-Damgilon, d'At(;ent, Clermont, Villazon, Boisselle,
 Orval, Mout-tond, fami Amand, Bouteiller jic Episcopi. Lviii. Henry IV. du
 nom, Seigneur de Sully, de la Chappelle, des Aix-Damgilon. Argentré,
 Clemont, Villazon, Boisselle, Otval, laint Amand, Montrond, Bouteiller
 Cher Ac Episcopi, Bouteiller de France, fooverain Prince de Gden t des Comtes.
 Capitaine de la Ville de Bourges. Ltx. Jean Scignur de Sully, de la

Chappclie, des A X Dam- gnon & autres lieux. \.Xi Louis Sire de Sully
«Arc. Lxt. Maiîc Dame de Sully, Ctaon.Ocval , de la Chappclie, des Aix-
Damgilon, (aint Gondon,Bomiers, Château incillan, Oiuicres lur Cher,
Epineuil,Corbecin. Chalucet, faint Hermine, Prahcc, Lu(ron,Champ9gne,
Bois<de-chiziy, Mont- tond, laint Anund, Souveraine de Boilb.ilc.Cumtenc
de Gutnet. Lxii. Des Seigneurs de la Chappelc Damgilon, de la Mailon de
Beihunc. LZiii. De laChàcelcoïc d^ Aix-Damgiloo.

The text on this page is estimated to be only 27.36% accurate

TABLE. Lxiv. De l'Eglise Cotlegitle de (aint Ithier.des Aix-Damgilon. tXY. Ficfi motivant de la Châtclenic des Aix, ixv . ExcraâioQ Se Généalogie des Scigacuts des Aix de la Mailon de la Grange. txvn. De la Moctc de Vevre & de Moncignjr. Lxviii. De la Seigneurie d'Humblignj. * txix. De la Seigneurie d'Ouiouct & d'Heligny. Lxx. Châtclenie de Cernoy. i.\xi. Cbâiclenie de (aine Bfiçon. Lxxil Châcelenic de Sancrgues ixiii. De laChârelente de Beaujeu. ixiv. Des Seigneurs de Beaujeu de la Maifon de Seuly. Lixv Eudes de Sculyll. dunomS.de Beaujeu; de la Chappclotie I Blcr & Herty. Lxxvi. Eudes de S:uiy 111. du nom , S. de Beaajeu, fcc Lxxvii. Gilles de Seu'y S. de Boujeu. txiviii. Guyon de Siuly S. de Eieiu|ca. &c. Lxxix. Guy de SeuJy , S. de fleaujeu , Clu!s,&c LXXX. Geofroy de Seuly S. de Ueauieu, & c LxxM Bronklic des Scigricurs d'Herty 6c de San. crçiic». Lxxxii Pierre de Seuly 11 du nom, S. d'Hertj ic de Siocciguei. Lxxxiiit. Exri«^i.iun P.irencédc; Sei(>ncursdeBeaujcu de la Mailou du Mcfnil -Simon Lxxxiv. Des Seigneurs de Jjts Sc de Beauieu de la Maifon de Roc'acchouard. Lxxxv. Ue la Châicleuic d'Argent. LIVRE SEPTIEME. De U Principauté Deoloife , VaromCj Comté Duché de Chateau-roux, de Jès Seigneurs , njfaux (y J^ouvAnces, CHAPITRE PREMIER. D E la Ville de Dcols & de fcs Armoiiics. II. Delà Ville de Château roux m. Du Coovenc des Cordclieis dcChâtcauloux. IV D'où relevé la Seigneurie Dcoloifc &C Ba> roniu- de Cbâieaa-roux. V Les Fiefs mouvans de Châccan-roux. VI. Des Princes de U Terre Deoloilc & Baronie de Châicau-roux. VII , Leocadc Ssnateur Romain. Prince de Dcolt. vui Lambert , prétendu Prit.cc de Deols. IX. Laur.e , Prince de Dcols. x .tbhci le Nubie, Prince de Deols. XI. Raoul le Large , Baron de Cbâtcau roux » Pnnce de Deult. XII. Raoul II du uum. furnomme le Chauve & le Grand, Baron de Cbâtcau-roux , Prince de Deols. Vi> Eudes l'Ancien , Baron de Châccau-roux, Prince de Deols. XIV. Raoul in. du nom , dit le Prudent, Baron de Cbâtcau«roux . Prince de Deols. XV. Raoul Tbibaul J , Baiou de Châtcau-toux« Prince de Deols. XVI. Raoul V. du nom, dit le Vieil, Baron de Cbâteau-roux , Prince de Deols xvti. EbbcsII.dtt nom, Baron de Gbâteau-roiUi Prtnrc de Deols xviiJ Raoul VI. ic dernier du nom. Baron de Châicau-roux, Prince de Dcols ux. Denife Hctitircdc Deols Bt de CbiteaaioMX,& Andt^S deCbaavigny fon fécond Mary. XX Du Miracle de Notre-Dame du Bouig de Deolt. XXI. GuillaomcS.de Cb)uvigny, l. du nom.Ba» rondcChâiezii-roux, Prince de

Dcols, S. d'Yf(uuJun, & autres beux xxii GjillaumcS. deChauvigny.II.
 dunom,Baron de Château roux . Prince Uc Deols, XXIII Guillaume S.
 deChauvigny, dit Denide» œajf, Baïuu dcChàliau roux , Prince de DcoJs.
 XXIV. Ardre S. dcChiuuigny. II. du nom, die IcSourd.Baron de Châ:c.iu-
 (oux,rra.ccdc Dcols, &c. XXV. Andtc S deChauvigny, III. du nom,Vi. comte
 de Brolle, Sine de Châielet. xxvr. Guy S. de Ghauvignjr, Baron de Chiiraa-
 roux , Prince de Dcolrr XXVII. Guy S. de Chauvigny, II. du nom, Priace de
 Deols, Baron de Château-roux , Vicomte de Btote. XXVIII. Guy S de
 ChiuuignyIII. du nom, Ba* rcn de C hâtcau toux , Vicomte de Brode. xlix.
 Ftançois S. de Chauvjgny , Eaton de Cbâtcau-roux, Vicomte de Bioile.
 XXX Andtc S de Chauvigny iV.du nom.Barvn (icChSlcau-ronx , Je R.y.(&:
 BtioUy.Vitomic de Brol;:, Piince de Dcois. XXXI- Dos Armes, Su:<pôts &
 Cry deguerre de la Maifon de Cbauvigny. XXXII. GeneatO(;ic de la Mailoo
 de Maillé ic de la Tour Laniiry. xxMit. Branche des Seigneurs del'lfletic
 &dc Kcsmaii. XXXIV. Branche de la Gueritaude. XXXV. Branche de
 Brezé. XXXVI. Utanchc dcBeneharr. xxxTii. Généalogie de la Maifon
 d'Aumonc. xxxviti. Du Proicz mcu entre le Sicur de It Tour fle la Dame
 d'Aumont , pour le païugede la Succelliou d'André de Chauvigny. xxxix. De
 l'Aquilttion faite par Monficur le Prince du Marquifat <Sc Comte de
 Château-ioux & de (es dépendances. XL De l'EtCklioii de Châtcaa roux en
 Duché & Pairie. xLi. De l'Antiquité ic Dénomination de la Ville de
 Levroux. xtit. De la Ville & Châtelcnic de Levroux. XLiii. Des Seigneurs de
 Levroux. XLiv. De la Cbâielcuic de ^. Marccllez Af* gcnton.

The text on this page is estimated to be only 20.69% accurate

DES CffAPltRES. xtn Dei Seigneur» fl'Argenton. xiwii D'ou
celcvc laChitelcnicd'Argenton, flf de (cf Moavancci. rnivni. De /a Ville &
Châtelcnic d'Aigarandc. XLU- De It Baronie de Bnon. L De h Châfslcnic de
Niillac & du Blanc eu Berrjr. Il Dc« Seigneuudc Nailhedti Blanc
&WeGjrgiKtfé , de ta M«iron de NailUc. tji. De la Châtcleiiiic de CargilefTe.
im Delà VUle& Cliâtctenie de la Chitrc. Li». D« laChârelcntedeiitu
Chanier. L» Dei Scigncuui dcIIaJnt Chartier, de Levroax & de Ville Dica de
la Maifon de Chaavign», LWi. Delà Châtelcnie du Cliâciict. Lvii. De
UChâiclsnie de Cluyi-deffuj. trm. Des Seigneur» dcChiys Je la Maifon <]e
Gaucourt , & leur Généalogie. Lix. De la f hâtelcnic de Neufvy S.
Sepulchre. LZ. Delà Châcelcnic de Vouillon. LU. De» Seigneur» de
Vouillon , de la Ghâppellctte. (aint Aonft . €ori & Romcfjrt, de U Mai(on de
Seulj. Lzit. De la Châtelcnie deSarziy. ixii. Dci Seigneur» de Saizay de la
Maifon de Baxbançoi». ixiv. De la Châtelcnie de Paint Aouft. txr. De la
Chitelenie du Boucher en Brconc. nvi. Do Fief de Claviercs.' Lxvii. Du Fief
de Courccna/. Lxviii. Dc5 Seigneurs de Courccnay de la Mai^ fon de
Boifj?. txix. Des Ficfj de Fongcrole» & rfe Fromeni teau. Lxx.Dci
Seigneur» de Fongerole» & de Ftomert teau de la Maifon de Buchcpoc.
txxi. DtFicf deNihernc. LKXX. De la Châclcnie de NeavycPailloiu: ' ixii
I. Des Seigneur» de Ville- Buffiere». Lxxir. De» Seigneur» de Ville-
Buffierei de Ij Mailon de Bertrand. Lxxf. Oc la Rocht Gaillcbaulc & de S
P&lau. Lxxri. De la Châiclcnic de PrcTeraDgcs. txxvii. De la Tourde
Rançay. Lxxnii. D« Fief de Rochefolle. . LXiiix. h CbâicIcDic de Prcfles Se
de Ma-« gnet, Lxxx. Pu Fief 6c Jullice de Prangcr. Lxxx. Delà Châtelcme
de ViUc-Dieo; ixxc. Du Fief du ChaOàin. Lxxsiu Du Fief deDioi». Ltxxi». Du Ficf de la Fcogerc: ixxc». De la Chârelenie de Villegongij:
txxxvi. De laPrugnc au Pot. txxxvii. De» Seigneur» de la Prugoe, do
furnom Pot, & leur Généalogie. LIVRE HUITIEME. Des Taronies de
Graçay, Boufc, Limemjaim Aignan, cJr U Châtelcnie Je Vdtaril CHAPITRE
PREMIER. DE 1» Ville & Baronte de Graça^ . Il De la Maifon de Grjçay. ,
111. Renaud Prince de Graç.y. »T. Renaud II. du nom, Prince de Griçjy.
v.Solpice Prince de Graçay. VI Geofroy Prince de Gra^ay. VII. Renaud III.
du nem.Piirce de Graçay. •VIII. Etienne PrincedeGraçay, IX. Renaud
IV.dunoro, Pnnccdc Oraçiy, X. Pierre Prince de Graçay. *i. Etienne Sire de
Graçay, II du nom. XII. Pierre U. du nom, Baron de Giaçay. EiiU Etienne

Baron de Graçay, du nom. «i». Pierre Baron de Graçay, 111. du nom. Vf.
 Renaud Baron de Giaçay , V. du nom , ScigocM deSavigny.del'Iflc 0c delà
 Ferté-Naocre. xrr. Reoavd Baron de Giaçy , VI. do nom, flcc XVI I
 Branche de» Seigneur» de Sauvcterre & de la Maifon- Fore. xviri. De la
 Ville & Chârelenie de DonfGc. xix. De» Seignenrtde la BaroniedeBouffac ,
 &c. XX. Généalogie dei Seigneori de iouffac de la Maifon de B/offe. Ro-er
 de Broffe Baron de Bouflâca: d'Hnriel. xxi. Pierre de Biofle Seigneur de
 Booilâc & Idiote Sevcrc. xxu. Louijde Brofle \$. de BoulTac & faiote xxiii.
 Pierre de Broflè II. do nom, Seigncoé de BoulTac & de lainrc Scvere XXIV.
 Jean de BrolTe S. deBouâàc, (aintcStrete «c HuricI, Maréchal de France.
 XXV. Jean de Broffe , IL do nom, S. de Boof. lac ic fainre Sevcrc. XXVI
 Jean de Broffe dit de Bretagne. Comte de Penthf re , Vicomte de Bndiers
 „S. de L'aigle, de bouffac & fainic Sevre. xxYii René de BtorTe dit de
 Bretagne, Comte de Pcnihere, Vicomte de Bridiert, S. de L'tigle.Boollie.
 fainte Sevre, dei Eflaidt.PaloâO & Cbâtonccaut xxviii De la Souveraineté
 de Boilbellic & Hen^ nchemoat. XXIX. De la B.ironic de Linicrct. Do U
 Châtclenic de Rczay. De laChâtcle nie de Thevc. Eudes Prince de Linieres,
 S. de Rczé & XXX. XXXI XXXII, Thevé. XXXIII. Seguin Seigneur de
 LiQieret. xxxiv. Geiaud Sire de Linierc» , &c. xxxT. Jean Sire de Linierc»,
 6cc. XXXVI. Guillaume Baron de Limercj, &c. XXXVII Jean H de
 noin.Baron de Linicrct. xxxviii Guillaumeir.danom,BarondeLinierci
 XXXIX. GnillaumeUI. du nom. Baron de Liuielles. XL. Guillaume IV. do
 nom, BarondeLinietei XLi. Jean III. du nom. Baron dcLinierci. xm.
 Godcmai Baron de Linierc» , &c.

The text on this page is estimated to be only 23.33% accurate

4 xLili, Jean IV. du Dom, v'i^rondc Linieres, &c. xLiv Jean V. du
aoij], 0jion de Linicrcs, &c. j|SV.Ph>Uppii Ô;^oa_(lK Linicrci, A:c xtvî.
Jean VI. du nom , Bâton de Linieru, &c. ;;Q«(.yii. Jgc»a^tres Scigneurs de
Limerct , &c. • Vlt»ii. De la Ville*: Ptieûré de Reuilly. ;.~«i,i^;Ç>ç^ Ville,
& Ç9nué de Ciiâccaameiliin. ' " • , ' . L. Dei S<igoeur< dcjCbâtcau meilUn,
-a» I* Ville £c Duché de de re^^çig)ite«is. LU. Gercaiogic des Scigrcuts de
faint Aignaa de la Maifon de Oeauvillicr. tiii. De la Ville de Vaian & de
fciScigncorj. Ltv De rEglife Coile{ Tiaic de faint Lauriaa. Lv Delà
Châtelcnic de la Fertc-Inibaud. LT u De \i Seigneatic de S Gctmaia detEeif.
tvii. De la Seigncutic de Coudroa. ■ Jkvin- D« faint Florent. LU Des Scigi
eurs de faine Florent, du furnom le Koy, ISc leur Généalogie. Lz Ijiu Boi«-
ii(auc. ^ L I V R: E N E U F I E M E. Des Filles, Ratànies ^ Charclenies
d'Juhignyy Culant^ Lury ^ Orval ^ S. Amand^ 'ilA Q}ântlon -ftir-Indre ,
Mont-faucon ç^r autres. CHAPITRE PREMIER. DElaVilied'Aubigny fur
Nerre. II. Quand les AppelUiooid'Aub gnj reflactilTentnuciiient en la Cour.
III. Dc« anciens Pariages enrre le Roy ou autcc Seigneur, & les
Ecclcllalliques. ly. Des S^igneats d'Aabigny de la Royale Maifon de Scuarc.
V. £xtraâion& Pofterité de Jean StuartCon*fa"ilibre dei EcofTois, S.
d'Auhigny. VI. De la Ville Ac Baronie deCuUnt. vit. De U MaifoD de
Cblint. riiv ^bert.Sire dcCulant & de fiot Palait. • lir. tdiHâutbt
iiridcCulaht. X. Renoul Sue de Cnlani. Seii^ncut d'YfTou* dun fie de
ChâteaM-neuf en partie. XI. Helie Suéde CulancOc de Château - neufni^
C^ç I Ssigneur de Marcuil. zii. Renoul II du nom. Sue de Culant & de .-
ChateaU'neuf. xiti. Renoul III. Baron de Calant , de Ciù. tcao-neuf & de
faint Dcficé. XIV. Renoul IV du nom, Bjron de Calant, : de. Ch^(cau-ncaf
& dk faim Défilé. XT.' Jtea PatQH de Culant , 0Cc. XVI. Eudes Baron de
Culant, de CbâtCAu neuf, - de Romcfoft fc de Savigny. kvib Qauflin de
Culant S de faim Amand. zvui. Giwchaid de Culant S.deS Aiiund, A(c.
XIX. }can de Culant S. de la Cjefte. XX. .Clutlcs Baron de Culant & de
Châteauneuf, S de Jaloigncs.de laCieAe. Cluyi dcdus. grand Maîtr« de
Fiance , ChambelUo du Roy , Gouvetncuc de Mantes & de Patis. XXI.
Louis Baron de CuUnr & de Château. neuf, S- de faim Dcfuc , Confcilki &
grand Chambellan du Roy Louis XI. Bailly & GouTerncur de Betry. XXII.
Gabriel Baron de Culant, Châtcau-neuFfor Cher & de Muebeau en Anjou,
xx>u> Ghailts Bâton de Culant, de faint Defiré, Ac de fa Pofcttiié. xxiv.

Jean de CuUac , Baron de Brccy Se (a Pofletité. XXV . Branche des
 Seigneurs de G hâtcau neuf. Jean de Culant Baion de Châccau>ncof XXV.
 Betaand de CuUnt Bacoa de CbitcauBcuf. XXVI Ftt^nôu de Culant Baron
 de Château* neuf, xxviii Delà Baronicde Chât<au>neuf , ChâicJenic de
 laint Julien & de Ue^uvoir. xxiz. Oc la Châtclcnie d'Hauietive, XXX. De U
 Ville & Châtelenie dcLary. XXXI. De laBarohic deCharenton. xxxii
 Généalogie des Seigneurs de Charenton. Xxxui. Utaitche des Seigacucs àt
 Raymond, xxxiv Branche d<M Sei 'ncuts de Traifi & de ChcitUes XXXV
 Des Seigneaiide Charenton de JaMai« fonde Brichanieia. >k ' XXXVI. De
 la Siric d'Orval, Ville de faint A* rmand & Château de Mont. rond. xxf vu.
 De la Ville de Cliâtiilon-fur-Indrc, xxxviii. De la Ville , Corolé .IS«. 'J>acbé
 d« .Chaiôt. T t xxxix. Des anciens Sjcigncurs de Charôt. XL. De la Ville A:
 Abbaye de Celles enBerrjr. xii. Des Seigneurs do C «lies en Bctfy. XLii. De
 la Ville flc Châicaa de Menctou-futCher. xLiii. De la Baionic de Mont-
 faucon, dite de Villequicr. xLiv. Thierry Sire de ^out-faticon. XLV.
 RcgnaudSiic de Mont-faucon tC de Sancergiics. xLVi. Endcs Site de Mont -
 faucon & de Sancergucs. xLvii.Bcgnaud II. du nom, S. deMont-fau« con
 Sx. de Cnarcnion. . xLviiu. Des Seigneurs ac Kfont-faucon delà Mailon
 deCbazeion, & leur Généalogie. xLix. De la Cbâcelenie de Jars & de fcs
 Seigneurs. L De la Seigneurie de Qiiantilly & de Çk% Seigneurs II. Delà
 Châtelenie de Meneton- Salon. LU, De la Châtclenic de faint Paiai«. LUI.
 Seigneurs de fauti Palais. Liv. De la Châcelenic de Btccy. Lv. De la Baronie
 de Fontcnay. Lvi. Généalogie des Seigneurs de Fontcnay. LVit. Seigneurs
 de Fontcnay d« la Maifon de Monfaulma.

The text on this page is estimated to be only 22.69% accurate

DES CHA PITRES. LViii Do Château de Damct. LU. Dct
Seigneurs de Dunes & du Coadraj de la Miilon du Vay , fie leut Gcnctiologic.
Lx Du Cbiccau (ic Puy valcc. Lxi. De ia Baionie de Maubranche«> LUI
Seigncutsdc Maubranchei. Lxiii De laChtppcUc dcNocrc-Dame dcLicflè de
Maubranchei, IX». De b Vicotnié de Savigny. Kvi. DcfScigDcait de Savignj
de la Maifon de Chabancs, 6c, leur Gcoealogie DE la Ville ic Châtclenic de
faint Saiur. II. Que le Châtcau-Gorth«n,ou Gocdoa cil faio(Sa[ui,& dod pai
Sanccrre. IU. Ds l'ancienne Abbiyc de (aint Satur. IV.
DarecoodKétablifl'cmcocderAbbajcde S. Satur. V. Des Raines de l'Abbajfe
de faint Satur depuis Ton ictablifTcmenc. «I Da Pneaté d'Orfan. «ti De
l'Abbaye de Dcyrc irantfcrécaa Chzccea de Vtctxon. VI II. De l'Abbaye du
Bourg.DicnxouDeols. IX. De l'Abbaye de Plcinpied. X. De l'Abbaye
deLoroy. XI. De l'Abbaye d'Oitver. ZI.. De l'Abbaye du Landais. Xiii. De
l'Abbiyc de la Piéc. xw De l'Abbaye du Bois>Dabert, XV De l'Abbaye de
Noirlac xvii De l'Abbaye de ChaliToy. Lsvli. De la Vicomté de Villcmenard.
ixviii. Généalogie des Scigneutt de Villemc? Utrd 8C de OaCl(îy,dc M Ma
Ton de Par. Lxix. De la Seigneurie de PelTclicrea. Lxx DelaViilcdc
Bouibon.l'Atchambaud. -Lxxi. Des Chapelles duCbateau dcBoutbon;
LXXL Anciens Seigneurs de Bourbon. Licxtt. SMgntnis de Bourbon de
laMaifon de France. Lxxiii. Armoirin des Villes de la Gcactlliti deBerty.
.^c*A IV s vit. De l'A' baye de Chczal-Benoîr; XVIII. De l'Abbaye de
Baizetfc. XIX. Delà CoinmandeTie & l'Hôpital du Ftènel XX. Des Abbayet
de Mcobcc & de faint Cyran, fondées par le Roy Dagoberi ,llaP[iarcdcfainc
Cytan. xzt . De l'Abbaye Notre- Dame de Foutmorignj^. XXII. De
l'Abbaye de fiinr G«Doa. xxiii. De l'Abbaye de Mifcray. xxiv. De l'Abbaye
dcVareniies. XXV. De l'Abbtycdci Pierres, xkvi. De l'Abbaye de Beauvoir,
xxvii. De l'Abbaye de Mafcë. XX X- Du MonaAcie dcGlailgn<^. XIX. Du
Pricuic de Longefoût. XXXI. De l'Abbaye de Chaicnion. xxxii. De l'Abbaye
de faint Menoul. xxxiii. De l'Abbaye de Puy-fcrrand. XXXIV. De l'Abbaye
dcFoucoimbault» LIVRE D,I X I F M E. Des jihbayes de U Province de
'Berry. CHAPITRE PREMIER. LIVRE ONZIE'ME. J^ijloire Généalogique
des Maifons Nobles de U Province de Serry, par ordre ^alphabétique.
AjAasow. 11. D'Aubudoa. IM. De l'AulKlpine. IV. O'Alouigny. V De
Blanchefort. VI De Blancafort. Tti De Boucart. vu. De Btcflulles'Bte. chatt.
Viu. De Babutte. IX De Bigny. X. Bridier*. xt. La Challre. xii Chauveron.'

un. De Chaffy. XIV. De Conttcmoret. jriv.Couraus-Cbcyilly. XV. CtcTani.
 CHAPITRE XVI. DeCharoborant. XVII. Du Cber. xviiu De Blet. XIX.
 D'Eiampes. XX. Fiotier XXI. De Gamachet. XXII. Gougnon. XXIII.
 DeGrivcUGrof.fauve XXIV. LcGroing. xxY. Guyot. XXVI. De l'Hôpital,
 xsvii. Herpin. Z.«viti. Dejaucourt, XXIX. De Launay. XXX. Loti b es. xxxi.
 DeMoDcftay. xxxii. DcMalcfft. PREMIER. xxxiii. De Mcanz. XXXIV. De
 Mcnou. XXXV. De laMoiie Houé XXXVI. De Mauvoifin. zxxvii.
 D'Odcans. XXXVI II. De la Porte. XXXVI M. De Prie. XXXIX De Préaux.
 XL PcUoidc. XLi. De l'atouflcau. xLii. De Rabeau. xLtiI.Dc Roche-fort.
 xLiv.De Rivierc-RcuXLv. Des Roches, xtvI. Rechigncvoifia. XLvii. Saint
 Gelais. XLTUi. 2)aini julien. ^ix. S Julien Vcoicrt; L. Savary Li. De
 Soibiett. LU Salagnac LUI. Oc Soil'y. LiV. De Sathenar.' Lv De faint Avir.
 Lvt. De famt Quotio^ Lvii. De Sencâwire. Lviii Ticrcelin. Lix Thauroas de
 la Thaumaflierc. LZ.DeTrouil'ebois. Lxi Tuilier. Lxii. Du Veidier. Lxiii.
 Vuiflcl. Lxi». Vevre. Lxv. Ville Lame.

The text on this page is estimated to be only 15.82% accurate

.^ ^ SI^Tï' BLE. LIVRE D O U 2 I E* M E. Suplement du
Nobiliain de Berry. C H A P I T R E PREMIER. DEi Aaza. it. DcT'Aigac. ni.
Alligrec. iv. Àucapitaîôc." T. An joirant VI Alabat. Tii. De la Barre. VI II.
boadcr. , IX Bcngy. s. De Bojaai XI. Bctoulai. XII. Boit Linart. XII II
Baraton • la Romagcre. xiT.Da Brcctildc Boft. XV. Le Bcgac. XVI. Bigot
XVII Boniada Corpoj. xviii. De Biotticrc. XIX. Bongardid'Hrfillly. XX. De
CoqueboiQC. XXI. D« Cambra jr. XXI. Chauncau. xxti. DcChabctut.
xxtii.Da Coing, xxtv. Corbin. XXV. CoafUot. zxvi De la Chappcllc-Launay.
XXVII. De laChappcllc» Pierre- fiic. sxTiii.ChoUi. XXIX. Ghcnu. xkx. De
Coignc. XXXI Chambcllao. xxxti. Doulé. XX xm. Dorrabnci XXXIV. bu
Ban. XXXV. Fouchicr.de Salles & Chaunuffun. XXXVI. Foucaulc. xxivii.
Le Fort, xxxviii. De Forger. XXXIX Gcntoo. XL. GaHot. xLi. Guenan,
xLii. Georgcf. xLiii. Girard. XLiv D'Harambores. xLv. Da JoQ. xtv.
Jaiipicte. xLvii Judac. xLvui. De Lcffe. xLviii. De la Loif. xLix. Laicmanti
L. Laurent, Il Labbé. Ht. Du LigondciXi LUI. Lonbod. Liv. De Laieuf. Lv,
Del Hôpital. LVi Lahbc tvii. Maréchal, iviii. Maubiuoy. Llx M;;c!ce. Lx De
Magnac ixi. Macé Lxii. De la MaTche. ixin. Pj: Mt'uîy. ! Lxiv. LeNcrinand.
i»»». De Nieul. rixvi. Nicquct. Lxvii. D'Ouon. ^ Lxviii. t)c PcuilKT txix Du
Peruui. Lxx. De Poix. Lxxi Dupont. Lxxn Rigault. Lxxiii Ragueau. .. ixiiiv.
Delà Roche-li" moDt Lxxv De Roland. Lxxvi. De Refugeé. txxTii Riglet.
lxxviii. De la Rivière, ix xviii. De Sauzay. Lxx X Sardé. Lxxx. Sanfon.
Lxxx. Scurrat. Lxxxii. Sarrebourcc. Lxxxiii. TuipiRr VasvicUon. Lxxxiii.
Tiuengcs. Lxxxiv. DcixVcaie* Lkxxv De V.iryrc. txxxvi. De VignoTles.'
Lxr.xvj|.DcVillcmena,rd LXXX vu t VaiUantd'A* vignot». ix xxxix VaillâtS
Mars. xc Dv Valencicnnccs, xci. De Vclar. xcii. De Vouhet. xciii D Anglars.
aciv D'Argicr. îcv D Acicau. XrTi. D'Auvergne. xcvi. Aubouiet. xcvi.
Boiffot. xcix De Bafogea. c. DeBoiflcloctc. Cl. De Buffcvent. eu. Douer.
cm Booilft. civ. De la Chaflignc. c V De C 1 cvcs- R ozoy cvi.
ChatlemagQc. cvn. Dcfcolatd. rviii. Eftevard. cix. De Fougcrctf, ex. Fradct.
cxi.Gujrot. CMi Des Marfucftf, cxiii. Du Roux. ' xiv. Richatd. ex V.
Richard <Je laBarte cxvt De l olict, Cxvii Vulfob (XVI II Fianfoif.

HISTOIRE DE LA VILLE DE
BOURGES, DE SES ROIS, Comtes, Vicomtes, Ducs, Juges, Magistrats,
Doyens, Hommes Illustres, &c. CHAPITRE PREMIER. la Fondation
Antiquité & Noblesse de Bourges, L'est constant que l'Origine des anciennes
Villes est si difficile à découvrir, qu'il a été autrefois la connoissance de la
Source du Nil. Les Particuliers, pour rendre leur Noblesse plus illustre,
cherchent souvent dans les Fables; & les Peuples prennent plaisir à y avoir
recours, pour rendre les commencemens de leurs Villes plus augustes.
D'ailleurs on venoit à l'origine divine, Primordial Urbium
tu s'illustra. fait. Les Historiens Romains recherchent la Fondation de Rome
dans la destruction de la Ville de Troye, & ils ont estimé faire honneur à nos
Français, en leur donnant une Origine, & Ici faisant descendre de Francus
Fils d'Hector, qui transporta dans les Gaules les misérables restes de la
famille de Troye. Il n'est pas jusqu'aux moindres Villes qui ne prennent
pour Fondateurs Itaque, Diomedes, Ajax. Il ne faut donc pas s'étonner, si
l'Auteur incertain de la Chronique de nos Archevêques, que le P. Labbe a
donnée au public, veut faire croire que la Ville de Bourges a été
premièrement bâtie par Ogiges Fils de Noé, qui se réfugia en cette Contrée
après le déluge, & si Chaumeau, à son imitation attribue l'Origine & la
Fondation à Gomer petit Fils de Noé, ayant cru que ces Inventions
fabuleuses donneroient plus de réputation & d'honneur à cette Ville, par
l'antiquité de sa Fondation. Pour moi > j'aimerois mieux demeurer incertain
d'accord, que le tems de sa Fondation est inconnu; & que tout ce que l'on
peut en dire de certain, est qu'entre tous les Livres U. i. Chém. I t fût
dit. à l'époque de Lth. * n. v. Bi. khêtk. tion

CSm*mt. Céf. M. 4» 2 HISTOIRE DE BERRT, Peuples de l'ancienne Gaule, les Berruyers ont été les plus renommés, & leur Domination fi illustre, qu'ils ont tenu le premier rang en dignité & en réputation par dessus les autres & ont toujours part pour les premiers Peuples de l'Aquitaine, sur toute laquelle ils ont eu le commandement avant que l'Empire de Rome eut commencé de s'accroître. De sorte que la Ville de Bourges se peut vanter d'être la plus noble & la plus ancienne Ville des Gaules, suivant le témoignage des plus fidèles, véritables & anciens Historiens. Elle peut soutenir qu'elle étoit Capitale de la Gaule Celtique, Siège Royal de ces Princes Souverains, dans le temps que Rome, cette Maitresse des Nations, n'étoit encore que la retraite des Bergers & un Village couvert de chaume & de paille -, que pour lors les Rois les plus considérables des Gaules croient élus & tirés du Corps & Communauté des Berruyers: Et le Prince de l'Histoire, Tite Live, rapporte que sous le Règne du premier Tarquin, les Berruyers tenoient l'Empire de la Gaule Celtique & lui imposoient des Rois; & qu'au même temps que Tarquin commandoit à Rome, Ambigatregnoit en la Gaule. Nous pouvons donc conclure avec assurance que la Ville de Bourges croit considérable cent trente-neuf ans après la Fondation de Rome, le fécond de l'Olympiade quaranteunième, fix cents quinze ans avant la Naissance de Jésus-Christ, & l'an trois mil quatre cents trente-neuf de la Création du Monde & que du temps de Jules César elle croit presque la plus belle Ville des Gaules > qu'avant le partage des quatre grandes Provinces de la Gaule d'Auguste, Bourges étoit la Capitale de toute l'Aquitaine ancienne & nouvelle, & le Siège du Prélat Romain -, en suite dequoy elle demeura non seulement Métropolitaine de la première Aquitaine, mais Primatiale au regard des deux autres. Depuis que l'Aquitaine eut été érigée en Royaume par Charlemaigne, Bourges demeura la Capitale du Royaume, comme elle l'avoit été au Duché: Pour cette raison, par une ancienne coutume, qui a continué jusques au temps du Roy Louis VII. les Rois d'Aquitaine étoient sacrés & couronnés en cette Ville par l'Archevêque: Et Sanfon Archevêque de Reims ayant voulu l'entreprendre & fait les Cérémonies du Sacre de ce Prince en la Cathédrale de Bourges, pendant l'absence de notre Patriarche, le Pape Eugène III. pour punir son entrepris, lui interdit l'usage du Titulaire, comme porte la Bulle du même Pape, tirée des Archives de l'Eglise de Bourges. Cette Ville est encore à présent la Capitale de la Province, du Pais & Duché de Berry,

fie le Siège d'un Prélat portant non seulement le titre d'Archevêque, mais encore de Patriarche fie de Primat des Aquitaines : Ce qui fera justifié par b fuitte de cette Hi(loitc. S*frn. tm Rtil. ad Dfor. Smr lé C»mtmm. de Btry art. t Antiil. 0*ml\$tf. £l»f. H>}. dt De ï Origine de ces mots, Bourges, Herrj, Avaricum, BiturigCS. Chapitre II. IL est presque aufTi difficile de trouver la véritable Etymologie de la Ville de Bourges» que son origine j car comme dit le Poète, Monimenta fatijitint , merâ. ttiâm faxis h0^ mi/tibu/tjHC ventt. Et Macrobe nous alTure que le nom Latin de la Ville de Rome étoit inconnu de son tems, même aux plus Savans dans les antiquités Romaines. Quelques-uns tirent le nom de Bourges , A hiniis turribus , Bituris, ^»afi bit turrU. 'furribus à binis, inde vocor Bituris. Monficur Cujas , l'une des célèbres Lumières de notre Univctfité, dit que le mot François Bourges^ ne vient pas du Latin Bituri^s^ mais d'un ancien mot Gaulois, parce que les Peuples de cette Contrée étoient appelés Bourgeois , ou Bourgiens. D'autres l'ont tiré du Grec OvToptrES , Bitypikes. M. Labbé de Montveron , aprcz Gorop Bcran , a dit que la Ville Avaricum, en langue Cimbrienne s'appelloit A v v o e r i c , qui fignific le Royaume des Anciens, ou le plus ancien Royaume : Le Perc Labbe est de même opinion, quiajoiJte que cela ne se rapporte pas mal à la Langue Allemande, qui dit Aulstric, ou A L s T R. I c , en même fignification. L'Auteur du Patriarchat cftime que c'est le Ro^ Ogyg^s petit fils de Noc , qui a laillc son Nom aux Berruyers, comme en ayant été le premier Fondateur, que pour cela ceux de Berry furent appelés Bitcgjget , Filii Ogigis ; en quoy il est fuivi par Chaumeau , qui ajoute que ce mot est compole de deux didions Caldaïques Bit, qui fignific en langage Arménien, félon Annius , Fils , fi^ Oc va s s, comme témoigne

LIVRE L 3 Bcrofe, illustre Sacrificateur, & il ne se faut pas étonner si nos Historiens ont emprunté le nom de ce fabuleux Ogyges, puisque de tout temps les Peuples ont voulu tirer l'origine ou la naissance de leurs Villes de personnes supposées, auxquelles ils ont imposé des noms qui en approchoient > par allusion } comme a très-bien remarqué le docteur Dujon. j.,g4t, Chaumeau rapporte que quelques autres tirent le mot Bituriges, de deux mots grecs Bit, qui signifie Jammejir y Sc iJfxir, fort & froûifint, comme voulant dire que la Terre de Berry produit grande abondance de Biens : Et d'autres le dérivent de Butyro, pour la grande quantité de Bétail, Laitage & Laines qui y font. Mais on estime que le Noms de fleuve d'Auron a donné son Nom à la Ville, qui pour être bâtie sur ce Fleuve a été appelée Avaricum. Toutes CCS Origines sont fausses, & la plupart ridicules, plus dignes de remplir au Roman, que propres à confirmer une Histoire : La Fondation d'Ogyges est une pure imagination, étant certain que la Ville de Bourges avoir son Nom avant que les Grecs fussent Romains en elle, tant on le connoît -, ainsi c'est sans fondement que l'on voudroit emprunter son Nom ou des uns, ou des autres. Le langage de nos anciens Gaulois étoit assez fécond pour y trouver des Noms propres pour les Villes qu'ils faisoient bâtir, sans les aller chercher chez les Grecs, ou chez les Romains : & il y a lieu de se moquer de ceux qui cherchent l'origine des mots Gaulois chez les Romains, comme le fut autrefois Varron, qui donnoit à des mots grecs des Etymologies latines. J'estime que c'est en vain que nous cherchons son Origine, & qu'elle est demeurée cachée dans les ténèbres de son Antiquité. Ceux-là néanmoins sont les plus raisonnables qui tirent la dénomination de quelque ancien mot Gaulois. Ce qu'on peut dire de certain, est que César, comme Tite Live, a nommé Bourges, Avdricum, & ceux du Pais, Bituriges, & que sous la décadence de l'Empire Romain, Bourges a été appelée par les Auteurs Latins, Bituriga, Sitorid, & par les François, Bourges; Monsieur Cujas la nommoit Avaricum Biturigum, prenant le premier root pour la Ville Capitale, U, le fécond, pour la Province, comme a fait aussi Papyre Masson. Bourges est le véritable Avaricum de César, & non la Ville de Vienne. Chapitre III. QUEL QUE S personnes, qui n'avoient aucune connoissance des Villes & des Provinces de l'ancienne Gaule, se sont imaginé qu' Avaricum, dont César fait souvent mention, &c dont il décrit le Siège & la Prise au septième Livre de ses Commentaires, n'est pas la Ville de Bourges, mais celle de

Vierzon , cinquième Ville Royale p[^]âr de la Province de Berry. Leur
 penice a été fi mal reçue des Doacs , que Jofeph de l'Efcalc , les traitant
 comme ils le méritent, les nomme fous & infenfés. Tout ce qu'en Vrhem 1
 dit Ccfar cft fi contraire \ leur opinion, Se il décrit fi naïvement la Ville de
 Bourges, f»tért*y qu'il faut être entièrement aveugle , pour ne pas découvrir
 cette vérité : Il dit qu'il alla f mccc le Siège devant Avéricum , qui cft une
 Ville trcs-grandc Se tres-forte, allUe au Bouigci Pais de Bcrry, au meilleur
 & plus fertile endroit, cfpcrant que par la Prife d'une fi importante Place , il
 feroit Maître de tout le Pais , dont elle étoit la Capitale. Cela ne peut être
 McruU applique qu'à la Ville de Bourges, qui a toijours été , comme elle cft
 encore à prcfnt , Sttlttr la Capitale du Pais, une trcs-celcbre , tres-grande
 Se forte Ville , & non à celle de Vierzon, qui n'a jamais été qu'une petite
 Ville, peu forte & peu renommée, un petit Chiteau. Ccfar ajoute que
 Vctcingtorix propofa aux Gaulois en plein Confeil de brûler Bourges ,
 mais que tous ceux du Pais s'y oppoferent fortement, Se conjurèrent les
 autres Gaulois ^,ph Scmde ne les point contraindre à brûler de leurs mains
 leur Capitale, l'ornement & la feu- tig. dm Ktc du Berry , Se prefque la plus
 belle Ville de la Gaule; qu'elle étoit aifce à dcffendre *f* pupab force de fon
 Affiettc, étant ceinte prcfque de tous côtés Se de Fleuves Se de Ma- OprcB,
 Se n'ayant qu'une avenue fort étroite. On ne peut faire une plus juftc
 Defcription f*^**** de Bourges , qui eft la plus grande , la plus ancienne ,
 la plus forte Se la plus confidcrable 2?,>!^* de la Province, environnée des
 Rivières d'Auron , d'Evrc, Moulon & d Avrette Se de yj., Marcts de tous
 côtés i qui n'a qu'une étroite avenue du côté de la Porte Bourbonnoux ,
 m>«« qui cii le côté pat lequel Ccfar l'attaqua , comme nous dirons bien-tôt,
 en parlant du Vieizon A ij

4 Histoire de bertr, fum[^] ^[^] ^[^] ^[^] Defcription qu'en fait Dion
quadre parfaitement avec celle de Cefar, Se réfute Dini la fortement
l'opinion cotraire , comme remarque Smcerus dans fon Itinéraire de la
Gaule, Charte Avdritum fuijfe cduitt iSk uhi nmnc Oppidum Viaron ,
confutMtur ifjo Ltci fit» , (icyiC. tMis htdit <fu* ejl Bititrigihits , ^uâlis »
Cdfâre in Ctmmentérirts defirihitHr. Ltk 40. Une preuve convainquante , eft
que l'on voit encore aujourd'huy prez de Bourges "J^- le lieu où croit campe
Vercingetorix General des Troupes Gauloiles , entre Maubranche &
Noham, oii l'on remarque les Levées Se autres veftiges de fon
Retranchement. Les grands Chemins & Voyes militaires , qui de tous côtés
aboutiffent aux Portes de cette fameufe Ville , font encore autant d'argum-
ns de cette vérité : Ceux qui nous rcftent les plus entiers , font les Levées
faites par les Soldats Romains , depuis la Rivière deCreufe prez d'Argenton
jufqu'àS- Ambroile fur Arnon, ÔC de làà Bourges , ou quoyquece foit bien
prez, fur le ch min de S. Florent. Il y en a au(ïi de Bourges à Dun-leRoy , à
Sancerre, à Nevers, en Bourbonnois, en Auvergne, & en Bourgogne, qui
font autant de raifons convainquantes 1 <\}î Av*ricum ne p?ut convenir
qu'a Bourges , que l'Itinéraire d'Antonin qualifie de Ville M tropolitaine d:s
Berruyers , ainfi que les autres Itinéraires des Romains, qui placent le même
AvAricum entre les Villes d'Autun, Tours & Limoges, ce qui par la fuite
to.nb: abfolument à Bourges i à quoy s'accordent les Cartes Géographiques
de Peutinger. Le fondement de l'opinion contraire tire du PalTage de Cefar,
où ils prennent AvtricHm pour Vierzon, & Civitâs Bitun^m^ pour Bourges,
ne m?rite pas de réponfe, puifque les DoAes de ce Siècle fii du précédant d-
meutent d'accord que le mot de CivitM ^ chez Cefar àc autres Auteurs qui
ont même écrit aprez luy , eft pris pour tout un Etat , Jurididion ou Diocef?
entier. Les Anciens appelloient les grands Peuples Civiutes ^ Sc les B»Çf»n
moindres P*^s : Ainfi quand Ct'f.ir parle d'une Cité, il la prend pour tout un
Peuple-, en plufieurs Cantons ou Pais : Mois quant aux Villes, il les appelle,
Z/'rbts , ou Offida , erant in Civitatibiu. Ceux qui ont pris Vierzon pour
Avaricum, au lieu de Bourges, ne pèchent pas feulemment contre le jugrment
& la vérité de l'Hiftoire & contre le vray fens de la Langue Latine , mais ils
font encore tort à la réputation de Cefir, luy donnant tant de peine à prendre
une Bicoque, au lieu d'une Ville Capitale» comme* ont fait des Auteurs, qui
ont pris en f's Mémoires, Geitâhum, pour Gien, au lieu d'Orléans ; Bthrdcfé
, pour Bcuvcy ou Beaulne, au lieu d'Autun; Vxeliôd^Hum , pour Cadenac,

Martel ou Martelas , au lieu de Cahots -, A[^]Hdicum[^] pour Provins, au lieu
 de Sens; Bratnîj>*irtiMm ^ pour Grarte- Penche, au lieu de Bauvais t ainû
 l'a très bien obfervé Sanfon en fon Explication de la Carte dj l'anciconc
 Gaule. %0 I S DE B OV RG E S, CHAfitRE IV. X,f*, I. T O U s
 apprenons de Titc Live , qu'au tems que les Rois avotent le CommanDte. I.
 JL\| dément fouverain à Rome , Bourges & toute la Gaule Celtique écoit
 fous la Domination de fes Rois , qui étoient choiGs & élus du Corps des
 Citoyens de Bourges î Ce que lorfque Tarquin l'ancien étoit Roy à Rome ,
 Ambigat Citoyen de Bourges regnoit fouveraincmnt en la Gaule Celtique ;
 qui voyant que les lieux de fon Obeidonce étoient incommodés par une fi
 grande abondance de Peuples, & que le Pais , auoyquc tres-fertile , avoit
 peine de fournir toutes chofes necelfaires pour la nourriture e t int de
 perfonnes , fc rcfolut de faire d?s Colonies , ic envoya Segovcfc & Bclovcfc
 Enfans de la Soeur, chercher ailleurs un Pais pour s'habituer. Segovefe, au
 rapport de /» rité Plutarque, ayant porté fes Conquêtes en Allemagne , fe
 rendit Maître de la Bohcme, Câmihi. de la Btviere, de l'Autriche, de Suabc
 U d'une grande partie de l'Océan Germanique. Nos H ftoriens difent que
 pluſi-urs ſicelés aprez , les Dcfccndans de ce généreux Vain'queue U de fes
 Soldats , infatiables de la Gloire, voyans la France expofée au pillage ic

L I V R E I. y aux incurfiODS de toutes fortes de Barbares i ne
 pouvans fouffrir que le Pais de Iciirs Ancécxcx tombât fous une Domination
 étrangère, prirent refolution d'y retourner, & fc rendre Maîtres de toutes les
 Gaules, où ils établirent la Domination & l'Empire François. Si bien que
 nous pouvons dire avec raifon, que les Dcfccndans de nos anciens
 Berruyers font les Fondateurs de la Monarchie Françoisfe, qui ne doit pas
 ccrc de moindre durée que le monde. Bclovefe paflâ les Alpes ; & ces
 fourcilleufcs Montagnes , qui fembloient être établies par la nature pour
 mettre à couvert Rome fie l'Italie de l'Incurfion de nos vaillans Berruyers ic
 Gaulois , ne purent donner des bornes à Ton courage invincible : Il fc fit un
 chemin que perfpone n'avoir oie entreprendre avant luy , le fraya à ce grand
 Annibal le Foudre & le Fléau des Romains , qui ne marcha que fur fcs pas.
 Ayant donc fait pafler (on Armée compolce de Berruyers le d'autres Peuples
 voifms, il conquit toute la Ligurie deçà & delà le Po , bâtit les Villes de
 Milan , Boulogne, Brcflc, & y fit de grands Exploits de guerre, dont Titc
 Live a laifle la mémoire à la Pofterité. Ce fut aufli Segovefe &: nos Hk. \t.
 Berruyers, qui ouvrans le chrmin aux autres Gaulois par les Alpes > firent
 de grands ravages en Italie , U prirent la Ville de Rome : De forte que (î les
 Romains , commandés par Jule\$ Cefar, ont fubjugué les Gaulois, pris &
 ficcagé la Ville de Bourges, nous pouvons oppofer à ces Peuples guerriers ,
 que nos Berruyers avoient auparavant dompté toute l'Italie, pris & pillé la
 Ville de Rome; &r qu'ainfi ils n'ont fait que fe vanger, & n'ont point eu fur
 nous d'avantage , que nos PredccclTeurs n'euffent eu fur les leurs. pour ce
 qui cft des autres Rois qui ont tenu leur Siège dans Bourges devant & aprez
 Ambigit, le tems nous en a caché si: effacé les Noms &: les Allions» c'eft
 pourquoy il ^-^ vaut mieux avoier ingenumrnt que nous les ignorons , que
 d'en donner de fabuleux , f^^. ic comter entre nos Souverains Cube ,
 Biturix , ic le fabuleux lolque Pctiç-fils de Neptune, qui accompagna Jafon
 à la Conquête de la Toifon d'Or, & Euterpandragon , f l'" Arraraon , Claudas
 , Bindc-Bcnct , Ponce- Antoine , le Roy Olivier, le Grand Duc Lyon de
 Bourges , &: autres feniblables Rois de Romans, que Chaumeau , fans
 aucune ^fiautorité valable, met au nombre des Rois de Bourges. Cmjltn.
 Nous pouvons feulement remarquer, qu'aprez la Domination des Romains,
 qui a du- a'j^ ré jufques en l'an 47^ . cette Ville tomba fous celle des Vifigots
 Arricns , fur la fin du Regn:: d'Evatix Perc d Al iric, dernier de leurs Rois
 dans l'Aquitaine : Elle pallâ enfin fous ^r^-y la puifCincc des Rois de

France, environ l'an J07. apres la Bataille de Vovillé en Poitou ^ ' prez de Civaux , que remporta le Roy Clovis premier Chrétien , contre Alaric Roy des Vifigots , qui perdit la vie Se la bataille en même tems. Le fruit de cette Viftoire ne fut pas moindre que la Conquête quafi de tout ce que ce Roy polTedoit depuis la Loire jtjfq'aux Pyrénées , & entr'autres , de la Ville de Bourges , qui fc foumit volonuitement au Viftorieux Clovis , apres la mort duquel elle fut comprife au partage de Clodomirc Roy d'Orléans , qui en a été le fouverain Seigneur , auquel fuccederent Childc- ^ bert , Clotaire I. Contran, Childcbert , Thierry, jufqu'cn l'an 614. que Clotaire II. la 614* rciinic à la Couronne de France , aulli-bien que le refte de l'Etat , qui avoit été diflipé par les partages. Des Siège & Prife de la Ville de Bourges far Cefar, Chapitre V. LE S Gaulois , qui s'étoient rendus Maîtres de la Ville de Rome, & qui l'avoient faccagée , comme nous l'avons dit au Chapitre précédent , furent vaincus à leur tour par les Armes Romaines commandées par Jules Cefar, lequel ayant pacifié la Gaule ic affermi , comme il croyoit, fon Autorité , paffa en Lombardie, ayant laiffé fcs Légions en leurs quartiers en garnifon en quelques Villes- Les Gaulois, qui ne fupportoient qu'avec impatience le Joug de l'Empire Romain, reprirent leur vigueur pendant l'éloignement de Cefar & refolurent avec beaucoup de courage & de hardieffe de fe remettre en liberté- Ils delib-rerent de mourir tous l'cpée à la main , ou de recouvrer avec honneur b Gloire de la Liberré qu'ils avoient reçue de leurs Ancêtres avec la vie- Ceux de Chamcs commencerent les premiers, & donnerent le Signal de la Révolte ; ils étoient A iij

6 HISTOIRE DE BERRI, commandes par deux des plus
 Déterminés d'entrer, mais à craindre dans Orléans tous les Citoyens
 Romains qui y étoient demeurés pour trafiquer, & s'emparèrent de tous leurs
 Biens. Les Auvergnats ayant reçu cette nouvelle, Vercingetorix, l'un des
 principaux Seigneurs de la Province y rassembla ceux de la Fackion, qui le
 déclarèrent leur Roy, & s'étant joint avec ceux de Sens, de Paris, de Poirou,
 de Quercy, de Touraine, du Limoulin, du Perche, du Maine, d'Evreux &
 d'Anjou, & s'étant fait déclarer General de ces Troupes tumultueuses, il tira
 vers le Berry, dont les Peuples souffroient avec plus d'impatience que tous
 les autres la tyrannie de César. Cette Entreprise rappela César, il passa les
 Montagnes de Gevaudan, & étant entré dans l'Auvergne, il obligea
 Vercingetorix de tourner ses Forces de ce côté là : César s'en étant éloigné
 pour assembler ses Légions, qui étoient en quartier d'hiver, Vercingetorix
 retourna du côté du Berry, & assiégea une Place où César avoit établi ceux
 de Bourbonnois après la défaite des Suèves, & l'avoit mise sous la
 Domination de ceux d'Autun. Ce Siège hâta la marche et le retour de César,
 qui attaqua Noviodunum, que Sanfon prend pour Neufvy, d'autres pour
 Dun-le-Roy, & que le croirois être Noûan. Après la prise de cette Place, il
 vint mettre le Siège devant la Ville de Bourges, l'an quarante avant la
 Nativité de Notre Seigneur. C'est la première fois que cette Ville a été
 assiégée, & nous ne pouvons sçavoir les particularités & le succès du Siège,
 que par les Mémoires de César, qui dit, qu'il crût qu'il se vit obligé d'attaquer
 cette Place importante, Capitale de tout le Pais, sur l'espérance que par sa
 Prise il se rendroit le Maître de tout le Berry : Cuius ad Oppidum Avaricum
 , tunc erat maximum, munitissimumque in finibus Biturigum, atque agri
 fertilissimae Regionis profectus est, quod et Oppido recepto, Civitatem
 Bituricam se in potestatem revocavit. Vercingetorix, pour
 incommoder l'Armée de son Ennemi, affamer ses Troupes, & ôter en
 même tems à ceux de son Parti toute autre espérance que celle du succès de
 leurs Armes, sur d'avis de brûler tous les Villages & les Villes que l'on ne
 pouvoit garder, sans excepter même la Ville de Bourges si son avis fut suivi,
 & le feu fut mis en toutes les Villes & Villages d'alentour, qui en consuma
 jusqu'à vingt, les Gaulois aymant mieux les réduire en cendres, que de les
 réserver à la proie de leur ennemi- Il feroit à souhaiter que César eût
 exprimé le Nom de ces vingt Places, nous apprendrions les noms de nos
 plus anciennes Villes, dont la mémoire a été ensevelie dans leurs cen- ^

dres. Mais quant à la Ville de Bourges , tous ceux du Pais s'opposèrent à son
défense, ils se jetterent aux pieds des autres Gaulois , les conjurèrent de ne
pas les obliger à brûler de leurs mains l'une des plus belles Villes de toute la
Gaule, l'ornement & la fierté du Berry, promirent de la défendre
vigoureusement , armés de sa force, de son affliction, & de la nature du lieu*
qui la défendoit quasi d'elle-même ; étant ceinte presque de tous côtés de
Fleuves & de Marais inaccessibles , & qui ne lui laissent qu'une avenue
fort étroite. Les Gaulois ne leur purent refuser ce qu'ils demandoient avec
tant d'instance ; Vercingétorix même, s'étant relâché en considération du
Peuple, se contenta de laisser une bonne & forte Garnison dans la Ville,
pour la défendre. César ayant considéré l'affaiblissement de la Place , se campa près
la Porte , que nous appelions maintenant, de Bourbonnoux, parce qu'elle
tend au Pais de Bourbonnois, qui étoit l'endroit le plus foible , parce qu'il
n'étoit fermé ni de Marais, ni de Fleuves ; il fit les approches à la faveur
des Mantelets , éleva deux Tours sur une terrasse , pour commander à la
Ville , dont la situation ne faisoit point une autre forte d'Attaque. Il
rapporte qu'une son Armée souffrit beaucoup par la disette des Vivres, & fut
plusieurs jours sans Pain, à cause des dégâts faits dans la Campagne, de la
pauvreté des Bourbonnois, & de la négligence de ceux d'Autun , d'où il
 tiroit ses Convois. Vercingétorix voulut secourir la Place, mais César,
averti de sa Marche, lui coupa chemin, & l'obligea de demeurer en un
Poste avantageux, duquel il s'étoit fâché, sans oser rien entreprendre, après y
avoir jeté dix mille hommes de rafraichissement. Les Affligés n'attendant
plus d'autres secours , & en ayant perdu l'espérance, résolurent d'employer
toutes leurs forces à la défense de leur Capitale, considérant que de sa
conservation dépendoit le salut de toute la Gaule ; ils détournoient avec des
Lacs coulant les Faux dont les Affligés renverfoient leurs Murailles, &
les prenant quelques fois avec leurs cordes , les enlevoient avec leurs
Machines : D'autres fois ils alloient par des Mines & des Lieux (souterrains
, dont le Pais étoit rempli, frapper la terrasse que César avoit élevée, en
élevaient la terre & les fascines dont elle étoit composée, & par de
fréquentes & de vigoureuses forties, venoient aussi mettre le feu aux
Travaux, & attaquoient

L I V R E L 7 les Soldats qui y croient occupes , cmpéchans par toute forte de moyens & d'artifices qac les Mineurs bc les Soldnts n'approchafTent de leurs Murailles. Cefar dit que leurs Murailles étoient compofees de grandes Pièces de bois couchées \ terre, qui ne prefentoient que le bout, à deux pieds de diftance Tune de l'autre , & lices enfcmble avec des Traverfes , remplies par le dedans de terre & de fascines , & armées par dehors de pierres & de cailloux, fur lefquelles croient pofées d'autres Poutres dd iTicme manière que les premières , ce qui continioit de la forte, en pofant les pièces fur les premières Poutres, &: les fécondes fur les Pierres jufqu'au haut; & de cette façon le bois acTctoit le Béliet, dételle forte qu'il ctoit difficile de le retirer, quand il ctoit une fois pouffé avec roideur dans le bois, &: les Pierres rcftoient au Feu. Ce Mur ctoit de quarante pieds depaifTeur, qui ctoit la longueur des Poutres , &: les Murailles bâties de la forte ne pouvoient être que tres-difficilement enfoncées & démolies : cela fait connoître que! ceux qui ont cftimé qu'une partie des Murailles qui enrourent \ prefent certe Ville , font les mêmes que celles du tems de Cefar, fe font grandement abusés. Cefar ajoute que ceux de Bourges avoient fortifié leurs Murailles d'un Parapet çarni de Tours de bois couvertes de cuir, qu'ils clevoient à mefure que les Afflicgeans clevoient la Batterie fur laquelle ils avoient pofé leurs Tours. Aprez que Cefar eut élevé faTerraffe de cent pieds de large , & quatre-vingts de haut^ ui approcheit de bien prez la Muraille , les Afflegés firent tous leurs efforts pour la ctuire; ils fortirent par des conduits foiàterains , pour y mettre le feu\$ jctter«nt dii Rempart des Feux , des Fagots , de la Poix fondue & autres matières combuibles , & firent en même tems deux forties, pendant lefquelles, à la faveur de la nuit, ils brûle* rent les Mantclers , & ôtèrent aux Afflicgeans le moyen d'aller à couvert à la dcffFenfe de leurs Tours. Il remarque que les Gaulois croient fi fort attaches à la deffenfe de cette Ville, qui leur ctoit importante, qtt'il vit un Soldat des Afflicgés , hors la Porte, vis à vis d'une des Tours de la Ville, qui recevoir des Boules de Suif & de Poix, qui luy croient tendues de main en main par fcs Compagnons , & les jettoit dans le Feu j & qu'ayant été tué d'un Trait lancé par une Machine des Afflicgeans , un autre reprit en même tems la place \ apreze la mort du fécond , un troificme luy fucceda ; & à celui-là un quatrième, fans qu'il les pût jamais obliger d'abandonner un Porte fi périlleux, jufqu'à ce que tous leurs Compagnons furent repouites dans la Ville , & le Feu éteint par la vigilance

des SoU dacs Romains. Enfin les Afiêgcs , voyans Topiniâtrcté des Affiegeans , se refolurent, par l'avis de Vercingentorix , d'abandonner la Place, qu'ils ne pouvoient long-tems garder, & de se retirer dans son Camp , à la faveur de la nuit &: des marêts : mais ils ne purent exécuter ce dessein , parce que les Femmes , qui apprehendoient d'être abandonnées à la mercy de l'Ennemy , l'avertirent de cette resolution par leurs cris &: leurs hurlemens. Le lendemain , Cesar voyant que pendant une longue pluie les Afficgés n'alloient la garde de leurs Remparts , fatigués & se croyans aficurés durant un tems si fâcheux , il fit avan-* ces Troupes à couvert sous les Mantelets , pour donner l'Alaut , & en même tems donner & monter sur la Muraille. Les Afiêgcs surpris de voir les Romains sur leur Rempart, se retirèrent dans les Places publiques, à dessein de se ranger en bataille mais faibles de frayeur & d'effonnement , &: voyans les Ennemis s'épandre à foule le long des Murailles , appréhendans aussi que l'on leur coupât chemin , & qu'on empêchât leur Retraite, ils mirent les Armes bas , & ne songerent plus qu'à se sauver , ce qui fit que les Romains les défirent tous entierement. Cesar rapporte que ces Soldats enhuyés de la longueur du Siège, de l'opiniâtre résistance des Afiêgcs , &: irrités encore du massacre fait par ceux de Châlons de leurs Compagnons à Orléans, ne pardonnèrent ny aux Femmes, ny aux Vieillards, &: que le Carnage fut si horrible, que de quarante mille personnes, il n'en resta que huit cens , qui s'enfuirent au premier bruit de l'alarme. Ainsi Cesar, n'ayant pu à force ouverte prendre la Ville de Bourges, il s'en rendit Maître par surprise ôc par stratagème en un tems, où ces généreux Soldats, qui avoient long-tems arrêté le cours de ces Vidoires, s'oublièrent, si nous en croyons cet Auteur en son propre fait , de leurs premières Actions , & de leurs glorieux Défaites : Mais il y a toute apparence, que son entreprise n'eut pu réussir de la sorte, sans intelligence avec aucuns de ceux que Vercingentorix avoit laissé dans la Place pour la défendre» & que ce fut ce qui obligea les Habitans , qui ne pouvoient résister audedans \ la Trahison de la Garnison, & aux Attaques de ceux de dehors, de céder à l'une &: à l'autre*

HISTOIRE DE BERRT, Des Autnj Sièges , Ruines & Malheurs
 de la Ville de Bourges, Chavitre VI. LE fécond Siège qu'a foutenu la Ville
 de Bourges , a été durant les Guerres que Pépin eut contre Guaifrc Duc
 d'Aquitaine, durant Icfquclles il pafTa la Loire prcz delà Charité, entra par
 Itf Berry dans l'Auvergne & dans les autres Provinces d'AquL taine. L'an
 760. les Promcfles que Guaifre luy avoir faites de le fatisfaire, & les Otages
 * qu'il luy avoit donnes avoient arrêté fcs Progrez -, mais ayant violé fcs
 Sermens , Se envoyé des TroMpes dans l'Autunois , Pépin fc crut obligé de
 fc faire raifon par les Armes , l'an 761. & de venir en Aquitaine avec fon
 Fils Charles , oii il prit les Villes de Bourbon , Chantel, Clctmont & autres
 jufqua Limoges : Et l'année fuivante 7⁶¹. il affiegea & prie • Bourges, aprez
 l'avoir long-tems battue avec Engms & Machines de Guerre. L'ayant
 réparée, il y mit forte Garnifon, pardonna aux Gens de Guerre que Guaifre y
 avoit laiHcs pour la deÉFcndre , reçut le Serment de Fidélité de Humbert
 Comte de Bourges , des Habitans & des Citoyens , &: la joignit à fcs Etats.
 Zoromarchus écrit que Guaifre fc voyant dépoiiillé de la Ville de Bourges &
 autres de fon Etat , envoya fon Ambaffadcur au Roy Pépin, pour le prier de
 luy vouloir rendre les Villes qu'il avoit prifes fur luy en Aquitaine , &
 notamment la Ville de Bourges , offrant de luy payer les mêmes Tributs qu«
 les Rois fes Predcccrtcurs avoient autre-fois levé fur fes Pais , ce que Pépin
 , par l'avis de fon Confcil rcfufa abfolument, parce que cette Ville luy étoit
 de la dernière importance. Quelques-uns ont avancé que la Ville de Bourges
 avoit été ruinée parles Vvifigots, &£. par Didier Comte de Blois, mais fans
 fondement, comme a très-bien obfervé le Perc Labbe en fon Elo^e
 Hiftorique : Car pour ce qu'ils ont dit des Vvifigots, ils ne l'ont appuyé de
 l'autorité d'aucun ancien Hiftorien : &: c^uant au Comte Didier , Grégoire
 de Tours & Aymon rapportent que s'il fit quelque dégât , ce ne fut qu'à la
 Campagne , & non dedans la Ville. Il eft vray que les Normans , Peuples du
 Septentrion , incommodèrent la Province fous , le Règne du Roy Charles le
 Chauve, environ l'an 868- comme l'avoir long-tems auparavant prédit S.
 Jacques l'Hermitc en mourant dans le Pais, &: que la Ville de Bourges
 même ne fut pas excmte de leur ravage & baii^arc cruauté, comme le
 rapporte l'Auteur de la Vie de Saint Genou. L'Hiftoirc du Roy Charles VI.
 nous apprend que pendant les Guerres des Maifons de Bourgogne &
 d'Orléans , aprez le cruel maffacre au Duc d'Orléans , Jean Duc de
 Bourgogne voyant que le Duc Jean de Berry fon Oncle étoit porté pour la

Maïfon d'Orléans, s'étant faifi de la perfonnedu Roy, du Duc de Guyenne fon Fils aîné , & en leur compagnie, des Ducs de Bavieres, de Lorraine , de Bar, des Comtes de Morugne, de Nevers &: d autres Seigneurs , vint en la Province de Berry pour affieger la Ville de Bourges, où le Duc Jean s'étoit retiré, U pour lequel tenoient les Ducs d'Orléans & de Bourbon, les Comtes d'Alençon, d'Angoulême, d'Albret, de Foix, (c autres Seigneurs. 2 Le Roy arriva devant la Ville de Bourges le 9. Juin 1411. aprez s'être faifi des Villes de Mont-faucon & de Dun-le-Roy, en laquelle tenoit pour le Duc Hc Berry Aurias de Souvignac Gentil-homme Gafcon, qui fut contraint de la rendre Vie & Bagues fauves, des Châteaux de Baugy, de Fontenay U. autres : Il campa avec fon Armée du côté de la Porte de Bourbonnoux , proche le lieu appelé la Juftice, où fes Tentes & celles des Sci<^ gneurs de fa fuite furent dreffées. Jean Juvenal des Utrms remarque qu'il furvint un vent furieux accompagne de Grêle , d'Orage & de Tempête , qui abbatit &c renverfa toutes les Tentes > & caufa grand dommage à tout le Pais. Les Seigneurs de Château-roux & de Linieres , que l'Hiftorien appelle les plus grands Barons de Berry , vinrent trouver le Roy , luy firent offre de leurs Services, & fuivirent fon Parti. Le Maréchal de Hcby fc logea avec fes Gens à Linieres, d'où voulant faire des Courfes, les Troupes du Duc de Bourbon le chargèrent, qui luy tuèrent plufieurs des Siens, en firent de Prifonniers, & enfin l'obligèrent de fe retirer à grande hâte \ Linieres fon Quartier. Cela arriva depuis Je 9. Juin, & partant depuis l'arrivée du Roy devant la Ville, &: non pas devant fon départ de Paris, comme a dit Chaumcau. contre les Hiftoriens du tems. Le Roy étant arrivé , envoya un Héraut au Ehic de Berry fon Oncle , pour luy en donner avis ÔC le fommer de remettre la Ville en fon Obeïffàncc : Il répondit ce que l'on devoie

L J r K E 1. > l'on devoit attendre d'un Seigneur auflî fage & expérimenté que luy » que le Roy étoit le bien venu, qu'il étoit fon tres-humble ferviteur &: Parent , &C tnoit la Ville pour luy retidte , Se \ Monfcigneur le Dauphin (mais qu'il avoir en fa Compagnie gens qui étoient fes ennemis , & ne dcvroit avoir , qu'il garderoit fa Ville pour U fervicc de Sa Majcflc le mieux qu'il luy feroii poiTible. Sur fon refus le Sicge fut mis devant la Ville du côté de Bourbonnoux. Les Ai&cgc's firent plufieurs vigoureufes forties, & il y eut de fréquentes Efcarmouches de part & d'autre fans aucun progres^ ni avancement du côté du Roy , ce qui fit que la Ville n'étant alfiégée que d'un côté, les AHlcgc's avoient pour tirer du fecours, les deux autres côtés libres , & fortoient quand bon leur fembloit, principalement par la Porte de S. Privé , pour faire des Partis qui incommodoient fort les Convoys , & empéchoient que l'Armée du Roy ne pût tirer des Vivres du côté de la Charité &: du Nivernois, & qui enlevoient les Marchands» a^chargeoient fes Gens en diverfes rencontres. Cette raifon luy fit transférer le Siège de la porte de Bourbonnoux, en celle de S. Privé qui luy étoit beaucoup plus commode pour la facilité du tranfport des Vivres, ôc empêcher les courfes des Affiégés. Pendant que l'Armée du Roy étoit campée du côté de Bouibonnoux, quelques perfonnes accufées d'avoir voulu mettre le feu aux Tentes du Roy, furent prifes > & aprez l'avoir confeflé, eurent leurs têtes tranchées, avec Gilles de Soify, Enguerrand de Senne & Geoffroy de Buillon Secrétaire du Roy , convaincus de donner avis aux AiBégés de ce qui fe paffoit dans le Camp du Roy. Le Duc de Berry voyant que le Roy tournoit le Siège du côté de S. Privé, fit brûler les Faux-bourgs de S. Privé & de S. Sulpice, & les Villages d'alentour , pour incommoder les AfCégés qui fouffrirent beaucoup pendant le Siège faute de Vivres, tant parce que ceux du Pais étoient confommés, que parce que les Marchands ne vouloient plus en mener au Camp du Roy , en étans tres-mal payés par les Soldats , qui élaient fans argent , ne pouvoient en donner le juft prix , ceux de la Ville avoient des Vivres en abondance, qu'ils avoient tirez par les autres Portes. Comme le Duc de Berry apprehendoit la longueur du Siège , il envoya demander fecours en Angletenc , ce qui ne fervit pas peu à accélérer l'accommodement : car le Duc de Guyenne ayant eu avis que les Anglois venoient avec une puiffante armée au fecours des Ducs de Berry & de Bourbon , même que le Sire d'Albret les conduifoit, &C étoient déjà au Pais du Perche, ce Prince fit reflexion que le fucces des

armes croit incertain, que la pnc d'une Batail/e pouvoit causer celle du Royaume & de ses affaires i il se vit obligé de penfer à la paix , de laquelle le Duc de Bourgogne ne s'éloigna pas , voyant que leurs Troupes se diflipoient tous les jours , &: que la fureur de la maladie, qui étoit grande dans le Camp , en faisoit périr plusieurs. Le Duc de Berry de sa part entendit volontiers à un accommodement, voyant ses Gens fatigués par la longueur du Siege, &: qu'ayant consommé ses Finances , il avoit été contraint de vendre jusques \ sa Vaisselle d'argent , ses Joyaux Se ses Reliquaires; de manière que les deux Partis étans en difetic, chacun se porta çlos volontiers à la paix , ne cessant aux uns Se aux autres . Le Roy pour entrer en conférence, envoya fuir-conduit à M. de Boissier Archevêque ^Bourges, Chancelier du Duc de Berry, lequel de la part de son Maître étant venu d'as Sa Majesté , les Articles de la Capitulation furent dressés U arrêtés , contenant enrr'autres choses , que le Duc de Berry & les Adhérens mettroient les armes bas , &: leurs P/accj entre les mains du Roy » qu'il y pourroit mettre telles gens qu'il luy plairoit ; que de chaque Parti on renonceroit à toutes Ligues, Alliances & Confédérations faites &: promises spécialement avec les Anglois que l'on tiendrait les Articles de la Paix faite à Chartres l'an 1408- pour la reconciliat*ion des Maîtres d'Orléans &: de Bourgogne , & le Mariage du Comte de Vertus, avec la Fille du Duc de Bourgogne \ que l'on accompliroit de part ôc d'autre, ce qu'il plairoit au Roy d'ordonner ; que les Terres faictes seroient rendues &: restituées à qui elles appartenoient ; que toutes haines & rancunes cesseroient > & plusieurs autres clauses. Une chose pensa rompre cet Accommodement , les Seigneurs qui étoient en la Ville, eurent peine à consentir à cet Accommodement ; néanmoins le Duc de Berry passa par dessus ces difficultés , ic envoya avertir le Roy qu'il agréoit les conditions du Traité SC les acceptoit. Le Roy Se M. le Dauphin obligèrent les Ducs de Berry & de Bourgogne, qui étoient l Oncle & le Neveu, de le voir, ce qu'ils accordèrent ; & le Duc de Berry étant mort, le Duc de Bourgogne vint au devant de luy, & quand ils furent ptez l un & l'autre, ils s'embracèrent & se baissèrent. Juvenal des Urins rapporte que le Duc de Berry ^» au

10 HISTOIRE DE BERRT, Duc tic Bourgogne : Betu Kevtu j'ay mal fitt, & vcm encore ^is ^fâifons & mettons ftine ^ue le Royaume demeure eo patx çr tréfiuilltté. Et que le Duc répondit: Sel Ottde, il fie tieadrs pAs t» moy. Le Duc de Bcrry alla en fuite accompagné de M. le Dauphin &: du Duc de Bourgogne taire la révérence au Roy , &: luy picfcntcr les Clefs de la Ville i le Roy le rc^ut tiJTt civilement , le regala dans fon Camp, & cnfuite entrèrent tous enfcmblc cnU Vtl^e > où < Je Duc de Bcrry les traicta magnifiquement : cecy arriva au mois d'Odobre 1411. r4ii. Les: Angbis curent un fenfiblc dcplair de cette Paix , fe voyans frulltes de l'cfpcrancc <|uSU avoient conçue de profiter des defordres de la France fid^ de la mcTintelligcncc des Pnnccs , ils firent ptuficurs A£kes d'Hoftilitc, &rcfuferent de fc retiret, qu'ils ne fuffent ^ycs de leur Solde. Les Ducs de Bcrry hc d'Orléans ayans c^juifié leurs Finances, n'ctoient pac en état de Ici fatifsaite. Le Duc de Berry avoir été oblige de vendre les Reliquaires de h Stc Clupclle pour payer les Garnifons qu'il avoit dedans la: Ville, & lie Duc d'Orléans de bailler en ôtagt aux Anglois le Comte d'Angoulcmc fon Frerc, jufques à ce qu'ils fuffent payés de cent mille ccus,qui leur furent promis. Les Anglois fc ictirans en Guyenne, brûlèrent la Ville & l'Abbaye de fieaulicu ptcz Loches , emmenèrent l'Abbé Prifonnier, & minèrent Buzançois » comme remarque Gilles le Bouvier furnommé Bcrry > Héraut d'Armes de Charles VU- natif de la Ville de Bourges. Cette ViUe fut encore furprife par intelligence par ceux de la Religion Prétendue Rc\<^6%. formée le zy. de May lyéi. la veille de la Fête Dieu. Ils ctoient commandes par le Comte de Moni^omcry , lequel fur les trois à quatre heures du matin entra dans cette Ville, accompagne de fix-vingts hommes d'armes à chev.il , par la Porte de S. Ambroife , où les Habitans Huguenots de cette Ville le du Village d'Afnieres , qui avoient vendu la Ville, l'aitendoient & avoient fait un Pont de bois. On ne peut exprimer les defordres , les pillcries & les brigandages qu'ils commirent en cette Ville : Car ils n'y furent pas plutôt entrez , qu'ils deUrmereni les Habitans Catholiques, pillèrent tous les Reliquaires, Chartes hc les Ornemens des Eglifes , rompirent les Images des Saints , ce qui leur donna le nom d'Iconoclaftes dans l'Hiftoire, renvctferent les Autels, brûlèrent les Corps &: les precieufes Reliques des Saints, démolireor quelques Eglifcs , notamment nôtre Dame de Sales, rompirent & volèrent le beau Treillis d'argent que le Roy Loîiis XL avoit donné , traînèrent l'Image de la Stc Vierge par les rues ,

l'appellerent par dérision & blasphème la Salle \ ils avoient même commencé à démolir le superbe Temple de S. Etienne, & les marques reliaient encore au premier Pillier de la grande Voûte en entrant, & aux Images des Apôtres, & autres Figures du Portail mutilées & à demi rompues. Dans leur fureur ils auroient abattu ce Temple, l'un des plus beaux de l'Europe ; mais sur les remontrances de quelques-uns d'eux, qui leur firent connaître qu'il étoit plus à propos de conserver cette Basilique pour s'en servir de Temple; ils suivirent cet avis, y firent leurs Prêches & profanèrent ce Saint lieu. Aucuns même estimèrent qu'ils n'eussent pas la force de l'abattre sans l'avis qu'ils crurent que la Ville devoit être bientôt assiégée par le Roy, qui en effet l'assiégea, & la reprit sur eux après un Siège de quinze jours seulement, & qui à la faveur des Catholiques de la Ville, y entra le 1. jour de Septembre, accompagné des Ducs d'Orléans & d'Alençon ses Frères, de la Reine sa Mère, du Roy & du Prince de Navarre, & les autres Seigneurs & Gentilshommes. Il y demeura six jours, & en partant pour aller à Roissy, y laissa pour Gouverneur le sieur de Cipierre, & pour Lieutenant le sieur de Montreuil, & après successivement les sieurs de Vatan, de S. Aignan & de la Châtre. L'on peut ajouter à ces malheurs les Incendies, desquels cette Ville a été défolée, dont nous parlerons au Chapitre suivant, & des Maladies contagieuses des années 1581, 1618. & 1630, 1636. En l'année 1581. la Maladie contagieuse enleva plus de sept mille personnes. en 1618. 1630. y mourut de Peste cinq mille personnes, & entr'autres les sieurs Girard & de la Garde Echevins. Les Maire, Echevins & trente-deux Conseillers de la Ville ordonnèrent des Prières publiques le Dimanche 8. d'Octobre 1618. pour apaiser la colère de Dieu, & par ce moyen le cours de la maladie contagieuse. Ils firent vœu en l'Eglise des Peres Jezuïtes d'aller en Pèlerinage à notre Dame de Liefre, & d'y offrir à la sainte Vierge en action de grâces, la représentation de la Ville de Bourges en relief d'argent, & de faire tous les ans une Procession générale de l'Eglise de S. Etienne, en celle des Peres Jezuïtes, à laquelle assisteroient les Maire & Echevins en Robes de livrées, après s'être confessés & communies. En exécution de ce vœu la première Procession fut faite le 4. de Juin 1619. après laquelle le sieur Tuilier Maire & Prévôt de la Ville, partit pour aller à Notre-Dame de Liefre, présenter l'image de cette Ville en argent, & ainsi le vœu fut accompli le 4. jour de Juin.

L I V K e 1. JM Je ne puis oublier que fur le Prcfenc de la Ville ,
 on grava ces Vers en Lettres d'or, coinpoſcs pat M. Hcberc Archevêque de
 Bourges , qui avoïc cooſeillé aux Maire U. Echevins d'exccuccr ce Vœu. 7V
 Regina poli Biturix affiſſia réclamat t Et celerem Jcelcrum conjcta pojcit
 opem. . . Cerms ut in cun[^]loſj PeJiiSy Conta[^]iu prpunt, Injontes , Jhntu ut
 necat ifia lua. Fleilerc qua noſli > Superos jam redde beni[^]noSg Vrbts [^]
 ohfeqHii pi[^]ra certa cape. L'on pourroii ajouter aux accidens qui ont afflige
 la Ville de Bourges & la Province de Beny. leſfrequens accidens de Grêle,
 qui prcqne tous les ans ravagent nos Campagnes en quelques Cantons de la
 Province, èc ruinent en un moment l'cfperance du pauvre Laboureur Se fon
 travail de toute l'année , SdtaUta, Boum[^]itt Uhpres. Mais comm'ils font trop
 fréquens , ôc qu'il ſe paſſe peu d'années fans que quelque partie du Berry
 ſoit battue de la Grêle, je me contenteray d'obſervcr apreſ Grégoire de Tours
 , que l'an cinquième Liſſ. 7 du Roy Childebert, la Ville de Bourges fut
 battue d'une horrible Grêle i ce qui juſtific tbâf. 14* que ce n'eſt pas de nos
 jours que nôtre miſcrabic Province eſt ſujette à ces accidens. } e ne mets pas
 au nombre de nos malheurs les Attaques des Anglois au temps de Charles
 VII Je paſſe ſous ſilence qu'aprez avoir ufurpé la plus grande partie du
 Royaume, ils ſ'eſſorcent inutilement d'ôter à nôtre véritable Roy de
 Bourges cette Capitale , qui a été la ſeule cauſe de la déroute de l'Anglois ,
 6c du rétabliſſement des affaires de ce Roy, qui fut ſi bien aſſiſté de nos
 Ancêtres. Je ne mets pas au rang de nos infortunes la ſurpriſe du Seigneur
 de ſiouſſac, des autres Alliez des Anglois , qui entrèrent en cette Ville ſous
 couleur de tenir le party du Roy , & qui firent bientôt connoître qu'ils
 n'avoient que le nom François , & qu'en effet ils étoient les ennemis de la
 Patrie , ayans mis le Siège devanc la Groſſe Tour, tant du côté de la Ville
 que par le dehors , aſſiſtés des Anglois qu'ils ap. pellèrent à leur ſecours :
 Car c'eſt-ce qui relevé au delTus de toutes loiiangeſ la Gloire de nos
 Citoyens, puifque par leur ſeule valeur , pat leur fidélité inviolable, par leur
 vigucux Se leur bonne diligence , ils firent lever le Siège, 6c chaſſèrent
 honteuſement les Anelois & leurs Partifans non ſeulement de la Ville , mais
 même de devant les murailles &: de la Tour, qu'ils conſervèrent avec la
 Ville au ſervice de leur Prince, quoy|pe le Seigneur de Prie qui coramandoit
 en la Tour , eût été malheureuſement tué d'un triit d'Arc- Ce font les ſervices
 te les promeſſes de nos Pères , qui ne devroient à jamais être oubliés 1 &
 pour ieſquels le Roy Loiiis X L accorda en 1474. à nos Maires 6c Eſchevins

le Privilège du Noble. Incendies de la Ville de Bourges, Chapitre VII IL
y a peu de Villes dans le Royaume qui aient si souvent été affligées de Feu,
6c ruinées. par les Incendies que celle de Bourges. J'en ay remarqué jusques
au nombre de douze considérables, qui nous ont ôté la connoissance de
beaucoup de belles choses, concernant l'Histoire 6c les Antiquités du Pais,
6c ont consommé plusieurs Titres de la Ville, des dupitres des Eglises 6c
des Particuliers, comme il n'est que trop ordinaire en de semblables
malheurs, & ont enseveli quantité de beaux Edifices, donc nous trouvons
tous les jours des vestiges, lorsque l'on fait de nouveaux Bâtimens; car on
découvre des Colonnades, des Bases 6c des Chapiteaux, & d'autres ouvrages
à la Romaine, même quantité de Marbre ^ 6c il est arrivé que depuis peu
l'on a au Ove en la Maison du Sr Dehouys, diverses pièces de Marbre,
même certaines Images de Dieux domestiques que les Romains appelloient
Lâres^ qui font des marques du temps qu'ont fait autrefois les Romains en
cette • Ville. Le premier Incendie dont l'Histoire fait mention, arriva l'an
588. peu après la mort de S. Remy nôtre xxvi. Archevêque, qui consumma
la plus grande partie de la Ville, au rapport de Grégoire de Tours. ^ B ii

j2 HISTOIRE r> E B E RRT, uji. En l'an uyi. la veille de S. Jean Baptiste la Ville fut affligée par un feu si horrible, qu'U ne laissa d'écarter que l'Eglise Cathédrale & une seule maison. j. iijj. Le même accident arriva l'an i^{^^}. la moitié de la Ville ayant été embrasée, un grand vent qui s'éleva, porta la flamme sur l'autre moitié qui fut aussî consumée ; & par une faveur particulière du Ciel, l'Eglise Cathédrale en fut encore cette fois gardée, & le Palais Archiepiscopal, comme rapporte le Manuscrit de l'Eglise de Bourges. Le Manuscrit d'un Vicaire de la S. Chapelle, duquel j'ignore le nom, qui m'a été 1407. communiqué par M. Gault de Priou, remarque que le 9. de May 1407. jour de S. Nicolas, cette Ville fut affligée d'un grand embrasement, qui fut le premier. 146}. Et qu'en l'an 1463. Bourges fut brûlé, & c'est le cinquième. . 1467. Le Manuscrit de S. Etienne fait foi que le Vendredi 8. de May 1467. le lendemain de l'Ascension, le Feu prit au quartier de S. Bonnet proche l'Eglise, & continua brûlant jusques près du Logis du Roy, ce fut pour la sixième fois. Le septième, de donc les fuites ont été plus fréquentes, est celui qui arriva un Dimanche 1487. le jour de la Magdelaine l'an 1487. Le feu fut pris durant Vêpres en la maison d'un Menuisier, demeurant rue Mont-chevry, Mentis Caprarii, maintenant de S. Sulpice. Il alloit fautant sur les toits des maisons, & embrasa presque en un instant la plus grande partie de la Ville, notamment les Abbayes de S. Ambroise, S. Laurent, l'Eglise & Cloître des Augustins, le Cloître des Carroes, les Eglises de S. Pierre le Marché, S. Julien, S. Quotio, S. Bonnet, Notre-Dame du Four-chault, le Prieuré de S. Michel, avec l'Oratoire de saint Maurice proche les Carmes, la maison du Prieuré de b Comtal. où les Maires, Echevins & Habitans de cette Ville tenoient leurs Assemblées & avec cette maison les Titres, Comptes, Papiers & Enregistrements de la Ville, qui étoient en une Chambre de ce Prieuré furent brûlés. Le nombre des Maisons brûlées selon la supputation d'un Historien, s'en monte à trois mille. Le feu fut si grand qu'il alla jusques aux fondemens des Maisons, & Arcades de S. Jean des Champs, la moitié du Faux-bourg S. Privé en furent exemptés; On fit en ce temps une Balade qui décrit naïvement tout ce mal : Je la rapporte dans mes Preuves. 158. La huitième fois que le feu prit à la Ville, fut le 14. Mars 1558. qu'il brûla le Moulin de Meffire Jaques, & la moitié du Faux-bourg d'Auron. 1540. L'an 1540. le 20. Juin, Vigile de S. Pierre, lorsque l'on faisoit quelques feux de joye, le vent porta quelques étincelles

au même Faux-bourg d'Auron, qui conforainerent dix ou doute maifons
Ijfclement, qui elHa neuvième fois. 154J.' L»' dixième, Te fou fc ptit à la
Porte Gordainc en l'année 154[^]. la veille de S. Jean Baptifte, brûla io< ou îf.
Maifons. Il avoir commencé fut les onze heures du foir , Se dura plus de
quinze jours dan» les Caves. . a îîyi« Le teu reprit pour la onzième fois l'an
ijjt. le jour de la Fcte de Pentecôte , au logis du Heaume a'or , dont le
derrière répondoit lors au Cloître de S. Etienne , il gaigna de là l'Eglife
Cathédrale, dont il brûla pluheiirs Chapelles , & le Portail du coté des
grandes Ecoles , les Orgues qui croient du même .côté, en furent fondues;
enfuitc palfant par delTus l'Eglife, s'attacha au Palais Archiepifcopal , en
conforma une partie, particulièrement la Salle de S. Guillaume , tres-belle
5[^] confiderable par la Pragmatique Sanction qui y a été compofce. Et fans
la diligence cxttcme des Habitans, le rcfte du Palais &: l'Eglife euffent été
entièrement brûlés. lyp[^]. Le douzième, la dernière fois que ce malheur
arriva, ce fut l'an ijjp. le jour de Stc.Margucrite ; ce feu commença \ trois
heures aprcz midy au Jeu de Paume de Montconis, paira delà à l'Eglife dcS.
Jean des Champs, icàl Hôtellerie du Bœuf couronné ; Se enfuitc dans des
maifons particulières, quelques-uns ont crû que c'ècoir du Feu du Ciel. Ces
Incendies , notamment ccluy de la Magdeleine 1487. ont gâté le Commerce
de cette Ville, qui auparavant y étoic ttes-confiderable , fans qucjanuis on l'y
ait pû rétablir. Ils ruinèrent plus de deux cens Familles de riches Marchands,
&: en chalTctenc plufieurs autres de cette Ville.

LIVRE 'i; Des Colonies des Berruyers , notamment Je la Ville de Bûrdeaux. Chapitre VIII. LES Berruyers ne se font pas seulement rendus confiderables par l'Antiquité , par l'U Noblesse, de leur Fondation & par leurs grands Exploits : les Peuplades & les Cotonies qu'ils ont faites en divers Provinces , font encore des marques de leur puissance. Les Villes de Milan, de Boulogne & de Bâle, reconnoissent pour Auteurs de leurs premiers habitants & pour leurs Fondateurs les Berruyers , qui furent conduits en Italie, comme nous avons dit, par Belloc l'un de nos Citoyens. Les Bavarrois tiennent leur Origine de nos Anciens Bituriges ou Soies qui fuirent Sigovèse, & ayant pris avec eux la route de la Forêt Hercynique, vinrent s'établir dans l'ancien Pais des Nonques , qui fait aujourd'hui une partie de la Bavière. Ils s'y rendirent recommandables sous le commandement de treize Ducs, depuis Adalger jusqu'à Théodon, qui fut deporté par l'Empereur Charlemagne à cause de son manque de Voy, fie de la Rébellion- Surquoy voyez la i. Part, de l'Hist. de Bavière par le S. le Blanc. La plus belle de toutes leurs Colonies est la célèbre Ville de Bourdeaux, qu'ils bâtirent sur le bord de la Garonne; car après avoir ruiné, comme l'affaire Césaire, & brûlé de leurs Quatre mains en un seul jour vingt de leurs Villes, & en fuite perdu celle de Bourges , que Césaire prit sur eux & la pillée , ils se retirèrent dans les Provinces voisines. Et plusieurs d'entre eux aimèrent mieux après le départ de Césaire, aller chercher ailleurs un lieu commode pour s'y habituer, que de rebâtir leurs Maisons & rétablir les Villes qu'ils avoient brûlées. S'étant donc rassemblés en grand nombre, ils tirèrent vers le Soleil couchant, & ils arrêtèrent sur les bords de la Garonne, où ils fondèrent & bâtirent la grande Ville de Bourdeaux, qui pour l'avantage de sa Situation & de son Port , a depuis été très-famée, & la Ville Capitale de la seconde Aquitaine. Elle fut appelée en mémoire de ses premiers Fondateurs, Burdigala , d'après Bituriges, comme remarque Isidore, & les Habitants de cette nouvelle Peuplade affectèrent de tenir le nom de leur Origine, en s'imposant le nom de Bituriges , comme ils faisoient avant qu'ils eussent quitté le Berry ; & pour se distinguer , ils s'appellèrent Bituriges Vivi/ci ou Fibi/quej, à la différence de ceux qui demeurèrent en Berry , qui furent alors nommés Bituriges Cui ou Cubes. Depuis ce temps les Auteurs qui ont parlé des Bituriges Caennais , ont entendu parler des Peuples qui habitent le Berry , des Diocèses de Bourges anciens & originaires Berruyers, & lorsqu'ils ont parlé des Bituriges rittjeux ils ont

entendu les Diocclains de Bourdeaux , le Peuple Bourdelois , Berruyers
 d'avanture, 6c de Colonie, tirée de l'Ancien Berry. Il ne faut point de preuve
 plus certaine de ce que j'avance , que celle qui se tire des Commentaires de
 Césaire, où il ne fait aucune mention de la nouvelle Bourges , de Bourdeaux ,
 ny des Bituriges Vivisques, parce que nos Berruyers n'avoient pas encore
 letté les fondemens de cette fameuse Ville. Il n'y a point d'apparence de croire
 aussi ce que dit un auteur, que ces Peuples soient compris sous les termes
 généraux des Peuples éloignés , L'empereur ne leur conférerent leur liberté par le
 moyen de la rigueur de l'hiver où d'aller à Paris par le chemin de la Garonne
 ,** Bituriges Garonnienses Populi. Car pourquoy conter les Bourdelois entre les
 Peuples éloignés , eux qui étoient les plus proches voisins de ceux que
 Césaire avoir conquis en la Gaule Celtique ; Se il n'est pas croyable qu'il eût
 voulu comprendre sous le même général de Peuple de la Gaule la Tonne, & par
 les désigner par noms exprès les Bituriges Vivisques , eux qui ont été si
 fameux incontinent après lui, vu l'avantage de la situation de leur Ville, qui
 tient l'embouchure de la Garonne , la rencontre de la Dordogne & de la
 Garonne , son célèbre Port & son grand trafic. C'est pour ces considérations
 que Strabon peu d'années après sa Fondation, en parle fort
 avantageusement , comme d'une Ville qui étoit habitée par des étrangers
 par des Peuples de la Gaule, qui n'étoient pas d'Aquitaine, & qui n'étoient
 pas sujets aux Impôts , comme les Aquitains. Il dit que c'est une Nation
 Allophile , qu'il appelle Biturium gentem , in Aquitania peregrina degit ,
 selon la Version de Xylander. Ce qui nous fait nettement connoître que la Ville de
 Bourdeaux est une Colonie des Bituriges Vivisques & Berruyers, comme les
 Doutes Bourdelois , Vincent, Loubet & Scdiger en font de leur accord,
 aussi bien que M. Cujas & Cafaubon fut Strabon. B iiij

1^ HISTOIRE DE ^ ERRT, Hifl. dt De manière qu'il y a fujec de
 s'étonner de ce que M. de Mirca a voulu fans fondcHt4rm. nient contredire
 une vérité f» univerfellement reçue , contefter la Colonie du Peuple de
 Berry, 6 le Droit de Ville Matrice à la Ville de Bourges, fur celle de
 Bourdeaux auſſi bieu que celui de Primauté de toute l'Aquiuine en l'ordre
 Eccleſiaſtique, qui luy appartient à juſte titre , comme je feray voir ailleurs. .
 Car il faut demeurer d accord que les Bourdelois font Gaulois d'Origine,
 Etrangers* ^ non Aquitains, comme il ne peut denier, Se qu'on ne peut avec
 plus de fondement rap^ porter leur Origine qu'à ceux de Berry , qui comme
 les Bourdelois s'appellent Bituriges,6£ Lih. I font Gaulois & non pas
 Aquitains ; en prenant la Gaule & l'Aquitaine , comme fait Ccfar, ic.
 Cimmit renfermant l'Aquitaine enirelesMonts Pyrénées & la Garonne,&
 prenant pour laGaule le Pais qui ell depuis la Garonne juſqucs à la Marne &
 ^ la Seine, dans lemilieu de laquelle ſe trouvent les Berruyers Fondateurs
 des Bituriges Vibifqucsou Bourdelois.Je m'étonne qu'un A Dts Comtes de
 Bourges, Chafitre IX. P R E Z que la Ville de Bourges eut perdu fa
 Souveraineté par la Viſſcoire de Cefar, & que fon Etat eut été réduit en
 Province par les Romains» ils y établirent des Prefidens pour la gouverner ,
 comm*ils firent dans les autres Provinces de la Gaule. Et comme Bourges
 croit la Capitale de l'état des Berruyers , & Métropole de la première
 Aquiuine , elle fut le Siège de ce Prefident Romain. y ^ Grégoire Evcque de
 Tours rapporte , que fous le Conſulat de Decius Se Gratus qui i/^ ^ étoit
 environ l'an de nôtre Seigneur iji. Leocade qu'il qualifie premier Sénateur
 des Gaa' ^ les, qui étoit de la race de Vedtie Epagathc , avoir le
 Gouvernement de la première Aquitaine &c de la Province Lyonnoife, &
 qu'il avoir fon Palais en la Ville de Bourges, & uo autre en la Ville de Lyon,
 & qu'il rcſidoit untôt en l'une & en l'autre Ville. C'eſt luy , comme je diray
 ailleurs , qui donna le Palais qu'il avoir en la Ville de Bourges, pour bâtir
 Frtrt l'Eglife Cathédrale. L'Hiftorien des Princes de Dcols, eſtime que
 Leocade étoit GouycryMm de ney^ Berry ic de Limoges, fous l'Empire
 d'Auguſtc, & croit Pere de Ste.Valerej cequi Pn/Irde^^ détruit par le
 témoignage de Grégoire de Tours, & parce qu'il ajoute luy-même que S
 GiUm^^^ donna fa maifon à S. Urfm, qui n'eſt venu dans la Gaule que
 long-temps aprcz enfom l'Empire d'Auguſte. J1 It.mM- Depuis que le
 Viſl:orieux Clovis eut chaſſé les Gots de l'Aquitaine , luy U les Rois ſes ttuf
 Àt% Succeſſeurs aprcz l'entier débris de l'Empire & Domination des

Romains en Occident, qui print en ce Royaume l'ancienne Police qu'ils y avoient trouvée établie par les Romains, & qui y avoient constitué des Ducs & des Comtes pour les gouverner, à l'imitation de quels nos Rois y établirent les Comtes, pour y rendre la Justice sous leur autorité, & commander leurs Armées. Car nous apprenons des Capitulaires de Charlemagne & de son Fils Louis le Débonnaire, que les Comtes avoient l'administration de la Justice, & le commandement des Armées. Ceux qui eurent le Gouvernement de la Province de Berry, s'appellèrent Comtes de Bourges, du nom de la Ville Capitale; comme firent ceux qui commandoient dans les autres Provinces» qui prirent le nom de leurs Capitales. Ainsi le Comte de Languedoc s'appelloit Comte de Tholozé, celui de Poitou Comte de Poitiers, celui de Champagne Comte de Troyes, celui de Velay Comte du Puy, celui de Provence Comte d'Arles, celui de Rouergue Comte de Rodez» celui d'Auvergne Comte de Clermont, celui du Nivernois & Comte de Nevers, celui du Blaisois Comte de Blois, & ainsi des autres. Mais dans le commencement les Comtes n'étoient que des Officiers, & les Comtés Amples Gouvernements, qui se donnoient à Titre de Bénéfice à certain temps, ou à vie, selon la volonté & le bon plaisir des Rois; comme il arriva en cette Province. Charlemagne changea le Comte Humbert pour établir Sturmi & Charles le Chauve ôta le Comté de Bourges à Girard pour le donner à Bofon. Depuis il est à croire qu'en cette Ville, comme dans les autres du Royaume, les Comtes se rendirent perpétuels & Seigneurs de cette

L I V R E I, /jr Ville , où Us commandoient, Sr commuèrent en
 Fief Héréditaire , la dignité perfonnelle qu'ils tenoient auparavant de la
 grâce de leurs Rois. Cela commença fur la fin de la féconde race, & fut un
 établiffement certain & immuable , comme par une Loy perptuelle fous le
 Règne de Hugues Cjpet fit fes Succelfeurs. Du Tilcc au recueil des rangs
 des Grands-' Pafquier liv. i. des Recher. chap. ij. & 14. Coquille en fon Hift.
 de Nivernois, Fauchet des Origines liv. i. chap. 4. Juftel en l'Hift-
 d'Auvergne liv. i. ciup.*. & auac£ Auteurs. BoUon , OH Ollon Comte de
 Bourges^ Chapitre X. LE premier des Comtes de Bourges, dont l'Hiftoire a
 confervé les noms, eft 0###^», ou Bellon, qui avoit le Gouvernement de la
 Ville de Bourges fous le Rogné de Contran. Ce fut luy qui tua Gondebaud,
 qui s'étoit fait déclarer Roy : L s Vj(Lux du Roy qui ne l'avoit pas affilié
 contre Gondebaud , furent par fon avis gnévement punis, 4: qu'U qués-uns
 d'entre eux qui s'étoient réfugiés dans l'Eglife de S. Martin ^xcz Boi rges,
 furent dévalifés par les Enfans de ce Comte. Grégoire de Tours en f^ut
 mention liv. 7. dw- fcs Hift. chap. j8. U 41- ^ Aymoin liv. 5. chjp. 7.
 Sigebert Comte de Bourges. Chapitre XT. LA Fondation des Abbayes de S.
 Cyran & Meobec, faite par le Roy Dagobert à U prière de Sigiran Tan 64x.
 nous apprend , que fous ce Roy , Sigebert «ou Comte de Bourses & Evêque
 de Tours, que S. Cyran Archidiacre de la même Ville , étoit fon Fils, qui
 quitta le monde & fe fit Religieux. Lr Pere Labbe en fa nouvelle
 Bibliothèque , rapporte la vie de ce Saine, où le Lecteur curieux peut avoir
 recours. La même Fondation porte qu'il étoit proche Parent de Dagobert.
 Voyez , Siculumfecundum B<ntdim>m, oùU même vie eft rapportée
 & juiv. Humbert à Sturmin Comtes de Bourges, Chapitre XII. HTJ M B ERT
 ic Si»rmin , ont commandé l'un aprez l'autre en qualité de Comtes fv,i^ en la
 Ville de Boureçs, & y furent mis par Charlemagne , lequel comme
 rapporte^er A* 4? l'Auteur de la Vie de LoU.s le Débonnaire , établir par
 toute l'Aquitaine des Comtes .c <S 5. AtiS VaVaux de la Nation François . ^
 afin d'accoutûmer ces Peuples nouvellement^/; -' ^n^il i fa Domination. U
 donna le Comté de Bourges premièrement à Humbert . puis 7Ji» TscSmin,
 celui de Poitiers à Abbon . le Gouvernement de Pengueux à Videbaud.
 ccûuy d-A^v^rgnel Ithier. felaiffa en la Ville de Tholoze Chorfon U Segum
 à Bourdeaux. & ainfi des autres. Ce que confirme l'Auteur des Miracles de
 S. Benoit. Thotom.chus^j,/,*. t/z mention que Ghifelarius en même-tems
 que Humbert cco.t Comte de Bourges ious pi.r.uu Pépin Pere de

Charlemagne. En quoy U femble que ces Auteurs se contredifent; les uns/*.
.. difans que c'ett Pépin, fie les autres Charlemagne cjui eublit ces Comtes j
fi ce n eft que pour les accorder , l'on voulut dire qu'ils avoient etc
premièrement myeftis du Comte par Pépin & continués par fon Fils
Ch..rlemagne; ou que Pcp.n donna le Comte de Bourges à Gifelairc.
&Charlemagne à Humbert . puis à Scurmin. Le Comte Humbertavec
Blandin Comte d'Auvergne fenoit le pany de Vaifirr Duc d'Aquitaine 76. ce
qui attira en Berriles Armes du Roy Pepin qui alTiegea & prit la V.lle de
Bourges année fu.vante, & emmena le Comte Humbert avec fa femme
Pndmnier en France 11 luy rendit depuis le Comté, & il fc fetvic de luy
contre Vaifict U Remiftannus fon Oncle , 1 an 769.

JS HISTOIRE DE m E RRY, gotfrf , fclon la grande CKroniqé
 de S. Denis, fut infituc Comte de Bourges par le même Empereur, lorfq' il
 eut donné le Royaume d Aquitaine à Louis le Dcbonnaire Ton f IU i ce que
 dic au(& Fauchet, fuivanc le témoignage de la même Chronique. VV icfroy
 Comte de Bourges, Chapitre XII I. L>i j. T A U T E a R de la Vie de S.
 Grnou à confervé la mémoire de ^ Vicfrty ou Vridei I _ frtd ^ qui croit
 Comte de Bourges au icms de Loilis le D "bonnaire Empereur , penmcs j^nf
 qyj. pepjn fon Fils juiiiffoit du Royaume d'Aquiiaine. 11 allu.-e qu'il écoit
 dcfcendu thlf"i ^"Ç Royal , dt Seroit fiojâfu tiiundut ; mai^il ne dit p.is (\
 c'ccoit du côté de fon Perc pu de ix Mcrç. _ Bcly dit qu'il ctoit iflu de la race
 des Rois par l'un de ces Seigneurs de cette gcneteufe Bande de Noblrflc,
 que Pcpin Perc dcCharlemagne laifTa dans la Ville de Bourges, pour 6irc la
 guerre à Guaiirc Duc de Guyenne. L'Aiïtur de la Vie do S. Genou ajoute,
 qu'il avoir pris un? Alliance digne de fa haute cxtraûion , ayant époufc Odt ,
 ifluj* d'une dr#p^u\$ illuftrcs Maifons de France, tx CURiffime gènere
 Tr*nc9ium, o^ Agtnt leur Fil.c fut mariée à iloi^rr/ Maire du Palais , de
 Pcpin Roy d'Aquita<ne, Hon.mc de trejgrand^ autorité , qu'il appelle
 Injigms foittiti/c Firum, qui avoit joint à l'excellence de fa Noblefle, une
 Alliance Royale, ayant marié fa Sœur au Roy Pcpin. Ce Comte de la
 Capitale de la première Aquitr»ine, pnmji arpiiù Jqu'ttanu Cornes, & Ode fa
 Femme fondèrent, comme je diray ailleurs, l'Abbaye de S. G-nou, & la
 dotèrent de leurs biens, l'an de nôtre falut La Légende de la Vie de S.
 Jacques l'Hermite fait foy que Robert leur G^-ndre, &cAféne fa Femme,
 étoient Seigneur & Dame de Sancerre, & du lieu <'ii depuis a été bicic la
 Ville deb Chapelle , prcz de laquelle ce Saint avoit étabh fon H-iniitJge. j
 Rolert ic ÀgAtie eurent pour Fils Robert II, dit le Fort, Comte de Paris, Duc
 de France, dirù eft \Çfw Robert III. Roy de France, aprrz Eudes fon Perc
 &C Ayeul d'Hugues le Grand dit Capet; & ainfi nous pouvons nous glorifier
 avec raifon, que le* Rois de France font ilfus de la Race de nos Comtes de
 Bourges. Les Annales d- S. Bertin rapportent, qu'en l'an 8^7. Charles le
 Chauve ayant reçu de grands prefens d'Acfrid , qui pofr*doit l Abbaye de S.
 HiLire ic plufieurs autres Benrfi, ces h-^norables , ôta le Comté de Bourges
 à Girard, & le donna à Acfiid } mais qu'il ne l'en pûc thaffer, ic qu'au
 contraire les ^rns, du Comte Gif^rd luy firent la Guerre l'an fuiSéS. vant
 868. & que ce Comte s'étant retire en une maifon forte , fans en vouloir
 fortir , les Gens de Girard y ayant mis le feu , le contraignirent de s'en

retirer, le prirent, luy coupèrent la tête , & jetterent son corps dans le f^u. Ce qui a fait naître deux opinions différentes entre deux grands Genealogistes MM. Duchefte & Justelt le premier ayant estimé que VVifroy qji a fondé l'Abbaye de S. Genou l'an 818. cft le même qui fut tué l'an 868. &: 1 autre , que ce font deux perfonnes différentes , & que le premier ell le Pere du fécond. Il eft bien difficile en des chofes fi anciennes, fi obfcures & fi incertaines, qui ne font fondées que fur de fimples conjrâuresf d'affeoir un jugement affuré : néanmoins comme je ne trouve aucun Auteut ancien qui en parle comme de perfonnes différentes, & que pas un ne fait mention d-*la mort d'aucun Comte de Bourges du nom de VVifroy , avant l'an S68. j'estime qu'il faut entendre ce que difent les Annales de S, Bertin, &: la Vie de S. Genou d'une même perfonne; car puifque les Comtés n'étoient pas loti H'reditaires , il fe peut faire, comme Justelt en demeure luy-mème d'accord, que le même VVifroy ait eu par deux fois le Gouvernement de Bourges en qualité de Comte, premièrement fous Loiiis le Debonnaite, & que cette dignité luy ayant été ôtée pour la donner 'i Gérard, & depuis aptez avoir été Comte de Tholofe , le Roy Charles le Chauve qui étoit d'une humeur inconfiante, & deftituoit volontiers fes Comtes & autres Officiers, luy ait rendu le Comté de Bourges qu'Uavoicôcc à Gcraid, qui fe nui ntint contre VVifroy par Armes en fa pcfTelfion. CcT*rd

L I V R E 1. t*r Gérard & Bofon Comtes de Bourges, Chapitre
 XIV. GE R Ar D ou Cirdrd de RoulTiUon, dit d'Alface, Fondateur de
 l'Abbaye de Vezclay C«»//». en Bourgogne , 6c Bojon^ ont commandé l'un
 aprez l'autre en qualité de Comtes en ^'mHml cette Ville , fous le Roy
 Charles le Chauve : &: nous avons déjà dit, que pour favorifer f f-»/
 VVicfroy Comte de Tholofe,cc Roy dez l'an 8^8- ôta le Comte de Bourges à
 Gérard, pour Syg. le donner au Comte de Tholofe , contre lequel Gérard Ce
 maintint par force , &: demeura Comre de Bourges &c Duc ou Gouverneur
 de Guyenne , }ufques en l'an 871. que le Roy 871. [luy ôta le Duché de
 Guyeruic avec le Comté de Bourges , &C donna l'un &c l'autre à Bofon.
 Gérard ctoit Fils de Luitard Comte & de Grimilde, Bcaufrerc de Pépin II.
 &: de Chyles, «fo enfans de Pépin l'ainé Roy d'Aquitaine , ayant époufé
 Berthe leur fœur aînée, FiUc de Pcpin I. du nom Roy d'Aquitaine, &:
 d'Ingeltrudc fa Femme > il rendit de grands fervices ^""^ • au Roy Charles
 le Chauve, ayant pris fon party contre Pépin &: Charles fon Neveu, fur _ ^*
 lefquels il remporta la viâoire» les fit tondre &C enfermer en deux
 Monaftres où ils mou- ' ** rarent j nonobftant quoy • Charles le Chauve le
 defjppointa , &c donna fcs Charges ic Etats à Bofon ^ qu'il fît outre cela
 grand Chambellan àc Capitaine des Gardes de fon Fils Louis le Bcguc.
 Bofon étoit d'illuftre Famille, Fils de Comte fumomme d'Ardenne, & de la
 Soeur de Tidbergc Reine de Lorraine, Bcaufre de Charles le Chauve, qui
 avoir époufé Richildc fa Soeur, Beauperc de Carloman Roy de France, &:
 Gendre de Louïsl. Empereur Roy d'Iulic& de Provence, ayant époulc
 Hermingarde fa Fille l'an 876. aptez qu'ill'eut gy^ . enlevce,quoy qu* elle eût
 été promife au Fils de l'Empereur Baîle , &: fait empoifonnçr £n> geltrudc
 fa première Femme, pour l'époufer ; aulfi étoit-il porté dune ambition égale
 à fa Naillàncc &i fes grandes Alliances, &: afpiroit aux grandes chofes: car
 oubliant les faveurs qu'il avoit reçues du Roy Charles le Chauve fon
 Bcaufrerc, poulTé de fa propre ambition, excite pat les pteflantes
 follicitations de fa Femme, Fille de l'Empereur, qui avoir un cœur égal à Ci
 Nairtance & au deflus de fon fexe , méprifant aulfi la jeunelfcde fcs
 ÎNêvoux Lqiiis ^^^^^ &c Carloman, il ufurpanonpas le Royaume
 d'Aquitaine, comme dit Coquille en I Hill. ^ de fon Pais, mais le Royaume
 de Provence l'an 879. aprez s'être fait élire par les Etats du ^ Païf s U
 portant fes defleins plus haut, voulut s'cmpaterdu Royaume de France.
 Louis &: 879. Carloman s'oppoferent tant qu'ils purent à fes injuftes

deffcins, mais l'un Se l'autre étant civemt. mort, & les François ayans été contraints à caufe du bas-âge de Charles Fils poftume de Mdm^{tt}Loiii^s le Bègue, aanpeller au Gouvernement de l'Etat Charles le Gros Empereur, il s'y *comporta avec tant de conduite, de bonheur &: de gnerofité» qu'il défit cét Ufurpateur , ^l^fP'' iflîftc en cette guerre par Betnard &: Guillaume Comtes de Bourges.dont js parlcray cy-aprez. ' Bofon mourut l'an 887. & laKfa un Fils nommé Loiii^s, dit l'Aveugle , Roy de Provence jj^g- p^.^ ^in 88y. Se Empereur l'an 900. Se une Fille qui fut fiancée à Carloman Roy de France. f^i, ^go, 887;. " ~— 88y. 900. Bernard Comte de Bourges & d'uduvergne , Marquis de Ne'vers. Chapitre. XV. i CE Comte fut Fy^ de fernard I. du nom Comte de Poitiers, qui fut tue en la Guerre contre Lambert Comte de Nantes, l'an 844. &de BilUhildc^ Fille de Roricon Comte 844* d'Anjou , Sœur de Gauzelin ce fameux Abbé de S. Germain dez Prez &: de S. Maur fur Loire, Evcquede Paris , qui foïiint le Siège des Danois & Normans , &: petit Fils de Rtiui Comte d'Herbauges , de Poitiers & de Nantes , qui en fut pourvu par Charles le Chauve aprez la Bataille de Fontenay l'an 841- & fut tué le xj. Juin 1 an 84^ . en la Bataille contre Lambert, qu'il perdit avec la Vie. Il fucceda au Comté d'Auvergne à Hervi fon Oncle, Fils aine de Rttuud , Se donna en cette qualité au Chapitre de Brioude l'an 846. une Manfedans le Village de Bonnecroche, 847. it le Village de Mauriac, conjointement avec Ueud^^ârde fa premièreJFemme, dont la Maifoa C I

fit HIS/TOIRE DE[^] BERK^r, [^]<\9- est inconnue. L'an 8ij5>. l'Empereur Charles le Ch. iuv^c luy ôca ce Comte le donna \ 8yt. Etienne, environ l'an 8ji. à caufe qu'il avoit fuivy le parry de Pépin II. du nom, Royd'Aquitaine, Neveu de cet Empereur ; mais il luy rendit aprez la mort d'Ericnne, fidilen ctoit 8j4. enpoircellôn l'an 8[^]4. qu'il delaid'a à Lantfred Abbe de Mozac l'Eglife de nôtre Dame de Juliac m échange de celle de S/Prejci de Brioude, du confentement [^] llt^rmtngtrde fa féconde femme, fille de Gutrin Comte d'Auvergne &: de Maçon, Marquis de Bourgogne. H ftk dff Befly écrit qu'il s'empara de la Ville &: Comté de Bourges. fous prétexte du (crvice du p^{*}^i^{*}^' Roy > pptir empêcher que Frotier, ou Frotier Archevêque de Bourdeaux, -qui avoit l'ad" ■ miniftration de rArchcvêché de bourges rte la livrât aux ennemis de fa Maj'fté; mais comme il ne rapporte aucun Aitietir de ce qu'il avance, je ne puis foufcire à fon fentimenc, ic-je ne vois pas qu'on poiffc induire que Bernard fe foit emparé de la V)llc de Bourges, *' «"de craîlitc que Frotier ne la livrât aux ennemis du Roy \ l'on peut bien colltger des Lettres du Pape Jean VIII. écrites tant à ce Comte qu'à rArchcvcouc Frotier, que Bernard ctnnCi [^] paiffiblç Comte de Bourges, n'eut pas agréable la tranllation de Frotier en l'Arche-' \ yV"véché de Bourges, l'adminillratibn perpétuelle que luy avoit donnée ce Pape, qu'il 'j., •' 'eut de grands démêlés avec ce-Prdat, qu'il s'empara des biens de l'Archcvché ; & pour - prétexter fon ufurpation, qu'il accufa Frotier de trahifon, le d'avoir eu delTcin de livrer la . . - Ville de Bourges, dont Bernard étoit Comte, aux ennemis du Roy Loiiis le Bègue, avec lequel ce Comte étoit en parfaite intelligence. Que Frotier ne pouvant tirer raifon de ce Comte, fe plaignit au Roy, & fe pourveur pardevers le Pape Jean VIII. ic fit offre de fc purger des cas qui luy croient impolcs. Et que le Pape écrivit au Comte Bernard, qu'il qualifie le plus noble des Marquis, pour l'exhorter de fatisfaire Frotier, c'eft la loy. dcz Épîtres de ce Pape qui luy en écrivit une féconde la 11 y. de fes Lettres, pour l'inviter de Sitmod. fc trouver au Concile de Troyes, & d'amener avec luy le Vicomte Girard pour y terminer ttm.) Icîirs diftercns par fon jugement & celui du Roy Loiiis le Bègue i mais fur le refus qu'il CW/' d'obéir, que le Roy luy- même luy en écrit une fois, il fut excommunié par le Pape, comme Sjcrilegue ufurpateur des bifns Ecclefiaftiques, ainfi qu'il ell remarqué en la lio. de fcs Epîtres si il eft à croire qu'il en fiit bien-tot abfous, puifque peu de temps aprcz, il obtint de la libéralité du Roy partie

des Etats de Bernard II. Comte de Tholoze & Mar-» quis de Gothie Une des
marques plus conf. intc \$ que ce Comte a touiouts été bien dans l'cfprit du
Roy • Louis le Bègue, & que s'il fe porta en quelque chofe contre fcs
volontés, ce ne fut qu'au trouble qu'il fufcita à l'Archevêque Frotier ; c eil ce
qu'Aymoin rapporte , que ce Prince ^7^ étant tombé malade Van 879. il ne
trouva perfonne à qui il pût confier avec plus d'affurance fon Fils Louis III.
du nom, qu'à Bfrnard Comte de Bourges, en la garde & proteûion duquel il
lècommit, - & luy commanda en même tems d aller à Autun avec Guillaume
fon Fils, Hugues l'Abbé Duc de France, & Bofon^ Roy de Provence, pour
mettre en polTeffion de ce Comté & de cette Ville, Thierry fon grand
Ch. imbellan, qu'il en avoit pourvu. Il . rendit depuis de grands fervices à la
France , s'étant fortement oppofc aux injuftes entreprifes de Bofon , qui en
vouloir ufurper le Royaume , fij perdit la vie en un combit donne 881.
contre cer ufurpateur pendant le Siegc de Vienne l'an 881. Jmfifl^ Il laiffa
de fa féconde Femme les enfans qui fuivnt, Gutrin Conte d'Auvergne:
CuiU 9i0f. tf. l^ftfnf le pieux Duc de Guyenne Comte de Bourges , dont)c
parlcray cy-aprcz. Jdtîinde mariée l'an 880. à /IcfredVxU d'un autre Acfrd,
Comte de Bourges. Ave Rcligieufe. iV^r/^fr^Evcquedu Puy. Hugues
Comtes dc^ Bourges. ChapitreXVI. P R E z la mort de Charles le Gros,
arrivée comme l'op t^cnt communément le n. AP R E z la mort de Charles
le Gros, arrivée comme l op t^cnt communément le li de Janvier 888.
Charles le timpJc, qui n ctoitagc que de huit à neuf ans , ic par con fier Roy
de Guyenne ; mais Eudes ne le trouvant fa« boujarma pontteluy, fit donna k-
Comté de Poitou à fon Frere Robert. Guillaume Comte de Boiuges ac.
d'Auvergne s'intercilà dans

LIVRE ttxxc Guerre» prit le party de Ranulphc

IbnCoufinGermain, pour lequel il mit une Armcc fur pied. Eudes marcha pour la combattre jufqu'à une Riviere, qui feparant leurs armées empêcha d'en venir aux mains ; & crût ne le pouvoir affoiblir d'avantage qu'en luy ôtant le Comte de Bourges, qu'il donna à Huguts-, lequel en confequence fe qualifia Comte de gÔ^i BourgffJ, aprex s'être emparé de la Ville ; mais il ne joiit pas long-tems de cette nouvelle jllikt.dt dignité, l'ayant perdue avec la vie en une Bataille que luy livra le Comte GuiUaunt , qui «f>fid Lm» Icprit Prifonnet ôc luy ôta la vie l'an 889. Cktip. 9.' ■ dtUGeCmllaumc^ 1. du nom Comte de Hourges & d'yiuvergne , Marquis comrdl de :Nieuers, "Duc de (juyenne. Chapitre XVII. IL ctoic Fils de Bernard II. du riom & ^Ermtngirit fa Femmc,& fucceda au Comted'Au- 88y. vcrgnc , & Gutrin fon Frerc aine dcedc avant l'an 887- il fut poiuvû du Comte de in Bourges , & du Marquifat de Neverspar le Roy Carloman , ou parl'Empereur Charles le Gros, avant l'an 887. comme l'on apprend d'un titre delà mcmc année qui eft au Carrulaire de l'Eglife de S. Cyr de Nevers. Il s'oppofa aux cntreprifes du Roy Eudes, qui le "^^ priva de fes dignités , &: les donna à Hugues l an 889. comme nous l'avons dit au Chapr- gg^ . trc procèdent f mais Hugues ayant été tué la même année , &: Guiffdume ayant fait fa Paix. gg^ . & tconnu pour Roy Eudes , il luy rendit tous fes Gouvernemcns , & le créa Duc de la première Aquitaine l'an 89a. 89t. Il cpoufa Ingelberge Fille de Bofoa Roy de Provence &: de Bourgogne, &: ^' Hermtng-ràe Fille de l'Empereur Louis IL &: Sœur de Loiiiis III. Empereur , dit l'Aveugle. Il fonda avec elle l'an 910. la célèbre Abbaye de Cluny , par fon Teftament pafle en la Ville de Bourges l'anxin.du Règne du Roy Charles, Indiftion xiii. ce qui revient à l'année 910. car il dattoit fes Chartes des années du Roy Charles leSimple,& les commence non l'an 89{.qui cftle premier de fon Règne, mais de lan 898. auquel aprcz la mort d'Eudes il fut rctably, & de nouveau tconnu Roy i il donna auflî avec la Ptincceffe fa Femme fon Château de Maffac , aux Religieux qui s'y étoient retirés avec le Corps de S. Lomer, & plufieurs Héritages ran9ij. Ce fut luy qui bâtit l'Eglife de S. Jean de Saucillanges l'an 91^ . & foûcrivit 91J. à la Fondation de l'Abbaye dcDcols, faite pat Ebbes de Deols fon Vaflal l'an 917. & enfin 916. mourut fans Enfans fur la fin de la même année , &: la Duchefle Ingelberge Tannée s\rji 919. félon la Chronique de Mallây , &jl laifla Guillaume fon Neveu pour SuccclTcur. 9x9. (jUlUaume furnommé le 'jeune ^ IL du J^Çom , T>uc d'oAquitaine ,

Comte de 'Bourges , à'^Awvergne , de Ki^àcon , & çj^arquis de ^cJers. B C
 H A P.sI T RE XVIII É\$TV, Justel 8c Chenu ont confondu ce Comte avec
 Guillaume fon Prdeceffeur , &C le dernier s'est trompé quand il luy adonné
 pour Femme Ingelberoe, puisq. Les Fondations des Abbayes de Cluny & de
 Deols , Se divers autres Titres font foy qu'elle estoit Femme de Guillaume I.
 du nom. Il s'est aussi méconté lorsqu'il dit, qu'il étoit Frère de Geronce
 Archevêque de Bourges, &: d'Ebbes Prince de Deols; aussi ^^^^^^"^^ J^^
 Choppin & du Tillet , qui fait cet Ebb<?s puîné de la Maïfori deBerry, &
 jcfcray connoi^ce p^-^j^ le contraire en la Généalogie des Princes de Deols.
 Il est certain que notre G u i l l a u . m e le 3aine est Fils d* A c f r . e d &: d'A
 d e l l n d e , Soeur de Guillaume fori Prdeceffeur, Ce qui s'apprend d'un
 Clîarles le Simple, ce qui auquel il succeda en tous ses honneurs, & en
 toutes ses dignités. Titre de l'Eglise de S. Julien de Brioude, daté de l'an xx.
 du Roy 1 revient à l'an 918. de nôtre Seigneur, dans lequel il cûqualific
 Comtepat la grâce dePj£U, >"S. & SuccelTeur de Guillaume I. • ' - 1-. -î'-T
 y ' -• ' C'estdecc C<wntc qu'il faut entendre ce que dit Flodoardcn fa
 Chronique, qu'il vainC i;

The text on this page is estimated to be only 25.02% accurate

917. 1100. 20 HISTOIRE DE ^ E RRT, ? I l 9ii.l« Normal» qy,
ravageoient la Guyenne, & en défit douze mil en une Ba-' "nr q""^MU^-
t^n» en Guyenne contre les Armes du Roy Raoul . qu'il quaUfiou
Ufurpateurde la Couronne; ma.s ayant perdu Ton Comté de Bourges, & fur
le pçint que le Roy «o|t d emrer en Guyenne avec toutes fes forces , .1 fc
fuûm.t à lûy, & luy Z 1. vTf u ' ""^<'d'^^t'on de quoy , Raoul luy rendit le
Berry aJvaUU ^ '^^^^^ le Comté de M.icon . comme porte une Chartî t fû53
Cluny, de 1 an 016. Il mourut fans êcrc marié Tan 9^7. félon la Chronique
de Flodoard, & eut pour Succeir-ur au Duché de Guyenne & Comté
d'Auvergne Acfied rjZl en cette qmlite fonda le Monafterr de Saucillanpes
le n. Oftobre gzS ru Ht RAdulfhHm jwt in Rtgem. ^ • Tahle Généalogique
der Vicomtes de Bourges. I. 1. 34Geo^kfroy Papaboj Vicomte de Bourges,
GEOFFROY BOSBER A. I Geoffroy le Noble, Mary d'E l d e b e r g e do
Dcols. Geoffroy le Mefchin. I Etienne Vicomte de Bourges. Ilueburce
mariée à G i l o n I. du nom. Seigneur de Sully. 6. Mahault.ou Mathilde de
Sully, mariée \ Eudes Arum , qui à caufe d'elle comme Héritière d'En enne
fon Oncle, fut Vicomte de Bourges. Des Ficorutes dt Bourges, P Chapitre'
XIX. En DAN r que les Comtes ont eu le Gouvernement où la Seigneurie
de la Ville de Bourges lis avoient fous eux les Vicomtes, qui ctoieot comme
leurs Lieutenans A^vT r^"" ^ 'r^TM"" Girard, fous le Comte B e R n a r d , qui
s'empara des B.enî de 1 Archevêché; &aprez que Frotier eue été transféré de
TEgl.fe de Bourd^aut. en celle de Bourges , & dont il eft Fait mention en la
Lettre du Pape Jean VIII.au Comte Bernard. G E o F F R o Y letoitautn fous
le Qomte Guillaume le Pieux ; &: c'cft luy qui foufcrivic la conhrmation
faite par ce Comte de la Fondation de l'Abbaye de Deols ,'ran 917. enr rh','r
' ^r^"" 7 ^«.Comtes , aprci que Raoul Roy de France , ou ufurpateur . eut
chaire le Comte de cette Ville, &: en eut donne la Seigneurie au V.comte qui
l'avoic a l te en la Guerre qu il eut contre le Comte. Amli la delfrudion des
Comtes i été TétabhUement des Vicomtes fous lapx.iiTance dofquels cette
V.lle a été pendant dumoins cent foixante-fixans , jufqua la Vente qu'en fit
le V.comte A r p . n al. Roy Phihppes I.l'an 1100. de la Naillance de
Jcfus^htir. Chacun de ces Vicomtes fc qualifioïc , ri'Joma . ou Chaumeau
notre premier H.ftorien na pas eu connoilTancc de ces Vicomtes , du moins
Il n en tait aucune mention dans fon Hiftoire. Cheno n'en nomme qu'un feu!
: les Noms des autres ont etc rétablis pat une Charre de l'Abbaye de Vkrzon

de l'an 1091. dont M. Gauchier Avocat du Roy envoya Copie \ M. Cholet
ancien Avocat .lu Parlement fon On* cle i qui la communiaua au P^rr r .KK.
«... c,, cnftf. quence a reil. rué leurs Noms , &: les fques alors con^mc
cnfcvchs. xitia '* communiqua au Pere Ubbc , "qoî ^ ' a tires de l'oubli dans
lequel iTs avoient été ju Geoffroy ^Taffabos Vicomte de Bourges. X. G? °.
rurnommé Papabos, eft }c premier Vicomre prdprier. Ufe ou Seicncur de la
Ville de ftjpçgo, ctabE par le Roy Raoul, lequel environ l'an dccccxvi. orl

LIVRE y. d donna que ce Vicomte, Archambauld Baron de Bourbon , Ebbcs Prince de Deols , & ies autres Seigneurs qui auparavinc relevoient des Comccs de Berry & des Ducs de Guyenne, lelcveroient à l'avenir immédiatement de la Couronne. Depuis cctems ces Seigneurs n'ont p\ uJ reconnu les Ducs de Cîuyennc pour leurs Seigneurs Féodaux } Ce les Ducs de Guyenne ont ceflc d'exercer aucune junfdidion en cette ProvinceLa Charte de l'Abbaye de Vierzon de l'an 1091. fait mention que le Roy Louis d'Où- 'o?*» (rcmer donna en Fief ou Commande perpciuelle à ce Vicomte l'Abbaye de S. Gondon /ijr Loire, de laquelle depuis l'es SuccclTcurs ont joîiîàtitre héréditaire jufqucs au Vicomrc Etienne. Ce Vicomte Geoffroy lailla un Fils unique Geoffroy IL qui fuit. Geoffroy Bofieras Vicomte de Bourges» Chapitre XXL LA mémoire de ce Vicomte fc trouve confervcc au même Cartulairc de Vierzon , qui fait foy qu'il ctoit Fils de fon Predecelfcur, &: qu'il fut appelle pour le diftinguer Câtifredus Btsheras , &: qu'il eut pour Fils Geoffroy le Noble qui fuit, & Roc eil Doyen de S. Etienne. Si Geoffroy le Noble Vicomte de Bourges, Chapitre XXIL DE tous nos Vicomtes , il n'y en a point dont nous ayons plus de connoilfancc que de Geoffroy IIL du nom , furnommé le Noble; cefl aufli de luy feul que Chenu s'eft reflbuvcnu au Receiîil des Privilège» de Bourges , où il rapporte qu'il avoic cpoufc F.ldeburge Fille d'un Citoyen de Bourges , dont il a été repris avec raifondu P. Labbc, car elle ctoit FiUc de R**»l Prince de la Terre Dcoloife &: de Cliiteau-roux > ainû que je fcray voir en la Généalogie des Princes de Deols. Je m'étonne que Chenu s'y foit ttompc , putfiju 'il rapporte les termes de la Charte de S. Ambroife» où il pouvoit apprendre la Maifon de la VicomtelTe Eldcburge, par ces termes : Ego GAiifredui,& Vxêrmu Eldeiurgt/, e^ fiitres mtét ZJxoru odo C Ebho fro rcmcdio énimx Pâtrû^ mex Mulieris , Rodulphi , &c. qui la font nettement connoître à ceux qui ont la moindre connoilTartce des Seigneurs de la Terre Deoloife. Le même Vicomte &: Eldehurge fa Femme l'an M. XIL firent rétablir l'Ab- joiz.' baye de S. Ambroife que les Guerres avoient ruinée, à laquelle ils donnèrent de grands Biens, &: entr'autres le Bourg de S. Ambroife, appelé BriÇacu4\ le Pré Fifchault, & deux Foires , l'une au mois de Juin à ta Fcte de S- Pierre, l'autre à la Nativité de S< Atcbtoife, < lui dcvoient être de fcpt jours &: fept nuits chacune. Ils donnèrent auffi au Chapitre de S- rjrfin de cette Ville la Juftice dans le Bourg de S.Udîn , des Foires &: autres Droits ; établirent des Chanoines dans les Eglifcs de NotreDame de S.ilcs & de S, Pierre le

Puellierj te foufcrivirent la même année M. XII le dclaiſTement fait par Arnouft & Aofgrade fa Femme du Village de Feneftrelay prez Bourges à TEglife de Notre-Dame de Sales > laquelle Charte cft lans datte. Le même Vicomte mit d'accord le Chapitre de S. Urfin avec le Prieur de S. Martin touchant la Dixme de Lainage. La Chronique de Deols rapporte que ce Vicomte avec Aymou Archevêque de Bourges eurent Guerre contre Eudes Seigneur de Ch.ueali-roux , ^u'E b b f. s Fils d'Eudes fut tué par le Vicomte l'an 1037. Se qu'il fut vaincu la même année avec l'Archevêque *°i7»
Enfans de Geofroy le Noble Vicomte de Bourges , d'Eldeburge Ja Femme, m ^ 4. Geoffroy Vic<>mte de Bourges , qui aura fon Chapitre. 4.
MALDALBERT,qui fouſctivit la Charte de l'Abbaye de S. Ambroife. C ii;

HISTOIRE DE BEKRT, Geoffroy le Alefchins Vicomte de Bourgej, Cmapitaé XXIII. GEOFFROY IV. du nom, furnommé le Mcfchins , cft nomme en la Charte je l'Abbaye de Vicrzon & ca celle de l'Abbaye de S. Ambroife de l'an loii. avec Geo[^] froy le noble fon Pere. Enfans de Geoffroy le Me/chins, j. EriENifÈ qui fuie , Se fut Vicomte aprez luy. y Eldeburge mariée à G i L l o N Seigneur de Sully , de la Cliappelle ^ des Aix. V, Stienne Vicomte de Bourgù. Chapitre XXIV. LE dernier Vicomte iflu en droite Ligne de Geoffroy Papabos t. du nom, fut Etienne qui donna à l'Abbaye de Vicrzon, celle de S. Gondon fur Loire , de laquelle ceux de fa maifon jouiffoient depuis fon quatrième Aycul ^ à qui elle avoir été donnée en fief. Ce fut luy qui donna au Chapitre de S Urfin les Droits d'Entrée de leur Bourg, ic confirma la féconde année du Règne du Roy Philippe, le don des Coiitumcs du même Bourg, que fcs Predccclfeurs y avoient fait. Il approuva auffi le dclaiflcnicnt de l'Eglife d'Omoy , fait par André de TroufTcbois au même Chapîtte , & luy quitta les Droits & prétentions qu'il avoit fur les Eclufes & Pâtureaux du Moulin de Charlet , par deux Titres dattes du Regne du Roy Philippe, & du Pontificat de Richard Archevêque oe Bourges , du confcnrcment de G i l l o n de Sully fon Beaufrere , & d'Eudes Arpin Mary de fa Nièce. Il eft pareillement nommé en aeux Chartes de Nôtre-Dame de Sales, l'une dattéc du mois de Février, rêvante Philiffe Rege anno iV. & l'autre, rtgnantt Thiliffitnno V. Il mourut fans Enfans, & : laifTa MahauddeSully fa Niécc fon Héritière univerfcUc , laquelle fut conjointe par Mariage avec Eudes Arpih, qui à caufe d'elle fuc. Vicomte de Bourges. Sudcs tArpin dernier Vicomte de Bourges , Seigneur de Dun» Chapitre XXV. EUdes Arpin ifTu d'une ancienne Maifon de cette Provjnc» , où elle poffedoic au* trcfois le Château de Dun , depuis appelle Dun-le-Roy ctoit Fils d'HuMBAuD ^ S. de Dun. Il fut conjoint par Mariage .nvcc Mathii.de de Sullt, Fille de Gilon Seigneur de Sully , des Aix & : de la Chapelle d'Amgillon, & : d'E ideburce de Bourges, Sœur du Vicomte Etienne ; à caufe de laquelle il fut inllitué Héritier par ce Vicomte. En cette qualité, il ratifia la Donation que ce Vicomte avoit faite de l'Abbaye de S. Gondon 109I. fur Loire, aux Abbé & : Religieux de Vicrzon l'an 1091. Il foufcrivit aulfi avec fa Femme une Charte de l'Abbaye de S. Sulpicc de Bourges de 1097. l'an 1097. s'empara du Fout de S. Privé, que Pierre Sadon & Ifambert avoient donné au Chapitre de S. UrCn , & leur rccllitua du confentement de fa Femme aprcz quatre années de jouiffance. Cecy fert

pour réfuter l'erreur du continuateur d' A imoin , & de ceux qui apres lay ont mis ce Vicomte au nombre des Seigneurs qui firent le Voyage d'Outremer, au premier Armement de l'an io6y. car ces Chartes font foy qu'il ctoit encore à Bourges cz années 1091. icjji. & ne s'embarqua f>our Ir Voyage d'Outremer qu'.»u commencement de l'onzième (iècle l'an uoe. ou iioi. Avic GuillaOme Comte de Poitiers , Etienne Comte de

L 1 y R s I. 2S glois , Jofcelin de Courccnay , Miles de Bray ,
 Etienne de Bourgogne Comté , &: plufieurs autres. îc m'étonne que Chenu
 ne l'aie pas obfervé, veû qu'il cote luymcmc le Partage d'OticTic, contre la
 foy daquel il le fait partir dez k premier Embarquement avec GodcfioY
 dcBoiiiillon ; ce qui ne peut s'accorder avec l'Auteur qu'il cite. Ce Vicomte
 fournit un Exemple (ignalé du zele extraordinaire de nos Seigneurs François
 pour le Recouvrement de ia Terre fainte , qui les portoie non feulement à
 quitter leur Pays , abandonner leurs Faffliifc5> mais même d'aliéner leurs
 Terres & leurs Seigneuries : (jilmti dil(6t4s Conjures OrJrrié. j0irel Mtjttere
 dii^ontbam \ iB* "vcro gemntes reliifâ proie cum cmnibus divitiis fuis ta
 pcr^U luiitnt Viros fuês feijui cupiehan. Prjidia ver'o haUeiiits cara,
 vilipretic nunc 'vendehitntttr \ cJ* jmi tpieyat tur y (fHilutt itltio divina fufer
 Allophilos txtrecretur. Car n'ayant pas d'argent pour faire ce long & fâcheux
 Voyage, &: foutenir les frais de la Guerre contre les Infide|cî,3i fe mettre en
 l'équippage d'un homme de fa condition, il fut contraint de vendre fi
 Vicomte de Bourges au Roy Philippe 1. la fomme de foixante mil ccus ,
 comme rapportent les Annales en la Vie de ce Prince, & le continuateur du
 Moine Aymoin & Bo- Liv.j, <iin. Paul Emilie dit que cette Vente fut bien
 plus honorable au Vendeur, qui vendoit fon Bien pour fe croifer contre les
 Infidèles , qu'à l'Achcteur. qui le devoir ayder en une fi Éunte entreprife ,
 plutôt que le dépouiller de fa Terre. h Vu' Le fucccz de cette Guerre ne rut
 pas avantageux aux Chrétiens. Baudouin Frère 5^ Succclfeur de Godefroy
 de Bouillon au Royaume de Jcrufalem , enflé des Vidoires qu'avoient
 auparavant obtenus les Chrétiens , contre Soliman Chef des Sarrazins &:
 des Infidèles, &: relblulc Combat que luy offroit le General de l'Armée
 ennemie, contre l'avis du Vicomte Arpin, perdit la Bataille, où l'on fit un fi
 horrible carnage de l'Armée des Chrétiens , que de deux cens mil
 Combattans , à peine y en eut-il fept mil de fauvés. Tout l'Equipage &: le
 Bagage de l'Armée fut pille par les Sarrazins, que le gain de cette Bataille &
 le Butin qu'ils firent, tecompenfa avec ufure des pertes qu'ils avoient
 foufFertes. L'Abbé ^^t10 4-C. Guibert en fon Hift. de jerufal. rapporte que
 nôtre Arpin fit fon poUible pour obliger B.iudoiin de différer le Combat,
 jufques à ce qu'il eut aflembié le refte de fes forces > mais qu'au heu
 d'écouter un fi prudent confeil, il mal-traicta#ce Seigneur de paroles ,
 luydifant, yfruct. que s'il avoir peur , qu'il allât fe cacher en fa Ville de
 Bourges , & donna mal à propos la Tjr. hb. Bataille ^ qu'il perdit, A: où le

Vicomte de Bourges fit bien voir , que s'il avoit été d'avis de f- »»• différer
 le Combat , c'étoit par prudence & non par crainte ; car s'étant engagé des
 plus avanr dansJa mêlée, il y fut pus Prifonnier , & mené Captif en
 Babylone , où il demeura long-ccms en une dure &c fcheufe fervitude. Il
 fut mis depuis en liberté par l'entremife de l'Empereur de Conilantinople ,
 &: à la prière de quelques Marchands, qui eurent pitié de fa mifcre. Puis
 retournant en France, palTa par Rome, y reçue la bénédiction du Pape
 Pafchal II. qui le confirma dans le dcffein qu'il avoir pris durant fa prifon,
 d'embraTcr la vie Rcligicufe, en cas qu'il fût délivré de l'efclavage ,* ce
 qu'il exécuta fi-tôt qu'il fut arrivé en l'Abbaye deCluny, où il étoit Religieux
 avant l'an iio<>. ainfi qu'il fc juftifie par la Fon-* dation du Prieuré de S.
 Gelais, faite cette an née- là par Hugues de Luzignan , en laquelle il cft
 dénommé comme témoin au nombre des Religieux deCluny, De Menachis
 D m.Marfw Ahb^ itrvi MohAfierii fici. Bemardm Clunincenfs Cumerdritis j
 ffarentè , Odt Arpinus drc. Ilmourut en l'Abbaye de Cluny, qui avoit été
 fondée par Guillaume le Pieux, l'un de nos mics , Se qui fournit auflî de lieu
 de retr.iite &: de Tombeau au dernier de nos Vicomtes. Td'icfut la fin
 d'Eudes Arpin dernier de nos Vicomtes, que la plupart des Hiftoriens
 qualifient Comte de Bourges , quoyqu'il n'en ait été que Vicomte^ 2)«
 Vo^eft ou Vicomte de Bourges. Chapitre XXVI. LE s Vicomtes Seigneurs
 de la Ville de Bourges établirent fous eux leurs Voyers Héréditaires en cette
 Ville,&:dans les autres lieux de la Septaine. Les Chartes du tems nous
 apprennent que fous le Vicomte Etienne, un autre Etienne étoie fon Voyer &
 Prcvot -, du tems des autres Vicomtes HuMBALDU&ALnn.ANUS. La
 Charte qui eft au Thrcfoi de l'Abbaye de S. Sulpice, marque quedu tems de
 nôtre dernict Vicomte Arpin, & du Roy Philippe I. Humbauld de Bourbon
 jpiiinbit de I4 Voirie de Bourges , parce que les Droits qu'il levoit à caufe de
 fa Voirie y font expr'n inés , j'ay a(t les devoir rapporter icy.

The text on this page is estimated to be only 28.84% accurate

tif HISTOIRE DE 'BERRT, ' l*rivUegés du Voycr de Bourges,
improprcihent appelle Vicomte, tires du Cartulaire de l'Abbaye de S.
Sulpice. SCIENT fofieri ntfiri , tjuod Vkdrium Bituriu Zy'rbù iu hahit
//MmhJut Vicârius , tff in ifiâ Chât* fcriftum tjl. Et it* dcdit Odo ArpinMS
, é" Philippus Rex Fuacix Humhtdo BorhoHtitfi. ^uicumqMc homo vd
femina cUmortm fecer'it Viario ex titurics , ditt ex Bur^s qui <iru iSam
fuHt, Fi car tus duos fididos & dimid:iim ex illo qui fecerit ftrefjcium , ^ Ji
deîpexerit yiurium^ hibehit Viurius Jtftem felidos & dimidittm , é" iterum
quatuer ne/nrifs. Homo no» <*fiet Vidimon tum fine yicétia -, quod fi
fecerit , habebitex eo Vicarius fettem foHdes & dimidiam. ^ui vero traxerit
frepter jt(r^ium arma , habebttnt irtter Dominum Vrhif & Vicarium
fexagint* falidos , duxs partes habttbt Domints ^ (^tertiam partent Vicarius.
Si beUa funt inter Dominum cr Viuriêm , dut partes Domino , dr tertia pars
Vicario : é" f pugnauerint Dux & Vicarius , in poteftate fua viUum , &
capiet duosfolidos é" dimidtum ex tUo , & fcutum & omnia arma cum qui»
hus pugnavit , hahebit Vicarius, ^icumque capiet Latrtnem reddet Vicario ita
veftitumy ut i Hum capiet, & fi non fecerit y emendabit iufiititm Vicario. ^i
judicium portaverit , erit in cufodiâ. Vicarii^ & habttbit Vicarius ex illo pro
cufodiâ viginti aenarios ^ é" fi' portaverit iudicium loCMius fuerit^
emendabit triginta foUdos , dtcim erunt Vicario & viginti Domino,
^icumque UUaverit in ifia Vicariaaliquod Cenfum ^ qualecunque fit, erit
Vicario fine parte quam Dominus cafit. ^icumque Bannum infregrit quem
Vicarius faciet , emendabit forefaUum , ent tertia part Vicario, dr dut partes
Domino, ^i rapuerit Mulierem per vim, emendabit Jexagima folidot , tertia
pars erit Vicario , & dut partes Domine . £hii finit Domum in viis,
emendabit /exaginta fom lidos , tertia pars erit Vicario , & dut partes
Dcmtno , fimtliter qui tranfierit per murum Civitatù. Pancm ad vendendum
nemo faciet in Ci-vitate neque Burgis, fine iufiu Vicarii. Vnufquifque
Panetarius reddet Vi ario deneralam jpants inmenfie C\Urtù , & in
Fefiivitate S. ^oannùunum paneméin Augtéfio unam deneratam , Cfi»
Nativitate Domini unum TerteHum , in vigilia Natal/ s red~ tUt unujquifqut
Macellarim unum denarium\ é-quicumqhe vendiderit Carnem : fimiliter
unum dcnarium. ^i adduxmt Vinum de forts ad vendendum, de quadriga
habebit Vicarites dimidium y?xtarium, & de Carro unum fextaum , & de
Afinis unum obolum , de unaquaque, tertia ertt cario 0- dut erunt Domino.

Ex omnibus Piscibus maris qui -jenditi erunt, habebit Vicarius tertient
fartCMy & de Salmonefimnliter. ExAnguillis qut de foris venerint, tertiam
partem. Sutores non mittent Corbillas f»M in fort fine jufu Vicarii.
a^poltaverit Corium & Loros fi, caverit , us\$ vendiderit , ftçiet jufu yicarit
i fit vero no» fecerit jufu vicarii , capiet eum Vicarius. Metcerii reddent
unufquifque obolutn i» Martio , & in Fera S.Sulptcii , & in fera S. Ambrofii
: tjrfi Mereeriui extianeus venerit y reddet [militer obolum. Ferronus qui
vend. t firrum in Foro , reddet unum denarium in Martio • quicunque
vendiderit in Foro qualecumque ferramentum , reddet vicario unicum
denarium. Si adportaverit Cultelios , capiet Vicarius unum ex Cultellis , de
Faucibua habebit Vicarius unum denarium , & S. Sutpicius alium : fimiliter
ex Deiibris det^cerio , mediet4s Vicario , & medietdsS. Sulpicio. NuUus
mittet Petram in Foro fine jufu Vicarii, i'iàs qut in Foro funt nuUus
removtbit , qui faciet , emendabit decem felidos ,û- erii tertia pars Vicario
à" dut fartes erunt Domino, Illi qui vendunt Allia cr Vngnuns reddet
unufquifque in menfe Martionnum obolum Vicario: fimiliter e> ffirris. ^i
adportaverit de Foris y^Uia ad vendendum , fimiUter reddet obolum.
Tornatores qui fciunt Leciulos ^é" vendunt in foro , capiet Vicarius unum ;
ex illis qui vendunt Tenolios .capiet Vicariut unum, fimiliter ex quart is. De
Afiris qui tdportant fiamna & arCM, de unotjuoque ebolum unum , mcdietts
efi Vicario , cr de quadrigis , ex Ufiajuaique duos denarios , medietus erit
Vicario ; cr de quadrtgaria Circulornm , habebit Vicarius unum Circulum ;
& de unoquàtjue Afino qui adportabit Circulos , habebit Vicarius unum
ebolum , fimiliter de Oferijs. Ex unoquoque Afino qui portât oUas ad
ven^endum , uram petumi de qiiadrng.irio ef forifs ,unum eîjoriumjîmiliter
una Ejolna, é" fimiliter unam JMtam de lipiis qui intraatfr Porttm "Vtrionit.
Habebit Vicarim ex vnaquaue quadriga duos Palforcas , de ur.oquoque
J^adnr^ario Lignorum unam bufcam , & de Efcotcis fimiliter , de Scjphis
Scutellis in martio denaratam. T>e Hcmine qui de foris lenerit deneratam :
fimilitti de Molendi/iis unum MolendiKoni ,dc Vifiis mnamVifiam.Çmiliter
ex Liberis ^ fammis,de Sacerio unam P,iro»arium. Ex unoquoqiie quiiendif
Sol in foro unam manetam , fimiliter in Fera S.Affirtfigill i,& Sulficii (jr
^Laurent :i C- ^ An.brofii unum rafieltum aut unam fortam ex illis
quivendiderint ir foro. Ex Candrldris ftrri unum Candem iabrum.
Exberinnis, unum denarium , ex quadriraria medianis un^m , ex eoibeiiis
unam. De /Jt al tnente unum obolum , de Cutis unam Cutam-, de Utrallis
Viiriur.um\de Serrures qut dr foris ve^ niunt , unam ; de Marteffis , unum;

de c hufiris , ùhurn. De itlts qui adporraverint de fris Cordas ad vendendum
, unum denarium. Ex Meretricibtri', qiiataor denarios. Menfur^m Annoiit (r
llenfurds Vint tallabit Vicarius cr Bofcellos, Ex furumis Vins qut egrediuntur
de Civilart , erit

L I V K E L ij lût jointBm ohâluſ» Vicarh. J>ui i lportaverit Ferres
 é- cUvos ad "vendendum , hakehh Vutriiit nnufndtnanMm-ytx Hàftis unsm
 Hdjlam -, ex Arcis de Alhorio unam Arc4tn ; ex Terurih MnamTer" (trium :
 (X f^lony nftjHe ad rinolium , ejf jufiitiâ Vicarii ifimiliter ex Alony ujque
 ad Ejluejîum , ^ CcHfaluAet viginti-fcx JoUdu. lji Famille des Trouflcaux
 l'une des plus aneicnnes de la Ville de Bourges , a long-tems poflcde la
 Vicomte de Bourges, dont ils faifoient la foy fiſ hommage aux Abbé &
 Religieux Sulpicc, à qui la mouvance en avoir été donnée par le Vicomte
 Arpin. Jacques Tr o u s s e au Ecuyr, en fir la foy &: hommage l'an 1357.
 ijj^» Jacques Trousseau Chevalier Seigneur du BoiftroufTeau , la tenoic l'an
 14}?). 14304 Artaud Trousseau Ecuy er , en rendit la foy &: hommage en
 prcfencc de la Rivière Notaire , Ici. Septembre 145^. 14 j^. Gilbert de
 VtERZAC Ecuyr Seigneur de S. Aubin &: de la Fcrté-Giibert la reconnut
 l'an 1506. 1506. François Bertrand Ecuyr Seigneur du Lis S. Georges, ctoit
 Vicomte de Bourges, l'an 1511. à caufe de GiLBERTË DuMouſTiER fa
 Femme. ijit, Marc Esmoin Ecuyr Seigneur de Lunn , en jouïſſoit l'an i jii .
 \ caufe de S u z anke ijitf. DE la Jarrie fa Femme, Héritière de Gilberte du
 Mouſſicr. Mrc. Olivier de Bonnes, Chevalier Seigneur de Richemont , ayant
 acquis la Vicomte de Bourges du S. de Luan , en fit les devoirs l'an &: il la
 revendit la même 1^9. année. Jean Li l k a r d S. de Dierry , aprez l'avoir
 acquife , en fit la foy & hommage le 14 . Mars Lo Uis Trousseau, Ecuyer
 Seigneur de Chambon & S. îuft , la pofledoit l'an iji8. lyi?. mais je n*ay pu
 apprendre à quel Titre, il eſt ccrrain qu'il l'a revendit le 17. Août à ijj.
 Guillaume Maublanc, qui l'a tranſmit \ fon Fils. Jean M a u b l a n c , qui en
 fit foy &: hommage le ly. Juillet 1^30. il ne laifſa qu'une lyjOt FiUc , qui
 fut nuricc à François Pellerin* S- de Vougon , à caufe de laquelle il fit la foy
 & hommage de la Vicomte, le y. de Février 1^55. tL s oppoſa en cette
 qualité à la redaction de la Coutume ci\ 153». U fut le dernier Vicomte. ij^^,
 de France ^ premier Duc de Berry & à*3Ativergne , ^air de France ,
 Qomte de Poitou , Xaintonge , u4ngoulême ,Sflampes , Bologne .
 ^Auvergne , ^:Montfenfier & Q^^sCacon , Lieutenant gênerai du Roy t ezj
 Pais de Berry, ^Auvergne & Poitou , en tout le Pais de Languedoc & Duché
 de Guyenne , outre la Dordogne. Chapitre XXVI. DE PU I s l'acquiſition
 que fit le Roy Philippe I. d'Eudes Arpin delà Vicomte de Bourges', environ
 l'an iioo. de nôtre falut, cette Ville demeura unie à la Couronne^
 juſqu'audon que le Roy Jean fit à J ean de France fon troifième Fils , ic de

Bonne de Luxembourg fa Femme , des Pais de Berry , d'Auvergne, & des Cliâcellenies de Victzon , Lury &c Meun fur Eure, qui furent depuis érigées en Duchés fie Pairies fous le nom de Berry & d'Auvergne au mois d'Odobre 1360. fous la refcrvc de la garde des Eglifes, des Régales i du droit de battre Monnoyes, Rcflort Souveraineté , & à la charge de rcvcrfion à la Couronne, à défaut d'Hoirs mâles , qui font les conditions ordinaires des Appanages des Enfans de France. Il naquit au Château du Bois de Vincennes le 30. de Novembre , , ^ »Ho. porta premièrement le titre de Comte de Poitou , par le don que luy en fit le Roy fon ' Perc, ic que Charles fon Frerc lors Dauphin confirma , fie luy donna le titre fie prérogative de Pairie , par Lettres du mois de Juin 1357. & avoir été pourvu par fon Pere de la Lieu- 13^7. renance g'*ncrale ez Pais de Poitou, Angoumois, Xaintonge , Perigord> Berry, Auvergne, Limofin, Gafcogne, fie de tous les Pais de là la Riviere de LoireCharles V. fon Frerc, n'étant encore que Dauphin S: Rcgent, pendant la prifon du Kof P

26 HISTOIRE DE BERRI, ijy. Jean Ton Père, luy donna le Comte de Mâcon par Lettres du mois de May 1359. & depuis qu'il fut parvenu à la Couronne, luy augmenta son Appanage, luy donnant les Terres de ^{la} Châtre > Civray, Chiffey & Villeneuve-en Poitou, par Lettres données à Paris au mois de Novembre 1369. & le 15 Mars 1369. de luy permit au fil par autres Lettres» données au mois de Février de la même année, de retourner à Bonne fille, lorsqu'il la marieroit, fixerail livres de Rente sur ses Terres de Poitou. Il luy avoit au fil donné les Comtes de Xaintonge & d'Angoulême, qu'il retira depuis, luy cédant la rançon de Thomas de Percy Chevalier Anglois, & la somme de quarante mille livres, ainsi qu'il se voit par les Lettres des 3- Mars, & 8, Septembre 1374. Ce Prince se rendit autant recommandable en Guerre & en Paix, qu'aucun autre Prince 1340. & de l'Age de seize ans, il commença de rendre service à l'Etat. Il se trouva en la fameuse Bataille de Poitiers l'an 1356- qui eut de si fâcheuses suites pour la France. Le Roy Jean son Père, qui y fut pris fut mené en Angleterre, d'où il ne fut délivré que par le Traité de Bretigny. Notre Duc avec plusieurs autres Princes & Seigneurs, fut donné en otage à l'Anglois, chez lequel il demeura neuf ans entiers, & n'en sortit qu'après avoir obtenu congé du Roy d'Angleterre pour venir moyennant sa Rançon. Froissart dit, qu'il Vêtu, eut congé pour un an, & se diffimula, & fort J'aiment, qu'on/jus fuis n'y rituma, & ch. 14J. prit tant de précaution y & d'autres moyens, que la Guerre fut tout à fait cuver & que le Roy Charles V- luy fit défense de sortir hors le Royaume, nonobstant que par le Traité de Paix, il se fut rendu & confitue pour otage à Edouard d'Angleterre, & Edouard son Fils 136p. aîné, par Lettres données à Paris le 18. Octobre 1369. Le Roy Jean son Père le fit son Lieutenant General de Pais de Poitou, Xaintonge, Angoumois, Perigord, Berry, Auvergne, Limousin, Gascogne, & de tous les Pais de là la Rivière de Loire, par Lettres données au Gué de Longroy en Juin 1356. & en Languedoc & 317' par la demission du Comté d'Armagnac en Janvier 1357. au mois de Septembre de la même année. Charles aîné Fils du Roy de France & son Lieutenant général par tout le Royaume, luy donna la Lieutenance au Baillage & Comté de Mâcon, par Lettres données à S. Denis, & ci Pais de Languedoc, par autres données à Paris au mois de Décembre suivant. 136Z. Charles V. le pourvut au fil de la Lieutenance générale pour le fait de la Guerre de parties d'Auvergne, de Berry, de Bourbonnois, de Forets, de Sologne, de Touraine, d'Anjou, du

Maine, de Normandie, des Rivières de Seine & de Loire, de Mâconnois
 Se de Lyonnois, par Lettres données à Paris en Février 1367. & de la
 Lieutenancc cz Pais d'Angoumois, Xaintonge Se de Poitou, par autres
 Lettres à Paris au mois de Décembre 1369. Et le Roy Charles V I. le fit
 son Lieutenant général au Duché d'Aquitaine, delà la Dordogne, au Comté
 de Tholouse, en tout le Languedoc, cz Pais de Berry, d'Auvergne, de Poitou,
 par Lettres données à Paris en Novembre 1380. qu'il prorogea pour fix
 années 1388. à Montcrœu-Fautyonne en Août 1388 & par Lettres du mois
 de Septembre 1389. luy remit 1389. les Aydes & Subsidies qu'il avoit fait
 lever devant le temps de sa Lieutenance. Ce même Roy luy accorda encore
 pendant sa vie la Lieutenance cz Pais de Berry, Auvergne, Poitou, en tout le
 Languedoc Se Pais d'Aquitaine, delà la Dordogne, par Lettres données à
 Paris 1401. en Février 1401. qu'il révoqua, & luy restitua depuis à Paris au
 mois d'Octobre Hij. Il eut le commandement de l'Armée Royale en Guyenne,
 contre le Prince de Galles, & les Anglois, sur lesquels il emporta les Villes
 de Limoges, de Poitiers, de la Rochelle, & de Thoulours, & fut confirmé par sa
 Vierge la confirmation de la qualité de Comte de Poitou, que le Roy
 Charles V. luy redonna après que ce Comte fut retourné à la Couronne parla
 rebelle 1371. lion de l'Anglois. Les Lettres en furent expédiées l'an 1371. il luy
 donna pareillement les Châteaux & les Forteresses de Gerfay, Mortemer &
 autres, sises en Guyenne & en Poirou, qui avoient été confisquées sur les
 Anglois à Paris au mois d'Avril 1371. Il assista depuis le Roy Charles VI.
 son Neveu en la Bataille de Rochembeque, gagnée sur les Flamands l'an 1381.
 1381. & deux ans après il défit les communes d'Auvergne, de Poitou & de
 Limousin, qui courroient le plat Pais sous Pierre de Bruyères leur Chef &
 pilloient les Maillens des Gentils-hommes, & trouvoient les Palvans, &
 faisoient mille autres défordres. Le Roy Charles VI. le pourvint encore du
 Gouvernement de Languedoc, que tenait le 1381. Comte de Foix l'an 1381.
 qu'il ne luy céda que par le Traité du 11. Juillet de la même année, & après
 quelques petits Combats & rencontres, qui ne furent pas tout à fait
 avantageux à notre Duc. L'an 1411. il conserva sa Ville de Bourges
 contre l'Armée du Duc de Bourgogne, comme j'ay dit ailleurs. 1411. '

L i r R E I, line donna pas moins de marques de Ton cfpric & de fa ruffiance dans les Négociations de Paix, & dans le manimenc des affaires du Gouvernement, qu'il avoic donne de preuves de fon courage dans la Guerre. Ce fut luv qui par fon adrefleappaifa lesfeditiions desPanficns, 8t qui pendant le Règne du Roy Charles fon Neveu, euttres-bonne part au Gouvernement du Royaume , & aux Aifurcs de l'Eut, au rapport même d'un Auteur du tems , qui dit, ^t'iltvtit Im Greigm\$re ptrtit du Rojmmt de Fra/ice en GoMvernement, & frluj était têt fait, ff/uj /<y n'étoit rien fait. Il fc trouva à Calais pour conférer avec le Duc de l'Anclaftrc, ^moyens d'accommodement touchant les differcns des deux Couronnes, où ils conclurent cnfcmblc la Trêve, qui fut afl'ex long-tems gardée, & publiée derechef par mer & par terre l'an 1384. Tannée fuivance il eue une féconde conférence avec le même Duc , qui 13841 n'eut pas le fuccez qu'il s'ctoît promis par la malice de l'Anglois, qui ne répondit pas à ijSj. toutes les avances, aux offres, ic aux bonnes volontés de nôtre Duc, quiétoit entièrement porté à la paix & à la raifon. Le Roy l'envoya l'an 13911 vers le Duc de Bretagne, pour luy faire connoître les entre- 1391. prifcs qu'il faifoit fur les Droits de fa Couronne, faifant battre de la Monnoye d'or & d'ar-Fftféri gent, luy quin'avoit droit que d'en forger de la noire: &c encore pour l'obliger de fatisfaire i2 l'Arrêc que le Roy avoir donné en uueur du Connétable de ClilTon. Ces remontrances curenr l'cifct qu'il s'étoie picpote» & le Duc de Bteugne promit de venir trouver le Roy, & de le fatisfaire. Il reprit l'année fuivance pendant la maladie du Roy , le Gouvernement du Royaume , ^dtm avec le Duc de Bourgogne & il empêcha par fon (âge confeiljl'entrepnfe qu'aucuns aroient ^^ *• ^ic faire au Roy defe mettre en mer, &c palTeren Angleterre. ^ *^ Ce Prince fe montra toujours fage, paihble, débonnaire &: amateur de paix te concorde. il entretint tant qu'il pût l'union entre les Maifons d'Orléans &: de Bourgogne, reconnoiffant combien leur melîntelligence pourroit caufer de defordrec à l'Etat. 11 empêcha les deux Ducs d'en venir aux Armes en Tannée 1401. les ayant fuit venir en fon Hôtel de Ncflc, Mo*» il les obligea de fe baifer &c s'embrafl'cr l'un l'autre, & de fe faire des prome(Tes réciproques d'amour, de concorde & d'alliance, lefqucUcs furent mal entretenues au grand malheur de la France. Depuis il /ît fon poffible aprez le cruel ailalTinac du Duc d'Otleans de rallier les deux Maifons , & d'éteindre toutes les caufes & femences de diviûon cntr'cUcsi mais n en pouvant venir à bout, il embrassa le party de la

Kfaifon d'Orléans, comme le plus jiidc, ainH quepluCeurs des grands Seigneurs du Royaume, &: s'allia avec les Ducs d'Orléans , de Bretagne , de Bourbon , & les Comtes d*Alençon , de Clermont & d'Atmagnaci & par Traité fait en la Ville de Gyen, le ly. Avril de l'an 1410. ils promirent unani-1410^ mement de fervir le Roy contre tous ceux qui vouloient empêcher le bien , honneur & liberté de Sa Majc-fté, le bien de fon Royaume, & en vouloient ufurper le Gouvernement. Ce qu'ils raufièrent par autre Traité, paiTé a Vicctre le i. de Novembre en la même année , par lequel ils s'allièrent exprefTement contre le Duc de Bourgogne, &: promirent de s'aider tcaiTidcr les uns les autres contre ce Duc &c fon party. Ce qui obligea le Duc de Bourgogne , qui tenoic le Roy en fa puiffance, de l'amener ^vanc la Ville de Bourges, qu'il alTicgea comme nous avons dit ailleurs,* mais cette Guerre termina par une Paix & un accord entre les Princes , qui fut aulfi mal entretenu , que les Tnités qui avoicnc été faits auparavant* Pendant que le Duc de Bourgogne eut le Gouvernement des affaires du Royaume, plu/jeux Déclarations furent expédiées fous le nom du Roy. Sc envoyées partout le Royaume, même à nôtre faint Perc le Pape , contre l'honneur de nôtre Duc de Berry , de Charles Duc d'Orléans, &: fcs Frères, Jean Duc de Bourbon, Jean Duc d'Alençon, les Sire d'Albrer & Comrc d'Armagnac, leurs amis, vaf'l'aux & adhcrcns. Par Tune de ces Déclarations, ils etoienc bannis hors le Royaume, 6c déclarés dccheus & privez de tous Ewts , honneurs , bénéfices ic offices; mais les chofes changèrent bien-tôt de face : Tan 1413. aprez que Louis i^ij, Dauphin Duc de Guyenne & Jean Duc d'Alençon , eurent pris le Gouvernement du Royaume; car toutes les Déclarations & Lettres expédiées contre nôtre Duc, & autres (uCtwmmcs,' furent entièrement révoquées comme nulles, contraires à la vçrité, au bien . reposée tranquillité du Royaume, & à l'honneur des Princes du Sang, 6c fidels ferviceurs du Roy , fubrepticement obtenues par Timpreffion ic violence • d'aucuns fediticux 6c pcutbatfurs de paix,& leurs ennemis, par Edit donné par le Roy, feant en fon tic de Juftice le y. Septembre 1413. Ce Prince favortfa tant qu'il pue le Pape Clément VI-Talla vifiter en Avignon, porta fon pjrry concrc l'Univerfiic de Paris. AuÀi ce Pape iuy fit toutes les grâces qu'il pouvoir Dij

HISTOIRE DE LA REFORME, c'est-à-dire «le fait de la sainte > il accorda à la
 prière de rédemption de la Jurisdiction de l'ordinaire aux Doyen, Chanoines &
 Chapitre de l'Eglise de Bourges & même audit la dispense de pouvoir
 contracter mariage avec Catherine, Fille du Roy Charles V. quoiqu'ils
 fussent par-là en degré prohibé, que les Bans n'eussent été publiés, &
 que ce fut en temps défendu par les saints Canons, par. Huiles du mois de
 May l'an viii. de son Pontificat, données en Avignon & par autres Bulles
 de même date, fut ce que ce Duc étoit Parrain de Charles le Prince de France.
 Ce Mariage néanmoins ne fut pas solennisé. Il contribua beaucoup à
 appaiser le Schisme qui troubloit l'union de l'Eglise. A cause de l'élection de
 deux Papes, & à cette fin fit un voyage en Avignon vers le Pape Benoît X
 III. & à toute sa vie, tant qu'il a pu, maintenu l'union & la Paix, &
 empêché les troubles du Royaume & de l'Eglise. il étoit courageux ,
 magnifique libéral, amateur de Reliques , de Joyaux & Pierres précieuses ,
 & se plaisoit à faire de grands & somptueux Edifices. Il fit amas de
 Reliques, dont il étoit abondamment la sainte Chapelle de Bourges ,
 comme j'indiquerai ailleurs- Le Roy Charles V, son Frère lui donna une portion
 de la vraie Croix de notre Seigneur, qui est en la sainte Chapelle du Palais à
 Paris, comme appert par ■ 1371. Charte donnée à Paris au mois de Janvier
 1371. en laquelle il est fait mention que le Roy avoit coupé de ses propres
 mains cette portion de la vraie Croix. Le Pape Clément VII lui fit présent
 d'une partie des Clous , dont notre Sauveur Jésus-Christ fut attaché à la Croix.
 Il tira du Trésor de l'Abbaye de S- Denis en France, une partie du Chef de
 saint Hilaire, qu'il fit mettre en une Chasse de pur or , & en fit présent à
 l'Eglise de S. Hilaire de Poitiers , & pour récompense aux Abbés &
 Religieux de S. Denis , il leur donna une partie du Bras de saint
 Benoît , & donna une très-belle Croix, & le Chef de S. Philippe Apôtre à
 notre Dame de Paris, & aux Chartreux de la même Ville, un Joyau pesant
 quatre-vingts Marcs d'argent, pour acheter les Reliques de S. Jean Baptiste
 > et au Chapitre de Lyon un Reliquaire où étoit la Mâchoire de S. Jean , au
 mois de Juillet 1414. moyennant quoy & les autres Dons qu'il avoit fait
 à cette Eglise, il en fut reçu Chanoine; & le Chapitre s'obligea de célébrer
 une Messe à son intention. Il donna à l'Eglise de Bourges une partie de la
 Croix de notre Seigneur, quelque portion de l'Eponge, Clous & Corroyés
 &c. de son Vêtement, avec quelques Joyaux, au mois de Septembre 1401.
 moyennant quoy le Chapitre promit de dire nombre de Messes à son

intention. Il donna \ l'Eglise Collegiale de Meun au mois d'Août 1355. du Fût de la vraie Croix, du Chef de S. Jean Batiste , du Bras de S. Jacques le Majeur ; du Doigt de S. Silvain. Il alla de ces marques de sa magnificence dans les Villes de Bourges.de Poitiers,de Riom," & Autres Où il a fait bâtir de somptueux Edifices. Il fit faire le Châteaue de Poitiers, le Palais de Justice, qui y est au jourd'hui, & à Bourges le Logis du Roy, qui est demeuré imparfait, & dans lequel est aujourd'hui le Palais de Justice, où se voit une des plus belles Salles qui soit en aucun autre Tribunal de justice du Royaume. Il fit aussi construire le fameux Temple de la S. Chapelle, dont je parleray ailleurs. Le Roy Charles V. luy ayant donné le pouvoir de faire tenir, pour raison de ses terres tenues en Fief, les Grands Jours à Paris ou en ses Duchés, où bon luy sembleroit, auxquels ressortiroient sans moyen les Appellations de ses Juges, afin non au Roy \ 66. ou à sa Cour, par Lettres données à Melun au mois de Septembre 1366. il en fit l'établissement en la Ville de Bourges ; comme aussi d'une Chambre des Comptes, par Charte du mois 1379. de May 1379. en l'une des Tours de l'ancienne Ville & : Maifon, qui seroit naguères de Conciergerie, afin nomma pour ses Conseillers & : Maîtres des Comptes, Alvelin de Mâches, Dcois Gillier, Pierre Quatrecas & Gilles de Chalette, sans qu'ils eussent aucun Souverain en leurs Offices, que le Comte de Sancerre & son Chancelier. Il bâtit les Châteaux de Meun & de Concorfauld en la Province de Berry , l'Hôtel de Neuf à Paris , le Château de Vincennes. de la même Ville, celui d'Uzès en Auvergne , le Palais de la S. Chapelle de Riom, le Château de Nonette en Auvergne, & autres Palais & Châteaux, qu'aucuns font monter jusques à dix-sept. Il fit plusieurs Acquisitions, & ; entre autres de la Baronnie de Graçay, de Renaud de Graçay, qu'il délaissa depuis au Chapitre de la S. Chapelle par luy fondé / le Château d'Orléans de Jean III. Comte de Boulogne & d'Auvergne, le Vicomté de Carlat de Regnaud Sire de Pons, les Châteaux de Montfort de Bretonne Morene, de Jean Comte de Sancerre, & les Châtellenies de Fontenay-le-Comte & de Montrouil-Bonm en Poitou, du Connétable de Guichelin : Comte de Montpensier. & la Terre de Clementelle de Bernard Comte de Ventadour, & de son Fils 1387. Robert. Il donna l'an 1387- aux Doyen, Trésorier & : Chapitre de S. Hilaire le grand de Poitiers , le Château de Dyenoe, pour la Fondation d'une Messe baffe par chacun jour , & d'une

The text on this page is estimated to be only 29.98% accurate

L J V s 1. 29 McHTE à Notes chacun premier jour du mois , pour le repos de Ton amc,dc celles de fa Femme fi: de les Enfans. Edez/. deScpcmbrci596. il -donna un Moulin, aflîs en la Ville de Poitiers , a l'AbbcTc &: Couvent du Monallerc de Ste Croix en la même Ville, à la charge de faire célébrer chacun an une Meffc roIenncUe. Il donna à l'Abbé &: Convenc de S. Germain d'Auxerrc un Marc d Qc de Rente fur le Comté dç Poitou , au mois de Mars ij7f. &: 137J. au Chapitre de S.Pjerrc d<* Poitiers cent livres de Rente, fur le même Comté, au mois de iuillet en la mcrac année. Il exerça auflâ û libéralité envers la. Ste Chappellc du Palais à Pafjj. dont Ic Treforicr, Chanoines &: Chapitre s'ohligrent au mois de juin en confide- 1586. >n des bienfaits qû'ils avoient reçu de luy , de duc une Meffc pour luy , fa Femme &r fes Lntans le 10. de Septembre fa vie duranc, feapi'czfli mort de ccelebrer'im Anhiverfaire pour le falut de ton Atiic Le Prieur &.Coiiven'c des Chartreux de Vauven proche Paris rafTocierenc» & le firent parcidpanc luy &: fes I>efocndans, de leurs Prières & bonnes- œuvres, en conûdcracion de ce Railleur avoir doané le licu-d*Hoiijy prex Bourges , & un Joyau de quatre-vingts Marcs d'atgenri pour y cnchalfer quelques Reliques de S. Jean Batifte , 5^ " zoooo. francs pout employer en Rentes, parLettres du mois^dc Mars 1590, Marie de Bout- IJ90. bon Prieure de PoilTy, &:touc le Convent, luy promirent de faire dire une MelVc pourluy, fa Femme &: Enfans, de IcsalTociercn toutes leurs Pnéres, Jeûnes & Aumônes, pour les bienfaits qu'ils avoient rcçis de luy,comme apperrpar Lettres du mois d'Oûobro Les ^^7• Abbé & ReUgicux-de S. Berthelemy de Baumes, Ordre de Si Benoît au Diocefc de Tour- ' Dâz , luy firent mêmes promclfc au nioii/dciDoccnibre i40i;iîc les Abbefle & Convent I40l« de nôtre Dame de Maubuiflon, au fquels il avoit- oonnc quatre Mirids de Bled de Rtntc fur ' les Dixmes d'Etampes au mois de Mars 1404. il Viia mêmes Lettres du Chapirrc de Paris 1404. au mois d'Avril 1406. & dcxrcluy de Chartres, en Août 1406. fie de celuy dc-S. Pierre de 1406. ThoUars en Juillet 141 1. 14"* Il a été charitable envers les pauvres , libéral &: bénin envers rous; & néanmoins un Prince fi aimable, ne laiitapas d'avoir des ennemis, qui ont attenté à fa vie, puiCquc Jean Juvnal des Urfins aflurc , que le Roy de Navarre prarioua un Anglois , nommé Jean Deftau, ^y*^^* pour l'empoifonner , lequel ayant été furpris & ptcfantc à la Qu^lîon » zvoia le fait, fudccapité &: fon Corps écartelé. . ui

, ' Ce Prmccacté marié deux fois; premicremenc,'avèc Jcaniw d'Armagnac
Fille aînée de Jean I. du nom Comte d'Armagnac, & de Bcatrixde Clcrinotit,
dite de Bourbon. Le Contrad de leur Mariage fut paiVc à.CarcasTonne le
14- Juin ijfio. elle eut en dor cent mil ijtfo. florins d'or, &: moyennjnt ce elle
renonça , en faveur des Mâles , à la Succcffion de fon Perc. Ce qu'elle
confirma par AÛtc du nicme |our i & parce que pat fon Contrat de Mariage
il avoir reconnu avoir entièrement reçu la Dot de fa Femme, ff. qu'en
cfF>rf il ne l'avoir pas reçu , fon Beaupere par Ade du même jour luy en
donna déclaration hc promeflc de payer dans le jour vingt-cinq mil florirrs ,
dans un an lîx mil florins , un an aprez fix mil florins, & d'an en an même
fomme, jufques à l'enricr & parfait payement des cent mil florins promis en
Dot- Et parce qu'ils étoient Parcns au quatrième degré de Confanguinhé, &
que le Perc de Jeanne d'Armagnac étoit Parrain de notre Duct ils fc
pourviirent çatdcvers le Pape Innocent VL pour avoir Abfolution &
Difpenfe , ce. qu'il leur accorda fit Bulles données à Villeneuve d'Avignon
le j de Juin l'an vin. de fon Pontificar. 1387. Cette Princelfc cunt décedée en
l'an 1387. félon FroiJBrt , il pcn& aux fécondes Noces, &^oit tres-fouvent à
fcs Domcftiques & Familiets : Qu'un Seigneur ne valloifrien fans Dame, &:
pareillement Homme fans Femme. Et comme aucuns Je fon Confcil luy
parlerent du Mariage de Jean de Berry fon Fils avec la Fille du Duc do
l'Enclallre , cria le fit ^ fonger de fc marier à cette Dame j bL par effet il
envoya fcs Agent au Duc de l'Enclailte ' qui ctdxx. a Bayonne , qui au
commencement prêta l'oreiJle à cecio propofition \ Se récrivit très -
favorablement à notre Duc, lequel y renvoya MofTire H^lyondc Lignac
Sénéchal de la Rochelle , qui demeura bien un mois pardevers Ic-Duc de
l'Enclalh , duquel il fut rrcsbien reçu. Mais lorfqu'il penfoir l'Alliance
conclue, Jeati Roy de CaftiUc envoya demander la PrincelTc en Mariage
pour Henry fon Fils j i tluoy il; entendit plus volonriers, pour rerniner les
difflerens qu'il avoir, &: s'accommoder des précemions quai avoii far le
Royaume Caftille. • { ■ : -il " - : -. e nouvelle fâcha fort notre Duc , quand il
l'apprit au retouD d'Hclyon de Lignac , litm quil dciibetoit de renvoyer à
Bayonne, lorfqu'il apprit li conclufion du Mariage de Cathc- Vt^ y rmcdc
l'AncUftrc avec le Prince de Caftille; ce qui obHgea notréOuc de tourner
ailleurs f^* 'i» fcs penftes & de rechTcher l'Alliance de Jeanne de
Boulogne Fille de Jean II. du^*^*^ Dom, CotQCC de Boulogne, d Alienor
Comtefle de Comingcs, laquelle étoit doUée d'une D iij

50 HISTOIRE, DE ÈEKRT, parfaire beauté , & une trrs-riche Héritière , de Uquélle on luy avoit au(fi parle pour (bit • ., Fils : lots de ce Mariage il croit âgé non de 60. ans^ comm'aucuns ont dit aprcz Froi(iatc , mais de cinquante ou environ. Pour parvenir à ce Manage > < il traitta par le commandement du Roy avec le Duc de Bourgogne, & le Comte de Boulogne Pere de la Fille i & parce qu'elle écoit en lapuiftance de Gafton Comte de Foix, pour la retirer de l'es mains, le Roy envoya pardcvers le Comte, le Sire delà Rivière Ton premier Chambellan, Meffirejean la Pferfonne Vicomte d'Aci, &: " le Duc de Bourgogne dè fa part , Médire Guillaume de la TrimoUille , & Mcflire Oudard de Chazcron fe\$ Chambellans \ &: le Comrc de Boulogne pour luy Mcffire Bertrand de SPaftour &: Aubcrt - de Puichalin. Notre Ducxonflitua fes Procureurs le Comte de Sanccrre, Mre Philippe de Thoty fon Conicillet , Monirotde Touriel, Sire d'Alegre fon Cium>t bellaut Gauthier Col (bti SecTbttaire» pour rccevbir Ta future , lafiancerpour âcenfon nom, i}8S. & de palTcr Traittc & Contrad de Mariage, par Lettres données à Bourges le 8. Janvier 1388. Projffrt Cette jeune Fille avoit été dclailçc pat Aliemor de Cominces faMcrre, cntrele» Fêt j... niains dii Comte de Foix fon Coulin, lc<^uel Icleva en fon Château d'Ortais depuis 1 agc xi*dr\l ^^ trois ani.Ce Comte fit d'abord difficulté decoofentir ^ cette Alliance,à caufe (lue nôtre *"<?"M £jyç ^jQjj Coufin Germain de ceux d'Atmagnac fcs ennémis, mais enfin ayant tire fesafTurances) il y donna les nums. . ', r Utm Les Envoyés traitterent av^rc le Comte drFoii à Ortais le 9. Mafs en la même années Vêl.) Par le Traité le Comte promit de faire conduire Mademoifelle de Boulogne dans le DimanCksp.tjy çjjç Quafimodo en la Ville de Carcaflbne, pour être mariée au Duc de Berry , ic de bailler à les Procureurs toutes Lettres Obligatoires, ic autres qu'ils avoient de leur Maître. ' Ilcedaaiiriau Duc Jean tout Icdrott qail avoit en laComté de Comingcs, promu luy baiU 1er certains joyaux qu'il avoit à luy, &: de luy remettre entre mains le Château de S. Somplice,' moyennant le rcmboutfement de la i'otnmc qu'il juftifieroit avoir payée pour ctttc Placc;!& les Députés de leur part promirent de luy bailler au même terme en la Ville de Ma:2iercs la fomme de vingt-cinq mil livres, &: à défaut d'y fatisfaire dans le jourdcQua^ ' fimodo> depâyer trentc-mil livres un mois aprcz, en la Ville de Mazicrcs, & le mois palle devenir otages au même Heu , jufqu'au payement de la fomme de trente-mil livres : & outre de faire rendre au Comte de Foix dans le jour de S.)can le Château

d'Alzeu , ou luy payex cinq mil livres -, & enfin de fournir à fcs ordres deux
têtes de Cerfs les plus belles &C les plus grandes qu'eik le Duc de Berry >
& fix chiens courans pour le Cerf, les meilleurs & les plus rudes qu'il eût,
au choix du Comte de&mctre. Le Traité de ce Mariage fut pafc le ij. de
juillet fuivanc , par lequel le Comte de Boulogne confbtua en Dot à fa Fille
la Comté d Auvergne, la Ville de Lunel, le Château de Gaillargues franchises
de toutes debtes , la Comté de Boulogne , à la charge toutefois ' . que s'il
laiflbic des Enfans mâles d'un légitime Mariage > la Comté de Boulogne
leur appartiendroit avec les «Terres qu il potledoit ez marches de
Vermandois Se de Beauvoifis; Se s'il avoir des Filles . elles auroient pour
tous Droits les Terres en Vermandois Se Beauvoifis. Au cas que M- le Duc
fuvvéciit fa future fans Enfans, la Comté d'Auvergne luy demcureroit , en
payant aux Héritiers de fa Future la fommede cent cinquante mil livre* : le
Douaire fut remis à la diferciion du Duc de Bourgogne. Les nicmes
Procureurs du Roy, des Ducs de Bourgogne &: de Berry , firent Traité
d'A1138^ . liance Se de Confédération avec le Comte de Foix le 8. May
1389- Se en la même année le Contraft de Mariage d'entre notre Duc &
Mademoifelle de Boulogne fut pafTc au Palais de Riom, le famedy ^ . Juin,
conformément aux Articles accordés le 13. Juillet 1388- ie Douaire fut réglé
à la joUiffance de la Comté de Montpenfier pour 4000. l de rente,! prendre
ce qui s'en défaudroit fut les Terres de Donzenac & de Bouffac. Il luy
accorda en outre tous fcs Joyaux ou loooo. 1. ^ fon 'choix > Se donna aux
Mâles qui naïtroient de ce Mariage la Duché d'Auvergne s le Château
dUfl'on , la Comté de Montpenfier, les Clûrcellenies de Bouflac Se de
Donzenac > Se en cas de dccc fans Enfans mâles de Jean de Berry fon Fils
, il les intitua Heritiersrn tous fcs biens , à la charge de marier les Filles.
Aflilcrent à ce Contrad Louis Comte d'Etampcs .Jean Comte de Sancerre ,
les Evcques Fniffkrt Poitiers Se du Puy, Jean Vicomte d'Acy , B u r e a u de
la Rivière , Gu i l l a u m e j de la Trimoiille , H o t o n Seigneur de Revel ,
O u d a k O de ChazTon , Pierre Châf.iJi d'Avoir Seigneur de Château,
fromont , Bertrand de S. Partout, M o r i n ot de Tourz<-l , Se autres. Le
Mariage fut folemnilé en la Ville de Riom en Auvergne le jour de la
Pentecôte â deux heures du nutin 1389Il n'eue aucuns Eafans de cette
Pcmccffe, à fon grand déplaiûrt aprez le dcecz du Duc

L I V K E L Si de Bctry , cUc fc remaria avec Georges de la
 Trimouille Baron de Sully & de Craon, *u Il fti foD TcftamCDt fie
 ordonnance de dernière volooce en fon Hôtel de Nèfle à Paris ^^'^ ^ Il avoir
 autrefois clû fa Sépulture en l'Eglise Cathédrale de Bourges, comme il
 ^^pc^^^,,-^ »u Pape Clément VII. lorfqu'il luy demanda l'exemption de fon
 Chapitre \ auflî a«c'il fait /,^^ de grands biens ^ cette Eghfe , luy ayant
 donné par Lettres du 5. Septembre 136^ . 100. l. Ckmf xl d« Rente à prendre
 fur la Prévôté de la Ville* Château & RclTort d'Yflbudun, pour la ce- 141^,
 iebracion de douze MclTcs au grand Hôtel à chacun premier jour du mois >
 & par Lec* ij^y. ffcs du mois d'Odobre 1367. fondé à p'rpetuclà chacun jour
 au point du jour uncMcfle, 1367, oui s'appelle encore à prcfent la
 McileauDuc; pour la célébration de laquelle, il a donné Gx-vingt\$ livres de
 Rente ducment amorties, à prendre par chacuu an fur la Terre de Mcun ,
 jufqucs à ce qu'il l'ciit aflife en Domaine. Pour s'aquiter de cette Rente , il
 délaifla au Chapitre les Terrages de Neuvy , les Coutumes de Seigle &:
 Avoine du même lieu, le Moulin Dugué, les Moulins de Gilhey . les Bois de
 Jazay , les Tailles des Hommes fcrfs de Neuvy , la Prévôté &: jufticc de
 Neuvy, les Mo.tailles des Hommes du racmc heu , quelques Prez, les Cens
 dudit Neuvy > la Grange de Neuvy , l'Erjng de la Guette, les Granges de
 Graize, les Hommes fcrfs du même heu, la }u (lice de Graife & autres
 chofes. Depuis il retira la Rente cédée fur la Prévôté d'YIToudun , Je donna
 en échange au Chapitre la Terre hC Seigneurie de Lury , ainû qu'elle avoir
 appartenu au Duc de Juliers.à la clurge de quatre Annivcrfaires folemncls
 cz Quatre Trms de l'année, pour le repos des ames du Roy Jean fon Pere, de
 Bonne de Bohême fa Mcrc, de Charles V. fon Frère, de Dame Catherine de
 France fa Fille Comtefl'e de Montpcnfier , dont le Corps git en leur Eghfe,
 comme il irefulcc de fes Lettres du mois ce Dccembre 1411. ce qui 1411.
 montre la fingulicr affection qu'il porcoit à cette noble Eglise, en laquelle il
 fa\fuic inhu* mer fes Enfans , & deftinoir fa Sépulture. Mais ayant depuis
 changé de deiVcin.à caufe du refus que luy firent les Chanoines de luy
 accorder une Sépulture au Chœur de leur Eglise, de l'élévation & grandeur
 qu'il la (buhaitoit, du moins telle ed b tradition du Puys , il choilit par
 fonTeAiamenc fa Sépulture en la Sainte Chappelle de Bourges, par luy
 fondée; recommanda au Roy, Jeanne de Boulogne fa Femme , la Comtefle
 d'Arrajgnac la Duchefle de Bourbon fes Filles, & leurs Enfans-, &: inilitua
 fes Héritiers le Roy & le Dauphin fon Fils, &: fit Exécuteurs de fes

dernières volontés les Ducs de Bourbon , les Comtes d'Eu & d'Armagnac ,
les Chanceliers & Conseillers GuiU.ume De Boissier Archevêque de
Bourges , les Evêques de Clermont & de Paris, & Robinet d'Etampes
Seigneur de Salebris , l'un de ses plus confidens Serviteurs. Il avoit long
tems auparavant & de le 4. de Novembre 158[^]. en cas qu'il decedât sans
138[^]. Enfants mâles, procréés en légitime Mariage, donné au Roy & à tous
ses Successeurs Rois de France, tous ses Duchés & Comtés de Berry ,
d'Auvergne , de Poitou , & toutes ses Baronnies & Châtellenies , Villes &
Seigneuries. Comme finalement au cas que Jean le Berry son Fils, ou
autres ses Enfants mâles, n'auront aucun il avoit, ou les Enfants mâles de ses frères
decederont sans Enfants mâles, à la charge de payer à Bonne sa Fille la
somme de cent mil francs , & à Marie sa Fille celle de soixante mil
francs ; & outre de marier & donc raisonnablement ses autres Filles, &
aucunes il leur feroit, ou ses Fils selon leur état & condition. Ils mourut âgé
de 7[^]. ans, le 11. jour de Juin 1416. on son Hôtel de Nesle à Paris , qui 141[^].
fut grand dommage, dit l'Historien du Roy Charles VI. car il avoit été en
son temps vaillant Prince & hon notable. Ce fut une perte irréparable pour
la Province de Berry, qu'il avoit tendrement, & qu'il protégeoit de tout son
pouvoir. Son corps fut porté en l'Eglise de S. Denis en France, &
son Corps en la Ste Chapelle de Poitiers, dans le Chœur de laquelle on
voit encore aujourd'hui son Tombeau au dessus d'un Autel, avec sa figure &
représentation en marbre , fut laquelle sont écrits ces deux Vers sur ses
épaules, Quamvis huiusmodi, quid opes, quid gloria praesent
Prospice f mox
aderant htec mihi nunc ahennr. Et autour de son Tombeau est écrit cet
Epitaphe. Cj repose Prince de tres-noble mémoire Monseigneur Jean Fils ,
Frère, Oncle des Rois de France, Neveu de l'Empereur Charles , Duc de
Berry , Comte de Poitiers

The text on this page is estimated to be only 28.49% accurate

^2 HISTOIRE DE B E RRT, il Eiam^U j Mi Mans, de Boulogne & d'Auvergne , c;^ Pair de France , qui édiijîdj doua, y cjr ^-trnit de tres-faintu ^ehcjueSy (y de tru-riches Omemens , cette Jointe ChapcUct CÎT trépajja à Paris en l'âge de 76. ans y en l'an le ij. jour de Juin. Prte:^ Dieu pour l'Ame deluy^ mémoire duquel ChaAes Roj de France Jôn Neveu Héritier, Prince tres-Çhrétien g^r tres-vertueux , fit faire cette Sépulture, Il eut avant fon dcccz le dcplairir de voir mourir avant luy , par l'ordre troublé de la nanirc, fcs deux Enfans miêcs; & ainfi étant déccdc fans poftcrité niafculinr , par fon trépas le Duché de Berry &: autres Terres qu'il tcnoit en Appanage , furent réunis à la Couronne. Sa Dcvife ctoit, Ourjine le ttms venra , qui fe voit encore aujourd'huy en l'Eglife delà Sainte -Chapelle de Bourges: Il portoit pour Armes , d'azur feméde France, à la bordure en^rcléc de gueule, fid pour Supports un Ours &: un Cigne ; comme il fe voit par fcs Sceaux & Armories ctans en plullcurs lieux. Jeanne d'Armagnac fa première Femme portoit écartelé au i - & 4 d'argent au Lion de gueule, au 1. 8£ 3. de pourpre au Léopard d'or : Et Jeanne de Boulogne fa féconde Femme, ccartclé au i. & 4. d'or au Gonfanon de gueule, frange de ûnople , qui cfl: Auvergne; au i. & 3, de gueule à 4. Otelles ou Amendes d'argent palfces en fautér, qui eft Cominges. Prtjipirt Ceux de Languedoc eurent quelque fîjjet de fe mécontenter de ce Prince qui fit de v\$1. 4. grandes Levées ic exaftions fur les Peuples de cette Piovincc, ce qui excita les claineuri ^•J- &7- de tous les ordres , qui allèrent jufqu'aux oreilles du Roy Charles VL fon Neveu , qui luy en ôta le Gouvernement. Il eft vray-quc le blâme de toutes ces chofes fut principalement imputé aux mauvais confcils & brigandages d'aucuns de fonConfeil , & notamment de Bcihifao, qui fous l'authorité & le nom de leur Maître firent d'horribles pilleries: & mirent l'argent du Roy en leurs coft'rcsi ce qui donna lieu au Pafquin qui lors courut : Tutac & Sehipu ont mis i^trgént dH. ^6y»it fac'. Bcthifac en reçut la recompense-, car pendant le i'c)our que le Roy fit à Bcfiers , ay.Tnc n*mjné Commiffaires pour informer contre les Domctiques du Duc, qui avoient pillé &: rançohné fes Peuples -, & ayant trouvé plufieurs plaintes & charges contre luy , il fut arrêté Prifonnier , & firs papiers faifis ; mais ayant fait voir que toutes les Sommes, dont il fe trouva chargé , avoient été mifesez mains du Duc de Berry, ou de fcs Thrcforiers, &: quece Prince les avoir employés en fomptueux Edifices, en réparations , en achat de Joyaux , en acquifitions

des Comtes d'Etampe* & de Boulogne, & à enrichir les Domestiques ,
notamment Thibault Portier son Sénéchal de Berry, Morinot de Toutrel Sire d
Alegre un de ses Chanceliers , & autres ses Officiers , qui étoient tous
riches, le Conseil du Roy se trouva empêché de luy faire son Procès, pour le
divertissement des Finances : à joindre que le Duc de Berry envoya le Sire
de Nantouillet, & M. Pierre Meffin devers le Roy , pour réclamer son
Thésorier & Doincllique, & avoir tout ce qu'il avoit fait mais pour le
perdre, on luy persuada d'avouer qu'il avoit erré en plusieurs Articles de la
Foy , sous prétexte qu'étant renvoyé à l'Evêque, le Duc son Maître le-
sauveroit, & ayant été assez crédule pour se laisser prendre à ce piège , il fut
renvoyé à l'Evêque de Béliers, qui li fit son Procès comme Hérétique &
Sodomite, & l'ayant abandonné au bras séculier, il fut brûlé tout vif &
ainsi sous ce prétexte reçut la punition de ses crimes & voleries. Les enfans de
Jean Duc de Berry (3^e de Jeanne d'Armagnac sa première Femme. M. M,
François MARIES de Serrj Comte de Montpensier Fils aîné, accordé avec Marie
de Sully , (1^{re} V^e Fille de Louis de Sully d'Ifabeau de Craon , il mourut
avant l'an 138^e & sa Promesse d'Ajii/? d'P^{re} deux Maris, Guy Seigneur de la
Trimouille, & Charles Sire d'Albret Connétable de France , comme
je diray en la Généalogie de la Maison de Sully , qui porte d'Azur M^{or} au
Lyon d'Or, à Molettes de même fêchées. 1^{re} e. t à Fr. Jean de Berry, après la
mort de son aîné fut Comte de Montpensier , & fut marié deux fois : en
premières Noces avec Catherine. p. 1^{re} Fran^{cois} 1^{er} du Roy Charles 1586. V.
& de Jeanne de Bourbon , Sœur de Charles V. l'an 1386. après dispendu
Pape, comme fût p^{re} Juvenal des Ursins j mais le Mariage dura peu :
cette Princeesse étant décédée, il se maria en secondes Noces avec
Bourbon, Fille de Jean de Bourbon Comte

LIVRE 1. 33 de la KfarcV\e, & de Catherine de Vendôme j mais il mourut fins Enfant avant le puc.fon Perc , en (a perfonnc il perdit l'cfperancc de continuer fa pofterite aprez luv. BoMNB DE Berry eut deux Maris . &: cpoufa premièrement au mois de Décembre . ij96. Amé VII. du nom Comte dcSavoye, qui en eut deux Filles & un Fils, nomme Ame Ijjlh . V III. du nom , premier Duc de Savoye. Le Traitte de leur Mariage fut ftit à Valence fur le Rhône au mois de May ijyi. par lequel il fut convenu, que le hitut auroit aprez la mort ^<""* de (on Perci la Savoye , la Mauricnoe, laTarantaife, le Bugey, la Breffe &: autres Sciqncu- *• rics. Il mourut l'an 1591. Les Armes de Savoye font de gueule à la Croix, pleine d'Argcnr. *^* Aprez fa mort, elle convola en fécondes Noces avec Berhari^ Comte d'Atmagnac Cob-> ^^il. nctabic de France , & fut leContraél de Mariage pallé à Meun fur Eure -, au mois de De- f/-^ ccmbrc 139J. Se de leur Mariage fortirent deux Fils Se trois Filles , dont la pofterite eft rap- g^f,i 'j^ portée en l'Hift-des Connctab, du P.Anfelmc ch.ji. Armagnac porte ccartclé au i.&4.d'ar- Rou ch. gentau Lyon degiieuleau x. de pourpre au Léopard d'or. Notre Duc ât don à fon iitUirlGendrc Se aux ficns de la Vicomte dcCarlat par Lettres du mois de Novembre 141 o. ^ Marie Be Berry deuxième Fille, Se non première du Duc de Berry , comme a dit ^""7* Chenu, a été mariée trois fois, i.avec Loiiis de Chastillon Comte de Dunois, Fils ^3^ unique de Guy Comte de Blois, Se de Marie de Namur. Leur Contradb fut pafle à Bourges le ^^^^r ij. Mars i}8j. Le Comte de Blois Se fa Fcminc amenèrent à cette fin leur Fils en la Ville de j,f/ {j, Bourges , bien accompagné de Seigneurs &: Dames. Par le Contracl il fut convenu que (hmp ij. le Duc véiïroit fa Fille félon fon état, hors le lit Se dedans le lit, que le Comte li enjoncleT rttt , c'eft \ dire , luy donneroit fes Bagues Se Joyaux , que le Duc conftitueroit en dot à fa DucbiHé Fille la fomme de 70000. francs d'or, de laquelle fomme 50000. mil francs dévoient erre ' +• employés en Héritages j que le Comte de Blois donneroit à fon Fils en avancement de fuc- ' ^* ccellion, la Comte de Dunois, Se le Cliâtel Se Châtellenie de Châteaudun, Se les Châtellenies de Marchenoir.la Ferté, de Vinueil, Froiteval,Romorantin &:MUlançay, quel» Future * 't ^ feroit doiïéc dcfdites Terres , ou la valeur de 6000. livres de Rente j en cas que le futm: cl^l'gf^ mourût avant fon Perc j 4^ s'il le furvivoit , qu'elle feroit doiïce de la moitié de la Comté de j, Blois, A: de toutes autres Terres qu'il auroit au Royaume de France: quefi lePeredu futur i tnouroit avant luy , Se

laiifoit Enfans mâles Se femelles ^ le futur auroit pour droit d'aineffo) df Se
 de Succffion de Pere la Comté de Blois , Se tout ce que le Perc avoit au
 Royaume avec la Terre d'Avfnes en Hainaut. Que li le futur laiilbit Enfans
 mâles , l'aîné reprefenteroit * fa perfonne aux mêmes avantages, à la Charge
 de l Appanage de fes Puifncs Se Mariage des Sœurs j de s'il ne laiilbit que
 filles, l'aînée le reprefenteroit en la Comté de Blois , à la charge de marier
 fes Sœurs félon leur condition. Froiflart remarque que l'Arch-'vcque de
 i*8y. Bourçes les fiança l'an 1385,. Se que le Mariage fut ditfcré i caufe du
 bas-âge des Conjoints* t. il ajoute qiie pluâeurs hauts Barons Chevaliers y
 affifterent , & que la Fête fut rendue ■)5' foletnnelle par fomptueux feftins ,
 daticcs , Se autres magnificences ; qu'aprczcela le Comte de Blois, Se f.i
 femme Se leurs Fils fe retirèrent à Blois ^ 6(. la Prômife demeura auprez Je
 fa McTc au Château de Meun fur Eure. , . Nous apprennons du même
 Auteur qu'en l'année fuivante ij86. au mois d'Août , le ijSè. Comte de Blois
 Se fa Femme en grande Compagnie de Chevaliers , Ecuyers , Dames Se ^
 DMioiffelles , retournèrent en la Ville de Bourges avec le Comte de Dunois
 leur Fils, pour cdàrcr le Mariage, Se qu'en effet le jeune Comte Se Marie de
 Berry furent mariés en l'Eglife Caihedrale par vailUnt Prêlat Se Cardinal , le
 Chancelier de Berry, Se l'Evcque de Poit/ers. Aces Noces furent faites
 grandes Fêtes, ébatemens, grandes joutes de Chevaliers Ecuyai, Sé
 dureront plus de huit jours* aprez lefquels'leComte&: 'Ci^intâ^e de Biois
 cm-* mcnrrentiÉilois leur Fils Se fa nouvelle Epoufc. » - ' ' V'-' ^ " ? " Ce
 Mariage ne fut pas heureux l cai: ce)eune (jonte environ la S. Jèân Batifte
 ii}<;f. étant ij9r: pany d'auprcz du Comte Guy fon Perc , poUr aller en
 Hainaut villrcr la Dame Ta M'erç &r F'» péri la Femme, fie ayant fût
 grandes journées, Se en tems extrêmement chaud , étant encbré 4foible pour
 n'être âgé que de 14. ans, tomba malade d'une Fièvre; Se riioi^rut au gr^nd
 rc- *W ^7■t de fes Pere èc Merc, qui virent périt avecluy refpcranéc de leur
 illuf^relilailim , aùffi ' U jeune bme ■ dit l'Hiftorien, idadameiffelle de Btry\
 cat moult l'aiwo'tt cf- Ji ierioit^indef»tat Or hjutemtBT mariée. Cette jeune
 Vefvc fiic bientôt recherchée dé tous les plus grands t*artis , & au vray dire
 lâttà "Nantie laloit bien de honte de beauté ^ & de tout ce ijui par tient à une
 Ncble Haute v»l é» Dame: elle fut recherchée du jeune Duc Charles de
 Lomine, du Ctiinte d'Armagnac , du îJ* Fils a/né du Comte de Foix & de
 Bearn j & quoy que le Duc fon Pere y eût volontiers «ntcadu, le Roy
 Charles rompit tous ces Mariages, Se la voulut niarier à P h r t i t p

HISTOIRE DE E RRT, d'Ardiofi Comte d'Eu fbn Coufin, diCint
 qu'il ne vouloit pas éloigner fa Cbufincdes fieur de Lys , & qu'il dcftiroic la
 marier à un Prince de fon Sang j Se quoy que le Duc Ton Pere n'y
 fucatfcUDemenc portc^ car petite thofe ijl de U Comté d'Em ,atf regard du
 premier Mériage^ U penfoit hien plus haut lieu marier , die le même
 Auteur; il n'oïa pas toutesfois mcco* tenter le Roy. Ce Prince ccoit Jeune,
 bienfait de fa perfonne, & de grande cfperance , qui avoit fait connoitre fon
 courage & fa vaillance en plufieurs beaux faits d'Armes & Voyages contre
 les Mefcercants. En faveur de cette Alliance, il fut pourvu de l'Office de
 Connétable de France, par U dcpofition d'Olivier deCliflon, il ctoit Fils
 puîné de Jean d'Arthois ^ Comte d'Eu , & i d lfabelle de Mclun fa Femme.
 fji. Le Traité de leur Mariage fut palTé à Paris le Lundy 17. Janvier 1391
 pat lequel le Dne fon Pere loy promit b femme de quatre-vingts mil francs
 d'or, moyennant quoy elle renonça à tous Droits fucccfifs, fe refervant
 faculté de fucceder en cas que fon Pere décédât fans Enfans'mâles j de
 laquelle femme celle de foixante rail francs eft ftipulé propre à la future âd
 aux fiens; Le futur luy promit pour fix mil francs de Bagues , & fix mil
 livres de rente de Doiiaire en la Châtellenie de Monceaux, duquel Douaire
 Jeanne d'Arthois Epoufe de Simon de Thouars Comte de Dreux Soeur du
 futur,fc rendit Caution. Ueft aufli accorde que le Fils aîné mâle habile à
 fucceder, qui naîtra , fera Héritier de la Comté d'Eu & autres biens du futur ,
 à la charge de l'Appannage des Cadets, &: du Mariage des Filles: &:
 comme les futurs croient Païens , ils obtinrent difpenfe de notre S. Pere le
 Pape. Ce Comte mou1397, rut à Burfe en Turquie le j. Juin 1 597. & lailfa
 im Fils &: une Fille , C h a r l e s d'A rTHois Comte d'Eu , Se Bonne
 d'Arthois mariée en premières Noces à Philippe DE Bourgogne Comte de
 Nevers , puis à P h i l i r p e , dit le Bon, Duc de Bourgogne, Neveu
 d'iceluy. • r Marie de Berry reprit une troifième AUiancè , difpenfe
 préalablement obtenue du S. Siège , avec Jean de Bourbon Comte de
 Clermont en BeauYoifis , Fils aîné ôc principal Hetitier de Loliis II. Duc de
 Bourbon, Comte de Clermont, de Forêt & de Châtelchinon , Seigneur de
 Beaujeu & de Dombes , Pair & l Chambrier de France, furnommé le Bon ,
 de d'A nne Dauphine fa Femme, par le Contrad de Mariage palTo 1400. à
 Paris le xj. May 1400. Le Duc de Berry du contentement permiffion du
 Roy, délaillTa aux futurs & aux furvivans d'eux,SC aux Hoir ou Hoirs miles
 qUidefcendroientdclcur Mariage , & Hoirs mâles en dcfcendants, les Duclics

d'Auvergne &: Comté de Montpensier j à la Charge de réversion
 perpétuelle à la Couronne à défaut de Mâles \ & le Duc de Bourbonnois
 donne à son Fils & à ses Enfants mâles descendants du Mariage, le; Duché de
 Bourbonnois, Comtés de Clermont & Forets, k. tous ses autres biens, sauf
 l'Appannage raisonnable de ses autres Enfants, sous même charge de
 réversion, en cas que la Ligne masculine de la Maison de Bourbon vint à
 faillir. La future est dotée de six mil livres de rente c. Châtellenies de
 Bellegarde, Murât &: Retny. Ce Prince mourut en Angleterre après 1434.
 dix-neuf ans de prison, en l'an 1434- ici sa Femme peu après en la même
 année. De ce Mariage est sortie toute la Maison de Bourbon, qui règne à
 présent heureusement en France. C Jean de France II. Duc de Berry, Comte
 de Poitou. Chapitre XXIX. Le Prince fut le quatrième Fils du Roy Charles VI.
 & de la Reine Isabelle de Bavière sa femme, &: Filleul de Jean I. Duc de
 Berry. Le Roy son Père lui donna m «401. Appannage le Duché de Touraine
 , • par Lettres donneurs à Paris le 10. Juillet 1401. & depuis par son Contrat
 de Mariage avec Jacques I le d'EBavière sa Femme de Guillaume Comte
 Palatin du Rhin, Duc de Bavière, Comte de Haynaut, Hollande &: Zélande,
 Seigneur de Frise &: de Marguerite de Bourgogne son Épouse, passé à
 Compiègne le 50. de Juin 1406. il promit de lui délaisser le Duché
 de Berry le Comté de, Poitou, après le décès de Jean I. Duc de Berry, & le
 Comté de Ponthieu, &: les Terres de Crèvecœur, Mortagne & Alluys, à la
 charge qu'il se départiroit du Duché de Touraine, Il lui donna aussi en
 faveur de ce Mariage la Châtellenie de Cambray, par Lettres données à
 Tours le 17. Décembre 1408. vers 1408. Ce Duc perdit le décès de Louis son
 Frère aîné Duc de Guyenne, Dauphin de Viennois, 1418. arrivé le 18.
 Décembre 1418. fut fait Dauphin de Viennois, présumé Héritier de la
 Couronne à cause il transpica le tout par son trépas à Charles son Frère au
 mois d'Avril 1418

L 1 V K e î. ii Il potcoic ccartelc au i. iC dernier de France j %m
 2., j. au Dauphin vif d'azur , q»)i Dauphinc de Viennois. La Ducheivo fa
 Femme porioit lozangc d'argent &: d'azur de ii, pièces n^i/ês en bande , qui
 cft: de Bavière > ccartelc de Hainauc , qui c(l au/Ii écartclé ; le I. & 4. d'or
 au Lion de fable j le t. & le 3. d'or ^ au Lion de gueule. CbdRUs de France
 iîL Duc de Berry , & depuis Roy de France VII. dt* nom , furnommé
 Victorieux & le bien fervi. Chapitre XXX. CE Prince croit le 5. Fils du Roy
 Charles VL Se d'Ifabeau de Bavière, Se naquit en la Ville de Paris le 12..
 Février 140?. reçut le Duché de Berry en Appanagedu Roy fon 140^^ Pere,
 par Lettres du 15. de May 1415. 141J. Il i^oiirnit un rare Exemple de la
 proceâion particulière que Dieu accorde aux puirtanccs légitimes établies de
 fa main, contre les ufurpateurs i car quoiqu'il eût été abandonné de fon Pere
 Se de fa Merc , par eux déclaré indigne de fuccéder à la Couronne de
 France, que leut déclaration eiit été autotilcc par la Cour de Parlement ,
 contre les Loix fondamentales du Royaume» l'ordre de la nature Se des
 Succcffions légitimes ; quoyqu'il vit une Merc armée contre fcs propres
 entrailles > oubliant les fentimens que Dieu Se la nature infpirent dans le
 cccur des Mères: appeller un étranger! la fuccellon du Royaume , ayant
 marié Cathermc fa Fille avec Henry V. Roy d'Angleterre, qu'elle fit déclarer
 pat Charles VL Rcgent du Royaume Se fon Heritiçr aprez fa mort 5
 quoyqu'il eût dcyx PuilTanccs redoutable!; fur les bras , l'Anglois Se le
 Bourguignon , la Capitale de fon Royaume Se la plus grande partie des
 Provinces révoltées , il demeura néanmoins ferme parmi tant de pcrils.fiC
 inébranlable, lotfquc, fuivant toutes les apparences humaines, on le croyoit
 abbatu &: perdu fans reffourcc. Il prit la qualité de Rcgent-du Royaume l'an
 1418. Se le Roy fon Perc M'^cfant mort fur la fin de l'Automne l'an 1411. il
 fe mit en état de maintenir fon Droit Se H*^* fon Royaume par les Armes:
 il veint du Pays de Vclay en la Ville de Bourges Capitale de fon Duché de
 Berry, où il taifoit fa demeure ordinaire, & qui fut le principal appuy de fa
 Couroane -, en confideracion de quoy Ces ennemis l'appelloient par dérifiôn
 le Roy de Bourges. Ce qui tourna bientôt à leur honte Se à leur confufion :
 car ce véritable Roy de Bourges affifté de fcs fidds Sujccs de Bourges Se du
 Pays de Berry, notamment de Poton de Xaintrailles, Bailly Se Gouverneur
 de cette Province t de Jean Stuart Connétable d'Ecoffe, Scigrxrur
 d'Aubigny» de Jean de Broffc Seigneur de Sainte Severe, de Philippe de
 Culant Ccur de Jaloigncs, Maréchaux dç France, de Louis de Culant Amiral

de France, de Chat. les de Culant Grand Maître, de Raoul fire de Gaucour, de Jean de N-llac Seigneur de Château brun. Se de Jeanne d'Arqués dite la Pucelled'OrIcaos, que Dieu fufcita miraculeufement pour fa défenfe; il fit lever le Siège d'Orléans, dcffit les Anglois en plufieurs tencontres , remit en fon obéiffance les Villes de Troyes Se de Châlons en Champagne , & pilV.i jufqu'à Reims , où il fut facté Se couronné Roy le 6 Juillet 1419. par Renaud i^if.' it Chîrcres Archevêque de la même Ville, fon Chancelier , Seigneur de Vierzon en Bert^illôta à l'Anglois le plus fort appuy qu'il eût en France, en défutiirtant d'avec luy le Duc de Bourgogne, par k Traité d'Arras de l'an I4jy. moyenne par Ifabeau de Portugal i4}J/ Dutbeirc de Bourgogne, à des conditions avantageufes pout le Bourguignon , que fa pru«fenceéc la ncccffué de fcs atFaires l'obligèrent d'accorder; &: il fut fi hùreux , qu'il rentra dajis Patis, cbafTa les Anglois de Normandie, en fuite de la Guyenne, Se les reduiGt à la fcii/e Ville de Calais faifjnt luy fcul , que l'on ctoyoit perdu Se abandonc, ce que quin2c Rojs fes predeceil'eurs n'avoient pu faire en trois cens cinquante années i Se il mérita à fcon droit le licre de Roy bien (crvi , &: de Victorieux. Pendant tant de triumphes Se de félicités , une feule chofc caufa tant de triflcffe à ce Prince, qu'elle le fit tomber en langueur; ce fut l'cloignement du Dauphin fon Fils, qui 'ilié par de mauvais ferviteurs, j'étoit retiré chez le Duc de Bourgogne > Se il fe laifTa .cnt cmponer à la douleur , qu'il refufa de manger pendant fcpt jours entiers , s'éUfitperfuadé que Ton le vouloir empoifonner, ce qui luy refferra les conduits , Se le mic Jiors d'érac de prendre nourriture quand il le voulut. Ainfi il mourut le jour de la Ma^elaine le il. Juillet 1461 au Château de Meun fur Evre, qu'il avoit fait rebâti , l'an 5p. M^** Se drmy de fon âge , &:dc fon Règne Icjy. neuf mois Se un ;our , &: laillâ la Couronne à Xoiis XI. fon Fils, l'un des plus prudens Se plus grands politiques de tous ceux qui onc t i)

^/f HISTOIRE DE ERRT, ^&ctc\c SdPjnre fr.mcois. Cest notre
 ifffignc & IRict-al bienfaiteur , qui a toujours tffc porté- d'une aftmion tbucc
 particulière envets fi tidelc Ville de Bourges, qui avoit «bnlctv^-lii'
 Cmironn'fur la ccte du Rôy fon Pçtc, & en laquelle il ctoic ne le 4. de Juil.
 141?. Icc 1413. &: batifc en l'EgHft C^ri^dirâlê ilc S. Eiiierme ; en
 conlideration dequoy il luy i donne Uoc-de beaux ^ amples Privilèges, &
 cn-rconnoilVance defquels fa mémoire nous doit ccic en perpétuelle
 vénération. Charles France JP\ "Dtic de Berry , fuis dé Normandie , & enfin
 àe Guyérini, Chapitre XXXI. fi CE Prince Fils du Roy Ch.irlcs VII. &: de
 M.irie d'Anjou f.i Femme , naquît au Montil lez Tours le jftur & Fête des
 Innocetis , tctî. Décembre 1446. où il reçue du Roy J4î3- fon Pcrelc Duché
 de B<?Try en Appanage l'an !4îj. ce que luy confirma le Roy Loliis 1461.
 XI. fon Frère 1461. au mois de Novembre. Il ctoit d'tm naturel doux ic
 paifible, mais inoonftant & variable, fufceptible de toutes fortes de
 perfuafions, felailflant gouverner par fcs Favoris &c Domeftiques : ce qui
 caufa bien du defordre à la France -, les ennemis du Roy fon Frère fe
 fervans de la foiblefle de fon cipnt &:dc fon nom, pour exciter des troubles
 & Hiouvcmens dans l'Ecar. Thil. il ji s'allia avec les Ducs de Breta^e, de
 C^ilabro, de Bourbon , les Seigneurs de Du^l'v'x'cki ' Dainpnlartin , de
 Loheac , de Bucil , de Chaumont & autres , & tous enfemble fe 13 &i4'
 j^'S*^"^^*^" ^ Cbarlrs de Bourgogne Comte de Cbarolois , pour faire la
 guerre au Roy Loiiis XI. fon Frerc &: fon fouverain Seigneur, fous prétexte
 du bien public ; pendant laquelle Jean Duc de Bourbon s'empara pour le
 Duc de Berry de la Ville de Roien Se de la Normandie, que le Roy fut
 contraint de luy dcailTcr en Appanage , par le traité de Conflans '4<îy' pre2
 Paris au mois d'Octobre 146^ . au lieu du Duché de Berry , qui fut délors
 réiini à la Couronne. En confidcration dequoy, ce Piince par Lettres du 19.
 Octobre 1^6^ . quitta & dcailfa au Roy le Duché de Berry, confentit qu'il en
 prit par fcs gens lapoifenion &:faifinc» <:ommit le Sirede Liniers fôn
 Ch.nmbellan pour fetranfporccr au Pais de Berry, 6c kiiià la délivrance de
 toutes les Viiles & Forterejles à fa Majertc. phil de Mais peu aprez le Comte
 de Charolois s'étant retiré , pour remettre en leur devoir Ici AvTfA
 L'cpei*> qui s'étoient révoltés contre luy , &: le nouveau Duc de
 Normandie peu rconij &i6 deianîftjnce qu'il avoit re^ûe de François II.
 Duc de Bretagne, l'ayant contraint de (e cparer mécontent d'avec luy ;
 l'cloigneinent du Bourguignon , &L la divifion d entre luy & le Duc de

Bretagne, donna lieu & fournit occasion au Roy Loiiis XI. de reprendre sur luy le Duché de Normandie, ne voulant pas souffrir qu'une Province si importante & voisine de l'Anglois, fût démembrée de la Couronne. Ce qui obligea le Duc dépourvu de ses Etats, de se reconcilier & de se réfugier vers le Duc de Bretagne, s'apercevant, mais trop tard pour luy, du desordre que leur division apportoit aux deux États. Les Ducs de Bretagne & de Bourgogne s'entremirent pour l'accorder avec le Roy son Frère, & luy faire obtenir un autre Appanage, & par le Traité de Paris, bonne fin fut faite entre le Roy Loiiis XI. & le Duc de Bourgogne, il déclara à l'Alb.; Frère les Comtés de Champagne & de Brice, ce qui ne fut pas néanmoins exécuté. Car le Roy Loiiis XI. qui étoit un Prince sage, prudent & avisé, considérant qu'il étoit le finage de son Frère & du Duc de Bourgogne luy seroit très-défavorable, & rendroit ces deux Princes trop puissans, leurs États voisins & leurs forces unies, se tant auprès de son frère, par l'entremise des plus confidens serviteurs du Duc, & qui avoient plus de pouvoir sur son esprit, qu'il luy fit accepter pour son partage le Duché de Guyenne au lieu de Brice & Champagne, espérant par cet artifice rompre l'intelligence qu'il avoit avec le Duc de Bourgogne, en les éloignant l'un de l'autre. 14⁹. Charles fait Duc de Guyenne l'an 1468; ne fut pas long-temps sans reconnaître la faute qu'il avoit faite, en changeant le partage avantageux que luy avoit procuré le Duc de Bourgogne, & commença de renouer ses intelligences avec luy, même à rechercher sa Fille en Mariage, pensant par ce moyen renouveler la Guerre entre le Roy & le Duc de Bourgogne. Le Roy Loiiis XI. tâcha par toutes sortes de moyens de divertir son Frère de ce dessein, prévoyant que cette Alliance ne luy pourroit être que funeste & à son Etat, par les grandes forces qu'elle apporteroit à son Frère. Pour ce sujet il obligea ce Prince de

The text on this page is estimated to be only 28.89% accurate

LIVRE L prêter Scrmenc fur les Reliques de la vraye Croix, conservées en l'Eglise de Saint-Ugual de toirparlir plus d'Une ferrée: Nonobstant lequel l'emrent le Roy ayant appris que nôtre Duc 2. h persuasioit d'aucuns 2c fcs Domésviques, avoit delfcin d'envoyer en Cour de Rome pour obtenir du S. Pape de ce Serment, iSc d'autant qu'il ellimbit que cette difpenCc feroit tin norabîc préjudice à fon Etat, troubleroit le repos & la tranquillité du v-r-i-r rincipalercht en çc tem^a aiicle Duc de Bourgogne avoit fait Alliance avec les iiaens ennemis de la France /" pour ces caufcs, il protesta que oulc S. Perc, fans l'entendre & fans Ton contentement, - àdorderoit cette dilpnfe i fdn Frere j .d'appeller foie au futur Concile, foitan Collège des Cardinaux, foit du l'apc mal informé," oùu Pape mieux informe, foie ailleurs ou de droit l'appel devoie relever, pour empêcher les dômrhages que cette AIKànce rourroit causer. Ce qiri fait nettement connoure combien le Rôy cftimolt que -terre Alliance îoy ctoit préjudiciable. le it. May 1471. il fut enterre en l'Eglise de S. André. On p.irla d'iverfement de fa mort 147*. plulij'urs ayan': crii qu'il avoit été empoisonné par l'Abbe' de S. Jean d'Angely fon Aumônier; &: ce qui augmenta le foupçon, fut fa mort violente, accompagnée de convulfions étranges, qui rendirent fon corps tout livide &: défiguré. l.c Duc fie Bretagne fc fiific de cet Aumônier, que le Roy Loiiis XI- negligeoit de faire châtier, ^luy fir faire fon Procès; mais il femble que Dieu s'en voulut refervcr la punition, cet Abbe' ayant été trouvé mort tue d'un coup de Foudre en la Tour du Boutiây de Nîmes. Le Duc de Bourgogne publia fur cette mort des lettres, dans lcfquelles il accufoit ouvertement le Roy Louis XL d'avoir procuré la mort violente du Duc Charles fon Frere; & pour la vanger, il renouvella la Guerre en Picardie. La Ville de Bourges cft obligée à la mémoire de ce Duc, pour avoir eu le foin de rétablir nôtre fameufe Univeifité, ainlj que jxiiray ailleurs. Le Duc Charles de Berry ponoit d'Azur à trois Fleurs de Lis d'or à la Bordure engrelée «Je gueules. François V. Duc de Berry. C H A je. I.; T K E X X X I IL CE Prince ctoit 3. Fils du Roy Louis XL & de la TÇeinc Cliaflocte de Savoye fa féconde Femme, & reçut le Duché de Berry en Appanage, mais il n'en jouit que pen-^a-nt onze mois. Il naquit à Amboife au mois de Septembre 1471. Se mourut en la même M7^a lie Tan 1475. ou 1474. de Juillet, & cft enterré en l'Eglise des Cordeliers &: ainfi HTJd.int Vi . _.. ■•r.-j — 't/x — j ' '-fc'"- u(i

\^uiutncr5>o«; amii »4/r n pouvoit dite de luy , ce que le Pocte diloit
 autrefois d'un illullre Romain: K74' Ojlendnt tnris hmc tantum fata , ncejue
 ultra EJfe fncnt. Jeanne de France VI. DucheJSe de Berrj. Chapitre'
 XXXIV.' ÎL A N N t de France 3. Fille du Roy Louis XL &: de Charlotte de
 Savoye fa féconde Femme , naquit fan 14^4. &: fi elle ne fut pas 11
 avantageufcment partagée des grâces i464' de la nature, que les Princefles
 fes Sœurs, elle les devança de filoing en pieté, en religion &:charîcé, que
 les vertus de fon amc corrigèrent futfifamment tous les défauts de fon corps.
 L'an 1476. le Roy fon Perc la donna cq Mariage à Louis Duc d'Orléans, Fils
 unique 147^ de Charles Duc d'Orléans &: de Marie de Cleves, avec laquelle
 les conventions du Mariage- furent premièrement anctecs \ Jargeau le i8.
 Odobre 1473. Le Roy dpta notre Princçlfc de cent nul écus d'or, U s'obligea
 de luy fournit Habits &: Joyaux de Noces , ainû £ ii)

JS HISTOIRE , D^e BEKRT, qu'il appjrticnF à Fille 4ç Roy. Le
 Douaire fut réglé à ûx millivres de reoce, avec une Mailon fortale à fa
 condition , dont trois mil livres dévoient être prifcs fur les Terres de
 l'Apjianage de la Maifon d'Orlcans , U le furplus fur fes autres Biens. Ce
 Duc n'avoit aucune inclination pour la Pripcede , à caufe des deffauts de fon
 Corps 'fc qu'il l'eftimoit fterilc. Il n'ofa néanmoins ouvertement contredire le
 deCfein de ce Roy , èniicr en fc\$ rcfolutions, appréhendant en cas de refus ,
 qu'on attentât même à fa vie. Il fut contraint de ratifier en apparence les
 conventions faites entre le Roy U. Madame fa / Mere » par Acle du
 lendemain zp. Oflobre. Il fe contenta feulement de faire des protedations
 fecretes de nullité contre ce prétendu Mariage; & Hiot qu'il fut parvenu à la
 Couronne de France , par le dcccz de Charles VIII. Ton Coufin, il le pourvût
 pardevant le Pape Alexandre VI. pour obtenir des Juges, afin tic procéder à
 la déclaration de nullité de fon Mariage qu'il foutcnoit nul , par detfaut de
 confentement abfolument nccffaitc poux la validité du Mariage , pour le
 lien &: le Sacrement. Le Pape délégua le Cardinal Mulippcs de
 Luxembourg Evcque de Meaux, avec Louis d'Amboife Evcque d'Alby ,
 Ferdinand Ferrail Evcque de Septc en Italie , lefquels aflcmi45>S> blés en
 la Ville de Tours , rendirent leur Sentence en connoiitance de caufe l'an par
 laquelle ils déclarèrent le Mariage d'entre les Parties nul , donnèrent pouvoir
 au Demandeur en tant que befoinferoit par autorité Apoftolique, de prendre
 Femme telle que bon luy fembleroit pat Mariage. La fainte Princcefl'e reçut
 cette nouvelle, ic porta cette dilgrace avec beaucoup de conftance &: de
 fermeté > fe foiàmcttant avec humilité aux ordres de la divine providence &
 aux Décrets de fon Eglife. Le Roy luy délaiflà le Pais & Î Duché de Berry ,
 pout en jouit fa vie durant, par manière d'Ufufruit, par Lettcs du x6.
 Décembre 1498. cnfeinble les Terres de Chitillon fur Indre, de Château-neuf
 fut Loire , Se les Revenus drs Greniers à Sel de Bourges, de Sancerre, de
 Buzançois & de Pontoife , &: deSeuly le Châtel, 5d le retenu c^es Aydes &
 Impoûtions du Pais ic Election de Bctry, avec le droit de nommer aux
 Offices Royapx, vacation advenante, fauf de la Capitainerie de la grorte
 Toarde Bourges , à laquelle le Roy fe referva de pourvoir. Il referva
 pareillement les Villes, Terres Seigneuries de Mcun fur Eure, Vierzon ic
 Yifoudun^dont il avoic auparavant difpofé. Se la garde des EgUfcs
 Cathédrale &: de Fon<^ dation Royale. Dez auparavant l'expédition de ces
 Lettres , le Roy par Patentes du j. de Février en la même année données à

Angers , commit Mellirc Pierre de Rohan Seigneur de Gio, fon Chambellan, Maréchal de France» pour recevoir en fon nom la foy tc hommage de Madame Jeanne du Duché de Berry ; ce qu'elle fit entte les mains du Commilfaire de fa Majefté le 19. des mêmes mois & an. M. Pierre de Refuge Confeiller du Roy , fut député pout l'exécution des Lettres de don du Duché de Berry autres Seigneuries, &: partit de 1498. Paris le ii. de Février 1498. arriva à Château-neuf le Vendtedy if. de Février, le Samedy if, il mit le Procureur de Madame en polleffion , d'où il prit le chemin de Bourges , ou il arriva le Mardy ii. manda Jean Salât Lieutenant gênerai , Jean Fradet Lieutenant particulier , Pierre du Breiil & Gilles Pain Avocat &: Procutcut du Roy , aufquels il fit entendre le fijet de fon voyage, fitcflutède fa Commiflîoos enjoignit à Fradet lorsEchevin, défaire afVemblrles Maire &: Echevins fes Collègues; ce qu'ayant fait , François Bochetel, Jean Fradet, Pierre Amy, Pierre Fils-de- Femme, Bernardin Alabat Maire te Echevins, Jacques Treignac Avocat de la Ville, allèrent trouver le CommilTaire le Mercrcdy ai. &: par la bouche de l'Avocat de la Ville, luy déclarèrent qu'ils étoient prêts d'obciraux Ordres du Roy,' & à cette fin le même jour afTembleroient les Bourgeois-, cequ*ayansfair,en l'AlVemblcefurenr lues les Patentes du Roy , U les Lettres de Madame ia nouvelle Ducherte , par lefquelles elle leur manJoit qu'ils déli(>cra{rent de luy être bons Sujets, &: qu'elle étoit délibérée de leurs être bonne Dame {c Princelſe. Le Jcudy 11. de Février, le Commiffaire fe tranſpbrta avec les Officiers du Roy en la Salle du Palais Royal, où étoient aflcmblés les Maire, Echevins , &: pluhcurs Habitans de tous états: & parce que la Cour en publiant les Lctucs, avoit ordonné que les exempts de Fondation Royale &: autres cas Royaux , répondroient pardevant le Bailly de S. Pierre eu fon Siège deXancoins, les Officiers de Bourges s'oppoferent, foutenans que La Jullice des cas Royaux fe devoit expediet à Bourges, dont Aàc leur fut odroye , ^ le Commiflaicc mit le Procureur de Madame en poflcflion du Duché, prit le Serment des Officiers du Bailh'age, d'Artaud de Ville)au Prévôt &:Mautc des Eaucs Se Forêts; enjoignit aux Receveurs du Domaioe des Aydes de bailler les deniers de leurs Recettes dez le premier Dcccm*

LIVRE I. 39 brc dernier à Madame. De Bourges il alla à Châtillon , où il fit les mêmes chofc». Nôtre DucheflTcfc rcitacn fa Ville de Bourges, en laquelle elle fit fon Entrée le Jeidy àc la fcmαιο de la Paflion de l'année fuivantc 1499. elle y vécut avec beaucoup de douceur, 1^99 &C en réputation d'une vie exemplaire &C de Sainteté confommée; elle y fonda l'Ordre des dix vertus , appelé del'Annonciade, 6c y bâtit fon premier Monaftcre l'an ijoi. Se fit ap- ^ prouver fon Ordre par le Pape Alexandre VI. l'an 1501. comme a fait depuis le Pape Jules II. ^ l'an lyo^ . &: Léon X. en ijij. &: 1J17. Cependant je ne vois pas la caufe, qui meut cette Princceffe de faire déclaration pardévtnc de Ville-neuve Prêtre Notaite ApoftoHque le 10. d'Août ijoi. en prefencedu Perc Guy Juvenal Abbé de S. Sulpice lez Bourges, de Mcflre Jean d'Aumont Chevalier, Frère Gilbert Nicolas Gardien des Cordeliers d'Amboife, &: M. Georges PalTerin fon Aumônier , qu'elle n'avoir jamais dit, propolc, ny pcnfé d entrer en aucun Ordre de Religion 5 &: que quelques Frères Minimes de nouveaux venus , avoient fait leurs efforts pour luy perfuader d'entrer en leur Religion ; mais que jamais fa penfee ny fon intention n'avoir été d'entrer en leur Religion, ny en aucune autre, ny de bâcir aucun Couvent de leur Ordre, ic de déclarer qu'elle vouloir & cntendoit vivre &: finir fes jours dans le ficelé, fans entrer en aucune Religion , comme elle avoir vécu jufques alors ic vivoit encore, dont &: de laquelle déclaration elle prit AiSe. Elle fit fon Tctament le 10. Janvier 1504. par lequel elle intitua Héritière Anne de ^1° France DuchefTe de Bourbonnois, élué fa Sépulture en l'Eglifcdu Monaftete par elle fondé en la Ville de Bourges j fonda le Collège de Stc Marie en la Ville de Bourges, & fit autres Legs pieux, nomma pour exécuteurs de fes dernières volontés Mcflieurs d'Alby &: d'Aumont. Cette fage 6c dévote Pnnccfle plus illufte par l'inregiré de fes moeurs , &C par la faintetc de fa vie , que par fa Royale naiffance , palTa de cette vie mortelle à une gloire immortelle l'an ryo4. le 4. jour de Février fur les neuf à dix heures du foir. Son Corps fut porté à la St« Chapelle , oii il demeura une nuit &c un jour, pendant lequel le grand Chandelier de li Nef fut garni de Cierges allumes , & le 11. du même mois elle fut enterrée en habit de Religieufe au Gonvent par elle bâti & doté. Son Corps fut tiré du Tombeau , & (es precieufes Reliques brûlées par le^ Hérétiques devant l'EgUfe de Montiermoyen , aprez qu'ils fc furent emparés de la Ville de Bourges 1 an 15^1. *î^* Je ne m'ctendray pas d'avantage à rapporter les vertus qu'elle a exercées pendant

fa vie , \$C les Miracles qu'elle a fait aprcz fa mort, puifque les Pères
 Hilarion de la Cofte Religieux Minime, Nicolaj Gazer, Aubert le Mire,
 Louïs Dony d'Aftichy » Paulin du Gaft, ont amplement décrit fes infignes
 vertus & fes mérites extraordinaires , ayans exprcz compofc
 l'Hiftoire delaglorieufe Vie de cette fage Princelfe j &: nous efperons avec
 raifon qu'elle fera bien-tôt mife par notre Saint Pere le Pape au Caulogue
 des Saints, qui font honorés publicuement par l'autoTité de l'Eglife , &
 qu'elle fera canonifce fuivant les vœux de toute la France, Sdles fouhairs
 ardents de tous les Ordres &: Habitans de cette Ville. Cependant tous les ans
 au jour de fon Anniverfaire dins le Convent de l'Annonciade de cette Ville,
 Se dans tous les Monalleres des Filles de fon Ordre, on fait mémoire de
 leur Sainte Fondatrice en CCS termes. 'J à" meritisplem, S. J O A N N A *
 Fraudé, illujtrijfima L O D O V I C I Xi. ; ^ . , tliâ , & S\$rcr alleriut videlicet
 CAROLI VIII. tjké vire folMa càfie vi-vcns ^ pwido orhâU , & Divinis 4c
 Sâcris tddiÛa , hujm fAnÛi Cenobii , im» & totitu Ordinitf*^ vrtnm bette
 fUcitomm Evangtlicorum Fundatrix^ & Reflrix exftitit fientijfm4 , CHjm
 Jécum ff^tu inius fepelitur Mirâculis clarens. Porro nunc ktdU in Caciis
 Uure*U ftrftuo cum Seatà Dre fruitur , die s. februarii defunfij anno
 Domini 1S04. arguent t ^Orléans, ^ngoulème , VII, 'Duchcffe de 'lierry , &
 d'oAlençon , 'Keine de ^^varre. Chapith* XXXV. CEtt E Princeffe eft Fille
 de Charles Comte d'Angoulème &: de Loiiiife de Savoye fa Femme, Stcur
 du Roy François I. lequel étant parvenu à la Couronne de France par h mort
 du Roy Louis XII- fon Beaupcre, déhifiai fa Soeur ITJfufruit &C joUiffance
 du Duché de Bcrry , par Lettres de l'an 1^17- Mcflieurs François Calncau
 Evcque de Scn- ipr

40 HISTOIRE: de l'ÉRK, lis, Maître des Requêtes >
Jaques de Beaune Chevalier Seigneur de Samblancay, Chartier. bclan
ordinaire du Roy, ic Guillaume de Beaune général de fcs Finances, furent
commis par Lettres du 18. de Février en l'année, pour luy faire
délivrance réelle & aduelle des Duché de Berry, Seigneuries d'Yffoudun, de
Vierzon. de Dun-le roy, & de Meun sur Evre, La Commiffion fut prefentee
aux Commiffaires en la Ville de Paris, par Jean Pouffart Ecuyer Seigneur de
Fors, Chambellan du Duc d'Alençon, Me. Innocent le Couffelier fon Maître
des Requêtes, Charles Guillemeau Treforier en Berry, le 19. du même
mois. Les Commiffaires acceptèrent la commiffion, & permirent à
Madame la Duchefle de faire affigner devant eul ou l'un d'eux en la Ville de
Bourges ceux qu'il appartiendroit. Le Procureur général du Roy,
l'Archevêque de Bourges, les Officiers du Bailliage, les Maire S^{rs}
Echevins furent aflignés pour artiftcr l la prife de polTeffion. Le 1. jour de
Mars fuivant, en la Salle du Palais Royal de Bourges, le fclur fut faite des
Lettres de Don Se Commiffion, de la Procuration, & de celle donnée à M.
Jean Brinon premier Prelident à RoUen, Chancelier d'Alençon, MelTirc
Gabriel De la Chârre Chevalet Seigneur de Nançay, Capirainc de la Garde
du Roy &: de la grorte Tour de Bourges. Jean Pouffart Ecuyer Seigneur de
Fors, Chambellan du Duc d'Alençon, Capitaine de fa Garde, pour accepter
au nom de Madame la DuchefTe la poireffion & délivrance du Duché, & de
la Lettre du Procureur général du Roy à fon Subffitut à Bourges j &: aprcz
que tous eurent confenti l'effet des Lettres de fa Majesté, les Commiffaires
procédèrent à l'exécution d'icelles, Se la mirent en poireffion des chufes y
contenues, &: du Revenu du Domaine, à compter du 1. jour de Janvier lors
dernier; 5c (quant aux Aydes & Greniers, du 1. Octobre, pour en joilir
pendant fa vie, en titre & prérogative de Duché Se Pairie: les Commiffaires
enjoignirent aux Officiers du Bailliage d'exercer la Jurifdiéion fous le
relTort de la Cour des Grands-Jours de Madame i Se aux Officiers
comtables, de payer à Madame ou les Receveurs, les Revenus de leurs
Recettes, & à tous autres Officiers & Sujets de Berry de luy obéir comme à
leur vraye PrincelTe, Se firent faire femblables injonctions à fon de Trompe
Se cry public \ delà ils allèrent au Logis du Roy & à la grorte Tour, Se du
tout mirent les Procureurs de Madame la DuchefTe en poireffion. Le 1. de
Mars ils allèrent à Meun, & en la prefence des Officiers du Roy & fans
aucune oppofition ils la mirent en poireffion du Domaine de Meun Ville SC

Château. Le lendemain les Commisaires se transportèrent en la Ville de Vierzon, où les Officiers de Madame Anne de France Duchesse de Bourbonnois remontrèrent qu'ils n'avoient eu temps suffisant pour avertir Itur Maitreffi. Veiz Icequelles Remontrances, les Commisaires mirent les Procureurs de Madame la Duchesse en possession des Gabelles, Aydes Se Grenier à Sel de Vierzon; Se au regard du Domaine Se Jurisdiction dont ils avoient trouvé la Duchesse de Bourbonnois en possession, ils donnèrent delay à ses Officiers pour venir répondre le ij. du même mois en la Ville de Dun-le-roy. . De Vierzon les Commisaires allèrent en la Ville d'YlToudun, où du contentement des Officiers du Roy ils firent délivrance de la Ville à Châtel, Châtellenie & Jurisdiction d'Yf-* foudun; Se furent les remontrances des Officiers du Roy, que la Jurisdiction des Grands- Jours croit à la foule des fuyers du Duché, en ce qu'elle apportoit un troisième degré de Jurisdiction inutile, Se qui ne servoit qu'à multiplier les Procès, & à retarder la décision dernière, les Commisaires répondirent qu'il ne leur appartenait d'en ordonner, ny de diminuer le contenu en Lettres du Roy. Le 11. du même mois les Commisaires étaient en la Ville de Dun-le-roy, les Echevins & Habitués leur remontrèrent qu'au préjudice des Privilèges à eux accordés par les Rois leur Ville Se Jurisdiction n'avoit pas été démembrée de la Couronne Se Domaine du Roy. Les Procureurs de Messire Louis de Menv-peny Chevalier Seigneur de Concorfaulx, empêchèrent que Madame la Duchesse fût mise en possession du Domaine de Concorfaulx attendu que pour bonnes Se justes causes il avoit été donné à ses précédents-Les Officiers de Dun-le-Roy déclarèrent n'avoir ordre de la Duchesse de Bourbonnois d'empêcher l'effet des Lettres du Roy, sur quoy les Commisaires firent actuelle délivrance aux Procureurs de Madame, du Domaine & Jurisdiction de Dun-le-Roy; déclarans néanmoins qu'ils n'entendoient préjudicier aux Privilèges des Habitans de Dun-le-roy, lesquels pour avoir plus ample Déclaration pourroient le pourvoir pardevant sa Majesté. Ils mirent pareillement les Procureurs en possession du Domaine Se Jurisdiction de Vierzon, & de la Jurisdiction de Concorfaulx-, & pour le Domaine, appointèrent les parties en droit; Se ne pouvant se transporter à la Forêt de Cheure» ils commirent le 15. des Mats les Officiers du Roy pour en faire défranchir à Madame la Duchesse.

LIVRE L Les temoncrances des Officiers d'Yflbudun , & autres de la Province contre la Jurifdi&ion des Grands* jours ne furent pas inutiles : car Madame la DuchefTe obtint de fa Majefté Lettres en datte du 3. d'Août 1J54. portans fupprellion de la Jutifdic^ion des Grands-Jours 1554. de Berry, & que les Appellations duBailllydc Berry &: fes Lieutenans , & autres Juges fcloient relevées en Parlement, tout ainfi que devant l'Eredlion des Grands Jours-, lefquelles Lettres furent puMices au Parlement le 15. du même mois, ic le 19. de Novembre fuivant au Bailliage de Bourges. Ce que cette fage Princeffe ne fit qu'aprei l'information faite pat MJean Meignet Confciller & Maître des Requêtes de fon Hôtel,& Innocent le Coûtcllict Vicomte d'Alençon, CommilVaires par elle commis le ij. Décembre lyjj. pour informer de la commodité ou incommodité de l'abolition des Grands-Jours , & pour la direction de foa Domaine &: Finances, reformation de la Juftice , vifitation des Ouvrages & réparation d'iceux , réception U examen des Comptes de fes Officiers > notamment des Amendes procédantes des Eaucs & Forêts. Elle fut premièrement mariée avec Charles Duc d'Alençon Fils de René Duc d'Alençon, & de Marguerite de Lorraine fa Femme. Le Contrat fut pa/Técnlaville deBlois le 9. Octobre 1J09. 6c les Articles accordés entre François Duc de Valois Comte d'Angou- ij05>i léme Perc delà Princeffe , LoUife de Savoyc fa Merc d'une part ; & Madame la Duchefl^û d'Alençon au nom de fon Fils d'autre. Son Frère liiy conftituaen dot lafomme de foixante mil livres, pour tous droits fuccellifs à elle échus par le décez de Charles d'Orléans Comte d'Angoulcmc fon Perc , & pour ceux à échcoir par le trépas de Madame Louife de Savoyc fa Mere, moyennant quoy elle renonçaà toutes fucccfllions directes & collatérales au profit du Duc de Valois. Le Duc fon Epoux luy conûitua dix mil livres de Rente en Doilairc, \ prendre tant fur les Biens de l'Appanage , qu'autres de la Maifon d'Alençon, à fon choix néanmoins depreadt cette fomme, ou de fctenit au Doliairccoûtumier> & fon habitation au Château de Vernucilau Perche. En faveur du Mariage Madame la Duchefle d'Alençon fit don à fon Fjls & aux Enfans qui naîtroient du Mariage.de tous fes Biens , fous la ref<rrvc du Douaire, qui luy avoir été accotdc par fon Contrad de Mariage. Cette Alliance ne fut benie d'aucune Lignée , le Ducétant décédé en la Ville de Lyon le u. Avriliyy. au ijij. retour de l'infortunée Bataille de Pavic , en laquelle il avoit commande l'Arrirc- garde, & en faperfonne finit la branche d'Alençon, foniede Ch.irlcs de Valois Comte d'Alençon furnommé le

Macnanimc , Fils puîné du Roy Philippes IIL dit le Hardy. La DucheHe fa Veuve convola en fécondes Noces avec Henry d'Albrct Roy de Navarre, Seigneur de Bearn , Fils de Jean d'Albrct Roy de Navarre , & de Catherine de Foix fa Femme, laquelle luy pona le Royaume de Navarre, &: les Principautés de Bearn &: Comté de Foix. Le Traité fut paHc au Château de S. Germain en Laye le 14. de Janvier ijifi. elle fc confituaen Dot tout l'or, l'argent &: VaiflcUcd'or & argent à elle appartenant, iji^, & la fomme de quarante-cinq mille livtes à elle duc pat les Héritiers de fon premier Maryi a caufe de la rcftitution de fa dot, dont le tiers devoir fortir nature de Meubles , & le furplus demeurer propre à elle &: aux fiens de fon côté & ligne. Elle fc confitua en outre m dot tous les autres biens à elle appartenans, & procédés de la Maifon d'Armignac j le Douaire à elle confitué par fon premier Mary, l'Ufufruit à clic donné par la Dame i\ Merc , SiC confirmé par le Roy François L fon Frère, des Duchés d'Alençon, Comté du Pache , Baronies de Château-ncuf , Champ-rond & Scnonches , fii Seigneurie de Baugé; «fc pour Biens paraphcrnaux, elle porta à fon Mary fes Bagues &: Joyaux , le Duché de Berry Ac autres Seigneuries , qu'il avoit plu au Roy fon Frère luy délaier depuis fon avcnemem^ la Couronne j dcfcuels Biens clic fc refcrva la joiifTance & poircflion , U pouvoir de fiire exercer la Juftice pour & en fon nom, fi faire tous Ailes de Propriétaire & Ufufruiticre , tout ainfi qu'elle avoit fait jufques alois. Le Douaire fut réglé i la fomme de loooo. iivr. de rente, à prendte fut les Terres qui appartenoient au futur au Royaume de France , les Bagues & Joyaux à 10000. ccus i ic pour la confervation & augmentation de la Royale M.ufon de Navarre, fut accordé que le premier Mâle habile à fuccceder,non Prêtre ny Religieux . qui naîtroit de ce Mariage , feroit feul Roy de Navarre , Seigneur de Bearn Héritier univerfel de fes Perc & Mere , à la charge de pourvoir aux puifnés , de docec les Filles félon la coutume de la Maifon. Le Roy François L ratifia les Articles & conventions de ce Mariage, par Lettres données à Saint Germain enLayeau mois de Janvier 1^2.6. De ce Mariage cft ifluc Jeanne d'Albrct Reyne de Navarre , Princefle de Bearn , niarice avec A n t o i n E de Bourbon Duc de Vendôme , Perc d'Henry le Grand Rt>y de France & de Navarre. La Reyne fa Mere aififtaà ce Mariage. Cccrc doâc Princefle a toujours favorite les Lettres &: les Hommes favans , & fait de F

The text on this page is estimated to be only 29.35% accurate

^2 HISTOIRE DE E R RL grands bicinsa rUnivcrfitc de Bourges, ayanc afllgnc le fonds pour les Gages des Douleurs, &: appelé cô cette Ville le Savant Antoine Le Conte &: autres fameux ProfelTeurs , qui ont rendu nqcre Univerfite célèbre. : lyjj, Elle fit rcibtmet 1 an ij5j>. les Coutumes de cette Province , en confequence des Lettres t*atentes par elle obtenues du Roy François I. du 15. Mars 1538. elle fit auflî reformer dcz |*àn 1^14. l'Abbaye de Notre Dame d Vifoudun. ly^?. Elle mourut au Cbâteau d'Ddon au Comté de Bigorre le 11. Décembre 1^49. âgée de cinquante neuf ans ou environ, fut inhumée à Pau en Bearn. Elle fut regrctée de tous les gommcs doftes , qui l'appelloicnt la dixième Mufe» &C la quatrième des grâces. Son Oraifon funèbre fut faite par Charles de fainte Marthe. Jean Anthoine Baif , Nicolas Dcnifor, Jean Daurar > Jo.lchim du Bellay , & autres l'ont louée par leurs Vers , & drclfc des mohumens &: Epitaphcs à fa gloire; je n'en trouve point de plus beau que le fuivant: C^ù/JérHtn décima ér sharitum (jHârta , inclitâ Regam , 1/ Soror , & ConjHx , Mârgaris illd jâcet. Alençon porte d'azur , fcrac de Fleurs de Lys d'or, à la bordure de gueules , chargée de huit Bcfans d'argent. oJ^ar^iéerite de France VI IL Duchejfe de Berry ^ de Savojc^, ChafitriXXXVL CE T T E DuchclTe cft la 4. Fille du Roy François I. Se de Claude de France fa première Femme. Elle naquit à Saint Germain en Layclc j. dejuinijt}. le Roy Henry II, fon Frère lliy donna ItJfufrmc de la £)uchc de Berry; ce qu'il confirma d'abondant par le Contraft de fon Mariage avec Emanuel Philbert Duc de Savoye le 9. de Juillcc lyj. i^^-E" imitant la Duchelle Marguerite fa Tante &: fa Mairaine, elle fe rendit la ptotedricc de rUnivcriité de Bourges, où elle attira de toutes paits les plus fameux Jurifconfultes de fon tems, qui ont aquis a notre célèbre Univeruté un renom immortel ; donc un Poctif de cette Ville la congratulant , luy parle en ces termes : Bdrthtl. Slrutiorum mâictmâ fmtrix AttmLM. Attrix Decitrum , Vax inclyU Htrgirts , m<i Séia^ine regjU , Virgo j»vc nâu Minent» S£ en autre licuî Pfirri? magnifici Fundatrix /itifue chor*g4. Ordinis èjl hujtu Biturix , Bux Regiâ firgp, Henrid Soror & Francifci Filii Rtgit Etfftijt illiîét (t^ujt tjuoMdam diitâ NéVârrâ) Fratre ex Francifco GaUorHm Frincift 7{eflis , ZJt virtutis iu cr fretiofi norttinis h.<rei , Mffgarides ejux gemm.i (ni eft ttunc altéra fexHS. lâim Mitfpiciis felicihus atque didaifris Mani^cis hodie Biturix Academia jloret , Tota Ht itt Eurofi fiorentior altéra non fit. Elle mourut à l'âge de cinquante-un an crois mois

neuf jours , en la Ville de Turin , l'ij. de Septembre 1⁷⁴. Elle portoit écartelé au i. &: 4. quartier de Pourpre , au Cheval gay , effrayé & contourné d'argent, qui est l'Ecu de la haute Saxe , parti & facé d'or &: de fable de fix pièces, à la Couronne de finople, peric en bande , brochant sur le tout, qui est de b. fl. c Saxe , enté en pointe en forme de triangle d'argent à trois Bouterolles d'Epée de gueules , l. i. f qui est Angrie. Au i. quartier d'Argent au Lyon de fable , l'Ecu fermé de Btlettes de même , qui est du Duché de Chabais. Au y de fable au Lyon d'argent armé & lampalé de gueules, qui est du Duché d'Aouft % sur le tout de gueules i la Croix-
"plaine , qui est l'Ecu moderne de Savoye , parti de France qui est d'azur à trois Fleurs de Lis d'or > &r pour Emblème & Devise une Tete de Module échevelée de Serpens , foucrite de ces mots : Btrum pntdtnia cujtis. \

LIVRE 1, François âe France JW Duc de Berry , d' Anjou , d'jilençon j de ouraine , d'E'uretix Châtean-H. hierry , de Brahan^t Limùourg & Lothier , Comte de Flandre , du Maine , du Perche , de Mont* fort , de Dreux , de Mante , de Meulan j de Meaux tà de Beaumont% Chapitre XXXVII. CE Prince qui cft le J. Fils du Roy Henry II. & de la Reyn^e Carherinc de Mcdicis fa Femme, Frerc des Rois François II. Clurles IX. &: Henry III. naquⁱt le 18. de Mars 1[^]54. &: fut premicr^emenr appanap^c des Duché d'Alençon> &r Seigneuries de Châ- i^y[^]teau-Thicrry , Châtillon fur Marne & Efpernay , par Lettres du. 8. Février 1566. Se depuis i^s⁶ le Roy Henry III. cant parvenu .1 la Couronne, luy donna pour fupplément d'Appanag^c les Duchés de Berry, d'Anjou & de Tourainc , par Lettres du mois de May , données à Pans l'an 1576. vérifiées en Parlement le 24. de May, &: en la Chambre des Comtes le i8. 1576 des mêmes mois &: an. Il prit polTeffion du Duché de Berry , ^ fit fon Entrée en fa Ville Capitalle le Dimanche ly. Juillet 1[^]76. les Cérémonies de laquelle avec les Harangues qui luy furent faites par tous les Corps de la Ville, font amplement décrites dans les Livres de la Ville des Aûcs de la même année. Les Etats des Pays-bas l'élurent pour leur fouverain Seigneur , s'étans fouftrais de l'obcïiranc^c du Roy d'Efpagne l'an 1579. ou la fuivan^c; & l'an 1581. le couronnèrent Duc ip de Brabant , de Lothier ic de Limbourg dans la Ville d'Anvers, au mois de Février, d'cù il ij8i fut obligé de fc retirer l'année fuivan^c pour les fujets que je palfe fous filence, ne concernans notre Hiftoire de Berry. Il mourut à Château-Thierry le 10. jour de Juin 1J84. les ii. Se ii. de Juin furent faits 1[^]84 en la Ville de Bourges les Vigiles, Services &: Oraifon Funèbre à la mémoire de ce Duc ; & aux Vigiles il y eut conteftation entre le Prefidial &: l'Univerfité « fur ec que ceux de J'irniverfité s'ctoiet^tc Giifis des premiers Sièges du Gllœur, ce qui obligea le Corps de Juflicc de fc retirer. Il s'armoit d'azur .i trois Fleurs de Lys d'or, à la bordure de gueules, & pour Emblème & Dcvifc un Soleil dilfipant des Nuages , avec ces mots : Fcvet & difcm^ttit. Loutje de Lorraine Reyne de France , X, Duchefe de Berry, Chapitre XXX VIII. LA 10. &; dernière DuchelTe de Berry a été la Reyn^e Louise de Lorraine Veuve du Roy Henry III. Le Roy Henry le Grand luy en ayant délaiflc ItFfufruit par Lettres du Elle étoit Fille d Henry Nicolas de Lorraine Comte de Vaudemont , S[^] de Marguerite d'Egmont fa première Femme. Elle naquⁱt à Nomeny le 50. Avril ijy4. cncTC neuf &: dix heures du foir , fufbatiice à S.

Georges de Nancy le 6. May fuiv.mt par Jean Dcfrelhel Abbé de Chamoify.
 Son Parrain fut Toultaints Hoccdy Evoque & Comte de Touli fcs Mairaines
 Louife de Stainville Veuve ComtelTc de Salms &: de la MarK B.ironnc de
 Fontenay. Elle fut mariée au Roy Henry III. le 14. Février 1[^]75:. 15:77 Elle
 mourut d'hydropiûc en la Ville de Moulins au mois de Janvier i6bi. &: avoir
 or- i6ot donné par fon Teflainent que fon Corps feroit inhume au Couvent
 des Capucines qu'elle tondoit en la Ville de Bourges, ce qui n'a pas été
 exécute : ce Convent par permiffion du Roy Henry le Grand ayant été
 transféré & bâti au Faux-bourg S. Honoré à Pariy. Elle porroit coupé de 8.
 pièces , 4. en chef &: 4. en pointe. En la 1. du chef face d'argent & de
 gueules de huit pièces, qui eft d'Hongrie; en la 1. d'azur femé de France-, tu
 larabcTdc gueule, de trois pièces en chef, qui eft Anjou Se Naples > en la j.
 d'argent , à ia Croix potencéc d'or , cantonnée de 4. Croix coupées de
 même, qui eft de Jerufalem ; en la 4. d'or, au Pal de 4. pièces de gueule, qui
 c(t d'Arragon. En laf. de U pointe d'azur femé de Fleurs de Lis d'or , à la
 bordure de gueule , qui

jf[^]Tf. H I S T O I R E D E B E R R T, clt la dernière branche
 d'Aniou ; en la t. d'azur au Lyon d'or' emironné, armé &: larapafla 4c
 guc^{^^}s, qtii cft de Giicldçs; en h 3. d'or au Lyon dcùbic.armc &:
 lampalVc de gueules, qui eft de Flandres -, en la 4. d'azui; à deux Baf\$
 adollcs d'or , dentés & allumés d'argent , l'Ecu femc de Cioix recroifctccs a»
 pied fiche d'or , qui cil de Bar; fur le tout , d'or à la bande de gueules ,
 chargée de crois Alerions d'argent , qui eft de Lorraine. Des Magtfirats qui
 ont rendté U Juftice en U f[^]iHc de Bourges, Chapitre XXXIX. DEz le
 commencement de la Fondation de cette Ville, fi ancienne qu'on en ignore
 l'origine; jufques au cems de Jules Celar, la Julhcc, même fouveraine, croit
 adminilhéc par les Magiftrats populaires, comme dans les autres anciennes
 Republiques des Gaules; ("uivanr le témoignage de CcHir livc. 6. de les
 Comment. &C de Scrabon au 4. de fa Géographie. Sous la première &
 fiicnde lignée des Rois de France , les Comtes &: Vicomtes y ctoicnc
 envoyés pour y rendre la Juftice fous l'autôrité des Rois > jufques au tems
 de ceux qui s'écans emparés de la Seigneurie , de fimples Ofcifiers
 devinrent Seigneurs & propriétaires. Et aprcz qu'Eudes Arpin eut vendu la
 Vicomte de Bourges au Roy Philippe I. les Baillifs Prévôts fuccederenc aux
 Comtes &: Vicomtes , &: rendirent la Juftice en première instancc, & par
 appel aux Habitans de cette Ville fous l'autorité du Roy. Nean- ' moins
 comme nous l'apprenons de l'ancienne Conturoc du Pays & autres Titres
 anciens , \c% Bailly & Prévôt n avoient que la feuc Infhudion des Procez;
 Civils &: Criminels ; &: les Prud hommes, au lieu delquels font les Maire Se
 Echevias, &: les Bourgeois de la Ville ' en avoient le Jugement &: la
 Decifion: ce qui leur étoit même demeuré fous les Comtes Se Vicomtes ,
 pour marque de leut ancienne Republique ; & ils ont jouÿ de ce Droit juf- ^
 1474. ques en l'année 1474. coiunlc je diray plus amplement ailleutî. Depuis
 que le Pays de Bcrry fut érigé en Duché &: Pairie, & baillé en Appanage
 aux Fils de France , deux fortes de Jurifdidjons furent établies ; fçavoir celle
 des Ducs, qui s'excrçoit par leur Sénéchal . Prévôt, Avocat ic Procureur
 gênerai, &: autres Ofcifiers , qui jngeoient pour &: fous l'autôrité des Ducs;
 &: la Royale , qui étoit adminiftrée par le Juge Royal , qui étoic appellé
 Juge des Cas Royaux Se d Exemptions par appel , qui avoir connoiffance
 des Regales, Cas Royaux Se des Caufes des Egliles de Fondation Royale,
 comme del'Eglife Cathédrale , de la Sainte Chappelle, des Abbayes de S.
 Sulpicc, S. Ambroifc, S. Laurent &: autres. Ainfi du tems de Jean L Duc de

Berry , le Bailly de S. Pierre le Moûtie» estoit Juge des Exemptions de
 Berry , en son Sic^e particulier à Cencoings ; & en la Ville de Bourges il y
 avoit Sénéchal & Prévôt pour le Duc. Et nous apprenons des Sentences &
 Actes de ce tems-là. qu'En en n t Seigneur d'Avantais, Chevalier ,
 Chambellan du Duc étoit son Sénéchal .Philippon de la Grange son Prévôt, J
 E an Georges & Guillaume Amison fcs Avocat & Procureur Généraux } Pi
 er r e de Semur Chevalier Seigneur d'Arcy , Chambellan du Duc , T h i b a u
 d Portier Chevalier Seigneur de Maigny , duquel Guillaume de Blet étoit
 Lieutenant General ; L o u i s de Borredon auflî Chambellan du nricmc Duc,
 ont été tes Sénéchaux en Berry s & que sous Charles IV. Duc de Berry ,
 noble homme Clau ue de Vôltenay fîeut de la Morte & de Mcnetou fur
 Cher, & premier Maître d'Hôtel de ce Duc , étoit son Sénéchal de Berry ;
 Se pour juger les Causes des Exemrpar Appel & Cas Royaux , Mc N i c ol
 e de Gsnay fut commis de la part du Roy. L'an 1461. Jean Aulbin S. de
 Mùlicorne, premier Chambellan du Duc de Berry , étoit Sénéchal de Berry.
 Comme auflx lors que le Roy Louis XII. eut accorde à Madame Jeanne de
 France WKwfruit & joiitance du Duché de Berry, le même Roy comn^eit
 pour Juge des Régules , Ca^e Royaux & de Privilège de Fondation Royale. G
 i l b e ii t Bertrand son Cohciller & Ch i iibclan , Bailly de Berry , & voulut
 qu'il eût la connoissance de dîcs Cas, comme Jijfc Royal en ce regard, par
 Commiffion expresse , sans que le Bjilly de S. Pierre le Moûtie s'ca put
 aucunement encreinettre. ' "

L 1 V R € L De l' EiahiijJemeni du Bailliage de Berry en la Ville
 de Bourges , ^ qHtl efl un des anciens du Royaume^, Chapitre XL. LE s
 Bailli^ &: Scnccbaux dans leur première Infittution , n'avoicnc aucuns
 Sièges arrêtés en trcruins lieux, ils ccoicnt ambulatoires &c renouvelles d'an
 en an , & envoyés dans les Provinces pour rendre la Jufticc aux Sujets des
 Seigneurs cz Cas Royaux &: de Rcflort , &: pour écouter les plaintes que
 faifoient les peuples contre les grands Seigneurs, lorfqu'ils les opprimoient ,
 Se pour réprimer leurs entreprifes fur les Droits dc^a Majcftc. Ils furent
 appellez JMijfi Deminici dans Içs Capitulaires , puis Baillifs , c'eft à dire
 Gardiens &: Baillilbes de la Julticc } car le mot de Bail iù Gardien dans les
 anciens Auteurs/ ri<;nihc la même chofe; &: ils difcnc tenir le Royaume en
 Bail , pour en avoir la Régence &: le Gouveincmcti Se en cette
 fignihcation Henry Frère de Baudouin Empereur de Con(lancinople, cil
 appellé par le Sire de Ville-lurdoijin , Bail de l'Empire de Conllantinople ,
 parce qu'il en eut la Régence aptcz la prife de fon Frerc. La commune
 opinion cft que les Baillifs furent rendus fedentaires du tems du Roy
 Philippe Auguflc ; ce que Ton peut confirmer par les termes du Teftaraent
 de ce Prince , dans Rigord fon Hiftorien. i''' *'' terris nojîris qux frofriis
 nominibus diftint* funt , Bâillives nojîres fofuimus ijui in Saûivis fuis
 fingus mtnitbut fonent unum dicm qui dicttur yijjîfin , if f'o mnes tUi qui
 (hmorem fadtui , rrtipitNtjus Jufr tos , é'C. Les quatre premiers Sièges
 ^Royaux furent établis pour les Baillifs de Sens , Màcon, Berry Si
 Vermandois , partie de Champagne & Picardie ; celui de Màcon, pour
 partie de Bourgogne, depuis le Fleuve d'Arron , Foret, Baujolois' Sc
 Lyonois ; Se celui de Bcriy , pour les Provinces de Berry , Bourbonnois ,
 Auvergne , Nivernois , & partie de Bourgogne, jufques au Fleuve d'Atron
 au deifous d'Autun. Le Siège de notre Bailly fut établi à Bourges & non à S.
 Pierre le Moûtier, ce que je tire de diverfes circonftances j Se premièrement,
 de ce qu'il a toujours été qualifié Bailly de Berry , comme il refultc de
 l'Arrêt de Règlement pour les limites entre les Baillifs de Berry fie de
 Màcon, de l'an 1171 En fécond lieu , de ce que la Ville de Bourges a été
 aquifâ à la Couronne dcz le Règne de Philippe L Se le Pariage de S- Pierre
 IcMoûtier entre; le R!oy Louis le Jeune Se le Prieur ,n'cft <^uc de l'an nif.
 Par IcTitrcdu Pariage, il eft porté que ce Roy n'y établit qu'un fimple Prévôt
 v auffi avons-nous la lile de nos Baillifs de Bourges depuis l'an 1150.
 beaucoup avant qu'il y eût aucun Bailly à S. Pierre le Moûtier; h^q. & il y

avoir bien plus de raison de faire reïder ce Magistrat en une Ville Capitale
 Se conldecrable, de laquelle le Roy étoit feul Seigneur &: propriétaire ,
 qu'en un Bourg , auquel le Roy n'ctoï qu'alVocié en panage avec les Prieur
 &: Religieux de S- Pierre. Et ce qui a donné lieu à l'opinion de ceux qui ont
 mis S. Pierre le Moûtier au nombre de quatre anciens Bailliages , cft
 qu'aprez que le Berr^ Se l'Auvergne eurent été donnes en Appanage à Jean
 L Duc de Berry, avec pouvoir d'y établir fes Sénéchaux , & d'y tenir fes
 titands-Jours , le Bailly de S. Pierre le Moitier fut contitué Juge des Cas
 Royaux , des E:icmcs &: Privilégiés , Se des Eglifes de Fondation Royale.
 Ce qui a continué pendant les atnxcî Appanages des Ducs Se Duchelles de
 Berry, lequels ayans celle, le Bailly de Berry a r - l in ancien Siegc en la
 Ville de Bourges. ;rav qu'avant le Don du Berry à Jean de France , il y avoir
 deux Sièges du B-iilly de Berty , l un à Bourges, Se l'autre en la Ville
 d'Aubigny fur Nerre, en laquelle le Roy Louis Je Gros avoir été aflbcié én
 pariage par les Chanoines de S.Martin de Tours , dcz l'an nog. 1108. Se de
 laquelle le Roy Phihippc Augufte avoic acquis la Seigneurie entière a titre
 d'Echange en l'an 1189. - • • f j j g ^ Allidoient à l'Aflife de Bourges quatre
 perfonnes de l'Eglife Cathédrale, deux de chaque Collégiale, les Abbés . les
 Chevaliers de la Sceptainc, Se les Bourgeois de la Ville , (uivant l'Anct fi:
 Règlement de Parlement de l'an 1161. En TAffife d'Aubigny n'ailftoienc
 1161. autres que les Nobles Se Chevaliers de la Province; r ■ Ce qui fie que
 le Comte de Sancctr* ne voulut procéder en l'Adife de Bourges de tout ce
 oui touchoic fa Baronnie de Sancerre , foux prétexte qu'il ne luv étoit fur ny
 honnête de l'oumetre fa Baronnie au Jn^cmenc des Bourgeois qui étoient
 admis aux Jugemens de Bourges furquoy pat Atièc de Parlement de l'an
 Xi.y9- fut dit que le Comte ne feroit tenu ^-.y^ F iij

The text on this page is estimated to be only 25.71% accurate

4^e HISTOIRE DE BERRY, plaider pour choses concernant la
Baronnie, qu'en l'ACCtCc d'Aubigny. Mais depuis sur les Remontrances des
Habitans de Bourges, qu'il croit impossible d'avoir Justice contre le Comte
en l'Artifice d'Aubigny, composé des Chevaliers, qui estoient ses Parens ou
ses Vartaux, ou Parens de les Villaux. Par autre Arrêt de l'an 1161. il fut
ordonné qu'en matière personnelle il feroit jugé en l'Aflîc de Bourges & f.
et choses qui loucheroient la Baronnie, pût la Cour. l. i Ville de Clutillon
sur Loire estoit autrefois du Bailliage de Berry, mais elle fut transférée au
Bailliage d'Orléans par le Roy Philippe le Bel l'an 1177. à la prière des Abbé
6c Religieux de S. Benoit sur Loire. Lifie des BAillifs & Gouverneurs de
Berry, Chapitre XLL BERTRAND DeToRNEL. Eux» ES PE
FULCHECORT, 1190, MUGUES De LA Chappelle- 1149. Artus De
Bretagne, qui resigna la Charge à Guillaume des Roches, lequel se démit
de son Office entre les mains du Roy Philippe Auguste, l'an 1206. Guy De
Liniers, 1158. Pierre de Rocey. 1161. Arnoul De Gandelus, 1138. Philippe
De Grand-champ, 1140. JODOINE DALLONE, 1248. • Matthieu Dreux.
1149. Nicolas De Menetou, 1176. Henry De Goudonvilliers, 1177. Jean
De Cheneviers, de Chantonnay, 1161. Henry De Goudonvillier. 1169. &c
1170. Philippe Barbe. 1174. &c 1176. Nicolas De Menuet, de Menuet. 1177.
Pierre Barelle. 1178. &c 1180. Richard Du Bec. 1180.; Guillaume De
Cheneviers- 1184. Renaud Lecras. , Craffi, nS*. Robert Lhuisvier à la
Chandeleur 1189. Se 1190. Robert Portier. 1190. Jean De Marle. 1291. &
1194. Jean De la Brétonnerie, dit de Brct\$>i(YU^ Chevalier Bailluy de
Berry. 1193. Jean De Trie. 1196. & 1197. Robert Mauger. 1198. fin 1199.
Jean De Marle Bailly de Berry. 1201. Robert Thibout à la Toullins 1301.
Helie Dorly. 1303. Robert de Cirone, à l'Afcenfran 1305. Hue Joham 1507.
il fut commis par le Roy Philippe le Bel par Lettres du Dimanche d'aprez la
S. Denis, pour informer contre les Templiers, en 1307. Hugues le Grand
1309. en Latin Grâfidi^ il maintint le Chapitre de Montermoyen en la
franchise des lices Se pUcc de leur Eglise Tan 1309. Sire Guillaume de
Dzcy 1110.1315.&1318. Ithier Doueay Chevalier du Roy, Bailly de Bourges
1310Simon de Billy 1311. & 14. Guillaume Morel, à la Touffains 1314.
Jean de Foux Bailly de Berry 1314. fut commis par le Roy Charles le Bel le
20. Janvier 1114. pour informer des delits &c malverfactions commis en son
Bailliage, spécialement contre les Ufuriers & Notaires ignorans en

l'étendue de son Bailliage. Richard Dubêc 1331. jusqu'en 1336. Bailly de Berry. Henry Guies Bailly de Berry 1339- 1343. Guillaume Anxeaul, Bailly de Berry 134[^], Jean de Vanoise pourvu par Lettres du 17, Février 1349- prêta le ferment en la Chambre des Comptes le 3. Mars suivant. Jean le BAScLEdc Mcudon, Chevalier i3jy.&: y<Ç. M- Florimond Di Seully , Chevalier institué par Lettres du 11. Janvier 1357. prêta le Serment le 11. du même mois. M.- Gautier du Ru , Chevalier pourvu par Lettres du dernier Mars 1358. avant Pâques, prêta le Serment le 4. Avril suivant. M. Philippe de Prie, Chevalier institué , Bailly de Berry & Gouverneur de la ville de Tour de Bourges, par Lettres du 11. Avril 1358. prêta Serment en la Chambre des Comptes, le 10. May suivant, y^{*}f fte,J/ fUceat ftfulo P^{*}trit. En l'an 1367.JEAN le RoY.Conseiller de M.le Duc, étoit Garde & Gouverneur du Bailliage de Berry en l'absence de M. le Bailly. XL Be thon de Marsenac Chevalier > Bailly de Berry 156\$. & 6p. M. PIERKEDEGRAÇAY institué le 4.May 1417 Parceval de Boulainvillier, Conseiller & Chambellan du Roy , Bailly de Berry , 1411. 1413. ! Artus de. Bretagne Comte de Richemont; Comte de France, Gouverneur 141[^]. Gf[^] de la Trimouille s. de Craon , vint. Gouverneur en 1416. Auais d'Albret Comte de Guverc , Gouverneur en 1419.

LIVRE L PÂRCEVAL de Boulamvilîrr , Chevalier, ConfcilWr & Chambellan du Roy, Bailly de BmVjdcpuî 1419. jwfqucs cd Il porce ifargenc à }. falccs de Gueule. GiRAUP DE Groulart Chevalier, S-de Cunionc& de Charors, Confcilkr &: Chambellan du Roy, Bailly de Bcrry en i43y.8«:} <> jrjuj, die, PoTON DE Xaintrailles , Chciraîlitr , Seigneur de VaiUy , de Salignac &r de Villetou , premier Ecuyer du Corps , & Maîcre de l'Ecurie du Roy , Sénéchal de Limofin, fuc faic Bailly de Bcrry & Gouverneur de la grofle Tour, par le Roy Charles VII. le 19. Aoûc i4}7. & depuis Maréchal de France, il mouruc l'an 146t. Il porce ccarcelc au i. & 4-dar^genc à la Croix alaiféc de gueule au 3. de gueule au Lion d'argenc. Jean du Mesnil-Simon, Ecuyer, Seigneur de Maupas 6£ Bcaujeu , Confciller ff premier Valec crenchanc du Roy Charles VII. ÇambelUn du Roy Louis XI fut créé B.iilljr de Bcrry , par Lettres données au Montil-lez-Tours, au mois de Mars I4J1. & prêta le Serment le 16. Août 14J1. Nicolas de GannaY) S. d'Azy, Juge des Exempts par appel du Pais de Bcrry , il ccoic Couiln Germain de M- le Chance* lier de Gannay. M. Jean de Vendôme, 3. du nom, Prince de Chabonais, Seigneur de Poifanges, Chambellan du Roy , ctoit Bailly ic Gouverneur de Bcrry en ^^6i. é6. 1471. 1480. & 8i. Imbeet de Batarnay , Comte de Bouchage, Confeiller & grand Chambellan du Roy , Bailly & Gouverneur en 1474. Anthoine de LAMtT, S. dudit heu & de S. Martin, Chevalier de l'Ordre du Roy , Licuccnanc gênerai au Gouvernement de Bcrry 1481. porte de gueules à la bande d'argenc, accompagne de fix Croix recroifctéesj de même au pied fiché. Voyez les Maif. de Picardie du S. de la Morliere chap. de Lamet. f. x6j. & fuiv. Loiiis pE CuLANT, Baron de S. Dcfiré, grand Chambelinn du Roy , Fils de Charles de Culanc> Grand-Maître &: Maréchal de France . ctoit Bailly & Gouverneur de Bcrry, en l'an 1484. Jean Duc de Bourbon, en 1485. Rollandc fa veuve , tant en fon nom que comme ayant le Gouvernement de fcs Enfans, donna Aquit à Heâor Couvers Recc* vcur ordinaircde Bcrry, le 18. Janvier 1491. de la fomme de 15000. liv. fur ce qu'il pouvoir devoir au dctfunt fur fes gages commencés à la S. Jean Batiilc dernier palTé. Beraud Stuart Seigneur d'Aubigny &c S.Quentin, Confeiller & Chambellan du Roy , Bailly de Bcrry en 1488. 8c 1489. Jean du Monstier Ecuyer S.dc laFerté-Gilbert & de Briante , Valec de Chambre du Roy, Bailly ^Gouverneur ram49i.&: J497. Gilbert Bertrand Ecuyer S. Dulis-faincGeorges , Chambellan du Roy , Bailly de Bcrry en l'an 149\$. Pierre Dupuy Chevalier Seigneur de Vatan, Buxeuil Se Villeneuve

fous B. irillon , Confeiller ordinaire du Roy , fon Bailly ôc Gouverneur de Berry en ijoy. pourvu par Lettres à Blois le 7. Mars audic an. Il porte ccbiquetc d'or &c de gucute. Jean Poussard Chevalier S. de Fors. Bailly & Gouverneur de Berry fous M-arguentcDuchelle d'Alençon & de Berry, en 1518. René" de Batarnay S. du Bouchage, Bailly Se Gouverneur 1535. Louis de CHAZERATEcuycrS.de Ris, en IJ57. il porte d'argent au Chevron de fable , accompagne de ^ . BiHctces dcracxnc. 1. z. r. 1. I. François de la RocheBarbefi eux , Baron ds nant General pqr le lyéo. & ij6i. Philbert de Marcilly Chevalier de l'Ordre, S. de Cypicrcs, Lieutenant pour le Roy en Berry en 1561. Il porte fafcc d'or & de fuble de fix pièces. Mrc.GiLLES db Souvray Marquis de Courr tenvaux . Fo u c A UT. S. de Linicrcs , LicuteRoy en Berry en Maréchal de France , fuc pourvu l'an ij68.du Gouvcrncmcnc & Bailliage de Berry donc il ne prie polVclfion , &: l'cchan* gca pour Ir Gouvcrncmcnc de Touramc avec le 5. De la Châtre, l'année fuivanc. Meflîrc ClaudeDe la Châtre Baron de la Maifon-forc , prit pofTcfllon dos Charges de Gouverneur &: Bailly de Berry l'an 156^. & s'ccanc déclaré pour le pacci de la Ligue, le Roy Henry 111. par Pa». cenccs données à Tours le; dernier Avril 1589. révoqua le pouvoir qu'd loy avoa donné pour le Gouverriemenc de fon pays de Bmy, luy interdifit coûte . ciiargc •& coramandemenc en iccluy ; & ; *'d-ttOtanc qu'il ctoit împorflnc d'avoir \me pcrfonnc en la Ville de Sancerre dépendante du Gouvernement de Berry, qui eût Toeil ôrprit gardera qui (croie de fon fervice & confervatiôn du Pays <r« fon obéi (fanc,' pour rallier tc raffcfnblcr les Gentils-hommes & autres' fcs Sujeti dw Pays pourvoir à toaioiaucrc chofc nccc/Tairé poux recoblit le repos 6c chofes qui avoiohC etc alceiccs pat les rafcfié& da S. D« Pie kre De . Gannay Sr. d'Azy , quoyijue de Robbe longue , étoic Bailly dé ' Bcrry l'an 1490. 91. & 94. Damoifelle Andr' iree

H 1 sr O n { E D E B E R R r , la Ch. krc ; fa Majcftc commit M. De
 la Grange Seigneur d'Arquian , & luy don- * na pouvoir de réunir &: rallier
 les Gentils- hommes &: Sujets fous ion autorité ; ic avec cela àc. des forces
 qu'il auroit, courre fus audit De la Châtre & fcs adhcrcns, prendre par fçrcc
 ou compofition toutes les Villes &: Châteaux détenus &: occupés par le S.
 Delà Chatte Si fcs adhcrcns, &: les remettre fous fon obcïffTincc, tenir la
 main a IccablilTement des Boréaux des Finances ic des Tailles en la Ville de
 Sancerrc, pour taire vivre les Habitans du Pays en bonne union &
 intelligence, &: les Gens de Guerre en bon ordre &: difcipline, recevoir le
 ferment de fidélité des Gentils- hommes, Officiers & L autres fes Sujets, &
 généralement fuite en cette Charge tout ce qu'il connoïtroit utile &
 neceflaire pour le bien de fon fervice &: confervation du Pays en fon
 obéïTancc. Nonobftant ces Lettres le S. De la Châtre fc maintint en la Ville
 de Bourges , de manière qu'il y avoic deux Gouverneurs te Commandaos en
 cette Province , l'un pout le Roy , &: l'autre pour la Ligue i ce qui donna
 lieu à de continuelles Guettes, Combats, Sièges &: Prifes de Places de parc
 Se d'autre, jufqu'à ce que le S. De la Cliâtre remit le Pays fous l'obéïffance
 du Roy Hcory IV. qui luy en continua le Gouveraemenc > &: le fit
 Maréchal de France. Il mourut le 18. Décembre 1614. âgé de 78- ans } &
 laiïTa pour Succelfeur en fes Charges de Bailly &: Gouverneur de Berry.
 Mcillre Louis De la Chatrb fon Fils unique, qui s'en demie entre les mains
 du Roy Louis XIIH. & fut fait Maréchal de France l'an ié\6 Et par fa
 démiffion Monfeigneur Hkmry df. Bourbon premier Prince du Sangi par
 Lettres du 8. Juin 1616 fut pourvu parle Rôy Louis XIII. de l'ctat de
 Gouverneur tñ. Lieutenant General pour fa Majefté au Pays 8c Duché de
 Berry. Il fit fon Entrée folemnelle à Bourges le 24, des même mois & an ,
 où il fut reçu avec tout fhonneur , la Cereihonie, la joye & l'affedion que
 l'on peut témoigner à un premier Prince du Sang &: Gouverneur ae la
 Province: mais toute cette joyc fut bientôt changée en trifleHe, par la
 nouvelle que ce Prince avoic été arrêcé au Château du Louvre à Paris le
 Jeudy /. Septembre de la même année. Le 14 . Juillet L o U i S n'A l o u c n
 y Seigneur &: Baron de Rochefort , Chevalier des deux Ordres du Roy >
 Chambclan de Monfeigneur le Prince, prit polfeiffion de la Charge de Bailly
 de Berry. Il porce de gueule à crois Fkurs de Lis d'argenc . z. i. En la même
 année Meflre Frahçois Delà Grange Montigny Maréchal de France , fuc
 commis pour &: en l'abfence du Gouverneur ; il arriva en cette Ville le 9*

Septembre 1616. En 1617. Meffire Honorât de Bauvilliers Comte de S. Aignao , Lieutenant General pour l'abfence du Gouverneur, par Lettres de fa Majcfté du 1. Janvier. Par Lettres du 10 • Septembre 1617. NICO LA s de l'H op it al Marquis de Vitry , Maréchal de France , fut faic Gouverneur & Lieutenant General pour le Roy , Se en prit polfeifion la veille de S. Pierre 16(9. aprez la mort du Maréchal de Monrigny. Le 19. d'OËlobrc 1619. Monfeigncur le Prince fut remis en liberté, & par Patentes données à Compiegne le ij. des même mois &; an, rétabli en fon Gouvernement de cette Province , au grand contentement de tous les Habitans de cette Ville, qui cil demeurée fous , le Gouvernement de ce grand Prince jufqu'au 16. Décembre 1646. qu'il mourut en la Ville de Paris , aprez avoir vécu ans trois mois ty.)Ours, étant né le i. Septembre ij88. Sous la protection de ce Prince, notre ViUe a joui de toute forte de bonheur & de félicité , ayanc été le vray Pere du Peuple , & le confervateur de tous nos Privilèges. Le même Prince fuc pourvià del OtHcede Bailly de Berry , par Lettres du Marsiâai. fut reçu au Parlement le i. Avril , ic en prit podedion le 13. des mêmes mois &: an, le tout par la démiilion du S. de Rochefort. Pendant les Guerres de Languedoc en l'abfence de M- le Prince , le S. de la Loc fuc commis pour commander en cette Province. J A E s d'E t a m p e s Marquis de Valançay, commis Lieutenant pour le Roy au Gouvernement de Berry , en l'abfence de M. le Prince en i6j6. Monfeigncur Louis de Bourbon Prince de Condé , le véritable Mars françois, le foudre de Guerre, & le plus grand & valueux Capitaine qui ait jamais commandé les Armées , fucceda au Gouvernemenc de cette Province a M. fon Pere, qu'il a gardé jufqu'en l'année 1651. ' ' En ion abfence Mcifire François de BauVilliers Comte de S. Aigoan , fuc envoyé pour commander en la Province* & arriva à Bourges le 16. Février i6fo. Et depuis Mel&re Philippe deClbrambault Comte de Palluiui , Maréchal de

L I V R E L 4. p de France commanda en cette Province; tsL en l'année i[^]yy. par la démiffion de Monfcigneur Armand de Bourbon Prince de Conty , il fut pourvu des Charges de Gouverneur, Lieutenant General pour le Roy, & de Bailly de Bcrry. Il fit fon Entrée à Bourges le . . , il movuut à Pans le 14. Juillet i66j. Voyez fon Eloge dans l'Hift. des Maréch. de France ciu P. Anfclmc, Chip. 14[^]. JiAN DE Chulemberg Comtc de Mondejcux , Chevalier des Ordres du Roy, GouVCTneur des Ville & Cité d'Arras & Pays d'Artois, Maréchal de France, Gouverneur, B-iilly te Lieutenant General pour le Roy en cette Province cr/ 1666. mort au mois de Mars \(>ji. Voyez fon Eloge au même licu, Chap. 147. Et M. Armand Antoiûe Fradet de S. Aooft Comte de Château-meillan , Lieutenant de Roy. M. Antonin Nompar de C au mont Comte de Lauznn , Licutcntnt Gcpral des Armées du Roy , Capitaine d'une Compagnie des Gardes de fon Corps , fut pourvu des Charges de Bailly & Gouverneur, par Lettres données à Verfailles le 4. Avril \(>-j\ qui furent publiées au Bailliage de cette Ville le Vendredy 3. de Juillet 1671. Il porte tîctcc en baudc d or , de finople 5d d'azur. Il eft Fils puîné de François de Caumont Comte de Lauzun , Chevalier des Ordres du Roy, S£ de Catherine de GrammontM. François DE LA Rochefoucault Prince de Marcillac, fut pourvu de la Charge de Gouverneur & Bailly de Berry , par Lettres données à S. Germain le 14. de Décembre 1671. publiées au Bailliage de cette Ville le 14. Avril 1673. Il cft Fiis de Frjnçois VI- du nom , Duc de la Rochefoucault , Prince de Marcillac, Baron de Vcriueil , Gouverneur de Poitou i & d'Andrée de Vivonnc fa Femme. François de Rohan Prince de Soubize , Capitaine-Lieutenant des Gendarmes • de la Garde du Roy , Lieutenant General de fis Camps &: Armées , fut pourvu du Gouvernement par Lettres données à S. Germain en Laye le j. Mars 1681. qui furent publiées au Bailliage de Bourges le 6. Juin audit an. Il cft forti de l'jlluftre Maifon de Rohan, qui tire fon origine des premiers Rois &: Princes fouverains de la Province de Bretagne. Il port« de gueule à neuf Macles d'or. Des LicHtenans Centraux. Chapitre XLII. AP R E z avoir parlé des Baillifs de Bcrry , il ne fera pas hors de propos de faire lilention de leurs Lieutenans Généraux , Civils &: Criminels, Confervatcurs des Privilèges Royaux de l'Univerfité, t>L Lieutenans particuliers. Il n'y a perfonne qui ne fâche que du commencement les Baillifs avoient pouvoir de nommer &: ccabhr leurs Lieutenans , & de les deftituer à leur volonté ; que depuis ils furent clûi par

les Avocats & Praticiens des Sièges , appellez les Procureurs du Roy j &
qu'enfin le Roy s'est réservé à luy seul le pouvoir de les établir, & que de
simples Commisaires , ils sont devenus Officiers & Titulaires , qui ne
peuvent être révoqués qu'en cas de défectionLe plus ancien de
ceux dont j'ay pu apprendre les noms par les vieux Titres & Cartes*1» de
cette Province, est Guillaume Pelourde en 1311. Guillaume de Château-neuf
en 1319, Il porte d'or à l'Etoile de huit rays de gueule. Vers le temps les
Baillifs administroient eux-mêmes la Justice sans Lieutenans. Voyez
Piquet. • 11 M. Mace' Boissier Lieutenant général de Thibaud Portier
Senechal de Berry en 1388. 11 M. Guillaume Bastard Conseiller du Roy, Maître
des Comptes, & Lieutenant général du Senechal. J'ay vu plusieurs
Sentences par luy rendues en années 1418. 1419. & 1433. Ceneul.
accroît en même-temps la Charge de Maître des Requêtes du Roy. 11 M.
M. Jean de la Lo e quoy que non gradué, a long-temps exercé la Charge
de Lieutenant 11 M. jusqu'en l'année 1441. qu'à cause de son
extrême vieillesse, caducité & maladies, 11 M. qui l'empêchoient de
vaquer au fait de sa Charge , & de faire les Chevauchées , lesquelles les
Lieutenans généraux croient luy tenus, il fut déchargé & fut élu en sa
place, par Monsieur le Vexier de Berry, Avocats & Praticiens du Siège, M.
David Chambellan, & fut élu en l'honneur approuvée par le Roy Charles VII par
Lettres du 16 Septembre 1445. par lesquelles il voulut qu'il fût maintenu en
cette Charge sa vie durant. sans pouvoir être changé par le Bailly ou les
Successeurs. Il fut depuis pourvu d'une Charge de Maître des Requêtes
ordinaire de l'Hôtel du Roy le 14. Avril 1443.

jo ^ HISTOIRE DE XERRT, M- Et I EN N E D B Treignac en
 1453. M- Etienne de Toret ctoic Lieutenant gênerai en 14J4. M. Guillaume
 Sarde' n années 1466. 1^69. 1487. &c 88M- Jean de Fleur en l'an i^yi'
 Noble Antoine de Lamet Ecuyer, Seigneur de S. Martin. Capitaine de la Tour
 de Bourges ,cxcrçoic la Charge de Lieutenant gênerai en 1481. fous lequel
 M. Jacques deTreignac ctoic commis Lieutenant Aircfcur : Sc en l'année
 fuivanc 1483- M. Pierre de Bruet ctoit Lieutenant AlTcircur. M. Pierre
 Maublanc en 1487. Il porte d'argent à une tctc de More de fable , au tortil
 d'argent , écartelc d'azur à une Levrette rcmpante d'argent. M. Pierre de
 Gannay cni488. &1490. il a été depuis Bailly de Berry en 1491. M. Jean
 Salât fleur du Nuyfement Se Vizy , a été Lieutenant gênerai depuis 149^.
 jufques en 1^06. Il a été depuis Maître des Requêtes ôc Prefident au
 Parlement d« Tholofe, & Maire de Bourges ez années i49«- Hs»3- H?^ - 97-
 'Î04 IJ" ^ Ce fage Lieutenant général fit mettre audrllus de la porte du Palais
 l'Infcription fuivante, qu'il feroit à propos que tous les Hommes eullent
 gravé en leur cœur , nous ne verrions pas cane de téméraires Plaideurs. In
 coBtroverJiis caufirum corfoTéles inimictiU orinntar , fit ûmijfit
 expenfartm, Uhor ânimi extr. cetuTt corpus (fuetidie fttigâtitr ^ muita &
 inhonefla crimina tnde confitquntur , bon* & utUi* cper* Ptfiffionuntur, cr
 ijni pcpce credunt pbitnere , frttjucnter fuccHmhunt ^ &fit\>timnt compfiu.
 tis lAortbus & expenjis mfnl acquimnt. M. Jean Fradet (leur de Loyc, fut
 ciû Lieutenant gênerai par Mr du Puy , Bailly de Berry, ô£ lesCuriauxdu
 Siege,le 18. Novembre iyo6. il étoit Maire en 150S. M. Nicole de Gannay
 en lyiS. M. Nicolas Bicot en 1510. &: 2.1. en 152,7. 1530. aulTî par
 élection, ccant auparavant Avocat fameux. M. Jean de Morvillier,
 Lieutenant gênerai au Bailliage de Bourges, puis Evcque d'Orléans» &
 Garde des Seaux de France. L'on peut dire avec vérité que ce grand homme
 efl: le plus illudre de nos Lieucenans généraux , puifqu'il mérita les
 premières dignités delà Hifi l>y. Juftice & de l'Eglife , &: les Eloges du
 Prelîdent de Thou, de Sccvolc de Stc Marthe , & Vv^Ad l'Abbé le
 Laboureur, & autres grands perfonnages. ^ Mmx ViWc de Blois fut honorée
 de fa NaiHanccTan IJ07. il efl Fils d'Etienne de Morvilmim. dt Procureur
 du Roy à Blois , &: de Marie Gaillard de Lonjumeau. Le S. le Laboureur
 C«/f#// / traicte la Généalogie des deux Familles de Morvillier & de
 Gaillard, ez Additions auxMei (hsp%. moires de Callelnau. H'fi dt II fuc
 pourvu de la Charge de Lieutenant gênerai à Bourges l'an IJ54. & l'exerçoit

enBUu,^ corcs l'an 1559. &: en cette qualité affifta à la redaiSlion de la Coutume de Berry, Il futaufTt fMTt. f. £)Qyç,, jjç i"£gljfc Cathédrale de Bourges ; mais comme cette Province étoit de trop petite étendue pour la réputation d'un fi grand homme, illuy fut bien-tôt envié,&: élevé aux Charges de Confeillet au gr.ind Confeil, Maître des Requces de l'Hôtel du Roy , ic d'AmbafTadeur vers la République de Venife. Il fuc nommé à l'Evcché d'Orléans l'an lyjz. Il refufa la Charge de Chancelier de France, aprez la mort du Chancelier Olivier. Il ne pue néanmoins fe difpenfer d'accepter la Garde des Seaux > jufques au retour de Savoye de Michel de l'Hôpital , qui fut pouiviî de la Charge, &: de les reprendre par l'cxprez comman' dément du Roy Charles IX. l'an ij68. aprez la retraite du Chancelier deTHopical en fa maifon de Campagne, il les garda le moins qu'il put , id ils furent donnés au S. dcBiragues. Il prefida toijours auConfeil, dont il demeura Doyen. Il fitfon Teftimenten la Ville de Blois les ii. &13. d'0£lobrc 1577. dont M. Gaflbt de Prlou m'a communiqué Copie. Il fait par iccluy un état de tous fes effets mobiliers {Se acquefts.fi mddiocres pour les grands Emplois qu'il a eu, qu'ils fervent de témoignage aflurc de fa modération , &: du peu aétat qu'il a fait des biens perilTables. Il choifit cnfuite fa Scpulture en l'Eglife des Cordeliers de Blois, au même lieu où croient inhunfcs fes Pere , Aycul & Bifayeul > & lègue aux Cordeliers la fomme de fi>c cens livres. Il ordonne que fes Obfeques feront les plus fimples & modeftes que Ton pourra, gardant toujours ce qui eft honnête & conforme à l'Ordonnance de l'Eglife -, ilfair plufieurs Legs aux Pauvres, aux Eglifes & à fes Serviteurs. Il lègue à fa Niecc de Lezcau fix mil livres , même fomme 'i la Veure du Prefidenc

The text on this page is estimated to be only 22.76% accurate

L J F R e ié Foncault auflil fa Niccc; huit mil livres aux Enfans de M. Bardin, k ifz Niece d'Alcflb à laquelle il Icguc cent écus, 6c à fa Nièce Mongeux huic rail livres. 11 dcUiffc à Mcflieurs dcrAubcfpine & de Villcroy fes tres-chers Neveux fa Maifon Je PavAs racublcc, Se fes Maifons de S. Germain Se de Fontaine-blcau. Il lègue à fon Neveu ' V'Evêque d'Orléans fcpc nul livres, au Fils de fon Frerc fon Neveu mil livres , aux Enfans de M. de Valance quatre mil livres , aux Filles de fa Nîcce de Goudron fix mil livres , ic fi Niece de Dcfans quatre mil livres, même fomme à fa Nicce de l'Hôpital. Il inffituc fon Neveu de la Foret Héritier en fon Lieu de la Sourdicrc , Seigneuries de S' Lubin, Baugy , Herrum, & du Moulin de Bourgueil & ViUarnefon. U donne à fon Neveu de Vallées les Seigneuries de Marroy , Ligurcuil) Bazardiere & la Bourgeoifte , fa Maifon de Blois , Meubles en icelle, &: fes Livres crans à Paris. Il nomme p«ur Exécuteurs de fes dernières volontés M. de Bellicvre fon bon aray , depuis Chancelier de France, qui luy fit faite l'Epitaphc qui fuie. t). O. M. S. ft mtmor'u Joi/tttis MorviSnii , quem /iimnt in Frincifem fiics , İM Pâtriàm ineHté ^orU confecrarunt. Pufuit AiifeUorum Eccltfu ^ multisante hnerihus Ubtriejijimis LegâtioHthiu ferfuitclms ^ im^franfihui FraHciJ'co /. ^.enric» II. à ijHo intimii dnfiliiu *dhibitus^ tandtm epe^ um di ^stliimu Umftrihiu , Fréticifco II. Csttlo IX. & Htnrk» III. R. K. H. Ilenrici II. F. F. F. cr Cdtbarinét Auguftt t or uni Mit ri râV4vit. SigiScrum Ftâncije PrecmrâtitHtm à Frjr.cifcé II. ohUtjm y tandem Carelo IX . urgente , ctgente fufcefttm invidia major , omnibus Otdinihus grjtts , ejujdriennio fofi t-inii muneris excufjtioncm , inaudita modcjlia muUis freâhus impe^m travail. ohitt apud Turones ann» repartlx fdutu M- i>. IXXrJI. k ir incompjrahtlu Morum Inge^ nâijue eleganiâ , bonarum yfritnm jcientiâ , iù utendi ftritiâ cUrsts , facundiâ ^prmdentii , frobitate nemtni quem hac Mtds v'tderit , fecnndns. Vixit annu 70. mcnjibus 10. diebns ij. M. François de l'A itb e s p 1 n e en 1540. & ij4i. depuis Prcfident en la Jufticc de Mets , & pourvu l'an ij3. d'une Clurgcdc Maître des IVEquctes, &: Prcfident aU Grand Confcil, Se les exerça jufquâ fa mort arrivée en M. I A Qjj ES JoBERTen J7. 5£ il croit Fils de Pierre Jobert fleur de Soupizc, Grenctier te Maire de Bourges, Fils d'autte Pierre Faflcur de Jaques Cœur. M.Guillaume Régnier en 1^66. &: ij7o. qui avoic été Confcillct zxL Grand Confcil. • M. Pierre Bîet Écuycr Seigneur de lilaubanches & la Treuiblyayc, cft ijjo^ & Maire ez années

1601. & 1602.. " ' M. C L A U D E B I E T fon Fils succeda à fa Charge & bictts en 1[^]34. & a été Maire cz années itfjj. & ii}4. 1649. & léji.

M.ClaUOe i)e Biet Ecuyr Seigneur de Maubranes foh Fils , fut rekti Vft furvivance l'an i6yî. &: exerce à prefent tres-dignement la Charge de fon Perc if. Ayeal. • 1 ■ V { ' ■ . - , . , ' , > • Lieutenatis CrimintLs, Jj[^] C II A > i t j l E ^ X L I I I I j C / t J ^ Q s J J * E « J O B E R T Ecuyr S. de Soupize, a été le premier Lieutenant Jugô &-' Magiftrat Criminel aprez la Création de l'Office, fait par Edit du mois de May lyf 8c a Clé pourviJ de la Charge le 18. Janvier ijji- &: reçu Se prête le ferment entre les jnains de M. le Garde des Seaux , le 11. des mêmes mois &: an. M. F R- A N ç o 1 1 D E • C o R B i E luy fuccda. M. Antoine Fradet Ecuyr Seigneur de Loye &: de Chapj[^]cs , fut poujrvû delà mcmc Charge par réfignation du S. de Cotbicî obtint Provifion du Roy ic 1/. Décembre 15[^]8. fut reçu Sè prêta le fermtient au Parlement le ai. Mars 1569. ' Depuis rOtfice de lileutenanc Particulier Aflcfleur Criiriincr'&: premier ConfciHft en tous les .Sièges PreûdiaiiSc , ayant été créé par Edit du mbis d* Jiiin i586.,,vCHfié au PatWmenc le 17. du même mois, M. Claude Fradet Ecuyr Seigneur do Chappcs,. Fils <i*Antoinc, fut pourvu de cette nouvelle Charge Ic V. Jinvldr ijSy. il depuis l'ayant aulfi ctc de la Charge de Licutctnot Criminel en lurvivance Te[^]. Jàhvier en- h, mcmc année , les /;curs Fradet Perc & Fils obtinrent Déclaration dttTlory, portané pouvoit à Antoine FttWcc d'exercer conjomdtf ment l'urc & l'autre dû inois de Fcynbi i<i%i*' An[^]oiac Ftadcc

The text on this page is estimated to be only 26.52% accurate

S2 HISTOIRE DE BERKT, outre CCS deux Charges , exerça celle de Lieutenant General , le Prcfidial ayant été tranfferc à Sancerte, en vertu de la Déclaration du Roy des 4. Janvier &: it. Décembre //j?-' . M. Pierre Bict Lieutenant General avec partie des autres Officiers etans demeurés en cette Ville. M. Claude pKADÈrfut reçu en la Clurge de Lieutenant Particulier AlTeffeur Criminel, &: premier Confciller, & en prêta le ferment au Parlement en la Cliambrc des Vacations le 17 Septembre ifpy. 6c fut pourvu en furvivance de celle de Lieutenant Criminel , qu'exerçoit M. Antoine Fradet fon Pere , par Lettres du 6. Janvier j.fSj. 5c reçu au Parlement le i. Septembre jjSS. & par le decei de fon Pere exerça conjointement les dcuxCharges. . . M. Pierre UeNgy Ecuycr Seigneur de Nuifemenr, Vizey &: Chapprs , a été fiourvû des mêmes états &c Offices , par la rcfignation de M. Claude Fradet fon Bcauperc , e ti. Décembre idii. reçu Se prccc le ferment au Parlement le //. Décembre f<fo. M. Hugues Bengy Ecuycr Seigneur de Nuifcment &: Viz: , à prefent titulaire des mêmes Charges > en a été pourvii le 19. S-'ptembre /tf/tf. par refignation fjirc en fa faveur par le S. Bengy fon Pere, a été reçu &: prêté ferment au Parlement le //. JujUet Lieutenarts Confervutetifs des Privilèges Royaux d(L'Vni'verfitc. Chapitre X LIV. M Claude Pelourdi qui viVoic l'an /^{tf}/. cft le plus ancien de ceux • qui font venus à ma connoiflance. M. Etienne Galland exerçoit cette Charge en l'année 1474- ic fuivantes, jufques en 14^{^0}. Claude P e l o u r d e en rfoo. M. Jean Pelourde Ecuyer Seigneur Viçomtc de Coulognes, fucccda à fpn Pere , je ne fay pas prccifement l'année, mais il exerça la Charge de Maire de Bourges cz années &c />-7. & affifta à la Redaïon de la Coutume en ifsp. La Charge de Lieutenant Confervateur ayant été fupprimée , fut rétablie par le Roy Henry IU. & en confcquience de fon Edit , M. Fferre Biet qui avoit exercé pendant vingtdeux ans une Charge de Confeiller , fut pourvu de celle de Confervateur par Lettres données à Paris le 6. Avril tsjS. Aprez f.i mort cet Office fut une féconde fois fupprimé, iù réiini à:j:çluy de Lieutenant gênerai, par Ordonnance du Roy Charles IX. à Pans ifpj. M. P I È R R E B i E T en confequence de cette Ordonnance joiit quelque tems des deux Charges de Lieutenant General âc Confervateur, &: donna lieu à ladefunion , ayanc vendu celle de Conservateur au S. DouUc. GuiLLAUf^E DouLLE* Ecuycr ficur du Moulin du Pont , depuis 1587. jufques en, itfio. / . M- N I c o l A s B R I n o

N en i62ù. M. J A E S J A u P I T R e' en idjo. il (e Kc Capucin. M. Etienne
 Jaupi ^tc b Ecuyet ilcur du Bouchet fon Frerc , luy fucceda en làst. M- E T i
 E N N E J A u ? i T R e Fils du précèdent, luy fucceda en t(f6o. Les
 Lietitenans Particuliers. Chapitre 'X L V. MJiAM Fraoet fleur de Loye,
 Pigrcc Ruejilé jConfciUcr civ U Co.ur. M. Pr-Eim» Di I A Lot élu le io. M.<
 ^^fi RÔ u u f p l » en .151^5. , Novembre M^, Ç i a u o a' Ç.r j p^f'
 r.!» çn /<^i>f. M. N I c o:tîf o ■!,Q'/^:,*. *S?i^r)Cn ///8. M. ^.T^ ■ « H ,Pj 1
 c o t en jû-o. M. F R A, « ç-o.i « D »:0 A-y *,j.A jr cp; rfifi. M. Çji^ k l e s
 C h a r t h m a«n e,S. deBcrv• M. G A B R I r i La k9;n'r^f^7/^: M.' Charlb*
 CHARLB^^^ACK^l-^• M.F R A M ç o I » D B bliQ p-tT en ; j .
 •dç>V4llccoiu:ei en /tf^/. gi • • M. G A S R 1 1 Cl QAn»»x>!P :fti if^T- .
 M? P H-i tx>.p.Riii-M G o E M 0 n Ecuycc M P I ■R'R B. Bivi;r fut inûaUé
 la 5. .de PrunW i ocdupe àt pcfont- digottChargcic f. Novcnabtc patM^M
 m^lu P^fpc ootteClur^ . .o^utio M^?cXr »>,(îai»

The text on this page is estimated to be only 23.41% accurate

I V K 1. SS ^Dcs Prévôts de Bourges, Chapitre XLVL APrez l'Aquiiiition faite par le Roy Philippcs I. de la Ville & Vicomte de Bourges, il y établie (on Prévôt, qui n'étoit lors que l'imple Commiirairc. Depuis, un tel abus fc plilla en l'exercice de la Jufticc, que cette Charge fc donnoit à Ferme au plus offrant & dernier Encheriffur , ce qui caul'oit un notable préjudice aux Sujets du Roy , par les exadions que faifoient fur eux ces Juges Fermiers &: mercenaires, qui employoienc leurs foin» X fc rembourfer promccment par les condempnations d'amendes , & autres cmolumens judiciaires, du prix de leur Ferme. Ce qui excita les plantcs des Habitans de cette Villes fur la Remontrance defqucs le Roy Louis XI. par Patentes données à Amboife au mois d'Août 1471. publiées au Parlement &: en la Chambre des Comtes , ordonna que dorénavant la Prévôté fcroit donnée en garde par luy & fes fuccclfeurj à <|uelque homme capable & fuffifant, fans qu'elle put être donnée à ferme. Depuis la Prévôté a été donnée à Titre d'Oificc. Je trouve Aletênus ktow. Prévôt de Bourges l'an lou. d'argent à crois bandes de fable, celle du milieu chargée d'une Etoille Comète d'or. Pierre de V a lenciennes 1453. GUERIN TURPIN 1461. Charles de Bigny, Ecuyer, pourvu par Lettres du 16. Septembre 1461. Nicolas de Gannay it,6i, Etienne TuRPiN 1463. Ravaud de Lury 14^8. Jean Bonelune 1470 Etienne Chambellan S. de Mill.mdres & de la Chabotiere, Pannetier du Roy , grand Contrôleur de l'Argenterie & Ecurie , Prévôt de Bourges en l'an M73 Raoulet de Castello Seigneur des Granges , Ecuyer , EchanÇon ordinaire du Royj Garde de la Prévoie fous Loiiis XI. 1480. Il porte écanclc au i. &: 4. d'argent à trois Trèfles de Sinople , qui eft de Caftello', au i. & 5. d'argent à un Aigle de fable, qui eft de Bonicr. Artault de Ville jau Ecuyer Confeiller, & Maitre-d'Hotel ordinaire du Roy, Gard(/ delà Prévôté en l'an 1484. Il porte d'Azur à un Coq d'argent au chef coufu de gueule , chargé de crois Chitcaux d'or. Guillaume Chambellan 150t. Ni COLLE DE Gannay a été le premier pourvu en titre de la Charge de Prévôt en ijjiy. Philippe de SAuiÀY Ecuyer, Baron de Concremorcc en 1514. Jean SoRiN en 1533. Ursin de Sauzay en 1557. mourut en eft inhunic en la Chapelle des le Roy , en l'Eglife de nôtre Dame du Four-chaud > où fe lie cet Epitaphe. CiArljli^» VièhVrJino ?4u: ^\$, in Civitatt SitHriptth Mefrefoli Futort af^rntijfimo at6 >ij HUMBAUD DE BoURBOM Cn IO^O. Robert l'an io8f.] £ A N noo. Raoul l'an n^S. Gautier l'an uoo. Pierre

de Papillon De Papilione ,1110. GÉoFtROT Troussseau im. Guerin Garreau
 Guafricus C7»v reli t eu l'^n 1141. Jean Faucon 1270. Etienne Passavant
 1171. Eudes Sarrazin uSS. Laurent Peloubde \xii. HucoNtN Tewdre 1300.
 Nicolas Sarde' 1302 I M B A U D T O R R B a U ■ 1)19. Thomas de Vernet
 1354. Girard duPoirier la même année. Jean de CHAMPU^tufi^ Mathieu
 Chevalier , en 1339. Guil laum eH arpi.n J344. i}4j[. '346- . G« I L X A U
 M p' . Dur a n d 1347. Il A N dé P a^r 1 s Ĩ3«7. fui L I P p O N D E L A G R
 A N G E cn I 395. \ porte d'azur à trois Chevrans d'or , accompagnes de
 deux EtoUles d'argent cn chef, &c d'un CroilTant montant de même en
 pointe , au chef coufu de gueules , c/iaigé d'un Lyon Icopardé d'or. Jean de
 Boisratibr 1408. Guir. LAUME FrADET I4II. Etienne Vallee* 14^}. PierKe
 ANjoRAjiT 1417. a8. 4»- 4t. àNDILE' de VILL'ENEÛVt rî^JI, Col A S G A
 u T r E R l'an 143?. Lambert da Leodepard Garde delà prévôté, aux Gages
 de 60. liv. Voy. Chenu Pritil. de fiourgeS, p. 37. dcsOffice«p. cn I*»nncc
 1447. Il porte

The text on this page is estimated to be only 17.75% accurate

HISTOIRE ^ne ifiMocentijjim» , Pstris oftimi rhiliffi Smz^i , in
eo honore & prétcUris uninii dotibits Succtjfori fuliciffimt , Mérita C
entroqitr fdetiQ'mo , cr l>c/iè merenti , memorid^ae ejus Feira frddetis
H'xor Ccnialis , Mariaque Gaatixâ Socrus ma-fii^imâ contrd votitm
pofuerMKt. Obiit j. Nonus Septemhrù tnno Domini i^6j. fJtCmi Conjux
Siuzxu Socrus» amici Quid fletis propcera motte perilt: vinim. La'uri.pocius
dceuic, quod civica bcUa Acque iccrùm inccrcas fugicinUrbc vices. DE
BERRT, Secum ac crepidi pax hune habec aica cimoris» ft bene confcia
mens âdra bcata colic. An idco lachrymis raptum decoratis amicum la
Ccctum> quod Jus, Judiciamque culii. Jean Alabat S- de la Chabocicreiyjp.
Gabriel Gassot 157J François Tullier Ecuyer, S. du pccic Maziercs en l'an
157^ . Pierre Tullier FiU de François léoSi Pierre Tullier Fils de Pierre i6jS.
Jean Claude Gougnon 16^7Lieutenans dn Trciot C H A P I T Jean Rock
cïoit pourvu de cette Charge en l'an 1186 rn.iis je n'ay pu rien trouver de les
Succellcurs iramcduts. . M> Guillaume Fra det S. de Pigny en 1431.
M.Martin Chambellan 1457. M. Jean Lamuicnon 1461. M. Je AN. DE
RuEllilY 1465. M. Jean S a l a t 1468. M. P I ti R R F. D u B K E ii I L S.
de la Grcicric 147^ . M. Savary Dupuy I478. M. Gérard Fouchier 1480. M.
Guillaume C h a m b e l l a n I483< M. Guillaume Mozan i486. M. Martin
Chambellan 1488. E X L V II. M. Jean Lamoicnon lyif. M. Antoine
Gauthier Lieiitenant, commis par le Prévôt de Bourges > M. È T I E N N E
P A I N ; S. dc Beaut«* paire en 1^44. .-^ • M. Pierre DuBRETikt i^j. M.
[/rsin Thibault 1579. M. IsAMBERT LE Jeune 1584. M. Jean Jacques
d'Yvoy . Ecuyet Sicurde Champroy 1618. M. Gabriel D esfr ichbs Ecuyer S.
d'Aubilly en i6fi. M Pierre Poupardin S. des Granges. M. Nicolas de la
Thaumassiere fcuyet S. dc Puy-Ferrand 1680. ^ivocats du l C H A » I T R
Pierre d' Àr^enton cft le plus ancien dc ceux qui font venus à ma
connoifTancc. Il vivoit l'an 155}. & exerça la charge juf• ques en l'an
Renéud FouTBier i)jo. jufques en 13J7. Jtdrt Châtnbdin 1431. , ^ Pierre
d'Efirée en I453. &: fui vantes, jufques en 1447. ritrrc Banlin 1466. pierre
Tuliior xd,%o. Pierre Du Verger i4j)i. Pierre Dulreuil 1^00. ^ed» Du Verrier
S <^e SiHy ijoy. Jfdn Duyèrgier S. de Luct 1^35». CUude Du l ergier 1J46.
mourut le ij. Juillet t^Htoine BdrathoH Avocat, fie quelques. . . années la
fonction d'AyiKat du Roy. Cdhri'il l' Abbé i. deMontvcroa eu 1J70. \oy à
Bourgesu e XLVIII. Cldudele BegAe leva' la féconde Charge d'Avocat du

Roy , & en fut pourvu le dernier Décembre 1575 fut rcceu au Parlement le 16. d'Avril Î76. &C inftallé i Bourges le 14. du mcmc mois, fut pourvu d'une Charge de Çonfciller le iX. Mars lJ80. Il obtuu Patentes le 16 Avrij78. pour taire fon£lion d'Avocat de l'Mniverlité &: des Parties , quoy qu'il fut Avocat du Roy. Philippe le Btgue Fils de Claude , fucceda à Claude fon Perc cnyivç" l'an «6io.. fie quelques années aprcz fut pourvu de la Charge de Prcfident. / Pierre Durand fut reçu en en la place du S. Labbé. K^isteime Ben^y fut rcceu en léio. par tcignarion du S. le Beguc. Frdfifiis Foucluer ivixizctixcx\ 1618. par rcu

The text on this page is estimated to be only 27.38% accurate

L 1 V R E J. js (îgnation du S- Bengy , qui fut pourvu lé^jues
Cougnon fut pourvu en 1^41. parrede laChitg» d'Avocat du Roy au Bureau.
fignation du S. Durand. ItM it t Eff inêfe fut receu l'an 163^. & pour-
7iicol4s Catherinot fut pourvu en 16 îy. par vu par rfignation du S.
Fouchicr. rcûgnaciou du S. de l'ErpinaiTe. procureurs du Roy en Berry, ê
Chapitre XLIX. E Tienne de Veutce ix-jj. Robert de yillejrânche. ii^y.
GuiUâimc de D\$rdén 1198 . y^*» Frédet 1300. ftit»»e de Veatice \xi, Ji.
GàillaKme Frédet ECKyer depuis ijit. jufqu'en 1330. Mtihieu jiféufée ijji.
Jtm De Seaufâire 1J41. JeM Le Roy aSS' CttUtume ÂÛAtfat i\66. & 77>
pierre ^^ustreco 1379. Terre Ctchom 1584. M. NicoiM Sârdé ijSy. ^9^.
JeM De BedMcaire en 1390. M. Guiûmme Frâdet en 1407. & 141J. a.
GmiBaume AllahAt. en 1419. ^e<at Le Mâire ca 1413. M. Etienne V Allée
1440. M. Jean All^bat en 1450. M. Jean Le Maire 1451. M. Renaud B\$nin
1455. 5C 60. M. Jean Brojfard 14^1, "jean Breffârd en 1465-. M. Jean De
Rueilly \à,66. M. Jean De Blet 1471. &: ji. • M. Philippe Boiter Ecuyer
1473. c'efl: luy qui fut nomme par le Roy Louis XI. premier Maire de la
Ville de Bourges , en l'armée 1474 & 148 t. Cilles Pain Ecuyer 1482.. &
1491. Bernardin Bocheiel Ecuyer i j o i. fut élu Maire de la Ville, en l'année
lyoy. & continué trois ans, ii. depuis cz années 1550. 6c 1551. iM'irtin
Chambellan Ecuyer en iy3t, Franfoù ChamheUan Ecuyer en 1536. & 1^38.
aflifla à la redaâion de la Coutume en 1539.' Jean Bouer élu Commis en
l'exercice de Piocurcur du Roy en 154^. lean i^rnaud en 1^49. & ijfii.
CUude du Vergier Ecuyer , lequel étant décède , fut commis pour exercer fa
Charge vacante par fon dceez. cAntoine Barathon Ecuyer, ancien Avocat au
Bailliage de Bourges. Fierrc Biget Seigneur du Manay en 1^73. laques
Bigot Ecuyer en ly?-). élu Maire de de la Ville cz années 1603. & 1604.
Charles BoUcre Ecuyer , S. de Sigogne en i^i8. élii Echevin l'an léii. depuis
Procureur du Roy au Bureau des Finances. Cabrid Sonfet Ecuyer , S. de
Galifard,cn 1617. jufqu'en 1^73. que Paul Boufet fon Fils , y a été reçû, &:
l'excrco encore à pcfent. Jurifdiâions de la V^tUe de Bourges ,
Eccle/taftiques & Séculières, Chapitkb L. LE s Jiirifdidions Ecclefiastiques
font les Sièges des Offîciaux de M. l'Archevcque , Vun pour l'Ordinaire &
Métropolitain , & l'autre pour la Primatie. Le Bure.iu des Dccimcs, qui Juge
fouverainement des Décimes &: dépendances. Les Séculières , font la
Prévôté pour les Caufcs ordinaires des Habitans non - nobles de la Ville &

Septaine. La Justice de Police & Jugement Criminel des Maires & Habitans , qui appartient aux Maires & Echevins. Le Bailliage, pour les Appels des Sièges subalternes qui y ressortissent. Le Présidial , dont il sera parlé au Chapitre suivant. Le Bureau des Finances de la Généralité de Languedoc, établi à Bourges. La Chambre des Eaux, l'une des plus belles & considérables du Royaume. Le Grenier à Sel. Les Eaux & Forêts , & le Juge - Garde de la Monnaie Les Commis de la Navigation , & les Maréchaux Généraux & Provinciaux. Les Juges subalternes, qui sont celles du Palais Archiépiscope , du Cloître de Saint Etienne, de Saint Ursin , Saint Ambroise , Saint Sulpice.

SS HISTOIRE D E 'B E R RT, ' i ' ' ■ — • , Prejicial, & fes
 Prefidens & Confetliers. Chapitre LI. LE Siège Prcfidial de Bourges a été
 établi en confequence de l'Edit du Roy Henry I I. de l'an lyji. au mois de
 Mars, auquel reflortilVcnt les Sièges Royaux d'Yffoudun : Dun-le Roy ,
 Mcun fur Evre , Vierzon &: Concorfault ; les Duchés & Pairies de Sully &r
 Château-roux, le Comte de Sancerre, Baronnies de ViUcquier, & autres
 Jurtices fubalternes en grand nombre, la Prévôté de Bourges, celle de la
 Salle fie -Roy. Il n'eut dans Ton Etabliffement que huit Confeillers. Le
 premier pourvu de cette Charge fut M. Guillaume Régnier par Lettres
 Patentes du Roy Charles IX. de l'an ijyi. données à Blois le 20. de
 Septembre , qui ctoit en même tems Lieutenant General , lequel comme
 chef du Prcfidial harangua François Duc de Berry le jour de fon Entrée
 folcmnelle le Dimanche ij. Juillet 1576. En l'an ij8f. le Roy Henry III.
 pourvut du même Office M. Jean Foucault Confeiller en la Cour de
 Parlement de Bretagne > Ce Prefident aux Enquêtes d'icelle. Aprez la mort
 de M. Jean Foucault fut pourvu & reçu au même Office M. Louis <
 Foucault Ecuyer S. de Chamfort, en ijyj. Maire en 1614. ly. & li. 11 mourut
 le dernier Septembre j6ij Il ctoit Fils de fon Predeceffeur , &: refigna fon
 Office le 4. Mars iéio à M. Philippe Lebecue Ecuyer, Seigneur ôc Vicomte
 de Villemenard , Confeiller &: Avocat du Roy au même Siège, qui en fut
 pourvu le ii.duditmois par Lettres Patentes de Sa Majesté , & reçu au
 Parlement le 19. Avril fuivant. Il a été Confeiller d'Eut & Maire de cette
 Ville cz années i^ij. 14. & so. & mourut le mois de May liji. dans la
 réputation d'un des plus intègres , plus favans &: plus éloquens Juges du
 Royaume. Il parti Procuration pour refignrr fa Charge àM. HEKRY Lebecue
 fon Fils Ecuyer Seigneur de Villemenard , Silly & Montpenfier, qui avoir
 été Confeiller au même Prcfidial quatorze années , lequel fut pourvu de la
 Charge ledit an , &: recù en la Grande Chambre du Parlement le mois de
 Janvier fuivant 1661. Il a été Mair« ez années 16^9-1660. ic i66i. Il a exercé
 la Charge de Prefident jufqu'en Novembre 1675. qu'il 1» refigna à foti Fils
 aîné. Pierre Lebecue Ecuyer S. de Silly Treforier de France. Confeillers au
 Bailliage (jr Siège Prejîdial de Bourges. Jean Bouer Ecuyer. Je n'en trouve
 point de plus ancien , parce qu'avant ce tems1^ les Avocats des Parties
 fervoient de Confeillers aux Baillifs & Lieutenans > &: pout ce fujet ils Ce
 qualifioient Avocats Se. Confeillers au Bâilliage de Bourges. M. L^fichel
 BictreJ. M. ItM Veffe. Il porte d'azur à un Lyon H. Jean Libault. leopardé,

armé 6d lampalfé de gueule. Depuis l'Erediondu Prcfidial , iM. Pierre
 flurtauli Ecuyer. JEm de SaH:^y Ecuyer S. du Moutet. Bouer Ecuyer. lesn
 FouctuU Ecuyer. GuiBaume Foucault Confciller, Clerc. Pierre Bonin
 Ecuyer. Claude Dcsbordiers Ecuycr S.duPqiriou. Guillaume Fradet Ecuyer ,
 Confciller, &: Gar- François Prud'homme. de des Seaux. Guillaume
 ^^iaréchal. Durand Genton Ecuyer. Henry du i^folin Ecuycr Jo/efh de la
 Gran^. • Jean de Sauzjiy Ecuyer S. du Moutcr. Itavaud Paulin. Robert
 Carnier Ecuycr. Pierre Biet Ecuycr. It*» Coujîn Ecuycr,' Vicomte de
 Villemenard. Claude Prévôt. Cabriei Picault. ■ François de Cambraj
 Ecuycr. Jf*» laques laupiire Ecuycr. François Régnier Ecuyer. Cairiél
 Labbé Ecuycr S. de Montvcron. Pierre Bidault Eaiycr. CLiude le Beffie
 Ecuycr. laques de CujM ^ qui fans l'exercer la vendit laques Fontaine,
 fecond Garde des Seaux, • À fon Succcfleur Phihppc Labbe Ecuycr créé par
 ceux de la Ligue. S. de Champ-grand. J^"" Bienvenu Ecuycr. 2(Jcotat
 LMadinet. Itan Feuchier Ecuycr. K^ndré Cirardeau. Vincent Efierlin Ecuycr
 , Garde des Seaux. Cêkriil

IVRE I. äAri^il i^ticnoH , il porte d'Azur a un arbre d'or idcxCTC d'une étoile de même , & fencftre d'on CroifTixnt montant d'argent. €U»ic le Se^e Ecuycr, Fils de Claude. Cbêrti Binet. Fri»{iùCs0ot Ecuycr , ficur de Lifi. ^hitiffi Labbe Fils de Philippe fufnommé, frayer S. de Champgrand. t/krt Hurualt Ecuycr, Seigneur du Soulic & d'Hoiict. philiffe le Berne Ecuycr, S. dcMontpcnficr. Etienne LMace Ecuycr, S. desPortaux. f terre G/hienf Ecuycr , S.de la Faye. iedu Fâitvre Ecuycr , S.d'AloUy. Giies Vmpottt , S. de Buffcdc. ^CâlM CMacé Ecuycr, S. delà Vevrc. leM Htmtrè Ecuycr , S- de Tuec , Garde des Sceaux. Itcqttes K^nhntni Confcillcr, Clerc. tierre Becuâ» Ecuycr, S. des Ruaux. Pierre DuraHii Ecuycr, S. de Forgucs. T>eHis i atherintt S de Montchnin. Etienne PtnàMlt Confiriller Clerc. Tfâniois rhih4ftlt Ecuycr, S. du Carroy. lein Bienven» Ecuyer, S. de Fauchccour. L^Mtf fine Bengy Ecuycr, S. de Puy vallée. fhrtij>fe Bidault S. ae Gmildume Crochet Ecuycr, S- de l'Erandray , qui avoir été Prefidnt au Siege Prefidial de S. Pierre le Moûtier. itcques Crêjftet fleur du Roulicr, depuis Lieutenant en la groffe Tour de Bourges , & Genrjlhomme de Monfcigneur le Prince thirles Chtrlemi^t Ecuycr licur de Bcry , depuis Lieutenant Particulier. Erénftis EoucàuU Ecuycr ficur de Rozay. Henry du Molin Ecuycr , S. de Boifverd. TiicçlM Bigler Ecuycr,ficur de Morie & d'Ivry. Frtnféif BMere Ecuycr, ficur de Vaugibault imon Depardieu Ecuycr, ficur du Marct. lui ylgard Ecuycr, S. des Roziers. tmçfu Ftfnichier Ecuyer, S. de Boifmartin. Junt CàjfmMlt Ecuyer, S. du Clos. Jfa TtiioM ficur d'Yonne. t^«/#w Frddet, Confcillcr Clerc. £/fenne UnrddUiie Ecuyer , ficur de faint Martin des Laqs. H>i/i^pe Bonnet Ecuyer, fleur du Genctoy. itne Crochet Ecuyer , ficur de l'Erandray, Filj de Guillaume fufnommé. sr Henrj le Begne Ecuyer & Vicomte de Villcmenard , depuis Prefidnt au Prefidial. Henry l*hbe Ecuyer, ficur de Champ-giand, Fils de Philippe , &: petit Fils de Philippe fuf-nommés. fierre Petit Ecuycr, Ūcur du Moulin le Pré. Itijites Cougnon Ecuyer , fleur du Bois de Vevrc Pierre Beràult Ecuycr , fleur de Fontbon , «c depuis Lieutenant gènerai a Dun-lc-Roy. Claude Becu4» Ecuycr, fleur de Colombe, & des Ruaux. Jean C^ùrcier Confcillcr Clerc. Etienne Gafot Ecuyer ficur de Priou & du Platct. Hugues Efterlin Ecuyer ficur de Pigny, Garde des Sceaux. Etienne Cerbia Ecuycr fleur des Chaumes. François Congny Ecuyer ficur de Molin-ncuf. Silvai» Delà Cube Ecuycr fleur de la Vergnc. Philippe Guenois Ecuycr ficur de b Salle. Inde JhadéeBourgeot Ecuyer ficur dcBoilloudy. Nicolds Catherinot Ecuycr ficur

de Coulons. Ioseph lanpitre Ecuyer ficur de Dorirnon. François Margat
 Ecuyer ficur de fiuncde Garde des Sceauxlean Congny ficur de Marandé.
 Gabriel Bonffet Ecuyer ficur de Galifard. lean Barré Ecuycr fleur de
 NoziWlean Gallns Ecuycr ficur de Rioubert. Charles Foncamlt Lcwyct
 fleur de Rozay, Fils de François fuf-nommé. yfndré Chtnn^ Ecuycr S. des
 Maifons-nenvcs. Pterre Gayault Ecuycr, Fils de Pierre fuf-nommé. GiBes
 Thibault Ecuycr fleur du Carroy , Fils de François fuf-nommé. Philippe
 Bonnet Ecuycr heur de Thou , Filâ de Philippe fuf-notnmé, Lenis Bujfon
 ficur de la Brcuilic. lean Batifte Gaillard ficur de Villemême Jofeph RueUi
 Efcuycr S. du Chaudry. Uuts Simon ficur de Chanceac. NicoUEjterlin Fils
 du fuf-nommé. ItM Mersitr ConCcxWcx Clerc, ficur de Saint Antoine.
 Trévôt : J.,gis & ConfuU d,, (iMarchanis. C H A , I T B. 8 Lin. L l^Z
 j^^^^T^tA' * ' 1"/^"'^'°" ^" Ville de Paris CapiWdcP;iSTe ,/dcf;ivilT' ^
 ""•'•'^ ^Î^J- ^" ment le n. de Janvier fuivanc , pour connoîcrc & juger en
 première instancc H

// H I s T O r i e D E B E R R L de tous difflFercBs entr» Mitclunds ; 9c ayant fait \x même Crcatioa cz Villes d'Orléans , Troyes, Auxerre, Angers , Reims /Sens & autres Villes principales du Royaume, les Maire Echsyins de cette Ville qui en avoient le Gcrvernemnt en l'an confiderant qu'il ctoit du bien public pour l'abbreviation des Proccï entre Marchands , d'ériger en cette Vilfe Capitale de la Province, pareille Jurifdidion de Marchands qu'en celle de Paris , fe pourvint pardevant Sa Majefté , qui leur accorda par fes Lettres du mois d'Aouft 1564. meisme Ordonnance ic Règlement qu'il avoit fait pour la Ville de Paris, fur Tordre del» Jnfteice des Marchands , fauf &: excepte toutefois qu'aulieu qu'il eft permis au Prévôt des Marchands & Echevins de Paris de nommer &: élire caTAiremblique cent notables Bourgeois, les Ma^re & Echevins de cette Ville n^n pourroient nommer que cinquante, éc les cinquante im Juge Marchand avec deux Confuls ieulmment » lesquelles Lettres ont été lûes Se publiées au Parlement le 10- Novembre 1564. & 3u, Bailliage de Bourges en prefence de M. Etienne Lalcmant S. de Vouzay , Maître des Requêtes de l'i^otel du Roy , le Mardy 14. jour d' Aouil 1^66. Et le 19. de Septembre 1566. cet Edit fut exécute en prefence de M- Lalemant Maître des Requêtes, Commiffaire en cette Partie , & des "Maire &: Echevins de cette Ville i lcfuels ayans fait aflembler cinquante notables Marchands, pour procéder à l'Eledion des rc»'ôc ic Confuls des Marchands. En certe AlVcmblée furent nommes Se élus à la pluralité des voix Jean Jaupitre S. de- Vaugibault pour Juge , Jaques Paftoureau 6c Gilles Hurtault . pour Confuls, lei'quels furent reçus & admis efdites Charges, &: pour ce prêtèrent le ferment en la Cour de Parlement à Paris A l'Aflerablée aflifterent enit'autres notables Marchands Pierre Paulin , Pierre Maquer icaux, François Hemerc , Jean Piat, Charles Gargot, Etienne Girard, Bernard Pâtourcau, Etienne Tuchievre, François Debic, Pierre Carroy , Martin Tandegué, Claude Lamoignon. Jaques Marchind, Jean Fouchier, Pierre Bigot, Philippe Babou Vautres. Le 1. Décembre 1^66. les Juge & Confuls des Marchands s'aflemblerent pour faire choix d'un Lieu pour exercer lajuftice Confulaire, &: ne s'étans pu accorder fur le lieu, fe rapportèrent à M. Lalcmnt d'ordonner fur ce, ce qu'il luy plairoit ; lequel le 9. Décembre ordonna que le lieu auquel fe feroit l'Exercice de la Jurifdidion des Marchands , feroit établi au Couvent des Jacobins. Le Heu fut depuis transféré au Couvent des Carmes , par AlTemblée du 16, Aouft 1579. d.'puis co U Chapelle de S. Jérôme > où cftàprefent l'Eglifé des

Minimes. Mais depuis que les Minimes y furent établis, Jérôme Reff. uin
Prévôt des Marchands, Jean Renon & f. Simon Poncet Confuls, Députés du
Corps & Communauté des Marchands, se pourvurent pardevant M^{rs} les
Maire & Echevins le 16. Avril 1617. à ce qu'il leur plut les installer en l'
Hôtel & Maison Commune de cette Ville, pour y exercer leur Jurisdiction en
la Salle billée d'icelle les jours de Lundy & Jeudi; ce qui leur fut accordé,
& depuis ce temps les Juges & Consuls y ont rendu la Justice. Tous les ans le
premier jour de Janvier se fait l'Assemblée des Marchands, après la
Convocation qui se fait par le Maire & les Consuls pour l'Élection des Juges & Consuls
desquels après leur Nomination sont conduits par ceux qui sortent de
Charge revêtus de leurs Robbes, & ayant leurs Toques, assistés de leur
Greffier & de leurs Huissiers, en l'Hôtel de M. le Lieutenant General, où
ils prêtent le serment, ou pardevant le premier Maître des Requêtes &
Conseiller de la Cour de Parlement trouvé sur les lieux. Ce qui leur a été
accordé pour obvier à la dépense que les nouveaux Elus faisoient au
commencement en venant à Paris, pour prêter le serment en la
Cour. ^ . . Il faut observer qu'ils gardent exactement i. Que nul n'est admis
en l'Assemblée pour nommer, qu'il ne soit de qualité requise pour être élu,
comme sont tous Marchands Groffiers, Marchands de Draps, Imprimeurs •
Libraires, Epiciers, Droguiers, Apothicaires, mais nuls Orfèvres,
Manufacturiers & Artisans n'y sont reçus, II. Que nul ne peut être premier
Consul, qu'il n'ait été auparavant second Consul » & nul être élu Prev^{ost} &
Juge, qu'il n'ait été deux fois Consul, si ce n'est qu'il ne rencontre
aucune personne capable de remplir la place que par un nouveau. III. Nul
ne peut être trois fois Consul. IV. Nul ne peut être continué deux années
consecutives en aucunes desdites Charges, mais seulement après
trois années d'interstice pour être de nouveau élu & savoir, Consul pour la
seconde fois, & plusieurs fois Prévôt, en observant l'intervalle de trois ans.
Les Juges & Consuls des Marchands envoient leurs Torches avec leurs
Armoiries à l'Évêque de la Fête-Dieu, lesquelles sont faites aux frais de
la Communauté Us s'acablent^

I r R E L J9 lufli revécus de leurs RolJbes aux Obfcqacs &:
 Fancraillcs des anciens Prévôts & Confuls, où font poncez les Torchrs de la
 Communauc. Les Prévôt Juges & Confuls aflirtcs des notables Marchands
 compiiiracpcent en Corps les Rois, (jouvrncurs & autres Grands, les
 Intendans même , &c. lors de leur Eutrc en cenc Ville. Ifiont leur Banc
 dans l'Eglife Cathédrale , pour entendre le Sermon , du contentetnent de
 MM. du Chapitre de la même Çglife , ain(i que les autres Corps de la Ville.
 Comme l'ancien Hôtel de Ville a été aliéné , ic que la Maifon Commune a
 été tranf' X l'Hôtel de Jaques Cœur, les Maire &: Echevins ont inftallé les
 Juges-Confuls dans a :.alle publique du nouvel Hôtel de Ville , pour y
 rendre la Jufticc, & leur ont donne la Chambre appelée des Galères , pour
 Chambre du Confeil , l'an 1683. ^ Marchands l'ont fait peindre & décorer à
 leurs fais éc dépens. Pour les Noms & Surnoms des Notables Bourgeois &:
 Marchands qui ont exercé la Charge de Prévôt juge & Confuls de cette Ville
 de Bourges j &: qui ont été Maires & Echevins en ladite Ville , tant
 auparavant l'Etabliffement de la Juridifl:ion Confubirc faite en l'an ij^é. que
 depuis , jufqu'à prefent , voyez le Recueil de ladite 'Jurifdiftion , imprime
 en l'anDcc i66t. Pour ce qui concerne la Jurifdiction tonfulattc, tant des
 honneurs, Droits &c. dont ils jouiffenc , que des matières dont ils
 connoiffent > voyez les Inftitutes du Droit Confuhiredc M. Jean Toubcau
 linptuncur- Libraire , Prévôt des Confuls & Echcvin de Bourges. Du Bureau
 des Finances, Chapitre LIV. LA Généralité de Bourses eft des plus
 anciennes , car dez le ccms que Içs Treforiers de France furent divifcs en
 quatre GencraJités, dites de Languedoc , de Languedouy, d'outre-Seinc &:
 Yonne , &: de Normandie, en quoy confiftoit toute l'étendue du Royaume ,
 celle de Languedouy fut établie à Bourges l'an 14^0. &: comprenoit les
 Provinces de Berry , Bourbonnois, la Marche, Auvergne, Orléans &:
 Limoges. Au tems de Châties V. il n'y avoit que trois Treforiers de France,
 &: trois Généraux des Finances , qu'il inftitua par Ordonnance du j.
 Décembre i573. fçavoir, Jean le Mercier, Jfan de Ruel , Gilles de Galois
 Chevalier, fous Charles VI. il y en avoir quatre. En l'année
 i40i. Ic8. d'Oaobre, le Roy Charles VL fit Gharle* d'Albrct fon
 Coufln. gçneral des Finances en Languedouy , pour vaquer fur le fait des
 Finances , avec les autres Généraux qui dévoient dépendre de luy. McIÈre
 Guillaume de Ranfé étoit Treforier de Francô en Languedouy l'an 14^7.
 Henry IL l'an 1547. unie les Charges de Généraux des Finance5, avec celles

des Treforiers, & en multiplia le nombre jufquTdi^fept. Charles IX. érigea la Gencr.ilitc de Limoges au mois de Septembre 1573. celle d'On. Icans par Edic donnc'à Paris en Septembre 1^73. Henry III. par Edit de Paris en Aouft ijéé.ordonna cinq Treforiers en chacun Burç^u l'icTca depuis un Preûdent & fixième Treforier en Juillet 1^77. il encra depuis deux, pour t.:- le nombre de neuf en Janvier i^%6. &L)xn fécond Prefident en Juin ij86. il créa la Genefi.r.tdc Moulins, à Paris en Septembre 1587. Enfin fous Louis XIII. le nombre a été augmente en telle forre , qu'il y a maintenant If. Gncralites, ^ ^. Ttcfoncrs en chacune Généralité. Les Treforiers de France à Bourges font Juges de la Vonie & du Domaine du Roy. Se reçoivent les Hommages des Ficts mouvans de fa Majelle dans la Gencrahtc. Leur Bureau ou Palais a été bâti, l'an léji. Prtftdcm Trtforièrs généraux de France en la Proiince âe Languedouy .etnblis à Bourges, qui'vi'uent àprefent. Jlf. 7^0(1 Cûrnucl Prefident, Treforier de <M. Maurice Bichn. France. • ^ - Gihiel DesfrUhct. IM. rincent Sérra: {in Prefident , Treforier CM. pierre Lebejue. France. "Ulf. Alexiadre Milon. ' '^iifHts Bigot de CMtrtmoret , Treforier M Uiiis ri^dvfcit. oc France. >f. pierre Barrante. ■J\{. jMijiKj Milet. M . Jtichard Marptn. ■ '■ H i|

69 HISTOIRE DE BERRY, Mx Leits Roger. M. 1eⁿ
Hérault. M, François Milojt de Bellenxux. 'M. Michel lièrent. M. Denis de
LMircilLic. Ar. Jean Guiuad. H. Jean tdo'kari de pBuJpmoihe. M. Denis
JnloHx. M. René de Brifuier, M. PâMl Ginejfe. M. Honoré Berenger. M.
Français Gibieuf. M; Jean Semelier. Avocap & Procureur gncral. Des
întendans des Finances tjufice & Police, Commiffaires du Roy, H A P I T
B- E L V. LEs Intendans font aujourd'huy les mêmes foncbons dans les
Provinces, que fiifoient autrefois ceux que l'on appcloit Miffi, ou Miffi
Dominici , Mifji Regales , Miji Reⁱ , MiJJl Palaiii , fous h première ^
féconde Race de nos Rois , qui ctoient envoyés dans les Provinces pour
corriger & fuplecr la négligence des Comtes , fid des Evcques , de l'auioricc
du Roy, pour veiller fur les Deporteriiens dci Officiers fur les lieux, &
retenir les Juges dans leur devoir. Flodoard décrit amplement leur office Se
leurs fon<5ions ; il en eft fait mention dans les anciennes Formules ,
furquoy vqyez M. Bignon &: le Glod'airc de M. Du Cange. Ils font quelque
fois appellees Inquifnores , Inquifiteurs , fous la troifiémè Race d© nos Rois,
&: principalement fous le Règne de S. Louis; furquoy voyez M. Du Cange.
Le plus ancien de ceux de cette Province qui foit venu à ma connoiffance ,
eft Meffirc Jean Belot Maître des Requêtes l'an ly/o. il a quelque fois
prefidé aux Eleftions des Maires &: Echevins de cette Ville; il deftitua les
Mauc & Echevios l'an 1569. Antoui« Le Conte luy dédia fon Comment.
AdLeg. JmI. maj. " M. J A i s T u R G o T S. de S. Clair , 1^{x3}. ' M. Denys
dé Here 16)8.] A Qⁱ ES B A R R r iJ S.dc Rrzé & de la Galiffonniere,
1441. Charles PinonS. de Quincy &: de Bois-bouzonJ A oji ES JubertS. de
Bouville Galiot GallardS. de Poinville i«j8. • Bernard de FortiaS. du Picffis
& de Clereau , i6fii. Robert'de PomereuS. delà Brctefche , Prcfidnt au
Grani Confcil, - M. M. • M. ' M. M. M. iëéii M. M. •M. M. HeKry Lambert
S. d'Herbigny , \6€e,. Charles Tubeuf Baron de Vert & de Blanzat , 1670.
Matthias Poncet Comte d'Ablys. 1676. Louis François Dey S. de Seraucoutt
1⁸⁴. De^U ffiftice des Juges de la Sainte Chappelle , l'itlgatement S.
appeilce des ^ Bonnets verts. C H A P I T R E L V I. LE Ch apitre de la
Sainte Chappelle du Palais Royal de Bourges eft en poftcfiinn de faire
exercer la Jiiftice haute , moyenne Se baffe, en la Ville & Faux- bourgs de
Bourges .pendant fcpt jours continuels, à commencer le 16. jour de Maya
midy, &c finir le aj. du mème mois à même heure, pendant lequel tcms
l'exercice de la Juftice ordinaire du Roy ceflc. Ayant cherché la caufe 8c

l'origine de ce Droit . je n'en av point trouvé d'autre , ficion que ce Droit appartenoit autrefois au Chapitre de S.. AouftnUe du Château lez Bourges , par conceffion des Rois confirmée par le Roy Louis VÎI. par Lettres de l'an 11 4j. &: qu'il a été transféré avec les autres biens &: Droits de ce Chapitre àccJijy delà SiinicÇhappelle par Jean premier Duc de Berry ; & il fc trouve Arreft au premier Repîcrc, des Enquêtes du Patlement,dc l'an 11x4. par lequel il paroît que les Doycft^^ Chanoines & Chapitre du Château ayans fouienu qu'ils étoïçn^en pofleffion d'exercer toute la Juftiçc h-ute &: balfe en h Ville 6c Sceptaine de Bourges, tous les ans pendant trois jouts , devant la Fête

L I V R E I. .Et è.t S- Aoudrille, le jour de la Fêce &: les crois
 jours immediacemenc fuivans \ en tout les lieux où \c Roy avoit coutume de
 ia faire exercer le rcftc de l'année i le Roy ordonna qu'Enquëic fur ce ftroit
 faite par le Bailly de Berry & Frère Pierre Du Coudray dcTOrdredc» Frères
 Mineurs j l'Enquête ne fc trouva pas concluante , néanmoins le Bailly.de
 Berry étant demeuré d'accord de leur poflTcnion pendant les fcpt jours fus-
 cotics : Qu^int \ la Ville Si Fauï-bourg feulement, la Cour ordonna qu'ils
 dcmeureroient en leur pollcllion reconnué par le Bailly de Berry , & par
 effet ils s'y font maintenus depuis l'Arrêt jufqu'à prefent. . De tVniverlité de
 Bourges. Chapitre LVII. NO u s pouvons mettre entre les principaux
 ornemens de cette Ville , notrtf Univerfite , qui a toujours pafTé pour lune
 des plus célèbres de l'Europe, ayant toOfours etc remplie des plus fameux
 Docicurs qui ayent jamais regnrc,* principalement en Droit \ les Grands
 Hommes, notamment Alciat , Baro , Duarin , Doneàu , Hotoman , Baldum ,
 Le Concc , Cujas , Merille ic autres , luy ont aquis une gloire &: renom
 immortels. Mille foro luvenci dédit h^c^bis mille Sénat us ^ Adjccctt numéro
 ffurpureijêjue to^is. L'on peut appeler la Ville de Bourges Câriéth fepler ,
 c'eft à dire la Ville de bonnes Lettres , auflî bien que la célèbre Ville de
 Dabir en la Terre de Chanaan. Mcrula préfère notre Univerfité à toutes les
 autres du Royaume en fa Cofmographic , en ces termes : Cui nuUa per
 fotâm Galliam par , doÛiffimerum yirerum Ctnitrix & Emporium. Enforte
 que fuivant un Auteur moderne, l'on peut dire des Ecoles de Bourges > ce
 que M. Ant. Loifel a dit autrefois de l'Univeifité de Paris, dans un Plaidoyc
 qu'il fie en 1586. qu'elles ont produit de Grands Hommes , qui ont furpafle
 en faveur toutes les Synagogues des Hébreux, les Afremblées des
 Gymnofophiftes des Indes, &: des Mages de Perfe, les Collèges des
 Arufpices de Tofcane , l'Acadeitiic de Lycion , les Galleries Se Collèges des
 Philofophes d'Athènes , le Bruchion & les Hyflichies d'Alexandrie, les vingt
 Ecoles qui furent en même tcms à Rome» la fchrétienne Platonique de
 Plotin fous Philippe l. Empereur Romain Si CfKtétien, &: lé Capicole ,
 enfemble celles de nos anciens Druides de Marfcille, d^Autun, de Lyon,
 Chartres , Tholofe , Bourdeaux , de Trêves &r de Rhcims, 6c des autres
 Univerfites famcufes , comme celle de Droit de Bcrytc la plus faracufé qui
 fut en Orient du tems de l'Empereur Jufiinien. • Nous n'avons aucune
 preuve de fon premier Fondateur Ce de fon premier EtablilTcnier, mais il
 cft ceruin qu'elle fut rétablie l'an 1464. par le Pape Paul II. du contentement

&: à la foUicitation du Roy Louis XL &C de Charles foa Frerc- lors Duc de Berry, Plufieurs néanmoins en attribuent la première Fondation au Roy S. Louis , 6c cnir autres MM. de S tue Marthe. En confequence des Bulles de RétablilTement & des Patentes du Roy Loiiiis XL du mois de Décembre 146}. Les Rcûcur, Doâcurs & Rcgens de toutes les Facultés &KCnt inftalles & mis en pofclÉon en grande cérémonie le 9. Mars 1466. , comme il eft itt\ong exprimé pat le Procez Verbal & Aê tiré du Livre du Rcftcur.Le premier Rcftcur fut M.Jean Béguin Doreur en Théologie ; les ProfelTeurs en TheologicMM-Jean Barthe]cmyCordelier,MathurinClementis,Noel Picet Carme; les Profertcurs en Droit Civil & Canon,MM.Jean'Pinet, Pierre de Janoillac; ceux en Medecine,Simon Surgi,Hugue\$ de Nanto, H.igucs de Beauregard ; les Maîtres ez, Arts^ MM. François Calais , Louis Bardvicat, Pierre De Cluys, Jean Contati. Le même jour le Rcûeut fit la premfcre Leçon en Théologie r 6c\c II. Mars M. Jean Pinet fit ta première Lffture en Droit Canon; le d'Avril M. Simon Sutgi fit la pfemièr Leçon de Médecine, &: François Calais la première Leçon des Arts , & cnfuite chacun d'eux continua. fc« Leclures aux jours à ce deftincs. LTJniverfifé eft compolce des cinq Faculrés, de Théologie fondcq au Collège des Percs îcfuites par Monfeigneur "Henry de Bourbon premier Prince du Sang , l'an i6ij. S£. incorro'cc au Corps de l'ITniverfite , de Droit Civil &: Canon , de Médecine &: des Arts, l'an i6j'5.à la foUicitation du même Prince. Les Profcfleurs de Droit font quatre; Se le Roy ayant voulu en exécution de fon Edit du mois d'Avril 1^79. qu'il fiit adjoûré dans les Facultés de Droir Civil & Canonique un nombre de Dofteurs Aggregés , quiferoient au moins le double en nombre 4e> P/pf^fTcurs, . H iij • ■ '

The text on this page is estimated to be only 26.42% accurate

62 HISTOIRE DE 3 E R RT, fuivant l'Arrêt du Conseil d'Etat du 13. Mars 1680. & que le Droit François fût publiquement enseigné, Sa Majesté nomma par autre Arrêt de Son Conseil du 10. Février 1681. pour Docteurs Aggrégés de la Faculté de Droit Civil & Canonique de cette Université, M. Henry Lebeclercq S. de Cluipp-granti, Conseiller Honoraire au Présidial, Pierre Petit Ecuyer S. du Moulin-du-Prix, Doyen des Conseillers du même Présidial, Etienne Gaultier Ecuyer S. de Priou, aussi Conseiller Honoraire, François Perrotin Ecuyer S. de Barmond, cy-devant Lieutenant Particulier, au Bailliage d'Yfloudun, Gilles Augier Ecuyer S. du Coëtju, Henry le Clerc S. du Mouiet, Gaspard Thaumais de la Thaumallière Ecuyer S. de Puy-ferrand & de Gerilley, François, de Beauvoir S. du Nointeau, Avocats au même Présidial joint pour remplir la Charge & la Chaire de Professeur en Droit François, Elle nomma M. Pierre De laChapelle Ecuyer S. du Placix Doyen de la Faculté. Ils furent installés après avoir prêté le ferment pardevant M. Poucet Intendant, le 15, Septembre 1681. & le S. Le Clerc ayant été nommé Professeur, & le S. Labbe étant décédé, ont été élus en leurs places François Margat Ecuyer S. de Bulvode, Conseiller au Présidial, & Germain Lelarge Ecuyer S. de Villaines, Avocat Les Facultés de Médecine & des Arts ayant fait difficulté de laisser passer les Docteurs Aggrégés avec les Professeurs, dans l'Entrée des Ecoles de Droit, le Roy en son Conseil ordonna par Arrêt du 16. Mars 1681. que lorsque l'Université feroit en Corps, les Docteurs Aggrégés de la Faculté de Droit & leurs Successeurs marcheroient avec ceux qui composent la Faculté suivant le rang ordinaire & ils gardent entr'eux ; fit des réglemens aux Facultés de Médecine & des Arts & tous autres & les troubler, à peine de quinze cens livres d'amende, & de tous dommages & intérêts; ce qui a été depuis, toujours exécuté, & jouissent les Docteurs Aggrégés de tous les Privilèges dont jouissent les Professeurs en Droit Civil & Canonique. Le Recteur en est le chef, qui change de trois mois en trois mois. Elle a un Chancelier qui est aussi celui de l'Eglise Cathédrale, deux Conservateurs des Privilèges Apostoliques & Royaux, un Avocat & Procureur Général, Scribe, Receveur, Bedeaux & autres Officiers, tous lesquels jouissent des mêmes Droits, Privilèges, Franchises & Immunités que ceux de l'Université de Paris, en la jouissance desquels ils ont été maintenus par les Patentes des Rois successeurs les uns aux autres depuis Louis XI. même

parle Roy de prefent hurcufcment régnant, Se par Arrêts des Cours
 Souveraines & Traafaâions pallceriavcc les Mairtf 6c Echevins &: le Corps
 de l'Uni^^crfité , notamment parcelle du 17. juillet ij8i. homolo.» guée en la
 Cour des Aydes le ii. _May 1581. laquelle contient la Lille de tous les
 Officiers frivilgiés, &: a toujours été depuis exécutée & gardée pour
 Lo^inviolabl cocte Villc> fiAnteceJjûfes Bituricenfes. C H A P I T R E LV
 Ifl. s Alvator Fek DINA Nous Luficanus, lyji. p H I L I p p U s D E c I U s
 ^/fffff/i/ Petrus Loriotus ^ Cemilalm B^rgaifdu eritu anne is^S. doittr eltftus
 /.i/. /Vtronittàm B*hou CâbritUs B-ilott Régit Ntta. rii FilUm dttxf Z-
 'x^em. Andréas Alciatus 1^19. de quo injir* dtctmtu. ^ Antonius C A*i m us
 Pathicius MedioUncnJïs , t^leùii Succr^ir jsjâ. N I c o L a u s B o e r I u s*
 friwùm in atrotjHe Siturigum Foro PdJroitm , drinde in MddtmU Bituricc^/i
 Jitris Anttctjfor 1S12. tim tuA^i confijfui Préfet , tandem tertitu Prafes in
 fufnnM Burdegltlnfi Cariés Uxorem d»xertt loannam de Cambr/iy ex nohili
 hujut Z^rbà 'Familiâ-.decifjit (int Libéra ann» tSi>' & P*itpcfes injliliùt
 Heredts. Petru-sKebuf-tus' Mnttif^ejfulMitt ftr jinnos (ftnHt^ne lus publiè
 prâfjtsift hj£ ZJrbt , Lutetiam niigravit , ubj lut CAntricuut initrtrelitHt efi.
 Migravii } vivis die 2. NoV(mhrif ifiy.jicet i/\$ Collegto BertranJi Car.
 dinalis. , Eguinarius Baro iy4i- de ijno infi Franci scus D u A 1^ E N u s
 I^}8. Nicoi, AU5 BoucÛER'ius BitHricm. LuDOviCDS RussARDus
 Csinettups, Miiriam Depertlks Filtum-lOtnnis Dt fertiles tnjlgnis
 Mercatoris S" I^iab'x Uu pitre. Duxit 'JJxtrtm io, ApriUs liôi. H UGO
 DOJIELLUS IJ^t. Franciscus. Hotomanus ij67 Franciscus Balouinus.
 Antqnius CoNTius Iyj7. </fCtjfu 0 77' . ■ Jacobus CujA CI us 15^4. I
 ffiimts. JoA|*NES M B K c E R IJl s vyj\, | Fkamciscus Raguellus 1584. J I
 > ElogtA \ ififrd po^

The text on this page is estimated to be only 23.19% accurate

L 1 V iCcipius HoRTEMSius Câmuttnfis , TJxtrem daxit loannam
LMaUtfé y Filsam K^dvociti MtUifé , t^dvocati Bititricenjist dectpt iMno
Mog. ANT05aU\$ BtNGEUS \^9'y BftMriCMS , CUjlU Sfilifhium infr*
afie/uimus ex lEde hcAU jMtrtÂ Ftfcâlnfis depfomptum. JoiNN is
Renoardus Bi/uricMs , cajui tlo^ium jcfulchralt Jc^uitur. fOMUNDUS
MerILLIUS, CUjnS ELO' ffum infr* vidcbis , evocatus i6i3. mortaut
Frahciscus PiNSSONTus dtctffit 164s. Franciscus Broeus. 1617. dtceffu
i6}6. Jacobus Mercerius. JOANNES Mercerius. Jacobus Chenutius. M.
Antonius DoMikicus» iifiCâtMs in hânc t^ademiâ anno 1649. de~ teffit
tnno 16 so. P*rijtis xf. die Ftbr\$Mrii. Antonius Prustus fofi ctnfirmitam
Senittts-Confultê ejm elc£iio»cm^ do«rc pHblice fKfit 16. Novembris
164g. PiTRUS CapELLA. JOANNES BrOBUS. JOANNES MOLINEUS.
Franciscus Tullerius (Mtfuè riiu. EdMUNDUS BoNNAMSATai<
JOANNES ReBERIUS. Henricus CleriCus. HiAndreA tiAlctati Slogium
CHAPItRB LIX. C -Itéras fcientiis expulfa Barbarie , multi purioris
doftrina: luminc illuftrarant ^ (bla civilis fapientia milerc à Barbaris
occupata, jain fexccntosannos fœdiflîmc jaccbar. Cum priraus omnium
ANDREAS ALCIATUS, in Pago A Iciato Mediolaoenfi nacusi genere
Nobili , & anciqua Alciatorum Familia ortus, Jurifprudenciam curpiflîmc
op. preflam crexic , U vcluti captivam in libertatem vindicavic , Junfque
Scholas , ubi eadcm Barbaries jampridem regnaverat, dilTipatâ caligine,
expuinque tenebcis j^veluti Sol novus irradiavic. Nam cum in eis » qux ci
à Barbaris tradita Fucranc , perfeverare noUec, Antiilii Labeonis inftat ,
ingenii qu.iliure, & fiduciâ doarinie , qui & ceteris operis , fapientix ,
purioris licteraturar & anciquiatis cognitioni operam dcdcrat » ab inftituto
doccndi genere paularim difflidre , & multa innovare mdicuc. Expioiis
fiquidcm vcterum Interpretum gloircmaris, ad puriflîmos Jurifprudencix
fontes (ludiofos dcduxic, c quibus limpioi Jun'sprudencix rivi ad pofteros
proflucrenr, dùm jus vivâ voce incerpretaretur , auc cditis libris in dies
illuftraret » 00 faciliùs moliebatur , qubd ceteras artes quas apprimè
percalluerac , ad periciam }uris , cui tocum fc tradiderac, referrec, iifque
prxcipite iiceretur, ad enodandos plcrofque Juris laqueos , arque uc veterum
Jurifconfultorum oracula > ineptis Birbarorum Commenuriis fxdata, &
pravis incerprctacionibus nimium quantum depravaca, ptiftino fpicndori,
ipfifque Jurifconfultis fua verba, antiquumque nitorem rcftitucrc, qua in

teportris ad eandem fcienriam illuftrandam exemplo fuo viam prxivit. Eo
 enim ducfecucis tf[^]ponbus, prodicre, Baro, Duarcnus>Contius, Cujacius,
 alique prxftantifl'«mi ViriinBicuricenns Acadcmix lumina, qui, quod ille
 inchoaverac > felicirer at[^]eccrunr. Sevctioribus Jurifprudentialiis
 fatigatum animum, dulcionbus mufis folcbat cbicdjre, ad aliéna Cafta
 tranfire, non tanquàm transfuga, fed ut explorator, atque
 utindhumaniorum difciplinarum ope Jurifprudentiam fuam adornarer;
 pecticam tamen prxcipue 3ccijic, in qua quid potuerit elegancifTima
 Epigrammata atque Emblemata ipfius Scaligeri iudicio dulcia, pura,
 elegancia, tedantur. Jus Civile pluribus in locis publiée profefus e(l, *c
 primùm Avenione Cavarum, ubi cum incredibilem fibi famam comparilet,
 exteroſque omnes ad fui admirationem concitaffec, Francifcus I. inclitus
 Gallix Rex, fub cujus felici- bus aufpiciis, aurcoque vere fxculo, libérales
 difciplinæ at[^]uc elegantioreſ muficæ, ex Italia in Galliaro tranſmigrarunt, ut
 Bituriccnſis Academiæ jam tum Europæ cotius florentiffimæ ſpicndori
 confulcret, viri famâ motus, Alciatum propoſito ingenti honorario,
 Avaricum evocavit, ubi per quinque annos intima Juris arcana juventuri
 aperuic atque explanavic, inacdibili Nationum omnium concurſu, diim
 nemo fatiſ doâus videretur, niſi qui Alciatum in Scholis audiviffet. Verùm
 ingentibus prxmiiſ & Serwtoriâ dignitate decraâ, Francifcus Sforzia
 Mediolanenſis Dux, cum ad Patr'iam » magno Gallix defidrrio, revocavit,
 r.îm-n legc ut ei fas cflct in Academia Ticinenſi Jus publicè doceret unde
 tamen mo»

The text on this page is estimated to be only 25.50% accurate

S4- HISTOIRE DE BERRT. •b Hercuk Ferraricnfom Duce .
Ferrariam vocatus , ubi noonihil commoratus , eii. •dcn. Ticimim repctlic,
ibiquedim claufu ultimum , natus annos ^8. menfes 8. dies 4. prid.c Idus
Januarias anno lyji. Se ad beati Epiphanii Templum hononficc fcpulcuscft.
Alaaci Elogtum vide apud D. Thuanum lib. 8. Hillor. Baronis Elogtum, H A
P I T R E L X. EGuINARIus Baro Armoricus Alciato fucccflic , cujus
vcftighs infiftens , Jurii ftudia repurgare , ipfamque Jurirprudentiam .
bonan.m Arrium ope , illuarare conatus cft : magna ei comentio cum
Duarcno populari fuo fuit, de inccrpreucione junfdiclio. nis & Injpem , ut
ucriufque Opera ccftantur, mutuaque amulatione faftum cft . ut dùm utetque
Spartam, quam nadus erat, adornare permit . Scholam Bituncnfcm mirum
inmodiim nobilitaverint. Obut fcpimo Kalend. Septen.br. ani.o ly^o.
mortuum laudavit Fra,,eifois Balduinus Colley, m frequenti Auditorum
fuorum cœtu, cjufque Opera collecit & Typis Vafcofam Panfiis cdi curavit
anno 1,61. hujus autem JutifconfuUi in co prxftans eft Opera, dum Jus
Gallicum Juri Romano componit , & Pradicim Fori Gallici cum prudentia
Ronianorum coniungit. Hujus Eîogium vide apud D. Thuanum Hiftot. Lib.
ii. Sammarth. Elogiorum Lib. i. ^ Duareni Slogium, ChapîtreLXL PO s T
Alciatum, Bituricnfcm Academiam ad fumum glori.t faftigium cvexit
Ffancifcus Duarcnus, Brioci fano in Armorica , nobili gencrc ortus :
Vircnim toto orbe clanfliraus , magnam ex univrrfa Europa Auditorum
frequentiam in haoc rjrbem atcivit qui cum quotidie ex Palatio Regio ubi
habitat, in Scholam adducebanr, & Domum del ducebanti tantam autem
tum recitationibus , tùm editis Operibus claritatem fibi neperit ut videretur
omnibus Junfconfultisinduaurus caliginem , quin & ipfummet Cujacium '
gualera quancumquevirum, cujus cunc n.îfcens gloria increfccebat in dies,
cum ipfc parenî ferre non pofTec, Cujacius fn^riori invideret, hanc Urbem
& Academiam deferere coegit & Valentiammtgrare. nbidum
Duarcnum^mulatur, cjufque famam affequi conatur' Mirum quantos
progrefTus fecerit. quibus & ipfi poftmodùm Duarcno palmam prarnpuit •
nec tamen minus ipfc laudandus Duarcnus, qui inter primos Cujacio viam
ad majora fecit, & poft Alciatum, explofis veterum Interpretum
Gloflematis, puriores Juris antiqui fontes aperuit, &r ipfos Autores imit.itus
p^jrè & fine fuco, Jus Romanum mterpretitus clt: quo nomme ipfum pluns
femper fecit Cujacius , exterifque ommbus antepofuit. Immaturam mortem

immortali nominis penfavit memoria , vix enim yo- annos natus , quo? line impedimento tranfegit, extremum vit.r diem excgit anno ly j?. Jacet in ^Ede Divi Hippolyti juxta Eguinarii Baronis popularis fui Cincres Duarmi Ebgium vide *fud SMmmérthaHHm Itb. i.& D. Thunnam lib, Hifi. 2s. Donc m Glogium. Chapitre LXIL ÎN florentiflîma Biturigum Academia, è qua tanquàm ex Equo Trojano toc eximii Jurif, conlulti prodierunt, fub Duarcno ftipendia mcruitHugo Donellus,in.Hcdus natus anno iyt7. ubi untos brevi progreflus fecic. ut infigni dcinceps Junfperitia. &: prarccllenti ingenio cclcernmas Europx Academias mirum in modum illuftrarent : nam cÛ per aliquoc annos Aureliis Jus Civile docuiflet, in demortui preceptons locum, fuffragiis omnium fuffecclus eft : verum exortis ob Religionem Bellis Civilibus, cum modus culpar ex doanna: vel pecunix modo conftitueretur. & qui fuiſſet cruditus , fieret nocens, eminenti periculo luorumque furon fe fubſtraxit, atque in Germaniam certiflimum femper Viris doâis portum, tanquam m aſilam fercccpic, ubi perhonorificis conditionibus ab Iliuftrillimis Ftiderico

The text on this page is estimated to be only 20.89% accurate

LIVRE I. âs rico le Ludovico Etcftoribus , exceptirs in
Herdclbergenfi Academia tandiù JusCivileprofclFus eft, , doncc B.uavas
Athcnas commigravit; unde tandem Altorphium , à Scnatu Norico cvocatiw,
le contulit, ubi port militas peregrinationes , certam tandem naâus cft
ftationem 4r pCThonorificc fepultus eft anno ijⁱ. xcatis fux 64. Multos
pr.Tclarofque de Jure Civili Commentarios reliquit. qui viro vix ulli
Jurifconfultorum fui temporis fecundo xterna pcpcerunc fam.im &:
gloriam. Cum omnes aoimi facilitâtes cgregie femper tùm vel maximè
microoriam Jutiiconfulto prarcipue necclariam, coluit. Unde Magiftrum ,
cujus memoria minus fa:lix> ca in rc tanto intervallo fupcravit, uc
univerfum Juris corpus quantum quantum cft memoria cencret, & fmc
mcndo roirantibus Auditoribus recitaret. Dum Avarici in Collegio Cujacii
mor.uetur, fubortâ intercos, ut ferè fit inter viros maximes, de
Litteriscont[^]ntione, in ejus prxnomen ludere folebat Cujacius, cumque non
Hugonem Donellum , 15rd Nugonem folebat appellare; qui tamen joci mhil
vin prarfantiflimi glotix detraxerunt. Placuit autem hic Monumonti
Infcptionem apponere. Hun D9tie(lui IfcdumS HuUi "jurifconfultorum
nojlrî fjtCHli fecuadas[^] in Galliis initie, mox indt Civili Belle fîu[^]rdnte
fecedere conclus, Htidtlbergx, dtinde Lugduni Batavorum , dcnique
Mtorphii mdTfu cum ddmirstiene à" concurfu exttrorum ftr4 fitunde ore
docuit, Deo & Hominibus t[^]ne ch*rMs jfenio tandem confeBus , vit* &
moUftiârû futur , pi'é ac placide animarn Creafori reddidit annù R. S. H.
M. D. XCI Ucnfe Maïo, xtatis fut anno LX IV. cui bene rrerito de ylcadcmia
Alttrfhina Scholanh* ferennis memorii ergo H. M. P. C. Ejus Elogium vide
apud Thuanum, f/ifi. lib. loo. Eloginm Francifci Hotomani. Chapitre LXII.
FRancîfcus Hotomanus Lutctix , Patre Petro Supremx Regni Cutix Senatore
oriundus, acceptam à Pâtre claritatem generis; ingénu fui lucc illuftravit ,
qui cumfacilipromptoqucingenio.cui difcendi cup.ditas . labor & «xcretat.o
accedebant , Litteros humaniores effet cdodus , adolefcntiam mgrcfus a
Patte Aurelias abductur, ubi cum cerceiam Juri Civil, optam dedilTct,
Aurelins Laufannam fc coniugt . & Jus pubUcè ptofcius eft , inde cum
nomen ejus per Europam cclcberrimum effet . Valennampnmùm dcinde
Avaricvm cvocatus , utramque Academiam cum recitationibos dcaïUimis,
tûai fbripcis non intermorituris mirum in modum nobilitavit. Vctùm cum
noyarum opimonum pravxque Religionis fufpedus effet , poft Fcftum

infauftum & diram bnirnam Smbartholomcam patriam deferere coadus ,
 Bafileam petiit, ubi magno cum honore ex ptoi. vivere defiit pridie Idus
 Febr. anno 1⁹⁰. In hoc Viro genus , Ingenium , Etuditio,
 Rerum Gallicarum Notitia, Eloquentia, Virtus atque induftru, cum lumina
 Juns kienri[^] c-rtabant. Plura edidit Volumina, qux omnia fimul poft obitum
 Authons collecta , publiici Juns fecit Antonius Le[^]ius Jurifconfultus- Hujus
 Elogium vide apud Sammarthanura Ib. 4. D. Thuanum lib. 99. Francifci
 Balduwi Elogium. Chapitre LXIII. FKANcibCUM B ALDuiNu M fine
 injuria prxtermittere non poffumus. Hic Narionc Bclea Patria Atrebatenfis,
 Patrem habuit Fifci Patronum. Ingenio meraoriâque adco foelici fJit . ut
 quidquid voluit, femper fie confecutus. Prxter artium enim encycloped.am,
 terum geftarum, & H.ftorix cognitionem, adeptuscft& cloquent.am
 fingularcm, quibus Turifprudenciam , cui prxcipue ftudebat , mirtm. in
 modum rxomavit. Quxomnu untam ci famam compararunt , ut dum Carolus
 IX. virum cloquentimimum quxnt , qm Leeatis Polonix Henncum
 Andegavcnfem in Regem cleaum poftulantibus , Latmo Scrmonc
 rcfponderet. Balduinum facundiffimum ad hoc munus ex Academia
 Andegaycnfi Lutetiam cvocarit, ubi violent! febre correptus , ij. natus
 annos, deccffit c v.vis, «nica (u|«fti:c reliai filiâ, ex Catharina Biton quam
 duxerat Uxorem. Jacec Lutetiz in xdc Matutinatorum > cum hac Tumuli
 titulo. D. D Francifci Balduini /. C. Epitaphium. cVj A c I f . B JL1>V 1 NV
 S h)(jacet , hec ttecum réfuta & vole. Mortuis vobis Juriîprtédenttam
 f*rr/[^]iet gTÂVÛ fofor, ^

The text on this page is estimated to be only 21.57% accurate

éd HISTOIRE DE BERT. Tuncifem talimnut C. ohi'tt tx- Kétnu.
Ntvtmhr. Anno a fânî Virginis isⁱ. papiriits Maffonm jurijs Saiduini
Auditor t Tumulam fofmt, Cujus Elogium vide apud Sammarthan. lib- i.
%Antonit Contti Slogiam. Chapitre LXIV. ANTOVtuM Conritim
Noviodimrnfem , Regii Prxfc«rbi Filium , in Academiam noitram Margarita
Sabaudix (c Bituriccnfis Provincia: DucifTa » Aureliis ubi Jus Romanum,
magno Studioforumconcurfu profitebacur, cvocavic Inejus gratiamdura
Lcx, qui Juris Canonici ProfclToribus in hac Academia Nupcia:
interdiccbantur , abrogara cftⁱ ipleque Juris Canonici Profrflor Uxorem
duxit Spem Barac. Vix ullum habuic Jurifconfultum parcem , fupcriorem
cerre ncmicm, (i unum Cujacium excipias : fuie enim rir acris judicii &
fingularis diligentia:, vcl ipfo Cujicio tefte, qui fe nunquam à Contti
confortio reccllftc, nifi doûiorfm gloriabatur. Ejiis Scripta hue illuc fparfa
in unum corpus, quod rei litteraria: non mediocriter initprfuit, collegjt
Edmundus Mcrillius, & publici Juris fecic anno \6\6. devixit i6. Kal.
Septembris ferc fexagcnarius. Jacec in itdc DLvi Hyppoliti vir acutiflîmos
& dodiiTimus , juxta Duarcni & Eguinariî Baronis cineres Cujus cum
Tumulum fine Elogio vidiflcc Germani;s ijuidam, hunc Verficulura
adfcripût. Hic jâcet dternis FiÛurm Contius annis. Hu)us Elogium vide
apud Thuanum Hijlor. lib. t4. &: Sammanh. Elog. lih. 2. Elogium Jacobi
Cujac 'ù. C H A P I T H E LXV. CL AKiffiMUM dcinde Cujacii illuxit
ingcpium fine excmplo maximum , cujus Viri maçnitudo, mulrorum
Voluminum inftar exigir,non brevis Elogii paucasHncas; neque enun folum
coxtaneos Autores longo fuporavit incervallo , verùm ctiam ipfos Juris
condicores purâ, nativique Juris Interpretatione cox'quavic : Ica uc cum
peculiari nomine quifque Ancccerti-trum laudcrur, foins appellari
Junfconfulcus racrucric Plura edidit toIuroina,quibu\$ nomen fuum perpétua
commendavic mcraoria:. Intrr cxtera tamen divinum illud Obf rvationum
opus éminec, ubi vix ullum Juris locum inudum reliquit, quo opère camara
fibi nominis cijrirationem peperic, ut nului fit nec c vctenbus quîdem, qui
palmanⁱ prxripiat fummo Viro. Tholofa: natus cft Vit novitⁱis nobiliffimar
, qui omnia fibi fua incrementa debet , & obfcuritatem generis , ingenii
claritate fuprà modum illuftravic Pluribus in Scholis Jus Civile profifl'us
cft, nec enim unus locus tantùm Virum capiebac. Avatico evocatum
Acad':mia Valeniina prin ùm, dcinde Taurincnfis excepit. Sed cum cofitaret

quanî txdiofum fie &: incommodum fcmper difcurrere , certum fibi locum
dcligenum cenfuit; itaque Avaricum reverfus nobilimmum fcientiarum
omnium emporium, ubi diutiùs commoratus, cùm j.'.m propter Bella Civilia
tumultufque Gallicos vivre longms txderer, bene meritum à: Republica
lirecrari.i fpinrura Dco xtemx pacis aurori reddidit v. Non ^ •

Septembrisivpo-Scpultus eft in^EdcD. Pétri Guialdi.cujus Corpus cum fine
uIlloMaufol:. honore vidilfer Pettus Gibicuf do(ai(rimi \$ Bituriccnfis
Senator & JurifconfultuSjJurifconfuldmrgrMt, torum Principis &: Scnacori^
Biruriccnfis ImaginemC 'pellaubi VirimaginiReliqui.vjacent, chépfî,
graphicè depiûam apponendam curavir. Vide Sammarth. Elog. Uh, 4. & D.
Thuan. lib. 99, TESTAMENT D S M. DE CVJaS. T0Mrri. A U nom du
Per^, & du Fils, & du S- Efpric Je Jaques de Cujas ay écrie ce TcftaW«
Cêm- ^ \ ment, qui s'enfuie en cette forte. yrtt Jc veux qu'il ne foit vcu
d'autre perfonne que de ma Femme, & de fon Père, lefquels dMfgtnt, jç Pjjjj
Exécuteurs d'iccluy. tnftmt». £j ^pj,^ trépas , je veux être inhumé eu la
ParoifTc , fans que l'on fafte, ny qu'il y ait aucun Convoy, nv autre que le
Curé &r le Porte-Croix. Mes ' Taure, Que l'on ne vende nul de mes livres à
Jcfuïtes , & qu'on prenne garde à ceux à quilVm en vendra, qu'ils ne
s'interpofent pour IcCiits Jcfuïtes. s Livres, ou'ils ne foyent vendus tous
enfemble à un, ouplufieurs .maisun livre aprcz Se prix fait, frlon ce qui eft
porté par l'Inventaire que j'en ay fait.

The text on this page is estimated to be only 28.94% accurate

L I y K E L Qii'on Wndc les livfès \ \K. icté Bourges , moyennant ce que j'ay fourni pour les racheter. » JV/4 F<mmt prendra fur ce peu que Je laide de biens, ce que je luy ay accorde par fon a Contrafit de Mariage. hrieUt Le rcftc elle le gardera pour notre commune Fille , qui eft ma légitime Héritière, juf- Htrvt qucs à ce qu'elle foit mariée. Les inftrumens des Rentes qui me font ducs &: autres dcბtes , font dans ma malle de c'^* " bois» que l'on pourfuivc le payement. Le Procez commencé contre le S. de Galifard & fa femme , qu'il foit pourfuivi , afin chaque mon Héritière foit déchargée : dautant que je n'entendois jamais m'obliger , Se que Jfelitr, je fus véritablement inféré dans leur ConrracV f»ns mon fccu. M*riL«s ly. 16. &: 17. livres de mes Obfervations , feront délivres à M. Pithou Avocat en la ^' Cour mon amy, pour les faire mettre au net, &: vendre à l'Imprimeur. Legtttdm Si les Héritiers de ms première Femme demandent mil francs qu'elle apporta, il faut dcffendre que je les aygaigncs, félon la Coutume de Tholofc, que nous fuivimes en nôtre brxeUt Contrat. Soçhr-et Je ne fçache point d'autres qui vous puifTent rien demander. Paflcz cette vie cr> paix, FiSe dt louans &: craignans Dieu fans celle- Ne faites mal à nul , faites bien à rous fans diftinûion de perfonnes. Fuyez l'Antcchrift, & les inventions & fuppôts d iceluy , qui fous le nom iTEglife, gourmandeni , brigandent, corrompent & perfccutent la vraye Eglife , de laquelle ^^^^/^ la Pierre fondamentale eft Jeius-Chrift feul , nôtre Sauveur & Seigneur Dicu ^ & fuivcz yritSe fa fainre parole de point en point, f.ms y rien ajouter ny diminuer. Dieu foit .ivec vous, & Ctursrt. vous conduife aprez ccrtc vie t«mporelle à réternelle par fa fainte ^racc. comme je lefupplie b Aféj^au nom de Jefus fon Fils uôtre Sauveur, bientôt me faire joUir d icelle, prenant garde i fes mifericordes, &: non à mes mérites. Ainfi foir-il. Ainfi fignc, Jac. de Cujasi' du Remre Fait à Bourges l'an 1^90. le Jcudy 4. d'Oftobrc à deux heures du matin, de fon âge 6p. ^^" il naquit l'an t^io. dJ/Ji're m*riit é Pitrrc Btchtel^ Fili dt J4eqtiet Ctir^^Uffr du Féy , Recevemr ^exeml en Berrj , S. dt Géhjéti^ (\$• dt Gôhritltt ae C'ttirMri le t| Février ifS6. ftirdtvént Stiils Nattirt R*j*1. Franctfci RaguelU Elogium. Chapitre LXVI. PO s T Cujacium commemorandus venir Francifcus Raguellus , Vir neque tacenduj > neque dicendus fine cura. Cujacium pcr plûtes annos audivit Avarici Icgentem , & Valentiam fccutus eft, ubi puriorem Juris vcteiis fcientiam, tanquàm ex limpidiſſimo fonte hauſit. Inde reverſus Avaricum ,

Magdunenſem Præſeduram ita exercuit, ut unicuique Jus ſuum ſine
 acceptione perſonarum» perpétuè & conſtanter reddiderit: ſed non exigu*
 Præſeduræ finibus Viri tanti fama circumſcripta eſt, cum ad ipſum tanquam
 ad oraculum univerſa Provincia conflueret, ut conſulentibus reſponderet»
 vel lires ut arbiter ex compromiſſo dirimeret; quas lites dum affiduc traſtat,
 vel judicis officio quotidie fungitur. præſens fori Gallici cum Juris Romani
 peritia ſe conjunxit, ut utriuſque Régulas apprimiè tilleret: qua in re
 gratiam quam à Cujacio Præceptor acceperat, quodammodo retulit dum nihil
 Cujacius ſine Raguelliconſiliomolitur, & eum de doctricis rebus quotidie
 conſulit, quoduiſceret faciliùs, Raguellum in defunâi Antecceſſoris locum
 ſuſſiciendum curavit j quæmonere dum deſungitur, Cujacii Collega,
 Cujacium de Jure Romano, Cujacius R. \ue/Ium de Jure Gallico fréquenter
 conſulit, & uterque utriusque perutilis fuit. Poſtquam aurocræper plures annos
 Jus Civile profeſſus eſt in Academia Bituricenſi, tandem nactus: Idibus
 latitecit, Idibus Septembris, anno 1605. publico funere elatus eſt, & in
 Bacæ Mariæ ſiccaicnſis iE. de conditus, in cujus Turolo hoc Epitaphium
 legitur. fféotcifei Rafftelli Jmritferin SchtU Siturigum olim Vtcâni, Script à
 , Ctnjt/if, âc Récit .il icmtm gbria eminentiffimi umbra. Flere licet, gaudere
 tamen, cjucU profuit olim jirs me A fugze^t* cognitÂ fCt fbro, Qtùppe ego
 10 s, ahiens fieiH i jCAiifus ahtptdè V r nd^i pihi'tt lux redi'vi'VA mféi. Si
 cm trifie vkle \nunc excidit, ordine Hierji InBituat liètum, quod mihi Seat'
 «irir. I

The text on this page is estimated to be only 16.82% accurate

6^ H I Sr O I K E D E 'BE K R T, H se mmoret Tshla CMiritum
cavffjnum faio ^uvium Auha BoHniitafibi adfcruit^ AÇgentiU Sefulçhro
tandim/ccuiurâ intalit litbi*f Scpiembrù auno t6osi_ .'. , ^rium
Q^lfCerceriorum Elogium. Chapitre L X V 1 1. Qrj AM ferlicibus abundec
ingeniis noſtra Bitutix, bonatum Arcium mater, Litccrarum Emporium,
Civilis fîpienti.r Templuin auguſtirtlmum , indicio crunt ex cadem
Mercciiurum familia inlignes jurifconfuUi tecs, Joannes, Jacobus Joannis
Filius , Joannes ptimi ex patre Nepos. _ Joannes quidam inter cos merito
reponendus, qui Duce Alciaco purioris Litteraturx &: antiquitatis
cognitionem ad jutis ſcienciam atculerunt. Hauferac enim à Cu}acii
confottio bonacuni Arcium Jucifque peritiam ſincularem , quibus prarlldiis
infteuclus , cum ad lurisprudenciam illviftrandam paraiiot acccederet, in
idem Collegium afl'umi meruic, in quojus Civile per annos triginta, vivâ
voce profelfus eſt \ nec tamen intercâ ſcribendi ſtudium re miſit ^ cùmex
ejus Munto , opinionumiibn duo < de arte conciliandarum Legum ad Jaco*
bum Filium liber unicus, &: ad Titulos dePignoribus &Hypocccis
R<^citationes folemnes diverſis temporibus exierint , &: nonnulla: pro
apericendis Scholis Orationes elegantiirimx, qux quanca Viri fueric
eltiquencia, poAeris indicabunt. Nec cantùm in Jure docendo Alciatum
imitatus, fed &: ejus quoque in Pocticis cicgantiam, ceditis Emblem.vtis quic
ad Alciatca pcoxime acccedunt, maxime fuicaiVccucus Quam autem fueric
Civibus fuiſ gratus, &: ad reg *ndos populariim animos idoneus , ex co
parce quod omnium votis , bonorum omnium courpiraBceconfenſu , Urbis
Major cledus , Civibus per biennium pro more pr.xfuit. DccelTit magno
omnium defiderio 4. Kal. Octobris anno i6oo- xtat. jj. Reliquic morien»
Jacobum Filium tanti parencis hxredem , non dcgencrem patemarum
virtutum Succeſſorem fucurum, niſi fata invidiflents vix enim AntecciVor ex
more publica difpucatione cledus, piternam Cathedram a{'cenderat,cum
poſtridie ſolemnis Aggregationis acurâ Febre correptus, rriduo poſt
liibiacus, &: unâ cum Patre juxta Baronis, Duareoi, Conciique cineres , ad
Divi Hippolyti it,dem tumulatus , ſpcs de ſc concepcas immatuiâ morce
fefellir. Hoc eis m Marmore poſicum Epicaphium legicur. D. O. M. S. P. V.
CL. }0. M E R C E R 1 1 J. V. fioid per ntiMos 30. cum Uude publiée
prtfeſnj ejl ftriHJf. ccnfHiriJf. eleytentijj". omfnbta ingenttis & humams
jrtibus injlriiſijj. txculirjf. ernat jf. "L'rhi, CivibttfqHe^ qtibtis biennio in

fumma armtrum & dnmorum (ontemime cum honore prxfuit[^]
 diltlffimustde RepitbUcâ meritifjifnm[^] ptj} (^u.tm per lyjlra 4. Pjritijlicts ,
 Atitjritiis cr Nephre» ticti dtloribm confccfiu[^] ahoo Chnjli i6eo. tuùs js- 4,
 Kalend. OÛobru[^]fatù cejftVxor cr ii' icri pkniiffimi msrentès. ■ ' T[^];
 rûu<)t/i: Tt[^]iTa'» i 7i>t,r<Jr ^ûTî /Sé[^]içîmi'. Jscett in rodem Tttmitla facobut
 t[^]tercerias lâann'u/liusjneadem yfcademid Bituricenfi Ûoffor[^] & JFrndfcâ
 de Cmrcdlts , loannis Mercerii Uxor é" Mater Itctbi. ViAt\$ r or* pro eit.
 Epicaphium loannis Mercerii. S T A , V I A T O R. Uni us in Epit[^]phio
 lurifeonfulti , Epit.tphinm utrtrHfque lege é" Inie. Ptimicerium Doclon.m
 tudi tx hoc Uirmore , quem audijli ex CJthedr.t fluntem , nuimoreo di[^]A
 Monumento. Vit* leges vivus te docuit , mtrtis idem mort uns docer De
 pœnitentia pnfdtHs duodecies , vix egit eu jus pct>niteret. Academi* lumen
 & celunien , Acêdemix dignitdtem cmni aulhorilAte poJlh*bitâ reliai ose
 tue[^] hfurt Theatrum extitit vit[^]e cr doihim Biturix ^ftmjt f»perjlitts ^
 Europe vindex , glorU CaJltAy memori< difcipulorum turbj quos ex
 omni[^]nte intra annos jj. AnteeJJor meriijfitnus nur meravit fepties
 miUenos , eo vicanntm matura virritt é' eruditio perduxere ; tte
 dejiderareturquijîs, tim Fatrueli fuppar ^ mox cbarijfmi pMrui dejlderium,
 nomen ac famAm prxjldret[^] tAniim no» rior Nepos. C[^]d T[^]atuUtia D.
 loannis , lodnneschiit Feftosinter ignés quihus AttmperftA marflifj
 tolerabltor foret, fropé fuit , */ lachrymjt Civ'Udtis ignen[^] extin[^]erent ,
 extinÛo Académie iutnine ,fratremque moderdtorem Acddemid, mdiente
 modetdtoreTJrbu[^] nocte cbiit ftd lucidâ[^]dmul.i vit A lucidx. Lucem nempe
 AfflArat perennem oÛîduano Appu(/7t, S<d jujlitix fj lendid/jfimu[^]
 dddiderat in dies claritdtem[^]Pdrthenico divînapareHs,iantis feptus
 prxJîdii('exceff)tyâd[^]mA»i futurMS Aternam fuperpf. obiit anno fdlutis
 jô[^]-S. Atatis 59. die 24. lànîK- \ • A N A G R A M M A, Imnu Utretriut,
 inris Amêtjmt nteti-\

The text on this page is estimated to be only 14.16% accurate

LIVRE I. EP ITAPHVM ANTONII BENGJEL Chapitre LX VIII.
édjupùm erudiunt multos , q,ufi fidU in fcr^ctu,ts tternîtites. Dan. cap.i». D.
O. M. Et memorix Conjugis merrentis Qxor mocftillîma, cum orani
Familia. H. M. P. MjiNTA qui/qu/s yiator perhiut , ntn hic volgàus umhr*
infduutos mutts ejueretur.f fr^ncris ; iùcfunt Antonii Benrti efa ccndira,/itis
dixi. Sed htu ! no» fitisfeci , tnirn futptfiulit delor , & fuccinn^ nitrb* djrt
"jetât , f^aternt mortis facundus nuror ; Antohitiê iOe BengiHs Juris
Vtriufque DUhr ccleherrimus, ScbçU Frtmeps merii ffimus,ijtti per emnes
fcientias infredikili captu fre^efus , à ftreañhus negptiis ad publicum dtctnat
muttHs omnium ordinum^ ctnftnfit rtvocatus zô. tjitis nnno , in demarttti D.
Citjécii locum t*m ans\iuit juffcOns tñi, nt^ ercftumJoUtn qmtm lugclant
docli omms ,• qu.tmprimi\$m fihi rtdiditum elo<juentu puritate. tii/idiêm rem
mirétijlnt: cftrifo huic wu»ai decendi Jic Mldiclus,d Reipuhlrc/intnimeMra
nendfuit^eaitc éCûn/t/iif^He^Êie Àjuredicv/ido.feniperdrCivibMs fuis
propter JitmrrutH morum fuavitttem multum tmdilss ^ «ptinutihus gratit/Ms
, Siudio/i: charuj ^ omnibus gratus ^ é in omnibiii fâtiffjtus , & {ni
Flchifcitum non xque fatum fuit. Eo dtmt^uc doccndt muntre 24. anms
ptrfun^w y tandem êcerhifimum fui dtfiderium rdinqtus tnno Donuni
1616. immature Ufiifimis Virii fato fuhla lns tñi , duos ttntum &
tfuinquAgtnts tnnos natus^ lunnte Academia, t^eerentibus Mufis,
«lumnoque charifimo hnvierem ritam perpétua neminisftma repen/uris.f/uit
bine precare & vale'. Cineri attjue cfféus Firi incomfarabilij^ Mu , mcerort
incomparabJi ,jup Imc foltebarAntonié^ Bengxo Antonius Bengjtus,
Juri/perito, Jurù Studio/us^ Antectfort Difùpuluj ; ettdm pr 'ih dolor i Patri
meritifimo Filins mareniiifimus. , ' — — — ?T— I ■ £piraphwm Joannis
Renoardi. Chapitre LXIX. S^STE gradum (juiftjuis doclrinam & nattvam
tnimi tandorem côUs. loanites tenotr^Ès I. V. Doflor eximiut hic jacet : ille
ijui fmgñiari qnondam ingenii acumine poUtioribus Utteris Cr Le^m peritii
omatus , hortanie primum lurifconfultorum Principe Cujacio fr^tceptor
enix} , deinde effiagitantibus hujus (. ivitttis Magifhatibus , > foro ad
Academiéttmer Ci'Vices tmtmuhus , per triennium fere jacentis
rrflaurationem âccerftns , publicum luris exponendi munus fnf* upit :
pnrioremftmper & (Irgantierem doctndi rationem à fumm Antecejfore fuo
excultam ample xut non fine faennidid admiratione & nominis fama , alibi
precul dubio fuàm natali folo ctlebriore fui, ma: quatuor évipnti anni s

muntre perfun^Uus , ebiit j. I dus Septembres ^ anno l>mini x6i& *uiis fix ji.
bene ti precart & valt. I. M. Pnncifca Sonaemain ConjUx. M. B. M. P.
Sdmundi MèriHii Stogium, C K A > 1 T R E L X X. DEsiDBRABAT
Academu Biiuriccnfis foelicia témpbrâ ,quibus Duarcnus , Contius ,
Cujacius , aliiqne poft cos fummi viri xictnxm ci glmiim , &: decus
immorpcpererunc , cum Utbis rnodccatorec priftinz glorig repacan^z
(ludioTi > Edmundum McTillium Cadurco cvocaruDt. Is çpcun) votis cb
rcfpondit racilius, quod uc ipfc aflferic , ci Cathedra: infidcre mallet , in qua
mixiteus Cujacias pleràqne dottina: fuat monumenta rradidic, quam Vir
dodus fie implevit, Tit li Cajacio ccfTerit /dmbes cer^ fui temporis
Jurifconfulcos doûrinx puricate Sc juriCpcririà fnpcimit. Natusiuceta cft
Treccis in Urbc , quj: poft Pichxorum Fratrum Natales, vix "uUum
illuftriores alumnum culic, à Patre vi!• do^Stnxo , qui & ipfc fub Cujacio
pei plures ann^s ftipendia fceccac > filentibus n\m

The text on this page is estimated to be only 28.24% accurate

;»> H î s:r O ! R Ê DE E R RT, Galliarum Academits pmpter
patres quxcxarferanr, & Bella Civilia excitaranc , prima Juris clemencia
pccçcjvit/ cum vix priinx pubertfttis annos exccfliiret : cutn autem expedata
paï ftudiis hõndr'cfti , Acadefnlfs rplendorem , omnibus commeandi
libertatem rcÂituiirec. In Academurn Tholofanam allegatus, ubi per plures
annos fub Guillelmo Marano , cujus tunc auctoritas fumma,ir.ilitavit,
tantumque ab eo lumen in Libris Juris mutuatus eft,ut ab eo
^hcHotis'ifcviSatÀs irtiîgtiîbns , cum vigcfimunii &: altetum annuni
attigifTetjih Antcccflorem Cadurci fuerit adlçclus ; quem honopcm ut nirnis
prxcoccm , cum quidam invidercnt juveni fuprivptiitem crud,i^o.,
adlciEtiorijcmque propcer xtatem nec dum juftam convellcre tentarent,
amphlllmi Senatus Tholofani Dccreto probata cft & confirmata. Summum
auté Çurix D^cretum mcruir^ brevi oftendic, tantamqirc fibi comparavit
famam , ut in Acadejihiarn rtoftirà'm aimo iSii: fJèrît evocctui-, quam
deinceps per plures annos cum docendo , biVrt fenbéndo, mirnm in modium
ilînfravit. Emiffi enim diverfis temponbus Obfer^acion. Libr. viii.
Ibtulentum in L. Juftiniani Deci^iones Commentarium. Notas philologicas
in PaHîoiiefn Chtifti , quas etiam Urbanus VIII. fumros , doctufque
Pontifex approbavic , tñfcî prxfettà Lrbros ex Gujacio, quibus variantes-
Juris Interpretationes Studiofls apcruit , qnx potioc cflTéc opinio
indîcavic,&: fingularcra cõnciliandarum Legum rationem , modumé\\c
utilem nobiliorum Juris Qnxftionum in utramque partem agitandarom
demonftravic. Haec tatnrn Viri incomparabilis laborem Gniftre quidam
interpretati fie acceperunt , quafi irioitoo infultare Iconi , & ex aliéna
reprchenfione famam &: gloriam captare vellet; cum tàrtjêh jf>fc vcrius
afTevcraflct , ut reprchcndendi animo Libros ex Cujacio non inftituifTe , ita
n Ce ahimo comparandx gloriæ cum effet xtate jam
ingravcfcente,quxjaclancias refpuit, (juacque non de? Opufculis in vita , fed
de Operibus poft mortem cogitarec, quocirca fperare fc oftendir, ite xquiui^
forte Judicium pofterior xtas ferrée, atque agnofceret , non ingénia
cemporihu^ , fed ingcriiis temprra defuiftc. Dum in Academia noftra Jus
Civile interpretut» hoc ci gloriæ contigit,uc SrenilTime» Principi
Ludovico Borbonio prim: Juris Elemchta traderec> quo tempore quid
illoftriusîquid gloriofius potuit Urbs noftrâ Cõnfpicere» quàm Rcgix ftirpis
Principem à Jurifconfultorum fux xcacis Principe civilis fapientix haurire

præcepta, quibus postmodum Regi Regnoque utilis> togæ militisque dotibus
instruendus, sic profectus confilio, ut bellicis virtutibus Regni fines propagaret.
Per xxxv. annos in Academia nostra profectus est magno Nationum
omnium concurrens, & tota animi contentione legitime scientiæ totum se
integrumque tradidit, firmâ fatis usus valetudine, nec fonticis morbis
diversatâ, rejeris ut ipse ait, negotiis & conversationibus quæ avocamento
esse poterant, unum habens propositum, ut ostendat & cenebras, quæ in
Libris Juris occurrunt, à se fectiois depelleret. Hunc summum
cantumque virum, & cui in quibusvis -Jucifectio; comparandum nobis
invidit, & plura meditantem violenta mors oppredit die 7. Julii ætatis
68. Postquam enim de sacro cui dotinice diebus Academici proceres
«defunctus» domum rediit, dum Johannem Hemerum Senatorem
Bituricensem qui cum invidisset, honori causa deducit, repente lapsus
capite ad saxum alliso miserrime perierit, quo in unum facili casu cecidit
Academice decus & splendor. Elatus est ad Divi Urfini iedes. Plura reliquit
Manuscripta Opéra, & jam prælo parata, quæ tanto parente indigni Heredes
Filii unâ cum Bibliotheca vendiderunt Paulô ante Obicem quibusdam
amicis indicare superum se condidit Elogium, quo Academia nostræ
publicos in usus Bibliothecam legabac, verum auc non inventum, aut plagio
subreptum est, magno Civitatis damno Viri magni Testamentum. De eo sic
cecinit noster Catharinus. Jæterna jaceas sis in præce Meriit Sit tibi terra
levis, quæ tibi dura, juit. Sic etiam Joannes Hemerus. Senator
Bicuricensis Ue omnes casus Lc m quæ mente revolvit yixit cajit mortu
ad ejus jhi. En caJU ^Aviort ruie nec Jortis micjUie Tuhcvalkit Legein
jol'vere pitulicus. Sic cecidit X-egium cohmenj quo junte resurgit, Et SchûU
Biturigum, euo creunte ruit

The text on this page is estimated to be only 25.81% accurate

LIVRE L 7^e Viu edmundi ^eerillii, pcr iffum /crtfta. Chapitre LXXI. EOru M vitaqui in aliqua arte clarucrunc , oblivioni debeceripi , tùm ut î\xnQ\i de bita laudis merccs perfolvatiir, tùm uc pofteri in candem virtutem excitentur, qui poo/Gmum rauone duaus , Vicam Edmundi Menllii egregii Juris Profceffons, Scripcis cradcre mftkui, uc mihi publiée te privanm cor.tigit obrervafTc. Edmundus Mcrillius orttim habuit Tncaflibus Campamx Civitate Metropoli , gencic haud quaquam obicuro ; ctenim Pater ipfius viderac Chriftophorum Mcrillium Patruum Jurifdiûioni Tricanmorum Pri-fcdum gencralcm , aucm OUvarms Cancellarius propter fingularem Junfpcruam, & in dijudicandis negotiis lolertiam , ne rognnti ac ne cogitanti quidcm (ut ferrbant tempora) dctulerat. Viderac ctiam Odardum Hennequineum Tricaflinorum Epifcopumcx materno gènère avunculum. Pater intra advocacionem manfic, Prarfidiatu :n iis temponbus credo, cum famam célébrera ex ea quxfiiflet , & omnia mania obtineret, quibus apud populares fuos gratiofus effs poterac. Juridicus Epifcopalis fbri fxculans Univerfitatis Tnciffitorum , multorum Collegiorum , facrorum & corporatoruin Patronus. Neque fuit Mater ignobilis, qua: fracres in Prxfidiatu Tricaninorum, & m Prxfidiatu Pruvinenfium Scnatores habuit , & quatuor Decanos Avunculos Cathedralis Ecclella: Tricaflinorum fucccfllvc , & ob mérita cledos mcmorabat. Fratrem habuit Carolum Canonicum Eccleûr Cathedralis TricaOînorum , Eccicfix Regia: S. Stephani Canonicum &c Subdecanura, ac dcinde Scholafticum, &c aliis beneficiis infignitum , & per multos annos Scdc vacante Cieri Syndicum. Yvoalius Frater fuit primus Advocctus Regius in Prilldi itu Pruvinenfium. Nicolaus Patris SucccfTor, Advocationes Urbicariasexercuit vit diferriflimus, & in caufis agendis prxflans. Poftremus natu fuit Èdmundus in liiélu eJitusanno 1579 die 7. Martii, qui Angchco Dodori facer cft, id.juc obfervandum Dodoris futuri prxCapum. Ab infiintia magnam vim ingcnii exercuif,primjs litcras difccndo avide V proficirndo brevi tempore, adcbut Verfus Latines anno artatis 9. fcccrir, & ly ftudia humanarum litter^rum «bfolverit, anno 16. prxeunte pâtre Juris Civilis ftudio operam dare cerperit; nam cum parces in Gallia exciata: cflent , & BellumC.vile fureret & filèrent A cadcmix G ilM .rum, Pater Juris fciens (uc qui per quinquennium fub Duareno «tCujacioin Academia Biturigum profecifTet,) Filium prima Juris clementa docuit , Inftitutiones Impériaies enarravit. Filius horcamento Patris ftudiosc animum

ad id ludium appellabat : postea pace reddit. i Cillir, Tholofam petiit, fed cum ibi partes adhuc fedatx non cftnc» Cadurcum non ita longe diftavit. In utraque Academia Antecessorum latus claudere ftuduit, eorumque familiaritatem inire, tanquamque ipse gratus extitit, ut in ordinem Antecessorum Academicæ Cadurcensis adlevis fuerit, cum vix ad annum vicefimum & alterum perveniret. Juris Professorionem aggressus, ibidem de Jure excolendo cogitavit, ad quod naturæ propensior fuerat, & potissimum obscuritates dispellere, perspicuas interpretationes tradere, itaque auditorum animi sibi facile irreperant. Per u. fere annos idcirco a gens famam quæsit. Primus Guillelmus Duvair Proto-præfæs Aquensis, de eo evocando cogitavit in Academiam Aquensem; & postea N. Verdunus Proto-præfæs Tholofanus, in Tholofanam, ac deinde in Bicuricensem postulantibus, à Rege, Majore & Scabini Civitatis. & conspirantibus Antecessorum votis, evocatus fuit, ubi perhonorifice acceptus, & amplioribus stipendiis irivifatus, enixe curavit; ut famam illi Academix jam longi annorum ferie partem intermori, a se etiam languere non pateretur. Nec eventus studio defuit, advenantibus plurimis Studiosis Gallix, Germanix & Belgii, donec Bellum Principibus exteris indidit, eos detinuit. Quod exerrime fuerat, & expiueculæ querebatur se in ea tempora incidere, quibus multæ operæ lue fructus ad paucos perveniret. Recitabat nihilominus pervicaci diligentia, & scribere. Dicebat ex tempore, scribat meditata. Extemporanea dicendi facultate utebatur, non solum cum apud Studiosos suos ageret, sed etiam coram plurimorum auditorum frequentia; in omnibus adionibus ferebatur genus dicendi exegticum nec laqueos, sed concinnam Orationem. Id honoris habuisse contigit, ut adolefcent in Antecessorem Cadurcensem adlevis fuerit, & postea in Bituricensem evocatus. Utque Guillelmus Duvair Gallix Procancellarius honorarios Codicillos Regii Senatoris miserit. Sed præcipue honori fuit, quod celsissimus Proto-Princeps Condus Ludovicum filium Ducem Enguineum sublimissimi ingenii Principem, Juris studiis crudiendum commiserit, atque hic fuit ceteris & Dodorum Princeps & Dodorum Principis. A pluribus fuit ceteris Scriptoribus

The text on this page is estimated to be only 26.37% accurate

0 7f HISTOIRE DE BERRT, laudari te commenJari mcruc , fcd non caruit invidia &: obtredatoribus , quod cft prçeU Icmis virtutis argumencum, (non cft Alauda fine Crifta, nec Oribafius abfq̃ue invidia.) Sed ea virtutis fuit novacuia, &: quç ipfarn exacuebat. Non folùm fc in Juris fcientiam totus p:nctraverat , fcd in quofcunq̃ie alios Authores probos. Legcbat cum reverentia antiques &: fine invidia recentcs. Jugem recitationibus pr«^bcbat operam.cique Religiofum fuir, vel unum diem fundum abfq̃ue recitatione præterirc. Et hæc vita illius publica. Privatan» cgit fine fuco fit fallaciî intra fummam modcftiam te x'to'It^Ut defpicientiam , ut ne vix i Scudiofis fuis laudari fc pateretur. SoLim à claiitate profciTionis gloriam ducbatj &cùm propter fiifiones Fifco inforcndas , quibufdam prxdiiis fcdalibus comparatis vexaretur , xgfc adduci potait , ut ortus fui nobilitaîem probaret, quam tamen probare oportuic , & probatam duobus judiciis reliquit, ut fc à Fifcalinorum vexatione liberaret. Ûxorem habuit Ifabellam de Combatif u Cadurcam, &£. ipfam genere &: afiînitaic nobilem , Antonii de Combaricu Prxfedi in Scncfcallia Cadurcorum filiam , qu.r practer Maritura decem Anteccllbtes Juris ex cognatione Se adfinitate fua memorabat, cofque priniis dignitaribus in Provincia Cadurcorum funclos. Libri ab eo fuperftite cdihi hîc funt referendi. Liberos quatuor tcliquit, duos in Monaftica, duos in Içculari vitaagentes , Edmundum ic Joannem quos ipfc juris Studiis inftituere curaverat. Epiiaphiuro Memorix appofucruBt, uti ille ponendum mandaverat. Edmundus Merillius Tricajjinus , jintece^or primùm Cadkremfis : jinno ttAtU vicefmo (^r altero eleélus^ac poJkà in Bituricenjem j^cademiam enjocatus^ & Conflinrii Régit CodiciUis honorâtes > peccatorum hic rejitrreéhonem expe^at, Vixit annos 6Î. inProfejfione ^7 inM^trimonio obût i^^/. i^. Iulii^ qui erat Dominicus, bora poil mcridicm prima. Evocatus efl anno t6iz. Jacobi Chenutit Elogium, Chapitre LXXII. QUo D aliis liberaliter impendi, Viro Clariffiroo Jacobo Chenutio Biturico, Prxceptori mco non denegabo. Is poftquam plures per annos , fumma cum probitatis &: Eloquentix uude, in utroq̃ue Biturigum Foro Caufas aftitalfet, rranfiit in SchoUm, Antecclliorum dignitatem publicà Difputatione, bonorum omnium confpirante confenfu confccutus, qua fuprema Regni Curia, poftquam pcorantem in propria caufa audiiftet, Si-'naïufconfulto confirmavit- Solus plures per annos Edmundo Merillio & Joanne Merccrio Collegis demorniis, Schoix decus &:oncra fuftinuit , nec

tanto impar oneri , cui plures vix fulficiunt, omnia folus ita Academi-
 muncra implevit, ut patientet Collegarum jaâuram tolcrarec ; nec tamen
 intercâ abstinuit à Jure dicundo , tanquàm totius Provincix Judex & Arbitr
 Confiliis adfuit, Confulentibus refpondit, &:cum omnibus totum fe lubens
 tradcret, omnibus tamen ex qquo fatifccit. Multa meditantem mors
 præmatura oppreflît anno çtatis éo. ic Reparatç Saluris 1664. «é Oclobris.
 Jacet in itdc Sandi Atftrecligilli. KLp)!C(idictu£ Profeffores in Acétdcmia
 Bitarkenfi. Chapitre L XXIII. JOannes PignjCUs Dodor creatus ij. Maii
 1481. &: Medicinam excrcuic ad annumij56. quo obiit. Petrus TiLLiER
 Andceavus , in numerum Dodorum Medirinç cooptatus cft 18. Junii ijij. &
 Medicinam fccit ad zi. Januarii 154^. quo plenus annis fato fundus cft.
 Mathurinus Pi gn iÇ.us Joannis Filius , V K.ilcnd. Augufti lyjy. Dodor à
 FacuU tate Medica fjdus cft, ^grofque invifit ad 7. Septembris 1J69. quo
 dicm extremom fenio confedus clauûr. JoANNES Palus Bituricus, in
 numerum Dodorum Regentium cooptatus 15. JaQuarii 1^3\$. &: vixit ad 9.
 Februatii 1538. Stephamus Tillier Pctri Filius, v. Kal. April. IJ3S. in
 Dodorum nuracrura adfctiptus.

The text on this page is estimated to be only 21.12% accurate

L 1 y R s 1. fcriptus , Medicinam exercuic ad 15». Ofikobris ij^x.
qub tcmpeftatc peftilenti plagi in pcdti accepta occttbuic. BAKTOLOMITUS
Cavanius Lugduncnfis , Medicus Dodor creatus ij. Srptembhs 154[^]. vita
fundus cft 7. Septembris 1569. Fkanciscus Fevraus Bituricus , in Doûorem
Regntem cooptatus cft à Facul' 'rdica 4. Mail 1^{^4}. Libros Hippocratis de
Ulceribus , Fiftulisfic Vulncribus Capids, v.u. ... s fccic , cum
Commencariis Vidi Vidii Medici Florentini , quos prxlo excudic Pjriûs
Jacobus Kerver in 16. anno Ijjj". obiic 1569. JoANNES PicK[^]EUS
Maturini Fîiû.s, in numerum Profclîorum Medicinx relatus cft 19-
Decembris 15 jj. déccflie c vivis ij- Odobris 1607. jacc in Aac B. M.irii
Fifcalcnfi.s, Gervasius BEssvtus Bituricus, Do<![^]or creaius cft 3. Aprilis
1574. Medicinaroqufc fccit ad 19. Maii lySS. jaccque in Tumulo Majorom
apud S. Auftrefigilli fanumStephanus m e r c é r l u s Bicurifcus , in album
Medicorum adferiptus cft, die i. Febf . ij8i. Medicitiam faditavic , ad 8.
Junii 1613. quo die poft dioiiffimam Arthricidem occubuic,&: humo
mandacus in Tcniplo S. Auftrdigilli. ■ >'i-- ■ JoANNES PiATUS Bicuricus
, in Dodorem Regntem admiflus cft 4. Julii 1588. 9C plures per annos
profeftus cft , obiit léjf . Malachias Bernard u^s Biruricus, Joannis Medici
Filibs, Prôfeftbr cft renuntiatus anno ij8y. & dicm extremum elaiUic
Rochomagi die 19. Januarii 1601. JoANNES BessaUs Gervafii Fîiûs ,
Doftoris infignia lumpfii j. Non. April, iyc,<j. Medicinam fccit ad I6. JUhi
ifio. quô Apoplexiâ côrreptus, obiic, in Fane D. AuftreCgilli humo
mandatus[^] Franciscus Gibiéuf BituriCu"! , Dodor Mon rpelienCs , in
numcrum Do<3orum Regentiura admilFus cft 16. Decembris 1597. U
Medicmam exercuic ad ultimum Januarii 161%. Jacobus le Bloy
Aurclianenfis , j m Doûor Monfpclienfis ab Academia fiituri-c cenfi
adoptatus ult. Julii '[^]j- obiit t Maii 1651. itciDius Heurta ULT Exoldtmu» .
Dodor Monfpclienfis , in numerum Regcn* tium adferiptus cft die 8.
Januarii 1618. obnc 10. Aprilis 1646. & in Fano B- Marix Fifca* lenfis
humo mandatus. Petrus Communy, ad Régchtinm admiftus cft menfc Maio
lé 18. deccflfit è vivis ij. Januarii 1^{^4}1. Jacetiri itdc B. Maria: Fifcalcnfis,
CLAudius TiLLiER, Pctri & Srophani Pronepos , Doſlor Valentinus, in
numcrum Dodorum Regntium relatus cft die A4. Mail 1611. &: obiic 11.
Aprili.s 1669. Nicolaus dé BREFAcWE Bituriciis , ad Rtfgentiam admiftus
cft die ult. Maii Medicinam exercuic ad \6. Aprilis 1637. qun pluribus plagis

confusus interit. Ludovicus Ferrant Biccuncensis, jnni Dodor Valentinus in
 Academia Bituricensi est admittus ly. Januarii 1636. Decanus Facultatis
 obiit. Annotationes conscripfit in Coaca Hippocratis &: libellum de Tabaci
 usu, plura meditatus Jacobus le Bloy, Jacobi Filius, Dodor & Regens à
 Facultate Medica declaratus fuit 17. Novembris 1637. qui Medicinam ad
 hanc diem exercet, Decanus eundem Facultati & Consulatam gefuit. ,
 Jacobus Gillet Exoldunus, die 9. Februarii 1638. Dodoratus insignia Aimpfit,
 &: vjvci defuit 1*77. Antonius Colladon Bituticus , Doôr factus est 3.
 Februarii 1641. ex quo Medjcnam fecit ad annum 1671. 10. Decembris.
 Petros de Bretagne Bituricus, Nicolai Nepostranfverfalis,
 alliclusi645. moruus léty. JoANNES Renon Bituricus- à F. cutrat Medica
 in Collegium admittus est 6. Februarii 1543, & 19. Decembris 1648. fato
 fundus est. Michael Drouët, Joannis celi berrimi Picrohi Filius Bituricus,
 Doctore insignia fupplk 13. Kal. Textiles i6j6. prxni. iturâ motte abreptus
 est 1. Decembris 16j9. Carolus Cardinal Bicuricus , ad Regentiam admittus
 die 14. Januarii 1661.. Ludovicus ALBAT Bituricus, in numerum
 Dodorum admittus est die 19. Januarii 1666 jAcobUS .Segry Bicur.
 coopcit &: mortuus 1666. JOANNES LE Large Bituticus, admittus
 1671. moruus i68c. Stephanus Coust^RiER Bituricus adsiiffus 1671. H die
 Maii. Petrus Colladon Bituricus , Antonii Filius, 13. Maii 167j. A s TON
 lusLS Bloy Bituricus, Jacobi F. Jacobi N. aggregatus 19. Julii 16yt. Petrus
 Guyard Bicur. in Album Dodorum Regnum acceptus est die 17. Julii
 1671*

The text on this page is estimated to be only 29.11% accurate

HISTOIRE DE XERRT, G yi BRI ELI S LABBJEI ELOGIVM.
Cha,pitr LXXIV. HIC ft2udare dcbità laude non fuftmui Gabriclem
Labbxum Civem Bicuricnfra , in Pra:iidiali Curia Senacorcero , & Fifei
Patronum, Virum inter Autores confuccudinarios, Junfque Gallici
Interpreccs fatis notum, quem vel me cacente facis fuperque comipendant in
docliiriraas BituricenCs Provincia: Leges municipales docbilTimi ,
nitidi/fimique ConunentariijOpus non minus Civibus fuis probatum, quàm
gratum populo Romane munus, Jijs Civile Flavianum. Tantam in Provincia
fibi famam pperic , ut nulla fcré abfque cjus confílio lis inlVitucrtut »
cura nemo fe fatis caute fottunas fuas judicio commifTurum exiflimaret, qui
eum ante non confuluifTer, cjuſque rcrponfo caufam fuam non anse
muniifTet, indç tam trecqueutia ad eim muncra , ut cundem uno die leporem
ter apud eum varios fuccelTive clientes detulilTe fcrant, cum ftatim
acceptum Uxor cjus venderet. "PETRI qVENOSII eLOGIVM, Chapitre
LXXV. P Et A us Guenofius in Exolduncnfi Prartorio Vicarius Prarfidis
Biturigum , inter Illu-» ftres doûrinà &: eruditione viros non hujufmodo
Provincix , fed & Gallia: univerfx merito reponitur. Emicuit enim tam
eximia in eo diligentia, tam ccrius recum Forenfum ufus, ut plûtes
Confuctudinarii Juris Autores , & prarcipue Imberti & Mafucrii forenfes
Inftitutiones , Petri Lizcti Praxim , Bugnionii tracVatum ac Legibus
abrogatis, Commentariis cgregiis illuflraverit, Nec in eo fubftitit vin
induftia. Novam enim IJniverfi Juris editionem adomarat, cujus Corpus
perpctuis folidtfque Notis explicabat. Brèves ctiam fedeximias ad
Municipales Patrx ieges, ut bonum Civem dcccbat, Noiulas reliquit}
utrumque opus quidam manuſcriptum fervant. Choppini Libres de Domanio
Francix in linguam vernaculam tranſtulit, magno eorum adjumento , qui
Choppini obfoleu veiba ftilumque antiquum ferre non polTunt , optimos &:
magni laboris Indices in Codicem Tlieodolîanum> & univerfum }uris
Canonici corpus concinnavit. Verùm nulUim opus infigniùs uDquam
molitus eft, quam elegentem Regiarum Conftitutionum inter fe
Collationem, in quâ ad imiutionrm Ediûi perpctui ie Codicis Juftiniani,
leges Regias fub certes appolltoſque titulos colloçavitt & in xii. Libres
partitus e(l , ad quos ctiam perfpicuas atque eptimasNo* tas adjunxit. Quod
opus privatâ Ucct aateritate fufceptum tanti fcccrunt omnes, ut prxeo
Codicem Conftitutionum à Brillonio Ptxfide amplilſimo, Henrici IIL juflu

&: nomine edilum neglexcrint. Nullus itaque liber pluris Typiscdicus,
 nullus toties Judicum, Patrenorum , Pragmaticorum manibus unquam tritus
 &: ad Forenfes ufus majore cum fruûu & approbatione deflinatus cil- Quid
 igitur mirum, poft tôt tamque prxclara Opéra , Guenofii famam exigux
 Provincix hnibus non potuiife contineriî Per univerfam quippe Galliam
 tantum fibi nomen fecit , tantam fibi peperit admirationem , ut Principes
 Guifiani , quorum tunc flercns in Gallia nomen & autoritas fumma, ultro
 cum ambicrint , cumque ad principalis familix &: negotiorum omnium
 adminiurationem vocaverint , eorumque commendatione Cenfiliarii munus
 in fumma Regni Curia à Rege offerretur. Verùm vir otii ftudiique privati
 nimium illudofus, quietis amans Ôc minime ambitiofus, untasconditiones,
 quas alii gratiâ, pteibus, & pecunu mercantur, conftanti ar.imo repudiavit,
 & in patriaquicfcere œaluii, ubi plane fenex citca annum deceffit c vivis ,
 magno totius Provincix mcrere, poftquàm quod in Conftitutiones Regias
 ante petfecerat , in univerfas Gallix Confuetudines féliciter abfolvit. & in
 certes titulos digeffit , adjunâis eciam Scholiis eruditiffimis. JOANNIS
 C^ENVTII ELOGIVM, C H A P I T R E LXXVL BIturicfnfis
 Advocationis decus , Joannes Chcnurius exteros xvi fui Patronos, fi non
 diccndo xquavit (Nam quod in Oratore defiderat Tullius , nec canoram ha*
 buic voceffl OCC Uceca firma.) Scribendo certe respondendoque longe
 intervalle fuperavic.

L I V K E L Poftqiiim enim, fub Dofti(Tîmis Bituricenfis
 Academiâ Aiitecefforibus, Ji[^]rirpnidentue \ Civilique Sapientix* fcdulam
 navavic operara , ejus Sacris initiatus , tranûic in Forum, ubi cum imima
)uris noftri Gallici arcana pncctraffcc , multa prxclaraque Opéra in vulgus
 edidit, & comdc Jure miliciarum , munerumque publicorum volumina duoj
 Placitorum Se* nacus crmurias dujs publiei juris fecilTcr; per univerfam
 Galliam notus , makimam nomims famam , gloriamque lîngularecm cft
 adeptus. In hoc certe bcacus , quod laudi fupet-* visencAiz, &, quod paucis
 admodùm datur, ftudiorum fruûum etiam vivus perccepcric. Fuit vir laboris
 improbi , quod & ipfc tctftatur, adjedo Gentilicio ftemmati hujulmodi lcm*
 mare » Léboribm omni* , quod 6c eo raecncc facis fuperque confirmaoc ea
 opéra i Se çoUeda jbcu diligenter Mecropolcos Bicurigum, cx»tcrarumque
 Regni prxcipuarum Çiviutum Privilégia, Arcbiepifcoporum Gallix feries A:
 nomina. Qujc li cum cgregio Sammarchanorum fracrum opère corn parata
 vilefcant. In hoc cerre laudandus , quod primus exteris ad majora viam
 aperucrir. His addidit fatis luculentum ad Jpannis Paponis Scnatusconfulra
 Comntentariuin , quem tanti Gerroani fecerc , uc cum Larinicace
 donaverinc , fîrgulares eriam dédit traâatus de Praxi Fori Ecclefiaftici , de
 bonis Ecclefiaç non aHcnandis, Se cum plura fenex moiirecur novamque
 opruni omnium tertianaque cdiuonem qua: eû pncs CL. Nicolaum
 Catharinum Scnatorcm & Advocatum Regium in PrarfidiaU Biiuricnfi,.
 publico bono adornarec , improvida mors egregiam ejus opram publico
 invidii * viroque laboriofo perpcctuum quiertm comparavic Morictis caverat
 ut CoUaiio Legis Biiurigum cum Botbonienli, Nivemenfi, aliifque vicinis
 moribus, quam pcrâflam perfcdamque rchquit, cum Notis perpcctuis cdenda,
 Buoni Bibliopola; Parifjenfi tradcretur , fcd nefcio quis Opus utile Civibus
 fuis ruppredic. Êxtraâion ^ Pofterifé de Jean Chenu* Chapitre L XX V IL I.
 TT^ Tienne Chenu Dofteuf en Medecihe , cpoufa Catherine Hoiïet , Fille
 d'Ecicfi* j ne Hoiïet licur de la Charnayc , & de Sebaftichne de Cambray
 Fille de Jean de Gambray General des Monnoyes , & de Marie de Corbie fa
 Femme. Il deceda l'an 1557*8^ f-t Femme l'an 1547- , & font enterrés eh la
 Chappelle de S. Nicolas en l'Eglife dei CarracSé ». De Ce Mariage cft iflli
 CLAudé Chenu Marchand à Bourges , conjoint par Mariage avec Chrifline
 Guymard Fille de Guillaume Guymard Marchand, & de Marte Boulard
 Fille d'Etienne Notaire & Procureur à Bourges , & d'Anne Gautier fa
 Femme. Il embrafTa les nouvelles opmions de ceux de la R. P. R. le 10.

Novembre 1561. fut tué d'un coup d'Arquebuse avec le fieur de Sauveterre
 Seigneur de S. Loup fon Beaufrere, l'an 1561. & enterre en l'Eglise
 Paroissiale de S. Loup sur Cher, devant le grand Autel { ce qui fait croire
 qu'il s'estoit tenu en l'obscureté de l'Eglise. Sa Femme le survécut, & ne
 mourut qu'en l'an 1571. fût inhumée en l'Eglise de S. Ursin devant le
 Beneficier. Ils eurent plusieurs Enfants » le premier desquels fut : 5. Jean
 Henric, duquel cy-apres, MAIECRTEU Epouse d'André Bazalgette
 Notaire & Procureur en Cours Ecclesiastiques. 3. Pierre Chenu. 3. Jean
 Chenu Avocat en Parlement, naquit le 15. Décembre 1569. & fut parrainé
 sur les Fonts de Baptême par Jean de Cambray fieur de Fontenay,
 conjoint par Mariage avec Claude Hémartout Fille de René Hémartout
 Avocat au Présidial de Bourges, & de Françoise Tillicet sa Femme Fille de
 Etienne Tillicet Docteur en Médecine, & d'Anne de Cambray, le 11. de
 Février jour de fâmes » 1574. leur Contrat de Mariage avoit été passé le
 11. Janvier précédent; sa Femme mourut le 6. Août 1614. fut enterrée en
 l'Eglise du Fourchaud proche la Chapelle de S. Claude, De ce Mariage
 font issus : 4. Marie Chenu morte en jeune fille. 4. Françoise Chenu née le 16.
 Juin 1599. accordée en Mariage avec Oufvobert. avec Antoine Bengy
 Avocat du Roy au Présidial de Bourges, Fils d'Antoine Douchet
 hofefleur en Droit, 8. de Jeanne Amignon. Le Mariage fut solennisé le 11.
 du même mois & de ce Mariage font issus Jaques Bengy fieur de Puy
 vallée, Françoise Bengy mariée à François Fauvre fieur de Ferrières, &
 Claude Bengy. 4. Anne Chenu morte en bas âge. 4. Jeanne Chenu. Il
 Henric fit son Testament le 15. de Septembre 1617. «il fit écrire par un de
 Ces amis, ne le pouvant écrire lui-même à cause de son indisposition, le
 signa, & fit inscrire la Suscription par Bruere Notaire Royal à Bourges le
 lendemain 16. Septembre 1617. duquel étant décédé le 16. de
 Décembre, son Testament fut public le 16. Décembre. De»

7<f HISrOIKE\DE T ER RT, ecrobrC Uxy. au Sicge delà Prévôté.
 Enfuit la teneur de fon Testament. Il est enterre en l'Eglise da Fourchaud
 proche la Sépulture de sa Femme. Tejâment de Af* lean Chenu , du //.
 Septembre 1617. AU nomduPerc, Se du Fils, & du S. Esprit. Je Jean Chenu
 Avocat en Parlement, demeurant en cette Ville de Bourges; considérant mon
 indifposition & atHition de Pierre, Fièvre Qjarte & autres incommodités,
 dcifiant avant qu'il plaife à Dieu m'appeller de ce monde > mettre ordre au
 salut de mon ame , bc partage & division des biens qu'il a plû a Dieu me
 donner, & àdcffunte Claude Hemctout ma première Femme, par un affidu
 travail à l'Etude & aux ComniilFions que j'ay eues dedans & dehors le
 Berry, d'où proviennent les fufdites incommodités. Premiercmenr : Je donne
 mon ame \ Dieu fon Créateur , & la recommande aux Prières &
 Interccfflons de la tres-sacrée &t Immaculée Vierge Marie, & de tous les
 Saints de Paradis , afin que par le mérite & précieux Sang de la Paflion de
 Jefus-Chnft fon Rédempteur elle foir repurgee ^'infinité de peéhs énormes
 qu'elle a commis conrrc sa divine bonté. • 7e veux & ordonne que mon
 Corps soit porré en l'Eglise deNorre Dame du Fourchaud ma Paroifle , &:
 inhumé dcfl'us ou proché la Tomba de dcffunrc nu Femme, où fon nom est
 engravé , & desire que le mien y soit aulTi -, ladite Tombe étant entre la
 Chappelle de Monficur Saint Claude & le Pilier de la Nef, & qu'audit Pilier
 soit apposé un Epiraphc contenant en sommaire mon âge , mes études &:
 ma mort. Je veux erre payé aux cinq Mendians , Capucins &Religieufc\$ de
 fainte Claire fix livres tournois à chacun, outre les Droits & affistances à
 mes Funcrailles,un mois aprez mon deCfz, à la charge que les cinq
 Mendians diront chacun en leur Eglise un fcrvice des morts de trois grandes
 Mcffcs & Vigiles , aufquels ils appelleront mon Héritière & Légataire , &
 proches parens, & lefdits Capucins & Religieufcs prieront Dieu pourmoy.
 Je donne 3d lègue à la Cure de ladite Paroirt'c du Fourchaud vingt livres de
 revenu annuel pour la fondation &: dotation de la première Melle ez Fêtes
 annuelles &: Dimanches, payables à deux termes & par moitié e^ Fêtes de
 Noel, & de S. Jean Baptifte, laquelle j'ay alTigac fur mesMailbnsoù
 jdcmeure,affi^<-s en la Rue de Courfalon: toutesfois ii madite Fille mon
 Héritière &: fcs Héritiers in infinUum veulent amortir ladite Rente , & en
 décharger le fdi tes Maifons, faire le pourront, en payant à la Fabrique de
 ladite Paroile la somme de fcize vingts livres, pour délivrer au Curé, par
 chacun an aux termes cy-delTus, ladite somme de vingt livres , à la

décharge du Curé & Fabricien\$, pour obvier aux disputes 3ue j'ay veu
arriver entr'eux depuis trente-deux ans en ça, qui étoit tenu de faire diic laite
Meifci le tout afin de prier Dieu pour le falut de mon ame & de deffuncs M.
l'Advocat Hemctout, Madame TiUier fa Femme , & encorcs pour madire
Femme & mes autres Parens paternels marcnels; à la charge qu'à la fin ac
chacune defdites Mcflfos , celoy qui la celbrera, fe tranfportera avec fon
Clerc fur les foflos defdits deftunr<:, & chantera à haute voix avec fon
Clerc un Deprt fundii ^ Se. jettera de l'eau benîte fur lefdites folles: Et de
plus que ledit S. Curé & fes SuccclTeurs, feront tenus & s'obligeront à
chacune mutation a madite Héritière, de farisfaire à tout ce que deffus-, &
encorcs de dire & célébrer un Service des Morts avec Vigiles par chacun an
, le jour de mon rrcpas; & en cas qu'ils manquent de dire ledit De profundU
aprez la MciTc deux fois en un mois , & une fois l'an le Service des Morts,
je révoque la ptefente Fondation , veux ii: entend, qu'elle foie de nul effet &
valeur dcfjprefent comme déhors ; auquel Service des Morts madite
Héritière ferit appelée pour y allifter & otfrir pain & vin. Quant aux Biens
qu'il a plû à Dieu me prêter &: à madite deffunte Femme dcedcc dcr le II-
Juillet i6i4.d'hydropifie, de laquelle elle a été traitée à grands frais &
dépens crois ans entiers , fuiv.int ce que nous avons traité & avifé enfemble
plufieurs fois , de la difpofition d'iceux par le furvivant, en cas que le
fuivivant n'ciit Enfans d'autre Mariage , j'ay infirué ladite Jeanne Chenu ma
feuille U univerfcille Hcriticre , à la charge qu'elle payera à Antoine, Claude ,
Jeanne & Jaques Bengy Enfans dudit ficur Bcngy & de maditcc Fille, a
chacun d'eux la fomme de fix cens livies lorfq' ils feront mariés , icfquelles
fommes je leur lègue audit cas. Et de plus pour l'amitié que je porte à ladite
François Bengy leur Fille aînée ma Filleule, & l'avoir nourrie & cntrenuë
en ma maifon depuis l'âge ,dc trois ans , jc luy donne & lègue mon Lieu &
Métairie de Ferrieres, affis cz Paroiffes de Farges, Avor, &
a«rrcs, confiftanten Maifon pour le Seigneur, Colombier ,; Garenne & autres
Bkimcnt pour le Métayct. Moulins à Farine Ce Huile, Terres, Ptcz ,
généralement tout ce qui en dépend.

LIVRE I. 77 M quelque p̄jrc qu'ils foyent fitucs &: aflis , fans en rien «xcepter ny refcrver , & toucainfi qu'en joUiffenc à prefenc les Bacons Mccaycrs &: Huilliers < lequel lieu , Mttaine hi Moulins j'a^ baù tout à neuf, &: pour ce faire , employé plus de fix mil livres , rcfcrvé louce* fois \n n f uit iludit Lieuauprofit de madite Hcruiere, duquel elle jouira jL'fques à ce que Udu foife foie mariée par l'avis de fes Parcns proches, & à la charge qu'elle ne pourra aliéner ny échanger ledit lieu , qu'elle ne foit âgée de quarante ans \ic en cas que fondit Perc la veuille mettre en Religion , comm'il a protefte fouventefois j je veux qu'en cas qu'elle prennel'Habit dcRcligieuſe auparavant l'âge de i^ans accomplis, fi^fiiffe Profr ffioa avant l â^c de dix-fcpt ans trois mois, auHi accomplis , & que Monſeigneur l'Archcvêqua (je Bourges n'ait fceu fa volonté être portée à ladite Religion , fuivant qu'il eſt prefcrit par les Conciles , j: veux &: entend que ledit Legs dudit lieu de Ferrieres , foit nul, de nul ctſct & valeur , &: dcſaprefent je le révoque. Que fi ladite Françoisſe eſt mariée, je veux que ladite Jeanne mon HTitiere luy rende ledit Lieu en bonne réparation de couverture, garny d'une Charrue de Boeufs arables fix mois aprcz fon Mariage. Que fi elle di-ccdc avant que d'être maiice , ou fans cnfans de fon Mariage, \t veux &C entends que ledit Lieu de Ferrieres retourne à ladite Jeanne en pleine propriété & ufufruit , à la charge de bailler à chacun de ſcdits Neveux & Nièces fixccns livres, outre les fix cens livres cy-delfus légués. Si au contraire elle vit, je véux juſques à fon Mariage qu'elle foit nourrie &: entretenue d'habits honnêtement & fans ſuperfluite , & que le Tuteur cy-aprez nommé, la nourrilTe avec ſa Tante, ayant l'ccil pour la conduire .\ la vertu & crainte de Dieu. Et fi ledic S. Bcngy pour ſcs Enfans entreprend de débattre le prefent Teſtament en quelque façon que ce foit , je prive ſefdjts Enfans de ma Succellton, &: veux qu'ils n'ayent que leur légitime telle que de droit cz Biens paternels & maternels , laquelle légitime il a déjà eue &: un tiers d'avantage, ayant madite dctFunte Fille eu plus de douze mil livres, tant en Or, Bagues & Habits : outre leurs ay promis deux années de Nourriture, Argent baillé pour l'entretien de f^s Enfans en Nourrice, depuis qu'elle eſt hors de ma maifon, dcſirant qu'il fctche que par mon Contrat de Mariage, ôſ autre Contrat: de tranſaâion fait rnac ledit dctfunt S. Hemctout, ſa Femme, leur Fille, ma Femme &: moy, je dois prendre fur les Acquiùtions qui ſc feront pendant nôtre Mariage plus de dix mil livres» pour me demeurer propres , dont je peux diſpoſer à ma volonté , croyant d'ailleurs

que ladite Jeanne ma Fille ayant acquitté les Legs, la Penſion de fa belle Mere de cent cinquante livres par an fa vie durant, ôc autres avantages, mes dtes frais de mon incifion , qu'elle n'en aura pas tant qu'a eu ma Filleainée, &: que fes Enfans en aurent, quand bien le ne difpofcrois point du Lieu de Ferrieres au profit de ladite Françoisfe, priant néanmoins madite Femme de remettre \ madite Fille quelque chofe de ladite Penſion par chacun an , fuivant ce qu'elle m'a promis, &: fc contenter de mes Robbes de Palais &: Soutanes pour l'habiller de ducil elle & ma Fille. Je prie M- Drouet Advocat mon Neveu d'accepter la Tutclc &: défencce des corps & Liens de ladite Jeanne ma Fille, &: le nomme tel, & fa Femme ma Nicce, d'avoir foin de fifanté tL infrudion, & de celle de ladite Françoisfe B;ngy j & pour la Penſion de ladite .«noe , je le prie de fe contenter de la fotnme de cent livres , &: de celle de ladite FranloAc de la fomme de foixante livres , hc fix livres pour les frais de l'Ecole par chacun an. Je ncdefire pas qu'il foit fait Invenuire & appréciation de mes Livres , autres que ccluy qui eft dans un Regiftre relié en parchemin, endofle avec carton, écrit de ma main & de mon Qac,&: veux que Copie dudit Inventaire foit envoyée à Paris pour être vendus en bloc, fans ctrcxpofez en vente dans cette Ville pour certaines caufcs à ce mouvansj &: que perfonne n'entre en mon Etude, finon le Juge,fon Greffier, &: le Tuteur, &: le S, de Poulanon, 8^ pour tous mes Meubles de Ville. Je ne veux pas qu'entre mes Livres foient vendus les Traincs de Médecine de M. Etienne Chenu mon Ayeul, ny mes Oeuvres que j'ay revues &: augmentées; mais que l'on en tire le plus qu'on pourra des Libraires de Paris, ayant promis mon exemplaire de la Conférence de nôtre Coutume avec celle de Lorris, &: les quatre autres voifines à Leraut Imprimeur & Libraire, ayant fa boutique au Palais de Paris, qui a promis mereconaoître félon ce qa'il en aura débit. Et Quant \ l'Inventaire de mes Titres , je veux que les Contrats de Mariage , les Contra<fls d'acquifition, d'échanges &: permutations foient inventoriés feulement avec deux gros Livres IL Papiers , où fout décrits lorus mes Cootraâs d'acquificioas , créations & iccok' K iij

HISTOIRE JÔE £ £ R RT, noifrances de Rentes Foncières, & le
 fufdic papier où eft l'Inventaire de mes Livres ik le Sommaire de mes
 acquisitions, les Dattes de les Notaires qui les ont receus; les autres Titres qui
 fe trouveront dans quanc ou cinq grands facs, n'ayant befoin dette
 inventories, parce que ce font pattachcs des Maifons de Cambray, des Hoilets
 , de mes Ayculs, de madeffuntc Femme, Contrats d'acquifitions de ma
 Métairie de fainte Solange .\ divers tems, &: autres diverfes pièces qu'il faut
 feulement conferver, fans groffir l'Inventaire de chofcs inutiles. Je ne defire
 point qu'il foit fait des Baux Judiciaires des fruits de mes Héritages , Se
 m'en rapporte à ce <^uc ledit Tuteur fera de gré à gré, dont il fera crû par
 fon ferment, qu'il lai (Te les Métairies de fainte Solange, Ferrieres & Yonne,
 garnies de tout Bétail neceffaire : & pour ce qui eA de mon Bétail , tant
 détenu par les Locataires de mes Maifons , qu'aux Maifons d'autres
 particuliers , je veux que ledit Tuteur [es vende aprez les Tondailles de
 l'année de mon deccz, ou autre faifon qu'il verra èùe plus à propos, pour le
 bien de «ladite Fille. ... Je fupplie M. M. Pierre Tuilier Prévôt de Bourges ,
 de fe fouvenir de la promeffe qu'il m'a faite d'avoir foin de ladite Jeanne
 Chenu fa Filleule 6c Coufine, & de la confervacioh de fon Bien , laquelle je
 veux être mariée par l'aveu de fondit Tuteur , dudit S Bengy fon beau Frère,
 de ma Femme, & mes Neveux Genoillat & Pineau , de mon Coufin
 Chevalier Advocat, de Madame Tillier fa grande Tante, mes Coufins fes
 Enfans , & du S. dé Poulaoont & qu'aprez la demande en Mariage, ledit
 Tuteur prenne la peine d'en aller communiquer en particulier aux
 delTufdits: & que s'il reconnoît par leur avis particulier , qiic ce foit le bien
 &: avanuge de madite Fille , qu'aprez ils s'alTemblent entr'ebx en la maifon
 dudit S. prévôt, pour refoudre dudit Mariage par fon avis, principalement
 comme Parrain & rprefeniaht ^on Pcte -, 6c fur tout qu'elle foit mariée à
 un homme , lequel ait quelque vac;^tion ou employ honorable. Si l'on juge
 qu'il foit nccelfaire pour le bien da Mariage de vendre une pièce de mes
 Héritages , afin de bailler argent comptant, je confeus qu'il en foit vendu
 jufques à la fomme de deux ou trois mil livres • 6c pour le furplus de mes
 autres Héritages, je veux 6c entends que madite Fille ne les jpuifc vendre,
 ny aliéner, ny en difpofer par Donations entre vifs , Teftament ouautreraefit
 , fi ce n'eft en faveur de fes Neveux 6c Nièces, & de leurs defcendans, & à
 leur deffaur, de fes autres proches. Païens , aïofi qu'elle verra bon être, luy
 prohibant de faire aucunes Donations ou Legs par Fideicommis, comme j'ay

veu plusieurs Femmes s'être laillées gagner & induire à ce Faire. Je
 révoque tous autres Testamens que je pourrois avoir cy-devant faits & que
 j'estime être en nombre de sept ou huit , & avoir tous brûlés > 6c veux K
 entends que ce present ait pleinement lieu , 6c forte son plein & entier effet,
 lequel /ay prié un mien .imy de décrire Se mettre au net , ne l'ayant pu faire
 à cause de mon indisposition 6c maladie. Fait à Bourges ce »y. jour de
 Septembre 162.7. Ainu ligné Chenu. TET RI LIZETJ £ L O G J V M.
 Chapitre LXX VIII. Se A TÉB AT mendis innumeris Lex Biturigum
 municipalis , Cum Francisci I. lualu Margaritx Sororis , Petro Lizcto
 Arverno , Senatuspicipi Viro Juris Romani &: Cal lici , uti cempora
 ferebatur , Confulitimo ,ejus reformatum , Provinciam mandavit, qua ille
 calatis trium Provinciar Ordinum comitiis, iu exerceat, ut Leges antea
 confusas in luculentam erexerit consonantiam , eaque quoad fieri potuit,
 Civilis sapientix regulis.cujus erat admodum peritus , accommodavit : unde
 prx carteris Gallia: moribus eruditx consuetudinis noien comparavit , quo
 nomine merito debuit à nobis celebrari: quanquam&a'lix virtutes eum
 aliunde commendaverint. Postquam enim in augusto Patiorum Senatu
 privatis litibus perorandis diu cum summa laude incubilet , ad
 triumviratum Exedram & Fisci Patronatum, qui tum litteratorum
 craitorumque honos 6c pramium, evectus est. Quo in munere , dum in
 famosa lre inter Carolum Borbonium 6c Lodoicam Francisci I. Matrem,
 qux toc clades Galliar nostrx intulit, à partibus Lodoicx fectiit, ejus
 commendatione ad summum honoris culmen pervenit, 6c Curix Princeps est
 renunciatus; quàdignitate diu regnà cum laude functus e(^. Quam fit alTidua
 cminentis fortunx comes invidia hinc colligi poteit. Cardinalis Lothareni
 minis , quod coram eo in Principis Confif^orio Sententiam rogatus , flans
 &: capite aperto responderc noluitTet , munere hio se abdicare :oafilus est,
 6c Magistratu cedere. Éi ab optimo Rege, ut fencûtis incommoda faciliùs
 refcineret, Sanviâorianum Canobium commendatum est cum in foro
 magnis pcrfuni^u;»

The text on this page is estimated to be only 29.24% accurate

L I V R E 1. 7^e dignitatibus , nequidem haberet ubi pedem in suo ponere posset Verum quædam in furore giorwra , imer Theologos nonnihil obsecravimus, dura in alicuiam Meflem falcem immittens, quæ non fuis novcrat, attingit, &: de rebus tunc in Religione coticroversis , Theologi* plane rudis. edicis Libris ftilo barbare & incondito dincerit , unde Theodoro Bezæ Viro subtili & docto stomachum movit. Eum sub persona Benedicti Paflavantii , fûoquæ nomine, miris illufit modis, ridicule fciipto ad id artificiose compofico. Unum reliquit LibeUuffl qui univerfum ordinem tim capicalium quàm civilium Judiciorum complectitur, quanadufum Bicuricenfis Provincie deftinaverat , & quem Notis illuftravit Ludovicus Otardas , & pluris fecit Juris Gallici Romanique fcienctiffimus Eguinarius Baro. Elatus est anno &: ad Sancti Viatoris fanum fcpuUuS' De eo Ceccinit Mornacius, Vixit r r V S L I Z et I V s lon^effm} , Clientium PatroHus , attjue fojteà Regtm , i>de primiin iieftus infuUm , Cumque frueretur jamdiu famâ fui , {^hiit folentieru txpertus minas , (J\Unume]tte /uptram cudiélo sub Principe. Doatui *itsmen facro , xtâttn *d malam Stipendie ? ijued enim ftapchunt pofteri Pojl prAjltd t^ene tôt Officia é" diu , Tie/fuc in fuo , uhi vclligid imprimtrtt ,fuit> ELOGE De GILLES LE BOWISR. Chaïitri LXXIX. CEt Aurcur a écrit une Chronique qui commence l'an 140x. te finit l'an 141f. Il étoit premier Heraut d'Armes du Roy Charles VII, & Roy d'Armes de Ton Pays de Betry. Il a fait en outre un Armoriai ou Traité des Hérauts- Il croit natif de la Ville de Bourges. Sa Chronique a long tems été attribuée à Alam Charrier Secrétaire du Royjmaisàpreicnc il païTe pour confijn: que c'est notre Gilles le Bouvier qui en est l'Auteur. Il fut nomme premier Heraut du Roy Charles VII. l'an 1410. Se créé Roy d Armes de Bnry au Chlteau de Meun , à la Fête de Noel de la mcmc année. Il dédie fon Armoriai au Roy Charles Vtl. dont j'ay vcû une Copie manufcrite chez Monûcur Du Bouchet- 11 porte d'aiut à «ois Têtes de Bouc, de gueules accornccs d'azur. oy^earéchaux de France originaires de Berry , ou y fojfedans des Terres confiderabies. Chapitre LXXX. LA Province de Berry n'a jamais été deftituce de courageufe Noblcffe & de généreux Capitaines, qui scians fignals par leurs Exploits Militaires, ont reçu de nos Rois la recompufe due à leur vertu, & le Bâton de Maréchal de France, en divers tcms,ainli que l'on pouua l'apprendre par ce Chapitre, Le plus ancien de ceux qui font parycnus \ cet honneur , est LouisoeSancerre Seigneur de

Charcnton, Frcrc du Comte deSancerre, puîné de la Maifon de Champagne. Il fot crcc Maréchal de France environ l'an 1388. & aprcz Connétable de France, fous le Roy Charles VI. Il fit la foy &: hommage qu'il devoii au Roy acaufc de fa Charge , le 11. Septembre 1397. Il mourut le 6. Février 1401. & fut fon Corps inhumé en l'Eglife de S. Dcnys en France , en la Chappelle du Roy Charles V- / , r Jean DE B R os s E Seigneur tie Sainte Severe fie de Bouftac, Maréchal de France fous le Roy Charles VII. luy rendit des fervices confiderabies contre les Anglois- Il portoit d'azur à crois Broflcs ou Gerbes de bled d'or , liées de gueules , à la bordure componec d'argent 8£ de gueules. j. Je AH d'Aumont Comte de Château-roux , fut pourvu par le Roy Henry III. dune Charge de Maréchal de France l'an 1179. affez renomme dans l'Hiftoirc pour les beaux Ex

S' HISTOIRE DE BERT, ploies qu'il fie contre les Ligueurs fie
 les tfpagnols ,cn Bretagne &: ailleurs. Il portoit d'argnt au Chevron de
 gueule, accompagné de fcpt Metlctcs de mcme, fçavoir deux de
 chaq.iej:ôic du Cliryrooj trois au dcllbus d'iceluy , pofées en triangle. V-
 VAui> £ Dei.à.Ch ATiC^Baron de la Maifoii-fort , Gouverneur de Berry &
 d'Orléans , aprez .ivoir redùic eri rohcirtjnce du Roy Henty IV. les Villes de
 Bourges &: Orléans , reçut de luy le Bâton de Maréchal de France l'an
 XJ94. L çAi r s Delà Châtre Fils de Claude , fut pourvii par le Roy Louis
 XIII. de la Charge de Maréchal de France l'an ifii6. aprcz avoir remis cz
 mains de fa Majcftc le Gou-' vernement de Berry. L'un & l'aïUfe s'armait de
 gueules à une Cto\x ancrée de vair, ccarcelé de gueules, à rrois Têtes de
 Loup arrachées d'argehr, qui cft de Saint Amadbur. . François De laGkange
 Seigneur de Montigny &: des Aix Dam Gillon , pour les fervices par luy
 rendus a l'Etat , fut fait Chevalier des Ordcs du Roy , Capitaine décent
 Hommes d'armes des Ordonnances de fa M-ij^-fté, Gouverneur de
 Vendomois, de Berry, &: des Villes ic Evchés de Mets, Toul & Verdun, &
 Maréchal de France par le Roy Loiiis XIII. le 7. Septembre 1616. il en avoir
 eu le Brevet du Roy Henry IV Il portoit d'azur à ctois Ranchers paffans
 d'or; & cft inhumé en une Chapelle deTEglife de Bourges, où. Ce lit fon
 Epitaphe. A DIEU TOUT BON ET TOUT PUISSANT, Et À U memare de
 haut & puijjant Seigneur Mre FRANÇOIS DE LÀ G R À N G E y vivAHt
 Sei^eur de tMontigny <^c. Chevalier des Ordres du Rvy^ Capitaine de cent
 Hommes d'armes de fet Ordonnances, Du Règne d" Henry III. Geuverneur
 d» Berry , BlaiJois , Vendomûts ^ & Ctmté de Gien. De celui d Henrj IV.
 Maître de Camp de U Cavalerie Légère de France , C Gouzernenr de Parts,
 Liettienant pour le Roy mu Gouvernement de Kjitets , Thùul Verdun. Et de
 ctluj de LoUis XIII. (Jifaréthel de France ^ & General d' fermée , letjuel
 ayant coura^ geufement & fdelement fervy nos Rois mourut l'an 1617. le p.
 jour de Septembre. Et de Dame G A B R I ELLE DE CRLV ÀNT fon
 F.poufe , laquelle parmy fet remets à fait fairi cçtte Sépulture pourfèfyir dt
 mémoire à la Pojlerité. Priez Dieu pour leuxi Ames. Jaqjjes de Caste ln au
 Marquis dudit lieu. Gouverneur de Breft , Lieutenant General d -s Armées
 du Roy , a long tcms mérité le Bâton de Maréchal de France , avant 3u U
 luy ait été donné , puifqu'il ne l'a eu quVn l'année 1658. en laquelle il
 mourut le 15. e Juillet de la blrlfure qti'il reçut \ l'attaque d'un Fort au Siège
 de Dunkerque. Il portoit écartelc au 1. &: 4. de Cafteinau , qui cft d'azur au

Château d'argent , à j. Dongcons couverts avec leurs Girouettes j au i. & 3.
de la Loubere, qui est d'or à crois Louves de fable; sur le tout de L'avis, qui
est d'or à trois Chevrans de fable. L'Illustre Maïson de Culant tres-feconde
en Grands Hommes , a produit Phiippes DE Culant Sieur de Jaloignes ,
Sénéchal de Limolin , qui fut fait Maréchal de France sous le Roy Charles
VII. l'an 1441. il luy rendit des services confiderables contre les Anglois, sur
lesquels il prit Caftillon , & fit merveilles au Siège de Tarias en Guyenne. Il
avoit époufé Anne de Bfaui'-u de Linieres. Guillaume de Culant dit le
Maréchal de Jaloignes , qui fut prefent & est dénommé dans VKÔl:
d'hommage fait par François I. Duc de Bretagne, au Roy Charles VII. l'an
1449 Louis de Culant a dmiral de France l'an 1450, il aflifta avec plulieurs
Seigneurs & Gentils hommes de cette Province la Pucelle au Siège d
Orléans. U avoir époufé Jeanne de Châtillon de la Pallilfe. Charles de
Culant S. de Château-neuf, Gouverneur de Mantf , Grand-Maître de l'Hôtel
du Roy , l'an 1449. fut l'un des principaux Serviteurs de Charles VII. contre
les Anglois i il fut Gouverneur de Paris Tan 1450. Il époufa BellaiVcs de
Sully. Ils ont tous porté d'azur au Lion d'or fent d'Etoilles, ou Molettes de
même. Officiers des Cours Souveraines oriainaires de Bourges » ou de la
Trouince de 'Berry. Chaut RB LXXXL PLusiEtms perfonnes confiderables
de cette Ville & Province , ont eu l'honneur d'encrer ces Compagnies
Souveraines, donc j'ay à vous faire mention en ce lieu, cane parce

LIVRE L Si parce qu'ils ont fait honneur à leur Patrie, que par-
 ce que ceux qui font de même nom &: Famille, font bieu-aïfés d'apprendre
 l'honneur dont ont jouï leurs Parcns. Le plus ancien que je trouve est
 Aymeric du Breul . qui estoit Confeiller au Parlement de Paris en l'an 11
 portoit pour Armes d'axur à la face d'or, accompagnée de Deux Mecllettes de
 même. Jean du BREULa auni été Confeiller au même Parlement en l'an
 1436. il estoit grand Archidiacre en l'Eglise de Bourges , Chanoine en celle
 de Paris &: de S. Uilin de Bourges > c'est luy qui fit apporter en l'Eglise de
 S. Urûn les Reliques de S. Symphoien l'an 1450. comme nous avons
 remarqué ailleurs. Il mourut au mois de Décembre 1461. Il est inhumé au
 milieu de la Nef de l'Eglise de Paris ; il n'est pas Fils d'Ayméric, comme l'a
 écrit Blanchard, mais de Guillaume du Bicul Confeiller Secrétaire du Roy ,
 &: de Jeanne de Longueil, et Guillaume est issu d'Odin du Breul &: de
 Jeanne Bucille, Fille de Pierre Bueille Chancelier de Bourbonnois, ledit
 Odin de Guillaume du Breul , qui épousa l'an 1531. Jeanne de Sathenat.
 Claude du Breul de la même Famille, fut reçu Confeiller en la Cour le 11.
 Décembre 1578. Il mourut le 17. Avril 1573. &: est enterré en l'Eglise de S.
 Etienne du Mont à Paris, il étoit Fils d'Antoine &: de Jeanne Mercier, & eut
 pour Héritier Etienne du Breul S. de la Roche-la- Brode Maître des
 Requêtes de l'Hôtel du Roy en 1581. J A c v^u E s DU Breul Chmoine &:
 Archidiacre en l'Eglise de Bourges, Fils de Pierre Advocat du Roy à
 Bourges, &: Maire en l'an 1500. & de Jeanne Touftim estoit Confeiller au
 Parlement de Paris l'an 1511. Il fut élu Archevêque par les Chanoines après le
 deces de François de Bucil ; mais le Roy s'y étant opposé , le Cardinal de
 Tournon l'emporta par la faveur du Roy & décret du S. Siège. C'est luy qui a
 fait construire le beau Sepulchre de nôtre Seigneur , qui se voit encor
 aujourd'huy en l'Eglise foiacertaine de Saine Etienne, qui avoit été gâté par
 les Huguenots en 1564- & que Messieurs du Chapitre ont fait reparer.
 Etienne de Sauzay étoit Confeiller au Parlement de Paris l'an 1456. il
 mourut le 1^r. Novembre 1469. il étoit fieur du Moutet &: de la Clamecie
 près Bourges , & portoit écartelé de Sauzay &: de la Clamecie. La Famille de
 Carbray a produit plusieurs Officiers de Cours Souverains , & entre autres
 Guillaume de Cambray, reçu Confeiller au Parlement de Paris le 18.
 Septembre 14^1. depuis en 1477. Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy,
 &: enfin Arch-vcque de Bourges. Jean Jacqui^es de Cambray, Chancelier de
 l'Eglise de l'Université de Bourges Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy.

François de Cambray Conseiller au grand Conseil , dont j'ay ailleurs
 rapport» les Armes & Généalogie. Thierry le Roy, créé Maître des Requêtes
 par le Roy Charles VI. le 11. Jantict 1418. ^ r^it Jean le Roy Abbé de S.
 Martin, d'Efpernay , &: de S. Pierre lez Scincour, Chaivxn: en l'Eglise de
 Bourges, Archidiacre en celle de Paris , &: Conseiller au Parlement /X//
 <i:Paris en 1J58. «/t.,.,, Oodard de Fontenay Doyen de l'Eglise de Ncvers ,
 Maître des Requêtes de / Hôtel du Roy Philippes de Valois. Je rapporte
 ailleurs la Généalogie &: les Armes de fa Af.i.'f.'n. qn^E S JouBERT, prêta
 le Serment au Parlement d'une Charge de Maître des Kequetcs de l'Hôtel du
 Roy le 14. Juillet ijty. il en fut demis en lyi? pour Forfaitures. La Famille de
 Lallemant dont je rapporte ailleurs les Armes bc la Généalogie , a pto•iuc
 Etienne Lallemant S. de Marmaignes &: de Vouz.-iy , Maître des Comptes à
 Paris. Etienne Lallemant Fils du précédent. Maître des Requêtes, pourvu par
 Let. "es du 1. Septembre 15^3. îacqu^es Lallemant receu Conseiller au
 Parlement de Paris le 6. Décembre ij8o. JEAN Lallemant S. de Marmaignes
 , Maître des Comptes à Paris. J Ac Qju E \$ B A B o u fut pourvu d'une
 Charge de Maître des Requêtes le 17. Octobre / ' il a été depuis Evêque
 d'Angoulême. r Hi L B E R t b a b o u fut pourvii dc même Charge le 1 1.
 Septembre 1533. qu'il exerça iurqueicn lyéi. qu'il fut crée Cardinal. P ; E«R
 E Salât fut receu Conseiller au Parlement de Paris , l'an 1458. le 30, de
 Juillet. Il portoit d'azut au Chevron d'or , au Chef de même. L

g 2 HISTOIRE DE S E RRT, Jeaw Salât S. de Vizy &: du
 Nuifcmenc , étant Lieutenant général à Bourges , fut fait par le Roy Loiii
 XII. fécond Prefident en la Cour de Parlement de. Thololc le li.
 Ôflobreiyoj. & le i. Mars iyo6. Maitre des Requêtes de fon Hocolj il avoit
 cpoufc Marie de Gannay , Fille de Pierre S. d'Aty Bailly de Berry, & en
 fécondes Noces François Rat Veuve de Philbert Babou Seigneur de la
 Bourdaifcre, 1 A c Qj» E s C H A M B E L L A N, de la Noble Famille des
 Chambellans de Bourges a été Confeiller au Pailment de P.iri^, d<*puis
 l'an 1461.. jufques en 1469. il avoit cpoufc Denjfc de Longueil, & eft mort
 fans Ligncc nntuline. Il portoit d'or parti de Gueule au bâton de gueule
 brochant fur le tout. ï! croit Fils de David Chambellan Lieutenant général à
 Bourges, qui fut pourvu d'une Charge de Maître des Requêtes par le Roy
 Loiii XI. le 19. Avril 1465. Germain de Gannay Chanoine de S. Etienne de
 Bourges , ctoit Confeiller au Parlement de Paris l'an i4S4- & depuis fut clû
 Evcque de Cahors , & enfin d'Orléans. Il porcoic ciî gueule à crois
 Chevrons renverfcs d'or au chef coufu d'azur, charge de trois Etoiles
 d'argent. Nicolas DE Gannat Confeiller au grand Confeil , ctoir de la même
 Famille, Fils de Pierre Bailly de Berry. Il mourut l'an Guillaume Goucnon
 natif de Bourges , fut reçu Confeiller de la Cour l'an 1471Il ctoit Fils
 d'Antoine Gougnon Elu en Berry , & de Catherine Cotereau Il cft né le i^.
 Mars 1448. avant Pâques. Lambert de Leodepart fon Parent fut fon Parrain.
 Il eft dcî^nmme au Testament mutuel en formé de partage d'Antome
 Gougnon & de Catherine Corcre."u. reçu pat Scabinat Notaire Royal à
 Bourges le ii. Mars 1481. Il portoit d'azur au PoilTon d'argent, accompagne
 de trois Etoiles Comètes d'or 1. 1. Loiii ANjoRRANT fut rcçii ConTeiller
 au Pailmenr de Paris , & Prefident aux Requêtes du Palais le 4. Février
 1^9. 11 potcoir d'azutà trois Lis d'argent au naturel. Claude An)orrant étoit
 ConlriUcr l'an lyii] A c ci^E s Chevrier Scigneur de Paudy en Berry , fut
 reçu Confeiller au Parlement de Paris l'an 1511. 6c mourut le ly. Mars iJ3i-
 Il portoit d'azur à trois têtes de Licorne arrachées d'argent. Pierre Mathe'
 Doyen de l'Eglife ic. Bourges , fut reçu Confeiller au Parlement de Paris
 l'an ijii. reforma la Couriitre dr Brty l'an 1559. moutut l'an 1544. & eft
 inhum* en l'Eglife de S. Etienne, il étoit Fi's de Claude Mathe Advocat &
 Confeiller à Bourges & de Jeanne Tuilier fa Femmr. Il poiroit d'or à la Croix
 pttée de gueules. Guillaume de Laubesptke fut fçu Confeiller du Roy en fa
 Cour de Parlement à Paris le 19. Mars ij68 &: M-i'ure des Requêtes de

l'Horel le 13. Août lyyi. depuis Confeiller d'Etat &: Chancelier des Ordres
 du Roy II croit fécond Fils de Claude de Laubespine, Baron de Château-
 neuf, Secrétaire d'Etat, 6c de Jeanne Bochtel , &: petit Fils de Claude de
 Laubespine S. de la Corbillere; ledit Guiljume avoit épousé Marie de la
 Châtre Fille de Claude de la Châtre, Chevalier, B^{ar}on de la Maifonfort, 6c
 d'Anne Robertet, &: de leur Mariage fortic entr'autres En fans, Charles de
 Laubespine Marquis de Château-neuf fut Cher, Abbé de Prcaux, & du
 Ponteau de Mer, qui fut reçu ConfilUr au Parlc. Tient de Paris le ^
 Décembre 1603. &C créé Garde des Seaux de France le 11. Novembre
 1650. au lieu de Mrc Michel de Mahllac, pour prôder au Procez d'Henrv
 dernier Duc de Montmorency. Il fut enfin Minilbr d'Etat. Son Epitjphc fe
 voit en leur Chapelle de l'Eglise de Bourges avec un fuperba Maufôlée. Il
 fera cy-aprez rapporrc. La Famille du nomGoug? qui ctoit autrefois peu
 confiderable, a produit de grands hommes, qui fc font élevés aux premières
 dignités de la Robe» Martin Gouge, dit de Charpaignes > élu Evcque de
 Caftres l'an 1406. d'où il fiic transféré en l'Evêché de Clermont l'an 1415;.
 aprez avoir été long tems Chancelier de Jean Duc de Berry 8c d'Auvergne,
 fut élu à la dignité de Chancelier de France Tan 141t. de laquelle il fut
 déchargé , puis rétabli aprez Regnaud de Chanres. Il mourut le li. Novcm.
 bre 1^44. en fon Château Epifcopal de Clermont. Il fe fait tous les ans un
 Anniverfaire \ fon intention le Jour de fainte Marie Egyptienne en l'Eglise
 de S.Urfin, 6c le Nccrologe CD fait mention en ces termes, Ol>ist D.
 MARTINVs GoVGE CâticeIIarius , FfânfU Efifcefut cUromêttânus , pgn~
 cbi4»»s originarins hujiti Eccleju. ^uiiitAUMB' Gouge» die de Charpaignes
 , Neveu de Martin , fut Chancelier à\x

LIVRE /. même Duc de Berry, & pourvu d'une Charge de Matre
 des Requêtes au mois d'Avril 1444. fie s'en demie aprcz avoir été élu
 Evêque de Poitiers l'an 1441. il mourut l'an 1449. Gouge de Charpaignes,
 Chanoine en l'Eglise de Bourges, Archidiacre de S. Flour cû l'Eglise de
 Clermont, & Doyen de Thouars, fut pourvu d'une Charge de Confesseur
 Clerc au Parlement de Paris, par Lettres du 14. Avril 1439. & de celle de
 Maître des Requêtes par demission de Jean son Oncle le 14. Mars 1440. Il
 mourut Tan 1447. Gilles de Clamecy, Chanoine en l'Eglise de Bourges, &
 de la Sainte Chapelle, Conseiller du Roy en la Cour de Parlement en 1404.
 La Maison de Clamecy a autrefois possédé les Seigneuries de
 Farges, Avon, & du Moutet près Bourges, & les Terres appelées ics
 Clamecys. Elle est fondue en la Maison des Sauzay. Les Armes sont de
 sable à un fessant ailé d'or à l'orle de huit croix recroisetées au pied fiché de
 même. La Famille du nom RUEILLE*, originaire du Comté de Sancerre en
 Berry, a donné deux Conseillers au Parlement de Paris. Le premier est Pierre
 Ruelle*, natif de la Paroisse de Sainte Gemme sous Sancerre, qui fut reçu
 Conseiller le 10. Décembre 1573. & Prévient aux Enquestes le 14. Juillet
 1587. Il estoit Chantre & Chanoine de Notre-Dame de Paris, Chanoine de la
 Sainte Chapelle de Bourges, Prieur & Seigneur de Saint Cols en Berry. Il
 est inhumé en l'Eglise de Notre-Dame à Paris, où se lit cet Epitaphe. C'est
 M. M. PIERRE RUEILLE, natif de Sainte Gemme sous Paj/s de Berry^ Comté
 de Sancerre, Conseiller du Roy en la Cour de Parlement^ Prévient aux
 trois^uefies i'ictle^ Abbé de U^nde Confrérie aux Sournois de Paris ^
 lequel decedé le 4. d'Avril l'année. Le fécond est Guillaume Ruelle', Neveu dudit
 Pierre, reçu Conseiller au Parlement de Paris le premier Juin Il est enterré
 en l'Eglise de Notre-Dame près le corps de son Frere ; & sur sa tombe est
 cet Epitaphe composé par M. Barré son Neveu. ^uos Frâtres Fraternus amor
 jun^bat , etfdem Fatum vicina centumiiUvit humo: Canttr utérine fuit temfli
 hujus, utertjue Stnator. Nominis ille ca^ut, finis at ille fuit. Ils portoient
 d'argent \ trois Arbres de finople. De la Famille des Bonins nous avons eu
 successivement deux Procuraurs Généraux au Grand Conseil , Pierre &
 Charles Bonin, Pere & Fils Pierre estoit i'auffi Lieutenant General au Siège
 du Meun sur Eure, & avoir épouse Jeanne Fumée, Fille d'Adam Fumée
 Chancelier de France. Charles S. du Corpoc , avoir épousé Catherine Sardé
 , Fille de Pierre Sardé Con^seiller au Grand Conseil, & de Jacqueline
 Thibouft. Jean Foucault Conseiller en la Cour de Parlement de Bretagne,

Prefident és Enqueftes d'icelle, &: depuis Prefident au Prefidial de Bourges
 ; porte d'azur à la face d'or accompagnée de trois étoiles de même, v. 1.
 celles du chef accoftans un croiflânt montant i'irgentLa Famille des Bigots a
 produit plufieurs Officiers de Cours Souveraines : Et premièrement Nicolas
 Bigot Procureur General au Grand Confeil , Fils de Nicolas S. des
 Fontaines, Lieutenant General à Bourges. Claude Bigot Confeiller du Roy
 en fes Confcils , Maître des Requeftes de fon Hôtden l'an 1616. Fils
 d'Etienne Secrerair du Roy & de fes Finances, &: de Damoifelle Marie
 Thibouft. Jacques Bigot Fils de Nicolas, &: fon fuccelfeur en la Charge de
 Procureur Général au Grand Confeil. Nicolas Bigot S. de Laonville,
 Confeiller du Roy en fes Confcils, auffi Fils de Nicolas. Ils portent d'azur à
 trois vifages de Léopard d'or, z. \. Henry Lemareshal a efté Confeiller au
 Grand Confeil , auquel Claude fon ître a fuccédé , & depuis en l'an 161j. a
 efté Confeiller au Parlement de Paris. L'un &: l'autre cft Fils d'Henry le
 Marefchal Confeiller Notaire & Secrétaire du Roy, & de Jeanne deGaniuy
 Fille de Nicolas. Ils portent d'argent à deux Lions affrontez de fable
 fupportant un delà en triangle d'azur. Guillaume Bochbtel S. de Safly tode
 la Forcft-Taumier, Secrétaire des Commandemens. Jacques fon Fils
 Confeiller & Maître d'Hôtel du Roy, Ambaftàdeur en Angleterre & en Suiffe
 , S. de la Foreft-Taumier & de Brouillamenon. Ils ponoient d'azur à uois
 glands atuchez à leurs coupctes & branchettes d'or, i. u Leur Devife eftoit
 {de ccutr L ij

S4 H I s TO I R E D E B E R R f^dc bouche tel.) Cette Famille est
 fondue en celle de Castelnau. • Claude vw Verger originaire de Bourges, a
 été Conseiller au Parlement de Tholoz, & Evêque de Lavaur en 1616.
 '5rElt Dassier Chanoine en l'Eglise de Bourges, étoit Conseiller au
 Parlement de Paris en l'an 1444. Il portoit de fable à une fcie d'argent en
 pal. A N I Q R R A M Rat, après avoir exercé la Charge de Procureur du Roy
 en l'Eleûion de Bcny, fut pourvu par le Roy Louis XI. d'une Charge de
 Conseiller au Parlement de Paris le 11. Février 1481. Il avoit épousé Lucrèce
 Gougnon Fille d'Antoine Gougnon Elcu en Bcny, Echcvin de la Ville de
 Bourges Antoine Fradet natif de la Ville de Bourges, fut reçu Conseiller au
 Parlement de Paris le 151. Janvier 1601. Il étoit Chantre & Chanoine en
 l'Eglise de Bourges, Abbé de Meobec, Seigneur de Givray près Bourges,
 Fils d'Antoine Fradet Efcuyer ficur de Loyc & thappcs, Lieutenant
 Magiftrat Criminel à Bourges, & de Damoifelle Claudine Bidault. L.i
 mcmc Famille a produit Pienc Fradet Conseiller Clerc au même Parlement
 en l'an 1400. Chancelier & depuis Doyen en l'Eglise de Bourges,
 Fondateur de la Chappelle des Fradeis en la même Eglise i lequel mourut à
 Rome AmbafTadeur vers la Sainteté pour le Roy Charles VII François Biet
 fut reçu Conseiller au Parlement de Paris le 30. Aouft 1630. Il étoit Fils de
 Jean Biet auifi Conseiller au même Parlement dès l'an 1554, lequel étoit
 Fils de M Pierre Biet Lieutenant particulier en cette Ville, & Frère de Pierre
 Biet Lieutenant gênerai, Seigneur de Maubranche & la Tremblaye. Cette
 Famille porte de gueule à une brandie; d'or en abyfme pery en
 bande à trois Monijoyes d'argent, une en chef l'autre en pointe, la troifième
 au point & place de la fenestre partie de la pointe. Etienne Barre' Neveu
 du ficur Rucllé fufuomme, natif de fainte Gemme fous Sancerre, a été
 reçu Conseiller au Parlement le 11. Décembre 1654. Il étoit Chanoine de
 l'Eglise de Paris, Curé de S. Mederic de la même Ville. Il portoit d'azur à
 trois bandes d'or. J a c qu e s m a u g I s Abbé de S- Arabroife de Bourges,
 Chanoine de la fainte Chappelle & de S. Urfm dudit Bourges, fut reçu
 Conseiller en la Cour le 11. Janvier 1678. Il étoit Fils d'Etienne S des
 Gianges, Secreiaire du Roy, Maire de Bourges. De JACQUES CUEK, &
 de la Poficrité, C H a p I T R I LXXXII. T A c Q ^ E s c u E R Citoyen de
 Bourges, a été alTez recommandable par fon mérite & par la fortune, &
 après fameux par fes malheurs & par la pofterité, pour ne le pas oublier
 dans ces Mémoires. Il est Fils de Pierre Cuet Marchand Pelletier habitué en

la Ville de Bourges , originaire de S. Porcin en Bourbonnois , Se Frere de
M^r Nicolas C^hier Evêque de Luçon en 14^e . & auparavant Chanoine de
la Sainte Chapelle , & de Perreine C^her femme de Jean de Villages habitant
de Bourges, aîné de notre Jacques C^her au trafic du Levant , &: qui
s'habitua à Marfeille où l'on tient qu'il alla une grande pofterie. De petit
Mercier il devint Marchand trafiquant dedans & dehors le Royaume jufqu'à
au Levant. Il eut de tres-grandes richesses, acquit la Baronnie de S.
Fargau, les Seigneuries de Menetou-Salon, de la Vau, de la Coudre, de
Chompignelles, de Morille, de Marmaignes, de Maubranche, de la
Bruyère, de S. Germain, de Meaune, de S. Aoust, de Boilly en Rouannois,
S. Geran, de Vaux &: Comté de la Paliffol, de Barlieu qu'il acquit de M^re
Jacques de Montmorin, Seigneur de Chas &: de Reillac, tint en fon nom que
comme Tuteur de fes Enfans héritiers de Jeanne de Charpaignes fa femme
pout deux mil écus le 6. Février 1448. Toucy, Angerville, la Rivière, S.
Maurice fur Laveron. Boulancour, Gironville, la Frenoye, Fontenelle ,
Melleroy . Ville-neufve &: autres. Il fit conftruire en cette Ville un superbe
Palais appelé l'Hôtel de la Chaufée, qui coûta à bâtir, félon le Manuscrit
d'un Vicaire de la Sainte Chapelle, fix- vingts quinze mil livres. Aucuns
tiennent qu'il en fit bâtir trois autres , l'un en la Ville de Sancerre , l'autre en
la Ville de Marfeille, & le troifième à Montpellier, appelé la Loge en
laquelle les Marchands tiennent la Bourse. Aucuns ont crû à caufe de fes
grandes richesses qu'il avoit la Pierre Philofophale, &: que le grand
commerce qu'il faisoit fur mer &: fur terre, &: la Ferme des

LIVRÉ L Munoyes qu'il tenoit du Roy, n'estoient que des
 prétextes pour mieux cacher son secret % L^Crtiit Si ce qui \c leur
 perfu.id?, cÛ. qu'il a écrit plusieurs Livres touchant cet Oeuvre, qui font ^
 entre les mains de M. Rudavcl Confciller à Montpellier, & de M. Borcl
 Confciller 6c Médecin du Roy. ^ itt Tnfr. Btrtl Tttjtr, itt Rtchtrehtt,
 Ftorit»m Philêfoph Ut jintitjmttijdt FrâKCt dt Duthifmt. von trrand trafic le
 rendit recomitendable, &: fcs richelfcs necclTaire au Roy Charles VU.
 Chét^ nmc dit Louis Gion, cftoit reduit à telle necclTité que nôrrc Jacques
 Cuer luy en- ^ voyoit pour son dîner deux poulets &: une queue de mouton.
 Il contribua beaucoup au rc- 4couvrement de la Normandie. Il ne fut pas
 plûcôt en Cour qu'il s'inlîna dans l'cfprit de gignales bonnes grâces de son
 Maître, qui ayant goûté son génie propre à tout ce qu'il vouloit entreprendre,
 luy ht part de fcs confeils, luy découvrit fcs plus fecrettes pensées, l'ho*
 nota de fa table &: tres-lôuvent de fa couche roy.ile i &: ayant reconnu fi
 grande ccconomie, luy donna le maniement de fcs Finances, ^ la garde de
 son Tréfor Royal en qualité d'Argentier, qui a efté depuis la Charge de Sur
 Intendant des FinancesIl rut toujours depuis un de fcs plus confidens
 ferviteurs 6c particuliers Favoris \ &r comme il eftoit homme d'efprit &: de
 grand jugemcnt, il l'employa en plusieurs belles Négociations & affaires
 importantes, même pour la pacification du fchifme qui cftoit pour lors en l
 Eglife, & pour mettre d'accord le Pape Nicolas V. &: Félix auparavant Duc
 de Savoye qui avoit efté élu Pape au Concile de Bafle. Il l'envoya en
 Ambaffade avecTanneguy du (iuftcl Bailly de Berry, vers le Pape Nicolas
 en la Ville de Rome. Pour ce voyage ils fc I : virent des Galleries de Jacques
 Cuer , &: ravitaillèrent en paflant la Ville & Château de l inal qui tenoient
 pour le Roy contre les Génois qui les afl'icgeoient ; & après avoir préparé
 l'cfprit du Pap'- Nicolas, ils ail mciû trouver le Pape Félix à Laufanne^ &
 ayant ramené avec eux les Ambaffideurs de Felix en France > cette affaire
 importante pour le bien communi de la chrétienté, fut pacifiée au grand
 contentement de tout le monde. Tant de favorables fucccz, 6& le crédit qu'il
 avoit auprcz de son Prince , luy firent naître! l'envie de devenir noble, il
 obtint à cette hn les Lettres du Roy , données à Laon au mois d'Avril 1440.
 par lcfquelles en confideration de fcs mentes & des fervices qu'il luy avoit
 rendus, rant en fa Charge d'Argentier, qu'autrement, il l'annoblit fa Femme
 & leurs Enfans &. pofterité née & \ naurC} ces Lettres furent vérifiées en
 la Chambre des Comptes le 10. des mêmes mois & ah. Ce chantTcmnt

d'état, ces dignités, les grandes richesses qu'il avoit amassées lui firent des envieux, & le bon ordre qu'il avoit établi pour le maniment, admiration & la conservation des Finances, attirèrent sur lui l'inimitié des Courtisans. Se l'animosité des Grands du Royaume, qui lui fulcrèrent de grandes accusations. La Belle '■ Maître d'armes de Charles VII. fut le premier instrument de son malheur; car ne pouvant chasser qu'un autre qu'elle, eut part aux bonnes grâces de son Prince & elle lui rapporta tout ce qu'il avoit mal parlé de sa Majesté & d'elle; & qu'il blâmoit librement leur conduite; & qui acheva de le perdre auprès du Roy Charles VII. Prince jaloux & défiant, & qui étoit le Dauphin son Fils, est que quelques grands Seigneurs jaloux du crédit qu'il avoit obtenu du Roy, de sa fortune, de sa splendeur & de ses grands Biens, l'accusèrent d'avoir traité ses intelligences avec le Dauphin, & firent entendre au Roy qu'il fomentoit sa rébellion comme un d'obéissance, & la méfiance qu'il avoit avec sa Majesté, lui donnant de telles raisons: ■ avertis, & lui fournirent de l'argent. Les Seigneurs, notamment les frères de la Fayette & Cadillac, qui étoient obligés de lui des faveurs considérables envers Jacques Cœur: crurent ne point trouver de moyen plus prompt pour se libérer envers lui, que de l'accuser de Peculat, & d'avoir dissipé les Finances du Roy, espérans que tous ses biens étant confisqués, le Roy leur feroit rendre leurs billets, D'autre part la Damoiselle de Mortaigne, à la sollicitation de Jacques de Chabannes, frère de la Fayette, & l'accusa de plusieurs crimes atroces & capitaux, même d'avoir fait empoisonner Sorel Dame de Beauté, dont elle chargea tout Jacques de Colonne & de la Fayette. Il fut aussi chargé d'avoir envoyé des Hérétiques de Guerre aux Sarrasins, de leur avoir fait plusieurs contributions & exactions en Languedoc, & transporter grande quantité d'argent blanc aux Sarrasins. Ut vides Les premières plaintes qui le firent contre lui, ce fut au Châteaufort de Taillebourg, où étoit le Roy son maître: ici où il étoit venu trouver sa Majesté (à cause de son innocence) pour lui supplier de vouloir l'entendre en sa justification, et francement mettre en prison son Lij

ts HISTOIRE DE IBERRT, tenir l'Arrêt qu'il luy plairoit. Il fut attetc prifonnier par commandernent du Roy an Chîreau de Taillebourg l'an J4ji. de là conduit en celuy de Lufignan, où il fubit Tinterrog*toire , de là conduit au Chitcau du Monul lez Tours , & en celuy de Maillé , où turent portées diverfcs informations contre luy. Par IcfqueUcs il croit charge, i. d avoir dct l'an 1419. étant Compagnon delà Monnoye de Bourges , fait forger des Ecus d'or de moindre poids & titre que l'Ordonnance, dont il droit du profit de vingt à trente pour marc, ou il n'en devoir avoir que deuxi. D'avoir fait prefent de plufieurs Armcures au Turc, pour ne rien payer de fes Galères chargées de poivre & autres Marchandifes, au moyen defquelles Armcures qu'il avoir ptefentées au Souldan au nom du Roy , les Turcs gaignerent une Bataille fur les Chrétiens. }. D'avoir fait porter grande quantité de Cuivre en Turquie, & vingt mil marcs d'argent allié, & l'avoir marqué à une Fleur de Lys contrefaite i ce qui fit que les Etrangers le trouvant de trop bas aloy , dirent que les François étoient trompeurs. 4. D'avoir contrefait le petit Scel du Roy, & tranfporté en Avignon beaucoup de Billons d'Or &: d'Argent contre les Ordonnances qu'il ne pouvoir ignorer , ayant été Maître des Monnoyes du Roy. y. D'avoir fait remener en Turquie & rendre à fon Maître un jeune Efclave Sarrazin, qui s'ctoît fait Chrcrien, & qui avoir été amené d'Alexandrie à Montpellier par Michel Teintilrier Patron de U Galère de S. Denis , appartenante à Jaques Cucr ; ce qui fut caufe que cet Enfant rénia la Foy de Jefus Chrît. 6. D'avoir rois en fes Galères pour ramer, plufieurs perfonnes qu'il difoit étrefcaincances, dont un Allemand Pèlerin fe jetta de dcplailr dans la Mer & fe noya. 7. D'avoir exigé fix mil Ecus d'or des Genevois à faufles mlciens, pour la demnifica» tion de la Galère de Marfeilte. Il allezuoic pour fes defenfes , qu'il avoir obtenu du Pape congé pour rranfporter des harnois ac Guerre aux Sarrazins , & avoir obtenu du Roy abolition des fautes qu'il avoir comraifei en la diftribution des Monnoyes. Le Pape étoit tacitcraenc demeuré d'accord de ce qu'avançoit l'accufé , touchant fa permiffion , ayant écrit au Roy en fa faveur. Son Fils l'Archevêque de Bourges fit plufieurs produftions pour fa juftificdtion. Nonobftant lefquelles il fut mené au Château de Tours , où fon Procez ayant été parachevé par Arrêt du 19. May 14^5. il fut déclaré inhabile de tous Offices publics &£. Royaux , condamné à f.!irc amende honorable nue tête fans chapperon ni ceintures , & en la fomme de cent mil Ecus , ft i tenir prifon jufques à pleine fattsfatlion > tous fes Biens ac* quis

&£ confifques au Roy , &: luy baimy hors le Royaume. Oir^n*. aux accu
Tarions de laDamoifellede Moitaigne, elles parurent toutes calomnieufes, &
elle fut condamnée en amende honomble; ce qui fait bien prefumc; que tes
autres faits ctoient aufii peu véritables. Et ce qui cft à obfervcr, eft que l'on
ne pur rien trouver à redire en l'adminiflration des Finances. Le 4. de Juin
14^5. M. M. «Jean Barbin & Hugues Couzay allerent en la prifon , & firent
entendre à Jacques Cucur le contenu au diftum de fon Arrêt, Se luy firent
connoître que le Roy luy avoi: fait grâce de la vie j dont il remercia
humblcmenr fa Majefté , & remontra aux Commiflaires qu'il étoit Clerc
tonfuré , & que Ton ne devoir luy faire faire chofe préjudiciable à fon
Privilège. Les deux Commiflaires firent leur rapport à Mr le Chancelier ,
Icfquels nonobftant firent venir aux Cordeliers de Poitiers le condamné
pour exécuter fon Artet , où étant , il fit la même remontrance , laquelle fut
appuyée par le Vicaire de Mr l'Evêque de Poiti rs, qui juftifia de la Lettre de
Tonfure. Surquoy les Juges étans entrés en délibération, & s'étans trouves
miparris, l'affaire fut rcmise à une autre fois, & cependant l'Arrêt rendu
contre la Dame de Mortaigne fut executé.L'aprêfdinée les Juges
s'affcmblèrent en la maifon de Mr le Chancelier, & à la pluralité des voix
fut arrêté, que le condamné fubiroit l'exécution de rAtrcc; ce qui fut fait le
mardy 5. db Juin, nonobftant l'empêchement de l'Evêque de Poitiers.
Pendant fa prif«n il trouva des amis en fon adverfité qui luy prêtèrent de
l'argent , pour payer les amendes 6c reftitutions cfquelles il avoir été
condamné. La Croix du Maine dit, qu'il paya bien en tout quatre cens mil
Ecus , fomme très-grande pour le remf. Et ainli bien luy prit d'avoir avancé
Tes Amis & Faûcurs. Il fit Guillaume de Varie natif de cette Ville, qui étoit
fon premier Faftcur à Bourges, General des Finances, & depuis Bailly de
Touraine, Seigneur d'Azay le Feron, & de l'Ifle Savary, donr il fir bâtir le
Château, 8c une belle moifon en cette Ville en la Patoiffe du Fourchaud, où
fe voit le Blafon de fes Armes qui font de gueule à trois Timbres d'argenci.
i. Ses defcendans ont poffedc

/ L 1 V K e L !r Fcttlardc prez Bourges, Saflay, le Rencau & bafTc
 Chancelcrie en Anjou. Il fie aufTi Pien» Joobcit un de fes Faſteurs, né en
 cette Ville, Changeur du Trcfor, quieſt TOſiBcc dcR^ ccvcut général de tout
 le Domaine du Roy , & avoic prête à des petfoones conildctables , notables
 /ômms de Deniers. 3 AC<iu.Es C u forti de prifon, fe retira dans Tlfle de
 Cypre, où il mourut- Aucuns difeat qo'il fit une nouvelle fortune, fe remariai
 une Dame nommée Theodora, de lac^acle il eut deux Filles qu il laifla
 riches de cinquante mil Ecus chacune, qu'il bâtit un Hôpital pour les
 Pèlerins de la Paleſt'ine, & fonda les Carmes de Famagouſtc , oij il cſt
 enterre. Chenu aprez Thevec rapporte que fur fon Tombeau en la mcmc Ifle,
 ſc liſoitſon Epitaphc en CCS termes, Hic jitet JacobVS CO RDATVS Civis
 BîtMriceitſs. Le Livre des Obits de S. Etienne en parle en ces termes,
 Obiitgeneroſi animi Dominus j A C O S V S CORDIS Ecclep.ttjue
 CapiuncHs ^ne. rſlis coHtté Infidèles , qui Stcrifiétm noſiram funiitus
 txtmxit , & ornamentu deco^ ravit y alidque flurima Ucdefit ^rtcunmit lenA
 ; eaprofter prtcihus & fufragiis com» fltÛendum duximus, & in ſtrfetuum
 ſolemne Anniverſirium if [tus celibraidum trdinavimm zs Hoyenibrù.
 Aucuns difent que depuis ſa retraite ſon innocence ayant été reconnue , le
 Parlement de Paris le remit en ſa bonne famé & renommée , ordonna par
 ſon Arrêt que le tort qui luy avoit été fait, feroit réparé: qoe tous ſes Biens
 luy feroient rcſtitucs, & que ſes Enfans iC Héritiers en tirèrent enfin raifon.
 Ce qui feroit bien difficile à vérifier; puifqu'au contraire je trouve par
 Lettres du Roy Charles VII. données à Courccles prez Souvigny le j.Aoûc
 14^7. aprez le dcccz de Jacques Cuer, que le Roy remit àRavant &:
 Cjeoffroy Cucr ſes Enfans, les raaifbns de Bourges , &: les meubles étans
 en icelles, &: les autres Héritages & Rentes qu'il avoit autour de la Ville, le
 au Pais de Berry , qui n'avoient été adjuges pac Décret & délivrés à ceux
 qui les avoient mis à prix , ſes maifons de Lyon , les Mines d'Argent ,
 Plomb & Cuivre de Pombalieu &: de Cofne , & le droit que Sa Majelle
 avoic cx Mines de Chifieu , S. Pierre la Palu & de Joz fur Tarare, avec les
 uſtencils. Terriers &S Rççiftres fans aucune rcſcrve que du 10. & ancien
 droit. Par les mêmes Lettkcs il dclai/la \ Ravant 6«: Geoffroy Cuer & à
 Guillaume de Varye à chacun d'eux par tiers toutes les Dettes, Aâions &
 Biens qui appartenoient à Jacques Cuer, quin'étoient venus au profit de Sa
 Majcſtc, & de ceux aufquels elle en avoit fait don , à l'exception des effets
 rcſcrvés par les mêmes Lettres ; le tout à condition qu'ils payeroient toutes

les Dettes cfquellcs Jacques Cuer &: Guillaume de Varye étoient tenus, tant pour leur fait particulier, que ccluy du Roy, &à la charge que Jean Cuer Archevêque de Bourges , Heiiry Ravant &: Perrette Cuer Enfants du défunt, de Varye, renonceroient à tous autres Biens de J.ic^ucs Cuer &: de Varye, &: de Macée de Lcodepart leur Merc. En exécution dcquoy Guillaume 4c Varye fit fa déclaration en prefence de Notaire & témoins le i. Septembre 14Î7Henry , Ravant & Geoffroy Cuer le même jour , & rapportèrent le Contracl de MariagCj <lePerrette leur Sœur, contenant la renonciation par elle faite aux fucccflions de f^s Père JcMcre, en confequence dequoy les Lettres de Sa Majcfté furent vérifiées par les Gens des Comptes le 3. Oûobtc 14^7. du confentement du Procureur général du Roy en la commiffion pour la recherche des Biens de Jacques Cuer. Le V]. Regiflre criminel de la Cour de Parlement fait foy que l'Archevêque de Bourges & /es autres Enfants de Jacques Cuet pourfuivirent en la Cour deux appellations inter)cttées par leur pere, & fc rendirent demandeurs en cas d'attentats contre Antoine de Chabanes & Antoine d'Aubufl'on , &: autres eux-difans Commilfaircs , &: à cette fin qu'ils avoient obtenu Lettres du Roy Loiiis XI. pour efre receus appell.^ns &: relevez du laps de temps, &: pourfuivre nonobftant que la dernière Sentence eût cflé donnée en prefetice du fra Roy. La caufe fut plaidée le Jcudy lo. May 1461. à huis clos, & l'Avocat Halay pour ks appellans, après s'eftrc étendu fur les louanges de Jacques Cuer, fur les fervices par luy rendus au Roy & à l'Eut, & fait voir fon innocence &: le peu de fondement de tous les «hefi d'accufation, établit la nullité de la procédure, parce que l'on avoit procédé comte JacQuesCuer fans information précédente, fans accufateur ou dénonciateur -, que les Comaii7ntres par la première Commiffion n'avoient pouvoir que de procéder fui: les crimes toucjiant la perfonne du Roy & les poifons, ic ncantraoins 'qu'ils avoient procédé fut autres mitieres ; que l'Atchevcque de Tours ayant vendiquc laccusc comme Clerc Toufu

s s HISTOIRE DE 3 E R R T, rc, les CommiffiTiies n'avoient fait
 droit far fon rcquificoire qui ne Ce trouvoit pas même inferc au proccz ; que
 l'accusé ayant interjette appel d'une interlocutoire rendue p.ir les
 Commiifaucs, ils dcvoient furfeoir, & qu'ainll tout ce qui avoit e(l« fait
 depuis, ctoit attentat! que te Procureur du Roy n'avoit pris conclufions au
 proccz , & pour ce conclut x ce qu'il fât die qu'il avoit elle mal emprifbnnc,
 mil cmpcrhc, mal interrogé, mal procédé , mal fctencic, & bien appelle,
 ^^ que ce qut avoit eftc fait depuis la première appellation, fuft déclaré nul
 Se de nul effet, &c au moins révoqué &: mis au néant par la dernière
 appellation en laquelle il conclut mal procédé iL mal jjgc, bien appcUé, &c
 requit renterrincment des Lettres : furquoy la Cour ordonna que les
 appellans fcroient diligence de faire apporccr le proccz V à cotte tîn leur
 oóbvoya compulfoire, que le Procureur du Roy vetroit le ptocez, &:
 viendrait dans quinzaine dire ce que bon luy fembleroit. Le jeudy j. Juin de
 la même année, M. de Ganty pour le Procureur du Roy, après avoir
 remontré l'importance de la matière, foûtint que les appellations n'cftoient
 pas reccvables, le proccz ayant efté fait par Commiffaires délégués par fa
 Majrftc, qui par l'avis d'aucuns de fon Sang , de tout fon grand Confeil , Se
 d aucuns Prffjdens &c Conclillers de la Cour, avoienidonué leur Jugemnt
 dont Jacques Cuer n'avoit apelle,& qu'au contraire le Jugement avoit efté
 exécuté ; furquoy Se fur plufieurs autres moyens il établit les fins de non-
 reccvoir : à quoy Halay ayant répliqué , il y eut appointé à mettre devers la
 Cour le proccz Se tout ce que les parties voudroient Se au Conleil. Il y eut
 même appointment le 4. Aoufl fuivant fur les Lettres des appellans , qui
 furent jointes au proccz principal -, mais l'on ne voit pîs que la Cour ait
 prononce fur les appellations Se fur les Lettres. Le R(iy Loiiis XL traita
 encores plus favorablement Geoffroy Cucr fon Efchançon , SC il luy rcûitua
 les Terres Se Seigneuries de S. Fargcau, de la Vau , de la Coudre, de la
 Perrcufe, de Cliampignolles, de Merilles, de Villeneuve lez Agnois Se
 leurs Appartenances, S. Maurice, la Frcfnoye, Fontenellfr, M^ll-royS^ la
 Baronnie de Roucy , donc la confifcaion avoir été accordée par le Roy fon
 Perc à Antoine de Chabanes, Se qu'il s'étoit fait adjuger par Décret pour la
 fommc de vingt mil Ecus , &: lefquelles furent fur ledit de Chabanes
 déclarées acquifcs Se confifquées au Roy , par Arrêt de Parlement du i«.
 Août 14(53. qui le declaroit criminel de lezc-Majefté> comme le tout appert
 pat Lettres de S» Majeftc données à Paris au mois d'Août 1463. leucs Se

publiées en Parlement le 7. Sept, fuivant , Se en \i Chambre dos Comptes le
 10. du même mois; Icfuelles Lettres font honorable mention des fervices
 rendus a ce Roy par Jacques Cueur , Se que la conifcation de fcs Biens avoit
 efté recherchée par le S. de Chabanes , qui en avoit obtenu le don, avant le
 jugement du Procez de Jacques Cueur , quoy qu'il eût la garde de fa
 perfonne , Sefov un de fcs Juges Se CommilVaies : ce qui ne fait jpas peu à
 la juftification de la mémoire de ce grand homme, dont le mente Se les
 richcfles amalTees par des voyes licites, firent l«plus grand de fes crimes,
 Se donnèrent envie à ces Vaultours de Cour d'en pourfuivre la confifcaion ,
 &: de luy faire faire fon Procez par des Juges interelfés Se enrichis de fcs
 dépouilles, partie defquelles par un fecret jugement de Dieu fut ôtée à
 Jacques de Chabanes &: confifquée fur luy, comm'il les avoit fait coofifquer
 fur Jaques Cueur. Il avoit époulé Mace'e de Leodepart, FiUe de Lambert
 deLeodspart Valet de Chambre de Jean Duc de Berry , Picvot de Bourges ,
 éllj en Berry, Se de Jeanne IloussARD Fille de Jean Roussard Maître de la
 Monnoye de Bourges , qui a été inhumée en l'Egiife Parochiale de S.
 Aouftrillct de cette Ville , Se autour de fa Tombe font écrits ces mots. Cjgijl
 MACE'È DE LEODEPÀRr Femme de JljrejAC^V ES CVER. Il laifli
 plufieurs Enfans , dont fera cy aprcz parlé. Apres l'Arrest rendu contre
 Jacques Cueur , ,M. Jean Dauvet Çonfeiller Se Procureur général du Roy ,
 fut commis pour mettre l'Arrell à exécution par Lettres données à Lefignan
 le premier Juin 1453. lequel dès le lendemain partit de Lsilgnan, &: fc
 tranfporra en la Ville de Poitiers pardevant Jacques Cueur qui cftoit
 prifonniér au Château, luy iîgnifia la Commiffion que le Roy luy avoit
 donnée, Se luy fit commandement de payer la fomme de cent mil écus en
 quoy il eftoit condamné ^our la reftitution des fomme par luy inducniert,
 exigées , &: la forame de trois cens mil ecus pour amende. Jacques Cueur ht
 réponfe qu'il n'avoit que dire au contraire, mais qu'il luy eftoit impolVible
 de payer fi gra/ides .fomme. Se que fcs biens n'cftoient fuffifans de fournir
 à beaucoup ptés, Se qu'il devoit cent &: fixi'iDgts mil ecus ^u'U ;iyoic
 cmpruatz pour les aâaires du » pria le S. Dauvet Se}/^ de DaHip'martin

The text on this page is estimated to be only 17.08% accurate

L 1 V K E i. Le Comm.nTaKC procda cnfuicc à la vrnte des
effets mobiliers & immobiliers d« Jacquel Cucr. nonobftant oppofit.on
forme, par fcs Enfans pour leurs biens & droits macemeU; U |>our cet cffec
.1 alla aux V.lles de Tours, Montpellier, Lyor,, MarfeiUe. S. PourciD, Boui
gcj iL autres dans lefquelles il avoit des maifons. . u cid, cour. *>i?^^"fr'
Cuer ayant prefenté Rcquefte afin de délivrance de la moitié des C^r^ll TTx
' °Tc " ^f ^""""^ " ^^^^ f^"" ^""^blez en la Grand. Marlc,Mre Smion
Charles Prefident des Compto,,M Jean Picart General de FraL.Leon
^ueTTeant"f^"o^ ^^^^ de Nanterrc. Jean deïon" guei . Jean Brfon, Odo
Castelam, tous Con(cillers du Roy, &: Dauvet Ton Procureur ec nral.
lelqucls après la Icdure de l'Arreft rendu contre j/c^es Cucr, furent
tous^d^^^^^^ la referve du S. de Longue,!^ attendu qu'il avo.t eftc
déclaré criminel de Icze-Ma^efté?^ que les biens qu .1 avo.t efto.enc venu,
dexadions par luy faites fur le Roy fur fort V:.t\ P"" ^r"" ^"" ^"" ^"" ^""
Requeftincftolt rJÎ ccvable, &c qu ils ne pouvoient prétendre aucunes
chofcs aux meubles & acquests de leui pcre, comme héritiers de leur mcre.
l""-» Kut EnfMs Je Jacques Citer, & de Macee Je LeoJc^itt fi Femme. 1.
Perrette CUer. 1- Jean Cuir Archevêque de Bourges. S c CuBR Doyen
d=l'£gl,fc de Limoges, &î Chanoine en l'Eglife MetropoliS.' Aouft^illâ
^""""^ ^""3- """"^ ^"" ^g^f x RavautCuèrz. Geoffroy CuER Seigneur de
la Chauffée, duquel cy- après. Ces trois derniers firent partage des biens à
eux cch.Us par le dccés de leurs pere & niere fiv^,Tî-r r / ^r"" ^""^ ^°y^ à
Bourges, le ay. Février ,4^7. pat l avis de l Archevêque de Bourges leur
Frère, de Jean Lemaire. L^bert de L^odepaK Ir^ur ayeul maternel. Antome
Gougnon & Pferrejobert leurs p.reis Se amis, par lequel H^h^ Cucr
conriderant qu il efto.t Ecclefi.ft.que , pourvu de Bénéfices fuffif.'ns
pouïmaLmî P ? /ma ^'.P"" ^ P^""^ ^""^ ^""^■«n «""^ée en la Ville de
Bourges A^""^ ^-^""^d> S"" i Prcfcnt appellée l'Ac.dem.e ou la ri^a fon. d
un jardin. de trois arpens & detry de vignes en la Paroiffe de Fuffy. &de fa
den^eure fa vie durant en un aopartement de l'Hôt.l de la Chauffée , & laiffa
à Ravaud & Geoff^ 1. Pbrrettb CuEr conjointe parm.iriige avec Jacquelin
tRoussEÀu Cht^ ÎSfj^frmrd,fl-'^"";"" "■r^""-,. V.comtc d. BourS- , «c dl
Marie dcï rSL^^cir/û ^"Tî^" Nota,rcR,,y,| i Bourges, le .7*^.'Mly .447-
'«nu« Cuet ^ f 5 TMnftili.ent en dot & ippennae pour "wut droit de r^r ■
"r^""^ employé ea hctitiges pour luy eftre propre & à ki d'fcndans f L"de

B^uVI/'[^]"[^] [^]"[^] [^][^]-[^] Cam[^]Ta" Kri[^]duT[^]P[^]"[^]" Ghoffrbtte CuER
EpoufedcjEAN os LeL.. Lues de U A n[^]! " T " '[^]"[^]"[^] P[^]"[^]"S"= Mémoires
dômeKrt "y P^o"[^] [^]«[^]'[^]"[^] [^] Cambray Ehizabeth - ;-Ç[^];• rd
du[^]Ro[^]Loory?';[^] " [^]"[^]"[^]"[^] C[^]"[^]"[^]"[^] «[^] Maître d'Hâ«I duRov Louïs XI.
lequel en mémoire des bons fcrvicrt qu',l avoit reeeus de fon Pere î[^]r
llT[^]o'TfaTs":[^][^]"[^] "[^]"[^]"[^]V - -nfideration' l honora du d;;c dc[^][^][^][^][^][^][^][^][^] i[^]c
jtehn r. I ' " " [^] [^] " de Jean Bureau Bar.n de Monglas. &: de Ger- . mmc
HclTclin f* Fcauac. Il «ouruc Je zi. Octobu ,4/8. U fui inhuxpc en la
ChapcUc [^]V;;!

The text on this page is estimated to be only 25.64% accurate

po HISTOIRE DE ^ £ R R T, "v:4c s. ÇktÀS çn U rue S. Honoré
ptockc le Collège des Bons-Enfants, fondée par fon Perc. uAc tombe de
cuivre fj lie cet Epitaphc, féimêmi^ ' f v "'f^ NchU fftmtne fcii rj\!fjftre
Ceojf'rey Cuer^en fôn vivant chevalier Sti^cur de U "'f* . CLiffée , Maître
d'Hofirl àa Roy Lo»is XI. lequel Chevalier tréfajfa en pu Htt d l"* i* ^ À
Farts le :i. C&obre 147S. Dittt luy pardoint. ^^y^' Enfiins de Geoffroy Ct^er
d'IJài/elle Bureaut ft Femme. 7*' ^* ^ s C u E R II. du nom, Ecuycr Baron
d'Auxcrre, Seigneur de Monglas, d* Au^l^erville, de u Rivière ic de U
ChaulTce, vendit la Seigneurie de la Chauflce à Antoin.-Turd»rs j Efcuycr
Sicur de Nozay, Commis au payement des Gages d-'s deux cens
Gentilshomfécet mes Se Penûonnaires de l'Hoccl du Roy, la fomme de
quinze mil livres, quinze aulnes de d4t.mr .ircloux noir & quatorze aulnes
d? camtlot , pat Contrat rcccu par Noblet ic Sevin No^ '< taires au Châtelet
de Paris le 7. Oâiobre 1501. Il mourut fans enfans,Ô£ laifla fes deux Sœurs
l"* cy-aprc\$ nommées h?ritieres , comme le tout fe collige de certaine
Tranfadion pjflce entre mttt'tû ^^ ^ CTXXK qualité, &: l'héritier
d'Antoine Turpin le dernier Décembre 1538. ' «» & 3- Marie Cuer Dame de
Gironville, Boulancour & d'Augerville, fut mariée i E u stémtrt TACHE
Lhuillier Seigneur de S. Mefmm , Confeiller du Roy , Maître ordinaire de
fes C»mp":s. Il portoit d'azur à trois Corbeilles d'or, i. i. j. Germaine CuEr
époufa Looiis deHarlay Efcuyer Seigneur de Ccfy, d'où cft iflTuc une
Uiuftrc poft.-riTc. Il portoit d'argent à deux pals de fable, pour fupports
deux Aigles, pour cimier un Aigle. Lei Mixifons <y Biens immeubles de J
accrue s Cuer. L'Hôtel' de la Chauflce en la Ville de Bourg'-s. • La grande
Maifon de Tours où fc tcnait l'Argenterie près de S. Sornin , ic une petite
Mai fon derrière. La grartdc Maifon aflife en la rue Mercière. L'Hôtel de la
Rofc. "1 L'Hôtel ellant devant S. Niûcr. VEn la Ville de Lyon adjudées au
Roy. • La Maifon ronde. j Deux Maifons en la rue Tupin. La Maifon de la
Loge qu'il fit bâtir en la Ville de Montpellier devant l'Eglife de NôtreDame
de Taules. . La Maifon de Ville de Marfeille b.âtic par Jacques Cuer, venduë
aux Habitans ét Marfeille trois cens écus par le CommilTaire du Roy. La
Maifon de Ville de Beaucaire adjudée par décret à Mre Jeau de Jambes pour
le prix de trois cens livres. • • Une Maifon à Montpellier adjudée \ Philippe
de Crapouc à trois cens qaatrc-viflgt dix livres. La gr.:nd<* Maifon de
Montpellier adjudée au Roy à mil livres. Les Maifons flc Louages de

Bcûers adjugez à de Montperoux Viguier de Beziers, à neuf cens vingt-cinq livres. La Maifon de S. Pourcin. S. G -tant de Vaux acquifc de Philippe de Bourbon &: fa Femme pour quatre mil dcnx cens écus. La Bruyère de Laubefpin. Barlif u acquis de Mre Jacques de Montmorin Bailly de S. Pierre le Moufler, pour deux mil écus. La Motte. Bolfy. Aon. Roù innés. Me"aune. \ ^^^'^ ^ = C^*^* Les Mines de Chiffieu. -^ Les Mines de S. Pierre la Pa'u. S Adjugées *u Roy. Les Miaes d'argeac de Poœpalieu. J

LIVRE I. pr La Feillanc aflife en h Chaftcllenic dt Murât, acquife de Jean du Pefchin le 15. de Novembre 144J. Villcmot. , Le lis S. Georges. lAamugncs. îvijubraucilcs. S.Fargcau. ? S. Maurice. > FacleHTS de Jdcques Cuer.. Guillaume deVarve Efcuyct Valet de Chambre du Roy, principal Qerc fitta* ôcur de Jacques Cuer. Pierre Jo UBERT. B a l s a r i n d e T r e s. lEANDEVILLACBfc retira à Marlcille après la déroute de fon Maître. F O R E S T. Gaillarde T. C Patrons de fcs GalleresGuillaume Guimart- 3 Pierre &: Miles Baronnat. Antoike Lemoir. V I L Q ^ i N & AKTOINE GouGNON Perc & Fils. URbiN Aligret. Martin An'iourrant. Etienne Segulier. H u g u e t A u b e r t. Hervé' Paris. DE LA BELLE JGNE'S, Chapitre LXXXIII. AP re' s ce que nous avons dit au Chapitre procédent de Jacques Cuer, il ne fera pas hors de propos de faire mention en ce lieu de la belle Agnes, qui a cftc un des principaux inftrumens de fa perte : car elle employa tout le crédit qu elle avoit fur l'efpric de Charles VII. poOt luy donner de mauvaifes imprelTions contre ce Miniftre, qui ayoit encouru fa difgracc pour avoir parlé trop librement au Roy de la trop grande familiiarito qu'il avok avec elle , qui le diveinlToit de fes plus fericufes affaires , &: l'cmpcchoit de pourfuivre le cours de fes victoires, &: de chaffer les Anglois hors de fon Royaume >• quoy que ces avis importans eulVent été donnez fecretement au Roy pour le bien de fes affaires , il ne peut les celer à fa Maîtreffe, laquelle en fut (î vivement touchée, qu'elle niinucta la ruine de ce fidel Confeiller &• Miniftre. Elle s'appelloit Agni's Siurelle, ou Sorelle, prit nailfance au Vi'Lige de itomentau en Touraine , & non en celuy des Ygonieres ParoifTe d'Orçay prez Vietzon , comme le veut la tradition du Pais. Elle cft Fille de Jean Soreau Ecuyer , & de Catherine de Maignelais, & non de li baffe extraction que l'on a voulu faire ooir. La beauté & les grâces dont la nature l'avoit tres-avantageufement pourvue, luy donnettjt entrée en la Maifon de la Reine de Sicile, &: depuis place entre les Filles de la Reine de France. Elle ne parue pas plicot à la Cour qu'elle effaçà toutes les beautés , Se ' attira ks yeux &: l'admiration de tout le monde. Le Roy fur tous en devint cperdumenc amoureux , & elle fccut fi bien ménager les bonnes grâces de ce Prince, qu'elle avoit (ouc pouvoir fur fonefprit Il luy entretenoit un Train &: Equipage magnifique, luy donna un Appartement au Château de Loche», ic en fon Palais en la V^ille de Bourges , où il la voyoit en fectet en la Tour, qui eft encore appellcc la Tour de la belle Agnès. Il luy donn* la jouïffance du Château de Beauté prez de Paris , &: tant à caufe de

fa Terre, que d: fon exquife beauté, elle fut appellce à la Cour Mademoifelle de Beauté • & Monftrelet affure j. qu'entre les Belles, elleitoit tenue pour la plus belle du monde. Le Roy luy fit don d.-s ("g""""Terres d'Yffoudun. de Vernpn fur Seine, &:dela RochequelTiere , & du Château de Bois- ""^*f nouffcau . dlftant de trois à quatre licucs de Bourges , qui a depuis retenu le nom du BoifGramé, à caufe que le Roy feignant d'aller à la ChafTc , s'alloit fouvcnt divertir en ce ^ ^^^^ lieuavec fa belle Maîtreffe. Il fe trouve néanmoins un Aureur qui allure que le Roy Charles VII. vécut fort honnêtement avec elle, &: que lors qu'il luy rendoit viûte en l'abfence chr de de ii Rcinc , ou que la belle Agnes It vtneitvtir, il/4Vtis q»mtific de gens prtfeas , & tjas SDt»ù. M i)

s» HISTOIRE DE BERRT, *iictfnes ne h vir nt toucher j>ar le Roy au dtffous du mtnton. 1497. £||ç j^Qy jîçy j filles, qu'il uz]imi's publiquement reconnues, la première nom* ^^^^J*' mec C H A R L orri, mariée à J AcqjuES de Breze Comte de Mjulevricr , Sencchal tm lah Normjndic, & fon Mary l'ayant furprife en adultère avec Jean la Vergne Poitevin, fur l'avis qui luy en fut donné par Jean l'Apotiquaire fon Dcfpenfcr, il les tua l'un &: l'autre Ch\$pfm l'an 149^- quoy qu'elle luy demandât pardon d'une faute qu'il ctiit irremifliblc. Le Roy tib I at Loiiis XI. pour le punir de fon crime , luy ôta le Comté de Maulcvrier, U les Terres DanDêMMH jjçj ^ Nogcnt, & les rendit à fon Fils aîné nommé Louis, à condition, qu'en cas qu'il ***Brt] décédât fans Enfans, elles rctoumcroient \ Jean de Breze fon fecond Fils, & s'il mouroic, p,^^,^^ à G.trton fon troifième Fils; autres néanmoins écrivent» que la FiUc qu'eut Agnes M.mr kmti SoRELi-E mourut en bas Age , &: ne fut mariée. Ecmjfeû tôt vmdi <^ rtmflj d'êtgti en cœmr, i fOHe 4t hma cfifitttt }. «» cbif u tn fdct & tm ftimit, Manfir<Ut (ir Chtrt'tr. Marguerite cpoufi Ol vier de Coîtivy \$. de Taill bourg Sencclnl dcGuyennc. Pour rftourner à la b^lle Acn E s , tous les Auteurs conviennent qu'elle ctoit trcs-chaSrntê ritable, U diftribuoit volontiers aux Pauvres &: aux Eglifes, & un Auteur du ficcle paffé m- te X r^marque une choſe i lf z particulière, qui fait connoître que l'amour que le Roy Charles ^ VII. avoir pour cette B-lle, ne luy fit pas fi grand préjudice qvi'jucuns ont crii. Il dit que la b 'lle A gne s voyint que ce Pi incc cnticrement plongé dans les délices, & cnyvre de ^^ff^ i'»n amour, ne lims^eoit qua ic devenir, nt'g'igeoit les aftaires & le recouvrement de fon dt R"y i rn-, c4le fc r.*ivit de cet artifice, pour luy exciter le courne. Elle luy dit qu'un Bàfem A^lrol >gu • luy avoic auttt fois prédit, qu'elle feroit aimée d'un des plus courageux &rvi£boiiftm». ricux Rois de l'Europe, &: que fitndée fur cette Prophétie, clic avoii crû, loifque le Roy luy fit l'honneur de l'aimrr , qu'il étoit ce Roy magnanime qui luyavoit été prédit , ce qui l'cnpagc"a de l'aimer plus volontiers; m.iis qu*ay.mt depuis fait refl 'xion fur les aflions de Rov 5.: de c?luy d'Angleterre, voyant l'un enfeveli djns la volupté, négliger fcs affaires & (ouffrir la. hement la perte de fon Royaume fans y apporter remrde , ic les Atm-s de l'aurrr profpcrer de jour en jour, le faire de nouvelles conquêtes fur le premier, elle re« connoitVoit que c'ccoit le Roy d'Angleterre qui avoir été dcdgné par la prédidion , &: té' moifina qu'elle alloit le trouver. Qnece reproche eur tant de force fur l'efprit

de ce Roy, qu'il commença dclors à penfer fcrieufoment à fes afTwrcs , & s'y appliqua fi fortement, qu'à r.iide de Tes bons ferviteurs , vaillant Capiciines, & par fa bonne conduite, il recoii» vra fon Royaume j ce que l'on peut confirmer pur cet ancien Epiuphe fait de fontems, Icy dcjôHS des Belles ^ilî l'élite. Car des louanges ft, heaktè plus mérite. Etant cAup de France recowvrer , Que n'efl tout ce qu'en Cloître peut ouvrir, CUufe Nonnain , ny en dejert Hermite, Charrier & Monftrelet rapportent qu'elle alla trouver le Roy en l'Abbaye de Jumiegcs, lors occupé au recouvrement de la Normandie , pour l'avertir qu'aucuns de fes Serviteurs le vouloient trahir &c livrer à l'Anglois, qu'en ce lieu ayant appris les difcours qu'aucuns tenoient de fa conduite & familiarité avec le Roy , elle en conçut un tel déplairir, & pour menr , elle nomma pour Exécuteurs de fes dernières volontés Jacques Cuer, Robert Poitevin M-decin, & M. Jacques Chevalier Trcforier du Roy , & le Roy fcul par dcllus les trois. Elle diftribua par fon Teftament tant en Aumônes , Legs pieux , que reconipenfes de fes Serviteurs , foixanrc mil écus; fon corps fut ouvert, fon cœur enterré en l'Abbaye de Jumiegcs , à laquelle elle fit de grands dons; fon corps porte en l'Eglife Collégiale de nôtre Dame à Lochîs, où elle a un magnifique Tombeau dans le milieu du Choeur , qui eft de marbre noir élevé de trois pieds de terre, & fa figure de marbre blanc au defTus. Deux Anges tiennent l'oreiller fur lequel repofc fa tcte, &:à fes pieds font deux Agneaux. Autour de fon Tombeau fc lit cet Epitaphc. Cy 0 noble Damoifelle AGNES SEMELLE, en fon vivant Dame de Beauté, Roche IJerie, d'YjJoudun ^ de Vemon fur Seine, pitieuje envers toutes ^en s j

The text on this page is estimated to be only 16.79% accurate

L 1 V K E 1. CJr ^«i largement donnait de fes Biens au)i Bglijā & aux Pùures , loquet trépaJiA. le ^ . jour de Février i^^. Prie-^ Dieu pourlUme d'elle» Aneiu Et auiiut du Tombeau l'Infcricpion fuivancce fur une uble de Macbre. j^poUineus rutilantis faxque Diamej im Jubaris radii cUrificare Jolent. Fnlgor Quam J^unc tegit ops , & opem negAt atrox Iridis AftHS^ Dum j^urne primo tela Juperveniunt. Nunc elegos diétare licet, planSîuque Jbnoro L^titiam pelUt turtureus zemithf. LÂbera dum t^uondam qu^t Jubveniebat egenis^ Ecclejiijque^ modo cogitur agra mori. O mors pfVA nimis, qtœ tamjuventltbus annis Abfiulu À terris membvA fercna. fuis. * Manibus ad Tumulum cunéli celebreXis honoreis Bffundendo precu , quas nifiparca finit. Qtuetitulis decorata fiitt ^ ddecoratur amiÛu, In Uudts titulum piâa DuciJJa jacet, Occuhurre fimulfenpu i ficcies honefias^ Dum décor AGNETIS occubuijfe datur. Solas virtutes » meritum jormamque relincjuens. Corpus cumjpecie mors n.if randa rapit. Pramu JuBt mortis t luâus, querimonia^ telluSi Huic ergo celelns fundito quajôprcces. Le Tombeau cft entouré de gros treillis de fer unis & entrelafles , & proche le balo^ ftre de J'Autel fc lifcnt deux autres Infcricpions fur deux Tables de cuivre , donc voicy la première. , Mac jacet in Tumba , fimplex mitifque columba, Cdndidior cjgnis , JUmma rubicundior ignis. JGNES pulchrd nimis , terra latitatur in imiSt r jiores veris faciès hujus mulieris. BeUltéctpte domum^nemus afians vinceniarum Rexitj cîr 4 fpecie nomen fufcepit utrumque. Sereriamauē roquam^ Vernonis & utique gentem, Ac yjfoldunumj regimen dedit omnibus unum^ AUoquiis mitiSj compefcens fcandaU luis, Ecclefiifque dabat , 0" egenos fponte fvebat. Illi S E U REJL L jE cognomen erat domicelU: £rnon mireturquis^ fi fpecie decoretur^ Ippus, efiipfa per quam depiéla Ducijia. Hoc faâumfpontet certd ratione movente, Pro laudum titulis j meritorum five libellis. Hic corpus, reliqua funt Gemeticis inhumata , Mille quadringentis quadragentanovemtulttannu, cum Sanéiis in throms auld perennis, Nona die s menfis hanc abffulit, inde fecundi^ Pâlmis extentis tranfvit ab ordine mundi^ M Uj

The text on this page is estimated to be only 23.00% accurate

ter p:f^ H I s T O 1 K E DE B ERRT, >fra peciç nip Qrato cxlico
2ulla fubartherc tnjusnamqne De ooimplex alloqui cr.acrii Ecclefi rnripuit
pari <cnarum pari ^exic Verno tTjffleac hinc om . t-iimina Belal ^arra per
hanc vi rnt Roqua fereri Et propici Quanipingi volu Nam tirulis dccu Anno
mille Cum quadracentc Nona dies febru Profint rpiritu tam no Agnes
redimiraqucflo (Hanc credo vigere decoS Thalamo permanfit imai plaçait
fublimis ori Et munera libéra dan / Et egenis lubvenicn \ Anima mors
arquecruo y ^ Solitum prxftaredeco \ Yflolduniquoque gen J ^ Ipfam
populusmorien \ Vincennarum comitan / ^ Tenuic turrim refonanv^ Fuit illi
fubdita ju / Sit Virginis optio qux \ Ratio de jure Ducif / Ornari talibus ip
C^^^ Nono ûmul &quadrage(Deceflit ab orbe fere Vitâcum fangnine mo ^
. Quç fçpeprecamina vo^ re Et fi defunËli nomcn co2;norcerc cli Metrorum
primas trdecim conjunge fi ras. Les Chanoines de Loches luy accordèrent
cette Sépulture, en confideration des grands Biens qu'elle leurs diftribuai car
clie leur donna deux mil ccus d or employés en achat des Terres de
Fromentau &: de Bigorne , pour la Fondation d'une McU'e perpétuelle qui
eft «ppcllee des Enfans de Chcrur, &: de quatre Anniverfaires folemucis.
Elle leurs rit prcfent d'une tres-belle Tapirterie , de plufieurs joyaux >
Reliquaires &: Ornemens &: en cr'autres d'une Image d'argent de la
Magdeleine & une de fcs côtes, &: autour du Rcli quaire eft écrit , En
l'honneur & reÏHrence ât fainte C^Carie C^ytCagdtUine ^ :Nioble
T>amoïfelU Q:Mademoifelle DE B E j4 V T E' . a donné cette Image en
cette Sglife du Qhâteau de Loches, auquel Image eft enfermé une cote &
des cheueux de ladite Sainte^ & fut l'an I4.jf4.» En confideration de tous
leCquels dons, la mémoire d'Agnès devoit eftre en perpétuelle vénération
aux Chanoines de Loches, licantmoins la Tradition porte que le Roy Loiiis
XI. vifunt un jour l'EgUfc de Loches , demanda quelle perfonne eftoit
inhumée dans ce magafique Tombeau; les Chanoines ôtenc léponfc que
c'cdoic U belle Agnes, &: cioyans luy

LIVRE L faire plaiGr , demandèrent permiiTion de l ôter du lieu où il estoic , comme Incommode au Service Divio ; mais ce Prince généreux qui avoir de meilleurs sentimens que ces Chanoines, qui avoient mis en oubly leur bienfaisance, leur firent répondre qu'encore qu'il y eût cette Dâ*moiselle luy eût toujours esté contraire durant sa vie, il ne vouloit permettre que sa sépulture fût violée : leur enjoignit de garder la promesse qu'ils avoient faite à celle qui l'eût avoit si libéralement départi de ses richesses, s'ils ne vouloient les restituer. Les Chanoines du Chapitre de Châillon sur Indre se vantent que leurs prédécesseurs refusèrent les fondations d'Agnes Seurelle, & ne luy voulurent accorder la sépulture dans le Chœur de leur Eglise. Si cela est. ils ont grand sujet de se plaindre de leurs prédécesseurs, & j'ajoute que à même occasion se présentoit, leurs successeurs feroient mieux avisés. La belle Agnes portoit d'argent à l'arbre appelé Sureau de fable. JEAN BOUCHER & JEAN LESCVTER Peintres.

Chapitre LXXXIV. CE n'est pas sans raison que Chenu a mis au nombre des Hommes illustres de notre pays. Ville Jean Boucher. Peintre célèbre , & le premier qui a mis la Peinture en état dans le Royaume de France. Il avoit un génie admirable pour cet Art , & il le cultivait par ses études sous les principaux Maîtres de l'Europe, ayant fait plusieurs voyages à Rome pour se perfectionner sous les plus célèbres Ouvriers de son temps. L'on trouve plusieurs des plus excellentes pièces de Rome qu'il a dessinées sur les lieux. Vers l'année mil six cents, mil six cents vingt-un & mil six cents vingt-cinq. Il a rempli & enrichi plusieurs Eglises du Royaume de ses excellents Ouvrages, non seulement dans cette Province, mais dans plusieurs autres de la France, spécialement dans les Villes de Poitiers & d'Angers, & dans plusieurs Eglises des Capucins pour lesquels il avoit une affection particulière. Les principales pièces de cet admirable Ouvrier, qui se voyent dans cette Ville, sont une Nativité à la Chapelle de la Châtre dans notre Cathédrale , un saint Sébastien dans la Sainte Chapelle, ici un Portrait d'Henry IV. & de Marie de Medicis son Epouse à genoux devant une Notre-Dame dans la même Eglise. Dans la Chapelle d'au-dessus de l'Eglise de S. Ursin, un S. Jean & les Portraits des fleurs de Perelle, Dans l'Eglise de S. Sulpice le beau Crucifix du grand Autel. Dans celle des Capucins le Tableau du grand Autel , qui est une Ascension de Notre Seigneur, & le Tableau de la première Chapelle en entrant. Le Tableau du grand Autel de celui du Chœur , qui est une Ascension. Un S. Jean , & le Torse de la vierge de

Boucher fz le sien , dans sa Chapelle à l'Eglise de S. Bonnet, où il a fait une belle Fondation pour marier de pauvres Filles, au moyen dequoy il fcvit tous les Ms par sa piété ôc infigne charité. Le Tableau du Maître Autel de l'Eglise: des Augustins, ça est une Transfiguration de Nôtre-Seigneur, &c. un S. Augustin & sainte Monique dans l'Chœur de la même Eglise. Il y a plusieurs pièces de sa façon dans celle des Jacobins, la descente du S. Esprit au grand Autel, une Magdelaine & un S. Louis dans le Chœur, une Nôtre-Dame à l'Autel du Rosaire, une sainte Anne dans la Chapelle des Menuisiers, Chez les Cordeliers le grand Tableau de l'Assomption Nôtre-Dame, qui est sa principale pièce. La Reine Anne d'Autriche la trouva à son gré, qu'elle en voulut donner deux mil livres, & en fit faire une copie pour mettre en sa place. C'est Mr l'Archevêque Fremioc qui a fait present de ce beau Tableau aux Pères Cordeliers. Il y a deux autres petits Tableaux d'une Annonciation, qui sont à côté du grand Autel. En celle des Jésuites le Martyr de S. Pierre & S. Paul à la Ghappe qui est à sa main droite en entrant. Dans l'Eglise de S. Etienne de Dun-le-Roy dans la Chapelle de la Vierge , l'on voit une Annonciation à la main de Boucher , & une autre dans la Chapelle du Château de Montrond. Quant aux Tableaux de ce Maître soient fort estimez, l'on fait encore plus de cas de ses Dessins de Crayons , parce qu'il estoit un très excellent Dessinateur. Les Curieux en ont une prodigieuse quantité dans leurs cabinets, & entr'autres dans cette Ville, M. de Biet Lieutenant général , homme curieux de toutes choses rares ; M. Tuilier Docteur (c. Professeur des Droits, & M. Beraud S. de Chencvire. J'en ay en mon particulier une bonne quantité qu'il je possède exactement. li mourut l'an 1712- & avoit fait son Testament dès le 10. Avril de l'année précédente.

The text on this page is estimated to be only 25.20% accurate

^if HISroIKE DE 'BERRT, LIVRE i. te comme il n avoit aucuns
ËnFans , il intitua fes univrfeh hcricirs M. 1»^. Jean Fauvrd Confeiller
au Prefidial , & François Boucher fcs ooulins , ou leurs cnfjos après leur
mort. Il légua à Etienne Pioardcau & Bcraud qui avoient cftc fes Apprentifs
, tous fes DcfTcins, Gravons &:Eftampcs. Il grava peu avant fa mort
pluûcurs de fcs Dcfffcinj à l'eau Ë}rte,q«e les Curieux confertent
foigneufement. L'on peut joindre à Boucher ,Jean Lescùyer trcs-etccllent
Deflînateur & Peintre fur le veric, qui a tant lailTc de belles vîcres en cette
Ville, & fpccialement celles de l'Hôtel- Dieu, celles de la Chippelle des
Tuiliers te de fjint Laurent dans la Cathédrale, dans les Chapelles drs
Georges &rdrs Bridards dans l Eglife de S. Jean des champs, &• dans deux
Chapelles de l Eglif • de S. Bonnet. Il mourut en 1J56. & fut enicrrc proche
L ChappcUc de faiate Anne en l Eglife de S. Jean des champs. t!N DV
PREMIEB, LIVRÉ. HISTOIRE

HISTOIRE DE B E R R Y L I F R e SECOND. Description de la Ville de Bourges Capitale du Païs & Duché de Berry, des Eglises, Lieux & Bâtimens publics. '1 CHAPITRE PREMIER, Description de la Ville de Bourges, [L ne Ciudadroic point rech*cher d'aurre Defcripnôn de la Ville de Bourges» ^^ T Jiuc celle que nous en donne C^fir, cétnoin oculaire de fa Situation ic de Cimin\$ on Planj & je me contentcrois de craduire fc\$ propres termrs , s'il n'y 1 avoir eu depuis Ton tems de grandes mutations flc accroifTcmens > ce qui I m'oblige d'en faire une fammjirc D-'fcription, I La Ville de Bourges Capitale du Pais ic Duché de Berry , l'une des plus nobles , plus grandes éc antiques Villes du Royaume de France , eft aflîfc en un arr tres-fain &: trcs-agrcable , en un Pais plat, U dans un fol très frtilc en toutes fortes de Grains > Prairies , & en Vins alT.-z fawoureux. Ce n'eft pas que /eftime que nos \ais de Bourges foicnt ces Vins excellens, dont parle Pline II. car je tombe d'accord qu'il «cuicndu parler des bons Vins de Bourdeaux , ic que ces Vignes fameufcs ont été plantées, ptunc Colonie de nos anciens Berruyers, quid la caufe que les Peuples Bourdclois s'appellent en Latin Bituri^es Vivifci. Nous pouvons divifer cette Ville en deux parties, en l'ancienne & nouvelle Ville. L'ancienne Ville, qui eft , comme nous avons dit, VAvâricum de Ccfar , eft plus élevée que la nouvelle Ville, &: penche un peu du côté des Marais. Les curieux en peuvent voir encore ^ujourdiuy les Murs prefque tous entiers, & fiits de fi bonne mariere, qu'ils fc font confervcs malgré le fms, qui ufc & con fume toutes chofes. Ces Murs commencnr prez du lieu où étoit la groffe Tour, paîenc au travers de l'Eglise S. Erienneau long des Ecoles de Droit, d'où ils continuent en defcendant dans la grande ruë de Bourbonnoux, & Porte Gordaine, jufques à la Porte neuve, qui s'appelloit autrefois de S. Andrieu \ &dc la Porte neuve en toute l'étendue de la rue des Aremes , jufques à la Porte Aurnoife, &c de I^ toarnant à la ruë des Sucs, jufques à la Porte S. Paul , ^retournant vers la greffe Tour. On voit encore des Tours entières en plufieurs Maifons de particuliers , bâties fur les anciens Murs, & qui font beaucoup pli s élevées que celles de la nouvelle Ville. La Ville a été augmentée de plus de moitié , le Bourg & ParoîiTc de S. Urfin, celles de S. Jean des Champs , de S. Bonnet, de S. Ambroife, de S. Medard, de fame Croix, de S. Fiilgent, ayant été renfermes de murailles , ce qui compofc la nouvelle Ville Cet accroifcment a été fait à diverfes reprifes : Premièrement par le Roy

Charlemagne * ainsi que Liuhf < rapporte Chaumcau, 5^e que nous l'avons
appris par tradition de nos Ancêtres, dont il (croie J* N

The text on this page is estimated to be only 24.75% accurate

HISTOIRE DE BEKRTy bien difficile à faire preuve par écrit, la Ville a été longtemps après accrue au dépit des habitants, & de l'Abbé de S. Ambroise & de l'Abbé de S. Laurent. La première augmentation de muraille au coin du Palais Archiepiscopal, & à la Porte de goudron, tirant à celle de Charlet, que l'on estime avoir été ainsi appelée à cause de l'Empereur Charlemagne, & continue jusqu'à un rempart de mur au lieu où la rivière de l'Aureice entre dedans la Ville. L'on attribue au même Roy la clôture du Bourg & de Paroisse de S. Fulgent, des grandes rues d'Auron & de S. Sulpice, jusqu'à la Tour Clément, où l'on voit une autre clôture de muraille sur le haut de l'Aureice de la Ville. L'ajout de la tour portait qu'aux dépenses des Habitants, & d'un Abbé de S. Ambroise, par le Cierce & de l'Abbé de S. Laurent, les Bourgs de S. Ambroise & de S. Laurent ont été «cérémonies des murs, de» puis la reprise du mur de Châlons à la foire pour la paroisse, Saint Privé, Saint Sulpice, & celle d'Auron, fût trois Portes, ou fausses Portes, qui sont celles de Saint Paul, de Saint Ambroise de Voivre, qui se ferment en temps de guerre. Les Murailles sont hautes, d'épaisseur raisonnable celles qui paroissent plus anciennes, sont depuis la Porte Saint Paul jusqu'à la Grolle Tout, qui sont de grosses pierres carrées entrassées de briques. La ville est toute environnée de Rivieres de Moulon, Eure, Auron & de l'Aureice, & de Mairies presque inaccessibles, excepté depuis la Porte Saint Paul jusqu'à celle de Boutbonnois, & un peu au-delà, quelle est environnée de très larges fossés; & parce que la Ville étoit plus faible de ce côté que de tous les autres, elle étoit défendue par une haute & forte Tour, dont les Murailles étoient d'une épaisseur prodigieuse, faites de pierres très dures, taillées en pointes de diamant, Banquée d'autres pentes Tours & Murailles, environnée de fossés à fonds de cuve. La Ville est divisée en quatre Reions ou Quartiers de Boutbonnoux, d'Auron, Saine Sulpice & Saint Privé, où à chaque Quartier commande son Echevin, & les quatre Echevins avec le Maire leur Chef & Prévôt, les Avocat, Procureur de la Ville & les trente Conseillers ont le Gouvernement de la Ville, des Alfières communes, la Justice de l'Eglise, de l'Administration des Deniers & Revenus communs. •

'i> >t'a > r 'iit T i'.***;:«Tr|.■ — — jbes ARMES DE BOVRGES.

Chapitre IIQrjEL^ivi.'^s-UKs tiennent que les anciennes Armes de Bourges étoient un Agneau _Passe, avec une Croix d'argent en Champ d'azur, où

qu'elles se voient encore auJ j»urd TTuy à la Poite de 4a Chambte haute de
 la Maifon de Viile , proche la Galerie. Mais ?lairetifteft, tjuc de teBis
 immemoral , elle porte d'azur à trois Moutons palfans daignnr, -aci>Tner de
 Sable, accollez de gueules claiinez d'or , deux un ; on a depuis peu ;()oùt ua
 chef coufu de France, Se pour fupports un Berger &: une Bergère avec leurs
 houlettci,&: je nef cnfe pas qu'elle ait jamais eu d'autres Armes. Il eft à
 croire-qfte nos Ancêtres les ont prifes à caufe de la grande quantité de
 Moutons, qui font lesornemens de nos canipagnes , & le principal
 inllrument du trafic de Laines , de Sargcs & Draps de cette Province , ic qui
 en font les plus grandes richcfles. Et ainfi yi'on peut avec raifon luy
 appliquer ces Vers de l'Eglogue féconde duPoete Romain» en laquelle le
 Brrger Coridon fe vantant fii: relevant fe\$ richelTcs, dit : ^^4m ttiva fetbris
 Ntvéi , qMdm Ulîis chundans i JidUte ficuHs errant in mêt 'ibus agné , Lie
 mihi non ipât Htvkfif , non ff igore itp. I ;• î7 ^ — • — D ES FÔ lî^BS Î)è
 "BO V R GES. C rf X P I T *. E I I I . tW A Ville de Bourges a été autrefois
 célèbre par le CoBuncrce qui s'y fâifoit , qui la •i *^ rl ^rendait une dcj plus
 hchcs & Jiutchjindcs Villes du Royaume, je prie Dieu que fous le A

L I V K e ; A pp Rcgnc de Louts le Grand,RclUuracciir du
 Comrticrcc,nous puiflions y remettre toucc fort» de Ncgocc, de Trafic &: de
 Manufadiircs, pour la tcublrir en fon ancienne fplndcur. Nous avons
 aujourd'huy les Marchez ordinaires le Jeudy &: le Samedy de chaque
 fcmainc, &c les Foires franches , qui font tous les ans les Jours des Cendres
 , de S. Lazare , de S« Aouftnile, S. Laurent, S. Barthélémy, S. Martin^ S.
 Urlin : Cette dernière ne darc à prefent qu'un jour , quoyque par la
 conceffion qui en a été faite au Chapitre de S. Urfin pat le Roy Loiiis VU-
 par Patentes données à Bourges l'an iijy. elle dut eftrede fcpt jours nj^. te
 /rpc nuits. Celle des Ihnocens , qui fc tient dans la Salle du Palais , dure
 quinze jouts^ a?cc un grand concours de Marchans étrangers Les Foires de
 S. Ambroife font les plus anciennes , ayant été établies par le Vicomte
 Georfroy le Noble l'an loii. chacune dcfcuelles duroit fcpt nuits &: fcpt
 jours. La pre- loi*. , miere commençoit le i?. de Juin jour de S. Pierre &: S.
 Puil ; i'autre> le jour de la Nativité S. Ambroife i. jour d'Otflobre. Le Roy
 Charles VII les confirma, par Patentes données à Bourges au mois de
 Septembre 144^- mais depuis quelques années la dernière Foire 144J. a été
 ditferce jufques au lendemain de la Fefte des Morts. Ces Foires cclll-rent
 aprez le grand Incendie de la Magdelcnc 1487- jufques en l'an 1487. 1J19.
 qu'elles furent rétablies pour la première fois-, mais les Guerres Civiles de
 la Ligue iji»^ . ^desHugurnots les ayant ruinées , elles furent rétablies pour
 la féconde fois l'an 16x9- 1619. Le Roy Charles VIII par Patentes de l'an
 1484. données à Paris le 11. Aoiit, transféra 1484. de Lyon à Bourges deux
 Foires , l'une à la Fefte de ToufTaints, l'autre à celle de Pâques, fur les
 remontrances des Etats tenus à Pans , &: en exécution de l'Arrêt du Confeil
 du 10. Mars 148}. Mr. Me. Jean de la Place Confeiller au Parlemcncr.fut
 commis pour l'exécution de ces Lentcs, &: requis par M. Pierre de Gannay
 Confeiller Ce Avocat des Echevins de cette Ville, de fe transporter pour cet
 crfct à Lyon. 11 y arriva le 11 Août fuivant. Ce manda le Lieutenant gênerai
 au Bailliage, pour luy prêter mam forte , &: nonobftant l'oppoCtion du
 Procureur de la Ville de Lyon , ' ic l'appel par Iny interjetté , il fe tranfporta ,
 aflifté du Lieutenant gênerai &c de douze Sergensdans les Places f
 ubliques,& fit proclamer i fon de Trompe les Lettres du Roy , &r que la
 première Foire fc iindroit en la Ville de Bourges \ la ToufTaints lors
 prochaine. Mais elles n'ont été tenues que deux fois, & le malheureux
 Incendie de laMagdelcnc 14S7. qui nous a tant caufé de mal, cntr'autres

pertes , a donné heu à h ceffation ac ces deux c<"lcbrcs Foires , qui ont été transférées à Lyon, par Lettres données à Paris au mois de Juillet 1498. aprcz que cette Ville eut été ruinée & déferée. Liv. 4Chaumcau remarque que ces Foires avoient attiré plufieurs Marchands à Bourges . comme cl»*f -h les VVIcob originaires de Flandres , Nicolas Riglet &: Jean Jaupitre de Troyes en ChamÇagne , autres dont la poilerité a tenu & tient encore à prefent rang honorable en cette 'ille. Des Bibliothèques publiques Je la Ville dt Bourges, Chapitre IV. NO us pouvons^avec juftc raifon , mettre au nombre des ornemens de cette Ville Ici Bibliothèques publiques , qui y ont autrefois été , où qui y font à prefent. Car nous torons combien anciennement ces fameufcs Bibliothèques de Marc Antoine, Ce de PiolomécRoy d'Egypte, ont été eftimées, fie qu'elle eft la réputation delà Bibliothèque Vaticaoe.de la Florentine, & lur toutes de la Royale , qui eftà Paris, qui font raifes entrcles plus bdles curiofités des Villes & des Royaumes. Pour ce fujet Jean I. Duc de Bcrry prit le foin d'amalTer beaucoup de bons & rare* LiTtes, dont il compofa la belle Bibliothèque qu'il laiil'a au Chapitre de la fainte Chapelle» qu'il avoir fondée. Il l'établit dans une chambre voûtée, qui ed des dépendances & au deflûs de la même Eglife, où fe voyenc encore à prefent les armoires, pupitres Cl rayons , qui font juger que la Bibliothèque étoit confiderable , Ce remplie de Livres. Mais le tcms qui dévore tout, nous en a laille peu de refte, qui font tous Manulcrits. J'y ay remarqué cntie autres les livres des Pandeûes , écrits fur velain, dont Duaren &: Cujasj ces Hcnicsdela Jurifprudencce, qui ont autrefois fait fleurir nôtre Univerfité , fe font fouvinc fcrvis, & dont ils font honorable mention dans leuri Ecrits, aulfi bien que de la Bibliothèque du Duc de BerryLe Chapitre de l'Eglife de Bourges , a eu autrefois une tres-belle Bibliocbrâuc. dont \ts principaux Livres pnt été diflipcs» mais qui commente à fe rétablu: par &

ioû HISTOIRE DE BERRT, depenfcs do Mcfficurs du Chapitre.
Ceux de U Nation Germanique Se Belgique , ont en cette Ville une ample
Bibliothèque^ à l'ufage de ceux de U Nation, qui étudient en notre célèbre
Univerfite, L'établiffement en fut fait cti vertu des Patentes du Roy Loiiis
XIII. 1^x4. données à S. Germain en Lave , au mois de Septembre 1614.
Mefiite Anne de Lcvi de Vanudour Archevêque de Bourges, a légué à Ces
Succeffeurs Archevêques, au Chapitre de fon Eglife Cathédrale , ic au
p'ublic; fà Bibliothèque , qui cft la plus belle de celles qui nous relie, étant
remplie des Conciles, des Pères, d'Hiftoriciens, & livres de Droit &
deMedicincj elle efl: établie au Palais Archiepcopale. 1190 7) E L 4
GROSSE T O V R. C.HAPITRE V. LA grofl'c Tour ctoit une des chofes
remarquables de cette Ville , 6c qui mérite bien un Chapitre particulier. Les
opinions font différentes , pour favoir par qui cette niaife de pierre a été
bâcie. Le vulgaire en attribue la conftruftion à nos anciens Citoyens 4Î0.
dcz le ccms de Cefar 5 d'autres tiennent qu'elle fut bâtie vers le tems d'Attila
l'an 450. Se que les Tours & FolTcs d'alentour, ont été conftruïtes par le Roy
Philippe Auguftc. D'autres ont crû que Philippe Auguftc en a été l'Auteur ,
&: entre autres M. Cholec ancien Avocat, en fcs Mémoires manufcrirs, &:
ils Ce fondent fur ce qu'il ce Roy indemnifa le Chapitre de Salles , du
dommage qu'il luy caufoit à l'occafion de fa Tour , & luy donna trente fols
^arifis détente l prendre fur la Dixrae de Tremblay , par Charte de l'an 1150.
& fur ce que ce Roy fonda une Chapelle en cette Tour, donna au Chapellain
deux muids Froment, fix muids de Vin, &: cinquante fols parifis de rente ,
&: en accorda la collation iigj. au Chapitre de S. Pierre le Puellier , par
Charte de 1189. &: l'appelle fa Tour neuve : CâfeOjm (jitam édifavimMs in
Tiirrencfirâ Eiturictnfi nova. D'où ils uiferent, que cette Tour &: la Chapelle
qui ctoit en icelle, avoient é:é par ce Roy nouvellement bâties, puifqu'il
l'appelle fa Tour neuve; ce qu'ils confirment par ces Vers. LAlivinm
Avàricum Templis, te^iftfue fuptriit, Tutri^ue imper int , clar» tjujc firuïU
Phlippo > J^arum t^uidqnd rcfent de C*frt xnlus. Perfluit Ehr,i minor ,
prjtcurret cf Avéto mures , Aigne fnt bine Ulinc ctrant fijgntre filndes. ZJrhs
tfi (jutm pUcuit cutis orndre vaufits , ■ ' Vnde olim tnmidt fiupMtruiit
tirniA ^uiritts , N une docet Ajlrxim jHvtncs ceUberrima itu^i \ Cujaci
hofpiio , debent cui RetmU Jura^ Si quid in objlnro tondebat honore -
vetujîts. Ceux qui tiennent cette opinion , eftiment pareillement que les
autres Tours & Foflcs qui ctoient a l entour de la grolle Tour , n'avoient pas

été faits du tems de Philippe Augufte mais par Jean I. Duc de Berry, & fe
 fondent fur ce que ce Duc par Lettres da 1393. "O's de Mars i J98.
 déchargea le Chapitre de Salles de vingt-quatre fols parifis de Cens qu U
 payoit a fon Domaine fur la Tour Parceval, & autres Maifons & Jardins,
 dautant que cette Tour & Maifons avoient été démolis . & les Foliés de la
 grolfc Tour ftits en paitic du loi quils occupoient, & le furplus avoir été
 laifé en place au devant de la nicme Tour. Ce qui m'cmpcche de foufcire \
 cetre opinion , eft que l'Abbé Sugr Miniftre d'Etat 1 JUS le Roy Louis VII
 écrivant à Raoul Comre de Vermandois. Sénéchal de France , luy pnrie de
 notre Tour, de yuidtne vtro de Aercmbrachem , ^utm ad muniendam &
 cufloctendam Turnm Bttuntenftm mijeramus , diltioni vefir^ fiptificamus
 Prapofitos Situricenfes & Cadurcam et Tumm negaffi. D'où l'on doit mferer
 que cette Tour eft donc plus ancienne que Je R-gne de Philippes II. quoyque
 Ton ne puilfc précifément coter le temps qu'elle a été baïc. Si ce n cil que
 pour concilier les deux opinions , on voulût dire que la Tour a ccé
 commencée par Loiiis le Jeune, &qu'cllea été parachevée par Philippe
 Augufte, qui fonda la Ch.ipcllc qu il ht conftruire en icelle-, ce qui fcmbble
 aflez probable. Cette Tour avoir par le bas i rez de chauffée de dedans vingt-
 neuf pieds deDiamcttr & de dehors en dehors foixante U un pied, & de
 circonférence en tour par dehors cenj quacrevngis-douie pied« , de hauteur
 à rcz de chauil'ce cent pieds, & de la bafc folfc fix

LIVRE II. JOI vingts pieds de haucur. Elle prenoit fcs principales forces en dedans dans la bsflc foflfc fur les fondeniens. Il y avoit quacrc piliers, ayanc chacun trois branches; dcfquclles celles du nniUeu des quatre piliers compofoient une Croix de S< André, fur laquelle étoic bâtie la première voûte, venant à rcz dechaufTce; &: les autres huit branches des piliers faifoicnc "i niveaa de cette première voute , wnc figure carrée au dedans de la Tour. La muraille à rcx dechaulicc avoir fcizc pieds, &; les arcades cinq pieds quatre pouces, qui étoitcn tout vingt-un pied quatre pouces d cpaiflcur en cet endroit. Sur la première voûte qui «oit à rcz de chauflee, la Tour continuoir, en montant, fa rondeur > Se les quatre piliers n'ayant qae huit branches feulement , compofoient quatre autres arcades j &: fur le milieu de la première voûte à rez de chauifce fur la clef de la Croix de S. André, étoit un pied droit de bois, quattc arcs-boutans , chacun au milieu des quatre pilUcrs allant jufques aux ircades^ fur lcfquels il y avoit quatre pièces de bois , qui compofoient un carré , & deux pièces de bois faifant deux Dia^onelles , au carré la croix fe ùiùnt au milieu , d'oij venoit le pied droit : le tout pour foutcnir les poutres & folier; fur lequel croit une cage de douze pieds en carré, faite de pièces de bois, garnies de barres de fer dehors & dedans \ enforte qu elle ne pouvoit être rompue ny brûlée. Cette Cage étoit une de celles dont parle l'Hiftorien du Roy Louis XL Avant la démolition de la Tour cette Cage fut defcenduë , &: conduite à CtmlMt grands ftais en la Maifon de Ville , pour y être confervcci mais elle a depuis été rompue U le fer diffipé. f* Dans le même logement où ctoit la Cage &: les Armes qui fcrvoient à la défenfe de la Tour, elle continuoir fur les arcades en montant dedans fa rondeur, bc environ de quinze pieds de haut , fortoient de la muraille quatre piliers montans pour faire une croix, fur laquelle ctoit bitic une forte voûte -, Se fur iccllc étoit la chambre du moulin à bras, du four & drs poudres. Cette Chambre étoit en forme d'un Hexagone, ayant fix faces, S£ aux fix angles il y avoit ûx petits piliers, faifans une triple croix au milieu delà voûte, qui étoit tres-forte > fur laquelle il y avoit un degré rond d environ dixhuit marches, montant tout autour en rond Se en appctifiant ; le milieu fervanc de pied droit pour fupporter les boiï qui compofoient la platte forme, fur laquelle étoit la batterie des Canons, vis à vis le bas des cmbrafures, lefquels croient dans le mur du parapet ; lequel avoit une toif d cpailTcur, &: à la banquette pareillement une loife d cpaiflcur -, ce qui faifoit deux roifes d'c^ paidcut à

l'endroit des Canons. Par le bas la muraille de la Tour avoit dix-sept pieds d'epaisseur j Se partant il y avoit environ un pied de retraite à chaque étage par le dedans. La hauteur depuis les premières Mines d'en bas jusques à rez de chaussée étoit de vingt pieds , & de dessus la voute à rez de chaussée jusques au folier de la cage d'environ vingt pieds , Se depuis la chambre de la cage jusques à la voute» fut laquelle étoit la chambre des poudres trente pieds ; depuis la chambre des poudres jusques à la voute , fut laquelle étoit la plate forme trente pieds j & du bas de la plate forme jusques au haut du parapet vingt pieds. De la voute à rez de chaussée il n'y avoit point de degré pour descendre en la basse fosse ; il y avoit seulement un trou ^ la voûte pour y descendre par une échelle : depuis cette Voute à rez de chaussée pour monter à la chambre de la cage il y avoit trente trois marches ; depuis la chambre de haut jusques à rentrée des degrés, fut lesquels étoit la plate forme, il y avoit cent marches, Pour monter sur la plate forme ou banquette, il y avoit vingt marches ; & pour remonter la banquette sur le haut du parapet, il y avoit seize marches : donc depuis la voûte à rez de chaussée, il y avoit cent quinze & neuf marches jusques au haut. La grosse Tour étoit entourée de Courtines garnies de cinq Tours; dont la première étoit à la Tour de la porte ; la seconde étoit vis à vis de l'Eglise de Moniermoien j Se les trois autres font jointes aux Murailles Se Rempars de la Ville , Se font encore entières, n'ayant reçu aucun dommage par le débris de la grosse Tour. Le Roy étant arrivé à Bourges , & connoissant que la grosse Tour étoit plus désavantageuse que profitable au bien de son service, en ordonna la démolition , dont il chargea les chevins de la Ville, qui y firent travailler par fapement; à quoy le Conseil du Roy voyant que l'on alloit trop lentement , commanda que l'on prit un autre moyen plus prompt. Il se présenta un Mineur Allemand, nommé Daniel Légar, qui entreprit de la miner; l'on convint avec lui ; il commença son ouvrage, Se fit trois Mines dans le fond de la Tour en trois-piliers de quatre, dont elle étoit soutenue > deux desquelles il chargea de douze quintaux de poudre, Se laissa latroisième , croyant que les deux suffiroient pour son entreprise; telcmt. disposé, il mit le feu .ifés Mines le ii. Novembre 1651. lesquelles j'allèrent fore j^j à propos, mais ne firent pas l'effet que l'on s'étoit promis : elles fendirent la Tour du haut N ii;

102 HISTOIRE DE BERRT, en bas , &: fracafferent feulemenc les Fondemens, au lica que l'on en artendoic la chute entière } ce qui fc rit avec fort peu de bruit , Se ne caufa aucun mal contre l'atccote de tout le moade. Comme ce n'ctoic pas fatisfuire à la volonté du Roy que de fracalTer cette Tour , ma» qu'il la falloir abattre . quoyqu'il coûtât , les Officiers de la Ville entrèrent en nouvelle conférence avec le Mineur, qui promu de faire un fécond effort & de l'emporter. IlrccomTnença fon travail , & ayant reconnu la nuflc &: pcfahccur de cette Tour , il fit fon travail dans un étage plus haut que le premier chere les deux fentes que la première Mme avoit faites , & le compofa de deux Mines & d'un Fourneau ; Icfqu-ls il chargea de huit quintaux de fort bonne poudre; & pour s'affnircr davantage de la chute de cette maffe de pierre* il chargea la troiliemc Mine reliée duf>remicr travail, qui croie demeurée entière de fix quintaux de poudre. Se tint fes affaires en état de mettre le feu à jour nommé. Le Samedi 9. Décembre 16ji. fut pris pour faire jouer les Mines , ce que les Magiftrats firent publier par la Ville à fon de Trompr} firent garder les avenues & avertir que les effets étoient périlleux; ce qui n'empêcha pas plulleurs H-bitans d'aller aux environs de la Tour pour voir ce qui en arnveroit. Le Mineur attacha la mechv- aux amorces à trois heures, dont il prit autant de fa part , &: croyoit que le feu prendroit à quatre heures , qui ne prit ncan• moins qu'environ les cinq heures; ce qui fit croire au Mineur que fa mrche s'ctoictouffte: il quitta fa place dans cette créance, & chacun de fa p,:rt ennuyé de ce retardement, étoit for le point defc retirer. Dans ce moment le feu prit, la Mine jciua, qui fit bruit àc grand éclat; j-tta des pierres de prodigieufe grofieur en divers endroits du voifinage.dontplulleurs jufques au nombre de dix-fcpt en furent tués, & vingt cinq ou trente blclfés 5 ce qui modéra un peu la joyc extrême que receut toute Ja Ville de la chute de cette m.iffc , qui fut partagée par moitié ; moitié étant tombée pnr terre, &- moitié demeurée fur pied toute ébranlée , &: qui n'eut fcrvy que flc mémoire à la Poilcnté , (i depuis elle n'eût été ruinée «C entièrement abaruif, par ceux qui ont voulu profiter de» matériaux. Entre les morts font les ficurs Batré &: Barthome CKlnoins de tcfidrnce en l'Eglife de Etienne, qui ctioiK à la fenêtre d'un Irgis éloigné de UTour de deux à trois cens pa> ; Icfieut de la Croix Vicaire de la mcine îlglic, quatre ou cinq Ecoliers , le Principal du Collège de Moncetmoyen. nommé Cjainierc, qui fut tué dans fon pràm . cinq ou fix Hubitanstravaillmsdans leurs maifons. Les bâcimcns

voifins furent endommjgcs, mais non pas au point que l'oil avoit
apprehendéj Robert de liethunc Fils ainé dv Guy, pour le manque de Foy de
fon Pcre , fut mis prifonnier en cette Tour par le Roy Philippe le Brl ,
comme Rubert de Bourbon Comte j^j^ delà Marche en l'an 1411. où il
apprit à lojlir qu'un Suj;^ qui dcfobeit à fon Prince, en /4(fp porte toûjours
la peine. A prcz luy le Cardinal de la B.ifiie en l'.n 1469. par le
commandement de Loliis XI. y ayant été emprifonné, cxpcrimenta les
rigueurs de fon Maître, qui luy avoir auparavant fait mille faveurs. jf a
LoUiS Duc d Orléans y a éré détenu pendant trois ans, 6«: Jean de Chalon
Prince d'O2,,j/,, rahg'^ eh l'an 1484. Ludovic Sforce Duc de Milan en i^oo.
&: aprez luy le Cardinal Afcagné i'/. fMt fon Frcrc, &: Guillaume Poyet
Chancelier de France, l'an 1541. S.GcUit. . f Des Eglifes de Bourges en
général. Chapitre VI. LA grande cjuantité de Temples & d'Eglifcs qui fe
voyentcn cette Ville, font de tresbelles matques de la pieté &: de la Religion
de nos Ancêtres. La première K comme la Mcrc des autres, eft l'Eglife de S.
Etienne, Cathédrale, Métropolitaine, Primatiale & Patriarchale , qui dépend
immédiatement du S. Siège de Rome. La féconde eft l'Eglife de la Stc
Chapelle du Palais Royal. La troifième Collégiale eft celle de S. Urfin. La
quatrième Collégiale eft celle de nôtre Dame de Salles , qui dans l'antiquité
marche de pas avec la Cathédrale, c'eft le Berceau de la Foy, félon le
témoignage de fon ancieii Chartulairc : Nous en parlerons plus amplement
cy-aprez. La cinquième eft S. Aouftrille du Château lez Bourges. La fixieme
celle de Montermoyen. La fcptième de S. Pierre le Puellier. Ces cinq
dcruiccs oat cftc autrefois ou Abbayes de Mdiuo, ou Prieurés Convcot«

LIVRE 11. 10 ^ (k Rcligicufes , ainfi que l'Eglife de S. Hippolite , où font à prefent les Prêtres de l'Oratoire i l'ancien Prieuré de nôtre Dame de la Comtal, à prefent uoy au Collège de Ste Marie de la Compagnie de Jcfus. Les Paroirtes font au nombre defcize, Nôtre Dame du Four-chaud, S.Jean des Champs» S. Pierre le Marché , S. Pierre le Guillard ou Guiard, S. Bonnet , S. Privé, S. Mcdard, S. Aouftrille du Château, S. Aouftrillct, fainte Croix, S. Ambroife, S- Pierre le Puclher, Nôtre Dame de Montermoyen , S.Urfin, S. HippoUte, maintenant transféré en l'Eglifcdc S. Jean le Vieil , S. Fulgent. Il y dcinq Abbayes > S. Sulpice de l'Ordre de S. Benoît, S. Ambroife de l'Ordre de» Chanoines Réguliers de S.Augu(lin,celle de S Laurent Couvent de Filles, comme celle de Buflicrs,& celle de Ste Claire, bâtie environ 1470. par Pierre Cadouct depuis Archevêque. Nous avons fix autres Convcnts de Filles, deTAnnonciade, des Carmélites établies en 1617. Eg'ife a éré bâtie en \iy^. de la Vifitation crabliesen i6i8-dcs Urfulines appel lées à Bourges en itfji. de la Congrégation nôtre Dame transférées de S. Amand en cette Ville l'an 1651. une fami'le de douze Rcligicufes Hofpitalites. Nous avons auflî des Convcnts des quatre Ordres de Mendians, Auguftins , Jacobins , Cordeliers & Carmes , des Minimes établis en 1617. des Capucins , dont l'Eglife fut dcdicc à S. Jacques & Ste Cécile le i. May 1^89. par M. R'^gnaud de Bcaunc Archevêque. Le Monallcre a été bâti aux dépens de Bernardin BocheccI Evcque de Rennes, Fils de Guillaume S. de SalTy. Qnure Prieurés , de S.Michel, S. Quentin, S. Martin, & S. Paul , il étoit autrefois Conventuel & Paroiffial , felon plufieurs Bulles de l'Abbaye de Dcols, il a été fonde par Eufladiole , fur ruiné l'an 1^61. La Chapelle que nous y voyons, a été bâtie par M. Philippe Labbc Confciller au Prefidial en léiy. &: un Hôpital général. Dt l'Eglifs TMtriarchale de S. Etienne. Chapitri vil PUifque nous avons deflein de rechercher le teras de la Fondation de toutes les Eglifes de cette Ville, qui en font les principaux ornemens, il eft bien juftc de commencer par l'Eglife Cathredtale, Mcrropolitaine, Primatiale & Patriarchale de S- Etienne, dépendant immédiatement du S. Siège de Rome , parce que c'tft la première Eglife &c la Mere de toutes les autres. Aprçz avoir cxaftement feuilleté les Rcgiftres de cette Eglife , fait recherche dans fes Archives, je n'ay trouvé aucune pièce qui concerne fa Fondation ; ce qui provient de fon antiquité, &C de la perre des Titres cauféc par les guerres &: par les frequens incendies qui ont plufieurs fois defolé cette Ville. Ainfi le plus ancien

témoignage que j'en ay pu ren- P' *"" contrer, est celui de Grégoire de
 Tours, qui nous apprend que Leodeg Seigneur Romain t^e premier Senateur
 des Gaules, qui estoit ilTu de la race de Vedie Epagathe grand Sei- ^/^/ ,*
 peur Chrétien, martirifc 2 Lyon avec S. Photin environ l'an 177. depuis la
 Naissance du hifi. Sauveur, accorda aux Chrétiens nouvellement convertis
 par les Prédications de S. Urfin, ic iiii Prières de ce faint Pcrfonnage , fon
 Palais pour y conftruire une Eglise , ic qu'il cm- ' ' bnflilc Chtiftianifme, &
 devint en même tems le Temple vivant de Jefus-Christ, que fa Maifoa fut
 confacrée au Seigneur, La ftruûure de cette augufte Bafilique estoit déjà fi
 beflc & admirable du teins d= Grégoire de Tours, qu'il la loue &: exalte
 hautement en diCint, H4C tñ nunc Eulejâ dpud Bituriges TJrhem fiimâ ,
 miro opère compojiu, & primi Mar^ tins Stefhéni reli/jutis illuJirâU. Ce
 font les termes de cet Auteur , que répète l'Anonyme qui a composé
 l'Hiftoirc de nos Archevêques ; &c fur cela l'on estime que la première
 Dédicace de cette Eglise tombe au premier d Octobre l'an 2,75. de nôtre
 falut. Ce n'est pas que j'eftime que ce fupcrbe Temple que nous admirons
 aujourd'huy, foie celui dont parle cet Auteur : car ceux qui font fçavans en
 l'Architedure , & qui connoiffent l'ancienne manière de bâtir , difenc que
 cette Eglise a esté bâtie à diverfcs reprifes en Tcfpacc de deux cens tant
 d'années , comme ils le prétendent prouver par la diverfité de J'oDvrage U.
 par les reprifes , qu'elle n'a esté commencée qu'aprez l'augmentation de la
 Ville faite du tems de Charlemagne ; ce qui appuyé leur conjcÀure , est que
 partie du Choeur est bâtie hors les murs de l'ancienne Ville, & il n'y a pas
 d'apparence de croire que Leodeg ciit bâti fon Palais hors la Ville, &: que
 les premiers Chrétiens eulTent voulu conilruirc partie de ce beau Temple
 hors l'enceinte des murailles de la Ville , bc en ditumucc

10^ HISTOIRE DE 'B E R RT, pat ce moyen U fortification & la
 (défcnf. A joindre que la Ville t cane de fois efté ruinée par les guerres Se
 par les incendies , qu'il n'y a pas d'apparence de croire qu'un même Bitimrnt
 eut fublîfc fi long-icms. Lih I. Quelques autres eftiment que S. Palais IX.
 Archevêque , fit bâtir cette Eglife une fefdim C'y condc fois, & ils fc
 fondent fur le tcmoignag» de Fortunat Evcque de Poitiers; & qu'ayant
 Chs>'» '« cftc ruinée , Guillaume de Broce 77. Archevêque, la fit rétablit en
 la forme que nous la vu» S. voyons aujuurd'huy , environ l'an i}t4. fif cette
 opinion peut eftre appuyée par le Manufr^tUd l'Eglife de Bourges ,
 contenant la lifte de nos Prélats , qui porte que GuiSermus de 1^24. Sr\$cid
 éнно 10. dedicsvit Ecclejtam Bituricenftfn Dûminicd ânte Ftftim fin^i
 Nictiai ^énno Dû' mini 1314, mais je ne peux (bufcrite à cette opinion,
 puifqu'à la feule infpèûion de la conÂruâûon, ceux qui ont attentivement
 coniidéré les anciens Bâtimens, jugeront facilement que ce Temple eft bien
 plus ancien que l'an I5t4> ce n'eft pas que j'ignore que dez l'an *3'3- 1513.
 cette Ei^life ayant befoin de grandes réparations, & les voûtes menaçant
 ruine, le Roy Philippe le Bel, remit aux Doyen, Chanoines Se Chapitre
 quatre cens livres tournois qu'il» luy dévoient de Décimes ,à la charge de
 les employer aux réparations de leur Eglife , Se ces réparations peuvent
 avoir efté parachevées du tems de Guillaume de Broce { mais il ne fc
 trouvera point qu'il l'ait fait entièrement rebâtir en la forme qu'elle eft, mais
 feulement réparer. 150^. Il eft encore certain que le dernier jour de
 Décembre ijofi. l'une des Tours de l'Eglife étant tombée, fa chiite emporta
 trois gros pilliers & trois des hautes voûtes de la nef. On 1507. commença
 dez l'an fuivant IJ07. à rebâtir la belle Tour que nous voyons à prefent. Se à
 rétablir les voûtes & piilicrs; à quoy le Cardinal Boyer notre Archevêque
 employa tous fes foins, de contribua de fcs deniers : c'eft pourquoy nous
 voyons fcs Armoiries dans les Voûtes &: en la Tour, pour une marque
 éternelle de fes foins & de fa charité. La Tour j. fut achevée de bâtir l'an
 1^38. par Guillaume Pellevoifin fameux Architefte. En memoitd de la chiite
 de l'ancienne Tout l'on fit graver en la nouvelle cette infcription, Ce fut l'an
 mille cintj cens ér Jîx De Dtctmhre le dernier jèur^ ,^jie far un fndtment
 mal frit De S. Etienne thit U T our. Cette nouvelle Tour eft d'une admirable
 ftruôure , & l'une des plus belles & mieix bâties qui fc voyenti elle a cent
 quatre-vingts dixhuit pieds de hauteur. Quelques autres cftiment que ce
 Temple fut commencé par Raoul de "Turcne Archevêque de Bourges , 6c

parachevé par Gauilin aulli Archevêque ; mais tout cela n'est fondé que sur
 de simples conjectures. Tout ce Temple est d'une magnifique & excellente
 structure, qui tire de la bouche de tous ceux qui en contemplent la
 symétrie, cette confession véritable, que si les dehors le pondoient à la
 beauté & majesté des piliers, de la voûte, des doubles ailes & Chapelles
 de l'Eglise, ce feroit un ouvrage accompli & incomparable en matière
 d'Architecture. Elle est assise au plus haut & eminent lieu de la Ville, &
 outre élevée de plusieurs degrés > au front en sa principale entrée il y a cinq
 Portaux, dont le principal fut tenu > velle du tems de Jean de France notre
 premier Duc. Ils étoient autrefois remplis de très belles figures qui ont été
 mutilées par les Hérétiques l'an 1564. L'on voit encore à présent en l'un
 de ses Portaux la représentation du Baptême de Leodegare & de S. Leger son
 Fils ; en un autre les figures des douze Apôtres rompus & mutilés. Au
 deux côtés du Frontispice sont deux belles & hautes Tours, l'une ancienne
 appelée la Tour fourcée, l'autre nouvelle & de beaucoup plus belle & plus
 haute que l'ancienne. Contre l'ancienne l'on a construit un pilier de
 prodigieuse grosseur, sur une arcade voûtée, que l'on estime un chef-
 d'œuvre d'Architecture, qui fut bâtie pour soutenir cette Tour après la chute
 de l'autre. Le dedans de l'Eglise contient la Nef & le Chœur, deux ailes de
 chaque côté, comprises en cinq voûtes; celles de la Nef & du Chœur plus
 élevées que les deux premières ailes, & les deux premières ailes plus
 hautes que les deux autres ailes. & ces ailes plus élevées que les Chapelles
 qui sont à l'entour de l'Eglise Les voûtes sont soutenues par des gros piliers
 ronds garnis de leurs bases & chapiteaux faits à l'antique, dans un
 ordre & symétris admirable Cette Eglise contient par le dedans cinquante-
 quatre toises & demie de longueur, vingt- une toises cinq pieds & demie
 de largeur, sans y comprendre les Chapelles. La Nef a six toises, deux pieds,
 deux pouces de largeur, les deux premières ailes quinze pieds & demie i

LIVRE IL joj «Jemy j & les deux autres treize pieds &: dcmy. Par le dehors les murailles forît foutenuës rros piWicrs quarres, furpaflans de hauteur le fommct des Chapelles , avec d i arcs-boii[2n , difpofcs en tres-bcl ordre, pour repoufler les hautes &c moyennes voûtes. Au milieu cic \a couvmurc par le dehors cft posé le Clocher tres-artiftement fait, tout perce à jour lie brIJc hauteur, tout revêtu & couvert de plomb, enrichi d'une triple Couronne, cnfclaflc; de Galerie à pilliers & claires voies, Se plufieurs manequints & feuillages cto^f .1 or k. d'azur. Aux deux côtés du Clocher il y a deux autres Portaux & deux Portiques .\jrr2 & couverts , l'un defquels du côté de l'ancien Hôpital fut brûlé en l'Incendie de U Pentecôte ifjt. & a été depuis rétabli. Sous le Choeur eft l'Eglife fouterraine bien voûtée Se garnie de planeurs Pilliers de prodigieufe groITeur, qui foutiennent aufli en pattie celle de defTus. En une Chapelle d'ii dlc ctoit autrefois le Tombeau de S. Guillaume deflbus l'Autel , qui s'y voit encore à prcient , tout percé à jour à feuillages , conduit par Mahaut Comtefle de Nevers, comme il paroît par l'InfcryptiOn qui eft autour d'iccluy , oii fe lifent ces mots, LMathildis ComitiJ/i Kiiernenfts. Mais depuis que le Corps de S. Guillaume en a été levé, aprez fa Canonifation. Jacques du Breuîl Chanoine &: Archidiacre en cette Eglife , y a fait conduire le fuperbe Tombeau de nôtre Seigneur , remply de rres-belles Figures & Statues de pierre \$ Et c été en partie ruiné par les Hérétiques en l'anif^i. le Chapitre l'a fait rétablir en l'éuc I I i cil à prefent. Le Service Divin s'y fait admirablement bien , & avec autant & plus de Cérémonies qu'en aucune autre Eglife de France, par un Doyen , Chantte, Chancelier, grand Archifous- Chantre , neuf Archidiaques &: quarante Chanoines Prcbendés, luivantleRe^ u .Mitbit par les Papes Urbain IIL &: Clément II. ap[^ouvç par Henry de Seuly Aci h?vcque , &: par le Chapitre l'an 11S9. Duquel nombre quatre font Chanoines Prêtres» ppplîwsdcrcfidence, qiii n'ont ny voix ny féancc au Chapitre, finon en cas d'éléâion 4*un ' -n , • &: quatre iutres Prébendes ont été divifces en huit femi-Prebendes Prcsbyterales, .1 Jers par autant de Chanoines de rcfidence, par quatre-vingts- feize Vicaires fie Chapcll uns &: plufieurs Choriftes, fie vingt Archipretre». De/critio Bijtlicx S. Stefh4»i Bituricenfis, ex SartbgUmo Ânuh, , IN G t H s congries lapidum ftr\ia:amque laborc Inftar montis habens molem : ^ua major in omiii tiâllii & eximiâ non eft operofior arte. Annorum multorum opus & manuum variarurh. Vcftibulum ante ipfuro , gradibus quo fcanditur altis, Quatuor c faxo ftant ufque vigente colofli.

3uda:i Ste^hanum lapidant duo : P a u L u s coruth Vcftes cuftodit fceletis
 fpcâatot iniqui. Tama tamen negar hos illic de nofte cubate. Kl fuper his
 gradibus (lapide exxquata quadrato Iftubi planities , funt faâa fedilia faxo.)
 Qjiis q^u^E patent P o k t > quas ihultus dcfuper ambic Atcui imaginibus
 celû cxlatus olympi, £c citcumpofitis à ptifco tempore ûgnis. Hanun quz
 média e(l Se maxima , fronte fuperba Cxforum harmonias oftenut ter tribus
 oris , SpiKiTouM necnon Hiërarchian AKCEUCoauM, Ordinc rer iiino ^ (
 qui perfeâiTimus omni eft Parte Ali numerus) lerram manefque profil ndos
 , ladiaumqae Dei cum majeflate fedentis. Hanc fuper apparet medio
 latiffimus orbis^ In frontifpicio (lacrymis qui fedus obliquis Clara coloraxo
 tranfmittit fumina vitro) Qoem média molis videaS fi in fronte, fuperque
 os. Hunc oculum dicas tam magni corporis efle , t/c Cydopa ferunt
 Polyphemum habuiffe GigantaAfl alix Vof.rjt lacerum qux limiia claudunc
 , Bxs CEMIM.A font porcicubus paulominùs am{4is> Arte cafljen fufieranc
 mcdiani Se feptcmplce zoDâ>

The text on this page is estimated to be only 21.62% accurate

loS HISTOIRE DE BERT, Pulchris ftemmatibus variifque
iconibus apcac. Muto alias , medum per quas tranficue in a:dcu,
Tranfycrfas ad utrumque latus fcûâ cruce valvas > Et Propylaca duo
canquam ulnis brachia pafTis ; Sub quibus omn? genus mercis venalis
habetur. Ail in fronce dujE dextro cornu atque finiftro { Qjantùm oculo
Lynccus contendere poflic acuco) A CRI il furgunc Turres, cœloque
minancur, Fumamnta loci ic fpcculx venientibus iftuc , Q-iac procul
apparent ab leucis quinque vel ultra. TuRRis DEXTRA gtavem numerofis
millibus zris Appenfam Horologi Campanam fuftinct altCi Quar fonat ing-
nti bombo, noftemque dicmque Partit in xquales vigmti quatuor horas ,
Cymbalon ut mun^i, quod parte audicurab oroni» Arcis in excelfo pofitUs
(lac vertice nidus Ad Phiitbi radios aurato ex xre rrfulgens * tiincftu pius m
nido recubare videtur Pelecanus avis , proprio qux fanguine vicam Rcftituit
puUis , transfi^;cns pecciora roftro. Mylli-a pro pobis Chrilli morientis
imago. Coiporisille quidem mole cft fuper acra tantus, Quantus humi c(l
vitulus depulfus ab ubccc macris » Nec tamen apparet multo Jovis alite
major. Tantaloci fallit vifus diftantia fenfum. Altéra item T u r m s pofita cft
in parte finifta Pendet ubi immanis vas ponderis , xre cavato Plutima NoLA
tonans , totam qux perfonatUrbem. Inde per ambituni fuflfultà crepidine
moles Multiplici (irmos attoUit in zthra muros , Qups operit (noccat ne
forte injuria ca:li.) Dorfum imm.in- nigro, plumbatoque imbrice tcâum : ^
Qiio fuper impofita cft quafi P y r a M i s ■ ardua pinna , Duâilis in redum,
qux turbine crefcit acuto. Poftribus ia Ittos cancellos pondère vafto
Tranfverfis, conumque fupor facientibus altum Qiiod plumbi lamnis &:
vetticolonbus auri Braêeolis tcâum , radiania lumina folis Excipit, ic
fursùm reflendet Ae-ilmate pido. Hicque MINORA fonant concordi
Cymbala pulfu : P Y R A M i s & monti fuper xdificata videtur, Qua magis
excelfam non novit bjrbara Mcmphis. Hxc cft exterior fjcics Stephanitidos
iEois, Forma nec interior minus cft mirabilis, ad quam [indique apertum iter
cft , & hiatu porta patenci. Intus cccliculum domus auguftiTima Divum
Panditur , ambitu pafius fpatiofa treccentos Et quadraginta vel circiter, aut
rainiis , aut plus. Lata patens pafius fcrè fexaginra» vel ultraAt ccftudo
fuper fublimibus alta Columnis Centum et sex redis , ter trino ac ordine
junftis , F o R N I c E QjJLi NTUFLici, & couvexo pondere pendcC'
Circuitu oblongo molimine fulia pilarum, Qux faciunt interftitiis zqualibus

arcus: Sub quibus extentis fpcûantur Hypzthria Xyftis Quifque ubi
multivagos feriatuſ obambolat orbes. Subiacet & lapidis planum Stereoma
qUaduti i Scabrities tcnctas ut ne fecet afpera plantas» Neve pet o0cndac
vafta fpaciancis ia zvASl. t.

The text on this page is estimated to be only 22.89% accurate

LIVRE Aft in circuirutoto Qu[^]adrata S acella Sunc , cancellatis
ferraco limine clachris. Qiux pcTunumque latus tergumque locata, fneflxis
Grandibus alluccne cryftalli emblemate piûis, la quibus excantes arx
ûmulacraque Divûm. Qum cciam (qubd adhuc magiscft mirabilc) fubcct
Eft HypouytoN lubens vcceris vctigia Templi. Ad quod it« gradibus ducens
hmc inde profundis M, ubi clara fatis lux fubccrranca lucct. Idque fuptà
pofjto Templo refpondet cadem Forma perfimili camrra paribul'que
Columnis. Dimidio nill quod fupera minus xAc videcur. Hujus in obfcuro
locus cft peniciflîmus antro, Scdeni horrore facro quis dixcrit cflc Sibylljc.
Illic per dubias ccnebras fub luce malignâ Apparcnc facies hominum &
fimulacra, Sepulcro Condere qui C h R i s t i cernuntur triftc c a d a v e r ,
Vulncribus fofliim crudis , fimul & pia Mater Adftar, Joankes cuftos &:
Virginis almx , Et gemina: M ari[^] porcantes pyxide nardum: Ac genibus
flexis alba cum vctfc Sacerdos; Omnes qui lacrymis plorarc videntur
obortis, Lugubnbus nxrniis, &: ftrminco ejulatu. Qfque adeb vivas itnicantia
agalmaca formas Artifici czlaca manu &: fucaca colore , Ih fpirarc puces
fcmihiilcoque orc gementes Velle [^]oqui voces , reprirai fcd verba dolore.
His obiter vifis qux fane tellure subima, Ad fuperos redcamus. Ubi parce
Aula fupcrba, In panes divifa duas. Quarum altéra P o r t i s Proxima , qux
prier cft (in qua fit Concio pompx Publica folemnis,) cuivis cft fcmper
aperta : Hic locus cft etenim , quo Ecclelia convenir Urbis. Altéra pofterior
Chorus cft circa undique claufus Pariete , quem variis exornant figna
figuris, Regia dives opum, raultorum ic Regia Divum. întûs &: ante
faCTum poftcis Altarc Cachedris , H ne atque inde fedent duplici facri
ordine Mystje, Mu s I C I S: infignes , Puerorum cum grege puro. îlilroata
concordi numéro modulata canentes , WMaturmas, Vcfcpcninafque
Profcuchas, H[^]mnos ; Verba, Preccs , & Rcfponforia facro Ofido Altaris ,
peragit quod rite Sacerdos. Hiac exaudiii fremitus , voccfque canencum ,
Stcnxmtx bafes , graviter refonante boatus , V/rgiDcoque z&x puerorum c
pcûqrc voccs , Orbe volubilibus modulis numcrifque roinucis, Qiu/cs vcre
novo viridi fuper arbore cancans , Dat Philomela fonos , dumo vcl acanthis
acuto. Aft alia de parte Choro qua proximus arcus, Accinic Organicis
Hydraulon pensijle trombis, Fiftulx ubi refonant conflatz ex xrc canoro
Equc cavo ftanno , longo fiphone retrorsùm Pleiu quibus grandes infpiranc
(lamina folles. Tuncfonac immiffum qux ccpit fiftula ventum , Cornua ,

fiftra, tubas, voces hominumque volucrum, IIIjus aibicrio , qui S e c t a s
peâine C o s x a s Arriculis levibus fcrit, 3£ movcc Organa folus. Dans a
Jimcnfque viam rcfonus qua fpiritus iaccac.

The text on this page is estimated to be only 25.73% accurate

HISTOIRE DE BERT, Ac velue immenfam , quae mundi
cft machina , Spharram Spiritus unus alit, tocamque infufa per anus Mens
agirar molem , & magno fc corpore mifcet ; Totque movrre facie Vocalia
corpora folus Ille Dei digitu\$ totum qui tempirrat orbem ; Sic luvitibilis
cocum inflat ventus Hydraulon, Sic ficit Ore. an'icos calamos manus una
fonare» Unius arec hominis digitifque moventibus , ôd fie Ille fon.ir, pulfx
referunt ad fidera Turres, Muficus ordo canic , refpoBdenc Organa voci.
Hoc igitur Divi Stephani mirabile Templum Annumfrandura inter (cptctn
MiracUla mundi , Quale Ephcû Fanum ferc faraa fuiſſe Diana:. Il y a dix-
neuf Chapelles , y compris la Sacrillic. y, La Chapelle de oS^onti^ny, A cîc
bâtie par Pierre Aimcry Archevêque de Bourges environ l'an 1406. fes
Armes Te voy< *nc encore à prcfent. Mcflîre François De la Grange
Chevalier des Ordres du Roy, Marchjl de France, l'ayant acquife du
Chapitre, fit arborer ſcs Armes dans la Voute, Sc y choilit ſa Sépulture ; l'on
y voit ſon Tombeau , avec ſon Epitaplie , en ces termes, ji Die» bon & tout-
ſuiſſant , à" ^ l' mémoire de haut & puiſſant SeifTteur Meſſire Frdnçois De
U Grange ^ vitiant Seigneur de ^îontigny drc. Chevalier des Oidres du Roy
, Capitaine de cent Hommes d'armes dt ſes Ordonnantes. Du Règne d Henry
III. Gouverneur de Scrry , SLvJèis , P^ndômois dr Comté de Guyen , de
celuy d'Henry IF. t^fire de Camp de U Cavalerie Légère de France,
Gouverneur de Paris^ Lieutenant pour le Roy au Gouvernement de Mets ,
Thoul & Verdun. De celuy de LcUis XI U. Maréchal de France , c General
<î Armée , lequel ayant genereujtment e^ fdclement ſervj nos Rois , mourut
l'an 1617. le p. jour de Septembre. Et de Dame GahrieBe de Crevant ſon
Epouſe y laifuelle parmy ſes regrets, a fiit faire cette Sépulture , peur ſervir
de mémoire à la Poſterité. PRIEZ DIEU POQR LEURS AMES. 2. La
(^hafelle des Fradets, Pierre Fradet Doyen de cette Eglife, Conſeiller au
Parkrmenc de Paris, bâtit cette Chapelle l an 1456. & la doua de cent Ecus
d'or. Il fit ſon TclUment en la Ville de Pans l'an 14^1. &: Icgua cent Ecus
d'or à cette Eglife, pour la Fondation d'un Aiiniverfaire le jour de ſon decc/.;
te fit ſcs Exécuteurs Jean Cœur Archevêque de Bourges. Jean Debar Evêque
de Beauvais, Nicolas Fradet Chancelier de l Eglife U Univerſuc de Bourges
l'on Frerc : par ce TdUment il ſe qualifie, Petrus Fradet de Bituris or 'iundm
, uiriufque Juris Doitor ^ indignus Sacerdos , & Conſiltarius Régis in ſua
Parlamenti Curia Pari ſis , Filim Pétri Fradet Cr y^gnetis ejrn Z/'xoris,

uiriuftjue ex nihili g n re prtcreati. \\ fit depuis un Codicilc en la Ville de Rome l'an 1467. p*r lequel il ordonna que fon Corps fcroic inhum  en l'Eglise de Saine Pierre, li. que fon  ttur fcroit port  en la Chapelle qu'il avoit fait conftruire en la Ville de Bourges; & l gua deux cens Ecus au Pape Paul II pour  tre employ e    uvres pieufes ,   la difcreiion de Sa Saintet , pour la remi ion de fes p ch s; par ce Codicile il fc qualifie, in Curia Romana Regius Procurator. L'on a depuis peu fait mettre en fa Chapelle l'infcriptiou fuivante. ' . v Anno falutis 1467. Illujlriffmus D. Petrus Fradet hujm Ecclef  ventralilis Detanus , in fuprenta Paripenfi Curia Stnator integerrimui , honorific  apud Pautum I I. Porttjicem Maximum L gat ione fuaitus , ^uam ei Ludovicus Cal lia Rex XI. oh fummam Viri authe^ ritatem, & in gerendis publicis r bus experientiam , commift ; Sacellum hoc   fe in.idij c4i~ tum, inj gni dote locupletavit. Roma mortui*s,a Paulo II. cui bonorum partem ex l fia~ mentf legaverat , intra Apofiolorum BafUicam maximo curn hontre conditts ^ cordis depoji^ tum^ hoc tumul  reddi voluit. SpeSfandum Italix dum vult dare Gallia Petrum, ' ^ffHUffl^ iximum in Petro ptrdidit ipfajfecus.

The text on this page is estimated to be only 28.77% accurate

0 L I V K e IL jop J}<funcli ciHtrts emâv 'it Sotm fepalchro^
C'ûmmuuewque dcdtt (uni Vetro haben hcf/m. Ne tionen ingratd 4a: fti<i
nlmis immtmor tjfett Ctrdis dtfofitum rtddidii huic tumah. Re QUI ESC AT
IN fACE. Il «oit Fils de Pierre Fradct Ecuycr S. de Chapes , Capiuine de U
Ville de la Charité, Capitaine de la GrolTs Tour de Bourges , deccdc le 3.
Avril 1449. & d'AgDCs U Femme, ^oi mourut le 8. Avril Les Corps de Mfc
Jean Fradct St Je S. Aouft, Comte de Château-Meillan , & d' Antoine-
Armand Fradct Lieutenant du Roy en Berry, & de Loiiis- Armand Fradct
Baron dcBordclles V icomte de Villcminard Tes Ënfans, repofent en cette
Chapelle. j.. La Chamelle de BeaucMtre dedtée à S, Q^artm. LLs Armes de
Beaucaire empreintes dans le milieu de la Voûte , font croire que quelque
perlonnc de cette Famille encft le Fondateur; celles des Bonm, le Roy , du
^reiiiil &Bjtbarm.ront gravées dans les clefs des Voûtes. M.irtin Bonin
Chanoine en cette Eglife Se en celle de la Sainte Chapelle, qui mourut le ii.
d'Avril 1481- Se Pierre Barbarin aulfi Chanomc de cette Eglife , y font
mhumcs. ^ La Chapelle Debar dédiée à S, Denis. DEnis Debar
premièrement Chanoine de cette Eglife , puis Evcque de Tulles; &: enfin de
S. Papou), fit conftruire cette Chapelle l'an u/iS. mourut le dctnier Mars
1517. &: cft enterré dans l'Eglife des Jacobins de cette Ville. U étoit Fils de
Jean Dcbac S. de Baugyi Bailly de Touraine. /. Chapeliâ de S. Jean. CEtte
Chapelle reconnoit pour Fondateur Jean du Brciiil Archidiacre &: Chanoine
en cette Eglife, Chanoine en celles de Pans &: de S. Urfin de cette Ville,
Confnller au Pailcmemdc Paris, Fils de Guillaume du Breuil II. du nom, &
de Jeanne de Longueil fa femme. Il naquît a Paris le i6. Odobre 1406. fut
baptifé en l'Eglife de S. Benoît de la même Ville> il eut pour Paruin Jean
Duc de Berry, qui luy donna fon nom. L'Infcnption fuivancc qui fc lie dans l
une des vitres, fait foy de la Fondation, (Jifjjer in b.ic Aula fuit
Àrchidiaconus oUm De Brolio diffus ,tni quâ 4 Stirftf Jeanne s , J>ui
fro^riis ifiam donts . lihrifque uferiam Sumfttbus extruxit dc-voîâ mente
dfeUam. Anno mitlenoy centHm qtiituor ac decies fex Sefitm conjunffû
Demini cuntntibus anais» Il lailfa au Chapitre de cette Eglife quatre cens
Ecus d'or, pour la conftruâion de cette Qupelle , & où ils ne fuffiroient , il
ordonna que les huit cens Ecus d'or qui luy croient dus par la Dame de
Nvers , y fcroient employés. Ses Armes fe Voyent dans les clefs de /a
Vo«c, & dans les vitres de cette Chapelle : il moutut à Paris le 17.

Décembre 1468. le. fur inhume en l'Eglife Cathédrale. â . La Chapelle de Reif/is , dutrement des ^roujfeaux. Pierr-e Trousseau premièrement Chanoine &: Archidiacre en cette Eglife; depuis Archidiacre en celle de Paris , Maire des Requêtes, Evcque de Poitiers , nommé Archevêque Se Duc de Reims, a bâti cette Chapelle. Il cefta le 1. Juin 141J. légua à l'Eglife de Bourges cinquante livres de rente pour fon Anniverfaire en fa Chapelle ou il choifit fa Sépulture, Se en laquelle fe lit fon Epitaphe que j'ay rapporté ailleurs j l'oD y voie fcs Armes dans les clefs des Voûtes Se dans les Vitres. 7. Z)tf U Sacrifiie, EL LE a été bâtie par Jaques Coeur, dont les Armes en rendent un tcmojgnage infailhble, auifi bien que l'ancien Obituaire de l'Eglife de Bourges, qui en patlc en ces

119 HISTOIRE DE BERT, termes, ohiit gtneroft animi Dominut
 'acohus Cordis , Efclejxtjuc Cdpitsneué generalis cântre ittfdeles , qui
 Sacrifiâtiâ nojlam funditus extruxit, & ernamntis decorav t , a/h^Ne
 p^urima Ecdeju procuravit bon* , té propter prfcih\$u & fuffrA^is
 compUliendum duximHs , & '» ptrpetuum foUmnt Anniver/arium ipftut
 celcbrandHw erdinsvimm victjîmo ^uinto Novembris. Le Porcraic de ce
 Fondateur zc de Maccc de Leodepar Ton Epoufc fc voit encore dans les
 Vitres de cette Sacrifiie. Les Armes du Mary Se de la Femme, celles de M.
 d'Aviucour &: dcjcaa Coeur Archevêque de Bourges , font au dcffus de la
 Porte &: dans les clefs des Vouces. S La Chapelle de L* j4ubefpine. CÊtte
 Chapelle appartenoit \ Jaques Cœur, Nicolas Cœur Evêque de Luçon Ton
 Frère y a été enterré. Meffire Cbude de rAubcfpinc ayant aquis le Fief de la
 Chauffée &: Hôtel de Jaques Coeur , fc mit en pofTcflion de cette Chapelle
 , en laquelle font inhumés Sebaftien de l'Aubefpine Evcque de Limoges,
 Claude de l'Aubcfpine III. du nom . Baron de Château-neuf fur Cher,
 Secrétaire d Etat fous les Rois François I. Henry II. François II. & Charles
 IX. Claude de l'Aubefpine fon Fils reçu en furvivance delà Charge de
 Secrétaire d'Etat, Guillaume de l'Aubefpine Baron de Château-neuf,
 Chancelier &: Chevalier des Ordres du Roy , Chancelier de la Reine
 Loiiiſe, Marie de la Châtre fon Epouſe, Charles de l'Aubefpine leur Fils
 Marquis de Château-neuf, Comte de Sagonncic'eft par l'ordre de ce dernier
 que le beau Maufolccquer.ous voyons en cette Chapelle a été conduit : Je
 rapporte fon Epitaphe en la Généalogie de fa Maifon* Guillaume de
 l'Aubeipinc &: Marie de la Châtre fon Epouſe ont donné à l'Eglife de
 Bourges trois cen' livres de rente, rachetable de lix mil livres, à la charge de
 dire en cette Chapelle tous les jours de la ſemaine une Meſſe balfc par un
 Vicaire , à qui le Chapitre doit donner annuellement Cxvingts livres, &; de
 faire dire deux Obiits &c un Salut le jour de S. Guillaume, par Contrat du
 13. Juin i(5tj. L'Fvcque de Limoges a légué douze cens livres pour deux
 Meſſes le Mécredi Se Vcndredy en la même Chapelle. p. La chapelle de S.
 J^icolas & de S. T'ves, En laquelle cſt la Confrérie des Officiers, Avocats &:
 Procureurs de l'Officialité. 10. La Chapelle de la Conception. Ornée par M.
 Marcel Pineau Chanoins & Archidiacre de Sologne, en l'Eglife de Bourges.
 7/. La Chapelle de la Châtre. E'toit la Chapelle de Jean Duc de Berry, &:
 depuis de la Maifon de la Châtre, en laquelle font inhumes les Corps de
 Melfires Gabriel de la Châtre fleur de Nançay , Claude de la Châtre III. du

nom. Maréchal de France, dont je rapporte ailleurs les Epitaphes. J2. La
 Chapelle de S. Etienne , S. Roch , de tous les Satnts. 7j. La Chapelle de
 Notre ^ Dame la Blanche, Ornée par M. Jean Jaques Labbe Doyen de cette
 Eglise, Ces cinq Chapelles qui font derrière ic Chœur font en oeuvre, &
 au(G anciennes que l'Eglise. 14. La Chapelle de t Archcuèchè, A été bâtie
 par Guillaume de Boifratiec Archevêque de Bourges, comme en font foy fes
 Armes arborées au dedans & au dehors de cette Clwpcelle, & dans les Vitres
 d'icelk. Elle cH dcdiée à S. Tliibaud. ij. La Chapelle de S*t Catherine,
 STmon Alicret Chanoine & Chancelier de l'EgUfe&rjnivcrfitc de Bourges,
 Prieur de celle des Aix , Médecin de Jean Duc de Berry , a fait bâtir cette
 Chapelle , en laquelle il a fondé deux Vicairies aftcdées aux Choriftes de
 l'Eglise , comme le prouve l in— icription fuivancce, qui témoigne que le
 Corps de ce Foodateur repofe dans cette Chapelle, & qu'il œo&rut le 15.
 Odobre 141;. Dans les clefs des Voûtes fc voycnc fcs Armes>^iû

L I V R E 1 1. ni ibot d'azur .1 trois Cigognes d argenc membres
 de gueules £ i. & celles de Ton bonm^icre. ctite dfspelle ^ftle Corfs de feu
 Mditre Simon Aligret, jêiis Chancelier il cette E^ife, & fbijifitn de bonne
 mémoire Jeât Fils du Roy de France , premier Duc de Betty ; Usuelle
 Clupetie ledit Mat'tre Simon { (fue Dieu âhj'etlle) ft confiruire & U fonds
 de deux ChafelUnies ou Vicairies , & y doivent chacun jour ferpetuelliment
 ctlthrer une Mejfe baffe t & fbacm» Dimanche deux Meffes chacun Vicaire
 , chacune fmaine. Et avec ce doivent faite tefidence continutlie à toutes les
 heures & gi and- Meffes chantées & célébrées chacun jour ta dite
 grjf:d~E^life , de^ le commencement jufques à la fin. Tout laejuelle
 tefidence faire doivent aïoit itfdiis Vicaires prefens & avenir, à toutes
 lefdites heures chacun jout , le/Z dites d/Jhiùutiens comme les autres
 Vicaires de cette ite E^ife , fans payer a la Commit-. Haute aefdits Vicaires
 de ladite Eglifè , pour le tems avenir , aucuns accor démens quel^uen-^
 fMes. Et eft doiïéc ladite Chapelle, outre la Fondation ancienne,
 d'actfuifition nouvelle de U Dixme de tous les Bleds , Vins^ Lainaies ,
 Charaages^ dr toute autre chofe decimable de U Dixmerie de S. Patiet
 leT^TJfoudun , vulgairement «ppellé le Dixme de S. Patier , avec U Grande
 ér M^ifon À ce appartenant. Item de h ejuaie partie du Dixme des Vins
 e]ue fem ^an de Neilhjc avoit en la Paroiffe fa '<nte Lijai^e en la
 Châtellenie d'TJfoudun. Item U fuarte partie des Dilues des Bleds , Vins ,
 Lainages , Charnages^ affis À Janvarenes e» ladite hâtellenie , A)ec
 pluftenrs autres Rentes & Terres \ lefifuels Dtxmts & autres chofes
 deffûfdites, ledit feu M Simon acquit au tems if u' il vivtit^ de feu ij^tffve
 Guillaume de Nâlhac chevalier. I terri de trois ^rpens de Pré, ajfis
 fousfaintSulpice ae Bourges^ jouxte U Rivière d" Eure en la praée de Predé,
 & trente Jols tournois de rente petpetueUe , ajjis À Sentès jouxte le
 Ctmetière de S. Pierre du Marché , acejuis de Philipfon de Channoy i & tes
 fit amortir ledit défunt par le Roy nôtre Sire , comme il apert par les Chartes
 (jf Letttet fut ce confetles. Et ttép^ijfà ledit Fondateur à Roien le iS.jeur
 d'oifebre i4'S. Priez Dieu pour tu y. jS. C ha f elle des Tuilier , dédiée À
 Sainte Barbe, Pierre TuLtiER Chanoine de cette Eglife dcz l'an 1495. elcû
 Doyen le 7. Novembre fit conftruirc ccite Chapelle l'an 1531. il deccda l'an
 iy40' ilétoit Fils de Pierre Tuilier Confceiller & Avocat du Roy à Bourges ,
 qui trepafla l'an 1481. lors Maire de cette Ville , &: de Manc Bonin fa
 Femme , qui deccda l'an 1493. clic ctoit Fille de Jean Bonin & de Jaquette

le Roy \ comme l'on apprend des Infcriptions des Vitres de cette
 Chxpcelle, qui font auili mention de Jean Tuilier Bachelier en Théologie ,
 dcccde lan i498 < François Tuilier Dodcur Rcgnt ez Droits, mort l'an itiS
 Vierre Mathc Confciller du Roy en fa Cour de Parlement, Fils de Claude
 Avocat & Confciller à Bourges, & de Jeanne Tuilier , &: de Raoulec de C
 ftello Ecuyer ficur des Granges , Echançon ordinaire du Roy , Garde de la
 Prévôté de Bourges , U de Louife Tuilier Soeur du Fondateur : ccft pour
 cela que l'on voit dans la Voûte &: dans les Vitres les Armes des Tuilier,
 Bonin, VeRoy, Mâché , CaftcUo ic le Bouvier , at bores dans cette
 Chapelle^ //. Chapelle d'Ejiampes, T\ Obi NET d'Estampes Chevalier S. de
 Salbris. de la Fert'Imbaud. de Valançay JV^ctlc Teilby, Confciller &r
 Chambellan du Roy Charles Vil. Maréchal & Sénéchal de Bourbonnois ,
 Favori de Jean Duc de Berry. Jean d'Etampes Evcque de Carcaffonne f Jean
 d'Etampes Evcque de Ncvers s Jean d'Etampes Maître d Hôtel de
 Monfeigneur d'Engoulcmc, Frères , Enfans de Robert d'Etampes & de
 Jaquette Rolland, ont bâti cette Chapelle i ieurs Armes fc voyent dans les
 Voûtes tc dans les Vitres , ic celles de Jean Duc de Berry leur bon Maître,
 qui eft dépeint dans l'une des Vitres , qui prefente fa fainte Chapelle l notre
 Seigneur le à Notre-Dame; I on voie auffi fon Tableau & de fa Femme fut f
 AutcL //. La Chapelle des le Roy, dédiée à la Trinité. LE \$ Armes de la
 Famille des le Roy qui fc voient dans les clefs de la Voûte , & en partie de
 celles dcBaftard, font des marques que cette Chapelle acte bâtie par
 quelques pnfonnes de ce nom ; &: les Titres du Trcfor de l'Eglife de
 Bourges juftifienc que Jean le Roy Bourgeois de Bourges , Fils de Thierry
 le Roy Maître des Requêtes & f^uvclain Prcfidcnt des Comtes, en eft le
 Fondateur i iltcfta le dcnucl Août 1473- ^ ^^^^ ^*

L'histoire de la Chapelle dans l'Eglise de Fourges. En laquelle il fonda une Messale tous les jours. Antoine le Roy Ecuyer (icur de Villeneuve, Neveu du Fondateur, Fils de André le Roy ficur de Villeneuve, Corredcur des Comtes, & de N. Gouge de Charpaignes, choifit fa Sépulture dans la même Chapelle, bâtie par son Oncle. Il légua au Chapitre de cette Eglise plusieurs Maisons en cette Ville, la moitié de Billeron, la moitié des Dixtact de Sainte Solange, & plusieurs Rentes, par son Testament du ij. Février 1471, ip. Chapelle de Coppin, dédiée à S. Tapoul. Pierre CoppiK Chanôine de cette Eglise bâtit cette Chapelle, & y fit une Fondation le 20. de Mars 1506. Ses Armes sont ainsi décus de l'Autel, qui sont de fable un l'Arbre de Pin d'or au Chef coufu de gueules • charge de trois Croix de fable. L'Eglise de S. Etienne est escomte de l'Institution archiepiscopale, est immédiatement soumise au Saint Pere, (CHAPELLE DE S. ETIENNE. \ E s Doyen, Chanoines, Chapitre, Vicaires, Choristes & Serviteurs de l'Eglise de S. - - Etienne, sont exempts de la Jurisdiction de M. l'Archevesque & de ses Officiaux, par coutume & Privilèges si anciens, qu'il n'est mémoire du contraire. En conséquence desquels Coutume & Privilèges le Pape Clément VII. étant en Avignon, à la prière de Jean Duc de Berry Regent en France, ordonna que le Chapitre auroit toute Jurisdiction sur les Chanoines particuliers, Fraternités, Serviteurs & Familiers de leur Eglise > par Bulle de l'an 1381. qui étoit le quatrième de son Pontificat, confirmée par autre Bulle du même Pape. de l'an 1391. En laquelle exemption le Chapitre a toujours été maintenu, même par transactions avec les Archevêques, & par Arrêts contradictoires de la Cour de Parlement Ce que Messire Jean Cœur Archevêque reconnut par Transaction du 3, Novembre 1444. Messire Antoine Bohier par Arrêt du j. Janvier 1506. & Messire Jacques le Roy, & André Fremiot Archevêques, l'ayant voulu contester, le Chapitre a été maintenu en ses droits & possessions, par Arrêts contradictoires du dernier Juin 1541. du 7. May 1618. La Bulle du Pape Benoit XIII. donnée en Avignon le premier de son Pontificat 1408. y apporte deux exceptions : la première, au cas que les Doyen, Chanoines & Chapitre fissent injure ou insulte à l'Archevêque, ses Vicaires ou Officiaux auquel cas elle attribue la connaissance du fait, à la Jurisdiction de l'Archevêque. La seconde, en cas que les Chanoines ou Vicaires possèdent quelque Bénéfice, Cure dans le Diocèse, & oblige ceux qui feront pourvus de Cures, de demeurer fournis à la Jurisdiction

Archiepiscopal» poutcequi concerne l'adminirtration des Sacremens. le
foin des ames » le fervice & foncHons Curia' les , & veut qu'ils aflûent aux
Synodes de l'Archevêque. Ce qui fe doit entendre d'autre^ Cures que de
celles de Bcngy, Sury-en-Vaux, Bue, Chery, Beaulicu te Santronges, dont
les Pafteurs & le Peuple font fujets à la Jurifdidion du Chapitre ic de fon
Officiai, par les Privilèges de l'Eglife de Bourges, pat l'ancienne coiitume de
tems immémorial &: pat les Bulles des Papes. ' Des Juri/dt^iions
Temporelles du Chapitre de S, Etienne. Chapitre IX. LE Roy Louis Vil.
donna pcrmiſſion aux Doyen , Chanoines & Chapitre de l'Eglife de
Bourges, par Patentes de l'an 1174. de faire clore çle murailles & fortifier
leur Cloître , qu'il affranchit & déhvra de toute Jurifdiſlion &: puillânce
laïque , leur accorda & 1 li'Artcau Royal tju il pottoit au doit, qu'il offrit &
dcpofa fur l'Autel , lequel cft depuis demeuré attaché à fa Charte , qui fe
voit encore aujourd'huy dans les Archives de l'Eglife; ce qui a été confirmé
par Patentes du Roy S. Louis de l'an 1169. & de Jean Duc de Berry, du 44.
de Juin 1411. ù des Roix Succcffeurs les uns aux autres. Eli cobſequncnc de
ccctc Concdfion , les Doyen , Chanoines te Chapitre ont depuik toûjoar«

r L 1 V K e I L lis ronjours patTiblemcnc fexerci la Juftice haute ,
 moyennnc & baffe par leur Bailly , Lieutelunc & Officiers -, & s'ils onc été
 quelquefois troublez par le Prévôt de Bourges ou autres Officiers du Roy ,
 le trouble a toujours été réparé. Il fe voit au Chartulairc de cctf Egljfc que
 Guerry Carreau Piévôt de Bourges , ayant violé la liberté du Cloître, &
 établi GarnifoD en la Maifon d'un des JuHiciablcs du Chapitre } & pour ce
 ayant été excommuniée vinc au Chapitre le 2. jour de Mercrcdy aprcz la
 Fctc de S. André, pour obtenir fon Abfolunon, qui luy fut accordée, à la
 prière ic par l'entremife de Philippe de Grand-champ Chevalier Bailly de
 Berry , aprcz qu'il eut levé fa Garnifon, ic reconnu la Liberté &• Juftice du
 Cloître, lan 1241 &: quelque tcms auparavant André de Chauvigny
 Seigneur de Levroux ayant fait prendre au Corps André du Château par fcs
 Sergens, dans le Cloître de l'Egli(e, fut condamné par Sentence de S.
 Philippe Archevêque , de l'an 1238. pour réparer l'infraukion de l'immunité
 du Cloître , d'aHcoir au Chapitre en fa Terre foutante fols de rente. Il de
 comparoir en l'Eglife de Bourges le jour de l'Invention S. Etienne, pour
 déclarer que ce qu'il avoit fait, n'ctoît point par mépris de l'Eglife , mais par
 la feule ignorance dcfc Droits, Juflicc & Immunités. Les Doyen,
 Chanoines & Chapitre de la même Eglife font Seigneurs hauts Juiliciers des
 Terres & Seigneuries de Beaulieu, Santranges , Sury-cn-vaux , Chaveniol ,
 Chcry, ^ Veu , Vouhet , Sainte Radcgonde , Lury, Crolles , Jufly , Bengy ,
 Neuvy-fur-Barenjon , Graifes , AAilly^ Joigny Dampicrre. De U Sainte
 Chafelle du Palais RoysL Chapitre X. ENtre plufieurs grands & fupcrbes
 Edifices élevés par Jean Duc de Berry , qui font autant de marques de fa
 pieté &: de fa magoiiîcence> la Sainte Chapelle de fon Palais à 1400.
 Bourges, tient le premier rang. C^Il l'une des p\us riches &dc plus belles
 Saintes Chapelles du Royaume Il la fit bâtir fur le modèle de celle de Paris ,
 mais la copie furpalTe l'origi, nal, félon le fentiracnt des plus excellons
 Architectes. C'eft le vray chef-d'œuvre de l'Architedure gothique } elle cft
 bâtie fur piliers Se préque tout à jour ; les Vitres ont été faites d'un Verre qui
 cft irapcnctrable aux rayons du Soleil, quoyqu'il en reçoive la clarté. Notre
 Duc dcûrant y établir uu Collège de treize Chanoines , treize Chapellains &
 autant de Vicaires, le chef de tous Icfquels feroit le Treforier , &: l'un
 d'iccux Chantre: Il obtint les Lettres Patentes du Roy Charles VI données à
 Paris le 10. de Mars 1400. & les Bulles du Pape Clément VII. données en
 Avignon le zy. Août l'an 14. de fon Pontificat-, celles de Benoit XIII.

données ^ Marfeille lan 10 de fon Pontificat, portant permif- ^ Gon d'ériger
 ce Collette en la Clupelle de fon Palais, par lefquelles l'inftitution. Collaon
 &: l'entière difpofition de la Tteforerie S^t des Prébendes luy eſt accordée
 pour luy k ſes Succeſſeurs Ducs de Berry, & les mêmes Privilèges
 concédés aux Bénéficiers de (a Quercy, dont jouiſſent ceux de la ſainte
 Chapelle du Palais à Paris. Le Duc déclara, par Lettres données en fon
 Château de Mehun , au mois d'Octobre 1401. au Tréſorier la Collation de
 tous les Bénéfices qui luy appartenoient , &: dont il 1401. avoit la Collation
 en l'étendue du Berry, pour en pourvoir vacation aveñant, les Chapelains,
 Vicaires, Clercs & Enfants de Chœur de ſa Chapelle, & pour l'entretien du
 Service divin, ic pour la ſubſiſtance d^s Tréſorier, Chantre, Chanoines,
 Chapelains , Vicaires, Clercs & Serviteurs; il leur déclara par Contrat
 reçu par Duhan &: Muſnier Notaires au Châtelet de Paris , le 7. Décembre
 1404. les Terres & Châtellenies de Vatan , Buxeuil , 1404. Ville-neuve ſous
 Barillon , les Baronnie & Châtellenies de Graçay , Luçay, Giro, Nohant,
 "■ l'y, la Chapelle Moine-Martin , Sallabris, Ardrelou , la Ferté Imbaud ,
 plufieurs es , Cens, Rentes , Moulins, Maisons & autres Héritages. Il
 déclara au Tréſorier n particulier, pour ſoutenir les charges de ſa dignité, le
 Manoir d'Houry prez Bourges & c ici dépendances , outre ſes p^{re}ſent^s û
 double portion* à luy accordée en tous les Revenus d^e ſa Chapelle. Par le
 Contrat en préſence des mêmes Notaires le 10. de May 1404. il pourvut la
 Sainte Chapelle d'une quantité l^l prodigieufe de Joyaux, Vaſſeaux d'or ic
 d'argent, Reliques, Pierreries, Peintures , OmeracBs & Livres, que le récit
 en feroit prefque incroyable, ſi nous n'en avions la preuve conſtante par le
 Contrat , dont j'ay fait inférer Copie dans les Preuves de ce Chapitre; ce qui
 fait voir les grandes liçcôes ſc h libéralité prefque

iijf. HISTOIRE DE ^BERRT, 140J. immenfc de nôtre celebre
 Fondateur. Il confirma tous ces dons par Tes Patentes données en la Ville
 de Bourges , le jour de la Refurrection de Nôtre- Seigneur , au mois d'Avril
 140J. en prelence des Commiffaires du Pape , de plufieurs Prélats ,
 Seigneurs & Gentilshommes ; il mit luy*mcme en porteffion Arnoul Bclin
 de la Treforenc , Pierre Morin d'une Prébende & de la Chantrcne; à laquelle
 outtjc le revenu d'une Clanoinie, il adigaa cinquante livres de rente: il en fit
 autant aux autres Chanoines, Chapcilains, Vicaires & Enfans de Choeur,
 leur donna à tous les Habits Canoniaux &: EcclefiaftiqucSjalTigna les
 Sièges au Choeur, & les places au Chapitre, auxTreforier Se Chanoines. Il
 paroît parles mêmes Lettres Scelles des Commiflaires Apoftoliques , qu'il
 avoir fait unir à ù, nouvelle Chapelle, le Chapitre du Château lez Bourges,
 &: de S.UrfinJes Abbayes dePleinpiet &: deS.Hippblitc,&: le Prieure
 dcS.îean l'Evangelifcmais l'union de l'Abbaye dePleinpiet 6c du Chapitre
 de S. Urfin, n'a pas fubfiftcc. Qiielqueaficction qu'eût nôtre Duc pour fa
 Sainte Chapelle, néanmoins la neceffité de fes affaires le contraignit
 pendant le Siège de fa Ville de Bourges , &C la Guerre qu'il eut contre le
 Duc de Bourgogne , de reprendre plufieurs Joyaux d'or &: d'argent, de ceux
 qu'il avoir donnez , comiie il le recon*4iî» noit par fes Lettres du 6. de Juin
 1411. par Icſquelles il promet de les rendre & rcftitueti ce que je ne voy pas
 qu'il ait depuis fait, fi ce n'eft que l'on voulût faire paſſer pour reconapenſe
 le don des Joyaux , Livres Se Ornemens de fa Chapelle ordinaire, qu'il fit à
 fa Sainte 1416. Chapelle le 26. May 1416. Les Hérétiques en iy61..
 emportèrent prefque tous ces Joyaux lytfi. dot & d'argent, & ce qui en reſte
 aujourd'huy a été racheté d'eux par le Chapitre. La Sainte Chapelle fut
 dédiée &: confacrée à Dieu , par Meſſire Pierre Aimery Archevêque de
 Bourges le 18. Avril Hoy. en mémoire de quoy ces Vers numéraux fiirent
 infcrits fur la muraille > où ils ſc liſent encore aujourd'huy. Me drX
 ConflrFXIt Y^Itl^rlCVs atq^^E dotait, VrasVh & Attendons anno j/rapnte
 JkCraP^It. Par la Fondation & par les Statuts , le Treforier ou ſon Vicaire , a
 toute forte de JuriCdîûion fur Its Chanoines , Chapellains, Vicaires &
 Habitues , omnimodûm Jurifdiſſionem , &a pouvoir de dcſtituer Se
 révoquer ad nutum les Chapellains &: Vicaires j néanmoins depuis la
 Fondation» aucun n'a été dcRitucfans caufe raifonnable, &: fans luy faite
 ſon Procez; îy3 1000. 'DE L'SGLIS E CO LLEGIALE DE S. VRSJN.
 CWAPITRE XL G Regoire de Tolirs nous apprend, que cett| Eglifca été

bâtie hors l'enceinte de l'ancienne Ville, par S. Dcfirc XXIII de nos
 Archevêques, qui conimença de tenir J4J. le Siège Patriarchal l'an 545. Se
 mourut l'an \$54. Se qu'il l'a dédia à S. Simphorien. Mais depuis que le
 Corps de nôtre premier Archevêque S. L/rfin, miraculeufement trouvé fous
 un Cep de Vigne, y fut tranfporté par S. Probien nôtre XXIV. Patriarche, &
 par S. Germain Evcque de Pans, environ l'an J58. cette Eglife a toujours
 porté le nom de S. Uriin. Elle cft à prefent avec tout le Bourg S. Urfin,
 renfermée dans l'enceinte de la Ville ; &: outre les Reliques de ce S. Apôtre
 de Berry , elle eft honorée par le dépôt des Corps des Saints Arcade XXII-
 Archevêque, Sulpice XX V II. Archevêque, Juftc, Gcnefor Raoul XLVII.
 Archevêque. Cette Eglife ayant été ruinée, &: pendant un long tems deferte,
 fut rétablie en l'an 1000. par les foins du Prieur Gedeon j lequel à fon retour
 de la Terre Sainte y rétablit des Chanoines, & la fit rebâtir par lespieufes
 libéralités Se aumônes des principaux Seigneurs delà Province Se des
 voiCnes , Se principalement de G(éffroy le Noble V:comte de Bourges ,
 EldthHTge fa Femme , Ro^r fon Frerc, Geoffrey Se Maddtbert fes Enfans t
 lefquels contribuèrent beaucoup à ce rétabli Ucment, &: rendirent tout ce
 qu'ils poffcdoient. Se qu'eux ou leurs Predeccflurs avoient ufurpc de fes
 biens. Ils alFranchirent tout le Bourg S. [Irfiri de la Jufticc du Vicomte,
 leouel fe déclara Proteteur de tout fes Biens & Droits. Ce qui fut confirmé
 par Archambaud Prince de Bourbon, Eudes Prince de Dcols, &^ar les
 principaux Seigneurs de cette Province , lefquels de leur part donnèrent
 plufieurs biens à la. loit. même Eglife l'an loji. fous le Rcgnedu Roy Robert,
 IcSiegc Archiepifcopal vacantpar la mort dcS. Dagbert LVI. Atchevcque.
 Archambaud III. du nom Comte de Bourbon en l'an 1048. fous le Pontihcat
 d'Aimon de Boutboa fou Fterc^ de l'avis de Deurate fa Femme,
 d'Archambaud IV. du nomfonFils» 10 1^8.

LIVRE II, IL d'Abin de Bourbon fon Frerc, donna aux Chanoines de S-Urfin, ITglifc de S. Uifin de Moncccnoux, &: autres chofcs exprimées en fa Charte, confirmée par Aimon II. du nom» a par Atchambaud V. du nom Seigneur de Bourbon. Aprcz que le Roy Phihppc I. eut acquis la Ville de Bourges d'Eudes Arpin dernier Vicomte, il confirma le Chapitre de S. Urfin en la polTeffion de tous les Biens, Droits & Privilèges, qui luy avoient été donnes par les Vicomtes autres Seigneurs i &: en les augmentant, luy donna la Chapellc Gedeon, fcituée au Faux-bourg de Bourges, &: tout ce qui en dcprndoic ; ce que le Roy Loiiis le Gros fon Fils & Succcfieur a confirmé. Jean Cccur Ar» fhrvêque de Bourges a bâty le Clocher. L'Eghfc &: le Clupitre de S. Urfin ont toujours été gouvernés à l'exemple & fuivanc !'s n^racs règles que l'Eglifc &: Chapitre de S. Etienne ; en forte que tant & C longueL que les Chanoines de S. Etienne ont vécu en commun, ceux de S. Urfin oft oblerve la ircrac chofc j fitôt que les premiers fc feparerent , ceux de S. Urfin fe firent difpenfec de vivre en commun par GuclinLX VI. Archevêque, l'an 1178. le IV. de fon Pon ificat» nyg, ce qui a été confirmé par Bulle du Pape Alexandre IV. Aufll ces deux Eglifes & les Bcnef.aers d'icelles , ont- ils contraéé une étroite fociété &: fraternité enfemble, fouslePontiS^c de r Archevêque Richard , &: de fon avis, par laquelle ils fc font promis. un mutuel f: urs en toutes leurs neccflités. Le Chipittede S. Etienne accorda à ccluy de S. Urfin ' Prcbende en fon EgHfe, de laquelle il joiit encore à prefent , iL il nomme un Cha,j pour faire l'Hcbdomadc à fon tour, en l'Eglifc de S. Etienne, lequel pendant fafemame prend part aux quartiers &: didribucions manueles , comme uii des Chanoines de Eriennc. Il Ac vient pas néanmoins en tour pour confcter les Bénéfices , & n'afildc pas au Chapitre. Le Chapitre de cette Eglife a même fraternité avec celuy de S. Auftregefilc du Château, <Jui fut contraûée l'an 1146 & avec celuy de S. Pierre le Puellier,laqudle fociété fut établie par l'entremife de l'Archevêque Guerm, par laquelle le Chapitre de S. Pierre accorde qu'un Chanouac de S. Urfin fafle l'Office en leur Eglife, la veille &: le jour de S. Pierre , ce qui s'cft pratiqué jufques à prefent- Il a même fociété avec le Ciiapitre S. Hilairc de Poitiers, contraûcc l'aji 1079. Le nombre des Prébendes de cette Eglife a été réduit par Simon de Seuly L X X. Ar» mo. chevccque Van iiio. a dix- huit; fçavoir deux pour le Prieur, fie feizc autres pour autant de Chanoines , fix dcfcuels doivent être Prêtrei , cinq Diacres , &: auunt de fous-Diacres. Elle fut prefque ruinée l'an iy6z-

par les Huguenots, qui passaient les Charrois & le Canon & autres choses
 nécessaires pour la défense & fortification des murailles de la Ville, par
 cette Eglise» avant & durant le Siècle. Le 11. Septembre 1458. M. Jean
 Dubreuil Conseiller au Parlement de Paris, Archidiacre en l'Eglise de
 Bourges, Chanoine de celle. cy, retira du Convent de S-Symphorien de
 l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin, hors les murs de la Ville
 d'Autun, où sont les Reliques du Corps de ce S. Martyr, duds particulu de
 cœcis corporis Beati Symonis & Iude Thymothei, & unam videtur Ihesu
 Christum, & d'iam pridem, Si les apparut en cette Eglise, fuinoc le Certificat
 de M- Jean Rolin Cardinal, Evêque d'Autun. Aux Encrees solennelles en
 cette Ville, des Rois» Princes, Gouverneurs &: autres, que le Clergé va
 recevoir processionnellement à la porte de la Ville, ou hors les murs, le
 Chapitre de S Ursin conduit le Clergé, & le Prieur porte la parole pour tout
 le Clergé, comme leur Eglise étant la première Collégiale, d'autant que le
 Chapitre de la Cathédrale ne fait point de l'enceinte de la Ville en telles
 solennités. Dc l'Eglise de Notre Dame de Sales, CHAINTILK XIL CE T T B
 Eglise a été premièrement bâtie par l'Apôtre de Bourges saint Etienne, hors
 les murs de cette Ville, en un lieu appelé Sales, dont. elle a depuis toujours
 retenu le nom; il la dédia à la bienheureuse Vierge- C'est où il faisoit son
 Oratoire, ses Prières ordinaires & ses Prédications aux pénitents, qu'il
 convertit à la sainte Religion & bâtit dans cette Eglise. L'on tient qu'il y
 avait plusieurs Reliques, même des Couppes du Sauveur- Jhesus-
 Christ fut attachée la Colonne, Iorque'il fut flagellé par le commandement
 de Pilate. Il établit au même lieu de Moine, pour y célébrer le Service
 divin, qui y demeurent jusques à ce qu'ils en furent chassés par les
 incursions des Gens

lié HISTOIRE DE BEKRT, de guerre, qui les obligcccnc dç fe
 rcfugierau dedans de la Ville , où ils iranfporterenc tous les Orncmens de
 leur Eglife , leurs Reliques &: ce qu'ils avoien de plus précieux , fic^ y
 firent conftruire une Eglife en partie fur les Nlurs & Tours delà Ville;
 laquelle en mémoire de celle qu'ils avoicnc abandonnée . &: qui avost ccc
 ruinée par les Gens de Guerre > fut dclicc a .lji Vierge , Se appelée comme
 la première l'Eglife de Notre Dame de Salles. L': Roy Gotjtran confirma cet
 Ecablirtcraent , fit des dons confidcratles à la nouvelle Eglife) même des
 Terres en cette Province, en celle de Boutbonnois , aux Diocccs de Langres
 Se d'Orléans, eh reconnoilTauce de ce que par l'interccfflon de la gloricufe
 Vierge, le denuni Jorit fon Fils étolt pollede , àvoit été chaile de fon corps ;
 comme il appert par Charte, de cç Roy , tranfcrite dans le Cbartulairc de
 cette Eglife. Quelque tems aprez faintc Bcttoare irtiic de nobltrace, fit au
 mcmc lieu confit uire unMohaftcre, où elle établit des Réligicufcs, félon
 l'Ordre &: la Règle de S. Còlomban. Elle donna de fcs Biens à ce
 Monallcre. La Fête de cette Sainte, fecclebre tous les ans en cette Eglife le
 4. Novembre. Pendant que famtc Bertoarc en ctoit Abbcfle , un
 Gentilhomme de la Province , nomme * • i - Gibaud , luy fit don de l'Eglife
 de Primelles. &:de ce qu'il poiêdoit en la même Paroifle, Tan dixième du
 Roy Contran , fous le Pontificat de S. Auftregefile. \ Ce Monaftcre de Filles
 étant tombé dans le déclin , Geoffroy le Noble Vicomte de Bourgis ,
 ôtEldcburge fa Femme l'ayant rcvably , y introduifirentdes Chanoines
 Réguliers de l'Ordre de S. Auguflin, &: leur remirent routes les Coutumes &
 Droits qu'ils levoient dans cette Eglife &: dans les Terres en dépendantes,
 environ l'an looj. fous le Règne du Roy Robert, du Pontificat d-? Gauflin
 LVII. Archevêque. Rainofut le premier Abbé ou Prieur Conventuel , Se de
 fon tems Arnoul Se Anfgarde fa Femme avec leurs Enfans, du
 èonfcritement du Vicomte Gcdftib'y &: d'Eldeburgc fa Femme , firent
 donation à cette Eglife du Village de Fenctrelay. La plus grande partie des
 Biens que le Roy Contran, & autres grands Seigneurs avoient libéralement
 départis à cette Eglife, ont été diffipés ou fur elle ufurpés; & nous
 apprchons [>\t Chatte de l'an tioi. Léger fcant en la Chaire Patiiarchalc de
 Bourges, du Règne de Philippe I. que Tiugucs Duc de Bourgogne & Eudes
 fon Frerc, ayant ufurpé fur cette Eglife deux Terres, de celles que le Roy
 Contran luy avoir données, ils les delaifferent à l'Abbaye de Molême, Se
 que Robert premier Abbé de Moicme les reprit des Chanoines de Salles, à la

charge de la preflation annuelle de vingt fols de Cens , rendus conduits en cette Ville, fiioyenant quoy les Chanoines luv quittèrent tous leurs Droits; &: ilscontraclerenc fraternité aVec les Religieux de Moicme, &: fe promirent mutuellement aiTiftance &: partici> Ration de têtes leurs Prières Se Biens fpirituels. Enfin au lied des Chanoines Réguliers, l'on a introduit des Ciunoines Séculiers en cette Eglifc, dont S. Guillaume LXVIII Archevêque fixa le nombre à douze Prébendes , deux pour le Prieur, Se dix pour autant de Chanoines, dont il fe referva la collation ; &c cq cas die vacance du Siège Archicpifcopal , il l'accorda au Prieur, ce qui fut confirmé par le Paptî Inrtôcent III. Cette Eglifefut prefque toute ruinée l'an 1^6^ . Se a été depuis peu rc'tablic par le Prieur &: les Chanoines de leurs épargnes, & des Aumônes des Fidèles Chrtîcns; Se en icelle il y a toûjours'eu , &: il y a encore à prefent grande dévotion ôc concours de peuple, principalement les Samedis & les Fêtes de Notre-Dame. Le Roy Loiiiis XI. y aVoif grande dévotion, & y fit à plufieurs fois faire des Prières, pour rtfcouvrer fa fanté en divetfes maladies. Il fit prefent d'un beau treillie d'argent, qui fut mÛ dc^-ant l'Image de Notre-Daitic , mais il fut volé par les Hérétiques en ijéi. J'ay v<J deux Lettres de ce Roy écrites ï M. Pierre Cadouet Prieur de cette Eglifc, auquel e||ç« ont été écrites» qui rclTtent la fimplicitcdutcms. LaSufcription etl telle: Kyin»Jhe cher cf hien-aimi Maître Pierre Câdoittt, Prieur de^être-Dame de Salles^ à Bo»r^es. Ec le Corps des deux Lettres contient ces termes. iMiilre Pierre mon amy , ye viês 'frie tartt ctinrne je puis , /jHe vous pric^ incfjfàmment Dieu & Nôtre-Dtme de SâOes fourwoj, à ce gueleifr pUiJir Jhit detrien-ooyer U fièvre J^ttéTte^ tMrj'ayune m4lé^e\ dont Us Phipcienr dijenr que je »epMif itre ^ery^/kns l'avpi^ j ' ' ^ùand Je Caurdy , je voms lepray Jcavoir tHcoittirtent. MCirii i.ThfiUre U 'P- Decegêrê. " not. Signe LOUIS. & fUs %4f ^ P a K B >' t Voicjr la fccpndcj , c\ . [. , iMtnJêur U Pritff , je <Vtus frte éjdc vejtilins. j^rJer Nôfre-Déme^ . de sM/es pûJfr nuj , ^n^eÛ^ me donne ^rifon parfditf ; âùfnrflui urivft mef combien ilféut^ârgcmtpaarfiire ufiUju freiffis devant Nû^- D.tme. È'crit 4 Paris ië/. Avril, Sfjiff^ , ^ . ÇU IS, ^//«tf w j • P AREHf •

The text on this page is estimated to be only 23.89% accurate

7/7 "P* * Fglifè Collégiale de J^hotre-Dame de Monter moyen.
Chapitre XIII. LOr.sq^e s. Sulpitc XXXI. de nos Prclacs tcnoc le Sicgc
Patriarchal, & que Dag<.>brc rcgnoic en France , Sainte Euftadiolc Veuve
d'un Gentilhomme de cette Ville, do cou k nie lucnc de Tctradc fon Fils
unique , fie conftruire &: fonda l'Eglife de Nôtre- 040. Danic de
MontermoycD , appellce en Latin Médium tjlionafieriiim -, Se un autre
Monaftere de Filles ^ daiis lequel elle le retira avec bon nombre de dévotes
Religieufes , Icfquelles à Pcxemple di: leur fuinte Fondatrice abandonnèrent
le monde , &: donnèrent partie de leurs Biens pour doter le nouveau
Monaftere. Un ancien Manufct cri parle en ces termes. Fuit in ZJrbe
BitMrigenJium illufirifjima ijujtdam Fttmina, neminc .EufiddioU , Umfore
cjuo nerilUis Pontitfx Suif ici us Biturigenjim oftime guhernabat Ecclefi*m.
Hxc inprimti domos tjKas intra nutnia Biiurigt Civitttis pojfidcèaf, in
honore Beau MartJt ftmftr yirginu , "vel leau iJAUrtyris Ettgenijt ^
Ba/ilicM dtdturi fecitdfc. Sed & hlonaperinm ai que Carnohium digm»m
jrdijicavif Jibi ^ ftttfcue Puellis , ex Fœmitiarum fixa juxta nerm^im
Regu/x p4' ratamm vivere , magnum ihi incluj/t .tgmen , iju.t *d exemflum
beatJt EufiâdioU^ fu* omnia rtlittquentes ^ fi Deo pleniffimâ voluntâte
véventes prof opium fervare tēfiutii , & tdornari fuduere virtutibus céleris.
Ce que confirme l'Auteur de la vie de S. Sulpicc. . ^BcmUiÎ. La ratmc
Dame , par Ton Tctamcnt fait en prefence de S. Sbpicc & de dtflux Abb^s
> légua à fon Monaftere l'Eglife confacréc à la Vierge, aux Apôtres & à
fainte Licinic, bâtie for le Fleuve de Thcol, &r tout ce qu'elle avoit au même
lieu. On la tient aufl Fondatrice du Piicurede S. Paul Icj Bourges; elle
mourut le 8. de Juin vers 640. apcz avoir gouverné 70. ans Ton Monaftere.
En cette Eglife, comme en plufieurs autres de cette Ville, les Chanoines
Réguliers. ont focccedaux Religieufci, &: les Chanoines Séculiers, aux
Réguliers. Le Roy Loiiis le Gros en ranii57. leur donna les Héritages qu'ils
pofledent en laParoiffe de Pleinpied, 3^ Loiiis 1137. ic Jeune les fit
décharger l'an ii^3. de tous Droits & Goiit urnes > que pretendoit fur les
ijj8. Biens de fcurEgliie le Sfgneur de Charenton. Le Tic(br de cette Eglife
fut volé le 24. Mars t^^. ancien calcul , le Voleur fut confiti- ly j4' tue
Prifonnier dans les priions de l'Archevêque, où il fe pendit le 17. Avril lyjy.
Lesprin- «nîdpales pièces du Trefor ctoicnr une Figure de Nôtre-Dame , le
Chef de S. Maurice, le Chef de S. Ftilgence> un Reliquaire de S. Maturin,

ic plufieurs pièces d'argenterie de valeur de mille ccus d'or foleil. Le
Dimanche 13. de Janvier 1647. le Clocher cjui étoit de pierre en forme de
Tour car- ^^47», Rc, aflis au milieu de l'Eglife, tomba fur les huit heures du
foir , ic caufa la chiite & la nfiDC entière de l'Eglife, que les Doyen &
Chanoines olit fait relever & conlhuire à oeuf i mais clic eft beaucoup plus
petite que l'ancienne. Le Chapitre a été fupprimé, &: le Séminaire de M.
l'Archevêque a été ctably dans cette i680. JSgHcVan j680. le 1, Février. M.
Michel Phelyppeaux nôtre Archevêque, y fait élever un rupcibc b.uimcnt, il
y mit la première pierre le 4. Avril 1681. De l' Eglife Collégiale de S. Pierre
le TueUier, Chapitre XIV. ^Ette Eglife dcpcniiioit autrefois d'un Monaftère
de Filles, conmie le nom même lie témoigne, mais je n'ay pu découvrir le
tems de fa Fondation; car de l'attribuer ^ Sainte Bcrtoaic ou à Sainte
Ëuftadiolc , ce n'cft qu'une foible conjcft'urc Le Monaftcrd fut ruiné environ
l'an 9J0. à l'oceaûon des Guerres ; 6c les Rcligieufcs ayant abandonne 9J0.
leur Convent ic leurs Biens, les Vicomtes de Bourges s'en emparèrent. Se
lûurs Defccnéans ksgatdcrcnt jufqu'en l'aDigiique Ebratd l'aîné ic Ebratd le
jeune , Enfans d'Ebratd iqi^ IcNob/e, que /elhmeâvoir été Vicomte
ou,Covicomic de Bourges, animée pat les xcfiif Cl

ni HISTOIRE DE BERKT, moncrances de S.Dacberc LVI.

Atchevcque, rendirent cette Eglise de les Biens en d:pend.ins , que leurs predeccffeurs avoient ufurpcz , i des Chanoines réguliers , qu'ils y établirent, au nombre de huit, du contentement de Geofroy Vicomte de Bourges. Les Chanoines feculiers ont fuccédé peuaprcz aux réguliers, &r ils ont poflTede jufqua prefent cette, Eglise. Le nombre des Prébendes fut fixé par Simon de Scully LXX. Archevcque, l'ail 1119. aprcz qu'il eut uni & annexé le Prieuré à la Chantrerie de l'Eglise de Bourges , ^ ordonné qu'à l'avenir quiconque feroit Chantre de S. Etienne , feroit en même tems Prieur de S. Pierre le Puellier, & auroit la Collation des Prébendes» qu'il régla au nombre de quinze, deux pour le Prieur, une pour la Fabrique de l'Eglise , & douze pour autant de Chanoines, quatre defquels feroient Prêtres , quatre Diacres &: autant de Soûdiacres. il leur accorda par la même Charte, exemption des Droits du Sceau de l' Archevêché j &:fc referva le Droit à Tes Succffeurs de pourvoir aux Prébendes qui vaqueroient durant la Vacance de la Chantrerie de l'Eglise de S. Etienne, & le droit de demandée par chacun de fes Succelleurs une Prébende pour fon joyeux avènement à l'Atchevcque, ce que le Pape Honoré III. a confirmé par fes Bulles. De l'Eglise CûUegiale de S. yiouffrille duChâteau Wj^Bourges, Chapitre XV. LA commune opinion eft que cette Eglise a été premièrement bâtie & fondée par Simplicc XV. Archevêque, avant fon élcdion , &: amplifiée par S. AouftriUe, qui en fit un célèbre Monattre , y ayant éubli plufieurs Religieux , félon le témoignage de l'Auteur de fa Vie, & de l'Hiftoire de nos Prélat. Aucuns ont eftimé que Mareulphe Auteur desanciennes Formules a long tems demeuré dans ce Moaftere ; que Bercorialis , Salomon 5c Bcttrqdc en furent Abbés fous Eude Roy d'Aquaine; & qu'ayant été ruiné par les Guêtres, il fut rétabli par Lambert Comte de Bourges , fous l'Emptre de Charlemagne t Se de tout ce que dcilus, je n'ay pu recouvrer aucune preuve certaine. Je trouve feulement 114T. que dcz l'an 114^. les Chanoines feculiers étoient en poffeffion de cette Eglise, félon U Bulle du Pape Eugène à Pierre de laChitre; ce qui eft confirmé par celle d'Alex^indre IIL *^73- de l'an 1173. qui eft la plus ancienne Pièce qui fe trouve au Trefôr de la fainte Chapelle,? T . concernant cette Eglise; elle fait foy qu'un Doyen étoit chef de ce Chapitre, qu'il étoit 3 Patron de plufieurs Eglifes Paroiffiales, fi: des Prébendes de S. AouftriUe de Graçay&dc S. Etienne de Dun-le-roy , &: qu'il polVedoit plufieurs biens temporels. Jean premier Duc de Berry ch fie

transférer les Biens &: le Patronage des Bénéfices à 1405, la fameuse Chapelle, par lui nouvellement fondée, l'an 1405. & fit éteindre son Collège, pour enrichir la nouvelle Eglise de la ruine de celle-cy & de plusieurs autres. Mais depuis en l'année 1407. il y fit rétablir un Collège de Chanoines, qui est demeuré jusques à présent, composé d'un Prieur & de douze Chanoines. Le Trésorier de la Sainte Chapelle en est Collatcur, aussi bien que des Bénéfices qui dépendoient de l'ancien Chapitre du Château, il a toute Jurisdiction, tant Civile que Criminelle sur les Prieur, Chanoines & Habitans de cette Eglise, qui appartenoit auparavant à l'Archevêque. Il en fut indemnifié par le délaivement de la moitié des oblations de la Chapelle Sainte Radegonde, assignée à Cusay, de tous les Prés qui appartenoient en la même Paroisse au Chapitre du Château, du Moulin, de la Sergenterie, des Dixmes, Cens, Rentes & Terrages du même lieu, de valeur de soixante livres dix sols de revenu annuel. Ce qui fut confirmé par les Coramissaires du Pape Benoît XIII- par leur Sentence du 18. Avril 1407. en conséquence de six Bulles des Papes de Jean l'an 10. de son Pontificat, par lesquelles il permet au Duc de Berry de fonder en l'Eglise du Château un Collège d'un Prieur & de douze Chanoines, nonobstant l'union de Clément VII. & d'autre Bulle donnée à S. Viator de Marcellin de même date, par laquelle il donne pouvoir à l'Archevêque d'Auxerre, à l'Evêque de Poitiers, & à l'Archidiacre de Paris. de fonder l'Eglise, les Prieur, Chanoines & Chapelains que le Duc vouloir fonder, à la Jurisdiction du Trésorier de la Sainte Chapelle, en indemnifiant ceux qui y auroient intérêt. Il ne fut pas difficile au Duc de Berry de faire cette Fondation, puisqu'il ne donna rien du sien, ainsi restituât-il la moitié des biens qu'il avoit tirés de l'ancien Chapitre. Les Corps de Simplicien, Etienne, Apollinaire, Aouftrier, Etienne, Dagbert Archevêques de Bourges, furent autrefois déposés dans cette Eglise.

LIVRE IL De l'zAbhaye S. Sulpice te7^ Bourges. C « hyi ;r R E XVI. Cettb Alib.iyc cft une des plus anciennes du Diocccfc. Elle a elle fondée parle Roy Clotaitc le Grand, II. du nom > qui a commencé de régner l'an 613. p^r l'en» ^13. tcmifc de S- Aouftrille Archevêque, hors les murs de h Ville en un lieu où estoit une Chapelle appclice Notre-Dame de la Nef, dont leMonaftere a rccnu le nom, dcacco appelle le Monaftctc de la Nef, Navenfe Monajlcrium. L'EgHfe fur dédiée à Dicujà la trcs-fainte Vierge Marie, au premier Marryr S. Etienne, à S.Cit' nent &: à tous les Saints. S. Sulpice XXXI. de nos Archevêques, a été Religieux & Abbé de ce Monaftcre, dans l Eglise duquel fon Corps ayant été déposé, & y ayant fait divers Miracles, il a donné fon nom à cette cclcbic Abbaye, qu'elle a retenu depuis. Les Rois de France, les Comtes, Vicomtes ic Archevêques de Bourges, les principaux Seieuncurs & Gentilshommes de la Province , &: les Comtes de Bourbonnois luy ont donné de grands biens, droits ic privilèges. Clodomire Fils du Roy Clotaire II. luy donna toutes les Coutumes &: droits d'Entrée,dc Péage & autres qui fe Ievoient en la Villddc Bourges , un Marché toutes les fcmains , des Foires, le Cens de toutes les Places depuis la Porte Gordaine jufques à la Porte d'Auron, les Eaux qui font autour de fon Enclos , les Prez & Ifles qui l'environnent, depuis le Bourg S. Sulpice jufques au Bourg de Brry ; & quoyque cette Charte paroille fufpede, pat le titre de Roy de France que prend ce Clodomire, que je ne trouve point ailleurs, ils ont joiyy & jouitcnc de tous les droits expri^ mez en cette Charte. L'Empereur Louis le Débonnaire confirma tous les Privilèges que fcs Predeccffeurs ont concédez aux Religieux de cette Abbaye , &: nommément l'exemption de toute Jurisdiftion, Pepm Roy d'Aquitaine, leur accorda le droit de Péage fur les Ponts qu'ils avoient fait faire fur les Rivières d'Eure &: d'Auron i fit défenfes ^ tous Comtes & Seigneurs de les troubler en la perception de ce droit, par Charte duttcc de l'an ly. de Charles le Chauve : ce qui revient à l'an de Nôtre-Seigneur 8yj. Le même Roy te 8jy. Empereur Charles le Chauve, par Charte de l'an 16. de fon Règne, qui eft l'an de nôtre Rédemption 8j<. à la prière de Raoul de Turenne 47- Archevêque de Bourges, les prend %^C. «n Cz protection drcnfe , les maintient en la poffTelfion U jouitTance de tous les biens & droits dont ils jouifloient parla libéralité des Rois fcs predecccircurs , des Comtes de Bourges , &: nommément du Comte Girard. & autres Seigneurs & Gcnrils-hommes. Entre leurs principaux Bienfiécuts ils comtent Geoffroy le Noble

Vicomte de Bourges, Madalbert fon Frère, Gilon de Seuly, Humbaud fon Frère, Eudes Arpin dernier Vicomte de Bourges. M. ihaut de Seuly fa Femme, Arnoul S. de Vîerzon, Tcdon, Etienne ic Raoul Seigneurs de Mchun, Salon le Riche S- de Menetou-Salon , Sulpice de Concorfiult , par la libéralité defquels ils poffedent de grands biens cz environs de la Ville de Wges, & dans les ParroilTes de Sallebris, Teillay, Concorfaut, la Chapelle Dam-Gilon, Utnrou & autres Qojnt à nos Archevêques, outre ce qu'ils doivent à Raoul de Turenne protefteur de roQtk Monaftercs de fon Diocefe , ils font- obligés à Dagbert, Gauflin & Aimon de Bourbon, de l'exemption qu'ils leur ont accordée de tous droits Synodaux pour toutes les Egiifcs qui dépendent de leur Abbaye. Léger leur fit rendre par Arnoul 11- du nom, S. de Vicrzon, les Eglifes de Teillay &: de Sallebris qu'il pofTedoît injuflement. Vulgrin leur fie reftituer l'Eglife d'Yvoy le pré. Léger leur quitta l'Eglife d'Augy en la Chaftcllcnic de Charenton, pour fonder un Annivetfaire en leur Eglife. Les Religieux de S. Sulpice font Seigneurs hauts Jufticiers du Bourg S. Sulpice , de Givaudins, du Village de la Chaife, Paroiflc de Marmagne , & de S. Denis de Jouhec Le Roy Louis VII. leur confirma l'an 1168. leurs droits de Jufticc , de liberté & coutumes Al Bourg S. Sulpice , de Givaudins^ de la Chaize & du BuilTon. La Jufticc du Bourg S. Sulpice s'étend depuis la Porte de S. Grégoire, \ prefenc de S. Sulpice, jufques au Moulm de S. Ambroife, de-là jufques au Pont S. Martin fur la Rivière de Moulon, de- là jufques Moulin d'Alois, de-là jufques au Mouhn Nohct, de- là jufques au Moulin Portau, dc-1^ jufqocs^ la Porte S, Marc. &: d'icelle à b Porte S- Grégoire, &: en cette étendue ils ont «c maintenus par^Arreft du i^.Juin ijyo. Ils ont le privilège d'obliger le Prévôt de Bourges de venir prendre ca leur Juftice de S. Sulpice les criminels condamnés à mort ou peine

Jtmn. S. J20 HISTOIRE DE L'ÉRMITAGE, par leurs
 Officiers, pour les mettre entre les mains de l'Exécuteur, & faire mettre
 leurs Jugemens à exécution. Ce célèbre Monastère a été plusieurs fois ruiné
 & démolé de fond en comble, premièrement par l'irruption des Normands
 l'an 868. du Pontificat de VVifide XL VI II. Archevêque; lesquels ruinèrent
 la Ville de Bourges, pillèrent & démolirent l'Eglise & le Monastère de S.
 Sulpice. L'Auteur de la vie de S. Jacques l'Ermite rapporte que ce saint
 Homme prédit, que bien-tôt après sa mort, des peuples venus du
 Septentrion entreroient en France, lesquels ravageroient la Province,
 gâteroient par le feu & par le glaive la plus grande partie du Pais, qu'ils
 ruineroient plusieurs Temples & Monastères, que cette Abbaye ne feroit
 pas échapper de leur brutale cruauté, & croir par eux démolie > ce qui arriva
 comme il l'avoit prédit, non sans admiration de son esprit Prophétique. Les
 Anglois l'an 1410 ayant couru la Province, ils n'ayant pu surprendre la Ville
 de Bourges, fatale à la ruine de ses cruels ennemis de la France, brûlèrent
 les Fauxbourgs & l'Abbaye de S. Sulpice; pendant la Guerre entre les Ducs
 de Bourgogne, d'Orléans & de Berry, & sous le Règne de Charles IX. les
 Hérétiques mirent le feu à l'Abbaye, & en brûlèrent les Titres La fage
 prévoyant des Religieux fauva les Reliques de S. Sulpice» les ayant jettés
 avec la Chaire en un Puits, qu'ils comblèrent de terre. Elle fut rétablie par
 les soins des Religieux, lesquels y rentrèrent le 7. May 1611. Plusieurs Fiefs
 relèvent de l'Abbaye S. Sulpice, & nommément les Châteaux &
 Seigneuries de Cluys, de Toux, de Neuville S. Sulpice, de Neuville Pailloux,
 de Bommiers, & de Nançay > de la plupart desquels les anciens Seigneurs
 de Château-toux faisoient foie 8^e Kommage à l'Abbe de S. Sulpice. Le
 Corps de Charles Roy d'Aquitaine, fécond Fils de Charles le Chauve &
 de Ermercrude, qui mourut près de Buzançois d'une blâture à la tête, le 19.
 Septembre l'an 166. est enterré dans l'Eglise de cette Abbaye. 76q. 2)
 L'ÉPIQUE S. JIMBOISE, Chapitre XVII. L'Œuvre ignore quel a été le
 premier Fondateur de l'Eglise & Abbaye S. Ambroise, mais il est certain
 qu'elle fut autrefois bâtie hors les murs de l'ancienne Ville, au Bourg qui
 s'appelloit de Taillegrain & Brifiac, & fut dédiée au Prince des Apôtres S.
 Pierre. Elle précède l'an 700. puisqu'en cette année Hyginus Archevêque de
 Bourges y fut enterré. Elle fut ruinée par l'incursion des gens de guerre,
 pendant le débordement des Nations étrangères. Pour ce lors que les
 Hongrois ruinèrent cette Province, les Religieux ayant abandonné leur

Monastere, 6c les Biens en dépcndans , les ScigncOrs de cette Ville s'en
 emparèrent, & ils en jouirent jufques à ce que Geoffroy le Noble Vicomte
 de Bourges, 6c Eldeburge fa Femme, ne voulans plus retenir injuftement
 les Biens de cette Eghfe, prirent refolution de la faire rebâtir , de rétablir les
 Cloîtres 6c Dortoirs des Religieux Tan 8. du Pontificat de S. Dacbert LVI.
 Archevêque, fous le Règne du Roy Robert l'an loir. de la Naiff-ncc de
 Nôtre- Seigneur. Et pour rendre cette nouvelle Eghfe plus confiderable , ils
 y firent transférer le Corps de S. Ambroife Evêque de Cahors , mort l'an
 770. de Nôtre-Seigneur> qui étoit enterré au Bourg d Arnon, qui depuis
 étant honoré des Reliques de ce Saint » fut appelé le Bourg de S.
 Ambroife- La folcmnité de cette tranflation fi^ faite l'Octave de P.âques ,
 que l'Eglife appelle Dominicd in Albis ^ fie depuis à pareil jour. La Fctc de
 ce Saint fe célèbre en cette Eglife, qui a été appelée de Saint Ambroife , à
 caufe que le Corps de ce Saint Evêque fut déposé en fa Sacndie. Aprcz le
 rétabliffement de cette Abbaye le Vicomte Geofroy, Eldeburge fa Femme ,
 Gcofroy 6c Madelbert leurs Enfans , Eudes 6c Ebbes de Deols Frères de la
 Vicomteffe rendirent aux Chanoines réguliers, qui furent nouvellement
 inflitucz , tous les Biens 6c Revenus qu'ils avoient ufurpez, 6c entr 'autres le
 Bourg de Brifiac , depuis appelé de S. Ambroife , la Juftice du même Bourg
 6c de Vignou le régulier , le Pré appelé Fifcal ou Fichant , 6c Itfur
 donnèrent de leurs biens propres , exprimez en la Charte de Tan jeu. 6c les
 célèbres Foires dont nous avons parlé ailleurs, le tout du confentement&:
 exprcz commandement du Roy Robert, de l'autorité de S. Dacbert
 Archevêque, de l'avis des Seigneurs du Château-Gordaine, Mont-faucon>
 de Mehun, des Aix , de Dun 6c autres des plus qualifiés de la Province -, ce
 qui a été confirmé par Gilon fieur de Sully 6c des Aix , 6c pat Eudes Arpia
 derniers Vicomtes de Bourges par le Roy Philippe I. l'an iioi. L'Abbé

L I F R E 1 I. t*ai* . L'Abbe & les Religieux , pour se mettre à
 couvert des incurvons des Gens de guerre > firent renfermer le Bourg saint
 Ambroise à leurs dépens &: des Habitans du Bourg, ce qui n'empêcha pas
 les hérétiques de ruiner l'Eglise &: le Monastère l'an 1561. ils . renversèrent
 le Tombeau de saint Ambroise, dont le Corps fut conservé par quelques
 Catholiques : il a une Chaise en cette Eglise, où il s'est suffisamment fait
 connaître par des ..t.. ns. Messieurs Liiis de la Mer de la Maison de
 Matha en Auvergne, Abbé de cette Abbaye la /icétablit l'an 1646. En
 mémoire dequoy il y avoit fait mettre cette Inscription Latine. 1561.
 Lfdovicus dt i^Uthi Arvernus , hujusfijue Canohii Antfests , me lassum atque
 dirum vetusta-. te M fmd*mtttis tnftnHTmum cars-vit isji Mais l'Eglise
 &: le Monastère ayant depuis été ruinez, ont été rebâties par les soins il
 depeuses des Religieux de la Congrégation sainte Geneviève, qui y furent
 établis après que les anciens Religieux eurent accepté la Reforme ' r. May
 1656. ils commencèrent de cette année le rétablissement du Chœur,
 dont M. He* -c Archevêque mit la première Pierre. Il fut achevé l'an 1646.
 De l* Abbaye de Saint Laurent, Chapitre XVII IL'On tient communément
 que cette Abbaye fut bâtie par l'Empereur Charlemagne ^^^V' hors les Murs
 de la Ville.à la persuasion de saint David XL- Archevêque, en laquelle il
 établit des Religieuses, &: que Loiiis le Débonnaire Ton Fils &: Successeur,
 augmenta les Bâtimens & b Fondation de son Perc. C'est pour cette raison
 qu'Aimoin en attribue Lth. j. la Fondation à ce Prince. Le Perc Mabillon en
 ses Notes sur la Vie de saint Sulpice le De- ^jf»/?. bonnaire estime que ce
 Saint est le premier Fondateur de ce Monastère, sur ce qu'il dit que cette
 Abbaye de Filles est la plus ancienne de la Ville, & sur ce qu'il est dit en la
 Vie de ^' ^• ce Saint : KMonâJtirium efuoddm in ZJrbt Vit Dci fumwo
 confiruxcut nifu , in ijuo Virginum MC ctinentium Faminamm iml»frat
 A^tn. Mais ce Passage doit être entendu du Monastère de Notre-Dame de
 Montermoyen, fondé par sainte Eustadiole sous le Pontificat de saint
 Sulpice, & non de cette Abbaye , qui n'a pas été bâtie dans la Ville, & qui
 est plus nouvelle. Sainte Eustadiole, Fille naturelle de Charlemagne fut la
 première Abbesse elle est inhumée dans le nouveau Chœur d'*s
 Religieuses , où elles ont fait élever son Tombeau; au tout duquel elles ont
 gravé cette Inscription: Cj ^it Ttâmc Jntnte Alfraife. ejui fut file d» Roy
 Charlemagne, & fut première Abbesse de céans : L' Ahheffe fowvtrMne de
 Cros ûfait faire cette tombe. Prie^Dieu pour elle. Cette Eglise est au Ti

honorée des Reliques de S David Archevêque de Bourges &: de faint
 Afclepie Evêque de Clermont , qui a beaucoup contribue à \a conftruction
 de ce Monafterc, félon le témoignage du Martyrologe de cette Abbaye. JV .
 }itns Jânuarii Biturtcas defefitio fancit Afitifii Ffi/ceft^ejui fuo opère hoc
 Monaferium conjhuxit. 1 : Roy Philippe Auguftc donna aux Abbelle &:
 Reiigieufcs de ce Monaftere en l'an ^^^^^ lier, une iFoirc qui s'y tient
 encore aujourd'huy , qui cft appellée la Foire de faint LaurcK. Charles VII
 l'an 1434. leuracco-da plufieurs Privilèges qui ont été confirmez par «434*
 lesLttis fcs SuccelVeurs. C< tte Alibaye & la rue du Pont d'Yeure , à
 prcfent de faint Pnvc, ont été renfermez dans l'encinte de la Ville en même
 tems que celle de faint Amhroife. Cotte Eglife a été brûlée trois fois, &r en
 l'-m ij^i. elle fut entièrement pillée par tes ij^j;^ Hereriques, & les
 Ri'ligieufcs contraintes de fortif &: abandonner leur Monafterc. Ces
 accidens ont fait perdre tous les anciens Tittes, & pat ce moyen nous ont ôté
 la connoif/âocc de quantité de belles chofcs. c De tMbaje de Notre-Dame de
 Buftieres, C H i « I T K B XIX. Ette Abbaye de l'Ordre de Cîteaux ,
 reconnoît pout Fondateurs les Seigneurs d<î Charcmon & de Culant , &, les
 Titres font foy que l'an 11S9. Ebbcs VI. du nom,

12J HISTOIRE DE BER-RT. Seigneur de Charenton, donna aux
 Abbés & Religieux de Bénédictins la Terre de la Perrière, pour y
 construire une Abbaye lors qu'elles le pourroient . & qu'il leur aumôna 60.
 sols monnoye: courante sur le Pécage de Valon » pour acheter des chemises ;
 leur accorda l'usage de ses Bois, tant pour chauffer que pour bâtir ; ic
 pour le Pécage & Pavage de leurs Bestiaux. Leur permit d'acquiescer de ses
 Vassaux leur assigna un Muid d'Avoine de Cens annuel sur La Ville-
 Franche de la Perche & leur delassa les Poissons qui lui croient dus sur le
 Péage de Villedieu -, le tout en présence de Henry de Scully Archevêque de
 Bourges, les fournies à la Direction de l'Abbé de la Madeleine-Dieu, duc de
 Noirlac, & les obligea de lui payer par chacun an une livre d'Encens par
 forme de reconnaissance annuelle. L'Abbé & les Religieux, pour
 inviter les Fidèles à la dotation & construction de leur nouveau Monastère,
 promirent de faire célébrer par les Religieux de Cîteaux quarante Messes par
 an pour tous leurs Bienfaiteurs & trois Messes par chacun jour en l'Eglise
 Abbaye de l'Écluse en Auvergne, d'où elles avoient été tirées, ic autres
 Prières exprimées par leur Acte Capitulaire. En conséquence dequoy
 Guillaume Seigneur de Culanc, leur donna tout ce qu'il avoit dans le mas
 de Champ-molier, leur permit d'acquiescer de ses Hommes & Vassaux, ce que
 Renoul 1. du nom, Beatrix sa femme, Helie, Raoul & Guillaume leurs
 Enfants conclurent l'an 1104. mererent en présence de S. Guillaume Archevêque l'an
 1204, Hugues Seigneur de Culanc, du consentement de Beatrix sa femme, de
 Raoul & Eudes ses Frères, leur donna le mas de Buffières, & ce qu'il avoit
 à Champ-molier, & fix les prières d'Avoine de Rente, & vingt sols sur les
 Cens de la Cresse, en exécution du Testament de Renoul son Père, par Titre
 de l'an 1104. Renaud Seigneur de Mont-faucon & de Charenton, à cause de
 Mahaut sa femme, leur aumona six prières de Seigne & un (c'est-à-dire) d'
 Avoine sur ses Revenus de la Perrière. Or l'an 1109. il leur donna depuis
 avec Mahaut de Charenton sa femme la Dixme d'Épineuil* Raoul de la
 Châtre le Tuteur de la Mailon de Charenton leur donna un fief de Seigne-rie
 sur la Dixme de Porcelles, l'an 1113. - Cette Abbaye a été transférée en la
 Ville de Bourges le 7. de Septembre 1615. à la diligence de Marie de
 l'Aubespine Abbess, en conséquence de la Translation faite avec M. Henry
 de Bourbon II. du nom, Prince de Condé, à condition que ce Prince & ses
 Successeurs Seigneurs de Montrond & ses successeurs en seroient repus. es
 Fondateurs & qu'ils auroient, si bon leur sembloit, Sépulture en l'Eglise de

Bufliecs , & que les Rcligieufcs ne pourroient aliéner en tout ou partie le
 Bien de leur ancienne Fondation , le xj. Novembre 1⁴. 1614' Certe Abbaye
 a été foudroyée à la juridiction Archiepiscopale, par Bref Apoftolique de 1618.
 \6t%' Le premier Etabliffement des Rcligieufcs de BulTifcs fut en la Rue
 de Joyeufe, d'où elles ont été transférées dans l'ancien Monaftere de S.
 Grégoire prèz la Porte S Sulpice, par elles aquis à titre d'Echange des Abbé
 & Religieux de S. Sulpice, & par elles rétabli en l'état que nous le voyons à
 prefent , à la diligence de Madame de Caftelnau leur Abbeffe. De L'Eglife
 Paroiffiale de J^hotre^e Dame de la Fichant , appelée par corruption de la
 Fonrchaud. Chapitre XX. M Jean Chenu en fa Chronologie des
 Archevêques de Bourges , auez M. Etienne 'Chenu Docteur en Médecine
 fon Ayeul, eftime que certe Eglife, qui eft la pr^emière & la plus
 célèbre Paroiffe de la Ville , a été bâtie l'an I. du Pontificat de Humatus
 nôtre 19- Archevêque , &: qu'elle eft ap^elée du Fourchiud , à caufe d'un
 Miracle qu'il rapporte d'un jeune Enfant Fils d'un Vitrier Juif, que fon Pere
 jetta dans fon Fourneau ardent, j)our s'être fait inftruire en la Religion
 Chrétienne, d.^{ns} lequel il ne prie être confommé, ayant été prefervé de
 danger par l'interceffion de la fainte Vierge , donc b Merc de l'Enfant ayant
 averri les voifins , & étans accourus en la maifon du Juif, ils furent tous
 furpris de voir cet Innocent dans la fournaife ardent" fans fe brûler , étant
 confervé par la Vierge } d'où l'ayant retiré , & y ayant j^htté fon Pere, il fut
 en même tems confommé par les flammes qu'il avoit préparées pour fon
 Fils, lequel fut aufuôt conduit à l'Eglife & baptifé; en mémoire duquel
 Miracle, il dit que l'on fit bâtir au lieu où étoit la Maifon du Juif, l'Eglife de
 Notre Dame, laquelle a toujours depuis été appellée Notre à

The text on this page is estimated to be only 29.14% accurate

LIVRE IL M2B Ditne du Fourchaud à caufe de ce Miraclr. Nicole Gilles fait mention du mcmc Miracle en la Vie de Cloraire I. les TapirtVn" &^ la Bannière de cette Eglife en portent la Reprcfentation , aufli bien que les Vitres de la Chapelle de Notre - Dame, S. Blaize & S. Nicolas, fondée en crtte Eglife l'an 1481. *4"3 'ay connu plufieurs perfonnes très - favantes dans les Annuités de cette Ville, qui tenoient ce Miracle fuppôté ; ce qui m'a obligé d-* faire une exadte recherche dans ks Archives de cette Eglife Ji: d.ins le Trffor du Chapitre de S. Pierre le Puellier, qui eft Patron de la Cure de cette Eglife -, & je n'y ay trouvé aucun témoignage ou preuve de ce Miracle; & dans tous les anciens Titres Latins & François au defus de deux cens ans, j'ay observé qu'* crtte Eglife rft app'-Ice EaUf: a at FtiU ^ Notre Dame </f U FiàtanH U. Fet^aitlt; d'où les Savants que j'ay confulté, infcroient que le nom du Fourchaud luy a été x,,^ donné par corruption de lang^gL-, au lieu de Fnhult ., &: qu'à l'occafion de ce nouveau nom mirM.e, on a uiffé ce Miracle, fur le modèle de celui que l'on dit être arrivé en la Ville de •• Conftantinople fous l'Empire de Juftinien , dont Grégoire de Tours , Evagnus & Nice- ^^ ^ phore font mention. Je ne trouve rien d'* cette Eglife avant l'an 1000. . «r*/De l'Eglife P ai ot futaie de Saint Pierre le Ai arche. Chapitre XXI. C'ette Eglife a été bâtie l'an 1170. & ayant été ruinée par l'Incendie du jour de la 1,^7. Madelaine 1487. Elle fut rétablie aux dépens des Paroiffiens l'an 1^80. La Tour du Clocher fut commencée le 7. de May 1511- Pierre Albai S- de Boisjûtier , l'un des Procureurs Fabriciens fut commis pour foigner l'Ouvrage ; &: comme il donna la Place ^^^ où cette Tour a été bâtie, les Paroiffiens luy accordèrent Se à ceux de fa Famille , droit de Sépulture au Charnier ou Voûte qui eft au deffous. Ses Armes fe voyent dans les Clefs de la Voûte. La Fabrique a été enrichie par la libéralité de François Beidre Maître gtrical des Monoyes du Roy, qui luy a lègué plufieurs Dixmes , Rentes & Héritages, par fon Teftament du 11. Août 1458. 147* Il y a fix Vicairies fondées dans cette Eglife, de Nôtre-Dame de Pitié, de S. Maurice, de la Madelaine, celle de Ronfart i &: deux fondées par Bcuille. «7' De l'Egl[e Paroiffiale de Saint Jean des Champs^ C Chapitre XXII. C'ette Eglife fut bâtie av. mt l'an 1180. hors les Murs de l'ancienne Cité , &: pour lijo. _cc fut appelée de Saint Jean des Champs, U de Saint Jean le Neuf, à la différence de Saint Jean le Vieux ; c'eft ainfi qu'elle eft appelée dans la Bulle du Pape Alex:»ndre 111. de l'an 1170. elle eft dans le

Patronage du Chapitre de Saint Pierre le Puellier; Scquoye celui de Saint
Urfin luy en aie autrefois contefté le Patronage, le premier en crt (fctneur
en poiTeffion par Tranfaûion de l'an iizo. de l'avis de Simon de Sully
Archevêque. Cette Eglise fut incendiée en Tan uji. en l'an 13³. & en l'an
elle a été \t^u rétablie en l'état que nous la voyons- Les Voûtes font fort
hardies , foûtenucs de très- 1353. beaux Pilliers. Elle a treize Chapelles ,
dans lefquelles il y a quatre Vicairies fondées, ly^j. celle de Saint Claude ,
de Sainte Catheine, de faint Blaifc, ôd celle des RoUans. De l Eglise
Parotpale de Saint Bonnet, Chapitre XXIIICETTE Es'ifc a été batic avant
l'an iifo. dans le fonds Se. dans le Patronage de l'Abbc/fc de Samt Lautenc
EUc fut brûlée lors du grand Incendie de la Madelaine 1

Î24- ÎTSTOÏKEDB BERRT, 1487. 487. Les Habicans de la
 ParoifTc commencèrent i la rétablir l'an 1510. Henry Gentils , 1510.
 Guillaume Cluumeau , & Pierre Chambre , Procureurs Fabricicns , en firent
 b propoûtion en rAfTcmblcc des Habitans , &: ils fc chargèrent du foin de
 la conduite de ccpicox Ouvrage. Les Particuliers contribuèrent 1 &:
 principalement Jean Lalcmant l'aîné & Jean Lalemant le Jeune frères, Pierre
 Fils-de- Famé , Jean Rogier , Philippes de Sauzay , Jean Foucault, Pierre
 Gamier , Matthieu Sù Pierre Hemcré , Charles Chirlemagnc, Etienne
 Fradet, Jaques Girard & Michel Boulangier , fuivant les Mémoires de la
 Fabrique. Il y a quatre Vicairies dans cette Eglife, de faint Sebaftien , de
 faiot Vincent, de faine Aubin > & celle desRagucaux. De L'Eglife Paroi
 fiale de Saint Joufirtllet. G H A F I T R. E XXI.V. UN E ancienne
 Infcription qui fc trouve en cette Eglife , en découvre la Fondation. Elle eft
 à terre en la Chapelle des Foms, &: meriteroit bien dette relevée: Elle eft
 écrite en Lettres Romaines entrelalfées '• En voicy les termes ; Hanc in
 honore Dei Rolbertus fuctre jufu. t_ /tujlriplus hic colitur , Simon quoejut
 Judas. Hue ijuicumijue vents pro eo fundito verba. Rotberto miferere Dtus ,
 miftrert benignut. Suivant cette Infcription cette Êglife a été bâtie par
 Robert en l'honneur de Saint Aouftrille U. de faint Simon '& faint Jude. Ce
 Robert peut être Robertas F r^p ûjirus , dont fait mention la Charte de
 l'Abbnye fainr Sulpice, dattée du mois de Mars , régnante Fhiipp* Rcge
 mno 3^, &: qui a auffi rétablly l'Eglife de fainte Croix, fous le Règne du
 même Roy , & du Pontificat d'Aimon de Bourbon. Cette Infcription ayant
 été envoyée pat M. Catherinot mon intime amy , à feu M. Cholct Avocac au
 Parlement, grand Antiquaire , il en fit grand cas ; &: par laLerérc qu'il luy
 écrivit , il luy manda que ce qu'il trouvoit plus admirable en icelle , croit le
 mot Aujhijilus i qu'il eftimoit. encore que l'opinion de tous nos Ecrivains ,
 foit que l'Eglife du ChiteaU , apcllée de faint Aouftille , à caufe que
 (2mZ'^«J}re^ifilus Archevêque y a été enterre, eft la grande Eglife faint
 Aouftrille ; fi que cette Eglife Paroiffliale eft la petite Eglife du mcnic fainr
 Aouftrille , appelée par diminution faint Aouftrillet , parce quelle eft plus
 petite ; néanmoins cette Infcription nous devoit perfuader le contraire»
 parce qu'elle fe fert de ce mot, Aujlriplus , &• non à' Aufiri^ifilus , ic pour
 ce il eftimoic qacyufjrijilus, Aouftrillet, eft autre que Aujhifigilus
 Aouftrille Archevêque,&r que Aouftrillet, auquel cette Eg ife eft dédiée, eft
 un Solitaire , dont parle faint Oien en la vie Ae faint Eloy'dans Surius au ii.

Décembre. Q^uic pareil erreur est à Paris pour saint Severin, que l'on croit être l'Abbé de Château-Landon ; néanmoins les vieux Titres de l'Eglise de Paris disent que c'est croit un Solitaire, & le Martyrologe de S. Laurent imprime par le P. Labbe. Nono Kalendar. Decemb. Partes , Deptfrio B. Sexerini Solitarii Mendici. Ce qui m'a obligé de rechercher les anciens Titres de la Fabrique de cette Eglise , lesquels appellent le Patron de cette Eglise (c'est Aujhtugefiletum , Aupegilieium , Aujlregfdetum, et spécialement un Traité du mois de Mars fait entre le Curé de cette Eglise , les Doyen & Chanoines de saint Aouftrille du Château, Patrons de cette Eglise , & les Frères Prêcheurs de cette Ville ; par lequel ces Religieux s'obligent de payer annuellement au Curé vingt sols , pour les Oblations qui se feront en leur Eglise, jusques à ce qu'ils l'aient satisfait. Ce qui confirme que le Patron de cette Eglise est l'Archevêque saint Aouftrille , dont on fait annuellement la Fête solennelle comme du Patron de l'Eglise . & qu'elle est appelée par diminution S. Aouftrillet , comme est la petite Eglise de saint Aouftrille dépendante de la grande Eglise du Château , dédiée au même Saint Et pour répondre à l'Argument qu'il tire de notre Inscription , qui se sert du mot Aujhifdus^{us} j'en suis persuadé que l'Auteur s'est servi de ce mot , parce que celui-ci Auflu^{us} se pouvoit plus difficilement entrer en son Vers que l'autre. La Cure est présente à la nomination du Trésorier de la sainte Chapelle , & l'un des Bénéfices affectés aux Chanceliers ou Vicaires. Et cette Eglise font les Chapelles de

The text on this page is estimated to be only 28.33% accurate

L I V R 8 If* s»S BochcteU dcCambnv, de Bnumire . de Sauzay , de Sarrcource 5i de Rufticac. Ec l'on Y Yoyoit aufl le Tombeau de Maccc Leodcpar femme de Jaques Curur , qui ctoic élevé de demy pied déterre avec fj figure. Et cette Infcription: i-j git M^cce Leadcfr Jadis fcmmtit fire jâques Cœur. Le Chœur &: le Portail de cette Egiife ont été renouvelés pac 3aqucs Cœur. De CHglife ParoijSiale de Sainte Crotx Chapitre XXV. CE T T B Egiife qui cft à pfcfnr la moins con(idcrable de nos Paroiffes , cft une des plus ancif-necs de la Ville, puifque l'on on anribuë la Fondation à S-Sevician II. Archevêque, qui l'ayant dotée de Revenu": trcs-confiderables , en fie une fan-eufe Abbaye de Momcs , hors les Murs de l'ancienne Cité i mais ayant été ruinée par les Guerres, le RoyClotaire II aprez avoir fondé l'Abbaye de S. Sulpicc, luy donna lesBiens & Revenus du Monaftetc de Sainte Croix. Lrs Titres de S Sulpice font foy qu'en l'an loji. Robert qui ccnoic quelques H~ntages qui rn dépendoient, les tcfitua à cene Eglife, pour la tctabiir IL aider \ la nourriture des Mmiftres confacrés à Dieu , qui y avoient été aflTcmb'cs par le Moine Ofmond , fous le Pontificat d'Aimon de Bourbon XXXVIII. Arch-vcqu?. Sciant fojteri ijualtter Uiai cr Ecclrji* Sa> Crue! s , tju< prope muros Vrhis Bituricjt fit» tjt , rt^cdifi-m eau fuerit. fuit trim locus tUe Vilde honeubilis , & f ri omnibus locis hujm Z>fbij txceU lentior ^ftd ficcatis exigentibm nimts inde dtftmctM, (juaptopur rge Robert m trado Deo & Allari San^xCrucis, tfuodfunnjat tt»et dt Htriditatt ifjiw Monajlerii , ut rejtdifcetnr , cuttorefytu divini O^ii ibidtm ftr ofmunditm Mtnathum ag^egtti /ufiïtantur. VMur jub Aiment lnjult^ qui plus pauvre rien d * confiderable , finon qu'elle polTedo lrs Corps de S. Sevician fon premier Fondateur, de S Eih*tc fon fucccfleur , de S. V latre V. Archevêque, &: de quelques autres Prélats ; ce qui fait aff z connoie combien l'ancien Monallerc étoit ccelebre dans fon commencement. De l'Eglife Psroi/iale de S, Pierre le Guillard, Chapitre XXVI. CEtte Eglife a retenu le nom de Zacarie le Guyard, Guiald ou Guillard Juif , lequel s'érant converti ic ayant cmbrafc la foy , la fit conftruirc & confacrer par Simon de Sculy LXX. Archevêque, environ l'an iiio. dans le Patronage de S. Hippolytc. L'on '^.^o* raconte que l'occafion de fa Convrllon fut , que S. Antoine de Padc Gardien des Coricliets le prefTant de fc faire Chrétien, luy prrfuadant par de fortes raifôns,cc Juif opiwjtre pour fc moquer, promit d'embrailer la Religion Chrétienne, fi fa Mule famélique hiSbit l'Avoine pour adorer

Jefus-Christ. à quoy ce faint homme s'étant accordé, &: le Juif ayant fait venir
la Mole en prefence du très - augufte Sacrement de l'Autel , au lieu de
mander l'Avoine qui luy étoit prefentée, elle s'agenouilla devant la fainte
Hoftie , pour vain* cre l'opiniâtreté de fon Mikre , qui voyant que celanc fe
pouvoit faire fans Miracle, que Dieu avoir permis pour luy prrfuader la
vérité de l'Evangile, fe jetta luy-mème à genoux» adora /e Saint Sacrement,
(- convertit, &: peu apres fit bâtir cette Eglise. Ce Miracle efl: rappoî^ré en
un Livre de l'Eg'ife de S. Etienne ic dans les Annales de S. François , & eft
xepre fnté en une des Vitres de la grande Salle de la Maifon de Ville du
côte de la MoDoye. De l'EgliJe Paroipale de S. Jean le vietéx. Chapitre X X
V I I. L 'E G L I s B de S. Jean l'Evangelifte n'étoit autrefois qu'une
Chapelle dépendante de l'Abb^iyc S. Laurent , julqu'à ce que l'Abbeflc
Lobe & fes Religicufes l'a delaiiffrenç Q it|

lié HISrOÎREDEBERRT, iijj. A Raoul Ahbc dr S. Satur, du rem
de Pierre De laChâtre Archevêque l'an 1157. moyennant cinq fols moooye
de Bourges & une livre d'Encens, payable par chacun an au jour de S.
Laurent. Cet Abbé y crablit des Chanoines rcgiilieis de i Oidrc de S.
Augulbn, du iij8. conrentcmnt du Roy Louis VIL qui approuva le roue par
Charte de l'an ii^S. comme axi6i\l. voie fait l'Archevêque Tannée
précédente. En l an 1:64. Herm^ n & Ramion dcU Fa^c donnèrent de grands
biens à ces Chanoines , du confentement de Raoul & Lbrardde 1
roullcbois, dans la direde dcfquels fcs biens croient fitucs, fi^p^r permiffion
du même Roy Louis VIL mais tous fcs biens avec l'Eglife ont été unis à la
Sainte Ch;«pelle , fondée par Jean Duc de Berry , & depuis aprcz que
l'Eglife de S. Hippolyte eut été délaillVéc par le Chapitre de la Sainte
Chapelle aux Prêtres de l'Oratoire de Jefus , les Droits Parochiaux &: la
ParoillTe de S. Hippolyte ont été uansferecz en cette Eglife, qui eft fous la
Juriftidion iLcn la Collation du Treforier, & l'un des Bénéfices affede?. aux
(" ^happclains & Vicaires. De i'Svltfe Connjtnt des Carmes. C H A P I T R E
XXVIII _ T 'An 1374. le I. du Pontific.it de Bertrand de Chanac LXXX.
Archevêque, les Rcl j ligieux C.irmes s'établirent m cette Ville en la Place
du Nohier, alîife rutrc la Rue dorée, celle par laquelle on vi de la porte
neuve à la Contai , & une petite ructte étant derrière les Maifons de
Guillaume de Chauvigny. Certc Place leur fut donnée pour bâtir leur
EgiiTeS: Convenr, par Jean Peîorde de la Volte , Clerc Citoyen de Bourges,
&: Marguerite fa Femme, Fille de Guillaume Roy , par Conrrad reçu par
janequin Notaire Apoftolique & Impérial , le 17. de May 1374. le Duc de
Berry amornt la Place, &: Guillaume de Varie contribua beaucoup ^ la
bârce du Rcfedoire & des Dortoirs , & leur donna une Majfon en la Rue
delà Contai ; en confidcration de quoy fc? Armes fc voyent arborées avec
celles de Charlotte de Bar fa Femme en plufieus lieux de ce Couvent. Ils fc
font depuis élargis par Taquifition de plufieurs Maifons Yoifines , cnforte
qu'ils poffèdent prefentcmcfit une grande partie derifle. L'Eglife fut
incendiée au grand Feu de la Madelame, de l'année 1487. •487. & depuis
rétablie & de beaucoup aggrandie par la libéralité de Louis du Puy
Chevalier Seigneur du Coudray, & Dame Catherine de Prie fmn Epoufe; en
confideration de quoy les Religieux leur accordèrent &: à leur pofterité
droit de Sépulture daac le Choeur, où fc voit leur Tombeau élevé de trois
pieds de terre, &: droit d'apporter Litre & Ceinture fune> brepar dedans &:

dehors l'Eglise, par Transfession passée entre Ici Religieux & Jean du Puy; Fils
 & Héritier de Louis, en présence de Martinon Notaire Royal à Yifoudun, le
 11. de May l'an 1514. Ce Jean du Puy a fondé une Messe tous les Jours à
 perpétuité & quatre Obits solennels, moyennant soixante livres de Rente sur
 tous ses Biens. Jeanne Raffin veuve de Georges du Puy Seigneur du
 Coudray, a fait quelques autres petites Fondations, en faveur que les Carmes
 reconnoissent à présent pour Fondateur M. Charles de S. Gelais, de
 Lufignan, du Puy, Seigneur du Coudray, fils de son Aïeul de la Maison
 du Puy. Il y avoit autrefois au devant de cette Eglise une Cour appelée le
 Cimetière, & des Fossés, qui ont été démolis pour y faire la Place qui est
 au devant le Perron > aux 14. dépenses des Maire & Echevins, l'an 1644.
 pour la décoration de la Ville. De l'Eglise & Consent des Frères Prêcheurs.
 Chapitre XXIX. Les Frères Prêcheurs de l'Ordre de S. Dominique
 reconnoissent pour Fondateurs Louis de Bourbon Comte de Vendôme, &
 Blanche de Rouffignac, lesquels ont fait bâtir l'Eglise & le Couvent, à la prière
 de S. Philippe LXXII. Archevêque, qui appela ces Religieux en cette Ville
 l'an 1144. & pour bienfaiteurs les Seigneurs de Sagonne & de Charpignon,
 Cadets de la Maison de Sancerre, qui ont leur Sépulture dans le Chœur de
 l'Eglise. Les Religieux traitèrent l'an 1661. au mois de Mars avec le
 Curé de S. Aoustrillec pour les Oblations de leur Eglise, & s'obligèrent de
 lui payer vingt sols par an. Les Corps de, Guy de Sully Archevêque de
 Bourges, de Pierre Carré Comte & Evêque d'Orange, de Denis de Bar
 Evêque de S. Papoul, reposent dans cette Eglise, & ccluy Maréchal de
 Castillon dans une de ses Chapelles. à

LIVRE 11. 127^e De l'Eglise S. Hippolyte Maïson des Prêtres
 de l'Oratoire. Chapitre XXX. Cette Eglise est la plus ancienne du Diocèse ,
 selon l'Auteur de la Vie de saint Etienne , qui assure que cet Apôtre obtint de
 Locrade l'Ecurie qu'il avoit fait bâtir près la Porte Auroaise, en laquelle il
 fit une Eglise , qu'il honora du Sang du premier Martyr Saint Etienne, en
 laquelle il célébroit ordinairement la Messe, catechisoit les peuples & les
 baptisoit, & où Dieu par son intercession opéra de grands Miracles, & d'où
 il retira le Sang de Saint Etienne, lorsqu'il eut établi sa Cathédrale dans la
 Salle du Palais du même Locrade. C'est dans cette Eglise que S. Philippe
 fonda une Abbaye de Filles , qu'il dédia à sainte Radegonde , dont les Bien*
 ont été transférés au Chapitre de la Sainte Chapelle, fondée par le Duc Jean.
 Je n'ay pu découvrir le temps qu'elle a été dédiée à S. Hippolyte, ni quand
 elle a été érigée en Paroisse; mais il est certain que les Prêtres de
 l'Oratoire de Jesus y ont été transférés par M. Henry de Bourbon II- du nom
 Prince de Condé , l'an 1561. sous le Pontificat de Roland Hébert , qui appela
 Guillaume Gibieux Dodcur de Sorbonne son ancien amy & Collègue ,
 Prêtre de l'Oratoire , natif de cette Ville, qui a fait quelques dons à cette
 Maïson, en laquelle Pierre d'Hardivilliers Archevêque avoit institué son
 Séminaire pour l'institution des Prêtres. Les Droits Paroissiaux de cette
 Eglise ont été transférés en l'Eglise de S. Jean le vieil, en même temps qu'elle
 a été délaissée aux Prêtres de l'Oratoire. Les Corps de quatre célèbres
 Docteurs de notre Université reposent dans cette Eglise , Baro, Duaren , Le
 Conte & Jean Mercier. De l'Eglise & Convent des Cordeliers. Chapitre
 XXX L « L » Eglise de Convent des Cordeliers ont été construits environ l'an
 1490 par Hérénég. vé 11. du nom Seigneur de Vierzon, & Jeanne de
 Maïers sa Femme. Le Marquis étant mort avant que l'Ouvrage fût en sa
 perfection , il fut inhumé dans le Chœur de cette Eglise. Sa veuve ordonna
 par son Testament que le Convent qui avoit été commencé par André de
 Chauvigny fût par son Mary , feroit doté de ses propres biens. Je n'ay
 trouvé aucuns vestiges de cette Sépulture , ny autre preuve de la libéralité
 du Mary & de la femme , qu'une ancienne Inscription en lettre Gothique, qui
 est en la muraille de la Cuiûne, du côté du Jardin, en ces termes : Joane
 Dame de Paris (on , De Maïre I{ochecorhon Ci f it l'une 0' l'autre
 Adaijn, Diex II fjtce a l'ame pardon. U Corps d'Henry de Sully 111. du
 nom, fut inhumé dans l'Eglise des Cordeliers par Simon de Beaulieu
 Archevêque l'an 1553. le Mercredi après la Fête de Sainte Lucie. "De l'Eglise

^ Convent des ^ugujims. Chapitre XXXII. LE Convent des Ftercs Ermites de S. Auguftinactc établi du Règne de Philippe IV. dit le Bel, fous le Pontificat de Gilles l'e Rome LXXV. Archevêque, au lieu où étoit la Commanderie des Templiers, l'ordre defquels ayant été condamné au Concile dd Vienne l'an 1511. ce bon Prélat qui étoit Religieux de S. Auguftin , & affectionnoit ceux 13Îl. de foo Ordre , obtint du Roy Philippe le Bel, 1 Eglife & Maifoodcs Tcmplict? , &: y appela les Ermites de S. Auguftin, & leur donna dcquoy faire leur EtablilTcmcnt- C'eft aujourd'huy un des principaux CortvcntJ de l'Ordre, & où a commencé la Reforme du Perc Etienne Rabâche Religieux du Convent d'Orlcans , Doûeut en Théologie del'Univctfic de Pans, Prieur du Convent de Bourges l'an 15^4. il mourut l'an la Provins

i2t H 1 sr O 1 %E DE B E KRT, recft miintenant appelée de s.
 Guillaume Lors de cette Reforme le P, André Fivizanctoic General de
 l'Ordre, & la reforma fut faite fous fon anthorité. Tro[^]ejftu Aug[^]fi[^]ntrift s
 Commit. nit.Bititr.chriJhixni Frâtiui Itgendus. Aucuns difentciuc l'Empcreut
 Charlemagne avoit fait bâtir cette Eghfc, qu'il dédia à l'Apotrc S.
 Jaqur:s,rnais je n'en ay point tiouve de preuves. S De i' ancien & noHVel
 Hôtel - Dieu, Chapitre XXXIII. Sulpicc Sevcrc Atchevcquc fit bâtir l'ancien
 Hôpital proche l'Eglife Cathédrale , pour ^ y foulager Ici p.iuvres Malades ,
 & à cftre de fa principale Entrée on fit mettre cette fntcription : Dfifw tme ^
 Pattferesjh/iine ^mcmntê Finis. Sa lltuation cil à remarquer proche IXglife
 Cathédrale , comme il a crc pratiqué en plufieurs autrcjVilles de France, ce
 qui témoigne le foin &: la charité de nos anciens Evcaucs , qui logcoient les
 pauvres proche dp leurs Maifons , afin d'avoir plus doccafions &: de facilité
 de leur rendre de favorables affi(lances,& de les vifiter plus fouvent. 11
 fctrouveunc Charte d H ;-nry de Sully Archevêque, de Tan 1196. pour cet
 Hôtel- Dieu. Ce Bâ'timent a ctcdcl- IK par les Magiftrats de Police à notre
 Univcifué, pour les FLcolcs de Droit & de Médecine, depuis que les
 PauIJZ7. yres ont été transférés au nouvel Hôtel-Dicu en la Rue S. Sulpicc,
 le 18. Oclobrc 107" qui avoir éré dédié le jour prcctrdent pour l'Evcque
 d'Embrun. Ce nouvel Hôtel- Dieu acte b.iiides chantés des Citoyens, &:
 principalement de Guil laume de Cambray Archevêque de Bourges , & de
 Pierre Carre Evcque d'Oranec LeI téif. Maire & Echcvins y établirent Tan
 1619. une Famille de douzt Rcligicufcs Hofpitalieres pour le fcrvice des
 pauvres malatles .qui font fous la dircûion pour le temporel, des Maîtres ^
 Adminiftrateurs, que nomment les Maire & Echcvins, qui en font les
 Direcleurs primitifs, &: devant le fquels les Comtes du Revenu fe rendent
 tous les ans; & pour le fpirituel.les Filles font fous la vifite & correclion de
 M. rArchevcque. M jeanTaillon Chanoine en l'Eglife du Château Se Vicaire
 en la Sainte Chapelle , a beaucoup contribué î l'EtablilTement des
 Rcligicufcs, ayant fait conftruire le grand Logis qui cft en face qui luy coûta
 la fommc de cinq mil livres, comme juftifie le Conrraa du u. May itfjo \r
 J'Infcryption qui eft au frontifpicc de ce Bâtiment. M- Jean Poujault Curé de
 S. Aouftrillec fit conftruire en 1647. le Logis du Chappclain; M. Mathieu
 Feydeau DcftcurdcSorbonne fit bâtir la Salle des Enfans l an 1681. Cet
 Hôtel-Dieu cft trcs-bich fitué, proche de la Rivière, qui pafle dans les
 Jardins fpacieux & agréables , les Bâcimcns font très - commodes &

magnifiques. La Chapelle est tres-belle, bien voûtée & percée; la grande
 Salle des hommes malades est joignant à la Chapelle, & d'icelle Ton entre
 en la Salle des Femmes, sous laquelle est l'ADparcment des Nourrices &
 petits Enfans. Le Dortoir & les Bâtimens des Religieuses sont derrière. Sur
 le devant de la Rue est un grand Corps de Logis bâti comme les autres de
 pierres de taille, où est l'Appartement du Chapplain & des Prêtres qui
 desservent la Chapelle & administrent les Sacramens aux pauvres Malades.
 Pour un si superbe Bâtiment il faudroit de plus amples Revenus que ceux de
 cet Hôtel-Dieu, qui sont tres-modiques'. Du Collège de Sainte Marie fondé
 par Madame Jeanne de France Duchesse de Berry, de l'Etablissement &
 Retablement des Jeuites en icelui. Chapitre XXXIV. EN TRE les
 obligations qu'a cette Ville à la mémoire de Madame Jeanne de France
 Duchesse de Berry. celle de l'Etablissement de ce Collège n'est pas la
 moindre. Cette illustre & sainte Princesse considérant quel profit & utilité
 les Villes tirent des Collèges où les Enfans sont instruits en l'étude des
 bonnes Lettres, & qu'il n'y en avoit aucun établi en cette Ville, fonda par son
 Testament écrit & signé de sa main, & confirmé par - Christophe
 Chardon son Secrétaire le 10. Janvier 1504. le premier Collège en l'honneur
 de) ^* de la Vierge Marie, & ordonna que des pauvres
 EcoUers y feroient 11 à CC(t« k

The text on this page is estimated to be only 29.70% accurate

L 1 V K E 1 i, à cette hn ctjblis ,aufquels elle donna cent livres «le rente, ordonna que leur Vie-, Etude &: Habits rctoicnt réglés en la torme numerc portée par Ton Tclbncnt, en ces termes-. ^^«JH à Leurs Hihui ,veû ijut c'ejt tTut dcvtio» & intention i/it'ils /oient toujours pj». *Vtes , Cr éutroneat ne ftuveat s'entretenir en l Etude; dr éufji ijui tHjfcnt volonté d'être Religieux en tune des Religions approuvée Je notre Mere Sainte Eglise , UéjueRe mieux tlstimeronr^ je veux & Ordohne (ju ils portent l' Habit tel comme Us Frères Convers de ma Religion , que j aj ^fjl fimdée U première , & veux qu'ils dient les Heures telles qu'elles font ordonnées pour lejdiiti F -s en leur Eglise , ctfi kjcavoir Ave Maria & Pater nofter , tous Us jours , /// aient *v filon l'ordinaire des Frères cUrcs de ladite Religion ©• que le Prêtre tenu à dire ladite o'- ■' iies dit; , auquel je donne à" ordonne qu'il /##/> toujours le Principal de mondit Collège j aysat en iuux tout droit en U [orme des Principal des Collèges de Navarre dr de Mûnla^ de Paris ; & 'feMX aujjique le/dits EcoUiers vivent &'mangent toujours etjfemhle , & quand ils J'erant Licentiés en Thcologie , /oient tenta tant le principal que tous autres i en leur lieu en mettre itiutrts , pour femhUhUment étudier & profiter jufques à avoir ledit degré de Licence. Elle chargea de l'accompli rtement de fa volonté Madame Anne de France Duchcflc de Bourbonnois la Sa-ur, laquelle elle inftitua fon Héritière; fid aprczelle, fa NieccSazjjinc de Bourbon Epoufe de Charles de Bourbon Duc de Montpcnfiet te d'Auvergne, Conctabl de France, ic fes Exécuteurs Tcftamentaires. En exécution de ce Tcftamcnt, Charles de Bourbon Duc de Bourbonnois , d'Auvergne &: de Ch.itclctault , Pair , Chambrier .&: Connétable de France, étant chargé par Madame fa Bellc-Merc, comme fon Héritier umverfel , d'accomplir la fondation de Madame Jeanne , allina cent livres de rente fur la Recette de Bourbonnois, pat Lettres du 7. Janvier 1511. ce que confirma le Roy François I- par Patentes du j. d'Avril 1514. vérifiées en la Chambre des Comptes deMoUUns le lo. May fuivant. L'Ordonnance d'Orleant Art. X. ayant enjoint aux Eglifes Cathédrales &: Collégiales de contribuer à rEiabliftcment fie Entretien des Collèges en chaque Ville 5 les Maire &c Echevins en pourfuivirent l'exécution contre les Chapitres pardevant le Bailly de Berry , lefquels fc pourvurent au Confcil, où Arrêt feroïc intervenu le lo- de Juillet 1^66. par le- 'î^'^* quel auroit été ordonné en exécutant l'Ordonnance des Etats tenus à Orléans, que le Pre- ^ cepteurou

Précepteurs qui instruiroient la Jeunesse en la Ville de Bourges , feroient
 élus & nommés par l'Archevêque ou son Vicaire , ou de-deux des
 Chanoines de l'Eglise Cathédrale, un Chanoine du Chapitre de chacune des
 Eglises Collégiales , les Maire & Echevins seulement, ic que la nomination
 pafleroit à la pluralité des voix, & que l'Élection & tous Aûes concernant le
 Collège se feroient au Logis Archiepiscopal , en l'Officialité & en cas que
 les Précepteurs ne fissent leur devoir de bien instruire la Jeunesse tant en
 mœurs qu'en doctrine, ils pourroient être destitués à la pluralité des voix
 que pour cet effet il feroit loifibic aux delfulds ensemblement ou
 fepartement visiter le Collège pour voir l'ordre tenu en iccluy , & en faire
 rapport à l'Assemblée pour en ordonner; & pour le falair ces Précepteurs,
 que les Chapitresourniroient & payeroient par chacun an & par quartier
 Une somme de sept cens livres, Içavoir le Chapitre de l'Eglise Cathédrale la
 somme d'unevingts livres le Chapitre de S. Urfin, le lomme de fixvingts
 • cinq livres, le Chapitre du Câteau, septvingts-cinq livres ? le Chapitre de
 S. Pierre le Puclher foixante-dix livres ; le Chapitre de Sales cent-dix livres;
 ic le Chapitre de Montermoyen foixante-dix livres ; Je tout montant à la
 somme de sept cens livres de Recette ordinaire par an } laquelle somme
 seroit mise annuellement entre les mains de quelque notable Bourgeois, qui
 feroit éiii en l'Assemblée. des fus-nommés , pour en payer les Précepteurs
 par quartier , félon l'état qui en feroit fait , sans que ces deniers pussent être
 convertis à autre usage. En exécution de cet Arrêt les Chapitres transfigèrent
 avec les Maire & Echevins le 14. Février 1667. & ils s'obligèrent de le
 fuivre ponctuellement , même les Chapitres d'avancer 15⁷⁴ & mettre entre
 les mains d'Etienne Girard S. de Poinçy , la somme de huit cens livres , J
 pour subvenir à meubler le Collège , & à la dépense pour aller exprès en la
 Ville de Paris , à recruter des Précepteurs capables ; & outre de mettre encore
 les mains du même par l'acquisition de la somme de sept cens livres. Les Maire ,
 Echevins & les Députés des Chapitres traitèrent avec M. Jean Prevost Maître
 des Arts de l'Université de Paris , & Professeur des Langues Grecque &
 Latine, le 22. Mars 1667. lequel s'obligea d'augmenter en cette Ville avec lui
 deux personnes de bonne vie & mœurs , ic propres pour l'instruction de la
 Jeunesse, & d'enseigner & faire enseigner gratuitement les Langues
 Grecque & Latine , moyennant cent livres pour une fois payer, pour les
 frais du voyage ; & sept cens livres par an , payables de quartier en quatre

The text on this page is estimated to be only 28.49% accurate

^jç HISTOIRE DE BERRY, jtjcr; fepc cens livres par les
Clnpitres , 6d cinquante livres par les Maire & Echevins : Lcfquels
promirent de f.iirc meubler au Collège trois Chambres garnies, chacune de
deux Uts ^ autres meubles ncccfl.iies , &: d'entretenir le Collège de toutes
réparations. Le Collège fin ctably au Prieuré delà Comtal , du confentement
de M. Jean Bidault Doyen de l'Eglife de Bourges qui en croit Titulaire , 6i
du Prévôt d'Evahom , qui en Ktoit Collaicut , à la charge qu'il y aaroit
toujours en iccfuy dcuj Bourlicrs qui feroient Religieux du Prieuré
d'Evahom, nommez par lePrevot & fcs Succertcurs, CuivJnt la conventioii
faite avec le Prévôt d'Evahom Se les Maire & Echevins dcz le dernier Avril
»jtf4, ratifiée par les Religieux d'Evahom le 7. May fuivant. Voilà le
premier Eubliflement.du Collège de Sainte Marie ; miis comme
M.JeanNicquet, natif de cette Ville, Abbé de Meobcc &c de Saint Gildas,
confidra que l'on n'cii pv»uvoic pas attendre tout le fi iiii qu'il ' fouhiitoit >
il fe relôlut d'appeler en cctrc Ville def Prêtres Se Ecolierç de la Compagnie
de Jésus : Pour accomplir un fi loiiible deflfein, il fit oftVc aux Miirc&
Rchevins ds donner pour rentreticn du Collège la fomme de douz« xens
cinquante livres de rente , confitucc &: alTignce au contentement de ceux
de l;| Compagnie de Jésus, Se de laile-T un Corps de Logis, Court Jardin
àluy appartenanci jouxte le prieuré de la Comtal , & le Collège de Sainte
Marie > il promit aulTi de faire le\$ frais nrcelTjires pour reparer le Logis ,
faire venir en cette Ville les Religieux de cecto Compagnie; les meubler &î
fournir habits, livres &: autres chafcs nrcefl'aires, même de faire let
pourfuices â£ fuis nceflaires pour obtenir du S. Pcre les Bulles &
Provisions requifcs r movennant que les Mairo &: Echevms admirent en
cett€ Ville la Compagnie de Jrstis, & filfent en forte auprcz de l'Archovcque
&: de iT/niverfité de les admettre &: recevoir fclon leur Inftitutioo, &C leut
fiflent delaiHer le Collège de Sainte Marie , avec ic revenu en dépendant,
tel qu'il eft cy-deflus exprime, &: à cette fin d'obtenir le confentCf ment du
Roy , de Madame la Duchefle de Savoyc & de Berry , du Prévôt d'Evahom
6c des Chapitres de cette Ville : ce qui fut accepté avec joye par les Maire &
Echevins paî Contrat du ij. Octobre lyyi. par lequel les Maire & Echevins
pour contribuer de leur part à un fi loiiable & fi util dclTein, s'obligèrent de
payer à ceux de la Compagnie de Jésus Ja fomme d«cinq cens cinquante
livres par an, qu'ils alTigncrent fur tous les deniers comn Durns &

Patrimoniaux de la Ville, &: à condition qu'ils s'en poufroient décharger, en
 fourriiVant autres Rentes de même valeur confituécs par ic Roy aux
 particuliers ; ce qui a été ratifié en l'Aflcrablée des Trente-deux Confeillcts
 de Ville le 9. Odobfc de la même année; &: pat autre Contrat fait avec le S.
 Abbé Niquet & J«s Maire & Echevins le 18. Décembre 1[^]71. par lequel il
 efk expreffimnt porté que les Jcfuites feroient tenus faire envers
 l'Archevêque de Bourges telles &: fcmbables founiflions &
 reconnoilTances ,quO ceux du Collège de C'erraont , ctably en la Ville
 de,Paris, font àl Evcqucdc Paris. • Tout ce que dclTus fut fait fans la
 participation de Mcffire Antoine Vialart Archevêque, &: des Chapitres de
 cette Ville / c'eft pourquoy pour convenir avec eux, les Maire 5C Êchevins,
 l'Abbé Niquet &: les Députés des Chapitres s'allcmblerent au Palais
 Archicpifcopal le i6. Février 1J75. &: par l'avis &: confentemrnt unanime
 de toute rAflTcmblcc, en laquelle fe ctouva lePere Raymond Hay Provincial
 desjefuites, il fut paffc Contrat, par lequel l'Abbé Niquet delailTa à ceux de
 la Compagnie deJEsus» leur Provincial acccr ptant pour eux , la. Comme de
 fcpt cens livres de rente , payable par chacun an, à commencer au jour que
 le Collège Icroit inftitué &£ étably , fuivant l'Ordonnance Se volonté de M.
 l'Archevêque, Se promet de payer entre mains de l'Archevêque , ou d'autre
 pcrTonne qui feroit par luy nommée.* 4a fomme de neuf mil livres , pour
 employer a bâtii» & meubler le Collège , &: faire venir en cette Ville cru»
 "de la Compagnie de Jk<;u\$, aufquels il delailfa le Corps de Logis, Jardin
 &: Court à luy appartenant,)ouxtc le Prieuré de la Comtal j promet défaire
 les rccompncfcK par luy accordées à M. Antoine Bidaut Titulaire du Prieuré
 de la Comtal , pout le faire unir-au Collège, à quov M. l'Archevêque prêta
 fon confentement , à la charge que fuivant le faint Concile de Trente » le
 CoUcgc du Nom dcJEsus fera fournis à la villcation & obeiffance dr l
 Archcvêque de Bourges, fous la diredion du Redcur de l'Univerfité , pour
 êcro incorporé àTUniverfité, &: fou-, mis aux Statuts d'icelle, fuivant leur
 Privilège , éc que ceux de. la Compagnie de Jrsus feront vifités par M.
 l'Archevêque &: à luy fujets , comme font les Collèges de la Ville, Abbayes
 &:Chapitres du Diocezc , fans l'autorité &: confenrcment duquel ils ne
 pourront prêcher» ny adminiftrcr les Sacremens, &: faire antres fondions
 Eccliaftiques dans le Dioceze ; qu'ils feroient examinés par luy ou
 fcsDeputci fur leur Religion ^Catholique, Apoflolique &:Romaine,& outfc
 à condition qu'ils enfçignercnc â£ inftruironcgracuitemenc

The text on this page is estimated to be only 26.63% accurate

L I V K E 1 1. 131 i^hcunc-ffe, & recevront en pⁿfion les cnfais que l'on voudra leur donner, & que nt à dcrojr-r à leur Ijintc Inftitution , M-KArchcvqcuc aprcz avoir demandé L . drr leur OrJrc la Rt-formation , &: de ce fajre t'jlH-ne ncgiigens , pourra rcmfttte le G-ilcge d;- Sainte M.irie en Ion premier ctac. Les Maire fi^h Echevins promirent ucdomager les Chapitres envers M. Jean Prévôt» avec lequel ils avoiciic Il i.i j que les Trentc-deux Confcillers de Ville reullent agréable , hc de payer aniⁿctcjqn cens cinquante livres au Collège de la Compagnie de Jésus \ & les es de leur part fe referverent le droit de vifiter le Collège avec M. l'Archcvctjuc » & le Proviic'al des Jefuites s'obligea de faire venir en cette Ville jufques au r.nn.bre de huit pcrlonncs capables pour enfeigner les Lettres & Langues Grecque & Latine ; CHU] defquels lironc ordinairement & continuellement par chacun jour cz Humanite»>cn cinq diverfes ClalTes j & les trois autres feront le Cours de Phtlofbphicj ic on oucre de faire agiccr parle Gencral de leur Compagnie toutes les clâufes ic coi.v./. ons fus énoncées. Le ii.dc May en lamcmeancc ifyj.il fe fit un autre Contrat entre lesMaire& Echevins jj^{^^} li l'Abbé Nicquer , de l'avis de M. l'Archevêque , par lequel pour obvier à tous debaty hi diffVrens qui eulⁿrpⁿu fe mouvoir en interpr-tation des claufes des prcccdens Contrats , ils confentent de nouveau que le Collège de la Cornpagme de Jésus foit éiably en cciie Y'IIC'^ pour fondation , dotation & entretien d'iceluy le ficur Niquet conftituc fept cens livres de rente annuelle» & pour b mieux alTeurer , promet de mettre entre mains des Maire &: Echevins huit mil quatre cens livre-s , pour employer en rentes conftituées par le Roy fur les deniers communs &: patrimoniaux de la Ville à divers particuliers , & les Maire & Ech-rvins promirent payer par chacun an aux Ptctrcsi EcoUets de I2 Compagnie de Jésus la fomnie de J50 livres des deniers communs &: patrimoniaux de la Ville rachetable toutesfois & quantes.en leurpayant pareille fommc en rentes confHtnccs par jcRoy fur les deniers communs à divers particuliers , fans qu'ils foient tenus à la garenrie de ces Rentes j confentirem en outre que les Ptctres & Ecoliers àr ladite Compagnie rccculTent les fommes que les Chapitres étoient obliges de contribuer &: payer au Colle*ge de Sainte Marie , comme les Chapitres l'avoient eux-mêmes confenty de leui part, &: afin de donner «moyen aux Piètres & Ecoliers de loger plus grand nombf '^ d Etdâicrs &: Penfioniuiircs, ils tefolurent de priet M. l'Archevêque de leur donner les

Bâciinéns revenus du Piieurc de Notre-Dame de la Comtal, ayant égard au
 coiiifncfm 'nt du Prieur d'Evahom Collateur du Prieuré , & d'appliquer à ce
 nouveau Collège ce!uy de Sainte Marie , joignant le Prieuré de la Comtal &
 le revenu d'iceluy ; & l'Abbé NicquW s'obligea de mettre entre mains de
 telle perfonnc. qui fera commifc par M- rArchvè<|ue fie lei Maire&:
 Echevins la fommc de neuf mil livres par luy promile, pour employer-a
 bâtir &: meubler le Collège, leur deLiifa fa Maifon &: Jardin pour l'unir au
 Collège , à la charge que fi à l'avenir les Prêtres &: Ecoliers de la
 Compagnie de Jésus degneroichtde leur faintcProfelfion&ExercicCj aptcz
 en avoir par M. l'Archevêque &: les Maire &: Echevinîdcinanc la
 refôimation à leur General & Supérieurs , de ce faire fuir ntncgligens, qu'ils
 pourroient pourvoir au Collège, Si y donner tel otdte qu'ils aviferoient , &
 parce derniet Contrat les Parties calTercent &: annullerent tous precedcos
 Contrats jcc qui fut fatific cri l'AiTcmbléc des Trente-deux Confeillers le 4.
 May if7j> r nventions &: la Dotation,Fondation du Collège de laCompagnie
 de Jcfus, faites par ic.s & Echevins ôcl'Abbé Niquet, l uniondu Collège de
 Sainte Marie &: dif Prieu* rc de la Comtal à iccluy ont été approuves par le
 Pape Grégoire XIII par Bulles données à Rome le 16 Juillet 1574. l'an j de
 fon Pontificat ; Icfquelles ont été lues &: publiées au ÎJ74Parlement le 13
 AoiJt 157J. &: fulminées par M. l'Archevêque le jo- de Mars en la même
 IJ7Î^ année, &L autorifées pat les Rois Chartes IX. par Patentes du 8.
 Octobre ijyj. ilont^ 111. par Patentes du 4. de Mars ij7y. &: de Madame
 Marguerite de France DuchefTc de Berry hL de Savoye, du 16. Avril 1J74.
 regiftées au P.nlemcni le \x- d'Aouft ^yjS- M. l' Archevêque Vialard ratifia
 le tout par Lettres du 10 de May tjTt. tîis umt/t (o»diiie»ilus quoi
 JwriJiûJoHê erdinarixé" yiJit-ttioni.J/CMt cwttra Viacejis CoUe^ia ^
 Capilnlj fj- CoKientm, necMm cxamini fufr torum fide c?* rdinienc
 catholia fubjUitntur . & /juj/cm PatrCs eJuJdiM Sociefiùs Collent Parijiis
 fuàdâli Rcicnndo Domino Parijlenfi Ft>if(opo noLisfucaf/àribuJijiie nofiris
 cjw/ic /iihfiifue/idts ffjtûAu/tt vhfdeialijm , nobis incnfùlfis populo
 coftcioMri , Sjcramenfx nt/mfirâre , altjjijue funÛtbnts l icUfupctis exercere
 non poterunt , 'Univnjûtis Situricenjis Pri~ vi/e^ii nudrhunt , Cr f'if ^"-r "d
 re^imen ipfius & madentionem fpeiîiant & pertinent Rcflortm in fkptriortm
 â^ofctm ^ iliiqiu dtbitum prjtJtabMnt htnorem & reven»tiam ^ gré/ifyitt
 dote

The text on this page is estimated to be only 24.76% accurate

1¹ HISTOIRE DE BERRT. iuni ,Èe(/judifitAm àpaeris quos
injlitumdos fufuperifst faUrii lo(o txi^{tnt}^r.iji Hnium fre %, 'ic. ft & .C4mi
rjrHm utuinUione. F' linon tic toutes CCS ConvciUiuns &: A tics. M.
(iJiKiLimc Regniv^r Lieurcuanc Çci.. f lrs Picxrcs de la Compagnie de
jtfus cii pollcifion du Collège , Maifons, Jardins (eux Uunpcs pour leur,
Fondition,du Colleg,c de Sainte Marie, & Prieuré de 1J7J. \^ Ct>i;^i*^ ♦ 'l,e
^ . D?cçmb.rc ij7j. nonobftaût l'oppolirion de Nî. Jean Picvôc Principal dU r
' ' inic Marie, ce qui fut raciJié en rAllembicc des 3*. Confciliers le i[^]. De*
— .1. i " r. Le , ICC donna depuis aux Prêtres, Rçgens EcoUicrs de l-a
Compagnie de Jcûjs ^ par jUouju.iiû du jo. Août 157[^]. le Lieu de Lazcnay
Paroifte du Châreau lez Bourjres , Ja !j!cigncurie de PiHcloup , le Lieu &
Mtiairie de Vaubut Paroilfe de Qⁱiincy , qiTacre Arpcns 4c Pré çn la Prairie
de Mpulon, plulieurj Rentes , Obligations , Chctcls'de Bcftiaux , tous fes
Livres, Meubles ^ Linges de valeur confidérable , deux mil livres en ar-* 5
*nr, ôc généralement tous (es Biens , à la rcferve de ceux dont il avoit
difpofé au profit, Hippolite Niquet fjn Neveu , moyennant quoy il demeure
quitte de la Rente de fcpt cer's livres , des neuf mil livres par iuy promis par
la Fondarion du Collège , & à la clurgc qu'ils paycroient annuellement à
Philippe Niquier Ton Neveu, cinq cens livres de Pciificm fa vie durant, &:
trente livres à Marie Niquet fa Sœur Religiculc de l'Annoncia» de, fa vie
durant, à la charge que le Collège de Bourges iera toujours gouverné pgr
ceux de Ja Compagnie de Jefus; linon &: à di ft'aut de ce déclare, qu'il veut
entend que tout ce qui a ccc par luy donné rcicournt au Collège de Clermont
établi en la Ville de Paris ; finon à l'entiere difpohiion du Perc General de la
Société , à l'utilité des Collèges d'icelle en ce Royaume. En confequence de
tous ces Aûes les Prêtres, Rcgens & Ecoliefs de la Comp.ignie iy94. ^" ^
Jcfut joiirirent du nouveau Collège, de fes annexes jufques en l'an 1J94.. au
grand contentement, iâtufaâion &: utilité des Citoyens de cette Ville &; de
la Province i mais fdk rent contraints d'abandonner cette Ville, en
confequence de l'Arrêt du Parlement de Pa"^^ conrrc Jean Châtel, du 19.
Décembre 1[^]94. par lequel il étoit ordonne que les Prêtres & Ecoliers du
Collège de Clermont, & tous autres de la Société vidcroient dedans trois
Jours apccz la fignification de l'Arrêt, hors de Paris, &: autres Villes &
Lieux où font leurs Collèges , & quinze jours aprcz du Royaume, fous les
peines y portées. M. Pierre Biet Lieutenant General eut ordre d'exécuter cet

Arrêt; pourquoy faire à la requête du Proijjy, cureur du Roy, il se tranfporta
 au Collège le 14. Janvier 159^e. en prefence des Maire &: Echevins
 Fondateurs en partie du Collège, leur enjoignit d'obéir à l'Arrcft de la Cout,
 fit Inventaire &; Description de tous leurs Meubles &: Effets, pour la
 confervacioii d'iceux, au profit de qui il apparticndroit 1 &: aprcz, tous les
 Prêtres &: Regens se retirèrent de cette Ville, fauf le Perc Charles Moullac,
 qui demeura malade à l'Hôtel-Dieu. Aprcz que les Prêtres & Regens delà
 Compagnie de Jcfus furent fortis de cette VjHe, au grand dcplaifir de tous
 les Habitans, qui les cullent tres-voloiiuers retenus, s'il eût été en leur
 pouvoir} les Vicaires Généraux de NL l Archevcc^eue, les Députés des Eglif
 s Cathédrale & Collégiales, les Maire, Echevins &: Députés du Corps de
 VilJe s'afTemblèrent le ij. d'Avril ij^ef. prenant en main la direûion du
 Collège, contraélèrent avec M. Gafpard Pinel Chanoine Théologal en
 l'Eglife de Bourges, qu'ils nommèrent pour Principal du Collège pendant
 cinq ans, aux Gages' de quatre cens cinquante éctis fol iç. cinq Muids de
 Bled Mcccil par an, &: outre luy dclailèrent la jouillance de la Mccmme de
 Lazcnay dépendante du Collège, moyennant quoy il s'obligea d'aller
 demeurer au Collège avec cinq Profcfleurs ez Letirci humaines, &: deux
 Philofophes qu'il promit d'encre^e tenir, de prendre Penfioniuires \ un certain
 prix, &: il se foumit à la Vilite de M l'Archevêque, des Députés des
 Chapitres &: des Maire &: Echevins, &: aux Statuts de l'Unie verfité, &
 autres conditions portées par le Traité, qui fut ratifié le ii. de Juin fuivant,
 auquel jour M. Samuel Henaut Doâeur en Droit Civil &: Canon, fut nommé
 pour Afoinc du S. Pinel avec augmentation de Gages; &: pour n'être
 troublés en la direûion du (ijpy. gc, les Maire &^{ch}:*vins obtinrent Arrêt
 de la Cour le 5. May 1599. par lequel clkdonna que tous les Biens dcftinés à la
 Fondation du Collège feroient employés par les Maire &: Echevins a
 l'entretien d'un Collège en cette Ville, félon l'intention des Fondateurs.
 Depuis le S. Pinel ayant été déchargé de la Principauté du Collège par Aftc
 d'Alfcmblée ^ du 14. Février 1595. M. Antoine le Valleur fut élu &: fubrogé
 en fa placeaux mêmes condicions le 18. Février, ce qu'il accepta le
 lendemain. Le iç. May 1599. M. Nicol is Ton* ' du Doûcur cz Droits
 demeurant ca la Ville de Barbouue Diocceze de Tro)es, fut instituc

The text on this page is estimated to be only 27.61% accurate

L J V t È 7 A i}} pour cinq ans Principal du Collège , aux Gages de fix cens ccus fol, cinq Muids de Bled; & joiifCance de la Mçcaiuc de Lazrnay. Les Prctics Sx. Regens de la Compagnie de Jefus furent tciablis au Collège de Sainte Marie avec joyc l'an 1^04. comme ils avoient ccc chaircz au grand dcplairir de tous les Habitons, par Àftc d'Aircmblcc du 19. Juillet , &:ctans retournes , les Maire Se Echevins 1 'cxxi leurs Pcnfions par Contra^l du 5. Septenibre i6oy. habillèrent tous ceux qui fu.ivoycz en ce Collège , & leur fournirent par pure gratirtcaion huit cens ccus, firent fiufeles Murailles de Clôcurc autres Réparations ncccnaites , &: augmentèrent leur Pcn60Û jufqucs à la fommc <le mx\ livres, à condition que leur Revenu augmentant, par l'union de quelque Bénéfice oii autrement, l'augmentation de quatre cens cinquante livres fur leur Penlîon (eroit éteinte Se amoitie, à proportion de l'augmentation de leur Revenu. Par autre Contraft du 18. Octobre ifioj. les Maire Se Echevins Fondateurs en partie du Collège achetèrent le Tripot de Bclebat, pour faire bâtir les ClalTcs , le Tripot coûta cinq rrns livres , ^ les frais du Bâtiment quinze cens livres ; Se en l'année 1618. les Maire Se L.hcvins obtinrent Lenrcs Patentes du Roy Louis XIII. pour fjirc unir au Collège la Maladeric de S. Laz.are alfizc hors le Fau.x-bourg S. Prive , fondée &: établie par les clurités des Citoyens de cette Ville, «condition que les Malades de Lcprc y feroient nourris, Se que la Ville feroit déchargée de la Pcnfion ^ ^ iq cens livres, quoyque le Revenu de la Maladerie fiit beaucoup plus grand, les N ^ .us ayant bien voulu le delaiflVr aux Prêtres de la Compagnie de Jcfus , en confideration des grands biens que la Ville remporte de la bonne Infittuàion de bjcunelfe} en confequencce desquelles Lettres ,par Contr.'tV du 19. Janvier 1619. ils quittèrent la Maladerie aux Jefuites , fans avoir égard auxofttc^ avantageufcs faites par les Adininiftrateurs de l'HoteNDicu , à la charge qu'ils payeroient ^nfion aux Malades dcLcptc, natifs &: Habitans de la Ville,fut IcMandcniendr des Maire te Echevins, Se qu'ils foufftiroient la tenue & artife de U Foire Saint Lazare , fans exiger aucun Droit de Laude -, mais depuis peu la Maladerie a été unie à l'Ordre de S.Lazare. Il inanquoit au Collège de Bourges l'EfcôIe de Théologie ; ce qui obligea Monlieur Henry daBoutbon I L du nom, Prince de Condé, de fonder U Théologie au Collège de Sainte Marie par Contradl du 16. Oâobre i6tj. moyennant quatre mil livres de rente, en payement de laquelle forame il deUiifa aux Pères de

la Compagnie de Jésus ^ ia Seigneur\e de Smin , les Ptieutcz d'Yvernauld ,
de Mere, autres Terres ic Droits , 6C douze mil livres en deniers , pour une
fois payer , aux charges exprimées par le Contrat que son Alieffe voulut être
regiibé dans les Reg[istres de la Maifon de Ville. De Q^kC. Jean
Nicmaet^FondateHr en partit dti Collège de Sainte oMarie^ Chapitre X X X
X IL Jean N i c qji^e t natif de cette Ville d'une bonne & ancienne Famille ,
aprcz .avoir employé fajcunelfs au fcrvice des Rois François I. Henry IL
François IL tics IX. palfc se rcpalTc en grande diligence les Alpes, plus de
fixvingts fois, pour tr.wxxt de plulieurs grandes Se importances affaires, par
leurs Commandemens, flP fous l'aumontc de leurs Lieutenans Généraux ,
Ambalfadcurs ÔC. autres Miniftres de leurs arfairei en Iralie, Se mérité par
fcs fervices les Abbayes de Saint Guidas Se de Meobec, Se aquis de grands
biens, fc retira en cette Ville , lieu de fa Naiffiancc, pour y trouver le repos
en El vieitefle Se la hn de fcs pénibles travaux. C'cft luy qui appela en cette
Ville les Pritres & Regens de la Compagnie de Jésus , & les établit au
Collège de Sainte Marie, pour l'affcilion qu'il portoit \ fa Patrie , pour le
maintien de la Religion Catholique , Apoftolique Se Romaine , Se pour
l'Indrudion de la Jcunelfc ; Se par le Miniftre de fcs Religieux il continue
tous les jours de rendre à fa Patrie de fignals fervices. Il cft enterré en
l'Eglife des Percs' Jefuites. Il étoit fils de Pierre Nicquet Echevm en xjii.
xyt*; 4£ de Marie Doulé.

The text on this page is estimated to be only 27.35% accurate

tu HISTOIRE DE BERRT. Ds i^Hotd Commun de Lt / '•. C H A I
I I K E X X X I I I. AN c t F. K N E M E N T Ics Prud'hoinmcs , Se aprcz
eux Jes Maires &c Echcvins &: Confccillers de Ville s'alTembloient en une
Clumbrc À\i Prieuré de Notre - Damq Comtal j mais ce Prieuré aynnt été
incendié le jour <Jc la Mas^dcluinc 1487. les Maire & Echcvins hrenc bâtir
l'année fuivante l'Hoccl n n ^ que nous voyons aiijourd'huyj^ ^ui confifte en
plulicurs Sales & Chambres haute fc*;. Depuis la M-iifou du Concierge &
la grande Galerie ont été bâties. C'ell là ou les Maire & Echcvins font leurs
Affcmblécs, tiennent leurs Audiences & ont leur C! • du Confcil. Cette
Maifon appanient \ prêtent aux Percs Jefuitcs : Et la Maifoa ^ lilc a été
transférée en l'Hoccl de Jacques-Coeur l'an 16S3. Du Palais
tArchiep't/cofal, Chapitre XXXIV. LE Palais ou Maifon Archiepifcopalc a
été bâti à diverfes re(n)fes, par pluficurt Archevêques. Pierre de la Châtre
eft un de ceux qui avoit le plus contribué à la Conllruccion de l'ancienne
Maifon , de laquelle il ne refte plus rien , non plu» que de la Salle & des
Apparicmens bâtis par S. Guillaume , qui ont été incendiés. Pierre de
Boifratiet &rjcan jCœur ont blty le Corps dt Logis du côté de l'Eglife S.
Etienne , comme me le font croire les Armes qui font arborées en plufieurs
lieux. La grande Salle baffé écoic l'ouvrage de François de Bueil & de
Jacques le Roy , auifi- bien que le grand Portail que Anne de Levy Ht abatte
Se ôter leurs Armes peu avant fa mort, ayant fait faire le Portail que l'on
voit à prefent , le grand Efcilier & la Chappelle. «Mais celui qui a le plus
cmbelly cetce Maifon , c(l André Fremioc qui a fait entierremenr conftruire
le grand Corps de Logis que l'on voit en face , dans lequel étoit le Cabinet
dore , comme le prouvent fe\$ Armes, & l'Infcriccion Latine qui étoit au
deffus delà Porte. M. Jean de Montpezat de Carbon a fait faire le Corps de
Logis qui occupe le hea oii ccoic la grand Sale > 8£ continuer
l'Appanemenc attendant au Corps de Logis de M% Fremioc. M. Phelypeaux
y fait tous les jours des augmentations & embclhflcmens , & il y a jette les
fondemens d'un tres-iuperbe Palais » qui furpalTeta de beaucoup tout ce que
fes PredecelTeurs avoit bâti. M- l'Archevêque a toute Jufticc en fon Palais ,
qu'il fait exercer par fon Bailly ic Procureur Fifcal. Lc3 Prifons font
concigues & à un bouc de la Maifon Archiepifcopalc. v * De l'Officialité, *
Cha?iti^e XXKV. Ln r w , r I A L I teMc Prétoire ou Salle d'Audience . en
laquelle l'OJficial de V ArWché^cndb uftice, eft joignante au Palais de

l'Archevêché.- elle a etc bat¹. c! ?dinal Bov[^] ce que témoignent fes Armes
qui fe voyem dans les murs. La Cout 5; oSS 6coram tres-confiderable, en
laquelle les Procez des Habitai de la intentions des Dctunts « avoir icui [^]' _
les Teftamens. [^]c pour étendre plus bonne &: Aufch, fu;cts à la Primacie. Sa
JunfdiAion ordinaire a été teitremcc par kji À

The text on this page is estimated to be only 20.73% accurate

L I T R E II. jj} ' nancde ijf^ . Les Apf ellationtdeplu(icDrs
SutTrigans ont t-tc delcguceiauxOfficiauz .oriini, poarceut J qui foni hors
dn RcfTortduPatlcmentdcPuis. bt les Archevcquci de Bourdeaux ,
Nacbonoc Se Aufcl) s'cSotcem depuis long-temsde r« Toadrairc de
l'obcïfTàDCc qa'ilsdoivtmt i notre Archevêque , coaime Icai fiinutiBc à fcs
Jngcs\ ceqai diminue beaucoup la Jaril'diclion deTOilicial. Du PaUisdes
Ducs de ^erryj maintenant appelle le J^gi^ du Roy ^ du Palais dejujîicc.
ChapitreXXXVi JEaw d« Framci premier Duc de Berry, a fiit conftru<re
lePalaii.qoel'on appelle iraintcnint JeLogis da Roy , dans lequel logent les
Gouverncuri de la l'rovincce , qai cf\ de grande étendue &logablt- Il n'a pas
néanmoins reçu toute fa pcrfeAion. La mort de ce Prince ne iuy «janc pas
permis de incttie la dcinieicmaiti &: d'achever les dedcins. , Le Palaisde
Juftice, cii eftlcSiegedu Picvôt de DourgM, doBailly Je Bctry, & de laCour
Prefidiale , ibiy dans un Appatremet du Palais Ducil. Ilconrifteenuiicircs-
gran le Sâfic fans PiMiers , ôc ui. . ^ lus belles du Royaume , une Salle
d'Audience, deux Chambcesdu Conl'cil Scelle du Pacqatt. Dans l'étenduë du
même Palais cil la Chambre de l'E'ci^rion. LesToucsdeNoeUc tiennent
pendant quin^cioutscn laG.andc Salle l'n Palais de juftice , les Aflcmblées
générales des Eiacs de lapiovince ,&ccllc dts NobL's ccnvoquespour ieBait
6(Artiereban. Du Collège Chevalier t autrement de Notre-Dame du
Fourchaud. c H APiTRE xxxvn. \jr c M A R I E S c H E V A L t E R
Clunoinc en la Sainte CHappclle du Palais Royal , portif pour te JVL'
bicnpublic, & confiderant qu'iln'y avoit cncctc Ville aucun Collège de
prnres tcoces pour laGrammaire, donnaaux Maire, EchevinifltHabitms de
ceite Ville, par Gontraft du i8' No». 1554, 15J4nne grande Maifon aflîle en
la Paroiededi: Montcruioyrn pour l'Etabliir^mcnt d'un Co!le|;cSc | cury être '
Icsjéuncs Enfans induics par un Principal, qui feroit commis parles Maire
&: Echevins i lapiclcnc aiiea qai leurenferoit faitepar les Procureurs &
i'aroifliens deNotic D.imedu Fourchaud. aulquels tl tlop' » la picfcntation du
Principal de ce Collège , qu'il voulut i]uc l'on appdiât: Le Ctlltgt Cbevaltr j
têtrePBrnt, dt Notre Dapic dm Founhdmd Et pour premier Pi incipal le
Fondateur établit cnccnouve.m Collège M. Jean le Vall-ur fonNevcu ,
qa'ilchargca, &ccuxqai luy foccedcroient en la PnncipaoïeJu • G>ilcee, de
faire due &€celebrer chacun Dimanche, & les Fêtes de Notre-Dame, &de\$
douze Apê.tcs, une Mcfle b^ie i perpétuité, aufquelles MctTcs

les Ecoliers du Collège de la Cliffe, se de chanter tous les foires » ar les
 Ecoliers. tant leur fottic de la Cliffe, on Salut de Notre-Dame, condition en
 outre de payée par le Principal, par chacun an douze fols (is deniers de rente
 au Chapitre de Saies, Se les Cens par oioitic aux Cnapiires de Sales &
 de Montermoyen, en cas qu'ils ne fullent niamottis, & d'entretenir la maison de
 toutes Réparations nécessaires. Il ajoûa qu'il ne vouloit pas qu'il fut oreftenté
 aucun Principal qui ne fut espable. non noté ny roub(;<nné d'Hercfie. Le
 Contrat de Fondation tut lii, publié, tégiflrc &: mis à au Bailliage le 25.
 Novembre 1548 a été depuis exccoté félon la forme & teneur. Le
 5^{me} de M. l'Archevêque a été Jy dans la Maifon de ce Collège l'an
 1580. De la place de Bourbon^{ne} Caapithe XXXVIII. Y *AMFHiTiiBARi qui
 étoit en cette Ville en la Folie des Arcens, étoit une marque de l'Anti^{quité} 1.
 qu'on a de cette Ville Se du fejour que les Romains y ont fait, parce que les
 Amphithéâtres font ouvrages des Roroains, où ils faillirent les jeux Si
 fpectacles des Gladiateurs & le combat des Bœufs. C'est pourquoy l'on n'en
 voit qu'en des lieux où les Romains ont fait plus de séjour & où ils ont
 fait de grandes marques de leur magnificence Romaine -, A peine en
 nous restent de notre France, l'on voit encore des débris de ces Amphithéâtres
 dans les Villes de Nîmes, d'Arles, de Bourdeaux, aux Arènes de Nîmes
 en Poitou, au Village de Douvay. qui ont été remarqués par le docteur Lipf^{ius} en
 son Livre des Amphithéâtres qui (ont hors la Ville de Rome, au nombre
 de 12. uels il en a mis des Aïeux de Bourges, s'il en eût
 connu (!.ince. Tous ces Amphithéâtres s'appellent Arènes, ou Foyers des
 Arcens. jtim^{us} Af/A/inMiF, Crfvri, >^{us} r«ff4 chez les Latins ûgnifient
 l'anti^{quité}. echofe. Il cil ib Columen incertain quand notre Amphithéâtre a été
 ruiné, (i nous ne vou'ons dire avec Chau^{ssier} "■" f* meaii, qnce'cft par
 Didier Comte de Blois qui Hât de p.r.mds ravagss aux environs de cette Ville
 du teins •, de Châlperic, ou (uivre la Tradition du PaVs. qui porte que notre
 Amphithéâtre fut abatu vers l'an 850, *^'^'^ paorcoartrairclaGrolleTour
 de ces ruines. On voyoit qu'il en foit. l on en voyoit encore des vertiges appa- 7*
 rens lors de la rédaction de notre Coutume l'an 1539 puis que en l'ArMo.
 des Setvitud. clledticnd de ijty'^' ponct aucunes immondices en la Folie des
 Arènes, &: en l'an 1546. les A (fies des Apôtres y furent rc- j^j^, (tcfentés
 durant quatorze joars par plusieurs notables L^{ouis}geois de cette Ville 11 crt
 certain que la Folle. du Atens fut comblée Se aplaniée en l'an 1610. pour y
 faire la Place du Marche, & que l'on trouva plus j^j^'^ inK*vcftiges &
 marques de l'Amphithéâtre. Cette Place crt à pricnt appelée la Place de

Bourbon, parce qu'il fut applani & le Marché transféré en son lieu sous le
gouvernement de M Henry de Bourbon II. d'abord, Prince de Condé. L'empereur
Du Monastère de l'Annonciade : Chancelier ETRE XXXIX Adame Jeahmeoe
Frahb est Fondateur de tout l'Ordre, appelé des dix Vertus ou de
l'Annonciade, & du Couvent de à ourges. qui fut le (premier & le Second) de
l'Ordre, lui fut

The text on this page is estimated to be only 12.03% accurate

* ii^6 HISTOIRE DE mERRT, açlfcci <Ic bljirr><i ^59\$. fit
pjpuiVwrçtien JesMcie 4ncelle«e Rcligieiifcs , leur Dica-hcoreufe Ponda>
ii, î ! : ' cad ' Mjî,i;rç»aiî;»cç la î'jfoilic UvUy.par ContraiVdu i^. de
NoT.En|a mcrac a..; cQitt'i inafaRçglcf<ÛF"ndacton,^af Lcares du moi* lie
DcccmbeccfaivaAt. hlle r.itiHA^^dclajtle.ncni de M»zicic<.5c Icuï dçnoa la
Terre lic Bailly-Monct, PitcoifllJ'Omery , fle qncl.^ucsRenTct.j^'tr LcrtreN
du lope & Fvte d« la l'rcle.naiionde N. Dainci,04 &pac (un Tctbmentdu 10
icjjuv.ca Utncnioanni-c elle ctoificli^^pultmcen l'Ejiliic Je faRcli^ioadcU
V. Maticpai clicfoi|* Cil c^;tc Villw, dedans *< Chœ'irdes Strars, afin
qu'elle» jniart' nt plmfauvent Dicupour elle Elle or-' diinna qu'avanc f ontc»
(.hol'cs Anne de France fa S<L-ur, qu'elle inftuuoit h:riticcc, U apiez elle (a
Nicc« (j l-ille, aCtompUlledt la Religion.au e as qu elle ne l'eut fait 4c
accomi^ly avant l'a nioti , & ^uc têt Rdfigi«a^ fcs fu'Tvni rervicctdc \ oa 600
li'^. à quoy elle «if.'âa tousics biens. Elle obligea fes Rcligieufci
«IcCeliîbici à pcfpciu'té dix Obus dansles Oclave» dcidix Fûcs de ta V
Matiç , avec grandes Melici de i(rfNiriM vigiles dc9. Levons pour lerepos
de Ion an^c, comme de leur Fundauicc, & pouclet amesda R07 Louis (on
percde UReincCharlotte lamerc.du Rpy Chai les Ton frerc,â:gcncralenient
de toutfcs Aacctcos. jljiîi. Le Coip» de cette l'ainte l'tincefl-; f<it inhumé
fdon fon Ordonnance dans IcChirur des Religirufes, d'où ilfut iiii l'an
iv^i.pac iioisfoldits des Tioujrcs commandccspac IcScigneurd Yvoy,dcla
Coraptigiic de '.Manchet, qui le hient brûler publicquemr. I II. ■ ■ ^ • ■ ■
~ . • Du Palais de Jatjucs-Caur. J CHAflisi XL \ Q U £S*CO£U R.
ArefniKt An R07 Chailcs .VII. ijraoc aqu» it Tout de laChininefit
coDftruiieiuK autre Toqi iciùcoop plai belle que celle de la Chaoîrée.Si
cntie U« dcaxna Paltiiquicll ane dci bellei Maifont patiicnlictes da I elle
lelereeiî Ficf du B.o)r4(a p'orkiirt Airietc-firft , eatr'anires laOlmc deBlcd&
auticschofet deeimabtct dria j nie Soljnçc (t'Hôtelde Villemeoard * qnrlque»
Terre» cndependanceti 1» cînquiêiriepaitiedelanileBscdc VUlela quati '^Tie
partie de» giolies Kmcnai-'k Diiiet de Marmagocf i la qQainéme Q^riic do
MouUo de ViUiect, Patoil^ I GcQif(e«i<)i;*itc Arpcns de Preienla l'aine J'
\uiotaa) let Oiinet d: Bled St Vin deli P^roiflc faiot Doulcbaïd i IjS C*.";u >
<c(ulec, plulicvti piçcrs de Terre dans let Patoiflt» de \ *ii<tm d'Aui'ioy 8t
de \$. Eloïde Gi i la quatrième pat» tjedr li Dinit de ^au»i^ot , le Fief Je
Babi'oDe n plaûeut» Terres artirt» en la Paroiirc d'Omoj. le ChrzaU

Rouirean.le Cbeial» Ma ltQ% le Chezal i)Ioadeaa,la moitié delà
 MaifonSeigacuiialede Palm, dctMoullos, Pcicbeties , Eaod* &Tenes Aipt
 f'ijniei. _ 1 M V t • •ire a^at» CaurConfceller.ArgeDiirtciiRoy ChatlesVII.
 aqaiçceFiefdelcanBclio.poatdoazeceniEcatvIeiU > * rat» foB dt
 foixin'cijujueau Mi»'ç. en prrfcocode Cliiftciu-fott Nuriire Royal \ Hoorgei
 lan 144}. tt j bâtit le fupetbe Palaj» , que n:iu» y »oYons àptel'cnt , qoi
 cou(afiiTingt»-quiniemilli»rei pour Ictmurjiilet fculemeat. Les Aimct de fa
 Maifoo fe »oicnc enrlufieuf»lieuxa»eccciteDc«iie :A TailliosCoearf tico
 impoinbU. MefliieGeofrojCaarfon tiU déqualifie Che^ tllicr Seii;ncutde la
 Chjullfc f^^** CceutfonFiUtendideFiefdelaCbaaffiel Antoine Tutpio
 EcoyerHear de Notay, la fommc de quinze milliyief
 qQiaii:attatide»clout\$noit& quaione aanet de Catnclo.t.pat Couirat duS.
 Oûobre noi. Claude Totpin en^toic leigneai fl"^* l'an KJÇ «c aptcily Franc
 JnCliambeUauCommilTaite de» Gueircj.i.caufi de Claude Turpin fa
 feromc.M. Claude rAube(i»inc Se(»«»)ted!Eiatl'aq«ii«leii. Décembre uu ide
 François Chambellan ficor de la Gateone , 8c de ^eao deSanzay, fient
 duMoo» ll.l. let, t5aété»en<lar»arOccret iu: M."i>arlcadel"Auberpine,
 Marqoitdc Château neuf, «t ajugéi M.Iean BaptiftCoibett Mi. p'ft'ted'Etactl
 M.May i'67* qui ladeUilTa au M«itei& Eckevint de Boutfi^f t le
)0.|an.i<Jieeqai fotaccepte en rAfTembUedei Hibirant U- 18 fertier tonani,»
 la charge d'au écu d'or de Cem arjnucl entera le MarqaiUt de Châicauneaf k
 d'en (oatoit af Siitoejif Cliiieji-ntufBiiçhijquo m'uriion de Maircde Eourge»
 de 4 en4 aniooe Medailled'atjçentdtTaleutdedixh» fof rondcscôter
 delaqae'.leferoatlîJ Arme»da Ma-qu » de Chateauneuf s de l'aune . celle» de
 la Ville de Bourges . avec I* Infcnptinn du Nom du Jcigoeur de
 Cbi:eau.ncuf , irdn Maire dei Ville » «£ outre moyennant tieatc-tiois
 milliTtes de de^ d'Entrée .psrdtTint Monfâc V deBeaufais,
 No:aire»auChiieletdePati». De l'Hôpital General, CH*riTiis XLI. LA
 Ponlatiou del'HApitalGeni>ril(istrerolaëca l'AiTemblécUiMaite, Echevins
 tcTrenre deux Confeillers te Notables e,>la Miitoii de Vilêlc 4 Devemb t£|7
 pont jirc établi en la Maifon de la Saoté,horsla Ville, prezla Foniainv de
 S.Aq»IfiU. e.citit. leil'oneideS-"n»é * de S. Atnbroile. La cl .rtutetntut
 lairequirqae teint aprez par Ici chantez dei patticnlictt L'année
 fui»aDt<|eiPaa»re» y furent tenirtmé»,* rEubli!lenientaéifco'tifirm«î par
 Patentes du Roy da mois de Decemb, IÉ»> irjiArée»ati Parlemtoi lct7.
 dr^ao»!" 1671. cnla Chambre detCompte» le S. d'Avril loi»jnt. ifSy. j.^j,
 Jei'l avillon» liié Lânaon iléprn» de M. Anne i<e VaniaJoot Atchevéquei Se

l'autre, par la liberslici dtt (îeac de BatÎû7^ . ioadeVou:ay. Let Pauftei ne
 fobfiHcof q«c <<e»a<<re&nei & chatitîsdei risbicanî ' - Lc*Oir(dteorf
 pr'imitif^ r><>t M l'Atcbeicque it les Mi|teaſ ttheviot , qui nomment quatre
 A rlminiftateurs Eceleſiaſt^' quei.Çc huit i^aujUCf , & 401 Ibulle^
 Rejleir.eni ^our le Goufetoemcn: & AdmioiAration de l'Hôpital de» PaoTiei
 " Du prieuré de piint Paul, CHArITBa XLII. CF.PrK'i: frc rnoit iirr.ême
 Fondaitiee que le Chapitre de Monietmoy«nirça*oi(Sle Cuftadiote, laquelle
 le fit bittr faut 1* Rctfoeife Oa^obcrr, <'ous le Hont.&c^i de S. iulpice
 XXXI.de no» Archevêques, pour y établir d et Keligieufes ,
 aufâ%clle«deiRcti|!ivJ*^""<=i'f""- " Conveatecl&PatoiHîaldatemtdei)'apea
 Pafcbal II.Calixtc II Anaſtaſe IV.Adiiets IV. A'exinife III Lu:e III' Celeltin
 III. Innocent lit. commeilparoiî parles Rultci poutl'Abbave de Deolt.anx
 Abbé 6c Rciicicnx.'dtl»f]Jellele« Areh-rtéque» de Hourge» en ont déla'ilTé
 le Patronage Le l'tteuré ti l'Ealife furent •oiietement rui(icsPaniUi
 ChiiippesLabbc fieuc de Chimperand Conleillec an Prefidtal aſut bâiir la
 Cbappelle qucl'oa y voitanjoutdliuy , pcnlaotquefom-iU Jean]aque« Labbe
 tneioitTiiulaite. Du Prieuré de Saint Fuirent, C n A F I T R I XLII I. T
 *EotriE (Je s. FutofntaètébiiiehorilciMursdcl'aacieaoeVille , Scait^
 renfermée dans les nonreauz Mufs^ilt Xi^puti Pat troiflement "de la ViUe.
 Elle eſt dédiée à S. Fuirent depuis que fon Coip» y a été apporté dez le
 Regoe de Dagobcic IX, àa nom fc'onla Légende ancienne qui ſe lir dan»
 cette Ej^life . où'aFfcde la Trantlaiioode ce Saint (« célèbre tous le« aijtle
 i.dc May.Clle étott autrefoitdeïcrrieparles Cbaooioei Regnli:rsde l'Ordre de
 S. Augnliin, (oui un Prient CoafenIVl.qui T étoii envoyépar le» Abbeâc
 Religieux de Pleinpicd Mai» le Duc Jean ayant &it aaoeser le Revenu de ce
 frieuré à Ja faîrite Cbappelle de (en PaUiJ, U o'eſt plut demeuré dius cettç
 Eglife qa un Cnré.^ui porte le nom de Piieur , ac qui delcxl JaPatotOç. i

The text on this page is estimated to be only 20.88% accurate

t3T HISTOIR E DE B E R R Y LIVRE. TROIS! S' M E, Des
Privilèges des Maires, Echevins, Bourgeois 5c Habitans de Bourges, 4a lilde
Chronologique des Prud** hommes. Maires , Gchevins , depuis 14.02.
jusques à prefenc, & ce qui s'est païc de remarquable en leur tcms. Des
Trud'homms. CHAPITRE I. A Ville de Bourges ctoit autrefois gouvernée
par quatre Prud'hommes. qu» croient clûs par les Bourgeois, &: aufquels le
jour de l'Election ils pilToienc Procuration pour Ir Gouvernement de la Ville
ôc des Alf.ircs Communes. La preuve en pruc erre tirée de la Charte de
Louis le jeune de l'an 117J. Dontc fer prebot homines Sitnris mdnenti
yfecundum ViU* Confuetudinem fit }udiutum..S)C de la Charte de Louis
VIII de l'an 1114. toftquam per probes homines ipjtus Civiuiis, ad ifuo!
omn 'u judicin ViUi ejufdem & (cptcnji àb dntt^uo di^fcuntur yrtincre ,
judicatum fuerit. Chaumcau rapporte plufieurs Jugemens tendus par les
Prud'- î* bomms &c par les Bourgeois. Les anciennes Coutumes de Berry
que j'ay donuccs au public nous en foumilTent dei témoignnges
authentiques , aufli bien que l'ancienne de Bour<^ ^\\x Art. I. 1. 5. 4. 7. du
Titre i. pat Icfquels la connoirance & Jugement de toutes . Civiles &
Crimincles appirtenoit aux Bourgeois, fans que le Bailly de Berry &: lé P.
Bourges puffenc prétendre autre chofc que l'Inftrufion ,ctans tenus de
renvoyer le Jui;cir.:iit aux Bourgeois en Matière Civile, s ils en étoient
requis > 5£ en Matière CrimtnFr, foit qu'ils en fuflent requis ou non. Ce
qui s'obfctvoit même fous la premiarc Race d<f nos Roix , comme nous
l'apprenons de ce Partage de Grégoire de Touts: .^idatu Lib.i.d« tnnfore
Ftiicit ^pi/cc^i , vicin\$s fues tjuodam pro criminc impettbât ejncfcum
pUtumque verhij ^'^^f; pncanbin bcefTfret , *c %dicio publiée prpvocarer ,
deertium ejl Senttntii Primorum Vrhis , •/ fe4d) hac nexu qui im^ettbâtHr
Sacrtmento purgaret. .1 f De L'Infittution- des Alaires Echevins. ChapitreIL
LEs quatre Prud'hommes ont eu le Gouvernement de la Ville jufqu*eh fait
1474. que le Roy Louis XI- par fcs Lettres Patentes données à Senlis le 14.
de May. àcaufc Jç la mauvaifcPolicc, ordre &: Gouvernement, qui pat le
pafle avoic etc en la VULc , U 9 S

The text on this page is estimated to be only 25.97% accurate

t3« HISrOIRE DE ^EKRT, caufe d'une fcdirion qui fut faite contre fcs Officiers pour l'Elcdion des Prud'hommes, en voulue chinger le Gouvernement : il ordonna à cette hn que la Ville fe oit dr>rcn:ivioc gouvernée , en bon Ordre , Police , Union &: Gouvernement , p.ir un Maire & douze Ecbcvim annuels, U qui feroient à chacun an nomn^ics par fa Majcdc , aufqucls il donne plein pouvoir & autorité de traiter, conduire & gouverner les Affaires Communes de la Ville, & de l'entretenir en bon Ordre, Police Se Gouvernement. Btjmtfhgit dî ces fnots Maire , Echevins. Chapitre III. LE Maire eft le Chef & Prefident des Magiftrats populaires , appelé, M«*/>r dans nos anciennes Coutumes, M'jor popitU dans Grégoire àc Tomsî <juaf{ frtmus Cur'u muHtciptlis , ut in S^natu Prinçtps Senatûs , félon la remarque de M Cii)JS , L. 33. C. de Dtcursionibus ^ qui Pdter & Difcn/or PUhis ^ ijni Parentis vtcem fltbi exhibet. Il eft appelé dans les Loix drs Vifigots , M^jor in loco , (j\Ujor VilU , Ith. p. tir t. c. /. tit. xof. Autres dérivent ce mot d- rA41«niand , tMeyer ou M*yer. Chbppm Lib.). de Doman. tit. 20 n. 4. Il y a diverfcsc Ecymologies du mot Echevih. Cujas//^ . / de Feud le tire de l'Hébreu, Scâhinorm ntriea tffi Judicum , tjttod retinuimus ex Hehuica Lingua dtflexum. Ce que fnt Choppin lihr 3- de Domda. fit. 20. n. 4, Ragucan le tire des mots Allemands , Sctffer , ^caffen, Seaper. Lindevhrogiur in Lexic. a njêce Germv%ica Scepens , qui fignific Juge, fuivanc ce Paffige d'Hincmar. Bp. 4- c. 14- iV'e contra Capitulum Domini imper. Ktrolt , ut ntmo éd. MdUum vel âd PUcitur cogtetur venire ^ nifi Scaèini , ijui CéUt/im/itam qu/rit , & eut eju/tritur. Et on le trouve foùvent ba cette fignificatiou dans Iç' anciennes Loix. Scabini à miffis J>omi*»cis elij^éBt'âr, 'cép.j. tit. \$3. Scahini bini eiigendi ^ maU ejiciettdi . Lcng. 2. tit 40. Sc«biKr ji^rgptcr muntru, almmve ob csufan injafle jvdicat/erint. t f^ov. ^ap. ltb.4. tit. 7/. Pafquier ti hi que c'cft un mot François. Loyfcâu Liv. y. des Offic ch. 7 dit qu'il rft tiré du mot Ef-h-v-rr \ pah:equc c'cft à eux à efcheverou éviter le dommage de leur \i\\c:Videre ne quid djtnni geffrubl. capiét. M.. CithcTinotlc tivr à Epi/cofinus, Qaoy qu'il en foie, les Maires &c Prévôts des Marchands, Ethevins . Confuls , JuMts, Pairs, Gouverneurs , Capiteux, que le Concile de Limoges appelé, Capita PopuUrum, font parmy nous les M-giftrats du Peuple , qui ont le fom. Intendance & Gouvernement des Villes fit dc5 Affaires communes, qui femblent avoir quelque rapport à ceuxqueles Romains appclcient

Defenjores Phbis^ Duumviros^Mdgiflratus municipales, quoique
 néanmoins il y ait beaucoup de chofes différentes. P îDf l'SIUhon des AI
 aire & Et he vin s. Chapitre IV. A R le premier Etabliflement de la Mairie &
 Echevinage , en vertu des Lemes Pa_ tentes du Roy Louis XI. en datte du
 mois de May 1474. Maire & les u. Echevins ne devoi-nt exetcet leur Charge
 qu'un an, aprcz lequel autres dévoient être mis Sc iordonuCi en leur place
 par le Roy qui s'en ctoir refervcla nomination. Ce qui fut ciiangc par autres
 Lettres du mois de Juin en la même année , par Icfquelles le même Roy
 ordonne ^u'i U fin de la première année de leur Création le Maire & fix des
 douze Echevins chmgeroient fie en ferciient élus de nouveaux. &c les fix
 autres demeureroient jufqu'à l'anticc hiivante, pour aprendre aux nouveaux
 Ir Gouvernement delà Ville. L'Elcxiioii*fe failçit par le Maire & les Hcvin s
 , chacun dcfcuels , aprcz le ferment prêté de nommer les plus capables Bc
 Utiles pour la Charge de Maire & Echevins, nmmmoi: quatre perfonnes pour
 luy fuccedir; dont les Noms écoient envoyés à fa Majefté pour en choifir ,
 Se élire ceux qu" bon luy fembloit, pour remplir le» Places du Maire & des
 fix Ech -vins qui fortoient d^ Charge ^ 6c ceux qui ctoi-nt c!ûs& nommes
 par le Rov> étoienC mis en pofteftion par leurs PrcdccelfeurST, aprcz avoir
 fait le Serment folemnel fur les faintes Evangiles de bien régir & gouverner
 en bonne Police les Affaires de la Ville , pour le fcrvice du Roy & au bien &
 utilité de la Ville. 14IJ? - Crs^Leïçics ont été exécutée» pendant huit années
 feulement, car en Tan 14^^. fc Mai t* fut ô c 6C les Echevins réduits à
 quatre, qui ctoit le nombre des anciens Prud'homme & le dioK de les élire
 donne à tous Icj Habitans de cette Ville en A/fcmbiéc gncralc En

The text on this page is estimated to be only 23.14% accurate

L l y R E I l I. J'anncc 1487. le Roy Charles VIII. confirma les
Privilèges nccordés par le Roy Ton Perc. 14S7. aux Echcvms de la V.lle de
Bourges U rcduaion d iceux i quncrc. dor.c il per.n.c l'E e' a.on W le peuple
Ces Lettres font rapportées dans celleî de Confirmation du Roy Louis Xm.
de Un i634 mais les Originaux furent brûles auflî bien que des Chartes
preccdeutes^dans le déplorable Incendie qui atfl.gea en la V.Uc la
nicmeannéc i4S7.Cluuirfeau en for. H.ftoire L.v. Clwp. xc Ragueau fur la
Coutume de Berry. T.t. 1 Art. 4. Ttic niJln,"*" m'" par quatre Echevins fans
Maire, jurqu'en l'an 1491. que «os Mi^i\ T^^"r ?" r . ^ P""Poi ^""^
Gouverneurs fuLt en nornbrç impair u caufe de a grande facile qu ont les
hommes à fc contranef les uns les autres fc poull TkS^Jw ^ ^--""^<^n^
l'EI^Ûion qui fe faifo^c er. l Airemb.cc générale fc fit par les Confeillers de
Ville, âpermiſſion d'élire un Maire fuivant les Statuts & Rcg lemens qui
ayo.ent été drelTés par quatorze notab es Bouraèois: qui furent a cette fin
choibs & nommés en rAflfemblée générale, tenue le Mars^pardevant M.
Pierre de Gannay Bailly de Berry Icfqueîs Statuts fure'nt autonfés' par Te
Roy par Lettres Patentes , données à Pans au mois d'Avnl en la même înn e
II ^ rK-T " jo"^ faint Pierre un Maire, qui feroic le PreGden a. Chef des
quatre Echeyms Et pour obvier aux fubornations & abus qui pourroieñc ctre
commis au fait de l'Eleaion des Echevins dans rAlVemblée générale des
Hab comme il avoïc cte fait par le pallé , à caufe que le Peuple qui affiſtoit à
l Eiraion fi biO-oit lurprendre a, briguer par ceux qui afpiroient à ces
Charges . -l permet de f ire 'fi! fléte'Se Lnr "k' fu^ ^ ^'^T ^""^ ^ .manche
précédent fnn l Tr f w chaque Echevin CD Ton Quartier feroit affembler à
cry public 6c fon de Trompe les H.bitans de (on Quartier de tous les Er.ts .
&: en fa prefeucc feroit l ' Ona^rne^T^" Perſonnages pour Confeillers de
Ville & Elcftcurs. L'AVembléc pour» le Quartier de Bourbon fc f.it en la
grande Salle de l'Hôtel de Ville. Pour le Quarguftins. Les Confeillers
doivent écre notables Habitans. comme Officiers du Roy Avoirs Bourgeois
6C Marchands non fa.fans œuvres mécaniques ; Se ainſ. tous les Gens de
Go2 IL "Us^°u7r Tl.'^^^l' quoy qu'ils ayer,c voix adivc à l'Elcaion des huit
I. Mn r " L« hu« Confeillers de chaque Quartier fe trouvent en la grande
Salle de L^Iebre en r j Pi«rc i iï^f heures du matin , aprfz la MelTc qui fc
célèbre en l Eglifc des PP.Carmcs, où les Maire.Echevins afllftont. Lefquels
Confeillers fufanc en tout le nombre de trente-deux , affcmblés en l'Hôtel de

Ville avec les Ma're A n W ' ' ^^^^"^^" ^ ^"^^^"^^ ^ Concierge de la Ville en
 prVfence 'rür' fon Lieutenant Genetal, ou autre Officier ^elon lord e du
 Tabl^^^^^^^^ qui prefide a l Afremblec . a laquelle affiftent les Avocats &
 Procureurs du Roy , proccKille V'r/e n ? ^"l:""" "^^^" ^ ^l^-' ^ette
 Eleûion^ eV Te ll Vt part panT l'Alfemblée générale , comme il avoic été
 obf«cl,^"î^'v n! "^^î ^'t' que le premier EtabHlTement avoic été ch . & qu au
 heu d un MaireJS. de douze Echevins il n'étoit demeuré que quatre
 Err^rir"""""" r" f-^n^ Maire , ce qu'il faut inLire des niri ' r^"»! H^buans
 demandèrent au Roy permiffion d'élire ua outre les quatre Echevins . A'
 nii'ilc <.vn,^r-,,, ^ j—.... il. » 1 , ... Lettres de Louis XI. & que le Droit
 d'cgnerale ; néanmoins nous ne trouT . ^ I • *«iwwiun.v, tciiciaic ;
 néanmoins nous ne trouvonsaucunes Lettres Patentes ou Chartes qui ayent
 autorifé c; changen^nt & il^uc m"m ^" ""^«^'^ P""*"" avec dfverfes autres
 Pièces ins le grï^d Feu t^S^Vf r P^o^o^ Maire pendant les annécî \caff\
 ""^ Tkİ" ' feulement quatre Echevins; ce qui montre que la Charte au.
 fupçrimoK le Maire &:reda,foit les Echevins à quatre, a^té executcl Ce qui
 cft confirme par un Aù, pare en prefence de Rodilhon Notaâe le Mars ,49..
 qu.?i mention de quatre Echevins" & de l'Affemblcc générale du zj. des
 mêmes mois

The text on this page is estimated to be only 29.73% accurate

J40 HISTOIRE DE BEKET, Le tems de la Mairie & Echrvinage efi de deux ans. Chapitre V. «474' ¥3 A R les Lettres Patentes de Loiiis X I. du mois de May 1474. les Charges de Maire, X Echevins, ctoient Annales. Par celle du même Roy du mois de Juin en la même année Cx des douze Echcvms dévoient être clûs en une année» &c fiK en l'auac , &: excicer leur Charges pendant deux ans, afin que les anciens appriQent &: inftrujfilient les nouveaux du Gouvernement de la Ville i fij ainfi les Elections fe dévoient faire ahcmari1491. vement, Si les élus continuer leurs Charges deux ans. Par les Patentes de Charles VIII. de l'an 1491. les Maire Echevins doivent être clûs pour un an > &: peuvent être continués 'pour une autre année, & non plus. Depuis ce tems l'ufage a éré de continuer les Maire & Echevins pour deux ans, ^ ^oar ce l'on élit les Echevins pour les QMirtiers de Boutbba &: de Saint Suh picc une année : &: la fuivhnte les Echevins pour les Qu irtiers d' Auron t de S. Pri ▼c, afin qu'ils ne forcent pas tous enfemble de Charge, & que les anciens puillent inftruire les nouveaux Elus. Et quoique par les Lettres de Cliarles VIII. ils puifl fent être continués une année & non davantage 5 néanmoins Tufage a fouvent été contraire , les Maire tc Echevins ayant par fois été continués jufques à trois & quacrc ans. Cela fc vérifie par la Matricule des Maire &: Echevins , qui nous apprend que Bemarijoj. din Bochetçl Secrétaire du Roy , a exercé la Charge de Maire pendant les années 150^. ijof. 1506. IJ07. Jean Pain &: Pierre Ribaut celles d'Echcvins les mêmes années. IJ07» Etienne Hoiiec a été continué Maire jufques à quatre années , depuis l'année lyiy. lyif. iufques en l'innée iy»8. Nicolas Bigot, Etienne Poirier , ont été confirmés dans iji». les Charges d'Echevins pendant les années iyi8. 1519. rjzo. Jean Pcnin Sieur des 19' Brortcs a cté Maire trois ans. Jean le Clerc, Clurles Fiadet Echevins pendant le mcmc lyri. tems lyii. 1511.1513. Guillaume de Boifrouvray, Guillaume Luillier ont exercé les Charlytr.zj ges d'Echevin ez années 1511, 1513. 1514. Gilles Hcurtault celle d'Echcvin durant les an15*1. nées 1561. 15^3. 1564. Jean Gougnon Sicur deCloix , durant les années 1571. 1573. 1574. 13.14 François le Maréchal fleur de Corbet &: de Lafley, a été continué Maire les années 1561. 1577. 1578. 1579. & depuis pendant les années I586.1587. 1588. Robert Damours S.d'Hicr^4- ^f, a été Maire pendant quatre années depuis 1581. jufques en 1585. inclufivcmnt. Jean 1572.. Bidault Sicur dcG/:rmigny, durant quatre années , depuis i5î^i.

fufques en 1594. Etienne 73 74- Bigot S. d'Ormoy a été Echevin durant
 trois années 1591 15[^]3. 15[^]4. Robett Garnier, du 1577* tant cinq années ,
 depuis 1588. jufques en 1593. Daniel Millet Maire, Gabriel Mancron, 78
 79' Jean Bienvenu Echevins ont porté les Robbes Confulaires pendant trois
 ans, 1607. léos! 1586. 1609. Pierre Paulin Echevin pendant cinq ans ,
 depuis 1608. jufques en 1614. Loiiis Fou87. 88. câulr a prorogé fon Mairat
 trois années 1614. &: les deux fuivantes. Antoine Bigot pen 1571. dint
 quatre années depuis 1636 jufques en 1641. Henry le Bègue a continué fon
 Mjirac 1581. pendant trois aru. Robert Hodeau pendant quatre, ic Clément
 Agatd pendant trois ans. lyji- Ceux qui veulent accorder les Lettres de
 Charles VIII. avec cet ufage , difent qaê &c. quand elles permettent de
 continuer les Maire ic Echevins cnc année & non plus , cela /entend que l'on
 ne peut continuer que pour un an chaque fois 5 &: que les mêmes qti ont
 été continues une féconde année, quand clic cft expirée, le peuvent cccunc
 troificne, & la troificme expirée, le peuvent être une quatrième année.
 Qiioyqu'il en foit il cft ceruin que les continuations poar pliK de deux ans
 font extraordinaires, 6c routes fondées fur des rai/bns particulières ; comme
 auflî les dcftitutions avant les deux ans font rares, K n'ont été faites que peu
 fouvent, dans des tems de troubles , de Brigues 5c de Monopoles, & pour
 des raifons particulières, comme l'on peutcolliger de nos Annales. Jean
 Lalemantlà Maire l'an 1510. ne fut pas continué en 1511. parce qu'ay.int
 été éourvû de la Charge de Receveur G cnetal co Languedoc, il s'y retira
 pour l'exercer, rierre Laubier mourut la première atwiéc de fon Echevinage
 1541. Antoine Dcdril ayant ité clûl'an '550. fe rcrrira avant le tems qu'il pût
 éttecoponué , &abandonMi la Ville. Nicolas Riglet , Pierre Audet ,
 Guillaume Thomafleau , Je.m Mifery , & François Hcineré élus Maire &
 Echevins l'an 1561. furent dcftitués la même année 1 mais cela fut fait
 pendant les Guerres de la Religion > auflî les mémos avoient-ils dcftitué
 fans caufe les fîpurs Lalcman, leMarffcial & Ragueau, élu\$ l'année
 précédente. Guillaume Alabac Echevin l'an 1544. Jaques Bohecel Maire
 l'an 1551. Jean Jaupitre Echevin l'an J55zjaqvic« Vctclay en Jj8j. Joaa du
 Chcvrc en 1586. Jean Jaques Jaupitre eu 1605. Etienne Mercier fie À

LIVRE II L 14.1 Jean Foucault en 1614 n'ont exercé leurs Charges que pendant un an , pour des rooif; particuliers » aulFi bien que Jean Brevillet , Pierre Boiu , François Gervajfc, Echcviat en 1616. C ' Bolacre en 1611. Germain le Large en 1615. Charles Brucrc en 1611. SûClaa^ de Rc^i i . Jean CLenon, nomme en 1619. n'a exercé qu'un an la Charge d'Eche- ijt. vin , parce qu'il avoit été fubrogc.au lieu d'Ecienne de la Garde , decedé en la première IC^Î» année de fa Ciiargc. Claude le Voyer & Denis le Fer Receveurs gneraux^Echcvins en Se 16ji. partagèrent volontairement l honneur du Confulat, & ainfi n'ont été Echc-, 16t9vios que chacun leur année. Claude Biet, Pierre Périt, François Cholet élus l'an 1649. ne furent continués à caufe des troubles, defordres, Se mouvemens de la Province , & i^jt. lors qu'en pleine paix les Elefteurs par caprice ont voulu avant les deux ans changer leurs 164y« Magiftrats , ils ont été rétablis. Jean Toubeaâ ne l'a été qu'un an & huit jours, ayant été continué, nuis étant mort à Paris,oiul ctoitdeputépour les Affaires de la Ville. Des Eleéfions à jours extraordinaires, ChautreVI. QU A N D il s'eft formé quelque empêchement à l'Eleclion des Maire & Ëchevins, qui fe doit faire le jour de faint Pierre, elle a été remife à un autre jour , comme il fut pratiqué l'an 1666. à caufe des coDteftations furvcnucs pour la Prcfidencce à rAflTcnbléc entre le Lieutenant Criminel & le Lieutenant Particulier au Baillagc. L'Aflcmbléc fut tcimfe, &: 1" Election faite le deuxième de Juillet. Comme pareillement lorſque ceux ^ui avoient été norrunes, font morts durant le cours de leurs Charges , on a- procède À l'Elcûion d'autres perſonnes en leur place à jour extraordinaire. Le Livre des Eledions juſtifie que Pierre de Brciiil élu Maire au jour de faint Pierre 1600- étant decedé peu apres , Jean Lalemant S. du Perreau fut nommé en fa place en l'année Jean C«rdinal qui avoir été nommé Echevin par le Roy , étant en cette Ville le 7. d'Odobre , étant decedé peu aprcz , fut élu en fa place Claude le Large S. de Guilly le 18. Janvier léyi. En l'année 1661. Maurice Bicher s'ctant volontairement demis de KEchevinage, fut élu en fa place le 13. Juillet Jean Danjou Greffier de la Ville. En l'année 166j. Henry Chamillard étant decedc le premier d'Août, fut élu le 9. du raême mois Gaſpard Thumas '^'^* de la Thaumaffierc. Jean Toubeau étant mort le 1. Juillet , fut pourvu à fa place le 1y. du même mois. Ce qui cſt conforme aux Lettres du Roy Charles VIII de l'an 1491. qui ne permet feulement aux Maire, Echcvins & Trente-deux Conſeillers , d'élire les Maire & Echc» v. iis le jour de faint Pierre ; mais encore leur donne

pouvoir de faire, disposer & ordonner de toutes les Affaires qui surviendront en la Ville, pour quelque cause que ce soit. Quelle Affaire plus importante peut survenir en l'année, que de nommer un Maire ou Echevin en la place de celui qui décèdera avant la fin de sa Magistrature ? Et si le Maire : les quatre Echevins mourroient tous en une année , feroit-il raisonnable délaisser la Ville déstituée de Gouverneurs & Magistrats, jusqu'au jour de S. Pierre, plutôt que de s'affaiblir à ; voir extraordinaire , pour nommer des Magistrats en la place de ceux qui feroient décès? Les Maires ^ Echevins élus , contrains ^ accepter leurs Charges, Chapitre VIL CO MM E les Offices de Maires & Echevins des Villes sont des Charges publiques , que chaque Citoyen qui en est jugé capable doit supporter à son tour , il ne faut pas douter que ceux qui sont élus à la pluralité des voix , ne puissent être contrains de les accepter, & de prêter le ferment en tel cas requis , par l'Ordonnance de celui qui préside à l'Assemblée, par toutes voyes ducs & raisonnables, & par Emprisonnement de leurs personnes, \ l'exemple de ceux qui sont nommés en justice Tuteurs aux Corps & Biens des enfants car les Maires & Echevins sont des Tuteurs publics, les Gouverneurs le. Administrateurs des Affaires Communes des Villes , ils peuvent être avec raison contrains par les mêmes voyes que les Tuteurs des particuliers. Nous en trouvons des Exemples dans les Registres de la Ville , qui nous apprennent qu'en 15⁹. Jérôme de Cambellaa Receveur \ 6\$ \ des Tailles fut continué Maire contre son gré, quoiqu'il eût avec instance demandé sa décharge. En l'an 1594. François le Maréchal fut continué Maire pour la troisième année, i^{jj}. 000obfbnc fcs remondapccs, & fut contraint de l'accepter par M^{re} Claude De la Châ- I

IA2 HISTOIRE DE B E KKT, tre Bailly de Berry, qui prefiJa à l'
 AlTcmbléc , M. François DeCambray premier Gonfcillrr au Siège Pr[^]ficial
 aflift.inc avec luy. ' QîlPyQ"[^] Charges foient comparées aux TurcllesJ'on
 n'y rcccvroit pas néanmoins ttrrnéracs excufes ; car ceux qui font âgés de
 70. ans, ou qui ont pluficurs Enfans, font contrains d'accepter ces Charges.
 L. In hohoribus.ff.Tie excufat. wuncr. Toutefois ceux qui ont déjà fait la
 Charge ne doivent pas régulièrement être contrains de l'accrptci une fecon[^]
 de fois , taiit qu'il fe trouve des perfonnes capables qui ne l'ont pas faite. L.
 s[^].ff. T>e Decurtcnibtii. V. }. [^]nnidmtfdum civilia munira indicuntHr. Lih.
 jo. Ccdicis. Lovfcau Tr. des ' Offic. Liv. y. Chap. 7. • Les Mairei doivent
 être natifs de la Ville , & les Echevim Habttans débuts dix ans. Chapitre
 VIII. PA R la refolution de rAflVmbllcc générale des H.ibitans de cette
 Vjllc, tenue par M, Salât Lieutenant General le pénultième de Jum 1451. il
 fut arrêté que nul ne feroit 3 lavcnic élij Maire qu'il ne fut natit de Bourges,
 ce qui a été depuis cxadement obfcrvc. l6ci £[^] P^{***}[^] Lettres du Roy
 hûtcufement régnant, du 10. Odobre 165:1. données à Bourges , Sa Majefté
 coiifirm.nnt l'ancienne Coutume, ordonna qu'à l'avenir il ne- pourra être clii
 en la Charge de Maire aucune pcrfonnc qui ne foit native de cette Ville; &:
 aux Charges d'Echevins aucun qui ne foit natif de cette Ville, ou Habitant en
 icelle dix ans aupuravanc 1669. ce qui a été confirmé par Patentes de l'an
 1669. & par Arrêt du Confcil du 7. Mars 1672. \6fi,* Il [^]-[^][^] douter que
 ceux qui font natifs pes Faux- bourgs, ne foienr ccnfcs natifs de la Ville, In
 Civ:tate enim natus imelligj dtbet \ uquo[^]fue qui in ViCo aut Subutbiê
 Urhis n jMS ejl. Bctrim J[^]. / ». i6. Ant. faberLib. 6. C. btfinnt. 17, & que
 ccluy qui eft Fils d'un Habitant de cette Ville &: né dans un Voyage ou
 Pèlerinage, eft réputé né en cette Ville : Paterne Oriens Domicilium Cr [^]us
 fequitur is , qutm in pere[^]inaticne na/ci cçmigir. Bénins ibid. n- 42- f«[^]i[^]
 àtch loco , Dejin. 2e. Ce que les Maies 6'chevtns doivent faire entrans &
 fortans de Charge. C H A P i't B. É IX. SttÔt que le Maire & les Echevins
 ont été élus, ils font obliges fuivant les Lettres de Charles VIII de faite le
 ferment accoutumé entre les mains du Bailly de Bcrry , ou fon Lieutenant ,
 avant qu'aucunement s'entremettre en . l'exercice de leur Office. La forme
 du Serment eft exprimée par les Lettres de Louis XI. de bien ikloyaument
 régir & gouverner en bonne PoUcc les Affaires de la Ville , pour le fervice
 du Roy, au bien, profit ' & utiliic de la chofe publique de la Ville. ^{^^^} ^{^^^^}
 Aydcz du 18 Décembre 163[^]. fur l'Enregiflrcment des Lct-très du Roy

.Louis XIII- du 9. Mars en la même année , ils font obliges de déclarer
auparavant leur Encreée en l Exercice defdites Charges ; &: à la fortie
d'icellcs, tant au Greffe de l'Eleftion que de l'Hôtel de Ville, s'ils fniendnt
Vivre noblement. Ce qui a été ordonné par autre Arrit de, la même Cour du
14. Mars 1651. à peine de déchéance de leurs *J** Privilèges. Ce qui acte
depuis toujours ponctuellement exécute. De ceux qui ffejidertt aux
tAJfemlflees. Chapitre X. LE Bailly de Berry ou fon Liputcnanc General
prefide aux AfTcmblccs générales de" tous les Habitans , & à l'Affemblée
du jour de S- Pierre pour l'Eleftioh du Maire ôc des Echevins , en fon
abfence le Lieutenant particulier ou plus ancien Confeillcr fuivanc l'ordre
du Tableau- En toutes autres Afrcmblccs des 31- Confeillers & Notables le
Maire a la PrcGdence , l'autorite & puiflânce de conduite à la pluralité des
voix , & à fon refus «u abfcQcc le plus ancien Echcvio. S'il arrive que les
trois Echcvins foietic élus à même i

L I V J i E] L 1 ^ 3 jour, ccluy de Bourbon a la Prendence, mais pour lailT-r la Préfance à l'Echevind'Auroo l'année fuivanic, ccluy de Bourbonnou n'exerce fa Ckarge qu'un an: car la coutume cil que les Echevins de Bourbon & de Saiuc Sulpice changent en même cems } & ceujc d'Auroo & de S- Privé font élus au jour que les deux autres fottenc, & ainft alternative* ment d'année à autre, afin que les Echevins de Bourbon & d'Auron prefident chacun leur année , fçavoir celuy de Bourbon quand il fe trouve l'ancien , & l'année fuivjntc l'Echcrin d'Auron qui fe trouve l'ancienEn l'année i6jt. le S. Lelarge ayant été élu en la place du S. Cardinal Eche vin d'Auron iincuc Séance pendant fes deux années, qu'aprez les Sieurs Gougnon, Rucllé K Montago, qui ctoient plus anciens &: premiers nommes. Néanmoins en i66j. le S. Danjou ayant été élu en I* place du S. Bichec Echevin de Bourbon, qui étoit en tour de prefider la PreGdence luy fut accordée , comme fuccc(iantau lieu du 5 Bicher qui fe demettoit volontairement, & ctoit en tour de prefidct} mais à condirion que le S. Danjou ne demeureroit qu'un an en Charge. En l'année i66y. le S De la Thaumafflere ayant été élu Echevin du Quartier d'Auron, i^o f. en la place du S. Chamillard qui étoit l'ancien Echevin &: en tour de precder , il y eut conteftacion pour la Préfance entre luy & les Sicnrs Catherinot Echevin de S. Privé & le Large Echevm de Bouibon , le S. Cathenhot fe fondoit fur ce qu'il étoit le plus ancien Echevin , le S. Lelarge fur la Prérogative de foh Quartier fur ce qu'il fortiroit dcClurge fans avoir prefidé , & qu'ainfi Ir Qitartier perdroit fon Droit { le S. De la Thaumall'icrc difuit que fuccedantau S. Ch.imillird qui croit l'ancien , il devoit avoir la Pr):fance t pour terminer la conteftaeion , rAfTomblce accorda au S Catherinot la Prefeancc pour les fix remiers mois, au S. Lelarge pour le refte de l'année ; &: pour remettre les chofcs dans l'ancien ordre, que le S. De la Thiumaffiere prrûdcroit l'année fuivante. La même chofe arriva l'année en la prtfonne du S. Dudanjon qui fucceda au S. oubeau qui croit dcedé peu de tems aprez la premicfe année de fa Charge, à Parid oii il ctoit député contre le Fermier des Aydes. . Dt UjurïJdUiion des Maires & Echevins, ChapitreXII. PA Jt. les Lettres Patentes du R.oy Loiiis Xf. qui concicnnenc le premier Etabliffement des Maires &: Echevins» il leur donne totalement la Police , re^rd & Couvtrncment {TiceUe. Par celle du mois de juin il eft dit , qu'ils ont été ctabhS pour traiter , conduire & gouverner les Alfoires de la Ville, *vec tel pouvoir ,/èmbLihle fttjlice. Prérogatives & Prééminences ,

qu'ont ceux des Villes de U Rochelle & de Tours. Lequel ont communément
 la connoissance de toutes Affaires de Police, comme des Baux à Ferme des
 devenus Patrimoniaux & d'Orvroy, des Fortifications, Réparations de Pave
 , Portes, Murs, Pons, Passages; & peuvent faire Statuts & Ordonnances
 sur le Fait des Vivres, Marchandises, Alimens & autres choses qui
 concernent le Fait de Police, Garde & Défense de la Ville & Alfort
 communes d'icelle. Par les mêmes Patentes ils ont pouvoir, pleine puissance
 d'imposer: lever sur toutes les Marchandises qui entrent en la Ville & Faux
 bourgs, jusqu'à la somme de mil livres par an; de lever Subside, &
 de contraindre tous ceux qui à ce sont tenus, par prières & Arrêts de
 Marchandises, & autrement, comme pour les propres débets & affaires du
 Roy. Ils peuvent aussi faire & élire Procureur, Greffier & autres Officiers
 en quoy les Patentes ne les obligent pas de prendre l'avis des Trente-deux
 Conseillers de Ville. Par les Patentes du Roy Charles VIII. de l'an 1491. les
 Maires & Echevins ont fait un règlement, & ont ordonné, sur l'avis
 d'eux & contrainte de la Ville (je Faux-bourgs, touchant le règlement, état &
 Police de la Ville, touchant les Réparations des Ponts & Portes & Chau-
 sées & Nettoyement de la Ville, sur la forme des Editées qui se feront
 de nouvel for surprixe rue/ publiques, pour contraindre à faire Puits &
 Citernes & autres provision d'eaux au-dessus des choses, pour obvier aux
 inconvénients du feu & autres inconvénient & pour éviter les abus
 des Mesures & Moutures des Meuniers sur le fait du poids du
 Pain des 5 livres sur les chairs (Je Poissiers des Bouchers & Toiffonniers,
 Regrattiers (Je Reveteurs de Vêtements, à sur toutes choses concernans
 Vêtements; sur le Sois, Combustibles, Fagots, Timbercais, & Sables, Chau-
 sées & Carredans, & sur toutes Mises & autres choses le fait

The text on this page is estimated to be only 22.55% accurate

24-^ H î s r O î K E D E B E R R T, àe U rcédl^xtUn de U ViiU & Police dictlU ; & aufftde contraindre à faire Guet, dtrde , £. ihéH^tte^ Arr:ere^uels , tous ceux qui de droit o- amienne ujance y feront tenus , toutesfois C^uantes (jaepur It Roy nôtre Jouversin St teneur en fes Opçiirs en Jtta ordonne, Itim dr toucham tûHs tr ihicuns les fbinfj dtjfus decUris & entres comett aht le fait Poltce de U Vitle. U cft vray que par les mêmes P;itentcs ils font obliges de j>)gcr fommairement , de ■pUin ÔC fans dgarc d^ Proccz, & peuvent mulder &: punir les Rebelles par Empnfonnemenc & amcnd" juf }U~s \ foixancc fols tournois & au dcflbus , félon l'exigence à:s cas. M lis conime cette Jarifditiôn étoic trop reftreinte & la fomme de foixante fols trop modique ; ce qui les empcchoit de punir les D^Minquans de peines compétentes , & de corriger les abus des ArtMans &: Gens de Métier j qui fachans qu'ils leroient quittes pour fonc intc Ibl» ► Te îîor? oieht très ficilemcnc à de grands abiis, dcfcuels ils tiroient plus de profit qu; la fomme à laqclle ils pouvoLent cire condamnés par les Juges de Police, Se amfi leur Jurifdidion ctoit éludée, de même qu'autrefois la Loy des douze T.ibles , par ce Ni-'r.Jtiu'; . dont parle AjlugcUc, qui lâchant que pour un foufflet il ne pouvoir çtre condamne q l'en vingt fols d'imendc} prenoit plairtt de fjire des infultes aux Citoyens Komiin*; & à d onner d?s fouffl 'ts, étant alTurc qu'il pouvoir reparer Tinjuic par vin^i fols de niulde. Les Maire & E h vins pour ce fiiiet s'ctant pourvus pardevcrs le Roy Fran'H^ çois I. ils ont obtenu des Lettres Patentes au mois d'Août 1540., par IcfqucUes il kiir cft permis de condamner les, Delinquans & Malverfans au fait de la Teinture, Drap Tic&: autrçs Métiers , en p-ines , muldes & amendes arbitraires, foie par privation de leurs Maîtnffs Se Métiers, E.nprifonnemcnè ou Punition corporelle félon l'exigence des cas. Par les mêmes Lettres le Roy attribue aux Maires &* Echcvins la Rcception, Direction, Correâion des Arts & Métiers, Petmiffion d'ouvrir BcUMqucs'& de travailler publiquement , mettfc & appofct Enfeignes &: Tableaux , d ct.iblir des Vifitcurs , de permettre aux A rti fans de s'afiembler .pour le tut de leurs Méciers l Arts &: Communautés, comme l'on peut coUiger de ces termes •.Voulons fie tous Artifans , tant de M ètiers de Tixetûns tn Drtfs , Toiles ^ Foulons , Tiinturlefs, Tondeurs , tfu'âutres jtuipnt & leur foit loifihle de le/oi^ier en ladite yUle cr Fdux-hour^s de leur Métier , O" d iceltiy tenir Maitrifè , lever Boutiejue & iwvrer ^fi ifon leur fetnble , s U Jent * ce

fupfans. Et pour V expérience de ce font tenus ceux <jui voudront tenir
 tadiie M iltrife, lever Beutitjue & ouvrier de leur Métier y fatre
 fréaUhlement Chef d'auvre^ ^-i fer* vu ér viCiié pat ceux qui attront été
 cmmis par les Maire, ^ Echrvin<:, appelés avec eux deux en trois Maîtres
 du Métier , /è fra la Vifitatton dmdit Chef dauvre en l' Hôtel de ViOe
 pYtJen': les c^iaireô- Echevins, eu deux d'iceux, pour de ce être fait par hs
 Vifiteuts dr Commijjâires leur rapport aux Maire Cr Echevins, e» aux trois
 d iceux en fui^ementileur Serment fur ce prealaOle/Ment refu par le Maire ,
 ou en /in ibfence par le plus ancien Echevinejui prrijidera-, & ft celui tjul
 aura fut ledit Chef d àuvre t'(l trouvé habile & fufffant pour exercer le
 Métier duijuel il aura fat Ch.fdituvre , par le rapprt de ctitx (Jui l auront vâ
 cr vifité y le Procureur de la Vilttjitr ce préalablement oiiy i & en ce cas fera
 reçu Maître par les Mâifedr Echivins. Et pour ce quicdnccrne les peines
 arbitraires, elles refuUent de ces tnots : Foulons & Nous plaît /jne Us
 MaiVedr Eche^tns Us pu'Jpnt condamner en amende arbitraire y Privation
 de leur sté tiers , & Puntion rorporrUe , fi U cm le requiert. Suivant ces
 Patentes les Maires & Echevins fe font roijjours maintenus en lapofTefflon
 de toutes fortes de Jurifdiûion dç Police en cette Ville & Faux-bourgs. Et fi
 le Prevôc Icjy ^ ti voulu troubler.ils y ont été tnaihtenus, incme par
 Sentence tendue par Monlêcur le Prince Henry d« Jâurbon IL du nom,
 Biillv Gouverneur de cette Province , rendue au. \6a6 "âpp'^^t de M- jaques
 Cheilu Clte^nu Dofteurôc ProfclTeur ex Droits le 3, Août 1646. pro' -
 fiôiiéc au Prévôt 5 a<i Procureur du Roy , au Procureur des Affaires
 Communes de la Ville ; lefquels y ont tous aquicfcc , &: l'ont
 volontairement exécutée. Par ccrte Scrrltehce les Maires & Echevins f>nt
 confervés en l'A dminiftration, autorité, & JunfiiAion de Police, par
 prévention, ainfi qu'elle leur eft attribuée par les Lettres Paten. tes du Roy
 Charles VIII de l'an 1481.11 cft dit qu'ils auront la Dire(!lion, Réception &
 CorîerîHon des Arts & Métiers, fuivant les mêmes Patentes & celles
 d'Hrnrj le Grand de l'an. 1601 V ninf» qu'ils avoictit toujours eu & avnient
 encore pour lors QiTils pourront punir ôc mu tler les Delinquans au Fait de
 l.idite Police, Arts &c Métiers, par Êmpnfonnement", peines & amendes
 arbitraires, conformément aux Lettres Patentes du Roy François iL clu tnoi-
 d'Aoûrly^o. Charles IX. de l'an Ufage, Coutume & Poftellion , 'n laquelle
 ils font confirmes pa-- Arreft du 6. Septembre 1640- Que la permiffion des
 Jlux pu*blics Ce donnera pat ic Prévôt ou fofa Licuicnant, ic pat les Maires
 ôiEche^in5 , fans qu'il en pujfto i

L I V R E III. {e ccrc fait ouverture que par la pcrmiſſion des uns
 & des autres , & icelles préalablement obtenues. Qyc les Maire &
 Echevins demeureront conſervés en Tu fa ge & jouiſſance de» PtiCons de
 l'Hôtel de Ville, Portds &; Tours , amfi qu'ils ont accoutume. Par la même
 Sentence, quoy que l'Article 4. Titre des Vignerons en la Coutume de Berry
 attribué l'ouvrmurc des Vendanges, vulgairement appelée Bannie, au Maire
 & Echevins -, néanmoins pour éviter aux dcfordres &c confuſſions avenues
 pour le fait de l'ouverture des VcnAiOges & nomination du Boucher de
 Carême, eſt ordonne que ladite ouverture & nomiluiion du Boucher de
 Carême ſc fera en la Maifon de Ville par les Prévôt ou ſon Licutclunt. Maire
 &: Echevins pour ce a(rcmblcs, en laquelle Afl'cmbléele Prévôt ou ſon
 Lieutenant preſidera , aufdits hâci ſeulement , & non à aucuns autres. Enfin
 cette Sentence porte que le Maire & les Echevins feront le taux du Pain &
 autres Vi«Skuaiſſes & Danrées» ainſi qu'ils ont accoutume i le rapport
 néanmoins des gros Fruits ſc fera au Greffe de la Prevôcé , dont le Greffier
 fera tenu de fournir Extrait aux Maires & Echevins. La Coutume de la
 Province ſerc auſſi de Titre authentique pour juſtifier que la Pdlice
 appartient aux Maires & Echevins art, 36. Tit. des Exccut. Art. 4. Tir. des
 Vignerons , avec les ſcniemiens des Interprètes ſur ces Articles. Chaumeati
 Liv. j- Chap. 15. Les Mairts Ecbe'vins dt Bourges font Juges Royaux ^ et
 'Véritables Q^agtſirats, Chapitre XI ĩ. COMme les Maires & Echevins
 exercent li Jurifdiſtion ic Police ſous l'autorité , conceliion ic permilſion du
 Roy , ils font Juges Royaux> tels qualiſiés par les Patentes oc Charles VIII.
 de l'an 1491. &: les Appellations de leurs .'ugemens relfortilTent au Baillage
 de Berry , ſans qu'ils ſoient tenus de payer aucunes Amendes , parce qu'ils
 font Juges Royaux. Leurs Semences s'exccucnt nonobſtant oppoſitions Se
 appellations quelconques, &c ſans préjudice d'icelles. Pur l'Art. 4. Tit. 2. de
 la Coutume ils jugent les Vioccz Criminels des Citoyens, par & ſous
 l'autorité du Roy, & les Appellations rcffottirtent ſans moyen en la Cour du
 Parlemenr. Partant l'on ne peut nier qu'ils ne ſoi; ht vctiubles Magiſtrats,
 puis qu'ils cbnnoiffent de la Vie &c de la Mort des Bourgeois, ont L Police de
 la Vſſe , &: le Gouvernement çni Tabſence du Gouverneur, la G rde des
 Clefs des Portes de la Ville, l'Ordonnance des Fortifications , de la Garde
 des Portes & Guets Noûrnes , le Droit de donner le Moc du Guet , ic de
 faire tous Adcs de Gouvernement, Juſlice & Police : Se pirtant font de
 véritables Magiſtrats avec Empire, Com.nandement, Jurifdiſtion &: Police

-.Fer} Mé[^]fité[^] tus Municipales , Cr hoc in hù fticiputim efi : N dm Siabtni
 aliarum Civitatum Jimile Imperium a\$ n habett[^] qnamvis fint in aligna
 fotcfàte Rigucan fur l'Art. 4. Tit. i. de b Coutume, ^ufl dms toutes les
 AlTcmblces publiques vont-ils eh même Rang que les Officiers Pre" («baux
 & d.ms Icslieux où les deux Corps ne peuvent palTer de front, le
 premierOfficier du PtcGdial étant palfô , le Maire fuit ; aprrz le fécond
 Officier du Prcfidial pafc, qui eft fuivy du premier Echevin i Se ainfi
 fuccelliveraent les Officiers des deux Corps fc croifcnc De la NcbUjje des
 Maire & Eche'vins, Chapitre XIII. LE Roy Louis XI. par f*<; Entres Pat-nr-
 s , données à Hermcnonville 'au mois de Juin 1474. a accordé le Privil:-ge
 d" NobleT[^] aux Maire & Echevins de cette Ville & ^ leur Lignée Sl
 Pofterité née Sl à naître t*n légitime Mariage , pour être & paffec pour
 Nobles en tous Aélcs Se en tous Li<*ux , Se j[^]mir des Privilèges »
 Franchifes , LiWnés , Prééminences Sl Prérogatives dont ufent les autres
 Nobles du Royaume , jufques à parvenir ik l'Ordre dr Ch.valerie ; en un
 mot, pour joiir de tous les mêmes Droits que les Maires Sc. Echevins de la
 Roch Ile ; Icfquels par Lettres du Roy Charles V. de l'an nji. Ntbilitatù
 fleoaru Btncjîcio gndent ^ (jf tanquam Nohilet ad omnes AElnê Kehilium
 ubiliht admittHntur. Voicy lo ptopr' s termes des Patentes de Loliis XI.
 Ic<mx Vjùrt fir Echevins qui f\$Htdc Prefnt, cr[^]tux tfui le fertnt pour le
 tems à venir, combien ifu'iU nejoient nfjni (strûits de mbU Lt[^]éc, avshs
 tvnoUj & tmblijftns pta ces Prefentt[^] à" dé

The text on this page is estimated to be only 29.52% accurate

r^^ HISTOIRE DE BERKT, pri-jilege de NobUfe^ eux & leur Lignée & Pofftrité , née & à naître en loyal Oifar/age^ levons décorés & décorons , voulons & concédons , que au tems i venir , ils & chacun d'eux , avec toute leur Lignée & Pojltenté née & -i «aitre en loyal Mariage , foient réputés , tenus & eus four Tiobles , & four tels de tous en tous Actes & faits reçus , & (Jue des Privilèges , Fran^ chifes & Libertés tju'ujent les autres Nobles de notre Royaume , ils jouant , ufent & f uijfent vcéiir parvenir à rEi.it de Chevalier en tems cr Hf- Il n'y a point d'Ennoblillemcnc accordé, foit aux Villes Sz Communautés , foie aux Particuliers en termes plus avantageux qucccluy de Bourges, fcmblable à cjlny de la Rochelle, dont voicy les termes : Jffos , Msjorem , Scabinsi & Confiliarios , Ittet ex génère Parentum juorum Nobiles non exiflant , cum eoium Troie nata é" itnfufieTum najlitura nobilitamus , ntc non Nobilitatis flenarÎA henefcio tiaernUbet decor^mus : J'olentes & conce dentés , ut làm ifji uuàm eorum , & cujuhhct if forum tota rtfterifM fro Nobilibus de c^ittro hdear.tur , & ab cn.mlus lanquam taies ad om•us Aâui N obiltum ubAibet admittantur , nec non Privilegiis & Libertatibus Nobi/iitm quioufcumque gaudeant & utântur i quoque fcjjitit cr eii liceat quandocumque & à quocumque et s fïacuerit ^duorafî Cingulo Militari. L'EnnoblifTment de ceux de Tours par Patentes da i4<ii. Rov Louis XI. de l'an 1461. eft cohçu en mêmes termes q^'ie celuy de Bourges. Et quant à i'EnnoblilTmcnc que le Roy accorde aux Particuliers , jl eft ordinairement conçu eu ces tcuncs : Avoni iccluy /r/, enfetnblefts Enfans & toute (a Pofiiri^é çr Lignée^ mâles à- femelles, ne\& à naître , defiendans de luy en loyal Maria^j, de nctre ^ace T^eciale , pleine fuiffaufe & autorité Royale , far ces Prefentes ennebly & ennoblifjons , & tceux décore & deiorons d» Titre honneur de KobUjfe : Foulons & nous fiait que luy , fa Poffterité & Lignée , /oient en tous leurs Faits, Ailes y Be/oiffes &, Négoces cy a f're\^ connus , cenfés & réfutés four 2(o. bles, & en toutes Places & Lieux , en agtnunt cr dehors , joitiffnt de tous Honneurs , Privilèges , Franchifes, Prérrogatives & Prééminences, dont joitiffent & ont accoutumé de joiir à" mjer les autres Nobles de notre Royaume. Par les termes des Lettres Patentes de nos Rois, Si des claufes ordinaires des EnnoblilTmcnSi il paroît qu'en France, quant aux Privilèges , Autorités tc Prééminences , il n'y a aucune diffcrncc entre les Nobles de Ricc Se les Ennoblis. Bacquet en Ton Traité des Francs-fiefs , part. 1. des

Droits d'Ennobli^{IV}. Chap. ii. Tiraqu^U. de Nobilit. c. 6. &: que l'on ne
 pouvoit concéder à nos Maire &: Echevins le Privilège de Noble^{fc} en
 termes plus précis &: plus formels. Les Patent^{es} de Loii^{is} XI. ont été
 registrées tn la Chambre des Comtes &: en la Cour des Généraux des Aydes
 , où elles croient addre^lfées. Se ont été confirmées par les Lettres du Roy
 Charles VI^U. de l'an 1491. Lo^Qis XI. de l'an 1498. François. L de l'an ijij-
 i5j^S. H m y II de l'an ij.yy. François IL iiii⁹- Henry III^L de l'an 1574. Henry
 le Grand «594- Loii^{is} XIII. i6ij. 1634. &: du Roy à pr^r font régnant du mois
 d Odobre léji- Se du mois de May 1674. lefquels ont été vérifiées dans
 toutes les Cours ^{^^^}Dcpuis l'an 1474- les Maires &: Echevins &r leurs
 Dcfcendans fe font confervés &: maintenus en la joiu^lTancc de tous les
 Privilèges de Noble^lfe ; ils ont pris en Jugement Se dehors la qualité de
 Nobles Se Ecuyers , ont aflîrté avec l "état de la Nobl^{ct}Tj à la Convocation
 des Etats de la Province , & du Ban Se Arriere-ban , quoyqu'il^{\$} en foient
 excmts. Et en l'an ij;?. ceux qui avoient exercé les Charges de Maires Se
 Echevins» Se leurs Dcfcendms qui aflisterent a la Ref^ormuion de la
 Coutume, se rangèrent en U Chambre de la Noble^llc, Se prirent la qualité
 d'Ecuyer, comme les Nobles de Race, ain^{fi} qu'il se voit dans le Procez
 verbal des Commirtaires , dans lequel en la Lift^e des Gentils-hommes font
 dénommés Jean Pelorde Ecuyer Seigneur Vicomte de Cologne & de Trouy ,
 Jaques le Roy Ecuyer Seigneur de Saint Florent, Philip^pes de S.iuzay
 Ecuyer Sci-[^]neur de Milandres, Baron de Coniremoret , Prévôt de Bourges ,
 Pierre Alabat S'-ign^our de la Chabotiere , Ecienne Lalemant Seigneur de
 Marmagnes , Jean du Vercier Seigneur de Lué, Jean Georges Ecuyer
 Seigneur de Mannay, Jean Chaumeau Sern^our de Laf^Tay , Pierre
 Chimbellan Vicomte du Perron, &: autres, qui n'avoient aurre Titre de
 Noble^lfe que celuy qu'ils avoient aquis par les Privilèges accordés aux
 Maires Se EcbevirⁱS de Bourges. La Coutume a été reformée avec eux , Se
 quand elle parle des avantages de Noble^lfc, elle ne fait aucune différence
 entre les Nobles de Race & les Ennoblis par le Privilège de Bourges i ce qu
 elle n'eût manqué de faire C telle eue Clé fon intention. ^ , r y pcpuis U
 Refoimation de la Coui^umc les Maires Se Echevins ou leurs Dcfcendans À

LI y R e / 1 1. ' i4-7 i^ui fc fonc établis à la Campagne, ont joiyy de tous les Privilèges, Franchifes & Iminun * us accodécés à la Noblcfe de race; ils ont pris la qualité d'Ecuyer, joiyy de 1 Exemption de Tailles , même en confequencce des jugemens rendus à leur profit par les Commiffaires députés par fa Majefte pour le Règlement des Tailles en Tan 1599 ou des Arrêts de *5^t la Cour des Aydes, laquelle par fon Arrêt du 11. Mars 1[^]47. maintint Germain de Valen- *^h7* cicnnes, iflu d'un Echevm i en la qualité d'Ecuyer, & en l'Exemption de toutes Tailles, ce qu'elle a depuis folennellement jugé au profit de Pierre Petit Ecuyer fleur de Mopré, &: de François de Cougny Ecuyer Sieur de Moulinncuf, anciens Maire & Echevin, conric Thomas BoulTeau , charge de l'exécution de la Déclaration du 8. Février lééi. par fon Arrêt du j. May 1665. par lequel la Cour les renvoya de la demande fie Affignationi eux i^{^^}Jr donnée à la Requête de BouHcau , pour être condammes en l'amende de deux mil livres, pour avoir pris la qualité d'Ecuyer j ce faifant les déclara Nobles , pour jouir par eux& leur Poftenté née & à naître en loyal Mariage , des Privilèges attribues aux auttes Nobles du Royaume \ faifant inhibitions & dcftenfes de les y troubler, tant& fi longuement qu'ils vivront noblement l & ne feront aê dérogeant à NoblcTe, Par Arrêt du Confeil du ti. Mars ié66. ceux qui n'ont pris la qualité d'Ecuyer, que depuis qu'ils font entres i^{'''}* aux Charges de Maire & Echrvins , font déchargés de l'amende. Par Arrêt de Confeil d'Etat du ij. Odobte 1668. François Porli[^]r a été maintenu te gardé , fes enfans nez & à naître en légitime Mariage , comme ledit François Porlier fils de feu François Porliec Echevin de cette Ville cr années 1634. & 1655. en la polfelvion de prendre la qualiré de Noble ô£ d'Ecuyer , & en la ji iiii flancce des Privilèges , Honneurs & Exemtions donc jouilTent les Gentils-hommes liu Royaume. Par les Patentes d'Ercûiôn d'un Maire en la Ville d Y flou d un du mois d'Oclobre i/>jr. pour joiir des rrcmes Privilèges dont joUif- 1[^]5" foût ccluy de Bourges i il luy étoir pr-rmis de prendre la qualité d'Ecuyer. Il ne fe faut donc pis s'étonner de ce qn'rn l'année 1[^]9[^]. Georges Babou Seigneur de 'Î9J* la Bourdaificrc , Cjpitainc de cent Gentils-hommes de la Maifon du Roy , fils de Philbert Babou , petit fils de Laurent B. bou fleur du Solier 6i de Givray , fut alfocié à l'Ordre du Saint Efpric par le Roy Hnry IV. aprez qu'il eut fait preuve que fon Ayeul avoit aquis la Noblefc par fa Promotion au Maint ou Echevinage de Bourges. Ce qu'il vérifia, non par l'Extrait de la Matricule des Maire & Echcvins tiré du Greffe de l.i Maifon

de Ville, donc les papiers avoient écc brûlés , mais par une Enquête qui fut faite par Mefûrc N.Bochetel Chevaliet Confeiller du Rovcn fon Confeil d'Erar.Commiffjirc de Sa Majçfte par Lectres du 6- Novembre 1[^]94. &: cette Promotion à l'Ordre du Saint Efprit fiic faite fuivant les Privilèges des M.iires 3c Echevins, qui permettent à leurs Defcendans de parvenir à l'Ordre de Chevalerie en tein[^] &: liru. Et le Privilège de Bourses a ton;)ur<ctét.ricmctconfidcré, qu'encoreqac par laDeclatation du Roy LoUisXIII-du mois de janvier 1634. Art. 6. eut été ordonrté que les Maires & '[>]4 Echevins des Villes ne joiliroient de l'Exemption & Pvivih ge de Nobleliê que pendant le tems dcIExercice de leurs Ch.irpes, néanmoins par autre Déclaration du mois de Décembre en la même année, en conlidor.ition des bons & agréables Services rendus par les Habttins de Bourges au Roy Charles VII. au tems que les Anglois occupoient prefque roue le Royaume, Sd étoient d[^]-vant la Ville de Bourges , • ta confervation de laquelle, par la fidélité St cour.ige desH ibitans d'icelle, fut caufe du recouvrement liberté du Royaume , fa Mi[^]-Oc ordonna que IcsMaires &: Echevins de Bourges & leur Pofteitié jouiroient du Pri\ • Noblefle & autres Exrmptions , fuivant & conformément à leurs précédentes Cor; &: Privilèges, amfi qu'ils en auroient bien & diiment joiiy » & cette Déclaration [^] c te vérifiée dans toutes les Cours Souveraines. En i 'année fuivante 1635. le Roy ayant convoqué le Ban & Arrierban plufieurs des DefccnJansdes Maires & Echevins, rendirent leurs Services à Sa Majefté, comme ils firent à la dernière Convocation 1674. quoyqu'en qualiré d'Habitans de cette Ville, ils foient exems 1674 Au Ban & Arriereban, n'ayant voulu I ifler pafler aucune occafion fans témoigner le zcle que les Habitans de Bourges ont comme Héréditaires pour le Service du Roy. Le Roy hûrcufement régnant, ayant par fa Déclaration du mois de Novembre léétf. accordé aux Gentilshommes & à leurs Femmes , ayans dix enfans, mil livres de penfion par an. Pierre Bccuau Ecuyer S. du Rozay , fils de Claude Echevin en ifijo. & igji. ayant reprefcnté dix Enfans nez de fon Mariage avec Damoifelle Marie Mornagu, fut employé dans l'Etat des Penfions& Gratifications, ordonnée par fa Majefté aux Gentilshommes, arrêté au OmCcW Royal des Finances le 7. Décembre 1669. pourlafomme demil livres ; de laquclil fut payé par le fient Pccquot Receveur Gencial à Bourges. T ii .

14-^ HISTOIRE DE B E R R T, 1649. En l'année 1649. au mois de Mars les trois Etats de la Province ayant été convoqués à la Ville de Bourges, tous les Nobles par le Privilège de Bourges affligés avec l'Éclat de la Noblesse. Ce qui fait évidemment connaître que l'on n'a jamais fait différence entre les Nobles de Race & les Nobles par Privilège de Bourges & leurs Descendants, qui ont toujours indistinctement joui des mêmes Avantages » Franchises, Exemptions, Droits & Honneurs. le changement en la forme de l'Élection ne donne aucune atteinte à la Noblesse des Maires & Schévins. . C H A P I T R E X I V. J'A y autrefois eu Conférence avec une personne de Lettres, qui (bûtenoit qu'à cause du changement en la forme de l'Élection de nos Magistrats Politiques, ceux qui ont été nommés par le Peuple, ne peuvent prétendre la Noblesse déferée par les Patentes du Roy Louis XI- parce, disoit-il, que le nouvel Établissement étant directement opposé aux Patentes de Louis XL & contraire aux Ordres qu'elles prescrivent, il produisoit un effet tout contraire aux premières Patentes, vu que la Noblesse du premier Établissement n'a point été réservée par les Patentes du Roy Charles VIII. qui ont autorisé le fécond Établissement. Il soutenoit même que les Habitans de cette Ville s'étoient départis de la Noblesse, ayant entièrement changé l'Ordre de l'Hôtel de Ville, puisqu'au lieu d'un Maire & de 12. Échevins ils s'étoient contentés de nommer quatre Échevins pour rétablir les quatre Prud'hommes éteints par les Patentes de Louis XL que la Noblesse n'étoit pas sous-entendue dans les Patentes de Charles VIII- qui ont dérogé à la Noblesse. Il ajoutoit que ceux qui avoient été élus depuis l'année 1491. n'avoient pas prétendu le Titre de Noblesse, s'étant finis par plusieurs qualifiés honorables Hommes, & le Corps de Ville s'étant rangé en la Chambre du Tiers État comme ces Objets partent d'un esprit injustement animé à la destruction des Privilèges de la Patrie, elles sont trop faibles, pour faire quelque impression sur des Esprits éclairés & desintéressés; aussi n'ont-elles été considérées dans toutes les Recherches des Juges du Titre de Noblesse; & au contraire, la Noblesse de nos Maires & Échevins a passé dans toutes les Cours pour incontestable, & est jusqu'à présent demeurée ferme, & sans souffrir aucune atteinte- Il est bien vrai que ces raisonnemens feroient en quelque façon considérables si nos Citoyens avoient de leur autorité privée réduit le nombre des Échevins à quatre, supprimé le Maire, & avoient pris la liberté de les nommer sans attendre les Ordres du Roy; car en ce cas il

feroit vray qu'ils auroient contrevenu aux Patentes de Loix XI. mais ils réduisirent en l'an 1483- les Echevins à quatre, & abolirent le Maire, firent l'Élection de quatre en vertu de la permission du Roy Charles VIII. qui en la même année révoqua ses Patentes, par lesquelles il faisoit cette réduction, & donnoit à tout le peuple le droit d'élire & nommer ses Magistrats-, ce qu'il confirma l'an 1487. au rapport de Chaumcau, & comme l'on peut colliger des termes des Patentes du même Roy de l'an 1491. par lesquels il rétablit un Maire avec les quatre Echevins Officiers de Ville, & trente-deux Conscillers. Par lesquelles Patentes il paroît que les Habitans demandent qu'il plût à sa Majesté d'élire un Maire outre les quatre Echevins & Gouverneurs qu'ils avoient droit d'élire, & que pour obvier aux subornations & abus, qu'ils pourroient faire touchant l'Élection, elle feroit en Assemblée générale, comme elle avoit été faite auparavant, il loy plût transférer l'Élection du peuple aux seuls Maire, Echevins & Trente-deux Conscillers- D'où l'on peut inférer que depuis 1481. l'Élection avoit été permise au peuple par des voyes légitimes; & si les Habitans eussent fait ce changement d'autorité privée, ils ne l'auroient pas osé exposer au même Roy, sous le règne duquel ils auroient eu l'hardiesse de contrevenir aux Ordonnances du Roy son Pere, & ayant changé l'Ordre de leur propre gouvernement, ils se fussent rendus indignes de la grâce qu'ils demandoient, & le Roy leur eut refusé, au lieu qu'il leur accorde libéralement: qui est une preuve infaillible que les premiers changements n'ont été faits que par son Ordre en vertu de ses Lettres Patentes, comme atteste Chaumcau. On ne peut donc rien imputer à nos Citoyens, qui ne se font pas élire leurs Magistrats qu'en vertu du pouvoir que leur en a donné le Roy Charles VIII. Si que les Rois & Successeurs ont de puis en nous confirmé. & l'on ne peut dire autrement que les Patentes 1 à

LIVRE III. de l'an 1491 défogntà la Nobleire, fons prétexte
 qu'elles n'en parlent pas ; c*r il n'étoit befoindc parler de la Noblefcque le
 même Roy avoit confirmée par fcs premières Patentes , 6f il n'étoit befom
 de parler que de la nouvelle façon d clire , & des Statues , Privilèges ,
 Ordonnances tc Articles que nos Citoyens difoient leur être ncccnaires,
 outre les an* ciens Privilèges qu'ils avoientdu Roy Char les VIII. & de fes
 Predeceflurs, les Patentes de ce Roy n'ayant en rien change nv déroge à
 celles du Roy Loiii XL qu'en ce quitoucheh nouvelle forme délire •
 puifqu'au contraire elle autorife les nouveaux Statuts & Articlci , citre
 ^fArtdtJpn Us àncitns Frivilc^fs qu'ils tnt dt Nêus dr àe nos PredectJfcHrs
 Rois de Ftémct , comme parle le Roy Charles dans fes Patentes. D'où fuit
 par une confequence infaillible que les Patentes de l'an 1491. n'ont point
 dérogé à la NoblelTe &: auxPrivilgcs accordes aux Maires &: Echevins ,
 puifqu'elles accordent à nos Citoyens les Articles &: Statuts qu'ils avoient
 drelfés , outre & pardelTus les anciens Privilèges qu'ils avoient du Roy
 Charles VIII. &: de fes Predeceflurs, & comme le Privilège de
 Noblclfeétoit le principal & le plus illiiftre , il cft demeuré en fa force &:
 verrou , ayant été confirmé par le Roy Charles VIII. & fes Succrtcurs : Car
 ces termes des Patentes de 1491. Outte Us anciens PriviUges qitils ont de
 N9us& de nos Predtcejfurs Rois de Trtnce , font évidemmm connoître que
 le Roy CharlesVIII- n'a pascu intention de leur rien ôter de ce qu'ils avoient
 > puifqu'au contraire il leur donne de nouveaux Droits.Privilgcs Statuts,
 outre leurs anciens Pnvilgcs. Et tant s'en faut que ceux qui ont été élus
 Maires Si Echevins depuis 1491. ayent négligé leur NoblelTe , & de prendre
 la qualité de Nobles &: d'Ecuyers ; que le contraire eft prouvé par le
 témoignage de Chaumcau & de Chenu Hiftoricensdc la Provmce, & de
 Ragueau Commentateur de la Coutume de Berry, fidparlc Procez verbal de
 la Coutume, &:dctou> tes autres Aflcmbléesdes Etats de laPrwincc, & par
 les Ticres &: Contrats des Particuliers. Q;^ fi le Corps de Ville aflifte aux
 ALT?mblées des Etats & fe range en la Chambre du tiers Ei4t, c'ell cnqualité
 de M.»gistrats Populaires. & comme representant le Corps & Communauté
 des Habitans delà Ville , & ayant Itf Gouvernement des Affiïres Communes
 d'iccU le; ce qui ne prejudicie à laNoblefl"- de Maires & Echevins» non
 plusqu'i celles desjugei qui en cette qualité fe rangent en la Chambre du
 Tiers Etat quoyqu'ils foiennde nobie Race; car ils ne le font qu'à caufe de
 leurs Charges, & les Particuliers fortis de l'Exercice dô leur Charges de

K^aires & Echevins, se rengrenten la Chambre de la Noblesse II faut donc conclure que le changement en la manière d'élire nos Magistrats n'a en rien diminué Je leurs droits & de leur Noblesse, non plus que le changement de l'Arrêt du Conseil du 15 May 1719. qui a introduit une nouvelle forme d'élire les Maires & Echevins de Poitiers, n'a en rien diminué le Privilège de leur Noblesse. De Partage des Successions des Maires & Echevins de l'érédité Descendants. Chapitre XV. Quant aux Lettres de Louis XL attribuent une Noblesse parfaite aux Maires & Echevins jusques à pouvoir parvenir à l'Ordre de Chevalerie: Elle porte néanmoins qu'aucun d'eux ne succède (si un d'eux est héritier, Je divise tout entre eux comme Successions Contumittes^{es} Ion U Ontume d) Pais où eues feront, c'est à dire, comme Successeurs Roturiers, roturierement & non noblement, parce que selon les Coutumes du Royaume, les Nobles & les Coucumiets font opposés, & les Roturiers & non Nobles font appelés Coutumiers, Pour ce sont Coutumiers, hommes Coutumiers & vilains, ce qui est si trivial qu'il n'a pas besoin d'être confirmé par aucune autorité. Il est en premier lieu certain que les termes des Patentes de Louis XL ne peuvent être entendus que quant aux biens, & non quant à la Jurisdiction c'est à dire, que les biens ne doivent partager roturierement, mais pardevant le Juge des Nobles, auquel le Roi attribue la connoissance des Causes des Maires & Echevins, comme je diray plus ample; - voyez. En second lieu, les Patentes ne se doivent entendre que du premier degré de biens de l'Anoblesse, ou de ceux qui lui échecent, faisant la Dignité de plusieurs Coutumes du Royaume, comme celle de Tours, Article 11. & 6. Bretagne Art 70, qui portent, que les enfants des Anneblis ne s'érigeront noblement jusques à ce que Us Terres & Us Fiefs soient parvenus en second Pâtage, & que Succession d'homme nouvellement anoblis par le Roi avant l'Anoblissement, ne se départe d'un U premier fois roturierement. Ce qu'il

rjo HISTOIRE DE 'BERRT, cil fondé fur ce que le Droit de
 l'Egalité ed iquit aux Puifnez, aufquels il tic peut être ôté par une qualité
 furvenuc au Pcre depuis leur naiffTancc C'est aurtl la railba pour laquelle
 l'Arrest de la Cour du 19. Février 16⁵. portant la Vérification du Privilège
 de Woblclfc accordé au Maire d'Ylloudun par Lettres du mois d Odobre
 1651. fie diffrenct entre l'Arinobly par fa Promotion à la Charge de Maire
 & fcs Dcfcdans, ayant ordonné que les Maires d Yfloudun, à caufe de la
 NoblclTe à eux concédée, ne pourront être exempts pour leurs perfonnes
 de la Jurifdidtion du Prévôt, mais feulement leurs Enfans & Dcfcdans
 qui vivront noblement. Mais lorfque la Ni>blcllc eft parfaite ic parvenue au
 troifième degré, à Succ< flion des Dcfcdans de Maire![^] & Echevins doit
 être partagée noblement, parce que pour lors laNobleirci'eft plus confidcrée
 comme uneNobleffe naiffTante, mais comme parfaite & épurée, comme
 une NoblclTe de Race. Ce qui eft confirmé par l'ulage, fuiv.int lequel en
 diverfes Familles annoblies par nos PrivilegesSjles Gardes fit P;<rt3gcs
 nobles ont toujours été pratiqués, comme en. celles des Babou, des
 Fradets.des deGannay.de la Loëi des Chambellan, des Bonilins, des
 Georges, des de SaUzav, Bigots, B>ch;tc!s, Jobcres, drs d; Valentiennes,
 Hoiict, des le Roy, Lalcman, le Marcfchal &: Marefchal, Gongnon,
 Vuicob, Genton, des Pelouds, Anjorrant, Miugis Se autres, qui tirent
 leutNoblcfledc la Matucule &: des Fartes Confulaires de cette Ville. Si les
 tAnnoblis far Gchevinage fewutnt accepter la Garde noble de leurs Et/ fans.
 Chapitre XVI. L'Article XXVI Titre i. de la Coutume de Berry donne aux
 Pères & Mercs nobles la Garde de leurs Enfans, le Guain de leurs Meubles,
 & lesFruirs de leurs Immeubles. On demande, G l'Article ne doit être
 entendu que des Nobles de Race, t>c fi les Annoblis par Privilège ne
 doivent pas joiir de cette Prérrogative de Noblclfc en acceptant la Garde de
 leurs Enfans? Quant à ceux qui fout au troifième degré de Noblclfc, je'
 penfe qu'il n'y a pas raifon de douter qu'ils ne foient fondez d'accepter la
 Garde noble de leurs Enfans, étant la NoblelTe pour lors cenfée de Race &
 d'Extra(^ion,& nonj de Privilège, puifqu'en France la véritable Noblclfc pat
 Extraction de Race noble fe prend de l'Ayeul & du Pere, ^/ Patron ciere,
 AvumtjHe pejfutt ^iUritatem ^ntris raint-, ce qui eft tiré de laLoy i. de
 Dignitatibus Lib. 11. Ctdscis. Quant à ceux qui ont été premièrement
 annoblis, la raifon de douter eft plus grande {la Nobleffe naiffante n'étant
 pas en fi^rande eftime que l'ancienncvu qu'il femble qu'elle n'eft parfaite

qu'au }. degré felon nos Loix,& chez les Romains ceux qui étoient
 nouvellement parvenus aux Dignités étoient appelés, *novi nullis*
 />>>4ç/w/^</ f/<>r/;car comme nous estimons la Noblesse par
 l'antiquité. ils croyoient qu'elle
 descendoit >>>*>>><i/>r/w<>gï**wjneanmoins puisqu'il la Coutume parle en
 termes généraux des Nobles, nous ne devons faire différence entre les
 Annoblis par Privilège & les autres Nobles de la Province. Et l'on ne peut
 opposer au contraire la clause des Patentes de Louis XI. concernant le
 partage, parce que cette restriction ne peut être appliquée qu'au gain que
 donne la Coutume au Gardien noble, qui ne peut être pris pour une
 succession ou part-ige, il partant nos Nobles peuvent accepter la Garde,
 puisqu'ils jouissent de tous les Privilèges, Franchises & Prerogatives dont
 jouissent les autres Nobles du Royaume; &c Tonne doit pas tirer Argument
 de ce qu'ils partagent coutumièrement la première fois » »u contraire, n'y
 ayant que ce cas d'exception, il faut conclure qu'en tous autres ils jouissent
 des avantages accordés à la Noblesse, puisqu'il la Coutume parle
 indistinctement des Nobles & Et si l'intention des Rédacteurs eut été d'excepter
 les Annoblis par Privilège, ils ne l'eussent pas oublié, puisqu'il les Maire &
 Echevins en Charge, & plusieurs anciens Seigneurs Descendants affligés à
 la Reformation. Ce Gain, qui n'est pas gratuit, mais accompagné des
 Charges, ne doit pas être envidé à un Pègre, qui outre la Naissance qu'il
 donne à ses Enfants, leur acquiert encore la Noblesse par sa vertu. Ce qui se
 pratique à l'égard de ceux qui ont été Prévôts des Marchands &c. Echevins
 de Paris, qui jouissent des Privilèges de Noblesse, faivant les Lettres des
 Rois Charles VII Louis XL François I Henry II des mois de Décembre
 1460. Octobre 1461. Novembre 1461. Janvier 1546- Octobre 1547. qui
 jouissent de la Garde noble, Choppin de Meunier. parif. ltb. j. Tit. 7. que si
 quelques Annoblis ont été privés de la Garde noble, c'est

The text on this page is estimated to be only 26.93% accurate

L I F R E III. iji pour n'avoir fatifs. iit à ce que la Coutume dcfire. Ainll RegnaudTixior Fils de Louis Echcvm fut dt'boute de L Gaidc noWc de Tes Enfants, faucc de l'avoir acccptcc, &: pour avoic decUtc par l'Inventaire qu'il accptoit UTuccile, &: rctnoit les Meubles pour la pri(cc avec l'augmcncation de Patilis , ^ pour n'avoir latistaic aux Charges de la Coutume , fiC n'avoir pas même prii la qualité de Garde noble ; ce qui donna heu au Jugement contre luY au BaiUage de Bourges le 17. de Novcnibrc- x6i6. \it€» Du Charîgemem Jur'Vtnn en la Maine de Bourges, Chapitre XVII. LE Roy ordonna par Arrêt du Confcil du 6. Décembre qu'il feroit inceftammenc i^^é, expédié Edit dcRcvocationà l'avenir des Privilèges de Noblcllc des Maires & Echcvins des V'j.lcs de Lyon , Bourges, Poitiers, Niort, Angouicmc, Angers &: autres de ce Royaume, que néanmoins ceux lors en Charge, & les Dcfccndans de ceux qui avoientacquis le Privilège dcNoblelie, nez en loyal Mariage depuis le i. Janvier 1600, y feroient confirmés en pay.ini les fommes aufquclles ils feroient taxés au Confcil ; fur lequel Arrêt intervint laDccLiatK>n du mois de Mars 1667. ce qui obligea nos Magiftrats de députer les ficurs 1667? De la Thaumalficre Bccuau vers fa Majetlci laquelle les ayant oiiis en leurs rrerhumblcs rcmonllrances , rendit Arrêt en fon Confcil le 7. de May 1667. par lequel le Roy ayant aucunement égard à leurs Remontrances , ordonna que les Maires &: Echcvins lors en Charge . cuk'nible leurs PredecclLurs &: leurs Dcfccndans en légitime Mariage > jouiront du Titre & Privilège de Nol:)Ie(Te, tant & fi longuement qu'ils ne feront afte de dérogeance, nonobAant l'Edit de fa Majcftç du mois de Mars lots dernier, &: qu'i l'avenic le Maire joilira icul fie fcs Dcfccndans en légitime Mariage, du PrivilCge de NoblcTe, à condition d'exercer fa Charge pendant quatre années confccutives , & qu'il ne pourra être qonimé qu'il n'ait été auparavant Echi^vin , & qu'aprez les quatre années finies il fera fa Rcfidencce ^ciurllc en cette Ville? &: s'il fe retire à la Campagne qu'il fera profclTion des Armes, à peine de déchéance du Privilège. Le S. Hodeau fut nommé Maire aprczf ccc Arrêt , &: en confequence d'iccluy exercea fa Charge pendant quatre ans. Pendant Icfqu^ls intervint la Déclaration du Roy en faveur des Marchands dii mo^ d'Août i66«;. pv.r laquelle le Roy attribue aux Maires & Echcvins la connoiffance du Fait &: Maintien d s M -nuf cbures de Drnprcii-, Mercerie & autres, & ordonne que l'un des Echcvins

nomme fera toujours Marchand , ou aura fait au moins la Marchandise
 pendant âx années , à peine de nullité de son El d'on; en consequence de
 laquelle par Arrêt du Conseil du 7. Mars 1671. obtenu par les Maîtres &
 Gardes du Corps des Marchands Drapiers & Merciers de cette Ville , il
 fut ordonné qu'à l'avenir dans toutes les Nominations d'Echevins, qui se
 feront de deux ans en deux ans, il fera élu un Marchand, afin qu'il y en ait
 toujours un en Charge du Corps des Drapiers & Merciers ; ce qui a été
 depuis toujours exécuté. Par Arrêt du Conseil du 21. Août 1675. & Lettres
 du mois de Décembre suivant /c Privilège de Noblesse des Maires &
 Echevins a été resté au même état qu'il étoit ; avant l'Arrest de 1666. & la
 Déclaration de l'année suivante j ce qui a été confirmé par Arrêt du
 mois de May 1674. Depuis ce tems les choses ont un peu changé. 'Des
 Juges d'Armes & Echevins de Bourges, 'C H kt]i Tik ^ X VIII ^ jii ■ •' .
 PAR les Patentes du Roy Louis XL 4^e l'an 1474« le Bailli de Berry ou son
 Lieutenant- 1^e 74* tant General est nommé pour Protecteur des Privilèges des
 Maires & Echevins. En conséquence de laquelle à cause de leur Noblesse
 le Bailli est leur Juge naturel, devant lequel ils plaident en tant qu'ils
 demandent, soit que le Corps de la Ville soit -partit, ou les Particuliers
 Annoblis par l's Charges de Maîtres d'Echevins. Et lors qu'ils* ont été
 proposés pardevant le Prévôt, ils ont décliné. La Jurisdiction lui fut
 ordonnée qu'il n'alloit point devant lui, ils ont appelé & Juges ont été
 infirmés par le Bailli. Le Maire & - - - i*ierre lui fut Prévôt; & M.
 Jean Jaques Divoy son Lieutenant appointé comme juge

IS2 HISTOIRE DE BERRT, compccnc , demandèrent i la Cour ,
que privémcnc au Lieuccnaac General la connoiffnce desGaufes de
ceux qui onc etcMaïtes ou Echevins, leur apparticndroïc ; furqucy la ltf4<
Cour par Arrêt du 14. Juillet i64< mit fur les Appellations, & demande les
Parties hors de Cour , & par cet Arrêt confirma la poflcflion en laquelle
avoit été jufques alors le Pùily de Berry ou fon Lieutenant General de
connoitre des Cauces des Nobles de Bourges. Oepuis cet Arrêt
concradictoirc , qui fait Règlement entre le Bailly Se le Prévôt, ceux qui ont
été Maires ou Echevins, ont procédé au BaïUage , y ont fait leurs
Inventaires, Tutelles, Curatelles, & rendu Comptes devant le Lieutenant
General. Et fi quelques Particuliers ilVus de Maires 6c EcheVms, ont
volontairement procédé en la Prévôté; ce qui eft anivé ircs-rarcment , c'eft
qu'ils fe font uouvés OtficierS ou parens des Otficiers qui leur remettoï- nt
leurs Vacations. Ma»sccla ne peut prejudicier aux autres qui fe font mis en
pof' felfion de la Nobleffe, ny au Bailly de Berry, auquel la connoiffance
de leurs Cauces eft atribuce. Les Officiers delà Prévôté ont eux mêmes
reconnu la JurifdiAion du Bailly dans les Cauçs qu'ils ont eu en leurs noms.
Le S- Tuilier n'a gueres Prévôt, quoyque tres paflôjc^ . fioué pour les
Droits de fa Charge , rendit plainte au Lieutenant Criminel en 16^9. contre
les Maire & Echevins lors en Charge, & obtint Commiffion pour informer.
Le même i6y8. en l'année* r6j8. intenta aÛion de Retrait Lignager contre
Etienne Gaflbt S. dePriou 6c Etienne Riglet S. dcl Eftang, &: les fit appelet
en première Infance au Baillage; quoyque ^ I06 défendeurs n'eulTent autre
Titre de Noblcflc que le Privilège de Bourges. M. Gabriel ■ Desfriches
Lieutenant en la Prcvôté ,a fouvent playdé en première Infance au Baillage
l en demandant & défendant ; ce qu'onid-ipuis faittres-fouvent leurs
SuccelTurs en Charge, tant il eft vray que les Officiers de la Prévôté ont
toujours reconnu que le Bailly de Berry eft feul Juge des Maires &
Echevins & de leurs Descendans en confequence de U Nobleffe qu'ils tirent
de leurs Charges, de l'attribution de Jurifdidion portée parles Patentes de
l'an 1474. & de la pûff^ffion autorifée par une Prefcription de precz de
deuxccn\$ aos, U confirmée par l'Arrec contradict^oirc du 14. de Juillet 1546.
Qj4i Its M^ins & Echevins à' Angers ne font fa4 en mêmes termes l que
ceux de Bourges, i Chapitre XIX. I<5jf- TTJ A R Arrêt du 14. Juin 1655- les
Maires & Echevins d'Angers onréte déclarés jufticia4 bits du Prévôt de la
même Ville. Le Prévôt de Bourges a autrefois prétendu faire déclarer cet

Arrêt commun avec les Maires & Echevins de Bourges, &: à cette fin les fie
appelet en la Cour ic le Lieutenant General. Cet Arrêt a été rendu fur
dès^circonstances particulières qui ne peuvent être oppofcés a ceux de
Bourges. Cet Arrêt est bon pour ceux d'Angers , mais il ne peut être tiré a
consequence contre les Maires &: Echevins de Bour ges, dont les Droits,
Moyens, Privilèges &: Usages, font toui-à-fait differensi à de l'uc L'b dt
objedter cet Arrêt , c'est imiter ces mauvais Playdcurs, dont parle faint
Cypricn , ^uj in/•"i*" (mpetentibus exemplh veUti fitniUs conjcHuras
thjiciunt *d illudcndts fudices. Le Privilège d'Angers leur a éré accordé en
confequencce de l'infidélité qu'ils ont ctSc pour le fervice de René Roy de
Sicile leur Seigneur , & par le nouvel EtablilTemcnt de la Mairie les Juges
ordinair -s ont été privés de la Jurifdidion Civile & Criminelle, qui a été
transférée aux Maires & Echevins. La caufe de la conceffion des Privilèges
de Bourges est bien autre. Le Roy Louis honore nos Maires & Echevins du
Titre de Nobleffc pour des fcrvices imporrants rendus à l'Etat , pour une
fidc'ité inviolable & digne de reconipenfe , dont les Hiftoriciens du tems
rendent des téntoignages authentiques ; & tant s'en faut que par l
Etabliffemem denotre Mairie l'on dépouille les Juges ordinaires de la
Jurifdiûion contentieufe j qu'au contrrairel'on donne au Prévôt de Bourges la
Jurifdiûion qui apparrenoit aux Prud'homm'-s & aux Bourgeois , & la feule
Adminiftration de la Police demeure aux Maires & Ech-vins fubrogés au
lieu des Prud'homme*, & ainfi le Prévôt proitc de l'Attribution de la
connoiffàuce des Caufes des Bourgeois par l'Ereûion de la Mairie , qu'il
n'avoir pas auparavant. La Noblrlfc &: les Privilèges d'Angers ont été
modifiés par Lettres de Ch.irlcs VII i. ielan 1484. à U charge U condition
exptclT» qu'il ne fera ptcjudicic à la Junfdiûion d^ la. Pccv&c4 A

LIVRE in. ISS prevôt & pat «ne Tran fiction f itc entre tous les Ordres de la Ville d'Angers de l'an 148[^]. vérifiée en Ja Gour le ij. de M;v\$ en la même année ils fe font tous founis à la Jurifd^{it}\on du Prevôt Nos Privilèges n'ont jamais été modifiés ; 5[^] au contraire , ils ont été condmcs dans t.iutcleur écenduë, lans refnâion , &: Tans qu'il aie été ajouté que l'ctctlion de la Mairie ne feroit préjudice à la Jurildiâion du Prevot. A Angers tous les Officiers du Corps de Ville ont fubi la Juiifdiâion du Prévôt ; à Botirg[^]i jamais le Corps de Ville n'a procédé pardevant le Prévôt, & n'a j.imais reconnu aurre juge en première Infiancc que le Bailly. Par une Conclulion de la Maifon de Ville </ Angers du ly. Octobre ly[^]y. il avoir été arrêté qu'ils fe pourverroient vers le Roy , afin d'obtenir Lettres de Garde Gardienne pour avoir leur caufes commifes pardevant le Sénéchal d'Anjou, qui eft un Aveu formel de la Jurifdiftion du Prévôt. Ceux de Bourges n'ont jamais fait de fcmblahles rcfolutions , ont la Garde Gardienne par les Lettres de Lodis XL qui établit le Bailly de Berry Confervateur de leurs Privilèges. Le Titre primordial de l'Hôtel de Ville d'Angers n'avoit été vérifié, & étoit demeuré tres-long-tems ' <; eKCCution. Les Patentes de Bourges ont été vérifiées dans toutes les Cours, & ont eu depuis toujours exécutées. Le Prévôt d'Angers efb en poffl-llion plus que centenaire de connoître des caufes du Corps de Ville & des Particuliers liûsde Maires ic d'Echevins. Le Baillif de Berry, au contraire eft en pofTcflion centenaire de connoître des Caufes du Corps de Ville , des Maires & Echevins, & leurs Defcendans, privativement au Prévôt. Ceux d'Angers ne s'étoient j imais mis en poffcflion de la NoblelTe , n'avoient jamais décliné la Jurifdiâioo du Prevôt , & par une longue Approbation de fa Jurifdi[^]lion , s'ils culTent eu Privilège , ils y auroient tacitement renoncé. Les Maires &c Echevins de Bourges appelés devant le Prévôt, ont décliné; &s'il les a déboutés du renvoy , ont appelé Ac lit-infirmet fes Jugcmens-, ils fe font mis en pofflflion de la NoblelTe, & n'y ont ji mais: dérogé , fiç fe font maintenus en une poffeffion continuelle de la Noblcflc depuis laConceOTion de leurs Privilèges ; ont pris la qualité de Nobles & d'Ecuyers. Par Arrêt de l'an 1619. rendu à l'Audience le Fils d'un Echevin d'Angers, ayant adrcflé au Lieutenant General des Lettres de Bénéfice d'Invcntaire,lc Prévôt interjetta appel de radrcflTe & dcsjugemens rendus en confequence , comme d'une Diftrafkion de Jurifdiûion j & quoyque 1 Intimp pour fa défenfe eut allégué le Privilège d'Angers , la Cour renvoya les Parues pardevant Je Prévôt.

Ceux de Bourges au contraire, ont Arrêt contradictoire, rendu contre le
Prévôt au profit du fieu Riglet, Noble de Bourges, du 14. Juillet 1646.
Bonvoisin Confeillet tic la Ville d'Angers, ayant dans un Aveu pris la qualité
d'Ecuyer, & l'Aveu ayant été blâmé par Arrêt conrradiftoire la qualité
d'Ecuyer fut rayée. Les Maires & Echevins de Bourges en tous les Aveus
donnés à leurs Seigneurs ont pris la qualité d'Ecuyers 1^{re} fi elle leur a été
contestée, elle a été rétablie par Arrêt, comme à Germain de Valenciennes
par Arrêt du 11. Mars 1547. & par l'Arrêt du 15. May 1667 rendu au profit des
Heurs Petit & de Cougny. Dans l'Assemblée de la tenue des Etats les
Descendants des Maires & Echevins d'An-^{vers} |ns Ce font rangés en la Chambre
du Tiers Etat, sans que pas un ait prétendu faire parut du Corps de la
Noblesse A Bourges les Nobles du Privilège ont affilié avec les NoUn de
Race dans les Assemblées des Etats en 1539. 1649. & 1674. Ceux d'Angers
qui s'étoient établis à la Campagne, avoient été imposés aux "1^{re}" ailles, &
leurs Taxes ont été confirmées par les Jugemens des Elus Se par les Arrêts
de la Cour des Aides. Les Descendants des Maires & Echevins de Bourges
ont toujours jouy de l'Exemption des Tailles, & ont été maintenus par les
Arrêts de la Cour des Aides en leur Exemption. Enfin le Privilège d'Angers
avoit été révoqué en 1484. U étoit demeuré aboly par inexécution & u fa ge
connaître. Le Privilège de Bourges a toujours été confirmé par les Patentes
de nos Rois par un usage constant & par une prescription immémoriale. Et ces
raisons de différence ont empêché le Prévôt de Bourges de poursuivre son
Instance. Des Privileges des Citoyens de Bourges, Chapitre XX. LA Noblesse
de nos Magistrats n'est pas le seul Privilège, dont cette Ville a été honorée
les Citoyens ont plusieurs autres Droits, Privilèges & Franchises. Ils sont
exempts de toutes Tailles > Substances & autres Impositions généralement
quelconques, «xdiAaires & extraordinaires, par les Patentes de Louis le
Jeune VII. du nom de l'an 1171. X

The text on this page is estimated to be only 26.68% accurate

HISTOIRE DES ERETT, confirmées par celles des cinq
Roi» Ces Successeurs, Chaumeau Liv. y. Ch. 5. Par les mêmes Patentes ils
lont exempts de Ban &: Arriereban, Chaumeau Liv. 5- Ch. 4. Mes anciens
Arrêts, Ch. 3t. de logemens de Gens de Guerre , de fournir Uftancils ic de
loger pat ^tiqueté, Chaumeau Liv. Ch.f. les mêmes Rois leur ont aufTi
accordé le Privilège de ne pouvoir être emprisonnés en baillant caution ,
Chaumeau Liv. y. Ch. 8. 14 J/. Ils ont été déchargés par les Patentes du Roy
Charles VII du j. May 1437. du Droit deFrancs-fiefs 6c nouveaux Aucts,
U ont Privilège d acquérir Fiefs, Seigneuries & Biens nobles^ fags ^liis
puilTent être contraints d'en vuidr leurs mains , & en ces Privilèges 'iSy. jij
êip tpaíncenus par Arrêts de la Chambre des Francs-fiefs du j. Février ij8j.
6c i. ^^i- luillptéij. Tous ces Privilèges ont été confirmés par les Patentes
des Rois Loiiis XL 1474. Charles VIII 1491. Lojiiis X^L Juillet 1498.
François I. du mois d'Avril 151^ . zz. Avril 1^38. Henry II du mois de May
1^47. François II du mois de Décembre 15^9. Henry III da y Septembre
1^74. Henry IV. du dernier Février 1594. Loiiis XII L du mois de May
Louis XIV. Od«bre 16^1. &^ du mois de Décembre 1473. qui ont été
veniées par toutes les Cogs. je pâlie fous filence que confifcation n'a pas
de lieu en Berry j furquoy voyés Chaumeau Liv. y. Ch. II. & le Liv. I. de
mes Dccif. Ch. 41. & mes Remarques fur les anciennes 6c nouvelles
Coutumes. U Liberté des Citoyens de 'Botêrges, Chapitre XXL L E s
Habitaos de Bourges écoient originairement libres , comme je l'ay prouvé
au Ch. 17. de mon Traité du Franc-aleu par le témoignage de Pline Liv.j.Ch.
19. Il eft vray, pour ne rien diflimuler , que plufieurs Hommes Serfs s'étant
habitués en cette ViUe , les Seigneurs aurquds ilsappartenoiciu , ont levé le
Droit de Mottaille fur leurs Hommes dç Condition Servile, quoyjuc
réfugiés en cette Ville Ibus nos Comtes & Vicomtes, même fous les Rois
Philippe L h. LoiiiilcGros fon Fils. Mais cette fâcheufe Coutume fut
entièrement ^abolie par le Roy Louis VII q«i deffendit de prendre &: lever
à l'avenir le Droit de Moi^aille en la VdJe & Scprame de Bourg 's , 6c en
la Ville & Scpuinedc Dualo-rpy. Les Lettres de ccRoy ne fc trouvent pas
dans nos Archives, mais elles font rela1114. tces dans celles du Roy Louis
VJIL de Tan 1114. qui font mention que ce Privilège d'Exemption dcMain-
mptc, qu'il confirme aux H.ibitans de cette Ville, leur a été accorde par
Louis VU. fon Aycl en comûdexation des fervices qu'ils luy avoient

rendus, 6l qu'il a été confirmé par le Roy Philippe Angustc fon Pere. Ce
Privilège a été confirmé par S. lit?. Louis par Charte de l'an 1119. & par les
Rois SuccclTeurs les uns aux autres. Notre Coucu^ur c.n a confervé la
mémoire en l'Art, i. Tictc de l'état 6c qualité dcf. perCbnnnes ; de matîiere
aue'l'on peut dire ^ujourd'buy avec vcrué que cette Ville cû un Azylc de
Liberté, de laquelle tous îcs Habitaos , tant anciens &c originaires que
nouvellement établis , j^iliifenc indil^erement . fins cçre fujei« àaucup
Droit de fuite 6c autres dûs à caufe d'Etat & roajiition fervile. Voycs le Ch.
t. de ma i.Çcnt.de Q.u*lt 6c le Ch. i-^u Liv. i de mes Dcr cif- fur les
Coutumes de Berry. mon Traité du Fraoc-aleu 6c le Ch. 44. de mes
Coutum^f Loçjdc. , I .1 ' ' — — . ■ . . ' I ■ — ^ — ' ; . > ' " - ■ Bourgeois
de Bourges c^UAlifiés Barons, C M A P l T* E X XIL QUoYQiiE la qualité
de Baron ne fut anciennement donnée qu'aux Crands du Royaume, K aux
Valïaux immédiats de la Couronne , 6c dans la fuite du tems qu'à reïut qui
ont Droit de jufticc U de Rdfort, néanmoins lec Notables Bcnirgeois de
cette ViUc, à caufe de rexccllence de leurs Privilèges, étoient qualifiés
Barons, 6c. appelés Binons de 114^ . Bourges. C'eft ainfi qu'ils font nommés
en la Charte du Roy Loiiis VIL de l'an ii^v donDctSci* née à LpTU^^,^od
fi infrAZ'rbtmtili(j^iéfejifcqrint ^ftfl^fHtU %0r»ntmiffi«f C>vit.uis tmea,
gnear. dabfnt. 'Lç% Bourgeois dcs Villes de Londres & de Vuarvic çn
Angleterre ayoient le vn^~ ^ , me Titfe comme remarque Camdcnus , &:
aprcz Juy Loyfr^ çç que l'on peut confitmer Sfli* t' pat pl^c^qrs P^&^cs diç
l'HJV^ircdcMactlucu^^^^ Qlo^4i9 de Spclnunaus ûc de

The text on this page is estimated to be only 27.30% accurate

LIVRE III. jyj. Vmfin, qui aflure que ce nom leur a été donné à Câte de la Dignité de la Ville, & de ^vtff Tanciennc liberté de fcs Citoyens , qui peuvent être auHî les raifons pour Icfquelles les '7?" Bourgeois de cette ancienne, libre éc Capitale Ville ont été qualifiés Barons- Voycs mcj Remarques fur le Ch. 47. de mes Coutumes LocalesHahitans de Bourges ne peituent être jugci cjfte par leurs CocitojenSi Chapit ri XXIII. PA R l'Article 4. Titre r. de la nouvelle Coutume de cette Province, rédigée par les CommilTaires du Roy en prefence de fes Officiers, il cft dit , que par aucunnc Coutume, Ufage & Obfcrvance, le Jugement des Caufes CrimmcUcs des Manans & Hjbitans de cette Ville & Faux-bourgs , aprcz que le Procès aura été mis en état de juger par les Juges Royaux , appartient aux Maires , Echevins &c Bourgeois * qui jugent en ce cas par &: fous l'autoncé du Roy i ce qvi a été tiie des Chartes des Rois Philippe I. que nous n'avons pas, de ccllfs de Louis VII. de l'an 114^ . ii7j. Philipp^s II. 1181 que)c rapp«^rtc au nombre de mes anciennes Coutumes, par lefquelles les quatre Piyd hommes & lesBourg'ois ont toute Jurifdiûion dans la Ville ; ce que l'on peut confirmer par l'Ariét de l'ah 12.61. que jc rapporte au Ch. ij. de mes anciens Arrêts , dans lequel les Bourgeois de cette Ville difoient, ^oi prr Chjrtam Regiém , & t frm Itngum nd <is fotinihtt fitert judicia BU turts. Lequel Anct juftifie que les Jugcmens fc rendotent par les Bourgxis dr la Ville , les Cheviîiers de la Ville & S.piams , aiTiftés d * quatre p tfonnes de I Eglife Cath'drale, & d-* d'ux de chaque Collrgialc. A prefent les Piocez Ciiminels des Citoyens Te jugrnc en la forme portée par l'Article 4. 1 itr II. de la nouvelle Coutume , dont Chenu rap- ^""^ ^ porte pUifi^urs exemples reçus , ic les R: giftres du Chapitre de faint Urfin font f^y que ^""l"" dans leurjuftice lesProcez Cnmin -Is fe jug oient par les Hourg-ois , comme il fui prati que le I4. Août 1464 au Procez Criminel Juge contre G. iilUume d.*s Rochîs , qui fuc 14^4* con limné par le Jugement d 's Bourgeois au Foiïet & au Bjnnilfi-ment i ic au Jugement r ; lubVendredy aprez la Punfi.ation Notic Dame 14:9. contre Michel Porcher, condam-I4ip« ne à être cth:llc & battu deV-rg<-s. C : Privilège de nos Bourg-ois cft C^mUable à celui des Citoyens Romains < qui ne oijvoienc être j'.igcs que par le Peuple de Rome, cn confcq rnc duquel Privilège fjinc 'aul Citoyen Romain, étant accusé devant les Juifs j propoia Incompetence,iux A<f^-sdcs Apôtres, Ch. & comme on le vouloit livrer aux Juifs , il en appella à Ci

fir, Ch. if. Il y en a auflî un exemple dans Plîne Ltb. 10. Epîjf. 4. Baron
 Dodrur de notre Univ-rfîté Élit mention de ce Privîlège &: de notre Ufjge,
 Ad Tir. Dîgtfî de oriîine juris. Jn CîVîU' îe É/fûrî^m îmtg'ncm
 ànimédi/trtîmits îndîciomm fofulî m Crîmîîtum rx'CUîione , fîd Umtî îû
 efiad Rfgt m , îdcfî, 4d PrxfMuram rrJîoriétum ^ tfu^e f>ro Rfge fummm
 ^Uî txtretî u: ,uj,u:o. Ét îl ne faut pomt obj-cler que par les Patentes du Roy
 Louis XI. de l'an I474U\urîfdn2îon Cfvlc 5c Crîmîî îie a ctéôré^ aux
 Maires & E h -vîns ; car le jugem ne d' :\ Procez Crîmîîîels leur a été remis
 & refîtutê par le Rny Charles VIII. 1481. pour en jouît, ainfi qu'ils avoient
 accoutumê d'en ufer avant laRefdrm tion faite parle Roy Louîî XL comme
 l'attefte Ragueau fur I Art 4. Tit. 1. de la Coutume } & c'eft le fuj t pouf*
 qîîoyîlâété fait mention de ce Privîleg- en la nouvelle Coutume , doîît les
 Offîcîers du Roy (bat dcmcuîés d'accord &: tous les Interprètes de la
 Coutume. Les Bourgeois de Bourges ne peuvent être contraints de playder
 hors de U Ville. Chapitre XXIV. LEs Cîtoyens de cette Ville ne peuvent être
 tîres hors des Murs & Clôtûre, & ne font tenus playder& répondre qu'en
 cette Ville par Privîlège du Roy Philippe Augufte de î "an 1191. confirmé
 par les Rois fcs Succefleurs : Hemînes Sîlîtrîs mtntntts , (<r Hcminrs îî^x,
 Septen* txtr» Bîîurîcenfcm Vrbem prr Pupojîmm nejhum ncîî pUcîtahunt ,
 ftr nts auttm mfra Uîdm Stptenam pUcîtahunt & non extra. Ce que le Roy
 Louis XI- a de nouveau concédé r.n f474. y tuîons & or cînnons (jhc Us
 Maires & Echevîns, ^ai /»nt îptefent & <juî feront U îî^f4» 4 fenîr-t & tîns
 ôr tkffîîns Uî M^mîs & a<AnM4 de nttrî rtUe de Btrî^s , fêt

The text on this page is estimated to be only 29.73% accurate

HISTOIRE DE BEKRT. C'ititioHs , M»nUi»ns , i^Jjouraemus ou autres , far 'Privilège de Stholaritc , êu autres donnés farnts Predectjfeurs Rois de France , & far nout confrmis , ou de nouvel donnés & i donner , >fe puijftnt être citéi , convenus ou ajournés , ne tins en aucunes Jurijdiff ions hors de notredite y'ille de Bourges en fremiere Infianu ^ exceftéfour les officiers Commenfeaux oudemejluijuts de Nous ou de notre chère Compagne la Seine Cr de nos Enfans feulement. Et quoy qu'il femble que cette ConccflTion ne foit pas tant un Privilège qu'une Redu* Clipn ?u Proit commun , comme l'on peut induire de ces termes de la Charte : Pour redimerles vexations,9bvier aux ihus qui chacun jour fe font en notre Royaume -, & réduire les chofes a Droit commun Néanmoins clic contient un Privilège fingulier&: f.iVorable en plufieurs cas icar ce Privilège cil plus fort que cclliy des Univerfités Se de Scholaritc^ fuivanc les 'î^- ' termes précis de la Charte, & comme il a été jugé par Arrêt du zi. Novembre lySi. li un Particulier élu Tuteur en quelque Jufticc hors la Ville, fe vient habiter en icelle, encoré que régulièrement le Comte de la Tutelle fe rende pardevant le Juge qui a créé le Tiltcur } néanmoins il ne peut être contraint de rendre fon Comte que pardevant les Juijfo. g<.s de cette ViUc, ainfi jugé par Arrêt du 14. Juin ij60. De même , quoyque régulièrement les Juges des Seigneurs doivent connoître des Saifies Ccnfuelles U Féodales privativement à tous autres Juges , néanmoins ne peut être pourfuivy en ces matières que ^îl* pardevant fon Juge, c»mmc il a été jugé par Arrêt du 13. Mars ij78. En recours de Garcndie fi le Bourgeois de Bourges afligne devant un Juge Etranger dénie être Garent , il n'eft tenu procéder hors de Bourges ; & fi fe reconnoitGarent il prend le Fait&Caufc pour fon Garenti , lors fe trouvant DcHrndeur, il pourra demander fon Renvoy & fe fervir de fon Privilège. Je pourrois confirmer ce que deffus par infinis Jugemens rendui au Baillage U Siège Prcfidial de Bourges ; toutes les fois que les Bourgeois fe font rendus Appclans de Sentences rendues par lesjugcs de la Province portant Deny de renvoyé Cat fi le Juge devant lequel un Habitant a été convenu, refufe le Renvoy ,il a deux Voycs pour fe pourvoir, ou par Appel au Juge Supérieur, ou par CommilTion du Bailly de Berry en forme de Garde Gardienne ; en vertu de laquelle il fait appeler le Demandeur pour voir dire qu'il fera renvoyé des Conclufions contre luy pnfc , ou reçu oppofant a la Saifie Féodale o^ Ccnfuele ; & cette féconde voyc eft la plus

facile , parce que le Bailly de Berry est Gardiatcur du Privilège. Voyés
Chaumcau Liv.y. Ch. 14. Chenu sur les Privilèges de Bourges , Fol. m-U
fuivans, & sur Papon , Liv. 7. Tit. 7. Art. 24. Liv. p.Tit. A[^] l-[^]* 4[^] [^] [^]•[^]
[^] [^] [^] [^] Bourgeois demande son Renvoy avant a f»ntestation en Cause , &:
qu'il justifie de son Privilège par un Extrait du Greffe de la Maison de la
Ville, &: un Certificat des Maires Se Echevins , qu'il est Habiunt. Les
Bourgeois de Paris, de Tours, de la Rochelle , & du Mans ont le même
Privilège. Bacquet des Droits de Just. Ch. 8. Nomb. 41. & fuivans , & des
Franc fiefs , Ch. 10. nomb4. Choppin l'ff- i- [^] Morib. Paris Tit. 1. Nomb.
14. Carondas sur la Cout. de Paris), Art. 111. M. Le Prestre Cent. 1. Ch. 8.
Les Canons de U Concepcion des Pri-vile[^]es de Bourges. Chapitre XXV. L Es
beaux fi[^] amples Privilèges dont cette Ville -x été décorée, ont été accordés
par les Rois à nos Ancêtres pour leur fidélité inviolable , pour les Services
rendus au Roi Charles VII. auquel leur Ville a servi de Refuge ; pour lequel
ils ont exposé leurs vies , employé leurs personnes & fortune libéralement
des sommes considérables pour réduire les Villes voisines à l'obéissance de
leur Prince. C« qu'ils firent spécialement pour la Ville de la Chanté for
Lbire , qu'ils retirèrent des m.Tins de Perrinet Grallot pour deux mil six cents
Ecus , dont Jean de la Loc notable Bourgeois , fournit seul treize cents Ecus
en avance de la Ferme des Deniers Communs j au tems que les
Bourguignons & les Anglois Anciens & cruU Enn'-mis de cet Etat>
avoient occupé presque tout le Royaume , & réduit le Roy ChjrU's Vil- d»-
se réfugier à Bourges, qui quasi seule de toutes les ViUes étoit demeurée
dans l'obéissance & l'obéissance due à son Prince. Les Histoires du tems
confirment cette vérité % & nous apprennent que le Roy Charles VII étoit
appelé p.ir ses Enft[^]mis par d-rilion le Roy d- Bourses Charles Vil- pour ce
sujet l'appeloit sa fidèle Ville Nicol. Gilk"- en si Annales en l'an 1411, Paul.
/Emilius LiL lo. Clumrau LiT.4. Ch. 1. Polidor. yirgtl. Hift rien Arg'-[^]is où
il dit •• Vtrum non fuxptUavii adzentum H[^]is StlfbwHi p fui vifiin*[^] Jif*s
d'pjus , miffk Qbfidione > «» Mituriges attendit j illum[^] 4.

The text on this page is estimated to be only 10.26% accurate

L 1 V K E 111. quoy M. Cachennoc mon amy . dodl. A voce du Roy , a L cctcc Epfgu.nmc ; Gallia penè omnis viâori cejprat Jnglo , ^ Hmc agw jperata filus reddtta R,egno: Ncc mimm , intdBo corpora corde iigent. Vung^ma de ,ot,,diu rUU & cité. ' ^ 'm,m,l,, h,n«.,rs g. Les memes tmoignaen le hfeni djns lesPitenret Ar, B«:. c ir 1 . De L'année mil quatre cens deux. Chapitre XXVI. f r^^u P"" Prud hommes & Gouverneurs \^ M. M A c E R o L L A N D Licrr.tic <z Loix. Porte des Gcules à un Griffon d or , accompagne de trois Etoiles de fix Rais. 1. 1. ^nitoQ ^c^LR^f'^^ ^ ^ ^ ^ ^ ^ "OMM iERE Licencié ez Loix. De S.ble i trois Tei« de Boeuf acornccs ^ .rgent, couronnée, d une triple Couronne muralle d'or z dcWn? »^",'-!- ^;Darg.ncauCh.vron de s Jc. accompagné de trois Pe ôqu-« «imoplc, membres & becqucs de Gcules i i an ru^f ' u ' j f«fl:.« 3. acomés du premier. ^""^ Etienne DE la Mo n o y e , autrement Pclorde. Guillaume PetitJean. RaoULIN MoRiNBT. CcsCx Elus au GouTerncmrn de la Ville font énoncés dans une Sentence du Senefont iix en Dumbtc , qu.yquc jc a en trouve que quatre dans les Années fui.vantes

/// 1{ I s T O I R E D E B E R R T, D t t o J n n é e m i l q u a t r f c e n s n j t n g t -
 b m t. C H A f i T R E X X V I I. L F . C o m t e s d e C l e r m o n t , d e R i c h e m o n t ,
 C o n n e t t a b l e d e F r a n c e & d e P e r d r i a c e n r e r e n c e t t e V i l l e c o n t r e l e s
 e x p r e s s e s d e m a n d e s d u R o y C h a t l e s V I I. f o u s p r e c e x c e d e a d e r p o u r l e
 f e r v . c e d e f a M . j e f t c . L e s S e i g n e u r s d e P n e & d e B o n n i y q u i ; ! , r n r r l l l a o a r t
 d u R o y , s o p p o f e r e n t à l e u r d e (r c m ; & l e s v o y a n t f a v o n l e s ç a r q u e l ^ R
 , r a « M S f i f e r e c i r e i e n t e s l a G r o f i e T o u r , d e l a q u e l l e l e G e u r d e l a B o r d e é t o u
 C a T a m e 7 " u n e f c a r m o u c h é s , l e f i . u r d e P r . e f a t t u l L e s m ê m e s f e f a . f i r e n t
 d e s U o T o v » d u R o y & : d u G r e n i e r à S e l , d o n t l e R o y é t a n t i n d i g n é , l e u r f i t
 C o m m a n d e m e n c « ? J n . , H é r a u t d ' A r m e s d e v u i d e t l a V i l l e j m a i s a y a n t
 d e p u i s c o n n u l e u r s b o n n e s i n t e n t o n s " l m a c c o r d a f i . à t o u s c e u x d e l e u r
 p a i t y f e s L e t t r e s d ' A b o l . n o n , d o n n é e s i B o u r g e s l e t j . J u i l l e t 1 4 1 8 . d o n c l a
 t e n e u r e n f u i t . Q m m o n t c t c c o m m u n i q u é e s p . i M . d e V y o n d ' H c r o u v a l . C H A
 R L E s b a r l a G r â c e d e D i e u R o y d e F r a n c e À t o u s c e u x q u i c e s p r e f e n t e s
 L e t t r e s v e r r o n t , f - » l u t . P o u r c e q u e o n N o u s a v o i r d o n n é à e n t e n d r e q u e n o s
 t r e s - c h e r s a n i é s C o u f i n s l e s C o m t e s d e C l e r m o n t , d e R . c h e m o n t n o t r e
 C o n n e t t a b l e & d e P e r d r i a c a v o i e n t e u v o l o n t é d ' e n c r e r e n n o t r e V i l l e d e
 B o u r g e s , p o u r i c e l l e u f u r p e r , N o a i n m i s L e t t r e s P a t e n t e s S : C l o f e s , M
 a u f f i p a r c e r t a m s n o s M e f l a g e r s & C o m m . (r a i r e s . m é m e m e n c p a r f e u l e
 S e i g n e u r d e P r . e . & p a r n o t r e a m é & f e a l C h e v a l . e r J e a n d e B o n n a v S n ' f ^ i ^
 f a i r e d e f f e n f e s e x p r e s s e s , à n o s O f f i c i e r s , B o u r g e o i s f i . H a b . t a n s d e
 n o t r e d i t e V i l l e , d e n o n y b o u t e r , n y f o u t f n r e n t r e r n o s d i t s C o u f i n s . n e a u t r e s
 d e p a r e u x . i f u r c e e u J e u r e n t l e f d . t s d e P r i e 5 . d e B o n n a y , p a r N o u s
 c o m m i s à l a G a r d e d . c e l l e V i l l e f a i t f a i r e p a r c e r t a m s g r a n d s S i f o l e m e l s
 S e r m e n s , t i n e a r ^ m o m s f o i t a v e r . u q u e n o n o b f t a n t l e d i t e s c h o f e s n o s d i t s
 C o u f i n s d e C l e r m o n t d e P e r d r . a c , a c c o m p .) g n e s d e r r V ^ , r r i f J o n s C h e v a l i e r s
 . E c u y e r s f i i a u t r e s G e n s d ' A r m e s f i e d e T r a i t , t a n t d e l e u r î . n u e d ' a X u V s ^
 f ^ ^ ^ ^ ^ m o y e n , a y d e a . f a v e u r d ' a u c u n s P a r t i c u l i e r s d e n o t r e d . , V T ^ o
 O f f i c i « & a m r « , p a r l a t o l e r L c e d ' a u t r e s , c m r é s e n i c c U e n o t r e V i l l e ; a p r e i
 L u d k V n c r é ? i c e " n ^ s C o u f i ^ ^ a y c n t f a i t e x p o f e r a u x G e n s d ' E g l . f e
 B o u r g e o i s f i . H a b T n d e n o t r e d i t e V i l l e l e u r b o n n e i n t e n t i o n , i c l e s c a u f e s
 p o u r q u o y i l s c t o i e n t a i n f i v e d e n o w " V ç ^ ^ ^ l e „ e s - B - a n d b i e n f i .
 c o n f e r v a t . o n d e n o t r e S - i W u r S L d ' i c e l l e n ' o J r e V i l l e , f i . m L e s p o u r
 d i c h a r g e r n o t r e P a i s d e B e r r y d e s G a r a u g n e u r c « . ^ ^ ^ ^ ^ p . l l e n e s , q u i t a n t a
 l o c c a l i o t i r a i n i f o n s ' a u e C c e u x d e U C h a n t é f e i l s f o n t f a i t e s , f i e j u f q u e s à
 p r e f e n t , S e t S p T u f ? r s t ^ : X ^ ^ ^ ^ , u f t e s c a u f e s , t o u c h a n , g r a n d e m e n t l e b i e n

de Nous refiefmenf de noJredite Seigneurie , dont nofdits Coufin. ont faits
 plufieurs pourfuites fi. dili^{enc} bien amplement l'avoient fait
 expofer, fi. eux-mêmes remontrèrent 4c diligences comm v ^{^^^^^^} ^{^^^^} [^]
 donner Confeil. confort te avT que fo^{^^} érance fi. en la confiance de ce que
 dit eft , leur oarcyèrent , fi. Dour ce a3e led.t Seigneur de Pne fi. le Seigneur
 de la Borde Capit.ane de notre Grof. îeTour de Bourges, L aucuns autres de
 leur Compagnie qui feretrayerent en 'cdleTouii ne voulurent en ce adhérer ,
 mais tantôt commencèrent i b.re Guerre contre noldits CoofimTnorredite
 Ville , tant Officiers qu'autres . ô. tellement que par forrune d un coup de ^
 aft Tor s'en eft enfuivie en la perfonne dud.t fieur de Prie, fi. y a eu plufieurs
 aufresl elTeTô[^] artbmmés . tant d'une part que d'autre ; ayent auffi etc
 rompus les Ponts de notrerTour . fi. ce enfuit plufieurs inconveniens ,
 comme fouvent advient en fait d<i Guerre Trfoient auffi nofdits Coufins
 entremis de faire aucuns Exploits fur rios Monoye. S Greniers fsel , ô. de
 recevoir aucune. Finances de 5. fur l Emolument d .ceux . lef[^].dles cho^s
 vekuës à notre cunno.lTance , fi. non mcore bien informes de l .ntentioa 3è
 nos Coufins de Clermont , les ayons pris i d.pl. ifance , fi. à cette caufe
 foyons , puis n'a Tt[^]res venus à pu.lVance devanr nofd.res V.lle 6. Tour pour
 y vouloir entrer . en fiⁿ,fiarprem,eremenrparMonrj[^] notre premier Héraut,
 notre volonté fur ce à nofirc Sn[^]de Clermont fi. de Perdnac, fi. auffi à nos
 Maréchaux etans en leur Compote aùfqnels par ledit Montpye f.mes f .ire
 Commandement fur peine de confifcat.oa de Co^sTdXnsdc vu.der notredite
 V.Ue, 6. ce nonobftant fe y foient tenus jufques ?ptcfeLcic lafToac U
 coafentement de ceux de nocredice Ville , qui par ce ou au

L r r R E H 1 1. t j f tremenc pourroicnc douter être encheus en
notre indignation & tnaï-grace. Savoir faifbns ^ucoiiKgles raifons & chofcs
miics en avant par nofdits Coullins de Clerraont.iic Richcmont Si de
Perdriac; &.iuffi de la part de beaux Coufins le Roy Jaques, & le Comte
d'Armagnac adhérant ez chofcs dc llus dites , de plulicurs Doubles Prélat*,
Seigneurs , Bâtons & autres , tant nos Officiers 5d Serviteurs , comme les
leurs fid autres ; enfcmble plulicurs bonnes Villes ô£ Pais, leurs Adhcrans j
de ceux auflî de notreditc Ville, tant de oofUirs Officiers que autres > qui de
ces chofcs , comme ils difent, fc font entremis , fut Jcj charçcs que l'en leur
avoir envers nous données , & que bien revêtement nous onc /rmontrc leur
bonne & vraye intention, & le grand bien qu'il font en volonté de faire j
enfcmble le fruit qui fe peut cnlur en maiates manières à notre grand
avantage , & iU confufion de nofdits Ennemis, & pour décharger, ainû que
dit eft, notredit Pais de Berry des dcfl'ufdits inconvcniens , &: parvenir à
autres chofcs touchant le bien de Nous Se it notreditc Seigneurie. Nous ces
chofcs confiderccs , la prochainetc de Lignage donc Nous atticnnenc nofdits
Coullins i parquoy n'eft pas à prefumer que pour rien nous voululTent
fcicmment coutrouffer, les grandes & honprables offi:es & foumiffi,ms qu'ils
Nout ont faites d'eux employer , comme tenus font, au rcliefmcnt de
notreditc Seigneurie , I5 pouvoir qu'Us ont de ce faire, tan: par eux que les
leurs , que par leurs Parens, Amis fie Alliés J la grande Loyauté auflî 6c
vfaye obeilTancc que toujours ont eue envers Nous, nos dc llurdits Officiers
. Bourgeois ôd H^bitans de notreditc Ville de Bourges, à la prière hC
ccquêic de nofdits Coullins avons par l'avis ô£ délibération de ceux de notre
Sang & Confcil étant delcs Nous , U dcplairance &: malveillance que avons
& pouvons avoir ru \ caufc de l'Entrée deffufdite amfl faite & avcni:; tout
ce. qui s'en cft enfuivy j cofemble toutes les pourfuites & diligences faites
par nofdits CouGns & leurs AJhercns, <îbm^ me dc l'fus cft touché » ôcce
&: otons du tout hors de notre cœur U pcnféo; t£ \ nofditi' Coufins avons
donné dc laiffc , donnons 3c dc laiffbns par ces PrcOnies tout ce que pat leur
Commandement & Ordonnance a été pris, reçu fiddiftribué de l'Einolument
de nofdnes Monoycs & Greniers,fj aucune chofc en a été levée & reçue >
&: ne voulons pas que pour & à l'occafion des chofcs dites aucun dommage
ores , ne pour le teras avcni foir fait ne donné à nofdits Coufins,
Maréchaux, ne autres Barons, Chevaliers, Eiuyers, ne autres quelconques»
qui en ce les ont fctvis Il favorifcs , fuppoft que les pluêurs d'eux foirnt

DOS Vairiaux & Sujets. Et aussi ne voulons que aucune Note , Charge ou
 Reproch? f. ic imputée contre l'honneur de nosdits Officiers de notredite
 Ville de Bourges & autre* Boutgcois & Habirans d'icells notre Ville de
 Bourges, tant en général qu'en particulier, fans aucuns ea refervr, ne autres
 personnes quelles qu'elles soient. qui de ce fcoient entretenus en aucune
 nsaniere. foient à cette cause opprefcs, reprochc\$, injurié5, ne aucunement
 endommagés en leurs Corps> Offices, Etats , Héritages , ne autres Biens
 quelconques, ne autrement, en quelque manière que ce soit j ains voulons
 & Nous plait, qu'ils, en ibientfc chicun d'eux perpétuellement tenui quittes,
 déchatgés & pailibles, tant par nos Gens 5c Omci^r.-; , <|ue par tous autres
 qu'il appartiendra, comme des choses que voulons être \k\\t^ Hc enregiilrcs
 , les en déchargeons entièrement &c abfolument , &c promettons en l^akdc
 Roy, de ne jamais aller ne venu au contraire ^ en quelque manière que ce
 foit | 4M t>nt que métier feroic impofons fur ce filence perpétuel à notre
 Procureur & à tous nSllAiciers ic Officier^ , Se voulons par le Greigneur
 Seurté de tous ceux à qui la chose P'ur toucher que an Vidimus de ces
 Prefentes fait foos le Seel Royal, pleine foy foit ad'mmc à l'Original, fans
 que ceux qui s'en voudront ayder, soient tenus d'exhi•imus ou lèfdits
 Prefentes en notrç Cour de Parlement ne autre part pardeUiiciers , ne d'en
 requérir par iceiix Juges ou Officiers aucune Expédition. En tc:.,., /J Je ce
 nous avons fait mettre notre Seel à ces Prefentes. Donné au Château lez
 notredite Ville de Bourges le 17. jour de Juillet l'an de Grâce 141g. ic le 6.
 de notre Rctne. Et fur le Reply , Par le Roy en Ton Confcil , Vilbrems. J- —
 — — ^ ~ ■ — ~ ■ ' ' Dcl*ji/jnèe mil quatre cens vingt -nenf. Chapitri
 xxyiii. O N T été élus Prud'hommes au Gouvernement de la ViUe, Jean
 Fradet. D'or à trois Raifhons ou Fers de Dars de Sable %. il Jean V alle'e.
 D'azur à trois Lys de Jardin fans Tiges, d'argent, x- i. JtAN Bblin. D'azur au
 Sautoir d'or couronne de quauc Rôles d'argent.

B I sr O l %E DE 3 E R RT, C OLAS DB M A N ne'. Le II. de
 Janvier les Habicins CDVoyerent quantité dî Vivras 5[^] de Poudres a
 Orléans afligé p.ir les Anglois , & treize cens Ecas d or a Meflire Alain
 d'Albret Comte de Gaure, Gouverneur de Berry , & à la Pucelle , qui
 aflîgcoient la Ville de h Charité fur Loire } Se pour faciliter le payement
 de cette fommTM ils Hrcnt Bail du Treizième du Vin vendu en détail à Jean
 de la Loë , pour la forame de deux mil livres , à h charge d'avancer les Liv 4
 rrt'ize cens Ecus les 14. Novembre; &c ainfi Chautricau s'cft rppris quand
 il die que c'cft Ch. i. Nicolas de la Loc qui paya les treize cens Ecus. Troce'^
 verhal de l'EU[^]ion des Prud'hommes 14-2[^]. communique par M. Gaffât de
 Priou. A Tous ceux qui ces prefentes Lettres verront. Guillaume Fradet
 Licencie ei Loix, Garde duSeeldc laPrevocé de Baurges, falut. Sachent
 tuit.quelcs Bourgeois &: Habitans de la Ville de Bourges , alVemblés en une
 Chipelle du Prieuré de Notre-Dame de la Comtal de Bourgrs , par Cry fait
 aux lieux accoutumés , de la permiffion Si licence de noble homme & fige
 MclTire Parceval de Boulainvilier Chevalier Confeiller & Chambellan du
 Roy notre Sire , fon B-iilly- Auquel lieu de la Comtal Icfdots Bourgeois ic
 Habitans ont accoutumé eux aircmbler pour traiter Se ordonner des
 Befognes &: Affaires touchant le Fait Commun de ladite Ville , tous d'une
 voix & accord en la prefence dudid Monfeignrur le B.iilly > 6c de Jean de
 Chafteaufort Juré Notaire duditSeel , ufantde notre autoriré , & auquel ,
 quant à ce, Nous avons commis notre pouvoir , con6ans ^ plein du Sens ,
 Loyautés , Difcretions &: bonnes diligences de difcretcs perfonnes Jean
 Fradet y Jeak Vallé e, Jean Belin Se Colas de Manne' , Bourgeois de
 Bourgrj, iceux ont commis , élus Se ordonnes pour vaquer au
 Gouvernement & Aftaire» Contmuncs de ladite Ville dj Bourges jufques à
 un an, à compter & commencer du jour de la Nativités. Jean B ttifle
 detnicrc palVcc , tant feulement ; c'cft à favoit, ledit Jean Fradet au Quartier
 du Pont d'Ycure, Jean Vallée au Quartier de S. Sulpice , Jean Belm
 auQiiartier du Pont d'Auron « &: Colas de Manne au Quartier de Bourbon ;
 aufquels Elus & à chacun d'eux lefdits Bourgeois Se Habitons ont donné Se
 donnent pleine puiff nce, autorité & mandement fpecial de faire faire les
 Oeuvres, Fortiâcarions , Emparemens , Se autres cbofcs touchant le Fait
 commun de ladite Ville, &: de faire payer par le Receveur d'icelle Ville , qui
 à pcfent cft Se fera pendant ledit an , tout qui eft ou fcta dû pour le Fait
 Commun d'icelle Ville , & .lu/fi de bailler . adcenfer Se atfrmer tous les

Subfides qui ont Se auront cours ledit an durant en icrile Ville, ainfi
qu'accoutumé eft en t.-l cas. Se de faire diminution aux petfonnes qui font
6e feront exccirivement impofecs cz Tailles faites & : i faire en ladite Ville ,
félon qu'ils verront être de faire en leurs loyautés Se confciencei ; se
généralement de faire toutes auttes chofes qui à ce font ou feront neccffaires
Se convenables de faire , & que Icfdirs Bourgeois Se Habitans feroient faire
en commun G prtfens yétoient s jiçoit que les chofes rcquiflvnt Mandement
plus fpecial 1 Se ont voulu Se conf-nti lefdits Bourgeois & Habitans que
leRceveur des Deniers Communs deladite Ville, qui à prefent tftou fera
durant le tcmi defTus dit , paye , baille fie dclivte des Deniers de ù Recette
tout ce que Icf Jus quatre Elus ou trois d'iceux luy manderont par leurs
Lettie^ fcellées de leurs S~aux ou lignées de leurs Seings Manuels, Se des
trois d'iceux ; Se par rapportant IcfJites Lettres feeliccs ou fignées , comme
dit eft , tout ce que ledit Receveur aura payé ou livré par vertu d'icelles luy
fera alloué en fes Comptes, Se rabattu de fa Recette par celui ou ceux qu'il
appatrient , en rapportant Quittance de ce que payé aura été par vertu
defdites Lettres: Promettans lefdits Bourgeois Se Habitans fous
l'Hypothèque &: Obligation des Biens communs de ladite Ville , avoir
agréable . tenir ferme 6t ftable tout ce par les deffufdits Elus , ou les trois
d'iceux , aura été ou fera fait , procuré Se ordonné fur ce que dit eft, durant
le tems deffus déclare. Si comme ledit Juré, auquel Nous croyons
fermement. Nous a rapporté les chofes dcCTus dites être vrayes , & à la
relation duquel Sc en témoin de ce Nous avons mis le Seel de ladite Prev6ré
de Bourges k CCI prcfcces Lettres. Donné le decaici jour de Juin 14x9.
CHASTEAFORT. MâU

LIVRE 111. LIMMMW ■■ 2d dn TreiXtfwe du Vin , a jugé
 à Jean De la Lot le 'vingt - quatrt Novembre 14.2p. communiqué par M.
 Cajfot de Prtou. A Tous ceux qui ces prcfntes Lettres verront. Guillaume
 Bâtard licencie eh Droit Canon & Civil» Lieutenant General de Monficur le
 Bailly deBerry, Salut. Sçavoir fiiTons qu*aujourd'huy Nous fcant en
 Jugement , lUcc afliftans plufieurs des plus nouK« Bourgeois &: Gens
 dcConfeil de ladite Ville, ert venu pardevant Nous Pierre de Beaumont
 Procureur defdits Bourgeois &: Habicans de ladite Ville de Bourges : Difaot
 que promptement &: fans delay falloit envoyer par iccux Bourgeois &
 Habitans de la Ville de Bourgps à Haut a^puiflant Seigneur Monficur
 d'Albict Comte de Dreux &: Gaure, Lieut-nant du Roy en fon Pays d^-
 Berry fur le fait de la Guerre , & Jeanne la Pucelle étant au iier- d.-vantla
 Ville de la Charité fur Loire, par l'Ordonnance & Commandement du Roy
 nôtre dit Sire , la fomme de treize cens Ecus d'or courans à prefent , pour
 entretenir leurs gens , ou autrement commande eux &: leurfdiies ^cns de
 partir dr devant ladite Ville &: lever ledit Siège , qui feroit plus grand
 dommage pour ladite Ville Se tout l« Pays de Berry fi ledit Siège étoit levé,
 pour défaut de paiement de ladite fomme , &: qu'on trouveroit aucuns
 Bourgeois pirticuliers de ladite Ville qui préteroient icellc fomme , U
 mettroient à prix ou enchère la Ferme du Treizième du Vm vendu en détail
 en Ldite Ville de Bourges pour un an, commencé le onzième de prefent
 mois de Novembre , pourvu toute voye que en faifant le Bail de ladite
 Ferme feroit ditj&aulfi tenu que quiconque mettroit fur ladite Ferme, 6c elle
 luy demeurât à l'enchère comme au plus offrant , & icellc rierccroit &
 doubleroit fur le ptemier prix, bailleroit avant toute œuvre, & rcftituroic
 ladite femme de treize cens Ecus à celui ou ceux qui l'auroient prêtée
 reaumenc i & de fait avant qu'il joiilTe de ladite Ferme, ou cas que ladite
 fomme de treize cens Ecus auroit été baillée pour le fait delTus dit, par
 celui ou ceux qui de prefent tcnoient ou tiendront ladite Ferme, ou efquels
 ladite Ferme demeurerait à l'enchère ; & auflî afin que l :dice Ferme fut de
 plus grande valeur , &: plus promptement icelle fomme de treize cens Eru\$
 être trouvée, que voululTions donner Congé , Licence ez quatre Commis &:
 Elus au dm» vctDcmnt de laditeViUe pout cette prefente année, de m^ttrc
 ou faire mettre fur ladiid Ferme, fi bon leur fembloit , ou être Compegc
 d'icellc , afin que pour le tems à venir a ne les en pût traiter à autre, ny
 aucune chofe décider ou donner charge pour le lerftS venir , en Nous

requerans que ladite Ferme fations crier à l'enchère fous les conditions devant dites -, & auflî donnet la licence & congé devant dites aufdits Elus SC Commis au Gouvernement de ladite Ville, pour plutôt avoir & finer ladite fomme de treize cens Ecu •ue proroptement leur falloir bailler pour obvier à ce que dit eft } & pour plus feuremrnt ùtoceder , fe pouvons faire les chofes deffufdites , aprez Icfrites Requêtes à Nous ainfi faitti, avons demandé Topinion defdits Bourgeois &c Gens de Confeil auflî afliftans commd itfus ell dit , l'un aprez l'autre , fc pouvons faire les chofes deflufdits ; 6c s'il cft d'accwàcn tant comme il lair touchoit des chofes dclfafdites : Lefquieux Nous ont répondu r &: faire le pouvions pour obvier à plus grand dommage & inconvcnient,& y donr.oKW leur confentement. Pourquoi Nous oy la Rrquête, Opinions , Confrns deiïofdit^^ Nous ittfdits quatre Commis Se Elus audit Gouvernement de cette Ville , avons donop Congé , Licence & autorité de par le Roy , de mettre ou faire m-rtre fur ladite F.rmc; & d'icelle être Compeige, pour telle part & porrion que bon leur femblera, fi en tant que faire le pouvons & devons de raifon, fans ce que pour le tems à venir , à caufc de ce on leur en puilTc aucune chofe demander, ne donner charge aucune , 6c incontenant avons fait crier à l'enchère ladite Ferme, fous condition que celui ou ceux à qui demorroit ladite Ferme à l'enchère , ou particulièrement ou doublement l promptement 6c fans delay > 6c arant qu'il joiiflènt d'icelle F-rmc, bailleroient reiument 6c de fut lefdits treize cens Ecu» d'or, pour envoyer efdits Monfieur d'Albret 6c la Pncelle audit Siège , pouf entretenir leurs* Gens cians en iceluy. Laquelle pet me aprez pluflcurs Cris eft demeurée à l'Encherici comme au plus Offrant & dernier Encherifleur en noiredite prefence àjEBAK DB la L o E Bourgeois de Bourges , au ptix 5c fomme de deux mil livres tournois. Lequel Jehan a promis bailler & fournir inconrenant lefdits treize cens Ecus pour ce que promij 6c convenu luy a été par lefdits Commis & Elus au Gouvernement de ladite Ville, Bourgeois Si gens de ConfCU aulTi affUlans pardevant Nous , que nul ne fctoit reçu à (icrccr ac

The text on this page is estimated to be only 26.45% accurate

j42 HISrOITiE DE 'SERRT, doubler ladite Ferme que
preaUblcmenc il paye , rende &: rcfticuc audic Jean de la i-oc IcP dits treize
cens Ecus, ce à tous qu'il appartiendra Certitions par ces prefentcs Lettres,
comme de fait ez jours tenus à Bourges par Nous Ljeutcnant rufdii. Se
donne fous le Scel des Caufts dudi.B.ulliagj le r^. jour de Novembre l'an
1419. CHASTEUFORTDe i'jinnee ml quatre cens trente- un. Chapitre
XXIX. ON T ctclûsan (Gouvernement de la Ville. Pierre Chauvigny. Ma
ce' BâTARD. Pierre f>ls de Femmb. JiAi* David. Ce qui cft prouue par le
Compte de Jean Dubois Commis par le Roy ^ Receueur des Aydrs rn B-rry ,
in'pofcz par l'avis &: confentement des gens de nos Eracs, du vu^gticmc
Aouft 14Jl. qui cft entre les mains de M. le Chevalier Gougnon. De U
Année mil quatre cens trente- neuf. Chapitre XXX. ONt été élûs au
Gouvernement de la Ville Jean Bon in. D'Azur à la face d'ot accompagnée
dr trois Tctes & vifages de Femmes treflecs d or. t. i. Mage' BoiiERde
Sinoplc au Saucuir d'arg'*nt chargé de cinq fleurs de Lys d'azur, cantonné
de quorc Têtes d * Bouc , àliâf de Taureau d'or. AlMERI Beuille. Porte
comme d flus. Monfr* J AC QU esC ULLON DcGu ul.-s au Chefcoufu
d'azur charge de troisTargetes d'argent. Vol. 1. Cette année le Roy Charles
VII. .iflcmbra en cette Ville quantité de Gens d'Armes hL de traits » entre
Icfqucis croient Charles de Bourbon Comte de Clermont > Anus de
Bretagne Comte de Rjchemont , Connoftabie de France , Chailes d'Anjou,
le Bâtard d'Orléans , l*- Cadet d Armagnac , Charles d Albretj pluli urs
Barons Gentilshommes des PaysdcBerry , de Guyenne &: Poitou, à l'aydc
def^uels il ch^fTa les Ang'ois de fon koyaume. La mcmeannéc le Roy
convint par Lettres données a Tours le dernier Juillet M Robert drs Roche*
Confeiller &(M..îcre des Comptes, &: Colin Malingre HuiHier de la
Ch.imbre, pour f iir poiter à Pans tous les Comptes , Procrz, Lettres &:
auties Enfcignemens des Chambres des Comptes &: des Monoyes de
Bourges» Ayant orJonné qu elles fcroient dorénavant tenues en la Ville de
Paris , laquelle s'étoit nouvellement rrmifeenl'obciffance d' fa Majrfté ,
comm^ le jullifi nt les Lettres cy-aprez tranfcrites du Mémorial de U
Chambie des Comptes Cotte K. Fol. 48. communiqué par M- d'Hcrouval.
CHaries par la Grâce de Dieu Roy de France. A notre amé& féal Confeiller
&Malrre de nos Comptes M. Robert des Roches, &: à Colin Malingre
Huiffier de U Chambre defdits Comptes, falut & dilc&kion. Comme aprcz

ce que nostre Ville de Paris s'effraie* mise en notre obéissance, Nous
avons ordonné les Chambres de Comptes & des Monnoyes «ant lors à
Bourges et ailleurs & t^{elles} nées en notre dite Ville de Paris , ainsi qu'elles
étoient d'ancienneté, & icelles lors ou depuis ordonné être closes , & tous
les Comptes , Procès, Lettres & autres Enseignemens & R^{egistres}
quelconques d^{es} dites Chambres être inven^{tes} & portés en notre dite
Ville de Paris, & Chambres de Comptes & Monnoyes i^lles ordonnées ,
ce que encore n'a été fait ; Parquoy ne s'en est pu , ne peut enve^{ir}
d'ici en Uⁿivers^{ité} Chambre de nos Comptes à Paris de plusieurs nos droirs
& choses t^{elles} I^lles touchent, dont les R^{egistres} & Comptes font encore
audit lieu de Bourges, qui a été ^ pourroient encore être à notre intérêt &
dommage . Je félon notre dite Ordonnance lefdits Comptes, R^{egistres} &
Enseignemens étant esdites Chambres, ne font diligemment port^{és} ces audit
lieu de Paris. Pour occurrir que Nous pourrions la cor^{re}ction que avons de vous
votre diligence, vous mandons si com Tienons par ces Pr^{es}entes, qu'il
diligemment vous transportés en la Ville de Bourges & esdites
Chambres de nosdits Comptes & Monnoyes dudit lieu i

The text on this page is estimated to be only 21.26% accurate

LIVRE 111. jrenics & inrentorics bien & ducment, fc fâic n cft, tous les Comptes, Regiftres, Papiers 1 Lccires & Ecritures quelconques touchant le fait dcritics Chambres , U, les faite» menet & conduite au mieux que faire fc pourra, &: vertes mieux être à faire en &: efdr CCsChimbres d'iceux nos Co.aptes , en notredicc Ville de Paris , ainfi que ordonne l'avons , & nonobdant quelques autres pouvoirs ou Commiffions que par cy-devant en ayooi baillées à autres de pouvoir befuigner cfdites Chambres & quelconques autres Ordonnances faites ou à faire au contraire de l'effet de ces Prefentes , de ce fuite vou* ixjnons pouvoir, Commiffion & Mandement fpccial. Mandons & commandons à nos Jo/liciers & Officiers qu'il appartiendra en cette partie vous être obéi , & aux Porteurs, Conduifcurs & Meneurs defdits Comptes être donné prête tout confort & ayde, pourvu de conduit & Guides , fc métier en ont & ils les requièrent. Donnè à Tours le derrur jour de Juillet 1 an de gracr 1459. & de notre Rcgnc le 17. fous notre Scel ordonné en l'abfcncce du grancî. Ainfi fjgné , Par le Confeil ,COURTINELLES. 2)r t'jinnét mil quatre cens quarante* 1 ChautriXXXI. OM T été élus atj Gouvernement de la Ville Jac ^bs le Roï fjcür d'Yvry , Secrétaire du Roy. De Sable \ neuf tierces Feuilles d'or. M. J E A N V aLL e'e. Porte comme deffus. JiamBeçon. Dî Sinople au Sautoir d'or , cantonné de quatre Rofci d'argent. Nicolas Bonduc. Chaumcau fc trompe mettant pour Prud'hommes en cette année , Guillaume Bà- I*»" lard , M. Jean Fradet iL Jean Vallée. Ch. X)e l'Année mil quatre cens quarante-deux* Chapitre XXXII. MDàvib Caambillah Lieutenant General. Porte d'or & d'azur \ la Ban* • de en dcvisc de gueules. Thomassin deJamoillac. Jbam Beuilli. Porte comme deHus. PiK.it.iMiT Di V ALBNCiENNEs. D'azut , ^ la facc d'or , occompagnée de croît tête, de Licorne coupées d'argent. 1. 1. ^ :» , 2) e t Année mil quatre cens quarante-troîi. Chapitre XXXIII. JtàN BiiiiiLLE. Porte comme dcftus. Pierre de Valenciennbs. Porte comme detfus. J i àM DE R u p Y , dit DE Cambrai. De gueules à trcJis Ccr6cs d*or. %, |.' JBAV Alabat. D= Gurulcs à trois Gril Irts ou Soneties d'or. Cette année Jean du BreuiL Chanoine en l'Eglife de Bourges , Pierre de ChauS ticKY. N"jcoLE Sarde'. Etienne Chambellan, Thomassin de Janoillac, 6c J£am AfA' lAT , furent députés de cette Ville aux Etats tenus à Bourges. t De l^ Année mil quatre cens foixantisun^ c H A f I T R E xxxiy, JEas le Roy- Porte comme diffus. Jeaî» de la B E RTHOMMiBiLi. Comme dcffus.

JEAM LALEMANT-De gucules au ChcTioa d'oc, accompagné de trois
Roics «fat* {ent. t. iEtiIkhe Chambillan. Comme dcflus. «4

The text on this page is estimated to be only 17.77% accurate

t J r 164. HISTOIRE DE iBERRr, Ils reçurent le Roy Louis XI. & luy firent des présents au nom de la Ville. ■ m ■ — . t ^ De i Année mtl qtMtre cens fbtante-cinq. Chapitre XXXV. ^TT Ean de R IIP y die Cambra v. Porte comme deflus. I Hf MERi BeUille. Comme dcfTiis. Chau- Pierre Baîtard. Parti d'or à un demy Aigle ImpetiaJ de gueules , & d'azur à une demeu, mie Fleur de Ly^ d'or. L»»» 4 SiMOM Anjorant. D'azur , à trois Lys de Jardin d'argent, foutenus & feuilles de J Sinoplc. De l* Année mil quatre cens foixante-fix. Chapitre XXXVI. HEmeri BRiitLLE. Comme dertus. l^ioN Sarde'. Jaquelin CuLo^^. Comme deflus. 3ean Crossim. lis iiii cent cnpolTcflrion les Doreurs de notre Univerflc, nouvellement oublie. De l'jimiée mil quatre cens foixante-huit. Chapitre XXXVII. Pierre Jobert. D'azur au Chevron d'argent , accompagne de trois Coquilles d'o& 1.1. Au Chef de même. MaCe' BOURDOIS. Guillaume Fradet. Comme dcfTus. PiERVx Amy. D'azur à un vifage de Femme d'argent ; aux Ch:tcux & Tteflcj d'or. .. ' • ' De l* Année mtl quatre ctns foixante-muf» Chapitre XXXVIII JEan Georges. Party de Gueules & d'argent au Lyon de l'un à l'autre , alorlc de fir CtiMx picmes alaizccs de mcm-'. Jeaw de la BERTHOMKiiERE. Comme deflus. Guillaume Fradet Comme deflus. GiLLET Poirier. D'azur à trois Poires d'or, feuilces de même. %. 1. _ ! De l'Année mil quatre cens foixante dix, Ch A n T RE XXXIX. PierRE GEÎCtiLS. GoDEFRor Fradet. . Jeaw Carre'. Jean Turpin. De l'Annie mil quatre cens /oixante-quatorj^^ C H A> t r *.«i XL. N?"*" BouBR Procureur du Roy , Maire. Comme defl*us. • M, Nicole DB G ann ay S. d'Azy. De Gueules à ttois Chevrons reai

The text on this page is estimated to be only 25.36% accurate

L 1 V R E I î L j6s vafes d'or, ai Chcfcoufu d'axur , charge de trois Etoiles d'argent. M. Jean D)B l'Hôpital S. de Moncifault. D'azur au Croili^ot montant d'argent , au Chef d'or charge de tiois Tourteaux de S iblc,furch:irgcs d'Etoiles du fcond. Robinet ^astar.d S. de SouUngy. Comme dclTus. PiEjiRE PE LA Lue Valet de Clumbrc du Roy. D'azur à la Face d'argent » chargée de trois Fleurs de Lys de Gueules , accompagnée de trois Merlcies , ^l'ùs Aloiiictes d'or, a I. Jaques Godard. D'azur au Chevron d'or , accompagne de deux Etoiles de memc CD Chct , &: d'un Cygne d'argent, membre &: bccquc de Sàbic en Pointe. Jean BoiiER. Jean Geokces. \ Colin Georges. > Comme dcflus. - PIERKE BoNIN S. DU CoRFOe'S Claude Vallé e. j GuiLAUME de Sai zat. D'azur à la Tour ronde brctecccd de cinq Pièces d'ngenc'^ mnnonr.c- de Sable , clevcc fur ufxc Terracc de Sinoplc , acoftce de deux Etoiles d'argent 3u Chef. M. Thomas db Janoillac. •Or CAnntc mtl quatre cens foixante-diMnZje RT r E des mômes furent continues car il eft confiant par un Partage du 8- Mars, que M. Jean de l'Hôpital ccoit encore Echevin cette anoce. De l* Année mil quatre cens foixante-dix- huit. Chapitre XLI. M Jean de l'Hospital ctoitMaire,comme il cft prorc par l'Afte du ly. Décembre, qui m'a été communiqué par M. GafToc de Priou , cy-aprez uanfcrit- 11 porte comme dclfus. Quant aux Echevms , fene les ay pu découvrir. A Tous ceux qui ces prcfentes Lettres verront, les Echcvins de la Ville de Bourges commis au Gouvernement & Aff.ires Communes d'icelle , falut. Savoir faifons qu'aujourd'huy Nous étant aflcmblés pour traiter des Bcfoignes & Affaires de ladite Ville ; Vu la Requête qui faite Nous a été par nabi? homni? M. Jean de l'H o s h t a l Maire d'icelle Ville , & obtcmperans en icelle, avons confrnty &confentons , en tant qu'à "Nous cft, qu'il puitc mettre une Arch; dedans les neuvi Fofics qui ont été faits à Vooidles , puis n'a guercs , où il puilfc faire mettre Poiffon , pourvu que ladite Arche ne fniff* nuire ne ptejudicier au Cours de l'Eiuc. Et en témoin des chofes dcffus dites Nous «ons mis & apposé à ces Prcfentes le Scelc ladite Mairie.le k. jour de Décembre 1478. HtURLE. ^ De l'Année mil quatre cens foixante dix -neuf, Chx#itri XL il MPierre Tuu-ier Avocat du Roy , Maicc Porte d'azur au Chevron doc , to•compagné de trois Etoiles d'argent. 1. 1. ' M. Philippes BoiiER. ■) ^ , M. Jean de l'Hospital. S ^^^^^ Savary du Put. Girard Foucher. JiAM Salât. D'azur au Chevron d'or , au Chef de même'

166 HISTOIRE DE BERT, Lettre de Roy Louis XL écrite à
 Savary du Puy, CH E K ôc bicaime. Combien que vous pouvez être
 averti de grandes si infupportables Charges de Affaires que cy-devant Nous
 avons eues, Se encore avons à conduire > pour la Tuition & Defense de
 notre Royaume, si a refister aux dânnées Entreprises de nos Ennemis, qui
 non pas d'un cote, mais par divers endroits s'efforcent entrer en notre
 Royaume, tñ. courir sus à Nous & nos Sujets } néanmoins Nous avons
 donne charge à plusieurs & nobles Personnages, que sur ce avons commis
 & députés, Vous faire remontrance, & vous requérir de par Nous» que pour
 Nous subvenir & ayder l'un & l'autre, vous veuillez fournir, prêter ou ayder de la
 somme de cent livres rournois, pour laquelle somme sera fait vente par
 Iceux Personnages nos Commisaires, soit de notre Donum ou de nos
 Aydes, Fermes, Gabelles & Greniers à leur choix, & en l'usage le pouvoir
 que sur ce leur avons donne, qui sera par eux homologué par nos Cours
 de Parlement. Chambre de nos Comptes & Généraux de la justice de nos
 Aydes. Si vous prions que si Nous veuillez faillir à cette notre grande
 urgent Besoin & Affaire, qui touche toute la chose publique de notre
 Royaume, si comme entendies par Iceux Commisaires. Considerez les
 grosses dépenses qu'avons faites les années passées; & la grand charge
 qu'à notre regret & déplaisir notre Peuple porte pour Iceux Affaires il est
 besoyn par necessite trouver de vous si autres nos Officiers, Serviteurs &
 Sujets une grosse somme pour fournir l'entretien de nos Armées de
 Mer & de Terre qu'il Nous convient mettre sus, pour resister l'un & l'autre
 Ennemis, ou laisser perdre ou affoler notre Royaume & Sujets: Pour ce est
 il que de rechef votis prions n'y faire faute; car autrement il en suivra un
 inconvenient irreparable, & sur ce croyez Iceux Commisaires de ce qu'ils
 vous en diront de par Nous; Et outre que en ce faisant vous ne faires rien
 de mal; Vous Nous feres un service, & au besoyn si agreable, que nous ne
 mettrons rien oubly. Donné à Blois le 10 jour de Février. LOUIS. Robert. *
 L'Original de cette Lettre est encre les mains de M. Maréchal S. de Breton,
 qui me l'a communiqué. . , ' - ' . 9mission des ovaire (0 Schevins pour la
 presentie année, communié par AL l'Intendant Prévôt de Bourges. ' \
 Tous ceux qui ces presentes Lettres verront, les Maire & Echevins commis
 par le X^e. Roy notre Sire sur le Fait de la Police, Gouvernement & les Affairs
 Communes de la Ville de Bourges. Salut Savoir faisons qu'aujourd'hui
 date des presentes, en la presence de Jean Heurle Clerc & Greffier des

Affaires Communes de ladite Ville , Nous Jeah DE i-'HosptTAL Licentié cz Loix, Maire de ladite Ville, par tcertu de certaines Lettres M if« Hvcs envoyées par le Roy notre Seigneur > dcfqucUcs la teneur enfuit. DE PAR LE ROY. CHERS &bien-améi, Nous avons vu vos Lettres, ensemble le Rôle de TELcaion qu'avés faite des Maire 5C Echevins de notre Ville de Bourges poiu cette prefenic année. Nous voulons, U avons ordonné & ordonnons que M. Pierre Tullier foie Maire ;8c Echevms , Maîtres Philïpes Bouer.Jeas de l'Hospital, Savary du Puy, Jean Salât , Girard Foucher , & Colik Jean , fi le veilles ainfi fjire -, Car tel eft no« tre plaifir Donné à Mery fur Seine le 14. jour de Juin. Signé, LOYS. Et plus bas, BouRciER. Et a la Sucription . A nos cheis & ^bien-amés les Maire, Bourgeois fie Echevins de notre Ville de Bourges. Et aprex que les delTufdits ont ffit le Serment en tel cas accoutumé , iccux avons m1\$ fi^ infitmés / e'eft à favoir, ledit Pierre Tullier en l'Office de Maire , te lefdics BouER, Di L HbspiTAL , Savary DU Puy Ic GiRARD FouCHER en l'Office d'Echevins pour cette prefente année , commençant \ la Fcte faint Jean Baptifte dernier pafice, fie finiffantà fcmblable Fite Tan révolu onfuivant, que l'on dira en datte mil quatre cens 3uatrevingts. Fait en la Chambre de la Ville de Bourses , te donné fous le Scel de laite Mauic le 3. Juillet 1479. ^'ga^, H£URLE< Et £ccle fur double ^ueuc des Armes dcU yuie.

LIVRE III. J67 De l'zAnnét mil (quatre cens quatrevingts-'vn quatre-vingts- deux. Chapitre XLIII. » M Pierre TulliEr Maire. ^ • Philippe d» la Lob. ^Portenc-commc dcfTus. Jaqjies God\rd. -J M. Pierre Gentils. D'azuc au Chevron d'argent» accompagne de trois Tctcs de tyon arrachées d'or. t. 1. Colin Jean. Philibert Gendreau. Pierre de la Loe. Comme dcfliij. Le II. de May les E.iucs furent fi grandes, qu'elles emmenèrent le Pont d'Auron, ic farcni tomber un Pan de Muraille , où cft à prclent une Tour. Elecfton des Maire & Echevins , communiquiée par Jïd. 1 aliter Pre*v6t de Bourges, A Tous ceux qui ces pref-ntr\$ Lettres verront . les Maire & Echevins commis par le Roy notre Sire fur le Fait de la Police , Gouvernement & Affaires Communes de Ju Villrî de Bourges , falut. Savoir faifons que aojourd huy par noble homme Raoult de Caftello Seigneur des Granges, Echanfon ordinaire du Rov notredit Seigneur , SC Garde de la Prévôté de Bourges , Nous ont été prefentces les Lettres Miflives du Roy DOtrcdic Seigneur à Nous addrcHàmcs ; def^uelles la teneur s'enfuit. DE PAR LE ROY. CH E R s & bien amez , Entre ceux dont Nous avcs envoyé les noms & furnomj par éCTit> Nous avons élu pour être Maire de notre Ville de Bourges pour cette prcfente année Maître Pierre Tullier , & pour Echevins Philippe de la Loe > Jae»iiE\$ Godard, Maître Pierre Gentils, Colin Jean, Philbert Gendreau U Pierre DE LA Lob. Si voulons & vous mandons , que les Sermens des dclfus dits par vous pris , les metrics en la pofTeflion defdits Offices , & n'y faites faute. Donnè au Plclfis du Parc-lez Tours le i8. de Juillet. Signé, L O Y S. Et plus bas , Courtin- Et à la Suferiprion cft écrit: A nos chers & bien-amés les Maire, Echevins, Bourgeois & Habiunsdc notre Ville de Bourges. Aprcz laquelle réception defdites Lettres MilTives faite, avons envoyé quérir en laCbambte de ladite Ville les nommes efdites Lettres Milfives , & en leur prcfence avons faic Caite lecture defiites Lettres par Jean Harle Clerc & C Greffier de ladite Ville, ic Nouiit Royal audit lieu : Aprez laquelle Lefture faite &: les Srrmens pris des dclfus-dits com«ten tel cas appartient ; iceux avons mi-, &: par ces Prefv-ntr-s métrons en polfcffion de {^ dittOficcs d": M lire &: Echevins, pour çn joiir pendant ladite année , fuivant la forme & l teneur defdites Lettres M ffives cy-delîus infc'és. Fait en la Cjambre de ladite Ville de Bourges , & donné fous le Seel de ladite Mairie en témoin de ce le 17. Juillet 148^ Signe, ^EHAN HURLE. Et fur le Rrply, J. HURLE. Et fccUé fur double queue des Armes de ladite Ville. De l'Année mil quatre

cens quatrevingts-deux» L Es DITS Tullier , De la Loe, Godard, Gentils,
Jean, Gendreau coritinués. Colin Jean mourut le ty. Septembre, 6c cft
inhumée en i'Eglife de fainr Mtdard,oii fc lit cet Epitaphe. L« iç. jour de
Septembre 1481. Prudent Homme Colin Jean Bourgeois 5£ Echevin de
Bourges, a debilTc à la Fabrice de céans deux Ecus d'or de rente -, filrquoy
il a fondé quatre qui fj diront la Vigile de faint Michel , le fécond jour de
l'An , le Dimaache li lendemain faint JeanBatifte. Priés Dieu podr'viy. Il
n a aucun Ecu^fon , ny Armoiries , mais un ûiti|>lc Cbff&c dé Nfarûtând.

The text on this page is estimated to be only 21.42% accurate

\ JÉS H r s TO I HE DE BERRr, Dt L'Année mil quatre cens
quatrevifgts. trois, C H A H TR E XLiV. RAouL^TDE Castello, Scipncur
des Granges, Eclunfon ordinaire du Roy, Garde de la Prévôté de Bourges ,
Maire. Porte ccartelc au i. & 4. d'argent à trois Treffl's de Sinoplc. 2. i. qui
efldc Caftello , au i. & 3. d'argent, à une Aigle de Sable qui cft le Bouvier.
M- Pmilu'Pe Bouer. M. JeAH de L'HoSPITAL. / n i T > Portent comme
dcffiii. PIEHRE DE LA LoE- f Pierre Jobert. Echevins. 3 Nous avons
trouve leur noms dans un Contrad du 7. Novembre 1483. par lequel Gafton
Coquery donne trente livres dcrenre, & une Vigne à l'Hoccl-Dicu jcc que les
lufnommes acceptent. Et par un Ackc du même jour , par lequel ils
commettent Coquery au Gouvernem-nt djrHofpital. Le premier Conrrad fc
trouve dans les Titres de l'HoidDieu : Et b foconi, dans le Trcfor de Saint
Ecicnnc. De L'Année mtl quatre cens qttatrevingts- quatre, ANrOlNE
GOUGKON. Lo 'is Alabat Jean Girard I di-ic/ Uksin de Sauzay. Echevirti.
J De /* %Année mil quatre cens quatreuingts-cinq. Chapitre XLV. E ne
trouve cette année que quatre Echevins fans Maire, turce que comme nous
avons J y devant obf.rvc, Ks Hibitans avoient fupprimc le Maire, &: reduic
les Echevmi à quatre , à l'exrmpc des anciens Prud'hommes. M. Guillaume
Alabat Licentic cz Loix. Porte comme dclTus. Jean Girard L'ainé. D'î G-
^ules à deux Murailles ou Colomncs tortillées en Chc« vroa d'or ; liccs
d'argent eu CroiiTonc tourne. Jean de Janoillac. YvoNNET CHAPPrLAIN.
Ces quatre firent Marché le ly. Janvier en cett- année avx Jamet Boulois flc
Jean Bc?« noir M çons , p ur faire à neuf le Pont de pierre qui cft à la Porte
d Auron , moyen» nant feize cens livres. *De l'Année mil quatre cens
quatrevtngts.fix & quatre^ingts-feft, Chapi trb XLVI. M Jean Jaheoiiin
Avocat. D'or à la Face cchiquctcc de Gculcs &: d'azur de deut "T. ans, à la
Bofdure engiclcce de Sinoplc. Jean di Janoillac. YVONNET ChAppELAIN.
PiERKB Bigot Ech 'vms. De Sable i crois Vifagesde Léopard d'or. 1. 1. C
De l'Ordre des Chevaliers de la Table Ronde, Etts année au mois de May les
principaux Habitans de cette Ville intituerent un Ordre de Chevaleiic , qui
fuc appeié de la Table Koadc , composé d'un Chef & de qauoize

The text on this page is estimated to be only 24.76% accurate

L I P- R È 1 1 1. quatorze Chevaliers, Ici^ucls fe firent des Règles &: des Statuts pour être observés entre Ici Confrères {ils furent écrits dans un Li^c de Vedin, sur lequel les Armes des Chevaliers estoient peintes, entourées du Collier de l'Ordre, composé d'un Chapelet de cinq Dixièmes d'Or, marques d'or, enfilés en Lacs de Soie verte \ au bas auquel pendoit une Image de Notre-Dame portant d'une Nuée d'or, au bas un Rouleau contenant le nom du Chevalier. Ces Statuts furent reformés l'an 1499. et le nom du Chef, jusques alors qualifié Roy, fut changé en celui de Chef &: Gouverneur de l'Ordre'; &: le nombre de Chevaliers augmenté jusques à 14. Le Lieu des Assemblées fut choisi dans l'Eglise de Notre-Dame de Sales des Carmes, où se voit encore la Vitrée de la Confrérie qui contient les Armes des Chevaliers. Par les Statuts, les Chevaliers estoient obligés d'entendre la Messe tous les Dimanches en l'Eglise des Carmes \ huit heures. D'assister au Convoy des Frères de l'Ordre en Habit de deuil pendant la huitaine. Ils se devoient aider & servir, & apaiser les différends entre les Chevaliers aussitôt qu'ils seroient venus à leur connaissance, en avertir le Chef de l'Ordre pour y pourvoir. Pour Droit d'Entrée chaque Chevalier payoit deux Ecos d'or; l'un qui croit donne pour l'Ordre; l'autre pour la Célébration des Messes auxquelles tous étoient obligés d'assister, ou de s'excuser en cas d'absence > à peine de l'amende. Il étoit loisible à chaque Chevalier de quitter l'Ordre en payant un tiers pour sa part de la Collier. Us prenoient le Serment à leur Chef lors de leur Réception en la forme qui suit, ^ Votés jurés de vœux à Dieu et à Notre ~ Dame que vous gèrerez et/ou servirez de tout effort feint les Ordonnances et Statuts faits & qui feront au tems à venir à l'honneur de Dieu, du Roy notre Sire ^ & de l'usage public de cette Ville de Bourges, ^ l'utilité, l'Amour & l'honneur des Frères chevaliers de la Table & Fraternité n'en fus en ladite Ville par les frères Frères. Four^ ici^ert^le bien & honneur d'eux, & leur dommage éviteris 4 votre pouvoir -. Porteras honneur & révérence à» Chef de ladite Compagnie en ses Conseils & Commandements; obtempère À ses Commandements & Ordonnances qui vous feront faits pour le bien de ladite Fraternité & Compagnie & en signe de ce porterez d'orenavant une Image d'Or de ladite ^orieuse Notre-Dame à l'honneur de Dieu Créateur Elle. Et éuip vous Jurés & promettez que quand vous ferez aff^ pelé félon lesdites Ordonnances pour aller & assister à la Messe que ladite Compagnie fait dire

rlu* cun Dimanche , • ^e vous j irés dr dirés durant icelle le Chapelet dt
 Uotrt-Dam i tu à»untt\ rés trois deniers pour Dieu. iiiiji . ■ . - ■ — ■ ^ Lej
 Noms des Chevaliers de la Table Ronde ^ fà leurs- Armes» "IEan de
 Cuchakmois Marchand èc Bourgeois, premier Chef dès l'^n .148^ I Porte
 d'azuf au Chevron d'or, accompagné de trois Chamois rampans d'argent. %.
 i» Chef d'or , chargé de trois Frajfes de Gcules, fcuiUées de Smopic, Jean
 Lalemant L'ainé , Confeiller du Roy , Receveur General en Normandie^ ^
 rur de Bury & du Preau , fut reçu l an 14S7. mourut le ly. Jum ijij. Porte
 conjnip 4cfPitxRE FiiSDEfEMME, reçu 1487. D'azur i ttois Molcttes
 d'argenf. Jav Gtott.G&&. S. àn Mannay. Comme deffus. CiWDE
 PiCHOKSET, reçu l'.in 1488. mort le 11. Décembre ijiy» I)'azur à
 unChevroii d'jrgent, charge de trois petites Croilc pleines de Gueules, k
 titois Pommes de Pind'or.i.ij Jean DE Laire dit Pictre, reçu 1488. , .
 Guillaume Ra , reçu 1488. decddé îc dernier Oftobre 149!. D'or \ trdris
 Fleiirs 4^ Chardon au naturel , aliàs Fleurs de Soucy ou Aubifoin. t. r.
 Etienne Houet S. de la Charn:»ytf, reçu l'an 1489 morr D'aïorau Grifon
 tempant d'argent > tenant une Lanterne à charger Artillerie de même.
 Etienne ce Val«>îcibknes , reçu 1489. chalTc potlr né vouloir cks^ix \6 \t:
 Pé^riçt IJ08. Porte comme dcHus. Antoine Chambellan, teçu l'an 1488. élu
 Chef de l'Ordre l'annce luivante; fouslequelles Statuts furent reformés, & le
 nombre des Chevaliers augmente ; decddaà Noël lyoï. en l'Ifle de Corfbu ,
 où il-rtoii allé en l'Armée du Roy , envoyée contre lei ïnhdeJes. Porte
 coitinae deflus. BermardiVi BocHfeTEL Contrôleur de l'Artillerie,
 Procureur du Roy , reçu 148^ . morC fo Novembre 1508. Porte comme cy
 devaptFrançois Perkeau S. (ic Cixarobctirî, Secrétaire du Koy, reçu 1489.
 dcccde le il< May J511. V

The text on this page is estimated to be only 25.81% accurate

N / s ro I R È DĚ ÈERRĪ, GuiUAuME Sarde' S. de Baugiflon,
Commis ordinaire du Controllcur des Guerres, tcçu en 1490. more 14.
Janvier ijxi. D'axur àtrois Cerfs rarapans d'or, i. Pierre Sarde', reçu la même
année. Jean PiCHONNEx Grcnetier , Receveur des Deniers Communs delà
Ville» reçu I4S1. more le }» Février iji6 Porte comnîc dcfl'us. • Jean
Lallemant le Jeune , Receveur à Lizicux, reçu l'an 1491. Porte comme
delTus. Guf NiN Bt AUPERRt au , rcçu 1491. decedé en i jog. Pone
echiquete d'or &c de Sinople. Martin Chambellan Procureur du Roy , reçu
14⁸. Charles Fradet S. de Chappes.reçu l'an IJ04. mort le i-^- Janvier iyi6.
Porte comme dcfliK. . Michel De Cambray S. de ThcHcux , reçu en lyoy.
porte comme deilus. Pierre Gautier reçu en 1508. porte d*azur à un Limier
palTant contourne d'or, acolé de fable, avec fon Trait de même péri en
bande, au chef d'or chargé de trois Fleurs de Lys d'azur. Lambert Damours
S- du Buillon Guillot & de Gerhiignylez Boufges , Secrétaire du Roy ,rcça
en 1508. decedé le pénultième Avril ijiy. fcs Armes font cy-aprez
blazonnces* De l'Année mil quatre cens quatre'uingts-feft, LEs mêmes
Magiftrafs contihucs virent le grand Incendie -, qui embrafa quafi toute la
Ville le jour de la Madclainc ; ce qui cjufa enrre 'autres pertes, celle des
Titres U Regiftrcs de la Ville , & nous a ôtc les Noms de plufieurs de nos
Maires Si Echevins De l'Année mil quatre cens quatre-vingts- hiétp &
quatrevingts-neuf. CHÀPtritB XLVIL M Pierre Gektils Avocat, porte
comme deflus. François Bochetel. d'aïun à trois Glands attachés à leurs
coupcttes 6c braflchettes d'or, 1. i. Pknre Chartier , dit Datdon Guillaume
De Prelîes. Cet quAtre Echcvinj bâtirent rdacienflôtel dt Ville , U Trieuri de
U Ctmtal ou fe ttmitnt Ui Âjfembléet , ajdnt été incendié Vannée précédente
. Lt h. de fuidet Louis Duc d'Orléans a}aHt été pris à U Bataille de S. i^uhin
du Cormier ^ fut conduit à Sablé en Ànjo», de là au château de Lufi^nan en
Poitou , puis à Hehun fur Ævre, Cr enjfn tit U Crofe tour, de cette Ville , 0*»
// demeura Prlfonnief lon^ tems. De l* Année tnil quatre cens quatrevingts-
neuf 'Ltt mêmes Echevins continuel. Des Années mil quatre cens
quatrevingts-dix & quatrevingts* onz^^ Chapitre XLVIII M François
Bochetel. comme deflus. Jean Roger le jeune., d'azur , à la bande en devife
de gueules , accompagnée d<4 deux Lyons d'or , l'un en chef &: l'autre en
pointeFrançois Jonchere. jAignan Roufseau. d'or a uûe marque de Monoye
de fable , ombrée d'oi De t Année mil quatre cent quatrevingts-onl^, LE s D

I T s Roger & Rou^Tcau continués. David Piin. De gueules à une fcte de
Taureau, acornée d'argent, Pierre Lucquain , d'argent à trois Cannes
nageantes au naturel. De nouveau élus. Cette année Louis Dut d'Orleânt
étant rentré <H gtace tufre\d» Roj^fut remis en liber (i.^ ^ firtit de prijont
..a.

The text on this page is estimated to be only 25.46% accurate

LIVRE iiii, Le Roi Charles F III. établit par ses Patentes un Maire, & depuis jurefuit prtefuit ViSe à itiffMvemk farmn Maire & quatre Echevins. De L' Année mil (quatre cens quatre'vwgts - douT^ ^ & ft4itiant€ CHA.PITK.E XLIX. N6 B L B liojnraç & fage M. Guillaume Chamblak Licentié et. Loix, élu Maire Porte comme dertus. M. Adam Foubert Licentié cz Loix: porte d'azQc à deux Rats du Pont , aatremenc Ermines aftrotitces , &C mifes en chevron d'argent. David Pain: porte de gueules i une Tête de Taureau d'or, accorné d at^«lt. r/rfin De Sauzay ; porte d'azur à la Tour ronde, brcttcfce de cinq pifi-f* d'Vrj^cat, maflonncc de fable , élevée fur une Terrafle de firiopte , h côte de deux EcotUes d'arg.'nt en chef. Pierre Luquain porte comme deflus. tUf. Jean Salât Lieutenant Cencr.il prejida à tÂjfemblie , reçut les frmens ; & farce tju'en cette Ajfemhlee il fut refolu quauun Maire ne feioit élâ s'il n'étiit natif de la FiSe , je lajf fait imprimer en ce Iteu» A Tous ceux qui ces prefenres Lettres verront, Jean Sallat Licencié cz Loix , Li "vi tenant General d'honorable homme &î fage Maître Pierre Ganay,aufli Licencié ci LoiXj Concluer du Roy notre Sire, Seigneur d'Azy, &: Bailly de Berry , Salut. Savoir faiforis qu'en l'AlTemblcc tenue en notre prefence en li Maifon de Ville de Bourges I«r jOvr <V datte de ces Prefentes par les Echevins, Confeillers 61. Elus par les Bourgeois , Maran"; ûc Habitans de ladite Ville de Bourges fclon> &: cnfuivant les Privilèges à mx donnés p t le Roy notredir Seigneur. En laquelle croient honorables hommes Jean Rogier le ^eune , Aignan Rouffeau , David Pain , &: Pierre Luquain , Echevins de ladite Ville , Maître Martin Chambellan , Licencié ez Loix, Lieutenant de Monûcut le P^vôt de Boiirges ; Pierre du Verger, aufli Licencié cz Loix, Avocat du Roy notre Sire en Berry ; Gilles Pain, aufli Licencié ezLoix, Procureur du Roy notre Sire en Berry «Jaques DeTregnac ,, aufli Licea* cic| cz Loix , Avocat de bdite Ville ; Raolin Frifques , Bachelier cz Loix , Procûrctlr <rff ladite Ville ; Pierre Gentils s Guillaume Alabati Jean Janequin *, AdamFoubert i Jean de Boifrouvray; Guillaume Chambellan ; Jean Battcreau, aufli Licencié cz Loix ; Pierre Amyj Martin Anjourrant t Pierre Eftcrim j Guillaume Niquet ; Godefroy Trochet ; Pierre Godard i Jaques Pinetc i Étienneedc Valenciennes Jean Clufcau ; Yvonnet Chapelain ; Picr-i le Dordon j Bernard Mallepon ; Clément Robin ; Pierre Ribault ; Pierre Jobert ; Phflip^sScabignat; Etienne de Sauzay ; Euenne d'Orfonville j François

Materiat ; BernirdiriAUbat; Euenne Gentils, Bourgeois, Marchands &:
 Confeillcrs de ladite Ville; Jean Pônctt Receveur des Deniers Communs
 d'iccllc ; Jean Bureau Clerc des Oeuvres de ladite " \ Vc , alVemblés pour
 élire un Maite Se quatre Echevins de ladite Ville pour l'année cnfuivime,
 ("elon &: en fuivant Icfdics Privilèges : Et par la plus grande &: fjine partie
 des deffuinommcs dclibcrans, a ETE* dei. ibère' & par Nous conclu en la
 prercncc dcfdits -Avociis&: Procureur du Roy, que dorcfnavant les Maires
 qui feront élus, feront flatifs de ia dite V ille, &: ne pourra aileun Etranger,
 non-nitif de ladite Ville, être c'iu,iyy être M aire de ladite Ville » Se ce fait
 ont été clus pour Maire ledit Maître Guillaume Chambelan, & pour
 Echevins i c'eft à favoir, pour le Quartier d'Auron, Divid Pain ; pour le
 Quirrier de faint iulpicc , Pierre Luquain ; poni* IcQuartier de faint Privé,,
 Urfin de Sauzay pour le Quarrier de Bourbonnoux, ledit Maitte Adam
 Foubert Licencie cz Loix. Aufquels Mâire Se Echevins ainli élus , aprez le
 Serment par eux fait en nos mains, cû prefencc des Ayor-iTs Procureur du
 Roy, avons donné &c donnons puiQ'ance Se. autorité de par le Roy lit
 Seigneur , d'iceux Offices exercer pour ladite animée tant feulement , aux
 Droits, Prérogatives & Prééminences qui y appartiennent. En témoin
 defi^ùcHcs cHof-s deffus(■ ^' s avons f.iit figner ces Prefentcs à Pierre de
 Bloys Clerc » Notaire du Roy nOrrc^ . ur , Se Greffier des Atfiirs
 Commilnes de ladite Ville , & fait feeller du Seei r cz Caufcs dudir
 Bailliage le pénultième jour de Juin l'an mil quatre cens quatiCVingCff
 «iouzc. Ainfi figné DE BLOYS.Sc fccllc fur double queué de Orc rougeY i,

The text on this page is estimated to be only 26.28% accurate

t;i HISTOIRE DE BERRT, l* Année mil quatre cens
qHatrei'ingts- doul(^, LE di tGuillaumi Chambellan continue Maic L^rdits
Foubere &: De Saoïay conunucs Echcivins. Guillaume Niqucc M> Atmcry
Ou Moulin de nouveau élus. De l'Année mil quatre cens qttatre'vingts-
quator^^ * Ckap(t|ieL. M FRANÇOIS BocHETEL clu Mairc : porte d'azur ,
à crois Glands accache; • à leurs couppctces &: branchctces d'or, i- i. I.
Guillaume Niquet, porte d'azur, au Chevron d'argent accompagne de trois
Colombes d'or 1. 1. celles du chet alfrontccs Se nichées dans des Nids de
fable , au chef, coulu de gueules , charge d'un CroiflTanc montant de même,
à côté de deux Etoilics d'or. M. Aimery Du Moulm , porte d'azur j au fer de
Moulin d'argent en ahime , cantonné de quatre Croifcttes pUmes & alifces
de même, d'argent, au fer de Moulin de fable M. Jean De l'Hôpital, porte
d'azur au Croifl'ant montant d'argent , au chef d'or,chai:«^ gc de trois
Tourteaux de fable, furchargcz d'Etoillcs au fécond. Jean Clufcau , porte * ^
qM. ce ce, JceK LE di't Bochetel continué Mairc. Ledit De l'Hôpital
continué Xchevin. Thomas Roufaid. Pierre Godard. Urfin de Sauzay de
nouveau élu> Dt ^ Annie mil quatre cens quatrevingts * fei^^. Chapitre LI.
MJiAN Salât S. de Vify &: Nuiferaenc , Lieutenant General à Bourges l •
éiu Maire , porte d'azur t au Chevron d'or , au chef de même. Thonus
Roiîûrd , porte d'azur> au Phœnix d'or, entouré de deux rainccaux de ronc*
àt rocme , feuilles de tinople fiorics d'argent de quatre feliillcs en croix ,
lefdites ronces peries en cercle ic liflantes d'un feu de gueules ombre d'or en
pointe. Piètre Godard, poixc d'azur au Chevron d'or, accompagné de deux
Etoilles d'or en chef, bc d'un Cigne d'argent membré & bccqué de fable en
pointe. Urfm De Sauzay Coniremoret, porte d'azur , à la Tour ronde
brcitefce de cinq pièce» d'argent, mallonncc de fable, élevée fur une terrafle
de ânoplç, accoftée de deux Etoilles d'argent en clKf. Pierre Jobert
Grenctier S. de Suplze, porte d'azur au Chevron d'argent, accompagné de
trois Coquilles d'or , i. i. au chef de même. eeee, xcvil Ledit Salât continué
Maire Lefdits De Sauzay & Jobert continués Echevins. Pierre Amy.
Bernardin Alabat élus de nouveau. iM. JtdH Fddet Lieuteitdfit PârticulUr
frifiid i cette Ajfemyiêt, *De i Année mil quatre cens quatreiilngts ^ dixhuit.
Chapitre LIL M François Bo c hetel Maire , porte d'azur , à trois Glands
attachés à leurs • couppettes bc branchctes d'or. Pierre Amy ,
ported'azur,àun Vifage de Femme d'argent, aux chcvcax & trèfles d'Or.

Bernardin Alabac, porte de gueules , aj- Grillels, auticmenc Sonnettes
d'or,x. i.

The text on this page is estimated to be only 21.81% accurate

LIVRE 11!, jprj J^{an} Fradcc Sicur àe Loye , Licucenanc
Particulier , porte d'or, à trois ratlhons>, i»à fcts de dards, de fable, i. i.
Picrtc Fils-de-t^{eminc} , porcc d'atur , a trois molettes d'argent, i. h L M. ce
ce. XCIX, £dit Bochetel confirmé Maire. Jaques Arrourtird. Etienne de
Valencietutes. Antoine Arrouflard. Etienne Houet Sieur de la Charnaye.
Echcvins. ^De l'Annét nnl cin[^] cem. Chapitre LUI. MPiERB-E hu Breuil
Liceniic cz Loix , clei Maire , porte d'azur , à la face ' d'or.à trois Mcrlettes
de même , i. x.tt[^]ud étAtit dectdé te 7. Août,fHt ilù m fin lieu: Jean
Lalemant l'alné .Receveur gênerai des Finances en Normandie, licur du
Perreau: Jaques Arrouflard, porte comme delfus. Etienne de Vlîlenaennes ,
porte d'az-ur, à la. Êicc d'ot , accompagnée de trois cites de licorne ,
coupées d'jrgcnt , z. 1. * Antoine Chambellan , porte parti d'or & d'azut à la
bande , en drvife de gaeulct. Etienne Houet fleur de la Charnaye, porte
d'azur, au grîtîin rampant d'aigen: , tenant une lanterne \ charger drtillcrie ic
couler la poudre, ou bien utK lioulcrte àt méroe[^] De l'Année mil chq cens
un, ChafitrblIV. LÊDiT LAtEMANT Continué Maire , porte de gueules ,
au Chevron d'or, zc[^] coropagné de trois Rofes d'argent, t. i. Antoine
Chambellan , porte party d'or & d'azur à la bande , en dcvife de gueules. ' ;
Etienne Houet licur de la Charnaye , porte comme deffus- ' i Bernardin
Bochetel Secreuire dn'Roy &: fon Procureur en Berry. porte d'aztu, ^ trois
glands attaches à leurs couppettes & branchettes d'or, i. 1. p PhiJippe De
Sauzay , Conttcmoret , porte d'azur , a la Tour ronde brectefee ' ae 'cihd
pièces d argent , malTouncc de fable, clcrée fur une tettaffe d9 finoplc ,
accoftce de dcu* Etoillcs d argent en chef. DurjKt ce Mairât là Duchefe de
Berry Jeânne de France s'itênt retirée 4 Bourges , ftnda ^ iiU le Cornent de
l'Anfioncude de Bourges , dâns l'EgUfe duquel efi inhumé fotf çorfs -^eUe
deCtiiU 4. tour de février ifû4, en réputation de grande jdinteté. De
l'aAnnée mil cinq cens deux, C H A p I T R I bV. M Gilles Paih Sidut de
Bcaurcpairc ^tiirc , porte de gueules , i une t[^]é • de taureau d'or > acornéc
d'atgent. 1 /r ^ Bernardin Bochetel Secrétaire du Roy àc fon Procureur en
B«try , porte comme dciii; Phi/ippes De Sauzay Coiuremotet, poVte
comme delfus. Hcmcry Gentils Avocat, poite d'azur, au Ch«vron d'argent,
accompagne de trois te tes de Lyon arrachées d ot. Etienne de Cambray
Sicur de Nancray , gênerai des Mines , porte de gueules > À croii Ccrots

d'oi;..» a* iM, D. IIL L E D f T Pain continué ^alie. Lefdots Gentils &: De
Cambray continues. François Perreau & Denis Tuilier élus Echcvins.

The text on this page is estimated to be only 22.38% accurate

\$.74UlsrOIKE DE BERRT, De l'année mil cinq cens quatre.
Chapitre LVI. M Jean Salat Préfident en la Cour de Parlement de Toulouze ,
&: Maître • des Requêtes de l'Hôtel du Roy , clii Maire, porte d'azur, au
Chevron dor au chief de même. -- * François Perreau , porte d'or au chief
rocher d'azur party d'azur au pal d'or. Bénis Tuilier, porte d'azur, au
Chevron d'or , accompagne de trois Etoilles d'argent, i.i. Martin Chembellan
l'aîné, Lietichant du Prévôt, porte comme cy - deflus. * Etienne Houct
Sicur De la Charnaye . porte comme cy - deflus. Dé l'An mil cinq cens
cinq. Chapitre LVII. M Bernardin Bochart Secrétaire du Roy son Procureur
en Berry, clii • Maître , porte comme deflus. ^ ^ ^ Jaques Arroulard , porte
d'argent à la bande d'azur accompagnée de six Tourteaux de même , trois en
chef le trois en pointe. Jean Poiflet , porte d'or, à une croix de More de fable.
Jean Penin porte d'azur, à un Esquivier employé d'or grillé d'argent Pierre
Ribault , porte Le Jeudy i. mrs Uuis Xl. son Entrée en cette Ville , & le
lendemain la Reine Anne Cé femme. ■' L 'ix ^M. D. VL E'Df^ v8ocHfiTi
L continué Maire Lcfdits Penin &: Ribaut continués. Marin Maréchal Sicur
de Belle Avocat , & Pierre De Sauzay cliés Echevins. U ap.^Oitobrt trépassa
en cette Ville 'au tois dit Rcf Madame de Mmt-penfitr , & fut enterrée U
X. de NfJtmhrtkU Sainte Chappelle. • L appelle. M. D. VU. EsDiTs
BoCHETEL, Penin , Ribaut , Maréchal & De Sauzay, continués. De
L'Année mil cinq cens huit. Chapitre LVIII. I ^ w*^^ "ozixmc & fage Je
AN 'F RyvoET Sicur de Love, Lieutenant général , écu X >| Maire, porte
d'or, à trois raillies , ou fers de dards, 'de fable, i. i. î Marin Maréchal Sitftt
de Belfç Avocat, porte de sinople , \ trois Poiftons d'or, en son escu mis I un fur
l'autre*. fl^cc mis l'un fur l'autre. Philippe* de Sauzay , porte comme cy -
deflus. Etienne Houct Sicur de la Charnave, porte comme cy-dcfluj.
Antoine de Vulcob , porte burelé d'argent . & de fable, au franc quartier de
gueules chargé d'un faux ecu d'or termme cz cornières dextre , fenestre , &:
en la pointe en fleurs de lys, au pied coupe de même, furchargé d'un
Tourteau d'azur en abyme. M. D. IX. E D I T Sicur F R A D E T continué
Maire. • Lcfdits Houct & Vulcob continus Echevin s. Antoine Gougnon
Esleu en Berry, U Etienne Pain clius de nouveau Echevins.

The text on this page is estimated to be only 25.44% accurate

LIVRE ' /Ht De i* Année mil cinq cens dix. Chapitre LIX. NO fl
L E homme Sire Jean Lalemaktlc jeune Confciller du Roy , Trcforicir ^
Receveur gênerai en Languedoc ; cicû Maire, porce de gueules , au
Chevron d *ot} accompigné de crois rofcs d'argent. Antoine Gou^non Eleû
en Berry, porce d'azur , au Poiflon appelle vulgairemcnc Goud'argent en
tace , accompagne de trois Etoilles de huit rais d'or , i. i. Etienne Pam , porte
de gueules , à une tcte de Taureau d'or accomé d'argCDCi Philippe de
Sauzay Licentic ci Loix , porce comme cy-deflus. Bicn-aymc Georges Siêur
du Mannay , porte party de gueules &: d'argent, au Lion de l'un en l'autre, à
l'orlc de fix croix plaines alaizcc/ & racourcies de même. Ctj cinq firent
fAtre U Chatipe ijui eji fur le chemin de Mehun^&e» firent Éail le 19. Mm
tsit. De Année mil cens on%^^. Chapitre LX. NO BLE homme & <agc
Meflîre Jean Salât Clicralier, Confeiller en la Cour de Parlement à Touloufc
, Maîrre des Requêtes de l'Hôtel du Roy , cleû Maire j porte d'azur, au
Chevron d'or , au chef de mcmtf. Noble homme François Chambellan
Ecuyer , porte comme cy-dcfTus, Etienne GafTâut. porte d'azur, au Chevroh
d'argent, accompagné de j. Etoilles d'or, uil Hemery Gentils Lic«ntic ez
Loix , porte d'azur, au Chevron d'argent, accompagné de ttois tctes de Lyon
arrachées d'ur, i. 1. Prudent homme Pierre Niquet Bourgeois & Marchand,
porte d'azur , au chevron gcnc accompagné de trois Colombes d'or , t. 1.
celles du chef affrontées &: nichées dans des Nids de fable , au chef coufu
de gueules, clurgc d'un Croilfanc montant de mcrat \ accoUc de deux
Etoilles d'or. Cette tnnée le jour de U Tete-Hîeules Mâire & tche-vins
fartèrent ftnr U première fois des Rohes de livrets my- f*rties de lerd & de
rtu^e , celle du Miire de dam4S\ cetes des Echevins dt tifettfs , &
Mparavdfit elles étoient mj-pAriies d'écârUte & de ferge vertd M, D. XIL T
i-iEsDiT\$ Sxt A V , Chambellan, Gaffaut, Gentils & Niquet continues. De
l'inné è mil cinq cens trei^^ quaror/^. Chapitre LXL M M A R. TIM
Chambbllam î.iceniié cz Loix , Procureur du Roy en Berry *élcu Maire ,
porte par;y dor Sc d'azur à la bande, en dcwife de gueules. Michel Dr
Cambray Bourgeois & Marchand, porte de gueules, à trois cerots d'or,ia.
Lainbrc Damours Bourgeois & Marchand , porte écartclé , au i. & 4. de
gueules ati Lion d'or , aU i. &: j. d*;izur , à la face d'or, furmontée d'une
Etoille d'argent en chef Piêrrc Alhbat Bourgeois ÛC Marchand, porte de
gueules, à trois Grillées , autrement forncttes d'or , i.. i. Jean Foucaut

Boifrogneux , porte d'azur , à l'arbre appelé Faû ou Hcftfe d'or , accofté dci.
Coqs artrontés de même, élevés fur une Terrafle de finople, au chef d'or
chargé deitois Tourteaux de gueules, fouccnus d'un fillet d'azur. u dernier
Mars U Cerfs de clmlitt d'Alkret Duchefc de Vnleminoï fut tntetré en
rB^i/i '■■ l'^nnchciid(^

The text on this page is estimated to be only 20.38% accurate

HISTOIRE DE BERRT. M. D. XIV. LEsDiTs Chambellan, De
Cambtay , Damours , Alabac U. Foucaut continues» De l'jinnée mil cinq
cens c^uinzje. C'm AP I T R E LX I I. ETifiMKF. Hoilet Sieur de la
Chamayc ; elcû Maire, porte comme cy-dcflusi Robert Doullc Eleû pour le
Roy en Berry , porte d'argent > à trois Sangfuës de fable petits en pal , £. i.
Pierre Niquec le jeune, porte comme cy-deflus. Guillaume de Percille, porte
d'azur, au CroilTant montant d'argent, au chef d'or, chargé de trois
Tourteaux de gueule. Philippes De Sauzay, porte comme dertus. - À Le 6.
de Juillet le Roy fra/ifsis /. étant en cette taille /oucfd les MaUdes
d^Eaeuellet « U Sainte Châppelle. Celte année fut re^refentée U Pjffm de
f^etre Sei^ieur enU foffe des Areines. u 2)e 1^ Année mil cinq cens fei%oi^
Chapitre LXIII. LE U'i V H o u K t continué Maire, porte comme cy -
dcflus. Ledit De Sauzay continué Echevin , porte comme dcffus. Jean Huaut
Licemic cz Loix , porte de gueules à trois Rofcs d'argent , i l. François de
Vulcob , porte comme cy * deffus. Nicola* Riglct Bourgeois & Marchand ,
porte d'azur , à troir Paux alifcj d'argçnt^ i. I. ou chef coufu de gueules,
charge de trois Etoilles du fécondM. D. XVII. ÈsûîTs H OU ET, De Sauzay,
Huaut, Vulcob & Riglct continues. Le dernier Msrs mlnritt M. Denit De àdr
Eve que de S. PaPenl , au Lieu de Villemenard , é* fut inhumé en l'B^ife
des Jacobins. De l'jinnée mil cinq cens dix-lmt. Chapitre LXIV. LEdit Ho u
et continué Maire, porte comme dcflus. Macc Hcnicrc, porte d'azur , i trois
Lions d'or , lampafci gueules, i. i. les deux du chef affrontes & encre-
fupportant une flèche d'argent , comme aufli ccluy de la pointe fençftre,
d'une iroiliéuie de même perie en pal. Nicolas Bigot Avocat , porte de fable,
^ crois vifages de L.oLurds d'or , tampafcs de gueules. 1. 1. Etienne
Poirier, porte d'azur , à trois poires d'or, feuilles de même. M. Nicflds De
Gannay CMfeilUrau Grand Confeii ,Lieutenjttt PanicMlitr.frefniail'JfemUir.
U Samedp a/. Maj au Bjfitiage furent lies les Lttres Patintes obtenues par
Madswe Mar.~ gûerite Duchefe de Berrji , ferrant pemîff^n de tenir fe s
Grands Jfautt à Étur^s , four / eUe nomma Jean Brinon fon Chanctlier ,
premier Prtfident au Parlement de Rouen four y / r. Itan Calneau Ei'hjue de
Seulis , Ma/tre des Requêtes du Roy ^ & 7- Co»ieiU<rs ,ijHi font fc a» S^.
Ut Uattre des Requêtes , Innocent le Coutelier Maître des Requêtes du Roy
& de SUJumè , Jean Btnet , jaques Treigaat, Nicole de Cannay^ Nicole
Bigot , Etirrne Pain Avocats à Bourses \ p0atr utvocat c^ Procureur du Roy

lean Du Fergier, David Chambellan Avocat & Procureur 'du Ro^ J B>.nrges
, ^our Greffier Adrian De Launay^ j^i £, x y U l i

The text on this page is estimated to be only 17.94% accurate

LIVRE 111. i?7 De i' Année mil cinq cens âix-neuf. CjLAPITRE
LXV^ NOhIe homme A iï T o I iï E GoacNaw ELKj'en Bfrry, élu Maire ,
pottc d*i2Uf, lu Potrton appelé viilgaircmcnc goujon , d'argenc en ifacc,
Accompagne de trois \jio\\ti^^ huit rais d'or, z i. M. Nicolas Bigot , porte à
fibic , i trois vifagcs dtr Léopards d'or lampafles de gucuEtienne Poirier ,
porte tl'.izur , à rrois poires d'or , fcuillées de même, x. i. Etienne Jaupirc ,
porte d'azur , au ■ ' vJy membre, bccquc , barbe 6^ crété d'or, couronne de
même , élevé l'ir une terr.i: :ir.ople. Guillaume Chaumeau fleur de Lalây ,
porte d'azur , à la face d'or , chargée d'un cœut de gueules , au Lambcl
d'argent , d^ trois pièces > flc pendants en chef au croillanr montant d'jrgent
en pointe. ' y. lurçois de Cinibny Confciller au'gtand Conctî , L'niiUnJHt
râri'niilicr ^ frrfdi k ctî' u . jj\\n:blce. Lt 27. Dtc.\ _ ^Mtoiie Bojitr c^rdir^l
^ArchcièqHc df Bourges picurut iBlois^d'ou fon Ctrp fut éf porté à S .
Etienne. M. D. XX, Lcfdits Gongnon, Pouier, Jaupirc Chaumeau ,
contirtucs. De iiA'nnée mil cinq cens vingt- un, C n A i» I T R E L X V I. JL
A N P E N I N ficur des. Biofr';s , Elu en Bcrry , élu Maite , porte d'azur , à.
un Hpei;' vicr éployc d'ot, grillcté d'argentJean Lamoignon Concliller de
Madame la Duchcfl'e de Bcrry en fcs Grands-Jours de ?jOurges , porte
d'argent, i trois pièces d'Hermes de fable. Charles Charlcsmagne fleur de
Malitornc, porte d'or, à l'Aigle de fable, chargée d'une :jcc en d?vife de
gueules, furchargéc de trois rofes d'argent. Jean le Cletc , porte d'argent au
Chevron d'azur, accompagne de trois rofes de gueules boutonnées d'or, 1. 1.
Charles Fradet fleur dtfC happes , porte comme dcflus. ^ D. XXIL Ledit
Pcnin continué Maire. Lcfdits Fradet &: le Clerc, continués Fchevin^.
Guillaume de Boifrouvray Avocat, &: Guillaume Lalicr, clu3 Echevins. M.
D. XX 111. Lcfcchts Pcnin, Fradet , le Clerc , de Boifrouvray , &: Lulicr
continués. fD é C Année mil cinq cens vingt-qt4tre, C HAFî T R E LXVU.
M P H i L I P P E \$ D E S A u z 41 Y Baron de Contremoret , &c Prévôt de
BourgW, • clu Maite , porte d'azur , à la- Tour ronde brettfcc de cinq pièces
d'argent, maffonncc de fable, élevée fi}r une Terrace de finuplc , accolléc de
deux Etoiles d'argent en chrif. M. Guillaume do BoifiOuvrav Avocar, porte
àc. Sjble. à crois Molettes d'argent, i. xGuillaume Lulicr , poicc d'azur , à
trois Cocjuilles d'or^ 1. 1. \

The text on this page is estimated to be only 29.43% accurate

jeE HISTOIRE DE SERRT, Nicolas du Brciil , porte d'azur, à U
face d'or , & trois Merlcites de muac,-i. u Pierre Fils-de-Femmc , porte
d'azur , à trois Molettes d'argent , i- i. Le a), defuilltt iMAd*me ^Ur^erite
Duchefe de Btrry ^fitjon Entrée , le Roy , Madame _/S mere & M. U
Djutphia prefens. • Le 20. d'Août GuilUuwe de Chalons Prince d'Onnge ,
fut mis pri/onniere en Ugrofe Tour^ d'où il f»rtit ayant^ije quAtante mil Uns
de rartfoa. ^ L Editde Sauzay continué Maire. Lcrdits du Breiil & Fils-de-
Femmc continues Echcvins. Claude Genton , Prevot Provincial en Berry, &
Jean de Cucharmois, élus Echcvins. ' M. Nicolas Bi^t Lieutenant General
frepda. De l Année mil cino^ cens 'vtngî^fix. Chapitre LXVIII. M AN
Pellor.de Licencié cz Loix , Confervateur des Privilèges Royaux «Itf». •
riJnivcdité de Bourges , élu Maire , porte d'or , à l'Aigle cployéc de fable
onglée &: becquée de gueules. Claude Genton Prévôt Provincial en Berry ,
porte de gueules , à la licorne palTantç d'or , au chef d'argent, chargé d'une
molette de fable. Jean de Cucharmois , porte d'azur au chevron d'or,
accompagné de trois chamois rampans d'argent , 1. 1. les deux du chef,
affrontés au chef d'or , chargé de trois fraifcsdc gueules foûtenucs &:
fciiilléc de finoplç. M. Gabriel Labbc Licencié cz Loix, Lieutenant
Particulier de M. le Bailly de Berry, porte des gueules au befant d'argent en
abîme, accompagné de trois rocs d'échiquier d'or, i.i. au chef coufu d'azur,
charge d'un croifant montant d'argent. Pierre Foucaut l'aîné , porte d'azur , à
l'arbre appelé fouteau d*or , accoftc de deûx Cocqs affrontés de même
élevés fur une terracc de linoplç , au chef d'or chargé de trois tourteaux de
gueules, foûtcnus d'un filet d'azur. H. Nicolas Si^et Lieutenant General ,
frefida. QjJ)fC. D. XX FIL LE DIT Pellorde continué Maire. Lcfdiis Labbé
&: Foucaut continués Echcvins. M. Antoine Barathon, fleur de Vauvert
Avocat, &: François Godard ficut de la G Icriç , élus Echcvins. Le fleur
Bigot frtfia. Cette année le 14. May il y eut de grandes creués d'eauès en
cette Ville. Le Dimanche 27. Ochbre le nouvel II ôtel-Dieu fut dédié far l'
Evètjued^Ambrun ^6" le Itndemain les Pauvres y furent conduits. De
foAnnée mil cinq cens uingtJjuit, Chapitre L XIX . FRANÇOIS DE
VuLcon fleur de Malantras & de Coudron , élu Maire, ptT b'urcU- d'argent
& de fable , au fianc quartier de gueules, chargé d'un faux écu d'or terminé
cz Cornières dextre , fencftre , & en la pointe en fleurs de Lys , au pied
couppc de même, furch.irgé d'un tourteau d'azur en abimc. M. Antoine

Barathon fleur de Vauvert, Avocat, porte écartelé au premier &: quatrième
de gueules , à trois quinte-feuilles d'argent, x. i. au deux & troisième d'azur
, at» Dauphin d'argent.

The text on this page is estimated to be only 25.72% accurate

LIVRE 1 1 L François Godard ficur de la Grelierc, porte d'azur ,
au cUcrton d or tccompaené dé acux Etoiles d'or en chef,& d'un cigne
d'argent membre , & bccquc de fable en poifarti Jean Lauverjat Receveur du
Domaine, porte d'azûr \ une face d argent chargée dctrdii Roics de gueules ,
à trois bâtons noUeux d'or , 1. 1. M.Jean Ragucan; porte d'azur, au chevron
onde d'argent , à deux rats paflàns dd fable for iceluy, accompagnés de trois
Etoiles d'argent en chef, & d'une quauicmc de mi* me «pointe. dVC. D.
XXIX, LE DIT DE VuLCOB continuc Maire. Lefdits Lauverju & Ragueau
continuez Echevins. M. Jean Crcncqum Avocat , Jean Giratd, élus Échevins.
Lt Jieur Bi^t frtfidé. Le i p. Avril àftpt heures du matin F Ouverture de
tVniverJité /e p m Ml U èttlDué ftr André Alctat ^ auquel furent sffignés ml
livres de gagt. Le dernier jmn commencèrent les foires de Siint Ambroife,
é- durent huit jours ouvrétlet. De l' Année mil c'mc^ cens trente,
ChapxtrbLXX. MB E R N aVd in B o c h et e l Secrétaire du Roy U fon
Procureur en Berry , éla ■ Maire , porte comme defl'us. M. Jean Crenequin
Avocat , porte de gueules , au chevton d'or accompagne de ttoij Coquilles
d'argent , x. i. Jean Girard , porte de gueules , à deux morailles ou colonnes
tortUlccs en chevron d'of lices d argent en croiffant tournéd'or. M. Jean
Bmdc Avocat, porte d'azur , à une face en devife d'argent , accompagnée de
trois bcfans d'or en chef, fii d'un Taureau palTani de même en pointe. Pierre
Foucaui, porte d'azur.i l'arbre appelé Fouteau ou Heftrc d'or, &c. comme
dcfluii' Le S. Bigot préjidd. De l'Année mil cinq cens trnttt-untt Chapitre
LXXI. Edit Bochetel continué Maire. Lefdics Bmdc & Foucaur, continués
Echevins^ GttiUaume Léger &c François Riglet élus Echevins. Cdriel
Lahbé Lieutenant Particulier préjida. De L'tAnnce mil cinq cens trente -
deux. Chapitre LXXII. NO BLi hr.mme N i c o las de Gannay fleur d'Azy,
Confeiller du Roy cfl fon grand Confcil, élu Maire, porte de gueules à trois
Chevrans renverfcz d'or,att chef coufu d'azur, chargé de trois Eioille<
d'argent. Guillaume Léger , porte taillé d'or&: de fable , à l'Aigle de l'un en
l'autre. François Riglet , porte d'azur , a trois paux alifcz d'argent , x. i. au
chef coufu de gtieu-' les, chargé de trois Etoilles du fcond. Jean De
PercllcsCeur de Couloni, porte d'azur, au croifLiM montanf d'argeiit, att

The text on this page is estimated to be only 28.84% accurate

lio HISTOIRE DE 3ERRr, chef <i*or çîârç de crois tourteaux de gueules. Pierre Maquereau , porte d'argent , à l'arbre de finople , adcxtrc d'une targette d'argent fuFpendué aux branches. le S, Ldbhé frifidi. M. D. XXXIIL LE D I T D E G a'k N A Y continuc Maire. Lcfdits De PercUcs &: Maquereau continuez. Pierre Niquet , &: Maximilien Sautercrau Avocat , élus Echcvins.' Lr S. Labbé fréfids De L'année mit cinq cens trente - quatre. Chapitre LXXIIL FRANÇOIS Chambellan Taînc Commiflaire des Guerres, clû Maire , porte party d'br &: d'azur à la Bande , en dcviç de gueules. Pierre Niqu'cc , porte comme deffiis. M- Maximilien Sautercrau Avocat j porte ccartclc , au i. Sci^. d'azur, à une Etoillcd'argçnt eh abîme, à l'orlc de Cx bcfans d'or > 3. x. i. au fécond &: troificmc de fable , au çJbcvron d'or. Robert Bigot ficur d'Augy, Contrôleur des Guerres, pacte de fable, à trois vifages de Léopards d'or lampafles de gueules , z. r. Pierre Paulin , porte d'or , à la bande de gueules , chargée de trois Coquilles d'argent» \Jean ic Met'viUier Lieutenant Central fréjid*. M, D. XXXV, LEdit Chambellan continué Maire. Lcfdits Bigot hL Paulin commues Echcvins". M. Julien le Trom Secrétaire de M. l'Archevêque de Bourges , & Antoine Châtelain, élus Echevms. Af. Gtbritl Udibé Lient tvént farthulitr préjîda. De l'Année mil cinq cens trente-fix. Chapitre LXXIV. M Martin Fradet Confçillcr &: Maître des Requêtes de laReyne dcN.i• varrc , DuchclTc de Berry , fleur de Pigny , élu Maire , porte d'or , à trois raillions ou fers de dars, de fable . t. i. M. Julien le Troin Secrétaire de M. l'Archevcqxie de Bourges , porte d'azur , à deux dcmy vols d'or, les aiderons en bas , futmontés d'une éioillc de même en chef, à un tronc d'arbre noiieux aulFi de même en pointe. Antoine Chaftcbin, porte de gueules à une Croix alaizcc pu racourcic d'or , la branche d'enbas plus grande que les autres. ' Hugues Efterlin , porte d'azur » à un oyfeau vulgairement appcllé cftrelot d'or , cicvc fiir une terralTc en plamc de finople, au chcfcoufu de gueules, charge de trois étoiles d'argent. Efme Gentils, porte d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois teftes de lion arrachées d'or, 2. i. Le fieur de JiSorvillter préjîda. 1 Le dernier Avril on ccmmença à jèuer h repfefenttuïou des Actes des Jpo^res jufques an j^. pin. M. D- XXXVI 1. Edit F r a d e t continué Maire. 1. |J Lcfdits Eilclrm, &: Gentils continuez Echcvins.

The text on this page is estimated to be only 29.70% accurate

LIVRE II L 2Sg Jaques Bochctcl fitfur de Galifard , & Antoine de la Perrière , clus Echevins^ Jd. Câbriét Lâhhê Liemenint PamcuUef frefidt. Dt l'Année mil cinq cens trente-huit. Chapitre LXXV. P Terre Jobert Grcnctier au grenier à Tel , ficur de Soup'ize, clû Maire ^ porte d'azur au chevron d'argenc , accompagne de trois coquilles d'or j x. i, au chef de même. Jaques Bochecccl ficur de GaliTard , porte d'azur à trois glands attachez à leurs coupp?tres Se branchettes d'or, z. i. Antoine de la Perriere,portc de (lR>le, au rocher d'argent au chef d'or, charge de trois ctoillcs d'azur. M. Antoine Barathon, ficur de Vanvert, Avocat , porte cfcartclc au premier, & quatrième de gueules, à trois quinte- feuilles d'argent , z> i> au deux & troiilemc d'azur , au dauphin d'argent. M. Dauphin Amault Avocat, porte d'azur ,* au chevron d'or, accompagné de deux étoilles d'argent en chef, &: d'un croilTiint montant de même. M,4ie Mtrvilitr prrjlda, ^ M, D. XXXIX. LEoiT JoBERT continue Maire. Lefdits Barathon 8c Amault continuez. Pierre Lutier, & Etienne Lulier, clûs Echevins. M. Gâbriel Ltbhi Lieutenant féimculier frejidi. 'De l* Année mil cinq cens quarante. Chapitre LXXVI. ROôERT Bigot élu Maire, porte de fable, à trois yifages de léopards d'or Ç lampaînez de gueules , z. i. Pierre Lulier, porte d'azur, à trois coquilles d'or z. i. Etienne Lulier , porte comme cy-deflfus. M. Jean Chaumeau Avocat ficur de Laflay , portç d'azur , \ la face d'or, chargée d'un tœur de gueules , au lambel d'argent de trois pièces, &: pendans en chef aucroiflantmonODt d'argent en pointe. Mace Millet fieur de la VernuiTe , porte d'azur , \ deux rainiTeaux de millet paflez bC rnoUez en fautoir d'or , accoliez de deux Oyfcaux ^affrontez te d'argent au chctd'argenc chu^c d'un Léopard pafTant de fable foutenant une targette de gueules. Il 5. Lâhht ftefid*. M. D. XLI. LE D r T Bigot continué Maire. Lefdits Chaumeau &: Millet continués Echevins, Guillaume Alabat fieur du Cotau. Pierre Laubier, porte tranché d'argent &: de gueules al'atbrc de l'un en l'autre. Ctttc tnntc CHilkHme Toitt ChanfelUr de Frânce fiitmis friftnnier enU S^i>Jf< *t^^f

The text on this page is estimated to be only 26.58% accurate

itâ HISTOIRE D'É SERTIT, De l' Année mil cinq cens
qu'étrante^deux. Chapitre LXXVII. P I E n R 1 JobeVt fleur de Soupizc,
Grenctier, élu Maire, porte d'azur au chevron d'argent , accompagne de trois
coquillles d'oc, »• i. au chef de même. M. Léon Colladon Avocat , porte
d'or à une face fuzclce de 6- pièces de finoplc. M. Bernardin Jannequin
Avocat, porte d'or, à la face cchiquette de gueules &: d'azur, de deux traits ,
i la bordure engrélcc de linople. Pierre Beau -Perreau , porte cchiqueté d'or
tc de Hnople. M. Edmc Gentils Avocat , porte d'azur , au chevron d'argent ,
accompagné de trois tcces de Lyon arrachées d'or , 1. 1. M. frârifois de
l'Aubefpine frtfid* À rÀjfemblée, M. D. XLIII. E S D I T S Jobert,
Colladon , Jannequin , Beau-Perreau , Gcniilt continués. tf fitmr de
VAuheffme frefidû. « Au mois de Juillet fut hkty & élevé le- Cîocher de
Saint Etienne, Au mois de Septembre M. ^é^uei de Bremil chantiaie de Saint
Etienne , fit farâchever le a Sepulcbre , qui efi en V E^ife Soufierraiae ^ &
miHrnt le 12. Novembre fuivaat. 2)* 1* Année mil cinq cens
quarantequatre. C H A » i T R B LXXVIII. MPhilivpes de Sauzat Baron de
ContreraoreC , tc Preyôt de Bout• ges, élu Maire, porte d'azur., à la tour
ronde brettefée de cinq pièces d'argent , inafTonnec de fable » élevée fur
une terracc de finoplc , accoftée de deux Etoiles d'argenc en chef. M.
Etienne Pain fleur de Beau-re^airc, Lieutenant en la Prévôté , porte de
gueules , à une tctc de taureau d'or accorncc d argent. Guillaume Alabat,
porte de gueules , à trois grillcts , autrement fonnettes d'or, i. i. Antoine de
Dril, porte d'argent à deux palmes de gueules pofécs enfaucoir canton" nées
de quatre tourteaux de même. M. Jean Salât Avocat , pone d'azur au
chevron d'or t au chef de même. te ftur Uhbé frefidA À fAfemblée. le 22.
Août brûlèrent an Château 12. Maifêns & Grandet pleines de Bled. M. D.
XLV. LE D I T de Sauzay continué Maire. Lcfdits Pain , de Dnl &: Salât
continués Echevins. Etienne Luliet Bourgeois &:^archand clû de nouveau.
Le fleur Labbé prefida. Le Mercredj iS. Acût le Cardinal de Valence , Fih
du Pape Alexandre VI. donna le Chap^ peau de Cardinal à Mtjfire Georges
d' Amhoife Archevêque de Rçuen , en l' BgUfe dt S. Eliett/ie,

The text on this page is estimated to be only 26.69% accurate

LIVRE I I h Dt ^Anr^tt mil cinq cens quarante -jf/x. Chapitre LXXIX. M Etienne Pain Lieutenant en laPrevôté ,fleur deBcaurcpairc , cluMairc,pot« • te de gueules , à une tctc de taureau d'or accorné d'argent. Etienne Lulier, porte d'azur, à ifois coquilles d'or. z. i. Af. Maximilien Saultercau Avocat, porte ccarcelé , aupremiçr SC quatrième d'azur, a un-F.toik d'argent en abîme, à l'otlc dclix bcfans d'or , 3. i. i. au fcoond Se troifiêmcj de fable au chevron d'or. M. Claude Bridard, porte d'or , i la face de gueules, ch.irgcc d'une rofc d'argentGuyot Beraut, porte d'azur au cygne d'argent membre Se becquc^dc fable , élevé fur une terracc de finople , furmonté d'une Etoile du fécond en chef. Le peur Lâbbé ^rçfida. U. D. XL VII. L L. n I T Pain continue Maire. Lcfj^irs Brjdatd , Saultcreaii, &: Beriut , continues. Jaques Paftoureau élu de nouVeau Echevin. Le fient Lnhhé frfttdt. On cemmtncît cette année i rendre Ij Rivière d'Auron mvigâbte : le R«j donna pour U dépe/t' ff neuf cens litres a la Ville fendant cintj ans. De l'jinné mil cinq cens quarante 'huit. Chapitre LXXX. IEan de Perelles ficur de Coulons , élu Maire , porte d'azur , au croillânt moB* tant d'argent , au chef d'oc charge de trois tourteaux de gueules. Jaques Paftoureau, porte d'azur, au chevron d'argent , accompagne de i. Etoiles d'or en chef, & d'une coquille de même en pointe. Jean de Sauzay , porte d'azur , à la tour ronde brcttefée de cinq pièces d'argent, maflonncc de fable, élevée fur une terracc de linople , accoftée de deux Etoiles d'argent en chef, Jean Seurat porte d'azur, au lion d'or, foutenu d'un chien palTant d'argent en pointe ^ (butenant de fa patte droite une tout quarréc , brettcfgc de trois pièces de mefme, maffonnéc de fable. ttienneBoirot, porte d'azur, au chevron d'or, accompagne décrois étoiles de mclmc/ 1.1. les deux du chef furmontées de dcuxoyfcaux arftorucz d'argent. M. Jean BoUer ancien Confiiller freftdi. Le \j,]iin le Corn ent de^ Religtenfes de Sainte Claire brûla. qM. D. XL IX. Ledit de Perelles, continué. Maire, qi^i mourut le ij. Avril ifj»V Lcfdits de Sauzay . Seurat , &: Boirot continuez. Robert Nicqucc clcu de nouveau Echevin. U. Jrançois de tttoîftitil Lie ittenani Particulier preftda. #

The text on this page is estimated to be only 23.18% accurate

ii4 HISTOIRE DE BERRT, * De IzAnnte mil cinq cens cinquante. Chapitre L X X X I. . . . IAqjtes Pastoureau clu Maire, porte d'azur, au chevron d'argent , accompagné de deux Etoiles d'or en chef, &: d'une coquille de même en pointe. Robert Nicqact; porte d'azur, au chevron d'argent accompagné de trois Colombes d'or , 1. 1. celles du chcf^irrontccs & nichées dans des nids de làblc , au chef coufu de gueules , chargé d'un croilTant montant de rncmc, accoftc de deux Etoiles d'or. Guillaume Scurac , porte d'azur au lion d'or , foutenu d'un chien palfant d'argent eo pointe, foutcnantde fa patte droite une tour quarrce , brettcfce de trois pièces de même, raaflonncc de fable. ^ Jean G irgot, porte d'azur à un épy de bled d'or m cantonné de trois Ecoilics de même. i. i. celle de la pointe foutcniie d'un croillant montant d'argent. Antoine de Dril , porte d'argent , à deux palmcs de gueules pofccs en fautoir, can nées de quatre tourteaux de même. Le fteitr Bciier prrJidA, Le 2j. Avùi mourut le Docleut Saro. M D. LI. L E D I T Paftouteau continue Maire. LcfJits Gargot &: Seurat , continués Echevins. _ Jean Jaupitre&: Michel juliôt, élus de nouveau OU, Fra/ifoitde l'Aubeffint LicHtcfumt General ^rtfidA. Le jtnr defaint, Michel tombèrent de grandes Nei^s & il gçU. T>e l'Année mil cinq cens cinquante-deux.. Chapitre LXXXII. jAciUFs BocHETEL ficut dc GoJifard , Secret-iire du Roy , élu Maire, porte d'azur. acrois glands attaches à leurs coupettes Sc branchettes d'or 2. i. Mais il ne , voulut accepter la Charge. P°"«^>««^» aocoq lnr dy.mcmbré, becqué, barbé & crcfté dur. couronne demcmc, cL^vc fur uncterraccde linople. * Michel Julior, porte écartclé en lâufigoir d'or &: d'azur,. m lion de l'unen l'autre. A. y. '^"S; ^ ^" ^^^^ ^'^'^ pal , cantonné dc trois Etoiles dc même i. eelle de la pomtc fourenuc d'un croillant montant dWenr. Jean P,at , porte d'azur à la bande d'or, chargée dc trois pies au naturel, a Cx Etoiles aulU d or , trois en chef, & trois en pointe. " M. Jean Doiitr ancien Cenfeillcr frefda. Une fcftc crutlle defola cette année le Pais de Brrry. Les Grands-Jours furent tenus cette même année 'k Bcnr'rcs. De l'Année mil cinq cens cinquantetrois, ^Chapitre LXXXIII. Hlar.^V^T^r^" Maire, porte d'.zur. iun ovfeau vulgairement appcll^ ^ Charlc i i

The text on this page is estimated to be only 22.26% accurate

L î V R E I n, tSs Charles Gargot, porte d'azur , à un cfpy de bled d'or en pal, cantonne de trois étoil» les de mcmc, 1. 1. celle de |j pointe fouftenuë d'un crojflant montant d'argent. Jean Piat , porte d'azur, \ la bande d'or , chargée de trois pics au naturel , à fix ctoillcî auflid'or,irois en chef, &: trois en pointe. Guillaume Allabat ficur du Couftau , poite de gueules, à trois grilJLcts autrement fon<; !T nete, porcc.d'azur, i trois lionnes d'or , lampafllées de gueules, z. \. les 0. oncées Se cntrelupportans une flcche d'argent, comme auflî ccluy de U jwictc l'cnellrc^ d'une troifiémcdc même peric en pal. Frjnccts de rfwsfitaf Lieutenant /Particulier pcjîdj. U Li-^u lii It Monrtoyc cL^dint de U {J\UifoH de Ville fut hktiK ht r. Mars le Collège cheidlier fut érigé. An mets de "Jnin > U Rivicre d'Anron comtnencs. j porter hatteait. M. D. L I V. LEs fufdits EsTRELIN, Gargot, Piat, Allabat , & Hemerc furcrie continuez pat l'Ordonnance du ficut Boiicr qm prcûda à l'Aflcmblce , quoy que les Confeillers la Ville ne voululH-nc proccder a l'Eledion , parce qu'il fut prefente Lettres du Roy : nryll, conformes à fon Eiit de Fontiine-bleau en Ofbobre 1J47. contcnans defcnfes . jiirc aucuns de fcs Officiers de la Ville , .Maires &: Echevins. De t Année mil cin^ . cens cinquante- cinq. Chaut p. E LXXXIV. JEa-n Seurrat ficur des Granges, cleu Maire; porte d'azur, au lion d'or, foiitcnu d'un chien palTaut d'argent en pointe , foûtcnant de fa patc droite imc tout quarréc, l>rtctcfée de trois pièces de même , mafbnnce de fable. François Godard lîcur de la Grckrie, porte d'azur , au chevron d'or accompagné de eux Etoiles d'tir en chcf,& d'un ci gnc d'argent membre, & bccquc de fable en pointe. Etienne Paulin, porte d'or à la bande de gueules , chargée de trois coquilles d'argent» Etienne Tuchicurc, Heur de la Grange S. Jean, porte de gueules , à une ctoille d'or f' - mpagncc de trois coquilles d'argent t.. 1. au chef coufu d'azur^ charge ...ic dor. rfe Foucaut Boifrogricux, porte d'azur, à l'arbre appelle fouteau d'or, accoftc de jqs affrontez de même élevez fur une terracc de fmople , au chef d'or charge de :ourteaux de gueules, foûtcnus d'un filet d'azur. J*. FrjKçois de VhoTptt/t/ Lieutenant rarticulier frefdâ. yf.irs le^ J9' jours fiiivâtis fut veu'é ttte Cornette. De CuAnncc mil^inq cens cinqu^nie'/tx. Chapitre LXXXV. EX lAfTcmMce tenue à l'ordinaire le ly. Juin il y eut différent entre M. Jaques Jo. berc Lieutenant Criminel , &: M. François de l'Hùpital Lieutenant Particulier, pour ' " ■ ' nce , chacun d'eux vouianr prendre les voix & recevoir les fermens ce qui cm. cflion5ils fc

rapponrrcnr l'un l'autre à Monficur de l'Hofpiul chef du Conde Madame la
Ducbeffc dc-B'rry Et le 11. de Juillet pardevant M- Michel Bi' plus ancien
Confcillcr ^ les Maire & Echcvins de l'année précédente furent coni .4
enfile T ils du Duc de Bavière , ^ui ttudioit en cette Ville ^fe ncyn en U
Rivière ^JuU J^ieulindefaint Faut s& fut enterré en l'Eglifedes Jacobins À
côte dn grand Autel imâiit Tes Corps de jujlice &de U V Ule /iffiferent à jon
CerA'oj.

The text on this page is estimated to be only 23.60% accurate

HISTOIRE DE BERT, 2)ff i' Année mil cinq cens cinquante'/ept. Chapitre LXXXVI. RAnçois Godard ficur de la Grcfleric , clù Maire, porte j'azur , au chevron d'or, Jt/ accompagne de deux ctoilles d'or en chef, &: d'un cigne d'argenc membre, Arbccqué de fable en pointe. Etienne Tuchieurc , porte comme cy»devant. Pierre Foiicaut Boifrogneux , porte d'azur , à l'arbre appelle fouceau d'or, accoftc Uc deux coqî nrîrontcz de même élevez fur une terracc de linopic, au chef d'or charge de trois tourteaux de gueules > foûtenu d'un filet d'azur. Ctiennc Girard, porte de gueules, à deux morailley^M colonnes tortillées en clkvron d'or, lices d'argent en croilfant d'or. Pierre Bcrthier porte d'or à la face de fable chargée âc ces fcpt lettres d'or Liberté ^ \ l'oyfeau clVorant en chef de fable, H au chapeau en pointe du fécond. M. Le 'siis de chjjfcrat Bêilij d< Berry prejîda, ajjljlé d» Lieutenant Cenersl & CenfeiHers JS^I TreJidtAl. jH M. D. LVIII. î Edit Godard continue Maire. ^ LcfJits Girard &: Berihier , continuez EfchevinsJean Bidaut , & Pierre Paulin , élus Euhcvins. M. François de l* II ofpit4l Lieutenant Particulier prejîda. Le tj. de May le feH fe prit au Lo^s du Heaume & brûla cintj ou Jix maîfons , de i^j: prit à faint Etienne par I mpetHofité du vent , & hruU la 2. dr f. loute avec plmfuurs Ckippelles i& les Orff*es^& 4. ou j. mai fins de t Archevêché ^ le dommage de faint Etienne fut e^imi fx-vin^s-dix mil livres. Le S2. Juin mourut M. François le Do 'ùaren célèbre Docteur de noftre Umverjîtê. > De L'cAnnée mil cinq cens cinquante-neuf. Chapitre LXXXVII. 4 NO n LE s Hommes Claude GentoNi Prevofc de McfTicurs les Maréchaux de Fra ce en Berry, auparavant gr.md Prevofc de THoftel , fleur des BroHes, cJii M rc, porte de gueules, à la licorne paffantc d'or, au chef d'argent, chargé d'une mole de fable. Etienne Bigot ficur des Fontaines, Confcillcr Notaire, &: Scrcuire du Roy , porte fable, à trois vifages de Léopards d'or, lampaficz de gueules, 2- 1. Nicolas Riglct Confciller du Roy & Receveur gênerai des Finances âBourgr<;, porte dazur à trois paux alifez d'argent 1. i. au chef coufu de gueules, charge de cro ccoilles du fécond.]c.m Bidaut îfleur de Ci-niuiiy, porte de gueules, à une biche partante d .irgenc. Pierre Paulin, porte d'or , à h bindc de gueules , ch.^rgcc de trois coquilles d'argenc (JJ/, Sicard ancien Confiiller reçut Us Striuffu. M. D. L X. L Edit G e n ĩ ci r. contiuiue Maire. Lcfdirs Bigot &: Riglct. continuez. Clcmcnt Callaut , &: EUicnnc Boirot élus Echevin?.

The text on this page is estimated to be only 15.58% accurate

LIVRE 111. De l' Année mil cinq cens foixante-un. Chapitre
LXXX. VilL XTObles Hommes M. F.^tiennf. LAIÉMANT ficàr de Voiîzay
Gônfcilltfr du Ko^ j[\ &: MaiUrc ordinaire des Kci]uct'js de fon Hocd ^thu
Maire , pottc de gueules i ' ' ron d'or nccompAp^iic décrois roics d 'arpent i.
5 enc Caill iuc , porcc d'azur à trois Cailles d'ar^cfjt', jL i. Ici 'deux du chef
affront « Se bccquetaus dins un fac d'argent pery en pal eu abyfmc, & la
treifième |jco<iacta;iC îdic fac > le bec tourne en haut. Boirot, porte d'jzur
au chevron d'or, . . .compagne de tu-i;. cloiIles dcTînéme; du ch'. f
furmontés de deux oy féaux atfroptcz d'argent. Hc-nry le Marefchal fleur
de Corbet , Confeillcfà: Secrétaire du Roy , porte d'argent a ! 'i" lions .-
ilTrontcz de fable, fupportans un dvlta , ou triangle d'azur. (juillnume
Ragueau , Bourgeois Marcli.inil,portç d'azur m" * ' - ron ofndé d'argent, \
dcuïc rats pallans de fable furiceluy, accompagnez de trois , d'argent en thef,
.V d'une quatrième de même eu pointe. -M. de Cha'^rat Edilijf de Btney
^rcfdd , cr fut ujfifiiM M. faques Jobert fta Lieuînian / rs Rcli^onaires frent
leur Cène en U Sfille dtt rsUts Ije ji. de lanvier de U fffente artÔ" te 17,
d'Acu^ ils excitèrent une ^ande Jedition & émotion entette ViUtA» fujct d<
i* iuliffon. (j<, i.t.i:t ti.ji) nunafcrits timxrq**^ " a.ff i/inée fe ftjjà Juh
a^xhu jourdc froid j w.ii< ,;iec de tj?, A . f/n/cj , J ij»e les Amindicfs
fietttrrent dès le n. de fxmifr. •1 il. De CJnnée rntl cinq cens foixAnte-
deuXf: Cil A M tri: LXXXIX. NICOLAS RiGLET fi-uc dc Motis ,
Confeiller du Roy &: Rpccvetir gênerai de fcs Finances, cicu Maire', porte
d'azur, i trois paux ali fez d'argent , 1. i. au éh«fcotai l de gueules , chargé
de trois ctoilies du fécond. P • Audct Contrôleur eu l'Elcdion de Berry/porce
d'argent à une band'- d- gui-vi:cc en la cornière d'un trcHc d'or accompagné
de dfuv niicr: s de •7'V-niIc'; , ! ini \: l'autre en pointe. inllaume Thomalfcau
Contrôleur gênerai des Finances , porte ci'tc en pointe d'âr' ' ' d'onze pièces.
• • ' Ti^rtc d'argent au monde de gueules cerdé Se croizé d'or, c , Bourgeois
&~ Marchand demeuraiVc à fiint Privé, porte d*.iz«r , aa charge dc trois
coquilles dc gueules , accompagne de- trois (bucys ibudcilez d'or , \. I. ■,crl
i.-rcfda i P ^/f^r^.ll-: . Kfais les fufdits êtans portez par ceux dc la Religion
Prétendue Reformée, qtti<cpir»C es dc la Ville, laqui llc ils avoient furpris*
la Vigile dc la Fefte du trc\$-Auguftc & de l'Autel , aufh m Septembre de la
oncmc année , le Roy C ' IX. i. I vi te Ville dc Bv)urg-s, &: en ayant chadc
les Huguenots, ceci i. -Jion liée par le Roy , & en leurs places furent

nommez & élus les luivans. NO B LE s Hommes Jérôme Chambellan
lieurdc la Garenne , Receveur des Aydc« &: Tai'les en Bcrry , cleu Maite ,
porte party d'or & d'azut à la bande, en devic de cuculcs. ^ A» Ij

The text on this page is estimated to be only 29.40% accurate

JS8 histoire de BER%r, Vincent de la Croix ficur d'Atily , Ellu en Berry' , porte d'azur, à la Croix pattcc aUfcc a' or . bnfcc vers la pointe d'un croissant montant de gueules. Cnles Heurtault, Bourgeois U Marchand porte d'azur, au chevron d'or accompagne d. crois croissants montant d'argent, x. i- celui de la pointe surmonte d'un bras droit revêtu du fécond , à la main au naturel tenant une poignée d'epics de bled de mexnc. ' Jean Jaupitte fleur de Vaugibaut, porte d'azur, au coq hardy membic, becqué, barbé , ctefté d'or , couronné de même, élevé sur une terrasse de finople Pierre Maquereau , porte d'argent , à la brce de finople adextre d'une targette d'argenc surpendue aux branches. itf. SicardAncien CottecilUr frejidâ. qM. d. LXIII L E 01 T Chambellan continué Maire. Lefdits de la Croix, Heurtault, & Maquereau continuez. Claude Laraignon , Bourgeois & Marchand élu de nouveau Echevin. if. BicAfi prejtda. De l'Année mil cinq cens soixante- quatre. Chaitre XC E s mêmes ayant été continuez sur la plainte faite par ceux de la Religion Prcten— duc Reformée, furent élus deux Maires &: quatre Echevins , en vertu d'un Arrêt obtenu par eux au Prive Confcil du Roy, le 12.. Juillet 1564. les Noms des élus , ayant été envoyez à sa Majesté i fuivant son commandement volonté , furent enſn uiftialcz en charge en l'AlTemblée faite le i. Oûobro 1564. pardevant M. Bicard. NObls Hommes Antoinke Barathon ficur de Vauvert , Avocat, élu Maire porte escancelé , au premier &: quatrième de gueules, à trois quince-feuilles d'orcent , 1. I. au deux tC troisieme d'azur au dauphin d'argent. Jacques Gaffet Gcur de Deffan, Secretaire de la Chambre du Roy, Receveur des Décimes en Berry , porte d'azur , au chevron d'or accompagné de trois rofes d'argent , boutonnées d'or , i. I. ^ r ' Nicolas d'Aflicr Bourgeois & Marchand , porte de sable , a une feic d'argent c pal. Claude Lamoignon Bourgeois U, Marchand, porte d'argent , x trois pieces d'hermines de sable. , j. Gilles Heurtault, Bourgeois & Marchand, porte d'azur au chevron dor , accompagné de trois croissants montant d'argent , r. 1. celui de la pointe surmonte d'un bras droit revêtu du fécond, à la main au naturel tenant une poignée d'epics de bled de même. qM. 2>. LXF. LEdit Barathon continué Maire. Lefdits Gaflot & d'Alher, continuez. Maître Guillaume de Boifrouvray Avocat , & Martin Tandeguay élus de nouveau Echevins. M Lihattlt ancien Conseiller frejida.

The text on this page is estimated to be only 23.73% accurate

LIVRE II U igj De l'Année mil cinq cens foixMnte-fix. Chapitre
XCI. NO BLES Hommes Jacques Gassot , porte d'azur au chevron dVi
â^compignc de trois rofcs d'argent , boutonnées d'or , 1. 1. Alaicrc
Guillaume de Boifrouvtay Avocat, porte de fable, à trois nolertcs d'u t.
i.Unc ancienne famille de ce nom , portoit d'argent au fAUtoir de fable , à la
b te de gueules. Kfartin Tandcguay , porte d'azur, à la face d'or
accompagnée de trois ctoillcs d'argent en chef, 6c de deux toies de même eu
pointe, Guillaume de Sauzay de Contremoret, porte d'azur, à h tour ronde
brcttcfcc de cinq pièces d'argent, maffonnéc de fable, élevée fur une terrasse
de finople, actoftéc de deux «oillcs d'argent en chef. Pierre Foucaut , porte
d'azur , à l'arbre appcUé foutcau d'or , accoftc de deux coqs affrontez de
même , clcvcz fur une terrasse de fmoplc , au chef d'or chargé de uois
tourteaux de gueules , foûtcnus d'un filet d'azur. \ CHilUHme Rcgnicr
Lieutenant Central prefda. Q^C. D. LXVII. LE dit Gassot continué Maire.
Lefdits de Sauzay &: Foucaut , continuez. Claude Belin , &: François Pabot
, Bourgeois ic Marchands clcûs Echcvins. Le fleur tieffier prejidd. De l*
Anne'e mil cinq cens foixante-lmit. Chapitre jCCII. NO B L E homme
Hierome Chambellan S. delà Garenne , clû Maire , poc ce comme dcf'l'us.
Claude Belin Bourgeois Se Marchand , porte d'azur au fautoir d'or cantonne
de Rofcs d'argent. François Pabot Bourgeois &: Marchand, d'argent à cinq
flamcs de gucul fccnd .\ cinq befans du premier mis en fautoir. Nôbic
homme M. Antoine Fradet S. de Love, porte comme dcfTu^. 1 Boirot
Bourgeois & Marchand, porte d'azur au chevion d'or, accompagné de 3,
LuiiUcs de même t. i. les deux du chef lurmontées de deux Oyfcaux
aâroniez d'argent. OU. Pierre Minard S. de yiUentdin , ConfeiBerdu Roy ,
MAttr^ des Bequher de fen Hôtel ^ Dépt^^ fa Mdj '■' r l'exécution de l'Eclit
de Pâcificâliouea Berry , re^ut les Su mens, étant Mccant^g^ de M. t .; ...
CaJ/ot Ucutcn<t}it Fartictilier. Le iSM\$ H*) de U prejente année M. Jaques
Le Roy Archeièquf de Bourges té" deux cens tre»t<IfaùifMS cle cette
ytlle^/ignrcnt une Coni'ention ^par Uijtelle ils jurertnt & promirent de
s^imir tous enfcmble & d'dioir une mtme volonté ^ pour défendre (Sr
maintenir la Rc/i^ion.Cdtho^ l:i-r ^ jlfoflûlique é" Romaine: M. NicoLts
Catlhiiact trcs-cureiux de nos Antiquités ^ a l'Ori.'c i'jiûe , dont l oicj U
copie Au, Nom de Dieu Perc éternel. Nous fous-nommcz 8^ figncz
Concitoyens , Bourgeois , Manans &: Habirans do la bonne &: ancienne

Ville de Bourges, Capitale & Métropolitaine du Pays & Duché de Berry ,
tous ci'iri!: n-icme vive Religion Chrétienne , ancienne , Catholique
Romaine , qui nous.cft îcc de Dieu , Se ordonnée par fcs Apôtres fainte
Eglise, que notre trcs-Chrc-. ; n U. Souverain Roy de France , à l'imitation
de fes anciens Predecelfcurn Roiï : iir, garde & obferve, & veut &:
commande être inviolablement fuivic & gardée , fachans ■ or'-'- grand
regret que contre l'honneur de Dieu, 5»: obû'Vance duc à nocredit Scirneur
A \ H)

j^o HISroïKE DE ^ERRT, Roy , aucuns malin* , ambitieux &
 fediteux , dits Huguenots, dévoyez de la rufdite Foy, ufui pans Titre de
 Reforme, fous ombre de leur Religion &: Cérémonies nouvellement
 inventées , font depuis huit ou dix ans cnça devenus fcduttcuts de peuple,
 &: perturbateurs de l'ancien repos public dérouté la France, &: tombez en
 nom de vrais rebeles , ayant !i trois ou quarte fois a eux pardones &:
 remifcs, pris les Armes contre leur vray , naturel & Scnvcrain Roy de
 France de fca autorité ordonnée de Dieu , de par menées , pratiques[^]
 impoftur-s SiC artifices attire dans la France , à leur dévotion nombre iiiifini
 d'craûgert, même de Raiftres AUemans Gens de Cheval , & par force &
 vôle d'hoftilité jh<^any hi Mairfté , de fa Mcrc &: Fterc, pris, pillc, ravi Se
 faccagé grand nombre de Villes , Châteaux &: Maifons fortes de fon
 Royaume, brûlc, tulnc , abbatu & démoly les anciennes Structures d
 E^;!ifcs & Temples d icelles Villes , Bourgs & Bourgades , l'un des
 principaux ornemens du Royaume , volc& diffipé les Trc fors &. Meubles
 preticux trouvez en iccllc ; Eglifes , brifc &: cafle fans refpect les antiques
 Tombraux & Monumens, &: foiiille lc\$ Ccrccuils en fonds de terre, rué ,
 occis &: meurtri rnhni nombre de Gens d'Eglifr f^-^iutres Catholiques ,
 exerçant en ce fail'ant fans aucun refpccl toutes inhumanités & cruautés,qiie
 les cœurs félons, fanguinaires &: tyranniques ont pu inventer & exécuter;
 parquoy confid tans que pour nous îauver & prcfcrver d'eux , Si ne tomber
 en la mercy &: abaridon de t^ infidels » rebelles & cruels tyrans, il a plu à
 Dieu fcul protecteur de fcs bons &: fidèles Chr; tiens , nous donner telle
 conftancc , fcimetc en fa foy & conduite d'cfprit, que par fa i: vinc bonté,
 pitié & clémence les confpirations \$c machmiations defdits rebelles contte f
 Eglife, leur Ri^y, fon Royaume &: propre Patrie de Cetteditte Ville, &:
 contre Nous &: autres Villes de cç Pays ont été r:'primcc\$, &: ptcque
 éteintes Se afl'oupiés par le moyen des objecls & rcflancés qui leur ont cré
 faites, & îubfequemment des Edirs de Pacification & abolition de leurs
 forfaits; routcfois connoitTans que le cirut félon defdits rebeles, n't
 aucunement amoli, ains plutôt endurcy , tant pat leurs propos fupcibes,
 façons djC vivre cntreprifcs, ports d'Armes, Aflcmblces illicites , &: amas
 de gens de leurfaction, pillcrir , ficcagcrasns, rançonnemens , qu'ils
 continuent chacun jour comme s'il n'écoic janu,. nouvelle de paix uy union i
 6c que par telles adicns ils s'cffqrcent nous furprendre &: exterminer. Se ne
 delaiflcr de voler &: maffacrer plufieurs Catholiques , fans aucune merc, ,

&: détiennent plusieurs Villes & Châteaux forts , contre le Roy ,dont Sa
 Majesté est avertie de toutes parts; &: partant nous admonêtons &: commande
 tenir sur nos gardes, fermer portes &: guets tant nuit que jour , pour éviter aux
 surprises, cruautés &: inconveniens futures A CCS causes Se pour autres tres-
 justes & raisonnables confédérations , nous fûmes-nommés Se fûmes jurons
 & affirmons unanimement, promettons & déclarons au nom de Dieu ;•. Père
 éternel & de la sainte Trinité , que invoquons & supplions nous secourir &:
 point. fervir» que à lesdits rebelles Huguenots , qui ont, habitation &: domicile
 en cette Ville , font à l'avenir si bien inspirez & conseillez de déposer leurs
 Armes , mauvaises attitudes & entreprises , & en cette façon &
 pourveuenent entrer en leurs Maisons pour y vivre , comme il est ordonné de
 Dieu , Se commandé par son Eglise & le Roy tres-Chrétien, en lui : , .
 Catholiques, paix & union. Se amitié avec nous , que de notre part
 n'offrirons autre (:c'est mais au contraire, il tant est que lesdits Huguenots
 continuent leurs fâcheuses superbes^ menaces, entreprises, conspirations
 .ports d'Armes , pilleries , meurtres, assassinations ^ . titré^ Ailes d'hostilité,
 ne craignant Se honorant Dieu, ne respectant Sc obéissant à leur Roy n^ - à ses
 Edits, que nous nous efforcerons jusqu'à la mort de leur résister, &: faire
 réparer en nous (je &: autres voyes parricides les oppressions, forfaits ,
 moleries Se torts, que lesdits Huguenots ou aucuns d'eux auroient commis ,
 Se commettoient contre le moindre de nous Se autres bons Concitoyens
 Catholiques quels qu'ils soient, tant grands que petits, riches ou pauvres, l'ont
 en leurs personnes , biens, leurs Familles &: Domestiques, Se pour
 réparation entière desdits torts Se oppressions, y employer unanimement
 nos vies Se biens, sans dilatoire. mutation ni retardement , protestant. certain
 présente confédération Se union n'avoir jamais été entreprise ny conclue
 sinon que pour l'honneur, l'union, le service de Dieu. c. . fâche Se révérence à
 notre Roy de lui ordonne , pour la conservation de cette Ville, P. iv 5 Se
 Nous en faisons puissance Se inamortissable. Fait ce 19. jour de May l'an 1668.
 Signé. J. Q. Archevêque de Boac- Hi. berr. Cai. Uapt, f. e*- P3|uzcau.
 Ti, ih3«ir. j. q. Tef <?" Crmbri). Du Mitn*. DwPiyy PTri rDe Sausiy. Liuvciac
 p" Biif. CouMoi. V. fideK. Jaupitre. Hititcmf. Du Pont. Gjuiee. Chevrer.

The text on this page is estimated to be only 11.55% accurate

An(oin<Lc Conte' Scornt. Pc BinliQ. HeuitmU. De Citnp. Btrthet.
Mcroer. DeiToocbc». Frfffr. ■■■ , ' ■ Chambellan. De to.M*. V'ct-l..y
Duincz. l'VV i . -or. G' îJii t. Colbter. i'.ffouicau. L'Hciuier. Dauuiou. E r.ard.
Gcnion. De la Croix, George. Ricard. La Foagfcr*. La Rothcy. Amoureux.
De l'tftaa. Marcchal. GuWiaunty. Bohuti-i. Bcin.u .i. Le JcUQC. Ri-hard
Jardin. U.\$ Gtange», i: -iner, ' ■ \ ce. .rt. ■ D<mc\ I. J' -n'A',. Grandie r L-
Lop. ' i;nul c I uiltlhon. Corbin» Paviot. Rcbourf. Da Pain. Huaair.
Raincc^cau. Galboiinn. Periincr. Robin Coillard. Fciroc. fioutbcaa* DitoyDe
Beaumont» De Gûiiay. RanRon, Xloiifl yon. Chauveau. Rei;noua(d<
G'fjrd. Damait. Satiltreau. fiojolcc, Sallé. Pyvault. Rougcicr. Paon.
Hcrbuynot. Dc5 ConibcSr Perrin. Dctrin<rcs. Rippard. Bi>irot. Pynct.
Mercier. B.uathon. Prcvofl. Goudard. Girard. David. Sauver. Aucicrc.
Fridet. D- h Rue. Joii n. Moiin. Efcheaencr. De la Vorlye. Robillatd. Luli'.r.
Peller. De Murar. Montencft. De Launc. Guicl. Ruilar. Bern:.ffé. De
Joucnay. GifsVd. Nielctor Dayvil. Pierre Genévrier. A Kl Paiciuc.
Chc/alier. De» Fouficz, Prcvoll. Robin. Levç(i]nc. GiroDDcr/ Regnlu.'
Lucquec. Poulef Dcpcrcller. Chaibonain.' BcviUe. Bazalgetre. Pormat.
Vanneau. Gau^efroy . BarilLu. Bouton. De i'oyrac. Gaultier. Dcruicmy.
Botier. Gr^ilicr. Hoiiard. Gie^otre. H<tncqum> Motia Du i^croseaa;
Fougcron, Picaulr. Gvy^r.oo. Pe ftr Hcn y. Damrir.attin' Hutitrtt. Malaife.
Matclund. RoniarC. Pocquet. Ralltgnor^ Berrhcc. Coriil!at« Perrier.
DodiccroQ.' De Kiic. De U Ville. Lacrc Popardia. Rouirct. De la i roir. La
Moir;ion, HiUaire. Pindhommc. Lynct. Bonnet Commtiny, De Valleiy. Rhiy
Beriard. Micbei. Riciuid. L>gi«r. Li'ict. Ga baille. to'-taine^ jibf)iiire. M ce.
Gentilt. Hcurtcbiic, M mutin. Cbkftcau. Dcbrieile, Le Pain. Martin. De
Vaocs.

The text on this page is estimated to be only 22.67% accurate

/^j HISTOIRE DE BERRY, Gryrel Guichard, * Flvycrc. ç Jacque Rodcron.' Mauvoifin. Claude Rcmijoa. Pollicard. Rigaïoaix. Gilbert. Les Signatures cy-dclTus ont etc exadcmnt copiées fur l'Original en parchemin , qui cft entre les mains de M - Catherinot Avocat du Roy à Bourges , qui le tient de M. Jean Hemerc Confeiller au Prcfidial , qui le tenoit du S. Communy Lieutenant en la Marccliaud fcc, ô£ le S. Communy de M. François Communy fon Perc , qui le tcnii de François Communy Ton Perc Marchand à Bourges, entre les mains duquel il fut déposé, aprcz qu'il eut etc figné en l'AlTcmblcc tenud en la grande Sale de rArchevcché par les y dénommez, au nombre de deux cens crente-huii. De l'année mil cinq cens foixante-neuf. Chapitre XCIII. LhiJiiCHAMBELLAN Continué Maire. Lcfdits Fradet & Boirot continuez. Noble 3ean De Sauziy Sieur du Moutet , Confeiller au Bailliage Siège Prcfidial Bourges , & Jean Dcdril Bourgeois & Marchand élus Echrvins. Depuis ledit De Sém^^j findeJUtué par M. Belot Maître des Requêtes, député pur le Roy ptttf U Rffurfijtion de U ^ffitce , chfervttion de Je s Edits de r^àficAtion en Berry , cl eau je de fa <jualHi de Jii^e ,Jitiiiittt tEdit de 1S47. & Patentes du Hoj (.harUs tX. cr^ioyecs au Baillj de terry du 30. Maj ijf. & depuis fut le 7. de juillet élu au lieu dudit Le.Sauz^y. Guillaume Seurrat ficur de LiflTay. Le Sii ur Frâdet s'excuf* j'ur fa tjualité de Lttuicnatjt Criminel -, & s" étant démis l olontairtment ^fut mis tchevin en Jon lieu : Eticane Girard S. de Poincy. Le ii. Décembre l ipte de S. Thmui , * cinq heures du matin , les Hugutnots ejui étaient ftrtis de Sancerre pour fin prendre ô- pilier (cite Ville . furent eux-mêmes Jurpus dr arrêter en l» greffe tour par M De U Ch>itrc nctre Cotr^- crmm ^dont oit pottr,t •voir les particularités chcT^M . De 7 ho» Liv. 46. dcfon Hiftot\ . De l'Année mil cinq cens foixantetlix* Chapitre XCIV. LE jour & fcte de S. Pierre 19. de Juin, M. De Bdot Maître des Requêtes , \ te de Pruniers,prcfidant à l'AlVcmblce , accompagné do M. Gabriel Gaïfot Lici particulier au B.iilliJgc,&: faifant fcs Remontrances à la compagnie lur le fujct de l't. feroit furvenu MciUrc Louis de Chazcrat Chevalier de l'ordre du Roy , Bailly de Ecrry , prié par les Maite iù Echcvins d'allîfter à l'AlTcmblcc à h manière accoutumée, Ic-j; cl ctant monté en la Chaire en la place t^ue luy auroit cédé le S. GafTot, auroit tci'orufe au S. Bclot que cctoît à luy de prélldet a l'Allcmbléc , & non au S. Bclot, lequel (l ui ment luy devoit alTiftancc , le S. Bclot auroit foutenu au contraircî à caufe duquel

différent les Maire, Echevins & C Confcillers fc fcroient retirez fans
procédera aucune Elciîlîon. ^ Le même jour fur la Requête prefentee par le
Procureur des Aft'aires Communes de la ville, M. De Belot ordonna que les
Miite &: Echevins fc trouveroient en l'on Hôtel à une heure aprcz midy, &
enjoignit aux GrcHîers de leur fignifier, ^^ aprcz plufieuts Significations &
Alfignarions données tant en la Maifon de M. De Belot , qu'en la Maifon de
Ville &: Chamhic du Confcil, & oùics les remontrances &: excufes des
Maire &: Echevins, inc*' • le refus fait par Noble homme Jcrôm
Chambellan d'accepter &: continuer la Ch ugc de Maire, & par Jean Boirot
d'accepter la Charge d'Echevin pour les raifons par eux alleguci-\$, M. De
B^Iot ordonna U fit faire nouvelle AlTembléc le 4. de Juillet , en laquelle il
ordonna que jufqucs à ce qu'autrement par le Roy en eût etc otdonné , les
Maire &: Echevins continucroient l'exercice de leurs Chargrs. Er le i. jour
d'Août les Maire SZ. Echevins ayans reçu Lettres du Roy , par Icfquelles il
Jeuc commanJoic de s'aftcmblcr à la manière accoiâtumcc , &: de ptoccdct
à nouvelle Election

The text on this page is estimated to be only 16.66% accurate

c t I r R È lli. ^ àioade crois pertonnes dignes de la Qualité &
Chvçc de Maire d'envoyer leurs nôriis à fa Majeftc, afin qu'elle leur fit fur
ce enecMcc fon iacentk>n , ils fe ferbitnc aflcmblci »' ne M. Gabriel Giilfot
Lieutenant Particulier^ &nommcala pluralité dcSVoix pobt .1. ... Nobles
hommes j ' • . • • <]/..• IerÔ-Mf C h a m b f. Lt at< s. de !a Gâtenriî?' }ac r
S- de IZietfjn, Commifl-nre ordinaire des Gueÿfieç. :>(RoBhKi Dam
OURS S. de Dierry ^ Valet do Ç^iAmbre du Ray. , ^ iL-y^ Ericenne Girard
S. de I>,v-, i >mi Dcdnl Bourgc'oii & Marchaod/Gùilla'ijhiîi^Scutraé 5.Jc L
ilfav . fMr'-ntcontin. . . uis. . , v:v.t\i . ' .1 vjil Pierre * c.wx Bourgeois &:
Marchand, fut de nouveau élu; enjotnt an Sicuc ■ coniinuct ' ' irge de M-ike
jufqu'^c^ que le Rf/îy côf fur ce ouia Se intention ; c , qu'il fie par Jes
Lettré* qui fuivenc. DE VKK: t. K î{6\\ H ERS fi^bicname; i ntéddu &;
confi<icrc ceqtiè Wis nous avet ^ écrit de rElcûion pir vous taitc des
iicrfônnes d^; ^ • & bien amer JaoUes ' Commis à la Généralité de Bourges
, Si Comrni!i...i, • ., i.\irc d«s Guerres, Jerômtf . - llan Receveur de pp#
Aydcî ^ Tailles , Robert Damours S- de Dierry , l'iiri . .os Valets do
Cliambrc ordiivire , p< de notrç Tille. SurcjUoy . Lii avons avife de vous
dîflAtÇ*. notre ^u^emAC|n, a ^^vuii que ncus avons pour âgreable ' iy de
Di.-rry foit Maire , Se pour cet cff t le renvpyons à Bputges, incontinent
qu'il retour du heu où il elt allé pour notre fervice ; vq;is pri.in: & ordonnant
de le ré&C a lur otticudtc conxmc à votre MUirc , u ^*en aquitera notftf
-•mcnf & fervice , & an bien de votre Ville. D.«rmç..a P-arislt i^^.jjour
d'Ao^c i^y dj Aiiiu II né. CHARLES. Et plus bas i i3F. N£UVlii,P. .Suiv.int
rOrdrcdu Roy , en l'Aflcmblée tenue \<i \\ SçDtcmbrc ^ pardevant Ic^
jLîcuCenanc P.irticulirr , le S. de Dierry fut mis ôd infalié cri la Charge de
Maire i U aihli dcincur<tcnt Magillrats pour cette annéeRobert D A MO ux
s S. de Dierry ,Valcc de (ihainbrc du Roy, Maire, porte .Lki* télé au 1. & 4.
de gueules Lyon d'or, au ». hc j- d'azur à la face dor furmontéc d'uftc F-
ioiUc d'argent te chef. Jean Dcdtil Bourgcioi & Marchand , pprtc d'argent >
deux palips de gueules poféçl en faucoir , cafironnces de fp^iaicc
tourteaux de même. ,. . _ Guillaume Seurrat S. de LilTay, porte d'azur au
Lyon dor foutcnu<rùn Cniefi pafTafif d'argent erj pointe , foutenant de fa
patte droite une Tour quanée, brcttefée de trois picics de même, maifonncc
de f^b^c. Etienne Girard porte comme dclTus. Pierre Maquereau Bourgeois
& Marchan4i porte comtnc defTps. U Brèche (fui avoit été faite aux Murs

Je U ViHe fnxheU Perte charîtte Un jfôî, fotùnjmu^re U yille fiiretux de U
Religion P. R.fut refaite cette année , à- fr la MuraiSc fèretti ces Vers. J^an
mit cincj cens foixante & deux : t^u tems des trouhles doklonreux ^ fcs
Murs furent du tout défaits j T'u'ts par bons l/ahitans refaits. Et mis en force
fujjîfànte L'an mil cinq cens avec pptAtitc. JÇj Sieur La Châtre gouternoit ,
Qjamhelian p-apd peine prenait. € nfin aupre-i^^ de ces deux Tours étant
Maire "B^lert Dàmours. Schenjtns Çtrard Seiéfkt, Dedril j ^ Maquereau le
quart j ' Çirard homme de cant humain (^ommencea iauvre defa niairf ,
J^âeur tu diras en ce lieu La gloire foit du tout à Dieù/ i/fo. ■ '

The text on this page is estimated to be only 15.58% accurate

if[^] HISTOIRE DE SE RRT. M. D. LXXI. L toiT Damours
continue Maire Lcfdits Girard & Maquereau coniuuca. Jean Jadicrc ficur
de Vaugjbaut,&: Jean de Bpil/ouvray S. de Parfehc. cJus Echcv|ns. j[^]t[^]
rjfXrt^{^^}Bnt^{^^^} ancien CôneUlo [^]liji^{^^}i[^] itrElefi: hv TF.'Jefuttcs furent
apfclis tn utteViUt fvr t[^]bhe Kicquet. il y eut cc/rejVt/téc [^]r4Hd . rj je
Mé4*mi <itt Duchiju àc BcPry , tj-:} vouloient qacles Sieurs . ,ji<t </r ./.
fitjjcnt reçus i continuer leuu i iinres-, M. De lIuhi. o jW.ii/c o [^]j-u /.c x'p'-
"-cnt pAS permettre , four les ta[^]yns tonteitues eà' la Lettre ifititl p[^]r M.
Biet Lieutenant Partir :4 . GjMât.,[^]. t[^]c[^]DÇj^{^^}jt[^] Conunijfiire des Guërres
Ion en Cour y cUteé d» 14. [^]xnvier iiffj.,[^]fii m'[^] éte,[^]cunmuniquée p[^]j, t
boxeur et Drois \[' ucs de Bel' font venons çn mtc Ville pour les Art[^]aires
de Mad.u- , : voulu conipicuère ccilcs de llrnîvtrfité , &: remettre les P ■ 'c
la n [^],1,. • r» -'iiTînn 'Frour cc fjije cnVoycrenc quérjr Mellicu. [^]F"» ! [^]j;,
. ic témontrances'cdufces de divtrics raifcir çç [^]e [^]Jlo^{^^}elg[^]c ivcrneur. lÊt
par les fleurs Maire & Ei h'Vins a S "onqu qu'ils ne le iç accorder, aaùtant
<\u'î\ leur fcmbloit être contre i Lîc de Pacification Au. [^] 1. pfeté par l'Arrêt
du Prive Confcil , iriccrvchu icc-- -fsr. Ipf, la Requête firefcntéc par
ffJhiverfite âc. Paris ; &i divanthgc "<}<[^]ils en c\$;nt au R :n avoir fa
vo'qnte , ic çélle Déclaration qu'il plâira îk îa Majeftc >nonoË)î\ant
Iclquclles lepotifes etolt pttfîte à ^{^^}ut lcfdots Doâeurs tuflent reçus x lire, \
pour- lg .JBoin"; : : [^]ovifion. Et fur .ce ledit .Seigneur de la Çb-àtre ajugea
Se arrêta c|u"oA dcvûic.i«tenil y)Onfc de Sa Mijcfté , & qu'il falloir fitire
dnc recherchic, & qu'il en ccirô» > & de fait a tferîc, dommè
ortcTemblablement fait lerdits Maire &: Echevins ; &r fit Wic ScgDÇurde
la Châtre partir fon jeune Secrétaire hier pour porter les Lettres,
&powaui[^]ViY[^]ntes arfares touchant la fâcheufc Montagne, qui ne fc veut
humilier &: o[^] <• . C[^]iunieyous pourrés cnten lrc dudit.Sccrctaire. L'aliàire
des Doâeurs cil de merv fiîiporupçc ô quence pont" ceux de cette Ville , -
s'ils font reçus, poirr le f». ; podroicnc avoir les Gens de bien emTînrictt(!i
dfc perfonnds inconnues fc qi r.t un Titre & nom d'Ecoliers î mênccnt
pour la proximité de la Charité & de la Montagne qui ne veut obcir ; & auflî
que lef<lits Poûcurs abhorrent le Droir Canon , oui efl pratique au Royaume
de Fraride", *& plu» fuivi que le Civil , & l'appellent Jhm ,* l'interprètent
finiftremcot riîême en leur* écrits, que Ici Enfans des deux l icct s fc
[^]ôflwçnt légitimement nuîec[^]. Se au lieu de remettre par eux rUnivrH [^] '

île frou en peu de tms du tout abolie, d'autant que les Gens de bien & bons C. ,acsj fou de Paris ou d'ailleurs, ne voudroient laiifct inftruire leurs Enfans par tcU-.Docteurs , ne lrs envoyer en cette Univerfiic (c autres rù il y aura des Docteurs de cette nouvelle Prétendue Religion, pout les inconveniciis, peines, regrets Se depiaififs qu'er» pourroimr avoir les Parens. Pour cette eau fe, & éviter tel evidertt danger , ce jourd'huy en Chmbr de Ville a ccc conclud d'envoyer à la Cour un homme exprezdçdans.trois jours pour cet effet ; cepend mt je vous pri? prendre en bonne part fi je vous prie par ces Prefentes d'.'.yderà mctrre cette Ville en repos &: nous ôter cette crainte &: foubçon que poutrons avoir, ayant en cctce Villctrois ou quatre cens ^e difans Ecoliers inconnus, corninc déjà aucuns de leur parcy fc j iûcnt Se ventent que dedans deox nfcois il y aura trois ou <jifaac >cen s Ecoliers qui cm pécheront bien ceux do cette Ville fjirc le Guet &: ailet Ja nuit pour la feuretc d'icllcj pxnt auffi qucnous y avons tous particulict intérêt pour riniliuûiojr dç.nos Enfans. .De l*^nné mil cinq cen^j^oixante-dou'^. Chapitre XCV. ' NObles hommes Jean Jaupitbb fleur de Vaugibaulr, é!ù Maire, pott? coin me: d. (fus. Jean de Boifrouvrav ficur deParfehc , porte do f.iHc à mcicc.i a -i^onr, z. i. ■'x

The text on this page is estimated to be only 29.79% accurate

LIVRE m. Jean Ermard Eflu enBerry , porte d or à trois Liouns de gculci x. j. l h bordure CD' gtélcc de même Jean Gougnon S. des Clois , porte comme dcfTus. Louis Boifrot Bourgeois &: Marchand, porte d'azur, au chevron d'or , accompagne de }. Eioillcsdc même, i. i, les dcux du chef furrnontccs do i. Oyfcaux affrontez d'argcnf le S. Siet Confeilltr frtfidâ i rjjfmblic, T>tT Maffacres de ceux de la Religion P. R. i j ^ 2, CÉttb année 'fut fatale par les cruels Maffacres de ceux de la R. P. R. faits tant en cette Ville , qu'en pluicurs autres du Royaume, que tous les gens de bien auront pour jamais en horreur & en abomination , comme contraires à la Loy de Dieu & à* l'humanité même. Ils commencèrent par la Ville de Paris , en laquelle les plus qualifit'-s du party Huguenot fc trouvèrent, pour la folcmnitc des Noces du Roy de Navarre û de Madame Marguerite de France, qui fervirent d'ambrce pour les artirci \ leur ruine!" Le Roy en donna aulTitot avis par Lcttres aux Gouverneurs des principales Villes des Provinces du Royaume, par lefquelles il les avertilfoit que ce qui ctoit arrivé à Paris, ne concetnoiten façon quelconque l'intérêt de la R. P. R.*&: que le tout n'avoii été entrepris que pour prévenir l'exécution de la Confpiration que Gafpard deColigny Amiral de France & fc\$ Adherensavoient fcite contre les perfonnes de Sa Majdlc, de la Reyne faMcre &: de (es Frères; &: ainfi que fon intention ctoit que fes Edits de Pacification fuflTent obfervcz &: les troubles empêchez \ ce qui s'apprendra plus particulièrement pat les Lettres du Roy aux Maite , Echevins &: Officiers de cette Ville , dont voicy la teneur. 7 {os Amt\& faux nom ne doutons point tjue votu n'ayeT^ fçû k cette heure la /édition <jui tfi wvenue k notre tres-grând retret en cette Viâe de Paris ces jonrs ^ife7^^ en laquelle mon Conjin t Amiral & quelques autres de fon party ont été tue\ , comme aujji il en * été majfjcré d'autres en flu/ieurs endroits de Cetteditc ViUe ; & que cette nouvelle ne foit pour altérer le repos qui a été jufques icy en nofire ville de Bourses depuis l'Edit de Pacification , s'il n'y efl pouryeu , qui efl CAufe que noua vont écrivons prefentement cette Lettre , par laquelle nous tous yuan* dons ô" tres-expreffetnent ordonnons i chacun de vous , en ce qui efl de noflre char^^ qu'il Ce fâffe ou s'élève aucute émotion entre les Habit ans de ladite Ville , ne fi commettent en ieelle aucuns maffacres , comme il efl k craindre par ceux qui fe couvrans du prétexte de ruptuu dé t Edit de Pacif cation , combieii qn'U n'y en aje aucune en ce fait , voulant exécuter leurs

vengeances , dont nous aurions un incroyable ennui é" pcheux , & k cette fin
 que vous ayez à faire publier & entendre par tous les lieux & endroits de
 notredite Ville , & autres qui en <U^ ftdendr ^ que chacun ait k demeurer en
 repos en sa maison , sans prendre les armes ny offencer l'un l'autre sur peine
 de sa vie, faisant bien observer notredit Edit de Pacification i & s'il y a
 aucun de contrevenant k notredite intention faites faire punir & châtier
 rigoureusement par Us peines indiquées k nos Ordonnances y ayant l'œil
 ouvert au surplus k la sûreté de notredite Ville , de nutrierc fin n'en avenge
 ducun inconvénient k notredit service ^ si n'y faites faute , sur tant que vous
 ferez nous faire connoître que vous nous êtes loyaux obéissants Sujets.
 Donné k Paris le 17^e d'Août 1572. Ainsi signé, CHARLES. Et plus bas ^ De
 Neuville. ici Nouvelles de Paris &: de la bleffure de l'Amiral arrivèrent en
 cette Ville le Lundy 18^e d'Août , qui étoit jour de Foire , ce qui donna lieu
 à une Assemblée, qui fut faite par les principaux Catholiques, qui pour avoir
 des nouvelles certaines de ce qui se passoit en Cour, envoyèrent le même
 jour le S^r de Marciil Capitaine de la grosse Tour , en poste, mais ayant en
 chemin appris certaines nouvelles de ce qui s'étoit passé , il retourna le
 lendemain au soir. Le Mardi matin par l'ordre des Maire &: Echevins
 l'on fit Garde aux Portes de la Ville , ce qui servit d'avertissement aux plus
 clercs-voyans de la R. P. R. de songer de bonne heure à leur retraite, & de
 prévenir l'orage dont ils étoient menacez. François Hotman &: liugues
 Doneau célèbres Professeurs de l'Université ctans foubfonnez de favoriser
 les nouvelles opinions , se retirèrent des premiers , l'un feignant de s'aller
 promener au Château revêtu de sa Robbe de Chambre & l'autre fortant en
 habit de guise avec des Ecoliers Allemands , &: ils se réfugièrent en
 Allemagne : plusieurs notables Habitans firent le semblable , &: se retirèrent
 à Genève; &: entre autres un Girard, un Montepcion , deux Colladons
 fameux Avocats , un Ujon & autres. Mais étant rerournc, apprit ce qui se
 étoit passé en la Ville de Paris , que l'Amiral & les (iens avoient été
 chargez, que dans les Villes de Meaux, Senlis , Troyes , Orléans, Jargeau &:
 autres, ceux de la R. B b i)

The text on this page is estimated to be only 27.49% accurate

tpé HISTOIRE DE SERRT. p. R. avoient été maftaCTez, que le Roy avoit avoué les mafTacs , &: qu'il cncendoic qu'en toutes les Villes de fon Royaume on leur fit même traitement. La nuit qui fuivit le ihême jour, plufieurs gens de néant s'alTeroblèrent, & prirent les Armes , Tous la conduite d'un Capitaine des Dixeniers , nommé le grand Vinaigrier , de Moniau Fourbifleur , Ambroii Cordonnier , &: Thibault Boucher, qui furent les principaux auteurs de tout le dcfordre, ils firent fonner le cofin pour aircmbler le peuple, & pcuaprez s'ctans fcparez en plufieurs bandes , ils forcèrent 6c pillèrent les Boutiques &c Maifons de plufieurs riches Marchands 6c autres Habitans, & cntr'autres celles d' Yves Camaille , François Hcmcré, Guillaume Bigonncau , Etienne Cornabet, Claude Pcllcrin , Michel Piat Marchands , celles du Notaire Chaftin & de Girard le jeune , qui fut pris prifonnier & rançonné à la fomme de cinq cens livres, Simonneau Notaire fut tue , &: fa Femme •bleiréc d'un coup de piftolet, Vmccnt Audei Marchand reçut le même traitement, &: leurs Maifons furent pillées > Denis Vigon Couturier s'étant retiré dans un Grenier y futairalliné, 6c fon Corps jctté par les ft-nertres en la rue. Quelques Habians Catholiques retirèrent leurs amis en leurs Maifons , &: firent leurs efforts pour appaif cr la populace. Les Maire & Echcvins qui n'avoient aucune nouvelle du Roy, mterpoferent leur autorité, ce qui donna quelque relâche , & favoriu la retraite de ceux d'entre les Huguenots qui appréhendèrent les fuites; la tuteur du peuple fur aulfi quelque tems rtartlé par les Lettres du z8. Août, dont nous avons parlé. Les atfaites étoiciit en cet état , &: la Ville my>partic par les confcils violens de quelqur-s feditieux, qui cherclioient à s'enrichir dans le del'ordre Sc des dépouilles de ceux qu'il falloir tuer, pour fe rendre mairres de leurs biens; &: par les tcmontanccs des plus modérés, qui vouloient empêcher la continuation des niaifacres &: par les avis des politiques, qui vouloient attendre de plus certaines nouvelles &: les ordres du Roy , lorfque les Maire &: Echcvins reçurent les Lettres qui fuiveni. DE PAR LE ROY. 7(ei fi^fx \ »ym avifé ijtte feus couleur de U mort dernièrement arrhée de CjImU ni & de fes adheiait & ccwp.'fces ^ Aucuns Cemifshommes & autres nos ptjets ftijant profeffum de U R. p. R. fe fourraient eUier dr ajfcmhlcr , four tacher a eniref rendre tjuelque chofe , au préjudice du refos & de U tranifuiUité tfue nous avons toujours dejirée en notre Royaume , étant le fuut dt ladite mort ^ dé^ift & donné a entendre

four^trt ctufe quHl nefia-venu^ nous avons fait la Déclaration &
 Ordonnance que firtfentement nous vous envoyons , laquelle nous voulons
 ô* rntendons «jUe veut fixiez fuhlier incontinent, àjon de Irmfe & far fiches
 far tous les lieux & endroits de votredite Jurifdiiiion accoutume^^à faire
 cris & froclamations, à ce qu'est fôie notifiée à un- chacun. 1 1 encore que
 nous ayons toujours voulu être ohfervateurs de »fifre^ Êdii de racification,
 toutefois voyant les troubles (fr feditions qui fe fourraient élever farmy nos
 fit jet s k l'occitfion de U mon fufdite , tant dudit jimiral que de Ceux qui
 l'accomp.igr.c'u >:{ nous vous wanehns & ordonnons faire defenfes
 farticulieres aux frincif.iux de ladite £ P. R, en votre ^ dite JurifdiSfion
 qu'ils n* yent à faire aucunes Ajfemblées ity Prêches en leurs maifons nj
 ai'lt.irs , afin / ôter toute doute à" fu/ficion que four ce l'onpourroit
 concevoir, & femhUblement en avenir ceux des Villes d'icelle votre
 JuriJdiÛion que vous jugerez, être a faire , à ce qu'ils ayent à fui» *ure
 obferver en cet endroit noJrcdite intention , mais que chacun d eux Je retire
 en leurs m^afons fonn y vivre doucement^ comme ilefi permis far le
 bénéfice de notrcdit Edît de Pacification , o- ilr y feront confervcz, fous
 notre froteÛion & ftuvegarde , autnment là oit ils ne fe voudront retirer ^
 Afre%J'avertiJJ'cment que vous leur en aurez, fait , vous Leur couriez, ô"
 fere^courir fus avec toutes les forces tant du Prévôt dei Maréchaux , Jès
 Jrchers & àutres que vous fourre%jnetre enfemble au fon du tocfin &
 autrement , • tellement qu'ils foient taille*^en fieces comme ennemis de
 notre Couionne. Aujurflus quelque commandement verld que nous ayons fu
 faire a ceux que nous ,t~ vous envoyé tant devers vous qu'en autres endraits
 de notre Royaume , lorfque nous avons jufie canfc de craindre quelque
 finifre événement , ayant fcû la conff iration que faijoit à rencontre Nous
 ledit Jmiral, nous avons révoqué & révoquons tout cela^ ne voulans que par
 vous ou autres en foit aucune choft exécutée. Ctr tel eft notre fiai fir. Donné
 a parts le)o. jour d'Août isji^ Ainfi fîgtée , C H A R L E S . . D E N E u V I
 L L E. Voicy la Dcclaratioo mentionnée en ta Lettre. DE PAR LE ROY. Sa
 Majefté defirant faire favoir & connaître à tous Seigneurs , Gentils.hommes
 & autres fu~ jets , la cattfe & occafton de la mort de l'Amiral dr autres fes
 adherens & complice Ademierdnenr 4venue en cette Ville de Paris le 24. du
 frefent mois d'Août , d'autant que l^dit fait leur fourroit

The text on this page is estimated to be only 16.48% accurate

t l V K B i II mir été de^{ui} autremert tj^H fCtfi, Stdite Uàjtjll
decUre <]ue ce qui en efigînp avenott étiftr JtB txprcz, tommandejmnt ^
kÎT non four caufe Aucune de Religion ^nt contreveair i fes Edits de
^tcifictuon , qu'il â toujours entendu ; somtne encore "oeut (fr entend
e\»ferver ^ garder ô" entretenir tins pountvier & pnvcnir l' exécution d'une
nulhcureufe dr dete/iabie conjfiration faite pâ Udit AmirélChefer Aut(cur
diclle & fefditt Adherens & ^omplices^en ferftnne dudit Seigneur Roj
antre fon Etat , /rf Reyne fa Mere , Mefjleurs fes Frères , le Roy de Nâvârre
, f rinces cr Seigneur éuns frc'^d'eux. Parqxoy fidite M.yefé fjit /««zoir p,tr
cette frefentc Dechrstion dr Ordiumnct imi Gentilsiiommes C{ 'uttes
quelconques de U R P. R. qu'elle veut cr entend qu'en toute fâmi or liberté ,
ils puijſent vivre & demeurer Avec leurs femmes , Eh fus FAtréilles en leurs
mtifons , (ous U ftotecHon dudit Seigneur Roy , tout ainfi qu'ils ont cy
devurt fait fouvoient fûre fmiiiint le henefiee drfdits Ed'ts de PAci_f cation ,
commandant <y oïdinnant très .exfrrijfment à tous Gouverneur. Lteutenans
G énéraux en chacun de fes Pays ô" Provinces ,6^ autres (es iu~ fiiiers (jr
Ojficiers qu'il appartiendra de n'attentir , permettre , ne fouffrir itre attenté ,
ny entre ' pris , cm quelque forte & manière que ce foitt ej^perjonnes (jr
biens defdits de la Religion P. R, leurfdircs f n^rnes , e» faits Cf /" •" ' , fur
pe:r.c de U vie, cntre les Deltrii^uins & coupables. £s ucAnmoiiif pour
obvier .tux truui ies ^ Ji.JiiiU.il ^fi ib^on df défiance qui pourraient avenir ,
i ttnte des PtéJns & Affrmblées qui fe poudroient firi t tant el^ntaifûns
defdits Centihhemmt* jn' ailleurs félon &, ait Ji qu'il rfi peimis par lis juf
dits Fdits de Tacifcttio/i. Sadite Majelié A fait tret-txpnjſes iuhibtſons o de
fui fes a .ous lefdits Gentilshommes S" autres itans de ladite ReligioM dt ne
faire - .i'^mlu^s pour q'nique laujè otcafion que ce foi t juf que s à ce que
paY ledit Sei^eur ap > pourvu j U trjnquillié de fon Royaume . en fait
autrement ordonné i C?" u /ur peine de tluci C de co^ ffcation de corps O
biens. Fjf auQi expréjfcment dejfefidt* fur le. (i>t>ur raifon de Ce e^ue dcf
f) auraient ou rettendroient des prifcr, - . j ' < i LUX , & d invertir
Incontinent les r vHvnneurs des rrovînef or: . :ranx du nom & tjuahté
aefdits t rifonniers .^lefquels fad'te ^■fajefii ordonne r. & du tout mis en
liberté % fi ce n\efi toutefois qu'ils foieni des chefs . qui ont eu rtx de U » ^
eu qui aycMtfjit des prjsiqiéçs mençes pour eux ^ Cf. , . tr eu ih: . j . ic en la
conſpiration fitfdtte ^auquel c,ts tls en Avertiroit: iH' Cf.tiKciit j.idiu

} . l. ijtjîf ^ peur fur leur faire entendre fa vohnré; Ordennantauff- nur
 efprfns^ 'VJHtnulne foitÇt hardy de prendre &, arrêter Prifonnier aucun
 pour rai, en de ce ' ' , Jant VexprA coti' ^itnr du de fes ô'ficiers Cr de n'aller
 courir ny ^tenUn péf les chatmps, Ferrujcj ,aùCUii\^Ch(h'.xux ^ lumens
 Bœufs , Vaches & autre Petatt ^ B»*nje% Fruits , Crains y ny i. ■ konqfes ,
 & ne me faire ne médire aux LabouuMrt , mais lesia'tjfet faire (fr exercer en
 p iix , & • ' -^^ ^otte fèurete leur Labourage te qi\$ i ejt d' l-ur vacation , & ce
 jmr les peines fujdttes. Fait à F :S. jm.d^Ai>Mt tjjz, Èijné, C H A R L F. S.
 It pitt: , F I 2 E s. ' , i . Ces Lcrtres la Dc^,a;^;ion <iu Roy furent lues,
 publiées en Juf^qi«'nc le 4. de S<?p" rrmbrc, &: les nouvelles ce ru mes de
 ce qut s'j;tfni pailc dans les -n Villes av. me Clé confirmées , ceux
 quiavoient caafc-lc- premier dcfoulrc allechet par le buiin qu'ils avoient
 f.^icdans la première fcdiion, fe rallicicnr , cou.utent
 furlesmI^•I•b!csHuJ^uc^c;^, m enipri formèrent, pillèrent &: rançonnèrent
 plu<»"urs 1m î. & 9. <1c S pcembf, le 10. ii\$ ftmdiiihrent leurs Piilonniers
 dans les Prifons de rAiciV-'VÔchej &lc.Kudy u. fJr le^unlc hctttcs du foir ,
 les trois Chefs fus-iïomfrict ^'air» rnblerci4i' avec leurs Adi»crcn<f, appu^ z
 d'uûtchevin &C de fort Frcre Cipitaine du <^jarti<^r , que Ict m moires du
 tenis icvul nt cT • nics.mn" ^ " 'iravanr f.,ic tuer leur propre Frerc, hiy
 objrûant,y>'H:t envahir n< bi , , . nul afi ., e .1 1 1 Religion Caiholuinc ils
 allèrent tous cnf :mbl^ aux Pri/bns de FArchevêch^t^lf par une infigne
 cruaucep rri. : csn. jofaumaincmerit M. M. Pierre De h G. ' iller au Prcfidul ,
 Guillaume Cjiouzcux ancien Avocat , âge de 7j. ans, foubtjoniic u cc; r
 Miniftre, De la Porte, Augiër 'AvorAis , Barthcl-my RagucauNo» nire
 Royal . Ch.IV.ni &: guillaumc liourguvgnon Sajj^cns Kov»ux , Jean
 Prcll,..u , Jean Joioercc, Fiançois HcHkh, Cvlbert, Maicbunds-,.
 Lamoutioix. .ÎVicraOL, Ihevjllicr Coiuoyeur , Boni iKur , Godefi» icx,
 Poillon Cli,iuuronnicr , Crcfpin Menuicr ,*Andrc La Hiijt liourher, Pierre
 L.w4/i Couturier; dont les Corps furent jettcx dans les FoiT-z de l.j Ville du
 côté de Bouibonnoux ; &: Ics^Meurtiicts étoient tellement échauffes,
 qu'avec ceux de là R. P. R. ils «iScfeni un Prêtre détenu prifonnier.
 Guillaume .Pahjs ayant été cnipfifonné , f)c je(tf dar^s lrs Privez de l'Aie
 bevcchCjÇU iLderoeuta trois jours 1 fuc ■ yant été reconnu Catholique. Au
 nombre de ceux qui fc fignalcrcnt 1" plus par le. . 1 icrcs Se Pilleries, un
 Notaire demeurant en la grande Rue de \$. Pii\j , fut le p!us cv^nfidctc , &:
 qui plus s'enrichit &: fa Famille, à pttfent é teinte, des dcpoiil* les des
 Maflacics. Bb iij

The text on this page is estimated to be only 22.89% accurate

tpt HISTOIRE DE ÎBERRY, De C Année mil cinqcens foîKdnte-
treiXc, cmàpitr* xevi. NOBLES homrties JeilÔme Chambellan ficur de la
Gatcnnc, élcû Maire; porte comme delFus. JcauEfmard, porte comme
dcflus. Jean Gou gnon , porte comme deflus. ^ Louis Boifroc , porte comme
deflus. Guillaume Scurrat ficor de LilTay , porte comme deflus. M. titm Biît
Ututcrunt fAtnculier ftifuU, M. D. LXXIV. LEDIT Chambellan continué
Maire. Lefdits Gougnon ô£ Seurrat , continuez. « r ^ ^ Nobles hommes M.
Léon Richard Elcû en Berry, & Jean Boifrot élcus de nouveau Echevins. ^
Lt S. Biet préJîtU, N De l'Année mil cinq cens foixante-quinX^. Cmapithe
XCVII. ' OBTES hommes J aq^ es Gassot fleur de DefFan , Commiflaire
ordinaire ^ ^ des Guerres , élcû Maire, porte d'azur, au chevron d'or,
accompagne de trois rofes d'arçcnt , boutonnées d'or ,1.1. Me. Léon Richard
Eleu en Berry , porte d'azur , à la face pndée d'argent, accompagnée de trois
flammes ou langues de feu de même, ». i. Ilmwut U xj. janvier 1576. Jean
Boifrot , porte comme cy-dcffus. Jean Fouchier Bourgeois te Marchand ,
porte d'azur , à une larme d'argent mifc e» ^ } me > accompagnée de trois
merlettes d'or , z. i. Michel Bcha , porte d'azur, au fautoir dor , cantonne de
quatre tofcs d'argent. le S. Bief frefidêi M. D. LXXVL LEdit Gassot
continué Maire. Lefdits Foucher & Bcijn continuez. . Ramon deCaftin
Receveur General des Finances en la Généralité de Bourgc», icPictr te
Guymon Bourgeois 6£ Marchand, élcûs Echevins. i le 5. Biet fr'efids. te ^.
Juillet François Duc de Berry fit fin Intrée filemnelle en cetteVille.] te 18.
Janvier i^jj. le Corps de M. ViaUrt Archevêque ajant été apporté de Paris,
fut entet' fi en i'E^ife de S. Etienne avec grande foltmniti. . De ïaAnnée mil
cinq cens foixantedix-feft. C H A ^ i T R a XG Vni. NOBLE homme
François le Mareschal ficur de Cortet & de Laffay , Confceller du Roy, &
Treforier General de fes Finances, éleu Maire, porte comme dèiTus,'

The text on this page is estimated to be only 16.15% accurate

^ L 1 V'^R K 1 1 L Jf^^ Me. Ratnond de Caftin, porte d'azim, à la face d'argenc, clwrgcc d'une rofc dcgucit». les, accompagnée de trois doux d'or,. de poincc cit. pointe. Picrtc Guymon Bourgeois &: March.ind , porte de gueules , au guy de chcfnc d'or, adcxuc de crois oyfcaux mis l'un lut l'autre, 6c Icuelflrc d'un nvonr d'or , au chef coufa d'az-ur, charî^ù- de «rois F.toiles d'ar^eut Bcr '>.urolle c d'azUr. à deux arbres appelle/, aiuolliers d'or à un lacs 'd'jl« .luhet coul» de gueules ch.itgé d'un oykcju d'argenr. • LiGrcilene, poicc cou"vmc dcilus. m' .i.i. li V ' vjur< pcifynnccs de la Relij:ion P. R-cn cercc Ville \ l'un dcf.1 : L . i j- ;r faire l'Oraifon de faint Yves, rctufa de prendre la BencdiA Kl pianierc .icccourumée -, ce quvçaufi un grand Tcandalc, comme on l'ap-' pi-mi d'une Lettre écrite pr M. Bil't Lieutenant Particulier, à M.GalTocdc DtflFan , fon rCj.Cumniifliirc des Guerres, étint lors an Cartip d'ILiralrc , le \6. juin 1577, qtii ! . .eu cornmonique pwM. GallotdcPriou Doûeur tz Droits , Aggrege en ITJniverfité, 11. I'. .cres ConlcjUcr au Prelldul, .^ . ^r.' -^T ihrr.ier av'iut un ^afid fciwdJe aux Ctrmc fdrnos Hu^inotSt c'^efi <}>»e (hécun an on y.,,,.,, i r ,,,.,. . /; i l honneur dt MoréjitHT S. T'vts ^ (ovm(çAitz, ^par iunda jeunes Avocats du SJTt'cj.t , ijiii ejltcas Us éfis À JOht de Fj.ùjb ordinÂw élu & nommé par tous tes Avocats & Trocureurs , & fdr ordonnance judiciaire des luges, it rjf a la vluraltté des loix trêté tfu'il fers ftire en U wamert tccoutnmte : advint leudy dernier ifu A l heure accoutumée y & *prt^i J'en de U Cloche ttoûtumc à fa.re en -tel cas aux Carmes ^^our iommenctr le Service & Grâhc^HfJJ'e ,fe trouva erand peuple d'Àvouts ^ Procureurs à' memement d' Ecoliers , pour y afjl/fer & ouir l'orai/oa: l'Oraieur ne /e prefentoit, le Service rtardA, p^ru tju pty n'a coutume dt ne covnfunou décerne Prife de Corps contre luy. Le Service Je commence ^finalement fur U Jin du Crcd<^, on entend un grand huit avec fcaudale ^ on me vient guérir, parce ^ue M. U Lieutenant Grnerû ny les Cens du Jtoy ne s'y trouvèrent., je fors ^ & trouve ledit Irtjuin Orâteur , tju au lieu d'avoir rrrré 4U Cheeur etoit tu CUitre & grand ptuple à l'entourie ///) ; il eÇ interrogé en U fi rr d' M. Antoine Baratho» pris pour U Procureur du Jioy , ettttr^jntres Reponfes il dit qu'il i , . (/j prononcer Joo Oraijha , mais tju il rte prenderoit U Seiiediclion du Ttetre& ne fe rûrttréit i -inoHX devant luy , au ^ and fctndaU des Ajjl/ljns , d'autant que cela eft des dépendances de l'O. Pour telle i ' ' , ' ff reefrterant te Procureur du Roy par ledit Baratfun , il eft v :ier

ou il eſt <..... 1, j pſent , ou la plupart d'oyent ijUailieu de te mener
 PrtJ'ohn ^ , ■t mener à la Rivière noyer ^ 6- fut U fureté de (a perſonne de
 l'envoyer Pr:Jonnier ; ' 1 rro^ , eu il a fait de belles réponſes hugucKOtiijue/
 & *ifjUi ^ garand de fin fcandak par ittires , des paient es du Roy. le vous
 ay écrit t'Hiftoire à U vérité. L M. D. LXXVIIi' ' ".ir Le Marſchal contrinuc
 Mjire. L.wfJits D3ironc»& Godard continuez Echevins. M. Etienne Girard
 lieut de Pomcy, &: Louis Boifrot clcûs de nouveau Echevins. / : S.
 Bietpréſda, D. LXXIX. LF.piT ficur L? Mareſchal contrinuc Maire ,
 nonobſtant ſes remonſtrances & excuſes.' LcfJits Girard & Boifrot
 conciaui;z.quci Alice! tlcû en Ôctry , & Nicolas .Macé Receveur General
 du Taillon^ clcûs de i uvcau Echevins. M. Claude delà CL'.ftre préſda à l'
 Affcmblée ^ affyîé de M. François de Cambray ancien Conſeiller.

The text on this page is estimated to be only 29.09% accurate

BJSrOJRË DE ^ERRT, ^ De L'année mit cinq cens quatre-vingts.
Chapitre XCIX. NO B L B homme Oaadc Genton Confeillcrdu Roy ,
Maîcrc d'Hûcccl.dcMonficur Fterc du Roy , clcû Maire , porte de gueules > à
la Licorne palluntc d'or , a.u chef d'argent, charge d'une molette de fable.
Jaques Ancel, EUû en Berry , porte de fable , à trois Lionnets d'argent, a. i-
au chef d'hermines, chargé de trois paux flamboyans de gueules. Nicolas
Macé Receveur du Taillon, porte d'azur^à deux lyons affrontez d'or , armez
&: lampartVz de gueules, cntrefupportam Kois mafles d'armes en tierçoir
d'argent, au croifcuit montant de même en pointe. André Turpin
ControUeur ordinaire des guerres, porte d'argent k Une aigle de (aMc OU
chef de gueules , charge de trois molettes d'efperon d'or. » Hefkor Gilbert ,
Bourgeois &: Marchand, porte d'or à la couronne palifl*éc d'azur, fou»
tenue de trois tourteaux de même* Le jkur Biet frtftd*. M. D. LXXXI. L
EuiT Genton continué Maire. Lcfdits Turpin &: Gilbert continuez. Gilles
Hcurtauc fleur du Buiflbn, Guillot , & Jean Thibaut clcûs Echc, .s. U ficur
Bief frtftda. Le ij. O^obre iM. de Èeakne Ârch.ft fon Entrée en cett Fille.
De l'dAnnee mil cinq cens quatre-vingts- deux. Cmapitri C!. NOb L E
homme Robert Damours fleur de Dierry cleû Maire , porte écartelé , aâ
premier &: quatrième de gueules, au lyon d'or, au x. ic }. d'axur , à[la face
d'or futmontée d'une Etoile d'argent en chef. Gilles Heurtaut fleur du
Builfon-Guillot , porte d'azur au chevron d'or, accompagne de trois
croilTans montans d'argent, i.u celui de la pointe furnaonté d'un bras droit
revêtu du fécond , à la main au naturel tenant une poignée d'cfpics de bled
de même. Jean Thibault Bourgeois & Marchand, porte d'azur, au lyon d'or,
au chef coufu de gueules, charge de trois fers de cheval d'argentMaître
Claude de Bourdicrs fleur de BoijOn, Confeillcr au Siège
Prefidia!,poned*azoiv i la face d'or, chargée de trois trèfles de finoplc,
accompagnée de trois Etoiles d'argent en chef, & d'une tour ronde d'argent
en pointe. Jean Foucaut fleur de Bois-rogneux, Bourgeois &: Marchand,
porte d'azur , à l'arbre appelle foutcau d'or , accofté de deux coqs afirontcz
de mcqjc élevés fur une terracc de f»nople,au chef d'or chargé de trois
tourteaux de gueulcsy foutenusd'un filet d'azur. Jf. Pierre Biet Lieutenant
Cenerél , pifida. e^. D. L XXXI IL LEdit DAKfouRs continue Maire.
Lefdits de Bourdicrs & Foucaut continuez. ^ Nûbicj hommes Jean de

SauZay fleur de ClanKrcy , & Etienne Gougnon fleur des Clois cleùs
Echcvinj. It fie»r Biet ptffidé.

The text on this page is estimated to be only 21.80% accurate

tIVKE //À^ MOI N De ĩ Année mil anq oens quatrevingts-quaftri
Chapith.b ci. O B L E s homm« Robekt Damours cicû Ktairc pour U
croifiémc fois, poire comme cy-devant. /can de Sauzay fleur de Claûicceye,
(Jôrtc d'argent , à la toir quarrec, grillée de gueilles, mafTonncc de fable.
Écienne Gougnon Seigneur des dois, porte d'azur, au poiflbn appelle
vulgairement goujon d'argent en face , accompagne de trois étoiles de huit
rais d'or , i. r. Maître François Régnier Confciller au Sicgc Prcûdial , porte
d'oi: , au palmier de finoplç, accofté de deux ramiers affrontez de gueules,
*. t. Ericenne Paulin Bourgeois & Marchand , porte d'or, à la bande de
gueules , chargée de trois coquilles d'argent. M. Frânfois U Mercier
Lieutenant Pérticulier fréjid*. ^C, D. LXXXV. LE D I T D A M o U k S
cotinué Maire. Lcfdiis Rcgnier & Paulin continuez* Jaques Vciclay
Bourgeois &: Marchand , porte d'or a deux hures de fanglier , affiontccs &
mifes en fautoir de fable, dentées &: allumées d'argent. _^ François
Chadelain Bourgeois & Marchand , élus de nouveaufchevins. Lt fleur Biet
Lieutenant General prtJicU. De l'Année mil cinq cens quAtre^vingts-fx.
ChapitreCII. NO BLE homme François le M a r e s« h a l ficur de Corbcc ,
&: <îe Laffay Confciller du Roy , &: Trcfgricr General de France , cleû
Maire, p©tic d'argent a deux lions de fable , fupportans un dclu , ou triangle
d'azur. François Chailclain , porte de gueules, à une Groix alaizéc ou
racôurcir d'or la brandie d'cnbas plus grande que les autres. Simon Bigot
ficur d'Augy , cleû en Bcny , porte de fable , à crois vifa^ opafds d'or,
lampalfcz de gueules i i. i. ; ' ' • ■ y Jean du Chicvre ficur de la Grange
faintjean, porte de ^aeulcs , \ ùne^tollfr d'ot en «bime, ajccompagncc de
ttois coquilles d'argent , z- 1. au chef coufu d'azur, charge d'oA nailTant
d'or. Jean Hcmeré Bourgeois &: Marchand , porte d'azur, au chevron d'or ,
chargé de trois coquilles de gueules, acconapagn* de trois foutyi fòutenus,
ic fcUiUcz d'or i. ». M. Biet Lieutenant Gtnir*1 frifida. M. D. LXXXV II. £
o I X ficur Le Marefchal continué Maire. Lcfdits Bigot Hcmere continuez.
Berangou Dairolles fleur de Fulfy , tL Maître Jean Doileans Avocat, clcus
Echevini; Le Jleur Biet Ueuie'iùnt' Cèlerai fréjteU le K^rfiedy 14
Novembre Là Tontaini '^oiteur di Lut , natif de Bourdeaux , marié en cette
Vil. le, I-nre fanues Mherti dit le Moine Je h TcarfOlitier Collas Serinent
Royal^con-vaincut de trahi' fin Cr d'avoir cemplmté de livrer la Ville Cr

Grtjfe Tour au Koj de Navarre^ fureh.t par Sen-ttnce dm Lieutenant
Criminel Rendus & hran^és , c?* leurt tttei mijts devant U Grtjfe Tour. Ce L

The text on this page is estimated to be only 27.88% accurate

HJSrOIKB DE BÈR'Kr, N Dt t Année mil cinq cens quatre-vingts- huit, C H AI» i T ut Clîi. Oble François Lb M a r Î s c h a l ficuc de Cocbcc &: U% , Confciî^ , 1er du Roy , Trcfotier de France en la GcneraUtc de Languedoîiy , établie i Bourges Tcleu Maire, porte comme cy-devant. , J-. Berangon Dairolles , porte d'azur, à deux arbres appelez airclhers d or a un lacs d amour de même en pointe , au chef coufu de gueules charge d un oyfeau d argcnr Maître Jean Dorlcans , porte de gueules , au chevron d argent . accompagne de deux coquilles d'or en chef. & dune tctc de uurcau de mcmc en pomte : au chef cou(u d azur charcc dcî trois étoiles d'argent. Jean Bidaut fleur de Germiny , porte de gueules , \ une biche paffante d argent. Maître Robert Garnier Confeiller au Siège Prefidial, porte d'azur a un chevron d or , accompagne de trois chaufc-irapes d'argent. M. Biet Ucutensni Gencrtl rtfM les Sernfens. Etabliffemnt des PP. Capucins , & c\$nfiruetion de leur Convent far te fleur Bochetel. Siège de la Grejfe Tour , qui tenoit contre U Service du De l'oAnnée mil cinq cens quatrcoingts-neuf Chapitre CIV. NOBLE homme Maître Jean Mercier Dodeur Rcgnt en Droit en mnifcT' fitc de Bourges, cleû Maire, porte d'azur , au chevron d'oi accompagne de crois rofcs' d'argent , foutenuës U fcuillces dè finople, z.i. Jean Bidaut ficur de Germiny , porte comme dertuf . ^ i t. Maître Robert Garnier Confeiller au Siège Prefidial, porte d'azur, \ un ehcvfon dor, aécompagné de crois thaufl^ttapcs d'jffgent, ^ ^ j. » Maître Yfambert le Jeune Lieutenant en la Prévôté , porte ccartelc, an premier d azur, audcmy vol dor , pery en bande, au fécond de gueules , i la rofe d'argent autroifieme de ffueules)i là rofe d'or , au quatrième d'azvr , au rocher ou montagnette d argent , lut le fout dcfdits quartiers, une face d'or chargée ^d'un coîur de gueules liffanc de quatre lam. eues , ou flammes de ftu de même. ^ , , i ^ cl Jean Thibault , porte d'azur, au lion d'or , au chef coufu de gueules, chargé de trois fer. de cheval d'argent. un. Jliet Lieuttnint Général frtfda. Cette année fut fatale par la mort du Roy Henry 1 1 L qui Tut cruellement maffacre i Saint Cloud par Jaques Clément Jacobin d'un coup de coîteau , & par les Guerres de là la Lieue . qui vexèrent cette Province autant ôc plus qu'aucune autre du Royaume , laquelle fe vit en même coins accablée de deux Parus contraires , & expofcc au pillage ravacc de leurs Troupes. Monfieur de la Châtre Gouverneur de U Provmcctenoitpour la Lieue. & la plus grande partie des Habitans des Villes

de Bourges . Dun-le-roy.Meun , & Verzon -, A avoir pour Chefs de ces
Troupes les fieurs de Neuvy-le-Barrois, de V.try deRichemont vlcquel en
son absence commandoient en la Ville de Bourges , MaiheûQH, d'Aleuet,
d'Urbois, de Malzayfc autres. ; ' J " ' / ^ ' j « j n" Mrs.
deMontigny.d'Arquiam.de Gamaches.dp Sai7ay,dc Gauçour.de Vatan, de
Beaupré de Marcilly & autres se déclarèrent pour le Roy ; ils avoientleurS
'pHfiCipalM tOrccs dans les Villes d'YIvoudun & de Sancerte ; les uns les
autres fjtfcjempayer au fauvre peuMe Its Contributions & les Tailles : Ceux
de Sancerrc faisoient journellement des Courfes U cnlevôient des Habirans
jusques aux Portes de Bourges Lon n entendoit parler tous les jours que de
prifes & repcses de Villes , surpr.fcs de Châteaux , Sièges . Contres,
Rencontres , Combats , Vols . P.Uerfes , fi^ autres femblables effets d une
Guerre mteft, ne Au mois de Janvier M. de la Châtre ayant été demande par
le Roy , & Ictant aile trouver

rene LIVRE III: M la Ville de Blois, fut secrètement averti que
 Ton le vouloit arracher \ ce qui 'iobliera de partit en Poie fitôt qu'il eut falu
 Sa Majesté. Il arriva en cette Ville le 6. de Février fcl purdcMardy gras y
 fut folcnnifé le Mariage de la Fille aînée avec le fleur deLienrac i ils
 reçurent laBenediction dans l'Eglise Cathédrale ; le Fcftm Nuptial fut fait au
 Palais Archicpifcopal, & une fupcrbc Collation en l'Hôtel de Ville aux
 dépens des Maire & Echcvjns. Les rcjouiffances ne l'empcclirent pas de
 fonger ferieufement à la Guerre i car s'étjnt déclaré ouvertement pour
 l'Union, il leva des Trou ppes', & tâcha tous les jours J fiirprendre quelque
 Ville ou Chitcau, & à gagner les Seigneurs & GcmilshomnKs \ fon J
 apprens des Mémoires du tems que des le 8. de Février la Ville de Chastillon
 fur Loire f.itpnfcpar le Régiment de S. Fcre du parti de l'Union, & 'ntreent
 les Capitaines Aumont & Ja Cluppelle Frères, la Ville fut pillée, une*
 partie des Habitans qui avoient voulu r /illcr, ctés. La Ville d'Argenton fut
 furpnfc le mcraemois par les Hut^ucnots, noncbfta*, Jcfccours que M. de la
 Chastre envoya aux Soldats, qui tenoient le Château de la part Leic de Mats
 M. de la Chastre mit Garnison dans la Ville d'Ylfoudun, le lendemain les
 Traupes s'emparèrent du Château de Mond-rond, Payant attaque Château -
 meillan » les Gcni {urene repourtes, &: le Capitaine Convers tué de deux
 coups d'Arquebuzr, Le i6. du même mois le li-ur d Arquiam de la Maifon de
 Montigny, prit le Château de Sancerre par la trahison de Valcrian, qui en
 étoit Capitaine, &: de Saint Martin fon Lieutenant. A la prile un Echcvin de
 la Ville fut tué & Phcrnix Sergent Royal. Crainte de femblable fufprife M.
 delà Châtre mit Garnison à Dun-le-roy, à Meun, &: \ Vu-rzon ; & pour
 fortifier la Ville de Bourges, fit faire le Ravelin, qui est encore aujourd'huy
 à la Porte de Saint Sulpicc, Le 6. d'Avril les Habitaus de la Charité livrèrent
 leur Ville à M. le Duc de Nevers. Le même jour M. de la Châtre,
 accompagne de quelque cent Chevaux), fortit de Bourges, feignant d'aller
 devant Sancerre, fcaprez avoir mis Garnison en la Ville de Lere, & en
 quelques Châteaux forts ez environs de Sancerre, crainte que ceux du party
 contraire s'en cmparalTent. Il retourna à Bourges le 10. Mars. Il ne garda pas
 longtems la Ville de Lerc i que ceux de Sancerre reprirent par intelligence
 avec les Habitans le dernier jour du même mois. Le 11. le fleur de Blet tira
 des Soldats de la Ville de Sancerre, & les mit en Garnison dans fon Ch4ceau
 & en ccluy des BrolTes. Le lendemain ceux de Sancerre prirent les
 Châteaux de Peltel ierc ic de BetUcres; mais ce dernier fut repris par le fleur

de Vauvrielle, qui étoit du Party de l'Union. Le même jour M. de la Châtre envoya Garnison en la Ville de la Chappelle-Dain-Gillon. & la remit peu après entre les mains de M. de Nevers, qui en étoit Seigneur. Au même mois les Commissaires Touchet le jeune & Jollivet que M. de la Châtre avoit envoyez par les Patrouilles pour faire Commandement aux Habitans d'apporter les deniers de leurs Tailles à Bourges entre les mains du Receveur Chabenaud; furent pris & menez prisonniers à Sancerre. Le 17. du même mois le sieur de Quincy Gouverneur de Meun fust M. de la Châtre fit défamer les Habitans Huguenots, ayant appris qu'ils avoient intelligence avec le sieur d'Arquiam, auquel ils donnoient avis de tout ce qui se passoit, & vouloient trahir la Ville. En même temps M. de la Châtre mit Garnison dans les Villes de Dole, de Château-roux, de la Châtre, où il établit un Comptoir des Titres: mais ces Places furent peu après reprises par le sieur d'Arquiam. Le 1. d'Avril les sieurs Macc Elcû, Chabenaud Morin & Charlemagne Receveurs de la Contrôlée en l'Élection » seignans d'aller à la Chasse, se retirèrent en la Ville de Sancerre & quittèrent le Party de l'Union. Le 16. du même mois le sieur d'Ardenne fut pris Prisonnier en son Château par le sieur d'Alguet Capitaine des Gardes de M. de la Châtre, & amené prisonnier à Bourges, & Garnison laissée en son Château. Le 17. du même mois M. de la Châtre fit proclamer à son de Trompe par les Carrefours de la Ville de Bourges, Que tous ceux qui voudroient forrir de la Ville, le pourroient librement faire dedans trois jours, à compter de la Publication; que ceux qui défemparaient, le lendemain, seroient punis selon la rigueur des Loix de la Guerre, & leurs biens le lendemain. Le 18. du même mois le sieur de Vireux, qui de l'ordre de M. de la Châtre avoit levé des Troupes pour le Party de l'Union, l'abandonna & se retira avec ses Gens à Sancerre. Le 11, de May le Seigneur de Marciail, après avoir pris Celle en Berry, alla avec ses Troupes contre les Huguenots, qui s'étoient faisis d'Argenton; mais il fut surpris au Bourg de Neuville, par le sieur de Beaupré & Sourdault d'Argenton, qui le prirent & l'emmenèrent Prisonnier à Argenton, avec le sieur de Chafedaye son Lieutenant, & dix ou douze Cavaliers.

HISTOIRE DE BERRT, Gentils- hommes» letcftcdc fa

Compagnie, aprcz avoir perdu cinquante Chevaux ôc tout leur Equipage fut mis en fuite. Au même mois le Cadet d'Aigues-mortcs , qui étoit contre l'Union, tut tué devant S. Amand, qui fut pris en même tems avec le Château de Mondrond par les fieurs de Neuvy & de Blanc-folc , qui y laifferent Garnifon, laquelle n'y demeura pas long-tems ; car les Habitans Huguenots ayant appelle ceux qui tenoicnc Argenton & Meillant , chalTercnt les Capitaines Se Soldats qui avoient été laiffés par ceux de la Ligue , &c y mirent Garnifon fous le Capitaine Selva ; mais quelque tems apre[^] la Ville de S. Amand & le Château de Mond-rond furent mis en robeilfanccdu Duc de Nevcrs , qui en ctoit Seigneur Au même mois le fieur de Contremoret-Marcilly , Neveu du fieur d'Arquiam Gouverneur de Sancerre , en étant fort avec vingt ou trente Gentils hommes & Soldats , fut pris par les Capitaines d'Alguet & Dutbois prcz* la Ville Meun , & emmené à Bourges, d'où M. de la Châtre le renvoya fans payer rançon. Jamais les mifcrables Laboureurs de cette Province n'ont été fi expofés au Pillage qu'en ce tems car ceux de Bourges & de Sancerre faifoient tous les jours des Courfes , prenoient prifonniers les Laboureurs 6c Procureurs des Paroifres , pour défaut de paycmeac de la Taille , qu'ils pavoicnc le plus foiivenc aux deux Partis. Le 30. jour de May M. de la Ch.âtre pamt de Bourges pour aller trouver le Duc du Maine, & laiffa pourcommander en fa place le heur de Neuvy le-Barrois & étant arrivé auprcz de M. du Maine, il fut parlu fait Gouverneur d'Otlcans, Le Vendredy x. de Juin le fieur de Montigny, accompagné des Troupes des ficurs d'Arquiam & de Tonnerre , jufquesau nombre de cinq à Cx cens Chevaux, vint en la Paroiflc de Vaffclay , diftant de deux lieues de Bourges» pour enlever la Compagnie de Blanc-foifé , qui y ctoit logée , ils l'attaquèrent d'abord avec tant de furie , qu'ils forcèrent les Barricades , obligèrent les Soldats de les abandonner', & de fc retirer en une maifon appartenance à M. Gervais Berte Doûeur en Médecine, en laquelle ils fe défendirent pendant cinq ou fix heures , tuèrent cinq ou fix hommes, &entr'autres le Maître d Hôtel ou fieur de Montigny , lequel voyant la vigourcuſe defenſe de Blanc-foſTc , &c ayant appris que la Compagnie du fieur de Neuvy Se trois ou quatre cens Arquebuûers venoient de Bourges au fémurs , abandonna ValTelay , fe retira au petit pas en la Paroide de Vignou , où il fav' luivi par ceux de Bourges étant au lieu de Villefavay , il y eut cfcarmouchc de part 6c d'autre, en laquelle deux ou troiſde ceux de

Sancerre demeurèrent sur la place; & du Party de ceux de Bourges le fleur de Vilennes, & sept ou huit de pris prisonniers des Compagnies de Keuvy & de Blanc-fort , & vingt ou vingt-cinq Chevaux pris ; ce qui les obligea de se retirer de part & d'autre. Ces actes d'hostilité continuant tous les jours , ceux de Sancerre prirent et pillèrent les Châteaux de Crecy & de Luçon , d'où faisant des Courfes jusques aux Portes de Bourges , le fleur d'Arquiam enleva le Vicomte de Savigny avec cinq de ses Serviteurs au Tont de Batbotte , & après luy avoir pris quatre cens ecus qu'il avoit sur luy , & c^{ix} Chevaux de prix, edimés deux mil cinq cens écus, le laissa retirer dans la Ville de Bourges. Le Mardy 10. de Juin ceux qui étoient en Garnison à Sancerre , Blet, Ch. ucau-raillant & . sucres lieux , s'élevèrent au nombre de quatre à cinq cens hommes à une heure après minuit, plantèrent trois Pétards contre une des Portes de Dun-le-roy ; se ayant rompu la Porte & une Grille de fer, huit d'entre eux se jetterent dedans la Ville, mais ceux de dedans s'étant mis en defense , en tuèrent un , se chaucèrent les sept autres, se obligèrent le relie de se retirer , après en avoir tué dix ou douze entre autres le heur Ruelle Villarnoux ; en haine de quoy ceux de Sancerre en se retirant pillèrent le Château de Buffay appartenant au fleur de Malçay Gouverneur de Dun-le-Roy, faute d'y avoir mis garnison. Le 11. de Juillet, le fleur de Vatan pria & eut le Château de Maubraoches à deux lieues de Bourges , & y mit garnison ; le même jour le Château des Aix que gardoit pour l'Union le Capitaine Piffaut , fut assiégré par les ficurs de Montigny se d'Arquiam se rendu entre mains de M. de Nevers qui en étoit Seigneur , par composition qui fut telle , que Piffaut se ses Soldats fortiroient vies, armes , se bagages fauves, & seroient conduits par le Trompette de M. de Nevers jusques en la Ville de Bourges , & eut le Seigneur de Nevers ne mettroit autre Garnison que de ses Gens d'Armes pour garder la Place avec ceux du lieu , sans pouvoir y introduire les Troupes de Montigny se d'Arquiam, se avant cette composition dix ou douze des Assiégers furent tués. Le 14. du même mois Meilleurs de Nevers , de Montigny, se d'Arquiam avec leurs Compagnies , au nombre de cinq à six cens hommes prirent le Château de Vauvilles \ sur le Seigneur qui étoit dedans. Le même jour sur les huit heures . du matin ceux c^{ui}

L 1 V R E î 1 i MùS rroioient le pany du Roy , d'intelligence avec
 les Habitans, furprirent la ville d'Yffou^UD, &: après avoir blcnfc &: pris
 priibnDier le lieur de Machcflon> qui y comniandoic pbiit 1» Ligue, &:
 chalTc fes Gens , y firent entrer MelTirc Georges dcGanuchcs Cliambellan
 dli R • r >ur,Gouverneur , avec cent ou llx-vingts hommes pour la Garde de
 la Ville ; ce q .ra les Catholiques zclcs de fc retirer en la Ville de Bourges ic
 autres lieux qui tcnioiem pour la Ligue. Le ly. du memc mois la Compagnie
 d'Arquiam prit le Cbâceati delà Salle- le-Royj par la faurcdc Vcdye qui en
 cioit Capitaine , &: en fa place y fut taiffc Chârillon Mjître d'Hôtel du ficur
 de Montigny , pour y commander avec Garnifon. Environ ce tems M.
 Regnault de Beaunc Archevêque de Bourges , que les Habitans fToient
 contraint de jurer l'Union, fortit de la Ville, alla au Château de Turly ' , où
 ayant /cpur ' X jours, il fut conduit par les llcurs de Montigny &: d'Arquiam
 au Chltcau de fiitir i - r/ec deux cens hommes, & de là jufqucs en la Ville de
 Sancerre , oij il fe û \ ! ira ennemi de la Ligue; de Sancerre il fe fit conduire
 en la Ville de Tours, A prcz (ori départ de Bourges , ceux de la Ligue firent
 arrêter prifonniers en rAtchevéche les Siciirj • .ult PccGdt nt au Prefidial ,
 Fradet Lieutenant Criminel . Berthault Prefident des Eflus, 1 v^.>intc
 Lictronanr en l'Elcdion, plitfieurs autres foubçonnecs de vouloir remettre 1^
 Vilic en l'obcilLinccdu Roy parleconfcil de l'Archevêque, &: d'avoir
 favotifc fon cvafion; Le ti'Juillet la Ville de Vicrzon fut inveftie par les SS.
 De Montigny , d'Arquiam & de Vatan , mais y ayant trouve une forte
 rcfiftance, ils furent obligea trois jours aprcz de fc retirer , avec perte de dix
 ou douze des leurs. Le même mois un Prédicateur Capudn leût en l'Eg ifc de
 S. Jean le Vieil rfxcommunication du Pape contre le Roy Henry IIL pour
 avoir fait tuer Meilleurs de Guife , chofe bien hardie , contraire à tout droit
 fie raifon , & qui démontre le crédit que ceux de la Ligue avoient en cette
 Ville. Le Dimanche 14. du même mois ceux de Sancerre prirent Se pillèrent
 lo Château de Villethinard , & emmenèrent la Femme du S. Coufin
 Confeillcr au Prefidial , Seigneur ce Lieu, i'ri/bnnierc au Château de
 Maubanches, d'où ils la laiflrent aller moyennant cinquante cens. Le
 Lundy dernier jour du mois M. De la Châtre envoya de nouvelles Troiipcs
 eh la Ville de Bourges, qui y furent conduites par le Capitaine Dubois. Le j.
 d'Août le S. de Neuvy averti par le fieuc de Vauvrière qui commandoic la
 Garnifon de la Prcc , que Jcs Sieurs de Vatan &: de Gamaches avec cent ou
 ûx. vingts Chevaux » avoient inveili Ai Place, il monta à Cheval avec deux

cent hommes des Troupes qu'il avoit à Bourges , & É pouvoit faire lever le Siège, donna Combat aux Sieurs de Gamaches &: {de Vatan , les obligé* de le lever, mit leurs Tioupes en fuite, prit le fieur de Gamaches Ptifonnier à l'emmené en la Ville de Bourges avec le Frere du fieur de Vatan &: dix ou douze Soldats de côté d'el S. de Gamaches, 10. ou 30. demeurèrent sur la place, &: Louis de Gaucour Gentil-homme c de haute NailTancc y fut biefc à mort j le S. de Neuvy y perdit de sa parc plusieurs j Idars, Se le Sieur de Menou Gentil-homme. Le Vendredy u. d'Août fut les fix à sept heures du soir , le S. de Neuvy le Barrquis foiV. l. la Ville de Bourges avec huit ou neuf cens hommes tant de pied que de cheval , à pièces de Canon pour aller reprendre les Châteaux de Maubrunches &: de Tuilly ; ainsi par ceux du party du Roy. A la vue du Canon , ceux qui tenoient ces Places, (e «ifcent à composition , &: fortirent Armes &: Bagages , Il allèrent prendre le Château de Sais dépendant de l' Archevêché, qui quelque tems après fut repris & démantelé. Et ro!hm? chaque jour ceux des deux Partis se prenoient &: reprenoient des Places, les fieurs ^ny . de Vatan &: de Baftarde surprirent la Ville de Romorantin^ la pillèrent & y /uixcaji^nifon pour le Roy. Le Dimanche j. de Septembre le Baron de Charlus accomrfr: nco650. Cuirafles &dc 40. Arquebuziers à cheval , pa{ra par la Ville de Bourges pour ; joindre l'Armée de M. de Nemours i &: au mois de Janvier fuivant le passa avec ses Troupes, &c se retira en sa Maison. Le 1^ . de Septembre la Dame de la Châtre partie de cette Ville accompagnée de trois Chevaux, pour aller trouver son Mary en son Gouvernement d'Orléans , &: elle ^ le 1^ . du même mois. Le même mois ceux du party du Roy, qui estoient fortis du *-eau de la Salle le-Roy , s'emparèrent des Châteaux de Bourdelles & de VilleminardI ' ' n, &: le fieur de la Beuvrière se faisoit de celui de Rozay par Viczon, où il étoit ■ on comte la Ligue, ault bien qu'eri la Maison de la Bouvrière. Le 17. de Septembre • la Cii.ure partit de Meun sur Loire avec six cens Chevaux , vint à Meun sur LoireV int manda au S. de Neuvy ic au Maire &: Echevins de Bourges qd l'on luy envoie deux pièces de campagne & toutes les Compagnies qui étoient en la Ville K au tuVijias , ce qui fut exécuté i le iS. du même mois il partit sur les ohzchcutcî dà fôî^ C c il;

2of M r S ro 1 K E DE BERRT, avec Tes Troupes, pour aller
 de\fantle Clùteau de Villeminard appartenant au S. d'Arquiam, & dans
 lequel le Capirainc La Force commandoir , Se d'où il faifoit
 continuellement des courfcs } il le fit ifiveftir pat fept ou 800. Arquebufiers
 , &c fit mettre une Battetic de Canon devant le Portail du Château, puis Ht
 fommer le Capitaine, lequel ayant fait refus de fc rendre , la Place fut battue
 de 14. coups de Canon , qui ht brèche de llx à fept toifcî de largeur, par
 laquelle ayant fait donner l'Allaut , il força la Place, la plupart dôt Soldats
 furent tuez, &: les autres fc voulans fauver fe noyèrent dans les l"oll..2 ; les
 Meubles qui étaient dans le Château , Armes Ik. Chevaux, furent pillez, la
 Place dcniantelée, &£. le feu mis dedan». Aprcz il Ht conduire fon Artillerie
 devant les Chitcaux de Bourdcilcs, de Rozay &;de la Beuvtierc, dont les
 Commandans fc rendirent à difcretion de M. De la Châtre, qui y laifCi
 Gamifon,&: ne fit piller que le Château de la Bcuvericre, d'où il alla devant
 la Ville de Çharoftj &: ayant fait fommer ceux qui ctoient dedans de fc
 tendre, il les fit battre de 48. volées de Canon , &r ayant fait brèche, fit
 donner l'Allaut , lequel avant été quelque tcmsfoutenu , les Soldats
 abandonnèrent la Ville, fc retirèrent au Château, où il les Ht une féconde
 fois fommer de fe rendre , &: l'ayant rcfufc , il fit tirer deux coups de Canon
 > & cependant Ht monter fes Soldats à l'cfcaladc, qui le prirent de force,
 &:fc faifirent du Capitaine Matfaut qui commandoit dedans } le Moine
 Archer du Prévôt Gemon , Helyc Hardy , Billon dit le Metlc Tanneurs,
 Barillet Hctc , Alexandre Archer du Prévôt 1 tous Habitans de la Ville de
 Bourges , & plufieurs étrangers qui s'y ctotCflt tcfufTicz avec quelques
 Habitans de la Ville. M. De la Châtre fit pendre le Capi* cainc Marfaut un
 autre à la chaîne du Pont levis de la Ville du côté de Bourges , troii ancrs 1
 un Orme devant le Château. Alexandre & plufieurs autres tant Habitans
 qu'éitan* gers furent tuez par les Soldats. Billon, Hardy, Feriand &: Barillet
 curent la vie fauve, & payèrent rançon. La Ville &c le Château furent pillez
 , les Filles & Femmes violées , S. De la Châtre retourna à Bourges le 4.
 d'Octobre; il en forcit le lendemain avec ftfj Troupes pour reprendre les
 Châteaux de la Salle Se de S. Palais, qui luy furent rendu il retourna à
 Bourges, où il fut prié par les Maire Se Echevins de fairt: dcsmohr les
 Cl.tcaux de ta Salle Se de S. Palais , ce qu'il leur accorda , & le fit exécuter.
 Le 6. M. De la Châtre fit conduire fon Artillerie devant les Clvâtcanx de
 Bois-Siramé; filet , Vauvrille, Pcftclieres , qui tous reçurent fes Garnifons i

le Matdy 17. il partit de fiourges avec joo. Chevaux &: 700 Arquebufiers
 choifis, pour furprendre la Ville de Sagh cerre par intelligence qu'il avoit
 avec aucuns de ceux qui étoient dedans, qui avoient pto* mis de le faire
 entrer par la Porte du Château; mais au lieu de luy tenir parole, ils cirèrent
 pliis de deux cens coups d'Arquebuse sur les Gens, ce qui les contraignit de
 se retirer à BoUfgCs, néanmoins sans perte d'aucun des siens. Le Jedy 19.
 il y eut entrevûe As pour parler d'accommodement entre les seigneurs d'Arquiam
 & de Neuvy, par ordre de M. de la Châtre, ce qui occasionna aucun effet.
 Au même mois M. De la Châtre logea aux quatre Faux-bourgs trois à 400.
 chevaux qu'il avoit avec luy, qui pendant quinze jours y vécurent à
 discrétion, sans rien payer, ce qui causa la ruine des Habitans de ces
 Fauxbourgs. Il partit de Bourges avec ses Troupes le ij. Octobre, Se le 28. le
 S. de Neuvy son Lieutenant au Gouvernement de Berry se retira en sa
 Maison de Bancgon, pour épouser la Fille de M. de Batzieux. Se après
 son Mariage il fit la Guerre à M. de Chazeron Gouverneur de Bourbonnois.
 Au mois de Novembre, ceux qui tenoient la Ville d'Aigurande pour M. de
 Monrpenfiét, prirent l'Abbaye de Varenne par escalade, pendant que ij.
 Soldats que le Comte de Durbôis y avoit mis en Garnison dormoient à
 leur aise, Se ils les mirent dehors avec chacun un bâton blanc. * Le 21. de
 Novembre M de Virry arriva à Bourges avec 60. ou 80. Cavaliers, pour y
 commander en l'absence de M. De la Châtre. Le S. de Neuvy prit le Château
 d'Ainny, Se les Villes de Cerilly & Sancoins, Se y mit Garnison pour la
 Ligue. Le 28. du même mois Florimond Dupuy S. de Vatan Se son Frère
 firent près de Graçay une Compagnie de Cavalerie de Bourges, prirent six
 Chevaux &: quelques Prisonniers qu'ils menèrent à Y/T. ■ l'in. D'autre côté
 au commencement de Décembre le S. de Neuvy reprit S. Amand Se. le lieu
 d'Aveudre. Le S. d'Arquiam du party du Roy, prit les Villes de Lury Se de
 Rueil, Se le Chastel de Lazenay Se les pilla » Se ceux d'Ytoudun se
 rendirent Maîtres du Chastel de Mareuil, Se en chassèrent ceux de la
 Ligue, Se du Chastel; ■ la Creuzette, par intelligence avec le Fermier,
 nommé Alabar Huguenot de Bou: Le même mois les seigneurs d'Arquiam, de
 Varan &: de Beaupré, ayant fait tirer de l'artillerie d'Ytoudun cinq ou 600.
 Soldats Se deux pièces de Canon, prirent les Chastels de

The text on this page is estimated to be only 28.87% accurate

Ixiycs , de Bouges , de la Benhcnoix » Je Landy , de Rozay, de la ÈcuVricrc . prirent Ptifonmers le Capitaine Beaubout, le Sergent Bretia, &: lo. ou ix. Soldats, qu'ils emmenèrent à Yffoudun. En mcrac tcms M. de la Chaûre ût rompre les Ponts de Rciilly , & ruiner les Faa»-bourjs de Mcun , & brûler ceux de Vierzon du côté de Romorantin , U ceux de Dan-le-Roy ^arce que le bruit couroit <\ue ceux du pany contraire vouloienc aciactuer ccj Places. Le S. d'Arquiam pour avoir revanche de fon Chafteau de Villeramard tuinc jMrIc fleur De la Challrc, afliegca la Maifon-fon qui luy apparrenoit, mais la vigoU* rcu/c reliftance de la Garnifon l'obligea de Ce retirer avec perte de i6. des fiens. De l'<sydnnee mil cinq cens quatrevingts - dix. C H A P I T R I V C V. LE s ficurs Mercier le jeune &: Thibault furent continuei en leurs Charges. M. François le Mercier natif d'Arras , Lieutenant Particulier. Etienne Paulin Bourgeois &! Marchand, de nouveau élus Echevins. Cette Elecîion eji U première q»i fut ftite durant Us G mètres de U Li^e. iM, Biet Lieutenant GtMtrd préfidd. Les dcfordres de la Gûerre continuèrent cette année, le peuple fc vir expofc aux ffl^mcs mifcres , périls & inconvcniens qu'en la précédente*, il y eut mêmes Combat\$,Ren* contres &: Surprifes entré les deux Parus. l.c Capitaine Profpere ayant rencontre le S. de Vatan prcz Graçay , chargea fa Compagnie, enleva lo. Pnfonniers, qu'il conduifiten la Ville de Vicrtton, mit le rcfte en hjite. Environ ce même teitis le S. d'Arquiam ayant furpris en la Paroiffe de la-Paye un Sergent de la Compagnie de Villar*-, qui commandoit une Troupe, il la charj^ea , tua le Servent & jo. ou ii- Soldats , & emmena 4. Prifonniers à Sancerrc. Les fleurs de Charlûs 4i de Courtois arrivèrent en la Ville de Bourges avec aoo. Cuiraffiers , Icfquels par l'ordre de M. De la Châtre &: du contentement des Habitans, y dcmeurcrēi en Garnifon , potir rcpoufTer les courfes, & réprimer le defordre que faifoient aux environs de la Ville les Troupes des fleurs de Montigny, d'Arquiam, de Vaun & de Beaupré , lefquels prenoieût s Habiuns Prifonniers jufqu'aux Portes de la Ville ; néanmoins pout quelques differcnj irvenus, ils fe retirèrent deux jours aprexavec leurs Troupes en Auvergne. LeS dcMott'*ny en ayant eu avis , fortit de Sancerrc aVec deux pièces de Canon & 700. homme», :nt de pied que de cheval , alla airicgr & prit fur les Ligueurs la Ville de Mcnetou fur Chef, laquelle luy fut rendue par la Veille Capitaine, que M. De la Châtre y avoir nrifi .l s'empara cnfuite de la Commandric de Villefranche , & y mit

Garnifon i delà il alla prendre le Château d'Yvoy , & y lailTa Garnifon. Le S. d'Arquiam n'eut pas un fi faVora.» Ue fucccz devant la Ville de Dcols, où il perdit une Compagnie qui fut défaite par la Gardbiit en voulant furprendre la Ville, au mois de Juin. Le Samedy 16. du même mois , M. De la Chatte accompagné ^es fieurs de Neuvy, de HGuierche &: autres, ayant avec toutes fes Troupes affiéé Château-roux, leva le Siège pt»iaiHcr fccourir Charoft , fut l'avis que le Capjrain<^ Xcuophon luy donna , que ccuX d Yîoudun la vouloient prendre par efcalade \ «canmoins pour tenir en bride ceux de Chlftfii*roox , il fe faifit de l'Abbaye de S. Gildas ,'di(Vante d'une portée de moufquet de n i.nrîa roux, & y lailTa le Capirainc la Volade avec 50. Soldats le Samedy 11. de Juin i lcfqu(!5n'y demeurèrent quecrespeti do teros le S. d'Ar<^iam l'ayant afficgée huit oU dix jours aprcz avec cinq ou 600. hommes, & deux pièces d'Artillerie > & y étant entré de force, il fit pendre \ un Noyer le Capitaine la Valade & 4. Soldats, le reftc fut tué oti dcalife. Incontinent apte^i les Sieurs d'Arquiam i<5i de Beaupré , avec uoo. hommes tant pied que de cheval, & 6. pièces de Canon, mirent le Sicgc devant la Ville de Dcols; !£ comme ils la b.ittoient à coups de Canon , le S. De la Châtre partit de Bourges le i8' doroêmc mois avec quatre cens Chevaux & deux cens hommes de pied , pour fecourir le S. de M.irtigoes & autres Capitaines aflîéeés en la Ville de Dcols ; mais au lieu de fui* l ' fTcin , penfant ferprendre la Ville aYnoudun^ il fc rendit devant ; mais ayani t:^. Luouvert , fon cntreprife ne rcillCt pas j & cependant n'ayant fecouru ceux de Deols, comme il l'avoir promis , apres diX ou douze jours de refiftance , ils fe rendirent ;i comp xition , qui ctoit , Que les Capitaines &: Soldars forthroient avec Armes , Chevaux 6ù 'tagages i au préjudice de lacjuellc les Soldats furent dcalifés, & envoyés un bâton blanc a Umain: les fieurs de Marcigues àc doRivaudes furent accusés d'avoir (rahy flc livré U

The text on this page is estimated to be only 26.35% accurate

Le 15. de Juillet le S. de la Glûire fortit de Bourges avec deux ou trois cens hommes de Cheval pour se rendre en l'Armée de M. du Maine, lailfa pour commander en (bu absence le ficur de Richement. Au même tems le Capitaine Loys fortit de Bourges avec sa Compagnie, pour aller avec le licur de Ncuvy faire lever le Siege de Ccrilly que le ficur de Chazeron preVoit : en allant ils firent rencontre de deux Compagnies d'Arquebustiers à Cheval, que le licur de Chazeron envoyoit pour combattre les Anglois, ils les chargèrent si furieusement qu'il en demeura dix-vingt - trois sur la place, & le surplus fut mis en déroute, & menés prisonniers à Banegon. Le 21. de Juillet Jean Bidaut S. de Germigny leva par Commandement du fieur de la Châtre une Compagnie de cinquante Chevaliers-legers pour la Conservation de la Ville. Le même jour le S. de Richatmont, qui commandoit en l'absence du S. de la Châtre, fortit de Bourges pour aller secourir ceux de Graçay, invités par les fieurs de Montigny. Le S. d'Arquiam il fit fortir avec lui les Compagnies de S. Martin, de Vauvilliers & de Germigny. Les Anglois firent battre la Ville à coups de Canon, & fait Breche raisonnable, donnerent deux ou trois Aliouts ; mais ils furent vivement repoullés par le Capitaine Profpre qui commandoit la Garnison, avec perte de près de trois cens hommes, & d'autres du fieur de la Grange fils d'un Conseiller de Bourges, & de Jean Bernard natif de la même Ville à ce qui obligea les Anglois de se retirer en la Ville d'Ylfoudun. • Le 16. d'Août les Compagnies de Richement, de Vauvilliers, Piczant & autres, partirent de Bourges, prirent la Ville de Châtillon-sur-Loire, la pillèrent, tuèrent plusieurs Soldats & Anglois. Habicans, & d'autres le Ministre de ceux de la R. P. R. Se retournant trouverent en chemin la Compagnie du Capitaine Bezard, la chargèrent & en tuèrent seize, & d'autres cinq ou six. En revanche les fieurs de Montigny, d'Arquiam & Beaupré prirent & occupèrent la Ville de Gueret en la Marche. & mirent la Garnison. Les mêmes avec le Grand Prieur de France prirent la Ville d'Ainay-le-Châtel, moyennant deux mil écus qu'ils payèrent, & au fieur de Ncuvy le quel s'obligea de ne plus faire la Guerre en Bourbonnois. Le fieur de

GrolTauc fut laiffc pour commander en la Place. Le ao. du même mois la Ville deOuri-le-roy fut. invertie Dar les Troupes des Çeurs de Montigny , Arquira, Beaupré, & Chazcron Gouverneur de Bourbonnois avec trois pièces de C.aupon i mais ^prez huit jours de Sicge ils furent contraints de fe reurcr avecleurs Troupes , quifaifoient çn tcut deux mil hommes , tant de pied que de cheval. La Ville fut fccouruë pai- Icy Capitaines Xeno->phan.&:Pixaut. Lefvcut.^c Malçay commandoit en la Ville • Ceux dU'Pariy du Roy perdi.» rent bniJcttc occafioa ioo,;hommes, en haine de quoy ils brûlèrent les Faux- bourgs Se l'Eglifô dciiSr. Etienne,; L Le Samcdy 81. de Se.pt<rmbre jour, de N. Pameceux d'Yffoudun furptirent le CI de faint Florent ,& emmenèrent pnfonnier lefieurdeMolin-neuf qui comniandoitdcw > , dont le fieur de RishemoKt ayant cicj^verty , il le fitaulTi-tot mvellir, Se fommer ceux qui étoicut dedans de fc rendre, qui .firent refus i ce qui donna lieu au ficur deRichrmonc d'alTcmblcr les Maire, Efchevins fie Habitans de Bourges : il futrefolucn l'Aflcmbl*: qu'il y. feroit envoyé quatre ccus Arquebuûts , deux cens Chevaux Se deux pièces de Canon fous la conduite du fieur dp Richçu7pt}C> <;c, .qui fut exécuté. Se ceux qui croient dans le Châtcau, Ic-tenditcntàcompoition, &,ibrtitcnt.avcc leuts Armes, Chevaux &: Equip igr^, Se rendirent ce qu'ils avoicnf^j^it o/ces du Châtcau , Se mirent en liberté le fieur de MoUnt neuf. , I Peu auparavant l.e S. 4^ Richeindn^ alla atîîçget la Ville de Lury avec cinq ou iïoo. hommes , tirez de la Garnifon de Bonrga^, ^Stdc^x pièces d'Artillerie., Selcs Compagnies de Loys , Xcnophon , Villars', BcaulorK, &;-aiHrcs Capitaines des Garnifons de Meun , Vierzon , Graçay „Dun-le-Roy & autres li<lux , qui ft J «i- nt 1000. homme* en tout , le Château fc rendit à coîîipofition , au p^ oj^dite de laqu i.\ qui lortitcnt , furent tous tuez , pour avoir tué un Capitaine qyi alloit reconnoitte la l^Ucc. En la même annct le S; de Neuvy le Batois allaiu à Orléans , pour delà aller Joindre l'Arnjee de M. du M.»ino ^ fut attaque à deux licucs d'Orléans pat le Fils de M. d'Entra^ucs, qui luy avoir drelic une cmbufcadci mais s'étant vaillamment défendu , il lua \$9. de lc< ennemis , en prit 50. de Prifonniers ,& mit le refte en fuitci du nombre des Prifonniers fut Claude "("haumas Ecuvcj S. de la ThaumalVu-re nwn bifaycul, qm étoit homme d'Armes de la Compagnie d'tjrdou» nance de M d'Entragues; il çompo/i dti la Rançon à cinq cens ccus d'or foi » pour JurrIC Je

The text on this page is estimated to be only 27.04% accurate

LIVRE îiL àb^ (é, je laquelle ii donna pour caucion Itf S. Cartier d'Orlcans , moyennant qdoy H fortit foiis IcPaltcport du S. de Ncuvy , & du Maire d'Orléans, dci ii. & 13. 0«5tobré. Le i5.d*0£kobrc il y eue Combat donne prez de Sancrrc encre les C:ipitaincs Loys 6â Vauvtilles > ayant 80. Chevaux , & le S- d'Arquiam qui en avoir yo. Le Capitaine Loyj fut blcfic à mort, mourut au Bourg des Aix, d'où Ion Corps fut conduit à Bourges , & enterre en grande folemnité en^Eglife de^ Carmes vis à Vis le grand Autel, & fut beaucoup regretté comme brave &: valoureux Çapitainej le S. d'Arquiam perdit 16. Cavaliers , ôd fut contraint de fe retirer à grande hafte en la Ville de Sancrrc. Le même mois le Capitaine JeVillats avec 140. ou 160. Soldats , prit par cfcaladela Ville de S- Pierre le Mouëtier, &: la pillà, amena les principaux Habitans à Dun-le-Roy , mais peu aprez la même Ville fuc icprife pat les fieurs d'Arquiam , de Tauncrre &: de Beaupré, accompagnez de 1100. hom« jDcî tant de pied que de cheval, fie de cinq pièces de Canon, à la follicitation de Ktadamc de Nevers , à compolkion néanmoins qui fut telle que le Capitaine de Villars fon Liebtendant &C. Enfeigne fortiroient avec chacun dix écus, un Bidet leur Epce feulement i de les Soldats (ans Armes, avec chacun un Ecu en bource. Au mois de Décembre , les (leurs de Montigny &: d'Arquiam s ctans pfcncccz àved 1000. ou iioQ. hommes & i. pièces de Canon , devant la Ville d'Aubigny , elle leur fut tendue par l'entremife de la Dame d'Aubigny , qui obhgea les Habitans de le faire, fid do recevoir 400. hommes de Garnifon. Le même mois le S. de Neuvy le Barrois reprit par furprife la Ville d'Ainay-le-Chaftcaa y établit Garnifon, au préjudice de la paioUc qu'il avoir donnée de ne plus faire la guerre en Bourbonnois, tant ils ctoient peu foigncux en ces tcms calamiteux de Guerres intcfiii nés , de garder leurs fermens & promcifes. N Di l'Année mil cinq cens quatreuingts-on'^, ChapitreCVI. O B L E homme Jeam Bidault fleur de Germiny & Mazicres , clcû Maire, ^ôtiè comme delTus. Maître François le Mercier natif d'Arras, Lieutenant Particulier, porte d'azur au ckérron d'or furraonté d'une étoile de même en chef, accodée de detix rofes d'argent|, felUIlccs de ûnople , au lyon d'argent en pointe. Ericnne Paulin Bourgeois &: Marchand , porte d'or à la bande gueules, changée Àè trois coquilles d'argent. Jean de Sauzay fleur de Clamecy , porte comme dcfTus. Maître Guillaume Halicourt Avocat, porte d'argent à trois langues ôu flaramefl 4e gueules, z. !• M. Bict

LitaunantCineul frffidnl cette EleÛipn, ejui rfi U deuxième fêhe Jurant l.t Ligue» 1. jour de cette année M- delà Châtre partit de la Ville d'Orléans, accompagne dd i fix mil hommes , tant de pied que de cheval , &: fix pièces de Canon , alla campci devant la Ville d'Aubigny, & ayant fommé les Habitans de fe rendre ; à leur refus it DacticU Ville de fept ou huit-vingts touts de Canon j Se le Châteiu & la Porte faintd AnnCf Et Brefche de vingt pas de long , Se donna deux AlTaucs j le premier par le Regimctic du fleur de Lignerac fon Gendre » le fécond par le Régiment des Lanfquenets j mais la Garni/on & les Habitans animés par la prefencede la Dame d'Aubigny, de la Maifon de Balfâc d'£ntragues , qui ks exhortoit à une vigoutcufe dcfenfc, repouffercht vaillcmment les Aificgcans , en tuèrent plulicurs, & entr'autres le Capitaine Rcugnat, Enfeigne du Caticainc Firaut i l'Alcu Capitaine &ù quarante Soldats , & en blclTerent cinquante , qui mepc conduits en l'Hôtel-Dicu de Bourges pour les fiiire penfer 5 ce qui obligea le ficùt de Ja Chàtxc de lever Is Siège , & de renvoyer trois pièces de Canon à Bourges des quatre qu'il en aroit tirées , 6c en ayant rcfervc une de celles de Bourges , & deux d'Or^■ il tira Ycrs la Ville de la Chappelle-Dam-gillon , qu'il prir, &c y mit Garnifon. De •lia prendre le Château de PedV'liercs à deux Jicutis de Sancene, Se y mit Garnifon^ 1/ alla au fiourg des Aix , prit le Fort & le démolit. Il prit la Ville de Montfaucon , Se y mit Garnifon. Il fc tendit aulfi maître de la Ville de Cencoins Se du Château de joily. Les Habitans de Cencoins y payeront mil écUs d'or (6K II y lailTa le ficur de Pomhea Goifvrrncur &: Gircjfon. De L il palVa a Saint Araaiidi qu il rcdujfii à recevoir Garnifon* H Vd

The text on this page is estimated to be only 27.99% accurate

i/o HISTOIRE DE BERKr, prie avec thcmc fucccs le Château de Liflc, U en fit rompre &: abattre les di^fenfes. t.«i' HabicaDs des Villes de Linicres &: de la Châtre ne l'attendirent pas : ils vinrent audevabc de luy, &: apportèrent les Clefs de leurs Portes; ortril-cnt de recevoir fcs Troupes, ce qui fut accepté. 11 pouлта jufqacs à faincc Severe , qu'il fournit à fon obciflàncc avec même EicilitcIl ne rclifln pas de même auChâtelet'jcar comme il \<S prafToit & avoit réduit ceux de dedans à parlementer-, il apprit que les (leurs de Montigny, Arquiam, ChâciUon, Beaupré, Tauncrre> Chazeron tc autres avec leurs Troupes, au nombre de douze cens Chevaux croient en.Campagne , pour faire lever le Siegc , & furprendrc fon Canon } ce qui l'obli'ea de lever ptomptement le Siège ,& de retirer Ibn Canon en la Ville de Culant, &: de c réfugier à Glùteau-meillant , & peu aprey. de fe retirer avec fcs Troupes &r fon Artil"* lerié en la Ville de Dun-le-roy » où il fut fuivi &: iuvctfi par fcs Ennemis pcdanr troijf jours. lien fortic fur les fept heures du foir avec fa Cavalerie , & il aniva à Bourges le Mccrcdy f. de Février fans aucun empêchement de la part de fcs Ennemis, Icfqucisvoyans qu'ils avoienc manque leur coup , partirent i au moyen dcquoy il fut facile au ficur dc laChârrc de retirer fon Infanterie & Canon qu'il avoit lailTcz à Dun le-roy, il fit loger toutes fcs Troupes dans les Faux-bourgs de Bourges &: Lieux circonvoiGns pendant lix femains entières, jufqucsau Jeudy 7. de Mars, cju'il partit pour retourner à O/Icans avc(^ fcs Troupes &: &: les deux pièces de Canon qu il en avoit tirées r& en paflrfnt il prit le? Château de Tremblevif , 8£ y mit Garnifon. Au mois de Mars îcficur d'Arqniam reprit * le Château de PciTelieres qui luy fut rendu par Moras Sergent Royal , C «ptinine fous la charge du fieut de Geirminy, &y lailTa Garnifon. Au mois d*A\Til le CiiAreau de M.iubranche fut pris par ceux de Sancerre , qui le pillèrent cmmencrtnt le Seigtic-ur pr;: nier. Il fut repris pcuapter, & en parue tunc par le heur de la Châtre. Le même le Capitaine Chevalier qui ctoit en Garnifon à M^ehun , put le Château de Sarragoliçija^^ Tordre du ûcur dc Richemont; mais peu aptez Chevalier rendit là Place par le cotn^|||^B dément de la Dame de la Châtre. En même tems ceux de Sancerre defccndirent les Cloches de laParoiffe de Brngv,élg le les conduifucnc en leur Ville, par ordre du ûcur d'Arquiam. Le Jour de faint Jaques ^ faint Chriftophc les Coueurs de Sancerre, cntr'auttes Trivoirc , Contremoret , Eftctt Un» Julien U autres En fans de Bourges retirés à

Sancerre , s'ccans approches, jufques aa Faux-bourg de Bourbonnoux,
 enlevèrent prez dcl'Eglife des Capucius les Srs. Macier, Zt Bcffe Médecins,
 les conduifirent a Maubranche &C delà à Sancerre. Le 9. du même mois le
 lieur d'Arquiam fc faifir du Château de Dames prez Mcbua , &: y mit bonne
 Garnifon. Environ ce tetns le Vicomte de la Guierche qui commandoit en
 Poitouy'Cçprit les Villes d'Argenton, Saint Marcel, Saint Gautier, du Blanc-
 en Betry , Saint Benoit-du-Sault, Saint Savin . &: fit pendre le Capitaine
 Taillefe Lieutenant du fxcur de Beaupré, qui ctoic dans faint Savin, Le 13.
 May le ficur de Richemont ht forrir de, la Ville de Boura;ci i. pièces de
 Canon f trois cens hommes de pied, & cent Cheva.ox , pour allet alliegct lo
 Château de Dames; devant lequel vint àufTi le ficur de la Châtre avec deux
 cens Chevaux & deux I^egimens d'Infanterie. La Garnifon ayant foufferc
 deux coups de Canon fe rendit ^ difcrccion 3 néanmoins les Soldats eurent la vie
 fauve, & fortirent Te b ihain Le Dimanche x6. May le ileur de
 Richemont alla joindre le Baron de la ChAn c , qoi avoit invefti le Château
 de Maubranche \ ceux qui ctoient dedans , ayant fait refus de fe rendre ,
 furcnc barcus de l'Artillerie dcz le Lundy matin fut les quatre heures ; flj
 quoy que les Atfiegoans eufent tire quarre-vmgrs coups de Canon j'Mli htf
 purent foire ^BrcfJi Le ficur de l.vChatte les fit fommer une féconde fois de
 ic rendre ? ic ne l'ayant Voulue, Mirdy iS.ils furent battu\$ de l'Artillerie plus
 furieufement que devant; de manière quc fut les trois heures aprczraidy il y
 eue Brefche raifonnable i vu laquelle , fl' fur ? * folu au Confeil de Guerre,
 de l'avis de tous les Capitaines , qise 4'on dohhëfoit ^ (Le Capitaine
 Carrière & quelques autres Capitaines delà Ville de Bourges eûrent on
 monter les premiers a la Brefche -, fur laquelle le Capitaine Carrière & ' • •
 de Bourges furent tues, &: les Alfiegans vivement repouCfcs ; neann .^^
 ceux de dedans demandèrent a pailemerifer ; ce qu'ayant obtenu , dro ;
 irçnt; l'un defqueU étoit Beraut Fils de Michel Éeratit ScrgcTK Royal à
 Boorp;! s , il fné convenu que ceux de ' forriroient les vies fauves avec un
 Bâton blanc ; c^jeçmc- Le Baron de i.j .re lailVa dedans le Capitaine C'-
 rixierl ave fa Cem j iils du fleur de Maubranche fl^ dcuxHabians de
 Bomgesfûrcnc cdés devant nom. . chcl fie Brâftien, &: plufieursblcfcs. k

The text on this page is estimated to be only 24.65% accurate

te ni ' ur 1? S. ta ChAtre fc retira à Bourges, ii: le Jcudy 19. il fortit avec Tes Troupes .ciîlcric> pour aller devant le Cli.îrcau de Baiigy que fcs ennemis tbrtifidicnc; pour delà faire doN courfeS Se empêcher la récolte des fiuits de la cccrc. Chemin faifanc . ûn peu au delà de Maubranhcs il wnconcrâ le S. ^Arquiam avec ijo. Chevaux , q'M .: de cli.ir^- "r fes Troupes au Village de FolTyj & qui en avoient tue plus de jo. fur la p.aci.', ce o ii Cvintraignic le S. De la Châtre n'ccart lepîus fort , de fc retirer avec fon 4rr ""rie au Château de Mauhrnnhcs, & delà a Bourges. Au mcmcmoî les Troupes dii }Uiani qui tcnnoient Je Château, de Lury , l'abandonnèrent, 'te y mirent le ftu. Le dtf^^uin le Baron de la Châtré, kichemontfdn Lieutenant avec loco- hommci ^oc chev.uix &: i. pièces de canon, partirent de Bourges pour aflieger leChâicaîi ^ . r r nr>rcz avoir reconnu la Place , & qu'il n'y avoit moyen de la forcer fans r> ': lie ^cns , ils retournèrent à Bourges. Le S. du Coudray quicommandoit ' ment' fut blefle devant la Place Le même mois le Capitaine la Comble fut tué piTi' : laVille dcCencoins. L'^ j -il dernier jour dejuin fut publiée dans la Caftitdrâle de Bourj^rcs une Buîrè (îu P.:pc , poitant Excomt^iuniction contre le Roy Henry IV. qu'il appcloit Roy de Navarre, &: fcs Adherens , aV6c cômmination que fi dans qumze iours ils ne fc rctiroicnc d'aupr^T ciii R de Navarre, & fi luy-même ne revcnoit aû giron de l'Eçjlifc, ils demcureroient Jcrccchet excommuhics, Si que leurs biens feroient vendus pour fubvcnir au payement de 11 folde de? gens de Guerre , ce qui fut public auffi hardiment que s'il eût etc au pouvoir dû Pape d'excommiinier le Roy &: fcs Sujets, qui ne dép,cndent en rien de luy peut Ictempocl,&: qui jic font fujets à l'Excommunication. Au ipqis de Juillet le S. De la Châtre chafTa de fon Château de la Fertc les Girnjfons du S. d'Arquiam, &:y en établit d'autref; ' ^ - - ron Gouverneur de Bourbonnois reprit les Villes de Vaucnnes &: de Vichy, prifcs par M. de Nemours. Le 18. d'Aouft le Duc de Guife, qui s'ccoit fadvé de prifon , arriva à Bourges' aycc le Baron De la Châtre qui l'efcortoit avec zoc->. Chevaux. Les Maire, Echcvins , les Cj^rps de Juftice &: de ITJnivecfite allercnc au devant de luy , comme auffi les Capitames Milices delà Ville, apreî les Harangues, il fut faluc du Canon de la Ville^, i: conduit par M. De i Châtre &par tous les Corps jufques au dev.int du grand Portail l'Eglife Cntheadale; où il fut reçu pat le Chapitre avec la Croix &: Eau bcnîte; &: aptcz qu'il eut prêté le Ictment de maintenir la faioïc Eglife

Catholique, Apostolic^{ue} de Rom^{iinc}, il fut conduit par les Chanoines au
 devant du grand Autel, où fut chanté le Te Deum. accompagné de mille cris de
 joye & de Vive Monlieur de Guise. Au même mois le S. de Montigny
 accompagné (i • Soo. hommes tant de pied que de cheval , attaqua & força
 un Fort que ceux de li, L : je avoient fait du côté de Blois , fit pendre les
 Capitaines & plusieurs Soldats qui étoient dedans , & fit démolir le Fort. ;
 Le II. de Septembre M. de Guise partit de Bourges, accompagné du Baron
 de la Châtre, d'autres Seigneurs de 800. Chevaux, qui le conduisirent jusques
 à Orléans. Cependant le S. de Montigny retournant de la prise de Nohant, fut
 averti que le Régiment du ' qui avoit eu ordre de secourir Nohant , étoit \ S.
 Mémie près Orléans , il se résolut aller attaquer , le Coudray se retira dans
 l'Eglise de S. Mémie avec son Régiment il fut incontinent investi, dont ceux
 d'Orléans ayant eu avis, firent fortir jusques \ /ba I mises tant de pied que
 de cheval , pour secourir le Coudray , ce que les Français de Montaigne
 ayant appris par leurs espions , ils dressèrent une ambuscade entre S. Mémie
 ; & ayant attaqué ceux d'Orléans lorsqu'ils y penfoient le moins , ils en
 tuèrent 150. sur la place » en blessèrent plus de 400. prirent 60 prisonniers ,
 tant Habitants d'Orléans que Soldats. Deux ou trois jours après cette Défaite,
 M. De la Châtre étant arrivé à Orléans, reçut plaintes de diverses personnes
 contre le S. du Coudray, qu'ils accusoient de trahison » il d'avoir été cause de
 la défaite de ceux d'Orléans; en ce qu'au lieu de combattre & servir ceux qui
 avoient quitté leur Ville pour luy donner secours , il s'croit retiré avec son
 régiment vers Mehun sur Loire, où le S. de la Plante Gouverneur de la Ville ne le
 voyant avec son Régiment . nuis seulement liuy dixième , ce que le S. du
 Coudray voulut faire , ix: li. i .Li .i avec son Régiment vers Orléans, menaçant le
 S. de la i .^j le tuer par tout où il le trouveroit : la Plante allant à Orléans ,
 après avoir fait la révérence à M. de Guise & à M. De la Châtre , il fit
 entendre à ce dernier ce qu'il s'étoit passé entre le Coudray d'un luy , • & les
 Français dont il étoit envers luy. M- De la Châtre •^voya quérir le
 Coudray, & luy fit exprimer ses défenses , à peine de déobéissance , de « "nâ-
 " D <1 i) ^ I 1

\$ra Histoire de bertr. faire ny médire ou Gouverneur de Mchup;
 nu préjudice de quoy le Goudray ayant rencontré la Plancc en la Place du
 Martroy, nùc Icpcc à la main&: lecuà: la Femme du dcffunc alla incontinent
 faire fcs plaintes à M. De la Châtre , lequel envoya fur le champ fcs Gardes
 pour fc faifir de la perfonne du Coudray , 5i: Tamencer pardevers luy j les
 Gardes obéirent , prirent du Coudray & ramenèrent à leur maître, qui fc
 promenojt en la Salle, lequel l'ayant apperçù luy dit tout en colère ,
 comment le Coudray je vous avois défendu de toucher à la Plante, &
 cependant vous l'avez tucj te en même leros mit l'cpce \ la main , &: luy en
 donna un coup fur la lête un autre au travers du corps , dont il tomba mort
 fur la place, &: peu aprcï (bu Régiment fut donné au S.de Vauvritc
 Gentilhoromc de Bjrry. Le Mirdy 17. de Septembre S. Cavaliers de la
 Garnifon de fvlarcuil,&: cntr'autres lei nommes Galbois, la Valce, Henry &:
 Trivoirc, vinrent en party jufqucs au Moulin faint Aouftrille, appartenant
 aux Vénérables du Château-lez-Bourges < il» enfonceront les Portes avec
 un pétard , pillèrent tout ce qui étoit dedans , emmenèrent }. Mulets & z.
 Chevaux. Prequ'en même tems le S. du Pontfus Gouverneur de Cencoins
 pour I L/nion fut tue dans une embuscade, que le S.de Cluzcrou li y avoit
 drelfée prez fa Place. Le Vendredy 17. Septembre h Ville de Celles fut
 invertie par M. le Prince de Corty, les fleurs de Montigny , Vatnn , Taunerre,
 Arquiam , Baftarde, qui avoient cinq ou 6000. hommes tant de pied que de
 cheral 6. pièces de Canon. Le heut de Ligncrac Gendre du Baron De la
 Châtre commandoit dedans, & avoit cinq ou 6co hommes de garnifon;
 ayant cté batu de plus de looo. coups de Canon foutehu plufieurs alfauts*
 aufquels il perdit pUifieur^ Capitaines, &: entt'autres leGeur Rubcmpré ,
 étant prefle ,il envoya demander fecours à M. de Nemours , lequel defirant
 le fecourir vint à Bourges avec M- de faine Sorhn fon Frerc , 1100. Maîtres
 &: i^oo tantaflins le Vendredy au foir 8. de Novembre. Il jjartit le famedy,
 alla coucher à Vierzou , avec fcs Troupes , où il apprit que Ligrerac avoit
 capitulé bc rendu la Place au Prince de Conty dez le Samedy.à la chargé
 qu'ils fortiroient avec leurs Armes,Chevaux & Bagages, Tambour battant,
 Meiche allumée, &:feroient conduits à nooitie chemin de Menetou, &: que
 les Habicans pour fc racheter du pillage , paycroient cinquante mil écus. Ce
 qui fâcha fort M. de Nemours qui blâmoit Ligherac d'à* voire^Uulé,
 fâchant qu'il luy venoit du fecours. Il fc retira le Lundy xî. C<^obrc en
 Auvergne, &la veille de fon départ il fit pendre Cherpiet Fils de Gilbert

Cherpirct Sergent Royal à Bourges , à caufe de trahifon , & qu'il donnoit au Prince de Conty les Lct* irtct qu'il avoit ordre de porter aux Aflêgez. / t)c Ccllcſyle Prince de Conty aUa invertir Menerout le Vendredy 21. I*>îovembre, qui luy fiit rendu à la vue de fon Canon. Le Mardy xé. la Garnifon fortit fcs Bagues fauves. Le ay. du même mois le Prefident Foucault, Fradct Lieutenant Criminel, Labbé Avocat du Roy, l^cnin (on Gendre Avocat, de Charpeignes Contrôleur des Guerres, fortirent de Bourges, te de nuit la Ville de Charoft par intelligence qu'ils eurent avec Baron Procureur Fifcal, Chaftin &: Tremcau Habitans. L^ Capitaine Profpere, qui en étoit Gouverneur, fut pris & mené prifonnier a YIToudun, &: le Jeudyfuivani fut condamne à faire Amende honorable , &: à être pendu &: étranglé. Digne recompence d'un Sujet rebelle , qui porte Icir Armes contre fon Prince. *De II Année mil cinq cens ejuatrevings-douT^ . GHArXTRECVIi. LEsDi T s Bidauc , Sauzay &: Halicour furent continués. Mj Etienne Bigot fleur d'Ôrmoy , Avocat, tc JeanHemeré Bourgeois &l Marchand, de noQvcan éleùs Echevins. J»/'. Bi^ LieuteniiHt Gênerai frtftdà à cette T.lclti»n,fftti ejt '4 treijjièmt fiite âmâtit U Ligue. Au mois de Mars le Cipitainc Chevalier de la Ville d'Otlcans, qui étoit en Garnifon à Mchunfur-Evre, traitta avec le lî:ar de Vevrc, pour luy livrer fa Place à certaines condiwons) 00 q«c n'ayant pu faite ,«&: ayant été mis prifonnier il fut le Sjmcdy 14. de Mars

The text on this page is estimated to be only 22.14% accurate

L i V K E It ^onJamné par ceux d Vlfoudun à ccrc pendu & çcranglé. Environ ce terrjs Je fiicur dcVauvriJlc prit le Cliitcau d'Herry , &: y mit Gjrnifon pour Faire la «Guerre à cc-px de Sancqle &: de h Charirc c|oi téTioicnc pour le Roy. Le fleur de Li^pcracGouvCfnçuç de Vicjcton, furprit la Ville de Mencrouc, prie aucuns des Sofdats de fa Garnifon pri/'oriniers en nu plufieurs » le lurplus fe fiuva au Château, où il cinc bon : çc quj obligea Ligoeraç , qui ne le pouvoir forcer (ans Canon , de fe retirrr , aprcz avoir'p'Hc la Ville. LciS Mjy la Ville de Cencoîns Étaoc ifficgéc par M. de Nevcrs avec mil ou douze ccnî hommes ,ellc luy fut rendue àcompofuion, &: y ayant mis Garnifon, il alla dev^t j-ChAtcau d'Affrcraont fur la Rivière d'Allier , appartenant au ficur.de Neuvi^y L/rurcoifit M. de Nemours , &: fe retrancha devant fiirl avis qu'il eut que la Place IVroit fecbi:rui par le (ieur de la Chitre ; lequel veine en effet pour la fecounr, mais à tard , ayai t ctc rendue à M. de Nevcrs par le Capirainc Frefnc ancien Serviteur du (ieur de Neuvy , moyennant quatre mil ccus } ce qui l'obligea de le retirer. Le Merctcdy S. de Juillet le fisur dè Vatan &: Ton FrcKf titcrenûdes G:irnifons deCharôt . Mèneront &: autres lieux li^c vingrs homme*, &: allèrent nuitamment devant la Ville deGraçay, &: U fccretcmnt qu'ils plantèrent l<«urs Efch'llcs contre la Muraille, firent paifer foixanto des leurs , qui trouvèrent la Sentinelle endortnic, & luy Coupèrent liigdfgej mais ayant été apperçns par deux Soldats quifaifoient la Ronde, ils otierent aux Armes. Le (leur des Forgrt Major de la Ville accourut avec fept ou huit Soldats &: autres 'de la Ville v mais n'étant les plus forts , Des Forges fut tué, &: un dos Enfans du Contrtilleut Audet de Bourges , ac le fleur Mereo Gentil-homme ; aprez qiioy les H<)bicans ci) grand nombre étans accourus, obligèrent les Ennemis de fe retirer. Trente dcfcuels s'étant logés dans une Tour , y furent tues ries autres fautèrent les Murailles de Ia.Ville, &:pluficurs fe blefferent en toriibant. De L'<iAnnée mtl cinq cens quatre-^vinps- treiz^f. Chapitre CVIII. L E D 1 T Bidaut continué pour la troificmc fois , porte comme dcTus.' ^ M. Etienne Bigot ficut d'Ormoy Avocat, porte comme delTus. Jean Hemerc , porte comme delfus- ^ Maître Jean Pinette Ayocat, porte d'azur à trois pommes de pin d'or, ». /. Ftienne Gougnon Seigneur des Clois , por;c comme dcflis. Cefi ls<]ti«triime EUcî'un datant Uligue ,k UqutEe M. Bitt lieutenant Cenenl pré/tdd. KtM D. XCIV, \ , E s D tTS Bidaut , Bigot , Hcmctc, Pinette &: Gougnon coniinûés.

Cc jf U dernière EleSiion durant U Ligne, i la^nelle le même frefida.
 Detz Année mil cinq cens c jfiatrevin^ts-quin^, ^Chapitre CIX. ^^rO BLES
 hommes Etiekne Maucis (ieur des Granges &c de CrofTcs , Con(cill<f X 1/
 du Roy &: Sccretaite de fes Finances , éleà Maire , porte d'azur, à l'arbre de
 ciiKj racines d'or. ; . . • , , Maître Henry du Molin Confeillorau Siegc
 Prefldiâl , porte d'azur , au fct de MoHn d'argent en abîme , cantonné de
 quatre croifettes plaines Se ahlécs de même , atas, d'asgcnr, au fer de molm
 de fable. Antoine de Boifrouvray fleur de Parfeche Lieutenant de h
 MaréchaufTée , porte de fâble, à trois molettes d'argent, x. i. Klaicre Jean
 Ragueau fleur des Miniers, n'aguercs Contrôllcur & Elcû en Berry , pon(c
 d'azur, auchcvron onde d'argent, a deux rats pulfins de fable, fur jccluy »
 *ccompagnex de troi<; étoiles d'argent en chef, &î d'une quatriêmtr de
 mém^ en pointe. • i Maître Robert Garnier Conieillcr au Siège Prclidul de
 Bourges, porte d'azur, a Uli ^Vvton d'or , accompagné de crois ChauffTc-
 trapes d'argerc, i. iD<f iij

The text on this page is estimated to be only 21.28% accurate

tî4- HISTOIRE r>Ë TBRRT, Cette Elettlon tjl la première faite afrex. U Paix ; en laquelle il y tut de grands, troubles ^ f^ce que ceux qui s'rtoient relire/^ à Samerre durant les troubles^ qui en éteient retvurf/e^t V9»loie/\$t entrer au Cm vernement de UFjUe, M. Eiet Lieutenant General préjida. qM. è. xcvi. T f E \$ D 1 T s Maugis , du Molin , Boifrouvray &: Gamier coiuiDuc/.. jW. Biet fréfidâ. De ^ Année mil cinq cens éffiatrevtngts-dix-fepr. C rt T R E C X. NO B t E homme Fratiçois le Mareschal ficur de Corbet & de Laflay . 'Confcillcrdu Roy, &:Trcroricr General de France, clcû Maïçe, pour b quatricmc fois honobftant fcs remontrances^ Antoine de Boifrouvray (leur de Parfcche Lieutenant de la MârcfcluunZc , porte comîne deffusi Maître Robert Garnier Confciller au Sieee Prefidial de Bourges , porte comme dcflbs Vincent Sarrafin Itcur de Soulangy, Prefidenten l'Eleftiondc Berry. porte d'azur à laft' ce d'or , chargée de trois étoiles de gueules , à trois croix pattces du fécond , z. r. * ~M Jetn Dorlcans ficur des Moloifes , porte de gueules , au chevron d'argent , acompagnc de dcux^ coquilles d'or en chef , &: d'une tetc de taureau de même en pointe t<i chef coufu d aïur charge de trois étoiles d'argent. * M, Mitt fréfida. « LEdit ficur le Mareschai. continue Maire. Lcfdits Sarrafin &: Dorlcans commuez. Noble homme Maître Jean Coufin , & Pierre PellifTon Bourgeois & I^archand , élcûs £cl\t:vins. M. Sier frtjîda. De l'Ajtnée mil cinq cens qtiatrevingts-dix neuf. ChaVixjls c X INO ES hommes Maître Etienne Bigot ficur d'Ormoy Avocat au Siecc Prendiafelcu Maïfc, porte de ûble , a un chevron furmontc d'une étoile de huit rais d'or ' accompagne de trois vijgcs de Icop;irds de même , bmpaffcz de gueules , i. r. ' M. Jean Coufm Vicomte de Villcmenard, Confciller au Siège Prefidial de Bouree* iflortc d'azur i.;i.Mnc allwoce, c'cll à dire, deux mains dcxtres joinres cnfcmbble en face jd'orgent. Pierre Pellirfbn, porte d'azûr , au chevron d'or , chargé fur la pointe d'nn Cftur de .gueules , bitnwntc d'une- étoile de huit rais . accoftéc de deux larmes d'argent en chef j -i ttnc rofc d'açgent en pointe. ' M. Jean Rivière ficur de Vaugibaut Avocat, porte d'aiur, \ la face ondée d'arcenc •accotnpagiyc de ctoi\$ folcils d'or , x. r. Etienne Gaugnon Seigneur des dois , porte d'azur, an poiffon appelle vulgairement gOHjtji» d argent en faç,c, accompagnede trois étoiles de huit rais d'or, 1. 1. T^f. toiiUdt tà Chhré Baillj Gouverneur , préjJda, affijîi du fuur Biet fon Lieutenant Cc^

The text on this page is estimated to be only 17.50% accurate

M; DC LEDIT B îG OT continue Maire Lcfdits Rivicre &:
Gougnon continuel. . GiilUaumc Scurac , & Maître Charles Pcnot.dcus
Echcvins. De l'année mil fix cens -un C « A ^r^î>T A Ê C XII. NOBLE
homme &: é^^M. P . eTl « E B i e r S. de Vaubranche & de ll^^ blavc.
Confc.Hcr du Roy . & Lieutenant General au Bailliage de Berry , èlfrMîif^ .
rc de gueules , à une branche d'arbre fec d'or , en abyime pery en bande
^cro^s n^Mit, d'argent , une en chef , l'autre en pointe , la 3. aa poinû &
place de la fenestre parti^ NoEomme Guillaume Spurat S. de lifCy ,
Contrôleur & Ertcu cd Berry , port* C homme M- Charles Penot Avocat du
Roy en 1 El-a<on } porte d or , au cœurÉ 1. gueules, au chef d'azur, charge
de j Rofes d'arg.nt. »tUs d'or au corur de gueules , iilTant de 5. Rofes
d'argent, foÛccnucs &C fciiiUées de i.noplc. ^ . , Noble homme Pierre
Bengy S. de Foncillay U du Nuifement, Receveur des Àydes U l aillLS en
Berry , porte d'azur î j. Etoilles d'argent. , , t- n j« Martm Tarîdeguay , porte
aziir à U face d'or, accompagnée de 3. Ecoilles d argent en chef, &: de i
Rofes de même en pointe. ^ cJ»f. Clâudt SriJdrJ Li<it(e»aji(particulier
fréJiU, Eeto»r dès F pM»ites , qui furint rhMis dé»s Utr Utifgn , & rmis
dént Uuts if<m,a»0 conditfns des Conméii -j«r U yHUJta^^stnx, M. DC. IL
LE D I T s. B 1 E T continué Maire Lcfdits Bengy & Tandcgaay ,
continuez. r u - r a Noble» l^^n*W!s Ch.u;es I4»<?lm .04 M^ Robert
.Ga^mcr , oli/s Echcv.ns. \ A .Jli U S: BncUrê-frrftda. N De VAnnee ' r^iil
Jix ci/is - trois .Chapitre CîtlLL Obl Ehâmme&f?gftM.rAjCul es B igot
Confaller dÛjloy,^& fott Pro"" curcur au Bailliage de Berry & Sicge
PreCdial de Bourges , cleu Maire', portd com4 ""^Nobl'J' homme Charles
Mazclin S,de Chenevieres, Trcforier, payeur de la Gendaf. mcrie de France,
porte d'azur au Chevron d'or, actompaîgne de j. Rofes chacune de cm<i
fciiillcs d'argent, i- i- . ^ , ^ - \ i >.tw^ M. Robirt Garnier Confeiller au
Siège Prefidiai de Bdûrges , porte' d aziir , ^ un Cbe» vton d'or ,
accompagné de }. Chau'ffc^apes d'argent, z- «• , , , Ji:i,,V M. A«romèB^ny
ÏÂQtm Rcegek'éh Droit ci l'Univerfitc^dc Bourges , porte tf^iu^ à 5. Ecoilles
d'argent. -, \ U,. M. Jean Fouchier Confeiller au Siège Pref.dial de Bourges,
porte d azur , i une larf. me- d'argent mife en aby (me , accompagnée de 3.
Merlettes d'or/ i. /. L< S> Bridird ftcjid*.

The text on this page is estimated to be only 26.17% accurate

ng HISTOIRE i>E èERRT; i-M, DC. IV. L'Edit Bigot continue
Maire. Lcfdtts Bcngy & Fouchier continuez. Nobles hommes M. Plulipps
Labbc & Jean Hcmctc de nouveau clûs Echcvins. ' iM- Biet LieuttHMtt
Centrâl fréfuU. l'Année mil cinq cens cinq, Chapitrr CXIV. NO B L E
homme &: face M. Claude Fradet S. de Cluppcs , Magi(haB Lieutenant
Criminel au Bailliage &: Siège Prefidial de Bourges , élu Maire , porte
comme deHus» Noble homme M- Philippes LabbeS. de Champ»grand
Confcillcrau Bailliage &: Siège Prefidial de Bourges , porte .d'argent à trois
faces de gueules, au Lyon d'or> arme Se lampafle de gueules , couronne d'or
, brochant fur le tout. Jean Hcmcrs Bourgeois & Marchand > porte comme
cy-devant. Noble homme M. Jean Jaques Jtupitre Confeiller au Siegc
Prefidial , porte comme defluj. Noble homme Sipioa Godard ficur de la
Grefclerie, porte comme cy-devanr. (Jif. Sict frcjidd. M. DC. VI. LtDiTS.
Fradkt 'continué Maire. Ledit Godard continué. . , ^ Nobles hommes M.
Gabriel Manceron : Au lie» duJh faupUre qui déccds U première M' nh de
fin Ithev. au retour de Toulou/i oit il étoit «lié four Attirer un Doieur en
notre Univerfni. Maître Jaques Bridard & M. Nicolas Damoua, élus de
nouveau Echevins. De l'Année mil fix cens feft. I Chapitur CXy. NO B L E
homme DaniïiMillet Confeiller du Roy & Treforier gênerai de France , élu
Maire, porte d'azur, à l'Aigle d'or , au chef coufu de gueules , chargé de j.
Etoilles d'argent. ^ Noble homme Gabriel Manceron Confeiller au Siège
Prefidial , porte d'azur \ l'arbre d'or, foutcnu d'une Etoile d'argent , accofté
de dcux autres de même. Noble homme Jaques Bridard Lieutenant
Particulier audîc Siège, porte d'or, i la facff de gueules , chargée d'une Rofc
d'argent. Noble homme Nicolas Damours Avocat, porte comme deflfus.
Noble liomme Jean Bienvenu Confeiller au Siegc Prefidial , porte d'azuf , à
une Lioofna paflantç 4 argent. . fJM. Miet frifidi. M, DC. . VI IL T ^u i.T s.
Mi-iLfT continué Maire, r Lcfdits MancroÀ 8^ Bienvenu continues
Eclievins. y^^' Puhn Avocat , A: honorable honune Auger Ciqenois
Bourgeois « Marchand ciui Ltijcvins. '(Jif.'Èi'trjrrffidà: te t Année

The text on this page is estimated to be only 25.08% accurate

t 1 V R E i l 1. ^ u-^ : . ii» De l*Anné(mil fix cens neuf Chapitre
Ç X V ILt Lundy jour de Saint Pierre 19. Juin les Maire, Echvins
& Trentfc-dcux ConreilJers ccanc aflembles pardevaie M. Bicc Licuccnanc
Gfrnèral , pour prefider à l'Elcfhoo à la maniere accoûcurace ; clic fut
cmpcclicc & troublée par les avis que l'on eue ço'U y avoitcudcs Brigues }
ce qui obligea plulifcurs des Elcdeurs , voyant l'Aflemblec emcucce* de fe
retirer. M. le Lieutenant General Ch donna avis i M- le Marcfchal de là^
Châtre Bailly &: Gouverneur, en foh Château de la Maifon-fort, où
Melfiéurs Millet Maire, & Bienvenu Echevin , ctoient allés pour luy faire
entendre ce qui s'ctoît palTé en J'A/rcmblec. Il rcfolut d'envoyer en Cour un
Exprès pour recevoir les Ordres du Roy i cependant que pour le fervice du
Roy le bien de la Vilic les anciens Maire & Echvins continueroient les
fondions de leurs Charges. Il envoya en Cour le licur Madelin j la quel étant
retourne le Vendredy 14.de Juillct,rapporu les Lettres de fa Majertc qui
fuiyenc* \J^ton Cottjiii , faj reçu pur le freftnt Porteur U vitre du tp. de
cettuy-cy , ctntenant les Srifmts dr Mônofcles arrivés en m* Ville de Beur^s
le pur de /int Pierre dernier ^ /itr f iLÛton qui -THé de fe ftire en ce fonr-U
des M-ure & Echevins de Udite Ville en U firme ordinairei Cr f»r linjlinte
prière que ledit Jieitr (Juillet Maire de ladite Ville rs ayant faite ^ qu'aynt
jontems , il fertit très- ai fe d'être déchargé de ladite chArge , four azotr plus
de moyen de 'ftà fes affaires^ à quoy si n'a pu durant fon Magiftrat s auQi
qu'il y 4 deux Ethvins qu'il fiut (han^r far nettffité fe, vous faits eette cy
pour vous dire que vous vous tnnfportiés en ladite KiUe ipcur, en votre
prefence ^ faire procéder à nouvelle Election de/dits M^ire dr ichevins de
ttadite Ville de Sourds, fi vous lejugéi à propos, pour le Lien de mon fervice
, vous envoyant mon Ordonnance neceffùrt * cette fin , oit continuer ceux
qui font en Charge , fur l'affurance que fay que vôtre ffevence empêchera
quil ne fe faffe aucunes Brigues ny Monopoles , & quelle fervirâ contenir
chjt un en fon devoir , ù quoy je vous prie de les exhtrter de ma part , en
leur rendant Cttlt que je leur écris : par laquelle je leur mande qu'ils
apprendront par vous , ce qui ejl de ptâ 'l'olonté O- intention fur et ftit.là ^
& fur celle qu'ils mont écrite \ laquelle je leur commande de fui'vre , &
n'étant la prefenie écrite à autre fin, je prieray Dieu^ mon Couftn , vous
tenir en profferité. Ecrit à FontAine-blew le jour de juillet icfop^ Signé ,
HENRY. Et plus bas , Delomevib. Et à cote eft cent de la main de Sa

Majefté. 'Dites leur que je ne trouve pas bon ces Monopoles , & qu'ils donnent ordre que cela n'arrive à l'avenir. ORDONNANCE DU ROY. LE
Itey ayant été averty des Brigues & Monopoles qui ont été faites en V
Afjemblée tenue le jour de Saint Pierre dernier en la Ville de Bourges pour
l' Election des Maîtres & Echevins de cette Ville •/ & y voulant pourvoir , Sa
Majesté a ordonné & ordonne au fleur de la Châtre Maréchal de France ,
Gouverneur & Lieutenant General de Sadite Majesté en la Province de
faire procéder à nouvelle Election desdits Maire & Echevins de cette Ville de
Bourges en la forme ordonnée par le jetté à propos pour le bien du service de
ladite Majesté encore que le jour auquel on a accoustumé de procéder à
telles Elections , soit passé de l'edit jour de Saint Pierre ou bien conti-
nuer ceux qui sont à présent en Charge ainsi qu'il verra être le plus à
propos pour le bien desdites affaires & service. Fait à Fontaine-bleau ce
vingt-septième juillet 1619. Signé , HENRY. Et plus bas, DE LOUVOIS. "La teneur de la
Lettre écrite au Corps de cette Ville est telle. DE PAR LE, ROY. C/est E R s &
bien-aimés ^ Nous avons reçu la vôtre du quatrième du présent par laquelle
avons appris ce qui s'est passé en notre Ville de Bourges le jour de S. Pierre
par lequel on a élu pour Maire & Echevins de cette Ville comme
aujourd'hui par celle que nous en avons écrite en réponse & bien-aimé Coufin le S.
De la Châtre Maréchal de France votre Gouverneur , qui vous rendra
réponse , & l'ordonnance fera entendre et qui est de notre volonté & intention là
dessus , nous vous avons donné charge que nous luy en avons donnée , à laquelle vous
ne ferez, faute de vous conformer > fkr tant que vous devez. nous faire
service agréable. Car tel est notre plaisir. Donné à Fontaine-bleau le 14. Juillet
l'an sixième. Si^é , HENRY. Et plus DE LOUVOIS.

The text on this page is estimated to be only 25.84% accurate

2ii HIsroiRË DE BERRÏ, En confequencce des Ordrcj de (a
Majcftc M. de la Châtre convoqua le Dimanche iy. Juillet Allcmblce en
l'Hôtel de Ville , comporéc du Clergé, de la Jiifticc & du Corps de Ville &
des Notables < en laquelle après qu'il eut fait faire Icédrc des Lettres &:
Ordonnancs du Roy par fon Secrétaire , & que le fleur Millet Maire, tant
pour luy que pour les fleurs Manceron & Bienvenu , lUy eût rcrtiontrc qu'ils
avoicnc en la Ville fervi le Roy en leurs Charges de Magillrats Politiques au
mieux qu'il leur avoir été polllble > defquels s'ils ne scctoient acquittcs ainû
qu'il ctoit requis, ils fupplioient Monfçigricur le Maréchal Se toute
rAnTembléc reprefctant fa Majcfté, & la Ville, de les vouloit txcnfet &
tlcchatgcr, en faifant pour cet eff-t , s'il luy plaifoit , procéder à TElcilion de
trois autres pcrfonns de qualirc requife, polir fervir en leurs places, tout
ainfi qu'il fe fut paiûblement fait le lour de faint Pierre, fi les Brigues &:
Monopoles auparavant faits n'eu ffent caufe les Emotions qui firent rompre
l'Affcmbléc. Monlêur de la Châtre rendit foa Ordonnance en la forme qui
fuit. i^HjèHTithny Dimanche sâ. de fuiHet lâûp. Nous cUnde De la châtre
MarithA dt Fr4Mce C^f. Sjtisfiifdni 4« vouloir & commandiment de ft
Majifié^ porté unt par fcs Lettres ejMe pdr fon Ordonnance f U tout en
datte du 14. de ce mois ^dont nous avons ftit appiroir en cette Ajfcmhlée ,
tjHe extraerdinairement nous avons faite en U Mai fon. Commune de cette
Ville de Bourges , en ta, ^ueSe an} on s fait ctnvo^uer aucuns du Clergé, du
Siège Priftidial , Cens du Roy , Maire , Echevins & Trente- deux ConfetUers
de la Viûe , avec plufeurs des plus nttahles ; en la prefence def/juels nous
avons fit lire hautement les Lettres tjui la plûiSa Majtfé nous écrire, cr
pareillement celles du Roy éaites au Corps de Ville ,reîj>envfet à l'avis (fue
nous luy avons cj devant donné des cau' Jh fui avaient altéré & empêché la
T^mirtation efui fe devait faire dcfdits Maire & Echevins en cette prefente
année au jour de S. Pierre dernier, ayant fadite Majrfté trouvé très . mauvais
les façons de procéder dont l ona usé , veut (^défend tns^eKpreJfement tjue
telles pratiaues nayent plus à fe faire k l avenir, fur les peines éju'il luy
plaira fiire rejfcntir tant aux pnrtifanj de telles bri-* ^es c- menées ,efu au
retranchement des Privilèges qui par fa Majesté & fes I redectffeurs Rois
ùHt été do fin e7 & concédera la Vi'.e , pour tn bien uftr jclon la forme
portée par iceux , dorit i r avenir Us Hahitans ne doivent plus ah/fer y mais
les bien entretenir en tout leurs points \ dt d'au^ tant que fadite Majeflé nous

donne pouvoir comme notai jugerons & aviferons pour le mieux ^ le
 hîendefon fervice & celui de U ViBe , fait de procéder à l'EleÛipn tant des
 Trente. deux Confeillers éllis cette année pour la nomination dcdits Maire
 ô" Echevins , ou de continuer Ut k prefent en charge de Maire Echeiini ,
 nùm aVcns efiimé pour plufieurs bonnes & Jufffantet <aufes & U fervice
 du Roy , repos de U Ville Hibitans d'icelU , U meilleur é" pliai excedient
 tflri yde déclarer , comme de fait nous déclarons que Us Confeillers Trente
 deux dé/htna'^en cette prefente année demeureront pour U CênfciU de ladite
 Ville ^ comme ont fait les autres élus devant eux yfltiJ toutefois quil l'oit
 procédé ^ar eux a nouveUe EUcrion ny démminatitn d aucun.» Mjire ny
 Echevins ^our cette prefente année. Ordonnons conformément au pouvoir
 que nom en avons ii pi Majeficy que les à pfefent Maire fir Echevins
 demeureront fans rien innecvr en leurs Chargi^^ lefquelles ils exerceront en
 la forme accoutumée jufques au ^our de S. Pierre prochain, que l'en
 re■prendra la vraye & ancienne forme pour procéder a nouvelle EleÛion
 de/dits trente-deux CcnfciU Urs , qui puis aprcz, nommeront un Maire &
 deux Echevins > fans que U prefente K^Jfimb'ée faire extraordinairement
 comme dit cf., fur U difcord furvenu , puijfe préjudicier aux Privilèges de U
 Ville , & fcrtnt tant les Lettres que Sa Majrjié nous a écrites , que
 l'Ordonnance dont mention eft' cy-deffus faite y enfemble la Lettre écrite
 par fadite Majeflé aufdits Maire & Hchivins , cnre^firie au Greffe de ladite
 Maifon de VtUc , pour y avoir recours quand befoinfera. Fait c- arrêté par
 Noua Maréchal de France & Gouverneur fufdit , en la Maifon Commune de
 cette Ville de Bourgjts.^ Us ' jour cr an que deffus. Ainfifigné , LA
 CHASTRE- plus bas y Combault. Tellement que lefdits MiLLtT,
 MAS'cftiCN, Bîenveno, Paulim &: Guekois furent continués cette année. ^
 De t*j4m:ée mil fix cens dix. Chapitre CXVII. I^T O B LE homme
 NicotAS Mace* heur de la Vrvrc &: des Portaux , Confeillec ^ \j du Roy &
 Trcforicr General de France , clcu Maire , porte d'azur , à deux lions îfffont-
 ts d'or, armés & lampalfés de gueules, cntreCupportans trois mafles d'arme
 ca ticiçoit d'argenci au oroi(ÿiac morK;inc de même en pince.

The text on this page is estimated to be only 17.74% accurate

t.) p- n È // f. Nobles hommes M. Pidrrc Paulin Avoôc, porte d'oc
, à la bande de gucnles- , chifgcC trois coquilles d'atgcnc. . . ; .r; . . •), ;!
AagcrGucnois, trotte d'azuç, î une balle cîc mnrcfiandifc d'argent en fâco ,
licè de fable , a «O'î étoiles de même en chef. v.rvj-i r j Lo. f Prefident <?n
rEleâion de Berry , porte d'azur i rà il face d or , chargée leuléi-,'
accompagnée de trois rofcs du fecond , t. i. i u . { .i.iç> . . .w ...hand Itcur de
Varje,; Bourgeois Marchand, porte de flnople , chappc d'aiur» accompagne
de deux faucoBS affrontes d'argent en chef, &: d'un poids de marc Sot en
pointe. U. Bict LicHtenant Ccntral reçut in ftrmais. M, D C. X f. LEd t T M
A C E* continué Maire. } Lcfdits Texic-r &: Marchand ^continue .. Nobles
hommes Jean BoulFct (icof de la Gravelle , Rcccvcnr cîas Décimes, &:
Claude PcllcC Conclillet du Roy , Prévôt Provincial en la Marcchaudcc Je
Berry , clcùs de hooi »eau Echcvinsi t.r]! ^eUr Bitt fréjîda» De l'Année mil
Jix cens douz^Cf XiliAPITRE ex VIII. NOB L E s hommes C la u d l G a s
soT^îieur de DclFan , cicu Maire , porte comme dcflTus. . t. »). r fi * Noble
homme]can Bouffer Rcccveor des Dcciiincs dclBoUrgcr / ficur de la
Cravoll^ porte d'azut à trois trèfles d'or, i. r. Noble homme Claude Pclict
Prévôt Provincial en la Marcchauflec de Berry , ^otéA d'arfijcnt « crois
bandes de gueules, chargées d'un lioo d'or.- • i- "» Noble homme René le
Cointe Lieutenant en l'EleâioQ de Berry, porte dè gùeule/'j au chevron
potencé & coritre-potencé d'or , d'onze pièces, rcœply de {inople ,
accompa-^ - ' trois rofes dVgent. ^ic homme François Dorleans Heur de
MontiËiult , porte^dc gueules , :lùchevfoa t accompagné de deux coquilles
d'or en chef , &: d'unctccc de taureau de mémé (û pointe ; au chef coufu
d'azur chargé de trois étoillés d'argent, H. Bief préjî^a. M, DC. XIJL iÉoiT
Gaffot continue Maire, ilirs LeCoïote &: Dorleans continués Echcvins.
Aobic homme Claude Bourdaloui:, &: Pierre Paulin , élu» £chtfvinî LcJi/
Jitur Biet prcJlcU. De ^ Année mil fix cens quator/^ Chapitre C X I X. NO
B L E homme LoUis Foucault Confcillcr du Roy &: Prefidenc anSié* ge
Prcldial de Bourges , (icur 4c Champ- fort, élu Maire, porte d'azur, au
chevro» d'or, accompagne de j. Etoilles d'argent i. i. à un croiffarîr montant
d'argent , mis M poin^ d'honneur. ; Noble homme Claude Bourdalouc S, du
6ouch<^t 6i de S. Martin des Lips , Avocai au Siège Prcldial & des AtV
nres Communes de ia Ville,- porte d'azilr, au LiOo couraniiA^ d'or , iidextic
d uu folcil de même. ' ie if

The text on this page is estimated to be only 26.43% accurate

Mit, HISTOIRE DE BER^T; Noble homme Piètre Paulin Bourjçcois & Marchand , porte comme dcflus. Noble homme Claude le Bcguc S. d Omon &: des Porches , Cpnfcillet au Siège Preûdial de Bourees, porte d'azur, à la face d'argent, accompagné d'un foleil dot en chef i: d'une gctbe de mcmc en pointe. Noble homme Jean Pauvre Confcillcï au Siège Prefidial dudit Bourges , porte d'argent, flu chevron de gueules, accompagné de z. croiflans montans de Oblc en chct, Se d'un fai>r glicr paffant de même» denté ôc allumé du premicr, au chef d'azur , chargée d'uu folcil d'or. OU. Siet reçut Its Scrmens En cette année le tT.Juin y Jeanne Daelu Femme d'Etienne Bandichon accoucha tn un jour je cinq Enfans , j. Fils & ». Filles[^] qui earent tons Baf terni. Af. Z)C. XV, LEdit Foucaut continué Maire. Lefdits le Bcguc &: Pauvre continues. Noble homme Etienne Mercier Doft. Regcnt.de la Fac. dcMcdec. porte comme de fT. Noble homme Jean Foucaut , S. de Boifrogn. Bourg. &: March. porte comme dcflu». U. Tient Bidault ancien ConfeiUer fréfida \ l'yytfimblét. Entrée folemnelle de M, le Prince Couierneur de Berry , par ladcmiffion de M. de la Châtre Idaréihalde France , te s[^].juin. De i'Annet mil [ix cens ftiz[^]je. Chapitre CXX. LEofT Foucaut continué Maire , po rte comme cy « devant. Noble homme Pierre Gaiault Confeillcr &: Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel de Monfeigncur le Pri nce de Condc, premier Prince du Sang , porte d'azur au ccruc J'or tfn abîme accnfte rlr A[^]n-t Pz-nrurliM /4Srrr/.nr A\, i.-:!-, ij[^]oiflant monwnt d'hermines en pointe. Noble Jean Breiillct, (leur de la Matherce , Confeillcr du Roy , & Treforicr gênerai de france , porte d'azur , \ la bande d'or , accompagnée de deux croiflans contournez d'argerit un en chef » l'autre en pointe. Noble Pierre Boju Receveur des Aydes Ac Tailles en Berry , porte d'argent à une liu» re de fanglier de fable , au chef d'azur , chargé de trois merlcties d'or. François Gervais S- de la Verfine Confeillcr du Roy , & Receveur gênerai des Finan.» ces, porte d'azur, au chevron d'argent, furmonié d'uri croiliânt montant de même, acco-. fté de 1. Oyfeaux affrontés d'or , à un arbre de même en pointe, Biet lieutenant General fréfida. EtMifmcni des PP. Minimcs , far tes foins du P. Camart grand Prédicateur de leur Ordre. Entrée de M. de Mtnti[^]j Maréchal, envoyé par te Boy pgur commander dans ta Province. Siège & Prife de la groffe Tour ^apre\ quelques coups de Canon tircT[^] M. Honorât de Bauvitliers Comte de S. Aignan , Lieutenant Ce[^]ral pour te Koy en U Province Meffire N tcclas

de PHoffital Marquis de Vitry . Maréchal de France , Pour4 par fa Uatffié
du Gouvernement de Btrry ^&de U ffofe Teur de Bourges. De l'Annce mil
Jtx cens dixfeft. Chapitre CXXI. NOsLE homme Pierre Heurtaut S. de
Coqucbelandc , Confeiller da Roy au Prelidial de Bourges ; élu Maire ,
porte dazur au chevron dor , accompagne de 3. CroiHans montans d argent,
i.i.ccluy de la pointe furmontéd'un bras dcxtre revêtu d^ fécond ,a la main
au narurel tenant une poignée d'efpics de bledde mcme^

The text on this page is estimated to be only 22.38% accurate

L J F R £ I i i. 22i Noble hoTOTOC Philippes le Begue S. 4u
Bouchcc, Confciller &: Avocat du Roy àudii Sicge PrcficJul , porte comjnc
iicirus. Noble homme Philipps Fouchier Receveur des deniers communs
de la Ville , porté d'azur \ une larme d'argent rrtific en abyfme ,
accompagnée de j. mcrlcttes d'or, x. i. Noble homme Pafquier Hcmeré S. de
Beauheu , porte d'azur \ 3. lionnets d'or , lam' Je gueules, 1. I. les deux du
chef atfronicz SiC encrcfupportans une flèche d'argent, aulH ccluy de la
pomtc fcntUrc 4 uqc troihcrac de même peric en pal[lie homme Jean
Hcmeré S. <5c Tuet, ConfciiUcr &: Garde des Sceaux audit Prcfi<ijal, porte
d'azur au chevron d'or, charge de 3. coquilles de gueules , accompagné de
iôuc^s fouccnus & fetiiUez d'or, 1. iUW. Bict fréJîeU à fy^jfcuUte. M. DC'
II. ■ L EsDiTS Sieurs Heurt ault, le Begue, Fouchier ,Parquier & Jean
Hcmeré concinucir Ledit Sieur Biet préjidu à l' Ajfcmlhte. T.tAliffment des
Religieufci Carmélites , f4r les foins de Midame Anne de Broiily Feuvc &
Mejfire Claude P»t Sfftr.de Rhodes\,& U liheralitédt Me. U Princejfc ^ qui
jithktir leur Convent; De l'Innce mil fix cens dix- neuf, •CHAPixasCXXII.
NOble homme G u i l l a u m e D oai b* S. du Moulin du Pont, Confeiller
du feoy ; Confcrvateur des Privilèges Royaux de IXJnivcrficcc de Bourges ,
élu Maire ^ porte d'argent , à trois Sangfucs de fable peries en pal, x. i.
Ledit Pafquier Hcmeré ficur de Beaulicu , porte comme cy deffus. Ledit
Ican Hcmeré ficur de Tuet , porte aulfi comme cy-deflus. , n , , Noble
homme Pierre Durand Confeiller & AvOcar du Roy au Bailliage & Siège
Prè» fidial de Bourges , porte d'azur à la face cndevife d'or, accompagnée
de x. Oy féaux affron^ tes d'argent en chef, &: d'un croiflant montant en
pointe, furmontc d'une alliance de même , âliàs , d'azur à une alliance
d'argent en face , au chef de même , chargé de deux Cot^ n cil les affrontées
de fable. Noble homme Etienne Gougton Sieur des Miniers , porte comme
cy-dcflos, <J»f. Bia frifida. Etdhli^mmdesÈLiligieitfet de U Vifitâtiop.
Comblement de U Fojfe des Areines ,de laquelle notre Coutume ftii
mention ^ Art. xo. des Sif, tUndes , four fervir de Asarchê. \jSu milieu de ta
Place de Bourbon â été flantl une Croix fur laquelle cette Infiriftioh i
érffféik. Protège Bituricenfi HEN'BJCO B0R30NI0 Trinàpc Condao j
tyimpijithcatralem Biturigum Arenam; Jeu Circenpm (^aveam: Jîratam
atque expUnatam J^ori ornamento , Populi commodo / dicarunt gVJLLë
LMVS DOVL S\ Major, ' , , il/

The text on this page is estimated to be only 23.73% accurate

HISTOIRE DE "BÉRRT, rPJSCI/JS/VS HEMERB\ JOJNNES
MEMERÊ' : TEIKVS DVRJNDy STEP/IJNVs gOVGNON QuatuorTiri, ^,
Qrcehjèm , tjuam plebs olim calcavit t^renam Bttturici nunc efl Area, fuâa
fort. Sujcipe y otumj ut fit Summa Imperii apud "Siturigcs. c^ . D. DC. XIX.
tUrgiJfont de M. le Prince , fin Rétabliffement en fin Gowvvement de
Berry , Etutt (y kenneun , par Lettres de fi Mâjtfiédu 2s. otiohrc. M. D C.
XX. Lfi3 1 T ficur D o u L E* continue Maire. LcfJits Durand & Gougtrton
continues. Nobles hommes Pierre Gibicuf Confciller au Prelidial , &:
Guillaume Crochet Confcillet ao Prelidial , élus Echcvins. U. Siet Liententnt
General fréftda. De Cannée mil fixcens 'vingt -un. Chapitre CXXIII. M
Pierre Bekgy fleur de Nuifemcnc , Lieutenant Cîriminel au Bailliage <ie
Êcr• ry,& Siège Preûdial de Bourges, éleii Maire , porte d'azur, à trois
étoiles d'argent; , M- Pierre Gibicuf Confciller du Roy au Siegc Prcfidial de
Bourges , porte d or , à la face en dcvi fc de fable , foutcnuc d'un chevron de
gueules, à deux cages de finoplc en chef , à une treflc de même en pointe.
M. Guillaume Crochet Confciller audit Siegc Prcfidial, porte d'azur, au
chevron d'or \ deux étoiles d'argent en chef, & d'uncroiffantmonuntde même
en pointe. M. Jean Mercier ficur de Soulangy Confciller & Elcù pour le Roy
en Berry, porte comme demis. Martin Tandcguay , porte comme dcflus. J
cette Elecf 'ton Monfei^eurle Prince fréftda , ajjyie de M.Bitt Jon l.iiuitmtn
Ctnojl Ujtielp U propo[ition ^coUtgtA Us Vtix,& reçut les Sermens an nom
de M. le BnUy. Etâbtiffement des Rtligieufis de fiinteZIrJkle. M. DC. XXII.
T E D 1 T fleur Bcngy continue Maire. Lcfdits Mercier & Tandcguay,
continues Echcvins. Nobles Charles Bolactc ficur de Sigognes, & Pierre
Becuau Confciller au Prcfidial , clus de nouveau EcheviqS' Etibljffiment
des PP. de l'Oratoire , par pAÊtmtf de Monfei^eur le Prince , qui leur donna
ejurl^ues biens , & obtint du chapitre de U Sainte chppeUe l'Eglifi qu'ils
occupent maintenant qui etoit auptra-vant la Paroife de fainte Hypolite,
transférée À fiintjean le 'vieux, & autrefois un Monafitre de Reltgieufis de
fiute Radt gonde. Le 7. Septendtte en cette année Françoisi Olifier , femme
de lean Dâvid âcctucha d'un fils, çr t< li. d» même mois d'une JilU. *

The text on this page is estimated to be only 18.39% accurate

L 1 V K E I l h iuj De Année mil fx cens vingt-treii. Chapitre CXXIV. M' IÉ s s 1 F. E Philippes le Bègue ficur &: Vicomte de Villcmcnard, Confeillerrfu Rojr en Ton Confcil d'Ecar, &: Prefidcrit au Sicgc Prefidial db ik>urgcs > clcu Maire; poffc comme defTus. , ^ Noble Pieirc Becuau fleur des Ruau^ , Côneillrt àu Siège Prefidial , porte d'azur \ \m cpy de Bled en pal d'or , foutcnu Se f;uillc de finoplc , Icfdites feuilles fupportans deux oyrcaux affrontez d'or , a deux croilfjns montans d'argent en chef. Koble Silvain Agard Receveur JuTaillon , porte d'aïur, au clv vron d'or, àcton.pa* gnc de deux étoiles d'argent en chef, & d'iin vifagc de leoplrd dd fécond en pointe. . Noble Etienne Chabcriat Confeillcr du Roy Conttolleur Gênéral des Finar|cc\$ pone d'argent à la face en Dcvifc de gueules, foutcnuc de trois ^cnfccc au naturel , h U.ï* Iccs de finoplc , 1. 1. au chef d'azur , chargé d'un foleil d'or. ^ • Noble Jean Jaques Divoy , Lieutenant à la Prévôté , poriz d'azur , a trdi^ crdifuhf montans d'argent , i. iUenftigneur le Frince fréfM à cette Eleûion , a0é de fo» Lient emnt Genmî. Confiraciort de U grtnde GalUrie de P Hôtel de Ville. DG. XXI r. LE D i T fleur le Bègue continué MaireLefditsfieurs Agard, Chahenat St Divoy continues^ Noble Jean Foucaut Bourgeois 6c Marchand clcû de nouveau Echcvin, " .ri T " Vecéi dudit jiettr Àgird en Charge^ au mois de Septembre. remtiffion des Maire & Uchevins du j. Décembre four l* Etabl'Jfement des Reli^itufes de Sùxiercfi De f Année mil fix cens vtn^t-anq. Chapitre CXXV. NO BL E homme P ierre Sarrasin Confeiller du Roy > Prefidcrit en l'Eleftion de Berry , élu Maire, porte d'azur , à la face d'or , chargée de 3. étoilles do çicules , à trois croix pattées du fécond , z. i. Noble Jean Foucaut de Boifrogneox, porte comme cy-ûcvant. N [>lc Germain Le Large Confeiller du Roy, élcià ca Berry, porte d'or, au chtvrrfûi de|oculcs, accompagnc de trois pcnfées au naturel fcuillées de finoplc, 2.. i. . , ■ . Noble Robert Heurt iult fleur du Solict , ConicUlcr du Roy au Bailliage Se Siégé Prefidul , porte comme dcflus. NoÈf.c Gaspard Agard S. des Rohers Confcdlct du Roy &: Enca,pcfrtc comme dcvanC Oif. le Prince fréjida. itdli^cmer.t des Reitgteufts de BUxitres i Sûur^s , 4 finprtCe de \Uadami de 'J'AubeTflft^ de Châtcati-ncuf leur Ahbijfe. c>yr. bc. XXV L LÊ'd iT Sarrasin continué Maire. Lcldits Agard & Heurtault continués. Nobles Etienne Mercier & Jac^es de Brielle cliVj de^noWeau'Echevir's M. Elti frifiii: I « \

The text on this page is estimated to be only 28.70% accurate

224[^] HISrOIKÈ DE BERRT, Entrét de ht.îtThtc d'Jugrtien i
Bourges le ix. Mdy {on Bàftème en l'Eglife de S. Etienne le s. Ilf>*t tenu
fur les Ftnts par M. de Mentmorâniy au nom du Roy , & par Ma. dame U
Prince f au nom de U Reine Mère. Il fut nommé louis , M. Roland Hébert
Atclniique de Bourges fit U Cérémonie. Dt l'Année mil fix cens vin[^]t-fifpt,
[A j ChAPI TK.E CXXVI, NOble homme Pierre Tullier ficur du pccic
Manières , Confcllcl du Roy, M'vôc &c Juge ordinaire de U Ville de
Bourges , clcû Mairt , porte d azur , au chevfoto d'of, accompagne de crois
Etoilles d'argenc, i- 1. * j- • Noble homme Etienne Mercier Siciirde Saint
Antoine, Avocaf, ôi ÇçjpfciUcr ordmairc de M. le Prince, porte comme cy -
devant- ' . , Noble homme Jaques de Bricllc Lieutenant aux Eaux &: Forets ,
porte d'azur au chevron d'or , accompagne de deux dcroy vols de même en
chef, ôc d'un aoiflant œoutant d'argent cri pointe. , Noble homme Etienne
Girard Secrétaire Ordinaire de la Chambre du Rby, porte de gueules , à i.
mortilles ou colonncs cortillces en chevron d'or, liées d'argcht en croifTant
d'or. Noble homme Jean Leyeillé S- de la Grigortaine, porte d'azur à la Grue
en IcntiDcllc, c'cft à dire tenant en fa main une pierre , d'argent , à j Etoilles
de même en chef, furraoncc d'un lambel de trois pièces, âi: pcndani* d'or,
au croiliàoç montant d'argent en pointe. s[^]onfeigneurle Frince préftda , A0é
de fon Lieutenant General. L c[^]. 2)c. XXV m. EoiT Tullier continue Maire.
Lefdits Girard & Leveillé continuesNoble François Guenois, &fticime de
laGacde, cleûs Echevins. Maladies eontapem/ês , efui cauferent U mort de
plus de soëo. perfonnes , elles furent appai. fees pAr ttn veeu ÀN. Dame de
Liejfe C à Saint Etienne , en mémoire detftioy on injtitua une troceffuin
genetAle [^]ui fe fait tous les ans te premier Dimanche de Juin de iEgliJ'e de
Saint Etienne à celle des PP. le fuite s. 2)r t Année mil fix cens vingt-neuf,
ChapitrbcXXVII. NO B L t s hommes Phjlippes Labbe fleur de Champ-
grand & de Beurry Confcllcl du Roy au Siège Prefidial de Bourges , &:
Prefidenc en la Souveraineté de Boiibelc, te Hem ichcmone , élcii Maire ,
porte comme deffus. Noble François Guenois Receveur des Décimes", porte
d'azur, à une balle dcmarchandifc d'argent en face lice de fable , à
trois|ccoilles de même eh chef. Noble Jean Mercier Confeilicr & Elcu pour
le Roy , porte comme deffus. Noble Charles Barbier Avocat en Parlement ,
Confeilicr ordinaire de la Mai/bn de Monfeigncut le Prince, Bailly des
Cloîtres , Tecres , Juftices & Seigneuries des Egliics Cathédrale , &

Collégiale de S. Urcin de Bourges , porte de gueules , au chevron d'or, au chef coufu d'azur , charge d'une étoille d'argent , au premier point du chef, aliàs , au milieu du chef. Noble Jean Renon Bourgeois , porte d'azur, au coeur d'or percé d'une fièche pcrie ca contrebande de même j à crois etoilles d'argent en chef. M. Biet fréfida. Etabliffement des Religitufes de l'é/ifel-piètt , qui furent mandées de Parfs, pour gouverner les pauvres Malades. M DC. XXX

The text on this page is estimated to be only 18.02% accurate

L LIVRE J I Jt.^ 7^ y iij, DC. XXX Edit La bb b continué Maire.
Lcfdits Mercier &: Barbier coritiniics. Nobles Cbude Agard , & Claude
Becuaau , clcus de nouveau Echcvins. Mfn//ettr le Prince fréftda i cette Jf
emblée , tjijjlé de fin Lieutenant General, ConfrMfiion du Cêtps de Lo^s
de l'Hôtel. Dieu qui fi voit en faCfX 1^ entrée , ttur hnr lel fimmet méUJet ,
fér Maitre lean Tatllon Chanoine d» Château , & chafeUin de tafiînte Cha.
ftSe , q't^fit pluJieMfs belles aumônes. jtumotj dt lui» fut infiUuce la
Trouffuin générale é perpétuelle , aut fi faitihacun an le premier -Dimanche
de juin , & i a de l' Eghfi Cathédrale à celle des JejTuites. Mtfficurs les
kaire é Echevtns y affijlent en Robies de Lrvrées ; & on fait cette Proceffioa
pour recoLnifanct en'oers pif» & U Sainte Vierge dt ce qu'ils appaifcrem la
MaUdk..coRt4gi(ufidt l'année lâ^S. De l'Année mil fix cens trente -un.
Chapitre C X X V I I I. GUILLAUME Seurat EcuycT ficur Vicomcc de
Liffay & SupiTe, élclû Maire , porte comme dcfTus. Claude Agard Ecuyer
ficur de Champ , des Turcaux , CommifTaire de la Navigation en Berry •
^orte comme dcfl'us. Claude Becuaau Ecuyer ficur du Rozay , Confeillcé &
Elcû pour leRby en Berry , porte comme deiTus; ' ' ' Claude Levoycr
Ecuyer, Confciler du Roy. Receveur général du Tdillôn , porte dW |fcnt, à
la quinte-feuille percée de gueules en abîme , a 1 oriç de neuf pièces
d'hcrminci de fable. ! . Charles Bructc Confeillcr II ProCdreur du koy en
rElcaJoi^ & fercnier à Sel , CapiTaine de la Ville, porte d'azur au lion d br ,
chargé d'Une face en OtîTilcdc gtiettk , (uri chargée de trois ctoilJes
d'argent. .au:3iUo3j v\i cju; M. le ffinct préjida ^ i'AJfernbléf , a0é de fin
Lieutenant CeneM,^^v%\zvi ^ M. DG. XX^I^v.,o.,...v«. LE DTT^^àurat
continue Maifc.' b Denis le Fer Ecuyer, Rcccsveur.Gencral des Fmances, .
ClaudciRcgniet Ecuyer ficur 4e Bcaii-jardiii , Françpis Foychier , &
Antoine de Bncle Ecuyeis , çlçuf Echcyiqs. Le Fer porte d'argcnr à trois
coqs de gueules, z.- f, l < ■ ». Régnier, d'or au palmiq defmople accoftcdc
<^ux ramiers affrontez de gueules. Ml Siet préfida. De l'aAnnée mil fix
cefts Irente-proh, Chapitre CX XI Xi'^-^ ^ * ^ CLa^de Brrr EcuycT /fcur de
Waiibranches 4«:'8è4a Trambhifè, Conreillet du koy, & Licutr iuni Général
'au Bailliage' à^Sfege PfSIKhal de Boutées , élu^Maire , potte de puculcs ,
à une branche d'arbre fec d or , en abîme pery en bande , à trois mdti^>oyes
d'4Fg«fic-^ une en-eW, l'acwe en pomter*^^*o«tiênie ^>-p^nc & place de
la feneftre partie de la point;. > . -r^ \.^, . - V v François Fouchier

Ecayèrleur de Boi's-maffiri', Confiltef S Avocat du Roy au Siège Ptiidial ,
porte comme cy-deyanc*- • -j 1 ;î i I î » n .^v ^\r.r î BiiellcEcnycr.Ajoint
aux Enquêtes, porte conrïmccy -devant. ^^cB^yetlicâr de
MiAic^GonlciMccdu Roy it Bjilhage flc Siège Ffelidial cioBoujg-
cQtfinKxii-dcvant:^ • .. ut . A" \ rf

The text on this page is estimated to be only 28.54% accurate

M2€ ti I S r O 1 K E DE ÈERKT, t^rançois Boju Ecuycc fleur du Chaillou , Cohfciiler du Roy , Receveur des Tailles à Bourges , porte comme cy-devant. ii. chéries ChrUmagne Lietttenânt Particulier, reçât les fermhs. M. DC. XXX LV. LE D 1 T B I E T continué Maire. ^ Lcfdits Riglet &: Boju continuer. ^ ^ \^ Jean Droiiet François Porlier Ecuyers> élus EchevinS. Confirmation des Privilèges de la Ville , obtenue par M. Biet Lieutemnt General, de futi iPé' rh four ee fait ^ ntnohpant la revocation de tous les Privilèges de Noblejfe^ faite par Sa MajejliChapitre gênerai des PP. Carmes an mois de May en cette Ville. ÎDe l* Année mil fix cens trente-cinc^ . Chapitre CXXX. ES TIEN NE JAUPITHE Efcuycr fleur du Bouchet & des Porches, Confcillec du Roy, Confervateur des Privilèges Royaux de iXJnivctûtédç Bourges , «Icû Maire , porte comme cy-devant. Jean Droilet Ecuyer Avocat en Parlement , porte de fable , à une étoilic d'or en abîme , accompagnée de trois têtes de hibou d'argent, x. i. à trois ccoillesdi) fécond en chef. François PorHer Ecuyer fleur duPied-de fer , Commis General des Gabelles en Bcrry, porte d'azur , à trois hures de fanglier affrontées d'or , allumées d'argent e^ chef, à la icce de cerf du fécond > au croilant montant du troifième en chef. Jaques Régnier Ecuyer fleur des Chaifcs , porte d'argent > au chevron d'azur, accooip pagne de trois tctes de cerf de gueules , i. i. Maître Gilbert le Large Lieutenant de Dun-lc-roy, porte d'azur , au chevron d'or, furmonté d'une étoilic d'argent en chef accoftcc de deux autres du fécond , au aoilônt monr cane en pointe du troifième. Honjknr le Lieutenant Partîtulier prifida a cette Jfemblée , ntnekflant les contefiationt formées par Uonfieur le Lieutenant Criminel. chapitre gênerai des PP. Capucins^ tenu en cette Fille. Convocation d» Ban & Arriere-han , duquel furent décharger, ceux fui avoient a^nis la Kg" hleffe parles Privilèges ieU Villee^comme ex, années siof. & sfst. Maladies conta^eufes , qui furent appaifées parle vet» prisi Notre Dame des Hardilieres. qM. DC. XXXVL LE D i't Jaupitre continué Maire. Lefdits Régnier fie le Large continuel. Nobles Jean Sergent, & Louis du Coin , cleus Echcvins. OW. Biet Lieutenant General préftda. Réception de Monfienr de Valencé pwr Lieutenant General du Roy dans la Province de Betry , en Vah/ence de {Monfeiffteur le Prince , qui avoit été envoyé par fa Majefté pour commander fit Armées. De l^oAnne'e mil fix cens trente-feft, CHAPitKE C

XXXL aAles Charlev<acH£ Eeuyet S. de Bery , ConfeiUér da ieutcnant
Particulier au Bailliage de Bciry & Siège Preiidial de fiourge» ,

The text on this page is estimated to be only 25.04% accurate

clâ Maire, porte d'or, à l'aigle de lubic, chargée d'une face en
devise de gules, (bri chargée d'un croix rosc d'argent. Jean Sergent Ecuier
5. de Parccche, j'orte de gueules, à l'aigle d'argent, atit chtf d'or, charge de
deux mairués noucacs d'azur en fautoir. • Louis du Coin Ecuier S. de Sois
&: de Chalus, Gendarme de la Compagnie de la ReyeJC, puite d'or, au
clicvton de gules. charge de caqmilei dapremier, accompagne de trois
larmes d'azur, à. à. & d'un larabel de gueules de ucs piccs, &: pendans en
Jean Dcftac Ecuier S. de Poincy, homme d'armes de la Compagnie de M.
le Prince; porte d'argent, à 3. cœurs de gueules, à 1. furniontez chacun d'une
Etoille d'azur. Philippe Maréchal Ecuier S. de la Grand-riviere, Avocat en
Parlement, porte d'azu à la Tour couliircc, &: flanquée de deux autres
Tours d'or, le tout maflbnné de l'able, & cfl* ré de gueules \ pointes, &:
girdnetccs d'argent. M. chartes Pinon Miitre des Requêtes y Intendant de
cette Province fré/idé 4 VA(JimhittV ilC DG. XXXVIII. L'Edit
Charlkipagne concinué MaireLefdits Dcftac &: Maréchal continués Cbtide
Stampc & Louis Lelarge Ecuyers, clûs Echevins. U. Êiet frifidà. te 21.
Juin^ Dect^ de M. Roland Hébert (Archevêque de Bourgs, qui far humiViti
voulut étrt twterréfous le porche de VB^ift de Saint PalUis. Cette année le
Roy Louis XI !I. mit Jon Royaume en la froteflion de la fainte J'iergt, ^
pour rimreux Accouchement de la Rejne, ordonna que dans toutes les
Catlfedrales de fi» Royawàc ferait faite uHe Procejjion générale le jour de
Notre Dam d'Aeufl, laqu<IU fe fait en cetit Ville avec grande folemnie,
&À laquelle affiflent Meffifurs les Mdlrt & Sxbtvias, revêtus de Robes
Cèil fulaires. 1^ . Dç UaAnnée mil px cens^ trefite - neuf, CHAPiTR*
CXXXII. ANToiNE.BrcoT Ecuier S. de Bcaulicu,Confciller du Roy, Prévôt
général fi Provincial en la Marcchauffcc <ie Bçrry, élu Maire, porte
comme cy- devant. Claude Stampc Êcuier S. de Vilarçon, Receveur
général des Xjabclles, (c Trc(çriet ^eUMaifon àz M. le Prince, porte
d'argent au chevron de fable, accompagné de deux rreêts de finople en chef,
& d'une main d'oyfcau de gueules peric en pal, en pointe. Louis Lelarge
Ecuier S. de Bois-Japhier, porte de gueules à la Colombe d'argent',',
mcrabtfcc & becquée du premier, perchée for un cftoc d'arbre pery en
barule d'or à chef depucolcs, foûtenu d'or, chargé de trois Etoilles du
fécond. Louis Picaulc Ecuier S. d'Hierry, porte d'argent, au chevron d'azur,
accompa^gni de » æ/lletJ de gueules, foûtenuj.& feuille? de finople à la

bordure du fécond. Jean Commun y Ecuyct S. des FofTes, porte d'azqr,à la face en dcviê d'argent ,i unfc Ijomnie de pin d'or en chef, & un folcil de même en pointe. >/. Cla/ide Biet lieutenant General préfda a l'JfewéUe, M-DC. XL. L E n 1 T B K. o r continue Maire. ' Lefdits Picault &: Commun y continuez. Nobles Pierre Auger &: Gilbert Bourges de nouveau élus Echcvirtt.^ CH. Biet fréfida. Le 16 Août arriva en cette yille ^ande motion à caufe que quelques gens d'afaire demÀf^

The text on this page is estimated to be only 23.30% accurate

hisToirS dé b[^]rrt, ehnàtt âts Taxes 4Ux Seront. Les Maire & Èchevins ettfeijt hieg de U peine i l'apfâi/er, & fient ppurfuivif 4 coups de pierre par qiïel(jHes Habitans , un depjHels fut tué par un Dixenier à anfi de fadifibeiffan(e,ce ^ui fut éuttffiféparM.le Prince j le^acl étantpeu apre^arrivé en cette ille^ fit faire recherche des Séditieux \ plufieurs defquels furent \ csndamneT^par contumace, les 0j ija n**rt , les autrei au Bannijfiment, & en 600. livres d'intérêts Civils envers les Partie). '• ■ ■'■ • ■ I ■ ■ I ■ ■ ■ I i ■ .. 1 1. I 1 ■ 2>tf l'Année mil jix cens quarante - un. Chapitre C X X X I I I. LEditS. Bigot continue Maire, porte comme dertusNoble Pierre Auger Avocat en Parlement ^ porte d'argent, à la croix de finoptë, cantonnée de deux vifages de léopards de gueules , au i. &: 4. & de deux corneilles de fable àii if- Sli cariions. Noble Gilbert Bourges S. du Rouchet, Bourgeois & Marchand , porte ciartelc au premier ôc quatrième d'azur , à laTourcarnclce de trois pièces d'argent malVoncedc fublç, au t'U. y d'argent au chevron d'a/ur. Noble Jean Agard Confciller du Roy au Bailliage 4i Siège Prefidial de Bourges , porté comme cy-devanr. Noble Jean de Boifgucrec ficur dU vieil Millançay , Confciller du Roy, Treforici des î*onts &c Chauffces de la Généralité de Berry , porte d'or à un arbtc de fuioplc , foutenu d'un croirtanc d'azur , acofté de deux croix pattées de gueules. M. DC. XLIL LEdit Bigot continue Maire. Lcfdits Agard & Boifgueret continuez. I Npbilcs François du Coin , &: Robert Hodcau', cleûs de nouveau. M flaqucs Sarrin (jVUitre des Requêtes , (ff Intendant prifda a l'^^mhl'ee. Entrée de fon K^lteffe ^Royale Gafion de France , i>hc d' Orléans » Trere unique du Roj, le »6. May. De l' Année mil fix cens qtsdrante -trois. C H A I T R E C X X X I V. , i./ ... ^ ^ . . PIerrb Durakd Ecuycr fleurdc Forgues, Pougny & le Coûtant, Confeillcr du Ro^ Ttcfoficr General de France^! Bou|rgçs , clcû Maire, porte d'azur , à la taccn Dc;* vifc d'or, accompagnée de deux oy féaux alfronccz d'argent en chef & d'un ctoiflanc montant en pointe furmontc d'une alfiaocc de même. Nv>blc l'ratiçois du Coin (icur d*Acon , porte d'or , ai» chevron de gueules , charge de trois coquilles du premier , accompagné de trot^ ||\rme\$ d'azur , 1. i. NôblcRoberc Hodcau ficur dy Tronçay , porte écartelé, au premier &: quatrième d'à» zur,à une ancre d'argent, furmontce cj'un qroilTam montant de rrêmc en chef, à la bordure JBngrelcc degueules^au i.d^argcat a une aiale efluyée de fable, onglée, becquée de gceu• Jc5,&au i de gueules, à une ajglc cployéc;a'or,cantonnce de é croix

recroifcttés de même. Noble Simon Depardieu ConTc'iller du Roy au
Bailliage &: Siège Prcfidial de Bourses , fleur des Marets , pour
Bourbonimnt., portcd'aiur , à un chevron d'or accompagne de deuxrofs
d'argent en chef & d'une hure de fanglier,dcnréc &: allumée de mémo en
pointe, au lanibel du fcond de trojS[pjecc\$ âc p'codçntes en chef. Noble
Pierre Pifloux Avocat en Parlement , fi'*ur de Lichy , pour Saint Sulpice ,
porte d'aznr au Lévrier courant d'argent acolé de gueules, à une cioille d'gf
çn chef & un croilTant montant du fécond en pointe. U. Barrin preftia i
ttic^ioti." M. Dardivilliers prit le jt. Mars pojpfvvn de l'Archevêilé de
Bourgti vacant par le dec/s ait Hinfida ii(b<srt.

The text on this page is estimated to be only 19.16% accurate

Moſt ju Sojf Louis XiiJ: fe 14. Ma) ^ hs Pricrrs pubtîjues i iour^t
in ^andc ft le 2i. M. DC. XLIV. LfoiT Durand continué Maire; Lcfdits
Depardieu 6c Pilloux continuez. Noble Nicolas Lemorc & Jean Chenu ,
clcûs Echcviiis. Uj yigt<s geltrem Us 7. S. dr 9' May ce qui cMf* un< fertt
(enjideuifle. De L' Année mil px cens qHarante^cinq. C H A P 1 t R E C X X
X V. ROBERT HfcURTAUT Ecuyer s. du Sollicr , Conlciller du Roy au
Bailliage &: Sicgc Prdidial, clù Maire .poccc comme cy-devanc. Noble
Nicolas Lemorc S. de la Forc^ , Contrôleur au Grenier à fel , porte de
linoplc au VailTcau marchand , frété d'or aux voilles d'argent. Noble Jean
Chenu S. de Mjngou , porte d'or au chevron d'azut > accompagné de trois
hures de fanglier de fable , dentées Si allumées i. i. d'argent. Noble Jean de
Lcfpinafle S. de Clanay , Confejlier, Magiftrat & premier Avocat du Roy au
Bailliage de Berry, Sicgc Prcfidial &: autres Jurifdiaiorrt , porte facé
d'argent SC de gueules de Gx pièces. Jaques Gougnon Ecuyer S. de Bois-
dc-vcfvrc , Confeiller du Roy ic fon fécond Avocat , potte comme cy-
devanc. M. Bift fréjîdé. La mit du Stmedy âtt Dinunche ^ 4: Pfuriet , il
fnHiht un tètK fi impétueux , qu'il ai/4 fit d(s Mdifotts , des Clochers dr les
Pirames de la fainte chaf>felie , & ruina des forets frefqiii eſtierts. Le
dernier May , à f'ditdition des Comptes de la ViUe , il j eut différent entre
M. But Lie», tenant General M. Durand Maire , /«r ce que le premier
prétendait que les Auditeurs, élis Qomptes it oient de fimples Â^df.s fans -
voix diliherative i & s {tans fournis au ju^ment de~iif(le r rince , //
condemaa 14,^r0e»tion du Lieuffrtant General, M. Hc. XLVL LEdit
Hhurtaut continue Maire. -, ■ . . LcAiits de LefpiiiiaiVe &: Gougnon
continuci Echcvins. Nobles Simon Poi'pardin &: Henry Vignoldon , cleui
tvhcviny. Ltiit /leurBUi prifdx. Mm de fon Altffje le Trime de
CondéCowverncar de U rrenince , en fon PdUis à Paris le 17. Décembre. La
Province en regutta Ismort comme de /on icrtiMe Pere & Proteſlear , & ne
put dofiner d'autres marques de ja douleur que les pompes funthret
nuvfurent faites dans ttates les Edifes principales de la Pille, eu quoy les PP.
Je faites n'oublièrent pas de luy rendre les 'tfênnoijjintcs' âe fes hiem-ftits.
A fon Gouvernement ainſi qu'à fes Charges ,fucceda M. le Duc d'Anguicn
fin f ils , auquel fn dtpr/;.! i-J, /' Ville dr des autres Corps pour le
complimenter & Madame U Prtmcjfe fa Mer e, fur '■ Ut:oHi'ctU
Promotion. De l* Année mil fix cens quarante- fe^t. Chapitre CXXXVI.

ETiF.s'^jÉ MtRmER Ecuyer.Conftfiller & Avocat ofdin4irodc fon Àlteïfc
Mohftigneut le Pimcci licur de Moullon , élcii Maire ^ porte comme cy-
devanc. " Ff iij

The text on this page is estimated to be only 24.55% accurate

Mjo HISTOIRE DE BER'Kr^ Noble Simon Poupardb licur du Churct , Êonfcillcr du Roy , Elcù en Berry , porte ' d'azur au chevron d'or , accompagne de deux rofcs d'argent en chef &: d'un croilTant raojj^r tanc de même en pomtc , furmontc d'un cceur du fécond au chef de gueules foutenu d'ôr charge de trois molettes rangées de même. Noble Henry Vignauldon (icur de la Bcllinierc, porte de gueules , à deux Brindcllcs de. farman de vignes cftoauccs &: paHccs cnfautoir d'or, au chef i'azur foutenu d'or charge de trois (fcoillcj rangées d'argent. Noble Pierre Dubet ConfciUcr du Roy , en la MaréchaufTéc de Berry , licur de la Rongerc, porte d'azur.àun Duc d'orincmbrc & bccquede fable.perclic fur un clloc,autrcment bafton noicux d'argent , pcry, en bande , i une étoile du fécond mife en la cornière dcxtrO de l'cCU- «ri. Noble Pierre Bcrault ficur de Fonbon ConfciUcr du Roy au Siège Prefidul , porte d'azur, à un cigne d'argent membre & bccqué de fable, perché fur une terracc de fmople , ombré d'or , à une étoile du fécond mife au milieu du chef. M. B-ifrin préfcU , & fut affijlé du Lieutenant Genenî. , M, DC, XLVIII LEdit Mercier dontîruc Maire. Lcfdits Dubet, fie Berault , continuel. Jean Damours & François Monicault, cicùs Echevins M. Sjrria fréJûU ^ & fut tffi/lé dit Lieutenant G entrai. Commencemnt des treitl>les , muvemens & baricades de Paris ^etoh fuivirent des retenthUf & emprifonnemens de rcrfonnes de condition ^ drplnjtcursdefordrtt. Reçturs à CHiftaire Ctne. raie de Frânce. De i' Année mil fix cens, quarante - neuf Chapitre CXXXVII. CLaude BiÉT Ecuycr, ConfciUcr du Roy en fcs Confeils, Licutehant gênerai tu Bailliage de Berry &: Siège Prefidial de Bourges, Seigneur de Maubanches & dé U Tramblaye , ch\ Maire , poite comme cy-devant. Jean Damours Ecuycr S. de Vauverc > Gentil homme ordinaire de Madamt la Princeflfe Douairière , CommifTaire Provincial de l'Artillerie en Berry , porte d'azur , à un Pélican fc pcrfant la poitrine, enfanglance de gueules dans une aire, acoflêc de deux Pciicaneaux le tout d'argent. Noble François Morticault fleur de la Chaufl'ce, Prefident au Grenier à fel / porte d'atgent, à deux rainfcaux de palme de fmoplc en fautoir accompagné ou cantonnez de quatre têtes de léopards de gueules. Noble Pierre Pair ConfciUcr du Roy au Bailliage U. Sicge Prefidial de Bourges , ficur de Mopré, porte ccarrelé, au i. & 4. de gueules , au chevron alizé d'or ,à une colombe cilbtantc Zc \ tête contournée d'argent en pointe , an chef du fécond charge de deux ombres de folcil de fable , au i. & 5.

d'azur a deux rainilcaux de millet pafTcz ic revoirez en ,rauroir d'or ,
accoflés de deux oyfcaux afrontés d'argent au chef de même, chargé d'un
léopard payant de fable foutcnant une targeric de gueules. Noble François
Chollct Avocat en Parlement, S. de la Mocre & des ClK>ltets , porte .bandé
d'argent &: de fable de fix pièces , c^ois de chacuneV Ajfeitthlh des T.tau
(onMoqnit à Soufre/ par M. Bict Lieutenant, p,n vertu dt Lettres JMtentes
da /à MajeJ}é,poMr élire des Députés des trois Ktats de U Proviner ait mois
de Mars 1649. fut procédé à la nomination des Députer. , qui demeura ftns
effet j les Etats n'ayant tenu. Hepre Plantais de Bauvilliers Comte de S.
Àignan jttfvoje pour cemujander en la Prexinceen l ibfenct de M. le Prince
^ftfoh Entrée À Bourgs le z6. février t6so il a^itge* la ^cjfi To»r/n laquelle
Jaques Graflt S. du Boulter Lituienttdt M. U Ptiute tommandoit. Il ft
rendit aprtX^ 4tu.\' coups de tançn, i c«mpojition , & en foriit\ le lendemain
M. de S. Aignan tnit le S, de M4~ lejion en fa placi.

The text on this page is estimated to be only 27.64% accurate

LIVRÉ ///. ^^ \ k^j ^ \ kepei\$fs hîet Maire & tetit Jichikfi», furent
di^trtt^ym /S LMajeflé efMit i KoSeH,pc«^ fifurer de U JideUté de U Fille.
De l'Année mil fix cens cinquante, Cà A VI THE CXXXVIII. MESSiRE
PhilippeleBécue Confcillcr ordinaire du koy en fes Confeils , Prelîdent au
Siège Prefidialdc Bourges, S. de Villemenard, clû Maire, porte comme cy-
devanc Noble François Thibault S. du Carroy, Confeiller du Roy au Siège
Prelîdial • pôn« comme cy-devant. Noble François Lcfieur Confciller du
Roy , Receveur gênerai du Taillon , S. du Nointcau , porte d'argent , à 3.
têtes de lyon arrachées de fable , lampaflecs de gueules , 1. i. Pierre Bccuau
Ecuyer S. du Rofay,Confeill. du Roy.Elû en Berry,porte comme dcflu*:
Rebert Hodcau Ecuyer S. du Tronçay, porte comme cy - devant. £B ce ttms
les getîs de guerre ftifiient dn^s U Province fîuJieuTs defêrifts , \$n dtpufi
vers le Roy les fleurs le Begite M*ire , Hodeé» £chevin , cr leUr^ Àvent de
U Ville, (jui te falnérent À Ambtife Àfen retour de Bourde aux , liêyfreat
très . tumUes remo/ftrai»cej , & i^tinrent de /i Majejfé décharge des Gens
de Guerre , (jui éto 'nnt dans U Province. Us trinus furent mis en liberté du
Hrvre-de Grâce , oh ils étoient éuf or avant détenus. c De t Année mil fix
cens cinquante-un Chapitre CXXXIX. Lauoe BiET Ècuyer , Confciller
ordinaire du Roy,clû Maire, porte comme dcff; Noble Laurent Morcau S. de
la grande Faye, porte d'azur à un Dauphin d'argciic denté, batbc, allumé de
gueules , cantonne de ». Rofes & de i. Etrilles du fécond, \ci deux R^fes en
premier & dernier quartier & les Etoilles au a. &3. NoSc Etienne Corbin S.
de la Renardièrc, porte d'or à une face ondce d'azût, accomagncc de 3. Cors
ou Cornets de Chafle de fable virollcz d'argent . enguichr? de ^uf ules.
Noble Jean Sebize S- de la Motte -Turlin, porte d'azur à 3. Tours maflecnncs
d'dr 4. rurmoDtées de 3. Etoilles d'atgnt rangées en chef, au ctoiflant
montant de niémc dri mtc. : Noble Urfin Fougcron S. de la Folie baron ,
porte d'azur au chevron d'argent accorripignc de 3. rainlfeaux de fougère ,
élus Echevins. M- Jean De la Chappelle, pour AvoCat de la Ville M. Jean
Poubcau pour P^ocoteur. Ult Biet fréftda i tKyiffenAlée ^& M.
charlemagne Ueutenaat Particulier refut lerfermens. Le Roy Louis XIV.
hûrcufcment regnanr, étant arrivé à Bourges le 7. Oûobre, defticua tous les
Echevins , &: confcrva le Ntaire qui étoit détenu Prifonnier au Chdteau de
l^onr-rond, & envoya en Maifon de Ville M. Baltaiar Maître des Requêtes
ordinaire de fon Hôtel, pour faire exécuter les Lettres de fa Majefté,par

lesquelles eile nomoit Echev Jean Ruellé de Chaudry , Ecuyer S. des Burtes ,
Conseiller du Roy fon Maître d'Hôtel ordinaire , au Quartier de
Bouboimoux. Jaque» Gougnon Ecuyer S. du Bois-de- Vefvre , Conseiller
Se Avocat du Roy au Bailhaeo Siège Préfidial de Bourges , au Quartier de
S. Sulpice, porte comme cy - devantHonnorable homme Etienne Cardinal
Bourgeois , Marchand & Prévôt des Consuls, au Quartier d'Auron , porte
d'argent au chevron d'azur accompagné de 3. Chapeaux de Cardinal de
gueules , 1. I. . . ^ Noble François Montagn S. de la Etoffe, Conseiller du
Roy, Prévôt au Grenier à Sel de Bourges. » j n 1 Ils prêtèrent ferment
entre les mains de M. Balthazar, &: le lendemain, revcuisdeKobbes
Conseillers , affiliés des Officiers de Ville , Capitaines & Notables, ils
allèrent remercier Sa Majesté. Le sieur Gougnon portait la parole à la prière
du sieur Ruellé , lors indif

The text on this page is estimated to be only 22.91% accurate

njji HISTOIRE DE 3 E RRT, pofc, &l8 ij. du même mois ils tendirent leur\$rcfpca\$ à Sa Majellc lotsdç fon départ dè cette Ville, le S. Ruelle portant laparollc -, & le même Jour ils le trouvèrent a la Porte da la Ville par laquelle fortit faMajcftc , pour luy réitérer leurs obciftances. Voicy le difcouïs que fit le lieur Balthazar en T Aflcrabléc. Difcours Bu Sieur Bâlfjil^jr Céft/eitler êrditiairrdi* Roy enfes Confeib , & U\Uitre des Reejuêtes de fon Hôtel, fi 'tt enV Affemblte gentrêU des H^hitans de U Ville de Btur^Syteniie ptr ordre de Ji MijjeH le n. OclolresCsi. MESSIEURS» Vous êtes aflTemblcz au nom du Roy qui ma commandé de vous faire entendre fc\$ inceniions , fur le bon ordre que fa Majcftc veut établit en cette Ville. . Je lis , ce me ferabic , fur vos vifages vôte fatisfâion extraordinaire d'avoir maintenant icy le déport facré de h perfonnc du Roy , delà Reine fa Mere ^de M- le Duc d'Anjou : J'ay remarqué vôte cffufion de joye lorfque vous les reçiïres lc8. de ce mois, ^iqu'aulCcot que TOUS ^ûtes vcu le Roy , vous remerciâtes Dieu de bon ccuur , de nous avoir donne ccRoy de merveilles, ce, Roy viftoncux & triomphant, ce pèrit fils d'Henry le Grand , ce digne héritier des vertus &: du Sceptre de Loïiislç Julie , de gloricufc mémoire , ailïs ujr le Trône de frs Ancctres pa^ une légitime fucccfion, dun âge d'une confitration naturelle pour vivre un ficelé , d'une prudence qui devance frs années, d'un porc fialiuté , fi doux ac fi majeftiieux toutertfemblc , qu'il perfuadc d'abord à ceux qui le voyent , que ce grand Roy eft né au coinmandenient &: a l'Empire de rout le monde. Mai<: , Mcflieurs , cette joye a été de^ beaucoup augmentée , quand vous avez fçeu que fi» Majtftcayant ét«intounce _dc l écac auquel vous étiez réduits, l'atftchon paternelle qu'elle a pour vous, ne luy a pas permis dcditFerer davantage de vous venir voir , & Uc vous délivrer par fa prefence. ■ Si toll que cette grande &: vctrucufc Princeflc la Reine faMere, luy a eu fair recevoir les acclamations gncralles de tous les ordres en cette grande journée, du 7. Septembre dernier, en laquelle la Majocité du Roy fut publiée au Parlement > fon premier ouvrage a été rétabliicmciK: d'uu bon Cpjiçil , lequel il a choifi (er& fi auguftc, qu'il eft en vcilcratiôri^ tout le Royaume, voite à toute la Chrcfticntc. • ^— *; Il fuflit de clirc , qu*ap^rez avoir reifièrcip la Réine fa Mere de fon éducation , & de fi fâ<. ge condujçç durant fon hëureufe Régence, il Ta priée de contihucr d'en vouloir ctrole cHëF. Que u Ki;ijçfté qppella ca;iici^tëms ce

grand Miniftré de 'rauthoriré'Rbyallé M. de Chafteau-nfiuf. Cétljoiniiié
incomparable , d'une expérience coViforrtmcc, qu'il a àcquifd, ayancpalTc
par toutes les Charges les plus hōnorabics, & Ics'plus grandes, ftfmfc fie
généreux , qu2 chacun connoît n'avoir aiicl/n Interêrt^vfc celui de la
profperité do Roy éc dt <5b Royaume, ûi^aue vqvjs faycz avoir de longue
m|3in une particulière affFc(S^npour cette Ville,<a Marlfcfdi'î-j^ l'appcTla
pour' fiyy'cohi ' ' , v ,rides A "" Elle confia les Seaux àM le
premicrj*rcfidcncr,* Jjerfom i . .^ui lunt (idig; ,c labalance dclajuflice, qu'il
fuffit a préfider & auCōhfeil . , I»arlement, >À: pour bai. jiiledcfordraqutfle
mal heur du tems avoir jetté dani les Fitrftices j elle fi'tTM. îc Marquis de
la VicvilleSufiibtfiBdarÇ. Je ne preuinds pas rMcflcurr, w^poim. ' ' ûi
perfonnes, les loiianges font inutilesoù les cHofes parlent , & vous ctts
pcnv. .w' . . ulfi hieqtuc rrtoy , quèfaMjjcftcf<«r pouvoir faite un mallcur-
choix ; aufit a-tM été approuve àz tous ^irx gcnertllbmcrtt qisilifiment
l'Eftatw L'utié'^s^prenticfeïSt des principales rcfolutions de ce boti confeil,
a été de venir en cette PrôVilftè , fjns perdre tems. La rendrenc cjuc le Roy
a pour vous, luy fait entreprendrecc voyagé ; la Rcino fa Merc icJqy
aconleille , ;c vous laific à mgr fi leur prelcncce n'étoit pas necelTaire , pour
conjurcr la tempccc. qui cioit excitéC'Çacc Païs.^ Leurs Majeftoz y
(ttnthWeirfitrffcoc/teilôc*- /elles ont vcu, elles ontoiiy, elles on connu ,Jje
véritable étac des cHofes, 5? o*ît refdla àbonefcient.'d'y apporter les
remèdes convenables, non feulement p'^i" <■(' d'ii eft du bonordro' de
oertc ViUe^mais aulTi pour toutlercftc de la Province. Qu ! rcortcertie cette
grande Ville ,iivà en eft U Capiule, fa. MajHllé ne pcHiyoit pas vous donner
une marque plus fignalée Si^lus imporrante de'lijn^rfcc^ion , que de •vèus^
ccM^fiét-laîdehioliSon dcla-groffc -Toiur , que l'onpeut dire avoir été
jufqu'à prefent la caiif' ' l' ^ ■ •^^ctexte de vos mal-heurs. La prévoyance
de fa Majcfic n'en eft pas demeurée là, <İQoblrgr;éft:dc renôuveUcr ious les
OHîcietsde JaMaiion Coouuunc, excepcce lèM ir , eh fçaVc2 le io^et^ qui
çft la froide volonté de quelques-uns à fon fefviçc, ^Is 'lè^ niaumuitis Cri
peut tx^oiiKe i^, &i fa Ma)elU;iru conimaode ac vous rcmetciçt , &: àfs.
VOLît à

The text on this page is estimated to be only 21.69% accurate

LIVRE m. 2SS tous témoigner le gré qu'fcUeVous fçaic d'aVoif donftaihment cbnfci vc la Ville en Ton obciP fioce , 8i particulicrcnîcnt delà Dcpuwrion que vous luy fîtes à Aubighy pourTcn afVarct» &: vous pouvez croire qu'elle en conll-rvcra la mciuoirc , pour reconnoircr votre fidcluc pat tous les bienfaits que vous devez attendre de fa Royalle magnanime bonté. Ce changement , Mclficurs , le faïc à deux conditions , Tiiie fans tirer a confoquence^ faiu donner atteinte à la liberté de vos fulfrages , &:à vos Privilèges , que (à Ma;elU veut demeurer en leur entier} en un mot vous voyez qu'elle ne vous ofc maintenant cette liberté que pour vous la tendre: Elle le promet que vous en ferez un bon ufge , &C que vous conùJeicrez que plus les fujets foncobeilVans plus ils font libres, puilque la véritable liberté conlille au devoir, à l'obciffancedes Loix,&au rcfcpcîk du Souverain. L'autre que ceux qqe fa MajeAé à nommez pour entrer en Cbaige ne pourront déformais m. ccrc aucune art'iiie importance en délibération qu'en appellanc, fuiYant l'ancienne couru;i.L- , les trente-deux Confeiiiers de Vill-, Se la taifaDt rclbudrc par la pluralité des voix. Vous fçavezlemal qui vous eft arrive faute dclc faite. Vous connoitrez pluç particulièrement pat la Lettre de Cachet, dont il fera fait Icdute prefenicment,rmtention de fa Majejlé, •V îu'il ne fût peut rien ajouter aux choix qu'elle a fait des perfonnes , puis qu'elles ont les il -litz necclfaircs pour excicer ces Charges au bien de la Ville , &: t,onrcncement des Habicns. Pour ce qui regarde le relie de la Province , fa Majcité ma commande de vous affcuret qu'elle n'en partira point qu'elle n'y ait pourveu , en forte que vou* rcttentirez tellement les crtets de fa procec*lion . &C du loin qu'elle pr "rid de v6':rc confcrvarion , que vous n'aurez tien a craindre des courfes &: des mauvais craktcinens de la Garnifon de Mond-rond. Apres qiidy ,Mcniêurs , il ne me rcfbt qu'a vous fupphcr de cioie , qu .• comme je me tiens beaucoup honoré du commandement que le Roy ma fait de vous viîiter de fa part, &: de vous expliquerX<^S volontcz, je rcputtfray à gloire dc|vous rendre tres-humblcs fcrvrccscA gênerai, &: à chacun de vous en particulier. La Lettre de Cachet du ii. Oclobrc futlcuc,Ic Procureur du Roy au ficge P: ' iiàial cti requit l'Enrcgirtrement, le S. Baltazar l'ayant ordonné, les Officiers prêtèrent le fermeuf, furent inftallez, tous les Habitans ayant en fuite renouvelle le ferment de fidélité, cri.'rent avec grande demonftration d'allegrefTe Vive le Roy : Et le 13, le S. Gougnon Advocai <|ti Roy audit

siége portant la parole , ils vinrent remercier leurs Majestés, qui les
reçurent avec beaucoup de témoignage de bien-veillance. le mois de No-
vembre /l'an 4 fit le Cieur Cardinal JBhevin étant de ce dé ^ le Hoi pjr fa
Lettre de Cachet du S. Décembre mada/m Corps de Ville de recevoir en Jk
place Thomas Mejnier \ la ^ tjeille âtant été lue à l'JJimhlce , il fut conclu
que très - humble s remontrances feroient faites ifk Majesté fur l'infuflif.ince
de Mo/hier ^ô" Itfieur Becuait ConfeilUer en Trefidial , fut depntt vers Si
Majesté en la Ville de roitiers , cjuil rapporta fes Lettres du S de fsni'ier
16^2. par lesquels ft y. "■ ' ' ordonnait quil ferait procédé k nouvelle
Election , à la manière accoutumée ^fuivant nos ^esy en V Àffeniblée tenue
le it.fanvier. Et fut élu Echevin , ' Noble Claude le Large fleurdc Guilly &:
du Breuil , Avocat en Parlement fli des Af*. fjiens Communes de la Ville ;
&: à l'instant il preu ferment entre les mains de M- Charlc« magne
Lieutenant Particulier. De Cjinnée mil fix cens cinc^uanîe-âeux, Chapitré.
CLX. T E jour de S. Pierre i6ji. Ion procédai la nomination de nouveaux
Maire fîz Echcvînsî Z"" Si furent elleus , Jean H e m e r e* Ecuyer lîcur de
Tuct , Maire. Nobles Philippe\$ Bonnet,Nicolas Gourdoh,Ci,aude Lelar*^
CE, & François Mo n t a g a , Echevins. Cette Elkdion fut changée , ainft
qu'il parott par les Arrtts cyaprcz.

HISTOIRE DE BERRT, Sxtrait des Regifircs du Confeil d'Etat. E
 Roy ccanc arrive en fon Confeil.confidcrant que depuis peu pour h feurctc
 &: tratlûuîîtc de fa Province de Berry, il auroic envoyé des Ordres aux
 Maire & Echcvins de le Maire qui ctoicen charge foie change, puifque
 devant exercer deux ans , il ny a qu'un an expire, durant lequel il a
 ctccmpriionncà Mond-rondSi y eft encore maintenant, au mc^ pris de fon
 autoritc & au prejudiccd du bien de fon fervice,& que le teins aulîi que
 Icfdits Echcvins dévoient fervirn'cîl expiré. Sa Majcfté étant en fon Confeil
 , a caflc bc. annullc, comme attentat, la prétendue Ellec^lion faite le vingt-
 neuvième Juin dernier, des peifonnes de Hcmeré , Bonnet Gourdon , a fliit
 deftcnfes à tous les Hjbirans de les rccconnofcrc pour Maire & Echcvins,
 Ordonnée ordonne que Maître Claude Biet Lieutenant General &: Maire ,
 Ruellé & L Gougnon Echcvins, continueront l'exercice defdits Charges i
 enjoint à fon Procureur en fondit Bailliage de pourfuivre l'exécution du
 prefent Arrêt , &:au Lieutenant Particulier &: autres Officiers du Siège de
 prêter la maini ce que l'obeillîmcc luy foie rendue, fous les peines des
 Ordonnances. Fait au Confeil d'Etat du Roy, fa Majcfté y cranr, tenu a S
 Denis, le cinquième jour de Juillet mil fix cens cinquance-dcux Signé.
 LOUIS , fie plus bas, Uc GuENEGAUD.y jointe une Commiffion
 adrcifante aux Sieurs Lieutenant Particulier &: Procureur du Roy. Signée &:
 fcellcedu gtandSceaudc cire jaune. Extrait des Regijhres du Confeil d'Etat.
 SUR la Requête prefentéc au Roy , par les Bourgeois &: Habitans delà Ville
 de Bourges, contenant qu'au jour de S. Pierre dernier , ils croient
 aflemblczainfi qu'ils avoient accoutume tous les ans,pour fuivantleurs
 Privilèges , procédera rElefîion d un Maire &: de quatre Echcvins , que le
 Sieur Hemerc Confeiller au Prefidial,dc Bourges, auroit été nomme pour
 Maire, les Sieurs Bonnet auffi Confeiller audit Prcfidial &: Gourdon
 Trefoner des Ponts &: ChaulTces pour Echcvins , ic les Sieurs le Large te
 Montagu anciens Echcvins f continuez en leurs charges, que le fervice de fa
 Majcfté & tétablîvement de l ancien ordre de laVillccls auroit obligés d'en
 ufcr de la forte, Si qu'excepté le Sieur Ruellé que faMajcfté defiroit erre
 continué, ils auroientfuivi la Lettre du u. Juin qu'elle leur avoir ccrite.pour
 leur ordonner de le laîlTer avec le nommé Montagu dans la fondion de fes
 Charges, qu'à caufe que la continuation eut interrompu Tordre qu'ils
 obferventdc tout tems, & qu'il eût eu U préferancc deuc à l'Echcvindu
 Quartier d'Auron qui cnfaifoit fa plainte, ils n'auroient pas crû en devoir

user autrement , qu'ils auroient écrit à sa Majesté pour l'informer de leur
procédé &: de la fincité de leurs intentions, mais ^ue leurs Lettres ayant
été interceptées ait lieu de l'apptobation qu'ils avoient sujet d'en attendre, on
leur auroit signifié l'Arrêt intervenu au Conseil /le sa Majesté le
cin<|^uîème de ce mois , portant confirmation de la susdite union, défenses à
la Ville de reconnaître ceux qui avoient été nommés, & la continuation des
Sieurs Biet Maire , Ruellé &: Gougnon dans la foraison de leurs Charges ;
que si cet Arrêt croit exécuté cette Ville demeurerait sans Magistrats
Politiques qui eussent aucune autorité . sur les Habitans, pour les contenir
dans le devoir, attendu que ledit Sicut Biet étoit détenu prisonnier à Mond-
rond, & que les Echevins demeurans tous égaux en qualité ne se rendroient
aucune déférence &: ne serviroient qu'indifféremment ; suppliant sa Majesté
par toutes ces raisons de confirmer les nouveaux élus dans leurs Charges,
&: d'agréer les assurances que la Ville donnoit de leur inviolable fidélité. Vû
ladite Requête, la Lettre de Cachet de sa Majesté &: le susdit Arrêt, &:
tout considéré : Sa Majesté étant en son Conseil , a ordonné & ordonne., que
l'Arrêt du cinquième de ce mois sera exécuté , & ce faisant que ledit Biet
Lieutenant General au Présidial de Bourges, continuera la fonction de sa
Charge de Maire, & Iceux Ruelle & Gougnon celles d' Echevins jusqu'au
jour de S. Pierre de l'année prochaine mil six cents cinquante trois , défend
au Corps de la Ville de rien entreprendre au contraire j & pour témoigner h
conscience qu'il a en la fidélité des susdits Hemerc , Bonnet & Gourdon, fait
aux assurances que les Supplians ont données , sa Majesté trouve bon qu'en
la prochaine Election, qu'on fera ledit jour de S. Pierre vingt- neuvième Juin
mil ", six cents cinquante-trois , le premier soit nommé pour Maire & les
deux autres pour Echevins , &: qu'à l'avenir il soit procédé par la pluralité des
suffrages aux élections, ainsi qu'il est accoutumé & félon les Privilèges
de la Ville & Confirmation qu'elle en a Oïfroyer pour cec estet-Fair au
Conseil d'Etat du Roy , & sa Majesté y étant, tenu à Poitiers le 29. Juillet
1651. Signé, De GuéMECAUD Se scellé de cire jointe.

L 1 V R È 1 1 L ijf CLadde BiET Confeiller ordinaire du Roy en
 fcs Confcils d'Etac, Prive & de fcs Fû nanccs L. G- au Bailliage de Berry à
 Bourges > Seigneur de Maubranche & la Tramblayc , conùnuc Maire,
 porte comme cy-devant Jeàn Ruelle Ecuyer lieur des Burrhes, Elcù en
 Berry, porce d'argent , 1 trois arbres pins de finoplc . aux fruits d'or , 1. 1.
 Claade le Large Ecuyer licur de Guilly, port<: de gueules à la colombe
 d'argent membrcc 8c becquée du premier , perchée fur unclloc d'arbre pery
 en bande d'or> au chef d a* zur, foûicnu d'or, charge de trois Etoillesdu
 troifiémc. Jaques Gougnon Ecuyer Confciller ordinaire du Roy ic fon
 Avocat au Bailliage & liegc Prcfidial , ficur de Boif-de-vcvre, porte comme
 cy.devant. François Montagu Ecuyer llcur de la BrolTc , Prcfidenc au
 Grenier à fcl j porte à unceif paflanc, ramé d'or , élevé fur une icrialll- de
 iînople. É" tM'tJfement des ReUgieufesdc U Congregiion de NôtreDme de
 S.t^tnjfid. Le Dinijnche premier joar de Septembre de ceie année, le
 Chheau fort de Mond-ror.d fut rend» fgr le Miriuis de Perfan par
 compojîtia», au Con.te de clerambault ^après enT^e mois de Sitge, é" It
 Jie»r BietMàire remis en liberté ^jant ftajert une JJ longue (aptivité pour le
 Jervice du R0y. Bref Récit de ce qui /efi pafè en U Province de Berry en
 l'Année mil fix cens quarante-neuf & fuiueintes, Chapithe CXLI. LÉ Roy
 cunt forti de Paris pour les caufes que chacun fait, M. le Prince notre
 Gouverneur écrivit au ficur Mercier Maire de cette Ville le j. de Janvier
 1649. pour donner avis que le Roy s'étoit trouvé obligé de fottir de Paris
 pour des conlidi: rations trcsimportantes , & qui n'étoient pas moindres que
 la dignité &: fcurecé de fa Perlonne , fid pour luy faire favoir que cette
 aclion n'avoit aucun rapport avec tout Icreftcdu Royaume, oà tomes chofcs
 ctoient dans l'obciftance deûë à fa Majcftc,&: dans la tranquilliré. Le %. du
 même mois les Maire &: Echcvins convoquèrent les Trente-deux
 ConfcillersA: les notables Habirans ; & en rAlTemblcc il fut refolu d'un
 commun confentement que I on Ce maintiendroic dans robeilfance du Roy
 fous les Ordres de fon Altelc ; que l'on feroit larder les Portes de la Ville
 par les Dixeniers. Quelques jours aprcz le Maire reçut deux autres Lettres
 dattccs du de Janvier j l'une du Roy , l'autre de fon Alteffe. Celle du Roy
 contcuoit , qu'il avoit été obligé par les entreprifcs de la Cour de Parlement
 de Paris, contre fon autorité, de (brtirdé a bonne Ville de Paris la nuit d'entre
 les y. 6. du même mois, pour aller à S. Germain i que par fa Déclaration du
 6. il avoit interdit ladite Cour , & avoit transfère la Séance en la Ville de

Montargis , &: avoit fait avancer plusieurs Troupes de ses Armées pour le faire obéir. Ce que le Maire avoit bien voulu lui faire savoir, par l'avis de la Reine Régente sa Mère , pour en faire part à ses Serviteurs & Sujets de la Ville de Bourges , et l'exhortoit de s'employer félon le devoir de sa Charge , qu'il n'arrivât rien en cette Ville qui lui en peut altérer le repos, ny préjudicier à son service. Celle de M. le Prince n'est autre que celle de sa Majesté. Les Maire & Echevins firent incontinent réponse au Roy & au Gouverneur, qu'ils ne se départiroient jamais de l'obéissance due à sa Majesté, suivant l'exemple de leurs Prédécesseurs, &: ayant convoqué une assemblée le 13. de Janvier, il fut résolu que l'on se maintiendrait inviolablement dans l'obéissance du Roy; que les Capitaines feroient faire nouveau Rôle de leurs Escoffiers, pour connaître le nombre des personnes capables de porter les Armes -, que les Habitans feroient exhortés de tenir leurs Armes en état, pour servir les Gardes au premier Commandement à que l'on députerait vers M. le Prince pour recevoir ses Ordres,; en exécution de laquelle le sieur Damours Echevin fut député pour assurer leurs Majestés de la fidélité des Habitans de cette Ville, & pour recevoir les Ordres de notre Gouverneur. Le Délégué étant retourné , rapporta Lettres de M. le Prince aux Maire & Echevins , par lesquelles il leur témoignait que la Reine avoit été satisfaite de la Dépuration , &: qu'en particulier il en avoit reçu beaucoup de contentement ; les exhortoit de continuer en leur bonne résolution , & de donner des preuves de leur fidélité , & depuis de temps en temps , il ne manqua de leur donner avis de tout ce qui se passait

HISTOIRE DE BEKRT» qui se parta en cette Guerre \ laquelle
 dura jusques au x. d'Avril. Cependant le Roy ayant envoyé ordre à M. le
 Prince pour la Convocation des Etats Généraux en la Ville d'Orléans , éc
 son Altesse ordonne au Lieutenant General de donner jour & Affignation
 aux trois Etats de cette Province. L'Affignation fut par luy fixée au premier
 jour de Mars > &: en ayant donné avis au Corps de Ville , l'Assemblée fut
 faite le ly. Février , en laquelle les sieurs Mercier Maire, Dubet Echevin,
 Bengy Lieutenant Criminel , furent nommez pour assister à l'Assemblée des
 Etats, avec pouvoir de nommer deux personnes pour assister aux Etats
 Généraux à Orléans , présenter les Cahiers , & faire les remontrances
 nécessaires pour la conservation des intérêts, & rétablissement du Tiers Etat
 de cette Province. Et pour composer les Cahiers furent nommez les sieurs le
 Begue Président au Siège Presidial , Hémery Conseiller au même Siège ,
 Foucault Trésorier de Finance , Gallois Procureur en l'Electiion , Moncault
 Président au Grenier à Sel, Gaultier sieur de Deffan, & Cardinal Marchand.
 Le Lundy i. de Mars les trois Etats de cette Province s'assemblerent en la
 grande Salle du Palais Royal pardevant M. Biet Lieutenant General, en
 présence des Avocats & Procureur du Roi, où il fut avisé que le Clergé
 s'assembleroit en la grande Salle du Palais Archiepiscopal , la Noblesse en la
 Salle du Palais Royal , &: le Tiers Etat en la Maison de Ville ; Iceux
 s'étant ainsi séparément assembles , le Clergé choisit pour Députés \ci fleurs
 Labbe Doyen de Saint Etienne , & Fradet Trésorier de la Sainte Chapelle.
 La Noblesse se trouva en contestation pour favoir, lequel des sieurs de
 Valançay &: de S. Aoust colligeroit les voix & pour terminer le différent ,
 il fut résolu que le Lieutenant General colligeroit les voix ; ce qu'ayant fait,
 les sieurs de Valançay & de Saint Aoust furent députés de la Noblesse. En
 cette Assemblée se trouvèrent indistinctement les Nobles de Race ic les
 Nobles de Privilège , cortime les anciens Maires &: Echevins & leurs
 descendants* L'Assemblée des Etats Généraux fut remise au mois d'Octobre
 suivant^mais elle n'a esté reçue. * Le Samedi ii. Janv. 1650. On reçut
 nouvelle en cette Ville que Monsieur le Prince de Condé notre
 Gouverneur, de Conty &: de Longueville avoient été arrêtés prisonnier* au
 Palais Royal à Paris le Mardi 18. Janvier entre les 6. & 7. heures du soir ,
 &: avoient été conduits au Bois de Vincennes. Je laisse à l'Histoire générale
 les motifs de leur détention, me contentant d'observer succinctement ce qui
 s'est passé en cette Province au sujet de cette détention- Le Roy écrivit au

ficur Biet lors Maire de cette Ville , & luy envoya fa Déclaration , contenant les caufes Se motifs de la détention de Mcflleurs les Princes, avec ordre d'en faire part, & de la commoniqucc avjx principales Compagnies de cette Ville; ce qui luy donna lieu de convoquer une Afl'cmblce en Maifon de Ville le dernier Janvier i6fo. pour donner avis aux Notables des Ordres du Roy , & de ce qu'il avoir appris que le fieur de la Ferté Imbaud av: ordre de fa Majcfté de Je tranfporter avec des Troupes en cette Ville & Provinc rAflirmbléc députa les ficurs Biet Maire &: Petit Echevin , pour rendre à leurs }eftcz les founiflions & obcifl*ances , & les aflurer que tous les Habitans ctoient pofczdeperfcverer confiamment dans la fidélité qu'ils leur devoient/ &: députa le fieur lé Large Avocat de la Ville vers le ficur delà Ferré, pour l'aflurer que tous les Habitans ccoient dans l'ob iflance, &: founis aux volontcz du Roy, Pend-mc la dccction de Monfieur le Prince , le Roy donna le commandement de eette Province à Meflirc François de Bauvilliers Comte de S. Aignan , premier GentilJhomme de fa Chambre; Si par fes Lettres du i. Février fa Majcfté enjoignit aux Maire &: JEchevins de cette Ville, de le recevoir avec tout l'honneur &: le refpcd qu'elle entendoic luy être rendu , & d'avoir en luy mcinc créance qu'ils auroient à fa Majcfté, iA. de Sàinc Aignan arriva erv cette Ville le ij. Février , où il fut honorablement reçu par Içs jkabir.ms de cette Ville comme vrais ferviteurs du Roy , le Mécrcdy \è. de Février \%\z en l'I IÙecl de Ville, accomp^^né de plus de loo. Gentils-hommes , il monta au Siège, &c. fit entendre à l'Aircmbléc le fuj'ct de fa venue, qui étoit pour demander aux Habitans a/liftance Hour aflieger b groflc Tour, dont le Commandant rcfufoit d'obcir; ctfqaeJon luy accor-. ;<da aprez avoir fomme le S. Graflct Lieutenant de M. le Prince en la grolTe Tour , de fc •fçndre 9c aprcz qu'on luy eut en' ' ' S. de Lefpinaflc Avocat du Roy fon amy, pour J'çxhorter dç remettre la Place ."i IV i .ice du Roy ; mais le S. de Lefpinaflc ayant rapmH»rtcà l'Aflemlée qu'il ne pouvait rien obtenir fur fon efprit , il fut conclu que les Hatticins prendroient les Armes , ce qui fut exécuté, &: les Habitans en armes s'étans rendus au devant du Logis du Roy où étoit M. le Gouverneur, ils furent par lu,v conduis

The text on this page is estimated to be only 27.26% accurate

z I r R E ni, isr Jevanc la Tour fur les huit heures cfu foir; mais âprez dcu\ coupS clecnon,lcComnuiî danc rendu la Place à compofition , il forcit le lendemain avccfa Gainifon, &r«c condui^ hors la ViUc par le Capitaine des Cîardcs de M- de S. Aignan , qui donna le commandement delà Tour au Acur de Mathcfon, &c congédia le lendemain la.Nobled'c, &:Kc payer dcepoiié dans les Hotelcricî. Il (îr meubler le logis du Roy oùilallaf.iirc fa dcmeuicupaff.i ' naval en Bals, Danfcs , Balcts ,Courfc\$ de Bague, & autres jeux, avec la plus lcfte îs ., — de la Province &: les principaux Habitans de cette Ville. •5urla fin delà Scmainc-f.untc l'on eut avis en cette Ville queMadame la Princefc] avec M- le Duc fonTils s'cioient rendus au Châccau de Mond-rondj où les Troupes de M. fon Maty ctolent an'emplées fous la conduite du Marquis de Perfan.M.de S. Aignan eut Ordre de la Cour de la viiuer, &: de hiy rendre l'Ordre du Roy , portant que fa Majefié aereoit qu'elle (cjournât à Mond-rond, d'où clic ne partiroit point fans nouvel Ordre ; luy fit fâvoir les Ordres qu'il avoir, & demander fi elle trouveroit bon qu'il la vUîtk». Elle refufa de le voir ; ce qui iobligea de luy envoyer l'Ordre du Roy par un Gentil-hoijime. Cependant on apprend de jour en jour que les Troupes fc grofTillcnc à Mond-rond > où celles qui croient forties de Bellegarde , s'e'toiciit retirées. Le lo. de May M. le Gouverneur eut avis que Madame la Princefle &: M. fon Fils é-* toient partis de Mond-rond le Dimanche 8. pour fe rendre à Bourdeaux , où ils ctoient at* Îcndus par ie Duc de Boiillon. Cela mit la Ville & la Province en allarmc > or» reblut de faire Garde i ce qui fut commence le 16. de May > à quoy chacun des H^biuns fc porta avec grande alfcdion. Et pour obvier à route inrelligence , M. le Comte ordon-, na que cliacun jour les Capitaines tireroient au Billet la Porte qu'ils dcvpicnc gardsr ^ & pour cet Q^zt les Efcouades fc rendroient à fept h::ures du foir fur la Place de S. Pierre, où les Billets fc tireroient au fort, pcfens Mcifieurs les Maire &: Echcvins. Dans le cours de ce mois pluGeurs Troupes s'avancèrent dans la Province fous prtctx-» te de la conferver, qui la ruinèrent. Moniieur le Comte de S. Aignan fit un RegimccçiC fous fon nom compofc de 50. Compagnies , qui furent diftribuc/. dans la Province &: dans les Paroifles ; ce qui augmenta le defordre. Les Maire & Echcvins en krent Icui; plainte au Gouverneur; dont n'ayant tenu compte, il fc fit Aflcmblcc en l'Hoteldc Ville Je 50 May ; en laquelle il fut relb^u de députer les ficurs Hcmere Confeiller &c Hodeau

Avocat vers la Majesté mais cette Députation n'eut aucun effet & (hç
 détournée par M^{rs} de S. Aignan. ' . . Cependant M. de S. Aignan ayant eu avis
 que les Troupes de Mond-rond s'ctoient, f'^, parées du Château de Baugy.
 appartenant .1 M. le Prince ; ce qu'il crut important d'em"-r , pour ôter à
 ceux de Mond-rond un lieu de retraite , &: arrêter les cources qu'ils nt dans
 le plat Pays. Il chercha toutes sortes de moyens de les chatTer &: de se rendre
 maître dçla Pbcc. Il demanda alTiltance à ceux de Bourges, qui la
 refusèrent* vu^la ioauvaife intelligence qui étoit entre ce Seigneur 3d
 aucuns des principaux au Gouvernement de la Ville. Il eut recours à ceux
 d'Yifoudun , qui luy accordèrent trois cens hommes tant de pied que de
 cheval ; & avec eux le ce qu'il avoit de Troupes il partit lei^. Juin,' matin, èi
 arriva midy à Baugy . &: se rendit maître de la Place à cinq heures, du foir^
 parla mauvaife conduite du fleur du Ponts qui commandoit pour ceux de
 Mond-rond, & qui Ce laifla furprendre, &: fut tué en voulant lever le Pont-
 levis du Château. Cette prise ainfi faicè^iA. le Gouverneur revint en cette
 Ville bien glorieux, avec pompe &: comme en triomphe , & fit auant de
 reproches à ceux de Bourges, qu'il donna de gloire &c. de loiangcs \ ceux
 d'Yifoucîun. Les Monronoi'^ portèrent inipancmvrnt cccete perte , vcu que
 ce Polie leur ctpit faYOrable & ncccll'Aire pour le palVage des Irurs. Ils
 cherchèrent tous moyen 4<j se vanger. Ils firent cnircprise fur Dun-le-roy »
 qui refista fortement. Ils firent violence à grand nombre de Paroisses , qu'ils
 obligèrent de contribuer pour leur subiftance , &: faute de ce enlevèrent
 leurs Ccftiaux. , ; . . ^ Ceux de Cii.iccau-roux , Ville appartenante à M-le
 Prince» se déclarèrent pour le lloy,' & dcni:ndrent des Troupes pour se
 cçnfervir , qui leur furent envoyées, dont ils se repentirent bientôt ; &: pour
 ch^ifler leur Garnison , compoferent à dix mil livres. Les ('. *"' s des Gens
 de Guerre continuans dans la Province, les Habitans de Bourges renoi! r,t
 Icu^s plaintes, dent Airemblec , tcfolurent d'envoyer au Roy , &
 prièrent les Sieurs Hemerc hc lioJcau qu'ils avoient députez en une
 précédente Asemblec^ de partir. M. de S. Aignan en étant informé , se
 tranfporte en l'Hocel de Ville, où il fait une longue Harangue pleine de
 promesses de détourner les Troupes, & ' ' (^et aux Ha

HISTOIRE DE JBERRT, bitans la libre Eleftion des Maire & Echevins , & par Ton addrefle &: éloquence il empêcha l'effct de la Délibération & Députaion. Le Dimanche précédant le jour &: Fête de S. Pierre, jour deftiné pour l'Elcaion des Maire &c Echevins, les Habitans s'afflcmblèrent en grand nombre en chacun Quartier , pour la nomination des 31. Confcillers , ce qui fe fit comme dans un tems de Troubles & de Guerres Civiles; c'eft k dire avec brigues & menées, &: plufieurs qui bien fouvent ne favent ce qu'ils défirent , entreprirent par caprice de changer toute la Maifon de Ville, contre l'ordre & la coutume de continuer encore un an les Maire & Echevins qui ont été élus l'année précédente \ & de fait le jour de S. Pierre les Sieurs Biet Maire , Petit &: Cholcc Echevins , qui dévoient être continuez, avertis de la brigue 6c de l'entreprife; , firent de leur parc ce qu'ils purent pour fe parer de cet injufte -, Se pour y parvenir réfolurent avec le S. Charleniagne Lieutenant Particulier qui devoit préfider, le S. Biet Lieutenant General ctant Maire, de rompre l'Affemblée, &: d'empêcher que contre l'ordre on leur donnât des Succedans, ce que le S. Charlemagne leur promit, comme ils l'ont depuis toujours foutenu j néanmoins nonobftant toutes les oppofitions, bruits &: acclamations des Sieurs Biet, Petit Se. Cholet, les 52.. perfillèrent en la réfolution qu'ils avoient prife de changer tous les Magiftrats. Il ne s'eft jamais tant fait de bruit , de tumulte & de defordre en maifon de Ville, plufieurs Habitans y étoient accourus j ainfi le peuple defireux de nouveautés, facilita le changement de tous les Magiftrats, &: furent élus ceux dont les noms fe trouvent en la lifte Chronologique: mais comme ces nouveaux Elus ne fuivoient pas le caprice de ceux qui ne les avoient élus , que dans la penfée qu'ils fe porteroient en toutes chofes à concraner le Gouverneur, ils eurent fouhaité le prompt retour d'une nouvelle S- Pierre, pour réftituer fans raifon ces nouveaux Magiftrats, comme ils avoient fait les anciens. Les bourgeois étoient hautement qu'il les falloit changer à la S- Pierre, &: leurs fufciterent mille bourafques, dont ils fe démêlèrent néanmoins par la prudence Se fageffe du Maire , quoy que tous les fouts ils euffent de nouveaux fujets pour exercer leur patience. M. le Gouverneur demanda les Canons de la Ville pour aller attaquer une Place, les nouveaux Magiftrats les promettent, le peuple les blâme Se murmure. Se en empêche la délivrance L'Election qu'il falut faire des Capitaines au lieu des décedés , fournit de nouvelles broiiilleries , tant le peuple une fois animé s'y porte facilement. Il y eut des brigues Amenées, qui caufèrent de

grands d'ordres, inimitiez &: partis entre les Habitans. Néanmoins en cette rencontre rien n'en fit davantage que l'Elcdiondu Fils de Gilbert Bourges Marchand, pour Capitaine au Quartier de S. Privé , en ce qu'il y eut opposition par les Habitans de la Porte Gordaine. Les bruits furent apaisés par l'autorité de M. le Gouverneur , & l'Élection du Jeune Bourges demeura. •La retraite de Madame la Princesse à Bourdeaux, y attira les Armes du Roy. Et je ne diray rien de ce qui s'y est passé , me contentant de parler de ce qui concerne cette Ville. Je remarqueray seulement que durant la Guerre de Guyenne , le Maréchal de Turenne qui venoit pour les Princes du côté de Picardie en Champagne, s'avançoit fort. Se faisoit es Courtes jusques aux Portes de Paris. Ce qui obligea M. le Duc d'Orléans Lieutenant General du Roy , demeuré à Paris de pourvoir à la sûreté des Princes', Se de les faire transporter du Château de Vincennes en celui de Marcoullis. Un bruit courut en cette Ville que les Princes s'étoient sauvés', ce qui causa grande joye , M. le Prince notre Gouverneur y étant aimé. Se cherchoit les Bienfaits que la Ville avoit reçus de son Roi. Mais cette joye fut bientôt changée en tristesse par la nouvelle arrivée que l'on reçut du contraire. L'avis que l'on eut que le Roy retournoit du Voyage de Bourdeaux , donna lieu à une Assemblée qui se fit en cette Ville ; par laquelle il fut résolu que l'on iroit le saluer, pour l'assurance de la confirmation de la continuation des obéissances &: fidélité des Habitans. Les sieurs le Bègue Maire, Hodeau Echevin Se le Large Avocat de la Ville, furent députés , qui ayant salué Sa Majesté à Amboise, reçurent tous l'accueil Se le bon traitement que de fidèles Sujets peuvent attendre de leur Prince. Ils complimentèrent M. le Cardinal Mazarin premier Ministre , qui les assura que le Roy avoit de la douleur des dommages que les Gens de Guerre avoient commis en cette Province , sa Majesté ayant été contrainte d'y faire séjourner ses Troupes hachées du Château-fort de Mond-rond, Se les assura qu'à l'avenir il n'en auroit plus ny Paillages de Gens de Guerre, ny séjour d'eux , les Troupes ayant été congédiées. Ce qui donna de la joye aux Habitans de cette Ville , qui fut de peu de durée , car les

L I V K E 1 1. j t j ^ b i o u i l l i e r i e j d u R o y a u m e a y a n t c o n t i n u e , S e
 les Princes ayant ccc tranfpbrtcs dc Marcouffis lu Havre^dc-Gracc , le
 licur Hodcau Echevin dcputc de la Ville, qui ctoit a Paris à la folhcuiion des
 Aftaircs delà Ville , «otamment du Procès contre quelques I Libirans du
 Quartier de S. Privé qui étoicnt appcUans de la nomination de Jaques
 Bourges pour Capitaine Enfcignc, lit favojr que nous étions menacés de
 Garnifon. Cette nouvelle atliigra tous nos Habitans qui avoient de la peine
 d'entendre parler de chofes fi contraires aux Privilèges , que la fidélité de
 leuts Ancêtres a obtenus de la Juftice de nos Roy s. L'on le remue dans la
 Ville, l'on employé des Amys au Confeil. M. de CliAteau-neuf Garde des
 Seaux mande qu'il Faut obéir , l'oncft contraint de recourir \ M. le Comte de
 S. Aignan qui n'avoit pas hien fu)et d être fatisfaic des Habitans , il
 témoigne les mcconteniemens qu'il a de la Ville, néanmoins il écrit des
 Lettres a fes Amys, qu'il donne tout ouvertes. On les envoyé à Paris par
 homme ex prez, &: elles ne produiflent aucun effet. Ainli toutes les
 follicitations dc notre Député étant inutiles , le Resjiment dc la Reine
 commande par le licur de Baradat s"avancé dans le Berry.avec ordre à la
 Ville d'en recevoir quatre Compagnies &: l'Etat M.ijor, & les autres
 Compagnies font diftribuécs à VI Toudun, Vicrzon Vautres Villes, avec
 Ordre de leur payer le Qiurtier d'hy ver &: fournir d'Otancile. Les
 Commandans fe prelentent au Corps de Ville qui demande dclay dc fe
 pourvoir à fa MajciK- Eii effet le Corps de Ville en-* voye un Exprcz au
 Confeil avec Requâte , fur laquelle Arrêt , p^r lequel nonobftant les
 Privilèges &: fan« préjudice d'iceux, il ift derechef enjoint aux Hjbitans de
 les recevoir. .Sur cet Arrêt Alfemblée convoquée , il eft rcîolu qu'on les
 recevrait & logeroit dans les Hôtelleries. La rcfolution prifecil lignifiait
 Commandans qui tergiverfentjeur dclfcin n'étant d'encre dedans la Ville ,
 mais les Paroifles voyfines dc la Ville fe trouvant parce moyen
 extraordiiniement foulées , ce qui caufoit de grandes plaintes , on leur
 déclare que l'on ell prêt de fe pourvoir au Confeil 5 ce qui les oblige d
 entrer dedans la Ville le 16. de Janvier. Ils Ibnt logés dans les Hôtelleries
 nonobftant leur r.ciiftence, mais n'étant les plus forti, lis furent contrains de
 recevoir la Loy, &: étant logrz avec beaucoup de confufion &: de* fofdre.
 Les Maire &c Echevins compoferent avec eux a 8joo. livres pour la folde
 &: } 600. livres pour rUtancil par chacun mois , laquelle fomme pour le
 premier mois fut cnipruntcd par les Maire &: Echevins dc quelques

Notables &: payée .tux Soldats, pour le rembourfc* ment de laquelle on projecta des Taxes par Capitulation fur les Habitans , ou par espece de réalité lut les Maifons , afin que les Eccleliaftiques en fuportalTent leur part. Mail comme chacun fe veut gateniit de la Taxe, l'argent n'a été rendu au grand détriment de la Ville , qui eft demeurée furchargée Se accablée de dettes. Pendant que laCirnifon fejourne en cette Ville, les Princes fortent de Prifon lejeudvi^, Fcv. 16^1. ils (ont reçu* avec l'applaudiffemenc univerfel dccout le monde.M.le Coratede S. Aignan voyant leur retour alTure, remit le Commandement de cette Province encre lesmainj de la ReincLa nouvelle de la liberté des Princes eftannonccc en cette Ville au peuple parle (bn générai de toutes les Cloches des Eglifes,qui excita unejoye indicible dans lescoursdd tous les Habitans , qui en firent de grandes rcjouïances. Les Maire & Echevins députetm leficur Becuau Echevin vers leurs Altertes deCondc & Conty , pour fe conjoilir du recouvrement de leur liberté, qu'ils avoient fi ardemment defirée , & à Mond-rond, vers Madame la Princeffe le fleur Labbe de Champ-grand, Capitaine du Quartier d'Auron,qui fiic accompagné décent Cavaliers bien Icftes. On chanra Te Deum le Dimanche fuivanÊ avec grand appareil. Mcflêurs del'Eglifc chappés , &:rEglifedeS. Ericnne ornée de diverfes Peintures , Emblèmes & Pièces d'cfprit. Le feu de joye fe fit cnfuite , oii tous les Habitans alTifterent en atmcs , comm'ils avoienc fait le matin à l'Enttéc du Duc de Bouillon > qui fut reçu avec joye &: applaudiffement detouc le monde, &: continuèrent les réjouilTances jufques a l'arrivée de Madame la Princeffe en cette Ville, où clic fut reçug avec M. le Duc d'Enguien fon Tils le 8. deMars.avec des acclamations & témoignages de Joye , qui ne fe peuvent exprimer. Tous les Habitans en Armes fupcibement habillez i ayans leuts Habits &: Chapeaux garnis de Rubans bleu & Ifabclle, allèrent au devancde le\us AltelFeSjpour témoigner leur joye Le Corps de Ville les reçut à la Potte d'Auron^ McFicurs étans revêtus de leurs Robbes Confulaires. Il y avoir depuis la Porte jufqoej au Palais Archicpifcopl , où Midame la Princclfc logea, cinq Théâtres &: Portiques magnifiquement ornez j fur le premier defquels étoient des Tambours & Fiffres j fur le fécond des Trompctes j fur le troificme une Muſioue compolcc de Voix &: Inſtrumens f fur Itf quatrième des Violons s & fur le dernier des Haut bois , qui faifoient rerentit l'air dtf Chants d'allegreerte. Au haut de la Ruë d'Auron couloit une Fontaine de Vin « dont lej palfans puifans le Vin, bcUvoient àlafantc de leuts AitefTcs. Toutes les Rues des detat

M[^].[^] HTsrOIRE DE ÈER7{T, côchez ctôient ornées d'une fi
 prodigieuse quancicé de lauriers, quelles fembloient une Foret." Etant
 arrivée à l' Archevêché , Elle fut haranguée par tous les Corps , chacun
 faifaut de nouveaux efforts pour luy complaire. Le lendemain cette
 Princefle alla aux Pères Je fuites , qui avoient préparé une très-belle
 Comédie. De là en l'Hôtel de Ville , où Elle étoit attendue avec une grande
 Si célèbre Compagnie de Collation publique. Après la Collation on dansa
 un Ballet, dont Elle fut fort satisfaite , & rendit grands témoignages de joye
 des honneurs qu'elle avoit reçus. Elle partit pour Paris, & M. son Fils
 retourna à Mond-rond. Cependant le sieur Bécuaux Député à Paris obtint le
 Délogement de notre Garnison, & revint avec les ordres nécessaires , qui
 furent promptement exécutés; & en même tems la Tour de Bourges fut
 remise par M. de Matheson , qui y commandoit pour le Comte de faict
 Aignan, entre les mains du sieur de Bar Commis par son Altesse. Toutes ces
 joyes furent troublées par le deccès de M. Philippe le Duc Confeiller du
 Roy en ses Confeils , &: Prefident au Presidial , Maire en cette Ville , venu
 le 14. May Il fut inhumé en l'Eglise de Notre-Dame du Fourchault.
 Meilleurs les Echevins revêtus de Robbes de Livrées , allèrent à son
 Convoy. Deux Chefs du Presidial & deux, anciens Confeillers portèrent les
 coins du Drap. Le Sergent du Maire portoit la Robbe* Confulaire devant le
 Corps , &: douze Officiers de la Ville, chacun une Torche, que la Ville y fit
 porter. Les Capitaines &: Soldats y allèrent en Aimes. Et le Vendredi lu:,
 vant le Corps de Ville luy fit dire un Service folemnel, &: son Oraison
 Funèbre fut prononcée par le Père Berthet Carme, M. le Prince rétabli dans
 son Gouvernement de Berry , voulut que tous les Officiers, du Corps de
 Ville fussent changez , ce qui fut exécuté; &: le Vendredi 3. Août arriverent
 en cette Ville Madame la Princesse & Madame de Longueville. Le peuple
 qui avoit cruellement fait de rejouir à l'Entrée de Madame la Princesse peu
 de mois auparavant , témoigna peu de joye à leur arrivée pour les fâcheuses
 fuites que l'on apprenoit de - lors. Madame la Princesse se retira à
 Mond-rond, & Madame de Longueville logea aux Carmélites, Le Lundi.
 Aujour fut faite nouvelle Affsemblée pour les Etats généraux convoqués au
 <^ - d'Octobre à Tours } mais ces Etats n'ont pas tenu. Le Roy ayant atteint
 l'âge de 15. ans accomplis, alla au Parlement de Paris le 7. Sept, pour se
 faire déclarer Majeur , avec grande pompe & magnificence , & déclara la
 Reine sa Mere Chef de son Conseil. M. de Château-neuf, premier Ministre

d'Etat , M. le premier Prefident Molé Garde des Seaux , & M. de la Vieville Sur-inrcndant des Finances. M. le Prmce n'affifta point aux Cérémonies de la Majorité, fe retira mécontent de la Cour; & le Mercredy 13. de Septembre arriva en cette Ville, allillé de Mcflîcursdc Conty* de Nemours, de la Rochefoucaut &: dcMarcjllac, où il trouva le Marquis de Perfâa Lieutenant de Roy en cette Province , qui y avoit fait fon Eoiréc, le 14. juillet de la me année. M. le Prince logea \ l'Archevêché, où il fut falué par tous les Çorps de cette Ville par les Députez des Villes de la Province ; aufquels il fit entendre le fujct de là Retraite^ &C les voulut engager dans fes intérêts, les alfurant qu'il n'agifloit que pour le bien de l'Etat : le lendemain il alla en l'Hôtel de Ville , où il y avoit grande Alle mblée d'Ha*bitans, où il déclara fes intentions de perfeverer au fervice du Roy , &c de faire la Guorte aux mauvais Minières ,& demanda que l'on ne reçut aucuns Ordres qu'ils ne luy fiffent communiquer ou à M. le Prince de Coniy qu'il deliberoit de laifler dans la Province , &: s'étant retiré , apprit par ceux qui ne favoient pas la fidélité inébranlable des Habitans de cette Ville au fervice du Roy , qu'il i'c pouvoir aflurer d'eux. Il reçut mêmes aflurances de ceux d'Yflbudun autres Villes de la Province, Se aprcz fc retira bien Csatisfait en fon Château de Mond-rond , où il féjourna jufques au 16. Stpten bre. Et apte avoir donné plufieurs Commiffions pour lever des Tioupes, il partit pour Bourdeaux, le lendemain 17. Madame fa femme & M. le Duc fon Fils. Le Lundy 18. Septembre, M. de Perfân étant de retour de Mond-rond, alla en la Mai^ fon du S. Fueillct Commis gênerai des Gabelles , & prit tout l'argent qu'il trouva; Scie même tour fit battre le Tambour pour lever des Gens de Guerre, fur le bruit qui couroit que le Roy venoit en cette Province; & enfuite fit vendre le Sel du Grenier de Bourges &: des autres Ucux circonvoifins, premièrement à vingt livres le minot, puis à fcize livres feulement* Le 20. de Septembre retourneront en cette Ville M. le Prince de Conty, Madame de. Longueville&: M. de Nemours , Se. le Samedi ij. le Prince de Conty fit Allemblée gene cal «

LIVRE II. Les habitants de cette Ville, & proposa qu'il
 falloit faire Garde pour la Ville de la Ville i promettant aux Habitans
 qu'il partageroit avec eux les peines, que la Guerre &: le tems pourroient
 causer > de faire vivre les Soldats dans l'ordre, &: de faire punir
 exorbitamment les Soldats qui feroient desordres. Le lendemain 14. il
 proposa un Prix aux Habitans pour tirer aux Pavois, qui fut tiré au Pre-
 Fichaud. Le prix étoit un Baillon & une Anguier d'argent de valeur de trois
 ou quatre cens livres, qu'emporta le nomme Tlicbau/r Menuilier de la Rue
 des Arènes. Il ne fut trouvé point de personnes de condition 'te bien moins
 d'Arrifans, que ce Prince avoir esperé. Le Vendredi 15. de Septembre arriva
 l'effroyable Incendie de la Ville d'YAbudun; dont j'ay parlé ailleurs. Le
 Mardi 26. Septembre vint en cette Ville un Valet de Pied du Roy,
 Porteur d'une Lettre de Sa Majesté, adressée au Maire, Echevins &
 Habitans de la Ville de Bourges; lequel n'ayant trouvé M. Biey Maire en
 son Logis, qui étoit avec les Echevins en l'Hôtel de M. le Prince de Conty,
 où le Valet de Pied mandé &: s'étant transporté, M. le Prince de Conty luy
 demanda la Lettre du Roy. Il répondit qu'il avoit ordre du Roy son maître de
 ne la rendre qu'aux Maire &: Echevins assemblés en l'Hôtel de Ville. Son
 Altesse commanda à M. le Maire de la prendre, qui en fit refus) mais luy
 ayant pour une seconde fois ordonné & commandé, il la prit d'une main, &
 de l'autre la présenta à fort Allé, qui la lut en particulier sans en faire
 part aux Maire &: Echevins, disant qu'il méritoit ordre au contraire en
 icelle. Les Maire & Echevins firent grande instance pour la voir, ce qu'il
 leur refusa; &: leur commanda de se retirer > à quoy ayant obey, comme ils
 se retireroient ils furent rappelés, & son Altesse leur commanda de donner
 décharge au Valet de pied, ce qu'ils ne voulurent faire, disant qu'ils ne
 l'avoient reçu & n'en devoient M. teneur & demandèrent de nouveau
 communication d'icelle, qui leur fut accordée. Elle contenoit en
 sommaire, que le Roy se promettoit que les Habitans de Bourges imitassent la
 fidélité de leurs Ancêtres, se maintiendroient en l'obéissance qu'ils devoient
 à sa Majesté &: fut cette créance, leur donna avis qu'il partiroit la semaine
 prochaine pour venir à Bourges. Us demandèrent la Lettre pour la
 communiquer aux Habitans» elle leur fut refusée, & suivant les injonctions
 de son Altesse > ils furent obligés de donner décharge au porteur; & de se
 retirer, dont ils informèrent les Habitans, qui résolurent de vivre &: mourir
 pour le service du Roy & Se quoique les Maire & Echevins eussent été

contrains de promettre ^ foo Altc/fe de ne point écrire en Cour j néanmoins
préférans leur devoir à une parole extorquée d'eux par force, ils écrivirent
fécrément au Roy pour l'affurer de leur fidélité, ic le prier de fê rendre
promptement en cctre Ville, où ils l'alfurent qu'il feroit obcy &: reçu,
comme d.ins la plus fidèle de routes les Villes de fon Royaume, qui ne fe
départiroii jamais de l'obéiffancc qu'elle devoir à fon fouverain &c légitime
Seigneur. Le Dimanche i. Odlobre i6ji. fur l'avis que MefTicurs de la Ville
curent que M. le Prince de Conty avoit dcffein de fe rendre maître de la
Ville , ordoiinrcnt fecretemenc que U Garde feroit redoublée , &: que les
Habitans fe ricndroient fous les armes la. nuit , &: donnèrent un contr 'ordre
à celui du Prince de Conry j ce qui ne put être fi fecrct, que ce Prince n'en
fut averti, dont il fc trouva grièvement oftcnfe : &: le Lundy z.Oftobre ayant
mandé M. le Maire ^ TArchcvêché , il le gourmanda de paroles > U. fur ce
qu'il le trouva ferme 4: inébranlable, il le fit arrêter prifonnier en la grolfe
Tour , U aprcz midy il fit convoqua une Alfcmbléc en THcitcl de Ville, & y
vcint rendre raifon de l'Eraptilonnemenc du Maire, qu'il accufoit de
trahifon. ayant fait lire une Lettre de M. de Guenegaud Secrétaire dTtat,
qu'il difoit avoir fait furprendre, &: qui s'addre0bit au Maire, par laquelle il
luy mandoit que le Roy étoit fort farisfait de fa conduite, de l'avis qu'il
donnoit de l'étot de la Ville & de l'aftl-âion des Habitans , qu'il continuât &:
fie en forte que les Princes fortiffcjit de la Ville , ie. que fans cela le Roy ne
pouvoit venir à Bourges » quelques gens de la lie du peuple que l'on avoir
pratiquez pour le trouver en cetec Affcmbléc tumultuaite , aicrent
confufément Vive le Roy & les Princes, &: firenr mil imprécations contre le
Lieutenant General Maire de la Ville; mais les Notables s'affcrablèrent
fcpaiecmcnr, rcïtererent les refolutions de demeurer fermes dans le fcrvice du
Roy, ôd allèrent trouver M. le Prince de Conry pour demander la liberté du
Maire, ce qu'il refufa, difant qu'il croit expédient pour la furéré de fa
perfonne que le M.iire demeure k piifonnier, &: que dans huitaine il en
ordonneroit. Il le refufa anfi à Madame fa Femme, qui fut rc pouffée &
contrainte de fe retirer en fa Maifon a Maubranche. Le Mardy il y eut
AfiToniblcc en l Hôtel de Ville fux l'ouverture du Paquet du Roy apporté
par le nommé Viouchc Sergent de L Ville, qui avoir été exprcz envoyé en
Cour; Hh

HISTOIRE DE 'BERRT, ic rapporcoic !a rponfc de fa Majefté à la Lettre que le Corps de ViUc luy avoit écrite i T'nçU des Princes- Ce coquin de Sergent contre fon devoir & la {îdelitc qu'il devoir à la Ville, avoic donné avis à M. le Prince de Conty de Ton départ & de fon retour'; ce qui obligea l'Artcmblce de luy communiquer la Lettre du Roy, de laquelle il fc faifit fans la vouloir rendre, nymcmc la communiquer, &: s'emporta extraordinairement contre la conduite des Maire & Echcvins, qui avoien écrit contre fon ordre & la parolle qu'ils luy en avoient donnée. Ce procédé dépluraux Notables qui en murmurent, fans ofer ouvertement dire leur fentiment; le foir m6mc les Princes allèrent vifiter les Rempars de la Ville, ptC^ ferent par les Corps de Garde , jctterent de l'argent aux foldars &: au menu peuple , qui contre la volonté des Commandans firent de grandes acclamations; ce qui perfuada à M. le Prince de Conty qu'il ayoit l'affedion du peuple, &: qu'il fermeroic les Portes au Roy, en quoy il prit mal fes mcſures,Ô£ fc trompa comme l'événement l'a fait connoître. Cepend.intlc Roy s'avançoit, fur l'avis des Maire &: Echcvins, & le S.

dclCiaubraDchesFils du Maire prilonnier, qui étoit allévers fa Majefté pour l'informer de ce qui fepalToit dansU Ville, apporta Lettres de fa Majefté données à Gyen, par leſquelles il alfiroic qu'il ctoïc reſolu de s'acheminer en cette Ville, & difpenſoit les Habitans de Itiy faire aucune Entrcç ny cérémonie. Dans le paquet il v avoit une Lettre du S. de Bougy Maillrc de Camp d'un Régiment de Cavalerie , qui offroit fon fctvice à la Ville pour repouſſer l'opprefſion , fc difant allliU de looo. Chevaux & looo. Hommes de pied. Le Corps de Ville députa les ficurs Scbize Echevin, Becuau Confeiller au Prefidial, Desfriches Confciller en la PicVoté , Rucllé Eflcû , Tillier Doſteur en Médecine , &: Girault Marchand , pour aller affûrer fa Majefté de la part de tous les Habitans qu'ils étoient ſes fideleS Sujets , toujours prêts de le recevoir Se de luy obéir, & les Sieurs Agard & Pauvre vers M. de Bougy , pour être par luy informés des intentions.de fa Majefté; néanmoins comme l'on avoit tôujourf M. le Prince de Conty fur les bras, la Lettre du Roy luy fut portée par les Echevins la lut en leur prefence, continuant de les blâmer du peu de parole qu'ils avoient en Icuri affaires , leur manda de convoquer une Aſſemblée pour une heure aprez midy , en laquelle il ſe trouveroit. Auparavant l'Altcmblée ce Prince alla par toutes les rues congratulant les pcupics,& leut demandant s'ils vouloient recevoir Bougy en Garnifon , qu'il s'otfroic à eux pour les garantir de fon opprefſion ,

les convia de se trouver à l'Assemblée : la canaille cria , Vive le Roy & les Princes, point de Mazarin > & promit de se trouver à l'Assemblée , &: de fait nombre de petites gens affistèrent à cette Assemblée ; ce qui obligea les Notables &: fidèles serviteurs du Roy de se retirer. Il parut à cette Assemblée que l'on accourroit au Roy , & que son Altesse dresseroit la Lettre ainsi qu'il offroit; Se ayant composé une Lettre qui portoit que la Ville continueroit dans le service du Roy sous les Ordres &: Commandemens de son Alte/Te de Conty : ce que les Gens de bien & Notables ayans appris , ils se rallièrent & se fortifièrent contre l'opinion de la canaille; 8C après que M. le Prince de Conty se fut retiré de l'Hôtel de Ville, ils résolurent que cette Lettre ne feroit envoyée, qu'à balancer l'autorité Royale , & étoit éloignée du respect que des Sujets doivent à leur Prince; &: écrivirent une autre Lettre contenant leurs submissions pures &: simples, qui fut très- bien reçue, aussi bien que les Députés. Ce changement de résolution étant rapporté au Prince de Conty, il conclut avec les liens une prompte retraite de cette Ville, ce qu'il fit le même jour vers les neuf à dix heures du soir, & se retirèrent toute la nuit à Mondrond , où ils emmenèrent le Maire. Ils furent suivis de quelques particuliers de cette Ville qui étoient les seuls bien-intentionnés pour leur party. Ce qui hâta leur départ contre ce que nous avons dit, fut la nouvelle qu'ils reçurent que Bougy avoit taillé en pièces la Garnison de Baugy , & 1. Compagnies de Chevaux-Légers qui avoient été conduites par le S- de Guaypcan • Concorfault , qui y fut fait prisonnier , &: par le Vicomte de Remon qui se sauva se retira à Mondrond. Le Jeudi y. arrivèrent les Fourriers & Maréchaux des Logis du Roy <^ui commencèrent à marquer les Logis ; & le même jour sa Majesté écrivit une Lettre datée dudit jour , &c donnée à Aubigny , par laquelle il donnoit avis qu'il arriveroit en cette Ville le vendredi suivant de bonne heure, & que son intention étoit que l'on ne lui fit aucune Entrée ny autre Cérémonie, ainsi qu'il avoit déjà mandé. Cette Lettre fut apportée par un des Gardes du Corps. Le Samedi au matin le Roy envoya un Excuse des Gardes du Corps , pour former ieux qui avoit été laissé par les Princes en la grosse Tour, de se rendre , l'Excuse l'alla trouver avec les Echevins, il s'appelloit La Rosière. Il refusa d'abord, disant qu'il ne la rendroit ^au Roy , à quoy lui ayant été répliqué que le Roy venoit , &: que l'on U demandoit de

The text on this page is estimated to be only 28.27% accurate

L 1 P- K E j I i . • i^{^^} fa fiart, & que l'on prendroit Acte <Jc fon refus, it la rendit fur les dix heures ciu triatid[^] an grand contentement de tous les Habitans. Enfuic^{ic} fut lc\$ trois àquatrc heures, le Roy entra ci\ \a Ville pat li Porte de S. Privé, &: alla loger au Palais de Jaques- Coeur , avec laRc[^]ne&M. le Duc d'Anjou. Il fur reçu fans aucune cérémonie, fans q^{ic} les H.ib). tans priflênc les Armes , Se. qti aucuns monialTent a chrval , à caufc des dcfFenfcs de fa Majcftc. Seulement les Echevins &: Officirrs de Ville, affiftcz de plufleUrs Notables, le rcç»! rentà la Porte, &: Kiy prcfentcrnt les Clefs. Le Roy étant à cheval aflilté de quantité de Scj|neurs , alla au Lo[^]is qui luy ctoit préparé. Par toutes les rues on n'cniendoit que joycs, cris Se acclamations de Vive le Roy > &: le foir même l'on fit des Feux de joyc par contes les rues. Le Dimanche le Confeil fc teint pour la Guerre, &: fut délibère que l'on feroit fillerles Troupes du Roy du cote de Mond-rond, ce qui futexccurc , & furent conduites par Mefficurs de Palluau & Bougy. Le Regiment des Gardes SuiHes &c Françoises furent aiilfl commandées pour le Siegc de S- Amand, qui fut pris aprcz quelque rcGftence , & plufieurs SuifTcs furent tuez ou bleflcz. Le Mécredy n.dOdobre il y eut Convocation d'Aflumbléc à fon de Trompe (£ crj[^] public , pour line heure de relevée , où fe trouva M. Baltar.nrd M.iêtrc des Requit c s , In-; tendant de l'Armée du Roy, où il fit lire une Lettre de fa M.ij?Uc , portant la nomination de 4. Echevins , Avocat &: Procureur de Ville, jz. Confcillers, C:«pitains , Licutenans * Enfcignes des Quartiers ,des quatre S;;rgens de BmJe, & ancrs Officiers. Ec enliiite fit prêter aux Nouveaux Eleùs &: .t routr rAlfemblce le ferment de fidélité. A l'inftant les nouveaux Magiftrats allèrent voir M. de Ch.[^]tc.iu-neuf premier Miniftrc d'Etat j & ieletJdemain en Robbes de Livrée allèrent complimenter le Roy &: la Reine, qui accorderenc ^ La fidélité de leurs Sujets de Bourges, la démolition de la Tour Se la Confirmation de, toi:\$ leurs Privilèges , ayant leurs Majcftcs jugé que la principale Fortetcfle d'une Ville eft I jrtctlion & la fidélité des Habitans, qui n'avoit brA[^]in de contrainte, ctans toujours demeurez inviolablement dans le devoir &: la fidélité qu'ils dévoient à leur Prince , qui leur a-< voit autrefois acquis cani de beaux Privilèges , & qui leur en mérita pour lors une ample Confirmation. La Tour fut démolie en la forme que nous avons dit amplement ailleurs. Le RoV Sé toute fa Cour panit de cette Ville le Mécredy ly. Otlohre, alla coucher à YIToudun , fur

l'infantc prière que luy en firenr les Habirans, toujours ialoux d'honneur,
 ayant dcîberî fans cela de pafler par Vierzon. Durant le féjour du Roy les
 vivres qui croirnr déjà cherj, demeurèrent en même taux, fauf l'avoine , qui
 alla jufques à xo. f. le boilTeau, le Bled Valoir 48. f. & le Foin 50. f. le
 quintal. Le Roy en partant laifla M. le Comte de Palluau pour commander
 en Berrv > & !tiy ^nna iioo. hommes de pied & 500. chevaux, pour tenir
 ceux de Mond rond invertis. Pendant tout le Siège de Mond-rond la
 Province rut cxpolee au pillage des Gens de Guerre 4: l'un & C l'autre parti «
 qui voloicnt impunément, enlevornt les befti^ux , battoi^nt les ecanges, 6c
 fcilojcm toute forte de dommage -, ce qui celfa pat la prife du Château fort
 de Mo^-tondj qui fc rendit à compofition le i. Septembre ic qui fur démoli
 par.l'etprrt commandement du Roy. 2)f L' Année mtl fix cens cinquante-
 trois, ÈHAPI TÏIE CXLIL IEan HemeAe* Ecuycr fieur de Tuet, Confciller
 du Roy, G.irde des Seaux aU Bailliage &: Siège Prcfidial, élcù Maire.
 Noble Philippe Bonncr fieur du Genctoy , Confciller du Roy au Bailliage &
 Siège Prefidial . p<ir:e d'azur au chevron accompagne de trois
 Bourguinoitcs d';irgenc, z. i. Noble Nicolas Gourdon firnr de Sainte
 Catherine, porte écartclc au i- &: 4- d'azur \ Etoilles d'argent, j. i. 1. Au t.
 &3 de finople a trois têtes de Scrprns irrachés d'argent , lampaficz de
 même , 2. j.au ch^t d'or ciurge d'un lyon leopardc de fable , lampafic «dp
 gueules. I Noble Silvain Poupardin fieur des Granges .porte d'azur au
 chevron d'or ac<:ompagT>€ de deux rofes d'argent en chrf , & d'un
 croifl.mt tnonrar.t de même eh pointe , lur*' monte d'nn cçcur du fécond, au
 chef de gttcolcs fouûrtju dor, chargé de irois molctt« rances de même. Hb i|

The text on this page is estimated to be only 25.76% accurate

M4.4' niSTOIRE^ DE SET^RT, hïoblc îcan Chenu ficur de Chou ,
Receveur des Tailles, porte d'or au chevron d'azuraccompagné de trois hures
de fanglicr de fable , i. i. dencccs &: allumées d'argenc (Jlf. ChtrUmâ^c
Ueutf fiant Partictilitr préfida. L M, DC. LIK E D 1 T Hcmrcr continue
Maire. _ Poupardin'ôd Chenu continuez. Pierre Bourdalouc &: Louis de
Ligonac Ecuyers , cleûs Echevins. M. ChirUmégnc frifta. De ï Année mil
fix cens cinquante- cinq. Chautre CXLIII. * LOuis FoucAUT Ecuyet
Seigneur de Charabon , Confciller du Roy Trcforier General de France, cleu
Maire , porte d'azur à la face dor accompagnée de j. Ecoilles de même, i. i.
celles du chef accoftans un croiflâm montant d'argent. ^ Pierre de
Bourdalouc Ecuyer ficur de laCreuzcc , Contres , la Noue Se Herv , poncd
azur au lyon couronne d'or adcxtrc d'un Soleil de nicmc. Louis de Ligonac
Ecuyer fleur de l'Aubefpine, porte de gueules à un lysdc lardin flore ic trois
pièces & de deux boutons d'argent, tigé de finople , foutcnu d'un ctoÛLnt
mentant du Iccond , au chet coulu dazur charge de trois Etoilles d'or.
Germain Monicault Ecuyer ficur de la Chaulfée , porte d'argent à deux
rainccaux de palme de finople en fautoir cantonnez de quatre tctes de
Léopards de gueules Noble Jean Ptevôt, Bourgeois Se Marchand , porte
d'azut à trois aiglettes d'or, ». t. M. ChariemJj^e frijida. U. de CltnmbàuU
frit fofjfon d» Cokvtmcmtnt de Scrry au mois dt Novmlrt. 2) C. L FJ. L
EsDiTS FoucAUT, Monicault &: Prévôt continuez. Nicolas Tourner Ecuyer
& Noble Leonet Guynet, cleûs Echevins. (M. Biet Lieutenant General
frifida. Dt l* Année mil fix cens cinquante-fept, P!,^^J ?,^,^i"i^ Ecuyer
ficur de Menerou , ConfeUkr du Roy au Bailliage & Sicgc Prefidial de
Bourges , porte comme dclTus. ^ Nicolas Tourtier Ecuyer fleur de Lntz,
Confciller & Maître d'Hôtel ordinaire du Roy. porte d azur au chevron d or ,
charge de trois mcrleties de fable , accompagnç de iiois bc- ' fans d argent,
t.i. ' r & " NobleLeonctGuinet ficur de laTrays, porte d'or, au lyon leopardé,
cour^d'azuf, un rameau de guy de chefnc du premier. Gabriel Dcsfriches
Ecuyer Confeiller du Roy, Lieutenant en la Pfvôcé, fleur d'Aubil/ablc" 1 r""
^ argent,accompagnéc de ;,agnes de même mcmbrez &c becquez der
Jaques Bourges Ecuyer Confciller du Roy . Maître des Eaux &: Forées de
Berrv âenr du Bouchet de la Vaudelle . porte écartelê au i. &: 4. d'azur , à la
tour carnel::<; de trois pièces d argent mafionncc de fable , au 1. & 3.
d'argent , au (^cvron d'azur. e^r. DC. LVIII. M. SIT^ i'"""" > Gouverneur

Bailly de Berry , fc trouva a l Election ou il prcfida ,& le fleur Bict
Lieutenant Gⁿr,! J, ' J,, ... tou.s deux va al Election ou il prcfida,&: le
fleur Bicl Lieutenant General auprez de luy ■"" .1-^ "" _•!. Chaifc de l'Hôtei
& Maifon de Ville. L'Ouverture de l Aff. mbicc fc fat par ledit Lieutenant
General,prit les voix, enfoicc le feiment de ceux «ui furent el«ùs. ~

The text on this page is estimated to be only 20.79% accurate

LIVIDE iJL LE Dit ficiir Gayaulr continué Maire. Lefdics
Desfriches &: Bourges continuez. JeanClâvcau Ecuyr Confciller du Roy,
Elcu en Berry , ficur des NoucJ & du Buirfon-Guillot. Pierre Niqucc
Ecuyr S.dc Tertc-franchc, Avocat en Paflcmcnr>poicc comme cy-Jcvatif,
Sivs ce Miirst fut cntreprife U Fjndition d'mn Hôpital Central , dont U
profcjiiiûa fut faite po H. GAjattlt Maire le 4. jour de Décembre 1657. d*ns
une Ajfcmblée convoquée en i Hôitl de filk , prefens le/dits fienrs T>ci
friches , Bourges , C/jvcj» & Niquet Echevins , les officiers » Trente deux
Ccujcillers , on a^Jhrent iteqieurs les Depute'^du Clergé , &• u» gra»d
Kombte dfs premiers officiers & 7(otjUes de U VilUi par le fentimeat
de/quels te dcfftm en fut concUtxjf m été petr la clôturc perfcllion tic la
Maifon par la Contribution générale de tous les //abitans ,j>ar les Jiifis de
Monfeur P yircJjcvêque , Ueffuurs les LMaire , Èchtvins , Adminijlrateurs
Cf Commijfai' TU à ce deputex,, . . M. D C. LIX. LE 19. Juin jour de faînt
l'ietrc le Corps de Ville étant aflrmbic ^ la manière afccoûtumcc , pour
f>roccder à l'Eleftion d'un Maire & deux Echevins, fur ce qu'autoit
reprcfentc le Procureur du Roy, qu'il auoit eu avis daucuns tnbnopoles &:
brigucj, Monficur Maicrc Claude Biet Confciller du Roy en fcs Confcils ,
Lieutenant G qui ftrclidoit à T Aflcmbléc,aur«]t ptononccque fa
Majclléfcroit infoimcc des brigade^ i unopv>IL's;& que cependant il fcroit
furfis à la nomination de nouveaux Maire & EcheVins.toutcs chofes
demeurant en ctat.aprci laquelle prononciation les S. Lieutenant General,
Maïrc,Ethcvins, Procureur du Roy,& Trentc-dcUx Confcillers de Ville, fc
ferbient retirez fans procedcè à aucune Elcdion , doac M. le Maréchal de
Clcrambault Gouverneur &i BaïUy de la Province , ayant eu avis , en atiroit
informe Sa Majcfté, qUi pour y pourvoir aurait fait expédier les Lettres de
Cachet, dont la teneur s enfuit. K>4 nos chers (y hien-amés les ^y^airt j
Echciiins , lûhitàni de ftotre faille de 'Bourses, L DEPARLEROY. h EKS &
bien-ame^y Nous a-Oons été bien particulièrement informe^ des brigues ^
des ^Lifcahalles ^ dont quelques Particuliers fe font fervis pour troubler
l'Eleéfion des M ai ré é" S^Svias de notre Fille de Bourges, quidevoit être
faite le jour de S Pierre dernier^ ainÇ qu il tfi ^%cttûrunié^ Ô" qui ont
obligé le Lieutenant General au Siège Pre(!dial,à la Requijition de notre
Pto^ f*r(ur,dc faire différer cette Eleflion jufques à ce que ce de/iirdre Nous
eût été connu, C" que Nous f^ns refnedier aux htaavaifcs faites , qui en

pouz'oient arriver. Comme koas n'entendons pti ttH i! fait apporté aucune
 innovation aux Statuts & aux Reglemens qui prtfcrivent la ferme de en
 Ajfcmblées ^ nj quil y ffit fait aucunts pratiques contraires à U liberté des
 Suffrages , Cf au fposit U nile , Nous voulons & voit s mandons qu
 incominem. utte Lettre reçue , four t . :,'(T((t inconvenient , vous ayez, pour
 cette fois feulement , fans tirera conjtquence à élire le jJcur le Ve^e Prefdent
 du Prcfidial pour Maire , é" les Sieurs de Boiffoudy & Dtformtåtx pour
 Echtvim , ad lieu des Sieurs Gayault , Bourges é' î)es friches , qui en
 doitfenr forttr. Nous fommes fi particulièrement affurés de leur probité, &
 de tâffeffHon qu'Us ont pour notre fervice & pour le bien public ^ que Nous
 ne doutons point qu'ils ne s'acquittent di^jentent de ces charftté" que notre
 Ville de Bourges n en ait la fatisfilion qu'elle en doit ntendre. C'eff Ce qui
 ffous ffit defirer quil y foient reçus , (jr qu'ils en f^ent leî fondions fins
 aucun empêîhe. i*ent. Ne manques donc pas de vous conformer à ce que
 Nous vous prefcrivons fnr ce fuie t , puifque l^oui n axons autre but en cela
 que noire fervtee & votre repos \ Car tel e(i notff fuiipr. Donné i fontaine
 blcau le 10. Jour de Juillet iSp. Signé , LOUIS, Et pins bas ,
 ObGuenegaud. CE T T E Lettre ayant ccc feulement tendue aux Sieurs
 Maire &: Echevins fur la fin du mois d'Aouc, au fu jet .de rË'oigwcmnt de
 mondit ficur le Maréchal, qui auroic accoiMpagné Monf-igncur
 rÉmineniirtiiiiC CardjuaI fur la Frontière d'ETpagné , pour ic Traité de Paix
 ^ du Mariage du Roy , le i8- duJit nidis d'Août , le S. L i i ' - int Gcnc» fil
 auroic ccc invité de fc irovci en l'Alftiubler qui fe devoit faire en i.i 11 de
 ViP" H h ii|

HISTOIRE DE BERRT, \c pour rexecution des Ordres du Rby ,
 lequel àu lieu de les exécuter , il auroit prononcé fans avoir pris les avis,
 qu'il feroit furçis jufques à lix femaines , atccndant réponfc i certaines
 remontrances qu'il difoitavoir envoyées au Roy fur femblable Lettre de
 Cachet pat \uj reçcuc , & qui contenoit les mêmes Ordres. Aprez laquelle
 Prononciation s'ctant reire , ôCiles Maire , Echcvins &: notables Habitans
 allembles étans demeurés, auroient crc d'avis de prier le fieûr de
 Charlemagne Lieutenant Particulier de venir en rAflcmblcc, pour recueillir
 les voix & Suffcages desHabirans, en laquelle ledit ficur Lieutenant
 Particulier étant entré , & aprez avoir été informé du refus fait par M - le
 Lieutenant General , auroit fait faire Icfturc de la Lettre de fa Majefté , &
 enfuitc reçu les Sutfrages des Habitans: qui confdrmemenc aufdites Lettres
 auroient unanimement clii pour Maire &: Echcvins ceux qui croient
 nommez dans les Lettres du Roy. De C Année mil Jix cens cinquante - netif.
 Chapitre CXLIV. M Maître Hek.ry le Becue Ecuyer Vicomte de
 Vilicmchard & S. Gcim.iin * du Puy , Seigneur de Silly & Mont-pcnfier ,
 Confciller du Roy , Prdlcent au Bailliaçc &: Siegc Prefidial de Berry établi
 "i Bourges , élu Maire , porte comme cy-devanc» A été continué pout la 2.,
 année en la Charge d'Echevin au Cartier de . Bouibonnoux Jean Claveau
 Ecuyer S. des Nouiis &: du Builfon-Guillot , ConlciUcr du Roy , Eflcû ca
 Berry , porte comme cy - devant. A été aufli continué en la Charge
 d'Echeviti pour la 1. année au Quartier de S. Su!p « ce, Pierre Niquet ,
 Ecuyer S. de Terre^Franche , Avocat en Parlement , porte comme cy-
 devantA été élu en la Charge d'Echevin au Qyartier d'Auron, Judc Thadée
 de Bourgeot « Ecuyer S. de Boiflbudy , Confeiller du Roy , Juge Magiftrat
 au Bailliage &: Siège Prelidial de Berry cubli à Bourges , porte d'azur à j.
 Croiflans montans d'or , i. en chef & l'autre en pointe, & une Etoille de
 mcrae cnabyfme. A aulTi été élu en la Charge d'Echevm au Quartier de S.
 Privé, Guillau/ne Pinaulc Ecuyer S. Dcformeaux Capitaine d'une
 Compagnie au Régiment de Sainte-Mcfme, porte d'azur > au drapeau
 déployé d'or, chargé d'un lion de fable. Et délibère &: conclut que les Trente-
 deux Confcillers de Ville, qui avoient été nommez le Dimanche ii. Juin ,
 dcmeureroient pour la prefente année. Ce fait Icfdits Sicuri le Bcgue ,
 BoilToudy &: Dcformeaux mandez , auroient acccpcc lefdites Charges ,
 prété le Serment en la manière accoutumée , pardevant ledit Sicur
 Lieutenant Pariicu** lier. LE CORPS DE VILLE ATANT DONNE' AFIS ^

J^f. t i^{ar}échâl de CUramùault (jouverneur & 'Bailly de la Trovince, de l'exécution des Ordres du Roy , il en aurott informé fa Majesté , ^ui pour plus ^ande <^p^ prolfarion de ce qui avait été fait en ladite dernière AJJemblée par M. le Lieutenant Particulier cir ledit Corps de Fille j auroit fait expédier Lettres de Cachet j tant audit Sieur Lieutenant Particulier , qu'aux Sieurs aJMaire Echevins ^ Corps de yillc^lefquelles jÇjttres auroient été accompagnées de celle de mondit Sieur le (Jowtemeur f defejuelles la teneur fuit. D£ PAR LE ROy. NOtre Amé Feal, ayant été informé de la forte que vous avez bien agi fur le fujrc de l'Elcclionqui a été faite du S. Lebeguc Prc/îdcnt.iu Prcfidial de notre Ville de È >urgcs pout Maire, fi: des Sieurs Boi/Toudy &: Dcformeaux pour Echevins de notrcditc Ville, conformément aux Ordres que nous avons envoyez. Nous avons bien voulu vous faire cette Lettre pour Vous rémoigner, que comme ce font perfonnes bien intentionnées a notre fervice & au bien public, Nous avons aufli bien agréable cetfe Elc^ion, & |c zèle qu'avez eu de faire exécuter notre intention en ce rencontre, tous affuranc que Nou» r:connoîtons ce fervice aux occafîuns qui pourront s'olfnr de vous donner dcj marque s de notre bonne volonté. Donné à Bourdcaux le ig. jour de Septembre 1659. Siené LOUIS. Et plus bas. De GuENEGÀUi>. ^ ^ '

The text on this page is estimated to be only 26.16% accurate

L 1 V K E i ï h Hfufcritte AU dos • c/f notre x^{mè} Fcêl ,
ConfrUuré- LicitttnMt Tittiàlter au BaUi(a^e\ Sic[^] Prejdid de Bourges, le
Sieur de ISerj. D F. PAR LE ROY. CHERS &: bien- aittcz, Nous avons
appris que vous aivez procède \ l'Eicûion dôs Klalrc & Eclievins denotre
Ville de Bourges,&: que conformément inos Ordres les (ieurs Leficgue
Prchdent au Prefdial de bjirc Ville , BoiHbudy fi£ Dcformcaux onc été
clcûs Je pre mier pour KUirc , les deux aucres pour Echevins ; &: comme
Nous Tçavons que ce fnt perfonnes bien imcmionnces \ notre /crvice &: au
bien public , Nous avpns bien voulu vous faire cetcc Lettre pour vous
témoigner combien Nous avons agréable cette Eflocion , & la faisfj«3ion
que nous avons de voir que vous avez frponftucllctiicnc exécute nos Ordres
, à: donné en ce rcnconire des marques fi particulières de vaire obéiU'ance
&: votre Hdclité ; vous exhortant de continuer de croire que nous ferons
roujours bicrt aifes de vous donner des marques de notre bonne volontt .
Donné à Botrdcaux le \%. Septcmbic 1655. Signé , L O U I S- Et plus bas,
De GuEKEGAUci. I.t fufcrit au dos : t>i XoJ Chers à bien Ames , les Mdire
& Ethtvins & Corfs de Vttt di BoHfges. JJETr^E DE M. LE MARE'[HÀL
DE C[^]ET[^]AMBAVLT écrite 4 S. Jean de J[^]t-;[^], en datte du jj. Septembre
j6jy M E s s I EUR s, J ay reçu votre Lettre du p. d'Août, par laquelle j'ay
appris ce qui s'eft pafic tn la Nomination des nouveaux Maire & Echevins
dont je fuis tres-aife, n'ayant jamais doute [^] — . uu i\ uY commcia JM.jelc
approuve votre tlkaion quoyqu il ne fur pas befoin d'un autre témoignage en
cette nccafvon que ccluy qu'elle vous avoit donné de fcs intentions en fes
Lettres preccdentes< .l prcfcm il ne me rcfteplus qu'à vous remercier de la
conficnce & bonne opiriion que voiiis :ivez eu de nidy , touchant la
confctvaion de vos Privilèges , & de ne donner pas crc.mcè a ceux qui par
leurs remontrances leur vouloient donner atteinte, & s'arroger un pouvoir
qui ne leur eft pas dcû, fous le prétexte de les vouloir confcrver. En vérité
vous aurez raion lorfque vous croirez qu'en tout tems &: en tout rencontre
je feray partial pour la con' fervation de l'honneur de votre Ville, & pour
l'avantage des particuliers j car outre que j'y fuis obligé par honneur, ;c m'y
trouve encore fortement engagé par inclination ctanc avec vérité, Mcflieurs,
Votre tres-humble &: tres-affedionné fervitur LE MARFt'hat
DECLERAMBAULT. ' It fufcrit a» dos : A Mcffieurs , McITicurs les Maire
& Echevins de la Ville de Bourgesi A Bourges. De l'Année mil /ix cens

ftixante. Chapitre CXLV. LfsD 1 T s fleur le Bègue, Bourgeot & Pinault
continuez. A été cicù en la Charge d'Echevin au Quartier de Bourbonnoux
François deCoognv Ecuyer ficur de Mohn-neuf-fur-Chcr ; Confeiller du
Roy au Bailliage &: Siège Prefidiaf deBoufgcs, porte 4'azur à trois aigles
éployées d'argent, becquées Se membrées de guculcs , r. 1, Et pour Devife ,
No» infcriorâ fequHntnr. ^ Denis Catherinot Ecuyer ficur de Champroy ,
Receveur General des Décimes , pbac le Quartier de Saint Sulpice, porte
d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois merlcKcs de làble , avec
cette DcvUc , Innows éviins ail frofunt rojlrâ , nec un^es. Olf. Siet frijidâ.

HISTOIRE DE ^ERRT, M. DC. LXL LE SDITS fleurs le Bcgue ,
 de Cougiy & Cathcrinot continuez. A été élu en la Charge d'Echevin au
 Quartier d' A uron , Gilles Aogier Ecuyer ficur de la Chouardierc , Avocat
 en Parlement, porte de gueules à la face d'or , accompagné de quatre befans
 de même deux en chef, a la langue de feu , & i deux en pointe, à i'orlc ou
 bordure d'azur , chargée de trois roots , H os ilU corontt. Au Quartier de
 faint Privé, Jean Foucher Ecuyer fleur de la Boiffclée Avocat en Parlement ,
 Confciller du Roy , Prefidenc au Grenier à Sel deDun-le-roy , porte comme
 dclTuj. Me[prf Berfiard de Feftfâ Uiitrt dts Rcquitts , Intendant de U
 Province , préjîda à f Eleéfi*»' DC. LXIL Pierrb Petit Ecuyet ficur de
 Moprc , Confciller au Prefidial, élclû Maire, porte comme deffusLcfdits
 fleurs Augier & Fouchier continuez. Maurice Bicher Ecuyer fleur de
 Chantegrelet, Confciller du Roy , Trcforlet General de France en Bcrry ,
 porte de fable à la Biche paflante d'argent , accolée d or , elclû EcheVin au
 Quartier de Bourbonnoux. Mellirc Jacques le Bloy Dodeur &: ProfefTeur
 en Médecine, pour le Quartier de S. Sulpicc , porte d'azur au lion d'or» M-
 Biet fréfidâ. De l'Année mil fix cens foixMnte-trois. Chapitre CXLVI.
 RObert Hodeau Ecuyer S. de Tronçay , élu Maire, porte comme cy-dcvanc.
 Philippe Bonnet Ecuyer S. du Gcnnetoy, pour le Quant cr <|e Bourbonnoux
 . porte comme aefTus. François Lcveille S. de la Grigoflainc, pour le
 Quartier de S. Sulpicc , porte comme cy-dcflus. Henry Chamillard Ecuyet
 S. de Villate , pour le Quartier d* A uron, porte d'azur au Lévrier d'argent
 acolé &: clarioé de gueules , au chef d'or chargé de 3. Etoilies de fable , à
 l« bordure engrclée d'argent» Nicolas Cathcrinot Ecuyer S- de Coulons ,
 Confciller & Avocat du Roy an Bailliage, Siège Prefidial & autres
 Jurifdiûions Royales de Bourges, porte d'argent au chevron d azur ,
 accompagne de trois' molettes de fable i- &: pour devifece mot grec
 CATHAROS au Quartier de S. Privé, cflûs Echevins. Et pour Avocat des
 Affaires Communes de la Ville, Gafpard^Thaumas de la Thaumaflierc
 Ecuyer S. de Puy-ferrand. M- de Clerambault n'ayant pas aggrée cette
 Eleâion faite fans fa participation & contre l'ufage , il lafitcalfer & révoquer
 par Arrêt du Confcil, le Roy y ctnat.du?. de Juiller, addrefic à M. de Fortia
 par Lettre de Cachet , en confcquence duquel ayant fait convoquer une
 Alfembléc, il rétablit les fleurs Petit Maire &: Le Bloy j & le S. Bicher
 sctanc excufc de fa continuation & rétabUfcment , fut des affaires
 importantes qui luy ctocnc furvc» Ouës, fut élu en fa place. Jean Dahjou

Ecuyer S. de Moifon & des Gazons , Confciller & Secrétaire de Monficur
Frère du Roy, & Secrétaire en chef de l'Hôtel de Ville. Porte dor à la Tctc de
More de fable au torcil d'argent en abîme, accompagné de trois fers de
dards d'argent polez en cœur de pointe en pointe. Les fieurs Chamillard &
Cathcrinot demeurèrent en leurs Charges , & le ficur Lclarge fut rctably en
celle d'Avocat des Affaires Communes , fuivant le même Arrcc. Ce qur fut
confirnoc par autre A-\rct du Confcil rendu fur Requête. D* 1 Année

The text on this page is estimated to be only 22.79% accurate

L / r R JE III. ' y -i^ -, , — ^ -L^ . " ' De i Année mil fix cens
foix/tnte-quMicc. Chapitre CXLVII. HEvRV Labbe Ecuyer S. de Gham^-
grant!^ Coi^ifcillér Roy au Bailliage & Sicgé Prefidial de Bourges,
Prefidenc en la Souveraineté d'Hcnriçhcmonc & Boiftjçjile ju clf porté
comme delVus. ' " ' . T i l urs Chainillard & Caiherinot continuez. Paul le
Large Ecuyer (icur de Crcxance & ^es Saules, c'ieû Echevin au Qnafrièr de
Boorbonnoux, porte de gueules à la Colombe d'argent, perchée furuncrtoc
d'arErc, pery en baiide d'or au chef d'azur cou fu d'or chargé de trois Etoiles
d'or au lambel d'argenc de crois pièces. René Dotfanne Ecuyer fleur de
Tizay, Janvarenes & du Souchet , clcû EchcViri au Quartier de S- Sulpice,
porte d'argent au chevron de gueules , au chef d'azur chargé de aois macles
d'or De l'iiAnnée mil fix cens foixante-cinij^ . Chapitre CXLVII I. LE 19. de
Juin , jout de S. Pierre, l'Elc^lion des Maire & Echevins dévoie être faite à
U manière accoiituméc , Se les Sieui's Chamillard & L Cafcherinot Echevins
des Quartiers d'Auron & de S. Prive , qui avoient exetcc leurs Charges
pendant deux ans^dcy^icnc Tucir de Charge ; le Roy avoit écrit à M. le
Gouverneur , à M. de Pomorru Intendant, i M. le lieutenant General & au
Corps de Ville, en fivcur du S. De la Thauuilicrc pour le faire nommer en
l'une des deux Charges. Voicy la teneur des Lettres. mon Coufin le S. de
Cleraml^ault J^aréchal de J^rance , gou verneur ciT mon jÇjeutnant
Çeneral en mon Tays de 'Bcrry. Mon Cùmfm : fay écrit depuis t}Hcl<jues
jours au Corps de ma ViUe de Bourses , q»en cinpr dtration des fcrvicts que
me rendait ie fleur De la Thaumaffure Avo(4t ^ je dcfiroi* quek aine
Kleclien tfuopyfera pour le renouvellement des Echevins on le nommât
pour Eche■fo ; & ijuoytjue je ne doute point ijue la Ville n'ait égard à ce
que je luy prefcrisfur ce fujit , étu elle ne me donne en ce rencontre le
témoignage que j'attens de J'on obcipnce , Je ne laiije pM en «•aj JonnaiJt
avis de ce que fayfait , de vous exhorter dy tenir la main ^ & d'afurerle
Corps de Vt'Je qu'en procédant a cette Nomination fans difficulté, elle fera
une chofe, qui mt fera fort agréat<<. Cejfceque je me promets d'elle par
votre entremi/e & votre autorité. Cependant je t^i' J^/fi* qiil vous ait , mon
Coufin , en fa fainte Garde, Ecrit a Saint Germain tn Laye ce 12. 'juinj66s.
Sigû^ L O U I S , £r pl»s has \ De GiJ e k e o au d. Monfteur de Pomereu
Confeiller eh moH Confeil d'Etat , Maître des Requêtes orènaire démon
Hôtel, ^CommiJJatre dcparty ^ùur l'exécution de mes Ordres en la

Generalité de Bourges. MOnJieur de Pomereu fay écrit depuis quelques jours au Corps de nu Ville de Bourges ^ four faire entendre à tous ceux qui en compofent l'Ajfeemblée , qu'on eut à nommer pouf Eche-jin en U prochaine Eledion quon doit faire pour le renouvellement de fts Charges , le fleur de U rkaMrfM(jiere Avocat, & q» tn confideration der fetvices qu'il me tend , lis Suf rages qu'à» Inj donnerait pour cet effet , me fcroient fort agréables. Comme je defire que mon intention foit fnivie , dr f«<? yiUe ait égard k la rcommendation que je luy en ay faite ^ te veux aujfl qiH xaat j\enie7^Umain, & que vous fijfiex, /avoir de ma part â l' Ajf emblée lorjque le ttms de l\^Jftmbléc fera venu , qu'en fe conformant à ce que j'attends de f*n obeifante en te reniintr^f 7e fer* une chofe , dont je luy fauray bon gré ; c'eftce que je me promets d'elle par votre fo'ité - vpire critremife. Cependant 'je prie Dm» qu'il 'Vous ait , Monfieur de Pomereu , en fi fainte jrde. Ecrit a Saint C:> m!i,i en Laje <e t^\ juin 166 s . Signé , LOUIS, Et plus bafj ^ E G u E K E C a u ».

The text on this page is estimated to be only 27.27% accurate

HISTOIRE DE BERKF, ^ NVrRE lAME' ET fEJL CONSEILLER
EN NOTRE Confeil d'Etat , ^ làeMenânt au BailliaTc & Siège Trejidal de
Bourges , le Sieur de „JHAubanches. DE PAR LE ROY. ^ NOTRE amé
& fut; Depuis qaeîques jours Nous âvons écrit au Corps de nojlte Ville de
Bourges, quen confidcrâtion des Services que Noms rtndoit le /leur de U
Théutmjfare ytvout , Nous dtfiriûns quen U procbitiaie Elecftio/^ quoa feroit
four lerenouicllcment des Echcvins on eut À le nommer pour exercer l'une
de ces Charges. Nous en donnons avis aufcur de l'omereu Maitre des
Requêtes ordinaire de notre Motel ^ & Commijfaire départy enta Généralité
de Bourges ^& luy ordonnons qu'il ait k tenir U main que U Ville fe
conforme à ce que luy avofi's pre-. fcrit fur te fujet ; mais parce que notre
fervice le pourra retenir ailleurs , & qu'il ne fera pas en likerté de fe trouver
à Bourges au tems de U fufdite Eleilien. Nous voulons & "vous mandons
qn"en fin abfence vous *ye\^à tenir U main que ledit feur de la
Thaumjffvrey foit nommé pour ^ Echivin , & qfe h Fille n'en fijfc aucune
difficulté ; Car tel efi notre plaifr. Donné à S. Certain en Laje le 12. Juin
i66}-. Signé, LOUIS, Et plus bas ^t>i Guenegaud. t/f nos chers W hien-
amés les Ovaire & Echevi»J de la Ville de Bourges, DE PAR LE ROY. C/I
E R s bienamcs. Les preuves que le Sieur de la ThaHmaJjlere Aiocat en'
notri Trefidial de Bourges ,, a données de fa vigilance O" de fin ajfeOton
pour noue Service e» divers Emplois qui luj ont été commis par
Subdelegation , C?» les bons témoignages que Nous en avons refus ^ Nous
fi 'tfant de firer qu'il foit remis en VEchevinage de cette Pille ^ pour y
continuer les.} éjffkts que Nous nous promettons de /on intelligence & de fa
f délité. Nous voulons vous mandons qu'en ta prochaine Eletfien que vous
ferez, de ceux qui auront à vous fucceder em U fonction de vos Charges,
vous *y<\^k faire choix dudit Jieur de la Thaumajjitre , dr i U nommtr pour
l'un des noitveaux Echcvins qui auront à firvir l'année frochaine, & Nous
ajfurtnt que fuivaiH notre intention il aura les fuffrages en cette Eleéfion qui
feront neceffxires pour cet effet , Nous ne vous en ferons cette Lettre plus
expreffe. Donné k faint Ctrmain en Laye le it. de May i6(SS. Signé .LOUIS,
Et plus ^<i/,DiGuenegaud. Monficur le Maréchal de Clerambault
Gouverneur de la Province, fie remettre l'Eleflion qui k devoir faire ce jour
à une autre année, par les Lettres de fa Majefté, dont yoicy la teneur :
DEPARLEROY. CH B R s & bien-ame^. Ne dejinnt pas pour des

confiderations particulières qu'il fkit apporté aucun changement en ce qui
regarde les Maire dr Echcvins de notre Fille de Bourges , Nous TOUS
faifons cette Lettre pour vos\$ dire qu'en la prochaine Jffemblée qui fe doit
féire le jour de faint Pierre stg. du prtftent mois , pour l'Eleéfion des officiers
de Ville , vous à continuer encore pour un an les Maire & Echcvins qui font
prefentement en Charge , fans qut pour cette fois il y foit changé ny innové
aucune chofe. N'y faites donc faute ; Car tel efi notre pUifir. Donné i faint
Germain eo Laye le 26. Juin 166^, Signé , LOUIS, Et plus bas , De
Guenecaud. Suivant cette Lettre furent continuez Maire &: Echcvins les
ftcursLabbe, Chamillard, Cathcrinoc, Lclarge Doifannc. (JK Biet fréfdê à
l'^Jfcmblée^ Mais Dieu ayant retiré de ce monde M. Le K^arcchal de
Clerambault dont l'aucorite avoit recarde 1 honneur du Coniubt > dcfcrc au
Sicur de la Thaumalfierc , &:le lîcur Chamillard étant dcedc le i.jour
d'Août en la Ville de Paris . le 9. du mcrac mois en rAIVcm» bicc, tenue par
M. Bict Lieutenant General , parle fentiment uniforme de Cous les
Nominatenrs, du confentement des Gens du Roy, fut cleu Echcvin au
Qujrtier d'Auron en la place du ficut Chamillard.

The text on this page is estimated to be only 27.75% accurate

l i VKte tîL i) i Gaspard ThauttiaS de la Thauraaificre Écuycr ficur
du Pujr-FcTràh(i , Avocat en Parlement , precca en même tems le Serment ,
Sd fut reçu en la Charge. Cette Elefion fut confirmée par r Arrêt du Confcil
d'Etat, qui fuit. Il porte d'uiur femé de molettes tl'br au lion de même
brochant fur le tout, arme & lampalfc de gueules, au chef coufu de gueules
chargé d'un croillant montant d'argcftt* pour fiûports &: cimier trois Jions
d'or ^ pour CPf & Devife : Kyiddit caUariâ virinj. SV R a tfui 4 été rtfnfnté
a» Roy en (hn Confcil , tjut fût heltrts dr Ctchet de Sâ Mcjtjlé dit m»ii dt
Juin dernier Elle turoif mandé aux Maire, Echtlini Hùbitans de Jit>(/>^^ts ,
f»'à U première Nomination tjui feroit faite des Eihivins en ladite Ville, fo»
intention étoit x^ue lé fiegrTJknnuf de U Thannujjsert Ecujsfir fient du
fuy.fertand , Avocat en Parlement^ fit nbnmc '/'•#* des denx Echevins <jjit
dévoient entrtneit charge , comnte ayant rendu des Ser-iices confides nble *
à fa iiajtfté^ & étant de U tjnalité réunifie , & depuis avant l'Ajftmbléc
^jui/e dc^Joit fâi'-^ rt ledit jour ^onr l'EleUitn defdits Eihevins , fadite
Majcjlé aurcit de nouveau or donné, fe.r ont iutre Lettre de Cachet aufdits
Maire & Echevins de ne procéder a aucnne EUÛien & A/farbiée mnvelle en
l'année :66f.fon intention étant ijue ceux qni fonr lors éioient en Charge , en
conti^^ tmaifent encore l'Exercire y ce ^ni auroit ainfi été exécuté. Mais
étant érrivé que le ficur Gémillard l'un defdits Echevins en Charge, ayant
été en celte qualité député pour les Affaires Cornu autre Eche-vin an lieu &
place dudit defunt fitur chamillard. Dans laquelle CAjftmklce & par U
délibération d'icelle , leditficur de la Thaurhaffure aurait été nommé é" élciï
pbiir Ècheiin a» lieu plâce dudit defunt fleur Chamillard i& diutant que
leditficur de U Thaumaffiere n'ayant pas été élu le jour de Jaint Pierre ,
auquel jour on a accoutumé de fjire lefdites ÉUffics ^ & ifu'à caufe de ces
fortes de changemens il pourrait être troublé en ladite charge cr fenilion
d'Echtin de ladite Ville de Bourges , il ferait à propos pour plus grande
Approbation , ainfi quit t été 7' des Rei]uêtes , Commijfaire i ce député \ &
tout cenfideré. Le Roy en fin Confeil a conjirrrfi: CT confrmeen tant que
btfain ferait , l'Eleifion faite dudit fleur de laThaumaffiere en l,i Charge dE»
Bourges à l'égard des autres Eche-iins , avec dejcnfis à toutes' perfo. hier
dans ladite FonÛion pendant ledit tems , à peine de ^»i»\^ cens ll'Vtes
d'amende , (jr de tout dépenr, dommages & interêta -, Enjoignant fadite
Majftéan S .Cemmiffaire départyenla Généralité de Bourges d'y tenir la

main : Et fera le present Arrêt enregistré en l'Hôtel de Ville de Bourges ^
exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelconques, fait au
Conseil Privé du Roy le 16. jour de février 1660. Signé , M O A S
S A C. Durant ce Mairat le Roy donna le Gouvernement de la Charge de
Bailli de Berry à Monsieur Jean De Chulembergz Comte de Mont-de-jeux ,
Gouverneur de la Ville, Cité d'Arras & Pays d'Artois; tous les Ordres de la
Ville en reçurent la nouvelle avec d'autant plus de joye, que la réputation
de ce grand homme que la fortune a conduit par tous les degrés de la Milice
au souverain honneur militaire, estoit si puissamment établie , & de si belles U.
illustrations si connues, qu'ils ne pouvoient attendre de son
Gouvernement que toute sorte d'avantage. Le Corps de Ville députa vers
luy le S. De la Thaumassière Echevin , pour l'aller saluer de la part de la
Ville, luy témoigner la joye que toute la Province avoit de se voir sous sa
conduite & de sa protection , & luy rendre de sa part les respects qui luy
étoient dus. Pour exécuter sa Députation, il alla le trouver en sa Maison de
Mont-de-jeux en Champagne, où il le reçut avec tant d'honneur , & de
civilité, & avec des bontés si particulières, tant d'affurance de {^fotcgr &
servir le général & ses patriotes de cette Ville. que le fidèle rapport qu'en
fit le S. Dufli Thaumassière au Corps de Ville à son retour , augmenta de
beaucoup le respect extrême que tous les Ordres avoient de voir en la
Capitale de son Gouvernement

The text on this page is estimated to be only 28.89% accurate

i// tllSTOIÈÈ DE BÈRkT, De l'année mil fix cens Joix4nte-Jix,
Chapitre CXLIX. IAcQUES GouGNON Ecuyer , S. du Bois-de-Vcfvre,
premier Avocat du Roy en Berry, Confeillcr au Bailliage & Siège Prcfidial
de Bourges , Maire, porte comme deflus. o Gafpard Thaumas de la
ThaaraaHière Ecuyer , (leur du Puy-ferrand , Avocat ea Icment, pour le
Quartier d'Auron, porte comme deflus. Denis Heuruult Ecuyer , ConfeiUer
& Maître d'Hôtel ordinaire du Roy , & Coratnifflaire ordinaire & Provincial
de l'Artillerie de -France, pour le Quartier de faint Privé* Porte d'azur au
chevron d'or , accompagné de trois croilTans montans d'argent t. i. ce* luy
de la pointe furmontc d'un bras droit revêtu du fécond * Ik la main au
naturel tetune une poignée d'cpys de bled de même. Loiiis Pinflbn Ecuyer,
fieur de la Coudre , Avocat en Patlcment, pour le Quartier de Bo«rbonnoux,
porte d'azur à trois fuzées d'or , au chef cchiquetc d'or & de gueules de deux
traits. Pierre Pecquot Ecuyer, fieur de Soupize , Confciller du Roy ,
Receveur gênerai des Finances en Berry, pour le Quartier de faint Sulpicc,
potte ccartelé > au t. &: 4. d'-ifgcnt, à trois merlettes de fable 1 au 1. &
d'azur , à l'arbre de itois racines d'or. EtabUjftmtnt de U Manufacture fSur
les DttittBcs & Bm etEfrme. Ledit Jiexrde Biet frtfidi i l'JfembUe.
frefentâtim des Lettres de M. le Msréibd de Chulemhtrgs ftur CoHvernettr
de lâ Prcvinct, De l'innce mil fix cens foixante-fèff, ^ Ledit Sieur
Goucnom continue Maire. Les ficurs Pinffon ic Pecquot continuel. Les
ficurs Gallus & Mai:gai élus Echcvins. tM. Clêitde de Biet Chevalier
Seiffte^r de Maubtutehes frifsda à tJ^mhUe. les JUurs de U Tbaumjfiere à"
Becua» fitregt di/ute\ parde^ers faiaiejH ^& ilsQbtUrent tArrefi dtt Confeil
dont U teneur enfuite. EXfKjilT DES REGISTRES DV CONSEIL UETAT
SUR ce qui a été fcptcfentc ad Roy étant en fon Confeil par les (ieufs de fa
Thaumafliere &: Becuaa , députez des Maire, Echevins Bourgeois &
Habitans de l« Ville de Bourgesi QiT encore que pour les imporuns fcrvices
rendus à l'Etat par leurs Predeceffeurs , fous le règne de Charles VII
appelle le Roy de Bourges , lors que le» Anglois & les Bourguignons
anciens ennemis de la France occupoient la plus gratuie Î)artie du
Royaume, & afliegctent la Ville de Bourges, la confcrvation de laquelle par
a fidélité > courage & vaillance des Habiuns fut la caufe de la déroute des
Anglois t)C du rccouvrcment de tout le Royaume. Le Roy Louis XI. ne en
ladite Ville Icuc aie accorde le Privilège de Noblcfl'e.pour lefdits Maires &:

Echevins & leurs Enfants nez & \ naître en loyal Mariage , jufquès à
parvenir en temps & lieu à l'Ordre de Chevalier, par Lettres Patentes du
mois de Juin mil quatre cens (bixanie & quatorze, confirmées par plusieurs
Edits & Lettres Patentes des Rois predeceffeurs de sa Majesté , Charles V.
Lois XII François I Henry II François II. Henry III Henry le Grand ,
Lois XIII Vérifiées où besoin a été , & confirmées par celles du mois
d'Octobre mil (IX cens cinquante on. Aprés que sa Majesté eut reconnu leur
fidélité incroyable &: les services qui luy ont été rendus en plusieurs
occasions importantes > même dans les derniers troubles & mouvemens
du Royaume , pendant lesquels ils ont conservé leur Ville & leur Province
en son obéissance, & ayent montré l'exemple à ses autres Sujets d'une
fidélité confiante. Néanmoins au préjudice des fufdits Edits & Lettres
Patentes, sa Majesté par sa Déclaration du ^ vérifiée en la Cour des Aydes
le Avril a révoqué pour l'avenir lesdits Privilèges ; & pour le passé a
ordonné que ceux qui ont acquis la Noblesse par lesdites Charges paye-»
roient les Aîmées auxquelles ils seroient taxés en son Concil ; ce qui
seroit contre

The text on this page is estimated to be only 25.08% accurate

l'incention de fa Majcftc, & priveroit Icfdics Maites U Echevini je la recoitbenfc «le iciiri icrviccs , donnecroic une atteinte oonfidcrable aux fufdits Èdics & Lettres' Patentes confunaarifs dudit Titre &c Privilège de Noblcflc, de tout tems accordé auldits Maires Ce Echevins de ladite Ville. A quoy defirantfa Majcilé pourvoir, en confidcrarion de la fidélité inviolable en laquelle ladite Ville auroit toujours été pour fon fervice & ccluy defes Precedfcors, Oui le rapport du fleur d'Aligcç Confeilicr ordinaire de faMajcftcenfesConlcils jrDireacur de fcs Finances > Commiflaire à ce député î Et toutconfideré. Le Rot e'tanï SON Conseil Royal des Finances, ayant aucunement égard agfdics rcmonrrances , a ordonné & ordonne , que lefdits Maire & Echevins de ladite Ville de Bourges de prefent dernier l &l pour cet ctfet, que les noms defdics Maires &: Echevins feront infcrits & em* }loyés dans l'eftat des Gentils-hommes , qui fera arrêté au Confcil &c envoycdans le Bailiage dc Bourses , conformetncnt à l'Arrêt du Confcil du ii. Mars \666. -, & qu'à l'avenir le Maire de ladite Ville Je Bourges joUira fcul, & fes Defcendans en légitime Mariage i dudit Privilège de Noblcflc , \ condition d'exercer ladite Charge pendant quatre années confecutives , & qu'il ne pourra être nbmmc qu'il n'ait été auparavant Echevin de ladite Ville i & qu'aprçL lefdites quatre années finies, il fera refidcnce aâuellc en ladite Ville ; & s'il fe retire i la campagne, qu'il fera profiffion des armes , à peine de déchéance dudiC Privilège Ét pôilr l'exccation du prcfent Arréc toutes Lettres necéfTaites feront expédiées aufdits Maires 6c Echevins. Fait au Confeil d'Etat, fa Majcflc y étant, tenu à S. Gnmaû en Lâyc le 7. jour de May 1667. Signe jOeGuenÈGaud. ^^^^^ i ' Œ>t C Année mil fix cens foixante-hkiP, CttAPiTkÈ CL. RObert HôDÎfAa EcuyCT S- de Tronçay , élu Maird fttxc comitod cyr-devant Jean Gallus Ecii^cr S. de Rioubert , Conlcillcr du Roy au Bailliage de Bcrry M Sicgc Prefidial de Bourges, pour le Quartier d' A uron. Porte d'azur aa charron noUeWd'oe iccpmpagnc de trois befans d'argent. François Margat Ecuyer S. de Buxede , Confeiliet , Garde des Seaux audit Siège PtclJ*. dial , au Quartier de S. Privé, porte de gueules > an chef d'argent y echargé de uois aabelcts de gueules. Jean Barré Ecuyer, Confeiliet audit Sicgc Prendul,poùt le Quatucr éie Éoutbonnouxj ^tte d'or i trois bandes d'azur. v-^ ' François Lcveillé S. de la Grigoflfaine , pôut le Quartier de S. Sulpicc , porte eoi ty-dcflus. L ko I T fleur H o D E A u continué Maire. Lefdits Sieurs Barre &: Levicille continuez. Les ficurs De

la Cuiïe &: Chenu de nouveau élus Echevins. L De r Année mU fix cens
fotxAnte-dix Chapitre CLL Edit ^odeau continué Maire, eh confcquctice de
t'Artét do Confcil du il May 1667. Quartier de faint Privé , porte comme
dcfTus* Nicolas Dellat Ecuyer S. du Tremblay ti de la Jordc, clcû Echevin
au Quartier Aé Bourbonnoux. porte d'argent à trois cecurs de gueules , i.
fuimoatcs chacun d'une Etoilkf 4'azur. It iS)

The text on this page is estimated to be only 29.06% accurate

Mj^ U I Sr 0 1KB T> E SEËRT, Jean Baptiste Charlemagne
ÉcUver S. de Chancalouc, Avocat en Parlemenc > Capicainâ au Quartier de
S.Sulpicc , porte aot à l'aigle de fable, charge d'une face en devife de
gueules , furchargc de j. rofes d'argent, avec cette Devife.^f fftrie/tj inttr
edtrei. Chtute de U mitié des grâdes BpUs , qal depuis »nt été rétdliei mx
dépens de U riSt. 7 {rteyeinent des rués , À l'exemple de Pâris. qM. DC.
LXXi. LE D I T ficdr H'o D B A u côn^inué Maire. , Lcfdits ficurs Dcftat &
Charlemagne continuez. Les Sieurs Louis Buffon &: Claude Chenu élus
Echevins » laquelle nouvelle Eleâion fut changée par Arrêt du Confcil
d'Etat du Roy, du 7. Mars «671. en exécution duquel, Aflcmblcc ayant été
tenue le 19. Avril audit an , furent élus aux Places dcfdits ficurs Buffon &
Chenu. Les SicuVs François Millet &: François Dcnifeau. De l* Année mil
fix cent foixante-douX^. Chapitre CLII. LementAcaro Ecuyer S. de koziers
U de Bourg-neuf, Confciller &: Maî<r« Vli# d'Hôccl ordinaire du Roy , élu
Maire , porte comme cy devant. ^François Millet ÊGuyet S. du Pcron, pour
le Qijartierd'Auron, poite d'azut à l'aigle d*or , ao chef coufu de gueules ,
charge de 3. Etoilles d'ar^cnr* François Denifcau Marchand, au Quartier de
S. Prive, porte d'azur au cor de chaffc de faWe, virollé & enguiché d'argent ,
accompagné de trois chiens de même , x. 1. Jaques Archambault Écuyer S-
de Mouffeaux , Receveur des deniers communs de cette Ville , pour le
Quartier de Bourbonnoux, Porte d'azur au chevron d'or, accompane de ^
Etoilles d'argent en chef, (c d'un croiflant de mémo en pointe , furmonté
d'un rozicr tige & fciillé de finople, &: floré de trois pièces d'argent :
Lequel S. Archambault ayant écc jffio de continuer la Recette des deniers
communs de la ViUc, il le l'a acceptée, ÔC déclaré qu'il la feroit
gratuitement pour le foulagcmcnt de la Ville. Charles Thibault S. de
l'Etandray , pour le Quartier de S. Sulpicc , porte conirat cy4evaoc.
Trâsiipiien des Prifottnien des viei7es Frifins dans les neMveBes.
E/irtffJhrement des Patentes po»r l'Hofitâl General. ' Recherches four le
Droit de Fraacs-tiefs ^ dstijuel Us Habitans de Bottries ont été décharges:, ,
tevme années précédentes. M. DC. LXXIII. LEditS. AcARode Roziers
continué Maire. ^ Jk' Lcfdits Sieurs Archambault &: Thibault continués.
vflF Les Sieurs De Beauvoir & Babou élus Echevins. pMdiion des Lettres
de Mtnfti^turlt Prince de MarciUac ,four Gouverneur de U Province^
Confirmation & Re. dlijfement de tous les Privilèges de la yilie , far les

/oins de M. Ard dt Xo^{iers} Maire , defuté four cet efftt , ayant obtenu les lettres dont la teneur enfuit. De l'Année mil fix cens (otxante - quatorl[^]. ChafitubCLIII^ĭ. LEd IT fleur A G A R D de Roziers continué Marre. François de Beauvoir Ecuyer ficur du Nointeau, Avocat cil ParlemenÉ, pour ter Quartier d'Auron , ponc écarielé au i. &: 4. d'azur , 'au foleil d'or accompagné de j, Etoilles de même , trois en- chef & deux en pointe. Au 1. d'ar^{nr}/ au chevron de fable accornpâgûé'de crois pmoqucs de finople mcmbiés & bccqucs de gueules, x. i. au chef de

The text on this page is estimated to be only 25.73% accurate

L I V R E M I 71 VV^ jnémc , chargé de crois bcliçrs palUns & accornés du premier, Au»j. de gUf^iJes an bc^àHt d'argent ett ab)inc accompagne de ttjxis rocs d 'échiqcier dor, chef c'^»>^« d'azuf', cbitgc d'un croildnt monunt d'argenc. . YxàocoH Babou Marchand • pourJc:<^arricr dcvS. Privé v'fîorte d'argenc ^ au bra^ gauchcdc gueules lillancd'un nuage d'azur, à laiham au naturel tenant Wné j>6lgnce tie vcflc en rameau , de trois picces de finoplc. Ciiarle De l'Afpic Ecuyer S. de la Lande &: dc-floillillon , Conieiller du Rbys LieuR^ ngren U Marcchauréc gencralle de Berry établie)» Bourges , au Quart***' drf Bburboril jnux, porte ccartelé,au i.& 4. dc fublçà l'aigle éployée d'argent, mciv' !^ecquée6è couronnée d'or, accompagnée de deux ctoilics do fécond Ce d un bi?zanc Acn. 'n1 te. Au 1. }. d'argent à trois faces de gueules, au lyon à.u prcrrier , armé , couronne d'or brochant fur le tour. Maurice de Montrcuil Ecuyer lieur du Cretet , Vnhdegon &r Bletanr luenanr Capitaine de Cavalerie , pour le Quartier de Saint Snlpicc, porte d'a/ur a nuis iys de jir* dm d'or t. i. Turmontes d'une cicogne volante d'argent > membtéc Se becquée de gueules y te pour devifc ces mots latins , Lilis /ervat. Entrée de M. te Prince de M^rcilh Ctuveraeur de li Frovînu. CMVOcâiion da Bétn O" \^riere-Ba», d»<}uei par ^ttgtment de M. le Gouverneur ^ fur les Cotr. , un} de JJeJicitrs les Gens du Roy , les Hahitans de U Vtllc furent déchar^T^ , ceitformen.ent MX Privilèges m eux 4(c»rdéspar nos Roy s , C7* (onfrmés far le A'c/LOULiLE GRAND hùrtufemeat régnant ^ pârlcs Patentes t^ui fmvent. PATENTES DV K^O 7\ T'ORTANI J^A CONFIKMATION ^ Rétabliffement du Privilège de Noble jj'e pour les Maures (y Ethevint de U Ville de ^Bourges, LO CI IS pat ia grâce de Dieu Roy de France &: de Navarre : A rous ptefcn? & "i vé* nir, falut. Nos chers & bien-amés les Maire, Echevins , Bourgeois & Habitans de notre N^illc & Cite de Bourges Nous ont fait cXpcfer que les Roys Charles V I I. & LOUIS XL nos PtcdecelVeurs , leur auroient accorde plufieurs Privilèges par Lettres Parentes des f. May 1457. &: mois de Juin 1474- pour les caufes &: motifs y contenus i fié cntr'autres , l'Exemption des Droits de Franc-fiefs & nouveaux Aqucts , iceux décharge du Ban &: Arricrc ban , &: la Nobleife pour les Maires ic Echevins de ladite Ville , & leur Pollcritc née & \ naïtre en loyal mariage , avec pouvoir de parvenir i l'Ordre de Chevalerie : Dans tous lefquels Privilèges ayans été confirmez par autres Lettres Patentes des

innées 1493.1498. ijij, 1⁴⁷. & ils en auroient paifiblcn)ent joiijy , fans
 aucun trouble ny empêchement, julques en l'année 1634. que le feu Roy
 notre très -honoré Seigneur \L Perc révoqua les Privilèges de NoblelTc
 accordez aux Maires &: Echevins de notre Ko^aume: Mais comme ceux de
 notrcdittc Ville de Bourges ont toujours été diftinguczdes aottcs, par des
 conlidcrations importantes qui leur ont fait mériter cette grâce, ils y
 auroienc etc maintenus & confirmes par d'autres Lettres du ij- Décembre
 audit an, noobllant ladite revocation; & encore par des Lettres particulières
 que Nous leur aurions accordées au mois d'OcVobre après avoir re^u en
 perfonne dans leur Ville des marques tres-particu/ieres de leur obeilTance &
 fidélité. Mais comme par notre Edit du mois de Mars i66y. Nous avons
 pareillement révoqué les Privilèges de Nobleflc a rous les Maires &
 Echevins des Villes: Et par autre Edit du mois de Mars \éy^ . taxé nos Villes
 franches aux droits de Francs-fiefs & nouveaux Aqnêcs , les Expofans Nous
 auroient tait cormoître par leurs très- humbles Remontrances, qu'il y avoit
 lieu de les excepter de cette règle générale, de même qu'il fut fait en ladite
 année 1634. le l'ayant dcji fait en faveur du Maire de ladite Ville & leurs
 Defccndans, par Arrêt de norre Confcil d'Etat du 7. May i<567. ^ quoy
 inclinans d^ notre propre mouvement , Nous les aurions de nouveau
 maintenus , gardez & confirmez dans tous leurfdits Privilèges, fans auron
 en excf pter nyreferver, de même que s'ils avoient été plus particulièrement
 exprimez , par Arrêt de notre Conclcil ,' Nous y étant , le it. Août i67}. au
 rapport de notre trcs-cher & féal Confcillcr ordinaire en nos Confcils , notre
 Confeil Royal , &: Contrôllenr «^"ncrjl de nos Finances, le S. Colbert , &:
 iceux décharge de toutes faxes , tant pour NoblcHe , Fr.mcs-ficfs ,
 Francaleu &ù autres, nonoblUnc tous Edits , Déclarations & Anêts à ce
 contraires , & qu'i cet cftcc les Lettres nccclVaircs leur en feroient
 expédiées ; A ces caufes de l'avis de no-^ V

;ijS HISTOIRE DE BERRT, tre Cônfeil , qui a Vu l'Extrait dudit
 Artet , les pièces juftificatives d'iccluy , avec les Extraits d'aucuns deſdits
 Privilèges cy-atcacher ſous notre Contre-ſecl ; Et deſſus favorablement
 traiter les Expofans, à l'imitation des Rois nos Predeceſſeurs , pour les
 exciter <i' autant plus à Nous commuer i l'avenir leurs ſervicer, comm'ils ont
 fait par le paſſe , avec tant de fidélité & de courage en des occaſions tres-
 importantes : Nous, conformément k l'Arrêt de notre dit Conſeil duii. Aoiit
 1675- de notre grâce ſpéciale , pleine puidance & autorité Royale , avons
 de notre propre mouvement , par ces Preſentes ſignes de notre main,
 maintenu , garde & confirme , maintenons , gardons & confirmons de nou*
 veau, entant que beſoinell ouſcroits Expofans en tous leurs ſuſdits
 Privilèges, pour en joiirtout ainſi qu'ils ont iait ou pu faire par le
 paſſé, nonobſtant la Revocation & Interruption d'iceux, qui ne leur pourra
 nuire ny prejudicier, & tous Edits, Declarations & Arrêts à ce contraire?
 , aufquels, & : aux déroatoires y contenus, Nous avons déroge & dérogeons
 > ce faiſant déchargé ſe déchargeons de toutes Taxçs, tant pour Nobleſſe
 que Francs-fiefs & : autres, faiſans, comme Nous faiſons ſi tres-expresſes
 inhibitions Acdeſſenſes à toutes perſonnes, de quelque qualité qu'elles
 ſoient, de les y plus troubler à l'avenir, ny de leur faire aucune demande Se
 exercer contrainte pour raifon de ce en leurs perſonnes & biens , dont Nous
 les avons déchargé & : déchargeons , ainſi qu'il ell plus plein porté par ledit
 Arrêt , que Nous voulons être exécuté (clon ſa forme & : teneur. Si donnons
 en mandement à nos amers & : ſéaux Conſeillers, nos Gens tenans nos Cours
 de Parlement & Chambre des Comtes à Paris , à notre Bailly de Berry , Se
 tous nos autres Juſticiers & Officiers qu'il appartiendra , que ces Preſentes
 ayent à faire regiftrcr en leurs Regiftrcs, & du contenu en icelles faire joiir
 & uſer les Expofans & leurs Succelſeurs paifiblement & perpétuellement,
 cefſans & faiſans cefſer tous troubles & empêchemens , au contraire i Car
 tel eſt notre plaifir. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours ,
 Nous avons fait mettre notre Seel à ce dits Preſentes •• fauf en autres
 choſes notre Droit, Se l'autrui en toutes. Donné à ſaine Germain au mois de
 Décembre , l'an de grâce 1673. ^ notre Règne le trente^ unième. Signé , L O
 U I S. Et ſur le reply eſt écrit , Par le Roy, Signé, Arnaud. Et au bout dudit
 reply eſt écrit , ri/4 , Signé, Daligre. Et ſeclé du grand Seau de cire verte en
 laz de foye verte & rouge & au deſſus eſt écrit : Regiftrcs, oUy le
 Procureur General du Roy , pour être exécutées , & joiir par les Impetrans

de l'effet & contenu en icelles , félon leur forme Se teneur. A Paris en Parlement le 11. Avril 1674. Ainfî figné, Robert. Regiftrées en la Chambre des Comtes , oiiy le Procureur gênerai du Roy , pour joiir pat les Impetrans de l'effet & contenu en icelles , felon leur forme &: teneur, le 13. put de May 1674. Ainfî figné , Guitonneau. H'jr ENTES DV \0r "TORTJNT LA CONFIRMATION 0" ^tablpcment du Privilège de NobleJJè pour les Maires ^ Echcv'ms de U yiUe de 'Bourges. LOUIS pat la grâce de Dieu Roy de France & de Navarre : A tous prefens &: avenir , falut. Nos chers 8c bien-amez les Maire, Echevins , Bourgeois Se Habitans dà notre Ville fie Cité de Bourges Nous ont fait expofer que les Roys Charles V 1 1. & Louis X 1. nos Predcefcurs , leur auroient accordé plufieurs Privilèges par Lettres Parentes des 5- May 1437. & mois de Juin 1474. pour les caufes Se motifs y concenus , Se cnrr'autres l'Exemption des droits de Francs-ficfs &: nouveaux Aquêts, iceux déchargé du Ban Se Atriere-Bjn , Se la NobleVc pour les Maires & Echevins de ladite Ville, Se leur pofterite née & à naître en loyal Mariage, avec pouvoir de paivenir à l'Ordre de Chevalerie. Dans tous Icfquels Privilèges, ayans été confirmés par autres Lettres Patentes des années 1493. 1498. ijij. 1J47. ijî9- Se 16IJ. ils en auroient pailbleroeut joiy , fans aucun trouble ny empêchement, jufques en l'année 1634. que le feu Roy notre tres-honioré Seigneur Se Pcre révoqua les Privilèges de Noblcffe accordés aux Maires Se. Echevins de notre Royaume : Mais comme ceux de notrcditte Ville de Bourges ont toujours étédiflinguésdes autres par des confiderations importantes qui leur ont fait mériter cette grâce, ils y auroient été maintenus Se confitmés par d'autres Lettres du 15 Dccembre audit an, nonobflant ladite revocation , Se encore par des Lettres particulières que Nous leur aurions accordées au mois d'Oclobrc léji aprcz avoir reçu en perfonnc dans leur Ville des marques très- particulières de leur obeïTancc Se fidélité. Mais comme par notre Edit du mois de Mars 1667. Noûs avoQs pareillement révoqué les Privilèges de Nobleflc à tous les Maires &: Echevins des VUlc»

V»II« : Et pir autre iêdic du mois de Mars ioja. taxe nos Villes
 franchises aux droits de Fnncs-ftcfs !c nouveaux Aqucts , les Expofiiiis nous
 aurbient fait connoirc par leurs trcs' hûmbks Rcrooncrances , qu'il y avoir
 lieu de les excepter de cette règle générale, dç même qu'il iûc (ait en ladite
 année l'ayant âc)a fait en faveur du Maire de ladite Ville &: leurs
 Dcfccndans , par Arrêt de notre Confcil d'Etat du 7. May 1667. à quoyinz\]v
 ic notre pmpre mouvement, Nous les aurions de nouveau maintenus, gardez
 ^ i.L dans tous Uurldits Privilèges, fans aucun en excepter ny rcfcrver, de
 même s avoient été plus particulièrement exprimer , par Arrêt de notre
 Coofcil, Ndus y CTjnc . le ti. Aoûti67j- au rapport de notre trcs-cher & fcal
 Confciller ordinaire en nos Confeils , notre Confcil Royal, &: ContrôUcur
 gênerai de nos Finances , le fleur Colbcrr, & iceux décharge de toutes
 Taxes, tant pour Nobleilb, Francs- fiefs , Franc - alcu .& autres, nonoblUnt
 tous Edits , Déclarations Se Arrêts à ce cobcraites , 6c qu'à cet ctFcc les
 Lcftes nccflaircâ leur en feroient expédiées; A ces caufcs, de l'avis de notre
 Confcil, qui a vû l'Extrait dudit Arrêt, les pièces)u(hficatives d'iceluy , avec
 les Extraits d'aucuns defdits Privilèges cy-nttachez fous notre Contre-fecl j
 Etdefirans favorablement traiter les Éxpofans , à l'imitation des Rois nos
 Predeceffeurs , pour les exciter d'autant plus à Nou< continuer ^ l'avenir
 leurs fervices, comm'ils ont fait par le palfc , avec tant de hdchto &dc
 courage en des occafions très-importantes -, Nous , conformément à
 rAriêtjdc nonrcdit Confcil du iz. Août 1673. de notre grâce fpccialc , pleine
 puiifance &:autorité Royale, avons, de notre propte mouvement, par ces
 Prefentes (ignées de notre main , maintenu , gardé ic confirmé, maintenons ,
 gardons & confirmons de nouveau , en tant que bc~ foin feroii , les
 Expofans en tous leurs fufdits Privilèges , pour en joiir tout aioO qu'ils ont
 fait ou pu faire^purlc palfé» nonobftant la Revocation & Interruption
 d'iccux, qui ne '^K pourra nuire ny prejudicier , &tous Edits, Déclarations
 6c Arrêts à ce contraires , incls , &: aux déroatoires y contenus , Nous
 avons dérogé 6c dérogeons ; ce fiifanc dcchargé &: déchargeons de toutes
 Taxcf , tant pour Noblcife que Francs-ricfs Se auttjc^ | fiifans, comme Nous
 faifons , trcs-expreires inhibitions Se deft'cnfcs à toutes pcifonnes , de
 que/que qualité qu'elles foient, de les y plus troublrr à l'avenir, ny 'de leur
 faire aucune demande &: exercer contrainte pour raifon de ce en leurs
 perfonnes &C biens, dont Nous \c% avons dcchargé &: déchargeons , ainli
 qu'il eft plus a plein porté par ledit Arrêt , qu^ Mous voulons être exécuté

lelon fa forme & teneur. Si donnons en mandement nos rncz «Su fcaux
ConfcillerS, les Gens renans notre Cour des Aydesà Paris, que ces Prefenîcs
ils ayenc à faire regiftrer en leurs Regiftres, & du contenu en icelles faire
joiirS: ufct les Expofans &: leurs Succelfeurs , pleinement , paifiblemenc
& perpétuellement , ccflâtis !c faifani ccTcr tous troubles & cmpcchemens
au contraire ; Car tel c(l notre plaifir. Ec itin que ce foit chofe ferme &
ftable à toujours , Nous avons fait mettre notre Scel à tcdites Prefentes,
fauf en autres chofrs notre droit , & Tautruy en toutes. Donné an Camp
devant liczançon au mois de May, l'an de grâce 1671. &c de notre règne le
trerttc«wcmc. Signé , L OD I S. Et fur lereply eft écrit , Parle Roy. Signé ,
Le Tellier. Ec «ttbout dudit rcply eft écrite, Vifa. Signé, Dalicre & feelé du
grand Seau de cire verte en Us Je foyc verte &: rouge, & audeffous eft
écrit. Regiftrees en la Cour des Aydes , oiiy le Procureur General du Roy ,
pour être CXC* cuccei , &: joiir par les Impetrans de l'effet y contenu ,
ainfi qu'ils en ont bien &: dUmcnc l'^iyy, et» vertu de Lettres vérifiées en
icelle. A Paris le xS. jour de Juillet 1674. Signc^ Bu UCHER. SENTENCE
J{ENDVE ^JK ^/ONSEIGNEVR LE TRJNCE de ç^^anilUc Cjouverneur
de l.t n^rovince , par laquelle les Ijdhitansde UVilU de ^BoHT^es Jont
déchar^e-;^ du Ban ciT t^iricre-^dnAU j ô \i R d'h u y lundy 10. Septembre
1^74. en la Salle du Palais Royal de Bourges , pardev.mt Nous François
Delà Rochefoucault, Prince de Marcillac , Pair de fi.incc, Grand-Maître de
la Garde-robe du Roy, Gouverneur & Lieutenant General pour J ' ' ' Ile en
Brrry , Bailly & Capitaine gênerai des Chafles de ladite Province, Sjc. Sont
<- j .. us les ficurs Maire ,Echcviris, Bourgeois, Manans 6t H:ibitans de
ladittei Ville de Bourges, pat M* Jean Fonchier, Avocat des Affaires
Communes d'icelle , lefquels Nous nt remontre , en la prefence des Gerts du
Roy , la Noblcife afcmblqp , que les fignals CCS qu'ils ont rendu en
divers teins \ l'Etat dans des occal?ons crrs-prefTantes, leur ont u mériter la
protc^lion lîngulicre de nos Roys, U les ont obligé à leur oftroyer de tics

The text on this page is estimated to be only 27.68% accurate

MsS tilSTOÏKE DE BETKRT, grands & avantageux Privilèges }
cnir'auttcs ocluy «Je l'excraption & décharge du Ban tL Aaire Ban , donc
ils joiiflenc depuis cinq cens ans> f>ar la coriccltion que leur eu onc faite
Louis VII. & Philippe Augufte ion Fils , Charles VIL & Louis XL confirmes
par cous Bos Roys leurs Succircurs , même par notre Augulle Monarque
Louis Le Grand à prefent hûrcufoment régnant, étant en cette Ville, par les
Lettres Patentes du mois d'Octobre léfi* Se celles du mois de Décembre
167}. vérifiées où bcfoin a été ; en conformité dorqueU Privilèges lefdits
Habitans ont été déclarés exeratf, leurs Fiefs |c Arrière- Ficfsdcchaiges des
Aflign.itions &: Contribution*; fujcties audit Ban &: Arriere Ban, autant de
Fois qu'il a été convoque, encore que les Déclarations du Roy portalTent d'y
comprendre Lxenis Non-Exems , Pcivilegit'S & Non-Privilegics ,ainfi qu'ils
ont jullifie par Ieldits Pjtentes,6£ par pluficurs Sentences &: Jugemens
rendus par nos PredecHcurs ou leurs Licutenans Généraux , cz années
1507. lyn- lyii. 1515. «^34. 1556- 1541. 1545. ^594' ^^iS- 'cms de la dcc»
niere Convocation, &l encore par l'Arrêt du Con 11- il d'Etat du 11. Août
1675. &: IcfJitcf Lettres Patentes du mois de Décembre cnfuivant/
requcroient que conformément auidies Lettres Patentes , Arrêts &
Jugemens, il Nous plût .déclarer Icfdots Maire, Echevins Bourgeois, Manans
& Habitans de cetteditte Viïïe, leurs pctfonnes , Ficfs & Ar Fiefs exemts
dclUits Ban , Arrière-- ban & Contributions à iccluy , & les dccbarg'. t ci,
Artignations à eux données pardevant Nous tant en gênerai qu'en
patticulierj &L fur ce oiiy les Gens du Roy, qui aprer tvoir pris
communication dcfdits Patentes , Jugemenj|! ic Arrêts du Confcil cy-dellus
énoncés, ont adhéré à ladite Requête, Nous avons dccluc* gé Icfdots Maire,
Echevins , Bourgeois, Manans &: Habitans de cette Ville de Bou' " des
Aflignntionsàcux données pardevaot Nous, tant en gencval qu'en particulier,
5c 1 . , cnfemble leurs Ficfs bc Arriere-Ficfs déclaré excmts du Ban ô<:
Amcre-ban » & Contô» butions à iceluy. Fait lefdits jour & an. Ainfi figné,
M A R C I L L A C- Et plus h Monfeigncuc , Prevos t- Et fcclc du Secl
ordinaire aux Armes de Mondit Scignci.i. ty^KKEST DV CONSEIL
D'ETjf/Qyï 7{ErO^E ^0V% l'aycnir le Privilège de NoUeJJe des Echexins
de Bourges. LE Roy s'ctant fait rcprcfenter en fon Confeil l'Arrêt rendu en
iceluy le it. Aouft 1675. par lequel fa Majcfté voulant favorablement ttaitter
les Maire , Echevins ^ bitans de la Ville de Bourges , les auroit moyçnant le

payement de la somme de v.ii^c raille livres & les deux fols pour livre ,
 qu'ils avoient volontairement offert, déchargé de la Taille faite fut aucuns
 d'eux , pour les Droits de Francs-Fiefs & nouveaux Aquests , Se des Taxes
 faites en consequence de l'Edit du Mois de Mars 1667. sur les Descendants
 de ceux qui avoient été Maires & Echevins de laditte Ville depuis l'année
 1600. pour être r'ntonus en la Noblesse à eux acquies par la Mairie ic
 Echevinage : Et sa Majesté étant l' . . . <juc sous prétexte dudit Arrêt, &:
 attendu qu'il porte expressément, que lesdits Maires, Echevins & Habitans
 seront maintenus gardes en tous leurs Privilèges , non obstant tous Edicts,
 Déclarations & Arrêts i Ceux qui ont été l'c qui font Maires & Echevins laditte
 Ville depuis l'année 1467. prétendent jouir du Privilège de Noblesse, quoytj
 .. .ul été révoqué généralement pour toutes les Villes qui en jouissoient, par
 ledit Edit du mois de Mars 1667. &c réduit aux seuls Maires d'icelles Villes
 , à l'exclusion d'Arrêt du 7. May .audit an, ce qui est fort à chu " : ^ ^diitans
 de laditt»- v .!; . l.cux; Taillables, qui en auroient fait diverses plaintes . . . té.
 A quoy étant nécessaire de remédier , oüy le rapport du S. Colbert
 Conseiller au Conseil Royal, Contrôleur général des Finances : Sa Majesté
 en son Conseil a ordonné & ordonne que l' . . . du mois de Mars ^67. &
 l'Arrêt du Conseil du 7. May audit an seront exécutés f. Il; , ' : * tenenr; ce
 faisant déclare n'avoir entendu comprendre dans l'Avis du 11 le Privilège de
 Noblesse prétendu par les Echevins de ladite Ville de Bourges » ordonne
 que l' . . . audit Arrêt du 7. May 1667, le seul Maire de ladite Ville & l' . . .
 jouissent ; . ^11 i'ivilege de la Noblesse j &: en conf' l'UC ceux qui ont en: i.i.
 <uvixis depuis ladite année 1567. jusqu'à présent, ou k iJans , seront
 imposés aux Rôles des Tailles de leurs demeures, &: aux Impositions de
 ladite Ville, suivant &: a proportion de leurs Facultés : Enjoint au S. Poncet
 Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Comni!'^ 'cparti pour
 l'exécution des Ordres de sa Majesté en la Généralité de Bourges, d' . . . d
 nuire à l'exécution du présent Arrêt, ensemble de le faire publier &
 enregistrer aux Greffes des Trésoriers de France , Elcction &: Hôpital Commun
 de ladite Ville de Bourges. Fait au Conseil d'Etat du Roy tenu à Versailles
 ce 18. jour d'Octobre 1678. Signé par Collation ,BEGHAMEIL.

The text on this page is estimated to be only 24.27% accurate

LIRE il h LOUI s pir la p'ict de Dieu Roy de francc &: de
Navtirre : A hôtrtf ktah &r î^câl Confciller en nos ConfeiU . Maître des
Requêtes ordinaire de notée Hôtel » Si Porti cet Commidàire départi pour
l'exécution de nos Ordres en la Généralité de Bou ^llut. Nous vous
niaiiûons Se ordonnons de tenir la main \ l'exécution de l'Arrcr , àoui >
hxttaii eft cy-attaché fous le Cantt<-fecl norre Chancellerie, ce jourd'huy
dom>c .en notre Cnnffit d'Etat; enfcmble de le faire [a: enrégiftrer aux
Gretfcs du Bureau -des Pir Elcâion &C Hôtel Commun de notre Ville de
Bourges. Commandons au premier iKXK Huilfier ou Sergent for ce requis j
de (ignifiet ledit Atrét à ceux qui ont été Echevins dchdite Ville depuis
l'année 1667. jufques à prcfent , ou leurs Defcendans, & a tous autres qu'il
appartiendra, à ce qu'ils n'ch prétendent caufe d'ignoratic\ Se fàirc pour
l'entière exécution d'iceluy , & de notie Edit du mois de Mars 1667. & Arrêt
de notrcdir Gonfcil du 7. Mav audit an , v mentionné, félon leur forme &
teneur, tous Cotnmandcrfjens, Sommations & autres Attes & Exploits
neceflâires, fans autre permilTion ; Et fera ajouté foy comme aux Originaux
1 aux Copies dudit Arrct &: des Prefentes collationées par l'utl Je nos amcs
Se féaux Confeillcts & Secrétaires , Car tel eft notre plaifif. Donne i
Vcrfâillc» le i8. iour d 0fkobrc l'an de grâce 1678. & de notre Règne le j5.
Signe par le Roy eû fon Confcil. BechameILiMylT// 1 AS PON CET DE
LA HIVIERE CHEVALIER COMTE D'ABLT S , CoHftilUr dtt Roy en fes
Ctnfeilf , Maître des Re(jucies crdtnaire de fon Hôtel, Prefident en jon
grand Confeil , & Commijf. départi four l'exec. de fes Ordres en la Cen. de
Bourges, VE U ledit Arrêt du Confeil d'Etat , Se la CommilTion fur icluy à
Nous adroffante. Nous Maître des Rcquctes &: CommilTaire fufdit,
ordonnons que ledit Aurêt dd Confcil fera exécuté félon fa forme &: teneur
j Se en confequence, qu'il fera lu, public U affiché aux lieux accoutumés ,
Se enregiftré aux Greftcs du Bureau des Finances; des Elcûions de cette
Généralité, & de l'Hôtel &: Maifon Commune de cette Ville de Bourges»
fiifons dcft'cnfcs à toutes perfonnes d'y contrevenir. Fait à Bourges ce
Novembre 1678. Ainfi fig.nc, PONCET DE LA RIVIERE. Et plus bas , par
mondit Seigneur, RoussiM. AU jourd'huy Samedy s. de Tiovemhre 1678. en
V Hôtel é- Magôn Commune de !a Ville Bourges , judicUiremeltt ^ fitr
devant Nous Maire & tchevins d'icetle yVarfh du Confit i Etat , &
Ccmiffienfur iceluy , du i8. Octobre dernier , a été lù dr publié^ ce

requérant le Prê[^]ireur des Affaires Communes de la Fille; ce fait , enregistré
e\^ Regifires du Greffe dudit Hiteldt ville , foar y avoir recours quand
be/oïn fera , dont ^cle. Signé , CLerJaJLT , Secrétaire ett Chefdudtt Hôtel
de Fille. De l'Année mil fiji cens Joixante-quinl[^]. Chapitré CLIV. ■ ■
PIERRE De IàCÎhAp[^]ellé Ecuyer Seigneur du Plelx , Confeiller du Roy[^] ,
Doyen , Doreur Regent ez Droits en iTJniverûté de Bourges , du Maire.
Porté il azur 1 la face d'argent , accompagnée de j. Etoilles d'or* i. 1. Ont été
continues Èchcvins Icfdots De Boiillon Se De Montreuil. A été clu &:
infallé à la Charge d'Echcvn au Quartier 4'Auroh , Pierre de l'Ecang Ecuyer
, neur de Montaboulin , Avocat en Parlement , porté d'azur au chevron d'or ,
accompagné de 3. Etoilles d'argent, i- i- celle de la pointe foùtcnuë de 1.
cœurs aboutiffatl* parla peinte l'un à l'autre, d'or. , a r - *i 1 j A auffi été élu
Se inllallé Echcvn au Qiiamcr de S. Prive , Paul Mafquin Marchand i porte
d'or à j. MaÛcs dç fable lices de gucules, pofées en fautoir. ,M. Claude de
Bief chevalier Seigneur de Mauhranchcs, Lieutenant General , fréda. qM.
dc, lxxvi. LE Sieur De Ia Chappelle continué Maire. Lcfdots ficurs De
l'Ecing Se Mafquin continuez. Le ficiir GralYct fleur de Favcray dc
ûouveau élu au Quartier de BourbonnoûxA aufl été élu au Quartier dc
fain< Sulpicc touffaints 0e la Rtfc Ecuyer , fieur ètXi

The text on this page is estimated to be only 24.16% accurate

«r» tî I O I R È DE BERRr, kaiayi Avocat en Parlement , bprte de gueules i l'Arbre de Rue d'or, l la Licotned'aK geot travcrfante fur le tronc de 1 aibre , 2 2. Etoilles de même en chef. C-JM". </<f Bref fréfieU. Zd N tmlfiMtien de ces deux derniers fut («fiée fâr Lettre de Cachet du Roy dont U teneur fuit, ^Oï à étt tletn VJjfemblée tenue le n. Septembre fârdevant M. De Biet Ueuientm gcnad. DE PAR I-E KO Y. CHERS & bien.gme\ , ajMt iti informé que dans U dernière EleiJion des Ednvint notre Fille de Bourges , les fartiditis & cahdts ont fait tomber le choix furie S Martin é- fur le S. De h Rue, dont Uge caduc à- Us infrmités ne luj permetent pas de vaquer a aité Charge, quamf les formes prefrUe s & accoutumées en pareiUes EUaions n'ont pas été obCeruL en la nutntere qu'elles l'auraient dû être. Nous voulons , pour remédier en ce qui [eFl fait en ctU contre Vufage , qne /ans avoir égard À ladite Ele^lion , vous receviez, dans le/dites Chirmd Ec^ tûsnt O-pour cette fois feulement, les fleurs Briquet & Mitterrant, que nous avons nomme" ^ ehoijîs , leur aele pour notre fervice, & leur fuffance pour fe bien aquitter de ces Emplois no^s tant également connus fi n'y faites fuite ^Cartel ffi notre plat fir. Donné à VerfJues ce 6 é-y^l^-^ct les Ma,re & Echev.ns de notre Ville de Bourses, ConJèiUers, Malfrats 6- Habitant iicelle , & cacheté du petit Cachet des Armes de fa Majefé. A kti inftallé en la Charge d Echevin au Quartier de S. Sulpice,Gafpara Briquet Ectyct S de ChiAay , pôte d azur a la bande d or. chargée de trois molettes de fable, accoftéc d'un CroilUnt d argent & d une chcvrc de même. A auflTi été inftallé Echevin au Quartier de faint Privé Jaques Charrier Ecuver Sieur dr Mitterrant, porte d argent au Cœur de gueules , accompagné de ,. Rofes de même au chef d azur charge de 5. Etoilles d or. ^"^^ qM. DC. LXXVII. L E 0 t T fleur De la Cha^pelle continué Maiw.' Lefdtts ficurs GralTct U De Briquet continues. Les Sictirs Hcyrault & Soumard de nouveau élus. i^t de Sict préjfd. c De l'uinnée mil fix cens foixante-dix^hmt. Chapitre CLV. L A u D E B E c « A u Ecuycr Sieur des Ruaux & de Colombes, Coofeiller du Ro^ au Bailliage & Siegc Prefidial de Bourges, élu Maire, porte comme cy - dcilus. ^ une Aigle de icmc. Ont été de nouveau élus Claude Barathon Ecuycr S. de Villeneuve, pour le OiiarnW deBoutbonnoux, porte dazur Ma rozc d'argent accompagnée de 3. Papillons d'or 1 Noble Etienne Gaudat S. de Mazieres &: Marchand , au Quartier de S. Sulpicc* norrr d'azur au

chevron d'or accompagné de z. Etoilles de même en chef fie d'un Ciene à
L.,r en* pointe, membre & becquée de fable, ^ "'gtm a, de Biet fréfja.

The text on this page is estimated to be only 28.97% accurate

L LIVRÉ jtSi cac. DC. LXXIX. EditS. Becuau continue Maire.
Lcfdits Sieurs Barathon &: Gaudal continues. La Sieurs De la Cluppelle des
Gozis , & Buffoti de la Breilille, élus tcHcviûS. UditSienr de Biel prijîda à
V AjftynbUe . *De l'Année mil Jîx cens quantrevings, C H A P I r K F. C L
V î. LEditS. Becuau concinuc NLiirc. Ont été continués Echcvins, Robert
De la Chappelle Seigneur des Gozis, Confcillcr du Roy , Receveur ancien
des Décimes de la Gencialitc de Bourges , aii Quartier d'AulOD, porte
comme cy-delUis. Louis Burtbn Sieur de la Brcitille, Confeillcr du Rov au
Bailliage de Berry & Siège Prefidial de Bourges , au Quartier de S.
Sulpicc,pottc de fable, au Lion d'argent , arme , lampade & couronne d'or. ,
Oncâufli été élus de nouveau Echeviûs, Henry Le Clerc Sieur du Moutet,
Avocat en Parlement ic au Sicgc PrcfiJial de Bourges, de prefent en la Ville
de Paris , au Qu.irtier de Bourbonnoux , porte d'argent à un rainceau de
palme de finople en bande, accofté de deux ombres de folcil de gueules ,
une en ciief & l'autre en pointe. Gilbert Gaudar S. du Pavillon & Marchand
Teinturier, porte comme cy-detâiBiti UM. dt B'ttt fYcfida, M. DC. LXXXL
TE. DIT ftcut B E c u A u continué Maire. _ Lcfdiw Sieurs Le Clerc &:
Gaudar continués Echcvins, Les Sieurs Simon ficur de Chancenay & Piget,
de nouveau élai, OJf. de Biet frifids. Sous ce MAirat le Fief de U Chtttfée à
erée^uh pst U Ville , o- Cllitelde Ville innsferi a» tAÏAit de Jaques. CttUT.
En/mit le Contraii d'AcquiJiti»», PÂI^DEVANT les Notaires à Paris
fouffigncs , fut prefent Meffire Jean Baptifte Colbert Chevalier Marquis de
Château - neuf fur Cher , Baron de Seaux &C âmes Lieux , Confeillcr du
Roy ordinaire en tous fes Confcils du Confcil Royal , Comnuadcur & Grand
Tre for i et de fes Ordres , Secrétaire d'Etat & de fcs Commandcmens ,
Coittollcur General de fcs Finances, Surintendant &: Ordonnateur General
de fes Bâiimens, Arts fie Manufactures de Fr.ince, demeurant à Paris en fon
Hotcl Rue neuve des (>etitt Champs , ParoilTede S. Euftachc .-lequel a
reconnu & confclfc avoir baillé , cédé &: délaiflc par ces pfcenies à Titre
de Cens perpétuel & irrévocable , &: promet garentir de tous troubles hc
empêchemens généralement qiielconques : Aux Bourgeois &: Habitant de
ia Vjile de Bourges, ce acceptant pour eux & leurs SuccelTcurs Hupucs
Bcngy Ecuyer Seigneur cicNuizement &: Vizy , Confeillcr du Roy ,
Licuten.mt Crimmcl au Bailliage ic Sicgc Prefidial de ladite Ville, y
demeurant , crant de prefent à Paris logé Rue de L Harpe, en la Maifon qui

a pour Enfeigiie l'Arbalcfte , ParoilVc de S. Ccime , à ce prefent , au nom
&S corume Procureur de Claude Becuau Ecuyr Sieur deS Ruaux & de
Colombes, Confeillcr du Roy au Bailliage & Sicge Prdidial dadit Bourges ,
Maire , Henry Le Clerc i du Moutet, Avocat en Parlement HC audit Siège,
Gilbert Gaudar S. dj Pavillon^ LoUis. Simon Sicur de Chancenay,
Confeillcr du Roy audit Siège Prefidial , & Pierre Pigct , Ecuyr de Gapclou
, Echcvins dudit Bourges, d'eux fondé de Procuration paffée de: Barthclcmv
C.lcr jauU Notaire Royal en Berry , rclidnt audit Bourges , & Secrcuirc en
de l'Hoccl & Maifon Commune dudit Bourges, le Vingt - quatrième jour du
prcfenc faice en vertu du pouvoir à eux donné par les Sieurs Conf illers
rrente-dcux no-' s Bourgeois Si Habitans de ladire Ville, par Acte
d'AlVcmblée du 14. Février léSn aiii qu'il c(î apparu par l'expédition en
Papier de ladite Procuration , demeurée jointe ^ ia minute des Prcfentcs,
pour y avoir recours & ctrc aanfcrite en fin des Expéditions qtii K K 11] I

r à fâ ff I S TO / KE DE 3 £ RRT, en feront dclivrces , aprcz avoir
«ce paraphé dcfdiccs Parties , & \ leur rcquifitiondcfcic} Nucaircs
foufTigncz i pour IcfcjUels Sieurs ruffiomnicz efclics noms, ledit Sieur
Bengy audit nom promet &: s'oblige faire ratifier ccfdites Prefentes , &i
l'entretcnchient d'iccllci, les faire obliger d'abondant & en fournir Atlc
valable audit Seigneur Colbert , en fondit Hotel à Parisou au Porteur, dans
un mois prochain , à peine de tous dépens, dommages & intérêts , fans que
le dcfaut dudit Aâc prejudicie àccfdites prefentes t nyquecette exception le
difpenfe d'en faire le fournifTement i le Fief de la Chaurtcc , autrement
appelé l'Hôtel de Jaques-Cccur, &: l'Hôtel dcLimoges,avec routes leurs
appartenances &: dépendances, le tout fçis en ladite Ville de Bourges,
Paroifle de S. Ouftrillct, tenant d'une part par le devant du côté de l'Orientà
la grande rue appelée Jaques-Caur,par le derrière du cocc du couchant à la
grande rue des Arenncs ;&les Logis des Héritiers delà Veuve Gorjon
Léonard de la Rivière , le heur Corbin Des Chaumes &: les Sieurs Lebas &
Alexandre; du côté du Midy, les Logis du Sieur Augier ; &: du Septentrion
du côté de la rucjaqucjCœur , le Logis dudit Sieur Bengy , ic du côté de la
rue des Arcnnes , ccluy du ûenr le Large de Paraf'l'ay -, Lcfditi Hôtels ainfi
qu'ils fe pourfuivent & comportent fans en rien excepter ny retenir que la
Seigneurie dircdlc fur Icfdits Hôtels & les mouvances Se Ar* ricre-ficfs en
dependans , qui demeurent unis &: incorporez audit Marquifat, audcfirdci
Lettres Patentes do Roy , obtenues par ledit Seigneur , portant eicdion de
ladite Tcftfe Se Seigneuricde Château-neuf en Marquifat, données à
Verfaillesau mois de May audit an 1681. Signées LOUIS» & fur le rcply ,
par leRoy , Phelippbaur , & fcellées du grand Sceau de cire verte ;
Regiftréesoii befoma été, lefdites Lettres portant amortilVcmcnt defdits
Fiefs, fans être obligé par Icfdits Aqucreurs de payer aucune Finance ,
indehinnié^ ny prendre de nouvelles Lettres en confequencce du prefent
Contraû ; &: encore à la rcfervd de deux Arpens de Prez , fçis en la Prairie
de Moulonprcz ladite Ville de Boorgcsç Lefdits Hôtels de Jaques Cceur &:
de Limoges adjugez audit Seigneur avec ladite Terre Se Seigneurie de
Chiteau-neuf, fes appartenances &: dépendances , par décret des Requêtes
du Palais , du treizième May 1679. fait fur Mefllrc Charles de l'Aubefpinc,
pour defdits Hôtels , leurs appartenances & dépendances , joiir , faire &
difpofer par lefdics Bourgeois Se Habitans de ladite Ville de Bourges &c
leurs SuccelTeurs , comme de chofè leur appartenante au moyen des

Prefentes , jk Commencer de eejour. Ce Bail àCens, Cef* fion &
 DelailTement faits , à \z Cîurge que lefdits Hôtels feront & demeureront à
 toa;ours mouvans , dcpndans en laCenfive dudit Marquifat de Chiteau-
 neuf , &: chargez d'un E cud'oT fol pour chacunan, valant y. livres 14. fols
 de la nature du Cens qui fe paye avi Roy fuivanc la Coutume de Berry,
 payable audit Château dudit Château -neuf, par les Maite &:Echevins de
 ladite Ville , par les Bourgeoi\$&: Habitans d'iclle, ainfi que ledit fleur
 Bengy audit nom les y oblige , ez mains du Receveur General d'iceluy: au
 jour &c Fête de faint Jean Baptifte, dont la première année de payement
 cchera i pareil jour de la prefente année , & ainG continuer a perpétuité.
 Plus de fournir &: prcfenter andit Seigncor par lefdits Maire &:Echevins
 pour lefdits Bourgeois & Habitans à chaque mur. don de Maire de ladite
 Ville de Bourges de quatre en quatre ans , une Médaille d'argent de valeur
 de dixliv. fur l'un des cotez de laquelle y aura les Armes des Seigneurs
 Marquis dudit Château-neuf , & de l'autrcles Armes de ladite Ville , avec
 l'Infcription du nom dud:t Sci^cur Marquis de Château-neuf d'un côté , Se
 celui du Maire qui entrera en Charge avec l'année de l'auttcôté , & outre
 moyennant la fommc de jjoco livres de deniers d'entrée, fur laquelle fomrae
 ledit Seigneur confclTc avoir reçu duditSicur Benpy audit nom qui luya
 baillé & payé comtant , & délivré prefens les Nouires foufflçncz , en Louii
 d'argent & Monnoyc ayant cours, celle de iiooo. liv. dont ledit Seigneur le
 contentc,& les iiooo. liv. rcftans , ledit ficur Bengy audit nom promet Se
 s'oblige les bailler Se payer audit SeigneoT, en fon Hôtel à Paris ou au
 Porteur des Prefentes , en deux termes Se paycmens égaux, dont le premier
 fe fera d'huy en un an , & le fécond d'un an aprez, le tout prochain, fans
 aucuns intérêts pendant ledit tcms ; mais au lieu d'iceux joUira ledit
 Seigneur , favoir, pendant ladite première année des deux tiers , &: pendant
 la dernière d'un ricrsdes Loyers d'iceux , fuivant le Bail qui en a été fait ,
 aufquels payemens Irfdics Hotels, leurs appartenances & dcpndances font
 & demeurent par Privilège & hypoteqae fpecial , art'.-Llcz Se obligez , &
 généralement tous Sc chacuns les autres biens, meubles SC immeubles ,
 prefens &: à venir ^lefdits Bourgeois Se Habitans, que ledit fieur Bengv
 aadic nom en a pareillement chargez , sfF-aez Se hypotcque'z , fans que
 Tnnedfdites Obligations déroge à l'autre ; Se a ledit Seigneur prefentement
 délivre audit Sieur Bengy audic nom , l'Extrait dudit Décret Se defdites
 Lettres Parentes , dont il fe contente , trnnfportanj ledit Seigneur aafdic
 Bourgeois A: Habitans tous les droits de propriccc , rclciudans À

The text on this page is estimated to be only 12.70% accurate

LIVRE / i recifoires qu a a fur Icfidits Hin^^^ defuiffanc à leur profit, toutoif oinls « foientGUu & m.s en bonne poilefliou Sc raifmr.pxr qui & a.nû qu'il appartiendra; comtuuanî a cccic fan fon Procureur irrévocable Je Porccur des Prcicntcs , U.y don - ■ j ' " fcite,artout cc qui fçraneccaairc, IL pour rexccution des Prcilnres c. . . r.cc. Ir! ^- " iwua i-vctc» UL- julucc recenairrs, ce. :s parlant a leurs perfonnes , nonobltantcoMtes inucations, prt chacun en droïc foy , ledit (icur B.-ngy îudic nom^ renonçant iſc. F au ' :! dudit Seigneur, l'an m»! lix cens quatre- vin^tVdel,K, Je rrcnticfl^rW de lan?ic; . midy, &ont ligne avec Icftiirs Notaires fouflignci en la Minute dcmeurcca Noel deBcauvais, l'un dcilffis Notaires. Signe, MOUFLE &: DE BEAU VAIS, EKfttte ét an ControB de Baïl à titre de Cens Jait f/trMeffire Je^,, 'sar'^ M^rffHU de Chatc4H.neufJitr.chtr, B»ren^e Seaux & Attire, JiuiX . B4,re en to»: (es Cor, fais du ConJcU Royd . Commandeur & Cra«d Irejlrier dei Utre d'Et*to- <lxJaCt>mm»ndcmens, Contrèieur r; 'de fet Finances , S,,rinic»UaHt & or^ doHHJtear General de Jes Bâtiment, Arts & Man.y.. ..u ..s de Frétée- au^ f. • ■ L; IMS de U Ville de Bourges , d0 Fief de U Chauſſie , autrement apydli l\ & PHitel de Limons ,fçis en laditt Ville , aux (hlrges j contenui , & eutte ru. " ""7' ^""^rs dentrie , fui Usuelle ledit Sei,,.enr.C,tU , - reeê celle eion^e milUires , le furplits rnant,wl à vinp.deux, Us deux termes portc\jMdiî Contrdî^fJjJi furdivant Moujlc& de lu... ,le trente janvier mil Ji.x cens tjiutrc vin^ts.deux , dtiitt la Minute efi valu LUS ^Jçatdeux ^tt tances» dtnt U teneur enfuit, LEdic Seigneur Colbert nommé &: qualifié au Contrat cy- devant , & des ^ cent, a reconnu Il confcſc avoir eu &c reçu drfditsſieurs Mauc &: Ecbevin^ le de Bourges , par Icj tnains dudit Lauvray nomme en l'Adc d'Appotr cv-u icnt, qui luy a baille, compté &: délivré . en Louis d'or, Louis d'argent & M. bon , prefcailcsNouircs foufligacz, la Tomme d'onie mil livres pour !c fco . I.cu le 30 Janvier , de ladite lommc de ,3000. livres prix de la Vente , fai^-^ par V gcur aux Bpurgeois &:,Hab.tans de ladite V,llc, du Fief de la Cluulice am moT'A .'M uiucsCocur 4: l 'H occl de Limoges fcis en la Ville de Bjur.rcj n^r J , -lie lommc d'onrc mil Irvtes ledit Seigneur le (mit - ' toc Icidits Sieurs Maire & Echcvini , Iclaits Bourgeois & . «judicc pudif Seigneur dcfdks nooo. livres tcûans dues defdites ^po. Ute aparcillo jour trentième Janvier de lanncc prochaine 16554. poir confrtvc en Tes droits , hypoti.cques & privilèges i déclarant ledit Lay ^v lu Maire &

Echcvins, qu'en ladite forame de iiooo. livres est conti - - celle ^ ^- ' ■ ^ ^
 .jo^; Jjvres dç, denien d'Henry Labbr , Lcuyer Se: nrrr d*, ...np-jiau., ,
 eonfcUcr du Roy au bailliage &: Sicgc Pief.dial de 'Bourges f., oit;- -
 «Hft,. livres pour laquelle luy . été fait Vente Adjudication par k fdits (1 -urs
 M.irr hciCTins , de l^acn Hoccl.de Ville de Boiugcs , par Décret ûir parde"
 v)r 4 r\$ aiitccs jours fuivans uiu looo livres dwdeniers d'Anne le Larg 'F * •
 loue, viv.int Ecuyct.Gonfciller du Roy audit Prclidial. &: d Am' ,. ;^nryCh.
 !' - ! . : .r-, ^ ViUatte ,fii(%nt moitié de cdic de •.•.livres, pour Uq. . ,c Vente
 &: Adjudi r.: 1 aec d une Maifon ûxc &: joignante l'Ecole de Droit dudit
 Bourges ; en . Ad)ud]c.u;onj . ^ fuivant l'Arrêt du Coufeil d'Ewc , du 14.
 Mars audit in 1681. qt|t •1" 1 U-niors proven ' Vente dcfdit^ ûncicxi Hôtel
 de Ville &: Maifof>, ^ 't^ployczau, n- JM•i ^^;-H^ccl^ de JaquesCarur& Li-
 c^.,- lA prclentcDedarationcllainf. , c que ledit licuc Labbc L f< Veuves
 Bourd4louc irChanullard demeurent lubrogcs au lieu place, drpirs hv-
 privilèges du <- (' .it &: cofcncy lad.' i^ritionXir ' • raudic, rcftitution i ' te
 que t . pour n\iVoir lieu q . . , ^ uclldits noQo. livres a iuy deucs de rcHt; ,
 comiic dit crt, entendantic . h H;

àSif. HISTOIRE LE JBERRĪ, oiers puremehc A£ firaplemenc
comme de Tes biens originaires» 6c ninst]tt'au fujctde ladicd Subrogation
ledit fleur Labbc &: Veuves Boutdaloub ôc Chamillard puiiicnc pteccndce
au* cunc concurrence. Faic Se pafTccn l'Hoccl dudid Seigneur, l'an mil lix
cens quatre vingts* crois k le vinge-cinq Février , & ont ligne. Colbert
,Lauvray,Plastilr & di B fi A u Y A 1 s- £c au dcfTous cfl écrit. ET le vingt-
neuf jour de Mars aprez midy , i68y. cft comparu haute &: puiffiànte Dame,
Dame Marie Cbaron , veuve dudit Seigneur Colbert , nommé qualiHé au
Conirad cy-devant &c des autres parts écrit , demeurante à Paris en Ton
Hôtel rue des Petits Champs, Paroiflc Saint Euftachc , tant en fon nom à
caufe de la Communauté de Biens qui acte entre ledit dcft'unt Seigneur Ion
Epoux elle, que comme le faifant forte deMcilcigncuts letirsEnfans Majeurs
ôc Mineurs , laquelle aconfclfc avoir eu Se reçu dcfdits ficurs Maire,
Echevins Se Habitans de Bourges , par les mains de Maître Pierre Batillot,
Bourgeois de Paris , y demeurant rue Coquillaire> ParoilTc de faint
Euftachc, à ce pre(cnt, qui luy a baillé , payé , compté , &: délivré en Loiiis
d'or , d'argent &: autre Monnoyc , le tout bon, prefens les Notaires
fourtlgnez , la fommt de ii000. livres faifant le troilicinc 6c dernier
payement échu dez le 30. Janvier de l'année dcmicre i6iJ4. dejjoôo. liv. ptn
de la Vente faite par ledit Seigneur Colbert aufdits Bourgeois Se Hjbbitans de
Bourges , du Fief de la ChaulTcc , autrement l'Hôtel de Jaques-Cœur Se de
l'Hôtel de Limt gcs , f^is en la Ville de Bourges, par ledit Conttaâ des autres
parts , de laquelle femme de ii000- livres ladictd Dame cfdits noms fe
contente, & en a quitte & quinc Icfdiis Bourgeois , Habitans Se tous autres ,
déclarant ledit (leur Batillot pour Icfdits Bourgeois &: Habitans qu'en ladite
fomme de ii000. livres cft entrée celle de de ^081. livres, favoir^oSz. livres
des dcnierj dudid ficut de Clump-grand, &: nommé en la Quittance devant
écrite, faifans l'autre moitié dcfdits livres qu'il devoit , pour laquelle luy a
été fait Vente &: Adjudication pat Icfdits Bourgeois Se Habitans , dudit
ancien Hôtel de Ville de Bourges , & 1000. livr. des deniers de ladite Veuve
Dame Anne le Large &; Dame Bourdalouc , nommées en ladite QuittaiKC ,
reliant de looo. livres, pour laquelle leur a pareillement été fait Vente &:
Adjudication d'une Maifon fçific & joignant proche lefdites Ecoles de Droit
dudit Bourges, ainfi qu'il cft porté en ladite Quittance;cn confequenc
dcfquelles Adjudications , Se fuivanc Jedit Arrêt du Confcil d'Etat du 14.
May audit an 1581- la prc fente Déclaration e(t ainfi faitc,&auii à l'effet

que ledit sieur Labbe & lefdites Large & Bourdalouc dcraeorans
subrogésaulieu & placcdroics .hypothèques & privilèges de Me Colberr,
quia fait&con- , fenty ladite subrogation, fur larcquisition dudit sieur
Batillot audit nom, fans aucune garendie , restitution de deniers , ny recours
aucuns en quelque forre Se manière que foit , promettant , obligeant, &c.
Fait Se pafic à Paris en l'Hôtel de ladite Dame dcjà déclarée, les an Se jour
fufdits ,&:ont ligné, Ainfifignc ,M.Charon, Batillot, Bodouin Se de
Beauvais , avec paraphe en la Minute des Prefentes , cnfuite dudit Contraû
de B j Cens , cy-devant mentionné , le tout étant en la poficflion dudit
Beauvais Notaire. A' fignc , Bodouin &: de Beauvais, avec paraphe. De
t'jinnee mil Jix cens quatrevingtS'deux, Chapitre, CLVIL AU j o u R d' H u
Y 19. jour de Juin 1682. jour Se fctc de S. Pierre & S. Paul , à l'A ffeubléc
de Meffieurs les Maire Se Echevins i Officiers de quelques Cpnfeillers de
Ville , faite S£ tenue en l'Hôtel &: Maifon Commurte de cette Ville de
Bourges, Monficnr Mre Claude De Biet Chevalier Seigneur de
MauUranchcs, Conflicier du Roy en Tes Confcils , Lieutenant General au
Sicgc Prefidial de Bourges, Prefidnt à ladite AfTrmblce, ayant fait
l'ouverrure d'icelle, Monficur Bccuau Maire de ladite Ville luy reprefema i
tous Mcffieurs de rAUcmbléc qu'ils ne pouvoient pas procéder à la
nomination d'un nouveau Maire Se deux Echevins , au fujetque rAlTemblée
n'étoit pas complctc , donc il falloit informer le Roy -, fur Icfquelles
remontrances Mcffieurs les Gens du Roy donnèrent leur avis à ce que fa
Majcfté feroit informée de ce qu'il n'auroit pas été procédé à l'Elcdion,d'un
nouveau Maire Se de deux Echevins . \ caufe de r.ïbfence de la plus grande
partie des Confeillers de Ville , en fuite de quoy mondit ficiir le Lieutenant
General » Mcffieurslcs Maire Se Echevins , Officiers Se Confeillers de
Ville fc retirèrent , de quoy niondit sieur le Lieutenant General Se mcfdits
fieurs Maire Se Echevins drelfcrent leurs procès

The text on this page is estimated to be only 29.94% accurate

LIVRE III^e Procès Verbaux, qu'ils envoyèrent séparément au Roy & à M. le Prince de 5 Gouverneur de cette Province: Surquoy le 14. Juillet dernier Ordonnance de PatuLs i^oioic intervenue au Conseil Royal tenu à Verfailles, par Uqacllc fa Majesté auro^r "permis aux Maire, Echevins & Habitans de se rall'embler le.aéi dudit mois de Juillet ifiSi. dont la teneur s'enfuit, ensembc de la Lettre de M. toH>ert de Croifly écrite de Iles lédit jour 14. Iiiillcc, à M. le Lieutenant General de Boufges D E P A R JLE RO Y. \SV H ce f«* d été reprerfenté k fa Majesté par les Ūa'm ^ Echeyîns, ^ il[^]/4ijs de Entras, qu'en V AjftmUée cont oquét le 29. luin \pour V F.lc^{ic}n nouveaux 0^{ic}iers,m«~ nUffaux de ladite Ville, il ne s'yftw't pM Itouvé fitmhr\ fuffifakt de ncminateurs, (ju[^]tl fenit necejfaire qu'il luy plût fur ce permettre de se r.ijfimbltr de nouxcâu pour procéder à ifdite Ek' liêM en la ruaniere accoutumée, & * tel jour quil luy plaira leur accorder à cet effet, fa ^jefié t permis dr permet aufdits Maire, Echevins & Habitants dt Je rijferul^{tr} le 26. de ce mois pour frtctder ^foit que ceux qui y doivent afjijler foient prefens, ou qu'ayant été convoquez, tn la forme onUnaire, ils n'ayent pas voulu comparaître à l'E/iifion d'un nouirau M.iirt (-r de deux F.chevins dt ladite ftUe de Bourges, ainji que les années précédentes, Q- fans toutefois que la pttftnte Ordoiu nonce pitijfe être tirée à confequence pour l'avenir. Fait à yerjaitlei te i[^]j.. jwr dé iui'let lôSjfi Sifflé, L ouïs. Et plus ^4tf,CoLBKRT- & feelé. A Verfaillet ce)4. Juillet i£8t. Iyi[^]onficur[^] J[^]onficur De 'Bwt Confeillcr du Roy, L'Acutenant (jcnral fu Siège Preftdial de Bourges » à Bourges. Et à coté, DE CROISSY. ^V[^] oNSIBZ/R, 3' ""^"" ""^""^ 1""^ f^"" ""^""^i[^]r[^]à,*^^ l'Ordre de fa Mate (lé pour procéder à la convocation de Bourges, cr vous ajfurer que je Juis, Mt>nf/ear, Votre tris - humble & très- affecUonné ferviteur, C Q L B E R T D E C R Ô I S S Y.' ET le itf. dudic mois de Juillet 1[^]81. hçurc de neuf du matia » qⁱ exécution de laditt Oidonnanc, Convocation ayant été faite en l'Hotcl S[^]Mai/on Commune de cêtre Ville, de l'Ordonnance de mondit fieur le Lieutenant gênerai de Bourges, de Mcflicurs les Maire &: Echvins, Officiers &: Confcillers de Ville, pour procéder à l'Elcdion d'un nouveau Maire & de deux Echevins, Monfieur le Lieutenant General reprcfenta à Mcflicurs (ic rAfTemblec que Monlieur le Gouverneur luy avoit fait l honneut de luy écrire les intentions du Roy fut les'fujets les plus capables pour remplir les Charges de Maire &:Ectift. tins de cette Ville, qui ctoient

fçavoir le S. Chenu Confciller du Roy au Siège Prcftdiaf dndii Bourges pour Maire , &: les Sieurs Chareton &: Guillot pour Echevins cz Quartiers deBoarbonnoux & de S. Sulpicc , &: qu'Us dévoient nommer en conformité dcfdics Ordres j nonobftant lefquelles remontrances, la plus grande partie de rAircmblcc ne voulant point du S. Chenu , donna fon fuftVagc pour remplit le Mairat à mondit (leur de Bict Lieutenant General, quoy qu'il leur reprefentât que la nomination qu'ils faifoient de fa pcrfonnc pour le Mairat étoit contre les Ordres du Roy , qui leur avoit fait favoit fes inrentioDS par MonGcur le Gouverneur , qu'il en informeroit fa Majcfté , qu'il exhortait Mef6eurs de l'Anfemblce qui reftoient à nommer, de faire choix dcfdics Sieurs Chenu pour le Mairat, Chareton & Guillot pour Echevins, &quoy qu'on ne voulût abfolument point du S. Chenu, & qu'il n'i'it que tres-peu de voix, néanmoins M. le Lieutenant General conclut à ce que fuivant l'avis de Mcffieurs les Gens du Roy ledit S. Chenu dcmeur.tt pour Maire, & le S. Chareton pout ^chevin au Quartier de Bourbonnoux , 8c à l'infant ordonna qu'ils feroient mandez pour prêter ferment, ce qui fut fait fur l'heure; Icfquels crans venus audit Hôtel de Ville, ont déclaré qu'ils acccptoient la nomination faite de leurs perfonnes aufdites Charges , promis & juré de s'en acquirer dignement pout le fervice du Roy & foulagement des Citoyens de cette Ville, & ont déclaré Icfdits fieurs Chenu & Chareton qu'ils veulent Se entendent vivre noblement j'pdur joilir des Privilèges de NoblcflTe, Fraiïv chifes, Libertés & Exemptions accordés parles Roys aux Maires & Echevins de ladite Ville , même de la qualité qui leur eil duc en confequence defdits Privilèges , fçavoir audit ficut Chenu d'Ècuyer, pour avoir exercé la Charge d'Echevin de certcditte Ville ez années 1669. S£ 1670. & pour avoir été inftalle en la Charge de Maire ; & audit S. Chareron pour avoir été inftalle en la Charge d'Echevin , lequel a dccUrc que fon intention eft de vivre noblement pour joiirir fous le bon plaifir du Roy dcfdics Privilèges de Noblclle^Fran-,^ chifes, Libertés & Exemptions , même confirimés de teais à autre par les Rôys foui

The text on this page is estimated to be only 28.78% accurate

9 à 66 H/STOIRÉ DE BERT, procftscion 6ti il y auroit aucuns Arrêts contraires aufdits Privilèges de fe potirvoir contre « 6c dcz à pcfenc déclare qu'en cas qu'aucuns ayeot été rendus , qu'il cil cppofofancà ^ur exécution* Et comme Sire Pierre Rbze Marchand avoit beaucoup plus de vôiX que le ^, S. Guillot } M. le Li^'utenant General, par l'avis de Mcflîeurs les Gens du Roy , voyant que ia nomination dudit Roze étoïc contre les Ordres du Roy , qui s'ctoît expliqué pat i'organc de M. le Gouverneur en faveur dudit S. Guillot , ordonna que Icïdics Sieuts Guillot Se Roze Ce pourvoiroient fur la pcfente conteftation pardcvant fa Majcfté , Se que jufques à ce le S- Gaudar demeurcroit en charge. Siirquoy feroit intervenu Lettre du Roy, accompagnée de celle de l^ . ,C(Ubert de Croilfy, dcfqucMes la teneur s'enfuit. DEPARLEROY. CH E R s & bien - 4W<^, ayant été informé tjuedatis U dirniere Afflmblée ifui s' (fi temt en exécution de nos Ordres le 26. de ce nms four l'Blection des Maire & Ecbevins de né* tre Vide de Bourges , // s'eft encore fait flufieurs briques & cabales ejui ont apporté 'de nouveaux troubles au choix des perfinnes let plus capables d exercer lefdites Chgtges } & qu'enore que le S, Chenn ait été nommé pour Maire par aucuns de/dits Habitans , & le S. Chareton pour Ethti it» , néanmoins ilfe /croit formé ejuelque contejlation fur la féconde Place d*Echevin j A efuoy étant ne. cejfjire de remédier incejfamment pour le bien de notre fervi ce . Nous avons confirmé ladite BU. ttion de [dit s Sieurs chenu & charcion ; à" fur le rapport qui Nous a été fait que le S. GuiUot 4■ toutes les qualités requifes pour bien remplir la place de fécond Echevin , nous voulons votu^ mandons que pour cette fois tir [ans tirer à eonfequence vous ayt\^akjji à recevoir ledit Guillot k ladite Char^ d' EcheviA ^ pour conjointement avec lefdits Chenit châreton en faite les fondions fans aucun empêchement , leur T^le pour notre fetvice & leur fupfance pour fe bien acquiter de tet emplois jfous étant également connus ,fi n'y faites faute , Car tel rfi notre plaifir. Donné àVer/êtU. les le jo. de Juillet 16 Si. Si^é , L O U I S , Et plus bM, C o l b e r t. & fieli. A Vcrfailles ce jo Juillet \6tu \A %^onfieur Bict (^onjèiller dn eir Lieutenant Çcnral au Siège Prefdial À Bourges. MOnfieur: Comme tes intentions du Roy vous font ajfe^^expliquéet , & aux Maire, Echevin é- ffabiians de la Ville de Bourges^ par fa Lettre de Cachet cy. jointe , il ne me refie à vom ' . de les faire exécuter incejfamment ; & quen cas qu'il s'y rencontre des oppofhions

ou dif. ficultez. de U part d' aucuns defdits Habitans j vous m'en donvre[^]
auffuôt avis [^] afin que Si Jiajtflé faffe punir leur defobéijfance. 'f fuis
Monfteur , Votre très ■ humble & obéijfant Serviteur, COLBERT DE
CROISSY. ET le y. du mois d'Août de ladite année 1681. en eonfequence de
la Lettre du Roy cy-delïus tranfcrite, Monfieur le Lieutenant General de
Bourges , affifté de Maître Pierre Evezard fon Greffier, fe feroit tranfporté
en l'Hotel & Maifon Commune de ctte Ville , où étant il auroit mandé ledit
ficur Chenu Confeiller du Roy au Siège Prcfidial de Bourges ; En prefence
duquel hL de tous les Alliftans il fit faire IccVurc de ladite Lettre du Roy
confirmative de fon Election à la Charge de Maire ; lequel de nouveau il
infalla en icellc. LE 6. jour dudit mois d'Août t68i. a été infallé en la
Charge de Maire André Chenu Ecuyet Seigneur desMaifons neuves ,
Confeiller du Roy au Bailliage fie Siège Prcfidial de Bourges: porte comme
dcflTus. Ont été continuez lefdits fleurs Loiiis Simon &: Pierre Pigct. A été
éleù & infallé en la Charge d' Echevin au Quartier de Bourbonnoux ijoble
Jcaàt Chareton fieut de Lillou &: deSinay : porte d'or au chevron de gueules
furmonté d'une tetc de More /accompagné de 3. boutons de chardon de
gueules , tiges Se feuillés de Cnople. 1. 1. Comme aurti a été infallé en la
Charge d'Echevin au Quartier de Saint Sulpice noble Éfticnnc Guillot
Marchand : porte d'azur au chevron, accompagné de 3. bezans d'argent, x. i

.

The text on this page is estimated to be only 19.02% accurate

M. D C. LXXXIII. E » 1 T fleur Cienu contirtuc Maire. , Lefdicts
ficursjcati Charcton 5c Etienne Cuilloc continuczi , Ont ct6 cleûs noble Jean
Deciflc & MaÎEtc Etienne Couftuncr. Ledit S. Biet frtfidx en l'Àjêniblée. L
De l'isAnnée mil fis; cens quatrevingts-^ifatre. Chapitre CLVIII. LE i> 1 T
l.r ur Andb. t' C H E tî u , contintic Maire. Ont été continViÀt Noblejcah
DecifTclicur des Baratins, Avocat en Parleracnr l pour le Quartier d' Au ron
, porte d'argent nu chevron de fable accompagne de i. Etoilles de gueules en
chef d'une merlcitc de fable en pointe- foute nue d'un aoidâuc dcgueulest
Maicrc Etienne Couftnrict S. de l'Etandray » Dodear & Profcflcur en
Médecine , pour le Quartier de S. Privé, pMtc d'argent^ la foy au naturel
tenant deux rainceauxdc laurier de linoplc,accomp3gnccdcdux Etoilles
d'azur en chef Si d'untroilVant demcraccn pointeOnc ère élus de nouveau
Noble Giibert Ragucau CohfcUler du Roy , Maître des Eaux & Forets de
Berry à Bourges, licur des Bouleaux, pour le Quartier de Bputbon^ux ,
porte comme cy devant. . * , Noble Jean Toubcau Prévôt des Marchands 4d
îiJîprimcur - ^i^ire du'Roy àÈdurgcs, pour le Quartier de Saint Sulpice,
porte d'azur a la f^t'e d'argent , chargée de'}. Ro?cs de gueules
accompagnée de j. bâtons noUcux d'or, 2.. 1. au foleil de même au point
diibnncur* \Jlt. Siet ^réfidd 4 ti^jfcmbUe^ M. DC. LXXXV. T EditS. Chenu
continué Maire. P j Ont été continues Icfdicts Sieurs Ragucau &: Toubcau.
Ont été élus mflallés de nouveau Pierre Dçlaid &: Pierre Ragucau
AvoéaÇy* Ledit ficHT dt Sitt fréfula. Cette année le peur Toubcau mourut à
paris oit il (toit Député de la Ville ^dans le tons qu'il V cditoitfon retour à
Bourgs ^ ou il ctoit attendu avec impatimce du peuple ijui fe dishofoitde lui
l trquer fâ joye & fa re(onno/Jfance de toutes tes feinet tjuil axoit prijes
pouf terminer une de la dernière confetjuence pour la Ville contre le
Fermier des Aydes ; mais tous ces cm' ,Hjjcmens de le recevoir avec
applaudi (ftment y furent chan^T^en des Services folemnels , que les
'immunauteljirent faire pour le falut de fon Ame. Il eft enterré à S, 'Jaques
de la Boucherie, comme i l» connoitra par l'Epitaphc^ que Inyf.tU, Vir.jfon
des Kiolles Avocat en Parlement ,Jon bon amji, E P I T A P H I U M. STA
yiATOK, Hic, Cir Afanes njenerare Jepultos^ Lutetia Tarijiorum , in
'BAftlictî S. Jucobi à Lanicna. JOAMNES TOVBEAV mufuuf , inter
Typo^itphos CdeberrimHS , Mctxatorum Judex ^ 'Trtetor non Jcmel ,
etc^uipimus .•' Jpjs inter Doclos Soiptis clarifintt^i : Urbis Mdilis

liziUntij^intuii kAcI ajjerenda, Ciuitatis ipfius jura ac '^Triiile^ta Leratut
fortunatiBimHS'

z6t HISTOIRE DE BERKT, Dum Tartam Jùis Uboribus ac curis
 yiehriam ff\itulaturj Rccitum ad Sttos mcditatur, omnihus pratipintMS :
 pleuritide jubita correptus, Sacramentijijue Ecclesta pie ac devotè munitus ;
 in Cœlum audji ovans rapitur, ToJhiMè IÇAlendasjulii ji^nno Domini i6gf.
 MtAtis /7. Ltdit S. Tûulieju étant décédé, fnt //« dr nommé en f* pUce
 Pierre Dudanjon Mmhand en cette Ville y en CAjfembtêc du ji, de Juillet
 i6Ss. en cçnfciijMence des Lettres de Cachet d» Roy du 24. dn mime mois.
 ^De L'Année mil fix cens (quatre 'vt/igt s -Jix. Chapitre CLIX. GERmain
 Lbl.a r g e Ecuyr s. de Villainc , Avocat en Parlement , Doñleur cz Droits ,
 Aggrege en l'Univerfite de cette Ville , natif de cette Ville, &: Pctic - Fils de
 Gilbert Leiargc Lieutenant General à Dun-le-roy, clcû Maire Ont été
 continués Echevins , Noble Pierre Dclard S. de» Roches , Avocat eu
 ParlcIhent , pour le Quartier d'Auron , porte de gueules à la Grue en
 fentinelle d'argent fur un tertre de finoplc, ayant dans fon bec un fctu
 travcrfani un croitTanc d'argent , Se une Eioille d'or en pointe. Noble Pierre
 Ragueau ficur de la Brofle , Avocat en Parlement &: de la Ville, pour le
 Quartier de S. Privé, porte d'azur au chevron onde d'argent à deux rats
 pallans de fable fur iccluy , accompagnés de 3. Etoilles d'argent en chef, &
 d'une quatrième de même en pointe \ qui font les Armes des anciennes
 Familles des Ragueau Echevins ez années ÎÎ9Î. ÔC 1596. de laquelle ledit
 S. Ragueau cft ilTu. A été de nouveau élu Pierre Cocurdoux S. de Belorme,
 Avocat en Parlement, pour le Q^rticr de Bourbonnoux , porte d'argent à j
 rainccaux de palme de finoplc, z. 1. Pierre Dudanjon Marchand &: ancien
 Prévôt des Confuls , porte d'azur à 1. croirt'jiis d'argent , coupé , à une
 rangée de pncs d'or, chargés d'un oyfeau appelé Duc, de fable tertafle de
 fiuoplc. t>if. de Biet préjîda. E T T E année fera i jamais célèbre par la
 NailTance de Monfeigneur Charles I IT. Fils de Monfeigneur le Dauphin ,
 t[{ii naquit le 31. Août ; le Roy fon Aycul le nomma Duc do Berry : &c fa
 Majcftc en ayant donné avis par Lettres à nos Maire &: Echevins i ils
 rendirent leur Ordonnance le 6. Septembre ; par laquelle pour donner des
 marques publiques de leur joye, ils ordonnèrent qu'il feroit drelfc un Feu
 Joye & d'Artifice au milieu de la Place du Marché, lieu ordinaire où les
 Feux de Joye ont été cy-devant faits ; 6c pour lailîer à la Poftericé des
 marques authentiques de ce jout fi heureux fie fi auguftc, ils ordonnèrent
 que cette Place fcroit dorenavant appelée la Pince Ducale -, qu'aux frais
 des revenus de la Ville fcpt Prifoiniens détenus pour debtes , leroient

délivrez ; qu'ils traitteroient tous les Pauvres de l'Hôpital ; que toutes les Boutiques des Artisans feroient fermées & ornées au dehors de Feuillages comme aux jours des Fêtes de leur Confrérie ; qu'il feroit dresser à tous les Carrefours des Arcs de Triomphe, ornés de Lauriers ou autres Verdures , où feroient mis les Armes du nouveau Duc, où ils feroient couler des Fontaines de Vin ; qu'à toutes les Portes Cochées il feroit dresser des Tables garnies de Pâtés, Jambons & autres Viandes, avec plusieurs Bouteilles de Vin , pour inviter tous les Seigneurs à boire à la santé de Monseigneur le Duc de Berry ; qu'après le Feu de Joye public il en feroit fait de particuliers dans toutes les rues de vingt pas en vingt pas , à quoy chaque Habitant ; voisin feroit tenu de contribuer le Bois nécessaire ; qu'il y auroit des Illuminations à toutes les Fenêtres au dehors des Maisons ; qu'il y auroit des Fontaines de Vin pendant toute la Fête à l'Hôtel de Ville, où ils invitèrent

L I V R 2^r j 1 ir tous les Habitans de venir boire X la fauté du
 nouveau Ducjils ordonnèrent un Concert dtf Mufique hi autres Inftrumens
 en la Flacc publique dc'Sainc Pierre-le-Puellier , où il y aUroit des Tables
 garnies de RafrachifTemens , aul'quels Concerts, Danfes & Fêtes publiques
 ils invitèrent les Dames de fc trouver -, ordonnèrent à tous Capitaines ,
 Licutenansflc Enfcis <f.-s Qaartcis de tenir leurs Coinpjgnies complètes,
 chacun de deux cens hommes de . , pour accompagner les Magillrats à
 l'ilUie du Te Deitm , qui feroit chanté en l'Egiile Patrurchalc i Se
 ordonnèrent que toutes les tues feroienc extraordinairement nef toyées. Tout
 cela fut exécuté avec beaucoup de pompe & une joyc incroyable. Le Te
 Dr»m fut chanté dans la CathcJrale pour remercier Dieu de l'hureufc'
 N.iiflance de MonfeigneurJcDuc de Berry.aut^uel tousles Corps,&:
 principalement les Maire AiEchevins anûilerent en Robbes de ^ivrcs, &:
 firent élever au n-ilicu delà grande Place Ducale un Théâtre cnrichy de
 Fêlions de Fleurs & de Fruits en abondance, environné d^ Biluftrades, entre
 leCquels il y avoit une Fleur de Lys &: un Moacon , &c à i'entour de la
 Baluftrade il y avoit cette Infcription : P.tfcitur intr Ltlia. Sur ce Théâtre il y
 avoit neuf grandes Figures au naturel , dont huit encouroient le Théâtre , ^
 la neuvième étoit placée au milieu. La première de ces Figures ctoit le
 Génie de la Villp , qui tiroit l'Horofcopc du Duc nouveau né, &: annon^oit
 la nouvelle le bonheur à une Brr^cre tjui reprcfentoit la Province de Berry ,
 qui étoit la fjconde Figure du Théâtre , & a côte du Génie , oui luy difoit ,
 que ce Pnncc imitant Louis le Grand fon Ay;ul, rempliroit le monde de fes
 Vertus héroïques. Les fix autres grandes Figures reprefentoient les fix Ducs
 de Berry vêtus en Hercules , qui inftruifoient le J'unc Duc élevé fur fon
 Berceau,des Conquêccs de fon auguftj • Ayeul , ôû invitoient ce jeune Duc \
 imiter ce grand Modèle des Ryis parfaits. Chaque Duc étoit accompagné d
 Rmblcines de Devifcs pleines d'cfprit j ce qui fitiûfaifoit la vcuc &C
 contentoit l'efprit des Spectateurs. On voyoit ce jeune Duc fc joiant comme
 un H *rcule,des Serpcns qj'il tenoiten fa main, avec cette Infcription : Dontc
 mAjora ffptr/>. Son Berceau étoit orné de Fleurs de Lys , &£. remply de
 Moutons. A cote du DUc à main droite on voyoit une Bergère fc repofant
 doucement fur un des coins du Berceau, tenant fon chien entre fes bras • &
 les Moutons à l'entour d'elle , avec ces mots = Dcms fjobis hjtc otit fecit. A
 l'autre côté du Berceau il y avoit un Berger tenant fa Houlette , qui voyant
 paître fes Moutons , chantoit lur fon Flajolet : Nocua no» fafcimur herbu.

Sur le /bit il y eut Fcftin public chez M. l'Intendant &: en la Maifon de Ville.
 M. l'Atchevcque fit éclater fa joye , &: paroître (3. magnificence par un
 Regal , où il avoit appelle tpus les Principaux de la Ville , ic il avoit fait
 gatnir plufieurs Tables jMur tous ceux qui voudroient faluer la fante du
 nouveau Duc. Il fit illuminer loii Palais de plus de vingt mil Lampes ,
 pofées aux Fenêtres &: ouvertures de fon nouveau Palais , qui rellembloient
 autant d'E:oilles ou nouveaux Aftres allumez pour honr r-r la Naiffance du
 nouveau Djc- L'Eglife Cathédrale fut aufi illuminée &: ornée de .rs
 Flambeaux> en forte que rEglife A: le Palais Archiepifcopal paroïlToient
 tout en M- l'Abbé de la Boulidicre Treforier de la Sainte Chippelle, traitta
 fplendidement fon Chapitre , &: fit prefenter à boire &: à manger à tous
 ceux qui palToient au devant de fOn i/ôcrl. Il fit allumer un Feu de Joye au
 devant de l'Eglife de la fainte Chappelle , qu'il fit illumioer de tant de
 Lumières &: deFiambeaux, que c ctoit une chofe tres-bcUe It iresagrecable à
 voir. M. Je Maire , pour fc drftinçuef & /aire éclater, fa joye , fit abbatre la
 muraille qui ctoit devant fa Maifon , &: élever en fa place un Arc de
 Triomphe , orné de Guirlandes, de Lauriers , de Fleurs & de Feftons, fous
 lequel il fit préparer un fupcrbe Fcftia pour tous ceux des Hibitans'qni
 voudroient s'y trouver , qui en beuvant à la fante du nouveau Duc de Berry
 vuidrent plufieurs Tonneaux- Chaque Echevin &: notable Habitant innta le
 Maire ; telcin .-nt que tout le jour Zc toute la nuit fe palfa en Feux de Joye ,
 Feftins publics , Feftes &: Rcjouiffances. Le li. du même mois les Officiers
 Se H ibitans duQtiartier de S. Sulpicc firent élevée un grand Théâtre en la
 Place du Poids du Roy , foutenu de quatre Colonnes > chargées !c cinbelhes
 d'un agréable mélange de Fleurs &: d? Verdures. Au haut defquelles
 paroïffoicnc fut quatre pieds d'Etaux quatre Bergères , tmans d'une main
 leur Houlette , &: de l'autre cette inlcnp tion.' f>^Jct ^tgti BiiHnx hutr
 Sorbo/ia tu:os Lslia , D»x vJ^iU/is tfti tibi^ fijce S}tgei. Ll lii)

The text on this page is estimated to be only 28.94% accurate

2/0 HISTOIRE DE BEKRT, Sur Ic-tticnicThcacrc ccoic
reprcfctnc le magnifique Palais de Vcrfailles , lieu de U Kaifinccdc M. le
Duc de Berry, où les Deeflcs à l'envie des uncs aux aucrcs, luy venoient
donner des marques de leurs rclpcûs & de leur amour , &: luy prcfentoient
des Djviles , &: touccs cnfcmblc rairùroicnc qu'il feroicl le plus hùrcux de
tous les Princes. Au milieu de cet Edihce on'voyoic une Citadelle où doit
être la demeure de U Victoire &: la Renommée, qui publioit par tout cette
hiareufc Nailfance , avec cette Inicription : Confidcrâte (fHomodo LttU
crejcunt. A l'aile droite de ce premier Apparrcmcnt ceoit celuy de U Paix,
qui venoir montrer à ce nouveau Duc qu'il eil né dam un ccms où Ton grand
augudc Ayeul ; uprez avoir abattu &: entièrement domté la liérté de fcs
Ennemis , fait enfin goûter à fcs Peuples b douceur de la Paix , & leur
donne des Princes qui feront leur appuy & l'honneur des Prc Vincs. Dans
un autre Appartement étoit la Deeflc Themis , qui rcprcfentoit à notre Duc*
Louis le Julie fon Bifayeul, avec ces mots : Tiatui erit Vroivofimilis. A
l'Aile gauche on voyoit deux grands Corps de Logis , où la Force Se la
Religion faifoient leur lc)our : La Force propolbic au nouveau Duc les hauts
Faits de Louis le Grand Ion Aycul : Et la Religion fouloit aux pieds
l'Hcrelic. Il y avoir pluhcurs Portaux remplis de pluficîtrs Figures, d
Emblèmes, de Vers Latins &: François d'une ingcmccufc Cotiipofition, V) ns
la Place où ce Specbacle ccoit donné , couloicnc des Fontaines de Vin , 5c
ctoicnc des Tables ouvertes devant la Porte des Ofliciers, non feulemcnt à
toute la Milice, maisencorc à tous ceux qui voulurent fe n-.cier à cette
Rcjoiii (Tance , qui commençi par le Xt Deum chante en l'Eglife de Saint
Pierre le Marche , &: finit par un grand Feu d'Artifice. Toutes les
Coraniunautez d'Arcifans renouvelerent la Rcjoùilîance , & continuèrent la
Fcte pendant pluficurs jours. * Les Percs Jefuites du Collège de B^^urges
voulant marquer combien ils ctoicnr fenfiblcs à l'honneur que le Roy a fait à
cette Province , en donnant fon nom à l'un des Fils de Monfcigneur le
Dauphin > crurent ne le pouvoir faire avec plus d'éclat, ny d'une manière
plus conforme à leur Profdlîon qu'en confacrant à ce nouveau Duc l'aâion
publique qui a coutume de fe faire toutes les années à l'OuvertUre
des.Claffjs. C'ell pour cela que le R. Pere Riglet , l'on des ProfclTeurs de
Rethorique, choifit pour le fujctdc fon Difcours , qui comme l'on peut
aifemenc conieduret des circonftances gloricuicsdc fa NailTance > fera un

jour le bonheur de cette Province, dont il fait presentement la ioye. Pour
 rendre la Cérémonie plus célèbre, la Grand' Salle du Collège où se prononça
 la Harangue en presence de tous les Corps, fut tendue d'une Tapiflerie de
 Verdures, ornée de Colonnes, qui partagèrent toute la place en huit parties
 égales, sans y compris : rendre les deux Fonds. Dans l'un de ces deux fonds, à la
 main droite de l'Orateur, fut placé un grand Tableau représentant le Génie
 de la France, tenant le Portrait du nouveau Duc qu'il refuse de mettre entre
 les mains de l'allié, qui le demandait avec grand empressement, comme
 voulant dire, qu'un Prince qui trouve dans lui personne de son Père &c. de
 son Aïeul de si grands exemples de Piété, de Valeur &c. de Sage lie, n'a pas
 besoin des Instructions de ce Duc ; ce que l'on avoit exprimé par
 deux Devises tres-ingenieuses, placées au tour de ce Tableau & au dessus
 auquel on lisoit cette Inscription • Scunio Bituricenjium Duci, puice
 fdui Utis Ajfatori, Utijlm* Spei Ftilio, (nitntutijfnt Foriunx Ntfoti, Les
 deux côtés divisés en deux parties égales hien ornés d'autant de
 Portraits : du Roy, de Monseigneur le Dauphin, &c. des six Ducs de Berry :
 Chaque Portrait accompagné d'une Inscription Latine &c. de trois Devises.
 Sous le Portrait du Roy on voyoit ces mots : Lnd4tvict Mâe, Belh ub 'nfue
 fitUci ^ Pdce femper augijlo » Rtli^'onc vere Chr}J!iAniffm«, Au dessus
 l'on voyoit une Fleur de lys, dont toutes les têtes ont été coupées d'un seul coup
 d'Uldes JtUs potui. Pour exprimer que le Roy seul avoit été capable
 d'extirper d'un seul coup l'Herésie dans tout son Royaume. Sous le Portrait
 de Monseigneur le Dauphin on lisoit cette Inscription: Sereniffimè Dtphiifo
 , Paterna iititlis M/nulj/tri, Avitd Majejtis re/inen: iJJtmo, fi>rt«né^
 fijjii/io Ptretui. Sous le Portrait de Jean Duc de Berry les suivants mots :

The text on this page is estimated to be only 20.24% accurate

LIVRE ill. i7/ j^M»/ primo ntbtliffunx Smp/icifaris rriffcîpi ,
Re^um Pjirtto ^ Tntri, Filio,7utori àc ï)e^ ftnftri , PrevincU Parent i vptimo.
Sous le Porctait deîjcah Second Duc de Berry , croît cette Infcription ;
"jotnni Secundo Duci y Inftnii dt^deraiiffimo , exceift l»d^lis ^uve/ti ,
AdoUfienti Virtuû Soos le Porraic de Charles Troisième Duc, on lifoit cette
Infcription i Ciftlo Duci Tertio , Anglt* J>or»iitri , Pdcificitori Cdlix ,
Provimiji Bituricenfis RfJljurÀtori. Sous le Portrait de Châties Quacriêroti-
Duc. drolo Duci j^ario , Immortaliuie di^nijfimo Heroi > AviÊ4 Relipotti\$
Defeti/iri , Aca^iemii Pâtruno Mionficientiffinto^ -i ' • . . ■3* ^ .v. ■• V * '
> •" ^ • Sous le Portrait de François Cinquième Duc. fnncifco Duci J^itttOy
Infintivere oftfeo FMorum iavidentia dignijjimù , paUici Lfiifùj jHigri
itnacentijjimo. . v-vj.i Sous le Portrait de François Sixicmt Duc francifeo
Duci Sexto ^ Biiuricenjum Dnci amant ijjimo ^ HifpAnorurH Ttrrori
perpétua ^ Bel^ÂTum Modérât or i tceptijjvno. LcPcreRigIct de Bourges ,
Orateur ptononça fon Difcours avec beaucoup de grâce ^ d'éloquence,
fcuhaitunt au nouveau Duc toutes les vertus de les Ancêtres, & notaminehc
celles de Louis le Grand fon Aycul, &: renvoya fcs Auditeurs charmés de fa
Harangue.' Les ^Avocats des Ajjaires Commies de la ViUe de Bourges,
Chapitre CLX. M Pierre Baulin A'voc*t du Roy CT des M. Paul LeUr^ ,
mort le i6. Août lè^i; • Ajf tires communes. 1469. M. Claude Lelar^ , 1641.
Pierre De Gannay , 1484. M.Jean De la Cbappelle , 1649. M. 'Jaques de
Treignuc , 149t. 3/. CUade Leldrge . M. Martin Fradct S, de Pignj , ijjp. . M.
Edme Bonnanjat. M. Maximilien Sanltereau , 1^70. M. ^ean Fouchier. H.
Cilles Chartier , ijyx. M. Barthélémy Prévôt : 1681. ' f. C/aude Bourdaloue
S. de Saint Martin des M. Etienne Ajfe , mort en 16^6. Laps , mort l'an léiS.
M. Pierre Raguean. 4? Procureurs des Afftiies Communes de la ViUe,
Chapitre CLXI. M Pierre de Beaumont , 14^6. M. Ican Dauber ville, i\$6t. •
M. lean Gauchier, i^ép. M. Charles Grégoire , M. lucnne Dorfonville (lu en
confetfueuce des M. Laurent Renon, Ltttres du Roy Louis XI. du 24,
Janvier. M. lofephe Alabat. M.RituUn Frif^ues , 14S4. M. Michel
Genomllat. M. Robert K^^e ^ iS40. M. Jean Poubeau, M. Pierre Blondeau ,
isjo. M. laques .Sery. ' ./ . CuitUmnte Chaumeau S. de Laffây, M. Silvain
Sauger. greffiers & Secrétaires de la ViOe. Chapitre CLXIIM Jean de
Château-fort. t42g. M. lean Ragiseau acheta le Greffe de U mil • M. lean
ffeurle J4S1. quatre mil livres. M. Pierre De Blois. 149:. M. lean Danjou ,

panejftonde Ragueaufon SeauM. CuiUaHme Maréchal, depuis 1S24,
jufquts Pere. IH 1 S 69. M. Barthélémy Clerjault , par acquijîtion dè fêti^
Ar/dré De pardieu. Predecejfcur en i66S; . Etienne De Pardieu: ,

The text on this page is estimated to be only 24.42% accurate

t 1 R È I n. cre Primac d'Aquitaine qnc l'Archevêque de Bourge, ;
& qu'au cds qu'iK runcncbHgex dcluy donner ceuc quahté dans leurs
Ecritures , ccia ne leur pou^ro «uirrr^r^^ ,udK.er , ny a l'Archevêque de
Bourges . ny les exclure de fe pourvoir p "ppel p.fdc' nurent VVIgra.n
Archevêque de Bourges pour leur Primat, & curent recours à luv P^^i^^c.*
pour empêcher çar fon authoiicé pr.mat.ale les Tcxatipns que leur fa.folc
Géra ^ d An^ goulcmc , qui s'ctoît introduit en l'EgliIc de Bourdeaux. Du
Ra;j^ & SUnct: des Archs-vêques ds Bourges comme Prmats, Chapitre XI.
SI l'on prétend que le Droit de prefider aux Afrembl,fcs Ecclrfnft.qucs
confirme Pan^ thorite I rimatulc, nous ne manquerons pas d Etcn^pl.s qui
font foy que nos Prclat» ont jouy de cet honneur, puifque Léon XII.
Archevêque p.cfida au Concile d'A^^gors lan 4n- Honore «uc la première
place en celuy d'Orléans l an jji. & en celoy de Clermont l an ^l^-;&vohv.n
fut Preûdent au j. Concile de Par.s l'an jyy. En la célèbre Affemblec tenuea
Bourges par le Roy Charles VII. l'an .435. en laquelle fut fa>te UPr...
œatique Sanâion , l Archevêque de Bourdeaux ayant voulu contcfter la
Prêfcancc à Henry d Avaugour fon Primat , le Roy régla leur diffErenc , &
donna la première place amain droite au heu le plus honorable a
l'Archevêque de Bourges . & fit feoir ieluf de Bourdeaux .l main gauche ,
& l'obligea de céder le premier rang \ fon Primat Ce n eft pas que j Ignore
qu'anciennement les Prehts de TEglile Gallicannè pendnnc une longue
fuittd années nobfervo.ent aucun ordre pouf les Séances & fubfcript.oa
dans les Conciles qu ils «oient aflîs fignoient confufement & comme ils fe
trouvoient , fans que l on donnât aux Evêques des Métropoles aucun Rang
pardefTus les autres ;&a.nn Ion voit bien fouvent dans les Conciles un
Suffragant f.gner *vant fen VvcC.rMctropol.ta,n. &: ccluy.cy avant fon
Primat, & les Êvcques entr'eux nobfervoient pas Del ordre de l antiquité
&: delà promotion, comme il sVft fait dans la fuite • ce oue le P"" Pape
Grégoire I. blime ouvertement : Epifcopos fcc^,,d.m Ordin.thnis fn, tcmus
L adV^^t Cus Eveque de Marfeille foufcnvit avant Marinus Archevêque
d'Arles Se Verus Archevcque de Vienne qui cto.entMettopohtains. Rhctien
Evêque d'Autun , avant Vocius Archevêque de Lyon , donc il doit
Suffragani. Au Concile de SatragofTc celcbrc l an V ^ f r ^ . ""^""^ ^S^.'^
TT"" D^lplvn.s Archevêque de Bourdeaux, Chef de fa Province. En l Epure
de Léon Archevêque de Bourges Vifturms Evêque ài Mans , eft nommcJ

avant l'Archevêque de Tournon son Métropolitain. Au 2^e Concile «Orléans
 Marc Archevêque de Vienne dont les Successeurs ont porté si haut & se
 font appelé Primats; des Primats, a succédé après plusieurs Evêques.
 D'où suit que si quelques fois dans les anciens Conciles on trouve que nos
 Primats sont précédés par les Archevêques de Bourdeaux, ou autre leurs
 Suffragans; cela ne peut être tiré à conséquence contre eux, ny préjudicier à
 leur Autorité Primatiale, comme d'icelle de Marca D. 1^{er} de l'
 Archevêque de Bezançon : N, M d. mni nōda in Vtfontioncfifcfn Scdm suod
 cōns EpīP, de Prim. cōpus (xtmsi-ptfiopu fcmiflus invea Utur/ine
 Mimptlitani titulo. Car telle étoit la coutume Lugd. du 12^e siècle, & la mode des
 Prelats de France. «-ouïumc 5 Que la BnIU du Pape Clément y, ne
 donne aucune atteinte à la Primatie de Bourges, Chapitre XI l. 1. L. 1. . . , ■ •
 . ^ , . , E s Archevêques de Bourdeaux ayant en vain fait leurs efforts pour se
 soustraire de l'obéissance qu'ils doivent à leur Preht. ayant employé toutes
 sortes de subtilités, de procès, de contestations, même pris le tems
 de la révolte des Anglois pour recueillir leur prétention; & le tout leur
 ayant mal succédé, Arnaud de Chartres leur Successeur crut avoir trouvé le
 moyen favorable sous le Pontificat de Clément

^S2 HISTOIRE DE L'ÉGLISE, V. qui de l'Archevêché de Bourdeaux
 avoit été civeila fouverainc Dignité de l'Eglise," qui avoit une force
 incinative pour la Ville de Bourdeaux fa cherc pacric , & pour l'Église de
 la même Ville. qui avoit été Ion Epouse, & se persuada qu'il ne luy refuseroit
 pas un Décret favorable, cunt son Neveu & son Successeur l'Archevêché
 de Bourdeaux. Il se pourteut pour ce fujet pardevants luy, & obtint son
 Refcrit donne à Lyon le 4. des Calendes de Décembre l'an I. de son
 Pontificat 1501. par lequel il exempta l'Archevêque de Bourdeaux Se (es
 Successeurs, la Ville, Province & ses Clercs de la Jurisdiction de l'
 Archevêque de Bourges, Se accorda à celui de Bourdeaux le Droit
 de Primatice de Province, & ht defenses à celui de Bourges de s'en attribuer
 le titre si rebuté. Ce Décret mendié ne put en façon quelconque altérer le
 Droit de la Primatie de Bourges sur la féconde Aquitaine, & priver notre
 Prélat d'un droit légitimement acquis, sans que Gilles de Rome, qui tenoit
 lors le Siège Primatial, ait été oïy ou appelé. Aussi la seule lecture en
 decouvre-t'elle les nullitez de ces défauts, Si fait assez entendre que c'est
 une marque de l'affaiblissement que ce Pape portoit à l'Eglise de Bourdeaux, qui
 l'avoit élevé dans son sein comme sa Mere, & qu'il avoit pendant longues
 années gouvernée comme son Epouse, & de laquelle il avoit été élevé à
 l'Apôstolat : ce qui se collige de ses propres termes: *quod Burdegalensis
 Ecclesiam, tunc dudum nos habuimus, frimur flium, finis nos educati
 uheribus; fecando jffonsum nostro commijjū regimur, ac demum P. trer*
4C Dtnr ŪMum rectific, CHmde ipf4 ptus ad fitmū /ipoflolutus
ofitium groti à divin à vocatif eo frvfcnf' ru enclinatiēis iHtuitirm
*vertimus, t]Ho /pecialtm diUctionis tffidm frgmifforum conJi(iemi\$^*
ntgerimus ad candem. Il sembleroit que la Lettre de ce Pape n'est pas tant une
 production de sa justice, que l'effet de son ressentiment des injures qu'il
 prétendait avoir reçues de l'Archevêque de Bourges lors qu'il gouvernoit
 l'Eglise de Bourdeaux, comme si le Pape eut dû vanger l'Archevêque de
 Bourdeaux, c'est ce que signifient les termes de son Refcrit. *Temptu infuper*
ijuo ipfam rtgtbdtus Eccl(fum BHRdigaUnfim^gravts & pericufofi
diffolutionts etiām prom venerunt, fropter qut Anhitpifcpi Bituricenfes
*puf*ti ejitfdem OrdinatioKts dthent cmre commodo, cutn tsm minime*
duxerint ehfervandtm, é'C. Et dans la suite il déclare évidemment qu'il a
 voulu faire faveur & accorder un PafTe-droit à l'Eglise de Bourdeaux :
Favoris jtpoftoitci dr Frtvilegii Iptciēlii in hac parte prjtjldio coptmunire.

Nonobstant la prescription immémoriale qui établit l'ancienne Coutume
 de le Droit de l'Eglise de Bourges, confirme par les Ecrits des Papes (es
 Ptedeccl^{urs}, & par le Jugement de Grégoire I X. qui ne pouvoit être
 révoqué qu'en connoissance de cause Se contredirement. Non ob-
 stantibus ordinacione pr^{di}â, J^{et} i^uibu/cum^{ue} r^{ro}ces^{us} sup^{tr} hoc h^hitis,
 Censitudinibus contr^{is} i^{is} ^ Compo^{ss}itionibus p^uis & Sentent^{is} i^{is} prom-
 u^gat^{is}, aut t^uibusc^{um}mt^{ut} Litteris Conf^{es}. 'Vd^{tor}is, vel t^{li}is ^uibu/i
 unijue à no^{is} fr^{it}dece^{for}ib^{ks} Romanis Pontificib^{HS}, v^{tl} ecritm Le gatis
 Impt^{tr}ttis (jr Indit^lgentiis, Privilegiis ^po^{ji}olicis, &c. Se nonob^llani tout
 dro^{jt}, foadement Se taifon. ' Il f^{em}bic que l'on ne peut mieux comparer ce
 Décret favorable de Clément V. pout l'Eglise d^c Bourdeaux, qu'a un
 fem^hble Paffe-droit qu'accorda Calixce II. de la Ma^{is}on de Bourgogne à
 l'Eglise de Vienne, qui avoit été son Epouse, par lequel l'an lozo. sans oⁱir
 les parties inter^{cl}es, il o^âroya à l'Archev^cque de Vienne l'autorité
 Primat^{al}c sur sept Provinces, qui sont celles de Vienne, Bourges,
 Bourdeaux, Auf^{cl}i, Narbonne, Aix Se Ambrun; en cons^{eq}uence duquel
 Décret r^{Arch}v^cque de Vienne pren^{ot}c autrefois le Titre superbe de Primat
 des Primats, & ayant fait battre M^{en}noy^c il y fit graver cette Inscription :
 Maxima Sedes Galliarum, Ce Décret ambitieux n'eut point d'effet, Se ne
 put four^{me}ttre le Primat de Bourges, ny le priver de son droit Si de toutes les
 confirmations des Pre^{de}c^{te}urs du Pape Calixte-, 2^e au contraire, au
 Concile de Rheims célébré par le Pape "Eugène l'an 1148. l'Archev^cque de
 Vienne ayant voulu prétendre que c^{el}uy de Bourges luy c^{to}it fournis, il fut
 moc^{qu}e des Pères du Concile, comme remarque M^{tl}âHg. Continuateur
 deSigebert, dont l'Extrait cil rapporté par le Perc Labbe. Viemien^{fi} BiCar. (h.
 turicen^{fem} vendic^{nti} r^{es}pon^{fum} e^{fi}, hoc adjello, (j^{ne}d mirum "videri dtbet
 Viennen^{fis} Oppidi ij. Pr^{xf}ulem in t^{an}iam prorup^{isse} vec^{er}diam, ut
 Patriarch^{ttum} Bituricen^{fem} velit habere (ub^jfinnt. L'Archev^cque de
 Bourdeaux, qui veut se fou^{str}aire de l'ob^cissance de son Primat en vertu
 d'un f^{em}blable Ecrit, que celui qui donnoir o^{ca}sion à c^{el}uy de
 l'Arch[^]v^cque de Vienne d'en vouloir usurper la S^hp^{er}iorité, merit^{croit} une
 f^{em}blable r^{es}pon^{se} que celle que firent les Pereⁱ du Concile à celuy de
 Vienne. Il ne se But donc pas s'étonner de ce que nos Archevêques n'ont
 jamais voulu obéir à ce Décret^ Se fi nonob^lstant Renaud de Baune notre 97.
 Prélat fit appeler l'Archev^cque de Bourdeaux à son Concile Provincial l'an
 1584.

The text on this page is estimated to be only 22.71% accurate

L I r R È IV. Suint iJrfin fremier Archevêque de Bourges,
Chapitre XIII. Tous les A uthcurs conviennent que S. Urfin cfl: l'Apôtre de
Rdiirges , le premier de nos Prélats, ccluy qui aprcz avoir banni Its Pretrcs
des Idoles , otc leurs Sacrifiè», ruine leurs Temples, exrirpc l'Idolacrie , y
femi par les Predicanons la DoflriOc de l'Evangile, 'y arbora l'Etendart de la
Croix , & établit le Chriftianirn)C ; mais le teras de (a Miffjon en certe
Ville, il y a bien dci fehtimens d ffôrchs; L'Autticur de la Vie de notre
Apôtre affiire qu'il étoit du nombre ctes Dirci)les de JcfusChrifft , qu'il
afflfta à la Cene . i<c fut prefent lors qu'il lava les pieds à fcs Apôîrcs, fui
tcmoindc (a Paflîon. auflî-bien qnc de foh Afcenlron ; que depuis il
accompagna les Apôtres jufques aa jour de la Pentecôte » reçilt avec eux la
Grâce du Saine Efprit U le Don des Langues ; qu'il accompagna Saint
Etienne jvifqucs au jour de fou Martyre-, qu'il ratoafla les Goures d« ce
Sang précieux" le premier , ver fc pour la Foy , &: luy rendic les honneurs
de la Sépulture ; qu'aprcz L.i perte de ce cher Compagnon il fuiTit le Prince
des Apôtres Saint Pierre , l'accompagna dans fcs Voyages jufques au J<nir
qu'il fut crucifié, fous l'Empereur Néron -, qu'aprcz la mort de S. Pierre , S.
Clément (fon SuccciTcur envoya notre Saint dans les Gjules avec (*aiht
Martial, 8c autres leurs Difciples, Sl s'ctant feparcz pir les Provinces, Saint
Denis alla a Paris, Saturnin à Tholoze , Martial à Limoges, Trophin i Arles,
Paulin à Narbonne, G-flianà •four.', Aullrcmoine à Clermont, & b. Urfin prit
le chemin de Bourges , accompjgnc d'un ficn Difciple nomme Juft , qu'il
perdit le 14. de Juin en un Village di fiant dé qu icrc Iteuës de Bourges5, qui
pour avoir été honnorc des Rclic^ncs de ce fanu Hon.me, « toujours depuis
retenu le nom de faint Juft quenotte Saint étant feul anivc à Bcurgès ,
commença à prêcher l'Evangile ; ce quM fit avec tant de fruit &: de fûccéz
,^ que plufiçors Citoyens furent convertis par frs Prédications & par fcs
exemples; Il a/outi, qu'il obtint des Gens de Leocade Sénateur Romain , le
liete où étoit l'Ei-Hirie fes CÎ^<^vâux V pour y conrtuire une ÈgliTc , &:
que le nombre des Fidèles étant açcrû a un cet po'nt^ que cette prcinicrc
Eglife étoit trop petite poUf lés re<Jevoir, il alU crf ta Villc.cic lydn vers le
Sénateur Leocade pour acheter ta S.rtle du Palais quil av'oit à Bouij,l£.
l.iquelle il luy accorda libéralcfrtent ; qu'en ce Hcu profane il ^t bâtir le
Temple dé S. Etien-». ne , dans lequel il dcpofa les Reliques de ce premier
Martyr, & qu'il fut fi lipureux Î^u'il convertit Leocade & l udrç fon Fils , &

les reçut au Baptême en sa nouvelle Egli- Lib. dt c de Saint Etienne, &
qu'enfin aprcz avoir long tems gouverné son Église, prévoyant qu'il
devoit en peu de tems recevoir la Couronne de gloire qu'il avoit méritée par
ses Confe/T. travaux, il prédit sa mort, nomma &: élu pour Successeur
Scvitlan, Yen de ses Disciples. fermement Grégoire de Tours se
conforme \ l'opinion de cet Auteur Siturica Vrh à Sém^{io} ["J*" g o'r/firo, ah
Apofiolis ordina^{ts}, F. pif bpus in Callias (i<ft':batiu fjl ^petit i>2 (jtf
/içîib^{ts} ittr \J,({q "ViMur, fñhum falutis Mccepit, Fcctfjiitfh Bituricinfc
primus inftituit ^ rexit. Pluf^{cuts} au- InSp«c. tresfont de même fentiment,
Vinceht de Beauvais, Volateran, Ôf Frcrc Je,m de la Go- Hiftor. que, Pneur
de faint Gildas, GuHiaume de Nangit, l'ancien Bréviaire de Bouges, les
'^"•"op. Leçons qui se chantent dans les Eglises du Diocce au jour de sa
feste, IcCsroinal Ba- 'j^J^', ronius j ce qui est représenté en l'un des Portaux
de Saint Etienne, où l'on voit la M;f- n'ig}^ fion de Saint Urfin de l'ordre de
S. Clément, lie. le Bapcaie de Leocade & de Ludrc son Chrof.Ht Fils. ^ • .
FrMmct. Le même Grégoire de Tours en son Hiftoire est de dilT rent
sentiment, il dit que sous l'» Mrt ic Confulat de Gratus & Decius l'an z. de
l'Empire de Dccc, c'est à dire, l'an x^z. de notre salut, sept Evques furent
envoyez dans les Gaules pour y prêcher l'Evangile, Ancal.c. Gaiaii dans la
Ville de Tours, Trophim à Arles, Saturnin .1 Toulouise, Denis à pa- ^^ ^ i^^
ris, Austremoine à Clermont, Martial à Limoges, &: un autre de ces
Disciples en la Lib. i, c. Ville de Bourges Capitale d'Aquitaine. Il ne nomme
pas ce Disciple, mais tout le xS. monde convient, que ce ne peut être
autre que S^{int} Urfin notre premier Archevêque. £/<»ç. d« Le Perc Labbe,
pour concilier les deux opinions de Gregoir-^d * Tours, a été contraint
B#wrf«. de dire qu'il ne faut pas en terdre le Pafl'ic du Livre f. d: son Histoire
i;e S. Tjrfm, mais P- <^ de quelqu'un de ses Disci^{ils} ou Successeurs, ou
de quelque autre des sept Apôtres des hGaules dénommez au même Livre. Je
ne voy pas néanmoins surquoy cette opinion peut. ^ Nn M ^^

HISTOIRE DE BEKKT, être fondée; car pour la confirmer il faut
 foutcnir que notre Berry a plutôt reçu les la» iiiières du Chridianifmc que
 tes autres Provinces des Gaules > puifque l'on veut que dcz le ccms des
 Apôtres Saint UrGn y ait été envoyé, de qUe Ici autres Apôtres ne (ont en*
 Hift.Lib ^^ Gaules que du ccms de l'Empereur Dccius , dans le fentimenc
 uniforme de i c.jo^i. tous les Hiftoriens , même de Grégoire de Tours \
 néanmoins toutes nos Hilloires en» feignent qu'en même tems que Saine
 Saturnin prechoic l'Evaagile à Touloufc , & les Uucres Apôtres dans les
 autres lieux de leurs Miffions, le Berry reçut la connoiffance la Doctrine de
 Jcfus-Chrift;c'eft: ce que dit expreilemenc Grégoire de Tours, qu'un Difciple
 des Apôtres fufnommcz ayant eu fa MilTion en la Ville de Bourges , il
 annoo« <çx aux Peuples dcBerry la nouvelle de l'Evangile. Comment peut-
 on donc concilies la vérité de l'Hiftoire avec cetci opinion? car fi c'ell le
 Difciple des Apôtres des Gaules qui a femé \x Dodrinedu Chrillianifmc en
 la Ville de Bourges fous l'Empire de Dece, il n'efl dchc pas véritable qu'elle
 y eut etc long-tems auparavant établie d:i 'etems des Apôtres de Jefus-Clirift
 » C'eft pourquoy l'ellimc que le Paflige de l'Hilloirc de Grégoire de Tours
 ne peut être entendu d'autre Difciple des fcpc Apôtres des Gaules que de
 notre Saint Urfm , qucc'cd luy qui a le premier annoncé l'Evangile aux
 peuples de c<jtte Province , que ce fut environ le ccms duConfulat
 dcDecius &: Gratos , que c'eft luy qui fe retira prcz de Bourges, oii il bâtie
 urte Chappelle , qui elt encore aujourd'huy appeilce la Cliappelle S< Urûn ,
 que de là étant entré à Bourges li ht conihuire une Eglife au lieu où ctoit
 auparavant l'Ecurie des Chevaux de Leocade-, &: enfin jotia dans la Salledu
 Palais du même Sénateur les Fondemens de cette augufie Bafilique, laquelle
 dcz le ccms de Grégoire de Tours pa(Toit pour la merveille des Gaules. Car
 pour l'autre Paflage du même Auteur il cil alTurement corrompu, & il y a
 plus d'apparence defuivre le Texte de f«n HiHoirc, vu principalemenc que
 par leSincronifme &: par la fuite de nos Pre* lats il e(l abfdlument
 impoffible que faint Urûn ait vécu au tems des Apôtres; car le cours Lib. de
 l'j yjg humaine ne permet pas qu'il ait vécu fi loog-tems ; 8d pour faire
 cjuadrer les chofes Conf ^ l'opinion de ceux qui ticpnent que faint UrGn cil
 Nathanacl, &: a vécu du tems de notre Sauveur & de fcs Apôtres , il
 faudroit faire vacquer le Siège Archicpifcopal pendant longues années,
 contre la vérité des Ades & de l'HiUoire. Ec ce qui me confirme dans ce
 fentimenc eft , que Sevcte Suipicc , qui a été Difciple de faine Martin, qui

est mort l'an 410. S^t a écrit la Vie de son Maître , décédé l'an 387. &
 l'Histoire Ecclesiastique depuis la Création du Monde, jusques au Consulat
 de \\\ Stilicon & Aurelien l'an 400. de notre Rédempteur , qui est appelé le
 Sauveur Chrétien , nous apprend que la Lumière du Christianisme n'a passé
 dans les Gaules que bien tard; lib. i, & peu auparavant l'Empire d'Antonin
 le Pieux : Peut-être Adrien Amonin l'imperateur par la Foy , puisque
 long-temps après le temps des Apôtres on n'a pu l'introduire que par
 l'effusion du Sang des Martyrs. Et je n'aimerais pas que l'on puisse comparer
 l'autorité du Manuscrit de la Vie de S. Ursin à celle de Severin Suétic & de
 Grégoire de Tours , tant parce que l'Auteur en est incertain, ainsi que le temps
 qu'il vivoit, que parce qu'il ne s'en voit aucun exemplaire aussi ancien que
 ces deux célèbres Autheurs , et pour ce qui est lit dans les Martyrologes, &
 dans les Leçons de l'Office de notre Saint, il n'est ordonné que sur la tradition
 (c'est opinion vulgaire, qui n'est pas toujours certaine ; ce que , ^ I le Cardinal
 Baronius a suivi dans ses Annales , quoique dans le Martyrologe Romain il
 Itaque* écrit, Post hunc primus Tronensis Seelis Episcopus cujus JEmilit
 & Aquilino Confessus ^ ' ' tjl is Aitens à chrifto 2st-
 fte nium verior t m fuffuutionem, Les Manuscrits de l'Eglise de Bourges
 portent qu'il a tenu le Siège Episcopal 17. ans entiers , & qu'il mourut le tj.
 Décembre, qui est le jour que sa Fête se célèbre tous les ans. IL Saint
 Sévérien ou Senecten, Ursin prévoyant sa fin prochaine , élu par son
 Successeur Sévérien, & le mit lui-même en possession de son Eglise,
 environ l'an igo. de notre Seigneur, L'Auteur

The text on this page is estimated to be only 21.91% accurate

t 1 r K E IV, de la Vie de S. Urfin en parle en ces termes : Iffe
difolutiontm fui imminert frMojcem , /ditts difcipMlos advocat JetlMC
refolvendum efe in proxim\$ eis denuntU^ ^^^yj y^^^ pntts.iu confoUtus tft,
dicens : Ofortct nts fratrirs ftHus £juderc qHamfiere , quoniam non ves
dcferam j!ae[Fapre,2(cveritis enim Scviiianitm Viriim Rdigiofum , bonis
mntibus ornatum , frudntem doeibiUm in meo conflitai bco , qHcm tanui
cêtkUtet p\$'llere faftenttt , tfued non folitm crtditgm Jibi populum /u
ffidenter docrat, icritm etiam & cunaarum contndiciones hettfum Poffit
itcMcM repeffere Eccîe/ta , ne fta imperitiî impetitos minime decipiât , &
hujufinedi csfu pft^ vt»t»s,eveniét tlli quod firi^tum rfi, ji excm uco
ducutum prébcAt^ambo in foveam cédtnt. Hune 0(em Sanffj Ecdrfit pr^fe
citpio, filios hdenum j'ubditoi c»m tmni Càfiitate. L'un ,des Manufcrits de
S. Ecicnnc porte qu'il a ccnu le Siège quinze ans, l'autre fcizc , &' qu'il eft
enterre dans l'Eglifcdc S. Croix qu'il avoir fait bâtir , hors les Murs de la
Ville Capita. le de fon Diocczc , ce qui eft véritable : & j'ay ouy dire que fa
ChalTe entière fc voyoic daos cette Eglife avant l'an lyéi. II L S, Ethere.
ChapitreXV. CE Prélat a tenu le Siège ii. ans , depuis 19^. jufques en 307.
fcclon les Manufcrits »5«. de l'Eghfc de Bourges, à quoy s'accorde le
Religieux de S. Sulpicc , qui a fait JO?l'Hiftoire de nos Patriarches. Son
Corps repofc en l'Eglife de Sainte Croix. I IF, Tecret. Chapitre XVI. E ne
trouve rien de cet Archevêque que la Tradition, qui porte qu'il a gouverné le
Î07,; Diocezc 13. ans, depuis 307. jufques en 330. I Chapitre XVII. E ne
trouve que le Nom de ce Prélat, que l'on tient avoir été Archévêque f. aaî]
^,7. depuis 330 . julques en 337, ' J VL S. Viaire ou Vidtenr, Chapitre
XVIII. ' E n'ay aucune preuve des Aftcs de ce Prélat, que l'on prétend avoir
tenu le Siège 17. 354î ans , depuis 337. jufques en 3J4. fon Corps gît en
l'Eglife S. Croix. VII, Leothere ou Elemherc, Chapitre XIX. CE Prélat a
tenu le Siège 9. ans, félon l'un des Catalogues de l'Eglife de Bourges^ &c
17. félon l'autre ; le Religieux de S. Sulpicc fuit la première opinion. L VIII.
Tauper. ,] Chapitre XX. 'O N tient qtfc ce prélat a gouverne 14. am l'Eglife
de Bourgc.' Nù if)

The text on this page is estimated to be only 24.03% accurate

itjf. HISTOIRE DE ÊÊkKT, ÎX. Valais /. du mm, QhapitreXXI.
w-y E Prêlat cft iflu d'une noble Maifon de cette Province , donc parle
honorâblcmeat InCoac. \^ Sidonius ApoUiaaris , difant q»c tous ceux qui en
font fortis , tut Littrorum ,aut Altarium Cathedra, cmw ftti Ordinis lAudt
tenucruitt. Il « prcfide à l Eglile de Bourges 7. ans, }84. depuis 377. jufques
en 384, X, Villice ouFiJlique. Chapitre XXII. JE n'ay tien trouvé de ce
Prêlat, que l'on dit avoir pofTede i8. ans lePaniarcat, depuis 384. jufques en
411. XI s. nA-viP. " ChaïitrbXXIII. JE ne trouve aucune chofe des Gcftes de
ce Prêlat. Nos anciens Mémoires portent qu'il a tenu le Sicge Epifcopal
depuis 411 jufques en 431. Quelques uns le font parent w? de l'Empereur
Avitus. XII S, Léon, Cl^J^.'l'ITRE XXIV. j - E Prêlat cft le premier de ceux
de nos Patriarches dont on peut affermir la Chrono4"*. V-^ logic; car il cft
certain quSl prcfida au Cortile d'Angers l'an 4^3. & aiMa au prcLib.i de
roier Concile de Tours en 461. Il ccrivip une Lettre aux bvêques de la
Province ^ Sic.Wit Touraine /rapportée par Choppin, & par lé PereSitmond.
Les deux Catalogues de Sirm"to portent qu'il a gouverné fon Eglife 17. ans.
I. Conc. ' XIIJ s. Palais IL du nom. , - Cif f.r iTR E XXV. S Palais II. du
nom fucceda i k. tcon félon les der,x Catalogues de rEgJife de Bour•gcs, K
en eut Tadminithation pendant 13. ans. Il fc trouve foufer.t en la Lettre des
Prélats des Gaules au Pape Lcon l. & ainû j cftioac que no« devons retenir
Ion nom , Ep.Lcoquoyque quelques-uns l'obniettent. , - y \y ■ ■ ■ ' ' XIV,
EféUMw. Ch AP iT*E _xx VL 47». Ç^E Prêlat a été neuf ou dix ans
Archevêque, ic mourut l'an 47»^

The text on this page is estimated to be only 18.35% accurate

Livre i 'k XV, Stmplice, Chapitre XXVII. AP K E z la mort d
Eulodius , il fç trouva de grandes ditficulccs en l'Elc^lior» de fon fuccrfT.'ur
, à cauc des diverfcs brigues de ceux qui contre les Loix le voילוient
introduire en cette Dignité, tant Laiques qu'Ecclcdafitiques, qtus'etForçaient
de corrompre les Sufrages par argent, &: d'cmpccher la liberté par
menaces. Pour éviter le tldordrc , le Clergé &: le peuple appela Sidonius
Apollinaris Evcque de Clermont pre- . micr Sufragant de l'Archevcche'i ce
qu'il nous apprend luy-mcnic. Bituri^as Dccreio Ci- tib 7 Ep W*/w petitus
adveni , caufa fuit evocjiienis titubans EcdeJlx ftitm : cjutimocr /ummo
viduau Pcn- î * ^' tifce , uJnHf(Jue Profffmis homhiibm tmhiendi Sacerdotii
quaddam (L^iCHm ctcin 'tt. Frémit po~ fulm fer findi* divifi*f : paiict
{iU{ros , wubi fffe non êferunt Jolhm/idinfeTHHt. SoU tft iUic Jimflex
impMdentiii , & niji immerith (jueii jtodicurctis ^ diccre audcnm t4m
frtci^itis éniimi ijijj,le~ ufque , tamtjue feriçulojt , ut ftncUm f'cdcm ,
di^iitJtcnnjue affecUre pretio oh/aif non reformidiNt : & rem jdmdudùm in
nundiniiT» mitti juclioncmque poiui(fi ^Ji qiam farattts tuvenitur cmptor ^
vendilor làm deif cratus in'vcnirttur. Etant dans l'Aircmblcc convoquée en
TEglife de Bourges , il jctti les yeux fur 5inn* plicc, & en confcqucnc du
compromis fait en fa p^rfonn ' , il l'clut, &^ le déclara Aiclicvcque par cette
Formule. In nomine Patris , é" filii, v Spirttûs SjkÛi. Simpiicittscfi ^quem
Prtvincix nofirx Mt'tr»pilitanum , Civitâti itfird fummm Sacerdetem jîeri
dibtre pronuntio. Ec dans la belle Harangue, qui s'cll confcrvc* avec les
autres O ivrages de cj dodo iv; laine Evcque , il rapporte les rail'ons les
motifs de l'on ciioix , en des termes (i avantageux pour notre prelat, qu'il
fait bien connoître qu'il avoit toutes les qualités rcquifcs pour remplir
dignement la Chaire de S. Urfin, Il dit qu'il croit Vir totitis populAfiUlis
àlicnus , gvdiam non captât omnium fed bonorum ; n»H iudijerciû
fjmiliaritatt l'iltfur.s , fed exjmntjtàji~ dalitate prettofus'. in advcrjh conjlans
, in dubtis ^dus,i» propens modiftui , in habitu Jhnptex , im femtone comis,
in contubernio jequatis , in c ofHilin fréctOetts. AulU étoit- il d'une illudre
race, en laquelle il trouvoit-dcs exemples domeftiques pour imiter : Domi
habuit undc di/ccret. Pârentts ipjîus é»t CJithedris tut Tribmtlibus
priefedcrunt ^ illufirit in utrdque conver/é' îione , Pro/âpid aut EpifiOpif
cUrnit AUt PrxfeiUs : it/i /imper hujufce majotibus sut hitmanum aut
divinum di^fare jnt ufuifuit. Sivero ptrfonAm fudnt tnfiituctnfiliofmc

penfcm̃tis[^] invente[^] mus enm tentre ijlic inter fpeûabiles Principes locum.
Grégoire de Tours enfiit trcs-honorable mr̃ntion • Simplicius erit vokis
Epifcofus\tfi Hifl.l'b.' tuim "vir vdlde nobilis ô" de primis Senaioribus
CilliArum. 11 érmt Fils d'Eulodius , Cf Geo- [^].c\p.çé, drede Palais fcs
Prdecrflcurs en l'Archevêché. Il fur facrc l'*n 475. par Agrccc Ar- 47» ài.
avant Ton Elcdion. XFL Tetra Je. Chapitre XXYUI. CE Prelat a gouverne
dix - neuf ans fon Diocezc , donc il prit pofrcffion l'an 494. Il prefida au
Concile d'Agde l'an y 06. foufcrivit à ccliiy d'Orlcans l'an 511. & mourut
l'annce fuivante. Grégoire de Tours l'appelle Bien-hiin ux &dc ^^^^^ ^^^^
gloricufc mémoire , Se rapporte qu'il avoic donné un bien qui luy
appartenoit, à l'EgUfc i.Conc. * de Brives.' fiî. Lib t.dc inir.c 14. Hift.Jib,

The text on this page is estimated to be only 17.55% accurate

LE PATRIARCAT DE BOURGES LIVRE QVATKIEME. eft V
Vile Patriarcale , PrimatiaU , AUtrofolitaim ^ (iArch'itpifcofale. CHAPITRE
PREMIER. O U S avons vcû dans les Livres precedens combien font
grands les avan' t%cs de lîi Ville de Bourges félon le temporel , pour fon
Antiquité ,* fa Noblcflc & fcs Privilèges. Ce Livre fera coonoitre que dans
l'Ordre Ecclcljaftique elle furpade de beaucoup les plus excellentes Villes
de l'Europe, puifqu'cllca rhor>ncur, d'caclo Siège d'un Prrlat, qui cft Patciar,
che. Primai, Archevêque & Métropolitain -, cequ'Antonin Atchevêque de
Floruce a cres-bjt» remarqué , difant qu'en U Ptclaiure de Bourges il y a
trois ohofa } le Patriarcat j la Primatie ôf l'Archevêché. , ' ^ '* En. qualité
de Patriarche, les Archevêques de Narbonne&î de Tholofc font fournis \
CiJurîfdi£Vion j & les Arche»cques de Bourdeaux d'Aulch , qui font les
Metropoliuins de la fe<on(ie ite rroificmc Aquitaine, le doivent rreconnoitre
pour leur Primat. Coramc Archevêque & Métropolitain il a fous luy onz»
Sulfragans, fçavoir, les Evc'.Jues dcClermont, du Puy , de Saint Flour " de
Monde de Rhodcz,' Vabtes , Caftres , Alby, Cabots , Tulles & Limoges.
Qouic au Diocccz oà il a lajurifdnaion ordmaire.il eft des plis étendus,
puîfqu'il comprend crente-cinq Abbayes , irrnte-quatrc Eglifcs Collégiale» ,
nombre pcefqucinfynydes Maladrcrics,Pricurcz,Chappclles& Hôpitaux,neuf
Archidiaconcz.vingt Archipiê-' wcs , 8£ fous cuit prez de neuf cens
Paroiffcj. L'^rchevêi^uc de Bourges a toujours été reconnu four Patriarche,
C H A <• f T B E II. AUpaïr-a? ANT l'an huit cens vingt le Droit de
l'Archevêque de Bourges, pour le Paciiarchat ctoit unircrfellemenc reconnu,
ce quel on peut confirmer par la belle Bcyfie que Thcodulphc Evêque d'0;
(eàns écrivit cnvjroi> ce tcms à S. Aouft ^6. Arche»Ci]uc de Bourges , en
laquelle il luy donne cette quahte , U l'appelle le chef des Pctcs £s
PutrianhtUi ftinu Pr/tlatùs honore Stdîs ^ aIwa Pairum cfi fubditâ tuiha tth: .
Ei> quoy il fuit l'exemple de Didier Evcque de CaWs^qui appelle S.
Sulpicc le De^jiinaire 31. Archevêque de Bourges , Patnarche. Ce tjui e.k
puiflTaramcat établi ^» M n

The text on this page is estimated to be only 28.79% accurate

HISTOIRE DE BE'KRT, reconnoiffance de Si^eebauld to.
Archevêque de Natbonne, & par l'autorité du Paoc NiEpift.39. colas 1. en
fa jj. Epure écrite à Rodulphc 47. Archtvcque de Bourges ,d'ou rcfulte'qitc
Sigebauld aToic fiiit plaintt au Pape des cntreprifes qu'il pretendoic que
Rodulphe fon Pa. triarche faifoit fur fa Jurifdickion ordinaire , connoiflanc
en première ' inftance des Califes des Clercs de fon Diocceze , donc il ne
devoir s'encremcttre qu'en cas d'appel j fut;quoy le Pape récrivant à
l'Archevcque de Bourges , dont il admet la prétention pour le Patriarcat ; il
luy mande que les Patriarches n'ont point de Privilège par deffus les autres
Evcques;finon,en tant que les Sacrez Canons concèdent, & l'ancienne
Coutume leur accorde; & tinfî qu'il ne devoir entreprendre Jurifdidion fur
les Clercs , fur le Diocezc dt Narbonnc ; finon , en cas d'appel interjeiîé
pardevant luy ; 8c en casdcmore de VOfdf* nairc& de Vacance de Siegc ,
pendant laquelle il en pourroit prendre le Gouvernement.)ccr. -Ceicç Epltre
<ft rapportée par Yves de Chartres , par le Pcre Symond en fes Conciles,
part. 5. &: a été canonifcc par Gratianen fon Décret. Et l'on ne peut rien
alléguer de plus fort c. 56. 8e pqr la preuve du-Parriarchat de Bourges ,
que l'Advcu d'un des Prélats Intercffez , & E|»».tjj(. l j Confirmation d'un
Pape. AulUtou» les graves Auteurs font-ils demeurez d'accord que cette
coMncnte qualité Conc,' 8£ la Primatie des Aquitaines ne peuvent être
contctés à l'Arche vcque de Bourges5,comme C. Con- je fcray voir dans les
Chapitres , me contentant en ce lieu de tranfcrire le feniiment du ouê-.cs 9
profond Du Mouhn,qui fur tous les Auteurs a fait profcfllon de ne deguifer
jamais la req 5. rité. C'eft en (a Note fur ce Texte du Chap. Humilis , fur ce
mot , In eau fa FrimatU de nhîjor. & obcd. dont voicy les termes : Jftfrk de
dilat. C. ult. infr* de doU&Contum.Ctf. nlt. Et fecundum Alhericum in
RubrUa de Jlttit hem column.uit. ^rchicpijcepus Bituric. efi Primas in
Burde^dl^nji Provincis. Et Cârdenalis Alexandrinus in Cap Bejinimus 22.
diJUnlt. finit BitHvitenfetH primum Patriarcham p0fi quatuor antitjMos
Patriarchâs. A icelaMs Boeri»s tate i» jidditionibus adTraclattim de Àu{t.
<y- Pr*emin.magni Confil. uhi docet in Con(e(fftTurontr,ft ternfore
Ladffvici 12. faclam injuriam Bit»ricenfi poji ma^m cententionem in
Sfjjicne pofipojiiio Lngduncnfi, (fui etiam exinde ejlin pojfejiione Frimatid.
C MLa Primatie de Bourges , fondée fur la qualité de la Ville ^ Van* cienne
Coutume de l'Eglifè* Chaf itre m. Strabo. T • A Ville de Bourges a toujours

été l'anc des plus confiderablës des Gaules, d:apr M^{la}. P 7 que l'Empereur
 Augufte^lcscûdivifces en quatre Parties , elle demeura la Gapi Pliniuj. Je Je
 la Gaule Aquitanique. Et depuis les Gaules ayant été fubdivifiées en
 quatorze Pr[^] vinccs, aç l'Aquitaine en première ô2 féconde ^ce que l'on
 tient communément être a Ruf Fcft. rivé fou» l'Empire d'Adrian) Bourges
 demeura la Métropolitaine de la première Aquⁱ jn Brcv. caine, comme
 appert par la Notice des Provinces , & par la Harangue dbc Sidoine
 Apollinaire pour la Promotion de Simplicie à l'Archevêché , & comme
 l'appelé l'Auteur de la Lib. ». vie de S. Genou • & l'Empereur Charkmagne
 ayant l'an 781. inftituc le Royaume d*A. jjquitainc , la Vi[^]le de Bourges ,
 fut reconnue la Capitale de tout ce nouveau Royaume de Tranf^{^^^^ ^^^^}
 qualifie Aldrevaldus de Fleury, l'appelant Chef du Royaume Aquih^t.S.Be
 f^{^^l"}! ^^^5 Êrnp^{^'^<^"*}s Romains Bourges croit le Siège du Gouverneur
 ou Prcfined.cjj. ^^^^ Romain; & depuis l'Ercaiondu Royaume Aquitanique
 les Rois ctoient facrez 6C couronnez en l'Eglife Cathédrale de Bourges.
 "UXglife Gallicane fuivit la divifion des Gaules en l'Etabli ffemenc qu'elle
 lit des principales Dignitez Ecclcliaftiques , de même que l'Eglife
 Univerfelle conftitua les Primats ez Villes qui ctoient les Sièges de\$
 principaux Magiftrats de l'Empire. Ce que confirme le i.Can.du Décret de
 Gratian,par la Lettre du Pape Luce:/> ipfisUrhihus quas Getitiles fro major
 ibus negotiis tppclUnt ^ pofi cbrijli 4dventurn Apofioli & Succcjji^{res} torum
 Primates pi Et le Pape Innocent I. dit que pour rconnoître les
 Métropolitains, il 6iut av\i u cours à l'ancien Ufjge des Provinces : Er[^]
 fctunditm prifiinnm Pro[^]indtri/m' rr/aTith ■MetropoHttinc\$ Spifcopos
 cont'enit numerari. ^ Suivant cette Coutume la Ville de Bourges étant le
 Siège du Gouverneur de la Gaule Aquitanique, la Capitale du Royaume
 d'Aquitaine , le Siège du Primat y fut ctably par les Pères de l'Eglife
 Gallicane , comme dans toutes . les autres Provinces , dont les principales
 Villes furent chofics pour l'Etabliflement des premières Dignités de l'Eglife,
 MitWiç elles l'icoient des Magiftrats de l'Empire. f

The text on this page is estimated to be only 27.31% accurate

L i V R E ï V, -^y Qut U Suhdhifion de l'Jquitaine ne fréjuâicie
'en rie fi., à ĨÀPrimàùè de Bourges. Chai'ITRbIY. Lf> Provinces ayant ccc
rubdivifces fuivanc U volonté des Princes etiptêmicrffs |^ rceondcs &
troificmcs , comme l'Aquiaine en première, (econdc & troilîôine; Bourges
qui étoit auparavant la Capitale de toute la Province, demeura Chct de toute
la première Aquitaine . Bourdeaux de la féconde , Aufch de la troificrae i la
pirtic à laquelle demeura la Ville Capitale de tdutc la Province avant la
Stib^ivifion , fut appelée la première , comme la première Belgique, en
laquelle demeura Trêves j la première Lyonnoife, en laquelle Lyon fe trouva
; la première Narbonnoife, de laquelle Narbonne demeura le Chef j & la
première Aquitaine la partie de l'ancienne Provin» ce i donc Bourges
demeura la Capitale, & ainfi des autres. Ce qui fut ajnfi étably afia de
conferver l'honneur de U Prefeance i la Ville qui ctoic la Métropolitaine
avant la feptation ; & fi Ton indicua des Evques ou def Métropolitains
dans les fécondes â£ troifiêmes Provinces , le Prélat de la preiniere demeure
le CheF Primat au refpeél des autres. Ainfi Narbonne eut la Primatie fur Aix
, parce que l'une iroit en la première, & l'autre en la féconde Narbonnoife.
L'Archevêque de Lyon Joaitii? 0 fupriorité fut les quatre Lyonnoifes ,
parce que fon Siège Epifcopal fe trouva daris là Luj^^an; Ville Capitale de
la première Lyonnoife. Celuy de Trêves, parce qa'il demeura à la pre-
Archiep. miere Belgique, remit l'autorité fupérieurec furlaféconde Belgique,
te par nxific tailon y""** p ' l'Archevêque de Bourges fut reconnu pour
Primat par les Archevêques de Bourdcaui & ' d'Aufch, Prélats de la féconde
& troificmc Aquitaine. C'eft: la Remarque d'Othon de Greg. 7-^ Frifinghen
qu'il y a trois Primats cz trois anciennes GaulesJ'ArchevcquedcTrt vc\$ cnla
Ef.f{.5^; Belgique, celui de Bourges en l'Aquitannique , & celui de Lyon en
la tfoificme. C'fu Lib.6. dans cette pcnlce que Frédegairc donne à la Ville de
Bourges lé Titre de Virc tres-mu- ^1* ^• jüic te Chef de toute l'Aquitaine 5
U l'Auteur de la vie de laitit Sùlpicc la nomitie le pre- p" f-30 jnicr Siège
d'Aquitaine : & Ado qualifie fon Prélat , l'Archevêque des Âquitaniens ; &
^ Yves de Chartres l'appelé le Primat des Aquitaniens, Voyez le Pere
Syrmond enfcs l^o inChroî ccc fur Sidonius , 8c flofquet fur les Epîtres du
Pape Innocent III. Et il femble quç Lib.7. Gracian en ait voulu faire une
définition genctaleen foa Décret, quand il dit " Nklm Ep. }.
lyirchiepi/cofHs , nijî tjui primas Scdes teact , âppeUetitr Primas aut

Princps Saterdôtum. ^«^^P; Ce que l'on prouve mal par l'exemple des deux
 Métropoles de Tyr & Beryte par la Loy unique, au Gode de Mctropeli
 Beryto Car comme l'ont ohfervc les plus entendus ez mariaes
 Ecclefiaftiques , même le fleur de la Code Profefl'eurde Droit àTouloufe, la
 fubdiVilôn des Provinces faite' de l'autorité des PtinccsSeculicrs , ne
 prcjudicie point au Dtoitdes Prélats &. des Eglifes, te nonobftant la divifion
 ceux-là font dcmctjrez prfmats fie Patriarches qui avoient leur
 Etabliflxmct dans les premiers Sièges 8c dans les Villes Métropolitaines,
 qui font appellees Mères des autres : Jn Majonbus Civitat/ùiu féUrhrcu Mcl
 Frimâtes , y*i unam formam ttntnt , licet diverfa fint nemina , Le^es àii'ind
 (\$> Ecclrfiajliu pont ijfe jufjerunt . G'eft la règle que fuivirent les Pères d'un
 Concile célébré l'an J97. pour terminer le difteretft hiû devant eu» pouf le
 Droit de Primatie entre -, u . les Archevêques des Villes d'Arles & de
 Vienne, ayant definy, que celui dont le Sicpc côSé^' ctoit ctably en la
 Métropolitaine , devoit avoir fût l'autre l'autorité Primatiale. Illud 2 inter
 Epifcopos Z/rùium Arelatenfis cr Vitnttnfis , ijui de. Primat» apud nés
 honore teriihani ^ à /in^a S)n«do dcfinittim '(/? , lit qui ex Us comprohavtrit
 Juarn Civitatem tjfe Metropolim it tgiMs Prcvincix honorem PrimiU
 chtin^dt\ & ipfe juxta prxceptum Canonum , Ordinationutn hah^at
 pottflattm. L'autorité d'HÎncma^e'né' ftit rien iu contraire, quoyqU*il dife
 que de fon rems te(croie l'état des F.gVifes de la'Caulé Beliqué, quicis
 Métropolitains n'avoient aucune prérogative precmincnGC les. uns fur les
 autre*, que celle que leur ^onnoit l'Antiquité & la « j pccniicrc Ordination,
 ^«</7/j>» VictcJîaRefr.nifi^ f^^ Tnvirenjîs CemprvinciaUt attfue
 Sorortstk \^^^ euioritatc & aniiquAtorfictudint hahentu, ittjui prior
 eorumfMeriiOTdinatiis,ptUr * e:i.tmfjdteafur iftSy*7cdo, &t, Cit OUttC
 que le lémujgnage^c Ce Grêlât ne peut a-^oir d'atft6^."

The text on this page is estimated to be only 27.61% accurate

BISroïKE DE BERRT, tnDifferr.dc Primat. Lugd. ꝥp. S. c. iS.
I)cMar< ca in D'/T de Primac. Lugd. Toni. 3. conc. Lib 4. Kcg. & lib 5 tçg
15 Ep 4i Acix->» rite 8£ de poids en fa propr<* caufc , vcû la conteftation
qu'il avoit pour la Prîrtiaie avec l'Archevêque de Trêves : L'illuſtrc de
Marcaa tres-bien obſcrvc que l'ArcheveqUc Hincmare me parle qv9e des
Prélats d'Allemagne & de la Gaule Belgique, & qu'il a ſciemaicDt oublié
ceux d'Aquitaiæ, à caufc du Privilège te de l'autorité Primatialede
l'Archevêque de Bourges, qui avoit laprcſeance & la Jurifdictionfur tous les
Evêques des Aquitaines. Que les Papes ont confirmé le T>toit de Primatie
de Bourges, | C H A ifl T R B V. LÉs Papes ayant reconnu le Droit de la
Primatie de Bourges fur les Aquitaines, bien & dûémcnt établi fuivanc
l'ancienne coutume de rEghlc,'par une poircſſion immémoriale , te par la
confidcration de la Ville ,en laquelle elt le Siegc de fon Prélat , ils l'ont de
temt en tems confirmé par leurs Rcſcrits ; car pour ne point parler de
Nicolas I. qui dans la Lettre qu'il écrit à Rodulfc , approuve fa qualitd de
Patriarche , le Pape Adrian accorda le Pallium à Ermⁿbert, comnae à un
F.v -quequi étoit.Mctropolirainen r Aquitaine, &: qui ne reconnoinfoic
aucun Prélat au dèlius de fo]^[^] que le Pape, tanqum [^]tchitſiſcofo ionfiituto in
MctropoUuntm Civitttm. Ne fcrvant d'objcder qu'Ermcnbert ſe contentoit
de dire qu'il n'ctoît fujetàia Jurifdiâion d'aucun Archevcque, fans exprimer
que les Archevêques de Bourdeaux , Toulonzc 6c autres fulTent fournis à fa
jurUdiclion Primatiale; car c'crt allez s'exprimer qoc de dire qu'il avoit fon
Eglife U. fon Siège en une Ville qui étoit Metropcliiiaihc en Aquitaine, fans
cxpreſſion de première ou féconde, qui ctoit affcz ſigniâer fa primauté,
puifque, comme j'ay montré ailleurs le Primat n'ed autre choſc que fritM
Sedis Epifcopm , id cſi Civitatis Metropolb tjitét Mater Urbium hnhttur in
ordine civiii. Et c'eſt en cette confidcration qu'à larecommandation de
Charles le Chaulée, Adrian II. donna le Pallium à VVlfadc |l'an 8[^]8. parce
que fon Siegc avoit la Primatie de l'A. quitaine/ &: le Pape Eugène 111. par
Bulles du \6. de Mars 114[^]. confirme à Pierre De la Châtre le Droit de
Primatie far la première & féconde Aqairaine , tel que ſcs Predceſſeurs
l'avoient eu, 2£ luy permet de faire porter devſtnc luy, comme avoient fait
ſes devanciers, la croix en Cgnede Jurildiûion, Comme pareillemeoc Adrian
IV. par Bulles de l'an iiyy. le 4. de fon Pontificat , de Luce III. de l'an 1185.
Urbain III. 1187. Clément III. u88. Celeſtin III. njt. à quoy l'on peut joindre

l'autorité du Pape Innocent III. lequel après que Simon de Seully Archevêque de Bourges Primat des Aquitaines, eut convoqué son Concile Provincial \ Bourges , & fait appeler en icelui l'Archevêque de Bourdeaux ; & n'étant comparu , il l'eut suppléé de son Officier de Métropolitain i l'Archevêque de Bourdeaux en ayant appelé pardevant ce Pape, Après le Roy Philippe Auguste luy eut recommandé les intérêts de l'Eglise de Bourges , (confirma par ses Lettres de l'année 1154. m^e. l' Sentence de suspension donnée par le Primat , & ordonna que l'Archevêque de Bourdeaux feroit tenu comparoir aux Conciles* convoqués par l'Archevêque de Bourges lorsqu'il y feroit appelle. Du Tetr. de Prim. t. 4. n. 140 p. 15. X. Du Procès de l'Archevêque de Bourdeaux devant Grégoire IX, entre les Archevêques de Bourges & de Bourdeaux , l. 1. ... Chapitre VI. Monsieur de Marca a très-bien observé que les Archevêques de Bourdeaux prenant l'occasion des Guerres entre les Couronnes de France d'Angleterre après que par les funestes Noces d'Henry 1^{er} & d'Elconore, le Duché de Guyenne passa sous la domination de l'Anglois , firent tous leurs efforts pour secouer le joug de la supériorité qu'avoit sur eux l'Archevêque de Bourges comme Primat. C'est ce qui excita ces Procès mis en avant en Cour de Rome pardevant le Pape Grégoire IX. lequel vouloit mettre fin à ce Procès, mais l'Archevêque de Bourdeaux vouloit rendre immortel, à la requeste de l'Archevêque de Bourges ordonna que celui de Bourdeaux compareroit soit personnellement ou par procureur au commencement du Carême Jours prochains.

The text on this page is estimated to be only 25.37% accurate

L i p- k È IF. pour répondre ou défendre à la prétention de l'Archevêque de Bourges j ôtoit dé ftiomtit fur fa perfonne & fur fa Province. L'Archevêque de Bourdeaux n'aynt aucunei defenfcs légitimes à propofer, fait de^ hai, fld ne comparoic pas au dclay ic terme pccroptoire (^ai avoir été prefixj mais s'érant trouvé en la ViUcdc Rome pour quelque autre affaire, ou l'Archevêque de Bour^es étoit pareilletnenc , il demanda au Pape qu'il eût à répondre en perfonne & défendre à fcsCondoûons >• ce que ne voulant faire , il quitta Rome , ôc conftitua Procureur pour défendre, faoî préjudice dci exceptions qu'il avoit de fon chef. Ce Procureur dont le pouvoir étoit «)n3itioBnc, ne voulut répondre autre chofc que 1* Archevêque n'avoir eu afl'cr dctcmi Cap.Éi» pour conférer de cette affaire importante avec fes Suffragans Se fon Chapitre, & de- P**|""d4É manda un nouveau Dclay pour défendre , qui luy fut accordé par le Papejulques au jour Iot' A; de Noël prochain. Rofredui en cette célèbre Caufe étoit Avocat de i'Archefcque de Rebc^. Bourges , comme il dit luy-mémc. Jut.Caii: Ce différent fut enfin terminé par le Pape Grégoire IX. par Bulle du 9 des Calendes d'OtSkobrc Tan XI II. de fon Pontificat par laquelle il ordonna qu'il feroïc loifible à l'Ar- ^*P* chevêque de Bourges de vifiter de fept ans enfctahs la ProTincd de Bourdeaux; pour l'")?' * faire laquellè Vifite il auroit le rems decinquante jours, pendant lefquels il recevroit des ' Diocces en dépendans les Droits de Vifite, appelés de Procuration , fuivant le Département qui en feroir faitentre tous les Dioccfes; & pour ce faire il commit JaqUes Evêque de'Prnefle Légat duS.Siege,lcquel par fon Jugement du 4.dcsNones de juin ri4o;ordonna que des cinquante Procurations fix feroient luppportées par le Diocce de Bourdeaux i qu'Agen & Angouicmctn paycroient trois j Pcrigeux quatre ; Xaintesneuf / Poitiers vmgc-cinq. A quoy aucuns des Bcneficiers delà Province de Bourdeaux n'ayant voulu obéir, T Archevêque de Bourges les fufpendit&: inrcrdiGt kdivinis , & les excommunia julques \ ce qu'ils eufient obeï, fié les Sentences par luy rendues furent confirmées par le ^apc Innocent IV. par Bulles du deux des Noncs d'Avril l'an fécond de fon Pontificat» pat autres Bulles de la même année il confirma le Règlement fait par Grégoire IX. fon PredeccfTeur, & commit Juge pour contraindre les Bcneficiers de la Province de Bourdaiui pour fouffrir U Vifite de l'Archevêque de Bourges , &:à luy payer les Dtoirs de Vifite^flc depuis VAtchevêque & les

Beneficiers de la Ville de Bourdeaux ayant voulu prctctdre que dans le
 Reglement de l'Evêque de Premde , qui chargeoit leDiocezede Boul^*
 deaux de fix Procnrariooi, la Ville de Bourdeaux n'étoit pas comprise , nrtai
 feulmcjitje Tefle duDiocczfr. Le même Pape pat Bulle du cinquième des
 Ides de Février Tan troifiétne de fon Pontificat, ordonna que les lîeneficiers
 de la Ville de Bourdeaux feroient fujctS àJa Vifite ic Droits d'icelle^ tout
 ainfi que le furplus du Diocceze ; ce qui fut enfuite exécuté , comme je diray
 dans les Chapitres fuiv^ns. i Que Us Rois de France ont toujours maintenu
 U Primat ie ■de Boftr&es, HAPITRE VIL L Es Rois de France ont toujours
 reconnu l'Archevcique de Bourges pour Primat de: Aquitaines. Le Roy
 Dagobert ifecommandat à Sulptce le Débonnaire, Didier fève- Dagoti'. i^uc
 de Câhors , l'appelé Archimetroplitain : Du^vfs Àrchimti i cim»s untre
 frÀ- ^p- a4 femes tficcs , qui vaut autant à dire que Primat,' te Primat ctanc
 au dcjfus cfesMetropo* ^" ^P" Jitaiii & Archimetroplitain. L'Empereur
 Charlemagne iyintétibly le Royaume d'Aquitaine .obtint do PatieHar Mt^t'
 drian le Pallium pouic Ermcnbert 1 c'eft a dire, la plénitude de puifr3ncc&;
 de Jurifdi&kiac £} Archicpifcopale ; pour honorer davantage le Prélat de U
 Ville Capitale du Royaume Cwat, d'Aquitaine y qu'il appelé Métropolitaine
 en Aquitaine ; ce quicft iuffi énérgique & figni- ^ ficatif , que s'il l'eut
 appelée Métropolitaine d'Aquitaine \$ car qui dit fimplement Métropolitaine
 en Aquitair»e, fignific alTcz ic autant que s'il difoit Métropolitaine ea tout
 la Royauttie d'Aquitaine. Le Roy Charles IcChatfve eiî lifa de même pour
 Vulfade,cn demandant pour luy le Pal- Tom:\$l Vum au Pape Nicolas I. Et
 datîs fa Lettre recoiinoiflant le Dtoic de l'Ejhfc deBoufgcs, C*>c. IL ciit qu
 "elle obtient la Priraaxrtc à^' h<^iAi:iÇ\^(>nidm UUus litgiems Sedes itU
 f^^^ thtİKttj Mm iii|

tñSrOJRE DE ^ERRT] jjMçhtfnt Le Roy Louis le jeune en fa
 Ltftcre \ Pierre de U Châtre de Tah 1159. appelé l'Eglifé de fiourges le
 premier Siège d'Aquitaine , & le Roy Philippe Augude voyant l'injuHe refus
 que faifoic l'Archevêque de Boardeaux dé rconnottre l'aucocicé Primâciale
 du Pa< y0jtx.le\$ triarchc de Bourges (on Supérieur, écrivit au Pape Innocent
 III. pour luy recomman'* frtmvts dcr le bon droit de notre Prélat au mois de
 May uio. & dans Ta Lcure il die , que TEglife de Baurges c(l aufli riche &
 relevée en Titres , Honneurs &: Dignicez, qu'elle eft pauvre en Revenus
 Temporels; qu'elle cft la plus noble entre les Eglifcs de fon Royaume
 {qu'elle a la Primatie fur toute l Aquiuinc, Oc que fca Prélat feul entre les
 Evcques de l^rance pdrte le Titre U. Dignité de Patriarche ; & prie fa
 Sainteté de ne permettre pas qut cette Eglife fouffce quelque diminution &
 déchéance ez honneurs , autoriccx & prccraincnces qui luy appartiennent à
 juftc Titre. W»jtt.Ut Le Roy Charles VII. l'an 1461. ayant appris que
 l'Atchevcque de Bourges qu'il qutVtlXt^ lifie Patriarche &: Primat
 d'Aquitaine. ayant confirmé l'Eleaion de M. Louis de RocheÀeLe 'lie *
 l'Evcqhé de Xaintes, dévolue \ fon Sicge Primatial par appel de l
 Archevêque GàB/ch. Bourdcaux fujct de fa Primatiale, l'Archevêque 6£ le
 Chapitre dcBourdeaux avoient j^ jirt. *u préjudice des Droits de l'Eeljfe de
 Bourges , pourchafc & procuré en Cour de Ro19. me certaines Lettres ou
 Bulles delà CalTatiou de la Primatie d'Aquitaine, dont les Archevêques de
 Bourdeaux , Touloufe& autres de l'Aquitaine font fujcts, & fâic condenncr
 l'Archevêque de Bourges en foixante mil ducats 6c autres groîcs fora mes,
 &faic dcfenfes à l'Archevêque de Bourges fous peine d'Excommunication
 de prendre connoiffance de ladite Election. Le Roy pout la manutention des
 Droits de l'Eglifé de Bourges fit expédier fcs Lettres Patentes fous le nom
 de fon Procureur General ,lc 8. de Juillet en la même année, addrefces au
 Bailly de Berry , pour faire faifir & mettre en fa main les Lettres de Cour de
 Rome, contraires à la Primatie de Bourges , éc pour contraindre les Porteurs
 & Exécuteurs d'icelles;& ceux qui s'en voudroient ayder , à les bailler &
 mettre en fa main par Arrêt 6c détention de leurs perfonnes & du "Temporel
 du Cardinal d'Avignon , fe difant poftulc à l'Evcche de Xaintes , de
 rArckevcque , Doyen ic Chapitre de Bourdcaux & autres , qui ccj Lettres
 voudroient faire exécuter. Avant l'exécution de ces Lettres le Roy Charles
 VII. étant deccdc , le Roy Louis XL fon Fils 6c SuccctTcur en fit expédier
 de femblabls du 24. d'Août en la même année , fur lefquelles intervint la

Sentence 2^e Communiôn du Êailly de Berry , du i. Oâobre fuivant. Ce qui
 juftifie que nos Rois Tres-Chrctiens ont toujours pris grand foin decon/crver
 les Droits du Pairiatchat & de la Primatie de Bourges , & de reprimer les
 Entreprifes faites contre & au préjudice des Droits de l'Eglifé Patriarchale.
 L J2j4e les jiutenrs confirment le Droit de l' Archevêque Je Tournes pour la
 Primatie d^ej^e aquitaine. Chapitre VII L Es Auteurs qui n'ont pris intérêt dans
 le débat des Archevêques de Bourges t *c de Bourdeaux , ont -
 unaniraernent cdnfirmé le Droit de Primatie de notre Pâtib. 6. ctiarce fur la
 féconde & troiCcme Aquitaine,. Othon de Frifmghen luy donne p c. ij-
 primauté fur toute l'Aquitaine, Adon donne à Raoul le Titre glorieux
 d'Archevêque des Aquitaines. Yves de Chartres, la qualité de Primat des
 Aquitaines à Adalbçrt. Didier ÉiC »« E^eque de Cahors nomme Sulpice fon
 Patriarche. Helgard dit que le Roy Robert donna apudCa- * Ç*^e ^^e ^^e ^^e
 naturel dos honneurs non-petits, l'Abbaye de.S. Bcnoiftde Fleury ^ nif. tom.
 Chef de tout l'Ordre Monaftique, & l'Evêhc de Bourges du premier Martyt
 Iaut. S. Etienne, tenant la principauté de toute l'Aquitaine , qui acte ic cft
 l'honticur SC *a. rornement de la France. Surms rapportant les paroles
 del'auteur de la Vie de S- Guil* Rub. de laume, dît qu'il fut élu Primat de
 touçe l'Aquitaine. Albcric de la Rofc. Guillaume le PhiUib! ' ^°y" Prcfident
 au Parlement de Bourdcaux , le profond Du Molin en fcj Note» * fur les
 Decretales , Çnf. ffumi/is-. De Majot. & oled, Chopprn fi^ autres Authcurs
 coi»AuA. fitment \S Dtoic de notre Primat'j & entre les nouveaux le Pefe
 Sirmond, M.Bofquerj^ vmif fur tous le dodc De Marca , lequel quoyque
 d'ailleurs porté pour ia féconde Aquitaine, con. ne s cft pCf empêcher de
 recorfnôître que la première de toutes les Églifcs <]ui a été honlib.j, Corée
 du Titre tc de la Dignité de Primac cft celle de Bourges. Hautcfcrrc en /«
 Auth

The text on this page is estimated to be only 25.33% accurate

LIVRE ir. Mj^p duftcs Aquitan. PinHoncn fon Traite des
Bcnficcs. Inteninus Anhitp. florentinns. M. '^^^'^i; Gaynier fur u
Pragmatique Sanction. . ^ - • -'.rr^- ~ Primiti Acits de Jurifdidion faire far
Us ^rchâvèqnes de Bourges » ^,"^^^,4. qualité de Primats, c/;.4. 9 C H A P
1 r R. E . 1 X. Ad §. LE S Refcripts des Papes portans confirmation de
l'autoricç priitiatiale de i'Afchevç- ^Q^t* c|!ic de Bourges fur la Province de
Bourtîcaux, nefonc.pas demeyres inucils & fans exccurion, pui(qi)»'cn
cohfequencc d'icccux nos prelats ont fait cous Aâcs de Jurifdiûion
Primaciale. en vifitant la Province de Bourdcayx, faifanc porter en fignc de
Jurifdiction la double Croix devant eux dans le cours de leurs Vifccs ,
çoncreignanc les Beneficiç];s à pyer le Droic de procoration, faifanc appeler
à leurs Conciles les Archevcqiiet dk Bourdeanx & leurs Sult^gins , &:
connoiu.ms des Appell-icions incerjcttccs des Sentences rendues par les
Arclievcsques de Bourdcaux , ont confi.rrrc les Elc^lions qui font toi)\$, aâcs
d'auchoricé ic de Jurifdi^lion primatiale, puifques principaux Droits dont
jouiflenc les Primats fur leurs inférieurs fonc.la Préfeancie «ans les,
Aifl'(Tmblccf la Confirmation * des Evêques de leur Province, rindi£Vion
des Conciles provinciaux, fii la connoiifance des Appellation^l incerjcttccs
de leurs inférieurs ; de iranirre que les Archevêques de diik.'tfjé Boiirg s
ayatic joiir de coûtes ces prérogativcii : cçH Uns raifoD &C fans
fondement qu'un Droit 11 bien établi leur cft à prefent contelle. Les
Archives de l'Eglile de S. Fron dePcrigoeux , juftifient qu'Aimon de
Bcirbon ij. Primat des Aquitaines, vifita la Province de Bourdcaux, & dans
le cours de fa Vilite confacra rEghre& Monaftcre de S. Fron l'art To47.'
Pierre De la Châtre (Î4. Archevêque, Guclin 66. Archevêque, vifitcrenc en
htûſne qualité la Province de Bourdcaux, comme fit Henry de Seuly 47.
Acchevcqu*', quel en U pcefence de Guillaume Templier confacra l'Eglife
GathcdraJc de Xainccs , Û reçut les Droits de Procuration de l'Evêque du
même heu, du confentcmenc de l'Ar» chevcque de Bourdcaux fon
Métropolitain. Simon de Seuly 70. Archevêque de Bourges ayant indiqué
fon Concile Provincial cM fa Ville Pfimatialc à l'Oftave de S. Martin
d'hyver de l'an 12,18. le Mandement de ài Priraat, portant qu'il convoquoic
à fon Concile le plus noble membre de la Primatic , l'Archevêque de
bourdcaux, luy fut fignific par les Abbé de S. Siran & le Prieur de S. Marcel
, dont le Procez Verbal témoigne que cet Archevêque les reçut avec le

refpeâ qu'il devoie à fon Supérieur; mais n'étant comparu au jour prefix, il fut par fon Primat faſſpndu de fon Olficc Métropolitain de l'avis de ſes ſurtcagans; & Je Décret luy fut Sjoifié par les mêmes qui l'avoient convoqué. Le même Primat viſita la Province, U ViUcfii l'Eglife Cathcorale de Bourdcaux-, & au refus de quelques Abbés . & autres Bonc&ciers de payer ſes Droits de Viſite & Procuration, il fit vendre publiquement leurs Meubles comme il reſulte des Procoz Veibaux qui ſont dansles Archives de l' Archevêché, 35an de Seuly notre 71. Patriarche ayant fait appeler à foi\ Concile Provincial ^ qui Patriat. ſc devoit tenir le Lundy aprcz laFcccdc TouſTaints l'an nGy. Pierre jç. Archevêque de Bicc./à Bourdcaux, 6C luy n'y pouvant alViſiter, y envoya un Eccleſiaſtique fondé de ſa Procuration, pour propoſct ſes excuſes fondées fut ce qu'il aroit été convoque à un Concile qui le devoïc tenir X Paris pas le Légat du S. Pcic. L<* même faiſant la Viſiic de U Province de Bourdcaux, fut reçu par les Evcques de Poitiers, de Xaintes & par l' Archevêque de Bourdcaux même, avec tout le Clergé proceſſionnellemenc; faiſant portée ſa double Croix devant luy. Simon de Beauhecu 74. Archevêque fit la Viûte de la féconde Aquitaine; dont nous avons les procez verbaux dans les Archives de l Archcvê^ ché. Renaud dr Beaunc fit appeler l'Archevêque de Bourdcaux i fon Concile ProViiVI cial l'an 1584. Hc^nry d'Avangour confirma Ttletlion f.iite par le Chapitre de Poitictſt deGuillaume de Clurpaig?ir\$ par fon]ugemenc Primaciaî, ſur l'appel interjette de l'Arche*- , vcquc de Bourdranx l'an 14^5 1. &r l'Official Primatial de Bourges connut le Vcndredy avant la Fête de la Puriſcuion N.D*"T4e l>n 14^9. dcTappcl inccrjctié de l'Official de Bouè^ 4eaux par Guillaume Maillard Abbé deS.Cyprian de Poitiers, de la Senrence.renduS au profit de Frcre Pierre dcCbaumont, &: confirma lâ Sentence rënduii pat l'O^Hcial dcT ■^ourdcaux fon inférieur,

The text on this page is estimated to be only 24.08% accurate

LJFRE iv. VSi XXI it • s. Dejré. Chapitre XXXIV. CE Prélat ,
qui écoic Domcdique du Roy Glotaire, Foc \ fa rccommcn^ation élevé
Abbm à la dignité d'Archevêque , comme rapporte l'Auteur de fa Vie. 11
aBifU au z. Bonon C<H»cile d'Auvergne & au y. d'Orléans l'an ou yjz. 11
mourut de Fièvre un Dimanehc , comme il ravoicluy-mfme prédit , l'an yyz.
le 8. de May, aprez avoir régi ib. ans foft Eglifej fa Fête fe célèbre le g.jour
de May. L'on tient que de fon tems leMonaîlerc Conc*^ de S. Martin-lcz-
Bourges a été bâti des aumônes des particuliers , & que S. Aouft fon "
Difciple & Domeftique y iatroduifie des Religieux i ce n'eft plus à pcfent
qu'un Prieuré lifiple. I XXIV. Frobien. Chapitre XXXV. Concile tenu en la
même Siimott. L aflîfta au 1. Concile de Paris l'an yy^ . & : prcGda au 3.
Concile tenu en la même Ville environ l'an yyy. 11 fcmbble que Dieu l'avoit
dcftiné pour le Gouvernement de & les transféra en l'Eglife de S.
Simphorien, appelée depuis de S. Uifin, «ffftc de S. Gcr- mir. S. main
Evcque de Paris , au rapport de Grégoire de Tours. Il mourut de fièvre , en
la Ville Hiljr. de Rome l'an yy?. & *fut enterré en l'Eglife de S. Laurent hors
les murs , aprez avoir tbnu le Siège Arehicpifcopal 8. ans. 5 u,f ^ . ^ ■
de{ior• . w> Conf, c XXV. s. Félix. «o. CHAPITkB XXXV I. LE Perc
Labbc commence fon Pontificat dez l'an yéo. tient qu'il mourut l'an 574.
Chaumeau ne le commence qu'en l'an ySi. 6c dit qu'il mourut Tannée 14. de
fon Elctiion. Le Catalogue do nos Prélats proroge fon tems jufques à ij. ans.
Chcnii aprez le Religieux de S. Sulpice, duquel il ne s'éloigne jamais , le
commence en y*ii.il ertccr- .., ttia qu'il aflîfta au 4. Concile de Paris l'an
^y^ . & la Vie de S. Germain Evcque de P«tUCùt foy, que notre Prclat fut
facrc par ce S. Evêque, lequel cft decedc l'an y78. ce qui réfute l'opinion de
Chaumeau , âJ juftific qu'il a tenu le Siège prez de vingt am. Son Qotfs fut
dcposé en l'Eglife du Château en un Tombeau de marbre, où aprez ix,. ans il
Ûc aUti fut trouvé entier aulii bien que fe\$ habits , félon le témoignage de
Gregoirc de Tours; Conf Il ne faut pas oublier ce que remarque Binius fur le
x. Concile de Touii , célèbre l'an S6j- que notre Archevêque , à l'occafion du
5. Canon de ce Concile, fit faire un tre\beau ^ ^ ' Vafe d'or ea forme &c
figure de Tour, pour y garder avec plus de décence le crcs-fainc *'
Sicrcmcoc de l'Autel; ce qui donna lieu \Venântius Fortunatus de falic cet
Epigramme. L^ii pE L IC EM ^ituriccnfetn^ in Tunim ejns , » Qtum hnè
jun^a décent Jàcrati ut ^or^oris %^^m: t^argaritum ingens aurtd dona

fèrant, (pédant chryfoltthis Salomonía Vapi Metallis, Jfla placere nians ars
faàt atque fides. ^uod data Chrisle tihi Feltets munere fie fĩnt , Qualia tune
tribuit de Çrege Paftor Abel, È: CM jus tu corda, vides , pietate co^quas ,
n*ar %<idua mefito qu^ dedtt ar*t. duo. 6> i

The text on this page is estimated to be only 26.66% accurate

s^o HISTOIRE DE BE^{RT}, .. De fon temps la Province dé Berry ,
te piineipalcme^{nc} la Ville de Bourges , fut «ffligcc de Maladie contagicufe.
Il mourut le 7. Juillet , auquel jour on en cclcbrc la Fctc. ' " ■ :— l: . XXV L
Remy , Ktmigius OU Rcmcdius dHAPITRà XXXVII. 575- E Prclat'a
gouverné 11. ans le Diocezc de Bourges , commencez Tan fjj. La
ChroInique d'Ado en faic mention en l'année 57[^]. Il aflifta au Concile de
Mâcon, l'an Surtiond 5[^]- Canon 75. du Concile de Mcaux. Grégoire de
Tours Liv. 6. ch. 59. Ajmoin Liv. Tom. I. 3.. ch. iij . en font mention. * '
Coac. ■ ' ' ' • X X V 1 1. Sttlfice Senjere, Chapitre XXXVIU. 5S4. /[^]Et
Archevêque, iflTu des premiers Sénateurs des Gaules , c*cft à dire , de
Familiift. lib. y[^]c Romaine &: Patricienne , fut élccû aprez la mort de
Remy l'an 584- à la rccom. mcndation du Roy Contran , comme raconte
Grégoire de Tours : Remigtus Biturignm fificopus ohiit. Cujus pofi
tranfitum Sulpitius in ipfi Urbe ad Sdctrdotium , Cumtuno Ecge ft'venle ,
prxtUgitttr. Nam cum multi muntra tffencnt , hxc Rex Epifcopertim
(juxrejitihus, rrfpotu dijjè fertur : non (fi Principatùs nojlù confuetudo
Sacerdotium venu/idarc Juh pmiojc4 r.cc utjtrum cnm prtmiis comparare ne
& nés turpis iucris infam/u neteniur[^] é" "vo ' Ma^o Simoii comparcu 'u ' fit.
Sed iMxta Dei pr[^]fcientiam Sulpitius trit Epifcopus : & fie ad Ciniutum
deductus, Epi/ctp€. tum Ecdefix /upradicU Jufiepit. Efi enim lir nobitis ^ &
de primis Sénat oribus Calijru[^] i» Litttris bene eruditus Rhetoricis , in
Metricis vero artibus nulU Jetundut . Ce que confirme le 1A. }. Moine
Aimoin. Ce Partage fait voir que les Elccclions ne fc peuyoient faire fans la
parti*• Î5« cipation du Roy , & que d'ordinaire ceux qu'il recommandoit ,
croient elccûs au Pontificat. Nous avons' dans Marculfe la Formule des
Lettres du Roy , qu'il appellé , Prterptim de Ef ifcopétu : ce que l'on peut
confirmer par divers paflages du mêmc Grégoire de Tours bL d'autres
anciens Auteurs. Notre Sulpice aflifta au fécond Concile de Mâcon l'an 58J.
hL à celui d'Auvergne 58[^]- Il mourut aprez l'an 30 du Roy Contran, felon
Grégoire de Tours & Aimoin. Son Lib. 4. Corps fut transféré de l'Eglife de
saint julien en celle de faintUrfin l« 19. de Janvier , t. iff, 6£ tous les ans à
pareil jour l'on en célèbre la Fctc, En la 3. jLcçon de Ton Office dant ' '
l'ancien Bréviaire de Bourges il cft dit , Tandem anno Pufulatùs fui fext»
decimo CalencUs februârii migravit ad Dminum , cujus Corpus in JEde
facra Beati Vrfini honotifiu requiefiit. Il ne faut pas confondre notre Prélat

avec Sevre Sulpice Auteur de l'Histoire Ecclésiastique, Disciple de
saint Martin, qui mourut l'an 397. c'est à dire, près de 90 ans après
l'élévation de celui-ci, comme a remarqué Joseph de Lefebvre. ^{^^^}
Pendant la grande partie de la Ville de Bourges fut consumée par le
feu. • 1- il y eut un incendie. XXV. Eusebe. Chapitre XXXIX. Eusebe Diacre de
l'Eglise d'Autun succéda à Sulpice l'an 496. au rapport de Grégoire de Tours.
Osius & Sulpitius Severus Urbis Praefectus, Cathedralis ejus Eusebius
Augustinensis Diaconus fortitui est. Il mourut l'an 507. après avoir gouverné
l'Eglise 11. ans. D'autres assurent qu'il paya le Tribut à la nature le
dernier Décembre 601.

The text on this page is estimated to be only 10.59% accurate

XX I X. s. JifolUnaire. CHA>;lTlt.B XD. CE Saint a eu
rAdminiftration du Diocce prndanc ficuf an» 5 rii^r^^^X l U' /r Il mourut
le 8. d Oaobr.,,. S,,. Corps WZ^l^^l ChS'bhlh i *?" Commemoracion tous
les ans le hu.r.^m,. M'nÀ,.L. ^ ^nitcau. UlKîh »t XXX. s. V Ç « A P I T R E
X L I. AU S T R A u c E S I L « OU Aouft, ille Fils d'Agondin . Frerc de
fainr Ar- r*. F vL'îc 4 NcTers naqu.r.n h V,llc de Bourges Tan jyi,,ui . rt le d
: B o/ci.U Xtt . j. des Calendes de Décembre , fclon le M.nufcnc de l'Em.f.
du (hâciu fur "vé ^^^ en la Cour du Roy Gonttan, cleu Archevêque l a.,
6.7. &: «acre l. ir. d. F^v r H ^7a tenu ,x. ans le S.ege Prinutial. Son Corps
ftu .nhun.. en I tgl.O du Cilleau \ ' avo.t fa.r augmenter fr\ laquelle .l a donué
fou nom. Il mourut le Piman,h "l J me May I an 614. feloh l'opmioh de ceux
qui commencent fon Pohuticat eti tfi» ' & i" .l Totr h d autres vers 6rS. Sa
V,e fes M, r.cU s feint rapporte, parle Pcrc LabbeTuVr't «e « ' ' ' Mab.llon.
A.mom- Vmcent de Beauva.s &: S.geberc en font lioaoubc^co^^ft Q^Z
Icbrc tous les ans fa Fête dans ceDiocccfele io. dcMay. :*^Won ui» ce ^ ^,
Lib 4 c. 11. XXX I. Sulptce ic T>cbomatFe. îf^* inChroii Chavitr b KLII; T
E Cardinal Baronîa. Siuius 5, Choppin conf^ndcnc mal ce Prélat aVec
Sùloii Inann in Concile d?. Rhejrtis la même année an «nn^,.. a et i j a " y. «
annt.i au g facra faine Didier É.Sque de C.hôr, î Llt a n X' ""H ^^^ " "
Waircrr,,,.UI^gn..^re,,ifp,!coll'r^rru^^^^ toitte I. fureur des HeretuLs
A,mô!r/l» rf I I j ^""*^"" *'« D.dierdeOhors.fa,,.Oaf. de RoUe^ L&I;'de
N^oT ^ XXXII. ra//&/^^. Eï; p. Chapitre X L I U. Il fut élu Archevêque
l'an M»- f>« fa demilïon de fon Predecr/Teur. L'an i de Ton '^4«-' Pontificat
le Roy Haenbert fo-.da les Abbavcs de S Cvhn en Tr^^nL Z a t'/V "joEt en
la Fondation ,l cft fait mencon de no re^P elat l^l^^^^^^ S», environ l'ap
.,0. ^ foufcriver au PrivU^g.a.core^ Ldry Evêque de Paî.s v 'rtl' , Se mourut
le 2*, Décembre £ftn î /. Îl«« c. l r • / i-vçi^uc uc i ans l ar (Çyx. C > j^îuk.
<rc <r.il é«.,f. i Didier É,âî= de CaWsf " " ^^J^ Ôo ii

The text on this page is estimated to be only 24.34% accurate

fp^à HISTQI^B DE BSRRT; XXX.1IL Aàon. .C H A ^ I T H î 5t
Ci V. L'IJs 4csManuferit\$ 4c TEglifc de Bourges porte que ce Prélat a tenu
le Siège vin^' deux aas fcpemoisi & un autre vingt-un an fept mûis,& qu'il
mourut le 8* Od*. itu. J XXX ly, jlgofene , tAgolen ^ où Adolen, C H A P 1
T K B XLV. E n'ay rien trouve de ce Ptcbt que le feol nom , & qu'il a
gouverné fon Eglifc 14. ans. . ' XXXV. Koch. ChapitriXLVI. E s deux
Catalogues de S. Etienne , le Religieux de faint Sulpice, Chaumcau te ^
Chenu tombent d'accord qu= le Pontificat de Roch a duré 41. ans cependant
je n'ay rien trouvé de luy . finon qu'il adîfla aux Funérailles defaintc
Luf^adiole Fondatrice de l'Eglife de Notre-Dame de Montermoyen & du
Piicurc de famtPaul , CQmmj le prou» ve le Chartulaire de Montermoyen.
XXXVL Sigm ou Htgm. ChA P I T R E XL VII. V ^ L£\$ MaBufcrits de faint
Etienne , le Religieux de faint Sulpice , Chenu &rM. de faintc Marthe difent
que ce Prclat a continué vingt - quatre an< VAdminiftrarion duDiocefe.
Pendant une fi longue vie j: ne trouve aucuns Aftés de luy,- Son Corps
repose en l'Eglife de faint Pierre de Briñiac , depuis dite de faint Ambroife.
Ôn y lit encore ce Fragment de fonEpitaphc : Hic jactt EtcleJU Pafior
Fidufque MaritHs , Ahfcondit dër»s vifccrâ cân Ufis. L XX XV I L
Léuàaare ou Laudoaire. Cm a p 1 tre XtVIII. E s Catalogues de S. Etienne
& le Religieux de S, Sulpîcc difent qu'il a gouverné pendant 4. ans fon
Eglife. XXXVIII. Dcodat, Chapitre XLIX. LERel igicux de S. Sulpicc,
Chaumeau & Chenu, conviennent avec les Manufcrits," que Daodat a
prefide 9. ans à l'Eglife de Bourges, \ commencer fclon le Religieux de S.
Sulpicc &: Chenu en 764. & une année plutard fclon la Chronologie de
Chaumeau, fclon le Pcre Labbe en 771. quant à moy , faute de preuves, je
n'ay pu que rapporter ce qu'en difent les autres fur de fimplcs conjcûures. I
XXXIX. SegoUne, Chap'itri L. L a tenu le Sicgc ^ . ans , à conuncncr en
l'an 780. feloa le Pcre iLa^bel'

The text on this page is estimated to be only 23.49% accurate

t I r 'R E IV. X L 1. Bertolene. Chapitrs LII. DAns l'un des Catalogues ce Prélat cft appdc Bcriamue , dam l'autre Bcrlaninuj, Chaumcau le nomme Bcrbaus, MM. de S. Marthe Bertellanus. Il a tenu la Cluirc ■ Archicpifcopale u. ans fdon les Manufcritsj du tcms de Pépin le bref, frlon la fcollcûion hirtbriqûe attribuée à TauromacWus , qiie rapporte Caniûus ; àL dutcms de Charlc- magne & de Louis le Débonnaire, félon l'opinion de Chenu. X L 1 1. Ermtnare. « C H À PITRE LUI. SON Pontificat a duré 7. ans, il alVifta au Concile de Latran , célébré par le Pape Etienne IIL l'an 76\$. ce qui hit connoître qu'il a été élu long tcms avant l'an 8x0. 76<>. comme le difeni Chaumcau &: Chenu. Sitrm. to. X, Conc. X L 1 1 L Ermenbert. ChapitrbLIV. LE\$ Manufctits, le Religieux d< faint Sulpicc, Chaumcau & le Pcre Labbc difrnt, que ce Prelac a été j. ans j. jours Archevêque \\ç Religieux, Chaumcau & Chenu, irtbrenc qu'il prit polTcflion l'an Sjy. mais il cft conftant q'il a été pluôt élu , puifque dcz l'an y%6. le P;pe Hadrian , à la prière de Charleroagne, luy envoya le rdt'tum. Qc Tom, ». Prclat ciï uri des premiers qui a exerce la Jurifdiaion Primatiale fur les Aichevêquss de JBoardeaux , de Narbonne fl& d'Aufch. Il mourut le zi, May. X L I V. Êhrom, ChapitriLV. LE s Manufctits portent qu'il mourut le 30. jour aprcz fa promotion. Il fe trotJve une Lettre dcluy à Magnon Archevêque de Sens, en faveur du Prctrc Dodoberc , de toni..j7. f'an Sio. fol. 5^'. XL V. S, Jotift: I T Chapitre LVİ. TO 17 s les Mlnufcrics , & aprcz eux le Religieux de faine Sulpîce , Chaumeau & Chenu difent , que faint Août n'a tenu le Siège qu'un an quel<jues mois. Le Pc^i Labbc en fon Panegirique d.c la Ville de' Bourges dit qu'il a couTcrne le Dioceze 14. ou zj. ans , 6l promet d'en rapporter les' preuves en fon Hiftoire de Bctry , que fes grandes occupations ne luy ont pai permis de nietcre au jour. Le prifonnier Theodulphe Evcquc d'Orléans laÇ écrivit , avant l'an Szi. fa Lettre fe lit au Livre 4. de fcs Ouvrages, en laquelle il le traite de Patriarche ; ce qui fait voir que Chenu commence mal le tcms de fon Pontifical: en Tari 840. long-tems aprcz fon deccZ , arrive le 11. de il>.: May le' Samedy FnNot: devant les Rogations l'an Sjy. car on peut colliger de la Lettre de l'Évêouc d'Orléans ^ ^àThe^ eomme a trcs bïcn obfervé le PctdSirraond , que dèz la iJrifon ou exil de Theodul|*c

The text on this page is estimated to be only 26.99% accurate

ép4 'HISTOIRE DE BERkf, _ faint Aouft èçoit Archevêque ,c'eft à dire, avant l'an 810. & atnfiqu'iîa bien plus long tcTùi occupe la Chaire Primarialc que he portent les Manufcrits fi£ les Chronologies de Chaiimcau ic de Chenu ; ce que confirme le Capitulaire de Louis le Débonnaire de l'an 818. qui en fait mention , le Concile do Tholo£c , où notre faint fe trouva avec fes Suffragan* l'an 819. & à l'Aderablcc de Thionville l'an Sjj. où il fut çhoifi pour l'un dçf Sug'^ d'Ebes Archevêque de Reims, qui fc pleighoit d'avoir été injuftement déj^lc} ce qui juftitie qu'il a prefide à l'Eglife de Bourges t4. ou ly. ans. Ses Reliques r?pofçnt en l'Eglife Paroiffl.ile de ce nom dans l'Archiprevcre de Château-roux , ou l'on celbre tout les ans fa Fcte le ii. May. — \$picil Luc Acheri tom. ». «15. X L V L Etiennt. CHAfrîTRBLVII. TLafTifla àu Concile de Sens tenu par Aldric Archevêque , environ l'an 83^. & mourut le I j. Janvier 8} ? aprez avoir gouvernt fon Eglife environ cinq ans , il elt enterré cû ' l'Eglife du Château.' X L V 1 1. Raotél de Tfirenne, Chapitre LVIII. jHfiel E Prélat ctoie fécond Fils de Raoul Comte de Turenhe, &:d'Ayguefa Femitte.II /f/7 de premièrement Abbé de faint Medard de Soiflbns , de Fleury , de fucceda à Etii*»'*** l'Archevcchc de Bourges l'ah 859 Se foufcrivit la mcm^ année aux Privilèges de ff, j ' l'Abbaye de Mafcçj il fit fon 1 cftamcnt l'an 1. de Charles le Chauve , qui revient à l'an de notre Seigneur 841. Il fonda l'Abbaye de Devreprez Vierzon l'an 843. & non du tems 84}. de Chaitemagne , comme quelques uns l'ont cru , car admettant cette opinion , il faa« droit que ce Prélat eût tenu le Siège Primatial plus de jo. ans, Se du tems de fes predeceffeurs , puifque T Empereur Charlemagne mourut à Aix laChappellelc z8. lanvicr 814. 11 fonda autff l'Abbaye de Beaulieu l'an 6. de Charles le ChaUvc ^ qui rfevient à Vtn •4*- 846. en fon Patrimoine, fur la Rivière de Dordonne,& luy donna diverfcs Terres fau Pays de Turenne», qui luy croient échues par la fuccellon de fon Perc. Il affifta l'an 84^. 8î^. au Concile de Meaux, au i, de Tulles l'an 8^9. & au t. l'année fui vante , à celuy <ie Sens Siint. 10 l'an 861. & à celuy de Piftes. Il eft qualifié Patriarche en la Lettre que le Pape Nicolas 1)^Conc écrivit fur divers chrfi , Se luy-même dans tous fes Aâes fe qualifie toujours PriNic Ep Evcque du premier Siège, qui ell la même cho£c. il mourut le 11. de Juin l'an 866* 19 rom j aprez avoir gouverné fon Eglife prez de 16. ans. La Chronique de S Etienne de Limoges Conc \ porte que fon Corps repofe en l'Eglife de S.Su!pice,&

les Chanoines de S. Ursm prétendirent que leur Eglise est honorée
 de ses Reliques, Se ils célèbrent la Fête lexi. Juin. D«ci.J.b. __! Z tsc. X L
 V 1 1 1. F«t«f«dc OU Vnlf«lent, Vcr.frag H'ftFr«c Chapitre L 1 ^ . fcripr co.
 1. Ado T T rj T. F A D E étant Chanoine de l'Eglise de Rhems reçut l'Ordre
 de Pr«rrifc de y la main d'Ebb«s Archevêque de la même Ville, qui étoit lors
 excommunié, ce plodoard donna lieu aux Pères du 2, Co«cile de SoifTons
 de le priver de son Ordre» (e Pape 966. Nicolas L écrit aux Peres du 3.
 Concile de la même Ville, pour le faire rétablir l'an ^69. J^66 Se le Concile
 l'en étant rapporté au saint Pere, il fut par luy re«flituc, Se la même Lib.i. c.
 année élu Primat d'Aquitaine, a U rccomm«ndation du Roy Charles le
 thauve, parce ao. qu'il avoit été Précepteur de son Fils Carloman, Se ayant
 fait sacrer par d s Ev«ques Ton» 4. France fans en donner avis au Pape, il
 luy en fit excuse par Lettre l'an 86^ . Il four^^V.. crivit la même année avec
 autres Prélats la Donation que fit Ei^il Archevêque de Sens \ Ach«m. i.£g|,fe
 de Gint Pierre le Vif Le même Roy luy obtint le l'dllium du Pape Hjdrian IT.
 Totn tf fou«crivit ta même année au Concile de Tours. Hincmar Archevêque
 de Conc. l^hrmis Imv écrivit, comme rapp«dic Flodoard. Il mourut Ici. Avril
 l'an 876. aptez avoir Sira», gouverne l'Eglise de Bourges lo. ans. i76.

tiVRE IF. >>ij X L rX. Frotter, Chapitre LX. CE Prélat fut
 premicrmcnc Archevêque de Bourdeaux, & en cette cjualitc il aflîftd
 Chopp: aa Concile de Troyes l'an 867. Son Diocefc ayant été ruiné par les
 incurfions dci ^ Mormans , il s'introduifii en l'Evcchc de Poitiers à la
 rccommexidation de l'Empereur Charles le Chauve , ic l'Archevcchc de
 Bourges ayant vaque l'an 877. le Pape Jean 877» VIII. à la {Prière du même
 Enr.percurj luy en donna l'Adminiftraïion l'an 877: (c'eft ce qu'il appelle
 fjcere Cardinsltm (y incardinare.) fondé fut la niiferc des tcms & la ruine
 du Diocclc de Bourdeaux. Il écrivit fur ce lujct à Charles le Chauve au mois
 d Of^obre 876. c'eft fon Epitre 8. &à notre Froticr , c'eft fa 38. Lettre ,
 Seaux Evêques Sutfra» Sitm.tor gans del'Archevcché. 3. Conc; Comme
 cette Trariflation ctoit contre les formes & les anciens Canons de l'Eglife,
 clic ne fut pas approuvée par les Evcqacs futfragans , ny pat Bernard Comte
 de Bourges, qui s'y oppofa fortement, faifit fcs biens, & l'empêcha d'entter
 en la Capitale dô Ton biocczé. Le Pape Jean VIII. luy écrivit pour le rendre
 favorable \ ce Prélat, à quoy il ne défera pas , ce qui atrira fur luy le foudre
 de l'Eglife & l'Excommunication du Pape l'an 878. ainfi qu'il fe voit par fon
 Epftrc 110. en laquelle il le traite dcfacrilegeUfur- S78. patear des Biens
 d'Eglife. Les S iffragans de l' Archevêché remontrèrent au Pape, que ce
 fréquent changement d'Eglife étoit contraire au Concile de Cartage, &C. au
 Décret du Pape Léon : leur plcinte obligea le Pape de mander à Froticr qu'il
 fe trouvât au Concile de Troyes au mois de Septembre en la même année
 ,pour répondre à la plcinte des Evêques, dans ce Concile à fon occafion.lcs
 Pères renouvelèrent le Décret de Léon contre . les Evêques qui changent
 Itrurs Eglifes. lin'obcit pas pour lors au Décret, étant demeu- conc. ré dans
 l'adminillration de l'Eglife de Bourges jufques en l'an 889. Les Suffi agans
 firent part. 1, plainte au Pape Etienne VI. qui fuccda à Jean VIII. de ce que
 Froticr n'avoir pas obéi iSp. au Décret du Concile, il écrivit à Foulques
 Archevêque de Rheims , i Aurclian Archevêque de Lyon, & à quelques
 autres Prélats, afin qu'ils l'obi igcalFent de retôurnet à fon Eglife K en cas
 de dcfobéiffancc il le déclare excommunié. Il eft probable qu'enfin Fro» 'jjy
 ticr obéit, & qu'il retourna i Bourdeaux aprez l'an 900. piii(que dans les
 Chartes de i,»o cette année du Monafterc de Beaulieu , il prenoit encore ta
 qualité d'Archevêque de 7«/f#/ Bourges; mais il n'efl: pas vtay , comme
 l'écrit un Auteur de notre temr, aprez Chenu , J^A ^ que ce Prélat foit
 inhume en l'Eglife de l'Abbaye de S. Ciprian de Poirier» ,puifqu'elle

T'wrr»»»* tj'a été bâtie que long temï aprcz fa mort, par Frotier Evêque de Poitiers , fucceffeur d'Ecfrid. Quelques uns cioycnt que fon Corps repofe dans ^l'Abbaye de S. Ciran en Brenne. La Chronique œahufcrite de nos Archevêques, qui eft en la Bibliothèque des Porcs . Auguftins de cette Ville, remarque que du tems dce Prélat Sainte Solange vivoit au * Village de Villcmont, Paroiffe de S. Martin du Cros , à prefent appelé de Sainte Solange, diftant de trois lieues de la Ville de Bourges. Comme elle étoit douée d'une linguJiere beauté , le bruit s'en répandit dans toute la Province, & veint jufques aux oreilles du Fils du l'rincc dU pays, qui ctoit Bernard Comte de Poitiers Se de Bourges , qui avoir cpoiifé Belichilde Fille du Comte Roncou, Frère puîné de Ranulfc Comte de Poitiers , le Fils de Bernard portoit même nom que fon Pere ; qui fur le récit de la beauté de Solange, fut porté de curioilté de la voir , il feignit d'aller à la chafTe du côté de fa Paroiffc) & l'ayant rencontrée en un champ , cij elle gardoit fcs agneaux (ce Champ s'appelle encore aujourd'huy le Chsmp de Sainte Solange , & l'on y va en proccffion tous les ans) il en fut en même tems frappé jufqu;rs au fonds de l'ame , «/ vtdit ^ut feriit , il dcfcendit dc.cheval , t.^cha de luy perfuader ("on amour , & le dclTcin qu'il avoir conçu en la faifanC fon Epoufc, de la rendre Dame &: Comtelic du pays, cctre chafTe te fage Bergère luy dit que dct fon enfance elle avoit fait choix de Jeius-Chrift pour Epoux, &: luy avoir confacré fa Virginité, qu'elle vouloir luy conferver entière; il fa't infancç, &: poufTe d'ua amour fcnfucl, luy veut faire violence, èlle t.iclicde l'évitct par fa fuite, il la pourfuiii courfe de cheval , il la prend, la met dcvatTt U.y, Se ayant en vain employé les prières," les menaces &: la fore* , pour la pafuader de condçfcendre à fon malhurcux deflein , clic fe jetta à terre , ce qni transporta cr jeune Seigneur, que fnji refus avoit rendu furieux a un rcl point, qu'ayant tiré foircpéc , il luy en abbatit la tête, laquelle quoyque

The text on this page is estimated to be only 25.33% accurate

M[^]f HISTOIRE DE BËRRT, feptrée de fon Corps , prononça pa? ttoit fois le nom de Ton chaftc & divin Époux Jcfo»; 8c prenant fâ tctc entre fes mains clic la porta jufques à l'Eglife de S. Martm , où elle choifit cUc-mcmc fa Sépulture. Pendant les Guerres des Huguenots les Habitans ,de U Paroiflc de S. Solange furent foigncux de fouffrairc à leur furu r fes faimes Reliques ,8: de les cacher , d'où ayant été tirées, elles ont été rétablies en fonEglife. Elles avoienttctc milci dez l'an iju. en une Charfc de cuivre doré par M. Denis De Bar Evêque de faine Papoul , en confeqaencc de la Commiffion de M. Jean De Villicrs Vicaire de M Michel De BufTy Archevêque, le dernier May de la même année. Cette faintc Vierge cil la Patronc de la Ville de Bourgçs, comme fainte Geneviève de Paris: en tetns de fpchcreflc les Habitans de cette Ville ont recours à fon interceflion , l'on apporte en proceffion fci jântes Reliques de la ParoilTc de fainte Solange en cette Ville, le Clergé U les Maeiftrats les vont recevoir jufques \ S. Privé & rexperiencc nous a fait voir que jamais elle n*a ete invoquée qu'en même tems l'on n'aie reflenti les effets favorables de fa puiOante interceffion envers Dieu , qui donne une pluye abondante à nos çampagnes toutes les fois que l'on le réclame par l'entremife de cette fainte Bergère. M. Pierre Loyfel Dodcur de Sorbonoc , Chancelier de rEglife 6c Univcrfité de Paris, Curé de S. Jean en Grève, étant en cette Ville , fut témoin de ce contmuel Miracle, en mémoire duquel il compofa la Profc fuivanee. if B RFVGIV M V'JTV RICÊN3E CVM CHRJSTO ET I^IUCINE SOLJNGIJNVM., Miraculum non defiit effe , quod frequens fuit. Qupd fuit Icmper , hoc divinum eil, Et cum fxpc Ce profen. Non vilefcit, cjuia nunquam fallif. Familiaris magnificntia contemptum non parit , quando necceflaria, Najuc negledum, qua: gratuita. SOLANGIAM dudiim Provincia BituriccnlisPatronam «xpcnacft Non minuit, fed auxit revcrentiam, Incxhaullani bcnovolentiam fenfit , Perpetuam fibi indicit gratiam, ' Et tlicraurum quem pretiofiorem facere non potcft,' Ornatiorem Vult habere, Quafi fontem ex incoiamm fuoruni relieione coronatumj Veni in partem memotix (îmul & experientiac , Diuturnus hofpes , Sed «juod audiivi, & quod vidi, dcinceps credidi,' Quia nec ad fenfum modo expendere licet, QuckI {ûperat humanam fidem & divinam extollit* Siccitatishic annus longe adufta:, Divites fimul atque pauperes terruir. Ôratores fecit in cauia communi coijjunctos ^ E6 plane confidentiores, Quod vix aut nunquam fuo

loco mota est Capta Virginica J Quin cœlos ipsos commoverit ,
Expetantibus veluti familes, Nec cum se inferiim clauderent infernos H Sed
armulos, Ecclesiarum nimirum & Urbis lœlennœ (suffragium postulantes.*

The text on this page is estimated to be only 16.76% accurate

L i F R E IV. Quod ira omninô accidit, Solito namque clarioi
illuictat dies j Qui fpcm differret, Sed pararet concurfui incredibili locum ,'
Tempufque devotioni omniurt ordinum aptalret} Quibus egrcflis , Urbs tora
cxiiifTc^ Et regreffis fteriire vUi eft , Non nunicroljor fed nianifeftior , Cum
pra:euncc Clero Principe, Jundloque cœru Paftorum , Addico Regularium
convencii , Ec fequencce comitatu Magillratuum, Exera portam ivit obviam
venientij Excipicndx ab infinitis cukoribus , Quos Regiorum viciflîm
Judicum arqua pictas. Ad publicam depofiti facri venerationcm excicalTer,
Sed nec S O L A N G I A N A fe Paroccia folani obcuiic ^ Socias adduxit
vicinarum Ecclefiamm cuimas, Quafi manu fadta coUc(îlas in chorum,
Concmentes falutari Arcar, Nudipcdibus, caftis atque jejunis Bajulis l Vim
Dco gtacam illaturas. Sic proceflic callxorunî anucoruin aciçs. Ad Santi
prunûin Scepliani N4etropolitanam «dem , Dcinde ad Salezianx proximani
Virginis , In qua SOLANGIA ipfâ pérorante, Niliil non fperarc licuit. Gertos
poftcâ terminos , bençpreccândo pertrajifiit^ Acque in Beati tandem Privati
Sacratio, Inclinate ad fucs die reditura conquievit. Linguis favetc qui
illha^c Icgitis. Non excullit pulvercm excepta religiofc, Bcnalidanon
malcdixit, Sed occupato qinmprimiim ditceffit acre^ Sole abfcondito ,
Sonante potius quam tenante fulmine , Largo hinc atque inde imbre,
Oftendit Dcum non modo vôci aobcdire hominis, Sed fangmni, melms
clamanri quam Abel, Et Bituriccnli telluri, ciim rite invocatur, ,
Congruentem pluviam impctranti. Parifienfcm dixilTcm Genovepam, ni/î
inveniflem Martyiion. Adco fel'c referunx àix campelkes Virgmes ,
Pafcendis ovibus natx , aut data:. Ambx raifericordix illices, Etfi Jifpares
Julliti;E viclun.'c. èa^kntes , ante obitum dorninatac aftris ; Et polt morcem
teniporum arbitrij:.' •

The text on this page is estimated to be only 21.60% accurate

T0A1.4. Luc. A. cherii.p, 7!h Tors. }. Cencil. Snm. kISTOIRE
JBÉRRRT^ Adepte merito apud (ûosfamam, Scd dillimili culcu ab iis
prxditarj' Nun(|uam rcis , nunquam ingratis. illa ncmpe honorificcnciùs
Parifiis lepulta cfl. Ha:c humiliùs, Atqud in co qui fine nomine fuiflet loco,
Nifi ex propria ipfius appellatione claruifl'et. Eli camen fcpulchrum ejus
cdam trloridlum , Quod licetnonilluftrec auri marmorilve copia, Habetquod
abundè ell limplicicatis divitias, Splendorem Dci, Quem cuin ipfiusgenus
fumus , Nondcbcmus xllimare artis fculpcorac fimilem. STTV RIC I iVS»
Anno Dom. M. i> L V I. VII. h'al. Septembris. ^u^o mU/wô conceptum cft
votum , ©• éceptum continua hencficium. SCRIPSir, Admtrutor à- 7 (/?//,
PETRVS LOTSEL Docîor ô- Sodus Sotbenicus , Sancti 'loannis Pajlor ,
EccUJi* cr Audtm 'u Parijîtnfs CantellitriUs, ! L L. Adace. Chapitre LXf. Es
deux Catalogues de S. Etienne difent qu'il a eu foin de Ton Eglife pendant
19. ans 8. mois 7. jours , qui nont pu commencer l'an 88i. comme vcùc
Chaumeao,oy l'an 879. felon l'opinion du Religieux de S. Sulpice & de
Chenu , puifquc l'an ^00. Frotier la gouvernoit encoré; fi ce n'cft que l'on
vouîic dire que Frotier prcnoit le Titre d'Archevêque de Bourges, quoyqu'il
eût été chalTc &: n'eût plus l'adminiftration; ce qui cft probable, puifquc je
trouve que Adace aififta au Concile tenu à Mewn fur Loire l'an 891. qui eft
tout ce que)c trouve de luy. Chapitre LXII, \ CE Prélat a été affis en la
Chaire Pacriarchale 5. ans 8. mois 10. jours, qui ne finirent pas J'an 903.
comme difent le Religieux de S. Sulpice & Chenu , puifqu'enl'an 910.
il foufcrivit à la fondation delà célèbre Abbaye de Cluny; il mourut la même
année félon la Chronique deMafcc. t^n»^ sxo.Mid*lhertus
Bituricer>JisEfi/(opUiy* Paganis occiditiir: 1^11, Gérance. Chapitre
LXIII GE R o N c E ifTu de l'illudre & ancienne Maifon des Princes de
Dcols , facccda \ Madalbcrt, lequel n'étant décédé qu'en l'an 910. il fuit par
uDCConfcquence inFail* liblc qu'il- nVft entré en l'adminiftrmion de fon
Diocrte que cette année , tc non dcz Tannée 903. comme tient Chenu , ou
907. félon la Chronique de Chaumcau , ou ^08. comme d'autres ont cru. Il
fc trouve foufcrit en la Fondation de h célèbre Abbaye deDeols, faite par
Ebbcsle Noble Prircdc la Terre Dcoloife fon Neveu l'an sto.GerontiHs
fdK^jt Biruricemm fis Eccicfu Àrchiepifeopas ; Èr par fon ordre les
Religieux de Dcure furent transferez a Château de Vicizop le Lundy 13.
Novembre l'an 4. de Raoul , qui revient à l'an

The text on this page is estimated to be only 25.70% accurate

LIVRE IV, fpy^ de notre faluc 5^6. il approuva la Fondation du Prieure de S. Vincent de Chantelle» 9^€. faite par Airaud & Rohildc fa femme l'an 9^6. & aprct avoir gouverpc fan Eglifc en* 94». viron trente-huit ans , il paya le tribuc à la nature l'an 948. fdon la Chronique de Ma* cé, i quoy fe conforme celle de Flodoard. L i i L Lattne. ■: I. V Chapitri LIV. LAUNE étoit Neveu de fon Predecccflcur , U étant Archidiacre de l'Eglife de Bourges, fut civu Archevêque l'an 948. le mourut lan ppy. comme prouve la Chronique de l'Abbaye de Macé. ^y y. Uimo Anhieffij'ccj/ui Bituriterifium heminim txHit^ aprci avoir donné fcpc années fei loms à Ton Eglife. Le P ère Labbc en fa Chronique rapporte fa mort au 16. May 956 ; ce que je ne puis fuivte: ayant un témoignage au con« traire. de 54?LIV, Richard I. Chapitre LV. RI c H A R D I. du nom , furnomme l'Avaricieux, étoit FiU de Richard Cbmtc .ç^ dcTroycs, & de Richildc tille de Robert 11. furnomrtic le Fort, focur d'EudeS ^ ac de Robert Rois de France, a ftu le Siège ArchiCpifcopal neuf ans , à cômrmncr en l'an 950 U finir en jyj félon l'Auteur de la vie de nos Archevêq'ies que fuit Chenu , & frlon Chaumeau en l'an 9jtf. qui luy donne quinze ans. Les ficur? de Siinrc Marthe commencent fon Pontificat comme Chaumeau , & le finilT. nt en 5^65. ic leur opinion cft la plus véritable, fon PredccoOcur n'étant deccdé qu'en 965. ^i' L V. Lfuguts» Chapitre L V 1. H U G U E S fucceda à Richard fon Oncle j il étoit Fili de Thibault i. Comte de Chartres, de Blois & de Tours , & de Lctgardc de Vermandou, Fille d'HebéfÉ I i. Comte de Vermandois. Il fut autant libéral que fon Oncle fut avare , &: il reffitua aux Religieux de (amt Sulpicc les Eglifcs ue Bcry , Giv.»udins , AlcUy Se ValTclay, que fon Predece fleur avoit injuHement retenus , con.mc il le voit par Lettres de Tan 9^5- <i'i font aux Archives des Eglifcs de faiot Etienne & de faint Sulpice. L'Au- jgg|. tcur de la vie dt nos Archevêques que l'on cftime avoir été Religieux de faint Sulpice, fe rflbuvcnant du bien & de la jufticc qu'il fit \ fon' Abbaye;; dit que fuit Deo âmthtlis Antijlfs , tc n'oublie pas en partant de fon predcceftcur qui retenoit quatre Églifcs dépendantes de fon Abbaye , de le taxer d'avarice. Scd (<juod tam eminetjtis ftrfifjtt dipiirati ac mâjejfiti hiud fnium cbftitritâtis ailfett) dtviÛAS ffiturâs aJfuUtim conrogandt fmpenftt /tjuo his inhtjbd. 1! cil afTcz difficile de terminer precifment.le commencement, la durée & la fin de fon Adminiftration . car en ce point je vois les Auteurs fort partagez. La Chronique de Maflay porte 945. Hugo in

Sede Bituricenji ordiH, mr Anhiffipefus. Lc j deux Catalogues, de nos Prélats qui font en l'Eglise Cathédrale ne luy donnent que ij. ans, Je Moine de S. Sulpice If. depuis l'an ^y? lufques en 987. qu'il mourut, le i de Janvier. Chaumeau fuit l'aVis de cet Auteur pour le nombre des années, mais il les commence en l'an 9^j. Chenu commence fon tems en 95-9. & le finit en 984. MM de fainte Marthe dez l'an \$56. &: finit l'ent en 9Sy L'opinion des derniers eft confirmée par la Charte de Ragenfredus Evêque de Chartres, contenant la reftauration du Monaftere de S. Perc en vallée de l'an ^J9 en laquelle il a fr-rc avec le Comte Thibault fon Perc : Tethal dm Co 5""^ turs , Hugo Architftfc ofus Filius Tethaldi. Cette Charte eft rapportée cz Preuves de la Maifon de Monmorant, mais je crois qu'il n'ccoit pour lors que Coadjuteur de fon Oncle. * H- Confacra l'Eglise de l'Abbaye de Cluny a la priere de S. Majrul le 14*. Février l'an jSx.

The text on this page is estimated to be only 29.77% accurate

^eè HISTOIRE i> È ÈERR Ts M*" . & mourut le T. Jifivier l'an 981. fclon le\$ Chroniques de Maiïlczaïs \$c àcMaflay, & iï ' Sitgc vtcqua quelques années. Il fuc inhume dahs le Chapitre de l'Abbaye de Mirmouiicr, arec le Comte de Chartres fon pere , 8: la ComtelTc Lctgardc. LFl. Dagbert. ChapitreLVIII. tooî. inX Agb Ert prit le Gouvernement de l'Eglife de Bourges en l'an looj & mourut loi*. \ ^ fur la fin de l'an ton. comme il rcfulte de deux Chartes de GodcFroy le Noble Vicomte de Bourges de Tan loii. La première , par laquelle il rétablit l'Abbayede faint Ambroife l'an I. du Pontificat de Dagoberc, La 1. contenant la rcftitutiott de la Juftice au Chapitre de faine Urfin : In tembores ponants fummi Pontijtceis pin^fjt Romand Êcclefie^i Pr*Jî<^"*^ Odliis Robert 0 Regjt, Vrbs Biturix tuncarebat Prtfule , ijuia Dagobertus jtiâ jâm ab bdc recejferat luce. cela détruit ce que porte la Chronique de Martay , Ann. M. XIII' D/igbtrtus Jrchiepifcopus obiit. ce que Chenu a fuivi en fa Chronique, où il fait durer le Pontificat de ce Prélat i/. ans 8. mois contre la vérité de l'Hiftoire. De fon temsEudes l'ancien Seigneur de Château-roux fonda le Chapitre de S. Silvaio de Levroux,&: deux Frères Enfans d'Ebrard.que le Chartulairt de S.Pierre le Pucllicr qu's, lific tres-noble & Seigneur de la Ville de Bourges . qui s'ctoient emparez des Biens de l'Eglife de S. Pierre , aprcz que les Religieufes en furent finies , y établirent un Collège de Chanoines , & Godcfroy le Noble en fit autant en l'Eglife de Notre-Dame d« Sales ^ y introduifant des Chanoines en la place des Religieufes. icaf L V 1 1. gaujîm. Chapitre LIX. 'aot,' A G ■ E R T étant mort fur la fin de l'an loii. le Siège ayant vaqué quelques mois, \ Gauflin Abbé de Fleury ou S. Benoit fur Loire, Fils naturel d'Hugues Capet.fuc clu Archevêque à la recommandation du Roy Robert fon Frère. Hclgaudus en la Vie do ce prince en parle de la forte: Gaujlino Ftatri fuo RobirtusRlx attr'ihuit honores non minimos, jtbbamm S. RetedicH , ejud eft caput tolius Ordinis Montpci , & Epi/copâtum Bituricenfim San{fi Protonurtyris Stéphanie Principatum tenentem totius ^lanitanix , ^ui fuit & c[i honor cf de eus Francu. Ceux de Bourges ne le reçurent qU'avec grande difficulté, à caufe de f» naiffance, comme remarquent les ficurs de Sainte Marthe, lefquels adjouÛtent aprcz la Chronique d'Adcmar; qu'en Tan \o\6. il ne put facrer Girault Eveque de Limoges , parce qu'il n*avoit pas encore pour lors été' reçu en fon Eglife , en laquelle il ne fut admis qn'avcc répugnance : & de l'exprcz

commandement du Roy. ^ éb it que rapporte auffi Befly en fon Hiftoire des Comtes de Poitou. Néanmoins le Manufcrit de la Vie de nos Prélats n'en fait aucune mention au contraire témoigne qu'à caufe de fes bonnes cpialités , il fut comme par la providence divine appelé au Gouvernement de l'Eglife de Bourges : Cujus admirandx comervationis fîmâ (um âd plurimorum tares percertbuijfei , defunilà verterabi/s Patte Dagberlo , ipfe Jhptrni moderatoris vocatione magis tj/iàm Elt^ione humanâ^ tetius i^tjuitantjt Primatum iniit. En effet fî ceux de Bourgrs firme difficulté de reconôître ce Prélat, toutes difficultés &: oppofitions ccflerent long tems auparavant l'an 1016. puifque nous apprenons par la Charte de Fondation du Chapitre de S. Aonfrille fez-Graçay , fjitc par Raimband Seigneur de Nundray l'an 1014. au forf4i niois de Mars , que Gauflin dcflors étoit reconnu pour Archevêque , figna & approuva la Fondation en la Ville de Bourges en cette qualité, & par confeqnent y avoit été rcÇU avant Tan toi^. il témoigna beaucoup de vigueur à maintenir les Droits & Privilèges de fa dignité Primatialc, & l'an lozy. il excommunia îourdin Evcque de Limoges Sc tout fon Diocccz, parce qu'il s'étoit fait facrer par d'autres Evcques fans fon confenrement it. fans fa participation; il le releva néanmoins depuis, aprcz qu'il eut fait fatisfaction , & luy tffît demandé pardort en fa Ville Capitale nuds pieds avec fon Clergé j ce qui me fait croire que le fuirt pour lequel oh dit communément qu'il s'étoit fait facrer pai" autre que par fon îûpericnr & Métropolitain, parce qu'il luy avoir demandé de l'argent pour" le facrer jn'cft p'aS'affurementTcritablciautrcmcnc cet Evcque, qui eîlt eu une

The text on this page is estimated to be only 21.79% accurate

LIVRE IV. ior ieSuft ic|itiitte de fc pourvoir ailleurs, vcu l'injufte demande de foh Prela'f * ne fc fût p« fourtis a luy faire une fatifadion fi authentique \ Si ce qui me le perfuado davantage cH: | que dans les Manufcritsdc là Chronique d'Adeifat: qui font en la Bibliothft^iJe de M. inBi&l. de "thou U du Collège de Clctmont , ces rtiots ne fc rencontrent pas, ûaU pKcukikm rt. inChfO' auirchtt fTo Impoftione manutimy contemftHs cfl , comme remarque le P^cre Labbc ; ce qui noi Àdcfaic voir que c'cil une addition cootraire à la vérité de l'Hiltoire & injurieuse à notre Prelat, à laquelle nous ne devons adjcûter aucune foy : ce fut Hildegair Doyen de S. Hilaire de Poitiers qui intercêda pour l'Evcqucdc Limoges envers notre Prélat, & qui fit • fon accommodement , comme le prouve l une des Epitres de Fulbert Evcque de Char- Ep '»7' très. Gaurtm airilla au Concile tenu àû Diocc^c d'Auxerre , 4fud VilUm ArrUir4M> , comme port? la Chronique du Religieux de S. Marian d'Auxerre, le 14. Juin ,015. toi9. qui avoir été batic par le Roy I^obercj &C l'Eglife de S. Benoît fur Loire ayant été ImÛIcc le }o de Juillet lorô, il la rétablit enticremcni dans deux ans. 11 fit confiltc par j^^-^^le Roy Robert fur une ployé de fang qui tomba de fon trms dans l'Aquitaine i Si il fatif- „^lgll^ fit à la curiofite par une doclc & ample rponfe , qui fc voit avec U Lettre du Roy au j ^ . nombre des Epitres de Fulbert. , ' . cJ-""* 4* De fon tems fut agicce la queftion de favoir fi S. Martial , qui i le premier établi la f 9^- & Foy catholique à Limoges , devoir être appelé Apôtre dans les prier s piibliques , laque-llc '♦7difficulté fut renouvelléc au Concile de Limoges fous Ion SucccTcur. Il mourut aprrz avoir gouverne fon Diocceze avec beaucoup de douceur it de prudence 17. ans cinq mois 7, jours l'an lojo. le 19. Novembre, Glaber en fait honorable mention, cequi m'o&H- Bar ad lonis Mt^jîù proiaii SanStx Scriptur* flores lent ^ de (jhibfté hontfli^irne imhutus ^ in truchahit om- Kobcrii. ItihVi , ut pojjent delectari in cccclrjîihus , in ptniîis tleemejinis if a Urgi^ijnus , ut ipfc ptjîtus in fertijjimii Jri^ribus yà fe vtjles p^Uinm âbjiciens y panp^res Chrijli indutret , ut À nmuntratoe honoTum pr.tmtum perciperrt. flutic perfMns Rex ira fuis a^xit obtulibiis , ut eum prx extttis diligtns yjuis eum sfeciâliter devinciret conJiHis , <jux ab eo proie probata , fcmper fa hàbiil honrfii^ nuntjaam tamcn injufia^ in honerihus fcculi euth honorans , attr/buit illi honores non minifnos _^ Abhatiim SanUi Benediffi , (fujt efi Caput tottus Ordinis Monajttci , cr tptfcopatutn Situriienftm Sanfti

Protomartiris Stepharti Prittcipaium tençntis totius Àquitani* ^ qui. fuit
 t(lhonor& de» tuf Pr&ncit. LV 1 1 1. ti/iymon de Bourbon. Chapitrb LXÎX.
 • -r.-r A Y M o N fut élu Afchevéque l'4n tojo. cottime rapporte l'Auteur
 incertain de la 'Ojo. Vie de nos Prélats , &: aprcz luy Chenu , & non l'an
 1035 comme l'écrit Chaumeau <nfa Chronique. Ce Prélat fut autant
 recommandable par la faintetë tî^ fa vie , qu'il ^toit iUuftre par la noblefTe
 de fa Maifoni c'efl ce que dir l'Auteur anonyme en fa Vie I/ftef (ttrds
 generis dignifate fublimis vit<t finctimonia pTAclaruj II convoqua la
 féconde année de fa Promotion deux Conciles Provinciaux : l'un tenu en ia
 Villè de Bourges cou. loji. chanc rApoftolat de S. Martial , le i. Novembre,
 InditVion xv. l'an iojt pui-^ allai Limoges avec fcs Suffragans célébrer le i.
 Concile pour même fujet le 18. du même mois^ ils font rapportez par le
 Pere Labbe au 1. Tome d« f.i Bibliothèque ; il confirma lare- ^ ftauration
 S>c Dotation de l'Abbaye de S. Satur , faite par Mathilde Fille de Gimon
 Sci- 'Oj-** gneur de S. Satur, l'an 4. du Rogne du Roy Henry , comme nous
 montrerons plus au long au Chapitre qui concerne la Ville & Abbaye de S.
 Satur. Il vifita comme Primat des Aquitaines la Province de Bourdeaux, &:
 dans le cours de fa Vifite il confatra le Monaftère de S.Froft ou Ffonton«dc
 Pcricrueux, en prefenctf de Gérard de Goordon Evéque de Perigueux , &
 afTifta à la Dédicace de l'Eglife de Notre Dame de Xaintes l'an 1047. il ^^
 figna lan 1048. la reftitution fl4ire par Archambaut Sire de Hourbon
 jdel'Eglife de Monicenrux en Hourbonnois au Chapitre de S. Urfin de
 Bourges, le T4, Janvier loyj. l'an zi, lo j,

J02 HISTOIRE bE.BERRT, ttixx» Juillet iof4. artifti atl Concile
 de Thôuloufc io6l. & aprez avoir gouverné Ton Egli(<:4oi ^' î- ans cinq
 mois cinq jours, il pafla de cette vie à une meilleure l'an 1071 . U ctoit Fils
 d'Ar* îoéV chambaud II. du nom, Sire de Bourbon & d'Ermcngarde de S.
 Maurice, Vreere d'Archam10-, baud III. & de Girard de Bourbon Seigneur de
 Monc*luçon. Il portoic d'ot à un Lyon de gueule, à l'orlc de huit coquilles
 d'azur. L I X Richard II. du nom. Chapitre LXX. ratritrc. £ Prêlat fuc'appelc
 à U dignité Archicpifcopalc par la dcmission de fon predeceflcof, Bu. cap.
 facrcn la folcmnité de ta Fctc de Pâques, par Richcr Archevêque de Scos îo
 « 107t. il fut délégué par le Pape Grégoire VII. avec Richcr Archevêque de
 Sens, pour juger le Procrz de Rainier Evêque d Orléans l'an 1077. ayanr été
 injuftement fufpendu de Ion Ollîce par Hugues de Lvon Légat du S. Pere, il
 fut rétabli par le même Pape l'an 1079. U ii'ut point de plus grande paffion
 que de travailler puifTamment a main^ tenir les Droits des Eglifcs, Abbayes
 & Monaftres de fon Diocccfc-, car comme avant fon Pontificat les Gentils-
 hommes de la Province , à la faveur des Guerres civiles fi: éc« trangeres,
 s'étoient emparez de plufieurs Eglifcs &: poffeffions en dépendantes , dont
 ilt joiiffibient à titre de Fief, qu'ils appeloient Ftodum Presbyteralt ^ dont ils
 faifoient hommafjc "i leurs Seigneurs donsinans; &:lc defordre étoitpafle fi
 avant, qu'ils pcccoient tous es Revenus Ecclefiaftiques , les Oblations des
 Fidèles jufquies aux Droits de fepuliu» rc; ce S. Prêlat s'appliqua de tout fon
 pouvoir à reprimer ce defordre , &: d'obliger lc\$ Gentiîs-hommes par fcs
 fréquentes exhortations , par les Cenfures Eccicfiaftiques it toi> tes autres
 voyes , de rediruer les Eglifcs dont ils jouidoient tnduement , aux Collèges ,
 Chapitres & Communautés Religieufes. Il le témoigne luy-mcme en une
 Charte du Chapitre de S. Urfin ; J^oniam Deus ter»' feribus nofiris f ccltifi4s
 fuas de manibus Laicorum !t>go umpore tas iirifitnùutn dignatm (ft crim
 fert , neccffè efi nobis ex iffts Eulejîis fie trdlâre , »t Clerici Deo
 fervientcsex fruUuAr 'tis ipfdntm fojfmt vivere ^ Dominum nofirum in
 perfetuum conUudarc. Auffi cette Charte fait-eltefuy ^ qu'il fit reftituer au
 Chapitre de S Urfin les Eglifcs Paroiffiales de Vornay ,Omoy,Fu(ry, Serroy ,
 Crefancj , Neiiilly , Villeneuve, S. Germain , Corquoy , S. Prejct &
 plufieurs autres 5 fie ayant été commis par le Pape Alexandre II.pour faire
 reftituer à l'Abbaye de S. DcithUt Dcnys en France, les biens qui avoient été
 ufurpés pendant les Guerres des Huns ou *dtS De ^" l'étendue de fon
 Diocefe ,il s'aquitta fi dignement de fa commiffion, qu'il ntiLiv i reftituer le

Prieuré de Reihlly fes dépendances, aucc 18. Villages Eglifes , ChMp,\o.
 P^r Charte donnée \ Maiï^y la veille de l'Afcenfion , fous le Règne de
 Philippe I. àxài nom , &: il obl-gea par fes faintes exhortations Amblard de
 Guillebaur , de rendre aU' Prieuré de la Chappcliude dépendant de S. Denis
 , plufieurs Eglifes fçiruces en Bourbonnois , comme porte la Charte de ce
 Gentilhomme : Vident DomiKum Richdrdum Bîtu~ rie. Archief
 ifc.fubmonere émore & comfcUere excommnictione praceres Bititrigtnfis
 fdgi , dimit». tere "EcclefîM ér fojfc^iones EccUfiarum , ^Uds ipfi &
 Antecejfores fui diu injufi\ tenuinnt , Ç^c. Il obligea Raoul de Florigny de
 s'aflocier avec les Religieux du même Prieuré, & de leur donner la moitié
 de fes biens , fie un de fes Enfans pour prendre l'Habit en leur Monaftère; il
 fut aufii la caufe des grands biens & dons que Humbaud Seigneur d'Huriel,
 Archambaud Sire de Bourbon & autres Gentils-hommes firent au même
 Prieure; fic il pacifia tous les dirfcrens que fcs Religieux avoient avec leurs
 voifins, notamment avec le Seigneur de Chtmbon Se Hermengaide fa
 Femme, qui contcftoient les dons fie aumônes (airs par Amblard leur Frère i
 il retira dts mains de Raoul de PaiTac J'Eglife de VVipplex , qu'il donna aux
 mêmes Religieux l'an 19. du Règne de Philippe I. qui re* id*^. vient à l'an
 de notre falut 1089. Il retira des m-ns du Seigneur de Concorfault les
 Eglifes de Vailly de Villegrnon , qu'il avoic ufurpc:\$ à l'Abbé &: Religieux
 de Fleury, fi: leur reftitua libéralement, comme il fit à plufieurs aures
 Chapitres & Abbayes, félon le témoignage de la Charte de l'Abbivedc
 Fhury;f«/«i exhorutionibus & âdmenitionibus EccUfit ifut in tjus Archiepi/i
 cûpJtu 4 miliibus injufie pofJid.'bjHtur^ CaJtonicis dtil Montchis Deo
 fxmulantibus relinquitbâHtmr, & il y a peu d Eglifes dans fon Uîocefe qui
 n'ait refP nti les effets de f||||>rote<flion & de fa- libéralité. La Pancharte de
 Vicrzon en tend un iHurtrc témoignée , en ces ternact:

The text on this page is estimated to be only 25.79% accurate

L J P RE IK jâ} ■ffk tMTtt oAfiiej PétrianfjJttis fui Eczlejiif miro
& iàdicihtli rhtdb diUtandom/ipiJïcaveTit ^pr^e", cifue nofiram y
irl^ionenfem EccUfùm , amicitU yarittr & rogetu Domini Etrtngdrii Albaù\$
y Vit4 Ctmite y non ce f<ivit, dediique nchis ,imm'o reddidit plurirfiM
RcclefiM ^jAtn per multâ annorum nrricientii k Uic i s ptri'^ifts. C'cft pat
l'avis de ce Prclat que les Chapicres de (on Eglifc Cathédrale & de S. Uilm
première Collegiale de fon Dioctlc , contradlcrcnc fraternirt , laquelle dure
encore à prcfentj il fc trouva l'an loSo. au Concile de Meaux ; il aflifta icSo'
l'aonéc fuivante io8i. au Concile ttneu à YIToudun par Hugues Evcque de
Dic Lrgaè '* du S. Si»gc, où il donna aux Religieux de Marmouiicc l'i glife
de S. Martin des champs ^'''^ Ie2-Bourges , dite de Brives, qu'il avoir retire
des majns des laïques , le tout du confenrenient des Doyen 31 Chapitre de
l'Eglifc de Bourges , de Herbert , Gimon , Sarlon fle ,j p Pierre Gennls-
horamcs de cciic Province , qui s'en ctoicnc emparez, &: avec J
'approbation des Pères du Concile. Il a bâti, fondé & dote l'Abbaye de S.
Martin de Plain-picd i deux lieues de Bourges , en laquelle il mourut le tj.
de Mjy l'an 1091. fon Corps fut inhumé au côté gauche '°^^* de l'Autel de
l'Eglifc Abbatiale , fous un Tombeau élevé de deux pieds , qui a été depuis
peu transfère en la nef. LX <iAudebeff, Chapitre LXîct. CE Prélat étoit
Frerc de Garnicr de Mont-moriUon Chevalier; Olderic Vital en par- v* %.
le avec éloge, Il fut prem crcmcnt K.cligieu< en l'Abbaye de la Chaizc-
Dieu, Abbé de H (l Deols, & enfin Archevêque de Bourges: il entra en
l'admimllration de fon Diocceze l un Gmfici. 109t. ou la fuivante; je ne
trouVc rien ncannioins de luy avant l'année 100 j. en laquelle il fut prcfchtà
la pemiiffion que Pierre Prieur de S. Cyrc d'Yfloudun accorda a Frefô
Ty,on, André de bâtir une Eglifc au lieu de Chezal-malanj il aflTifta la
même année au Concile c p. 1. de Clcrmont,- il donna l'année fuivante 1094
aux Prieur &: Chanoines de Notre- D.im0 !O9x, de Graçay ,la Prcfentation
de plufieurs Cures, & à ceux de S. Aouftrille de la mcmQ io9J. Ville le
Patronage de celle d'Anjoint ; le 14. juin la même année il dounaavcc
Hugues 4' . Archevêque de Lyon Légat du S Perc T'Abiolution au Comte
d'Anjou, de ce qu'ayant '''^ pris tn guetre ouverte GcoftVoy le Barbu Comte
d' Anjou fon Frère aîné , duquel il ufur- ^7 wlr.' poit le Comté dez l'an 1068.
il le tcnoit prifonnier en la Tour de Chinon : il allifta à la pkiiu confecration
de l'Eglifc S Martial de Limoges faite par le Pape Urbain II. l'an 109J. a-

io<j6. prcz qu'elle eue été rétablie par l'Abbé Aymar , U. au Concile de
 Tours l'an irjô. U \ot-j. fiouruc non l'an 109 j. comme porte la Chronique de
 Vcfdun , ny l'an fuivant comme dit '99*» , celle de Deols , puifqu'il fe
 trouve Acic de luy de l'an 1097. par Icqurl il rendit une ^"^^* Eglite au
 Prieuré de la Chappclaudc \ 3c ainfi Taimc mieux rapporter fa mort avec le
 Re- ^ , ^ %^eux de S. Sulpice à l'an 109g. Baudry Abbé de Bourgueil luy a
 fait plufieurs Epita. (^.^ pbc s en vers latins, rapportez p.îr Duchefnc. Garnier
 de Montmorillon Frerc de ce Prélat Oïder., quittant les grandeurs du
 monde,fc fie Religieux en l'Abbaye de la Cheze-Dicu,dont il fut vit Lib. élu
 Abbéi mais ilfe retira dans un Hcrmita(;e,pout avoir plus de liberté de fervir
 Dieu. S Hiil. Ecd. ■ ' ' LX I, Leacr. Chapitre LXXIL TL efl certain que ce
 Prclat fut élevé . à la Dignité Primatiale l'an 1098. & non com- . me porte la
 Chronique de Deols tfn l'an 1097. Il foufcrivit l'an noi. en la Tranfaâton
 faite entre les Prieur & 5 Chanoines de Notre-Dame de Sales flc Robert I.
 Alsbc de "°** Molcfmc & fcs Religieux , touchant certaines Tertes fçiruées
 en Bourgogne , que le Chapitre dclailTc à l'Abbaye de Molcime. L'an 1:04.
 il confiera l'Eglife de Çht zal- Benoit , la dédia \ la fainte Vierge Mcrc de
 Dieu , &: aux Saints Apôtres Pierre & Paul ; confirma l'Abbé André , luy
 donna pUifinirs Privilèges & à fct Religieux , &: l'ablolution de la Simonie
 qu'ils avoient commilcen certain Traité c^u'ils avoient fait avec le Ch.ipitre ,
 de S, Cyrc d'Ylîoudun : il ratifia l'an 1107. le Don t.»it par Raoul Floccel do
 la Dixme «07. de Vilaine, Patoiflc à Ptimdcs ,au Chapitre de Notre-Dame
 de Sales,- foufci i'vitlamc

The text on this page is estimated to be only 26.58% accurate

HISTOIRE DE BEKRT, me année)l la confirmaci«n de TAbbaye Menac en Auvergne , futc par le Pape Pafchal II. le I.)Our de Juin , SC fe trouve encore foufcrit en la Charte contenant la remife faiw par Raoul de Vatan , des injuftes Coutumes qu'il levoit en la Terre de Voiicc, depeadante de l'Eglife de Bourges l'an 1108. dix. de fon Pontificat i d'où l'on doit neccflaireiioS. * ment infirrer qu'il n'a commencé qu'en l an 1058. Baldiic. Il fut intime amy de Robert d'Arbriffel Fondateur de l'Ordre de Fontevraud, 6c en fj cofidcraion fonda avec Alard de Quillebaud Se Agncz fa Femme le Prieuré d'Orfan; aflida ce Saint Homme en fa dernière maladie , qui le furprit au Monaftcre d'Orfan , l« confola à l'agonie , &c aprez fon decez arrivé au même lieu le 14. Février 1117. fit inhu» mer fon cucdr en l'Eglife d'Orfan, & accompagna fon Corps en l'Abbaye de Fontevraud, y fit fon Oraifon Funèbre ic la Cérémonie de fcs Funérailles l il aflila au Concile de Reims tenu par le Pape Calixte l 1, l'an Il mourut le dernier jour de Mars iito. Se choifit fa Sépulture en l'Eglife d'Ocfan proche le cccur de fon cher amy Robert, où fut roife cette Infcription : J^ode^arius Ly4rchicpiJcopus 'Bhuricenfs , y^quitand Primas, cjuippe in tantum coluerat Robertttm , cum l^ii'Hi effet , Ht monuMs ab ejus corde mlucrit remoieri. Les 5,a 117. &180. E pitres d'Yves de Chartre'ss'addrcfTent a notre Prélat. invita Kûbert. 1119. itio. Liv z. LXII. F Florin. Chapitre LXXIII. VV L c% î u fut élu Archevêque l'an liio. comm'il appert pat Charte de Tan 1114^ l'an y. de fon Pontificat, contenant la rcftitution par luy faite au Chapitre de Node Mars 11 18. il aflifta au Sacr« de Philippe Fils de Louis le gros , le 14. AvHI)our de Pâques 1119. Oc en la même année il accorda le Chapitre de Sales , les Abbé &: Religieux de Loroy , fur les prétentions refpeiîives qu'ils avoient fur le Lieu de S Aubin en la Paroiltc de Marmagnc. Quelques uns tiennent qu'il avoit fondé cette même année l'Abbaye de Loroy , mais j'apprens des Titres de cette Abbaye que ce fut l'an iiij. Il cft l'Auteur de la Fraternité Se A fl'ociation faite entre le Chapitre de l'Eglife de Bourges les Chanoines des Ays. L'Auteur de la Vie de nos Archevêques remarque que c'elt lay qui bénit Sugr Abbé de S Denis; il fut commis par le Pape Innocent 11. pour faine rendre i l'Abbaye de S. Denis en France les Eglifes de S Martial, S. Martin, S. Défi, ré d? Courcay , que l'Abbe de Clufe avoit iifnrpècs : il mourut le 8. de Janvier ii^a. félon le Religieux de S. Sulpice, Chenu Se les fleurs de faintc Marthe, le Pcre Labbe U itt Chronique de Dcols, aprez avoir fondé un

Anni ver faire en l'Eglife de Bourges , en laquelle il eft enterré dans le chœur ; on ne peut lire de fon Fpitapheque ces quatre raocs Veminus vyl^inus Archiepifcopits Bituricettfis. Çaufred. YoiT. in Chfcîn. Il J Prenvêi de l'ilijl. deU df AuviTgne pàt J-ff L iv a. ih- Q. L X 1 1 I. çy^lhcrie, C H A P I T R E LXXIV. A L S E R I C étant Chanoine de l'Eglife de Laon & Archidiacre de Reims, fut clevc à la dignité Patriarchalc l'an & affifta la même année à la folcmnitc des Nocti du Roy Louis le Jeune Se Eleonor Ducheffe d'Aquitaine , célébrées ea la Ville de Bourdeaux , & i l'accord fjit entre Robert I T. du nom , Comte d'Auvergne & TE. ghfe deB'rives. & l'ali ii^S.il déchargea les Abbé & Religieux de S. Satur de la ProccfTion qu'ils croient tenus faire par chacun ân le jour do l'Invenrion de S. Etientic , en l'Eglife de Bourges , à la charge de payer annuellement, à pareil |our , au Chapitre de i^ourges , deux livres d'Encens , K vingt fols dcCcns monno7C de Bourges, par Ciarcc, qui eft au Trclbr de Samc Etienne. II

The text on this page is estimated to be only 22.85% accurate

LIVRE IK ^ùj Il mourut l'an ii^j. fclon le Manufcrit du Religieux de S, Sulpicc'&: le Pcre Labbc en fa Chronique , &: l an 1138. fclon Chenu , en 11 40. fclon la Chronique de Sens qae fuivenc les Sieurs de Saince Marthe. Son Corps cft inhume ça .!|Ab|>Jyc dc ,J-orroy devant le grand Auccl , où il fc lie cet Hpitaphc : Hic KAlhtncus ree^uicjcit Blturkorum Primas ma^ijicui , modo major in itrcé poldrum. Vincent de Beauvats en fon Miroir Hillorial, Se Robert de Monte Ja K^ddit'tonibiis 7l. jJSi^jhcrmm ad a»/i. njo. en font mention avec Eloge , 8c Oiho Fnnûngf-nfis. S. Bcr- ^J' nard Epit. i) Pierre Abbé de Cluny Ep. ly. Liv. 1. de la Bibliothèque de C luty. c'b 47^ : I 1 'i'j> — ^ 1 X I V. De la Châtre. Chapitre LXXIV. ' PI E ç iflii de lilluftre & ancienne Maifon de la ChAtre cfi Berry, & non du ChAtcau.lc7-r'ourges , comme quelques-uns ont voulu dire, fucceda à Alhctic , & entra en pollelTion non l'an 114X crmmc veut Chaumcau , ny en l'an 1141. comme 'H"*récrit Chenu , mais l'an 1140. ce qui fc vérifie par diverfes Chartes & Titres , qui font cz Archites des Chapitres de cette Ville &: Province , & notamment par Charte qui eft dans le Trefor de Saint Satnr, contenant le delaiffement de laC h.ippelle de fajnt Jean le Vieil, fait en prefence & par l'avis de Purrc^ Archevêque de Bourges il'Abbedc faint Satur , l'an 1157. le 17. de fon Pontificat ; te par auti'e Charte ii»é'j du Trefor de faint pierre le Puellier de l'an n6j le i/. de fon Pontificat, tC par l'Aiilede permutation de certains héritages faite entre leCh. pitredc Montermoyep & Adelard de Meun l'an iiy^î. le 16. du Pontificat de Pierre de la Chitre , qui h ce compte , a commencé l'jn 1140. Cette permutation eil dans les Archives de Montermoyen. Mais fans s'arrêter davantage à rechercher trop fcrupuleufement tju'elle a ctt VaXk" née première de fon Pontificat. Il cft certain que fa Promotion caufa beaucoup de maux, non feulement à l'Eglife de Bourges, mais même à toute la France , &: penfa fjire Utl Schifme en l'EgUfe, Aprrz la mort d'Alberic les Doyen, Chanoines &: Chapitre de l'Fgiife de Bourgei, defirans pourvoir de Pafteur à leur Eglife, demandèrent au Roy LcUis Vil. dit lé Jeune , permiffion de s'afl'emblcr pour procéder à l'Election , qu'il leur accorda \ mais *vcc condition , qu'ils ne pourroienl élue Pierre de la Châtre, auquel il dnnnoit l'exduûon pour ne luy être pas ngrcable, comme attellent Guillaume de Paris &: NictileGilks en la vie de ce Prince; mais le Chapitre qui étoit en rcfoluticin de ne choifir autre prélat que Pierre, qui atoit toutes les qualitrz

requise pour remplir dignement la place. «e, ayant négligé de faire leur
Election, le Pape Innocent III. prit pour lui-même l'Eglise de
Bourges sans Chef, en pourvut Pierre de la Clairie, qui étoit lors
Chanoine de cette Eglise & Neveu d'Aimery de la Châtre son Chancelier, &
auprès l'avoit sacré en la Ville de Rome, le renvoya en son Diocèse avec
Bulles, portant commandement à tous les Clergés, & notamment au
Chapitre, de le reconnoître pour leur Pasteur & Prélat. Le Roy qui avoit
l'aversion pour Pierre de la Châtre, & qui d'ailleurs étoit- Math, nuit qu'il
n'avoit pu sans son consentement être élevé à cette Dignité, & qui vouloit
l'an faire élire Archevêque de Bourges son Châtelain, comme le témoigne la
Chronique de l'Abbaye de Morigny, fut fort irrité du procédé du
Pape, qu'il fit représenter deffendre tous les Sujets de reconnoître Pierre
pour Archevêque de Bourges, fit saisir & mettre en sa main le Retenu
Temporel de l'Archevêché, mit Garnison dans le Château de St. Pierre &
autres Terres en dépendantes, & fit ferment en public que St Bernard appelle
■ferpdiattm lurjt)/eii!t.tn,-c(W ur\t qu'il étoit le Sceptre &
la Couronne de France, Pierre Episcopi. ne peut être en l'Eglise de
Bourges, ny en aucune autre de son Royaume. Dignité Ecclesiastique.
Ceux de Bourges ne virent autre chose que eux la coltre d'un Roy & se firent
de reconnoître un Prélat que le Roi ne leur remette pas, ce qui obligea
de chercher protection ailleurs. Ils se retirèrent en Champagne auprès du
Comte Thibault, qui le reçut humblement, & lui promit toute alliance,
cela lui attira les armes de ce jeune Prince qui ...

The text on this page is estimated to be only 23.46% accurate

^0» hJStOIRÈ DE BERKf, avec une innée paflâ en Champagne. il
fie un horrible ravage, jufquei i mettre lô feu daml'Eglife de Vitry , où il fie
cruellement brûler quinze cens perfonnes ijui s'y c. toient rtugicz 5 comme
tn un lieu facré, & unajilc alTcurc. Le Pape de Ton côte fe fert des Foudres
&: des Gcnfures de l'Eglife , envoyé y?c\$ Cardinal de S. Vidor, Lcgat en
France , pour excommunier le Roy j ce qu'il fit avec tant d'autorité &: de
fucccz.que ce Roy pendant trois ans ne trouva pas un I ccllcûiftique qui luy
voulut adminiftrcr les Sacremensde l'Eglife. Le dévot S. Bernard qui avoic
beaucoup de crédit fur l'efprit du Pape , du Roy & du Comte de Champagne
, K dont l'autorité étoit grande en toute l'Eglife , s'entremet pour faire la
Paix. Il en ccrife îft "^^ plufieurs lettres i ces Princes & à leurs Mmiftres
pour les réconcilier. Il remonrraaa P "^^ Pape qu'il devoir appréhender un
Schifme s'il fc rendoit trop djtficile & rigoureux , & fembic qu'il blâme l'un
& l'autre ; l'un de trop de fierî & d opmiâtreté l'autre de trop de rigueur &
de feverité, en ces termes : Ad Um mâlum hahitum hnmanx res
devintTHHtt & ntc rei hmmiUari 'velint ^ nec Indices mi/ereri , Ji
denit/ftiâmus filiis cnm Apvfiolo et obediânt Patribus , per cmnia , ^uâjt
é'érem vtrberamus , Ji Pafrihuj lotjuimur , ne ad ifidi^njut. non pTÊVQCtnt
Ttlies : in nos potins terem indi^natioaem provecmus. Et plus bas il û\x:Dt
duobus non excufimus Re^m inam & jaravit illicite & per/ivetât injujie :
verum id no» vs^ luntâteftd xerccttndiÂ } nam probro ducimr apud
Francigen4s juramentum Jolvere t/uamlibet h . le fithlice juratum fit , &
"vos videte un excufare ali^nacmr cum pofjit Ira , âltas , Majrfifi. \i
Epift.iii '«entre au Roy les maux que caufoit une Guerre inteftine qui ne
pouvoir luy avoic été pcrfuadcc que par un pernicieux &C diabolique
confcil , &: il luydit par une fagcK prudente hardietTe , qu'il ne fc pourroit
empêcher de blâmer publiquement le ferment qu'il avoit fait inconfi
derement. Non filebo ^uoi illicitum ilUd , mdlcdiéhmt^ue jMr,mentm •
inconjulliffittie ttfurpmtn k vobis contra Bittiricerfim EccUfiam , pro ijuo ,
hat toi c/ t^nta mék jtmnunc mcrito jravenertint , non (ta tandem corrigitis.
Il déplore , écrivant à lt>Hcniul[Èpift.iiij Evêque de Solfions , les maux que
le Royaume loutfroît dans la continuation dii ddor^ dre : Optmm fane vos
hune T^lum excrcvijiç in Pucrum Regem , ^</ non tam putriliier tiuam
crudcliiier fine caufa irrita fccit , & veftra fane confit ij dr fua paHa , fine
cnufa Bti^num Juum conturbjt ^ belUabique coelis .terrifiçuc fufcitât ,

EccUfias vafiat ^ Sacra tcmcrat ^ exalt.it iniquos ^ honos perfequitur ^
perimit innocentes. Enfin par la prudence de ce faint Homme les affaires fe
pacifièrent & Pierre de la Chitte fut maintenu en la Chaire Archiepifcopale ,
& tous les biens qui avoient été pris Air luy ou faifis , luy furent rendus &:
rcftituez j le Roy ayant eu la bonté de fa rendre en pcrfonnc à Bourses pour
fiire exécuter plus ponctuellement fcs volontcz fig depuis ils vécutent en
parfaite intelligence. Le Roy abolit en fa faveur par fes Lcttres "Jf» Patentes
de l'an rifj. la mauva-Tc pernicioufe coutume qui s'ctoît glilloe en coct^
Ville , de piller aprcz la mort d'un ArchcKcque tous les meubles qu'il
dclaiffbit. llobli? ^ea aufli iîa prière Sanfon Archevêque de Tours de luy
rendre les Prefens &: obiauons 3u*il lay avoit faits le jour de Noel 1138.
qu'il l'avoic facré en l'Eglife de Bourges pcaant la fuite de ce Prélat, auquel
ces prefens appartenoient. Il eft vray que le Pape Eagenc y avoit auûl
interpofé fon autorité , comme il fe voit par fa Bulle qui eft dans l« Trefor
de faint Etienne. , Le racmè Roy Loiiis VIL reeonnoit en fa Charte de l'an
11^9. qui eft dans les Archives de l'Eglife de Bourges , que jamais Prélat ne
fit plus de bien à fon E^life ; aufli en aaugmenta-i'il notablement les revenus,
ayant fair b.âtir le PaLiis Archi/p fcopa! ic acquis bTcrrc de Salebris de
Naves & autres biens à fonEglife, qui feront à jamais rcffentir le fruic de fa
Promotion t fes Suecc/Teurs. 'Ante tempors Pétri Archiepifcopalts d»mus
fufilU trant & indignx ^ modica facultates inSede Pafioem retinere àiutint
nea/e pafiere poterant. Dominus verh pctrus tanquam ad id a Dco
fradefiinatus à- gratix cxleflis munimiuc r** ttmporâlis abundam fortune ,
incUta Nobilitatiserexit Paiaium & célèbres domos adificans confitmt
Grangias , Terras accjuijhit dr vineas , & inGrangiis copie fitm pofuit
nutritMrum Ce font les termes de cette Charte. Il dcclii l'Eglife de la célèbre
Abbaye de Grandmonr le 6 Oc\i6%. tobre 1168. félon la Chronique de
Gaudefroy de Vigcois, confacra l'an 1149 ccl!" de VoQillon en
l'Archiprevcré de Château-ronx , qui fucbrûléel an ri/j, & mourut le r 1171.
May 1 171. aprez avoir gouverné fon Eglifcprez de trentcun ans l il cil
enterré au Choeur de l'Eglife de Buurgc* fous la même Tombe <jue Simon
de Sully, où f« lit cet Eoira phe. ^ ^

The text on this page is estimated to be only 18.99% accurate

Oauditur h)c brimas ^ Ūans mente, ac nomine Pehus] Quum
làudis fama, faciâ carere negant. t^ajor honore fuo , fortuna fortis in omni
Pertulit tntrepidus , damna , pericla , minof. Oppida, TcmpU , Domus,
quorum Pruc%ra /uperbiK K^uthorem faciunt inveterata no^um.
Rcddituum duplicans numemm , -via Juris , ajyhm Pauperis , exemplar
Rcliponis eraf Vltima PrwMti Man lux prima prioris yits meta fuit ^
principiumtjue novx. lyinno ah Incamatione Domim ii/i. 11 portoic pour
Armes de gueule , \ la Croix ancrée vairce Ily apluficurs Leccres du Roy
Louis VII. ccriccs à ccPreJac,& de fcs Mimftres ^ chez Duchefne. Le,
Regures des Papes Eugcne 3 Adrien 4. Alexandre 5 S Be^ard ' Tom: 4
Pierre de Cluny, parlent oe ce Prélat avec clogc. ^ ocrnara , ^ m. 4 ■'■' • —
. t'ranc. L XV, Etienne» Chapitre LXXV. ET I E N N E D B L A C H A P P
E L L E Abbc de Dcols fut élu Arche véque l'an h 7 1 II „7, cft faïc mención
de luy en la Tranfation entre le Chapitre de Bourses & les 1F •^^.^^.^^
^^'^^^ PO''''^ le Cens qu'a le Chapitre de S. Etienne fur 1 tglile ParoiOiale
de Cfaateau-roux autres dépendantes de l'Abbaye de Deols & en une autre
Tratjfaaion de l'an 1171. pafrce entre cet Archevêque & Rabeai. Chevalier
Seigneur de Clubris en partie, fur divers chefs touchant les Droits
dépendans de la Seigneurie de Chabris, qui cft au Chartulaire de l'Eglife de
Bourcs. 11 iroit Frère de Gauthier D. la Chappelle de V.llebcon .
Chan^bellan de FrancT/bus !« L! l"«ls ^ ^T',Hi u"P*''^ Auguftc fon F.l. .
Charge qui eft demeurée fi long tetns en la Maifon de Villcbcon , qu «lie en
fut furnommce la Chambellanc, & les Defcendans de cette Majfon furent
appelez Chambellans , ti cnir'autres Pierre de Villebeon fous le Rrenc de S.
Louis, qui fut app-le Pierre Chambellan, ou le Chambellan. Le Sire de
Joinville tflr^rTTI''^T^^^''^ T-^* Vie du Roy S Louis U R03 fit .pfcBcr Us
frincif^ux C*-^ 54 itfon Ctmfal ; c ejl a ff^voir M . r,err< ChimhdUn
,^Htétoit le fUs lojél hVmme & U plus éuMS. - 7i HkU qtt€ jama\$s je
connus en la 24 ai/en dit Roj. r t ' en rpTr/j'''? V°r"V' 'è' ^^1°" la Chronique
de Dcols, & eft inhumé 1.7^^ en ILgJile de S. Vicior Icz-Paris , ou il a cet
Epitaphjc. i-tic jat et lieverendas Pater Dominus Stephanus , qui natus
Parifis , ex Epifcopo cJ^elâcnp, "Bituricenfs Trimai faŪus eiJ. r Gauthier de
Villcbcon fon Frère fonda zptrz fa mort un Anniverfaire en PEglife cù il
Tcpose, pour lequel il donna la moitié de la Terre, Grange Se Eaux de
Châtillon, & de tout ce qu'il y avoir j & le Roy Louis le jeune accordant au

Cloître de l'Eglise de Bourges, la Justice, Franchise & Liberté, obligea le Chapitre de faire un Annuaire pour le repos de l'ame de feu de bonne mémoire Etienne Archevêque de Bourges, l'an 1174. Il portoit d'azur à 5. Jumelles d'or, brisé d'une bordure enracinée de gueule. ■ ^ 1171 L X V L Cuern de Gelardun, Chapitre LXXVI C E Prélat commença son Pontificat l'an 1174. quoy que la Chronique de Siec ifjA, bert porte qu'il n'a etc élu qu'en l'an u-6. Se le Père Labbe l'an uyt mais le contraire se justifie; par plusieurs Titres & pièces dignes de foy : car dans la ratification

The text on this page is estimated to be only 28.73% accurate

IlsQIRE DE sBERT, des aumônes faites à la Commanderie de l'Hopital du Frefne par Girard du Blancafort '7⁷* l'an 117*. il date la Charte de l'an troisieme de son Pontificat } ce qui est confirmé par deux autres Chartes l'une contenant l'accord fait Tanfa<ilion faits entre le Chapitre de , g Montermoyen Se les Chanoines Réguliers de l'Eglise de S. Jean l'Evangiliste , en presence de ce &: de l'avis de ce Prelat l'an 1178. l'an IV. de la Promotion l'autre contenant l'admission qu'il accorda aux Prieur & Chanoines de saint Ursin de vivre en commun , dattée de la même année quatrième de son Pontificat. Il réduisit la même année les Prébendes de son Eglise au nombre de trente , &: permit aux Doyen Chanoines de Montermoyen de vivre séparément & en leur particulier, l'an quatrième de son Administration ce qui justifie encore qu'après la mort d'Etienne le Siège ne vacqua qu'un an, &c nos X. ans neuf mois, comme dit le Perc Labbe en sa Chronique, contre les veritez des Auteurs rapportez. Il assista au Concile général de Latran , où il confia Hugues Evêque Roger de Limoges comme Métropolitain , selon la Chronique de Gaudesioy de Vigois. Il se adant* pareillement au Sacre du Roy Philippe Auguste, Fils de Louis VII. en la Ville de Rheims l'an 1179- &: mourut l'an 1181. selon la Chronique de Siebert & le Religieux de saint Sulpice. que M. Cathcrinot appelle Chrestophle Uliard , &: Dom Jean vit. Mabillon Benoit Vernier, tom. 1. Analcl. Chenu fut cet Auteur en sa Chronologie & le P. Labbe en sa Cluon. LX VII. Henry de Seilly, Chapitre LXXVII. Alberic. T> Illustre Maison de Seully , l'un des plus puissantes & plus anciennes de ce Royaume. Il donna plusieurs Prelats à la France, &: notamment à l'Eglise de Bourges. Le premier d'iceux est Henry Fils d'Archambault I. du nom , Seigneur de Seully sur Loire, &: de Klahault de Baugency, Il fut élu Archevêque l'an 1184. ce qui 1184. s'apprend de plusieurs Titres , particulièrement d'une Charte de Robert Seigneur de Meun de cette année , qui porte : Hic Henrico Archiepiscopo inthronifato. Il fut sacré par Laroche Anselm Archevêque de Milan , Cardinal de l'Eglise Romaine/qui tint Archidiaque en l'Eglise de Bourges, &: depuis Pape de l'Eglise universelle, sous le nom d'Urbain III &: par Guillaume Templier Archevêque de Bordeaux , qui le reconnut pour son Primat, & en fit une déclaration publique. De la première année de son Elevation il procura le délaissement que fit en sa presence le Chapitre de Montermoyen à la Maladerie de Graçay, d'un

Oratoire qu'il avoit en la Paroisse de Coulons , par Charte de l'an 1184. l'an i. de son Pontificat il réduisit en suite les Prébendes du Chapitre de Montermoyen de dix-huit à treize, à cause de la pauvreté de cette Eglise par autre Charte datée de la même année , qu'il cote pour la première de sa promotion. Il régla le dit f. -rent d'entre le Chantre de l'Eglise de Bourges & de celui de l'Abbaye de S. Sulpice, touchant les fondions de leur Office , le jour de la consecration d'un nouveau prélat, l'an 1186. il approuva la Donation que fit Simon de Montfaucon son Neveu, au Chapitre de Notre-Dame de Sales de tout ce qu'il possédoit du Fief de le même Eglise, par Charte qui est en Archives de Sales de l'an 1189. qu'il date l'an 6. de son Pontificat. La même année il accorda les Abbé & Religieux de S. Satur, & Archambault de Sully seigneur de Jars, sur les diocèses qu'ils avoient pour raison des Bornes des Terres de Jars & Coucy , donc "87. la Charte est dans le Trésor de S. Satur, où il s'en trouve une autre datée de l'an 1187. 4. de son Pontificat, par laquelle il approuve l'aumône de quatre livres de rente sur le Péage de Cûnc , faite à l'Abbaye de S. Satur par Hervé de Donzy Seigneur de Gien. "9_4- Il régla en 1194. le diocèse qui croit mêlé entre les Chapitres de Sales & de Montermoyen , pour leurs Canonicats ; obligea Luce Dame de la Chapelle Veuve de Gilon (sœur de Sealy son Frère, avec Archambault & Hugues ses Enfants, de donner l'an i 95. à l'Eglise de Bourges dix septiers d'Avoine de Rente, pour augmenter l'Anniversaire de Gilon, qui n'avoit légué pour icelui que vingt sols parisis au Chapitre. Eudes de Scully Chantre de l'Eglise de Bourges a souffert dans la Charte. Le Pape Urbain 111. son bon amy , qui l'avoit sacré Archevêque, étant Pape, lui accorda l'an i. de son Pontificat 1196. droit de retenir six Clercs à son service fidele en sa famille , lesquels ne laissent de gagner les fruits de leurs Bénéfices , sans y résister. Le même Pape-? approuva la Couronme qui étoient la Ville de Bourges-s^ qui oblige tous les Nobles & autres personnes du Diocèse de f; les rois de l'Archevêque nous

The text on this page is estimated to be only 19.13% accurate

L 1 V R .E \ I V. 3vp Teilcmeot cl'cu,lc fcrtrient qu'ils appelloicnc
7or4iw^«/ww mti^ Ui^irftùnh, Les Chanoiucs cic Notre Dame de Graçay
compromircnc en ia porfonne cl^Eudcs dcï — Sculy Ton frerc, pour
l'Electi(>n d'un Prieur, & il leur donna At^e que cela ne pourroïc
prejudicier à la liberté qu'ils ont d'élire leur Prieur. Ec en l'an 1197. y ayant
ru ditfc renc «u Diocce dj Poitiers pour l Elrilion d'un Evêqnc , 5<: la plus
grande & meiU Icure partie ayant nommé Aumcr Archidiacre de Poitiers , à
la nomination duquel le Roy d'Angleterre Comte de Poitiers &: quelques
Chanoines avec le Doyen , avoicnC forme oppolition. Hclic Archevêque de
Bourdcaux, Ion Métropolitain, confirma l'Eleôxtxi d'Aumcc, & aprci
l'amina en la Ville de Bourges vers H nry de Seuly fon Prin« t, &: le pria de
vouloir convoquer en l'Egfilc de Bourges .comme en la Capitale 6t Macrice
Eglife de celles de Bourdcaux & de Poitiers , des Evcques pour Gonfacref
ledit Evcquc de Poitiers nouvellement élu / mais comme cela n'Ît pu fe
fiireycn peu de* rrms, lu. que ceux qui s'cioient oppolés àl'Fledion de cet
Evcquc , s'ctoient déjà p<iiirvi!lç à Rome, Henry de Seuly fut d'avis aprca
avoir confirme comma Prim.t ion tlcïñhon j qu'il fnivît fcs Parties en la Ville
de Rome. L'Hiftoirc des Papes , en la Vie de Clément III. dit que noire
Prel.it fut un drs quatre arbitres entre jcs Rois de France & d'Angleterre;
ili^btinc une RuMo du mém^ P.ipc (Jtbain III. do nnée à Viterbe drcimo
KaltnJ. fulii ^ par laqu-.llc il confirme le Droir qu'a rArchevcquc de
Bourges par une ancienne coutume de nommer un Chanoine en dh-ique
EgUfc Collegialc fcculicrc de Ton Diocce , en faveur de Ion joyruît
avencmenc br* donna que les nemmrz par l'Archevcquc feroient préférer
aux M.iiui;>taucs Apoftoliqu 's, dont l'ulagc avoit été introduit peu
auparavant par Alexandre III. Il accorda CjUy i.du nom Comte d'Auvergne
avec Robert Evêque de Clctraont Ton Frerc , iSt artpûpk Iriii^ Uitferens par
un Traité du mois de Juin 11519 rapporté dans les preuves dcl'Hilloire
d'Au» vernie , par juftcl Liw. i. p. 36. I nfin aprci que notre Prélat eut en la
qualité de Primat d'Aquitaine, vifitc la Province de Bouirdcaux , il mourut
non en l'an ixoo. comme dic Chenu ; mais dcz l'an* U^9. it9^> *comme
remarque le Religieux de faint Sulpicc , ce qui clt confirmé pir l'autotirc de
v: Rigord. Et dautant qu'aprcz fon decez , ies meubles avoicnt été pillez par
ceux qui "h ii^ . vouloient rcnouvellet la coutume de prendre aprcz la motr
d'un Archevêque toxis fes ^ (j**^)"^ ' meubles , quoyque abolie par le Roy

Louis le jeune , par Charte de l'-H 1174. cela ^ j,, * obligea fcs Héritiers
 Eudes de Seuly Evêque de Paris , Simon Doyen îSi Philippe Chan- * trc de
 Cxint Etienne, fcs frères fi neveux , de fc pourvoir vers loRov Ph lippe
 Auju, fte ; qui pat Lettre.^ Patentes données au Château - Regnaud l'an 1199
 ordonna que xous les Revenus aquis à Henry de Seuly j jfques au joue de
 fon àccn , & tous meubles at bcliaux qu'il avoit delailTcz, feroient
 incontinent délivrez ; a quoy il enjoignit à Hugufs de la Chappcllc de tenir
 la main, lequel vray-femblabl<rmenc ctoic lors Bailly de Berry. Son
 Tombeau cil en l'Abbaye de Lorroy au Sepiilchrc de fcs Ayculs, oia felic cet
 Epic^iphc. iJtc bonus Henricus vir nob'ilis , Patriarcha ^iwndam Biturkus ,
 tumuli jacet hujHS M arat. Il portoit d'azur femc de molettes d'or àu lyon de
 tticmc. Du Chcfne le met au rang des Cardinaux François , fie luy fait fon
 Eloge au Chap. y3 cfu Liv i. de l'Hiftoire des Card.Fr. De fon tcms les
 Paillards Cochcreaux &: autres Brigmds , qui courroient le Pais en armes ,
 furent défaits au nombre de 10J15. par Ebbcs Seigneur dc Ch^cuton Se
 auctçs, prcz la Ville de Dun-le-roy le 30. Juillet njjj. L X V I J I. Saint
 GtiiUatime. Chapitre LXXVIII. GUILLAUME DE CoRBEii, fils de
 Baudouin de Corbeil dit de Beauvais , & d'Eu- p^w^ctic (lâche de
 Challillon.a crc premicrenlent Chanoine Cl r la Pans 5«:dcSoilTons,
 mChron puis fuyant les grandeurs du monde , aufquelles il étoit , par fa
 naillànce , il prit l'habit de Religieux en rOtdtc de Grandraont, mais ne
 trouvinc pas la Rcli- " *^ ^3 uij

Si9 HISTOIRE DE ÈEkRT; cion afTez crroite pour rauftericc de
 U vie ; il paHa en l'ordre de Cideauc dins l'Abbt}£. Dayc de Pootigny »
 fous Guichard de Beau jeu Abbc aprcz l'in 113^ . dont il fut élû ^tf/tffc à la
 digoicc d'Abbé de Foncainc - jcan l'an 1181. après Maynard ti aprcz la mort
 de BUpnps Pierre Abbé de Cbaaii , il fut clû Abbé l'an ii^^i' Se enfin pour la
 (ainteté de fa ? 74' yie^ il fut élu Patriarche Archevêque de Bourges ^ le 14.
 Novembre 1195. le)our de "^^* famt Clément , comme témoigne Rigordus
 en l'Hiftoire de Philippe Auguftc, & fut facrc par Helie Archevêque de
 Bourdcaix , auquel comme au premier de« fuffragans de r Archevêché ^ de
 Bourges, fut defcré l'honneur de facrer Ton Primat, à qui à Tinfanc il ht la
 founiflion & obciïTaDCC qu'il devoir à fa dignité Primatiale , ainî que
 remarque Albetic en fa Chronique. i>ot. En l'an izot. Il unit au grand
 Archidiaconé de l'Eglife de Bourges , l'Archidiaconhc d'YiToudun , qui ctoit
 auparavant foiimis à ccluy de Château- R oux ; Baudouin de Corbeil S.
 d'Hierre fon frère étant fur le point de paffer outre mer 1103. donna en fa
 prefence aux Abbé & Religieux de Barbeau , une certaine place , du
 confentemcot d'Amicie de Bretcuil fa femme, de Jean & Ferry fcs enfans ,
 par Charte de l'an 1105. Il accorda le Chapitre de fon Eglife Si Gaudcfroy
 de la Bnec Chevalier , fur les differcns qu'ils avoient , à caufe des
 Fortifications que ce Gentil-homme avoii fait faire en une de fes maifons
 fcitucc en la Paroirt'c de beaulieu , &: pour certains droits U04. qu'il vouloit
 lever en leur terre, par Charte de l'an 1404. qui cfl en original dam les
 Archives du Chapitre , à laquelle pend un fceau de cite à lacs de peau , qui
 reprcfente un Archevêque revêtu de fcs habits Pontificaux , & tenant fa
 Crofle en main , U autour font écrits ces mots SigiUum VViUdm
 Biturictnjis r.ttrtArthjt & au contre fcd eft une figure de Moine joignant les
 mains avec cette infcription , Mifirert met Deus. '»o'- Il afiifta le onzième
 de Juillet l'an 1107. avec Manaffes Evêque d'Orléans , & Picrmc'*fnr^^
 Archevêque de Sens , :i h Tranflation du Corps de faint Benoift, en
 l'Abbaye Fleury dite de faint Benoift fur Loire, qui fut tiré de la ChaiTcoù il
 étoic.pour être dcRcfci. *n "f^c plus magnifique,a£ déposé fur le grand
 Autel de cette Abbaye. Archicp. Il ne Faut pas obmettre que le Pape
 Innocent III. luy confirma le droit de la A Epilc. Primttie d'Aquitaine , par
 Bulles dattées des Nones de Février l'an izoo. &: que la cclcbrc dccretalc du
 même Pape , d'où cfl: tiré le Chapitre Ncvit. De judiciis apudCregpr. luy eft
 adrelTcc touchant les differcns meus entre le Roy Philippe Augufte , 8C

Jean Roy d'Angleterre, pour le Comte de Poitou, & que l'an 1109. le dernier
 de fofi Pontificat , au mois de Septembre , il reduisit le nombre des
 Prébendes de l'Eglife de Sales à dix , que Chenu attribue contre la vérité \
 fon Successeur. Aptès avoir gouverné dans une grande estime de Sainteté
 fon Diocèse penda dix ans, il mourut le dix Janvier l'an 1109 fon Corps fut
 enterre en l'Eglife de lerrainc de faint Etienne , au lieu où est à present la
 représentation du faint Se* pulchre de jesus-Christ , en une Chapelle que
 fit bâtir Mahaut Comtesse de Nevers, ***3« Dame de Donzy sa petite
 Nièce, laquelle par Charte du mois de Juillet 1113. dont copie est en la
 Chambre des Comptes de Nevers , au rapport de Coquille en son Histoire de
 Nevers, &: une autre dans les Archives de l'Eglise de Bourges, donna à
 l'Eglise de faint Etienne douze livres parisis de rente sur la Terre de Nevers,
 pour employer à faire brûler un cierge sur son Sepulchre , où elle venoit
 souvent faire ses Prières. Par cette Charte elle qualifie faint Guillaume son
 Oncle. Cette Dame étoit Fille de Pierre de Courtenay, Prince de Sang Royal,
 & d'Agnes de Nevers. Robert de Courtenay , Seigneur de Meun, du
 consentement de Mahaut de lias. Meun sa femme, avoit de l'an mil. donne à
 l'Eglise de Bourges douze livres parisis , pour les employer à faire à
 perpétuité brûler un cierge nuit & jour devant le Corps de S. Guillaume -, &
 d'autant que cette femme fut assignée fut la Terre de Meun, Simon de Sully
 Archevêque de Bourges, de qui relevoit en Fief cette Terre , approuva la
 donation faite par son Vassal, par Charte du mois d'Avril l'an mil en laquelle
 il qualifie faint Guillaume oncle de Robert de Courtenay , quoy qu'il ne fut
 que son grand Oncle &: frère d'Eustache de Corbeil, ayeul de ce Robert de
 Courtenay, comme il paroît par la Table Généalogique qui suit. La Vie de ce
 saint Prélat avoit été un exemplaire, & il avoit fait tant de miracles , , après
 (à mort, que le Pape Honoré III après de très-exactes informations , fut
 obligé de le canoniser , & mettre au Catalogue des Saints, que l'Eglise
 honore publiquement, l'an mil deux cent quatre-vingt dix.
 Ka!, finii Pontificatus anno secunda. Après sa Canonisation son Corps fut
 tiré de l'Eglise souterraine , porté en l'Eglise supérieure,

The text on this page is estimated to be only 16.08% accurate

LIVRE IK SI S" èicvc fyr deux Colomnes derrière le Maître Autel de l'aine Etienne, où il demeura Jufques en l'an ly^t. que les Hérétiques firent btûler fon Corpi avec ccluy de la Bien- *î**î heur cufc Jeanne de France , devant l'Eglife de Montermoyen , aprciv avoir pris la Chafle d'argent , où il ctoit. Sa mcmoite â cte en telle vénération, qu'en IT/niverfite de Paris li Narion de France , qui cft la principale des quatre Nations , l'a pris pour l'on Patron & Procdeur. Extradion & Parenté de Saint Guillaume jérchevêque de Botiirges', FsRAR de Cotbcil fin nomme de Bcaivais, fit prefeni avec tb:i Frerc l'an iiii. i la donttionfauc ptt fculliche VuonnclU- dcCorbcU i l'Abbaye do JaiJ. Baudoin de Corbcil , du de Beauvais , cpoufa Eustachi Fille Ac Ferry de Châtillon & de Camtcfle fa femme. Elle (e iciiaria avec Jcaa Fils de l'jycn d'Lcampcs, avce lequel elle vivoit /an iiiO. r Baudoin Rc^Qiiui de Cor- Agnei fa bcil l fur- femme, nommé t;o8. du Don •)on,rooi Ttubauc Ev2qu« (^eParii n 114t. époufa /VELIHB d'Ëcsmpe» , Fille de Jean, avant l'aa 1139 Jban de Corbcil , ficur de Bondoofle , donna cent Arp«ns d« Boii i Saiot Viâor U^T.du confentemcat de CarcaHonae (a femme, qu'il avoir k^i* l'aa 1174. Fcr.y. Baudoin de Cor1174. bcil , S. d'Hicrtc, époiifa A M I c I E Fille de Valeran m. S.dcBrecciiil. Hcd'AhxdcDrcux, (u. le Voyage delà 7 crre-Sainie 1 104. fa femme fe remaria au Sicurdc Rcfnci izi|^. it mouruc ili6: Gui l lAu Ml Archevêque de boorpl ■ R H E de CotbcilL utx. G u Y de Corbeil , dit du Donjon . qaalité Oncle de liobcîr de Cuur* lcn.^y dans un Ti« (rc de l'an 1117 il fut Perc de Ferrf ic de Gailiaume, quivivoieat un. FutTACllB , mai éc â Renaud ficur de Coiutenay Se de Moniar« gis.avani l'ait * 47Ferry Jean Jean Ferrjr du Don jon |utalc Traité de Paix fait entre S. Loiiis Se Henry III Roy d'An glcretre avec Jcao S.duMcz, Maicchal de France. Donjon , ficur d'Hierce 113;. Cicmeocc fa femme donna â rAbbaycd'Hicite la quatrième partie du Moulin liu Pont. Kabeau de Courtenay, mariée à Pierre de France. Heluide deCoartensy, femme de Galon , ficur deSeligny. Pierre de Courtenay, Empereur Robert dcCourtenay de ConilantiDople. ' Mahaut de Mcua. Euftache de Courtenay , Gomccilc de Saocerte, r Daimbett S, de Sciiguy. Ferry fi,ar Je Çadoi.

Sfà HISTOIRE DE BET[^]RT, LX IX, (^irard de Cros,, Chapitre
 LXXIX. CE Prclat cft divcrfcmnt appelé, par les uns Gerard/ts ^ par les
 autres CcrâUus YVI' grini , par les autres Girardus de Gros, & dans
 pluficurs Chartes que j'ay vûcs, cfChron. quelles il cft fait mention de luy ,
 ûmplemcnc Ciraudus. Etant Chanoine de l'Eglife de 1x09. Bourges il tut élu
 Archevêque l'an 1109. la même année le Chapitre de Sales Iny accorda la
 Collation des Prébendes de fon Eglife, à la charge que l'ilcâion de leur
 Prieur leur »»iO' dcmeureroit • comme ils Tavoicnr auparavant- Une Charte
 du Roy Philippe de l'an iiio. pour le rctablillcmnt du Pavé de la Ville de
 Bourges , l'appelle Girardus l c Chapitre de rEglife Cathédrale de Rhodcz
 luy demanda pcrmiſBonac s'aflcmblcr pour l'Elecliondc iiit'. fon Evqc
 l'an ixii. comme remarque le Religieux de S. Sulpicc. L'an 1114. ce Ptclat
 un. aycc le (^omtc de Sancerrc, les Barons de Chat;au-roux &: de Mont-
 faucon > les Seigneurs Monach ^^ Vierzon, de S. Aignan, d'YIToudun, de
 Bomiés.de Liniercs', de Graçay, de Charoft, Vallii ' ^^ Mcun , de Cutant»
 d'Argenton , de Château- mcillan , de Bu^ançols &: autres, futcric Cernai!
 convoquez avec le Ban &: Arncre-ban de cette Province, pour fc rendre en
 Flandre. InHifh En l'an iti6. notre Prélat ûiivit le Comte Simon de Mont-forr
 en l'expédition contre Albigr les Albigeois , comme remarquent les
 Chroniques de ce rems \ même le Pape '.Innocent III. fait mention de fon
 abfencepour cette Expédition, /« Op. LitttrM. De Rcfiitut. Spelist» £xtrd,
 d'où étant de retour , &: voyant les Miracles qui fc faifoicnt au Tombeau de
 faint Guillaume fon predecclTeur , il alla à Rome, pour rooyenner auprez du
 S. Pere fa Cano* nifarion , d'où étant de retour, il leva le Corps dcce Saint,
 le fie mettre en une tres-belle ix'h ChafTc le 7. de May 1117, Se l'année
 fuivante il paffa de cette vie en l'autre le 7. de Juillet, " * comme
 remarquent les Manufctits de S- Etienne LXX. Simon de Seul), Chapitre
 LXXX. Alber.in CT* Imon Chantre de l'Eglife de Bourges, Fils de Gilles II.
 du nom , Seigneur de Sculyi Chron. ^ &: de Luce de Charenton , Frerc
 d'Archambaud de Seuly & d'Eudes Seigneur d< m*. Beau jeu , fut clii
 Archevêque l'an 1118. U fixa l'an 1319. le nombre des Prébendes -de it?9.
 Pierre le Pucllier , & unit le Prieure à la Chanrrerie de S. Etienne , &:
 l'année fuivante iia il reduifit le nombre des Prébendes de S. Urfin à 18. &
 appaifâ le différent qui croit rtjt les Chapitres de S. Urfin & S. Pierre le
 Pucllier, touchant le Patronage de la Cure de Jean des Champs , & les
 Dixmes de la Paroiffe. Il confirma l'an iizi. les accords & conventions faites

entre le Chapitre d'Heriflbn & Archambaud le grand Sire de Bouibon, Fils de Guy Sire de Dampierre & de Mahaud Dame de Bourbon, lequel en exécutant les dernières volontés de son Père, donna au Chapitre d'Heriflbn cent livres de rente pour les Chapelles, que Guy son Père avoit fondées dans ses Châteaux, & conserva du consentement du Chapitre le Patronage des Prébendes, dont ils firent le nombre d'un commun consentement à 12. savoir 8. Prébendes, 6. Diaconats, & 6. Subdiaconats, dont le Prieur en devoit avoir deux, & le Prieur du Chaftel une; ils conviennent en outre que l'Éléonore du Prieur appartiendra au Chapitre, & qu'il feroit toujours pris du Collège des Chanoines. Il visita comme Primat le Diocèse de Bourdeaux, & dans le cours de sa Visite, ayant levé des Troupes à ses dépens, il marcha contre les Albigeois; & fut en partie cause de la Victoire que Ton remporta sur ces hérétiques; il assista à la mort du Roy Louis VIII. lui-même en la Ville de Montpenfier. Le 8. Novembre la même année au mois de Juillet, il accorda le différent entre Eudes de Seully Seigneur de Beaumont son Frère & le Chapitre de l'Église de Bourges, pour raison de la Forêt de Ferricres, pour laquelle il confitua vingt fols de rente au Chapitre, à prendre sur la Prévôté de Beaumont ■ & outre ce par son Testament, il légua vingt fols de rente moyennée de Gien, pour son Anniversaire. Il fonda la même année la Chapelle de S. Etienne. & Eudes de Seully son Frère; c'est lui qui a dédié & consacré l'Église de S. Pierre le Guillard, comme j'ay dit plus amplement ailleurs. Il i

The text on this page is estimated to be only 21.87% accurate

t i V R, E I r. Il mourut l'an iijj. & fut inhunc dans \t Chœur de l'Eglise Cathédrale, où Te iit cet Episcopat. Suppléant heredes Simn, En in Præfatus Praefatus yt^r,^ OratoryCaJiuSj patiensifne crimine jàjb(s t commt Dc%'Otus Cbrifio, tumulo requiesce in tfio, ^'^'^1/ ^' Ĩ/V fixceritenos ocio quater cgerat^annoi ?rtd€ctj' OmsĪHS homo, fexto Sextiles cioUt Idtn., y^""uchcfrw le met au ooihbrc des Cardinaux, & luy fait son Eloge. M~rCiirù fr. Liv t. A L.YXf, S. Philippe. ■ ■, C ti À P 1 TR E L XXXI. P R E i la mort de Simon de Seully le Sicgc vaqua quelque temps, les Chanoines nfe jTX s etans pu accorder pour TElection d'un Prelat, à cause des diverscs briiur-^ Sur l avis qu en eut le Pape Grégoire IX. il y nomma Ph.I.ppc Evêque d'Orléans, mcù à ce comme porte (on Bref Apostolique, par la haute réputation que ce fiant homme s'ctoît al quife par Tes cmmences vertus, dans l'administration de son Diocèse, qu'il aVoit gouverné avec beaucoup de louanges & d'upplaud.licmens. Il fut appelé à la Primatie de Bourges . I an UJ4. selon la Chronique de Limoges. La Chronique de Chaumeau dit que ce fut l'an uiz. ce qui ne peut être, Simon de Seully n'étant moU qu'en xijj. Nos Historiens ne s'accordent pas pour la Famille dont il étoit issu. Le Religieux de S. Sulp. ce le dit Fils de Girard ou Girald Berruyer Frère de S. Guillaume Archevêque de Bourges . duquel par ce moyen notre Philippe feroit Neveu, les SS. de Sainte Marthe font de même fontifnint, comme Chenu dont je ne voy point de preuves, non plus que de ce qu'écrit Foucittfr en son Livre manuscrit du Patriarchat de Bourges, quMc fait descendre de la Maison Royale, à cause que sur son Tombeau se voyent ses Armes qui sont diapiées & fermées de Fleurs de Lys . avec cette Inscription : HicjAcct Dominas Ph.I.pfu, d'où il infère qu'il étoit de la Maison Royale, veu qu'au temps de S. Louis il n'étoit permis qu'aux Princes d'ang de porter des Fleurs de Lys en leurs Armes. Lan U58. il confirma en l'Eveché de ClermontGuy delà Tour son Suffragant, & l'an- nA', c suivante .1 accorda au Chapitre de S. Etienne les Jeux tiers des D.xmrs des Novales Uils pourroient aquerir, l'autre tiers réservé pour les Cuiés. Au mois d'Odobre 11,^ il brdonna à cause de la pauvreté de l'Eglise de Montermoyen, qu'après la mort des Doyen & Chanoines le Chapitre jouiroit du Revenu de leur Prebende, pour l'employé^ en achat de Revenus; & le n. Novembre .1 fit mettre les Reliques de S. tJrfin en un fie de cuir «iX' I \^ ^'^'^«--rn^^ d'ns une ChartV d'Argenr, qu'il fit faire \ ses dépens. La même ««ce 11 appella en cette Ville

les Frères Prêcheurs de l'Ordre de S. Dominique, dont l'abbaye & Convent furent baillés aux frais de Blanche Fille du Comte de Toigny/ l'an 1272 fût « l'an 1272 » de Mathieu Paris en l'histoire d'Henry III Roy d'Angleterre. De son temps les Chapitres de S. Ursin & du Chaten contraignirent Fraternité ensemble. Il dédia l'an la Sainte Chapelle le 24 de Mars l'an 1248. Par le 12 d'Avril pendant que Eudes Cardinal de Châteaufort confacra celle d'Évêque d'Amiens le nombre des Prébendes du Chapitre de S. Amand lez-Graçay au mois de septembre l'an 1252 Il vint comme Primat la Province de Bourdeaux l'an & pendant 5 ans n'y eut nouvelles du déplorable Incendie qui affligea la Ville de Bourdeaux l'an 1257 & transféra avec Robert de Courtenay Evêque d'Amiens, le Corps du Seigneur. L'an 1257 mourut selon Guillaume de Nangis l'an 1257 & fut enterré dans le Chœur de l'Eglise Cathédrale, où se lit cette Epitaphie. Ici repose le corps de Thibault Bitton lez jacen: Rf

The text on this page is estimated to be only 28.87% accurate

HISTOIRE DE BÉRKĪ, CŪrus in orljc fuit , fauper fibī, jfau^rfis
altor, Carnem mire domans , a^iduis precibus Vtvus humoauē jacens,
medicamen ^ailittt éCgris > EJi Jibi nunc crebris laurea pro mentis. Sous ce
Pontificat le Ban & Arricrc-ban de cette Province fut pluficurs fois
convoqué, fçavoir l'an i^J^ . pour fe rendre à S Gewiain, & en l'année 1141.
pour fc rendre à Chinon, pour delà aller contre Hugues de Lufignan Comte
de la Marche, où fe trouvèrent cntr'autres les Seigneurs de Grjçay , de S.
Palais, de Vierzon, de Charot , de Châtcaumeillan , de Culant &: de
Chauvigny ; & eù 11^3. pour aller à YIToudurt , où afliftcrnt le Comte de
Sanccrrc , Henry de Sculy , Renaut S. de Culant, le S. de Graçay , Robert de
Bornes, Guillaume de Linicrcs, Rcgnaud de l'iflc, Jean de Corquillcray ,
Thibaud de De fon tems tes Paftureaux coururent Se pillèrent le Berry s leur
Chef fut tue parles ruvers, & leur Fac lion fut bientôt aprcz diflîpéc Tan uji.
Il fc voit par Arrêt de ParleBloys. De Berruv raent de l'an ii^^. que plufieurs
Habitans de cette Ville , ayans fait infulic &c violence au Palais
ArcUicpifcopal , Aubert Légat Apoftolique y étant j le Roy fit cmpnfonner
jufqu'au nombre de 500. Bourgeois ,& ils ne furent délivrez qu'à condition
que tous ceux qui croient en la Ville lors de la fcdition, donneroient caution
de payer l'amende à la volonté du Roy , 5^ que cependant il feroit informe
contre les coupables. î LX X 1 1, Jean de Seuly, Chapitre LXXXII Ean
neveu dcSimon Archevêque, fils d'Archambaud 11. du nom , Soignât
deSetl* ly, étant Doyen de l'Eglife de Bourges , fut élevé, par Elcdion du
Chapitré, au Siéiitfi. ge Patriarchall'an u6i. Se convoqua fon Concile
Provincial à la Fête de Teuffaints \tē\ . it liôj. ayant été pris pour Arbitre des
differens qui croient entre le Chapitre de l'Eglife de Bourges 6d les Abbé &:
Convnt de faint Sulpicc , pour la réparation des injures que IcChapitre
prctendoit luy avoir été faites par les Religieux de faint Sulpicc , pour avoir
fermc\cs premières Portes de leur Abbaye , lorfque le Chapitre y alloit
proceffionnellement la vciJlc i%C4. de la Fête de fiint Sulpicc. Il rendit fa
Sentence l'an 1164. dont l'Original <ft dans Id Trefor de faint Etienne , par
laquelle il ordonna que les Portes qui avoient été induëm fermées , feroient
briâlées en prefence des Religieux & des Doyen & Chjnoins, fi h leur
fembloit y affifter, &£. à tel jour qu'il plairoit au Ch:»pitre d'assignèr ; &
qu'à la prochaine Fctc de faint Sulpicc , lorfque la Proceffion du Chapitre
iroit \ la MefTe à 1 Sulpicc, les Portes de l'Abbaye feroient mifes hors des

gonds, & demeureront par terre jusques apres le retour de la Ploceirion, & que l'Abbé tous les Religieux à tel jour^q le Chapitre ordonneroit, & viendroient du Palais Archiepiscopal à l'heure de la Grand Messe en l'Eglise de S. Etienne, C nudis pedibus, in albis & flexis genibus ^ demanderoient huer»blemen pardon aux Doyeu, Chanoines & Chapitre, de l'injure, si aucune ils leurs avoient faite la veille de S. Sulpice. Il vint par Droit de Primatie la Province Bourgeoise, & dans le cours de sa Visite. avant reçu insulte des Habitans de S. Antonio, qui avoient battu ceux de sa suite jeté des Pierres à ces gens. ^ il en fit informer par le Sénéchal de Carcassonne, & le 11th Arrêt de Parlement l'an 1164. qui condamna les coupables en cinq cens livres d'am envers le Roy l'ordonna que les Confus. celui qui tenoit la place de Bailli & ceux qui se trouveroient avoir participé à l'insulte faite à ce Prêtre. viendroient en la Ville de Bourges, luy demanderoient pardon, & subiroient la peine qu'il leur voudroit imposer. Pécque en même tems il excommunia les Chanoines de S. Hilaire de Poitiers, prononça la Sentence d'Interdit contre eux & leur Eglise, à cause de rinjuste refus qu'ils avoient fait de le recevoir en sa Visite. sa Sentence fut confirmée par le Pape Clément IV. le dernier Juillet 1164 & ayant été reçu en l'Eglise Cathédrale de P il y fit une Prédication solennelle, comme dans les Eglises de Xaintes & de Bourges. (ix en présence de Jean Archevêque de la même Ville; ic le mardi apres la Fête de S. ~ 1166 il ordonna que l'on prendroit la somme de cinq cens livres dans les Tronc de Vierge de Bourges, pour en employer deux cens livres à l'oeuvre de la Fabrique-, & le G

The text on this page is estimated to be only 22.61% accurate

L I V R E 1 K BJf plus pour poarfuiutc l'enquête de vie, mœurs & Mincies de Philippe fon predecefTcur , nour parvenir à fa Canonifation , comme il Te voit en la Panclutte de S. Etienne. En U mcmc année ii66. au mois de Mars , il confirma l'A franc hifTement accordé aux Habitans ic Calant, par Rcnoul leur Sagnem \ transféra le Corps de S. Aouft d'un Tombeau de '^i»" pierre > CD une Cliafle faite exprct. \\' ranu7j. félon le Religieux de S. Sulpicc &c Guillaume de Nangis. Aprez ttyi. i ; icfroy de Pont-chevron Doyen de l'EgUfc de Pans fut élu Archevquej mais t rr avant fa confccration , il n'dft canné au nombre de nos Prélats. ■>,.W ^4 LXXÎ IL Guy de Seuly, C rt A.firt t »B LXXXIIL GU y Frère de Jean Seuly libn Preâcrerfleur &: d'Henry II. do nom, Seigneur de Scuîj^ étant Religieux de l'Ordre drs Etercs Ptecllicurs , &: Prieur du Convent de Paris, fut élevé au P.unarchat de Bourges par le Pape Innocent V. l'an 1176. aprcz avoir pre-u;*. fide à fon Eglife pendant 4. ans 8. mois U ij. jours félon le Religieux de S. Sulpicc , &■ 4. aps 8 mois moins j. jours, ffiivant les m.anuCcrits de S. Etienne, il quitta les honneurs de cç monde pour en reccvoit d'immortels d^ns l'autre l'an uSp. Il cftmhumé en l'Eghfc des uSoi '|gcobios, & fur fa Tombe fc lit cet EpitAphe. H/V jACft Fréter Guido , Militatîs fpeculum , cuncHs exemplam fuit , in fkcklo puet ^uruSjtn claujlrvm morum p-aiirate marnas , lecîor Htdis»prior amalfilisj in dignitate JPritful humilis ihcm^nus omnibus ^ Ur^us muneribus , fii p*rcus. Obtit anno aSt. > Menas Aprilis , Noms ejitfdem menfis Jepclitur. Il alifanchit ?vc6 Pierre de f^int Pabis les Habitans de faint Palais , au mois de Février 1x79. T-rpr LXXIV. Simon de Beaulieu, Chapiître LXXXIV. LE Chapitre de l'Eglise de Bourges s étant affcmblé aprcz la mort de Guy de Seuly pour l'eledion de fon Succclfciiix, compromit aux perfonnes de Jean de S. Vcrain , U de Jean de Culant Chanoines de la même Eglise , le premier tant en fon nom que de fon Collègue nomma Jean de Seuly leur Confrère, mais ce Chanoine pyarit remis tout fon droit entre les mains du Pape M.utin IV. il pourvcut de rArchevque S i M o N D E B E A u L I E u ilfu d'unc noble Maifpu de Bric, par Bulles d.Wcs du X. des Kalendci de lanviet l'an i. de fon Pontificat 1181. Il ctoit Fils de Jean S. de Beaulieu & d'Ag* ' ^ Femme -, il fut premièrement Archidiacre de Ch.irtres & de Poitiers , Chanoine en • - _ , de Bourges & de S. Martin de Tours j ce fut dans cette dcrmere qu'il s'aquit l'aminé de Simon de Brie qui en étoit Trcfjurier , &c fut depuis Pape fous le

nom de[^] Martm ' .confcrva toujours beaucoup de confideration pour liiy ,
 &C le fit Archevêque de s. Il convoqua un Concile provincial dcz la
 première année de fa Promotion, qui ! - L.m dans la Salle de S. Giiillaùme
 ,au mois de Septembre. 11 vifita l'an 1184. les Dioccfcsdc fcs SufTragans,
 & la Province dr Bourdeaux > il commença par le Dioceze de Poitiers Se
 par celui de Xaintes . &y avant été rcçu'comrae Primat, il entra dans le
 Dioceze de Bourdraux le mécredi aprcz la Fête de S- Denis, &: fut reçu par
 l'Abbé de laint Ro nain do Blaye ,cn exécution de l'Ordonnance provifoirc
 rendue par le Pape Grégoire ' ^ entre les Archevêques de Bourges &: de
 Bourdeanx, avec loutCs cérémonies requif:?. j^,; ;Jicr>cra en la Ville de
 Bourdeaux > & quoyqu'il eût été reçu par les Maires , les Jurats &c /oco
 qmi je peuple de Bourdeaux . néanmoins le Doyen 5«: le Chapitre firent
 tefus de le rccevoir,& M Sa!» ferrocrnt les Portes de l'Eg'ifL- de l'Abbaye
 fjintc Croix, pout luy en empêcher l'entrée} *>t,k f«ri 4r comme l'Abbé &î
 les Relij»i--ux de cette Abbjyc Iny firent le même refus, il les excom- 1'^"
 *f munia, ce que fit parcillrm?7nt le C3nf«TVJte«r Âpoftoliquc exécutcur
 du D -cret provi- ""^T.^ jbirc du Pjpc Grr-iToire IX. il continua fa Vilite
 dans le Dioceze, &: excommunia tous \^^r!mtt ceux qui firent refus ds le
 recevoir \ le vendredy aproz la Fête de S. Luc il entra dans le l, ^ ^ ,
 Dioceze d'Ag;;n, où il fut t.*çu par le Chapitre dj l'Eglife Cathédrale ,
 nonobftant i'cra- MiictU Ri 1;

The text on this page is estimated to be only 26.88% accurate

.j/^ HISTOIRE DE BERRT, |)cchcmfnt <i*urt t)cputc du
Chapitre de Bourdeaux. Il fut reçu avec le même honneur &c les mêmes
cérémonies dans les Diocèses de Périgueux, d'Angoulême, de Xaintes &
de Clermont. l'an 1155. Il visita le Diocèse de Limoges. Il reçut la
veille de l'Assomption de Notre-Dame l'Abbé de Beaulieu en l'honneur &
hommage de la Vierge de Beaulieu &c des Fieffes en dépendans, sous la
protection que la réception qu'il en faisoit dans le Chapitre de l'Abbaye, ne
pourroit être tirée à conséquence, ny préjudicier au Droit de l'Eglise de
Bourges; Il visita pareillement le Diocèse de Limoges & de Cahors, reçut
la foy &c hommage du Prieur de Vie, qu'il doit à l'Archevêque de Bourges,
à cause de son Prieuré, le jeudi avant le Dimanche des Rameaux Le
Vendredi prochain la Fête de S. Michel en la même année, il fit un Statut pour
l'Eglise Collegiale de Montermoyen, par lequel il ordonna que les
Beneficiers étudiants adiuellement, jouiroient des gros Fruits de leurs
Prébendes. Il reçut en la même année le Corps de Henry Sire de Seilly
Ill. du nom, qui étoit mort en Aragon, &: il l'enterra dans l'Eglise des
Cordeliers de Bourges le Mercredi après la Fête de S. Luc; &: le Jeudi
suivant il alla à l'Abbaye de Lérins, où il inhuma le Cœur du même
Seigneur dans le Sepulchre de sa Maison; & le Vendredi 3^{me} de la S. Martin il
alla jusques à Dun-le-Roy, pour recevoir le Corps du Roi Philippe le hardy,
qui étoit mort à Perpignan} il reçut le lendemain le Roi Philippe le Bel à
l'entrée de l'Eglise du Château de Dun-le-Roy, & luy demanda permission
de conduire le Corps du feu Roi jusques en la Ville de Bourges avec
l'Evêque de Chartres, de sorte que le Roi luy ayant accordé il conduisit le Corps
jusques dans l'Eglise du Châteaubleau de Bourges, furent à ces heures les Vigiles, &
après avoir accompli toutes les Processions des Eglises de la Ville dans
(l'Église cathédrale, il les conduisit en l'Eglise du Châteaubleau, où après avoir fait
les prières ordinaires » le Corps du feu Roi fut porté par le Roi Philippe
le Bel (son Fils dans l'Église Cathédrale, 5^{me} il fut reçu par l'autre Prélat &
par l'Evêque de Chartres: le Jeudi l'Archevêque dit la Messe des Morts dans
la même Eglise, à laquelle le Roi, le Comte de Bourgogne &
autres seigneurs Barons. Le Roi logea au Palais Archiepiscopal, &: l'Archevêque
se retira dans son Manoir du Chantre de son Eglise, dans laquelle
l'Archevêque logea quand son Palais étoit occupé: le Vendredi il conduisit le
Corps à S. Palais. La même année visitant son Diocèse, le Mardi après la S,

Michel, il fut présent à l'Afranchissement que Gaudin Lobe Chevalier S. de Romefort accorda 3. cent Filles de ses Terres de Romefort 6c de Magnac, en conséquence du Testament de Meffire Gco(ro^ Lobe S. des mêmes Terres que son Perc. Il visita l'an 1186. l'Evêché d'Alby; &: étant dans la Ville d'Alby, l'Evêque lui en présenta les Clefs comme à son Seigneur supérieur, &: il les garda pendant (ou le temps qu'il y demeura; il visita aussi ceux de Rhodéz Se de Mande», ii^f. L'année suivante il visita le Diocèse de Clermont l'an 1190. celui de Limoges l'an 1191. celui de Cahors, celui d'Alby & de ses autres Suffragans, & il se renouvella si recommandable, que le Pape Celestin V. l'honora de la pourpre de Cardinal, &: le fit Evêque de Préneste / il fut envoyé Légat en France par le Pape Boniface VIII. pour pacifier les différends de Philippe IV. Roy de France, &: d'Edouard 1. d'Angleterre l'an 1296. le 16, d'Aoust à Chartres. Duchesne fait son Eloge dans l'Hiistoire des Cardinaux François liv. 1. Ch. xj. n°7«. Mais étant retourné sans rien faire il mourut l'an 1297. Il portoit d'azur à fers bezâu d'or }. 3. 1. au chef d'or chargé d'un Lyon coupé de gueules. LXXr. CîUes ch Rome. CH hfti t B. LXXXV. GIL I. L si fTu de la très noble Famille des Colonnes de Rome, laquelle avec celle de» Jehns tient le premier rang entre les nobles Romains, qui a donné son Pape Martin 11. 14. Cardinaux & plusieurs Prélats à l'Eglise, Se a produit plusieurs Héros généreux Capitaines, -après avoir été General des Frères Ermites de S. Augustin, célèbre Professeur de Théologie en l'Université de Bourges, Précepteur du Roy Philippe le Bel, fut élevé en la Chaire Primatiale de Bourges par le Pape Boniface VIII par la même Bulle datée de l'an », de son Pontificat, l'an 1294. Il retrouvait les Statues de Montmartre, moyen le fameuse veille de S. Vincent l'an 1200. Il compromit avec le Chapitre en la personne de Jean Evêque de Noyers, lequel par sa Sentence datée du Vendredi après la à

The text on this page is estimated to be only 14.39% accurate

L î V Ti E IV. i^ctc delà Trinité ior. ordonna entr'autres chofcs.
^od Mtins ^nhirpr yrimm 'î'^^nmmtd} fsitrit fofit reverjionem Jititm de Ch-ù
Roma/iA ydurde^Alenfem i'roiucitm vijitabit juicu Ordiniiiio»(m duXum
fxcîam , fti Stdcm Àfojloliàm confiyfnaùni. Ilahîfta au Concile gênerai de
Vienne , fous le Pape Climeot V. l'Jii 1311 .& en convoqua un provincial à
Bourges au lendemain de Jâ" î^Jitiviié 'de la Vierge , la mcrot anrtce,
comme difent les SS. <ic faintc Warclie , en ijij. felon Ic.Rçjigicux dç S.
Sulpicej lljm.ourut;e^^ ,Avl»nolî ■6 & fbn Corps tranfportc à Pans en
rÇglific des Auguftms du pont-ncuFi i! .ivi>ic Icguc (a Bibliothèque • il a
pour Epitaphc,ce5 mots r * Hii. IUiecunU morum^yita mundiîi^i
yirchiplûiofophU '%-ipotelis fnjpicaajfim^s cvmmennttûT , CUnjis Poâor.
^^crœ Tieolo^i^.^ lux m lucem rcducens du^in ^ J^ra,! ^ ' 'r Homa Ordtnis
Fr^atrum Eremnaràm Sanâi Ju^fislmt , Jrchtcfriopur Lumucnji^ , iji^i obût
att^o Domini rpg'. 21. fnenjis Dècembris. Il 3 liifTé piùfietirs Livres S:
Môoumcn» de Ta d^flrine , qui le rendent plus recoin^ mendable qite fon
illuftre naiflance & fa drgnicc , & cjui fonccor^ndître combien il avôit
proHtc en l'Ecole de l' Angrliqvie Do.wteur faigt Tliomas fon Maicre. Je
n"ay trouve qu'une Charte de luy aux Archjvcs de faint Etienne , par
laquelle il accorda auChapiiielec pouvoir de s'aggrandir « «tquerir ci Fiefs de
rÀrchevcchc jufqucs à la fommc de trente livres tournois, le Mardy avant la
Fctcdc faint Vincent 1-99. De fon t rfiS .le Clia- , pitre de l'Eglife
CathedraK- e£ autres le ccxtù VHle, enfemble les Maire & Echc- ^prtlves
De fon tcfus le Ban & Arriereban de B.-rry fut c oïlVoque l'an 1 joi.pour (é
rehdré à Atni; j,-^//'' ■' . 17». C HAP ITR E LXX XV 1. RÉ (îM A U L T
de la Porte du Village d'Alaifat cri Limodfin , écanr Evcquc de Limoges, fut
cleû Arch.vêque de Bourges l'an 1 517. crée Cardinal du Titre dci faints
Nerccfl; Achille* l'an ij 10. Archevêque d'Oltic 1311..^' en cette
inçraçaqnée ?A? ■cnonça à l'Archevêché de Bourges , & mourut en la Ville
d'Avignon l'art ijiJ.Duch cf. ijif. n: fait fon Eloge en fon Hift. des Card. Fr.
liv 1, chap. 64. Oc fon tems te Ban &: Arriereban de la Province fiic
convoque poûr fe tendre a Palis les années 1517. 1318 Hip & fc tfouverenc
aux Rcvcuës leStrc de Sculy avec 40. d'Armes , le Sire de Liniercs avec 10.
le (Comte de Sincerfe avec 36, Hclic 1 . avec j. le ^ifc à Culanc avtfc i^ . le
Sire de Graçay avec tticmc nombre, Jean dcPtic avec lo. M. André d'
Chauvigny avec ij. Les mcmei fe tronverenc au Ban' convot^uc l'an 1516. Il

portoit de gueules au portail d'or crendé par le haut. LXXVII. GtétlUj^e de Brojfc. C n A M T k ri L X X X V I I. CE prcibt cft i(Fu d'une des plus ilknr.-s Maifons de cette Pfovircx , qui autrefoi» y a potVcdc les Baroiuiics de HoufTac fjintc Scverc autres Seigneuries, flétoif F ' p ^ f ,cur de fainic Scverc de Boultic^e tL de Marguerite de Deôls, & Frc« i , ■ If BoufT.ic. Il fut premièrement Confeiller tn la Cour dic Parlc/ementran rji^e Evcque du Puy &l dw« Mcaux , puis pourvcii de rArchevcché de Bout» u';. " ges par le Pape Jean XXII l'an ijit. Il gouverna ccDiocce prczdfe huit arfs ; Ken- ,321. danc fon Adminiftration repara l'Eglife iic Bourges iSc la brnit ; leva le Çorps de (aine Aouflrille qui gifoit en l'Eglife du ChâteaUjl'an \\ fut transfère en rArcievêtlc „l^e: de Sens l'an 1519. où il mourut l'an Sju Corps fat enterre prochr \t ttrand AuCef 1:19, de l'Eglife de (aint Etienne de la niemcViUc. Il poicoit d'aZur à trois broffcs ou gcibes d'or, liées de gMculcs.

The text on this page is estimated to be only 16.91% accurate

Sli H I s T,0 I R E DE B E R R H70. 1)75«J77 LXXVIII.
FoucAud de Rochechouard. Chapitre LXXXVIII. •I L L U S T % t Famille
de Rochechouard , qui a autrefois poffedc les Terres de , - ylars . Bcngy ,
JulTy & autres en carc Province , a produit pKificurs Chevalier j des Ordres
de U Jaicticre , de l'Etoile, d* S. Michel & du S. Efprit , fii pUifieurs
Prebts, entr'autres , Foucaud Foulques de Roehechouard , Fils d'Aymeric
Vicomte de RocWechouard , lequel aprcz avoir été Doyen de l'Eglifc de
Bonrg-s l'jn ri^r. Evcque de Noyon ijiS. fut élu par le Chapitre Primat d*s
Aquitamcs , patriarche ?c . Archevêque de Bourges l'an 15^ . U convoqua un
Synode provincial l'an IJ3«. conàrmajcs Statuts de Hjo. l'Hglifc de S.
Urfm,&: fonda la PrgccJlion qui fc fait tous lrs premiers yendredys des
mois au S. Sepulchre, qui eft en TEglifc fouterrainc de faint Etienne. Il
mourut le 7. 134J. d'Aouft Tin 154}- fcloh la Chronique de Deols . & tft
inhumé au Chœur de fon Eghfc Cathédrale. U portoit anws en £wc d'argent
6C de gueules de 6. picçes. 1 . — — ■ . ' ■ ' LXXI^ . Roger le Fort.
Chabitive LXXXIX. T E Bien-heureux Roger a tenu le Siège Archiepifcopir
depviii r}4î- (^^on h ^i^l JL Chronique de Deols , qui l'appelle mal,
Gaudcfroy des Ternes ju(qu« en ^6?. iTi:ioit été auparavant Doyen de
l'Eghfe de Bourges , Evêque d'O.leans &c de Limoges Il çft inhumé ca
l'Eglifc de Bourges ver\$ la chaire AtchipçUcopale , ou fa lit cette Épitaphe.
^ De Thernis natus , Ro^erius tmnuUtus Nojîcr PrMtus jacethic intus hene
^ratus. Ter C mille datns fex decerfi , feptem numerdùis In prima- peria
(c^Htnk fufape KirgQ. Maria) , . Morti migrat'it , quia cajtè fcmper amaiir. Il
ctoifils dcGodrfroy le Fort .Seigneur de Ternes en la Marche . & de J
d'Arrablav , focur du Cardinal d'Artablay,, Evêque de Thouloufc. Il a fonde
un Mon* ftere de Cdcftms en fa Ma.fon Paternelle de Ternes , &C leur,
laiffa fa Tecrc avec tou U67, Tuftice par fon Teftament du 14. Février 1,67-
H ^voit choifi fa Sépulture iu Chœur d Ecl.fe de Trrne. ,• ce qm na pas été
exécuté. Foucb.er en on Manufcfit le nomiTj«f Roger de Beaufort . de la
Maifon dcBeaufort en Valéc , mais il f« trompe. H pottoit de gueules a deux
fices d'ojr. , ■ LXXX, Pierre d' Eftaing ou de l'Efiang, Chatpitre XC. PI E R
R E D' E s T A I N ' < i h a gouvtrné l'Eghfe de Bourges que deux an onze
jours, depuis l'an n68 lufques en 1570. Il ctoir-auparavant Religieux de l
Ordre de b Benoît & Evéqnc d S. Flour . & fut créé par U.bnin V. Card.nal
le 8. deJum 1569. pu« È^aue de Vrrare & d-Qftie . &: Camcricr de l'Eghfe

Romaine l an „75 mouruc I le ... Dcçenibre , ^ clUnhumé ^ _ PEgh^ de
fainte N^. Ch. liy. porte de fable. •

The text on this page is estimated to be only 12.33% accurate

L X X X I. Pierrt âc Gros. Chapitre XCl. PlBJiit.E DE C nos a
gouverne rEglifc de énùrgcs quatre ans moins cinq fô. nuincs , depuis l'an
1370. jufqiics en 1374. Il ctoic tvcquc de faintPjrioul avant. ,j74. qu'êffc
élevé i la Primatie de i'ourges, & fur faïc Cardinal par le pape Grégoire Xf.
donol croit Canicricr. Sou Epitaphc qui cft en l Eglifc d'Avignou , nous
apprend cous Icf Emplois. fJic jxcct hona mcmorijc RevèreniiiJJtmus in
Chriflo Pater Dominas Petirus dé Çroffô j ortHndus de
CalinujorniJHonachusfinâi MmUÛis J^nwvurnps j Ordinis.. jknclt Bemdich
y dcindè Prapo/itus de BraJJjce diéiorum Ordims ^ D acefts i j)ojtmdftm
Celerarius Ecclefta Tttelenfis , & Pcflpriorde Volta Ordin^ Ciunixcenjis
fan-^ ■ ihFlori Diacefis , & poflea EpifcopUs Janéi PapuUy pojlmôdftm
ij4^rUteptfiopiis BitU- > ricenfist & exipnte Archiepifcopo fuit
faéîusCitmerarius Domim .cGrefrorii XLacdeinde affumptus m Tiruh
fandorum Nrrei&yichtliu prest/jui. ./alem, (jui dum adhuc id livis effet ,
fnam ht: clegit Sepultutr.m. Qr^atCL Ikum pro dnimaj ejus e^ui hoc
Septilchrum eilis mjpeâurii (jbnt anno J^i. CCC XJiCVin. Il portoit de
gueules à trois trotins chârgcz dt boulins d* Codlombicr j. i. i. &: ua filet
d'argent pofé en chef pour dcvi fc. Duchefnc qui fait Ton Eloge, luy donne
pour 4rnies d'azur à trois pans de fnuraiU le crénelez d'argent, maflbnnez de
fable , au chef de gueules. , - ^ L X X X 1 1. Bertrand de Chenac. Chapitre
XCtl. ftoche le Corps de Guillaume Cardinal fon Oncle , ou fe lit cet
Epitaphc. Hic jacet Reverendifimus m Çhriflo Pater Dominus 'Bertrandm:
de Ô?an4C0, Le}mwianfs Diocejis , gènère nobiiti , e^tii Docîor atriuſcpte
J-trii^ ^rd •cplfiop4S Bituru(n[jii, pojhnodtim Pdtridrcha Hîercjuljmitariui ,
& hccLfta Jn^ t > & demiit in finBa Romand Ecclejld Tituli ftnâd
Pudentianx Prc > . V ; aj/umft%s, & demum S^ibinenfis Epifcopus exclus.
Oùdorfpî iu m Domino me 20^ AÎMi %Amo Dommi Af> CCCC. Jf^ . Il a
gouverné douze ans l'Egîife depuis l'an ij74.jufques en ijKtf. La premiere
annéo de fon Pontificat les Religieux Carnars s'établirent en cette Vi l-:
comme j'.iy:fawvoir a»i Liv.j.Ch.iS Ce Prélat eut de giands différer» avec le
Chapitte 6<r l'Egîife de ^Kôurgey.qui fat entièrement exempte de fa
Junfd.djon par le P.ipe Clément; VII. comme j'ay Jit au nrcpor. Liv.t.Ch 8.
La même caufe a donné lieu à rexefnptVôïides Chapitres ^ Abbav-s,pour Is
VII LiV mettre à couvert des trop grandes ri^QOurs des Evêques. Il portoit

pour Armes d'ot fa- aⁱ- i)7 ce de fix pircrs d'azur au lyon d? gueules broch
tiit fur le tout. Duchefoc fait fon Eloge Hi(l. des Card. Fr. Liv. 1. ch. 157.

The text on this page is estimated to be only 27.89% accurate

triSTOJÈE DE BERRT^ L X X X 1 1 L pan de Rùcheehouard.
Chapitre XCIII. jji^ TEan de R o c h e c h o u a b. d fut élu Archevêque l'an
1386. gouverna ce Dioijy». I ccfc jufques en l'année ij;>o. en laquelle il fuc
faic Adminiftrateur perpétuel de l'Archcvcchc d'Arles. Il tranfigca avecles
Doyen , Chanoines & Chapitre de Ion Eglife le 1%. May 1586. & par la
Tranfacion il s'obligea , tant pour luy , que pour fcs Succcfleurs
Archevêques, à l'entretien & fourniture des Nappes , Aubes Ltnges
ncccertaires pour le grand Autel de fa Cathédrale &: de celuy de faint
Guillaume, les Aubes des Enfans de Chœur, Ic^ cordes des cloches, de les
faire refondre quand befoin droit , en founifTant de (Tiaticre par le
Chapitre, d'entretenir les Livres ncccflaircS pour le fetvice divin, les
Orncmcns , Chafubles , Etolet , Manipules, pour lefala re feulement
desOuvirr^ en fournifTant les Etoffes & Matières par le Chapitre, à
l'entretien du Luminaire. La . me Tranfaûion contient le Règlement du
partage des Oblitions entre l'Archevêque îf le Chapitre & plufieurs autres
chofcs convenues entre les parties. La Tranfacion fut homologuée par Arreft
de Parlement du 16. Juin ij86. Le Religieux de S. Sulpice le f.*it Cardinal.
Il mourut l'an 1401. il arme comme Foucault de Rochechouard. il et ^ic Fils
de Jean I. Vicomte de Rochchouard & de Cdrd.Ft. J*""*^ Sully fon
Epoufe. Duchefne fait fon Eloge. L XX XIV. Pierre ^Aim<:ry. Chapitre
XCIV. I e'r R É A I M B R V natif de Clft-mont, fut clû Archevêque l'an
1591 tC demeura en '405. Jj^ l'adminiftration de fon Dioceze jufqu'en l'an
1409. en laquelle innée il fat fait Patriarche de Conftantinople , &
Adminiftrateur perpétuel de l'Eglife de Carcaftonne , & mourut la même
année. De fon temi l'Eglife de la fainte Chappelle du Palais Royal fut bâtie
& fondée par le Duc leari, & il la confacra le jour de Pâques 1405. comme
j'ay dit Liv. 1. chap 10. Voy. le Religieux de S. Sulpice chap. 84, Il portoit
d'or à un« face de gueule, chargée de trois emerillons d'afgcnc, LXXXV.
Cutlianme de Boifratier. Chapitre X C V. c E Prélat eft originaire de
Bourges, & non de Dun le.Roy comme quelques uns difent. Il étoit Fils de
Jean de Boifratier Bourgeois de Bourges-, il parvcint par cfiverf I4TO.
degrcz , que loy fit fon mérite & fa vertu, au Patriarchat de Bourges , l'an
1410 le ir.May par Eleâion du Chapitre il avoit été Docteur Regent en Droit
à Boulogne, Secrétaire du Roy Charles VI. Chanoine de la fainte Chappelle
, Prieur de S Urfm, & Doyen de l'Eglife de Bourges , Confeiller &: Maître

des Requêtes de l'Hôtel du Roy, puis Chancelier du Duc de Berry. Il s'est
signalé en diverses Ambassades, au Concile de Pise, de la part du Roy son
Maître, vers le Roy d'Angleterre Henry V. où il fit paraître son rare génie, la
force de son esprit & son bien dire, comme remarque Jean Juvenal des
Urlins en l'Histoire de Charles VI. Il alla au Concile de Constance. qui le
nomma pour l'un de ses Éleveurs du pape Martin V il mourut plein
d'honneur & de gloire le 19. Juillet 1418. & fut inhumé au Chœur de l'Eglise
de Bourges, où l'on voit cet Epitaphe. *eloquio cUruius fluMoque (y floridus
olim, ^ononia Leges Doélor utrapjue Icgens ÇuiUelmns Botjraterii qui nol?
i!is IJrhe ?{dtus m hac, Prinut fulft Jquitano, 'Biturigum 2{egni Vr^eful
perjcrptus, honorum GcJiorjOpem cmœs rébus e>r arte fcrens.*

The text on this page is estimated to be only 17.95% accurate

LIVRE IK ' iHf. K^ps Amans InQ^urne^ue f>atcr , fideic^ite
ftccrdoi Qtrne fubaHits hurno^jidcra menre ra^it. Ce Prclat cft fort
renomme p^r les Hiftoricns de France U d'Angleterre , & portoiî âiïur
à}. ,croi;c fleuronnci d'or i. à b bordure cngrcAée de gueules. i-"^ I ■ — —
>"UiA — — ■ ■!» r u ■ - ■ , L X X X V I. hCcnry d'oyivau^our. Chapitre
XCVI. CE Prcljt iflu de h M.iifon d'Avaiignur Pane des plus ancienne? &
plus nobU-s dcj^ provmce de Bretagne, &: deliquellc pjrle amplement
D.jpas cri Gençjlogjes de Brç ragnç, fur appelé au Gouternement de TEglif^
de Boirges l'an .4x1 &c contmya jufquçs fcn l'an 14^^. qu'il rcfigtJa
l'Archevêché i Kulfirc îc^ n Qur fon SuccctTcur , Se fc retira en l'Abbaye de
Noirlac prex Charcncon , où il paila faintcinen^ je refte de ic^ Jo irs , Se
M^^' mourut l'an 1446. le 13. d'OAobre, aprcz avoir faïc (pn Tcibment
holpgraphe le 14. Juillet 1445. par lequel il choifit fa Sépulture eh fôii
Eglifc Carhcd aie , à . laquelle i,l kguc trente écm d'or -, & à l Eglifc du
Mans , çii Il ayoit ccc ^Chantre & , Chanoine , 3um7c ccus d'or \$ & du
furplus de fes biens il. fait les pauvres tçi UçT {ticii ', '%\i chirgc e quelques
Legs modiques à Guillaum<: 8^ Louis (es Frères , 6c à fes Dômçftiqjcsj il
nomme pour Exécuteur de fes volontés Jean de la Brrtomicre fon Officiai ,
Bernard Pijiud fon Vicaire, 6c Guillaume Bueille pénitencier. Sur fon
Tombeau fq II t,ççt,Ejpicaph<jj Htc jécet tUfunclus bortât memonx //
ènricKS âji'VMt^hur èjkbhîlkrh ÈiMce^fif }i^ ihieptfio^us j Jfqitaniét
PnmaSj qui ohitexiu. men^s Oâoms ^nfio Dômini.j^^^^_ ^ Ce qui eftdc
plus remarquable en fon Pontificat cft la célèbre AlTemblé'e tenue eh cette
Ville pour la Pragmatique Sandion, qu» y fut promulgcc en la Salle dô S.
Guil. iauœe le 7. Juillet i4}8.par laquelle le Roy Châties VIL approuve la
plus grande par- Hi** tic des Décrets du Concile de bâle, & qui depuis ia
été abrogce par le Concordat d'entre Lcon X. &c le Roy François L En cette
Alfemblcc notre Prclat maintint fortement Jcs Droits de fa dignité Prnmtialc
comte les Entreprifei de Pierre ArchevcqOc de Bourdeaux , qui contre toute
raifon conteiloit la pfcfcancc .à fon Supérieur Se Primat, donc k- Roy
Charles VII. condamna l'ambition, ayant donne le côté droit à notte Prélat,
comme le plus honorable. Il fit encore un Avlc de Jurifdiftion Primatialc en
confirriant VELc^ion en l'Evêché de Poitiers de Guillaume de Cbarpaigns ,
appclUntde l'Arche. 7cche de Bourdeaux. Sous le même Pontificat cette
Ville fut honorée de la NaifTancc de Louis XI. nd«f^ principal Bieofa^cur,

qui vint au noondc le j Juillet 141J . qui fut bapiife &prcfentc r« les Fonts d
 - Baptême par jeand Alen^on. C'ci\ ce bon &c fage Roy qui nous a donné de
 libcaux Privilegci , que fa mémoire nous en doitêtro a jamais en fingulicre
 recommandation. Les Armes de notre Prélat font d'argent au chef de
 gueules. LXXXVII. JeanCticr. Chapitre XC V 1 1. CE Prclat ctoit fils de ce
 fameux Citoyen de cette Ville Jaques Cuer Argentier du Roy Charles VI.
 fid de Maccc de Leodcpard, danij'ay patie amplement au Liv. i. de cette
 Hiftoirechap. 81. Il tut élu Archevêque piV Ta d'emifnon de fon
 PredcccclTeur le ii. d'Août 1446. à la recommdatidn du Roy Charles VII.
 lequel écrivit en. fa fa"♦cur au Pape Eugenc IV. &: fit fon Entrée folennelle
 en cette ViUe au mois de Septem- 7* brc i4î'>. ŪL quoyque lors de fa
 Promotion il eût À peine atteint i*igc dé vinpi . ^inq ^P'c Lac ans , il fit
 néanmoins paroître par une prudente ctmduitC , par uiie fjc Admiiliftration
 par fes fréquentes Prédications, par les Vifiics de fofl PlocTele, que l'Oû ne
 pouvait fou'. JaV* haïr un plus digne Piclac. ^ r • •> r- . * Entre plucurs
 Vertus dont ce Prclat ^toitorné , U libéralité Idy était fi finilicr

iii BîSroïKE DE jBERRTs qu'il n'y a presque pas une Eftlife dans
 tout Ton Diocce qu'il n'ait ornée , amplifiée oa rparéei ce qui paroic par le
 BiafoD de fcs Armes que nous! voyons gravées en infinis endroits. Il étoit
 Abbé de faint Sulpice de Bourges ,où il fit de grandes réparations. Et le
 Religieu» de faint Sulplcc en fa Vie atteste qu'il y avoir une Cellule
 contigue à celle des Religieux & en leur Dortoir, où il se retiroit tres-
 fouvent, pour dans cette sainte Soli* tudc pncfr à foy même , &: se
 rafraîchir des foins de Ton Diocefe. De fon tems cette Ville étant affligée
 d'une cruelle perte , ce sage Prélat étant monté en Chaire, fitconnoître à son
 peuple qu'il falloit par vocut & prières appaifer l'ire de Dieu , qui châtie son
 peuple par ces facheufes maladies. Il fut la caufe du vœu qui fut fait le 13.
 de Juillet 1478. par les Maire Se Echevins au nom de la Ville de célébrer
 tous les ans laFêtedelaVifitation , défaire à ce jour «ne Proceffion
 folcrantlle, où les Magiftrats alTiflent en Robbes de livrées 5 ce qui a été
 continué jufques à ce jourd'huy. Alain Charrier fait foy que ce Prélat, qu'il
 qualifie fimplement le Parriarche,,accorapa1451. gna leCorps de Charles
 VII. qui mourut le 19. Juin le jour delà Magdeleine 1461.)iifquej a Paris & à
 faint Denis , & ht le fervice pour le Défunt, tant en l'Eglife de Notre. Dame
 qu'à faint Denis. . ^ Il fut auffi l'une des principales caufes du rétabliffement
 de notre cclcfre Univerfité 14^4- par le Pape Paul II. l'an 14(^4. le dernier
 jour de Novembre; Ôc le Roy Louis XI. étant venu en dévotion en cette
 Ville viûter les Reliques de notre premier Dodcur de la foy 147; , S.
 Urfin l'an 1475. il fit l'ouverture de la Chafte, y trouva fcs Oflemens dans un
 fac de cuir blanc avec le Procez Verbal de S. Philippe Archevêque, de l'an
 1119. dcdm Kd. \ Nrvemhr. Le Religieux de S- Sulpice que fuivent les
 Sieurs Chenu & de Sainn; Marthe , ^ dit qu'il mourut de mal caduc en son
 lift en l'Abbaye de S. Sulpice le Mardy 25. Juin M»J' »4g3. mais les
 Catalogues de l'Eglife de Bourges attHlent qti'il mourut le 19. Juin 148:. ce
 qui eft plus véritable, &:eft confirmé par l'Adcede l'Union de la Cure, de
 faint Urûn, faite au Chapitre de la même Eglife par Pierre CadoUetfon
 SuccrTeuf l'an 148x. où il At fait mention que son PredecclTeur ne l'avoir
 pu confirmer , ayant été prévenu de mon J}> aprez la ptefentation de la
 Bulle d'union , fans l'avoir pu fulminer. J ■« Par son Teftament il inflitua
 héritier M. Geoffroy Cucr Chevalier Seigneur de la Chau^ fée son Frère, &
 légua à son Eglife deux cens écus d'or pour une fois payer, afin de fonder un
 Anniverfaire folennel le jour qu'il dccederoit , qui fe celchre annuellement

le x6. de Juin. Il portoit d'azur à la face d'or chargée de trois Coquilles de
 fable accompagnées de trois cœurs de gueules. 1. 1. L'an 1474. foUs le
 Pontificat do Jean Cucr il arriva nnc grande Sédition en Cette VV. 4c contre
 les Officiers du Roy, à l'occaûon de l'Elcaion des Prud'hommes ; ce qui
 futcat^fcque le Roy Louis XI. y envoya les fieurs Maréchal de Gic 5c do
 Bouchage arec des Troupes qui entrèrent en la Groffc Tour le fi.de May par
 une Poterne qui croit du côté du Château. Et le 19. du même mois , Vigile
 de l'Afcnfion , ils firent exécuter pluficori Habiuns de cette Ville devant
 leurs Maifons, fans forme ny figure de Procez , & faoJ faire grande
 différence entre les innocens & les coupables , s'ctans faifis de ceux qu'ils
 trouvèrent les premiers , & qui s'ai defioienr le moms 5 de manière que le
 Manufcricdu Vicaire de la fainte Chappelle , qui efl entre les mains du fleur
 Gigot , a raifon de dite que pludcurs gens furent exécutez à tort U fans
 caufe , , & que Mclfieurs les Maréchtl dcGic & du Bouchage, qui étoient
 CommiflTaires , pour cette affaire, s'y portèrent fort honnêtement , vù leur
 ConimilCon. Sous le même Pontificat le Roy Louii XL établir la Mairie de
 Bourges , & accorda le Privilège deNoblefTc aux Maires & Echevins, hL
 leurs Defcendans. L XX VIII. Pierre Cadouet. Chapitrb XCVIII. AP R E S
 le dccez de Jean Cuer le Chapitre' de l'Eglife de Bourses envoya fcs
 Députez pardevers le Roy Louis X!l. pt*r avoir permillîon de s'afi'embier
 peur le fait de l'EMion de leur Prel.n. Il fie entendre i fes Députez qu'il
 fouhaitoïc qu'ils éluffenc M. Pierre Cadoiict Prieur de l'Eglife de Sales ,
 Officiai de l'Archevêché , & fon prec-â mier Aumôijier , fils de Jean
 CadoUet Marchînd Bourgeois de cette Ville , & de Phi*1 lippe de,
 Villeneuve, pour lequel il avoir beaucoup de bonne volonté, & fij favoir
 fon" intention au Chapitre par Lettres tres-preffantes U expreffes mais
 comme U Chapi; i

The text on this page is estimated to be only 28.93% accurate

L I V R E I V. ^sj ne tcn\oigna f as ctrc en difpofition de donner l
fa Majrftc toute la fatisfckion c^u'il aticndoit, ce Prince impatient & fore
entier en Tes rcfolvitionj , qvM vouloit taire rciifTic routes fcs entreprifes ,
lans attendre l Elcftion 'du Chapitre, envoya vers le Taint Perç Sixie IV.
lequel à fa prirrc polirveut Pierre CadoU^^c de l'Archevêché de Bourges,
comm il Tcfiiltc de deux Lettres de ce Pape \ 1 une au Roy Louis XI. &:
l'autre .lu Ticur Ca- , doiiet le 7. Août 1481. l'an xi- de fon Pontificat , Se de
deux Bulles, l'une dartée des M^*. Kilend. dcMars, par laquelle il commet
les Evcques de Nevcrs, Tulles Se Mircpoix, pour & en fon nom luy donner
le Pdlliam ; l'alure du è. des Ides d'Août, pat laquelle il loy permet de fc
fairp facrer par tels Evcques que bon luy fcmblcra , l'une i& l'autre duniices
à Rome l'an 14^1. Aprex qu'en vertu de ces B.tlles ce Prélat eut été facre t&
reçu te rjlOimt\c Roy l'envoya à Bourges pour prendre poffertion de
l'Arch^rvêché , avec Lettres à tous les Corps de la Ville 1 portans ordre de
le recevoir avec tout l'honneur éc l'applaudiircmcnc qui étoïc dû à fon'
mente Se l fa dignité, fuivant lcfquclles il fut reçu &c reconnu de tous les
Corps , même du Chapitre, prit polV.llion ("ans aucune oppofirion , & joUic
des fruits de r Archevêché pendant quinze mois entiers, apiez lefquels les
Doyen , Chanoines Si Chapitre qui l'avoient folcmnellcrnent reçu ,qui
l'avoient reconnu pour leur Prélat pendant un fi long-tems , .s'aviferent de
dire que fa Promotion étoit contr.%ir • à lalibcnc des Elections & aux
Privilèges du Chapitre s'étans afTcmblcz, clirent M. Guillaume de Cambray
, ConleiMer au Parlement, & Doyc.i de leur Eglile j lequel voulant faire
fubfiller fa ^retendue Eleftion , s'addiefla à l'Archevêque de Vienne pour
obtenir de luy la confirmation. Le Pape Innocent VI 11. en ayant eu avis , fit
défcnfc a l'Aichevcque de Vienne, fous peine d'encourir les Cenfures
Ecclefiaftiques &: d'Excommunication, de s'entremettre & connoitre de la
confirmation de cette Eli-ftion. Le ficur de Cambray appella comme d'abus
de l'exécution du Bref Apoftolique, S& Ce pourvût au parlement, comme
pareillement ceux qui l'avoient clcù , & fie ordonner par la Cour que le ficur
Cadolict pourfuivroit inccffammenc en Cour d;' Rome la revocation des
Sentences d'Excommunication contre l'Archevêque de Vienne, & tous
autres qui pourroient l'avoir encourue à l'occafion de l'Elct^lion du ficur de
Cambray , \ qiioy il feroit contraint par faifie de fon Temporel , &: lous
autres grandes peines j ccqui l'obligea de fupplier le Pape Innocent VIII.de

révoquer sa sentence 6c Cenfures , qui écrivit au Roy Charles VIII. le- 14.
 Septembre 1486, pour le prier qu'il- plût à sa Ma- m'^* jefke d'accorder sa
 protection au sieur Cadoiet , &: le maintenir en la Chaire Archiepiscopale,
 en laquelle il avoit été introduit par son mérite , à la prière de
 recommandation du Roy par le Pape Sixte IV. son Prédicateur , &:
 empêcher qu'il ne fut molesté en son extrême vieillesse. Le Cierge du
 Diocèse de Bourges d'autre part s'étant finalement assemblé le
 pénultième d'Avril 1484. <sonna pouvoir d'intervenir , & en effet intervint
 au Parlement pour soutenir le droit de son Prélat, qu'il soutint avoir été
 canoniquement pourvu. Les Maire & Echevins déclarèrent pareillement
 qu'ils ne pouvoient reconnaître autre Prélat que celui qu'ils avoient vu en
 paisible possession depuis quinze mois* Tous ces obstacles joints & rite du
 Roy , obligèrent le sieur de Cambray de se départir de son droit , à condition
 que s'il vivoit le sieur Cadoiet , il feroit après lui élu Archevêque , &
 cependant jouirait de partie du revenu & de l'Archevêché ; à quoi
 ce bon Prélat consent volontiers pour acquiescer le repos dans sa vieillesse (T\
 Il gouverna paisiblement son Diocèse jusqu'en l'an 1491. C'est lui qui a
 fondé & 1491^ bJry à ses frais sirdcpen"; l'Eglise & Monastère des Filles
 de sainte Claire l'an 1470 n'é* «470» tant encoûté que Pieux de Notre-Dame
 de Sales & pendant lequel temps prévoyant sa mort, il é/ut sa Sépulture en
 l'Eglise de Sales , & fit commencer son Tombeau , & étant parvenu à l'
 Archevêché , il ne voulut changer de volonté, 6C déclara par son Testament
 du pénultième d'Août 1491. qu'il àerrTi\xo\t fide fice en sa première
 volonté ; ce font ses 149». propres termes , & viuloit être inhumé en
 l'Eglise de Sales , où d. z le temps qu'il étoit Prévôt . il avoit choisi sa
 Sépulture, & prie Messieurs de l'Eglise de Bourges de le trouver bon , &: de
 n'y apporter aucun empêchement. Il légua par le même Testament \ son
 Frère Chistophle Cadoiet l'Usfruit & la demeure de la Maison qu'il lui
 avoit donnée pour en jouir la vie durant } & s'il plaçoit à M. Jean Pigne
 prendre à Femme sa Epouse la Fille de sa Nièce, Femme d'Antoine le
 Pintier, il lui donne &: à sa Femme pour le cours de leur vie, la jouissance
 de l'une des deux Maisons qui joignoient celle de son Frère Ghristophle, &:
 veut qu'ils ayent en faveur de Mariage la somme de deux cens livres , ' Sf\

The text on this page is estimated to be only 18.84% accurate

Si4- tilsrOJRE DE BERRĬ, laquelle Tes Pcre & Merc luy feront
payement , & aprrz la mort de Ton Frère Chrifto» phlc. Il fonde fut fa
Maifon deux Anniverfaircs en rtglife de Eourgcj , & un autre fur la Majfpn
qu'il avoir aqiiifc en la Paroifl'c de S. Urfin , où demcuroit Ion Neveu M.
Pierre Grcdc , outre & pardcflus l' Anniverfairc qu'il avoit déjà fonde fur fa
Maifoa neuve aflife devant le grand Porrail de l'Fglife Cathédrale, qu'il
avoit nouvellement bitic j &: fait fon fcul & univerfel Héritier M. Hervé
Cadolict , à la charge de payer à M. Louis de Volve fon Seclcur grandes
fommes de deniers qu'il luy avoit prêtées en fcs grandes necrfliics. Ce
Teibment ell garde ez Archives de S. Eiicnnc. Sur fon Tombeau ^iitepi
graves CCS Vers. Conâittir hac Petra Petrus , fortijlrna Petra, Firmus
quippc fide fuit , aff.uus çjr pietate , • //olj>itium pacis y maflis Jolamcn ^
agris, T^jtdorum xejhsj cjuorum ejl plebf turhae^ue njiis: Quûil :(^cUtor
erat pterdrum Reli^ionum , Comenrus referut ^ Clarté jh-uclura jurorum ^
Tuucii contenruf , tplem cum paupere jaclus , Plura Paiipprilus (juam
dtvinbus hylaratus. O qui pauper ades , dum rranjîs qua tihi clades, Et'^o
profe ores PaHor jam pofinlat , o p-ex ! Doclrind cfartcs j^omms Juris benè
gnarus , Omni pojlenti lucrum aptans Lc^e ralenti , Filbcks m aelis prudens
.Jèrvufejue fidcltn ^ T^amque alter Paiilus fuit omnibus omnia faÛus ,
tennis quippe decem, Primatum Biturkenfem Rexit^ terque decem
Ecclefiam hanc priùs ipfe Salenfem j C^dle quadringeno ac oêlogeno
duodeno i^uguilique die pofhremo , Qmjîe Mat i^ ydt celfa Petra, Petrum
tecum fer in athrJ, t^djis tuque pia pro fe or ans f^ir^o Maria. De fon tcms
cette Ville fut affligée par le grand Incendie delà Magdelcinc 1487 doot J'ay
parlé ailleurs. Ses Arm^s font de gueule à deux mains mifcs en fautoir , qui
fc voycnt encore aujourd' huy en plufieurs lieux de cette Ville. LXXXIX.
CuiUaiif/je de Camùray, Chapitre XCIX. /// ;or;rV E ï^f^ht qui croit un des
meilleurs efprits 6c plu? GranHs Hommes de fon rems , éS""- V-i t**" en
la Ville de Bourges dune de fcs plus nobles 6c anciennes Familles. Il eut
/*/4^r,i, pour Perc Jcandc Cambray Panerierdu Roy Charles VII. Confciller
Se Maître des Ir'/r' i C^o^^P^ de Charles DucdcBerry,- & pour Mere
Elifjbeth Eftcuart. Il parvcnr par divers dcgrcz au Patriarchat de Bourges ,
ayant été premièrement pourveu dune Vicairic en Ion Eglife, puis
fuccefrivement dune Prebende , de l'Archidiaconé de Sologne , &c élu
Doyen de fon Chapitre; 11 ftit reçu Confciller au Parlement 14^,. de Paris le

18. Septembre 1461. 6c depuis honore d'une Charge de Maître des Requêtes
1477. de l'Hôtel du Roy l'an 1477. 6c l'Archevêché de Bourges ayant
vaqué par le décès de Jc.m Cucr, les Chanoines l'élurent leur Prélat, mais
leur Election ne put avoir effet par le crédit de Pierre Cadouct, pour les
raisons rapportées au Chapitre précédent, qui se contenter d
une partie du Revenu de l'Archevêché, 6c défranchir en cas de survivance
de succéder à Cadouct. Et en effet après le décès de Cadouct, le Chapitre
étant demeuré dans le même sentiment. n'en se contenta de son droit, l'élut
une seconde fois Archevêque l'an 1493. il étoit lors À

The text on this page is estimated to be only 23.16% accurate

L I r k E JV. âgé de tñj. ans. Il en prie pofic/Tion le 14. d'Oftobre,
fit bArir le Ch.Ucau de Turly l'an \^^6. où fe voyent fcs Atmes &: celles de
Dcnys de Bar F.vcque de S. Papoul Ton bon t^cj. amy. De Ton tems ic par
fon avij Madame jéanne de France DuchefVe de Berry fonda mjiî. rO'drc &
fit bAtir le Convenc de l'Annonciade en cecce Ville, dont il dédia l'Eglife
l'an 1500. C« foc aufl» luy qui fie la Ccrctnonie des Obfeques de cette
fainte Princeffe , dccc' jjco. dée en cftte Ville le 4 de t-cvriér tyf^ . ^^^ W
fit fon Teftament le 6. de Juillet ijoi. en Ton Château de S. Palais , par
lequel au cas qu'il decedit en fon Diocceze, il choiût fa Sépulture dans le
Chœur de fon Eglife Cathédrale prcz la Chaire du Doyen, joignant le Corps
de MclTre Guillaume de Boifrarief; &: ci» cas qu'il mourût à Paris, en l
Ëglife Sainte Croix i & sM mouroit en la Ville ^'OtlflnSjCn rÈglife des
Religieufes de Sainte Marie Magdelcine.II inUia les Héritiers en fes bictu
paternels & maternels , ic par cgiles portions }ean & Etienne de Cambray
fes Frères Germain i léguai l'l>n Eglife fcs Mitres , Crortes , Anneaux &
Omemens pontificaux; à Robert de Cambray fon Nevru mil teus d'or, pour
luy acheter un Office; à Etienne de Cambray fon Frere mil livres, fut
quelques petits Legs i fcs Soeurs ; fii au furpl'.ts de fes Btens, Meubles 8C
Acquêts, il ioftitue les pauvres fes Héritiers , nomma pour Exécuteurs de fcs
dernières volonics Jean Berthault , Jaques Dubrciil , Jean Guichard
Chanoines en l'Eglife de Bourî^:s ; ic veut p^-ur fon Anniverfaire qu'il foit
payé vingt quatre livres de rente 1 fon Eglife Cathédrale; il mourut le
dernier Aoiit 1505, &: '5'^5. fiic inhume en l'Eglife de S. Etienne, au lieu
qu'il avoit defigné; fut fon Tombeau fe lie cette lofcripiion. Hic jacet
exammis \itrU flos , gemma, decora CjiiiHclmus t'Est urix cujus drtgo fuir.
l^egiHS hic Qonfulj 'Bnttriffs arque Dccanus ; nPojHnnc Metrojjolis
cnlmen honoris habens: ^ui fibi pro meritis Heredes fecit egenos Denique
furupturns gaudiu 'Vtr,^ jppli. Sepulchrum ReverendiJJinii in Chrijlo Patris
Domini Guillehn de Camhray Àrchît' pijcopt 'Biruncenfs ^ Ky4quirani^
Primutts , Domini nosln Rc^ts in fuo magno Confilio ParUmenrique Curia
Parifiis Confdiarti, qui obut die ultimkmenfts jiu^ujh anmÛomi^ rt ijof. X
C. oMichel de Bucy, Mjik*-' Chapitre C. AP R E z la mort de M. Guillaume
de Cambray , arrivée comme nous avons dit tô Dimanche dernier jour
d'Aoiit ijoy. les Vénérables Doyen , Chanoines & Chapi- ijo5."
trc**4{rcjnblèrent, nommèrent les Officiers necefl'aires pour le fait de l'El

'clion d'un futur Archevêque i &: dcfigncrent le jour pour y . procéder au r
Septembre lors fuivant , 8i depuis remirent au du même mois , auquel tour
s'ccms alcmblés , aprez les Cérémonies en tel c.is requifcs, M. Germain de
Gmnay Coufciller au Parlement de Paris , l'un des Chanoines , fc leva , 5£
par la voix appelée du S. Efprit, poftula pour Archevêque M. Michel de
Bucy Protonotaire du S. Siège, Chanoine en l'Eglife de Bourges , agi: de i8.
ans ou environ; ce qui fut fuivi de tous les vocaux , à la rclerve de M.
Hierômcc de Vilticts , qui cunc demeuré aflîs , troubla la voix qui avoir été
choifie par fcs Collegues;cc «'i' T.iroic oblige le» Clunoins d'avifcr par
quel autre moyen ils pourroient parvenir à l'cllection ou podulation d'un
Archevêque, en quoy ilt fe trouvèrent de ditTerentes opi» ftions. M.
Germain de Gannay & Jean de Château-neuf ctoicnc d'avis de
compromettre en la pcrfonne du Roy Louis XII. M. Hierôme de ViUers an
contraire , que l'on né devoir procéder par autre vtiyc que par celle du
fcrutin ; mais voyant que peu de pcrfon■Jcs vouloient palFcr à fon avis , il
déclara q'ie pour cette fois il fe dcpartoit de fon foffrall-i & ne vouloir
nommer. Sur cci conteftations le Chapitre remit hc continua l'alTignai '⁂n
au lendemain ij. Septembre, Irquel jour échu, &: ctans en leur Chapitre , M.
Ger«Uin de Gannay pctfiftanc en l'opinio^i qu'il avoit ouvcîtcc le pur
précèdent de protfcdtt Sf ti|

The text on this page is estimated to be only 29.64% accurate

^i/ tilSTOIKE DE BE%Rr, à l'ElCclion ou pbfulation
pirl'inspiration du S. Efric, se leva , & dît à haute voix qu'il jJoftuloic pour
Archevêque M. Michel de Bucy, Il fut suivi par une acclamation générale de
tous les adlftans; ce qui obligea M. 3can de ViUiers Doyen , qui prelidoit au
Chapitre, de prononcer qu'en fon nom & de tout le Chapitre, & de ceux qui
avoienteu droit de concourir à l'Elcftion, il poftuloit pour Archevêque M.
Michel de Bucy j ils allèrent enfuite en l'Eglife en rendre grâces à Dieu,
9)L chanter le Tt Dtum , puis cwns tetournel au Chapitre, nommèrent &:
confituerent leurs Procureurs pour aller en Cour 3 Blois ou Orléans
prcfenter le Décret de leur puftulation à leur futur Archevêque MM. Jean
De Villiers Doyen , Jean Thomas Chantre , Guillaume de Chaumont
Chancelier , Gilles de Pont-brian Trcfurier de la Sainte ChappcUc du Palais
à Paris .Guillaume LaU Icmant Grand Archidiaque en l'Eglife de Tours ,
tous Chanoines prébendes en leur Eglife 5 & pour aller à Rome vers le Pape
Jules H* pour le prier d'accorder la. confirmation de la poftularion . MM,
Jean Boju Si Pierre Coppin, L'Elu Archevêque qui lors ctoit Protonotaire
Apoltolique , Doyen de S. Aignan d'Orleahs^ feulement âgé de i8. à 19. ans
, &: n'avoit que les moindres Ordres , Si ciudioit en l'Univerfuc d'Orléans ,
dehra qu'il remettoit à fa Sainteté de prononcer fur la valHirc de fen
Eledlion.Lf Décret avec fa Déclaration ayant été porte au Pape Jules II.
avec Lettre* du Roy Louis XII. par lefquelles il fupplioit trrs- humblement
(a ■'airnrrc de voaloir favorifer l'clu Archevêque , le Pape par Bulles
donncei à Rome «fudftKc yIjo. Petmm, l'an ijoî- undtcimo Kal. Dectmhr.
Pontificat, anna II. confirma le Décret, & donna l'adminiftraion
del'Eglifede Bourges au (pirituel &: temporel à Michel de Bucy , jufques à
ce qu'il eût atteint l'âge de 17. ans, & fitôt qu'il auroit atteint cet
âge,lcpourcut dez à prefent comme dez lors de l'Archevêché de Bourges. Il
paroît vifiblement que ce jeune homme ne fut ainfi appelé devant le trmsao
p i♦ernement de l'Eglife de Bourges , qu'a la recommandation & inflantes
prières du Roy Louis XII. duquel on tient que Michel de Bucy étoit Fils
naturel , &: qu'étant un jour interrogé par fon Perc quelle profelTion il
vouloit cmbiafter , il fit réponfe que fi tel kloit le bon plaifir de fa Majefte ,
il fouhaiteroit prendre les. Ordres facres , & fe donner entièrement au culte
divin, fuivant le Religieux de S. Sulpice. Il prit porteffion de <50tf.
rArchevc.hc le vendredy ij. Janvier ijoÊ. & prit fcancc non au Siège

ordinaire de l'Archevêque, mais au Siège inférieur & qui est au-dessus de celui de l'Archevêque^ il fit son Entrée solennelle le ii. Février en la même année, le xi. de Mars 1507. il fit fort bien. Vicaire général au spirituel & au temporel M. Jean Thomas Chantre & Chanoine en l'Eglise de Bourges. La même année Jacques de la Tremouille Seigneur de Mauleon, Hè Bomiez, Conflans, Sainte Honorine, Gençay, Château-regnard, Marfy & Neuvy-Pail Ieux, fonda un Convent de Minimes à Borniez. ^ Il mourut le S. de Février iij. & est inhumé en l'Eglise de Bourges près la Chat du Chancelier, & fut sa Tombe faite l'année de ces mois. Cy est enterré de Bucy Patriarche Primat de Jérusalem. Qui trépassa le S. Février iij. Il portoit d'azur à trois fleurs de lys d'or à une contrebande d'argent, ou plutôt d'azur au chevron chargé d'or à trois lozels de même, 2.1. De ce qui se fit en l'Eglise de Bourges après la mort de Michel de Bucy, Chapitre CII. *t"- 1\ /f* ^"*^y Archevêque étant décédé le 8. Février 1507. les Doyen, Chanoine & le Chapitre de l'Eglise de Bourges, s'étant assemblés, pour délibérer des choses nécessaires pour parvenir à l'Election d'un Successeur le 11. du même mois, remirent l'affaire au 8. d'Avril suivant, & depuis au 4. May, depuis au 7. auquel jour inspirés de l'esprit, comme on porte l'acte Capitulaire, ils postulerent Messieurs Matthieu Lancs Evêque de Gurck, de Saltzbourg, de Carthage, premier Secrétaire d'Etat, puis Chef du Conseil de l'Empereur Maximilien I. néanmoins la vérité est que cette Pollulation bien plutôt conduite par les suggestions & considérations du monde, que par l'inspiration divine, puisqu'il nous trouve aux Archives de S. Etienne plusieurs Lettres très

The text on this page is estimated to be only 23.26% accurate

pnfÇintcs <3uRoy touis Xlt. aux Doyen Si Chanoine?, pour les
obOger d'appeller l'Evⁱ* que de GurcK au Gouvernement de leur Eglife
par la Poftalation qu'ils enferoient , devers Icfquels il envoya {on
Chancelier , le Baron de Montnoorancy le Seigneur de Nançty , pour Icj
obliger à fiirc ce qu'il dcûroic, & que pour les qiieux perfuàder , it leur
manda par Lettres données à Blois en datte dli i\$>. Avril , Signées LOYS ,
& contrefignées, Robe rte t. fui fan t ït cefnraire de ce qu'il les requeroit , ils
fe[^] tient caufe dt mure une Trolfe lomfture en toutes fis ajftires , & (tut être
là [^]erre fur luj(*r far fon Rojiutne[^] rîrf«rte quil dvoit piefâ fromeffe de l'
Archevêché À l'Evêque de Cnrck[^]frittctpal ConjUterdr Directeur de toutes
les Aff Aires de[^] { .m[^]ertur i ce qu'il tcteftût , que l'Empereur luy en avoit
écrit /rej-4[^]<(Iueufemer>t e» /<t faveut* , cJ* que fes Amhffjdeurs ét oient
ftr devers ledit Empereur four trtiter & conclure de U paix , & pUtfeurs
chofes au Ifien, repos ér foula[^]ment de Jon Rtjiâume [^] âînfi quecelujr ferait
une trop grande honte dr domm«[^] , /'/// falloit à tenir fa promejfe i l'Emftrtr
é" i< jftenf Gurtk , ; peurquojf il Us prioit une fois peur toutes ftr U loyauté
qu'ils tuy devoitr.i de tout le plaipr grâces que faire luy dt fraient , qu'ils y
voulujfent bien pehfir dr âiuiir égard att- èien de la chofe publique y& i fin
honneur priniipaUment i ou pofiuler i Evfque dorlijns qui luy étoii fioLle[^]
par U promotion duquel il froit poutvoir V Archevêque de Cnrk. de ce que
tient l'Evêque dorleant , ou s'ils aimoient mieux iceluy Evêque de Gurik[^] ,
ils U vouUtJfnt pojluler en L ur Archevêque [^] êûtrement ils luy feroient
honte C" dommage à tout Jon Royaume qu'ils ne pourroient jamais replier ,
vu rétat & di/pfftion de fes a faites. Ce qui fiu voit que la Chapicre n avpit
poftulé TEvè[^]ue dcGurcK que pour obéir lux exprez Commandeincns du
Roy Louis XII- lequel ayant depuis changé de volonré pour des raifons
particulières, il enjoignit au Baiily de Berry par Lettres Patentes du 7. Juin
1511. de faire de fa part très -expretTes dcffccfcs au Chapitre d'envoyer à
ijiSi Bocoe , ny pardevcrj M.Matthicii Lانس Evêque de Gurcic porta le
Décret de leurpo. ftuUtion , & écritvie au Chapitre pour le remercier de ce
qu'il avoit fait , & le ptier de poftuler au lieu de l'Archevcque de GurcK
l'Evêque d« Mobrray Ambadadcur du Roy d'EcolTe pardevets fa Mfijcflc;
afin de leur faire entendre plus expreffement fes intrruions fur ce fuJec, il
envoya en cette Ville l'Evequo d'An[^]oulême, les iîours de Vatan Baiily de
£erry te d'Orfoovillier fes Chambellans, Adam Fumée [^] Jean Salac Maître

des Requêtes Mais comme le Chapitre s'cioit avec peine refolu fuivant le Commandement du Roy de poduler l' Evêque de GurcK , aprcz l'avoir poftalè il voulut faire exécuter & envoyer le Décret de fapoftulatioo à Rome&i l'Evêqiv de GurcK,8£ coùditua \ cette fin fes Profureurs, aufqucU le Roy par patentes du ig. Odobrc lyii, réitéra les dcfenfes qu'il avoit faites auChapitre,Pierre de la L06 Lieutenant General à Bourges ficile l'autorué dr fa Majcfté les mêmes dcfenfes au Chapitre le 6. Dcccmb. fuivant, qui fie réponfe, qu'il fe garde de méprendre; & le i.Oâob.ifi). les Doyen Chanoines U Chapitre proteflerencn pcfence de Notaire A£ témoins , que s'ils donnoient aucun confentement l ce que . M André Evêque deMourray foit poftulc Atchevcquc , que ce n'ctoît que par force te par la crtintc qu'ils avoient des menaces du Roy , • néanmoins nonobftant toutes leurs rcftitan» ces & proteflations André J^orman fut appelé ^ l'Archevêché de Bourges , comme noos dirons au Chapitre fuivant. XCL André Fornmn, CuAPiraE CIL CE Prélat eddit Hibernois de Nation, lequel étant Ambaffadeur en ce Royai^mecte la part du Roy d'EcolTc, fut appelle 3 l'Archevêché de Bourges à, la Pullulation du trc do confentement du Roy Loiiis XII & confirmé par le Pape. Il fie le ferment de I :c au Roy le t*. Septembre lyij. & fit fon Entrée folennelle le Dimanche ij de No- 151}, V iiune fuivant. Le Religieux de S. Solpice,ai aprez luy Chenu fie les tienrs de S. Marthe difent qu'il apporta de Rome en cette Ville le Chef de fainte Luce qu'il trouva aà r r deCabricres , avec cette Infcription: Guillelmus Bituricenfs Archiepifcopus ho£ ihij..t CiPmeterinm , & intet alias Rtliqaias beatxLucia Virginisé" Mariyris Caput adihvenit\ iC de laquelle il ht pcfent à l Eglile de Bourges, cù elle efl encore \ pcfent foigncofement confcrvée. Mais le contraire paroît par l'Inventaire des joyaux te. Reliques de Î F-jfiTcdc Bourges fait l'an 1498. avant piques , qui fait foy que dez-lors le Chef de .^l'ii-c Luce étoit au Trrfor de cetrc Eglife avant que le fleur Forman eût été e'ieu Arci)L vcque. Ce qui fait voir que ce n'cft pas luy qui ddnnâ cette prctieufe Relique)

The text on this page is estimated to be only 25.14% accurate

Sii^ UISTOIKB DE BERRT, hotrcEgUfc. Il fie ttes-pcu de fcjour en cette Ville, ayant été transfère en l'Arche >cche de S. André Primat de toute l'Ecofle, & ayant reCgnc àM AntoineBohierl'Ar. çlicVêchç de Bourges , qui y fitfon Entrée lcDim»nche iR Février 1514. comm'il fc lit tn la Pancharte do faint Etienne. : ; . . - v: 11 portoit écartele au i &4 d'aiiir au clievron d'argent accompagne de .troiJ truites perics cri pal , t. i. au i.6c j. de fable à une lêtedc cheval animé , ccuppcc d'or accolcj; èc fonailc," de même. js^- . I / — ^ ■'—^ — ^CII, Antoine Bohier. Chapitre C 1 1 1. ANtoime BoHiÊK Religieux de l'Ordre de Saint Benoît, Abbé de Saint Oiiert 6c de l^cfcamp, fut appellé au gouvernement de l'Eglile de Bourges par la de*. MM- million de fon Predecclfeur , Se en ptit pofTeirion le 18 Février 1514. t! fut créé Car. dinal par le Pape Léon 10, le 1. Avril 1517. contribua beaucoup ^ la conAruction de la belle Tour de Saint Eftienne & de quelques voûtes, bâtit entièrement la Sale de l'Officialite Se fit de grands prefens à fon Eglife Cathédrale. Il obtint Bref du Pape L'Oï X. du de Septembre 1519. portant faculté de tefter & difpofer de fc» biens nonobftant toutes conftitutions à ce ctMitraires , & fit fon Teftament en la Ville de Blois le 17. Novembre, par lequel il ordonna fa fepulture en fon Eglife , 6c que la fomme dt: fiyi mille livres feroic employée à fcs Funérailles , à la difcretion de Monfieur le Chancelier, dé Monfieur de Clermont fon firere , Mcflieurs Thomas & Henry Bohier Chevaliers Confcillers Généraux des Finances du Roy , fes Frères, qu'il choifit poUr c»» ecuïcuTs de feff dernières volonteZjnllitua Héritiers fes NeveHX& Nièces. Il n»u:uc le jour de la datte de fon Teltament en la Ville de Bloii , d'où fon Corps fut apporté en (onEglile, & enterré en la nef proche la Chaire du Prédicateur; il ctoit iffu d une famille d'liFoirc en Auvergne , fils d'Auftremome Bohier fleur de Ciorac, Se d'Anne Duprat fa féconde Femme, fille d'Annet Duprat Bourgeois d'i (Foire Se de Bcraude Chcrrier ; fon Perc étoit fils de Jean Bohier Boutgeow de là même. Ville, Secrétaire des Rois Charles VII, Loiii XI. SC Charles VÏII. par lequel fl fut annobli l'an 1490. Le Mariage de Thomas Bohier Frère aîné de nôtre Prdar avec Catherine Briçonnet fille de Guillaume Briçonnet Cardinal Evcquede S. Malo , Minifire d'Etat fous Charles V IT L & de Raoulette de Beaune , n'a pas peu contribué à l'avaDCcment de fa Maifon. Il s'armoit d'or au lyon d'azur au chef de gueule. Dtvife, yirtMti omniâ fâunt. XCIII François de

Bueil, Chapitre CIV. LE SiègE Arcfnepiifcopaf ayant vacqué par le dcccz de
 M. Antoine ÉoliieT arrivé" le ly. Novembre i^i^ les Doyen , Chanoines &
 Chapitre de l'Eglife de Bourges s'afTemblcrent pour préparer les chofcs
 nceffaires pour l'Election d'un Succéflcur.le z jour de Décembre , &
 afignereni le jbur pour procéder à l'Eleiflion au Mercredy aprci la Fête de
 S. Guillaime 11. de Janvier i Se lc)our s'étans afl'cmblçz& donné
 feparerient Teur fuffragc par la vcye du Scrutin, de trente voix,qui
 concoururent à l Elcdion , dixfcpt érurent M. François de Bueil , Trcforier
 de la Sainte Chappelle du Palais Royal de Bou-grs , Chanoine Prbcndo en
 l'Eglife Cathédrale, Abbé de Pkin-picd, Docteur cl T^ecrets ; "fie Miître
 Jean Guichard -, Se douze par forme de poftulaion, nommèrent
 Archevêque Guillaume Parvy Evêque deTroyes, ConfclTcur du Roy
 François I. La publication du Scrutin excita rumeur & difpute entre ceux qui
 vouloient élite François de "uel ^ ' 8^ ceux qui defirnicnt poftuler
 Guillaume Petit , les derniers voufans fortic du Clâpirt<*' avant que
 l'AifVc d'Election fut parachevé ; mais ayans été priez par leurs Çotl'***** ; ,
 H mcurerent au Chapitre & à la pluralité des voix. M. Pierre TulliC' ^rwi 11
 pom Se delà plus grande Se faine partie du Chapitre il clifoic A" jificvéqu?
 de Bourges MelFire François de Bucil. Cct&c Eledion appoi ta un grand
 trouble en l'Eglife de Bourges à caufe que le Roy "" françois»

The text on this page is estimated to be only 23.50% accurate

traoçois t. pottolt rincrét de fon Con^{cl}Tcur» U fdatchoic qu'au préjudice Concoi-i dat IcClupicre n'avoic pas de droic d'élire un Archevêque. Ce qui obligea le Chapitre de fc pourvoir pardevanc le Pape Léon X. pour luy demander la confirmation ^e l'Elc aion de Monllcur de Bueil le 19. Janvier lyio. apreî qu'il eut confenty TElcftion de faijtcJ pcrfoniiC. Le Roy de fon côté s'oppola poyr empêcher la Confirmation d une EUâioh qu'il foutenoit nulle , comme contraire à fcs Droit» & au Concord.u 1 envoya ComimfTion au Bailly de Berry , pour mettre en fa main flt faiiir k Revenu Temporel , Cbiceaux & Maifons dépendans de l'Archevéclie le 16. Janvier ijio. laquelle fut exécutée par Pierre du Puy Chevalier Seigneur de Vatan, Bailly & Gouverneur de Berty , afSfU de M. Jean Fradet fon Lieutenant General, M; Jean du Vergier & Jean Chambellaiiii Avocat &: Procureur du Roy , le t. Février,3i Jean Pcnin Seigneur des BrofTes, Bourgeois de Bourges étably CommilTaire la faiCie & etablilTement de Commilfaire figniczauX Maire & Echevins , 5^ aux Doyen & Chanoines ; lefquels j'étais auflî oppofoz , prcten-; d.ins q'ie durant la Vacance du Sicgf, le Régime &: Gouvernement du Temporel de l'Arch- vcdic leur appartient , le lieur Bailly de Berry , fujvjnt fa CommilTien , ordonna que h 1 uiic faite de fon Ordonnance feroit exécutée , nonoblbnt oppofitions ou appellationi quelconques , & fans préjudice d'iccllcs. a j L » • Le Pape ayant ouy les Procureurs du Rny , de l'Elcu du Chapitre , par 1 avi« du Sacre Collège des Cardinaux , confirma le Droit & l'Elcaion de Fiapçois deBucii pat fon Décret du 1. Juillet tyii. & par Bulles données à Rome, daitces du if. des Kalend. de Septembre. En la même année, il commit les Evêques de Nevcrs & de faint Papoul, ou l'un d'eux, pout luy donner le Palium. , , , En exécution de cette Sentence il prit pofTcirinn de l'Archevcche par Procureur le ijii Septembre en la même année, & fie fon Entrée folennelle le 1. de Juin de l'année fuivance, i laquelle aflfiterem tous les Corps Ecclefiaftiques de la Ville, mus non les Corps de Jufticc Se de ITJnivcrfité 1 non qu'ils n'eurent une extrême fatifadion de fa Ptomotinn, étant i(fu de niluftrc Maifon deBueil, fils du Cointe de Smcerre , puifiant crt L u'ns, illuftrc pour fa NoblcTc, &: plus recommandable pour fon infigne pieté & ycttvrt mais parce qu'il n'avoit pas obtenu main-levée de fon Temporel que le Roy avoit faifi j & dont peu de tcms aprez il eut main-levée par Arrêt du Parlement. 11 mourut en la Ville

de Paris le 27 Mars 1414. Son Corps fut rapporté en la Ville de Bourges ,
 et est inhumé en son Eglise Cathédrale près le Tombeau de Philippe
 de France, où se lit cette Epitaphe: J'Alain de France
 Buellius , idem \ S'Alain de France idem-antm Nothluat ^ulens. Biturigum
 Praefectus Cjki pndem elcâusin AUe, Jn'vito ajjeruit Principe jkra. fiiu ;
 Hoc ^ue reluciente ahs Romano Praefule Util' Hmc inâe excujjk juMctum
 obtinuit. Pofl hoc ptMitiam 4 ' • Intrepido femper peâore fufinuit In quâ
 jurarat fcmcl, ut fn-varctad unguent ' ^ Ordims et Cleri Ithera jura fia. t)c
 Bueil portoit écarté au (. & 4- de fucil qui cfl: d'azur à un croil Tant
 d'argent mont nt, mis en abîme , accompagné de fix croix recroifertées au
 pied fiché d'or/au i. Se fi ' Avoir qui cH d'azur à la croix ancrée d'or , fur le
 tout aulli écartelé au I. &: 4. d'or ai/ I , j lun pâmé d'azin crcté & oreille
 d'argcttr qui est du Dauphi» d'Auvergne , au 1. te 3. d'azur 1 la bande Se
 deux cotices potences & contrepotences de treize pièces d'or/ qui est de
 Champagne I SC pdur Devife se mot Latin , SMjfitf

The text on this page is estimated to be only 27.85% accurate

HISTOIRE DE BERRIER. François de Tournon, Cmapitrb
CV. AP R.E 2 le deccz de M. de Bdclî Ici Doyen , Chanoines & Chapitre de
l'Églife de Bourges s'aircmblcrnt le Lundy J de Juin jjzj. pour proccdrà
l'Election oupoftulation d'un Archevêque, &: aprez les crtcmonies en tel cas
requifcs, M. Etienne de Villicrs Doyen, dcfrant choihr U voyc appelée de
l'infpiration du faint Efprit , prononça , Qu'étant fuffifamment informe de la
probité , bonne vie , moeurs &: fcience de Vénérable fid Scientifique
Perfonne Monficur Maître Jaques du Breuil Pictrc , Licencié ezLoix,
Chatioine prebendé en l'Eglife de Bourges , Archidiacre de Bourbon , n'en
fâchant aucun autre dont la Promotion fut plus utile ^ plus avantageufe à
l'Eglife , il le nommoit pour Paftcur ic Archevêque d'icellej en quoy il fut
applaudy fuivy par Denis de Bat Evêque de faint Papoul , Chanoine en la
même Eglife , de quatotz autres de fcs Collègues j tnaïs les autres étans
demeurez alfis , &: par Ce moyen faitconnoître que cètte voyencleur étoit
agréable , il en fallut venir au Scrutin \ perfonne n'ayant voulu accepter
celle du Compromis , & les Suffrages ayant été publiez & examinez par
Guillaurre de Cambray Chancelier bc Chanoine à ce Commis par le
Chapitre. Il rapporta que de 33. • Vocaux qui avoient concouru à l Elcâion,
vingt avoient donné leurs Suffrages en faveur de ReVcrendilfimcPere en
Dieu MefTire François de Tournon,douze avoient nomme Vcnerab le
Perfonne Maître Jaques du Breuil leur Confrère , &: un fcul Vénérable
Perfonne M. Etienne de Villicrs Doyen de leur Eglife) & partant eu égard
au plus grand nombre de Voix, M. deTournon devoit être préféré ; joint
d'ailleurs qu'il n étoit parent ny allié d'aucun des Eleûeurs , étoit abfent & en
AmbafTade hors le Royaume pour le bien de la Paix S)L utilité de l'Etat ;
&: qu'entre ceux qui avôient nommé M. du Brcttil, il y enavoit quelques-
uns qui luy étoient*conjomts de parenté ou alliance, ajoûrantqueM de
Tournon étoit né en legitipie Mariage , de noble 6c ancienne Maifon ,
aïfcdionné ad fctvice du Roy &: au bien de fon Royaume , pour lequel il
employoit volontiers fes foins &: Tes peines , que fon Compétiteur n'étoit
recommandable par tant deconfiderations ; pattant que M. de Touriion
devoir être reconnu pour Archevêque. Le fleur de Villiers Doyen Se fes
aîuies Chanoines, qui avoient donné leuri voix à M. duBrciil, foutiennnt
qu'il étoit préférable à M. de Tournon , qui étoit engngé par Mariage
fi">irituel à vivi'i aytte Ei'life , ic qui par çonfequent ne pouvoit fans

dilpenfe du fjoint Pere être appelle à l'Archevêché de Bourges, laquelle
 difpenfc étant contre le droit commun ^: ne p.iroirtanc point, ne devoir
 être prefumc; 6t. commirent de leur part M- Jean Dmys & Claude
 B'auregard pour faire le rapport & comparaifon des Suffrages; ce qu'avant
 faïc le fleur Deny^ , prononça , que par la publication du^Scrutm il
 paroilloit que vingt des El"ti*ur9 ^ auoient portulc M. de Tournon , &:
 douze M. du Brciiil , un foui M. de Villiers Doyen , & ainfi qu'encore que la
 pluralité des voix fc trouvât de la parc de M. de Tournon , fc trouvant un
 eng.igemrnt &: dcfiut çn fa perfonne , qui le rendoit incaj^able d'être clcu
 éranr pourvij de l'Archvêché d'Embrun ; &: M. du Bic-iiil au contraire ,
 ayant toutes les qulitez requifcs pour être clen, devoir être feul ccnic &
 réputé élccû p.ir la plus gfan,^dc &c i'inc pjRtie du Chapitre, voife ^ar tout
 le Clupiirc , que fi l'on vouloir taire comparaifon du zele de l'un de l'autre, il
 trouvoit que l'un ctoit leur Ftcrr &: Collègue , donûles bonnes n ccurs &: la
 vfc exemplaire étoirnt cornus a topt le monde , &.'qui avoic donné des
 preuves publiques du zele qu'il avoit pour l'Eglife SiC tout le Diocçe ; &
 les bonnes ou mauvaifcs qualitez de l'autre étoieni inconnues à tous ceux
 qui fans connoiffance de c-iufe l'avoient nommé j que fi l'on vouloU pefcr
 le mérite des perlonn'^s . que tous fes Collegi^cs favoient que M. du Bri iiil
 étoit né en légitime Mariage » iJÎ u d'une ancienne honorable famille de
 cette Ville, &: bien fimeufe , Prêtre, Licencié en Tuit & l'autre Droit ,
 rcmply de prûd rnce &c de vertu , &: ivoir appris piC une longue
 expérience la bonnt manière de conduire &: adminillrer les aff.iies Ec* f
 Iccliaftiques ; toutes lefquelles raifons le rendoient
 firecommendable,qu'il,dcvO!t être f.-ul icconnu pour leur Pafteur iAc
 manière que toutes ces conteftations n'ayans pu être accordées/ & les deux
 Partis convenir. Cincim fit fon Décret <c-p.trement , & ceux qui avoient
 poftu'é Monfieur de Tournon, firent prononcer leur D-crer par le Chincclier
 de Cambray \ èc c^ux qui avoient clû M. du HrcUiU pronotKerent le leur
 par la voix du Chanoine Denys : Chaque party procc

The text on this page is estimated to be only 26.41% accurate

LIVRE IV iU tic ntllicéjc la Procédure de l'aucrc', Zc fic annoncci au Clergé & àu ppupls leuti Nominations. L'Elcâion du S. du Breuîl qui étoit Etifanc de la Ville, &.* qui avoir donne désmarquei puhljques de fan merire & de ("a liberaliré envers l'EgUic, ayant fait conftruirc le S. SeP-ilchre qui cil en I E^life infericiirc de S. Exicnne*^, &: bitir la belle Maifon do l Archidiia-» c«>nc de Bourbon avec des dépcnfcs inmienlis, cxçica la ;oye de tout le peuple » d'autre pofc ceux quiavoient nooime \A, de Tournon, ràchoient de petfuader à tout le monde que l'Egliic &: le DiiKexe devoit attendre tDUie forte d'avantage de fa promotion , étant urî homme d'Etat i tres-bich darij l'cCpric du Roy, Hlo dè l'une des plus anciennes & plus ilicftres Maifons du Royaume, Fils de Jaques II. Seigneur de Toiiriion, Comte de Roufllllon , & de Jeanne de Poliçnac, Religieux &: Gnerâl de tout l'Ordre de S. Atitoine de Vienne j de tnanicre que ciaaque parti voulant rri-untcnir ccluy qu'il avoir choiî . ceux qui avoient nommé M. de Tournon dépûterent MM. Pitrrc Ma he te Pierre Gougnon leurs Collègues , pour aller pouffuivrc en Cour de Rome fa ConHimation , Se leurs mirent entre roams tous les Ades necelâires le to. Juillet ijif. '^1' Leut conrcftjtion tirant en longueur , pouvoir troubler le repos de l'Eglife de Bourges, deftituée de Palleurt ce qui fut caufe que lo Pape Clement VII, ayant pris connoillancce de l'Artaire , confirma le Droit &: l'Election de François de Tournon le 8. Janvier ijzè. '5-^nonobrtant l'Appel interjette par Jaques du Breiil au futur Concile. Il prit polUffion de l'Arclievêché par Procureur le Avril 1516 &: fit fon Enrrce folenncllt- le Dimanche 19. de May en la même année. Il célébra un Concile Pfovucul en cette Ville le 10. Mars «17. Ce Prelat étoit homme de grand efprit & rres-fage Politique ,' qui a fait connoître fon excellent génie en plufieurs Ambalfades , Traités à Negotutions j &: il femble que la Cour de Rome &: celle de France ont combatu à qui hiy feioit plus d'honneur. Il ne gouverna l'Eglife de Bourges que 11. ans i\ mois \%. jours, depuis l'an IIij jufques en l'an Pendant fon Pontificat il (blenmifa le Mariage du Roy François 1. fon 'J>*^! i re, & d'Elconor d'Autriche Douairière de Portugal, &: les reçut en fon Eglife le iiMay ij3j, il rcfigna l'Archevêché de Bourges i M. Jaques le Roy , A: pad'a à l'Archevê- 'SJJ* ché d'Aufch,& enfuite à celui de Lyon, fut Cardinal d'Ollie, Doyen du facré Collège, Chancelier de l'Ordre de S. Michel , Miniftre d'Etat , Abbé de S. Germain des Preï & de It. autres Abbayes,

Maître de la Chappelle du Roy , Gouverneur des Provinces de Lyontjois ,
 Forêt, Auvergne &: Beaujolais C cil luy qui fit la Paix entre Charles V.
 Empereur & le Rby François I. par [le Traité de Madrid du 14. Janvier ij^{ie}.
 en fuite duquel ij^{ie}. Roy François* I. luy palfa Procuration en la Ville de
 Blois le 10. Mars ly^{ie}. U à Anne de Montmorancy Grand Maître &:
 Maréchal de France, Gouverneur en Languedoc, pour traitet & compofer
 avec l'Empereur des Romains du tems , forme , lieu à: payement! pour le
 recouvrement des Enfans de fa Majelié , pnfonniers de l'Empereur. Il fut
 Ambalfadeur auprez du Pape Clément VII & Henry VIII. Roy d'Angleterre
 , pourappaifer le différent qui étoit entreux, & pour lequel enfin ce Roy fe
 fépara de l'Eghfe Romaine ; que fi l'on eût fuivi le fenriment de ce fage
 AmbalTadcur , &: donné quelque fatisfaâion à ce Prince, il n'ût pas été
 contraint de venir à cette extrémité malhiireufe qui a perdu l'Angleterre. Le
 Pape Clément luy donna le Chapeau de Cardinal i larçcommendation du
 Roy François I. du Titre de S. Marcellin & S. Pierre, le 17. de Décembre
 ^\ju. If jo. Jules III. le fit Evêque de Sabine l'an ly^{ie}. Pie IV. Evêque d'Oftie
 &: Vclitres iy60. i/ço. Et enfin aptcz avoit été long tems Miniftre d'Etat
 foUs le Roy François I. (ôns Cathe- 'V** . . rinc de Mcdids & François
 tl.afldé hTEledlirn du Pape Marcel II. au Colloque de PoilTy l'.in ôc hit en
 toutes occJion'; paroître le zcle qu'il avoir pour la Religion : bâti &: Il-iuIc
 le célèbre Collège des Jefuitrs à Tournon, il mourut plein d'honneurs iC
 d'années Pan ly^z. le zt. Avril, &: eft enteric en fEglife du Colirgc de
 Tournon, en laquelle les »î^» 3cfuites luy ont fait graver cet Eloge. D6 0
 OPT. JMAX. JEtern^ Mmor'ix Francifci à Tumonc Epifcopi Oflienjts ^ftcri
 Cardinalium Collegà Decani, Ecclecfia Lugduncnfis Jritijli:is GullUrim
 prînù , cjuì pof} im^enfam Chrifiianijjimis Re^thus Francif o /. Henrtco II.
 aheri c^Hofte franafco , pojhemo Caroto IX.' maxtmis in rchus ^annis L.
 jaltcem ac memorAlMcm operam ^ pojl procurât as ftngulari fide non
 ruediocriter auâAS Kc^ni popidic^ue Callici màximas utilitates ; po^ fep(I

The text on this page is estimated to be only 26.15% accurate

^IÈ tISTOIRË DB BERRT, itifftpoftos pac'tjicatopjue
^a'\}iJftmo{ periculofjiimos bellicorum dtjiidiorum xflus ; ^ojt conciliatos,
quoties res tulit, Sumniorum 'Tontijicum 0' magnorum Principum animos ^
p.oji ajjcertam invicla animi conHantiâ. adverfus hærticorum tumultus ^
Catholkx Docîrina leritAtcm ; demque poj} exhihitum in omm 'vita pane
pracUrum mtegerrimi ac pienrijftmi Pontificis jjiectmen , rxrruclo hoc
quadrato lapide Gymnajo ySaptentia Victatijque Aca.Àemia. Inflituta, (y
Societatis Jeju curx perpétua traditHy Deo Opt. Max. tôt bonorum Auclori
animam piè commemUvit i ac rcddidit Anno Chrifiî jj^z. W. A[j*/A4aii,
atatis Juit / j. apud Jané}um Germanum in LAya. Voycî aulTi fon E'ogc
chez M. d= Thou Liv.j. de fon Hilloirc. 11 portoit d'azur femc de IV:urs de
lys d'or parti de gueules au lyond'or* XCV, Jaques le Roy. Chapitre CVI.
C4 E Prclat cft le premier de ceux qui ont été pourvûs par le Pape à la
nortiination du Roy, fuivanc le Concordat fait entre Léon X. & François I.
fur la rcfignacïon de fœa predecclîcur. 11 prit polTcnîon le ij. Décembre ijij.
en la manière fuivante. M. Claude Garfonncc Jean Doulc Chantre de S.
Etienne ("es Procureurs fc tranfporterent au Chapitre, & exhibèrent les
Bulles du Pape Paul III contenant la Provilion &: Collation à luy accordée
de l'Archevêché de Bourges , avec les Lettres Patentes du Roy
addrefl*antes au Bailly de Berry & aux vénérables Doyen, Chanoines &
Chapitre de l'EgliTe de Bourges , en confequencce defquelles Lettres ils les
fommerent &: interpelerent de Icreconnoître pour leur Prelac &
Archevêque, &: en cette qualité \ le mettre en poffeffion des Fruits, Revenus
ic émolumens de l'Archevêché , offrans faire en fon nom les fermens
accoutumés^ aufquels les Doyen &: Chanoines firent rponfe que fîns
prejudicier aux Droits, Libertés , Exemptions &: Privilèges à eux acquis ,
même au Droit d'cUrcUcur Archevêque vaca tion arrivant, ils le rcccvroient
pour leur Prclat & Archevêquej & pour mettre fcs Prociw reurs en
polTeffion & recevoir les fermens accoutumés, ils députèrent MM. Claude
De Vulcob Archidiacre, Guillaume de Cambray Chancelier, Antoine du
Brciil , Jean Sardé ic Godon , Icfquels aprez avoir pris le ferment de fcs
Procureurs, pour & au nom duditicur Le Roy, de garder les Statuts,
Privilèges &: Libertés de leur Eglife, les mirent en la réclltf Se aduelle
pouclTion de l'Archevêché, comm'il paroît par rAfl:c figné Everard Notaire
Apoftolique» &: Le Frou Notaire Royal , qui eft er Archives de S. Etienne.

Et apres avoir gouverné l'Eglise plusieurs années , il mourut à Paris en la
Maison qui lors dépendoit de l'Archevêché de Bourges, & fut enterré en la
Paroisse de S- Landry, l'an 1571 & est inhumé en la même Paroisse. De son
temps , comme on a remarqué ailleurs, les hérétiques pillèrent plusieurs
Eglises, brûlèrent les saintes Reliques, & commencèrent à démolir l'Eglise
de S- Etienne. Les Jésuites firent ériger en cette Ville. Il présenta de la part
du Pape le Chapeau de Cardinal en son Eglise à Messire Georges d'
Amboise Archevêque de Roan, le 18. Août 1561. Les Vénérables de
l'Eglise de Bourges ont obtenu contre luy Arrêt confirmatif de leur
Exemption. H4' de II étoit Fils de René Le Roy Seigneur de Chavigny , &
de Magdeleine Gouffier j (qui étoit Fils de Guillaume Le Roy
3. du nom, Seigneur de Chavigny, & de François de Fontenay j qui étoit
Fils de Guillaume Le Roy 1. Seigneur de Chavigny & de Clailloa, & de
Jeanne de Epreux , lequel étoit Fils d'autre Guillaume Le Roy 1. Seigneur de
U Baulfonniere & de Balles, & de Jeanne Maumoine Dame de Chavigny &
du Chillou. Ses Armes qui sont arborées en divers lieux de cette Ville , sont
écartelées au 1. &: dernier de Clinchamp, qui est d'argent à la bande de
gueule; au 2. de Dieux, qui est d'argent échiquier & d'azur tout
d'Amboise, qui est palé d'or & de gueule. i

The text on this page is estimated to be only 23.17% accurate

XCV L iyintoin Vtaùrt, Cif 1 1 RE tVn ANtoineVialart Parificn ,
Fils puîné de Jean Vialart Prdidem en la Qoi/ âc Parlement de Rouen ,
originaire de la Ville d'IlToirc en Auvergne, & de jtannc Poncct la féconde
Femme , Religieux de l'Ordre de S. Benoit Congrégation de Cluny , fut
|>oùtvû de l'Archevêché à la nomination du Roy Clurjes IX. & prit
polVcnion'lej,4. Sep» .i,*î* tembré ijyi. & mourut le 6. D'^ccmbré ijyé. au
Prieuré de GoUrnay fur Marne , àcé d« J^V' 4S. ans. Son Corps fut amené à
Bourges, & inhume dcricrc le grand Autel d<î S. Idcnne. Il rétablit partie
du Palais Archiepifcopal , ruiné pendant les Guerres. Il ponoit d'azur au
fautoir d'or accompagné de 4. Croix rcraifctés de mime. — • ^ . it J •<
f f^:> ' (ffnaud M Beaune. o Chapitre CVIII. REc NAUD DE Beauke né à
Tours l'an 1^17. Fils de Guilinume dé Beaune Ji Samblançay, U de Bone
Cothereatt, petit Fils de laitues Trefoncr de B.tahce Vicomte de Tours , &
Gouverneur de Touraine, injuftcmnt condamné & exécuté à more fous le
Roy François I. à la folliciution de la Duchçfle d'Angoulême fa Merc , qui
croie Fils de Jean de Beaune natif de Tours, Argentier des Roys Louis XI.
&: Charles VIII II fut Evcque & Comte de Mande , Abbé de la Courdicu &c
Molémc , Chancelier de François Duc d'Alençon, en îî7i. puis fut pourvu de
l'Archevêché de Bourges par le Papé Grégoire XIII. le 10. de Juillet lySf. te
fie fon Entrée en cette V.dk le Dimanche ij. OQlq- ijSi. bre fuivant. Il fut
premièrement ConfcjUcr au Parlement, puis reçu en la Charge de
pfefidcncaux Enquêtes, au lieu d'Aymar Rançonner , le 16. Janvier. ijy?. &
Maitre des Rcquêtes, par tcfignation du Cardinal de la Bourdaifiere , le 8.
de Mars îî^^, -v.n ■ '5*** E tant Archevêque de Bourges il reçut le Roy
Hcary le Qraod à l'Abjuration publique de rHercfic , &: luy en donna
l'abfolution en l'Eglife de S Deiiis en France iy9j.af«H9j.' alfifta au Saac du
même Roy a Chartres 1594. Il convoqua un Concile provinciil en cette
»j94v Ville au mois de Septeinbré 1^84. fut fait, grand Aumôiuert en if9ji. le
it. Juillet , &: palTa 'î"-*de l'Eglife de Bourges en celle de Sens l'an 1601. &
pancc qu'il y porta la double Croix qu'il avoir à Bourges, il la lailfa à Tes
SuccciTeurs qui l'ont depuis toujours portée, quoy qu'avant luy les
Archevêques de Sens n'en ulcent qu'une fimple. Il mourut à Pans en \6o6: éc
fut enterré dans l'Eglife de Notte-Damc. M. De Thou rapporte plufieurs
qhofps reroarqu-ibles de ce Ptclat, U fait fon Eloge Lib. % de il étoic fort
éloquent &: fit plufieurs Flarnngurs , Difcours & Remontrances: au nom du

vtafua. Clergé de France, &: plufieurs Oraifons Funèbres aycc fuccez 5
tiùjS ayant entrepris celle ^ de François Duc d'Alençon, il y rcuffit tres-mal
-, & parce qu'en la Pi;ononç3nt il parut forf 'o^-^ift. timide contre fa
coutume, & mit fouvent la main i fi barbe , on ht ce Drftiq'oc conttd luy. , .
fluod tmet eir ^mulq promijfam ptêlore b<irham T)cmnlcct Biturix , hoc
Ciceronis habet. Il ponoit de gueule aii chevron dVgent , accompagne trou
bezans u , deux en thcf &: un en pointe, tl cut pouf Frère jaques de Beaune
Baron de Scmbloaçav, Perc de Charlotte de Beaune mariée à Simon de Fiz s
S. de Sauve, Secretairè d Êrai, isJ en fécondes Noces a François de l.i
Trimouille Marquis de Noirmouticr , & Jean de Beaune S- de h Tourd'Argy
, Perc de M ui • de Beaune Epou fc d'Aune de Monfraorancy Marquis
Thury Martin de Beaune fcvqcuc du Puy. '<

iU triSTOIRE JÛiE ÈERRr, XCVlir, André Fremiot, Chapitre
 CIX* ANDre' Fremiot Fils de Bcnignc Frcmioc Seigneur des Rottes,
 Prcfidnt au Parlement de Dijon, & de Marguerite Barbizey , fut notnmc à
 l'Archevêché de Bout,g P^f Henry le Grand l'an i6oi. & facrc à Paris le 7.
 Décembre i6b}. parRegîaud de Beaunc Ton predeceflcur, prie polTcflion
 par Procureur le 14. Décembre fuivant > ' & fie fort Ennce en cette Ville le
 14. Octobre I604. il fit de grandes réparations au Château de Turly, fie
 planter &: drclTcr des Vergers, Jardins & Allées, en mémoire dcquoy on lit
 au deHus de la Porte du Jardin une Infcripeion latine i il a auflî fait
 entièrement conftruire un corps de Logis &: le Cabinet doré de
 l'Archevêché ; au delTus de la Porte do ce nouveau Bitiraent fc voyent fes
 Armes qui font d'azur à 5. Mcrleites d'argent , deux en face âc une en pointe
 avec une Etoile d'or en abîme , & au ded'us deux autres de même peries à
 moitié, fous un chef de gueule avec une Infcription, Aprcz avoir tenu prez
 de vingt ans le Sicgc Archiepifcopal avec l'applaudilTement gènerai &:
 l'affecftion de tOu\$ ceux de fon Diocefe, il rcfigna l'Archevcché à fon
 Succcflcur pour des raifons particulicr161t. tes l'an dont il s'eft depuis
 çluficurs fois repenti « comme il a fouvent témoigné à fes meilleurs amis ,
 les affûtant que s il eut cru être aime de fes Dioccfains au point qu'il le
 connut depuis fa rcfignation , il n'auroit jamais quitté fon Archevêché. It> ■
 ; - . . ; I . * , XC l X. Roland Hébert, é Chapitre C^ . ROland Hébert Docteur
 de Sorbonne , Chancrine de Notre Dame de Parli, grand Pciitencier .
 Chancre de l'Eglife Collégiale de S. Honoré , Cure de S. Cômç, fut pourvu
 de l'Archevcché de Bourges à la recommandation de M. le Prince Henry de
 Bourbon notre Gouverneur, dont il ctoit Confelfcur durant fa détention au
 Bois de Vincennes, ^ la nomination de Louis le Juftc , par le Pape Grégoire
 XV. l'an léii. par Bulles dattées Kam.t apud S. Petrum , prtdie idus Mstii ,
 Pontificétis II. & fit fon Enttéc folcnnelle' iffii. en cette Ville le ly. May
 i6ii.. ***** Jr? ^^^^ Urbain VIH. luy donna gratuitement le Pallium^ & le
 commit l'an itfji. Coirir mmaire avec les Evêques d'Orléans &: de Nevers,
 pour faire l'Enquête delà Vie, Mœurs & Miracles de la bieu-hûreufe Jeanne
 de France, pour parvenir à fa Canonifation. Il fie en ^^^^^ Cathédrale les
 Cérémonies du Baptême de M. le Duc d'Engnien , le ly. May IOjg. Il
 mourut en grande eftime U. réputation de Sainteté le 11. Juin i6}8. âgé de
 76. ans, en fon Palais Archiepifcopal, &r par fon Teftament il choifit le lieu
 de fa Sépulture fous k porche de l'Eglife Paroiffiale de S. Palais , où fe

lifent les Infcriptions cy-bas. Il portoit d'azur à l'Arbre d'of aux racines de même, & en chef 3. Croiffans d'argent z. i. Cy ^it ^ykejpre Roland, Hehm Patriarche iArchevêque de ^Bourges , & Seigneur de Saint Palais, decedé à Bourges le zt. Juin i ^jS. c2r inhumé en ce lieu, où il a éleû fa Sépulture.

DEO On>TIMO ^İAXIMO, é4c felia memûru IltuPrijjimi ac

Revercndipimi in Chriflo Patris D, D. Rolandi f^ekrt tArchtcpJfcopi

'Bituricenjis , j^cjuitaniarum Pnmatis , (^c. - S A C R U M,, Quip^uis ades , fî ejua: pietas tibi, dejice xultUSj Co»ditJtjue ohfcuro membra verere loco.

Hinc valeant lachrjnu , nec enim funt funera tanti Flcnda viri, tumulum hunc fanchor unda decei. hic jacet jeterno Antijîes dignifimus 4Vo , yri'cre eut itrtus inwlata fuit I À

The text on this page is estimated to be only 17.20% accurate

LIVRE JK jj/ tS^ors corpus rapuit ,jecl cctca ^ peftnne fltperjîts
Et iccus (\$r l'itam j^ama oculata dalit. Celfior hic nufouam , nupjuam
deprejîtor j ai: cufrt Culcatur coîtturque ohiitts ecce micat, Scilicet ex
humili portendunt figna Sepulchro Juiclacjue t uox tdcito numine plcna
canit. Quulc^uid id ffl ^ merutjje put fpantanea. plebit jiuguria, fletus ,
ojcula ji'ota ^Jatis. Qut^frontis tejles, 'Vitacjuè fuere' jbipcndà, Nvc nonjA
fgna petent , nec potiora dAh. ty^r ijMOs hicc latuit , itdeant hitc funcra ^
fancum Nefcio quid loqunufj porticus ifia tacens. Huic volun credi JIta
Pntfiil hunalltmus ojkk, Qua 'vtx ihlgari digna putavtt humo. Br pompant (y
laudes aperta Palatia Divutk Horrui ^ angufit liminis hojjies amans. Non
opUftdit fuit tejlanti injîgnior JEdes ^ Nec crypta, hune poterat nobditare
locum. J{ennuit m Templi inferri pcnetralia y (juid ni ? Hic Templum, htc
Ara , hic inuU /rnjfta Deus, t^nte Altare fident , ad njaluas f^em^ pnefiat
amorem Di-vinum in terra haCj/ic obijj'e juiat. Hoc amoris fa
Monumentum marens pofutt Nicolaus 'Torcher Nepos. DEO OPTIMO
J^AXIMO. ^ la gloire de Dieu Pere, Fils Saint EJrrit. icyrepofele Corps de
feu d'heureufe mémoire Illufitijjîme Re^UercndijJime Pert en 'Dieu
Ji^oiipigneur J^ijjire Kolund Hel/erfj lùvant Patriarche ^^rchevêque de
Bourges, Conjcillcr du Roy en fes Confiils , Sci^eur de cette Terre ç^r
Paroijje de S* PaUis, Quantiliy, Cornujjcs autres lieux. Il ctoit natif de
Beaumont cnUcauMoifis, "Doch iir en Théologie de la Société de Sorbonne
, (^r jadis Chanoine 0- Grand Pemtencter de Pans j'CT Curé de la Paroifl'c
de Jkint Corne eir J^tint Damien. Lu fvirtune n'a point de part dans fa gloire.
Il n'a eu aucune Charge ny Dignité qu'il ne doive à fa vertu ^ qui luy a
mérité teflime laiïem eillance de tous les gens de bien & d'honneur , des
perfonnes les plus tUuslres du Royaume , particulièrement celle de fon
^Itcffe J^ionfcigneur Henry de Bourborf^ premier Prince du Sang, Duc
^Pair de^France, qui pour l'expofr au jour, l'a fuit plater dans le heu le plus
emment de fort Gouvernement de "Berry'. Il fut facré a XaiAtes le i é. du
mois de Jiiay de l'an i6zz. fit fon Entrée dans la Ville c2r Eglifè de "Bourges
le tj. dudit mois , c^, y efl dcedé en fon Palaii Archiepifcopal le zi. Juin 1
6^ S. dans la ^rH année de fon âge. Apre::^ les injlances faites de la part de
J^fi-pcurs les Venerahles Doyen, Chanoines & Chafttre de fon Eghf pour
retenir un dépôt f précieux . // a été transféré icy fuivant ft der- . mère
t'olonté, a la diligence de ^faUfe J^fatthieu ^Terrot , Chancelier Chanoin^j

(2r Nicolas Porcher Douleur de la Société de Sorionne , ^ Chanoine Ihco
ogal de làdite Eglif: , mflnue-z par luy Exécuteurs de fn Tejlamen^. (^et
Epitaphe n'eil pds un e^ct de fon amhition , c'esl un devoir que rendent fes
i^llie:^^ à ft mémoire , pour fairi connoitre aux fccîes « venir l'excc:^ de fn
humilité j qui luy a fait choifir fa Sepuliutt

The text on this page is estimated to be only 22.52% accurate

jyi HISTO/RM DB BERKT, fout le Porche de cette Parotjfe* S'il na été fait dutre T^ontbedu que celui (\i4e njouf' Doye;:^ , c'esl farce qu'il ta ainf ordonné. Qamme Ja njie a été bemc,fà mort le fera paretlleient par la 'voix du peuple , qui s'humilie devant fon Tombeau implore laMifericorde de Dieu pur fa Pricrcs. Rende:^ luy cette chante réciproque comme a votre Pajleur voire Père, Et priex. Dieu pour la paix repos de fon ame. Ci Pierre d^H^rdivillier, CliAPiTRE CXI. PI E*R R E d'H ARDiVii-LiER Do£kcur de Sor bonne , Cnrc de S. Benoît , aprcz s'être lighalc dans l'tcollc de la Théologie de Pans , tait parohrc \a torcc de Ion élo* qüience dans la Chaite j &i même au Parlement de Paris dans la célèbre Caufe de l Univctlitc , de laquelle il ctoit Kcifieur , contre les Jefüites , Se fait en diveifcs occaions connoître qu'il polledoit en un degré cminenc les belles & hautes fcuncrs , ptmcpalcment celles de l'Ecriture &c de la Théologie » apreï avoir prononce en la Chappeile ne Sorbonntf rOraifon Funèbre de M. Roland Heberc fon predcccflcut , fit nettement connokrc que ' l'on ne luy pouvoir donner un plus digne SocccllVur que celui qui avoic etc le paranympfic de .Tes vertus. Sa vertu &: fi fcicncc luy meruerent L nominâuon de Louis le JuttcaTari<59. cbevcche d; Bourges l'an i<>j9. &: les Provilions du Pape Urbain VIII. &: aprcz avoir été facré-cn l'Eglife de S. Viiflor lez Paris . par M. Eleonor d'Etan-pcs Archevêque fie Duc de Reims, qui tut affitté en la Ccermonic dt M. Nicolas de Nets Evcque d Orléans > & Etii«4f. Puact Evcque de Dardante U depuis de Marfcille , le 8. Février 164}- réconcilia TE<647. gl'fc de Loury au Diocce d'Oileans le 11. Février 1647. à caufe que M- Jean Lcfucur Cure d'icelle y fut blefle à mort par Jean De Pelard Ecuyer S. de Montigny. Il tâcha dans fon adminiAration dUnimer Tes Dioccfains au fervice de Dicn par fct Exemples & par fes fréquentes Prédications, qu'il faifoit avec tant de zele, qu'i^cn iondoi par fois en larmes > & conf^derant de quelle confequence étoit la Promotion des Afpiran». aux Ordres facrés , des bonnes ou mauvaises qualités defquelles dépend la conduite &: le falut des ames , il fe rendit tres-txact &: rigoureux dans les Examens j & pour faciliter Mnflrudlion des jeunes gens , il établit un Scmmaire en la Capitale de fon Dioceze,dof)e il donna le gouvernement aux Prêtres de l'Oratoire, que fon predcccflcur avoir appelez. t6^. E'tanc en la Ville de Paris pendant les Guerres Civiles le 1. Janvier 1649. il fit fon Tcftament, par lequel il ordonna le lieu de fa Sépulture fous le Portail de fon

Eglise Cathédrale, fit plusieurs Legs pieux, &: entr'autres à son Séminaire,
 auquel il légua sa Bibliothèque ; ic eurent retourne à son Diocèse, il mourut
 en son Palais Archiepiscopal le jour de S. Denys 9. d Octobre en la même
 année , fit fut inhumé au lieu qu'il avoit choisi , fit fut sa Tombe de marbre
 sur le lit de cet Epitaphc. } Il y a jacent Illustriſſimus C. Reverendissimus D. D. Petrus
 d'Hardivilliers Patriarche, Archiepiscopus Bituricensis et Aquitaniarum
 Primas, cujus cadaver hic resurrexerit. Oint die d'icimâ
 Oéobris Anno Domini 1660. Orate pro ejus anime. Ce
 Prélat avoit toutes les qualités/ requises pour rendre un Evêque reco
 mmandable, le zèle du Salut des Ames , la Charité pour le prochain , la
 Piété & la Religion , la Science, Sa parfaite connoissance des Ecritures
 Ecclesiastiques , deſquelles il s'est rojourné; muntre tres-vigoureux Défend
 eur. Il étoit tres-savant Théologien , Orateur vchement , Prédicateur
 zélé , autant qu'aucun Prélat de son temps. J'en puis parler avec toute
 certitude , ay int eu le bonheur d'être élevé de sa plus-tendre jeunesse en la
 Mai. son de cet illustre Prélat , à la mémoire & aux bonnes instructions
 duquel j'ay d'c-» icelles obligé. Il portait un cartel au ». ôc 4. do
 gnifiqué à deux haches couronnées aux manches d'or, &c au tranchant
 d'argent i au i. f d'azur à deux croix d'or l'une d'azur croisée d'argent.

The text on this page is estimated to be only 26.49% accurate

337 Ci, fiAnne de Le'Vy de VentadmiK Chapitre CXII. CE Prclar
fuc nomme par le Roy Louii le Grand luiceufemerie régnant, le n. No- «tf-i?
vetnbro 1*45;. obtint fcs Bulles du Pape Innocent X. tdibns Fthuar.
Tontificat tnnà Vil. ptccalc fçrmcnc de (îdeliîé au Roy le 19. d'Avril , fut
(acré en i'Eglife des Rcligraifcs Carmélites du Faux- bourg S. Jaques à
Pans. le Din\anchc ^o. du n>cmc mois paf M. Georges d'AubulFon
Arclievque d Ambrun , ptit poUclîon par Procureur de l'Archç*ccWc le ij.
May léfi & fit Ton Entrée folennelle le xô. May luivanc; & mourut le 17.
ifiji. Mars \66i. âgé de 57. ans. Son Corps cft inhumé dans le Choeur de
l'Eglife Cathedra- ^àci. le, à laquelle il a donné fa Chappelle, fcs Orncmens
& fa Bibliothèque , & fait autres Legs conlldorables , qui n'ont ère acceptés
par le Chapitre que fous certaines conditions, pour des raifons particulictes.
Sur (on Tombeau Ce lit cet Epitaphe. Hic jacec Ittulirijiimus cJr
Keverendij^mus D. D. tonnas de Levy de yentadour Patriarcha
yirchiepifcopus ^ituricenfis 3 A(^uitamarurn Primas » ohutdie ty. Martii
Anno Dom. 1661. jEtatis j^. Orate pro eo. it poflTcdoit outre fon
Archevêché , les Abbayes de S. Martin ez bois 6c de Meymac, Ac la
Domnic d'Aiibrac. & de fon Patrimoine, la Baronnie de Dônzenac^ les
Terres de la Motte-Beuvron , Vouzon te Canlé, ic le Gouvernement de
Limoufin, 6c avoir auparavant été Trefoner de la fainte Chappelle du Palais
à Pans, &: avoir delfcin de s'a«ominoder dd \i Treforcrle de la Sainte
Chappelle de Bourges pour l'unir à rArchevcclié ^ mais fa motc arrêta un
deûTrin fi util à l'Archevêché de Bourges , qui pour être de médiocre
Revenu auroit bcfoin d'une fcmbable union. Il a fondé par fon Tedament
une Eglife Paroiffiale au Lieu de la Mottr,& légué 4000, Krres à
l'Hôpital^encral de Bourges. 11 étoit i(fu de l'illudrcMaifon de Lrvy
Ventadout l'une des premières du Royaume, qui pofTede dcu^t Duchez &
Pairies , pluGeurs Comté» te Baronies, qui a donne l. Cardiriaux &
plufieurs Archevêques Se Evcques à l'Eglifei 11 étoit Fils d'Anne de Levy
Duc de Vencadour Pair de Francc.Comte de la Voûte, Chevalier det Ordres
du Roy, Gouverneur de LimouHn, Lieutenant General du Languedoc,' 6^ de
Marguerite de Mohtmorancy, Fille d'Henry i. du nom Duc do
Montmorancy,Paic 6c Connétable de France , Se d'Antoinette de la March.
Anne de Levy Pcfc de hotre Archevcqaé étoit Fils de Gilbert de Leyy 5. du
nom ; en faveur duquel la Terre de Vcntadour fut érigée en Duché Se Pairie

par Henry 3. SC de Catherine de Montmorancy 3 Fille du Grand Anne de Montmorancy Connétable de France, Se de Magdelcine de Savoye. Gilbert j. étoit F;I\$ de Gilbert i. du nom , Comte de Ventadonr isi de Sofanne de Laire , qui étoit Fille de Jaques de Laite Soigneur dq Cornillori ,& d'Antoinette de Tournon. Gilbert z. étoit Fils de Gilbert i. Comte de Ventadour, &: de Jaqucliné Dumas , qui étoit Fille dcjaqu s Dumas Seigneur de l'Ifle de Juffc . de Vallenay SC BoiS-gouffier en Berry, Chambellan du Roy de Sicile, Grand Maître des Eaux Se Forêts de France. Gilbert l. eut pour Perc Louis de Levy Comte de Vi'.ÎJrs , Chambellan du RoV Charles VI 11 qviê épouf::» Blanche de Ventadour fille unique d" Loui< de Ventadour Seigneur de Grange, Si de Catherine de Beaufort. Louis ctoit Fils d- Brrmon de Levy Baron de la Voûte, Se d'Agnes de Château -morand. Ber-' mm étoit Fils àc Philippe de Levy i. du nom , Comte de Villars en BrctTe , Baron de Roches , Se d'Anroincrte d'And>ifc Dame de la Voutf. Philippe étoit Fils d'autre Phiftppc t. du nom , SC de Leonorc de V/illars; ledit Philippe liTu de Guy de Levy d'Ila-^ bcju de Merly. G»V croit fortî de RcmC>nd Haronde la Voûte, qui avoit époulé AiicnoC *dc Poitiers Mlle d'Armand Je l'oitiers &r de Sibille des Bofcs. Il portoic ccartelé.atl t. de Levy,quî cft d'çr, à trois chevrons de fable,au i.de Villars, ^ai eft bandé d'or Se de guru'lc de fit pièces; au de l'Aire Cornillon, qui cft de gueule 5 trois ctoilles d'or i i, au 4. d'Andufc de Ij Voûte, qui cft d'argent au Lyon de gueule^' Se fur le- tout de Vcnr.idour qui cft un éahiqiï'icr d'or Se de gueules.

The text on this page is estimated to be only 27.50% accurate

§3[^] HISTOIRE DE BERRT, CI I. Jean de MontpeX[^]f dé Carbon, C H apitreCXIII. CE Prclatnc cedit en rien "i aucun de fcs devanciers en Noblcffe, en Vertu , en Merue &: en Dodrinc, &: les furpalVoit coud par une infigne humanier & accortifc , qui luy attiroic l'aif-dion de tout le monde, qvii fiifoic que perfonne ne fortoit mal (atutaic d'auprez de luy, àc par l'a[^]cdion paternelle qu'il avoit pour tous ceux de l'on Diocci'c. Il ctoit iffii de l'ancienne MaifDn de Montpezat en Guyenne, dont l'antiquité auffi bien que la pieté paroît par la Fondation de l'Abbaye de Bonnefont Ordre de CiteaûX au Diocefc de Coniminges , qui cft d'un Revenu confiderable , faite en l'an iijS par Flandrine de Monipczat , ratifiée &: augmentée par Bernard de Monipexat fon Fils aîné , comme le juftific le Clurtulaire de cette Abbaye, & l'extrait qui en a été donné en forma authentique par les Prieur &: Religieux d'icelle, lefquels déclarent qu'ils nerccconnoiffVnc autres Fondateur» que Meflicurs de Caibon & de Tajan , qui font du nom de Montpo» z.ït , êc dont les Ancêtres ont toujours eu leurs Sépultures en cette qualité, dans l'Eglife • ■ de leur Abbaye. Il cft Fils de MclBre Jean Antoine de Montpezat Chevalier, Seigneur de Carbon , Sénéchal & Gouverneur du Pays de Ncbouian en Guyenne , U de Louifc de S. Paul) Fille & Héritière de Meflirc François de S. Paul Chevalier Seigneur de VidaulTan [^] Gouverneur de Calais C£ du pays reconquis , lequel aprez avoir foutenu pluHeurs AlTauts, fut enfin tué fur la brèche , par les Efpagnols qui fe rendirent Maîtres de la Place. Le Seigneur de Carbon commandoit un Régiment d'Infanterie & quatre Compagnies de Carabins', qu'il eut ordre de lever pour l'efcorte de la Reyne Anne d'Autriche , • il fut faic [^] Enfcigne de fcs Gendarmes, & tué au mois de Septembre \6i\ . en montant à l'AlFaut de t||l Villebourbon l'une des Attaques de Montauban, oIj commandoit M. l[^]Duc du Mayeo' nés , duquel il avoit l'honneur d'ctrc parent, y Jean Antoine de Moncpzac ctoit Fils de Jean de Montpezat aufli Seigneur de Carbon[^] Toliille & autres Places, & de Claire de Maulcon, qui avoit pour Pcre François de Mau-» leon chef de cette illufre U. ancienne Maifon qui tire fon origine de Savary de Mau[^] kon Gouverneur de Guyenne U. de la Rochelle, adcz fameux par les Hiftoires des Guer« tes de France & d'Angleterre. Jean étoit Fils puîné de Bernard de Montpezat Souverain de Raraftçc , Seigneur de Ta)an , Sénéchal de Bafides & Gouverneur de la Reole, & de Catherine de Montpezat • fille de Guy de Montpezat Baron

d'Aiguillon en Agenois,- ledit Bern.-vrd Fils de Pierre de Montpezat
beigneur des mêmes Places ,& de Jeanne d Autin, ^ Neveu de Jean de
Montpezat de Catbon General des Armées du Roy de Navarre , comme
remarque Les ieron continuateur de Paul >Émile sous le Règne de François
I. Notre Prélat avoit pour Frere aîné Antoine de Montpezat Chevalier
Seigneur de Car/ bon, Sénéchal & Gouverneur de Ncbouzan, qui eut de
Henriette Marie flogredcCominges sa Femme François de Montpezat; &
pour puînés Jofoph de Montpe/ar Evêquo èc S. Papoul , Bernard de
Montpes^c Baron de Tajan , & François de Montpezat Seigneur de
Vidaulfan , mort jeune. Notre Archevêque s 'est signalé dans plusieurs
Emplois. Il a assisté durant plusieurs armées aux Etats de Foix en qualité
d'Abbé du Maz d'Azil, même il y a présidé & fut député pour le pays aux
Etats généraux qu'on croyoit se devoir tenir à "Tours en l'année 1561. Il a aussi
été député aux Assemblées du Clergé en l'année 1565. & en cette
dernière année il en fut élu Secrétaire, &: Président de l'Assemblée de l'an
1560. tenue à Poitiers. Il fut nommé à l'Evêché de S. Papoul le 24. Juin l'année
1568. le 8. de Septembre à Paris par le Cardinal Pierre de Marca Archevêque
de Tholose & depuis de Paris , assisté de Messieurs les évêques de Sens, de
Tours, de Clermont, nommé à l'Archevêché de Bourges le 26. Octobre
1664 y fit son Entrée le 11. de May 1666 Il fut nommé par le Roy à
l'Archevêché de Tholose, Si peu après à celui de Sens , où il a été tr. l'an
1667. Se est mort l'an 1676. Montpezat porte de sin. le , au t. &: 4- de
gules aujc [Ja:aiics dor.iii i. &: j. de gueule au Lyon rampant d'or, sur le
tout d'azur au lion Je i"or.

The text on this page is estimated to be only 14.55% accurate

C J I J. Michel Poncer. Chapitre CX 1 V. CE Pfclat étolt natif de Paris , & ccant Evequede Ciftcrou , fut nommé \ l'Atf l chevêché de Bourges l'an 1675. par le Roy LoiJis le Grand ; A: avant qg'il cUtî éti pourvcu il confdntit avec fon Prdeccircor PéreftiondAlbycn- Arclicvéhc ; Tous les _ conditions portées par le Contrad do 7. \laY. «67^ . qui (cra tranlcrit à la An de ce Chapitre Ayant été porirvco de |.*Archrv6hc de Bourges par le Pape Clément X. * il en prit poirelTion par ProciJreur le ij. îtnilci ; & cnfuiteen perfonne le 30. Ofto* brfe i67y. ic ■^^ret avoir vifué une partie de Ton Diocceze , loriq'u'il fc prepsroit à ctmtirtuer fd Vilîte, il fuc furpris d'une* Apt>pletie&: moUrut le ai, de Février 1É77 il fuc enterré dans le Chœur de fon Eglife Cachcdiale , oi\ fc lit cet Epitaphe. t^tchaël Toncet J^nri^is oriunA»é , rte- Eptjcopo CijicronU j-uéhtf Ârchiepifco^uS • V.'ur'tcenjîs t per ®«//.« TnxnfĴAtionis à. Sanlhjmo D. P. Clémente X. ohentA^popp^tonem per Procuratorem die 17 Jultl^realem ferècjir pfrpnalem die^o. nteifisOclQbriS ' anno Domint mdlefimo pxcentcfmio Jcptua^cjimo c^uinto ddeptui ejl , diem vero ultimum ' cUufit die DomimcÀ Sexagefimtt it^fimâ prima FebruAm unno L)omim millefimô jexeentejîmo pptuagepma jepttmo , cum omntuni (?o»orum jirtu maxime Ecole faji^corumi fe^idtHS in Q)oro ècilcfut ^ituncenfis ^ propè fedem Cancellani cum DiCfiefm k'^tftArt.4ncepijjet. Contrat concernant tEre^ion de l Evêhé ^j4lt)j en j^tche'vêché. Du feptiêmt Mars 167 CO M M E alnfi foit qtic le Roy eût formé dcflcin de demand<fr a notre faint Perc le' Pape l'Ereûii n de l'Eghle Epifcopalc d' Alby en Archevêché , non reulcment pour ajouter cette nouvelle Digaitc à l'Eglife de Ion Royaume, majs encore pour l'mtciâc » \x gloire de Dieu pour ccloy de fon Peuple , Elle en auroit expliqué les nrotifSy à Monfcigncur l'Archevêque de Bourges & à Monfcit^eur l'Evêque Sngncur d'Alhy , paj fcs Lettres de Cache» du j. Août &: 9. Sceptenibre 1674, ôt leur auroii fjit connoitre que ^Archevêque de Bourges ayant (îx des onze Eglifes qui en font ruA'raganics , fi éloignée^ ^ S/egc Arcbiepifcopalique l'ArchevcqÉie ne peut exercer fa Jurifdidion & fon aucori» te que par des Offîciaux qu'il ndiime lur les lieux. Cet cloignement , prive les fix EglH fcs du foulagement qu'un Archevcqiicdonnc bien plus efficacement par luy-méraeaux Did* cefcsqni^uy font fournis, & fait natrre dans la jutifdiâion concentieufe pluûcurs occafions ou prétextes à Ftocez dans les matières Benefic iales,

5« d-«ns celles mêmes qui fohi de rrglemens & de difcipline , Icfquels
 troublent la paix darts laquelle feule Dieu peut être honoré, &j fon Eglile
 gouvernée ; que ce même eloigncïneni hit ptefque toujours une i. xc«fe
 légitime aux Evcques Suffragans pour s'abfenier, des Conciles Provinciaux
 qui fe i anvoquenc dans la Métropole j que ceux qu'ils y délèguent,
 qiiioyqU'fls fuient choifis d'u.» ne grande vertu /V: érudition , ny donnent
 pourtant pas à l'Eglife tout le fecours qu'elle rcevroit fi les Evcques y
 allidoient en pcifonne , & rendoierK par leur pictCj paf leur do£lrine Si leur
 dignité les AfTcmblées Provinciales aufli Qtiles pooc la conduite de l'Eghfc
 , qu'elle-rheme l'a efpet^ de l'cor inilitutiou} que c'ed encore cctéloignement
 qui «cite fou vent k relâchement des Prêtres hC. des Curta qui fe difpenfent
 de l'obligation de K*ur Caraflerc & du devoir de U rehdtice dans todtej les
 occafions Icgitrmes & faoffes qu'ils ont d'aller à B'odrgî\$,poUr réclamer
 l'autorité» (upbrieure de rArchevêque,-conlrc les Man'lcmens &: lrs Ord
 ^niianecj d s Evêques Dioccfains , ou Contre les Sentencei de leurs OfP ' ' '
 -" ^ monts ..«roi--"- -'1 • 1- n - ^ ifcr audit beigneut Atchevcqiie de Bo J , .non
 &5 demeni. llx Eghfes Epifcopales futfr«fjantesde fon Areltcvêhé, pour en
 compcfêr.-une nouvelle Province, dont VEglife d'Alroit la Merropole, parce
 que c'e^l celle de routes dont le rcVrnu peut non (culC' ; r itrnir plus
 di^nrrnr:-" ' -r ' ' • rn.m même fonlînr la dcfuion que l'on en f l de quuizr
 u.il liv. ; cJuy de l'Aichevêché de Bourges, &: l'inVu i|

The text on this page is estimated to be only 28.23% accurate

i^ù UïSrOIKË DE BE'KKr, dcmnifer de la dlflraflion des fix
Ëvêche» , doht il fe troiivcta dcprtullé en faveur de ladite Erctlion : Et
comme fa Majelté a cette facisfaâion de vojr que (on dcHcin ne trouvoic
aucune difficulté dans Tinter ce parnculier de l'Eglife de Bourges i(de celle
d'Alby , & que Icfdits Seigneurs Archevêque de Bourges & Evêque
Seigneur d'Alby font petfuadet qu'il y aura de l'avantage pour la gloire de
Dieu & pour le bien de ces Eglifes , fa Majcflé qui dcfire que la dcfunion de
ces fix Evcchez de la Province de Éourges 6c l alicnaïion des quinê mi!
livres du revenu annuel du Temporel de l Eglife d'Alby en faveur de
Bourges tout ce qui peut iniercfler ces deux Eglift s & leurs Chapitres dans
cette ereft ion , toit nettement explique dans un Concordat folcnnel, afin
qu'elle ne trouve aucun obftacle ny retardement dans ladite Ereftion , qu'elle
a relolu de folliciter incefljmmnt auprez de notre faint Perc le Pape , a
nommé Monfeigneur l'IluftrniCme & Reverendiffime Mefftr François
d'Hjtlay Archevêque de Paris, Duc & Pair de France , Commandeur des
Ordres du Roy , pour alTifter de fa part audit Conccjtdat. Pour ce cft il que
pardevani les Confeillers & Notaïcs du Roy en Ion Châtelet de Paiis
foufflgncz , dans le Palais Aichiepifcopal fi^ en prcfence de Mondic
Seigneur l'Archevêque Duc & P;ïir de France en ladite qualité de
Commitraire de fa Majefté, ont comparu riliuftrnffime & Reverendiffime
SeigneurMcffire Jean de Wontpezat de Carbon, Patriarche Archevêque de
Bourges, Primat des Aquitaines, noir.triè par fa Majcfté à l'Archevêché de
Sens , étant de prcfent en cette VHlc de Paris en la rufe du Jardinot ,
Paroiflc de S. C6me , tant pour luy que pour fcs Succcfleus Arvhctêquesdc
Bourges , d'une part : Et Michel Joachim Faultrier Abbé Commanddtairc do
Notre-Dame d'Ardmnes, Confeiller & Commiff'airc pour le Roy au Coftcil
fouverain de Mafttrht, fie Secrétaire gcnetal de rArtillerre de France ,
demeurant au grand Arcci nal , ParoiHc de faint Paul , au nom & comme
Procureur fpecial de riliullrinmc ti keverendiffime Seigneur Mfflire
Gafpard de Dailion de Ludc , Commandeur des Ordres du Roy, EVcquc &
Seigneur d'Alby, fuivant la Procuration paflée pardcVanC Noititôd fon
Compagnon , Notaires en ladite Ville d'Alby, du ii. dudit mois de Lm* vicr
dernier , d'autre part : Lrqueldit Seigneur Archevêque de Bourges & ledit
ficur Abbé taultrier audit nom , font convenus fous le bon plaifir de notre
faint Pere le Pape «le ce qui enfuit. C'cft à favoir , que la dcfunion ,

feparation tL démembrement Icront &its comme dez à-prefent, en tant qu'ils
 le peuvent & qu'ils ont droit tL interctdc le poâ« ▼ ôir faire , ils confentent
 que la defunion, feparation U. demcnabrcment fc faJfent def Évêchei
 d'Alby, Cahors, Rhodes, Mande, Caftres, & Vabres, de la
 JurifdiaionfpiritueHc &i temporelle at l'Eglife & Archevêché de Bourges ,
 aux conditioru néanmoins & liftiitarions cy-aprez exprimées , pour cire ôf
 demeurer à l'avenir ic à perpetiitc Icfditcs Eglifes Epifcopales d'Aîby,
 Rhodés , Mande, Caftres, Vabres fid Cahors, leurs Evé-' qucs & Chapitres ,
 tant dans les Chefs que dans les Membres fcculiers & réguliers affranchis &
 déchargez de toute autorité , Jurifdiftion,'puifTance & fupciorite
 Afchicpifcopale dudit Seigneur Archevêque de Bourses de fon Eglife , t>C
 qu'en confc» quence de ladite delanioo ladite Eglife d'Alby étant' érigée par
 notre faine Pere Ic'pa?* pfe en Archevêché , clic jouiflc des mêmes droits,
 honneurs, dignité, pUiffance & jurifdiL^ion en la perfonne dudit Seigneur
 E)atllon & dcfs SucccfTeurs Archevêques, fnr leurfdites Eglifes
 &Evêques de Rhodes, Vabres, Caftres, Mande fli Cahors, tels qu'acu tL a
 prefentement ledit ^eigneur Archevêque de Bourges fur Icfdiies Eglifes
 Ê.vêque»,. fur lenrs Chapitres , lur les Communaotcz , Convents fié
 Monalteres de l'un & l'^iurc fexe. filr tout le peuple fcumis aufdites
 Eglifes, fans en rien excepter , moycrntnc quoy lefdites Eglifes Epifcopates
 de Mande , Rhodes , Cahors , Vabres 6c Calircs, le» Seigneûfs Evêques
 defdites Eglifes, leurs Succcfleurs , C'Urgc feculier A: régulier , leurs
 Diocffes demeureront fous* la même Jurifdiftioji , fubordinarion at
 dépendance» a rcgardndit Seigneur lors Archevêque d Alby,& de ies
 SucccfTeurs, tout ainfi qu'il» ont été &' qu'ils (ont à l'égard dndit Seigneur
 Archevêqac de Bourges ; fie compoleronc 2l l'avenir dans l'ordre dn Clergé
 d'une nouvelle Province fons le Titre d'Alby , dune , l'Eglife dodit Alby fera
 le Chef flc Métropole; en forte que ledit. Seigneur, lors Arche vêque d'Alby
 le. fcs SnccelTrurs aprcz quele prefeiit Concordat aura été approuve irtfr fa
 Sainteté. 8c que ladite Erciftion aura été faite , exercera, comme dcz à-
 prefcncr ledit Sei {»neur Atchevêqirc de Bourges confenc pour l'iy U pouç
 fes SuccelTeurs .que ledit iir îors Arch-rvéque d'Alby ait & exerce fous le
 bon plaifir , comme dit eft, de iiocic laint Pere le P.ipî , tou'-c Jurifdiéiion ,
 tant en fa perfonne , qu'en criirs des Orûciers qu'il pourvoira furVcfJites
 Eglifes Epifcopalos , tant dans leurs Chefs que d»n> leurs membre*,
 lelletju'cllc appartient à un Archevêque par les fainn Canons S>c

The text on this page is estimated to be only 26.10% accurate

par les Décrets de TEglifti & que ledit Scigrtcùr Archevêque de Bourses à droit fic'crt eh polTclIfion d*cexerc<;r fur Icfditej Eglircs d'Albjr, Mande, Cahbrs, Rhodes , Caftrecf A: ^^^'•^cs , fans neomm'oins que leur ocfunion , feparaiion & deg.i^Cmcnt del'âutoriré ^) ion fid fuperioncc dudit Seigneur Archevêque de Boargcs fit de Ton Eglife,puiffd iuiirc préjudicier à la qualité de Patriarche, appartenant audit Seigneur Archevêque ^ Bourges-, laquelle qualité luy demeurera à fas SucccfTeurs tout ainfi qu'il ch i etc ufc par le palTé, comme *au (fj l Ercûion ùr ladicc Eglifed'Alby en Archevêché, Cl fubrogation à tousles dro'iiî qui appartiennent audit Scjgncur Archevêque de Bourges K Jfon Eglife » fur celles de Mande, Vabrcs, Caftrei , Rhodés ^ Cahbrs, ne puurton^ préjudic»er aux drôttts &: JurifdiClions de Primatic des Aquitaines , Iciqueli droits & Jurifdiction demeureront audit Scign^ur Archcfvéque de Bourges jAd en cas de la Vacance du S>ege de Bourges au Chapitre de ladite Eglilc fur ledit ArchcVcche d'Alby & lut Icfdites Eglifes de Cadres , Vabres , Rhodé , Cahors âc Mande, enfemblc fur leurs Chapitres, fur le Clergé fcculier & régulier &: peuples fournis apfdites Eglifes ; Etdautint que fa Majcflc en formant le dcfl'iode prier fa Saiinetc d'criger ladite- Eglifed'Al* by en Archevêché, a confideré que ccluy de Bourges n'a pas aflcz de revenu pour crt foiitenir les Charges & la Dignité, & que celuy d'Alby cfl alF t grand pour pouvoir au« gnKntet l'autre, & l'indc^mnKer du démembrement de ces fix Evéthel, qui con\porcroné une nouvbllc Province, ledit fleur Abtjé Faultrier audit nom hL en vertu du pouvoir àluy donné, a confenty & cohfcnt en faVcur & au profit de ladite Eglife de Bourg'^s , ledit Seigneur Archevêque Itipulant & acceptant pour luy & pour fcs SticcelTeuis, audic Archevêché , à l'aliénation de quinze mil livres de Revenu annuel , à prendre dans celuy de l Evêché d'Alby , & pour icellc fomme & l'aliénation des Dixmes de tel nonrl. brc de paroiffes qui produiront lefd|ti quinze mil livres , & que ledit Seigneur tvéque d' A Ibjr donnera de proche en proche dans fon Diocefe; lefquels Dixmes comp<ifahS lefdits quinze mil livres de Revenu , demeureront «f.ftraits , dcfunis &: feparés dii Domaine Temporel dudit Evêché d'Alby , pour être unis & incorpores a toujours ad Revenu dudi| Archevêché de Bourges en faveur dudit Seigneur Archevêque & dé fes SucCeffeurs ; mais dautah que fi l'on cedit pour Icfdits quinze mil livres la quantité éxenduê de Dixities qui fc trouvent rendre & compofer ladite

fomme fur le pied des FcTines de l'année dernière 1574. cette même
 quantité de Dixmes pourroit produire 1 tavcnir une beaucoup (ilus grande
 fomtnc \ caufcde la vilité du pri^t des gtiins dads Udite année 1^74. lefdites
 Parties ont convenu que Icfdirs quinze mil livres feront prié dans l'exécution
 du prefent Concordat fur le pied des Fermes des dix dernières au> nées,
 lefquelles étant confufes dans une MaTe pour ne compofer qu'une feule
 fomme, & feront ehfemble cefle de cent cinquante mil livres , afin qUe la
 dixipme portion d'i^ celle prodiiifc lefdits quinze mil liVres , pour lefquels
 quinze mil hvrcs la ihême quantité ic. étendue de Dixmes qui aura produit
 lefdites cent cinquatite mil livres pendani les dix dernières années, fera &
 demeureta diilraiip& al.ennée à perpétuité^ comme dez« ^•prefent, fuivant
 l'intention de fa Majedc , & fous le bon plaifir de notre Saint Peré le Pape,
 ledit fieur Abbé Faultrier «onfent qu'elle foit & demeure diftraite & aliénée
 pour ()L au profit dud't Seigneur Archevêque de Bourges & de fes Sik
 cefTcurs. , Moyennant laquelle fomme de quinze mil livres rcinic & iricoi
 perce aduellemenÉ au revenu dudit Archevêché de Bourges , ledit Seigneur
 Archevêq<.e & fes Siicceffeurs feront obligez d'acquitter toutes les Charges
 aufqu;lls ledit Seigneur Evqcuc d'Alby cU tenu envers les EgliTesdaont les
 Dixines fitoni aliénés a cauïe d'iceux Diurnes j outre pe de payer la fepticme
 part pbrtion de toutes les ancrs Charges ordinaires fl£ extraordinaires.
 Comme D. ci mes , ÇJbri gratuit, frai» de l'AfT-mbléc du Clergé ,
 généralement détoures les aiiitres "taxes & Importions qui ont été faites fc
 qui pourront être faites'cy-aprci fui" le revenu dudit Archevêché d'Alby ,
 fans en excepter ny reQ:r« Ver aucune: de laqirllé feptième portion d^rdites
 Inipofuions & Taxes , enfemble de toutes Ici Ch:rgé\$ j dont les Dixlriéi
 aliénés font tenus, ledit Seigneiir Archevêque de Bourges 4f fcs Su^ceffeurs
 , (crqiit ôbligci d'acquitter ^\$ Archevêques d'Alby, fan! que fous quelque
 prctex,ic que ce foit , prevâ ou nm prévu, ledit Seigneur ^rche'^ vcqcuc de
 Bourges ii. fes SucccfK'urs U'- puilTent demander aucun fu'pplement aux
 Archetcques d'Alby, & moyennant ce Tcfdits quinze mil livres de revenu en
 nature de Di«- • mes fur te pied des Fermes des dix derni*res iniices , feront
 donnés quittes fij Jécliarg?i de toutes poriiions congrues Si- àiittfs Charges
 fcmcierts ou feigncuriales , fi aucun! V -x i parce que la^juantiré Se
 étendti.PT3e DiJcmcs qui demeurera dcfunic du revenu temporel d'Alby aa
 proÊc de t'A^ch^vêché *lt8 Bourges, en ac«or<iant par notre S. Pe" * V u
 11; *

The text on this page is estimated to be only 27.77% accurate

Il^l HISTOIRE DE' iBERKT, fchPapsl'Ereûion 4e l'Eglife
Epifcopalc d'Alby en Archevêché[^] pourra aii5mcnçer[^] confiderablemcnc à
l'avenir & produire una plus, grande fommc que Icfdics quinz mil livres,
quoyqu'cvaluce fur les Baux des dix dernières années, à caufe que Ips
grains oat toujours été abondanS depuis l'année 16[^]4. Icfdires Parties font
demeurées d'accord que l'augmentation s'en r[^]ra au profit dudit Archevêque
de Bourges &: de fcs Succcfieurs , fans qu'ils foieni obligez fous prétexte
de ladite augmentation, de rapporter en faveur 8i au profit dudit Seigneur.
Evcque d'Alby & de fes. SuccclTeurs , l'excédant defdics quinze mil livres.
Comm'aulTî encas que Icfdits Dixmes viennent à proiuiſe moins: que
lefdits quinze mil, U diminution en tombera en pur[^] pccrc audit Seigneur
Archevêque de Bourges & de fcs SuceClfeurs , fans qU ils puilTent
dcmmder pour raifon de ladite diminution aucun fupplement , non pas
même pour les nouvelles Charges, Taxrs , Contriburions Réparations 5[^]
Réedifications , aufquHes Icfdtts Dixmes pauoirnc de[^] venir fujets , * &
néanmoins l'aliénation dcfdits Dixm:s n'emportera aucime jurid:clioii
fpiriiiuelle ou temporelle en faveur dudit Seigneur Archevêque de Bcurgs U
de les Suc. cc(Teurs, au préjudice dudit Seigneur Evcque d'Alby & des Gens
i lefquel» demeureront dani tous les droits de Juilice qui leur peuvent
nppiicnir dans l'étendue des Paroiiies dont les t)ixnaes feront aliénés.
Comme aulfi tout droit de Patronage, Prefcntation 3[^] Collation eft te
demeure refervc audic Seigneur Evêque d'Alby & fes Succcfieurs
Archevct[^]ucs pour tous les ôerieifices qui font dans l'ccendue defdites
Paroiltcs, pour en]<[^]ulr comme parlé [^]aſle.lajite aliénation de Dixmes ne
fc bifant que pour le Revenu temporel feulemcnt, tc parce que le Seigneur
Evêque d'Alby témoigne fouhaiter par fa Procuration que fon Cha' pitre en
part.igcant l'honn[^]ur que la Dignité d'Archevêcié donnera ifonÈghfc,
aitaullî part aux droits deJuri(diÛion,& à tout ce que cette Dignité pourra
produire d'autorité fl[^] d'uciliie.s'il yen a.lcdit ficiJr Abbé Faultrier audit
nom, &: fe conformant à l'intention dq Ta Majelle , expliquée par Mondic
Seigneur l'Archevêque de Paris , a confenty que dani la pretnicre année de
chaque Vacance du Siège d'Alby, foie par mott ou autrcmcnc, ledit Cliapitte
d'Alby joUiffe en fon nom de tous Jes droits de Supériorité , }|irifdi<[^]iop[^]
Sceau &c du Revenu util, qui appartiendront de nouveau audic Seigneur à
caufe de là Dignité d'Archevêque ; comm'auſſi ledit Seigneur Archevêque

de Bourges tant pour luy que pour ses Successeurs, a consenty que dans (e
pareil cas de Vacance du Siège Archiepiscopal de Bourges, le Chapitre
joiiiifle pendant la première année de chaque Vacance, pa*Ç hîorc ou
autrement, encore que le Siège fût remply dans ladite première année,
défait» (Quinze mil livres, incorporez à son revenu avec leurs Charges ^
tout ainG qu'en aura jouy ledit Seigneur Archevêque, pour indemnifier ledit
Chapitre du demembrement de l'union des six Evêchez, dont la Province
d'Alby fera compolçc. Et en passant les Présents, est aussi intervenu
rillustre très Révérendissime Seigneur Maître Michel Pohceç^ Evoque
de Cîteaux, nommé par sa Majesté à l'Archevêché de Bourges. lequel, en
tant qu'il peut avoir droit & l'intérêt à cause de ladite I^ominacîon, aux
conditions du présent Concordat, & iceluy sous le bon plaisir de notre saint
Père le pape, loue & approuve, ténace à venir contre la division itf
démembrement de l'union des six Evêchez fvirFragins de l'Eglise Archiepiscopale
de Bourges, & se contente pour tout de l'indemnité d8 salienation fiiiitc
au profit de ladite Eglise, de la quantité de Dixmes cy - devant exprimée, po
ur ladite somme de quinze mil livres, de laquelle il convienc que le Chapitre
joiiiit'e pendant la, première année de chacune Vacance du Siège
Archiepiscopal de Bourges; ^rohiétant ledit Seigneur Evêque de Cîteaux
de ratifier d'abondant *le présent Concordat, a^rez "qu'il fera pour vft&'en
poOclion dudit Archevêché. Et pour ledit Chapitre de Bonrèes a été présent
Maître T^Nicolas Chiron, Prêtre, Docteur en Théologie, Doyen de ladite
Eglise de Bourges, fondé de Procuration, palice pardevant Cormier Notaire
Royal de ladite Ville de Bourges, en date du troisième jour de Novembre
i^j/^ Et pour ledit Chapitre d'Alby ledit sieur Abbé faultrier, en vertu de la
deliberation contenue en l'Aile Capitulaire, en date d'y z'-. Janvier-, aussi
dernier; lesquels ont chacun respectivement pour l'un & pour l'autre de l'union
Chapitres, consenty, & accorde par ce qui. T dit, accorde fir rtiplé d'avis le
présent Concordat, même l' n de l' ; , en faveur de l' r^!il"- de Bf#tges, &
le droit que l'Chapitre aura d'en jouir d'ici l'année &: pour une dépoiiiHc
pour chacune Vacance du Siège Archiepiscopal de Bourges, sans déroger
par l'un & l'autre de l'union des Chapitres aux Droits à eux r:*. li'ans dans l'edit (ias
de la Vacance; auxquels droits les parties n'ont prétendu i, ir Tes Prc l'union
novation, Si pour t«nologner iceiles dans les Parlements de Paris

The text on this page is estimated to be only 18.96% accurate

LIVRE IF. tē à: Tholofc , & ^ar cx>ut ailleurs oti befoin fera, mcrtic fi befoin cft pour l'obten* tion tics Bulles de notré Saint Perc le Pa|H; fnt le prefctc Concordat} Tt^u Ces les Parties ont fiit conjointement leur Procureur le Porteur d'icelu y ; îfc bnt promis lefdits lieurs Abbé Faultner & Cberon rcrpcdivemeht de le faire ratifier par ceux au nom drfi^uels ils oit ftjpulc, Se d'en fo^irnir inccltatement les Adcs en bonne ibraiâ Ont aufli refpc..^ t promis toutes îcrdiivs Pirhe's \ qil'incorttincrit aprez l'obtention des Bulles qu'il f la Sainteté d'accorder pour lidUfc Err^iMi ^ il Icrà prbccdé à la d>ï'taclioQ fid (Idunion aikuelle 4c rédJe des Dikmes des Ptrorfics» donc le ReVrtu compoicta Ieldjtesquinze mil livres j laquelle dcfunion auVucllc 5c Tpecilique dcfJites Deomcs n'a cié rendre par icelles parties que pour la. fiucplus valabirment pardevant le ComitilTaire qo'il plaira à fa Sainteté de nortmer ^mit ^ en l'exécution de feldites Bulles j & ont Clé leldites Procurations 8c Aclc Cipttuiàirb ty deyani énoncés , paraphes par toutes Ici Parties, & par les Notaires fouflîgnct , poiT detticurer anne-Tecs a la Minute du prefent Concordat, qui cft demeurée paidevers Tbt'tnas, l'un defdits Notaires; car ainft acte le tout convenu Se accordé, comme dit eft cntrelcldites Parties cfdits noms. Promettant , obligeant chacun en droit fo'y , rcrioh^,ant, écc. Fait &i paitc à Pans au Palais Archiepilcopal dcccttediê Ville, l'atithil fix cens fuiicante-quinze le feptième jcur de Mars avant midy ; Se ont fiî^né U Minute des Prefentes pour Copie à l'effet de la Ratification, Amfi figoé .THOMAS» CI F. MM Pheljfeatix ât là VriUiere, C M A P I jt Jt'i;., C X V. CE Prélat remplit à préftht tM-digrie»rient le Sieg<i Patriarchal , il eft iltu d'une Maifon fecoiide en Grands Hdmmes , qui a donné cirfq Secrétaires d'Eftat a la France, il effils de MelUreLotLis Phclypcâux* ClKYalier Sdgncur de la Vrillicre Si de Châtcaa-Neuf fur Loire, Bardn d'Hervi , Comte de Saint Florentin» 8c de Dame Marie ParticclU fille de Michel Seigneur d'Hcmery fi^ de Thoté , Sur-Intendant des Finances de France d^ Marie Camus. Son Perc étoic fécond fils de Meflîtc Rai^ond Phelypeaux , Chevalier Seigneur d Herbaux, Secrétaire d'Eftat, Se de Dame Claude Gobelin. Nôtre Prélat a été élevé par divers degrez au Patriarchat de Bourges, il fut premièrement pourveu par le Roy d'une Charge de Conseiller au Châtelct dqPar ri» , puis d'une de Conleiller au Parlement, notnmé aux Abb.-^yts de fiint Lo ^ de Nicril , pourveu de l'Evcchè d'Ufcz , & enfin de l'Af chevêche de Bourges ,

o^il fie fon Enit  e folemnelle en la Capitale de fon Diocefe le \t. Septembre 1675». lia fait la Vl  te d'une grande partie de fon Diocefe les ann  es i  8o. & fuivdates.   c tous fes Dioccfains font obligez de prier Dieu qu'il luy plaife de luy en confery  r long-tems le gouvernement , afin qu'il poifTe voir l'entiere perfc  vion de fcs grands Ouvrages qu'il a genereufement entrepris , de ce fuperbc palais qui fera un jour le f   lu   bel Ornement de cette Capitale , & de fon S  minaire qu'il a   tabli pour l'In(Iru  ion des Eccleiiialliqties dans le Coll  ge Chevalier, & dans r  glise de N  tre-Danie deMontermoyen ; dont il a uni le Chapitre & les Revenus    fon Srminaire, duquel il mit la premi  re pierre le 4. d'Avril i  6Sx. rcv   u de fcs Habits Pontificaux, 8c avec les C  r  monies ordinaires. Incriptio primi LapiMs Seminarii B   HncenJ  s jjith Titulo Bcar<e Maria Vir  r  s, Illuftrift  m  is & Reverendiff  m  i T  's   ti CKrifto Pacer D. D. MICHAEL PHELYPE'AUX    E LA VRILLIERE Patriairclia Arclicpifcopus Bicuricn  is y At    camatum Primas,' Avis , Pa    rc , F  ntr  bus , Regni Minil  terio, Regionim Ordirt  m purpura, San dioni m Confiliarum, &: Ncgoci  rum aJ  m  llratione, coco orbe conlpicuK, Clanillnms i

The text on this page is estimated to be only 23.16% accurate

^^4- HISTOIRE T^E BERÈT, fcd hcreditarià pictatc claiior^ac
fœlieior: Qûb értirrt Wàlco dirucndis Hxrcticomm plufquàm mille
Synagogisufi lune illi; hic in écdificationcm pofirus Prxfui , Vix biennio
Archiepifcopacûs explcfo, Archic|ircopali Palacio, ut dignitati , Cachedra:
^ Nomini , Templo, par Domus rdpondercc,àfundaniencis
maejnificntifTimè primùm excmtVo. Mox, ut fidem in populis, quam
Sandus Urfinus Bituricccium Apollolus prardicavic, excitaret , Uc dignos
(âcris Alcaribus Miniftros , quoS Bdatus Sulpicius zclo quondam
Ecclcliafticac Difciplina! rcftaurandfc (uccenfus , adco cxoptauit , quofque
cclebrimum Biruricenf Concilium fupcriori fxculo dclineavit, exhiberet:
accitis, felici omine,è Seminario SanAi Sulpicii Panficuljs modcratoribus
Saecrdotibus î Aufpicc Deiparâ Virginc Maria Patronâ, Éotius Populi
concurfui univerfi Clcri Ixcitiâ, . Seminariuni Biruricenf fiium , Opibus ,
Authoritate , Zclo, fundavit : foicmniquc ritu Lapidem hunc trexic in
Titulum , & pofuit in Fundamentura Anno R. S. 1681. die 4. Menlis Aprilis.
Cardinaux ^rche'veqties de Bourges i on Originaires de Berrj. Chapitre C
XV I. AiridEiiY Di LA Châtre cft le premier qui crt parvenu à cette
eminence Dignité de l'Eglife Romaine} Il fut fâit Cardinal & Chancelier de
l'Eglife fous Cahxte \\. 11 ctoic Coufin de Pierre de la Châtre Archevêque
de Rourges; l'un 5c l'autre iflb de la ircs'nobie & crcs-ancienne Maifon de la
Châtre. 11 ctoit avant fa Promotion Chanoine en l'Eglife de Boargcs » en
laquelle il a fondé on Anniverfaire , qui fè dit le 14. de May. Il rcfigna fa
prébende à Eudes de la Châtre fon Neveu. Henry de Sculy 6j. Archevêque,
fut créé Cardinal par le Pape Urbain III. Simon de Sculy 70. Archevêque,
étoit Cardinal du Titre de Sainte Sabine fous Grégoire IX. néanmoins
Onuphrius , Ciaconius & autres ne le mettent pas au nombre des Cardinaux.
Etienne de Sculy , de la même Maifon, «toit audt Cardinal ^ &: mourut à
Avignon Pan Eudes de Château-rrux étant Chancelier de l Eglife de
Bourges, fut promcu Cardi «al par Irmocenc IV. l'an Le Livre des Obics de
l'Eglife de Bourges porte: minus de Cajiro ■ Rddulphi ^ JhJcuUhhs Ef
iftofus , -CARDINALis , fir hajMS EccUfu CamttLniiis . obût I4. Fehruarii.
^imon de Beaulicu 74. Archevêque, étoic Cardinal fous le Pape Ccleftin V.
Gilles de Rome , de la famille des Colonnes , jy Archevêque Cardinal,
mourut le ai. Décembre 131^. Il y en a qui luy contcttenc cette qualité.
Rcgnaud de la Porte 77. Archevêque, Cardinal fous Ccleftin V. Le Blafon

de ses armes se voit au Cloître des Peres Carmes , au dessus de la Porte qui
de leur Eglise entre au Cloître -, qui est de gueules au Portail , ou Tour d'or
crénelé de sable. Pierre du Cros , 71. Archevêque , Cardinal , célébré en
cette Ville les Epouailles de Marie de Bercy , Fille du Duc Jean &: de
Louis de Châillon. 1}^^ Bertrand de Chanac 81. Archevêque de
Bourges. fut créé Cardinal par le Pape Alex. V.

The text on this page is estimated to be only 20.40% accurate

.1 ^ R E JV. ^j: Antoine Boliier 9t. Archevêque, fut crée Cardinal par Léon 3r.-ira^5n<K en Vmic de Bourges la MclTc Cardinale moyennant la fommc de f.xm.l livrci. Ilmottrut \ Biois kiT. Novembre ijip Son Corps eft enterré en la N.f de rEgl.fc de Bourcei; proche la Chaire du Prédicateur i au tour de fa Tombe font écrits ces mots : (jgttfiu de bonne mémoire Monfufr jintmnè Èohier Cardinal dit Saint Sie^ë ' u^rckeieque de Bourses dr Abé de Feftam »^^ut trépajjk le 27. Novembre ip^ *^ Et fur une lame de cuivre font écrits ces Vers. KAntohius jacet hic ^ohieritts online quondam yirverna ^ Eloquio ^ f^ir Meritifque gra-vis: A jfuero Monaclms , Claufirts com^Uribtts Jbbàs, Di^HHs & hàc celebri Praful in Vrbe fuit. Tempore non multo plttres fortitus honores , Cardineç . tandem Schcmate clarus obit. François De Tournon^XCIV. Archevêque a été Cardinal &: Doyerj du facré Culkee' fous le Pape Cltfment V II. mourut I an ijy. * h^r Philbert Babou Originaire de Bourges, fUt créé Cardinal par le Papé î>ic iy, j6r: ~ ~ ~ ■ "" ^ — : ■ ..t . u . l :^oms de quelques iArchevequer nommel^fat jtt/f^Wi'^Jtu^^^ ^ Chapitre C X V I I. OrjT K fc les Prélats dont nous avons rapporté les noms darts l'ordre des Mrtjs iTî*ciiv trouve fix autres que quelques Autcuis allcurent avoir été Archevêques de Bourtf^i? ^iis parce que je ne trouve pomt de raifon convamcantc & de (>reovèccertaine ^ ny de W* Promotion, ny du rems qu'ils ont eu le gouvernement de ce Diocce & qu'ils ne foriè compris dans les Catalogues de TEglifc de bourg^^Jc les ay voalu apporter fcbatcnunc ann de nencn conrondre Se de ne rien oublier. . Us VI. Le premier eft Pierre De Chatcau-roux, que Albcric en (a Chronique «iit avoir été A.' an. élu Archevêque de Bourges aprcz la mort de Simon de Sculy , Si depofc en liU- ' ^ i II Frerc Mathieu de Gouffencour Religieux Cejclbn en fon NLutyrologe des Chcvït i licrs de Malihc , rapporte que Barthélémy de Monchal a été Archevêque de Bôurees ■ ce M qu il prouve par l'autorité du Martyrologe des Cclcftins du Colombier, où il eft dit qu'il tonda une McHc quotidienne pour le faluc de fon amc &r de fcs pfcdccffeurs l'an 1181 I II. M. Pierre Louvci dans fcs Remarques de la Noblcflc du Beauvo.Ils met au nombre de nos Archevêques Louis Goufher 4. Fiis d'Hmeiy Goutfiec Seigneur de Rocheforc là Tour , Bonivet & Champigny , & de Maedclemc de h F.iyette, & affure qu'il fut Pi^o'to notaire i Abbe de Sainte Magdclemc & de Saint Maixcnr, Evêque de Nantes & enfin ArchLCVcquc de Bourges. ^ IV. Le même Auteur donne à Louis

Gouffier pour Successeur autre Loiii* Gouffier Ion Neveu, qu'il dit être Fils de Guillaume Gouffier Seigneur de Boiv B. uon de Roanair VUihcurc Bonivet, Chambellan du Roy Charles VII. & de Philippe de Monmionfence J b Iconde Femme» ic adjoute que ce Louis Courtier fut ConfeilUer au Parlement de Paris, Abbe de S. Martin lez Poitiers, ôc Arch. -vêque de Bourges, mais il n'en donne point de preuves. . . V. L'Histoire des Papes par Ciacon. Cabrera Viaorell. met au nombre de nos Pre 1^{er} Jean de Roquetaillade, de Rupt fuyant qu'elle dit être le 73. en nombre, avoir été Cardinal, Légat du Pape en France Tan 1537. VI. M. l'Avocat General Servin en son Plaidoyé pour M. Jean Hamilton Ecolier Apôtre, contre Pierre Février Intimé. rapporte qu'A. idem Forman Ecolier 91, Archevêque de Bourges. eut pour successeur N, CoKBur/ou Coqocborne, dont;e ne voy point de nom.,.:^ I

The text on this page is estimated to be only 20.02% accurate

k — r « . — r'.^.-M-i n formule du Strmcent que prêtent les
^Archevêques de Bourges en leur nouvelle Entrée. Cha^ithe CXVIII. Eco
Anlinius ^Dei & fanffjt Sedis ^pefioUcx grâtiâ SituricenJ/s EccleJ/x
Archi'epijlepus^ jnro fufer hxc fdcro finiĀA Det EvAngeliâ , me
oh/crv«turum de citer» hetiâjfdde , Jfatufhdhonorem Ecclep* Matris mex ,
Conjiitutions & Ctn/uttudines Caatnicas , lauduhiUs C apfrohâtas , /«r4 ,
frivilegU , Immunitans , Uhertates & Compojîtions ejufdm Ecclefu
iJnmmisFontificihns y RegibMSy^ ifuihiifcHmijue dits c»riceffàs. Item,
Sin^lis annis im Synodo P»fcbt foli^ere realiter & de ftÛo , in pecUnia,
rtumermVe. Htrtbiiilus Dtminis Decano & Capitale diifx Bituricenfis
EccUfix , trigintt umm lihras , /eptem j'olidos , undecim
denAiosTuronenJèsJrt râtionihuscr Paftchtrtis diiforum Dominorum Decaai
dr Capituli contentas. Ucm,Jtro folvere & djre»mne Lvminare, necnon
l'htam rAnrrit ad Mijfas celebrandas. Reficere omnia Vafa fraila, folvere
Coufiamentt totinr Pulfatiortis. Olcum ad Lamptdes. CarhoHtm à Fefit
Omnium Saniforum ufque ad Fcfium rafch.t , quotient opus fucrit. Nattas
ijHdi» certis locis débitas pottuntur à difio Fcfia Omnium SanBorum ufque
àd Pajeha , Juncum alternatif vic'fbus in aftate in Tejlis Cantorum ér
Succentorum, Fecere expenfas Cufiodum quando ficiunt Luminare in Fejlis
Cantorum & Succentorum, Albas , AmiÛus & Corridas pro Hcbdomadariis
Diaconifj & Suhdtaconis ad Mijfu ordinarias in diſſa Eccleja celebrandas.
Hanutergia ad Altare ma jus & in Re'VeJliario àd manus abluendum.
Tohalhïasad majus Altare Cr ad Altare Beati Guillermi , & CapelU Domini
Ducis tradere^ abluere é" ftfarare otnnia nova & "vetera. Nec non Albas pn
Pueris Chori quotiens opus erit , cr prxdida ablui facere quotiens indigebunt
, & etiam folvere Maffftro Pucrofum chori tredecim Itbras Inronenjes pro
cakeamentis & fajhrk difhruim fuerorum Chori. Icem, m Fejlis CaBiorum
& Succentorum Dominis diÛa Eccleja Thefattrariis rtpenendo RC'i liqnias
ad majus Altare traCias folvere ttnam quartam vini. Item , juro minijlrari
facere clavomqfi poiuntMr in ligaturis fefttis vertilitm feu ttrnortjH
lignoram ad opus Campanarum , Cordas Sy finis pro unÛnra. Et Ctrri^as
pro Batailhiis. Facete^i reparationem BatÛlhonm , adminifirandt tamen
materitm per diÛès Dectnum CapituluM. ' Icem, Religare libros di(la
Eccltjuad celebrationim divini Cnltûs depittatos,& rrpararejliêtihtf tpus
fûerit omnia Vafa fraÛa , Cappas , Cafulas , SttUs , Manipulos & alia

quicquid/jam f*rdmenta diffla Bcclejjia , hoc moda , videlicet quod diſi
 Domini Decanatus & Capitulum totam materiãrã fuiſ ſumptibus miniſtrabunt.
 Et ego miniſtrabẽ meis txpenſis operam Magiſtrorum. Item, In i^nſivetiſſimis
 ſolemnibus , & omnibus aliis fundatis & fundandis in diſta Ecc/ta pa mi
 niſtrari facere propriis mets ſumptibus ſuamgr Cereos Cera nova ^ui
 ardebunt die forum Antiverſariorum officio durante ,prout in Martylogio
 continetur. ■ Item « /» Fe^is Cantorum & Succentorum adminiſtrari factũ
 «ntm Certum triãtt libnrmẽ Cera novx coram C an tore , ^ duos Cerros
 Cera nova, auemlibet duanmlibrarum ,tinumpre Siãu^ tentore , & alium pro
 Ajfxjlinte , vtl eorum leca tenentibus , & in diſis Feſſis Succentorum
 unſtiſi Cereum duarum librarum coram Succentre , necnon in pradiiis
 Feſſis duas Cereof prẽ Cahcettẽrĩã^ unum pro Hebdomadaria Cera nwa , nt
 confutrum eſi , qui Cerei ardebunt coiram p^fatis in diſis Fejizittiibus &
 locis confuetis , Matatinis duntaxat durantibks , & reſtdnum quod fhfer-i
 erii y fecum portari /eu portare fuiſent , in/up̄er foh'ere cuilibet Canonico in
 yilltexiſtenti^ Jdatutinis interejfenti Ffio Pentcoſtes fex Ubras Ctra nova, &
 in-feſto Nafalis ô" Inventhnir Seaif Protomarlyris Stephani , cailibet unam
 libram Cera nova , uti in pradiſo LMartilo^à & ali. ii continittir. , y:. Item,
)uro miniſtrare feu miniſtrari facere diciisHeminis Decano & Capifuh
 fin^lts Cahth' n̄s prabendatis & non prabendatis , Vicariis , Baccalariis ,
 Benejiciatis , charariis & Habitiiiis fis dicfj EccUia Sipllum gratis quotiens
 indigtbunt. Item, Prontovera feu prcmeveri fãcere fine aliquaexamindtionẽ
 prcmovendos tx di^U Eccte^ ft.i ad facres Ordines , ipſi dtbite prxfentatis
 per C^ipitulum , vel ab eodem drpntatos: Item, Tiecaujls'Ttfamcutorumjctt
 tltimarum voluntatum Cantacornm C" jingulorum Benefi» eiatoYum ego
 nec mei O^ciarii co<^ioſcemus. Item % 'j»fo infuper jurare omnia &
 fingui contenta in Slatuto per d:ſijs Dccanum & Capt» tnfum piper Literis
 de non refidendo obtinits.

The text on this page is estimated to be only 16.36% accurate

tcrrti. ^nn nlhil eki^e à t)minîs dt ââptluîh^^ ' fâ , um conjHticlim
fâam ii'v'tjm pro jicondo adteitta, ei.um Tuiioi,i UuuJator-.nH lAiii'uLiiitim.
Iccm , Tctitnt quoiens , zel alius Efifcoj^us tlt (Q»)/(nJk mtoJcccrimUf
ri^UfUtu in Tefl^t joltmnibts in Pontificali llahiin^ InVitaiorùm Jcii Vtnife
(IhetHr i ejtiafMor CénonUts , jni'ha. hehnni (jufJihrr duodec 'm denmm
Pur rj- ulés dimit K^UtthiA cum Vtrfituto in ma^a },i;Jp(, Item, juro folvm
jyiacpno dicc. - ' , é" 5nhdia(ûm> dnemi Ff^ifiottim , Succetttri é" ^0enti
dicçnti Rtffohforia , , . m denarios Pâriûenjts , c^ jn mgnis Frfti-jïwihus .
Crtrti Trfïtm itaii'vimis'fyimlhi , rtpifH P^(h4& TeUttciftes ^ iil/i deeht
Ctaofti' ■'WLUâni'iin^ frÏÏitet €h ' 'libtt dtodccimdenâfios r«rijienfis. iLv.ii,
j^olitfcnmqttt 'MiJJim in V .1.: < vdibraVcr» ^felverc Praridium
Ojffictmii^^iJrltcet Diacono , Suhdiocofiç tym <^i!jjl/f(niibtjt , Cjnturi ,
Succentori à" 4{i/tenti ^ B^Jtoruirits ; Vncrit Çchori Cnjlodibtis ' , itecrto'n
alla entrà , nt moris cfi. Sic me btas adjuvirl , ^ fùc /i-rrr Les Noms de ceux
qui dosent farter l* .Archevêque le jO.ir de J\$ñ Entrée Joie mm lie.
Chapitre CXIX. Excraic du CluccuUicc Saint SulpiccISH <iHi dchfKt
port*ri Domiftum Àrcftirf ifcûpum ir\$ adventlt fuù. l'idclictt ^ominui de
Md^duHO , & débet hubere annulum ^ Ji Jit preJeHS , Domiiti
frchirpifeopl Jk^tti , Dfffninus ftnfti faSâdi. Icrtn , Dominus RothtrtHs
d'Anbi^ . îtem , Dtrr.tnms de MoMtr F-ifcoftis. Ire; P'icecmes de Sroci» ;
loco cujus Dominus de Lintriis h, -m , Guilclmus De U châtre. Jerm
r>ûikrtiut Dt CijéleUe. Item • , Dominus De FeÂteneio \ loto cujMs
DoiHtnus de Bomiés. Et Ko ^td D^miUHs ArclHfpifiopMs débet jàtere tH
'vigilig fui tidi tn fis ad" S:tr.éfHm Su/picium , & débet ipfum procurare
diéh Abbatia . . , Cf* débet Dominns Archlrplfcepus Portatoii' bus
minifirare expenfis die fui AdventHS tantummedâ . nrc débet date ers
âltaii.m iifdeventtam i fféter AmiUam , ^uerk débet habere Dâminits de
Ma^itno . fupradtlfut %Jî pfxfcnj fit. Itetn, Ut* tandum ejuod Abbatid
SanÛi Sulpitii débet fuere procunre five pr.tpAtire Ciithedram >]in drporfi*
fur dilias Dminus AtchitpifcopHS ab Abbdtia ufque âd Ecclefiam
Cathedraleht exfenjit ipfias EC* c/efiji • . V ; . Noms des Doyens de l'Eglte
de Bourges. Chapitre ex X. GI R. B E R T nommé en la Clutte de
TranHation des Mornes de Dcvrc \ Vicrzon; Koger Frcre de Geofroy ill.
Vicomte de Bourges , qui foufcricvic la Charte de &cca< tlifTemcnt de S.
Urfin iiu. Rançon , i^ui a<tc depuis Èvcqoe de Clermont, Gutmon

dénoté en la Charte de V Vlgr in , contenant l'accord entre le Chapitre dfl
^S. Etienne &: Ict Religieux de S. Ambroifc. Sinson, «jui a fignc avec
VVlgrin ia Charte des Privilèges des Aix. Emenon, en 1145. il en c(l parle
en la Charte fans datte , pat laquelle CJmbaod &f. Beriud Prercsremetent
les Coutumes qu'ils icvoientà Bengv, &c au Tnuc 6m avec les Religieux de
S. Satur , pour la Prbcndc qu'ils avoient en l'Eglifc de Bourges. Humbaud,
à la prière duquel Etienne I. Comte de Sancerre remit au Ch.ipitre Ici t)roits
&: Coutumes qu'il Icvoit à BcaulieuRaimond» meutionnc en la Charte de l
an ii8o. par laquelle Henry de Seuly déchargé de Cens la Maifon aquife par
le Chapitre de Gaucher Cucotd. Hymbaud, wît. _ . Ebrard , dont il cil parle
en la Fraternité avec le Chapitre S. Urfin. Foulques I- 1194. , j ■ , . . Adam
Btaons iiod. ioUt efi fait mention en la É^onation witc par Gaucliet de
(SotccI-' le au Chappelain de Ekaulicu. Xx 1/ 1

The text on this page is estimated to be only 28.49% accurate

S[^]-S niSrOIÈE DE BERRT, ArciiambaUil iioi. a fourcrie la
Charte contenant l'accord Fait par l'entrefliire de Saine Guillaume, entre le
Chapitre & Godefroy de la Bricre Chevalicrit04. Benoît, 1154. 1x40. , .Jean
de Sculy, 1109. depuis Archevêque. , ^, Philippe De la Châtre, 1159. Louis
Comte de Sancrrc &: le Chapitre ayant diftcrenc pour les limites de Ja
Juftice de Suricnvauz, compromirent en la perfonne de ce Doyca Fan fi,6b.
&: il rendit fa Sentence le 8. d'Aoilit en la même année. Simon de
Rochcchouart 1168. depuis Êvêquede Limoges,& enfin Archevêque de
Bordeaux. Il ctoit Fils d'AIMCRI VIII. Vicomte de Rochcchouart S. de
Mqtemer &: Per tulTe , & de Marguerite de Limoges fa Femme. Il mourut
l'an itSo. inhume dans Ton Eglise en la Chappelle de Notre Dame. Godefroy
de, S. B.cjçon ixjy porte d'azur femé de fleurs de Lis d'argent. Bernard de
Cucy iiiijj 1190. porte d'or à une face ondée d'azuc . accompagnée d'un
liuchet de fable lié de gueules mis en pointe Foucault de Rochcchouart
ii>>i. il ccoit auparavant Archidiacre. Eudes de S. Julien li^y Roger le Fort
ijiy- depuis Archevêque. Nicolas Porar, porte d'argent à la croix ancrôde
fable j cantonnée de 8. coquillesdc même, deux à chacun canton mis en
face, ij8o. Guillaume de Boifratier, 1408. depuis Arcle«cqtic. Robert Le
Maître, 1409 porte d'azur à trois foudis d'or. Martin De Chauvigny , 144?. de
la Maifon de Château- roux. y Philippe De Fontenay , 14^8. de la Mailbn
des Seigneurs de Fontenay Nerofldc. T Piètre Fradet , 1464. Confeiller au
ParlementJean de Bellevillei467. porte gironné de vair &: de gueules de dix
pièces^ Guillaume De Cambray , 147J. |«n De Vjlhers , 1493. porte d or au
chef de gueules, chargé d'un dcxtroche,ou bras &: main droite revêtu
d'croinc, au fanon de même dcfcendant fur le tout,frangé d'argent. Etienne
De Villiers Neveu du précédent , 1514. Pierre Tuilier, iji8. Pierre Mathé
Confeiller de la Cour, l'un des Commiffaire» a la redadion de la Coutume de
Berry, 1^59. il mourut l'an 1544. Philippe De Cambray. Jean De
Morvilliers, 1^4^ depuis Evêque d'Orléans , Garde des Sceaux de Franc*.
Jean Bidault. Son Epitaphe fc lit dans l'Eglise de Bourges, en ces termes: Cy
git venerâU firfinne M . Jea» BiJumU Doyen en l'E^iJède Bourses, S, de
MtTjeres ItT^Btur^i , Uquel trépâji* le i.jour de Décembre Jiôj, Jean
Crcnequin , lyéj. Germain Vialart Confeiller au Parlement Gilles Gainaut
Abbé dcS.Genou.ijfij. porte d'azur à j.foudis d'or feuilles de finople,i.T.
Claiide Dcfcombes de Mafcon , mourut le 13. Novembre iy7j. Jean Jaques

De Cambray , élu Tan 1J74. Claude deBeaufondes rjSj. poncdc gueule à
 trois Coquilles d'or, 1. lau chef d'argenc Joachim de Bv-aufondes 1613. •
 Jaques Gaflbt , 1617. Voicy Ton Epitaphe : D. Jacohùs C/fjot ebiit zS.
 Àiigujii 162S. Gec>r«es Froger Doreur de Sorbonnc, Curé de S. Nicolas du
 Chardonncc à Paris, ai yant ctc élu , redgna le Doyenné .tu S Hchrrt;
 Philippe Hebeti Neveu de Roland Hébert Archevêque, fat pourvu par la
 refignation de fbn PredecefTcur. Jean Jaques Lal^be, j^Jji Voicy fon
 Epitaphe : ///V itcet D Joh.Jac.Uhbchuius Eccl. Decanus ^ chitt 24.
 Decemhr. i6.<r. Jean Dumenil-Simon Abhc de Bonrr.is &: de V.irenne»:,
 premièrement Chinoine, pui.ç Chancelier, &: enfin Doyen tant par
 refignation de fonprdeceffeur. que par Eleftion. Voicîy fon Epiraphe. D.
 joinnei Dumcnu- Simon de Beâtjcu Jjmj Eccl. Dec. obtir die nhimâ lului
 i6«i, GuilLume Foucault Anhé de Puy-ferrand. premièrement Chanoine,
 puis Archidiacre deChât-au roux, & rnfin Doyen , mort 1674. Voicy fon
 Enitaphe : D. CuiB. Foucault hijMS Eccl. Dec. obrifx^ .Çf/>/, 1^74.
 Nicol.ius Cheton Chantre & Chanoine, élu Doyen fur h fin de l'anrtéc
 1^64. à prefcbt Olhcial .de Paris, . . * * À

The text on this page is estimated to be only 18.30% accurate

L I V K E IV. s⁹ ^Oms de quelques 'Pafes qui ont été Bencficters en l'Eglife diJ[^]ourgeu Cu IL » t<X K E CXXI. HUmbaup de A> uLA,n[^]iy4ç4-"^R"^^> ^ Chanoine en l'Eglife <îç Baurgc[^], en laqueUp \\, a tonde un Anniverfairc qui le cclrbrb le Jj. dc .Novcni|>rc.. ^^v,qioc depuis au fouvcc[^]in gQuVerncni-nt de VEglife univerfelle , &: fut appelé . Luci[^] rjtbain, III. Pape appelé avant fon EÎ':*v3iion Laintert de Crfbicau.a été graijd Archidiacre en l'Eglifs; de Bolirgrs, il lailfâ au Chapircunc Maifon qu'il poflcddit en ççftc Ville, fur laquelle Simon do Sculy Archevêque avoit dcûx deniers obdic de Cens, qo'il remit au Chapitre l'an 1189. le C. it (bq.Ppntitiçaf. ^ ' Lç Pape Gregoie,Xjl[^]-v> été grand Archidiacre de la même Ëelife en l'an IJ4J. en laquelle 1 h fohda 4. Aniiîvctfiiir* q<j| Çè cîeîc[^]ent tbiii lévunSj aûjrdjois d[^] Janviêrj Avril, Joillet & Ockt>t[^];c. Il s'appeltjiit Rogetide Beauforc iii »|k/rtt)it d'or à L bundc d'azur , accompagnée de fix rofcs de gueule. , .q Le Pape Clément VII. a poUcdc la même digm'tc tîe Grand Archidiacre en l'Eglife de Bourges. Noms de pluigtun Prélats 0* fer/ohiîs de côr}J[^] psjfedc Bénéfices en l' t[^]gli f: \de 'Bourges. Chapitre Ç |[^] I. - " "' ^ " L 'Illustre Maifon de Courtenay a donné trois Chanoins à fcctte Eglife. Jean De Courtenay iîU de Robert licur de M 'uii a été Cltailomc en l'Eglife dtf Bourges , grand Archidiacre en celle de Paris & Atchcvêqv[^]c. dPvRihcims / il a fondé en cette Eglife un Anniverfaire , qui fe ccicbrc le 8. Février.' Robert de Courtenay neveu de Jean pofleda la même Ptchc[^]de par rcfiguration dc Ton oncle, &: fut enfuitc clcu à la même d gnité ^'Archevêque de Rhcims. Robert de Courtenay Chanoine en cette Eglife % if." depuis Evcque d'Orléans. Jean Choict Cardinal Originaire de Beauvoilis , Fondateur du Collège de Cholec à Paris , l'an 1189. a été Chanoine en cette Eglife, il portoic; d or à une Croix plaine cantonnée de 4. clefs adoflés de guéufcs. 7 ' ' Pierre d'Arrablay ou de R.iblay , Cardinal Archevcqnd dè Yoviloufe a été Chanoine en la même Eglife, en laquelle il a fondé un Anniverfaire qui fc du le j. Mars. Il cft inhumé dans le Chœur proche le grand Autel a coté de L'Evan[^]c, fous une Tombe de Marbre noir, où fc lit cette infcription. C> g'fiffo[^] Médire Purre de Rjblay Jadis Cardiml ^ tjuî trépdffi l'an iziî. \\ potte d'or au chevron tcnvcile dazur, a un civ.f de gueules chargé de trois étoiles ^nal ordonnées d'^rgnr f.& 1. Pierre De Chappes Evêque de Chartres H d'Arras 6[^] Chancelier de France , a été Doyen de 1 Eglife Coilcgialc de Mcun,[^] Chanoine en celle de

Diourges; en laquelle il a fondé un Annivtrfiirc le z9. Mars. Le livre des
Obus fait mention qu'il croit Cardinal. Tctrui de Capif quond>im Cardin jlu
, Decanuf MJgduni ffr Cànàrtuut Bituricenfis Etelejix obiit aie sS. Martii,
11" porte d'argenr à une Croix ancrée de gueules. René De Prie fils d'Antr-
inc Baron de Bu7.;incois , & d? Ma^delainc d'Amboifc de Chaumont; étant
grand. Archidiacre en l'E^hf^* de Bourges, Abbe de D:*ol' & de la Prce, fiit
nommé fuccedîvcnient Evcque de B.ivcux ic de Limoges, & Catduial de
l'Eglifc Rotoiine, il cft enierté en l'Eglife de la Préc, on fc lit cet Epitâphc.
JJcu Mortalcs. îici'crçndijj'. D. De Prie , Cardin. T. T. Suncla Sul^iine,
£^op,us ^mctnff jÇ^emovicevJis , jibbas S^nÛx Maria de ^ratcA humants
difiederis ammam Dio Qptimo (s^aximo tuididtt j cjifj(jue (^adaver jupit
humi juxtn drVàin J'juJiAm rcéohdi. Ohiit V. Idm Sqitemhrls. Pierre
TroulToau fils de Pierre Chevalier, Seigneur de Chitrcaux en Anjou, Baitly
Xi II)

The text on this page is estimated to be only 17.61% accurate

y/t Histoire uë éerrt, Chartres , Chambellan du Roy Charles Vî.
t^rcrc Ac Jaques Vicomte fiourgcj^ a ité Chanoine &: Archidiacre
oiiTEglifc de Bourges , depuis. Archidiacre c;i cciic de Pal ris , Maître des
Requêtes , Evcque de Poitiers, & enfin Archevêque de RKcims , par la
dcmlflTion de M» Simon de Cramaut l'an 1415. mais étant déotdc en la
Ville de Paris, avant* que de prendre pollcirion de fon Archevêché le 16.
Décembre en la même année ^ fofl Corps fut apporté en l'Eglifc de Bourges
en la Chappcllc des Trpott'eaux.drtè de RliCfn^ par luy conftruiic & dotée ,
ainfi qu'il l'avoit ordonné par foh "téftamcnt du 1. Juin en l'a même année ^
par lequel il lègue à l'Eglife de Bourges cinquante livres de hrnte pour fon
Anniverfaire. En fa ChappcUc fc lit fon Epitaphe. Il porte de gueule à la
face d'azur chargée de trois flcui-s de Lys d'or, ladite faceac* compagnée de
trois TrouflTcaux d'or, i; i; ' EPI^AP HIV M ^ JHemorsndijwm (J-
admoduin famojijfmn P ÈTR I 'f ft b'V SSELLI d'UM i itrà cir infrà prjimia
, & honores fufcef>toi , L^rchiepifcopi Hemenfi , cîr eodrm de paclo Ducis
Summi Paris FrAncta. Quem décor & Mores (juondam celes>rare Jolehant,
TrouJJHli Petrum jrigida fcetra tegit. Quem pictas^ xirtus ^honosj cir pulihra
Sophid T^uilitas rexit, Mtiititec^Ue gcnus: ' élut slahilis Le^cs Juris , qui
plunius Artes Edocuit j ^rato Prajès aniore gradu. Tempore Metropolis fuit
hujus in ordine Terripli CoUega ^frater Panfetcjue ftnul. ^ i^^udomari
Prapos jmajorcjHe priorque Diacon. »• Vnde Opéra Sanâis partit dabat
miferis* Conflits Hegis magna confcnptusin aula, Res cunéhs jfâiMbri eîr
pia 'verba dedtt, Toflque tôt interea medios afumptus honores^ Teniplicola ^
multis f rater amore locitj B'Vehitur merno Tiâavis Epifcopûs, at nunc
Topremo Mtijles I^mis in Vrbe fuit, primum de Jure parem H^gntque
Ducemque ^ Tum probat htnc Titults inclyta fanta i-truni; Inde hac
perpétua, facros Jîbi promer: cantits , Tamque fulutiferas jupit m JEde
Preces. ^am hoc Stepham Templo propriis fe fumpttbus déluni Dotitvit
donis^ ut decet ipfe futs. Hnc pofl mille quater centum , pojl trefque
decemque Chrijlijèquos orbes claujtt in orbe diem TiirtftHS
fummtim, fexdena luce decembtis j ^0 fibi pro mentis fit fuper aslra quies.
Jaques îuvencl des Urfins Fils de Jean Juvencl des Urfins, Baron de Trainef,
ArchevÔvZtx^^Z'^Ti'^r ^|;^"o""^ "g'^ » il fit rétablit le Moulin de f. ' ^ '^t
Chapitre pour un Anniverfaire qu'il a fondé à chacun x, d'Oaôfcre. Il porte d
argent U de gneulc de f.x pièces, an chef d'argent chargé dune Tozcie

gHÇuie foucenuc d or. o o «>Guillaume de Flauyacour 60. Archevêque de Rouen a été Chanoine en TEelifc de Bourges, ou .1 a fonde un Anruvcrfaire , il porte dargentà deux quintes fciîilics de gucuV

Eudes à Seuly 69. Evêque de Paris > Frère d'Henry Archevêque de Bourges, à Viti Chanrrc èc Chanoine de cette Eglise. Guy Des Chazcaux Evêque de Limoges a été Chantre de la même Eglise i il porté (d'argent au giron de gueule. Bernard de Seuly Evêque d'Auxerre. a été Chanoine, & a fondé un Anniverfaîrei Renaud de Scligny Evêque d'Auxerre en 124j. avoir été auparavant Abbé des Pierres & Chanoine de cette Eglise. Porte de gueules à trois tours d'argent. 1. 1. Martin de Churpaignes, natif de Bourges, Chanoine en l'Eglise Cathédrale, parvinç jur Ton mérite à l'Evêché de Clermont l'an 1171. & à la Dignité de Chancelier de France l'an 1174. Jean le Mile, Chancelier de l'Eglise de Bourges, en laquelle il a fondé un Anniverfaire, qui se dit le 17. Janvier, fut postulé à l'Evêché de Bourges l'an 1411. Jean d'Etampes eunt Chanoine en l'Eglise de S. Etienne, fut élu Evêque de Nevers Giffillaume d'Etampes Evêque de Condom l'an 1450. avoir possédé une Prébende en la même Eglise. Gaufard Evêque d'Agde l'an 1458. a été Chanoine en la même Eglise, & y a fondé un Anniverfaire, qui se dit le 11. Jum. Etienne de Cambray Evêque d'Agde 1449. a été Chanoine en la même Eglise, Pierre de Fontenay Evêque de Nevers a été Chantre & Chanoine de l'Eglise de Bourges, Denis de Bar Evêque de S. Papoul 1468. a possédé une Prébende en l'Eglise de faint Etienne, & y a fait bâtir la Chapelle de faint Denis. Charles de Bar son Neveu luy succéda \ fa Prébende, comme à son Evêché. Louis de Culant, Fils de Charles Maréchal de France, Evêque d'Amiens l'an 1473. a été Chanoine & Archidiacre en l'Eglise de Bourges. Jaques de Neuchâtel, avant qu'il fut Evêque de Châlons, étoit Chancelier & Chantre en l'Eglise de Bourges. Porte de gueules à neuf molettes d'or sur d'argent, j.j. j. Adam Fumée Chancelier de France, a été Chanoine en l'Eglise de Bourges en la église de la Chapelle. fin du quatrième Livrg, HISTOIRE



The text on this page is estimated to be only 24.35% accurate

HISTOIRE DE BERRY Des Villes &: Châtellenies d'Ytbdun,
Dnn-le-roy^ Meun, Vierzon & Concorfault, où fonce crablis les Sièges
Particuliers du Bailliage de Berry. LIVRE C I N Q J U I E M E. De la Ville
d'Ytbdun , féconde Ville Royale de la Trovince de liertyi de fon
Sttmologie. ChapitrePrImier. ^ ETT E Ville faifaic autrefois partie de la
Terre Deoloife fous la Domination des Princes de Dcols, d'où elle pafla en
la puiiVancc dès Seigneurs parculias liTus de l'illurtrc Maifon de Dcols,
qui prirent le nom d'Yfi foudun. Mais depuis qu'elle a été unie à Ja
Couronne , partie par Acquifition, & partie par confécration , clic a paflé
pour la féconde Ville [dè la Province] je ne dis pas pour fefondcCipiCale,
ou Capitale du BasBerry , puifqii'en une même Province il n'y a pas deux
Capitales j la Ville de Bourges l'étant de toute la Province , où eft le Sirge
général! &: Prefidial , où tou» les autres Sièges bc RclTorts particuliers
rcfTortiirent, ficeoù fe tiennent les Ailcmblces des trois Etats du Duché
dcB^rry pardevant le Lieiucnant General du Bjilîy de Berry, qui eft feul
pour toute la Province : ce qui f.iit voir que la Ville d'Yffoudun ne fe peut
qualifier Capitale , non plus que celles de Dun-le-roy, Mcun , Vierzon,
Concorfault , fous prétexte qu'il y a des Sièges &: RdTorts particuliers du
Bailliage de Brirv. La Ville d'Ytbdun ell appellée dans les anciens Titres
Latins Auxcllodumm , & dans d'autres, FxoldHnimn ^ Exolebnum ,
Z^xclledunum , Tjfoldunum , & par fois Soldunum ^ _ qui rerute
lumuramcnc i opinion de ceux qui tirent l'Etimologi l-cttre Grecque Tpjî'on
, ou des mots Ts fous dan , parce que la Ville qu'ils appellent Ys, étoit fous
un Château qu'ils nomment Dun -, auHi-bien que de ceux qui cftiment
qu'elle a tiré fon nt>m des Silodins , qu'ils difent avoir été autrefois en
Gaule Hommes trcsprudens ic fîg^^s , ou du nom propre du Romain
Auxiliuf , que d'autres luy donnent. Cette Ville eft diftante de fept à huit
lieuës de Bourges en Pais plat ôd découvert , wcs- abondant en toutes fortes
de Grains , &: cres-propre ti la nouriiitedu mcnuBiftail ,



1100, ^j-^ HISTOIRE DE BERRT, dont les Habitans de cette
 Ville font un trafic confidcrable. La Ville eft diviTec en deux parties j le
 Château eft comme la haute Ville , &: quafi comme une autre Ville, fcparec
 de Murailles , Tours &: FofTcs. Dans l'étendue du Château cii l'Auditoire
 Royal, la Maifon du Roy , & une grafl'c Tour d'ouvrage ancien , & quali
 bâtie en cœur , éiunt rondt du cote de la ViJle, Dans le même Château eft
 l'Abbaye de Notre-Dame de l'Ordre de Saint Benoît, fondée par Emcno II.
 Seigneur d'Yfloudun, &: qui a prefques été enr tictement ruinée par les
 Guerres. En lctenduc du Château demeurent les Officiers de Jufticc &: les
 plus qualifiez Bourgeois. En la féconde partie eft la Ville où demeurent
 qualî tous les Marchands &: Artifans. En la Ville font les Eglifesde faint
 Cytè, qui c(l Collégiale, &: de faint Jean , qui eft la Paroifc de la Ville , ou
 plutôt le fccours de celle de fiint Cyrc, & qui était autrefois hors la Ville j
 laquelle eft environnée daflez bonnes Murailles &: Foflez, & i arroufcr du
 Fleuve de Thcols , allez abondant en toutes fortes de PoilVons A l'enroulldc
 la Ville font quatre Faux-bourgs : jCeluy de Rome du côté de Septentrion,
 où eft l'Eglife de S.Denis, Collégiale &: Paroilliale; Ccluy delaintjcan, du
 côté d'Orient j dans lequel eft bâty le Convent des Cordeliers , fondé par les
 Seigneurs de Chauviin; nY » & la Maladrerie , où depuis peu les Religieufos
 de la Vilitanon ont été établies : Ccluy de Villatte, du côté de Mitiy •* Ccluy
 de faint Palier , du côté d'Occident » ainfi appellé à caufe du Convent des
 Bencdictins , qui y fut autrefois bity &: dédié à fiint Patier par Raoul
 Lclarge , Fondateur de Château-roux, Fils d'Ebbes Seigneur de la Terre
 Dcoloife : Lequel Monaitere a été ruiné par les Anglois , &: dont il ne rcfte
 que des Ruines, témoignage de fon ancienne fplendcur, La Ville
 d'Yiloudun, aufi bien que les autres de cette Province, a fouftert divers ac-
 cidens îf difgraccs. Elle a été prife par les Anglois , qui l'ont tenue jufques
 au Traité fait entre le Roy Philippe Augufte &c Jean Roy d'Angleterre l'an
 1100. par lequel fut accordé le Mariage de Mon fleur Louis de France, Fils
 aîné du Roy, avec Blanche Fille d'Alphonfc VIIL du nom, Roy, & Eleonor
 Reyne de Caftille, Sœur du Roy Jean d'Angletctrc j lequel en faveur de
 Mariage donna à Monfieur Louis , Ylfoudun , Graçay, &: les hommages dus
 en Berry par André de Chauvigny , dont dcz-lors il faifit ledit Roy Philippe
 fon Perc , à la charge du retour, fi dudit Mariage n'y avoit Enfans. Au
 rapport de DuTillet, au Recueil des Traitez d'entic les Rois de France Se
 d'Angleterre, depuis du tems de Charles Vît- elle fut afficgce par les Anglois

, qui ne l'ayans pu réduite en leur puiflance , brûlèrent les Faux- bourgs , &c ruinèrent l'Eghfc de faint Patier. Le Château &: Abbaye d'Yifoudun furent brûlez en l'an 1131. comme rapporte fa 1/04. Chronique de Vicrzon. Le Dimanch» 7. Juillet 1104. le feu s'étant pris en la même Ville itfji. au Logis de M. Marc Avignon, brûla bien deux cens Maifons. En l'année 1651. la Ville fut affligée d'un horrible Incendie , qui confomma le jour de faint Mathi?u plus decinq à fix cens Maifons : il y eut plus de foixante perfonnes brûlées 1 l'Incendie dura depui» fept heures du foir jufques à deux du matin » ce qui empêcha les Habitans d'y remédier promptement , fut une fautive alarme donnée aux Habitans , qui croyans que l'on vouloit iurprendre leur Ville, abatidonnèrent leurs Biens, Femmes Se Enfans à l'Incendie, pour fauver leurs Murailles au fervice du Roy. Il a été tenu deux Conciles en l'Abbaye d'Yftbudun par Hugues de Dye , Légat du faint Siège, les années 1081- 1082. dont parle Yves de Chartres en fes Epîtres 101. 167. & ifig. &: b Clironique d'Auxerre. En l'an 1314. Marie de Luxembourg, Fille de l'Empereur Henry VII &: de Marguerite de Brabant, féconde Femme de Charles IV. Roy de France & de Navarre , furnommé Le Bel , y mourut en Couches d'un Fils né avanc terme. Son Corps fut porté en l'Abbaye de faint Dominique à MontargisjDe l'Jffranchillement, Exemption de Tailles , & autres BrroHeges de ta Ville d'Yiloudun. Chapitre II. n rr T ^ ^•""^ point s'étonner fi les Habirans^ de la Ville d'Yiloudun étoient autrefois de laciit JI <"<'n*lr»on f*-"^i'^ > f atllables & Mortaillables , car cela leur croie commun avec tous de Berry Ics Roruriers du Royaume, comme j'ay fut voir ailleurs ; mais ils furent affranchis par le Liv 1 Roy Charles VII par Lettres du mois de juillet 1413- aprcz toutefois qu'ils eurent compoCbitp t. Ce pour le Droit de Murtaillêà la lomme de deux mil livres, donc ils ont quittance -, Se

The text on this page is estimated to be only 27.55% accurate

L I V Ik E V. 3SS depuis ils ont etc tenus & rcpucez libres & de franche condition , non fujets à aucun droits 8c devoirs dûs & procedans à caufe d'état ou condi:ion fcrvile, foic par droit de fuite ou autre manière quelconque , fuivant la Coutume de Berry. Dcz le même Rcgnc de Charles VII. ils ont joity de l'exemption de Tailles, &: le Ro^ Louis XI. fon Fils ayant envoyé fcs Lettres en forme deCommiffion , pour lever en la Province de Berry la fumme de quarante mil livres l'an 1477. excepta les Villes de Bourges &: d'Ylloudun par cette Claufe •• A l'excéption de nos Villes de Bourges & d'jjfoudtm], qu'foai fraiftifies. Toutes les autres Commiffions de fon Repue depuis rani46i. contenoient mates les mêmes referves. Mais les Habitans de cette Ville tliimans que cette Claufe inictéc dans les CommiffionSiU'ctoitoit un Titre fuftiffnipour les maintenir à l'avenir d.ins leur Exemption, fc pourveurent au Roy Charles VIII. pour en obtenir déclaration p.u Lettres en forme d'Edit,qu'il leur oûroya eu la Ville d'Amboife le 6-d'Avul I483. p,ir lefquelles il reconnbît que de long-tems cette Ville eft franche de Tailles, veut ôc entend que les cans en fuient exemts à l'avenir. i.^equi a été confirmé par Lettres du Roy Louis XII. données à Paiis au mois de Juillet 1498. de François I. de l'an lyij. au mois de Juin à Amboife, d'Hmry H. a Fontainebleau aû mois de Mars IJ47. &: à Amboife lezé. Avril ijji. &c de François II àBlois Le Roy Henry ne confirma pas feulement les Privilèges accordez par fcs Predcccfeurs aux Habitans d Yflbudun, mais en les 3u<!;ment.int, les exmipra pour toujours <iu Taillon, par Lettres données à Lyon au mois d'Août ij74. Le même Roy Jcuc concéda l'exemption du Ban &: Artiercban , &: de Francs-ficfa &c Nouveaux Acquêts, par Leurcs du mois de Janvier 1J74. Le Roy Henry le Grand par fcs Lettres du 4. de Février lyyS. a non feùlcrofnr crn* iïfroé tous leurs Privilèges , mais les a cypred'ement affranchis de toutes Impofitions , fauf de la Subvention. Ce qui a été confirmé par le Roy Louis XIII. par L' :i 'oonnces i Paris Je ly. Janvier 1611. &: par le Roy heurcufement régnant, par Letties donnecsà Paris au mois de Septembre 1643. Le même Roy étant en la Ville de Bourges, ayant reconnu la fidélité d s Habitant d'YIToudun , &: les fetvices rendus à fa Majellé , les pertes &: doinmagc: c u'ils .\vo»enl[foutferts à i'occalion de fon fcrvice, ne leur accoida pas feulement le Pnvi'egc de Nobleite pouf un Maire qu'il leur donna , Se dont nous parlerons au Chapitre fuivant, mais encore leur donna libéralement

l'Exemption de Subfiftance & de Logement de Gens de Guerre, par les
 Lettres du mois d'Odobre i6ji, à Bourges, U fa Maj fté pa{ Tant en leuf
 Ville, vit les reftes fumantes d'un malhcutcux Incendie, qui confomma la
 me:l r"*kic de la Ville. Le Roy Louis XI. leur odroya fept Foires franches ,
 par Lettres données K Amboife le i5. Avril 146J. &: une huitième appelée la
 Foire de S. Paul , étant en la Ville d YIToudun au mois de Février 1471.
 Quant au Droit de Commune & Echevinage , il leut fut o£lroyé par le Roy
 Charlei VIII. pat Lettres données à Savigny au mois de Juillet 1492-. par
 lefquelles outre les deux Gouverneurs qu'ils avoicnt coutume d'élire
 annuelleracnr,il len; donne pouvoir d'en nommer encore deux autres, qui
 feront quatre Gouverneurs , doni l'un fera du Château, &c les trois autres de
 la Ville &: Faux-bourgs , lefquels quatre Gouverneurs f^Vonc c!ur p:r 8*
 hommes de chacun Quartier, montans en tout à trente-deux, lefquels trcr.tc-
 dc^ix fctonc clus en Afl'emblée générale, en laquelle Irj Officiers du Ri y
 fercat appr/s ; ordonne que les Gouverneurs élus prêteront le ferment
 devant le Bailly de Berry , ou f< n ! icutensnt ou Prévôt en garde; il leur
 donre encore un Avocat , Procureur, Gre ffier . fit Receveur pour ia Recette
 &: Dcpenfedcs Deniers Communs i accbrde aux quatre Ginverneurs
 puiflance ôc difpofirion des Deniers Communs , pour les employer aux
 Rcp.irariurs &: Fort/hcaions de la Ville & Faux honrçs , rnfmrble la Police
 pour le netovcment des Ruës, fur fait des Mefures & Mcucures dc«
 Mcûniers, prix du Pain , Chairs , Pr.ilTcns > fur les uchcrs, Poilloniers &
 aiittes vcndcuis de Vivres & Viâuaillcs, enfcmble fur le Bois, rs, Thoitle , S.
 hle , Chsu, Carresu , Latte &: autres matières con^cmnt l ' RV-palft... ;i de
 la V ille &: Ciuitel ; leur donne le droit de f.iire le rapport aux Juges des >
 l' • ■r-: pour être)u^cz fommairment fur les Conclufions du Procureur du
 Roy & de in cas de retus ou dclav de la p.irt des Juges , d'e» prendre eux-
 mêmes connoiflancCy ôc les t , 8f <?ondj nincr en amand' s)ufques à
 quarante fols tournois ; il U ut . . . i .uit do fçfoudr^ de toutes Affaires
 publiques, les Trente deux. appclci. a I

L'HISTOIRE DE SERRT, tjuand le cas le requerrera; d'ordonner le
 Guer & Garde des Portes de la Ville, d'y contraindre les Habitans ensemble
 le pouvoir d'assigner & imposer toutes Impofitions qui feront mises en la
 Ville, appelez un ou deux des plus nobles de chacun Quartier. Privilège de
 la Mairie de Soudun, & parquoy il est demeuré sans exécution,
 CHA^{te} de Soudun. La Ville de Soudun, à l'imitation de la Ville Capitale,
 témoigna beaucoup de zèle & de fidélité au service du Roy, étant toujours
 demeurée ferme en son devoir pendant les Guerres des Princes & les
 mouvemens de la Province, pendant les Sièges de Mont-rond, S. Amand,
 du Châtelet, de Baugy, & autres Places qui tenoient contre le service du
 Roy. En considération de quoy le Roy humblement régnant, étant en la
 Ville de Bourges, au mois d'Octobre après avoir confirmé nos Privilèges, &
 voulant reconnaître la fidélité de ceux de Soudun, leur octroya à leur
 prière & supplication le droit & faculté de élire annuellement un Maire pour
 le Gouvernement de leur Ville, avec leurs Echevins, auquel Maire le
 Roy accorda le Privilège de Noblesse pour luy & sa postérité, & de
 pouvoir parvenir à l'Ordre de Chevalerie, de prendre la qualité d'Ecuyer,
 & de jouir des mêmes prérogatives que les Maires & Echevins de Bourges,
 sous certaines restrictions néanmoins qui apporeroient quelque diminution à
 cet illustre Privilège, notamment que ceux qui feroient élus Maires ne
 pourroient se dispenser la Ville, où ils feroient tenus de continuer leur
 demeure, & de contribuer avec les autres Habitans, aux charges &
 nécessités d'icelle, comme il résulte des Lettres du mois d'Octobre Ces
 Lettres furent reçues avec la joye universelle de tous les Habitans, qui
 l'avoient recherchée avec instance, espérant par ce moyen élever leur Ville,
 qu'ils qualifièrent Capitale du bas Berry, à la Ville de Bourges Capitale de
 toute la Province: Ils députèrent pour faire vérifier ces Lettres dans les
 Cours Souveraines; & en effet obtinrent la vérification de la Cour, aux
 modifications portées par l'Arrêt du... Le Sieur Perrot fut élu premier
 Maire, & dans la suite un autre Habitant, qui devoit déférer l'honneur aux
 plus qualifiés, ayant voulu luy succéder cela donna de la jalousie aux
 principaux d'entr'eux, qui crurent devoir avec justice remplir les premières
 places, & induire les premiers du Privilège qu'ils avoient procuré à leur Ville;
 mais s'en voyant frustrés, au lieu de faire poursuivre le renregistrement en la
 Chambre des Comtes & à la Cour des Aides, ils obligèrent leurs
 Concitoyens de se départir de ce Privilège, aimant mieux que leur patrie

perdit un fi illustre avantage , que de voir monter au Mairat avant eux, ccal qu'ils cftimoient leurs inférieurs en qualité &: mérite. En quoy ils furent fécondés par d'autres Habitans , mais par de» motifs plus raifônnables , du nombre defquels fut M. De Lcftang Procureur du Roy ,qui leur remontra que ce Privilège fcroit préjudiciable à leur Ville, qu'il feroit naître des divifions perpétuelles des jalonnnes , des trahifons, l'abandonnement des intérêts publics , raneantiffement du Commerce & la ruine totale de leur Ville c'cft pourquoy ce Privilège cft demeure fans exécution.- j'ay ncannioiciſ été bien aïfed'en faire mention en ce lieu , pour en conferverl* mémoire à la noſtercritc, &: parce (qu'il avoir été tracé fur le modèle de nos Privilèges que ceux d'Yrtoudun l'avoient mérité en imitant la fidélité de la Capitale de la Province, qui ne s'cft iamais départie de fon devoir & de la fidélité qu'elle doit à fon Prince. Dti Trieuré de S, Martin & de S, Paterni, Chapitre L'V. LEs anciens Tirres font foy, & la Tradition s'y accorde, que le Prieuré de S. P.ircrnc étoit un Monarterc dedic a S. Martin , & qu'il a été le Séminaire de l'Abbaye de notre Dame de S. Dcnys; il eft affis fur le fleuve de Thcol prez le lieu où ctoit bâti l'ancien Château d'Ylfoudun. ifeme Le reme de fon origine cft incertain, mais il clt conivint que les Reliques de S. Pae y furent iranfctécs l'an 946- ce qui donna à ce Monallctc le nom de ce Saint / qu'il

» retenu jusq^u*i p^resent, auflⁱ bien que le l aux-bourg qui est
 appelé de S. Paterne. Le Mdnaterc a etc enticr^mmcnc ruine, & l'Eglisc est à
 p^resent un Prieure dependanc de Nocr^e D-irnc, Les Reliques de S. Paterne
 furent mis^es l'an 1186. le 4. des Ides de Mars , dans un vaif^tcau de pierre , à
 la r^eserve du chef qui fut lai^Hc en un Reliquaire par Henry de S["]uly l'an).
 de fon Pontihcat \ Ton les voit encore à p^res-nt élevées sur quatre colonnes
 derrière le grand Autel, où elles furent pos^ees le 20 de Mars 1515. De
 l'aAhbaje di Notn-Dame, C n A P I T R B V. L' A B B A Y E de isiotre-Dame
 d'Yfl'oudun Ordre de S. Benoît est constamment l'une des plus anciennes
 du Dioc^eze de Bouig^e j elle a etc fondée par les anciens Princes &:
 Seigneurs d'Yiloudun , qui l'ont bâtie , dotée & rétablie, quoyqu'il soit
 incertain auquel t^ent^r'eux clic doit son premier E[']tablif[']cment , qui fut fait
 il y a plus de sept cens ans hors les Murs du Château d'Ylfoudun , au Bourg
 de S. Martin, où est à p^resent l'Eglisc &c Prieuré de S. Paterne, f^o ce n'est
 qu'on veuille adjoijter foy à la notice de l'Abbaye de saint Crespin , qui en
 cons^equence du Proccz verbal de Robert , l'un de ses Abb^ez , &: Visiteur de
 l'Ordre de saint Benoît de l'an 1179. en atiiibuc la Fondation à Raoul , Ba-
 ^i7^« thilde sa Femme & Hugues , Princes de cette Terre , qu'elle allure
 avoⁱV été ir.hum^ecz en laChapp^eUe de saint Brice , qu'ils firent bâtir en
 l'Ei[^]Ufe Abbatiale , pour servir de Sépulture à tous ceux de leur Maifon :
 Prez Si à c^oté de laquelle elle dit > que gît le Corps d'Odoard Chevalier
 Breton , proche Parent du Roy des Bretons , qui fut tué pendant les Guerres
 d'entre le Roy de France &: les Bretons au Champ de Magloire, lequel fit le
 grand Autel , Se faire troi:» Vitres de l'Eglise , ou ses Armes étoient peintes.
 Ce 3u'elle rapporte à l'an 947. Mais comm'il ne se trouve rien de f^emblable
 dans les Titres 947? c l'Abbaye, non plus que dans leur Martyrologe &
 Obituaite, &: même qu'il nepaioic aucunes Armes f^emblables ace que
 rapporte cette Notice, dans l'Eglise de saint Paterne^ ny dans celle de Notre-
 Dame: Je ne çay si l'on doit ajouter une entière créance \ l'atttorité de cette
 Pièce. Quoyqu'il en soit, il est certain que les Abbé & Religieux tiennent la
 Justicc, Droits de Coutume &: de Seigneurie du Bourg de saint Martin > de
 la libéralité d'Emenon, d'Adhenaure sa Femme & Fouques leur Fils, qui se
 quaUfici^t par la grâce de Dieu Princes iC Seigneurs du Château d'YHoudun
 dans la Charte de leur Don, de l'an 39. du Roy Lothaire* qui revient à l'an de
 Nôtre-Seigneur 954. Il est aulsi fait mention dans un Titre de l'an 984^ lij4.
 que Léger furnommé Tailleur , P^etc d'Emenon , a fait de grands biens à

cette fr glific. Eudes l'ancien Prince de Deols & d'Ylfoudun » ayant joint le li. is des Religieux à fa Foret de Chèvres, leur accorda tous Droits d'Ufage en cette Forêt , le Droit de fuite fur leurs Hommes en toute fa Terre , une Foire franche au joui &: Fctc de faint Patene. Il établit en leur Eglise une efpecc d'azylc & lieu de refuge, exempts leurs Hommes de toutes Charges &: Redevances < excepté de celles qui étoient deuc^ à l'Abbaye, & accorda aux Religieux le Droit de Sépulture fur tous les Habitans de leur Bourg, par Charte dattéc de l'an 31. du Roy Robert , c'cft à dire l'an 1018. de notre faint. lotS. Godefroy fon Petit Fils leur permit de convertir le Moulai de Martinet, qui leur avoir été aumôné par fes Predcccflfurs , en Moulin à Tan, & le rendit Bannal pour tous les Tanneurs de la Chàccllcnic d'Ylfoudun par Titre de l'an 1116. & leur donna la ftimeannée avec Rrioul fon Frer*? , le Four Bannal du Bourg de faint Patene. Raoul m. du nom donna à la même Abbaye fes Moulins d'Arthery l'an iieî. Eudes ni. du nom confirma tous les dons faits par fes prdeceflfurs , &: les augmenta de fa parc par Chartes des années 1164. &: li8<î. Ce qui acte ratifié & approuvé par Raoul V- du nom l'an liiz. &: paf Guillaume de in» Chauvignv l'an 1116. par L- Roy Philippe Auguftc, par Lettres du mois de May l iis. ce '»«^' qui ne laiifc aucun doute que ces Seigneurs ne foienc les iculs & véritables Fondateurs 0 ictte ancienne Abbaye. Elle eut fon premier Et iblilTement, comme j'ay dt |.i umarqut , au Bourg de Sainç Martin , dont les Abbé & Religieux font Seigneurs jufticjers > mais ce Bout g changea de nom, Se fut appelé de S. Palier. ou Patene, aprci la tranftation duCotps de S. Patene 2,. Qu nom, Evcqoe de Vannes, qu« y fut itansf.tc environ l'an 1000. par A/w/'»^ ALbcd'yf- toot).

SSi ttiStÛIAE bE BETiKT, (budunjlc Martyrologe de cette
 Àbbayc parle de la Tranflation du Corps de ce Saine en France, en
 Brctagnc,&: delà \ YIToudun au zo.dc Juin.en ces termes : HitroJoHmis
 ordinatio Epifcvpâtus Stnlli Paternifir Tranjlitio ejufdem à CtUiis in
 Briuriftiam.Et au ii.d'Août://<'w Tranf. ktio StnCti Paterni Antiflitis ^
 tjitande à Sritannia fnblitHs tft ^ ô" in Mondjêrto Exoliduno lo-entus
 hâbctur^ qued ah ifjts rcjtdijicttum tfi , tjuì eum tranftuUr»nt in honorcijn
 he*t£ Marid. Le même manufcrit au xy de Septembre, porte: Tranflatio
 Ctrforis ftncti Patrni Antijtitis Venetcnjis , tjudndo fublatur frit à Britmniis
 , cr ^fid Exoldunum in ttritorio fancU Dei Geni' îricii condignâ vncntiene
 cenditum, auquel jour on fait double de la Tranibtion dccc Saine en cette
 Abbaye, Se double de fonObiit le \6- d'Avril. Cette Abbaye ayant été ruinée
 pendant les Guerres , fut transférée du Bourg de Saint Paterne en la Ville d
 Vlfoudun, en une Maifort appelée le Pignon Labbc, laquelle a été depuis
 arrentcc , aprcz la Tranflation derniere de l'Abbaye au Château d'Yffoudun ,
 au lica *i7^* où elle eft à prefent, comm'il eft exprimé en la narrative d'une
 Sentence de l'an \<jj6. &:lc Monafterc &: l'Eglife ont été bâtis comme je
 l'cftime par les Seigneurs d'Ylfoudun &: de Château -roux ; & pour marque
 de cette vérité l'on voit encor à prefent en la voute les Armes pleines de
 Chauvigny , &: my-partics de celles de Dcols. Les Reliques de ce Sajtnt ont
 auffi été transférées en la nouvelle Abbaye, où elles fe confctvent
 au|ourd'liuy en grande vénération; ce qui fc juftific par les Procez Vetbaux
 de nos Archevêques , notamment d'Henry de Sculy de l'an 1186. fer manum
 Cim'di folii Abbalis , par ccluy de S. Philippe >^ ijtj. de l'an 1143-/^^'
 /<;j;j>// par celuy d'un Evêque d'Alby de l'an ijij. a la i6tS. prière de Frere
 Pierre Guillemet Prieur Clauftral , &: enfin par celuy de Mcffire Roland
 Hébert , en prefence de Frère Jaques Toucher Abbé l'an dcfquels relultc que
 d^sns le Scpulclirc de pierre élevé derrière le grand Autel fur quatre
 colonnes , repofc le Corps de S. Paterne Evêque de Vannes, renfermé dans
 uneChaflcde bois, à la refcrvc du Chef confervc dans un Reliquaire, pour
 être expofc à la vénération des peuples, le 4* Dimanche de Carême ; dans la
 Chafle de bois il y a un fac de cuir, fclé de j. oii 4. Sceaux, dans lequel eft
 un autre fac de toille blanche, coufu &: feclé de deux Sceaux, l'un à côté,
 l'autre dcflus , dans lequel dernier fac fut trouve un petit parchemin , fur
 lequel eft cette Infcription. Rei/qtti^ Sai.iii PaUrni Efifcofi Vtnetnjs, en jus
 Irtuifitus li, Â'al. Maii, TrâKjla. ii0 verh à Sritanniis Exoldtiao p. KaL

Oltobrij ceUbratur. Mocius Abbé d'Yflbudun tranfporta au flde Bretagne à Yffoudun les Corps de Saine Patrice Evcque d Hibernie , de Sainte Brigide , &: celui de S. Gildas, qui fut porté ea l'Abbaye de S. Gildas , de laquelle Mocius fut premier Abbé i les deux premiers font enfemble en un Cercueil de pierre derrière l'Autel de S. Pierre & S. Paul de l'Eglise Abba'^i*' tiale , dont l'ouverture ayant été faite en 1616. par M. Roland Hcbert, il fut trouvé rem* pV\ de grands &: petits os de deux Corps , mais fans aucun Procez Verbal : On fait Officé double de S. Pairijp en cette Eglise le 17. Mars. Le Chef de Sainte Brigide Vierge d'Ecole est dans un Reliquaire d'argent, & il y en a Confrérie en la même Eglise. On estime à Yflbudun que dans la même Eglise en un Cercueil de bois au dessus d'une Muraille de neuf pieds de haut ,à côté droit du Chœur en entrant, reposent les Corps des Saints Martyrs , Thalafius Bains , quorum primus Senator Exoldxni , siltir verh Archi. presbytere in fdtm martyri/ati hinc t/Hoque in Abbatia sunt canenifati, frn^iniftjtte ptorum rifu^ Jione protdhres diti. Le Martyrologe de la même Abbaye porte : In Territorio Bituriccnfi , Cafiro Exoliduno Stnitorum Martyrum Thalafii & Saii : La Fête s'en fait double au même * lieu le 30. d'Oûobre. L'Abbé d'Yflbudun est Doyen né de l'Eglise Collégiale &: fccnliere de S. Denys lez Yflbudun, &: les Religieux , Abbé &: Convent Patrons & Fondateurs de ce Collège, par l'Jl^ Titre de l'an 118j. confirmez à Rome sous Urbain III l'année suivante , &: sous Grégoire VIII l'an 1186. De l'Sgtifè CoUegiale de Saint Cyre. Chapitre VI. LE c L r s E de S. Cyre croit Collégiale avant l'an 1000. ce que l'on peut colliger du Testament d'Ebrard du Four Seigneur d'Yffoudun , qui est du 10. siècle , par lequel il ordonne qu'Eudes son Fils aîné fera son troisieme Fils Ehrard Chanoine de S. Cyre. loj}. Chapitre permit en 1093. à André Religieux de l'Ordre de S. Benoît de bâtir une Eglise &: Cimetière au lieu de ChezaUmalin, depuis appelé Chczol - Benoît , sous la re

The text on this page is estimated to be only 29.64% accurate

9 LIVRE V. ferve des Droits Parochiaux de laParoiffTe de
DampicrrCi fi^ depufs en l'année 1104. il con- \oo\ . i'encic que le Bourg qui
feroic bâti au nicmelicu par André lors Abbé de ce nouveau Monaftcre,
demeurât libre de tous Droits Parociuaux, à la charge que l'Eglife de
ChczalBrnuk demcurctoit libre & excmte , &: qu'il ne la pourroit fuiimettre
à aucune autre qu'à ecWc de S. Cyre , dans la dépendance de laquelle elle
demeurera en ce cas , comme pareillement fi elle cioit abandonnée par les
Religieux, & moyennant cinq l'ois de Cens à chacun jour &: Fête de S. Cyre
que le Chapiac (c refcrva, &: une demie livre d'Encens que les Religieux
Icroient tenus oftVir fur l'Autel de S. Cyre le même jour, en mémoire
pctpetactlc du Bichtait du Clupitre, &: reconnoiffance de l'Eglife
maiiice,d'ou celle desRc* Il^eux procedoit, duquel devoir ils furent peu
aprez déchargez , comme j'ay ailicutr obfcrvc ; ce qui tait voir que la.
celcbre Abbaye de Chczal-benoit doit l'on Etabliircmentaux bien faits &
charités des Prieur &: Chanoines de S. Cyre. La même Abbaye doit
quarante foUdeCensau Chapitie de S.Cyre,pout les Eglifcs de Prunicres &
de Dampicrrc qu'il lcut a délaiflcz , comme appert par la Tranf.idion pnflce
entre les Chanoines &:les Religieux uèj. l'an ii6j. par l'entremife de Pierre
de la Châtre Archevêque de Bourges. Le Chapitre eut autrefois différent
avec les Abbé & Religieux de l'Abbaye dcNotre* Dame pour raifon de
l'Eglife de faint Etienne, que les Religieux difoient être l'Lglife Matiicc ii.
Paroilliale du Château d Yfloudun & des Eglifes de faint Jean , de L;7xray
&: dcThizay , qu'ils pretendoient dépendances de leur Abbaye, &: (ur ce
que les Chanoines foutenoieijc que les Eglifcs de fai»f Paterne de faint
Etienne dévoient reconnoître l'Eglife de faint Cyre comme la Matrice, non
feulement de la Ville &: Château ^YCfoudun, mais même de la plus grande
partie des lieux circonvoilins. Ils s'accordèrent pat rentremife de Girard
Evcque d'Angoulcmc , Légat du faint Siegc, &: Wlgrin Arche» ttûue de
Bourges l'an iiiz. &c par la Tranfaûion les Religieux demeurèrent paifibles
Pof- ««" ^ rucurs des Eglilcs de Lizeray &c de la Chappelle de faint Etienne
au dedans du Ch^teatt ^Yifoudun 8£ de l'Eglife de faint Paterne , qui
demeuteroit Patoiflulc de tout le. Bourg du même nom , fans aucune
dépendance du Chapitre , moyennant que les Fonts Baptifmaux, quiétoient
en laCluppelle de S. Etienne, en feroient ôccz, &: qu'il ne s'y icroic jilus
aucun Baptême, que les Religieux n'y poutroientinhumcr que ceux de

IcurMaifon Famille \ &c quant \ tous les autres Habitans du Château &:
 Bourg adjacens , ils fonç déclarez être de la Paroille de faint Cyre , laquelle
 appartient au Chapitre ; de laquelle il demeure en poffeffion Se de celles de
 faint Jean & de Thizav. ^ . Je n'ay pû découvrir precifeinent quel a été le
 Fondateur de cette Eglife, vû fôh antiqité , la perte des Titres par les
 Incendies , Guerres & autres accidens -, j'eftime neanmoins qu'elle
 doit reconnoître pour Fondateurs les anciens Princes d'Yfloudun , qui luy
 ont fait plufieurs Dons commaux autres Eglifes de leur Territoire. Je trouve
 que Raoul III Fils de Geoffroy , Seigneur d'Yfloudun , leur confirma la -
 poffeffion de la Grange ou Métairie qu'elle poffede prez le Château
 d'Yfloudun ; enfeble quelques étaux qu'elle «voit au Marché d'Yfloudun,
 par Charte de l'an 1130. Le même confirma tous les Dons faits njo. ar fcs
 Predecesseurs â ce Chapitre l'an 1141. & les augmentant, permit aux
 Chanoines de 1141. âtir des Etaux en leut Cimetière , pour expofer les
 Marchandises en vente. De l'Eglise de S. T>erîjs. Chapitre VTI; L'Eglise de
 S. Denys au Faux bourg d'Yfloudun , n'étoit autrefois qu'un Prieuré Cure,
 dépendant de l'Abbaye de Notre-Dame, & ne fut faite Canoniale qu'en l'an
 ^ iù8y fous le Pontificat d Henry de Scully Archevêque de Bourges , par
 Girault la Tuile * bbé d'Yfloudun & fcs Religieux, lefquels la laiffrent â une
 Compagnie de Clercs, pour établir un College de Chanoines, pour l'entretien
 defquels ils quierent la Paroille , la Maifon Prébiteriale , les Jardins ,
 Vignes, Foires & autres Droits & Biens appartenans au i ieurc,
 moyennant vingt fols de C< ns payable par an , â deux termes égarnt de la
 Nativite Notre Seigneur & de S. Jean Baptifte , â condition que l'Abbé de
 Notre - Dame ii. ici fuccellVurs feroient Chefs & Doyens de ce nouveau
 Chapitre, ôi jouïroient de deux Prebendes, que les Chanoines aprez leur
 Eccliefiastical fc tranfpotteroient au Chapitre de l'Abbaye, pour prêter le
 ferment de fiddité & d'obédience â l'Abbé & â fcs Religieux es Religieux &
 les Chanoines coitâcroient entr'eux Une cfpree de Fraternité , u moyen c
 laquelle les Ch. moines ont le choix de leur Sépulture en l'Eglise Abbaiiale,
 da en Celle

Uut. i^{fl} ttîSTOI&Ë DE BERRr, de s. Denys} & il cft dit que le
 Prctre qui fera en tour de dcflervir TAutel du Crucifixî aflîftra aux
 Obfcques de chaque Chanoine, accompagné de cinq ou fix Religieux; &|o
 Chanoine qui fera en femaine avec pareil nombre de Chanoines, fc trouvera
 à l'Enterrcmnt de chaque Religieux qui mourra en l'Abbaye ; que ;tout le
 Chapitre aflillcra cQ corps aux Funcraillcs des Abbés, fcs Doytns & du
 Prieur de l'Abbaye » toramc pareillement tout le Convent des Religieux à la
 Sépulture du Chantre de S. Denys. Les Religieux Ce refcrvrent l'Annaie ,
 ou Revénn de l'année aprez le dcccz de chacun des Chanomcs moyennant
 quoy ils s'obligèrent de fatisfairc aux Charges de Li Prébende pendant
 l'année , pour le repos de lame du Chanoine dont ils rcccvroient la
 Prébende. Lq Chapitre s'obligea de venir en Procclîon en i'EgIrfc matrice ,
 c'cft à dite de Notre- Danid aux Fctcs de l'Annonciation & Aflbmption de la
 Vierge -, ne l'Abbé &: Tes Rciicrieux d« faire la même chofc en J'Eglifcdc
 S. Denys , les Fêtes du S. Scpulchre , de S. Germain vcque de Paris, & de S.
 Denys , aufquclles Fctes l'Abbé , & en fon abfence le Pncut Clauttral y
 celebreroit la Mcfle. Il cÇt encore accordé que les Nouveaux Abbés feront
 premièrement reçus en l'Abbaye^ èc le lendemain par les Chanoines en leur
 EgUfc, où ils luy promettront ohé iHance comme à lcut Doyen ; que tout ce
 qui feroit acquis en la Paroide de S. Denys ou cz Fiefs dd l'Abbaye par les
 Chanoines, aprez les trois premières années de leur Et^blillcmenc , de*
 ifieureroit copimun cntr'cux & les Religieux , lefquels ne pourroient rien
 faire ou entreprendre les uns contre les autres; il fut enfin convenu que fi les
 Chanoines entroient en quelque Religion , ou abandonnoient leur Eglife,
 elle reiouineroit comme auparavant l'Erection du Chapitre, aux Abbé &c
 Religieux, avec tout ce qui feroit acquis ou augmenté par les Chanoines ,
 comme le tout fe voit dans la Tranfadion faite entre les Religion* &: les
 Clercs feculiers , le jour que l Eglife chante : Sicttf eculi fervorum. le ri.
 Mars iigji Ce qui fait voit que ce n'ell pas un Seigneur de Château-roux qui
 a fonde' ce Chapitre, comme l'avance l'Authcur du Pouillé de Bourses. — y
 • • > ^ > . - i ^ De L'HouLDitté d'Tjfofidm. Chapitre VIII. L'H ô T E L- D I E
 u eft un des principaux ornemens de la Ville , &c a été établi poyr lé
 loulagement des pauvres Malades , par les Aumônes des Fiabitans , & la
 libralité des anciens Seigneurs, du moins pofTede-t'il les Moulins de
 Chambon, les Matais , Prairies &: Hommes ferfs de la Paioirtc de S.
 Aouftrille , par la Donation que luy eh firent R.noul dernier du nom

Seigneur d'Yflbudun, ic Marguerite de Couttenay fa Femme, par Contraûk
 du mois de Septembre iioS. U portcde les Seigneuries de S. Aouftrille & S.
 Valcotin, qui comprennent deux grandes Paroiïfes en tout droit de Jufticc.
 2)r l'ancien Refort d'TJjoudm. Chapitre IX. Les juftices comprifes feus la
 Chatellenie d'TffoudHn , font premièrement! YSsouoUN. Poz'cux.
 LaVcfurc. Saint l'tuit. Chaiots. Chezsl-Bcnoïc. Vœ". , rhouday. Condé. »
 o^ct. Btotiillamenon , tnaintenaDC , Saint Lcgicr. l'-'U'^y- Caftclnau La
 Gia»ollic. l'Ormetiaa. MiruciJ. Biivcs ^^'"•"7' Saint Ambroïfc. Saiiu
 Valcrtin. La Fciré Gilfaerr. La Cieuz.ttc. MilUnJics. Chery. Le grand
 Mallcray. Baronies du RcJJbrt d'TjpJHdm. CH A « T « A O-» t> O i, main.
 G açay. La Maifcin fon. tenant , Duchc &l Paitic. Saiiuc Scrcrc, L*9 J

The text on this page is estimated to be only 12.55% accurate

LIVRE V. Les Filles, Bourgs, yilUgcs CiT Paroijjes filon les
LAAipmtrcTi* 3^fYS 50 U DU N. Marucil. Siinte L zaign«. Dimc!-
SaintetChcXil Benoît. S»ror Aubit», A r ljappellc-Moin«. I GK A Ç A T.
i'audy. Aifc. Munct. Maray fuc-Cherj Dun-le PuiHicr Saine Maiiin le Court.
Dmu Chery. Noha:i. Saint Aoudnllc prcz Gra^ajr. SuBC Hilair« de Coatt.
LlniiRif. Touche. Conde 1(1 Linicrw. TErci kLlc. Morlac LA Chaire. Saint
Chiidophlc Douche^y S Julien dcThevct. Mets. Satzjy. Crevant. Briantc.
Fuzinc. Chà ■eau- mcilUn. Mjugrvrsy. ^ Chartier. > ^^on. Saint Ptcjet la
Matche< S l.-ilic. : - .ic Sairt Patcrne. Saint Gcurgcs-Air-Arnon. S*!ni
Atnbtoife -iur Arnon. Goiicrc. Scj^ry ConJcSunt Aouftiillc. Ctvuy.
i^rchipreveré de l^ierxpn. Saint Julien foUî Vici ton. Perprçiy ^nhipreXéré
de Gracay. Sjtntc Gecilc. Rcboufcin. Duucsy. Saint Loup-fut-Cher.
fijitincux. Mali; y. Gitou Dampicrrc. Saint Phalicr. Coulon Saint Vincent de
Gujf. Pouiatne. jirchîf révére de Chareau-ntuf. Chamboo. Saint HiUire co
Château neuf. PrimclUs. jArchi^reveré de Onn-le-roy. Ardcnay. Marçay.
c^rchipreieré de la Châtre. Thevet. La Bcciiienone. Vie (ur fâint Chartier. ic
Lii Saint Gcotges. Le Magnet. LatrE. Neteti. UiHers. Vernuëil; Saint Martin
dePoligny. S^^zeray. Pi-raflay. Prevcrangcj. Kcigny. Saine Janurtn. Le
Châtciot Poy ferrand. Migry. L zetay. Ch-iofs. DampiL-tre. Choud y Saint
Juan dei Chaumcr. Sami ValciiiiQ, Lacé icChftif. ' Saint Georges fur la Piéc.
Anjo-nâ. Samblccay. Saint Picirc de J»rj« Laz^ nay. Gc'u ii'l'y. Ot*>llG.
Avexy Saint Ciuiftuphlc en Batzcllet< j YJf. La Celle. Lunciy. La CcUctt.
Vic-Ixempl. y Saint Martti) JcThevér. Montiei-Poutet. Tranfaalt Chafli^nol.
Monile%y La Motte Fcul'y. La Rougicte. Louttj. Nouhan. VigoJan.
Ltiicrolle.' Saint St^rnin. Saint Maiitdc Chavrohc^ Mai(«nnaii. Saint Pierre
Lcboit. t^nhipreveré d'yir^emon & Villes Forâmes. AR G E UTON La
Buccicstd. iff;»lcflc. ôiint Silvain de Ballctoî. iaint Picite dcftjû. BoilTac.
Cclon. la Chjppcile Saint Gillef. l'Cjiicaux. NeutVy Saint Scpulchrs.
Ouchr». Saine Georges de CyrtjW. Saint Gaultier. Cbadignullef . Paifac.
C!uyi Dclfoui. Zé

The text on this page is estimated to be only 17.52% accurate

HISTOIRE DE BERT, FoageroHef. Montchevric. Dampicirc.
Riiffcc. Champraux. Lcdàc. DaizcUc. Vigoux Saint Silvain fous ToDl. Saint
Silvatn. Mout't, Saint Nazcre. • Pail'ct. Chitret. Tcnay. CH AtTt AUROUi.
Luan. Bazigettc. Maion. Monticr Chaame. Dcols. Eftrecby, Bomiert.
Vinucil. Neufville. Saint Paul. La Pcioliilic SacUrgc. Saint Matceao.
Malicuinct. Bctctfc. }ouh}y. Orlanne. Cufion. Buflicr«s faint George^, La
Vau franche. Belle Fayc. Bizegc au Taupiot. Chazclec. Dotncrot. ' Saciergc.
Le grand Ajoa. Foataugictt. RiVarencf. Nuré le Fcrôn, Chavin. Gournay.
NozcrincsCrozon. Poonacri. Ccaumont. Saint MarianTour. Lnzcray.
}tlctfchc. Mailler: Cluys-JcQjl. Viviers. LArchi^rever de ChâtcaH-roux,
Saitite Faaftc. Proniers. Brion. VillcDico: BouclTc. Nieine. Arton. Saint
MaUr. Saint Aoiît. Monnay. Villert. Vuii'llon. Mcobcr. Neufvy Paitloî.
SaintGildas. Coings. Tanda. Jca. Ambtauit. Ardente. Diors. Planche. Nau.
Viilcgongif» BufTicte-d'Ainac. Suiîn. Loaiioi. NOtrb-Dame De Deols. De
la Prée De C ht zal Benoît, De Maff y. SA I H T Patent. Chatots.
ScmurSaint Georges de Vigon. Saint Nicolas lez Argcmou. Grandmont.
Saint Gaultier. Saint Marcel. Rivatcnnes. Foiigcrullei. Migtiy. Saint
Maurice i Graçay. Saint Chariicr. Munt-Giranlt. Ruciliy. l'ibbayes étans
fous le ^JJort d'TJfoudun. d'YiToaduo. De laVetnafTc. D'Olivet. De
Meobec. De faint Gildas. De Varcnncs. PrieurcT^, ^radcauz^ La Mazct*.
Thou. Chezelle. Monet. Touché. Sailte Catherine de Goingl. Coaiommiett.
Manzay. Ville -Dieu. Ardenay De ta Chaarac. Saint Etienne lez ArgentoA»
Licu-Dieu Gouttinoire. De Puy-fcriand. De Barzelle. Des Fiertés. D'Orfan.
De Longe foott. Cluys dclTua. Cluys dcfloof» Saint Hilaire prez Linlres,
Saint Blaife pt<.z Liliictcs. Sainte Sevctc. Voiiillon. Ruffec. Crozon.
Vigolint. Chitcau-mcil lanc La Celletce. Maillet. Charaboo. Le
Rcflbred'Yflbudun croit encore autrefois de plus grande c tendue, & corn
prcnoic le Terres & Seigneuries de Celles en Berry, S. Aignan , Valcnçay,
Lcvroux , Bouge , l' moitié de la Rue d'Indre , Vatan, Buxcùil , Yillcocuve
fur Barillon, Mencrou fur Ch<n^ la Fert'Imbault, Socfme , Salbris &
Teniou, qui en ont été diftraites & jointes au Comté de Blois , par Arréc de
la Cour rendu au profit du Duc d'Orléans fie de Valois, Comte de Blois &
de Beaumont, du d. Avril 1450.

The text on this page is estimated to be only 26.03% accurate

LIVRE ^\ Le ft4j<t de la Réjouissance qui fe fait Annuellement en U Viîte d'Tjfouâun le i^. Juillet, Chapitre X. TO u I les ans il fe fait en la Ville d'>'iroudun une Rrjoiiflancc folemncle le 14. . lour du mois de Ju»llec, en mémoire de ce qui s'y p^llj à pareil jour l'an 1589. du. '5^^m'es Gucircs Ciules de la Ligue , pendant Icfquelles Monfitur l>c la Châtre, qui. commandoit pour le party de la Ligue en cette Provmcc, confidraht que l'exemple de U Ville d'Yfloudun cntrînçoit à fon party toutes les autres du bas Berry , s'efforça par toutes (ortes de moyens de s'en rendre nuirc; mais la force ny les rufcs ne luy ayant pas icufli , il employa fa politique à s'aqucrir les roavcaux venus en la Ville & aucims Notables d'icelle , ce qui ayant eu le fucccz qu'il s'ctoît propofé 5 & s'y étant rendu puilTant IL plus fort que ceux qui trnoient le party du Roy , il y ctnhlt une forte Ga^nilon , & fit conduire prifonniers en la Ville de Ūourges ceux qu'il crut plus affectionnés aux intérêts de fa M.ijerté. qui ctoient Pierre Prévôt , Pierre Tliorcju, Pierre loulin, qui depuis (ut Capitaine de Cavalerie dans fon party , Jaques De Letang Fih de Guillaume, un des Fils duquel fut aflalTiné par les Ligueurs, ic un autre tué fous le Portail du Clutcl d. la Ville , en s'cvadant pour joindre les Troupes du Roy , qui r/on ctrient guère éloignées. Il en ufa de la forte par les confeils de ceux qui tenoient le party de l'Umco , donc les principaux croient en la Ville de Bourges jjaqacs BocUrfl Sieur d - la Fotêt, Maître d Hôtel du Roy, Prieur de Damcs-faintes, Confciller au Parlement, Fi'ançois Maréchal Trcforier de France; & à YfUnidun Pierre Guenois Lieutenant Particulier , & que le fieur De la Châtre avoit fait pourvoir de cette Charge , pour avoir été Précepteur de fon Fils, Georges Grofleron Lieutenant de la Prévôté, Pierre Prévôt Confciller au BailU3ge, Jean Des Forges Avocat, François Des Forges Sd Jérôme Duchefnc. » Pour déraciner cnticrcment de cette Ville le party du Roy, ôi y faire fars contredit publier la Déclaration de l'Union faite "a Patis , &: faire faire le ferment aux Habians ; il dreffa de l'avis de fes adherens un Rôle de plufieurs perfonnes ; donc il demanda l'exil aux Habians, ce qu'ils luy accordèrent, en confequenc de quoy furent chal'^-z de la Ville Claude d'Otfanne Lieutenant General , François Arthuis Procureur du Roy, François Mathieu dit Rozet , auttfois Confciller du Roy au Pâilcment tie Bretagne , Phihppé Chappus , François le Lorrain , Guillaume De Leflang, François Boc , Claude Aithuis, Mathurin Chappiis, a^ Claude Foucheret, qui voulurent avoir avant que de fortir le

con« fentement du Roy qui ctoit à Tours , qui leur fut ciwoycj aï l'ayant
 obtenu, le lieutenant d'Orfann le retira à la Châtre, le Procureur du Roy à
 Argenton, & les autres ça icWi les Frifonniers qui avoyent été conduits i
 Bourges furent délivrez moyennant de l'argent , ôc exiliez comme les autres.
 ■ i> . Nonobstant tous les foins du S. De la Châtre , il demeura toujours en
 ja .Ville d'Yffoudun quelques fcrvitctirs du Roy cachez à ceux de là Ligue,
 &: cntr'autres unquiavoic connoiflance de tous les autres , c'ctoît Jaques
 Bernard S. de Marandé qui pour lors croie Echevin ,qui ne pouvant fouffrir
 cette nouvelle tyrannie &: l'infolence de la Garnifon , Complota av 'C les
 fcrviteurs du Roy de s'en délivrer , & donna avis de leur refolution au
 Procureur du Roy qui étoie à Argenton, & du jour pris pour J'execution de
 leur dcflin au 14. de Juillet ijSp. En effet au jour dcftinc à trois heures du
 matin» les Royaux s'emparent du Portail du ChÂccaUj mettent un Corps d-'
 Garde fous les prifons,»)n autre devant l'Auditoire , & !«ucres lieux propres
 à attaquer ou dcff.'ndre. Cela fait , Bernard s'arme avec aucuns des us
 rcfolus , Û. trouvent à l'Ouverture du Logis du Roy , le Commandant &r
 Gouver* ut nomme Mathcflon , qui s'habilloic en hâte, Se qui yenoit d'être
 averti de l'enprife, lequel voy.mr entrer Bernard U fa Troupe, prepd une
 Hallebarde, en pouffe ■ coup à Bernard , dont il le bleffa; en même tems un
 des Royaux luy tira un coup de olct dans le col dont il \f renverfaj quelques
 coups Ve part & d'autre furent tirez , :s Royaux furent les maittes du Logis ,
 le Capitaine br<fiï , &: aucuns de la Garnifon' ^conduits en prifon. Pendant
 ce qui fc polT^t au Logis du Roy ^ le Corps de Garde mis \ la Porte du
 Chât<Jau , l'ouvre au Procureur du Roy qui étoic venu. toute la nuir pour f«
 rrouVcf à la Fêeè ^léi Royaux fc rcveilknf plus fort qu'auparavant . vont \ à
 Place publique , cù Ici*. 7 I i(

The text on this page is estimated to be only 27.02% accurate

^S4- tllsrOIRE DE BEKRT, Ligueurs U le rcftc de la Garnifon s'écaïenc aflembicz , ils s'efcarmoucherent de prt 4: d'aucrc avec a{Tcz de rigueur, les Royaux eurent l'avanrage, & chartcTenc quelques Habtcans Ligueurs hors de la Ville -, le Sieur de Gamachcj qui tenoic le party du Roy amena fa Compagnie incontincnc aprez l'Adion en la Ville, qui fut par ce moyen remilccn robcïflance du Roy. C'cft en mémoire d'une fi célèbre Aflion , que cous les ans au 14. de Juillet les Habicans font une rcjoiiffance folemncUe en cette Ville; malt la rcjouiffancc de la premicro année fat bientôt troublée par la more du S. Arthuis Procureur du Roy, qui fut tué d'un coup de piftolei dans la tcre , que luy donna un Capitaine de Cavalerie légère , ctans hors de la Ville au Faux-bourg , pour faire exécuter quelques Ordres du Roy. Licutcnans au Siège faniculUr dTJfoudnn, Chapitre XL M Jean Ârchuis Lieurenanc du Senc. * chai du Maître dei Fiefs &: des Morcailles en 1)38. M. Yves Arthuis pourvu du même Office en .-«)7o. Louis de Courtille Lieutenant du Sénéchal ^.'373 i374Pierre Beaufrere Lieutenant du Sénéchal du Maître des Fiefs te Morcailles , en 1404. Guillaume Prévôt. 14^4. Jean De Touiellcs , en 15 10. Dcnys Audoux , en lyiy. François De Touzelles , en ifiç. Jean Des Foffcs , en 1533. il aflifta à la redadlion de la Coutume, comme Lieutenint à Yflbudun, l'an 1J39. François Régnier , en 1J51. * Antoine d'Orfannc , en ijy. François De Valanciennes , en i^jy Claude d'Orfannc , en 1584. René d'Orfannc Seigneur de Tizay &: Janvarcnncs, en 1616. Renë d'Orfannc Seigneur de SarragolTc , en 1660. René d'Orfanae Ecuycr Seigneur du Souchet, Tizay &: Janvarcnnes , en 1666. S£ fat Echevin de Bourges cz années 1664. Procureurs du Roy , Clercs des Fiefs À TJfoudun, Chapitre XI L MGuido de Cabillone , en 1334. Robert de la Tour, en 136X. Jaques Belon, en 14157. Jean d'Orfannc , en I4J0. Guillaume Grofle Técc , 14^1. Pierre Boudiné ou Boudux , en IJ17. Jean Arthuis , en lyjo. François Arthuis , en 1578. François Carcat, en 1^91. François Carcat, en 16 to. Antoine d'Orfannc, en 1630, Jean Broflard , en 164J. Jaques de Leftang S. de Montaboulin , qui m'a fourni pluûicurs Mémoires concernanc les Antiquités d YfToudun. Jaques De Leftang Fils de fon PrcedecefTeur , à prefent Procureur du Roy 1687. Des anciens Princes & Seigneurs d'Jfoudun, Chapitre XII L DEUX differenrcs Maifons ont porfcde pendant plufieurs Cccics laChâtetcnicd'Yrloudun. La première que l'on peut félon l'nfage d'à

précédent appeller le Maifon d Yrtbudun, a règne depuis Léger . furnommé
Taillefer , qui est le premier qui foie venu a ma connoissance jusques à
Eudes; en la personne duquel le Maifon a pris fin Ces Seigneurs
politiques encore Ici >c. gneurs de Vacan , de Romorantin , de Celles
de Maïueil hC deChâteau-neuf-fur-Cher qui faic voir qu'ils estoient crs -
puissants car ils tenoient un rang conievable en la Province , & pas-un ne
leur pouvoir disputer le pas, que ceux de Sancerre fi, de Deols, dont les
premiers croient Princes du haut & les derniers du bas Berry ; ^ma
conjecture est que ces Seigneurs d'Yrtbudun estoient pource de l illustre
Maifon de Dcol». ** cioiens

The text on this page is estimated to be only 27.75% accurate

Quoyqu'il en soit toutes leurs Terres & Seigneuries entrèrent
chlaMairou^c ficolst foie par Droit fuccefTif , dévolu à Eudes, dit l'ancien
Prince de Dcols 6c de Châteauroux , Toit par alliance qu'il prit avec la Fille
&: Héritière d'Eudes dernier du nom , Prince d'Y rtbudun ; ce que je n'ay pu
certainement dccouvriti Mais il cft certain que h féconde Maifon
d'YITjudun tft fortic de celle de Dtols , & a pris fon commencement en b
perfonne d'Eudes deDeols , f cond Fils o'Eudes l'ancien . &: fa fin en la
perfonne de Raoul III- du nom. Prince d'YHbudun ; lequel ccant decédé
fans enfans , eut pour Héritière Mahault d'YITuudun fa Sœur i laquelle
ayant été conjointe par Mariage avec foillaurac Sire de Chauvigny , Baron
de Château-roux & de la Terre Deoloile , Fils «TAnôrc de Chauvieny, dit le
preux des Preux , & de Dcnife Héritière de la Maifon &£ Principauté de
Dcols ; rejoignit les biens des deux Branches enfembie , Se les remit en leur
four ce. Ces Seigneurs ont fonde en tout cU partie les Abbayes de Notre-
Dame d'Y/Touduti de Chezal Benoît Se de la i'icc, les Cha pitres de faint
Cyr d'YIFoudun Se de faint Lati[^] rian de Vatan. J 1. Léger y furnommé 1[^]
sitlefr , premier Prince d'TJfoudun, Chapitre XIV. E n'ay trouvé de ce
Seigneur que le feul nom , & n'ay pas même de pfcure qu'il fut Perc ou
Frère de fon SuccclTeur. II. Srnenon Prince d'TJfoudun, Chapitrb XV. CE
Seigneur vivoit fous Icregne dcLothaire, & fequilliftoit, par la grâce de l)ieu
MtCt»Prince du Château d'Yfloudun , eue pour Femme Adhcoavre , avec
laquelle Fou. tmm.L»c. qucs Se Bernard leurs Enfans. 11 donna à l'Abbaye
de Notre-Dame d'YIT jdun tou- ^.^« 'ces /es Coutumes qu'il levoit fur le
Bourg de faint Martin hors l'enceinte dn Chaccaù , "f les Amendes de toutes
fortes de Crimes, les Droits que payoient les Bouchers Se B>)u 7[^],/*
lengens , Se tous les Droits de Jufticc dans le Bourg Se Banlieue , par
Charte ditte[^]- l'an jo. du règne du Roy Lothaire ; ce qui revient à l'an de
notre falut 984 11 punît p,»r Bulle du Pape Pafchal H. de l'an iiij. qu'il rit
don du Monaftcrc de Notre-Dame au Château d'YIToudun à Emenon Se
Arbert Abbezdc Dcols. Enfans d'Emmenon n[^]rtnce d'Yjfoudun &
d'Mhcna'Vre fi J[^]mme. 3. Fouques Prince d'Yflbudun , duquel cy-aprez. 3.
Bernard, qui fc trouve foufcrit' en la Charte du Don fait à l'Abbaye
d'YIToudun[^] III. Fou ques Prince d[^]TJfoudun, Chapitre XV L CE Prince
fdt aflbcic p.ir fon Pere en la Seigneurie d'Yfloudun , & de fon vivant ils
s'en quahfoient conjointement Princes Si Seigneurs , comme il paroît par la

Char- Je l'an jo. du Roy Lothairc , contenant les Dons faits par l'un Se pat
l'autre \\'hh* baye de Notre- Dame. ti iij

The text on this page is estimated to be only 24.58% accurate

SSS ' HISTOIRE DE BEKRT, I V. Bhrard du Four Trince
d'TJfotédun , Seignenr de Vatan , de "RjDmorantm de Celles, Chapitre
XVII. GE Seigneur vivoic du tems du Roy Robert, qui fut couronne le i.
jour de l'an 988. & mourut l'an 1031. ce qui me fait croire qu'il ctoit Fils de
Foulques, ic qu'il luy fucceda en U Principauté d'Yflbudun , il retabUt le
Prieuré de Devrc, y remit des Religieux de l'Abbaye de Vicrzon , &: leur fit
plufieurs dons & reftitutions , par Charte de 1007. l'an locy. Les Titres de
l'Abbaye delà VernufTefont foy qu'il époufa Sibille, dont la Maifon cft
inconnue , de laquelle ayant eu plufieurs Enfans, il fc Ht Religieux
cnTAbbayc delà VernuiTe, ac avant fit fon Teftament, & par iceluy le
partage de fes biens entre fi Femme & fes Enfans , aprez avoir légué à
l'Abbaye , où il fe donnoit luy-mcmc, la Terre de Mcneftrecol & de Ville-
neufvc , il delaiffa à fa Femme & Enfans la joUirance de roui les biens , les
exhortant de demeurer tous chfcmbles & en cas qu'ils ne peuffent cornpatir
, il donna à fa Femme les Terres de Romorantin & de Celles, à Eudes fon
Fils alrié Yflbudun , à Foulques Vatan & le Terrage de Moilercs , pour en
joiir pendant U vie de leur Merc ; &: aprez fa mort il affigna à Taînc pour
fon partatre les Terres d'Yfioudun & Vatan j fl^ à Foulques fon fécond Fils,
Celles & Romorantin ; ordonna qu'Ebrard fçn troifiémeferoit Chanoine de
faintLaurian & de faintCyr ; fid Robert fon Cadet, Chanoine de
faintEufice: & en cas de deccz fans Enfans d'Eudes U de Foulques , il les
fublittua l'un à l'autre. Enjans d'Elfrard Prince d'Tjfoudtmj de SiliiU fa
Femme' j. Eudes Prince d'Yfioudun &: de Vatan. y. Foulques ficur de Celles
& de Romorentiri. 5. Hbrard Chanoine de Vatan U d'YIToudun. J. Robert
Chanoine de Celles. ioi3. V. Eudes Prince d'Tfoudun, Seigneur de Vatsn. de
Romorentin & de Celles. Chapitre XVIII. IL fucceda à fon Pcre qui rinftitua
héritier des terre» d'YiToudun & de Vatan : Jen'ay pu découvrir fon alliance,
& s'il laiffa des Entans ou non, U par quelle voye la Principauté d'Yflbudun
échet à Eudes l'ancien Prince de Deols & de Chiicaux , fon Succffeur.
y. Eudes l'ancien Prince de Deols , de Château -roux d'Tjfouduni Chapitre
XIX. IL cft certain que ce Seigneur poffeda la Seigneurie d'Yfloudun, &
que par Charte dattcc de l'an ji. du Boy llobert. qui revient à l'anioig. de
norre falut, il permit aux Abbé Religieux de Notre-Dame d'Y (foudun de
recevoir les Aumônes & Dons de tous fes Homirws & Valâiix. & de retenir
en Fane - aleu tout ce qui leur feroit donné, & de polTeder leurs Scrfs en

toute l'étenduë de fa Terre : leur accorda Tufagî en toutes les F rîers de /on
Domaine, & pour ce joignit le Boi? des Religieux à ù Force , 5c une Foire
tous les ans au jour & Fctc de faint Paternc ; il affranchit leur Bourg de tous
Droicç bc Courûmes & leurs Hortmes de toutes Redevances envers tous
autres Seisneurs que les Religieux ; leur donna les Droirs de Sépulture au
Cimetière de leur E^lifc Se autres Droits contenus en fa Cliarte. Mais je
n'ay pu apprendre à quel Titre if a joiîy do cette Terre, n c':fl comm-
H.T»tîc d'Eudes d'Ylfoudun (on PfcdecclTour, ou pour avoir cpcufc fa
Fille

Énfans tl[^] Eudes t ancien Trmce de De ois , de ChâteaU-Hux &
 d'jjfoudun , t. Raoul ic Prudent , Prince de Dcols , qui aura fon Eloge au
 Livre V 1 1. X. Eudes de Deolj , Prince d'YAbudun, duquel cy-aprc:[^]. [^] A i.
 Hclie de Dcols. x. Ebbcs de Deols. i. Gcrtfudc de Déols. • — ■ ■ t • '• 1 //,
 Eudes de Deols , premier du nom , Prince d'ÏJfoudun. C H A P r T R É X X.
 »i CE prince puîné de la Maifon de Deols eut en partage la Seigneurie d'Y
 (C-»uduni cpoufa Bcatrix , donc la Mailon m'eft inconnue. Il quitta à la
 prière d'Etienne Morne de Maflay , les Coucuntes qu'il Icvoit au PriLuré do
 Semur , du confentcmcuî de Raoul fon Fils, par Charte datréc l'an 14. du
 Roy Henry \ ce qui révtent à Ian »b4[^]. de Notre Seijrncur. Il permit au
 Chapitre de faintUrfm de Bnurfrcs d acquérir defcs Vaflaux, du
 confentement de Beatrix fa Femme, Je Raoul Se de Godcfroy les Enfans ,
 de Raoul le Prudent, Prince de Dcols , fon Frère, de Seguin Sergntur de
 Lmieres,fon Vaffal , par Charte fans datte, fous le Pontificat de Richard II.
 Archevêque de Bourges. Il mourut Via 1085. & laifla les Enfans qui
 fuivenc. i^{^^}S Snfans d'ëndes de Dcols [^] Seigneur d'TJJàudttn y 'Beatrix fi
 Femme. j. Raoul. [^]. Godefroy fucccfTivcmenc Seigneurs d'YITouduri, qui
 auroDC leurs Chapitres, yy/. Raoul Seigneur d'TJfoudun [^]/. du nom i de
 Fajfâfif* de Mareuil & de Chureau-neuf-Jur[^]Cher, Ch afitre XX I. ■ . * CÈ
 Seigneur qui ctoit Fils aîné d'Eudes de Dcols 5c de Beatrix fa l'emme,
 foufcfU vit à la Charte de fon Pertf pour le Prieuré de Semur l'an 1040. Sc
 eft auffi dénomme en la Charte du Chapitre de S. UtHn. Il mourut l'an loyi.
 fans polUritc. ' < > 9 ^ y V, ^ ^ ff ^ J Seigneur d'TJfoudun , de Vajtan , de
 MareuU & de Château-neuf fur-Cher Chapitre XXII. IL fucceda à fon Frète
 en la Seigneurie d'Yfloudun l'an 109t. &: le fuivant il confen- '09*tic
 rEtablifTemenc de l'Ahbaye de Chezal-Bcnoit , &: permit à André qui en
 foc prciniet Abbé , Se ii fei Religieux de pouvoir faire des Acquifittons enl
 étendue de fa Terre : donna l'an 1106. du confentemenc d'Adclais fa
 Femme, au roêmeMonaftere la moitié des Droits qu'il levoit fur le Sel en la
 Ville d'YAoudun pour le repos des amcs d'Eudes ic Beatrix fe\$ Perc ic
 Mere. Il confirma la même année tous les Dons que fcs PredeceffTcurs
 avoient faits à l'Abbaye de Notre- Dame d'YIToudun : fut un des Princes iC
 Barons deBerry qui accordèrent en l'an nu. plufieurs Privilégias au
 Monadcre d'Orfan, "Jen recompense defquels le Bien-heureux Robert les
 aflocia à la famille d'Orfan, 6c les rendit participans de routes les PriereS'&
 Biens fpirituels de fes Rcligieufcs. L'an 1116. il donna à l'Abbaye

d'YlToudun le Four Bannal de faint Paterne, ic le Moulin à Tan : fie
/crn[»ent avec Raoul de Deols de proteget l'Abbaye de ChezaUBenoïc, ic
de faire JuAicc de tous ceux qui commettroient quelque violence contre les
Religieux, &: de faire reparer le tort qui leur feroit fait : Sc encis qu'ils
eufTent Guerre l'un contre l'autre, qu ih auroicnc Trêves pendant tout le
tems que l'un d'eux cmpleroitpour punir ic châtier les ennemis de cette
Eglife. Adclais fa femme étant morte , il teptic une féconde Alliance avec
Arengarde, de laquelle e(l fait mention en la Charte de l'an iii[^]. Il mourut
félon la Chronique de Deols l'an 1117, Sa Femme vivoïc encore l'an 1 141 •
"711 laiffaArengardc fa féconde Femme. Elle le furvêquic ic reprit une
féconde Alliance avec Arnoul Couderans.

The text on this page is estimated to be only 29.31% accurate

j<f2f" Î/ISTOIRE DE BERRT, 4. Raoul tt. qui aura fon Chapicrc.
4. Savary. ' 4, 4. Pacrai. 4. Beacrix. I y. Raoul IJ^, du mm , SeigniUr
d*TJfondun , ^ </r Châteaté-muf fur Cher* C rf A>^1T R R ' XXIII. • IL
permit l'an !rî4- ^ l'^bbc tic Notre-Dame d'Yrtoudun & à fcs Religieux, de
tranjfAcr leur Abbaye du Cliâccau d'YIToudun, au delà du Fleuve de Tlieol
, en la Paxollll* de faint Denys , ab lieu appelle Circiac \ à rai(on dcquoy il
aflrranchit lé Boiirg |d fatnc Denis, de tous Droits & Coutumes ; & pour
plus ample confirmation de fon Dot, il en mit la Charte fur l'Auicl de Notre-
Dame , l'Abbé le tenant par la main , & le conduifanc, étant fuivy
d*Arcngardc (a Mcrc , d'Arnoul Coudcrans fon Beau ptrc , d'Etienne de
Graçay , Pierre de Linicres , Pierre de Bomiés , & autres Cbcvaliers i
néanmoins J'Abbayc.cIl toujours dcmf^urccau Château , ac les Abbé&
Religieux ont fondé aulicu de Circiac le Chapitre de fa me Denis , comme
nous avons dit ailleurs. En la mcmc année 1154. Il fit le Voyage d'Outremer
; U avant fon départ il donfia à l'Abbaye de la Prcc , du confentement de fa
Mcrc, de Savary & d'Eudes fes Frères , la Rente de Sd qu'il prcnoic à
YIToudun. Il confirma l'an 1138. les Bic:ns ^ Droits du Chipitjc de faint Cyr
, & luy donna l'an 1141. pcmiffion de faire des Etaùxdans leur Cimetière ,
du confentement d'Arcngardc fa Mcrc. Il permit au Chapitre de NotreDame
de Sales de la Ville de Bourges , de bâtir deux Moirlins en fes Ectufcs de
Nantcilil , du confentemenc d'Alix fa Femme , d'Eudes fon Fils &l
d'Arcngardc fa Fille l'an 1149. Il accorda au même Monafterc , étant fur le
point d'aller en Jerufalem, trente fols de rente fur les Droits qu'il levoii au
Marché d'YIToudun pour la picmcc des RcligicufeSjle jpur & Fête de
Pâques : & outre vingt fols de rente ^ & deux Arpcns de Vigne en échange
de leur Moulin de Marciil , du confentemenc d'Eudes fon Fils , en prcfence
de Pierre de la Châtre Archevêque de Bourges , &: de pluûcurs Gentils-
hommes de la Province, par Charte de l'an 11J4. La même année étanc fur
fon dcpatc pour le même Voyage , il reconnue en la Maifon de l'Archidiacre
de Château-neuf, que les Religieux dcChczal-Bcnoît avoient droit de
prendre fur les Revenus &: Coutumes d'YP foudun ftx cens fols Monnoye
du lieu ; & en même tems il leur donna quelques Hommes fcrfs } leur
permit d'avoir en la Châcellei^ie d'Ydoudun un Sergent, avec même
Privilège & liberté dont joUilToic le Sergent de l'Abbaye d'Ylfouduni ce
qu'il confirma le propre jour de fon retour de Jerafaïcm. Il roic au

Chapitre de faine Etienne de Bourges toutes les Coutumes qu'il levoit en
 leur Terre de Voiccc, se reservant seulement le droit d'Aubergement une fois
 l'année en tems de Guerre , du consentement d'Eudes son Fils , par Charte
 de l'an 1163. Il eut Procez avec les Religieux d'Yflbudun pour les Moulins
 d'Aclicry, qui leur avoient été donnez par Jean Avernier, & s'etans fuis mis à
 la Jurisdiction de Pierre de la Ch.tre Archevêque de Bourges ; Il acquiesça à
 son Jugement & (c départit de toutes les prétentions qu'il avoit sur ces
 Moulins , du consentement d'Eudes son Fils , par Charte de l'an 1164« H
 mourut la même année , & fut laïssé les Eubens qui furent. Enfans de Raoul //.
 du nom ^ Seigneur d'Yffoudun , & d'Alix sa femme, j. Eudes II. du nom ^
 qui aura son Chapitre. j. Eudes, /. Charles. f. Godcfroy , lequel eut un fils
 nommé Eudes , qui par Charte de l'an 1171., fit plusieurs Dons à l'Abbaye de
 MalTay , & au Prieuré de Semur en dépendance. V. Eudes 1 1. du nom ,
 Seigneur d'Yffoudun , de Mareuil & de château-neuf. Chapitre XXIV. JL
 succéda à R. 10. il II. tiii nom son Pere l'an 1164. ^ confirma l'accord fait entre
 les Religieux d'Yffoudun, & Guillaume de Châillon, Il continua le Mariage
 avec Mahaud Cuinelle

The text on this page is estimated to be only 9.82% accurate

dune c= l.ur /voi, ^î' L '/^^ "n 2cl ™ f,,M,' '^..^l'.rr 'r" M J£ par
Incrcrmife d'Hcnr, de Bouronlvi L «f^finguon en prefenl1 mourut l'.n „67
fa Veuve feSl L^Jr'''''. ^''''''''^ .'^ ^''''''''^ T«e , fils àG.Mlo,,cCoZ éV,
^^Z7^l^^ Hetinere des Comte, de Nevers K dT-nln ! ' •,,''''I'''. !»•<" Agn. s
«ë,,es Noce. Mahaud de Bour'^^'gne cp^ufr &re";Al^^^^^^^^ Tliicrry
d'Alface Comte de Flandres (t h; th,! ... , ' ^''^f Fl^Jr", (il. de quatrième
Alliance avec Roi, ,t M d , nom r l''''^' ' ''''L' ■ France. ComredcDra,,. ,.:
,,;, -n f^^^^^ M^Ztlrf;, ^''''i'''''' mier lit, l' Autel de VEF.îCc Souterraine
ilkinrE cn J "ec Cm his dupre. cette infcription : c.»r/^t»;;,;'o^^;J:: Enfant
d'EMdcs II. du mm. %<<<r rfr/>W>,.cîr</. fi Ftmmc. Eudes m. du non,,
Seigneur d YlToudun, Comte de Grignon, qui aura fon Cto eudes 111. du
nom. Comte deCr,gnon, Sc.gneur drfo,,J,m, Fal^h. iMarcm! & de CbùSeaH
rieuf Jur Cher. Chapitre XXV. Ic';,,tr'd'tst:^r:^^^^ Maifoneft inconnue, en
prelcnce d'Henr. dVÎ^I l 1. -' î" ^ oaroT-avec Alix f. FcuLr? ufieur, P i^L^e
'l l' H:i''''''ivrr " aurrcî ficnlrp Aif.^.^r^ . A^ i l riviiegs a its Hommes d
yfroudun , & cotre pa r Charcc le donation, &: droic de fcccc-Jer à Icn'rs
proches falem l-^n ?a<<^ l P Ton oircnr. Il fie le Voya..c de Icrulalem I an
.,90. mourut vers l'an 115,9. & Lufa les EnUs qui fuivent, " "7; ^£<<^ ///. du
nom. Seigneur ctYjfoudun , o-' d'Alix fa ^mmc. 7. Raoul dernier du nom ,
Seigneur d'Yiroiidun , ^'^''^ ^ ''''''''''^ ^ ^ . • Seigneur de CSlteau- ' rJII. Raoul
lll^i^or^ .SeigneurdTJfou^u^JeFMan/deMarcM t0 de Château-neuf fur
Cher, Chapitre XXVI. CÈ Sriencur a été le derni:r de fa Maifon qui a
pofledé U Seigneurie d'YfToudun Il confarma an „04, tous les Dons ,
Privilèges i Aumônes Les & conc d z 0, " ^ l ^ourt -n^vT ^';^a''''^'^ ^-o.....
^ F.lle aînecedePierr^H.du n^, . .0. _^eur de Courten.y Comte d Auxerre , &
Empereur de Conftantinopic , & d' Yoland //J? d* de Ha.naulc (a (econd.
fmme. La Dame do Courtenay . accompagna fonnù7y 1 Voya. <i<"gc qu 11
fit contre les AJb.gcois l'.n .11,. & confenrit à la ConccLn qu "l
fi/aranrfo^^^ départ a TAbbayc la Prcc de l ufagc d'une Clurréc de 60?. W
cl îcuTjorr "''''^'^ cnfaForctdc Tourncfol. Il fie fon Teftament au moi, de
Juillet rul en or" % fcncc d Al.X (a more . de Viargucr.re fon Epoufe . d.
plufieurs aucr.s ; fi "uViqucsf.g; à I Eg hfe de Bourges pour y cdcbrer fon
Anniverfaire; & aux Abbayes dYIJd ,n d' îz. Bou?" ; î^-'^^^-vraud, ^ cent
livres monnoyc de G.en l rArchevéqu" d; "a

The text on this page is estimated to be only 25.17% accurate

Inc. HISTOIRE DE JBERRT; Il mourut lamême
annccfarspoftctité de Marguerite de Courtcnay fa Fcmme.laquelle fc rTma
ia avec Henry F.U aînf du Comte de V^anden dans le Duchc de
Luxembourg i"7. le quel l'an .1,7. confirmlcomme Seigneur de Château-neuf
fur Cher Jf^e M^^^^^^ fa Femme joUilToK pour fon DoQaire . les Dons
Uus par If Seigneur ^^iToudun a I baye de lal>ré:Elle vivoit encore Tan
comme il refulte de la Charte de l Echange d YfToudun. Gmllaume de
Chau-jigny I. du nom , Seigneur d'TJfoudun , à caufe de fa Femme, ^ H A P
l T R B XXVIII. GrijLLAUMÊ deCluuvigny Seigneur de Chitcau. roux Sj
de toute b Terre Deoloife Fils d'André & de Denife PrincclTc de Dcois ,
cpoula Mahaud H-rnucrc d'Ylfoudun , &: à caufe d'elle fut Seigneur de
cette Terre -, &c en cette qualité il fie feritiz. ment de fidélité au Roy
Philippe Augufte au mois de Mars liu. & en l an 1116. au mois ui.'. de Mars
il remit au Chapitre de (aine Etienne le droit d'Hobergcmenc qu avoit le
bcieneurd'Ynbudun en leur Terre de Vouet 5 8C au mois d'Avril fuivant il
confirma tous les dons faits par les anciens Seigneurs d'YUbudun^a
l'Abbaye de Notre-Dame, ce que Ch,Mm fit aulll Mahaud fa Femme. Cela
réfute l'opinion erronée de ceux qui ont cent qu AnlT:. drc de Chauvigny I.
du nom, croit Seigneur d'Yiroudun , & qu'il fiit fur luy confilque, Ch./i.
puifque le premier de la maifon qui Ta poffcdc cit Guillaume foa Fils , a
caufe de Mahaud fa Femme. Comme la Fille d'Tfoudun fut acquifeà la
Couronne de France. • | Chapithb XXIX. MA H A u D Dame d'YITûudun
étant dccedée fans EnPans, fa fuccclTion fut déferée i Etienne de faint
Palais , & à Helic , CUudc & Guillaume , Enfans de Renoul Sire de Culant ,
U de Bcatrix fa Femme , fcs plus prochains Héritiers avec lefqucis niû
Philippe Augufte traita , favoir,aveC Etienne de S. Palais en la Ville de Pans
l an i.io. ti: luy en foy & hommage , ce qu'il avoir en la Terre de Vatan,
tenue en Fief du Comte de Blois, le tout pour quatrccvngts livres de Terre. -,
, , n l j Er par autre (harte donnée à faint Germain en Layc ranizii. il
obligea Raoul de Gulant Prieur de Vatan, Tuteur des Enfans de Reooul Sire
de Culanr , par avis de- leurs proches Parcns , de luy dclaiifer à même Titre
les portions qu'ils avoient au Château d' YIVoudun & dépendances d'iccluy ;
U en recompnfte il leur quitta la tierce partie de Châccau-neuf fur Cher &
de Mareuil fur Arnon , U mille livres panfis de retour. De laVtllc de Dun-le-
roy, troifième Ville Royale de Xcrrj, Gha'pitre XXX. -V LA Ville de Dunlc-

roy s'appeloit autrefois le Château de Dun , Cauntm Vhpi qui avoir fcr
Seigneurs particuliers , qui en portoient le nom. je trouve par la Charte de
Geotroy Vicomte de Bourges de l'an ion. que Arnoul croit Seigneur de Dun,
c'est le phut D:incnfis. Il fut vray semblablement Pere d'Arnoul le Tort
Seigneur de Dun &: de Thomas de Dun , dont fait mention la-Charic
d'Humbrud &: Gilon de Scully de l'an Arnoul le Tort épousa CaUerone . de
laquelle il eut Humbrud Seigneur de Dun , qui comme je l'ai dit fut Pere
d'Eudes Arpin Seigneur de Dun , Vicomte de Bourges , qui vendit l'une &:
l'autre Ville au Roy Philipprs I. qui les réunit à son Domaine. Cette Ville est
située sur les Frontières de Bourbonnois , &: est à présent la treizième i

The text on this page is estimated to be only 28.39% accurate

LIVRE V. Ville de U Province, en laquelle a etc ccably un des
Sièges particuliers du Bailly de Bctry Raymond Marlian, Hotman, Vigencrc
ic Chaumcau, ont aû que Dun étoic Lib.ff. NfivioJit»/tM, dont parle Ccfar ,
&: qui fc fournit à luy lors qu'il entra en Berry D'au- Comm. tres cftiment
que ce que dit Cefar , le rapporte à Noïian , qu» cft à prcfent un Village à
deux ou trois licucs de Bourges. Sam fon tient que c'ell Ncuvy fur Baranjon
, qui cil fur le chemin d'Orleans, d'où vnoit Ccfar. Toutes ces opinions font
fondées fur dcfimp!cs conjc^ures ; mais , à mon fens, celle de Samfon cft la
plus probable. Cette Ville cwu autrefois plus renommée qu'elle n'cfl:
aujourd'huy , puilque Gaguin lam^c au rang des plus célèbres Villes de
l'Aquitaine: Celrhrium lecorum A/juitanix traclus hic nominé fmt , Biiurix ,
Uagiunum , Dunum Reps. Le mot de Dun fignific un Fort relevé de terre,
ou un Ch.tteau , fie cft commun à plufirurs Villes, Le Roy Philippe le Bel
échangea la Ville fie Châtellcnie de Dun avec Henry de Sculy çrand
Bouteiller de France, pour celle de Château- Rcgard , qu'il vouloir donner
irArchevcque de Lyon. Choppin s'eft trompé en attribuant cet Echange au
Roy Charles V- Carolas V. Cijho-RcnAido mutatum /ibi Dunum Re^um
qutftvt Biturici agri oppidum Lib. 5. ûn tjue moxlurifdiclip/tis Regix Sedfm
injhtuit. Mais à ta pricrc des Bourgeois Charles IV. de Dona. dit le Bel ,
rcvoqua l'Echange, & réiinit cette Ville à fon Domaine , auquel il voulue 1"
qu'elle demeurât perpétuellement annexée, par Lettres données à Paris le
dernier Août ijxz. Moyennant quatre mille livres parifis , que fes Bourgeois
payèrent à fi Majflé : i'aquit final cft du 8. Février 1541. Choppin cftime
qu'à caufe de c: Privilège la Ville , ^^1. de Dun a depuis été appelléeDun-le
Roy :qua/t hoc privilegia Jufulia, ne jm in u Do- L.b i.de mivifum venait.
x.maa. Ce Privilège n'cmpccha pas que le Roy Charles VII. nemift ctte Ville
par deux T;t.j.ii.j. fois hors de la main , en la délaillant au Comte de
VVinton Ecortuis , pour le rccompnfer des fctviccs qu'il avoic rendus à la
France, étant venu au fecoiirs du Roy, avec Gens d'Armes bL de Tr;iit ,
contre les Anglois fes cruels ennemis , comme portent ks lettres données à
Sauraur l'an i4}o. il l'a donna depuis en Appanage à fa 5o:ur malice à Anus
de Bretagne , Comte de Richcmont Connétable de France, par Lettres
Rnhede la même année aulTi donnici à Saumur. Toutefois à la prière dcï
Habitans , il rcToquâ l'Appanagefit Donation ,& réunit cette Ville à la
Couronne , pour y demeurer j^* infcpatablcmcnt annexée , fans qu'elle en

pût être diftraict en façon quelconque, luy jf^{^^^y^i} confirma son Siège ic
 le reffort des Jufticesdc Château-Neuf, de Culant & autres lieux[^]
 degucmpar Lettres du mois de Mars 1430. vctificcs au PARlemenc fcant à
 Poitiers le 18, du me- ,t, me mois avant Pâques. CoHmtéLes Privilèges de
 cette Ville ctoient entièrement conformes ^ ceux dont jolilifoit h biti at
 Capitale de la Province, avant que Its Rois Charles VIL & Louis XI. les
 eulT-nt aug- ^'''«'fmctcx. Car le Roy Loiiis VII. accorda à fes Habitans
 rcxcmption de Tailles dr. au» ^ très ImpoGtions, de logement de Gens de
 Guerre, êc de ne pouvoir être artirez hors les Jurildiftions de Bourges &C.
 de Dun-le-Roy, par Charte de l'an 1175. confirmée par '«7; celle du Roy
 Philippe Auguftc de l'amiSi. Lcfquelles Chartes font communes à la Ville
 de Bourges; à l'exemple de UqucUe celle-cy a toujours été gouvernée. Ces
 Privilèges ^^^^^ ont été confirmez par le Roy Saint Louis l'an 1119. par
 Philippcs III. l'an 1.69. Char. les VII. 14^0. & par les autres Rois
 SuccclTcurs les uns aux autres. i^jo. Cette Ville a cté augmentée de plus de
 moitié, fous le règne de Charles V. U. VL ui donnèrent pouvoir 1 fes
 Habitans de contraindre ceux des lieux circonvoifins, en 'étendue de trois
 lieus à l'entour, de venir travailler aux Folcez, Murailles, Tours, praux,
 Fortifications, fi£ augmentations de leur Ville. Elle cft dcoréc d'une
 belEglife Collégiale, dcdice à Saint Etienne, qui ctoit autrefois foûmife h
 lajurifdiôion des Doyen, Chanoines & Chapitre du Château - lez Bourges;
 fans préjudice Droits de l'Ordinaire. Et il paroît parunc Sentence Arbirrale
 rendue cnrrc les Cliaoi du Château Se ceux de Dun-le-Roy du mois de Juin
 11^4. confirmée par Philippe »»»M. chcvcquedeB^^m'ges aumoVs d'Avril
 1139. que toutes les Victirics inftituées en l'E- U3<i, ifc de Uun le-Roy
 furent converties en Prébendes, excepté celles de Saint Jean, int Martin 8d
 Saint Dcnys, jufques à ce que le nombre des Prébendes allât jnfques i. inz-
 , lequel nombre étant rempli, les Vicairies qui vaqueroient accroistroient au
 Châtre. Les Doyen & Chanoines du Château avoient la nomination de
 toutes les PreI mais ce Droit a cié transféré au Treforier de la Sainte
 Chappelle' de Bourges, ~ e par Berry, lequel fit faire le clocher de l'Eglife
 de Saint Etienne „.if oava pour le Bâiimct à Jean d'Arcs jooo. écus. U fut
 brûlé l'an 15^9. 1 ail 135''' r; t ' ' Aaa i| xv^

The text on this page is estimated to be only 27.97% accurate

HISTOIRE DE BERRT, is9t, au passagc du t)uc des deux Ponts, & a etc rebâti parles Habitans l'an 1601. Il y a an autre Eglise dcdicc à Saine Vincent. Du temps de Charles VII. les Anglois brûlèrent les Faux-bourgs , & l'an ijii. la veille de Pâques cinq censavanturicrs pillèrent la Ville. Les anciennes Familles de Dunlc-Roy font celles de Pclordc, des CroH'cs , de l'Hôpital, du Vergier, de BcaulTc.CoUflbn , Groffieux , pluêurs defquelles fc font tranlplanicées i Bourges , comme celles des Coufin , Sarrazin, L éveillé, Doiard Si, BulTon. Jean de Beaufl'e Secrétaire du Duc Jc.nn, depuis Chanoine en l'Eglise de Bourges étoit originaire de cette Ville, & fils de Philippcs de Beaufle ficur de Teilant, & de Rolande Bourgeois. Jean de Crofles Chanoine en l'Eglise de Paris ,& Confeiller au Parlement, qui fonda ijtfo. un Anniverfaire foicmnclen TEglise de S. Etienne l'an 13^0. ctoic aufli natif de cette Ville. Rejfon de U T renvoie' & du Bailliage de Dun-U-Roy. Chapitre XXXI. LA Jutticc de la prévôté comprend la Ville , Faux-bourg< &: Paroirtes de Dun-lcRoy , celles de Biiffy , Lantan , Vornay , Annois , Palin'[fauf ce qui ell de la Julb'ce du Prieuré S. Denis] Sainte Radcgondc , autrement Cuzay , Omery , excepté ce qui cil de la Judicc du Commandeur. Le Bailliage ou Re(Tort renferme le Bailliage & Ville de Culant , quia fous foy les Paroifles de Praha, Vefdun, S Chriftophlc, J'Oye , Regny, S. Maur , Vaux fous Modun. Le Bailliage & Ville de Chiteau-neuf , qui confifte en U Ville & Paroilles àc Marigny. Sainte Lunaye, S. Auftrille, Serrucl, Vcnefiue, Chambon en fromentau, Corquoy, ViUecelin, S. Simphorien. Les Juftices de Beauvoir fur Arnon &: de S. Julien , Ourouer , Des Vaulverins , Charly au quartier de Berry . la Grande Srgault/Cornuflc , Omery , Commequcfoy , da Puy de Varcncs, des Nourriflbn, Neùilly au Quartier de Berry , Bannegon au Quartier de Berry. Des Singeons, Chaumont, Chaillivoy Millon, De Vernays au Quartier de Berry, De l'Aleu d'Afcon, De l'Alcu-Bouzon, De la Vineul, Malçay, S. Loup SC la Chaps au Quartier de Berry , li Chappellaude, Naves, Cortieux , Vaux fous Modun, S. Germain des Bois , de Soulangy , du Châtelier ,du Bois-Gramé, Chrzal-ChaoTier,S. Denis dePalin , Givrou & Villers, Chambon & S. Juft , Plcin-pied , Troiiy , Soye, CrolTcs en partie, Jufly en Champagne , Quinquempoix, Pré'uots de ^un-le-Roy. Chapitrb XXXII. A jjS de l'Hofpital , 1371. Jean De BeaHjfe . j^Sz. Jean 'Breton y i^f Jean Locquin^ 1^3^ . Jean 'Berthault^ 1^/3. Jean Ali^pn > i-f-S^ . Simon Berthault, ijij. Stienne CoUaJJon , ij^ . T^ierri Poncet , ij^^-

1^e mourut le 17^e Mars 1368. sa Charge fut réunie au Bailliage par Lettres du Roy « Charles IX. du mois d'Avril en l'année même, au profit de M. Jean Sarrazin Lieutenant General, qui en prit possession le Jeudi 1^{er} Avni, M. Jean Liciitenans art Bailluge de Dun le-^eRjoy. Chapitre XXXI IL
1^{er} Jautier Roy 1364. sous Guillaume Chastet Chevalier Bailly de Berry 'Jean de BcaijJe , 1381. sous Pierre de Scmur S. d'Arcyc, Sénéchal de

The text on this page is estimated to be only 20.31% accurate

Jeali Grojficux , 1404. fous Mertirc Thibault Portier Sencchal tic Berljr. Henry Prlourde , 1419. fous Mcflirc Etienne ilc Touffy Bnilly de Dun-Ic-'^or pour trcs-haut 'de trcs-puilliant Seigneur Alonfieur de Richeniont Connétable de France, Seigneur tic Paîtenay. Jfjn De l Hôpital, 14381 Etienne De l Hôpital, 1449. fous Jean Du Menil-Simon S. de Maupas & Beau-jeu, Confeiller &: premier Valet trenchant du Roy notre Sire, Bailly de Betty , ôc fous Poton S. de Xaintrailles &: de VaiJly , premier Ecuyer de Corps de l'Ecurie du Roy, Bailly'dc Berry. GuilhaHmc De 'Blois , 1479 fous Jean de Vendôme, Vidâmc de Chartres , Chambellan du Roy , Bailly de Bcrry. Nicole De Buultn, 1484. fous Louis De Culant Baron de S. Dcfirc , ConfcilJer 6c Chambellan du Roy , Bailly de Berry. jean De Ncmoux , i486. 1487. fous le S. de Culant &: Mcfiirc Beraud Stuart S. d'Aubignv, Bailly de Berry. 'jun Berthatilt ,1493. fous Jean Du Montier S. de la Fertc-Gilbert de de Briantc , Confeiller & Cliambellan du Roy , Bailly de Berry. Hené De U 'BreuiUe , 1497. Etienne jÇ^eveillé , jj(fj. Guillaume Du l^er^ier, i foS. Jean Leveillé, ij^j. Pierre de l'Hôpital, ijzo. Cjilbert Lelarge , ij^^. Jean Cottfn, 7{JcoUs Bonnet, /(Tj^ . ChriHophle Cou fin, ij^z. Pierre Beraiilt, 1660. tan Sarra:(in,ijjz. Procureurs du Roy à Dun-le-Roy, Chapitre XXXIV. M Simon J^Aulcony i)^}. Etienne Régnier ,\^^: mort l'an \Si6. • Guclin Rolland, ijio. jujques en Jean Lt bault , 137^' Charles De l'Hôpital ,\^^. 1J38. ean De l Hôpital , ij/S. jupjua en 1^11. Jean De l'Hôpital ,i^^<^. Il réunit la Car Adenet jipynet Ecuyer ^ j^zj ean Paneret , 1^2./. ean De l'Hôpital , j^ij). ^artin Ramin , i^^S. 14^9Vincent l{amin , i^^i. Pierre De CroJJe , i^^. 'ji\fn Du V 'l^er, i^/i. Etienne de l'Hôpital i^j^ .jujques en j^^S ndréd Du Verger, i.^6^., ean De l'Hôpital, 1476. 147^^ i^^fj' terre De Crojje , tjf.p6. itllaume Du Verger, ipi. ian De l'J^ô^ital, i;iî. de du Seel à Contra<îs , à fi Charge l'an 1543. ôc mourut l'an ly^o. J^ottis Leieillé , ijjo. decedé le i. Septembre 1556. aprczfà mort M. Louis Levceillé le jeune exerça la Charge jufques en P terre ÇoHajjon inftallé le 13. Aour Jean Jotng , 1595. Jean Leveillé , 1613. jMn Huet , 1617. jintoin e B erthault ,i6ti. fcharles Xerthault, 1640.

The text on this page is estimated to be only 29.23% accurate

\$74- HISTOIRE DE BERRT, L De U Ville de Mettn fur Eure.
Chapitre XXXV. A Ville de Mcun quatrième Ville Royale de Berry cft
affize fur la Rivière d'Eure lou d'Ycurc , à qnacrc Iteuiis de didance de la
Capitale , en pais cres-fertil & abondanc en couce force de bleds. Elle
appArccDoic autrefois à des Seigneurs particuliers qui en portoicnc le nom.
Elle fut acquife & confifqucc au Roy Philippcs de Valois VI. du nom;
comme je diray au Chapitre 48. fur Robert d'Artois III. du nom, &: depuis
ce temps elle cft dcroeurcc unie au Domaine de la Couronne. Le Roy
Charles V. étant encore Dauphin l'engagea avec l'Hôtel de la Salle en la
Forcft de Bourges, hc les Terres de Marly en Nivernois , &: de Paudy en
Berry , \ Mcffire Jean Delà Perforuie Chevalier Vicomte d'Aunay , en
rccompncfc de 400. livre* de Terre à fa vie, & de tfooo. Florins d'or au
mouton, pour une fois qu'il luy devoit r Mais aprez que le Roy Jean eut
donne à Jean fon fils les Duchcz de Berry & d'Auvergne^avec la propriété
defdites Terres, en rccompncfc du Comté de Poitou. Le Duc fit traiter par le
Chancelier de France & le Maréchal de Bouciquaulr avec le Vicomte
d'Aunay; &: luy quitta pour luy & les Cens à perpétuité , les Tcirs de
Marly en Nivernois hi de Paudy en Berry , à la rcfervc de l'houmagr &: de
la fouverainctc, moyennant quoy ledit Vicomte céda au Duc ledit Hôtel &
Châtcllcmc de Mcun , rHôiel & appartenances de la Salle, avec les
Fortificationt & réparations qu'il y avoit faites, montan\$ t la fommc de looo.
ccus ou environ. Le traite en fut palTé à Calais au mois d'Oftobre i3éo. &
confirmé par le Roy étant à Lyon au mois de May 13^3. & aprez U mort du
Duc Jean elle retourna à la Couronne. Le Roy CharUs VII. fc plaifoit fort en
cette Ville , oii il a fait tres-long séjour & y eft deccdc. U y fit bâtir un tres-
fuperbe Château , au lieu le plus éminent , fur un rocher environné de teutcs
parts de Marais &: de la Rivière, excepté du côté qu'il effi attenant à la Ville
, qui a été ruiné par le feu du Ciel ; l'on ne voit à prcfent que les ruines , par
la beauré dcfqutUes l'on peut conjcdlurer quel ctoit tout l'Edifice. Pendant
le séjour qu'y fit le Roy Charles VU. il affranchit fcs Habitans & ceux de S.
Laurent ^Aneitnnt Barenjon , par Lettres du mois de May 1435. pour 700.
Royaux d'or, & les déchar-, Àt 8"^^ tous droits de Taille, Mortaille &
Servitude. Ces Lettres ont été regiftrées au Mtrr^ Parlement le S. Mars, fie
en la Chambre des Comptes le 14 juin en la même année, dont l'Art. I. de
l'ancienne Coutume de Mcun fait mention: En ictllt VilU & Vthtrte de Mtun

fur Eure n'a nuls gens firfs , ny de ftrvile condition, tins que tout hctnme /jui
 vient de^ meurcr en icellt , d< quel/jue Heu que ce fiit , eft franc \ en telle
 manière que nul Seignttiir Cf ne ne feut f retendre droit de fuite fur luy , ne
 le contraindre i luy payer Taille , Mortaille ^ ne 4ntre droit Ce que confirme
 l'Art. 1. Tir. 1. de la nouvelle Coutume de Berry. Il y a en cette Ville une
 Eglise Collégiale dédiée à Notre-Dame.de la Fondation des anciens
 Seigneurs. Le RoyCharles VI I .y établit un Siège Particulier du BaiUiag»dc
 Berry,auquel rcHortirTent les Prevôtcz dcMcun & de faint Laurent fur
 Barcrjon , les Jufticcs Lib.j. c. Mcrctou-Salon , Bourdelles , la Loue , Bciyy
 , Quincy & antres. Chaumcau & Ra50. gucau aptez luy remarquent que le
 Moine Aimoin appelle Mcun, Caftium '^tdiclanenfi, Lib. 6. ^"od Munc
 Ma^dunum dicitur , qud fi^ificat Cafirum Mathildis ; ce qoe fuit Paul
 Emile en la c^iji. vie de Philippe de Valois. Grégoire de Tours l'appelle
 Cafirum. Long tcms avant que Meun appartint à Mahaut, il s'appelloit
 Magdunumi & les Seigneurs de M-{Zduno , Stephanus de Magdunt , Tedi
 de Mj^duno ; ce qui fait voir que fon véritable nom i 11 Magdunum, 6c non
 pas Mrdielanum, ny Mathildis Duniim : &: la raifcn poür laqûelle
 Chaumcau dit que l'on l âppeWc M cdiolantim , à caufe que la L<inc en
 cette Contrée n'<lt pat fi fine que dans les autre»; \\c\:\ du Berry , €11: une
 pure iinagin;\\ion , dcftic^«C\de loue fondement. La Ville & Châtellcnic de
 Mcun relevoit en ',Fief de rArchevcque lu os ; ce que prouve la Bulle du
 Pape Fu^ene 111. de l'an' il 4^ . contenant le dcricmbrenient' do tout ce qui
 dépend de rArcl.cvcche , oii le trouvent ces termes : Cafrt,/» Mj'rduni eutn
 tota CafitllaniA in Cafamento , & cUum qucd ex iffo in Ctetté Dcwini
 atintsaiiitiiiebij pcy. folvitur, Ltgium Imminum de Dowino ipfms Capi &
 fideittatim ; jurât eti.m idtm Hctt.intis fn^ £ulis J: lopis , quod
 quArcco:rr.que mm wultis ,fit Ckm pcueis ijfirH Cefum am fka Mtiralu 'it
 ,tii tradit liiae ■ ce que IVn peut confirmer par divers AcUs du Car

The text on this page is estimated to be only 24.46% accurate

L f R E V. 37S ruhire de l'Archcvchc, dans lequel f« trouve l'Afte de fooffcance accordé i Mahauc Dame de Mcun au mpis de Février izii ÔC la foy & hommage faite par Robert de Courtcnay à'prez l'avoir cpoufce au mois de May liiy. à l ArtlWvcquc de Bourges. >»ij Perrcrielle de Joigny , veuve de Pierre de Courtçoay , ayant convolé en fecondcs noccs avec Henry de Sculy II. du nom, il compofa avccrAfchevêque pour le Rachat de la Châtellenie de Mcun , & par Ade du leudy veille d." faint André ii^J. Robert d'Artois Utfj II. tiu nooi, ayant cpoulé Amicic de Courtenay, Danlc do Mcun , fit la foy & hommaçf à Jean de Sculy Archevêque de Bourges en la Ville de Paris , en prefence du Roy ; ' /te porte que c'eft fans tirer à confequencce, &: fans qu'à l'avenir l'on put le confr.indtc ou fcs SuccclTcurS de recevoir l'hommage de Meun ailleurs qu'en la Ville de Bourges Le même fit la foy & hommage i Guy de Sculy Arch:;vêque, le Vcndrcdy ayant la Nativité de Notre-Scigneur 1177. H. parce que c'cioit hois (on Falai» Archicpifcopal , '*77 il donna Afte Xjuc CclaTiF^ourroit être tiré \ conlequencce-. Jean Duc de Berry demanda fouteffranceà Roger le Fort A; chevcque le 16. Juillet 1348. fidilluyhtla foy & hom- " ^ mage d= la Châtellenie de Meun le dernier Avril 1366. ! - ■ ■ • . Etienne Seigneur de Q^eun, Chapitre XXXVI. CE Seigneur quitta a'ix Abbê & Religieux de Vicrzon ce qu'il pouvoit prétendre aux Eclufes des Moulins d-: ûint Pierre fur la Rivière de Cher,- &c avec AiniUs fa femme il donna un de fes ferfs à la même Abbaye. fille d'Etienne Seigneur de Meun j dAmdts fa femme. Beairix Héritière de Mcun , qui aura fon Chapitre. Beatrx Dame de Meun & de VierT^n, C H X T r T R E XXXVII. BEatrix Fille unique d'Etienne Seigneur de .Mcun & d'Arailis fa femme, fut con» jointe par Mariage avec Gcofroy II. fils d'Humbaud le Torcu , Seigneur de Vicrzon. Enjàns de Ceofroy de yier:(on , de Bedtrix de ^cun Ça Femme. r. Arnoul I. du nom , Seigneur de Vierzon, d'oii font fortis tous les Seigneurs do Vicrzon. , z. Humbaud Seigneur de Mcun, qui aura fon Chapitre. X. Robert de Vicrzoa *. Guillaume de Vicrzon, r. Gcofioy de Vicizuu 1 1. Hnmbaud de Vierzon, Setgneur de Meun. C H A r I T R E XXXVIII. CE Seigneur cpoufa en premières noccs Ercndorge, que quelques-uns eftiment Fille deGimon Seigneur de S. Satur , avec laquelle il donna à l'Abbaye de Vicrzon le Prieuré de Vouzcron, par Charte fans datte ; &: par autre auflî fans datte ,il dclairti à la même Abbaye deux Arpens de Terre proche le Château de Vierzon , du conlcntc» m^nt de Gcofroy & de

Robert fcs frères; & reltiiua l'an 1040. avec Arnoul I. du nom, Scignchr de Vicrzon fon frerc, le Village de Neufvy, à Hcbert Abbé de Deols. Il époufa en fcondes noccs Arcmbour, du confentement de laquelle , de Gimon Si Guillaume Tes Enfans, Arnoul Seigneur de Vicrzon fon frerc , & de l'avis de fes Chevaliers de Vafiâux, il remit i l'Eglife Notre-Dame de Mcun toutes les Coutumes & droits qu'il cxigeoit injufcment fur les Hommes & Terres en dépendantes; permit aux Chanoines de ia même Eglife d'acquctir de fcs hommes ic Vaflaux, U leur donna les Dixmes d'Aloi

The text on this page is estimated to be only 25.78% accurate

37[^] HISTOIRE DE BERRT, gny , par Charte non datcée. Il vivoic encore l*3n ro[^]j?. Enfam d'Humbaud Seigneur de un , cir dErendorgefa f remien Femme. 3. Gimon Seigneur de Mcud , qui continua la poftcrité. 3. Raoul de Mcun. 3. Sulpicc de Meun , qui fut Pcr« de 4. Etienne de Meun, lequel foufcrivic la Donation d'Etienne, Vicomte de Bour«09*- gcs loji. époufa Mabile , de laquelle il eut j. Agnes de Mcun, mariée à Humbaud de Bourbon, qui fe rendit Religieux i»oi. en l'Abbaye de faint Sulpicc. 3. Guillaume de Meun. i07>. 111. Cimon I, dn nom. Seigneur de Menn, o Chapitre XXXIX. IL fucceda à Humbaud fon Pere en la Seigneurie de Meun,cfl mentionnée en diverfes Chartes de l'an lojz. Enfant de Gimon /. du nom , Seigneur de tj[^]cun[^] 4. Humbaud II. du nom , Seigneur de Mcun. I V. Humbaud 1 1. du nom, Seignenr dt Menn, Chapitre XL. 1a t*"- ^"^^ 9^*"- ^i'i' ^ tlemcuraous la Tutelle d'Etienne Cmrt,. X*** Parent, jufques à l'an 110 z. tl'/.ich'i. ^f*"-^ d' Humbaud II. du nom. Seigneur de Meun, "•*î j. Gimon II. du nom , qui continua la Lignée. j. Guillaume de Mcun , Seigneur de Celles , mort fans Enfans. V. (^mon 1 1. du nom , Seigneur de Meun, Chapitre XLI. CE Seigneur eut de grands differens avec le» Abbé & Religieux de Mafc«. Il pilla , ruina & brûla leur Prieure de Semur l'an 1141. & s'étant accordez par rcntremifc de Pierre de la Châtre Archevêque de Bourges, pour les indemnifer , il leur donna le Péage & Pacage en toute fa Terre, promit & jura, avec Rob«Jrt fon afné , de ne plus r A ^u""T ^"t' "^^^ 5^"^^^ • ^ >«rcs dépendantes de l Abbaye de Mafce,de n y plus mettre le feu.ny luy faire aucune autre violence,par Char. „6^ te de 1 an 11^4. ce qui eft confirme par la Lettre qu'écrivit Pierre de la Châtre au Rov Tom. 4. Louis le Jeune. ' H (l. Fr. -^"/^«^ Gimon IL du nom. Seigneur de Semur, tf. Robert Seigneur de Mcun , qui aura fon Chapitre. 6. Bernard de Meim. ii7jy. 6. Humbaud de Meun mentionné en une Charté de l'an 1175. I V L ^ohert Seigneur de Meun fà de Celles en 'Èerry, Chapitre XLII. L fiicceda à Gimon fon prre ,&r pofTcd^ aprez luy les S'-ranenries de Mcun &r de Celles eaBerry, il donna à l'Abbaye de V.etz.n'un Serf, du confentement de

The text on this page is estimated to be only 29.58% accurate

Marie fi i^{emmc} , & de fiemard (on Frerc , par Charte dattccui! ui . Uc i[^]. vçier ». rognant «"f* le Roy Louis. Il accorda l'an 1177. aux Abbc & Religieux de "Lorifjoy le pjn.t^c & l'acage de cent Porcs , & le droit de prendre crois Chcfnes par an en la Forée de Volt , la Pèche en toutes fes Eaux , le Pacage en toutes fes Tertcs , &: permilFion d'aquerir de fe»
^"1^" Ficfs. Par Charte du mois de Juin en la-mème annc(r/il affrjnchic &L mit en- liberté i^h» g[^] HjMcans de la ParoilTc de Preciilly; dccbra l'an 1175. en prcfencc &: du conientcménî dfe ^7 Rjoul, Hugues & Philippcs fes Enfms, & de Huinbaud fon, Frère, que fes Officiers ne u;,. fouvoient fous prétexte de Coildc , de Quctc . ou d'autre cxaûjon , lever aucune chofé Htfl àt fur les Bcftiaux appartenans aux liommcs de l'Eglife Collégiale de Mcun , amû que Gi- Co*"mon fon Perc &: Humb^{ud} fon Aycul l'avoient reconnu j rl co;iHrma avec Raoul fon FilS "'J aine le Don fait a l Eglife de Meun, par Pag.in du Frcfnc, de tout ce qu'il avoir jl Belar- ^j^*^* brc , par Charte du mois de Juillet iiSi. donna l'an 1184. quatre Arpcns de Pré i Raoul „3, * Chantre de l'Eglife du Chiccau lez Bourges , &: fut caution avec Hervé S. de Vicrzon , us[^], & autres, de quelques fommes d'argent, que Guillaume Goift avoir reçu au nom de Hervé de Donzy fon Gendre l'an 1189. il mourut peu aprcz. Enj[^]Ans de "B[^]hm S. de Mcttn ç[^]T de Celles' en Berry , de Marie fi J[^]emnie: 7. Raoul Seigneur de Meun, qui aura fon Chapitre, 7- Philippcs S. de Celles , & aprcz de M<"un. 7. Humbaud de Meun. 7. Hugues de Menn. • ^ . Etienne de Meun. I y IL Raoul Seigneur de Meun, L donna l'an 117[^]. à l'Eglife de Notre Dame de Graçay vingt fols de rente pou[^]la "T*"Fondation d'un Anniverfaire , & le Cens qu'il avoir hors la Vjlle de Celles. Il i poufa en premières Noces Marguerite, laquelle mourut avant l'an iiii>o. & en fécondes une Pajnc nommée Ifabelle < il donna cette année aux Abbé &: Religieux de VictzoB deux char* rctées de bois , ou deux batelces à leur choix, en fa Foret de Volt, le Pacage & Panage de leurs Bcftiaux, ôf tous droits d'ullige, afin de prier Dieu pour le repos des amesdc Hunlbaud fon Frère Se de Marguerite fa première Femme j confirma U Fondation fjirc par Gimon fon Aycul & Robert fon Pcre , de deux livrcj de cire par au , pour brnier fur l'A ou tel de S. Martin en l'Eglife de Mafcc ; &: parce qu'il avoit ccflé pendant pUiicurs années de payer cette Redevance, il s'obhgea d'en payer deux livres de furocroît par chacun an, qu'il affina fur fon lieu de Ncuvy > il donna deux fvXtiers de fcigle par an .à la nicmc Abbaye,

pour le repos des dmes de fes Perc & Mcrc, d'ifjbelle fa féconde F' mmc,&
de fon Frerc Philippcs » au Chapirre de Mcun les Droits qu'il levoit fur le
Pain & fur k* Etaux du Marché de Meun , & confirma rous les Privilèges
que luy avoient accorde fes predecncurs, inoyenant une MelTetous les
jours pour le repos de l'ame d'Ilaillelc fa Femme; fonda l'an "^^* a 193, afin
de prier Dieu pour fa Femme & pour fes predcelVeurs, uncVicsiriccn
l'Eglife dç Mcun, &: pour l'entretien du Chapelain il donna cent fols de
rente &: dixfepr fextiers de feigle; & la même année vingt fols de rente
monoye de Gycmau Chapitre de I tglife de Bourges, a prendre fur le Péage
de Mcun, le premier Dimanche de CarênK , pour l'Aniiverfvire de fes Perc
& Mcrc , & d Ifabelle fa Femme {compcfaTan iij>4. au nwis d'Aoijc ">4'
avec 1 Abbé & les Religieux de S. Sulpice des diffcrens qu'ils avoient eus
avec fa Merc; confirma l'an 1196. les dons f.uts par fou Pere à l'Abbaye de
Lorroy , &: en les iûgmcn- w.^C. u, il leur oftroya deux Chcfnes par an , au
delà des trois que (on Pere luy avoit accorz , & luy donna quatre fextiers
frigle fur la Recette do Neuvy , par chacun an, au jour de S. Remy. Il n'eut
d'ifabcille fa féconde Femme qu'une f^ule Fille nonunéc Ifabelle, laquelle et
int morrc avant luy, il laifla tous fes biens à Philippcs fon Frère.

HISTOIRE DE EERRT, FH. Thilipfes Seigneur de Meun & de
 Celles en Berry, CHArITRB XLIV. CE Scie[neur qui cft le dernier Mâle de
 la Maifon de Meurt , fucceda à Raoul Ton Frère environ l'an 1197. &
 l'année fuivante en qualité de Seigneur de Mcun , il accorda \ l'Eglife de
 Notre-Dame de Mcun fondée par Tes prcdecelTcurs , la confirmation de
 tous les biens &: Privilèges que Robert fon Pcre & Raoul fon Frère luy
 avoient concédez. Il fut Perc de Mahauc Dame de Meun de Celles en Berry
 , mariée premièrement \ Jean II. du nom Seigneur de Baugency > puis
 Robert de Courtenay , Boutciller de France. ^ %' . Hobert de Courtenay
 Seigneur de Champignelles , de Château-'Kenard , de Charny, de Conches,
 de Nonancour , de Vermanton , de Chan^ tecoq , de Cloyes , de Baillet y de
 Meun , & de Celles en Berry ^ k caufe de fa Femme , Bout et lier de
 France, Ad ann. 1104 1x07. izu. Chapitré XLV. CE Seigneur étoit fils de
 Pierre de France, & d'Elifabetli de Courtenay fon Epoufe t & Frerc de
 Pierre de Courtenay Comte de Nevers , Empereur de Conllantinople >
 Rft. Alb le témoignage d'Alberic Moine des trois Fontaines, de Pierre Moine
 du Vaux de iitfj, Sarnay, de l'Auteur du lignage de Coucy , de Du Tillct &
 autres Auteurs dignes de foy, ce que les Chartes confirment. Il approuva l'an
 1197. dons faits par fon pere à l'Ab'* baye de Fontaine-Jean , quant ma^
 'tficui fater meus Petrus de Courterttlio lentre diUxit^ com»mc porte la
 Charte. Le Roy Philippes Auguftc Ion Coufm luy donna l'an 1104. les Tcttes
 de Conches , &: de Nonancour. L'Année fuivante il confirma l'aumône que
 fon Pere avoit faite aux Religieux des Efchalis de dix livres de rente , & il
 les aUina for les prez dé la Rivière de Duchi depondans de la Seigneurie de
 Château-Rcnard , &: il leur donna quarante livres pour les employer au
 profit de leur Monaflere ; Pierre de Courtenay & Agnès fa Femme l'avoient
 approuvé des l'an 1188. Il affranchit l'an 1107. au mois de Février, Regnaui
 ^Is de Gilon de Château- Renard &: fcs Defccndans, de tout joug de fei-
 vitude, & luy donna en Ficfune maifon fcific à Château-Renard, une Vigne*
 une Ouche. il approuva l'an lut. In remific faite par Arch.nmb.^ud Chevalier
 de Courtenay fon vaffal à Robert le Tort de Courtenay dr la Mortaille de fa
 Mere & de fon Frère. Il époufa A/^ Il Dame de Meun dés l'an ito'). fi la
 datte de la conceffion par eux faite cette année €\$eHCeMt Coutumes de
 Lorris aux Habitans de Meun, cft vcriwble,.cc qui n'eft pas fansdiffMrt y
 ficulté , puifquc je trouve que Mahaut feul offrit le Mécredy après le
 Dimanche que l'Ef Ch iX. gl'fc chante invoca'Vit me , im. de faire la foy &

hommage de la Terre de Meun à l'Archevêque de Bourges, 8^{uc}
l'Official luy donna souffrance. Qijoyqu'il en foit » il efl "'J' conibnt qu'ils
étoient miriez avant l'an izij, puifque cette année au mois de May , Robert
en fit la foy &: hommage à l'Archevêque en pref.[^]nce de quatre Evoques &:
de plu(îcurs autres perfonnes. Guy Dudonjon Chevalier fon Oncle maternel
fe rendit plcgc pour luy de la promelfc & du ferment qu'il fit au Roy
Philippes Auguftc de luy garder '*'7' la fi Jclité qu'il luy devoir, par Charte
du mois de Novembre 12.17. Il tranligea &: li Dame de Meun fan Epoufe
avec les Religieux de Baugency pour le Legs qucjande Baugency le jeune
fon premier Mary leur avoit fait, au mois de Février 1110. Au mois de A
Juin delà même année, il donna douze livres de rente au Chapitre de l'Eglife
de Boiirg-s du confenrement de fa Femme. il confirma Tan liii. la Fondation
faire en l'Abbaye de Challivoy par Robert de Meun Archidiacre de Bourbon
, &: depuis Êvcque di» Puy > il approuva la même année les Droits de fon
Sénéchal Fietfc de Conches , 6c il fc rendit caution envers le Roy de la
fidélité de Mah.iut de Courtenay ComtclTc de Nevers »*'S' fa Nicce. Il
permit au mois de Juillet iiij. aux Religieux de Saint Martin des Champs
d'acquérir des Vignes en fa C - nfve de Vormanton. Au mois de Novembre
en la même année Frère Scverin Abbé de Fontaine - Jean luy odroya la
jouiffmce d'un enclos qu'il avoit fait pour fcs plaifirs dans certaines Terres
Se ufages de fon Abbaye, en confideracion des b.cn faits reçus de fi[^]s
Auceftres &; de luy memc , qui avoit élu fa Sépulture

LIVRE r. [^]pr[^] (Hns iTEglific de la même Abbaye. 11 reconnue Turt 1117. <JUe Guy Col[^].te de NeVcrs & wx-fl de Forefts & Mahauc Comtelc de Nevcrs fon Epoufc , luy avoient donne U Forcft- Laurent &: fcs appartenances, en accroifTement de ce qu'il rnoit d'eux en Fief 11 leur en Ht la incmc année la Foy & hommage &: du bois de Fullancc. Il autorifa l'année fuivan ixxi te au mois d'Avril , le Bail en Arricre-ficf fait par Angalct de Prunec fon valTal Lige à Geoffroy Bufct, de partie de ce qu'il tenoit de luy en plam Fief Lige. Donna ordre au rroj de Novembre en la même année à fon Cloflkr de Vermanton de délivrer inceffimment fcize muids du meilleur dc*for\ Vin aux Religieux de Fontaine-Jean &: des Efchali\$; il fonda avec Mahauc fa Femme l'Abbaye de Beauvoir prcz Meun l'an 1x34. & donna >»4' au mois de Juin de la mcme année la Scncfchauflec de Conches à Guillaume des Minières. Accorda auin avec fa Femme les Coutumes de Lorris aux Habitans de faint Lau- MfSémt. rent fur Barcnjon. Donna fcul aux I[^]cligicuxdc Lotroy un Muid de Seigle l'ur les Terra- C>mt>m. ges de Neuvy au mois de Février 113J. Il mourut Outremer l'an \\\[^]. Sa Femme le fut* '^{^^}Jvcquit , & par Titre du Samcdy aprcz la S. Marrin 1x43. clic donna aux Rcligieufes de Beauvoir la Mct.Tiie de Fontame-Leon , fro rtm(dio'an'tm* ncluiis Vnt Rùbtrti de Cur. litiitco bonx nicmorix Mariti fui. Il cft probable qu'elle mouit quelque tcms .iprcz. Elle fut enterrée dans l'EgUfe Collégiale dcJSicun, fondée par fcs Prdecclfeurs. Enj\>»s de Rjohert de Counenay ç[^]r de Adahaut Dame de Meun pt J[^]i mme. Pierre de Courtenay S. de Conches & de Meuh, qui aura fon Chapitre, ffi/f dt Philippcs de Courtenay S. de Charapignelles , Château-Regnard &: Cluiny, qui mou- Courterut fans être marié. "'J Raoul de Courtenay S. d'illiers en Auxerrois , de Paudy en Êerry , &: de Neuvy , J/*^{^^}' *' Comte de Chietti au Royaume de Naples > lequel d'Alix dc, Montfort fa Femme nelaiifa qu'une Fille unique nommée Mahaut mariée 3 Philippcs FiU puîné de Guy Comte def[^]*« Flandre & de Mahaut de Bethune , laquelle n eut aucuns Enfans. La Succrr flon de Mahaut ComtelTc de Chietti fut partagée h Lundy aprcz la faint Phil-'pc & S- jaques 1504. entre Blanche de Bretagne veuve de Philippe d'Auois, comme . ' "'înt la garde de fcs enfans , &: Robert de Courtenay Archevêque de Reims , êc Jean de Couitchay Che* valier fon frère. Robert de Courtenay élu EvcqUe d'Orléans , l'an 1158. decedc le 8-Aouft 1x79. >>>79[^] Jean de Courtenay Archevêque de Reims decddé le x. Aoud 1x71. Gurllaumc de Courtenay Seigneur de Champignelles &: de

Bailler, de Cloics , de ■'^f-». >Ionancour & de la Ferié Loupicre, d'où les
 Seigneurs de Champignelles & de faiht Bti- h ^on font defcendus. Ifabel de
 Courtcnay x. Femme de Jean Comte de Bourgogne. Blanche de Courtcnay
 & non Mahaut Epoufc de Louis I. du nom. Comte de Sa'nccrrc, par Charte
 du mois de Septembre 1x31. tiji^ Ifabeau de Courtcnay femme de Renaud
 Seigneur de Mont-Faucon , fils de Renaud & de Mahaut Dame de
 Charenton > remariée en fécondes noccs à Jean I. du nom Comte de
 Bourgogne, & de Châlon, fils du Comte Etienne III. & de Beatiix de
 CbâJon. iT'/Vrrr de Courtcnay Seigneur de Meun , de Celles en Berry , dt
 Con-* ches , de Château-Kenard , de Charnj & de Baille f en fartie,
 ChapxtreXLVI. U kt^i. E Scignctîr fut marie avec Perçnelle de Joigny , fille
 de Gaucher de Joigny , Senc- gent. chai de Nivernois , & d'Amicic de
 Monrfort. Mont11 fut tué en la Bataille donnée entre les Chiériens & les
 Infidèles leMardy ?. Février '^o" 1150. Sa Veuveconvola en fécondes n6ces
 avec Henry II. da nom, Sire deSeuly,du- i' quel elle eut des Enfans, dont je
 parleray au 6 Livre. d^sr'fm J^illede Pierre de Courteraiy Seigneur de Meun
 & de Perrench, de Joigny. fS^bfg ^micic de Courtcnay Dame de Meun, qui
 aura fon Chapitre. tt/s^/if Bbb

The text on this page is estimated to be only 15.33% accurate

SSo HISTOIRE DE JBERRT, ExtrâShon cSr Parenté de Jean de
Êaugency, premier Aïary de Mahaud de Meun. Biugency ^cbiqueté d'or ôc
d'azur à une fâfcc de gueule»: 1. 1. Lzudij Soie vivoic «nviron l'tn mil.
Lancclia I. du nom, Seigneur de Baugent y l'an 1040. H^ibergc Fille d
Engilbert , dit Eteillc-chien , Comte du Mani. I). LanccUn II . du nom »
Seigneur de Oaugency 1060 Jean S. de FURcbc. l'auU Fille duComic du
Maine. /■• ~ — 4- Raoul S de Baiigencjr ép*ufal'an 1090 Ma» haut
FilUd'riugncs Comte dt Verroandois.affilta au Concile dcBaugencyl'in
1104.. 5- Simon S. de Bjugc«cy xi}o. Acnoi. Eudes Perrcnelle Fonqact
Comte de Vendôme, Hildegatdc Fuuqucs le Kckbin, Comte d Anjou, ARtiél
Gilduin Vicomte de biuit. Idc Mtlon Seigneur d) Dràj. Hugucf. Lancelio III.
dunom, Seigneur de Bau* gcncy. Gerknfc I. Femme. Alix 1. Femme. I
Raoul. Hervé Reli. gteux â CUimonr. Mahauc Ar. chambaud , Sei^ gneur de
Seul/. Agnès Engaerrand de Coucy. /- — ^r» — •an S dc Baugencj
iiXô.mori Lancelin. l'an 1250. Elifabeth. Mahauc. I 7. ;eandeBau. Siiooa
RaouJ ^ Mahaat. Lucie. Agcét. ^ Adélaïde, geocy , Mahaut ■ ^
DamedeMcun , ^ mort l'aa iioj. 8. Sinon II. do nom , Seigneur dcBaugcRcy,
Amicic de la fïrofTc , veuve de Philippci dcV«lainci, Fttic de • Pierre de la
Btof^^r^villll.^^''' ^'''^ ^'^* _'''^l.^L^'''^*o' • ^p**"^* P^^^^r» d'où 10. Jean
de Baugency. Simoi> de Baqgency. i

rtoil mr L I V R E V. ysî Robert I L du nom Comte d'oAnois, Pair
 de France , Regent da Royaume de Nafles, Amkie de Counenay , Dame de
 Meurij fa Femme. C HA ? I t 11 E XLVII. AMiciedeCourtinay fat atcordcc
 en Mariage avec Pierre Ptincdc Navarre, Fils de Tliituud Roy de Navarre
 & de Ma- guérite de Bourbon fa y Femme -, mais elle contra U depuis
 Mariage en prcfnce du Roy S. Louis l'an 1159, avec Robert II. JJ.^'^ du
 nom . Comte d'Artois» clic fut alîiflce de Perrcneile de Joigny Dame de
 Seuly fa Me- ^tt^mr rc, de Robert de Courtenay EvcquedOrleans , Raoul,
 Jean & Guillaume de Courtenay Frères , fcs Oncles paternels, de S\mox\ de
 Monfort Comte de Lcyccftre Ibn grand On- fi:mr>di clc maternel , qui
 promirent de procurer le Mariage, fitot qoc les futurs Epoux feroient en h*
 "'^ ige capable de l'accomplir. On luy accorda pour foii douaire en cas de
 furvivance.la jouif- ^'^""^^^ fiance de la Châtellenie de Bapaume. Avant la
 Célébration du Mariage, il falut obtc- ^'l**' nir Difpenfc du S. Perc en fan
 ii«z. à caufe qu'elle avoit été accordée avec le Coufin de fon Mary au 4.
 degré. Robert d'Artois ctoit Fils de Robert de France Comte d'Anois , c'h"Lt
 Frère du Roy S. Louis , & de Mahaut de Brabanr ; il tranfigr-a avec
 Perrenelle de Joigny th^'^te fa Belle mere pour le Doiiaie qu'elle avoit fur
 les Terres de Meon , Conches , Cbâtcau- 'Ifirost Regnard & autres, dont elle
 fc départoit pour deux nul livres Paiifis de Rente qu'il s'o. f^""** bligca de
 luy payer. Il ratifia avec fa Femme les Privilèges du Chapitre de Meun l'an
 1169 & confirma la même année U Fondation de l'Abbaye de Beauvoir. Il
 fit connoître ^fa valeur contre les Sarrazins & infidèles , contre les
 Caftillans &: Navarrois , &: dans les Guet- ^^ rcs de Naples , contre les
 Anglois & autres , Se joignit à fon courage & valeur une bonté J i^""^ toute
 paruculicre, qui luy mérita le furnom de bon &: de noble Comte. Livrr' La
 Dame de Meun fa Femme mourut en la Ville de Rome , revenant de Calabre
 avec ch j. fon Mary, l'an njS-^ fut enterrée en l'Eglife de S. Pierre ni fe
 remaria depuis deux fois, Douibon premièrement avec Agnes de Bourbon
 Fille puînée d'Archambault dit KcLjcunc, Sire de '^""*" Bourbon, lors
 veuve de Jean de Bourgogne i. Fils de Hugues IV. Duc de Bourgogne ^J'" &
 enfin à Marguerite de Hainaut Fille de Jean II. Comte de Hamaut. ' i Enpins
 de Robert II. Comte à' Artois, cTJmicie de Courteruty Dame de Meun Ja
 ttmme. Hamaulf Philippcs d'Artois Seigneur de Conches', de DamfroDt &
 de Meun , qui aura fon Chapitre. ^grm» Mahaut d'Artois , Femme d'Othon
 IV. Comte Palatin de Bourgogne. lyoude ^ ptble, 4« Philtpes d'Artois

Seigneur de Conches^ de Damfront & de Meun. f^'//J^ Chapitre XLVII I.
CE Prince époufa au mois de Juillet iigo. Blanche de Bretagne, Fille aînée
de Jean H. nSo. Duc de Bretagne, & mourut des bleffures qu'il reçut à la
Bataille de Fumes le 11. Brengn* Septembre 1197. fa Femme mourut au
Château de Vincennes le 19. Mars 1517. l'un SiTautre font enterrez aux
Jacobins de Paris. En fins de Philtpes dArtoisS. de Conches, de Damfront
de t^eun, »)»7Cir de Blanche de Bretagne fa Femme. ^^ ^ J U M if Robert
d'Artois HI. du nom. Comte de Beaumont le Roger, Seigneur de Meun oui
'^'^'^'^'^ aura fon Chapitre. ^ f-;^ '7. Jeanne d'Artois , conjointe par Mariage
avec Gallon I. du nom, Comte de Foix. ^' Marie d'Artois ComteTe de
Namur , mariée à Jean de Flandre Comte de Namur. Marguerite d'Artois
alliée l'jn ijt. avec Louis d'Evreux.

3^2 HISTOIRE t>È BERKT] C Robert d'Artois III. du nom.
 Comte de Beattmont le Roger ^ Pair de France , Seigneur de Conches &' de
 Meun , Comte de %ichemont en Angleterre, ChapitreXLIX. E Prince tjui a
 cic le dernier S. de la Châtellcnic de Mcun , fut conjoint par Ma-^ _
 riagcavec Jeanne de Valois Fille de Charles Comte de Vallois, & de
 Catherine èc Courtcnay Soeur de Philippcs de Valois depuis Roy de France
 VLda noni. Aprez la mort de Robert d'Artois II. du nom fon Aycul , qui
 avoit furvccu Philippcs fon Fifs Pcre dè ccluy-cy , il voulut luy fucceder au
 Comte d'Artois , tant par reprcfentarion de fon Perc j cjuc comme fon petit
 Filsmàlc, & feul capable de luy fuccedrr en ce Comté par la Lo^ des
 Appanages jmais cette Succcfñion luy fut dcbatuc par Mahaut d'Artois fa
 Tante, Femme d'Othon Comte de Bourgogne , qui foutenoit que fon NeTcu
 ctoit exclus de la Succeffion de leur Ayeul commun par les termes
 defAppnnage d'Artois, & rar la Coutume du lieu, qui n'admet pas la
 reprefntaion même en dircâe. Sur ce différend les Parties s'écanc remis au
 Jugement arbitral du Roy Philippe le Bel, Mahaut gagna fa Caufe par
 Jugement de l'an 1J09. qui luy a jugea le Con»té d' Artois avec le Titre &
 Dignité de Paine, à la charge de payer à Robert, à fa Mcrc & à fcs Frères,
 cinq mil livres de rente. Ce Jugement efl fondé l'ur les claufcs du Tclhment
 du Roy Louis VIII. par lequel il appana Robert de France fon fécond Fils du
 Comté d'Artois, a la charge du retour à la Couronne à défaut d'hoirs , fi fi«e
 Herede decederet , lequel mot Htris , ^'entendant aulfi bien de Femelles que
 de Mdics , il n'y avoit rien qui pue exclure Mahaut de la Succeffion du
 Comtc^ elle avoit pour elle l'exemple du- Comté de Clermont en
 Beauvoifis, qui avoit été donne à Philippcs de France par Louis VIU. fon
 Frère, avec fcmblable claufc de raor à la Couronne 5 dcfFaut d'Hoirs , par
 Lettres de l'an 1113. Philippcs de fon Mariage avec Mahaut de Damricrrc
 Fille unique de Rcnaut Comte de Dammanin & d'Yde fa Femme Comtcfic
 dè Boulogne, n'c^ qu'une Fille unique appellee Jeanne, laquelle recueillit le
 Comté de Clermont qui avoit etc l'appanage de fon Perc, du confentement
 du Roy S. Louis , qui eftima que le mot d'Hoirs comme général & itideftni»
 comprenoit également toutes fortes d'Hcria tiers tant mâles que femelles ,
 &: ainfi la Sentence du Roy Philippcs le Bel étoit conforme à la
 Jorifpradcnce des Appanages , qui comprenoit alors toutes fortes d'Hoirs
 mâles & femelles , &: à l'exemple de Jeanne de Boulo[^ic, qui quoyque
 Fille avoit fuccedéau Comté de Clermont donne en appanage à fon Pcrej

cela prefupposé, je m'étonne qu'un de nos itMir blâmer le Jugement rendu
 par le Roy Philippes le Bel contre Robert tbt Totri ^^""^o* > jufqti'à écrire
 que c'étoit u/iju^ment rentfli di^orance de fait (jr drtit ; <]ut Us mo* i Lév ti
 y^"*^ Robert étoieAt ferttnens , que ce Prince eu par contrainte y ou far
 mauiais (onfcil , avoit th. 4. remis U decifion de ce différend au juqtmnt de
 Philippe s le Bel , le fécond Fils duquel avoit fou^é 'jtlinne de Bourpgne
 Ftlie de Mahaut , que philippes trop ardent & adifaprez. les biens , 4voit en
 moins d'égard au Droit légitime de Robert d'Artois , même aux Droits du
 Royaume , qu'aux commudiés qui pouvoitnt revenir à fa Jîr», c- par
 confcquent k fon Fils. Cet Auteur devoit diftinguer les tems , & ne pais
 régler par la dernière Jurifprudnce des Appanages une affaire qui a été
 terminée par un Prince treS'}uftc & trcs-éclairé , fuivant celle qui avois
 cours au tems que le Jugement a été rendu. Robert ne pouvanç cacher fon
 rencntiment, ne voulut acquicfcVrr à la Sentence de Philippes le Bel , &: fc
 pourvut au Parlement, mais il n'y eut pas un fucccz favorable / puifque le
 Ji'gcmnt arbitral fut confirmé par Anêt de l'an 1318. Philippes le long y
 féanr, l'AutUcur dont nous avons parlé blâme cet Arrêt avec aulTipcu de
 fondement» qu'il avoic injiîft-mcnt condamné le Jupemenc de Philippes le
 bel. Aprcz la mort de Charles le bel arrivée au Bois de Vincnncs la veille
 delà Chandeleur t. jour de Févr. ijlg. à comter à la Romaine, qui lailfa
 Jeanne d'Evreux fa Femme,cnccintC} il y eut grande coprcfliation pour la
 nomination d'un Rrgeni du Royaume,St: Curateur au vcnire, Philippes de
 Valois Edouird III Roy d'Angleterre la precf*ndant réciproquement, mais
 Robert d'Artois avant fortement appuyé le party de fon Boaufrerc, il
 l'emporta fur l'Anglois, ce qui luy fervit de prcjûç^é pour parvenir à la
 Couronne aprez les Couches de la^ R-yne,qui n'eut qu'une Fille. Philippe de
 Valois ayant été facté & déclaré Roy , il érigea le Coauc de Braumont le
 Roger en Paiiii., en confidcraion des fcivics que luy avoit renà

The text on this page is estimated to be only 21.29% accurate

LIVRE V. du Ton Beaufrerc, p.ir Lettres du mois do Janvier 1318.
&: notre t'irite voyant fein BeauIrcrc clevc fur le Trône , qui dévoie cire
percé pour fei mtercts en confidcratititt dfe leur Alliance &: des fcrviccs
fignalcs qu il luy avoir rendu j car comme parle FroilVart-' L'Hem. m(du
monde «jui plus âydd an Roj Philrppcs à pArvcnir i U Couronne , ce fut
Mcjfire Roheit i Artois , ^/// itott un des flm (â^s & kutts Barons de F rince
^ If mieux cnlii^dgi \ & exits Royjux. 11 renouvela Ton Proccz pour le
Comrc d'Artoii, &: pcnfant fortifier Ton , .c , il fie fjbtiquer un faux
ContrJld de Mariage de fos AycuU & Aycules. &: inkrrer c/. rcluy une
Donation du Comté d'Artois au Fils aîné qui n.iîtroit de leur Mariage, ^ ni
les prcccdoit, au Fils aine qui naicroit dudit aine, & qui les furvivroit. La
faufdac de ce - . qu'il difoit avoir miracleufemenc recouvré , ayant été
découverte , i! perdit fa u'ji. i ar un autre Arrêt de Pan 15}!. les faulfctés
dont il s'éroit firvi ayans été punies , Se pouvant dillîmuler Ton
telltincnc, il s'emporta en de fjnî;lans reproches contre le Roy> difant
qu'il ne tcnoit la Couronne qoe pat fon moyen , &: qu'il feroit bien en forte
qu'elle Iby feroit ôtce aulfi par fon moyens & comme il C4)mmcnçoit à
proiccter quelque révolte, il fut pluficurs fois cité au Parlement , 8^ n'ayant
point comparu , il fut banni du Royaume SL fes biens confifquez , par Arrêt
de l'an 1531. It fortie comme dcfefpéré du Royaume, bien rcfolu de fc
vanger & du Roy &: de la 'Jrance; il pafiacn Angleterre , ne croyant pas
trouver ailleurs un refuge plus aifuré, &: un Prince plus difpofc de fuivre fa
pafTion , pour fulcitet des rtoubics dans le Royaume. Le Roy Edouard III.
le reçut favorablement. &: croyant avoir trouvé un homme capable de faire
réiiffir les prétentions qu'il avoit fur le Royaume de France, il le fit de fon
Con(eil, &: luy donna le Comté de Richcmont ; il n'eut pas dcpemc
d'infinucr dans l'efprit du Roy d'Angleterre une chofc de laquelle il croit
fortement pcfuadc, que le Royaume de Trancc luy appartenoit
légitimement du chef d'If ibelic fa Mcrc, Soeur des trois Roix prcccdens , il
luy fit entreprendre la Guerre pour la pourfuite de fes Droits , qui caufa bien
«les ttoubles & des miferes à la France, de laqu- lie néanmoins le fuccer ne
fut pas avanta^ jeux à l'Anglois , non plus qu'à Robett d'Auois , qui mourut
à Londtes l'an 1543. des blcllures qu'il avoit reçues au Siège de la Ville àa
Vannes. Tel fut la fin mifctable de notre dernier Seigneur de Meun, dont il
cft inutile à notre fujct de rapportet la pofctitc ; parce qu'elle n'a polTcdé

aucune Terre en cette Province , la Châcellenie de Meun étant demeurée
 réunie à la Couronne. Ceux qui auront la curiofité de favoir fa PoAciuc ,
 pourront confultei l'Hidoirc de la Maifon de France. i-iv 17. C*. 4. Contin.
 Gu. II dé N .ngii ad ann. lom. K Sp'cil. Ai herùn Trrf do , Tt*»ce Ldie'tè à
 Rtberi d Arttit Frfi-fkrt 1. Cb 17. Cb 94. Hlfioirc à'AkgItt. de Vuchtfme Liv
 15. Licutenans au Siège Royal de Meun» Chapitre L. MRohmet Roujjeau
 ,\^io. François Ra^ticau Gendre dc fon ptdc2 • Phihppon de Chnay , i4y5>,
 ccffeur, kc Ton Religiutairc. ' Pierre *Bonin. Clément Ayurà Gendre du S.
 Ragueau. ^ean T'Von il j\y. Etienne Bienvenu, Charles Bonin,\cc^ic\ ayant
 été pourvu Jean Da'vid. i\c la Charge de Procuicur gênerai au Hené
 Bechereait. Grand Confcil , retigna fa Charge A Bourdalouë Gendre de Ion
 prcdclbn Fils. ecflcur. lery Bonin ,1547. Procureurs du Hoy au Bailliage de
 Meun» Chapitre LI. MRo'vm Ronpean ^ 1430. • Robert Oiarkma^nc ^
 148;.'^P'.rrc Trihoulet , i^y^ Louis Bougukr, 1530. Deni\$ Dujony }\$^o.
 Çatltaume t^arin^ iffé^

The text on this page is estimated to be only 26.01% accurate

HISTOIRE DE BEKRT, Kdimond BpurdJouë, Pierre Ratmond Bourdalouê. Pierre Bottrdalotte. De la Vtllle de yier^ort cinquième VtHe Royale de Berry, Chapitre LII. CETTE Ville cft affic en beau & agréable pays , fertil en bleds & en vins , au bord des Rivières d'Évrcôc de Cher, qui s'alVcmblent un pcuau dcivus d'un Ponc de pierre, l'aipcd cft borne de divers coraux, dont le penchant du côté du Septentrion eft couvert de Vignes, & de Bois, de Jardins &: de Vergers . &: en un air fubtil- CelU'unc des plus jolicf Villes de la Province, qui a dans (on voiftnage toutes les chofes necelTaires aux commodités de la vie ; de manière que ce n'cft pas Lns raifon que fur l'une de fes Portes fie en l'une des Vitres de l'Eglife Parroiffiale Xc trouve cette Infcription. Vir-(to VdU virens , aliunde pauca rec^uirens , Sili'is omata, Vmeis, Pratis decorata, Guillaume le Breton Précepteur de CUarlot Fils naturel du Roy Philippe Auguftc, qai a écrie fon Hiftoire en vers, parle de cette Ville en ces termes. Eximiitm Cajlrum j jj'lendoris ahumUns , Omnibus j ad Cailri j'aciunt cjtéacumqne dcorem ^ Qiio non fertilius j quo non j^eciofus ullupi ; 'Btturīgum fines mēdo perlujhuhat apricos j Hinv ctenim dextrum Siralonica plana prenant^ Friigifiero jocunda jolo , latus īdc Jiniprum, Lene jluens pcr prata lrentia Carus an anat , Arborthus cultijcjHe pUcens , patienjque carinx ^ TificibHS & mnlis jwvat utilitatibus ipfum. Quelques-uns tiennent que la Ville de Vierzon ctoic autrefois appelée finvodurum ^ dont parle l'Itinéraire d'Antonin , & croit ainli dénommée de Sriva^ qui figmfic Pont en langage gaulois, &: à'Evra^ qui eft la Rivière d'Evre, qui palTe fous^le Pont de la Ville Le mot Brivd^ eft commun à plufieurs autres Villes , Briva jfarx Pontoife , BrtvA Ch^^c Erives en Limouhn > Sidonius appelle Brioudc en Auvergne, BrivA , comme aufli San Briv4, ifutji Sjm*rA Pons, t£. ils prétendent que du mot Briva £/«r», cft venu Vierzon pAt corruption, en changeant la Lettre B- en V. comme il cft ordinaire aux François , & inccrp#ifiant quelques Lettres- J'apprensde M. Gaucher Avocat du Roy à Vierzon mon amy , hv>mnec curieux & favant dans les Antiquités de la Provincc,&: quim'a fourni plufieurs Chattes pour c«tc Ville , que c'étoit l'opinion de M. Petau tres-dode Confeiller de labour. D'autres tirent le mot de Vierzon de ccluy de Verjîo ou Everfio^ à caufe des fréquentes mines de cette Ville > c'étoit le fentiment de M. Le Beguc Lieutenant au Sicgc Royal de Vierzon i quoyqu'il en foie il eft très-certain- que depuis plus de neufcens

ans cette Ville a toujours Uç appelée en latin Vir^o , yirzio[^] f[^]iri: {io,
yirzonum , U qu'elle porte d'azur à ûtie Tour penchante d'argent, &: deux
hommes de Carnaton pour Suppors. Ruines & Pertes de Fierl[^]on. Chapitre
LIIL LA Ville de Vierzon a fouftert plulêurs Ruines, pertes & dégâts: car
f.ins parler de l'ancienne tradition, qui vcur qu'elle fut brûlée par les Gaulois
la venue de Ccfar, pour incomm'oder fon Ajméc, la Cronique de Viczon
allure que le Château fut incendié l'aii 1067. En l'an V96. Richard Roy
d'Angleterre tir appeller en fa Cour Guillaume I. du nom Seigneur de
Vicizon , pour chofcdout la connoiftancc appartenoit au Roy do Fraocc , à
la JulUcc

The text on this page is estimated to be only 21.86% accurate

ad ann. Cho[^] dit G-triO In A»gtotiLib..5. l'hi.. LIVRE F. j-
gjjuflicc duquel ce Seigneur eut recours, en haine de ce Richard courut &:
pilla toutes Ces jj'^^y^' Terres, pnc par trahifon la Ville ic Château de
Vierzon , & nonobftant la patollic quil phii/^img avoit donnée au Seigneur ,
de n'y mcfairccn aucune manière, il pillà les Habitans, tuina Jcgçft V abatit
la Ville &: Cliâtciu. Nicole Gilles /ju'ii les dctrutft Cr accrAvanu ^ ce <\\ie
con- Pnilippi n'tnç Rigord &: Sigcberten fa Chronique, comme auflî c«lle
de l'Abbaye de Vicrzon,&: ^"8 DnTillt^c, &^ plus élcgainmenc que cous les
autres Guillaume le Breton. Terslat fce^uc ali.is l{ich.irdj(S vertit ai artes \
Provocat in caujum Dominum Ftrfonis , eumcjue Ordmc prcx'erfo Judcx
cff-eéhs , (y ^clor^ Coni'emt injujlt coranip Itte , piper re Kyià Régis de
JiCre jorum Jj>eé}ame Philippi. lh{of7 tulit indignans animi^ xir forcis,
ujque *Titnftus leniens l{egi movet inde quercUm. Quxm jôrcr ante tamen
ad propria J'-tra reverjus , Omne c^uod ejus crat fulfito Richardus adorpts ,
yirjônum totum j^oliap, cupir, ipjîus omnes Deîlruit igne Domos , prjtdas
ahdutig opimas. Troh dolor ! eximium Cafhrum fplcndoris abundans
Omnhus ad Cajh i faciunt c^uacumque decorcm > In nihilum redigit dolus
impronjjjks ^ hojlis j T^cdum pi^petlult nondum de Jure timendus. Ayant
été rebâtie, elle fut prife & pillée par le Prince de Galle» l'an 135^ qui en
"5^* încmc tems courue les Pays d'Auvergne, Bourbonnois & Berry, brûla
les F-ux bourgs des Villes de Bourges & d'Yflbudun, comme témoignent
Froiflart tc Nicole Gilles , Sc ç^^^, de les Anglois demcuiercnc les Maîtres
de Vicrzon jufques en l'an i)70. qu'elle fut reprife Ufnft fur eux fur la fin
d'Oftobre , par le Connétable de Guçfcclin , qui en même ccoQS les du R»j
chalTa de la Ville de Rcuilly qu'ils cenoient. /r«<f. : ' , »370' iyoh relevait
anciennement U Châtellenie dt Fier^, Chapitre LIV. I ' H I B A u D Comte
de Blois& de Chartres, étoit Seigneur de Vierzon l'an 916. 9*^» 1 peutêtre
qu'il la donna en foy 6c hommage à Humbaud letortu qui la poftcda aprcz
luy : ce qui me le perfuadecft que le Regître des Fiefs dcChampaguc Un foy
que le Seigneur de Vierzon tcnoic cette Châtellenie & celle de Mcnctou fur
Cher , en Fief du Comté de Blois, qui les relevoic avec fon Comté de Blois
du Comte de Champagne. Il faut ncccfiairement que le Comte de Blois en
eût cédé la mouvance au Seigneur d'Yfroudun, ou que celui cy lût ufurpce
, puifqu'il fc voit par Charte du mois de May •) 11. 17. qu'aprez que le Roy
Philippe Auguftc eut acquis partie de la Ville d'Yfloudun, il '-7' en partagea

les hommages avec Helie Sire de Culant Sc Etienne Sire de S. Palais , Se
leur délailfa les Fiefs de Vierzon & de Chrcnton , qui ctoicnt aiouvans
d'Yflcudun , & rcrcint ceux de Linicres &: Chârôts. Dans la fuite les
Seigneurs de VierzOn ont fait lomm ige dd rccte Terre, &C de celle de Lury
à ceux de Meun , comme il paroît par une hufic du Mécredy devant la S.
Michel Depuis que Vierzon a été confifqué fur la Maifon de Iulicrs, il a été
réiiny au Duché e Bcirv , & en fait à prefeni patcic. Dfi Seigneurs de
Vierl^n» ChapitreLV. E T T E Ville comme les autres éc la Province a eu fes
Seigneurs partiiculiers , juf-. qu'à ce qu'elle ait éic icunic a U Couronne,
comme nous le dirons cy-aprçz. Je ne G

The text on this page is estimated to be only 29.32% accurate

bSS Ifisrbîkê DÉ èÈRRT, mctt pas aû nombre je ces Seigneurs le Roy fabiilcux BAnde Benoic . dont les Romans de Triftan Chevalier de la Table ronde, & de Lancloc du Lac parlent avantagcufcmniik)c les lailTc à ceux qoi aiment mieux la Fable que l'Hiftoirc. je trouve que Ccniulphc &: Ambran l'ont polTedcc, puis les Comtes de Blpis, & aptcz eux la Maifon de Victzoo, d'où elle tomba en celles de Brabant & de julicrs, lur laquelle elle fut confifque U léùhie au Domame du Roy, corhme les Chapitres fuivans le juftifiront. oAmlfran Seigneur de VierZjOn^ Chapitre LVI. CF. Seigneur eft l'un des plus fignalcz bicnf^acurs de l'Abbaye de Devrc prcz Vicrzon, àqui il donna fon Licufciiuc fur la Rivière d'Evrç , 1 Eglife de S. Georges fur Moulon , avec les Chezaux, Héritages (c Colons qu'il avoit en la memc ParoifTcjla Chappcllc de faint Quentin au Faux- bourg faint Privé lez Bourges, avec deux Moulins, l EMife de Ncuvy fur liarcn;on, & aunes Droits &: Héritages, par Charte du Megne de Charles le Chauvc,&: du pontificat de l'Archevêque Raoul ; par auite Charte il ccda a la memc Abbaye trois Moulins fur la Rivière d'Evre, l'Eglif^dc Notre Dame, cellç de faint Capraix & autres Biens &: Droits; iù par une troifiêmc. il luy donna plufieurs Hcrirages prcz d'YIToudun , la Terre de Dornon prcz Vierzon» &: deux Foires au Château de Vxcxzon, aux deux Fêtes de faint Pierre, avec les droits d'icelles ; ce qui juftific qu'il écoir Seigneur de Vietzon U d'une grande partie du Pjerry , — — * Thibaud Comte de Chartres, de Blois & de Tours j Seigneur de VierT^n, de Montagu en Laonois. Chapitre LVII. LEi Archives des Eglifcs de Bourges & deVierzon jufti fient qu'en' l'année 8i<î. ce Comte ctoit Srigneur de Vicrzon, U que par fa permiffion les Religieux de l'Abbaye de D*vre furent transférez en fon Château de Vierzon , je n'ay pu découvrir à quel Titre il la pofTedoit, fi c'ctoijt a caufe de fa Femme, par achapc, ou par fucccfflori , ou autrement. ffumàud le tortti Seigneur de Vierl^on, C H A'f I T R B LVIII. LE Cartulaire de l'Abbaye de Vicrzon m'apprend que fous le Règne de Hugncs Capct , du Pontificat de Dagbett Archevêque de Bourges, ce St-igncur polTedoit .1» Châtellcnic de Vierzon: Humbddus covnomwe Tonus Dominatum exerare vidthjiur in Cijtro Yif^ionenfi : \ n'explique pas qu'elle ctoit fa Maifon, mais il dit t .kmcni^a/ m^crâdnos iftnit de BeUfmi Caflro i qu'il s'expofa à de tres-gtands périls ; - ur làOicrcf des Abbé ^ Religieux de Vierzon , contre les ennemis de leur Eghfe . >.ji .iomta m!t à leur devoir. te les obligea de réparer le rort qu'ils

avoient fait à l'Abb lyc . ci confi letation de q «oy les mêmes Religieux luy
douèrent en fief pluficurs Héritages J. pendsns de leur Monaderc , où il fit
bâtie un Château. En fans d'//umbaud le tortu Seigneur de yier;(on, 1.
Humbaud le riche , qui aura fon Chapitre. I. Gcotroy de Vierzon cpoufa
Bcarrix Fille Se unique Héritière d'Etienne S. <ête Mcun &: d'Amilis fa
Femme, 4*où font iflus Arndul I. S. de Vierzon , qui aura fon Clia^iire.
Humbaud S. de Meun , SC Guillaume & Roberr. Vicrzon porte écartclé , au
l. ^£4» de finoplc , au z. 8c 3. de gueules.

The text on this page is estimated to be only 23.34% accurate

t 1 R È F. HumlfAUd [urnommè le %iche , Seigneur de
VierzA>n, C H'A t I T R E LIX; CE Seigneur Tucceda \ Humbaud le Torcu
Ton Prre en la Seigneurie de Vicrtoo; il foufcric la Charte de Gcofroy
Vicomcc de Bourges pour le rcubliHcmnt de l'Abbaye de faint Ambroife de
l'an loii. il fe rendit Religieux en l'Abbaye de Vieixon, & avant fa Profeflîon
il fit Ton Teftament au mois de i uillet l'an ii. du Roy Robert » ce qui revient
à l'an de notre falut lo^i. par lequel il inftitua Ion feul 8d muverclcl Hcrilier
Atnoul de Vierzon fon Neveu -, fit plufieurs Legs à l'Abbaye dr Vjctzon,
ÔC amor- • tu 1005 les Héritages qui luy feroient donnez par fes Vaflaid. Il
fut élu Abbé de Viceion ; Se aprcz avoir long-tems gouverne fon Abbaye , il
mourut âgé de plus dr quatre vingt ans i le Necrologc de l'Abbaye en parle
en ces termes Depopium Domini Hunihaldi Métis VI. KiUnd. AugMfti. III.
aArnoui 1, du nom , Seigneur de Vterp:jOn, Chapitre LX. It étoit Fils aîné
de Gcofroy de Vierzon & de Bcatrîx Dame de Mcun , Frète d'Huillbaud le
Riche , Seigneur de Vierzon , qui l'inftitua fon Héritier l'an 1051. étant
Scigicur de Vierzon, il eut une grande Guerre avec Regnaud 1 1. du nom,
Seigneur de raçay , fon Voifin , & obligea l'an loyi. les Religieux de Vierzon
de contribuer cinq 'oj*cens fols pour la Solde de ceux qui l'aiftoient en
cette Guette ; en onfidration dc^uooy il leur permit de faire des Acquisitions
de fes Hommes & Vaflaux. 11 époula Bcrttlde, avec laquelle il vivoit encore
l'an 1071. iû;r ^nfant d'Atioul I Seigneurie Fter^on eJr de ScrtUcpt
Prmme. 4. Geofoy 1. Seigneur de Vierzon , qui aura fon Chapitre. I V, ^- »
Seigneur de Vier'^n, Chapitac LXI. ÎL fc crouve foufcric avec Arnoul I. du
nom , fon Pcre , en la Charre du mois de Février, régnant le Roy H-nry 1.
contenant /c Don fait par Robert de Mcun d un Homme ferf à l'Abbaye de
Vierzon, K en la Fondation de l'Annivetfaire de Garnicr de Saiengor, & eh
la Charte d Enenne Vicomte de Ôourgcj, contenant le delailP mont fait
parce Vicomte de l'Abbaye de faint Gondon fur Loire aux Religieux de
Vierzon l'^n 91. Atmtlpho Ctftro Virt.iontnfi princip^nu. I! fut prefent l'an
109Ç. à l'accord fut entre '09» ValensAbbc de faint Florent de Saumur,
&Humbaud Abbé de Vierzon , pour l'Ab- 'o5J baye de faint Gondon. Je n'ay
pu découvrir fan Alliance. Enjans de Geojroj L Seigneur de Vter:^on. j
Arnoul II. Seigneur de Vietion. j, Hervé de Vierzon, j. Robert de Vierzon
Êcclecfiaftiqae. 1 V. iArnoul I /. du nom 3 Prince de Vier'^on, ChapitreLXII.
IL Tcftitua axiT Abbé & Religieux de famt Sulpicc lez Bourges IcsEglifcs

de Teilleys de Sallebris qu'il tenoit deux en Fief, par Charte de l'an tiro. où il
prend la queue^ litte de Prince de Viceroy. Il eut Aif^yent avec Léger
Archevêque de Bourges , pour avoir fait la Guerre à quelqu'un de ses
Voisins , &: avoir rompu la Trêve , à laquelle fe rapporte la Lettre d'Yves
Evêque de Chartres à ce Prélat, en laquelle il l'exhorte de Ccc i;

The text on this page is estimated to be only 28.60% accurate

jss iisroïKÈ de bertr , ttiôdrcr ta rigueur à la Sentence qu'il
avoir rendue contre ce Seigneur. Confidm fuod fer tjuofiLtm Pacis
âmatore didici , n ctjfarium vehis firiherc txiftipMvi , videlicet Ht fer
Rudiilfum Ba}^4cenfcm ainfUant» frotixds tHè/ucias Arnulfo detis , non de
minortndi pjhtia Ecdejijjiicx ^ fed tAntummodo de non ducend* fujier eum
Communia. Ce qui cil aflfcz difficile à entendre Mon fentiment, ou plutôt
ma conjcAurc eft, que ce Seigneur avoit fait Guerre à quelqu'un de fes
Voifins qui s'ctoic croifcpaur faire le Vo\age d'Outremer, & ainfiavoic
cnrrcint la Trêve quiluy avoit été accordée .àcaufc dcquoyil fut pourfuivy
devant l'Archevêque de Bourges , qui avoir refolu de mener contre luy les
Communes , comme contre un Infri&l'ur de la Trêve du Seigneur. Pour s'en
garentir Arnoil s'ctoic déclaré Appellanc de l'Ordonnance de l'Archevêque.
Pendant l'Appel Yves de Chartrej prie ce Prélat de relâcher quelque chofe de
la rigueur -, & en tout cas de différer d'affembler ic de mener contre luy les
Communes, Je fonde ma conjecture fur ce qu'il n'ctoic pas permis
d'entreprendre rien contre les Croifez pendant leur abfence, d'iranc laquelle
ils dévoient j iUir d'une profonde Paix, que l'on appelloit, Fax Ec(UJi*fiicii
la Paix ou Trouve du Seigneur , Tax Aut Treuia Domini. Saluds concéda
Treugas tibi , dum Crucis arma Scrvitio tulerisy detn mcejuc meojc^ue
timeto. dlabcr. t-a Treve n'avoit pas feulemeut lieu contre lesCroifez , mais
même entre toutes forRadulph tes de perfonnes pendant certains jours &:
Fctcs , fui iTant les Conciles, Vt ncn Morttium Lib ic. a Ferix tjuaru
vefpere u/que ad Jecundam Feriam incipiente luce , au/ù tmerduo fuliêmeret
i.adaaD. ^uidpiam alicui hominum, per vim Aufcrrt, neque ultionis
vindiClim k quo^Hâm intmuv txigne, nec ttim à Fidejuffore Vadimonium
tollere : quod fi aliquo fia contigifiet contra tiec Dccretxm publicum^ aut
de vitâ componeret , aut à chrifiianorum conjoriio txfuJjiis Pair':*
pelleretur. Hoc infuptr plaçait univerfis vcluti luljh dicitur ^ utTreu^a
Domini vtcaremr, qwv:dcl.'cet non fo^ ium humans effet
f\$iltaPrxfidiis,'verHm etiammultoties divinis fu^tagafa terrorilus . Le
Concile de Clermont ajoïta de femblables Trêves depuis l'Avant julques à
l'OSave de l'Epiphar nie , ac depuis la St ptuagefime julquei à l'Oiflavc de
Pâques ; &: depuis le premier jour des Rogations julques à i'Odave deU
Pentecôte. Quand la Trêve étoit rompue , les Evcques en prenoient
connoiflancc , & pour faire exécuter leurs Jugemcs & garder la Trêve du

Seigneur , ils avoient droit d'affempler les Communes, & d'armer les
 Habicans des Villes & Villages , & les mener contre les Infraiteurs &
 defobeïffans. C'elt ainfi que j'explique ces mots , Non de minorandajultia
 Ecclejiastiu , que l'Archevêque de Bourges tiedeminuât rien de la rigueur de
 la }u(licc Ecclefiastique contre Arnoul de Vierzon, qui avoit rompu la Trêve
 , ou pendant les jours de la Trêve du Seigneur ,ou perdant l'abr fence d'un
 Croifé yfed tantummodo de non ducenda fuper eum Communia : mais qu'il
 ne me oâc \ts Communes armées contre luy / ce qui exciteroit un plus grand
 trouble ; & ati contraire , qu'il fupcrfed.u pendant que Raoul de Baugency
 s'entremicroit pour faire la Paix entre le Seigneur de Vierzon U fes
 Ennemis. Notre Arnoul fit le Voyage de Jerufalem ; Se pour en faire les
 frais , Arnoul Abbé de Vierzon & fes Religieux luy baillèrent la Table
 d'argent qui étoit devant l'Autel de S.Pierre ; en recoinpenfe dequoy il leur
 donna en prefence de Geofroy fon Fils, de Robert Ecclefiastique fon Frere,
 la Dixme de Vin de Vierzon St plufieurs autres Droits. Il époufa >*4*-
 Berte,dont la Maifon m'clè inconnue,& mourut félon la Chronique de
 Vierzon l'an 1141. En fans d't^Amoul IL Prince de yierz^on çjr de Berte ja
 J^omme. 6 Grofroy II, du nom , qui aura fon Chapitre. 6. Humbaud de
 Vierzon. VI. Geofroy IL du nom, Stigneur de yierj^on. C,H A 9 1 r K i
 LXIII. IL fucceda à Arnoul IL fon Perc en la Seigneurie de Vierzon , qu'il
 pofleda drpui* l'an 1141. jufques à l'an 1144. qu'il mourut,comme remarque
 la Chronique de Vierzoa. Snfant de Geofroy II. S. de Vierz^on. 7. Hervé I.
 du nom , de Vierzon , qui aura fon Chajjrre. t

VII. Het'vé I. du nom y Seigneur de Vierj(^n. Chapitre LXIV, IL prit l'Abbaye de Mafcc fous fa protedion l'ao iiyt. & amortit le Fief que Robert de Mafcc tenoit de luy , & qu'il avoit donne à cette Abbaye, La Chronique de Vicrzon porte qu'il fil le voyage d'Outremer l'an 1164. mais les Titres de l'Abbaye portrni qu'il fccroifa l'année précédente, & qu'il partit le jour de S. Georges ,aprcz qu'il fc fut iranfpnrte au Chapitre pour demander pardon aux Religieux des torts qu'il pouvoir leuc avoir fait , & leur faire plufieurs dons; en quoy il (uivit l'exemple des autres Seigneurs , t^ui fc preparoient au voyage de la Terre fainte, qui envifageans le hazard ic le pcril oiJ ils s'alloient foudmcttre , 8i l'incertitude de leur retour ,avoient coutume de mettre ordre 3 leurs confciences & à leurs affaires domeftiques , de fjire leurs Tcdamens , réparer le tord qu'ils «voient fait aux Egiifes Se aux particuliers, de départir libéralement de leurs biens aux Ecclefiaftiques, les Chartes qui (ont produites dans les Preuves de cette Hilloirc en fourniflTent plufieurs exemples. Etant de retour de fon voyage , il fonda te Chapitre de S. Taurin de la perte l'an 1164. il cpoufa Aenor Dame delà Fert'Imbaud , mourut aprcz l'an 11x9. ' Snfans d'Hervé!, du nom S. de Vlerxon , ^ d jenor de U J^crt' Imbault fi Femme. %. Guillaume 1- du nom , qui fucceda à fon Perc en la Seigneurie de ■ Vicrzon , il fut fait Chevalier l'an rij^t. L'Eglife de S Pierre de Vicrzon fut bâtie l'année fuivante li5>j. &: le Château fut brûlé par le Ray d'Angleterre l'an ityfi. il donna au Chapitre. de la Fert'Imbaud le droit d'établir une Foire, par Charte de l'an w^y. Se mourut peu aprcz fans poftcticc, & tranimit fa Succcfion à Hervé fon Frère-, il avoic cpoulc Mahaud. de eiermont Fille de Raoul Comte de Clermont , Connétable de France, &c d'Mix de Brç* tciil fa Femme, elle mourut l'an iijf/. 8. Hervé II. du nom S. de Vicrzon , qui aura fon Chapitre. 8. Herfendc de Vicrzon, Femme de Guillaume IIL du nom, S. de Linicres. 8. Mahaut de Vierzon mariée à Raoul De la Châtre, d'où font ilTus Hervé De la Châtre, & Philippe De la Châtre Chanoine de l'Eglife de Bourges. g. Alix de Vierzon, Epoufe en premières Noces de Gautier de Villebeon III. du nom dit le Chambellan^ Fils d'Adam S. De la Chappelle-G»utier,dcVillebeon6i autres lieux; & en fécondes , de Gérard III. du nom, S. de Piquenry , Vidame d'Amiens, ils vivoient encore l'un &: l'autre l'an 1*48. 8. Marguerite de Vierzon Dame de Pruniers, laquelle ayant l'exécution du Tefta, ment de la Dame de la Châtre fa Sœur, donna vingt fols à l'Abbaye de la Prée, à prendre fur le Revenu de Vierzon, poitf le foulageraeni de fon amc, l'an

1x37. 1151. ii<î}. "97. Cttrttm. t Ch 1. «Ml. I1J7. V4IL Hervé IL du nom. Seigneur de Vier^n, Chapitre LXV. IL fucccda à fon Frère Guillaume S. de Vierzou , décodé fans Enfans l'an xx\$J. il con. firma le don que fon predecefl'cur avoit fait des Droits &: CoiJturHes du Marché de Vicrzon a l'Abbaye du même lieu; fit l'an iioj le voyage de S. Jaques en Galice, & ai'V?nt fon départ fit plufieurs dons aux Ermites de la Magdelaine , établis dans le Bois d'Ycvre î fc recommanda aux prières de l'Abbé &: Religieux de Vicrzon, & mortit tout ce qui leur fcroit donné par fcs hommes, auraôna à l'Abbaye de Mafcé 4. xtiers de feglc pour fon Anniverfaire; il affranchit l'an 1.09. les Habitans du Village ;iç Lincrollcs, les déchargea de tous Droirs ô& Coutumes qu'il levoit fur coït', i la refe'rve du Droit de Cornage, & de les tailler en cas de ruine de fon Château , de voyage d*Outremer,de Prifon K de Mariage de fa Fille; rem;t la même année aux Abbé & Religieux de Vicrzon tous les Droits qu'il percevoit fur avicunes de leurs Terres & la Dfxmc de Cochons , leur donna vingt fols de Cens fur les E'taux de Vicrzqp , à la charge de célébrer à perpétuité une McHc pour le repos de l'amc de fon Frerc Guillaume , Ce de célébrer un Anniveifjirc poar Alix de Vicizon fa Sœur; il accorda l'an 1115. aux Ccc \\\) 110). Ftjtt. mtiM'tc. C»Mt ^J Ck 16.

The text on this page is estimated to be only 28.09% accurate

t.. Spê HISTOIRE DE BERRT, Abbé & Religieux de Mafcc le Droit d'Ufage dans le Bois d'Yevre , & donna au I^rieuc de Theoïou cinq fols de tencc fur le Ccnfif de la même ParoiHe^à la charge de célébrer chaque femaine durant fa vie, une McfTe du S. Efpric,& fon Anniverfaire tous les ans aprez fa more , & à la charge de faire Commémoration de luy tous les Dimanches ; aumôna la même année aux Abbcfc Religieux de Vierzonle droit de prendre chacun jour une bitcléc de bois mort en fa Forêt; fonda le Monaftere de Mcnetou-fur-Cher , fc croifa contre les Albigeois, & avant fon départ fit des Fondations tc plufieurs Dons à toutes les Eglifcs de fcs Terres j il fit auflî le voyage d'Outremer, & fut tué devant Damietc, V'^, l'an iij. quoyque la Chronique de Vierzon ne mette fon départ qu'en Tan iixi. ce qui Bitnaco, f*"" qu'elle cft fautive en plufieurs lieux. Hift.of. Il fut marié deux fois , premièrement avec Mahaur, dont la Maifon m'cft inconnue, Lib.}« puis avec Marie Fille de Guy Sire de Dampierre fl6 de Mahaut Dame de Bourbon, la* quelle le furvêquit , & donna vingt fols à l'Abbaye de Vierzon fur le Fcftagcde latncmc Ville ; Elle convola en fécondes nô«es l'an iizo. avec Henry T, du nom , Sire de Sculy, lequel à caufe d'elle fe qualifia Seigneur de Vierzon en plufieurs Chartes ;tranfigea la même année avec les Abbé &: Religieux de Mafcé fur le différent mû entre Hervé S. de Vierzon, pour certains hommes de condition fervile qu'il pretendoit luy appartenir, Il cft fait mention de luy & de fa Femme dans le Titre de la Franchife des Aix du mois de lii-^ . Mars 1117. en une Charte de l'an ujt. par laquelle ils approuvent l'engagement faic uji. . au Chapitre de TEglifcdc Bourges par Raoul de U Châtre leur VaiTal, d'une Dixmc qu'il tcnoit d'eux en Fief. Enfms d'Hervé II. Seigneur de Kier^on de t^arie de Dampierre fa J^emme, y Guillaume II. Seigneur de Vierzon, qui aura fon Chapitre. 9. Hervé III, Seigneur de Vierzon , qui aura fon Eloge. IMJ' 9' Girard de Vierzon , Prieur de Levroux , nommé dans un accord palTé l'an 1x45. entre Guillaume II. du nom fon Frère , & le Chapitre de l'Eglife de Bourges. 9. Thibauld de Vierzon , qualifié Chevalier dans un Titre de l'an 1x61. U4u 9- Alix de Vierzon. 9, Ogande de Vierzon. Extradâion Parenté de tjktarie de Dampierre] Aimit Scigncncr de Doarbon, Ertncgarde ^ti. r* — ^- -XA^" • ' > Aimon Seigneur de Boarbon. Atfcndit 44}. Archambaold. Dagobcft. Gérard mort avani Atchambaod I. Seigneur dT^^^iraon. Bbbcs. Humberr. Anfcric. ^ (on P«rc< Bourbon. Rocildc 959. Archatnbaad 1 1.

Seigncat de Bourbon. Ermengarde. 997. Aichambâud m. Comte de
 Bourbon. Deauiate. 104t. Gérard. Albin. Aimon*Arch. de Bo[^]irgî
 Archambaud IV. du nom, dit le Fort, Comte de Ooaibon. Ermengarde
 d'Auvergne mort 107t. Archambaud V. s. de Bourbon. Aimon II. S.dc
 Bourbon. GuilbaracS.de Enncnearde Femme de I-ut[^]qu»* Aldclindc de
 Tonnerre. Moiittuçon. Guillaume S.dc Jaligny r ■VA>' Arcluiband V I.
 S.dc Bourbon, morr 1171. ' Agné\$ de Sa»oye. Gérard. Guy. r 'xA^{^^}
 Arcbambaud VIL S.de BawboB. Alix de Boargognc. Gulberge Dame de
 AdalaisDame Milfcndc. ' l Gharcnron. du Perrcox. * Mabam Dame de
 Bourbon Guy II. Seigneur de Dampierre. morr l'an iirj. Archarabaud VIII.
 Guillaume H. Guy S de Mahaut Femme Marie Femme de Jeanne-Mar-"[^]
 Seiïncut deDour- Seigneur de S Juft. dcGuigueiIV. Hervé II. Seign. guérite,
 bcpr [^] Dampierr». Comte de Fo- de Vierxon , puit Gaigonne d« Fotct. rit».
 d'Hrnrly I. Seign. de beuly.

The text on this page is estimated to be only 18.76% accurate

H Â P I T R E • L '3t V I. V II- troir Fris aine d'Hrrvc H. du nom, & de Marie de Dampicrrc , .élt poîTcdâ aprçi fux la rliirccllenic de Vicrzon, cranfigca J'an izjj. avec l'Àbbe dc à. Denis en franfur ccrains ditfercos qui écoicnc cntr'cux ; &: parce qu'il éto.it mineur , & ii'avoit poinc rc de Sccao , il le fie (ccUcr du Sceau d'Archambjud VHI. du nom ,Sircdç Bourbon Ton Oncle Maicrnet, 5c promet de le fcccler fuôt qu'il aurpit lin Sceau i çc qu'il fie au mois de Février 1138. il donna à l'Abbaye de Vicizod l'an 1140. vin^c (ois de rente 'ijS. fur les fcftjgrs de la mcmc Ville, pout prier Dieu pour le repos de l'amc de Marie de Dampicrrc fa Mères & Tàn étant fur le point de partir pour aller Outremer avec Iç it^s Koy S, Louis en fon premier voyage confirmia lej Donations fjites par Ton Pcré au Prieur de Theniou j à l'AbbayS de Vicizon, aux Ermites de li Magdclainci ratifia l'accord fiiit entre fôn Pcre & leSacnltain de l'Abbaye de Vicrzon touclunc la Dixmc ac les Vigps; aumôna l an iijo. à l'Abbaye de Lorroy trois fextiers de leigjc de rente. 1150. A , il cpoufa Blanche Fille de Guillaume II. du nom. Comte dcjcigny, laquelle l'ayant uirvccu, donna avçc Hervé fonFih au Chapitre de l Eglifede Bouigcs, quelques Dcoit» 3 u'cllc avoic en la Terre de Chery , pour fonder rAnniverclairc de ton Mary , au mois 'Octobre uyx. Enpint de GtuHatime JI. du nom ^ . de Vier^priy de "Blanche de Joigntf fi J^emme. • 10. Hervé de Vicrzon mort jeune , qui lai (Ta fa fucccllion \ Hervé llî. du hom fon Oncle. JA\ Hervé troifeme du nom j S. de Vierl^^on» C«À PITRE LXVII. "jT L fucceda à Hervé fon Neveu, Fils de Guillaume II. fon Frère, environ l'an itj^i.: JI te par Charte du mois d'O^^ubrc de la mêmç aonce aUîna la Rente de fix livres dcûs aux Reljgieufes d'Orfanfur fcs Moulins de la Rivière d'Evrç. Il contrada mariage avec Jeanne de Mczieres, Dame de Roche-corban en Tourainc , & de Mczicrcs en lircnnç-, avec laquelle il confirma l'an iz6o. l'aifranchiircmcnc accordé par Guillaume fon Frçre fi■C^ . aux Habicaiis de Mcnetou fur Cher. 11 fit deux fois le Voyage d'Outremer l'an Xi^j. *i avant fon déparç , étant au Chapitre de l'Abbaye de Vicrzon le joiir de faim Vin-, jr""^ cent , il demanda pardon aux Abbé &: Religieux des tords qu'il leur avoir faù^ i&C étant de recour , il fit plufieurs Dons à ladite Abbaye l'an 1170. commtncca la Conftruâion Convenc des Corjeliers; & étant retourne d'outre Mer , il mourut au Sicgc de Thu- ii;o. ncs la même année. Sa Veuve acheva de bâtir le Monaflre des Cordeliers , comme le proovc l'ancienne Infcription, qui cft gravée fur le Pignon des

Cuifines des Cordeliers, en ces icimes : Johade Dame de Vir-: ^m ^ De f^u':
(ieres çjr Roche.-corhon ^ Si fiji lune ^ l'autre J^aifon ; Dicx li ftce it l'iirme
pardon, EUe fie fon Tertjmcnt l'an 1 ii/6 par lequel elle intitua Héritier Jean
d'Arfcot fon Pc- ixjê. t-Fils , Fils de V-annc Dame d'Arfcot &: de Vieiion ,
fi£. fit plufieurs Legs pieux. Fdie dhiewé JII. Seigneur de l^ier:(onj ^ de
Jeanne de Manières, p. Pentme, 10. Jeanne Dame de Vicrzon, qui aura fon
C ha pi ce

tiisrOIKE DE BËKRT, Brabant dtfahU an tj\$m dor. li8o. ta U
 Srémcht de 8oMtH>Jf d, DnmX, Ltv. Cb f. /. liif Hifi.de Drtmx, Liv. 1. Cb.i.
 X. Jeanne Dame de Vterz^on, Chapitre LXVIII. ... ^ . CE T T E Dame
 Héritière de fa Maifon fut conjointe par Mariage aprcz la mort de fon Perc
 l'an liSo. avec Godcfroy de Brabant S. d'Arfcot , Fils d'Henry lil. Duc de
 Brabant, & d'Alix de Bourgogne, &: Frère de Marie de Brabant féconde
 Femme du Roy Philipps le Bel par ce Mariage les Terres de Vicrzoïi, de
 Mazicres , Rochccorbon , & de Noïian le Fuzelicr , enchrèrent en la Maifoh
 de Brabant , fon Mary fie la foy & hommage de cette dernière i l'Evcque
 d'Orléans , dont elle cft mouvante en Fief, comme le prouve le Chartalaire
 d'Orléans : GùdtfridHs de Brabant , Dominus Virfionis tñi hemo LigiHs
 Domini Epi/copi , & tenu Terram /ham & totum Terri t or i Mm de Noento
 in Segâlnia , cum omni dlla Jttfiitia. Enjans de Codejroy de Brabant .
 Seigneur d'yfrfcot C Jeanne de V~ter-^on ,fa J^emme, Jean de Brabant
 Seigneur de Vierzou, conjoint par Mariage avec Marie Dame de Morcagne,
 Chicelaine de Tournay j de laquelle il ne lai(Tà point d'Enfans, ayant été tué
 avec fon Pere à la Bataille de Courtray l'an 1301. Sa Femme Payant furvécu
 , fit fon Teftament le jour de la Tiphanie 1)09. par lequel elle fait divers
 Legs pieux pluêurs Eglifcs & à fes Domcftjques , & ordonne que la
 fomme de rail livres foie prife fur fa Vaiffolie d'or & d'argent , &c Joyaux ,
 fi tant femoncé ; finon, fur fes autres biens, pour être didribucc à ceux
 qu'elle avoic nommez à Guillaume de Crubeque, Doyen de Tournay & à
 Oudon de Nivelles fon Coufm , qu'elle établit Exécuteurs de fes dernières
 yolontez avec M. Baudouin Vidame de Lanndis, M. Arnoul Dicftre, M. Jean
 de Lare , Chevaliers , & Mahm de Hamdion. Marie de Brabant fuc mariée
 crois fiais , premieremenc à Jean Fils de Gaucier Bcrtave Seigneur de
 Malines , &: d'Alix de Guines fa Femme } duquel elle n'eut aucune Lignée:
 Une féconde fois avec Gérard Comte de Juliers , dont vinrent N . . . de
 Juliers Femme de Gérard Comte de Mens , & de Marie de Juliers, Maticc à
 Conrad de Zamfenberg , Chevalier, & en fécondes noccs \ Robert de
 Beaumont Seigneur de Poencc & de Château-gontier l'an ^3:5. Blanche de
 Brabant Epoufedejcan Vicomte de Thouars , Seigneur de Talmont 2£
 Maulcon âf de Ilflc de Ré, Fils de Guy Vicomte de Thouars & de Margucric
 d'Eu, donc unenombrecufe poderitc. Alix de Brabant Dame de Maziercs te de
 la Fert'Imbaud , mariée à Jean Seigneur de Harcourt Vicomte de
 Châtclerauc, donc forcit Jean Créé premier Comte d'Harcourt» & de luy

toute la Maifon d'Harcourr. Ifabeau de Brabant, Dame de Vierzon, qui aura
fon Eloge. Marguerite de Brabanc. S Religteufes en t Abbaye de
hongchitnft Jeanne de Brabant. c freT^S, Cloud. Cil ^3 96 Liv S. Ch. j«.
JJaheau de Brahant Dame de Vierzj)n & Lury ^ (t) GuillaHme premier Duc
de Juliers fon Alarj. Chapitre LXIX. ISabeau de Brabant fut conjointe par
Mariage avec Guillaume I. du nom , Duc de Juliers, lequel à caufe d'elle
devcint Seigneur de Vierzon &: de Lury,- mais ayant fuivi Robert d'Artois
en fes rebellions , qui comme j'ay dit ailleurs avoir pris le parti du Roy
Edouard d'Angleterre , il perdit l'une & l'autre de (es Terres par confifcation
; & ainfi Chaumeau fc trompe quand il dit que Vierzon a Cj c confifqué fur
Roberc d'Artois, qui n'en a jamais été Seigneur. Snjànt de ÇuilUume I. du
nom^ Duc de Juliers, (y d' Ifaheau de Brahant TJame de Vierzon Jà
J^emme. Guillaume de Juliers 21. du nom , qui aura fou Chapitre.
ôoillaume

The text on this page is estimated to be only 17.76% accurate

L I FR È ■ . ^ . . J PJ CtiillaHme de Julitrs IL dand^H ^ S, de
Kierl(bii, C H A P I T A E LXX, CE Seigneur obcinc du Roy ^ean la
rcft.cution des Terres de Virrzon &: de Lury con^ tsihfquccs fur Ton Pcre.
Du Tillec dic qu'il ya danslc -I rcfors du Roy Layette ,prim^ iûZn\ Scnmum
Bnurim n?. h reddition tiice par le Roy Jean . fuivant un Traité do P.ix f à
UFr.n'i Guillauiincl)uc de Jul.ers, des S-igncurics de Vicrzoïi &: Lury, & les
app-jrtcnahccs,au- &f^f<s]L paravanconhfquces au Roy , par la rebelliôn
du Perc de ce Duc tenant le paru de l'Anglois en 1351. , i.: , , iprtt. ti Elles
turent une féconde fois confifquées fur cp Srienrnr , & dd.uilccs à Jean I
Duo 4c Bcrry.LeRoy Ch^rh-s V. les voulue rendre au Duc de juUicr*. mais
le Duc Jean ne s en voulut lam-is defaifir-, de manière que le Roy tut obligé
dc^omctcr par autre vow 7« ' le Duc de Julicr^. Du TilUt rapporte un
Traite- fait entre le Roy Charles V. &: Guillaui- & lu me Duc de Juliers &:
de Çucldr.- i^: les deux Fils, pour raifon des- Terres de Vicrzon & ^>'gloit,
de Lury qu'ils ptetendoicnc, anfqiK-ls il donna en recompenc fcpc nvi
Ijvres par an fur le MoiTrcfors i hommage, &: fut ! Se alliance entre ces
Princes ù Icuri 4»ays le z». Mars 1378. au Trcfors Layetc; cl ace, Cueidrix
Comitem & CcmiaiumjtilLtntfim, «37!'. Juljers porte d'or à un "Lyon d'or
armé &: larapalfc de gueules. Des Seigneurs de Ficrz^oo p^r engtîg^fne?it.
Chapitre J-XX I» LE Roy Charles VH. ayant emprunté de Renaud de
Chartes Arciïcvcque dcRhcmsi" lafomnftc de feize mil livres tî\ fcs
urgentes ncccflitez,»»» luy vendit la Terre &: Châccllcmc de Vicizon pour
demcurci ..quitte de cette fonime,;^ la <' • (!u Rnch^it perpetuel, par Lettres
donnés X Poitiers le 7. Août 144^ lûës & pu. . . Parlement fcatic en la
même Ville le 17, 'du mcmç mois. Ce Seigneur enfuicc a éfc ChancèhV^ de
France C-****^crcc Cardinal du Titre de faine Etienne au Moni C^ius par
le Pape Eugcnfc-IV, \c ""^""^ des Calendes de Janvier 1459. Il ct«ic^ils d
Hcaor de Chantes , .Scigneut. de L^oni hi f Beauvoifis, & portoit pour
Armes d^rgcoc à deux faces de gueules. • 11 fit Don de cette ChAtcHcnie
À IQbeau de Chartres fa Niecc , en faveur de fon MaGardc-noble de Jean
&: Antoine de LcVi» fcs ctÉibi de fc poufvbir pardevant le Roy qui luy fit
Main-levcc de la Saihc jufques au rembourfoment de douze mil livres 11
fuc une féconde fois faili fur Antoine de Xcvi* par k-s Olikiers dw Roy ,
pour le p.tycfTient de certaines forams qu'ils difoientetre ducs à faMajdlc
pac/-u Mcillrc Renaud de Char-trfes ; néanmoins le Roy luy en Ht

délivrance païXett'tôs données a Ville-Dieu le jj. No» Antoine de Levis fit
Vente de <ièctc Ch.ucllej>ic i Jean II. du nom , Duc de Bourbon- ^ ' jît>ic«
&: d'Auvetgntf -, p'o"t douze mii teui ' d'or 'le m. de jaoviûr 1463.
ncunnioins im^lT-'en ptfut entrer en pofTenton à caufe d'^£ (fm-.ji,c luy
iîrent les OlBciars des ' ^ • ^ li & Lapis'XL. ce tjtii obligea Pictre 11. dâi
rtom . Duc de Bpurbonnois de Jean , d'avoir recours au Roy Cliares VIII.
qui par fcs Lwr'es du xé. luy en donna is joiliffance pour dix ant ^ d.i
Grenier à ctaby en û i^if. c Ville V » la cKarge'cJtic tout Kiyretdônrcroit i .
(t!Kargnertte d'In:bo\fe Dme de VieiJ^n. c li A r I T K È I X :: ! I. LE Roy
Louis XL ayant rerirc fur le Seigneur d; Vauvert la Chârcllenir de Vier' '''''
■ ^ d'Amhoifr Éponfe de Mcffire I^>uis d. ' , - a elle cchcucs par le dccex
de Louis d'Aviboife Ici; par k* Lettres du 18. Décembre 1470. I470i

394- HISTOIRE DE SEKRT, mais depuis cftimaoc que catc Ville luy feroit plus profitable , il la reprit en fa main & il luy rcditua les Terres qu'il avoit eues en contr 'échange. Licutenans au Siège Particulier de Vier^on. Chapitre LXXIII. ApREzquelavilledes Vierzon fut réunie au Doniaine,lc Roy y établie un Siège Paniculier du Bailliage de Berry } mais comme depuis les Seigneurs Engagiftes y établirent leurs Officiers, le Roy François I. rétablit le Lieutenant du Bailly de Berry. M. Jean Dumcz le 17. Octobre 1451. fc qualifioit Lieutenant au Sicge de Vierzon de noble homme ic fage Poton de Xaintrailles Bailly de Berry. M. Guillaume Sarde le 6. Septembre prenoit le Titre de Bailly de Vierzon , U, Garde du Scel des Contrads de la Cour de Vierzon. M. Pierre Artailly ctoit Lieutenant au Sieee de Vierzon en 1485. M. Jean Bindé fut pourvti de la Charge de Lieutenant à Vierzon l'an lyt?. Guillaume Couriou 1514* Paul Agard. Euenne Couriou- Etienne Bourdatouc. Gilbert De Maubruny. Adrian De Laujon. Claude Le Bègue l^64. Procureurs du %oy a VierT^n, Chapxtri LXXIV. MJcan de Rciilly , 14p. M. Claude Morlclic fut pourvu par le Roy Louis XI. des Offices de Procureur du Roy , & Garde des Seaux Royaux comme vacant , fMCC que depuis qne U Ville ejt en nme nutin , & que le Huche de Berry a été par Nou^ réuni À la CouroHtie de Frâttee, nU été f AT Nous pourvu audit ojice. comme portenc les Lettres du). d'Odobrc 146J. donc l'Original m'a été communiqué pat M. Gaucher. Guillaume Poirier, I5^r7. Jean De Sully. Etienne Couriou , 1564. Jean Lombus. François RoufTeau. Etienne Lombus. Etienne RouiTeau. René Rolfignol. L De la Châtellenie de Concêrfault, Chapitre LXXV. A nouvelle Coutume de Berry met Concorfault au nombre des Villes Royales delà _ Province , tant parce qu'il a été pofTcdé par plufieurs de nos Rois & Ducs de Berry, qu'à caufe de l'etabliffement d'un des Sièges Particuliers du Bailliage de Berry en icelle^ C'étoit autrefois une Ville murée, qui ayant été ruinée pendant les Guerres , eft demeurée depuis fans clôture , & n'eft à prefent qu'un gros Bourg , au delfus duducl pafle la Rivière de la Grand-Saudre , qui fe va pindre à celle de Cher , & l avec elle le mêle dans la Loire. A l une des extremitcz du Bourg eft l'Eglife Parroiffule dédiée à faint Pierre, &c un peu audeftus, le Château, que Chaumeau aieurc avoir été rétablly par Jean Duc de Berry } ce que témoignent fcs Armes avec un Our\$ &: un Cigne pour fuppôts, qui s'y voient comme en tous les Ouvrages &: Bâtimens de ce Prince. Les Ennemis du Roy s'emparèrent de ce Château l'an & Mcffire Philippe» de

Prie Bailly de Berry les ayant chaflez , y éublit Garnifon pour le fervice du Roy , & en reçut le revenu pendant quelques années , comme il fe voit au Compte du Domaine de ijf?» Beny de l'an 15⁹. dans lequel fur l'Article de la Recepte de Concorfault cfl nus, Ne.int, attendu que Monfieur Philippe s de Trje Bailly de Btur^s , ayant pris U châtel du dit Concorfiult , s' eft emparé du Revenu. : . t . InInVét. Q'i.mt au nom de Conçorfault ; ceux-là fe font trompez qui ont cru qu'il vcnait des Kcfcipr. niots Latine Contordix faltus ; car outre que cette origine n'eH appnvcc de raifon ou rc*• ^' niovgnage d'aucun ancien Autcur,dans tous les Tines il eft nppellé CucurciuttdumfioncorceUuf,

The text on this page is estimated to be only 25.26% accurate

Concerculdum , Conctn%Alium , Cafirum qited CencomllifWi à
fnitimis '^mm j dans là feibUci^r A *. thecuc de Fléury, Des anciens
Seigneurs de Concorfault, tHAPITRE tX5tVl. EÎTE Terre auflî-bien que les
autres de la Province, a eu fcs Seigneurs particuliers! y_>qui luyavoient
donné leur nom, ou qoi l'avoient emprunté d'elle i car j'appreni 3^
Cartulairc de l'Abbaye de Flcury que fous le Pontificat de Richard II. du
nom, At*' chevcuc de Bourges Bernard furnommé le Foudre, &
Geldrinctoient Seigneurs du Chi-v tcau de Concorfaulc , & que fuivanc les
falutaires avertiflemens de ce bon Prelat ils dorinrent à l'Abbaye de Flcury
l'Eglife & la Maifon Precibyteralc de. Vailly , avec la Chappelle de
Villegnon , qu'ils tnoicnc en foy & hommage d'Etienne Comte de
Sancerre, lequel en cette qualité agréa la rcftitution qu'ils en firent à cette'
Abbaye. Sois le même Archevêque, Sulpiccdc Concorfault, du
confentement de Geofroy Ton Frère, donna un Homme fcrf avec toute fa
Famille a l'Eglife de faint Lfrfin. Le même confentit & confirma la
rcftitution que fit Robert le Prevoil à l'Abbaye lant Sulpice , de l'Eglife
fainte Croix de Bourges, au mois de Mars l'an 3^ du Roy Philippe I. qui
revient à l'an de notre falut 1095. te même Sulpkc & Thomas de
Concoifault fc irouvent Ibuf- ,09 " crits en la Charte du Roy Philippe 1.
pour l'Abbaye de faint An.broife au moi> d'Oûohit not. Ex Militibus
BiturUis fins ip ^Thomas i Sulfscins de Comurul^ iioi» Le Canulaire de
l'Abbaye de faint Sulpice fait foy que Gimon Seigneur de ^onCorfault
donna au Prieur & Religieux de Dampierre trente fois de rente, & que
Rofiocl fort • Fils te Succniur , & Ifabeau fa Femme , aflînerent cette
Renie fur leurs Cenûvc* , par ' Charte du mois d'Avril 1139. .. ^ iiji^»
Geofroy qui, comme nous dirops dans la fuite , vendit là roottic -de fa Terre
au Roy tijl»; Z^*** l'ati iiyi. donna l'an 118^ a l'Abbaye de Lorroy vingt
fols Parifis de Rente fur les Ccna 1184; de Concorfault, & aumona depuis à
la même Abbaye vingt fols Monnoyc de Sancerre, : i cinq fols pour
l'Anniversaire de fa Mcrc, cinq fols pourceluy de fa Femme , & fcs deux
Eofans donnèrent de fon confentement dix fols de rente. Dans ce Titre 4
Femme cil appellce Mahaut, te leurs Enfans Gimon, Geofroy & Florence.
Gimon de Concorfault cpoufa Agnes, de laquelle il eut Çeofrov , cjuî pat
Tittc de! l'Abbaye faint Sulpice de l'an itoy accorda droit d'ufage aux
Relgiéux de famc Sulpi-iilo|i;^^ , ce dans les Bois du Pcroys , du

confentement d'Hcifan fa Femme, de Gimon, Geofroy U Bernard fcs
 Enfans. l Quelques-uns ont crû que ces Seigneurs étoieuc Cadets de
 l'anciciine Maifon de Seuly } mais comme je n'en ay aucun témoignage
 certam , je ne veux pas l'afluter, mais feulement qu'ils en étoient Vaflaux, &
 pM Titre dej'w 1187. » iiJ;.; Gilon dcSculy quitta au Roy Philippe Augullclc
 Fief de Concorfault, & le Roy !uy delaiflà le Fief d Ennordrc qui telcvc cic
 la Chapjpcllc. ^Autres SeigneYS de Cancorfauh, Chapitre ^1,5C.X VII. T
 A Maifon de Sancerre a quelque tcms poftcd£ U Terre de Concorfault . d'où
 cl1 j le fut portée en celle de Meluii par le Mariagfc d'Adam III. du nom
 Vicomte de Melon , & de CmtefTc dê Sancctrc -, mais^Ue n'y demeura
 pas long-tcms, puifqu'Adam IV< *tinom, Vicomte de Melunf &:S. de
 k'fbntreiiil Bellay,auquclcllcétoitcheuc par lafucceffion de fa Mete, ta
 vctïtHéavec Jeiflfty de Scoly fa Femme à Hùguis de Bouville Seigneur de
 Milly , lcM.udy avant la Fçtc d'^ la Nativité de Notre-Seigneur l'an ijoo. &
 \\ jjco< paroît par lésLcttreî dc'^crtlïïctc de Dun-le-roy du mois de
 Nfovembre 1318. que le Corate de Roucy en)Oùifiti't tomtne Bailliftrc de
 laFHlc de feu Morificur Jean de Bouville^j l.es derniers qui l'ont' fôdcde ,
 a*-'ànt îi Vente quî eft ftif fïte au Roy , font ceux de \k Maifort de McubWt
 qui ert ont joUy jufqu que Guiflaump Pacficf, qui en éto^ Seigneur a càncf
 d'Ifrbeaii de Mrulant fa Femme, «.n fit venre .iu Roy Jtan leii. Décembre
 itli. Gcrtc ifabeau ctoit F»!!c de Galeran de Meuhnt CKcvalier, &: dcT
 Jeanncdd < .i Ddd i; '

c 396 HISTOIRE DE BERRT, liiji. de Bouvillc, Fille de Jean de Bouvillc Seigneur de Milly , 6c. de Matgucrice de Bornes fa Fcm-, Dremx. . laquelle l'ayant furvccu, fc remaria avec Jean V. du nom, Comte de Roucy l le* C**'i* quclàcaufc de ce Mariage eue le Bail de Jeanne de Bouvillc. Qudnd par quelle uoye Concorfant fut acquis au Roy, Chapitre LXXVUI. H o p p » N die que la Châtellenie de Concorfaulc fut acquife &: confifquee au Roy par le forfait d'un des SucccCfeurs de Rofincl i ce qui n'efl: vérifié par aucuns Titres, Hilloires ou Monumens anciens : Et au contraire, il fe trouve une Charte auTrefor de 1171. l'Abbaye de faintSatqrdc l'an 1171. par laquelle Geofroy de C*ncorfault dclai fla au Roy Philippe Augufte la moitié de laChâteUenic de Concorfaulc , & promit de tenir le furplus de luy en foy & hommage,& de luy en faire le rocme fervice & aveu qu'il faifoit auparavant \ Gilon Sire de Sculy , pour fc moyennant la fomme de mil liv. pour une fois payer, & 40. liv. de rente, à condition qu'il feroit loifible à l'un &: à l'autre de bâtir Fortercffe établir fon Prévôt en cette Chârellenie j & parce que cette Terre étoit tenue " en Fief de Gilon de Seuly , le Roy traita avec luy l'an 1187. de la Mouvance de Concotfoot, qui luy fut delailTcc en échange des Fiefs d'Ennordc, de la Chaufice Vautres. Guillaume Paenel Ecuycr Seigneur de Milly en Gâtinois , Fils de noble homme M* Olivier Paenel Chevalier, tant en fon nom que de cclny deDamoifclle Ifibcl deMculant fa Femme, vendit à noble homme Monlieur Jean De Vailly Chevalier, le Chaftel fi£ Châtellenie de Concorfault> qui étoit des propres de fa Femme, pour fix mil cent florms d'oc de Florence, le Roy Jean voulut la retirer par Droit de Souveraineté, &: pour ce Olivict IJ5I. Paenel la luy dclailia aux mêmes prix, claufes & conditions, par Contraft du lo. Dec. ii^u, ^ Le Roy Jean la donna à Jean Duc de Berry , qui en a joiij pendant pluficurs années, fit comme Seigneur de Concorfault reçut le Dimanche aprez la S. Barnabe 1369. l'aveu de* Lieux de Gcandprc & Boilbelle, qui luy fut rendu par M. Etienne de Sanctrté » le raêmd "BflMift Duc fit Donation de cette Châtellenie à Arnaud de Scrvole Sire de Châeeau-villain, àù ii.» ji. mois de Février 1564. mais: le Roy n'ayant voulu approuver le Doii , ou pour quelque autre caufc, il n'eut aucun effet, auffi le Don fe trouve-t'il cancellé au Trefor des Ch-rtcs: Ainii le Duc Jean enjoUit jufques ÎL fa mort; aprez quoy ayant été rciinie à la Couronne, le Roy Charles VL en fit Don à Charles fon Fils Dauphin de Viennois &: Duc de BcrCy* 1417; l'an 1417. & le Don fe trouve regiftré au Parlement , au Livre croife, fol. 13.

L derniers Seigneurs de Concorfault, C H A p I T R « LXXIX. ' ■ î E Roy
 Charles VII. n'étant encore que Dauphin de Viennois ; Duc de Berty , &:
 Rc*. gent du Royaume de France, pour reconnoître les fcrvices de Jean
 Stuart Seignear de Darnelle, Councublc de l'Armée d'EcoHe, étant lors à
 fon fcrvice, qui aVoîC qui ce: fon pays pour palTcr en France à fa prière, en
 fon grand befoin &: neceffité, pour le fervir contre les Anglois anciens
 ennemis dé ce Royaume , en mémoire perpétuelle de fcs signalés fcrvices ,
 luy donna la Châtellenie de Concorfault, pour en jouir comme avoient fait
 par le paflfe les anciens Seigneurs, à la valcyr &: ellimuion de deux mil
 livres de rentcj Se au cas que cette Terre ne fut de fi grande valeur , il luy
 alUna à prendre ce qui s'en dcfaudroit, fur les autres Revenus du Duché de
 Berry » pour tenir cette Châtellenie de luy en droit 4c honneur d'hommage
 lige, p.ir luy &: fcs Héritiers jufqu'à ce qu'il luy eût donne terre en ce
 Royaume en titre de Comté , de valeur de deux mil livres de rente , en lieu
 M*" convenable, par Lettres données)l S. Florent lez Saumur le xi. Avril
 142.1. conâimées par »4if' autres du mois de Décembre 142.^ . Beraud
 Stuart vendit cette Ch.uellcnie à McIlire Alexandre dcMcniPENY Ulu d'une
 Aluftrc Mailon d'EcolTe habicuce en France, du Règne de Charles VU- il
 étoit Seigneur de Varennes , Confciller & Chambellan ordinaire du Roy
 Louis XII & Chevalier d'honneur de la Reyne Marie d'Angleterre fa
 féconde Femme. Ce Seigneur avoit cpoufc Marguerite de Foucard, Fille de
 Patrix de Foucard Seigneur de S. Jejn d'Angers , de Badefpl & de Mirados,
 Confeilier &: Chambell.m ordinaire du Roy Charles VII. C.ipitaine delà
 G^^^

The text on this page is estimated to be only 29.28% accurate

LIVRE [^].[^] Je Ecoffoifc de Ton Corps, Scncchal de X-iintonge, Gôaverneut dē la'pcrfontc de Char*v lt\$ Duc de Guyenne. Il avoir pour Frerc Guillaume de Menipcny Abbé de S. Satur,nommca l'Archevêché de Bourges, vacant par le Dcccz de Michel de Bucy l'an ijri,. Menipcny porte ccartelc , au I. & 4. rfe gneulei à j. Cioillàns . d'argetw j forrfiohtcz chacun d'une Croix rccroifctce> au pied fiché de même j au z. & 3. d'or , "i uiv Diuphia d'azur. Il eue plufieurs Enfans , Frarçoifr de Menipeny Eponfe de François de Couttenay 1. du nom , S. d Arrablay , de l'Epinay , des Cours & autres lieux- Charles de Menipeny tué à U Bitaille donnée prci de Terra nova en Calabre 1495. Louis de Menipeny S. de Varcn- 149;, nés , CapitJinc de cent hommes d'armes Ecpflbis des anciennes Ordonnances , mort fans foftrité. Anne de Menipcny Dûme de Con'corfauli , Femme en premières kôct s de Jean Siuart S. d'Oifon, Confeiller 6c Chambellan du Roy Louis XIL Capiuinc de -la Garde EcolFoifc de Ton Corps \ en fcccMides, de Jean de Montferrand Chevalier,- &: en t'roiTièmes, d'Antoine de la Roche-Chaudri , Chevalier S. de Vc-rhon, Echançon ordinaire du Roy François 1. Cetcc Djme vendit Concorfault à M. Pierre de Boucard l'an 1[^]48. U qiicl le 1/4*[^] \ :ndit à M. François Alaman Prcfident des Comtes à Paris , qui la laifla à M. Jean Alain fon Fils , par le dccet duquel elle advint à M. François Alaman Maître des Requêtes I rdident au grand Confeil. Aprczfon decez M. Aimar Alaman Confeiller au grand Conlcil, grand Rapporteur de France, S. du Châtelet, & de Gournay fon Fils puîné l'eut cq pirugc , & étant mort fans Enfans, elle échut à M. Louis Alaman fon Neveu. Le Procureur General du Roy a plufieurs fois fait failir ccxxé Terre fur les Menipeny k les Alaman, qui ont obtenu divers Arrêts tant provifionaux que definirifs, au Confe[^] :u Roy, au Parlement Se en la Chambre des Comtes, les i. Août I5j} 11. Décembre 1J99, 7. Avril ijpi. 9 Juin i[^]yj. 11. Septembre 1659. id. Octobre 1667. en confequ[^]nce defquels s ont été reçus à faire la foy &: hommage au Roy , & à fournir leurs avcus & dénombremens. De la Prévôté O' Bailliage de Concorfault[^] C H A p I Tfc E LXXX. LE Roy Philippe Auguftc ayant acquis l'an 1171 la nSoitic de Concorfault la moulijU vance de toute la Châxcellenie l'an 1187. y établit peu aprcz un Prévôt , fuivant la '>'7« convention ponée par le Titre de fon acquilition.) Le Siège du Bailliage a ccc long tcms aprcz transfère d'Aubigny à Concorfault,nor, pas fi tard toutes fois que dit Chaumeau , qOi aflutc que ce ne fut qu'aprez

que le Roy Ciiailles ^iv.fi il eut fait Don de la Ville d'Aubigny à Jean Stuart ,
 puisque les Comtes du Domaine ^* 4«« Berry , des années 13^4 13JJ. font
 foy que dez auparavant la Prévôté de Concorfault &: «J54» anciens Refflbrts
 d'Aubigny avoient été joints, &c j'rftime que cela fut fait par le Roy n peu
 apres l'Acquifition qu'il fit de Concorfault l'an ijyi. jjt. Au Bailliage de
 Concorfault refl'ortilTent les Baronies de Vailly , de Cernoy , les Chi- *
 llenies d'Argent, Clémont, Beaujeu , Crezancy , Yvoy Ic-pré, Prely-le chctif
 , Menéu-fur-faudre, Mery-cr-bois , Ennordre, Barlicu , Villcgenon , Auiry,
 S. Briçonj Saine ondom, Thou , Pierrcfite , Altigny , Subligny , Neiiilly »
 Jars , Boucart, les Quartiers Ro, la Châtellenie de Concorfjult j le Meche &
 Bannctoi, la Chappellc- dam - Gilon ^ f depuis réredion de la Pairie de
 Sully. Licutenans du Bailly de Berry au Siège de Concorfault, Chapitre
 LXXX L Jean Jaupitre croit Lieutenant fous Jean de Vendôme Bailly de
 Berry. 14^1. , Charles de Pregrimault, en 1494. Jean Peloux , 1^17Nicole
 Lorc, i^jo. alTifta à la redaâion de la Coutume en 1J39. 3can Arnaud
 fucceda à Loré, ijîj. François Margat, en 1^4^ . apres qn il eut exercé fa
 Chaige pendant vingt cinq ans , 8i o'il l'eut refignce à fon Fils , t! luy lut
 permis de prendre Séance honorabic apres les L eotcnans General &
 particulier, &: Je tenir le Si gc en leur abfence 6ù recufation pri*

The text on this page is estimated to be only 17.91% accurate

HISTOIRE DE BERRT, Vâiivcracht aux Avocats , par Arrêt du ii.
Janvier lyⁱ. François Margat Fils & Rcfignataitc de fon predeccflcut en
IJ70. obtint mcmc Arréc , .ijuc luy au mois de Février i6ii. aprcz avoir
rcfignc à fon Gendre. . Jean Fouchier i6it. par rcilgrution de Ton Beau-pcre
& Predecc^Tcut* Jean Millet. Procureurs du Roy à ConcorfauU, CHAïixat
LXXXII. M Pierre Le Cour , ////. François Millet. * Jean Rondeau > ///#<
Adrien fioullier, Fin du cinquième Linirti

The text on this page is estimated to be only 25.89% accurate

3P9 HISTOIRE DE B E R R Y De la Ville & Comte de Sancerre
, de ses Seigneurs & Vaflaux. LIVRE SIXIEME. m Description de la ViUe de
Sancêtre. Chapitre Premier.. A Ville de Sancerre est située sur les confins
du Pays de Berry , à un quart de lieue de la Rivière de Loire, &: à dix lieues
de la Ville de Bourges, sur une haute Montagne , dans un territoire tres-
fertile & abondant en toutes sortes de Bleds, de Vins cres-excellents & des
plus renommés du Royaume, en lieu de tres-difficile acces , qui la rend
tres-forte par son Assiette &: par la nature du lieu. Elle est en forme d'oval &c
presque ronde, &: son^ tient environ 1700. pas de circuit » 700. pas de
longueur, & 7^0- pas de Jargeur depuis la Porte André du côté d'Occident
jusques à la Porte d'Ouvron du côté d'Orient. Elle étoit environnée de hautes
& de fortes Murailles & de 9. Tours, avec 4: Portes 5 savoir , la Porte
Fouhard , que le Vulgaire appelle la Porte Cefr, du côté de S. Satur ; la
Porte André, du côté de Chavignol ; la Porte vieille, vers le chemin de
Bourges \ &: la Porte Ouvron en descendant à M^nnelreuil. Elle est quasi
inaccessibile de routes , arcs, excepté que du côté de Bourges elle est de plus
facile acces. Elle étoit commandée d'un fort Château entre la Porte Fouhard
& la Porte Ouvron. Toute la Montagne est entièrement couverte de Vignes
tres-fertiles , dont le Revenu fait la plus grande richesse des Habitans. Cette
Ville s'est rendue fameuse comme l'une des principales Retraites de ceux de
la Religion prétendue Réformée, qui Tappelloient la petite Rochelle, par un
long &: fameux Siege, & par une horrible famine , semblable à celle de
Samarie, dont parle la Sainte Ecriture , à celle de Jérusalem , dont Joseph fait
la Description , à celle de Numance , donc l'Histoire Romaine a rendu la
mémoire célèbre; à celle de Leyden , pendant les troubles des Pays bas , 51
qui a été si terrible, que la postérité aura peine d'ajouter foi ^ ce qu'en dit
^ l'histoire. 3. iU:if; Venator Couverneur de la Princesse Frédéric
Comte Palatin du Rhin. DiiC de Biviere, en fit autrefois une Description
sommaire en vers latins , qu'il [.présenta à César Thaumas F.uyser S. de la
Thaumatierre n^on Perc , en partant de cette Ville le ij. Mars \(>yt ^ qui
a bien d'être infecté en ce li*^.

The text on this page is estimated to be only 13.76% accurate

^ùo HISTOIRE DE BERRT] Vrbs antiqua fedct fummo
celeberrima Afontt ^ ^ «Ç^^e^'W crebris Acjfidt étltanjadis. Dum cemit
Naics, dum ccrntt cancre Kr/a, Vimi jUrsum cjr rétro na%'ita pulfit aquantl
Hic fuA viti^enis ajfurgit gloria terris , Et fundit ^raturum nohilts uva merum,
^ddicam lon^i tolerMa incommoda bellt. Et quam ruirattir pttblica fama
fxmem f ^slat adhuc aliquul tam parva in^entius Vrbe i ' -^^j Thaumaa^ ejî
iurtm mentis dperta ttae ^ OfiiifcjHc jtrdx animtis^ comifque loluntae ^ Et
de fcecato peélore raru fides. Siincerram propter Sancerram diligat alter ^
Sancerram pr opter te tamen ipp colam Jta fenfit cum 'venirtt, Ita fenftt cum
abiret , Ita. Jèntict dum 'viiet BALTHAZJR FENATOU ^PaLuinus. y aie,
lale, qjale Dulcis %^ntma. CiESAR THAUMA DE LA TH A U M A S SI
ERE, Si tui oblivifcor , oblivifcantttr met omnes boni. Bourgs, Pdrroifes &
Pre'VÔteX^qtii fe,,t dans Ujnfttce foncière ^ & dfi Domaine de Sancerre,
Chapitre II. L 'A Prévôté & Paroifje de Sancerre. Pierre le Puellier de
Bour(re<U Prévôté cr P^roijfc de J^e- La Prévôté de Bannerois , qui
comprend , ^ . Tt'^' ^ . ^^"o'IP' à' Bouïeret ^ Bannay. La <Trtvote & Paroi
jfc de S. Boiife, La Prévité é er ChatcUeme du Mèche, La Paroijfe , Jourg
T'révoté de Feux oui s (tend dans les "Taroiffes de fainre la Roche. J^rnes
ç^r Saliigny , cîT r« Partie dé LaParoiJJecrPrévitédermon. celle de Savi^ny.
' Le Village O- Prévôté du haut FoUlay. U Prévoté ^ Paroiffe de Tîucy Le
FilU^cpr PrévSté de 3.if^ibault. La Prévoté & Paroil de Jalon^ne^.
iMPrevote & moitié dedajuijice dcFer- La Prévoté rjr Paroifle dc GroiL
digny , indivife avec le Chapitre de S. ^ ^ • — I . .. I . Lcsjujiices qui
rejfdrtijfcnf au ^aiUiage Je Sancerre. Chapitre III. LA Châtelleme de
.Sancerp^es, La Jufttce de Carde fin /Ifnkre. La juilicc de Charcntonay. La
JuJHce de P^ecy. La Jujlice d<f deux Lyons e3r dt Pavillon, La jujiice du
Jarner

The text on this page is estimated to be only 23.11% accurate

L l y K E 'p- i. Lt J»ftice de 'Eurdm\itrè. Lt ^ujha: île Jhanvenay:
La Jujhce de çJ4iAina^l La Jujlice de Bucj. fiefs motivans du Comté de S
ancêtre. C H A P I T R E IV. LA Jitjike çvr Chatclisme des AixDaht^dlon.
Lajujlice & Chatcllenie d'Argent. Lajiiifiicc Chàrelcnie Autry-lcChâtel La
Juflice ^ Chatelented'Autry'U-f^dle. La. Jf*^c & Seigneurie d'Anniou &
Sardélies. Le Fie^des t^ulnois. Le Fiey de l'AJherie. La Jyjhce des n^ufnes.
La 'erre ciT Seigneurie du Brian de Senays. La K rherie de U Boulotje. Éà
J"fi'Ce & Seigneurie de ^uraniurei La Jt^ftice Êjr Seigneurie de Bucy. >
J^iej^ du Qos-ioucart ^ Chevaijè. La jiiijice c2r Seigneurie de'Breviandes.
LAJujlice ^ Seigneurie des Narres. Le Fief de BuJJieres. ,Le JF'iefde
Bauchetieres. Le J^ief de Biternaj. J^icf du Buijjon au Roy. fief des
'Broffes. fief des Barres ciT du Chaumey. Lajuftice (y Chatclenie de la
Chapelle DamgiUon. C^nfif du Cou^oj. Dixmes de (^re:(^ancy. Les grands
Dîmes ^ Sei^eurie de Çlemon: fief de Che^iaus. Le J fjhce eir Seigneurie de
Clhircntonay. cj de la (^rûlaye. ^lef delà Æordiaille. neufie de Chamletin.
cjae Chezar^e. i jujhce çy Seigneurie des Chaif s . Chatclenie de Çernoy.
ohn de (^achon. tangs de [viffard. iefdu (poudra y. yÛtxmes des (gris:
fif^fde Chanterenne: La Jufiice ^ Seigneurie de D/.me Marie , tn Puyfaye,
La luflice (y Seigneurie de deux Lyoni & du TaviUon. La luflice ^
Seigneurie d'Etry. ficf de l'EJjiinette. Fief de Feus, Fief du Moiin de la
Forge 'Bureau. Fnfde U foucaudtere. Fief de la Folliere. La Seigneurie de U
Grange Chaumont, Fief de Glaire. La lufiice du grand (^r* petit larrier. La
V iherie de Launay. Fief de Lugny . fief de Languedafne. Dixmes de Lajjay
La lufUce ^ SeigHeurie de Marnay ^ des Anglets. fief du Mont Baufray.
Fief de la Motte-t^e-^in. Fief de Montifautj Fief de Mallctaverne» Clos de
Mont faucon. Le Fief de J^/ontigny . Fief de la Motte-Falon: Fief de
MouJJeray. Dixme de Saint Martin. Fief d'Oilon. Dixmè des deux Oifis. La
lufiice Seigneurie de Prety' La Veherie de Poijfons. La lufhce Seigneurie de
Tejfelierrefl Fief de la Totelle. Dixme Pucelût ou de la Fontaine fairit Martin.
Dixme du Tallot.. Fief des Ruaux Fief ^ Scigneuic de Rt^gfïy* Fief des
Roches, fief de K^cy. Dixme de Recy . ta

The text on this page is estimated to be only 24.76% accurate

40i QW^aI de U Roche. clos des Koches. La Renjme de K^gny. Fie de Jio:^iere. La Chatellcnie de SaAcergttes. La Chateleme de Jatnt Briçon. Suint Firmin. Fief de U Salle. F te f de Saiigny. La Seigneurie de Sury Bois. Fief des SardeUes. La liiflice & Seipieurie de Tracy, lufiice ^ Seigneurie de Tauuenay^ HISTOIRE DE BERRT, La Chateleme de U Tour de Vèvre. Dixme de la TâreUe. Fief de Villedon. Le Chûtel, lufiice cîr Seigneurie de laVallée Torée, lufiice (y Seigneurie de yallieres, Fief de ViUemoncttc. Fief (y Seigneurie de ydlegenon. Fief de Fcvrc. Jufiice de Che:(^ de Vau> Fief de f^ergneol. Fiefde K reignon. Outre plulicurs petits & merilB Ficfsi De la Fondation de U Ville de Sancerre CjT* des J\Qoms que l'on luj donne. Chapitre V. l*er de f'O p I N r oïï commune Si la Tradicion du Pays cft qui Sancerre a crc bâcy par Ju!c\$ compofit M iCcfar , qui faifant la Guerre à Vercingentorix & aux Berruyr» , &: afl!ogcanc la Cjdri Ville ^\ç. Bourges , le retiroit fur la Montaguc de Sancerre, & y bâtir un Temple qu'il Aiiibiziç jjcJia à Cerés, où il alloit fouTent faire fes Sacrifices , & qu'en ccieconûdcracion cctio Ville a été appelée Temple de Cercs ou de Ccfar , Sacrum Ccrreris , Sacrum Cdfaris^Si" crumjulii , que même l'une de fej Portes e(l encore aujourd'huiy appelée Porte Ccfar, j'aurois fouhaitc que cette opinion pik être confirmée par le témoignage de quelque ancien Autheur digne de foy , elle feroic plus honorable i ma Patrie , en confidcratioa du mérite & de la renommée de fon Fondateur. Mais comme je n'en trouve aucune preuve dâhs IcsAutheurs, fie que Jules Ccfar, quoyquc d'ailleurs affczexiâ. à décrire jufqucs à fes moindres atfkions , n'en parle en raçon quelconque , je fuis contrairtt de laifler cette Tradition mal fondée a ceux qui aiment mieux la Fable que la vérité de l'Hiltoirc. Jean de Lcry demeure d'accord que cette Ville n cft pas fi ancienne , 6c cftiitie qu'elle; Jtitfi. du a été bâtie durant les Guerres des Bourguignons. En ayant cherché mutilcment l'origine Sit^e. dans les Autheurs &c dans les Titres aacicns, aprez n'avoir rien trouvé qui faisfitmacuriofité fur ce point , j'écrivis l'an 1^56 a feu Monficur Cholct ancien Avocat en Parlcrocntf pour le prier de roc faire part defes Recherches fur l'origine fij Antiquité de Sancerre, qui eft le lieu de ma NaiiTancc. Il me fit réponfe que c'étoit une Ville nouvelle, bâtie du tems de Charlemagne qui la fit habiter par des Saxons , en confidcracion d«quoy elle fut appelée, Saxia , Saxiacum y Saxiacus Viens, Surquoy j'ay fait depuis fouvenc reflexion, & j'ay cru fon

opinion vray-semblable, parce qu'auparavant Charlemagne il ne se trouve
 aucun Amheur ou Charte qui en fâche mention in^ & c'est anurcrant une
 marque qu'elle n'étoit pas encore bâtie. Et tous les Auteurs de la Vie de
 Charlemagne, & entre autres Eginart, m'apprennent que ce grand Empereur,
 ayant après jo, années de Guerres & de continuelles Rébellions,
 vaincu les Saxons l'an 804. pour leur ôter tout moyen de se troubler, fit
 disperser en divers endroits des Gaules & de la Germanie : Se comme il fut
 allé venu à Bourges, qu'il fit Capitale du Royaume d'Aquitaine, qu'il
 augmenta de beaucoup, où il fonda l'Église de saint Jacques & l'Abbaye S.
 Laurent, il fut croyant que qu'il dispersa en Berry quelque Bande de ces
 Saxons, qui choisirent l'Allette pour-, ce de la Montagne, & au Pays
 abondant en tout ce qui étoit nécessaire à la vie de l'homme, <5u ils
 bâtirent une Ville & Château, qui fut appelée Sauxia en mémoire des
 Saxons ses Fondateurs, ici le Pays d'alentour, Saxiacus Vient. Le plus ancien
 Auteurs qui en fait mention, est celui de la vie de S. Jacques l'Ermitte, qui
 vivoit en l'an 864. Il l'appelle Jicun Saxiacum, 5c le Seigneur de cette
 Terre Saxoni Vici Domitum. Les noms que Ton donne à cette Ville, Conz
 Saxiafus Fictu y Sauxia ■ SaxuiUM y Saiiertc, SanCerre, S Jinxicu,
 Xancerre, Jj^^n/w, SdKCtrrium ^ Sy/jcerium Smtterra y Sacrum Cxfaris y
 S<irum l'juiti ^ Sacrum Cenris, Cjflrum O/Sr/V, Saint Cefaire
 S4fif>iif>rttm y JtaniAodiTHmy qu'est le nom que luy donne Scaliger, &
 après luy Mornac. *

The text on this page is estimated to be only 24.02% accurate

Les noms de Sâmodorumtc Xan^edomm ont été inventés depuis
peti-, & He (bht art- in hox\i tonicz du témoignage de pas un ancien
Authcur. Le mot Sanctnim fc trduvC en di^cr- Pofutnil ffs Chartes des
années w^o. 11^4, & chez le Continuateur d'Aimoin. Jr^fir/V/w fc 1''^o^'^*
lit dans la Chronique d'Albcric , U dans celle de Sigebert. Je ne trouve le
mot de faint ' Ccfairc que dans Monftrclet. Guilliimc Archevêque de Tyr
appelle le Comte de San- ^ ' tctrc, Cornes Hainferen^um , Marianus Sanùtus
j le Comte de J'4»/>(rrrf. AdAnm SscrMtnCfrtrh ne (c trouve en aucuns
Titres ou Auteurs.- tmii^acrum C^/kri) Ce voit 1015 dans plufieurs
Chartes & dans plufieurs Auteurs. Le plus ancien Titre de ceux ici (ont
Ad Anb, venus à ma connoiffance, où ce mot eft employé ,cft une Bulle
pour l'Abbaye de l'aint Saiur de l'an 1145, par laquelle le Comtedc Sancerre
eft appelle Sdcro. C*faritnjis. Ce r^om fut inventé du tcms d'Etienne 1.
Comte deSanicrte, par Philippe le Breton, Hiftoncn y' U Pùctc de Philippe
Augulle, Prxcipuéqtte fomes Stephantis , ijtn mania Sacri Lib. 1. Qitfaris,
cir ditis pro ma^a parte ten 'ehat Philipjf; Prxdia 'Bituriitj ^enerojkm
cdentci Bacchum. Ce Paftage n'eft pas feulement remarquable pour le nom
de la Ville , mais encore pour faire connoître que ce n'eft pas depuis peu que
nos Vins de Sancerre font en cUi» IDC & rcputcz excellens Ce nom plût
aux Comtes , qui dcz-lors s'en icrvirent en leurs ; . Monnoyes pour faire
croire que Ccfat étoit le Fondateur de leur Ville Guillaume le p^j^ Breton
parlant du premier Comte, l'appelle S/ephanus Cûmes Sacri CnfAtis
Caftf.i^ /eilictt j»td ttmpoTt Jtilti Cxfiùs Anjaricurh vocjhjtut, En quoy il ne
fe mépicoit pas feulement en donnant un nouveau nom à Sancerre; mais
encore en ce qu'il confond Bourges, qui dl le véritable Avtfkum , avec
Sancerre , qui cil Saxsacum. Albcric appelle CeWfs Sâti. 'Mtf*, <jux
Sacrum Ctfaris dicitur. Par un Turc du Prieure de Charnes. le preroi - Comte
s'appelle Comts Sacri C/tfaris l'an 1175. comme fes iUcccircurs en plufieurs
Chartes, que u^j, l'on peut voir dans les Preuves de cette Hiftoire. Quant au
nom de Sancerre , outre le Partage a'Alberic, il fc lit dans le Supplément
Duhtiii des Antiquitez de Paris, où parlant du cœur de faint Vincent, qUi
étoit à Dun-le-toyj f. iuppl. il a (Turc qnc fur la Chaif; fe lifoit cette
Infcription , Dtno rheêbâldi Comiis Sancttrd, Mondeur le Prefident deThou
se fert fouvent de ce mot dans fon Hiftoire. Hift.Life. Sancerre a été
qi^lqdefois pris pour CafirumCordenicum , notamment par le Moine de

^^'^^ Fleury,lor\$ qu'il parle que ceux de Sancerre furent gucfis de la Pcftc
 pat l'interc. /fion de denur.S. faint Benoît , Cafirum Gordonicum in Page
 Biturictnfi Jaum, U peu aprez , dtducitur BtAttit Bcned.c* M4rtjr ttffijue ad
 Cajiri fufcriorA quod fiium tfti^ ut recolunt (jui lideruBt ^ in frxrufti cellis
 tt/ii- ii. ntntia.lc fcray voir ailleurs que Cafirum Gordonicum eft faint Satur ,
 & non Sancerre,dofit Ltv.\9i le véritable nom eft Vicus SaxtACus ,
 Sancerum^ Sancerre^tc non CufitHm dfari , mor nouvellement invente.
 Quelques modernes fur des (impies conjedures &: (ans Preuves tirent fon
 i«om de Saxa Seigneur Romain , qu'ils en font leut fondateur. Des Prit tirez,
 de faint Q^Canin tst àe faint Pierre, & autres Eglifei Sancerre. É H A r I T R
 £ V I. L y avoit autrefois en la Ville de Sancerre prcz le fieu où font à
 prefent établis les Religieux Aueuftins, un Prieure dépendant de l'Abbaye de
 Flcury, dedic à fainc irtin , que j'chime être le Monallere qi:c le Martyrologe
 de faint Laurent de Bourappelle Xâtiâçum nonnfciriurn ^ que le Pouilliéd
 l'Abbaye de Flcury appelle le Prieudc Sancerre. Dans les Coutumes de fa
 même Abbaye il eft nommé Prioratus dt fanHétfarc s ce qui quadrc aii noni
 que Monftreler donfic à èette Ville, qu'il appelle S. Ce,aire Dans une Bulle
 du Pape Lace IIL de l'an 1184. il eft appcUé Mcciejù /.mûi Marti*i de Sscro
 Cdfiril. L'ËglKe 5c le Monaftcrè ont été entièrement ruinez pendant les
 Gaetres de la Religion. 11 y avoit un autre Prieuré en la Ville appellé de
 faint Pcre on faint Pierre , lequel eft aulfu entièrement ruiné &: uny à
 l'Abbaye de faint Sicur, par Bulles de Martin V. de l'an ^. de fon Pontificat ,
 qui revient i l'an i4ii. Il fe voyoit au(fi hois la Ville vas le milieu de la
 Montagne un Piieurc Conventuel

The text on this page is estimated to be only 29.11% accurate

I ^04' HISTOIRE DE BERRT, de Filles , dcdiéi Notir Dame ,dcpt:hdint de l'Abbaye de S. Laurent de Bourges ,joignanc lequel croit l'Eglifc ParroiflTialc dédiée à faint Romble i le tout a cié ruiné l'an iy6j». Dans leChâccau croit une CUappelc dcdicc à faint Georges Turrt Ccmith, qui s'appelloic la Tour de faint Georges. Il ne relie à prefent qu'une feule Eglifc dans la Ville, où étoit autrefois établie laConv munautc des Vicaires de Notre-Dame , qut comparurent à la redat^lion delà Coutume de '539' B«rry iy^9- c'cll à prefnt TEglile Parroifliale , dcdicc à Notre-Dame , à famt Jean , &: à faint Romble, dont la Cure cft à la Prefentaion de l'Abbcffc faint Laurent de Bourges. Depuis peu l'on y a étalily un Convent ou Hofpicc de Religieux Auguftins vers H Porte faint André, Se unM<}nallerc de Filles. L i) es Sièges & Trifes de Sancerre. Chapitre VII A Ville de Sancerre fut a/Iicgcc dcz les premiers troubles de la Religion, par l'ordre _du Roy Charles iX. qui eut avis que les Rcligionnairci de toutes parisfc rcciroienc en cette Ville , c'eft pourquoy il rcfolut de leur ôter ce refuge, U de s'en rendre noâthu'an îî<>>. &: d'en faire démolir les Fortifications; pour ce fujctil ht Coromanderacnc H II Lil>. Habitans de recevoir Garnifort , dont ils s'excuferc«t à caufe de leur pauvreté, &: furce que la Ville n'étoit fituéc fur atfcun Palfage ou lieu de commerce , & qu'elle n'avoic pasbefoin deGarnifon, il fut arrêté au Confcil qu'ils feroient exemptez de Garnifons s'ils vouloientconfentir que leurs Fortifications fullent abbatues , à quoy les Habitans pour détourner l'orage qui les menaçoic, (eignircnc de confentir , pourveu que le Comte leur Seigneur le voulut permettre ^ cependant ayant eu avis que l'on devoit les acraquer ^ ilï" fortifièrent leur Ville le mieux qu'ils purent, & revenement montra que leur apprehei\fon n'étoit pas vaine ; car le Comte Sara Martinenguc , natif de Brclïc en Lombardic , qui commandoit la Garnifon de Gien, qui n'e ft dilt ant que de douze lieues de Sancerre, François de Balfac Seigncuc d'Entragues , Gouverneur d'Orléans , Claude de la Châtre Gouverneur de Berry , ayant pris occafion de l'abfcnc du fleur d'Avantigny Gentilhomme dtt voifinagc, auquel ceux de la Ville avoient toute confienc, joignirent leurs Troupes qui ctoient compofécï de trois mil hommes de pied, de quiflqA Cavalerie , & des Volontaires Gentilshommes du voifinagc, & roircnde Siège devant Sancerre, labaiiirenc de huit pièces de Canon du côté de la Porte vieille , Il firent une Brefche raifonnable en peu de rems, y

donnèrent l'Aflaut , dont ils furent vigoureuſement repouſſez par ceux de la Ville , où le Bailly Johanneau commandoit, & fous luy les Capitaines Laurent ic la Fleur. Les Affiégeans tranſporterent leur Batterie du côté de ſaint Sature & ayant fait Breſche, livrèrent un fécond Aſſaut , les Affiégez les repouſſerent de nouveau avec la même vigueur qu'à la première attaque & avec plus de ſuccès, puisquelc ſieur de V icupont qui commandoit l'attaque, & pluſieurs des ſiens y perdirent la vie j ce qui augmenta le courage des Affiégez, qui faisoient de continuelles Sorties & fatiguoient fort les Affiégeans; ce qui les obligea enfin après un Siège de cinq Semaines , de ſe retirer avec perte de -cinq cens hommes. Une des raiſons qui les contraignit à lever le Siège outre la vigoureuse deſenſe des Affiégez. » ce fut que François de Savoye Duc de Nemours, qui avoit conduit ſes Troupes pour le renfort des Affiégeans, voyant que le Siège pouvoit tirer en longueur , voulut ſe retirer pour aller en Lorraine , nonobſtant les prières du ſieur d.'i Châtre , qui le vouloit obliger de demeurer quelque tems pour favoriſer la Prife de la Ville. Libſi. Se Jean de Lery Miniſtre de la Religion prétendue reformée , a écrit l'Hiftoire du fécond H' H'^' Siège & de tout «c qui s'eſt paſſé de remarquable , & après luy Monſieur le Préſident Thieu , ajoute qu'on ne peut avoir recours pour ſuppléer à ce que j'en v^is dire en peu de mots. Après les Malheurs de ceux de la Religion prétendue reformée fait» en l'année 1671. 1672. 1673. 1674. 1675. 1676. 1677. 1678. 1679. 1680. pluſieurs de la même Religion échappés du péril , ſe réfugièrent à Sancerre qui étoit une des plus Fortes & des plus ſûres azyles qu'euffent ceux de la Religion prétendue reformée j ce qui donna ſujet au Roy Charles 1 X. de commander au Baron de h Chitré H ^;iv:t! r-M- 1: U Province , d'y envoyer un Gouverneur avec ſa Garniſon, qui le ſervit avec fidélité. Aux premières nouvelles qu'eurent, les Sancerrois qu'ils étoient ſecourus, ils partirent vers Melfit H^oté de Bucil S. des Fontaines , pour ſe retirer.

Beauvicr de Jean d e Bucil III, du nom , Comte Sancerre, qui avoic beaucoup de crédit CDCour, pour par fon entremise fur plictres-huroblement (a Majesté de ne les vouloir contraindre de recevoir Garnison; de leur vouloir laifTer la liberté de conrcicnce & l'Exercice public de leur Religion fuivant fcs Edits , fous les proteflations d= demeurer Hdcle: Setviteurs de fa Mjjeté, Le ficur de Fontaines cmbrafl'a leur défenf» en apparence, &: envoya dans leur Ville Cardaillct ficur de Chiron, Valet de Chambre & Veneur du Roy, ancien Domestique du feu Comte de Sancerre, homme fin 5c rufe , élevé dans les Pratiques de la Cour , qui les confilla dcchaUcr de la Ville ceux qui s'y ctoienc réfugiez, de crainte que ces nouveaux Hôtes qui s'y retiroient en trop grand nombre, n'atiraflent fur eux l'indignation & les Armes de fa Majesté, &: enfin ne caufaflent leur ruine & leur de(buflion totale. Il fit fi bien qu'il les petfuada de députer en Cour cinq des principaux d'entt'eux, pour obtenir du Roy une Ammtiedu paffé jmais les Réfugiez a ffitcz des Minillres qui avoient grand crédit fut le peuple, hiy ayant fait entendre qu'ils nepourroicnc fans une extrême lichote abandonner leurs Frères , &: trahir ceux qui s croient avec confiance jetiez entre leurs bras , & que leur caufe étant commune , ils ne dévoient pas feparer leurs intérêts, s'ils ne vouloient actendr» un même traitement que ceux de la Citariic , de Gyen , & d'Orléans , qui avoient été cruellement maffacrez, 3^ partant qu'ilç ne dévoient mettre leur affuranceA: leur faluc que dans leurs Armes. Cela ht refoudre les Habitans à protéger ceux qui s'ctoient réfugiez dans leur Vtllc, Se d'en chafler Cardaillct, qui tetoutnaïans rien faire vers le S. de Fontaines ; ce Seigneur ayant fçu l'accueil favorable qui avoir été f./it d'abord à fon Gentil homme , étoit pjtty pour Sancerre, & ftost déjà arrive \ Côte diftaotc de deux petites lieues de Sancerre, où ayant appris les pratiques fccretes &: les intelligences qu'il a voit avec quelques-uns des principaux Habitans. notamment avec Julien de la Bercauche dL Simon Charluchet, qui tenoient le Château, François Dcfmolins, Guillaume Finou , Louis d'Argent , il rciolut à leur faveur de furprendre le Chiteau, & par cemoyen fe rendre maître delà Ville. Pour exccuttr fon delfcin il envoya le ficur de Racam fon Frere avec trente hommes de fa fuite, quife rendirent le ib. Décembre if76. de grand matin à la Porte du Chntcau, où ils entrereotpar Efcadrc mais ayant été apperçus par ceux qui n'ctoientdc leur intelligence, ils crièrent aux Armes , fie firent alTcm blet le peuple ; le Capitaine (a Fleur, un des plus vaillansdis tous les Réfugiez , s'étant faifi du

Rempart de faint Denis, tt. fait fortir de la Ville pair la Porte Oyfoo
Paquelon avec une Compagnie de gens de pied venus depuis peu de là
Charité , empêcha le Palfage , & coupa chemin aux Gens qui conduisoient
le secours I ceux qui s'étoient emparez du Château j ce qui les obligea de se
retirer. De manière que ceux qui étoient dans le Château voyans manquer le
secours qu'on leur avoir fait espérer , commencèrent à perdre courage , & le
diffèrent reprendre par eux 4e la Ville, quinze heures après qu'ils s'en
furent emparez. Cardaillec qui avoir été bloqué, fut pris avec le Château , le
peu après tué par la populace vers la Porte de l'E-st glise de S.Jean; ce qui
obligea les habitants de Foruames & de Racam de se retirer en Cour, & les
Habitans, avec ceux qui s'étoient réfugiés en leurs Villes , de se refondre à
une forte défense. Depuis sur l'avis qu'ils eurent que Monfieur de la Chastre
lui devoir assister , ils élurent pour Maire U Gouverneur , Maître André
Johanncaa Avocat, qui l'avoit été au premier Siège , Loiiis de Marrignon
Grenetier au Grenier à Sel , pour Sergent Major , le Capitaine Martignon
son fils pour commander aux Habitans , au nombre de cinq: cens hommes,
Claude Pillard pour Lieutenant, Martinac pour Enseigne. Le Capitaine la
Fleur fit une Compagnie d'Infanterie , & une de 400 de Cheval , & avec
eux les Capitaines Chaillou , Montauban , Buhière , Builton , Paucloii, 500
d'Orival commandoient aux réfugiés qui avoient sous leur commandement -
viron trois cens hommes d'Armes-, non compris les Vignerons & les
Payfans , dont les principales Armes , qui ne leur permettoient pas de faire de
grands effets, étoient des Foudres, ils appelloient les Pistolets de Sancerre.
Plusieurs des principaux Habitans & des moins attachés à la Rébellion, se
conter d'autres Etienne Guichard, Baron & Bazerne, abandonne la Ville ; ce
qui causa grand perte, & fit bien du tort aux Affligés. Ceux qui avoient plus
de connoissance de la Guerre que le Gouverneur Johannneau; oy
conseillerent de faire brûler l'Abbaye de faint Satur, les Maisons du Bourg,
celles du Village de Fontenay & plusieurs autres qui pouvoient servir de
logement aux Ennemis, & de faire Proviſion de vivres & de Munitions de
Guerre ; mais eux qui étoient plus entendu aux affaires du Palais C[on] que celles
de la Guerre, ne put s'imaginer que le Roy vouloit faire assiéger Sancerre,
tandis qu'il étoit occupé à siffler de la Rochelle ; de roanicié

^oS HISrOIRE DE BERRY, que négligeant les bons avis qu'on
luy doanoit > il flic bien fiirpris le ij. dê Janvier 15 T 3. quand il vit arriver
des Compagnies de Gens de pied & de clicval , qui s'appro. chprent de la
Ville jufques à la percée du Moufqucc. Les Capitaines la Fleur &: la Pierre
ifirent quelques lorries jufques au 15. du même mois que le gros de l
Armée arriva, conduit par le Baron de la Châtre, qui fc logea à faint Satur
avec pariie de fcs Troupes, & le furplus à Fontenay & Suricnvaux ,• ce qui
fit voir la faute qu'avoir faitleBaiU ly Johanneau de ne pas fuivre l'avis de
ceux qui luy avoienc confeillé de faire brûler CCS Villages, qui fcrvirenr de
logement aux Afficgcans , dont les Troupes montoient i cinq mil hommes
de pied & quaaie à cinq cens Chevaux, non compris pluficurs
Gentilshommes & Volontaires de la Province, & quinze ou fcire Enfeignes
de Pionniers. Le i^ Monfieur de la Châtre envoya un Tambour avec une
Lerrre à ceux de Sancer*» rc pour les fommc de fc rendre, avec alTeurance
qu'il leur feroic plaiûr s'ils l'en requeroient ; mais contre toutes les règles de
la Guerre, contre le droit des Gens, Johanneaa retint le Tambour prifonnier ,
où il demeura jufques à la prife de la Ville, ce qui fut en partie caufe de la
mort de Johanneau. Les Pionniers ouvrirent incontinent les Tranchées de
quatre mil trois cens pas de rour. M de la Châtre fit pofer une Batterie de
dix pièces de Canon dans IcCliamp faint Ladre , & une de cinq pièces fur la
Montagne de l'Orme au Loup, contre l'attente desAflîgez, dont il battit
inccclTamment la Ville , ayant fait tirer en quatre jours trois mil cinq cens
Tolces de Canon , qui ne firent pas pourtant beaucoup d'effet, n'y ayant eu
que vingt-cinq hommes de tuer. Les Afficgezde leur parc fc dcfcndirenr
couragcufenient , faifanc de continuelles fortics , & brûlèrent les travaux
des A/ficgcans qui s'ctoient approchez de trop prcz. Aprez que le Canon
eutabbattu les défenfes des Tours & Murailles de la Ville 8£ qu'ils eurent
fait Brcfche de trois cens pas dclongueur, Monfieur dt la Châtre fit donner
l'Affaut gênerai Icis», de Mars qui croit le Jcudy abfolu, donc il fut
vailicmment repoulTc par les AlCegcz , qui croient encouragez par les
Capitaines la Fleur, Chaillou, Moncaubiii , Paquelon , Pillard , Martignon ,
Marrinat , d'Orival ff. autres ; les Vignerons firent merveilles avec leurs
Fondes j les Femmes mêmes ne codèrent en vertu , en èourage &c en
refiftance aux hommes , faifans continuellement rouler de grofcs pierres ,
jettans fur les Affiegcans des Feux d'Artifice 6c de l'huile bouillante. Les
Aflîgcans perdirent à cet A Haut foixance des plus fignalez qui

demeurèrent dans les Foffez ; plus de deux cens furent bleTcz a mort ù
plufieurs eftropicz ; du côté des Alfiegez il n'y eue que dix'fept Soldats tuez
U une fille , 5c ne perdirent pas un feul homme deCommandemenC. Sur
cette vigourcuſe refiſtance, Monſieur de la Chaſtre connut bien qu'il auroïc
de la peine à les forcer ; c'eſt pourquoy il fit retirer ſcs Canons , & fe
contenta de tchic la Ville blocquc pour la prendre par famine. Ce qui étant
venu à la connoiſſance des A/Ticgcz , ils voulurent ménager le» vivres, qui
éroienc en petite quantité dans la Ville , bc pour cet etfer ils mirent tous les
Bleds dans des M^gazins publics , pour en fai. te une diftribution égale à
tout le monde : car dès le mois de Mars les vivres commencèrent a cnchrir,
& le Bœuf, le Mouton , tc autres Viandes commencèrent auſſi à manquer.
Sur la fin du mois de Mars ils mangèrent les Afnes , & le peuple mangea un
Cheval de Cherrette du Gouverneur , qui avoir été tifé d'un coup de Canon ;
le 4. Avril on tua un Afnc, dont le quartier fit vendu quatre livres; tous les
Chevaux, les Afnes & les Mulets furent tuez &: mangez en un raois^ & fur
la fin de May la cherté fuc fi grande, que la livre de cette forte de viande fut
vendue dix-huit & vingt fols , les Tcccs , Tripes, Foycs &s le reſte encore
plus excçflîvcmcncr.- Aprez avoir confommc les Afnes , les Mulcrs , & les
Chevaux , ils furent redoits aux Chats, aux Taupes ^ aux Rats , &: aux
Souris , & plufieurs en mangèrent même fans les écorcher & vuider. Les
Chiens ne furent pas plus épargnez , &: le quartier fut vendu juſques a vingt
Se Vingt cinq fols. Le Pain fut réglé a demie livre par jour pour homme, 5d
huit joarsf apreſ à un quarteron , ce qui alla toujours en dtminnanr} la
portion de chaque homme ayant été réduite à une livre par ſctnaine. Et à 1^
fin de May les Bleds des Magazin» ct^nt entièrement confommrz , la difette
les contrjgnit d'avoir recours aux Cuirs de Boeuf &C de Vaçhc, qu'ils
faifoient cuire dans des Chaudières , apreſ les avoir fechr^ , ratiez,
fi^échaudez, ç>îs\U les rotifibient fur le gril. Ceux qui, avoient de la Grefle
ert fjiſoient dès FricaiFccs auſſi bien que des pca-jx de Bouc, Chèvres ,
Chiens U Chars. Ec la îhrrede telles pc.^ux cuites ſe vendit juſques a douze
fols. i.cs peaux ayans été confommécſ les parchemins furent leurs wccs les
plus délicats, quelques-uns marvgcrenc luſques \

The text on this page is estimated to be only 27.29% accurate

de 0 de L î R Ë Vî. leurs ConrraÔî. Enfin les cornes àà pied de chevât ;de BœuR , Vactics & d'alitres animaux anuflces fur les fumiers , avec les vieilles Savates &: Souliers qui furent recueiU lies par les ruts^ te les Cornes des Lanternes furent pareillement confommécs. Quelques-uns fjifoient des SauciU'es de quelques cuits , les remplifToient de liante de Bœuf ou de Cheval , &: les vndoicnc chèrement. Les lierbages ctoient refervez pour les plus riches \ SC ceux qui en avoient, les vndoient à leur mot. Ils imngerent jufques aux raciocs fjuvages & lufques à la ciguc i ce qui eaufa la rhort à pluficurS. Ils rechci-cHcrent jufques aux ordures des Greniers i Foin, dont îU taifoient moudre les Grames , ou leJ piloient dans des Mortiers pour en faire une forte de Pain : ils en firent d'herbes tnêkcs avec un peu de Son , de Paille de Froment pilcc Se broyée, des Coquilles de Noix i 6C même des Ardoifcs pilées. Ils avoient refervé quelques Lhevaux de fervice pour rcxttemc ncccflite , qui furent vendus co détail , quelques uns jufques à trois cens foi* xante livres, ôd le fang même fut vendu jufques à vingt- huit livres. PluficurS fc virent rcduiis à manger en potage les Excremens humains. Et ce qui fjic horreur, &c qui aura de la peine d être creu dans les ficelés futurs , le ij de Juillet un Vigneron nommé Simon Potard, Eugnc fa Femme, &c un« vieille nommée Philippe de la Fucillie , qui dcmcuroit en leur Maifon , furent convaincus d'avoir mangé la Tête, le Foye &:K s Poi.lmons de leur Fille, âgée de trois ans, l.-s Officiers de Juiticc en étant avertis , fe tranf. portèrent en leur Maifon , y trouvèrent le rcfte du Corps djns des Pois prêt à cuire ; ils les firent emprifonner , ayant reconnu leur crime , la vieille nicrut dans les Prifons i l'otard fut condamne à ctre brûilc vif, fa Femme a ccrc pendue , fon Corps & celui de h vieille, laquelle fut déterrée, brulcî \ ce qui fut exécuté le ij. du même mois : Et fans J'excmple d'une fi fcvcre Jufticc plufieurs d'entre eux n'cuflent fait difficulté démanger de la Chair humaine. La famine chafla jufques à deux cens cinquante perfonnes qui rent obligez de foriir de la Ville ^ qui étant rcpouffllz par les Aflcgeans , fc Virent ontrainis de demeurer entre les Murailles ic les Trenchces, &: de vivre quelque tcms de Bourgeons de Vignes & d'Herbes Sauvages, de Chardons &c d'Orties , &C enfin de mourir de raifere. Dans la Ville il en mouroit tous les jours un grand nombre par les Maifons &dan\$ les rues. Enfin les Sanceirois ennuyez d'une fi longue famine , nonohlnt les exhorratioh» continuelles des Miniftres , &r

l'esperance qu'ils leur donnoient d'un prompt secours, capitulerenc le ly.
 d'Août ij7j. bc donnèrent des otages : ils s'obligrent de payer quaréhtc mille
 livres, moyennant quoy M. de la Châtre leur promit aflurance pour leurs
 Jiefi fonnés, & pour leurs biens, avec le libre Exercice de leur Religion,
 fous le bon plaiftr du Roy. Les Etrangers 6c les Soldats fortirent de la Ville
 ; & la fomme de quarctitt raille livres ayant été payée, M. de la Châtre
 entra dedans la Ville i fit biûler les Portes^ abbatte les Portaux, les
 Muraille» & les Tours, &c emp<irter les Cloches & rOrlogC. Enfujte ayant
 laifc pour Gouverneur delà Ville le Bailly de Berry, il partit pour aller
 rendre compte au Roy de tout ce qui s'étoïc paffc durant le Siège; &: avah
 fon dé* part le Bailly Johanncau fat tué ic fon Corps jetté dans un Puits.
 Quelques-uns crurent que c'étoit pat l'ordre de M* de la Châtre : d'autres,
 qac ce fut par quelques Habitans animez contre luy, & qui l'accufoient
 d'être caufe de tout le malheur éc defot»»' tion de leur Ville; quoyqu'il en foi
 t, quelques prrfonrt-s avant feint un foir que Mi de la Châtre le demandoit,
 comme il l'alloit trouver, ils l'aflalinerent en chemin. Sancerre fut pris une
 féconde foi* par M. le Prirtcc le 30. May jour de la Pentcçftt'é 1611. mais
 fans aucune refiftance de la part des Sancerrois. Ceux de Bourses y
 envoyèrent f pt ou huit cens hommes fous ta conduite de leurs Capit.iines,
 &: fournirent da C.inon. Ils trouvèrent la Ville abandonnée par les
 prmcpaux Habitans, t£ ainfile\$Trau> es y cntreccot fans coup.fcfr,
 Eufcignes déployées, Tambour battant; ceux de la Pi.. R. furent dcfarmcz.
 le S. de Montarct y fut laifTc afin de commander la Garnifon pont AlcelTe.
 Tous les Habitans des Paroiffes circonvoifiiKS, même des autres Villes dé
 ry envoyèrent des Ouvriers pour travailler aux Dcmolitions. Ceux de
 Bourges y enrcrent treize ceo« Ouyciars; & l'on fit fi bonne diligence qu'au
 mois de Juin cette Ville r, ctbe par fon Alfietfc & fes Fortifications, fut
 entièrement démantelée, & fcs Murail» . . ici rafci."! Pendant les (juçrrei
 des Maifons de Bourgogne, d'Ôrlcans & de Berry, iccpse Bour^ Jmvem gcs
 étoit afliegé par le Roy Charles V|. les Habitant deSancerrc abandonneront
 leur Vil- deiU/^ le ceux qui wioient dans le Cbm^au le rendirént au Roy
 par çompofttion Tan i/ii-i,P>ti'_

The text on this page is estimated to be only 22.28% accurate

4ù! tflsrôlRÈ DE BERKf, Rohm Prince Sang 1 {ojal, Sctgneur de Sancerre, ChapitreVIII. L»AutEUR de la Vie de faint Jaques l'Ermicc f^it mention que ce Saint ayant ^ cherche dans les Contrées voifincs du Monaftere proche de Bourges où il demcu.) Toic, un lieu folitaire , pour y faire un Hermitage , & y «ivre dans la Retraite, f/» trouva un qui lu) Jèmbra trcs-conforme àj'on dtjftin , dins U terre du grand & magnifique Robert , & ajoute que ce Robert qu'il qualife Prince, était Seigneur vici Saxiaci & de toute U contrée circonvoijine ; Homme Puifant & NobU, ifu de U race des Roù de France , & autant lUufire fsr fa pieté chrétienne ^ que far l'excellence de fon extraction. U atoûte que ce Prince 41^0// pris Une Alliance fortale à fa grandeur., ayant époufé AGANE Fille de VVICFRED. pan Comte de Bourges ^ (jr de ODE fa Femme, toui deux ijfus de la Famille Royale. Ce qui cft conforme à ce qu'en dit la vie Gu même Saint, tiadutic en vers françois. Toujours allait tes lieux Saints liftcr. Et tant marcha qu'enfin vint arriver s lAu lieu pour lors étant S A S S E A U nommé. Lequel étoit au noble renommé ^ Trincc ROBERT, tres-vailUnt Perfonnage ^ Jju jadis du Royal parentale Du]{ojy Pépin , or comme dit le comjHe , Celuy l{obert avoit la Fille au Comte Du Ion pais de "Berry épouÇé» Laquelle étoit comme on ma expoje^ Nommée AGANE. Ce n'cft pas feulement l'Auteur de la vie de faine Jaques , qui parle du Mariage du Grince ROBERT & d'AGANE de Bourges, l'Auteur de la vie de faint Genou die la memc chofe. Du temps de l'Empereur Loiiis le Débonnaire, (jr que Pépin fon Fils regntit en tiorV ^^"^^i^^ > y Comte de Bourges nommé VVICFRED , qui tiroit fon origine de ctt^ ^ ' ^ te noble bande de Seigneurs François , que le glorieux Roy Pépin ayeul du fufdit Empereur avait laijfé dans U Ville de Bourges , pour détruire ce qui refait du parti de P Taifer Duc d'^lqui laine, & auffi dtfcendu du Sang Royal de France , dtnt U Femme nommée ODE , n'étcît pas de moindre extraction, puû quelle étoit comme luy fortie de la Famille Royale, fe n'ay point trouxé qu'ils euffent d'autres Enfans qu'une Fille , nommée AGANE , mariée à Robert Homme de grande autorité & puifânce, qui étoit le premier au Palau du Roy Pépin ^ lequel avait joint ^ la NoJJift fr. dreffc à notre Robert , pour luy recommander une affaire qu'avoir pardevant luy en cjualue de Comte Alaftid , qu'ils nomme fon homme , où l'on pciit remarquer les belles qualicez qu'il donne à nôtre Robert jJ^^i/ïo & honorûhiH atqnc lUufri liro HRVOJBER70 gloriefo

Comits , qui font les mêmes que luy attribue l'Auteur de la Vie de S Jaq Cet
Auteur & celui de la Vie de faint Gcaou fc contentent de dire que Robert
cl- i i(iû du Sang Royal , ù ne nomment pas fon Perc , fes Frères &: fa Sœur
j ce que l'on peu c luppicer parie tt moignûgc d'Eginard , du Continueur
d'Aimoin, des Annales de S . Bcttin & de Mers , de Conrad Abbé d'Ufpcrg,
& d'autre? qui nous apprennent que Robert a voit pour Frères Eudes Comte
d'Orléans , Guillaume I. du nom , Comc* de Blois , qui furent tuez
cnfiroble , tenans le party de Louis le Débonnaire contre fc» Entans l'an
^H* 834. dont la Sœur nommée Ingeltrudc fut alhéc aver: Pépin 1. du nom,
Roy d'Aquitaine fécond Fils de Louis le Débonnaire & d'Armengirdc (x
première Femme ; que Robert ccoitFils de Thcodebercl. Gomrc, qui étoit
Fils de Ncbelong L du nom , Comte , qui vivoicl an yjg. ifl^i de Childtbrand
Duc & Conite, Frère de Charles Martel, qui vivoïc YMn 7iO. lequel Charles
Martel étoit Perc de Pépin Roy de France , Porc de Charlmagnc Roy de
Fiance Si Empeteur • ec qui >ulliSe qucc'eft avec raifoa qu: nos Authcurs q-
ulifieac

The text on this page is estimated to be only 26.80% accurate

' L I tr R È Vl. ^ép qualifient Robert Prince du Sang Hoyal & Bcaufcre de Pépin Roy d'Aquitaine. Sancerre foifoit portion du Berry du Comté de Bourges, & en fut demembre, cdtii me je conjecture.par VVicftcdj qui le donna en nîariage à Agâne fa Fille , avec les Ficfi & le Territoire qui en dcpendoieot , mii comprenoit ce qui a depuis été appelle la CUo* pelle Uam-Gilon. ^ » i r ty iitic %obert Prince d» Sang l{ojal étoit Seigneur de Sancerre, CttAPITREIX. X LA vie Ae Taint Jaques l'Ermite dit j que RoHert le magnifique «bit fixiêà hfUi îiO' wtNM. Ce qui a fait ra; {l|:c dci^x différentes opinions pour l'interprétation de ce paflage \ l'une de ceux qui ont crcu que fixiacm vuut eft la Ville de la Chapelle DamGilon : l'autre de ceux qui tiennent que c'ert de la ville de Sancerre, que l'Auteur de la vie de faint Jaques a entendu parler. Monlîeur Çliotet ancien Avocat au Parlement croit de cette dernière , dans les Lettres qu'il m'écrivit l'année léjS. ic dans fon manulcrit de la vie de faine Jaques l'Ermite, Patron de la Chapelle Darn-Gilon fon pais nual. Ce ma- Liv.il nufcrit m'a été communiqué par Monficur Cbolet Bailly de la Chapelle fon neveu,d*où i. # j'ay tiré plufieurs chofes cuicufcs concernant les Antiquitz delà Ville de Sancerre, j'ay creuctre obligé d'en rendre témoignage au public, comme une chofc jullc 6c raifonDable,de faire connoître ceux du travail dcſquels nous avons pioficcc. Les raifons qui patoiltent les plus probables pour appuyer la première opinion font, que les Verlions Françoises de la Vie de faint Jaques l'Ermire appellent la Chappelle Dam* Gilon Salfcau , & la même Légende fait foy que ce faint Ermite fit fa Chappelle &c fa Grotte prez U Riviprc de la petite Saudre , dans leXerritoitc du Prince Robert, qui croit Sixim Vici Dominns , fiint Jaques EremÜ4 Saxidcut^ à qui Robert & fa Femme cnvoyoient par un ferviteur les vivres qui luy croient ncccTaires , 6d luy rendirent vifiic eux-* mêmes quelquesfois > ce qui eût été difficile fi leur denjçurc eût été à Sancerre , trop éloignée de la petite Saudre, pour luy envoyer (as vivres tous les jours. L'on peut ajoûcec ccqtiedit l'Auteur de la Légende, que ceux qui voudront apprendre les Miracles queDitfit a fait par l'interceifion de ce Saint» n'ont qu'à interroger les H-ibitans de la Chappelld Dam-Giloo, que le Poccc qui a traduit fa Vie en Rimes Françoises > appçUp Salfcau* Sajpau étoit jadis y mais on al^pelle Ce petit lieu maintenant la ChappelUf Bien arroxxé àe Saudre U Bjxiere. Cccy eft confirmé par trois diffcrens lieux du Martyrologe de faint Laurent de Bout- ^^"^^ gcs, donné

au public parle Pere L. ibbc Le premirr çft n. fC^fend Decemb. Bit^ric. "e^
 ^/jUlff, ritcrio loco Sxjuco fâtiUijicobi Conffjfris. Le fécond, Sfptimo idtts
 Martii afudSixidctimex- ^ q^j^ * ceptit Reli/fuiarttm/jnûorum Cantii
 Cantigniy Cr CuntumlU Fratrum Martyrum^ Le troificme» ^intû Nenas
 Martii Xifiaco MonaJlrio Drdicatit Oratarii, Ce que fuit le Religieux de
 faint Sulpice en la Chronique de nos Archcvêques, mife au jour par le Pere
 Labbe, jlfiid ^F* *J' Saciachm Vicufh , qui nunc dicitur CaptlU Gihnis , /
 ànéfus Jécoh Ctnf((for. R duiph Néanmoins l'autre opinion me fcmble la
 plus probable, puifque l'Auteur de la Vii de faint Jaques témoigne , qu'au
 tems que ce famt Homme bâtit fon Hrrmitage prez la Riviere de la petite
 Soudre , il n'y avoit aucune Ville , ChAtcati , ou Bourg , & que t*ctoît un
 lieu defert qu'il choifit pour y vivre Solitaire > éloigné de la vie des
 Hommes , & quoyqu'il fût fitué dans le Territoire du Seigneur « Saxiaci l'ici
 \ ce ne futpu^ n éanmoins prez du lieu de la demeure de ce Seigneur , qui
 vray-femblablement ccoit Saxiacum ou Vh eus Sdx^aiMs » mais dans un
 lieu defert , au milieu des Bois , où ce bon Ermite fc bâtit une Cellule, que
 l'Auteur appelle Td^rio/nM & Gi*rgnpelum , où depuis l'on a bâty une Ville
 & Château, mouvant en foy & hommage de la Seigneurie de Sancerre ,
 Saxiaciyici. Ec en effet , le mot AcVicus , qui fclon Ifidorc eft A\x.àP'iunis
 f^r H^hittiorlhut ^ ne pourroic convenir à un Defert où faint Jaques fe cacha
 , mais bien plutôt à Sancerre , qui croit le lieu de la demeure du Prince
 Robert, &: pouvoir raifonnablement être appelle Ficus SâxUCHf , au même
 fcns que Grégoire de "tours appelle Ij Seigneurie Deoloife , l'une des plus
 confiderables de notre Berrv , futJ DoUnJis , &c Riom Riromdgenjis.
 d«muac. Et pour répondre à l'objcclion tirée on Martyrologe de faint
 LanrçDt> il faut observer ConfcC Fff c,,.

The text on this page is estimated to be only 24.70% accurate

^tù HISTfilRE^, DE MERkr; qu il n'appelle pas h Chappelle
Dara-GUon Jrfx/W*/ TiV*^, ihais ùfcài Sixiacus^ cVft à dire un lieu
depcridanc de Smccïic VnMjâxUcMf. Lc/econd Pallage appelle la
Chappelle Xacucvm C^îonaprium^ &: le prend pour Jieu où rErniitc
S.ixiacus « écû encerrc , »ti peucctro pour Iç Monafterc de Oint Maniav de
Sancerrç, qu'il appcHe X*wVr«w Monujicjium , à la dirterricc'^c la
Chapelle qu'il nomme Lccus S^xiacus. Ce que l'on peut appnyer de ce que
le meme Martyrologe fait mention de faint Georges, dont il y a encotc.i
prefcnc tmc Chappelle à Sanccrre. Mais quand le Martyroloî^e èç la
Chronique de nos Archevcques anpeUocpicnc la Chappelle if^/t«j\Ç4x/4f*/
, ^ tcccrû , donc^le dernier a Jjarle de Jaques le Roy, qui" prit pofTcfîion de
l'Archevêché en JJ37. ne poutroient prévaloir au témoignage ancien de
l'Aurçur de la vie defainc laques , qui appelle tout le Territoire du Prince
Kohcji SjxUcus Viens ^cti un tcms.où la Chappelle Dam-Gilon,n'ctoitpa5
encore bâtie. • ! . ; • Ec ce n'eft pas Une chôfc particiilicfc pour la Ville de
fa Chappelle d'avoir pris le nom gênerai du Pais, dans Icqud l'Ermitagé &
ChappcHe de Ciint Jaques avoi^ht été cbriftruits; car cela cil: commun à
pluficurs autres hcbx. Saint Ltuffroy ayant Bdtv un Ermitage dans le Comté
deMadne, iKPa<ro Mam'ijce ^ dans lequel pluficurs Rcligicijx fe rtirerènc
, en firent un célèbre Monafterc , qui fut dans le commencement appelle
Monasterium Madrucenfe^ & enfuitc fimplement UadrUcum , ayant pris le
nom gênerai du Pais , c'eft \ prefent la Croix de faint Olien & de faint
Lctiffroy . qui "ont été fes Fondateurs. L'Abbaye de fainc Martial clt
appelléc le Monafterc de Limoges, & l'Abbe de faint Pere en Valée fep
10^ . eft appellé par Yves de Chartres l'Abbé de Chartres. L'Abbé de faint
Laume cftfouvnt Sum. ad qualifie fimplement l'Abbé de Blois ; TAbbe de
faint Florent eft appellé l'Abbé de SauVind.lib inur { l'Abbé de faint
Amable l'Abbé de Riom , &: aiofi des autres. * P "- Quant à ceux qui difent
que le Comte Robert & fa Femme envoioient par un Valet les vivres
nccclfaires i faint Jaques , oti ne peut induire de là qu'ils dcmein-aflent à la
Chappelle-Dam-Gilon cù il n'y avoit aucun bâtiment -, & quoy qu'ils fifsent
leur demeure a fix ou fcpt lieues de fon Ermitage, Cela n'empefche pas
qu'ils ne luy envoyaflent les vivres nccclfaires par homme exprcz , & qu'ils
ne le vifitalTent fouvnt eux-mêmes. Et le mot de Difcofhoms fervus àout
fe fett l'Auteur , ne convient pas feulement à ccluy qui fcrc à table & porte

les Plat^j Inais ertcorc à ccluy qui porte des vivres d'un lieu en un autre. Il y
a plufieurs exemples de Princes & Seigneurs , qui envoioient des vivres a
dc.f Ermites en des lieux autant ou plus éloignez que Sancerre l'eft de la
Ghappelle. Enfans de Robert /. du nom , Sçi[^]neur de Sancerre, cir d'Jganc
fa Femme. ^ . Robert IL du nom, furnomme Le Fort, Duc & Marquis de
France", Comte d'Anjou , d Orléans , de Blois , d'Auxerre & de Nevers[^],
Abbé de faint Martin de Tours , qui de Adelaïs fa Femme, Fille de
l'Empereur Louis le Débonnaire, eue j. E udes Comte de Paris. 3. Robert III.
Comte de Paris. 3. Richilde mariée à Richard Fils de Robert Comte de
Troyes." 3. Adeleme Gomte deLaon. Marthe, J ay ""[^]y[^]*TM ce L-hapitre
l'opinion la plus commune , quoyque je fç.iche bien àoe eb* BonTay [^]u'vy
*î cé Chapitre l'opinion la plus commune , quoyque je fç.iche bien àoe
quelques Hiftwens modernes , ne font pas d'.i<;cord fur le Pere de ce
Robert , en atccncktt,dEfàMt les lumières que nous pourrons tirer de leurs
Ouvrages Gemment la Terre de Sancerre entra en la Maifon de Champagne,
Chapitre X. RicHiiDE Fille du Duc Robert , ayant été conjointe en M-ui-i[^]c
avec le Cmme Richard Fi[^]ls deRcebeic Comte de Troyes , & de fa première
Femme , ou fclor» a autres , de VVilc d[^]e Fiance , Fille du Roy Louis le
Bègue, & d'Anfgarde U Femme , elle luy porta le Comte de Blo:s&: la
Seigneurie de Suocerre, qui font depuis long-icm. dcmeiurcz en la M.ul^{^^}![^]
-V. rfnrnpagnc. r & EnjMu de Knhard Corne, &[^]de Richilde fi Femme. a
Richard Archevêque de Bourges , deccdé l'an p[^]Ty. i. Thibaild I. du nom,'
qui continua la pofterirc.

The text on this page is estimated to be only 16.81% accurate

.i ir Blois & de Clx^rf 3 S^h-yr-'r y.i"y>'ur, de ^{^^}.[^]■.î<[^]^u en
Laonois , de S ancêtre , de > te* a on , (V ac Celles en Berry, Chapîtrb XI,
ks[^]jHtftc[^]risAs[^]nc convicnnem p. . ; > c . [^]-laberr[^] njK[^]nii[^]/TH» CTci
apprz.tnv-, dil'encjcjuc A[^]ânit .na';bi)nio)a de fftiçriiir forti de ba[^] ^ qui e
pif -lbn counâi;c. Monii.'uc du boiichrc (iit 'a fuy'di cuciques mcmoices [^] i
iji d[^]n.AJbcric Cumtc de Troyes[^], & dt Richrlde FiUfc .dciR>>! ' ' r j mais
.• je n'en, ay pas VDu 1?[^] preuves[^] j'by, fiuvi ce c[^]uv-n ont cent Ni it [^]- i j
u.- ("ijocç; tli?[^]JDu GlielV-, BlendcU &: le Pfre lj;ibJbc , qid le ivm Fils du
Comrc Richard 6£ tb RichiJdc liitrnsfcrâ lan . 904- l-Eclifc de (âihc Lubin
les îlcligicin quj âwcnc 911aitcmcTiD Iov[^]lz en. fon Cli.lc'aq de Blois, &
[^]ppoll.i Içs B.cl:gicux jig- i'Abbjyc :c,&: les lojca dans Ion Ch.ueau de
Victzon l'an 916. Il s'rmpr.ua de I Abb[^]yt p.j. i.. les en Berry l'an.i[^]jj[^] il
rebâtît l'A bb;vyc de Oiin[^] Florc[^]c,l"Z S[^]iumur environ l'an 9 <« 91o. &: il
liiy dontia le Pucurc de Li'flanc l'art pvj, îl ufi/rpa certjiti'*s. Terres
dépcndan- 9***tes de rArchevcche de Ri-irr.s ; ponrqupy il fiit
cxceppirnanic;, au raporc i' ' Il eut CiKtrc avec Richaid Duc de Normandie}
mais elle ne luy fut pis h u; '.ire,c.ir ^{^^^^} il y poidit fâ Vill[^]c de Ch.irtres,
&: Thiband fon Fils , qui fut tue en un coirîSac prcz .Tp,,f{ dlHctmonville ,
ac ayanc aflîgc la ViHc de Rouen , il fut contr,cint de kvp; Ic-Siege ,
Daclufa B[^]chard ayant été fecouru par une Aringc de Normans, que le Roy
de Dannemarck luy envoya. H fc trouve foufcrit avec Lcdegarde (on
EpouH', Hugues Archevêque de Cour- prf,,fft C"[^] . &: Eudes fcs Enfans ,
cii la charité de Ra[^]enfred Evêque de T"[^] rrrcs , c ontenant lé dr ril:fi.
L.libliiTcment du Monaftcre de faine Perc en Valé'e. t[^]uclques icns
r[^]pr(MC?iit fa tltMoHt" ort en l'an 973. Il eft conll[^]int qu'il ne vivoit plus
en Février 978. il cft ir jucl C/;.' titre il polTeda le Comté de Blois , fi c'cft à
titre héréditaire ou par donation du Koy CliaÇr 5' les le Simple, ou par
acquîtion de Hûfting, que l'on croit qui l'avoit ufurpc aprez la mort de
Robert le Fort s'il avoic acquis Chartres du mcme HaQing, comme le die
Guillaume de Meniege ; ou s'il l'avoit ufurpc fur l'Evcque GauzWlin; niais
il cft cer[^] lain que Hugues le Grand Uiy donna la Scigncuriç. de Mont3gu>
comme ranTureTlodoart, & qu'il polTeda la Terre de Sancerre, à titre
fucccfllf de Richîlde fa MercIl époufa Lcdegarde de Vcrmandois fa confine
G[^]mainr, veuve de Guillaume I. du nom Duc de Normandie, dit Longue
Epce, Fille de Herbert II. du nom Comte de Vcrmandois &: de Troycs.

GUber a écrit qu'il rua le premier m.iri de fa Femme , ce qui n'cft pas
 véritable t car il eft confiant qu'il fut tué l'an 943. par Acnoul le Vieux.
 Comte de Flandres. Sa Femme le furvcquit , Se donna piulieurs Heriçages à
 l'Eglife «je faine Martin de Tours , pour faire prier Dieu pour le repos des
 Ames dç Thib.iud Ibn nury &: de Herbert fon Perc , par Charte des Nones
 «de Février l'an 14. du Règne du Roy Lothairc. Elle vivoic encore le 9. de
 Février ^78. gît dans l'Abbaye de Maic-tnpurticrv 978, Enf.tns dcHùàud I.
 du nom ^ Comte de 'Blois & C/ , & de Lede^ude de y^ermandcis. 4.
 Thib.uiJ Comte de 1 :-; , 1 donna la Ch-flT.* de fiint Vincent de Dun-le-roy,
 qui fut tué par les N'orm.ms t an 95i.. à une fortie qu'il fie fur Richard L
 Duc de Not- <)',%, mandie. 4. Eudes I. du nom • qui fucceda aux Comtes de
 Blois , de Chartres &: de Sancerre , "ui .aura fon Chapitre. . ■ 4- Hugues jj.
 Archevêque de Bourges, mort le i Je Janvier pSy. dor»t rnppnrte 'Eloge au
 Livre 4. de cette Hiftoire. Chapitre ^6. 4. F-mmç mariée à Guillaume IV-
 Duc de Guyenne, Comte de Poitou, fonda l'Abayc de Bourcuil en Valce
 l'an 990.' Elle vivoic encore au mois d'Avril 1004. 9 j^' lit li

412 HISTOIRE DE B E R R T , I IV. Elédes 1, du nom j Comte dt
Tîlois , de Chartres, de Tours, de Beawvais & de Sancerre. Chapitre ÎCII. L
confentit à la Donation de certaines Terres, faite pâr Ledcgardc de
Vcrmandois \x Merc laint Martin de Tours, rétablit l'Abbaye de Mare-
moufticr , & y mit des Religieux de faint Benoît fur Loire, au lieu des
Chanoines \cun6rma les Prjviicges de l'Ab978. baye de faint Florent de
Saumur au mois de Février l'an 978. &: mourut ran<*9r H 9?>- enterré en
l'Abbaye' de Marc-moufticr. Il avoit cpoufc Berce Scrur aînée de Raoul III.
da nom , dit le Fainéant, Roy de la Bourgogne, Transjuranc Fille de Corad I.
Roy de Bourgogne & de Mahauc de France fa Feranie. La ComtefVe fa
Femme l'ayant furvccu , ic remaria au Roy Robert II. dit le Dévot, duquel
elle fut feparée à caufj^de Parente fie Compcrage environ l'an 998. à la poui
fuite du Pape Grégoire V. 5<: il luy confeiya le nom de Rcync. Enjks
d'Eudes I. du nom , de Berte ft J^emme. 1004. 5. Thibaud II. du nom ,
Comte de Blois , mort fans pofterite l'an 1004y. Eudes II- du nom , Comte
de Blois , de Chartres ic de Sancetre, qui aura fon ChaJ)itrc. 5. Roger 41.
Evêque de Bcanvais, qui donna à fon Eglife le Comté de Beauvais, qu'il eut
d'Eudes fon Frète en échange de Sancerre. Il fonda l'Abbaye de Coulomb
prcz Nogent , &: mourut l'an 1024. y. Aluifc Femme d'Ifambat de Piviers. y.
Oduiric Evêque d'Orléans. ' ' V. Sudes 1 1. dtê nom , dit le Champenois ,
Comte de Blois , de Chartres , de Tours , de Sancerre» & de fuis de Troyes
fà de Meaux. Chapitre XIH. IL fucceda à fon Perc aux Comtez de Blois, de
Chartres &: de Tours, & la Terre de Sancerre étant écheuc à Roger Evêque
de Beauvais fonFrerc , il s'en accommoda avec A'bVr in ""Y ^ ^"Y échange
partie du Comté de Beauvais , que ce Prélat donChron, à fcs Succfleurs &
à l'Eglife de Beauvais , du confentement du Comte Eudes, à la Tbuan.
charge de célébrer toutes les Semaines une Melfc pour la remillion des
fautes dcceComHift. L»b te,&; de luy faire aprcz fa mort un Ahnivcrfaire
folenncl, ce que confirma le Roy Ro'5 b-Tt la même année, parCharte
donnée à faint Denys. Il époufa l'an looy. M.ihaoi Fallc Chron Richard I. du
nom , Duc de Normandie -, eut Guerre contre Fouques Comte
d'AnKfiUcac. ' P^^ avantageulc , car il perdit fix mil hommes au Combat de
Pont-lcCliron. voy l'an 1016. apirz lequel Fouques alficgea Saumur, le prit
&: en chafla Guilduin Sy^nd.toin Pont-lcvoy , appelle le Diable de Saumur
, à qui notre Comte donna la Seigneurie de 10 Spjc. Chaumont fur Loire.
Mahaud fa première Femme étant morte, il eut Guerre avec (on Achcf.

BL'auprrc pour la reftitution de la Dot de cette Dame l'an 1017. & il reprit une féconde Allieucc l'an loio- avec Ermengarde Fille de Robeit II. Comte d'Auvcigne & d'Ermrngarde d'Arles. Il fncceda à Eticrn- Comte de Meaux & de Troyes fon Couûn germain , ^ Hifloire prit l«» qualité de Comte de Champagne. Le Roy Robert fon Parrcin Thonnora du Titre d jimvir êc premier Comte de fon Palais ; mais ne fe rclTouverant pas des grâces qu'il avoir reLiv i. ^ûcs de ce Prmcc, il fuivit aprcz fa mort le parry de la Rcyne Confiance, contre le Kov Cj> 7- Henry fon Fils, qui le pourfui vit vivement , le baiit en plufieurs rencontres , & l'obligea V*r4uo retirer en Chamnagne,&: de luy demander la paix a telles conditions qu'il luy voulut Ton"" P""^fciret mais il ne acineura pas long tems en r^os , car prétend me au Rovaume de Bihl ..rh Bourgogne , aprcz la uiort du Roy Raoul fon Onc!e , qui ftvoit difpofc de fon Royaiinic Labbeaii en fivcur d'Hnry f^n petit Neveu, &: poMifuivaiit fon Droit par les Armes, contre l'EmI hroi!. pceui Conrard le Sùlirjuc Perc du j'uiic Henry , il fat tue par Gozc'.ou Duc de la bafic À

The text on this page is estimated to be only 28.44% accurate

L I V R E V l. Lorraine, en un Combat donne prcz de Bar-le-duc le 17. Septembre 1057. étant âge de Sigeb. in jf.ans ou environ -, le Duc de Lorraine envoya fa Tctc a Conrard ,&i Ton Corps ayjnt ccc ^-hron. reconnu entre les morts , à une marque , par fa Femme, clic le f.t porter à Marmouticr * . , , où clic le ht enterrer. Un ancien Auteur dit de luy : Qdo CampanitKjis fer omnia J.milit C4. ^ "i^* mi inte^ilate 'viit,faHc* nifibor.is Ur^icndo ^oriam adcpus tjl iffe ptrmcies mahrum. Ambâf. Enfin S d'Eudes II. Ju nom. Comte de Blois^de Chartres , de Tours , de Mcaux erde Sartccrrc]'^ d'Ermengarde d'i^uier^ne fa Femme. 6. Thibaud III. du nom Comte de Blois , de Chartres, de Tours Se de Sancerre , & I. u nom Comte de Troyes & de Mcaux , qui aura fon Eloge. * 6. Henry furnommc Etienne , Comte de Troyes &: de Mcaux, Pere d'Eudes, que Thiaud fon Oncle priva de la Succrllion de fon Pere , 6c qui fut conjoint par Mariage avec Sœur utérine de Guillaume I. Roy d'Angleterre, qui luy porta le Comté d'Aumalr. Berte mariée en premières Noces avec Alain II. Comte de Nmtcs & de Brcta-^ne, daqocl clic eut Conan Comte de Bretagne, & Avoife Comteflc de Nantes, Femme <Jp Hoc! ' Comte de CornoUailc ; &: en fécondes Noces , de Hugues Comte du Mans , d'où lortic Herbert IL Comte du Mans, Gerfande, Marguerite Epnufe de Robert II. Duc de Normandie , &: Paule Femme de Jean de Baugency S. de la Flcchc , elle mourut l'an io8j. u Sj. V I . T^ji^^d III. du , Co?/2te de Blots , de Chartres , de 7 ours , de Sancerre , I, du nom. Comte de Meaux de T rojes. Chapitre XIV. CE Comte &: Etienne fon Fterc eurent Guerre contre le Roy Henry I. à qui. ils refuferent de faire hommage de leurs Terres , fous prétexte qu'il n'avoit pas afTifté le Comte Eudes leur Perc contre l'Empereur , ce quj fit qu'ils fc joignircnr à Eudes Fret? du Roy , foutenant que la Couronne luy appartenoit, lequel fc voy. nt appuyé de ces deux puilTans Comtes , fc déclara Roy de France j mais Henry ne donna pas le tcn.s à ce parti, de fc fortifier; il aflicgea fon Frerc dans un Château.lo prit & l'envoya prifonnierà Orléans, & marcha fi preftement contre Etienne Comte de Champagne &: de Bric, qu'il le misTn, déroutc Tan 1041. &: fufcita Gcofroy Martel Comte d'Anjou, contre Thibaud Con.cc de ic^i. Blois, qui luyficctuelle Guerre, afiirgca la Ville de Tours, dont le Siège duta ptez d'un an. Notre Comte le mit en devoir de la fctourit . prévoyant bien que faute de f^cours Se de vivres elle feroit obligée de fc rendre. Le Comte d'Anjou alla au dcv.4nt de luy , dcfc les Troupes

& le fit prisonnier l'an 1141. en fuite de quoy reduisit la Ville sous
 son obéissance, que notre Comte fut contraint de luy biffer pour recouvrer
 sa liberté, depuis quoy elle demeura aux Comtes d'Anjou. Il fit bâtir le
 Prieuré de Coincy, icy y mit des Religieux de Cluny avant l'an 1177.
 Blondel marquis fut mort sous l'an 1203. Il fut enterre en l'Eglise de saint
 Martin d'Halperray, comme témoigne une Charte de 1418. Il épousa
 Gerfande sa Cousine germaine. Fille d'Herbert Comte du Mans & mais
 l'ayant Albéric répudiée, il s'allia avec Alix Fille & Héritière de Raoul II.
 Comte de Crèvecoeur, & d'Alix Chion. Comte de Bar-sur-Aube fut Femme;
 laquelle l'ayant lui vécu (c'est remariée à Henri IV. du nom. Comte de
 Vermandois) 5: de ce second Mariage sortit Alix Comtesse de Crepy sur
 Valois, Femme de Hugues de France. Fils du Roy Henry I. & l'ayant
 vécu, eut repris une féconde Alliance avec Renaud II. du nom. Comte de
 Clermont en Beauvoisis. 6. Henri de Tancarville III. du nom, (Comte de Blois, de
 Chartres, de Tours, de Sancerre, I. du nom, (Comte de Troyes (y de
 Meaux, & de Thelux de Quercy) fut Femme. 7. Etienne, surnommé Henry Comte
 de Blois, de Chartres, de Meaux & de Sancerre, qui aura son Chapitre. '
 Eudes III. Comte de Troyes, mort sans enfans. 7. Philippe 4^e. Evêque de
 Châlons sur Marne, mort l'an 1100. 7. Hugues Comte de Troyes. 7. Trist
 son Frère, & de Bar-sur-Aube, conjoint par Mariage avec
 Gonstance d.- France, Fille du Roy Philippa I. mais ce Mariage n'y fut
 été dissolu. Chion.

The text on this page is estimated to be only 24.09% accurate

Àlber. ia Chcon. :Palaijn , Sc fat fi riche que Guibcrt Abbé de Nogenc pxcz Coucv, dic qu'il avoijt aucanc de Châteaux qu'iV y a de jours en l' année. Il fc croifa l'an iopif. Sc palla en Orient pour la dcfcnf de la Foy , &: s'y rendit fi conlldcrable, que les . Barons de la Pa'eftinc Tappelloient le Perc duConfcil. Il donna de Tes nouvelles Tan lo^R. à, fa Fcm^/^ HISTOIRE DE BEURY, folu pour caufe de Parente, il fe remaria avcte Elifabeth Fille dT^tienneT: Comte d«'. Bourgoanc î de laquelle il procréa Eudes, qU'il priva de fa fucccfllon à cauftftfc^ou^oftr qu'il eut contre f.i Mcrc. L'on tient que de luy font dtflcndus les Comtds de Ghàmpliie & de Ponralicr au Comte de BourgogneVIL Etisnfjc fUrnommé Henry Comte dè'Bôis, Je <^caux^j de Chartres & dé Sancerre, Chapitre XV. G'i b. in E Princc auitta ce Comté de Troyes à fon Frcrc Hugues , &: retint néanmoins la Chrofu i. qualité de Comte r f.uill. Tinus l ib 5. la l'a'eltmc rapp ^ 1 c i. c. :o me & à fcs Enfans . l:ur f. ilant fçavoir ce qui s ctoit pafTcde conlldcrable au Siffgc d Antioche, les progrez que ks Armes Chrétiennes avoient fait cor tre les Ennemis de la Foy, 4 il leur promit d'avancer foa retour au plûtAr qu'il luy fetoit pollible , & par effet, il rc^l'JJ^^* tourna peu aprcz en France, d'où il rcpalTi quelque tcms aprcz dons la Palclline , où, il ' fut, tué h la Bataille de Rames le iS. Juillet noi. » Il avoit époufc Adclc Fille de Guillaume I. Roy d'Anglectre, & deMahaut de Flandres fa Femme, &: Sœur d'Henry I. du nom , Roy d'Angleterre ;'Duc de Normandie-, ce Torn.io. f^ . Geoffroy Seigneur de Cluumonc, Favory du Roy fon Frère , qui moyenna ce Mariage. Elle furvcquit fon Mary , gouverna fcs Terres pendant le bas - Age de fcs cnfans, fioV^* avec beaucoup de douceur & de conduite Elcaflifta l'an 1104. à la Dédicace de l'Abbaye de faine Satur, faite par Léger Archevêque de Bourges, fie accorda pluficufs droits à cette célèbre Abbaye , &: cntr'aucres une Foire tous les ans le jour de la Dédicace , U. tous les Droits qui fe Icvcroient en iccUc , &: confirma tous les Droits & Privilèges donc clic avoit joiij au tems du Comte Thibaud i le tout pour le falut A: icpos de l'Ame du Comte Etienne fon Mary , du contentement de Guillaume*: Thibaud fcs Enfans, d'Agnès de Seuly Epoufe de ce premier. Elle donna pluficurs Héritages ic Coutumes à l'f^î- l'Abbaye de faint Laumer de Blois l'an iioç, & à celle de Notre-Dame de Bourg - moyeu Ji'*.:, la rocme année , & à celle de Mare-mouftiet , pour laquelle elle avoir une fingulicrc deGcm«t. votion. Elle prit depuis l'Habit

de'.Religieuse à Marciirny , où elle mourut fut inUu1. ait je roée, l'an iij?.
 P"" Bnfans d'jF/cnry furnommé Etienne Comte de BloU , de Chtrtrcs , de
 ^feaux, de Norman) ^ J 1. 1 1 1 / «t. J7. , SAn cerre , d Aiix d'Angleterre J.i
 J^emme. 8. Guillaume Comte de Charries , conjoint p.ir Mariage avec
 Agnes Darac de Seuly, dont de fccnd toute l'illurtrc Maifon de Sf uly. 8.
 Thibaud le Grand , Comte Palatin de Champagne &c de Brie,II. du nom IV.
 de Blois , de Chartres, de Sancerre , qui aura fon Chapitrei/jj, 8. Etienne
 Comte dcMortaingS: de Boulogne, Roy d'Angleterre, s'alû avec ' ' ' y^ê
 VViHem de Boulogne ; il fut couronné Roy d'Angleterre le jour de faint
 Etienne iijj. Il Li,. . nj. Malmclb Fils 5c une Fillecj de laquelle font iffus les
 Comtes de Boulogne fubfcquens. Ilrooutat K Cantorbry le ly. Oftobre
 11^4. aprcz avoir régné 18. ans 18. mois j. jours. Voff ' f ^" ^^'^"■y
 î^'io>"C de Cluny , depuis Evcque deVVinftr en Angleterre, mort 1171. i
 U biiot Mahaut fut engloutie de la Met avec Richard Comte de Ccllrc fon
 Mary le ly. No _ Labbcao vembre iiio. IM4- 8. N Femme de Miles II. du
 nom , Seigneur de Bray &: de Montlhcry, Vi -'7>- comte de Troycs. S. Alix
 Femme de Regnau I. Comte de Joigny , Mère de Guillaume I. du nom
 Comte de Joigny. i

The text on this page is estimated to be only 19.47% accurate

kl F RÉ VU \û :^ff Vllf. ^hibauà furnommt le Grand, le Libéral \ le Père du Confâl Je 'Tûteur dei Pauvres 0, des Qrfelinp i granâ ^tiPicUr^ te Palatin de CfjOPnpajrne (f) de Brie , & IV\ de 'BUitjde Wjàt^'trts , de ' Smcerre. • C C H A P 1 T R K K VI E Ptlnc commcriça (es premîcres ^ïa^'cs' cpritro J^cfg^ <ta PtivT r ' qtiV.TrVv<Terres, fur lequel il prit te Château du J?u y fcc l'an a (lu Roy Louis le Gros \$ Si pour çrnpçQhcr fcs^çipurfes ^'fe^ pillencs^ il voulue ,rirunc Fortfrelîc fur les confins de fcs 'ferres, à quby le]^oy j'opp'oia, pour cvirer lc [jnemc inconvenicnc , que le Chârcau du Puyfet luy avoir caufè. Maiyle Cumrc frûçiqc ^ijuc le Roy luy avoir promis , & fur Ton refus, il oQ bien ^uy déclarer lâ tînerre , apMyé de la faveur Se dcsTioupes de Henry Roy d'Angleterre, du Duc. 4c B' > des ' - purs Hoges (JeCrccy, Guy de RocUefort, Lanceljn de Dammàrrfp/ Paycn licMonrRaoul de Bàugency, Milon Vicomte dç Troyes Eudc^ Comte cf • ^ *if^ fif de 1rs aiicr^s", même de Hugues Seigneur du ,t*by (et nouvellefneii s priions oy. Cette Guerre eut de dilf.Tens fucccs , car cp lin combat ils b&i Troues du Roy, & en l'autre ils eurent du dcfavantage, èc aboutit enfin à un ^ odec'nt. Depuis encore il eut de grands démenez âycc le Roy Loiii s le J[çunç , poi avoir pris tx protcdion , &: donne retraite en fon pais \ Pierre de la Chaftre cleu Archevêque Bourges contre la volonté du Rojr , qui pceiunt d'jilletjrs occ tfion de ce que le Pape U follicitation de nôtre Comte, avoit excommunié Raoul d. Vormandois , foiic< ^ , s, qu'il avoit fait dilfoudre fon^mariage av"C Gerbertc touilne Germame dr: r^ ' . iud, i caufe de parenté ^ & époufé cnfuite Alix PerencUc Sœur de fa -.R int A\y ><^r, lara la Guerre à notre Comte, ravagea fcs Terres;, prit de force la V.I y tout au fil de l'cpéc , Se mit le fcuà TEglife, où treirc cens perfohnci. ^ cto. jit .ccis comme dans un azyle affûte , qui y futtnc confumccs par les fiâmes l'an u^). Saine Bernard Abbé de Clervaux , dont l'autorité étoit crcs grande dans l'Eglife & dabs l'Etat , ' i'cnrremitdr l'accommodement, pacifia les troubles. Si. fie rétabhr rAichevêque d«î Bourges. Nôtre Comte fonda l'Abbaye de Pontigny l'an 1114. & dota richemeni celle vaux II mourut le 10. Janvier nji- fcloh la Clubniqud d Anjou, aprcz avoir > l; vii grande autorité &: puilT^mcc, Se dans la réputation d'un des plus vrttuèux , libéraux, fie fages Princes de fon temps , comme nous Tapi^renons de la Chronique d'Elinâhd Rc' gicux de l'Abbaye de Froimond, & de celle de Robcrr Religieux dr ' ' ' "n d'Aucrrc fous l'an 11x6. où il luv donne cet Eloge \FloubAt het ttmfor<

Tl-tn dm» iMĭjt i Pater (rphanoTum &jMdex vidnarum , «rcofum ocHltts ,
 fes çliuédrum , in ftiflivt'.dù mferihTu Jin^Uriur mi\$N '>ficu4 ^ in txtrucndù
 cêtnohiù , & ergi Rtliffofoi, qu^ftiut iftctmfêté' largitate , tjHontum faerit
 tlcemojinurum Urgitione prefufus , ^ Rilt^iorij jmater -(ir.frt^ vfor eximiiês
 , vix /i/tgu4 /irjîcit cxflictri. Il fut marié l'an ui6. ùwi Muhaut de Carmen
 Fille d'Angi'.bnt llï. du nôm, Marquis diftric . Duc de Carinthie , fdon li:
 téoignage d'Ordcric Religieux de l'Abbaye de faince Evroul fon
 contemporain. Ib laifonc iHufkic &: nombtcufc pollcritc, à caule de laquelle
 il cft communément appelle ' • I K h belle Lignée. Il fue enieiré dans
 l'Abbaye de Lagny lous un Tombeau de .: f^ns aucun Epitaphc. urij de
 'I]nhtiuâ le Grund (^omte Palatin de Champagne , çy de ^JMahaut de
 (^artnhié Jù J^emnie. ' 9. Henry I- du nom,Comte de Champagne S>c de
 Bric, conjoint par Mariage avec Marie France, Fille du Roy Louis VII. Si
 d'Alienor DuchelTc d'Aquitaine , d où font ilTus autres Comtes de
 Champagne & de Bric , jufqucs à Jeanne mariée au Roy Philippcs Bel , il
 mourut à Tcoycs le 17- Mars ij8i. Thibaud le bon Comte de B'ois &: de
 Chartres, V. du nom. Sénéchal de FranceépouAlix de France Fille du Roy
 Loiiiis VU- Se d'Alienor, dont la pofterité cft rapportée ans l'Hiftoirc de
 Cbâtillon.

HIsro.IRE DE BERRT, va. 117;. not. M le Cemtt à'y1«' tuiil em
 fei MiniftrndE t*t H ft it CLxtill. Liv.x. Ch II. JI-fide Bitr-teDmc. Ch 4 uão.
 1206. 9, Eiâne Comte Ac Sancerre chef de ta Maifon de Sancerre , qui
 aura fon Eloge. -9. Guillaume Cardinal du Tictc de faincc Sabine , dit aux
 blanches mains , premicê. ment Evêque de Chaires l'an IUS. puis clco
 Archevêque de Sens 1169. ac cnhn cransfere en i'Archevôché de Reims Tan
 i»7î- autant illuftrc par la grandeur de fes avions fie par f<vid>cn6C, que
 par l'occcUcncc de fa nobleTci iUctc Tuicar de Philippps Auguile fon
 neveu, & Miniftrc d'Etat , il mourut Tan uoi. le 9. Oftobre 5 voyez fon
 Eloge dans les Minillres d'Etat de Monfieur d'Autcuil , Si dans les Gard. Fr.
 do Duchefnc Ch. 49. tons les Auteurs de fon tcms parlent de luy avec Eloge,
 Pierre de Celle Liv. I. Ep. J. fiint Bernard Ep. 11. 9. Hugues Abbé de
 Ciftt'aux , dont fait mention la Bibliothèque de Cluny. 9. Agnes Epoufc de
 Renaud II. du nom. Comte de Barct de Mouçon , dont elle eut Renaud
 de'Mouçon Êvcque de Chartres. 9. Marie Femme d'Eudes 11. du nom, Duc
 de Bourgogne. 9. ElifabcUc Epoufc de Roger de Sicile, Duc de rApoville,
 puis de Guillaume Goch IV . du nom , Seigneur de Montmirail. ^ 5.
 Mahaut aliéc à Rotrou 111. Comte du Perche. ^ f. Marguerite Religieufe au
 Prieuré de Fontaines Ordre de Fontevraud. 9. Ahx troificme Femme du Roy
 Loiiis VII. fur la fin de l'an n6o. Régente du Royaume avec le Cardinal fon
 Frère, durant le Voyage d'Outremer , du Roy Philippps Auguftc fon Fils Tan
 1190. mourut à Paris le 4. Juin 1*06. elle choifii fa Sépulture en l'Abbaye
 de Pontigny , où rcpofo fon corps. ^ — ' ■ ^ — De U Mouvancc de la lierre
 de Sancerre, Chapitré XVI L '■J^ Akt qUc la Seigneurie de Sancenc eft
 demeurée en la maifon de Cliampagne, elle fut comme reprife en Fief par
 les Seigneurs qui Ta pofledoieoc , des Comtes : de Champagne i maij plutôt
 comme des Aînez de la maifon , par droit de Frerage fi^^ d'accord fait crure
 les Frères , que comme Fief mouvant du Comte de Champagne, ^n^]
 confequenco dequoy Henry I. furnommé le Large Comte Palatin de Troyes ,
 Fils Aîné de Thibaud le Grand fe difoit Seigneur Féodal des Comtés de
 Blois , Chartres te Sancerre^ & Vicomte de Château-Dun , parce que les
 Puîncx luy en faifoient foy Rtgifi it homnnage i notamment Etienne >
 auquel la Terre de Sancerre étoit cchcuc en partage, Ch4mf & aprci fon
 dcccds Guillaume fon Fils en fit la foy & hommage à Blanche Comteffe i*
 l* de Champagne. Pour même raifon après qu'Etienne Comte de Sancerre
 eut accordé Chtmhte ccttaini. Privilèges U Droits aux Abbc & Religieux de

faint Satur , il les fie confirmer detCtm- Henry Comte de Troyes fon
 Seigneur Féodal : Ego ifft Sttfhanm imfetra'vi à Comitt Henrko , dt cnjm
 Feedo tgo hâheo Caflrum de Sancerro , ut tjuod tgo (Bncejferttm , iffe
 concedtrtt & Utidtret. Le même Henry comme Seigneur dominant ratifia
 l'accord fait entre Etienne Seigneur de Sancerre fon valTal , & le Chapitre
 de l'Eglife de Bourges l'an 1174. Néanmoins pour faire cclfer toute
 difficulté , le Roy faint Loiiis fc fit céder les Droil Cénitfmr de Ficf des
 Comtez de Chartres, Blois & Sancerre , par Thibaud Comte de Champagnr^
 / Hift.de par t ac<iord qui fut fait entre Iny & Alix Reine de Chipre environ
 l'an 1154. à caufe de» S. Ltms. quoy il paya ix cette Reine quarentc mille
 livres pour les frais qui luy furent accordez **i4' pat le Corarc Thibaud ; &
 depuis les Comtes de Champagne n'ont rien prétendu fur le Comté de
 Sancerre, & les Coinces de Sancerre n'ont relevé que de la Couronne, &:
 n'onv^ reconnu autres Seigneurs dominans que les Rois de France. Cette
 Loy fhSurle Fretage ou mouvance des Fie65 échcus auxPuînez n'cft pas
 panicolierd Ftjex. U ^ l^^^^'f*"" de Champagne.mais elle étoit lors prcfque
 générale en France. Le Frerage peuC Ch ;6. d jfinvjle Droit de mouvance
 des Fiefs échus aux Puînez refervé à l'ainé par le parcage faic de mil entre
 les Frères. Ce c^i ù faifoit ordinairement en deux cas : Le premier lorfque
 les grandes ^ft^Ctui Terres &: Fiefs confiderables étoient démembrez, pour
 en donner quelque portion aux Poî— 1 net: Le fécond , quand il y avoit
 dins une fuccellTon commune pluficars Fiefs qui rcle-' voient d'un mcmc
 Seigneur dominmt ; en l'un &: l'autre cas les Cadccs étoient obi - par droit
 de Frerage, de reconnoître Icurainé pour Seigneur, & de luy faire la Foy &
 i. . rna^e^ flc Wh\c d'en faire hommage comme des Fiefs ii luy écheus.au
 Seigneur dominant, pour tous fes f tcrs ; ce que le Seigneur ne pouvoir
 empêcher , & étoit obligé d'en rec«109 V74M. du foir

The text on this page is estimated to be only 29.77% accurate

voir un fcul hbmmdgc de l'Aînc; Ce que l'on peu: conKfmc par un hombre Infini d'exemples tuez des partages des plus grandes Mailons du Royaume : Mais pour ne point fortir de nôtre Province, Ton voit en la Maifun des Princes de Dcols &: des Burons de Cnâteau-Roux , que les Poîncz faifoient la foy & hommage des Terres de LcvToiix , de la Cliâtîc , de faint Chartier, de VoUillon & d'autres, qui leur avoient Clé donnccs en partage, &: que les Ainez la faifoient pour tous leurs Frères aux Seigneurs dominans. Ce qui ell cxpreflemcni ftipulc au partage de l'an Iiî8. entre Guil-tj diarge, & qu'elles lelcvoyent toutes onginairen-enc du même Seigneur , qui c(t le Roy, misMuc. «uquel leur Aine en faifoit hommage en mcnae temps que du Comté de Champagne. C*»ittKti I , c. Pourquoi les Seigneats dt Sancerre fe c^ialijierem Comtes. * ChapitreXVIII. C'EsT une chofc afTcz connue que les Enfios des Comtes fe qualifioient Comtes ^ même durant la tic de leurs Petes, & que les Puinez des illuftres Maifons prenoient h qualité de Comtes, quoiqu'ils ne portedaflent aucune Terre en Titre de Comte , q^^ Comités dUii funt nullum ComiutHm hàhentes , folotfne nom i ne fine te participatnifs » c'eft p,ifin». ainfi que Othon de Frifingen parle des Ducs de Zcringen , lefcucis ayant perdu le Du- in vit.* ché de Sueve, prirent le "Titre de Ducs de Zeringen : le même Auteur raporce que les Fndcr.fi Comtes de Limboug , apret que le Duché de la Baflc Lorraine leur eut été ôic , I-'b donnèrent le Titre de Duché à la Terre de Limbourg, quoy que ce ne fût qu'un Com- ** té,& fe qualifièrent Duel de Limbourg : Cette même raifon fait que les Dauphins d'Auvergne ont pjis IciTitre de Comtes de Clermont, parce qu'ils defcendoient de Guillaume le jeune Comte d'Auvergne , fur lequel Guillaume le vieil fon Oiiclc ufurpa le omtc \ fuivant cette coutume du temps , la Seigneurie de Sancerre étant cchiic à Etienne de Champagne, il fequalifi» Comte de Sancerre, comme tous fes Defcendans, quoy* que cette Terre ne fut qu'une Châccllcnic , parce qu'ils écoient iflus des Comtes de Champagne; &: ce Titre eft depuis demeure fans concet^ation , i tous ceux qui ont poffcdé cette Terre. Et ainfi le Comté de Sancerre n'eft qu'un titre d'honneur & de dîfniic , cdnfjrtné feulemcni par une longue po^Tedion, héréditaire dans les Maifons de ancêtre & de Bucil , comme il a été pratiqué en d'autres illuftres Maifons , qui n'ont «utte fondement de leuts dignitez qu'une fcm.blabic poffeffion. Les premiers Seigneurs^ comme Robert Agane fa Femme, ne fe qualifièrent

pas Comtes , parce que de leur temps il n'y avoit qu'un Comte' en une Province, Bourges ctoit le Comté , & Sancerre Pj<^i ou Vicuâ en étoit un membre i c'est pourquoy la Vie de faine Jaques l'Ermite ktie qualifie Robert , que Jf/xMf/f/VilJew/ww, àc non Cornes. I. Etienne de Champagne on de Blois , premier Comte de Sancerre, Chapitre XIX. CE Seigneur fut le croificme Fils de Thibaud IV. du nom furnoramé te grand, Cotn- Author te PuLitin de Champignc de Uric, de Blois , de Chattres &: de Sancerre , Ai: de dcCaftrd Mahaut de Carinthic fa Femme } il eut la Seigneurie de Sancerre en partage, &: donna Ambali* commencement i cette Maifon , quittant le nom de fa Famille, pour prendre ecluy de fa Terre, ce qui ne luy fur pas nouveau ; puifque c'étoit une coitumc prcfque gène- „°f^l"p ~alc dans toutes les grandes Maifons du Royaume: car dès lors que les Familles com- |.n. ij; inencrent à fe diftinguer par furnoms , dont l'ufage ne fut introduit qu'au temps que les Dignitez, les Fiefs, ff les Seigneuries devinrent Patrimoniaux Héréditaires , les l*uincz des illullres Maifons, qui laifloient à leurs Alncz , par droit de Primogenitu- „jj.' ■ê, les principales Terres & les Fiefs de dignité, quittoient en même temps le nom de leurs Maifons , Se ctnpruntoient leurs furnoms des Terres qui leur tomboient en part. gc. Cela devint fi fréquent, qu'il fut même pratique dans l'Augnffe MaiCon de France, dont le» Puîn'^ z ont pris les noms de leurs Appanages , & quelquefois même de leur»

jln-cienn. rtut.de ^li HISTOIRE DE BERRT, Femmes &: des
 Terres qui leur appartenoient. Ce fut par cette coutume qu'Etienne de
 Champagne prit le nom de son partage, retenant néanmoins les Armes de
 Cluinpagn plaines, sans que dans tous les Seaux que j'ay vcu, il y ait
 aucune brisure. 115» Il confirma l'an n. tous les Biens & les Droits que ses
 Predecesseurs avoient accordez à l'Abbaye de saint Satur, qui sont au long
 exprimez dans la Charte, qui con* tient aussi le Règlement des Limites des
 Justices de Sancerre &: de saint Satur, & l'union des différents qu'il
 avoit avec les Abbé & Religieux du même lieu, par l'avis de févins. Pif rre
 de la Chastre Archevêque de Bourges, & de Guillaume Comte de Nevers,
 en Ch 7. présence de Raoul Seigneur d'Yffoudun, Ebbes Seigneur <t
 Charncon, Aimon S. de ChAroft, a: de plusieurs Gentils-hommes -, à la
 charge que les Religieux célébreroient les Anniversaires fonder pour le
 repos des âmes des Comtes Eudes, Thibaud & Etienne, & un quatrième
 pour Uiy, après son décès. Il eut Guerre avec Guillaume Comte "57- de
 Nevers, qui le 7. de Mars 11 j. pilla la Ville de Sancerre, notre Comte
 voulut s'en ^"y^- venger, & entra dans le Nivernois avec ses Troupes;
 mais il fut battu par plusieurs de Alnfrid ^" "° appelle la Marche, à une lieue
 au dessus de la Charité, le 17. ii6. Avril ii6y. Ce Seigneur entreprit de faire
 un Etang, & de construire des Moulins en la Terre de B.-aulieu, appartenant
 au Chapitre de l'Eglise de Bourges, ce qui lui valut de grands différends
 avec le Chapitre, qui le fit excommunier, mais ils s'accordèrent après, par
 l'entremise de Pierre de la Chastre Archevêque, en présence de Raoul
 Seigneur 1153. d'Yffoudun, d'Hervé Seigneur de Vierzon & d'autres
 Seigneurs l'an 1158. à condition que le revenu de l'Etang & des Moulins
 seroit partagé entre eux, & qu'à l'avenir il ne feroit aucune acquisition ou
 construction dans les Terres de l'Eglise de Bourges. ii6a. Il accorda ensuite
 l'an 1160. aux Abbé & Religieux de saint Satur, la connaissance des
 Duels & des gages de Bataille qui se feroient dans leur Terre, & leur donna
 le droit de C\$»tTe' ^^^^^ \ca^i hommes fers en la Ville & Comté de
 Sancerre, se départit de celui qui étoit 5 qu'il avoit par ses hommes &
 femmes qui se marieroient à saint Satur fie par leurs descendants Çb, dans, le tout
 du consentement d'Alix de Donzy sa Femme, de laquelle il n'avoit encore
 aucuns Enfants, & sous le bon plaisir d'Henry Comte de Champagne son
 Frère Aîné, fid Seigneur Féodal, auquel il fie confirmer tous les Privilèges
 qu'il avoit accordez "^^* à l'abbaye 5 il assista l'an 1161. avec Hervé

Seigneur de Gyem foivBca»-Frerc, Guy de Châtillon, Guillaume & Dreux
 de Mclo, Guillaume &: Guy do Garlaode, ic d'autres grands Barons du
 Royaume, au Jugement que le Roy prononça tenant pub'i« quement fa Cour
 à Paris, au profit de l'Abbé de faine Germain des Prcz , contre Su mon
 d'Anet Chevalier. Il eut encore de grands démêlez avec les Religieux de
 faine Satur ,aufquels il fit de grandes oppre/fions pour les obliger de
 recevoir un Abbé de fa iuain , foutcaanc qu'il avoir droit de le nommer , que
 fon Perc àc fcs Ayeuls en avoient toujours ufé de la forte , Zf qu'il en ctoic
 en polTeffionj ce que les Religieux nioient abfolument : ces violences le
 firent excommunier pour un temps ; mais aprez une longue contcftatjon , &
 à la prière de Pierre de la Chastre Archevêque de liourge», en prefence de
 Gilon deSculy , & de plufieurs autres de fes ValTaux , il fe départit de fcs
 injuOes prétentions l'an t\6\ . confentit qu'ils cliilTent à l'avenir librement
 leurs Abbez, dont il leur donna fcs Lettres, qu'il promit de faire ratifier par
 Henry Comte de Champagne, 6c Thibaud g^'^. Comte de Blois fcs Frères.
 Il fe croifa l'an 1171. & porta l'argent que le Roy Louis Chion ^**'^ amafle
 pour le fecours de l'Eglife de Jerufaïm. Etant de retour il donl 17J. ^'^'^
 i>7J* ^ l'Abbaye de faint Satur douze Arpens de Prcz, & aux Religieux de
 Grammont établis en la Forcft de Charnes prez Sancerre, tout le droit qu'il
 pouvoit prétendre en l'enclos de leur Monallere & Ks Foffez d'iccluy, rout
 le Bois qui étoit entre ces Foffez, 8c vingt un folz de rente chaque femaine
 fur le Péage & Pievôce de Sancerre. t Il cpt cnfuite conceftation avec le
 Chapitre de faint Etienne de Bourges, au lu) : d'une Métairie qu'il avoit fait
 bâtir proche de l'Etang qu il avoit à Beaulieu , à caul de quoy il encourut le\$
 Cenfrncî F.cclefiaftiques ; mais le différent fut terminé "7f pVr rentremife
 de Guillaume de Champagne Archevêque de Sens fon Frère, l'an 1174. a la
 chargp que cette Métairie demcurroit commune entre le Chapitre & luy, 6^
 qu'il Bfc pourroit h l'avenir acquérir aucuns llerirages en la Terre du
 Chapitre, ny bâtir aucune Fortcrefle • ce qui fut ratifié par H^'nty Comte de
 C hampagnelon Frerc ic Seigneur domitiant % ôc depuis à la prière
 d'Hunfîmud Doyen de l'Eglife dt? Bourges, il rcimât au même Chapitre les
 Coutumes &: Droits qu'il levoit dans les ParoîtTcsdc beaulieu & San*

Livre vi ^{rp'} iranges , comme Arbans, Bians , Prevôcc, Foifaicure
 fur les Monnoyes. Larreciti , Mcur- jim^{\$ie>}tii ITC, Homicide , Chcwuchces,
 Procuration, Droit «Je contramdre Icj Habitans des me- C»ttt. «i* mes
 Parroirtcs de refaire des Murs de Sancerre , faufTc Mefure, Duel , l'cprcuve
 du Fer UtrrjCb chiud & par l'eau froide, l'Oboic que les Gardes de la Ville
 de Sancerre Icvoint tous les ans dans les mcmcs lieux , fie fc refcrvant
 feulement le Droit de Chewauciicc pour luy & Tes SucccfTeurs , & de
 contraindre les Habitans dè ^Uaulieu & Santranges de l'aecomp.iijner dans
 fes Guerres contre L- Srignejr drGyen & fes Villes , comme Gyen , Cofne,
 DonZy ; contre leScit^{ncur} de Sculy ic fes Vjllcs , comme Argent , la
 Cliapp-IJc, faintGocidom , Jars , les Aix j contre le Seigneur de Decifcs &£.
 fes Villes , comme Gcrmigny bc autres; faute de le fuivre dans fes
 Expéditions , de faire payer à chacun des Kefufans foixante fols d'amende ,
 & en Contr'cchan^e Ici Chanomcs luy conftituerent quatre vingt livres de
 rente fur leur Seigneurie de Bcaulicu, payable au jour de S. Remyou le
 lendemain},- laquelle fommeftoit levée fur leurs hommes par dix
 peifotincs, moyennant quoy il les aiiUra de la proceâion fi^{dcfcnfe} envers
 S>c contre tous , & de cet. le de fes SuccciTeurs, Comtes de Sancerre, pour
 le repos des Ames defqucls le Chapitre l'obligea de dire annuellement un
 Anniverfaire folcmnel, par Charte de l'an 1178. tijî. 11 fut l'un des
 Seigneurs qui oubliant le devoir &c fidélité qu'il devoit au Roy Philip-
^{ailiclai} ■pe Auguftc comme fonVaffal & Sujet, & fon Onde , fe ligua
 contre (a Majeftc ; miis comme fes Armes étoient injuftcs , il réiifit mal en
 cette eotteprifci car aprcî que Ir Roy f^{^^} eut pris fur luy Ch.âtillon fur
 Loire qu'il avoir fortifié , il fe vit obligé de demander la Phil BàPaix, & de
 fe foumettre à la volonté de fon Souverain, qui luy pardonna volontiers, te
 io Libt 1, le rcçac favorablement. Depuis ce tems jufques a fa mort, ce
 Comte demeura toujours Fh'ljferroc en la fidélité qu'il devoie à foQ Prince ,
 & l'adîHa de fes foroes en plufieurs occa* fions. H fc croifa une féconde
 fois avec le Roy Philippe Augufte & Richard I. Roy d'Angleterre, Thibaud
 Comte de Blois fon Frère , &: autres Seigneurs, pour le fecours de la Terrc-
 faintc l'an 1190 & avant fon départ affranchit de toute fervitude les Habitans
 de "^{^^}* la Ville de Sancerre, accorda à ceux de Barlicu les Coutumes que le
 Roy Louis V t L avoit données aux Habitans de Lorrii en Gâtinois, &:
 mourut oucre Mer, au Siège de la -"^{f*}*. Ville d'Acre, avec Rotrou Comte
 du Perche, ThibaudComtc àz Blois fon Frère, lame- C«/f^{r*} me année ii<;o.

laissant pluſi. urs Enfani mentionnez cy-aprez. j^{^^^jj} j*" Deux célèbres Gencalogiltes remarquent que notre Comte cpoufa l'an n[^]À[^] Fille Je Hoy -j. Gcofroy llî. du nom , Seigneur de Donzy , de Gyen , dcfamt Aignap , de Cofne &: de p. fter.iii Chatelcenfoy en partie. Le premier ne la nomme pas M. du Boucher l'appelle Mahauc. RicarH;i. Une Charte de l'an 11 ji. tranſcrite dans le Chartuliire de l'Abbaye de Fontaine-Jean la Phil.Brtnommé Aanor , & je trouve par un Titre original de l'Abbaye de faint Satur de l'an 1160. 'p^{^^**} ^' 3u'elle s'appelloit Adelaife ou Alix. Elle avoit été mariée par fon Pctc à Anfcl Seigneur ^ * ' cTraincl , auquel Etienne de Champagne l'cnlcva le jour de fes Noces, avant la con- D[^]cheféi fommacion du Mariage, la cooduiût au Château de faint Aignin, oi[^] il l'cpoufa. Lcfieur H'fl d* dcTraincl rendit fa Plainte à Henry Comte de Champagne, & ce Comte au Roy Loiiis ytrgjt VII. qui vinrent aifiegcr Etienneau Chiteau de faint Aignan, le prirent bL l'obligèrent ^v.io. de traiter avec Anfcl dcTrainel , auquel il céda du conicntemcnt de fa nouvelle Epou- 4fc la Terre de Nucly Sl la moitié d:i Bourg dOuchy , qui luyavoient été donnez en Mariage par le Seigneur de Donzy. Cecy eft vérifié par une Enquête que j'ay tirée du Courti Chattulaire de Champagne, & que je rapporte dans les Preuves de ce Chapitre; ce qui L,y fert "i réfuter ce que dit le Continueur d'Aimoin , qu'en l'an deiijy Geofroy de Don- Ch. i, Zy rechercha l'Alliance de notre Contre , cfperant avec le fecours d'un Gendre puifj ». fant ſe mettre à couvert de» infultes Que luy faifoit le Comte de Nevcis , ic ſe défendre 5de ſes attaques, & que pour ſc le rendre plus aff: £l:iohnc , il luy donna ea Mariage la ' ^ Châtellenie de Gyen.rtoiiobftant l'oppnſition d'Hervé III. du nom fon Fils, & il l'en mit enpolſctrion , dont Hervé porta f.» PKiinteu Roy , qui ne voulant fouffrir que fon Pere déshéritât ſans ſa jet, mena une armée devant Gyen ,où le Comte avoit mis Garnifon , l'il contraignit de luy livrer , & qti la mit entre les miins d'Hervé. Adelaife de Donzy furvcquit notre Comte, & l'ao 1191,. elle donna à l'Abbaye de "5*- \ jpont ai ne-Jean pour le remède del'Amcde fon cher Epoux de ſes Pccdcceſſeurs.touccc qui luy appartenolt dans le Domaine de cette Abbaye , pour conduire un Moulin éc un Etang. Champagne porte d'azar \ la B inde d'argenr, accompagnée de deux doubles cocttce) d'or , potncécj U contrepotcnccs de treize pièces en chacun côté.

}!99 ^20 tIJSTOIRÈ DE BÈRRT, Bnfans d'Etienne L Comté de,
 SaHcerre , & d'Alix de Donxy fa Pcmmr. 1 Guillaume I. du nom, Comte de
 Sancerrc, qui aura fon Eloge. 1.]c.in de Sancerre , more fans alliance, 1.
 Etienne de Sancerre Seigneur de faint Briçon , de ChAtillon fur Louain, de
 Mari cheville & de la Louppc,étoit jeune lors de la mort de fon Père , U
 encore Tous l'admini* ftration du Cardinal de Champagne fon Oncle, l'an
 1159- «l accorda l'an u 10. les Cou* lûmes de Lorris aux Habitans de S.
 Briçon, donna aux Religieux de Cit^aiix l'an iiiHi ^Hdtn".. ^^^^ ç^^^ rente
 monoyc de Chartres , à prendre fur les Moulins i Foulons deChartres^ pour
 de fon ame & de fes Ayculs, & de Thibaud Comte de Blois fon Coufin,du
 confentement d'AlicnOr de SoifTons fa première Femme, d"Etienne Jean
 Thibaud k\$ Fils , Alicnor , Alix , Comtclfc & Marie fes Filles. Il cautionna
 Ehfabcth Dame d'Amboi(e envers Blanche ComtcfTe de Troyes ,four le
 rachapt de la Terre qui luy ctoïc chûé par le decczdu Comte de Blois, par
 Afte du mois d'Acût de la mfme année , & donna au mois de Septembre
 fuivant, du confentement de fa Femme & de fes Encans , à Etienne Flohier
 dix livres de rente monnoye de Chartres,! prendre for fes Moulin» à
 Foulons, & foixante quinze fols monnoye de Saiicerre , aux Abbé &
 Religieux de Fontame-Jean, pour employer au Luminaire de l'Eglife, qu'il
 aflîna avec fix livres de rcfitc-j que le Comte Etienne fon Pere leur avoir
 donnez fur fes Cens de Châtillon fur Louain, 1:13. P^r Charte du mois de
 May 11x9. il foufcrit VhCtc de foy &: hommage fait par GoiUaume de
 Clermonc au Roy Louis VIIL du Comte de Mont - ferratid l'an ixij. époufa
 ni}. Eleonor de Soiflbns Comtefic de Beaumont , aprezla more de laquelle
 il prit une féconde Alliance avec Agnes Dame de Montreul-Bellay.veuve de
 Guillaume V I. Vicomte de Melun , &: de Walcran d'Ivry , duquel elle avoit
 un Fils , contre lequel il y eut Arrêt renU}-. du a foD profit en l'échiquier de
 Normandie l'an IZ3J. pour fon Doiiairc fur la Terre Tî)<î. d'Ivry j il fdndsl
 -.^rec certe troifième Femme au mois de Janvier îz}6. quatre Chanoines
 Reguliefs en la Chappelle de fon Château de la Louppe^ pour prier Dieu
 pour le repos des ames d Alicnor fa première Femme, d'Etienne , Jean &
 Thibaud fes Entans deccdez, &: donna pout même fujct aux Religieufes de
 S. Antoine de Paiis, vingt livres de rente, fur les Moulins de Chartres , au
 mois de May de la même année. Erfans d'ëtienne de Sancerre S. de S.
 'Briçon de Châtillon, & d'AlienoT fa première Femme, 5, Etienne de
 Sancerre. }. Jean de Sancerre j. Thibaud de Sancerre, tous morts avant leur

Pere : l'on tient que les deux derhiers ciment jomeauid, fç noyctent dans la
 Seine prez de l'Abbaye de B^{ar}beau, où ils font Cûterr z fous même Tombe,
 j. Alicnor de Sancerre. 5. Alix de Sancerre , Femme de Guillaume Crepin
 IV. du^{nm} , S. de Dangu; . 1 Pofterite cft rapportlée dans l'Hiftoire des
 Maréchaux de France du pere An^{elmc.} . 3. ComteiTc de Sâncerre.Femmc
 d'Adam 3 Vicomte deM^{un} dont la pofterite eftra portée dans l'Hiftoire des
 Grands Maîtres & Chambellans de France,du même Authcu Enfans
 d'Etienne de Sancerre S. de S- Briçon (y de Châtillon , e^r d'Acnés pi
 troifième Femme. j. Êtîennc de Sancerre 11. du nom , S. de S. Briçon , de
 Châtillon fur Louain , < MarciTcville 5£ de la Louppe, époufa Perenelle de
 Milly Fille d<? Gcofroy de Milly; H donna i VValeran d'Ivry fon Frère
 utérin & i la Femme qu'il cpoufcroit.fixvingts-quir-' te livres de r«nte fur les
 Moulins à Foulons de Chartres, à la charge du retour en cas que le
 Donataire n'ût Enfans, par Titre du Dimanche aprcz la Fête de S.
 Barchelemy xii. iiⁱ. il hilfa deux Filles. ^ 4. Jeanne de Sancerre Dame de
 S. Briçon jfc de Châtillon fur Louain , marié" > Jean de Courienay S. de
 Champignelles, 4. Marguerirc de Sancerre Dame de Marcheville & de la
 Louppe, Femme de Gilles de Mclun S. delà Salle. . . Champagne porre
 d'azur à la Sande d'argent, accompagnée de deux doubles cotticc d'or ,
 pocncées contrcpotcnccs de treize pièces en chacun côté.

The text on this page is estimated to be only 25.00% accurate

f — — • 1. Dalroucms de Scinuc Aicmbergc. l LIVRE VI, 42,
ExtracHon (jr PareHté iti^JcIaip Wt>on:(j , Comteffe 'drSàncerre, . ^ '
GcoFroy Seigneur .de Semur, Mihaut de Châlons. GcofroyScijjnearde
DonzT. Hecvc. Eudes. Thibaud. Lambcit ! u . . ;, I "î j.Geoticy ftndrc.
Darmurios Huguc* Regnand H.-lie Femme Hervé Seigneur de Dori27
EuJei H. S. de Seigneur Abbéde Archevc- de Robert & de Saint AiROin. de
Monta* CIqq^. quedc Dde dç g«. Lyoa. Bourgogac. Semar. Alix de Guinct.
4. Gcoffoj- Tll Seigneur tîc Semur. N . . f .de Lury. Gfofroy. Hctvé. a. • ■ }
DjlmutiuiII ScignctirdeSeraur&dc Luzf . N ... de Bootbon-Lanfcd. 6. Simon
Seigneur de Semur, Luzj, Ooutbon-Lanfcd. Muic de Bourgogne. 7.
Dalmatiui III. Henry Alix, du nom. Alix de Simou Je Droyct, Seigneur de
Cbâccauvilain. I Biauçon. 8. Simon II du nom, Scign:arde Semur ' Hclius.
Ifabeau'deDcauicu. Geofroy. Savary. El.labct. I dcVer^ _ t ->^ -w<< 1
Geofroy Seigneur de Donzy, Agnéi. Giem' , Cufne. Sulpice d'Araboifc. ^ —
' — J Hctvé Giuticr. ^ Adelaife ComccITc d« in.du Sancerre nom l II.
(juillaHme I. dn nom , Comte de Sancerre, . C H A P I T R E XX. A P R £ z
la mort d Êcienne Comte de Sancerrc ^ ce Seigneur qui ctoit jeune ,
demeura feus la Tutelle de Guillaume de Champ.ngne Cardiiul die aux
blanches mains.^, fon Oncle, de l'avis duquel il ratifia au mois de May
1158. l'Accord fait entre Godcfroy de 1198. la Bncre Si le Chapitre de
l'Eglife de Bourges, touchant certains Bois & Dixmes des Paroirtcs de
Bcaulicu & Santranges , aue Ton Oncle promit de faire garder &: entretenir
tant & fi longuement qu'il tiendrait en la main, la Terre de fon Neveu. Sous
ceçte même qualité de Baill.iftre il tranfigca avec Alix Reine de France fa
Sœur, fur la mouvance qu'elle prtendoit des Terre? de fes Neveux
Guillaume &: Etienne de Sancerrc l'àn 11^9. Les ijijfj Bailliftres étoicRt de
ce tems là comme Seigneurs des Terres de leurs Mineurs , • ils en pjoyoient le
Droit de Rachat aux Seigneurs Dominans. Quelques-uns mcmefe
qualifioicnc Seigneurs des Fiefs appartenani à ctnx qu'ils avoient en Bail ,
pendant lequel ils ufoicnc de tous les Droits &: Prérrogatives des Seigneurs ,
c'cft laraifon pour laquelle le Cardi» nal de Champagne , Bailliftre du
Comte de Sancerrc, faifant en fon nom & à fon Image battre Monnoyc à
Sancerrc, tout ainfi que le Comte eût peu faire s'il eut été à fes Droits. Le
Comte Guillaume confirma cette année l.\ les Privilèges donnez par fon
Pere aux y»jtt,Ui abitans de Mencftreol , accorda les Coutumes de Lorris

aux Habitans de l'Eftang. Il Ch 14,1[^]. a toute apparence qu'il croit hors de
Bail en 1100. puifque cette année. Blanche de Na- f*["] j. arre Veuve de
Thibaud III, du nom , Comte de Champagne tc de Bric , l'obligea a- [^] . [^]cc
Guillaume Comte de Joigny, Guy de Dampierre, Gaucher de Chitillon ,
Geofroy ""[^] de Joinville , Hugues Comte de Retcft , Henry Comte
dcGrandprc , Anfeau S. de TraiBcl, & Garnier de Trainel S. de Marigny , de
prêter ferment en fon nom au Roy de France, qu'elle ne fe remareroit fans le
confentement du Roy , &: qu'elle luy mettroit entre mains l'Enfant qui
nairoie d Elle, en cas qu'elle fut grolle. En l'an izpg il approuva j^{^^}g
l'engagement dcs'Dixmes dclaPjroilfe de Crclancy.fait par Gaudry de
Sancetre au Chapitre de faint Urfin, pour la fomme de foixante- dix livres
monnoye de Gycm. L'année uoy. Ggg iti

HISTOIRE DE BERT, Cette fuivante il abolit cette mauvaise
 Coutume ctes jeunes gens de Sancerre , Icqut avec le Chérurft p^{oy} jj^j
 jeu[^] alloient le lendethain de Pâques au Bourg de S. Satur, & ruôient tous
 les ITcA*»" qu'ils rencontroient dans les rues , ce qui pouvoit exciter des
 querelles; il reconde U[^].p. même année qu'il icnoit en foy &: hommage de
 Blanche Comtesse de Ch.mide tues P^g"C > Seigneurie de Sancerre &
 toutes ses appartciunces , tant en Fief qu'en Domme.Cmt. maine, \$c les
 grands Fiefs qui en relevoient , fç-ivoir le Fief de Moni- faucon , le Fief du
 Seigneur de Seuly , celui du Seigneur de Vevre & pliiHcurs autres ; il
 avotia pareillement qu'il tenoit co Fief de la même Comtesse S. Briçon,
 Châtillon fur Louain & leurs dépehdances , tant en Fief qu'en Domaine, &
 qu'il ctoit (on Homme Lige 6c ValTal , tout ainli qu'Etienne fon Perc l'avoir
 été du Comte de Champagne. Cette reconnoiffance fut faite en prefence
 dcjcin Comte deBraine, & Guillaume Comte de Joigny, Vaffaux de la même
 Comtesse. Il fut marié deux fois , premièrement avec N . . . Fille d'Ebbes
 VI. du nom , Seigneur de Charenton,& de Guiberge de Bouillon fa Femme.
 Apres le decci de lac^{elle} il prit une féconde Alliance avec Eulache de
 Courtenay, Soeur de Pierre Empereur^e Constantinople Se Comte d'Auxerre
 , lors Veuve d'Erard de Brienne, S[«]igneur deRameru, , duquel elle ivoit un
 Fils Homme Andrt de Brienne , qui décéda le mois dejuift mj & fut enterre
 dans l'Eglise de faint Etienne d'Auxerre. Il fonda avec la féconde Femme au
 mois de May rzio. le Vicaire de la Clippelle de fon Château de Sancerre,
 6C pour fon entretien luy affina quatre Sexners Froment, &: quatre Sextiers
 Seigle de , Rente fur les Moulins de Menestreol. Il confirma la même année
 la Tranfañlion faite cote fon Perc & le Chapitre de l'Eglise de Bourges,
 touchant le lieu de l'Eftang j & en cas de contravention il fe fournie à la
 Jurisdiction de l'Archevêque, & à la peine d'Excommunication. La même
 année il donna la jullice & autres Dtois en la Paroisse de Sulignya
 l'Abbesse de faint Laurent de Bourges. Il fut un des principaux Seigneurs
 qui aifillerent Blanche Comtesse de Champagne au Règlement de la
 fuccellion des Nobles de Champa.» §ne, qui ne laiflbient que des Filles ,
 avec les Comtes de Roucy & de Retel , Thibaud cBor, Gaucher de Joigny ,
 IcVidame de Châlons, le |Marcchal de Champagne , le Comte de Bar fur
 Seine, &c pluêurs autres aflcmbiez fur ce fujet l'an ixix. Il accompagna
 Pierre de Courtenay fonBeaufre , élu Empereur de Constantinople , au
 Voyage de Levant i 6c avant fon départ donna la Garde de fon Château de

Sancerre & des dépendances avec la Tutelle de Louis son Fils, à Robert de Courtenay, pour les tenir pendant quatre ans si en cas qu'il vint à mourir avant que son fils fut en état & en âge de tenir son Fief ; ce qu'il fit confirmer \ Blanche Comtesse de Champagne au mois de Décembre. ordonna aussi à la Comtesse Eustache sa Femme, à Pierre de Champvalon fils à Simon d'Erable . Chevaliers , de donner à quelque Maison Religieuse pour le service de l'âme de son père & de son grand-père, dix livres de Rente annuelle, à prendre fut le Mercredi 1^{er} de Juin. Pacage de la Ferté Loupière; ce qui fut exécuté en faveur du Prieuré de Saint Etienne de Sens l'an 1158. Enfin il fut pris & mourut avec l'Empereur son Beaufrère, prisonnier de Théodore Comte Empereur de Constantinople , ne laissant aucuns Enfants de son fécond Mariage. Ceux du premier furent. Enfants de Guillaume I. du nom Comte de Sancerre, père de N... de Champagne sa première Femme. 3. Louis I, du nom , Comte de Sancerre , qui aura son Eloge, Beatrix de Sancerre épousa Guillaume I, Comte de Joinville, III. Louis L du nom , Comte de Sancerre, Chapitre XXI. Il succéda à Guillaume son Père au Comté de Sancerre, & étant encore jeune, contracta Mariage avec promesse de l'accomplir lors qu'il seroit en âge, avec Blanche de Courtenay, Fille de Robert de Courtenay Seigneur de Conches, Bouteiller de France, en la Garde duquel son Père l'avoir mis allant outre Mer. Il fit aussi ferment de fidélité pendant sa Minorité au Roy Philippe Auguste , & promit qu'au cas que Thibaud Comte Palatin de Brie ou de Champagne s'éloignât de son devoir ou de l'obéissance & de la fidélité qu'il devoit au Roy son souverain Seigneur, il rabandonneroit pour À

The text on this page is estimated to be only 28.59% accurate

LIVRE VL ' sfij fuivrc le party/û Roy, & luy f.roic le iricmc
fervice à caufe âe Tes Fiefs, qn'il fuifoic \ fon Seigneur Dominanr, par
Charte du mois de Mars'izii. laquelle il fie fcellerdu Sceau uli; de Ton
Beauperc &C Baihifre. Ei^o Robert us in tfJlimonÎHtn hii jus rei ^ tjuid
dichts Lvelovicus iniujlodi* ma erat, & nendum hMhjiSigi////m , prx/cnies
Lit un Si^lit niei numinc rohoraus. Ccqiii cft a remarquer ; car pDur lors les
Enfans d'illuftre MaUbn , qui étoient appcUei f«j't/* otdioitement
DarÂ>ireaux,n'avoient aucun Sccl que quand ils étoient hors de Bail &
faits f' ' l'icrs i& s ilj failoient quelque Acte avant ce tcms, ils le fjifoient
fecUer du Sceau ^""Jggà ù: ; Iques- uns de leurs Proches, & promettoient
de le fceller de leur Sceau fi-tôt qu'ils * en auroient un. Il permit à f<.s
homniies de Sancerre de s'allier & de prendre des Femmes en la Ter- ^ rc de
faint Satur , & à ceux de faint Satur de fe marier a bancerre, par Charte de
l'an W19. 11 tranfigea avec le Chapitre de faine EtKHK de Bourges en
«nterptetation de l'accord fait avec Etienne Comte de Sancerre Ton aycu! ,
touchant la manière dcg^^, ^, percevoir l'amende de 60. fols Monnoyc de
.Sancerre, qu'il avoit droit de prendre fur tmtCftt leurs hommes de Reaulieu
&: San:rapg;\$, qui refufoient de le fuivre en Guerre, & rc» u»?« connut que
ceux-là feuls encourroient l amende, qui n'avoient excufe valable, de
laquelle ils feroient Cl ûs à leur ferment &c de deux de leurs Voifins, par
Charte devait h Fcte de la Magdeleine 113^ . U. par AAe du mois de
Décembre de la même année, iijo^ il confirma les Dons &: les Privilèges
accordez par fon Aycul au Prieuré de Çharnes, étant lors marié &: n'ayant
auruns Enfans. Il engagea le Vendredy après la Nativité de Nôtre-Damede
l'année fuivante, au Chapitre de faint Etienne, pour quatre cens livres '*J*
tournois, le droit de chevauchée qu'il avoit dans leurs Paroiffes <i: Beaulieu
& de Santranges , du confentement de Blanche dc^ Courtenay fa Fcmm". Il
confirma l'an 1141 »t4<les Privilèges que fon Perc &: fon Ayeul avoient
donnez aux Habitans de Mcncftreol, . fie fur ce qu'il pretendoit avoir droit
de faifir le Bled qui fe vendoit publiquement &: ^ fac ouvert à faine Satur ,
au préjudice des Droits de fon Marché de Sancerre. Il eut J.c^ Proccz contre
les Abbé & Religieux de faint Satur , qu'il perdit par Arrêt de Parlement ts
iUlMil de l'an 11^4. & les Religieux de faint Satur furent maintenus en
porteffion de faire ven- fan. dt drc leur Bled publiquement en leur Terre.
L'année fuivante il cranfigea au mois de Jan- mtiCênh vier avec les Doyen,

Chanoines & le Chapitre de saint Martin de Tours & le Prévôt de Lerc, furent plusieurs différens qu'ils avoient ensemble, & par la Tranfaillon, conclut autres choses il fut accordé que le Chapitre ne nourrisse prendre aucun Avoué ou Aflucé Laïque plus ouï (tant & autre que le Comte de Sancerre. en tout ou en partie, de leur Territoire de Lerc, & que la Monnoye qui auroit cours en la Ville & Comté de Sancerre, fut mise en la Terre de Lerc sans difficulté. Cette Tranfaillon fut confirmée par le Roy saint Louis, par Lettres du mois de Juin l'an 50. de son Règne. Depuis ayant été appelé devant le Bailli de Berry en l'Afluc de Bourges, il n'y voulut comparoir, sous prétexte que les Bourgeois y affluèrent, au Jugement desquels il disoit ne vouloir foumettre sa Baronnie. Par Arrêt de l'an 1259. il fut renvoyé en l'Afluc d'Aubigny où il n'affluèrent que les Chevaliers de la Province j néanmoins par autre de l'Empereur ce qui fut remontré à la Cour qu'il étoit impossible d'avoir Justice en l'Afluc d'Aubigny contre ce Comte, vu le crédit qu'il avoit, à cause que les Chevaliers dont elle étoit composée, étoient tous fcs parens ou fcs Vassaux, elle ordonna qu'«t affluèrent pures personnes il procéderoit à Bourges, &c en la Cour de Parlement quand ils agiroient Ice Droits de sa Baronnie. Il fit le Serment à l'Archevêque de Bourges, étant aux Uchiers de Bourges le Mardi après la Fête de saint Denis fut le fait de la Trêve & de la Commune. ne. en présence des Seigneurs de Vierzon, de Château-roux, de Liniers, de J'ar & Duchesne Robert de Sancerre Chevaliers, ses Enfans, (&c. de plusieurs autres) transigea avec Henri J'ry de Scully pour l'hommage de Cluzéil fils de Charenton l'an 1164. Il fut aussi un des grands Barons de France qui se plaignirent au Pape Clément IX. des Pieux France & de leur Jurisdiction, qu'ils étendoient au delà de leurs bornes, au préjudice des Seigneurs. Uffut dit il n'ay trouvé aucune preuve qu'il ait eu des Enfans de Bunch de Courtenay sa Femme. première Femme, ny du tems qu'elle mourut, ny de l'année qu'il se maria avec Habel Frère. Fille de Juhel Seigneur de Mayenne & de Gervaise Dame de Dinan sa Femme laquelle étoit lors veuve de Drux de Mello, Seigneur de Lockj & de Châillon fut l'Indre, de laquelle il eut les Enfans qui suivent.

t 4.24. HlSrOlKÈ DE ^BERRT, Encans de Louis Comte de Sancerre , à'Ifdhei de Mayenne Ça féconde Femme. 4. Jean I. du nom Comte de Sancerre^qui aura Ton Chapitre. 4. Robert de Sancerre Seigneur de Menetou • Salon, &: de Socfmes , qui eue des Enfans , &: fit la branche de Menetou ; j'cftime qu'il fut Pere de ^ y. Louis de Sancerre Seigneur de Menetou. j. Thilippes de Sancerre Seigneur de Socfmes , plaidoit en Parlement l'an 155^ y. Looiisdc Sancerre époufa }eanne dcMornay Dame de Prccy, de Valcy en h Châtelcnic de Château-Renard , dcMorgucil , & de la FortetclTc de la BoifTiere prez Gycmi d'où: 6. Loliis de Sancerre dit Carbone! Seigneur de Menetou , de Prccy , de Valcy , de faint Cyre, de Morgueil,&: de la BoiTiere , conjoint par Mariage avec Ifabeaudc Pa» cy l'an 13^7. mort vers la Toud'aints 1561. fa Femme l'ayant furvccu , époufa Miles de Noicrs , l'un 6c l'autre plidoit au Parlement l'an 1367. pour Ton Douaire, contre les Soeurs de fon premier Mary. 6. Ifabel de Sancerre Epoufe d'Arnoul de fionay Seigneur de QuçnCilly Sc de Mfinetou >• d'où Raoul de Bonay, qui fut Perc de Robert de Bonay. tf. N de Sancerre Femme de Guy de Chahlay. ^fi ^ 4. Ifabeau de Sancerre mariée à Gautier Seigneur de Vignori. Liv i%f. . — — — IV. jf^^ !• nom. Comte de, Sancerre , Seigneur de Châtillon, de Çi^et liant , Menetou - Salon , Soefmes, CHAPITRE XXII. IL fut conjoint par mariage du vivant de fes Pere & Mere , avec Marie de Vierzon, FiHc d'Hervé II. du nom, Seigneur de Vierzon, fie de Marie de Dampierre fa Femme, Sœur d'Hervé III. dernier de fa Maifon, Seigneur de Vierzon, qui luy donna l'an iif5>. les Seigneuries de Soëfmes & de Menccou-Salon. L'an T161. il fit le ferment ** à l'Archevêque de Bourges fur le fait de la Trêve , fiñ en l'Afte il eft qualifié Dominui Jûhannes Filins Cemitis de Sancerro , qualité qui ne fe donnoit qu'aux petfonnes illuftrcs il fucceda à fon Perc au Comté de Sancerre l'an \j.6%. U ayant dilfent avec RoInvt. Sancerre fon frerc , ils fc foûmirent à l'arbitrage de Guillaume Seigneur de dtT T\$\$r. Chaovigny IL du nom. Baron de Château- Roux , & de Jean de Chauvigny Seigneur di Sévt- de Lcvroux, qui par leur Sentence arbitrale adjudèrent au cadet les Seigneuries de Mectrt. netou-Salon fie de Soëfmes & leurs dependânces , ainfi qu'elles avoient été doanées en mariage à Marie Femme de nôtre Comte, par Hervé Seigneur de Vierzon, fon frerc, Fêjex, g^cc cinquante livres de rente en fonds de terre dans le Comté de Sancerre en route clm.l! P^J''' qu'elle feroit afTiz par Pierre de Fontcnay & Robert de Mcun Chevaliers, pMft. Ch. *

charge de les tenir en foy fie hommage de fon Aîné. Les deux frères
exécuterent volonciers l'Ordonnance des Arbitres, en présence de
l'Official de Bourges, le 10. Mercredi après la Fête de saint Jacques saint
Christophe 1167. ic four reconvenir la Femme delà valeur de ses Terres
que notre Comte donnoit à son frère, il luy transporta en échange la
Forteresse ic Châtellenie de Sagonne, & trois cens livres de Terre de proche
en proche, • ce qui estoit de plus grande valeur que la Forteresse de Sogmes
6£ que la Ville de Menerou-Salon, firent Nobles Viri Gui Urmus de
Cahintuco Dominus Cafiri Ré Sil. ilphi, & ffervj CMs Dcminns de yir^{ionc}
[^] Fntret dii U Marti fijferutrunt. Moyennant Icequelles Terres de Sogmes &
de Menetou - Salon fist les cinquante livres de Rente, Robert quitta à son
Frère tous les Droits qu'il avoit dans les fuccellions de les Percs U Me — re,
riommiez dans le Titre, LMdo-jtci Cemitis Sâcri C*Jariss[^] dr Jjdbellis
Domina Meduama* An mois de Juin 1158. il accorda aux Habitans du
Cannerois les mêmes libertez, fran — cises & Privilèges qu'Etienne Comte
de Sancerre avoit donnez aux Habitans du Cl[>][^] — reau de Sancerre, se
réservant néanmoins ses Droits de Boucherie, de Ban-vin, de Pca — ge, de
Fours Bannaux, & de cinq fols de Fouage, Se les obligea de le nourrir avec
six Ftmme quinze jours durant \ ce que confirma la Comtesse la Femme
l'année suivante. Il ratifia la même année les Dons que Renaud de Mont
faucon & Mahaut de Charenton firent Femme avoir faits de six Im[;][^] de
Rente sur les Moulins de Meillant l'Abbaye de Loroy

Lorov, fonda un Annivrrfaitc & Une Vicaire en l'Eglfii de Bourges fuivant \i dernière ^ voicmc de fon Perc, le Mardy aprez le Dimanche de ^M.ifi,m«d9 'xivo. Se aflina quarante fols pour l'Annivcrfure , &: iiii livres de Rente pour la Vicairic fur U Prévôté de Charenton, & la même année tranjlgea aytc le Ghapirre.de l'Eglife de Bourges , prometiaiii i-cevoir à l'avenir en fa Terre les Hommes du Chapitre, moyennant que les Clvi• rferrrdient en leurs Terrecj Ac Surienvaux & de Beauhcu fes Hommes deSari. . . >. confennt l'établilVement d'un Marché en la Ville de Beauhcu, pouvît que ce hefùfc IcSamcdy jour dit Marche de Sancerie. Ses juges ayant été troublez par lo Bâilly de Berry cri la cbhrioiflancc du Port-d"Ar' s, il obtint Arrêt de la Cour ^ par lequel dcfcnfci furent forces au Bjilly de le troubler i,m Droit & pollVllion rs:n 1173. mais ayant négligé de faire prendre quelques-uns de *^7J« ; Daradliques , bu db fon Prevèt , qui avoient battu iin Clei-c ; il fiit condemnc en cmjuantc livres parifis envers le Royj |>ar Arrêt de l an 1174- il traitta auflî avec les Ab>- '*7^bc S: les Religieux de S. Satur Tan U77- & confentit qu'ils pulTent à l'avenir vendre 14. tM'iiJs lie Vin mcfure de Sancerre, en la Ville de Santerre, aprez le remis de ton Banvin i i , ,qijc les Villages.voilîns du Bois de Charnel, qiti avoient accoutumé d'y envoyer piagcf leurs Beftiaux,lc pulfent faire à l'avenir, & que les Religieux priflVnt pour leur Proie dUfage , vingt Arpens de Boîs par an, qili leur feroient rnarqucz dii coté des Bois qui.luy appartenoient ; ce qui fut conHrmé par le Roy Plnlippe le Hardy li même année. ViL-rzon porte écartelé de ûnoplc te de gueules. LnjMh (le Jean i. âU nom Comir de^ancerre , cir de Mûrit de Vier^pn Fefnftit. Etienne H. du nom Comte de Sancerre , dcccdc fins lignée, f. Jean IL du nom Comte de Sancerre , qui aura fon Ch.ipitre, j;. Thibaud de Sancerre, premièrement Archidiacre en l Eglife de Bourges » puis Evoque de Tournay l'an 133J. n'étant encore qu'Archidiacnc en l EgUfc de Bourges. Il- pliidoit H\if en Parlement avec Louis fon Frerc S. de Sagonne l'an 1517. pour raifon de mil livres de rente que le dcffunt Roy Philippe leât devoit , & poiir laquelle par certain accord il leur avoir délaillTé la Ville de Maleret, avec la Juftice haute , moyenne baffe, les BourgeoifcS d^' fes autres dépendances. 5. Louis de S«ncerre S. de Sâgdne époufalfabel de Thouars Fille de ^ean Vicomtede l houars, &l de Blanche de Brabant. Son Mariage fut alfiné fur les Terres de Nançay & de Teillay , pour raifon de quoy il plaidoit en Parlement l'an 1334. contre Louis de Thouars ; il fut Perc de . . 6. Jean de Sancerre S. de Sagonne , de

Charpignon &: d'Aveurdte , époufa Marguerite de Fontaines. 6. Louis de Sancerre i ils plaidoient aii Parlement l'ah 134^. contre le Viromte de Thouars 6l Jean de Thouars fon Frère. Il époufa Agnès de Culant Fille de Jean de Culanc U. dii nom» &: d'Agnès de Sancerre, 6. Agnès de Sancerre Epoufe de Godemar S. de Liniercs'. 5. Jean de Sancerre mort fans Enfans. J. Louis d<i Sancerre S. de Charpignon , Parrcin de louis de Sancerre Connétable de rance , qui p-ir fon Tcftament ordonna que l'on leur feroit un Tombeau en l'Eglife de^ acobins de Bourges , où ils croient enterrez. y. Bimche de Sjncerre mariée fan ijoi. à Pierre de Broffc S. de Bouitac. y. Agriés de Sancerre ; mariée cf» premières Nôces au S. de la Ferré-Chaudron, puis à H'Miry Sire de Thoeny. Ils reconnurent l'uh &: l'autre avoir reçu d'Ifabel Dame de la rerte Chaudron quacrevingts livres en deduûrion de 140- de Douaire à elle affiné par chacun an fur la Terre de la rerte Chaudron , le Dimanche aprez l'Epiphanie 1500. elle ctoïc me avintl'an 1319. que Jean Comte de Sancerre fon Héritier fit hommage au Roy de iqu.inte livres de Rente fur le Trcfôt Royal, a luy éehûs de fa Succilîon> par ACte Jo Ottobre 1)19. I

The text on this page is estimated to be only 24.06% accurate

HisrOIKE DE BERRT, V» Etienne II. dt4 nom , Comte de Sancerre. Chapithb XXIII. Mes Mite yirr. Ch 44 Nifl de Cbit liv. }. Ch. ». Premv de l'Htft dm dtfde Bersif. 8. & Phil le CE Cônite eue difterent avec Henry II. da nom S. de Sculy , muchatir b mouvance de plufieurs Terres, dont jl fe fournie au Jugement de Jean Comte de Riclicmonc * Fils du Duc de Bretagne , qui déclara le vyzndredy aprezia Chandcledr fiSf^que la Maifon de Breviande èc fcs appartenances , la Châtelleniè de Jars de celle de la Ghappelle Dam* Gilon , ctoient mouvantes du Comte de Sancerre , fauf ce que Henry de Seuly en tenofc en chef du Roy , qui ctoit la baillée de Ville mutée. L'année fuivante il confirma la Tran>fadion faite l'an uyo. entre Jean Comte de Sancerre Ton Perd, & le Chapitre de l'Eglife de Bourges, & les Privilèges accordes par fcs Predecerteurs aux Habitans de Mcneftreoli tranfigca aulfi la même année avec Marie de Vierxon fa Merc, & pour b recompenfer de la valeur de fes Héritages que fon Perc avoir délaillcz à Robert de Sancerre pour fon Frc■ rage, luy quitta les Terres & Châtellenies de Charenton U MeiUant, ce qui fut hom«.>loguc par Arrêt du Parlement. Il époufal'an u88. Marie^dc Lcfignem Fille de Hugues XII. du nom, dit le Brun, Si* rc de Lcfignem , Comte de la Marche k d'Angoulcme , & de Jeanne de Fougère fa Femme; & fc trouve fouferic en la Lettre des Ducs, Comtes & Barons de France, écrite aux Cardinaux , au fujet du différent d'entre le Pape Bonifacc VIII. & le Roy Philippe le Bel, du }. Avril 1305. il fie auflî un Traité l'année fuivante avec les Religieux & l'Abbé de S. Satur, fur les Limites & Pcclie de leurs Rivières, le Mécredy devant la S. Pierre d'Août. Il mourut fans Enfans de Marie de Lefignem fa Femme, Uffuni fa Succelfion à Jean II. du nom fon Frerc, Extrâéhon eir Parente de Charte de Lcfignem ^ Femme d'Etienne JL dn nom^ Çomte de S^tncerre. 1. Hagcs^ I. dit le Vencar. 2. Huguc» II. dit le Bicnwaimé , qui b^tit la Chîceaadc Lcfignem. 3. Hagacs Itl. dit le Blanc , Arfcndis. « 4. Hugues IV. die le Brun , Adclardc Fille d'Aimcry III. Vicomte de ThoUati, I 5. Hugtics V.dit le Dcbonnaire, Adclmodie de la Marche. I (. Httgaci VL die U DiabU; 7. Haguct VU. dit le BruB. I S. Huguca VIII. die le Bran, Bourgogne de Rançon. I p. Hu^uci IX. dit le Bran,Seigi;eDr de Lefignem, Comte de la Marche. I lo.Huguei X. dit le Btun, Seigneur de Lcfignem, Comte de la Matche I I.fle Comt« d'Angoulcmc 1. Kabcan d'Angoulcme. u. Hugues XI. dit le Brun, Seigneur de Lcfignem , Comte delà Marche III. & Comte

d'Angoulême U. Yolande de Bretagne. In Hugues XII dit le Brun, Seigneur de Lefi;;nec, Comte de U Marche IV. 5: Comte li'Angoulême ili JcaDiic Hcriiicru de Fougcrei. I I ■ — ' — Ij. Muric Pomme Guy Comte de la Hugues XIII. du le Btun, Sue Je Lcfignec, Comte d'Etienne II. Matcfic & d'An- la Marche V- 6c d'Angoulême IV. Beatrix de Qourgogn*. Comte deSan- geulimc. cetre. ^ Lcfignec porte burclé d'argent & d'azur de dix pièces.

The text on this page is estimated to be only 23.32% accurate

LIVRE VL 4, ^ y . Jean II. du Comte de Sancerre» S, de Charente» , de Meilant ^ & dit Pondis. (I CHAPiTRfeXXiV. IL Aicecda à Etienne II, du nom fou Frerc, dcedc fans Enfans , &: tranfigea avec Ma* rie de la Marche fa veuve le Lundy aprcz la Pentccôrc 1306. &: luy accprda pour fort «îo»' Douaire la joUilFancc des Châteaux & des Tcircs de Mcillant, de Charencon & du Pondis , a la charge de parfaire les Bâtimens qu'Etienne Comte de Sancerre avoic commence! à Mcillant. Il eut de grands diftercns avec Henry III. du nom S- de Sculy, de la Chappclleà: des Aix Dam-Gilon, pour raifon de la foy &: hommage que ce Seigneur luy devoit des Terres de la ChappcUc a des Aix, & de celle que le Sire de Sculy prccendoit luy être dûc, à caufe de quelques Terres particulières mouvantes de la Chrppcllc » que notre Comte polTedoit. Ils en compromirent l'an 1307. en la perfonne de Louis de France 'î^f* Comte d Evreux, qui ordonna que le Seigneur de Sculy feroit prtmicrement la foy k. hommage au Comte de Sancerre des Terres de la Cluppcllc &: des Aix , & qu'enUiitc à la même place, fans pieds mouvoir, le Comte de S.mccrre feroit la foy & hommagt \\x Seigneur de la Chappcllc, &: qu'à l'avenir de cette maniere ils s cntrefcricnt la f«. v te hommage \ Bourges en l'HôccI des Jacobins &: non ailleurs, &: qu'en tous les cas od \ foy & l'hommage fc devroient faire, l'un ne pourroit exploiter le Fi'-f de l'aune , qu'aprcz quarcme jours paflez , bL fommation faite à celui qui devroit h foy , de venir à Bourges en l'Hôtel des Jacobins , & que celui qui feroit en demeure & r"far*roit de le faite , paycroit à l'autre dix mil livres, auquel Jugement l'un &: l'autre jcuifocrent. tl confirma Tan 1308 les Privilèges accordez pat fes Predcccffeurs aux Habiutis d< Me-ietreol ; il fit faifir le Fief de Chezelles fur Phihippe Girarmc, précendanc qu il ctoit mcnpable de le polTeder n'étant pas Gentilhomme ; mais ayant fait preuve de fa Noblcir: , \\ luy en donna œam- lcvée le Mardy aprcz la Notre-Dame d'Août 1314 Il contrafta Maria? ' «u? : Louife ou Joyc de Beaumes Fille de Robert de Beaumes S. de Boubers , & d'Ifabca.î r'%n Epoufe, Soeur puînée de Margiierite Femme de Hugues de Lorraine S. de Rumigny C: .le Houes. En fécondes Noces il cpoufa Ifabeau de Rofny ou de Rorny . veuVi? de Pi/ icS. d: Chambly. & de Jean de Heilly , avec laquelle il nlaidoic au Parlement l'an 1^3. contre Pierre de Chambly & fes Frères, pour l'affinac de Ion Douaire- Le Defcndeui joutenoit que la ComcclTc de Sancerre fe devoie addrefler à Pierre de Ch-mbly S. de

Nealph-: fon fils i néanmoins il fut condamné de payer la cinquième par-.ie
de ce qui ctoit dr mande. Nocrà Comte vivoic encore en l'an 1316. avec fa
féconde femme , &: étoit dcedc l'sn 1317, Tarenté ^ SxtraSHon de Joje Je
Sedumés j [omtejfe de Sancerre, Gillci Cbâiclain de BapAume , Seigneur
de Beauméi , Agnes d« Coucy , tiWt J# Raoul I. du nom. Seigneur de
Coocy , & d'Alix & Dieux(r' X. Gilles de Bcaumés, Châtelain de Raoul
Thomas Archcvêiuc de Rheinii. Robctt. Bapaumo, Seigneur de Ucuunici.
IdcDamedc 1 N... dcBailIcut. fia^ldour. 1 (^'Zl -^ r — ,) GilIcf mon Robcri
S de Rciu- Raoul ThomM f»ni Lignée. mes, Lhâtclain d« I Bapaume^
Ifabcau Gcofiojr. de Cany , Fille d« Raoul Flamen S. de Cany. t 4. Gilles de
ftcaaméi, Ch&telaia de Bapaumc. Robert Seigneur de Boiibcri Ide
d'Ef<.aincaurc. Ifabcau de (^V^^f. Robertt deOcaumcf. Marguetirt. Joye
Com- Uftb«l« LooU de Martgny fils d'Engacrind , Chara- Hugues de
Lorraine Sti^ tceffé de bcllan de Ptulippci IcBel, Intendant dcf gacai d«
Botte». Sancerre. Finance».

^it HlsrOÎKE DE BERRT, Enfants de Jean II. du nom Comte de Sancerre , ^ de Joye de Beaumcs. ' 6. Louis II. du nom Comte de Sancerre, qui aura fon Chapicre. 6. Jeanne de Sancerre mariée en premières Nôces à Jean de Tryc II. du nom , Fils de kcnaud Comcc de Dam martin, &: Jaquette de Tryc Femme de Jean de CliâtiUon Comte de Porccan ; en fécondes Noces Jeanne de Sancerre cpoufa Jean de Châtillon S. de Gandelu's , grand Queux de France. - ■ i ' VI. Louis IL dtf nom Comte de Sancerre, S. de Charenton ^ de MeiUant & autres lieux. ChapitreXXV. fji;. E Comte confirma l'an 1317. les Privilèges que fes PrdeccclTcats avoient accordez aux »JJ9« V-^ Habitans de Meneftrecol ,par Arrct du 19. Janvier 1318. Tbibaud de Lorraine S. de la Roche & Marguerite fa Femme , furent condamnés envers notre Comte de luy aflcoir j^y, livres de rente fut la Terre qui avoir appartenu \ Robert de Beaumcs Châtelain de Bapaumc, &: Ifabel fa Femme, reliant ^ payer de mil cent livres parlfis de rente , qu avoient promis en Mariage à Jean Comte de Sancerre, &: Joyc de Baumes leur Fille, fcs Perc & Merc. 11 eut de grands diffèrens avec Philippe de Seuly , touchant pluficurs cxcez commis de part & d'autre, pour raifon defquels le Comte demandoit par droit de commife les Terres des Aix,de la Chappelle Dam-Gilon & de B-^evianc, & le Sire de Sculy prtendoit que le Comte devoit être prive de l'hommage & obéïtLncc, &: qu'ils dévoient être appliquez au Roy Philippe de Valois, qui établit pour Juge de leurs dernêlés i^iii Jcao Duc de Normandie , qui fut depuis le Roy Jean, par Lettres du 9. Avril iî4i. il s'allia avec Bcatrix de Roucy Fille de Jean V. du nom , Comte de Roucy , &: de Marguerite de Bornés, qûi fit fon Tcftamtnt le Mccredy aprcz l'Odavc de la Magdclaine ^343. pat lequel die choifit fa Sepultute en l'Eglife de Notre Dame de Sancerre. Elle légua cinquanc livres afin de les employer en Rente pour)a Fondation de fon Anniverfaire , fit plufieurs legs pieux aux Eglifes & à fcs Donieftiques , & à Madame de Clûteau - vilain fa Tante d'ua rubis quatre & d un anneau ; à Jean fon Fils Puîné , de fa grande Couronne, fon grand Fermcuil Reont & fa grande Coquille j à fa Fille Ifabel , de fa petite Couronne, fa grand Fleur-de-lys , fes Bafiîns d'argent, fon grand Hanap à trepic 1 Aiguière , à fa Merc une Emeraudc & un Anneau, fii nomma pour Exécuteurs Robert de Sancerre, Abbé de faine Lomer de Blois , fon Oncle , Jean de CraonTreforier de Tours , Jean deCharenton Jacobin, 8c Jean Agutandc fon Chappclain. Notre Comte fut tué \ la Bataille de Crecy, donnée contre l'Anglois 134^. Bcatrix de Roucy fa Veuve, au nom &

à caufc.dç fcsEnfans, fcçût les hommages des Valîaux du Comté de
Sancerre, ic nonimcmenc de Jean de Couitenay , Sire de uint Briçon. ! • rC)
Enjkns de Louis Qomte de Sancerre II. du nom, ^ de 'Beatrix de Reucy fa
Femme t 7. Jean IIF. du nom , Comte de Sancerre , qui aura fon Chapitre. 7.
Louis de Sancerre, Connéuble de France , qui aura fon Eloge. •y. Robert de
Sancerre , mort avant fon Frerc le Connéiable, &: enterré dans l'Eglife
Notre-Dame de Sancerre. / » * 7. Etienne de Sancerre , Seigneur de Vailly ,
mourut au Siège de Thunes en Barbarie Tan 1390. fans pofterite. Il avoit
épouft en premières Noces Belleafles de Vailly Sœur de Jean de Vailly
Chevalier > U en fécondes Noces Alix de Beaujeu Ferreux , Fille de
Guichard Seigneur de Perreux , dont la Généalogie eft déduite par le P.
Anfelrac en l'Hiftoire di"s Maréclaux d? France , Chapitre ij. 7 Ifabeau de
Sancerre époufa Pierre deGraçay , Seigneur de l'iHe & de la Fertc-Na»'
hc(z, de Clery &r de Voufon, Fils de Pierre IrL du nom. Baron de Graçar, &
de M?r« guérite de faint Palari.- Elle en étant Veuve , piatd» en Parlement
contre Renaud V.dii nom , Baron de Graçiy fon Frère & Hciriric , pour fon
Douaire & Don rfituel. Il fuc 'i^f' ^ juge par Arrct du 17. Février 13^5. que
la Cour pouvoir connoître de fon Doiiaire &: Don. mucuel incidemment d?
la difpolition du Mariage qu'elle déclara bonne. Elle fe remania depuis avec
Guichird Dauphin I. du nom , Seigneur de Jali^ay, de ia Fertô v Chaudtbn
ôc de Tréteaux , Confeiller Ss Chambellan du Roy Charles VI. &
granU'Maîtrtf des i

The text on this page is estimated to be only 24.04% accurate

t / F RE: vL ^2^ Arbalefricrs de France ij79. qui fut l'un des exécuteurs du Teftamenc du Connétable 'J7?' de Sancerre fon beau-frerc. Il étoit fils de Robert Dauphin I. du nom. Seigneur do làint Ilpife & de Jlligny , & d'Ifibcau de Chatel Perron fa femme \$ il fut perc de 8. Guichard Dauphin II. du nom, ficur de Jaligny Ce de la Ferté-Chaudron , GrandMaître de France, Gouverneur du Dauphmc de Viennois f4io. qui cpoufa Eleonor de mo. Culant , Fille d'Eudes Seigneur de Culant, lors Veuve de Piulippes de la Trimouille, Seigneur de Fontmorand. Le Connétable de Sancerre fon Oncle luy légua les Chatelchies de Bornés te Conde, Se la Baronie de Luzy, & le fit un de fes Exécuteurs Teftamentaires. Il fut tue à la Bataille d'Azincour fans pofterité. S. Louis Dauphin, mort fans F.nfans. 7. Marguerite de Sancerre mourut jeune, &: fut enterrée dans l'Eglife de Notre Dame de Sancerre, avec fa Merc, Robert & Etienne fes Frères7 Thibaud de Sancerre Archidiacre en l'Eglife de Bourges, eut en partage la Chitellcnie de Sagonne, la Ville d'Augy fur bois, & la Ville d'Auvculdre, qu'il vendit à Louis de Sancerre fon Frète la fomme de dix mil livres > fur laquelle il reçut quatre mil livres le 7. Mars 1510. Se il luy conAitua huit cens livres de rente viagère fur cous fes bit ns. Il acheta de Louis fon Frère , de Jean de Pregremault Chevalier, &: Agnes dé Ratily fa Femme, la Terre de Villembon ptez de Sury-ez-bois , pour cinq cens foixantc Uvres,qu'il paya content. Extraéhon Tarenté de Bcatrix de Houcy , (^omtèjje de Sancerre^ I. Robert Scigncutde Piercepont, cpooTa Eoilnhc de Koi^iy, Sœur 8c Hctiricic dt Jcitiï 1. Comte (leRoucJ, Vicomtt de Marctiil. I X. Jean II. Comte de Roacy, cpoufa Marie de Ponthicai. Jean III. du nom, Comte de Koucy. \ 4 Jean IV. du nom , Comte dcRoucy , Jeanne de Dtcax «Fille Je R*»bect IV Comte de Dreux, & dcOcittix de MoDtfort. d'où I ' f . Jean V. Comte de R«ucy Si de Biaine, cpoaU Marguerite de Bornés . Dame de BUfon 6c de MitcheiU.VcuVc de Jeanne de Bouvilic, S. ^é» MiUy. N . .de Roucy. Beattix Amauty dtCt*6 Marie de Roucy. Jean II. Seigneur de ChâtcaO» ViUia. é. Robe II Comte de RoQcy,époafa Marie d'Enghten. Hugues Sci^Acur «jcPicircpont, épocila-Mtiriede C laty. Bcaticx de Roucy , Femme d« Loàie-1 1. du nom , Comte de banceite. K7. iGibcta Com" tefTc de Roucy , époufi Louis de *Namur. Simon Comte de Brainc, Macic de Châtillon. I fy^A^ ■• Hugues Com- Jean EvcquCj S>i;non Seigneur Marguerite époufa en premières te de Roucy DuCdc'Ladn. duPonl Aily.

Nôccs'Giuclicr de Nautciil , flc 0c de Brame. en fécondes, Robert de Coucy , iScigrieut de Pinou. T — r" VII. LoMS de SAncerrrs Seigneur de Borné i , Sagonnes , VailLja Çharpigftort, d'Jfignj, FtUaùon Fèrriere , Cudot , Tre^ cy. Baron de Lu/y & de Mont-faucon^ Connétable de France, Chapitre XXVI. CE Seigneur a été un des plus signalez guerriers de fon temps, & a mérité par fes grandes adions , non feulemment le Bûcon de Maréchal ; mais encore l'Epéc de ConnctJblc de France. Il rendit des fcrvices tres-confidcrables au Roy Cliarles VI- contre les Anglois, en Poitou, en Limofin , en Xaintonge, & en Guyenne \ fur Icfquels il prie plufrurs Villes, gigna pltilirurs combats , U. remporta la Viftoire en toutes rencontres. L'Orficc de Couiictable vciunc à vacquer p.u la moit de Bertrand du Guefclicn , qui l'aH hh il)

The text on this page is estimated to be only 28.21% accurate

HISTOIRE DE' JSERRT, voit exercé IW-tcms avec honneur
avantage, un des Princes . qui •avole lors plui de pa^au eou^ern^ de l Erar ,
luy offrir care Charge, ne crouvanc P-'--^ ^ 5aux & des V.aoirs de du
Gucfclin, & Ton frerc d'armes j mais .l la retufa, diCmc que du Gaefclm
exercée avec ranr de fuccés. qu.l ny avec Cheva « dans^le Royau^^ me,
pour vaUlanc qu.l fie , qu. peur approcher de fes fû.ons Heroiques. A ^<^^^
»ot Olivier de Cliffo en fur pourveu; mais étant decede Un 1307- Lodis de
bancerrc rut "" ?ornnc dTltcepter pou'r le bien de l'Erar , ^ le fervice de fon
P-^^.J ^^^^^^ porra fi vaHlammeir, qu'il remporta la reputaon d un des
Pi^J^/Z'^^^^^^rt'^^^^^^^^ Jon fi-cle La more qui n'avoit ofc l atcaquer
dans les hazards de la Guerre , dans les Srnbacr^ . d^n" es Bavaillcs,
l'obligea l'an^ .40. de payer le tr.but a U nature auqud l^?Hcros &: les -
rands Guerriers font fojets comme le rcfte des hommes- Sa mort fut , Mt Jc
(l Tc^.ol. «é illuftre , l'H.ilorien du Roy Charles VL remarque que ? s
dernie«3 paroles furent aulf. admirables , que les aa.ons de fa v.e avo.çnt etc
he o W-l ques, 8. qu'il employa ces précieux momens , à faire connoure a
ceux f «^-^'^j* ?ncpr s qJe chacun doit fa.re de cette vie mortelle pour s
acquient l«cnKlle . à remer- . der^Dieu des grâce, qu'il luy avoit faites ,
l'ayant f^ait naître d «ne rlluftre M-ufon 5d comblé de louanges &
d'honneurs , même de l'avoir prefervé dans tant de dangers , d une mort
fubite . de luy avoir confervé fon efprit & /on jugement . pour le rc.n.rc.r de
fes faveurs , poir rendre en ce dernier moment l'Epée de Connétable a fon
Roy qui l en avoit honoré. & i Dieu l'cfprit & la vie qu'il luy avoit confiez.
, r Il avoir fait fon Teftament le 4. de Février de la même année . pat lequel
,l eleuc Cx Sépulture en TEglife de Nàtre-D^me de Sancctre proche les
corps de Robert fon trerc. LoUife de Beautnés fon ayeule . Louis de
Sancerre Beatrix de Roucy fes pcre merc & M-reuerite fa focar. Mais
comme il avoir imité les belles aÛions de Bertrand du Giefchn ,qui pout la
vaillance avoit été enterré à faim Denis en France .au cote gauche du Rov
Charles V. le Roy Charles VI. fuivant l'avis de Louïs Duc d Orléans , voulue
que le Connétable de Sancerre y fut aufli inhume , ce qui fut exécute en
grande pompe èc avec grande cérémonie. l /• -r Par le même Teftament il
donna à Guichard Dauphm IL du nom fon neveu , fes Terres de Bornés &
de Condé.avec la Baronie de Lufy , ordonna que la plus grande parac de fes
meubles fcroit employée en Fondations de MefTes , & de Services , pour le

repos de son ame de celles de ses feres & de ses Predecesseurs , &
 recompenser ses Serviteurs Domestiques , & en autres Legs pieux , nomma
 pour executeurs ac ses dernières intentions , Louis Duc d'Orleans , Arnaud
 de Corbie Chancelier de France, Jean de Roucy Evêque de Laon son cousin ,
 Guichard Dauphin maître des Arbalétriers de France son beaufrere,
 Guichard Dauphin le Jeune son neveu , & quelques autres Seigneurs &
 Officiers de Judicature Ecclesiastiques. Il ne fut pas seculier mais il laissa
 les Enfants naturels cy-apres nommez» Enfant Naturels de Louis de Sancerre
 [connétable de France. %]. Louis de Sancerre, auquel il légua ce qu'il avoit
 aquis aux Terres de la Ferriere &: de Broutt . , _ \ . n . j 8. Jeannette de
 Sancerre mariée à Jean de la Teillaye Ecuyer, a laquelle il légua deux rail
 livres par son Testament, d'où 9. Jean de la Teillaye III. du nom S. de la
 Chaife , qui d Anne Boulargne eut 10. Jean de la Teillaye III. du nom ,
 Seigneur de U Chaife, lez S- Léonard de Corbigny* qui de Mane Geofroy
 sa Femme eut 11. Jeanne de la Teillaye, mariée à Guillaume Tenon,
 Seigneur de Navignac U. de Fonfais.

The text on this page is estimated to be only 19.39% accurate

t 1 V R E ri. ^j, Il 11 »l' I 11 , rVll. III. dptnom^ Comte de Sancerre i Seigneur de f^tint cSlfCtchei fur Loire , Confeiller & Chambeilan di4 1\oy Charles VI. Chaî jtre XXV h. CE Comte croit fort jeune lorfqu'il cpoufa Mirguericc Dame éc Mermartdc ch Ad* jou, pmrqucIcRoy Philippps dtf V.tlois le penulclem; de M.iy i^8, luy accorda &: \ la Comtelc Ibn EpoufV, Le ttres de l3?ncficr d'âgé fi^ permiffion de gouverner leurs biens, quoyque le Mary tic fiit âgé que dr quatorze ani^, & la Fcramc de treize ^ns bu environ. B acheta le 14. d'OÛobrc i\8j- de Gidch-r dcChâcillon Chev.ili*r, Seigneur de Troilfy, hTerre de BoifgibAulti au Comte dcSaricrre il commanda la mcn t ^nnce h Comfpie de Gcn<- d'Armes du Duc de Birry dans l'Armée de FianJres, d^'ptus le i. d A.îût iniques au i. d'Oftobrc. Cette Compagnie étoit compolce de notre Comte ChcvahcrBinnrec, vingi-frpt Chevaliers-Bacheliers & fcpt-vmgts-dix n' uf Efcuyers. Ilaquitde Philippes Girartnc les Cens qu'il avoit a Mennrcbl&àS.inccrre pour trois cen^ francs d'or, le Dimanche a^xctl ^uajimodo 1388. 11 aflîlVa le y. de Juin 1589. au Contrat de- Mariage de J*** Jean Duc de Berry & de Jeanne de Boulogne, Ôc l'an 1590- il accompagn.i le Duc de Bourlix» en Barbarie. Sa Femme étant dcedcc, il reprit une fconJe Alliance avec Confiance, de Saluées , laquelle l'ayant futvécu > Te remaria à Gcofroy k* Mihgre , dii Boucic.uilc , Gouverneur de Dauphiné. En la perfonnc de ce Comte finitla Lignée M.'ki'lmc de U Mailbn de Sancerre , puifqu il ne lailTa que des Filles de Ibn premier M-m ^les de Jean III. du nom, fcomte de Sancme^ de Marguerite de Aîerlandet 8. Marguerite Comterte de Sancerre > qui aura fnn Eloge. 8. "Jeanne de Sancerre, m^rice à LAiicclot Ttirpin, Fi:î dt Guy Turpin ^S. de Criflc l'an ijSi. Elle mourut fans Ligné-' avant Ton Perc. Son Mary prit une fctoi.ù. Aliu;;cC avec Denifc de Montmorency , Fille d^.' Charles &: dcpcrenelle de Villers , de laquellif il eut entt'auircs Enfans Antoine Turpin S. de Grille , d'où cft forcic toute la Mail'oa Cnflc. Turpin porte Lozengé d'argent & de gueulesVIII. Alarguent e Comtejfe de Sancerre^ Dame de Aiermande, Charenton , AletUam , Paye U ^ uieufè , Sagonne , autres lieux. Chafitab xîcvin. CEtte riche Héritière de h Maifon de Sancerre Jut mariée plufieurs fois : Premièrement du vivant de fcs Pere & Mcrc à G rard S. de R. ys , qui mourut un pctl apcz;&: fes Parens la remarièrent à Beraud IL du nom, Daujiin d'Auvergne, Comte tic Clermont, Seigneur de Mercueur , à oui clic

porta en Dot les Chiccleuics de Trêves &: de Rilly en An)ou , que M
uguerite de Mcrmapde fa Mcre luy avoie données iTs de fon premier
Mariagr, outre le Douaire qu'elle avoit de fo 1 premier Marv,avcc fc\$
rantages &: les Legs, qu'il luy avoir faits par fon Teflani'^nc , & en augm
ntation de >ot le Comte de Sancctre fon Pcre luy alfura au cas qu'il deccdàc
fans Eufms m.llcs de bn Mariage, ou d'autre qu'il po'irroic contridier, une de
fcsMaifons &: mille livres de Icnic en Alfietcc de Terre , de proch? en
proche, aprcz fa mort -, &: s'il avoit des Enfins iilcs , ic qu'ils dcedalTent
fan*. Enfans mâles &: f,ins fair? Tellamcnt, ou que leur Pcre c le fit pour &
en leur nom; en ce cas il luy promit la Ville , Cliàrcleuc &: Batonnec de
Charenton jufques à la valeur de deux mille livres de Terre , pay jMv s
aprcz le doccz de Tes Enfans mâles , le tout au cas qu'elle ne pût bu ne
voulut être Héritière de Tes Fctfct^. compris en ces deux mille livres , les
mille livres qu'il luy promettoit ; que li au contraire fon Pcre n'avoir aucuns
Enfans m.v'cs , mais feulemcnt plufieurs Filles , ou que par fon Teftamcnt il
inftituât Hctiier univcrfel une autre qu'elle, en ce cas outre les chofcs cy*

HISTOIRE DE BERR^f ^ dcQ'us il liiy «lonna deux mil livres de Rente avec la Baronnie de Charenton. Par le même Contrat le Comte de Sancerre & sa Femme, pour satisfaire au vœu qu'ils avoient fait, proutint de meure Pveligicûc Jeanne de Sancerre leur Fille, & de luy faire faire Profession quand elle seroit en âge légitime, & cependant ils luy laissent cent livres de rente ou de pension viagère. Ils donnèrent encore à ladite Marguerite les Châtellenies de la Haye en Touraine, de Crevant Se d'Azay sur Indre, les Lieux de Bizay & Chezelles, & le droit de racheter le Lieu de Nemaux vendu à faculté de rachat à Guy de la Valce. La Mere de sa part, en cas qu'elle décédât sans Enfants mâles, l'institua sa seule Héritière en tous ses biens, excepté les Châtellenies de Mermande & de Faye la vicieuse, ic le Manoir de Roche, la Châtellenie de S. Michel sur Loire le Manoir de Bauderne, dont elle réserva l'Usufruit au Comte son Mary en cas de survivance j ic. si elle laissait une ou plusieurs Filles, elle voulut que Marguerite luy succédât également avec ses Soeurs en tout ses autres biens dont elle avoit pu disposer. Ses Percs & Mere se réservèrent & à leurs légitimes Héritiers le retour des biens qu'ils leur promettoient venant à decéder sans hoirs de son Mariage, & au cas qu'elle n'en eût pas disposé, suivant les Coutumes des lieux : il fut encore stipulé qu'au cas que la future eût plusieurs Enfants mâles de son Mariage, & que son Perc mourut sans Mâles, & fit ou la future Héritière de son Comté, celui des Enfants d'Elle & du Dauphin d'Auvergne, qui luy succéderoit au Comte de Sancerre, porteroit les Armes plaines de Sancerre, sans les carteler ^ & celui qui auroit les Terres du Dauphin porteroit ses Armes, & s'il n'y avoit qu'un seul fils qui succédât aux biens de ses perc & mere, il pourroit porter leurs Armes écartelées. Le Dauphin d'Auvergne de sa part considérant l'honneur qu'il recevoir en ce Mariage, accorda à ladite Marguerite pour son Douaire venant à mourir sans Enfants, la jouissance du Château de Chillac & d'un autre, avec quinze cens livres de rente en argent de Terre, où il y avait Enfants, la jouissance de l'un des deux Châteaux, à son choix, & rail francs d'or de pension annuelle, sa vie durant. Le Contrat fut passé au Châteaû de Sancerre, en présence de Hugues Dauphin, Frère dudit Comte de Clermont, Guillaume Flotte S. de Revel, Etienne de Sancerre S. de Vully, Raoul de Bonay, Louis de la Porte Chevaliers. Le Comte de Sancerre & sa Femme étant décédés sans autres Enfants, la Dauphine d'Auvergne recueillit seule leurs riches successions, & son Mary fit la foy & hommage

du 13^e S. ^jwnté de Sancerre à Jean Duc de Berry l'an 139^e & clic ratifia le
 r^e. de Septembre 140^e. 140^e. Inventa que fes Procureurs firent au mêm-:
 Duc, au nom de fa fainte Chapelldes quatre cens livres. Avoines, Poules,
 Hommes & Droits qu'elle avoit dans les Terres de Beaulieu & de Sancerre,
 moyennant la femme de mil cCus d'or. Elle donna le 1^{er}. Septembre 140^e. à
 Lourdin Sire deSaligny, la jouiAance de la Terre de Mont-faucon jufques à
 ce que le Douaire de fa Tante Dame Alix de Beaujeu veuve Etienne de
 Sancerreclors Fcmnae du S. de Couxan , fur la Terre de Vailly , fut (ni.
 Apres la mort du Comte deClermont elle contraûa un troificmc Mariage
 avec Jaques S.deMont-beron &: de Maulevrier ,du confenteraent duquel
 elle tranfigca le 1^{er}. Novembre 1409.avcc Beraud III. du nom , Dauphin
 d'Auvergne, fon Fils aîné, fur plufieurS chefs, & par laTranfation il fut
 premièrement accordé que le Filsdcmeureroit Propriétaire du Comté de
 Sancerre , Châteaux «Villes, fie Terres en dpendans,&: des Seigneuries de
 Charpignon , Mcillant, Charenton, Sagonne, Mont-faucon, Boifgcrat, le
 Gaure d'Arras, & autres qui avoient appartenu au Comte de Sancerre &: à
 Louis de Sancerre fon' Fferé Connétable de France , l'Ufufruit refervé à la
 Mere de rous les mcncs biens , fauf des Terres de Pommcaanr, Gaure
 d'Arras & Sagonne, qui deitieurercnc en propriété &: Ufufruit au Fils. II.
 La Mere fc départit du Douaire qu'elle prétendoit fur les Terres de
 ChimpclSjLcothoing, vieille Ôrioud'e & Chillac, ferefervant feulement
 centccus de pchi* fion fa vie durant. III. Le Fils s'obligea de payer à fa
 Mere deux mil livres, pour valeur des Meubles qu'il luy rcfcnoit. IV. Il
 promit de faire lever les Sailics faites à la Requetd des Ducs de Berry ,
 d'Auvergne & de Bourbonnois , & d'aquiter fa Mere de tous Raclutç>t
 Quints & Requints qui pcurroienr être prétendus; fc au cas qu'à dctfaut de
 foy Si bonimage des Terres, donc il demeureroit propriétaire, le S. ic Dame
 de Mont-beron fufTentf tt'oubié^ en leur Ufufruit, il feroitceffet tous
 cmpéchemens a fes frais &: dépens. V. Ea cas que le Fils décédât fans
 Enfans avant fa Mere , toutes les Terres allifes en Berry & Bouti-ionnois
 retoorncroient à la Mere, & l'Ufufruit de Champcls, Leothoing.vicille Briou
 — de &: ChiÛac aflis en Auvergne. VI. Que les Terres de Mermande &
 autres fcituées erv Anjou & Touraine, demcurcroienr à la Mere tant rn
 propriété qu'tifufruit, fauf celles^ d'Atay , de h Haye d: de Trêves . dont la
 propriété demeureroit au S. de Mont-beron , aîdycîanc cfw)y il fc départir
 de vovvi dons mutuels , àc aottfcs avantJgcs faits a fon profit^ i

LIVKE VL ^ .sj & que la Terre de Paye la Vincufc demeurecroic à Robert Dauphin , pour aprcz fon dcccz rccourner à fon Frerc aine VII. en cas qu'il y eue Enfans du Mariage du S. de Montberon la Terre de Paye la Vineufc leur rcjouneroit &c à leur Mcrc , arrivant que Beraud & Robert Dauphins, dcccdaftent. Le S. de Montberon tint fcs hommages en la Ville de Sancerre , & reçut les Avcus dcsVafTaux du Comte l'an iaio. & depuis en- M'ocorcle 11. Décembre 1410. la Dame de Montberon déchargea fon Fils de la Penfionqu'elle s'ctoît refervcc pour Ion Douaire , moyennant l'Ufufruit des Châteaux de ChiUac fie •' lie V icillebrioudc. Notre Comteflc ayant furvccu le S. de Montberon , convola en quatrièmes Noces CW?///. wcc Jean dit Lourdm i>. de Saligny, Connétable du Royaume de Sicile. ^^ infans de Beraud IL Dauphin d'Auvergne ^ Comte deClermonty Baron de Mercœur , çy de tj^arguerité ComtcjJ'c de Sancerre Ja Femme. 9. Beraud III. du nom, Dauphin d'Auvergne Comte de Clermont &: de Sancectc, qui aura fon Chapitre. ^ . Jean D.iuphm mort fans lignée. 9. Louis Dauphin dcccde fans pofterité. 9. Robert Dauphin Evcque de Chartres, puis d'Alby 1449. «44 9« 9. Jeanne Dauphinc femme de Raridonnet II. du nom. Vicomte de Poïgnac. 9. Marie Dauphinc femme de Guillaume de Vienne Seigneur de (aint Georges, de Buflly &: fainte Croix, premier Chevalier de l'Ordre de la Toifon d'Or, fils de Hugues de Vienne Seigneur de fainte Croix, & N de Château- Vilain , d ou font iiTus. lo. Guillaume de Vienne Seigneur de Buffy, marié avec Alix de Cbalon. 10. Jean de Vienne Seigneur de Pagny. 10. Girard de Vienne. 10. Jean de Vienne Seigneur de Rollans. 9. laquette Dauphinc AbbefTc de fainte Manchaud. 9. Marguerite Dauphinc Epoufe de Jean Sire de fiueil , grand Maître des Arbale. ftriers de France. IX. Xeraud III. dtf nom. Dauphin â' Auvergne , Comte de Cter» mont ^ de Sancerre, Chapitre XXIX. CE Seigneur receiillit les grands biens des Dauphins d'Auvergne & des Comt:\$ de Sancerre, 6c. porta les Arni:s des deux Maifons ccartelées, luivant la claule du Contrat de Mariage de fes pere & mere. Il contraâa mariage l'an 1409 avec Jeanne 1409. de la Tour, fille de Bertrand de la Tour III. du nom Sire de la Tour d'Aovergne, 9£ U'lt^tre àc Matie Comteflc d'Auvergne &c de Boulogne, d'où fortit une fille unique, à qui l'on «i'^>^tr donna le nom de la mere. > Au mois de Janvier 1413. ayant été fommé par le Roy Charles VIT. de luy mettre entre mains les Châteaux, Villes, U Places de Sancerre, do Montfauton , de V.iilly , de Charpignon &: de Sagoane, pour y mettre garnifon, & les garder contre f^s en émis qui

occupoient la Ville de la Charité , & faisoient des courfes en Beiry , il luy
remit pour en jouir pendant la Guerre seulement / & en recompense fa
Majesté luy donna la jouissance du Château , Ville & Châtellenie
d'Yffbudun, le profit du Grenier à Sel qui y étoit établi , & des Châteaux,
Villes, & Châtellenies de faint Saphorin , Nihou* ; , Je la ceste faint Andié &
de Voiron au pais de Dauphiné , que le Roy luy promit de faire valloir quatre
mille livres tournois de rente. Jeanne de la Tour étant décédée , il épousa en
fécondes noces le Dimanche après roftave de faint Martin d'Eté 14 de
Juillet 1411. Marguerite de Chauvigny fille de U»*Guy 11. du nom.
Seigneur de Chavigny , Baron du Château- Roux , Vicomte de Broce , &
d'Antoinette de Coufant sa femme, par le Contrat passé pardevant Perrot
Dorfanne Notaire Royal à Yffoujun , Guy III. du nom Seigneur de
Chauvigny , Baron de Chiteau.Roux son frere , du consentement de sa mere
, usant du droit qui appartenoit aux Aînés de la maison, d'approprier leurs
terres & fiefs, luy donna pour tous Droits lu

The text on this page is estimated to be only 28.03% accurate

4.3^ HISTOIRE DE BERRT, paternels & maternels , & fucccflions de fcs Frères vingt-fix mil écus d'or à la Couronne , moyennant qiioy elle renonça au profit de fop Frère à tous Droits fucccflifs , cchiis & écheoir , fe rfervant néanmoins faculté de fucccdcr à (on Frère & à fcs Enfans, en cas qu'il décédât fans Enfans , ic fcs Enfans fans Enfans te toute légitime ce hoite Collatérale. Pour Doiiairc fon futur roary luy accorda la joiififlancc des Terres de Charenton & de Meillant , & en cas que le pais fut occupe par les ennemis , de Chilî-c &: de faint Cierge en Auvergne fa vie durant. Il n'eut aucuns Enfans de ce fécond Mariage. Jw//f de Beraud III. du nom. Dauphin d'Auvergne, Comte de Clermont eîr de Sdncerre, & de Jeanne de la Tour fa femme, lo. Jeanne Dauphinc Comtefle de Clermont & de Sancerre. X. Jeanne ^auphtne d'iAwvergne, Comteffe de Clermont & de Sancerre. C H A P I T R E XXX. 'Al v ^"V' conjointe par Mariage l'an 14:6. avec Louis de Bourbon. Com?i<-7r . '^o" ^Pf" ^, "j ^"« ^ "y Por" en Mariage les Comtrz de Clermont &: de SanIfL. Tn* '^ ^• "P ^" ^ d'Auvergne. Il étoit Fils de Jean Duc de Bourbon, & de Mar.e JJ a,iu ^" ^y / faveur de fon Mariage luy donna le Comté de Montpcnfier. 11 d^^vn Contraa qu'il porteroit les Armes de Bourbon ccartelées de celles du €b. 10. Dauphin d'Auvergne & de Sancerre i mais cette Stipulation fut inutile, car elle mourut fans Enfans , igée feulement de vingt-cinq ans. Elle donna par fon Teftament à fon Mary rUfufuir de toutes fes Terres & Seigneuries. ' Bourbon-Montpcnfier porte d'azur \ trois Fleurs-de-lys d'or au Bâton de gueules . pery en bande , bnfc en chef d'un Quartier d'or au Dauphin d'azur. Â

The text on this page is estimated to be only 16.08% accurate

ÉictrM àe Semâ t t: b^pHrH^ '^^^^S^ I. GailUamc V. du le JfttM,
far lequel: GuilUame VI. fon Onde nfsirpa U Com^ té d'Auvccgnf . i.
Daophln d'Anrcrgne, Coriire de Clcrinbnc & de MQni(crr»nd. I - 13 |.
Goillkonc Comt* de CUrmdnt ôc de Mpoifciund, Dkuphtn d'Auvergne.
Alix Did;,>hinc. I Renaud d« Ncvén. r 4 Robert Comte de Clenuonr,
Bclifendc Vicomtcffe Catherine Dame de Mont» Alix Dame dé Dauphin
d'Auvcigne. dePoiignac. fcirafid flc Montpenûec, Montboinec. Ç, Robcttll.
Comte u« CUrmoni, Dauphin d'Auvergne. Hugues. Dcattîx VicontctTe de
Polignac. 1 6. Robert m. Comte de Clermont , Guillaume Seigneur M.^hant
Dame Jeanne D*me de RocheDauphin d'Auvergne. de Mcillaot. d'Apchon.
b4ron. 7, Rbbect mort jeune- GuilUnroc Jean Com- Robert S. Huguea
K^bcl Dauphtn« Dcatiiz. raott jeune, te de Clet- de latnt Chanoi- Dame de
Mou* muni Dau- l'pile Sc ne de , uigu. phit\ d'Ad-]*ligny. ClcrvergnC.
mont. J .ri'.!'!' r I. Becaud l Comte de Cicc- Huguei S. iCabelDamcdc
MargucrueDame de Aliié \$ de mont, Datiphia d'Aûvw- de Chama-
CMeiçon. Mui}ig«rcon. Kucbcforu rnc. liete. f. ■ " - , > ^ . Oettad 11.
Huguc<. Rob«rt> Jeanne Catherine Blanche Dame ficalrix. BcraUd Comte
de Dame de Dame de d'Apchitr. mortriR^CietrooQti Scvcrac. CanilUc.
Lignée. Dauphin d'Auvergne io. Bciaua (11. Jean Louii. Robert Jeanne
Mjrie Marcaerue Jaqnertc Anne Doch fTc Co.iitc de Evè^iue D4rae Dame
Dame de Abbcffe de Bourbon, ClemioBt , dcC»i»t de i'o^ d*S', |ueil de
faint dcruu CoroDaa(ûiin trei. puîi lignaç. G.or- Mcuchov^ itflc de
Clerd'Altvy, d'Auvcc^ne 10. Jeanne ""oretcfre »l6 Cle*monf . l>aupbi»e
d'Arverfjrrc, mariée i Loui| de BouiboD, Comte dt Muaçpc^i(if 1 , motte
fané Ligtiéc. "" ^ont Dauphi^ 0cd'/iuvergn<, Comment le Comté de S
ancêtre emra en U Mut/g^i dt Mt^eiL • CrtAPif RE XXXI. A Prés la mort
de Jetonc Dauphinc , ÇonutcCTc <îc Cicrraonr Se «isSancerre, arrivée l'an
i4îé- y eut grand procez pour fa fucccflîon, au Parlomenc de Pari^ , entre
Bertraa4 4c la Tour Çvpw de Pologne Se d'Auvergne , le Dik: de
Bourbonnots Corn» te de Montpcnfier d'une part; & Jean Sire de Bueil ,
Guillaume de Vienne Seigneur de faint Georges, Pierre d'Amboife ficur de
Ghaumonc, Anne de Bu cil fcnwnc » Robert Dauphin Evcque d'Alby
d'autre. Sur ce que le fieuf de la Tour difoit que MarV euerite Dauphinc
ayant épouré Jean Sire de Buçil Pcre d'i^n des Défendeurs, ff Jeanne"
Dauphine le défunt Seigneur dé faint Georges, elles avoicnr renoncé par

leurs CçDtraûs de Mariage aux fucccffions patcrncles Si matcrnelçs , en
faveur jdq ijcriud Pau-, phin leur frère , au moyen dcquoy il (cûtcnoit
qu'au<;tih autre ne pouvoir prétendre droit en la fuccelTion ét Bcraud lé
grand, qUe Bcraud Dauphin, auquel Jcannç Dauphinc fa filFe avoir
fuccedô/ de maniere ^'ètahé tnùiti fapj \$nf;»ns de fon Mi^riage avec lu

The text on this page is estimated to be only 15.94% accurate

1454leurs mcres ne pouvoient' eur être onooffe! ^ r r^nonciacions
de voient pas renoncé Par Arrêt du it M=., '-'''«craie , a Jaquellc leurs
Mcres n'afurcnc aWez aux fieus de Bueil /i^de^I/i^^- ^" ^= Marguerite de
Sancerrc tagc £t fa,t cntr'^x rn^,. / L ^'«^" ^S"/" P«i» Enfans ; & par Je par.
de r rMue. f '4«45». f^aiGy , i'«^;7.«r Charp^gnon, Chevalier de l'Ordre de
J^m Michel, Maréchal & Mmsral de France. Chapitre XXXII. vince du
Maine, te aida IT^hX I r^ K " ^"Bl''' qu'il chaffa de la Proie Roy LOU.S XI.
«e l èi;;atfdct^o"drc;^^"r«r^^^ ' fluCcu,, croyc. lu. don.a le Bien de M«/chal
de de Col,g,,y, Dandelot d'Aillant le u de Ju.lt tcsTfi^ i Guillaume Ccur
Châtelcnies de Vaill. & de Clnrr.ia,,™ L 1 ,, " * annexer les eon,,é de
Sancer,e7pourë,,e deSa"; .eni?, ^^7°^" "" ^i^" " '» & même aveu . par Lef.re
du llfrp i^Hr.:/; • ' f''' deMX^"V"Â,,tVsil'i;T'Gu,n:u""t""r"" «"e^ejean S. «ne
d^Anco-ie S. de Crity'cLtb^rù""rto" ^"7,"^ ^ir^-d.*^" ^:" laGreiille; cette
féconde femme rer,r 1- ., J, w , <J Anne de Receveur Genetal de.
FinanceTdu RoJ U fÔmme de^.^ô 't"*' r' J. Antoine Site de Bueil Comte de
Sancerre, qui aura fon Chapitre. çoiÊ "^^-'■'."•■■^ P« Mar.age i
Gi.L""^11u^:"^Lfr:,,ti'r,,r""^ ".f»^' - Vineufe.m,,ée , ,,,chi,, <. François.de
Bueil morte fans avoir été mariée. 6. Louis de Bue.l S. deMarmande.mort
fan. être marié. Jean Sire <)e Bueil vivoi. en Tan miJle .«i. cent, & fut Pere
de. S.^f!:rS^iû::^St:\^;'^^ «'= U,i.. *1,ede Thibaut 3. Jean Sire de Bucil,
continua la Lignée 5. Guillaume de Bueil , qui fiir nered'anrr/. u 3.
Marguerite de Bueil Epôu^ de Tcan i R ' ""1-' d'Alictte de Chcmilly fa
Femme. ^ de Gcorf-roy S. de Va.eone, i

LIVRE Ff}"/^V^; 3. Marie de Bucil mariée à Barcelot de la Haye, clic en cioit Veuve cf» 1396. jean Sire de Bucil II. dunom, cpoufa Anne a Avoir, S'oèiir de Pierre iTA voir Seigneur de Château-Fromont, Chevaier, Confciller 6c Chambellan des Rois Charles . V. ne Vi. Sénéchal 6c Châtelain d'Aogers , more fans pofterite Tan 1196. elle le fie i*ec. 4. Jean Sire de Bucil III. du nom qui fuie. 4. Pierre de Buol Chevalier 1383. 4. Guillaume de Bucil Chevalier Bachelier en 1391. pcre de Marie de Bucil alliée i Hardouin S. des Foncains , donc elle eut trois EnFans -, il mourut en 1403. elle reprit une féconde Alliance avec Jean de Château-Brienc , elle mourut l'an 1440. 4. Hardouin de Bucil Evcque d'Angers , mort i4jS. ' 4. Jeanne de Bueit femme de Jean S. de l'Iflc- Bouchard. IV. Jean Sire de Bucil III. du nom, Maître des Arbaleftriers du Roy, époufa Margueiice Dauphinc , fille de Bertaud III. du nom. Dauphin d'Auvergne , Comte de Clermont , ic de Marguerite Comtefle de Sancerre : d'où 5. Jean Sire de Bucil IV. du nom, Comre de Sancerre, Admirai de France. y. Pierre de Bueil Seigneur de la Motte-Souray , d'où font defcendus les Seigneurs des Fontaines, dont la Lignée finit en la pctfonne d'Anne de Bucil D^{me} des Fonciai» ncs , morte fans Enfans de Roger de faint Lary Duc de Bellegarde fon mary. 5. Loiiis de Bueil prifonnier des Anglois en Bretagne I443. y. Anne de Bueil mariée à Pierre d'Amboife S. de Chaumont, de laquelle eft defcenduc toute la Maifon d'Amboife. ^ . Marie de Bueil femme de Baudouin S. de Crenan Se de Broiiaffin. . V. Antoine Sire de Bueil Comte de Saacerre ^,,J^4.rott de Joint Chri^ fiophle en ^ouraine , de Châteaux efi j^hp)i^ [dé VatUy & de Aiont 'faucon en "lierry , Seigneur de CourciUon ^ faint Mtchel fur Loire, Péage & Commandife de Tours , Chevalier de l* Ordre du %oy. C H AJUT K E XXXIII. CE Seigneur étoit fous le Bail de fon Pere l'an 1466. & il contrafta Mariagè avec /f</? dt Jeanne de France, Fille naturelle du Roy Charles VII. & non comme quelques- M**! uns l'ont cru, du Roy Louis XI. le Roy fon Frère luy dontu eh dot quarante mil écus F^ne d'or, pour laquelle fomme il luy engagea la Vicomte de Carenten , que Mectîcurs des Comtes firent difficulté de v«riher. Le Roy leur en écrivit le 16, de Juillet 1481. leur or- ^ donnant de l'en faire joiir plainement 6C paifiblement, & dans les Lettres il qualifie notre CorotCjfon Frère, & Jeanne de France, fa Sorur naturelle , qui c(l une preuve confiante qu'elle n'ctoît pas fa Fille , mais bien (Ui .Roy Charles VII. Il vendit avçc Jaques de Bucil fon fils la Baron je de Mont, faucon , pour la fomuiede ibil trois cens

écus d'or couronne^ à jaques de Chaicton 6l AT>nc d'Amboife fa fcAme,
 ^Jè 14. Avril 149 . & fil la: foy & hommage au Roy Louis XII. entre les
 main^ de fon 149). ^Chancelier, des Comtés de Sancerrc Baronies de Bueil
 , faint ChriAophlc , 6L Châ"teaux, des Seigneuries de Cburcilfon & de Oint
 Michel fur Loire , Fief, Pcago & Commandife de Tours , tenues de fa
 MajcfVé, fçavoir le Comté de Sancerrc^ à cau^f de fa Couronne i Jes
 Barooies de Bucil, fâinc Chriflophie Fief fi^ Commandife de Touis, à caufe
 du Château de Tours , la Baronie de Châteaux , à caufe de Bauge, &
 Courcilioa , à caufe àw Château du Loir, le \6. de Décembre 149?. Il
 accorda \ Marguerite Begault vcuvcdc Jean de Vmon Ecuyer îieur de
 Buramluie ; la juſlice de Buramlure, par 'Lettres jiu y. JUiljçi lypé. mj y.-
 .\tr ^ " Les Religieux de faint Satur luy ayant reprcfenié la même année que
 par échange fait entr'cux & fcs predeccncurs l'an 1117. ils leur avoient
 dclaiſſe entr'auttes chofcs troii. Arpens de Pré en la Prairie de Larnay ,
 dcfquels ils n'avoient jouy par fi longtemps , qu'ils en avoient perdu la
 propriété par la prefcription , & l'ayant plié comme leur principal
 Fondateur, ûd Confervateur de leur Eglife, fi: Bien-faifteur, de , en contilit
 lij

The text on this page is estimated to be only 22.54% accurate

tîlStOIRE DE SERRTt ttOaht Ici grands biens qui leur avoient
cté faits par Its Prcifeccffeurï ed aiim[^]tic & faveur de leur Eglise, qu'il luy
plût leur quittance ce» trois Arpchs de Pré ktacs tc quittes de douze deniers de
cens donc iU écoient chargez; il leur accorda libéralement par tjb<. Lettres
du 19. Décembre lyoff à la cliarge de célébrer pour for> ucs-chcr Seigneur
6C Pere un Anniferfairc le 7. de Juillet tous les ans à perpétuité. Enjks
d'Antoine Sire de 3ued ^ Comte de Sancerre , de Jeanne de France fa
Ftmme. ^ .jaque* Sire de Bueil Comte de Sancerrc, qui aura Ton Chapitre.
€. Renée de Bueil, mariée au Seigneur de la Gracurc. ^î[^]t de È util Comte
Je Sancerre jBaron de Sagonne t ^[^]ermende , Faye-la-Fineufe ^ Châteaux &
FatUy ^ Seigneur de Barlieu & de Charf ignon , Echançon du Koy Charles
V i 1 1. Chautrb XXXIV. IL cpoura en première Noces Jeanne de
Boisjourdan , pille de & en féconde» Jeanne de sains, Fille du Seigneur de
Caveron ^ & fit deux fois le Voyage d'Italie lyi- dans les Armées des Rois
Charles VIII. 5c LoUis XII II mourut le 8 Oaobrc 1515, Ënfaris de Jdqua
Sire de Bueil Comte dé Sancerre , (y de Jeanne de 'Boisjourdan , fa
première Femme. ^ . Charles Sire de Bueil Comte de Sancerre , qui aura fon
Eloge. 7*. François de Bueil , premièrement Chanoine en l'Eglise de
Bourges , Tréforier 4e la fainte Chapelle, Abbé de Plcinpied , fit enfin 95.
Archevêque de Bourges. Enfans du mime ^ 0* de Jeanne de Sains , fa
féconde Femme. 7. Louis de Bucil Comte de Sancerre, après Jean fon
Neveu, qui aura fon Cha[^]Kre. 150J. VII. Charles Sire de Bueil Comte de
Sancerre, 'Baron de FaiSj[^] Seigneur de Barlieu & Charpignon.
CttAPITltBXXXV. CE Comte fit la foy & hommage au Roy Louis ii. dû
Comté de Sancerrc , Ba» rontode Vailly , & des Seigneuries qui y ctoient
annexées, mouvartcj de la Couronne, qui luy étoient n'aguercs écheocs par
le trépas de jaques de Bueil fon Pert » .cnoBiDr A pnok par les Lettre»
données i Blois le zj. février ijo[^]. il fut con oinc par . Mariage avec Anm de
Polignac Dame de Randam, fille unique de Jean de Polignac ;;S. de Beau m
on t K de Randafh , ^ de Jeanne de Chambcs fa Femme. Il perdit lav»©' i Ib
Bat[^]jtlle de Marignan dbnnéc contre les Suifles Van 1515. fa veuve fc
remaria avçc' - f fahçpis IL Comte de la Rochefoucault, duquel cUe eut
pluûcurs Enfans. Éfif[^]t de Charles Sire de Bueil Comte de Sancerre, ^
d'Anne de Poli[^]ac. ■ > ^ , ^[^]IY-/" ' Sire de Bucil Comte de Sancerre , grand
Echsnçon de France, I[^]qvici fuiyarit U gnercufo inclination de fcs Ayeuls ,

& rendant lervice i François 1, hn i\3c a* Camp de Hedin l'an ijj/. 3^
transfera fa fucceflion à Lo'ùis fon Oneltf

LIVRE VI. Vil. Lo'uis Sire de Btteil Comte de Sancerre, Ba ^on de Châteaux & de Véilly, Seigneur de U Marchere y Barlteu, Charpignorj , Péage & Commandi/e de Tours , Qhevalier de l'Ordre du "Roy, Capitaine des Çent Gentil' hommes de fa Mai/on, grand Echançon de France^ Gouverneur d^ Anjou, de T ouraine du Maine, Chapitre XXXVI. CE Comte a pafTc pour un des plus fages & vaillans Capitaines de fon temps j il appaifa par fa vigilance la fedition d'Amboife, fe trouva en la fameufe Bataille de Marignan , &: fòutint le Siège de faint Dizier contre l'Armée de l'Empereur Charles V. l'an Î44' Il refufa l'au 1560. de figncr l'Arrêt contre le Prince de Condè » le fleur de Bran- 15^0 tome le met au nombre des Hommes liluftres de fon temps. Il fut pourveu de la Charge de grand Echançon de France Tan \y^y & de celle de Capitame des Cens Gentilshommes de la Mailon du Roy , U fait Gouverneur des pais d'Anjou, de Touraine & .iu Maine. Il fucceda au Comté de Sancerre à Jean de Bueil V. du nom fon Neveu décédé \ Hcfdm , & en prit poifcflSon le 14. Avril 1^57. il cpoufa l'an lyyj. laquclinc de la Tri- 1^7. mouille , fille de François Seigneur de la Trimouille Vicomte de Thouars , & d'Anne «-J?de Laval fa Femme, qui luy apporta les Baronies de Marans , l'iflc de Ré , Brandois, la Motte-Achard te fainte Hermine. Il mourut environ l'an 1565. Brantôme fait fon Eloge, & aiïure qu'il fut un trcs-hr4» iftfj, >Aîf à" vaillant Capitaine ^ ^ui avoit U façon très, belle , & honorable rtpefentttton^ honf ne de bien &£ honneur ^ ri ayant jamais degineré de fes Predccrjfcurs. Sa veuve obtint Lettres Patentes du Roy données à Moulins le 9. de Février ij66 pour être reçSuc com- i^ts. me ayant l'Adminiftration de fes Enfans , à faire la foy ô£ hommage du Comté de Saivcerre ,& annexes mouvantes de la Couronne, fie le cinquième de Juillet ij8i. Jaqueline Comtcllc de Monibel & d'Antremont comme Procuratrice de Cifpard Com» tt de Coligny Admirai de France fon mary, luy accorda lettre de foulFrancce pour Jean de Bueil foa Fils Aîné, de faire la foy fc hommage de la Terre &:julticedc Barlicu, mouvante de la Châtelenie d'Aillant. La Trimouille porte d'or au chevron de gueules, accompagne de trois aiglettes d'azur , deux en chef une en pointe, à une tête d'Aigle d'azur becquée d'or pour cimier. Enfans de Louis Sire de Bueil Comte de Sancerre , cîT Jacqueline de U Trimouille fa Femme. 8. Jean Sire de Bucil VI. du ncm, Comte de Sancerre, qui aura fon Chapitre. 8 Claude de Bueil B^ron de la Marchere Se de Courcillon , conjoint par Mariage ▼ce Catherine de Montecler , fille de René de Moniecler Seigneur

de Bourgon & de l^hontaudin, & de Claude des Hayes , de laquelle entr'autres Enfans il eut Marguerite 'c Bucil Femme d'Henry de Brezé Marquis d'Ifigny , 6c Magdcleinc de Bucil Abcflc de Bcaulicui Jaqueline de Bueil Maitrelfe d'Henry IV. Corotcflc de Moret Feme de René du Bec Marquis de Vardes , & Loiiiis de Bueil Seigneur de Courcillon de la Marcherc, conjoint par Mariage avec Renée de Couettes fille du S. de Riable, fut Perc de François , mort fans alliance, & de Magdelaine dt Bueil première Fcmc de Pierre de Perrien Marquis dcCrcnan, Anne de Bueil Epoufe d Honorc de Bueil igneur de Fontaines , Chevalier des Ordres du Roy, Vice-Admiral de France : d'oii ortie Jeanne de Bucil , Femme de Roger Duc de Bcllegarde, Pair &: grand Ecuycr de France. 8. Françoisfe de Bucil AbbefTc de Beaumonr. 8. Marguerite de Bueil , Femme de François de Montalais Seigneur de ChambeUay. 8. Gabriclle do Bucil Epoufe d'Edmc Stuart 11. du nom. Seigneur d'Aubigny.

The text on this page is estimated to be only 25.65% accurate

44-^ HlSrOITLE jDE 'BERRj\ ExtraÛion de Jaqueline de U
TremoUillef [omtefj'e de Sancerre. I. Pieire Seigneur de la Tremouille.
1040. t. GttUUume Gérard Audcberi I. Seigneur de la TremoiiiiUc. j. Goy I.
Seigneur de la TtemoUille. 4. Gttillanmc Seigneur de laTrcmouillc. I ^ _
Joberr. j. Guillebaud S. Guillaume Thebaud. Umberi. Pierre de la
TrcnoiiiUc. l _____ 6. Audebeu II Seigneur de la Tremoiiiiille. Guillaume
Hugues]can. 7. Umbcri Seigneur de la Pierre. TicrooiiiUc. A miel.
Audcberr. Gcofroy. Thibaod.: 1 8. Guillaume. Audcbert 111. Seigneur de
laTremoîiîllc. ^ ^ . Guy I II Seigneur d« U Tretnoiiiiille. Pierre. 1 . 1«. Goy m.
Seigneot d« la Tremoiiiiille. Geofroy S. du Boii Alix. I de la Carre.
Guillaume. N 300b err. . Fille."^ II. Guy IV. Seigiitur de la Tremoiiiiille. I IX.
Guy V. S. de la Trcmoiîiilic. Amiel Tijtdc» Blanche Radcgonde Guecaud. S.
de Fonimorand. I r A'ix de Vouhcc. Guillaume S dcRocheform. Guillaume II.
Aiglantinc, 13 Guy VUS. delà Tremoiiiiille , de Sully, Ccaon. Marie de
Sculy. 1 Guillaume Tigcdcs S.d'Ullon. • » Pierre Tige des S. Doury.
iTccorges Seigneur de la Tremoiiiiille , Jean S. de Jonvclle. iLbel. Marthe.
Marguerite Comte de Gumcs, de Oolognc.d'Au» 'Vergne. Cacberinc de
l'iflc - Bouchard. I u Loui» s'Jîgî^r de la 7 remouille , Sully , Georges S. de
Craon , Louife ComtclT.- d'Auvergne , Comte de Guine». Vicomte de
Thouars. atjonvclle. & d»Boulognc. Marguerite d'Amboifc. r ~ ^ \c Louis II
Seigneur de la Tremoiiiiille, Vicomte de Thoiar», Cbarlef. jaques. Georges
S. de Gabtielle de Bourbon.]on»clle ^ , 1 17. Charles de la Tremoiiiiille,
Prince de Talmond. Catherine. Louifc de Coitini. 18. François de la
Tremoiiiille , Vicomte de Thoiars. Anne de LaTal. l t^ . Louis m. François
Charles Georges Claude Guy. Anne Louife. Jaauclic ComS. de la Comte
lie Baron Baron de Baron telTc de SancerTremoiiiille, Bcnon. deMau-
Royan. de Noir1. Duc de leon. monilier. Thotiais. te. Jm* IX,

L 1 V K E Vî. î X. Jean Siu 4[^] Bt[^]ejly[^]V* du nom[^]Cof[^]rf[^] d[^]
 S[^]ncerre , *Baron de ÇhfUea[^]x en jinjou[^] de faint Qhrifiofhle en Toitraine ,
 & de Vailly[^] Seigneur des (^hùtellenies de la oS[^]archere ^ SJpignée , Page ,
 Péage Qommandife de ^Fours , (jrand Schançon de France, Qhevalier des
 Ordres du Roy. Chapitre XXXVII. ■ >•■<■ h ÏL contrafta Mariage le 6. de
 Mars jjSj. avec Anne de Daillon Fille de Guy de Daillon, Chfvalicr des
 Ordres du Roy, Confcillcr en fcs Confeils d'Etat & Privé, Capitaine de cent
 Hommes d'Armes de Tes Ordonnances , Lieutenant pour fa Majcfté en
 Poitou , Comte du Ludc , Baron d'Illicrs , &: de Jaqucline de la Fayette fa
 femme, en prefencc de Jaquclmedc la Trimouille, Comteflfc de Marans fa
 Mere, Baronncdc l'Ifl.'dcRc, Brandois, la Charte fur le Loir , Dame des
 Châtcllenies de la Motte-Achard , Fallcry , Froidefonc le faint Léger ,
 d'Honorat de Bucil , Chevalier des Ordres du Roy , Gouverneur &:
 Lieutenant pour fa Majcfté en Bretagne, Baron de Fontaine fon Beaufrerc ,
 de Claude de Bucil, Chevalier, Baron dudit lieu, Gentil-homme ordinaire de
 la Chambre du Roy, Frerc puîné du S. de Bueil , de François de Montalais ,
 Chevalier de l'Ordre du Roy , S. dcChambellay , fon Beaufrere. Elle eut en
 Dot cinquante mille livres , & renonça \ tout droit fucccllif au profit de fon
 Frère aînc , & en faveur de fon Mariage Anne dt Vienne , Veuve de Louis
 Baron de la Fayette , Comte de Pontgibault, Vicomte dcMoncgaudier,
 Chevalier de l'Ordre du Roy, Confciller en fcs Confeils d'Etat &: Privé, fon
 Ayculc, augmenta la Dot de feize mil fix cens foixante écusdeux tiers. Il luy
 conflitua quinze cens hvres de Rente en Douaire, qu'il affma fur la Baronnie
 de Vailly , &: fut ftipule que G elle vnoit à la fuccclfljon de fcs Perc &
 Mere comme aînée , dont cUe fe refcrvoic la faculté en cas que fon Frère
 décédât avant eux , & que de fon Mariage elle oit deux "nfaos miles , le
 fécond prendroic 4i porteroit le nom de Daillon avec les Armes du Lu•r?e,
 unEcuflbn fur le tout, fcmblable à ccluy qui eft au miliçv» de l'Ecu des
 Armes de la .iaifon deSancerre, auquel fécond Fils le cas avenant , fes Perc
 & Mere donnent deprcciput la Terre ?^ Comté du Ludc & autres Terres
 Fiefs y annexez & en dcpndans. Il fut adbcic à l'Ordre du faint Efpritàla ii.
 Création par le Roy Henry IV. jnourucl'ap 16[^]8. Daillon porte d'azur à la
 Croix engrclée d'argent. ~ ' * ' La Fayette , porte de gueules à. U bande d'or,
 à la bordure de Contre-vair. Enfant de Jean Sire de Bucil VI . du nom[^]
 Comte de Sancerrc , (^d'Jnne de Daillon fa Femme, <)• René Site de Bucili
 Comte de Sancene ^ qui aura fon Eloge.

The text on this page is estimated to be only 29.99% accurate

HISrOITiE DE BERRT, Extraâion *Tarenté dt^anne de DailUn ,
Qomteije de Sancerreï t. Gilles de Dalllon, Baron do Ladc , Margaciite de
Montbcrou. 2. Jean de Daillon* Baron du Ladc » Gouverficar da Perche»
d'Artois 6c Daiiphiné. Marie de Laval, 3. }aquc(de Oaillon , Baron da Lude
Se de S^atré , ScDCchai d'Anjou, Jeanne d'illicrs. I Louifc Femme d'André
de Vivonnc.S.dc laChâtcgncnyc. ') 4.]can da Dalllon , Comte de Lade ,
Antoinette) Fcmmcde N Femme d Baron d'illicrs & de Briançon.Sc- Guy
16. Comtede Laval. Louis S d'Eftiirac. nécbal d'Anjou. Anne de Ballarnaj 5.
Guy de Dailloo > Comte du Lade & de Pontgibaud , ChcvaicidcsOrdr, du
Roy , Goawcm. de PoKoiï Jfiquelinedc la Fayette. I René Evir Baycox. I
François de Daillon Baron de Bnançon. François de Daii. Ion. S. de Sauite.
Frarçojfc. Jacques de Matignon, Maiéchal de France. Fiançoife. Jean de
Chourfet, S.deMali. cornay. Anne Philippe deVoûire, Marquis de Kuffec —
> Louife. Oarihelcir y deBalfacSdc fainr Paaf. tf. Frantjois de Daillon >
Gomrcc^u Lud« Sc de Pontgibaud. François de Sconv berg. Anne
ComtcfTc de Sancerrt. Diane. Claude de Levis , Gomce de Char lut.
Antoinette. Philibert de la Guiche , GrandMaûrc de l'Artillerie. N fccondc
Femme de François de Chabancs, IL dn nom , Comte de Sagnes. IX. 7{grjé
firc de Buài, Qomte de S ancêtre & de Maram ^ Baron de Châteaux en
Anjou , faint Chriftofhle ^ Bueil , Jançay , U Marckere, Qhevillan ,
Effaignè ^ Vailly, 'Bariteu , ^jSigny ^ Maifon-Thou , Qhatf ignon y faint
Léger ^ H/le-de-Rê , Brandois, U Motte-uicharâ fê dn Val Joyeux, Grand
Echançon de Francef Chapitre XXXVill. IL époufaFrançoisife de Montaillais
, Fille de Maturin de Montaillais , Chevalier àe% Ordres du Roy,
GentiMiommc ordinaire de fa Chambre, Capitainedc cinquante Hommes
d'Armes de fes Ordonnances , Vicomte de Gurembourg & de Plaigne , S. de
Chambellay & de Fromenciercs , & d'Anne le Voyer fa Femme. Le Comte
de Marans ne fut afljftc d'aucans de fes Parens, & le Comte de Sancerre, qui
avoit long-tcms refufc fon confcinteraent , fc contenta de charger de fa
Procuracion Charles de Marans Ecuyer S. de Pindrcjdu côté de fa future
Epoufc s'y trouvèrent Maturin de Montaillais , Baron du. Plclfis en
Bretagne, Jeanne dcBueil, Epoufc de Roger Duc de Beilegarde, Pjir bc
Grand Ecuyer de France, Gouverneur de Bourgogne & Forets , fa Coufinc ,
Catherine le Voycr Veuve de René du Bellay S. de la Flotte , Gouverneur &:
Lieutenant General pour le Roy au Pays du Maine, fa Tante. En faveur de ce

Mariage la Duchesse de Beilegarde luy donna la Seigneurie de Vouvray au Pays du Maine , qui venoit de la succession d "Honorât de Bucil , Vice-Amiral de Bretagne son Père. Elle luy donna encore la somme de; cinquante mille livres après son décès & du Duc de Beilegarde son Mary. Le Comte de Sancerre donna en avancement de succession à son Fils le Comté de Marans & la Baronie de Jançay. enfans de René Sire de Bueil , (Comte de Sancerre ^ de ^yUarans j ^ de François de AfontailUis sa Femme. 10. Jean Sire de Bueil VIL du nom. Comte de Marans, allié avec François de Montaillais sa Cousine germaine, mort sans postérité l'an 1661. au mois de Janvier.

LIVRE VI. td. Anne de Bueil x. Femme de Pierre de Perrien, Marquis ^e Crcoanj Gran«i fec^ianÇon de France, Fils de Maurice S. de Perricn , &: d'Anne tJrvoy - de - Crenan , d'oà II. Jean Sire de Bueil Subfticuë au nom 6c Armes de Bueil. lo. François de Bucil Femme de Hugues deLezay , Comte de Lufignan. lo. Renée de Bueil , Epoufe de François de Mefgrigny , Cotntc de Bricl & de Matins. Perticn porte d'argent , i fix fufecs de gueules rangées en bande. Comment le Comté de Sancerre eft entré en la Maifon de 'Bourbon-Condé, Chapitre XXXÎX. CE t T E belle Terre fut adjudgée par Décret à Hcriry de Bobrbon II. du nôrn, l*rin{?e de Conde , aux Requetesjdu Palais à Paris , pour la fomme de trois cens vingtdeux mille livres. Jean Sire de Bueil Comte de Marans , & les Créanciers de la Mailon de Sancerre interjctterent Appel du Décret en la Cour ; &: en lacaufe d'Appel il y eut offre & enchère de huit cens mille livres par un Créancier, avec bonne & fuHifantc caution» La caufe fut folemncllement plaidée par Maître François deLamet &Jaques Bataille Avocats , appointée au Confcil , & depuis juce par Arrêt, du j. de May 1640. au rapport de M. Chevalier > & par l'Arrêt , nonobftant l'Enchère , la Cour confirma l'Adjudication faite à Monficur le Prince , qui demeura par ce moyen Seigneur U Propriétaire incoinmutable. Henry de Bourbon 1 1. du nom , Prince de Condé , premier Ptincâ du Sang , premier Pair de France , d'jnguten de Château-roux , Comte de Sancerre ft) de Pe'^enas , 'Baron de Mont-* faucon, la Châtre, (^ulant , Bommiers & de faint Maur, Goth» *verneur & Lieutenant General pour le *jkoy el^ Piouincet dé Guyenne, Berry ft) Bourbonnois, Chapitre XL. LE Comté de Sancerre étoit déjà une fois entre en la Branche Royale de Bourbon» par le Mariage de Louis de Bourbon Comte de Montpcnfier , &: de jeannc Comtclfc de Clermont &: de Sancerre , d'où il fottit par la mort de cette Princcefle , qui n« Jaifla aucuns Enfans. Il y eft une féconde fois entré par l'acquificion que fit ce grand & fage Prince, ô£ je fouhaite qu'elle y demeure éternellement > qui eft la durée que je defirc à cette Royale Maifon , pour le bien de l'Etat ic la gloire de laFrance, L'on peut dire cjue par cette Acquidrion Sancerre eft retourné à fa picraicte fourcedcs Princes de laMaifbn du Roy Hugues Capet, & de Robert L du nom fon grand Ayeul S. de Sancerre. Ce Prince étoit Filt unique de Henry de Bourbon L du nom , Prince de Conde , &: de Charlotte Catherine de la Trimouille fa féconde Fenlmc. Il naquît aprcz la fnort de fon Perc a faint Jean d'Angcly l'an 1588. dans le fein de I Hercfie , fut baptifé à

faint Jean d'Angely le zi. Juin 1591. &: eut pour Parrain Henry leGrand. Les Hérétiques le conficrèrent en fa nailfancc comme l'appuy &: l'esperance de leur Party > néanmoins quand il t reconnu leurs erreurs , ils n'ont j.imais eu un plus grand fleau &: plus irréconciliable nncmy , ayant tant qu'il a pu , extirpé l'Hcrefie , &c oté la liberté de l'exercice public de cur prétendue Religion en l'étendue de toutes fcs Terres , & fait fon poflible pout la bannir entièrement de l'ctenduc du Comté de Sancerre , dont la Ville leur avoit été urt azyle, prefque dcz le moment delà naiffahce de l'Herefic de Calvin. Il dut au Roy Henry le Grand fon Coufin & fon Parrain les foinJ de fon éducation » 'Zc \ Jean de Vivonne Marquis de Pifany , que le Roy luy donna pour Gouverneur , & a Nicolas le Fcvre qu'il nomma pour fon Précepteur: les bons enfeignemens qu'ils luy donnèrent pour les fcicnces, pour la politique & la vertu ,• dont il fçcut fi bien profiter , qu'il devint un des plus grands bi plus lUiftres Princes du monde- Il faut refciyer à ceoi

HISTOIRE DE BERRT, qui écrivront l'Histoire générale de la France, d'étaler avec pompe les services importants qu'il a rendus à l'Eglise & à l'Etat, en la réduction des Villes qui servoient de refuge aux Hérétiques dans plusieurs Provinces du Royaume, & dans le Conseil de sa Majesté, donc il a été Chef pendant plusieurs années. Je me contenterai de dire qu'il a gouverné la Province de Berry avec tant de foin, de charité & de bonté paternelle, a fait tort maintenir les Privilèges de la Ville de Bourges, qu'il a toujours protégée. Se honnore de sa faveur & grâce toute particulière, que la mémoire y est avec raison en très-grande vénération. »*4" Il prit possession de la Ville de Sancerre l'année 1641. logea pendant le séjour qu'il fit à Sancerre, en la Maison de César Thaumas Ecuier S. De la Thaumassière mon Père, qu'il honora de son amitié & de sa protection pendant toute sa vie. Il y teint ces hommages, & il mourut le 16. Décembre 1646-3 Paris dans l'Hôtel de Condé. Enfant de Henry de Bourbon II. du nom Prince de Condé, de Jacqueline Marguerite de Comtmorency sa Femme. Louis de Bourbon Prince de Condé, qui aura son Eloge. Anne de Bourbon Duchesse de Longueville. Armand de Bourbon Prince de Conti, Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roy en Languedoc. Louis de Bourbon, Duc de Bourbonnais, d'Anjouen. Château - roux ^ Montmorency Frongiac ^ Comte de Sancerre, Lieutenant Général du Roy en ses Armées, Gouverneur & Lieutenant Général pour sa Majesté en Berry, puis en Guyenne, O' enfin en Bourgogne, CHAÎTRB XLI. CE Prince né pour la gloire & l'honneur de la France, vint au monde \ Paris le 8, de Septembre 1614. ôc élevé en la Ville de Bourges au Collège de Sainte Marie chez - les Pères Jésuites. Il fut baptisé en l'Eglise Cathédrale par M. Roland Hebert Archevêque de Bourges, le 12. May & eut pour Parrain Henry Duc de Montmorency son Oncle Maternel, au nom du Roy Louis XIII. pour Marreine Charlotte- Catherine de la Trimouille Princesse Douairière de Condé, au nom de Marie de Medicis Mere du Roy Louis XIII. le jour. Les Maire, Echevins, & les autres Corps de la Ville assistèrent aux Cérémonies du Baptême. Ayant achevé le cours de ses Etudes, même ayant appris les principes du Droit Romain, & les Instituts de l'Empereur Justinien sous M. Edme Merille célèbre Docteur de l'Université de Bourges, les Maire & Echevins de Bourges le conduisirent à Paris auprès de M. son Père. Il commença de bonne heure à faire connoître sa valeur, & que s'il avoit excellé dans les Sciences humaines, il devoit surpasser par ses belles Actions

tous les plus illustres Guerriers , & se rendit en peu si recommandable par la
 grandeur de son courage invincible , par sa sage conduite , par cette rare &:
 surprenante préférence d'esprit dans tous les hazards de la Guerre & dans les
 périls les plus éminens , qui lui faisoit prévoir &: remédier à tous les
 accidens , qu'il a remporté la réputation du plus grand Capitaine &: du plus
 illustre Héros, non seulement de son temps, mais encore des siècles passés.
 Hujus Viri utitur Udo multum Voluminum inprimis tunc j' c'est pourquoy je
 laisse à l'Histoire générale la mémoire de ces grands Exploits , & à parler de
 la Victoire de Rocroy qu'il remporta sur les Espagnols &: Flamens le 14. de
 May 1643. la Prise de Philipsbourg , la Victoire de Fribourg , la Bataille de
 Lens , les Prises de Fumes , Lens, Dunerque , Limbourg, la Défaite des
 Allemands, Espagnols &: Hollandais à Senef, &: de tant d'autres illustres
 Exploits, qui requièrent une Histoire entière. 1⁴. Il succéda à son Père au
 Comte de Sancerre & de ses autres Terres l'an 16⁶. Il mourut le 1^r.
 Décembre 1685. à Fontainebleau vers les 7. heures du soir , âgé de 6⁸. ans
 &: trois mois. Éta de Clère-Clémence de Brezé-Maillé sa Femme, Fille
 d'Urbain de Maille , Marquis de Brezé , Maréchal de France , &: de Nicole
 du Plaisir-Richelieu à Louis de Bourbon, Duc d'Anguien, qui marche sur les
 vestiges de son Père , &: se fait connaître par sa valeur qu'il égalera un jour
 toutes ses Vertus héroïques.

LIVRE VI De U K::^onr2oye des Comtes de Sancerre , & de quelques autres Seigneurs de Berry, ChapitreXLII. QrjoYQu^E le Droic de battre Monnoyc &: d'y ipiprimcr Ton Image foit conibmment un Droit Royal & dépendant de la Souveraineté , néanmoins les anciens Corn- Lib i.de tes de Sancerre ont joiiny de ce Droit, comme en font foy les anciens Regitres de la Cour Dom «t. des Monnoycs , au rapport de Choppm, qui aflure que le Prince d Orange , les Ducs de 7" M» Bourbon &: dcSavoye , rArclievêque d'Ambrun, les Comtes de Nevcis, de la Marche , de Soldons, de Rethclois , de faintPaul, de Vendôme, de Sancerre, les Vicomtes de Liàjogcs & de BroITc , jouifToient de femblable Droit. - Ce qui eft confirme à l'égard des Comtes de Sancerre par pluficurs Titres & Chartes, oui font mention de la Monnoye de Sancerre, comme le Titre du Prieuré de Charnes du mois de May 1198. par lequel le Comte Guillaume oxàonncc ^L'i/in^lis dsdui Deminids redcLiHtur Frâfribus d< charnis viginti & nnus folidi Sacri cîfATittiJis Moncu ; ce qui cft répète en la Charte du Comte Lcuis pour le même Prieuré. Pat un Titre de l'an im. Gcofroy de Concorfault donne à l Abbaye de Loroy vingt fols de Rente, Monnoye de Sancerre. Archambaud de Seuly donna à la mcme Abbaye vingt fols de Cens Monnoyc de Sancerre. J'ay vu quelques Pièces de l'ancienne Monnoye de Sancctre, en l'une defquelles il y a d'un côté une Croix , & au tour Sacrum Ctfaris , & de l'autre cgté il y a une Tête couronnée, hc au tour eft écrit C^/Sr. C'ctoît une Maille à trois deniers fcizc Grams argent du Roy , de vingt-deux Grains de poids , à raifon de deux cens fix pièces au Marc. M. Du Gange au lieucy-aprez cotté en rapporte la Figure. Le II. Février 16J9. M. Catherinoi Avocat du Roy à Bourge< , mon intime amy i me Ac prcfenc d'une autre Pièce de Monnoyc de Sancerre, où il y a d'un coté un Vifage avec uq Bonnet quarré & une Etoile à côté , & au rour ces Lettres VVL. C. T. T. SCE- S- A.R. qui fignihent VV iUlmus CArditidis Titult Sj)i£lx Sabine Archirpjttopns Jtcmenfis , & de l'autre côté une Croix 8c ces mots Sécrum E/ari. Duchefne en fcs Cardin. Fcan. Chapitre 49. fait mention de cette Médaille. La première Monnoye cft d'Etienne Comte de Sancerre, au tcms de Philippe Augufte, lequel y fit mettre le nom Sacrum C/ifaris , que les Poctes de ce tcms donnèrent à la Ville: Et la féconde eft de Guillaume de Champagne, dit le Csrđinal aux blanches mains, premièrement Archevêque de Sens, puis de Reims, lequel ayant le Bail de Guillaume Ccmte de Sancerre fon Neveu , fit en cette qualité battre Monnoyc , rout ainfi qu'avoir

pu faire son Neveu, félon l'usage du temps, auquel les Bailliftres étoient
 réputés? Seigneurs, étoient de TOUS les Droits de leurs Mineurs, &
 payoient même le Droit de Rachat aux Seigneurs dont relevoient les Fiefs &
 Terres de leurs Mineurs. Les Seigneurs de Château-roux, de Meun, de
 Vierzon, de Sainte Severe, de Gyem, de Bourbon & autres, faisoient aussi
 battre Monnoyes dans leurs Terres. M. du Cange dans son dictionnaire
 Glottaire, » » » » » vtrbo ^Monetx Baronum Francicorum, rapporte les Figures
 des Monnoyes de Sancerre ^deChâteau-roux, de Broffede Meun, de
 Vierzon & de plusieurs autres Seigneurs. Il est à remarquer que toutes leurs V-
 illeuses monnoyes. Le Roy Charles monnoye d'or, & suivant la concession du
 Roy ce Duc fit battre des Ecus d'or en France; le de Bourges, sur lesquels étoit
 empreinte d'un côté la Figure d'un Ange au Pape, de l'autre de laquelle étoit
 cent 10. DVX- & à l'entour, y étoient des D à qui toutes les fecciaia. [ar. di ^ mifire
 ntbis. De l'autre côté étoit une Croix fleuronée, cantonnée de quatre eurs-
 de-lvs, & au tour cette Inscription : Christus vincit, Christus régnât,
 Christus imperat. L'ort appelloit ces Pièces des Moutons à la grande Lain». Les
 Curieux en gardent encore aujourd'hui dans leurs Cabinets.

4^6 HISTOIRE DE S E R R T ; De la Chatellenie de Failij»

Chapitre XLIII LA Châtellenie de Vailly mouvance en Fief du Comte de Sancerre, ctoic autrefois possédée par des Seigneurs qui en porcoient le nom , & j'apprends des Titres de l'Eglise de Bourges que Ferry de Vailly en « été Seigneur, qu'il eue pour Héritier Geofroy de Vailly Ton Frere , qui donna au Chapitre de faint Etienne vingt fols de Rente fur la Dîme, me de Clemonc , pour l' Anniverfaire de fon Frere iizi. Jean S. de Vailly D'ainoifeau, donna au Prieur de Vailly huit Sextiers Seigle &: neuf Sextiers d'Avoine, mesure de Concorfault, à prendre fur les Dîmes &: Terrages, en échange de quelques Droits de Cens , par l'17J. Titre de l'an 117J. Le même ccant Chevalier, contrada Mariage avec Jeanne de Brort le 12 Mars aprez l'Assumption Notre-Dame 1306. à qui aprez le décès de son Mary l'on fit affecter de fix cens livres de rente fur le Château de Vailly & dépendances pour son Douaire, le 12 Mars aprez la Fête de faint Barnabe 1311. 'J'* Il eut pour Successeur un autre Jean de Vailly, auquel l'141. Geofroy de Pontchevron Sire de Champ- valon, comme ayant droit de Mahaut de Vailly sa Nièce, fit vente de cinquante livres de Rente qu'il devoit à cette Mahaut qui ctoit sa Soeur , moyennant la somme de cinq cens livres. Ce Seigneur épousa Jeanne de Culant , de laquelle il eut Pierre &: BeilaHes de Vailly. Pierre mourut en Arragon, & par sa mort sa Soeur demeura seule Héritière de la Maison , & fut mariée à Etienne de Sancerre Fils puîné de Louis II. du nom Comte de Sancerre , & de Beatrix de RouffTy sa Femme. Etienne de Sancerre traita en qualité de Seigneur de Vailly avec le Prieur &: le Cure du même lieu, pour les Fondations faites par les Predecesseurs, le 12 Mars aprez la S. Gilles 1371- & S. Loup 1374. Il n'eut aucuns Enfants de son Mariage , & sa Femme étant morte, laissant pour seul Héritier Simon d'Autun, Chevalier Seigneur de Dracy & S. Loup au Diocèse d'Autun , il traita avec lui & acquit les Droits successifs pour quinze cens francs d'or, par Transaction reçue par Bachelier Notaire Royal sous le Seel de Xencoins, le 12 Mars dy avant Pâques 1579. & par Ce moyen devint Seigneur des Terres & Seigneuries de Menetreol sur Saudre , la Place , la Chaussée, Montrofin, Champigny, Meryez-Bois, la Chaume, Corbery, Chefne, Poilloux, Maison-Thou, Gandelles, Concorfault, du Terrage de Mimcranc . des Dîmes & Terrages de Bois de Champ & Chanteloup & leurs dépendances. La même année le 12 de Juillet il fit la foy & hommage à Louis Sire de Seully Se de Craon , des Terres de Mery-cz-bois , Menetreol»

U Cliaulicc &£. Maifon-Thou, mouvantes de la Chappelle Dam-Gilon.
 1385. Il fe remaria avec Alix de Beaujeu, avec laquelle le ij. de Juillet 138J.
 il fonda en l'Egiife de Vailly plufieurs fervices pour le repos de l'ame de fa
 première femme , pour eux & leurs predeefflicurs; & n'ayant point encore d
 Enfans de fon fécond Mariage , il fit Ion Te{liment l'an 1389. par lequel il
 choifitfa fcpulture en l'Egiife Notre-Dame de Sancerre, avec feu Robert de
 Sancerre fon Frere, fitplufieurs legs pieux aux Eglifes Ôca. fes
 Diomeftiques » & intitua fon Heritier univerfel Louis de Sancerre
 Maréchal de France fon Frète"; &: en cas qu'il deccdâi avarK luy ,
 Monfieur le Comte de Sancerre fon fiere ,à la charge d'accomplir fon
 Teftament &: celui de Bellafles de Vailly fa première femme. Il mourut en
 Barbarie Tan 1590. &: Louis de Sancerre ayant appréhendé fa fucccfion,
 traita avec Alix de Beaujeu fa féconde Femme l'an 1391. & luy quitta pour
 fon Douaire la joiillance de la Ville &^ Château de Vailly & dépendances.
 Mcflîrc Lourdin S- de Saligny, Baion delà Motte S. Jean, ayant obtenu par
 Arrcc de Parlement du dernier Avril 1440. Ajudication des Tetrés de Vailly ,
 Mery-cz-bois , Mcnetreol fur Soudre, la Place, Maifon-Thou , U grande Rue
 de Concorfault,le petit Quartier Corbery , contre Meilleurs de Bourbon , de
 Monrpenfier , de S Georges , Héritiers ou ayant caufe de Beraud Dauphin
 d'Auvergne -, il en fit vente pour dix mille ccus à Poton S. de Sainrrailles
 premier Ecuyer de Corps , &c Maître de l'Ecurie du Roy , Bailly de Berry ,
 i4li. par Contra{l figné Bclain Notaire de la Prévôté de Bourges, du io.
 d'Aoiit 1441. qui en prit pofTeirion le z j. des même rtois &: an, qu'il
 revendit depuis à Jean Sire de Bucil Confeiller 56 Chambellan du Roy ,
 Admirai de France, pour dixfept mille ccus d'or, pîir Contraû du Ht'- 19. de
 Septembre 14J1. Jean Site de Baeil Comte de Sancerre obtint Lettres
 Patentes du Roy Louis XI. ddnnées au Mnntil- lez -Tours , au mois de
 Février 1467. fignces par le Roy en fon Confeil , auquel Iç Roy tic Jetufakm
 èc de Sicile, Duc d'An}ou, McIbcurs les Cardinal d'Angers

LIVRE VL 44^ TlîtJt ^cBotirbon , le Comte de Foix, le
Pacriarche de Jerufalem Evêque de Baveux , le Comte de Toîcarville , les
Sires de la Forêt & Monftrcuil, Maîre Pierre d'Otiôic Vautres ctoienCjde
Ccrifay , par Iceux en confideration des grands fervices qu'il avoit faits
cri fon jr'uneâge au Roy Charles VII. au Roy Louis XI. ("on Fjls , tanc en
guerre qu'autres Affaires ftnportantes, des pcnls & dangers où il avoir
fouvent expose fa perfonne pour la confervation de la Couronne, en
donnant des marques de fon affedion & fidelircau fervice^ du Roy &: bien
de fon Royaume, Sa Majefté luy accorde que le Comté de Sancerre avec la
Seigneurie de Charpignon , les Prévôtés de Mèche & de Bannay
dépendantes du Comté , qui ctoient auparavant tenues du Roy à caufe de fa
grofle Tour de Bourges, àc prr.'illement la Seigneurie de Vailly &: fes
appartenances, t^ui croient tenues en Fief du Comté de Sancerre, & en
Arriere Fief du Roy, feroient dorénavant tenues du Roy à caufe de fa
Couronne, par un Comté indivifible &: mfeparable en plain Fief, par un
hommage, voulant que la teneur des Comté de Sancerre &: Seigneurie de
Charpignon , Vailly, Prévôtés de Mèche &: Bannay , foit ôtée & rayée des
Regîtres des Hommages de fon Duché de Berry , & qu'en perpétuelle
mémoire foit enregistré en fa Cour de Parlement & Chambre des Comtes ,
que le Comté de Sancerre, Seigneuries & Prévôtés y annexées, incoTporées
Unies , fans en pouvoir être cy-aprez didraïces , eft tenu du Roy , fous le
nom &: Titre de Comté, en plain Fief, & par un hommage lige, à caufe de la
Couronne de France. De U Ville & Taronie de la Chaffelle Dam- (jilon.
Chapitre XLIV. L'A u T H E u R de la Vie de S. Jaques l'Ermite Patron de
ce Lieu , dit que ce Saint de(irani fe confiner dans une fainte foitude , hors
les bruits & erobaras du monde > obtint permiffion du magnifique Robert
Seigneur Saxiaci Vici , que j'irtterprete Sancerre , & des lieux circonvoifins,
de faire fon Ermitage , fuivant laquelle il IV mit en poffeffion da Lieu qu'il
avoit choifi fur le Rivage de la petite Saudre, & qui paroilloit avoir été
autrefois habité , par les ruines qui s'y voyoient encore, & qui pour lors n
croit qu'une alîreufe folitude dans les Forces, Bois &: Bocages. Il y bâtit un
Ermitage , Tk^riolitm ^Cttr^fiolMm, Cd/im, fie une petite Chappelle ,
/EdicuUm , Sacellum , pour y célébrer la Mefle ; il mit en fa Chappelle les
Reliques qu'il avoit apportées de Grèce & d'Italie j & aprcz y avoir mené
une vie languilVante , plaine d'austerites pendant deux ou trois ans, il y
mourut le 19. de Novembre environ l'an %66. & fut enterré en fa petite

Chappelle. • 166. Apres la mort de S. Jaques, la grande affluance de peuples qui venoient de routes parts faire leurs prières sur son Tombeau , fut cause que l'on y fit bâtir quelques Maisons, donc le nombre étant accru , il s'y fit un Bourg, puis une Ville, comme il s'est fait en divers autres lieux, à l'occasion de l'Ermitage, Cellule , Chappelle ou Retraite de quelque Saint. Par le Titre de la Reconstitution du Prieuré de la Chappelle de l'an 1064. il paroît que la 10^e Chappelle n'est qu'un Bourg ; & par autre Titre de l'an 1119. que lors elle étoit Ville clofée & murée. Elle fut nommée d'après Cilonis , Cafella Domini Gilonij , la Chappelle DamGilon , Dom, Dam, signifie Seigneur, d'où viennent les Seigneurs de Dam-Martin, DamPierre, Dam-Gilon & autres semblables. % Cela n'a pas empêché qu'elle n'ait quelque fois été appelée du nom général du Pays , dans lequel elle étoit comprise, qui croit Saxiacus & c'est pour cela que le Martyrologe de S. Laurent de Bourges l'appelle Saxiacum, & la vocation de la Vie de S. Jaques la nomme SaHeau. Saignau étoit jadis , mais on appelle le petit Lieu maintenant la Chappelle. On lui donna le nom de La Chappelle , à cause de celle que S. Jaques y bâtit , où l'on garde son Corps & les Reliques des Saints Cance, Canticn, Cantianille , qui s'y font conserver jusqu'à présent; car Chappelle contre d'autres choses signifie le lieu où se gardent les Reliques } ainsi la Ville que Charlemagne fit bâtir en Allemagne , fut appelée Aix la Chappelle, Caprifa Régis , dans les Annales de Fuldes. Elle fut dite la Chappelle Dam-Gilon, parce que ce fut Gilon S. de Seully qui fit bâtir la nouvelle Eglise & le Château. La Chaire de la Chappelle comprend en sa mouvance les Fiefs de Verc, Beau jeu, la Planche, Bois de Moriande, Malvoihne & la Chappelotte,

448 HISTOIRE DE BERRT] Il faut âc neccflltc que les Seigneurs de Sancene, qui ctoicnt Seigneurs du Lieu où la yillp & le Château de la Chappelle ont ccc bâtis , l'aycni donnée à titre d'Infeodation aux ancien[^] Seigneurs de Sculy , dont les Dcfccndans ont fait la foy &: hqnitnagc aux Couiccs de Saar cerrc , jufqucs)l ce que Louis I. du nom Comte de Sancerre acquit les Terres de Mrillaot & Charenton , l'une par achapt, l'autre à titre fucccfllf, qui ctoient mouvanics[^]dc la Si•ricd'Orval ,qui appartenoit à Henry S. de Sculy IL du nom, lequel en demanda la foy ïiommagc au Comté de Sancerre, qui le rcfufa , prétendant qu'étant dcpujs long tcm\$ Seigneur dominant , il étoit dsTpcnfé de faire la foy & hommage à fou Vaflâl. Le Sire dç Seuly prit de là occafion de refufer de fa part la foy Se hommage au Comte de Sancerre» ce qui donna lieu à plufieurs Saifies féodales , Proccz & diïcrers , pour la dccifion dc» quels il y eut divers Arrêts &: Jugcmens rendus , de plufieurs Traitcs faits entre les Seigneurs de ces deux illuftres Maifons , forties d'une même fourcc : le premier accord fut fait i»<o, au mois de Juillet ii6o- par lequel Louis \ Comte de Sancerre reconnut tenit en foy U hommage de fon tres-cher Coufin & ami Henry de Seuly les Terres de Mcillant 6i de Charenton » dans le Titre le Comte fe qualifie, ci/et)s de Sdnctne nehle Strou. Par Sentence arbitrale de Jean Comte de Richement Fils du Duc de Bretagne , donnée à Paris le Vcn«184. dredy aprcz la Chandeleur 1184. entre Etienne IL du nom .Comte de Sancerre, & Henry IL du nom Sire de Sculy } il eft dit que Henry S. de Sculy tient du Comte de Sancene la Chappelle, Jars &: Brçïiaiiie, & il eft condamnc en quinze cens livres pour le droit de rachat & dommage, pour l'avoir empêché de joiir de fon droit, & fur les paroles injuticufcs eft remis de prononcer une autre fois- Ce diff'ercnt s'étant renouvelé entre Jean IL du nom Comte de Sancerre, & Henry III. du nom Sire de Seuly, pour la foy ôc homaiagc qu'ils fc dévoient refpectivcmcnt faire. Us fe fournirent à l'arbitrage de Louis de France »J07- Comte d'Evreux, lequel par fa Sentence de l'an 1507. ordonna qu'ils fc feroient rcfpeéliyemcni la foy &: hommage aux Jacobins de Bourges» & que le Sire de Sculy commence* roit le premier, &: ^tj^ Comte de Sancerre incontinent aprcz ; en confequence duquel Jugement il fe trouve ^O-c de foy &: hommage entre Louis IL du nom Comte de Sancerre,a£ iiji, Henry III. du nom ûrc de Sculy , du 17. Mars 1351. le même Comte fit mettre cn/a main les Terres de la Chappelle ic des Aix fur Philippes S. /le Sçuly , le Dimanche apfcz. ^ ^4-1' faint Denis 1341. Le Jugement du Comte d'Evreux

fut exécuté une féconde fois entre Jean III du nom Comte de Sancerre, & Guy de la Trimouille, au nom de Marie de Scul[^] fon Epouse, le 1384. 16. de Février 1384. en la Sainte Chappelle du Palais à Paris, sans titer a consequence à déroger à l'accord du Comte d'Evreux \ &c par autre Contract du même jour, le Comte de Sancerre i[^]ty remit les droits qui pouvoient luy être dus. Il se trouve un autre Acte de foy M[^]J- [^] hommage fait aux Jacobins de Bourges le 11. d'Octobre 1413. entre Marguerite Comtesse de Clermont, &c de Sancerre, Dauphine d'Auvergne, par Beraud Dauphin d'Auvergne son . fils, & Charles d'Albret, & Marie de Seully sa femme. Ces contestations s'étant renouvelles entre les Maïsons de Beuil & d'Albret & le 1468. le Procureur General du Roy, intervint Arrêt aux Enquêtes le 1. Février 1468. entre Jean Sire de Beuil Comte de Sancerre d'une part, & M. le Procureur General prenant le i[^]tit[^] cause pour son substitut à Bourges, d'autre, confirmatif d'une Sentence du Bailly de Berry ou Lieutenant à Bourges, par l[^]quel les Terres & Châtellenies de la Chappelle & des Aix Dam Gilon sont déclarées mouvantes, avec leurs appartenances & dépendances du Comte de Sancerre, excepté pour ce qui croit de la foy & hommage de la Chappelle, ce qui étoit tenu en fief[^] du Roy ia cap[^]ttf, & pour les Aix ce qui étoit tenu en censive. Ce Arrêt fut exécuté par M - Maître Jean Baudri, Conseiller du Roy en la Cour, en la presence des Avo— 14[^]8. car & Procureur du Roy à Bourges le 11. Février 1468. qui se transporta en la Ville de Chappelle, & enjoignit à Dame Marie d'Albret veuve du Comte de Nevers, Dame de la Chappelle, en parlant à ses Officiers sur les lieux, d'y obéir, ce qu'ils promirent faire 5 ic luy ayant demandé l'explication de l'arrest, il fit réponse que les Châtel[^] & Châtelle — «ics, Termes & Seigneuries, appartenances & dépendances, étoient spécialement nommée- s mouvantes du Comté de Sancerre > Se que si les Gens du Roy entendoient autre cli[^] touchant la reserve, qu'ils le fissent par Déclaration pardevant hiy* pour icelle ve";' ordonné ce que de raison. Les Avocat & Procureur du Roy répondirent qu'ils n'en L aucune chose. Peut-être que cette reserve doit être entendue de la Paroisse d'Ennordre, annexée à la Chappelle, & que le Roy Philippe Augier donna à Gilon de Scully l'an 1187. en cch • ge du Fief de Concorfault, à la charge de la mouvance envers sa Maj. t[^]é, ou de la bai . de Ville murée. Du Prieur/ i

LIVRE yt. Du Trieuré de la Chaf pelle Dam-Gilon» C H A P I T R
B XLV. APréz la more de Saint Jaques l'Ermite , en confidcration des
Miracles qui fc fai» foient fut fon Tombeau en la petite Chappelle qu'il avoit
bâtie préz de fa Cellule, divers particuliers avoient fait plufieurs dons de
droits &: héritages à cette Chappelle -, les Religieux de l'Abbaye de faint
Sulpicc lez Bourges , de laquelle dépendoic le Monailere d'où fiint Jaques
ctoît fortý , qui croit le Prieuré deBcry prez Bourges, envoyèrent un de leurs
Religieux pour dcfcrvir cette Chappelle, qui jouifloit des chofcs que luy
avoient aumône les Fidclcs. Mais les Seigneurs dcScuty qui croient
Seigneurs du Château Bourg de la Chappelle, s'emparèrent oc cette Eglife,
&: des drc i:s &: des biens qui en dcpendoient, & en joièrent jufqu'au mois
de Juillet 1064. que Humb uJ &; Gilon de Seuly frères enfans '0^4.
d'Arèhambaud II. Agnes leur mcrc, Hodierne&: Hiranie leurs fœurs
déclarèrent par Charte qui c(l dans les Archives de faint Sulpicc, qu'ils
rendoient &c rcllituoient à Dieu & à faint Sulpice l'Eglife qu'ils detenoient
> bâtie en l'honneur de la fainte Vierge , de faine Sulpicc Archevêque de
Bourges, &dc faint Jaques ConfelTcur , qui rcpofoit au mcmelieu , &: qui
croit autrefois de l'honneur, c'eft à dire du Patronage du Monaftere de la Nef,
avec toutes les chofcs qui dcpendoient de cette Eglife , pour le falut des
ames d'Archambaud leur perc, & leurs autres parens, qui avoient long-
temps retenu indûcment cette Eglife. Ils donnèrent auflí la Terre & l'Eau qui
couvroie le long d icclltous les Bâtimens & les Cens & Rentes des
maifons& places à bâtir, à la charge de faire chacun an
rAnniverfaired'Humbaod , d'Archambaud, & d'Archenaud de Sculy , &: a
condition de ne point tranfporter de cette Eglife les Reliques & le Corps de
faint Jaques , fi ce n'ctoît pour acquérir quelque chofe,& à la charge de les
faire rapporter. Ce que l'on peut rapporter à l'ufage de ccccpíslâ, fuivanc
lequel , en cas de necelTirc , pour le rctabliffement d'une Eglife bnícc ou
ruinée par les gens de guerre, &: autre caufe femblable, on faifoit porter par
les lieux circonvoifins les Reliques des Saints, pour exciter la charité des
Chrétiens à faire plus libéralement Lif., jí l'aumône, ce qu'ils appelloient
Pere^inatioMcs Sanílarum , donc nous avons un exemple Epift.iS. dans
Peints CeUtnfis. Je trouve une autre Charte dans les Archives de la même
Abbaye de l'an 1119. par la- '^*9quelle Archambaud de Seuly III. du nom ,
confentit que Vicus Monachorum Capellx^ c'cfl: ^^^^ à prefent le lieu où
eft bâtie la Ville de la Chapçelle, demeurât franc , libre &: exempt de

^j^^^^^y^ toute coutume , fervice & exactions , & qu'il fût loifible aux
 hommes demcurans en leur fr^i^fertBourg, de vendre & acheter , & faire
 leur volonré fans aucun empêchement, fans préjudi- r/ «« ch. cier aux droits
 de la boucherie du Seigneur &: de fon Banvin. Par le même Titre , le Scu 8.
 Je /<* gneur àecorda le pacage des bcHiaux du Prieure au Bois , appelé le
 Bois au Moine , & au < P*"^ "*" Prieur, l'ufage du bois à bâtir dans le bois
 de Ville- beon , &: que nul autre que le Prieur puilfc avoir Four à la
 Chappelle, faufle Seigneur pour fa maifon feulement. Il fe retint la ""J
 connoiiTance du duel,&:lajnfticccdefurr,homicide & rapt, &: droit de Taille
 annuelle fur les hommes du Prieur vivans de marchandife, &: qu; font entre
 la Porte Ambariaux , la Porte Guillaume Petit, la Porte faint Jaques, &c la
 Porte par laquelle on va à Yvoy. Le même Seigneur reconnut devoir au
 Prieur trente- huit fols de cenç fur fon Château &: Bois du Parc, que les
 Moulins du Prieur font bannaux, qu'il avoir un Sergent franc &: libre, &: ils
 fc promirent réciproquement de ne recevoir les hommes l'un de l'autre. Tous
 ces droits du Prieuré de la Chapelle ont étcdelaiirez par les Religieux de
 faint Sulpicc aux Seij;ncurs de la Chapelle de la Maifon d'Albret , qui leur
 ont donné en échange certains droits à prendre en la Châtelcnie des Aix
 dont ils jouifiTent à prefent , & ils n'ont plus à la Chapelle que quelques
 Dimes& IcPattonagcdc la Cure, &: le Seigneur çoflcde tous les autres
 Droits. L'an 1606. Maximilien dcBcthunc, Duc de Sully, fit transférer
 l'Eglife qui clloit fous '^otf. le Château, au Faubourg où elle eft 3 prefent,
 &: fit démolir un Moulin qui etoicfurlaK^ vicrc de Saudre prez du même
 lieu. 3 X ^ lu

iiI SrOIRE DE JBERRr, De la Maifon de Seuly, Chapitre XLVI.

LA Maifon qui a le plus long-temps poffedc la Baronnie de la Chapelle , cft celle du furnom du Sculy , en Latin (ie Soliàco , qui a tiré fon nom de la Baronnie de Sculy fur Loire . fa prncipalc Seigneurie. L'on la peut divifer en deux , TaiKiennc &: la nouvelle Maifon deSeuly : l'ancienne finit en laperfonne deGilon, qui a conftruit le Château de \x Chappelle, appelle à caufe de fonFondataur, la ChappcUc Dam-Gilon. La nouvelle a pour Auteur Guillaume de Champagne, fils aîné de Henry, dit Etienne , Comte de Blois 6C de Chartres , & d'Alix d'Angleterre , qui ayant été ptivc des |biens ^u'il pouvoit cfpe» rer de fon Pere, pour les caules que nous dirons dans la fuite ;& ayant cpoufc Agnès, héritière de l'ancienne Maifon de Seuly , tranfmit le nom de Seuly à fa pofterite , qui finit ea la perfonne de Marie de Sculy. Ceux de cette Maifon ont polTedé les Baronnies de Sculy , de Craon, de la Chappelle < les Chitclenies des Aix, de Bruieres, d'Espineiiiil, de Charenton , de Beaujcu , de Clcmont, d'Argent , & autres , même le Vicomté de Bourges , ic la Châtclenie de Vicrzon. EUe a donne trois Archevêques à l'Eglife de Boutges> un Evcque à celle de Paris, a produit un Grand Bouceiller de France , &: Souverain Maître des Comptes , &: pluûeurs Grands Barons du Royaume , qui ont été alliez des Rois de France &: d'Angleterre, des Vicomtes de Bourges , des Maifons de Champagne , de Bourbon , de Vermandois , de Bcaugency, deGourtenay, de Charenton , Mclun* Rochechouart , Vendofme , Montfort, Lufignan, Poitiers , Clermont , Briqueri , Levis-Mirepois , d'Aprcmont, de Craon^ dt Berry , & qui cft enfin fondue en celles de la Ifrimouille &: d'AlbretLe Tombeau de la Maifon de Sculy étoit en l'Abbaye de Loroy , près la Chappelle Dam-Gilon , dans l'Eghfc, à main gauche en entrant, où les Corps des Seigneurs de Seuly tçpofent. L'on y Ufoic autrefois cette Infaiftion. hlojcat qui nejcit , de Soliaco requiejcit Hoc in Sitrcopha^o , proccrum gencrofa propAgol On blafonne diverfement les Armes de Sculy , mais les véritables font d'azuc fcmc de Molettes d'or au Lion de même brochant fur le tout. Ffercerjdud Sire de Seuly, de la Chappelle & des jlix. Chapitre XLVII. Lib i.de A Imoin Moine de Fleury, fait mention de ce Seigneur , qui fit de grands maux à l'Abniiric. S. /^baye de faint Benoit fur Loire. Il vivoit au commencement du neuvième ûccle. Bencdic. ' "P" 7" Enfans d'Hercenau Sire de Seuly , de U (^happelle ^ des %^ix. 1. Herbert S. de Sculy 1004. z- Archambaud de Seuly Archevêque de Tours l'an 1004. félon le même Aimoin. //. Herbert

Sire de Seuly» de la Chappelle & des jiiix^ Chapitre XLVII I. AI M o I N dit
que ce Seigneur fut Fils d'Hercenau d * & Frère de rAtchevcque de Tours.
Encans d'Herbert Sire de Seuly j de la Chappelle CİT -^'x. 3. Hercenau II.
du nom , Sire de Sculy. j.Humbaud de Sculy. 3. Ermcngarde Femme de
Archambaut t. Sire de Bourbon.

The text on this page is estimated to be only 24.98% accurate

Z I R F V l. 4. f i ///, Hercenau d l l. du nom ^ Sire de Setilj, de U Chappelle & des < * Aix. Chapitre XLIX. IL cpouf. i une Dame nommée Agnes, de laquelle je n'ay pu decouvert Ja Maifoti, jouïc p'ivljnc fi vie de TEglile de la Ch.ippelle Dam-Gilon, &: mourut avant l'an 1064. fa lo^^. Femme le furvcquic, & rcftiua avec fes Enfaiis l'Eglife de S. Jaques à l'Abbé de S. Sulpicc lez Bourges. ErtjAm d'Hercenau II. du nom ^ Sire de Seuly, & d' j4^nés ft ^ernme. 4. Himbaud S. de Seuly , mort (ans pofterité. 4- Gilon S. de Seuly , qui aura fon Chapitre. 4 Eudes de Seuly. 4. Geofroy de Sc u ly. 4 Hodicrne de Seuly. 4. Hiranie de Seuly. IV. (^Hon Sire de Seuly ^ de U Chappelle dû des j4ix Dam^Gilon y Vicomte de Bourse s. o Chapitre L. CE Seigneur reftitua avec Himbaud fon Frere, a l'Abbé de faine Sulpice , rti"ire dp la Chappelle avec les Biens qui en dependoient, du confeniciwnt d'Actus L Merc , • de Hodicrne & Hiranie fes fcrurs , pour le repos des amcs de leur Pere, d'Hi niJbaud^leVlc Oncle & de tous leurs Païens ; en confideration de quoy les Abbe & Religietix^^ de ^j>f^ Sulpice s'obligèrent de célébrer les Anniverfaires folemnels de ces Seigneurs , pst Charte de l'an 1064. Il rendit au Chapitre de faint Urfin de Bourges l'Eglife de Cr par au- x^cj^ . trc de l'an Roy Philippes I. qui revient à l'-tn loSj II épénTra Eldibu - yr Bi"^- n-^ges frcur d'Etienne Vicomte de Bourges j qui l'infritvja Héritier atec Euo'r: ' Arp^n fc n Gendre, ce qui lit qu'il fc qualifia Vicomte de Bourges en ia Charte fansdatt* uVIIe il confirma avec le Vicomte Arpin , le rctablilTement de l'Abbaye de fnîfir oilc tic Bourges; futaudi prefent lorfque Robert rcenlit a l'Abbaye de fdihf Sulj ' ■ ' do faincc Ctoix l'an io9î' ^ foufcrit la Charte comme la Donat^n Faite I paç wt)^. Conftance & fon Frereà la même Abbaye. Orderic fous l'an io<7t. fiiiit mc^nfioh t^'crS*»^- -o 7 ncur , qui étoit vieil , & l'appelle ancien Héros des tres-nobles des Gaules de la Muilon âc Oi-'cr. Henry Roy de France , qui avoir veû plufieurs &: grandes Aircmblces d'hommes. V'î J.hb' Enfans de Gilon Sire de Seuly Vicomte de 'Bourges » ^ dëldehurge Ja Femme. y. Mahaut de Seuly Femme d'Eudes Arpin dernier Vicomte de Bourges , duquel clic n'eut aucuns Enfans. j. Agnes de Seuly Epoufc de Guillaume de Champagne. GuiUatime de Champagne Çomte de Chartres , ^ <^gnès Dame de Seuly , de la Chappelle t0 des Aix Dam-Gtlon, Chapitre LI. MA M A u T de Seuly ceint morte Hins Enfms d'Eudes Arpin Vicomte de Bourges , fon Mary, Agnès de Seuly demeura feule Héritière des grands biens de fa

Majfon. Elle fut élevée ^ans fa jcuncflV en la Cour &: auprez de la
perfonne d'Alix d'Angleterre, Femme d'Henry dit Etienne Comte de Blois .
de Clurtrcs & de Meaux ; & comme clic ccoit douce d'une très rare beauré,
d'un efprit accompli , elle infpira de l'amour à tous les Seigneurs qui
fuivoient h Cour de Champagne. Guillaume Fils aîné du Comte , èà L il 1;

HÎSrOltE DE BERRT, p̄c̄fomptif Hér̄itier de f̄es grands biens en
 devint c̄p̄erdument amoureux: f̄a Mc̄re qui ne l'aimott pas , àc̄ qui portoit
 tous f̄es d̄c̄firs &: f̄aifōir lou» f̄es c̄ft'oits pour l'avancement de Tliibaud,
 furnomm̄e depuis le Grand f̄on puîné, prit de là occaſion d̄ém̄ettre mal f̄on
 aîné ' dans l'c̄f̄prit du Comte f̄on Perc , elle l'accuſa de voir avec trop de
 familiarīic cette jeune ch^/lili I'^'^^oifc̄lle , &: apr̄cz qu'il l'eut c̄pouf̄c̄e, elle
 employa tous f̄es foins &: toute ferre dardliv-l c. y. P^'^'^ priver de la
 fucc̄ffion de f̄on Père. Elle fit tant par menaces, par ruf̄cs & par Of Sf.
 çrom̄clT̄cs , qu'enfin elle le fit renoncer en f̄j̄veurd̄e f̄on puînc au droit
 d'Ainc̄fle , qui luy -thm̄nc , croit aquis par les Loix &C par f̄a Naifl-ince :
 d'autres difent que ce qui obligea f̄on Perc de /jv. I. l'exclure de la fucc̄ffion
 du Comté de Champagne, ne fut pas feulem̄ent le Mariage qu'il (k̄ép.-f.
 contracta avec l'Her̄itierc de la Maifon de Sculy , qui n'éroit pas indigne de
 Ton Alliance , Vii^hb b̄ègue &: mal fiit, &: n'avoir les qualités requif̄es
 pour foutenir l'c̄clai de j & II. naîUincc, & gouverner f̄on Etat i & f̄on puîné
 au contraire croit également orn̄é de toutes les vertus & dons de l'ef̄prit &:
 du corps , & rempli de toutes les pet̄f̄c̄ûions que l'on Al̄ber̄ic d̄efiroit en f̄on
 aîné. Comme il fe vit exclus de la fucc̄ffion de Champagne , qui luy
 apparinc̄bron. c̄cnoit lî l̄c̄guim̄cm̄enc, il prit le Nom & les Armes de f̄a
 Femme, qu'il rranf̄mir à la poſter̄irc. Il ne laifla pas néanmoins de prendre la
 qualir̄é d̄eCom̄re, tant par la confideration de f̄a luut̄c Naiflance &: de la
 Maifon dont il éroir ilTu , que p̄nr̄ce qu'il avoir porté le Titre de Comte de
 Chart̄ck ; ce qui fe juſtific par la Charte de VVlgrin Archevêque de
 Bourges, qui conrien̄t la Fraternité d'entre le Chapir̄rc de l'Eglife de
 Bourges &: celuy des Aix , qui fut faite de f̄on confentem̄ent & en f̄a
 p̄c̄f̄c̄nce , & d'Agn̄ès de Sculy f̄a Femme, t^ffut̄runt aut̄em fr^f̄entes huic
 CenjUtution't Cornes vyîUlm̄us Deminus jliact̄njis C«jhi , & Agnes Vxor
 ejus & od» de Soliaco Filius eor\$\$\$m^ Uudant̄ts & affen̄fum , pubentes
 t̄juanf̄um̄ifi if̄ fis trat , if̄fe etUm VVilelm̄us ch̄artam hanc Sigillo fuo
 munivit. Il aflîſta avec Alix d'Angleterre f̄a Mc̄re, Thibaudf̄on Fr̄erc, Agn̄ès
 de Sculy f̄a Femme, à la D̄edicace de l'Abbaye f̄aine "04. Satur, que Léger
 Archevêque de Bourges fit l'an 1104. &: tous enf̄cm̄ble accord̄èrent aux _
 R̄tl̄igicux une Foire le jour de la D̄edicace de leur Eglif̄e, Yves de Chart̄es
 fait mention 13* J41 ^ Seigneur en pluſieurs endroits de f̄es Ep̄îttes; comme
 auſſi dans la Fondarion du Pritijo. ' cure de Prunefac ae l'an 1130. Encans de
 Guillaume de Champagne Comte de (Chart̄es y (jr d'^^n̄és Dame de

Seulj fa. Il'emme. t. Eudes Archambaud , fire de Sculy , qui aura fon
Chapitre. ^ X. Raherius de Seuly , qui fit le Voyage d'outre Mer. Lib. 8.
Marie de Seuly, Femme d'Henry Comte d'Eu , félon Guillaume de
Jumiegcs.. cap.j4. 1. Elizabeth de Seuly, AbbefTe de la Trinité de Caën. 1.
Henry de Seuly élu Abbé de Fefcam 1159. BibUot. ^ i^joyi 5çuiy ^ pjpyj
1^ ciy^rité , & XII. Abbé de Cluny , dans la ChronoUuuuc. j^gjç ^^^^^ ^j^y
i

LIVRE VI. ExtraShon cjr Parenté de (juiUaume de Champagne^

I. Robert t Comte de Tro7a884.Uvilc, Filledu Rojr Louis
leB«gac,0cd'Aurgud«r«pre» micrc Femme. | X. Richud, Comte de
Champagne 917. RJchilde, Fille dt Robctc le Fort. I). Thibaud, Comte de
Bloii. LtdgarJe , Fille d'Herbert II. Richatd, Archevêque I Comte de
Vcriuaiidois. de Bourges. ^ I 4 Eudes Comte do Olois , de Chartres* Oc
Thibiud H«gaes Ar- Emme , Femme de Tours, mott en 10)7. raoïtfiins
chc^êqucdc dcGuillaumeIII. Berthc de Bourgogne, Fille deConrad Roy
lignée. Boui gcs. Duc JcGuycnoe, de Bourgogne, & de Mabaad de France.
mort en 99 j. I y S. Thi- Eudes II. Comte de Biois, de Bcrihc , Femme
d'Alain, Hwluifc* Agnès, baud mort Chatttes5(deTouts, mort IOJ7. Comte
deBtetagne, p'iisdc (ansenfans. Emcngarde d'Auvergne. Hugues Comte du
Mans. 6, Thibaud III. ComtedeBlois, Chartres, Tours, Henry du Etienne ,
Comte de Champagne. PremictdcCbaropagae. Altxdc Valois. M.. ..Comieiïc
d'Aamale. I j. Hcnty du Etienne, Com- Eudes III. Comte de Cham- Hugues
Comte de Champagae.qui vente de Blois 0c de Chattrci. pagne , mort (ans
enfaasi du Ton Comté à fon Neveu Conftance Alix d'Angleterre. de France.
^ I 8. Guillaume Comte Thibaud le Grand , Comte de Blois» Etienne ,
Comte de M rtaing. de Châtres. Agnes de Chartres , II. de Champa gac.
Mahaud , Comte de Bologne, de Sculy. Mahaud de Flandres. tttAemei
titcit»tmt\$ 'mm. Eudes Archambaud Sire de Seuly^de la ^happeUe^ des Aix
Dam - (^ilon, Cha?itrblu. IL tranfigca l'an iijo. avec les Seigticurs
demcuransen la Terre de Sculy ,& avoir cpou- v»jtt,U (c Mahaud de
Baugency Fille de Raoul S. de Baugency , & de Mahauc de Verman- Ch 17
d» dois fa Femme, ifluc de Hugues le Grand & d'Alix de Verraandois petite
Fille d Henry i*sf*r L Roy de France , avec laquelle & du confntement de
Gilon fon Fils, il quitta au Chapi- ""r trc de faint Urûn de Bourges l'an
1161. tous les Droits qu'il pouvoit prétendre furies Dixmes d'Humbligny , à
la charge de payera Henry fon fécond Fils un muid de froment &: i^^o un
muid d'avoine , jufques à ce que fondit Fils fût Religieux, ou parvenu à la
dig- n' i. nicc Epifcopale , lequel étant Archevêque de Bourges, leur remit
cette Pcnfion l'an fcond 1184. de fon Poncitîcat 1184. & laquelle à fa
prière ils accordèrent à Thomas Archidiacre de Bourbon. Sa Femme mourut
avant luy, pour le repos de laquelle il légua aux Religieux de Lo« toy vingt
fols de rente monoye de Sancerre , à prendre fur les Cens d'Yvoy , &: fur
ccctains Prés communs entre luy & les Religieux, du confntement de

Gilon fon Fils. Enjans d'Eudes Archamhaud Sire de Seuly , & de Mahaut de Baugency fa Femme. 3. Gilon Sire de Seuly , qui aura fon Chapitre. }. Henry de Seuly Archevêque de Bourges , qui a fon Eloge au 4. Livre de cette Hiftoire , Chapitre 77. 3. Eudes de Seuly fut premièrement Chancre de l'Eglife de Bourges , 6c en cette quaf^eiitc donna au Chapitre de faine Uthm au mois d'Avril my. dix fols de Cens que luy devoit le Prieur de la Chappelle Dam-Gilon , pour fonder l'Anniverfaire de fa Merc ; depuis il £ \ic clii Evêque de Paris aprez la mort de Maurice dit de Seuly , non pour être dcfcendu de

The text on this page is estimated to be only 25.30% accurate

■ 4^4 HIsrOIRE DE BERRT] ^ " la noble Maison de Sculy , nuis
parce qu'il ctoit originaire âc U Ville de Sculy (or Loire; Pierre de Blois
parle ctes-avantapcufement de nocrc^Eudcs , dans la Lctre qu n cent i
l'Evcque de Gloccftrc , où il décrit amplement fcs Moeurs , fcs Etudes , &
ce qui fc pafl^ en fon Elcftion en rEvêchc de Paris ; il dit qu'il fut appelle
par fon mente a la dignité Epifcopalc , que plufieurs brigoient, & qu'il
fuyoit. Con^orior ejus gtoru ,Jf^«a tamtn tnteUtgf. Poicjlejts glori , eitem
ad Catliedram trahit invitum pitbltcius favorcommumfcjue devetto , EUfUs
Jippe rft votis omnium fedntn fuis .à- cûwmendsbtU i}uad.tn intrtéfonc
adfpius tft dignitâtm,ija.(ta»:0 eum fxijHtbjtur infanias ,iju*nt eam
humilius fn^cbat. Il admmiftra fagemenc fon'Oiocezc , & fit beaucoup de
bien à fcs Eglifcs, même paracheva fa Cathédrale que fon predeccteur
avoir commencL-. Il abolit la Fcce des foux, qui fc celebroit en fonEglife
le I. jour de l'an, & fubftituaen la place celle delà Circoncifion de Notre
Seigneur, & fit plufl-urs autres chofcs dignes de louanges i de forte qu'il y a
lien de s étonner de ce queRigord parle un peu mal de ce fage Prélat, en
difant qu'il ne reflembloii point ny en fa vie ny en fcs maufs à fon
Predecctcur. Dans la même Lettre de Pierre de Blois , il dit qu'il avoir pour
Frère Henry de Sculy Archevêque de Bourges , qu'il ctoit ilfu d'une illuftrc
Race, qui rouchoit de fort prez les Rois de France &: d'Angleterre , & que
fon humilité l'élcvoit encore plus haut que la nobleTc de fon cxtradion, par
le mépris qu'il en faifoit, pour tirer tout Ion avantage de fon Irrite &: de fi
propre vertu- Bitnrtcenfts Archicftfcopi Frater tft^ttque de Illu/Iriflimis
Farentibiis ori^inem trahens , hinc Re^s Anglix Confan^ineus , inde
Francorutn Rc^m line* generis fropinquiore confinât : fut tamen fdftigmm
parenteU ncliltore (juâdam animi gentrojâtâc f flidit é" ex ipfnts
contemptUyjudicio e\$rum , ijui rdlius Jipiunt ^fui^neris etnir:entit
pturirnitm fu^et. ediit. Il le qualifie Parent du Roy d Angleterre , parce que
fon Pere ctoit Fils de Guillaum^ me de Chimpafne,Fils d'Alix d'Angleterre
Fille de Guillaume te Conquérant Roy d'Angleterre, &: Patent du Roy de
France, parce que Louis le Icune VII. du nom, avoir cpoufc Alix de
Champagne, Fille de Thibaud le grand Comte de Champagne , qui croit
Frère de Guillaume Comte de Chartres, Aycul de ce Prélat, & Oncle d'Alix
McreduRoy Philippcs Augufte. Les Epîtres izo. & i«o. de Pierre de Blois
s'addreffent à ce Prehc, lequel «lourut aprcz avoir gouverné fon Eglife

environ douze ans , & fut inhume dans le milieu du Chœur , comme en
 étant Fondateur, &: fur fon Tombeau fut mis cette Epitaphe. Quem Cathedra
 Hecora'vit honos , quem Jan^uis a'vitus ^uam morum ^alitas , hic jacet Odo
 ftus. Tr^efulisfujus crut, quod hahem hac tempora raro ^ ç^cns fincerd ,
 niAntts munda , pudica caro. Lenthus hic Unis , toga nudis , n^us egenis
 VttA fuit juvenis clara , probata fcnis. Bis Jèx centeno Qmfii quartoque bis
 anno itrçdecimo Juh tranjiit Odo Die, ^ . Adeline de Sculy Epoufc de Raoul
 dernier du nom , Prince de "Dcols fc de ChâteauRaonl. j. Agnes de Sculy
 Femme de Renaud S- de Moijt-fiticon. }. M a ha ne tic Sculy. • " lil ^iloa
 Sire de Seuly , de la happe lie des Aix Dam-Cilorj. Chapitre LIIL CE
 Seigncùt époufa Luce de Charenton tille d'Ebbes S. de Charnron , & Ce
 trouve foufcrit en l'accord fjit entre Etienne Comte de Sancerre , & les
 Religieux de. faine i«<î|- S.icur, de l'an n6j. fl donna aux Abbé Se,
 Religieux de faint Benoît fur Loire l.i Voirie d« '*79' Cb.âtillon fur Loue ,
 par Titre de l'an 1179 d^rté de fon Clùtcau de ja Gh.TppeUe, en prcfcncc
 d'Archambaud fon Fils , & quirta au Roy Philippcs Augulle le Fier dt
 Concorfault S)L de toucc la, Châtellcoic , Se reçut en échange les Firfs
 d'Ehtidrdrc, de l'Arville de Montoux . l'an 1187. Il légua par fon Tellament
 vingt fols de rente au Chapitre de l'I-glific de Bourges, pour célébrer fon
 Anniverfjirc. Je n'.iy pu cerraînement découvrir r.inréc de fon deccz; le
 Livre des Obiis de l'Abbaye de Loroy en parle en ces tcimes vn.

LIVRE VL Uus offchh dut cilo Soîléci Bominus. H cft certain qu'il n'ccoic plus au monde l'an 119c. auquel fa Veuve &: fes Enfans augmentcrenc la Fondation qu'il avoit faite en l'Eclife de Bourges , où ils donnèrent les Prez d'Oifclet proche les Au , en prcfence d'Henry de Seu^ ly Archevêque de Bourges. ' Enfans de Gilon Sire de Seuly, (jr de Luce de Charenton fa Femme. 4. Archambaud Site de Seuly , qui aura fon Chapitre. 4. Simon de Seuly Archevêque de Bourges , dont jay fait l'Eloge au Liv. 4. Ch. 80. de cette Hiftoire. ° 4. Philippcs de Seuly Chantre de l'Eglife de Bourges. 4. Eudci de Seuly Seigneur de Beaujcu, qui a fait la branche des Seigneurs de Beaujcu , qui fera cy-aprcz rcprife. 4. Bernard de Seuly Evcque d'Auxerre , mort le 6. Janvier 1147. I V'. cArchaml^aud II. du nom Sire de Seuly , de la (^happelle & des zAix Dam Gilon, Chapitre LiV. CE Seigneur cft mis au nombre des Barons qui fleuriAoicnt fous le Roy Philippe Augufte. Le premier Ade que jc trouve de luy, cft une Tranlaftion faite avec les Religieux de la Charité j le Dimanche après l'O^avcde la Magdelanc, l'an 1177. touchant 1177: plufieurs chefs. Depuis il tranfigea l'an 1184 avec l'Abbé & les Religieux de faine Satur , 1184. fur les limites des Juftices de Jars &: de Cocy , ic il leur accorda cinq fols de rente fur fa Terre de Montoux , pour la Fondation d'une MclTe à perpétuité , par l'entrcnuft d'Eudes de Seuly , Chantre de l'Eglife de Bourges , fii en prcfence d'Henry de Seuly Archevêque, fcs Oncles. De leur confentemenc il donna l'an 119 j. avec Lucc de Charenton fa Me- "9/" le , au Chapitre de faint Etienne, fix fxciers d'avoine de rente, mcfurc de la ChappcUc , rendus à Yvoy le jour & Fête de faint Germain , en augmentation de la Fondation de l'Anniverfairc de feu fon Pere, à prendre fut les Moulins de Vinon, &: leurs dépendances. Il prie cnfuite en fa protection &: en fa garde l'Eglife de Loroy, avec tous les biens qui en dépendoient, affis en fa Terre , accorda aux Religieux l'exemption de péage , & les autres droits qui fe levoient en fa Terre, le pacage de leurs Bcftiaux dans fcs Bois , confir* ma le don que Gilon ne Archambaud de Seuly fes Pere &: Ayeul leur avoient fait Vie la moitié des napcs des Cerfs qui fc prendroient en fa Terre , pour la couverture des Livres , & l'autre moitié à l'Abbaye de Challivoy, par Charte de l'an 1197. Confirma aulB "97« deux ans après, qui croit Tan 1199. les Legs qu'avoit fait Henry de Seuly Archevêque de Bourges, fon Oncle, de quatre fextiers de froment fur le Moulin d'Yvoy , pour fon Anniverfiirc, & ratifia par autre Charte de l'an 1109. ccluy qu'Eudes de Seuly Evcque de

i»oj« Paris auffi fon Oncle y avoit fut de deux fextiers de froment. La même année il y donna deux muids de feigle, a: dix hv. de rente à prendre fur fa Terre de fjjnt Gondom, pour le falve des Ames de fes Prcdcccffeurs &: de fes Femmes. Il affranchit l'an nu. fcs hommes de la Chappelle , &: fe refcrva fur ceux qui auroient boeufs à labourer , ou qui vivroient de marchandife, un fextier de feigle , &: fix fols parifis aux Oûaves de faint Remy , &: fur ^n^*J^r tous les autres cinq fols & une mine de bled de feigle , au défaut duquel payement au terme pfcrit la redevance doubleroit. Il retint auffi deux corvées pat an de ceux qui ch 60. ét auroient boeufs &: charrettes , fcs cens , terrages & péages. Il donna au Frerc de Calon ■»« mdeux muids de feigle de rente fur fa cenfive d'Argent , du confentement de Perfcon fa citmmtt femme, pour faire fon Annivcrfaire & de fa femme, par Lettres de l'an 1x17. U confentit Conjlnm. l'anino* à la donation que fit Sin on de Seuly Archevêque de Bourges , au Chapitre de fon Eglifejde douze fols de tente, à prendre fur la Boucherie de la Chappelle, le jour de l'Invention faint Etienne, pour la Fondation de l'Annivcrfaire de Philippcs de Seuly Chantre de l'Eglife de Bourges. Il donna encore l'an uij. aux Religieux de Loroy , cerraines eaux pour faire leurs Etangs , tranfigea l'an 11x9. avec les Abbé & Religieux de i:x>. faint Sulpice lez Bourges. Il vivoit encore l'an 1234. qu'il fit quelques dons au Prieur de Mtismt. Jars : mais)C n'ay pu apprendre l'année de fon dcccz, feulement qu'il légua par fon Te- ^'''fi''''ftçment à l'Eglife de Bourges, quarante fols de rente pour fon Annivcrfurc , & à la Fa- ^j* brique vingt livres parifis, à prendre fut les Etaux des Bouchers de la Chappelle. Le Li- ''

t*7. HISTOIRE DE BERRT, Vrc des ObkS de l'Abbaye de Loroy en fait mention , Calefid- Sepimhrh , eblit Àrchtm, bAHdtts Soliaci Damifius. Il avoic été marie trois fois. Premièrement avec une Dame nommée Alix , dans la TranfaSion de l'an 1177. Sa féconde Femme s'appelloit Marguerite, avec laquelle il fonda l'Eglife fuccutfalc de Jars. La troifième s'appelloit Pcrfeon, nommée en la Donation de l'an 1117. Enfans d'jirchamhaMcl II. du nom. Sire de Seulj. y. Henry , fire de Seuly I. du nom, qui aura fon Eloge. f. Guillaume de Seuly , ficur d'Argent &C de Clcmont, qui promet au mois d'Avril Uij. iti}. de garder les droits & privilèges accordez par fes PredcccTcurs aux Abbé & Religieux de Loroy , leur permit de faire ces acquifitions dans fa Terre d'Argent, &: Icut donna vingt fols parifis de rente , au mois de Janvier 1116. 1171. y. Jean de Seuly Archevêque de Bourges , légua l'an ixji. a. l'Abbaye de Loroy trois fcxtiers de fcigle fur les crrages de Breviande. j. Guy de Sculy Archevêque de Bourges, mort l'an 1180. Je fais l'Eloge de ces deux Prélats aux Chapitres 81. & 83- du Livre IV. de cette Hil^oire. V. Henry Premier du nom. Sire de Seuly , de la Chappelle & des oAix Dam-Ctlon, Chapitre LV. V AAns les Rcgîtres dit Trefor des Chartes du Roy , il y en a une de l'an Ì117. pat 1 ^laquelle ce Seigneur promet au Roy Philippes Augufte , de luy cftre fidelle & obeïffant ; ô£ pour affurancc de fon fervice & de fa fidélité , il donna pour pièges , jufqu a la valeur de cinq cens marcs d'argent , les Comtes de Ncyers & de Joigny , Gaucher de Joigny , Archambaud de Bourbon , Guillaume & Dreux de Mello , Jean d'Arcies, Gaucher de Bar , Guillaume dcChauvigny , Hervé de Vierzon, Renaud de Montfaucon, Eudes de Cluys , Ebbcs de Château Mcillan , Pierre de Charenton , Eftienne de S. Palais, & autrès Chevaliers. xip. Il époufa environ l'an tiij. Marie de Vierzon , ainfi appellée, à caufe qu'elle croie Veuve d'Hervé II. ficur de Vierzon, fuivant la Coutume &: l'ofage du temps. Elle étoic Fille de Guy , ficur de Dampierre, &: de Maliaut Dame de Bourbon , &: fœur d' Archambaud VIII. fire de Bourbon : c'cft: la raifon pour laquelle il fe qualifie en plufieurs Charizotes, fleur de Vierzon, comme en la Tranfaftion qu'il pafla l'an izzo. avec l'Abbé de Mafcc. L'année fuivante au mois d'Avril , il établit avec fa femme , la franchife des habirans de fa Ghâtclenic des Aix , &: leur donna les Coutumes de Lorris. Il fut un des Scigneuts qui fe trouvèrent avec les autres Grands du Royaume à l'Allemblice tenue au mois lixS de Janvier de l'an iiij. par le Roy Loiiis VIII. en laquelle on refolut & l'on entreprit la Croifade

contre les Albigeois- La même année il remma le différent qu'il avoit avec GuiU yejex. te laume de Seuly fon Frère, qui demandoit pour fon partage les Terres d'Argent &: de Clc(h. 15. rf* mont ; dont ils fe rapportèrent à Simon de Sculy Archevêque de Bourges , leur Oncle » •"f qui les obligea d'entrer en traité , par lequel Guillnumc fe dépanit de fa prétention, moCfttflmm. yennant cent cinquante livres parifis de pcnfion annuelle , que fon Aînc s'obligea de luy payer. 1x17. Charte do mois de Mars 1117. il quitta à Mnrie de Vierzon fa Femme» la Ville d't de proche Seuly » & par autre de l'an uji. ils approuvèrent enfemble l'engagement fait au Chapitre de l'Eglife de Bf>urgcs , par Raoul de la Châtre leur Vaflàl , de certaines Dîmes tenues d'eux en fief- Il fut un des Grands Barons de France, qui ni',ncrnt la complainte adrclVce au Pape Grégoire IX. contre les Prélats touchant leur Junfdidion. Il fut nommé arbitre par Archambaud fire de Bourbon, & les Prieur &: Religieux de faine i»4S. Pourc in, touchant les differcns qu'ils .ivnicnr, fur lefi]ucls il rendit fon Jugement l'an 1140. depuis il fut un drs Exécuteurs T(ftamentaires du même Archambaud de Bout boa > avec Guy de Mclo Evêque d'Auxerre , Guy de D.impierre ficur de fjint Juft , Guignes Comte de Forcit , qu'il nomma par fon Teftnment de l'an 1148. Ayant furvécu Mnne de Vierzon la première Femme , il reprit une féconde Alliance avec JEnot de S. V Valéry , Fille de Thomas ficur de S. VValery , Gamaclîes, d'Aut fnc la Mec >

The text on this page is estimated to be only 28.84% accurate

LIVRE y L 4/7 UMcr, Dommart , Bernarvillé Se Bonin , & d'Alix de Ponchîeu Ta Femme , qui étoic lors Veuve de Robert 111. do nom, Comte de Dreux , Prmcdu Sang Royal, duq uel elle avoit des Enfans. Et à caufe de cette Alliance, le firc de Sculy porta quelque tcms Uqualuc de Comte de Dreux , fous laquelle il rendit un Jugement entre le Chapitre dt faint Etienne & les Maire & Commune de la Ville de Dreux , au mois d'Odobrc 1139. & l'année fuivante il traitta arec Jean de Dreux Fils de fa Femme , pour fcs droits ujj; i;foo doiaice, & pour le bail de fcs aurre Enfans. Sa féconde Femme mourut le if. Novembre 1150. L'année de la ficnac cft incertaine ; jcvoy feulement pat l'Obituaire ^^^^ «IclEghfc des Aix , qu'il mourut le 11. d'Août, & légua vingt fols de rente au Chapittc des Aix,pour la Fondation d'un Anniverfairc. infant Mnry I. du nom. Sire de Sculy , eîT de J^arie de Daminerre fi ^erriere Femme. 6. Henry, fire de Sculy II. du nom , qui aura fon Chapitre. VI. tfenry deuxième du nom» fire de Seuly , Seigneur deU Chappelle, des Atx Dam-CUon , d'Argent , f /^wowf , VtUe'lon , BoubeUe , Orual & Sfifineuil. Chapitre LVI. tL contraûa Mariage l'an iiyi. avec Perrcnelle. dite de Couttcnay . félon l'ufage d« iijt;^ I rems Veuve de Pierre de Courtenay I ûeur de Couches , de Meun fur Eure « de édk. lequel mourut outre Met Pan îijo. Il accepta la Tutelle d Am.cie de Courte- «MO. n.v Fiîlc de fa Femme , fii en cette qualité il s'obligea au Roy faint Louis , au mois db Novembre iM?. de faire valoir les biens qu'elle avoit en Normandie . ic dont fa Majrft. JJ ivoit la carde . jufqui ce qu'elle fût en âge. Il confirma la même année tous les dons & "s bienfaits quEbbe de Charenton avoit donne à l'Abbaye de Noirlac . permit aut \bbé & Rclieicux de faire des acquiûtions de fes hommes & dans toute fa Terre \ amor, tit ce qu'ils avoient acquis)ufqu'alors j leur donna l'Eau de certains Mouims avec les Eclufcj . les déchargea & leurs gens de toute coutume , exaction & péage en toute fa Terre & Châtclnic d'Orval ; & en l'an uj^ . il leur accorda encore l'ufage du Bois de iz^ji; Drulon , a bâtir & brûlot , pour tous les lieux qu'ils avoient , avec le pacage & paturacc de leurs beftiaux. ^ _ ^ , , j^ . Il tranficea avec Louis Comte de Sancerre , fon Coufin , touchant la mouvance des Terres dcMcillant & de Charenton , au mois de Février ,ifio S£ s'obligea de payer an- ,160, nuellementau Chapitre de faInt Etienne de Bourg'-s, vingt fols de rente fur la P'cvotè des Aix i4a décharge des Frères Mineurs de la même Ville , pat Charte du mois d

Olobte iiéi. La même année le lendemain de l'AlTomption Nôtre-Dame , il
 fit la toy 5/ hommage de la Châtellenie de Meuti , & prêta le ferment
 couchant le fi»it de la Trêve & de la Commune à l'Archevêque de Bourges.
 Il mourut en Italie au fer vice de Charles de France 1 du nom. Roy de Sicile
 , l'an izÊ,. lailTant deux Fils & une Fille ^^9ac Perrenelle de Joigny fa
 Femme , laquelle mourut l'an ittt. Se la.lTa pour Héritiers .»8a. Philippe
 d'Artois S. de Conchcs , &: les Enfans qu'elle avoit de fœa fécond Mary ,
 qui partagèrent fa fucceOion l'an 1191. foivant l'Arrêt du mois de May en la
 même année, u^^. c)e rapporte dans mes anciennes Coûiumcs Enfans X
 Henry , S're de Seuly 11. du nom , & de T>errenelle de Joigny fa Femme n
 îean Scicrneur de Seuly, après la mort de fon Pcre, qui traita en cette
 qualité des Dîmes & Novellicî de la Parroiffc de Senelly , avec l'Abbé de S.
 Euverte d Orleam, au mois de Juillet 1170. en prefence de Jean de Sculy
 Archevêque de Bourges fon Oricle il tpoufa une Dame nommée Jeanne,
 dont la Maifon eft inconnué . & de laquelle il n-cot point d'Enfans. Il biffa
 fa fnccrinon à fon Frère, environ l'an itSi. u«i, 7. Henry Sire de Sculy , III.
 du nom , Héritier de Jean fon Frère, qui aura fop TlcannedcSculv
 Epoufcd'Adaro IV. dunom. Vicomte de Melun , qui com

The text on this page is estimated to be only 24.51% accurate

éi-jS HISTOIRB DE BERRR, r^l'r". "r"l^-, '^^?""y'/o'^^""^"
Beaufre, en l'iprrfonncde S.mon de Scuy Archevêque de Bourges, le
Mécredy après les Brandons ,184. Pour terminer tous les difterens qui
etoient encrcux , pour ra.fon du parage & apn ,page de fa femme leur
arbitre par Ion Jugement du même jour , qui Fut confirmé par l. Rov .
obligea Henry S de Seuly , d'aflco.r à fa Sœur en héritages, qui luy
demcureroient Jo. près , la iomme^c neuf -cens (oixante-quinze livres , dont
elle feroit foy & hommaRC à Ion Fiere , avec la fommc de deux mil livres
pour les fruits & les loUilFances Les Terres de Morogues , Jars & Yvoy luy
f.i rent delaiflées en parage , en Novembre 119^ . t|ctf. Elle mourut le 4.
May 1306 & fut enterrée dans le Chœur de TEglise de l'Abbaye S Antoine
de Paris , où l'on voit fon Tombeau & fon Effigie de marbre, avec cet Ep-
taphCjgifi M Adame Jeanine de Seuly , j.idix Viccmtejfe deMelur,^ (fr
femme udix de Noble H mine IdonfeigneHr Aditn , Vtamte de tj\telun , ^
Sire de MoMtreiii t. Bellay , ^ui tritsjpi en 1306 le lendemain de V
Afcenfion 4. jour de May. Elle laifla une illuftrc &: nombrcufe pofterité qui
cft traitée par M. Du Bouchée enl'Hiftoirc de Courtenay , liv. i. ch. y Mclun,
porl te d'azur à fcpt Befans d'or 5. i. . VII. Henry fire de Seuly, III. du nom ,
Seigneur de la Chapfelle ^ des Aix Dam^Cilon, Argent , Clemont, Vilielon
.Boifielle, Orval, Mont-rond , Bruterés O' Ejp 'meml> 'Bouteiller de France.
ChapitHe LVII. 118/. '^^""^ Lucc , qui fut enterré en l'Eglife des Cotdeliers
, & fon Cœur dans Aûa Si- l'Abbaye de Lorroy , le Jcudy fuivant, au
Tombeau de fes Predeceflurs. mon.Ar- Marguerite de Bornes fa veuve
accepta la garde de fes Enfans, pour lefquels elle obch Bit. tint fouffrancce
contre le Comte de Sancerre, par Arrêt de l'an 119t. & n'ayant aquitcles lijt.
debtes aufquelles clic ctoit tenue comme gardienne, elle iraitta avec Henry
S. de SeuJy "»0; IV. du nom fon Fils , le jour S. Nicolas 1310. 8c luy quitta
la Terre de Cbltcaa-mcillant, à la rcferre de iTJfufriui fa vie durant. Elle
mourut l'an 1313. Enfans d Henry Sire de Seuly III. du mm , ^ de
Marguerite de Bornés fa Femme, ^rtmJ, ^<^"y ^' S^"y "0™ , qu» «ura fon
Chapitre. Liv. I. ch 6. Utfl. de Vidame,& par Simon de Mcnou Chevaliers;
de ce Mariage forcit Jeanne de Dreux, mariée à Louis Vicomte de Thouars.
Lûfignam porte burcle d'argent & d'azur de dix pièces. Dreux porte
cchiquete d'or & d'azur, à la bordure de gueule*. i

LIVRE VI. ■ VIII. Henry Sire de Seuly IV, du nom. S, de la Chafpcille & des Jix Dam^gHon, d'Irgenr, Clemonf, ViUclor, BoifieUe, Orval, Mont-rond, Xruieres fur Cher, Efine'ml, Bouteillier de France» Souverain des Comtes, C^p^{^^}ine de la Ville de Bourges, Chapitre LVIII. C E Seigneur demeura long tem\$ fous la garde de Marguerite de Bornes fa Mcrc, cn cranc (orti, il permit aux Abbc fid Religieux de Pleinpicd de retenir plufieurs Héritages, que fcs vafTaux Irur avoieot donnez dans la Terre de Bruiercs, par Charte de l'an X300. il quitta la Ville & le Château de Château. Renard au Roy Philip- 'Jo». pcs le Long. qui le qualifie fon Coufm, & qui donna en échange la. Ville & Chitellenic de Dun-le-Roy, & les hommages des Terres de Château - neuf fur Cher &dc Culant; il aflTifta à l'Aflcmblcc des Grands dti Royaume, tenue à fiint Germ["]Sin en Laye, au mois de Juin fut pourvu au mois d'Avril de l'anncc lui vante de la Charge de Bouteillier de France; la Reine Jeanne Fille du Comte de Bourgogne, Epoufe du 1319. Roy Philippe le long, luy légua par fon Teftament du 17. Avril 1319. l'cmcraude que le Roy luy avoit donnée, lorfqu'il l'époufa, & clic le qualifie fon Coufin. Il paroît par Ti- 'i«7. trc du 17. OiSobrc 1J17. qu'il croit Capitaine de la Ville de Bourges, tc qu'en cette qualité il avoir la garde du Château, oii les Baillifs faifoieni ordinairement leur demeure. Le Roy Philppcs le long luy donna les Titres de Chalus, Chaluflet, Corbafln & autrès en Limoufin, en rccompnfc delà Seigaeuric de Luncl, qu'il luy avoir auparavant donnée, pour les tenir ca Baronie, par Lettres du mois d'Odobre 1317. il fut envoyé Arabaffadeur vers le Pape Jean ii. l'an 1318. il étoit Capitaine d'une Compagnie d'Ordon- M»^{*}nancc, dont «toient Hommes d*Armes l'an 1319. jean Comte de Sallebruce, qui avoitfous 'i'[>] luy huit Ecuyers, Robert Bertrand Sire de de Briquebec ChevaUcr bannerct, qui avoic huit Ecuyers fous luy, Pierre De Hotoc Chevalier, ayant trois Ecuyers, Jean de Lcvis Sire de Mircpois. Ecuycr bannerct, ayant fix Ecuyers, Gilles de Seuly Sire de Beaujeu, ayant trois Ecuyers, Philippes de Prie Chevalier, ayant trois Ecuyers, Guillaume de NaïUâC Sire de Château-brun, Chevalier, ayant trois Ecuyers, Guillaume De U 4\ Châtre, luy le trois Ecuyers, Helic de Naillac Chevalier, luy & deux Ecuyers, Guil- A laume Pot ayant deux Ecuyers; ce que j'ay bien voulu remarquer, pour faire connoître 7*-'-*' que dans les Compagnies d hommes d'Armes, il n'y avoit autrefois que des Seigneurs ijif[^] qualifiés. Le Roy nomma notre Henry de Seuly un des exécuteurs de fon Teftament le

M»9. itf. Août 1311. il fut fait Gouverneur du Royaume de Navarre l'an
 131[^]. où il demeura jufques en 1334. Le tems de fon deccz eft ignoré. 11
 avoit cpoufc Jeanne de Vendôme Fille de Jean V. du nom Comte de
 Vendôme , & d'Eleonor de Mont-fort , de laquelle il eut les Eofans qui
 fuivent. \ Snjkns d'Henry Sire de Seuly ly. du nom , de Jeanne de Vendôme
 fa. Femme[^] 9. Philippes Sire de Seuly , qui aura fon Chapitre. 9. Philippes
 de Seuly S. de la Chappelle &: des Aix, fur lequel le Comte de Sancerre fit
 procéder par faifie féodale le Dimanche aprez faint Denis 134t. il fut
 accorde en Mariage avec Jeanne d'Harcourt au mois de Février ijzo. , &:
 mourut fans avoir accom- 'jwpli le Mariage. 5. Mahaut de Seuly mariée à
 Jean de Lcvis z. du nom. Sire de Mirepoix , Maréchal de lafoy , le 17.
 Oïllobrc 131S. il étoit Fils de Jean de Lcvis S. de Mirepoix, tc de Con- ijil
 ilance de Foix Fille de Roger Bernard Comte de Foix; jean étoit Fils de Guy
 de Lcvis Maréchal de la Foy, S- de Mirepoix , de Florcnfac , U de Mont-
 fegur , & d'Ifabeau de Marly ; du Mariage de jean de Lcvis &: de Mahaut
 de Seuly fortit Roger-Bernard de Le» »is S. de Mirepoix , Maréchal de
 lafoy , conjoint par Mariage avec Ifabcau de Levis fa Parente, d'oij font
 fortis les Seigneurs de Mirepoix. \$. Marie de Seuly conjointe par Mariage
 avec Robert Bertrand Sire de Bricquemberr, Kîarcchal de France, au mois de
 May 1315?. d'où fortirent Robert Bertrand tué ^ la ba- M"* taille de Crecy
 1346. fans Enfans. Guillaume Bertrand mort fans lignée. Jeanne Bertrand
 rrariéci Guillaume Payncl S. de Hambye, Philippe Bertrand Femme de
 Girard Chabot ^aron de Rays* Jeanne Bertrand maïice à Guy S. de la
 Rocheguion , Chambellan du M mm

^o HISTOIRE DE JBERRT, Roy Jean, d'où Guy S. de la
 Rocheguyon , grand Panetier de France, qu'il épousa Jeanne de la
 Rocheguyon Dame de Vaux (a Parente, d'où Guy , }aqued & Guillaumed
 laRocheguyon. Guy 5. de la Rocheguyon épousa Perreite de la Rivière ,
 Fille de Bureau S. de la Rivière premier Chambellan du Roy Charles V. d'où
 Guy S. de la Rocheguyon conjoint par Mariage avec Catherine Turpin Fille
 de Lancloc S. de Criflay , ûc de Dcnifc de Montmorency, d'où Marie de la
 Rocheguyon mariée avec Michel d'Eftoutville fon Parent au cinquième
 dtgrc , & en fécondes Noces avec Bertm de Silly. 5. Marguerite de Seuly
 mariée à Geofroy d'Aprcmont Fils de Gobctc d'Aprcmont de Marie De Bar
 fa Femme, au mois de janvier 1319. ûc aprez fa mort avec Jean de faiiMt
 Verain S. de Boufemblanc. i>. Agnes de Seuly alliée avec Thomas de la
 Bruierc , eut en mariage les Terres jars, Yvoy fcdde Morogues, la mouvance
 rcfervcc à la Seigneurie de la Cliapp<""c, en confequenc dequoy fon Mary
 donna fon aveu de la Terre de jars au Sire de Scuiy, att 131J. mois d'Octobre
 ijiS. Louis Sire de Seuly , Fils de jcan , donna à Agnes fa Tante la Terre de
 Breviande , avec toute juftice, jufques à foixante fols, le RelTort & la
 mouvance refervezila Seigneurie de la Chappelle^ pour demeurer quitte de
 trois mlil= livres, reftant de quatre que fon Pcre luy avoit lègues par fon
 Teftamnti comme il s'apprend du Contraâ palTc fous le Seel du Châtelct de
 Paris le i!. janvier 1176. 9 Jeanne de Seuly Dame de Corbigny , Femme de
 Jean Vicomte de Rochechouart. 9. Alicnor de Seuly Femme de Guillaume
 de Linieres , Vicomte de Merveille , Fili 1**^* de Jean , en ijiy. aprez la
 mort duquel elle épousa Vivien S. de Barbezieux. l'Uibelle de Scuîy.* {
 l'cl'g'cufcs i Long - champ en i}34. IX. J^^^ Sire de Seuly, Seigneur de la
 Chappelle , des uiix ^DamGilon & atitres lieux, ChapithsLIX. IL écoic
 encore en bas âge quand il fut accordé en mariage avec Marguerite de
 Bourbon Fille de Louis L Duc de Bourbon, & de Marie de Hainauc fa
 Femme , au mois d'fi Juin ijio. leurs Pères 9C Mères promirent de leur faire
 accomplir le Mariage fuôt qu'il» ^^ij^^**^ feroicot en âge. Elle eut en dot
 feize mille livret, payables aux termes portes au Contraft, n^* V '*V dont
 douze mille livres dévoient être convertis en Herirages propres à elle U. a
 fes En* fans, & cependant mife en l'Abbaye de S. Sulpicc de Bourges dans
 un coffre feimant à trois clefs , l'une defquelles devoir ctrc entre mains du
 Seigneur de Seuly , les deux autres dans celles de Pierre de Fontenay & de
 Guillaume Des Barres Chevaliers. 11 fut encore convenu que jufques à ce

que les Parties furent en âge de solemniser le Mariage , ladite Demoiselle
 fut mise entre mains du Seigneur & Dame de Seully; ce que le Roy
 Philippe le long ratifia par Lettres données à Paris en la même année , &
 encore par autres données à Long-Champ le j. Octobre 1311. Suivant ce qui
 avoir été vu Pierre de Fontenay remit cette Princesse la même année
 entre mains du Seigneur & Dame de Seully, ainsi qu'ils reconnurent par Ade
 passés à Orval le mercredi après la huitaine de la Chandeleur. Cette
 Princesse ayant survécu son Mary, plaidoit au Parlement contre le Comte de
 Sancerre Tan 1345. Elle reprit une féconde Alliance avec Hutin S. de
 Vermeilles en Picardie, avec lequel elle repose en une Chapelle , qui sert à
 présent de Sacrifice , à l'Eglise de saint Pierre du Village d'Aronville près de
 Pontoise , où se lit cet Epitaphie. Cy-(it tres-noble tres-puissante Dame
 Madame Marguerite de Bourbon Dame de Seully laquelle trépassa l'an 1371.
 çu son Mary //utin de Vermeilles Chevalier, Chambellan du Roi notre Sire
 eui trépassa l'an de N. S. En fans de Jean Sire de Scully 0* de Marguerite de
 Bourbon sa Femme. 10. Louis Sire de Seully, qui aura son Chapitre. *• 10.
 Henriette de Scully Dame de Cernoy & d'Autry, Epouse de Jean de Melun
 du nom, S. de la Salle, de Viezy icy de la Loupe, dont la Généalogie est
 traitée dans l'Histoire de la maison de Courtenay j elle en étoit Veuve 3c
 avec le Bail de ses Enfants l'an 1371. 10. Beatrix de Scully femme d'Aimery
 g. Vicomte de Narbonne. r c

The text on this page is estimated to be only 26.59% accurate

LIVKE VI X, Louis Sire de Seuÿ, Seigneur de U Chappelle ft) des jiiix Dam^^ Gtlon, Argent, Clemon; , HotJheUc, Orvdl, Craon & autres lieux. Chapitre LX. LE premirr Aftc que je trouve de ce Seigneur eftia permiUlon quMI accorda à l'Abbé aux Religieux de Noirlac, de faire une Garenne prcz de leur Grange de Lombail fut L Rivière de Cher en la Châcellenie d'Orval, & de chafTer à cor & à cry à rouies bc:r= dans tousfcs bois, excepté ceux de Seuly &C de Droulon. Il fie U foy U hommage de» Terres de Bruieres, d'Orval & d'Epincuil, au Duc de Bourbonnois, le 29. d'Arûc 1361. & à l'Evcquc d'Orléans de la Seigneurie de Sculy le ij May ijyy. deux ans aupara- i,*!.' vant il avoit tranfigc avec la Dame de Beaujc«{ & Guy d€ Seuly fon fils, touchant la mou- ij7Jvance des Terres de Beaujcu & de la Chappcllotte, qui reconnurent qu'elles rclcvoirnt de celle de la Chappelle. 11 tranfigea Tan 1578. avec le Vicomte de Rcchechouart He- «J?»ritier principal de Jeanne de Seuly fa Tante, touchant la fomme de huit mille livres qu'il demandoit. U fit fon Teftament au Château de Seuly le ij. de Novembre, & la veille de Noël ijïi. ic mourut peu aprez. Il avoit époufc Ifabcau de Craon fille de Maurice IV du iJ«««î nom, qui étoit veuve de Guy XI du nom, S. de Laval .dont elle n'avoit Enfans dr.nt l'ExtraaJon & Parente fera cy-aprez rapportée Ce fut en la perfonne de ce Seigneur que finit la Ligne mafculine de la branche aincc de l'iUuftrc maifon de Sculy, n'ayant laifFc qa'une feule fille qui fuie. FiHe de Louis Sire de Seuly, er dTfabeau de Craon ft Femme, |xx. Marie Héritière de Sculy, qui aura fon Eloge. Extraâm ^ Parente dTfabeau de Craon Ffufe de Louis de Seulj. I. Robert le Bourguignon fils de Renaud I. Duc de Bourgogne, & d'Adclizc de Noffnar\dic, vivant l'ao 1080. époufa en premières Nôccs Blanche . &: en fécondes Berthc d< Craon. Du premier Mariage Jortirent: t. Renaud, duquel cy-aprez. X. Mahaud fils d'Alard le vieil, S. de Château.Gautier. X. Robert de Cxaon mort fans pollciiec. II. Renaud de Craon fonda l'Abbaye de la Roc 109 î- cpoufa Evoquen de Vitré FilU de Robert de Vitré, Se de Berthc de Craon féconde Femme de (gn Perc, d'où j 3. Maurice de Craon continua la pofterité. j. Henry de Craon. 3 Robert de Craon Templier. 3. Mahaud de Craon, Femme de Raoul, Sire de Crequy. I II. Maurice S. de Craon, cpoufa Anguille, d'où.' IV. Hugues S. de Craon époufa en premières Nôccs Agnes De Laval Fille de Guy IV« S., de Laval & d'Agnes de Mortainj ic en

fécondes Nôccs, Marquifc< Du premier Mariage : . , j, Regnaud de Craon
mort en bas âge.

HISTOIRE DE SERRT, Du fécond Mariage. j. Maurice de Craon II. du nom , continua la poſtcriic. y. Foulques de Craon mort fans lignée, y. N. . de Craon Femme de Hugues de la Guerche. y. Robert de Craon Chanoine &: Archiprctrc en l'Eglife d'Angers. 5. Guy de Craon fut prefent à la Paix faite &: jurée entre Richard Roy d'Angleterre ic Tancred Roy de Sicile, V. Maurice S. de Craon II. du nom , fut Tua des trois Barons Arbitres des differens entre le Roy Philippes Auguſte fid Henry II. Roy d'Angleterre, fonda le Prieure de la Haye Ordre de Grammont i cpoufa Ifabel de Mayenne , d'où : 5. Amaury de Craon , duquel cy-aprc^^ . 6. Maurice de Craon S. de Plainval, pai; don de Philippes Auguſte. 6. Havoye de Craon. VI. Amaury S. de Craon cpoufa Jeanne des Roches Dame de Sable, du Lude , de Rcſtal , Bauge, Brialay, Fille de Guillaume des Roches Sénéchal d'Anjou, Touraine 2c Maine , ôc de Marguerite de Sable ; fie la Guerre à Pierre de Dreux CoiAtc de Bretagne, d'oii font iftus : 7. Amaury de Craon cpoufa Yoland de Dreux , de laquelle il neuc F.n^s. 7. Hugues de Craon continua la poſteritc. 7. Jeanne de Craon femme de Simoo Comte de Mont- fort : (ils d'Amaury Connétable de Frtuce. VI i. Hugues de Graon s'allia avec Ifabeau de la Marche, mourut l'an 1159. , d'où viir. Maurice de Crion fucceda à Maurice II. foD Oncle , fut Sénéchal d'Anjou , de Toa. raine & du Maine , époufa Mahud de Malines, mourut l'an ii^u d'où font iflus. ^ . Amaury de Craon III. du nom, continua la Lignée. 9. Jeanne de Craon morte fans Alliance. 9. Marie de Craon cpoufa Robert de Beaumont l'an Fils de Jean Vicomte de Beaumont. Ifabeau de Craon fpoufc d'Olivier de Cliftbn Fils d' Amaury. ^ IX. Amaury III. du nom S. de Craon , de Sablé & de Briolay , cpoufa en premières Noces Ifabeau de fainte Maure-, en fécondes, Bcatrix de Roucy Fille de Jean Comte de Roucy , & de Jeanne de Dreux, mourut le i6. janvier 1331. d'oii font iflus : Du premier Lit. 10. Maurice IV. du nom, qui continua la Poſteritc. Du fécond Lit. 10 Simon de Craon mort fans Lignée. 10. Amaury de Craon mort fans poſtcrité. 10. Jean de Craon Archevêque de Rheims. 10. Pierre de Craon S. de la Suze , Briolay, Ingrande , époufa Catherine de Mâchecoul iillc de Louis Chevalier S. de laBenafte, âfdejeannede Beauçay, decedé l'an "1375. a fait branche. 10. Marie de Craon Epoufc de Eon de Loheac S. dudii lieu & de la Roche- bernarJ. 10, Ifabeau de Craon morte fans Alliance. 10 Guillaume de Craon Vicomte de Châteaudun , a fait branche. 10. Marguerite de Craon.

The text on this page is estimated to be only 27.33% accurate

X. Maurice IV. <Ju nom S. de Craon , s'allia avec Mafgùerrte àë Welloî d^où font inTui' II. Amaury IV. du nom, S. de Craon , de fainic Maure & d'Ingrandc, con)oinc par Mariage avec Perrcncllc de Tlioars Fille de Louis Vicomte de Thouars, & de Jcanné Comtcire de Dreux, mourut fans EnFans le j. May 137J. II. Ifabeau de Craon Héritière de Ton Frcre , Epoufc de Louis de Sculy. II. Yoland de Craon, XL otarie D a7?ie de Seuly , de Qraon , d'Orval , de la Chaffeûè & des j4ix Dam Ctlon , de faint Condom , ^/;.î/f4«- w^/^<a;7/' , Bmieres fur Cher, d'Epinettil , de Corùeria, de Chalucet » faint t Hermine t Prahec ^ Lujfac ^ de Champagne , *Bois de Chtfay ^ de Mont -rond. Souveraine de 'Boifbelle , Comtejfedc Gmnes, * C H A P T T R E L X I. EN la pcrfonnc de cette Dame finit la branche aînée de l.'Illuftrc maifon de Sculvj elle demeura Fille unique, A: uni vcrfelle Héritière des grands Jsicns dcfcPercÂ: Merc, Se fut accordée en mariage avec Charles de Bcrry, fils de Jean de France Duc de Bcrry, le 17. Juillet 1387. mais ce Prince étant mort avant l'accompliffement du Mariag", elle cpoufa Guy VI. du nom, Seigneur de la Trimoutlle , ConfciUcr & Chambellan du Roy , premier ic grand Chambellan héréditaire de Bourgogne, Garde de l'Onfl^mmcde France, furnommé le Vaillant. Il refufa l'Office de Conoctable de France , que le Roy luy offrit lors de la Retraite du Connétable Clifton, ic qui fut donné \ Phihppes d'Artois Comte d'Eu Prince de la maifon Royale , aimant mieux mériter les grandes Dignités , que de les exercer. Ayant furvêcu Guy de la Trimoliille , elle fc remaria à Charles Sire d'Albret Comté de Dreux , Connétable de France & en faveur de Mariage, elle luy fit don de ITJfufriUiÉ <ic la Baronnie de Sculy, en cas qu'il la furvccût, & qu'elle n'ût aucuns Enfans mâles de luy , afin qu'il dydât Us Enftns de feu Monjieur Guy de là Trimouîiûe & d'elle , peur erre ntieuk & plus di^tment alignés dr ^âdués quand le cas y échera , ctmme porte le Cmrall du it. Dr- i^y temhre 140t. Par ces deux Mariages les grands biens des Maifons de Seuly &: de Craon cntrererft en celle de la Trimouiîle & d'Albret ; ceux de la Trimoiille eiirent en partage Seuly ^ Guines . Craon; ceux d'Albret, les Terres de la Chappelle , des Aix , d'Argent Clemont , de Villezoo » Boifljelle , d'Orval , de Mont-rond, de Bruicres , d'Epincûil j 4d Châccaiwneiliant bL piuêurs autres. ' Enfans de Guy de la Trimoiille , (2r de Marte de Settltj ir. Georges de la Trimoiille grand Chambellan de France , qui cpoufa en premieréi Noces Jeanac Comtcflc de Bologne & d'Auvergne

, veuve de Jean Duc de Berry, delà? quelle il n'eut aucuns Enfans ; & en fécondes, Cnthrinc Dame de l'Ille-Boachard. la.. Jean De la Trimoiille S.de Jonvelle, conjoint pat Mariage avec Catherine d'AoS* boife, morte faas lignée.

The text on this page is estimated to be only 24.33% accurate

4f4 IIISTOJRE DE iBEURT; ^nfdfit de Charles Sire à'Alhret, ^de C^ârit de Seuly. Charles 11. du nom , Sire d'Albcet , époufa Anne d'Armagnac. Extraéhort de Guy de U Trimoudle VI, dn nom. u Pi<rt« S. de U Trcmoutlle. 104!?. ^ Andeben S- de U Tccmoiille. 10S9. I j. Gay I. S* de la Trcmoutllc. 109S. I 4. Guillaume I. S. de le Ticmoutllc. itio. MilcfcDdc. I 5. Guillcbaud S de la TrefflouiUc. I 6. Audebert II. S. de la Trcmcuillc. I 7. Umbett S. de la Trcmoilille. lioç.' I 8. Audebert III. S. de la Trcroouillc. 1169. 9. Guy II. S. 'de la TrcmouiUc. I 10. Guy III. S delà Trcmoilille. 1300. 11. Gay IV. S. de la Trcmoilille. i}5i. I°is°7 (a. Amtcl S de Guy V. S. de la Tremoiille , Guillaume. 1)78. FoDtrooraiid. Grand Panctict d c France. 1553. Marie de Mcllq, Radegondc Gucnand. f I t r — ' — •] • • —) Jj» Guy VI. de la Trc- Pierre de la Tremoiille , Guy de la Trcmoilille Comte naoiiiUe rrort 1)^8. S- de Douctj de Joigsy. Maiic de Seuly. Marguccitte de Noyers. I Louis Comte d« joigny, mort àai liguée. Pojlerhê de Gity VI. «S. de U Tremomh, J,^ V4. Georgei.dc la TreraoUillc , Grand Chambellan de Fraocc. Jean S. de Jonrellc. Jeannc de Bologne de l'Iûc-Doacbard. jaqueline d'Amboife. I Sf. Louis S. de la Tremoiille, Piiocc de Talmonc. Marguccitte d'Amboife. I I; Louis II S. de la Tremoiille tué i la bataille de Pavic 1^14. Gabiille de Bouibon 1484. | 1 \6, Charles S. de la Tremoiille , Prince de .TalmoDt , tué i la bataille de Marignaa, t5i{/ Louife de Coitivi, Dame de Taillebourg. 1501. I 17. François de U Tremoiille, mon 1541. Claude S. de Noirmoufticr. Georges S. de Royan. Anne de Laval. I it. LouisIII.S de la Tremoiille I.Ducdc François Marquis de Noir- G i Ibçn î Marquis de Roy in. Thouars. Je>nne de Moatmoremy. molQier. I ' .. ' 19. Claude SL de la Tremoiille, Duc de Louis 1 Marquis de I^oit- Philippcs, Marquisdc Royan. Thouars. mouftici. Chatlottedc Nadau. \ lo. Hînry S de |a Treraoii llc, Duc de Thouars, Marie de la Tour- d'Auvergne. I if. Henry. CharKs S de laTtemoiille, Prince de Talmond. I 2a. Chatics-Bcll'quc Hollande de U Tremoiille , Duc de Thouars.

The text on this page is estimated to be only 26.45% accurate

LIVRE VL Bextra^Hon de Charles d'^lln-et Connétahle. 1.
Anuaiea I. Sire d'Albret 105*. i. Amanicu II. S. d'Albret 1098.). Amanicu
III. S. d'Albret itjo. Berard S. d'Albrcc. Amanicu iv! S. d'Albrcc (. Atnanicn
V. S. d'Albtcc. itxo. AfTalidc de Taitas. * * * 7. Amanicu VI Seigneoc
il'Albrei. Mâche. l "<w/^ ^ ■ — . J. Bernard S. d'Albret. Amanicu VII. S.
d'Albrcc, Miche Femme d'Arnaud - Rayrrond V.ctim» Jeanne de la Daiihe.
fuccdda i Ifabel la Niecc. deTartaj , puii de RcuAud de foasS. de tiia^ Roze
de Bourg. geraciji^. 5. Bernard II. S. d'Albret, Mâche d'Armagnac. I 10.
Arnaud - Amanicu Seigneur d'Albret. Maigacrue de Bouibon. l . Charles I.
S. d'Albret, Connécable. Marie de Seuly. II f Bernard Seigneur de liuncc
Bafcillc 1379. François d'Albrcc. Jeanne de Roocy. Pojkrité de Charles Sire,
cir de J^arie de Seuly. IX. ChaileiII. Site d'Albret. I Anne d'Armagnac* I).
Louis d'Albtet Jean I. Sire d'Albret. Ctidioal. Caihciinc de Rohao. 14: Alain
le Grand, S. d'Albtet. Fran^oife de Bretagne , Fille do Gtulûunc&d'Iiâbeau
de la Tout. ,l 15 Jean Scigneat d'Albret. Cathctine Rcync de Navatre. itf.
Henry Roy de Navarre , Duc d'Albret. Margoetite de Valois , Ducheflc de
Bcriy. 17. Jeanne Rcync do Navarre. Antoine de Bouibon, Duc de
Vendôme. I 18; Henry le Grand Roy de Fiance & de Nararre. Arnaud -
Amanicu d'Albret. Ifabeaa de la Tout-d'Auycrgnc , Veuve de Goillaumc de
Bretagne. Jean d'Albret Sire i'Orval. Charlotte de Bourgogne Filic de Jean
Comte de Ncvert. *| r7 ■ •• — ■ — Manc d'Albret Corauffe Charlotte
d'Albrcc de Nevcr. odct de FoiïVicoroCharles de Cleret. te de Lautrcc ,
mon I lâni Lignée, François de Clevei 1. Duc de Ncveri. Marguccice de
Bourbon. Henriette de Cleves , DuchcfTc de Neverj. LadoTic de Gonzague,
Prince de Mantoiiic. I Charles de Gonxague Duc de N«Tcn & de Mantoiiic.
Cathctiacdc Loiriinc. Non •

^6S T{ISrO)TiE DE BERRT, Des Seigneurs de Sully & de la
 ChappeUe , de la Maïson de Bethune, Chauth-e LXII. MAXiMiLiENDE
 Ôethumb Marquis de Rofny , Sire d'Orval , Baron <Jc Kfontond , EpincUil
 , Bruicrcs , Baugy , Conlciller d'Etat , Capicainc de cent hommes d'Armes
 des Ordonnances du Roy , grand Maître & Capitaine gênerai de l'Artillerie
 ^ Surintendant des Finances , Fortifications & Bâcimens , grand Voycr de
 Franco , Gouverneur de Poitou, Miniftre d'Etat fous Henry IV. acheta de
 Claude S. de la TrimouiUe II. Duc de Thouars , les Bironies de Sully fur
 Loire, Molin-fron, S. Gondom , de laMaïfon de Nevers,la Baronie de la
 Chappcllc Dam-Gilon ; & le Roy Henry IV. fon bon Maître, pour
 rcconnoître les importants &: aflûdus fervices que ce fidèle Minilhe luy avoir
 rendu» & à l'Etat, les rciiinit fous une feule & même foy & mouvance de la
 Couronne, & les érigea en Titre de Duché & Pairie de France, en fa fayeur
 & de fcsdcfcendans mâles, iC fe chargea de dédommager èc recompenfer
 ceux de qui ces Terres rclevoïenc , par itf«tf. Lettres du mois de Ferrier
 1606. Par ce moyen la Baronie de la Chappelle entra en la Maïfon de
 Bethune , fut annexée au Duché & Pairie de Sully, &: déchargée de la
 mouvance du Comté de Sancerrc. Je ne rapporteray point icy la Généalogie
 de l'illurtrc Maïfon de Bethune , parce qu'elle a été amplement traittée par le
 fameux André Duchcfnc en fon Hiftoire Généalogique de cette Maïfon,
 laquelle s'arme d'argent à la face de gueules , à deux Sauvages tenans des
 maflucs pour fupports , & pour cimier un Paon ifl'ant d'un timbre d'or ,
 gorgé de France à un vol de Bethune, &: les lambrequins de gueules &
 d'azur fcmczde fleurs de Lys d'or ; & d'autant que la Baronie de la
 Chappelle eft depuis demeurée en la Maïfon de Bethune, je ne puis me
 difpenfer d'en rapporter la Pofterité. De Maximilien de Bethune Duc de
 Sculy , & d'Anne de Courtenary fa première Femme ^ Fille de François de
 Courcenay Baron de Bomin, & de Louife de Jaucourt fa Femme , eft ilfu :
 Maximilien II. de Bethune Marquis de Rofny, Baron de Bomin , grand
 Maître & Capitaine gênerai de l'Artillerie de France , Gouverneur des Ville
 &c CKârrait de Mantes , conjoint par Mariage le ij. Septembre 1609. avec
 Françoisde Crequy Fill» de Charles de Crcquy Duc d'Ediguieres , Pair &
 Maréchal de France , &dc Magdelaine de Bonne FiUc de François de
 Bonne Duc d'Ediguieres, Connétable de France, d'où eft iffu : Maximilien
 François de Bethune III. du nom. Prince d'Henrichemont & fioi^belle , Dde
 de Sully, Marquis de Rofny, époufa le 5. Février 1639. Charlotte Segtiet

féconde Fille de Pierre Seguier Chancelier de France , & de Magdelaine Fabry. Il mourut à Paris le 11. Juin 1671. «Toù.* Maximilien Pierre François de Bethune Duc de Sully , &c. né à Paris Tn. Février 1640. marié le 1 Octobre 1658. avec Marie Antoinette Servient, Fille d'Abel Servient Marquis de Sablé f Surintendant des Finances , & d'Augustine le Roux d'où Maximilien Pierre François Nicolas de Bethune, Marquis de Rofny, ne icy. Septem' bre 1666. Maximilien Henry de Bethune^ Magdelaine de Bethune, Louise Elifabeth de Bethune. De tout ce que dessus on peut conclure que les Baronies de Sully & de la Chappelle venues de l'ancienne Maison de Scully , font comme retournées en cette même Maison , puisque Maximilien de Bethune qui l'a acquise, est descendu par Anne de Melun sa Mere, d'Adam Vicomte de Melun, & de Jeanne de Seully , Fille d'Archambaud de Scully II. du nom. Maximilien de Bethune I. du nom < ayant survécu Anne de Courtenay sa première Femme, reprit une féconde Alliance avec Rachel de Cochefilet Fille de Jacques S. de Vaucclas , de laquelle il eut trois Enfants ; mais comme ils n'ont pas possédé les Terres de Sully & de la Chappelle, il est inutile d'en parler en ce lieu. Crequy porte écarrelé, au 1. & 4. de Blancfort , qui est d'or à deux Lions leopardés de gueules , au 2. & 5, de Crequy, qui est d'or au Crequier de gueules. Soguer porte d'azur au chevron d'or, accompagné de deux Etoiles de même en chef, sur d'un Mouton d'argent en pointe. i

LIVRE VL De U Chùtchenie des tAix Dam-GHon, C H A P I T
R E L X I I I . LA Ville des Aix, en latin <<V Aii'^ o^>;< dans une Charte de
l'Abbave S. Ambroise, de l'an loir. dans une autre de la même Abbaye de l'an
1097. ctoic autrefois renfermée de foies &: de murailles, dont les velbges
paroissent encor<* en plusieurs lieux. Elle acte fouvenc ruinée par les
Goerrcs. entelle forte que ce n'est à présent qu'un t^tos Bourg, proche duquel
est le Château entouré de murailles & de fofs. Il y reste encore un Donjon
, sous lequel est la principale Entrée du Château , dans l'enceinte duquel est
l'Eglise Collégiale des Maisons Canoniales. Elle est distante de quatre lieues
de Bourges , &c de six de Sancerre, en Territoire fertile , abondant en Prairies,
en Terres gr. il Vcs & Pavi de Froment. U y a Hoccl-Dieu en la Ville, hors de
laquelle est l'Eglise appelée Valmigny sous les Aix , autrefois Paroissiale.
La Châtellenie comprend les Paroisses de Valentigny , Rian, Aubinges , &
partie de celles de Solangy, Paracy &: Azy, de l'étendue d'environ sept
lieues , où le Seigneur a Justice haute, moyenne &: basse, &: Tabourage.
Les Justices de Montigny , Hun. bligny > Boiteau Xi la Tour de Vevre, de la
Grange, du bas foissillay , Morogues , Veaupucs , du Briou, des Pottaux,
Polanon, Vauvredon &: Neuvy à deux Ciojrs y reforment par Appel, à
de là comme toute la Châtellenie, au Bailliage &: Siège Pieddial de Bourges.
La Châtellenie relevé du Fief du Comté de Sancerre , &c est régie quant aux
Fiefs par la Coutume de Lorrise &: quant aux Rotures , par celle de Berry.
La petite* Rivière de Colin passe près de la Ville y &: arrose les Prairies
d'alentour. Tous les Mardys il y a un fois au Bourg des Aix, franc de
toutes exactions. Il est fort difficile de rapporter l'origine &: le nom de son
premier Fondateur, & d' savoir si elle fut une des io. Villes que les Gaulois
brûlèrent à la venue de Cefar ; car c'est une pure fable, qui lui donne pour
Fondateur Suuiacus Fils d'Àjix ^ que Ch. nimcau" fut au V) Fondateur de la
Vjllc de Sully sur Loire , à laquelle il donna son nom , & celui de ^ son
Père à celle des Aix. Le mot de ylia ou ffau signifie Forteresse ou Château,
ce que l'on peut confirmer par les Capitulaires de Charles le Chauve, Chap.
31. Caftffj , FimU tait s & HÛAs fine nostro verbo fecerunt . ou le Dode
Sirmond met cette Note : & Hj, is\ clMttras , HJtt riobis hodie sunt sept
ijutlibet , elim ut bene apparet pro miliari nUo C" f>ii~ nione
ufurpiU. U^XwÇiHd'u Domini Gilonis^ les Aix Dam-Gilon, signifie li
Forteresse de Gilon. Ce qui me fait pressentir que c'est Gilon de Seully qui a
bâti le Château des Aix , aussi bien que celui de la Chapelle Dam - Gilon >

car il est certain que la Châtellenie des Aix a toujours eu les mêmes Seigneurs que les Barons de Scully U de U Chappelle, fçavoit les Seigneurs de l'ancienne & nouvelle Maifon de Scully & des Maifons d'Albrct Se de Nevers, un defquels en fit vente à noble Charles de Foulcquart Baron de Badefol , qui la vendit l'an 1444. à Jean Dumenil-Simon S. de Maupas, en prefence de , . Bonnet & Couturier Notaires , moyennant cinq mille quarante ccus , fur lequel elle fut retirée le même jour par Charles Sire d'Albrct II. du nom, en prefence des mcmci Nocaires» moyennant la joiffiance qu'il lui a audit S. Dumenil-Simon fa vie durant , en confidation de fes bons & agréables fervices , par Contrat du j. de Février 1445. trois jours aprèz le 8. des mêmes mois & an , ils pafterent deux Contrats enfemble ; par le premier defquels Charles Sire d'Albrct vendit à Jean Dumenil-Simon la Châtellenie des Aix pour cinq mille quarante écus d'or-, Se par le fécond, Jean Dumenil-Simon accorda au Seigneur d'Albrct pouvoir & faculté de racheter cette Terre pendant quinze anne'-s , en rendant le fort principal, loyaux coïts, frais & réparations julqu'à cinq cens livres. Depuis par Contrat du 10. Septembre 1440. en prefence de Laurent & Jean Babou Notaires Royaux à Bourges , le même Charles d'Albrct IL du nom , Comte de Dreux & de Gauc , Capitai de Buch , donna à Arnaud Amanieu d'Albrct fon fécond Fils , pour l'affedion qu'il luy portoit , & pour ce qu'il pouvoir efperer en fa Succeffion, fes Terres & Seigneuries d'Orval, Monc rond, Bruicres fur Cher, Châtieu mcillant , la Chappelle & les Aix Dam-Gilon, Argent, Boift>elle, Hc généralement tout ce qu'il polt doit dans les Duchés de Berry & de Bourbonnois. Le même jour Arnaud Amanieu d'Albrct Ar Jean Dumenil-Simon rranfigerent pardevant les mêmes Not.nires , & par la Tranfaûion le fieur «44 d'Albrct ratifia les Contrats faits entre fon Pere & le fieur de Maupas , & confentit cju*^1 jouir fa vie durant de la Châtellenie des Aix , & le S. de Maupas prorogea la fucceffion Non ij

^Sf » HISTOIRE DE BERRY, rachat i perpëcuite au profit du
 fieu d'Albret & des (iens, en remboutfaoc te prix principal , loyaux coûts &
 des réparations jufqu a mille livres & au dcflbus, & que les Acquisitions
 qu'il fcroitn la mouvance des Aix luy dcmeureroicnt, à la charge de la foy
 &l hommage feulement > en confequencce de laquelle Tranfadlion le S.
 d'Albrct retira quelque temps aprez la Châtellenie des Aix. Cette Terre
 demeura en la Maifon d'Albrct jufqu'au Mariage de Marie d'Albrct avec
 François de Cleves , d'où fortit Henriette de Cleves mariée à Ludovic
 deGenzague, Ccj dcux-la rendirent au Maréchal de Momigny la fomme de
 cinquante mille livres, & de-, puis eft demeurée en la Maifon de la Grange,
 jufqu'au decez de Gabrielle de la Grange Epoufe de Louis de Chalons du
 Blé, Marquis dUxelles, qui mourut fjDS Enfans , eut pour Héritier François
 de Beauvillicr Comte de S. Aignan, premier Gentilhomme de la Chambre
 du Roy, qui exclut fuivantia Coutume de Lonis Anne Marie de Beauvillicr
 fa Sœur , Epoufe d'Hippolite de Bcthune Comte de Celles. La Généalogie
 de !a Maifon de la Grange «ft rapportée cy-aprez De l*Eglife Collégiale de
 S. Tthier des çAix. C H A P I T R E LXIV. L'Eglife Collégiale du Château
 des Aix efl dédiée à faint Ythier XVI Evcque de Ne/vers- Je n'ay rien
 trouve de fa Fondation qui eft tres-ancienne, les Titres ayant été brûlez &
 difflépez pendant les Guerres. Ma penfée eft qu'elle a été bâtie & fondée par
 les Seigneurs de la M.u(bn de Sculy, qui ont long-temps poftcdé la
 Châtelnie des Aix. Je me fonde fur ce que cette Eglife eft bâtie dans
 l'enclos du Château, &: fur ce que les Seigneurs de cette Maifon ont eu
 grande dévotion à f-iint Ychier , & ont bâti &: fonde en leur Château de
 Seuly fur Loire , une Eglife Collégiale dédiée au même Saint , à l'exemp!c
 de laquelle ils ont vray-femblablement établi celle-cy dédiée au même Saint
 dans leur Château des Aix i &: pour cette raifon le Chapitre a confenti que
 Monficur le Duc de B'auvillier jouît en fon Eglife de tous droits
 honorifiques, comme Seigneur ChâteLin des Aix, par Tranfañkion du 14.
 Novembre 1678. L'an 1110. fous le Pontificat de VulgrinLXII Archevêque,
 les Chanoines des Aix contraêrnt fraternité avec le Chapitre de l'Eglife de
 Bourges , auquel ils fournirent le Gouvernement de leur Eglife , & les birns
 qui en dépendoient, à condition que ccluy des Chanoines de Bourges qu'il
 plairoit à fon Chapitre de nommer, fcroit Prieur de l'Eglife des Aix, dont le
 nombre des Prébendes fut réglé à fix î une pour le Prieur , & les cinq autres
 pour autant de Chanoines , lefquels vacation avenant ne pourroient ccrc

instituez que par permission du Chapitre de saint Etienne , auquel ils
feroient préfontez- Et quant aux Revenus préfens &: à venir du Chapitre des
Aix, ils evoient être partages, dont le tiers devoir être laillé au Chapitre de
Bourges, en considération dequoy le Doyen & Chanoines de saint Etienne
promirent leur proreâion aux Chanoines des Aix, s'obligèrent d'avoir soin
des Affaires de ce Chapitre, comme des propres Affaires de leur Eglise , &
de contribuer la tierce partie des frais qu'il conviendrait faire pour les
Affaires de l'Eglise des Aix, dont les Chanoins dévoient être reçus en
l'Eglise de Bourges & au Chapitre , & y avoir fance comme les Chanoines
de saint Etienne. Toutes ces conventions furent approuvées par Guillaume
de Champagne , & par Agnes Dame de Seully &: des Aix » qui est encore
une marque que les Seigneurs de Seully font Fondateurs. Ils furent aussi
confirmés par l'Archevêque de Bourges. Depuis , en l'an 1137. les Doyen ,
Chanoines & Chapitre de saint Etienne quittèrent aux Chanoines des Aix la
tierce partie du revenu qui leur appartenoit , pour huit livres parisis, & une
livre de cire, de pension annuelle, franche & quitte de toutes charges , 6C
permirent d'augmenter les Prébendes de l'Eglise des Aix jusques à douze, y
compris le laïque. Et depuis encore l'an 1143. les biens de l'Eglise des
Aix étant notablement accrus , le Chapitre de saint Etienne consentit
l'augmentation des Prébendes jusqu'à douze, non compris le Prieur , les
précédents traités demeurèrent en leur force & vertu, ce qui fut confirmé la
même année par Girard Archevêque de Bourges. Jean Duc de Berry tira une
parue du bras & du chef de saint Ythier, donc le Corps repose en l'Eglise
Parroissiale de Noyen entre Gien &: Montargis, Diocèse de Sens , par la
permission du Prieur Curé, & en lit. présent à l'Eglise des Aix > à la prière de
Simon Alloué. grct son Médecin, qui en étoit Prieur, le 11. Décembre
1403.

Fiefs mouvans âe laChâtellenie des lAiXé Chapitre LXV. LJ?
Fief, Juſſice & Seigneurie de Aîontigny ^ fièvre, tt Fie j- de Sery. Le Fie j
de la Chaume. Le Fief&Juſſicede ^ury & ToUnon. Le J^teſdes Granges. Le
fiejde la Çrand' tJ^ai/ôn Le Fief (y Jujlice d' Humbligny . LeFteſdeLuJfon.
Le Fief CrJujHce des Croifches. LeFiefdfC^orie. Leſief^Juficede T^ufuy à
deux Qlochers, (^U Tour. Le Fief^Juflice d Ourouer. Le ſief de
Perrouceaux. LeFiefde'Briou. Le Fief de Bacouet ^ Buxede. Le Fief du
Bouchet. Le Fief de laUmaye. Le FiefctOmery. Le Fief de Champigny . Le
Fief de Mallelnte. Le Fief du Petit Malleluite, Le ſief de la Chaumelle. Le
Fief de Rhedan. Le Fiefc^JuJlice de V^iHars. Le Fief du £hailloux. Le
Fieffy Seigneurie d'Herigny. Le Fief des Pre:^ d'abeilles. Le Fief des
Naudins & Poudreaux. La Dixme de 'Boifgirard. Le Fief delà Grange Se
gault. La Dixme des Corettes. Le Fiefç^JuJlicede Paracy. La Dixme de
Boulaifes. Le Fief& Prejfoirde'Baugy. La Dixme des Odettes de Seuly. Le
Fief de la Planche. La Dixme de Confegray^ Le Fief de Seawvais. La
Dixme Bafiard. Le Preffoir-BoMlm. Lrf Dixme du £los (^ottiri. Le 'Bois de
Rougerin. La Dixme de Bretton Moreau, Le Preffoir-Taunier. Le Fief des
Vincents. Les Dixmes de Ferry , de Poudreau , & Ruelles. La Dixme de la
Beſſe ^ des BacoUcttes, La Dixme des Aurats. La Dixme de Lerhoy. La
Dixme Terrage des Ruelles, Le Terrage dt la Croix. Le Terrage de la BroJJe.
La Dixme de la Chaume. Le Fief du Ctlomhier du Guay, Le Fief de la faille
BiUeron. Le Fief de la Feularde, Le Fief de la Terreufe ^ de 'Rougerin, Le
Fief de la Motte Bacouet. La Dixme de Charentonay. Le Fief^yjuſſice de
Morogues. L e Fief^ Seigneurie de V auverdon. Le Fief (y Seigneurie
d'EJhechy. Le Bois du (^hailloux. Le Fief du BouiUay. Fiefs mouvans
dcMontigny, LeFiefçyJuJHce des Port aux (^Veaugues, La Dixme de la
Mauge. La D^xme de l'Alun. La Di xme de Fouillay. Le ſief du Haut-
BouUay. Le Fiefçy Jujhce de SoiteauXx Ficf de Boitcaux. Le Fief de la
Bouloife. Extraliion & (généalogie des Seigneurs de la Mai/ôn de la
Grange» Chapitre LXVI. J E A W de la Grange Ecuycr , Seigneur de la
Grange , du Haut & Bas Fouillay , de Vevre,dc la Reculée, du Chaucy, des
Bars ic, des Bcechurcs, vivoic en rani440. acheta do

^: ^o HISTOIRE DE ^ERRT, Jean Brcfchard la Seigneurie de
 Montigny pour huit cens écus. Jean Dumcnil - Simon Ecuyer, Seigneur de
 Maapas & des Aix, luy fit don des profits de Fief qu'il devoicà caulc dccette
 Acquisifition. L'an 1453. il accompagna le Roy Charles VIII. à la conquête du
 Royaume de Naples, & pendant le Voyage il fit par coromifljon la Charge
 de Lieutenant gênerai de r Artillerie. Les Mémoires de la Maifon portent,
 que s'ctant iignalc dans cet Employ, notamment en la Journée de Fornouc,
 il fut fait par le Roy au retour de ce Voyage, Maître de r Artillerie > &:
 ajoutent qu'il cpoufa Hclenc de la Riviere, de laquelle il eut cntr aucres
 Enfjns X. Gcofroy de la Grange, Seigneur de Montigny, qui continua la
 podcritc. i> Jean de la Grange II. du nom, Seigneur delà Grange, & donc la
 dclccntc fera traitée après celle de fon Fietc ■ / Gcofroy de la Grange,
 Ecuyer Seigneur de Montigny, de la Motte, de Vevre, cpoufa le 19.
 Oftobre 1474. Jeanne de Guytois, Fille de Georges de Guytois Ecuyer,
 Seigneur d'Arquiara, & de Pcrrrtte d'Avantois fa Femme. Il fit partage des
 biens dclaiiffez par fon Père, avec Claude Ragot Veuve de Jean de la
 Grange fon Frere, comme Tutrice de leurs Enfans, le premier Janvier 1498.
 par lequel il eut le prcciput ^ droit d'aincfic. Il laiffa cinq enfans 3. François
 de la Grange Seigneur de Montigny, duquel cy-après 3. Simon de la
 Grange, dit Guytois, Seigneur d'Arqui. im j conjoint par Mariage l'an lyu.
 avec Jaqueline de la Porte, d'où fortirent Claude & Gilbert de la Grange,
 dits Guytois, Seigneurs d'Arquiam, morts fans pofteriic. 3. Léonard de la
 Grange, Chanoine de la Sainte Chappelle du Palais Royal de Bourges. 3.
 Anne de la Grange mariée en premières Noces à Charles Dumcnil Simon,
 Chevalier, Seigneur de Beaujeu, P^ncier du Roy, dont elle n'eut Enfrns. En
 fécondes Noces, à Jean de "rroulTebois, Ecuyer, Seigneur de Fays, & de
 cette Alliance font iflus les Seigneurs de Fays & de Paffy en Nivernois. 3.
 Jeanne de la Gtange Femme de Pierre d' A ffigny, Ecuyer. III. François de
 la Grange, Ecuyer Seigneur de Montigny, la Motte, de Vevre & Prunay,
 vivoit en l'an lyry. auquel temps Claude de la Porte, Ecuyer, S. de
 Vcaugues, luy fit la foy & hommage de certaines Terres mouvantes de
 Montigny. Il fit la foy & hommage à Marie d'Albrct Ducbell'c de Nevers,
 des Seigneuries qu'il tcnoit de la Cbâcelcnie des Aix, le 3. de Septembre
 1445. Il s'allia avec Anne de la Marche, & vivoient encore l'un & l'autre
 l'an jyyi dont forrircnc deux Fils & une Fille. 4. Charles de la Grange,
 Seigneur de Monrigny, duquel cy-après 4. François de la Grange, Seigneur

de Puymaflan. 4. Anne de la Grange mariée le 11. Aoetiji[^]. à Jean de Patoufcau, Ecuyer, S. de Fccz III. du nom. IV. Charles de la Grange , Seigneur de Monrigny , Vevre , Bas-Foiillay , Prunay te Afquiam; Chevalier de l'Ordre du Roy, Lieutenant de cinquante hommes d'Armes des Ordonnances du Roy, Gouverneur de la Charité , contraûa Mariage le 3. May 1541. avec Louife de Rochechciart Fille de Guillaume de Rochechoiart , Chevalier de l'Ordre, Seigneur de Jars, Breviande , de la Brofle &: de Châtillon-le-Roy , premier Maître d'Hôtel de Sa Majcftc , Gouverneur des Enfans de France , &: de Louife d'Autrv fa Femme. En fécondes Noces il cpoufa Anne de Brichanteau , de la Branche des Seigneurs de Saine Martin de Nigelles j il eut des Enfans des deux Lits. Enj[^]ans du premier Lie, y. François de la Grange II. du nom. Seigneur de Montigny, qui continua la poſte— rite. f. Antoine de la Grange Seigneur d'Arquiam , dont la Lignée fera déduite après ceſlc dttfon Frère. 5. Charles de la Grange Chevalier , Seigneur de Vevre , Gouverneur de Vietzon , lequel de Renée la, Loc fa Femme eut deux Filles.

LIVRE VI. <. Catherîne de la Grange mariée à François Maille
 Ecuyer Seigneur de ValUine, dont Eofins. N . . . de la Grange Femme de
 Melchisedec de Rigaut Ecuyer S. du Lendel & d'Aigrefeuille. f. Emcc de la
 Grange Epouse de Marc de Contremoret Chevalier Seigneur de Mar* cilly,
 dont la postérité a été déduite en la Généalogie de Contremoret. 5. François
 de la Grange Femme en premières Noces de Georget de la Chappelle
 Ecuyer S. d'Anjers , dont la lignée est décrite en la Généalogie de la
 Chappelle 1 fois en Céciles Noces , à André de Tollec Ecuyer seigneur du
 Bois -Sirey , & dont la descendance se voit en la Généalogie de Tollet. j. N . •
 • de la Grange Abbé de Charenton. Enjans du poud J^hiti y Charles
 Etienne de la Grange Chevalier Seigneur de Ville-donné , Gentilhomme
 ordinaire de la Chambre du Roy , Chambellan de Monsieur le Duc
 d'Orléans, lequel d'Elie > fabert de la Chapelle eut: 6. François De la Grange
 Chevalier seigneur de Ville- donne. 6. Joachim De la Grange Abbé de Font-
 morigny. 6. Charles De la Grange Chevalier seigneur de Don Remy. y.
 Guionne De la Grange Femme de Claude de Cleves Chevalier seigneur de
 Fontaines, d'Aligny & de Marquaurault > dont Enfants. y. N ... De la Grange
 Abbé de Charenton après sa Soeur. V. François De la Grange II. du nom,
 Seigneur de Montigny, Vevre, Humbligny, delà Grange, du bas Fossillay, de
 Sery , des Aix Dam-Gilon, Boiteaux , la Paredre & d'Olinville , Chevalier
 des Ordres du Roy , Capitaine de cinquante Hommes d'Armes U, de ses
 Ordonnances , Maître de Camp de la Cavalerie légère de France, Lieutenant
 General des Armées du Roy, Maréchal de France & Gouverneur de Paris.
 Pendant les Guerres de la Ligue tint toujours le party du Roy , fut associé à
 l'Ordre du S. Esprit par le Roy Henry IV. à la fin. Création j il le fit au Li
 Gouverneur de Paris, t^h. luy donna le Brevet du Bâton de Maréchal de
 France, qu'il ne reçut néanmoins que de Louis XIII. Il épousa au Château de
 Fontaine-bleau , en présence du Roy & de la Reine, le 1. d'Août 1581.
 Gabrielle de Crevant l'une des Filles de la Reine, Fille de Claude de Crevant
 , Chevalier, t^h de Marguerite de Haluin sa Femme. De cette Alliance sortit
 un Fils & une Fille. Il est inhumé en la Chappelle de Montigny en l'Eglise
 Cathédrale de Bourges. Crevant porte cartelé d'argent & d'azur qui est: de
 Crevant, contrecartelé d'argent à trois Lions de sable armés , lampasés et
 couronnés d'or. 1. 1. qui est d'Haluin. é. Henry- Antoine de la Grange ,
 Marquis de Montigny , & duquel cy-après 6. Jacqueline de la Grange mariée
 à Messire Honorât de Beauvilliers , Chevalier, Comte de S. Aignan ,

Confciller du Roy en fcs Confeils , Mcftre de Camp de la Cavalerie Légère de France, au mois de May 1604. & eut en mariage la femme de cent fix mille cinq cens livres ; & de cette Alliance font fortis Monfieur le Duc de S. Aignan, U. la Dame Coratcffe de Bethune. Vl. Henry-Antoine la Grange, Marquis de Montigny , Seigneur d'Humhligny , Vevre , Haut & Bas Fouillé, la Grange , Boiteaux , Sery , des Aix Dam-Gilon, d'Olinville , ÔC autres lieux ^ Lieutenant General pour le Roy ez Gouvernemens de Mets , Thoul , Verdun, Gouverneur de Verdun , époufa Marie le Cirier Fille de Meffire Louis le Cirier, Seigneur de Neuchellcs , & de Dame Marie d'Aubray fa Femme, le 11. Oûobre En faveur de fon Mariage , Dame Jaqueline de la Grange fa ftrur , autorifcc de fon Mary , renonça \ tous droits fuccqfiûs du défunt Maréchal de Monrigny fon Pere , decedé en 1617. & de ceux qu'elle pouvoir prétendre après le decez de la Dame de Crevant (qui arriva le II. May 164}.) moyennant quoy elle reçut de fupplementia femme de quatorze mille cenc hvres, fournies par la Dame de Neuchellcs des deniers dotaux de Marie le Cirier fa Fille. Par le même Contrat, la Dame Maréchale de Moncieny ronfentit que le ficur de Montigny fon Fils jouît de fcs biens. &: luy laiTa la propriété & jouiffance des Terres & Seigneuries d Olinville , Montigny , Vevrc , Haut & Bas FoUillé , de la grande Prairie de Lclfy , 4rf

HISTOIRE DE BERT; des deux Dixmes dépendans de la Terre
 d'Humbligny & Boiccaux , avec les bestiaux qu'elle avoit en ces Terres , &
 la moitié des dîmes adives , Se de tous les autres meubles qu'elle pouvoit
 avoir , le tout franc, quitte & déchargé de tous douaires, emplois & con-
 ventionnaires matrimoniaux, faut à elle de reprendre ses emplois vi-
 convencions» sur les autres biens qu'elle Ce réserva de la succession de son
 Mary* De ce Mariage sortit une seule Fille qui fut. VI. Gabrielle de la
 Grange seule & universelle héritière de la Maison de Montigny» mariée à
 Meilirc Louis du Blé Marquis d'Uxelles , laquelle mourut peu après son
 mariage sans Enfants. Du Blé porte de gueule à trois Chevrons d'or. Après
 son décès , procéda le meurtre entre Dame Anne Marie de Beauvillier, Epouse
 de M^r Hippolite de Bethune Comte de Celle, 6^e M^r François de
 Beauvillier Comte de S. Aigoan, la Dame Comtesse de Celle s'étant tendue
 demanderesse le 1^{er} Juillet 1648. pour le partage de la succession de
 Gabrielle de la Grange, prétendant la moitié de tous les Héritages par elle
 délaissés, soit en Fief , soit en Roture, assés en la Province de B^{er}gogne -, le
 Seigneur de S. Aignan soutenoit que les Fiefs des A^{ux} , Scry , Moncigny ,
 Humbligny , Boiteaux, la Grange-Fouille, le Bas Fouillay, Chanterennes &
 Vevres , croient régis par la Coutume de Lorris, en laquelle le mâle exclut la
 femelle en ligne collatérale > art- 14. tir. des Fiefs. Et en conséquence , le Seigneur
 de S. Aignan l'emporta. Ce qui est remarquable, pour prouver que les Fiefs
 des Aix , Montigny & autres fief-nommés sont régis par la Coutume
 de Lorris, autrement la Dame de Bethune eût également succédé avec son
 Frère, si ces Terres eussent été gouvernées suivant la Coutume de B^{er}try.
 branche d'Arquiam, V Antoine de la Grange Chevalier, Seigneur d'Arquiam,
 Villeminard, & Chevalier ^ Comte de Maligny, Seigneur de Soulangy,
 Capitaine de cinquante hommes d'Armes des Ordonnances du P^{ar}lement ,
 Lieutenant Colonel du Régiment de ses Gardes , premier Capitaine de Gens
 de pied de France, Gouverneur des Villes Citadelles de Metz, Calais 6^e Pais
 reconquis, & de la Ville & Comté de Gyem , a été marié plusieurs fois ,
 premièrement à Marie de Cambray , Vicomtesse de Soulangy , Fille de Jean
 de Cambray Ecuyer , Vicomte de Soulangy, Seigneur de Fontillay & de
 Villeminard, & de Genevieve-Maréchal, donc plusieurs Enfants, En
 secondes Noces il épousa Louise de la Chastre Fille de Claude de la Chastre
 Maréchal de France , & de Jeanne Chabot sa Femme , de laquelle il n'eut
 Enfants. Après sa mort il reprit une troisième Alliance avec Anne

d'Ancienville Fille de Loiiiis d'Ancienville Chevalier , Baron de Revillon ,
 Vicomrede Soiiiilly & autres Lieux, & de François de la Platiere Dame des
 Bordes , Baronne de Poiffes , de laquelle il eut Enfants. Ils btifoicnc en cœur
 de fable à crois meufles de Lion d'or. qui cftdeGuycois, Premier Ut. 6. Jean-
 Jaques de la Grange, Vicomte de Soulangy , &: qui a continue la Lignée. 6.
 Antoinette de la Grange mariée en premières Noces à Ifaac Puchot
 Chevalier, Scigncdr de Gerponville , puisa Pierre de Bouju Chevalier,
 Seigneur de Eoisborgnc, & a des Enfants des deux Lirs. 6. Emée de la
 Grange, alliée en premières Noces à Loup d'AlTigny » Chevalier , Seigneur
 du Fort-Moulin, &ù du Pont Marquis, dont elle eut Enfants j &cn fécondes,
 Gilles Brachet Chevalier, Seigneur de Villars, duquel elle njeur Enfants. 6.
 Marie de la Grange Femme de Reiuud de Lange, Seigneur de Château-
 Renaud, dont plufieurs Enfants. Troifième Lit. 6. Achilles de la Grange
 Comre de Maligny, Marquis de Poifl'es, a époufé fa Couline
 GerminrLouife d'Ancienville Dame des Bordes,Filled'Achilles
 d'Ancienville Vicomte des Bordes , Seigneur de Mairard, S. Sulpis, Oufoir
 &: Montigny aux Admoines, &c de Migdelcioc «

Liy^E ri. jf/j à\i\nt Bonrgcols de Crcfpi Cx FcmUDO. De'cc
 Mariage font forties deux Filles. 7. Louifc de la Grange mariée à Guillaume
 de Pcicpcyrou, dic dcCominge*, Comte dcGiiitaulc, Chevalier des deux
 Ordres du Roy, Bailly d'Auxois, GouYerncurdc Ch\tillon fur Seine ,
 Marquis de Poifes , morcc (ans Ënfans. 7. François de la Grange
 Religteufc. (J. Henry de la Grange Marquis d'Arquiam, Sqigneur de
 Beaumonc,dc Prie, d'Inphy& Trcfnay.Mcilrc de Camp du Régiment de
 Cavalerie de Monlieur Philippes de France Duc d'Oficans, Colonel &
 Capitame des Gardes Suiffes du même Seigneur , alHê j^ar Maria5ça»cc
 François De U Chaire Fille de Jean Bapiiile De la Châtre Chevalier
 Seigneur cBtuliebaultôide firiancc^âf de Gabricllc Lamy fa femme; de ce
 Mariage font iffus pliW Çtcwx\ Enfms. 7. Anne Louis De la Grange.. 7.
 LouJs'De la Grange , qui a éec nourry Page dc^a Chambre du Roy, Si a été
 de-' puiî Capitaine des Gardes de Cafin>ir Roy de Pologne. ^ 7. Louife
 Marie De la Grange Epoufe de N ... de Beihune Comte de Celles , rcçùiJ
 cnfurvivancce Dame d'atours de la Reine. 7. Marie Cafimire De la Grange
 fiit mencccn Polognrpar la Reine Marie de Gonzaguc, oîi elle fut mariée en
 premières Noces au Prince de Z-imaosKi qui croit General des Gardes du
 Roy de Pologne ; 5c en fécondes Noces, au grand Maréchal & général des
 Armées de Pologne Jean SobiesKi , depuis élu Roy de Pologne le 10. May
 1674. 7. N . . . delà Grange Rcligieufe de faine Laurent. VI. Tcan Jaques De
 la Grange Chevalier Vicomte de Solangy, Seigneur d'Arquiam SC de
 Breviande, Lieutenant de Roy en la Ville &: Citadelle de Cftlais,
 Gentilhomme.eofdiniirede la Chambre du Roy, époufa en premières Nôccs
 Gabrieirc de Roch.chouar4 Dame de Breviande , Fille de Guy de
 Rochechouard Chevalier Seigneur de ChâtillonIc-Roy, Breviande, &c.
 Capitaine de cinquante Hommes d'Armes des Ordonnances da Roy,
 Gentilhomme ordinaire de fa Chambre, Gouverneur de Blois,& de
 Gabricllcd'Ar| lonville Dame de S. Cire, Fontaine-blcau en partie, du
 Manceau & d Yeurrc l<* Chitel , le 14. de Juin téoz. &: de ce Mariage il eut
 plulêurs Enfans. En fécondes Noces iï cpoufa Catherine Efterlin Fille
 d'Antoine Efterlin S. de Pigny , èc d'Anne CUâtin fa Femme , qui le fit Pcre
 d'un Fils. Enfans du premier Lu. 7. Antoine De la Grange Comte d'Arquiam
 , duquel cy-aprez. 7. François De la Grange Marquis de Breviande,
 Seigneur de Pcclly , la Bretoche fie Senan, marie en premières Noces à Anne
 Brachet Dame de Senan , Foret & Lugny*^ Fille de Gilles Brachet

Chevalier Seigneur defdits lieux, & de N ... de Buzeville Ci Femme; de ce Mariage forrit un Fils nommé Lazare De la Grange Seigneur de Senan , le une Fille; en fécondes Noces il époufa Marie le Roy, dont plufieurs Enfans.

7. Jeanne De la Grange alliée en premières Nôces le 17. May 1643, à François De la Haye Chevalier Baron des Sales 6^e de Curel , donc une Fille mariée \ Ferdinand Hennequin Chevalier Baron du Soin ; en fécondes Nôces Jeanne De la Grange a époufé François Hennequin Chevalier, Perc de Ferdinand, Intendant des Atfaires du Pnnce Fran* çois de Lorraine. Du fécond Ut. 7. Gilles De la Grange Chevalier Seigneur de la Bretoche. V II. Antoine De la Grange Comte d'Arquiam , Gentilhomme ordinaire de la Chambre «lu Roy , Chambellan de Monfieur Gafton de France Duc d'Orléans , Mefre de Camp d'un Régiment de Gens de pied entretenu pour le fervice de fa Majefté, cpoufa en premières Nôces Charlotte Morand Fille du "Treforier de l'Epargne , lors veuve du Comte de Charroônt. de laquelle il n'eut Enfms; en fécondes Nôces, Louifd Charpentier fille de 'Claude Charpentier Seigneur de Moulineau, &: de Magdclainc Gouffcau fa femme , d'où font iHus : 8. Alexandre De la Grange Comte d'Arquiam. 8. Iran Claude De la Grange Chevalier. %. Marguerite Louifc De la Grange. <r /-,, «. Lomfc De la Grange. ^ ^les.

The text on this page is estimated to be only 26.17% accurate

474 nisroiRE DE BERT, BrMche de U Crante Foiillay. II. Jean de la Grange deuxième du nom , Ecuyer , Seigneur de U Grange, des Haut & Bas FoUillay, de U Reculée & des Brcchures , époufa Claude Ragot, laquelle le lut vécut; & comme Tuiricc de leurs Enfant , fit parcage avec Geoftoy de la Grange iou Beauftre^ le i. Janvier 1498. Ces Enfans furent 3. Charles de la Grange cy-aprcz mentionné. j. Anne de la Grange Dame de Chauröy, Femme d'Edme d'Arvilhartcheu , Seigneur de Laiuel. in. Charles de la G'^ange, Chevalier Scign<ur de la Grange , Haut & Bas Fouillay, de h RcculcCjai' d« Brcchures , vécut jufqu'en ijig. &c eut pour Fili. IV. Châties de la Grange deuxième du nom , Seigneur de la Grange, Haut 6c Bas FoUil« lày , & des Brcchures , vivoit en IJ41. ijjo. fut Pere de V. François de la Grange, Chevalier, Seigneur de la Grange, Haut & Bas FoUillay. & deChantcrenne , vivoit en 1^64. & d'Anne de la Porte la Ftmme , de laMaifon de Pcffclieres, biffa un Fils fie une Fille. 5. François de la Grange deuxième du nom , qui fuit. 6. N. ... de la Grange mariée au S- de Bar. VI. François de la Grange II. du nom . Chevalier , Seigneur de la Grange , du Haut & Bas FoUillay, époufa Catherine de Crevecœur Sœur dephil.ppes deC revccocur. Chevalier, Seigneur de Coulanges , de laquelle Alliance fortirent deux Filles cy-apicz nommées. 11 rcpiit une féconde Alliance avec Ifabel Ragucau , Veuve de Robert Garnier Confciller au Preûdial , 6c Echevin de la Ville de Bourges , de laquelle il n'eut Eu«os. 7. Anne de la Grange Femme de Louis du Paray , Ecuyer, Seigneur de la Granec Artuis . dont Enfans , / o b 6, Marie de la Grange Epoufe de Gabriel Defprez, Ecuyer , Seigneur de la Pointe. De I4 Motte , de Vevre & Montigny, Chaïtkb LXVI. CEtte Seigneurie s'étend dans toute la ParroinTc de Montigny . & en partie dans celle de Neufvy a deux Clochers. & dans cette étendue le Seigneur l toute Juilicc , haute moyenne & bafle. Il y a »n vieil Château affez logeable. Le tout relevé de ù Chatellenie des A.x &eft regy en partie par la Coutume de Lorris , & en partie paï une Coutume locale. La Famille du furnom de Brefchard a long temps polTcdé cette Ter'f T " ^"S"" * '3^- Lo"» Brefchard Chevalier S. de La.lly fon P«t fils en fit vente le y. May ,44^ i Meffre Jean de la Grange Gentilhomme Ordinaire de la Chambre du Roy. pour neuf marcs Quatre onc.s un denier en écus d'or vie. U learV'o^L"Z7'7V"7 d'or, faifant laïomme de m.llecinq cens livres, ce que Ifov hn^ " , ^A"^^ i""^* ""^TM<= mois.L'Acqncreir en fie la G aL rn fi^^^^ J

J'n Dumenil-S.mon S. des Aix. le .4. May 1446. l Geofroy de la Crangc Ion
fi s , ^ 14. janvier 1496. ic il en fournit l'aveu le 8. Mav de l'année fuioe le
Maréch:i rS""^" '^S""^" Châtei;n!: d'es A ^ . dcpu J 'pre'fentt n""^'
ra^u^e^""^""^ ""^ ^""""^ ' ^ ^> I-""-- poffe'de à

The text on this page is estimated to be only 21.25% accurate

De la Setgft'çitrte d'Humbltigny, Chapitre LXVII. LA ParroifTe d'Humbligny cil aflife dans b juftice de cette Terre, qui a etc pofTe, déc par les Familles de la ficribomicre & Bciulle.]can de la Berthomicre cri ctoic Seigneur l'an 1440. par indivis avec Jean Bciille , Jaquette Bciille Epoufe de- Pierre le Comte, Clerc des comptes &: Secrétaire du Roy , Fille de ce.dctnier , luy fucceda, Alizon de la Berthomicre Epoufo de Pierre H-rpin S. du Coudray , entra aux droits de Jean fon Pete. Marie Hvp'n leur fille la porta en Mariage à Guillaume des Roches S. de laMoriniere, & Ccfar des Roches leur Fils fit vente de la moitié d'Humbligny , à } . joficur le Maréchal de Montigny, pour la fommc de fcpt mjlle livres, & cent cinquante livres de pot de vin , le 13. Novembre 1 j9j fi il acquit l'autre moitié de René ^ Cciu de Voifincs S;de Chauffepoix. depuis elle a toujours cu^Pi tîcmcs Se'ijgncufs c^tte la Châtelcnic des Aix. . " " De U SeifneHfte d'Ouroiier â' Hernuy. Chapitre L X V:l I I. LA Seigneurie d'Ourouer & d'Hcrigny mouvante de la Chât«-knic des Aix^-ité poffedcc pat la Famille du nom de Vjlame. Claudç'de Vilaioo Ja porta à Parceval Pelordc fon Mary , qui en fournit l'aveu le li Novembre 1460. leanne^Pélordc ayant cpou. fc Adrien de Garoachs porta la moitié de cette Terre en la Maiion de Gams<"lv ? , 5C Mj£;delaine Pelordcfa Sccur, Tauttc rooiiié à Hugues GrolTaucs fôn i. imry.(Ile i' Damas Epoufe de Jean de Grollauyc , fit don de la mēpic moitié, Taiî liif. à' Wcffic m de Chabanci, qui la vend'i .à François de Chabancs fon frerc , qui enfit'îa foy U hommage au Maréchal de Montieny, le 18. Août en la même année Ce dcr nier Vendit la moitié d'Ourouer à François dc.Ganiachcs , -le 11. May ainfi éwnt devenu Seigneur de toute ce^C; Terre , il eo. fit la foy & hpmmage le it du même mois ; it tl tranfmît i Anne de Gamaches fa Fille, Epoufe de ^ . Hubert de Gtwtl. qui en fit hommage le 20. Mars \6l^ . Claude de Gnvcl leur fils en cft à prcfenc Seigneur , qui en a faif la foy le 13, May 16^5. . . : .j ' o ,i..5 V" • - if""i ■ • ? ' '•^^ De ta CèateUntù, 'ïiiterK Chapitre L X J X. L*Un des plus nobles fiefs du Çoirtié de Sancçtrô, ett la.pjhâtelcnic de Cernoy , qui a toute Juftice , Dfbiïs de Cnâtelcnie , Sceî a Constraints , Tabellionnage , Péage , Four bannal , Taille, Cens , Rciicgs ^ Terrajgçsp dc, tr^s«^elles mouvances , & coûtes les marques d'une grande Terre, quoy qu clic foit de beaucoup moindre revenu que plufieurs de fcs Fiefs,- puifqu^^ la Terre ôc Châccle nie dcCbiciilonfûr Loin, lT ChiccllciiIr d'^AiHahc, la Terre Se Jullice

de Pierrefite ez Bismes, les Fiefs de Ghaufquier Berofts de Gros-Bois, du
Vexin de la Gravcroix, des Dîmes de Ceûnoy de la Fjodeft 'Bafthre, la.
Sergrocerte de Cernoy. appelée la Ycheric, le Lieu de l'Vecheric, le Mbulin de
la Ricle, en relèvent en Fief. Cor' ' T rre fut polTedéc autrefois par Htniecte
de Scûly, Fille de Jean & Jdtf Marfucriu. 'OutiDon^ar;cc à JÇOD de
KJclun GbolallcrS. de la* Salle, de Vicziy de Im .oupc. Elle pafta depuis à
leur Fils Simon de Melun fire de la Salle, ^dci Cernoy & L d'Autri, en ijio.
&c à Marie de Melun fa Soeur, qui cpoufa Jean de Beurnont. En l'an i,io;
1368. cTÎ^ appartenoit à Alix de Beaumont, &, depuis elle ^affa en la
Main de Villeblanche, l'an 1469. Pièces de Villeblanche erTjÉ:, t^ft
fcignctr. £«1*514. Antoine de Ville- t*9blanche S. du Plcif, Barbe,
d'Autri &: de Cernoy, & Mery Tibergeau, à caufe de Cathertne de
Villeblanche fon Épfe^^, ^a pofle^«Sdi^ r"& par le mariage de Jean Chen'.i
S. de Charentonnay, Jic d'Emc • V " > ' c fille unique d^ Pierre de V
illeblanche & de Jacques d'ivli-^?^?! pr- :tc Terre encra c,n la Main
^es Chenp, Jean Cl^cnu cbinme iVs Enfants, ?c d'Emee de* Villdbtanche la
. O 00 j| "

47[^] HISTOIRE DE BERRT. iij Femme, déclara le i6. Mars
 lyjj. que cette Terre apparccnoic \ fc\$ Enfans & \ Crif. pine de Villeblanche
 Fille de Pierre , ^ de Jeanne de Maumont fa féconde Femme Enfuitc Jean
 Chenu fils de Jean Chenu & d'Edmce de V.lleblanchc , la poffcda. qoi la
 tranfmic a Louis Chenu fon fils , & d'Anne de Huffon f« Femme , par le
 dceez duquel elle pafla a Marie Chenu fa fille, femme de Richard le Fort
 deuxième du nom de Vilbmandeur, à laquelle Blanchct le Fore &: Charles
 le Fort fes Enfans fuccedrrrni qui en , rournjrenc 1 aveu & dénombrement à
 Monficur le Prince Comte de Sancerrc le* 8 De⁴»- ccmbrci^{4o}. * De U
 Chatellenie de S, Briçon, Chapithb L XX. CEcte Terre ccheuten parfrage i
 Etienne de Sancerre fils puîné d'Etienne T. du nom Comte de Sancerrc, &
 d'Alix de Donzi fa femme. Etienne de Sancerrc II. du nom Ion his a Agnes
 du Bellay fa féconde femme , la poffcda après luy . &: enfuit» lean ne de
 Sancerrc fa fille aînée , par le partage qu'elle fit avec la Sœur Marguerite.
 Elle Ja porta en la Marfon de Courtenay , ayant été mariée à Jean de
 Courtenay fire de Champignclles I. du nom Jean de Courtenay II. du nom
 en fit la foy A: hommage au Comte de Sancerrc le Vendredi aprez la Fête de
 tous les Saints ,317. & Marguerfic de 5. Verain fa Veuve, comme Tutrice de
 leurs Enfans . le Vendredi après U Fête de S Pierre fif S. Paul , Elle
 demeura en la Maifon de Courtenay , jufqu'à la vente Qu'cn J""*^{^^}
 Courtenay IV. du nom", avec Marguerite David fa femme . à Guilhume Ju
 vcnel des Ufins , S. de Treignel . Confaller & Chambellan du Roy. De la
 Maifon des Urfins elle pafla par mariage en celle de Beaujru , te le lo.
 Oaobre 1[^]14. Philbert de Beaujeu Conf«Ucr & Chambellan du Roy.
 Vicomte de Troyes . Baron de Treignel &• de Marigm, Seigneur de S
 Briçon, Autry le Chafcl, la Roche- Foucault la Haye Pierreficc cz Bois ,
 Blanche-bracque Gros Bois , en donna fon aveu & dcnômbremenî au
 Comte de Sancerrc. Louis de Cleves . Cornte d'Auxerre , en fut depuis
 Seigneur , auquel fucbda François de Cleves Duc de Nivernois , Comte
 d'Eu & d'Auxerre fon Neveu , qui en fi: la foy & hommage à LoUis fire de
 Bucil , Comte de Sancerrc, le 9. Janvier 1[^]4[^] Elle ctoit poffcdec par Louis
 Seguier Chevalier des Ordres du Roy, Prévôt de Paris, l'an 1[^]40 Cette Terre
 a tous droits de ChâtelcHie . toute Juftscc , Cens , Rentes , Tailles ^ Péages ,
 Foires, Four bannal, Bourgecifie, Ban-vin , Dixmes & autres Droits & plus
 de quarante Ficft, dont les Principaux font le Chafcl, Terres & Seigneurie
 d'Autry le Chafcl, Terre & Seigneurie de Marcy , la Seigneurie de Plancy

& du Gué de Laubier la Terre & Justice des Bois , le Fief des Ruaux . le Fief de la Motte & autres. ' De la Chatellenie de Sancerres, Chapitre LXXI. Cette Terre mouvante du Comté de Sancerres appartenoit autrefois aux Seigneurs de Beaujeu , Cadets de la Maison de Seully , qui la possédoient pendant les années 1119. & 1564. Etienne Davantois en étoit Seigneur, l'année 1566. les Descendants duquel U vendirent à Jean Desfontaines S. des Roches, la possession duquel en a long-temps joui. M. Léonard d'Estropes Conseiller au Parlement de Paris , comme Héritier de Léonard d'Estropes Archevêque d'Auch son Oncle, qui l'avoit acquise , en étoit Seigneur le jour de sa mort. ^ De l'Eglise Collégiale de Sancerres. ' Chapitre LXXII. L'Eglise de S. Etienne de Sancerres ou S. Giergue, est très-ancienne, quoiqu'on ne sache point son Origine sa fondation ne paroît pas : car il n'y a aucune preuve certaine qu'elle

LIVRE VI, clic aie cic fondée par S. Août ms 841. ou par Hermenbert Archevêque de Bourges, néanmoins son antiquité au delà de fix cens ans est justifiée par trois Titres du temps du Philippe I. Roy de France, & de Richard II. Archevêque de Bourges, qui font voir que son Etablissement étoit déjà lors ancienne. Par le premier, Guillaume Mandat & Arnulf Gotmict donnèrent à l'Eglise & aux Chanoines de S. Etienne tout ce qu'ils avoient en l'Eglise de S. Pierre de Bucy, & les Dixmes qui en dépendoient, avec les Droits de Sépulture, & par le second, Raimond de la Vieville donne au même Chapitre l'Eglise de S. Martin de Coigny, & le consentement d'Arnoul son frère. Si Francon Portefort luy donne tout ce qu'il tenoit en fief tant des Droits de l'Eglise, que des Oblations Dîmes. Ces deux Titres sont du temps du Roy Philippe I. de Richard II. Archevêque de Bourges, & d'Eudes Arpin notre dernier Vicomte, & ainsi avant l'ii. siècle de la Naissance de notre Sauveur. Par le troisième, qui ne contient aucune expression de temps, Guimon & son fils Girard, & Bernard fils de Garnier seigneur de Garigny, déclarent que les Chanoines de l'Eglise de Notre-Dame de Marigny les Droits de Sépulture & d'Oblations, la quatrième partie des Cent du Bourg, & tout ce que Benoît Clerc tenoit d'eux en toute la Paroisse, du consentement de Raoul Curé du lieu, fit de Beaucourt, qui tenoit en foy & hommage du Curé le fief Prébiteral, c'est à dire les Dîmes & autres Droits dépendants de l'Eglise. Les biens de ce Chapitre ayant été ruinés par les guerres, & dissipés par la malice des hommes, il tomba en très-grande pauvreté; ce qui fit que l'Archevêque VVilgrin de Sens pourvoir à ses nécessités, & donner moyen aux Chanoines de subsister, leur abandonna les Dixmes & l'Eglise de Sens, à la prière & sur la remontrance de l'Archidiacre Aimery leur Prieur l'an 1114. & pour la même considération la maison-Dieu de Borel 1114 eut les biens qui en dépendoient, furent unis à l'abbaye du Chapitre. Arnoul le jeune seigneur de Sancerre permit aux Chanoines de faire des Acquisitions en ses fiefs & communes, en présence de Pierre de la Châtre Archevêque l'an 1164. ce qui leur a été confirmé par le pape avec la possession des Dixmes d'Etrechy & d'Avonnes, & des Eglises de saint Etienne de Garigny, de Chacy, de saint Martin de Chouffy, Marcilly, Etrechy, Charentonnay, celles de saint Martin d'Avonnes, de Montigny, de Sens, la Chapelle de Beaulieu, celle de saint Martin au Château de Sancerre de saint Julien de Judy, par Bull* du Pape Luc III. de l'an 1174. Confirmative de celle d'Innocent II. de l'an

ii3y. Le nombre des Prebendes a été fixé à quinze, par Bulle du Pape Innocenc III. l'an \x. de fon Pon« tificac, ce qui revient à l'an itop* Txoy. Je n'ay point vu de Tombeau dans l'Eglife , que celui de Pierre de Seuly S. d'Erry U, de Sancergues , hc de Jeanne de Couttenay fa femme , élevé de trois pieds & plus , fur lequel fe voyent leurs Effigies avec l'Ecuffon des Armes de Seuly-Erry, qui font d'azur femé de Croix d'or au pied fiche , au Lion de même brochant fur le tout. Ce Seigneur iegua à cciee Eglife dix livres de rente, par fon Tcdamenc de l'an 1 348. . ^ * ^ De la ChâteUnie de Beaujem Chautre LXXIU. CEete Terre ficuêe à fepc lieuics de la Ville de Bourges , &: à crois de celle de Sancerre, faifoit autrefois partie de la Baronnie de la Chappelle Dam-Gilon, de l'ancien Domaine de l'illuUrc Maifon de Seuly , & fut donnée en partage à Eudes de Seuly Chef de la Branche de Beaujeu , troifième fils de Gilon S. de Seuly , & de Luce de Charenton fa femme. Elle comprend les Paroifles de Sens,Neully & laChappelotte. Elle cft régie en partie par une Coutume l ocale, 6c. au furplus parcelle de Lorris. Elle relevé en foy le hommage aufTi-bien qu'en Refforr, de la Baronnie de la Chappelle y èc 6c W par appel au Duché U Pairie de Sully depuis l'ereâion , & auparavant elle renbrtifToïC immédiatement au Siège Royal de Concorfaulr. Cette Terre palTa en la Maifon de Rochechouart , par le mariage de Simon de Ro« chcchouart fit de Philippe de Seuly Héritière de Beaujeu , fie cnfuiie en celle duMeniU Simon , par l'Alliance de Jean du Mcnil- Simon Baillif de Berry , avec Philippe de Rochechouart ; S£ aprex qu'elle y cft demeurée plus de deux ûecles , elle a enfin palTé en celle de Mcgrigny , par le mariage de François de Megrigny Marquis de Vandœuvre, 4c de Françuifc Henriette du Menil-Simon Héritière de fieaujeu.

The text on this page is estimated to be only 23.48% accurate

I toi. uie. 47S HISTOIRE DE BEK^RT, Les Ficfit tnouvapsdç
cette C4>kcknic font la Châtelcnic Bôucard, la Chappcîotte, Crezancy,
Rcigoy, Malevoifinc , lcCrotct,Coucc,lcs Broffcs, Saffyjes Buy ,1^ Motte-
Chappellc, la Motie-les-Ennordrc , la Parafle, la Brofletc, Boifgirard , les
Dixmes d'Ennordrc & de P^ludcau , Chantilly, Folcmprifc, les Befies ,&
plufieurs petits J-icfs'. L'ancic/îBC demeure des Seigneurs étoic au Château
da vieil Beaujeu , Paroifle de Nully, U le Nouveau Bcaujeu fut bâti par Jean
du Mcnil-Simon au ficelé dernier, au pied de la Montagne de Sens, lut U
pectcc. Riviere de Saudrc , en lieu commode fie agréable , fous U ParoiITc
de Sens.' : - . il* • ■ I f . . ■ î , ■ . DES SEIGNEURS DE BEAUJEU DELA
MAISON DE S E U L Y. 1 V. Eudes de Senly Seigneur de Beaujeti , de la
Chappelle & de Tilet, c Chapitre LX X I V. E Seigneur fut le troificme fils
de Gilon fire de Seuly , & de Luce de Charenton fa femme, &: de luy
defcendnt les branches des Seigneurs de bcaujeu, de la Chapellûtie , de
Vouillon, S Aouft ,• Cors, Romefort , de Blet, d'Erry , de Sancergues, de la
Morte, de la Cordille de la Grange. Il donna l'an iioi. dix livres de rente fut
les rcvrous de Beaujeu \ l'Abbaye de Loroy, & l'an izio. fix fextiers d'avoine
fur les 1118. Terraps de Bugy. Il mourut environ -l'an 1118. 8c légua aux
Abbé U. Religieux dé Fontmongny vingt fols de rente fur la Prevôtc de
Blet, pour la Fondation d'un Anni* verfaire, au rapport de Simon de Sculy
Ton frerc , élu Archevêque de Bourges, au mois d'Avril ixip. Il légua aufli à
l'Eglile de Bourges vingt fols de rente pour la Fondation d'un Anniverfaire^
qu'il artlgna^fur la Prévôté de Beaujeu , &: pour pacifier le differenc qu'il
avoic avec la même F.glile pour la propriété du Bois de Ferriere, il luy céda
vingt fols parifis xle tente fur la même Prev&ii , comme porte la Charte de
Simon de Seuly Archevêque , du mois do Juillet lito Le Livre des Obits du
Chapitre des Aiïc fait mention qu'il fonda un Anniverfaire en leur Eglife , &
qu'il y légua vingt fols de rente fut Ifi Prévoie des Aix. Il avoit cpoulç Aenor
de Mont-faucon Dame d'Erry, fille d'Eudes de Montfaucon 5c "^^* de Sara
fa femme, laquelle le furvêquit, &: acheta au mois de Septembre tijo.la
Dix*. me de Frois d'Ythier d'Arccy & d'Ifabel fa femme, &: tout le droit
qu'ils pouvoient prenez- tendre en la Terre de Frois. Elle fit fon Tefbment
l'an u^y. par lequel elle choifit fa fcpuliure en 1 Eglife de Fontmorigny , y
légua cent fols de rente fur la Dixme de Frois H30. pour la Fon ation d'un
Anniverfaire , (L mourut l'an 1150. Enfans d'Sudes de Seuly de BeitHjeUj,

^ d'%Aenor de Montfaucon fa. Femme, 5. Eudes de Seuly II. du nom ,
Seigneur de Beaujeu , qui aura fon Chapitre. • f. Arcmbour de Seuly Darfic
d*Erry , donna à la Mâifon-Dieu de Bor prez Sancer"45- gucs, une mine
derfeigic fur fon Mouhn de Turmel , au mois d'Avril 1x4 j. & il'Abii6u de
Fontraorigtiy' fix fcxtiers par tiers Froment , Orge &: Avoine fur les
Terrages de la Soutdrraine , ne. on muid d'aroirte fur des jointes , ali ttiois
de Juillet 11^5. V . E tides de Siuly I /. du nom , Seigneur de Beau jeu , dç^
ld,Çapftlo:te^ 'Blet Erry. Chapitre L X X V. '*47' T L confcnrft l'an ixé^j-
que Abrior de Montfaucon fa Kierc, difpos.ît par Tcftamenc die J^-(rtl
meubles , fi: de partie de frs immeubles en legs pour îc falut de (bu Ame» U
époufa Sedille, fille, *>mmc je rcftime , de Renouiii, du not»,5.,dc Culaiû
&: do «a4?- .Château-neuf, U de Scdille f» femme, qui raiifia au mois d'O-
lcbrc 1145. la TranfaulioO

1 L 1 V R E F 1. 4.7^ PaHcc entre le Prieur de la Charité &: de
 McncftouUlacel U Ton Mary , touchant les limites de leurs Jufliccs. Ils
 croient mores des l'an irj8. & Iciirs "Enfans étoieot fous la »»J Tutelle de
 Rcnoul de Culant > ce qui confirme ma conjeâure. Ijif^ns dëitdes de Seuly
 IL dn nom , S. de Beau jeu , de S édile de CuUnt pt Femme. * é. Eudes de
 Seuly S- de Beaujcu , III. du nom , ^ui aura Ton Chapitre. 4. François de
 Seuly Femme de Guillaume S. de Milly , qui fur long teras veuve, &
 mourut l'an ijiy. 8d fut enterrée en l'Eglife des Frères Mineurs de S. Pourcin
 le dernier IJ19 "Septembre. 6. GiUcs de Seuly conjoint par Mariage avec
 Jeanne du Chitel , qui obtint Arrêt pour la fucccfiôn de fa Femme en 1157.
 V^» Eudes de Seuly JII. du nom , Seigneur de eau jeu , d^Srry ^ de
 Sancergues , de U Motte , de la CordtUe de U Grange. Chapitre LXXVI. IL
 fit échange avec les Religieux de l'Abbaye des Pierres de certains Bois au
 mois de Février 1164. & ratifia celui que les Religieux de Challivoy firent
 avec Godeftcy du Plcflis Chevalier, de cent fols de rente , que le Seigneur
 de Beaujcu fon pere hiy avoir affigncz fur fa Prcvôrc de Sancergues , contre
 quelques Terres aflifcs à Eftrecchy, par Titre du mois de Janvier \xC^
 Quelques violences qu'il avoit commifes contre Guillaume de Mcaulce
 Chevalier, le firent condamner par Arrêt de Parlement de l'an 1171. en
 quelques Amendes; il fut auflî condamné en c nq cens livre» d'amende
 envers le Roy , pour avoir enlevé la Nièce de Guillaume d'ErbIc Chev iller j
 &en trente livres, f»our les frais du Prévôt de Villeneuve, qui l'avoient fuivy
 jufqu'i Boiiy , par A rêt dj^ *an 1178. qui ordonna en outre que la principale
 de fes Maifons fût raféc. Il ccnfi-^ma xi,% les Dons qu'Arcrobours de
 Seuly fa Tante , Regnaud de Monr-faucon & fes autres predeccclTcurs
 avoient fait au Chapitre de Sancterge le mardy aprez l'Apparirion 11,84
 ^^oic i^^,^ époufé Marguerite fille de Godefroy fleur de Milly en Gadinois,
 avec laquelle il fooda un Anniveruire en l'Eglife de la Charité au mois
 d'Août 12.70. Enjûns d'Eudes de Seuly JII. du nom y S. de Beaujeu . cîT de
 Marguerite de J^illj Jà Femme. 7, Gilles de Seuly S. de Beaujeu , qui aura
 fon Chapitre. 7. Adenet de Seuly S. de Blet, vendit a Hugues de Bouville la
 portion qu'il avoit en la Terre de Milly l'an ii86. 7. Agnes de Seuly , qui étoit
 mariée en ii%6. mais mineure. 7. Pkerre de Seuly feigneur d'Ertv &
 Sancergues, qui a fait branche , qui fera rapportée cy-aprcz, 7. Eudes de
 Seuly feigneur de la Motte-Seuly , de la Cordille & de la Grange , reçue
 Pavcu de Perrm de Chezelles, pour certains Prez. le famcdy aprez la fairr

«iarnabc 1J04. '104 & auflî celui d'Alix veuve de Robert de Mont>flor, le
famedy aprez rAlFomption Norre-Dame l'an 1306. Jean de Vale luy fit la
fby 6c hommage des Dîmes de Coucrgncs le)o<. Vendredy aprez la
Magdelaine 151 1. & vivoit encore en 1517. il croit mort l'an ijiy.Ac UilTi
deux Filles. •"78. Marguerite de Seuly Epoufedc Guillaume de Caflcl de
Perron S. de ^alligny. 8 Aenor de Seuly Dame de la Motte , mariée à
Hvignes de Cartel de Perron frerc de Guillaume -, elles reconnurent tenir
avec Pierre de Seuly Irur Oncle , la Teirc de la Cordille , & ce qu'elles
tenoienr à Paracy , Erry & Couergues, du Comte de Sancerre. Guillaume
Dadcu S. du Vergnol , leur fournir & à leurs Maris r.iveu & dénombrement
de fon Fief le mardy devant la Fcte de faint Nicolas d'été 1336. Elle époufa
en fécondes Noces Dyou de Voudénay. 7. Jean de Seuly Doyen de Mehun.
7. Agnès, Aenor , Marguerite de Seuly. '

The text on this page is estimated to be only 19.47% accurate

4. iû H I S r O J K E D E I B E R R i « > ' 9 V U . C i U e s d e S e f i l y
Seigneur de Beau jeté, d' u i n a j ^ e ^ F i c i l & d e ' B i c t , C h a p i t r e L X X V I I .
R O B E l . T A r c h e v ê q u e d e R b c i m s l u y 6 c l a f o y & h o m m a g e d e l a m o i t i é d e
I , ^ . ' ^ " 1 G u i l l a u m e d e B o u r b o n S i r c d e B e ç a y t e n o i c d e J u y e n F i . f a
M a l v o i f m c . Y . v o y S u g y 6 c V . I l l e n e u v e , l e D i m a n c h e a p r e ^ l ' A p p a r i n o n
, 3 , 8 . & e n 1 A û c i t o f t q u a U f i e N o b l e h o m m e M o o f e i g n e u r G i i l e s . d e S o i l y ;
& l ' a n n e e f u i v a n c c 1 , 9 i l f e t r o u v a a v e c t r o i s E c u y e r s à i a f u i t e , e n U
C o m p a g n i e d ' H e n r y S . d e S e u l y I V d u n o m . L a n ' j i j I c j c u d y a p r e z l a f a i n t
M a r t i n d ' c c c i l ^ i c ç u t d e P i e r r e C h a n d e u s P t ^ c r c 1 A v e u d a F i e f L i g e ^ d u
C r o t « . P i e r r e B l a n c h a r d l u y f i t a u O i l a f o y & h o m m a g e d e U d i x h u i t i e m c
p a r u e d e s D i x m e s d e M o n t i g n y l e M a r d y d e v a n t l a P è t e d e l a N a n v u é f a i n t
m e . B a p t i f t e i j t j . & G u i l U m e P u c i n a t o u a t e n i c d e l u y q u e l q u e s H e i i t a c c s
a O i s à C t c . u n c y l e M a r d y a p r e z l a f a i n t A n d r é 1 5 5 6 . I l a v o i r é p o u f c J e a n n e
d e P a r r o y F i l l e d e J e a n d e P a r r o y C h e v a l i e r . E n f a n s d e G i û e s d e S e u l y
S e i g n e u r d e B e a u j e i t d e J e a n n e d e P a r r o j f a F e m m e 8 . G u y o n d e S c u l y
f e i g r t e u r d e B e a u j e u , q u i c o n t i n u a l a p o f t c r i t é . 8 : G i l l e s d e S e u l y f e i g n e u r
d e l a M o t t e « d e B e a u m o n t , C h e v a l i e r , 1 3 5 1 . V I I I . G u y o n d e S e u l y
S e i g n e u r d e B e a u j e u , d e U C h a f f e l o t t e , d e F o i ^ t l l o n , d e S a c s e r g e s , d e S ,
A o û t & d e B u f i e r e s d ' A i l i a c . ' C h a p i t r e L X ^ C V I I I . C n l r ' T r l ^ " A ' . ^ ^ a v e ,
M a r i e d e C h a u v i g n y , f i l l e d e G u i l l a u m e f c i p n e u r J e C h a u v i g n y & d e
C h â t e a u - R a o u l . & d e J e a n n e d e V e n d ô m e D a m e d e s l m e s f a ^ f o n < i c
i c m m c , q u . l u y p o r t a l a S e i g n e u r i e d e B u f f i e r e » d ' A i l l a c . I l o b t i n t
c o r a m i r t i o n d u B a i l l y d e B o u r g e s p o u r f a i r e o r d o n n e r q u e c e t t e T e r r e f e r o i t
t e n u e c a n e J u f t i c e q u e S o u v e r a i n e t é & R e f T o r t d T f T o u d u n . m a . s i l d é c l a r a
p a t A à c d u j e u d y a p r e z l a . , . 7 . S . M a r t m i , x 7 . f u r f b n f e r m e n t a u S e i g n e u r d e
C h â t e a u - R a o u l : y « V / . « c ^ J ^ i e m e n s d m p e m r U d , u C o m m i f f ^ o n , r , e
s ' c m e ^ d e r . f û t m i e t e U e , n e , n c a u e l f i t i J i f Ê L f ^ f o r t ^ e . ^ u e d u r r f o r t d e U
C h . f t r U n i e d e U M o . L , W ; ! i y / ^ ^ ^ ^ / ^ i l d u d . t U ^ c n f n ^ e u r d e C h i u . u R . o u l
l e d i t R e f f o r t 6 - s J v e r , ô > e t é , f a r c u f e d e m u e d e - v . ^ j S u e r d u d s t S e , ^ e u r &
C o m p a r e d c u d . t D a n , o i f e a u , & e n L e u r n U d i t d J Z f e s h t e n s , l n e f e r , n e n e
p r e p o u f e r a c o n t r e l e d i t S e i g n e u r n e c e n t r e f e s H é r i t i e r s L u è s e x e t r ^ " ^ " ^ " ^ " ^
G e o f i - o y d e C h a u v i g n y S . d e V o i i i l l o B , é c h u t i M a r e d e C h a u v i g n y f a
f e m m e . l a q u e l l e e n f i t p a r t a g e l e D i m a n c h e q u e I T g S f c c h a n c e 1 3 5 0 .
J u d t c a i j y o a v e c A n d r é d e C h a u v i g n y S . d e C h â t e a u - r a o u l . p a r k q u e l d l c
c u i i S T e r r e s d e V o u . I o n & d e S . A o u f t , à l a c h a r g e d e l e s t e n i r e n f o ; l e

hoXa.e Rdfo r fi: Souvrauwte du Seigneur de Château -raoul. «ommage,
Kciiorc, „4.. Il reçut l'an ,34î. l'aveu &: dspombrcment de Renaud Maréchal
pour le Bois dt Macherel^ le Mardy aprez la Nativité Nôtre-Dame , & celui
de Benoît Pucin onurce? tams Héritages «(hs à Crezancy . le Dimanche
avan'c la Ma Jdela.ne """/llTonnaY J^^^^^ ijj^. ^e } Eftang un chezai
fc.cué à Sens, le Samedy après la S^ Nicolas d'Eté 13^4 È»fans de Cuyon
de Seuly Sapeur de Beaujeu , de J^ane de CUvigriy Jk Femme. 9. Guy de
Sculy S. de Bcaujcii , qui continua la pofterité 5>. G.unaume de Seuly
Sc.g.eur delà Chappclotre , duquel font fortis les Seieuncurs de U
Chappclotte .Vdc Vou.Ilon , dont je rapporte ailleurs la pof>crite ^^•g""^"
5». Geotroy de Sculy S. d© Vouilion, mort f^ni pofctité. JX. G0J

L I V K E ' Vî, ^St IX. Cuy de Seuly Seigneur de Beaujeu , de
 Cluys ^ de Bouejfes ^ & de Btifiieres d'^illac. Chapitre LXXIX. CE
 Seigneur partagea avec Guillaume & Gcofroy de Seuly fe\$ Frères , les
 biens de fcs Perc &: Merc , le Vcndredy jour faine Pierre 1565. & par le
 partage la Terre de ijtfj. B-aujcu luy échue j à Guillaume celle de la
 Ciiappclocte, & à Geofroy la Châtelenic de Voùillon. Il contrafta marijgc
 avec Bcllafcls de Magnac Dame de Cluys-doflus , & de Buflïeres d'Aillac
 Veuve de Mcflïre Aimery de Cadres , lequel vivoic encore l'an i?6<î. puis
 qu'au jour de la ToulTimts il fournie aveu de la .Seigneurie de Cluys au nom
 de fa femme , au Seigneur de Château - raoul. Guy de Seuly en bailla un
 fcmblable pour fa femme au même Seigneur le 6. Mars 1573. qu'il fcella de
 fon Sceau , &: reçut celuy de Philippes de Vinon Ecuyer, pour le Fief de la
 Croix, le Sjmedy après la S. André 1570. le 13. de Septembre 1573. La
 même année il obtint permiffion de Louis Sire de Seuly 2£ de Craon fon
 Coufin & Seigneur fcodal , de fortifier fon Château de Beaujeu , &c de faire
 pour ce, contribuer fcs hommes àc fes ValTaux. Pierre de Lcfquis
 Damoifcau luy donna le dénombrement du Fief de Lefquis, le Lundy après
 la Tourfaints 1374. & reçut celuy de Louis de la Paye Ecuyer , pour
 certaines Terres alfifes à Menetou , le Dimanche que l'Eglife chante /«[^]/İ4/r
 , 137J. & celuy de Robert de Coiict Damoifcau , pour le tiers , du Fief de
 Coûet, le Lundy après faint Pierre aux Liens 1377. l' tranCgea le Lundy
 aprez Ja faint Gilles 1379. avec Guy S. de Chauvigny & de Château-raoul ,
 Vicomte de Brortc , IJ79, couchant la Juftice du Moulin de Brontcul, & par
 la Tranfudion il reconnut que les Terres de CluyJ-dcffus , Boueffcs &
 BulTieres-d'Aillac relevoient de Château-raoul. Il receuc encore la foy ic
 hommage de Robert Gopetit pour certains héritages fitucz à Crezancy , le
 Lundy après la faint Luc 1381. & l'aveu de Guillaume BourdoiSjde
 certaines Vignes af- ijîi fifes à Crezancy , le Mardy Fête de faint Hilaire
 1383. & compromit avec Guy de Fontcnây Chevalier, Seigneur de la Tour
 de Vevrc , touchant le Fief de Reigny mouvant de Bcaujcu, le Jeudy après la
 faint Nicolas d'Eté 138^ . & plaidoit contre Guy de Chiuvigny S. de
 Château-raoul , touchant certains effets mobiliers de la fucccffion de
 Geoffroy de Seuly S. de Voiiillon fon Frère, fan 1387. Il mourut l'an 1391.
 ijij^; Enfant de Çuy de Seuly S. de Beaujeu , ^ de IBeUaJJes de Ma^ac fk
 Femme. 10. Geofroy de Seuly S. de Beaujeu , qui aura fon Chapitre. To.
 Bellaffcs de Seuly cpoufa Guillaume de Thianges , dont tUe étoit veuve en

r4io. & avoic la garde de Tutelle de Jaques, Jean, Perronnelle, Louifc ic.
Marguerite fes Enfans. »i5«. X. Geofroy de Seuly Seigneur de *Beaujeu
,d*Jinay le vieil, de Mag" nac , de Cluys deffu^ , ^ de *Buf!ieres d'JiSac ,
Confeîûer du %oy, C H A p r T R. E LXXX. IL reçut la foy & hommage de
Robert de Coût Damoifeau , du Fief de Couet, le Dimanche aprez S. Luc
1390. & l'aveu de Jean le fje , pour certaines Vignes affi fes à 'jço.
Crezancy le Dimanche aprez la S. Michel 1391. celui de Raoul de la Forêt
pour autres Vignes mouvantes de Beaujeu, le Jeudy aprez la S. Michel
1391. & donna le lien â Guy S. de Chauvigny Si de Château-Raoul ,de la
Terre de Buffieres d'Aillac , le 11. Mars de la même année, & de Ciuys
dcffus le Mècrdy aprez 7«<^/m me 1410. Il reçut la même an^ m©, née
l'aveu & dénombrement de la Seigneurie de la Chappelotte , qui luy fut
rendu par Guillaume de Seuly le Mardy aprez le Dimanche des Brandons. Il
avoir cpoufc Catherine de Veaucc î.fille de Pierre de Veauce,dit le borgne,
veuf de Ma- > rie de Vatiény.avcc laquelle il vivoit l'an 1419- elle étoit
Scrut d'Ifabel de Veauce, Femme de Ch.ntard de Rochcdagoux, de Philippe
de Veauce mariée à Beraud Dauphin , de Jeanne de Veaucc Femme de
Bruncr DuPuy ; comme l'hpprend un Arrêt de Parlement du 9- Mars
1419Ppp

tJlsrOÏKE DE BERRT, , Enfans de geofroj de Seuly S. de
 Beaujeu, tjjtf. 11. Adéhct de Seuly S. de Beaujeu, fctranrporca le ii. Juin
 1^96. au Château de la ChappcUc pour faire la foy & hommage de
 Beaujeu- Dans l'Ade il cft qualifié Noble &: puilTanc Ecuyer. Il obtint le
 13. Août fuivanc fouffranc jufques au jour de N oc 1 lors prochain ,
 laquelle luy fut oftroycc aux Ainics , tenues par Guillaume Gibcl BaiIly de
 Seuly & de la ChappcUe. Il obtint Lettres Rpyaux en forme de Complainte
 le 6. de Juin >i>7- ^597' addrefcics au Bailly de faint Picrrc-le Moutier ,
 poUr être maintenu & garde en là polleflion par droir de fuite , parée ou
 autrement, de tenir & exploiter fcs Hommes Se Bourgeois dcmcurans en la
 Juftice de Rcieny , & de prendre fur eux & lever fcs Droits , en hquclle
 pofTeffion il pccendoit avoir ctc troublé par Guy de Fontenay Chevalier S.
 de la Tour de Vcfvre &: Rcigny. H. N . . • de Seuly mariée au Fils du
 Seigneur de Perufle, Sénéchal de LimouCn. ' it. Bcllaffcs de Seuly mariée à
 Charles Baron de Culant & de Château-neuf , grand Xtaître de France ,
 lequel à caufe de la Femme fit la foy & hommage de la Châtellenie de 14H.
 Cluys au Seigneur de Château-Raoul, le 19. Mars 1433 ^e dernier Jour des
 tnêmc mois& an , il cranfigea avec Guy S. de Chauvigny & de Château-
 Raoul , pour raifon deplufieurs exadions & attentats faits de part & d'autre ,
 de la demolicion de la Forteteffe de Cluys, & mouvance des Fiefs de
 Boifcertrand M de la Mefrelle. La Tranfadlion fut homologuée *454« P*'
 Arrêt du 14. Juin 14^4. de cette Alliance eft fortie toute la Maifon de
 Culant. n. Philippe de Seuly Dame de Beaujeu &C de Maupas, mariée à
 Simon de Rochechouard 5. de Jars , duquel clic eut Philippe de
 Rochechoi:ard , alliée en premières Noces à Jean du Mfnil-Simon Bailli de
 Berry , Confeiller &: Chambellan du Roy , le 3. Janvier 1440. 1440. dont la
 pofterité cft déduite au 11. Livre de certe Hiftoirc. Eu fécondes Nôces elle
 cpoufa Georges Aliburton , Ecuyer / & en troifièmes , Jcannot Douglas
 Chevalier Anglois, dont elle n'eue enfans. II. Jeanne de Seuly F. de itenier l?
 ot , fils de Louis Pot, & de Dauphinc fa femme. BRANCHE DES
 SEIGNEURS D'ERRY, & SANCERGUES; VII. Pierre de Seuly Seigneur
 â'Srrj & Sancergues, ChA VITRE LXXXI. IL cranfigea avec les Religieux
 de Chalivoy le Kîercrcdy après la Fête de S . Martin d'Hy v t 1319. cefta le
 16. de May 134t. & choifit fa fcpulturcen l'Eglifede Sancergues proche le
 corps de Jeanne de Courtenay fa femme ; & légua au Chapitre de
 Sancergues dix livres ^e rente. Leur Tombeau fe voit encore aujourd'huy

élevé en l'Eglise de Sancergues. Il portoit d'azur fermé de Croix, au pied
fiché d'or, au Lion de même brochant sur le tout. Enfant de Pierre de Seully
Seigneur JtBrry ^ de Sancergues, & à Jeanne de CaUrténay pt Femme. %.
Pierre de Seully II. du nom. S- Jean de Seully Doyen de Meun. VIII. Pierre
de Seully I. du nom, Seigneur d'Erry ^ de Sancergues, Chapitre LXXXII.
Il eut différent avec les Prieur, Chanoines & Chapitre de Sancergues \ &:
s'étant fournis au Jugement de leurs amis, il fut condamné avec Jean de
Seully Doyen de Meun ^ ag son frère, par Sentence arbitrale du Mercredi
avant Noël 1388. de payer à ce Chapitre ' cinq sextiers de froment, cinq
sextiers trois quarts de Seigle, quatre sextiers &: une mine d'avoine, sur
les Dixmes U revenus de la Seigneurie de Sancergues».

LIVRE VL ^8s Fille de Pierre de Seuly II du nom, S. d'Erry cir de Sancer^ues, 9. Jeanne de Sculy Dame d'Erry & de Sancer^gues , mariée au Seigneur de Plancy. Extraïon ^ Parenté des Seigneurs de Beau jeu , de la Q^aïjon^ DiémeniU Simon. Chapitre LXXXIII. CETtc Famille cft originaire du Comte de Gifors en Normandie , où elle polTedoït au* crefois la Terre du Mcnil , de laquelle elle a emprunté Ton nom , laquelle en l'an 1180. appartenoit à deux frères nommez l'un & l'autre Simon > dont fait mention la Sentence rendue par Robert l'Huïflicr Bailli de Gifors , le Mardy après la Tiphaine 1180. prefens les Chevaliers Simon du Mcnil le Vieil , & Simon du Mcnil le Jeune, & neuf au* très Chevaliers pour le Prieur de Houdeux , contre le Comte de Dreux. A caufe de ces Frères Seigneurs du Mcnil , cette Terre fut appelléc le Mcnil aux Simons > ou le Mcnil Simon, ce qui fit que leurs Defcendans s'appcllerent , non comme leurs Ayeuls fimple* ment du Menil, mais du Menil- Simon , ce qui leur e(l commun avec plufieurs Maifons» qui ont ajouté à leur furnom le nom propre de quelque Particulier de leurs Anceftres ^ comme en la Maifon de Lidc , en confideration d'Adam de Lille , ils ajoutèrent à leur fumom le nom d'Adam , &: depuis fe font appellez de Lifle-d'Adam, de même que ceux du nom de Montreüil , à caufe de Berlay ou Belay de Montreüil , fc font nommez de Montreüil-Belay. Depuis qu'ils fc font établis en la Province de Berry , ils y ont poff*edé les Seigncuricc deMaupas, Morogues.Paracy, Beau jeu, Sens, Neuilly>la Chappelotte, les Quartiers Rogers, la Tour , Neufvy à deux Clochers, laBouloife, Rcigny &r autres Terres,. fié y ont toujours tenu rang coniidérable , & comptent parmi leurs Anceftres un Bailli de Berry , ôn Confciller du Roy Charles VII fon Ecuyet d'Ecurie 6c premier Valet Trenchant » un Chambellan du Roy Loüis XI. un Maître d'Hôtel du Roy Louis XII. cinq Capitaines Licutenans de la Compagnie des Chevaux Légers de Moniêur le Prince , & plufieurs Gentils-hommes pleins d'honneur & de mérite. Ils ont pris alliance cz Maifons de Rochechouard, de Roffignac , deParnay , d'Avan* tigny , Pot de Rhodes , & autres confidcrables. Les Armes de cette Maifon font d'argent à fix Mains écorchées de gueules, j. I. & pour fupports deux Sauvages ; ce qui a donné lieu à la Fable qu'aucuns Chenu tn ont débitée, que trois de cette Famille fuivirent le Roy Louis VII. ez guerres contre les f*âf* Sartazins , où ils furent pris prifonniers ; & qu'avant que de les rendre , ils leur firent ccorcher les mains, afin qu'ils ne puffent à l'avenir porter les armes contre

eux ; en mémoire de quoy ils changèrent leurs anciennes Armes , & prirent
fix Mains écorchées , les doigts pendans en bas , au champ d'argent': ce qui
n'est affidé du témoignage d'aucun Hiftorien ou Titre ancien : & au contraire
, les anciens Armoriaux portent que ce (ont Gants de gueules que ceux du
Menil-Simon portent en leurs Armes , comme l'a obfervé M- Cholct ancien
Avocat au Parlement, en fcs Mémoires manufcrits qui font entre les mains
de M. Barré Confeiller au Prefidial de Bourges. Ce qui ne diminue en rien
l'honneur & la gloire de cette ancienne Maifon , alTez illufre par fes
propres avantages > fans avoir recours à la Fable. I. J'en commenceray la
Généalogie par Robert Seigneur du Mcnil , Chevalier , coDjoim par
mariage avec Marie de Croifille. U. Simon Seigneur du Menil , Chevalier ,
fut Pere de 3. Jean du Mcnil-Simon , qui continua la poUcrité. }. Simon du
Mcnil l'Aîné, j Simxjn du Menil le Jeune. 3. Marguerite du Mcnil mariée en
la Maifon d'Apremont. Ppp \)

HISTOIRE DE BERRT, m. Jean Seigneur DnmerniUSimon , de
 Maifon , de Launay , de Maupas Si de Beaujeu , ConCeillcr du Roy Charles
 VU. fon Ecuyer d'Ecurie , & premier Valec trenchanc, Con(cillcr &:
 Chambellan ordinaire du Roy Louis XI. Gouverneur &c Bailly de Bctry ,
 Licurenanc de Roy en Limouûn , Gouverneur de la Charité. J'estime que le
 premier de fon nom qui s'cit établi en Berry cft ce Seigneur , qui tut
 conjomt pat Mariage avec Philippe de Rochechouard de l'illuftrc Maifon de
 Rochechouard, fille de Simon de Rochechouard Seigneur de Maupas, de
 Morogucs & d'Aucourt , d: de Philippe de Sully fa Femme , le y Janvier
 1440. Elle le Êt Seigneur de la Terre de Beaujeu , laquelle croit entrée en fa
 Maifon par le Mariage de Simon de Rochechouard Se de Philippe de Sully,
 & ctoit l'A ppanage d'un Cader de la Maifon de Seuly. Il fut pourvu des
 Ch.irges de Confcillct d'Etat , Ecuyer d'Ecune &: premier Valet trenchant du
 Roy , comme app-rr par Lettres du ij. Novembre 1445. & de celles de
 Confoiller &: Chambellao ordinaire du Roy Louis XI. par Lettres du i.
 Janvier 1461. & il fc Juftific par plubcuis Sentences qu'il a été Bailly de
 Berry jufqu'en l'an i486. Clienu alfure qu'un autre de cette famille , qu'il
 nomme Jean Dumcfnil- Simon S- de Maupas , Morogues & Beaujeu .
 premier Ecuyer trenchant de Louis VIL fut Bailly & Gouverneur de Berry ,
 & Capiraine de la Charité fur Loire, Mary de Dcmoillelle Philippe de
 Rochechouard, qui trépalfa à Burgucs en Efpagne, retournant d'AmbalVade
 vers le Roy de Caftille, comme il fc voit par fa Tombe eu l'Eglife Pairoilhile
 de Morogues , en la^ quelle cft l'Infcption fuivante. Cygitytohle
 Damoifelle Philippe de Rochechouard Veuue de fen noble Seigneur Jean du
 Mefnil-Simon y en Jon 'vivant Ecuyer Seigneur dudit lieu» de Bethemont,
 TreJJaucour^ Poucy , Montagu-le-duc, Obtalier ^ Launay en l' /fie de
 J^rance , de Maupas^ de Morogues, Beaujeu des ^arûers-Rogers , Chevalier
 (y Chambellan du Roy notre Stre, (y Ion premier Valet trenchant ,
 Gouverneur cîr Bailly de Berry ^^ Gouverneur de Limouftn , Capitaine de
 la Charité fur J^ire j qui trépajfa à Burgues en EJ^agne en revenant
 d'Ambajfade de devers le Roy de Caille , où le Roy J^iàs FIL l'avoit
 envoyé, s'il vous plaît , tous cl^T toutes pne^ Dieu pour tux. Je tiens cecy
 fort fufpeû , car la Terre de Beaujeu n'cft entrée que long temps aprrr le
 Règne de Louis VIL en la Maifon Dumcfnil , par le Mariage de Jean
 Dumcfnil Bail.y de Berry» fous Louis XI. avec Philippe de Rochechouard ,
 qui n'cft que de l'an M40. l'Auteur a confondu les chofes , & d'une mcmc

personne en a fait deux l'ins aucune apparence. Philippe de Rochechouard
 ayant survécu son Mary , se remaria à Georges Alibucton Ecuyer, duquel
 elle eut aucuns Enfants, après le décès duquel elle reprit une troisième
 Alliance avec Jeannot d'Ouglas Chevalier Ecuyer, duquel elle n'eut
 Enfants. Enfants de Jean Dumefnil-Simon Bailly de Berry, c2r de Philippe de
 Rochechouard sa Femme, 4. Louis Dumefnil - Simon chef de la branche de
 Maupas. 4. Charles Dumefnil-Simon chef de la branche de Beaujeu , qui fe
 verra après celle de son Frère. 4. Guyon Dumefnil-Simon, duquel fontiflu
 les Seigneurs de Paracy. Ils partagèrent ensemble les biens de leurs Percs &:
 Merc, le 14. Juin 1491- & P« le partage la Terre de Maupas échut à Louis ,
 U celle de Beaujeu à Charles . lesquels ont depuis vifc la Maison en deux
 branches; celle des Aînés est la branche Maupas , par laquelle je continue la
 Généalogie, pour reprendre celle des Cadets. 4. Claude Dumefnil-Simon
 Doyen de Verdun4. Etienne Dumefnil-Simon Ecclesiastique4. Aimery
 Dumefnil-Simon Chevalier de Malthe. I V. Louis Dumefnil-Simon
 Chevalier Seigneur de Maupas & Morogues , Conseiller & Maître d'Hôtel
 du Roy Louis XII. Capitaine de la Ville de Gtay.

LIVRE P^I. 8 y Il obtin» Lettres de remission le lo- Juin 1481. données \ Clery , pour avoir tué Jçannot d'Ouglas Chevalier Ecofloii ,3. Maiy de Philippe de Rochechouard ("a Mere. Le Comte de Charolois luy donna la Cnpiraincrie de la Ville de Gray , par Lecttes du i Novembre i486. &: le Roy Louis XII le Ht Ion Maître d Hoiei par Lettres du ii. Juin 1¹³. il fut niaîic deux fois , en premières Noces avec Marie Du Vernct Dame d'honneur d'Anne DuchelTc Bretagne , Reine de France, Fille de Bertrand Du Vctnet Seigneur de Beaulieu , & d'Kab :l de Tolon fa fcmin & en fécondes Noces, avec Marguerite Pud de fcc iille do Jean[^]PieJ de fer Chevalier Seigneur de Bourdervault, &: de Jaquehnc dci Maiinj fciBmc. Encans du premier Lit. j. Claude Dumcfnil-Simon Epoufc du Prince Louis de Courtenay L du nom , Seigneur de la Ville-au-Tartre, d'Yville, de Bontin &: de la Caltinicie, }' Fils de Pierre L ou nom , S. de U Fcrtc-Loupicre , &: de Perrine de la Roche. y. Toufl'aintc Dumefnil Simon mariée à Pierre d'Anlczy Chevalier Seigneur de Chexelles, le lo. Odobre 1518. dont eft fait mention au Procez Verbal de la Cuiiicume de Bercy , de l'an 1539. Enfans du fccnd Ut. J. Chtiftophie Dumcfnil-Simon , qui a continué la pofterite. V Chriftophie Dumcfnil-Simon Ecuyer feigneur de Maupas & de Morogues, fut émancipé par fon Perc, par Aôe du Bailliage de Bourges du 14. Juillet iÇix. contrada Mariage avec François de Roffignac fille de Ccfar de Roffignac , &: de Ftaoçoife de la Rivictc fa Femme; de ce Mariajce font iHus : . 6. Charles Dumemil-Simon , duquel cy-aprez. 6. François Dumefnil Simon < mort fans Alliance. 6. N . . • Dumefnil-Simon Dame de BefTe. 6. N . . • Dumcfnil- Simon Dame du Brrat. 6. N . . • Dumcfnil-Simon Dame du TiUou. 6. N . . • Dumefnil-Simon Dame de Vallan. Roffignac porte d'or au Lyon de gueules , ccartcl« d'azur \ la bande en Dcvifè d iifm Cx étoiles de même, trois en chef Se trois en pointe , au chef d'or chargé d'un lyon Icopardc de gueules lampalféde fable. VI Charles Dumcfnil-Simon Ecuyer feigneur de Maupas &: Morogues, s'allia le 16. Novembre 1584- à Sufanne Lamy fille de Mcry Lamy Chevalier feigneur de Lourry , Baron d'Acheté», & d Anne de Baraton fa Femme , d'où font iflus : 7. Louis Dumcfnil-Simon feigneur de Maupas , mort fans Alliance. 7. Louis Dumefnil-Simon le jeune , Chevalier de Malthe > Commandeur de Chambery, Receveur de l'Ordre. 7- Guy Dumefnil-Simon , qui a continué la podcritc. .7. Charles DumeCiil-Simon , Chanoine à Laon. 7. Anne Dumcfnil-Simon Religicufe à Buffiere. 7. François Dumcfnil-Simon Religieufc à Charentoo. 7. Charlotte

Dumefnil-Simon morte en jeunefTe. Lamy porte d'azur à une harpie
 éployée d'or. Baraton d'azur au lyon d'argent lara» parte de gueules »
 couronné d'or à l'orle &: fix Fleurs-de-lys de même. V II. Guy Dumefnil
 Simon Chevaher feigneur du Breiiillet , fucceda à Louis fon Frère ez
 Seigneuries de Maupas&Morogues, époufa le ij. Février léij. Madelaine
 Bigot fille d'E" tienne Bigot Ecuyer fleur de Senay,& de Magdelaine
 Bridard ,d'où font iflus: 8. Charles Dumcfnil- fimon , duquel cy-aprez. 8.
 Jean Dumefnil-fimon conjoint par Mariage avec N. de Farou Dame de
 Vallicrc» 8. Marie DumefniUfimon Religieufeà Charly. V I II. Charles
 Dumefnil- fimon II. du nom, Chevalier feigneur de Maupas & Morogu« ,
 époufa Catherine Biet fille de Claude Biet Ecuyer feigneur de Maubranche
 &delaTremblaye , Confeiller du Roy en fes Confeils , Lieutenant General
 au Bailliage ic Siège Pic* fidial de Bourges , & de Catherine Hobier fa
 Femme, dont Enfans.

48^{tf} HISTOIRE DE BERRT[^] Branche de Beaujeu. IV. Chartes
Duracfnil-rimon Chevalier feigneur de Beaujeu , i. Fils de Jean Duraefnil-
fimon Bdilly & Gouverneur de Berry , &: de Philippe de Rochechoua[^]d
Pannctier du Roy & Ton Chambellan, cpoufa en premières Noces Gabrielle
de la Brczillc fille de Bertrand de la Brczillc Chevalier feigneur de la
Buflierc, & de Marie Foreft fa femme, dont Eq. fans j en fécondes Noces
Anne De la Grange fille de Geofroy delà Grange Chevalier feigneur de
Montigny ,& de Jeanne Guitois, de laquelle il n'eut Enfans; laquelle l'ayant
furvccu , fe remaria avec Jean TroufTcbois Ecuyr feigneur de Fais. Du
vivant du Roy Charles VIII. il emprifonna en la Ville d'Amboife le célèbre
Philippe de Comincs Chevalier feigneur d'Argenton, Confeiller ic
Chambellan du Roy, ic faifit fur luy plufieurs Meubles , pour raifon de quoy
il y eut Proccz entre eux aux Requêtes du Palais , où Comincs obtint
Sentence portant condamnation de la fomme de deux mille livres pour la
valeur des Meubles fur luy faifis; de laquelle ayant interjette appel, il paffa
Procuration à Guyon Dumcfnil-fimon feigneur de Paracy fon Fterc pour
accorder, lequel fe faifant fort pour fon Frère tranfigca avfcle feigneur
d'Argenron, &: s'obligea luy payer la fomme de deux mille livres , en
deduïon de laquelle il paya cinq cens livres, le II. Février ijoo- Charles
Dumefnil-fimon aprez avoir obtenu Lettres du Roy Louis XII. du 10. Février
en la même année , pour avoir permiffion de traiter, ratifia la Tranfaôion le
17. du même mois, & elle fut homologuée par Arrêt de Parlement le 9.
Marsijoo. Il mouruc le 2.6. Septembre ifo8. comme le prouve fon Épitaphc
qui fuic> Cy gît noble ^ puiſſant Seigneur J[^]cjfre Charles du Mefnil- Simon
, en fon li idnt Chevalier Seigneur de Beaujeu cîr des ^artiers - Rogers ,
Valet Trenchant des J{oy< Charles , portant la Cornette a la Journée de
Fournauve , qui étoit Fus de haut ^ puiſſant Seigneur Meſſtre Jean du Mejnîl-
Simon j Seigneur dudit lien, ^ de Berthemont j[^]ejkncourt , Poujy ,
Montagu4e-Duc yAnthoiHet ^Moraipie[^]J[^]it[^] nay en l'IJle de J[^]rance ,
Beaujeu ^ Maupas , Morougues cir des paniers Rogers J Conjeiller ^
Chambellan du Roji , Bailly Gouverneur de Berry de J[^]imoufin j cp*i
mourut à Burgues revenant d' Ambaſſade de devers le Roy de CaJHlle ^ ^
deceda iceluy Qharles fon Fils le x6. Septembre ijoS. Trie^^ Dieu pour eux.
Ladite Infcription eſt en l'Eglife Parroiffiâlcde NeUilly fur une Tombe de
pierre élevée fur quatre pillicrs , à la face de laquelle il y a une figure armée
, &: au tour quatre EculTonSjdont il y en a trois chargez de fix mains } le

quatrième porte au premier Se, au troiû6« me les fix mains, au !• 6c au 4. de
 Rochecchouard , avec l'Ecuffon de Sully fur le couc Enfans du premier Ut. y.
 François Durt»efniI-fimon , duquel cy-aprez. j. Charlotte Dumefnil-Simon
 femme de McITîre Hugues de Loges Chevalier feigneur de Chailly te de la
 Boulaye , l'un des cent Gentils-hommes ordinaires de l'Hôtel du Roy ,
 Gouverneur & Capitaine des Ville & Châteaux de Tournay & Tournefis ,
 lequel à caufe de fa Femme fit partage avec François Dumefnil-fimon fon
 Beau frère , &: eut en fon loc le tiers de la Chitellcnic de Beaujeu &
 Seigneurie des Quartiers Rogers , le 7. Février l^^o^ V. François Dumefnil-
 fimon Ecuyer feigneur de Beaujeu & Neiiilly , contraâa Mariage avec
 François de Pernay fille de Marc de Pernay Chevalier feigneur dcSilly, le
 Chefhay, & Dumcfnil, & d'Agathe de faint Savin fa Femme, le 15.
 fcptembre 1 J17. il époufa en fécondes Noces Jeanne de Fromentieres
 veuve de M. Jaques Ronifard Chevalier fleur des Roches & Vendôme, le 10.
 Mars II59. de laquelle il n'eut Enfans ; ceux du premier Lit furent : 6.
 Jaques Dumcfnil-fimon Ecuyer feigneur de Beaujeu, mort fans Enfans. 6.
 Jean Dumcfnil-fimon II. du nom, qui a continué la Lignée. ^ . Agathe
 Dumcfnil-. ^pn mariée à Philippe Ronflârd fleur de la Bourdonniere > Fils

LIVREE VU de Jaquei Chevllie» ficur des Rochci, & de Jeannt de Fromentieres , le 14. Janvier 1541. elle fut appancc de quatre mille cinq cens livres, 6, Claude Dumel'niUfimon Rcligicufe à faine Laurent de Bourges.. 6. Renée Dumefnil-fimon conpinic par Mariage avec Claude d'Anglars Ecuyer Fils de Pierre Chevalier fcigneur d'Anglars , Panoifl'cd du Qiiaircier , Châcellenic de Menac en Auvergne, & d'Avoïc Tabou fa Femme j le ly. Oûobrc lyyo. clic fut appancc de 4J00. livres , Ô£ quant à fon Mary Claude Tabou fcigneur de Verrières &: de Cre; incy , Frorc de fa Merc , & fondé de fa Procuration , luy fit Donation des Terres d'Anglars , Rochedragon, la Chaume-brandon, &: généralement de tous fes biens, VI. Jean du Mcnil Simon II. du nom , Ecuyer, Seigneur de Bcaujeti , ^ehs , Neiiilly & la Chappclotte ' Epoufâ le xG. Juillet ijji. Eliâbcth Renaud, d'où VU. Charles du Menil-Simon Ecuyer , Seigneur de Bcaujeu , Sens , NcUilly , la CharpclottCi la Tour de Vevre , Neuvy à deux Clochers , la Bouloife & Rcgny. S'allia avec Marie d'Avantigny Fille de Louis d'Avantigny Ecuyer , Seigneur d'c la Brunellcrie , Mbnt-Bernatd & la Ferulicrc , &: de Philcbertc de S. Qiicncin fa femme d'où font iflus ' 8. Emc du Mcnil Simon S. de Bcaujeu , qui continua la pofterité. 8. Louis du Menil Simon Seigneur de la Tour de Vevre, qui a fait brailchc : Icfquels firent partage des biens de leurs Pere & Merc, le 8. Mars i6i8. 8. Pierre du Mcnil-Simon , Chevalier de Malthe. 8. Jean du Menil-Simon Abbé de Bouras & de Varennes , Prieur de Mcnetou Raftc! , Clunoine,Chancelicr,pnis Doyen de l'Eglife de Bourges.Chanoine de la Sainte Chappelle! 8. Gabnelle Anne du Mcnil-Simon femme de Jaques de Boifvillicts Chevalier, Scl-i gneul deBuxeiiil, dont Enfans. 8. GabricIle du Mcnil-Simon Epoufc de Silvain de Bar Chevalier Seigneur de Biiranlurc, dont Enfans. VIII. Emc du Menil-Simon Chevalier , Seigneur .de BeaUjcu , Sens , Neuilly , la Chappclotte, la Brunchere & autres lieux , Capitaine Lieutenant de la Compagnie de Chevaux Légers de Monfieur le Duc d'Enguien , Epoufa Louife Pot Fille de François Pot Chevalier, Seigneur de Rhodes, Grand trc des Cérémonies de France , & de Marguerite d'Aubtay fa Femme , fut tué au Siec de Fontarabic, l'an 1638. De cette alliance font iffus ^ 9. Emc du Mcnil-Simon. 9. Louis du MeniUSimon l'un aprcz l'autre , Scjgacur de Bcaujeu, i^c. Capitaine Lieutenant de la Compagnie de Chevaux Légers de Monfieur le Duc d'Enguicn mort lans alliance. ^ * 9 Marguerite du Menil-Simon Abbeffe de Nôtre-Dame de Feruagues. François Henriette du Mcnil-Simon

Héritière de ses Frères , mariée à Jean-François de Mefgrigny Marquis de
Vendeuvre, Grand Ecuyer Trenchant, & Porte Cornette blanche du Roy,
d'où sont issus 10. Jean-Louis de Mefgrigny 10. Gabrielle de Mefgrigny. 10.
Marie-Françoise de Mefgrigny. 10. Charles-Hubert de Mefgrigny. 9. Anne
du Menil-Simon. ^--^ ' • ^ ^epui^ Mefgrigny porte d'argent au Lion de sable
; pour supports deux Grifons d'or. branche de U 'tour de Veury, VIII. Cheval,
à P. de y'J' r°'''°; ^'T; • ^^P'^'^'^ Lieutenant de la Compagnie de V-chevaux
Légers de Monsieur le Duc d'Enghien ,

^1/ HISTomE T>S BeKRT, S'aUia le ij. Noverobrc 1617. avec
 François du Chèvre Veuve de Mcflirc Philippe de Mcnon Chevalier ,
 Seigneur de Mantelan , d'où font iflus 9. Louis du Mcnil-fimon Chevalier ,
 Seigneur de la Tour de Vcvrc , &c. 9. N du Mcnil-lîmon mort au fervice du
 Roy. Branche de Taracy, IV. Guyôn du Mcnil-firoon Chevalier , Seigneur
 deParacy , troificmc Fils de Jean du Klei nil-fimon, cpoufa Anne de
 Contremoret, d'où V. Charles du Mcnil-fimon Chevalier, Seigneur de
 Paracy , conjoint par mariage avec Gabriellc des Ruyaux, d'où font iffus 6,
 Antoine du Mcnil fimon , duquel cy-aprez. 6. Marie du Menil-fimon
 Epoufcde Jean de Bar, Ecuyer, Seigneur de Villemenard. 6 Pctrettedu
 McniUîmon, Feromc de Jaques' de Roy Seigneur de S- Florent. VI Antoine
 du Menil-Simon Chevalier, Seigneur de Paracy, cpoufa Joachine de
 Rochechouard Fille de Guillaume de Rochcchouard Chevalier de l'Ordre,
 Seigneur de Jars iC de la Broffe , Gouverneur des Enfans de France ,
 premier Maître d'Hôtel du Roy , U 4'Antoinctc d'Yancourc fa féconde
 Femme. Elle furvêquit fon Mary & reprit une féconde Alliance avec
 Charles Martel Chevalier S. de Raves & de Ôaquevillc , du i. Litfortit :
 Charles du Menil Simon Ecuyer S. de Paracy , allié par mariage avec Anne
 Pieddefet Fille de Robert Picddefer Chevalier, Seigneur de Guincourt &:
 de Viry , & de Lucreffc de Prunelc fa Femme j &: en fécondes Noces il
 cpouf» Marie du Val. Enfant du premier Ut. S. Joachine du Menil Sirfion
 Femme de N. .. de Baillou S. dcForgucs. Enfans du fécond jÇ^t. 8. Louis
 Decimus du Menil Simon Chanoine Régulier de S. Auguflin. S Loiiife du
 Menil Simon. Des Seigneurs de Jars & de Beau jeu , de la Mai/on, de
 %Qehechouarit ^ leur (jenealûgie. Chapitre LXXXIVQri o Y Qji E cette
 Maifon foit originaire' de Limoufm » où elle portedoit la Vicomte de
 Rochechoiard, de lac^uellc elle a tire fon nom ; j? m'eftimc néanmoins
 obligé d en traiter en ce lieu la Généalogie , puifqu'elle a pofredc durant
 plufieurs ficelés, le» Terres & fcigneuries de Jars, Yvoy, Breviande ,
 Malvoifinc , Beaujeu , Maupas ,Morogue5,la Chappclotte, Charôts & autres
 en cette Province , où elle a tenu rang tres-conûdtable, &: a donné un
 Prélat à notre Eglife Patriarchale. Elle eft connue entre les anciennes &:
 plus illuftres Maifons du Royaume, & cornm- un arbre fécond s'cft étenduë
 en plufieurs rameaux , ayant produit les branches de Rochecouard, de
 Mortcmer, dont la Tenc a été érigée en Duché & Pairie de Chandcrtier , Jars
 , Charrôt , faint Amand , Conches, Châiillon-le-Roy & de la Broffe. Elle eft

alliée des M iifons des anciens Vicomtes de Limoges , Barons de Sully , de
Mauleon , Tonay- Charente , Chambrilac , Parthenay, Mathcflon, Pontville,
Roche- fou* cault, d'Anjou-Meziercs .Tournon, Clercmbault, Stuart,
Chaunay , Vienne, d'Aumonc. Blery , Maully , Montberon, Beaufort ,
Batbazao, Clermont, Lodeve , Humieres. de Bigny , d'Autry , d'Yancourt ,
Pirteleu , de Berale , Pot , de la Grange , d'Angles , de Torfay , d'Amboilb ,
Tavcau , Saux , de Maure, de Voluirc, Se autres des plus illuftres.
Roi^Ucchouard porte fifcc onde de fnc pièces d'argent &C de gueules ,
fupports dctix Griffons ailei , partis le haut &: les aîles d'argent , &c le bas
& la queue d'or, l'un tenant one

LIVRE F L une Cornette des Armes de Limoges , qui font d'or \
 trois Lionceaux d'azur, i. t. L'autre où font les Armes d'Angleterre , Cry de
 Guerre , S. MartUl. Devise : Avant que L* Hcr fut an Monde , Monteur
 Rocfxcbouard portoit les Ondes. I. Simon Vicomte de Rochechouard en
 Limoufin , eut d'Alix de Mauleon sa femme deux fils. Autres le nomment
 Aimcry , & sa femme Alix de Mortemcr. %. Aimcry de Roclicchoùard qui a
 continue la politerie. X. Simon de Rochechouard Archevêque de
 Bourdeaux. 1. Foucault de Rochechouard , Seigneur de S. Gctmain. II.
 Aimery Vicomte de Rochechouard épousa Marguerite fille de Guy Vicomte
 de Limoges . & mourut Tan ii4f . & laissa deux Enfants Il se trouve inscrit
 au Titre de la Fondation de l'Abbaye de Xaintes, faite par Geo* ' froy Comte
 d'Anjou , ôc Agnès Comtesse de Xauuouge sa femme, l'an 1047. 3. Jean de
 Rochechouard duquel cy-aprez. 3. Guillaume de Rochechouard Baron de
 Mortemcr, de Mortuo-Mdri ^ qui fit branche, laquelle fera reprise apres la
 descente de son Aïe. III. Jean Vicomte de Rochechouard L du nom , fut
 Pere de IV. Jean Vicomte de Rochechouard IL du nom \ d'où V. Jean
 Vicomte de Rochechouard III. du nom , Chevalier Lieutenant de M.
 leCortite d' Angoulême par Pais d'entre la Rivière de Loire et la Dordogne,
 donna quittance au Tuteur des Guerres en prêt de ses gages, & des Gens
 d'armes de sa Compagnie, le 10. juillet 1311. épousa Jeanne Dame de Tonnay
 Charente , fut tué à la Bataille de Poitiers le 19. Sept. 1356. 6c nclailfa ^u'un
 seul Fils duquel cy-aprez. j'estime que c'est ce Vicomte qui épousa sa
 féconde Noces Jeanne de Scully , laquelle par un Ad: du Lundy apres la
 saint Martin ij;^ . se qualifie Veuve de Jean Vicomte de Rochechouard, SC
 constitué Procureurs pour donner en (on nom à l'Eglise de Bourges sa Terre
 & justicié de justice. Elle croit fille d'Henry de Seully IV. du nom , & de
 Jeanne de Venduime sa femme, Jean de Rochechouard et clic transigerent
 avec Marguerite de Bourbon Veuve de Jean de Scully & Louis de Seully son
 Fils , le 1. juillet 1377. pour les prétentions que ladite Jeanne de Seully avoit
 en la Maison de Seully , & par l'accord luy furent delivrées les Terres de
 M^{up}as & Julfy , Ce cet accord fut confirmé par Lettres du Roy Jean , le 16
 Juillet suivant. VI. Louis Vicomte de Rochechouard , Seigneur de Brion , de
 Mofay & d'Apremonf ^ épousa en premières Noces Marie de Vigies fille
 du Seigneur de Chambrillac. de laquelle il eut un Fils cy-apres mentionné
 te en fécondes Noces Isabele de Parthenay Dame d'Apremont: d'où VII. ,
 Jean Vicomte de Rochechouard IV. du nom, épousa Aenor de Mathelon ,

Dame de Jars, Yvoy , Malvoifine . Breviandc , Maupas , Morogues & la Chaprelotre , fille de Thibaud, fire de Mathcflon icàc Durcftal, Chevalier, Chambellan du Roy Philippe de Valois , & de Be.itrix de Dreux fa femme, iTuc de la Royale Maifon de Dreux , Fille du Prince Robert de Dreux III du nom fcigneur de Bcu , & de Bcatrrix de Courlandotl fa première femme. Cette Dame porta en la Maifon de Rochechouard les Terres de Jar\$, Yvoy, Brevi.ind« ,Malvoifine, Maupas , Morogues, la Chappclotte Je trouve dans les Titres de la Chappcllc Dam-Gilon que le Dimanche de Quafimodo 1357. Mcffirc Tbi* \

^9fi HISTOIRE DE JBERRT, boudier de Macdon , au nom & x
 caufc de Pierre, Acnor, Henry, Marie fir Beatrix fcs Enfans, defquels il
 avoir la garde , reconnoit tenir en Fiefdc tres-noble &c puilTint homme
 Monfeigneur Monficur de Sully, à caufc de fon Châ^el de la Chappelle , la
 Ville , Terre , Châcel & Châtellenie de Jars , avec toute jufticet fa Femme
 etoit Fille de N ... de Briticres fille de Thomas firc de Bruicres, lequel
 fournit aveu de la Terre <ie Jars au mois d'O^obre ijig & d'Agnes de Sully
 fa femme , fiUc d'Henry de Sully IV. du nom , &: de Jeanne eç Vendôme fa
 femme; Se ainfi Acnor etoit /ille de fon premier lit, & non du fécond. De
 cette Alliance forriront; 8 Geofroy ds Rochechouard , duquel cy-aprez. 8.
 Jean de Rochechouard feigneur du Bourdet. 8 Simon de Rochechouard
 feigneur d'.^ucourt, Maupas & Morogues. cpoufa Philip, pe de Seuly Dame
 de Beaujeu , à caufc de laquelle il fournit aveu dénombrement de la
 Selgneurie de Bwujeui Chailes d'Albret Comte de Dreux fi: de Gaurc,lc y.
 Juillet 8. Louis de Rochechouard feigneur de Jars, qui en donna l'aveu au
 Seigneur de U Chappelle le dernier Juin 1454. lequel fit don delà mcm?
 Terre à Geofroy de Rochechouard le 10. Juin 1446. etoit fon Neveu Fils de
 Jean Seigneur du Bourdet , ce Louis mourut fans Enfans. Ces quatre firent
 partage des biens délaifT-z par Jean Vicomte de Rochechouard & • Acnor de
 Matheflon leur Pere &: Merc, en prefence de G.iillaume Baton-a &
 Guillaume Bourcier Notaires, en la Ville de Saint Jean d'Angely , le
 pénultième d'Acûc 1419. auquel partage échût Geofroy la Vicomte de
 Rochechouard, Tonnay Charente, & autres Terres , • a j;an de Rochechouard
 le Château de Bourdet, la Terre d'Yvoy , & leurs ap, partenance à Simon de
 Rochechouard les Châteaux d'Aueourt & Maupas ! la Terre de Maurogues
 8t leurs dépendances ; à Louis de Rochechouard la Terre &: Châtellenie de
 Jars. Matheflon porte d'or à fix écuflons de gueules , ;. 1. i. Dreux,
 cchiquecc d'or &: d'azur à la bordure de gueules. VIII. Geofroy , autres le
 nomment Foucault Vicomte de Rochechouard , époufa Margue-^ rite de la
 Rochefoucault, de laquelle il n'eut qu'un Fils nommé Foucault. IX.
 Foucault Vicomte de Rochechouard qui n'eue qu'une Fille qui fuit : IX.
 Jeanne. felon d'autres Anne Vicomtesse de Rochechouard fut mariée à Jean
 de Pontville Sénéchal de Xainconge , Capitaine de U Ville de Saint Jean d
 Angely : d'où X. Bonaventure, autres le nomment François Vicomte de
 Rochechouard , cpoufa Louife d'Anjou Fille de Louis d'Anjou feigneur de
 Mezieres , & en fécondes Nôcei Etiennette de la Rochefoucault , de

laquelle il eut un Fils & deux Filles. 11 vendit U Principauté de Tonnay-Charente à Aimcry feigneu» de Mortemer le 17. Odobrc lyii, II. Claude Vicomte de Rochcchouard, duquel cy-aprez : ii. François de Rochechouard Epoufe de Regnaud feigneur de la Touche- Limoufinicre &C de Bretagnes. II. Louife de Rochechouard , mariée à N. ... d'Inteville. D'Aniou porte d'azur à trois Fleurs-de-lys d'or à la bordure de gueules , une barre d'argent fur le tout . De la Touche porte de gueules à fix bezans d'or. XI. Claude Vicomte de Rochechouard cpoufa Blanche de Tournon Fille de Juft de Tourdon U de VitEic fa Femme, de laquelle il eut :

The text on this page is estimated to be only 30.00% accurate

L I F R E VI, XII. Louis Vicomte de Rochcchouard , marié à Claude de Clerembaule , puis à N ie Bou ville. M - DuchtTnc luy donne pour Femme Yfabeau de Partlienay Darac d'Af- DrtMx, pretnonc , FiUcdc Louis l'Archevêque fcigncur de Taillebourg 6c de Soubize. Liv i, ^ . , eb.i. Enfans du r. Lit. ij. Jean Vicomte de Rochcchouard , duquel cy-aprez. ij. Joachim de Rochechouard. 13. Ifabcau de Rochcchouard. 1» Anne ds Rochcchouard. XI H. Jean Vicomte de Rochechouard, cpoufa François Stuart de CaufTadc Fille de Louis Scuart de Caufladc jfcigneur de faint Mcfgrm, & d'Anne d'Efcars fa Femme. ^chechouard Seigneurs du Bourdet, vm. îean de Rochcchouard fcigneur du Bourdet fiC d'Yvoy , fc qualifioit du vivant de fon Perc , Chevalier Seigneur de Jamillac & de Jars , l ieutenant de Monfeignrur Monficur le Vicomte de Rochcchouard en Tes Terres de Berry, comme je l ay appris d'un Contrat d'Adccnfe par luy fait le Dimanche aprez la S. Matthieu 1398. cependant par le partage fait aprez la mort de fon Perc la Terrd de jars ne luy cchcuc , mais celles da Bourdet &: d'Yvoy. L'an 1419. il époufa Jeanne de Craon : d'cù 9. Geofroy de Rochechouard fcigneur du Bordet & d'Yvoy , duqiicl cy-aprez, 9. jean de Rochechouart fcigneur d'Yvoy Ce de Jars , Chef de la Branche de Chandenier , qui fera cy-aprez reprice. 9. Jean de Rochcchouard fleur d'Yvoy , Bailly de Chartres , mort faas Eofans, tt laifla Héritiers Jean Ion Frcre &: Jaques fon Neveu. IX. Geofroy de Rochcchouard fcigncur du Bourdet (£ d'Yvoy, s'allia avec 4 d'AubufTon } Soeur de Pierre d'AubuiTon, Grand Maître de Rhodes : d'où X. Jaques de Rochcchouard fcigncur du Bourdet &: de Charoft , lequel tranfigea avec le» Habitans de Charôt fur les Droits de Taille ficautres à luy dîis, le 10. Janvier 1474. fit partage le ly. Mars 1473. des Terres du MalvoiGne & Breviandc avec jean de Rochcchouard fcigncur de Jars & de Chandenier fon Oncle, i eux échues par le dcccz de jean de Rochcchouard , Malvoifinc cchcut à jaques & i Jean Breviandc 05 l. Etangs fie Prez dcpendans de Malvoifinc : d'oii U. Guy de Rochcchouard. II. Bonaventure Rochcchouard. u. N de Rochcchouard fille héritière de fes Frères, / De 2 {ochechou4rd Seigneurs de Qhandenier. IX. Jean de Rochechouard Ecuyer de S. Georges , d'Efpcrancc, Seigneur d'Yvoy ir de Jars , Confcil ler & Chambellan du Roy , Pailly &: Capitaine de Chartres , coi joint par mariage avec Anne ou Jeanne de Chaunjy fille de Mefllre François de Chaunay Chevalier Seigneur de Chandenier^dc Javarzay &:dela Motte de

Beauflay, & Catherine de la Rochefoucault femme, le 17. Janvier 1448.
Catherine de la Rochefoucault croie fille d« Guy VII l Seigneur de la
Rochefoucault , Si de Marguerite de Craon. François de Chauny fils de
Guillaume seigneur de Chanderic 5^e de Javarzay, de Marie Aë Beaiçay
dame de U Motte Ba 'çiy en Lodnois. Ses Provisions de Bailly &
Capitaine de Chartres font du i*. Mars 1461. fournit l'aveu &
dtnombremenrde la Seigneurie de Jars le 13. Février 1461. ôeenfit la fby fc
hommage à Charles frere d'Albret Cohite d^

4-92 HISTOIRE DE BET[^]RT, Dreux & de Gorce % acquit par
 Contra[^]Hidu ii. Avril 14[^]5. aprcz Pâques partie des DL mes de Jars , de
 Guichardc Auberjonnc veuve do Chariot de Ncut-moulin , Je an de Neuf-
 moulin fon fils , 8c Damoilclle Marie de Vilenncs fa femme, û£ aucrc partie
 de Jcaa delà Grange Ecuycr Seigneur de Vevre & de Montigny, le ÎJ.
 Février 1466. de ce Mariage fort:rent : 10. François de Rochechouard,
 duquel cy-aprez. 10. Jean de Rochechouard feigneur de Jais 6c de
 Breviondc , qui a fait branche , la. quelle fera reprifc aprez la defccntc de
 fon Aine. Ces deux firent partJgc le 11 Novcnu* bre 1487. par lequel
 échurent à François les Terres de Chandenier , la Motte Baullay, & autres ,
 & à Jean , le Château de Jars & la Terre de Breviande. !o. Matic de
 Rochechouard femme du feigneur de Mery en Touraine. X. T . François de
 Rochechouard Chevalier , feigneur de Chandenier , de faint Amand, & de la
 Motte Baulfay , Confoller fie Chambellan du Roy , Sénéchal de Touloufe,
 Gouverneur de Gennes , du Poitou , époufa Magdelaine de Vienne, &: en
 fécondes Nôccs Blanche d'Aumont, Dame de faint Amand, Enfant du
 premier Lit. ir. Cluiftophlc de Rochechouard qui a continué la Pofterité.
 Enfans du fécond Ut. 11. Antoine de Rochechouard feigneur de faint
 Amand. II. françoifc de Rochechouard femme de Georges de Damas de
 Marcilly &: de Thianges en Bourgogne. Damas porte d'oi à la Croix ancrée
 de gueules. XI. Chriftophlc de Rochechouard feigneur de Chandenier ,
 s'allia avec Sufanne Blery fille de Claude Blcry Baron de Conches , & de
 Louife de la Tour , puis époufa Aime de Vienne, mourut en 1549. & laifTa
 quatre Enfans. 11. René de Rochechouard ficur de Chandenier, more fans
 Enfans, li. Philippe de Rochechouard Baron de Conches. ■ 11. Claude de
 Rochechouard. f li. Gabriellc de Rochechouard femme de François Pot
 Seigneur de ChâGn-gtimont. XII, Claude de Rochechouard feigneur de
 Chandenier , cpoufa Jaqucline dcMailly , mourut en la Bataille de faint
 Quentin iij7. Se laifla plufieurs Enfans. 13. Chriftophlc de Rochechouard
 tué au ferv.cc du Roy 1[^]6[^]. 15. Louis de Rochechouard , duquel cy-aprez.
 13. Philippe de Rochechouard. 13. Antoinette de Rochechouard. ij.
 Perrenclle do Rochechouard. ij. François de Rochechouard. ij François de
 Rochechouard la Jeune. 13. Ancoinetce de Rochechouard la Jeune. XIII.
 Louis de Rochechouard feigneur de Chandenier , contrafta mariage atce
 Silvie de U Rochcfoucault fille de Charles de la Rochefoucault, de laquelle
 il eut 14. jean-Louis de Rochechouard cy-aprez mentionne. 14. Anne de

Rochechouard morte fans aUiancc en 1608, XIV. l'-an- Louis de
Rochechouard.fcigneur de Chandenier & de la Motte Bauflay ^ cpoufa
Louife de Montbcron fille de Louis de Monibcron , Chevalier, * < f

LIVRE VL "De l'oc;echouard Serveurs de Conches. xn.
Philippfs de Rochechouard fécond fils de Chriftophle feigneur de
Chandenier , fie èc Sufannc Blcry , fuc fiarou de Conches , &c. cpoufa N . .
. • de Beauforc , de laquelle il pro;rea 13. Philippes de Rochechouard Baron
de Conches. 13. Jean (le Rochechouard Baron de Matigny. Df
R^ochechouard Seigneurs de S. i^mand, ^ XI. Antoine de Rochechouard
fils de François Seigneur de Chandenier & de Blanchd d'Aumont , fut
frigncur de S. Amand , Sénéchal de Touloufe , Capitaine de cinquante
Hommes d'Armes , Capitaine de mille Hommes de pied à Marfcille, lorique
rEnij-crtuc Charles V. dcfcndit en Provence. Il cpoufa Catherine de
Barbazan Héritière de la Maifon de Faudoas en Gafcogne, dont la
Généalogie cli rapportée par M. du C hcfnc, auquel je renvois le Leâcur
pour éviter à redite , me contentant de remarquer qu'elle ctoit fille de
Bcrault de Barbazan , feigneur. Baron de Faudoas , Barbazan , Montagu te
autres lieux , 6c de Jeanne de Cordeillac itTuc d'une noble Maifon de
Languedoc. J-C Traité de leur mariage fut paffc au Château de Faudoas le
ij. Octobre iji/. Barbazan porte (Tazur à une Croix d'or. Enjixns d't^ntoine
de R,ochecbouard Seigneur de Saint %^mAnd , (y de Catherine dt
Burha^an Ja Femme. II. Jaques de Rochechouard Baron de Faudoas &: de
Barbazan qui continua lali^nce» II. François de Rochechouard conjointe
par mariage avec Louis du PlclTu I. du Oucbo<> nom , feigneur de
Richelieu 6c autres lieux , dont l'extraétion Si: la poAcnié a été ani> vt . H
fi. plement déduite par un fameux Gcnealogifte en un Ouvrage exprès. '
deRnUtil. Magdclainc de Rochechouard mariée à Paul de Foix feigneur de
Rabat. XII. Jaques de Rochechouard feigneur , Bamn de Faudoi fie de
Barbazan , d'où 13. Pierre-Beraud de Rochechouard , Baron de Faudoas ,
marie avec Henriette dd Foix de Rabat. ly. Jean-Louis de Rochechouard
Baron de Barbazan. ^ Rochechouard Seigneurs de Jars ejT' Chatillon-le-
Roj, X Jean de Rochechouard Chevalier Seigneur de Jars & de Breviande ,
Fils puînc dtf Jean de Rochechouard Seigneur d'Yvoy èc de Jars, & d'Anne
de Chaunay , contr-ûi mariage le II. Janvier 149^. avec Anne de Bigny fille
de Charles Seigneur de Bigny, Valnay, Crezançay &: autres lieux , àc de
Jeanne Aramitc de la Gorce fa femme; de ce Ma* liage fortic un Fils unique
qui fuie. X I. Guillaume de Rochechouard Chevalier de l'Ordre du Roy , fon
premier Maître d'Kôtel, Ch imbellan de M. le Dauphin, feigneur de Jars , de
la Bro^Tc tic de Châtillon - le^^oy , naquît un mois avant le deccz de fon

Perele 6. Janvier 1497. ie Merc s'étant etnaricc p»u aprez l'an de deuil , il fut nourri auprez du Seigneur de Bigny" fon Ayeul .aternel jufqu'à l'âge de douze ans, qu'il fut mis Page de Frani^ois Duc d'Angoulcine> depuis François I. Roy de France j étant hors de Page,il rendit fervice au Roy ez Gucra .rcs d'Italie & contre l Empereur Charles V. fut Enfcigne de la Compagnie de Gens« d'armes de Charles de Luxembourg Comte de Bienne ; il fut drpuis l^icutenant de la Compagnie d'Ordonnance de M. le Duc de Nevers , qui le fit aulTi fon Clnmbellan ; le Roy le pourviit en même temps d'une Charge de Gentilhomme fcrvanr ; &C le Roy Henry H. étant parvenu à la Couronne, le retint à fon fervice, le fit fon Maître d'Hôtel, & depuis Chambellan de Mcificurs le Dauphin & Duc d'Orléans fes £nfans) le Roy

HISTOIRE DE BERT, François II. ayant succédé à son Père, le
 confirma en ses Chartres, & lui donna le Gouvernement de Messieurs ses
 Frères, & le Roy Charles IX. le fit Gendhomme de la Chambre de
 Chevalier de son Ordre, le 8. Février 1565. il fit faire le Titulaire de la
 Seigneurie de Jars, en vertu de Lettres du Roy du 4. Janvier 1541. et la foy
 & hommage de la même Terre à François d'Albréc Ducheffe de Brabant,
 Comtesse Douainere de Nevers, Dame de la Chappelle, le 16. Février 1565. il
 épousa le 10. Février 1567. Louise d'Autry Héritière de la Maison de la
 Broffe en Beaulieu, & en fécondes Noces Antoinette d'Yancoirt, d'une
 ancienne Maison de Picardie. Enfant du premier Ut, i. François de
 Rochechouard, qui a continué la posterité* Enfants du fécond Ut. II. Guy de
 Rochechouard Seigneur de Châtillon-le-Roy. 11. Louise de Rochechouard
 Femme de Charles de la Grange Chevalier Seigneur de Montigny &c autres
 lieux, dont l'Extra^ition est la Postérité est rapportée en la Généalogie de la
 maison de la Grange. it. Joachim de Rochechouard Epouse d'Antoine
 Dumoulin-Simon seigneur de Paracy. 11. Anne de Rochechouard femme de
 Claude de la Porte seigneur de Pefclieres. li. Jeanne de Rochechouard
 mariée à Adrien de Nojers seigneur de Châtillon. X 1 1. François de
 Rochechouard Chevalier de l'Ordre du Roy, seigneur de Jars & de la
 Brode, épousa en premières Noces Anne de Piffelcu fille du seigneur de
 Carfaillie en Picardie, & d'Antoinette d'Yancour de Belle-mont, ■ ôc en
 fécondes, Anne de Berville fille de Gilles de Betulic Chevalier seigneur de
 Vielverger & de Cerrilly, Baron de Sécant, Se de Louise de Neuvis sa
 femme. Piffelcu porte d'argent à crois Lions rampans de gueule. Enfant du
 premier Uts 15. François de Rochechouard Seigneur de Jars. Enfant du
 fécond Ut, 13. Louis de Rochechouard, duquel cy «prer. 0R,ocl} Rochechouard
 Seigneurs de U BroJJe. XIII Louis de Rochechouard chevalier Seigneur de
 la Brode, «'allia le 11. Septembre avec Catherine-Marie de Castelnau Dame
 de la Lande, fille de Michel de Ciffelcu Chevalier de l'Ordre du Roy,
 Seigneur de la Mauvifiere, Ambassadeur en Angle, terre, &c de Marie
 Bochcel sa femme. Il testa le 24. Octobre 1617. d'oii XIV. Louis de
 Rochechouard II. du nom. Chevalier Seigneur de la Broffe & de Montigny,
 conjoint par Mariage avec Louise l'Amy fille de MelTite Isaac l'Amy
 Chevalier Baron de Loury & d'Acheres, Seigneur de Bray & d'Oyson, 6c
 de Marguerite Coutel Dame d'El Lee & de la Motte Argilly, sa femme, le 15
 Octobre 1618. de cette Alliance font forcis à luy. Isaac. Louis de

Rochechouard cy-aprrz mentionné. ij. Louis de Rochechouard Chevalier de
Malthe. ij. Jofeph de Rochechouard Ecuyer Seigneur de la BrofTe. if.
Suzanne de Rochechouard Epoufc de Meffire Pierre Cbaludec Chevalier de
l'Ordre du Roy, Vicomte de Liffermeau Seigneur de la Sablonniere, de
Ncuvy & du Puy. ij. Louifc Marie de Rochechouard Epoufc de François
deCourtenay S. de Changy< XV. Ifaac-Louis de Rochechouard Chevalier
Seigneur de la Brode , de Montigny , da Monceau, contrafta Mariage Ici.
Décembre léj^. avec Ftanjoifede Conquérant fille de./. i(j de Rochcchonard.
16. de Rochechouard.

LIVRE VU De Rochechouard Barons de Mortemer, III. ^

Guillaume de Rochechouard II. fils d'Aimery Vicomte de Rochechouard & de Marçucrit de Ljmoësi, eue en mariage la baronnie de Moicemer, par titre de l'an 1151. d'où 4. Guillaume Baron de Mortemer, décédé sans lignée. 4. Foucault de Rochechouard, duquel cy-après? 4. Pierre de Rochechouard Cardinal du Titre de saint Etienne in ^ Il fonte celi 4. Guy de Rochechouard Seigneur de Tonnay-Charante & de Zcrigny, lequel de Sieil la femme eut un fils. IV. Foucault de Rochechouard Baron de Mortemer, Seigneur de saint Vi«furnien, cpoUf Almodce de Montrocher, de laquelle il eut quatre Enfants cy-après nommer, entré l'cquels il testa l'an 1339 & les substitua les uns aux autres. j. Aimery de Rochechouard qui continua la polterité. j. Foucault de Rochechouard. j. Aymar de Rochechouard. c. Simon de Rochechouard, V. Aimery de Rochechouard Baron de Mortemer, Capitaine General de toutes les Villes du Diocèse de Limoges sous le Roy Philippe de Valois, fit quelques fondations en l'Eglise saint Martial de Limoges l'an 1331. & fut tué portant les armes contre les Anglois. U laissa deux fils de Ayde de Pierre buffiere sa femme, 6. Foucault de Rochechouard mort sans postérité. 6. Aimery de Rochechouard cy-après mentionné. VI. [Aimery de Rochechouard II. du nom, Baron de Mortemer, Seigneur de Vivonne tit Me Moray. fit son Testament en 139} Par le Traicté de Brctigny fut d. lailTé à l'Anglois Avec ses Châteaux de Mortemer & S. Vj«urnien 1360. Depuis par Lettres du Roy Charles V. de l'an 1378. il fut remis en possession de ses Châteaux Il épousa en premières Noces Jeanne d'Archiac fille & Héritière d'Aimery d'Archiac S. de saint Germain lin & de [Vivonne i en secondes Noces Jeanne d'Angle Dame de Montpipcau ^ttfta le xt. Février 1377, F Enfants du premier Lit. 7. Guillaume de Rochechouard S. de Mortemer, mort sans lignée. 7. Marguerite de Rochechouard mariée en premières Noces a Bertrand de Chanac Chevalier, Seigneur du Bourget & de Chastelclacher & en secondes a Gilles de Biifay fils de Hallot de Brifay Chevalier, Se de Bertrand de la Jaille. enfants du Second Lit. 7. Ican de Rochechouard qui continua la lignée. -7. Guichard de Rochechouard. ■7. Louis de Rochechouard seigneur de Monrpipcau, tué en Une Bataille contre les Anglois, le 11. Février 1419. 7. Guy de Rochechouard Evêque de Xaintes. 7. Catherine de Rochechouard Epouse de Meffire Olivier de S, Georges, dont Enfants* VII. Jean de Rochechouard Baron de Mortemer, Seigneur de Montpipcau, Chambellan d'armes du Roy, Gouverneur de la Rochelle, fut

p>is prifonnier à U Bataille d'Azinconrt, époufa en premières Nôces Jeanne Turpin fille de Lancelot Turpin Chevalier S* de Ctiffay , &: de Denifc de Montmorency ; &: en fécondes Nôces Jeanne ne Torfay , filld de Jean de Torfay , Grand Maître des Arbalétriers de France, Sénéchal de Poitou, 6ù de Jeanne d'Argenton fa femme , laquelle de Torfay étoit Vcavc d'André de Bcaumonf Seigneur de Breiïuire , Lezay , la Roche , Ruffin , Clavietcs iL la RiiHînicre<

HISTOIRE DE BERRT, Snj-ans du premier Lit. %. Pierre de Rochechouard Cardinal de l'Eglise Romaine. S. Aimery de Rochechouard inorc fans lignée. 8. Jeanne de Rochechouard époufa de Beaumonc hls. d'André Seigneur de Brefluirc , é[^]c. & C de Jeanne de Torfay , le 9. Janvier 14ⁱⁱ. 8. Radegondc de Rochechouard Epoufe de Loiits de Moncbron Chevalier, Sci* gncur de Fonçâmes, le i. Décembre j[^]yp, Enjans du Jècond lit. 8. Jean de Rochechouard II. du nom , qui a concinué la podricc. 8. Marie de Rochechouard Epoufe de Jean d'£ftampcs Seigneur de Sancergucs Sc dcf Roches , duquel elle eut des Enfans. 8. Louis dj Rochechouard Evêque de Xainccs. VIII. Jean de Rochechouard H. du nom, Baron de Morccmer , époufa Marguerite d'Amboife llxicmvT rille de Pierre d'Amboife , Seigneur de Chaumonc , & de Dame Anne de Bucil fon Epoufe . Se auparavant Veuve de Jean Crcfpm Baron du Bec-Crc/pin Si de Mauny Maréchal héréditaire de Normandie , dont elle n'avoir Enfans ; mais clic en eue plufieurs de fon fécond mariage, (}. Jean de Rochechouard dcccde fans alliance. 5>. Aimery de Rochechouard qui continua la pofterite 9. Charles de Rochechouard Seigneur de Monpipcau, Confciller 6c Chambellan J« Roy, Bailly de Rouen , 1497. mort fans lignée. 9. Anne Epoufe de Guillaume Seigneur du Vcrgcy , Sénéchal de Bourgogne. 5> Pierre Evêque de Xaintes. 9 Louis & Jean Ecclefiaqucs. 5. Magdelaine , Femme de Pons de Gontault Seigneur de Biron , fils de Gafton, 9. Jeanne mariée à Jean de Châcillon Seigneur de la Grève , de Montcontout SC Faccheville, le 16. Septembre 1484. IX. Aimery de Rochechouard liL du nom, Baron de Mortemer , Scncchal de Xain* tongc , Capitaine de S. Jean d'Angeli » s'allia l'an 1497. le 13. Janvier avec jrannc de Rochechouard Dame de Tonnay-Charenie , fille de Jean Vicomte de Rochechouard , fut fait Scnéchal de Xaintonge & Capitaine de S. Jean d'Angeli le ij. Août i5bo. & Viguier de Touloufe le 6. Septembre 1509. par Louis XII en rccompenc des fervices qu'il luy tendit en Italie contre les Vénitiens , d'où 10. Georges de Rochechouard , mort en bas âge. 10. François de Rochechouard Baron de Mortemer, cy-apres mentionné. 10. Louis de Rochechouard Seigneur de Moncpicau, Panctier ordinaire du Roy, Maitre d'Hôtel de Monficur le Duc d'Orlcans , Gouverneur des Enfans du Rcy Henry II. mort fans enfans. 10. Si. Aubin de Rochechouard Evêque de Ciftcron. 10. Cl- Aimery de Rochechouard Evêque de Ciftcron. 10. Anne de Rochechouard féconde femme de Baptifte de Villcquier Vicomte de U Guicrchc, fils d'Artus &: de

Marie de Montbcrn. 10. Claude de Rochechouard. 10. Adrien de Rochechouard, X. François de Rochechouard Baron de Morcemtfr , Chevalier de l'Ordre du Roy » époufa en 1109. Renée Tavea.-., Dame de LulTac , de Verrières , & du Bouchet en Brennc , fille de Mertire Lcon Tavcau , Baron de Mortcmr , & de Jeanne Froticr ia femme. XI. René de Rochechouard , duquel cy-aprcz. , n. Gabriclle de Rcchcchouaid mariée en premières Noces à François Seigneur de Goulennes en Breragnr , le 13. Février 1^47. 6£ en fécondes à René de Voluirc Baron do Ruffec , Gouverneur d'Angouniois , & en tioificmes à Louis de S. Gelais Seigneur de Lanfac Capitaine des cent Ctniils-hcmmcs de la Maifon du Roy , moite fans pcfterirc* * u.Magdelain^

LIVRE VL II. Magdelaïne de Rochechouard promise à Baudouin Seigneur de Goulaines , &: morte fiint accomplir le Mariage. Xf. René de Rochechouard Baron de Mortemer, de Tonnay- Charente , de Monpipeau , Seigneur de Vivonne , Chastelacher , LuUac & autres lieux , Chevalier des Ordres du Roy, Capitaine de 50. Hommes d'armes , après avoir servi cinq Rois , deccda fort âgé , le y Avril ij8i. & gift aux Cordeliers de Poitiers. Il eut pour femme Jeanne de Saux fille de Gaspard de Saux Seigneur de Tavanès , Maréchal de France , & de François de la Baume , & de ce mariage fortirent 11. Gaspard de Rochechouard cy*aprez mentionne. II. René de Rochechouard Baron de Monpipeau , époufa le 10. Septembre \606 Jeanne de Beaux-oncles fille de Charles-Timoleon de Beaux-oncles Seigneur de Sigognes , Gouverneur de Dieppe , &: de Marguerite du Fau fa femme , duquel mariage fortirent 13. Jean Leonor de Rochechouard Marquis de Chastelacher. 13. Pierre de Rochechouard. • 13. François de Rochechouard. 13. Jeanne-Marguerite de Rochechouard. II. François de Rochechouard decedé à Rome l'^91. II. Aimery de Rochechouard Seigneur de Tonnay-Charente , marie le 8. Cōbreiēioi. avcc Leonor de Saux , veuve de Joachim d'Inrtville Chevalier des Ordres du Roy, fon Lieutenant General en Champ.igne, donc elle n'avoir Enfans. Elle estoit fille aînée de Guillaume de Saux Seigneur de Tavanès , Comte de Buzançois , &c de Cathj:riDC Chaboc fa première femme. II. Cōroc de Rochechouard Seigneur de Gafcrignelle*. u. Jean de Rochechouard feigneur de faint Vifturnien , Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy. 11. Ifabel de Rochechouard femme de Pierre de Laval Seigneur de Lczay, dontrnf nS' II. Aimerie de Rochechouard Epoufc de Philipp'esdc Voluire IL Marquis de Rutēc* II. Leonor de Rochechouard s'allia le 9. May 161S. avec Guy Sire de Ricux , Comte de Château-neuf , Vicomte de Douges. Saux porte d azur au Lion d or , armé &c lampalTé de gueules. XII. Gaspard de Rochechouard Baron de Mortemer , Vivonne , Chastelacher > & Marquis de Luflac > époufa l'an 1600. Louisc de Maure fille de Charles Comte de Maure & de Diane d'Efcars , laquelle étoit lors veuve d'Odec de Matignon Comte de Thorigny le \6. Mars 1600. d'où rj. Gabriel de Rochechouard Marquis de Luffac* 13; Louis de Rochechouard Comte de Maure. ij. Rehé de Rochechouard Baron de Monpipeau* Chapitre LXXXV. LA Ch.îtelepie d'Argent mouvante du Comté de SancCrte, estoit un appanage des puînez de l'iliurtre Maifob de Seuly, finie en la pcrfenne de Marie de Seuly, qui la tranfrnic à Charles

d'Albret VH. du nom fon fils, les Descendans duquel l'ont possédée |uf. qu'à l'acquisition qu'en fit des Duc & Ducheflc de Nevers , Charles de Vêtus Confciller du Roy , Preûdent aux Enquestes du Parlement de Bretagne, qui la laiffa à Charles de Vêtus fon fils, qui a laifle pour unique héritière Anne de Vêtus sa fille , mariée à Nicolas de Vignoles Ecuyer fleur de Maultout & de la Tour de Boueix. Le Prieur de la Charité avoit toute Justice en la Terre d'Argent , laquelle il céda avec le Four bannal à Henry Sire de Seuly II. du nom , i la charge de payer au Prieur de fainte Montainc cinq muidj de bled de fciglc mesure d'Argent, par Charte du mois de May l'ijy. , Fin du fixieme Lièvre,

The text on this page is estimated to be only 13.57% accurate

IIÎI«I1

The text on this page is estimated to be only 29.75% accurate

^99 HISTOIRE DE BERRY De la Principauté Deoloife ,
Baronnie, Comté & Dnchc de Château-Roux , de fes Seigneurs , Vaffaux ,
&C Mouvances L I V R e S E P T I E' M e. De U Ville di Deols. C À A p X
T R B Premier. E o t s cft une petite Ville fur la Rivière d'Indre , k demy
quart do lieue de Château-Roux > dont on attribue la fondation à Lcocadc
Sénateur Romain : Elle étoit la Capitale du Bas-Berry & de la Seigneurie
Deoloife , où les Princes faifoient leur fejour ordinaire en l'ancien Châ
teau» que le même Leocadc Chef & Auteur de leur Illuftre Maifon avoic I
bâti , jufqu a ce que Raoul le Large l'eut abandonne aux Religieux de
l'Abbaye de Dcols , qu'Ebbcs le Noble Ton Perc avoit fonde. Il y avoit
autrefois en cette Ville trois Eglifes Patroiffiales -, faine Etienne que l'on
c(lt'> me avoir etc conftruite par Leocadc, à la prière de faint Urfln , où fûrtt
crtcorc à prefent les Tombeaux de ce Prince & de faint Ludrc fon fils , dans
deux petites vouicj attachées à l'Eglife , dont celle où cft le Tombeau de
fiint Ludrc fubfifte encore tout entière. L'Eglife de fainte Marie dont il ne
rcfte que les ruines , &: celle de faint Germain maintenant la Parroiffe
générale de la Ville , auprcz de laquelle étoit autrefois cette belle &: célèbre
Abbaye , que l'on qualifioit à bon droit l'honneur de la Province de Berry ,
la mammcllc de S. Pierre, qui cft prefentement tout à fait démolie, &: dont
il ne rcfte , aufS bien qiïc de fon Temple magnifiqqc, que de fuperbes ruines
, la beauté dcfquellcs fait con* nôtre quelle étoit la magnificence de fes
au^uftes Bâcimcns, qui font des marques honorables de la pieté & de la
puiffiance de f;r\$ anciens Princes. Il y rcfte encore la Chappelle des Miracles
de Notre Dame, où depuis peu M. le Prince a fondé un petit Collège de
Chanoines, en exécution des dernières volontés de feu M. fon Pere. • ->
L'Hôpital de S- Crefpin qui cft ruiné, étoit auflî auprez de cette Abbaye ;
dans lequel les Religieux faifoient de grandes charités & aumônes aux
Pauvres &: aux Pèlerins. Cette Ville &: le Fauxbourg a juftice haute ,
moyenne & bafle, dont lôS AppellatioM tc(rorti(r;ni a Château-Roux«

i {isroi:RE DE BERNr, L De la Ville de Château^Koux. Chavitre
 II. A Ville èc ChàcMu-Roux cfl affic fur la Rivière d'Indre, k den^i quart
 de licude: ^ .Dcols . à fept heuës d'YIToudun du c6:é d'Occidcnr, à ouinze
 de Bourges , a hurt; d^ Chirtc, & à douze du Blanc en Berry j en Pays gras
 & fertile , abondani en Pra.ries & en Bois. La feule Foret qui dépend du
 Domaine du Seigneur , conurnc fept irucs de tour &: deux de large .• \ l'un
 des bouts de la Ville eft un Châreau artls fur une haute motte, regardant le
 Blaifois, la Touraine , le Limoofin Berry , au bas de ijquclle coule la R.viere
 le long dune belle grande Prairie du cote de Blois ■ V Au dedans de la Ville
 font plufieurs Egliles . fçavo.r la Collégiale dedice a NôtreDame & faint
 Martin , dont le Chapitre a été fondé par Henry II. du nom Pnncc de Condé .
 trois ParroifTes . celle de Oint Martial . donc le Clocher fut bat. par Pierre
 (Jricnon Bourgeois de la mcme Ville, laquelle neft qoe fuccurfale de celle
 de S. Denys,bat.e hors la ViUe, & au lieu l'on tient qu'étoit autrefois
 l'ancienne Ville de Châccau-roux: Celle de faint André , où font les
 Tombeaux des Seigneurs de la Tour-Landry, & celle de faint Martin où ell le
 Chapitre , VEglife de faint Chnftophle eft hors a Ville ^ 1 Abbaye de faine
 Gildas qui eft entièrement démolie, à la refcrve d'une Chap^elle dedicc a
 l'aint Eucrope , croit iu Bourg, où eft auff. un Hôpital & Chappelle ded.ce a
 l'aint Marc. Il y a deux Chappclles au Faux-bourg de faint Denys il une
 dedicee a faint Line, 1 autre a S. Fiacre nui eft un Prieuré f.mplc de cinq cens
 livres de Revenu. D.ins le Fauxûourg de la Por'te aux Guçfdons eft le
 Convenc des Capucins, que M- le Pnncc a bary en ié^o. Les Rel.gieufes de
 la Congrégation de Notre-Dame font pareillenKnt hors la Ville m
 defcendant l Dcols au dcftous des Cordeliers . dont le Couvent eft en la
 Ruc-baffc fut les Murs delà Ville n'en parleray au Chapitre fuivant; le Siège
 de la Juft.cc Ducale eft écably en cette Ville. Il y a aufH une Elcdion
 générale. A un trait d Arc de diftance du Château II V en aun autre appelle
 le Parc, de P<^''^^.^,^o''''^î'''';5- ^ , Eudes Cardinal de Château -roux ccoit
 ne en cette Ville. Il fut crée Cardinal au Concile d'-Lvon par le Pape
 Innocent IV. l'an 1144- ^ accompagna le Roy fainc Louis en qualité de
 Légat en fon Voyage d'Outremer. Il mourut à Orvierte le as- Janvier 1x73.
 Dt* Convent des Cordeliers de Chareati-roux* C H A p I T R s I I !• C"* E
 Convent eft un des plus anciens de l'Ordre de fainc François -, Guillaume
 de . Chauvigny L du nom , en eft le Fondateur : Il en jetta les Fondemens
 l'an 1115. & l'aynt achevé , il le fit confacrer &: dédié en l'honneur de

faint Jean l'Evangliscpar Girard 69. Archevêque de Bourges le premier jour de Mars de l'an laié. Guillaume de Chauvigny ayant refolu de bâtir ce Monastere, amena d'Italie un Prêtre Romain l'un des Compagnons de faint François nommé Frère Bonconcontre, en Latin Bonocontrus, qui fut le conduaeur de ce faint Ouvrage, &: l'execurcur de ces pifu(c\$ CBtreprifes, aprez avoir mené une vie exemplaire dans ce Convent, qui avoir etc bati par fes foins; & aprcz avoir cnfeigné à fes Religieux l'efprit & les maximes de S. François, y mourut le 4 d'Oftobrc l'an 12.30. quatre années aprcz le trépas de fon bon Maître; fon Corps fiit enterré dans la nef de l'Eglife devant la Chappelle de S. François, du cote de la Rue publique, fous une Tombe de pierre. /■«/-.... Ce Monastere eft fituc au dedans des murs de la Ville, il a fon aspeû fur de belles & erandes Prairies, le long de la Rivière d'Indre. L'Eglife eft fort belle, grande & fpacieuſe, le tournée au midy, joignant le Chœur; il y a une grande Chappelle quarrce /l\ narnrje ftruanrc dédiée à S- Claude, vis k vis de laquelle eft lituee dans les murs de la Ville la Tour d«ce de S. Claude, qui eft renfermée dans le Convent. , ^ , ^ , Dans le Chœur de l'Eglife & dans la Chippelle de S. Claude font les Tombeaux des Seigneurs de Chlteau-roux, des Maifons, de Chauvigny & d'Aumont. Les Cloîtres foac grands U fpacieux, foutenus de quatorze doubles pillieis de chaque côte de pierre dure dont les quatre qui font aux cjuatre coins, font à quatre colonnes; tout le long du Cloînc du coté de l'Orient, il v a un grand Promenoir foutenu de quatre grands pillicrs, SC au bout eft le Chapitre, fous lequel font deux Chambres ou Priions pour les Rcligicuji; ilclinquas' à

The text on this page is estimated to be only 26.20% accurate

L 1 V K E VU. jor Au lîfTus font deux Dortoirs , l'un plu» prand que l'aurre, qui ont vue d'un ente fur :i Irî Prùirics (£ fur la Rivirre d'Indre j d'autre fur l'Abbaye de S. Gjidasjau Septentrion U viTS rOnent fur le Bourg de Deols , & le Convnt des Religieufes j à l'extrémité du . peut Dortoir cft la Chambre que les Religieux & les Mémoires du Convnt difent avoijr" été habitée par S. Antomc de Pjdouc , loi fqu'il y ctoit Religieux &: Lcûeur en Tlîffologitf*. ' ^ Il y a deux jardins, dont l'un eft plus^levc que l'autre, qui font arruulcs de trois belles f»orce\$ d'eau vive, d'où lortent des nmlVeaux ttes agréables j la première de huif pieds en quatre fort haute & profonde, eft au dciToos de la Cuifine , Se de laquelle on diftribuc de l'eau par tout le Cjiiivcjuj la féconde d? même largeur cft dans le Jardin haut ; &C la ttoifiémc pins grande & plu* agré -blc que les deux autres , cft dans le Jardin bas , d'où naît un tres'bcau Ruilleau, qui coule tout le long & au milieu du Jardin, qui à la fottiie des murs fait un grand Canal qui fut moudre deux Moulinii il y a peu deMaifons de cet Ordre plus accomplies (c plus commodes. D'OU relevé la Seigneurie Deoloife & Bdrnonie de ^hâteau-roux. ChapitreIV. Lfs anciens Seigneurs de Deols Ô£ de Châte^au-roux ont reconnu divers Seigneurs , félon la diverfite des temps ; car tant&t ils ont fait la foy & hommage aux Comtes de Bourges , & untôt aux Ducs de Guyenne, jufques en l'an 916. que le Roy Raoul ordonna qu'ils relcveroient à l'avenir immédiatement de la Couronne j néanmoins les Guclr* res d'entre les Roix de France & d'Angleterre , font aftez connoître que cette Ordonnance n'a été obfervée exaâcment que depuis le Roy Philippe Augnfte , que les Seigneurs de Château-roux ont reconnu que leur Baronnie relevoit de f.i ^ " , à caufe de fon Duché de Berry, comme portent la plupart des aveus, & quelques-uns a caufe de lagrcH'^ Tour de Bourges. Le Donjon du Châtel de Château-roux relevoit de l'Arth véquc d^ Tours, & il Te voit par quelques AAes do< le Seigneur de Château-roux ctoit ob'igé de donner à l'Archevêque de Tours toutes tob & quantes qu'il alloit à Rome, un fonimiPt de la valeur de trois cens fols. La Baronnie de la Rûc d'Indre joignant Château-roux , & qui fait le bas de la Villi? , relevé du Comté de Blois ; &: de cette partie appelée la Riic d'Indre, meuvcjit I^s Seigneuries de Levroux , Booge, Villegongis , Vineiil , Villiers & la Parroifla de S. Chciftophltf, Les Noms des Fiefs mouvans de Château roux ^ par ordre alphabétique. x^rgenton, [hatellenic, yirton. jirdentes. S. ^y^ouft, Chatellenie. Auhtgny.

jlngiUnlt. Agurande, Chatellenie. L'Aleuf. L'Aurerpelone. LAune. B
Bematfe. Chapitre V. Bommiers , Chatellenie. BH:^anpis Jes 4. Tarroijjes.
Brion , Chatellenie. Terrage de Brunetin. ^eUcvùé & Praïne de Sénéchaux
Péf-' roijj'e de Jeu. ^iXaudes Parroijje de Levroux, Le Brefiil. Beaurcgard,
Blatjois. Les Bordes. 2reulhebrun , ou Bruillehrun, Seaumont. Le Blanc.
2ouiUonnois (y ViHedieu, Bellefind. r

The text on this page is estimated to be only 14.36% accurate

HISTOIRE sot Bujfereil Baudre. BipLuderie, Boishertrand ,
ChâteUcnie. Le Bouchet en Brenne , ChâteL La, Bourdelle. La
*Bouurdiere, BoueJJis. c La Qjaijè Qroify. Cfuteau-jhn. Le Colombier.
Cluys dejjits, [hâteilerùe, Q)e:çal-Gamier. Coins. Quys dcjfous ,
Châtellenie. Chdteau-gaillard. Che:^e\les. Cors cir Romejhrr, Chateflenie»
JU Châtre, ChMcnic. Chaillou neuf, Cld^ieres. Chauvi^ji Le Chotin,
Coudures ^ VaXierei. Courcenay, Chaftelet, ChajUUcnic. Chajêaubrun.
Saint Qhartier ChaMenie. ^hamborrant. Qjafm ChalUtUnU. Les Qoûts,
(^haucejour. (^he^aux ^ ^orliilly. Chaudaires. La Cocjuiniere Chaliveau e]r
Nuifance, D 'Domaines, S. Denjs , (TjaJlclUme. Diors. T>E BERnr,
Ef^uejrffche tT Econhe-lanf. F Fotir à la Qhau, Chaume-le-Roy çy la Loge,
Ftnaux Parroijfe de Montierchaume, Fougères. Fay ^ J^anchoMX. Faugoin
çy Houtrct. Feuge. Ju)rêts aux Guyons , Çhajielièrne, Fougerolles ,
Chafiellenie. Fougerolles ChaJleHenie. Grande^ Tuymoreau . Grandeur.
Greulle ^ Chante-fous. Saint Gautier. Garhrouniere , Chafielier,
P^tUeneuve, Goute:(^ Efcarhot. Gratin. Gargilejp^ Chafiellenie. S. Genoux.
Jeu. I L L'EguiÛi on. La Lande Parroilje de Jeu. Lys Saint George,
Qjaslellemel Luans. Laude Peliotte. L'Hôtel de Laval. Lu:^eret. Levroux,
[hafiellenir. M Moujjeaux. Menât Parroijfe d'Etreché. Aairebeau.
Maugivray. Aîe':^-fa'Mary, Morte clatfe. Meun Mirans. Magnelet^TarroiJfe
de Boue f es. «

The text on this page is estimated to be only 17.57% accurate

C[^]pf au MaUrt, Malteret. t/Hontrot. Alonplatfr. La [^]iardelle. Montkrpoidret Le Sciffteur de ce lieu ejl Maréchal de la Baronnie de Châteauroux, La Motte la Coquiniere, N [^]ihcme. Neuvy Pallioux , Chajiellenie, Hieulle. Mloham , Chaftellenie, Isleuvy S. Sepulchrej Chaflellcnie, Ofme. Orfuine, V pruffterattes. Prunvet[^] Chafielleme. Le Plejjis. Trefe [^] Magnet , Qjajlellenie. Preueranges SidiaïUe , Chajlelleme, Puygenault. Terturherdult. Peroiiiille. PujmoreaUj Grandcjjè. La Prehée. R La RoX,iere. Kançay , Tour de Ran[^]ay, La Rivière. Ranchou, Parroijfe de V[^]ilhers. La Rocherolle. LIVRE VIL SOS La Roche-Guillehaud , Qha[^]ellenie, La Riwre , Parrotjle d'Irton. La Ruè\ Rothejvlle. Dime de Rys. Re:([^]ay. Souche -Guerin. Serrequeuë. Dime Saiarj. Tendu, ChapUenie. Tour de Rançay. Trekillant[^] ChuJlclic/iU* Tinbault. Thevet. . * V y aux. Vdlctru. La Vola. Villedieu, Venuge. La Vnllle. Voiiiillon, Chafiellcnie, V irennecs. La. Ville aux Meneaux. Vrily ParroiJJe de J:u. V illieres , Moulin de V illiercs. Varennes, Chajlellenie[^] VAançay. La V oitie de Começay de Nİ9ns» V fllegongis , Chajlellenie, Vau[^]clle. V rrnujpf VilleraVirl irly. Des Princes de la Terre T>eoloife , "tarons de Château - roux. Chapitre VI. AP R EZ les Comtes & Vicomccs de Bourges , &: les Comtes de Sancctte ♦ nous n'avons point eu de fi grands Seigneurs en la Province de Berry , que les Seigneurs de iJcols, qui fc [^]ualifioient Princes de Dcols,ou de la Terre Dcoloife , Barons de Châcieau-roux, &: par fois Princes du bas Berry. Ils avoient fous leur domination les Villes de [^]cols, de Château-roux, d'YlToudun , dc6. Gautier, de S. Charrier, delà Châtre, d'Arçnton , de Cluys & autres Terres confiderables , &: la Seigneurie Deoloife s ctendoit depuis la Rivière de Cher julq-û la Gartampe qui tombe dans la Crcufc proche de Montinoiillon en Poitou. L*Autheur de la Tranftjtion de S. Gildas parlant de l'un de ces Scig«curs nommé Ebbcs, l'appdlic Prince cecs.noble Se glorieux : Cbrtojus Vrincefs, nobilis £ff

yè4. HISTOIRE DE B E R R T , i>« maxifHÂÏH panem fgi
 BilMYtterrifs fub àitionc fu* tencbat , Jîtjuidtm à Câr Fluvio ufqut ti
 Vtriempam & EHgliam pottntiffme frincifahalur. Ils avoient lous eux un
 nombre piéque infini de Vjfiaix , qui leur faioicni foy & hommage de Fit
 fs de très- grar de valeur. Tous nos Hiftoriens cftiment qu'ils font
 descendus de Lcocadc Sénateur Romain; Gouverneur de Lyon &: de Berry ,
 duquel nous parlerons dans la fuite-, ils ont été al'iis des Comtes &
 Vicomtes de Bourges, des Roy s d'Angleterre, des Maiionsdc Chauvigny,
 Bourbon , Sully te autres des plus ilUiffers de la France Ils ont confervé le
 Berry par la force de leurs Armes, & en ont chaHc les Normans, 3ui y
 avoient fait des courfesj ils ont par fois fervi de barrière pour empêcher les
 Angloh c s'étendre au delà du Poitou, &: de pafler en cette Province { mais
 ce qui les rend plus tecnmmdables , eft cette infigne pieté, qui les a porté
 à faite tant &: de fi belles Fondations , qu'il ne fe trouve point de Maifon en
 France qui ait tant bâti , conftruit , coté ic fondé d Egl ifes , Abbayes &:
 Monallres, que celle de Château-roux , puifque ces illtfirci Seij^neurs ont
 fonde les Abbayes de Dcols, de S Giidas, d'Yflbudun , des Pierres &:dc la
 Prchéc.lcs Chapitres de Levroux , delà Châtre & de Ncuvy S. Scpulchre, les
 Pricars de S. Patier Icz-YIToudun , de Ville-dieu , de S. Marcel Icz-
 Argenton , de S. Charrier, de S. Genicor du Blanc, l'Hôtel- Dieu de S.
 Giidas , les Monafires des Cordchers de Châtrau-roux, d'Argenton , d
 YfToudun, & de Boutges tn partie, ic pluftcurs autres, y ayant peu d'Eglifes
 en cette Province qui ne portent les marques de leur magnificence Û. <Je
 leur picsc ; auflî Dieu les a toujours aflifté de fes grâces &: de fes faveurs ,
 ayant con{ciè leur Maifon pendant pluſicuts fiécles en fplendeur &•
 Ncblcflc , &: comblée de biens^ de richeſſes & d'hdnticurs , comme je le
 fcray voir aux Chapitres fuivans. Leocade Sénateur Romain , Prince dé
 Deols, Chapitre VU. FR E R E Jean de la Goguc Prieur de S. Gildss » en
 fon Hiftoire manuſcricc des Priv^ CCS de Drols, dont j'ay l'Original , dit
 quenviron Tan 41. de l'Empirc d'Auguſte ou peu aprez, Leocade noble
 Sénateur Romain , de la Parenrc de l'Empereur Claude?, dcſi ccndu de la
 noble lignée de Troyc , fut ordonné Gouverneur des Parties de Bourgogne,
 Lyonnois & de Berry j que ce Seigneur fc plaifant davantage en Berry , fit
 bâtir un fupecbc Palais au lieu de Dieux ou Deols proche la Rivière de
 l'Indre, en pays tres-fertil &: ai» gréjible, garni de toutes chofes neccflaires
 à la vie de l'homme, & ttffS-propre pour le plaifir de la Chaffe , à caufe des

belles Forets & des hauts Bois qui s'y rencontrent i èc qu'en confideration de ce Seigneur pluûcurs autres l'habituerent, &: bâtirent leurs Maifons Cyc lieux Voifins de fon Palais, & fe foudirent à fa Seigneurie, qui s'ctendoic depuis la Riviete de Cher jufqu'à la Gartuampc & Agle, te comprenoit les Fleuves de l'Indre &: de Cfcufc,& s'appcUoit la Terre I^eoloife, dont le lieu principal étoit Deols. lil, Il cft vray que Leocade, que Grégoire de Tours appelle tres-noble Sénateur des Gauc ji. les , a eu le Gouvernement de la Gaule Lyonnoife & Aquitanique , & qu'il accordacomEufcH.l.b nie nous avons dit ailleurs la Maifon qu'il avoit à Bourges au S. Apotrc du Berry , pour 5 Hifl y f^^jjj g,^ Temple en l'honneur du premier Martyr S. Etienne ; & il y a grande apparence Ectlc a. ^y.jj conftruire un Palais au lieu de Deols , mais ce n'cft pas fous l'Empire d'Augufte, ou fous le Rcgne de l'Empereur Claude, ccmmedit cet Auteur, puifque Grégoire de Tours qui feul nous peut fervir de guide en de fi épaiffies tenebres , aflure que Leocade ctoit iffu de la Race de Vcdie Epagathe Seigneur Chrétien , qui fouffrit le Martyre à Lyon avc'c S. Photin environ l'an 177. de notre Seigneur ,& qu'il n'accorda fa Maifon à S. Uicn . qu'environ l'an iji. ce qui cft bien éloigné de l'Empire d'Augufte & de Claudius. Leocade avoit déjà quelques bons fentimens de la Religion Chrétienne, quand il donna libéralement fon Palais pour y bâtir une Eglife ; mais ayant été dcquis plainement inftruit de fes auguftes Myfteres, il quitta l'idolâtrie, & reçut le Sacrement de Baptême atec Ludrc fon Fils Se toute fa Famille , de la main de S. Urfin , dans le Temple qui avoit été établi dans fon Palais à Bourges delà il amena S- Uifin avec luy pour prefcher l'Evangile à fes Habitans de Dcols, quil convertit à la foy Catholique , comme il avoit faic ceux de Bourges; & ce fut en ce t«ms que Lcocade fit b«tir en fon Château de Deols i'Eglife qui fut dédiée à S. Etienne ôc à S. Saturnin, où il fit auffi préparer deux fupcrbes Tc^mbeaux, l'un pour luy, & l'autre pour Ludrc fon Fils, qui étant mort avant luy , fut inhumé tous le Tombeau qui étoit à main droite de l'Eglife de S> Etienne de Dcols , & fort i

LI F RE VIL Perc l'ayant fuiui peu aprcz, fut enterre dans celuy qui ctoit à main gauche de la même _ . , • , - , ^ ContcU. f-urgoirc de Tours conhrmc cette vetitc en ces termes : In Doknjî Situri^ ttrmiui'vi- j,;. (0 b(jrus Lufitr Leucadi (fuondétm Senjioris Filius retfmefcit , qui fertur in albis mignjfe à ftcu/f , in Cripta vet o pojiiHi fufr fAvitncntum SepuUhfum , hahens ex mirmore pario mtrabiliter (xfinfltum. Ce Tombeau fe voit encore tout entier aujourd'huy en une voûte qui eft à main droite de l'Eglife de S. Etienne de Deols ; il ell fiit de marbre blanc, le devant élevé de quatre cinq pieds au moins, avec figures à la Romaine, qui reprefentent une efccc de Chafic de Lyons : il y a grande dévotion à ce Tombeau &: concours de peuple , & l'on dit qu'il s'y 'it plulburs Miracles par l'interccllîon de S. Ludre. En l'année 1657. crant a ChâccauTouxavec M. Catherinot nous le vifuâmes avec p'aifir, cunt une des plus belles & rares pièces de l'antiquiccqui nous (bit reliée en cette province i toutes les figures du Tombeau îbnt encore aulTi belles & entières que fi elles avoient été faites depuis peu. D-puis étant retourné à CUiftv'au-rouxen 1667. au mois d'Oviobrc avec M. Bonnanf.»t> on nous fit voir au Bourg àz Drols le Tombeau de Lcocade,qui avoit été découvrre depuis peu, ou Ton Corps fe trouva tout entier dans un Cercueil de pierre, fous une petite voûte qui eft à prefenc ruinée. La Fctc de S'. Ludce fe célèbre tous les ans le 4. No* vembre en l'Eiilife de Deols. Lambert prétendu Tri/tce de Deols.

CHARiTRBVIII. LA GocuE » Chaumcau &: Pean alTurent que ce Seigneur ctoit iflu de la Race de Liv. Lcocade ; qu'il a été Prince de Deols &: du Bas-Berry fous l'Empereur Charlcroa- chtf w, onc , &: qu'il l'accompagna affilié de fes ValTaux en fon expédition contre les Efpagnols fic ^ii' ' Infidèles, que fous le Règne de Louis le Débonnaire , aprez qu'il eut été dcpofé pat fcs cnfans fan 83}. &: fait prifonnier par Lothaire fon fils aîné ;que Lambert fuivit le -parti de Lothaire , & demeura avec Matfrid fut les Frontières de Bretagne &: de Normandie , pour confcrver ces Provinces fous l'obéïnancc de Lothaire i que l'Empereur étant remonte fur le Trône, envoya Eudes Comte d'Orléans , Guillaume Comte de Blois fon frerc , Guy Comte du Mans &: plufieuri autres grands Seigneurs qui tcnioicni fon parti , avec une Armée pour les combattre ; que la vigouteufe refiftance de Lambert &: de Matfrid les obligea de prendre la fuite, le de tourner le dos i Se qu'ayant été vigourcufcmcnt pouifuivis, ils perdirent la Bataille, ou Eudes Comte d'Orléans , Guillaume Coi^c de Blois, Guy Comte du Mans demeurèrent

morts fur la place. Je ne fçay fur quoy ces Auteurs fe fondent , pour faire voir que Lambert fut Prince de Deols , puis qu'au contraire les Hiftoriens font foy qu'il étoic Comte de Nantes. Aldreval Moine de Flcury fur Loire , au Liv. XL des Miracles de faint Benoit , Thegan en la vie de Louis le Dcbonnairc , l'Auteur incertain de la Vie du même Empereur, les Annales de faint Bcrtin , la Chronique de MalTay , &: pas un de ces Auteurs ne le qualifie Prince de Deols ; &: ainfi j'cftime qu'il ne doit être mis au nombre des Seigneurs de la Terre de Dcoloife. (Yie fi l'on me dit qu'il peut y avoit eu deux Seigneurs du nom de Lambert, l'un Comte de Nantes , Se l'autre Prince de Deols , je fôûticndray que pas un^tre ni pas un Auteur ne fait mention qu'aucun de ce nom ait jamais été Prince de Deols j Se que fi quelqu'un de ce nom a poifedé la Terre Deoloile, ce n'ell point à luy qu'il fant attribuer la défaite des Comtes d Orléans Sc de Blois , mais à Lambert Comte de Nantes. Laune Prince de Deols, G H A P I T R £ I X. CE Seigneur poîTdoit la Terre Deoloife environ l'an 900. on croit qu'il étoic ilTu de -00, la Race de Lcocade. Il avoit cpoufé Arfcndis , de laquelle les Chartes qui en font La GoiTiention, ne cottent pas la Famille fuivanc l'ufigede.cc temps, qui nous a fouvent caché oui,riK J*extraaion d^ diverfes Princefles Se grandes Dames. Il avoit pour frère Geroncc LIL M* Archevêque de Bourges , &: Chenu s'cft trompe quand il le fait fils de Laune. Su

soi . HISTOIRE DE BERRT, En fans de J^{aune} ^ d[^]rfendis. t. Ebbs *« Ebbs de Dcols , qui aura fon Chapitre. i. Launc LUI. Archevêque de Bourges , dont j ay fait l'Eloge au Chap, 54. du Liv. IV. de cette Hiftoire. El; i>es Prince de Dcols, Chapitre X. Dflc'^ ÇO"s Règne de Charles le Simple , Ebbs , die le Noble , tenoit la Principauté de éitiPnv. v3 Dcols , &: avoic pour femme Hildegarde. Chenu dit que ce Prince de la Terre Dcode Bêmr ' ""^ ^^^^^ Guillaume l'un de nos Comtes, avec lequel il avoit partagé le Berry , ^tt. lai(rant le fpiritucl à Laune leur frère, qui fut le jj. Archevêque de Bourges, & qu'il Enthift ecoit fils de Lambert, en quoy il s'cft mépris» puifque Ebbs ctoit fils de Launc, & que ^l/"". Guillaume Comte de Bourges ctoit fils de Bernard Comte d'Auvergne Se de Bourges , jy//?##>* ^'^^'1*^^ Ncvrs, frercde Guerin Comte d'Auvergne &: Duc de Guyenne , comme d' jlmv'r- ""avons dit en nôtre Livre l. aprcz ces fameux Genealogiftes Bcly &: Juftcl. gne,Liv. 1"" cH: d'ailleurs fuffifamment vérifié par la fuccellion de Guillaume j car étant dci.ch.ys cède fans laitier aucune lignée d'ingelberge fa femme , Ebbs , ny pas un de fcs Enfjns #•7. ne luy fucceda aux Comtez de Bourges ou d'Auvergne , mais Guillaume fon Neveu , comme il fc voit par le titre de l'Eglife de faint Julien de Brioude, dans lequel Guillaume II. fc qualifie, par la grâce de Dieu , Comte & fuccellVcur de Guillaume Premier ou l'Ancien , contre l'opinion de Bely qui luy donne pour Héritier le Comte de Poiriers fon Coufin Germain ; car fi Ebbs cAe été fon frerc, comme fon plus prochain Héritier habile à luy fucceder, il fût venu à fa fuccellion avec Guillaume II. fon neveuAulll Ebbs dans fon Teftament qui contient la première Fondation de l'Abbaye de >«7. Dcols > faic l'an 917. parlant du Comte Guillaume , ne le qualifie pas fon frère, mai^ fon Prince fon Seigneur, D«W*^r* animé /êni or is mei VVillelmi Principh;ic parl'adedc confirm.ition de la Fondation faite par le Comte Guillaume, il n'appelle pas Ebbs,fon frère, mais fon fidcle Vaflal,f /Vf/// no/er Ebho \ ce qui fait fans diificultc connoître qu'ils n'éroicnc ' pas frères. Que fi l'on avance que par l'Ade de la dotation de cette Abbaye en l'an 917. aprez le feing d' Ebbs , d'Hildegard fa femme, de Raoul fon fils , de Launo Archidiacre , il y a ^ . yvillclmi frtrris ejus , ce-que l'on pourtoit adopter au Comte Guillaume , pour de là prouver qu'il ctoit Frère d'Ebbcs. Il y a deux réponfcs à y faire : la première, que ce Guillaume n'cft pas qualifié Comte, comme l cft en tous autres Ades Guillaume Comte de Bourjies , & ainfi que ce n'cft pas luy qui a fignc cet Afte, mais

quelqu'autre Guillaume : la féconde , que fi c'est luy qui se trouve soufcrit en cette Charte, il n'estoit que Beaufrere d'Ebbes ou pour avoir époufé sa fœur, ou pour avoir donné sa fœur en mariage au Prince de Deols , ou qu'ils avoient époufé les deux fœurs ; car pour frères ger» Lib. 8. n^{os} 'Is ne le pouvoient pas être pour les raisons que nous avons rapportées : aulTi la Goret. Aqa. que en son Hiftoire de Deols ne le qualifie pas feulement Parent ou Coufin du Prince cap. 9. Ebbes. D'Hauteferre se trompe aulTi, quand il qualifie ce Seigneur Comte de Bourges. Chéf. 15, Le frere de la Gogue dit que ce Prince voyant le Royaume de France agité de troubles & de fañions pendant la minorité de Charles III. du nom , dit le Simple , pour ne s'y pas engager , entreprit le voyage de Jcrufalem , & alla par dévotion vifiter les faints lieux avec GuUaume Comte d'Auvergne & Duc de Guyenne , & Giraule Pere de S. Girauld d'Aurillac. Erant de retour , il fit son Teftament en la Ville de Bourges au mois de Sep^r 7^e tcmbré de l'an 10. du Règne de Charles le Simple , qui revient à l'an de notre filut 917. De fici par lequel il fonda avec la Princette Hildcgard sa femme la célèbre Abbaye de Dcols , Polie lib dont nous avons parlé dans un Chapitre particulier -, & ainfi Choppin s'est trompé, quand i. Ht. 4 il rapporte la fondation de cette Abbaye à l'an 10. du Roy Charles le Chauve , puis qu'il * qu'elle n'a été faite que sous le Roy Charles le Simple. Le Teftament fut soufcrit par Guillaume Comte de Bourges, par Geronce Archevêque, par plusieurs Evêques , Prélats & Seigneurs du Pais. La confirmant depuis, il l'augmenta de nouveaux bienfaits, 917. par Aube pañit en son Château de Dcols l'an 10. du Roy Raoul, qui revient à l'an 917. & après avoir bâti l'Eglife , l'Abbaye & Monaftere, il mit luy-même en possession Bernon premier Abbé & ses Religieux , leur donna de grands biens , plusieurs Eglises, & les plus

1 LIVRE FIL jop^ grons mcwirres de !a cimpagne de Berry, & pour rendre le tout plus forme & ftabic, il leur obtint la confirmation du Roy Raoul la même année, comme ,l avoit fait aimaravanc celle du Comte de Bourges , & ,| autorifa le tout par un fécond Tcftament, ^u.Lus m,hrum ir»pudntuJ,d,qu*ndo ohrcpfm^ du,h»s uftimpniis faàlius confutetur. L'Amheur de la Vie de laint Genou parle de cetrc célèbre Fondation en ces termes : T*»f Abo noUITmns f4rt.um Pnnceps Bu.n^^^^^ Dclenfc carncb,«m .d,fc^it. Pendant les courfes & les raî.ges des Normans . I Abbe d'Arc du Munaftere de famt G.lidas de Rouis en Bretagne , vot.lfn .? " ivuer avec fes Rc hg.eux la fureur de ces Barbares, fe retira en la Terre Dec^oife, appor- l«ccrt». une avec luy les Rchques des Samts , &les chofes les plus precieufes de leur Monaftere, A«thor «ccntt autres les Corps des fimes G.lidas, Patrice, Albain Martyr, Brigide , Paterne Evêque de Vannes &: d autres , & il demanda retraite pour luy & fcs RclicrTeux au Prince Ebbes qui les reçut humamejnt. fi: les plaça en THermitage de fainte^Marie près Deols leur ^f^«^<}f'''^^^ Egl't^= & un Monaftere, & leur donna de fes biens de quoy fubf.- Vu S fter fonda «Abbaye de îamt Sauveur & (a.nt G.lidas , à laquelle il donna une Irt. proche G.îd/; la Rivière d Indre &: plufieurs autres héritages, l'affranchit de tous droits &: de Coù- "p.io. lûmes qui luy etoient dus , & luy accorda la Juftice en toute flfle. Cependant les Normans qui avoient ravagé les Provinces de Bretagne, d'Anjou , du La GoMarne &: de Touraine entrèrent dans le Berry l'an de Nôtre Seigneur jj,. Ebbes P .nce ou,. 1. 'oRK' 7 r I T ? "-^^ ^/^P^"^^^ ^ ^ '«^^ ' ^y^nc livré ba. - Ttaille a Chatillon fur Indre fur les confins de fes Terres, il remporta fur eux une fienalcc î^î' vidoirc ; & ayant pourfuivi les Fuyards jufqu'à la Rivière de Loire, & les ayant chalTé de V^IT^ l une féconde Bataille , où apr^-z avoir fait des rwcrcvilles . il fut enfin bleffé a mort d un coup de lance Il fe rit portrt à Orléans où il mourut entre les bras de Geroncc Archevêque de Bourges fon Oncle , de Launc Archidiacre , depuis Arch-Véque fon frerc, & de fon cher fils Raoul , auquel en mourant il recommanda TAbbave de Deols, luy commandant de quitter aux Religieux le Bourg de Deols , & d'achever le Monaftere de fkint Gi Idas. la Gogue s eft trompé , rapportant fa mort i la Bataille donnée Cé« .8. contre les Normands l an 517. H fut enterre en l Eglife de faint Aignan d'Orléans. 9 7 . Enfans d'Bhcs Tnncc de Deols CT d'HtUe^arde fa Femme. X't'a, 3. Raoul Seigneur de Chiteau-Roux , qui aura fon Chapitre. - *' j. Laune de Deols. 3. Gauftin de Deols. III.

Radui fiirnommé le Large Seigneur de Châtean-Raoul , cir de la Terre
 Deoloife, CE Seigneur fucceda an Prince Ebbes fon Pere , fur la libçffiiirc
 duquel il enchérit envers les Eglifes . les Monafteres & les faints lieux , ce
 qui luy fit mériter le nom de Large ou de Libéral î car exécutant les
 dernières & les pieufes intentions de fon Pere il paracheva k Monaftere de
 S. Sauveur & de faint Gildas , augmenta les Revenus les Droits.les
 Coutumes & Privilèges que fon Pere y àvoit donnez ; & pour rendre ce lieu
 pitu vénérable , il y fit dcpofer les Rcl. quqs^Çf les Corps. des faints Gildas,
 Patrice, Brieide . Albain fid Paterne. . . . r.. , » b » Il quitta à l'Abbe Bernon
 & i fes Religieux le Château de Deols, que fon Pere s'étoit rcferve, & pour
 ne les point incommoder & divertir de leurs pieux & Ciin^s exercices il fit
 conftruire (ur la Rivière d'Indre un Château, qui fut depuis appelle de fon
 nom Château-Ràoûl , dans lequcl il fe fétira, & y établit peu aprcz une Ville
 de même nom oui a été la Capiule de la Seigneurie Deoloife , de Faquelle
 les Seigneurs prirent depuis le nom, & fe qualihcrent Princes de Deols &
 Barons de Clûteau Roux , qualité qui étoic la plus cmmente de leur tc^ps ,
 & qui cquipolloit à tout ce que la vanité des horfimes a depuis invente de
 plus iMuftre : car ceux qui ont lu les anciens Autlicurs de nôtre Hiftoirc^
 fçavent que le mot de Baron figriifibit autant que Prince Se Pair de France ,
 & que Jcf plus grands Seigneurs du Royaiim?: ne prenoient point d'autre
 Titre i jufque^^ j« k fl?. F"ncc éioicni mis ^u noinbre Sts Su li'

sot HISTOIRE DE BERRT, Barons de France. Ainit le
 Continuateur du Moine Aymoin» parlant des Karons qui aile* rent outre
 mer , met en ce nombre les plus grands Seigneurs du Royaume } c'est à
 fçavok Hugues le Grand frère du Roy Philippe I. Godcftoy Duc de Lorraine
 , Raymond Comcc de Provence , Robert Duc de Normandie , fils de
 Guillaume Roy d'Angleterre , Robert Comte de Flandres , Etienne Comte de
 Blois & de Chartres : Et du Règne de Louis le Jeune } l'Hilloire compte
 entre ces Barons , Etienne Comte de Sancerre» Hervé deGyen, Guy
 deChâtillon. Rigord Hiftorien de Philippe Augufte, ne donne autre qualité à
 Eudes Duc de Bourgogne, & à Hervé Comte de Nevers , parce que c croit
 celle qui en ce ccmps ctoit la plus cminente j ce qui peut être confirmé par
 une infinité d'exemples que je pallc fous nience , pour remarquer que nôtre
 Raoul le Large, pour rendre l'Eglife & Monafterc du Chaftcl d' YIToudun
 plus rccommendable , y fit tranfporter de l'avis de Lauuc Archidiacre de
 Bourges Ton Oncle, le Chef & le Corps de faint Paterne , & y prepofo
 l'Abbé d'Arc » comme il avoir fait à l'Abbaye de faint Gildas. Ce Seigneur
 fonda le Prieuré de la Sainte Trinité de Vjlle-Dieû , qu'il fournit à l'Abbé de
 faint Gildas , & voulut en confidcrarion d- l'crcftion de ce nouveau Prieuré
 que ce lieu , qui avant la Fondation s'appelloit Ponticul , portât à l'avenir le
 nom <ic Ville-Dieu, qui luy ell demeuré jufqu'à prefent- Raoul le Large
 mourut , félon la Chroîî*' nique de Dcols, l'an 95t. Chenu dit qu'il avoit
 époufc Edcline fœur d'Henry Roy d'Angleterre, Se que de ce mariage vint
 une feule fille, laquelle fut mariée à André de Chauvigny ; mais il s'eft
 trompé en ce point , ic a pris Raoul le Large fils d'Ebbes le Noble pour
 Raoul dernier du nom. Seigneur de Chitcau-Roux, fils d'Ebbes IL comme je
 le montrcray aux Chapitres fuivans , qui juftifieront qu'aprez Raoul le Large
 il y a eu plufieurs Seigneurs de fa Maifon qui ont été Barons de Châteaux-
 Roux. Il avoit époufc Duode > de laquelle l'Hidoire n'a pas remarqué la
 Maifon ; il n'en eut qu'un feul fils nommé commciuy Raoul II. furnommé le
 Chauve > dont nous parierons au Chapitre fui va ne. IV. %A0î4l II. du nom
 , furnommé le Chauve & le Çrand Baron de C h afte nu-Raoul. CHAPI-fRB
 XII. La Go E Prince obligea Raoul le Large fon Pere , de donner à l'Abbaye
 de faine Gildas la • ai,(^ . Terre d'Efcorchebœuf avec fes dépendances , &
 luy-mcme cncherilfant fur fa libcraloij. lité , donna a tette Abbaye le Moulin
 & le Manoir de Tournefac. Il mourut l'an loiz. félon la Chronique de Deols
 , lailTant d'Ade fa femme les Enfans fuivans. Enfans de Raoul le Chauve

Baron de Chafieu-Raoul, 0* d'Ade fa Femme. Eudes furnommé l'Ancien, qui aura fon Chapôrey. Lennon de Deols. y. Raoul de Dcols furnommé le Fier, f. Eudes de Deols, dit le Scabieux. y. Raoul de Dcols. y. Ebbes Seigneur de la Châtre, que Ton eftime être Authcur de la Maifon de la Châtre. y. Eldeburge de Dcols marié à Geoffroy le Noble, Vicomte de Bourges, que Chenu a crû, contre la vérité des Titres dont il fait luy-racme mention, ctte fille d'un Bourgeois. 11 cfl: parlé de cette Dame dans la Charte que fon Mary fit touchant le rétabliircment de l'Abbaye de S. Ambroife de Bourges, qui fait foy qu'elle étoit fille de Raoul, & qu'elle avoit pour frères Eudes &: Ebbes dénommez en la même Charte. Elle eft aullî nommée **57' dans la Charte de Gcrfende fa Nièce, de l'an 1057. V. Eudes t(sAncien, Baron de Chafieu-raoul & d'ïffoudun. Chapitrb XIII. IL (é croifa avec Richard Abbé de Deols, & autres, & palTa par la Hongrie oii il fut bien reçu &: régaté par le Roy Etienne, & arriva en Jerufalem au mois de Mars loz/.

LIVRE VII. Pendant un Voyage que ce Seigneur fit, ayant été surpris en met d'une furieuse tempête, il crut en avoir été préservé par l'intercession des Saints qui reposoient &c. étoient honorez aux Eglises que ses Predecesseurs avoient fondées, ce qui fit qu'étant de retour à Château-Roux, il alla rendre grâces à Dieu en l'Abbaye de S. Gildas, & accorda aux Religieux de nouveaux Privilèges, affranchit le lieu & les personnes qui y demeuroient, de tout droit & puissance qu'il y pouvoit prétendre, & voulut qu'ils ne reconnussent autres Seigneurs que les Abbé & Religieux, leur accorda le droit d'usage en ses Foyers, avec les Moulins de Sales & plusieurs autres biens qu'il leur fit. Il ne fut pas moins libéral envers l'Abbaye de Dol, puisque par Charte datée du mois de May, du Règne du Roy Robert, sans exprimer l'année il leur céda tout le droit de Justice du Bourg de Deols * & reçut d'eux en échange la Terre de Ville-dieu, avec un Cheval de service : & par une autre au Jfi sans date, il leur donna toute la voirie du même lieu, le tout du contentement de ses enfans dénommez en mêmes Chartes, & pour le repos des Ancestrs de Raoul son Père, d'Adèle sa Mère, & de ses Predecesseurs : & encore par autre datée du mois de Juin l'an J, du Roy Henry, qui revient à l'an de Nôtre Seigneur 1054. puisque ce Prince commença à régner au mois de Juillet 1031. il remit toutes les Coutumes que son Père ou luy avoient luy levées jusqu'alors en la Ville de Deols, dans tous les lieux que les Religieux possédoient, & leur abandonna tous les droits qu'il pouvoit prendre & sur eux & sur leurs hommes. Il permit aussi aux Abbé & Religieux de Notre-Dame d'Yffoudun de faire des Acquisitions en sa Terre > il leur en accorda l'amortissement, voulut qu'ils pussent retenir leurs hommes serfs dans toute l'étendue de sa Terre, leur accorda droit d'usage, de Paissance & Glandée en tous ses bois ; & afin que cela se fit facilement, il joignit le Bois de l'Abbaye à sa Forêt} il leur octroya encore une Foire franche au jour & Fête de S. Patrice, & une espèce d'asyle & lieu de refuge; affranchit le Bourg de S. Patrice de tous Droits & Coutumes & Redevances, & ses Habitans de tout service, excepté de celui qu'ils devoient aux Religieux; & ce qui est remarquable, leur laissa le droit de Sepulture de tous les Habitans du Bourg, sans qu'ils pussent faire inhumer ailleurs qu'au Cimetière des Moines par Charte donnée à Yffoudun Tan J. du Roy Robert 1018. Il prit le Château d'Argentan, & en chassa le Vicomte Guy, ôfit bastir un Château près de Maçay, que le Roy Robert ne put prendre. C'est luy qui a fondé le Chapitre (de S. Silvain

de Levroux, comme nous avtms dit ailleurs. Il eut Guerre avec Aimon de Bourbon 58 Archevêque de Bourges , & contre le Vicomte Geoffroy , & les défit en un Combat donné vers la Rivière de Cher l'an 1037, l'année. comme porte la Chronique de Deols. Le nom de sa Femme est ignoré, de laquelle il eut les Enfants suivans. Il est loué dans les Epîtres de Fulbert Evêque de Chartres , à cause de sa prudence l'Empereur d'Eudes l'ancien Baron de Chalkau-raoul. t. Raoul surnommé le Prudent , qui aura son Chapitre. 6. Eudes Seigneur d'Yftoudun. r 6. Helie de Deols. < vous nommez ces fufdites Chartres, 6. Eudes de Deols. t. 6. Gerfende de Deols, laquelle donna aux Abbé & Religieux la moitié de ce qu'elle avoit en Dîmes , Sacristies, Offrandes & autres appartenances de l'Eglise de Brion, qui lui avoit été donnée en Mariage, à la charge de prier Dieu pour le repos des âmes de son Père- 1037, re & de ses Ancêtres , par Charte de l'an 1057. L'Empereur le Prudent Baron de Château - raoul Chapitre XIV, IL succéda à son Père à la Seigneurie Deoloise & Baronnie de Château-roux, mourut l'an 1051. félon la Chronique de Deols, elle ajoute qu'il affiegca & prit Château-neuf * l'an 1057. devant lequel Eudes son Frère avoit été tué. Il donna l'Abbaye de Oj7< Chezal-Benrît un Serf de chacune de ses Terres , accorda au Chapitre de Levroux le pouvoir d'acquiescer des Terres & Seigneuries en toute l'étendue de sa Principauté , du temps de Philippe I. & du Pontificat de Richard Archevêque de Bourges.

The text on this page is estimated to be only 26.88% accurate

yrw niSTOJR:B DE BERRT, Ænfdfis Ai J^{ul} le Prudent Baron de Chdiêaft-raoïél. 1 ■' 7. Raonl furnommc HEnfant , qui mourut fins lignée l'an ioj8. & laifla la Seigneurie t^ealoïfc à fon Frerc. 7. Raoul Thibaud qui fuit, j a — — ■ — ' VII. 'Kaoul Tlnbaud 'Baron de Château-raoul. Chapitre XV. CE Seigneur fut Héritier de Raoul l'Enfant (on Frerc, &: pendant qu'il jciiflbit de la Baroniie de Château-roux , cette Ville fut brûicc l'an 1088. comme porte la Chronique doDçoIs. Il fit le Voyage d'Outremer, &: mourut à AntiochclailTant fa SuccclTion i Raoul It: vieil fon Fils unique. VIII. ^aoul V, du nom Jurnommé le 'vieil. Baron de CbÀteau-raoul, 'Frtnce du has Berry , Seigneur des Chatellemes de la Châtre , Saint Chartier , Cluys , tsArgenton , i/îgurande , du Châteiet & autres, Chapitili XV t. -jA pREzla mort de Raeul Thibauc^la Baronnie de Château -roux le la Terre Deoloïfc tomba four la domination de Raoul le vieil, ou l'ancien , fon Fils unique, que J Abbaye des Pierres reconnoît pour Fondateur , &: le Prieure d'Orfan pour l'un de fcs principaux bienfaiteurs. , La Chronique de l'Abbaye de Deols rapporte fa mort fous l'an ini. en ^juoy il y a - eftcur manifcfe , pui<«{u'il efk nommé entre les Barons de la Province, qui contiibuncnc à rEtablidcment des Rcligieufes d'Orfan , à qui il donna tout ce qui luy appartenoit en la W Métairie de Villemotieis « & la permiiTton de faire des AcquiCtions en fes Terres, en re' liiji connoilTance de quoy l'an nij. il fut. allocic Se fait participant des Prières qui fe font en l'Ordre de Fontevraud. 11 fit confacrer 1 Eglife de S Gildas par VVlgrin 61. Archevêque de Bourges dans. une grande &: folemnelle AfTciriblée de Prélats, qu'il fie convoquer pour luf. ^ff' JO"f l'Annonciation Notre-Dame de l'an iu8. où fc trouvèrent Gautier Evôque d'Angoulcme, Légat du Pape, les Evêqnes de Poitiers , de Xanî^es , dcr Clcrmont ; Ck0f if. l'Archevêque de Tours &: fes Si^ffragans, cinquante-fept Abbés, cormme remarque de la Goguc Prieur de S. Gildas , à qui j'adjbûte en ce point plus de foy qu'à la Chronique de Deols , tant parce qu'ayant en fa pollcffion les Titres de fon Abbaye, il y a pu apprcfidrc avec pltis de certitude la Dédicace de fon Eglife^ que parce que d*aatres Titres dignes de foy font voir que Raoul n'eft point mort au tcms marque par cette Chronique. Il quitta à l'Abbaye de Deols le Bourg, depuis la Croix du Bourg Sainte Marie, jufJiu'aux Moulins de Sales» avec toutes les Coutumes furies homiries quil'habiteroient /cé ut aultî (^at fon enttctniife, de Fcnions fa Femme, d'Ebbcs leur Fîls , que Geoftoy de Mont-

fon & fon Frère confentirent les Dons & Aamônrs foits au Monnftere
d'Orfan par Alard de Guillebaud , par Charte non dattée. Il laiHa huit
Enfans mâles &: plufieurs Filles. Snfans de Raoul ie vieil^aron Ht (^àlleaU-
fh'Ûx^, (y Je Fenions fa, Femme. 9. Raoul de Deols mort fans Alliance. 9.
Eudes de Deols* ^ ' Èblyes de Deols ÎT. da nofH , qui auHa fon Chapitre ,
& qui continua la poftcritc. 9. Gcofroy de Djcols , dit le Prude, p. Charles
de Deols. 9. G^auHin de Deols. ^. Giilllaume de Deols Abbé du Doraf.^ \$.
Raoul de Deols. 5>. Geofroy de Deols Seigneur de Meillan*

LIVRE VIL IX. Ebbes II. àti nom. Baron de ChaUdu-raoul ^ Prince de la Terre Deoloife , Seigneur des Châtellenies d' Argentan , Cluys , Saint Chanter t la Qhâtre & autres. Chapitre XVII. CE Prince ccanc demeure Seigneur de Clûtcau-roux par la mort de Raoul & Eudes de Deols Tes aines , accorda aux Religieux de Villedieu ledroicdeconAruireun Moulin à draps proche leurs Moulins à bled, par Charte fans datte; & à l'Abbaye de Varcnncs, à la Fondation de laquelle il a beaucoup contribue , le droit dUfage en fes Forêts de Cluys, avec la permiifion d'acquérir de fes Hommes ic Vaflaux > par autre Charte dactcc du jour de l'Epiphanie , fans que l'année y (oit exprime^ ; il augmenta la Fondation de l'Abbaye des Pierres, que fon Perc avoir faite, U. fonda le Chapitre de Saint Gcimain à la Châtre. ^ Il époufa Denife d'Amboife Sœur d'Hugues & Hervé d'Amboife , Fille de Sulpice II. du nom , & d'Agnès de Donzy fa Femme. Elle mourut avant le Seigneur d'Amboife foD Perc , & avant fon Mary , & fut enterrée dans le Cloître des Religieux de Deols pro* cbc l'EgUfe. Voyez l'Extraâion &: Parente de cette Dame dans la Généalogie de Linicrcs. Enfans d'Ehhes IL du nom ^ 'Baron de Chajhau-roux , ryde Dcnïfe d'jimhoip Ça Femme, lo. Raoul de Deols dernier du nom , Baron de Chiteau-roux , qui aura fon Chapitre, lo. Eudes de Deols Seigneur de Châtcau-meillan , duquel (ont ilfus les Seigneurs de Château- mcillan. Amboife porte pallc d oc & de gueules de (ix pièces. X, %40ul dernier du nom , Baron de Qhafteatê-raoul Chapitre XVIII. c E Seigneur qui cft le dernier du nom de l'ancienne Maifon de Deols , fut conjoint Châf x6' pat Mariage avec Adcline, que laGoguc qualifie Sœur du Roy Henry d'Angleterre, , &c le Perc Pcan , Nicccdu même Prince } ce qui n'eft pas véritable , puifqu'Alberic Auteur ancien alTure qu'elle ctoit Sœur d'Henry de Sully Archevêque de Bourges , &: d'Eudes de Sully Evêque de Paris , proche Parente du Roy d'An);lcterre , étant Fille d'Archembaud de Sully , ilTu de Guillaume de Champagne & d'Agnès Heririerc de Sully , lequel Guillaume etoit fils d'Henry , dit Etienne Comte de Champagne, &: d'Alix FiUc de Guillaume le Conquérant Roy d'Angleterre; quelques autres luy donnent pour Femme Agnès de Charenton.)'apprens d'un ancien Manufcript > coppié par le Perc Pean Cordclier , qu'il eut deux Fils d'Adcline de Sully fa Femme, qu'un accident finiftrc luy enleva en même teras l'aîné .l l'âge de fqizc ans , ic l'autre à l'âge de quatorze. Ces deux jeunes Princes prenanscnfembic le divertilTement de la Chalfe fur l'Etang de Grammont , l'un d'eux tira fur un

Canard & C le tua, & le voulant prendre se jeta inconfidemment dans l'Etang, où l'autre le voyant engagé & en péril, & le voulant secourir, s'y jeta aussi, & l'un & l'autre y périrent misérablement ; ce qui fut cause que le Prince leur Père en mémoire de cet accident, qui lui enlevait l'espérance de son nom Se, l'appuyé de sa Maison, fonda au même lieu l'Eglise de la Priouré de Grammont, qu'il dota de ses biens, & fit ériger en l'Eglise un Tombeau élevé, où l'on voit encore aujourd'hui dans les ruines de ce Priouré les effigies de ces deux jeunes Seigneurs gravées sur leur Tombeau. Il y avait aussi une Inscription en cuivre, qui a été depuis peu enlevée. L'accident de ces deux jeunes Seigneurs a fait tomber dans l'erreur un Auteur errané-jérusalem, qui raconte leur histoire tout autrement qu'elle n'est arrivée, & suppose qu'un Eclaireur à qui le Baron de Château-roux avait fait crever les yeux, voulant se venger de l'injure faite au Père en la perte de son Fils unique, avait conduit ce jeune Enfant au lieu de Cyrabu.

The text on this page is estimated to be only 28.06% accurate

jj^ HISTOIRE DE BERRT, de la Tour de fon Château , qui ayant fermé fur luy la Porte . il avoir appdlé le Pctc pour être tçmoin de la mort violente de fon Fils . qu'.l voulouprcc.piter du hauc en bas. Le Perc eue recours au< prières & promcffes pour fauver la v.e de on Fils , a qui 1 Eclave promet de fauver la vie pourvu que lePere fe coupât luy-meme les p.rr.os natuielles; que le Pere y confentit pour retirer fon Enfant du pcnl • nonobftant quoy 1 Eklavc, apr« avoir dit à fon Maître qu'il étoitvangé deluy , alTute qui étoic "f^ ' . ^ ^ i ^ / , " ^ I cnavant des Enfans,avoit encore ajouté an'il empccheroit bien que fon F'^ " ^ ^ f - i race que fon Pere n'en cût la fatis^acion . & qu aulW il avoic pouflc 1 Enfant du- haut en bas de la Tour , & s estoit précipité luy.même cnfuitc En mémoire dcquoy le Pere avoir fondé un Monartere qu'il avoir appelle le Monaftere des Douleurs. Cet Authcur a confondu l'Hifto.re de nos deux Princes de Dcols avec celle arrivée du tcms de Jovius Pontanus , rapportée par Bodm en fa République. . Liv. .. Pour retourner à notie Raoil de Deols , le Prieur de faint Gildas alTurc qu il entrech. 5. prit le Voyage de Jcrufalcn^ , & qu'en retournant il mourut a Ranagunc Ville de la Ro.«7^ . manie , où il fut enterré Tan u7é • Pour fa mort je n'en ay de témoignage que P^^ ' au.orte de cet Auteur; mais les Titres du Chapitre de faint Germain d.- la Châtre font foy qu'en l'an 1176. ce Prince étant furie point de faire le Voyage Outremer ^«'''a aux Prieur & Chanoines de cette Eglife les Etaux & Bancs du Marche de la Chatte; & dms cette Charte .l fe qualifie Raoul par la grâce de Dieu Prmce de Deols ^ ce qu .l tauc •ttribuer à une marque d'Eminence &: de Grandeur, &: non pas a un Droit de Souveraineté, comme aucuns fc le pourroient perfuader ; il ne laillTa qu une Fille , unique Heriucrc de fcs grands biens , nommée X I. Dcnife Héritière de Deols td à Chafteau-roux , Dame de la Chafirc, Saint Chartier , tArgenton , Cluys , Jgiirande , du ChafteUt & autres lieux, & d'André de Chau^igny, fon fécond c^^r^ . Chautr» XIX. La Go: Y ' H I s T o R 1 E N des Princes de Deols rapporte qu'Henry I I. Roy d'Angleterre; Lprenant oc^fion <ie la Mmoriré de Denife PrincelTe de Deols Ta iNiecc &: (ous p^eLe de luy ?oXv fes Terres , s'empara avec Richard furnomme Cœur de Lyon ?on Fils, de» Villes de Deols & de Chatcau-roux . & mit Garmfon en tous les ChâîLux & Maifo s L de la Terre Deoloife , excepté à Bouffac & à Clmeau-meillant, "'7' " ce procède obligea le Roy Philippe Augufte Tan nSy. de paffer en Berry avec une puifl-ante

Armée pour s'opposer aux injustes des Teins de l'Anglois, qui fous la
 couleur Se la conservation du bien de sa Nièce vouloir s'emparer d'une
 grande part du Berry; Que le Roy de France se fût des Villes de Charots,
 d'YlToudan & de Gr.çav, & affic «a ChaWRoux. que la paix fut conclue
 entre eux & le Mariage d'André de Chauvigny & de Rkhe Héritière de Deols
 arrêté, au moyen duquel le Seigneur de Chauvigny devint Bâton de
 Château-Roux & Prince du Bas Berry. Ci,. ""^affure que « Seigneur «oit
 Neveu de Baudouin Comte de Flandres, qui fut un des haidi KvaiUans
 Chevaliers de son temps, & qu'en considération de son courage — •
 j'ra'ftr «traordinaire /.'re!" S.ne de',^:"; Z d^tdtremTu^Ts7.a'd^
 rffir;^épée" dont'mc bleffé au talon, dn^ 'l ^^ (^^^^ àe";/ n"d:tC:r; V^l
 "ot^n-tlt^t^e" &^T, t^^^ 'd?U Chréricl,té. S,..d,n : qu'avec Gu,i,au,nc I
 ,,,,i,r Lntc il se battit contre deux Sarrazins, dont il en tua un. ^"rroutes ces
 belles actions & tant de beaux faits d'armes u, enflèrent tant le courage, iriuy
 donnèrent tant de fierté, qu'un jour se croyant n'importe de la Reme. 5: moc^
 ' 4, on'l croit- boiteux, quoique cette Princesse se fut levée pour le saluer
 &: l'eut îî^atvemeTt à ors qu'l pfoi. devant elle. il /rr. ^nU, U ,, n. & ""/«.'
 " .""T •se reSï pour éviter l'effet de sa colère, mais que de puis ayant vaincu
 Saladm dam ur^ I

The text on this page is estimated to be only 27.80% accurate

LIVRE yil sr^ combat particulier fous les armes de Baudouin Comte de Flandrej , n'ofantparoirre fous . kl Tiennes Qc\\.c gencrcuCe adion)o ntc aux prières du Comte de Flandres , le rrmirenc en grâce auprcz du Roy , qui liiy ht obtenir mjio levée de U Terre Deoloife > à la rcfnve de la portion qu'il avoit en la Ville d ViFoudun , que le Roy fe rcfervj. La plus, grande parue de tout ce qu^: dcflus , & plufieurs autres choies qucjfrpadc exprczfous ûlenceôï que cet Auteur avance de Oenifc de Deols, d'André de Chauvigny l'on nury , de la Reine Aliccor , & du fujct des guerres d'entre le Roy Philippe Augufte ic Hcnty II. Roy d Anglcterrc &: de Richard Ion fils , eft entiereni'rnt contraire à la vent* , ô£ en plufieurs ci^ofes li ridicule , qu'elle i client plutôt la Fabli qucr l'Hiftoire , quoy qu'en ce point il foit fuivy par Chaumeau en Ton Hjltoire de Kerry t Car en- l.iv. ji corc qu'il foie vray qu'Henry Roy d'Angleterre ciic accepte le bail & gardr de ^Dcnife Ch j. de Dcols , Comme il parcît par l'accord fait entre <e Roy & le Chapitirdc I F.gliff de Bourges l'an 1178. par lequel ce Prince paya uivc certaine fomme aux Doyen i£ Chanoines de Bourges , coname Seigneurs dominans du fief de faint Cliattier appartenant a chart i* fa mineure, pour le droit de rachapt qu'il devoir à caufe de l'acceptation qu'il avoir fai- .Sic. hanj te du bail de la fille de Raoul de Dcols : Je ne voy pas néanmoins qu'aucuns des Aute-us Uiiuiii^ qui ont écrit l'Hiftoire du Roy Philippe Augufte , rapportent que ce Roy au con cOéau Roy Henry d'Angleterre le bail & la tutelle de l'Hcnticrc de Dcols . ic bien moins q l à cette occafion le Roy de France luy aie dénonce la guêtre , porté fcs ariiics en la Pio* vincc de Berry. Au contraire Rigord Médecin de ce Roy &: fon Hiftoriographe, Gtiillaunte Lt breton Précepteur d'un de fes enfans, qui a décrit les gcftes héroïques de ce Prince magnanime &:en Profc & en Vers \$ & du "Tillet Greffier du Parlcment , m'apprenent que ce qui alluma la guerre entre les Rois de France & d'Angleterre , &: Richard furnommé Cœur de Lyon Comte de Poitou, fut l'injutte refus que fit le Comte de Poitou , par l'ûrdrc du Roy Henry fon Perc , de faire la fcy & hommage qu'il devoir au Roy Philippe Augufte» comme à fon Seigneur Féodal fi^ Souverain , i caufe de fon Comté de Poitou , &: parce que le Roy d'Angleterre retenoic injuftenwnc le Comcc de VexCn , qui avoir été donne en mariage \ Margueritte de France foeur du Roy Philippe AuguAc , lors qu'Henry fîts aine d'Henry H. Roy d'Angleterre l'cpoufa, &: qu'il devoir avec- raifon rcftituct aptei le deccz de fon fils mort

fans enfans, fa Veuve érant remariée à Bela Roy d'Hongrie. Ces deux caufes obligèrent le Roy Philippe Augulle de mettre fur pied une puidanteAr» ince pour retirer des mainsîdu Roy d'Arglcterre ce qui luy apartenoit, & pour réduire (on VatTal à fon devoir, t£. non pas Paccepration, qu'avote faite le Roy d'Angleterre du bajl de Dcnifc de Dcols. Le Roy Philippe Augufte entra en Berry avec fon Armée l'an y.àt fnn Règne, le it. de fon âge, & l'an 1187.de nôtre Rédemption, il prit d'abord les Villes d'Yl- „0^ foudun & de Graçay , fit le dégât dans toute l'étendue de la "Terre Deoloifc , Se rflîrgca la Ville de Château-roux qui croit la principale de cette grande Seigneurie. La vigourcufc refiftance qu'il y trouva , donna ecmps au Roy Henry & au Cmte Richard f(n fi's d'aftcmblcr leurs forces, &: de s'approcher enfemble de Château- roux , dans le d(flcin de faire lever le Siège jmais au moment que les deux Aimées furent rangées en barailr,(C fur le point d'en venir aux mains, la Trêve fut conclue enrre les deux Parties, par l'entremifc des Legars du Pape \ le Roy d'Angleterre &: fon fils promirent de rrmcrtrc la decifion de tous leurs diffcrens au jugement de la Cour des Pairs de France, aprcz quoy les deux Rois fe retirèrent. Le Roy î hilippe Augufte retint la Ville d'YlToudun entre fes maiol pour feureté de l'accompliflment des promeffes du Roy d'Angleterre , & du Comte de Poitou fon fils ; quelques-uns tiennent que cette Ville luy fut dclailfee pour Ij recom<* pcnfer des frais de certe guerre. La Paix fut conclue & arrêtée enrre les deux Couronnes au Pays des Gifors mais l'humeur inquiète & guerrière du Comte de Poirou ne luy permir pas de demeurer long-tem» dans le repos / elle l'obligea quelque tems aprcz de contrevenir à quelques Articles de la Paix , & de faire la Guerre à Raymond Comte de faint Gilles & ThouJoufc , Vaftal du Roy de France, fur lequel il prit Cahors , Moiflac &: autres Places. Le Roy Philippe Augufte aprez l'avoir inutilement averrv de quitter fon entreprifc, 8C de ccftet les Aft -s d'hoftilité q-t'jl faifoie contre fon Vaftal &: Allié , duquel l'honneur 5£ l'inrcrét l'obligeoient dVntrrprendre la déF-'nfc, rentra une féconde fois en la Province de Berry ,pour y faire par ce moyen une diverfion d'Armes ; & comm'il ne trou* va point d'Armée pour s'oppofer à fcs deffcins , il prit en peu de tcros les Villes df

^/^ HISTOIRE DE BEURT, Château -rôuxj Bozançois ,
 ArgentoB, Lcvroux , Palluau , da Moncrichard, de Monthrcfor , le Chaftelcc
 , la Roche-guillcbaud .iMont luçon , 6c tout ce que tcnôic Je Roy
 d'Angleterre en Auvergne, & par (a Vjftoires l'obligea »vcc Ion Fils Richard
 de fc retirer en Normandie. Le Roy d Angleterre fe voyant charge d'années
 & caflc de Maladies, voulut avanc "'f- fa mort faire la Paix avec le Roy de
 France. Elle fut arrêtée cntr'cun l'an apr«z quoy il mourut au Château de
 Chinon , tc laifTa pour fucccfleuT au Royatto^ Richaçd Comte de Poitou,
 qui conhrma peu aprez cette Paix projeticc entre le Roy fon Perc 6c Je Roy
 de France, Ce pat le Trtité Philippe Auguftc lailfa au Roy Richard les Villes
 de Tours & do Mans, avec Château-roux &: toute l'ctenduc de (on Fîcf, &r
 Richard quitta au Roy Philippe Auguftc les Villes Se les Fiefs
 d'YAbudun/de Grajay , & tout çc qu'il pouvoir réclamer en la Province
 d'Auvergne. i-"!" "Jî- la Guerre fc ralluma de nouveau entre ces dcui Roix
 & la Province de Berry, fcrvit encore une fois Je 7 heatre de la Guerre.
 Marchadrc Chef des Routiers Se Cottercauît , s'empara de la Ville
 d'Yffoudun , la fortifia pour le Roy d'Angleterre, ic obligea pat là le Roy
 Philippe Auguftc de rentrer avec diligente en Berry , qù les deux Rois étans
 fur le point de fc donner Bataille, Dieu qui cft le Maître des Armées , &:qui
 change quand il veut le cœur & les volontés des Princes , fitconnoître au
 Roy Richard ybjufticc de fa Caufc, & luy perfuada de venir trouver le Roy
 fon Scigneux Féodal, &: de luy foire la foy &: hommage qu'il luy devoit du
 Comte de Poitou: aprez quoy laplix fut conclue entre Yffoudun & Châtcau-
 roux , h veille de S. Nicolas en May de l'an *«?5- II9Î. les Cotntés de Vexm
 U Evreux demeurèrent au Roy Philippe , & tout ce que tcnôit le Roy
 Richard en Auvergne, & le Roy Richard eut les Ficfs d'Ylloudun & de
 Graçay en Berry, les Comtés d'Eu Sù d'Aumale , & toute la Terre que luy 8^
 fcs horames avoient perdue , excepté ce qui ctoit lailTc par le Traité au Roy
 Philippe à qui il fut permis de fortiier Villeneuve fur Cher. Le lieu où fç
 Ec^rentrevuc des deux Roix a depuis retenu le nom «ic Villerayf,^*£/7
 Jf^"^^*». ' " * ^ Cecy convainc de ftunctc tout ce <juc le Frerc de la Gogue a
 avance de la confisca^ tjon de la Ville d'Yflbudun fur André de Chauvigny ,
 qui du avoir été pour un foufiîcc donné a la Reyne; car outre que cela eft de
 ttes-difficilc créance , qu'il n'cft confirmé par aucun Hiftorien que par
 Chaumeau , quia trop aveuglement fuivi la foy du Prieur TrAiti de S.
 Gildas. Du Tillet a rcn.arque la véritable caufe poui laquelle YIToudun fut

acquis i'»?*/'^* * Couronne de France, q<ji fut par le Traité de Paix fait
 entre le Roy PhUippe Au /h,fZc ^^^^ ^ d'Angleterre , au mois de May
 uoo.par lequel en faveur du Mariaec & ^^^^ Philippe avec Blanche fille
 d'Alphonfc VIII. du nom Roy l'ëjji»il. ^ Eleonor Reync de Castille Sœur du
 Roy Jean; ce Roy quitta à Lewis de France Ylfoudun, Graçay, &: les
 hommages qui luy étoient dûs en Betrypar André de Chauvigny Mary de
 Dcnifc de Deoli, dont deziors il faifit le Roy Philippe, à Ja charge du retour
 en cas que de ce Mariage il n'y eût aucuns Enfants. Et pcutêtrc que pour
 lecompenser André de Chauvigny de la Ville d'Yflbudun leRov Jean
 d'Anglcterfc luy fit don de tout ce qu'il avoit au Fief de fainte Severe,
 àla'chare© de le tenir en foy & hommage du Roy Philippe, le lo. d'Août l'an
 I. de fon Règne i ce "99- que confirma la Reyne Eleonor fa Mere l'an 1199.
 & manda à Roger Palcftaux de faire hommage audit de Chauvigny , à qui le
 Roy Jean fon Fils ic elle avoient donné fainte Severe fie les hommages qui
 en dcpendoient. ui». Depuis au mois de Mars iiit. il y eut Traité entre le Roy
 Philippe &: Guillaum de Chauvigny, de certains Hommages 6c d'Yflbudun,
 dont Du Tillet fait mention l'inventaire qui fuit la Chronique des Guerres
 entre Philippe Augufte & Jcs >\neloi\$. e en J ^''''''^ Mariage de la Princenfc
 de Dcols , ce qu'en apporte la Gogur cil fuffifam''''''^ déttuit par le
 témoignage d'un Hiftorien Anglois , qui aflure qu'elle fut conjointe tcl}eT.,n
 prt'micres Noces avec Baudouin Comte de Ri vers , &: qu'en étant veuve ,
 Richard^ Ruhard. Normandie Fils d'Henry II. Roy d'Angleterre la fit
 remarier au lieu de Sanfbc l. 'y > prcfencc de la Reyne Alienor fa Merc ,
 avec André de Chauvigny. Le même Auteur dit que ce Seigneur fc croifa
 avec les Rois I hilippe Augufte & Richard l'an 11 90" U que ces deux
 Princes dcl'avisde toute l'Armée ordonnèrent queles Croifez qui mour *
 roient pendant le Voyage, ne pourroient difpofer que de la moitié de leurs
 Biens Aimes & Bagage, & que l'autre feroit refeivéc & employée pour la
 neccffité des Pèlerins * notre André de Chauvigny fut un des commis pour
 la Recette de Ja portion dcftinée à

LIVRE Vil. s'f k fubvention de \x Terre fainte, avec Gautier Archevêque de Roien , ManafTcs Evcque deLangres, le grand Maître de la Milice du Tcraple, Hugues Duc de Bourgogne,Raoul deCoucy, D rcux de Mclo , Roberc de Sablé &c Gilbert de Vafcuil i ce qui marque \^u'* André de Chanvigny ctoit un des plus confidrcrci d'entre les Seigneurs de l'Ar niée des Cnréticns ,• aulfi le Roy d'Ang'cterre voulant aller feccourir la Ville de Jalfa , choiUt entre les plus braves dont il fe voulut fervir en cette cntreprife, notre illuftre Chauvigny, f:bn le icmoignage de l'Authcur de la Chronique de Flandres, qui arture tjue ce Roy y, /auar bien que le Château ne pourroit unt tenir (ju'il fut h par terre ^ft lors 4pj>areiUer une Qi'ure , & frit telle compagnie qu'il luy plût, de quoy le premiir fut Gautier de Chaillon^ le Jemd le Comte de Clèves , le tiers Guy de Mont fort , le quart le Comte d'ojle en (Allemagne , le /. /<■ Baron Dechenfort^ le 6. le Comte de Lembourg ^ le 7. VValerans de Luxembourg, le S. Andritu u'; cliAuvi^ny ^ le p. Drituves de Melon ^ le 10. Guillaume Des Barres , /';/. Ciiliaume Longhe c ee. La Chronique de Dcols rapporte que ce Seigneur eut plufieurs difTorens avec l'Abbe ac les Religieux de Dcols, qui ayans porté leurs plaintes au Pape Celcftin 111. des mauvais traitemens qu'ils prciendoient avoir reçus de luy, ce Pape mit la Terre de Château-roux en interdit l'an 1197. ^ ce Seigneur pour Te parer des foudres de l'Eglife, s'accorda avec ces Religieux , & qu'en réparation des torts qu'il leur avoit faits, il leur donna dix m^iids de bled de rente, que Guillaume de Chauvigny échangea depuis en argent , par Charte de l'an uio. il eut aulTi différent avec Hugues de Neillac Sire de «»»»oGargileffe , tant pour le droit de rachapt de la Seigneurie de Gargi<c(Tc , qu'il préten- ^"fi^^ doit être deû àcaufe du Mariage dudit Hugues de Neillacavec Mahaud de Fontenelles, ^*'*"* pour l'hommage de ladite Terre, furquoy ils tranfigetent en prefence du Roy Philippe Auguftc, & il remit &: quitta les Droits de Rachapt qui luy étoient dûs de cette Terre, moyennant l'hommage que lu> en fit Hugues de Neillac, iL de tout ce qu'il tenoit de luy , qui reconnut encore être fon Homme lige contre tout homme vivant ic mourant, jura & promit de luy rendre fi& à fes Succfleurs Seigneurs de Château-roux le Châ* tcau de Gargileffe foit en Paix , foit en Guerre, à grande ou à petite force & à leur (Impie Mandement , fif ou il manqueroit à ce devoir , confentit que tous fes Vaffaux alfitalieni fon Seigneur Féodal , pour l'obliger de fatisfaire à ce qu'il avoir promis, la Charte (iéclcc du ^ceau de Neillac, fe trouve encore en original au Threfor

de Château, ruux. La Chronique de Dcols rapporte la mort d'André de Chauvigny à l'an iioi. & en effet il est confiant que Denife de Deols étant veuve, fit la même année la foy & homma» gc à Barthélémy de Vendôme 71 Archevêque de Tours , à cause de sa Baronnie du Palais Archiepiscopal , du Donjon de Château roux, il par l'Acte cette Dame reconnolt qu'encore que l'Archevêque étant à Château-roux, l'ait reçue sur le lieu à faire la foy & hommage; néanmoins les Seigneurs de Château. roux font tenus d'aller en la Ville de Tours pour s'aquitter de ce devoir ,ÔC que l'Archevêque l'a reçû à faire la foy (£ hommage à Château-roux sans tirer à conséquence, mais seulement en considération de sa grandeur, ne pouvant en cet état se faire de mettre sur les chemins. Au mois de Juin iio}. clic confirma les Coutumes & les Privilèges que Raoul son Pere & Ebbes son Ayeul avoient accordez aux Habitans du Châtelet , du contentement de Guillaume de Chauvigny son Fils aîné; & la même année elle reçut & homma« fji,,^r, gc d'Hugues de Neillac Sire de Gargilete , qui par le même Ade reconnoît que cette dame Dame luy avoit baillé en faveur de son Mariage avec Mahaud SoBur d'Hugues de Fon< ch. 87 de tenelles, trois cens fols de rente dans Château-roux , à condition que G Mahaud de Foo- mrdnc. tenelles devoit sans Enfants , ou son Mary se départir de son service . cette forame rc* Cemtm^ tourneroit à la Dame de Château-roux ou à ses Héritiers. L Elle mourut selon la même Chronique de Deols l'an izri. & fut inhumée enTEglise ixn. à l'Abbaye de Deols l elle laissa d'André de Chauvigny son Mary les Enfants suivans. 1. Guillaume de Chauvigny I. du nom , qui aura son Chapitre. X. André de Chauvigny qui eut en appanage la Seigneurie de Levroux , transigea avec les Abbé & Religieux de Deols sur divers chefs . & confirma de sa part les Privilèges qui leur avoient été donnez par André de Chauvigny son pere , ic de Denife de Dcols sa mere, par Charte du mois de Décembre l'ano. ma. 1 Raoul de Chauvigny eut son appanage la Seigneurie de Monthrefor , & il est à observer que par l'ancienne Coutume gardée chez Mail'ons de Deols fie de Chauvigny jusqu'à Tu 1/

yi6 HISTOIRE DE BERRT, la mon d'André dernier du nom, les
 Aînez tvoicnc droic d'appanager leurs Puîncz , & de rcenir fans diminution
 la Terre Deoloife U. Principauté du Has Berry , en laiflanc quelques
 Chaftelenies enfoy & hommcegc à leurs Frères, & payant la dot de leurs
 Sœurs. Cela s'obferuoic li exactement que les Pères mêmes ne pouuoient
 par aucune difpofitjon ou entre , vifs ou à caufe de orc , donner atteinte à
 cette prérogative de l'Aîné i c'ett ce qui a contribué beaucoup à la
 confcrvatiion de la grandeur & des richcHcs de ces illudres Maifons. i.N . . .
 de Chauvigny. 1. N de Chauvigny. q Filles. x.N .. . de Chauvigny. ^ Du
 QLMirade de Notre-^ame du *foHrg de Deols, Chapitre XX. JE ne puis
 paHcr fous filence le Miracle qui arriva devant l'Eglife de Dcols le ap. de
 May 1187 lorfqucles Soldats du Roy d'Angleterre la gardoient contre Roy le
 Philippe y\ugufte qui afllegeoit Chafteau roux . Un des Soldats que Richard
 Comte de Poitua avoit amenez au fecours de cette Place, ay::nt perdu fon
 argent au jeu de Dez, de dcpcic tiC de ragefc mit à blafphémer contre la
 Sainte Vierge, de laquelle il y avoit une Figure de pierre tenante entre fes
 bras fon petit Enfant Jcfus fur un des arcs-boutans de l'Lgli» fede Nôtre-
 Dame de Deols ; & comme fi cette Image eut été caufe de la perte de ce
 furieux , il jctta contr'elle une pierre\ dont il rompit & fit tomber à terre le
 bras de ce divin Enfant , • mais comme fi Dieu eût voulu témoigner aux
 fpeclateurs combien l'injure qui luy étoit faite & à fa Sainte Mere en lcurc
 Images, quoyque de pierre & fans mouvement, luy étoit fenfible , il fortic a
 l'indant de la rupture de ce bras, comme de U bleflTure d'un corps animé,
 quelques goûtes de fang , au grand étonncmcnc de tous ceux qui avoienc été
 témoins de la brutale & plus qu'inhumaine cruauté de ce Soldat , qui ne
 demeura pas impuni ; car agité d« fureur, & comme pofTédé du demou , il
 tomba par terre te mourut en même tcms. Rigord qui rapporte ce Miracle,
 die que ce miferabic Soldac ctoic de la Troupe des Cothcreaux, gens
 ramaflez & finns aveu, fans foy & fans loy , fept mil defquels avoienc été
 défaits en cette Province au commencement du règne de Philippe AuguRc -,
 & iladjoûce queplufieurs ayant raroafle des gouttes de ce Sang miraculeux ,
 furent en même cems guéris de plufieurs fortes de maladies ; &: que Jean
 (ans Terre Fils puîné d'Henry II. Roy d'Angleterre emporta avec luy en'
 Angleterre le bras rompu de cette Image, & le Prieur de S. Gildas rapporte
 qu'en mémoire de co Miracle le Roy fon Pere fit bâtir en fon Royaume une
 Chappelle qu'il dédia à NotreDame , qui fut depuis appelée Notre-Dame de

Reduic. Ch i8> Ce Miracle e(l atteflé par Rigord , par Bernard Guy en fa
Chronique, par Vincent X<v. 7. deBeauvais en fon Miroir Hiftorial , &:
aprez eux Jean Bouchée en fes Annales d'AquiCh 11», taine, qui s'eft
trompé pour l'année, rapportant ce Miracle à l'an 1x96. lorfqu^e la Paix ^e fl
^e entre les deux Rois au Gué d'amour , quoy qu'il foie certain qu'il arriva
■ l'an 1 187. Le Bréviaire de Bourges en fait expreffc mention ,& ajoute
que le DimanPtirt. 3. che dernier jour de Juin de la même anne'e 11 96. fur
l'heure de Vêpres par un Miracle non Ch j. moins admirable que le premier ,
comme fi la fainte Vierge eut voulu témoigner qu'el1196. le vouloir que fon
Image fut transférée hors de ce lieu où elle avoit été fi inhumaine11*7' ment
violée ; elle fembla fe remuer & vouloir changer déplace-, furquoy les
Religieux de.l'Abbayc s'étans aflcmblez en grande folemnité & avec grand
concours de peuple ^ tranfporcerent cette Image en une Chappelle de
leorEglife qui fubfifte encore, quoy* que l'Eglife Abbatiale ait été ruinée, &
en laquelle a été ctably le Collège de Chanoines fondé par Henry II. du nom
Prince de Condé, Duc de Château-roux , & Prince de Dcols.

LIVRE VII SJ7 I I. GmllaHme de ChAWvigny I. du nom. Baron de Chaficati^ rotix , Prince de la 7^{me} Deolotte , Seigneur d'Tjfoudun , fà autres Iteux. Chapitre XXI. CE Seigneur ctoic Fils aîné d André de Chauvigny & de Denifc de Dcols, avec V*jt^ !t laquelle il confirma les Privilèges accordez aux Habitans duChâtlet par les an- Ch 87 d» cjens Princes du bas Berry l'an iioj. Et l'année fuivanc il permit aux Prieur & Chanoins de faine Germain de la Châtre d'acquérir dc\$ biens en fa Châtellenie de la Cbâcre, C*""""* & dans les Fiefs qui en dependoient , amortie les Héritages qu'ils polTedoient , leur quitta certains Serfs & affranchis, qui appartenoient à leur Egl'fc, les exempta de toutes Coutumes, &: leur duiua les Bancs ad Etaux du Marché de la Châtre. Imitant enfuite la Pieté de fcs Predeceffeurs &: leur libéralité envers l'Egl'fc. il fonda le Prieure de faint Marcel lez- Argenton, bâtit l'Hôtel Dieu de faint Gildas , & parune bonie toute particulière pour fcs Sujets de Château-roux , il les affranchit & déchargea de tous droits & devoirs procedans d'état &: condition fervile , pour une légère prelation annuelle qu'il fe refcrva j ce qui fut confirmé par le Roy i^hilippe Augufte l'an izc8. auquel il fie le Serment de fidélité & hommage lige, avec promesse que s'il (edepartoit du devoir &: fidélité qu'il luy devoit, il confentoit qu'il mit en fa main tout le Fief qu'Hervé de Viczon icnoit de luy fie de Mahaud fa Femme , &: ceux que Renaud de Montfaucon, Renaud de Borniez & le Seigneur de Charots tenoient d'eux, qu'ils demeuraffent au Roy à perpétuité. Il promit aufli fous peine de confiscation de tous les Fiefs qu'il poffedoit, de ne point entourer de Murailles & de Foflez la Ville-d'YHoudun , & denc la point fortifier fans le contentement t>L la nermiffion du Roy , contentant que le Roy retint la Tour d'Ylloudun , & y mit Ganulon pour la garder tant qu'il luy plairoit, 8C s'obligea de luy payer annuellement la fomme de cent livres pour l'entretien de la Gar« nifon , tant qu'il luy plairoit la retenir en fa main. Il promit encore que fcs Chevaliers & fcs Habitans de la Châtellenie d'YfToudun feroient ferment au Roy qu'au cas qu'il s'éloignât de fou devoir & de la fidélité qu'il luy avoit jurée, ils le ferviroient contre luy. Il s'engagea de faire faire le même Serment aux Chevaliers & Habitans des Chitellenies de Château.roux , Château-neuf & Marueil, fans prejudicier toutefois au doiair nu; rc &: ufufuit qu'avoit la Fille de Pierre Comte de Nevers, des Terres de Château-neuf hc Maruciljfous peine aufli de faifie de tous les Meubles & Immeubles appartenans aux Chctaliers & Habitans de ces Châtellenies ; &

pour feu-etc de ses promesses , il donna pour Pléige le Seigneur de Liniers
jusques à cent Mars d'argent , par Chatte du mois de Mars un. Il luy avoit
fait le même Serment & promit de luy ouvrir & délivrer à ses Ordres à
grande & petite force, ses Fortereses d'Argenton, du Châtelet & autres, par
Lettres du mois de Septembre iii^e. Il confirma aussi le droit qu'avoit
l'Abbaye de Deols, de prendre deux sols sur chaque mille sols de Monnoye
qui se faisoit à Château-roux, pour l'entretien du Luminaire de leur Eglise, au
mois de May xiiij. Il jura le Traicté de Trêves fait entre le Roy Philippe
Auguste & Jean Roy d'Angleterre avec Gaucher de Châtillon Comte de faint
Paul , Robert Comte d'Alençon, Guy de Dampierre, & d'autres Seigneurs
l'an 1114. Fonda la même année & bâtit le Convent des Cordeliers de
Château-roux , où il établit l'un des Compagnons de faint François nommé
Bonencontre , j^e ^hçl^e f. qu'il amena d'Italie retournant d'un Voyage
d'Outremer -, & ayant achevé ce faint Ouvr^eage , il en fit consacrer
l'Eglise le premier jour de Mars m^e. La même année le même mois il
déchargea les Doyen & Chapitre de Bourges &: leurs Hommes de Vouer
de Villeneuve , du droit qu'il avoit de loger chez eux une fois l'année en
temps de Guerre ; en consideration dequoy le Chapitre le déchargea de
l'Avoine que Raoul Seigneur d'Yffoudun leur avoit donnée , &: qui se
payoit à la Terre de Villeneuve sous Barillon. Il appanagea André h^el Raoul
de Chauvigny ses Frères , & leur laissa pour leur Frere- Cistercien les
Seigneuries de Levroux, faine Charrier, Monrepor & leurs dépendances ;
en. ^hçl^e f. fenible les Terres de Neuvy -Pailloux . Bouge , Bretagne, Brion,
avec les Jullics & hom- ^hçl^e f. mages qui en dependoient, à la charge
qu'André de Chauvigny son fécond Frère de meue- CtMt.Ch. seroit son
Homme Lige & Vassal , &: luy feroit hommage de toutes les susdites
Terres, j^e Jel»S\

Sii HISTOIRE DE BERRT, & feroic tenu en décharger Raoul fon Cadet, & le garentir envers luy, s'obligant de garentir André envers tous autres Seigneurs; Je tout par droit de Frerage, comme noiw l'avons obfervé ailleurs, • ce qui cil appelle Frarij fut dans le parcage qui fut fjié au mois de May 1218. Le même mois àc audit an il augmenta du confencement de fcs Freres la liberec & la franchife du Bourg de Deols.cn étendit les Limites, obligeant les Cfficiers de fa Juftice de preccr ferment de maintenir & garder les Privilèges des Religieux de \i.xQ. Deols, avec lefquels il tranfigea au mois de Décembre ixio. par l'cniermife de Simoa de Sully Archevêque de Bourges fon Parent, & confirma les conccffions faites par fcs Predceiffeurs Seigneurs de Chitcau-roux, même par André de Chauvigny & Dcnife de Deols fcs Perc ic Merc, des Juftices du Bourg de Deols, en l'ctendue des Croix qui . fervijent de Limites ni confirma pareillement les Foires que fon Perc, Raoul ic. Ebbes de Deols fon Ayeul Se Bifaycul, leur avoient accordées; leur donna trois cens fols de Rente fur fcs Revenus de Deols en échange de dix Muids de Bled que fim Perelcur avoir accordez pour les recompenfer des torts qu'il leur avoir faics. Il leur donna encore par la même Tranfacion la même liberté ôcjufticeau Bourg du Mefnil qu'ils avoient à Deols à la charge néanmoins que les Condamnez à mort par les Juges des Religieux, ou à peine afilicive, feroient délivrez à fon Bailly de la Châtre pour mettre la .Sentence \exécution, fans pouvoir changer ou modérer le Jugement i ce qui fut confirme par le Roy Philippe Augufté la même année. liij. Il \ura l'an 1x13. avec les autres Barons & Grands du Royaume de garder l'Ordonnance que le Roy avoir fait contre les Juifs; & au mois de Février de la même année il accorda aux Abbé & Religieux de Deols la fuice de leurs Hommes U Femmes en coures fcs Terres, excepté en celle d*Agurandc, prorat de ne recevoir aucuns de leurs Scrfs, & confirma toutes les liberecz ic privilèges de leur Abbaye, ce qu'il fit confirmer par le Roy Louis VUL U17. il confelTâ tenir en hommage lige d'Acchambaud de Bourbon le Fief delà Roche» Guillebaud, & tout ce que le Seigneur de la Roche tenoit de luy, avec promette de le fervir contre toutes perfonnes à la vie & à la mort, même contre le Comte de la Mar, che, fauf la fidélité qu'il devoit au Roy de France, & promit de le recevoir toutesfois te quances en fcs Places U Châteaux; tranfigea le Jcudy avant la Pentecôte de l'an avec ie Prieur de la Bcrtenouc, fur le droic d'ufage qu'il pretendoit en fcs Forets s & aufU la même année avec les Prieur & Chanoines de Neavy faint

Sepulchre, leur promettant de ne recevoir l'Aveu d'aucuns de leurs Hommes
 Serfs , qu'il déchargea de tous biens , fid fur lesquels il leur accorda la fuite
 en ses Terres de Château-toux, Prungcy, Argenton, Cluis, la Châtre, le
 Châteaume & en coûte la Principauté Deoloife , excepté les Châtellenies de
 Rezay , Agurand & faine Août; leur amortit aulli les biens qu'ils avoient
 aquis j ufques alors , confirma tous leurs Droits & Privilèges , leur accorda
 l'usage en ses Foyers de Cluis & des Foires à certains jours , & autres Droits
 contenus en sa Charte , promit & jura de garder toutes leurs Franchises &
 Privilèges , U. obligea ses Successeurs à leur nouvel avènement de faire le
 même fermier, & en donner Lectures au Chapitre -, il confirma U augmenta
 aussi les Dons & Privilèges accordez au Chapitre de faine Germain de la
 Châtre par Raoul Prince de Deols, dernier du nom, son Ayeul, l'an
 1230. accepta la donation que luy fit Hugues de Neillac , Sire de Gargillote
 son Vassal. l'an 1131, de la Seigneurie de Prungcy au mois de Septembre 1131. &
 quitta à l'Abbaye de ^m- Deols les Rachats dus par ses Hommes Serfs au
 mois de Janvier 1133. Il fit son Testament cette même année, par lequel il
 nomma ses Exécuteurs André de Chauvigny Seigneur de Levroux son Frere ,
 U. Hugues de Maugivray Sénéchal de Château-roux , auxquels il donna
 pouvoir de repayer tous les tores qu'il au roi c faits »*J. aux Eglises & aux
 Particuliers , & mourut l'an 1133; félon la Chronique de Deols, Il fut
 inhumé en l'Eglise de la même Abbaye , & sur son Tombeau fut gravé cette
 Inscription : ^/V jAcet dHodecimus Dominus Cajiri-Radulphi Cuilulm
 de Calvintaco, Filius DO" 1155- mini Andrex de Calvinuco , & Dominus
 Dicnifit de Doits. Ec apres son deces l'an 1134. ses Exécuteurs fuivant ses
 dernières volontez restituerent à l'Abbaye de Deols les Marches & Droits
 que les Religieux y dévoient lever , & qu'il leur avoit empêchez pendant sa
 vie. Il fut marié deux fois ; la première, avec Mahaud d'YlToudun Fille
 d'Eudes IV. du nom. Seigneur d'Ylfoudun , Comte de Grignon , d'Alix sa
 Femme ; & en fécondes nées, à une Dame nommée Blanche , qui
 avoit le Bail de sa Terre en l'an 1135, CSc de laquelle l'HiAoire n'exprime
 pas la Maifon.

The text on this page is estimated to be only 26.61% accurate

LIVRE VIL jrp ht^nt de GuilUumc de Chauvigny' J. du nom ,
Baron de CUjAtcduroux ^ de Blanche Jà Jècondc Femme. 3. Guillaume de
Cli^uvii^ny II. du nom y B;iron de Châccaii-roux, qui aura Ton Chjpurc. \ JI
i. Guillaume de Chawvigny \ \ du nom , Baron de Chûreau-roMx , Prince du
Bas-Berry , Seigneur de U Chaftrc , d*Argentûn ^ Cluis j y^gurande , du
Çhaflelet (t) autres lieux. Chapitre XXII. ÎL naquit, felon la Chronique de
Dcols. l'an 1114. Elle ajoute qu'il retira fi Terre iîî^ de la main du Roy S.
Louis I X. l'an i;40. Etant fur le point de faire le Voyage 'mo* d Outremer il
fe tranfporta en l'Abbaye de Deols , où conlideranc qu'elle avoir été bâ«
tic& fondée par les Princes fes predcccircurs , qui luy avoient donne la
liberté du Bourg, *fvfjntMnii t£ autres grands Privilèges, lefqucis par la
malice des tcms avoient fouffert quelque altc- futif.zf^ ht^ijmU ration , la
liberté du Bourg ayant été de beaucoup rcfrainct & diminuée -, il confii ma
l'an- i^tnt^jf^^ cienne liberté du Bourg, & l'augmentation qui en avoir été
faite par fon Perc , dont le ^-i^tr^j^mm/JmiUn Corps tçpofoic en cette
Abbaye i leur accorda la tenu'e des Marchez , &: la liberté d'y Un^^UéMiit^
vcnare & acheter coûtes forces de marchandifes ^quitta aux Religieux les
hommes S/ les h^^i^^tÊÊW^t droits qui lui appartenoient, &: le pcage
qu'il avoit droic de lever dans les limites de y^OtmÊf^^j^ff^ l'ancienne &
nouvelle liberté du Bourg, par Charte du mois de juin 1148. confirmanc '«4^
«u/Ii le même mois les Privilèges accordez par fon pere au Chapitre de
Neuvy Saine Sepulchre. Le lendemain de la Nôtre-Dame ntfi. il fit le
Serment fur le iâit de U Trêve & de la "tf* Commune à l'Archevêque de
Bourges. Dans l'Aâe il cft qualifié Nebilis vir Willelmusde Cd/vittUco
DomiHUs Cafhi Radulphi , qui ctoient les qualitez ordinaires des Comtes &
des autres pctfonnes illuftres. L'année fuivante il tranfigca le Vendredi avant
le Dimanche âcs Rameaux ir^x.avec l'Abbé ic Religieux de Malfay
couchant la Julhcc de la Bertenouc, iîéu qu'il leur quicca à la rcfcrcv de
certaines chofes. Il avoit cpoufc Agnès de Vierzon fille d'Hervé II. Sire de
Vierzon , & de Marie de Darupierre fœur d'Hervé de Vierzon III du nom ,
i£. de Marie de Vierzon ComccfTe de Sancerre , laquelle fe crouva à la
Trandation do Corps de S. Aouft , qui fuc faite par j:an de Seuly
Archevêque de Bourges, le 16. Avril 1169. ii<19, MonGeur 'du Boucher luy
donne pour femme Agathe de Lufignen , fille de Hugues X. H'It iê du nom ,
Sire de Lufignen , Comte de la Marche, & d'Elizabech d'Angoulclmc fon

CêuntEpoufe. Je ne fçay quelle a été la première. "V'^! ** U fie un fécond voyage ouerc mer & mourut, félon le Necrologc des Cordeliets de ** Chàccau-roux , \ Palermc l'an 1x70. le y. Janvier , &: félon la Chronique de Dcoli iiji, 1171, Enfant de (Juiliaume de Chawvigny IL du nom , Baron de Chajkatt-roux. 4. Guillaume de Chauvigny III. du nom , Baron de Château-roux, qui aura fonCha-> pitre. Lufignen porte burelc d'argent & d'azur de dix pièces. Angoulefmc porte d'argent à fix Lions de gueules, t.^.'i'. IV. Guillaume de Chawvigny III. du nom, dit Dent de Maj , Baron de Qhafleau-roux , Prince de la Terre Deoloifè, ChapitkeXXIII. â FL ctoic fils unique de Guillaume Ton Perc , dont il recueillit feuLla riche fucceflôn. E J II eut diffrent avec l'Abbé &: les Religieux de Dcols touchant leurs Privilèges aufqueli ■ ils furent maintenus , par Arrêt du Parljmcnc donné au mois de Décembre iijj. 4i or- ^^li.

jio HlsrOIKE DE BERRT, donné qu'ils joUiroifnc «le la Jufticc
 &: de U liberté du Bourg, des Droits de Boucherie , jirr. Cb Bannal, des
 Marchez , de la fuite de leurs Serfs , Se des autres qui leur avoient 1194. tté
 accordez pat fcs Prdccefflurs. Enfuite il exempta l'an 1x94. '^^ Métairies
 de ChifPreuvfi fay-, GuichoiTcau, la Bergerie, ic autres dépendantes de
 l'Abbaye dc.Varennecs , de tous ^ I Htjl. droits ic Coûtumes , & fut l'un dds
 Scijjncurs qui foufcrivjt la Lettre que les Ducj, Je Bêmtf. Comces & Barons
 de France envoyèrent aux Cardinaux touchant le différend d*cntre le dentUt
 ^^^^ Boniface VIII. 3c le Roy Philippe le Bel , le 3 Avril 1301. Bel p o
 Ayant alcerc la Monnoyc qu il avoïc droit de battre , de manière qu'elle ne
 pouvoir jj,, , ' avoir cours qu'en fcs Terres , tous les Sujets de fa Principauté
 tant Ecclcfuftiques que Nobles liiy portèrent leurs plaintes , &: le
 fupplient de les vouloir faite ccUcr , ce qui ijitf leur promit ; 6c par fes
 Lettres du Lundy jour S. Nicolas d'Hiver 1316. il s'obligea de n'en faire
 forger de fa vie, même que fcs héritiers n'en pourroient faire battre que
 vingt neuf ans aptez fa mort, à la refcrve toutefois d'en pouvoir faire faire
 dans quinze ans]wCqu'à la valeur de deux cens livres du poids &: du titre
 du petit Tournois > & que fes He. ritiers en pourroient faire battre au^Ti
 quinze ans aprcz une pareille fommc de même prix & aloy. il voulue encore
 que pendant ce temps aucune monnoyc que celle du Roy n'eût cours dans
 fcs Terres, 6C que fcs Sujets ne pufTent être contrains d'en prendre & en
 rcccnnot^V iuriA^ ^^^^ d'autre / à quoy il s'obligea par ferment Se par
 toutes les voyes ordinaires , moyen^ ol^rf»» "^^^ qu'aprez les vingt-neuf
 ans palcz il luy fût permis Se à fes Succellcurs de continuer ittartjwT W ^
 ^^^^ battre monnoyc comme il faifoit auparavant & fes Prdecefflurs , Se
 aulFi moyen<JUtJ(N«w3^v«^h mnt une certaine fommc que fcs Sujets
 tenant Fieft 6C Arrière- fiefs en fa Terre, luy ^ " V promirent pavcc moitié à
 Noël lors prockam . Se l'auttc moitié à U Fctc de Noël fuif ittrtl tiu ^
 promirent payer moitié à Noël lors prockam , Se l'autre moitié à U Fctc de
 Noël fui^VMdbMtMMv vante. jjJJJ^ç^jJ^^ Il avoit cpoufé l'an iiii.
 Jeanne de ChatilloH ou de S. Paul, qoe le frère de Lagoguc nomme mal
 Catherine ; elle ctoit fille de Guy de Châtillon H. du nom , Comc dcSame
 Paul , de de Catherine de Brabancfa femme, dont il eut plufieurs Enfans , Se
 aprez fon deccz il reprit une féconde alliance avec }cannc de Vendofmc
 fille de Bouchard VL du oom,Comtc de Vendofmc Se de Marie de Royc,
 avec laquelle le Lundy veille de laFéte de S. Vincent Martyr 1313. il

confirma les Privilèges du Chapitre de la Chall:rc,&: y fonda une
DmcktfMt MelTe annuelle du S. Efprit tanc qu'ils ferotent en vie , Se des
Morts aprez leur deccz. Hifl. é€ I^ais comme les fécondes Noces apportent
ordinairement du defordre dans les Familles , CMpUt cette féconde femme
qui ne put fouflrir les enfans de fon mary dans fa maifon , fut cauChd 's
qu'en fc retirant ils s'emparèrent de la Tour de Voiillon , d'où ils Eicnc la
guerre ■ à ceux de Chaftcau-roux , Sc autres (ujets de leur pere, lequel fe
reconcilia avec eux aprez le dcces de fadtcc femme, qui arriva, félon le
Mortuaire des Corde licrs de Clia»ji7« ccrau-roux , le 5. Juin 1317. *J>*- Et
luy, aprez avoir augmenté le revenu de l'Abbaye de S. Gildas, Se fait du
bien aux Eglifes de fcs Terres , il paya le tribut à la nature le t. May 1331. &
fut enterré ea l'Eglife des Cordeliers de Château - roitx devant le grand
Autel avec fa féconde fenune, oii fe voit encore à prefent leur Tombeau.
Châtillon porte de gueules à 3. Pals de Vair . au chef d'or, pour cimier un
Dragon de gueule , pour fupports deux Lions d'or. Brabanr porte de fable au
Lion d'or. Vendofmc porte d'argent au chef de gueule, à un Lion d'or
brochant fur le tout. Enfans de CuiUume cie Chauvigny III. du nom ,
Baron de Chajêan- Raoul , ^ de Jeanne de fhajiillon Ja f rentière Femme.
'rrlr'de ^' ^^^"^^ Chauvigny II. du nom, qui continua la pofterité ChêjhiiU'
^' Guillaume de Chauvigny S. de Ccfy en Bourgogne Se de Rezay , ^ai
avantagé par r\$»M. Pere, qui luy donna les Terres du Châtelet Se de Cluys
dcHous , maibfon Frcrc aîné foutint que leur Pere ne l'avoir pu faire au
préjudice du droit qu'il avoit comme aîné , d'appennager les Frères, fuivant
l'ancienne Coâtomcde la Barcnnie de Château-roux s furquoy ils
tranfigrent l'an 1317. Se par la Tranfaftion Guillaume renonça à tout le
droic qu'il pouvoir prétendre aux Terres qui luy avoicnr été données
moyennant deux cens cinquante livres de rente , qui luy furent alTignczIpar
fon aîné, enfuite dcquoy il fut appannagé aprez le deccz de fon Pere, 5 .
Jean de Chauvigny Doyen de l'Eglife de Ncvcrs , Se Chanoine de celle de
Bourges.). Marguerite /

The text on this page is estimated to be only 27.20% accurate

LIVRE jril. jit y Marguerite de Chauvigny Femme d'Artiaud de Vu Viconitcde Villcmur , • elle «-yc en Appanigc mille livres de Teire .n rouie jnlitce, en dcduaion dcquoy Ton Perc luy donoa U Terre de Cluys pour cim] ccn* livres, d où Margurrite de Vu mjricc le ^ Scpcembfc 15^3. à Jean Burou de Callrl nau àc, de Caumoni. Elle eue en dor vinger mille florins d*or,6£ iean de Villcinur conjoioc par Mariage avec lubcaude Rochechouai<|' , d'où Jaques de Villemur S. de Calvinec, qui plaidoïc en Paricn.cni le 1%. May 1417. conuc Guy de Chauvigny qui foiircnoïc que les Terres de Chàreau-roux 6i de Biolî'ecioicnc impartagcables, U avoienc toîijours appartenu eniiercmcnt aux Ainez. infixns de Guillaume de Chuuvi^nj III. du nom , Baron de ChaJieau-I{uokl , de jeunne de 'ndome fa féconde J^cmme. f. Geofroy de Chauvigny S. de Vouillon , de S. Aouft, d'Ardente &: de Johet, fit par- Mf* *m* lagcavec Raoul &; Marie de Ch.iuvigny (on ficre ic fa (iur.dc i'appjnagc qui l< ur -voie f''''' été donné par André de Chauvii;ny Seigneur de " ' . • —1 laMagdclaine 1314. Il eut en Ton partage la Scig été donné par André de Chauvigny Seigneur de Château toux leur frète, le Lundi aprez ""i""*^laMagdclaine 1314. Il eut en Ton partage la Seigneurie dr Vuuillon i Raoul &: Marie celle l" ^ de Rezay , & fut convenu que le iurplus ("croir partagé entr'eux que s'il furvrnoic j,»^' quelque diffrent, ils s'en rapportcroieni à André de Chauvigny leur fiere , û£ à MdTir'J Jean dcVendofmc. Il époufa le 8. Oiflobre 1318. Marie de Bouville fille de Hugues S. d^ •} 8 Bouville , &: de Marguerite des Bares. Il vendit a fon Beauperc quelques. Terres aflifcs à Vouillon > le Lundi aprez l'Exaltation Sainte Croix ijzp. moyennant la lumroc de mil livres 1)19. tournois. Il n'eut point d'enfans de fa femme. Il étoit mou l'an i}4i. qu'André de Chau- 'J4'» vigoy Seigneur de Chàteau-roux , fe portant héritier mobiliarc, palfa procuration à Jaques de Cambray fon Chapelain , pour appréhender fa fuceillon mobiliatre , à laquelle Marie de Bouville fa veuve avoir renonce, promettant la garantir auffi-bien que le Seigneur de Bouville fon Pere , des demandes que la Dame d'Edrcpaigny &: Marie de Chauvigny fci focurs en pourroient faire. Raoul de Chauvigny S. de Rezay , qui mourut avant l'an 1341. n'ayant point fuccedo à fon fterc. 5. N. . • • de Chauvigny Dame d'Eftrepaigny. 5. Marie de Chauvigny Dame de BulTieres d'Aillac conjointe par mariage avec Guy de Seuly S. de Beaujcu fid de la Chappelcttc , Geofroy de Chauvigny fon frerc , S. de Voiillon, d'Ardente,

de S. Aouil & de S- Denis de Johet étant tnort faos ênfans, elle en plaida la fucceflion contre André de Chauvigny fon frère , l'an 1347. fit en ft partage le Di- U47. manche que l'on chante J'«<//V4 me ijjo. Elle eut pour fa part le Château de VoUillon &/L la ijjo< Châtelenic de S. Aouft , à condition de les tenir en foy &: hommage du Seigneur de Châicaux-roux, fie le Seigneur de Château-roux emporra les Terres d'Ardente &: de Jeu. j. Jeanne de Chauvigny Rcligieufe à Fontcvraud, de qui Gcbftoy de Chauvigny avoic les droits cédez lors du partage , de l'an 1314. V^ . tAndré de (^hawvigny 1 1 du nom , dit le Sourd t Baron de ChMeau-^ %oux , ^ I^ rince du 'Bas Berry. C H A F I T R E X:<IV. L prit nailTance le ii. May iz8i. & poflcJa la Principauté Deoloife aprez le decez de uti. fon pere. U plaidoit au Parlemenr Tan ijtô, contre le Procureur General du Roy , qui nx6 fouënoit que défunt Guillaume de Chauvigny S. de Château-roux fon pere avoir avec Exttùt port d'armes & cffraûion fait violence en un Moulin &: Maifon du Seigneur de Culant , ^1^^^* 'ont en la garde & pr&tcûion du Roy , pour raifon de quoy U;ivQ.ic promis de payer Ta- p'J^i^^ mende au Roy Philippes , dont il dmandoit la taxe &: le payennent. Le Seigneiir de Châ-^^^ tcaux-rouxdifoirpour dcfenfes, que le feu Roy ayant fait mettre en pr^fon le défunt Seigneur ^indndH de Chauvigny ion perc d^ns le Château d Ylloudun pour défaut de payement de cette Chffnt , amende, tc l'y ayant tenu tres-long temps , luy avoit enfin rcnifc.cn le métrant hors de ^M\$nt prifoni ainlî qu'il otffipit vérifier , &^ cependant main-levée des fai.les faites fur fes biens >^>' t* faos connoir«nce de caufr. Il fur dit par Anct du 7. May iji6. qu'il auroit main-levée <juant à prcfciu, 8£ qu'il feroit informé de la rente par Commillairej , qui cxamineroicnc t

j2i HISTOIRE DE B ERRT , Louis Comte de Clermont . l Evêque
 de ^:hartre\$, le Seigneur de Sculy , Aimar de Poitiers . le Comte de
 Sancerre , le Seigneur de Joinville , Jean de Beaumont . Robert de
 Bonnemarc, le Borgne de Seris Chevaliers, qu'il avoit nommez pour
 icmoms. Il plaidoit au Parlement contre Marie de Chauvigny Dame de
 Beaujcu , pour la fucccrflion d» 'MJ« Geofroy de Chauvigny fon frère, l'an
 1345- ^ P^»"g«^ ^'^'^ ^" ^ Dimanche que 'MO. l'on chante Jfdica me ,
 1550. Il fit le partage de fes biens entre fes enfans le Dimanche qu« M47.
 l'Echfe chante Reminifme , 1547. par lequel il donna toutes fes Terres a fon
 fils aine & appanagea fe< Puînez. 11 mourut en fa maifon du Châtelct 1356.
 & fut mhume dans 1 Abayc de Puyferrand. /.,,./- , t 'j Du Hî.- Il avoit
 époufc Jeanne Vicomteffe de BrofTe , qui apporta en fa Maifon la Vicomte
 de Na. //-y? BrofTe ; elle tcfta le i4.0aobre ih»- & '«^gua ^u Chapitre de 1
 Eghfc de Boorgs cent fo s ChMjl. de rente pour fon anniverfaire , & quatre
 livres pour celui de Guillaume de Chauvigny V fon fils Archidiacre en la
 même Eglife. ExtrAÛion de Jeanne l'icomteffe de Brojje , 7)ame de
 [hateau-roux. I. Aimar Vicomte de Limoges, Sinecondc fa femme, d'où
 entr'autres enfans II. Bernard de Limoges Vicomte de BrofTe fous le Roy
 Philipps I. quitta le nom & les Armes de fa Maifon pour prendre ceux de
 fon partage -, c'eft luy qui donna comracncmjt aux Vicomtes de Broffe,
 &: fut pcre de 111. Geraud Vicomte de Broffe , vivoit en nio. Eut d'Abcs fa
 femme Bernard II. Vicomte de BrofTe , qui de PaflorefTe U femme eut V.
 Bernard II I. du nom Vicomteffede Brocc , allie par mariage avec Almodic
 d'Angoulefme fille de Guillaume TaiUcfer IV. Comte du nom, Comte
 d'Angoulefme , veuve d'Amanieu d'Albret , l'an 1175. Il fut père de VI.
 Bernard IV. du nom , Vicomte de BrofTe , d'gà 7. Hugues Vicomte de
 Broffe. 7. Guillaume de Broffe Archevêque de Sens , mort 1168. 7" Helie
 de Broffe Chanoine en l'Eglife de Bourges. 7. Aenor de Broffe de Thibaud
 Chabot, S. de la Rocheccrvie. VII. Hugues Vicomte de Broffe , laifia pour
 unique fille & héritière 8. Jeanne Vicomte de BrofTe , Epoufc de Guillaume
 de Chauvigny IL du nom, Baron de Château- roux. Enfans d'André de
 Chawvigny dit le Sourd, Baron de Château^roux . CT de Jeanne de Brojje
 fa Femme. t. André de Chauvigny Vicomte de BrofTe , mort avant fon Pere
 , ic qui aura fon E'oge. 6. Guillaume de Chauvigny Archidiacre en l'Eglife
 de Bourges , élu Archevêque des Bourdeaux , mort avant fa confirmation
 l'an ijjo. enterre aux Cordeliers de Château-rou^ à l'entrée du Choeur. 6.

Guy de Chauvigny 1. du nom, destiné à l'Etat Ecclesiastique , fut
premièrement Chanoine de l'Eglise de Bourges, mais après la mort de son
aîné il quitta ses Benefices , fut Baron de Château-roux, où. continua la
postérité , il aura son Chapitre

LIVRE VIL jii Marguerite de Chwivigny- ^ . . , • , • 6. jcanrfede Chauvigny rut mariée le Dimanche aprcz rArcênfjon x}48. i André do Chjuvigny Seigncqr de S. Charrier 5 clic eut en Matiagc le Manoir de l'Aumont , &: (kux cens livres de rente de proche en proche, avec la Terre de Murât &: de Vohct.donc elle fut appanagcc. Son Mary luy accorda la jouillanccdu Château de S- Charrier ,&; cinq cens livres de rente de proche en proche pour fon DoUait^ . VI. André de Chawvtgny 6. Vicomte de Brofe , Sire du Qhafielet, Chapitre XXV. i fç^ On Percluy donna de Ton vivant la Vicomte de BrofTc avec le gouvernement de tout ^ le rerc. de ibn bien , ne pouvant y vaquer luy-mcmc a caufe de fa vicillefrc. J'ay.vcù des Lettres du Roy Philippe , données à Bourges au mois d'Avril 1517. contenant l'accord ij;7« fait entre fon cher Coufin 5^ féal Henry Sire de Sully, Chevalier, d'une part » & André dcChauvigny Vicomte de Brofie, Chevalier, d'autre, touchant le Mariage d'une des Filles du Sire de Sully , quand elles foroient en âge, avec notre Vicomte , qui donna pour plciges Simon de M^nou , Pierre de BrofTc & Eudes de Sully Chevaliers; ce qui demeura (ans cff.t, car il cpoufa Alix de Harcourt Fille de Jean IV. du nom Comte <Jc Haicoutt , {^d'Ifabeau de Parthcnay fa Femme , de laquelle n'ayant eu aucune lignée, il laiffa Tes biens par fa mort à Guy fon Frcrc, comme nous verrons au Chapitre fuivanr. Ce S igncur fc montra toujours tres-fidcl au fervice du Roy, &: porté pour le bien de |*Etat; car aprcz la mort de Charles le bel, la ("ucccfTion du Royaume ayant été difputée à Philippe dr V.ilois VI. du nom , Fils aîné du Frère de Philippe le Bel, Charles Comte de Valois, & de Marguerite de Sicile fa première Femme , par Edouard III. Roy d'Angleterre, Fils d'Ifabellc de France Scrur des trois derniers Rois , qui du chef de fa Mcrc , comme plus prochain Héritier du Roy Charles le Bel , picteudoit que U Couronne luy appartenoit j le Vicomte de BrofTc fut un des Scjgnkurs qui fe portèrent avec plus de cha* leur à maintenir ta Loy Salique , fondamentale de l'Etat , & l'ancienne Coutume du Royaume , fuivanc laquelle du confentement des trois Etats du Royaume, Philippe de Valoii fuc déclaré le véritable &: feul Héritier de la Couronne , qui luy fut mife fur la tête en la Ville de Rhcims par l'Archevcqcuc Guillaume de Trie le ij.May jour de la Fête de laTrù nité ijis^ En haioc de ce que le Vicomte tîe BrofTc fuivoic le parry du Roy Philippe de Valois & de Jean Duc de Normandie fon Fils, Robert d'Artois Seigneur de Mchun, te non pas de Vierzou, comme dit le Frcrc de la Goguc, ayant en vain employé rous fes

efforts pour le (^"f* P* ^ébaucher du fervice de fon Prince légitime &: fouverain Seigneur » &: pour l'attirer au parry de l'Anglois , que ce Seigneur & quelques autres de la Province de Berry fuivoient, attira le Prince de Galles i Château-roux , qui fe fa i fit de la Ville , qu'il trouva comme abandonnée , &: afTiégca le Vicomte de BrofTc dans le Château où il s'ctoît retiré avec fes VafTaux & fes principales forces ; mais aprcz l'avoir fommé de fc, rendre , & foUicité par les Seigneurs d'Albrct, de l'Efparrc Se autres, de vouloir fuivrc fon parry comme fon proche Parent du chef de Catherine de S. Paul fa Mcrc ; & l'ayant trouvé inébranlable , fut le point de donner l'afTauc, jugeant bienc^u'il feroic vigoureuſement foutenu , il crut qu'il étoit plu\$ à propos de confervct fon Armée, que de confommer partie de fes Troiipes à ce Siège j c'cft pourquoy il fc retira aprcz avoir brûlé en partant la Ville de Château-roux. Notre Vicomte de BrofTc fut tué à la famcuſc &: funcſte Bataille de Poitiers donnée ro»r contre le Prince de Galles le 18. Septembte 1556, &: ne pofTeda la Baronnie de Château- oue, roux, étant mort avant fon Pcre. jj. Harcourt porte dc gueules à deux faſces d'oc. Vuu ij

The text on this page is estimated to be only 25.94% accurate

HISTOIRE DE B E R R T , ExtraBon dAUx d'Harcourt , Femme
djndré de ChAwvigny, Bernard 1c Danoit. %j6. Sporotc de Bourgogne. 1 /
Torf Seigneat de Tor»ille. 9jj. I Toaroudc Sire de Pomeaadcmcr. Turqu^til
Seigneur de Turquevillc. I Anchctil Sire d'Hircoarr. \on, Eve de BoidiV
Dame de B >i(Tiy*lc-Chi(cl. ^ I Robert I. du nom . Baron d'Hirconrr. 1017.
Colede d'Argouget. (^ — I -i*. '■ ■ "7 «^A^- ■'■ .r f-fO, Guiliaunc
Seigneur d'Harcourr. 11x4. Philipf«< d Hatcogtt Evcque de Bajsut ,
Chartcé. Hue d'Ant»boil«. lier d'Angleterre. I • Robert II du nom, Paron
d'Harcoart. 1190. Jeanne de McuUant Dame d'Elbcac & Beau mcfnil. I
Richard Baron d'Harcourr. 1116. Jeanne de la Rochc-Tcflbn VicomtcTc d«
faim Sauvcur. I Jean Baron d'Harcourt> dit le Prnd.homme. 114;. Alix de
Bcaumont. I Jea.) II du nom Baron d'Harcoart , Vicomtc(tc de faint
Sauveur. itSs. Jeanne Vicuraicflc de Chaftclcraut.)can III. da nom, Baron
d'Harcourr , Vicomte de Chaftclcraut » dir le Tord, ijid^ ^lix de Br.banc
Dame d'Aifcot , Fille de Gcofroy S. d'Arfcot. Jean IV. du nom, premier
Comie d'Hircourt. Kkbcaa de Paithcnay Dame de Donneftable & de
Montfon>lc- Retrou. fean V. du nom, Comrc d'Harcoart, 1)4^- Louif
d'Harcourr Goillaume d'Har- Alix d'Harcoart filanchs de Poochicu
ComteiTcd'Aamalle de Vicomte de Cha- court S de la Fer- Andrcd«Chau>
de Monr-gomcry. ftclcrauc. tē-Imbaud. vigny. I VI. Guy de Chauvigny
Baron de Cjjâfea/*- roux. Chapitre XXVI. 1 ctoic le dernier des Enfans
mâles d'André de Chauvignv dit le Sourd, qui le dtAina _ d'abord à l'Etat
Ecclefiaftique , fejle fit pourvoir du Prieuré de la Châtre &: des ChanoiL Go
""^^ Bourges & du Mans , mais parce que le Vicomte de Brofle fon frerc n
avoir aucuns eue f* Enfi^ns d'Alix d'Harcourr fa Femme,& qu'elle ctoit
fterile;il trfiçna fcs Bénéfices &: concra* io.&si ikaMariage avec Blanche
de Broffe Soeur de Mcflîrc Pierre de Bro^c Seigneur de Boulfac, & Fille de
Louis de Broife & de Jeanne deS. Verain fa première femme. II recueillir
feul la fucccfion de fon Pere &£, de fes deux Frères ; & allant un jour du
Châtelet en la Ville de Bourges , il rencontra une Trouppc d'Anglois qui le
prireut prifonnict , mais qui le mirent en liberté , moycnant deux mille livres
de rançon. Aprcz la mort de Blanche de Brolfe fa femme, il fc remaria avec
une Fille du Seigneur de Sully,de laquelle il eut un Fils qui mourut peu
aprez fa Merc, Se avant fon Pere , lequel mourut au Châtelet , & laifTa la
garde d', fcs Enfans à Mcffire Jean de FrelTcîncs , mais elle luy fut ôtce

pat le Vicomte de Villcmur. Enfans de Guy de Qyawvigny Baron de flatesu-
roux de Blanche de BroJJè, 7. Guy de Chauvigny II. du nom , qui aura fon
Chapitre. 7. André de Chauvigny. I.

L I V K E V I, jis 7. Marguerite de Chauvigny mariée le j. May \
 Philippe Baron de Linieres fon ij[^]. Frcrc, luy donna en appanage le
 Cliâteau de Ccfy. Enjànr naturel de Guy de Chauvigny S. de Chateauroux.
 Louis Bâcard de Chauvigny , vivoit encore l'an 1574. -rrr VII. Gt[^]j de
 Chauvigny \, du nom. Vicomte de 'Brojfe , 'Baron de Château-roux.
 ChapxtreXXVII. LE Vicomte de Villcmur s'étant emparé de la Garde de ce
 Seigneur , de fon Frère &: de fa Sœur, établit de fon autorité des Officiers
 en toutes les Places de Ces Mineurs , fi£ les confomma en frais &:
 exccffives dépences. Pendant fon adminiftration un Anglois nommé Oiicrcs
 qui avoir quelque habitude en la maifon de Château-roux , voulut cuE.f*.
 s'emparer du Château & le livrer aux Anglois qui étoient en Garnifon à
 Buzançois & aux autres lieux circonvoifins ; mais fon entteprife ayant été
 découverte, il fut pris, ôc le Vi- CbépSS. comte de Villcmur le fit noyer.
 Mais ce Bailliftrc qui avoir confervé fcs Mineurs des attaques de Icuri
 ennemis , fit fon polTible pour fe rendre maître luy-meme de leurs Terres,
 ce qu'il auroit poffible exécuté fans raddreffc &: la vigourcu£e refiftance des
 Nobles &: des Habitans de Châteauroux, qui luy ayant enlevé adroitement
 la pcrfonne de leur jeune Seigneur , l'empêchèrent encore d'entrer le plus
 fort au Château. Ce jeune Baron ne fut pas plutôt délivré de l'injuftc
 puiffance du Seigneur de Ville- Ch[^]f mur , qu'il prit parry dans les Troupes
 du Roy Charles V. fous la conduite de Bertrand de Gucfcclin Cotinccable de
 France, auprez duquel il fe rendit avec fes vaflaux. Il fut fait Chevalier de la
 main de ce grand Capitaine, &: l'aida à chalTcr les Anglois de la Guyenne.
 Froiffartdit que ce Seigneur qu'il appelle un grand Baron de Poitou, fuivit le
 party des p-gi à François , &: qu'en haine de ce les Anglois pillèrent ,
 brûlèrent & defolcrent fes Terres de ch i60. Berry , afficgerent la Ville de
 BrolTc &: la prirent de force, fe faifirent des Gendarmes du Vicomte, ic en
 firent*pendre fcizeⁿ leurs propres Armes. Ce fut luy qui fonda l'an 1361. la
 Confrairie du précieux Corps de N- S. dans l'Eglife 'j[^]t. S. Martial de
 Château-roux, où il donna un VaifTeau d'argent doré, dans lequel il fe porte
 à la Proceffionle pur de la Fête. Il contra£ka Mariage Tan 1[^]74. avec
 Jeanne de Beau- 1174. fort Fille de Guillaume II. Comte de Beaufort &:
 Vicomte de Turcnne, 8£ d'Alienor de Juitel Cominges Sœur de Raymond
 Comte de Beaufort & Vicomte de Turenne. 'n[^]"* j*" Cette Dameavoit été
 accordée de jcunelTçà Louis Comte deForêt.quimourutàla Baxaille j-'[^]^^^^
 deBruguais avant l'accompliffement du mariage. Elle éponfa Raymond

Seigneur de Baux ^ * en Provence , &: Comte d'Avelin au Royaume de
 Naples , de Puyrichara, Montpaon , Châtillon & Mcnieres , dont elle eut un
 fils nommé Jean , qui mourut jeune , 6C une fille nommée Alix de Baux ,
 mariée l'an ijSo. à Eudes de Villars i l'âge de neuf ans, Jeanne de Beaufort
 veuve du Seigneur de Baux , lors qu'elle fe remaria avec Guy de Chiuvi^ny.
 iiv. L'igogucdit qu'elle étoit Nièce du Pape Grégoire X mais il fe trompe ,
 puis qu'elle ezoit ch 60. Niécc de, Pierre Roger qui fut créé Cardinal l'an
 1348. par le Pape Clément VI. fon On- '438' de fut depuis Pape Grégoire
 XI. l'an J371. -* Lagoguc dit encore que du mariage do Guy de Chauvigny
 & de Jeanne do Beaufort furtit une fille qui mourut à l'âge de quatorze ans ,
 ce (^ui caufa un tel regret à fa mrc, qu'elle en mourut peu aprez -, ce que
 Juftel n'a pas fçu , quand il a dit que Jeanne de Beaufort n'eut point d'enfans
 de fon fécond mariage, ainfi qu'il fe peut recueillit du Teftament d'Alix de
 Baux fa fille du premier lit ; car fa fille étant morte jcunr & avant fa Mère,
 il ne faut pas s'étonner fi Alix de B.»ux n'en parle point en fon Tcftament. Il
 vendit plufieurs Pierreries Sd Joyaux à Jean Duc de Berry l'an 1591. qui Iny
 en pava lâ fomme de quatre mil ftancs d'or, dont la quittance fe voit au
 Trcfor des Chartes du Roy, layette de Bctry II. nomb. 46. Aprcz la mort de
 Jeanne de Beaufort , il fe remaria le ii. Février 1404. avec Antoinette de
 Cnufan fille de Guy Chrvalier Seigneur de Ccufan & de la Perrière , Grand
 ChanW bclUn de France , Se de défunte Maragde de Calleinau fa fconde
 femme , fon pe i i

Histoire de bef.rt, condicua en doc fcs droits maternels, confidans en la fonnmc de trente mille petits Florins vallans vingt-quatre mille fVancs d'or , avec ce que fcroicnc eftimez le Lit , Robbes &: Joyaux , au payement defquelles fommcs &: Joyaux le Seigneur de Chiteauncuf avoïc cic condamne par Arrêt du Parlement envers le Seigneur de Coufiin , en qualité de Tuteur de fa fille , à caule de la dot de fa défunte mcre , de laquelle fomme Je Perc reticndroit celle de trois mil livres. Son Perc luy donna encoïc en appanage la fomme de cinquante rail livres, luy refervanc la faculté devenir a fa fuccefflon en cas qu'il dcccdi^ {ans enfans mâles , ou fes enfans fans cnfans i &: nôtre Vicomte de lirofle luy âccorda pour fon doiiaire la jouiff'ance des Terres de Dun , Agurandc, Murât, Neufvy &: Fougrolles. Le 11. d'Août i4iy. il fit la foy &: horomage à Charles Duc d'Orléans , Comte de Blois , à caufe de la Seigneurie de la Rue d'Indre > mouvante de fon Comte de Blois. Il mourut le 10. d'Août 1411. en fon ChiteaU de Cluis defl'ous, &: fut enterré aux Cordeliers de Château-roux en la Chappelle de Saint Claude. Il ordonna par fon Tellament de la même année , qu'André fon fils puîné feroit égalé à Guy fon héritier , p.ircc qu'il le chargeoit de doter fes filles Blanche , Marguerite Se Catherine ; la premicie de fix mille écus , & les deux autres de quatre mille écus d'or chacune : mais ce Tcftamcnc ne fubfiftapas, comme contraire à l'ancienne Coutume delà Maifon de Château-roux , où l'aîné étoit feul héritier, &: avoir pouvoir de doter fes Sœurs ic appanager fcs Frères ^ fuivant laquelle Guy de Chauvigny appanagca fon Frere & fes Scours. Antoinette de Coufan furvéquit fon Mary de quelques années. Elle plaidoit au Parlement l'an 1441. contre Euftache de Levis S. de Villeneuve & Alix de Coufan faFemnJC, Fille d'Hugues de Coufan & d'Ifibel de Dalmas, lequel Hugues ctoit Fils de Guy de Coufan Se de Marguerite de la Tour fa première femme, par la fuccefflon de Guy de CouTan le jrnne decedc fans Enfans, qu'elle prétendoit luy appartenir comme fublittuée aux mâles , a l'exclufion d'Alix Sœur de Guy } &r le 1. Août 1446. du confentement d'André de Chauvigny fon puîné , elle déchargea fon Fils .niné de la fomme de vingt-cinq mille écus d'or, qu'elle avoir portée en doc à fon dccffunc Mary , &: de toutes autres chofcs, en quoy il pouvoic fuy être tenu, à la refervede fes Meubles & de fon douaire. Elle ratifia par le même Aftc l'appanage d'André de Chauvigny, & le délaitremcnt qui luy fut fait par fon aîné des Terres qui luy appartenoient , moyennant l'Ufufruit que fon Fils luy accorda de celles

du Châtelet & d'Argencon. Elle fut enterrée aux Cordehers d'Argenton , &c
 laiiTa les Enfant qui fuivnt. ExtraHon (y Parenté d'Antoinette de Coufan
 Epoufe de Guy II. du nom , S. de Chuwvi^ny cir de Chateuu-Kaoul. I.
 Dalmas I. du nom S. de Coufan en Forets , qui vivoit l'an 1060. 6c le
 premier de cette Maifon illuftre. Le nom de fa Femme eft ignoré. Il fut Perc
 de i. Dalmas II. du nom, continua la podcrité. i. Hugues- Ç donnèrent des
 hommes de/rain - morte à l'Abbaye de Cluny, i. Robert. c l'an 1104. I,
 Auxiliende mariée l'an 1115. avec Aguc S. d'Oliergues, Fils d'Aguc &: de
 PecroDille fa Femme. i r. Dalmas II. du nom S. de Coufan, vivoit en 1080.
 il fut caution Tan 1113. des conventions du Contrafk de Mariage de fa
 Soeur avec le Seigneur d'Oliergues ; fa Fcnmic s'appeloit Laurence s d'où :
 Hugues qui fuir. 3. Robert. iir. Hugues Dalmas S. de Coufan , I. du nom ,
 traitta des prétentions^ qu'il avoit fur la Seigneurie d'Oliergues aycc Ague
 S. de Maimout l'an iiSo. en prefence du Comte d'Auvergne. Il époufa la
 Fille unique de Robert III. Vicomte de Châlons, fleur de Marcilly: ou 4.
 Albert Dalmas fut donné pour caution de fon Pere pour le Traite fait entre
 luy Se le Seigneur de Maimour. Il étoit l'ainé, & mourut fans poftcrité. 4.
 Hugues Dalmas II. du nom, duquel cy-aprez.

LIVRE VII S»7 IV. Hugu's Dalmas IL du nom S. de Coufan, Vicomte de Châlons, S-de Maicilly , vivait m<. ctoit fort âgé , &: fut Père de j. Renaud qui continua la pofteriic. • f. Dalmas. V. Renaud Dilmas S. de Coufan, Vicomte dcChâlons , S. de Maroilly, vivoit ci années , mj. lit?, fut Pere de 6. Guy Dalmas continua la pofteritc. > * ■ 6. Henry Dalmas Bailly de Mâcon liyT- . , . 6. Robert Dalmas qui fut caution envers TAbbcde Clogny pour les diffcensqui ctoient entre luy & Guillaume S. de Diguomc 114J. V I. Guy Dalmas 1. du nom S. de Coufan , Vicomte de Clùlons , S. de Marcilly , cpoufâ, • Dauphme de la Vicudame, de S. Bonnet & de Mirbel, Fille de René S. des mêmes lieux, & de Jourdainc fa Femme. Elle croit Veuve de luy l'an ix}9. 4^ fc remaria encore trois fois, ,,,9.^ fçtvoir à Guy Sire de Baujc , dont clic eut Sibile Dame de Baujc , mariée a Ame V. du iwm, Comte de Savoie ; en troificmes Noces D^^iphine fc remaria l'an 1169. avec Jean I. du nom , Seigneur de Châtillon en Bazoie , & en quatrièmes Nôces avec Pierre S- de la Roue, avant fan 1177. dont elle n'eut point d'enfims. Elle ne vivoit plus 1 an a88. Les uſſ. cnfans du premier Lit furent ^ , 7. Goy Damas IL du nom. Seigneur de Coufan, mottfans pofteritc. apr»zu79. 7. Renaud Dalmas II. du nom, continua la poſcrité. 7. Jean Dalmas Evcque de Maſcon l'an u6x. mort le i< Janvier 12,64. . , . 7. Robert Dalmas Vicomte de Châlons, S. de Marcilly. De luy dcf««nd la Maifon de Dalmas qui ſubſiſte aujourd'hui en plufieurs branches. Voyez le P. Anfelme , Hiſt gcn. de la Maifon de France , ch. 19. 1. 1- f. 471. t ^ • j ' Guiotc Dalmas fut mariée Pan 1179- avec Bertrand S. de Chalançon. Les Cautions de la dot furent Guiciurd Durgel Seigneur de S. Gticſtes , & FaJcon S. de Bot Co chev*» licTS. / VII Renaud Dalmas IL du nom. Seigneur de Coufan & de Coulanges , dont il rendit Hommage au Duc de Bourgogne l'an 1163. Bcatrice de Montaigny fa femme vivoic encore 1 aa ijoï.d'où 8. Hugues Dalmas III. du nom , continua la lignée. %. Guy Chanoine de Clermont en Auvergne. -, 8. Alix Dalmas femme de Renaud Guy. 151t. %. }eanne Dalmas femme de Jean S. de Blcfy. VIII HogHCS Dalmas III du nom , S. de Coufan , ne ponoit que la qualité de Mainofac du vivant de fon Pere , qui ne mourut qu'aprcz Tan 1501. Le nom de fa temme elt mconnu , de laquelle il eut les trois cnfans ſuivans. 9. Guy Dalmas S. de Coufan , \yy mort fans enfans. 9. Ame Dalmas continua la hgnéc. , , /-i j uoi: 9 Ifabcau Dalmas mariée Tan 1501. avec Louis de Thierne S. de Volorc, fill dC Guy J H S. de Thicon , & de Marguerite de Thierne Dame de Volorc. 1 X. Amé

Dalmas I. du nom , S. de Coufan aprez fon frète , 1314. d'oà »}»4' 10.
Hugues Dalmas IV. du nom, qui fuit. . t r o rt 10. Ifabeau Dalmas fut mariée
l an 1337. le Samedy devant la Fctcdc S. Jean-Baptille, „j7. avec Jean 1. du
nom, S. de la Motre S. Jean. Sa dot fut de trois mille livres, & les Cautions
Renaud de Forêt de S. Viticu , Hugues S. de TaUru , Jean S. de Charmazcl .
tous Chevaliers, & Louis de Thierne de Volorc Damoifcau. Elle cpoufa
depuis Heratd b. do Crus, l'an 1367. M^7< I

J2f HIsrOÎRE DE B'ERRT, X. Hugues Dalmns IV. du nomi S.
 dcCoufan, Chevalier , cpouTa Alix Dame de b Perrière Hllc de Guy, vivoit
 encore l'an 1^43. & fut Perc de II. Guy IV. du nom , qui fuit. II. Jean
 Dalmas Abbé de Montieramy & de Clugny , mort au mois de Septembré
 1400 ^ n- Cithcriflçde GouAa mariée avec Jean S. de Montaigu en
 Auvergne, qui mourut 1 an i j9<». ' • XI. « iGuy IV. du nom S. de Coufan ,
 Grand Èchançcn l'an 138^ . Grand Maîrrc de France tnnccs ijSi. \^%%. ipy.
 Chambellan de France lan 1401.)ufqu'en 1407. époufa eu .premières Noces
 Marguerite de la Tour , en fécondes Maragde de Caftcluju fille de Jean S. de
 Caftelnau, & de Marguerite de Villcmur > & en troilicmcj Noces l'an ijpx.
 Alix de Beaujeu fille de Guicliard de Beaujcu S. de Perrcus, & de
 Marguerite de Poitiers veuve de drux maris , fçavoir de Jofcrand de la Vieu
 S. de Fougerol , & d'Etienne de Sancctrc S. de Vailly , mort au voyage de
 Barbarie fan 13^0. Elle vivoit encore l'an 1411. tutrice de fcs petits en fans
 de Fougerol. Enjuny du premier Lit. ^ u. Hugues Dalmas V- du nom, qui
 fuit. u. Catherine de Coufan mariée à Antoine dit Floranc de Ravel, & aprer
 Jean de Stè. Croix. SnfxHs du fécond Lit. li. Antoinette dedoufan Epoufçde
 Guy S. de Chauvigny , & de ChâteauTaoul. xn. Hugues de Dalmas V. du
 nom , S. de Coufan, cpoufa Ifabeaa Dalmas de U Branche ae Crus, d'où 15-
 Guy V. S. de Coufan , mort fans pofterité. ij. Alix Dame de Coufan & de la
 Perrière, époufa Huftachede LevisS. dcFlorenfac. BnfAnt dcCuy de
 [hau'vigny IL du nom, "Baron de Chateau-roux , Vicomte de jBroJle,
 d'sAntoinette de Coufant fa Femme. S. Marguerite de Chauvigny mariée le
 14. Juillet 1416. à Beraud III. du nom , Dauphin d'Auvergne , Comte de
 Clermont & de Sancerre , duquel elle n'eut Enfans i ayanc furvécu elle fc
 remaria à Jean de Bretagne II. du nom Comte de Penteure & dePerigord,
 Vicomte de Éimoges, S. de l'Aigle, d'Avcfnes & de Landrecics , Lieutenant
 du Roy Charles VII. en Guyenne, Fils de Jean de Bretagne &c de
 Marguerite de Clifton fa femme fon fécond Mary, deceda l'an 14^4. & elle
 l'an 1473. ^Hc fit fon Tcftament en fa Maifon du Châcelelet le 11. juillet
 147}. par lequel elle choifit fa fcpuliure en la Chappelle du Château de
 l'Aigle qu'elle avoir bâtie , où elle fonda trois Vicairies ; elle ordonna qu'il
 feroic bâti une Chappelle au Cimetière de S. Charrier ; où le Corps de fon
 Coufin le Bouteillcr étoic enterré ; fonda une Vicairie en la Chappelle de
 faintc Madelaine de (a Maifon du Châtclct, fit divers legs pieux aux Eglifcs
 où ctoienc cntert-'- i^on premier & fécond Mary, & à fcs Domcftiques.

Infbtua fon Héritier univcrfel McfiircGuy S. de Chauvigny &:dcChâtean-
roux , Vicomte de BrofTe fon Frère, en cas qu'il la futvécût , & en cas qu'il
dcedâc avant elle François de Chauvigny fon Neveo. Ordonna que fa Terre
&: Seigneurie de S. Charrier demcureroit unie à la Baronnie de Château-
roux, & appariicndroit à perpétuité celui qui en f roit Seigneur, fans qu'elle
pût en être feparée. Nomma fcs Exécuteurs Ml'Archevêque de Tours, Piètre
de S Julien S. de Vcniers fon Ecuyer & Maître d'Hôtel , ^ M. Jean des
Maifons-neuves fon ConfdUcr. t. Guy de Chauvigny III. du nom, qui aura
fon Ch. ipirre. 8. Catherine de Chauvigny mancc k Anroine S. de Caftelnau
&: de Caumont le z6Août I4î6. & par le Contrat pafVé pardcvant Jean
Dorfanne &: Jean Tripet Notaires Royaux à YfToQdun, Guy de Chauvigny
ufant du droit qui apparicnoit aux aîne'sdc fa Maifon , l'appanagea pour
toutes fucccllions de Pere , Mcrc &c Frères , de la fommc de douze mille

LIVRE VIL Si-* xemi!le ceux d'or à la Couronne, qui devoir erre déduite fur la fomme M quarorr- miïfe ccus,qitclc Seigneur de Callelnau avoïc écé condcninc de payer à la DamedeCcjin fa M-rc, & clic fc rcfcva la loyale cchoitc en cas de dcccZ de Guy &: d'André de Chauvig; fcs Frères. Antoine de Callclaauc toït Fils de Pons de Callelnau B iron dudit lieu, & de Bnu. guine de Clermont Fille de Tnftan S. de Cleimont, & de Catherine de Baux des Urfin.* Pons de Cadclnau ctoït Fils d'autre Pons S. de Cadeinau, &: de Jeanne des Utûns. CiilToQ porte de gueules au Lyon d'argent lampaiTc & couronné d'or. Tofierhé d'%^ntoine de Cjjîclnau^de Catherine de Chauvi^ny. 4. Jean de Caftclnau , duqi^cl cy-aprez. 4. Guy de Cjftclnau Archidiacre de Cahors. 4. Jaques de Callelnau. 4 Ancoinctce dcCafti-lnau femme de Georges de Sculy S. de Romeforr. 4. Marguerite de Callelnau femme de Robert de Balfac S. d'Entraigucs. 4. Marie de C.»ftclnau, 4 Catherine de Callelnau Epoufe de Charles de Culant. Callelnau , porte de gueules au Chât^rau d'argentIV. Jean Baron de Callelnau & de Berthcnaux , époufa Marie de Culant fille de Philippei de Culant Mercchal de France , & d'Anne de Beaujeu , d'où font iflus j. Jaques d- Caftclnan qui continua la pollerité. j. Jean d:: C^iiL-lnau cpoufa Charlotte dcr Rochcfort , & mourut fans enfans. y. Guy de Ciftclnau Evcqne de Pcrigueux. j. Catherine de Callelnau femme d'Ernaud de Caumonc S. de Lauzun. y. M irgucritc de Callelnau femme de François S. de la Ccviilc j Marie de C-ift-lnau femme de Jaques S. d'Apchicr. y. Anne de Qiftîrlnau Abbcflc de l'Hôpital de Gucfcy. ' V Jaques Baron de C-illclnau mort fins pofterité , de Françoisfc de la Tour fa femme, filJc d'Agncdc la Tour IV. du nom, Vicomte de Turcnne, &: d'Anne de Beaufort. André de Chauvigny S^^igneur de Revcl & de Mcfmonc , conitaâa mariage avec Jaquclinedc Beaujeu, fille d'Edouard de Beaujeu S. de Linieres, Rczay &: Thcvé, &dc Jacqueline de Linieres fa femme; les pere 6c mere de ladite Damoifelle luy conllituerent en dot &: en appanage quatre mil Royaux d'or , dont mil dévoient être employez en achat d'heïitages, & luy donnèrent la Terre de la Cellotte en B-rry, pour en jciïir aprez le dcccZ de Marguerite de Linieres veuve de Jean de Prie S de Buz^nçais , & en cas qu'ils deccdallenc TurttJt fans hoirs rrâles.ou leurs hoirs mâles fans hoirs mâ'es.ils veulent qu'elle vienne également C*""** à leur fuccelfion avec les autres filles, & qu'elle ait encore de preciput & avantage les Terres dcRezay de Thevé. Le frcre aîné dudit André,fuivantrani.icnnc coutume & prérogative des Aîncz de fa Miïfon ,

l'appanagea tant de son chef que d'Antoinette de Coufan sa mère, de toutes
 les Terres échues à sa mère par le décès de son père, tant en l'Comté
 de Forets qu'en Roiennois, qui étoient les Terres de la Motte-Bisfan & de
 Marnieu, la moitié de S Han & Roiljnn, moyennant quoy il renonça à
 toutes successions de père, mère, frères, sœurs, excepté la loyale échoite
 collatérale Il fut stipulé réciproquement par le même Contrat Qu'ils
 pourroient succéder l'un à l'autre, en cas qu'ils decedassent sans enfans, ou
 leurs enfans sans enfans. Jaques de Châtillon Seigneur de Dampierre & de
 Revel, fils Jeanne de Revel sa femme, Cousine Germaine dudit André, luy
 donnèrent en faveur du mariage cy-dessus, les Terres de Revel, de Muysais
 de Mezac les Vaux, la Lieumaine, Sirdon, Entraiguc, Meumont,
 Villevois, MontrelTon. Sainte Geneviève & Ecoule. & toutes les autres
 Terres appartenantes à ladite Dame de Revel, sous la réserve de l'usufruit au
 survivant des Donateurs, & à la charge qu'il porteroit les Armes de
 Chauvigny & de Revel cartelées. Il mourut le 20. de Janvier 1480. & fut
 enterré en l'1410. Chapelle de St- Claude en l'Eglise des Cordeliers de
 Châteauroux, & laissa une seule fille nommée Catherine de Chauvigny,
 qui porta toutes les Terres en mariage à Charles d'Arraiois l. du nom,
 seigneur de Chaumont, Gouverneur de l'isle de France, puis du Comté de
 Champagne & du Duché de Bourgogne, fils aîné de Pierre d'Amboise
 (seigneur de Chaumont, Meulan, Precilly, Sagonne) Saint Vrain &
 Bully, Clunibel La Xux V

HISTOIRE DE BE'RRT, des Rois Charles VII. ik Louis XI- &
 d'Anne do Bucil fa femme , de laquelle il eue aa cnfans. Voyei le ch. j6. de I
 Hirt. des Marcch. de France du P. Anfclme. *4JJ' Blanche de Chauvigny
 naariéc l'an 145 5. avec Jean Seigneur d'Arpajnn, Vicomte <Ic Lnutrec , fils
 dt Hugues d'Arpajon , &c de Jeanne de Scverac fa femme , Se elle
 fucappanagce par fon frère aîné , fuivanc le privilège des Aîncz de fa
 Maifon, de la fomme de huit mille livres cane pour coures fucceffions de
 pere, mere, frères 6c fœurs. 8. Jaqueline de Chauvigny qui mourut le iS.
 Juin 1416. comme témoigne le Livre dei Mortuaires des Cordeliers de
 Châccau-roux , qui ajoute qu'elle fut inhumée en leur Eglise. fo dans la
 Chappelle de faine Claude. Filles naturelles de G«y de Chauvigny JJ. du
 nom. Mî7. g Gathnine de Chauvigny Dame de la Garde, deceda Tan 1457.
 & fur enterrée d^ni la Chappelle de Notre-Dame de l'Eglise des Cordeliers
 de Château-roux. 8. Guyonne de Chauvigny , veuve de McfCrc Jean
 d'Autry 1^34. VIIL Guy m. du nom Seigneur de Chawvigny , Baron de
 Cha^ '^^^ f eau-roux , Vicomte de Tîrojfe & de Dun le Faîteau. Chapitre
 XXVIII 1411. T L fucceda l'an 1411. en la Bjronnie de Château roux à
 Cîuy fon Pere & en Ces autre» J Terres; il reçut de Jean Tacmict Rcccvtur
 grncral de l'Aide oûroyc au Roy en l'Aircmblcc des trois Etats tenue \
 Bourges , la fomme de mille livres le 19. juin 141). fui vant l'ordre du Roy
 du 14. du même mois la fomme de fix cens livres le 15. d Août fuivant, en
 confequcnce des Lettres Patentes du Roy du it. du même mois. Il fit la foy
 Se hommage à Charles Duc d'Orléans Comte de Blois , àcaufe de la Riio
 '44'- d'Indre & de fcs appartenances , tenues en Fief du Comté de Blois, le
 i;. May 1441. en '♦44- donna fon dénombicment le fécond de Janvier 1444.
 & à Mcflîre Jean Bernard 97. Ar- ^ jiUntm ^^^^^^^ Tours , à caufe du
 Dofijon de Château-roux mouvant de fon Archevêché. l'v % Il contrafta
 Mariage avec Catherine de Mont- fort dite de Laval , Fille de Jean Ch 7, de
 Mont-fort Sire de Kcrgorlay , qui prit le nom de Laval, & d'Anne de Laval ;
 É4jo. elle deceda 1 30. d'Août 14^0. & fut enterrée dans la Chappelle de S.
 Claude de l'Eglise des Cordeliers de Château-roux. Aprez la mort de fa
 Femme , qu'il a furvccu de plus de trente ans, il garda condararoent le
 célibat , s'nppliquant à toutes fortes d'exercices de pieté, & à fecourir les
 pauvres en leurs necclTites. Frerc Hugues François en la Généalogie de
 Château-roux, que 1^1^, j'ay manufcnttc , Si qu il compofa l'an 1474. étant
 Religieux au Conventdes Cordeliers de Château-roux , l'appelle le Tuteur &

Défenfeur des Pauvres de Jefus-Chrît. De fon teros les Cordeliers en fon Convent de Château-roux dérognans à leur fainte Inftitution , contrevnans aux Règles de leur Ordre par la vie licencieufe & fcandaleufe qu'ils menoient , il entreprit deux fois le Voyage de Rome , pour obtenir du pape les Bulles nccclTaires pour y rétablir la Reforme, les fit confirmer par diverfes Lettres , Sentences & Arrêts , aprez divers autres Voyages qu'il fit à Tours, Bourges , Lyon tû ^ Paris. i4?j. Il aflifta le té. Août I4y3. au Contraft de Mariage de Jean d'Harcourt & de CatheChopp tine d'Arpa on Fille de Jean d'Arpajon , & Blanche de Chauvigny fa rccur,8£ luy promit Lib 1. de faveur de Mariage la fomme de deux mille trente-cinq livres. La même année il eue |^»Pol. prj,cçj jy.-c Religieux de l'Abbaye de Dcols , touchant le Droit de Patronage qu'il <i'^^ avoir en cette célèbre Abbaye, que fcs Predceflours avoient fondéci ces Religieux oublians les bienfaits des Princes de Deols , ref.ifoient à leur fuccelfeur les honneurs qui font dûs aux Patrons & Fondateurs -, ils furent néanmoins contraints de rconnoître, par Tranfiftion du 19, Septembre 1453. qu'il étoit ifTu en droite ligne d'Ebbes le Nobl« Titra dt Prince de Dcols leur Fondateur, ic de s'obliger à la première entrée du Seigneur de Ci>- /f4«- Château-roux &r de fes fucccfleurs en l'Abbaye , d'aller au devant en Proceflion avec rtmx. Chappcs, Reliques , Croix Se Eau benîte , jufquii la barrière de Fortification de Dcol»> la plus prochaine de l'Hôr'^l-Dieu , de le conduire jufqu'au grand Autel , au coté droit duquel les Religieux parcroienc un Oratoire , où fe mettroit le Seigneur pour cnceadrc \^

The text on this page is estimated to be only 25.54% accurate

L 1 V R E ^ tll. jjr ^Icffe folcmnellc, qui en conflderation de fa venue Tcroît celcbccc au grand Autel. Il» promirent de faire les mcoies honneurs à la Dame foo Epoule , & que la McfTc dirce,les Abbé Si Religieux conduiroienc le Seigneur en leur Chapicre, où il feroïc fermenc de girdcr &c deffendre l'Abbaye , maintenir fcs Privilèges & Immunités , & de ne rien cntreiiJre fur eux ; Se l'Abbe de la parc feroïc auffi fermenc au Seigneur de ne rien cmpclii.-r fur les. droits. Par l.» mcinc Tranfaftion les Abbé & Religieux s'obligèrent de prefenter au Seigneur û. ' l Atîâu-roux , s'il ccoïc prefenc en leur Eglife,fmon en fon abCence à fon Bailly ou jui;c OiBcierdc la Jufticç, un Cierge fcmbbbic à celui de l'Abbé. L'Abbe fc relerva !; r irnk de fortifier &: roccrc un Capitaine en l'Abbaye, Se cz lieux d'Hivernau, Boil"S. Dcnys & de Maigny y il fut encore accorde que les fujets de l'Abbé &! des Re|j eux, den eurons atifdits lieux , en l'ciendûc des Croix , demeureroientfujets fans moA l I hiftice&: au rellbit'du Roy fit de (es Officiers , fan« que les Seigneurs de Chàiray-ruviÀ ôc lexys Oi^ieiers y puffrnc prétendre aucune Jutifdiéïion , qu'aprez la con<icmnJiion des Accu en pcuie corpoiclle par le Bailly de Deols, l'exécution de fes Jugemens fcToic faite , à Têtard du Maigny uC de Boiflabbé -, par le Prévôt de la Cbâct* pour le Scigi^eïr de Château-roux ; Se à l'égard de S. Dcnys par les OlHcier» de ChitcJU-rnux, (nns "qu'ils plilTenc reprouver Ici jugemens du Bailly de Dcols. Il fut un des particuliers bienfaîâeurs , Patrons U Dcfenfrurs de l'Ordre de S. Fran. 1454^ çoiï. L'an 14^4- il obtint permiffion du Pape de bâcir en l'Hermicage qu'il «Toic conftruit prcz fa Ville d'Arjgenton , une Maifon Conventuelle du même Ordre, avec l Eglife, Cimetière, Dortoirs & autres cho.^es nccelfaires pour l'ufage des Religieux, &: les rocmcs Privilèges pour ce Convenc , donc joïïïïToient les autres Monaftères de l'Ordre de Saint François. Il eut la même permiiribn du Cardinal d'Avignon , Légat en France l'an 14^6. & par Ch'rce du 4. Septembre 14^9. il fonda en l'honneur de Uicu , de la ^^t^^ Sainte Vierge , de faint Scaftien, de faint François , & de Saiaie Catherine , pour le re^05 des An^ts de Guy de Chauvigny fon Seigneur Se Perc , de Madame Aotoinette de Coufan fa naere , Se de déftince Catherine de Laval fa chère Epoufe, Se pour Ureroiffion de fes péchez Se falut des Ames de Ces Prcedecefteurs , trois Lieux pour les Frères Mineurs de faint François: appelez de l'Obfervaqcc ; l'un en fa Ville

d'Argenton ,en la Parroiffe de S. Etienne.aTcc l'Eglise dédiée à S. Sebailieo,
un Cimetière, Chapitre, Cloître, jardins. Se chofes neceffaires pour
l'accompUItemenc d'un Convenc ; £c un Hermitage en U Parroiffc de faine
Etienne , avec une cKappelle en l'hooneur de faine François avec fon
Cimetière, Maifons &c Vergers pour l'habitation des Frères, à un quart de
licuc de laV illo d'Argenton. Et un autre Hermitageaubouc de fon Bois du
Pleix, à un quart de lieue de fon Cbâ.teau de Cluis deffous , avec une
Chappelle en l'honneur de Dinte Catherine , le donna à toutes ces Maifons
tous les Ornemens neceflaires pour l'ufage de leur £glise2£ 4^ leurs
Religieux. Il fonda quatre Annivcriaires en l'Eglise de Lcvroux pour
Aiuoinecte de Coufan fa mere , le C. Juillet 1466. 1466. La Terre Se la
Chicclenie de faint Charrier Icy ayant ccc donnée par Teflaraenr de
Marguerite de Chauvigny CoœtefTc de Penthicure u focur, il l'incorpora en
fa Baronnie TituiJe de Château-roux le it. Juillet i47}»aprez avoir acquis le
droit qu'avoic Guillaume le ^"***. Bouteiller de Sentis ; Sc le pénultième
d'AouH en la même année il fonda trois MefTes en ^^^ Ja Chappelle de la
Magdelaine dans fon Château du Châtlet , fuivanc l'incncioa de la
mêroeComtelTe de Pcnthieure. Enfin aprcz avoir H utilement travaillé , il
alla chercher le repos éternel, étant décédé à l'âge de foixante- quinze ans en
la Ville de Château-roux , le xi. Mars 1481. d'où '4*** Ton corps fut porté
en l'Eglise des Cordeliers d'Argenton au Tombeau de la Dame de Coufan fa
Mere. Le Martyrologe des Cordeliers de Château-roux l'appelle U Perle des
tSentilsbommes , No^ilium Gemua. C'cd à ce Seigneur que le Frère Jean de
Lagoguc dédie fon Hifloire des Princes du Bas Berry , dont j'ay l'Original.
Enjùns de Çtty III. du nom , Seigneur de Chdwvigny , Baron de Ch at eau-
roux ^ Vicomte de Brojpy ^ de (^atherine de Laval fa Femme. 9. Anne de
Chauvigny alliée en mariage le I.Juin 1456. avec Louis de la TremoiJil\c
Comte dcjoigny, Baron de Bourbon Lancy, Seigneur d'Antigny, Unon&de
Preroar- Hff^f^ tin, fils de Guy de la Tremoiillc Comte de Joigny, Se de
Marguerite de Noyera fafcm' Xxx ii *•

The text on this page is estimated to be only 23.11% accurate

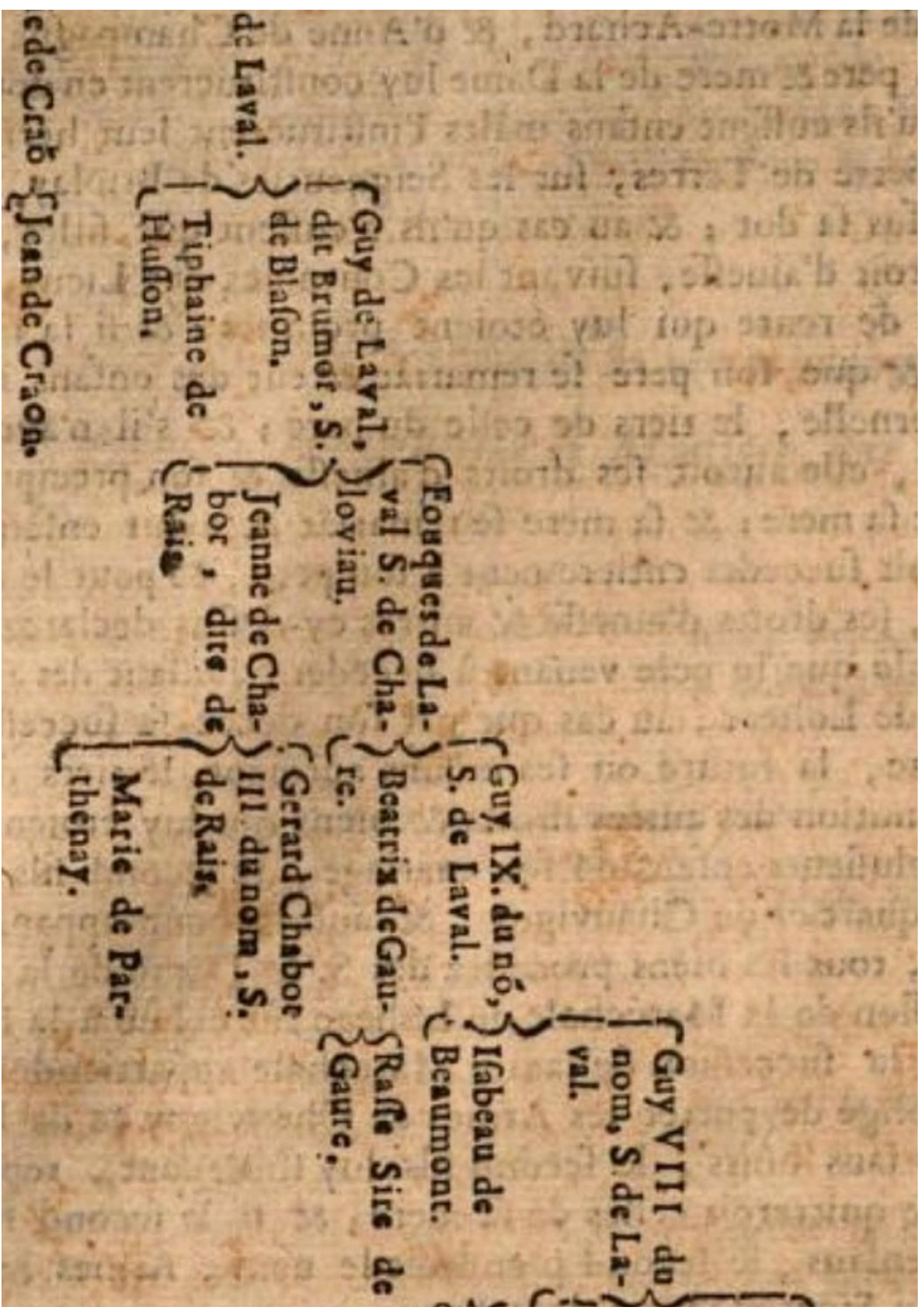
UlsrOIKE LE BERRT, me. Elle fut appanagcc Aiiivanc l'ufage de
fa Maifon , de quinze mille ccus d'or, moyennant quoy elle renonça à toutes
fucceiTions , excepté la loyale cchoite collaceralc de foa roary,qui iuy
conditua douze cens livres de rente de doiaire , 6ô la joui (Tance d'un de
fcs Châteaux fa vie durant. Il n'y eut aucuns cnfans de ce mariage, & Ton
mary mourut vcis l'an 1467. , 5>. François de Chauvigny qui a continué la
poflcriic , & aura Ton chapitre. . 9. André de Chauvigny. 9. Antomettc de
Chauvigny mariée par fon pcrcc, avec Hardouin Seigneur de Maille 5d de
Rocheoibon» I an 1458. Par fon Contrad^ de mariage elle renonça à coures
(uccenfions dircdcs &: collatérales , tant qu'il y auroit enfant ou enfans
mâles de Guy de Chauvigny fon frerc,ou enfans ou hoirs mâles ou
fumeauxde fes enfans mâles, moyennant la fomme de vingt-cinq mille ccus.
Eo 1463. François de Chauvigny, du confentement de Guy fon pere, & de
Iuy émancipé, quitta par manière de Tranfation à la Dame de Maillé fa
fcciK , parformc de tupplemcnc Se Légitime & Appanage, la Terre de
Gargolay &c 'de Las , moyennant qucy elle renonça encore à toutes
Succédions au profit de François fon Frère , tant que de Guy leur Pcre y
auroit Enfans mâles. Elle mourut avant fon Perc &: fon Mary le iz. de Fc.
vner 1473. ayant laiflé trois Enfans. 9. N de Chauvigny Fille, ^ . N de
Chauvigny. Maillé porte antè fafcé d'or & de gueules de fix pièces ondées.
Les fci:^e paniers de Catherine de Mont fort , dite de Laial, TRioul VI. du
nom, l Sue de MoDt-fuic. r Jeanne de Moii fort ^ Sire de Kcrgothjr dit de
Laval. / I J I I j RaouVIII du nom S SiccdcMoBt-foit. "S I Raoul TII
danom, S. de Moai-foit. i Ifabeau de LoChcac. Alieoor d'AnceviK. I^Jcaa S.
de Lohcac^' ^l(iU>caa de Oaon. r Jean 5. de Keigoï'4 l lit. I l Jeanne de
Kcrgor- rJ,anSircdcK«reor-î eanocdcRieax. Catherine dcMaor» fuir, dite de
Laval Epoufc de Guy Chiavigny 111. nom, ^ . dc-Cha-j t«au-raeuL nr» 6 do
^ |"Goy XII du nom . I Sire de Laval Se d« I Vuré. rGuy IX. du nom ^ l'Gaf
X. du nom. \S d« Laval. I Sire d« Laval & de% I Vuré, ^BcatrixdcGa»r«:
I^ArtusDac dt Dre4 iJ^Aonc de Laval. I i tagnc. Jeanne de Laval. (/Yoland
Comtc(r« I I de MoDt.forc l'A-* v.BeatrixdcBrctagn«^maary. I^Jean de
Laval S. de ^ André de Laval 5Z Châtillon. de Châtilloa. , î Eftairc de
BaDçty. rjeanne de Tioiil niac I (J I Jeanne Cuiac. de Tinti I (.Jeanne de
Dol.

- L 1 rir £ VIL yjj IX. François Seigneur de Chauvigny , Baron de Château-roux Vicomte de Brofe , Seigneur de Saint ^hartier , de la Chafire ,3 (i^ autres Lteux. ChatitreXXIX. LE Martyrologe des Cordeliers de Château roux affure que ce Seigneur fut accordé aux instantes prières de ses pere Se mere , par riutercr/Gun de faint François , en considération dequoy le nom de ce Saint luy fat imposé au Baptême; il porta du vivant de son pere la qualité de Vicomte de Hroftc, U, fiic conjoint par mariage d'Avril 145^ . M^tf. ^ycc Jeanne de Rais fille unique de René de Laval dit de Rais , Seigneur de la Suze, TmtsJt de. Rais , de Briolay & de la Motte-Achard , & d'Anne de Champagne fa femme. Par le Contraa de mariage les pere&: mere de la Dame luy confitocrenc en dot la somme de huic Bâille ccus , ic çn cas qu iis culTent enfans mâles rinstituerent leur héritière en deux mille livres de rente en artlette de Terres, sur les Seigneuries de Btiolay^ la Rcaute & Bui^on , outre & par deifus fa dot ; Se au cas qu'ils n'eufsent qu6 filles . luy donnoient le choix de prendre son droit d'aincOc, suivant les Coutumes des Lieux, où estoient à prendre les deux mil livres de rente qui luy estoient promises : & si f* mere deccdoit sans autres enfans qu'elle, ic que son pere se remariât ic cãz des enfans mâles , elle auroit outre la succession maternelle , le tiers de celle du pere i & s'il n'avoit que des filles de son mariage ou d'autre , clic auroit ses droits d'aineffc & son preccipuc. Si au contraire Son pere mourroit avant sa mere } & sa mere se remariât ic avoit enfans mâles de son fécond mariage, elle devoit succéder entièrement à son pere , 6r pour le tiers à sa mere Se 'si elle n'avoit que filles , ses droits d'amefVe Se autres cy-delTus déclarez luy croient rclcr^ Tcz. Il fut encore aipulc que le pere venant à deccder . laiOanc des enfans mâles avanc Jj^adamcla Maréchale de Loheac, au cas que par son decez sa succellion vint en la li■Tice dudit S. de la Suze, la future ou ses enfans auroient le tiers de la succession de ^ctte Dame , sans diminution des autres droits Se bien» qui luy ccoient accordez, à condition que s'il y avoit plusieurs enfans de son mariage , le fécond fils prendroit les Armes* de sa mere, & un quartier de Chauvigny , &£. auroit pour appanage de tous biens r;^ateTnels & maternels , tous les biens procédez des S. 6c Dame de la Suze , à condition iouccfois que la succession de la Maréchale de Loheac fût échue à la fiicute , à non autrement , auquel cas la succession de ladite Maréchale appartiendroit au fils aîné de» futurs , lequel ieroit obligé de porter les Armes de Chauvigny Se de Rais cartelés • &: si le fils aine deccdoit sans

hoirs , le fécond fils luy fucccdanc , reprendroit le nom Se les Armes de l'Aine , Se quicccroic celles de fa mere ; fi: fi le fécond fils fuccedanc à foo Aîné avoic plufieurs enfans , le fécond prendroic le nom , Armes Se biens échus à fa mcre de la fucccffion du Sieur fie Dame delà Suze. Du côté du Vicomte de Broflc , fon pere luy laifla , en attendant fa fucccffion , la Terre Se Vicomte de Broffi; Se demeura d'accord qu'en la Maifon de Chauvigny , Ic'fils aîné avoir droic Se faculté d'appanager fcs frères Se lœurs , Se de fucccdcr fcul aux biens de la Maifon. René de Rais mourut l'an 1474. Anne de Champagne fa femme le furvécuc vingc- 1474. feptc ans , n'éunc dcccdee qu'en l'année iyoï. La Dame de Chauvigny recueillie feule Mouleurs fucccffions. François de Chauvigny mourut en la Vicomte de Broffi: , le ly. de May 1490. d'oii fou corps fuc tranfportc en l'Eghfc des Cordeliers d'Argenton , en une voucc qui cft fous les chaires du Chœur. Enfant de François de Chauvigny Baron de (^hameau-roux , eï^ de Jeanne de l{ais Ja J<emme. 10. André de Chauvigny en la perfonne duquel finie le nom & Maifon deChauvigny he qui aura fon Chapitre. ^ ' *

The text on this page is estimated to be only 6.80% accurate

HISTOIRE DE BERRT, 4 - s a S a. 5? S * O r V *-wNÎ^ » 5 o a I
>5» 1^ IQ



i^hfVKE VII. X» ^André de Chawvigny dernier du nom , 'Baron de Chûtean^hotix^h de ^Rats ^ de *£riolay , Vicomte de Brofe , Seigneur de Qhau^h \ 'Vigny , de la Sul^he^h d'Argemon , de U Motte-Âcard ^ de la Châtre , de C^hV^h ■» Neuvj S. Sepulchre , d'Agurande , d/i Châtel lets de S ^/;4mVr,^ff Dun U PaUefedu & autres Itetêx , Prince du bas Berry. ChàpitkeXX. EN la pcrfonnc de ce Prince finit la ligne mafculine de l'illudre Kîaifon de Chauvigny , laquelle par le Mariage d*Andrè I. du nom , avec Denifc de Deols , s'ctoic établie en la Province de Berry, Savoie pcfTcdé pendant diX générations la Seigneurie Deoloifc 8£ la Principauté du bas Berry. U fit la foy & hommage au Roy Charles VIIU delà Baronnie de Châceau-roux , anciennement appelée Deols , étant à Nantes le ii. Avril 1490. & fuivit cnfuitc ce Prince en fcs Guerres . pirticulicrment au Voyage de ^1*1,^^ Naples , oij il fc signala à la journée de Fornouc, &: luy rendit de grands fcrviccs; en ^^^^^ confiderarion defquels & pour fcs vertus & proueflTcs, le Roy érigea en Comté la Baronnie de Chàicau-roux, par Lettres données à Amboifc le 16. Juillet 1497- ^ P*"" S^h^ ^A9i* cci Lettres les Châtellcnies de la Châtre , Agurandc, Cluys , Argenton, S. Charrier &: le Châtelct , dévoient relTortir par appel à Château-roux , il pafia Déclaration au Seig- , cneur de Linicres, le 10 Février 1497. Qu^hil n'entendoit comprendre en matière de Rcflort à fa juftice de Château-roux les Terres & Seigneuries de Thevc, Rczay & S. Cbnftophle le Bouchery. . j,^^ Il avoir époufc par Contrat paffé à Vienne en Dauphinc le 10. Août 1494- Anne d Orléans fille de François d'Orléans L du nom , Comte de Dunois , de Longueville & de Monigommery . ic d Agnès de Savoye, laquelle n'ayant eu cnfans , il reprit une féconde alliano: avec Louifc de Bourbon , fiJlc de Gilbert de Bourbon Comte de Montpcnfier., de Claire de Gonzague fa femme. Le Contrat fut paffé à S. Pierre le Mouftier le xj. . Juillet 1499. entre Pierre Duc de Bourbonnois &: d'Auvergne, U Claire de Gonzague , «45f? Douairière de Montpcnfier , &: Veuve de Gilbert de Bourbon Archiduc de Ceffc, Comte de Montpenfier , Baron de Mercœur , Seigneur de Combrailles , U Louis de Bourbon Comte de Montpenfier, fircre de ladite Dcmoifelle d une part fc le Sieur de Chiteaoroux d'autre Elle eut en dot la fommc de quarante mille livres » & luy fut accordé quatre mille livres de doiaire à prendre fur la Seigneurie de faint Charrier & fur les autres Terres de proche en proche, excepté la Baronnie de Château-toux , finon lubûdiairement. , ^ . v ** < j t? U fit la foy & hommage de fa

Baronnie de Chatetu-roux à Madame Jeanne de France Duchesse de Berry , l'an 1401. & resta le 3. de Janvier 1401. en présence de Guillaume 1er Marillac Notaire, sous les Sceaux de Montferrand & de Château-roux, U par son Testament institua la Dame sa femme, sa veuve & universelle héritière , & lui donna tous ses biens suivant les coutumes des lieux où ils croient assis , & légua à Hardouin de la Tour son Cousin Germain cinq cens livres tout pour une fois , à la Dame d' Aumont la Terre d'Acourand , & de François de Maillé l'aînée Epouse de Messire Gilles de Laval , la Seigneurie de Murât , & à François de Maille (à sa mort la somme de cinq cens livres) Il mourut sans enfans le 4. Janvier 1501. Son corps fut entermé en l'Eglise des Cordeliers d' Argenton, son cœur & ses entrailles en celle des Cordeliers de Château -roux , où fut une lame de cuivre se lit cette Inscription Cy sont inhumez le Cœur & les Entrailles de Feu de bonne mémoire tres-puissant & tres-noble Seigneur Jndré , en son vivant Seigneur de Chauvigny , Baron des Baronnie de Château-roux , de Rais CT de Briouay , & Ficomte de Broje lequel mourut le quatrième jour de Janvier l'an mil cinq cens deux, Priez Dieu qu'il lui fasse paradis. Amen/

Sur la même lame font gravées les Armes carcelées au i. & 4. de
 Chauvigny , au ai &: }. de Rais, qui font d'or à la Croix de sable , ic fut le
 tout à trois faixes de gueules, qui font les Armes de Deols. Les mêmes
 Armes se voyent en divers Sceaux & Ornaments de l'Eglise des Cordeliers
 d'Argenton, où se lit cette Epitaphe Cy gît très-haut & puissant Seigneur
 «yfielire yindré de Chauvigny , (hervallur , Bdrun de Chateau-roux , du
 floux de liais de Briolaj/ , Vicomte de Brojje , Seigneur d'Argenton , de la
 trotte Achard y la Chafire , Cluys , Neuj'vj S. Se^ulchre , Kⁱgurande jle
 Chajlelet (y «S. Chartier y (jui fut le premier Mary de très-haute tres-iliuflre
 Princejje Madame Louije de Bourbon , depuis Duchesse de Montpensier , éi
 laquelle par donation testamentaire dudit feu Sieur de Chawvigny & Jont
 demeurées en propre lescrites Seigneuries d'Argenton & Quys , Agurande , le
 Chajlelet e^t partie de la Vicomte de Brojje Seigneurie de la Motte Achard ,
 en confédération de quoy ladite Dame a fondé à perpétuité en cette présente
 Eglise un xⁿninjerfaire d'une haute & ejse de Requiem par chacun jour ,
 avec le Libéra Collecle & pour le remède de l'Ame dudit Défunt & qui trépassa
 le . de Janvier jjoz. & a ladite Dame donné aux Reli^eux Convent de céans
 la somme de quarante livres de rente & prendre sur les clairs deniers du
 revenu de cette Seigneurie, Titrttd: Sa Veuve se remaria le 11. Mars ifoj.
 ancien calcul, qui revient à l'an 1504. avec r.*r'd^e Bourbon I. du nom, prince
 de la Roche-sur-Yon , fils de Jean de Bourbon II. d^eSéiHt & ' Comte de
 Vendôme , & d'ifabeau de Beauveau , dont descend toute la Mai^ebnêtr. '^^
 Montp;?nlî -r. Elle mourut fort âgée le j. Juillet 1531. 5^e fut enterrée dans la
 fameuse Chappelle de Champigny auprès de son Mary. Il y eut grand procès
 entre la Veuve de ce Seigneur & son fécond Mary demandeur d'une part, &
 Meffire Hardouin de Maille dit de la Tour , Jean d'Aumont , Madame
 François de Maillé sa femme , François de Maille femme de Gilles de
 Laval , François de Maille sa sœur, héritiers paternels du Seigneur de
 Chauvigny, défendeurs d'autre , pour la validité de son Testament. Le Roy
 Louis XII s'entremet de l'accommodement, tjo|. & par son avis ils passerent
 une Tranfa^ction en la Ville de Mafcon, l'an 1503. par laquelle il fut
 convenu qu'il feroit fait délivrance à la Dame de Bourbon de quatre mil
 livres de rente pour son dotiaire sur la Seigneurie de S. Charrier & autres de
 proche en proche , ic que le surplus des biens delaiflcz par André de
 Chauvigny , feroient délivrez aux défendeurs les légitimes héritiers , le tout
 par manière de provision , & au principal que les parties procederoient aux

Requêtes du Palais En exécution de cet accord, la Dame de Bourbon fut mise en possession des Terres de S. Charrier, la Chastre, Cluys de Tous, Agurande, Agurandette & du Challelet, & de six-vingts livres cinq sols huit deniers de rente sur celle d'Argenton, pour du tout jouir par forme de douaire usufruct, ne les héritiers de tous les autres biens de la succession de Chauvigny par manière de provision; au principal les Sieur & Dame de la Roche-sur-Yon conclurent au défranchement de tous les biens du défunt assés en Berry. & de la tierce partie de ceux qui étoient situés en Poitou & en la Marche, qu'ils vouloient leur appartenir, en conséquence de la disposition du Testateur. Les Héritiers proposoient plusieurs moyens de défense, & disoient que la veuve ne pouvoir être Douairière & Donataire en même tems, & que par l'acceptation du Douaire elle étoit déchue de sa prétention pour la Succession Testamentaire; que le prétendu Testament du Seigneur de Chauvigny étoit faux & supposé; que s'il y en avoit un véritable, il étoit nul & défectueux, & contraire à la Coutume de la Baronnie de Châteauroux, où il avoit été passé, & le Testateur étoit décédé } que Marillac qui l'avoit reçu, n'étoit Notaire de la Baronnie de Châteauroux, & partant incapable de recevoir VAinsi que le Testateur étoit hors de sens & en délire lors de la passation d'icelui, & qu'étant venu à convalescence, il l'avoit révoqué; & que quand tous ces moyens cesseroient, la Femme ne pouvoir profiter de la libéralité du Testateur, étant personne prohibée, & au profit de laquelle suivant les Coutumes des lieux, le Mary n'avoit pu faire de Donation ou entre vifs, ou à cause de mort. Les Demandeurs vouloient au contraire que le Testament étoit valable, comme fait par un Testateur sain d'esprit & d'entendement, reçu par une personne publique en fou

L I P' R E FJî. ' j y ^ î (an Rcfibrti confirme pat le Teftateur j & non
 rerbqtte, & fait ati pmht de h -femme, capa» bic d'accepté» Icj diCpcfions
 faites à fon profit , fuivjnt la reftriâion par eux faite. Sur cette contcflation
 intervint Arrêt le \6. Septembre II14. par lequel les Héritiers fu- 'J'*- v rent
 renvoyez abfous drs Baronnics de Châcau-roux , la Cliaftrc , ài de celles
 qui font //p^^ alfifes au Comté de la Marche. & des deux tiers de ce qui
 étoit aflTis en Poitou -, &: aux Demandeurs furent ajuger les Terres du
 Châtelct, Cluys deffous > Neuvy S. Scpulthrc , Agurande ,. & tout ce <^ui
 étoit aflis en la Prévôté & Reflort d'YIToudun , te U ticref^tufie de toUt ce
 qui étoit aflis au Comté de Poitou , (ans préjudice du droit prêtent^ u p:^ ks
 detf/ndeurs cl Terres ajugées aux Demandeurs, à caufe de la Sùcccfion
 d'Anroin'Tf^ ifi Chauvigny leur Metc , qu'ils difoient avoir portion; cz biens
 délaiflcz par Frarç('v de Chjuvignv, aux termes de fon Conrraél de Mariage
 ; furquoy les Parties fùrcni appoinccs à informer : le même Arrêt ordonnoic
 que le Douaire de la Veuve dçmeureroit confus en (a perl'onne, pour la part
 iſt portion qu'elle prenoit en la fucccfion de fon Mary. Tttreti' Contre cet
 Arrêt les Parties propoferent erreurs de rare 6i d'autre, Icfquels ayans été , t
 reçus, Su les Parties Lit enquête de cote d autre , conuoerant leur Alliance &
 les rrais ^^^ excellifs qu'ils eurentéte contraints de faire, qui culfent pu
 eau fer la ruine de leurs Mai- Ttmr. fons . le S. de la Tour &: les S. &: Daine
 de la Roche- fur- Yon tranfigetent , & tcrmincicnt leurs dilTerens à l'amiable
 le j. May II19. & parla Tranfaftioh le S. de la Tour, de l'a- ^* vis &:
 confentement de Mcflte Jean de la Tour fon Fils aîné , confentit \ fon égard
 l'exécution de l'Arrêt au profit des S. & Dame de la Roche-fur-Yon , & que
 les Terres Châtellenies d'Argenton , Cluys dcflbus , Neuvy S. Scpulchte,
 Agurande , le Châtelct,&: la tierce partie de Brofle leur demeurallenc en
 pleine propriété , &: leur céda tous les Droits qu'il pouvoit prétendre en ces
 Terres &: celle d'Agurandctte, fc rcfervant néanmoins les droits de
 fupcriorité en Fief, Reflort, Juſtice & Jurifdidion,icaul<: de la Baronnie de
 Châtcau-roux{ Il les S. & Dame de Bourbon confentirent de Iciir part que
 les Baronnics &: Seigneuries de Chitcau-roux , la Châtre &: autres Terres
 ajugés par Arrêt au S. de la Tout, luy demcuraffent pour fa part tsL portion
 *, luy déiaiflerent auſſi la ChâicUenie de S. Chartier, fii tous leurs droits &
 prétentions, pour ce qui leur cjoir dcû pour le Douaire de la veuve, frais
 funcraux du defFuht & rcftitution des Droits de la vcuyc , & fedefifltetent
 au profit du S. de la Tour du droit qu'ils ptctendoient cz biens aflis en la

Marche , & ez Seigneuries de Jeu, Ardente, b Rue d'Indre , le Parc de
 Château-toux , l'ifle , & Acquêts faits pat Ftaçois &: André de Chauvigny ,
 & ez biens afl!*i\$ en la Prévôté &: Rel^ fort d'Yflbudun , &: autres
 généralement, fauf ceux cy<âevapt refervcz. Et pat 00 Aàe fcret fous les
 Seings & Sceaux privci des Panics , en datte du Ç^ May ijij.les S. &: Dame
 de Bourbdn , en faveur de la Tranfaflion , & fan? y détoger , H'?»
 confentirçtît au cas qu'ils fuflent teriybyeze abfous de la propofition d'eneot
 faite contre l'Arrêt qui leur ajugeoit la Terre de S Charrier, que cette "Terre
 à: la portion qui leur feroit donnée eh icelle demeurât au St de la Tour , en
 donnant aux S. & Dame de Bourbon une ou deux Terres çn titre de
 Châtellenie, de valeur de cinq cens livrcsde rente; & accordèrent encore au
 cas qu'eux Louii Louife de Bourbon allaflTent de vie à trépas fans enfans
 procréez d'eux ov^ de l'un d'eux , ou leurs enfahs fans enfans & defcendans
 d'eux > AL: les Enfant de leurs Encans mâles & femelles defcendans
 d'icceux , 00 de Tun d'eu* jufqu à l'infiii, qu'en ce cas le S. de la Tout ou les
 fiens pufl'cnc prendre & avoir- les Terres d' Agurande ou A gurandette &:
 leurs appartenances , recouvrables néanmoins pat leurs Héritiers , en
 baillant au S. de la Tour, aux fiens & ayan? caufe. Terres de fcmblable
 valeur , Revenu , t)roits & Prérogatives. ' Il y eut autre Tranfadion pour la
 Terre de la Motte-Achatd en Poitou, du 14. Juiiirt IJ19. une ao^re pour là
 même Terre & le tiets de la Vicomté de BrolTe, du \6' Octobre ^'^^y &: il y
 eut Arrêt poui la Seigneurie de Briolay en Anjou le r. Mars 1J48. Qt^nt à la
 Terre de Suze , elle retourna aux Dçfççjidans d'A^broife de Craon Sœur
 puinée oc Marie de Craon Dame de Rais -, & ainfi cette ample &: opulente
 SuccçfTion de Chauvigny fut t>arragce eh ploficurs lambeau*. • . ,

HISTOIRE DE BERT. Des (^Armoiries, Suppôts & Qry de
 Cuerre de la C^iCaifon de ChaH'Vigny, Chapitre XXXI. Uhî ancien
 Armoriai , dont j'ay vcû un . fragment Jans les Mémoires de M. Cholet ,
 parlant des Armes de cette Maifon, die : t}» elles font de grande ândenntti ^
 (j- ont été de tres.grâiide & haute Noblejfe s elles font d'argent, à cinq
 fufées ic deux demies de giiriilcs au lambel de fable de fix pendans. Ce que
 l'on peut apprendre des Scpu'turcs des Seigneurs de cette Maifon, qui font
 aux Eglifes de Deols, des Cordeliers de Château-roux «
 d'Argenton,d'Yiroudun, S. Andtc de Château-roux , de l'Abbaye d'Yflbudun
 , du Château de Château-roux, & autres monumens publics, où elles fc
 voyent encore à prefrnc empreintes &: gravées, 6c des Sceaux particuliers
 dont les Seigneurs de cette Mailoo Cd fervoyent en leurs Lettres &: ehleuts
 Contrats. Les plus anciens Sceaux que j'aye vus, font de Guillaume de
 Chauvigny L du nom , Fils d'André , dans lefquels il paroît à cheval tenant
 l'cpcc nûc en une main , de l'autre un Ecuflbnaux Armes de Chauvigny
 ,avcc cette Infcnption Domini Cafiri-radulphi^ & au Contre-féel if y a un
 Ecu aux Armes de la Maifon, &:à l'entour, Sigillum Guils lelmi de
 CtilvinUco ^ d'où l'on peut colliger que ceux de la Maifon de Chauvigny
 avoyent deux Sceaux ordinaires, l'un grand, l'autre petit, à l'exemple des
 Rois , des Ducs & des, Comtes. Les Sceaux de Guy <ic Chauvigny
 Seigneur de thâteau-rouxtoient femblables, excepta qu'au grand Seel il
 eioit couronne , & au Contrefeel les Armes étoient timbrées &: couronnées,
 & avoit pour fupport deux Anges. Aux Voûtes de l'Egiife de Notre Dame
 d'Yfloudun les Armes de Chauvigny paroiffent & ccartelces de Deols.
 André de Chauvigny dernier du nom les porta écartclécs de celles de Rais ,
 U Air lo tout de Deols , comm'elles fc voyent en l'Egiife des Cordeliers de
 Château-roux &r d'Argenton, &î aux Vitres du Cloître des Cordeliers de
 Château-roux, &: fur une Chafuble de velours rouge cramoify aux
 Cordeliers d'Argentort, où elles fc voyenten couleur , fçavqic au premiers:
 dernier d'argent , àcmq fufées &: deux demies de gueules en face,
 furmontccs d'un larobel de fable de ûx pièces , qui cft de Chauvigny , au i-
 & 3. d'or à la Croix 4e Table qtii e(l de Rais , & (ut le tout d'argent à trois
 facés de gueules, qui e(l de Deols* Touscei Hérauts joignent aux armes
 lescrysde guerre, dônt l'ufage eu ires -ancien &c héréditaire aux Familles,
 &r pour n'en point rechercher d'exemples hors de cette Provir\ce,la Maifon
 de Sancierre crioit PaJT avant le Meillor, Ftf'avant Thiehaut -.cclic de la

Châtre, y1 l'attr4it des bons chevaliers ; Celle de Culant , ^* feigne d'cfi
 Celle de Graçay.i"*///. Suivant cettô' ancienne Coutume les Sei^néts de
 Clwuvigny ont eu de tout temps pour ciy GMdx chevaliers fleuvent Ce
 qli'ils ont fait Jtxemoire de cette célèbre action d'André dcChauvfgny Chef
 de la Brancht; de Château-fotix, lequel defcetidant avec une roidcur
 incomparable d'une MonragrA: , dont ilchaffoit les "Trou ppes i^eSaladirt ,
 il s'çcHoit a haute voix , chàuvignjr Chevaliers fkuvent , &r chargea fi
 rudement les Ennemis , qu'ils fc pcrfuaderent qu'il dcfcendoit des
 Chevaliers du Ciel & des Anges pour les exterminer. C'cft ce qu'écrit Frère
 Jean Ch»f. iA' de la Gogoc dans l'Hift. des Piinces de Deols } quoy qu'il en
 /oit de la vcrité' dc l'Hil^" rc, ce cry de Guerte cft demeuré eti la l^aifôi} de
 Chauvigny jufques a la fin. (généalogie dt la Mai/on de Maille & dt id
 T^oiêr- Landry, Chapitre XX:X II. QUoyque cette Maifon foit originaire de
 la Province de Touraine , jc fuis néanmoins obligé de la comprendre en l'
 Hiftoire des Princes du Bas-Berry , Seigneurs de Chàteau-roux àc de la
 Terre Deoloife, non feulement à caufe de l'Alliance qu'elle a eu avec ces
 Princes , mais parce qu'elle leur a fuccédé, & qu'à prefent Meflre Louis de
 Maillo alih de la Tour-Landry eft Chef des noms &: des Armes dcMaillé de
 la Tour Landry, de Chauvigny S>C de Deols, & fes PrcdecefTeurs ont
 poffcdé le Comté de Château-toux, Principauté de Deols, Baronies d'Indre ,
 faint Chartict â& autres Terres précédées des Maifons de Dtols de
 Cliauvigny.

LIVRE VII SJ9 L'antiquité du nom &: de la Maifon de Maille eft
juftificc depuis pas de fepc cenJ •n\$: elle a pris alliance dans les plus
illuftres du Royaume , comme dans ccl}cs de Vendôme, de B.iuçjy , le
Vayer , de Laval , d'Amboife, de Montbafon, de Montjean , de Surg?rcs, de
Rohan , de Chiuigny , d*Aumont, de Bâtarnay , dcRieux « de la Tour-
Lan»iry, de Chabot, de laTrimoiille , de Gouffier, dcVivonne, dcBrachet,de
Menou,dc Château- brian , de Jalcne , de Nicola? &: d'autres connues
entre les plus anciennesElle s'cil multipliée en plulîrurs branches.comme
des Barons &C Comtes de Maille premiers Biron de Touraine, des
Marquis de la Tour - Landry, Comtes de Château-roux , des Seigneurs de 1
liTecte, des Marquis de Kerroan, des Seigneurs de la Gucriuudc, des
Marquis de Brrzc , &: p'.uêurs autres. Les Arm -s de Maillé font d'or à
deux faces iC dcnx demies ondées de gueules, pour r 'ppo:s deux Cignes d
armes, pour Cimier, un Cigne dcoêmc> & pour Dcvifc ,5/^/// un. u-j lUctss.
1. J'en commencray la Généalogie par Hugues Seigneur de Maille,
conjoint par Mariage avec Alix de Vendôme , les Perc & Merc de laquelle
leurs firent don de cent écus d'or l'an mil cent, pour fourer leur haute
qualité , comme il eft porté par la Donation,qui julbfie que dezlors la
Maifon de Maillé ctoit en grande coofiderationEnpins ctl-îu^ues de Maillé
cy d*i^lix de Vendôme Jk Femme, X' Jaquelin de Maillé , duquel cv-aprcr.
X. Jaquelin de Maillé le jeune , Chevalier Templier, dit le faintGeorgcs delà
France» félon l'Auteur du Livre intitulé Ge^d Dei ftrTrancos , qui fut tué
aprex avoir donné dcJ marques prcfqu? incroyables de û valeur dans un
combat donné par Girard de BideforC Grand M-ître des Templiers, contre
les Sarradns, oij il commendoit une Compagnie , i la tc'ce de laquelle il fit
cane de merveilles, que les Infidèles le prirent pour le S. Georges des
Chrétiens. II. Jaquelin Baron de Maillé viroit en iii^ . &: aflîfia Fouqacs
Comte d'Anjou dans la mj^ Guerre qu'il eut contre le Roy d'Anglcte(re , qui
avoic pris Amboife. Il fut Perc de Il 1. Hardoiiin 1. du nom > Baron de
Maillé , Contemporain de Gcofroy Abbe de Vendôme , qui vécut jufques en
l'an iiji. "J*»' Le nom de fc\$ Enfaas n'eft pas connu. L'un de fcs petits
Enfans fut I V. Hardoiiin Biron de Maillé 1 1. du nom , lequel vivoit ez
années iiit & îiif. auquel mt. êt temps il fut pris Prifonnier avec plulleurs
autres pat Pierre le Mauclerc Duc de Bretagne, tuy Il eue pour Fils V.
Hardoiiin III. du nom. Baron de Maillé , qui fie le Vovage de la Terre- fa
inte avec S. Louis l'an it^i. il fut marié deux fois -, la première, avec N de

Chamchevrier , delà- "4^ quelle il n'eut Enfans ; la féconde, avec Jeanne de Bauçay Fille de Hugues furnommé le ^ Grand , Seigneur de Bauçay en Lodunois, de cette Alliance fortirent plufieurs Enfans. Enfans d'J^ardoûin ///» du nom ^ 'Baron de Maillé ^ de Jeanne de Bauçay fa féconde Femme. 6. Hardoiiin de Maillé IV du nom, qui continua la podericc. 6. Jean de Maillé, Seigneur de Clervaux , lequel de ThomalTe de Doiié fa Femme] n'eut que trois Filles. (* 7. Jeanne de Maille Femme de Mefl'ire Geoftoy de la Tour en Anjou , Ayeul de Louis de la Tour , qui naaria fa Fille avec Hardoiiin de Maillé VIII. du nom , comme il fera dit en fon ordre. 7. N de Maillé Epoufc de Bonabes, Geur de Roges. 7. Aumur de Maillé époufa Aumury de Bauçay, Seigneur de laMocie. 6. Jean de Maillé Seigneur de Brezé , duquel defcendnt les Marquis de Brezé^ don< la Branche fera reprise en fon lieu. Y77 ij

• ElsrOIKE DE BERRTI IJOJ. mivu Hardoiijn IV. du nom.
 Chevalier Baron de Maille, dit le Jeune, vivoir en l'an 1300. & par un Titre de l'an 130J. il cft nomme entre les Nobles qui artiftrent le Roy dans la Guerre de Flandres avec Hue deBàuçay Ton Parent , & en un Titre de l'an i^iy. il cft employé avec Patry de Chaours , Hué du Bellay, &: autres Chevaliers d'Anjou. Il eut peut Fjls & SuccclTeur. * ^ VU. Hardouin V. du nom, Chevalier Baron de Maillé, l'un des premiers Chevaliers Bacheliers de la Batajile du lloy en Ton Oft de Bouinesavec le Comte d'Harcourt , Jean Vicomte de Mehin, Guillaume de Tournon & autres, .Tan 1330. Il advoua tenir Tan 1373. de Pierre dcBrolTc Chambellan du Roy, les Fiefs qu'il pofTdoit en laChâtellenie de Langeais & au Bailliage de Tours. Il époufa Mahaut le Vayer Dame de laClartc, de Bretignoles ^, de >»Jr^fnee. Fille de Jean le Vayer Chevahcr Seigneur delà Clarté, la Chef. nee& le Plelfu-Raftic. Son Mary étant decedé.elle prit une féconde Alliance avec Jean de U?»». x/""?, ' n Pj""r i: ^ ^^"^^^ ' P"" 1« B^" ^ Goûvctnement d'Hatdoiijn de Maille Fils de fa Femme lan 1391. VIII. «4«- Hardouin VI. du nom , Chevalier Baron de Maillé , contrafta Mariage le 13. Juin 14,1. en prefence du Roy & de la Reyne de Sicile en la Ville d'Angers, avec Perrenelle d'Amboife Fille d Ingerger d Amboife Seigneur de Rochecorbon , & de Jeanne de Craon fa Femme L Evêque d Angers leur donna la Benediftion Nuptiale. En fécondes Nâccs il cpoufa Jeanne de Montbazon , &eut des Enfans de fcs deux Femmes. Enfans d'H^rdoumdc J^aillé f^I. tT de P mendie d' Amboife fi première Femme, 9. Mardouin de Maillé VI. du nom , qui a contrinué la pofterite. 9. Juhez de Maille Seigneur de l'iacte en Touraine & de Villeromain , fouche des Marquis de Kerman & de la Guirtau de , dont la defcenie fera cy-aprez repnfé. 9. Marie de Maille Con,ointc par Mariage avec Jean Sire & Baron de Montican , Fils , /i"" Montjean & de Sillic le Guillaume . & d Anne de Sillic fa Femme, le 13. Jt..llct I4JO. aprez la mort duquel elle reprit une féconde Alliance avec Pean de Maillé III. du nom Chevahet Seigneur de Brezé & de Millé. Lieutenant du Prince Charles Fils de France , & Chambellan du Roy de Sicile Duc Id'Anjou , Fils puîné dePean de Maillé . iCfT' iï' w""^n?'À^""f^ de Jeanne Boucharcf fa féconde Femme. 9. Mahaud de Maille Dame de la Clarté, contraûa Mariage l'an 1448. avec Jean Auger Seigneur du Pleflîs. ° 9. Françoisfe de Maille époufa Guillaume Seigneur de Penhouet & de la Chappelle. de fa Floccliere ' de Jaques de Surgeres III. du nom , S. Fils^d-

AbL" Vm% ^"" ^"T^" ^"Tl ^ ^" ' Vicomte de Rohan , F. s d Abin VIII. du
nom Vicomte de Rohan , Prince de Léon, &: de Marguerite 1480. avec
di(penfe du faint Pere avec Roland Roftrencm. Filles d'Hardoiim de Maillé
FI. du nom ^ c2r de Jeanne de Mmthaz^on fa z. Femme, 9. Jeanne de
Maille. 9. Ifabelle de Maillé mariée avec Jean de Beaumont , Seigneur de
Brcfuirr. IX. D V"^*"" ?" ' ^""^ ' ^^'g"^^^ Rochecorbon , la Haye . de
Raylee du Mont.I-les Tours & de Bauçay, Chevalier, Confeillet &
Chambellan du Roy . ca l". ' r' I '] M ^""^""g" ' René d-Anjou Roy de
Naplei «4S«. & de S.nle , époufa le Novembre ,4,8. Antoinette de
Chauvigny F.llc de Guy I l I. .47J. r T"" ' Chauvigny Baron de Château -
roux , Vicomte de BrolTe , Se de Catherine de Uval fa Femme. Elle mourut
le u. de Février ,473. & il reprit une féconde Alliance avec Marguerite de la
Rochefoucaulc Fille de Jean de la RocheLcault , S. de Barbefieux & de
Verneu.l , & de Jeanne Sanglier fa Femme. Il fonda le Chap trc do 1484;.
Maille au mois de Juillet i486. . * ucA

LIVRE VIL J4.J Pjf le Contrat du prerrier Mariage IcPere de la future qualifie crcs-noble & puifltanc Tîirttit Monfeigneur Guy deCliauvigny , ufanc du Droit qu'il avoit à caufe de la Segneurie, d'ap-Ch^teMMpannagercfc Enfans &: Frères pnincz en héritages ou deniers, promet à fa Fille pour touc Droit d'Appannage &: de Succeifion de Pere , Mere , Frères, Sœurs , & autres fuccirions directfles &C collatérales, ccheucs & à cchcoir , la fomme de vingt-cinq mil ccus d'or, chacun valant vinjt-fv"pt fols fix deniers , moyennant lequel Appannagc elle renonça à toutes fuccelfions tant qu'il auroic Enfans mâles de Monfcigneiir de Chauvigny , ou dcffjits Enfans , Enf ms mâles ou femelles » Se noble &: puifTint Mcflire Hatdouin Seigneur de Maillé, & Hardotiin de Maillé Seigneur de Rochcoi bon fon Fils, promcuent de faire irnonccr Antoinette de Chauvigny de l autorité du fieur deRochccorbon fon futur Epoux^ jprcz la folemnifation des Noces. Enfans d/Zardoum de Maillé VIL du nom , ç^r d^yintoinette de Chauviffjy Jù première Femme, 10. Taqurs de Maille mort fans pnft;rité. îo. François Baron de Maillé, Rochccorbon, Bauçay, Rille, Champchevrier, d'Aumonr, la Hayeen Touraine, LaMotte fainte Heraye, Poncchâteau , Vicomte de Touts, fucceda à fon Frère, & époufa Marguerite de Rohan Fille de Louis de Rohan Seigneur de Guymené, & de Louifi de Rieux fa Femme , de laquelle il ne lailfaqc deux FULcs^ Sc mourut en May lyoï. en la Ville de Maillé. 11. François de Maille l'aînée , Epoufo de Gilles de Laval L du nom , Seigneur de ""^ Loué, Baron de Brcifuyic , Fils de Pieric de Laval Seigneur de Loué , &: de Philippe '^c""*^ de Beaumont fa Femme. 'jH'v 9» II. François de Maillé la jeune s'allia le 19. May ijoi. avec François de Bâtarnay ch 7. Biron du Bouchage, d'Anthon &: de Montrefor, Fils d'Imbert de Bâtarnay &: de Gcor- «>oi. tgette de Monchcnu fa Femme, dont elle n'eue Enfans. ' 10. Hardouin de Maillé qui a continue la poilcrité. 10. François de Maillé mariée le ç. OtfVobre 1480. a Mcflire François de Beau jeu Seig- M**»* neur de Linicres, Rczsy & Thcvé , fon Coufin au quatrième degré, avec difpenfe, & eue en dot douze mil écus , dont douze mil furent payez par Guy de Chauvigny fon Ayeul maternel i elle fe remaria depuis le 14. Février 1484. à Mcflire Jean Seigneur d'Aumont , '♦84; d'Eilrabonne & de Conches. D'Aumont porte d'argent à un chevron de gueule , accompagne de 7. Merlettes de même. Enfans d' Hardouin de Maillé VIL du nom , 'ciT de Marguerite de la Roche -fbucault ja féconde J^emme. 10. Claude de Maillé Femme de Jean Sire de Rieux & de

Rochefort, Comte d'Auma.. le, duquel Mariage Jaligny fait mention en
 l'Histoirc de Charles VIII fous l'ani 1487. 1487.' 10. Louis de Maillé. X.
 Hardouin de Maillé VIII du nom , Chevalier Baron de Château-roux, de
 Fontenay, l'abatu de la Tour Landry , Seigneur de Benez & de la Forêt
 d'Etampes , fit partage le dernier de Septembre 1490. avec noble & puissant
 Monfeigneur François Baron de Maillé son Hjs.' Frere aîné , suivant le
 Testament de son Père , & eut en son lot les Terres de Fontenay , Benez &:
 la Forêt d'Etampes, franchises & quittes de toutes debtes. Il épousa le 30. de
 Juillet 1494. noble & puissante Damesse Françoise de la Tour Fille aînée
 de noble & H94' puissant Seigneur de la Tour &: de Clervaux , &: de Marie
 Catherine Gaudin sa femme. Par ce Contrat Louis de la Tour considérant
 qu'il n'avoit aucuns Enfants mâles, & au cas ^'i^^^J^^ qu'il n'en eût, obligea
 Hardouin de Maillé de prendre simplement le nom & les Armes ' de la Tour
 , &: que s'il y manquoit ou les descendants de son Mariage , il seroit obligé
 de payera ses Héritiers, successeurs, Parens & Lignagers , la somme de
 cinquante mil écus, au payement de laquelle ledit de Maillé, ses Héritiers &
 tous ses biens seroient tenus, &c que si luy Louis de la Tour laisset un Enfant
 mâle qui luy survécût, il constitueroit en dot à sa Fille douze cens livres de
 rente en fief de terre, à son choix de prendre cette somme ou de venir à
 partage. Les descendants d'Hardouin de Maillé dit de la Tour ont été relevés
 de la clause de ce Contrat , par Lettres Patentes du Roy François I. & leur
 fut permis de se nommer de Maillé de la Tour Landry, &: de porter les
 Armes de Maillé fides la Tour , en considération de l'antiquité du nom &c des
 Armes de Maillé. r»mx

J4.t HISTOIRE DE BERRT, Aprc2 le Mariage François <Je la
 Tour en confideratioh de ce que le Cœur de Maiiic Ton Mary avoir par Ton
 Concraft le Nom 8c. les Armes de la Tour , quoyqu'il fut ilTu de bonne ic
 anciennr Maifon & grandement cmparentce, luy donna en cas de predecezl
 Ulafruit 6C la)Ouhrincc de la Baronnie de U Tour fa vie durant , fans que
 leurs Enfans luy en pulTent ôter la loililîmce, & le (leur de Maillé luy
 accorda en cas qu'elle le furvcquijft autant de revrnu fur f:s biens fa vie
 durant, que valoir la B ironnie de la Tour , ce qu'ils »49> accordèrent pir
 Contrad du 9- S^'prembre 1499. François de la Tour testa le 6. de Janvier
 ijo^ 1Ç09. & pir fon T(-ftim -nt chnilit fa Sépulture en I E;;life des
 Auguftinsdc la Ville d'Ai gers , prcz celle de U Dame fa Merc t£ de la
 Dame de Jarzc fa Sœur j clic fit quelques legs pieux , donz elle lailfa
 l'executioB à fon Mary. De la Tour porte d'or au mur crénelé de trois pièces
 & demie de gueules malTonncde fible. Hardoiiin de MaiUé dit de la Tour
 fut ce Seigneur qui recueillit la riche fuccellion de cres-haut ôc tres-puiffant
 Seigneur Meffire André Seigneur de Chauvigny, Baron de Château-roux,dc
 Rais & de Briolay , Vicomte de BrolT;, quant aux biens paternels} pour
 raifon de laquelle il eu: de grands Procez SC de grands diffcens avec Dame
 Louife de Bourbon veuve du Seigneur de Chauvigny , qui avoir été intituce
 feule fS£ univerfcllc He^ 150». ritiere de fon Mary, par fon Testament du 3.
 Janvier lyox. qu'avoit reçu Guillaume Marillac Notaire , fous les Sceaux de
 Mont- ferrant & de Château-roux. Le Roy Louis XII. s'entremet de leur
 accommodement , Se les fit tranfigcr enfemble à l'umiablç. Il fut convenu
 par la Tranfadion que délivrance feroit faite à la veuve de quatre mil livres
 tournois de douaire fur la Seigneurie de S. Charrier &: autres de proche en
 proche , fans préjudice du droit qu'elle prétendoit dans la Succeflion de fon
 Mary en confequence de fon Testament que l'aflette faite fut les autres
 Terres Se Seigneuries feroient délivrées à Mcflire Hardoiiin de M.ii!Ié dit
 de la Tour, à Jean S. d Aumoni Chevalier, & Madame François de Maillé fa
 femme, à Gilles de Laval Ecuyer S. de la Haye en Tourainc, & à Damoifelle
 François de Maillé fa Femme. , En exécution de ce Traité les Terres de S.
 Charrier, de la Châtre, de Cluys dcTous, Agurande, d'Agurandette , du
 Châtelet. &: fix vingts livres cinq fols de rente furent délivrez à ladite
 Louife de Bourbon , pour en joiir fa vie durant par forme de Douaire ; 5£
 pour rarfon de la fuccertion le Prince &: la PrincelTe de la Roche-fur-Yon s
 ctans rendus if»'4l demandeurs au petitoire , il intervint Arrêt le itf. de

Septembre 1J14. par lequel le S. de la Tour & ses conforfs furent renvoyez
 abfous pour les Terres & Baronnie de Château-roux & de b Châtre, & de
 calles qui étoient affifés au Comté de la Marche, & des deux tiers de ce q[^]ii
 étoit affifé en Poitou, Sc les Terres & Seigneuries de S. Charrier, du
 Châtellet, Cluys deffous, Neuvy S. Sepulchre Si Agurande, & tout ce qui
 étoit fcitué en la Prévôté Se Reffort d' YIToudun, avec la tierce partie de
 tout ce qui étoit fcitué en Poitou, furent ajugés au lir Demandeur, fans
 préjudice toutefois du droit que lcs-dcffendeurs prétendoient ez Terres
 ajugées aux demandeurs à caufede la Succellion d'Antoinette de Chauvigny,
 Si fur les contredits & falvations donnez par les Parties appointées i
 informer, & ordonné que le Douaire de la veuve feroit confus en fa
 perfonne pour la portion qu'elle croit Heritiere de fon Mary. Contfc cet
 Arrêt les Parties propoferent des erreurs de part Se d'autre, qui auroient pu
 les tenir en Procex tout le rcft de leur vie, fi attendu la proximité de leur
 lignage, & grande affinité qui croient entr'eux, ils n'en avoient compofé à
 l'amiable par l'enremifc de leurs parens & amis, le Seigneur de la Tour
 confentit par le Traité qui fut 'J'y fjit le y. May ijip. que les Terres &
 Seigneuries d'Argenton, Cluys dcflbus, Neuvy S. Scpulchre, Agurande, le
 Châtelcc, Vicomté de BroITc, Agyandette, demeuralfent aux Prince & à la
 Princerte de la Roche- fur- Yon, i la refcrve de la mouvance du Redort Se
 de la Supériorité, à caufe de Li Baronnie de Château-roux; les Prince &
 Dame de la Roche-fur-Yon confentirent de leur part que les autres biens de
 la fuccellion de Chauvigny dempuraient au S- de la Tour, même la Terre
 de S. Charrier qui leur avoir été adjudgée par l'Arrêt; ils luy remircnt auHî la
 part & portion qu'il pouvoit devoir du Douaire de la Veuve, des frais
 funeraux du dcifi^t, Sc de la reditution du Mariage de la Veuve. • Ec par
 Traité fous fcing privé du 6. de Septembre, en faveur de cette Tranfaûion,
 les Prince & Princeffe de la Roche-fur-Yon conientirent qu'au cas qu'ils
 decedaflent fans Enfans ou letM*s Defcendans, Si les Enfans de leurs
 Enfans mâles ou femelles, ou dcfcendans d'ic^x, oia l'un d'icux à l'infini,
 que le S. delà Tour ou fcs Dcfcendans pufient prétendre

L 1 V E - Fir. If ivôir les Tctrcis d'Agurahdc & AgUrandcnc j
 recouvrables neàhmbiris par Iturs Hentiers, en baillant d'autres Terres de
 fcmblable Revenu 6c de Prérrogative. En fcs fcondcs Noces Hardoiin de
 Maillé dit de la Tour époufa Antoiitêc d'illiers Veuve de MelTire Robert
 Clubot Baron d'Apremont &: de Clervaux. Seigneur de Jarnac, lexi.
 Ockobrc ijiS. & décéda le ly Janvier t6i/^ . il eft enterré dans rEglife de S.
 André ,j,s. èe Château roux, où fc voit fon Tombeau dans le Chœur, élevé
 de trois pieds > Se Ce lit 15*4. cette Infcription. fy (T/f haut eir puijfam
 Seigneur Meffire Hardoiin de la Tour Baron dtidit Heu n: wau-roux ,
 Seigneur de S. Chartier^ de Bourmont , de Dun le Talleteau , de la Mot;f ,
 (jrc. lec^uel âcceda le zj. de Janvier l'an délace ijz^ . Rcquicfcac in pace.
 M»4. ' Au tour du Tombeau font cinq Ecuflbns des Armes dç Maillé , de la
 Tout, de Chauvigny , d'Amboife & d'autres Alliances. Illicrs porte d'or à 6.
 Annelets de gueule, j. 1. 1. Snjans d'Hardoiim de Maillé FUI. du riom^ dit
 de la Tour Landry, de J^rancoip-' de là Tour fa Femme. II. Jean de la Tour
 qui a continué la lignée. 11. Anne de la Tour maice le ly. Décembre lyiy. i
 François d'Eftder Séjgndiitde Toneins , Baron de Grateloup; elle eut en dot
 & appanage quatorze mil livres. II. François de la Tour* X \. Jean de la Tour
 Baron de la Tour-Landry &: de S. Charrier , Bourrtiofit , la Motte , Côte,
 Colle lut Chin, Dun le Palictcau , Comte de Chateau-ioux, fut conjoint
 parniariaj;c avec Anne Chabot fille de Robert Chabot & d'Antoinette
 d'illiers fa Belle -roere j il fit partage des Biens de fon Beau-pere le i. de
 Janvier ijty. avec Paul Chabot frère de M*i' la femme , par lequel il eut pour
 fon droit fuccelfif 1» Seigneurie de Brion avec la fommtf de feizc mil
 livres, & demeura déchargé de treize mil livres & du Comte de la Tutelle ou
 Cutatelle que feu fon Perc avoir gérée de Paul & Ifabeau Chabot. Il obligea
 Jofcph de la Tout fon fils aîné , Prêtre Prieui: de Reaumur de céder fon droit
 d'aîncffe hc de primogeniture à François de la Tour Seigneur de S. Charrier
 fon Frerc, le 19. Avril ijyj. fif «fii fit (on Teftamentlc 11. d'Oûobre i^yy. par
 lequel il chaific fa fepulture en rEglifé de S] *îî7 André de Château-roux ,
 prez le Tombeau de feu fon Pete , ordonnant que les 0\$ de fueue Dame Anne
 Chabot fa femme, qui avoit été entctrée aux Auguftins de Candé, feroient
 rapportez en fa fcpultute ; fit quelques Fondations en l'Eglife de faint
 André-, inftiua fon Héritier François de la Tour Eruyet fon fils puîné, en
 tous fes biens, meubles & irhmeiibles afils en Berry , %l luy Icgua tout ce
 qu'il pouvoir de ceux qu'il avoit au Pais d'Anjou , 3u Maine , de Bretagne ,

de la Marche bL ailleurs , fuivant les Coutumes des Lieux ; nomma pour Exécuteurs de ses dernières volontez François de la Tour son fils puîné , An^e toinctte de la Tour , Veuve de Meffire Jean de la Porte , Simon de Maillé Archevêque de Tours , & Paul Chabot Chevalier Seigneur de Clervaux, son Beaufrere. Enfants de Jean de la 'tour, c27* d'^eAnne Chabot sa Femme. II. Jean de la Tour, mort aux guerres d'Italie sans avoir été marié. 11- Joseph de la Tour Prêtre , Protolotaire du S. SiegC, Prieur de Reaumur, mort en l'an 1581. II. François de la Tour Comte de Cluteau-toux > qui continua la lignée. 11. Paul de la Tour S. de la Motte. II. Claude de la Tour mort sans enfantsII. René de la Tour decedé sans posterite. II. René de la Tour, le Jeune. II. Jean de la Tour Seigneur de la Boulouere , lequel de Marie de la Palu sa femme laissa deux fils & une fille.' ♦ 11. Raphaël de la Tour Seigneur de Dampierre, non marié. 11. Anne de la Tour mariée au Seigneur de Bclin. II. Gabrielle de la "Tour, femme du Seigneur de Mcgrin.

The text on this page is estimated to be only 26.19% accurate

NISTOIRE DB B E R RT , II. Antoincccc de la Tour Epoufe en premières Nftccî du Seigneur de Vczins ; & m fécondes de Claude de la Trimoilille, Marquis de Noirmontier -, & en troifièmes de Claude Gouffier Marquis de Roonncz & de Boify , Grand Ecuver de France , hls d'Anus Goulfier Seigneur de Bnify, Grand Maître de France, d'Hdene de Haugcft • Scnlis. Elle gic en l'Eglife des Cordeliers d'Angers , eu la Chappelle de Craon. IL- Marie dé la Tour. itecli eufeJ 11. Vincende de la Tour. X ° XII. François de la Toyr Landry , Chevalier, Ôaron dudit Ici , de ChAte.iu-roux , Saint Chirticr,Bourmont, GentiHiommc ordinaire de la Chambre du Roy , Chambellan ûu Dec ' 'de BiTrvifuccedVur &: principal heriuer des Princes du Bas Berry , cpoufa !c de Ftvrier *j^4« 1^64. Diane de Rohan fille de François de Rohan Chevalier de l'Ordre du Roy , Licutc nant General au Gouvernement de Bretagne , Seigneur de Gyc , du Verger, Mortierroile , Marigny,Gilbour & autres lieux , &: de Dame Catherine de Silly fa f^mnie ; ladite Dcnjoifelle affittée de Mcffire Louis de Rohan , Chevalier de l'Ordre du Roy , Seigneur de Quicune, Comte de Monrbafon , Sainte Maure & Nouallrc, Baron de Marigny &: de ia H «yc en Touraine, & de Dame Eleonor de Rohan fa femme, fa focur aînée , &: le S. de Ch.keau-roux , & de nobles &: puifTans Mcllkcs Paul, René & Raphaël de la Tour fes frères. - Diane de Rohan fit partage avec la Dame de Guimenc & Jaqueline de Rohan femme 1551. de ^cflîre François de Balfac Seigneur d'Enttagues, fes fceurs aînées, l'u de Février i^jj. & {on mary obtint Sentence en la SenéchaufTéc d'Angers > pour la délivrance des biens î^* < i* ^ ^ ^ ^ ^ ' conforméménr à fon Tcftamcnt , le 9. Novembre 1564, & tranfigca avec fc\$ ^ Puincz le i. May iy6<î. Il obtint du Roy Henry IIL la confirmation de l'éredion faite par le Roy Charles Vin. de la Baronnie de Château-roux en Comté , fans préjudice du titre & qualité de celui de la Principauté Deoloife > jsar Lettres données à Paris au mois de 'J75- Juin IJ7J. qui furent confirmées par d'autres donneesàBlois le 8. Janvier S'éiant trouvé en grand péril avec fon fils dans le partage que fit le Duc de Berry , de 1581. Bologne en Angleterre , le pénultième Ocîobre ijSi. où il l'accompagnoit avec pluûeurs autres Seigneurs, au moyen de la tempête qui les furprit en mer , il ht voeu à Dieu & à Nètre-Dame de Deols, que s'il en échapoit , il feroit peindte devant l'Autel de la Vierge un Vaiffeau , en aâion de grâces de fa délivrance j ce ^u'il exécuta depuis étant à Château-rouT. COPtE t)UN

ECRIT QJJI EST SOUS UN VERRE dans ia Chappelle <lc Nôtre-Dame de
 Dcols , du côté de l'Evangile proche l'Autel. ,^8, T E pénultième jour i
 oUthre nîi cinq cens tjuatre-vin^S'Mn , très hmt ^ trcs-fuijfmnt _jtrej
 'vertueux Prince Francoit Frère unique dit Rey^ Duc d'y^njouy de Berry ,
 t^Uufon ^ T'onraifte , âprelt^êvoir drejfé une Arvut en Frânce ftur tvitâiOtr
 la VtUe de Câmhray , cè qu'il fit t & ^f^f *vpif licencié partie de fon
 Armée , vint faite quelque ftjtur au Ptnt.jiormy & Saint ffUry , ayaitt
 dépêché quelques gens de ^ied pour s'en aller hyverner en Flandres , fèus la
 contUtè-a. te du Sei^eur de la Rocbefot , s en alla a Boulogne pour pajftr en
 Angleterre , ou fan Alttffe âtteiidit lèvent quatre jours : & ledit Pénultième
 jour fur Us trois heures du foir , il fe mit en mer fur un petit Vaiffeau
 Anglais que la Keine luy avoit enviyé , qui avtU accoutumé de paffèr
 d'ordi^ nnire ^ & fe nommoit le Pajfigtr Joachijn^ avec lequel il y avoit
 aujft deux 4i*ffes Vaîjfeaux , Franç de étoit fon Altejft accp,mpagnée de
 l'Bxcclence de François de Bourbon Prjnçe t>,tuphin avec les Sei^ la Tour
 gjftcurs qui s'enfuivnt , les Comtes de Laval , de Château-roux & fon fis ai
 né y de S. Lyiignan ^ rk"!? ! ^'^'^'^'^'^ Fervaqufi^ les Seigneurs ^e la
 ^eiSet Defpruneaix , Uuf ConfèiSers & Cham^ Um dm ajfiïres de fon
 \^ltejfe^ les Seigneurs de Champvallon , f«n premier Eiujcr , les AhhcK,
 jy^g d'F.lbeine Cr de Vaaluifant, les Seigneurs Nomarrafn t le Chevalier
 Breton Captuint d'une des Berry. Gardes y S. rinent & de Brigiieil
 Gentilshommes de la Chambre y quinze Secret. r.rrr .-î^r Com^ mandernens
 y& le S. d-^uritly premier Valet de Chambre. Advinf que fur U Sf . <
 w,mrnça à lever fur ^er une ^^nde tempête que l'on n avoit vu il t,4 plus de
 di avec une ftnye (jr défaut de Lune , qu'alors il fuivit un Brouillard f grand
 y quf nous fur. s i\i/itrasntr 4^ mouiller l' Ancre y être ala mifericorde de
 Dieu toute U nuit : (^rleUndifi.vn , . • « '-f jour Vigile de Toujfaints ^pér
 contrainte il mus fallut lever l'Ancre, U tourm- ^ p/us en plus au Utvtmtnt
 de U voile , faitlimcs à pcrir , dauum qui U y^eai la ft donner dans U m&r^
 0" acms

LIVRE VIL é" noMs fàUut relâcher âu vint à U miferimde de Dieu. Tl fe përit ce jour, là fur U cite de Nof^ imdie fix VATjfeAux > toutefois Die» mous regarda en fitié évec ta prtere de fes Sâintt , tant {jue tUMS âbordimes dux Dunes d'Aa^eterre frei^Sonduis , ou chacun rendit grâces à Dieu. Son AU ttjft fut extrêmement bien reçue de U Majejlé de U Reine d'Angleterre des Sei^eurs Milords , Cent ils homme s & de tout le peuple generâcment. Nous y fûmes trois mois & huit jours. En ce temps il fut un Pour parler de Mariage de fon Altejfe avec U Majejlé de U Reine d'Angleterre i'il y tut force Combats ; Tournoi. , belles Mafcarades , Bals Cf. Mujijues , avec toutes les magniftences ^i fe peuvent dire. Prenant congé avec le plus grand tegret tjut fe fçauroit dire , U lo. janvier uSj. ^on y^tejfe prit congé de U L^âajejlc de ladite Reine , lae^ueUe vint conduire fon Altrjfe \^u jujijues à Cantorbery avec tous les regrets du monde. Elle ft équipptr huit grands Navires de ^erre avec le Vice- Amiral Milord Banau , le Grand Ecuyer , le Milord Deleflre , le Milord Bouf, (cdon^ & fon fis Grand Prévôt d' Angleterre ^ avec cent ou fix vingts GentiUhommes, éjui l'accompagnèrent ju/^ues à Flejfmgues ^ de là à Middelbourg, puis à Anvery , oit fut fait une belle Entrée , cr fon Altejfe couronnée Grand Duc de Srabant^ô" Seigneur de tous les Pais Bas. Et étant ledit Sei^eur Comte de chiteau-roux avec fon pis aine courant ladite fortune , aux ferils cy dejfus , ft Vœu à Dieu df à Notre-Dame du Bourg de Deols , /jue s'il pajfoit cette fortu~ ue, que Dieu luy fit la grâce d'en échapper, qu'il ferait faire devant l'i^utel de Notre Dame uw Vâijfeau de Mer pour U remercier , O" rendre grâces à Dieu. Oraison. SAINTE Trinité* en Qnitc Unité en Trinité , Dieu tout-puîfl*anc > cccrnet, je vous loue &: remercie de ce qu'il vous a plû que moy qui ciois en un abîme , fulTc participant de votre grâce & mifericorde t mais jc vous prie de parfaire en moy l'oeuvre de vôtre grâce , & me garder en tous lieux par votre bonté gratuite. Faiies-moy la grâce que moy pauvre pécheur penfe, parle &c farte chofe qui vous foit agréable , &qu'aprcz la fin de cette vie , je puifle parvenir à la vifion de vôtre gloire. Ainù foic-il. Et au deffus de P Image de Nôtre-Dame de ladite Chappelle de Deols , il y a un Dais de bois^ MM bout duquel font écrits cet mots : Veritatis im me omnis Spbs,vit^ & V I R T u T I s. • U fit Ton Tcftament le ai Octobre ij^tf. par lequel il cfl qualifié Haut & Puiffant i^f€. Seigneur Mcfsirc François de la Tour Landry , Chevalier de l'Ordre du Foy , Comte de Chitcau-roux, Succeffeur &: principal héritier des Prince» du Bas Berry, &c. Il choi> fit fa

sepulture en la Chapelle qu'il avoit fait bâtir dans l'Eglise de S. André de
 Châteaurox, joignant la sepulture de son pere 6c de Dame Diane de
 Rohan sa femme; confirma la fondation faite par son pere en la même
 Eglise j inflitua son universel héritier aux biens de Berry, Charles de la
 Tour Landry Ecuyer, son fils aîné; légua deux Terres à François de la Tour
 , son fils puîné, à la charge de payer à Jvadelaine de la Tour Landry sa
 sœur, dix mille ccus en déduction de quarante mille livres qui luy avoient été
 constitués en dot; ordonna que le surplus feroit acquité par son fils aîné,
 àc que le don qu'il avoit fait par forme de partage à Jean de la Tour Landry
 son premier puîné. Se à Paule de la Tour Landry sa fille aînée, feroit gardé
 & entretenu, auxquels il avoit donné la Terre de Gilicbourg, & autres ehofes
 contenues au partage du troisieme des mêmes mois & an. Il appanagea ses
 autres filles de la somme de quarante mil livres .chacune, payable par son
 fils aîné; & au cas qu'il dcederoit sans hoirs de sa chair, il inflitua ic
 substitua Jean de la Tour Landry aux mêmes charges, voulant qu'en ce cas il
 quittât à François son puîné la moitié de la Terre de Gillebourg, qu'il dotât
 les sœurs de quarante mil livres chacune, nomma ses Exécuteurs son fils &:
 sa fille aînée. Enfants de François de U Tour-Landry, ^ de Diane de Rohan
 sa Femme. jf fi d\$ 13. Charles de la Tour-Landry de Maillé, Comte de
 Châteaurox, tue en duel à %^ Paris l'an 1606. ne laissa aucuns Enfants
 d'Elisabeth de Vivonne sa Femme, Fille de Char- cfc. 11. les de Vivonne
 Seigneui* de la Châtaigncraye IL du nom, & de Renée de Vivonne fille
 «60;. 5^ Héritière de Jean Sire d'Hoilmes. 13. François de la Tour substitué
 à son frère, mort sans hoirs. 13. Jean de la Tour mort sans postérité. 1 3
 Louis de la Tour tué au combat d'Anvers.

13. Landry de la Tour deced^e fans lignée. 13 Jean de U Tour
 Comte de Château-roux, duquel cy-aprcz. ij. François de la Tour Chevalier
 de Malte. 13. Paulc de la Tour non mariée. 13. Diane de la Tour Epoufe de
 Guy Bracher Baron de PerufTe. 13. Anne de la Tour mariée à René le Porc
 Baron de Vezins. 13. Magdelaine de la Tour alliée par Mariage à François
 de Menou Seigneur de Tuf billy en Aniou. XIII. 1 Jean de la Tdur Landry IL
 du nom , Chevalier Baron de la Tour, Gillebourg, S. Charrier, Comte de
 Château-roux, Héritier & Succelfeur principal des Princes du ba& Berry ,
 conirafte Mariage le 5. Décembre i^eor. avec Lonife de Châtcau-briant fille
 aîné© de haut & puirtant Seigneur Meflîre Jean de Château- briant
 Chevalier de l'Ordre du Roy, S de S. Jean de Maracrcts, Juigné, Clervaux,
 Vigne & des Granges, fie de Dame Suzanne de Moncaufier fon Epoufe,
 cnprcfence de Louis Rohan Prince de Guimcué, Paitde France, de t'icrrc de
 Rohan Comte de Montauban , d'Antoine de Silly Chevalier des Ordres du
 Roy, Gouverneur d*An)ou , Comte de la Rochcpot, Damoifeau de
 Commercy , de René le Porc de la Porte Chevalier de l'Ordre du Roy ,
 Baron de Vezins, ÔC d'Anne de la Tour Landry fa Femme, Il fut ilipulé par
 le Contrat que celui des Enfans de ce Mariage qui demcureroic Taîné,
 portcroît le Nom &: les Armes de la Tour Lindry de Chateau-briani , ce qui
 néanmoins n'a pas été exécuté pour conferver les Noms Armes de Maillé &
 de la Tour Landry. Il obtint Lettres le zy. Oôobre 1603. pour fe porter
 Héritier fous bénéfice d'Inventaire , de fcs Père U. Mere & de Charles de la
 Tour Landry fon Frère vendit folidairement avec Louifc de Château-briant
 fon Epoufe, & François de la Tour Landry Chevalier de Malthe, à M. Henry
 de Bourbon II. du nom Prince de Condc, la Ville , Château , Faux- bourgs,
 Comte, Terres , Fiefs & Seigneuries de Château-roux, la Baronnie d'Indre,
 Château de l'Ifle, les Bourgs & Châtellenies d'Ardente &: de Jeu , & let
 Fiefs , Arriere-fiefs, Juftices , Reflorts, Patronages & Dépendances,
 moyennant le prix & fomme de deux cens vmgcccinq ipil livres , les
 vendeurs fe rcfervcrnt leur fcpultUrc pour eux , leurs Enfans &
 Sueccfteurs en ligne dircâc, en la Chappelle de l'Eglile de S. André de
 Château-roux, bâtie depuis vingt-cinq ans, au lieu où avoient etc inhumes
 leur Pcre &: Merc Seigneurs de la Tour, avec pouvoir de faire mettre
 Epitaphcs & Ecuffons de leurs Armes contre les murailles de la Chappelle,
 ou fur leurs Tombes , fans que cette rcferve leur donnât aucun droit de
 prééminence & de propriété en la Chappelle ic en l'Eglife , attendu qu'ils ne

jouiroient de cette conceflion que par précaire < le touc par Contraft reçu par Etienne le Roy ôc laques le Gay Notaires au Châtelet de Paris le 14. Janvier 1*¹³. Château-briant porte de gueule, femc de ficurs de lys d'or. Enfans de Jean de U Tour Landry II. du nom ^ Comte de Chateau-roux , & de Louife de Chateau-hriam fon Epoujè. 14. Louis de Maille , aliàs de la Tour Landry , duquel cy-aprez. 14. Diane de Maillé , dlidj de la Tour Landry , mariée le ir. Janvier 1¹⁷. avec Meffirc Aymar Nicolay Chevalier Seigneur de Bernay , Radray ,Chauvigny , les Glorieres , Lieutenant gênerai de l'Artillerie de France, Fils de Meffire Jean Nicolay Confciller du Roy en fcs Confeils , premier Prefident en la Chambre des Comtes, Seigneur deCouffaiovillc, Prefles , Yvoy , Bernay 8c, Silly , &c de Dame Marie de Billy fa femme ; elle eut en appanage foixante-neuf mil livres , Si. la Terre & Châtellenie de S. Charrier. Ce Gontracl fut palTé en prefence de Meflire Antoine Nicolay Chevalier Seigneur de Gouffainvillc, Confciller du Roy en fon Confeil d'Etat, premier Prefident en la Chambre des Comte», de MelTirc Louis Nicolay Chevalier Seigneur de Prefles & d'Yvoy , premier Ecuyer de la grande Ecurie du Roy , de Meffirc Mathieu Mole Chevalier Seigneur de Champlâtrcux , Confciller du Roy en fcs Confeils d'Etat & Privé , 6c fon Procureur gcncral . de Dame Renée Nicolay fon Epoufe, tous Frères &C Sœurs dudit Seigneur de Bernay, de Dame Louife de Château-briant Merc de ladite Damoifelle, tant pour elle ,

LIVRE Vil S⁷ qüe comme Procuratrice de Meffire Jean de
 U Tour Landry Chevalier Comrc de Châteaui-roux , Successeur & principal
 Héritier des Princes du bas Berry, Ton Epoux , &: de Meffire Louis de la
 Tour Landry Chevalier Marquis de Gillebourg Frere de ladite Damoiselle,-
 de cette Alliance forcirent deux Filles. ij. Louise Nicolay Epouse de Meffire
 Roger de Breçay Chevalier Marquis d'Yfigny. 15- Renée Nicolay Dame de
 S. Charrier, mariée le \x. May 1660, avec Meffire Gilles \C60. Lucas
 Chevalier des Ordres du Roy Militaires , de Notre Dame 3^e de S. Lazare,
 Protacteur & Promoteur générai deffics Ordres, Marquis de S. Marc,
 Seigneur de Saine Couard , Capuain-Lieutenant au Régiment des Gardes
 de sa Majesté, Fils de Meffire François Lucas Chevalier Seigneur de
 Vangueville, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat sie Prive, Prehdent au
 Bureau des Finances de la Generalité de Poitiers , & de Dame Jeanne
 Jaumier sa femme, en presence de Meffire Mathieu Molé chevalier, Garde
 des Sceaux de France, Ministre d'Etat, Seigneur de Champlâircux sie Lacy ,
 Oncle de ladite Renée, à cause de deffunte Dame Renée Nicolay son
 Epouse, Si de Meffire François Molé Conseiller au Parlement , Abbé
 deffainte Croix. De ce mariage font i^eus. 16. Nicolas François Lucas Comte
 de Chauvigny. ç ig. François Lucas. ^ morts en bas âge. \S. Gilles Lucas. t
 16. Anne Lucas. \6. Miiie Magdelaine Lucas. 16. Marie Anne Lucas. \6'
 Magdelaine Lucas. Nicolay porte d'azur au lévrier volant d'argent , au
 collier de gueule , beffanté & bouclé d'or, Lucas porte d'or au Taureau
 passant, trois roses en chef de même , Suppôts deux Licornes d'argent
 portans au col l'Ecu de Deols, cimier un Taureau de gueule surmoncé de
 l'Europe, avec cette Devise: Robitr thi , non ibi mhor, XIV. Louis de Maillé
 alusé la Tour Landry, Chevalier marquis de Gillebourg , successeur te
 principal Héritier des Princes du bas Berry , contraria mariage le 7. Avril
 1634 avec Elconor de Jalefne, fille de haut Se passant Seigneur Charles de
 jalefne Chevalier de 1 Ordre du Roy , Gentilhomme ordinaire de sa
 chambre, Conseiller en ses Conseils, Seigneur de Jalefne, la Buncfche , le
 Pin, le Pleffis , Rottard, les Brifols, la Papotiere, fié de Dame Eleonor de
 Maille Brezé son Epouse. LeContrat fut fait en presence des Perc ie Merc
 dudit Marquis de Gillebourg, de Dame Sufanne de Montauiier Veuve de
 Meffire Jean de Château-briant Seigneur de S. Jean son Ayculle maternelle,
 de A/adame Anne de Montaffié Veuve de Monseigneur Charles de Bourbon
 Comte de Soiffons , Prince du Sang, de Monseigneur Louis de Bourbon son

Fils anHl Comte de Soiflbns, de Monfcigneur Henry (i'Oileans Duc de Longueville , de Madame Louife de Bourbon fon Epoufc, de Dcmoifclle Catherine d'Orléans Princeife de Longueville, de Hercules de Rohan Duc de Montbazon , tous proches Parcns dudit Louis de Maillé , do Jaques de Jalcne Chevalier de Malthc , Lieutenant au G<Mivcrnement de Calais & Pays reconquis. Oncle de la Dcmoifelle , de Mcflirc Urbain de Maillé Marquis de Brezé , Chevalier des Ordres du Roy , Maréchal de France , fon Coufin tçcrmain maternel , &: Dame Nicole du Plcflîs Richelieu fon Epoufc, de Simonne de Maillé Brezé AbbelTc de Ronceray, d'Ivoatie de Maillé fa Coad)Utricc, fes Tantes , de McUre Jaques ^c Maillé Brezc Chevalier Marquis de la FloVelicrc fon Oncle, S: dt* Dame Julienne d'Angcnnes fon Epoufc. Le Marquis de GiUtbourg a repris une féconde allumce avec Louife de Cherttc fille de haut fi^puiffant Seigneur François de Cherittc Chevalier Seigneur de Sonbpuis, Chemans & autres lieux , Se de Uame Catherine de Genlls fon Epoufe, le 4, Novembre 1^49. i^^^^ à laquelle ailiftcrept Mcflirc François de Cherittc Chevalier Seigneur de Voyfon , de la Graffc jdela Pidvifiere Se de Cheré, Aycul de la future, de François de Chcrittc fon Frère, Philippe de Cherirté fon Oncle. Meffire Charles d'Audigne Chevalier Marquis d'Engris,& Urfin de Pocdic, McUire Hercules de î»*^aillc Baron delà Gueritaude , Coufin germain de la Inturc, Pamc Frin oife de Schombert ComteFc Douairière du Lude, fie Dame Renée de Bouillé Epoufc de McUire Henry de Daillon Comte du Lude. 2" i)

j^S HISTOIRE DE BERRT, Enfans de Louis de Maillé , allas de
 la Tour Landry , Marquis de GiUcbourg, ^ d'Eleonor de Jalefne fa ^entière
 Fenrme. ly. Charles de Maillé , alih de la Tour Landry , duquel cy-aprcz. ly.
 Suzanne de Maillé ttiàs de la Tour Landry , femme de M cffirc François
 d'Avenues marquis de Fougcray , donc Enfans. ly. Elconor de Jtfailc aliis
 de la Tour Landry, morte Rcligieufe à Laval. Enfans de Louis Maillé, aliàs
 dt la Tour Landry, Marquis de GiHebourg, 0" de Louife de Cheritté fa
 féconde Femme^ Ty. André de A/aille, élus de la Tour Landry, ly. Charles
 de 3f aillé, tlias de la Tour Landry, ly. Marie de MixWc yaliât delà Tour
 Landry. XV. Charles de Ji/aillc , aliis de la Totir Landry , Chevalier Afarquis
 de Jalcfnçs , Seigneur du Pin , du P efls Boctard, les Brifollcs& autres lieux
 , Succcfleur & principal Héritier des Princes du bas Berry .époufa le dernier
 Noyembre A/aricdc Broc fille dcA/cffirc Michel de Broc Chevalier Baron
 de Chcmirc, & de Dame //adclainc Duchcfnc fa femme , & lors veuve de
 itfcflrc Sebadien du Broc Chevalier des Ordres du Roy, Vicomte de
 Foultourtrc i &; de cette Alliance font ifTus. i6. Georges Henry de Af aillé
 ii/m/ de U Tour Landry. i^. Sufaiinc Elconor de Maillé , dliks de la Tou^
 Landry. De Broc porte de fable à la bande fufclée d'argent. 'Branche des
 Seigneurs de l* ijîette , & Marquis de Kerwan, Chapitre XXXII L I U H E s
 DE Maille* Seigneur de Ilflettc en Touraine & de Villeromain , x. Fils
 d'HardoUm de Maille VI. du nom, & de Pcrrencle d'Amboife fa première
 Femme , vivoiccz années !38z. U ijS^ prit Alliance avec l fa beau de
 Château-briant i d'oîi fonr 10. }c:it\ de Maille Seigneur de Villeromain, qui
 continua la lignée. Ip. Guy de A/aiMé , qui ne fut marie. ii\ Imbaud de
 Maillé Seigneur de la Touche &: de la Jonchere , qui eut pour Fils : .11.
 Guillaume de Maillé marié avec Mahaut de Berruyer veuve de Jean
 Seigneur de Moniigny , ti'où t ft ifTu : 11. Pierre de Maillé Seigneur de la
 Touche. ic Marie de Maille Femme de Jean d'Arthaulc Seigneur du Puy de
 Mont-bazon. X I. Jean de Maillé Chevalier Seigneur de Villeromain, la
 Gucritaude & riftete , époufa l'an 1405. Anne du Puy du Fou , Ffelle de
 Pierre du Puy du Fou Chevalier Seigneur de S. Gcoigcs , & de Marthe Orry
 fa femme , • d'où font ifTus : II. Hardciin de Maillé Scignciy de riflettc, qui
 a continué la lignée. it. Gilles de Maillé Seigneur de la Gucritaude , mort
 fans Alliance. II. Yvon de Maillé fcgncur de la Gucritaude, mort fans être
 marie , il tcfta le 16. de Septembre 1491. Si fut inhume en la Chapp:llc de la
 Gucritaude. , II. Andre de Maillé. XI. Hardoiiin dcMiillc Chevalier

Seigneur de riflettc, Villeromain & autres lieux, s'alfia a\cc Anne de Raballé
rillc de ican de Rabafté Chevalier Seigneur dudic lieu fid delà Roche d I
Vivier & Couftancc/ d*où fortirent. XL. Abcl de 3/ail!c , qui conioMa la
pofteritc. 11. }anon de Maillé , tige des Seigncuts de la Gucritaude. 11. L
ouifc de Maillé femme de Damion de Rillé , fils aine d'Hervé de Rillé
Seigneur d'Azay feus Loches.

LI V,KE VU. II. Perrcnelle de ^faille mariée à François de RaCnc
Seigneur de la Bufe - Charpentier, Gouverneur des Ville U Château de
Nantes. X 1 1. Abel de A/aille Chevalier Seigneur de riflctte & de
Villeroipain; fut marie avec J/arguerite de Refuge Kllc de Pierre de Refuj;c
Chevalier Seigneur de Fougères ; Gouwneur d Aft pour le Duc d'Orléans,
fon Chambellan, & Capitaine de cinquanteJanccs fi: de Jtfargueruc
Chanibclbn fa femme , l*an 1484. d'où fortit.- * XIII. René de Afaille
ChevaHer Seigneur de liflctce & Villeromain , allié par mariage à Françoi(c
le Roy dWc de Guyon le Roy Chevalier Seigneur de Chillou & du Pleafis ,
Vicc.Admiral de. France fous François 1. & d'ifabcau de Beauvau foo
Epoufe , donc plufieurs Enfans , & cntr'autres : 14. Charles de MjlxWc qu»
fuit/) j ^f, -Jciv. Charles de Jtf aille Chevalier Soignent l'Ifl -tte &
Villeromaio, fut conjoint par mariage avec Anne d'Homme, de laquelle il
procréa; ly. François dcjv/aillc Seigneur de l'Ifl rtte , duquel cy.aprcz ly.
Jaques de Afille Seigneur de Ccrfigny , Châtehn de S. Porchère, qui époufa
Renée Roufl'eau fille de Philippes Rouffcaa Seigneur de la Gueonnire , &
de leannc de Barro. ly. A/arguerite de ifaille conjointe avec Claude
d'Auguftin Chevalier Seigneur du Courbât. ° \y Antoinette de A/allié eut
pour A/ary François le Breton Chevalier Seigneur de Chanccaiix prez
Loches. X V. François de A/aillé Chevalier de l'Ordre du Roy, Gentilhomme
de fa Chambre, Seigneur de rifl -tte U Villeromain , fe maru à Claude de
Kerman fille U. héritière de Afauricc de Plulquellec dit de Kerman,
Seigneur de Kerman en Bretagne, & de Jeanne de Goulaincs fa femme; d'où
: ' 16. Charles de Afai lie ATarquis de Kerman, duquel cy-aprcz. 16. Uibane
de A/aille mariée à Jean d'Avaugour Seigneur de S. Laurent en Bretagne, &
du Bois de la Af ctte , fils de Jean de Bellclouan dit d'Avaugour , Seigneur
de S. Laurent, iL de Françoisfe de Coetquen. Jr V I. Charles de A/aillc
Afarquis de Kerman, Comte de Scixploé, Baron de la Forêt , prie pour
femme Charlotte Dcfcoubleau fille de René Dcfcoubleau Seigneur de
Sourdis & d'Anne de Roftain fa femme ; leurs Enfâns furcnr : & > 17.
Donatien de A/aille A/arquis de Kerman , duquel cy-aprez. 17. Charles
Comte de Araillé. 17. Antoine de A/aille Baron de là A/arch. 17. Angélique
deA/aillc. 17. A/ane de À/aillc 17. c harlotie de Afaille. jr V II. Donatien de
A/aille i/arquis de Kerman , Comte de Seixploc , Seigneur de l'Iflette
Hommes epoufa A/auriettc A/arquKe de Ploeur &: du Timcur . Fille de
Scbafticn arqu.s de Ploeur, & de A/arie de Rieux deSourdiac. 11 fuc tué en

duel l'an ,6yi. par laude AfarquiJ du Châтели & a lailfc trois Enfans. ^ ^ Zzz
il;

HlsrOîKE DE BERRT, Branche de la Gueritaude. Chautre
 XXXIV. J A tl o V D 1 Maille' Seigneur de la Gueritaude , fils puîné
 d'Hardouin & d'Anne de Rabaftc, futniane le 7. Janvier 1490. avec Anne
 Paulmart fijlc de Philippe Paul-^ afc Ecuyer S. de l'Ohve, & de Jeanne
 d'Aubigny fa femme, & aprcz fon dccc rrpriç* une féconde Alliance avec
 Charlotte de' Sahgné Dame de S. Martin Lara, delà Buñicre ic de Dotée, &
 en eut une Fille; du premier Mariage il eut . ij. René de Maillé Seigneur de
 la Gueritaude. ,j. Francoifc de Maille mariée à Georges d'Anglore Ecuyer
 Seigneur de Beauregard tn Savoye , Maréchal des Logis du Roy , Capitaine
 du Mans & de Valence , l'ii. Acût i JI9. XIII. René de Maillé Seigneur de la
 Gueritaude, de l'Olive & Verrière , cpoufa Cathcrine d'Avau<^our fille de
 Charles d'Avaiigour Chevalier Seigneur de Chavillc , & de Catheriao de
 Bernefay fa femme , de laquelle il n'eut aucuns cnfans. Il fc remaria avec
 Anne de la Voue fille de Louis de la Voue Seigneur de la Pierre ic de Pré , &
 de Jeanne le Picard fa femme , d'oii fotiirent ^ 14. juhes de Maillé
 Chevalier, Seigneur de la Gueritaude & de l'Olive , mort fiancé, tvcc Anne
 de Chambes , de la Maifon de Monthorreau. 14. Hehc de Maille , qui
 continua la poftcrité. 14. René de Maille. 14. Jeanne de Maillé, XIV. Hîlie
 de Maillé Chevalier Seigneur de la Gueritaude & de Verrière, fut marié à
 Madclaine de Cherittc fille de François de Chcrictc Ecuyer Seigneur de
 Voiûn , Ô£ de Mjdclame de Durant fon Epoufej dont trois filsô£ trois filles.
 . 1^ . Hercules de Maille , duquel cy aprcz.]c. Madclaine de Maillé, ç r ir ^ ,
 ^ morts fans alliance, ij- François de Maille. 1 15 François de Maillp
 mariée à René de la Barre Seigneur de Saunay. 15. Anne de Maillé femme
 de Guillaume de Brifcar Seigneur de Changrimont. 15. Madclaine tic
 Maillé Rcligicufc au Ronccray d'Angers. XY. Hercylcs. de Maillé Chevalier
 Seigneur de la Gueritaude, a été allié par mariage avec Antoinette Filleul
 fille du premier fils de Jaques Filleul Ecuyer Seigneur deGalts , la Haye fid
 Pifeaux , &: de François de Baigneau. 'Branche des cJhCarquis de Brcl^.
 Chapitre XXXV. VI. JE A N DE Mail le* Î. du nom, Seigneur de Brczè, de
 S. Georges du Bois . fils pnînc d'Hardouin d<r Maillé IU. du nom, it de
 Jeanne de Bauçay fa féconde femme, hit conjoint par mariage avec Jeanne
 de l'Eftang fille de Jean de l'Eftang , 6c de Catherine de Brezay fa femme ,
 d'où font iflTus 7. Pcan de Maillé U. du nom , duquel cy aprcz 7. Eleonot de
 Maillé. Jean de Maillé II. du nom , Seigneur de Brc2é , de S. Georges au

Bois en Touraine , de Gaftins en Poitou , Confciller & Chambellan du Roy
de Sicile , fut marie deux fois

LIVRE VII s'j' p'f'nticrement à N . du Puy , de la Miifon du Puy en Lodunois ; puis à Jeanne Bouchard d'Aubcterrc. Enfant du premier Lit. 8. Eleonor de MailU femme en premières Noces de Tridan Seigneur de la Jaille. Enfans du fécond Ut, %. Pcan de 3f aille Seigneur de Brczc , qui a continue la lignée. S. jaques de Maillé cpoufa Marfe Tavcau fille de Guillaume Taveau Seigneur de voricmcr , de laquelle il eut 9. Jeanne de Maillé femme en premières Noces de Guillaume de Tucc i en fécondes , de Guy Frocier Seigneur de Cambonneau 1 en troiGemes, d'Amaury de Tignc. ^, N de il/aillc femme du Seigneur de Bournon. VIII. lean de Müille III-du nom , Seigneur de Brezé &: de Mille, Chevalier de l'Ordre du CroiATanc, Chambellan du Roy de Sicile, fuc conjoint par mariage avec Marie de 3/aillé fille d'Hardouin de Maillé , & de Perrcnelle d'Aroboifc fa femme , donc pluficurs enfans 9. Gilles de Maille Seigneur de Brczc, cy aprez mcnrionnc, 9. Hardouin de Maillé Seigneur de ficnehart , duquel font ilTus les Seigneurs de Beneharc. 9. Jeanne de Maillé alliée à Thibaud de Laval Seigneur de Loue 9. Marie de Maillé mariée par fon (rere aine l'an 1438. avec Gilles de Clerembaad fils Aine de Jean. 9. Ifabcau de Maillé, laquelle cpoufa jean de Brie Seigneur de Serrant. 9. Rofc de Maillé femme de Jean Frefncaa Seigneur de Crevanc , le pere duquel portant même nom , fut rue à la Bataille d'Azincour en 1415. ^ . N ' . . • de Maillé femme du Seigneur de Richelieu. . IX. Gilles de Maille Chevalier Seigneur de Brezé & de Mîlly , Grand Maître de la Véncrie de René Roy de Sicile, Duc d'Anjou en fes Duchez d'Anjou, Barrois, Lorraine 8C Comté de Provence, Chevalier de l'Ordre du Croiflanc. Il vivoic en l'an 1440. &: rendit aveu en 14^7. au Vicomte de Thoiars. 11 fut marié avec Jeanne Amenard fille de Jean Amcnard Chevalier Seigneur de Cangé , Boilillé autres lieux, Chevalier de l'Ordre du CroiiTanc, U de Marie Turpin Ci\Kc fa femme. Il eue X. Hardoiin de Maille Seigneur de Brczc, conjoint par mariage avec Ambroife de jiclun fille de Charles de Mclun Seigneur de Norraanville, Baron de Landes , Grand Maître de France , Ad de Philippe de la Roche-foucauld fa femme ; ils eurent pour fnfins : II. Guy de Maille cy-aprez mentionné. II. Jeanne de Maille. XL Guy de Maille Seigneur de Brezé & Milly , Gouverneur d'Anjou, Capitaine de cent Lances , Gentilhomme de la Chambre du Roy, Capitaine des cent Archers de la Garde du Corps de Sa Majcfté , fuc marié à jeanoe de Louan fille de Jean de Louan Chevalier Seigneur de Nogenc &C de TArrault en Brie, Confeillcr & Chambellan du

Roy , Gouverneur d'Orléans , &: de Marguerite Cleret. Ils eurent de leur
ourriage une ample pofterité. 11. Artus de Maillé Seigneur de Brezé , qui
continua la lignée. II. Simon de Maillé Archevêque de Tours. ■ 'H.
Philippes de Maillé Capitaine des Gardes du Corps du Roy, qui fut tué au
Camp ^vant Valcnciennes, régnant Henry II. fans laillTer enfans de Jeanne
de Hangeft fa femme, li. Jaques de Maillé Abbé de Marmonftier lez Tours.
II. Jeanne de Maillé AbbclTc de Ronccray lez Angers. it. Yvonne de Maillé
Abbeffc du même Monadere aprcz fa fœur. 11. Charlotte de Maillé mariée
au Seigneur des Roches Tranchclion, puis au Sdgncuf <lc Lorgefi.

yyz HISTOIRE DE BEKRT, IX. Ambroise de Mielle femme en
 premières Nôtes du Seigneur de Gerzay ; 6c en fécondes, du Seigneur d<"
 Puigailiard. 11. Jeanne de Maillé la Jeune fut conjoince avec Hedor de
 Moncheron Baron d'Avoir. XII. Artus de Maillé Chevalier Seigneur de
 Breze , Capitaine des Gardes du Corps du Roy , Gentilhomme de la
 Chambre , épousa Claude de Grany Dame d'honneur de la Reine mere, fille
 unique d'Ambroise de Grany Baron des CouAcaux en Gaftine , Seigneur de
 Vernon & de Renefve en Poitou , & de Renée Claude du Bellay, de la
 Branche de Langés. Elle mourut à Paris l'an 1570 & son mary fut vieil ,
 l'an 1591. le ix. de Décembre. 11 rendit en diverses occasions service au
 Roy & à l'Etat, 6c a mérité d'un Historien de son temps la qualité d'homme
 sage 6c fidèle à son Roy. Leurs enfans furent 13. Claude de Maille Seigneur
 de Breze , duquel cy après 13. Jeanne de Maille femme du Seigneur de
 Sanzay. XIII. Claude de Maillé, Chevalier Seigneur de Breze & Milly,
 contraria mariage le f. de Septembre 1567. avec Robinecc Hamon fille de
 Jean Haraon Chevalier , Seigneur de Cerifaye & de Rochecerviers , 6c de
 Jeanne de Penne vere Dame de S. Martin. De cette alliance furent 14.
 Charles de Maille qui continua la posterité. 14. Jaques de Maillé Seigneur
 de Milly , puis Marquis de la Flonclie, n'a laissé au. cuns enfans de
 Julienne d'Angennes son Epouse. 14 Claude de Maillé Seigneur de
 Cerifaye, tué en Bretagne en 1616. i^e. Simonne de Maille Abbessse de
 Ronceray , l'ri. Août 1646. 14. Yvonne de Maillé Coadjutrice de sa sœur ,
 décédée le i^e. Décembre 1650. 14. Eleonor de Maillé femme de Charles
 Marquis de Jalefne, fils de Michel de jalefne, & de Jaqueline d'Appelvoisin.
 Elle mourut l'an 1639. laissant Charles II. Marquis de Jalefne, & Eleonor
 de jalefne mariée à Louis de Maillé de la Tour Landry , Marquis de
 Gillbourg, 6c Anne de Jalefne. XIV. Charles de Maillé Seigneur de Brezé
 & de Milly , s'allia le 14. Novembre 1^e97. avec Jaqueline de Theval fille
 unique & héritière de Jean de Theval III. du nom , Chevalier des Ordres du
 Roy , Capitaine de cinquante Hommes d'armes , Gouverneur de Metz 6c
 Pais Meuse , 6c de Radegonde Frefneau sa femme. Dame de Peant 6c de la
 Grifardiere, par les articles duquel mariage il fut convenu que le Puîné qui
 en procederoit , porteroit le nom & Armes de Theval. De cote alliance
 furent issus 15. Urbain de Maille Marquis de Brezé , duquel cy après 15. N
 de Maillé dit de Theval. XV. Urbain de Maillé Marquis de Breze, Baron de
 Chaumoncc, Chancelain de Milly, de M^e.^e , de Créant, Seigneur de

Varennés , Confciller du Roy en fcs Confcils d'Etat 6C Privé , Capitaine de cent Hommes d armes de fes Ordonnances, Chevalier de fcs Ordres , Gouverneur des Villes 6c Citadelles de Saumur , Calais 6c Pais reconquis , Païñ d'Anjou , Viccroy de Catilogne , Lieutenant General des Armées du Roy Louis XIII. Maréchal de France , contracta mariage avec Nicole du Pleflis fille de François du Plçflis Seigneur de Richelieu, Chevalier des deux Oïdces du Roy, Confciller d'Etat , Grand Prévôt dé France , Capitaine des Gardes du Corps du Roy , 6c de Sufanne d? la Porte, le ly. Novembre 1617. par l'avis d Armand Jean du Plcfls de Richelieu , Evcque ic Baron de Luifon , depuis Cardinal , Duc , Pair , Grand Maître , Chef 6c Superintendant General de la Navigation 6c Commerce de France , Miniftre ' d*Erar,tant pour luy que pour Henry du Plcffis Seigneur de Richelieu , de. Sauve 6c «Us la VernoKere , Confciller du Roy en fes Confcils , Maréchal de Camp fon frère , de Dame Jaquchne de Theval Veuve de Charles de Maillé, tant pour elle que pour Dame RaJegondc Frefneau Doiiiiriere de Theval. De ce mariage, furtit un fils 6c une fille. Urbain d« Maillé mourut au mois de Février x6jo.

LIVRE m. Armand de Maille Brezc Duc de Fronfac &dc
 Cauraonc, marie le rr. Février 1641. Claire Clémence de Maillé Brezc
 Epoufc de Louis de Bourbon Prince de Condé, premier Prince du Sang ,
 d'oiielkiffu Louii de Bourbon Duc d'Eoguien , à prefenc Prinde Condé.
 XVf. Aanand de Maillé Brezc Duc de Fronfac &: de Caumonr, Pair de
 France , Marquij je Graviilc & de Brezé , Comte de Beauforc en Vallée,
 Baron de Trêves, Gouverneur k la Rochelle ÔC Pais d'Onis , Grand Maître,
 Chef fit Surintendant de la Navigation eCommerce de France, Générai des
 Armées Navales du Roy Louis XIV. & fon AmbalTadcur Extraordinaire en
 Portugal, gagna la Bataille de Catalogne en 16⁶. comman(lant l'Armce
 Navale <iu Roy en Italie, prit les Places de San-Stcphano &: Telamone, t
 alTicgeant Orbitelle , il fut tué devant cette Place d'un coup de Canon , étant
 en fon Vaifleau au mois de Juillet 1646. rcgreté dc^tous ceux qui
 connoiiToient fes belles qualitz, il eut pôûr héritière Madame la PrincelTe
 fa fceur unique. Branche de Benehart, Chapitre XXXV L IX. HArdouin db
 Maille' Chevalier, Seigneur de Benehart & de Ruille , fils puiné de Peau !
 IL Seigneur A: Brezc, & de Marie de Maille , mourut avant Tan i3g4. &
 lailfa de Jeanne de Mur fa femme , 10. Jaques de Maillé, duquel cy -aprcz
 10. Renaud de Maillé. 10. Jean de Maillé. X. Jaqucs de Maillé Seigneur de
 Benehart & de Ruillé Champagne , contraûa mariage avec Jeanne le
 Berruyer hlle de Lidoire leBerruycr Chevalier Seigneur de S. Germain,
 ilcdeFrançoife d'Outreclavoye , laquelle étant demeurée veuve, reprit
 alliance avec Jeaa le Villebrefme Chevalier, Seigneur de Fougères,
 Confeiller & Chambellan ordinaire du Duc d'Alençon , duquel Mariage elle
 eut Sufanne de Villebrefme conjointe par mariage avec Jean d'Eftampes
 Seigneur d'Autry & d'Ardelou, & de fon premier Mariage eue XI. Jaques de
 Maille II, du nom, Chevalier, Seigneur de Champagne, Benehart. RuiU ié ,
 Villcbardeau & la Novaraife , prit en mariage Marie de Villebrefme fille de
 Jean de Villebrefme Seigneur de Fougères, & d'Adricne de Brizay fa
 féconde femme , d'où fonc ifus 11. Jaques de Maillé III. du nom. 11, Anne
 de Maillé femme de Jaques le Clerc Ecuyer, S. de Saligny fous-Champagne,
 XII. Jaques de Maillé III. du nom , Chevalier , Seigneur de Beocharc,
 cpoufa Renée de Poncé , d'où ij. René de Maille Gentilhomme ordinaire de
 la Maifon du Roy , Enfeigne de la Compagnie d'Ordonnance de Sa MajcHé,
 Seigneur de Benehart > Ruillé , l'Outouer fie Kongeaux. ij. Henry de Maillé
 allié à Françoife de la Barre, donc enfans. 13. René de Maillé. 13. François

de Maillé, ij. Henry de Maillé le Jeune. 13. Dorothée de Maillé. 13. Anne de
Maillé. _Aaa» \

HISTOIRE DE BERRT, ^ - t. • , - • De la Q^aaifon â'(iAumont,
 Chapitre XXXVII. LA même raifon qui m'a obligé de parler des Maifons de
 Chauvigny , de Maillé & de la Tour Landry, qui eft l'alliance qu'elles ont
 eu avec les Princes du, bas Berry , ni engage de comprendre en cette
 Hiftoire la Genealogie de l'illuftre Maifon d'Aumont, tant en confideration
 de l'Alliance avec les Maifons de Chauvigny de Maillé, que par ce qu'elle a
 autrefois pû fe dé le Comté de Châcau-roux , les Baronnie de la Ch^aftre
 dli Châcelle,- Neuvy S. Scpulchre, Cors Si -utres confiderables , & tient
 encore à prefent la Baronnie de Mont-faucon, dite de Vilicquier , les
 Seigneuries de Baugy , Efticchy, ^ quelques autres en cette Province • L'on
 ne peut contefter qu'elle ne foit des plus illuftres du Royaume , non
 feulement par fon antiquité Se par les grandes Terres que les Seigneurs de
 cette Maifon ont poffédées , comme celle d'Aumont, dont elle a tiré fon
 nom, Conches, Eftrebonne, Molinot , Vannes, Clery, Germiny, Châfne,
 Villats , Dun - le - Palteau , la Rabatiere , Gironde & autres ; mais encore
 par les grands hommes qu'elle a produits , qui ont mérité par les fervices
 qu'ils ont rendus à l'Etat , le Gouvernemen des Provinces, le
 Commandement des Armées du Roy, le Collier de fes Ordres , le Bâton de
 Maréchal , U, enfin la dignité de Ducs & Pairs de France , qui font les plus
 éminens degrés, où pû fe font monter les Gentilshommes en ce Royaume.
 Ils fe font aulTi alliez à des femmes des plus grandes & illuftres Maifons
 de la France , qu'il cil dans le fentiment des plus judicieux Auteurs , une des
 principales marques de celles qui donnent aux familles la réputation
 d'illuftres. Us fe font alliez dans la Royale Maifon de Dreux , iffue de
 l'augufte Maifon de France, en celles de Mello.de Châtillon, de Chauvigny,
 de Maillé , de Château-vilain, d'Eftrebonne, de Sully, de Montmorency,
 d'Aligre, Chibot , Huraut , Vilicquier & autres connues entre les plus
 anciennes & nobles du Royaume, Icfquelles par l'excellence de leur Sang
 n'ont pas peu confcié de Grandeur , de Dignité fi de Splendeur à ceux qui
 en font defcendus. Une des chofes qui nous a le plus caufé l'origine des
 anciennes Maifons , eft que dans les ficelés paffez on ne donnoit aucuns
 furnoms aux Gentils-hommes { ce qui m'empêche de reporter à la fourcc de
 la Maifon d'Aumont , & m'oblige d'en commencer la Geneal. Jeanl. du nom
 fîre d'Aumont, fîe pluûeurs Donations avec Mabile fa femme \ l'Ab. baye de
 Reftons , Tan 12,48. d'où H. Jein n. du nom , fîre d'Aumont , qui donna du
 contentement d'Ifabel fa femme , deûx muids de bled de rente* à l'Abbaye

de faint Germer, au mois de Septembre 1181. & mourut l'an 1300. d'où >• 3. Renaud d'Aumône Setgenc d'Armes du Roy en 1340. 3. Jean d'Aumont III. du nom, qui fuit. m. lean I. du nom firc d'Aumont Ecuyer, Huiffier d'Armes en 1333. qui fe trouva en rOd de Touinay & de V VironfolTc l an 333^ . Il avoie époufé Agnes de Dreux, de laqueUc il eut ' 4. Pierrc/irc d'Aumont, qui fuit 4. Charles d'Aumont. 4. Jean d'Aumont qui &it petc d'autre Jean d'Aumonc ^ qui fuivit le Roy Charles VI. au voyage de Gueldres l'an 1388. IV. pierre I. du nom fire d'Aumont, de Betancourc. de la Neuville, de Moncy-le-Percux, de Courcellcs, Confeillet & Chambellan des Rois Jean & Charles V, aufquels il rendic de grands fervicees, & mourut le 10. Avril 1381. & fut enterré dans l'Abbaye de ReiTons. 11 avoir çpoufc avant l'an 1343. Jeanne du Delouge, morte le u. Septembre 13^4. de laquelle il eut

LIVRE VIL j. Philippes d'Aumonc Chevalier. en i } « 4. y. Pierre II. du nom , Seigneur d'Aumont , qui continua la pofterité. y. N . . • d'Aumonc Dame de S, Clair. 5. N d'Aumonc Dame d'Avenoy. V. Picnc II. du nom , dit Hutin , fire d'Aumont , de Cramoify , de Merq , de Charj » de Ncaufle le Chafstel. Chevalirr. Confciller & premier Chambellan du Roy Charles VI. fut fait Garde de l'Oriflamme de France , le iS. Juillet 1)97. fiC il la reçut une féconde fois à (iixit Denis, de la mam du Roy, le jour faine Jean Porte-Latine 6. de May 1411. & en prca le ferment le même jour. Il mourut le ij. de Mars 1413. fon corps gît dans l'Eglife de l'Abbaye de ReflTons. Il fut marié trois fois i la première à Marguerite de Beauvais Dame de Rcmangis , fille de Colart Chaftelain de Beauvais & de Marguerite de Roye ; la féconde à Jeanne de Châtillon fille de Jean fcigneur de Châtillon fur Marne , Grand Maître de France, &, de Jeanne de Sancerre fa rroificme femme , le 19. Janvier ij8r. &: la troifiémc fois à Jeanne de Mello fille de Guy de Mello fcigneur de Givry , &: d'Agnes Dame de Clery &: de Chezelle. Elle porta en la Maifon d'Aumont les Terres de Chappes. de Clfry , de faint Amant , de Polify , de Germiny & de Regnouft , que Guillaume de Mello fcigneur de Givry fon Frère luy avoir donnes en parcage l'an 1380. Elle mourut le). d'Ao . t i4oS> h\jmi de Pierre II. du nom , Sekneur d'Jumont , CT de Jeanne de Châtillon fk féconde Femme. ^ 6. Pierre d'Aumonc feigneur de Cramoify, Confeilicr & Chambellan du Roy , qui fervir au Siège de Bourges , l'an 1411. 6. Jaques d'Aumont Chevalier , mort au Voyage de Hongrie Tan 1196. Enftns de Pierre II. du mm Seigneur d'x^umont , ^ de Jeanne de Meik yi troijième Femme. 6. Jean IV. du nom, fire d'Aumonr, qui fuit 6' Jeanne d'Aumonc femme de Louis de Mello, Seigneur de faint Prifc. 6- Marie d'Aumont alliée avec Arnoul de Gaure fcigneur d'Efcornaix. 6. Blanche d'Aumont femme de Jaques le Brun fcigneur de Palaifeau , mort fans enfans. 6. Cachermc d' AunK>nc mariée à Charles de Soyecourc feigneur de Sains. 6. Blanche d'Aumonc Dame de Moncruil. VI. Jean IV. du nom , dit Hutin, feigneur d'Aumont , de Chars, de Chappes , de Clery ^ dcMeru , Chevalier & Echançon du Roy , contraûa mariage l'an 1404. avec Yoland de Château-vilain féconde fille & héritière de Jean de Châtcauvilain IV. du nom, feigneur de Thil & de Marigny , & de Jeanne de Granccy. Il mourut avant fa femme , laquelle fa remaria avec Guy de Bar Chevalier , feigneur de Pracilles, de Mu/fy-Ia-foIIc, & de Chaff/ Enfêns de Jean IV. du nom, Seipeur iltAumont , c2r<fc ToUnd de Château-vihùm fa Femme. 7. Jaques

feigneur d'Aumont, duquel cyaprcz 7. Guillaume d'Aumont. ' 7* Bonne
d'Aumont. VIL Jaques d'Aumont feigneur de Meru , de Chappes, Chars ,
Clery & autres lieux , fut Confeilicr & Chambellan de Philippes le Bon Duc
de Bourgogne , qui luy donna le Gouvernement de Châtillon. Il s'allia avec
Catherine d'Efttrabonn Dame dudit lieu , de CoQches, de Molinoc &
dcMonugu. Enfans de Jacques Seigneur d'Aumont, C Catherine
(tEfhdbonne. 8. Blanche d'Aumont femme de François de Roch:thouari
fcigneur de ChandcnicrJ f Aaaa i;

The text on this page is estimated to be only 26.57% accurate

'yj6^ HISTOIRE- DE BERRT, Sénéchal de Touloufc 8£ de Poitou , Gouverneur de la Rochelle , & du Pais d'Onis , 61s de Jean feigneur de Jars, Chambellan du Roy Loiiis X I« & d'Anne de Chaunay fon Epoufc, 8. Jean d'Aumonc feigneur de Conches. duquel cy aprrz 14S». 8. Ferry feigneur d'Aumonc &: de Mcru.par panage de l'an 1481. mourut lyiy. & fut ijij. enterré djns l'Abbaye dcRcffons. Il avoic époufé François de Ferrières , lilk de Guillaume Seigneur de Ferrières, de Thury & de Dangu , &: de Jaqueline de Faycl VicotucclTc de Brctcuil, de laquelle il eue ^ 9. Anne Dame d'Aumonc , de Mcru, de Thury & de Crevccœur, mariée au mois de 1^ Decmbfc^ Kti. à Claude de Montmorency feigneur de Faftcux. i 9. Lo'uifc d'Aumonc S. de Chars, mariée premicrmcuc à François de Rouville, puis à Jaques d'Archiac feigneur d'Availks. 'J 9. Jeanne d'Aumonc mariée ca premières Noces à Gafpard de Vienne feigneur de Liftenois, &éa 'fécondes à Philbert de Chalfagne , donc elle n'eut aucuns cnfuns. VII. Jean d',Aumont V.- du nom , Baron d'Eftrabonne , Seigneur de Chappes , Vannes» Clerjf &^aucres hcux. Lieutenant General au Gouvernement de Bourgogne , contrada 1484: mariage le 14. Février 1484. avec Dame François de Maillé veuve de Mcflîte François Titreide Seigneur de Linicrs» Rczay Thevé , fille de Mcflirc Hardoiin VIL du nom, Baronde ChduoM. Maillé, Seigneur de Rôchccorbon & antres lieux , Confeiller & Chambellan du Roy Louis . XL fon Scnechal de Xaintonges , &: Pannetier de René d'Anjou Roy de Naples & de Sicile, &C d'Antoinette de Chauvigny fon Epoufc. Il y eue une claufe au Contrat dc Mairiagc , poTtanc que la fommede vingt mîlle livres qui luy écoic dûë fur la Terre de Linicrs . & de quatre cens livres de rente que hiy devoie François de Maillé fon frerc, cnfcm» ble les. Acquccs qu'elle avoic fait des Ifcrrcs de B •aumont &: de Rochecorbon,luy deraeueroient propres ; Si qju'en cas de tachapt, il en feroit fait remplpy en autres Terrej cz Provincé\$-l(rTouraine , Anjou où Berry , par l'avis des Scigneuti de Chauvigny, du Maréchal de Gic &c de Maillé fon Frerti Icrquelles Terres fortiroienc même naïute de propres. Cette Dame fut l'uiie .des Héritiers de Mcflirc André de Chauvigny Baron de Château roux , &:• pat cette opulente Succeffion elle fut Dame en partie des Terres de Châcau-roux, la Châtre, Argehton , Cluys , Agurande , du Châtelet , de S. Chartier, Kcuvy S. Sepulchre fij autres tt'es^confidcrablés ,.pour la ppflcfion defquelles eñc fut obligée d'effuyr de grandis Proccx,

tant contre DimcLouife de Bourbon veuve du Seigneur de Chau[^]g"y > *i"[^]
 contre le Seigneur de Maillé fon fterc, comme j'ayobfervc ailleurs. Son
 Corps & celuy de fon Mary rcpofenc dans l'Eglife des Cordeliers de
 Château-roux. Enfaas dejedn S<[^]umont V. 'du nontj & de-Françdife de
 Maillé ft femme. S* Pifirc-.tl'.[^]umotyjaîpc[^]qui coniinuaJapoftrité. . * 8«
 Pierre d'Aumonc le jeune Scignct[^]rdc Conchcs , Montagu , .Nolet Se de
 Moliquoj V I : I. Picerc .tf Aiknont IKi '<!tiiiom , Çaron dé Châteà«rifoux ,
 d'Eflrationne de Ghapp Seigneur de Conchcs , Montagu , MoIkviII ,
 YaHpes , Clcry , Gernigny , Chcfnc, ' lars, Dun-le-Palteau , la Châtre ôd
 Ncuvy S- Sepulchrc, Gentilhomme ordinaire d. 15x7. Chambre du Roy,
 s'allia le lo- Dcccmb[^]ifiy. avec Damé Ffrançoife de Sully Daroc cte Cors &
 de Gironde, veuve de Philbert de S. Romain Chevalier Seigneur de Lurev
 ,avcc lequel elle avo't contraftc mariage le dernier Juillet ijir. elle étoit fille
 de Meflirc (Guyoa de Sully Chevalin Seigneur de Cors , &c de Jeanne de
 Carbonnelle fon Epoufc. Le ficuc d'Aumont fut .Tirifté au [^]ontra[^] de Dame
 François de Maillé fa .njerc , &c de Pierre d'Aumonc fort fferc; iK T " ■ 'il
 avoic nluficurs enfans mâles de ce rpariagc , le fécond porteroic les A:
 >.rrcKV[^] X- Snlly ; ft l'amé des Enfans dccd doit farrs cttfant, le fecortd
 îùy fuc Armes plçines d'Aumonc, fkns être tenu de porcer celles de Sully. Il
 prie une Icconde Alliance avec Anne" de la Baume Fille de Marc Comte de
 Montrevcl; enfin une troifième Alliance avec Antoinette de Miolans. Les
 Corps de ce Seigneur Se de fa troificmc femme gifcnc en l'Abbaye de
 MonÀ

The text on this page is estimated to be only 29.71% accurate

'LIVRE VIL trolant de l'Ordre de S. Benoît en ia Comté de Bourgogne , où ils ont fait conftruirc un magnifique Tombeau à Guillaume d'Eftrabonnec dernier de fon nom , hcntiec de Claude de Montagu dernier du nom, jIfu des premiers Ducs de Bourijogne. Il confirma les Privilèges du Chapicre de la Châtre le 14. D xembrc 1145. ♦ Enfans dt Tierre d'jiumont III. du nom. Baron de Chateau-roux , ^-c, ^ Cir àt Franpijc de Sully fa Femme. %. Jean d'Aiimont VI- du nom Comte de Château-roux , qui aura fon Chapitre. 8. Jaquclinc d'Aumont mariée à Yves Seigneur d'Alegre &: de Molieres , le t6. Scpmbrc 1551.]^ appannagéc de la fomme de cinq'iaocc mil livres. VI II. Jean d'Aumont VI- du nom.Chevalier der Ordres du Roy.Comte de Château-toux, Ba'ron de Conchcs, de Montagu, d Eftrabonne fié Molinnot, Seigneur de la Clûtrc en Berxy.Cors, Dun-le-Palteau, Confeiller du Roy en fcs Confeils , Capitaine de cent hommes d'armes de fcs Ordonnances, Gouverneur pour fa Majeftéen Daophinc, Lieutenant gènerai en fcs pays &: armées de Bretagne , Maréchal de France, prit Alliance le 19. de Février ijyo. avec Antoinette Chabor fille de Philippe Chabot vivant Chevalier de l'Ordre, Comte de Brion , de Charny de de Buzançois , Admirai de France, Gouverneur de Normandie & Bourgogne, &ù de François de Longuy Dame de Paigny ,Mirceau, Beaumont , Fontaine-françoife, Brion , Charôts & Château-neuf» laquelle étoit Kiece du Roy François 1. te fille de Jean de Longuy Seigneur de Givry, &: de Madame Jeanne d'Angoulcmc fœut oatorclle de ce Roy. Elle eut en dot quarante-huit mille livres , moyenpant quoy elle renonça en faveur d'Alienor & François Chabot fcs frères, à toutes fucccffions paternelles & maternelles ; le Perc de Jean d'Aumont l'inflitua fon Héritier cz Terrqs de Château-roux , Chappcs &: autres alTifes en Champagne, ôc promit en mariant Jacqueline d'Aumont fa fille, de la faire renoncer à toutes fuccellions en faveur de fon frerc, moyennant <}uarante mil livres de dot. En fécondes Noces il (c remaria avec François Robc^tet veuv.c de Jean Babou , S. de la Bourdaifiere , M-ikre de la Garderobbe Se Chevalier de l'Ordre du Roy , &: Fille de Florimond Robertet Secrétaire ^Euc , Baron d'Aluye, U de Michelle Gaillard de Longjumeau. Il fuc créé Chevalier de l'Ordre du S. Efpric \ la première Création , par le Roy Henry III. qui érigea à fa faveur la Baroniie de Château-roux en Comté, par Lettres du 17. Odobre ijyj. il reçut le Bâcn» de Maréchal de. France le 13 Dccerubre 1579. comme rc«

marque M. deThou en l'histoire, où il dit que c'est le plus digne choix que le Roy Henry III. ait fait en toute sa vie, ôcir feul de tous ceux qu'il ait avance, qui le mieux mettoit cette dignité. Il ne se voulut jamais engager dans les intérêts de la Ligue & du Duc de Guyse, quoiqu'il en fut sollicité, & demeura toujours attaché au service de son Prince. •, . . -, , ^ Aprés la mort du Roy Henry III- il fut un des premiers Officiers de la Couronne qui reconnut le Roy Henry le Grand, & il rendit des services considérables contre ceux de la Ligue, lui livra plusieurs occasions il eut de grands avantages. Le Roy luy donna la Lieutenance générale de Ion A • de Bretagne, & ayant reçu ses ordres d'y aller faire la guerre, considérant les dangers, il s'alloit exposer pour le service de l'Etat, il fit son Testament au Châteay de Bourdailiere en Toitcaie le 18. May 1^93. rempli de biens cimens dignes grandCipitaine, d'un bon CTirctien & d'un sage PercC^'''' pulturcen l'Ecluse desXordeliers de Château-roux, donna sa l^rni'''. 11 i . i . ; ns, rcdomménua à sa femme Filles après la crainte de Dieu, de potuer & t^j^Cpct n fniVs mnrvs, & à tous (es Enfants de vivre en amitié & concorde, de se aimer en joiùvoicht. se fecourir", iji: alÇfter en toutes occasions luy la cuisiLaiice en la Religion Catholique avec la fidélité au Roi, la reverend\ : t" des Lcu'x de la Patrie, Il institua Heritier Ahr6int d^umcMt son fils aîné, légua à, Jacques son puîné tout ce «u*il luy ^duvoit dohrter &: l^cr de droit, /bit en meubles &: immeubles, si mieux son »Hciitier n^imcHt luy'laifler pour tous drbîts les Bardnhits & Châtellenies de Chappes &: Ocy, & tous les immeubles qu'il avoit au Bailliage de Troyes/avec les Terres de DunA a a a iij

jjt HISTOIRE DE BERRT, Ic-Palceau & de Cors, & le tiers de
 tous fes Meubles & Rentes confitutes fur icelles, préalablement pris au
 profit de fon fils aine la (omme de vingt mille livres ; fubftituc Ici deux fils
 l'un à l'autre, & veut que fcs filles foient contentes de ce qu'elles avoient
 eue Dot &: Mariage. ^ Il finit le cours de fa glorieufe vie au Siège de
 Comper en Bretagne , ou il reçut une mouffueiade qui luy caUa les deux os
 du bras droit, ce qui l'obligea de quitter le Sicgc & de fe faire porter à
 Rennes , où il mourut le 19. Août ijy- âge de 7J. ans. Son Corps fut apporté
 dans l'Eglife des Cordeliers de Cliâteau-roux , où fut mis l'infcription qui
 fuit en un Tableaue^itaphcdc haut Cr pMjfant Sei^eur Mejfre Jean
 d'Aumont Chevalier des Ordres du Roj , [omte de Château-roux, Maréchal
 d§ France, jj^j, par Jean Lauron. VImager pourroit bien figurer fon Ima^e
 En ce Tableau icy, ^ rapporter fes traits. Mais pour rc^ejcner fes gefies
 hauts faits , Il jaudroit voir, Pajfant, l'HiJhire de cet a^e. Là tu verras
 d'JVMONT, di ardeur ^ de courage Foudroyer tEJ^agnol par belliqueux
 effets > Tu verras les Liffteurs fuptijs cjT* défaits , Bmbrajjer p s genoux ,
 luy vemr faire hommage. Tvry vit Ja valeur, Arques fin exercice, Le feu
 Roy vit à Tours Ton fidèle fervice , La Bourgo^e a tremblé fous fin juk
 courroux. Le Breton a poings lie:(^Jecondoit coup à coup , ^and au bras il
 reçut a Ramper un grand coupl ^ Ql'^^f fin ame au Qel , fin Corps
 aChâteau-roux. Celuy qui pour la vie bien de fa Tatrie , A cent fiis expoft
 les biens la vit, Qeluy qui pour la France a fa vie cent fiis Sxposé à U mort,
 fins vie tu le vois ; Son Corps repofc icy fa fameufe gloire Burinée fi voit
 fur l^ Autel de mémoire, Snfins de Jean ct^umont Maréchal de France ,
 d'Antoinette Chabot fa première J!emme, 10. René d'Aumont Comte de
 Château-roux , mort fans alliance 1586. 6c enterré aux Auguftins de Paris.
 10. Antoine d'Aumont Comte de Château-roux , Marquis de Nolay , Baron
 de Chap. pcs , Capitaine de cent hommes d'Armes , Chevalier des Ordres du
 Roy 1 Gouverneur de Boulogne &: du Pais Boulonnois , mort fans enfans
 de fcs deux femmes à Paris le 1 j. Avril jôjy. âgé de foixantc-quinze ans , &:
 cft enterré dans fa Chappelle de l'Eglife des Pcnitens de Piquepus. La
 première fut Catherine Hurault de Chiverny Veuve de Virginal d'Efcoubleau
 Marquis de Sourdis, 6c fille de Philippcs Hurault, Chancelier de France, &:
 d'Anne de Thou fon Epoufe. EUe mourut le 13. Avril i6ij. 6c il reprit une
 féconde alliance avec Loiiiife Ifabelle d'Angennes fille de Louis d'Angcnnes

Seigneur de Maintenons 6c de François de Menou. 10. Jacques d'Aumont
qui a continué la postérité.

LIVRE VU. ss? 13. François d'Aumont mariée l'an 1591. à René de Rochebaron , Comte de Berzac , qui a eu pour héritier Antoine d'Aumont son Neveu , son héritier, à sa charge de porter le nom et les Armes de Rochebaron. 10. Marie d'Aumont morte sans alliance. 10. Marguerite d'Aumont femme de François de Chalignon Seigneur de Rochebaron fils d'Auvray^{nc}. X. Jacques d'Aumont Baron de Chapes, Seigneur de Dun-le-Palteau & de Cors , Maître de Camp d'un Régiment sous le Maréchal d'Aumont l'ancien, Pécic , Gentilhomme de la Chambre du Roy , Prévôt de Paris , épousa Charlotte Gachet de Villequier fille unique & héritière de René de Villequier Baron de Clervaux , Seigneur d'Eury , Chevalier des Ordres du Roy , premier Gentilhomme de la Chambre , Gouverneur de Paris , &c. de François de Valmarc sa première femme. 11 vivoit en 1611. René de Villequier était fils de Baptiste, Baron de Villequier, & de Anne de Rochechouart ; petit fils d'Accus de Villequier, & de Marie de Montbrun fils d'André , Seigneur de Villequier , & de Antoinette de Maignelay. , . infantes de Jacques d'Ymout Baron de Chappes, 0* de Charlotte Catherine de Villequier fécondée Femme. 11. César d'Aumont Marquis de Clervaux , Vicomte de la Guierche , Gouverneur de Touraine, dit le Marquis d'Aumont . mourut à Paris le 10. Avril 1661. enterré à Piquepus, épousa en premières Noces R'égine Auxepauls, fille de Laval, fille de René Auxepauls, fille de Laval , Marquis de Nelles , & de Marguerite de Moncluc , de Balagny , de laquelle il n'eut point d'enfants. En secondes Noces il épousa Marie Amefoc fille de Jacques Arauc tonffiller & Prévôt des Requêtes du Palais , d'où il a eu les enfants qui suivent. Jesu Jacqui d'Aumont Marquis de Clervaux, mourut le 10* Avril 1657. à l'âge de 12 ans sans alliance. ^ ' ix. Anne d'Aumont Religieuse. II, Anne d'Aumont la Jeune, femme de Gilles Fouquet Seigneur de Mizieres, premier Ecuyer de la Grande Ecurie du Roy. 11. Marie d'Aumont Religieuse. II. Elizabeth d'Aumont morte sans alliance le premier Décembre 1668. jx. Charlotte d'Aumont. li. Radegonde d'Aumont. II. Antoine Duc d'Aumont , Pair & Maréchal de France, qui a continué la postérité II. Roger d'Aumont Evêque d'Avranches, Abbé d'Izerches & de Longuilliers , mourut à Paris le 17. Mars 1654. âgé de 48. ans , enterré à Piquepus. 11. Charles Marquis d'Aumont Lieutenant General des Armées du Roy en Allemagne , mourut à Spire de la peste qu'il eut au Siège de Landau le 7. Octobre 1644. âgé de 58 ans , sans enfants de Marguerite Hérauc de Chiverny, & enterré à Piquepus. II. Jacques Emmanuel

d'Aumonc Seigneur d'Aubigny, épousa N... Dame d'Aubigny de Paye, donc
il eut li, Anne-Elizabéth d'Aumont féconde femme d'Ecart du Châclet,
Marquis de Thons. Maréchal de Lorraine, mort le 9. Avril 1661. Aune
d'Aumonc mariée en premières Noces avec Anroine Pocier Seigneur de
Seaux, écuyer d'Etat; en fécondes avec Charles Comte de Lannoy,
Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de Montcuil. XI. Antoine
d'Aumonc & de Rochefort Duc d'Aumonc, Marquis d'Ifles & de Chap,
Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Capitaine de fcs
Gars du Corps, Gouverneur & Lieutenant General de Paris, de Boulogne
& du Pais ulonnois, mort à Paris d'apoplexie le 11. Janvier 1669. en fcs 68.
année, enterré à S. Germais de Paris, fût marié l'an 1619. avec Cachrine
Scarron de Vaurcs, de laquelle eut 4 les enfans fuivans. 11. Louis Marie
d'Aumonr qui fuit, li. Charles d'Aumonc Abbé d'Uzerches & de
Longuilliers.

Histoire de bertr. 1 1. Armand Jean-Baptiste d'Aumont, mort jeune. iz. Anne-Louise d'Aumont raaricc au mois de Juillet à Charles Comte de Broglie , d'une noble Famille de Picdmonr, 11. Gachet Marie d'Aumont Religieuse à l'Abbaye au Bois à Paris. XII. Louis-Macie d'Aumont &: de Rochebaron Duc d'Aumont , Pair de France , Marquis de ViUquier, d'Illes & de Nolby, Comte de Berze , Baron de Chappes &: de Rochetaillay , Toucy, Estrabonnes, Molinot, la Forêt - Grailly &: la Tour Brillebaud , premier Gencilhomme de la Chambre du Roy, Gouverneur de Boulogne Zz Pais Bouloisinois.époufa le jn. Nowrnibre 1⁶60. Madelaine Farré le Tellicr , fille de Michel le Tellier Secrétaire de l'Etat, depuis Chancelier, & d'Elizabeth Turpin, laquelle étant morte le xz. Juin 1668. il a pris une féconde alliance le 18. Novembre 1669. avec François Angélique de la Motte - Houdencourt fille aînée & Héritière de Philippes de la Motte- Houdencourt Duc de Cordone, Maréchal de France.ô: Louise de Prie Gouvernante des Enfants de France. Enjdn du premier Lit. >3« N. ..• d'Aumont Marquis de Villequier. 13. N. . . d'Aumont mort jeune en Septembre 16⁷. 13. Madeleine Elizabeth Fare d'Aumont. 13. Anne Charlotte d'Aumois. Enfants du second Ur. 13. Louis d'Aumont Marquis de Chappes, né à Paris le 30. Mars 1⁷1. Du Procès entre le S. de la Tour Landry & la Dame mont , pour le partage des 'Biens de la Succépon d'André de Chauvigny. Chapitre XXXVni. LE Procès d'entre Dame Louise de Bouillon Veuve d'André de Chauvigny & ses Héritiers collatéraux étant terminé , Hardeuin de la Tour Landry &: Dame François de Maille Epouse de Meffire Jean d'Aumont Maréchal de France fa forur, eurent contestation entr'eux pour le partage de cette opulente Succéflion -, car le S. de la Tour fôutenoit que par Privilège U Coutume ancienne de la Maifon de Chauvigny , il avoit droit d'appahner fa fœur, que les Seigneurs de Château- roux avoient ufc de ce droit fur les filles &c puîdcz de la Maifon -, &: à l'égard de la Baronnie de la Ruë d'Indre , il difoit qu'elle liiy appartenoit avec les Fiefs &: Arrière. fiefs en dépendans, par la Coarume gardée t bferveé au Comté de Blois-, &: quant aux Lieux du Parc, Moulin-neuf, d'Arthon &: autres ac<juis par André de Chauvigny , il les pretendoit pour le tout, tant de fon chef, qu'ayant les droits cédez de la Princelce de la Roche-fur-Yon fa veuve. La Dame d'Aumont difoit au contraire, que la moitié de la Baronnie de Chitcau-rpex éc fvs dépendances, &: de tous les autres Biens de la fuccéflion du S. de Chauvigny leur Coufin germain, luy

appartenoit, comme étant en pareil degré que le Seigneur de la Touche son Frère, qui avoir tellement reconnu son droit, qu'il l'avoit admise en la jouissance de tous les biens de cette Succession, dont elle étoit en possession comme luy; que par Arrêt de la Cour la Succession luy avoir été adjugée conjointement avec son Frère, & avoient été renvoyés absous de la demande réelle & pétitoire que leur en faisoit la Dame de Bourbon; que sur ce y avoit eu aucun privilège & coutume d'Appannage en la Maison de Chauvigny, c'étoit en ligne directe, au profit de ceux du nom & Maison de Chauvigny, & non en ligne collatérale. que le droit d'Appannage luy appartenoit, le partage demoureroit nul, en baillant toutefois à sa femme tout

en h LIVRE FIL s6t pittSf portion en cette fucceTion qu'il
 apparcindroiC; la Dame de Maille de fa part conTentit au partage, fans
 prejudicier à fcs Droits, Avions, Pollelfions , Dcffenfcs & Exceptions ,&:
 auffi au Procez qu'elle avoit contre Dame Louife de Bourbon PrincelTe de
 la Roche-fur-Yon , & Droits fur les Seigneuries de Cluys deflbus , Neuvy S.
 Sepulchte,S. Chartier & autre! : , comme cuns de la Baronnie de Château-
 roux &: Succertion du Seigneur de Chauvigny. Sous ces proteftations
 refpcâives le Partage fut commencé le ix. Février ^ ^ . ijit- & fini le 8. Mars
 1524. paidcvant M. François de Touzelles Lieutenant 1 YIToudun. Depuis
 le parcige , par Sentence des Requêtes du Palais à Paris , la Dame
 d'Aumont fut condamnée de laiflTcr au S. de la Tour la libre jouiffance & la
 polTeffion de ta moitié de la Baronnie de la Rue d'Indre , &: de luy en
 reftituer les fruits depuis l'induc pofflUion le ^ .Septembre 1^29. de laquelle
 y ayant eu appel en la Cour ; par Arrcc du i. Juillctiyji. mij. il fut ordonné
 que par provifion le S. de la Tour Ieveroit &: petccvetoit les fruits de la
 moi- MM» tié de la Baronnie de la Rue d'Indre; &: par autre Ancc du 19.
 Juillet 153J.CUC confirma en i3jj. dcifinitive ce qu'elle avoir juge par
 provifion dans le premier Arict. Par ces Ancts il fut jugé que la Rue d'
 Indieétoit régie fuivant la Coutume de Blois, la Cour fonda vray-
 femblablcroent Ton Jugement fur un ancien Arrêt de Provifion donne entre
 le Duc d'Orléans Comte de Blois d'une part, &: le Duc de Berry d'autre -.fur
 le diffrent que ces Seigneurs avoient enfernble, pour rajCon des Limites &
 Reflbtts de leurs •Terres, dans lequel la Rue d'Indre cft dénommée pour être
 du Reflort du Comté de Blois, hi non du Ducbe de Berry. Par autre Anct du
 6. Juillet 1JS4 il fut ordonné que le partage tiendroic ; néanmoins 1584».
 depuis il y a toujours eu diff-renc entre les deux Maifons de la Tour &
 d'Aumont, qui les ont enfin contramts de vendre leurs portions à M. le
 Prince, comme il fera cy-aptez remarqué. De l'Jci^uifition faite far
 K^hConfieur le Prince y du Q^Arqui/at & Comte de Qhuêau- roux & des
 fes défendances, Chap I T R 1 XXXIX. LE5 Arrêts qui étoient intervenus
 pour la confirmation du partage de la fucccffion d'André de Chauvigny ,
 n'avoient pu appaifer les inimitiez d'entre les Maifons de la Tour Landry &:
 d'Aumont , une légère occafion ralluma la dilTenfion. Monficur d'Aumont
 ayant tait ouvrir &: demurer une Porte qui répond dans la Rue d'Indre ,
 comme prétendant avoir eu droit de le faire en confequence du partage,
 Monficur de la Tour ne le pue fouân, l£ les Habitans fe joignans avec luy ,

demandèrent qu'elle fût remurée. Cette contedation donna lieu à plufieurs querelles qui auroient eu de functes effers , fi Monſieur le Maréchal de la Châtre Gouverneur de la Province n'y avoit par fa ſageſſe apporté le remède , & obligé les deux Parties de comprorairre en ſa perſonne , entre leſquelles il rendit ſon Jugement le 24. de May 1611. par lequel il remit la garde de cette Porte en- i6u. tic les mains des Habitans , laquelle ils ouvriroient & fermeroient pour en uſer comme des autres de la Ville par proviſion ſeulement, & ſans prejudicier aux droits des Seigneurs d'Aumont & de Châteauroux , leſquels droits ils feroient juger dans la fin d'Août, lors prochain, ou par voye de Juſtice, ou à l'arbitrage de leurs amis communs, au dede de mil ccus j pendant lequel temps les Parties demeureroient ez termes où elles étoient, ſans rien innover de part & d'autre , directement ou indirectement , par quelque voye que ce ſoit L'ouverture de cette porte donna entrée dans Château-roux à Monſieur le Prince Henry de Bourbon II du nom. Prince de Condé ; car il traita de la moitié de cette Seigneurie avec Meſſieurs Antoine d'Aumont Chevalier des Ordres du Roy , Marquis de Châteauroux , Héritier ſous bénéfice d'Inventaire de Meſſieurs Jean d'Aumont Maréchal de France, & avec Dame Catherine Hurault ſon Epouſe , moyennant la ſomme de deux -^ns dix mil livres, &c autres conditions énoncées au Contraû pallé en preſence de Cuilume Neucrat & laques le Jay , le 11. de Septembre i612. Sc en preſence des mêmes Nolières , le même jour la Dame d'Aumont luy fit vente de la Terre & Seigneurie de Coulombiers. Ce Prince en prit poſſeſſion le 13. Octobre ſuivant , & ſe les fit ajuger par Décret &c Arrêt de la Cour, le j. Mars 1618. à la ſomme de deux cens mil livres. ^^^1^ Meſſieurs Jean de la Tour Landry Chevalier de l'Ordre du Roy , Comte de Châteaufort

HISTOIRE DE BERRT, itn. roux , fuivit l'exemple de Monficur
 d'Aumont ; &: le ij. O^{bre} i6ix. conjointement avec DamcLouifc de
 ChÂccaubriant Ton Epoufc , François de la Tour Landry, Chevalier de
 l'Ordre de Saint Jean dejerufalem , tant pour eux que pour DemoifcMc
 Pjulcttc de la Tour Landry leur focur, promirent de palTct Contrad de vente
 au profit de Monfieur le Prince } ic en effet luy firent vente de la Ville ,
 Château , Fauxbourgs & Comté de Château-roux , Battonnie de la Rue
 d'Indre , Château de l'Ille & Icirt depend.ioces, pour la fommc de deux cens
 vingt-cinq mil livres,par Contrad du 14. Janvier 1615. en ptefcnce do le Roy
 6c le Jay Notaires au Châtclct de Paris. t6iS. ^\$ très dm Tr,f. df
 Chite*»r»mx. V6\4. l'Ereéiion de Chûteau-roux cm Duché & Pairie.
 Chapitre XL. LE Roy Louis XIII par fcs Lettres Patentes données a Blois
 au mois de May 1616. érigea le Marquifat de Chitcau-roux en Duché, &:
 Pairie, unit à fa Suzetainetc, Reffort & Jurifdidion delà Baronnie, JulVice
 &Rclfort de la Rue d'Indre, les Baronnie de la Châtre , Bommiers , S tint
 Charrier , iCors & Bourg de Dcols , avec les Fiefs , Arrièrefi-fs >
 MouANCES, dépendances appartenances quelconques, pouc en joiir par M.
 M. Henry de Bourbon II. du nom , Prince de Conde, fcs Hoits &
 Spccelfeurs tant mâles que femelles , des nom , Famille &: Maifon de
 Bourbon, aux Ubertz, exemptions , rangs &: prérogatives de Duché &
 Psiric , tc tenir le tout du Roy &: Couronne de France à une feule foy &
 hommage , en Rrffort & Souverainccc de la Coat de Parlement de Paris ,
 fauf pour les cas Royaux, dont les Baillifs joiiront comme auparavan : ,
 chacun au Rcll'ott d'où les Terres étoient diftraics. Ces Lettres furent
 portées au Parlement , qui par fon Arrêt du j. Août 1616 ordonna qu'elles
 feroient lues, publiées & regiftrées ; oUi le Procureur General du Roy , pour
 jouir par Monfieur le Prince du contenu en icelles , à la charge néanmoins
 de fon confentement que les Appellations du Duché & Pairie cz Caufes où
 ne fera qucfion que de deux cens cmquante livres ic audeifous, feront,
 fuivant l'établiVement des Prefidi uix relevées au Prefidial de Bourges,
 pourveu & non autrement , qu'il ne s'agifTc des Fiefs, Droits & Domaine de
 la Paitie , dont la connoiffTance appartiendra à la Cour , tc outre à la charge
 de la recompence pour la diftraûion du Reflbrt diminution des droits &
 profits à qui il appartiendroit. Suivant cet Arrêt les Letttes furent lues ,
 publiées & regiftrées au Parlement le 4. d'Août, &: en la Chambre des
 Comptes le 11. du même mois, &: au Bailliage de Berry le 14. Novembre

Le premier de Septembre fuivant, Monfieur le Prince fut arrêté prifonnier au Louvre, ic de là mené au Bois de Vincennes, où il fut détenu jufqu'au mois de Septembre 1619. pour les eau fcs que je laiflTe à l'Hiftoire générale ds Fiance d'exprimer. Sa prifon empocha l'exécution des Lettres d'érection de Clureau roux en Duché & Pairie, fie les Officiers du Bailliage d'Yffoudun fe pourvurent au Parlement, où ils obtinrent Arrêt contre les Officiers de Château-roux, le 14. Juillet 1617. par lequel la Cour ordonna que la Jurtice feroit exercée tant à Yffoudun, Château-roux, qu'à Bourges, ainfi qu'auparavant la publication des lettres du Duché de Château-roux. La fortie de prifon de fon Altefle donna des bornes aux entreprifcs des Officiers d'Yffoudun; & Monfieur le Prince ayant prefencé Rec|ucte à la Cour pour l'exécution de l'Arrêt de vérification des Lettres Patentes du 3-Août la Cour commit le 7. de Sept. 1619. M. Gaftorj de Griex pour mettre l'Arrêt à exécution félon fa forme & teneur- Les Officiers d'Yffoudun formèrent oppofitions. fur lefquelles intervint Arrêt de Parlement en la Chambre des Vacations le 18. Sept. 1619. par lequel, l'ns préjudice des droits des Oppofans. U Cour ordonna que l'Arrêt de vérification des Lettres d'érection de Duché & Pairie de Châteauroux feroit exécuté par le Commiffaire qui fe tranfporteroit fur les lieux, qui pourvoiroit à l'indemnité & recompense prétendue, ainfi qu'il verroit être à faite, & jufqu'à ce que conformément au précédent Arrêt, jouïroient du RciVort & exerceroient la Juftice, ainfi qu'auparavant rérection du Duché, & ce qui feroit par le Coramiffaire ordonné, feroit exécuté» nonobstant oppofitions ou appellations quelconques, & fans préjudice d'icelles. M. de Griex par fon Jugement du 11. Odobre 1619- ordonna que les Lettres & Arrêts feroient enregiftrés au Greffe de la Juftice du Duché & Pairie de Château-roux, & que Monfieur

LIVRE riL jSs le Prince de Condé fc pourroit dire &: nommer
 Duc de Clûccau-roux & Pair de France , &: en prendre la qualité en tout ade
 i qu'il joiir de tous droits, prééminences & prero[«]^ pⁿives appattenn^{ntes}
 à la qualité de Duc & Pair, que les Vass^{aux} du Duché feroient doûnavant la
 foy & hommage en cette qualité -, & ap^{re}z que les Officiers tant de Blois
 que d'Yffoudun curent déclaré que leurs oppositions n'étoient à fin
 d'indemnité , mais pour empêcher la diffraction de Relfort , sans s'arrêter aux
 remontrances des Officiers du Présidial, Maire & Echevins de Bourges , &:
 aux oppositions des Officiers de Blois & d'Yffoudun[^] pour lesquelles ils fc
 pourvoiroient ain^{si} qu'ils verroient à faire , ordonna que la Baronnie , Ju^{ri}dic^{te}
 & Seigneurie de la Rue d'Indre , ses appartenances & dépendances feroient
 unies incorporées à celle du Duché de Château-roux , la Baronnie de la
 Châtre, Justices de Bomiés, Saint Charrier, Cor^{\$} ^ du Bourg de Deols , au
 Reilbr^{ec} &: Jurisdiction de Château-roux , appartenances & dépendances
 spécifiées en Lettres de Sa Majesté, aux charges & conditions portées par
 icelles &: arrêt de la Cour; ordonna que toutes les appellations du Dioc^{èse} &:
 Pairie en causes où il ne feroit question que de dix deux cens cinquante livres ,
 feroient relevées au Siège Présidial de Bourges y pourveu, & non autrement
 , qu'il ne s'agît des fiefs , droits & domaine de la Pairie, & que de toutes
 autres causes l'appel ressortiroit à la Cour -, que la récompense pour la
 diffraction étant cy-ap^{re}z jugée , l'oie en rente ou deniers à une fois payer,
 les arrérages de la rente qui leur feroient assignée, ou l'intérêt des deniers
 auroient cours du jour de la sentence \ satisfactions aux Opposans & à tous
 autres de troubler Monsieur le Prince ni ses Officiers &: Sujets en la
 jouissance de la Ju^{ri}b^{ene} & Relfort du Duché &: Pairie, Il pour le regard des
 autres Opposans , les Parties se pourvoiroient ain^{si} qu'elles verroient être à
 faire. Les Offici^{ers} de Blois & d'Yffoudun interjetterent appel de ladite
 Sentence, sur lequel les Parties ayant été ouies par Avocats en la Grand
 Chambre, Monsieur le Prince préfent, la Cour par Arrêt du 4. Juin 1620.
 appointa les Parties au Conseil , & cependant sans préjudice de leurs droits ,
 ordonna que conformément aux deux Arrêts précédens, les Offici^{ers} du
 Roy exerceroient leurs 'Charges en l'étendue de leur Jurisdiction , tout ain^{si}
 qu'ils faisoient auparavant récitation en Duché & Pairie de la Terre de
 Château-roux. Contre cet Arrêt Monsieur le Prince se pourvut au Conseil
 d'Etat, où il obtint Arrêt le 20. de Juin l'é^{me}. par lequel le Roy étant en son
 Conseil , ap^{re}z avoir ouï les Président & Procureur General de Sa Majesté

pour ce mandez , ordonna que les Parries feroient alignées aux fins de la Requête de Monsieur Le Prince, & cependant l'exécution de l'Arrêt de la Cour du 4. Juin futis , &: .qu'il demeureroit en la possession de au même état qu'il étoit avant l'Arrêt , jusqu'à ce que par Sa Majesté les Parties ouies , en eût été autrement ordonné. Le cinquième Mars 1611. le Roy fit expédier ses Lettres Patentes en forme de provision , adressées au Parlement de Paris, par lesquelles Sa Majesté ayant fait mettre l'affaire en délibération en son Conseil, où étoient plusieurs Princes, Ducs, Pairs, Officiers de la Couronne & les notables Personnages de cet état, & pour grandes , justes & raisonnables considérations à ce mouvantes , déclara son vouloir & intention être que Monsieur le Prince jouît de l'acquisition en Duché &: Pairie, conformément à ses Lettres Patentes &: Arrêt de vérification d'icelles , fit ce notwithstanding les Jugemens , Sentences & Arrêts qui pouvoient être intervenus pendant la détention de la personne, & ceux depuis rendus en conséquence d'iceux , que Sa Majesté ne voulut lui nuire ni préjudicier, & manda au Parlement de faire entièrement &: pleinement jouir son Cousin le Prince de Condé, de l'effet de ses Lettres selon leur forme & teneur , & de pourvoir au dédommagement &: indemnité des Parties opposantes , ainsi qu'il verroit être à faire. Ces Lettres portées au Parlement, la Cour par son Arrêt du 18. Mars 1611. joignit les Lettres de provision de Sa Majesté, & Requête d'opposition présentée par les Officiers d'Yffindun. à l'appointement au Conseil , du 4. Juin 1610. Monsieur le Prince se pourvut au Conseil d'Etat du Roy, où il obtint Arrêt du 14. de Mars 1611. par lequel le Roy renvoya Monsieur le Prince au Parlement de Paris, pour lui être pourvu & fait droit sur l'entérinement des Lettres par lui obtenues le 1. Mars dernier, ainsi qu'il appartiendrait par raison* cependant Sa Majesté ordonna que pendant l'instruction & jugement du procès pendant au Parlement entre Monsieur le Prince & les Officiers d'Yffindun &: autres , il jouiroit de la Duché &: Pairie suivant & conformément aux Lettres d'acquisition du Duché & Pairie, Arrêt de vérification, Sentence du sieur de Grioux, Arrêts du Conseil, jusqu'à ce qu'il fût par la Cour procédé au Jugement définitif du différent des parties. flbbb i>

j64- HISTOIRE DE BERT»' Le Proccez ne fut pas néanmoins
 poutfuivy au Parlement de Paris , le Roy ayant par les Lettres Patentes du u.
 Octobre itfy. évoqué tous les Proccez que Monseigneur le Prince avoit pendus
 au Parlement, & : iceux renvoyez au Parlement de Dijon. En venu de ces
 Lettres, les Parties y firent alliance le 10. de Novembre suivant, & : n'étant
 comparus > le Parlement de Dijon donna défaut contre les appellez , retint
 la connoissance des Proccez d'entre les Parties , ordonna que les défaillans
 feroient raflés , & que les pièces & procédures (croient apportées en
 la Cour à la diligence du Demandeur en Lettres , par Arrêt du 17. Janvier
 1616. Se par autre du 17. de May suivant, ordonna défaut contre les Défendeurs
 non comparans , & pour le profit ordonna qu'il feroit procédé au Jugement
 du proces sur les pièces apportées du Greffier du Parlement de Paris ,
 lesquelles à cet effet feroient communiquées au Procureur General du Roy
 , condamna les défaillans aux dépens du défaut , chacun à son égard. Le 17.
 de Juin le Parlement de Dijon rendit autre Arrêt, par lequel faisant droit fut
 les oppositions & appellations < les Juges de Monsieur Gallon de
 Grioux, ayant égard aux Lettres de justification du 5. Mars il débouta les
 Opposans de leurs appellations , mit les appellations au néant sans amende ,
 ordonna que ce dont étoit appel feroit son effet , & que conformément
 aux Lettres d'érection du mois de May 1616. & Arrêt de verification d'icelles , la Justice & Seigneurie de la Rue d'Indre , ses appartenances &
 dépendances feroient unies & incorporées à celle du Duché de Châteaurox , la Baronnie de la Châtre, Justices de Banniers , Saint Charrier, Cors &
 le Bourg de Dols , au Relict & Jurisdiction de Châteaurox, ensemble les
 Justices , Reclibres & Scigneries, Terres, Fiefs , Arrière-fiefs, Ketto-fiefs,
 Droits & Mouvances , leurs appartenances & dépendances généralement
 quelconques , sauf aux appellans & opposans en exécution d'Arrêt de
 donner leurs contredits contre les Originaux des pièces produites par
 Monsieur le Prince , Vautres concernant les fiefs , mouvances &
 appartenances tant de Châteaurox, que des Terres , Baionnics & Justices
 unies & incorporées , lesquelles à cet effet feroient représentées pardevant
 le Commis Rapporteur du Proces , pour après être par luy. procédé à la
 liquidation de la recompense & paiement d'icelle à qui , & ainsi qu'il
 apartiendrait , à cet effet les Cautions cy-devant données tiendroient
 cependant ordonna que Monsieur le Prince jouiroit du Duché & Pairie ,
 appartenances & dépendances , conformément aux Lettres d'ordonnance Se

Arrêt, fit inhibitions Se défenses aux appellans &: opposans de letrouh\cTf à painfe d'Arrêt enfrainc, dépens compenfez. Le i. de Juillet fuivant M. Etienne Boyer ConfrUet fut commis pour exccucer l'Arrêt i ce qu'il fit depuis le i^e. Septembre juCiju'.iu II. Décembre i6z6. : . Enfin par un dernier Arrêt du Parlement de Dijon du 4. Février 1^e17. la Cour dit que les defaux avoient été bien Se dument obtenus , pour le profit diccux déclara les Villes, Fiefs, Terres Se Juftices cy-aprei mentionnées par ordre alphabétique, étte de la mouvance du Duché Se Paine de Château-roux ,& en confequeiice lesjuftices des lieux diftraites du Refort& Jurifdiſtion des Sièges Royaux d'Yllbuu^eiH & Mont-morillon, &: Bailliage Se Siège Prelidiil de Moulins , unies Se incorporées acehiy de la Duchés Pairie de Châteauroux i fait inhibitions 6c dcffenfes aux Seigneurs, Habitans , Sujets Se Jufticiables , d'introduueà l'avenir leurs Appellations ailleurs qu'au Siegc de Château-roux ; & aux Officiers d'Yffoudun, Mont-morillon , Moulins &: tous autres, de prendre connoiflance d'icel. lés , à pcirtc de nullité , caſTation de Procédures , Se d'amende arbitraire i ordonna que M. le Prince veriferoit plus amplement la Mouvance du Fief de la Chcze Se Juſtice de Meo* bec , pour être fait droit fur la diftraÛtion requife , ainſi qu'il appariendroit, & faifant droit fur l'indemnité ordonnée par les Arrêts des j. Août 1616. Se 17. Juin dernier, pour les diftraifltonf condcmna M. le Prince fuivant les rapporrs à payer pour l'indemnité, aux Officiers d'Ylloudun i^epSo. livr. au S. Maréchal de la Châtre, comme propriétaire par engagement des Greffes d' Vlfoudun, iiiioo livr. aux Officiers Se Grc ffiers du Siège Royal de MontmoriUon 600. livres, Se les intérêts de ces femmes à raifbn du denier feize , à comter du 10. 0.^elubtc jour Se datre du Jugement de M. Gallon de Gticux, juſqucs à l'entier payementià cet eſlet les Cautions prêtées pour ce regard ticndroient , fauf en exécution d'êcre fiic-toutes déductions tant pour la non-jouiffance des Juſtices, n'ayans juſqu'à prefent reconnu le Duché de Châceau-roux, que de ce que M. le Prince julbtieroit avoir payé 3t, aucuns des Officiers , pour facisfiâion de leur indemnité -, Se en ce qui concerne celle que poutroient prétendre les Avocats, Procureurs , Notaires, Sergens, Echevins, Manans Se Hibitans dr la Ville d'Ylloudun, mit les Pinies hors da Cour Se de Procez ; Se pour le profit des defaux faits par les Officiers du Ptcſdial de Bourges, en les dcclaïaut bien Se

LIVRE VIL " d'uncinens obtenus, fans s'ancrer aux Remoncrances par eux faite pardevant l'ide Griex à ce que la connoissance des Appellacions au fccpnd chef de l'Edu des Prelidiaux , leur fut confervée -, ordonna que les Appellations du Duché de Château-roux , des Caufes ef» quelles ne feroit queftion que de deux cens cinquante livres &: au deflous , ne s'agiroyt des Fiefs, Droits U Domaine de la Pairie, feroient relevées au Prefidial de Bourges ayant égard aux conrcnreincns prêtés par les Otliciers au Siège Prefidial de Moulms , MM. Pierre Durand , Charles Bolacre Se Antoine Bengy Avocats & Procureur du Roy au Preddial de Bourges, il les mit hors de cour &: de Ploccz, dépens entre toutes les Parties compenfées •, & néanmoins cdroya ^de à M. le Prmcc des proteftations corttenues en fa Requête, dtf i6. Janvier dernier , d'exercer fes allions Se faire toutes demandes d'autres Fiefs Se Juftices qui fe npuverroient ctre de f* mouvance. En exécution de cet Arrêt M. le Prince fie cffrir aux Officiers d'Yioudun leur dédommagement le II. Avril 1.6,1.7, qu'ils refoferent , il configna ci mains du Receveur des Corifignations à Bourges, la Tomme de 13980. livres dunô part, & 6538. litres dix fols d'auct<?, le 13. du irme mois j vcû laquelle Confignation , par autre Arrêt du 19. Juillet lùij, Ips, Cautions de M. le Prince furent déchargées fut ordonne que les Parties convicndroicnf d'expers pour faire le diparcement des fommcs couûgnées, & pour hquider les non-joUif-^, iânces des Juftices prétendiâcs par fon Aleeflc, Sc pour ce fait le Prévôt de Bourges fut "ommis. Les dédommagemens p.^rticuliers furent depuis liquidé» par expets , aucuns des fficiers s'accommodèrent &: tranfigerent avec Ton AltclTe, comme M. Jean Anhuiscouifeiller à Vlfoudun , lequel tranfigea pour fa portion, à la fpmme de neuf çcw Jjvres le 11*^ Mars 1650. M. Nicolas Ragueau Receveur des Confignations à 1188. livres le j. Avril i<>30. M. le Duc d'Orléans Seigneur d'Argenton Berry Comte de Blois , s'oppofapendancquelque tems à la diftradion du Reflbrc de la Juilicc d'Argenton, &: de celles dépendentes du RefTort de Blois , mai^ depuis far Lettres Patentes en datte du 3. Aoiic i6ij. il en confemir la diftraûion Se l'union au Duché &: Pairie de Clutcau-roux , à la refetvc des Cas Royaux , & à la charge d'obtenir du Roy tous Arrêts Se confentemens necclLires; Icfquelles Lettres furent fui vies d'un Artet du Confeil d'Etat du 18. Août en la même année, par lequel fa Majefté confemir l'exécution , du confentement de M. fon Frere, & la diftraAion de Reffort, confirma l'ercdtion du Duché &: Pairie de Château-roux , fit

itératives inhibitions &: de la Fcncfc au Parlement de Pans de connoître des
 Procez mus &: à mouvoir pour raifon de cette Pairie, en attribua d'abondant
 la connoiffance au Parlement de Dijon, leva l'interdiction pour ce fauë audit
 Parlement, en vertu des Lettres obtenues par Monlieur Frère du Roy,
 Icequelles fa Majesté révoqua comme nulles &: de nul effet. Les Officiers
 de Blois traitèrent pareillement, & reçurent de M. le Prince la somme de
 lojoo. livres pour leur dédommagement de la diftrañion de RclTort, par
 Tranfañion Se Ratification des 14. &: OJlobre 1617. en confequence de
 quoy les Officiers de Blois palfèrent Procuration pour confentir la
 diftrañion de Reffort au Parlement de Dijon, le 30. Novembre fuivant; ce
 que firent les Avocats, Procureurs Se Sergens du Prefidial de Blois, & les
 Echevins de la même Ville, le 13. Odobre. En confequence de ces
 Procurations le Parlement de Dijon par Arrêt du 16. Novembre 1617.
 homologua la Tranfañion, Se ayant égard aux Lettres &: Arrêts, déclara la
 Juftice de la Baronnie de la Riic d'Indre, unie &: incorporée au Duché Se
 Pairie de Châteauroux, & celles de Levroux, Bouge, Baudre, Linieres,
 Bretagne, la Champenoife, Se autres Terres, Judices, appartenances &
 dépenfances d'icelles, de la mouvance de Châteauroux. ordonna qu'elles
 fçtoient diftraites du Rcrott &: Jurifdidion du Siège Royal de Blois' & unies
 &: incorporées à ccluy de Château-roux. M. le Prince tranfigea
 pareillement avec les Officiers de Tours pour la diftrañion du Tref de Laire
 de leur Reffort, à la fomme de treize cens livres le 17. Février 1619. ce qui
 fut ratifié par le Lieutenant ^encrai le 4. May fuivant, &: avec M. de
 Souvray propriétaire des Greffes de Tours, à la fomme de mil livres, le 6.
 Mars en la même année, Icequelles Tranfañions furent homologuées par
 Arrêt du 11. May fuivant. Il y eut Arréc le 15. du même mois de May, par
 défaut, contre les Officiers de Tours, qui ordonna que les quatre Parroiffes
 de Buzançois, feroient de la mouvance de Châteaufoux. M. le Prirxe obtint
 pareils Arrêts contre les Officiers du Siège Royal de Mont-rocrillon, en
 confequence defquels tous troubles Se oppofitions cefferent. A: fon Alteffe
 jouit depuis & M. fon fils pareillement, de l'effet des Lettres d'ctedion de
 Château-roux en Duché &: Pairie. Bbbb iij

The text on this page is estimated to be only 22.23% accurate

y66 LES CH'ASTELLENIES ET JUSTICES QUI du Rcflbrt du
Duché de Cliâtcau-roux. SONT KAR^cnton. jAgurjindc. Saint Aoui. Cluys
àejfus. Chajjln. LeChatelet. Coins. Château de Naillac. N B D Bomiés.
BuJJieres-d'JiUac. Bnon. BoiJJeux. 'Boishertrand. S. Chriflophle le
Bouchtry. Les Bornes longues. Le Blanc en Berry. Le Bouchet en Brennex
La 'BertenoHi, 'Boùejjes. 'Bouges. Baudre. BretagnCé Les (quatre Pdrmjès
di Bu:(^ançois. La Châtre, Saint Chartier. La Cham^enoije. Cors. Deols,
Dadé, Fou^eroUes. Forêts aux Gtiyonsi J^romentau. G Carplejïe. S.
Çeorges deCiron. S. Cenitor du Blanc, S. Cildas. L Lys faint Georges.
Le'vroux. Linieres. Loire. M Les CHarches d'Orfxine. Magnet. Ma'^^eres.
7>leuvy S. Sepulchre. Neuty Pailloux. 7>louhan. O Orjaine. P Prunget.
Prenjeranges, Saint Palais. Prejle. R I{e:(^ay. Komejhrt. Rue d'Indre.
Rochejhlle. 2(oJhay. La Roche -Guillebaud. S Sidiailie. Tendu 7k Vo'ùiUon.
yHlicrs, yillegpngis. yilledieu. La yiUerais. De l' Antiquité & Dénomination
de la Fille de Le'vroux. Chapitre XLI. LA Ville de Levroux eft très,
ancienne, fi nous en croyons la Leecndc de S Silvaii» qui alTurc que ce
famt Homme eft le Zachce donc parle rEcritufc, &c que S. Pierre envoya
dans les Gaules avec S. Sylvcftre qu'il rcnifcita à cet effet . H qui fe retira
avec nimtc Rodene V.crgequ'il baptifa au lieu de Levroux, appeilé pour
\or,Gah.tuT & qu ,l en conrert.t les Hab.tans du Pays . les régénérant des
Taintes Eaux du Bapccmcl ce qui eft con firme par les Leçons du Bréviaire
de Bourges , fie par l'Office qui fc fait de ce Saint en l Eglife Collégiale de
Levroux. ""t ac Elle porte encore que cette Ville changea de nom , & fut
appelée Levroux à l'occafion d un M;"cle que S Martin opéra par
l'interccffion de S. Silvain , fur le Tombcati duquel S Mart.n fa.fant fes
pnrcs. il rencontra le Seigneur du lieu attaque de "a Le pre . qu, l invita de
fc retirer en fa maifon , ce que ce Saint luy ayancaccordc , & l'ayanc

LIVRE VII baifé , ce Seigneur fut \ l'inflanc miraculcufemenc
gucri de la Lcpre, & qu'en mémoire de ce Miracle le peuple changea le nom
de la Ville , te l'appella Levroux, Lcprofum^ ijiuflocus Leprofi. Mais fans
examiner quelle foy doit meriter cette ancienne Légende, qui contieat
plufieurs cWorci qu'il fcrpit dvfficile d'appuyer de Titres ou d'autorités , il
eft confiant "jiic Levroux efl: ancien , & a été long tL-ms habité par les
Romains/ ce qui fe vérifie par Us marques & les vcftiges qnj: les Romains y
ont laiffcz, comme par la place des Areincs& l'Amphitcaire qu'ils y avoient
bâti , d'o4 l'on tire encore à prefenc de longues le cpaifTrs marches de
pierre» L'on Baufli-^ouvenc trouve dans les ruines des Médailles àc' des
Monoycs Romaines , & il y a foixante ans ou environ qu'il s'y trouva une
lame de cuivre , for Liquele fe lifoient ces mots , Fbvit Cuba Firmiani FilU
Colojfo Dco Marti fuo ^hec fig' Tturr. fictu^ugufio. en belles Lettres
Romaines; ce qui demontre fèjour que les Romains y ui.tfaic autrefois.
D'autres cftiment que Levroux a été bâti par Raoul deDeols Fondateur de
Châteauroux, te qu'il s'appelle en latm, Loco-radubhum ou Locum Radtlphi
^ Lcvrjou! , par • te corruption, Levroux , comme Château-raoul, Chatcau-
roux, & alléguant pour ^ ve CCS deux vers. Terra. antiejUA acri cjrtondam
régna à Radulpho, Unde locum Patres olim dixere Jiudulphi Cette opinion
n'a aucun fondement , & eft contraire aux anciens Titres , Chartes Sc
Auteurs , qui appellent toujours cette Ville Leprofum ou Ltbrefum ^
comme le Titre de Fondation du Chapitre, ^uapropter EccUfiam Ltprofi in
Dei fAncHtiue Silvani fundatum ho&c. & le partage fait l'an 1218. par
Guillaume de Chauvigny à André &: Raoul fcs ères , Leproptin , il dans un
autre Titre de l'an 1184. J^od omnes fmuri J'rriorfs^ai eerum a tempore &
omnes , & Cattonici futuri de Ltprefo , jmel in l'ira tencbuniur ftcere
jurtmentum apnd Leprofum, in Ecdejia de Lcprofo Domino Caftri-radulphi
^ Crc, 6c le iermehc dont parle ce Titre doit de ne recevoir en leur porche
aucuns hommes ou femmes du Seigneur de Château roux, qu'ils ne
connuflent en boncoy avoir le mal de S. Siivain , qui eft la Lèpre, ic ce
peut bien être la caufe qui a donné le nom à la Ville. De la Ville Châtellenie
de Levroux, Chapitre XLH. LA Ville de Levroux eft difante de quinze
lieues de Bourges, du côté d'Occident j elle eft de petite étendue , aflife en
lieu bas , clofe & fermée de Murailles, Tours 8C Follcz i elle eft décorée
d'uneEglife Collégiale dédiée à. faint Silvain» oui a été fondée ÔC dotée
par Eudes de Deols feigneur de Chiteau-roux & Levroux, fils de Raoul le

Chauve , qui y établit les Prieur & Chanoines , & leur donna de quoy bâtir leurs Cloîtres & Maisons Canoniales , fie leur permit de s'accroître , & d'acquérir en fes Terres , au temps & par l'avis de faine Dagbert LVL Archevêque de Bourges, lequel en faveur de iette nouvelle Fondation déchargea le Chapitre des droits Synodaux , U. autres que l'Eglise luy devoir , comme il fe juftific par le Titre de la Fondation, dont j'ay eu copie de M. Cefar de Caries Prieur de Levroux , datée du mois de May , l'an de l'Incarnation de Nôtre- Seigneur 819. mais il y a erreur vifible en la date, d'autant que faint Dagbert n'a été Archevêque que liuitans, à commencer en l'an mil cinq, & finir en l'an loii. comme nous avons dit au chjp jô. du Liv. 4. de cette Hilloirc 5 ce qui fe découvre encore , partx que le Titre porte que la Fondation a été &itc du Règne du Roy Robert , qui n*a commencé de régner que l'an 998. Depuis Raoul de Deols feigneur de Château -roux , de Levroux & dérouta la Terre Deoloife, ayant fuccédé à la pieté &: dévotion de fes pères , comme à leurs biens U à leurs feigneuries , reconnoitTant que le Chapittc de Levroux fondé par fes Piedeccffeurs , avoic peu de revenu, & dcfrant l'augmenter, afin d'y mieux entretenir le Service Divin , accorda à l'Eglise Collégiale de Levroux , &: aux Chanoines qui la defervoient , le pouvoir d'acquérir des Terres S& des Domaines , &: accepter les donations qui leur feroient faites dansfo» Fief, de lespoffcdcr franchement ô& fans aucune redevance, oufervicc , ou autre charge que de prier Dieu pour luy , fes parcns pcedcccncurs , par Char

j6S HISTOIRE DE BERRT, te donnée du Rcgnc de Philippe 1. àL
du Pontificat de Richard nôtre LIX. ArchcvcI07;. que , c'est a dire environ
l'an 106y. puifque Philippe n'a commence à régner qu' l'an 1061. & Richard
n'a pris polîcflîon de la Chaire Archiepifcopale qu'en l'an 1071. feloa Chenu
, &: qu'en 1074. Iclon d autres. Les Lettres de Raoul de Dcols furent
confirmées U17. par Guillaume de Chauvigny aufli feigneur de Château-
roux, au mois de Mars 1117. qui par autres Lettres cxprcfles ordonna que
fcs fucccfTeurs, enfemble leurs Officiers , fçavoic le Sencchal de Château-
roux & le Baillif de Levroux jureroient fur les faints Evangiles, de garder &
obfervcr les Chartes de leurs Predceffeurs , & de conferver les droits du
Chapitre de faint Silvain , aufli-tôt que les nouveaux Seigneurs auroient pris
poffeffion de leurs Terres , ic que les Officiers feroient entrez en l'exercice
de leurs Charges , Icmo. quel ferment fut prêté par André de Chauvigny fon
fucccfleur , l'an 1120. en prefencc de Simon de Sully Archevêque de
Bourges, te fucccfivement par tous les Seigneurs de Levroux , tous lefquels
droits &c bienfaits ont été augmentez per Meffire Jean de Chauvigny
feigneur de Levroux , au mois de May 1351. Au deffus de la Ville eft un
fort Château de grande étendue , au milieu duquel fe voit une Tour de
prodigieufe groffeur, accompagnée de deux autres , entre lefquelles eft affis
le Portail du Château. De la Châtellenie de Levroux dépendent les Parroiffes
de S., Phalier , Rouvre les bois. Sainte Colombe, Baudre &c plufieurs Fiefz.
Il y a dans la Ville un Hôpital &: une Maladerie. Le Château de Levroux
fut affiegé & pris par le Roy Philippe Augufte, Tan 1188pendant les Guerres
de France & d Angleterre. Durant le Siège il arriva une chofe aficz
remarquable, & que les Hiftoriciens du temps n'ont pas oubliée. Il y avoit un
torrenc devant le Château , où il y avoit ordinairement grande abondance
d'eau, qui pour lors croit à fec à caufe des exceffives chaleurs , de manière
que l'Armée étoit grandement incommodée , faute d'eau , pour faire boire
les Soldats , & pour abreuver les chevaux ; alors contre l'attente de tout le
monde , il survint une telle abondance d'eau , que les chevaux en avoient
jufques aux fangles , & par ce moyen les Affligés eurent de quoy
appaifer leur foif &: abreuver leurs chevaux , ce qui fût repucc ppur miracle.
Le Roy s'étant rendu Maître de la Place , en fie don à fon Coufia fils du
Comte Thibaud de Champagne. Des Seigneurs de Le^vroux, Chafitre
XLIIL LA Ville & Châtellenie de Levroux faifoit autrefois partie de la
Principauté Dcoloife & Baronnie de Château-roux , & en fut démembrée

par Guillaume de Chauvigny ffffi Baron de Château-toux , qui la donna à
 André de Chauvigny fon Cadet , fous la ^{^^"}lefrve de la mouvance , foy
 & hommage: Blanche de Chauvigny la porta en la Maifon ^{l'^'^} de Senlis,
 ayant époufe Guy le Bouteiller de Senlis III. du nom, feigneur
 d'HermenonCh iu& ville. Ltv.yCh De ce mariage fortit Blanche de Senlis,
 laquelle fut conjointe par mariage avec Goa &fmv dcfroy d'Auvergne dit de
 Boulogne, l'an i}76. lequel étant dcedé avant elle, fc remaria avec Imbaud
 feigneur du Pefckin , qui pofleda cette Terre à caufe de fa femme , laquelle
 parfondcccz la tranfmit à Louis feigneur du Pefchin, de Moncel, d'Artonne
 & Levroux, Chevalier & Chambellan de Jean Duc de Berry , lequel époufa
 Yfeul de Seuly fille de Guillaume de Seuly feigneur de Voiiillon , de
 Varennes 6c d'Yfeul de Seris. De leur mariage fortit une fille unique
 Jaquette du Pefchin mariée avec Bertrand de la Tour L du nom. Comte
 d'Auvergne &dc Boulogne, & IV. feigneur de la Tour d'Auvergne, qui porte
 ccartelc au i, & 4. femc de France à la Tour d'argent, qui rft de la Tour j au
 1. &: 5 . de Boulogne, qui eft d'or à trois Tourteaux de gueule, & fur le tout
 d'Auvergne, qui elt d'or au Gonfanon de gueule , frangé de finople. Et
 depuis, cette Terre demeura en la Maifon de la Tour d'Auvergne, jufqu'à ce
 que Madelaine de la Tour fille de Jean de la Tour III. du nom , Comte
 d'Auvergne Si de >î7- Boulogne , la porta en mariage à Laurent de Medicis
 Duc d'Urbm, l'an 1J17. Par le decez de Madelaine de la Tour , elle pafla en
 la puiſſance de Catherine de Medicis ienr fille unique , qui fut mariée au
 Roy Henry II. & mcre des Rois François II. Charles IX. ic Henry III.

The text on this page is estimated to be only 25.86% accurate

'LIVRE VII, La Reine CJclocrine d: Mcdicis lie don de cette Terre &: Cliârcllenic , l'an jvSi. à Alpbonfincde itrolTy fa Coufinc & Damcd'Honficur , cpoufc de M. Scipion Conite de Ficfque, 61\$ de Sinibaldw ComccdeCallclan &:dc Lavagnc, 6£ de Marie de la Rcùere,douc cft ilT'i François de Fjefquc Comic de Lavagnc & de lirclfluire, qui conrrafta nnariaçc avec Anne le Veneur fille de Jaques Comcc de Tillicrcs , d'où eft dcfLcndu Charles Lcoi» de Firfque conjoint par mariage avec Charlotte d'Harcourt tille de Jaques Marquis de Jcuvion en Nonnandie, àL de Lconor Chabot, d'où cil forti Jean Louis Marie de Fiefque de prcfenc Seigneur de Levroux. La Généalogie de cette Maifon a été traicîrc pat 'I itifvntHMs de Jf»i. noi/U. far», a par Federico de Fedelic nelT Hijiorij délia fixmÎT. Scdlis potic de gilculc à fu Coupes d'or. Du Pcfccln porte ccartclc d'argent & d'azur à la Croix ancrée de gueule fur Pargent, 1 Tent fur l'azur. ..i-Jiçis porte d'or à cinq Tourteaux de gueule , & un en Chef , charge de crois Fieurs-de-lis d'or. Ficfqus porte bandé d'argent &: d'azur de Tix pièces. De la Çhâteilcnie de S' Q^tCarcel UX^^rgenton. Chapitrb XLIV. LA Ville & Clûccllenic de S. Marcel lez Argenton dép«ndoic autrefois des Abbé Se Religieux de S. Gildas de Ciiâtcau-roux j mais depuis que cette Abbaye avec clHc de Dcols a été temporel fcc, le Prieur de b. Marcel en cft réputé leu! Seigneur. Les Habitans ctoieni autrefois fcrfs caillables &: riîortailables,à la volonté raifonnabl Meté»ç^ des Abbé & Religieux de S. Gildas, ôc du Prieur de S. Marcel } mais ils furent depuis C«*y?«»»»» affranchis de toute fctvitude, & déchargez de toute taille morte-taille, à la charge de ^ payer tous les ans , au mois d'Ai>ût au Prieur de S Marcel , vingt fols & un fcfticr d'avoine de cens , G tant ils en pouvoient payer , Imon , fuivant leurs facultcz , à l'arbitrage de quatre Prud'hommes du pais , par Charte du mois de May izgj, confirmée paf iranfaftion en date du Samcdy aprez la Fête de S. Pierre &: S, Paul, li^o. omologucc & ujo. .approuvée par Simon de Reaulicu LXXIV Archevêque de Bourges. Le Prieur de S. Marcel a toute Jufticc haute, moyenne &: bafle dans le Bourg & dans la ParroilFcdc S. Marcel , par la conclTion que luy en firent Guillaume de Chauvigny Seigneur de Châtcau.roux,&- Guillaume Vicomte de Brofle , Seigneurs d'Argenton, l'an 1117. confirmée par le Roy Jean, fuivant les Lettres données à Chantc-Ioup le p. Juin U17. i^ji. ijjt. De la Ville & ÇhâteUeme d'fiArgenton. Chapitre XLV. LA Ville d'Argenton

appellée en \.2i\T\ %^r^»tomi^m dans l'Itinéraire d'Anconin , Fredcgr
 chezAdon&: rhcz le Continuateur d'Aimoin.Liv 4.Ch.67.o^)^2r/?/<'»*w par
 Frcdega- SchoU* nus, cil des plus anciennes de ta Province de Berry. Elle
 fut alTiegéc & prife par Jules Ccfar , fi nous en croyons la Tradition du pais
 , qui cit aflurement crompcufc, puifque ce doQc Capitaine qui a été fi
 foigneux de conferver la mémoire de fcs faits héroïques , Uibem n'en fait
 aucune mention Jans fcs Commentaires. Quoy qu'il en foir,unc ancienne
 Chro- niunitionque fait foy que l'an 761. aprez que Pcpin eut réduit fous fa
 puifTancc la Ville de Bout- ncfortifges , il fie conltruire rétablir de nouveau
 le Château d'Argenton aifis en la Province finum te de Berry , & en commit
 la g.irdc à Rcmillanus Oncle de VVaifer, pour fuivrc la fortune du Vidorieux Pépin ,
 qui le ^""^"i^, reçut favorablement , l'honora de graads prcfens , & luy
 accorda une grande partie du xiq^^IJ^^ Berry jufqu'à la Riviere de Cher ;
 mais nonobftant la fidélité qu'il avoit jurée à Pépin , f^j^, te les faveurs qu'il
 en a voit rc(u, il quitta fon pariy , reprir celui de fon Neveu , i£ ayant
 ccpit.ac été pris par les Troupes de Pépin, il fut pendu pour punition de fa
 perfidie. iocadem Cette Ville cft affic lut Us fins &: les limites de Berry
 vers le Poitou, en un Pais alTcz Piovia-^ Cccc \

J70 HISTOIRE DE B E RKT, cil Ar- agrcable, S£ remply de tout
 ce qui clk nccciraitc s la vie à rhomme. Elle cft feparcc gcmonû c, Jeux par
 Rivière de Creufe. La Ville haute cft renfermée , à fa forcic par quatre
 à^funda P°i^'''> ^^^^ ^''''''^ '''^ donne communication avec la Ville bxflc
 feparcc par la Riviere , mento ' ^^^ laquelle il y a un Pont prefqti
 cniictcuient ruinétnito o- Dans la haute ViHc elt le heu où fc tient le Marche
 le Mercrcdy & Samcdy de chapetc rc- que Semaine , l' Auditoire où fc rend
 la Juflice, la Chappcllc de S. Benoît & le Collège paravit. pour les petites
 Ecoles , d une Tour dont les fondcmens font en partie dans le lie de la
 Rivière de Creufe, qui fert à prefent de prifons. Au delfus de la haute Ville
 ctoit autrefois un fort Château accompagne de plufieurs fortes Se hautes
 Tours , dans lequel il y a une Chappelle dédiée à Notre-Dame. Ce Château
 fut démoli par ordre du Roy .pendant les Guerres d: Monfieur le Duc
 d'Orléans. Il y a encore deux belles & claires fontaines qui fortent du Roc.
 En la Ville bafTe eft leConvent des Cordeliers , bâti par Medlres Guy de
 Chauvigny III. du nom , Baron de Chitcau-roux , Vicomte de BrolTe, Tan
 1459. en fEgUfc uuquel il fut inhumé l'an 1481. au même Tombeau que
 Dame Antoinette de Cou fan fa mere. Veuve de Guy de Chauvigny II. du
 nom. Il y a auffi une Eglife dedié:" à S. Sauveur, qui e(l le fecours de
 l'Eglife de S. Etienne , éloignée d'une portée de Moufquet de la Ville. Ltv. 6.
 Il y a apparence, comme l'a remarqué Chaumeau , que la Ville d'Argenton
 étoit anch. ij. ciennement fcituce dans les Vignes appellés de prefent les
 Murfins , dans Icfquelles , comme j'apprends de M. Dofour feigneur des
 Fotets-chauves , Lieutenant en la Châcellenic d Argenton , l'on trouve
 plufieurs velliges, fondcmens &: marques de Bâtimens,. des Colonnes, &
 des Pierres taillées, des Tombeaux, des Médailles Romaines depluêcur&
 mctaux. c Des Seigneurs de la Ville tà Chûtellenie d'oArgenton. Chapitki
 XLVI. Ette Chltcllenie faifoit autrefois partie de la Seigneurie U.
 Principauté Deoloife,& ainfi a eu les mêmes Seigneurs que les Villes de
 Deols & de Château-roux.depuis qu'Eudes l'ancien Seigneur de Château-
 roux l'eut prife fur le Vicomte Guy , au rapport d Ademar en fa Chronique,
 le dernier defquels a été André de Chauvigny Baron de Château-roux, de
 Raix & de Briolay , Vicomte de BrolTe , fils de François de Chauvigny &:
 de Jeanne de Laval;dite de Raiz fa femme, qui fut conjoint par mariage le
 17. de Juillet 1499. avec Loiiiic de Bourbon fille de Gilbert Comte de
 Monrpenfier &de Claire de Gonzague. H ^ ' mourut fans enfans le 4.

Janvier 1502. 6c par son Testament avoit institué sa femme sa héritière
 universelle, laquelle, comme j'ay déjà dit ailleurs, après son décès transigea
 avec ses héritiers presomptifs, & leur remit tous les biens de son mary, à la
 réserve des Seigneuries d'Argenton, Agurandes, Cluys dessus, Neuville S.
 Sepulchre & du Châtelet, ^ qu'ils lui cédèrent à elle & aux siens, aux
 conditions portées par la transaction du y. ^ May 1519. Elle convola en
 secondes Noces l'an 1504 avec Louis de Bourbon Prince de la Roche-
 fur-
 Yon, Seigneur de Champigny, fils puîné de Jean de Bourbon II. du nom.
 Comte de Vendôme, & d'Isabelle de Beauvais sa femme. Bourbon
 Montpensier porte d'azur à trois Fleurs-de-lis d'or, au Bâton de gueule, péri
 en bande, charge en chef d'un quartier au Dauphin d'azur. Bourbon Roche-
 fur-Yon porte d'azur à trois Fleurs-de-lis d'or, l'Ecu brisé d'un Bâton de
 gueule péri en bande, charge d'un Croissant en chef. Bourbon Vendôme
 porte d'azur à trois Fleurs-de-lis d'or au Bâton de gueule péri en bande,
 chargé de trois Lions d'argent. Beauvais porte d'argent à quatre Lions de
 gueule. André de Chauvigny fut enterré en l'Eglise des Cordeliers
 d'Argenton, où sa Veuve fonda une Messe haute tous les jours, avec un
 iurament de Collège pour le repos de son ame, pour laquelle fondation elle
 donna aux Cordeliers quarante-cinq livres de rente. Elle mourut le y. Juillet
 1519, ayant survécu son second mary, auprès duquel elle fut inhumée en la
 Sainte Chapelle de Champigny, qu'il avoit commencée à bâtir, j Louis de
 Bourbon leur fils aîné Duc de Montpensier, Souverain de Dombes, Prince
 À

The text on this page is estimated to be only 25.17% accurate

LrVRE VIL j^t remaria avec Catherine de Lorraine fillç François Duc de Guife U d Annç d'Eft (a femme, le 4. Février 1570. Longvic porte d'azur à une Bande d'or. Lorraine Gviife porte coupé de g . pièces , 4. en chef & 4. en pointe. En la première, du chef de H"!- 'ri * , m' 1r féconde d'Anjou Hc Nafles, en la troificme de Jcrualera, en la qu.itiicpic u . U premicrc 4c la pointe d Anjou de la dernière Branche, cqi féconde de Gueidres patri de ffaocé , en la quatrième de Bar , fur le loue de l^Qtr inc. , '■ ■ '. François de Boutb&ft 'Ot>cW^Kf^{nt}|knficr fils aîné de fon premier mariage , pofftdk aptcz luy la Seigneurie d'Argertton ,[^] qu'U laifTa avec fes autres biens à Henry de bouribon Duc de Montpenûcr i«|h fils uo[^]quay & de Renée d'Ao)ou f;» femme, "ftiPc aînée iC hcriticre de Nicolas d'Anjou, Marquis.de Mczteres, Comte de Fatçeau éç de Gtbriclle de Mareuil fon Epoufc , lequel d'Henriette Catherine de Joyculc fa fc rame , fille unique & hcriticre d'Henry Duc dir[^]oytufe , Comte de Bouchage, Maréchal de France , 5c de Catherine de k[^]Valetce û .fctatae , ne laifTa que Marie de Bourbon héritière *c fes grands biens, mariée ,à GIUan [^]Ls de France, Duc d'Orléans, duquel Mariage cil ifluc Mademoifcllc d'Orléans, qui poffledc à prcfent la Châtcllenie [^] les autres biens d[^] la Maifon de Mohtpcnfier. Elle bAquit le 19. May 1617. [^] , Anjou Mezieres porte d'azur à ttpis Ficurs-de-lis d'or \ la bordure degucyle , l'Ecu brifc d'une barre d'argent. Joycufe porte écnrtolc au 1. tc 4. pallé d'or & d'azur de fix pièces, au Chrf de gueu* Je chirgc de trois Hy4r« d'or, qui cft îqyeufc; au t. Se j. d'azur au Lion d[^]rgçyp.t , i|h Bordure de gueule, chargée de trois Fleuts-dt-lis d'or, qui cft S. Didier. Otleans potte d'azur à crois Fleurs-de.Iis d'or[^] brifc d'un Lambel d'argent de trois pièces. 7)*oà relevé ta Seigneurie 4' [^]rgenton & fes oPHtouvances, Chapitre XLVII. LEs Seigneurs d'Argenton ont toîi)ours reconnu pour Seigneurs féodaux & Suzerains les Barons de Château-roux , aufquels ils font <a foy &c hômtuage, comme aufTi des }uUiccs Seigneuries de Rivarcnncs, la ChappcHe 'S. Gilles Souvignet,,de toute ancienneté annexées à la Châtellenie d'Argenton , S£ par la cranfa[^]ion du y. May 1J19. les i[^]if hieritiers d'André de Chalivigny ayant quitté i la Veuve les Cliatcllenies d'Argenton , Cluys deffo'JS , Neuvy S Sepulchre , Agurandc & du Châtlec , ils fe referVrent les droits de fupcrionté en Fief, Reflbrt, Juftice & Jurifdidion, à caufe de la Baronnie de Châtcau.roux, & le Procureur du Roy ayant fait faifir &: tûctttt en la main du Roy li Seigneurie

d'Argenton , la Dame d'Aumont Dame en partie de Château-rouX" , en obtint main levée par Sentence du Siège d YITouriun, le 17. de JuiHct 1^31. laquelle dccla- 15J1. rc Argenton mouvant en plein fief de Château-roux ; aprez l.iquiclle Sentence Hame Louifcde Boutben Pfincefle*dc la Rbche-fur-Yon paflTa procuration à Charles Aucapitaine Ecuyer , pour faire la foy Se hommage à Dame Françoisfe df Maillé Dame de Château roux pour raifon de la Châtellenie d'Argenton , le ij de Septembre ij^r. laquelle procuration il exrcuta par la prédation de foy Se. hommage le 18. OAobrc Ce ij^i. qui a depuis été fait pat tous les Seigneurs d'Argenton jufqu'à prefent. Quant i la Juftice d'Argenton , elle a toiîjmirs été du Reiîort de Château-roux, ^ commeil acrcj tjêpêtr Arrêt du Parlement de Puis, le î. Juin 1448. au profit de Guy de Chau Vigny 111. du norh , contre Monlieur Jean Duc de Berry , pat lequel il cft dit que les cailles civiles fi criminelles qui viendroient des Seigneurs d'Argenton , li;Chati'e,, Châtelet, Agurande, SC GargilelTe , mouvantes en plein fief de Ctîteau-roujiîrn pcrniîôrc inftanceau Siège Royal d'Yftbudun , feroient renvoyées devant le Bailly de Châteauroux. Ccec

HISTOIRE DE BERRT, Lci Ficfe ayant Juftice qui relèvent de la
 Ciûtelenic d'Argenton, font huit . & les Cmplcs FicÊs fans Juftice font
 trentc-dcux. ainû qu'ils fuivent par ordre Alphabétique. Fief Jujhce d^^bloftr.
 fief de l'^ge SepoUin. Fief de Bareneuve Cpurémt. Bien ajjîs. ^ois Terrin.
 Dixmes de Someil. Dixmes de Bonnelle. Fief^Juftice de Celon. Fief^
 Juilice de Chajfm^imonr. Juilice deChafelet. Fief(yjujlice de Chahenet. La
 Court. QhâteAU-neuf. Cha:(^rlet. ContenaiUe. ChaffeAuheau. Vigne de
 Chahenet. L'EfpineiiiL Forefls. Forges. Les FtUeries. Le Grouhat. Fief^
 Juflice de Lu^fret. Vignes de Lan^oy de la ^anhe, ^JHodejjon. La trotte
 Vitlarnoux, t^aifon Rouge. 'Dixmes de ^^enou, Tûuppon. t^oulin de
 Podelfonl Les Vignes duPechereaul Fieffé' Juttice de S.Siuran, Fief juflice
 de Solut. ViBarnoux. VtUuffieres. A^oulin de la Varenne. VtUrvaux
 Bouchardott. Le Vi'vier. 1470. De U Ville, Chatel & C^âtelienie
 d'oAgurande, Chapitre X LVIII. LA ChltcUenie d'Agurande faifoic
 autrefois partie de la Terre Deoloife & Baronnie de ChâteaU'toux , bc les
 Barons de Chiteau-roux en faifoient la foy Oc hommage au Roy par même
 aâe & par même aveu que de la Baronnie de Château-roux & des Terres du
 Châtclct, la Châtre, Arganton, Jeu , Neuvy S. Sepulchre & Foogcrolles ,
 excepté d'une Rue d'Aguraode , appellce Agurandette, mouvante du Comté
 de laMarche^ comme il c(l vérifié par l'aveu & dénombrement rendu au
 Roy par McITtre Guy de Chau. vigny m. du nom , le 15. de JuiUet 141^.
 McfTire Guy de Chauvigny IV. du nom , fit vente des Villes , Châteaux &
 Châtellcnies d'Agurande , Neuvy S. Scpulchre , Ardentes 8c Jeu, à Dame
 Jeanne de Corrandon Epoufe de MetCre Jean du Puy , Chevalier , Seigneur
 de Vatan U. de Barroont , à faculté de rachapc pendant quatre ans , fc
 refervani les foy & hommage^ Reflbrt & Supériorité, par Contrat du 1%.
 May 1470. Il les racheta depuis , en telle forte que ces Terres, notamment
 celle d'Agurande , s'étant trouvées en la fucccffioa de Meflîre André de
 Chauvigny dernier de fa Maifon , le fleur de la Tour Landry fon héritier , la
 délai (Ta avec autres Terres à la PrinccfTe de la Rorhe-fur-Yon , par la
 tranfaïon du j. de May ijij. à la charge de la foy & homwagc , Redort &
 Supériorité ^ Château-roux. Cette Ville e(l aflife à rextremite de la Province
 de Berry, fur les confins de celle de la Marche, & même la Ruë
 d'Agurandette e(l du Re(fort duPrcfidial de Gueret s elle e(b à quatre lieues
 de la B ronnie de la Châtre , du côté de Midy , & prez la Rivière de Creufe
 L'on y voit encore les redcs d'un ancien Château ruine. Le Territoire

d'alentour est plus propre pour la nourriture du gros bétail que pour les bleds
, oëaiunoim il est af. fez fertii en fcigies Se menus grains. I i

/ LIVRE VII. ST3 De la Châtellenie de *BrîQn» Chapitre XI13(.
 CE T T t Terre relevé de Chateau-roux, 8: a été possédée depuis loOg
 tetspat de Seigneurs de la Maison de Chabot , & les Titres de
 Châtellains m'apprennent que François Chabot ratifia le x). May 1481.
 la foy & hommage que Ton Procureur en l'Université avoit faite en son nom au
 Baron de Chateau-roux. Le 6. Janvier 1511. cette Terre échût fîj en partage \
 Dame Antoinette d'Illiers 1. Femme de Meffire Hardouin de Maillé , die de
 la Tour, pour Paul Chabot fils de cette Dame , de Robert Chabot S.
 d'Apremont son premier Mary , & à cause qu'il étoit Mineur la Dame
 d'Aumont donna fouffrance à son Curateur le 10. Août 1510. & le dernier
 Juin de l'année suivante le S. de la Tour & son épouse ayant vendu cette
 Terre à Meffire Philippe Chabot Chevalier de l'Ordre du Roy , S. de Brion,
 d'Ecueilly & de Beaumont , Baron d'Apremont fils de Buzançois , Admirai
 de Guyenne fils de Bretagne, Gouverneur de Bourgogne il en fit la foy &
 hommage par Procureur à la Dame d'Aumont le 10. Décembre 1511. Elle
 passa en la puis. 1512* fance de Jaques Chabot , hi par le partage fait entre
 Charles & Philippe Chabot leurs Enfants , 5c de Dame Madelaine de
 Luxembourg, elle tomba au lot dudit Philippe Chabot le 14. Janvier 1517.
 Léonard Chabot Comte de Charny a possédé après luy , fils la moitié transmise
 à Charlotte Chabot sa fille fille Heriier en partie , qui en fit la foy &
 hommage par Procureur au Comte de Chateau-roux le xy. Août 1518. fils
 ayant épousé Meffire Jacques de Veneur Chevalier des Ordres du Roy ,
 Conseiller de sa Majesté des Conseils, Comte de Tillières elle luy porta
 cette Terre, laquelle Tanneguy le Veneur Comte de Tillières, Jean, Jacques,
 Anne fils Eleonor le Veneur leurs Enfants succédèrent, fils leur aîné tant en
 son nom que comme Tuteur de ses Frères, en rendit hommage par Procureur
 au Comte de Chateau-roux le dernier Août 1606. Ils la déclarèrent par acte
 à Anne le Veneur , qui la porta en Mariage \ François de Ficque Comte de
 Lavagne , Baron de Levtoux, qui en fit la foy & hommage au nom de sa
 Femme le 11. May 1609. fils tuteur en fournit le dénombrement le lendemain
 , qui comprend la Maison Seigneuriale , la Justice haute, moyenne & basse
 de toute la Paroisse de Brion > les Dixmes de Bleds, Vin, Laine & fief
 Charnage , & autres dépendances \ leur pouvoir enjoint encore^ préfent.
 La Maison de Fiefque est très-ancienne, & l'une des quatre principales
 Familles de Gennes, qu'on appelle en Italien le quatuor Cafés ^ qui sont les
 Fiefque , les Grimaldi. les Spinola & les Doria. Le Titre de la Fondation de

l'Abbaye de S. Fruâuofe de Gennes, de Tan 974. judifie fon antiquité,
 puisque Flifcm Chef de cette Kiaifon y eft qualifie « Nabilis C Strenuus
 Prince f s. Les Hifloires d'Italie comtent dix- oeuf Comtes de Fiefque, y
 compris Louis Mario de Fiefque qui vit aujourd'huy. Cette Famille a donné
 deux Pa. pes a l Eglife, Innocent IV. fie Adrien V. 74. Cardinaux , fie plos
 de 400. Archevêques fie Evcques, fie un grand Maitre de l'Ordre des
 Templiers. Les Fiefques font alliée des Maifons de Bavière, de Savoye ,des
 Paleologues, des Comnenes, des Gonzagues , des Vifcomti, diTs Urrea , des
 Obify,des Princes d'Efte, des Grimaldi , des Spinola, des Doria; des Roflt,
 des Palavicins, des Colonnes « des Urfins , des Sirofl. Scipioh dcFief> que
 4. Fils deSinibalde III. du nom Comte de Lavagne Prince de Pontremoli, fie
 do Val de Taro , fie de Marie de la RoQere Fille d'un Duc Urbain, fie Nièce
 du Pape Jules II. pafla en France au fervice du Roy Henry II. qui le reçut
 très- favorablement , le fie Chevalier de fon Ordre , fie le maria avec
 Alphonfmc StrolTy CouGne de ta Rcyne Catherine de Medicis , fille de
 Robert Strofly fie de Madelaine de Medicis , Niccc du Maréchal Strofly.
 Leurs Defcendans poflident encore^ prefent cette Terre fie celle de
 Levroux. De la Chateîlenie de NaiUac & du Blanc en *Berry, CHArtTILB
 L. LA Ville fie Châtellenîe du Blanc eft fcituée \ l'extrémité de Berry , tirant
 vers le Poitou. Elle e(t renfermée dans la Généralité de Berry ,mais
 elleeddans le Rcflorlc du Prefidial de Poitiers. La Vil le eft feparéc en deux
 par la Rivière de la Creufe, fur laquelle il V avoit autrefois un aflcz beau
 Pont de pierre , qui eft \ prefent démoli , fie dans la haute Ville eft le
 Château de NaiUac , dans la Ville balte le Prieuré de S. Genitor U. Vc Cccc
 iij

The text on this page is estimated to be only 29.40% accurate

s 7 4^ HISTOIRE DE BERRT» Convent des Augustinî. Le nom latin du BUnc c^oblincunt , la CHarleioie de NailtiC & du Blanc reicvc en foy U hommage de la Baroimic de ChAccau-roux , a^le Château fie Fortercirc ell jurabic & rend-ble aux Seigneurs dominans à grande bc pcticc force, en tcms de paix & de guerre. Cette Terre a ccc pcfTcdcc pendant plus de quatre (iécles, par des Seigneurs qui po^ rotent le nom de Netllac, 5c depuis de Naillaç/ dont la Gchcalogic fcra'cy-aprcz ra» putce; le dernier defquels a été Mcflîre Jean de Naillac qui étant dcedc environ l'an 1419. lai(Ta entr'auttes Héritiers Marie de PrcQilly femme de Jaques Pot Scigiicur de la Roche de Nolé, Marguerite de Prcuilly Epoufe de Pierre Frotier Seigneur de Mel, ziard & de Miferay, Jeanne de Prcuilly mariée à Raoul de Gaucour Grand Maicrc ' France. EUés étoientiilles de Gilles de Prcuilly &: de Marguerite de Natilac fccur Ji^ Jean: U les Titres de Château-roux font foy que le 7. de May 1437. Raoul de Gaucm r \ caufe de Jeanne dc^^reu il ly fon Epoufe, reconnut tenir én foy ic homniage du Ba de Château- rdiix la ri'érce partie du Château &: Villeneuve du Blanc, du Faux-bourg de S. Gcnitor , T«^rrc de' Vaux & de Monripouret; 8d que Pierre Frotier Seigneur de Prcuilly & du Blanc "en partie, à caufe de Marguerite de Prcuilly fi femme, ayant fait refus de tendre la foy hommaigc à M. Guy de Chauvigny Ill.du nom, Baion de Châtcao-roux. quqyque tpusTes prcdccclTeurs l'eufTent fait fans difficulté , ce Seigneur fit .faifir & mettre en fi main les Fitfs de Naillac &, du Blanc, & le contraignit enfin par Tranfaition paflet avec Pierre de S. JixHen Ecuyec Seigneur' de Venieres, porteur de fa Procuration Je ZI. Qftobre 146^; d'avouér & rccohhoître que le Château de Naillac^ Ville du Blanc' & Fauic-bourg de S.- Génicor, ctoient tenus & mouvans en fief, oùcment & fans moyen, du Baron 'dr-Châteavi-roux, &: de promatre d'en faire la foy 5i hommage toutes fois quantes , de payer pour le droit de rachapt cinq cens ccus. La Tranfadion fut confirmé par Arrêt du xt. Avril 1478. & depuis les Seigneurs du Blanc ont tous volontairement fiit là foy & hommage aux Scigncurs de Château-roux , même Jean Frotier Seigneur du Bîind & d'Azsy le Feroit, quf If. fie par procureur à Dame François de MailTé le i7.d*Aout rjzy. Depuis cette Tefre a fouvenc change de Seigneurs, comme il fera die cy-aprcx. Gependanç iV fera bon d*obrcrver que les Seigneurs du nom de ClcrembauUouc jôtiy delà Terre du Blahc, &; que dei le cems du Roy S. Louis Guy de Clerembault Chevalier ,

\ caufe de fa f:rhme , fille ainéc d'Aymcry Gondcbaut , reconnu tenir à foy
 & hommage-lige d'Alphotife de France Comte de Pditou , le Château &
 Châtellenie du Blanc Tan 1x6\$. laqueHfr pafHi pcn 'àprezen la polTeffion
 de Guillaume de Clermbault Valet , c'eft à dire Ecuyer, fôn fil?. En l'année
 ijzp, cette Terre apparrenoît \ Louis Scîgnevir de Clermont , Baron de
 Preuilly^ en 1^44. à François de Vendôme Vidame de Chartres, lequel en fit
 don à Gilbert deGrammont FiU de Meflîre Antoine de Grammont, lequel en
 fit par Procureur la foy &: hommage à M, d^Aumont le 19. de May 15^1.
 Je trouve pareillement que le H, Décembre de la même hnncc Dame
 Beraude de Ferrieres luy fit aufll par Procureur foy & hommige de la même
 Châtellenie, fie qu'en Tannée ij7y. M. Charles de la Rochefoucault
 Seigneur de Barbezieux, comme Seigneur delà Châtellenie du Blanc, en
 bajlla l'aveu '& denomhr«mehr i M. Jean d' Aumont Baron de Château-
 roux le to. jour de May, & qu'aprez fon deccT* |<ar Tranfjftion du 11. May
 1596. Dxime Marguerite Defpcaux Veuve de M Jean Marquis d'Epinay ,
 Tutrice de Charles & François d'Epinay, Enfaii^ mineurs Ac dcffunc M.
 Claude d'Epinay ic de Dmïic François de la Roche-foucaule , fille ainéc de
 M. de Barbezieux, Dame Antoinette de la Roche- foucault Epoufe de M.
 Antoine de Brichantcau Seigneur de Beauvais Nangis , & Dame Charlotte
 de la Rochefoucault Veuve de M. François der Barres vivant Seigneur de
 Ncuvy , cédèrent h Dame François Chabot leur Merc la Terre &:
 Seigneurie du Blanc, pour les Droits & reprifcs qu'elle pouvoir prétendre en
 la Swcceflion de fon Mary. Aprez le decez de Madame de Barbezieux , M.
 de Nangis & la Dame fa femme firent la foy & hommage à M. le Prince
 MJrquis de Château-roux, de la Châtellenie, Ville du Blanc en Betry,
 Château de Naillac, Terre commune &: Ville neuve de S, Geniror, le 18.
 May 1613. Cette Terre eft maintenant polTedce par les Héritiers de M.
 Louis d'Aloagny Chevalier des Ordres du Roy, Marquis de Rochefore fur
 Creufe , Baron de Rochefort fur Loire, de Cors &r de Craon, Bailly de
 Berry. Clermbault poftc burcle d'argent Se de fable.

LIVRE VIL S7S roMx. I Des Seigneurs de Neillac , du 'JiLwc ^ de Çargiiep, de la Mat/on de Neillac, Chapitre LI. LA Maifon do Neillac, ou Naillac, peut à bon droic etcc mife mcre les plus nobles & les plus puiflantes de la Province de Berry , puifqu'elle a poffidé pendant pluficuts fiicls les ChAtt'llcnics de Neillac, de laquelle clic a tire fon Nom du Blanc en Berry , (ic GargilelTe, de Château-brun , de Mondon ic la Vicomte de Bridiers , &: autres Terres confiderabics. Elle a produit plufieurs illuftres Chevaliers, un grand Maître de l'Ordre de S. Jean de Jerufalem, deux grands Prieurs d'Aquitaine, ôr un grand Pannetier de France. Elle ne lubfifte plus à prefenc , â£ <ft fondue par femmes cz raaifons de Preuilly, de Giac « de Brolfc. Ses Armes font d'azur à deux Lyons paffans d'or mis l'un fur l'autre. I Hugues Chevalier Seigneur de Neillac , du Blanc en Berry &: de GargilelTe , vivoic lous le Règne de Philippe Auguftc. Il cpoufa Mahaud Sœur d'Hugues de Fontenelles , ic tranfigea en pcccecc du Roy Se de pluûeurs Grands du Royaume, avec Meflîre André Seigneur de Chauvigny , au nom &: comme Mary de Dcnife de Deols Dame de Château-raoul , Princefle du bas Berry , pour raifon du Droit de Rachapt , qu'il devoit à ciufc de fon Mariage ; & par la Tranfaélion le Seigneur de Chitcau raoul le quitta &: déchargea de ce Droit, aprcz qu'il eut fait la foy &: hommage du Châtel &: Châtellenie de G argilcHc , reconnu ctre fon homme lige contre tout homme vivant &: mourant , juré tc Invtnt: promis dcluy rendre & i fe\$ fucccfleurs fon Château de Gargilefle toutes fois &: quantci, dtiTitret avec grande U petite force, en tems de paix S>C de guerre , dû à leur fimple mandement ; ^-WU en cas de refus de fa part , confentit que tous fcs Va(Taux fc rangaffenc du parti defon beigneur Féodal , pour le contraindre par force d'obéir. La Charte feelée du Sceau de Naillac, fc conferve encore entière avec le Sceau, mais la datte ne s'en peut lire,- ma conjc^lure cft qu'elle cft de l'an 1187. lorfque ce Roy étant en Berry conclud la Trêve a-itSy. vcc Henry 11. Roy d'Angleterre. Il ratifia cette Tranfa<Slion par une autre de l'an i'.o3. «105. par laquelle il renouvella le ferment de fideliic, fit la foy & hommage-lige à Dcnife Prm- , ceîïc de Deols , lors Veuve d'André Seigneur de Chauvigny , en pccfence des Abbés de "J^^J^ Deols ti de S. Gildas, des Prieurs de Levroux de la Châtre , &: de plufieuts Chcv- piicjft , liers &: Gentils-hommes. Par le même Aftc notre Hugues de Neillac rcconnoît que la ^ntTrefor Darac de Château-raoul luy avoir donne en faveur de Mariage avec Mahaud de Fonte- de Chincelles , trojs cens fols de

rente fur les Revenus de ChAteau-raoul , i la charge du retour reavencas de decez de Mahaud de Fontencilles fans Enfans,&: qu'Hugues de Neillac aban- ■ donnât le fervice de la Dame de Châreau-raoul. Enfant d'Hugues Seigneur de NmIUc & de Gargileppj & de Muhaud de jpontcnelles Ça Femme. 2. Hugues de Naillac II. du nom , qui continua la poflerite. II. Hugues II. du nom Seigneur de Naillac, du Blanc en Berry & de GargilefTe , Chevalier. Ce Seigneur ayant fuccedc à Hugues I, du nom fon Pcre, en la Châtellenie de Gargilefle, reconnu: le I. Mars en prefence de Simon de Seuly Archevêque de ,1^\$. Bourges , que la Ville &r Fortcrefle de GargilefTe & fcs dépendances étoient mouvantes de Guillaume de Chauvigny I. du nom Seigneur de Château-raoul, qui les tenoit de luy i foy & hommage; jura & promit, & avec luy Guillaume fiñ Hugues de Naillac fes Enfans, de rendre au Seigneur de Château-raoul & à fes fuccelfeurs la Ville & Fortcrefle de Gargilefle toutes fois &: quantes , foit en paix ou en guerre , foit qu'ils fuſſent amis ou ennemis du Seigneur de Ch.ueau raoul , Se en cas de contravention fc fournit à la Jurifdiâion de l'Archevêque de Bourges, Se aux peines & Cenſures Eccleſiaſtiques , iufqu'à ce que les Seigneurs de Château-raoul fuſſent fatisfaits des dommages & pertes qu'ils auroient encourues. Il réitéra fa promeſſe 8d ferment l'ao 1119, & donna onze Gentils-hom- 'i»»»-.

The text on this page is estimated to be only 25.83% accurate

HISTOIRE DE BERT, mes fcs vaffaux pour camions de fa parolle , &: ferment aii Seigneur de Chatnu r.ioul. Il confcncU la mcaïc année l'engagement Fait par Agnes Popuiotc au Fneur de Saint Laurent de GargilclVc , du drcic clic avoit en certaine Dixme. L'année fuivante 1230. il réitéra au Seigneur de Châtcaui-raoul le feimcnc de hcllic avec fa femme & enfans , fi,: fit obliger avec luy plufieurs de fcs valliux, krquels jurèrent &: promirent en la mam de l'Abbé d'Aubcpicrrc commis par rArche»cque de Bourges, d'aider le Seigneur de chà« tcau-raoul à mettre en (a mam la Vilic U charcau de Gargildle, en cas que Hugues de Naillac, f» kmme &: cntims rifufjircnt de les rendre ' fj de fiitc la. foy fij hommage au Seigneur de Cliâtcau-raoul & à fes fucccfstun» , f ent tous aux pcjivîs^ d'exconuî h»uicat>Qn , jufqu^à ce que le Seigneur de Cliâtcau-raoul. fut flemcment fatifait, à lî charge toutefois que le Seigneur de Cbàieau-raoul & fcs heri^crs feroient tenus de rcftituer la Ville, château & dcpndcnccs, avec les inciiMcs &: chofes y contenues, non deteriorrz, & en même état qu'ils fc irouv croient à ils feroient mis en poffeffion , & ce aufj tôt que la nccefflté de les rrtcnir cciTcroit. j • ^ . ^ Ce fut luy quibartit & fonda rEgliëKôtre-Dame du Pin (xargileffe , &: le jour qii'il me'^AHe P°^^ première Pierre , il accorda pour .la rcmlfion de fcs péchez ôf pour le repos ch 6. Cenflmm-des Amcs de fcs porc merc^ la liberté .ô^ .franchir»; de tous Droits , Coutumes U exactions à tous ceux qui viendroient detticûrer aU^Village da Pin en l'étendue des Croix qu'il avoit plantées de fa main ; il donna en mente temps le droit de jufticc au Prieur du Pin, à la rcferve de certains cas ce qu'il fit coiafirmcr par fes Valfaux. Cette manière de planter «Rir CroiV , dont iffeicrvit pour la francTiife du Village du ^iti, c(t i obfcrver, comme conforme àijx 'coutumes & ufage de ce temps : car quand les Seigneurs vouloient établit des lieux de franchi fcs dans leurs Terres, ils en defignoicnc l'étendue &! les limites par le plan de certaines Croix qui fervoient de bornes, pour inviter les particuliers de venir habiter leurs Terres en l'ctenduë de ces lieux francs & prii vilegicz. Pareilles bornes fe voyent encore aujourd'huy en plufieurs lieux & Villages de tfcttc Province 5c des voifines , qui s'appellent les Croix de la Franchife &: Bourgeoifie. Le tréme Seigneur quitta l'an izjy. Se fit don au Prieur du pin , des journées Se bians qu'il prtendoit fur les habitans du Village de Montgreub , fçavoir de (juolibct iHdcpt m.tnente unam diuûurnctam de corpore fuo. Enjltns

d'Hugues de Naillac II. du nom. 5. Guillaume de Naillac, qui continua la lignée. 3. Hugues Seigneur de Naillac & du Blanc, qui ne laissa aucune postérité. III. Guillaume Seigneur de Naillac, du Blanc en Berry & de Gargilete, Chevalier, contra une alliance avec une Dame nommée Marguerite, de laquelle je n'ay pu découvrir la Maison. Elle fit son Testament au mois de May 1279. par lequel elle fit plusieurs legs aux Eglises & lieux pieux de la Province, & fit Exécuteurs de ses dernières volontés, l'Archevêque de Château-roux & son Mary. C'est ainsi qu'il est fuivant la piété de son Pere, il assigna au Prieur du Pin, de Gargilete 8; à ses successeurs, deux setiers de froment & deux setiers de seigle sur les Dîmes 600 Terrains d'Orfenne, en échange du Moulin de la Roche & du Four de Gargilete > que Hugues de Naillac son pere avoit arrenté à l'Abbé & Convent de S. Gildas, ainsi qu'il appert par la Charte du Jueu aprez la Conversion de S. Paul, iz61. L'année suivante le Vendredi avant la Fête de Toussaints, il fit en la Ville de S. Gauthier le ferment à l'Archevêque de Bourges, sur le fait de la Trêve & de la Commune avec Pierre de Naillac, Chevalier, son fils. 1279. 1180. Enfants de Guillaume Seigneur de Naillac, & de Marguerite sa Femme. 4. Pierre de Naillac, duquel cy-aprez. 4 He de Naillac, lequel possédoit les Châtellenies de Naillac & du Blanc 1180. & ne laissa aucune postérité. IV. l'abbé Pierre Seigneur de Naillac, du Blanc, de Gargilete, de Chatcaubrun, & Vicomte de Bridiers, prit le ferment sur le fait de la Trêve à l'Archevêque de Bourges, avec Guillaume & J

r LIVRE VIL S77 Guillaume fon perc, le Jcudy avant la Fcte de
 TduflTaints iiéi. confirma les dons que Hugues de Niillac fon aycul avoic
 fait au Prieur du Pin , & luy accorda droit de mcfurc\$ &: de les ajufter , par
 Charte du mois de Mars 11.71. Il promet de rendre au Roy fon ii7'« Cbàccau
 de GarjgilciTc à grande & petite force , l'an i*7j' "7J« Enfant de Pierre ,
 Seigneur de Naillac. y Pierre Seigneur de Naillac II. du nom , duquel cy-
 aptcz. V. y. Pierre Seigneur de Naillac , du Blanc» de Gargilcffe, de
 Châtcaubiun , & Vicomte de Bridiers, Chevalier , II. du nom , donna l'an
 1311. à Pierre de Vimont &: Ericnnedc Sancerre, Ermite de l'Ordre de S.
 Auguftin « & à leur Ordre, les Héritages qui avoient appartenu à Jean
 Chauvet , aîné au Bourg du Blanc, proche le Cimetière de S. Genitor, qui
 lay ccoient échus &: acquis par déshérence. Enfant de Pierre Seigneur de
 Naillac , II. du nom. i. Perrichon de Naillac, duquel cy-aprez. VI. Perrichon
 ou Pierre Seigneur de Naillac , du Blanc en Berry , Châteaubrun ,
 GargilcTc & Vicomte de Bridiers , III. du nom , confirma l'an le don fait
 par Pierre de Naillac fon Perc , aux Ermites de S. Auguftin, à la charge
 d'edifier une Chapelle pour y celebret Mefles &: Prières pour l'Ame de
 fon defunt Pere. Enfant de Perrichon Seigneur de Naillac. 7. Guillaume de
 Naillac cy-aprez mentionné. 7. Pierre de Naillac Chevalier de l'Ordre de
 S. Jean de Jherusalem ^ grand Prieur d'Aquitaine, en l'an 1390' »J5" 7. Guy de
 Naillac Chevalier S. d'Onzain, qui en fit bâtir le Château avec Helyon fon
 frère l'an 1383. comme il paroît par cette Infcription quife voit dans
 le Château. VintjS}. firent faire Monteur Cuitte de Neillac & Menjitur F e
 lion de Neillac frères , l' Edifice de céans , & étoit en l'age ledit Monjieur
 Gfsitte de 27. ans^dr MonJeur Velion de 26. 7. Helyon de Naillac Chevalier
 Seigneur d'Onzain , Chambellan du Roy l'an 159y. conjoint par mariage
 avec Marie d' Amboise fille aînée de Hugues d'Amboise Chevalier S. de
 Chaumont fur Loire, hL d'Anne héritière de S, Vcrain fa premicre femme;
 de laquelle ^^f^//^ il n'eut qu'une feule fille nommée Jeanne de Naillac ,
 mariée à Guillaume d'Argenton r,^ s * Chevalier , fils aîné de Geofroy
 d'Argenton &: de Jeanne de Vernon , lequel à caufe de i! fa femme obtint la
 moitié de la Terre du Blanc en Berry. contre les Héritiers de Guillau» me de
 Naillac Oncle de fa femme , par Arrêt de l'an 1440. De ce Mariage fortirent
 An* «440- ' roine Seigneur d'Argenton» BrunilTcm d'Argenton, femme de
 Thibault Chabot Seigncut de la Grevé, Mont-contour & autres lieux,
 Antoinette d'Argenton mariée à Jean Chevalier Seigneur de Montcnay ,

Louise d'Argenton Epouse de Beraud de la Haye Seigneur de Mallacivrc.
Quanta Marie d'Amboise ayant survécu son Mary, elle reprit une féconde
Alliance avec Guy IV. du nom Chevalier Seigneur d'Argenton, duquel elle
n'eut aucuns Enfants. VII. Guillaume II. du nom Seigneur de Naillac, du
Blanc en Berry, de Château-brun, de C i gilclTe» &: Vicomte de Bridiers ,
Chambellan du Roy en 159^e. Ce Seigneur mérita par Hi(l. i) belles adions
le surnom de Preux Chevalier. Il plaidoit au Parlement l'an 1401. contre
ChitiUi^e Louis S. de Malval. Ilépoufaen premières Noces Agnès de S.
Vcrain, & en fécondes -i-'v-i» Jeanne Turpin Dame de Mondon , des Vaux,
du Montier- de-Poret &: d'Ardoncc , de laquelle il procréa plusieurs Enfants.
Cette Dame, comme ayant le Bail de ses Enfants, plaidoic au Parlement
contre Guillaume d'Argenton l'an 1406. Dddd

HISTOIRE DE BET.RT, enfans de GuillaHme Seigneur de
 NaiUac II. du nom , & de Jeanne Turpin fa femme. 8. Jean de NaiUac ,
 duquel cy-aprcz. & 8. Phiiberc de Naillat premièrement grand Ptieur
 d'Aquitaine, puis clû grand Maître , »4"« de l'Ordre de S. Jean de Jctufalcem
 , l'an 1396. dcccde l'an 1411. 8. Hclyon de NaiUac decedc jeune. H>(i Jt 8.
 Marguerite de NaiUac mariée à Gilles de Prcuilly Fils d'Echivarc Baron de
 Preiilly, Chitillo , & de la Roche-pofay , &: de Sarrazine de Bric fa femme
 , dont l'exiradlion &: poftericc cft^* ' Liv z. long traitée par Monficur Du
 Chfnc. * 8. Jeanne de NaiUac Epoufc de Pierre de Giac 8. Jeanne de
 NaiUac mariée *a Jean de Brofle Seigneur de faintc Sevetc & BoufTac,
 Maréchal de France. PceuiUy porte d'ot ^ trois aigles d'azur éployces VIII.
 Jean de NaiUac Chevalier Seigneur de NaiUac, du Blanc, de Château-brun ,
 de Montipourec, de Mondon , &: Vicomte de Bridiers, grand Pannccier de
 France» fit la foy Se hommage au Seigneur de Château-roux, des
 Seigneuries de Montipourct, de Vaux &c du M" Blanc, le 17. May 1411. Il
 fut pourvu parle Roy Charles VII de la Charge de grand Pan'4*** nctier de
 France , vacance par la mort de Jean Seigneur de Prie, l'an 1418. époufa
 Ifabeau de Gaucour fîUe de Raoul S. de Gaucourt , de laquelle il ne laiHa
 aucuns Énfans. En faycur de (on Mariage Ic'Roy luy donna l'Office de
 Sénéchal de Limoûn , pour raifon de quoy il eut Procez avec Mcflîre Louis
 d'Efcoraille, mais il y fut maintenu le mécredy 4. Décembre 1417. aprcz que
 M.Jean de Vajlly ii Adam de Cambray Prelîdens curent dic à la Cour que le
 jour précédent le Roy leur avoic dit que fon bon plaifir & volonté ctoic que
 cet Office dont il l'avoit povievûcn faveur de Ton Mariage , luy demcurâc.
 Elle étoic Dams de Château- brun, Vicomteffe de Bridiers , Châtelaine de
 Bergues ,& vendit le 8. MM» Décembre 1434. la Châtellenie de Bergues Se
 tous les Droits qui luy font échus par le deccz, de Dame A liane de Bergues
 fa Mere , & Colart de Commincs Seigneur de Runci^ cuere, pour dix mille
 Salus 46. gros nouvelle monnoye pour chacun Salut. Jean de Nail14 Jac
 étoic dcccde l'an 1459. que fa Veuve obtint permiffion du Pape d'avoir un
 Autel potr utif, & dans le Bref elle en cft qualifiée Veuve. Aprcz fon deccz
 la Vicomté de Bridiers pafTa en la polTeffion de JcandcBrofreScigncut de
 Saincc Severe &c Bou(Iâc;&: le furplus de fcs biens fuc partage entre fes
 aucres Héritiers, De U Châtellenie de Gargileffe, Chapitre LII. LA
 Châtellenie de Gargileffe , en Latin CArgtîtfk^ cft long-tems demeurée en
 la Maifoa de NaiUac, &: trouve depuis en l'an 1430. Jean de Châccau«ncuf,

Seigneur de Luçay, U polTcdoit , &: que par fon deccz il l'a tranfmit à Antoine & Jean de Ch.iccauneuf fcs Enfans, & de Dame Ifabeau de Prie fa Femme, & qu'en llan ijiy. M. 3^{me} Rochcfort premier Valet trenchant du Roy en écoit Seigneur à caufe de Dame Antoinette de Château-neuf fa Femme ; elle demeura depuis indivifc entre M. Joachim de Rochcfort Seigneur de GargilelTc Chevalier de l'Ordre du Roy , M. Claude de Rochcfort ficur de Luçay , & M. Imbert de Rochcfort, ficur de Beauvois , Brion bc Villedicu, Frères, Enfans de M. Claude de Rochcfort & de Dame Catherine de la Magdclaine fa Femme -, & par accommodement fait entr'cux Imbert de Rochcfort en demeura feul Seigneur, hc Dame Françoisfe de Crevant fa Veuve en fit la foy & hommage à Monfcigneur le Prince, Marquis de Château-roux , le 16. Juillet 1613. M. René du Bofc du Brcuil Seigneur du Brouts, l'ayant acquifc, en fit la foy &: homitfjt. mage a M. le Prince le ij. Mars i^{re}. & cette Terre cft de pcfenc poftedcc par Charles du Bofc du Brcuil Seigneur du Broucst &: de GargilclT;

) L î F R B VIL \ J/I I rtir r .iign « > '*A De la Vtllle Châtelleme de U Châtre. Chapitre LUI. LA Ville de la Châcre cft à quinze lieues de celle de Bourges j dans l'an* cien Kellort d'Yllouduni à rextremuc du Berry, du côté d'Occident , en pays plat, gras, abond^inc en fioncnc , &: propre à engraiier les Moutons &C gros bétail ; clic cft environnée de murailles & foflrz. Il y a un ancien Château , la Riviere d'Indre palTe uq peu au deffous. Il y a aufli dans la Ville deux Eglifes, celle de S. Germain & celle des Religieux Carmcf. En la première cft un Collège de Chanoines &: la ParroilTe, fondez psu: Ebbcs II. du nom Prince de Dcols , qui accorda divers Droits IC Privilèges au Chapitre , Icfquels furent confirmez par Raoul dernier du nom Prince de Deols l'an ii7ji. U donna "75< au Prieur & aux Chanoines les Bans & Etaux du Marché de la Châtie pour la Fondaiioa de fon Anniverfaire > ce que Guillaume deChauvigny Baron de Château-roux > I. du nom, petit Fils de Raoul , leur confirma avec les Droits qui fe lèvent aux Foires de la Châtrei par Charte de l'an iijo. par laquelle il oblige fcs Prevot ti Bailly de la Châtre aprez leui "J" inftallation, de prêter ferment aux Prieur &: Chanoines de la Châtre , de les maintenir en ia jottiffance des Privilèges à eux accordez par les Seigneurs de Château-roux: ce qui a été confirmé par Guillaume de Chauvigny III. du nom, le 4. Février 11^0. par Guy de Ghau- '^^^t vigny I. du nom, le Lundy veille de S. Vincent Martyr 131 j. lequel amortit tous les biens des Chanoines, & les exemta de la Jurifdiâion des Juges de la Châtre, jufques à ce qu'ils cuftent fait le ferment de garder leurs Privilèges. Guy de Chauvigny II. du nom fon fils leur accorda pareille Confirmation le ti. Août '59} comme aufli François de Maille Dame d'Auraont le 14. Avril 1^14. Pierre d'Auroont 'i** le 14. Décembre 1^48. & Catherine Hurault femme d'Antoine d'Aumont Comte de Chiteau'toux, le 11. Juillet 1607. La Collation des Prébendes appartient au Chapitre , dont le ' nombre fut fixé à 14. fçavoir 4 Prelbyterals , 4. Diaconales , & 4. Soûdiaconals , deux pour le Prieur, & une refervce pour les necelTités de l'Eglifejcc qui fut confirmé par le Pape Innocent IV. par Bulles données \ Lyon le j. des Kal. d'Août Tan VIIL de fon Pontificat. Guy de Chauvigny III. du nom Baron de Château -roux, en continuation des bienfaicy des grandes chantés que fcs predecefTeurs avoient faites à l'Eglife Collégiale de la Châtre p dont ils font les vrais Fondateurs 1 U. par une dévotion particulière qu'il avoit pour cette Egîife, luy aumôna cinq cens ccus d'ot à la Couronne, dont cent dévoient ctrecraploycs en Chappcs &:

Orncmcns pour fervir à l'Eglise, & notamment à l'Autel érige en l'honneur
 de S. Jaques Apôtre, qui est dans le Cnoeur> proche le grand Autel du cote
 du mydi^ bâti par les foins du même Seigneur, pour la revocation d'un Vœu
 qu'avoit autrefois fait Guy de Chauvigny II. du nom fon perc, d'accomplir le
 Voyage de S. Jaques en GaljcC} les autres 400; ccus dévoient cire propres à
 la même Eglise, & employez en achapt d'Héritage , & jusques à ce donna
 vingt Uvres tournois « dix septiers de froment , &: dix septiers de seigle
 mesurés de la Châtre, le tout de rente annuelle, à prendre sur son Moulin assis
 au delà Tous de son Château 1 &: où le revenu du Moulin ne feroit
 suffisant, il affecta toute la Terre de la Châtre au paiement de la. Rente 3 &:
 moyennant ce les Prieur &: Chanoines s'obligèrent de faire l'Office solemnel,
 fournir de Luminaire le jour & fête de S. Jaques , &: dire dire chacune
 semaine deux Messes basses , l'une pour les morts le lundy , U. l'autre de S.
 Jaques le mercredi \ l'office de Matines, & de faire quatre Anjiverlaires aux
 Quatre- Teins , les jours les plus commodes pour le Chapitre > par Titre du
 ij. Mars 1434. par lequel les Prieur &: Chanoines avouent encore que leur
 Eglise est de là Fonda- MHtion d'Ebhes Prince de Deols, comme ils
 l'avoient reconnu par les Titres de leur Eglise. Cette Terre faisoit autrefois
 partie de la Seigneurie Deoloise, & appartenoit aux Princes du bas Bâttry , &
 fut donnée en appannage à Ebbes Fils de Raoul le Chauve Seigneur ""de
 Château-roux , il prit le nom de son Appannage j & l'on estime
 communément que de lui sont descendus les Seigneurs du nom de la
 Châtre, l'un desquels s'étant croisé, fut arrêté . ..^ prisonnier ; ce qui
 l'obligea de vendre sa Terre de la Châtre, laquelle fut par cette vente réunie
 au Fief dominant, &: possédée par ceux de Chauvigny Seigneurs de
 Château-roux, jusques à ce qu'André de Chauvisny dernier du nom, deccède
 sans enfans, laissa ses biens D ddd il laUoULda Palau du tm i

jgo Histoire de béret, aux Maifons d'Aumont & de la Tour-, & étant cchûc en partage au S. d' Aumône, il en fit vente au S. de la Tour , de ce qu'il prtendoic en la Foret de S. Chartier , pour dc^ ^ roeurer quitte envers luy de ce qu'il luy devoir pour le prix de la vente de Dun-le Paltau, '^^ ■ par Contracl du 14. Janvier 1576 'i*** Le S. de la Tour la vendit en 1580. à Meflirc Pierre de Chamborant S. de Dreux; elle pafla depuis en la poflêlTion de Meflirc Louis Dupuy Chevalier S. de Nazelles, & d'Ifibcau de Sotbieres Ion Epoufe, auparavant veuve de Mcirirc Louis Foucaud feigneur de faint Germain , defquels M. Jean d'Aumonc ComcedcCh.ucau-roux , Maréchal de FranM'*»' ce, la retira moyennant 7000. ccus l'an 1586. '^07. Elle fut depuis ajugée par Décret en la Cour de Parlement le zj. Février 1607. à Dame Carherinc Hurault femme de Meflirc Antoine d'Aumonc Comte de Château-roux , pour quarante- deux mille livres , le Mary &: la Femme fohdairement la vendirent à Henry de Bourbon (L du nom, pour la fommc de foixante-neuf mil livres , par Contrat du 8. 1614. Février 1614. par ce moyen elle eft encore rciniic à la Seigneurie dominante. Plufieurs Fiefs relèvent de cette Clitellenie,&: entr 'autres la Juftice &: Seigneurie de Sarzay ,Briante» Angibaui , Thevc , Maugivray, Mont-levic> Virolan, Thary , Pont-fur-Yon , Belle» font , Art , l'Alcu , Nohant, Vicilleville, la Prugnc au Pot & autres. Les Habicans de la Châtre ctoient autrefois Serfs Tailbbles & Mortaillables, & doivent leur liberté à Guillaume Seigneur de Chauvigny &: de Château-roux , qui les aifran* ii>^/- chit moyennant dix fols par chacun an , par Charte de l'an 1116. De la (^hâteUeme de Saint Chartier, Chapitre LIV. LA Ville de S. Charrier eft à quatorze lieuës de celle de Bourges > à fcpt lieues d'Yf. fuuduo , cinq de Châteaux-roux , & à une lieue de la Châtre. Elle eft appelcc dans le Martyrologe de S. Laurent de Bourges, Vicus Lucaniacs^ic dans les anciens Titres C^/-" lum San{H Karterif 0» Charferff\ comme prefque toutes les anciennes Villes où il y avoit de* Châteaux j 'icfquels à ciufc de cela etoient communément appellez Clûteaux , comme Cajlrum facri Cdfirij , Cajlrum Rddttlfhi , Ctjirum Extlduni^ Cafirum Magduni^ & ainfi des autres. Elle a prefque toujours eu fes Seigneurs particuliers, tel qu'étoit en l'an ii0y. Adclard Guillebaud qui fc qualifioit Prince de S. Charrier ; & en cette qualité confentit que le don fait par Eudes de Deols &: autres Seigneurs à l'Abbaye de Dcols , des droits fur les Aubains 5^ hommes qui s'etablifbient en leurs Terres , eût lieu. Elle palTi depuis en la Maifon de Deols , & les Seigneurs

en faisoient foy & homm^e aux Doyen, Chanoines & Chapitre del'Eglise de
 Bourges > comme il se voit par l'original entre Henri Roy d'Angleterre
 & ce célèbre Chapitre l'an 1178. par lequel il leur donna par son chartre de
 cent livres pour le droit de Rachat qu'il leur devoit pour l'acceptation
 d'une dîme de la Baille de Deneville Héritière de Deols Dame de S.
 Charrier, néanmoins de Btmerg, depuis les Doyen, Chanoines & Chapitre de
 l'Eglise de Bourges cédèrent à Simon de Sully Archevêque tous les droits
 qu'ils avoient en la Châtellenie de S. Chartier, & nommément le Fief & la
 Mouvanche, moyennant certaines Redevances, qu'il leur céda par Acte
 du mois d'Avril 1184. & il fut que depuis les Seigneurs de Château-
 roux ayant acquis de l'Archevêque de Bourges la Mouvanche de cette Terre,
 qui depuis long temps relève de la Baronnie, se à présent du Duché de
 Château-roux. Saine Charrier entra en la Maison de Chauvigny par le
 mariage de la Princesse Denise avec André de Chauvigny I. & a été
 possédée par les Aînés d'icelle jusqu'à ce que Guillaume de Chauvigny
 donna les Terres de Levroux, de Meillant & de Montreuil par droit 1118.
 de frerage, au mois de May 1118. à André & Raoul de Chauvigny ses
 frères. Le 6^e Jcaide Chauvigny en étoit Seigneur l'an 1166. & accorda divers
 privilèges, franchises & exemptions à ceux qui demeureroient en
 ses limites de la franchise de S. Charrier, comme de Tjilles, Charrois,
 Faulchages, Fenages & autres Corvées, à la charge néanmoins qu'ils
 l'étoient tenus de le suivre en ses Armées & Chevauchées trois jours durant
 à leurs dépens » & fut la réserve d'autres droits contenus en la Charte. "

Eût entré en la Maison de Sens par le mariage de Guy le Bouteiller de
 Sens IV. du nom, avec Blanche de Chauvigny. Il étoit fils de Guillaume le
 Bouteiller de Sens le non. « i

LIVRE yn. jsi Seigneur d'Hermcnonville , & de Marguerite de la Chappelle fa femme , Guillaume fils <jc Raoul le Boutciller de Senlis II. du nom. Seigneur d'Hermcnonville, &: de Marguerite de riflc-Adam (on Epoufc, lequel ctoit iflu de Raoul le Boutciller de Senlis, Seigneur ^ de Luiarches &: d'Hermcnonville , &: de Marguerite de Milly fa femme ; Raoul fils de Guy de Senlis III, du nom , Boutciller de France , &: d'Elifabeth de Trie fa femme , qui c«»rt. vivoient l'an 1188. Il ctoit fils de Guy II. du nom , Boutciller de France fous Louis le j ,y j, Jeune &r Philippe Augufc , & prit le nom de Boutciller à caufc de fon Office , comme au- chaf. 4. très celuy de Veneur &: de Chambellan pour même raifon, & de Marguerite de Clermont 118S. fa femme. Guy ctoit hls de Guillaume de Senlis Boutciller de France fous Louis le Gros . A: d'Adeline fa femme ; Guillaume fils de Guy de Senlis ôdde Berthc fa femme ; Guy fils de Genfcclin de Senlis Boutciller de France fous Hugues Capet. De Guy le Boutciller de Senlis IV. du nom , & de Blanche de Chauvigny fa femme , fortit Guillaume le Boutciller de Senlis III. du nom, S. de S. Charrier, lequel de Jeanne de ^eudon procréa Guillaume le Boutciller de Senlis IV. du nom , Seigneur de S. Charrier , Sénéchal & Gouverneur d'Angoulefme , decedc l'an 1410. <^ui de Marie de Sermoifes fa 1410, femme laiVa deux enfans > Charles tué à la Bataille de Bauge l'an 1411. qui ne laiila aucu- 14^1* ne pofterite de Jeanne de Moucy fa fcrame,ô£ Guillaume le Boutciller de Senlis V. du nom, qui donna fon aveu &c dénombrement des Seigneuries de S. Chartier, VUIC'dieu& Ncuivy-Pailloux à Guy de Chauvigny III du nom , Baron de Ch.îteau-roux , auquel il vendit la Seigneurie de Ncuivy-PaïUoux fix mil fept cens ccus d'ot vicils , tc la Terre de S- Chartier à Marguerite de Chauvigny Epoufc de Jean de Bretagne II. du nom, Comte de Penthicure» quinze mil ccus d'or, defquels Guy & André de Chauvigny fes frères s'oblige* rcnt de payer huit mil ccus le ij. de Janvier 14J1. &: fe referva l'ufufruit fa vie durant , au lieu duquel Marguerite de Chauvigny s'obligea de luy payer cinq cens cinquante livres par anfur la Terre de Rcculat, le 7. de May 14^- Elle en fit la foy &: hommage à Guy de Chauvigny , le ij. de Janvier 14Î}. & en prit pofleirion l'ii. Mars 14J4. i4<j. Depuis l'acquifuion faite par la Comrcffc de Penihieure, cette Terre demeura en la Mai* 1454. fon de Chauvigny jufqu'au decez d'André dernier du nom, aprez lequel elle fut partagée comme le rcile de fes biens entre Hardoiiin de la Tour & Dame Françoisfe de Maillé, U. cft encore à prefent

poifcdéc par Dame Renée Nicolay fille de Mcflîre Aymar Nicolay
 Chevalier, S^higncur de Bernay , Radray, Chauvigny les Glorics, S.
 Charrier & autres Jieux , & de Dame Diane de Maillé de la Tour Landry ,
 ilTué des anciens Seigneurs de Chauvigny, Princes du bas Berry, laquelle
 fut mariée l'ii. Oftobre 165J. à Mcffire Gilles [^]55« Lucas , Chevalier,
 Procureur & Promoteur General des Ordres Militaitcs de Nôtre-Dame tL de
 S. Laznrc, Marquis de S. Marc t qui , à caufc de fa femme fe qualifie
 fuccclfcur en partie des Princes du bas Berry , en confcquence du
 confentement que luy en a donné Mcffire Louis de Maillé, aliuj de la Tour
 Landry, Chef des Noms & Armes de Maillé de la Tour Landry, de
 Chauvigny & Deols, le 14. Août \666. avec permiffion de porter les noms
 \666. &: Armes de Deols, de Chauvigny, de Maillé & de la Tour Landry , ou
 d'aucuns d'iceux, &: la qualité d'hcritier des Princes du bas Bctry. Les
 Seigneurs de Lt'vroux , àe S, Charrier ^ de ViHe-dien , de ta ^Caifon de
 Chaiévigfsy. Chapitrb LV. I. ANdrf.' de Chauvigny Seigneur de Levroux &:
 de S. Charrier , fécond fils ml. d'André de Chmvigny Seigneur de Ch.iteau-
 raoul , & de Denife de Deols , fut Metdmapp.inagc par Guillaume I. du
 nom. Seigneur de Château-raoul fon frerc Vain é, des Terres ""^■f"de S.
 Charrier , de Levroux & de Neuvy- Pailloux , dont il fe referva la mouvance
 , par f^{^^^} partage de l'an iiiS- il confirma les dons faits à l'Abbaye de Deols
 par fes pctc &c mctc, par Charte de l'an 1110. Il fut perc de 1. Jean de
 Chauvigny qui continua la pofterite. 1. Philippes de Chauvigny Seigneur de
 Ville-dieu , ayant été trouvé coupable du rapt d'une Demoifelle que Robert
 de Signy avoit épouféc , il fut condamné en mil livres 4*aDddd "i

jgi HISTOIRE DE BERRT, mende envers le Roy , &: en deux
 cens livres envers un Chevalier nomme Bouchenoire, qui avoir la garde de
 certc Deniojfelc -, pourquoy A fur ordonne qu'il donncroir caurion avanr
 que forcir de prifon », &: que fa Maifon de Ville-dieu feroir razcc, par Arréc
 de Parlcment , de la ToulVaincs 1x^7. J'apprens d'anciens Mémoires , que la
 Dcmoifelle s'appcU loir Ifabel de Bornés , ic qu'il fit rebâtir fa Maifon de
 Villc-dicu , ayant obtenu la pcrmiffiondu Roy Philippes le Bel, du mois
 d'Oaobre 1197. II. Jean de Chauvigny Seigneur de Levroux &£. de S.
 Charrier , confirma la franchife de S. Charrier l'an iij6. Il époufa Jeanne de
 Chauvigny fa parente, fille d'André dit le Sard , S£ de Jeanne de Broifc, le
 Dimanche aprcz l'Afcnfion 1148. j. Jean de Chauvigny II- du nom ,
 Seigneur de l.eyroux , delaifla i Tice d'échange à Guy le Bourciiller quarre-
 vingts-feize livres de Terre à S. Georges fur Eure , & il en rcjçuc autant que
 ledit le Bouteiller rcnoit en foy & hommage de luy , \ caufe de Blanche fa
 fœur, pour raifon de quoy ils plaidoient au Parlement. Le 18. Juin 1357. il
 confirma les Privilèges du Chapitre de Levroux l'an ij^i. j. André de
 Chauvigny Seigneur de S. Charrier , conjoint par Mariage avec Jeanne de
 Graçay , fille de Regnaud V. du nom , Baron de Graçay, Seigneur de l'Ifle,
 de Savigny , &: de Ix Fertc-Nabert fon Beau-pcte , ayant fait rébellion au
 Baillif d'Orléans , pour raifon de ce , il fur ordonne que fon Château feroit
 demoly i ce qui obligea fon Bcatipere i35«« de déclarer au Parlement , le
 17. Janvier 13^0. qu'il avoir donné ce Château à fa fille 1 le •Mary de fa
 part procéda que la rébellion de fon Beaupere ne pourroit nuire ni
 prejudicier >}rf* i Ces droits , le 19. du même mois. Us vivoient encore en
 l'an i3î<. MjS. j. Raoul de Chauvigny Souaire 1338. fut pere de 4.
 Marguerite de Chauvigny Epoufe de Gautier IV. du nom , Seigneur de
 Chaij4j. toft. Elle en ctoir veuve en 1343}. Blanche de Chauvigny héritière
 de fcs frères , mariée à Guy le Bouteiller de SenLifl IV. du nom. Les Fiefs
 me)uvans de S. Charrier font Nohan, la BeaulTe, Venicrs , Si quelques
 autres. Di4 C^Âtd fa C^utellenie du C^atclcP. Chapitré LVI. LE Bcnirg du
 Chirelet eft afTis en pays ferril & abondant en bleds", bois & prairies, 5^
 trcs-piopre à la nourriture du gros mena bétail , diftant de quinze heucs de
 la Ville de Bourgrs , à fcpc lieuës & dans l'ancien Reflbrt d'YlToudun , &
 deprefent du ReflTort de la Pairie de Château-roux. Le Château eft un peu
 au deiTus du Bourg , fur une morte af. fez agréable. Il y avoir autrefois une
 grolTe Tour quarrée, appellée le Donjon , accompagnée de deux autres

Tours » <^ui ctoient de trente toifes de hauteur depuis le rcz de chauffée ; mais le Château ayant été pris par le Comte de Palluau duranr les Guerres Civiles , f)»' en j6ji. les Tours & Murailles du Châceau ont été prcque entièrement démolies,&: le Château mis hors de dcrfenfcs. Au pied du Château pafc une petite Rivière alTcz abondante en roifTon. La Clùccllcnie &r Jufticc du Châtelec comprend les Paroiffes de Puy-ferrand, 1\$, Morlic, Mjrçay , S. Janurain , Maifonnais & S. Pierre le bois- Les Fiefs mouvansdu Châtelec fonr Montalon , S- Janurin, le Pleix , la Barre, l'Aumoy & autcesCette Châtellenie a prcque toujours été polTL-déc pat les Seigneurs de Deols & de Mut^tic. Clùrcau-roux, comme le jullifient les Privilèges donnés aux Habicans d'icelle par Ebbcs CtmtCh de Deols II du nom, Raoul dernier du nom , Dcnife Hcriricre de Deols , leur fille S£. 8* *7- petite fille, Guillaume de Chauvigny fon fils, l'an 1103. & par Guillaume de Chauvigny **°** du nom , lequel les affranchit par Charre du nvois de Mars ixSy. fous la refervc de ^* yiwgc livres de bourgoific par chacun an, la Taille aux quatre cas, &c de fes Droits deJuftici*, de Cens &: de Coutume. Nous apprenons mcme des Tirres de la Maifon de Chauvigny, que cette Tenc apparxnoic toujours aux ainez ,à c.iufe de quoy Guillaume de Chauvigny, dir Denc de May , ITI. du noin,,ay.anc faic don. de cecccc.Tccccc à Guillaume fun puinç, André de Chauvigny

L IV^RE Vil <iic le Sourd, contcila le don, comme n'ayant pu
 écre faic au prçjudice de Ton droic dai« netTc, qui luy donnoïc faculté
 d'appanagcr fcs puîncz, fuivanc l'ancienne Coutume de U Baronnic de
 Château-roux i&: par tranfaâion de l'an 1517. Guillaume de Chauvigny
 renonça au droit qu'il y pouvoir prcteodre , & en celle de Cluys, en
 confequencc du don, moyennant deux cens cinquante livres de penfion qui
 luy turent aflîgnés fur les mêmes Terres, & fous la refcrvc de l'Appanage
 qui luy feroit fait par fon Aine aprez la mort de fon Perc. Ce qui fut
 pareillement obfervc entre André &: Guy Enfans du même André de
 Chauvigny , par le partage qu'il fit entre eux le Dimanche que Ion chante
 Rtminifctre^ l'an 1547. par lequel la Baronnic de Château roux , le Châtelet
 &: toutes les autres Tenes Domiines, Ficfs , Julbccs & Biens de Pere bc
 Mcrc, demeurent à l'aîné. Guy de Chauvigny III. du nom , fonda le
 pénultième d'Août 1475. la Chappelle de la Midclainc au c hâteau du
 Châtelet, fuivant le Tcftament & Ordonnance de dernière volonrc , de
 Marguerite ds Chauvigny fa fœur , Comtelfe de Pcnthieure , à la charge que
 la Collation, Provi lion &: entière diipolitiou luy en appartenidtoit &: à fes
 fuccelfeurs Barons de Clûtçju roux. Aprei la mort d'André de Chauvigny
 dernier du nom , arrivée en ijoz. la Succeffion ayant été partagée entre
 Hardoiiin de la Tour & François de Maillé, la Seigneurie du Châicltfat
 compiiic au premier lot du partage de l'an lyix. néanmoins depuis par
 Tranfaûion f.iitc entre Louis de Bourbon Prince de la Roche-fur-Yon , fie
 Louife de Bourbon fa femme , auparavant Veuve d'André de Chauvigny , &
 H irdoiiin de la Tour Landry , le j. de May 1J19. le S. de la Tour délaiffa à la
 Dame de la Roche-fur-Yon , les Châtellenies d'Argenton , Cluys delVous ,
 Neuvy S- Sepulchre , Agurande & le Châtelet , à la refcrvc des Droits d;:
 fupcriorité en Fief, Rrlfort , Juftice &: Jurifdidion, à caufe de la Baronnic de
 Château-roux. Enfin cette Terre a été rciiinie à la Baroîlnie de Château-roux
 pat Tacquifition faite de Tune fie de l'autre par M. le Prince Henry de
 Bourbon II. du nom , Prince de Condé. De U Chafiellenie de Cluys dejfus.
 Chapitre LVII. LA Chitellenie de Cluys deflus, mouvante de la Batonnie de
 Châiciu-roux , appartc-" noir autrefois à des Srigneurs qui en portoient le
 nom , le dernier defquels a etc Eudes de Cluys, lequel en l'an 1148-
 reconnu qu'il étoit obligé de tendre jà Guillaume de Chauvigny IL du nom ,
 Scijgneur de Château-roux , le Bourg de Cluys â la Foncrefle da Rcpierre à
 grande & petite force, âd parvam vim , vd ad ma^am. Ceux de la M iifon de

Magnac l'ont depuis portcedce, &: je trouve quVthier de Magnac hc Agnès
 de Prclfigny fa femme, par Charte du mardy aprc^ l'Epipunie Tan 1178.
 affranchirent les Habitans des Parroilfcs de Gournay &: de BulTicrçs
 d'Ailac , fous la refcc▼c de certains Droits & Redevances. Elle palfa
 depuis en la Maifon de Seuly par le Mariage de Guy le Sculy Seigneur de
 Beaujcu, &: 4c B^rlIalTc de Magn.ic Dame de Cluys deflus , Boucfl'cs
 Buflicres d'Aillac, lequel en ccrtc qualité en fournit le dénombrement au
 Seigneur de (hâteau- roux le 6. de Mars 1375 Gcofroy de Seuly feigneur de
 Magnac &: de Cluys la troua en \i fucceflion de fa Mere, &: en fournit fon
 aveu &: dénombrement le mercredy a^xc^judicd me 1410. Charles de
 Culant feigneur de la Crefte en fut aprcz feigneur, àaufe de Bcllafle de
 Seuly fa femme, fille de Geofroy de Seuly, & en certe qualité en f la foy &
 hommage le 19 Mars 1435. Enfin elle cft tombée en la Maiibo de Gaucourt,
 quia poflVde à prefenc depuis plus d'un ficelé. Il y a plufieurs Fiefs
 mouvans de la Châtelld de Cluys, comme BoiTrond, la Forel^ de Chavin,
 Serin, Brouillât > Maillet &: autres. Des Seigneurs dé Cluys de U
 QLMaifon de Gaucourt , t leur Généalogie, Chapitre LVIII. DEux célèbres
 Auteurs de ce temps ont déjà remarque que IsMaifon de Gaucourt tire fon
 origine de l'iUuflrc &c ancienne Maifon des Comtes iClermonc en Beau

jS4- HISTOIRE T>S BeRRT, te de Clermont , Connétable de France, Se pour fcrur Marguerite de Clermont Epoufc de Charles de Dannemarc , pdis de Thierry d'Alface Conuc de Fhndres , duquel Simon de Clermont , cft foriy Jean de Clermont Seigneur du PlcfTis & de Gaucourc , dont les Dcfccndans prirent le nom de Gaucourc , comme les enfans de Raoul de Clermont Seigneur d'Ailly fonfrerc aîné, & de Gcmude de Nello fa femme, le nom de Nello, comme il paroît par la Table inférée à la fin de ce Chapitre ; ce qui étoit pour lors cres-fre[^] quenc en France dans les premières Maifons , comme fay moncré ailleurs. Et en mémoire de leur origine ils porcrerent pour cry de Guerre ClérmPMf, comme témoignent les anciens Armoriaux. La Maifon de Clermont a produit deux Connétales, un Regent du Royaume, Se -)|uricurs Maréchaux de Fraterncc. Celle de Gaucourc n'a eh rien déroge de fa Souche , & a donné un Grand Maître de France, un Maréchal de France, trois Gouverneurs de Province, un Bailly de Berry , un Sénéchal de la Marche , trois Chambellans du Roy , des Chevaliers de l'Ordre de Sa Majesté , deux Grands Fauconniers , un Evcque & Duc de Laon , deujc Evcques d'Amiens , un Abbé de Meobec , pluGcurs grands Capitaines & Chevaliers de S. Jean de Jerufalem. f.v Elle a pofTcdé en divers tirms les Terres du Plcffis , de Chaucourc, Argicourc, Viry, Thorigny , Occnf[^]y , Maifoht- fur-Seine > Luzarche , Châteaubrun , Naillac , Florac , Audins, Acy, Boucifis, Gournay, Cluys defliis, Ville-Dieu & autres. : r Elle .s'cft toujours alliée des Familles cres*illu(lres , comme de Montmorency , Foiilleufcs, Prcuilly, .d.'Avcfnes, Poiffy, de Baux, duPuy , Vacan . de Culant, de Bar-Baugy, ^lanchrfort , Tierccclin . Balou, Bigny , Efcoubleau , Grive! , Maleflet Chatelus , Rochofotc> Gouffier, d'Elbene , d'AlC 6c autres. I. Jcandî Clcriiont Seigneur du Pleflis , de Gaucourt & d'Argicourt , donc la pofterité prie le nom de Gaucourt, &: retint les Armes de Clermont , cft le Chef de la Maifon de Gaucourt ; il fit hommage de la Terre d'Argicourt relevant de Montdidier, l'an 1117. Le nom de fa fcmiTC cft ignoré. Il fut perc de H. Raoul Sire cj Gaucourt , du PlcfTis & d'Argicourt , vivoit en 1x71. & en uSo. ctoit Pcnfionnaire du toy , ainG que porte un compte des Baillifs de France, d'où I III. Raoul Sire dt Gaucourt II. du nom , Domcftique de îa Maifon du Roy iiSô. nomme en un Compte ih la dcptnfc de Moncdidier 119S. en ces termes : DcmiKtts Radulphus de Cattcourt ptr ditÀ iS.Iiv. cr pro fallie cent fols. L'an ijoo. ce Roy l'envoya en Allemagne vers le fils de l'Emp[^]redr, avec Etienne Comte de Sancerre ,

comme porte un Journal de la Chambre dei Co|»pccs , qui témoigne qu'ils eurent huic cens livres pour leur voyage, l'an 1J14. il fut un ms grands Seigneurs de Picardie qui fe liguerent contre le Roy. Ilcpouia Jeanne de Poifl'v , laquelle le furvcquit, & mourut le ij. Janvier 153}. &: cft enterrée en l'Eglife de l'Abbaye d Albecon* , ou fc lit cet Epitaphe : Cy Madame Jeanne de Poijfy jadis Fet/ime de M. R'uvl Si : deCâucturt Che'valkr. Il tréftffk l'an ijji. le jj.jour de janvier, Prit^ Dieu pour Ij. inJans de Raoul Sire de Gaucourt II. du nom. 4- Raoul Sire de(aucourt III. du nom, qui continua la pofterite. 4. Jean de Gaucoi rt Damoifeau 1316IV. Raoul fire de Gai court III. du nom, Chevalier 1318. fuc ccably Garde de la Maifon du Temple de Foncaiifb fous Montdidier , avec Gilles de Mailly. Il fervoic avec quatre Ecuyerscn Bretagne ivec Guy de Nclle Maréchal de France ijji. Il plaidoit avec Ifa) b«au

The text on this page is estimated to be only 23.17% accurate

LIVRE VilDimt de Tortinv »nr»e de Raoal de Clcrinont. Via l j«7-
pour «voir payement dM ft«m?/quei r^^Sluy "Oit promife. pour l a.o.r fu.vy
avec pluêurs Ecuyers dan, i= Exped"tion, mili.aire5'; 11 mourut l an .,70.
H a.o,. cpoufe en P'^";'^ en 4'P.,o,rhr Çfiancur de VVanceun . àc en
fécondes Noces Ilabcau de CramaiiS^tde B^ct^ 'cfaTamc: Chevalfer ,
Seigneur de Ville , d'Ifabeau de T oro^ f f.mme qui école fillede Jean de
Thorote Chevalier , Chàcclain de Noyon Ifabeau de rimanic5 fe rem 'ia avec
Hugues de Châtillon d.c de Porcean . Seigneur de Precy Se d v"^^ fi dc
Gauc^er de Châtillon IIL du nom , Comcedc Porcean , & de jeannc de
Confians: Guillaume de Gaucoarc prit la ^arde des enfans de fon premier
Lie. Ceux du fécond Lit fuivenc. BifAnt de Raoul de Gaucourt IIL du nom ,
de Bcatrux de fVanegun Jà, première Femme. y. Marie de Gaucourt mariée
au Seigneur de S. Saulicu. Enfans de Raoul de Gaucourt & à'Ifaleau de
CramaiUes fa féconde Femme. Hugues Sire de Gaucourt Chevalier; fervoit
le Roy en .383. comme le témoigne le Compte de Jean Filanicr Treforier
des Guerres. j. Raoul de Gaucourt IV. du nom, commua la lignée. V. Raoul
IV du nom Sire de Gaucourt fi^ d'Argicourt , Bailly de RoUcn . û^/^ Voya-
m«^JTappert par le Comte de Jaques Hemon Receveur gênerai des Ayll
écoTtB i irdc Rouen l'an 14^7 lors de la fed.tion qui fut excicee par les
Lettres i Jr^raux Maiie Echevins & Bourgeois de la même Ville, par Jean
Duc de Bourgoen P Hefqu Ue's .1 faifo.t de grandi plantes du
Gouvernement & de ceux qm avo.enc L con^u te ^ Te maniemnt
des^ffaires de l'Etat pendant la maladie du Roy Chyles VI i cxhor oit tes
bonnes Villes de fc joindre à luy pour y remédier , lefquel es Lettre «
cxnortoit .e u ^ ^^jj^ imprcflion fur les cfprits rraVTpuh'ce q^aSôt' . 'p "en.
les arm/s, ^ fe déclarèrent pSur le Duc B^Hj ^J. i/^.' dit l'Hiftoire. ~» il. U
m^v..fa«m. 11 C*.^/, «voit époufc Alianc de Bergucs. Bnfans de Raoul Stre
de Gaucourt, Ba.lly de Rouen , d'^liane de Berguei fa Femme. ^ E^S!hc
de'Ga"u::nr."^eV5tu^1e^X"^^ Tauconnicr du Roy le quel cpoufa Jeanne de
Montmorency fille du c.gncur de 5. Leu , M>nt.n. l dcTeanne d'A^ laquelle
étoit veuve de Gaucher de Thorote fe.gncur L^v 7?u cSkr dont elle avoit
des enfans. De fon manage avec le fe.gneur de Viry dlc eut d^^^^^ tilles
Collaye de Gaucourt dernière femme de Jean Davefnes E^uyer d ou
fôttiJent J^n MaTguerite-Demfete & Mariette Davefne, . & fabcau de
Gaucourc «ar èe à dlpouilleufes. Par Lettres du 7. Mats 1446. les Tuteurs de

Jean , Ma ' uem[^] Dr a. Mariette enfans mineurs de Jean Davcfnc 8. Collaye de ^{^^^}•coure fa dernière femme , & Philippe de Fouilleufcs Garde - noble d'Antoine fon fils fiC ^{III}flb au de Gaucourt , eurent foVtfrance & delay d'Unan, pour faire la foy 6: hommafe au Rov'fcavoir les Tuteurs des fiefs de Maifons-fur-Seine & V.ty , & le Seigneur ie FoumeL cs-pour portion des mêmes Terres mouvantes fçavoir MaKons . de Po.lfy t vîrv de Montlhery . & le,, de Juin .467- J^{III} ^«^{III}ult au nom de Marguerite Da. fcfnes[^] fa femme fit la[^]foy 4: hommlge des feigneuries de V.ry. Thor.gny U Orengy , motivantes du Rov àcaufe de fes Terres de Corbeil & Montlhcry. 6 Jean de GaJcourt LX V III. Evcquc ^ Duc de Uon . fit la foy honamage aa Ro, t c c c

r HISTOIRE DE EERRT, àcaufederiPairie, le 6. Novembre 1460.
 & naourut le 10. Juin 1468. 6. Ifabcau de Gaucourt maricc en premières
 Noces à Jean de Naillac feignear de NaiUac 6c du Blanc en Bcrry , & en
 fécondes à Berangon d' Arpajon, avec lequel elle plaU doicau ParlemcDc
 conrc Raimond Bertrand, le 8. Juillet 1449. VL Raoul V. du nom, Seigneur
 dcGaucourc, Argicourt & Maifons-fur-Seine, Confeil. 1er &: Chambellan
 du Roy, puis Grand Maître de France, Gouverneur &: Lieutenant Ge? neral
 pour Sa Maieftc , des Villes &c Châteaux de Roien , Chinon ÔC Gifors , &
 de Dauphinc , fut un des principaux Chefs qui aidèrent en plufieurs
 occafions importantes à chaffer les Anglois hors du Royaume , & qui
 contribuèrent le plus à rétablir rautonié &:la puiffance du Roy Charles VII.
 Il fucceda au nom &c aux vertus 6c bonnes qualittc de Raoul fon pere & de
 fes Ancceftres j & ce n'eft pas fans raifon que l'Hiftoire manufcrite du Roy
 Charles VI. le qualifie Miles inji^is & ex gtierofis Proavis ducens
 ori^nem^ puis qu'en effet il fut un des plus vaillans Chevaliers de fon temps
 , qu'il fceut défendre des Villes» faire lever des Sièges .iforcer des Places,
 gagner des Batailles, & mertta par fes aftions héroïques les plus hautes
 Dignitez de l'Etat, lefquelles , quoyque tres-relevces , ctoient néanmoins au
 dcffous de fes mérites , & reccvoient plus d'cclat de fa pcrfonnc , qu'elles ne
 luy faifoient d'honneur. Les Hiftoires du temps font remplies de
 témoignages de fes geftes héroïques, & font autant de monumens qui
 éternifcront fa gloire & celle de fon illuHre nom. Dez l'âge de quatorze ans
 il fut appelle au fervice du Roy Charles VI. qui le fit fon Ecuyer Trenchant,
 & mérita l'Ordre de Chevalier \ la Bataille de Hongrie contre les Infidèles,
 par fes prou(rcs& beaux faits d*armes,qu'il continua pendant le cours
 d'une lonJedmjMv gae & glorieufe vie. L'Hiftoire du Roy Charles VI.
 obferve qu'il fe trouva l'an 1408, des a» combat du Duc de Bourgogne
 contre les Liégeois , donne le 17. Septembre, auquel Vrfimt. \ y eut bien
 vingt-quatre mille hommes de défaits. L\$V. 6. d'Oûobrc l'an 1411. il prit par
 efcade le Pont de S. Cloud par la Rivière où ctoit le Seigneur deCohan,
 qui fe difoit Oncle de Meffire Pierre des Eflards, grand Partifan du Duc de
 Bourgogne, ic prit la place le lendemain , & Pierre de Beaufrmonc
 Chevalier de Rhodes prifonnier , qui paya fcept mille ccus de rançon. Il fe
 signala la mctne année à la journée du Puifet en Beauflfc, en laquelle
 Meffire Arnaud GuiUonde Bar» bazan, qui avoir été pris prifonnier par les
 Bourguignons , fut par luy recous , & jaques de Bourbon II. du nom ,

Comte de la Marche , Roy de Sicile , à caufe de Jeanne fa femme j puis amené prifonnier en la groffe Tour d'Orléans. Le 10. de May en l'an 1411. il y eut une cfcarmouche entre Raoul de Gaucourt & Cz Troupe, Se le Comte de S. Paul Connétable de France , & le Borgne de la Heufe , de laquelle il foriit avec honneur. Il fit enfuitc lever le Siégcde Dreux au Comte deS. Paul, ^ le retira en la Ville de Bourges. En lan 1414. au mois de Janvier , le Duc de Bourbonnois fit un tournois d'armes à outrance, accompagné de feize Chevaliers 8^ Ecuyers de nom & d'armes, c'eft à fçavoir de l'Amiral de France, Meflirc jean de Châlons,le (cigncur de Barbafan , le feigneur du Châtel , le feigneur de Gaucourt , le feigneur de la Heufe, le feigneur de Gamache , le feigneur de S. Rcmi, le feigneur de Monfures ,• & la même année Raoul de Gaucourt (qui fe trouvoit en toutes les belles occafions) bâtit les gens du Duc de Bourgogne, Dm- qui faifoient guerre à Meffire Louis de Châlons Comte de Tonnerre , & les obligea de quoy ôc des autres fervices qu'il rendit au Roy fon Maître, le Duc de Bourgogne Terres. Il fut envoyé p.ir le Roy vers Jean Duc de Touraine, qui avoir cpoulc Jaquclinc de Bavieres, fille de Guillaume Comte de Hainaut,Hollande& Frife, & retourna à Paris au mois de janvier 141J. Il foutint la même année avec beaucoup de vigueur l'Armée du Roy d'Angleterre pendant huit mois entiers devant Harflcur , & la rendit faute de fccours , à compofition , par laquelle il devoir fortir avec fes Troupes, vies & bagues faumais le Roy d'Anglererre ayant confjderé quel préjudice & retardement avoit caufe affaires l'opiniâtre défcnfce de ce grand Capiraine dans la Ville d'Harflcur , & que fejctiant en uneautre Place, il pourroit encore rerarder davanrage le progrcz de fes armes, il l'emmena prifonnier en Angleterre , où il demeura dix ans ; ic pendant ce tenr»s

LIVRE VIL jg^ il C3ucionna avec Mertieurs les Duc d'OrIcans de
 le Comte d'Angoulcftnc fon frère» McC iîrcjean Seigneur d'Ellonceville ,
 pour la rançon envers les Anglois , pour le payement de laquelle , le tg.
 Juillet 1415. d'EUouteville luy palla procuration , en laquelle il fe qua« lific
 fon frerc , & à M. Guillaume Coufinot Chancelier d'OrIcins , pour vendre
 fc6 Cbâtellenies de Valemont, de Houtot, les Loges, la Borbinede Cleuville,
 Lamberville & fcs ^ autres biens , pour employer à Tacquitemnt de U
 somme de dix mille écus d'or , de la» quelle il l'jvoit cautionné pour fa
 rançon. Il continua au Roy Charles VII. les mêmes fervices qu'il avoit
 rendus i fon perc, ic l'aHîdj de tout Ion pouvoir contre les Anglois ies plus
 cruels ennemis {aufli les Hiftoricens de ce Roy en publient-ils les généreux
 exploits , & témoignent qu'il l'employa cz alTaires ë'État & en celles de la
 Milice ; qu'il contribua beaucoup à la Défaite des Anglois devant
 Montargts; qu'en l'an 1419. il travailla puidamment pour lefecours de la
 Ville d'Orléans fort prelcic p.ir les Anglois ; qu'il fut une des prmcpales
 caufes de leur défaite \ Patay en Beaulis, ic de lareprifede la Ville de
 Chartres fur les mêmes, & fut un de ceux f**n S. <)ui condui firent le Roy ,
 iù le firent facrer en la Ville de Reims , fie reprcfenta au Sa- '^'^ crc l'un des
 Pairs de France abfens , comme fi-ent fcrablement le Duc d'Al^nçon ,
 leComte deGlerrmont, le Seigneur de la Trimouille, le Seigneur de
 Beaumanoir , le Scigocurdc Maillé en Tourainc, & autres des plus nobles de
 la Compagnie. Aufli les Regî- * très de la Chambre dss Comptes , 6c le
 huitième Compte de Mr. Guillaume Charrier 'Receveur G nrcal des
 Finances, depuis le premier jour dejavier 1417. & finilTant le it. Septembre
 1419 font-ils foy que le Roy Charles Vil. luy donna plufieurs RcfcRIPTIONS
 de fommes confidcrables fur fes Finances, pour le recompenser des deniers
 par luy avancez à l'oceafion des Guerres , par Lettres du ij. Février 141X.
 vérifiées le 16, du même mois, pour les fommes par luy mifes , &: dépenfe
 faite par le Sirc de Gaucourc & auties de fa Compagnie en la Ville de
 Celles, pour le fait des Bombardes qui croient en cette Villie, 6c autres
 affaires touchant le fecours de la Ville d'Orléans. Plus de la somme de cent
 écus d'or pour prêt par luy fait au Roy defemblable somme au mois de May
 14x8. pour bailler à Mr. le Chancelier , fur partie du Voyage par luy fait en
 EcoHc de la parc de Sa M3)e(lc, par vertu de fes Lettres du 10. de May,
 vérifiées le ir. plus de la somme de par Lettres du ti. Juillet 1418. verifices
 le 26. pour prêt de pareille somme convertie par fon Ordonnance ec

diftribuée pour la folde de cerraïn nombre de gens d'armes & de trait ,
 établis outre le nombre ordinaire , pour la garde du Château de Poitiers &:
 munitions d'iceluy. Plus de la fomme de huit-vingts écus d'or, par Lettres du
 14. Août, vérifiées le 18. pour femblable fomme qu'il avoit mife & frayée
 pour le fait du fecours de Montarg;j < plus la fomme de iroo. livres que le
 Roy ordonna luy être délivrée promptement en la Ville de Bourges , pour
 faire porter en la Ville d'Orléans, pour diltribuer aux gens d'armes & de trait
 , y ctans pour la garde 6c défenfe d'icelle contre les Anglois, par Lettres du
 ao Odobre 14 8. ic vérifiées le zt. plus la Comme de zxoo. livres , par
 Lettres du n. Mars , vérifiées le même jour i4i8. pour le rcompenser de
 partie des grands frais qu'il avoir été obligé de fupporter en plufieurs
 voyages pour le fecours d'Orléans , fc autres affaires pour le bien &
 recouvrement de (* Seigneurie , dont pour certaines caufes , il ne vouloit
 aucune Déclaration être faite par fes Lettres ; plus la fomme de igo. par
 Lettres du 11. de May, vérifiées le 13. 1418. pour les frais du Voyage fait
 par le commandement de Sa Majerté, de Chinon, en Poitou Sr. à la
 Rochelle, pour affaires tres-importantes concernant ion fervice , pour
 lefquelles il avoit à fes propres coûts SC dépens , mené en fa Compagnie
 gens d'armes & de trait ; plus par Lettres du ii. Juill 1ct , vérifiées le 11.
 1418. la fommc de pour un autre voyage fait en Poitou par orf drc de Sa
 Majcfté, pour fiire avancer le Sire & Jean de la Roche, pour venir en fa
 compagnie ÔC fervice devant la grotTe Tour de Bourges , au fecours de
 Mcflire de la Bordo . Capitaine d'icf Ile, affiche par aucuns entrez en la
 Ville de Bourges ; plus par Lettres du %7. Avril vérifiées le a8, 1419. la
 fommc de vingt-cinq écus d'or pour les frais du Voyage qu'il f^iifoit par f)n
 ordonnance , de Chinon à Tours 8c Blois , pour confeiller &: favorifer le
 fecours ii ravitaillement de la Ville d Orleansi plus la fomme de ijo. écus
 d'or, par Lettres du zé. loin, vérifiées le 17. 1419 pour avoir cz Pais de
 Berry , Touraine flc aures, fait affembler les Chevaliers , Ecuyers ÔC autres
 gens de Guerre pour le fervir en fon Amîer , pour le conduire ic
 accompagner au Voyage qu'il (âifoit à Reims pour fon Sacre &
 Couronnement i plus de la fomme de 600. écus d'ot par Lettres du zé. Août ,
 vérifiées le 17; 1419. en confideration des grands & loyaux fervices qu'il
 luy avoit faits fie faifoic iaccii'amment , fc pour luy aider à fuppotter les
 grands frais qu'il luy convcnort fc cf j; I

jS8 . HISTOIRE DE BERRT, concinucllcmenC faire pour Ton
 fccvicc j plus looo. par Lettres du i^e. Septembre 141g. veriuécs le té. jour
 enfuivant, pour recompenCe de fervices & frais faits pour le fccours de la
 Ville de baugency (plus la fomme de goo. pour aider \ payer fa rançoa aux
 Anglois, defquels il avoir par long-temps & ctoit encore prlfonnier, par
 Lettres du 7. Odobre , vciiiices le 9. 14x8. plus la fomme de 300. par
 Lettres du 15. Juin, vcrijfics le 17. pour les grands ftais qu'il luy ayoic
 convenu faire , & fiifoic chacun jouc an fervice du Roy , au fait des Guerres
 6c autres affaires ; plus 600. par Lettres du XI. Juin, vérifiées le 19. 1419-
 pour les confidccables fervices par luy rendus à la defcnfe de la Ville
 d'Orléans &: autres occafions importantes : plus la fomme de 150 ccus d'or,
 par Lettres du dernier Juillet , vérifiées le 5. Août 1419. pour fervices
 rendus contre les Anglois i plus deux cens ccus d'or pour un Cheval de luy
 pris & { donne à Poton de Sain, ttailles , Ecuyer} plus cent ccus d'or d'une
 part, 160. d'autre, à luy donnez pour recom» pcnfc de fervices. Les fervices
 de ce Herot ne fe bornèrent pas aux Exploits dont nous avons parlé i car le
 Roy luy ayant donné le Gouvernement du Dauphiné , qui avoir bcfoin d'un
 homme de tête & de main , pour s oppofer aux dcftcins & entreprifes du
 Duc de Savoyc, & de Louis de Châlon Prince d'Orange, partifans du Duc de
 Bourgogne , qui avoient déjà dévoré d'efpercncce certe Province, & promis
 de la partager entr'eux; auquel partage le Duc eût eu Grenoble 6c. les
 Montagnes, 6c le Prince d'Orange le Viennois. Cegcîncreux Capitaine
 empocha bientôt leurs ambitieux dcileins , diflipa leurs projets , rompit leur
 marche, & gagna un grand Combat entre Colombiez 6C Anton fur le Prince
 , luy tua ou prit goo. Gentils-hommes , &: le pourfuivit fi vivement, que le
 Prince dans fa dcrou. te , pour ne tombée entre les mains du vidotieux
 Gouverneur , fut contraint de fauter dans le Rhône, à cheval 6c armé , pour le
 pafTer à la nage / ayant chaffé l'ennemy de fa province , il fc faiût en peu de
 tcms de toutes les Places qu'il tenoit en fon Gouvernemenc l'an 1431. 6c fe
 rendit Maître abfolu de fa Province, de laquelle il témoigna par fa conquête
 qu'il avoic mérite le Gouvernement : mais comme une feule Province ne
 pouvoir contenir un (i grand courage , il fut employé la même année au
 fecours de Lagynadlegé par les Anglois, oii il réiiÀtauffi bien qu'il avoit fait
 en 'Dauphiné. En confidéraion dcfcuels fervices le Roy fon maitre luy
 donna la fomme de mil livres , par Let< très du X9. Janvier 1431. en
 laquelle Imbert de Beaumont Chevalier luy étoic condamné; &: par autres

Lettres du 17. May 1438. il luy fit don de la moitié du profit procc' dant à
 caufe des ufures commifes par ceux de la Châtelleniede Carpet pays
 d'Ambrunois. L'an 1437. Raoul de Gaucourt fut employé au Siège de
 Monticaud , fur les mêmes Anglois , où il fe signala des plus. Et comme
 l'amour des belles Adions ne vieillit point en fa perfonne , que les
 fatigues & travaux de la guerre endurcit Toient , au lieu de l'accabler : ce
 vaillant , bon & loyal Chevalier (ce font les propres termes de l'Hiftorien
 Jean Charrier) fut à l'âge de ' quatrevingts ans & plus fait par le Roy
 Gouverneur de Gisors, nouvellement reconquis (ur les Anglois, & cet âge
 avancé qui fembloit respirer que la rraie & le repos , ne l'empêcha pas de
 fe trouver au Siege de Roien, dont il facilita la prise , & la conquête de la
 Normandie, & affifta à la magnifique Entrée du Roy Charles VII dans
 Rouen , en rang fort honorable. En l'année 1446. le 18. de May le Prieur de
 la grande Chartreuse & les Definiteurs généraux de l'Ordre , fachans sa
 grande autorité , luy ecrivirent pour luy donner avis de l'incendie arrivé le
 jour de S. André, qui avoit consommé partie des Bâtimens de la grande
 Chartreuse , & pour le prier d'interposer son crédit envers M. le Dauphin , à
 ce qu'il leur aidât au Retablissement de leurs Bâtimens. Gêdfrj * par deux
 fois grand Maître de la Maison du Roy , la première vers Jtt* dtt l'an* 1430.
 & la féconde aprez Jaques de Chabannes ficur de la PalifTe , & en cette Off
 dtU qualité il reçut de la part du Roy l'an 1456. les Ambassadeurs envoyez
 vers sa Majesté Cêmr.fij par le Roy de Hongrie, pour demander sa Fille en
 Mariage. ^f^ Il affilia l'an 1434. le ij. d'Odobre , au Mariage de son Fils aîné
 , avec Damoiselle Colette de Vaux le j. Juin 1436. au Mariage de Marie de
 Gaucourt sa fille, avec Charles Comte de Tournon. Il eut pour Femme
 Dame Jeanne de Preilly , à laquelle Meffire Thomas Rempston Chevalier
 Anglois , prisonnier de son Mary , donna caution le t. Mars 1447. de la
 fomLiv. 1. nie ^u'f f^'^ ^lus d'or , à laquelle il avoit composé avec luy pour
 la Rançon , & Ch. 4. à laquelle le Pape Grégoire par Bref du 18. des
 Kalendes de Décembre 1439. permit

LIVRE VIL jS^ (Tafoir pour la commodité de fa fuitcc & Maifon un Acel portatif, pour faire célébrer la McOc. Cette Dame ctoit Fille de Gilles de PreUilly Chevalier Seigneur de Prcuilly , & de MarjÇucrite de Naillac, dont l'Extradion cft rapportée en l'Hiftoire des Chaftagnrrs , qui taie foy que la Maifon de Prciiilly cft defcnduc des anciens Comtes de Vendôme il eut à caufe d'elle les Seigneuries de Naillac, Château-brun hL Cluys defTus , dont la dernière ell encore à prefent poffcdce par fes defcendans. 3'ay vcij les Plaidoycz d'Artaud Avocat, le premier du 14. Août 1470. en U Caufc d'entre le Duc de Bourbon Demandeur d'une part , & le Seigneur de Gaucourt Dclfcndcur d'autrei aC le 1. du 14. Avril 1477. en la Caufc d'entre le Vicomte de Gand, Jean de Melun Demandeur, contre le même Dcffeñdeur , dans Icfquelsil fait le fommairedes belles Aûiuns de Raoul de Gaucourt, dont le rapport ne fera pas dcfaçréable, puifqu'il fert à l'clairciffement de l'Hiftoire du temps , & de la Vie de cet illuitre Guerrier. Dans le premier il expofe U feu ficur de Gaucourt en /on vivant fut notable Chevalier^ ^ fit de grands fervices au Roy & au Roj/jume , 4 l'heure de fon T repas n'avait \grands biens ne cbeavance i dit ifu'au tems ijuc les An^ois [émirent dedans chinon, vint Gaucourt mettre le Siège devant , & furent mis dehors ; dit /ju'aujji il mit le Siège i Harefouf , où étoient les Anglais défendus ; fut aujfi en Dauphiné^ ou pareillement il fit de grands fervicees au Roy , & j frajA mult du fien , pour lefjuels frais O" fervices ainfi par luy faits , & pour fen recompenfer aucum Bernent, s'obitfria le Roy envers luy en U fomme de douT^ mille écus ; <*t pour les frais tju'il avait faits a recouvrer Chinon , luy bailla U Capitainerie , luy bailla aujji la Capitainerie de Roien , jui *pre\ luy fut ôtée , & pour ce luy donna le Roy la Capitainerie de Cifors : dit fue pour ce (jue le Roy luy avait ôtée Chinon Cr Gifars , ledit Défendeur montra a» Roy les fervices ijuil avait faits , cr le Roy voyant & conjiderant lefdits fervices , pour le contenter s'obligea et» vingt tfuatre mil écus , /avoir, en daul^e mil que le feu Roy devait , dr en autres douT^ mille écus. Voycy les termes du fécond Plaidoyé : Dit que le feu Gaucourt' ^ Pere de Gaucourt qui eft À prefent , a fait moult de fervices au Roy à la Couronne de France^ & de\ qu'il n'avoit que treize aés , Charles VI. ie prit à /on fervice y & voulut qu'il fut fon Valet trenchant , & parce quil était petit ^ le Roy fit faire un Sau/pied oit il fe tenait quand il le fervoit À Table , «preT^ qu'il avait dinéon l'otoit. Or quand il devint en Jge , il fut fort Chtvaleurux & fut fait chevalier à la Bataille d'Hongrie contre

les Mefcreans , & fit fes faits d'Armes en divers Royathmes Et quand le Roy (C An^eterre mit le Sie^ devant Harfleur , Gaucourt fut élu pour y atUte/fier^ à" y alla libéralement , combien que plufnurs refu/afent d'y aller , & fit parja vaiUance que le Roy d'^ngleterre , /es trots Frères & toute fin i^tmée , ou il y avait bien trentt^x mille Archers , /ans les Hommes d'^rmes , fut devant Harfeur l'efpace de huit mois , fans ce qu'il y pût entrer, tellement qu'une partie de fon Armée j fut défaite. Et quand Gaucourt n'en put plus , C7" que leans ils n'eurent plits que manger, le manda au Roy afin qu'il eut fecours , & lup fat mandé qu'il prit compofition , par laquelle luy fjr ceux de fa Compagnie s'en dévoient aller leurs vies fauves & leurs Bagages au(fi , /ous ombre de ce fut la Ville rendue., or le Roy £ An^gleterre quand il fut en la / ille , il dit qu'il avait juré & promis à ceux d'Ange terre quand il en partit , qu'il ne ferait rien qui fut préjudiciable à la Couronne , ny au Pais d'An^e terre , fit voeu qu'il ne délivrerait Gaucourt tajtt quil viveroit ou que la Guerre fut faillie , (jr di^m Joit que s'il l'eut délivré, & il eût été en une autre Ville qu'ail luy eût Mtant fait de mal ér tcfifié ainfi qu'il avait fait , & que n'eût été un grand dommage à la Couronne & au Pats d' Angleterrei Cr au regard de l'Appointement qu avaient fait Jes Frères i Gaucourt , dit qu'il ne le tieudioit f9int touchant Uperfoane dudit Gaucourt , vu ledit ferment qu'il avoir fait en Angleterre , mais t9uttsfois le tiendrait bien êi/e. Or par la refiftance qu'il fit y les Nobles s'habituèrent en c^rP»ti , & lei Places furent fortifiées , tellement que depuis y eut de grandes refiftances , c?" n'efi par mm petit fervice. Et fut ledit Gaucourt dix ans Pn/onnier, dit qu'à la fournée de Puy/et en Btaaf, fe ledit Gaucourt cr Barba^^n dé. ruifèrent le Roy Jacques les An^ois ér Bourguignons qui éteient bien huit mille , & prit ledit Gaucourt le Roy Jacques Pri/ennier de /a mein^ tellement qu'ils le reculèrent de la Rivière de Loire, aaffi était Chef de l'Armée. En. Pautre journée nommée d'An, ton , quand le Prince d'Orange fut déconfit, il fit la déconfiture pareillement, il fut au Siège d'Orléans & de Hont irgis, de Laffty & au fecturs du Roy , & été en & moult Ambafades , fut fait Pri/onnier Jècondcment , & * p*yé pour /es rançons bien fix-vin^s. quat»rt,e miUe écus , dont il n'a été recompensé s cdr il n efi pas mort riche comme chacun /çait , & fi fut d'une Lance per» cé an travers du Corps, qui font tous grands fervices. Ce qui faic voir que Raoul de Gaucourt a cré un des plus grands Hommes de foQ tttns » àc qu'il a plus travaillé pour la gloire que pour amaUcr des richelTes.

jfit HISTOIRE DE BERRT, Enftns de Raoul de Gaucourt V. du
 nom. Grand Mattre de france , Cir de Jeanne de Trmlly fa femme. j. Charles
 de Gaucourt, qui continua la poftcritc. 7. Raoul de Gaucourt Sctj'.ncur de
 Luzarches , qui a pris Alliance avec Margueric de Poiffy fille de Gaftc de
 Poihy Chevalier, & d'Agnes de Moncmorency fa femme. Le dernier Juillet
 1493. il avoia tenir à caufe de fa Femme , fixvingts Arpcns de bois en b
 Forêt de Ferricres, mouvans en foy & hommage du Roy. M ifen Maifon de
 PoiOy , de laquelle eft iHuc Marguerite de PoilTy, reconnoît pour chef
 dt'piûfl Gaftc de Poiffy Chevalier Seigneur de Maifons fur Seine, lequel
 environ l'an 1160. fonda l'Abbaye d'Abecourt de l'Ordre de Prcmontrè au
 Diocefe de Chartres , lequel dix ou douze ans aptcz mourut au Voyage
 d'outremer , avec Gaftc , Gervais & Gautier de PoifTy Chevahers fes
 Enfans, & lairta pour Héritiers Robert fit U Amaury de Poiffy. Par le
 Partage fait entre ces deux Frères , les Terres de Maifons & du Frefne , ptez
 Maclan , échurent à l'aîné. Amaury eut le Port & Acquit de Mantes fie
 autres ScigncuRobert de Poifly laiffa deux Fils & une Fille , Gaftc de Poiffy
 qui tut Seigneur de Maiffjns , Robert de Poifty Seigneur de Frefnes& de
 l'Hôtel de Mculan , & Marguerite de Poifly. Galle de Poifly fcloolpn ancien
 mémoire épou(a Alix^de Montmorancy , de laquelle il procréa plufieurs
 Enfans; Robert, Simon, Philippe de'Poifly Chevaliers , Gaftc & Jaques
 Ecclefiaftiques , Guy & Jean de Poifty Ecuyers, Marguerite de Poifly
 mariée à Mcflîrc Raoul de Gaucourt Chevalier, Marguerite Epoufe du iieur
 de Tillicres. Liv 7, L'Hiftoire de la Maifon de Montmorancy fait mention de
 Robert de Poifly Seigneur Ci. j." ^ Malvoifinc , fils de Guillaume, lequel
 Robert fut premier Mary d'Yfabcau de Marly, fille de Bouchard II. Seigneur
 de Marly , hL d'Agnes (a femme. 7. Marie de Gaucourt mariée le y. de Juin
 14^6 à Charles de Tournon fils a'ioé de Mcflir* Guillaume Seigneur de
 Tournon fur le Rone; en faveur duquel Mariage le Seigneur de Tournon
 donna à fon Fils fes Baronnie de Tournon, avec le Péage de la Roche de
 Gcnuly , de Beauchafet 8c de Mahut, fictous fes ancrs biens ; & aux
 Enfjns mâles qui naîtreint du Mariage, dont l'aîné, fuivant la Coutume de
 la Maifon de Tournon, demeur croît feu 1 Héritier. Le Seigneur de Gaucourt
 conftitua en doc à fa fille quinze mil écus d'or, moyennant quoy elle
 renonça à toutes Succeffions au profit de Charles do Ga'jc-»u.i^fon frère;
 fon futur luy donna fcptccns livres de rente de douaire viager, U fa doBcûre
 au Cbâteaii dcFerricres. VU. Charles Seigneur de Gaucourt, Argicourt,

Châteaubrun, Naillac, Florat, Aodivics, Vicomte d'Acy , BailJ .' ^
Gouverneur de Picardie, Lieutenant General pour le Roy en la Ville de Pans
& liê de France , ConfeiUer & Chambellan de fa Majesté , Maréchal de
France. Il n'avoit point eu d'autre Maître pour apprendre le métier de la
Guerre , que le grand Maître de France Am Pere, sous les étendards duquel
il en fit Apprentissage» & profita si bien de ses instructions & bons
exemples, qu'il se rendit ' un des premiers Chefs de Guerre de son tems , Si
mérita le Bâton de Maréchal de France, qui est le souverain degré de
l'honneur militaire. Les bonnes qualités qu'il fit paroître dès les premières
années qu'il commença de porter les Armes, luy acquirent l'amitié de
Mathieu Cernay Ecuyer S. de Manicam au Bailliage de Vermandois , qui
luy fit donation entre vifs de cette Terre, sous la réserve de usufruit pour
luy & Guillemette de Ricour sa Femme, leur vie durant , par Contrat du 18.
Octobre 1448. Il contra: > a Mariage de l'autorité de son Pere leiy.
Octobre 1448. avec Damoiselle Colet de Vaux 1 elle eut en dot la somme de
douze mille écus d'or , qui devoient être employés en achat d'Héritages,
duquel en cas de survie il devoit faire gain, ou de la somme si elle n'étoit
pas employée; 500 de sa part il accorda à la future Epouse cinq cens livres de
rente de Doiiaire viager; son Pere l'institua par le Contrat son seul &
universel Héritier, 1000 de feu Jeanne de Preilly sa Mere , & appana tous
les autres Enfants, pour nuire au lustre & l'éclat de sa Maison. Après que
son Pere eut été pourvu de la Charge de Grand Maître de la Maison du Roy,
il luy refigna celle de premier Chambellan , qu'il exerça jusqu'à son décès.
Il rendit des services considérables aux Rois Charles VII. si Louis XI. & S
ce dernier luy donna Commiſſion , par Lettres données à Poitiers le 7. Mars
1464. de se faire potter en l'

LIVRE VIL S9t Ville de Bourges aucces du Pays de Berry ,aprcz que Charles Duc de Berry Ton frère fcfuc retiré en Bretagne , pour maintenir la Province en fon obéiffancc, & empêcher que rien ne Te fit au préjudice de fon auihoritCi & par autres du 6. d'Avril fuivanc , il Juy donna ordre de fe faiûr de quelques perfonnes de la même Province , quiavoient entrepris fur les Droits defaMajcClé, dont il s'aquica avec toute la conduite que l'on pouToit dcfrir • en confldcracion de quoy & des autres fervices par luy rendus , il fut créé Cirtmi Chevalier par le Roy Louis XI. l'an 1461. en la Ville de Reims le propre jour de fon Ff^m^ . Sacre. ' Le même Roy par Lettres données \ Paris le 17. Oftobrc 146^ . confidcranc que f- *74* Raoul Sire de Gaucourt Chevalier, pour réduire en l'obéilTancc du Roy .Charles VU. (on Perc, les Ville & Château de Chinon , occupes par les Bourguignons^avoic fait amas de Gens de Guerre , les avoir chadé de la Ville & Château de Chinon « qu'il prie âc garda pour le fervice de fa Majefté , & pour cette cntreprife employa douzemil écusd'oc du ficn, pour aflurance du paiement de laquelle fomme,cc Roy luy avoir donné engage Ja Capitainerie fi£ Garde de la Ville â£ Château pour luy bi les ficns , aux gages de douze cens livres par an, avec les Droits de la Capitainerie, qui pouvoient monter par an à neuf cens livres , pour en joiir jufqu'au paiement des douze mil écus \ & que depuis, pour autres grands fervices, il luy avoir donné la Capitainerie , c'ell â dire Gouvernemencc des Villes &: Châtel de Rouen, dont les gages ù, profits pouvoient monter à trois ou quatre mille livres par an \ & que depuis ayant donné la Capitainerie de Rouen à Pierre de Brezé Sénéchal de Normandie , le même Roy avoir donne au firc de Gaucourt la Capitainerie de Gifors , qui pouvoir valoir mil livres par an , & la furvivancc à Charles de Gaucourt fon Hls ; que depuis fon avènement à la Couronne, il luy avoir otc ces deux Capitaineries de Chinon & de Gifors , fans l'avoir rembourcé de douze mil écus d'or dus à fon Perc , & fans avoir recompcnfé Charles Site de Gaucourt fon Confeiller & Chambellan, des fervices qu'il avoir rendus , & des grands frais qu'il avoir été obligé de faire pour l'accompagner à fon Sacre , en fon Entrée folcmnelle en la Ville de Paris , au Voyage de Baronne, & en Ambaifads vers le Roy de Cadille, & pour avoir à Tes (rais &c dépcnt levé des Troupes de Gens d'Armes â£ de traiâ pour le fervice de fa Majefté , qui luy avoient coûté plus de douze mille écus. A ces caules , pour mettre l'ame du Roy fon Père en repos , &: la décharger , pour reconnoitre les fervices que fon

Chambellan luy avoir rendus, & le payer de vingt- quatre mil écus d'or, à luy dus pour les caufes q«e dcHus, il luy tranfporta & à Agnès de Vaux fa Ecmme, & aux leurs & ayans caufe, la Ville, Châtellenie hi Seigneurie de Vicrzon en Berry & leurs dépendances , fans aucune rcferve que du RelTort hc Souveraineré, enfemble le droit de Gabelle du Grenier à Sel de la même Ville, à la charge du rachat perpétuel , en payant vingtquatre mil écus d'or , & outre luy accorda mil livres de penfion annuelle ; tk, parce que le S. de Vilars prercndoit que cette Châtellenie luy appartenoit, en cas d'éviâion , ce Roy promec de luy ddlaiffer une autre Ville & Grenier de même valeur, cz Provinces de Bcrry , Tourainc ou Poirou. En l'année 1466. étant occupe prez de la perfonne &: au fervice du Roy fon Maître, Charles Comre de Charolois luy donna fouffrance par Lcrrrei données à Gand le ai. Février , pour luy faire la foy & hommage des Seigneuries de Gaucourt fid Argicourt , mouvantes & tenues de fa Seigneurie de Montdidier , & d'un pèrit Fief en la Ville de S. Quentin &: ez environs , appelle le Fief de Gaucourt , mouvant de la Seigneurie de S. Quentin. Il eut ordre du Roy Louis XI. de munir Zc avitailler Amiens, par Lertres du i^Juin 1471. & par Lettres du \€. de Mars 1471. il luy accorda la confifcation de Guillaume de Chamurcy , &: le 11. d'Avril 1471. il le commit en qualité de Bailly d'Amiens , pour informer des Rebellions & dcfobcïflances de feu Verry de Beauvoir Evcque d'Amiens , qui avoir quitté fon party pour prendre celui de Charles de Bourgogne fon fujct rebelle. Et par lettres du 16. d'Aoud en la même année,pour reconnoître les fervices rendus au Roy fon Pcre , par Raoul Sire de Gaucourt Chevalier , fon Confeiller & premier Chambellan , Gouverneur du Dauphinc , Grand Maître de France , fiJ ceux que Charles de Gaucourt fon 61s Gouverneur de Paris luy avoir rendus autour de fa Perfonne dans fon Grand Confcil , dans fes Guerres , en pluûeurs AmbafTades , Voyages &; autres emplois. Il luy donna les Baronies de Rouy & autres Terres , qui avoienr apparrcnu à Hélène de Mclun veuve de Charles d'Artois Comte d'Ëu , dévolues à fa Majellé , par la

y[^]t HISTOIRE DE BERT, ReclUon ài fon pcre , freres &
 autres qui culTenc peu les prétendre pir fuccellion , qui cenoient le party du
 Duc de Bourgogne , • (£ par autres Lettres du lo. de Juin 1474. don. nées à
 l'Abbaye de la Viftoire les Scnlis , pour rccompence des fervices qu'il
 continuoic i luy rendre)ournellement, il luy accorda l'amende &
 confifcation de Meffire Huguci de Chamborant Chevalier Sieur de Lavau ,
 &c de François de Cliamborant fon fils , à eau. fe des meurtres & excez par
 eux commis ; & par Brevet du même jour , il luy donna la rooiie de ce qui
 pourroit provenir de la reformation des abus commis au fait du fel ca
 Tourainc, fie la moitié de ce que pourroit produire la reformation des
 Notaires de Lange[^] doixil. 11 fut fort confideré de Pierre de Bourbon
 Comte de Clermont & de la Marche, Seigneur de Beaujeu , lequel par
 Lettres du lo. Mars 14JJ0. luy accorda pour luy & fts Succellurs , rufageb
 Chaurf.ige de bois mort,& mort bois en fes Forets de Feffot Ôc Murât , &
 du bois pour bâtir fie édifier en fa maifon de Châteaubrun ic Agufon , fa vie
 du« rant,&: de Charles de Gaucourt fon fils. La Chronique du Roy Loiiis XI
 appellce la fcandaleufe, rapporte fa mort en l'ann 1481. Se fait fon Eloge, en
 difant qu'il fut fort fleint , cat il était un fort bon & honné chevalier , bcdu
 Perfonna[^] > fage homme & Grand Clerc. Enfans de Charles de Çaucourt
 JHaréchal de France , '^^ Collette de Vaux Ja Femme. S Anne de Gaucourt
 alliée par mariage avec'Meffire Jean de Culant Chevalier , Seigneur de
 Château neuf, le 13. Oftobre 1480. du vivant de fon pcre, qui luy conllitua
 en dotfi[^] appan ge la fomme de huit mille livres , moyennant quoy elle
 renonça à toutes fuccellions de pcre , mere fie frères. Son douaire fut réglé
 à quatre cens livres de rente , en toute Juftice fur la Terre de Château-neuf,
 outre la demeure dans le Château. 8 Charles de Gaucourt IL du nôm, qui
 continua la lignée. 8. Madelaine de Gaucourt mariée le 11. Février 1483.
 avec Meffire Pierre du Puy Chevalier[^] Seigneur du Mcz, Fils aîné de
 Meffire Gilbert du Puy Chevalier , Seigneur de VaMn Se de Barmone. Par
 le Contrat il la prend à fes biens Se droits à elle acquis par le deccz de fes
 perc Se mere , dont mille écus d'or dévoient entrer en la Communauté , qui
 ne feroient fajets à reftitution. Le furplus de fes biens luy ctoit ftipulé
 propre , le doiiairc viager ctoit réglé à trois cens livres de rente , outre la
 demeure au Château du Mcz ; le perc du futur l'inllituc héritier
 conjointement avec fon pûiné. 8. Jean de Gaucourt LXIV. Evcque d'Amiens
 , duquel Evêché le Pape luy accorda l'adminiftration par Bulles des Ides de

Juillet 1476. l'an fécond de fon Pontificat , attendu Cu"il n'ctoît âgé que de
 vingt-deux ans. 8. Louis de Gaucourt qui fucccdH fon frerci l'Evcche
 d'Amiens. 8. François de Gaucourt Chevalier de Rhodes, lequel céda à
 Charles de Gaucourr fon frète aîné , les droits fucccffifs de Charles de
 Gaucourr Se Agnès de Vaux (es perc fie mere , k la charge de le faire
 conduire à Rhodes à fes frais fie dépens, fie de l'entretenir convenablement,
 par Contrat en date du deuxième jour de May 1485. 8, Marguerite de
 Gaucourt mariée à Pierre Perotrin Ecuyer, Seigneur de^Beauvais en
 Touraine , le 17. Aour ijii. au Traité duquel mariage Charles de Gaucourt
 fon frerc luy confitua en dot la fomme de quatre mille livres , moyennant
 quoy elle renonce à toutes fucccflîons. 8. Catherine de Gaucourt mariée le
 10 Mars i486, à Louis d'Aubuffon Seigneur de .Villeneuve. Vlil. Charles de
 Gaucourt IL du nom. Seigneur de Gaucourt, de BoilclTes, Châteaubrun,
 Naillac , Florat, Vicomte d'Acy , Cluys délias Se Gournay , Capitaine de la
 Maifon du Roy Louis XL Bailly de Berry. . il fut marié deux fois t en
 premières Noces à Anne de Bar fille de Jean de Bar Chevalier, Seigneur de
 Baugy , la Guierche fie autres lieux , laquelle étant dcccdée , il reprit
 alliance le 10. Février 149S. avec Marguerite de Blanchcfort fille de Mcifirc
 Jean de Blanchefoft Chevalier, Confciller fie Chambellan du Roy, Maréchal
 de fes Logis, Maite fie Capitaine de Bourdeaux, fie de Dame Andrée de
 Norroy fa femme ; par le Contrat de Mariage, au cas que les Terres de Cluys
 fie de Gournay retirées par le futur luy fufl'ent acquêt s.

LIVRE VIL jps acqucc , il inllitua les cnf.ms qui n.iîrroifnc de Ton fecond mariage Tes hrritirs , & à fa charge de donner la légitime à ceux qui croient ilTjs de luy & de dcfunte Anne de Bar fa fcmrae ; il donna trois cens livres de rente de doihire à fa future , &: outre , (a demeure au Château de Bouelîcs. Il lailTi des cnfjns de l'un & l'aucrcLit. Snfans de Charles de Gaucourt II. du nom , d'Anne de 'Bat Dau^ Jà première Femme. 9. Charles de Gaucourt III. dti nom , qui a continué la pofterite. 9. Joachim de Gaucourt, Pfcionotaire du S. Siégc Apoltolique. Fdle de Charles de Gaucourt II. du nom ^ ^ de J^arguerîte de Blanchejhrt fa Jeconde femme. 9. Andrée de Gaucourt mariée le 17. de Juillet 1519. avec Cofmc Tierccclin Ecuyer , S. de Salon, fils unique de Jean de Ticrcelm&: de Jeanne de Marfay ; Charles de Gaucourc fon frerc luy conftitua en dot la femme de quatre mille livres; &:elle , en cas qu'elle n'eue aucuns enfans, inftitua (on frète héritier en tous Ces biens, fauf de la femme de cinq cens livres, de laquelle clic fe rcferva la difpoficion, &: fon frère l'inftitua en pareil cas de decei fans enfans, fon héritière pour une quatrième partie de fon dot , la fomme de fcpt cens livres cntroit en communauté pour n'être fujcte à rcftitution , &: le furplus devoir fortir nature de propre- Le futur luy donna deux cens livres de tente de douaire viager j &c Isk moiiic du Château de Balon pour fa demeure. IX. Cfiarics de Gaucourt III. du nom , Chevalier, Seigneur de BouefTcs , Cluys & Gourniy , contrada mariage le 19. de Juin 1^x4. avec Catherine de Bigny tille de Claude de Bigny Chevalier , Seigneur d'Aîné le Vieil & de Preveranges, & de Jaqueline de l'Hôpital ia frmme , auquel mariage il fiitaflîfte de Joachim de Gaucourt Proronotaire Apoftolique fon frerc, de François de Bit Seigneur de la Guerche & de Baugy , premier Chambellan de Monfieur le Dauphin, &: de Ragercdc Bar fon fils, dePhilbertde Beauieu Baron de Linicrcs. En f.iveurdu mariage , Joachim de Gaucourt ratifie & approuve le Tcftamentde leur défunt pcre La future cft dotée Se appanée de la fomme de dix mil livres , de laquelle fon\rae deux mil livres dévoient entrer en la communauté , le furplus fortir nature de propre. Le douaire précis étoit de cinq cens livres de rente fans enfans , de quatre cens avec enrans fa viduite durant , &: en cas de convole ; en fécondes Noces de trois cens livres j eftftipulé que pour fa demeure elle feroit un logement au lieu feigneurial de Seris , jufqu'i la valeur de mil livresi& jufqu'à lacooftruûion d'iceluy , qu'elle jouïroit de fa maifon de Cluys: eftaudî accordé que s'il y avoit enfans de ce mariage, & que le futur

, fa future étant decedée, fc remariât , il ne pourroit faire la condition des enfans du premier Lit pire que de ceux du fécond . & que l'Aîné auroit deux cens livres de rente de preciput de proche en proche du Château de Boiiclfes , enfemble du Château Se Vol du Chappon, ô: s'il n'y avoic que filles , qu'elles feroient appances. Enjàns de Charles de Gaucourt J 1 1. du nom , (y de Catherine de ^igny fa Femme. 10. Louis de Gnicourt qui continua la lignée. 10. Louis de Gjucourr Chevalier de S.Jean de Jerufalem, lequel pour être reçu en l'Ordre , fit preuve de fa Généalogie de Noblefle par Enquête du 13 Janvier 1 jji. faite par Frères Etienne de FraigncCommandeurde Belle-Combe, &: Charles ArpinCommandeur deBourges, 10. Madcl;ne de Gaucourt alliée par mariage avec Philippe Griveau Ecuyer S. de GrofTanucle 17. Avril 1^47- Elle fut dotée de la fomme de quatre mil livres , dont mil livres dévoient cntvct en communauté, Se le furplus fort'r nature de propre. En faveur de mariage le futur donne ^ la future par donation entre vifs , la Terre de Confoulant en Auvergne, s'en refervant l'ufufruit ; Sc pour douaire fans enfjus, l'ufufruit de tous fes biensj & avec enfans, la fomme de dix livres pour une fois payer, fans retour : s'cft auffi accordé que ie futvivant des conjoints Ircra gain des meubles Se acquêts. Louis de Gaucourt Chevalier de l'Ordre S. Michel , Gentil-homme ordinaire de U F fff

Clumbro du Rdy , &: fon Ecuyer d'Ecurie, Clumbellan ordinaire de Monficuc d'Alençon &dc Berry , Seigneur de Cluys , Boucffcs &: Gournay. Le Roy Charles IX. luy écrivit le neuvième d Avril ijôï. pour luy donner avis que pour fes verrus , vaillance &: mérites , il avoir été élu par l'Aflemlée des Chevaliers de S. Michel, pour être aflbcic à leur Compagnie , luy donne ordre d'aller trouver le Marcjuis de Villars , pour accepter l'honneur que luy fait la Compagnie, & en même temps écrit au Marquis de Villars, Chevalier de fon Ordre .Capitaine de cinquante hommes d armes de fes Ordonnances, de luy donner l'Ordre de Chevalerie , & le ij. Août ijyj. il luy accorda une place de Gentilhomme ordinaire de fa Chambre, & au mois de Mars 1567. il fut pourvu d'une Charge d'Ecuyer ordinaire de l'Ecurie du Roy , de laquelle il prêta le ferment le 16. Mây fuivant, &: le 19. d'Avril 1577. il fut pourvu de la Charge de Chambellan ordinaire de Monfieur le Duc d'Alençon. Il eut pour femme Françoisfe d'Efcoubleau fille de François d'Efcoublcau Seigneur de Sourdis , Grand Maître de la Gardeiobe du Roy François 1. Il futleTé à mort en un Combat qu'il donna avec le Seigneur de Gamaches devant l'Abbaye delà Préc, au ficur deNeuvy le Barrois, Commandant pour IcLigucle 3.d'Aouij8[^]. Enfans de Louis de Gaucourt [^] de Françoisfe d'Efcoubeau fa, Femme, i\ Charles de Gaucourt IV. du nom , qui a continué la pofterité. IX. Jean de Gaucourt Abbé de Meobec. 11. Jaques de Gaucourt qui a continué la lignée. II. Eméc de Gaucourt mariée à Gabriel de Maleffet Seigneur de Chaftefus en la Marche. XI. Charles de Gaucourt IV. du nom , Seigneur de Villedieu , Confeiller d'Etat , ilépoufa Je 19. Septembre 1604. Charlotte de Rochefort Fille d'Imbert de Rochefort, Cheviller de l'Ordre du Roy,S. de Beauvois, de Ville-Dieu & de Gargille(re,& de Françoisfe de Crevant. Enfans de Charles de Gaucourt IL du nom ,0' de Charlote de Rochefort fa femme, il. Jaques de Gaucourt « qui fuie u- Madelainede Gaucourt époufede Louis Gouffier Comte deCaravas. II. Jofeph Charles de Gaucourt Seigneur de Villedieu , Gentilhomme autant fçavant en la connoiffance de l'Hiftoire, qu'il yen ait dans le Royaume, Vixitjine imfedimentê, 11. Eméc de Gaucourt Abbeffe dcRougemont. XII. Jaques de Gaucourt Chevalier Seigneur de Cluys , Boueffes & Gournay ; Capitaine dtf Chevaux Légers , Sénéchal de la Marche. Il conrraûa mariage avec Jeanne Dclbcnc. Le Roy Louis XIII. en confideration des fervices qu'il avoir rendus au Roy fon Perc, luy accorda deux mil livres de penfion , par Brevet du io> d'Août 1611. Enfans de Jacques de Gaucourt [^] de 'Jeanne

Delbene fa Femme. 11 Louis de Gaucourt. 11. Gabriel de Gaucourt< II.
Charles de Gaucourt qui a continué la pofteritrf. !i. Guillaume de Gaucourt
Prieur de Cluys. II. Eméc de Gaucourt femme dcFcdetic de Gamaches
Vicomte de Château-Mcillanc XIII. Charles de Gaucourt V. du nom ,
Seigneur de Cluys, acpoufé Gilbertc d'AfTy . veuve de Claude de
TroulTcbois Seigneur de Champaigr &:Thicngc , fille d'Hugues d'AiTy
Chevalier, Seigneur de RochcfoUc ôc de Villemort , fie de Marguerite de
Murac fa femme, d'où entr'autres enfans xiri. Charles de Gaucourt VI. du
nom, Seigneur de Cluys &: de Bouefres,&: Lieutenant de Roy en Berry ,
époufa Marguerite Tircelin fille de Jean Tircceiin de Rance , Seigneur de la
Chappelle-Barion , & de Jeanne-Marie Turpin > decedéc fans enfans l'an
i6%6*

The text on this page is estimated to be only 7.10% accurate

3 rt 8 w D > ea e o 23 r é c ; q I M > w ea "3 a w a f c û a i f • < a -îd
sa w ^ e 3 § ^ -a u ë o u a 9 e es -a u c c o u LIFRE FIL S9S f r r 3 O u I s 3 a
C t o E U O u -a a • « 9 O -T3 w r: « • -4 ^ * 5 Las O u Ta c r j U 3 UJ • 3 — S
O C O E " i es w < r- . o . a w u u a , , ft ^ S • « • ta ta ^ 2 ^ si ta 8 S * * « « " »
^ u. t ^ * î « ai * . ' » » ' -S « > u o u s « » u « -o S u o -o - => , -a E N 2 M 4 » > 3
vi. • 5 ? S --3 o r i s I ^ t s s ta. o H " r ' • = u j I • ^ o ao ' < l -2 -n ~ hft » . c « I M
-a eu B3 c \ " 0 9 ^ n O cor 9 = o * ■ ° E o . . _ 9 ' 5 ^ ^ 3 -O r * Los s ; i 5 ô = « «
> I u u. ^ u 9 _ E ' ^ v = V — 2 M -TJ a -2 ^ " ■ ^ 5 ç § Z I " 9 co LU « g c ' 9 5
0 -9 ; ? " • „ w b H « 4 ^ 19 C no U ■ 3 u 3 ta o 2 e S i ' > I 3 -a g " • « l - I = c 5 f
- « • cl w eu ' 3 » • • » M < l A. I - ' î î ^ ^ ■ = « j t : e o S 5 > s w a ^ 2 5 * • u -a c u.
eu. tu -> U 2 " » , u. ^ c ^ I 9 ! * • * « 4 i s : ^ . w B c -9 < 9 o î r * ta p 8 " " ô ~ 3
E u u u. " O -9 - ■ T " 9 U u 3 " ^ O * " f i ^ H t i ! ^ - a « o o " 2 * ^ • 9 ■ 9 ^ O u E
S E w u I LOS 2 e w u -a * 2 « ta (/) U U. - -9 -9 H ^ - t » 2 J ^ = J < bu u I r
I — PS U ta 0 c < u ■ o c ^ C e O c ' a 2 c r o z u. o g E • u « ^ . ^ « 33
L. 2 ^ 0 ^ - ! I 1. 2 I a ^ > e E - ^ , S E ^ u a - ° 3 E » I - S = 2 e ta _ ù) E " S 9 oa ri
ca o w a -9 -a M s E o U ■ 9 o < • -9 • » " s 6 * - 3 S " • 3 ea Z -9 8. = m 3 M ta
ca s S o i ° U si Su ^ Si B — • j 2 ta 3 " 3 = 1 2 si 8 » vt u = 3 w z l

jiiS BlsroiKE r^E BERRTI De la Qbâtelîeme de Neu'vy Satnt
 Sefulchre. CllAPITXE LIX. L E Bourg de Ncuvy S. Sepukhrccft diAanc de
 dtxhuic lieues de Bourges, <i neuf lieuës &: dans l'jncien Rcil'orc
 d'Yiroudun , de prcfnt dans le Rciforc de la Pairie de Cliâcciu-roux , hc
 dans fa mouvance fL*odale, en pays abundant en Ecaogs , Bpis « Prairies,
 &: partanc cres-commoJe potir la nourriture du gros & mcinu bétail. Dans
 Ic'milicu du Bourg palTc la Rivière de la Bouzanne. Dans le Château
 joignant le Bourg cft une Eglife Collégiale dédiée à S. Jaques le Grand,
 fondée par les anciens Seigneurs dcDcoU, Je n'ay pu recouvrer la
 Fondation, mais feulement coppic d'une Charte de Guillaume de Chauvigny
 Baron de Château roux , de l'an 1118. par laquelle il promet de ne recevoir
 l'aveu d'aucuns des hommes du Chapittc de Neuvy , & les décharge de tous
 bians & courvccs, leur accorde la fuite fur leurs hommes par toute la Tare,
 excepté dans les Terres d'Agurande , de Rczay & de S. Août > à la charge
 toutefois que fi aucuns des hommes du Chapittc fe rctiroit dans l'une des
 trois Terres exceptées , tous leurs biens demcurcroient paifiblement acquis
 au Chapitre i leur amortit tous ceux qu'ils pofTcdoicint dans fa direde;
 confirme la liberté de leurs pofTcfl'ions, leur donne le droit d'ufagcen fa
 forêt de Cluys , tant à bârir qu'à brûler -, leur accorde des Foires le jour de
 la Fête du S. Sepulchre & les mêmes Droits dont ils jouiffoientaux Foires
 du lendemain de la Rofuirreâion de notre Seigneur, & autres Privilèges
 énoncés en fa Charte, confirmez par Guillaume dcCh;^a^S. vigny IL du
 nom fon fils, l'an 1148. Eudes de Château -roux Cardinal , Evêque de
 Tufculc , natif de la Baronnie de •*4J' Château roux, crée pour fcs mérites
 Cardinal de l'Eglife Romaine l'an 114^. voulant lionnorer fon pays natal , fit
 prcfnt au Chapitre de Neuvy d'une Piètre du Sepulchre de Notre Seigneur
 &: de fon pretieux Sang , dcfcendant aux Chanoines de faire voir ces
 faintes Reliques que le jour de Pâques &: le Dimanche avant la Fête de S.
 Dcnys, pour Icfcuels il impetra des Indulgences de Notre S. Perc le Pape,
 comme il s'apprend de fcs xiylf. Lettres données à Viterbe au mois de Juillet
 11^7- par Icfcuelles il prie le Chapitre de hty accofder un Anniverfaire
 folennel. On voit encore aujourd'huy ces pretieux gages en l'Eglife de
 Ncuvy. L! De la Châtelleme de Vomllon. Chapithb LX. E Châtel &
 Ch.ûellenie de Vouillon font i dix lieues de la Ville de Bourges , & qua jtrc
 d'Ylfoudun, en territoire plat , fertile & abundant en Terres labour.iblcs.
 Prairies > Etangs &: Bois Taillis ; le Château n'cft pas bien confidcrabic ,

quoy qu'alTcz commode pour le lojTement. Certc Châtellenie faifoît
 autrefois partie de la Seigneurie Dcoloife & Baronnie de Château-roux. Elle
 fut donnée en appanage par André de Chauvigny dit le Sourd, à Geoffroy
 son quatrième fils, lequel étant dcccde fans enfans, sa succession fut
 partagée entre Guy de Chauvigny L du nom, & Marie de Chauvigny sa
 sœur, Epouse de Guyon de Seully Seigneur de Beaujeu, le Lundy après les
 Cendres, l'an 1350. & par le partage. Ardentes & Johet échurent au Seigneur
 de Château-roux, VoUillon & S. Août à la Dame de Beaujeu, à, la charge
 de la foy & hommage au Seigneur de Château-roux; leurs descendants ont
 longtemps possédé cette Terre, comme nous ferons voir au Chapitre
 suivant. Elle a été depuis possédée par Jean de Pardaillan Chevalier,
 Seigneur de Cadeinau, qui en fit vente &c. de la Seigneurie de Sacierges, à
 M- Philbert Babou Sieur du Solier, Baron de la Bourdjifiere, Conseiller &c
 Secrétaire du Roy, Trésorier général des Finances de la Dula». cherté
 d'Angoulême, Merc du Roy François L par Contrat du 16. Décembre 1510.
 le petit fils duquel nomme Jean Bjbou, Comte de Sagonne, la port'eda; &
 contractant mariage '577' le 8. Décembre 1⁵⁷⁷. avec Diane de la MarK, il
 luy accorda pour son douaire la jouissance des Terres de Vouillon &
 Pruniers, duquel mariage sortit Alphonse Babou, laquelle fit la foy &
 hommage de la Terre de Vouillon par Procureur à M- le Prince Seigneur de
 Château⁴« roux, le 3. Mars 1614. I

The text on this page is estimated to be only 28.24% accurate

L I V K B vir. S97 Cette Terre a été enfin réunie à l.i Baronie de Châtcaii-roux , par l'arquifition qu'en fit Monfieur Henry de Bourbon II. du nom, L^riacc de Condé , de d'Efcoublcau Marquifc de Soi^tdis , ainfi que je l'ay appris. I^i Seigneurs de VoiitUon j de la Chappelerre > S, tAoHt , Cors 'Jiomcforr de laVj^Cmfon de Settiy. Chai'itre LXI. GUILLAUME DE StULY Scigncut de la Chappcicctc , de Vouillon & de S. Août, fécond fils deGuyon de Sully Seigneur de Bcaujru , &: de Marie de Chauvigny , cft Chct de c.ectc Branche, qui par fon partage fait avec Guy ic Gcotioyde Sculy les frères, k- Vendre Jy jour de S- Pierre i\6y eut la Terre de la Chappclettc, & Gcofroy Ton frcfp i celle de Voiillon , à laquelle Gyiilaumc fucceda depuis, éc en, donna aveu &: dénombrer menr à Guy de Chauvigny Seigneur de Çâteau-roux , le Vendredy apnz U Conception de Nùcre-Damc 1J7S. p it lequel il jiyouc tenir de la Baronnie de Châicaou-rouXj fou Château de S- Août, Juflicc^, iNoblelTesSi: Ficfs endépndan . Il eut différent avec Guy de Sculy Seigneur de Beaujcu Ion frère , pour la mouvance de h Scigneiific de la Chappelctte , dont ils fc rapportèrent au Seigneur de la Chappelc d'Angilon <^ui les acco"rda , & fit convenir que tant que Guillaume de Seuly vivroit, il ne fcroit obligé de faire la foy hommage à fbn frerc ; mais aprçz fon dcccz fcs cnfans ou autres qui feroient Scigncars de la Chappelctte, feroicnt obligez d'en faire la foy &: hommage aux Seigneurs de Beau jeu , ainfi qu'il fe recônnoit par la dépoftion d'Odard de la Croix Ecuyer, ancien Doraelliquc de la Maifon de Seuly, en une Enquête faite à la Requête de Jean Dumcfnil Simon, patAlabat Notaire Royal, le ii. Février 1459. U ir-nfigca auflî le iiJ. May 1581. avec Jean& Pierre de Boucart Ecuyers, Seigneurs de Boucartfit dcMonioux, & fut convenu qu'il auroit fes Bourgeois exempts de la Jufticc de Montoux, fut Icfquels il Icveroit par le Minideredc fes OlHciccs fes droits accoutumez Se exprimez par la tranfaiCUonIl cpoufa en premières Noces Ifcul de Ceris Dame de Vatennes , l'an ij6g. fille de Jean de Ceris S. a'Arfons,aptez la mort de laquelle il reprit une féconde alliance avec I(âbeau de Marigny. Enfans de CuitLtume de Seuly Seigneur de U Chapjjelette c^r de Vouillon , ^ dtJfeul de Ceris Ja première femme. 9. Guillaume de Seuly Seigneur de Voiillon , mort fans alliance. Sa fuccellîon fut difputécpar Georges &: Guillaume de Seuly fcs petits Neveux > &C par Bertrand Comte de Boulogne, au nom de Jaquette du Pe(chin fa femme , aurti fa

petite Nièce, &: qui eut la croisième partie de la Terre de Vouillon, par Arrêt
 de l'an 1446. 9. Ifcul de Seuly Dame de Varennes, demeura sous la Tutelle
 de son père, l'an 1380. fut conjointe par mariage l'an 1371. avec Louis du
 Pefchin, d'où vint 10. jaquette du Pefchin Dame de Varennes, mariée à
 Bertrand de la Tour Comte de Boulogne. 9. Marie de Sculy étoit sous la
 Tutelle de son Père, l'an 1380. Enfants de Guillaume de Seuly Seignieur de la
 Chappelle, et d'Jftbeau de tJ^arigny J~a jecondc J^cmme. 9. Georges de
 Seuly mort sans alliance. 9. Guillaume de Sculy qui a continué la podcriié9-
 Marguerite de Sculy que je croy avoir été femme de Jean de Culant
 Seigneur de la Crcfte. 9. Jeanne de Seuly nommée avec ses sœurs dans
 l'Arrêt du Comte de Boulogne, de l'an 1416. 9. Phanette de Seuly nommée
 dans le même Arrêt, que l'on dit avoir été femme de Jofic de Roucy
 seigneur du Bois. Fff£ ii)

j^S HISTOIRE DE BERRT, IX. Guillaume deSeuly Îl. du nom,
 feigncur de la Cluppcclettc , de Vouillon , de Sacietges & de S. Août, donna
 fon aveu & dénombrement de la feigneurie de la Chappclette a Noble &:
 Puillant Homme Gcofroy de Sealy Chevalier , feigncur de Beaujeu &: de
 Mat4«<- gnac , à caufe de fon Ghitel de Beaujeu , le Mardy aprez le
 Dimanche des Brandons 1410. &ccluy de la feigncurie de S. Août à Guy de
 Chauvigny Baron de Château-roux , le Mardy , .,1. avant la Pentecôte 141
 8. U ledit jour ccluy de la Châtellenie de Vouillon au même Seigneur. Ce fut
 luyqui prit prifonnier l'an 1410. Mcflîrc Charles d'Armagnac &: fon Bâtard,
 par ordre du Roy , dont il donna avis au General Pierre d'Orioles , par
 Lctncs du ly de Janvier en la même année. Il ne laiffa qu'un enfant qui fuit.
 X. Guyon dcSeuly feigneurdc la Chappclette, de Vouillon, de S. Août & des
 Quartiers 1411. Roger , contrada mariage le 6. May \^t%. avec Jeanne de
 Prie fille de MefTirc Jean leigncur de Prie & de Buzançois , & d'Iûbeau de
 Chcnac. Elle luy apporta la Terre de Cors ; il donna fon aveu au Baron de
 Château-roux , des feigneuries de VoUillon & de S. Août , *-^t' le dernier
 Août 141J. &C celuy de la feigneurie des Quartiers Roger à Louis de
 Roche'♦^J' chouard feigncur de Jarsi le 8- May 1414. Il ctoit decedc l'an
 1416. auquel Jeanne de Prie ■ fa veuve ayant la garde-noble des enfans, fit
 la foy&: hommage de la Terre de la Chappclette à noble &puirant feigncur
 Geofroy deSeuly , à caufe de fon Château de Bcaujeu. En fans de Guy on
 de Sculy Sei^eur de la Chappclette , de Jeanne de Prie fa Femme. » II.
 Georges de Sculy feigncur de Cors & de Roraefort , duquel cy-aprez. ji.
 Guillaume de Sculy feigncur de Vouillon , de faint Août & de Sacierges, prit
 alliance avec Marguerite de Beaujeu fille d'Edouard de Beaujeu feigncur
 d'Amplepuis, & de Jaqueline Dame de Linieres. Ledit Edouard fils de
 Guillaume feigncur d'Amplepuis, fils de Guichard le Grand feigncur de
 Beaujeu & de Dombes, & de Jeanne de Château-vilain fa troifième femme,
 alTigna fur la feigncurie de la Chappclette vingt livres de rente à l'Ab1414.
 baye de Lorroy , le 6. May 1434 &: ctoit un des feigneurs qui avoic la garde
 des enfans de M«<». Charles de Culant fon parent, l'an 1460. & avoir aufG
 le Gouvernement des Enfans dcBer1484- ttaiid de Lefcoiïet fon Beaufrere,
 & de Marie de Sculy fa femme, l'an 1484. Il donna fon aveu la même année
 au Baron de Château^roux de fes Terres de Vouillon , Sacierges , faine
 148^ . Août ic de faint Léger }&: deux ans aprcz le feigncur de Linieres fon
 Beaufrere luy donna pour fupplement de mariage de Marguerite fa femme ,

deux mil livres tournois. Il vivoit 1488. encore l'an 1488. & eut pour enfans u. Edouard de Sculy , qui fut exécute à mort, fes biens confifqucs , par Arrêt de l'a iTtj. fes Terres de Vouillon & de Sacierges furent données par le Roy Louis XII. aLouis d'Ars fon Chambellan , per Lettres du mois de Mars de la même année, u. Jean de Sculy S. de Vouillon , mort fans enfans. II. Jean de Sculy S. de Vouillon aprez fon FrerC. r5i7/ iz. Pierre de Sculy S, de Vouillon en 1J17. Pere de 13. Antoine & de Catherine de Seuly. II. Louife de Sculy mariée à Philbert de Choifcul S- de Langues, iz. Marie de Sculy femme en premières Nôces de Jean d'Efcovel ficur de Gallemonr, & en fccondes, de Bernard Batcon Vicomte de Mombas. XL G?orges de Sculy Chevalier S. de Cors & de Romefort , étoit fous la Tutelle de Chari44'>- les de Culant avec fes Frères l'an 1440. fut établi Bailly de Mantes Se de M^ulan , pat l-f4?Neveu & Lieutenant de la Compagnie de Charles fire de Culant Chevalier .Confciiler &: Chambellan du Roy, Capitaine de Gendarmes , dans la remifflon qu'ils obtinrent enfemf4j#. bJc pour certains excez commis durant les Guerres Tan 14^0. Il cpoufa avant Tan 1460. Anroinette de Château- neuf, puifque Guy de Chauvigny Baron de Château-roux fit ccffion à l'un & à l'autre de cent livres de tente, artife fur les Terres de Cors &: de Romefort, À

LIVRE t^IL fpj qu'il aVoit tetircc par puifTincc de Fief, de noble
 Dame ifabeau dé diucobrt » a qbi Georges de Sculy l'avoit vendue le u.
 Novembre 1460. il donna conjointement avec fa femme, j M. ^icr^e Tillier
 leur Chappclain , les Moulins du Gué de l'Hic , par Contrait du i. Janvier
 1479' il fit condcmner les Habitans de Nazerre à faire le Guet à fon Château
 de Cors^ le 18. May î^^i. Le Roy Charles VIII. le fit Gouverneur de Tarente
 par Lettres du aj. Mars 149^ Il fit fon Tcftament en Sicile l'an 1498' Se
 mourut vraycroblablement quelque tcms aprez. En fans de Georges de
 Seuly S. de Cors tS^ de T{omefort , CJT d'Antointne de Château-neuf ir.
 Guyon de Seuly « qui continua la poftcrité. II. Georges de Sculy ratifia
 le«ij. Mars 149}. avec fon Frerc aîné , la Donation dc« Moulins du Gué de
 l'Ille, faite par fcs Pere &: Merc à leur Chappclain. Il retira le mémo jour
 certains Dixraes & Rentes que fon Pere avoir vendus à Pierre de
 Boilbertrand. Reçut le t. de Juin 1498. l'aveu & dénombrement du Fief du
 Breiil, mouvant de la Seigneurie de Cors . que Jean Courault luy renditj
 aquît la même année les Dixmes de Boué & de Cors , aflis en la ParroifTe
 de Mawrrc. II. François de Seuly Religieux en l'Abbaye de Fontcombault en
 1499. II. Girard de Seuly Abbé de S. Mard de Soiffons , Prieur
 Commenditaire du Prieure de faint Rcyerich , membre dépendant de Cluny
 1475. &: Prieur de faint Denis de la Charte l'an 1480. m. Guyon de Sculy
 fcigneur de Cors , de Gargilefte, de Romefbrr &: de la Bcloniere, retira fur
 Maturin Matheron, par puifTance de Fief, l'Etang des Loges, Ici Décembre
 1499^^ 11 reçut la foy & hommage de Jean de Vafl: du Fief de 1
 Aujaufliere> le 18. de Juin ijoj/ donna permiiTion à Guillaume Bertrand de
 bâtir uftc fortetcfle en fon Fief de Villcchafault le t. Septembre lyii. ilépoufa
 Jeanne Carbonelle. Snfans de Çuyon de Sculy Seigneur de £ors ^ de
 Komefott i f^t; de Jeanne de Carbonelle fa Femme. 1}. Antoine de Seuly
 Seigneur de Romefort. 13. Françoisede Seuly mariée en premières Nôces à
 Pliilbtrt de faint Romain Che^a-' lier fcigneur de Lurcy , le dernier de Juillet
 lyii. & en fécondes avec Pierie d'Aumont llti du nom , Baron de Château-
 roux , &c. le 10. Décembre 1J17. Il fut accordé que s'il y avoit pluftcuts
 Enfans de ce Mariage, le fécond poiteroit les Aimes d'Aumont écarteléei de
 celles de Seuly. 15. Marguerite de Sculy Epouze de Pierre de Vohct. ij. Loui
 fc de Sculy Femme d'Olivier Guerio Chevalier fcigneur de la BeaufTe,
 Mau<i givray & Clavicres : ils vendirent la fcigneurie de Romefort à Pierre
 Secondât feignent de ClcrmontiConfeiller du Roy, General de fe\$ Fmances

en Guyenne, le 10. Avril 1448. pour 8845. livres. Ils vivoient encore en l'an
1450. 13- Jean de Jeuly seigneur de Romefort , conjoint par Mariage avec
Marie de MoUq Dame de Bris, laquelle en étoit veuve l'an 1457. & Antoine
& Madelaine de Jeuly ses Enfans étoient sous la Tutelle de Gabriel Martel
seigneur de la «falle en 1544. Madelaine de Jeuly fut depuis alliée avec
René de Coigné seigneur de Marteau. De la Châtellaine de Sarzeu, Chapitre
LXII. LA Châtellaine de Sarzeu mouvante de la Baronnie de la Châtre, à
deux petites lieues de la Châtre, cinq d'Yffoudun, & à dix de Bourges, en
pays gras & propre à la nourriture du gros bétail , & à engraisser des
Moutons , confite en un ancien & fort Château flanqué de plusieurs Tours
en Justice haute , moyenne & basse dans toute la Paroisse de Sarzeu
Diocèses dans la Paroisse de dans plusieurs des voisines , ic d'un très- bon
re-^ Venir<

éoo HISTOIRE DE BERRT, Elle a etc polTcdcc depuis pluficiirs
 ficcles par des feigneurs du nom &: Maifon de BJ^ bançois, l'une des plus
 nobles &: plus anciennes de la Generalicc de Berry ; & ce qui cft affez
 remarquable , cil que cctcc Terre n'cll jamais rombce en parrage , & a
 depuis plus de crois fiecics appartenu aux Aincz de la Maifon , parla
 difpotion de leurs pères foigneux de la confervation du ludre de leur
 ancienne Maifon , dont je rapporte la Grncalogicaa Chapitre fuivant.
 Matthieu de Barbançois Damoifeau en ctoit feigneur avant l'an i^jo. & la
 lailfa à Guillaume de Barbançois Chevalier, qui fit bien parler de luy
 pendant le Rcgnc de Charles VII. & les Guerres des Anglois. Il eut pour
 fucccfleur Jenn de Barbançois fon fils, auquel fucceda Jean IL du nom fon
 fils aîné, qui lailTa fa Terre à Micc fon fils unique, Se celui-cy intitua fcs
 Héritiers Hclyon & Archambaud de Barbançoſſes Oncles; & ce dernier
 étant decedé, Hclyon de Barbançois en demeura feul feigneur , & fit
 donation de tous ſes biens à Jean de Barbançois fon his unique , le i. Mars
 1460. & appanagea fa fille. Celui-cy donna fa Châtellenie de Sarzay à
 François de Barbançois fon aîné , quoy qu'il eut plufieurs enfans. Hclyon de
 Barbançois dit le Brave, II. du nom, en fut feul feigneur aprcz fon pere , à
 l'imitation duquel il fit donation de la Terre de Sarray .\ Charles e
 Barbançois fon aîné, le 17. Juin 1538. & fit une mcme donation à Pierre de
 Barbançois fon aîné» en faveur de mariage» le 7. Novembre ij60. Charles
 de Barbançois II. du nom luy fucceda en la Terre de Sarzay ; &: étant more
 fans enfans, Léon de Barbançois I. du nom , fon puîné , luy fucceda, &: à
 celui-cy Léon de Barbançois IL du nom , fon fils aîné, qui la puiTede
 encore aujourd huy. Des Seigneurs de Sarzay de la Alaïfon de 'Barl^anfois.
 Chavi tr e LXIII. CÉtte Famille eft originaire de la Marche, où elle
 poTedoit une Terre de fon nm, elle s'cft tranHilantéc en Berry il y a prcz
 de quatre cens ans -, où clic a depuis trois ficcles &: plus poſſidé la Terre
 de Sarzay , laquelle n'cft jamais tombée en partage, & 3 toujours appartenu
 aux Aînés de precipuc & avantage, pat la difpofition de leurs Pères foigneux
 de la confervation du luftre de leur ancienne Maifon. Elle a auſſi poſſidé en
 divers tems les Terres de Rcville, Charon', 'Auzans , Coudicre , Corbilly ,
 les Chczaiix , Barbete, Fonteny, Ja Coullardiere , Limanges, Fougères , les
 Getbaux , Chouday , Angibaulr, Vjllegongis , Roches , la Bize Se autres ,
 donc elle polfede encore i prefent la plus grande partie. Ceux de cette
 Famille ont toujours porté les qualités de Damoifcaux, Ecuyers # &C

Chevaliers , plusieurs ont été Chevaliers de l'Ordre du Roy , Officiers de
 Compagnies d'Ordonnances, l'un d'eux a été Gouverneur d'Yffoudun , &:
 Lieutenant General des Troupes du Roy en Berry, un Capitaine du Ban &
 Arriere-ban, un Trefoier Se Commiffaitcdumcme Ban, des Maréchaux de
 Camp, & des généreux Chevaliers , toujours prêts à combattre pour le
 service de leur Prince &: la défense de leur honneur ; témoin le fameux
 Helyon de Barbançois , qui à l'âge de 70. ans combattit en présence &: par
 ordonnance du Roy François I. l'an 1538. & tua Meffire François de S. Julien,
 seigneur de Vcniers , brave &: généreux Chevalier, &c en la fleur de son
 âge, & Pierre de Barbançois qui tua en duel le Capitaine Arragon l'un des
 plus braves de son temps. Ils se font toujours alliés en de nobles &:
 anciennes Maisons, comme en celles de la Châtre, Villaines, du Puy, de
 Boisy, Douzon, du Plessis-Richelieu , de Lovan, de Bridiers , Bertrand» de
 Lezay-Lufignan , de Bourges, de Neuchez, de Chamborani&: autres très-
 nobles, sans que jamais ils se soient mes-allicz. I. Matthieu de Barbançois
 Damoiseau, seigneur de Sarzay, fit vente en l'an 1348. à Jean Gendault &:
 autres du Bois de la Lande ; &: par le Contrat qui est en Latin , il est qualifié
 Nebilis vir Muthxus de Barbartetis Demicellus, Dominus de Sarzay ^
 qui étoient les plus hauts» tes qualités que prirent pour lors les Gentils-
 hommes de nom & d'Armes, avant qu'ils fussent faits Chevaliers. Il eut père
 de II. Guillaume de Barbançois Ecuyer, seigneur de Sarzay, pendant que les
 Anglois occupoient les Forteresses de Bliante, du Châten, du Lis , ce
 seigneur s'empara l'an 1360. de la

Ville de Châtre, âfcmbla jufqu'au nombre de quarante Lsiices pour s'df>pbftf àu# coutfcs des Anglois; fi^ comme il cil impoffible pendant les Guerres inteftines de conteniif les loldats dans ladifcipUne, Tes gens firent plulicurs degâts en la Ville de la Châtre, pour raifon de quoy le Seigneur de Chauvigny le pourfuivit extraordinaierement -, ce qui l'obligea d'obtenir Lettres d'abolition du Roy Charles VI. le 7. de Février i}8y. pour fc mettre à couvert de fcs pourfuites. 11 acheta le jourdefam Jaques 1378. de Louis Gofon la feizieme partie des Dîmes de la ParroilTe de Sarzay& il échangea des héritages qu'il avoit en la ParroiflTe de Cluys contre une autre portion des Dixmesdc Sarzay avec Lolin de Creviit, par Contrat du lour 6(:Fête de faint Martin 1383. Dans l'an &: l'autre il cit qualifie Djtnoifcau. Il laiïia les trois enfans qui fuivent. 3 Jean de Barbancois feigneur de Sarzay , dont je n'ay pu découvrir la première alliance , époufa en fécondes Nôces Marguerite Gralucille veuve de Perrin de Bourger Ecuyer , feigneur de Villepape, d'où ; 4. Macé de Barbancois conjoint par mariage avec Perrette de Bourges fille de Perriâ' de Bourges Ecuyer , feignrur de Villepape , & fceur de Louis de Bourges , Jeanne àt Bourges femme de Jean de Pons, 5d Mcrigot de Bourges, tous dénommez au partage dc' l'an 1418. 4. Jeanne de Barbancois mariée avec Jean Ducher Ecuyer, feigneurdc Signet \ fa merd* & Ton frereluy donnèrent en dot quatre cens ccus vieux ou reaux de foixanie-quatre atlmars. 3. Archambaud de Barbancois. 5. Helyon de Barbancois qji continua la pofterlté< m. Melyon dc Barbancois Dathoifeau , Seigneur dc Sarzay &: dc Charon, fut intituc héritier avec Archambaud Ton frère , par Jean dc Barbancois Ton Neveu, &c il trouva en fa fucceffion lafcigncurie dc Sarzay ancien propre dc fa Mailon , de laquelle il demeura feui propriétaire , par le decet d'Archambaud fon cohéritier. La fucccfion luy ayant etc cōtcflee par Jeanne dc Barbancois fa Niécc, femme du ûeur du Cher , il tranfigca avec clic le ly. de Novembre 1441. & moyennant quatre-vingts-dix royaux d'or qu'il luy piya, il tira cei&ondcs dtoits 61 prétentions qu'elle avoit en Ta fucccfion de Jean fon frète. Il attenta certains héritages a Jean Chaumeau, par Contrat du ij. dc May 1449. dans lequel il eft qualifié Nobilisuir Helyas dc Bdrhatiçois Domictllits , Domians de S*rJato. il cpoufa Catherine dc ViUcnes , laquelle \z futvécut , d'où \ 4. Jean dc Barbancois qui continua la poilerité. 4. Jaquette de Barbancois mariée le ti. Novembre 1448. à Georges de la Châtre Chevalier, feigneurdc Brullcbault, Grand Fauconnier dc France , fils de Philippe dc la Châtre au

ifi grand Fauconnier de France, U. de Marguerite de Graçay fa femme, d'où toute la Branche de Brullcbault IV. îcan de Barbançois feigneur de Sarzay, de Charon , deCoudiere , Corbilly , les Chczaux, Auzans, Barbotte , Fonteny, la Coullardiere, Limage, Reville , de» Fougères tc des Gerbaux , accepta Ici. ^oût I440. la donation que luy firent ffS perc &: merc de tous leurs Meubles , Acquêts & Conquêts , & fpccialcmnt desTctres de Chaton ic Huttcbize. Il époufa du Vivant de fcs Perc & Merc Françoisde Boifé Fille de jaques de Boifc Ecuyer Seigneur de Courtenay , &: de Souveraine de Blanchfort fa Femine , le 17. Décembre 1453. Aflîfterentau Corttrat nobles ic puillans Seigneurs McllîreGuyS. de Chauvigny ic de Château-roux, Vicomte de Brofles , McTirc André de Chauvigny feigrrcuc de Revel , Médire Guy de Blanchfort Chevalier feigneur du Bois-à-l'Amy , Guillaume de BrcfTolcs feigneurde Mortheroux , Georges de la Châtre grand Ecuyer de France. En faveur de ce mariage Catherine de Villencsfa merc luy fit donation de tous fcs biens , à la rcferve du Lieu & Manoir de la Coudiere , les foifcz , la vigne Colombier & Jardins avec foixaitte livres de tente, pour en difpofer fa vie durant à fa volonté, & l'ufufruit des autres biensice qu'elle confirma depuis le ij. Janvier 14^4. Son perc fut porté envers luy d'un^ même bonne volonté,s'étant dépouillé de tous fcs biens à fon profit,par une donation univerfelle dui. Mars I460. & étant peu aprrz deccdc , fa Veuve ratifia d'abondant les Aûes par cllo faits , par Contrat du 10. Avril 14^1. Françoisde Boifc fa femme étant'

(fo2 HISTOIRE DE BERRT, dcccde avant luy , il reprit une féconde alliance avec Ifabcau du Puy de Vaftan. Il eut dcsenfans de fcs deux Lits, entre Icfquels il fit fon Teftamentle ii. Septembre 147[^]. Il choilît fa fepulturc en l'Egl-fc Parroiffiale He Sarzay , difpofa de fcs funérailles convenablement a une perfonne de qualité , en laiffa le principal foin à fa femme & à François de Barbançois fon fils aine ; ordonna qu'il feroit aumône cent ccus d'or aux pauvres ; légua cinq cens livres à fa femme i à Jaques de Barbançois qu'il delhnoit à l'Eglife , pour fa légitime la femme de cinq cens livres ; exhorta fon frère aine de l'aider à le faire pourvoir de bénéfice ; il légua a Catherine, Marguerite & Ifabcau mille livres chacune, à Jaquclioe trois cens livres , à François fon fils aîné de preciput Se avantage outre le droit d'ainelTc à luy acquis par U Coiitume , les Terres , Juftices & Seigneuries de Sarzay , Coudiere , Cartilly , les Chezaux , Auzans , Barbottc , Fontcny , la Coullarderie , Limanges , I[^]cville Se les Fougères, & outre ce, tous chacuns les Cens , Rentes , Terres , Seigneuries , Juftices Se autres prérogatives Se droits feigneuriaux à luy appartenans dans les Terres de la Châtre, Saint Charrier , Johet, Cluydcflous , Sainte Severe, la Cellete Se Baronnicdc Château-roux , à la charge de payer quarante fols de rente lèguez par fa défunte mere à l'Églife de Sarzay. Il légua à Guyot Se Antoine de Barbançois la Terre Se Seigneurie de Charon avec tous les biens à luy appartenans dans les Terres d'Argenton , Cluydcffus, GargilelTc 6e du Repaire, fauf les heux des Fougères Se des Gerbaux; Se au furplus de fcs biens, inlficua fes héritiers univerfels François , Jaques , Antoine Se Guyoc de Barbançois fcs enfans. Enfans du premier Lit. y. François de Barbançois qui a continué la pofteriré. • y. Jaques de Barbançois Religieux en l'Abbaye de Dcols. Enfans du pcond Lit. y. Antoine de Barbançois feigneur de Charon , qui a fait la Branche de Charon , qui fera cy-aprez reprife. y. Guyot de Barbançois. y. Catherine de Barbançois. y. Marguerite de Barbançois. y. Ifabcau de Barbançois. y. Jaqucline de Barbanjois Epoufe de Guyot Ajafton II. du nom , feigtiear de Voc & de Grandfaignc, fils d Henry feigneur des mêmes Lieux. V. François de Barbançois Chevalier, Seigneur de Sarzay , Coudiere, Corbilly, des Chezaux , Auzans , Batbote, Fontcny, la Coullarderie. Limange , Reville, des Fougères & des Gerbaux , eut de grands avantages par le Teftament de fon pere , Icfquels luy ayant été dcabatus par Ifabeau du Puy fa Belle-mere, comme Tutrice de fes enfans, Se par Jaques Ton frère

germain , ils fc fournirent à l'arbitrage de Melfire Antoine de Blancheforc
Chevalier, feigneur du Boi^à-l'Amy Se de Jaques de Bridicrs Ecuyer,
Seigneur du Gué, Meflîrc Jean de la Roche Chevalier, feigneur de
Chabennes, flt Pierre de S. Julien Ecuyer Seijincur de Veniers, Se par leurs
avis ils tranfigerent le 16. Février 1477. H cpoufa Marguerite d'Ouzon, d'où
6. Hclyon de Barbançois II. du nom, qui continua la poftcritc. 6. Jean de
Barbançois. 6. François de Barbançois. VI. Ilifl.de Hclyon de Barbançois II.
du nom , Seigneur de Sarzay , d' Auzans Se autres Lieux , Rithehtm
Gentilhomme ordinaire de la Maifon du Roy, cpoufa le ij Oâobre iyo7.
Emce du PleftU ' 9. fille de François du Pleflîs II. du nom , Seigneur de
Richelieu , Se de Guyonne de Laval fa fcmrne. Il fit partage avec Maihunn
du Theil Ecuyer, Seigneur du Freine , Se Jeanne du PleflTis fa femme , des
biens de Guyonne de Laval fa Belle-mere , confituans au^^erres de
Corboûan , Touffe , Tramailhe , Rimbault, la Roche S. Mas, PeliflTon, Petit
Gué de la Force Se la Barrière, le ly. Oit\obrc lyiS. dcfcuelles Terres depuis
il fie vente le 29*

k LIVRE y IL ^cj que , u pour fonanc.cnn- noblcHl. . ,1 le
 pourvue par Lectres du x6. Avril »5j8. d'une Charge de
 Gentilhommeordinairedc Ton Hotci. «une]c ne puis oublier icy ce donc
 rH.fto.rc confervc la mémoire \ la pofterirc . i l lionneur de ce Gentilhomme
 fie de la Maifon de Barbanco.s . qu'il eue grand d.tf/renc avec ' Mcir.re Jean
 de la Tour Chevalier. Seigneur de Chiccau-roux en partie,fur ce que Tes Va'
 Icts en ayant batu unde ces Seigneurs, ,1 luy en fit plainte. & demanda
 Juflice des excez " commis en la perfonnedc fon ferviteur , qu'il reprefenta
 pour le punir s'il avoir to» 'T' * Le e.gneur de Château-roux refufa de lu'y
 faire ^it.sf.a.L. d.fan't ^îî^^.^, fCi'que temps aprcz Mcinre Charles de
 Gaucourt rapporta au ficur de Sarzay /que l'on luy avoïc dit qu. le ficur de la
 Tour avoit lâché le p.ed , & pris la fuite en la Bauille de Pal vie , & luy
 ayant demande de qui il le tenoit , il dit que c'étoit de François de S juhrn
 Seigneur de Ven.ers . ce qu',1 publia en divers heux. Le S. de la Tour ayant
 appris' les difcours que teno.t de luy le S. de Sarzay . le fit citer devant le
 Roy François L pour foutenir les paroles qu il avoir dites qu // s'en était
 n.fouj de U Bataille de Pavie Le S de Sarzay Te prefenta devant Sa Majefté
 à Chcnonceaux . à Amboife ic i Blo.s , & fut oui par Monfieur le grand
 Maitredc France prefent. Mcffi.urs le Chmcel.er. le Cardinal de Langes ,
 Eveque de So.llons , le Prefident Poyrt , & autres du Confeil du Roy ,
 dev.nc lefquds ,1 propofa fes defenfcs. , le Confeil ordonna
 c^W.Umer.ercitfon d,feur, qui étoit le S.deGaucourt & pour ce faire luy
 oâroya commiffion . en vertu de laquelle il le fie ajourner en la Ville de
 Paris au 7. de Janvier ,5,7. Il comparut au Confeil , U avoUa avoir du ks
 pnroles proterccs par le S. de Sarzay . & qu'il les tcnoit du S. de vèniers auq
 irl le S. de Sarz.y déclara pareillement l avoir oui dire,- & attendu qu'il avoit
 reprcfentc fon auteur , aumit requis , fuivant les Ordonnances des
 Connétable S/ Maréchaux de France être mis hors de procez , veu la
 reconnoi (Tance du S. de Gaucourt. Sur ce le Confeil oroonna le xx de
 Janvier 1^37. que le S. de Sarzay feroit comparoir le S. de Vemers, ce qu il
 fac & le S. de Veniers interroge fur ce que les fleurs de Gaucourt & de
 Sarzay avo.rnt allure luy avoir oUi due, il dénia leur avoir dit ces paroles ;
 & quoyne n^r^îî'^ ^Vr'''^"' ' 1^ R°y l^ur permit, en cas d'honneur, le S. de
 Vcniers Détendeur, de fc trouver en perfonne le i. jour d'Oa^bre prochain ,
 la part ou fcro.t Sa Majelle , pour en fa prefence . ou de ceux qui étoient par
 elle commis, combattre l un l autre en ch«mp clos. M faire preuves de

leurs perfonnes pour la justification de l'honneur de celui auquel la vie
 en demeurera, fut prmr à celui qui feroit de ce faire refusant ou dilayant . d
 être réputé non-noble luy & fa poftcrité à , anuis , & d être pnv des droits ,
 priviK-ges & autres peines en tel cas accoutumés. Dauphin Héraut d Armes
 de France, fut commandé d. la parc du Roy par M. le Duc d Eftouteville
 Comte de S. Paul, Gouverneur de Dauph. né. de piefenter au S. de Sarzay
 l'écru fignc de la main de François de faint Julien . f. cùr de Veniers ,
 concenanc trois fortes d Armes qu , l etoit tenu déclarer par Arrêt du
 Confeil, ce qu', l fit le i. Juillet nr8 en prcl! "rdf M r ^^rr ^^^^-[--^
 CentUhomme de la Maifon du Roy. ^ de Fr^an. 501 S de Marconnay Gentil-
 homme de fa Vénérie , à qu<^ le S. de Sarzay fit . éponfe qu'rl avoit envoyé
 a Paris par Bourgogne Héraut d'Arme, de France , & qu'il luy feroit fa
 reponie par cent dedans vingt-quatre heures. Le Combat fut remis en la
 Ville de Mou. l»eTeV?/r ? ^^^"^^ ^ "oins illuftrc «l re Ic S. de Sarzay &
 Charles de Barbançois fon Fils , où l'on vu éclater la Pieté Fi•ale &c la
 gencrofue d un Pere vigoureux au delà de fon âge. Le Fils pria fon Pere
 qu'il . luy permu de combattre p.ur fa querelle , difant que ce feroit chofe
 honteufeion G"! »til- homme en la fleur de fon âge , de fouffrir que fon
 Pere âgé de 70. ans combatîc avec un jrune & vigoureux Chevalier, adroit,
 difpoi & exprimenté ..u fait d Armes Le fru ".7°" "" " ^K " p?" ^""•^"^^ ' ^
 ^^P^""^" fixement, .u il le, frotero:t bun tous drux ^ ^ ;,voxt afTez de force .
 de courage&c de vigueur pour mef tre foa Adverfaue a raifon. Ainfi
 nonobftant la refiftance du F.ll. ces deux Champions entrerenc en Champ
 clos ayrc les cérémonies en tel cas requifes & accoûtumccs ; Et ce Vieillara
 fat bien voir qu il avoit autant de force que de courage-, car il blclfa le firur
 de Veniers qu. mourut quinze jous s aprez le Combat. L'Hiftoite remarque
 que pendant ceCoaJ

€ojf. HISTOIRE DE BEL^RT, bat Charles de Barbancois prioic à
 deux genoux, & les larmes aux yeux , le Dieu des Combats, qu'il luy plût
 accorder la Victoire à Ton Perc , &: que ce bon Vieillard ayant remporté
 l'avantage, alla trouver fon Fils pour en rendre grâces à Dieu en la même
 EgUfc. Et parce que ce Combat cft l'un des derniers qui ont été faits par
 Ordonnance du Souverain , j'ay fait tranfcirc les Requêtes &c
 Significations,pour en confetvcr lame» moire à la podcritc. A U R O Y.
 Supplie hanélemem Hclyon Je Sdrbancois Ecuyer Sei^eur de S/tr^ji,
 comme Jean de U Tour chevalier S. de château-roux, l'eut fait appeler
 pardex ant Vous, ledit Suppliant en cas d'honneur , difant quil l'aurait accuse
 s'en être fouy de la Bataille de Pavie, lequel Suppliant pir ce interrogé^
 éuroit repondu qu'il t aurait oiyy dire au fcigneurde Gaucourt^lquelde
 Gaucourt luy ordonnâtes faire éfpeller en votre Confeil auf. de "Janvier
 dernier , ce qu'il fit , lequel de Gaucourt cenfejfa avoir ait lefdites paroles
 audit de Sarz^y , ^ que François d< S. "Julien fleurde Veniers luy avait dit
 ledit propos. Surce ie 2S. Janvier ordonnâtes à iceluy de Sar^y de faire
 comparoir pardevant Vous ledit de Veniers yCe qu'il Jit. Lequel de Veniers
 interrogé fur ce que dejfus , dénia avoir dit les fufL dites paroles aufdits de
 Gaucourt Sar^y , ledit de Sar^y luy auroit maintenu le contraire , combien
 que ledit de Sarzay eût témoins non fuifeûs en compétent nombre , outre
 ledit de G au» court , pour montrer faire apparoir que ledit de Veniers a dit
 aufdits de Gaucourt de Sar^y les fnfdttes paroles , que ledit S. de Château
 roux s'en était fouy de ladite Bataille de favie , toutefois parce qu il ne Je
 connoit en fait de plaider ie ^jr n'avait lors confeil, pour luy faire entendre
 te qu il avait à faire , il obmit à requérir & demander être admis & reçu à
 prouver par témoins que ledit de Veniers luy avait dit o* audit de Gaucourt
 & autres les fufdites paroles , cr en tant que la certi/cation dudit S. de
 Gaucourt ne fufffoit pas pleine preuve de ce ^ par votre Arrêt, copie duquel
 cjl icy attachée , il vous plut ^é" ave^ permis & clfreyé ^ pour vider dr
 décider entre ledit de SarT^ ^ comme demandeur fur ledit cas d'honneur , &
 ledit de Veniers deffendeur, ledit débat Cr différent , que le i . jour d"
 Octobre proche il fe trouve en perfonne la part oit Dotu irez, pour en votre
 prefince , ou de ceux qu'à ce faire commettre":!^, combatre l'un contre
 l'autre en camp clos , Ct* faire preuve de leurs petfonnes , peur la juflif
 cation de l'honneur de celuy auquel U vi~ ^oire en demeurera , & ce fur
 peine k celuy qui fera de ce faire refufant ou dilayant ^ d'être réputé non -

Noble luy & fa pojlerité a jamais , & d'être privé des Droits , Privilèges & Prérôgaii'ves dont joitijfent ô" ont accoutumé de jouir tes Nobles de 'votre Royaume , df autres peines en tel cas accoutumées. Ce confédéré y dr f]uc les jujliflcations qui fe font par telles Voyts de Combat font periOeufès , en manière que maintes fois la viéloire n'en demeure à celuy qui a juflle caufe ^df auffique par rsi. fon cir les Ordonnances il ne fe permet de Combat fmon quand les accufitions ne font prouvées par témoins ^ ou autrement verifées i il Vous plaife recevoir le Suppliant â prouver & faire apparoir par témoins , outre la dèpofitiion dudit de Gaucourt , qu'iceluy de Veniers a dit & proféré les fufdi~ ses paroles , dans un jour compétent qu'il vous plaira luy ordonner , nonobjfant qu'avant votrt, dit Arrêt & Ordonnance de combat , // n'ait requis être reçu à faire ladite preuve , dr jufqu'à ce fdire , tenir en furjéance ledit Arrêt dr Ordonnance de Combat , lequel ledit Suppliant efl appareillé à accomplir futvant votre vouloir , i défaut def dites preuves par témoins. Au Roy notre Sire. supplie humble Helyon de Harbançois Seigneur de SarT^y , comme fur la querelle , qiitflian 6" dtbat d'entre luy G" François de S. julien , vous aviT^baiUé terme aux parties de différer le Combat jugé entre eux dedans trois mou , ce que le Suppliant defire faire o accomplir , non feulemēt en cela votre vouloir , mais en toute autre chofe votre bon plaifr-, 6" pour ce , Sire , qu'il convient audit Suppliant faire plufieurs frais pour fe monter & armer , qu'il luy ferait impojfihle dans un fi brief terme de recouvrer Chevaux , au moyen de la Guerre qui ejl à prefent , tl vous plaife , Sire , de votre bonne grace prolonger ledit Combat jufqu' au 14. jour de Janvier , auquel jour le Suppliant fe trouvera. Dieu aydant , en état pour faire fon devoir^ & ce qu'il vous plaira luy commander ; en ce fi font ledit Suppliant priera Dieu pour votre fanté , proïferité <^ longue vic^. Deffenfes du S. de Sarzay avant l'Ordonnance de Combat. Le cas ejl tel, que Mefftre Htlyon de Barbançois Chevalier Seigneur de Sar%ay * été adjoutnt

The text on this page is estimated to be only 28.36% accurate

L 1 VKE VIII. '60 f dffHis deux mois en ça purdtvint le Foy , four fouienir ^ucltjuet paroles /fue JMeJfre Jfan de U Tour Seiffieur de chÀtciu-roux en partie ait .iveir ctc dites par ledit Seigneur de Sa/^ajf ^ qut (Jt ijue ledit de U Tour s'tn efi enfouy de la Bat à t lie de Pavie , en obéijjant auquel adjeurnemcKt ledit S. de Sar:^ ferêit tomparu pardtvant ledit Sei^eur des lieux de chenonceâtfx , Jm. hi/è, de Blois , ainfi t^ue an lie» d' -^mboi/e , Uonfitur le \^and Maître de Franci , le remit audit a tu de Bbis , ai\$(juel lieu fat ouj paf devant hj ,picftns Monfieur te Chancelier de France , le Cardinal de Langés y l Eièijue de Soijfons , le J'rfjdrnt Peyet & autres a0a»s ^ & ^pnT^ce i^m ledit de Sarz.4j eut retfuts qu'il plût à ces Mifficurs du Confeil voir/es defftnfes , tords & griefs , ^ne luy fat fait ledit De U Tour , ejui eft que fuis antuu tems en ça lesferviteuïs dudit de U Tour auroicHt battu l'un de fes fervitcurs y pour avoir jiiijlice de c(t excez, ; ledit de Sarz,ay aatât mené /en ft rviteur au lieu de l'I/le , eu était ledit de la l our , à" l"y "sroit dit voicy mon feti'iteur ^ne je vous antenne , qui a été bcttu des vôtres, s' il « forfait faites- en jujlice , Cr fi Us -vôtres hy Charles de Gaucourt auroit dit audit de Sar^ay que Ion luy auroit dit que ledit de la Tour s'en /■-?/■/ enfouy de la bataille , lequel de Sar^ay luy demanda qui luy ai oit dit ^ lequel luy dit que çavoit été U Sei^aur de Vcnters ; «uy par le confetl de/dites paroles , & que ledit de Saizjy l'a'veit o 'iij dire audit de Gaucourt . cr qu'il n'en fai'oit rien que faro 'uy dire , & qu'il ne voulait charger autrement ledit delà Tour, mais que je/dites paroles étaient vraye.\ qu'il neferoit p^ ft homme vertu de laquelle il auroit fait adjourner ledit de Gaucourt en cette Ville de Paris au ;t. jour dejan. vier y lequel df Gaucourt feroit comparu pardevant tedit ConCeily & fur ce interrogé ^ aurfit con~ fifé avoir dit lefdites paroles audit de Sarz.ty , 6" Us^fçait par ledit de Veniers , qui luy a pareil, lement dit: l'eù laquelle déclaration & confffun faite par ledit de Gaucourt difcur dudit de Satzay , ictlny Sei^eur de Sar:^y requiert fuivant les Ordonnances des Maréchaux C Connétable de France , qu'il ^oit iirt mis hors de Proce\^, veû la prejfation faite par i ce luy de Gaucourt , qui a. confiffé avoir dit lefdites paroles audit de SatT^y. Sigiuiicacion par Dauphinc Hérault d'Armes. tt lyimanche i.jomr de Juillet is}7. le Koy mon fouverain & naturel Seigneur étant en /on•Châiean de Fontaine -bleau y a été commandé à moy Dauphiné Hérault d'Armes de France ^ par Monfeigneur d' FflouttviUe Comte de S. Paul, Gouverneur

dudit Seigneur en les pays de Dauphin né & par la Commission y suivant le
commandement du Roy mon souverain Seigneur à luy fait au dit jour
présenter à Helyon de Sarbançois Seigneur de Sar: t écrit signé de la main
de François de S. Julien S. de Veniers, auquel est oChroyé trois fortes
d'armes, que ledit S. de Veniers estoit iena déclarer & choisir par Arrêt
donné en son Conseil Privé, suivant lequel commandement de mondit
Seigneur de S. Paul y le t. jour de l'-feuille comme deffm, ay présenté en la
présence de nobles hommes f terre de S. Esteve Ecuyer, Echançon &
Gentilhomme de la Maïson d» Eoy, de Fran^ fois de Marçonnay
Gentilhomme de la Vénerie dudit Seigneur, que j'ay appelle pour témoins
que j'ay mis ledit écrit Jigni de la main dudit de Veniers, e^ mains dudit de
SarT^y, qu'il a pris, MpreT^ que j'en ay fait la lecture à la requête,
en^ présence de [dits témoins, me di/an tiédit de Sarz.jy qu'il avait envoyé à
Paris faire fitler la Commission dudit S. par Bourgogne Héraut d'Arme/ de
France, & qu'il me leuravoit encore Jtgni/ée^ (f qu'il me fera réponse
Jignée de la main dans ~ inirt quatre heures, me demandant sur ce copie de
ma Commission, & de ce j'ay pris mon Procet, verbal que je luy ay oéfroy é
t lesquelles choses cy-deffus je certifieray au Eoy mondit souverain Sei^eur,
M f (fleurs de son Conseil é" autres qu'il appartiendra être 'Vrais & avoir
ainsi été faits en présence des fufdits, témoin m/>n feignaturel dont fufe en
mon Officey mis les Jour & an que de fus. Pour coppie à Monfieur de Sarzay
, luy ay baillé avec le double de la Commission de Monfieur de S. Paul. D a
u r h i s e' Hérault d*Armes. Enfans fl'llclyon de Barbançois IL du nom, *S.
de Sar:(^ay y c;^ d'Emée du Plejtt.i fi Femme. 7. Charles de Barbançois,
qu- a continue la postcritc. Gggg H *•)

6 HISTOIRE DE BERRY, 7. Gabriel <3c Barbançois S.
 d'Auzans, qui fut Pere de S. André de Barbançois Homme d'Armes de la
 Compagnie d'Ordonnances de M. de la Bourdailière. 7. Georges de
 Barbançois. 7. Jean de Barbançois. 7. Antoine de Barbançois Religieux à
 Dcols. 7. Anne de Barbançois Epouse de Louis de Couftanc Chevalier S. de
 Font-pernii\$. 7. Charlocce de Barbançois Femme de Louis le Chat S. de
 Trafly. 7« Marie de Barbançois. VU. Charles de Barbançois Chevalier de
 l'Ordre du Roy, Seigneur Baron de Sarzay, de Grands Maifons Se autres
 lieux, Gouverneur de la Ville &: Château d'YlToudun, Lieutenant général
 pour la Majesté des Troupes en Berry, Capitaine du Ban & Arrière-ban de
 la même Province, contraâa Mariage «vcc Anne de Louan fille de Joachim
 de Louai) Ecuyer S. des Grands-Maifons, &c de Louifc d'Aymer sa
 Femme, le 17. Juin 1553. Piir son Contrat de Mariage (on Pere luy fit Don
 de la Seigneurie de Sarzay; ce qu'il ratifia le 16. d'Août en la même année.
 La Donation fut débattue après la mort de son Pere par Anne du Pléflis sa
 Mere, tant en son nom, que comme Tutrice de ses autres En-, fans,
 prétendant qu'elle prejudicioit aux Allués ôi Hypothèques, & qu'elle avoir
 sur les Biens de son Mary, pour la reprise de ses Propres aliénés > & à la
 Légitime de ses Puînez; surquoy ils transigerent le 26. Août 1544. &:
 Charles s'obligea de payer à Gabriel & à Georges ses Frères, la somme de
 huit mille livres; remit à sa Mere, Freres &: Soeurs, deux mil cent livres
 qu'ils luy dévoient; moyennant quoy ils consentirent que la Donation à luy
 faite, fût son plein & entier effet; ce qui fut homologué par l'avis des
 Parens au Siege Royal d'Yflbudun le 15. d' Juillet 1545. Il délaia (Ta en outre
 à sa Mere les Terres d'Auzans & Menas en payement de ses Droits &
 Avantages. Il fut élu la même année pour commander en qualité de
 Capitaine le Ban & Arrière-Ban de Berry, &: ayant résolu de faire vêtir
 tous ceux de la Compagnie d'une racine parure, & que chacun auroit une
 paire de Chausses bleues, & un Collet de Maroquin blanc, il fit marché
 avec deux Marchands à Bourges, le 11. Juillet 1545. par lequel ils
 s'obligèrent de luy fournir dans le vingtième du même mois 10pc - vingts
 Paires de Chausses, il en auroit quarante Paires pour les Gentils - hoinr^e^
 de bon Drap bleu, doublées de même Etoffe, & découpées sous le
 Pourpoint au grand Fut, le Drap du prix de quarante-cinq sols ou environ,
 & cent Paires de Chausses pour les Soldats, aussi de Drap de même couleur
 , du prix de trente- cinq sols, par environ; & outre de luy fournir une

Enfeignc de Taffetas bleu en quatte files , dont le milieu auroit une Croix de
 Taffetas blanc > &: contiendrait en tout huit aunes , inoyennaut quatte livres
 dix fols pour chacune Paire de Chauffes &: Collet pour les Soldats, monun(
 en rout à la fomme de cipq cens quatre-vingts livres dix folr tournois, qu'il
 s'oblige de leur payer dans le terme porté par le Contrat. Le Ban Arriere-ban
 ayant depuis été convoque en l'année iij*, Qiarles de Barbançois fut clcù
 Con^naifTaire à en faire la montre, &: nommé Treforicc p^t les Nobles de
 la Province. Il fut député avec Adam de Leflang EcMyet S de Quiiicy,, par
 les Nobles de la Province , pour, en leur nom affifter aux Etats Généraux du
 Royaume , tenus en la Ville d'Orléans l'an ijéo. marque de l'cftirac qa!^
 €çu:ç5dc fon ctaç avoicot:pQut luy , Ô^ dç fa prudence Se bonne conduite.
 ,v ; , , . . . • Il eut Procez en mitietjc d'hpnneur du Conrçil ,Ptivc du Roy en
 l'an ijjô. avec Mc(^ fire Olivier Guerin Chevalier S. de la Beaufiê , pour
 paroles d'honneur proférées l'un contre l'autre, pour raifon defquellcs ils
 furent appelez au Confçil du Roy Henry II. où chacun d'eux déclara
 Icçcaufes fi^raifons pour (ctvir a la juftiàçation de fa querelle ; 5C aprcz
 qu'ils eurent cté ouis plulieurs foi» : les Geps^u Confeil jlu Rpy auroient
 fait entendre à fa M.ijcflé le mérite de l'aflFaire dont l'intérêt la touchoit
 principalement, donc elle eût pu fc rcfcntir envers l'un & l'autre; néanmoins
 le RoVcotifidcrant qu'ils éioienc de bonne, noble &: ancienne Race , qu'eux
 & leurs Predecccfleurs luy avoient &: à (a Couronne, rendu plufieurs bons
 &; fignalcz fervîces, tant au fait des Guerres qu'autrement , dcûrant mieux
 éclaircir l'altairc qui étoic matière d'honneur , qui groodcmenc

LIVRE Vil. pouvoit offenser perfonnes de leur qualité , ordonna que l'afaire Teroic medrcment examinée par grands. Percibnnages , Chevalier» de fon Ordre, Capitaines « autres expérimentez au fait des armes, & notamment par Meflicurs l'Amiral deChâtillon, de LorgeS Capitaine de la Garde Ecoftoife dTjrf* Gouverneur de Monfieur le Dauphin, d'Eftrec Maître de l'Artillerie, deCurton Chevalier d'honneur de la Reine, de Bonivet Colonel des Gens de pied en Piedmont, de Gonnor Capitaine de cinquante hommes d'armes de fes Ordonnances , de Bourdillon Lieutenant de Roy en Champagne , tous Chevaliers de fon Ordre, le Vicomte de Tiirenne, Capirame des cent Gentilshommes de la Maifon , de Chauvigny Lieutenant des Gardes, de la BroffTe Lieutenant des cent hommes d'armes , pour luy en faire leur rapport en fon Confeil ; ce qu'ayant été fait en plein Confeil, où estoient plufieurs Princes du "anç & autres grands Perfonnages : le Roy par l'avis de fon Confeil avoir hit expédier fes Lettres Patentes le i. juillet l'ijfi. par lefquels les ayant égard principalement aux fervices d'iceux, de Batbançois & Guérin , leur pardonna tout ce que par eux avoir pu être dit o'i fait , en quoy Sa Ma)esté pouvoit avoir intérêt ou préjudice , ordonnant que tous leurs differens , querelles ou paroles dites & proférées l'un à rencontre de l'autre, demeuralTent éteintes & do tout aHbupirs, comme û jamais elles n'avoient été dites , demeurant chacun d'eux en fon entier honneur, amfi qu'auparavant les paroles proférées , lefquelles elle prit & retint fur elle , à leur entière décharge, fans qu'à l'avenir ils fe pufTent faire a'icun reproche l'un \ l'autre , ni demander aucune chofe par ports d'armes ou autrement, ne femblablement leurs frères , enfans &: parens; à tous Iceuxquels elle en fit décernes fur peine de la vie » comme le tout fe juHifie par les Lettres de Sa Majefté , dont la teneur enfuit. Henry ftr la Crjce de Diett.Rny de France : A ton s ceux <ftii ces ffeftntts Lettres •verront Salut , Comme tant nos chers & bien jlmt^olivier Cuerin S .de la BetMjji^^ Charles de Barhançot's S. de StrtMj , [oient /uriehus cfue^ues qu'rtiles ^ débats & paroles proférées de l'un à l'encchtrede Vautre^ four ratjbn dte^uclies ils auroient été appelleT^en nôtre Ptivité Confiil , oh chacun d'eux aurait déxLxréj'cs Caufes & raijons , pour fetvir à la juHification de la efuertlle , ô" après avoir été plu/leurs fois ouys en nôtre Coiifeil , les ^ns d'iceluy nous auroient fait entendre le mérite de V affaire , Vin» ttreft duquel loinhoit principalement à nom , ainfi qu'ils nous ont déclaré , au moyen de quoy euffions pu ra'sfonnablement nous en reffrntir

tant envers l'un qu'envers Vautre ; tou.es fois conjidérant que Ufdits Querin
 & de Barhançoù font de bonne , noble , ancienne race , ayant eux & Ifrs
 predtceffeurs , fait à nous & à nos predeceffeurs Rois , plujieurs bons &
 recommandables fèrvices tant au fait de nos Guerres qu'autrement , CT*
 defirant pour encore mieux teiaircir cet affaire qui efl de matière d'honneur ,
 comme dit efl , é' qui ^andement peut bitffer offencer perfonnes de leur
 qualité , aurions Ordonné que ledit affaire Jeroit de rechtf bien cr
 meurtmct l eù Ô- entendu par aucuns bons & ^ands pcrfonnages ,
 chevaliers de nôtre Ordre , Capitaines çjr autres expérimentez, an fait des
 Armes , étant de prefent les noms & dont les noms s'enjuivent^ c'efl k ff
 avoir nos chers ér bien ^mtz, Coufin les Sieurs de chatillon (Amiral de
 France , de Lorges Capitaine de nôtre Garde Eceffâife, de Durfé
 Gouverneur de nôtre très. cher ^ Amé Fils le Dauphin, d'Efhée Maître de
 nôtre KylrtiUcr'te , de Curton chevalier d'honneur de nôtre tres»chere &
 t^es-Amée Compare la Reyne , de Bonnivet Colonel de nos Gens de Pied
 en Piedmont , de Gonnor Capitaine de jo. Hommes d'Armes , de Bourdillon
 nôtre Lieutenant en Champagne , en l'abfence de nôtre tres-cher \^mé le
 Duc de Nevcrs , tous chevaliers de nôtre Ordre , le Vicomte de Turenne
 Capitaine des 100. Gentils- Hommes de nôtre Hôtel , les Sieurs de
 Chauvigny Capitaine de nos Gardes ^ de la. Broffe LieutCBant des loo.
 Hommes d'Armes , fous la charge de nôtre tres-cher ô" très- Amé Coufin le
 Duc de Cuife , pour nous en faire bon & fcable rapport , affn qu'iceluy
 entendu nous puijions là dejfms avifer & pourvoir ainji que de
 raifon.S^avoir ffaifons que nous ce conjidéré , & après que les nommeront
 derechef en nôtre rredit Confeil Privé, oit il y avoit bonne O- notable
 compagnie de Princes de nôtre Sang dr autres Grands Perjonnages , fait
 rectt dudit affaire & de tout ce qui en dépend , Ett quoy véritablement nous
 avons connu , que c'eff à nous a qui le principal intere(l touche comme dit
 efl. Avons par l'omis des Gens de nôtre Confeil , Chevaliers , 6' Capitaines
 fufnommcT^^ pour les caufes fufdites , & autres bonnes confiderations a ce
 nom mouvans , & pour le regard prin» ci paiement des Services que lefdits
 Guerin & de Barbançois nous ont fait au fait de nos Guerres , comme dit efl
 , que nom cfperons qu'ils feront encore à l'avenir ainfi que divant ,
 pardonné, & par la teneur de ces prefentes de nôtre Grâce , pardonnons
 audit Currin & de Barbançots tout ee que par eux a pû être dit ou fait ^
 enquoy ayons pû ou puiffions avoir interejl ou préjudice , voulant (/

ordonnant que tout lefdits differens , querelles c~ paroles dites & proférées
par lefdits Guerin <^

601i HISTOIRE DE BERRT, de Barbançou l'un a i' encontre de l'autre ^demeurent éteintes & du tout «Jfoufies , comme J! jamais eL les n'avaient été dites , demeurant chacun d'eux en /on entier honneur , ainji ijuauparaiani lefdites farcies, Itjijucllcs avons frifes retenues^ prenons & retenons fur nom à leur entière dâharge,fins ^ue cy-afres ils n'y autres quels qu'ils foient^en puijſſent faire reproche à l'un ou à l'autre en quel' que manière que ce /oit , ne que pour occaſion d'icekes ils ayent a fe demander ne quereller , ores ne pour, le temps avenir aucune choje , par port d'Armes , ou autrement , ne femhablement les frères , enfans parens l'unde l'autre. A tousleſquels nous f avons inhibé ô" défendu, inhibons & défndons tres-exprfſcment , & ce fur peine de la vie. En témoing dequoy nous avons ft^é ces prefentes de notre main , à icelles fait mettre nôtre Scel. Donné à Fontaine- Bleau le i. jour de juillet l'an de grâce iſſà- & de nôtre Recelé lo. linſi ûgnc Henry , fii fur le rcply par le Roy en Ton Conſeil , BochcccI, &: Scelle du grand Sceau de cire jaune. Ceux d'Yfl'oudun appcUctçnc le S. de Sarzay à leur fecours contre les hérétiques, en l'ani^ei contre l'Armée defquels il défendit leur Ville aflégcc, fit trois forties fifuricufcs, qu'il les obligea de lever le Sicgc , fans avoir été fccouru que de Pierre de Barbançois fon fils, qui s'ctoît jette dans la Place avec quelque Nobleſſe. Le Siège 'lève on rebâtie une Tout qui avoit été ruinée par le Canon des ennemis , cette Tour s'appelle encore à prefenc la Tour de Sarzay , pour éternelle mémoire de la valeur de celui qui l'avoir genereuſement défendue. Le Roy Charles IX. luy donna la Licutenance Générale ſie le Commandement des Troupes étant en Berry , par Lettres fouſcrites du ij. janvier 1567. &L en reconnoiſſance de ſes ſervices il l'honora la même année du Collier de ſon Ordre, &: commit Monſieur le Duc de Montpcnſier pour le luy donner. Ce Prince en donna avis au ſieur de Sarzay par ſa Miſiſve du' 24. de May, & ordre de l'aller trouver le 6. de Juin en ſa Maifon de Champigny jl 'aſſurant qu'il mettroit peine de luy faire la meilleure Cherc qu'il luy ſcroit polſible. Le même Roy luy donna le Gouvernement de la Ville &: Château d'Yrtbudun par Lettres du 24. Septembre en la même année iy68. donc il joiit pendant pluſieurs années en des tcms difficiles & deC^erres Civiles , pendant leſquels il rendit de tres-grands ſervices au Roy. Anne de Louan ſa Femme étant decedée l'an iy4î. U époufa Anne Bertrand , de la Maifon du Lis-fainc-Gcorges , de laquelle il n'eut aucuns Enfans. Enfans de Charles de Barbançois S. de Sar:(^aj ^ (jr d'jinne de Louan ſa

Femme, 8. Pierre de Barbancois , qui continua la poftericc. %. Louife de Barbancois , mariée à Gilbert Bertrand II. du nom, S. de S. Julien le 8. May ijjt. VIU, Pierre de Barbancois Seigneur de Sarzay & de Reville , Gentil-horame ordinaire de Moiiificur le Duc d'Alencon Se de Berry , commença de bonne heure le Métier de la Guerre , puifqu'à l'âge de quinze ans il étoit Guidon des Gens-d'armes de Monfieur de Voifms. Il fut depuis En feigne de la Compagnie de Monfieur le Comte du Bouchage ; & pafTa pour l'une des meilleures épées de fon tcms. Il fit quatre Duels mémorables : le premier , au Sicgc de Brouage contre un Capitaine de Picardie, qu'il tua .• le fécond, au Siège de Poitiers, où il s'etoit jetté pour le fervice du Roy contre un Capitaine nommé Cerifié -, le troificroe, contre un nommé Baudin , ledernier, contre le Cap-.tainc Arragon, qui fe fit derrière les Chartreux à Paris , en prefencede quatre mille perfonnes. Ilc bleffa de deux grands coups d'cpce,& le laiffa mort fur la place. Le Roy Henry m. fâchant comme l'aftion s'étoit palTee, luy envoya fa Grâce par M. le Comte du Bouchage. Les Lettres font du mois de Juin 1384. luy donna fa Compagnie de Gens-d'armes. Il contraria Mariage le 7. de Novembre 1560. avec Francoife de Lezay, Fille de noble & puilTant Seigneur Meflîre René de Lczay Seigneur de Châtelain , des Marais & de Lezay ; iffu de la Maifon de Lefignem , comme l'Extrait cy-aprez infère le juftific. Affifterent au Contrat MelTire Louis de Gaucourt S. de Cluys , Boucfles & Gournay Coufin du Futur, Gilbert Bertrand S. du Lys-fainc- Georges , Gcofroy Bertrand S. de Clerbaudicres , Florent de Laroec S, de'Champcaux , François de Lezay S. de Beauregard Oncle de la Future. En faveur du Mariage fon Pore luy fit donation de tous fes Meubles , & r Acquêts Immeubles, & au furplus l'inftitua fon feul & univerfel Héritier^ Anne Bertrand fa Belle-mere fe départit en fa faveur de tous avantages à clic faits par fon Mary. Il fut pourvu par François Duc d'Alencon fiide Berry d'une Charge de Genl 4

LIVRE VIL tilhommeç ordinaire de fa Chambrîj par Lettres du lo. Janvier 1575. il eut Procczaprez la morr de Ton pcre, avec fa Bcllc-merc , ic pour le terminer ils nommèrent pour Arbitres Meffirc Louis de Chazerat Chevalier de l'Ordre du Roy, Bailly de Berry , S. du Ris Chaz-crât, René de Breffolcs Ecuyer S de Badicles , Claude Bertrand Ecuyer S. du Chaffin , de la part de fa Bcllc-merc , M-î5re René de Lezay Chevalier de l'Ordre du Roy , S. des Marais &: de Lezay, Claatift de faint Julien Chevalier de l'Ordre du Roy ,S. de Luzeret , Claude de Barbançois Chevalier de l'Ordre du Roy, S. de Charon , de la parc du ficut de Sarzav ; de l'avis defquels elle ratifia le Contrat de Mariage , &: la remife par elle faite le u>. de Décembre 1J77. Sa Femme le furvccuc , &c tefta le 7. Août 1597. Ils hifTerent quatre Enfans. 9. Charles de Bjrbançois ficur de Sarzay , Maréchal de Camp , Chevalier de l'Ordre de faint Michel , dont il reçut le Collier de la main du Maréchal de Soiivray le 19. Janvier 1610. Il ne laiffa aucuns Enfans d'Anne de l'Alliet fon Epoufe , &: intitua Lcon de Barbançois fon Frère fon univerfel Hcritier. 9, Lcon de Barbançois S. de Reville , qui a continué la pofterité. 9. Claude de Barbançois Epoufe de François d'VVill'cl Ecuyer S. de Beauregard. 9. Louife de Barbançois Femme de Jean du Rieux Ecuyer S. de Vilicpreau , Fontbultcau , faint Martin , fainte Catherine . Villaudrin , &: autres lieux , Sénéchal de la Baffe Marche. IX. Léon de Barbançois II. du nom. Chevalier de l'Ordre du Roy , Seigneur de Reville, puis de Sarzay , Chouday , Angibault , &L auttes lieux , Confeiller & Maître d'Hôtel du Roy , Maréchal des Logis de fa Compagnie de Gens d'Armes 5 s'eft fignalc en plufieurs occafions, notamment à l'Atuque de famcAntonin , où il fut commandé avec quelques Gens d'Armes du Rqy , pour faire un premier eftort , & il réuflît heuteufcment , ayanc force le Corps de Gardcj & 3 l'Atuque de l'Ille-de-Ré Louis XIII luy fit l'honneur de luy donner la Cornette Blanche dans le Champ de Bataille , l'ayant choifi dans tout ce qu'il y avoit de Braves. Il époufa le xx. Février i<io. François de Rieux Fille de Jean du Rieux Ecuyer S. deFonthullcau fc de Vilicpreau, Sénéchal de la Bafle Marche , &: de Barbe de Rechignevoifin , petite-Fille d'Antoine du Rieux & d'Antoinette Bcùeri. Il reçut le Collier de l'Ordre de faint Michel de la main de Monfieur le Maréchal de Souvray léji. Il laiffa un Fils & une Fille. 10. Lcon de Barbançois II. du nom , qui a continué la pofterité. ic. Anne de Barbançois Epoufe de Maximilien Lignaud Chevalier Seigneur de Lagc- Bernard , Luflac-lcs-Eglifcs , Coulonges , Tilly , famt Martin , &:

autres lieux. X. Léon de Barbançois II. du nom, Marquis de Sarzay, S. de Rcville, Lincux, Mouvillc, Chouday , Angibault, Villcgongis & autres lieux. Il prit alliance le 4. de Juillet 1645. avec Jaqueline de Neuchefe fille de Mefllre Jaques de Neuchefe Chevalier S- de Baudiment, Beaumont, Mayct, Beriullc, la Rivière, Villcgongis & autres lieux, &: de Jeanne de Launay fa femme. Ses Perc & Mere luy firent donation entre vifs de tous leurs biens , à la reſerve de l'Uſufruit leur vie durant. Il eut CommilTion de M. le Prince de Conty pour commander fon Régiment de Cavalerie en qualité de Mcllre de Camp, le 11. Novembre 1651. Il a pluſieurs Enfans qui fuivent. II. François de Barbançois Chevalier de Malte, 11. N ... de Barbançois non encore nommé, n. François de Barbançois le jeune. II. N ... de Barbançois non encore nomme. H. Claude-Françoife de Barbançois Religieufe à Gerfay. 11. Jaqueline de Barbançois Religieufe au même lieu. n. Marie de Barbançois Religieufe à la Châtre. II. Anne de Barbançois. II. Marie de Barbançois. Hbhh

élo HISTOIRE DE BERRT, Extrac lion cJT *7aremé de
 Jacqueline de Neuchep Dame de Sar^ay. I. Guillaume Chevalict S. de
 Ncuchefc &: S. Aubin» eue de Jeanne PourcUe fa femme 1534. J'cnfint qui
 fuit. Ncuchefc porte de gueule à neuf molettes d'argent en bannière. II.
 Guillaume II. du nom S. de Neuchefe 1377. de Jeanne de Magne proaea. j
 III. Guillaume III. S. de Ncuchefc cpoufa Marthe Cliaftaigncr fille d'Helyc
 Chaftaignct 5< de S- Georges de Rexc, Sd de Philippe de la Roche-faion fa
 femme, d'où. 4- Guillaume de Neuchefe mort fans Enfans. 4. Catherine de
 Neuchefe femme de Jaques de Mont-lamperc S. de Ferricrcs , donc les
 defccndans pofTcdcrct la Terre de Neuchefe. 4' Jeanne de Neuchefe fcoun
 de Jean Gouriaut Chevalier S. de la Miilicrc en Poicou. 'Branche de U
 i^enardierc. II. Jean de Neuchefe Chevalier S. de la Mcnardierc &: de S.
 Deais de Lauroux, Fils puîné de Guillaume I. du nom, cpoufa Jeanne
 Menard Dame de la Mcnardiere , d'où : IIL Guillaume de Neuchefe S. de la
 Mcnardiere 144^ . eut de Louife de Vaux. 4. Guillaume de Neuchefe S. de
 Baudiment , qui continua la poileric. 4. Louife de Neuchefe Epoufe de
 Pautaleon de Seton. IV. Guillaume de Neuchefe III. du nom S. de
 Baudiment, concrataa Mariage avec Catherine de Francs , FiUc de Louis S.
 de Francs , dont elle fut feule héritière % ils curent fix Enfans. 5. Pierre de
 Neuchefe, eut pofteric. y. Jaques de Ncucheic, S. de Chatcloube. j. Jean de
 Ncuchefc , Grand Prieur d'Aquitaine, y. René de Ncuchefc, Tige des Sieurs
 de Burefle. y. Charlotte de Ncuchefc Dame de la Carte, y. François de
 Ncuchefc. y Pierre de Ncuchefc S. de Baudiment , cpoufa Charlotte de
 Brifay Dame de la Tour, de Beaumont &: Villegongis, hllc de Jaques de
 Brifay Lieutenant de Roy en Bourgogne, Scncchal de la Marche, & d'Avoyc
 de Chabanes Cotnteflc de Rouffillon , d'où 6. Gcofroy de Ncuchefc, duquel
 cy«-aprez. 6. Léon de Ncuchefc , "Tige des Barons de BufTy & des Franck.
 YI. Gcofroy de Neuchef.: S. de Baudiment, Chevalier de l'Ordre du Roy ,
 Gouverneur de Soiflons , cpoufa Madclaine de Launay^ d'où VU. Honorât
 de Neuchefe S- de Baudiment, s'allii âVéc Rericc dç Hodon de la Maifon de
 Château-mayet au Maine, d'où 8. Jaques de Ncuchefc qui continua la
 pofteriré. 8, Mcichior de Neuchefe S. de Villegongis, mort (ans enfans. 8
 Jaquc hne de Ncuchefc femme de N . . . Courault S. de la Roche-chevreufe.
 À

LIVK-Ë VIL eu y 1 1 1. Jaques de Neuchefe S. de Baudiment & de Villcgongis , cpoufa Jeanne de Launay fille de Pierre de Launay Baron d'Onglée & du Frefne , &: d'Urbaine de la Haye , d'où 9. Marie de Neuchefe Dame de B-iudiment , Epoufc de Claude de Bcaumanoir Marquis de Lavardm , S. de la Moctc-Mcncnc. 9. jaqueline de Neuchefe Dame de Villcgongis , mariée à Léon de Batbançois Marquis dcSarzay. ^ ^ 'Br Anche de BuJJy (y des Francs. VI. Léon de Neuchefe S. de Brin , cpoufa Bénigne de Saux fœur de Gafpard de Saux S. de Tavanés , Maréchal de France , d'où 7. Jean Jaques de Neuchefe , duquel cy-aprcz. 7. Pierre de Neuchefe S. de Brm, Pere de 8. Henry de Neuchefe Baron des Francs, qui d'Elconor Turpin fille de Charles Comte de Crilic procréa : 9. Bénigne de Neuchefe Abbé de S. Savin. 9. Jaques de Neuchefe Baron des Francs. VIL Jean Jaques de Neuchefe Baron de BulTy, s'allia avec Marguerite Fremiot fille de Bénigne Frcmiot Prefident au Parlement de Dijon, fœur d'André Frcmiot Archevêque de Bourges , d'où ^ 8 Bénigne de Neuchefe Baron des Francs, mort fans Enfans. i. Jaques de Neuchefe Evêque & Comte de Chilons. Extraâton & Parenté de Charlotte de 'Brifay fimme de Pierre de Neuchefe S. de Baudtment. î. Pierre de Brifay S. de Brain & de la Tour de Deffens 1405. eft Pere de 1 1. Aimery de Brifay S. de Brain & du Boucher. Capitaine de Châtelerault , époufa en premières Noces Marie Chevin fille de Gauvin Chevin S. de Milefcu & d'Auge & de Jeanne de S- Gelais ; & en fécondes , Jeanne de la Lande. * Snfans du fécond lit. 3. Abcl de Brifay S. de Beaumont, duquel cy-aprez. }. Nicole de Brifay Gouverneur de Laudy dans le Milanois, & de Modene conjoint oar Mariage avec Prcgente de Marconnay , d où Jeanne de Brifay femme de Charles feicneur de Rafilly. ° 3 Jeanne de Brifay Epoufe de Mathurin de S. Mars Vicomte de Brefteau, Baron de la Munc. 3. Charles de Brifay fcigneur de Chinfté. conjoint par Mariage avec Sibille Chaoneron , laquelle l'ayant furvêcu , fe remaria avec Louis de Monicon fcigneur d'Abain avant r ! P"";""J.'i ' ^"^^y ' ^ la Touche de la Maifon de la Touche d Aurigny. II r. Abcl de Brifay fcigneur de Beaumont & de Brain, époufa Marquife de Mcnou Dame ae Villcgongis; d ou ^ - *^-iuc IV. Jaques xle Bt.fay S. de Beaumont» dc Brain U de Villcgongis , Lieutenant de Rov en Bourgogne Sencchal de la haute & balfe Alarchc . conjoint par Mariage avec Avoye de Chabancs h e de Jean de Chabancs Maréchal de France, & de Suzanne de Bourbon fa Femme , Fille

de Louis de Bourbon Comre de Rouirilioi, & de Jeanne de Frice filS Hhhh
ij

2 HISTOIRE DE BERT^ naturelle de Louis XI. Louis de
 Bourbon ccoic Fils naturel de Charles L du nom Duc de Bourbon , d'où
 Clutlote de Brifay Dame de Villcngongis » mariée à Pierre de Neuchefe
 feigncof de Baudiment. ExtrAéhon de François de Le^ay, Epoufe de
 François de Barban^ois S. de Sar^aj, 1. Hugues de Lcfignem VIL du nom,
 dit le Brun, eut plufieurs Enfans de Sarrazinefi femme. 2. Hugues de
 Lcfignem VI IL du nom. qui cotitua la branche des aînez. 1. Guillaume de
 Lcfignem Sire d'Angles, z, Simon de Lcfignem Sire de Lczay, qui a fait
 branche, i. Valeran de Lcfignem. i. Rorgucs de Lcfignem. 1. Ponce de
 LcCgucm Epoufe de Vulgrin II. du nom , Comte d'Angoulcmc. Simon de
 Lcfignem Sire de Lczay , prit le nom de fon parcage, félon l'ufage du temps
 ¥ " ^ , ' 7 " ^ ^ poftentc , il eft dénommé avec fes pere, mere & freres , dans un
 Titre de 1 Eveche de Poitiers de raniiii4. Il fut pere de 3. Simon de Lczay
 duquel cy -après 3- Hugues de Lczay Valet nSi. III Simon S. de Lczay IL du
 nom Valet , vivant en 1181. 1199. il fut pere de 4. Simon S. de Lczay III. du
 nom, qui continua la poftentc. 4. Guillaume de Lczay Chevalier S. de Lifie
 en qui fut perc de JolTelin de Lczat S. de 1 Ifle-jourdin en uy6. ' IV. Simon
 Sire de Lczay III. du nom, Chevalier en 1126. fut pere de j. Simon de Lrzny
 qui fuit. ^ Hugues de Lczay qui a fait la branche des Marais, qui fera reprise
 après celle de foû V. Simon Sire de Lczay IV. du nom, cpoufa N... de
 Vivonne, d'où. VI. imon Sire de Lczay V. du nom. deme avec r eut du
 premier lit. 7. M. irguerite de Lczay femme de Guillaume de Torzay. Enfans
 du fecond Ut. 7. Simon de Lczay VI. du nom, qui fuit. 7. Ancelin de Lczay.
 7. Pierre de Lczay. 7. Jofeph de Lczay, 7. Agncz de Lczay. 7. Marie de
 Lczay femme de Jacques de Beauflây. 7. Catherine de Lezay. vir. core^!?n°i
 % ^ ^ it ^ " * ^ ^ " " ^ " " ^ Cheninc » il vivoic cn8. Simon lire de Lezay VII. du
 nom, mort fans poftcritc, l'ann«4. î. Bertrand de Lczay.

LIVRE y IL ^ii 8. Marie Dame de Lezay Epoufe de Hugues de Colognd CKevalict, l'an 1400» 8. Bcatandc de Lezay- ^ Branche des^urcts. Hugues de Lezay t. fils de Simon fire de Lcziy III. du nom, cut en partage les Mafttl de Lezay l'an 1x99. il époufa Anifc de la Trimouille , d'où VI. Jean de Lezay S. des Marets. Valct, vivoit en 1336. d'où 7. Guillaume de Lezay qui continua la pofterité. 7. Claire de Lczay Dame de BoilTcc femme de N... de Mortagne, Vicomte d Aunay U de Maupericr 1363' T 1 i« Guillaume de Lczay fleur des Marcts» Chevalier, vivoit en 1355. fut marié deux fois, la première avec Agathe de la Flocelliere en 134?. ^ féconde avec Jeanne de Vcfancay , il eue de fon fécond lit 8. Jean de Lczay IL du nom, qui fuit. 8. Aimcry de Lczay. 8. Amdin de Lczay. 8. Claire de Lczay. 8. Marcucticc de Lczay. VIII. Jean de Lezay II. du nom, fleur des Marets, dénomme en divers Titres des années 1394.' 1407. i4iJ. i4i4. cpoufa Perrette du ChailloU, l'an 14*»- étant décedce, il reprit une féconde Alliance avec Louifc des Granges l'an 1414. , du *. ht font {{Tus j>. Jacques de Lczay vivant 14349. Jean de Lczay continua la pofteriic. 9. Heliot de Lczay. 9. Marie de Lczay. \\. Jean de Lezay III. du nom , fleur des Marets, Chev»lierîi4jj. époufa Clthcrinc du ke* tail, d'où , 10. Jean de Lczay IV. du nom, duquel cy-apres. 10. Marc de Lczay. 10. Louifc de Lczay femme de N-... Jourdain lieur d'Ambleville 1491. lo- Jacquette de Lczay epoufe de Rognon Achard fleur des Augnicres. 10. Jeanne de Lczay mariée à Jourdin du Monftier fleur du Frêne 1477. 10. Anne de Lczay mariée en premières Noces à André de Monftier , en fécondes à Jean de Biron. Jean de Lczay iV. du nom fleur des Marcts époufa l'an 1503. Anne Pelis , d'où. 11. Maturin de Lezay continua la pofterit^. 11. François de Lczay. • II. Jeanne de Lezay Femme de Charles de Gonurd fleur de Goumont ijij. XI. Maturin de Lczay fleur des Marets époufa Marie Doineau , &: étant décedce, il re« prit une féconde Alliance avec Pierre de Rouhy ijij. d'où, u. René de Lezay qui fuit. ir. François de Lezay fleur de Beaurcgard conjoint par Mariage avec Anne d'Allery] puis avec N.... d'Aubulfon -, il eue du fécond lit Catherine de Lczay , mariée à François dtf Moufiy fisut de la Contour \ Sc du fécond, une Fille mariée au fleur de Ville-Prcau. XII. René de Lezay ficur des Marcts Chevalier , époufa Françoisfe d'Allery , d'oà J3. François de Lezay continua la pollcriié.

r fj^ HISTOIRE DE BERRT, 1 j. Radegondc de Lmy , Femme de
 Gabriel de Chamborant ficur de Lavau. ij, Ftaçoife de Lczay Epoufc de
 François de Barbjinçois llcur de Sarzay. 13. Florence de Lczay mariée à
 François Martel licur de la Godinictc. XIII. François de Lezay ficur des
 Marcfts , cpoufa Anne de Naillac , d'oii 14. Pierre de Lczay qui fuit. 14.
 N.... de Lczay Dame de Saint Eftiennc. 14. N.... de Lezay , Dame de la
 Chapelle Bcinac. XIV. Pierre de Lczay fleur des Marcfts & de laCofte,
 s'allia avec Louifc Grangict, d'où ij. Claude Hugues de Lczay qui fuit, if.
 Noclde Lczay. ly. N.... de Lczay Abbé de Saint Barthélémy de Noyonly.
 N.... de Lczay Chevalier de Malthc. i 15. Marie de Lczay Dame de la Roche
 Aimont. ^ ij. N.... de Lczay Rcligicufc. Claude Hugues de Lczay ficur des
 Marcfts, a quitte le nom de Lezay,& repris ccluy de Lcfigocra , a cpoufé
 François de Bucil Sancrrc , de laquelle il a des Enfans. Branche de
 'BARhanpts-Charon, Antoine de Barbançois feignent de Charon, fils de Jean
 de Barbançois fcigneur de Sarzay, U d'Ifabcau du Puy fa féconde Femme,
 eut en partage la Seigneurie de Gharon, par le Teftament de fon Petc du 11.
 Septembre 1476. fit fonTcftament le 7. de Juillet 1494. par lequel il inftitua
 Héritier Léon de Barbançois fon Neveu , à la charge qu'il renoncetoit aux
 fucccfljons de fcs Perc &:Merc, au profit de Jean & François fes Frercsi
 fonda en l'Eglifc ParroifTialc de Maleretune Chappelc en l'honneur de faint
 Antoine, ic la dota de trente livres de rente -, mais ce Tcftament n'eut aucun
 effet, car ayant époufc le 19. de Janvier 1459. Marie de Bridicri, il fut
 rompu par la naiffancc de fon Fils cy-aprcz nommé. VI. Jean de Barbançois
 Chevalier fcigneur de Charon , affifta à la Rcdââion de la Coutume de Berry
 l'an 1559. & fut un des dix Gentils-hommes clCis pour faire Remontrances
 pour le fécond Etat -, il Tut Perc de VII. Claude de Barbançois Chevalier de
 l'Ordre du Roy , fcigneur de Charon , conjoint par Mariage nvec Marguerite
 de Bridiers le 11. May 1J69 acte Enfcignc de la Compagnie de Monfrur le
 Duc de Montpenfier , fie Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy ,
 d'où * VIII. Louis de Barbançois fcigneur de Charon , Gentilhomme
 ordinaire de la Chambre du Roy , Capitaine d'une Compagnie de Chevaux
 Légers, époufa le 17. Juillet 1607. Emce de Bourges , d'où IX. Silvain de
 Barbançois fcigneur de Charon , Guidon de la Compagnie de Gendarmes de
 M. le Prince , époufa le ij. Juin 1654- Marguerite Bertrand , d'où 10,
 François de Barbançois fcigneur de Charon , conjoint par Mariage le 18.

Odoth*. 1660 avec Marie de Chamborant. .0. Jean de Barbançois c
chevaliers de Malthe. 10. Louis de Batbançois. ^

The text on this page is estimated to be only 29.84% accurate

LIVRE VIT. 'De la Châtellenie de S[^]oût. Chapitre LXI V. LA CHâtellenie de S. Août, d'Aigulfe.à douze lieues de Bourges, & de quacrc d' Yd[^] foudun, faifoic autrefois partie du Domaine des Princes du bas Berry , &c. de b Pria- , cipautc Dcoioife & Bironnie de Cliâteau-raoul , fut donnée par André de Cbauvigny dit le fourd, à Gcofroy de Chauvigny fon quatrième Fils en Appanagcj ôc ce cadet écanct mort fans Enfans , fa fucccflion fut partagée le Lundy aprez les Cendres ij[^]o. entre Guy de Chiuvigny feigneur de Château-raoul , I. du nom, &: Marie de Chauvigny fa faut , . Epoufe de Guyon de Seuly feigneur de Beaujcu ,à la charge de la foy 6c hommage envers le feigneur de Clâteau-raoul. Guillaume de Seuly fon Fils en fournit le dénombrement au feigneur de Châteauroux le Vcndredy aprez la Conception Notre-Dame 1378. & Guillaume de Seuly Fils du précédent &c Ifeul de Ceris, le Maidy aprez la Pentecôte 1418. Cette Terre pafla depuis dans la Maifon de la Trimouille; M. Georges dela Trimouille Abbé de Chambon en \$t la foy Qc hommage le 3. Janvier iyv4. au feigneur de Châteauroux, le même vendit le 7. d'Oftobre 1[^]71. cette Terre à Hicrôrac Gcndrots Ecuyer feigneur de BillatTay , & Jeanne Marillet fa femme, qui en firent la foy Se hommage au feigneur de Château-roux le 15. Avril 1[^]79. il en vendit depuis les trois quarts au S. de Cham* borant le 11. 0£lobrc 1584. &c il en fit la foy & hommage le 11. de janvier de l'année fuivante. ^ . Jean Fradet Ecuyer l'ayant aquife, en fie àufli la foy &: hommage à Hrnry de Bourbon II. du nom. figneur de Château-roux , le 10. de juin clic ell encore à prefent polfcdee par fes Defcendans î De la Châtellenie du Houchet en Brenne, Chapitre LXV. LA Châtellenie du Boucher en BreniK . de Rofnay &: Migné> s'étend dans les PatroilTes de Rofnay , Douadre & S. Georges de Cyroii, dans Icfquelles le Seigneur a toute jullicc haute , moyenne &: balle , le tout mouvant de la Bar[^]nnic» à prelcnt Duché de Châteauroux. Guy de Clercmbault Chevalietfirc du Bouchi'C du Blwc , en cioic Seigneur l'an 1308' André Doradour Chevalier la polfcdoic [^]an[^] ,142[^]- àc. Jean Doradour Ecuyer fon Fils aîné, comme porteur de fi Procuiaionj en fit la foy &: hommage le 13. Avril audit an. Sandebaut Doradouravoïia la tenir eo foy &: hommage du lire de Château-raoul» le it. Octobre 1434. & fournir (on dénombrement le Vendredy aprez la Ferc de S. Mutin en la même année 1 il la laifla par la mort a Marie Doradour fa fille, Epoufc de Gcofroy Taveau Chevalier feigneur de

Mortemar, au lieu de la foy & hommage le 17 Octobre 1471 Le
 Procureur du Roy au Bailliage de Poitiers ayant prétendu que cette Terre
 relevoit du Roy, il y fut Arrêt le 13. Juillet 1476. par lequel la Cour confirma
 l'Appointé pris entre le Procureur général du Roy & (Juy de Chauvigny
 seigneur de Château-roux, par lequel il est dit que pendant le Procès &
 jusques à ce qu'autrement il en fut ordonné par la Cour, le Seigneur de
 Cluuvigny, à cause de sa Baronnie de Château-roux, jouiroit & usufruct de la
 foy & hommage des Châtellenies du Bouchée, & rachats qui pour
 le remède à venir s'acheteroient à cause de ce. Depuis cet Arrêt, le Seigneur de
 Château-roux est demeuré en possession d'exploiter le Fief du Bouchet,
 comme Seigneur dominant, & en cette qualité il reçut en foy & hommage
 Geoffroy Taveau par Procureur, au mois de Juillet 1470. & Melchior
 Hardouin de la Tour seigneur de Château-roux composa du Droit de
 Rachat à luy dû par François de Rochefort Ecuyer -5. dvi Bouchet, fci-
 par le S. de Luseret, pour racheter des portions qu'ils avoient dans la
 Châtellenie du Bouchet. Le-fut-il; F. François de Rochefort art S- de
 Mortemar & du Bouchet, à cause de Renée Taveau sa femme, par la
 Procuration le 15. Mars 1471. pour faire la foy & hommage au Seigneur de
 Château-roux, de la Châtellenie du Bouchée;) dsi&afpaiM xte
 Rochefort S de Mortemar & du Bouchet fut-il; cfv foy &
 hommage de cette dernière Terre le 13. Septembre 1607. il récéra son
 hommage M Henry de Bourbon II. du nom, le 4. de Novembre 1613.

616 HISroi%E £ BeRRT, Dh Ftef de QUiiteres^ Parroiffe
d'Ardente. Chapitre LXVI. LE Château de Clavieres a été bâty par Antoine
Juglcron & Catherine Gros- Bois fa Femme , en confequencce de la
permiffion que leur donoa Guy de Chauvigny firedc Château-Raoul , de
bâtir une Maifon en une Place proche le Château d'Ardente , de faire
Garenne , Colombier, fans payer autre devoir fors ccluy de Nobleffe , qui
cftde faire la foy & hommage, par Lettres du ij. Novembre 1464. Ils
lairterent Joachim fi^ Gabriel Jogleron Ecuyers leurs Enfans héritiers ; ils
vendirent à Pierre Rouzct la Métairie de Clavieres le ij. Septembre ijii. &:
quatre sextiers de Seigle de rente fur le marche de Clavier audit Rouzct , le
7. Janvier ijij. Florent Broffart & Demoifelle Anne Juglcron fa Femm
vendirent à Guillaume Bctoulat fleur d'Archis, le Château &: lieu Noble de
Clavieres , l z8. Aoull j Betoulac le vendit à Léonard Duval le 9, de Janvier
de l'année fuivante. Ren Brortard & Confors delailTrent à Olivier Guerin
Ceurde la Beauflc le lieu de Clavieres, & reçirent en échange la Maifon de
la Beauce , fcituéc à Château-roux, & le Fief- Noble de la Salle , par
Contrat du y. Aouft 1J17. & le Ceur de la Tour Baron de Chaieau-roux
vendit la Métairie de Clavieres audit Olivier Guerin le 9. Décembre 1531. le
tout relevé de la Baronnie de Château-rouxDu Fief de Courcenay. Chapitre
LXVII. LE Fief de Courcenay confifte en un ancien Château, groffe Tour &
Fortereffe, plufieurs Arpens de Prez , Bois Taillis , Etangs , Dixmes , Cens
& Rentes ; il eft jurable & rendable au Seigneur de Château-roux. Ce Fief a
été poffédé de temps immemo, rial par des Seigneurs de la Maifon de Boifé
, dont je rapporte la Généalogie au Chapitre fuivant ; 5£ les Titres de
Château-roux font foy que Gcoft-oy de Boifc Ecuyer donna foa
dénombrement au Seigneur de Château-roux , le Lundy devant la Saint
Pierre d' Aouft 157J. & après luy Jaques de Boile le 14. Juillet 1434. Le
même reconnu le 18. Janvier 1437. que faEcrtercfTc de Courcenay eft
jurable & rendable au Seigneur de Château-roux, il promet & s'obligea tant
pour luy que pour fes fucceffurs de n'impetrer ny faire impctrer Guet ny
provisions de Guet, du Roy , de Prince ou d'autre quelconque ayant à ce
puiffTancc, fors que du Seigneur de Château-roux & de fes fucceffeurs, & de
jamais croître fa Fortercfle, ny de la faire de plus grande enceinte & étendue
qu elle étoit alors. Les déçendans de Jacques de Boifé font encore
aujourd'huy en pcfTcfTion de ce Fief. Des Seigneurs de Qourcenay de la
Maifon de Boifi. Chapitre LXVIII. IL y a plus de trois cens ans que cette

Famille polTede là Seigneurie de Courcenay , mouvante de la Baronnie de Château- roux. Elle s'est alliée en plu fleurs nobles Maifons de cette Province & des voifmes , comme en celles de la Châtre , Blanchefon , Scri\$,Ia Celle, la Trie , Barbançoifi , Coignc , Marcuil , Douaud , Magnac , S- Hilaire &: autres. Ils portent d'argent à la face de fable. Le plus ancien de ceux qui font venus à ma connoillancce est I. Adeoet de Boi(c Damoifeau S. de Courcenay, vivoit en l'an 1317. avoit pour Femme Marguerite de la Châtre, laquelle en étoit veuve l'an d'où II. Pierre de Boifé Ecuyer S. de Courcenay, acquit le lieu de la Colombe en J3S7. fut Pere de III.

LIVRE y II III. Gcofroy de Boife Ecuyer S. de Courcenay fie la foy & hommage de la Seigneurie de Courcenay au Seigneur de Chaieau-roux , l'an 1399. d'où. I V. Jacques de Boife S. de Courcenay , obtint permiffion de Mcflire Guy de Chauvigny S. de Chateau-roux , de fortifier fa Maifon de Courcenay , à la charge qu'elle luy feroit jurable & rendable à volonté , par Lettres du i8. pin i^IJ. >1 contraria mariage avec Souvrame de Blanchcfoit , Fille de jean de Blanchctort S- de Foucray & de PauJy, duquel elle partagea les biens avec fes cohéritiers l'an 145X. d'où. y. Charles de Boife qui fuit. j. Anne de Boife , mariée le 7. Janvier 14^9. y. François de Boife conjointe avec Jean de Barbançois Ecuyer S. de Sarzay, le 17. Décembre i4y3. V Charles deBoifé ficur de Courcenay , époufa Catherine, dont je n'aypu apprenr. furnom , d'où. 6. Artus de Boife , duquel cy-après. 6 Catherine de Boife , mariée l'an 1491. avec François Gcdoyne Ecuyer ficur de jocereau. V I. Artus de Boifé ficur de Courcenay , contraria Mariage avec Madclainc de la Trie Fille de Jean de la Trie Chevalier , 6C de Jacquette de la Trie, d'où. 7. André de Boife qui continua la pofterité. 7. François de Boifé ficur des Chezaux. VII. André de Boifé ficur de Courcenay , fit partage avec fon frere le 11. May 1537. époufa Louife de Seris , d'où. %. Jean de Boifé duquel cy- après. 8. Renée de Boifé , Epoufe de Pierre de Marcuil Ecuyer ficur de Treiillaud. 8. François de Boifé, femme de François de Douhaud Ecuyer fleur de la Tour.Rance. VIII. Jean de Boifé ficur de Courcenay , s'allia avec Paule de Coifgne , fille de René de Coifgne, Ecuyer ficur de Marteau de la Roche, le 4. Février iij9. d'où. IX. René de Boifé ficur de Courcenay , contraria Mariage le 7. Février ij80. avec Marguerite de Magnac fille de Jean de Magnac ficur du Repaire , d'où. X. Claude de Boifé ficur de Courcenay , la Roche-Bordin , Bois-rond & du Repaire, cpoufa le 4. Janvier 1614. Anne de S. Hilairc , veuve Gabriel de Mauvoifin Ecuyer ficur de la Forets , fille de Chriftophle de S. Hilaire Ecuyer ficur de Coudreau, & de Catherine de la Tholierc, mourut en l'an 1638 d'où II. Claude de Boife II. du nom , qui continua la pofterité, 11. Anne de Boifé, femme de Ferdinand de Ville- Lume Ecuyer fleur de Chærorc. XI. Claude de Boife fleur de Courcenay , Chezaux , Chezefmes , Vernufle SC Relie , conjoint par Mariage le 4. Juin 1647. avec Marguerite le Roy , fille de Jean Jacques îo Roy , Chevalier fleur de Marmagncôc de Buffierc d'Aillac, ic de Marie du Drac la femme , d'où liii

618 HISTOIRE DE BERRY, II. Anne de Boissy. 11. Jean Charles de Boissy. II. Marie de Boissy. II. François de Boissy XII. Jean Charles de Boissy (leur de Courcenay ic de Beauregard , conjoint par mariage le 19 May 1611. avec Marie Anne des Roches , fille de Philippe duc des Roches Se du Coudray-Herpin , &c de Louise de Buttevant, d'où 13. Claude de Boissy. 13. Adrian de Boissy. 13. André de Boissy. Dès Fiefs de Fougeroles & Fromentau, Chapitre LXIX. LA Terre de Fougeroles & de Fromentau apparut en l'an 1373. à Messire Jean de Frelins, qui en fit vente à Guy de Chauvigny Sire de Château-Raoul , le Jeudi après l'an neuf, & le Contrat fut ratifié par Marie Dame de Naon sa Nicc & seule héritière , de l'autorité de Pierre Bouchet Ecuyer son mary , le Jeudi Odave de la Fête Dieu de 1 année suivante. Guy fleur de Chauvigny & de Château-roux III. du nom, fit vente de la Seigneurie de Fougeroles en toute Jurisdiction , sans de reffort au Bailliage de Château-roux , aux Abbé & Religieux de Varennes , par Contrat du 10. Novembre 1411 , & Marguerite de Chauvigny Comtesse de Ponthieu , l'ayant retirée & rachetée, la vendit à Simon Beoulat le 18 May 1416. Anador Beoulat en fit la foy & hommage à François de Chauvigny sire de Château-roux le 30. May *481 H la 1^{re} ifla » Claude Beoulat sa fille , mariée en premières noces à Jacques du Val , ic en fécondes à François de S. Julien fleur de Veniers, qui composa du rachat à cause des deux mariages de sa femme, le 17. Août 1553. [^] P**" [^] pf" il en fit vente à René de Buchepot Ecuyer, qui en rendit l'hommage le dernier Mars 1561, Je rapporte la Généalogie de sa famille au Ch. suiv. Les Habitans de Fougeroles sont sujets à faire le Guet au Château de Château-roux , à quoy ils furent condamnés par Arrêt du 17. May 1444. Des Seigneurs de Fougeroles fût de Froment au de la Mai son de Buchepot. CHAPITRE LXX. LA Maison de Buchepot est l'une des plus nobles & anciennes de la Généralité de Berry, &c qui a possédé en divers tems les Terres de Cornançay , de Planche, la Touratja Prugne, de Fougères, de Fromentau , d'Ormoy le Dauvien , de Puyboulard & d'autres , dont elle tient encore à présent la plus grande partie. Elle est allée dans les Familles de Chaltry du Marais , Bertrand du Chaffin, de Fougères, Bertrand de Beivron, de Bligny & autres considérables. Son antiquité est prouvée par les Titres de l'Abbaye des 1-iers qui font foy que le 17. de Juillet un, Raimond Buchepot & Guillaume Ion fils remirent aux Abbé & Religieux des Pierres un fextier Froment de .Cens & Rente qu'ils leur devoient fur

l'une de leurs Métairies, leur donnèrent les Prezde Riales , qui avoient appartenu à Beatrix Mere de Raimond ; mais comme je n'ay pas tous les Turcs nccclTaires pour en juftificr la fuite, aprcz avoir rapporté le Blafon de leurs Armes , qui font d'azur à la face d'or accompagnée de 3. EtoiUes de même , 1. i. je roc conccDtcray d'eu commencer la Généalogie par I. Jenct de Buchepot Ecuyer, qui vivoit l'an 1380. fljcut pour Enfans: 2. Philippon de Buchepot, duquel cy-aptez. 1. Jean de Buchepot. \ .

LIVRE VIL 1 1. Philippon Buchepot S. de la Tour Baru-ul prcz le Vcurdrc, fie partage tant pour luy que pour fon Frerc , avec Renaud de Buchepot fon Oncle , des biens qui étoient indivis entre eux, par Coniraû: du 8. d'Avril 1405. Jcn'ay pu dccouviir les noms de fes Enfans , mais il cft conitant qu'il fut Aycul de 4. René de Buchepot Chevalier S. de Cornançay , Fougeroles & From<"ntau , Gentilhomme ordinaire de la Maifon de M. le Duc de Nivernois , Gouverneur & Capitaine de Château-mciUant. Il aquit par Contrad du z8. Mars lyyé. les ferres de tougcrollcs de Fromcntau , de François de S. Julien S. de Veniers , & de Claude de Bctoulat fa femme , pour la fomme de neuf mil cinq cens livres. Il cpoiifa le dernier May i46i. Jeanne de Mauvoifin veuve d'Oftavien de Moncflay S. de Forges , de laquelle il n'eut aucuns Enfans, & mourut l'an 1463. &:laifla fon Frère fon fcul & umverfel héritier. 4. Claude de Buchepot , qui continua la polteriié. IV. Claude de Buchepot Chevalier S, de Cornançay,, dePlanche, de la Touratte , FoUgeroUcs & Fromcntau, 1 un des cent Gentils- hommes de la Maifon du Roy, Gouverneur & Capitaine des Terres dOrval, Epineuil , Saint Amand, Bruiercs , Montrond , Châtcau-meillant, &: Maître des Eaucs &: Fotcts des mêmes Terres ; cpoufa le 19 de Janvier lyyg. Marguerite de Chjlîy fille de J^an de Chalfy EcuyCr S. des Marais , & d'Antoinette Renier fa femfnc. René de Buchepot fon frère, alTilU & foufcrivit au Contrat. François Duc de Nivernois, luy donna le Gouvernement de fes Terres d'Orval , Efpineuil , faint Amand, Bruiercs , Montrond & Château - meillants le dernier d'Oaobrc 1^59 M. Jaques de Cleves Maïquis d'iQc , rétablit une féconde fois Gouverneur d'Orval & Montrond, en la place de Jean de la Châtre Ecuycr S. du Vernay , & Gouverneur d' Efpineuil , & Maître des Eaucs & Forêts des mêmes Terres, au lieu de Charles de la Châtre S. de Mazieres, par Lettres du 11. Avril H fut continue dans les mêmes Charges par M- Ludovicode Gonzaguc , U Henriette fa femme. Duc & DuchelTe de Nivernois , le 6. d'Avril lyéô. H cefta & fU partage de fes biens entre fcs Enfans cy«aprez nommez , le aj. Décembre lyyt. y. Rcnc de Buchepot S. de Cornançay, de la Touratte &: de la Planche , mort fans pofterite. 5-. Philippes de Buchepot II. du nom , qui a cōcinué la Lignée. 5. Jeanne de buchepot , mariée à Charles d'Affy Ecuyer S. de Boiferot , appance \ ûx mil livres. V. Philippes de Buchepot 11. du nom, S. de Fromcntau & de Fougeroles, contrafta Mariage le 17 Août 1587 avec Madclaine de Fougères Dame des Cloux , lors Veuve de Jaques Richard

fille de Jean de Fougères Ecuyer: 11 fii. partage avec sa Sœur des biens
 indivis entre eux le 11 Décembre 1594- H mourut avant sa femme, laquelle
 étant Veuve, le 10. d'Août 1597. fit partage de ses biens entre ses Enfants cy-
 après nommez, sc. Gilbert de Buchepot, qui a continué la porterité. > - r -V.
 -f. 6. Hugues de Buchepot S. de la Prugne, vendit à son frère aîné les
 Droits successifs de ses Père & Mère le 9 Décembre 1611 le 5. de
 Novembre 1611. au profit de Hugues de Buchepot son beau-père, & mourut
 sans être marié. 6. Cachet inc de Buchepot. VI. Gilbert de Buchepot S. de
 Fromentat, s'allia le 11. Juin 1509. avec Marie Bertrand fille de Georges
 Bertrand S. de Buvron, ^ de Charlotte de Viglioles sa femme f de laquelle
 il procrea 7. Hugues ^ de Buchepot, qui a continué la posterité. > l'ôhvj 7.
 Jean de Buchepot Chevalier S. d'Ormoy - le-Dauvion, de Puy-Pouillac,.
 Marquis de Fougères, Gentil-homme- ordinaire de la Chambre du Roy.
 Maréchal des Camps Armées, Maître de Camp d'un Régiment de
 Cavalerie. De son jeune âge a rendu service au Roy dans ses Armées,
 premièrement en qualité de Volontaire, puis en qualité de Capitaine d'une
 Compagnie d'Infanterie dans le Régiment de Longueville. fic la^ liii \)

€20 HISTOIRE DE BERRT, quelle il eut Coramiflion ie 6- Mars
 1⁴¹. H fut c'tably le f. d'Avril i⁴jt. en la Charge de Maréchal de (es Camps
 & Armées , & eut ordre d'en faire la fondion dans l'Armée de M. le
 Maréchal de Turennc. Le 8 du même mois il eut Commiflion pour un
 Régiment de Cavalerie , qu'il a commandé pluficurs années au fervice de fa
 Majefté, Il hic pourveu le to. de Juillet 1654. d'une Charge de Gentilhomme
 ordinaire de la MaifoQ du Roy , dont il prêta le ferment le ly. de Septembre
 fuivant, Ilépoufa Nicole de Renty fille de Aimar de Renty S. du Pleffis aux
 bois , de Traincl & autres lieux ; &c en fécondes Noces, Marie de Bligny
 fille de Léonard Marquis de Bligoy S. de TreUilly, de Til, d'Arville ,
 Valpcrdu & autres lieux, Mcftre de Camp gênerai de la Cavalerie legere de
 France, &: de Charlotte de Vie fille de Medcric de Vie , Garde des Sceaux
 de France, de laquelle il n'a eu aucuns Enfans. VII Hugues de Buchepoc
 Chevalier S. de Fromentaup ^{ép}crafa le n. Novembre 1⁵¹. Marie Bertrand
 fille de Gilbert Bertrand S. du ChafTin , 6c de Louifc de Villcbrenncfa
 femme , de laquelle il eut : 8. Hugues de de Buchepot, duquel cy-aprez. 8.
 Pierre de buchepot, 8. Antoine de buchepot. 8. Charles de buchepot. VIII.
 Hugues de i^{uchepot} S. de Fromencau contrafta Mariage le 5. Novembre
 1670. avec Marie i^{ionnet} fille de Phi lippes iJonnet Ecuyer S. à Genetoy ,
 Confeillcr du Roy au i^{rehdiâl} de Bourges. , mourut l'an i6*6*i. & a laific 9
 de Buchepoc. 9. . . . de Buchepoc. Du Fief de Niherne. Chapitre LXXL LE
 Fief de Niherne mouvanc de Château-roux confiftccn maifon force , qui eft
 juraDie K rendable au Seigneur dominant en la Vchcric de Niherne , & de
 la MarzcU 1 k iTT* • 17" ^ J*^^" K^{ca}(c veuve de Perrichon Morail
 Ecuyer ayant le oaii ae f crrin Morail fon fils.cn fournit l'aveu &
 dénombrement le Samedy après la Maaciame IJ74. &: après elle Jean du
 Verdier Ecuyer , le Samedi après la Purification NôvlrA^r.?i '/'".t '[^]'[^] i-
 May 14JÎ. & 10. Septembre 144[^]. jean du V A à , y '4«4-&: 14. Juillcc ijij.
 Gilberc du Verdier le i. May lîyS.Rencdu veruicr en ht la foy & hommage
 tant pour luy que pour Louis , Charlotte & Anne do veraier les trercs &
 fonirs le zy. Aouft 1571. & après luy Charles du Verdier fon frète, ic 16.
 Juillet «607. & il en fournit le dénombrement le 15. Oftobre fuivanc. La i
 erre appartient pcfentement aux RR. PP. jefuites de i^{ourges}. De la
 Chatelleme de Nenuy-Tailloux. Chapitre LXXII. LA Terre , luftice &
 Seigneurie de Neuvy-Pailloux, en Latin de Ne-jo vico Paludofe, relevé de
 Château-Roux , & a tres-fouvent change de Seigneurs. Guillaume le

ilouteiller en croit Seigneur l'an 135[^]. & en fournit le dénombrement le 14.
Décembre. Il en ht vente a Guy de Chauvigny !U. du nom Seign. de
Château-roux l'an 1444. & ce acfgneur la revendre à Thomas Aliday
Ecoffois le 20. Septembre 1460. celui-cy la vendit a Guyot Pot heur de la
Prugne, qui accorda faculté au Seigneur de Château rouxdc rct>rer, le . Mars
i468. ce qu'ayant fait. il la vendit à Louis Bltarddu Maine le jj. Aout 148*.
Charles de Rouhaut ficur de Landreau en étoit Seigneur l'an ij7r. & il en fit
la foy & hommage le 1. Avril de cette année. Jean Tardif Marchand i Tours
à caufc d'Anne

LIVRE FJL 62f Cailleau fa femme , fille d'Olivier Caillcau en jouîn bic l'an 1J74. en* fit la foy & hommage le 19. de Juin , & il l'a vendit à Jean Fincau , fils de Claude Receveur General des Finances en Berry , le j Novembre lyîz. Ce nouvel Acquéreur fucre^ii à en faire li foy&hcmme le r. Décembre fuivant, & il lailTale fief ouvert pour le profit de Rachat. Claude Fineau fon fils luy fucceda , en fit hommage le »6. Octobre 1610. fie il l'a vendit quelque temps après à Claude de Mauvoifin Ecuyer fleur de Bofpcche, qui fit le devoir féodal le 10, Décembre 1617. Cette Châtellenie eft à [tefcnt pofiedcc par les dcfcendans de François de Montmorency fleur de Ch.\ceau brun, qui l'avoit acquife des defcendans du fleur de Mauvoifin. JDes Seigneurs de VdUbuJiere, Chapitre LXXIII. Cete Terre fitucc fur les confins des Provinces de Berry & de Poitou, relevé pour lis Fiefs, de Pellebuzan, de Grix.de faint Germain, de Gneft te de Mazcrolles , aflis s:n Poitou , delà Vicomte de Broffe, le Fief de VillebuATicrc , & tout ce qui eft en Berry, eft mouvant de la Châtellenie d'Argenton. Dauphin de la Cour eft le plus ancien Seigneur de Vilcbufliere , de ceux qui font venus à ma connoiffance*. Il fitja foy & hommage au Vicomte de Brofte des Fiefs de Poitou , cy-devant nommez l'an 1317. Il avoit cpoufé Françoisede Prie, de la Maifon des Seigneurs de Gargilrfe de laquelle il eut La Cour porte d'argent femé d'Etoiles. Jean de la Cour de Villebufliere , qui obtint Sentencel'an 1J48. pour la Servitude des Mailochons. Il eut pour femme Catherine de la Celle de la Maifon de Boën « qui le fit Perc de De la Celle porte d'azur \ l'aigle de fable , becquée & membrée d'or. Helion de la Cour S. de Vilicbuftiere , conjoint par Mariage l'an 1196. avec Anne de Graiïay de la Maifon d'Abloux, & de ce Mariage fortit une feule fille, DeGrafTay porte d'or au fautoir de fable, chargé de cinq fleurs de lys du champ. 3aquette de la Cour , Héritière de Villebuffiere , mariée à Lionnet de Pannevere S. de Rochefort en Limofin, de Nouierines & de Chambort. Il rendit hommage au Vicomte de Broffe pour les Fiefs de Poitou , & au S. d'Argenton , pour ceux de ViHcbufliere , de Chambort ic autres de Berry, l'an 1440. De cette Alliance fortit Jean de Pannevere S. de ViUrbufliere , de Rochefort, de Nouzerincs , icAc Cham« bort , s'allia l'an 1474- avec Ifabel de U Trimoiille bceur d'André it de Georges S. de Fontmorant & de la Karre ; de laquelle il eut Pannevere porte d'or , \ la Croix ancrée d'azur. Charles de Pannevere S. des mêmes Terres , qui époufaFrançois de Champropin de Bourbonnois,- de laquelle il eut une fille, qui fut Champropin porte

d'argent au pal d'argent. Madelainede Pannevere Héritière de
Villcbn(Tière,mariéeran lyoo. i Pierre de Poyenne Chevalier S. de
Bazincourt au Bailliage deSenlis, dont l'Histoire fait mention sous le nom
du Capitaine Perrot , de laquelle elle eut un fils cy-après nommé : & en
fécondes Nâces 3i Meffre Pierre de la Ville S de la Chczotte l'an ly 7.
duquel elle eut Jean de la Ville , conjoint par Mariage avec Jeanne Bertrand
fille de JolTeauracS. de Villemort, &: de Jeanne de Crevant ; duquel elle eut
une fille mariée au Seigneur de Vouhet , donc l'Heritiere a porte la Terre de
Vo'ihctdans la Maifon d'Aubuiro-la-Feuillade. payenne porte d'or au lyon
de fable, armé, lampailc & couronné d'or. Dtf la Ville porte d'argent ^ la
bordure engrcléc de gueules. Vouhet porte d'azur au chevron d'argent ,
accompagne de trois fleurs de îys d'or. Louis de Poyenne S. de VillebulTiere
, de Bonhus & de Montlevic , fils de Madelaine de Pannevere, cpoufa l'an
15;^. Gabrielle de faine Mor, fille héritière de Meffre Jean S. de Bonhus,
&: de Gabrielle d'Ars ; & de ce Mariage fortirent Saint Mor porte d'argent
à deuxcigncsde fable l'un fur l'autre^becquez&pattez d'or. D'Ars porte d'azur
à libandede gueules. Jean de Poyenne S. de Villebuflîere ; duquel cy-après.
liii il)

622 HISTOIRE DE BERRT, <jabriel de Poyenn: S. de Monclevic & de Mortcroux, allié à N de Charaboritnc; de laquelle il eue en i⁴. Louis de Poyenn S. de Morteroux , nVnc que deux filles de fon premier mariage avec N . . , Efmoing de h MaiCon du Mouftier-Malcar & de fon fécond Mariage avec N ,. . de faine Julien, il eue Charloecc de Poyenn , mariée à François de Feicon S. de la Villacc-Pommcronx » dont plufieurs enfans. Louis de Poyenn S- dcMorceroux, fils du fécond Mariage de Louis & de N ... de faine Julien , c(l à prefent le feul de ce nom. 3can de Poyenn Chevalier S. de Villcbufficre & de Bonhus, fils aîné de Louis L du nom , & de Gabnellcdc faine Mor . époufa l'an 1561 Avoye de Douhaule fille de François S dcCclon, & de Jaqrline d'Illicrs fille de Charles d'illicrs & dc Perreere d'Avaugour. Il n'eue qu'une feule fille , qui fuie. Douhaule poree de gueules à erois bezans d'argent. I. Françoisdc Poyenn Dame de Villcbuôierc, cbnjoinec par mariage l'an 1580. avec Jean Ajaflbn S. de Voe, du Monece &: do Chanon, fils de Gabriel S. des mêmes lieux, & de Tridane de la Marche. 1. A)a(lon poree de fable à cinq fufces &: deux demies d'argent. 5. La Marche porte d'argent au chef de gueules , charge d'une face ondée d'or. Et de ce mariage fortit François Ajaflon , mariée à Georges Bertrand S. de Beaumont , ^où Jean Bertrand IIL du nom, Chevalier S. de Villebufficre , dont les Dcfendans ont cette Terre jufqu'à prefent. Des Seigneurs de Villebu/Ttere de la oJ^Caifon de 'Bertrand, Chapitre LXX I V. I. CHatles Bertrand ficur du Boueix, laMatha , du Chaffin , de Serre & de Vichy,cft le plus ancien de ceux qui font venus à ma connoiffance , il porte lozangé de gueules & d'Hermine , fupports deux Lions d'or , & cette devise , potiits mort { fudm fctdari ^ fit bâtir la Maifon de Palliere , fur le Portail de laquelle fc lit l'infcription fuivante. Charles Bertrand avec fa Bannière , Prit Charenton & fit bâtir Palliere. 11 fut Pere de Guioc Bertrand qui fuie II. Guiot Bertrand ficur du Boueix, laMatha.du Challjn,dc Serre & de Vichy, futpere de Rainiond Bertrand qui a continué la lignée. y Hcaor Bertrand qui a ^aic 1^ branche de Palliere. IH. Raimond Bertrand Ceur du fiôueix, la Matha , de Serre, du Chaflin & de Vichy, Fut pere de IV. Raimond Bertrand 1 1. du nom , conjoint par mariage avec Marguerite de Giverlay • fie fon Tcft.imene le 24. Juin i47x. par lequel il légua a lean Bertrand fon fils aîné les Terres de Boueix & du Chaflin; a Claude Bertrand fon 2.. fils les Terres de la Matha, de Serre , de Vjchy &c Vijon , à Guillaume fon 5. fils 400. ccusd'or pour fe faire Chevalier de S. Jean de

Jcrufalcm , »1 appana Blanche Se Antoincete Bertrand fes filles à, 700. écus d'or chacune, & nomma pour exécuteurs de fon Teftamene Aqeoinede Giverlay Chevalier ficur de Moulin-fron , &c de Gilly fon beau-frerc , fie Jofccaumc Bererand fleur de Villemort fon couGn germain. . • V y. Jean Bertrand continua la lignée.

LIVRE VI^e 2^s. 5. Claude Bertrand Protonotaire du S. Siècle testa le 11. Décembre 1704. institua héritier universel Jean Bertrand son Neveu. c. Guillaume Bertrand ne suivit pas la volonté «de son père, ne voulut être Chevalier, épousa Antoinette de Tranchion de la maison de Paléologue, héritière de Matteau & de Clion, de laquelle il n'eut qu'une seule fille. 6. Jeanne Bertin, mariée à Jean Coignac, d'où descend toute la maison de Marteau. V. Jean Bertrand fils du Baron de la Roche & du Châlain épousa Isabelle de Crie, d'où 6 Jean Bertrand fils du nom, continua la lignée. 7. Raimond Bertrand fils du Comte de la Roche » & vendit la Terre de Châlain sous l'autorité de Claude Bertin. 8. à Gilbert Bertrand Gouverneur & Bailly de Berry. VI. Jean Bertrand 1^{er} du nom, fils du Boucix, de la Roche & de Beau-Puis, s'allia avec François de Repaire, d'où 7. Claude Bertrand commença la lignée 7. Jean Bertrand a fait la branche de la Roche. VIII. Claude Bertrand avait épousé Marguerite, de laquelle la maison m'est inconnue. d'où VIII. Claude Bertrand II. du nom, contracta mariage avec Claude de la Roche fille de François de la Roche Seigneur de Château-neuf, la baronne ; & de Catherine de Ulancheville fille de Guy de Blanchefort & de Souveraine d'Aubuffon, d'où 9. François Bertrand, qui continua la postérité. 10. George Bertrand qui a fait la branche de Beuvron, qui fera cy-après reprise. 9. Jeanne Bertrand femme de Claude Bertrand S. du Châlain & du Cluseau, de la branche du Lis S. Georges ces quatre firent partage le 11. d'Octobre 1779. La Roche porte bandé de France & d'or. IX. François Bertrand S. du Boucix & de Chevreuil, épousa Marie des Ages fille de Jean des Ages Chevalier S. des Cousins, le 14. Avril 1775. d'où 10. François Bertrand a continué la lignée 10. Philippe Bertrand, n'a eu que des filles. Des Ages porte d'or au Lion d'or. X. 11. T^{te} Tr^{te} i^u ; 1^{re} " " = " " Mariage avec Anne de Bigny Fille de S^{te}lv^m de Bigny Chevalier de l'Ordre du Roy. S. d'Ainay le vieil, du Châcais S. Amand, de Preverange & des Barres, le 17. Décembre 1770. d'où XI. George Bertrand S. de Beaumont épousa François Ajalton fille de Jean Ajalton Chevalier l'année ? " 1704. 1^{re} Unxet, & de François de Poienne Dame de Villebuzier & de Bouhus, le 9. Février 1700. d'où 12. Jean Bertrand 1^{er} du nom continua la postérité. XI. René Bertrand a fait la branche de Beaumont. Ajalton porte de sable à y. fusées deux demies d'argent en face De Poienne porte d'or au Lion de sable armé, couronné lampas de gueule. XII. Jean Bertrand III. du nom S. de Beaumont, de Chenier, de Vot & de Villebuzier. 5. allia le 16- Juillet 1637.

avec Ifabelle de Charoborant fille de Mellite Pierre de Chambotant S. de la
Claviere & d'Aigufon , & Diane de Gentils, d'où

\ S24. HISTOIRE DE BET^RT, 13, Henry Bertrand qui a
 continue la lignée. 13. Claude Bcccrand Chevalier de Malchc. 15. Anne
 Bertrand. 13. Catherine Bertrand. i3. François Bertrand. 13. Thercfc
 Bertrand. Chamborant porte d'or au Lyon de fable lampafllc de gueule.
 Gentils porte de gueule à la Croix ancrée de . . . xin. Henry "Bertrand S de
 Villcbuflîcrc, de Vot & de Lavi, cpoufa le u. O^obre 1^^ Marie de Bridiers
 fille de MeHire Jean de Bridiers Baron de S. Julien , & de Dame Ml. guérite
 de S. Julien , d'où. 14. Paul Bertrand. 14. Claude Bertrand. 14. Pierre
 Bertrand, A^plufieurs filles. ' Bridiers , porte d'or à la bande de gueule. S
 Julien, porte de fable billctcd'or, au Lion de même. Branche de BtÂumont,
 XII. René Bertrand fleur de Beaumont, fecond fils de Georges ficde
 François Aja(Ton, cpoufa Marie de la Celle , le ii. Juin 1638. d'où 13. Jean
 & Henry Bertrand fleurs de Beaumont, Cheniers 0£ Madon , ont cpoufc
 deux fûcurs du nom de Bridiers , de la Maifon de Nouzcrinc. La Celle porte
 d'or à l'Aigle éploycc de fable. Branche de Beuvron. IX. George Bertrand
 ficur de Beuvron, fils de Claude Bertrand t>L de Marie de la Roche \ époufa
 Charlotte de Vignole , le 18. Décembre 1579. d'où 10. Philippe Bertrand qui
 continua la lignée. 10. Guy Bertrand a fait la branche de Pouligny. 10
 François Bertrand Chevalier de Malthe, Commandeur de Cariât. 10. Marie
 Bertrand , mariée à Jean de Buchepot fteur de Fromentau ^ de Fougéroles.
 X Philippe Bertrand cpoufa Minerve de Chaftclus le 19. Juillet i6i6. d'où
 11. Jean Bertrand continua la lignée. II. Henry Bertrand Bencdiftin, Abbc de
 Cluny. ir. George Bertrand Benediclin. II. Georges Bertrand le jeune fleur
 de Brelly , cpoufa en premières noccs Gabriel de Filliancc, en fécondes
 noccs Nicole de Paris de Boi(Ty. ChaftcUus porte d'Azur à la bande d'or ,
 accompagnée de fepc Billcctes de même. XI. Jean Bertrand Ceur de
 Beuvron s'allia l'an 1646. avec Marguerite Gigaultde Bclfonds. d'cii u.
 Charles Bertrand. 11. François Bertrand. II. Jean Bertrand Chevalier de
 Malthe. branche de Palliere. m. Hcftor Bertrand fécond fils de Guyoc
 Bertrand, fuc Seigneur de Palliere , êC pcr de 4. Raolio Rcligieufcs.

LIVRE VIL 62s 4. Raolin Bertrand, qui a continue la branche 4. Joufflcau Bertrand qui a fait la branche du Lis S. Georges , qui fera cy-apres reprife. IV. Raolin Bertrand ficur de Paliere, s'allia avec Marguerite de Roflignan. qui le fit perc de j. Hcckor Bertrand continua la branche, j. Jean Bertrandj. François Bertrand époufa Louis du Bry Ecuyer, le ii. Février 1484. de l'autorité de mere t & de l'avis d'Hector 5^ Jean Bertrand fes freres. V. Heôor Berfrand fécond du nom , s'allia avec Marguerite de Roufinac, d'où é. Jean Bertrand continua la podcritc. ^ 6. Gabrielle Bertrand , contraria mariage avec Mcflire Pierre Franc ficur de la Maifon-. îore, le dernier Janvier ijiS. Jean Bertrand fleur de Paliere époufa Catherine de Fontenay , d'où 7. François Bertrand ficur de Paliere. 7. Jeanne Bertrand Epoufe de Mcflîrc Jacques de Luffac. Branche dn Us S. Georges. IV. Joffeaume Bertrand fécond fils d'Hcftor Bertrand ficur de Paliere, époufa Antoinette de Crevant féconde fille de Mcflire Archambault de Crevant Chevalier fleur de Villemort, du Lis S. Georges, de Marmaignc &c de Maubranche , & de Catherine de Rochedragon. Jean Bertrand &c Raoulin Bertrand frères &: Procureurs de Jofccaume Bertrand Se d'Antoinctrc de Crevant fa femme , firent partage des biens du ficur de Crevant avec Guiot fleur de Château-neuf en Boitiers , & de Roche-bonne, Chevalier , & Marguerite de Crevanc fon Epoufe. Il fut pere de Gilbert Bertrand ficur du Lis S. Georges, fut pourvu de l'Office de Bailly & Gouverneur de Berry , le 18. Juin 1494. Il cft qualifié Confeillcr &: Chambellan du Roy 1 Chevalier j il fut confirme en la même Charge par le Roy Loiiis XII le 14. Mars ijoo. Il fit ériger la Terre du Lis en Chitellenie par le feigneur de Clûteau-roux, le dernier Juillet ijo1 il époufa Anne Henrique , d'où 6. François Bertrand, qui continua la lignée. 6 Gilbert Bertrand fleur du Chaflin qui a fait branche , ils firent partage de leurs biens le 24- 3uin ipi. 6. Jacqueline Bertrand femme de Jean de la Roche Ecuyer 6. Jeanne Bertrand. VI. François Bertrand ficur du Lis faint Georges , fut fait Pannctict delà Reine de NavarC' Duchefic de Berry , le 10. Novembre i^oy. contnfta Mariage l'ii. Janvier iyi8. avec Marguerite de BrelToles, & en fécondes Noces avec Gilbertdu Monfticr Vicomte de Bourges , de laquelle il n'eut aucuns Enfans \ ceux de fon premier Lit furent 7. Gilbert Bertrand U. du nom , qui continua la pofterité. 7. Geoffroy Berrrand dénommé au partage du 14. Janvier 1^46. 7. JeanBertr.md Prêtre , Confcillcrfi: Aumônier du Roy, Protonotaire Apoftolique, S. de Villemort, fit Donation entre vifs de la Terre de Villemort

, à Guillaume Bertrand Fils émancipe de Melfirc Jean Berrrand Prefidnt au
Parlement de Paris & de Bretagne , à luy échue de fes Pere , Frcres &:
Sœurs , à la charge de vingt-cinq livres de pcnfion pouf Jeanne Bertrand
Sœur du Donateur, Religicufe en l'Abbaye dcBeaumont en Auvergne,: & de
payer à fes Créanciers fepe raille fcptcens livres. KXKC

^26 HlsrOîKE DE JBERRT, Gilbert II. du nom , S. du Lis faint
 Georges , accepta la Donation que luy fit François fon Perc du Fief
 deBoucquoc le 8. de Septembre 1518 de laquelle Gilbert Bertrand S du
 Chalça fon Oncle &c Tuteur , fit la foy & hommage pour en fon nom au S.
 de Prcûe, le 10. des mêmes mois &: an. Il fut nommé Cornette du Ban &:
 Arriereban des Sencchauffées de la haute & basse Marche & Bourbonnois
 Tan 1554 Il époufa le 8. May Louife de Barbançois Fille de Charles de
 Barbançois Chevalier S. de Sarzay , & d'Anc de Loua raFemme: a ou 8.
 Gilbert UL du nom , cy-aprez mentionné. 8. Charles Bertrand S. de
 Coudicrc , firent partage des biens de leur Perc & rMcrc Ici. Juillet 1609. V
 VIII. Gilbert Bertrand ill. du nom , S. du Lis faint Georges, contra la
 Mariage le 9. Février 1603. avec Catherine de Barbezicres , d'où enir'auties
 Enfans Louis Bertrand S. du Lis faint Georges, époufa le 18. Avril 1611.
 Renée de Baignan Fille de Charles de Baignan Chevalier S. de la Btionneric
 , fie de Renée de Vofccl. Ils firent leur Tcftament mutuel le 10. Février 1660.
 à l'avantage de leur Fils aîné , qui fuit. X. Gilbert Bertrand IV. du nom , S.
 du Lis faint Georges & du Plefils cpoula,!*!! . Juillet 1660. Marie de
 Sigongne , fille de François de Sigongne Chevalier fleur de la Brenodiére,
 Pais de Touraine,&: de Jeanne du Brciil Corveil, de laquelle il a pluficurs
 enfans. Branche de Coudieres. ' VIII, Charles Bertrand S. de Coudieres i
 époufa le 18. Février 1618. Louife Damont , d'où 9. René Bertrand. 9.
 Marguerite Bertrand. IX. René Bertrand S. de Coudieres & de
 Richebourg, cpoufa Marie de Mouffi, dont Enfans. De la Roche-Cmle battU ,
 fa de Saint Palais, Chapitre XXV. LEs Seigneurs de la Roche-Guillebault &
 de faint Palais font la foy & hommage de CCS ChâteUcnie au Seigneur de
 Château-roux , & celui-cy au Seigneur de Bourbon. En conûdération
 dequoy Guillaume de Chauvigny I. du nom , S. de Château-raoul, reconnut
 l'an 1110. qu'il étoit Hommc-lige d'Archambaud de Bourbon , pour raifon du
 Fief & Seigneurie de la Roche-Guillebault, &: de tout ce que tenoit
 Guillaume delà Roche-Guillebaulti & qu a caufe de ce il étoit obligé de
 l'affifter & aider envers &c contre tous, fauf contre le Roy , le Comte de
 Blois &: l'Abbé de S. Sulpice. Il renouvela cette reconnoiffance le jour de
 Pâques 1117. avec promeffe de l'aider contre toutes perfonnes à la vie &: à
 la mort, fpccialement contre le Comte de la Marche, fauve &: exceptée la
 fidélité qu'il devoit au Roy j il s'obligea encore de le recevoir dans fcs
 Places U Châteaux luy & les fcs. Le même jour Guillaume S. de la

Roche-Guillcbault promet qu'au cas que le Seigneur de Château-roux n'entretint les promelles qu'il avoir faites au Seigneur de Bourbon , pour raifon du Fief de la Roche , d'aller quarante jours aprez les promeiVes enfreintes, trouver le Seigneur de Bourbon, pour prendre de luy ledit Fief, comme il le tenoit du Seigneur de Château-roux.

LIVRE VU. Alard Guilicbault croit Seigneur de S. Chartier & de cette Trrrc, depuis l'anncciiiof.: jufques en 1114. Il avoic cpoufc Agnes , depuis {"cparéc de luy à caufe de parenté > quoyqu'il en eût une fille nommée Alix j il eut pour Freres Guillaume , Amblard & Guillebault. < Guillaume fut Seigneur de la Roche en iiij. & eut deux Enfans, Gautier & Guilicbault Ainblard fut aulfi Seigneur de la Roche > auquel fucceda Guillaume Ton Fils, qui fut Perc de Guilhumc S. de la Roche , conjoint par Mariage avec une Dame nommée Adclot, dont la Ma'fon eft inconnue, de laquelle il eut Pierre, Guilicbault, Hclie &: Amblard. Guillaume dit le jeune , fut Seigneur de la Roche, & l'eft nomme co divers Titres des années iio6. & 1154. Les Seigneurs du nom de Mallcret fuccedercnc aux Guilicbault \ je n'ay pu découvrir à quel titre, mais il eft conllanc que Guillaume de Mallcret etou Seigneur de la Roche en i4tz. Philbertdc MaUerct Chevalier fit la foy &: hommige au Seigneur de Châteauroux le 6. juillet 1419. ce que fit Phtiberc de Mallcret fie fon Fils le t. Avril 1448. qui donna fon dénombrement le 7. Décembre 1453. Gadifer de Malleret fit la foy &: hommage le u. Décembre 14⁸» Chnftophlc Guclin ctoit Seigneur l'an 1546. H. il obtint Lettres pour être reçu par main Souveraine* à faire hommage le 19. de Jum, à caule dscontcHations mues entre le Duc de Bourbonnois &: le S;igncur de Château-roux. M. le Prince Henry de B^urbon IL du nom , l'ayant acquife , la laiffa à Armand de Bourbon Prince de Conty fon Fils, qui la vendit à Mcllîrc Michel le Tellier Confeillcc Secrétaire d Etar , & depuis Chancelier de France. Mcflieurs fes Enfans en font encote à pr*fent Seigneurs. 2)^u ChâtelUnie de ^reuerangts. Chapitre LXXVI. LE Fief, Château, Chitellenie, Terre & Juftice de Prcvcranges , aflife dans l'ancien RelTort & à cinq lieues d Yflfo'idun , en territoire alfez maigre, & néanmoins propre à la nourriture du Bétail, relevé du Duché de Château-roux. Sa Jufticc s'étend fur les ParoillTes de Prcvcranges & de Sidiailles. EUe étoit anciennement poffcdéc par la Maifon des B<nitciller\$ de Slmilis , & Guillaume le BoufUler en fit la foy &: hommage, & des Chitellenies de S. Ch irtier, Neuvy-Pailloux & Villedieu, au Seigneur de Chiteau-roux > le 14 Décembre ijyj. Elle eft depuis entrée dans la Maifon de Bigny par l'acquifition qu'en fit Gilbert de Bigny S. de Bigny, Ainav , Ic viril Château S. Amand, & il en fit la foy & Jhommage le 17. Juillet 15⁰. hi fa pofterité que je rapporte au Liv. XL l'a polfedée jufques à l'Acquifition qu'en fie M le Prince Henry de Bourbon IL du nom. Armand de Bourbon

Pnncc de Conty fon fécond fils , la vendit à M. Michel le Tellier ChanccUer de France , la pofterité duquel en joiit aujourd'huy. De la Tour de %ançay. Chapitre LXX V II. LEs plus anciens Seigneurs du Fief de Rançay ParoifTe de Nihcrne, mouvant de Château roux, qui foient venus à ma connoiftance , étoient du nom du Mcfnil & de Guclin. Jean Du Mefnil Ecuyer fournifon dénombrement le 8. Juillet 143J. Guillaume Du Mefnil le xG. May 1484. &: Jaques Du Mefnil fit offres de la foy &: hommage le i. Septembre 1511- il hifla Catherine Du Mefnil fa fille hcririenc. Elle fut mariée à Jean de Marôles Ecuyer, avec lequel elle vendit à François de Douhault Chevalier ce qui luy appartenoit à Rançay , & ce nouvel Acquéreur en fit les devoirs le ty. de Juillet ijyo. Claude de Douhault fa fille ayant époufé Timoleon Tafuteau S. de la Boutellerie , il fit la foy &C hommage au Seigneur de Château-roux le 17. Juin léiy. & donna fon dénombrement le 10. Juillet fuivanr. Maturin Guerin Ecuyer S. de la Tour de Rançay fournit fon dénombrement le 8. SepKlCKK 1;

6ii HlsrolRE DE BERRT, tembré 148}. Guillaume Guérin
 Damoifcau le donna le penulcime Juillet 1489. & François Guérin le 9.
 May 1550. Le Dn Fief de "KochcfoUe Chapitre LXX VIII. A monv-tnecc du
 Fief de Rochefolle P.uroiire de S-Denis &c Jouhet.fut comellée par
 ..^Madame la Duchesse de Moncpnllc Damcdc Cluysdc nous. à M. de la Tour
 Comte de Château-roux, & fut a) ugcc à ce dernier par Sentence du
 Bailliage d'Yffoudun dur. Jum iy45. confirmée par Arrêt de la Cour des
 Grands-Jours (cane à Riora en Auvergne le 8. Odobre iy4<5. & avec
 justice, puisque les Seigneurs de Château-roux croient en polTcllioil
 immémoriale d'exploiter ce Fief. Par Tranfaaion du zi. May 1459. paflee
 entre Guy dç Chiuigny Ill/du nom S. de Châteao-roux, &c Pierre de
 Buxieres S. de Rochefolle, à caufcdc Perrenelle de VernufTc fon Epoufc, il
 eft reconnu que la ForterclTc de Rochefolle eft j'irable & rendible aux
 Seigneurs de Châccau-roux, foit en paix, foit en guerre, \ grande ou petite
 force, & permis au V^/Til de fortifier la Place de Rochefolle. Jean de
 Buxieres leur Fils leur ayant fuccédé, il en fit la foy & hommage le 6. Juin
 ti47' & aprci luy Hugues d'Alfy S. de la Gaudiniere, ayant cpoufc
 Marguerite de Buxieres, rendit la foy ic hommage, & lailTa fon Fief ouvert
 pour le rachat dcû à caufc de fon Mari;ige, par Aûc du a. Février is6}. ce que
 réitéra Charles d'Alfy fon ftre, & héritier Tcftamentairr, le XI. M.irs i6oi.
 & jo. Juillet 1613. Ses Defccndans en font encore aujourd'huy Seigneurs. 1
 ^ Des ChatcUenics de Prejle & de Magnet, Chapitre LXXIX. CE T T E
 Terre confifte en Château, Justice haute, moyenne & baffe, Sceaux à
 Conrrats. Droits de Mefute, 6c autres Droits de Châtellenie, Maifon-Dieu,
 Maladeric, Four Bannal, Dixmes, Terrages & Avenages, & 3. Foires. Elle
 eft diftante de quatre lieues de Clûteau-roux fon Fief dominant, & de deux
 de la Châtre. Elle a été long tems poffcdcc par des Seigneurs du nom de
 Guérin, & les Titres juftifient que Louis Guérin £• cuycr en fit la foy &
 hommage au Seigneur de Château-roux le ij. Août 14^7* Jean Guérin en
 donna l'aveu &£. dénombrement le i. Décembre 1483. Pierre Guérin
 lavendit à Met* (îre François de la Qocille, qui en fit la foy & hommage,
 & paya le rachat le 19. May 1530. & il la lailTa à Anne de la Queille fa fille,
 Epoufe de Mcflrc Jean Siuart S. d'Aubigny, qui l'engigea à Meffre
 Jaques de Genouillac Grand Maîre de l'Artillerie, qui paya deux cens écus
 pour le rachat le 18. Avril 1^45 Le Seigneur d'Aubigny la retira avant l'an
 1548- & elle fut ajugée fur luy par Décret en la Cour de Parlement à Dame

Louise d'Etampe^e veuve Melfire François de Genouillac S. d'Acier, le j.
Février 1163. clic ca rendit 1 hommii^e le 3. de Mars fuivant. M i^e Tirc
Guillaume Pot Prévôt des Ordres du Roy, Maître des Cérémonies de France
S. de Roddes , en a été Seigneur àcaufc de Dame Jaqueline de la Chatte fon
Epoufe, tc fa pofteriré en joiit encore aujourd'huy. Du Fief c37* Juflice de
Prunget, Chapitre LXXX. LE Fief, Juftice & Seigneurie de Prunget à deux
lieues d'Argenton, appartenoit anciennement. la Maifon de N.illac,&
palTaen celle de Chauvigny par la Donation qu'en iit Hugues de Naillac S.
de Girgilcffe, à Guillaume de Chauvigny L du nom Sirt| de Château raoul
&: à fcs hoirs , le mois de Septembre 1131. Il faut que ce Seigneur oïl fes
Qefcendans ayfnt infcoHc & dél.iilTc cette Terre \ charge de la foy &
hommage, puif< que les Titres font foy que Guy de Brillac S.d Argy donna
fon dénombrement à Châtca~ roux de la Châtellenie de Prung<*t le it.
Juillet «404. & que Guillaume de Laiguc en k toic Seigneur l'an /^^c.
Aubert de Montiehan 001^46. auquel Catherine de Montichan

LU' RE ni. fi rtllc fucceda \ &: ayant épouse Jean Dupont Ecuyer ,
 il fit la foy & hommage de Prungct &: Tendu , &: il lairtj fcs Fiefs ouverts
 pour le rachat qu'il devoita caufe de fon Mariage , par Ade du 14, May iy6o.
 Elle fut partagée entre Anne &: Marie Dupont fcs Hlles , 1,1 première
 Eponfc de McflTirc Jôan de Château neuf de Loftange, qui fit la foy &
 honti» mage de la moitié au Seigneur de Chàcer.u-roux, le 19. May i6oi. il
 laifTa fes Ficfi ou• -Ts pour le rachat le 3. de Juin fuivant; & ayant aquis la
 portion de fa Sœur, elle renouV :U fon hommage le 11. Septembre 1608.
 ces Fiefs (ont depuis enttez en la Maifon de Pierre Buffiere, puisque Molfirc
 Charles de Pierre BufTiere en fit la foy &: homaiage le 19. Septembre
 1619. ils font encore à ptefcnt polTede par fes defcendans. De U
 Qhâtellenie de VtUedieu fur Indre, Chapitre LXXXI. CEtte ChAtellcnie fai
 Toit autrefois partie de la Principauté Dcoloife, elle fut donnée en appanage
 aux cadets de la Maifon de Chauvigny- Philippe deChauvigns cond Fils
 d'André de Chauvigny S. de Levroux, en ccoit Seigneur lorfqu'il enlev.. I d-
 Bomés Epoufe de Robert de Signy , pour réparation duquel rapt il fut
 condamne en nv .Ic livres d'amende envers le Roy , & en deux cens livres
 envers un Chevalier noiTimé Bochenoite, qui avoir la garde de cette
 Demoifelle, & ordonné que fa Maifon de Villedieu feroit rafée, par Arrêt de
 Parlement de la Toufljînts 1187. ce qui fut exécuté» dC depuis le Roy
 Philippe le Bel luy permit de grâce fpeciale de rcédifier ic fortifier fa
 Maifon de Villedieu , par Lettres données à Plfle au mois d'0£lobre
 1197Cette Terre avec celles de Levroux de S. Charrier entra en la Maifon de
 Senlis par le Mariage de Guy le Bouteiller de Senlis IV. du nom , & de
 Blanche de Chauvigny fille <icjean,& petite fille d'Andfé de Chauvigny ,
 fécond fils d'André de Chauvigny \. du nom , & de Denife de Deols
 Princelfe du bas 3erry , 5^ leurs defcendans en ont joiyy quelque tems.
 Guillaume le Bouteiller en fournit le dénombrement au Seigneur de
 Château-roux . & des Châtellenies de S. Charrier, de Neuvy-Pailloux & de
 Preveranges, le 14. de Décembre 1364. Guillaume le Bouteiller en fit ta foy
 & hommage le 6. Décembre 1440. Je ne fçay par quelle voyc elle paffa
 dans la Maifon d' Angoulême , mais il eft certain que Jean Comte
 d'Angoulcmc en étoit Seigneur l'an 14^1. &: qu'il pafTa Procuration pour
 en faire la foy &: hommage au Seigneur de Château-roux, le 3- de
 Décembre audir an , con'.me aprez fondcccz Marguerite
 ComteTed'Angoulcmc ayant la garde de Charles Comte d Angoulefmc Se

de Jeanne ses Enfants , par Ta une Procuration à même fin le 11. JuiUcc 1468
 Claude Gouffier Comte de Caravas , grand Ecuyer de France, la poTedoit
 l'an lyy?. Guillaume de Saux Comte de Tavanès, Lieutenant pour le Roy en
 Bourgogne, & Dame Catherin? Chabot son Epouse en firent vente à Mertîre
 Hnbert de Rochrfort le 10. Mars 1588. qui fjurnit son dénombrement le 31.
 Janvier jspi. & Dame François de Crevant sa Veuve en fit la foy &:
 hommage le 16. Juillet 1613. Meffire Joseph de Gaacoutt Comte de
 Villedicu Ta poCTedce jufques à son d'"ccz. Du Fief de Chajfain. Chapi tre
 LXXXI L LE Fief , Terre &: Jultice du Chaflain relevé de Château- roux ,
 comme l'ont reconnu Sand:ba\ilt d Oradour S. du Bouchrt en Brenne , à
 nom &: comme Procureur de Dame Annettc de la Rochedragon sa Mere ,
 dans l'aveu qu'il rendit au Seigneur de Château-roax le //. OiDrobre 14)4.
 Jean de Lofmc à caufe d'Annette de la Souche sa Femme le 10. Juillet
 14*45. Dames François de Bâtarnay Veuve de MelTire François d'Ailly
 Vidame d'Amiens-, Anne de Bâtarnay femme de MelTire Guillaume d-
 ijoyeufc Maréchal de France, GabneUed: Bâtarnay Veuve de Meffîre
 Gaspard de la Chârre, & Damoifelle Jeanne de Bâtarn.iy, H:riticies de
 Mcflre René de Bâtarnay Corot» du Bouchage leur Pcte,dans

630 HISTOIRE DE BERRT, l'Ade d'hommige du dernier Août 1581. &: Jean Gigault Ecuyer feigneur du ChafTiin dans l'Adlc de foy &: hommage qu'il rendit à Henry de Bourbon II. du nom Marquis de Château-roux, du Fief, Jufticc & Seigneurie du ChalTain par luy acquife, du ii. May 1613. Les AppelUtions de lajudicc du Chafiain rflortilTent au BaiUiagcdc Château-roux. Dh Fief de Dtors. Chapitre LXXXIII. CE Fief qui relevé de l'ancienne Baronniède Château-roux , appartenoit autrefois *adc\$ Gentils-hommes du furnom Courault > comme en font foy K-s denombrements rendus par Jean Gorau Damoifcau, Sire de Diors , l'an 1191. & par Philippe Corau Damoifeau , tant pour luy que pour fcs frères, le Lundy lendemain de la Trmitc 1291. Il pafla enfuie en la maifon de Graçay. Huguet de Graçay Ecuyer feigneur de Diors rendit aveu & dénombrement au Seigneur de Château-roux le mardy avant rAfcenfion 1390. Pierre de Graçay Chevalier feigneur de Sauveterre &: de Diors, fit la foy & hommage le ij. Juin 1398. il cchiIt à Pierre de Graçay Chevalier feigneur de la Maifon-fort, par le partage qu'il fit avec Jean &: Perrcnelle de Graçay Enfans mineurs de Meflrc Jean de Graçay, &: de Dame Marguerite de Seuly le 7, 0^eâobrc 1433. Jaques de Graçay Ecuyer feigneur de Diors en fit foy & hommage le 17. de Juillet 1484. ce Seigneur affranchit une Femme fervc le 16. Oûobrc 1504. il laifla cette Terre à Jean de Graçay , à qui le feigneur d'Aumont accorda un dclay pour luy en faire la foy &c hommage le Décembre 1^{er} 1509. &: il luy fit don du Droit de Rachat le 18. Septembre de l'année fuivante. Renée de Gtaçay Epoufe de Jean de la Roche-aimon fucceda à Jean de Graçay fon Perc , &: fon Mary fit vente de la Terre de Diors à Gcofroy Bertrand Ecuyer feigneur de la Clerbaudiere , le 7. de May 1561. ce nouvel Acquéreur en fit la foy &: hommage le 4. Juin 1563. En la même année Monficur de la Tour fe départit à fon profit de l'Adion qu'il avoit intentée contre luy en retrait feodal, par Tranfaâion du 6. Février. L'année fuivante Olivier Du Mcnil l'ayant aquis, il en fit la foy &: hommage le i^{er}. de May , &: iailTa le Fief ouvert au Seigneur de Château* roux , pour fou droit de Rachat. Du Fief de la Feuge. Chapitre LXXXIV. LE Fief de la Feuge Parroiffe de Jeu , mouvant de Château-roux , étoit pofTédé l'an 1465. par Gilbert Auguftin>qui fournit fon dénombrement Ici. d'Août. Guy S. deChau» Vigny & de Château-roux accorda à Jaques Auguftin fils de Gilbert, pour luy & fes hoirs, & aux hoirs de fes hoirs demeurans au Lieu iî, FortercfTc de la Feuge, leur ufage de bois mort dans toute la Foret de

Château-roux , tant pour leur chauffage audit lieu , que Métairie en dépendante, que pour Boucher , fans payer pour ce uucunc chofc , par ACte du 16. Juillet 1469. Jaques de la Roche-aimon le polVcda depuis, &: fes Héritiers le vendirent à Marie de Montigny fa Veuve, laquelle convola en fécondes Noces avec Jaques le Borgne, qui compofit du Rachat le 8. Août 1[^]34. il lailfa deux filles , Jeanne le Borgne , mariée à François F. finard Ecuyer feigneur de Luant, &: Gabrielle le Borgne femme de Jaques de Marcuil Ecuyer feigneur deCroubloux, fur lequels le Fief ayant été faifi le 19. May 1536}. ils firent la foy & hommage le 1. de Juin fuivant. Il paffa depuis en la famille des de Bourges, & Gabriel de Bourges feigneur de la Roche- bien-alfis en fit la foy & hommage le 7. Juin 1575. & Jean de Bourges tant pour luy que pour Pierre, Barbe 6(:Louife de Bourges fes frère &c fccurs, fit la foy & hommage le 4. Oûobrc 1581. &: paya le rachat le 30. May 1[^]83. Barbe de Bourges époufa Stlvain de Douhaule Enfin Jean de Bourges Ecuyer fit la foy & hommage à Monficur le Prince Marquis de Château-roux , du Château , Fief & Seigneurie de la Fcugc le 12. May 1[^]13.

. LIVRE VII. De la ChâtelUnie de VtUegongis, Chapitre LXXXV. LA Chitellenic de Villegongis n'ctoïc anciennement qu'un fimple Fief, ayant Voirie, mais Melfire Pierre d'Aumonc Baron de Château-roux accordai MclTirc Jaques S. de Brifay & de Villegongis , Droits de Châtellenic & de Jufticc haute, moyenne Se biflc des Parroirtcs de Villegongis, Chezclles & Vincùil , à la vie dudit S. de BiiLy &:dc fa Femme pour Vinciil , &: à perpétuité pour Villegongis &: Chezclles, à la charge du Rcillbrc au Bailliage de Château-roux , le 10. Septembre 1[^]59. de manière qu'à prefent le Seign:uc de Villegongis a tous Droits de Châtellenie Se Jufticc dans les Paroiflcs Je Villegongis S& Chezclles, Sccl à Contrats , Boucherie, Fours & Moulins Ban 1 taux > de Bannie , de Bourage , Mefutes & Foires > Cens , Dîmes , Terrages, & la Cenfc qui eft fuc chacun Habitant ayant Arroy de Labourage, deux Sexticrs Froment, &: un? Gclinc, &: fur ceux qui n'ont Arroy, un Sexticr Froment , & une Gclinc. Il y a un tres-bcau Château , qu'a fait bâtit Dame Avoye de Chabannes , Fille de Jean dcChabannes Maréchal do France, &: de Suzanne de Bourbon Femme de Jaques S. de Brifay , de Beaumonc , de Brain &: de Villegongis , Scncchal de la haute &: balle Marche. Le plus ancien des Seigneurs de Villegongis , dont les Titres ont confervc la mémoire, cft Guillaume Bnyleau S. de Villegongis , Chezclles , & VauzeUcs , dont la fuccelfion fuc partagée encre Hugues de faint Mot Bourgeois de Château-roux, & Marguerite FULc de Robert de Milcent Ecuyer , & Fenflnc de Guillaume de BrcuilS. du Rochetcl, le Dimanche avant la Fête de l'Afcnfion 1367. Philippes de Menou ayant le Bail dcMarquife & MadclaincdcMenou fes Nièces, Filles de Mcffire Jean de Menou, en fit la foy &: hommage au Seigneur de Château-toux le 18, Août 147J- Il fc peut faire qu'elles ou leur Pcre croient Héritiers de Jeanne de Pons Veuve de Bcrihomier , Grafuveilh Ecuyer , qui ctoic Dame de la Vchenc ÔC Seigneurie do Villegongis, dont clic fournit le Dénombrement le 10. Septembre 1410. Marquife de Menou Dame de Villegongis , Chezclles 6c Vauzelles , cpoufa Meflîre Abel de Brifay S. de Beaumont & de Bram j elle fit la foy & hommage avec Jaques de Bdlây S. de Beaumont fon Fils , au Seigneur de Château roux le 1. d'Avril 1519. & ils en donnèrent le Dénombrement le \. de May fuivant. CVft à ce Seigneur que D.imc François de Maillé Baronne de Château-roux accorda tous Droits de Jufticc, de Châtellenic, Sccl à Contrats & de Guet, le 18. Odobre 15x7. ce qu'Mclfirc Piettc d'Aumonc confirma le 10. Septembre 1[^]59.

Jaques de Brifay eut deux Filles , Marguerite de Brifay Dame de Villegongis pour h moitié , mariée à Antoine de la BroftTc Ecuyer ; elle palfa Procuration pour faire la foy te hommage, & pour compofer du rachat à Antoine de la Broflc fon Fils le 6 Septembre iyj3. bc Jaquette de Brifay Femme de François de Mauvoifin S. de laForcft & de Boftpcchc, Sénéchal de la Marche, laquelle eut Gabriel dcMauvoifin, Jean de Mauvoifin, Abbé de faint Cyran , François de Mauvoifin Chevalier de Mî«lihc, Jaques de Mauvoifin Prieur de Reugny. Ces quatre Frères furent Seigneur de Villegongis, pour la moitié , Se l'Abbc de faint Cyran , comme Héritier de Châties de Mauvoifin fon Frère, en fit la foy & hommage avec Jaques de la Brofl'e fcigneur de faint Chriftophlc en Barzelles , & de l'auttc moitié de Villegongis par le dceez de Marguerite de Brifay fa Merc , le 10. Aoûc Dame Madelaine de Launay , Veuve de Meflîre Geofroy de Neuchcré , s'en rendit Ajudicataire par Décret au Parlement le 14. Août 1 j68 ■ elle en fit la foy &: hommage le 14. Septembre 1[^]71. & en donna le Dénombrement le 1. de Novembre, 6e. en piya le Rachat le 8. Décembre fuivaiic Honorai de Nuchcfe fcigneur de Baudiment fon Fils, en joiic aprcz elle , & il le laifla à Jaques de Nuchcfe fon Fils , &: de Renée ir Hodon fa Femme , qui en rendit la foy &: hommage à Monfieur le Prince le dernier Mars 1631. 6ù pat le parcage de fes bienfait entre Marie de N'uchefc, mariée à Claude de Brauv>anoir Marquis de Lavardin , 6c Jaqueline de Neuchefc Fcniêmede Léon de Banbançois Marquis de Sarzay; la Terre de Baudiment échcut à l'aînée, &: celle de Villegongis à la puînée, qui appartient à ptcfcnc à fes Enfans.

De la Prugne au For, Chapitre LXXXVI. Fief delà Prugne relevé de Château-roux , & a de rems immémorial appartenu à la Maifon de Pot , ce qui luy a donné le nom de Prugne au Pot. Renier Pot Chevalier de la To.fon d'or en étoit Seigneur , & aprez luy Jaques Pot Chevalier . fon Fils aine, qui étant mort fans Enfans de Marie de Prcuilly fa Femme , laiffa Guy Pot fon Frère Hentier II fut Comte de faint Paul , feigneur de Damville , de la Roche de Nojay, de Chàceau.neuf. de Thorc, de la Prugne au Pot, qui de Mar.e de Villiers fa Femme eue Anne Pot, mariée le 17. Juillet 1484. à Guillaume Baron de Montmorency i & par ccKUriaire la Terre de la Prugne entra dans la Maifon de Montmorency. Elle a ete poliedee Dar Anne de Montmorency Connétable de France, leur Fils. Ses Dcfccndans en firent vente à Maximilien de Bcthune Duc de Sully , envers lequel les Habitans de la Seigneurie de la Pruenc fe reconnurent redevables de huit fols chacun de droit de Bourgoific le x^e. Juin & Monfieurle Prince Henry de Bourbon II. du nom l'aquit du Duc de SuK Iv la lailTa à Armand de Bourbon Prince deConty , fon fécond Fils , qui la vendit a Mcf. Uze Michel le Telliet Confciller Secrétaire d'Etat, & depuis Chancelier de France. Des Seigneurs de U Prugne» du Jurnom Pot , & leur Généalogie. Chapitre LXXXVII. CETTE Maifon doit être mife au rang des premières de la Province , car elle a tout les avantages qui donnent le grand éclat aux Familles nobles, une tige fort ancienne des Alliances illuftres . de belles Terres & de grandes Charges. Les Titres de la Famille font foy quelle a été alliée par divers mariages , aux mailons de Magnac , de Sully, de Montmorency , d'Antraiguc. de Blanchfort , d'Aubufbn, de la Châtre , de Rouville & autres trcs-nobles & très- anciennes- On remarque en fa Généalogie trois Gouverneurs de Provinces, un premier Chambellan, fix premiers Trenchans & Porte-Cornettes du Roy. fept Chevaliers d'Ordres de Souverains , cinq defquels ont porté le Collier des Ordres du Roy fcpt Grand-Maîtres des Cérémonies de France : car depuis que la Charge a éto créé par 'le Roy Henry III. en faveur de M. Guillaume Pot , elle a été fucccOivemcot tenue par les Seigneurs de cette Maifon , laquelle a poflédé en divers tems les Comtez de faint Paul , de Romorantin , les Seigneuries de Damville Luchcu , Puya^a, la Prugnau-Pot Champroy , Chantilly , Thoré fur Ouche , la Roche de Nolay , (aint Chamand , ChaiTin-grimont. Chcmaux ; Gueudteville & autres belles Terres , & tient encore celles de Rhodes , Bridiets , Mondon , lesChezaux , LoilTiercs , la Salle de Jean-Sçais, le

Magner, Prêles, Mers, Montipouret , Veniers , la Cueille Menctou-Sallon.
Pot porte d'or à la face d'azur , pour cimier un Gerfaut, fuppôts deux Lions ,
le tout d'or. \ • Guillaume PotChevaHcr S. deChamproy , époufa vers l'an
iiyo. Catherine duVerdici Fille d'Hugonin du Verdier Damoifeau, feigneur
d^ Champroy , d'où II. Raoul Pot Chevalier , I. nom , feigneur de la Prugne
au Pot , de Chanaproy 8C de Puyagu. Il avoir époufc Radegondc de Failhe
Fille de M. Guillaume de Failhe Chevalier Icigneurde Puyagu, &: de Dame
Limofinedu Brcuil , avec laquelle aprez la mort de fon Mary, il tranfigea
pour les prétentions qu'elle avoit contre fa fucccfion, en prefencede Sudirat
Notaiic le Mercrcdy jour de l'Annonciation de la Vierge 1198. de luy eft
il fu. III Guillaume Pot Chevalier feigneur de Puyagu, qui fut conjoint par
Mariage avec Marguerite de Magnac Dame d'Abloux &: de Dumay ; ce qui
paroît par Tran fanion du 7. Janvier 143t. Magnsc

LIVRE VIL ^jj Magnac porte de gueules à deux pals vaircs d'argent, au chef coufu d'or , cJiargé d'un lambcl de fable de cinq pièces. Ces Armes fe voycnt en l Eglife de l'^bbaycde Varennes, aux Vitres qui font derrière le grand Autel du côté de l'Epître. T>e ce m-itiagc font defcendus.

4. Raoul Pot, qui. a continué la lignée. 4- Louis Pot a mou f^s Enfants. IV Raoul Pot II. Chevalier fciçneur de Puyagu, Bailly & Gouverneur d'Orlcan^. Il y a Tranfa^ion entre Louis fon frère & Dame Marguerite de Magnac leur mere, reçue par Dcfailis Notaire, le y. Avril 1343. Il prie à femme Jeanne de Scery , Dame de Rhodes, laqtî-llc aprez la m'ott de fon mary tranfigca avc« M. Louis du Pefchin & Ifabeau de SuUv fa femme, fille de M. Guillaume de Sully, fut le manimentquc Guillaume de SuUyavoiteu de fcs biens comme fon Tuteur, le 18. Janvier 1390. De Sccr y porte de gueules fans aucun amcubicmcnr. De leur maringc font fortis y Raoul Pot III. du nom. y Louis Pot. Lcfquels partagèrent leurs biens en prefence de Guichardy Notaire , le 11. Odobre 1599- Pat le partage les Terres & Sci^neuribs du Puyagu & du Baloffier font demeurées à Raoul , qui cft qualifié Glicvahcr i & celle de Rhodes, à Louis nomme Damoiïeau , qui efl la qualité; qui ctoit, donncc aux jeunes Gentils^iommes qui n ctoicot pas en âge d'être Chevaliers.. Us ont continué leur pofterite. Branche des Aine-;^ de Tôr. V. . Raoul Pot III. du nom, Chevaliei" fciçneur de Puyagu «£ de Baloffier , a pñis Alliance avec Marguerite de Cour-jambe fille de M. Jacques de Cour-jambe , fi^ de Jaqucf te de Blczy. Leur Contrat de mariage cft du ig. Juin 1400. Coor-jambe porte cchiquetcd'argcai; &:dc fabicà deux cimenterres de gueules mis l'un far l autre en faces viroiccs , enrichis 6C rjvcz d or. De leur mariage cft iflu. 6. Renier Pot. VI. Renier Pot Chevalier de l'Ordre de la Toifon d'or , cponfa Radepondc Guenand fille de- M. Guillaume Guenand fciçneur des Bordes en Tour.aine, & d'Annette d'Amboife ,qui étoit lors Veuve de Guy de la TrimoQille grand Pannei'icr de France. Il fut fait fécond Chevalier de l'Ordre de la Toifon d'or lors de rinftitution d'iceluy, fa.tr par le bon Duc Philippe de Bourgogne le 10. Janvier Tan 1419. 11 a été Maître d Hotel dr Jean Comte de Nevers , & l'accompagna au voyage d'Hongrie contre les Turcs, & fut pris prifonnier à la Bataille de Nicopoly en Mific. 11 combatit contre un Lyon , qu'il tua d'un coup de Ciinetecre en prefence de Bajazctj ce qui l'o-cafionna d'ajouter à fcs Armes, qui croient ccartelces'de Pot & de Cour- jambe , &j de charger le 1. & 3. Quartier de deux Baddairesou Cimenterres de gueules, virolez*,

enrichis &: rivez d'or, à la ceinture de même fermaillée d'or. Lcfquelle>
Armes fe voyent au Tombeau de Philippe fon fils en l'Abbaye de Citcaux.
Ses Enfans font 7. Jaques Pot fcigneur de Thorc , ne lailfa aucuns Enfans de
Maire de Prcuilly fille de Gilles fcigneur de Preuilly, & de Marguerite de
Naillac, 7. Antoinette Pot Epoufe de Charles de Baufremont Chevalier
fcigneur de CHalcncy. 7. Guy Pot continua la Lignée. 7. Philippes Pot fut
fait Chevalier de la Toifon d'or au Chapitre tenu i faint Omec l'an 1461. &
depuis de faint Michel. U fut Gouverneur du Comte de Charolois ic depuis
du Roy Charles VIII. & de Charles Orland fon fils , qui mourut jeune ; ce
qu» luy mérita le furnom de Gouverneur. Il ne fut point marié, & vécut f^ns
empêchement. Il cft enterre en l'Eglife de I.1 célèbre Abbaycdc Citcaux en
la Chappelle deS. Jean fous un fuperbe Tombeau, où fe lit cet Epitaphr. Liii

HISTOIRE DE BERRT, Cy 'demeura tMeJfire Philippe Pot
 Chevalier Seigneur de la Roche , de TigUy, ée Chatil-ncuf en Eauxois . 'CT
 de Gevre en Chalonots pour la plupart, grand Sênechal de 'Bourgogne ,
 Sàincur de tlmc fur Oyches Or de NeeJJes, qui fut nourry en ï Hôtel de
 Monfiemlc ton Duc Philippe dernier trepafé Jec^uel le fit Cheialier étant
 Parrain tCiceluy, c2r par l'Eleciion des Chevaliers de la Toifon d'or, la luy
 donna & mit au coi, luy fit de grands biens (îfT honneurs en plufieurs CT
 diieifs manières CT ^» <^ vers états /félon l'âge eju'il le feri't , citant c^u
 environ deux ou trois ans avant fa mort il le mit en l'état de Chambellan , ky
 donna les Capitaineries duChâtel c;^ 'des failles de l'Ifle, Douhay (y
 Orchies,apre:(^ la mort de fondit Maître fit retenu par M. le Duc Charles
 fon fils en fon fervice J'un des principaux Chambellan , généralement luy
 laiija tous la Offices dont il le teint en pofcjcjfon avec les fervtccs , il
 demeura la vie durant de fondit Sieur J^aitre , apre^, la mort due^uel par
 ceux de la V IUe de l'Ifie tant Officiers que tous autres, il fut mis hors du
 Chûtel (y de la Fille de l'IJle , (y par le commandement de Damoifelle de
 Bourgogne ^ qui pour lors était Dame defdits lieux, & luy fut forée de foy
 retirer en la Ville de lournay, en laquelle par ce tems les (ji.ns du Roy ey de
 madite DamoifUe allaient venaient parle confentement des def fufdits
 Sieurs (y Dames, auquel lietTle l{oy envoya quérir ledit S. de la Roche, y le
 voulut avoir (y prendre à fon fervice, luy fit de grands biens , y luy ota
 ladite Ordre qu'il portait , en luy faifant cet honneur de luy donner la
 ftenne,y le créa grand Sénéchal de Bourgogne en telle prérogative çy droits
 , comme le grand Sénéchal de Normandie, trépana le du mois de l'an i^ . .
 Tant elle vaut fy a valu à celuy qu'elle a fecouru. Entendant cela de la
 Vierge, devant l'Image de laquelle il cil à genoux, un gros Barbet proche de
 luy. Mille quadringento nonagcno ter & une, Septcmbris Mcnfc, huic
 mcmbra dcdit loculo. C^ere de Dieu tres-glorieufe , H BeUe , tflaifante
 ^ftvôureufe, %int plus que jamais fitt fur terre , Tres-humblement je viens
 requerre Ta Sauvegarde pretieufe^ ^ Tu m'as prcfervè jufques icy
 jÇj}onneurj la vie, la fanté. Sous l'ejjtoir de ta grand mercy , Je me rends à
 ta volonté j Sauve-may Dame tres-hureufe De la prtfon tres-rigoureuse ^ Où
 Ion ne voit que cruauté; Carde-moy d'y être bouté , far à chacun tu es
 piteufe , ftxî/frf de Dieu, çyc. Tant . L . VAUt çy a valu, A celuy qui a
 recouru , A celle pour qui dit ce mot. Le JuppHant Thtlzppes le Potl i

LIVRE VII Que de tout mal l'a Jtcouru j Tant, L. 'vaut 0* a valu.

VII. Guy Pot Seigneur de la Prugne, Champroy, de Luchcu & d'Amville. Confeiller & Chambellan du Roy Louis XI. & fon Bailli de Vermandois, conclut le Mariage avec Marguerite de Villiers l'ire Adam, fille aînée de Jacques de Villiers & de Jeanne de Nece, fille de l'illustre Philippe de Villiers l'Ifle-Adam, Grand Maître de Rhodes, qui portoit d'azur au chef d'or chargé d'un dextrochère revêtu & habillé d'hermines, au Fanon de même descendant sur le tout, frangé d'argent, cercle de Ciermon, qui est de gueules 3 id. x bars adunz d'or femé de trèfles de même. Après la condamnation de Louis de Luxembourgois Connétable de France, le Roy Louis XI. ouïroya à Guy Pot le Comte de S. Paul, par Lettres données en la Ville de S. Pol le 19. Mars 1476. Les Enfants de Guy Pot de Marie de Villiers font : 8. Renier Pot, qui fut tué devant Salces d'un coup d'Artillerie, fit en sa personne finie la branche masculine des aînés de cette maison. 1. Anne Pot mariée à Melfice Guillaume de Montmorency, t. porta tous les grands biens de sa maison en celle de Montmorency leur Contrat de mariage fut passé à Paris le 1. Juillet 1484. Montmorency porte d'or à la croix de gueules cantonnée de 6. Allions d'azur t. Cimier un Chien i. Doyen APLANOS cernant deux Anges. * Branche de B. Rhodes. V. Louis Pot Seigneur de Puygu & de Rhodes, épousa Dauphine de Bonneslles Dame de Chalfingrimont le 1. Décembre 1441. son père Conrad signa Scididit Celturis i. à où. son fils : 6. Guy Pot continua la postérité. 5. Renier Pot Seigneur de Rhodes avoit épousé Jeanne de Sully, qui portoit d'azur semé de mollets d'or, au lion de même brochant sur le tout, le 8. de May 1446. Il perdit sa femme de tendre au Seigneur de Culanc la Terre de Rhodes. Il ne laissa aucune postérité. 6. Cecille Pot mariée à Savary S. de Nozilles. VI. Guy Pot Seigneur de Chalfingrimont & de Rhodes, conclut le Mariage avec Catherine de S. Julien de la maison de Veniers en Berry, qui portoit d'azur j. aucuns fers de fable, semé de billettes d'or, au lion de même arme à lampaie de gueules brochant sur le tout. Il racheta du Seigneur de Culanc la Terre de Rhodes le 1. May 1448, De Guy Pot & Catherine de S. Julien font descendus. 7. Jean Pot continua la postérité. 7. Philippe Pot Chanoine de la Sainte Chapelle de Paris, fut fait Procureur au Parlement par le Roy François I. par Patentes du 7. Juin 1515, VII. Jean Pot Seigneur de Rhodes avoit épousé Souveraine de Blanchefort de la Maison de S. Janvart en Berry, sœur de Charles de Blanchefort Evêque de Senlis, lequel par son

Testament du 15. Janvier 1481. nomma pour exécuteur de ses dernières volontés M, Jean Pot. De la même famille étoit aussi Guy de Blanchefort, qui a été grand Maître de l'Ordre de Malthe, &: portoit un cartélé, au 1^{er} & 4. d'or à deux Lyons passans d - gauche . ules, qui étoit de Blanchefort) au 1^{er} & 2. d'or, à la croix nimbée de gueules, qui étoit d'Aubouville. De Jean Pot & Souveraine de Blanchefort sont descendus: 8 François Pot. 8. Guy Pot. Ces deux partagèrent la Maison en deux branches, & firent division de leurs biens le 10. Octobre 1507. en présence de Moteau Notaire, par le partage la Terre de Chauli;

(f⁶ HISTOIRE DE BE'KRT, fiogciment échut i François , celle de Rhodes à Guy. Branche de Chajjngrimom. ^ VIII. François Poe feigneur de Chaflîngrimonc, eut pour femme Renée deMontlcon, fille de René de Montlcon , & de Jeanne Marafin , d'oàcft iflii Q. François Pot. IX. François Pot feigneur de ChafGnngrimont , prit Alliance avec Gabrielle de Roche, chouard , de lamaifon de Conchcs en Bourgogne, d'où cftforti 10. Jean Poe Teigneut de Chaflingriroonr. Branche de Rjjodes. VIII. Guy Pot feigneur de Rhodes , contrafta mariage avec Ifibcau de Saffrc fille d'Alain de Saffrc & Olive de Bourgon. Elle avoit été Gouvernante d'Anne DuchefTc de Bretagne cpoule des Rois Charles VIII.'&r Louis XII. Elle portoit d'azur fcmc de croix d'or rc«roifctccs & nillces de fable. Il mourut à Pavie , où il fit fonTcftamcut , pat lequel il drctTa Je partage de fcs biens entre Tes Eofans, qui font 9. Jean Pot, qui continua la Lignée. 5>.Guyot Potcpoufa Françotte deHangeft, d'où Charles Pot conjoint par mariage avec Marguerite de la Trimouille, qui le fit perc de Charlotte Pot , mariée à Claude d' Efcoubleau feigneur du Coudrai-Montpcnfier SI d'Ofmorant. 10. JaqucUne Pot Epoufc de Paul Stuart feigneur de Vefincs. 10. N.— Pot mariée à Laurent de Groulait feigneur de GitFacdicre , puis ^ Jaques feigneur de Roche d'Arfct. 9. Jean Pot feigneur de ChambonS^ de Boiffy , marié à Marie de Foncnay. IX Jean Pot Chevalier foigneur de Rhodes, Prévôt & Maître des Cérémonies de l'Ordre de faint Michel , fit paroître fon efprit cz diffetens Emplois qui luy furent confiez , ayant été envoyé en AmbalTade vers fa Sainteté, vers l'Empereur Charles V. & le Roy d'Angleterre. Il fut commis par le Roy Charles IX. pour pacifier les mouvemens qui commençoient à naître ez Provinces & Pays deTouraine , Maine , Anjou if Blefois. Il avoit cpoufé Georgeite de Balfac Dame de S. Chamand en AuverfTne,& Gueudreville en Beaufle, qui croit fille de Pierre de Balfac feigneur d'An* ragues Gouverneur de la haute 6c baffe Marche , U d'Anne de Graville fa femme. Elle poiioit écartelé au 1. & 4 d'argent à trois Sautoirs d'azur, au chef d'azur chargé de trois fautoirs d'argent, qui cftdc Balfac, au u de gueules aux trois boucles ou fcrmaillets d'or , qui eft de Graville, au j. contre-ccartelé ; au 1. &: 4. d'or à la Tour de gueules , au i. & 3. d'argent au Lion rampant de fable. De luy cft defcendu Guillaume Pot. X Guillaume Pot Chevalier Prévôt des deux Ordres du Roy, grand M.ître des Cérémonies de France, premier Ecuyer trenchant& Porte-Corncttc de fa Majffte , feigneur de Rhodes , Menctou-SaJon , Gueudreville, Boynes, faint

Chamand &: M ondon, fut conjoint par mariage avec Jaqueline de la Châtre
fille de Claude de la Châtre, Baron de 1^{re} Mai (on-forc, & d'Anne de Robertet
sa femme . le 6. May 1^{re} 67. L'Office de grand- Maître des Cérémonies de
France fut créé en sa faveur par le Roy Henry III. par Lettres du 1. janvier
1585. qui n'est pas depuis fort de sa Maison. La Châtre porte de gueules à
un Croix d'argent vairée d'azur. De leur Mariage font issue. 11. Henry Por
premier Ecuyer trenchant & Porte-Cornette du Roy , mort à la Bi-taille
d'Yvry-la-Chaurée , l'an 1590. sans avoir été marié. 11, Guillaume Pot
Chevalier , Pievôtre des deux Ordres du Roy , grand - Maître des Cérémonies
de France , Porte-Cornette de sa Majesté , Lieutenant du Roy en Berry

LIVRE VIL 637 pendant les voyages que le Roy fit en Guyenne &: à Montauban , seigneur de Rhodes, qui épousa Anne de Broûilly de la maison de Mcfvilliers , de laquelle il n'eut aucuns enfants. Il est enterre au Eglise des Augustins de Bourges devant le grand Autel. Brouilly porte d'argent au Lyon de sinople armé , lampassé U. couronne de gueules. II. François Pot , dont sera parlé ci-après. 11 Guyot Pot Chevalier de (saint Jean de Jérusalem , Commandeur de la Vaufranche, Salins &: Bédais. II. Antoine Pot Abbe de saint Georges sur Loire , U. depuis Capucin. II. Louise Pot Epouse de K^e.Coudré d'Aubespine seigneur de Verdun , qui portoit de gueules à trois quintes fleurs d'argent, z. i. cartouche d'azur au heaume abbaye sans lambrequins d'argent, sur le tout d'azur au fautoir d'or accompagné de quatre Billettes de même \ la bordure d'or, II. Marie fut mariée à M. François de Poxiget seigneur de Nadaillat, II. Catherine Pot, Religieuse, Prieure de Saint Pardoux. \ II. Anne Pot Religieuse, Supérieure du Convent de l'Annonciade de Paris. U. Jeanne Pot Epouse de M. René de La Roche seigneur de Puy-Laurens, d'où est issu M. Antoine de La Roche Duc de Puy-Laurens, Pair de France, qui avoit épouse Renée de Caroubout Fille de Charles de Cambout Baron de Pont-Château , laquelle après le décès de ce Seigneur convola en secondes Noces avec M. Henry de Lorraine Comte d'Harcourt. ii. Gorette Pot Religieuse au Convent de l'Annonciade de Paris. XI. François Poë S. de Rhodes & de Menetou. Salon. grand Maître des Cérémonies de France , épousa Marguerite d'Aubray fille de Claude Baron de Bruicres le Château , fils de Marie Lalemant. d'Aubray porte d'argent à trois Trifles de sable i. i. Sourd Croissant de gueules en abîme. Il mourut en conduisant les Volontaires sous la Cornette blanche au Siège de Montpellier 1621. Ses enfants de François Tôt fils de Marguerite d'Aubray. II. Claude Pot Chevalier Prévôt des Ordres du Roy , Grand Maître des Cérémonies de France , premier Ecuyer Trenchant , S. de Rhodes , Comte de Romorentin , Vicomte de Bridiers , conjoint par Mariage avec Louise-Henriette de la Châtre fille de Louis Maréchal de France, ic d'Elisabeth d'Etampes-Valençay -, d'où il Marie-Louise Fabre Pot Epouse de François-Marie de l'Hôpital Duc de Vitry. iz. Henry Pot commua la postérité. 11. Charles Pot Chevalier de Malthe. II. Jacqueline Pot Religieuse à l'Annonciade. 11. Galpède Vol Religieuse à S. Pardoux-la-Rivière. 11. Françoise Pot Religieuse au même lieu. 12. Louise Pot mariée à Edme Du Mesnil Simon S. de Beaujeu. Il Marguerite Pot femme en premières Noces de François d'Aubignat S de

laFcuillade & de ChaiTingrimont 1 & en fécondes , de Guillaume de Razay
 S. de Montmes. XII. H-nry Pot Seigneur du Magoct, de Rhodes , de
 Bridiers , de Menetou-Salon^grand Maître des Cérémonies de France,
 premier Ecuyer Trenchant & porte- Cornette de fa M^jc^^é, conjoint par
 Mariage avec Gabricllc de Rouvillc fille de M- Jaques de Rouville Seigneur
 de Grinvillc , Chavigny , Clinchamp , Gouverneur des Ville Se Château de
 Chinon , & Chevalier d'honneur de Madame la DuchclTc d'Orléans , &:
 d'Antoinette Pinart fa têtmtne , fille de M. Claude Pinart Marquis de Louvois
 , Vicomrr de Comblizy, premier Baron de Valois, Sire de Cramail & de
 Françoisfe de la Marc fa femme -, ledit Jaques de RoiîviUc ctoit Fils de
 Jaques de Rouville & de Diane le Veneur , qui croit Iccuc de Marie le
 Vcneiir , temrae du Comte de Salins ; d'où cft ilTue Madame de Vaudemonc
 JsAcTC de Madame la Ducheffe d'Orléans 5c Monfieur Charles Duc de
 Lorraine Le Veicor porte d'argent i la bandé d'azur chargée de rrois fautoirs
 d'or. Ledit Jaques de Rouville ctoit fils de Jean de Rouville &: de Madclainc
 le Roy. Le Roy-Chauvigny porte èLlli 11}

The text on this page is estimated to be only 22.72% accurate

(^jg HISTOIRE r>E îBERRr] candc , au i. & 4. d'argent à la
bande de guèulcs ^ au 1. & 3. cchiquaé d'or & d'aïut i la bordure de gueules.
Rouville porte d azur fcinc de billettcs d*»r , à deux bars adoïTci d'argent.
D'Henry Pot & de Gabriclle de Rouville font iflus; 13 Charles Pot grand
Maître des Ccermonies de France. 13. Louis Pot Abbé de Varcnnes. 13.
Henry Pot Chevalier de S. Jean de Jerufalcm. 13. Henriette Pot. Branche de
Pie^u, I. Guy Pot Ecuyer S. de Piegu , eut de Claude de Cefar fa femme
entr'aucres Enfàûi: II. Jean Poe S. de Piegu, conjoint par Mariage avec
Ifabeau de Kance le S. Mars ItTO. d'où : ' III. 'Vfean Pot S de Piegu II. du
nom, marié avec Jeanne de la Chître» qui le fie pcre de' IV. Mathurin Poe S.
de Piegu , allié avec Anne de Bridiers le 13. Février i^io. d'oii V. Raoul Poe
S. de Piegu & de la Tour , qui cpoufa Jeanne de Marquais le %. Juin 1(43;
d'où 6. Roland Pot. 4. Daniel Potr Fin 4^ fiftième Lhre*

[I s T O I R E D E B E R R Y Des Baronies de Grâçay, Bouffay, Linieres, S Aignan, à presens Dachc, & de la Chancelerie de Vatan. j; jFKE UViriEME. De la Ville de Grâçay. CHAPITRE PREMIER. A Ville de Grâçay distante de neuf à dix lieues de Bourges, dans le Comté d'Yfloudun, est située en pays fertile & abondante en toutes sortes de grains, garnie de bois, Etangs & prairies. Elle est entourée de hautes murailles, & flanquée de Tours. La plus grande est appelée la Tour du Eclair, elle est octogone, bâtie sur une motte à divers degrés, soutenue de quatre fortes murailles en forme d'arcades. La Ville est assise près au milieu du détroit de la Justice, qui s'étend dans les Paroisses de Notre Dame & S. Martin renfermées dans la Ville; Coulons, Avesy, S. Aoustrille, qui occupent une partie de la Ville basse & des FAix-bourgs, Orville, Bagnoux, Poulaines, Sainte Cécile, Parçay, Serableay, la Chapelle. Moine-Martin, S Julien, Anjouin, NoUan en Grâçay, S. Pierre de Jars, Girou, Lucay-le-cherif, Munet, S. Phalier, Aifles, Se en cclJes de Genouilly, Chabris, Buxeuil. S. Loup, Rebourfm, S. Christophle en partie. Dans cette étendue les Barons ont toute Justice, Droits de Tabellionage & de Châtellenie, & Maîtrise des Eaux & Forêts. Ils ont encore le Rerfort & droit de connaître des Appellations, des justices des Prieurés de Chambon, Aubigny & Esparlat, dépendans de Chezal- Benoît. Cette Terre de toute ancienneté porte le nom de Baronie, & les Seigneurs tenoient un rang considérable en cette Province, portoient le nom de Grâçay, & se qualifioient Sires, Barons & Princes; ils en ont joui jusqu'à l'an 1400. que Regnaud VII. du nom, la vendit à Jean de France Duc de Berry, qui la donna au Chapitre de la Sainte Chapelle, qu'il avoit fondé l'an 1400. Il y a deux Eglises Collégiales en la Baronie de Grâçay, l'une dédiée à Notre Dame, & l'autre à S. Aoustrille. Celle de Notre Dame est dans l'enceinte de la Ville, & a été fondée par Regnaud II. du nom, Prince de Grâçay, sous le Pontificat de Dagobert LVI. Archevêque de Bourges l'an 1001. Saint Philippe LXXI. Archevêque fixa le nombre des Prébendes de ce Chapitre à seize, savoir, deux & demie pour le Prieur, treize pour autant de Chanoines, donc cinq seroient Prêtres, quatre Diacres, & quatre Soudiacres. L'Eglise de Sainte Aoustrille est dans le Bourg de Nundry, de presens appelée de S.



64-0 HISTOIRE D E B E RRT, Aou(lrille. Je n'ay rien trouve de
fa première Fondation , qui cft ttes-ancienne, vray fcmblablement t»uc par
quelqu'un des Seigneurs de Graçay. Je voy fculcroenc qu'en l'an 1014. du
règne de Robert, & Tous le Pontificu de Gaullin LVII. Archevêque de
Bourges, Rimbaud S. de Nundray lailTa à la Congrégation des Chanoines
du même lieu, pour leur donner moyen de vivre en commun , les biens &
héritages qu'il avoit au Bourg de Nundray & lieux circonvoilins 5 &: l'Abbé
&: Chanomrs de lamt Aoulhilledu Chài teau Ici Bouigcs , dcfqueU ceux de
Nundray dépcnduieni prefque entièrement, tant au Spirituel qu'au Temporel
, leur accordèrent la moitié de Nundray, que Rimbaud tcnoit d'eux, toutes
les Oblations de leur Eglife , &: la moitié de ccllrs du jour de faint
Aouftrille , par Charte du mois de Mars 1014. en prefencc de Gaullm
Archevêque. L'on ne fçait pas precircmeni de quelle matfon ctoit ce
Rimbaud , mais on croit qu'il ctoitiiru d'anciens Seigneurs de Graçay jc'eft
ce que porte l'ancien Calendrier de cette Eglrfe au premier Septembre , qui
eſt le lendemain. dç la Dédicace : Anniverfarjum ivjhr Fifti Cintoris
Jelemnifandum fro Raimbjldo Sjccrdote , hujus Temp^i pimo Fundiioire,
hàc uU. humus die , cujus Fundjtoris nec gcnus , nec NATi'vitiypa uUounus
ftripto fubcmus , fcriur ttmen <jitod tx iibilibi, clarj(j)»e Craciacen/is Mdis
freftphL^it cretMf. Ce Caleifdrief n'cft pas ancien , ic celui qui l'a fait n'a p.
s raifoa.de qilQyi|cr Rimbaud premier Fondateur de leur Eglife , puifqu'elle
cetoit établie lorſqu'il a donne ce qu'il avoir à Nundray. Les Chanoines
vivoienc encore en commun & /> Ceenobio l'an 105/4. comm'il appert :
.Charte d'Audebert Archrvêque de Bourges, qui leur accorda la Prefentation
de la(d'Anjoiin, laquelle fait foy que faint Didier Evêque de Langres, clt
l'un des Patrons d- cette Eglire,cn laquelle on en fan la folemnitcle Mardy
de la Pentecôte. Enl'an iijj. I s Chanoines de faint Aouftrille furent inquiétez
par ceux du Château lez Bourges, qui demjndoient la moitié des meubles &:
biens de leur EgHfe ; mais ce différent fut accorde par Tranfaûion de la
même année, par laquelle le Chapitre s'obligea de payer annuellement cent
livres à çeux du Château. Depuis les Droits du Château ayant été transferez
au Chapitre de la Sainte Chappelle , il renouvela la prétention du Chapitre
du Château, & même en augm'^ntant » demanda deux cens livres de rente
au Chapitre de faint Aouftfillc. Poar libérer de Procez, ce Chapitre délailTa
à celui delà fainte Chappelle par Tranfidion de l'an 141 1. la Juſtice haute,
moyenne &: baffe U.a Bo jrg de Nundray , avec deux Etangs , Se autres

Droits qu'ils avoient en la Terre de Graçay , moyennant quoy le Chapitre de la fainte Chappelle fe départit de toutes les prétentions qu'il avoit contre le Chapitre de faint Aouftrille. Le nombre des Prébendes dj cette Eglife a ccé fixe par Philippes LXXI. Archevêque l'an iify. à douze; fçavoir, deux pour le Prieur, une poyr. le Chappelain de l'Eglife , trois pour autanc de Piètres, trois pour des Diacres, 2j autant pour Içs Soufdiacres ; & en l'an lyoj. le Cardinal Georges d'Amboife Légat du faint Siègè, divifa une Prébende en deux Semiprebendes , &: depuis une autre Prébende a encore été divifé^ Dans l'étendue de cette Baronnie font les Abbayes d'Oliret &: Barz^'llcj de l'Ordre .de faint Bernard, &: de la VernulTc, Ordre de faint Augnllin, léConventdes Religi4i. fes de Glatigny, Ordre deFontevrault s la plufpart fondez &: enrichis par les anciens Seigneurs de Graçay , qui ont encore diilribuc a diverfcs Comhaunautcz.fecoliercs fie rcpulicres le grand Dirhe &: Terrage de Saulay , autrefois affermé jufques à trente- Ax mu irfs de fciglc mcfurc de Graçay , donc le Bail fc fait annuellement pardcvant le Bailly de Graçay , .1 la requête du Procureur Fi fcal , &: le paiement fii diftribution du prix aux Communautcz , faivant les Fondatibns. La Baronnie de Graçay relevoit en Fief de l'Abbé ic Religieux de Mafcé , comme le prouve l'Aveu rendu par Pierre IL du nom, S. de. Graçay , à Guillaume Abbc de Mafcé» au o)ois d'Ocbobre 1148. Les principaux Ficfs mou vans de la Baronnie de Graçay font Villettcs , Lcrboy , h Garenne, Villeperduc, leChefnc, le Vergicr , le Beugnon, Vcner, le Vcrdier, la GrangoPerrot, Prelavau, Campoix, Bcfîbu, Aniung, Baignoux, Charnay, Villechcze , Polcin; &: Sauyazieres, Launay, Villepcuple, Sainte Ccrlilhe , La Roche , Villechauvon , Aizej, Long champ. Le Coudray-Herpin,Colunc, La Regnardiere, Sauviere,Q«indray, Trevec, ÇJriofljy, Les Diraes de Coubloux , de Bonnay , Boifron d , de la Boulayc U d'Enjoint. Dêlf

De la Adaïfon de Graçay, Chapitre II. CE T T E Maïfon cft l'une des plus illuftres entre les anciennes de la Province, donc on peut juger la grandeur par la condition de la Terre donc clic a tire Ton nom, quS n'eft pas un fimple Fief ou un petit Village, mais une gande Terre, une Viirç. iiiutce, donc les Seigneurs ont porte les Titres cminens de Sires, de Princes & de Barons, felleefi; fi ancienne, qu'il cft tres-difficile den rapporter aflurement l'origine; néanmoins û nous vouions croire les anciens Armoriaux, qui luy donnent pour Cry de Guerre Seuly, clic el> extraite derilludre Maïfon des premiers Seigneurs de Seuly, dont la branche des ainîs fondit la Maïfon de Champagne. Les Armes de Graçay font d'azur au Lyorvd'or, ^ui-appro^ chent de celles de Seuly, qui font d'azur, fcmc de molettes d'or, au Lyon de même. Ceux de Graçay ont fx>ndc les Eglifes Collégiales de Notre Dame fiideS. Aouftrille, (Abbaye d'Olivct, le Ptieurc de Notre Dame de la Font-blanche, & font bienfaiteurs des Abbayes de la Vernuftc, de M ace, de Bir^elle, jpliificurs autres Eglifeslis ont poflcde pendant plufieurs fiécles la Baronnie de Graçay, les Terics de la Maïfon-forc, GenoiHlly, Luçay, l'ille, Savi^ny, la Ferté-Nabert- Leurs Sépultures ctoîcni Jans TEglife Notre Dame àtca TAbbaye d Olivct. I. Renaud fécond du nom Prince de Graçay. Chapitre II L CE Seigneur eft le plus ancien que je trouve de cette Maïfon, il vivbit dans le 9. ficelé » avoit cpoufc une Dame nommée Arfende, de laquelle la Maïfon eft mconauë. Snfant de J^naud I. Prince de Graçay^ ^ d'Jrfende femme, X. Renaud II Prince de Graçay, qui aura fon Eloge. II. %enaud deuxième du nom. Prince de (graçay. Chapitre IV. L'I M s I c K E pieté de ce Prince en a confctvé la mémoire à la pofterité } c'eft luy qui a fondé l'Eglife Collégiale de Notre Dame de Graçay, qu'ii fit confacrer par Dagbere. jtf. Archevêque de Bourges, & dédier à Notre Dame &: à fainte Croix, en grande folerannie, concours & affluance de peuple » en prefence de Geofroy le Noble Vicomte de Bourges, Foulques Comte d'Anjou, & de pluGeurs autres Seigneurs, l'anioou de notre Seigneur. Il augmenta depuis la Fondation, permit à tous ceux de fa Terre, cani: ^aa« chc que de fervile condition, de luy faire du bien, fe départit de tous Droits & Coutumes fut les chofcs données, lefquelles il affranchit & amortit librement & fans aucune charge, permit aux Chanoines de régler, augmenter & diminuer le nombre des Prébendes, félon leur volonté i «rdomia que les biens acquis par les particuliers Chanoines demeurent par leur deccz à l'Eghfe, félon l'ancienne coutume du Chapitre dçS. Laurien de Vatan, leur donna plufieurs

Lieux , Terres , Vignes, Prés, Serfs, le tout pour le falut de fon amc, & pour le repos de ce} les de Renaud U Arfende fes Perc fie Merc. Enfans de Renaud II. du nom Prince de CvAçay,). Sulpice Prince de Gtaçay , qui aura fon Chapitre. r î- Arengarde de Graçay. }. Milcfende de Graçay. 5. Arfende de Gtaçay. M m m m

The text on this page is estimated to be only 24.98% accurate

<r^i HISTOIRE D'Ë BEKRT, 1 1 1. Stilf 'tce T rince de Grafay,
Chapitre V. IL cft dcnotnm([en la Charte de l'an 1007. par laquelle Renaud
11. fon Perc faic plu. fleurs dons à l'Eglife Notre Dame de Graçay , à quoy
il prêta fon confentemenc avec Arengardc, Milcfendc & Arfcndc fcs Sœurs.
Enfant de Sulfke Prince de Grafay i 4. Gcofroy Prince de Graçay , qui auta
fon Eloge. I I V. Ceofroy Prince de Crafaï, ChAfitui VI. L poflcda aprez fon
Perc la Principauté de Graçay » il « poufa une Dame nommée ^ Arengardc ,
dont la Maifon cft mconnuc, & laquelle donna plufieurs Prez^ Terre; ^
Cens, Rcnccs 6c Moulins à l'Eglife de Notre-Dame, par Chatte fans datte.
Enfant Je Ceofoy Prince de Graçay , ^ d'Ircngarde fa femme. j N . . . S. de
Graçny , dont je n'ay pu découvrir le nom , mais feulement que fa FeiaâK fc
nommoit Emc, &: que d'eux foriit : 6. Rcg^naud III. du nom Prince de
Graçay , qui aura fon Chapitfc. I V I. Hcfrnaud 111. du nom , "Prince de
CraçMj, C. H A » X T B VII. L accorda l'an 116«: par l'avis d'Emc fa merc &
de fcs Barons , aux Prieur & Chanoines ^ de Notre- Damff de faine Croix
de Graçay , droit de Pacage de tous leurs Beftiaux en fcs Forets, & d y
prendre du Bois pour peffclcr leurs Vignes, & pour leur Chauffage en
certain tems de l'année. Pendant le différent d'entre le Roy Louis Vil. &
Pierre de la Châtre Archevêque de Bourges , ce Seigneur fut invcfti par
Raoul do Vermandois Se nécKirdt Fraiice.de l'ordre duR^de la FottcrefTe
de fain Palais dépendante de l'Arche* véché , de laquelle il jouit jufques à
ce que ce Prélat etit eu main- levée de fon Temporel, a>rei laquelle
Sugrr'Ab'bc de faint Denis Miniftre d'Etat , luy manda de remettre cette
Place entre les mytîs des Officiers du Roy , qui la rendroient à
l'Archevêque. Suivant cet Ordre il fut fotpmc de rendre laForierefle ; il le
refufa , difant qu'il en avoit été mis en poiTelTion par W'Sénéchal dt
Frdhcc, vets lequel il entoycroit & la rendroit à fon ordreVWqtfi prtifa
caïïferdu trouble &: exciter la Guette entre luy & l Archevêque, qui
♦èolur"a{fémbler Ics Cbmmunes ponr le contraindre par force à rendre
certc Place -, mais avant confidcrer q^c les voyes de Juftice & de douceur
étoient les meilleures , l'Archevcque éétiv itiSûgerpoâf le prier de tirer
l'ordre do Sénéchal, ce qu'ayant fait, Regnaud de h!!!' plie Graçay rcridit la
Place par l'ordre decelny qui la luy avoit con/lée , comme font foy les Bd. fi
Lettres é'ctites par cet Archevêque i Sugr. , , / • r t- . , r. «cq p sxo li* eut
pour SuccfeiTcnr Etienne de Graçay i je ne fçay s il cioit fon Fils ou fon

Frère , 1"- n'en trouvant aucune preuve. VII. Etienne I. dn nom ,Bdron de Graçay, Chasitre VIII. IL contribua à la Fondation de l'Abb-aye de Loroy, faite par VVlgrin Archevêque de Bourges l'an xiiy.& par le Titre ce Prélat accorda aux Religieux IcDroic d'Ufage en la Forée ëe faine Palais , ic d'y défricher des Terres, du confctement de ce Seigneur &

The text on this page is estimated to be only 28.91% accurate

r LIVRE VI^{fl} ^-^Jr d'Afcclinc de faint Palais fi Femme , qui tenoient la moitié deccttc Terre en foy & hommape de rArchcvché. Il fie Guerre aux Abbc Ce Religieux de fainr S uur , afTifta & contribua à l'incendie de cette cclebrc Abbaye ; mai* depuu il eue un fenliblc tegtet de fa faute , & pour aucunement rcompenfer les Religieux , il leur peroiit j en prcfence de Pierre de la Châtre Archevêque de Bourges, &c plufieurs Chevaliers fcs Vaffaux, d'accepter des Donations, & d'acquérir drs Hcruages en fa Terre, par Charte donnée à Celles en Berry ji^j. & l'année fuivante faifant la Pénitence quc-luy avoit donnée le même Archevêque , il fonda pour le faluc de fon anie & de fes Predecertcurs, l'Abbaye d Olivet en fa Force de Graçay ; c'ejl ce que porte l'Aile de la Fondation : ob juluttm ânim* ma CT mforum , tkrn AntecfjforHtn quÀm Fcjlerorum , cr fanitentut fructum à D. fctro Bituri<enfi Anhicftjfeft mibi tnjundt&n. ' | Enjant (TEtienne I. du nom ^ *B.tron de Graçay , ^ à Ajidinc de Jaint PaUis Ja Femme. 8. Renaud Baron de Graçay IV. du nom , qui aura fon Chapitre. _ . Ht V III. Renaud IV. dt4 nom , Prince de Graçay, Chapitre IX. CE Seigneur fut Héritier ûhiverfel d*Etienne fon Pete: il foufctivit en cette c^ualite la Charte de l'Abbaye faintSatur de l'an 114^ . 5«: la Fondation de l'Abbaye d Ôiivet de Tannée fuivante ; il tranfigea avec les Abbé & Religieux de Macé » & leur remit les pietentions qu'il avoit fur leurs M^ifons . moyennant dix livres qoi luy furent payées^ ôûvingc fols à Gaudréc fa Femme, pai Tranfaûion dattcc du Règne de Louis le jeune, &;du Pontificat de Pieite delà Chatte Archevêque de Bourges. Il donna aux Chanoines de Notte-Dame de Graçay , fondez par fes Predecelfeurs , quarante fols de rcotc fut fon Péage, pareille fommc fur fes Moulins , & deux Sextiers de Froment fut la Dîme de Colont j ce qu'il confirma par autte Charte fansdacce , à Ja chatge qu'ils cclebrerpienc deux AnniTcrfaires folcmncls en leur Eglife, l'un pour luy , fie l'autre pour f^ femme j&; outre lUeuc donna le Terragc de Colont, qui luy ctoit échu de la fuccelTion dc /a Merc , U un dcmy Arpenc de Piéau Pont de Meyré, pour Tame de fa Fille. Pat ancre Charte (ans datte il aumôna aux mêmes Chanoines, les Çens de la Paroiffe de Colont . fii la tietcc partie du Sel .1 luy dû aux Foites du même lieu, à la charec que tous les Chanoînçs ptndanc icuts vies cclebrcroient la Meflc à fon intention & oc les Predecciîjcurs , fid auttÇs leurs Bienfaiteurs,^ pour fes Enfans inhumez ej\ la même Eglife. Par Chajrte de l'an 1178. il permit aux mêmes

Chanoines d'aquerir en fa Terre;afFrancHit &: amortit tout ce qu'ils avoient
 aquis de tous Droits & Coutumes , Iceut donna Droit d'Ufage & Chauffage
 en ffs Forêts» confirma tous leurs biens St: polTcllions , en prefence de
 Guerin Archevêque de fipui-ges, du confencement de Pierre de Graçny fon
 Fils prefdmptif Héritier. Par autre Charte jfâns datte il remit aux Abbé &
 Religieux de Deols toutes les injuftesÇontumnj^qu'il exigcoic fut le Mas ou
 Village deMontcrie , le remit pn fon entieteL^fii^ , franchi fe & Aicui ce
 qu'il fit confirmer par Pierre (on Fils, pat Denife fa 1. Femme, & par
 fes'VallàuxEnfant de Renaud Prince de Graçay , /F! du nom, dè Gaùdree /4
 première Femme. 9. Pierre PriHce de Graçay , I. du nom, qui aura fon
 Chapitre. , -,1. j j - • 1 ' ^ I X. P U r r e I. du. nom Prince . ré fay, C H A P I T
 R s X. TL fe trouve foufcrit en toutes les Chartes de fon Pere pour l'Eglife
 Notre-Dame de Graçay . lefquels il confirma luy-même , étant Seigneur de
 Graçay, enfemble tous le-c litres biens & dons faits par fes PredecelTeurs à
 la même Eglife ; ic outre il donna aux Chanoines de la même Eglife les
 droits qu'il levoit fur les Bouchers & Bou'engens, duconl'cnccrment
 d'Arcmbour fa Femme , 5e d'Etienne fon Fils. Il mourut avant l'an 1198.
 Mtnmm i)

4⁴. HISTOIRE DE BERKT, Enftns de Pierre I. du nom , Prince de Graçây , d'Aremhour ft femme. \ lo. Etienne II. du nom , Baron de Graçay, qui aura fon Chapitre, lo. Geofroy de Graçay. X. Etienne 1 1. du norn , Baron de Graçay^ Chapitre XI. CE Seigneur & tous fcs Succcffeurs quittèrent la qualité de Princes, que fcs Prcd©» cclTcurs avoient toujours prilc en leurs Chartes , & fc qualifia , comme ont fait f« Dclcendans, Sire & Baron de Graçay, qui ctoient les plus emiuentes qualitez des plus grands Seigneurs de leur tems. Il confentit, comme Seigneur Féodal , la Donation que fie Arnoul du Château fonVaffal, des Dîmes de faine Martin des Champs au Chapitre de faine Urûn de Bourges, en prcfence d'Henry deSeuly Archevêque l'an 1198. Il ratifia en l'année 1103. tous les Dons faits par fon Pere à l'Eglife Notre-Dame de Graçay , & les augmentant de fa part , permit aux Chanoines d'acquerir des héritages en fa Cenfive , de tous fes Hommes libres ou ferfs, déchargea les Héritages qu'ils acquereroient de tous Cens, & au cas que des Fiefs mouvans de luy leur fufl'ent donnez ou vendus , leur en accorda l'Amortiffement , au cas qu'il ne voulut pas ufer de retenue féodale; il leur donna le Pâturage & Pacage de toutes leurs Bêtes en fa Forée de MorolTct en tout ccms , U, une Maifon & Ouchc exprimée en fa Charcc. Il abolit au mois de Janvier 1104. une Coutume qui défendoit à toutes fortes de pctfonnes de vendre Vin au prix que bon leur fembloiti&: en la corrigeant, il donna pouvoir à tous les Habitans de fa Terre , Nobles ou Roturiers , Libres ou Serfs , de vendre en toute liberté & à tel prix que bon leur fembleroit , leurs Vins en l'étendue de fa Baronnie. Il aumôna avec Marquife de Macc fa Femme à l'Eglife Cathédrale de Bourges quarre Sextiers de Seigle i perpétuité fur la Dîme deGenoiiilly, au mois d'Août par autre Charte de même datte unMuids de Seigle à (aine Guillaume Archevêque de Bourges, & à fes SuccelTeurs , fur la même Dîme L'anriéc fuivante il donna deux Hommes ferfs à l'Abbaye de Macé , du confentemcne de fa Femme. Et en Tannée 1Z14. il donna à l'Atchevêqacde Bourges & i fcs Succelfeurs , deux Sextiers Froment , deux Scxtiers Seigle par chacunan fur la Dîme de Genouilly. A6n qu'ils eulTent mémoire de luy en leurs Synodes t au mois de Mars en la même année il confentit la vente faite i l'Abbaye de Macé de 12 Dîme de faint Loop , mouvante de luy en Fief, par Raoul de Bugon fon Vaffal , &: ca accorda rAmortiHcmene. En Tâtinec iiio. par Charec du mois de Janvier ce Seigneur modérant la rigueur des Droits de Servitude, fe départit des Droits de Mortaille, & confentit que

les Frères , Sœurs, Oncles, Neveux, & jufques aux Confins germains, de fervile condition, fuccedaffent les uns aux autres , au préjudice de fcs Droits de Mortaille , du confentemene de Marquife fa Femme & de Pierre fon Fils. Il mourut peu aprez, &: Marquife fa Veuve fonda en l'Eglife de Notre-Dame de Graçay fon Anniverfaire , ceux de fesperc te mere , de Joberc Mafcc & Hervé de Tracy, fcs maris &: de fcs fteres &: foeurs , au mois de Juillet 12,15. ttM II y a dans le Chartulaire de Graçay une Charte fans datte , par laquelle Etienne S. Cfcjr/*f/f deGraçay approuve l'accord fait entre ce Chapitre & Regnaud de Lignonccau fon Vaftrtmfcritt fal j & parcc qu'il n'avoir point encore de Sceau , U pria André de Chauvigny de fcellcr «•a.io^ en fon heu cette Charte i ce qui fait que j'eftime qu'elle eft de l'an mil deux cens trois ou i^clw > parce que toutes les fubfcquentes font fcellces du Scel de fes Armes. Enfant d'Etienne II, du nom. Sire de Graçay, ^ de Marquip fa femme. 11. Pierre IL du nom , S. de Graçay , qui aura fon Eloge.

LIVRE VIII, d^j XI. Pierre II. du nom [^] Baron de Craçay,
 Chapitre XII. IL fur du vivant d^{fon} Pere conjoint par Mariage avec Luce,
 dont la Maifon eftinconnue , & fait Chevalier l'an 1130. la même année il
 vendit du confencement de (x Femme à Raoul le Morne Chanoine de
 Nocre-Dame deCraçay , une Place qui avoir appartenu à la Vicomte de
 Melun Dame deLucé, la Tomme de dix livres tournois. Il tranfigea l'an
 1131. avec les Abbé & Religieux de Macc , & demeura d'accord que
 certains Dîmes & Bois feroient communs , à la charge que la Vicomte des
 Religieux feroit exempte de Dîme. Luce fa Femme deceda avant luy , &
 fuivant fes dernières volonccz il fonda une Vicairie en l'Eglife de Notre-
 Dame de Graçay , de valeur de dix livres de rente , de laquelle il pourvût
 Guillaume de Graçay fon Puîné , & de laquelle il fe referva ic à fes
 Héritiers le Patronage» & pour les dix livres de rente , il delaiifa au Vicaire
 & à fes Succelfeurs, trois Arpens de Vigne , dix Sextiers de Froment , dix
 Sextiers Seigle & dixSextiers d'Avoine de Rente fur les Dîmes de Vornay ,
 de Saulé, de FloHac , & foixante fols tournois fur les Foires de Colont , par
 Charte du mois de May 1139. Il confirma la veille de faint Martin de l'année
 fuivante les Dons & Aumônes faits par Renaud Sire de Graçay aux
 Religieux de la Font blanche & en les augmentant leur donna lesBois qui
 croient hors de leur Clôture, pour en difpofer ainû qu'ils aviferoient. &
 outre cinq Sextiers de Seigle, deux pour le falut de fon ame , deux pour le
 repos de l'ame de fon Pere, & un pour celle de Lucc fa Femme. Ayant
 pendant vingt-cinq ans négligé & refufé de payer aux Vénérables de
 l'Eglife de Bourg^s quatre Sextiers Seigle , qui leur avoient été aumônccz par
 fes Pere & Merc , Si reconnoiffint qu'il ne Tavoit pu refufer avec judicc, il
 leur paiti reconnoiffance , s'obligea de leur payer ccrreRenre à l'avenir j &
 pour les recompenfer des Arrérages du pafle , il augmenta la Redevance de
 deux Sextiers qu'il promit de payer , outre quatorze Sextiers Seigle U. deux
 Scxriers Froment , âc les quatre Sextiers Seigle fus-racntionez, que fes Pe»
 re & Merc leur avoient donnez . & dont il leur donna fes Lettres fcellces du
 Sceau de fes Armes, le Samedi avant la Chaire de faint Pierre 1141. Au
 mois d'Avril en la même année il confirma la Vente faite par Robert Corau
 fon Vaflal de certaines Dîmes aux Religieux de Macc , & au mois d'Oâobte
 fuivanc il amortie les Dîmes de Saine Phalier , aquifes par les mêmes
 Religieux d'Hemcry Droiel fon Vaflal. En l'année 1141. au mois de
 Novembre il fe départit au ptofit des Religieux de la même Abbaye, des

Droits qu'il pretendoit fur leurs Hommes , &: défendit à fes Héritiers de les lever à l'avenir- Il tranfigea au mois de Janvier 1143- avec les Chanoines de Notre-Dame de Graçay » & reconnut qu'ils avoient Dioit d'Ufage en fa Foret de Graçay, fans qu'il la put vendre, aliéner, ou faire arracher au préjudice de leur Droit. Il leur accorda aufli la tierce partie des Droits qu'il Icvoit fur le Sel vendu en routes les Foires de fa Terre, excepré en celle de Colont , éc voulut que leurs Hommes fuflenc confervez dans le Droit d'Ufage qu'ils avoient en la Foret de Saulay. Il afiranchit &: mit en liberté les Habitans de fa Ville de Graçay, les déchargea déroutes Tailles &: Droits procedans de conditon fervile, enfemble tous ceux qui viendroient ^{^^'^^^^^} detncurer en fa franchife , fans préjudice des Droits de fa Juftice & de fon Domaine , fii tw/mtê à U charge de payer aux Seigneurs de Graçay pour chacun des Habitans de la franchife , ^{^^y} qui laboureroient ou fcroient labourer leurs Terres avec Boeufs ou Chevaux , cinq fols met tous les ans au jour de S. Michel, par chaque Marchand même fomme , &: par ceux qui dne CnH travaillent de leurs bras fans ayde d'aucune bête, deux fols par an au même terme. Il fc rferva la Taille aux quatre cas , & autres Droits exprimes en la Charte du mois de }uin 12.46. Il donna la même liberré à quelques fcrfs dénommés en f.t Charte du mois de Décembre 1147. le Chapittc de Notre Dame de Graçay confrontit qu'il eût le Patronage de 1. Vicaines fondées par luy , l'une en fon Château pour le (nlut de foa ame , &: l'autre en leur Eglife pour le repos del'ame d'Etienne fon fils , à condition qu'ils en auroient l'Infbtutioa & Collation, & que 1rs Vicaires picteroient ferment entre les mairs de leur Prieur, pat A€tc du mois d Octobre 1*48- Le dernier A«^e que je trouve de ce Seigneur des même mois 6d an, eft l'aveu &: dénombrement qu'il donna à Guillaume Abbé de Macc fon Seigneur Féodal, de la vieille motte de Graçay, des Parroiffes de S. Martin, Genouilly, M mm m iij

-é^S HISTOIRE T>B BSRRT, Dampierre Se Noenc, mouvanres en Fief deTEglife de S. Martin deMacc, 8c ainlily a grande apparence qu'il mourut cette année ou la futvance. Enfans de Pierre II. du nom Sire de Graçay ^ de Luce ou Luc^uette 'fa Fmmt. it. Eticnnede Graçay III. du nom contracta Mariage avec Mahaur Dame de Genoiil•ly , il mourut avant (on Perc, lequel fonda pour le rcpos de fon amc une Vicairie en l'Eglife de Notre Dame l'an 1x48. ce qui prouve qu'il mourut quelque tems auparavant- 11 laiHa deux Enfjns. ij, Etienne IV. du nom Baron de Graçay , qui aura fon Chapitre.^ 15. Hervé de Graçay. 11. Guillaume de Graçay Ecclefiastique, auquel fon Perc donna la Vicairie par lay nouvellement fondée en l'Eglife Notre Dame de Graç.y. XIII. Etienne quatrième du nom "Baron de Cracay. Chapitre XIII. IL fucceda à Pierre II du nom fon Aycul en la Baronnie de Graçay, &: par Charte da mois d'Avril uSj. il accorda au Prieur & Chapitre de Notre Dame le droit de Chafle pour leurs Moulins , en toute fa Terre, exceptez la Ville de Graçay , les Foires & Marchez-, leur permit d'avoir des Sergens pour la garde de leurs forêts, &: de lever les amendes des délits qui fe commettoient en icelles, fuivant ks Coutumes gardées pour les autres Forêts de îa Baronnie , à la charge que leurs Scrgens prcteroient ferment en la Jufticc de Graçay , • parla même Charte M.ihault Dame de Genoiillv , Merc de ce Seigneur, donna le droit de ChafTc pour les Meuniers du Chapitre , en la Parroiffc de Genoililly. Aa mois de May aprez Pâques en la même année, il tranfigea avec les Prieur y Chanoines & Chapittc de S. Aoufrille de Graçay; fur les bornes de leurs Juftices ; & demeura d'accord qu'ils avoient en leur Bourg route Jufticc, Seigneurie & Franchife, ce qu'il leur confirma; te la même année au/Ti tous les Dons & Privilèges accordez par fes predecefTeurs aux Religieux de la Font-blanc de l'Ordre de Grammont} leur donna toute Jufticc, Liberté , Franchife &: Immunité en leur détroit , fins aucune refervc,pour luy fli fes fucccfleurs Buocs de Graçay , que du droit de Chaffe dans leur enclos, pourvu & non autrement, qu'ils y foient en perfonnei le tout du confentement de M- Hervé de Graçay fon Frerc. Enfant d'Etienne JV. du nom Baron de Craçay. 14* Pierre III. du nom Baron de Graçay. — ' ' - • ' • »i — . X I Vt Terre troijième du nom *Baron de Graçaj» Chapitre XIV. J'E s T IME que ce Seigneur eft fils de fon predeccffeur , & poiTeda aprez luy la Baronnie de Graçay. Il époufa Adcline de Lavcrdin, laquelle de fon autoritélc fon Teftament le Dimanche aprez la Fête de S« Denis 1509- par lequel elle choific fa

sepulture en l'Abbaye d'Olivet, \ laquelle clic légua cent livres pour une fois payer ,afin d'acheter dix livres de Rente pour son Annivertaire , qu'elle voulut être annuellement celebrée en l'Eglise de cette Abbaye -, elle fit d'autres Legs pieux aux autres Eglises de sa Baronnie. Etant décédée, il reprit Alliance avec Marguerite de saint Palais; & cette féconde Femme étant morte avant lui , il donna à l'Eglise de Notre-Dame de Graçay , en laquelle elle fut inhumée > cent fols de Rente par Charte de l'an 1531 & quatre-vingt livres de Rente par Titre de l'an 1540. Il fit partage de ses biens entre ses Enfants du 1. & 2. Lit l'an 1519. par lequel il donna à Regnaud son Fils aîné la Baronnie de Graçay , & la Terre de Genoiilly -, & à ses Enfants du 2. Lit les Châtellenies de la Ferté-Nabec, de Vouzon. de la Motte, de Beuvron, de l'Ille , Lucey, Sauveterre & Ruigny , & la Vicomté de Bldis. Enjoint de Pierre de Graçay , d'Adelaïne de Laigny sa 1. remariée Femme. '

15. Regnaud Baron de Graçay, qui aura son Chapitre.

L I V R E VñL é^.^ lEflftns Je Pierre III. du nonti *Baron de
 (graçéiy j S. de tljle cñT* de U perte , de ty^Ar^uerite de S. Talais Ja féconde
 t^emme. if, Pierre de Graçay S. de l'Ifle, cpoufa Ifjbcau de Sancerre, Fille
 de Louis Il-dutiottij Coracc de Sancerre, laquelle l'ayanr furvècu , fc
 remaria à Guicliard Dauphin I. du non), S. de Jiligny, duquel clic eut un Fils
 &: deux Filles. ij. Etienne de Graçay. ij. Pierre de Graçay S. de Sauveterre,
 X V. Regnand cinquième du nom. Baron de Graçay , S, de Sa^ njigny , de
 L'Isle CjT* de la Ferté-Nahert, Chapitab XV. IL fc trouva engage dans une
 rébellion faite au Bailly d'Orléans , pòur raifon dequoy il fuc ordonne que
 fon Château de Savigny feroit démoly , & fes Terres confifquccs j ce qui
 l'obligea de déclarer le 17. Janvier qu il avoir donne cette Terre à la Dame
 de Lcvrout fa Fille. Il fit Donation aux Chanoines de Notre-Dame de fix
 fols huit deniers par mois de Rente, à la charge de célébrer à fon intention
 trois Mcfles par Semaine , par Charte du Jcudy aprez lafaint Martin d'hyver
 135^. &choifit fa Sépulture en leur Eglife. L'année fuivante le Lundy aprez
 la Fête de faint Martin il permit aux mêmes Chanoines d'acque»rir en fa
 Terre, ic les déchargea de tous Droits d'indemnité. Il donna aux Religieux
 de \t Fontibbnche fix livres quatre fols de Rente , à prendre fur fa Terre de
 Gcnoiiiilly , hL \c% Droits du Four du même lieu , à la charge de celcbrer en
 leur Eglife chacun jour de Sa« mcdy uncMcfTc devant le petit Autel.
 Encans de Regnaud V, du nom yBaron de Graçay. \6. Regnaud VI. du nom
 Baron de Graçay , qui aura fon Chapitre. 16. Jeanne de Graçjy mariée du
 vivant de Piettc S. de Graçay fon Aycnl avec André de Chauvigny feigneur
 de faint Charrier. XVI. Regnaud fixième du nom, 'Baron de Graçay S. de
 Nf.e & de la Ferté-Nabert, Chapitri XVI. CE Seigneur cft le dcinier de fa
 Maifon , qui a poffédé U Baronie de Graçay , de laquelle il fit vente par
 Traité fous Sein Privé à Jean de France Duc de Berry , le 16, Décembre
 1370. & depuis par Contrat rcccu par Charron & Ferrebouc NoUires au
 Châtelet de Paris , le 11. Février 1571. avec les Terres de Luçay en
 Champagne , Giro , Nohant d'entre les Eavécs , Genotiilly, Gemfrefque , &
 la Chappellc Moine-Martin , pour loo. francs d'or , & trois cens francs d'or
 de rente & penfion viagère. Par le Contrad il s'oblige de garcntir les chofcs
 vendues envers ic contre tous, fauf le Seigneur de Saine Palais , 8ù
 Monficur Jean de Saint Palais , pour ce qui étoit litigieux cntr eux au
 Parlement pour les Chitcllenics de Luçay, Giro, Nohant, Gemfrefque, la
 Chappellc Moine-Martin , fauf au Duc de ^ourfuivrc le Proccz à fes périls

& fortunes. Ej par ce Contraft , cetfC belle Baronic fortic de l'Uuftrc
Maifon de Graçay, en laquelle clic croit demeurée pcn< daot plufieurs
iiecles. Branche des Seigneurs de Sauveterre ^ de la Maifon - Fort, C H A 1'
1 r R E XVII. PI E R. R E de Graçay , Seigneur de Sauveterre en 139J.
çtoit, cofnmc je l'cftime, /ils de Picire 1 1 1. du nom , Baron de Graçay, &
de Jeanne de Saine Palais fai. femme,

HISTOIRE DE BERRT, iifiit marié deux fois. Premièrement à Jacquctc de la Clikre, puis i PctrcncUc de GronxEoud , veuve de Hugonin de Guifay> « "Du Premier Lit. 16' Jean de Graçay qui fuie» Du Second Lit. 16. Jean de GraÇay, duquel cy-aprez. XVI. Jean de ôraçay S. de la Maifon-Fort époufacn premiorcs noccs Jeanne Guifây fille de Hugues Se de Perrenelle de Groux-Bouft , en féconde noccs Alix Tcouflcbois , elle en étoic veuve l'an 1411. il Fuc Perc de 17. Pierre de Graçay. 17- Jean de Graçay , qui fuir17- Jeanne de Graçay, Femme de Pierre de Bonnay. 27. Léonard de Graçay. XVII. Jean de Graçay II. du nom, S- de la Maifon-Fort, qui plaidoic au Parlement contre (a belle Mcrc, l'an 1411. il fut perc de 18. Annoinc de Graçay qui vivoic ez années 1468. 147^ . il peut avoir été Pere d'Olive de Graçay femme de Meflîre Jean de Mcnou, qui donna la Terre dc la Maifon-Forc à Meflirc Gabriel dc la Châtre S. de Nançay , l'an 1499. *^8. Jaques de Graçay. i8. Marguerite de Graçay , femme de Jean de Rouy. 18. Ifabel de Graçay , Epoufe de Philippcs PotinXVL Jean de Graçay cpou fa Marguerite de Seuly , fille dc Gcofroy S. d'Ainay , il fut tue ^ la Bataille do Vernciil , fous Charles VIL fa femme fc remaria à Philippcs dc Morcl, d'où: 17. Jean de Graçay. 17. Perrenelle de Graçay. De la Vtllc & Baronie de Boujfac, C H A p 1 T n E X V I I L B Ouffac eft une petite Ville d'environ cent Maifons , ceinte de hautes murailles, flanquée dc Tours à dix Toifes les nnet des autres. Il y a un fort Château qui joint la Ville» bâty fur un Rocher prcfque inacceffible , d'hauteur de plus de quarante pic^ues , encre la Rivière dc la petite Creuzc , Se celle dc Veyron , les murailles en font tres-cpaKTcs ^ munies de Tours , l'une defquelles eft des plus hautes & plus grofTes qui fe voyent. Le Seigneur dcRilhac a fait faire une haute Terrafle du côté que le Château étoit le plusacceffibic ; les deux autres cotez du Château , & les deux tiers de la Ville font fur le bord dc précipices . & fur des Rochers efcarpez. Il n'y a qu'un côté de la Ville oii les Charrettes abordent,qui n'cft pas dc Ibixante pas dc largeur. Le Château , excepté la groHc Tour, a été bâty par Jean dc BrofFc Maréchal dc France. Cette Ville eft enclavée au Duché de Berry , fur les Frontières dc Bourbonnois, la Marche 3d Combraillcs ; en telle forte qiié quelques ParoifTes qui en relèvent , font partie en Berry , partie en Bouibonnois , partie en la Marche. Elle a trois Portes, la Grande, par laquelle on va à Montiuçon, à Moulins, à fainte Scverc , à la Châtre , à Vlfoudun ; La Porte Gaunat , par laquelle on va à Toux fainte Croix, à Gouzon > à Limoges; Et celle du Poitercan, par

laquelle on va i Châtelts , Guercc» Agurendc &: Argenron. L'Eglise
Paroissiale est au milieu prez de la grande Place où est la grande Croix de
pierre , à laquelle l'on fait la Procession rous les Vendredys. A la sortie de la
Ville est le Cimetière , dans lequel il y a une belle Chapelle dédiée à
Notre-Dame de Pitié , proche laquelle est l'Hôpital. • ' * ' Le»

LIVRE VIJIL é[^].[^] Les Habicans ont été affranchis par le Maréchal de Brofle, & payent annuellement chacun un boileau froment au Seigneur, pour droit de Bourgeoisie. Les Affaires Communes sont gouvernées par quatre Confuls, qui sont annuellement nommez pardevant le Bailly de la Justice, par les quatre qui forment de charge. Il y a en la Ville Marthe deux fois la semaine, le Lundy & le Jeudi, qui sont les jours d'Audience du Bailly les Foires sont au nombre de quatre, le Lundy des Rameaux, le Jeudi avant la Pentecôte, le Jeudi avant la Décollation S. Jean, & le Jeudi avant la faine Valérie en Décembre, érigées à la diligence de Jean de Brofle dit de Bretagne, Duc d'Etampes, S. de Boufflac Le Seigneur a toute Justice & droit de Châtellenie dans la Ville, & dans les Paroisses de Boufflac, les Eglises de Liriat, saint Sauvier, saint Pierre le Boft, saint Marian, Bouffiers, saint Georges, Nouzerines, Bouffes, Malerciz, Cluniac, Domerau, Rouziers, Champeix, Tox-fainte-Croix, saint Silvain de Balerot, la Vaufranche, S. Murtial la Bruiere, Parfieu, Pradcaux, Jalefche. Les Tuilleries de la Vaufranche, Gendrix & Jupille refluent en celle de Bouffrac, & de là au Bailliage d'Yffudun comme toutes autres Apellations de Bouffrac. Le pays est peu peuplé, froid & infertile, comme étant rempli de Montagnes, éloigné de Vignes & Vignobles; il produit seulement du Bled Seigle, quelque peu de Marfiche, Froment & Millet, des Raves & des Châtaignes. & est propre pour engraisser le gros bétail. Les Forêts qui dépendent de la Terre sont Chaumont & Boiiban, les Bois de Mont-Moulard, les Couffiers & les Garennes, outre lesquelles il y a plusieurs Bois taillis. Il y a six Etangs, savoir celui du Bourg de la Preugne, de S-Silvain, de la Roche, de l'Etang au Bailly & de Bouffes. Le Seigneur a Dixmes, Fours & Moulins Bannaux, de Banvin, Lande, Courvées, Taille, Mortuaires Servitude hors de la Ville, laquelle ne doit que le Droit de Bourgeoisie. Les Fiefs mouvans de Bouffrac sont S. Sauvier, Le Chier, Salvert, Monticray, Juille qui a Justice, Ville-bouche qui a aussi Justice, la Châtaine, la Motte au Groin, qui est jurable & rendable, Rouziers, la Villate, Telline, les Dixmes de Goubies, le Bouchet, les Arfes, Entraigues, Salvert & les Bielles, Puy-maigre, Villaud, le Trimoulet, la Sizaine de Domerau, la demie Sizaine, les Maisons & Moulin de la Force, Chanon, B. de Jun, Vaux sous Toux, le Thioulet, l'Age, Jardon, Moulin H. fard, Bouffes, Serviere, Fleurât, la Bouffate, la Villatelle, le Cloux, Estables, la Terrade, Baptiffes, Beffes, le Soug, Nouzerines, le

Teil, l'Age , les Plats , Beaufort , Puyferez , Châteaiv-Chevrier, le Mont
 trenchard, Dixme du Bouchaud , Pixme du Breul , l'AgeBarve, Moulin du
 Teil & du Bouis , la Vierge , Poinfouzr, la Vallette, la Vau, Mola^
 Mcfauviet , le Puy-Catoulfe, Lusfiex , Manerbe , Jurigny & autres. Des
 Seigneurs de la Baronnte de "Bonjfac, Chapitre XIX. CE T TE Terre étoit
 de l'ancien Patrimoine de la Maifon de Deols . & a été polTedéfl par les
 puînés de cette Maifon, Seigneurs de Château-Meillant, de la Roche-
 Guillcbault , de Prevcranges , de Bcllefaye & d Huriel , fbrtis d'Eudes de
 Deols Fils d'Ebbes II. du nom Prince de Deols , & de Denife d'Amboifc fa
 Femme , le petit Fils duquel nommé Ebbes de Deols ne laida que 4, Filles ,
 fçavoir Agnes de Deols mariée ï Robert S. de Bornez, Mahaut de Deols
 Epoufe de Robin de Bornez fils de Robert > Ifabel de Deols Epoufe de
 Hugues Vicomte de Brolfe , Marguerite de Deols mariée à Roger de Brolfe.
 Par un part.ige provifional du mois d'Avril pardevant le Bailly de Berty,
 entre Robin de Bomcz , Mahaut fa Femme , Guiotte de Bomcz leut focur,
 d'une parc, Hugues Vicomte de Broffj , Hugues & Roger fes Enfans , Ifabel
 Se MarguerU te leurs femmes, d'autre. Les Terres &f. Seigneuries de
 Château meillant , delà Roche , de Preveranf;es 8c de Bcllefaye , échurent
 au lot des fieurs de Brolfe &: leurs femmes ; &: en celui du S- de Bomez fa
 femme & fa foeur, celles de Bouflac, d'Hutiel Se de Verneoy ; niais comme
 il y avoir claufc en ce partage, qui permettoit à Guyotte de Bomez étant
 majeure , de l'approuver ou demander nouveau parnge, il en fut f.iit un
 nouveau, auquel les Terres de Boulfac &: d'Huricl échurent aux fieurs de
 Brolfe, Sc celle de Chateau-Meillant 6c autres fufnommées au S. de
 Bornez; &: fa pofteritc en a depuis joiij, auffi bien que Roger de Brolfe &
 fes defcend.ins de celles de Boulfac SC d'Hutiel, qui en ont iouy iufqu'au
 decex de Jeanne de Brolfe dite de Bretagne , Dame de Brclfuitc, laquelle N
 » n D

4so HISrOI%E ^6 BeRRT, étant dcccdec fans cnfans, eut pour
 héritière Marie de Luxembourg DuchefTe de Mercueur & de Ponthieurc ,
 mariée à Phihippes-Emanuel de Lorraine Duc de Mercueur , lequel vendit la
 Terre de BoufTic à la Reyne Louife fa fœur, aprcz la mort de laquelle il en
 devcint une féconde fois Seigneur, & la dclailTa avec fes autres biens
 àFrançoife de Lorraine fi fille, mariée à Ccfar Duc de Vendôme, lefquels la
 délaifTercnt en échange de la Villcaux-cleres à Henry- Auguftc de Lomenic
 Secrétaire d'Etat, & Louife de Beon de Maffcz fon Epoufe, par Contrat du
 17. de Janvier 1^40. enfin le S. de Lomenic la vendit à François de Rilhac
 S. de S. Paul, & à Henriette des Grillcts fa femme , laquelle aprci fon dccez
 fc remaria à Godefroy de la Roche-aymon Marquis de Vie , & ainfi cette
 Terre cft à prcfent indivife entre cette Dame ô& fes Enfans du premier Lit.
GENEALOGIE DES SEIGNEURS DE BOUSSAC DE LA MAISON DE
BROSSE. I. Roger de Brojfe Baron de Boufac ^ d*Huriel. Chautre XX.
 l'Ay déjà dit que Hueaes & Roger de BrofTc frères, cpouferent Ifabel &
 Marguerite de DcoIsFiUes^Ebbes de Dcols S. de Château-
 Meillam,Boufljc,Hunel,la Roche & Prevtran'gcj.que ces deux frères eurent
 en partage a caufc de leurs femmes les Terres de Bouffac &: d'Huricl , Se
 depuis faifmt le partage des biens de Hugues Vicomte de Broflc, leur Pcre ,
 la Vicomté de Broflfc demeura a Hugues de Broffc fils aîné, & les Terres de
 Sainte Severe, Boulfac &: Huricl à Roger de Broflc fécond fils,tant pour fes
 Droits que pour ceux de fa femme. /rii*#i. ri Roger de Bronc eut Procez 1
 an ix^î- contre la Comtefle de la Marche, qui feplaignoit de ce qu'il avoit
 fait élever des Fourches Patibulaires dans le lieu de Pierre-Busfur les
 frontières de la Marche, il obtint à fes fins, & fut m.iintenu au Droit de
 Jufticc fur le heu contefté. H reconnut le Mercredy après l'Odave de S.
 Martin d'hyver u8i. que le 'Vicomte de Broflc fon pere avoit lègue par
 Tcftamcnt au Chapitre de l Eglife de Bourses quarante fols de rente fur la
 Terre de Montoux Parroifle de Jars , pour la fondation d un Annivctfairc , &
 pour exécuter les pieufes intentions de fon perc , il promit de faire payée
 cette fommc à la Fête de Touflaints par chacun an. La même année fon aîné
 luy dclailTa pluficors chofcs en augmentation &: fupplemenc de fon frerage
 & portion héréditaire , il acquit la même année de Gilles Ajaflon Ecuyer la
 Maifon du Puy , & tout ce qu'il avoit en la Châtellenie de Sainte Severe. 11
 étoit decedé l'an 1187. &C Marguerite de Dcols (à veuve fit compte le
 Mardy après les Rameaux avec Jacquclin Trouflcau le jeune & Pierre de

Piracy Bourgeois de Bourges , de tout ce qu'ils avoient foutny au défunt &
 à Pierre de Broflc fon fils , & fe trouva redevable de mille dix Uvres.
 Enfans de Ro^{er} de Brojfe Sei^{eur} de Sainte Severe , deBouJfac eïr
 d'iJimcly ^ de ^ Marguerite de Dcols fa Femme. 1. Pierre de Brofl*e
 Seigneur des mêmes Terres , qui aura fon Eloge. X. Guillaume de Broflc
 Evcque de Mcaux , puis Archevêque de Bourges, & enfindc x- Bellalfcs de
 Broflc , mariée à Ythier S. de Magnac en LimouGn & de Cluys en Berry
 fils d'autre Ythier ,& d' A gnez de Prcfligny fa Femme , le Samcdy devant la
 Fête de S. Simon S. Jude 119}. fon frère luy promet en Dot douze-vingts
 livres tournois de rente \ la coûrunc du pays , pour fa portion héréditaire.
 Guillaume de Chauvigny 1 1 1. du nom S. deChafteau-raoùl,Philippes S.
 deMallevall parens de la future, Jean & Raoul le Grom frères GnUlaumc des
 Ages , Guillaume de l'Age Chevaliers, fes amis , Renoul fleurde Culant III-
 du nom, Seguin & Eudes de Cluys parens &: amis du futuraflîfterentau
 Contrad. En exécution duquel Raoul le Groin Chevalier , Procureur de
 Pierre de Broflc , luy aflinadix livres de rente fur tout ce qu'il avoit à
 Montchevrier , le fournage de Cluys pour vingt livres de rente , l'Etang de
 Piffain pour dix livres , ainfi qu'il les avoic acquifes d*Ythict de Magnac
 l'ainé , le M.^{tdy} après les Brandons 1199.

LIVRE VIII 1 1. Terre de Brojfc , Che'valier^ Baron de Boujfac , de Sainte Se^ 'vere ^ d'Huriel. C H A P I T R 1 XXI. IL ordonna par Titre du mois d'Avril ix88. en exécution des Tcftamens de Ces Pere 8c Mcrc , que la fomme de foixante livres feroit annuellement payée par le Fermier de la Prevôrc de Samte Scvere à Raoul le Grom Chevalier , pour employer conformcincnc aufdits Tcftamcns de l'avis du Gardien des Cordeliers de Château-roux , il maria Bellaflcs de B'oflrs fa fœur le Samcdy devant la Fête de S. Simon S.Jude 119}. & paya (on Mariage le Mardy après IcsBrandons 1199. ilépoufal'an 1301. Blanche de Sancerre Fille de Jean I. du nom , Comte de Sancerre, &c de Marie de Vicrzon fa Femme , fœur d'Etienne II. du nom , Se d? Jean II. du nom , fuccelfivement Comtes de Sancerre. Il mourut l'an 130J. &C fut inhumé en l'Eglife de S. Martin d Huriel, fous une Sépulture de pierre » fur laquelle eft fon ElHgie 6c l'Epitaphc qui fera cy-après rapporte. Znjans de Pierre de Brofe S. de Boujfac , Sainte Severe ^ Huriel , ^ de Blanche de Sancerre fa femme. 3. Lotiis de Broflc S. de Bouffie , & qui aura foà Chapitre. . 3. Pierre de Broflc S. d'HuticI, du Bouchaut > & des Landes. III. Louis de Brojfe , Qhe'valier Seigneur de Boujfac , de Sainte Se^* vere de la Perou^, Chapitre XX II* IL fil partage des biens de fcs Pere 6c Mère, 6C autres indivis, avec Pierre de Broffc Ton fteie>le Dimanche avant la Fête de la Puiification de Nocre.Dame , l'an 13x1. auquel les Terres d'Huriel &: du Bouchaut , les Etangs des Landes , & tout ce qui cioit tenu du Seigneur de Bourbon , & le Bois de Boniat , échcûrent à Pierre de Broflc & à LoUis,les Terres de Sainte beverc, BoulTic & de la Perouzc, Avant ce parage il jouïfl'oit de toutes les Terres, & y faifoit battre Monnoye.pour laquelle il fe fournit à l'Ordonnance du Roy 1310. Il fonda une Vicairie en fon Château delà Lechere le Lundy après l OciavedcS Martin d'Eté 1353. Il époufa Jeanne dr S. Verain, &: en f:conde« noccs Corftance de la Tour. Fille de Bertrand IL dunomdelaTour,&d IfabeldeLevis (a fcmm<r, Ier7. Mars 1159. Elleeuten Dot la (brame de 6000. 1. dont parue devoir être employée cni^tes.pour raifon d-^quoy le Sr de la Tour donna pour pièges , Gilles Aicelin le jeune , Pierre dr Cfos S. delà Tortere Chevaliers j moyennant la Dot , elle renonça aux fuccellGons de fes Pere 6c M-rc 6c do Bertrand de U Tour fon Oncle, fon DoUaire fut réglé à 700. 1. de rpnte ^ outep fa demeure dans leChâteaa d'Huriel. H fut tue à la Bataille de Poitiers 13^6. (on corps eft inhumé ch l'Eglife de S. Martm d'HuncU fa femme mourut l'an 1391. ain(jqucle porte

le Calendrier de Cleimonc. Enfants de Louis de Srojjê , S. de Sainte Sevefe
cf^ BouJfaiTi C* ^ J^nn de S^Fe-* rain Ja première Femme. 4 Marguerite
de BrofTc mariée à Guillaume Compteur Ecuyer fieur d'Achon, leJeU"» dy
après la S. Pierre d'Août 1343. moyennant la somme de 6000. livres qm luy
fut coa» ftituée en Dot ; elle renonça en faveur des mâles à la fuccelfion de
fon pere , fe referva néanmoins le droit d'y revenir \ défaut de mâles , avec
les autres fiils , 6c 2,00. livres de rente de precipbt 6c av.intage,^ -, 7 . 4.
Blanche de BrofTc mariée à Guy de Chauvigny S. de Secy , puis de
Château-roux , Vicomte de BroJf*?, Fil" d'André S. de Chiuigny &c de
Château-roux , 6c de Jeanne Vieomccfle de BroiTc fa Fjrmrpe. EUc céda à
Marguerite fa Sœur Ici Terres que IrurMerc avoir coës, qui étoient les
Terres de la Roche deil'ous Sainre Sever" 6c Taunay , 6c f» Strur luy céda la
fucceffion à échcoir de Jeanne de Liniercs leur Ayculc Dame de Scizy, du
con

The text on this page is estimated to be only 29.34% accurate

<f/j HISTOIRE DE BERRT, fentcmnt de leur Petc , le Jcudy
après la Fccc de S. Pierre d'Août 1345. Enjkns de Louis de 'Brojje S. de
Sainte Se^ere ^ 3ouJJac , ^ de Confiance Jà Jecondt Femme. 4- Louis de
Brofle II. du nom ficur de Sainte Scvere &c de Bouflac , conjoint par
Matijgc avec Marie de Harcourg , Fille de Guillnume (leur de ta Fctt'Imbaud
> 11 fut rcço à Orléans avec deux autres Chevaliers , Bacheliers Se Ecuycis
le 9- Août 1583- qui font Monficur Régnier de Hiint julien r M. Guillaume
le Groin , Jean le Groin , Guillegaiu le Groin, Jean Poquairc , Guiliin de
Vierzat , Pierre Binet , Pierre deChes , Jean d'Agur.iudc , Guy du Vernct ,
Philippe Bertaut , Pierre Jourdin , Emardin Gratct , Jean de Bofchiy , Pierre
Joviel , Cuilliu de Sacicrgcs, Lciiis Bernier, deccda fans lignée l'an 1358. &
lailFa fa fucccfiôn à fon Frere. 4. Pierre de BrofTj II- du nom , qui aura fon
Chapitre. 4. Ifabel de BroITc Femme de Guichard de Culant S. de Dervant,
Fils d«RenouIS. de Culant III. du nom; elle renonça à la Succcflio»! de fes
Pere & More , moyennant ce qui luy fut promis en Mariage, par Adn du
Mardy aprcz la S Uibain Pape 136^- & foo Mary reconnut le même jour
avoir reçu de Louis de BroITc neuf cens cinquante florins do •Florance ,
promis en Mariage à fa Fcuamc. 4. Jeanne de BroITe. I V. Pierre de Bro^e
11. du nom Seigneur de fminte Severe , de Xoujfac, d'Huriel ^ des Landes
& de Reculât, CHArITuE XXII 1. IL fit partage avec Louis fon frerc aîné le
1\$. Décembre 1387. & eut pour fa part les Terres d'Huriel, de Reculât» &
l'Etang des Landes } il fucceda depuis aux Terres d« Sainte Severe Se de
Bouflac à Louis fon Freie deccdé fans Enfans. Il contraûa Mariage avec
Marguerite de Malval fille & principale Héritière de Louis S. de Malval, de
la Foret, * de Château»clop , d'Aguzon & de Janoillac : C'eft luy qui a fait
faire les Tombeaux de S. Martin d'Huriel ; il deccda le 18. Juillet 1411. ft
femme lefurvcquit de plu fleurs années. Enfans de Pierre de Brofe IL du
nom , S. de Sainte Severe ^ 3oitpac, çjr de Marguerite de Adahal Ja jemme.
^. Catherine de BroITe Epoufc de Blain-Loup S. de B.'auvoir, appanée à
deux mille cinq cens livret. y. Jean de Brofle Maréchal de France , qui aura
fon Chapitre. 5. Blanche de Brofle Femme de G4yrin S. de Bnon , d'où
Lpuis de Brion. 5. Marguerite de Brofle Epoufc de Pierre de M.nou Admirai
de France, félon lesMe-moires de M, de Marolles , dont je ne trouve rien
dans les Tiircs Pomcûiques. Extraâion cîT Poffierité de BlainJoup de
Qathcrine de Brojfe: I. ■ Blain le Loup Chevalier S. de Beauvoir, Maréchal

de Bourbonnois , marié à Marie d* Merinchal. II. Blain le Loup II. du nom Cheval. S. de Beauvoir, Maréchal de Bourbonnois 1410. conjoint par Mariage avec Sibille de Cmx. III. Blain le Loup III. du nom S. de Beauvoir, marié \ Catherine de BroITc. IV. Blain-Loup IV. du nom S. de Beauvoir &: de Merinchal , marié à Louife de Rocbeo fort.

The text on this page is estimated to be only 25.78% accurate

LIVRE VIII. iTjs V. Jaques le Loup S. de Beauvoir & de S. Marcel , marié à Catherine de Châ eau-neuf. V. Louis \c Loup S. de Pierre-brune , Maître d'Hôtel du Roy François L marie \ Antoinette de ia Fjyctr. VIL Chriftophie le Loup S. d? Pierre-brune & de Mcneton , marié à Claudine de Malain* 8. Blam le Loup V. du nom S- de Pierre- brune , qui fuit. 8. René le Loup Baron de Digoine , conjoint par Miriagc avec Louifc de Bellcnave «. d ou : 9. François f; le Loup mariée à Pierre Lorient S. de Gctlan. vm. Blain Loup V. du nom S. de Pierre-brune , dr Menrrou , cpoufa Charlotte de Bellcnave l'an 1594. Fille de Louis -Jean S. de Bellcnave, & de Madcbinc de Broulard-Momi-y & de Madelamc Danjou fille naturelle de René Duc d'Anjou Roy de Sicile, d'oii IX. ^ Claude le Loup à-. Beîlcnavr, tué à fa Bataille de l'ortlingue 1^4^ marte i Madelaine d Authun fa première fem Tir , fille de Flmifcl d'Autl.un S. de ClavcObn , Mercuroi & Murat } cpoufa en fécondes Nàccs Marie de Guenc^aud fille de Gabriel Ttcforicr de rfpaf gnc, de Marie de la Croix. Enjunt du premier Lit. 10. Marie !e Loup dc« Bellenive femme de François de Roche-chouart Marquis de Chandcnicr , Capiuinc .ics Gardes Ecolfoifcs du Roy. Enfant du fécond Ut. 10. Marie le Loup de Bellcnave mariée en ifijj. à Alexandre de Choifjul Comte da Pleflîs. epitaphes qui font en l'Eghfe de S. Martin dH>irieL Cy font ceux du nom de 'Brojft , cjui font enterre:^ en cette Sépulture ^ Seigneurs de Sainte Scuere , de Boujfac, de U Perret fe (y de Hurier. Le premier qui fut mis fe Mejfire Pierre de Broffe,quiy élut fa Sépulture, lequel Mejjire Pierre fut Fils de Mcjjire Rogter de Broffe Seigneur defdits lieux fufdits , de Madame Marguerite de Deolsfile de Heshe de Deols Neieu du Prince de Deols,& tfi ^^if M^jJire Rcgicr enterré en l'Abbaye de Prabenott , O' ft*t frère majné de Mrjjre Hugues de Broffe Vicomte, Cr n'eut ledit Me f ire Hugues nuls héritiers maies, fvrs qu'une fille, qui fut mariée à Mcjjire Guy de (^hawvtgny Seigneur dudtt [hauvigny \ cJr Seigneur de Cha^ teau-roux^Cr pour cette caufe efi le Seigneur dudtt Chateau-rcux Vi.omte de Brdjfe , à caufed'ict:\le fille i (y trépaff A ledit Me^ire Pierre de 'Broffe l'an i^oj auquel Dieu faffe mercy t Amen. hem , Es} enterré en cette Sépulture de S. Martin Mejfire Louis de Broffe Seipeur de Sainte Seiere ^ des autres lieux cy-dejfus nomme^ , qui fut fils dudtt Mfjfin Pierre de Brojje, ^ trépajfa ledit Mejfire Louis à U Bataille de Poitiers en la Compagnie du Roy Jean Roy de France J'an mil trois cens cinquante-fix au mois de

Septembre. hem , T efi enterré Mejfire Louis de BroJJe Seigneur de fainte Severe & des autres lieux dejjus dits, qui fut Fils ainé dudtt feu Mtjftre Louis de BrojJ'e , qui trépajfa en U Bataille de Poitiers, de Madame Confiance de la T our dAwvergne , lequel nyHejfire Louis eut à Femme Madame J^arie de Harcourt Fille de Mejfire NoBo il)

The text on this page is estimated to be only 28.22% accurate

HlsrOIKE DE BERRTs CmlUume d'Harcoun Seigneur de U
Ferté[^]Imhaur. tnf.ff. l^{^^}it C[^]ffre Louis ; Genncs en Lombarde retour de l
Armée . [^]ue fit e [^]uc Uu.s Y'^{^^^}n B[^]rUne : où ledit Loms étott allé en U
Com[^]agnu duMt Duc Louis , le huitième d 0[^] "[^]t%e aue ledit Mrjfire
Louis de Brojf. trépajfa k Gennes ne U.jfa aucuns Her Jrs de L corps,
luyfucceda en toutes fes Terres Mejfire Pierre de Bro[^]ejor. Frère de PeJe
Mere . iijné le prefent Sci[^]eur de frnte Se.neCT des .u[^]es lieu, cy[^]cffus
nomme:[^]. leauel a k Femme Madame Marguerite de Malle[^]al Dame dudu
lieu de JIHallei'al , de laquelle il a Jean de Brojfe leur Fils. , • r Antoine.
BUnche Catherine leurs Filles , qui etoient iives en bon point quand ce
prcfent Ecrit fut fait , lequel Ecrit M[^]re Pierre fit faire, Etetoit CMejfire
Pierre ie BroJJ'e au LXL an de fon âge. Dieu luy 'veuille faire ^{^^}t7m. Sont
enterre:[^] en cette Sépulture plufieurs des Snfans. Fils , Filles des Sei.
Srneurs de (Jus dits . à qui &- à tous autres Dieu fajfe[^] pardon y m ercy. Et
tripaffa ledit Médire Pierre, er fut mis en cette Sépulture l an j[^]i. le zg. jour
de Juillet. De Broflia nati C[\]mz Kic multi tumulati Progenics clara Paradifi
fulgcc m Ara. V. Jean de Brojfc Seigneur de Sainte Severe, de'BouJfac ,
d'Huriel &[^] de U Peroule, Confeiller [^] Chambellan dt* Roy, Maréchal de
France. CHAfXTRI XXIV. CE Scijmetir époufa le lo. d'Août 14.9. Jeanne
de Naillac fille de Guillaume Ceur dt NaïUac. du Blanc en Berry, de
Château-brun, Vicomte de Btid.crs & de Jeanne Turpin ftFemme , par le
Comraû de Maruge]can & Hclyon de Na.llac fcs Frères luy delaiffetent la
Terri de la Motte-Jolivet , 6c luy proinircnc en outre 5 joo. Imes pour t<.us
droits , fon Douaire cft règle fa vie durant à la joU.ffancc de la Chatclimc
de la Pcrouzc. l l t anfigea le dernier Fév.ier i4[^]J. avec Marguerue de
Malleval fa Mere & luy prom.t Le fon Douaire [^] Droit de Communauté
ijco. cens d[^]or , par lav.s de 3["]n f.cur de Limeres , Jean de Roche-chouart
ficur de Mctcmar , Drouin de Vaudenay f.cvu d^{^^^} Motte. Edouard de
Beaujcu ûeur d'Amplepuis & Jean Foucault Chcval,crs. &: Ph.hppc. de ù
Châtre Damoifeau pourplcges il luy donna Jean de Na.llac f.cur de Chateau-
brun , Icau le Groine . Guillaume des Aages &: Guillaume de Vierfac
Ecuyers. [^] Le Roy Charles VII. ayant befoin de mettre à la tête de fes
Troupes un homme puiffanc de «and 6c noble Maifon , afin qu'il fût plus
craint & obcy . & qui fut de grand courage & bonne volonté . pour refiftet
aux entreprifes des Anglois fcs anciens ennemis . ic confiderant les fervices

que ce Seigneur luy avoit rendus «^{'''}V^{'''} «^{^^^}^"crres qu autr[^] ment , le fit
Maréchal de France , par Lettres données a Meaux fur Eure le .7. î^{'''}«^{'''} .41[^].
ïï[^]ndit de .rands fervices au Roy'& .ï l'Etat ; il accompagna la Pucelle j»"
S.cge d O leans , & l'aflifta en beaucoup de convois & de rencontres. Le
même Roy le fit fon Lieuenan fur le fait de la Guerre'aux pays de là les
Rivières de Seine de Marne & de So[^] me. non compris le pays de
Champagne ; luy donna le pouvoir d Armer fcs Ba[^]lys , Uo[^] Ses Vair.ux U
Sujets , de redmr? les Villes dans fon obcilf-ncc . tant par force que p[^] v[^]ye
de co*n.p[^] , de faire punir , remettre , pardonner ^ abolir les crimes de re.
bellioJ& defobcilTance, par Lettre; données à Jargrau rii Novembre .430- &
par autres du 18. Décembre fu.vant • le Roy luy fit don de la Terre de
Moncb.au Bailliage de Senlr. confifquée fur PatrouiUard de Trye,mort dans
le pariy des rebelles. Il confomma au fervice du Roy les meilleurs de fes
biens . ayant vendu ,ufques à fa va.fWle d argent & fcs py.vx , iL emprunté
des fommcs coufiderables pour fuppoitcc les dépcnfcs de la Guerre , Se
poui

LIVRE VIII. mème fujec il affranchie fers habitans de la Ville de Bouftac. moycniunr mille écos d'oc de Finance, par Titre du z6. Septembre 1417. Il mourut l'an 1433. & fes cnFans demeurèrent fous la garde de la Dame deMallevaleur Ayeule , laquelle en cette qualité fit la foy Se hommage de la Châtellrnic du Blanc au Baron de Château-roux par Meliirc Blain-Loup fon Procureur , le 10. Août en la même année. Après fa mort fes Créanciers firent grand bruit , &: ne voulant entrer en connoilliincc qu'il avoic employé les fommes qu'ils luy avoicnc prêtées &: fes biens même au fervice de Ion Prince &: de fa Patrie, prétendirent le faire excommunier &: mettre fon corps hors de Terre Sainte , comme nous dirons au Chapitre fuivanc. EnJÀns de Jean de Brojje MArkbal de France , cir Jeanne de Naillac Jà Femme, 6 Jean de BrofTe II. du nom , qui aura fon Eloge. 6. Marguerite de BrofTc Epoufc de Geimain de Vivonne 6. Blanche de BroiTc Femme de Jean de Royc ficur de Launay. y I. Je^n de Brojfe II. dt* nom , (^onfeiler & Chambellan dtt Roy , Setgneur de Sainte Seure, de Boufuc , d'Hitriei de la Peroufe, C H A H T R E XXV. IL croit en bas âge quand il perdit fc\$ Perc & Mere, & Marguerite de Mal levai fon Ayeule Paternelle en accepta le bail &: de fes Soeurs > & le gouvernement de fes Terres, mit garnifon dans fes Châteaux , s'empara de leurs meubles àc les diflipa fans acquiter leurs dettes, Mcffirc Louis de Culanc Amiral de France , prétendit que par fa mauvaife adminiftration, elle étoit déchue de fon Droit, Se que le bail luy étoit défeté, comme au plus proche parent. Ce Proccz obligea notre Jean de BroITc lors âge de douze ans deux mois , d'obtenir Lettres du Roy CHjflcs VII. données à Tours le 15. de Novembre i4jy. par Icfquellcs ea onfid^ration des fervices rendus par le Maréchal de Boulfac fon Pere , il luy permit de joilir de fes Terres , Châteaux , ForterefTcs , biens & revenus qui étoient échus à luy &: à fes Sœurs par les fuccrflions de fes Pere Se Merc , & de retenir le bail Se Gouvernement de fes Soeurs durant leur M;noricc, &: de faire la Foy fie Hommage à fes Seigneurs Féodaux roue ainrt que s'il avoir atteint l'âge de quatorze ans, auquel âge ; félon la Coutume de Berry, il feroic réputé âge , quantàcc, en conf -quence dr (quelles Lettres ilc 13. de Janvier 143^. le Lieutenant d'Yffoudun le mit en poffVlfion de la Terre de fainte Seveté , &: le lendemain en joiiiiflancc de celle de Bouffac &: d Huriel , Se en même temps il nomma l'Amiral de Culanc fon Curateur ; il obtint autres Lettres du même Rny le 18. Janvier 1436. par lefquellcs il expofa que fon Pere s'cianc engagé en plufieurs dettes , pour le fervice de

Sa Majesté envers divers Créanciers , lesquels faute de payement l'avoient de son vivant fait excommunier , & après son décès vouloient faire tirer son corps de Terre sainte , Se le mettre en Terre profane , pour obvier , il supplia le Roy de luy permettre d'imposer sur ses Sujets , la somme de mille écus d'or , pour subvenir au payement de ses dettes , & faire ceà l'excommunication % ce que le Roy luy ayant permis , il fit assembler ses Vassaux Se Sujets pardevant le Lieutenant au Bailliage d'Ydoudun, lesquels luy ayant confonté i Oiroys de la somme de mille écus d'or, pour une fois payer, durent Huguonin Turpin Marchand de la Ville de Bourges , pour en faire la Réception : clic fut alTife & imposée en la manière contenue au Procès Verbal, produit entre les Preuves de cette Histoire. Lors qu'il eut atteint l'âge de 14. ans , Jean de Bretagne Comte de Pentheurc & de Perigord II. du nom, fut élu ion Curateur 6e, de ses fccurs, au Bailliage d'Ylfoudunle dernier Juillet 1437. il transigea avec Catherine de Broche veuve de Blain Loup ficur de Beauvoir, (a Tante , & Louis de Brion le zi-May 1441 Se par la Transaâion il délailTa à (a Tante la Terre de la Motte-Jolivet, moyennant quoy elle se tient faicte de tous les Droits \ elle acquis par le décès de Pierre de Broche son Pere , à la charge qu'elle prendroit après le décès de Marguerite de Mallevall la tierce partie des immeubles qu'elle délaifleroit , & il promit d'affiner au ficur de Brion loo-livres de rente, sur la portion qui luy écheroient la succession de la Dame de Mallevall , de laquelle il prendroit en outre le tiers , moyennant quoy il fe dépaitit des donations Se ventes faites à ion profit, parla Dame de Mallevall , le tout par lavis de l'Evesque de Flour, Charles licur de Culanc , Jaques de Chabannes licur

HISTOIRE DE BE'KRT, de Charlus Maréchal & Senechal de
 Boutbonnois, Guy de Bbnchcforc , Jaques Dubois, Jean Barton Chancelier
 de la Marche , Blaincc de Bcauquaire fleur de Puy-GuiUon. Jean de
 Bretagne fon Curateur luy fit époufer Nicole de Blois dite de Bretagne fa
 Nie ce , Fille unique de Charles de Blois ou de Châtillon dit de Bretagne,
 Baron d Avaugour, fleur de Regnac , de Thors, des Elfards &: autres Terres ,
 & d'Ilabcau de Vivonne fa femme , lors feulement âgée de treize ans ,
 laquelle fut héritière de fon Oncle , Se en ccnc qualité Comteffe de
 Pentheure lil rendit de figalés fervices au Roy Charles VII contre les
 Anglois, il le fit fon Chambellan &: Confciller d'Etat par Lettres du 26.
 Avril 1449. & il le commit par autres Lettres données au Moutil-kz-Tours le
 18. du même mois , pour vifiter, recevoir, amener, &: conduire le Ban &:
 Arrierc-Ban de Berry. Il accompagna Artus de Bretagne Comte de
 Richemont, Connétable de France , à la journée de Fourraigny , & à toutes
 les Conquêtes qu'il fit en Normandie , l'an 1450- il fuivit le bâtard d'Orleans
 Lieutenant General du Roy en Guyenne , & fut par luy créé Chevalier à fon
 entrée dedans Bayonne , le Samedy 11. d'Août 14⁵¹. L'année fuivante le
 Roy le retint pour fervir en fon Armée de Guyenne , au nombre &: charge
 de cinquante Lances , fournies de gens de trait , à vingt fols par mois pour
 chacune Lance , par Lettres données au Moutil-lezTours le 19. Mjrs 14⁵¹. il
 fe trouva la même année avec Jean de Bretagne Comte de Pentheure, au
 Siege de Chailois, qui fut pris d'affaut le 4. de Juin en la même année. Il
 fucceda l'an 14⁵⁴- du chef de fa femme a Jean de Bretagne, au Comté de
 Pentheure , Sechctie , Cornoùaille , Ports ic Havres d'entre Coainon &:
 Arquenon , & autres Seigtieuncs. Enfxns de Jean de Brojfe fécond du nom ,
 S. de Sainte Se'vere , Boujfac c^r Huriel^e & de Nicolle de Bretagne fa
 J^eemme. 7. Jean de Brofl^e dit de Bretagne , qui aura fon Chapitre. 7.
 Antoine de BrofTe Chevalier de Rhodes. ^ 7. Claude de BrofTc féconde
 Femme dcPhilippes IL Duc de Savoyc, dont dccend toute la MaifoD de
 Savoyc. 7. Paulc de Brofl'e Femme de Jean de Bourgogne Comte de
 Nevers, de Rethcl ic d'Eu, Pair de France , Fils de Philippe de Bourgogne
 Comte de Nevers, Chambier de France, & de Bonne d'Artois fa féconde
 Femme , pat Contrat pafTé à Boufluc le 30. Aouft 1479. fit fon Teftament à
 Nevers le 15. May 147^e. & mourut le 9. d'Août fuivant. 7. Bernarde de
 Broflc troiûème Femme de Guillaume Paleologuc IV. du nom» Marquis de
 Mont-Ferrat. 7. Hélène de BrofTe Epoufede Boniface Marquis de Mont-

Ferrat, reconnu le 1^y. Décembre 1485. avoir reçu de Jean de Broflec son
frère, deux mille écus d'or, en déduction de plus grande somme à elle prise
en Dot. 7. Blanche de Broflec mariée à Guy de Royc fleur d'indigle & de
Beaufault, donna acquit au Comte de Pentheure son frère de 7000. écus, à
elle promis en Mariage, le 18. Janvier 1476. VII. Jean de Broflec dit de
Bretagne III. du nom, Comte de Pentheure. Vicomte de Xridiers, Seigneur de
l'île, de Bouffac de Sainte Severe. CriAPXTUE XXVI. CE Seigneur
épousa Louise de Laval Fille de Guy XIII- Comte de Laval & de Montfort,
& d'Isabelle de Bretagne sa première femme, le 2^j. May 1468. il tira sa portion
d'Isabelle de Broflec sa Soeur des Droits successifs à elle échus & à avoir,
moyennant 7000. écus d'or, valant 3000. sols & denier pièce, le 18. Aoust 1483.
le temps de son décès est ignoré ; il laissa les enfants qui suivent. Enfans de
Jean de Broflec de Bretagne, & de Louise de Laval sa Femme. 8. René de
Broflec de Bretagne, qui aura son Éloge. 8. Madeleine de Broflec Épouse de
Janus de Savoy Comte de Genève, Fils de Louis

LIVRE VI 11. ^I. Duc de Savoyc, puis de François Bâcard de
 Bretagne, Baron d'Avaugour, Comte de Vertus , Fils naturel de François
 Duc de Bretagne. 8. Ifabeau de Brofç , Femme de Jean de Rienx V. du nom
 , Baron d'Anccnis , Comte d'Arcourt Maréchal de Bretagne. 8- Catherine de
 Brofç mariée à Jean du Pont, Baron du Pont &: de Roftreencn. I, VIII. lie
 né de Brojfe dit de ^Bretagne Comte de Pent heure , Vicomte de Bndiers j
 Seigneur de l'y4igle»de Boujfac ^ de Sainte Senjere y des E^iirds , de
 Paluau , & de Chûtoceaux, CHArîTREXXVII. I T L fut marié deux fois ,
 premièrement à Jeanne de Comines Fille du fnmeux Philippes ' I de
 Comines Chambellan du Roy Loiii XL Chevalier , Seigneur d'Argenton ,
 de la Motte , de Villentras, Vaullblçs > l'Aire Godcau, Courge &
 Chauvigne , tc de Hclcnè de Jambes ou de Ch..mbcs fon Epoufe , par
 Contraft du i). Aouft iyî4. par lequel fcs Perc &: Mere luy conllituerent en
 Dot i8000- écus à la Couronne , &: parce que pour lors elle croit feule
 prefomptive héritière de fcs Perc & Mere , il fut ftipulc que s'ils avoicnc un
 ou pluHçurs Fils , elle prendroit fut leut fuccc(rion la fomme de joooo.
 livres , fur laquelle fa Dot feroit précomptée , & que s'il n'y avoir que filles .
 elle auroit les Terres &: Seigneurie d'Argenton , de Villeniras, la Motte ,
 Compoux , Vauffclçs , l'Aire-Godeau, . Gourgc U. Souvigne & leurs
 dépendances , fans que fcs autres focurs, fi aucunes y avoir , l» pulfcnt rien
 prétendre. Elle fut douce de la fomme de 4000. l. de rente , en cas qu'elle
 demeurât en viduité , &: trois mille livres en cas de convoi en fccndcs
 noccs ; fut en outre accordé que fi les fururs avoient plufieuts enfans mâles ,
 le 1. ou 5. fi s auroit les Ter"u tes &: Seigneuries d'Argenton , de la Motte ,
 &: autres fus- déclarées , fans les pouvoir diw Yifer , & ourrc U tierce partie
 de la Terre de Morugnc , qui y demcureroit jointe avec le Fief de l'Evcque.
 Jeanne de Comines mourut l'an i?i4. & fut inhumée en la Chappclle de
 Comines, for^dée par fon Pcre , en l'Eglife des Auguftins de Paris , à main
 gauche du Chccur , où fe ht cette Epitaphe. Quingtntis ann'ts his Jèptem ^
 mille peraSlis j Jn luccm quartam pojl Idus Martius ibat , OÛdvanque
 parens Phabus properabat ad horam > I Commima occuLuit^eneroJa ^ proie
 Joanna ^ Stirfe. * Pentheuria Comitis Bntanni Jponjj, l{enati Chambeaque
 J^elenâ. Mens * huic in pace qutejcdti En fécondcs noccs il s'aHia avec
 Jeanne de Compeys ditte de Gtuffi. Enfans de René de Brojje de Bretagne ,
 Comte de Pentheure ^ çir de Jeanne de Conû^ nés Ju première Femme. 6.
 Jean de Brofç dit de Bretagne Duc d'Etampes , Comte de Pentheure,

Seigneur de Boulfac , qui n'eut aucuns enfjns d'Anne de Piflcleu fa femme.
6, Charlo te de BroJfe Epoufe de François de Luxembourg , Vicomte de
Martigues , & Mere de Schafticti de Luxembourg Duc de Penthicute ,
Colonel General de l'Infancerie Françoisfe. 6. Jeanne de BfolTe , Femme de
René de Laval S. de Loue , Baron de Brcifuirc , Fils aîné de Gilles de Laval
S. des mêmes lieux , Se de Françoisfe de Maillé. Fille de René de Brojfe dit
de Bretagne y Comte de Pentheure , de Jeanne de Gruffi Jk féconde
Femme. 6. Françoisfe de Broffc féconde Femme de Claude Gouffirr Duc de
Roancz , Marquis de BoifyjComtc deMaulcviicr & de Caravjs, Grand E
uycr de France. I Oooo

The text on this page is estimated to be only 24.32% accurate

r HISTOIRE DE BERKT, ExtrAclion ^ Pojlerité de Jeanne de Comines Femme de Ejené de Brojje de BretA^t, Comte de Pentheure. I. Baadoiini Sieur de Cominei. 1109. t. Biudoiini dit le Jeune, Châtelain d'Aire , époufa Mahaac Scrar de Daniel Avoué d'Arras, Sieut de Bcthanc iti6. f). Collartde la Clice , niorr 1407. Jeann* de VVaeficrcs Dame de Comines & dcHalouüin, 4. Collart deClitc.ou félon d'aairei Nicolas de Comines, fecond Filt de Co'.Iarc I. Ch.Valiec Si<ut de Rufch'.uvre , fouveiaain Bail'y de Flandres, mort le 8 May i455< j. Philippe» de Corainct ficar d'Argenton , Chambellan du Roy LouisXI. Scnéchal de Poitou. Hclc DC de Cham'jcs , Fille de Jcanneurde Moatrorrcaa, U de }«anud Chabots , mort 1)09 I 6 Jeanne de Comines, René deBtolTe, dit deBrctignc , Comte de Penthcote. I (■ ■ ■ > 7. Jeandc Broffe Duc Charlotte de BrolTc. Jeanne de Btofls. d'E^anip.-s, mo(t François Ltixcnbourg Vi- René dc Laval ficut deBtelTuirc. Cm» Eir'ins. comic de Marti^acs. I (■ -sA^ ■ • j 5. Sebaltien de Luxembourg Vi- 8. Magdclainc de Luxembourg. Georges de laTtimoiiiiUe, Mac* comte de Marugues. Marie quisdRoya. de BcaocAite dc^l'uyquiUoa. I I 9. Philippes de la Trimou lie. Marquis de Roytn. j. Marie de Luxembourg Duch»dc | Mercueur. Philippes EntiDUcl to. Philippes II. de la TrimoiiiiUe, Marquis de Royaiu de Lorraine. | |) IL Loois de la Ttimouille Comte des Ollones« 10. François de Lorraine. Cefar Duc de Vendofmc U d'E* lampes , Baron de BouHac. I il. LonisdVendof- François de Vendof- Elifabcth def me Duc de Mer- me Duc de Beau- Vendofine. cueur. fort. Charles de Savoyc Duc de Mercueur. De la SoiéverAtneté de ^oijbelle & HenrichmonL Chaî?itre XXVIII. LA SouvcraineccdcBoiftjclleeft unFranc-Alcu noble, qui ne reconnoît aucun Seigneur fupcrieur ; c'eft ainfi qu'elle eft appelée en une Sentence de Robinet Dupont Prévôt, du pénultième d'Août 1468. en laquelle il fe qualifie Prévôt de la Châtellenie, Juftice.Tenc & Franc-Alcu de Boifcelle , qui eft appelé le Royaume de Boifbelic dans les Lettres de Marie d'Albrct de l'an 1^34. Les Seigneurs de Boilbelic fe font toujours vntcz qu'ils ne tenoient cette Terre en foy & hommage du Roy ou d'autre Seigneur , & qu'Us ne la cenoient que de Dieu & de l'Epéc : c'eft ainfi que parle Charles d'Albrct dans fcs Lettres da 19. Août 1445. & en plufieurs autres Aftes j de même que le Seigneur de Bearn dit dans Froilfacd : je tiens mon Tajs de Bearn dt Dieu , de l'Epée & du Li^>Agt. Auffi les Seigneurs ont-ils joiij de

cette Terre en titre de Principauté souveraine, avec les Prérogatives , Pre»
jmincences , Avant, ges, Il de tous Droits dont jouïlTent les Seigneurs
souverains. Ils n'ont fiit la foy & hommage au Roy , ny au Duc de Berry ,
ou à aucun autre Seigneur j ils ont fiit exercer fous leur nom la juftice
souveraine fur leurs Habitans & Sujets , ^fans qu'ils ayent été diftraits de la
Jurifdjûion de leurs Officiers, &: qu'ils fe foient pourvus par appd^ ou
autrement, tant en Mùtierc Civile que Criminelle, en aucune Cour du
Royaume, contre les Jugerocns rendus par les Officiers de la Souveraineté.

LIVRE Vin. Les Seigneurs ont fait battre Monnoy^c tant d'or que d'argent en leur nom &c à leur jrnage, ont oQroy^c toutes Lettres, incmc de grâce, reniiflion , pardon &: abolition, l'ay vcû les Lettres de rcniflion odroyces par Marie d'Albret a Pierre de Bau natif du Royau. me de Boifbelle , le i[^]. de Févricc 1J34. les Habitansont toujours jouÿ de l'exemption de toutes Tailles, Sublift inccs, Aydes, Gabelles, Subfides &: autres Droits mis &c imposés fur les Habitans de U Province de Berry.]'ay vcû les Lettres de Jean Duc de Berry , des 14 Février 1386. &: lo. Février 1388. par lefquelles il mande au Receveur des Aydes de Berry pour le fuit de la Guérie, de ne contraindre & faire contribuer auldites Aydes les Hjbicans de la Souveraineté de Boilbelle, Icfquels ont été maintenus en l'exemption du Droit de Gabelle, par Sentences des Officiers du Grenier à Sel de Bourges des années 1[^]48. 1412.. 1448. contre le Procureur du Roy; tous lefquels Privilèges ont été confirmes par la Roy Henry IV. par Lettres du mois d'Avril 1598. Septembre &: Décembre 1608. par le Roy Louis Xin. par Lettres du mois de Septembre 1655. &: par le Roy hùreufement régnant le j. de Juillet 1664. par Arrêt de la Cour des Aydes du 6. Juillet 1636. il eft permis aux Habitans de la Souveraineté de tenir par leurs mains trente Arpens d'Héritages hors d'icelle, fans payer aucune chofe, & foixantc Arpens hots d'icelle.cn payant feulement pour chaque Arpent de Vigne fix deniers , pour chaque Arpent de Tcire douze deniers, pour chaque Arpent de Prédixhuit deniers, &: dcffenfes font faites aux Habitans des Paroill^{es} voilincs de les impofer en leurs rôles, tant qu'ils ne tiendront Ferme d'aucuy hors la Souveraineté. La Ville d'Henrichemont eft nouvelle, & a été bâtie par Maximilien de Bethunc, fous le Règne du Roy Henry JV. toute la Souveraineté eft enclavée dans le Pays de Berry. Coquille dit que ctte Seipjei/rie étant dans les Bois , en fâys defert , fen fructueux & habité , // rjt à (faire .jutUe s'eft trouvée extmte de Souveraineté lors de U conquête des Gaules par les Fran~ çêis[^] Gots O" Beur[^]i[^]ncns , que les limites de leurs Conquêtes Je treuvans en cet endroit[^] qui participe de U Gaule Celtique cr Âqaitanique [^] cette Terre pour fa modicité Ô- pour fa couverture des Bois ait été incor.nué aux uns & aux autres Conquerans , comme quelque fois advient qu'un petit Oyfeau s'échappe plus aisément des prises du grand Oyfeau de proye. j'cftiinc qu'il eft plus probable que les Seigneurs de ce Franc-Aleu ncble, lous prétexte que leur Terre ne rconnoit aucun Seigneur direû, fe font fouftraits de la Souveraineté, Rcflort & Juftice da Roy, & (e

fons mis en polftition des Droits de Souveraineté ,
 quoyqu'incommunicables &: infeparables de la Couronne -, ce que plufieurs
 autres poffeffeurs de Franc - Alcus ont fait, en introduifant leurs petites
 Souverainetés dans la Monarchie françoife, fous le decio de la féconde
 Race de nos Roys ,par leur imprévoyance foiblefl*e,a& dans le
 commencement de la troifième , aflcz occupée à affermir fon nouveau
 Etabliffement ; c'eft le fentiiment de tous les modernes , comme a obfervé
 M. le Fevre Chantreau en la Préface de fes Confiderations hiftoricales fur la
 Généalogie de la Maifon de Lorraine -, c'eft ce qu'ont dit du fabuleux
 Royaume d'Yvetot en Normandie, M. Denis Bouthilher en fon Traité de fjl.
 Re^n. Tvef. narrât. Faucher Liv. 3. des Ant.ch. 8. Dominicy de rrxro^.
 AUod. cap, S. n. 7. & aprez eux Brodeau fur la Coutume de Paris Att. 68. n.
 31. aufli telles Sou* verainetés ne fubfiftent -elles que par la tolérance &:
 permiffion du Roy. De U Taronie de Linieres, Chapitre XXIX. C'ette Terre
 eft une des plus belles de la Province, elle appartenoit autrefois à dcs
 Seigneurs qui en portoient le nom; mais leur Maifon étant tombée en
 quenouille, elle palff par Mariage en la Maifon de Beaujcu , depuis en celle
 de la Roche-foucault-Barbezieux; & par le Mariage d'Antoinette de la
 Roche foucault &: d'Antoine de Brichantcau S. de Beauvais Nangis , elle
 entra en celle de Brichanteau , où elle eft demeurée julqu'au deccz de Marie
 de Brichanteau Fille unique de Philbert de Brichanreao Baron de Linieres ,
 S. de Rezé & Thevé , & de Claude de Meaux fa femme, les Héritiers de
 laquelle ont vendu cette Terre à Jérôme de Nouveau , fur les Héritiers
 duquel elle a été ajugée à la PrincelTe Anne de Gonzagues de ClevesVeuve
 d'Edouard Comte Palatin du Rhm) & cette Dame Ta vendue à M. Jean
 Baptifte Colberc Secrétaire Miniftre d'Etat , &: Contrôleur General des
 Finances. Ces Seigneurs ont toujours porte les Titres cminens de Sires, de
 Princes & de Barons de Linieres, & toujours tenu rang confiderable cnire
 les anciens Bâtons de Berry. La BaO o o o o i)

HISTOIRE DE BERRT, ronnice comprend le Château & la Ville de Linieres, clofée & fermée de Murailles, Tour & Fo(r)ez, & les Paroisses de S. Hiljire, S. Marcin de Touché, S. Germain de la Celle & Condc. La Ville eft diftancée de dix lieues de Bourges » du côté du midy, dans le redore du Biellage d'Yltoadun, en pays abondant en Seigles & en Prairies, où l'on fait grande nourriture de gros & menus bestiaux. Le Château a été bâti par Melchior Jromc de Nouveau ; il y a dans la Ville « une Eglise Collégiale tenue par un Doyen • Chanoines, Scribes & quatre Enfants de Chœur, le tout fondé par Melchior François & Philbert de Beaujeu Enfants d'Edouard de Beaujeu 6^e de Jacqueline de Linieres. Il y a trois Prieures dans cette Baronnie le Prieure de Celle de Linieres-, celui de S. Hilaire, d'où le Prieur eft tenu faire l'Aumône à tous les Pauvres venans depuis Pâques jufqu'à la S. Jean ; & le troisieme » de S. Blaize aflis au Faux-bourg. Je n'ay rien trouvé du Prieure S. Germain de la Celle, qu'un Acte de Simon de Scully Archovêque de Bourges, de l'an 1119. par lequel il fait le partage des biens entre le Prieur & le Curé -, ce Prieure dépend de l'Abbaye de Mafcé. Le Prieure de S. Hilaire dépendoit de l'Abbaye de Dcols, 6^e a été fondé par Guillaume IV. du nom », sire de Linieres, l'an 1108, la moitié de fes Revenus a été transférée au Chapitre de Notre-Dame, érigé en la Ville de Linieres, l'an 1471- par le Pape Sixte IV. à la requête de François de Beaujeu Baron de Linieres, & d'Anne de Culant fa femme mais la Bulle n'en a été fulminée par les Abbés de Chazalbenoit & de Puy-ferrand que l'an 1473- à cause de l'opposition de l'Abbé de Dcols, d'où dépend ce Prieure. Le Prieure de Sainte Blaise a été fondé par Pierre sire de Linieres Tan 1100- où il choi » fit sa Sépulture : Guillaume III- du nom, sire de Linieres, fit plusieurs Dons à ce Prieure l'an 1153 à Jeanne Epouse de Guillelmus V. du nom, (sire de Linieres, légua à ce Prieure foixante sols de Rente par son Testament de l'an 1159. & Guillaume son Mary, par son Testament de la même année, lui donna un Sexcier de Seigle & le Terrage de Boifcontault. Il y a plusieurs Etangs dans la Terre de Linieres, & : entre autres deux très- confidtables : Le premier appelé l'Etang de Villiers, l'un des plus beaux du Royaume, qui contient, quand il eft en son plein, sept à huit lieues de tour : Le fécond appelle du Pont* Chauvet & qui n'eft pas de si grande étendue : Le Seigneur a tous Droits de Châtellenie, de Bourgeoisie & de Servitude, & de rcs - beaux Terrages, confistans en Territoires universels, qui ont été déclarés inprescriptibles par les Arrêts de

la Cour ; il y a plusieurs Bois Taillis ÔdcHautc Futaye, & de tres-beaux
Pays de ChafTe ; La Rivière d'Arnon palTe au dedans de la Ville. La
Baronnie de Linieres confine les Terres de Châteauneuf- fur-Cher ,
Beauvoir, Auterive, Mareuil , le Châtelcc Elle relevoit en foy &: hom' mage
des Seigneurs d' Yfl'oudun ; ra-iis le Roy Philippe Augufte faifanc le
partage des Fieft d'Ylfoudun avec Hclie de Culant & Etienne de faint Palais
, fc referva les hommages de Linieres &: de Charoft en May 1117. &c
depuis elle a relevé du Roy à caufe de fon Château d'YIToudun. Les
Habitnns de Linieres ont été affranchis par Guillaume V. du nom , 6C
Jeanne de Mereville fon Epoufc , par Charte du mois de Novembre 1168.
que je rapporte dans mes Coutumes Locales de Berry , page 195. Tous les
Habicans qui demeurent hors l'étendue de la Ville & Frinchife, font tous
Serfs Taillables deux fois l'an, à la volonté du Seigneur, fu jets aux Droits
de Ban & Arricre-Ban &: Corvées de quinze en quinze jours, &
Morcaillables, fuivant les Coutumes Locales de l'an ijj^. que je rappoitc au
nombre de mes Coutumes Locales , page 100. Il y a plusieurs Foires
franches en la Ville de Linieres, le premier jour de May, le Jeudy de devant
la Pentecôte, le lendemain de la Nativité defamt Jean Baptifte, le jour de
faint Cyre, le Jeudy de devant la faint Michel, le 15. jour de devancNocl, le
jour de faint Hilairc , le lendemain de Pâques-Fleury. De la Chutilleme de
Rclé. Chapitre XXX. LEs Seigneurs ic Linieres ont été detems immémorial
Seigneurs de la Châtellenie de R?zé, qui comprend les ParoillVes de Rczay
& de faint Chnftoplc-lc-Boucheri, les ScgQcutiwS de Bois-CoDtault ,
Mohers &: Bois-roux.

LIVRE VII 1. 66i En cette Châtellenie le .Seigneur a tous Droits de servitude, comme il paroît par la Coutume Locale de l'an 1439. rapportée en mes Coutumes Locales, page 107 Cette Châtellenie est mouvante du Duché de Château-roux, comme appert par l'Aveu rendu par Jean de Linieres le 6. de Novembre 1414- & par Edouard de Beaujeu > à cause de Ton Maringe. avec Jaquelin de Linieres le 11 Septembre 145 j. par François de Limeris à Guy de Chauvigny Seigneur de Château-roux, le dernier Octobre 1471. par Jacques de Beaujeu à François de Chauvigny Seigneur de Château-roux du 14. Avril . 1486, par Jean de Beaujeu à André de Chauvigny Comte de Château-roux le 11. Décembre 1496. par Châtien de la Roche-foucauld à Mefire Pierre d'Aumont le 7. Février 1548. & par plusieurs autres. Cette Châtellenie est en Pays très-gras, fertile & abondant. De l'Châtellenie de Thevé, Chapitre XXXI. CETTE Châtellenie a auflî de temps immémorial appartenu aux Seigneurs de Linieres } elle consiste en la Paroisse de saint Martin de Thevé, en laquelle il y a Coutume Locale, rapportée dans mes Coutumes Locales, page 107 Suivant laquelle Thevé est Pays de liberté, les Habitans exempts de servitude, Mortaille, & de tous Droits pro. cedans de servitude, & ne doivent au Seigneur que le Droit de Franchise & Bourgeoisie, & tous les Héritages étans au dedans de la Justice de Thevé, sont réputés nés & allodiaux, si l'on ne justifie qu'ils soient chargés de Cens ou d'autres Redevances Cette Terre relève en Fief de la Baronnie de la Châtre, appartenant à M. le Prince j comme il a été jugé par Arrêt rendu entre Mefieurs de la Tour & d'Aumont Comtes de Châteauroux le Procès méme entre eux pour la Mouvanche de cette Terre, en date du 11. Avril par lequel la Mouvanche fut déclarée appartenir à Monsieur d'Auignon > à cause de l' Seigneurie de la Châtre. y DES ANCIENS SEIGNEURS DE LINIERES, REZE' ET Thevé*. I. Eudes Prince de Linieres, Seigneur de Eteij & Thevé, C H A R T R e XXXII. LA Maison de Linieres a paru long - temps avec éclat entre les plus Nobles de cette Province,- Elle portoit d'or auchefvairé de trois traits d'argent & d'azur, au lion de gueules couronné d'or, brochant sur le tout. Le plus ancien de ceux qui sont venus à notre connoissance, est Eudes de Linieres, qui est nommé dans un Titre de l'Abbaye de Chezal-Benoît, Priticeps cUrifimus umfore Philipfi Francorum Régis, réstituit Monasterio Navenji Ecclesium de Fulcriou, du consentement de ses Enfants cy-après nommez. Enfants d'Eudes Prince de Linieres, X. Pierre de Linieres. 1 Renoul de Linieres. z. Eudes de Linieres. !

■ Seguin de Linieres. 1 1. SegHtn Seigneur de Linieres , Reli^ & ^heve.
Chapitre XXXIII. IL cft fait m-ntion de es Seigneur dans le Titre dont j'ay
parle Au Chapitre précédent, &: daas une Charte d'Eudes de Dcols Prince
dTHoudun , pour le Chapitre de faine /

662 UnrOIKE DE BEK%Ï, Urfm de Bourges , du Pontificat de l'Archvêque Richard , environ l'an 1071. Il peut avoir été Pcre de Giraud Seigneur de Linieres , qui fuit. III. Giraud Sire de Linieres , ^eT^ e37* ^'hcvé. Chapitre XXXIV. CE Seigneur cft dénommé dans la Charte d'Etienne le Noir pour l'Abbaye de Chezal-Bcnoît de l'an 1094. avec Guillaume & Seguin fes Enfans. Il donna un Homme Serf avec fes biens à la mcmc Abbaye, du confentement de fa Femme &: de fes Enfans cy-apres nommez , par fon Teftament fans datte> Enjans de Giraud Sire de Linieres , Kei(é, The'vé, & de KaruU Ja Femme. 4» Guillaume de Linieres» 4. Seguin de Linieres. , 4. Jean de Linieres. 4. Pierre de Linieres. 4j_ ^tienne de Linieres. 4. Bernier de Linieres. 4. Reynaud de Linieres. I V. fean I. dt4 nom , Seigneur de Linieres , ReT^ , <t) Thevè, ChapitreXXXV. IL cft témoin dans la Charte de l'Archcvêque Léger &c en celle des Barons de Berry , pour le Prieuré d'Orfan,dc l'an iiij. Du tems d lfambcritroificme Abbé de Chczal-Bcr nok, Humbaud Fils d'Elic de fainte Severe, confentit l'exécution du Don que fa Mcrc avoir fait aux Religieux de cette Abbaye du Moulin de la Celle, en la main de ce Seigneur. Il fit fon Teftament, par lequel il légua à l'Abbaye de Chczal-Bcnoît une Femme Serve avec fon Bien , du confentement de Pierre fon Frète , d'Aenor fa Femme , &: de Guillaume & Giraud fes Enfans. Il avoir cpoufc Acnor d'Amboife fille de Sulpicc 1 1. du nom , Seigneur de Chaumont &: d'Amboife , 6c de Denife fa Femme. En fans de Jean I. du nom^S. de Linieres, & d'Jenor d'Amboife Jk Femme. 5. Guillaume Seigneur de Linieres , qui aura fon Chapitre, j. Giraud de Linieres , Treforier de faint Martin de Tours, j. Eudes de Linieres. 5. Seguin de Linieres. ExtraÛion & Parenté diAenor d'AmboiJe Dame de Linieres , de Denife d'Amboife Dame de Dcols. I. Li/bis de Bafougicrcs époufa à la recommandation de Fouques Nerra Comte d'Anjou , Hcrfcnde Fille d'Archambaud Seigneur de Buzançois bc d'Amboife en partie. Sulpicc Treforier de faint Martin de Tours , Oncle Paternel de cette Dame , luy donna en Mariage la Tour d'Amboife qu'il avoir bâtie, &: tout ce qui en dependoit, Verncuil, &c une Maifon qu'il avoir à Loches : d'où z. Sulpicc S. d'Amboife. ' X. Lifois &: trois Filles. II. f Sulpicc I. du nom S. d'Amboife & de Chaumonr-fur-Loire , époufa Denife fille de Frangal , S. de Fougères, & de Chaana fa Femme, Gcofroy S. de Chaumont, Onclede cette Dame, Fils de Hclduin S. de Chaumont, furnommé le Diable de Saumur , Fondaccut de

l'Abbaye de Pontlevoy , & de Aenor sa Femme, luy donna en Mariage la
Seigneurie de Chaumont ; De cette Alliance font issus

LIVRE VI 11 3. Hugues S. de Chaumonc &: d'Amboife , qui fuie.
 }. Acnor d'Amboife Epoufe de Jean 1. du nom, S. de Linieres « Rczc &
 Thevc. 3. Emcrfende d'Amboife Epoufe d'Archambaud. III. ^ Hugues 1. du
 nom, S. d'Amboife Se de Cluumonc-fur-Loire, fc croifa pour la dcffen* fc
 de la Foy, mouruc outre Mer, &: fuc enterre au Mont des Olives. Il avoic
 epoufe Elifabeth dcjaligny, de laquelle il procréa 4. Siilpicc II. du nom , S.
 d'Amboife, qui continua la pofterite. 4- Hugues d'Amboife, tue allant en
 Jerufalem' l'an iiio. 4. Oldum d'Amboife, cmpoifonne par fcs Ennemis. IV.
 Sulpicc II. du nom S. d'Amboife & de Chaumonc, mouruc en la Tour de
 Cliâteaudun, Prifonnier de Guerre dcThibaud IV. Comte de Blois: Il cpoufa
 Agnes Fille d'Hervé de Donzy S. de faint Aignan ; d'où j. Hugues II. du
 nom , S d'Amboife &: de Chaumonc , duquel defcendit Marguerite Dame
 d'Amboife , muiée à Regnaud S. de Berric , qui prit le nom d'Amboife, que
 fa Pofteticé a retenu. Il ctoic Fils de Pierre S. de Berric y. Hervé d'Amboife.
 j. Denife d'Amboife , Epoufe en premières Nôccs d'Arnoul de Bourbon ,
 puis d'Ebbcs II. du nom , Prmcc de Deols. 5 EUfabcth d'Amboife. V,
 Guillaume I. du nom. Baron de Linieres ^ S, de Rc" ^ & The'uê, Chapitre
 XXXV 1. IL a foufcrit la Donation faite à l'Eghfc de Notre Dame de Sales
 l'an 1148. par Raoul III. du nom S. d'YIToudun , te une Charce d'Arnoul de
 Monc^faucon de l'an ii{7. il affida Sulpicc Sire d'Amboife II. du nom ftn
 CouCn Germain , en fcs Guerres conice lo Comte d'Anjou. Encans de
 Guillaume I, Baron de Linieres» 6. Jean II. du nom , Baron de Linieres , qui
 aura fon Chapicre. 6. Eudes de Linieres > dénomme dans les Ticres des
 années 1175. & 1177 ' VI, Jean IL du nom , Baron de Linieres ^ S. de Rc"^^
 de Thevé & de Pruniers, chautre xxxvn. IL permît aux Religieux de Chezal-
 benoïc de faire des Acquifitions en fa Terre l'an 1171. & confentic que les
 Religieux de Puy-ferrand deraeurarient en pofrcflion de toutes les Dixmes
 de Vin, de Laines, de Chanvre &: de Lin , &: de la fixieme partie de touccs
 les Dixmes de Bled de la Patoifte d'Ys , &: qu'ils pufent aquerir le furplus
 par Achats.Dons, Legs ou Aumônes, conune leur avoir auparavant accorde
 Eudes de Linieres fon frerc, à condition qu'il feroit participant de touccs
 leurs Prières , & qu'ils celebreroient un Anniverfaire tous les ans , pour le
 repos de l'amc de Guillaume S. de Linieres fon Pere , par Charte de l'an
 117^ . il eue Guerre avec Raoul dernier du nom Prince de Deols, à l'occafion
 de laquelle il briila le Prieuré de la Berthenoux, &: fit de grands dégâts en
 toute la Paroifte, à caufe de quoy Guclin Archevêque de Bourges

l'excommunia, ce qui l'obligea de traiter avec l'Abbé de Macé, par
rentremise des Abbés de la Préc & de Chezal-bc* noît. par l'avis & du
contentement d'Eudes son Frere de Seguin de Linieres son Oncle, & pour
aucunement indemnifier les Religieux de Macé & leurs hommes, il leur
accorda tout l'usage du bois r, outau> à bâtir & à brûler, le paccage & panage
de leurs bcftiaux fans payer aucun droit il leur delaiiffa tous les hommes
qu'il avoit à la BerihenouX, pas

HISTOIRE DE BETT^{RT}, Chirte de l'an 1177. en p^{re}fcncce de
 Guclin Archevêque de Bourges. Il aunnôna la Chappelle de Notre Dame
 de Linieres dcax fextiers &: dcmy feigle , pour l'entretien d'une lampe
 ardente, du confentement de Guillaume & Joan fcs Enfans, par Charte de
 l'an 1188. il donna quelques hommes fcrfs à l'Abbaye de Macc, du
 confentement d'Alix fa feirmc, de Guillaume de Linieres Chevalier,
 Marguerite fa femme, Jean &: Pierre de Linietcs Valets fes Enfans , l'an
 1100. Enfans de Jean IL du nom , Baron de JNieres , ^ d*Alix fa J^{em}mc. 6.
 Guillaume II. du nom Baron de Linidres/ qui aura fon Eloge. 6, Jean de
 Linieres. 6. Pierre de Linieres. VL CHtllaume II. du nom , 'Baron de
 Linieres» S. de Re'^^Thevé, Chapitre XXXVIU. IL appanagea Jean &
 Pierre de Linieres fcs Frères , au mois de Décembre 1111, & lent dclafila tout
 ce qu'il avoir en la Châtellenie d'YIToudun &; de Châteauneuf, &: les Ficfi
 de Tizay &c de Janvarenes , dont il fe receiva la foy &: hommage. Il
 donna l.iChappc!lc de Notre-Dame bâtie en fon Château de Linieres, le
 Ch.zul de Charouilles, 6c toutes fci dependences , par Titre du mois d' Avril
 1111. du confentement d'At fende fa Femme , le Guillaume fon Fils, d'Aenor
 fa Fille; il alligna à la même Chappelle huit fextiers Froment, huit fextiers
 Seigle, au mois de May. Hcrfende de Vierzon[^] fa femme ctoit iille d'Hervé
 L du nom S. de Vierzon , elle le furvêcut , & fit pluêurs dons aux
 Rehgiufcs de Mcnetou- fur-Cher, au mois de Février 1116. Enfans de
 Gmllaume III. Baron de Linieres , cJr dl/crfende de Vier:[^]on fa J^{em}me. 7.
 Guillaume III. du nom, Baron de Linieres, qui aura fon Chapitre. 7. Acnor
 de Linieres. yjL CmSaufrie II L da nom. Baron de Linieres , S, de Re7e' et
 de Thevé, Chapitre XXXIX. CE Seigneur donna à la Chappelle de fon
 Château une Vigne , trois fextiers de froment & trois fextiers feigle, au mois
 d'Otflobre 1117. il quitta aux Abbé &: ReligieûX de Macé le Dixme des
 Novalcs, dans les Paroiltcs de leur Patronage > à la charge de célébrer un
 Anniverfaire pour les ames de fcs Pere & Merc, de fon Fils & de fa Femme
 , au mois de Mars 1153. il fit le ferment fur le fait de la Trêve & de la
 Commune, l'an entre les mains de l'Archevêque de Bourges. Il fonda le
 Pricuic de S- Hilaire l'an 1165, Il accorda au irois de Janvier de l'année
 fuivante aux Religieux de Chczal- Benoît la fuite de leurs Hommes Scifs ,
 & un Sergent en fa Terre. Il époufa Marguerite t laquelle Mai fon n'ell pas
 connue. Enftnt de Guillaume III. du nom , ^aron de Linieres, Marguerite fa
 Femme, 8. Guillaume IV. du nom Baron de Linieres, qui fuit. VIII.

Guillaume IV. dit nom. Sire de Linieres ^ Re/^' & Theur* Chapitre XL. IL
épousa Jeanne de Villabron Dame de Mereville , d'Afcheres, de Rougemon^
en Beauffe, &: de Brecy en Berry, Fille d'Urfion III. du nom, Se de Jeanne fa
Fcm* nie.

LIVKE Vin. ^éj^ itie; Ton Extraôion & Parenté cft décrite dans la Table quiVft iJa page fuivîtite. Elis cefta l'an 11^4. & fonda un Anniverfairc en l'Abbaye de Barbeau j Ton Mary platdoit en Parlement l'an uéj. ils établirent cnfcmble la Franchife de la Ville de Linieres l'an ii63. il donna fcul l'année fuivante au mois de Janvier aux Religieux de Chezal-benoît la fuite de leurs ferfs en toute fa Terre l il leur donna l'an itSj. tout le droit qu'il avoit ez Dîmcies de Chezal-benoît bi de Dampierre, 11 furvcquit fa Femme , & aflina l'an 1189. un fcxtict fciglc de rente fur les Terrages de Boifcontau au Prieur de Linieres, pour demeurer quitte de foixante fols parilû , que fa Femme luy avoit léguez pour la Fondation d'un AnniTct* faire. Enj^ans de Guillaume IV. du nom , Sire de Limeres j Rei^é (y Tl^evé > de Jeanne de ViUebeon pt Femme, 9. Jean Sire de Linieres, III. du nom, qui fuir. 9- Jeanne de Linieres , Epoufe de Pierre de Blanche- fort Chevalier. IX. Jean III. di4 nom , Baron de Linieres^ S, de Rez^é, Thevé \$ de cj^ereville d de "Brecj. Chapitre XLI. IL plàidoit au Parlement avec Jean de Linieres Ton Fils, contre Guy L'^bas Chevalier, l'an 128^ . il tranfigca avec les Abbé Se Religieux de Chezal-benoît, pour raifon de la Foreftjdes deux fentiers, dont il abandonna la propriété aox Religieux , &: s'en reteint la Juftice &: la moitié des amendes le mcredy jour de la Converfion de S. Paul Ijoo. Il plàidoit au Parlement contre Renoul de Culant l'an ijiy. 11 compromit avec Mcfire Jean S. de Culant & de Château-neuf, fur les differens qu'ils avoient enfembie ez perfonnes de Jean de Sancerre élu Evêque deTournay SC d'Yves S. de Bouville , qui rendirent leut Sentence arbitrale le 11. de Juin ijj4. par^aquelle ils ordonnèrent que l'Etang de Villiers demeureroit en fon état jufques au bout de l'Efparce & autres lieux 011 il avoit coitume de s'étendre, fans ccre rcftreint; que le Seigneur de Linieres !c fes fuccelTcurs auroient la fuitte de leurs hommes en la Châtellenie de Clûteau-neuf . comme ils avoient accoutumé. Il fut marié deux foi , premièrement avec Florie de faint Gérais , puis à Florie de Jarefe. Elle en étoit veuve, & plaidoit au Parlement l'an i3}8- il eut des Enfans des deux lits. En fans de Jean III. du nom Baron de Linieres y de Florie de Saint Gérais Ja première Femme. 10. Guillaume de Linieres Vicomte de Mereville , S. d'Acheres &: de Rougenront, rpoufa Alienor de Seuly Fille d'Henry de Seuly IV. du nom -, elle furvcquit fon Maryjfon Pere plaidoit pour elle au Parlement contre fon Beau-pere , pour raifon de fon Douaire» donc elle eut délivrance l'an 1316. elle fe remaria depuis à Vivien

S. de Batbezieux> jo. Godemar S. de Linieres, duquel cy-aptez. Enjans de Jean III. du nom. Baron de Linieres^ C3r de Florie de Jareje Ja Jèconde Femme. io. François de Linieres Ecuyer S. de Rougemont, cpoufa Alix de Culant veuve de Godcfroy de Surgeres Fils de Guillaume, avec laquelle il plaidoit en Parlement pouf fon Douaire l'an 134t. étoit mort fans lignée l'an i344> 10. Bcatrux de Linieres fut mariée le 14. May 1339. à Gaucher de Frolois Chevalier S* de Rochefort ; elle fucceda à François de Linieres fon Frère , & plaide !t au Parlement coptrc fon Héritière l'an 1344. Pppp

The text on this page is estimated to be only 8.35% accurate

niSroi%E T>6 JBSKRT, II I a, »» S 3 ,r g n Os > ..a 3 S=2 ^ i» =r
>_ • s ^ I ? 2" 3 1 • J 2 = 9-^ o->> — a <i \ 8r 1 J a- S" V ^ — • / M* o o c •
33 3 O 3 ft.> o a«• t3 r» . -•u Q» a. s 3 ^ a H ^ * c . T " 2 •> s 0. u - a O M i
• rÇ 2 g S O S. l r . • 3 Wi4 M < S : § D O n I I i 1 ^ I Ũ-0-- ît' s 15 = ^2 * O
S o «n B H S a û =; o a o Il S B- 5 "'•S 3 s2=5^ s: w ». ^ o - J n 5 2-1 «*..»••;
r s g * V ou Ç) o f' _1 Cl. I 1^ 2-3 s n a. es 08 &i a" 2 2 O M. ^ A H < ^ ^ 2
^ *• 9 no. ■ V 5 • o I ^ a ç w s: ç I 5^32 M CL o O "a m ô ô" 1 > — — " =i s
" 2 = § i c \3 0« (/) Ou ^ I ; •• c I 3 o =r' 5 3 ^ " m B -g P *1 P I A • S - v» 5|
3 s S. &• tn es O H — ~ n », '> — C c ?• O = S. O n ^ " - n • o ■ ■ " 3 o „
O» •» ri g , n l 3 o 3 ' o *» - o w S " S " t/» Cu2. n B g ^ = s O 9 O p 3 o * < a
*• a o n O C P > a «S m " O _ „ c " 3 o c ^ lit m < ^ g ^ 3 8-2si ** c a. r 5 t G
00 3 a O a»• 3 cr n s-l a o 3 • eu * a o c n' a a n» ts o OQ n I

LIV%E VIII. '66r X. (jodemar B*ron de Linieres , S, de Re^è tÛ
 Thevé, Chapitre XLII. GOdemàr Baron de Linieres cpoufa Agnes de
 Sancrte Fille de Louis de Sancrre, laquelle ctanc dcccdec, il prit une
 fccondc Alliance avec Marguerite de Prcigny fille de Renaud de Pfcipny
 Chevalier S. de Laleu , de MaranCide la Brctiniere & de Loumeau î il
 s'accorda l an 1540. avec Gaucher de Frolois & Bcatrix de Linieres fa
 femme fa focur, de huit cens livrées de terre, qu'il luy avoit promise en
 Mariage l'année pcccdence \ il mourut fur la fin de l'année 1340. EnJ^ans
 du premier lit. II. Jean Baron de Linieres IV. du nom , qui fuit. it. Agnes de
 Linieres femme de Guillaume de la Châtre S. de Bcfigny. Encans du jccond
 Itt. II. Godemar de Linieres S. de Mereville , de Rougemont & d'Acheres ,
 vendit l'an 1371. la Terre de Nançay à Guillaume de la Châtre S. de Bcfigny
 fon Beau-frere; époufa Jeanne de Broffe , avec laquelle il vendit
 Rougemont l'an 138J. le Jcudy 14. de Janvier , il obtint Arrêt au Parlement
 avec Fioride Linieres fa fœur le 11. May i}86. pour la fucccffion de Jeanne
 de Prcigny femme de Guichard d'Angle Ecuyer , & d'Ifabel de Prcigny
 femme de Pierre de fainte Maure, mortes fans Enfans; elles croient filles de
 Guillaume de Prcigny frere de Marguerite fa Mere 5 Se ainfi il étoit
 Coufin germain dcfdites Jeanne ic Ifabel de Prcigny ; il fut Pere de u.
 Godemar de Linieres furnommé le Jeune, Vicomte deMereville, S. de
 MenctoU' iur-Cher, époufa Ag ■>e\$ TrouffTel ; il plaidoit au Parlement l'an
 1591. & mourut au voyage de Hongrie 1396. fa femme le furvcquit, elle
 vivoit encore en 1401. il fut Pere de Godemat de Linieres , qui vivoit en
 1406. de Marguerite de Linieres , Jeanne de Linieres mariée à Dreux de
 Voudcnay S. de la Motte-Sculy , & de François de Linieres. II. Jean de
 Linieres Evêque de Viviers l'an 1407 le 11. de Novembre, mort en 1443. II.
 Ifabeau de Linieres femme du S. de Château - neuf. II. FicMncde Linieres
 cpoufa en premières Nôces Jean le Maingre dit Boucicaulc^ Maréchal de
 France j & de ce Mariage fortirent Jean le Maingre dit Boucic.iult Maréchal
 de France , mort en Angleterre l'an 1411. fans Enfans d'Antoinette
 VicorfltelTc de Turcnc, & Dame de Beaufort fa Femme. Geofroy
 Boucicault S. de Luc & de Rochebrune , Gouverneur de Dauphiné, conjoint
 par Mariage avec Ifabeau de Poitiers S. Valier, dont il eue Louis & Jean
 morts fans lignée ; elle reprit une féconde Alliance avec Guillaume
 l'Archevêque v elle plaidoit en Parlement comme Tutrice de fcs Enfans, l'an
 137^ . 1578. XI. fcéin IW, df4 nom Baron dt Linieres , «T. de Re/^ &

*Theve, Chapitre XLIII. JE A N Baron de Liniercs IV. du nom , S- de Rezé
fi^Thevc , fut déclaré âgé par Lettres du 16. Mars 1340. & il plaidoit au
Parlement l^nicme année , comme étant à fcs droits i toutefois par l'avis de
Louis de Sancerre fon Ayeul Maternel & de François de Liniercs fon Oncle,
il feroit le Roy avec quinze Ecuyers l'an 1369. il époufa Jeanne de
Fouilloux, qui en étoit veuve l'an 1390. & plaidoit au ParlcmeDC en cette
qualité contre Jean d'Argenton S. d'Hcriçon. Enfans de Jean 'Baron de
Linieres, IV. du nom , de Jeanne de Fouilloux Ja femme ', IX. Jean Baron de
Linieres, V. du nom , qui fuit. 11. Godcmar de Liniercs S. de Mcnctou &c
de Pruniers. Pp PP ij

S68 HISTOIRE DE BE^KT, XII. Jean V. dii nom , "Baron de Linieres , S. de Rez^é O' Thevé. Chapitre XLIV. ÎE A N Baron de Linieres V. du nom , S. de Rezé & Thevc , cpoufa Blatiche de Beaujcu Fille de Guichard de Beaujcu V. du nom, fornommé le Grand , Si. de Jeanne de Château-vilain ù féconde Femme, Fille de Jean de Chàrenu-vilain, S. de Luzy. La Généalogie de Beaujcu cit craictcc par le Perc Anfcime en l'Hiftoire des Marcch. de France Cbap. t\ Beaujeu , d'or au Lyon de fable armé &: lampafTè de gueules , brifé d'un Lambel de cinq pièces de même. Enfans Jean de Baron de Linieres, V. du nom, 0' de Blanche de Beaujeu ft Femme. ij. Jean de Linieres, mort fans poftcritc. ij. Philippe Baron de Linieres, qui fuie 13. Marguerite de Linieres Femme d'Artaud de faint Germain , fleur de Mont-rond & de Rochetaille , icoit morte en 147J. &: fes Enfans fous la Tutelle de leur Perc & de Philippe S. de Linieres. XIII. Philippes Baron de Linieres , S. de Rez^é f0 Thevé. Chapitre XLV. PHiLiJPES Baron de Linieres, S. de Rczé & Thevé, ConfeiUcr & Chambellan du Roy , Grand Queux de France, contracta Mariage le j. de May iiii. avec Marguerite de Chauvigny Fille de Guy , L du nom, Baron de Château-roux, & de Blanche de Brolfe fa Femme. Il rendit fervicc au Roy avec un Chevalier & fepc Ecuyers fousluy, qui furent reçus à Château-roux le 1. Juin 1569. Il plaidoit au Parlement l'an 1400. comme Tuteur d'André & Marguerite fes Enfans mineurs. Il fut pourvij de la Charge de Grand Queux l'an 1401. Ici de Décembre : il plaidoit au Parlement l'an 1401. contre Marguerite Dauphinc Comteffe de Sancerre , pour les Terres de Sagonne , de Charpignon U d'Aveurdre , qui avoient appartenu à Jean deSancerre : Il ne vivoit plus ca Enfans de Phippes Baron de Linieres, &- de Marguerite de Chaniigny fa Femme, 14. Jean Baron de Linieres VI. du nom , qui fuit. 14. Charles de Linieres. 14. Louis de Linieres, mentionné dans l'Arrêt de 1403, 14. André de Linieres , reçu Comte de Lyon 1401. H. Flotie de Linieres , mariée le 17. Novcmb. 139}. à noble homme Guillaume S. de Tuffe j Elle eut en Mariage trois mil cinq cens francs , chacun franc valant vingt fols . clic cpoufa erj fécondes Noces Jugcrget d'Amboife Fils de Pierre d'Amboife , Vicomte de Thoars , d ou Louis d'Amboife &: autres Eofans, qui étoient fous la garde de leur Ayeul l'an 1414. 14- Marguerite de Linieres, cAufa Jean de PricV. du nom,S. duBuzançois, Grand Panctier de France, Capitaine de la Greffe Tour de Bourges, Fils de Jean de Prie IV. du nom, S. de Buzançois & de Moulins , & d'Ifabeau de Chenac ; il fut tué l'an

r4z7. en défendant la grolfc Tout de Bourges contre les Anglois, fans Enfans de fon Mariage. Parleur Contrat de Mariage du x7. Janvier 1414. Jean Baron de Lmieres fon Frerc , Joy donna en Mariage douze cens ccus d'or. Elle plaidoit en Parlement l'an 1458. contre Jean de " Ptic, Jean dcCasteîneau , Ifabcau de Prie fa femme, Qhatlesdc Culant Baillifre des Enfans de Guy de Sculy de Jeanne de Prie. 14. Jeanne de Linieres femme d'Antoine de Prcuilly, tué à la Bataille de Genvillc fc rcnaatia à Yves de la Brocerayej elle plaidoit au Parlement l'ap i4jj. * \

LIVRE VIII X V. Jean Baron de Linieres VI. du nom , Sire de Re[^]e O* Theve\ ConfeUler ^ Chambellan du Roy , Grand Queux de France Chapitre XLVI. IL ccoic Chevalier des Tan mil quarrc cens ; il cpoufa Jaquclinc de Chan[^]bcly Fille du S. de la Hiyc de Chimbclly, & de Bcatrjx de la RocheGuyon Fille de Philippcs ds h Koche-Guyon, (c de Marie de Laval ; il pbidoic au Parlemenc l'an 1405. contre Guy de la Roche-Guyon , ayant le Bail de Jaaucs, PhiUppot &: Guillemectc fes Enfans j li fut retenu grand Q[^]ux pair Lettres de l an 1411. il reçut par ordre du Roy la femme de mil livres le ly Mus de la mc-ns année, en lecompenfc des pertes qu'il avoir fouftcrtes des Anglois , comme l'apprend le troificmc Compte de Renaud de Longucil Trefonec des Guerres ; il fcrvit toujours le Roy Charles VII contre les Anglois -, en haine dcquoy, Henry Roy d'Angleterre do...;i parLctrcs du ii. Janvier 1413. à Thomas Druig Ecuyec la Terre de Vaux autres qui appartenoicnt à Jean de Linieres &: Catherine de Chambclly fa Femme , aflîfes au Bailliage de Caux , Mante , Mculan , Senlis, Se en la Prévoic de Paris, fur eux confifquées. Il vivoit encore l'an i4}i. En fa perfonne finit la Lignée Mafculinc de fa Maifon, l'une des plus nobles, plus conlidetables &: plus anciennes de la Province ; car il ne laiffa qu'une Fille , qui fuit. ly. Jaqueline Baronne de Linieres, Dame de Rezc, de Thevc &: autres lieux , cpou» fà Edouard de Beaujeu , dont elle eut cinq Enfans 16 ■ Jaques de Braujeu S. de Linieres. \6. François de Beaujeu dit de Linieres. S. de Rczé &: Thevé , cpoufa en premicirs Noces Anne de Calant, qui vivoit avec luy l'an 1476. qu'il fit foh Teftament , pat lequel fl confirma fa Donation mutuelle qu'ils avoienc faite de tous leurs biens-meubles» &: luy donna l Ufufruit de fes Terres de Linieres , Rezc & Thevé ; mais étant morte peu après, il reprit une féconde Alliance avec François de Maillé , de laquelle il n'eut aucuns Enfans : Elle plaidoit au Parlement l'an i486, contre Guillaume de Seuly , Marguerite de Beaujeu fa Fenjme &: Jaques de Beaujeu> 16. Jaqueline de Beaujeu , mariée à André de Chauvigny, S. de Reve! , Fils de Guy IL du nom, S. de Clûteau-raoul , &: d'Antoinette de Coufan, d'où Catherine de Chauvigny cpoufe de Charles d'Amboife. \6- Anne de Beaujeu Femme en premières Nôces de Philippe de Culanc, S. de Jaloigncs. Maréchal de France ; en fécondes Nôces de Louis de Beauvau S. de Champigny \$ U en troificnKTS, de Jean de Baudricourr Maréchal de France. 16. Marguerite de Beaujeu Epoufe de Guillaume de Seuly S. de Vouillon, Fils de Guyon de Seuly S. de la Chappelle , &: de Jeanne de Prie

fa Femme. Beaujea porte d'or au Lyon de (âblc arme &: lampaflè de gueules , bri(c d'un lambel de cinq pièces de même. Des autres Seigneurs de la Baronie de Linieres, Chapitkb XLVIL NOus avons vû au Chapitre précèdent que cette Terre entra en la Maifon de Bcaujcxi par le Mariage d'Edouard de Beaujeu &: de Jaquclinc Héritière de Linieres, Ils eurent pour SuccelTeur: J.iques de Bcaujeu Baron de Linieres , fucccda à François de Beaujeu dit de Linieres^ fon Frerc, aux Seigneuries de Rezé & Thevé ; & comme fon Héritier, il amortit le 10', Mars 148^- «ne Rente de cent rives tournois , rachctable de deux mille livres , conftitucc au profit de Jean de Blanchcforc Chevalier Sieur de faint Genurin, Maire de Bourdeaux, par fon Frerc i il fonda les deux Vicaities du Château de Linieres , eut pour Fils &c SuccelTeur. Philbert de Beaujeu Baron de Linieres, S. de Chaumont , Mcillant . Aurry , S. Briçon , Charenton, Aaipicpuis , Rezc, Thevc, Nouant, Pieticfitc-ez-Bois &: Blanche Pppp hj

HISTOIRE DE BERRT, Braque. Il contrafta' Mariage le lo. de Novembre ijoi. n'étant encore qre Seigneur de Trait^ncl , Se du vivant de Tes Perc Se Merc.avec Catherine d'Amboife FiHc de Charles I. du nom, S. de Chiumont, Gouverneur de l'iAe de France, puis de Chcampagne, & enfin du Duché de Bourgogne , & de Catherine de Chauvigny Dame de Rcvcl , lequel croit Fils aîné de Pierre d'Amboife S. de Chaumont, Mcillant > Preciilly ; Sjgonnc , S. Vcram &: Bulfy, Chambellan des Rois Charles VII &: Louis XI. & d'Anne de Bucil fa Femme. Elle croit veuve de Chriftophlc de Tournon S. de BeauchârcI > elle fut affiliée de Louis d'Amboife Evcque d'Autun fon Ftcfe, de Jaques d'Amboife Abbé de Cluny , en leurs noms & comme Procuicurs de Charles d'Amboife II du nom. Grand Maître, Marccial & Admirai de France , &c Guy d'Amboife S. de Rcvcl, fcs Frères. Elle fc contritua en doc dix mille écus d'or à la Couronne , valans dix-fcpt mil cinq cens livres , pour tous Droits Paternels &: Maternels , moyennant quoy elle renonça au profit de Charles &: Guy fcs Frères. Le Perc de Philbert de Beaujeu s'obligea de nourrir les Epoux & de fupporter les charges du Maiiagc, donna à fon Fils la Baionie de Beauj?n , & s'eu refcrva l'ufufruit fa vie duranr. Le Futur accorda mil livres de rente en Douaire à la Future» &: la jouilTancc du Château de Traigncl pour fa demeure , & luy donna entre vifs la Baronnie de S. Briçon, Autry , Picrrefîr, Blanche-Braque , GrofboiSf la Roche- foucault , la Haye &c le Verdoy, en cas qu'il dccedât avant elle fans Enfans de leur Mariage, ou les Enfans fans Enfans. Au cas contraire la Future luy donna trois mil écus à prendre fur fx Dot ; & au cas qjclc Futur &: fon Perc iroient de vie à trépas fans Hoirs defcendans de leurs corps, en ce cas il c(ï accorde que la Baronnie de Linieres, Rczc &: Thevé apparticndroient à Charles &: Guy d'Amboife , fous la rcfervc de l'ufufruit, au profit d'Anne de Beaujeu Sœur du Seigneur de Linicies, &: Veuve du Marchil de Baudricourt, fa vie durant , & fous la faculté que fc retint le Seigneur de Linieres de difpofcr par Teftiment de vingt mil livres tournois, Se outre à la charge que les ficurs d'Amboife feroient tenus payer à Edouard & Jean de Sculy S. de Voùillon, Enfans de Marguerite deBeau;eu , & aux leurs > la fomme de dix mil livres aprez le dcccz de la Dame de Baudricourt , pour tous Droits qui leur pourroient appartenir en la fuccefflon du Seigneur de Linieres. Il cft auflî accordé que le premier Enfant mâle non d'Eglife , defcendant du Mariage , aaroitdc preciput Se avantage fur les autres Enfans, le ChâccI , Terre Se Seigneurie de Linieres ,

Se feroit tenu de porter les Armes de Beaujeu & de Linieres écartelées ,
baillant l'honneur aux Armes de Beaujeu ; Se au cas que le Fils aîné ne fut
capable de succéder à la Terre de Linieres, les Futurs pourroient choisir un
de leurs Enfants mâles pour posséder cette Terre. Il affitta à la rédaction de
la Coutume de Berry l'an 1339. fonda les quatre Semiprebenues du Chapitre
de Liours, & ordonna par son Testament que la grande Chapelle de S.
François feroit bâtie. Il ne laissa aucuns Enfants. Sa Veuve reprit une
troisième Alliance avec Louis de Cleves Comte d'Auxerre , duquel elle n'eut
aucuns Enfants , Se eut pour Héritière Catherine d'Amboise , à laquelle
succéda Antoinette d'Amboise sa Nièce, Fille de Guy d'Amboise S. de
Revel, Épouse en premières Noces de Jean d'Amboise S. de Builly, son
Cousin j &: en secondes Noces, Antoine de la Roche -foucault Baron de
Barbezicux, Grand Sénéchal de Guyenne , Lieutenant General pour le Roy
au Gouvernement de Paris Se Duc de France , fécond Fils de François I.
Comte de la Roche - foucault , Prince de Marcillac , S. de Barbezicux,
Montendre , " & Montguyon , Chambellan des Rois Charles VIII. & Louis
XII. qui eut l'honneur d'être Parrain de François I. Roy de France, Se de
Louise de Crullot sa première Femme. De ce Mariage fortirent trois Fils :
Charles , duquel il fera cy-apres parlé : Antoine de la Roche-foucault S.
de Chaumont, & François de la Roche-foucault S. de Revel : Antoinette
d'Amboise survécut son Mary, &: reprit une troisième Alliance avec Louis
de Luxembourg Comte de Roucy. Charles de la Roche> foucault Baron de
Barbezicux & de Linieres , s'allia le 1. Decembre 1545. avec François
Chabot , Fille de Philippe Chabot Comte de Buzançois Se de Chatny,
Amiral de France, Se de François de Longuy sa Femme, en présence
Georges d'Amboise Archevêque de Roien , Oncle du Futur. Sa Merc luy
donna toutes les prétentions qu'elle avoit sur la Terre de Barbezicux , Se sur
les Baronies & Seigneuries de Chaumont - sur -Loire , les Rochettes,
Papellardiere, Meillant , Charenton, le Ponds de Chandeuil , ainsi qu'en
jouissoit pour lors Catherine d'Amboise Comtesse d'Auxerre, lesquelles
Terres croient du Patrimoine de la Maison d'Amboise » elle luy

■ LhVRE Vin. itonna pareillement les Terres & Seigneuries de
 Linicres, Rcaïc & The\ri, dont iû D2mc d'Auxerre avoir l'Qfufuit ; àr. où il
 voudroit dans un mois rendre Linicres, KczL & Thiev, elle s'obligea de
 luy donner mil livres en Jufticci s'en refervanc rufufuit&: le Droit de
 Rcvcrliôn à fon profir en cas de predccc du Fils fans Enfant, & de fcs
 Etif^ns fins Enfans, fans préjudice des hypothèques de la Future, a
 laquelle fa \terc confiiitua en Dot la fomme de foixnntc mil livres, dont
 quarentc mil furentpayées comptant, &: la Terre de Châtillon engagée pour
 le furplus. Le Doiiairc fut fixé à deux mil cinq cens livres de rentes cti
 Jufticc, oiiire la jouiltlnc du Chà:cau, de Baibezicux.' 't>- ce Mariage
 fortirent les trois Filles, qui fuivent. François de la Roch^-foucault Dame
 de Barbezicux, Epoufc de Claude d'F.fp"r.3y, Comte de Durctal, Fils de
 Jean Marquis d'iifpinay. Antoinette de la Roche- fôucault Dame de Linicres,
 mariée le 19. Février 1777. à Antoine de Brichanteau Chevalier de l'Ordre
 du Roy . premier Mclrc do Camp ^u Rc(;iment des vieilles Bandes
 Françoises, Fils de Nicplas, aulTi Chev^lièr de l'Ortirr da Roy, Confeiller
 au Prive Confcil, Capitainè de cinquante Hommes d'Armes de fcs
 Ordonnances, S. de Beauvais- Nangis, fiè de Jeanne d'Agucrfc fa Fcinmc.
 Son Pcre luy confitua en dot la femme de vingt mil livres, promet de luy
 fournir d'Habillemens. Bngucs & }oyaux> fuivant la dignité de U
 Maifonjufqucsà la valeur de dix mil livres, &: outre luy donnalaBaronnicde
 Linicres aprcz fondeccz, qu'il promet faite valoir quatre mil livres de rente,
 & jufquesà fon decczluy alTigna deux mil livres de rente fur fi Terre, i la
 charge du retour fi fa Fille decedoit avant luy,& delà faculté de Rachat pour
 cent mil livres au profit de fcs Enfans mâles.s'il ycnavoit defon Mariage ou
 d'autre ; & où il auroicEnfâns mâles,12 Future ne vicndroit à fa
 fuccc{rion,& fc contenteroit de fa Dçt.Tl cift ftipulcqucficllcctoic évincée
 de la Terre de Linicres, elle auroic celle deMcillant pour quatre mil livres de
 rente. ExtTAHion Parente des Seigneurs Je Linieres de la Maifon de U
 I{ Roche-fboucault; T. Foucault S. de la Roche en Angoumois, vivoit fous le
 Règne du Roy Robert, de îarfende fa Femme, dont la Maifon cil ignorée »
 eut ^. Guy de la Roche- foucault, qui fuit. 1. Aimar de la Roche-foucault,
 mort fans pofterite. 1. Foucault de la Roche-foucault époufa Alix, de
 laquelle il eut Foucault «mort fans AUiancè, & Hugues Religieux à faim
 Florent de Saumur. X. Hugues de la Roche-foucault, époufa l'Hcriticte de
 Bofon, Vicomte de Châtelleraut. II. Guy S. delà Roche-foucault L du nom.

Fondateur avec Aimar fon Frcrc , dû Prieure de faint Florent ptez Saumur ,
ou de la Roche 1160. fut Perc de III. Guy S. de la Roche-foucault IL du
nom , Pere de IV. Guy S. de la Roche-foucault 1 1 L du nom , d'où V. Aimar
S. de la Roche-foucault L du nom. V r. Guy S. de la Rocfac-foucault I V. du
nom , d'oit VII. Foucault S. de la Roche-foucault IL du nom, fut pris à la
Bataille de Gifori c<?* trc les Anglois ii7s>. d'où 8. Guy S. de la Roche-
foucault V. du nom, Fondacut des CordcUers d\Angoulênac , mort fans
pofteriti

§7» HISTOIRE DE BERRT, 9. Aimar S* de la Roche-foucaulc I
 Ldu nom , qui fuit. VIII. Aimar S. de la Roche-foucaulc , fuc Pere de IX.
 Guy S. de la Roche- foacault V I. du nom , époufa en premières Nôces
 Agnes de Rochc-choiard Fille d'Aimcry VIII. Vicomte de Koche-chouacd ,
 ic de Marguciicc de Limoges > Se en fécondes Noces N • . . . r de Fronfac.
 Enfans du premier Lit» 10. Guy de la Roche-foucaulc > mort fans Alliance,
 lo. Aimcry de la Roche-foucaulc II. du nom , qui fuie lo. Geofroy de la
 Roche-foucaulc Chanoine d'Angoulcme. lo. Aimar delà Roche-foucaulc
 Doyen de Bourd^aux* 10. Foucaulc de la Roche-foucaulc Evqcuc
 d'Angoulcme. lo. Mahaud de la Roche-foucaulc Femme de Jcffelcin de
 Chiteau-neuf. lo. Marguerite de la Roche-foucaulc, Prieure de TuiTou.
 Enfans du t. Ut. 10. Ferrand de la Roche-foucaulc. 10. Agnes de la Roche-
 foucaulc , Epoufe de Foulques de Montaufier. X. Aimery S de la Roche-
 foucaulc II. du nom , s'allia avec Dauphine dt la Tour, Fille de Bernard V. du
 nom , S- de la Tour , d'où : 11. Guy de la Roche-foucaulc VII. du nom,
 duquel cy-aprcz. u. Geofroy de la Roche-foucaulc S. de Vertueil , qui eue
 pofteritc. 11. Aimery de la Roche-foucaulc S. de la BoiiUcre , con joine par
 Mariage avecCharlotte de jaunay , d'oii : II. Guy de la Roche-foucaulc Pere
 de ij' Fouraud de la Roche-foucaulc roorc fans polleritc. XI. Guy S. de la
 Roche-foucaulc VIII. du nom , Fondaceur des Carmes de laRoche-fott>
 caulc, cpoufa Agnes de Culanc Fille de Renoul IV. du nom, S. de Culant &:
 de Chl* teau-neuf- fur-Cher { d'où 11. Aimery S. delà Roche* foucaulc III.
 du nom, qui fuit. it. Guyoc de la Roche-foucaulc Evêque de Luçon. II.
 Geofroy de la Roche-foucaulc, Archidiacre d'Orléans., XII. Aimery III. du
 nom, S. de la Roche-foucaulc, contraôa Madage avec Rogerte de Grailiy
 Fjllc de Pierre S. de Grailly Vicomce de Berangy, Chevalier de l'Ordre de la
 Jarecicre, & de Raflieburge fa féconde Femme; d'où XIII. Guy S. de la
 Roche-foucaulc VIII. du nom , Gouverneur d'Angoumois , Confeillet &
 Chambellan des Rois Charles V. & VI. s'allia avec Marguerice de Craon
 Dame de Marcillac , de faine Maure Se Moncbazon ; d'où 14. Foucault S.
 de la Roche-foucaulc III. du nom , qui fuit. 14. Aimard de la Roche-
 foucaulc S. de Montbazon ,conjoine pat Mariage avec Jeanne de Marcrueil ;
 d'où ij. Jean de la Roche-foucaulc , mort fans pofteritc. ly. Françoisfe de la
 Roche-foucauli , Femme de Jean d'Eftouteville S. de Torcy & de Blainviile ,
 Maître des Arbalétriers de France , Prévôt de Pans. 13 Guillcin«cte V

LIVRE VI IL ij. Guillemcité de la Roche-foucault , maric«à Guy de la RochC-foUcaulc S- de Montendre , morte fans lignée ij. Jeanne de la Roche- foacauïc , Epoufc de Jean du Fou Chambellan du Roy Louis XI. Gouverneur de Touraioe , d'où Renée du Fou Dame de Moncbazon & de faincc Maure, Femme de Louis de Rolun IIL du nom , S. de Guemcnc. XIV. Foucault S de U Rochc foucaulc IIL du nom ,S.deMarciîlac,Conreiller &_Chimj bcllan du Roy Chai les VIL s'alba avec Jeanne de Roche-choùard Fille de Gcohy Vicomte de Rochc-choiiard , & de Marguerite du Chevin \ d'où ly. Jean S. de la Rochc-foucault , qui fuit. If. Guy de la Roche.foucaut S. de Champagne âc de la BoilTiere, XV. Jean S. de la Rochcfoucault &: de Marcillac , Confciller & Chambellan des Rois Charles VIL &: Louis XL Gouverneur de la perfonne de Charles d'Orléans , Comte d'Angoulême,, cpoufa Marjrucritc de la Roche-foucault Dame de Barbezieux > Vermeil , Bleignac, Mucid m, Montguyon, Fille &: Héritière de Jean S. des méijics Terres, &: de Jeanne Sanglier, d'où XVI. François Comte de la Roche-Foucault L du nom , Prince de KjUrcillac, S. de Barbes zicux , Monrguyon &: Montendre, Confeiller &: Chambellan des Rois Charles Vpl. &: Louis XIL Partein du Roy François L qui érigea la Terre de la Roche-Foucadt br Comté l'an lyiy. Il contrada Mati-ge l'an 1478. avec Louife de Cruilol Fille de Louis de Cruflbl Grand Panctier de France, de Jeanne de Lcvis Dame dcFlorenfao; & l'ayant furvccu, il reprit une féconde Alliance avec Barbe du Bois. Enfans du premier .Lit;,17. François Comte de la Rochc-foucaulr , qui îi 'continue" ia poilrerite. 17. Antoine de la Roche-fbucault S. de Barbezicux , a fait Branche , qui fera cyaprcz reprifc. 17. Humbert de la Rochc-foucault S. de Morton , Gouverneur d'Angoulçmc , mort fans poftcritc. 17. Jean de la Roche-foucault > Evêque de Mande. 17. Louis de la Roche-foucault Baron de Callefroin17. Jaquette de la Roche-foucault 1. Femme de Friançois Vicomte de Rochc-choLiarcf. 17, Anne de la Roche-foucault Epoufc de François S. de Pompadour. Enfans d» fécond Lit. 17. Louis de la Roche-foucault S. de Montendre, qui a f«^t,;Br;^ciie, qui fera oy<* âpres reprife. , ^ ^|. 17. Claude de la Roche«foucault , roaticc à Joachim de CluDa|icsy. S. dc. Cucçon. XVII. François Comte de la Roche- foucaulç IL du nocn, conrraâxKiariagc avec Aniïc de Pûljnag Fille de Jean de Polignac> de Randam U de Beaumont. ôc de Jeann/e de Chambs, Veuve de Charles S- de Bueil Comte de Sancçrrç, tué x U Bataille de, Pavrc l'an JUî> £llc eut l'honneur de recevoir Tan 1^39. en fon Château «k. Vicrtueil

i'^percac Charles V. Se Meffieurs les Enfants de France î Çc Prince y fut il bien reçu , qu'il publia hautement i N'avoir ^tmâis été en Maifort qui mieux ftntit fi grttnde . f.frfu , Ritinèictl & Seifneutie tjue celle-là : d*où 18. François Comte de 'a Roche-foucault IIL du nom , qui- fuit. 18. Charles de la Rochc-foucault S. de Randam , qui a fait Branche , qui fera cyaprès-reptile. . . • 'M -^.-Ir • . ; ' . 1\$. Jean d* la Roche f>ucawlc Abbé de Marmoucicf, M?îtrc de J.iChappcllfc du Roy. 1%. Françpifc de la RocU^-foucault Femme de Fedcric de Foi:^ Comte de Gaindile, 18. Louife de la Roche foucault.

474- U1SrOIKE DE BER%ï, i8. François de U Roche- Foucault Abbcfl*c de Xainccs. 18. Marie de la Roche-foucault Abbcflc de faincc Clofincdc Mecs. 1%. Jeanne de la Roche-foucault Prieure de Poat-labbé. XVIII. François Comte de la Roche-foucault III. du nom , Prince de Marcillac, Chevalier de rOrdre du Roy, fe laiflTa emporter aux nouvelles Opinions: fut tué à la faint Barthélémy iijr* avoit cpoufc Silvie Pic de la Mirande , Fille de Galeas Pjc Prince de la Mirande , &: d'Hipolite de Gonzague , & l'ayant furvccuc , il reprit une féconde Alliance avec Charlotte de Roye ComteAe de Roucy, Fille puînée de Charles S. de Royc, Madelaine de Mailly. Enjknt du premier Lit. 19. François Comte de la Roche-foucault IV. du nom , qui fuit. V Enfans du pcond Lit. ip. Jofué de la Roche-foucault, tué à la Journée d'Arqués en 1599. ij. Henry de la Roche-foucault , mort jeune. 15. Charles Comte de Roucy, a fait Branche. 19. Madelaine de la R<^hc foucault, Femme de Juft-Louis S- de Tournom , Comte de Rouffillon, Bailly de Vivarets, Sénéchal d'Auvergne. 19. Ifabeau de la Roche-foucault, Femme de Jean -Louis delà Roche-foucault Comte de Randam , foa Coufm. XIX. François Comte de la Roche-foucault IV. du nom , Prince de Marcillac > connâ Mariage avec Claude d'Edilfac Fille de Louis Baron d'ÉfltlacjGouverneur du Pays d'A ■is , & de la Rochelle , d'où zo. François Duc de la Roche*foucault V. du nom , qui fuit. zo. Benjamin de la Rochefoucault Baron d'Eiliflac , qui a laiflé pofleijt. XX. François Duc de la Roche-foucault V. du nom , Prince de Marcillac, Chevalier d Ordres du Roy, Gouverneur de Poitou. Le Roy Louis XIII. érigca en fa faveur la Comté de la Roche-foucault en Duché &: Pairie«par Lettres du mois d'Avril 162.1.. mourut le 8. Fcvr. i6yo. âgé .de 61. ans. Il s'allia avec Gabrielle du PlcfTis Fille de Clurles S. de Liancoort Chevalier des Ordres du Roy, & d'Anioinate de Pons Marquife de Guercheville jd' ai. François Duc de la Roche-foucault VI.rdu nom , qui fuit. 11. Louis de la Rochô-foucault EvcqucdcLeclours, AbbédeS.Jean-d'Angely,inortijj XI. Marie - Catherine de la Roche-foucaoU , Hpoufc de Louis-Roger Brulard > Mai^ quis de Sillery. II. Marie' Élifabeth de la Rochi-fmicault AbbeTe de faint Sauveur d'Evreux. II. Gabrielle de la Roche-foucault Abbelc du Pataclet. ZI. Ancûincte'-JeanDc de la Roche*foucault. XXI. Fftnçois Duc de la Roche-foueault VI. du nom. Prince de Marcillac , Baron de Ver tuei! > Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur du Poitou , mourut à Paris 1« 17. Mars 1680. i i'âgc de 6%. ans, époufa Andrée de Vivonnc Fille d'André S.

delt Beraudiere , Grand Fauconnier de France , Capitaine des Gardes de la
Reyne Marie it Medicis , & d'Antoinette de Lomenie ; d'oii iz François de la
Rochc-foucault, qui fuie zi. Charles de la Roche-foucault , Abbé de
Molorme. zz. Marie- Catherine de la Rochc-foucaultXXII. iz. François Duc
de la Roche - foucault VIL du nom. Prince de Marcillac , Grand Veneur de
France , Grand Maître de la Garde-robbe du Roy, Gouverneur de Berry ,
cou* trafta Mariage le 13. Décembre i^j?. avec Jeanne ■ Charlott» du
Plcllis fa Coullnc, Fille unique d'Henry Comte de la Roche- guyon : d'où.

The text on this page is estimated to be only 29.99% accurate

LIVRE VIIL ^ . xkm. François de le liochcfobcault VI{l. dil nom, DUcde li koche-gùyon , rrçd en furvivnncc des Charges de fon Pere, en fjveuir duqliel le Roy crigei en Duché & P;iitic h Terre de la Roch--gnyoh l'ui ^él*}. cpoiifa le ij. Novembre ^679 Madelairtc le Tellicr Fille de François Michel^- Tellfer Marquis de Louvoy . Minidrc 6C Scrcceaitc d'Etat, Chincclier des Ordres du Roy , Surintendant des Bâtimcns de fa Majcllé , &: d'Aune de Souvrc» Éranche de Randam. xvlii. François de la Roche-foucault Comte de Ratidam , fécond Fils de François Comte de la Rocn --foucault, I I. du nom , & d'Anne de Polignac , fut Colonel général de l'Infanterie Françoisfe , mourut d'une, blcllurc reçue au Siegc de Roiiçn le 4. Novembre \^6f.. ôc enterré en l'Eglilc Cathédrale de Rouen, derrière le Chœur. Sa Feltime fut Fulvie Pic de ia Mirahde , Sœur Je Silvic Comteûc de la Roche foUcault , Femme de François III. du nom, doù 19. Jean-Louis de la Roche-fouciult , qui fuit, 19- François de la Roche foucault Cardinal du Tirre de faint Calixte, Evcque de Sen^ lis, Abbé de faintc Gcnevjévc a Paris, Grand Aumônier de France , mourût âge diî quatrevingts-huic ans en 1648 &c fut inhumé rn l'F.glife de fon Abbaye. 19. Alexandre de la Roche-foucduIt Prieur de faint Martin en Valce. 19. Marie delà Rbche-foucault Femme de Louis de Roche<chouacd , S, dcChandcoicr. X 1 X. Jean-Loois dé là Roche-foucault Comte de Randam, contraria Mariage avec Èhribetli de la Rbche-foucault Fille de François tll. \$c de Charlotte de Royc fa i^condc Fcmrtfc, filt tue à l'AlTaut de la Ville a Iffoirc le 14. Mars 1^90- d'où lô. K/Iârîe-Catherinc de la Roche - foucault t)uchelle de Randam , première Dfinç d'Honneur de la Rcric Anne d'Autriche, Gouvernante du Roy Louis le Grand dans /on Enfance, mariée à Henry de Bautremont i^arquis de ScDCçay , Chevalier des Ordres du KoyBranche de BARhe: (ieux. XVII Antoine de la Roche-foucault fécond Fils de François Comte de la Roche-foucault I. unom, &: de Louifc de Crulfol fa première Fcctlme , S. de Barbeziciix , Chevalier de l'Ordre de fiint Michel , Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy , Lieutenant General au Gouvernement de Pdris, General des Galères , époufa Ancoipeitc d'Amboife lors Veuve de Jaques d'Amboilé fon Coufin , Dame de Chaumont • fur- Loire, de aillant, Charenton &: Linicres, tillc puinée de Guy d'Amboife S. de Ravel, fif de atherine Dauphin 1 Elle furvcquit le S. de Barbezieux , Se reprit une troificme Alliane avec Louis de Luxembourg Comte de Roulfy. Elle mourut

l'an ijjo. & laiffai8. Charles de la Roche-foucault, qui luit. 18. Antoine de la Roche-foucault, qui a fait la Branche de Chaumont-Leangeac. 18. François de la Roche-foucault, conjoint par Mariage avec Elconoi de Vicn«e-Rufc , de laquelle il eue 19. Catherine de la Roche-foucault, Epoufc de Charles de Chabancs S. de U Pahffc , Se depuis de René du Pny-du Fou , S. de Combeionde. 19. Marguerite de la Roch^-foucault, mariée en premières Nôces à Pierre du Puy 5. de Vatan , &: en fécondes Noces à Claude de Bourbon Comte de Bulfet. 19. Bcncdide de la Roche- foucault Abbcifc de faint Jean d'Aucun. XIX. Chafrlcs de la Roche-foucault S- de B-irbczi'èux, de Mcillant, de Linieres , & Gentilhoiftme ordinaire de la Chambre du Roy , Chevalier de fcs Ordres , Lieutenant Gene» I I in r. i .vememrnt de Champagne & Bric , Grand Sénéchal de Guyenne , époufa i uuijO.lc Chabot Fille de PhilipjKi S. de Brion , Adnùial de France; d'où Qqq4 »j

HISTOIRE DE BERRT, lo. François de la Roche-foucault Dame
 de Barbecicux , mariée à Claude d'Espinau, Comte de Durtal. lo.
 Amoinect de la Roche- Foucault Dame de Linicres , Femme d'Antoine de
 Brichanieaii, S. de Nangis , Chevalier des Ordres du Roy. io. Clurlotie de la
 Roche -Foucault, alliée à François des Barres , S, de Neuvy Ic-Barrois< De
 la VtUe & Prieuré de ReuiUj. Chapitre L. LA Ville de Reuilly est feituée fur
 la Rivière de Theol , en pays abondant en Vignes, Prairies & Terres
 labourables, dans la Juftice du Prieur qui en est Seigneur, au Rcfforc du
 Bailliage d'Yflbudun , fur une petite cminence qui regarde la Riviere & les
 Prairies. Le Roy Dagobert Fondateur de l'Abbaye de S. Denis en France,
 donna aux Abbé & Religieux de S. Denis la Ville & Prieuré de ReiiiUy,
 avec ii. Villages, leurs appartenances & plusieurs beaux Droits, une Eglise
 bâtie en l'honneur de notre S. Sauveur, de ffs Apôtres S. Pierre & S. Paul ,
 des Saints Martyrs Denis, Rustique & Eleuthere « un Port & le revenu
 d'iccluy, un Marché, 7. Moulins & Pêcheries, par Charte dattée des
 Kalendes de Septembre» l'an ic. de fon Rcgne, donnée à Orléans. Elle
 demeura fous la puiffance de l'Abbé & Religieux de S. Denis en France ,
 jufques au tems des incurfions que firent les Hongres en ce Royaume, fous
 le Rcgne de Charles Je Simple, environ l'an 901, ces Barbares ruinèrent
 prefcq tous les Monaftres de cete Province, & fpecialemenc la Ville & le
 Prieuré de Reuilly , & autres Héritages aflis dans le Diocce de Bourges,
 dépendans de l'Abbaye de S. Denis ; mais depuis le Pape Alexandre II.
 commit Richard jp. Archevêque de Bourges, pour faire rcftituer à l'Abbé &
 Religieux de S. Denis les biens & poffeffions qui avoient été fur eux
 ufurpés pendant les Guerres des Hongres. Ce S- Prélat en vertu de la Bulle
 du Pape, leur fit rendre pludeurs Terres & Domaines qu'ils avoient en fon
 Diocefe, notamment le Prieuré delà ChappelleAude & celui de Reiiiilly, 5c
 leurs dépendances , à la pourfuire de Renier leur Abbé, nonobftant la
 prefcription qui eût pu leur être objcctée , par Aflc pallé en l'Abbaye de
 Mafcé, la veille de l'Ascenfion de notre Seigneur , fous le Règne de Philippe
 I. & depuis l'Abbé de S. Denis mit le Prieuré de Reuilly en la difpofition du
 Prieur de la ChappelleAude , par Acte du ij. des Kalendes d'Avril, jour de la
 Refurrection de noire Seigneur, du Règne de Philippe I. De la nUe <0
 Comte de Chapitre LI. Cete Ville est feituée fur une large Montagne,
 diftante de quatorze lieues de Bout' ges & de dix lieues d'Yffoudun , en
 Terres varennées du côté de la Châtre , propres \ la nourriture du menu bétail

, & en pays Fromental du côté de Linicres. Les avenues de la Ville font
aficz agréables U divcrfifiécs de Bois, Etangs , Pleines & Collines; car
pendant une lieue & demie Ton découvre de tres-beaux Payfages, qui
réiouiffent la vue ; au delà les Terres font fortes & les chemins difficiles. Le
Château cil affcz beau, dans lequel il y a une groffe Tour quarrée de
hauteur de 71. pieds , & de 47. de largeur tics Murailles ont 15 pieds
d'cpaiffcur, au defTus duquel il y a un Dôme couvert d'ardoifes, furiiionté
d'ur» plus petit , au fommet duquel cil une figure de Mcilufine de cuivre
doré. quî eft le cimier des Armes de la Maifon de S. Gelais- Lufignam ,d*où
eft fortie Jeanne-Marie de S. Gelais de Lufignam , veuve de Meflirc Jean
Fradet S. de S. Aoiir, Comte de Châceau- meillant. Le Seigneur a tous
Droits de Châtellenie , Juftice , Coutume Locale , Bourgeoifie , Servitudes,
Fours & Moulins Bannaux, Pcage, Marchés, ii 8. Foires, dont les
principales fc tiennent le premier jour de l'an , \ la Sainte Croix de May, à la
S. Roch , à la S. Michel & à la S. Martin d hyver. Il y a à rentour,des
Vignobles qui produifcntd'afTczbon Vin, &L principalement dans lenclos
du Château Les peuples v font bons, dociles, & vivent pacifiquement les
uns avec les autres. Il y a dans la Ville l'Eglife de Notre Dame.dan*

LIVRE VIII. laquelle il y a un Collège d'un Doyen , huit Chanoines, deux Vicaires & deux Enfansdc Chœur, fondé par Jean d'Albrcc Comte de Dreux & de Rethcl , S. d'Orval , de l Eparcî & de Château-mcillant , le 9. Scpterhbrc Î17. 6c par la Fondation il afligna quarante cinq livres au Doyen, trente livres à chaque Chanoine , quinze pour chaque Vicaire, &: vingt livres pour les deux Enfans de Chœur, dont il fe referva la Collation &: entière difpoficion de plein Droit. La Fondation a été autorifcc par Bulles du Pape Lcon X. ci: zji Décembre 1J19. Il augmenra depuis la Fondation du riers, par fon Teihmct du 11. Avril 1^14. par lequel i! élcut fa Sépulture en la Chappelle de Notre-Dame , proche les corps lie fa Mere , & de Charlotte de Bourgogne fa Femme. Dans le Faux -bourg de famc Gencft eft l Eglifc ParoifTiale , qui eft une des plus belles du Diocezc , & un Hôpital rente. Cette Terre acte érigée en Comté en faveur de Jean Fradct S. de faint Août hC de Château-mcillant, par Lettres du Roy Louis XIII. données à Ruel au mois de Juin Î644. Des Seigneurs de Chuteau-meillant, Chapitre XL VII I. IEs plus anciens Seigneurs de cette Châtellenie ctoient de la Maifon de la Roche_/guillcbault, comme Adclard de Châceau-meillanc , Fondateur en partie du Prieuré d Orfan, lequel cpoufaen premières Noces Agnès, que quelques Chartes apellent Comteffcdes Aix, de laquelle ayant été feparé pour caufe de Parenté; elle fe fit Religieufe iC fut Prieure d'Orfan , &: luy s'allia en fécondes Noces avec Maaline. Cette Terre palTa depuis en la Maifon de Deois peut être par Mariage ; & il eft certain qu'Eudes de Dcols fécond Fils d'Ebbes II. du nom , &: de Dcnifc d'Amboife , en a été Seigneur. Il eft témoin en une Charte de Rjoul d#nier du nom , Prince de Deols» fon Frçre,' pour le Chapitre de la Châtre de l'an 1176. & en celle qui contient les Dons faits à l'Abbaye des Pierres par le même Raoul ; il amortit tout ce que fcs Religieux polfcdoient en fa Terre l'an 1187. &: il leur accorda le Droit de Pacage & Panngc en fcs Bois , &: petmiffion d'acquérir de fes Hommes l'an iiofi. du confentemct d'Agnès f^ Femme (laquelle pouvoir être Fille d* Adclard & de Maaline) de Raoul &: Ebbes fcs Er»* fans. Raoul de Deols S. de Châtcau-meillancfc fournit à la volonté du Roy, au cas qu'il eue participe \ la capture de certains Marchands au mois de Septembre lioy. il mourut fans Enfans, &: eut fon Frère pour Succcfleur , lequel établit la Franchife de Château-mcillant l'an iiio. Ebbes de Dcols S. de Chaceau^tneiltant laifTi quatre Filles -, Agnes Epoufe de Robtrc de Bornés, Mahaut Femme de Robin de Bornés, Ifabel mariée .à Hugues

Vicomte de Broly, Marguerite Femme de Roger de Broly. Cette Terre entra en la Maison de Bourbon par le Mariage de Robin , & de Mahaut de Dole } fit Marguerite de Bourbon . ayant été mariée à Henry S. de Scully II- du nom, la porta en celle de Scully » d'où elle passa en celle d'Albret par le Mariage de Charles d'Albret & de Marie Héritière de Scully , puis en celle de Nevers par le Mariage de Charles Comte de Nevers & de Marie d'Albret Fille de Jean d'Albret & de Marie de Bourgogne. Georges de Gamaches l'acheta en 1488. du Duc de Nevers , & Frédéric de Ganiaches la vendit à Jean Fradet S. de S. Aout , qui la laissa à Armand Fradet Comte de Châteaumeillant Lieutenant de Roy en Berry , mort au service du Royen. qui laissa la Couronne à son fils de Nonanc sa Sœur Héritière. De U Ville Duché de faint Aignan ^ & de ses Seigneurs, Chapitre XLIX. LA Terre de faint Aignan est une des plus belles & plus considérables de la Province de Berry, dans l'ancien Roiaume d'Ylloudun , d'où elle fut distraite par Arrêt du 10, Avril 1440' pour la mettre sous le Roiaume du Bailliage de Blois , d'où elle est distante de neuf lieues = Elle portoit anciennement le Titre de Batonnice, & les Seigneurs se qualifioient

47\$ HISTOIRE nLE BERRT, Sires &: Baf6hs de faine Aignan ; elle a été érigée en Comté par le Roy François I. ic en Duché & Pairie en favciir de Mellirc François de Bcaivillier Colite de faint Aignan, lan par le Roy Louis le Grand. Elle comprend un grand nombre de Paroiffes &: de Vaflaux, elleft ficuce furies Confins de la Province de ToUrainc , à vingt llruës de dillincé de feburgcs du côté d'Occident i elle cil bien clofc & fermée de Murailles > & a Un fort antique Château ifituc fur une emincnc ; elle cft arro7ée des Rivières d'EVre & de Saiidre, jointes à celle de Cher-, elle eft décorée dune Eglife Collégiale dediée à faint Aignan : Çeux qui en oric jetté les premiers fondemens font certains Ermites qui firent conihiiire l'Ejilife ; &: comme elle y attira grand concours de Peuple qlJi vchôlent y faire, leurs Offrandes , cela donna lieu à Eudes I. Comte de lilois, de faire bitir la Ville, qui retint le nom du Patron de l'Eglife des Ermites , ce qui cft arrive en plufieurs dutrcs lieux. Cette Ville fit partie du Comté de Blois,jufques à ce qu Eudes I I. Comte de Champagne & de Blois , Fils d'Eudes I. & di Brths de Bourgo^nc.la donna en Fief à Gcofroy de Donzy deuxième Fils de Gcofroy de Scmur, & de Mahaut de Châlon , fc refervant la foy &: hommage à. caufc du Comte de Blois : ce qui roblljrca de bailler cette Terre en Fief , fut le befoial qu'il avoit d'un puiffant &c courageux Vallal pour s'oppofer à Fouques Comte d'Anjo qui luy faifoit la Guerre, en laquelle ce nouveau Seigneur ayant été pris priConuicr par trahifon d'un de fcs ValVaux , fut mené à Loches , ou il fut étranglé cnviion l'aii lojo. &C fon Corps porté en l'Eglife de fuint Aignan , félon le témoignage de Jeun de Mdrmonfticren fon Hiftoirc des Seigneurs d'Amboife. H-nry de Donzv Fils ainé Je Gcofroy, polfeda après fon Perc la Terre de S.Aignab, auquel fucceda Geoftoy IL du nom , fon Fils ainé, lequel n'ayant laiffc de pofterite , il eut pour Héritier Hervé de Donzy L du nom , auquel fucceda environ l'an mo. Gcbfroy IIL du nom , S de Donzy , faint Aignan & autres lieux. H.rvé I I.du nom S. de Ddizy , de Gyem &: de Cône, pofTeda la Terre de faint Aignan après Geofroy IIL fon Pcre, laquelle il laillTa à Guillaume de Donzy fon Fils , &: de Mathide Goeth fa Femme , Dame de Montmirail , d'Aluye, Brou , Authon &c la Bafocbe ; lequel étant mort fans pofterité, eut pour héritier Philippes de Donzy fon Frère , auquel fucceda Geofroy de Donzy, qui ntourut fans En fan s , &: laillā pour Successeur Hervé IIL du nom Comte de Nevets, de Donzy , de Gyem , Cône 6c autres lieux, qui époufa Mahaut de Courtcnay , Fille unique de Pierre, 6C d'Agnès Héritière des

Conu tcz de Nevers , d'Auxerre & de Tonnerre. Il delailfa au Roy Philippe
 Auguste la Ville de Gyem, pour demeurer quitte du Rachat du Comté de
 Nevers dū à fa Majesté il mourut en son Châcau de faint Aignan l'an iiii.
 Agnès de Donzy fa Fille fut Héritière de Nevers , Comtesse de faint Paul,
 Dame det Baronnie de Donzy, faint Aignan , Montmirail , Aluy, Brou ,
 Anthon , & la Bafche, conjointe par Mariage avec Philippe Fils de Louis
 de France Comte d'Artois ; aprcz la mort duquel , arrivée fans Enfants , elle
 fat remariée avec Guy de Châtillon Comte de faint Paul, Fils de Gaucher S.
 de Clâtillon-fur-Marne , & d'Elifabeth Candavene, Comtesse de faint Paul i
 il affranchit les Habitans de faint Aignan du conferttraent d'Agnès fa
 Femme, laquelle mourut verj l'an iiij. ic son Mary l'an xii6. Gaucher de
 Ghâtillon S- deDohzy & de faint Aignan, mourut Ontre-nier au premier
 Voyage du Roy faint Louis en la Terre-fainte, fans aucune pofterité =
 Yoland deClâtillon fa Sœur fut Héritière des Comtés de
 Nevers , d'Auxerre & de Tonnerre, & des Baronnie de Donzy, faint Aignan ,
 Montmirail & aubrs, ôd fut alliée par Mariage avec Atchambau IX- du
 nom S. de Bourbon. Mahaut de Bourbon leur Fille &: uniu Héritière, fut
 cbnjoirite par Mariage avec Eudes de Bourgogne Fils ainé d'Eudes IV. du
 nom Duc de Bourgogne. Ils eurent deux Fiils. Yoland d'Orléans
 mariée en nraicres Noces à Jean de France dit Tiftau, I ils de fuit Louis ,
 mais n'en ayant eu Enfants, clic se remaria à Robert d'Angleterre dit
 deBethune , avoué d'Arrois , Comte de Flandre & de Netre ; à caufe d'elle.
 Alix de Boi. Comtesse d'Auxerre, Dame de faint Aignan fid de Montjay,
 mariée à Jean de Lorraine S de Rochefort en Bourgogne; d oii fortit
 Guillaumie de Chilon Comte d'Auxerre & de Tonnerre , Baron de faint
 Aignan ou de Motifay , époufa Elcnor de Sairove Veuve de Jean Côtait de
 Foiét, Fille d'Ame IV. Comte de Savoye, fit d'Orléans de Baugcy , d'oà.

LIVRE VIII Jean de Chalon Comte d'Aoix & de Tonnerre, Baron de S. Aignan & de Montjay» Grand Bouteiller de France , conjoint par Mariage avec Marie Crcfpin, Fille de Jean Baron du Bcc-Crefpin & de Châtillon-fur Louin ,de laquelle il eue Jean de Chalon II. du nom , S- des mêmes Terres , Père de Louis de Chalon Comte de Tonnerre, Baron de faint Aignan & de Montjay»^ époufa Marie de Parthcnay Fille de Guillaume l'Archevêque , S. de Parrhenay , ÔC de Jeanne de Marheflon, de laquelle il eut cntr'autres Enfans Marguerite de Chalon ConucfTe de Tonnerre, en partie Dame de faint Aignan , Epoufe d'Olivier S. de Huflbn , Chambellan du Roy Charles VII. d'où fortit cntr'autres Enfans Jean de Huflon Comte de Tonnerre , Baron de faint Aignan , époufa Jeanne Snnglier Veuve de Jean de la Roche-foucault ficur de Barbezicux , Fille de Guillaume Sanglier S. de Bizay , d'où Charles de HulFon Comte de Tonnerre , Baron de faint Aignan , allié atcc Ancot* nette de la Trimouille. , d'où Louife de Huflbn - Tonnerre ComtefTe de faint Aignan , conjointe par Mariage avec Emcry de Beauvillier , Baron de la Ferté-Hubert , S. du Boucher & de Teuteville, Bailly & Gouverneur de Blois , dont les Defcendans en jriiiflent encore ^ prcfent. Donzy porte d'azur à trois pommes de Pm, Châtillon porte de gueule a trois pals de vair. Bourbon porte d'or au lyon de gueules, a l'orle de coquilles d'azur. Cjenealogie des Seigneurs de S, jitgnan , de la Maifon de BeauviUier, Chapitre LII. ON ne peut conteftet à la Maifon de Beauvillier un rang confidcrable entre les an» ciennes. Elle tire fon nom de la Terre de Beauvillier dans le pays Chartrain , mais comme elle a paffé en une Famille étrangère , par le Mariage d'une Fille héritière de la branche aînée , & qu'avec les biens elle y porta les vieux Titres : les plus anciens que j'ay pu recouvrer font du commencement du douzième Cccle. Elle porte rafcé d'argent & de finoplc, l'argent chargé de fix merlettcs de gueules t. i. Je fçay bien que quelques Seigneurs de la Maifon les ont porté fimplement fafcc d'argent fie de fmopie , comme Jean de Beauvillier, dont il fc trouve une Quittance de fa Montre au Treforier des Guerres en l'an 1337. feelcc d'un Ecu fimplement fafcc. On trouve de pareilles Quittances d'un autre Jean de Beauvillier Chevalier, Perc de Jean Ecuver en 1340. 1J41. & 134^ . fcelées d'un Ecu de Beauvillier , brife d'un lambel ; il eft qualifié Capitaine d'une Compagnie , qui étoit l'employ des feules perfonnes de qualité. Robert de Beauvillier Chevalier & aufli Capitaine d'une Compagnie en 1347. feeloii fes Quittances d'un Ecu, dont la féconde , quatrième Jû dernière fçfce

croient chargées de. 3. &: i. Merlettes, avec un lambel en chef. La même
 année Garnier de Beauvillier fceloit d'un pareil Sceau , &: portoit la qualiré
 de Chevalier. Adam de Beauvillier Ch-valier , l'an 1347. feela une Quittance
 pour huit Ecuyers de Ta Compagnie , d'un Ecu falcé fimplement, &: brile
 d'un tranc quartier. Pierre de Beauvillier Chevalier étoit Bailly de Chartres
 l'an 13⁹. Guillemain de Beauvillier Ecuyer, fceloit en 1340. d'un Ecu ,
 dont la i. 4. & 6. face croient chargées d' Anneicts aulicu des Merlettes de
 la Maifon. M. le Duc de S. Aignan chef du nom & Armes de cette Maifon.
 porce écartelé, au i. cont'écartelé de S. Briçon &: de la Ferté-Hubert, fut le
 tout d Eftouceville ; au 1. de Suilly, écartelé de Bourbon-Royal-ancien, fut
 le tout de la Trimouille aa ;. de Châlon, écartelé de Bourgogne ancien, &:
 fut le tout de Huflon) au dernier , de lers , ccarclé de Savoye, &: fut le
 tout de Clermont; fut tous les giands quariiers,dc Beauvillier-, Cimier, un
 vol , aux Blafonsde l'Ecu , fupporrant un ancien Ecublbn de Beauvilliet ,
 fimplement îs(cc ; Suppôts , i Griffons d'or, leur vol aux Flafons de
 Beauvillier, accolez chacun d'un Ecu , celui à droit faf^^c au franc quartier
 de gueules ;celuy à gauche falcé, & les faces de finople, chargées de fix
 Anneicts d'or j Cry, Z>f Beauvillier} Dc\\(c^ llvigore tMtt» nel cuore. Les
 Merlettes n'ont ny pieds, ny bec, &: ne dcployenc jamais leui» ailes > &
 ainfi toute leur force ed dans le coeur.)

HISTOIRE DÊ BE'KRT, Jcdoin de Beauvillier Chevalier, eft le plus ancien qui foie venu à ma connoissance : il fut un des Gentils-hommes du Vcxin, qui fervirent le Roy Philippes Augufte contre l'Empereur Oihoa IV. l'an 1114. il pouvoir être Perc de 1 1. Geofroy de Bcauvillier Chevalier, qui croit mort l'an 1174. Dame de Janvarcne\$ fa veuve païTa compromis avec Humbaalt de Hartenay Chevalier, pour raifon de certains hommes fcrfs, que ledit de Hartenay avoir achetez de Guillaume Bigonneaux Chanoine d'YIvoudun , cz perfonnes de Guillaume S. de Liniers, &: Gautier S. de Chariot; il peut avoir eue Père de ^ III. Geofroy de BeaUvillier dit Pichet , Ecuyer , partagea la Dixme de Bivoy avec I« f)»; yen . Chanoines ic Chapitre de S. Sauveur de Blois, par Aûc fous le leel de la Ptevtôté i'Orlcans, l'an ii?^ d'où IV. Guillaume de Beauvillier Ecuyer, vivant l'an 1314. Mary de Perrette de Lyon Fille d* Bertrand de Lyon Ecuyer , &c de Jeanne le Bourfier, fut Perc d« 5. Guillaume de Beauvillier. 5. Jean de Beauvillier, duquel cy-aprez. j. Robin de Beauvillier. î Jeanne de Beauvillier Femme de Jean Le Moine^Daunayc, Ecuyer S.dclaMotte lie Vienne. Y. Jean de Bcauvillier dit le Bœuf, Chevalier , fit partage avec fcs Frere & Sœur , de 1« Terre de la Motte, Courcelles, fcrvoit le Roy dans fcs Armées l'an 1373. VI. Geofroy de Beauvillier IIL du nom, Chevalier, cpoufa l'an 1404. Catherine de Prunelc Fille de Guillaume de Prunelc VIIL du nom Chevalier S. de la Porte- Bcraulc fiâ Tier fêles en Brie, d'où î VII. Jean de Bcauvillier IL du nom, dit Bourles, Chevalier , cpoufa l'an 1418. Alixd'Eftouteville veuve de Raoul de S. Remy Chevalier, &: Fille de Robert d'Eftouteville Chevalier S. du Bofchet , de Robinc de S. BriçonD, Héritière de la Fertc-Huberc par fon Ayeulc Ifabêau Dame de la Ferre, Femme de Jean de S. Briçon 134S. ladite Alix porw à fon Mary les Terres de la Fertc-Hubert , Chère 6c autres; clic le ht Père de 8. Michel de Bcauvillier aura fon Eloge. c j r .l 8. Marguerite de Beauvillier Femme de Robert d'Etampes IL du nom, S. de Salbris , d'où toute la Maifon d'Etampes. VIII. Michel de Bcauvillier S. de la Fertc. Hubert, &c. contrafta Mariagr l'an 1462, avec Annette deTcilloy Sœur d'Antoine Chevaher S. d'Anfiers , Baron d'Auftay , de laquelle *^^9^ Jean de Bcauvillier mort fans Enfants d'Annette d'Illiers fa Femme, laquelle aprcz fa mort reprit une féconde' Alliance avec Pierre de Prunelc S. d OvcrcviUc, Fils de Guillaume Chevalier S. d'Etbault. p. Mcry de Bcauvillier qui fuit. IX. Mcry de Bcauvillier Baron de la Fertc- Hubert, Gouverneur &: Bailly de Blois, cpoufi en premières Noces Jaquette

d'Etampes, de laquelle n'ayant point eu d'Enfans.il feremaria l an i4î>6- à
Louife de Hulfon Dame de S. Aignan &: de la S .Uc -lez-Clcry , Fille de /

LIV%E VIII. 68t Charles de Huflbn Comte de Tonnerre, &
 d'Antoinette de la Trimouille ; de ce Mariage forcirent : lo. Claude de
 Beauvillier Comte de S. Aignan , conjoint pat Mariage avec Charlotte de
 Trenchclyon, le i Juin IJ14. &: aprez le dceez de cette Dame avec Claude de
 Rohan, dont il n'eut Enfants. 10. René de Beauvillier > qui fuit. 10.
 Marguerite de Beauvillier Femme de Jean du Bec S. de Vardcs. to. Jeanne
 de Beauvillier Epoufe de François de Beauvau. lo- Marguerite de
 Beauvillier Femme de René Tavcau Baron de Mortcracr. X. René de
 Beauvillier Comte de faint Aignan , Baron delà Fertc , S- de la Salle,
 épouHi l'an IJ40, Anne de Clermont-Taillari Fille d'Antoine II. Vicomte de
 Clermont , premier B^tronde Daophiné , Bailly de Viennois & de François
 de Poitiers , Sœur de Diane de Pourrs DucheHe de Valentinois, ilVu de
 Geofroy Baron de Clermont, hL de Beaciix de Savoye } d'où XI. Cbudc de
 Beauvillier II. du nom , Comte de faint Aignan &:c. Gouverneur d'Anjou,"
 s'allia lan ijéo. à Marie Babou Fille de Jean Babou Chevalier S- de la
 Bourdaificrc , Ba-. ron de Sagonne, Bailly de Touraine , & de Marie Gaudin
 » d'oiJ : 11. Hercule de Beauvillier , mort en Flandre pour le fervice du Roy
 ijSj. IX. Leonor de Beauvillier mort fans alliance. II. Honorât de
 Beauvillier, qui continua la poderité. II. Anne de Beauvillier mariée en
 premières Noces à Orry du Chatclet Baron d'Evilly, &:cn fécondes Noces à
 M. Pierre Forget Sccreuire d'Etat, S. du trefne , morte fans pofterité 11.
 Marie de Beauvillier Abbeffe de Montmartre. 11. Claude de Beauvillier
 Abbeffe du Pont aux Dames. II. François de Beauvillier Abbeffe d'Avenay.
 XII. Honorât de Beauvillier Comte de faint Aignan , Bâton de la Ferté,
 Lieutenant Colonel de la Cavalciie- Légère de France , époufa Jaqucline de
 la Grange Fille de François de la Grange S. deMontigny, Maréchal de
 France, Chevalier des Ordres du Roy , Gouverneur de Paris , &: de
 Gabriclle de Crevant Fille de Claude de Crevant , &: de Marguer.te de
 Haluin ; d'où ij. Pierre de Beauvillier, mort jeune. 13- Fr;)nçoiv de
 Beauvillier, duquel cy^aprez. 13- Anne-Marie de Beauvillier , mariée à
 Hippolite de Bethune Chevalier d'honneuf de la Reine & des deux Ordres
 du Roy , le 19. Novembre 1619. XIII. François de Beauvillier premier Duc
 de faint Aignan, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, premier
 Gentil homme de fa Chambre, Gouverneur d-: *5erry &: duHavre-de-
 Grâce , & Lieutenant General des Armées de fa Majrftc , éf outi l'an 1^34
 Antoinette de Scrvicnc de Montigny , FiUc de Nicolas S. de Moniigny , de

Marie Groulart ; d'oij. 14. François de Beauvillier Comte de Sery , Colonel du Régiment d'Auvergne, mort *c r. Otflobte 1666. fans Alliance. 14. Pierre de Beauvillier tué en Hongrie à la Bataille de faint Godard » donnée pat les François &: Imperiaax contre les Turcs en i664> 14. Paul de Beauvillier , qui fuit. 14 Anne de B.:*auvillier Abbclfc du Lieu Nôtre-Dame, morte 1669. 14. Anne de Beauvillier AbbclTe du Lieu , aprcz fa Soeur. 14. Elifabcth-Anne»Catherine de Beauvillier Abbelfc de Beauvoir, 14 N de Beauvillier AbbclTo de Notre-Dame de la Joye prcz Nemours, 14. Anne-Catherine de BeauvilUer Rcligicufcaux Bernardines de S. Aignan.

The text on this page is estimated to be only 28.66% accurate

6S2 14. Marie- Antoinette de Beauvillicr, hiaticc le 10. Janvier
\\6y%. an Marquis <lc Livry premier Mikic d'HoCcl du Roy. XIV. Paul de
Beauvillicr Chevalier, Duc de S. Aignan , premier Gennl homme de h C' brc
du Roy , M; ftre de Camp &: Brigadier de Cavalerie dans lrs Ariiiccs rir fa
M jj i.. ^ Ch:f du Confcil Royal des Finances , né au Château de S. Aignan
le 14. Octobre 1648 te a cpoufc le 11. Janvier 1671. Henriette - Louife
Colbert Fille de M. Colbert Chevalier, Marquis de Seignclay , Minillre iL
Secrétaire d'Etat , &: de Dame Marie le Charron. De la Ville de Vajlan.
Chapitre LIII. VAsTAN eft vme petite Ville de trois à quatre "cens
feux,diftinrc de dix lieuës de Bourges , quatre d'YIVoudun, fix de Château-
roux &: autant de Romorcntm , & à dix* huit de Blois ; fcitucc fur le bord
de la grande Plaine du Bas Bcrr\\ , diftiaicc de l'.incien Rrffbrc
d'Yiroudun,&: foûmife à celui de Blois j le Martyrologe de l'Abbaye S.
Laurent dff Bourges rappelle Vdfinus vhu j , &c quelques anciennes
Chartes rçy?f;». Il y a dans la Ville un ancien Château; la Jufl.v;= de la
Chatcllcnic cfl: de grande étendue, Buxcùil» le Puy . S. Laurian iSd
PouUjncs y rclVortiirentC^ttc Terre appartenoit autrefois aux Seigneurs
d'YIToudun; Sc U paroît pŕ un ancienne Charte , qu'en l'an looz. fous le
Reigne du Roy Robert ,Everard du du Four d'Yfloudun, de Vaftan,
Romorcntin &: autres lieux , quittant le monde pour cmbrafler la vie
Religieuŕc, étant fut le point de ŕe faire Moine en l Abbaye de la Vemuile,
fit ŕon Teŕtament, & diŕpoŕa de ŕes biens entre Eudes Se Foulques ŕcs
Enŕ«ns , par lequel il donna Yffoudun à ŕon aîné , à Foulques Vaftan , &:
aux Religieux de la Vcinulŕc la Métairie de Barillon. artîze en la Terre de
Vaftan. Il cŕt difficile de ŕçavoir ŕi cette Terre fut long-tems poŕledéc pat les
dcŕcendans de Foulques, j'apprens ŕeulement par Charte du mois de May
1117. que le Roy PhilipŕcsAuguŕte délaiflŕaà Helie de Culant &: Eŕtienne
de S- Palais les hommages de Vierzon & de Charenton, qui dépendoient
d'YIfoudun , &: celui de Vjftan mouvant du Comté de Blois, en cŕchange
des Ficŕs de Charoŕt, Linieres & Bornez , tenus du Seigneur dVIfoudun ^
que ces deux Chevaliers dcblTercntà Sa Majc ŕté. Et par une autte Charte
donnée à Paris l'an izzo. le même Roy dclaiŕla a Eŕtienne de S. Palais la
Seigneurie de Vaftan & autre» Héritages, en échange de la tierce partie de la
Clûtcllcnie d'Yfloudun , qui luy apartenoit à titre héréditaire , qu'il quitta au
Roy. Depuis cet éch inge , Vaftan cŕt demeuré quelque tems en la Maifon

'de S. Palais Pierre de S. Palais eu étoit Scigncuç fous le Roy Ch;r'.e\$ V. il fut Pere de Jean de S. Palais , conjoint par Mariage avec Gillette do Combles, fille de Jean S. deCombres,dc Bouloife, Meyan, Mont-bizor, Bôulcy , la Rivière & aures lieux, &:d'IfaKcrdc Vilaines fa femme , d'où fortitent deux filles , Jeanne &: Ifabel de S. Palais. Jeanne de S. Palais Dame dç Vaftan épouGi Helie de Trenche-cerf , duquel elle neut aucuns enfans, Çc Seigneur qui ctoit parent, voifin & amy du Baron de Gra^ay< prit part en la qucfcIfcqu"#utfon parent avec l'un d^s Eeuyefs de Jean Duc de Berry , 6c cet Ecuyer ayant été tué , IcDuc Ton Mjître s'en tint tellement irrité, qu'il les fit pourfuivrc excr^ordinaitenient i 'lê Baron de Graçay fe retira auprès du Duc de Bretagne , & lèS. de T cjhe-ccrf fut j>iis prifonnier : cette mnlheurcufe aftalrc caufa la perte de la Maifon de çay.quia autrefois tarit (raru en cette Province, & comreignir Rcghaod dcrnictdu nom Baron de Graçay, de vendre fon ancien patrimoine au Duc de -Ber/y, & JcannC'dc S. P;>Ibisd*ert faifc autint de fa Terre de V.iftati , au profit du même Prince, la foniit»e d'onze mille livres , pour obtenir la liberté de fon Mary. Mais s^étant trouvé quelque défait en la vente, le Roy Charles V|. mariant Catherine de France fa fœur au Comte de Montpenfieritils du Duc de Bi*rry ; àcheta les Terres de Vaftin fe de Buxeîiil l» fomme de douze mille livres de Icanne de S. Palais , &: les donna en mariage à fa fccur. Cette Dame étant morte fins enfins , le Duc fon beau-pere obtint un don du Roy des Teites de Vaftan & de Buxcuil , il f n piit poff 'ffion , Aclrs donna avrc la Bironiede Oraçay pckir la fondatitin de h Sainte Chappellô dc'Bûutges; Mais les Trcforier & Chanoinesde la Sainte Chappcflc- furent con

LIVRE VI 11. triints de mettre Vaftan hors leurs maiiis, par Marie Docheirc d'Orléans, qui avoic la garde de foi) Fiis le Duc d'Orléans & Comcc de Blois , qui ne voulue fouffrir que cecce Terre mouvante du Comté de Blois fut mife en main morte. Ils furent d'ailleurs trouble^ par Gilbert du Puy Chambellan du Duc d'Orléans, petit fils d'Ifabel de S. Palais & petit neveu de Jeanne de S. Pabis, qui leur fit Proccz pour la refcifion des deux Contcatts de vente qu'il foûtenoit avoir été forcez ic non volontaires •■, furquoy par Arrcc de la Cour les Terres de Vadan & de Ville-neuve fous Barillon / luy furent ajugccs en rendant douze mille livres, payées pour le prix de la vente. Ifabel de S. Palais fut mariée à Jean du Puy dit le Grand, S- de Barmont & autres lieux , ils firent lear Tcdament mutuel le 3. de Novembre 1413. &c donnèrent à Jean du Puy l'aînô te à Jean du Puy le jeune dit Brunct , les Châtcllenics du Puy, de Barmont , Vermontcl , Clarevaux , Rochclion, Vaftan, Buxciil , Ville neuve fous Barillon, avec fubfticution au profit l'un de l'autre , & léguerent à Anncttc du Puy leur fille la Terre de Meignac au Dioccfé de Limoges , & mille livres pour une fois payer. Jeanne de S. Palais mourut cette année i le S. du Puy ratifia le Tedament mutuel l'an 1416. & mourut le 8. de Novembre 1421,. Jean du Puy l'aîné II. du nom, époufa Jeanne de Bellenave, de laquelle il eut Anncttc du Puy premièrement mariée contre le gré de fcs parcsns \ Louis de Viffac S. de Marfac, puis à Jean de Chazcron , doù fortit Perrencle de Chazcron mariée à Philippcs de Vienne 5. de Liftenois. Jean du Puy l'aîné intitua Jean du Puy le jeune fon frerc (on hcritier , à la ch >r.7c de donner vingt mil livres à fa Fille , par Tcftament du 16. Septembre 1415. il fut r jc .1 la bataille d'Azincourt, donnée le ij. Octobre en la même année. Jean du Puy le jeune fucceda à fon frerc , époufa Jeanne de Veauce, de laquelle il eue un fils & deux filles , Philbert, Gabrielle &: Jacqueline du Puy. Philbert du Puy)^ rentra par Arrêt en la propriété de la Terre de Vaftan, & la délaiaHa à Pierre fon fils. Pierre du Puy S. de Vaftan, Bailly & Gouverneur de Berty, contratîla mariage avec Madclaine de Gaucourt fille de Charles de Gaucourt, Maréchal de France, &: Colledcdc Vaux, d'où font ilTus : Vincent qui fuit, & Damicne du Puy féconde femme de Jacques d'Aubuflon I. du nom S. de la Borne. Vincent du Puy ficur de Vaftan, conjoint par Mariage avec Jeanne du Molin fille de Philippcs du Molin, d'où font iflus Pierre du Puy allié avec Marguerite de la Roche-foucault, de laquelle il n'eut aucuns enfans. Philippcs du Puy S. de S. Valcrian, ConfeiUer au Parlemenc, qui n'a eu que

deux filles mariées dans les Maifons de Harlay , Cezy &c de Ricux, Jean du Puy S. du Molin qui n'a laiitc que deux filles , Vincent du Puy qui continua la pofterité. Vincent du Puy II- du nom , S- de Vaftan , Bailly , Gouverneur de Berry , contrafta mariage avec Louife Robertte fille d'Eftienne Robrect Secrétaire d'Etat, d'où Claude du Puy tué durant les Guerres de la Ligue près Celles en Berry, qui ne laiſſa d'Enfans de N... Defcoubleau fa f[^]-mme. Florimond du Puy S. de Vaftan pour quelque mécontentement qu'il eut de la Cour au commencement de la Régence de Marie de Medicis, fit quelques levées de Gens pour ſe tenir fort dans ſon Château de Vaftan, où il fut pris, fait prifonnier, condamné & exécuté à mort, ſes biens confifquez. Marie du Puy obtint à la prière de Meſſieurs le Maréchal de la Châtre , de Villcroy Secrétaire d'Etat , de l'Aubepinc Conſeiller d'Etat ſes confins , le don &: remiſſe de la confifcation[^] ſes biens de ſon Frère, & étant mort ſans enfans, ſa ſucceſſion fut conteſtée entre la Dame de Cefy ſa conſine Germaine du côté Paternel , le S. de Moucy ſon couſin germain du côté Maternel, & la Dame de Villenon ſa parente du même côté 6c degré ic par Arrêt du 14 Juin 1640. la ſucceſſion fut ajugée au S- de Moucy repréſenté par la Dame Précieſe Aubery ſa Nicce[^] & pai cet Acte la Terre de Vaftan eſt entrée en la famille des Aubery. i S. Palais porte d'argent au chef de gueules &: trois Chevrons de même. ■ ' ; Du Fuy, porte échiqueté d'argent &: de gueules de ſept traits. De l'Eglife Collégiale de S. Laurent de Vaſian. Chapitre I I V. A Légende de la Vie de S. Laurent Archevêque de Scyllis, l'Office du ſacré Saint, j\c Bréviaire de Bourges , la Tradition du pay^{^^} confirmez par ſa ſanctité de l'Écclie.

HISTOIRE DE BERRT, dtJfuard, du Martyrologe Romain & de
 S. Laurent de Bourges, font foy que ce S. fuyant la perfecucion des Arricns
 d'Efpagne & du Roy Totila , fe recira en Berry au Temcoircdc Vartan , en
 un lieu folitaire > d'où il alloic quelques-fois en la Ville de Vaftan , que ce
 Roy impie ayant eu avis de fa retraite,envoya des Satellites pour ralfaflîncr ,
 qui l'ayant rencontré fur le chemin de Vaftan,luy coupèrent la Tête. A quoy
 l'ajoiite plus de foy qu'à ce qu'en die le Cardinal Baronius , qui rapporte que
 ce faint fut martyrizé à Marfcille , fans aucun fondement ou autorité
 valable. La même Légende fuivie par divers Authcurs alTure que ceux qui
 le tuèrent furent convertis par les Miracles qu'il fit après fa mort , luy ayant
 vcu porter fa tête entre fes bras juſ. ques à ce qu'ils la reçurent de fes mains
 & la portèrent à Totila y qui étant informé de ce qui ſe croit patlejCrabralTi
 la Religion Catholique , & fit conllruire un Temple magnifique en l'honneur
 de ce faint Martyr, & y depofa Ion chef en un lieu honorable. Quant à fon
 Corps» il fut inhumé en une grotte qui ſe trouva proche le lieu de fon
 Martyre, l'an 554. de nôtre ſalut. Depuis un Saint Evêque ayant par une
 révélation divine appris le lieu où repoſoit ce faint Corps , le leva de 'Terre ,
 & le tranſ] orca en une Eglife qui fut bâtie au même lieu, à une lieue de
 didance de la Ville de Vaftan , dédiée à la mémoire de ce Saint , & c'eſt 2
 preſent une Eglife Patroi(rulc,ippcllée la Chappelle S. Laurian. Q_uelque
 temps après les peuples du pays portez d'une inHgne dévotion envers S-
 Laurian, firent bâtir un autre Temple à ſa mémoire en ia Ville de Vaftan ,
 c'eſt l'Eglife Collegialle de S. Laurian , laquelle ayant été détruite quelque
 tems après par les Guerres ,fuc rétablie plus belle qu'auparavant, & en l'état
 que nous la voyons aujourd'huy,environ l'an looy de notre Salut > fous le
 Règne du Roy Robert, durant lequel pluſieurs Temples furent nouvellement
 conſtruits, ou rebâtis avec plus dcciat & de fplendcur , félon le tcmo gnage
 d'un célèbre H-.ſtonen. En cette nouvelle Eglife réublie, fuivant la Tradition
 , par la pieté & libéralité des anciens Comtes de Blois , dans le territoire &
 la mouvance deſquels la Châtellenie de Vj(hn cſt ſeituéc , le Corps de S.
 Laurian fut iranſporré en un Collège de Chanoines étably cti icelle, par Guy
 de Châiillon L du nom Comte de Blois, de manière que le Comté de Blois
 ayant été vendu pat Guy de Châtillon IL du nom, à Louis Duc d'Orléans
 Frère du Roy Charles VL en l'an 1391. les Ducs d'Orléans Comtes de Blois
 furent reconnus pour Patrons & Fondateurs dece Chapitre; ce que l'on peut
 confirmer par un Titre de l'an 1391. qui porte que cetto Eglife eſt de la

Fondation , en la protection &: fauvegardc des Comtes de Blois ; & pour
 cette raifon le 14 Juillet 1411. Louis Duc d'Orléans faifant fon entrée en la
 Ville de Vaftan , y fut reçu & conduit Procelfionnellcment par le Chapitre
 en l'Eglife , comme Fondateur & Patron ; d'où fuit qu'à caufe de la réunion
 du Comré de Bloif à la Couronne, le Roy c ft à prefenc comré le feul
 Fondateur & Parron de cette Eglife , comme il a été jugé par Arrêt du grand
 Confeil du xy. Septembre 166%. au profit du Chapitre de Vaftan. contre
 Monficur Claude Aubery S- de Vaftan , par lequel l'Eglife de S. Laurian a
 Clé déclarée de Fondation Royale, &: dcfcnfes faites au Seigneur de Vaftan
 de prendre la qualité de Patron ou Fondateur. Au mois de Janvier iizj. le
 Chapitre de Vaftan fit un Statut» par lequel le nombre des Prébendes fut
 fixé \ vingt , trois pour le Prieur , feize pour les Chanoines , defquels cinq
 feroient Prêtres , cinq Diacres, fix Soufdiacres , une pour deux Vicaires* ce
 qui futauthorifc par Simon de Seuly Archevêque de Bourges , & par le Pape
 Honoré IIL par Bulle datteede l'an VIH. de fon Pontificat. Maintenant le
 Collège eft compofé d'un Prieur, d'un Chantre fondé par M. André
 Chappon,& érigé en Titre de Bénéfice en 1645, dix Chanoines , non
 compris la profonde Preceptoriale &: celle du Maître des Enfjns de Chœur ,
 4 Semi-prcbendcz noirs, quatre gtisainfi apelez, parce que les premiers
 portent un bord noir i leur Camail & l' Aumuffc noire , les autres ont le bord
 gris & l'Aumuffe grifc, comme les Chanoines , dix-huit Vicaires , deux
 Choriftes , quatre Officiers, qu'ils appellent BacbeUers, fix Enfans de
 Chœur &c deux Bedeaux. Le Chapitre élit fon Prieur , & eli^endo confrcf ,
 les Prébendes font à la Collation du Chapitre , & à la nomination du
 Chanoine qui eft en tout , le Chapitre eft auffi CoUateut de la Chappelle de
 S. Jean de la Marzaut à demie lieuc de diftance de Vaftan , & de l'Hôtel-
 Dieu , les Bénéfices qui dépendent du Chapitre font onze Cures , S.
 Chriftophle de Vaftan , S. Laurent , la Chappelle S- Laurian, S Florentin, S.
 Pierre de Rcbourfin, Faotenay , Liniers , Balzcme , S- Laurent &: S. Marrin
 de Laureux , Mcufnet & Nançay, ic dans les cinq premiere\$,qui font
 appellécs les Filleules de S. Laurian : le Chapitre a droic de Vifite tous les
 ans.

LIVRE VII 1. Entre les pertes &: dommages que la fureur des
Gutfrres Civiles de la Religion a caufe au Berry , celle du pillage de l'Eglife
de S. Laurian n'eft pas des moindres , les hérétiques emporterent la Chafle
d'argent en laquelle jufques alors le Corps de S. Laurian avoir été gardé en
honneur (c vénération , & brûlèrent (es Reliques, en telle forte qu'il n'en
cftrefte qu'un Os du Bras, quiy eft confervé , & porte tous les ans en
Proccffio folcmnellc lo jour de fa Fête. Dans la même Eglife font deux
anciens Tombeaux au deffus de l'Autel, remplis de Reliques, une Chalfe
d'argent doré, en laquelle eft le bras de faine Valentin , & du bois de U
vraye Croix de Nôtre- Seigneur , & un très- beau Reliquaire , qu'ils
appellent le HânSfâ Sâ{forum. Perfonne n'eft inhumé dans le Chœur de
cette Eglife,àcaufeque l'on eftime qu'il renferme les cendres de faine
Laurian , les Reliques de faint Clair, de faint Troyan Evêque de Xaintes, de
fiint Simplicc Confeffeur , faint Valentin Manyt , faint Leonord Abbé ■
faince Montaine Vierge , de tous Icfquels l'on fait Fctes particulières , àc
celle de leur Patron le 4. de Juillet par chacun an. De U C hâte Ut nie de la
fert'ImbaHlt, Chapitre LV. CE T T E Terre eft dans l'Archevêché de Bourges
, mouvante du Comté de Blois \ dans l'ancien Re(forc d'Yffoudun ,
nouvellement fommife au Bailliage de filois. Sa Juftice &L fon Redore
comprennent les Parroiffes deSalbris, S. Genou , Marcilly , Laucux a.
Socfme. Elle a eu (es Seigneurs particuliers qui en porroientle nom:
AenorDamo de la Ferté leut Héritière la porta en Mariage à Hervé I. du nom
S. de Vierzon , qui bâtit &: tonda l'Eglife Collégiale l'an 1164. en l'honneur
de S. Taurin , dont le Prieuré eft uni à rArchidiaconé de Sologne dans
l'Eglife de Bourges- Guillaume I. du nom S. de Vierzon &c de la Ferté ,
donna au Chapitre le droit d'éublir une Foire & de prendre les Droits l'an
1197. Elle entra dans la Maifon d'Harcourt par le Mariage de Jean III. du
nom S. d'Harcourt . & d'Alix de Brabant Dame de Mczieres de la Ferté,
Fille de Godefroy de Brabant S. d'Arcot, (C de Jeanne de Vierzon fbn
Epoufe. Jean IV. du nom premier Comte d'Harcourt pofteda cette Terre
aprez eux , & il la laiffa à Guillaume d'Harcourt fon iroificme Fils , &
d'Ifabcau de Pattenay fa Femme. Ce Seigneur de la Ferté, de Brinon, Noant
, Montfort-le- Rotrou , Vibraye , & autres lieux , cpoufa en premières Nôces
la Dame de Cernon , de laquelle il eut trois Filles , Jeanne de Harcourt,
mariée à Hugues de Montmorency S. de Beaufault &: de Breteuil ,
Chambellan du Roy Charles VI. Fils ainé de Jean de Montmorency II. du

nom, S. de Beaufault , àc d'Ifabeau de Nelle fa Femme : Marguerite deH
ircourt Femme de Jean S. de Ferrieres Chevalier : Marie de Harcourt
Epoufe de Nicolas d'Eftouteville, dit Collart, S. de Torcy. La Châtelleniede
laFerto cchcucà la Dame de Torcy par partage de l'an 1401. mais étant mone
fans Enfans, il fut ordonné par Arrêt du' 7. Avril 1401. que fa fuccelTion
fcroit également partagée entre les Seigneurs de Beaufault &: de Ferrieres.
Pat le Paruge elle écheut à la Dame de Beaufault, qui la délaifta à Jean de
Montmorency III. du nom, fon Fils , qui étant mort fans Alliance, eut pour
Héritière Catherine de Montmorency fa Soeur, mariée en premières Noces à
Laurent S. de fainte Beauve , & en fécondes Noces à Robert d'Eftouteville
Chevalier S- d'Anfeboft ; elle fit Vente de cette Terre à Robert d'Eftampes S.
de Salbris &: d'Ardrelou l'an 1447. pour acquiter deux cens livres de rente
que fa Mere avoir confituéeaux Treforier &: Chanoines de la fainte
Chappelle de Bourges en l'année 1416' & pareille fommc vendue par fa
Mere au S. de Salbris , la Pofterité duquel en jouit encore à prefent. Le
Château a été bâty par les Seigneurs de cette Maifon , &: achevé ca l'état
que nous la voyons par M. le Maréchal d'Eftampes. ftccr ii)

486 HISTOIRE DE BER%r, De la Seigneurie de faint Germain des 'Bois, Chapitre LVI. LA Seigneurie de faint Germain, distanc de quatre lieues de Bourges , trois de Dunlc-roy, confitc en la Justicc, haute, moyenne &: balTcjCn Bois Taillis , Dixmcs, Terrages &: Droits généraux , appellez Coutumes , elle relevé du Roy à caufe de fa Greffe Tour du Dunlc-roy , &: cft du Rcûort le Bailliage de Dun-lc-roy. Le Roy Louis VII. dit le Jeune , Raoul III. du nom , S. d'YlToudun, & Berard de' Linicres cuns Seigneurs de la Justicc de cette Terre par indivis , affranchuent les Habicans de cette ParoilTc qui étoient de condition fetvilc , fous la tcfctve des Droits généraux ; ce que confirma le Roy Philippe Augufte pat Charte de l'an iio*. rapportée dan» mes anciennes Coutumes. PierredcGiacS. de Soupy, Chancelier de France fouslc Roy Charles VI- ctoit Seigneur de faine Germain , & obtint du Roy trois Foires par an , & un Marché toutes les Semaines pour cette Terre , par Lettres du mois de Juillet 1388. M. Piètre de Giac Chevalier S. de Joy en croit Seigneur fan 1411. hc en cette qualité il donna le lieu de Bonnay fie dépendances à Louis dcTicules Ecuycr, àtitrc de Fief, pour rccompncfc des fcrvices qu'il luy avoir rendus. . Elle paffa depuis en la Famille des Aligrets, &: après le decez de M. Denis Aligrct te Jeanne Bcrmic fa Femme , portage faifant entre Hugues, UiGn , Etienne & Colleté Algrer , leurs Enfans , elle écheur à cette dernière , qui la porta en Mariage à Jean Duban Notaire & Secrétaire du Roy , qui en qualité de Seigneur de faint Germain , retira par Retrait féodal le Fief de Bonay , vendu par Jean de Ticules Ecuyer , à Guillaume Heliot > par Sentence des Requêtes du Palais du 11. Décembre 1478. Le même fournit fon dénombrement au Roy le n. May 1484. François Duban fon Fils en joiit après fa mort , & il la tranfmit à Etienne & Claudine Duban Epoufc de Charles de L'hôpital fes Enfans. Etienne Duban demeura Seigneur de la moitié de faint Germain, & par le partage fait entre fes Enfans, au nombre de cinq, elle écheur à Claude Duban fon Fils aîné, H. de Jeanne Pclorde, le z8. de Novembre 1^70. Charles de l'Hôpital &: Claudine Duban fa Femme, vendirent la moitié de la Terre de faint Germain, par Contrafl: du Z7. de May 1531. à Guillaume Compain Efcuycr S. d'Azenay , Marie Rolland fa Veuve, &: Jaques Compain fon Fils > vendirent le 14. Décembre 1531. à François de Vulcob S. de Coudron & de Malentras, Marguerite Duchcffe de Berry , dont il étoit Maître d'Hôtel, luy en remit le Droit de Rachat Antoine de Vulcob fucceda à Frincois fon Pcre, & il eut pour SucccfTeur Claude Genton III. du nom, fon

petit Fils, qui laissa Marie Genton sa Fille Héritière, qui porta cette Terre à Messire Claude de Gamaches Vicomte de Raymond, S. de Julfy & autres lieux. La moitié que les Duban avoient en cette Terre, passa en la Famille des Gaudrion, ht. elle fut faicte sur Jean Gaudrion l'an 1618. adjugée par Décret au S. Genton, qui devint par ce moyen Seigneur de toute cette Terre, qui appartenait auparavant à Messire Claude de Gamaches II. du nom, son petit Fils. J'ay rapporté ailleurs les Généalogies des Duban, Vulcob, Genton & Gamaches. De la Seigneurie de Coudron, alias de Qoderon & de Larginéau* Chapitre LVII. LA Seigneurie de Coudron, Paroisse de Chavanes, Généralité de Berry, Senechaussée de Moulins, Archevêché de Bourges, conficte en Maison Seigneuriale tres-commode & bien bâtie, en Bois taillis & de haute Futaye, Dîmes & Terrages, & Justice haute, moyenne & basse •» elle est à six lieues de Bourges, trois de saint Amand, une lieue de Château, neuf, & à deux lieues de saint Germain des Bois, sur la Chaussee de Cefar, ou voye militaire des Romains, qui va de Xencoins à Bourges. Henry I. du nom S. de Scully, d'Orval & de Bruieres, reçut en foy & hommage de Guillaume de Chauvigny

The text on this page is estimated to be only 24.99% accurate

L I V E V'flî. II. du nom, Guillerme de Bazcrnc, !c Jean de Moncigiyy > tous Seigneurs de Charentoa, la Ville de Codcron & de Selon, tant en Juibcc que Domaine, Bois, Tctrcs, Dimes &£. Terrages j &: il b donna en Arricrc-ficfà Etienne Pclorde Citoyen de Bourges, pat Charte du mois de Mars nyo. Ce premier Seigneur de Codcron acquit de Renaud Sciul Chtfvalier , &: d'Alix 0» Femme , en Juillet iijj. toutes Ids Terres &: Bois qu'ils iiodoient en fa Jufticc , pour la (<)mme de trente-cinq livres, & Pierre Bigevil Chevalier luy vendit la n>ême année les Héritages quM tenoit dans la même Jnlliccj pour qua* rente fols. Jcaiî Pclorde de la Vouic defcendu d'Ecicnne, tranfigea le 13. Juin 1440. avec Pierre du Mouftier ,i tant pour luy que Robert Ton Frerc, èc par la Traiifadion la l^^t^e de Codiron demeura commune hc indivife , la moitié pour Pclorde, & pareille portion pour les deux Fiercs , apparemment ifl'us d'une Fille de ta Maifon des Pclordes. Jean Pclorde de la Voûte, Héritier de Jean Ton Perc Se Macc fon Frerc, vendit le i6. Décembre 1405* _ur quatotzc cens foixante-deux livres dix fols la moitié de la Seigneurie de Codcroa divife avec André du Mouftier, à Robinet d'Etampes Valet de Chambre &c Garde-Joyaux j Duc de Berry \ & ce nouvel Acquéreur fit la foy & hommage , &: fournit fon Denombrrarnt le 19. des mcrac mois &: an, à Charles d'Albret Connétable de France , S. de, î'ruieres. ' . Je trouve que Odile de Sernay Ecuyer ctoit Seigneur de cette Terre Vm lyoo. & aprez ly François de Vulcob M licre d'Hijtel de la Reine de Navarre, Ducheflc de Berry, Antoine de Vulcob fon Fils Tari 1550- qui la tranfmit à Claude Genton fon petit Fils ,qu! ■: la foy &: hommage l'an i6z8. &: qui la lailTa à Marie Genton fa Fille, Epoufc de VA .iire Claude de Gamaches Vicomte de Raymond, Seigneur de JùlTy tc autres lieux. De faint Floÿ€m, Chapitre LVIII. LE Château de faint Florent cft fcituc fur la Rivière de Cher , à quatre lieues de Bourges. La Juftice & Seigneurie s'étend dans les Paroiltcs de faint Flbrent jufques Il Fil deURivietc , 6c de faint Captais. Le Lvçu s'appcUoit autrefois Vkus Auriiti vtl Aureus , &c n'a chmge de nom qu'aprez que l'Eglife de la Paroilfe a etc dedicc 4 S. Flor-nt Evcque &c Confclleur. Le Fief du Breuil-dorc', Paroilde dttf (aint Florent, eftpeutrc ainfi appelle à caufe qu'il cft fitué /'« f^icp Aurto, Cette Terre a été polTcdce par noie Homme Jean des Barres, qui en vendit la moitié \ Pierre le Roy Citoyen de Bourgs, pour la fommc de fcpt cens vfngt-cinq livrés", pat Coritraft çn ptelence de Des rofTes Notaire Juré , le

jour aprcz le Dimanche Lt^art 1178. Je tic fçay par quel loyen, ny quand
 l'autre moitié de cccie Terre a èCc acquifc par les le Roy ; mais il \ certain
 que ceux de ce nom l'ont pofVcdce pendant pluliüurs ficcles. Jacques le Roy
 cuyer deCuifine du Roy, dcfcendu de Pierre cy-deffus nomme, fit'partage
 avec Andry le .oy, ConfcillerduRoy, CorrcLlcuren la Chambre des Comptes
 iParis, fon Coufm Germain,; s Terres de S. Florent, bc de Ville-neuve, le 11.
 May i4}8. dn Vertvi de Lettres Patentes iu Roy du Mars 1457. La Tertd de
 fâint Flotcntr ccheut à Jâ'(^ués, & celle de Villecuve à Andry le Roy. Jaques
 le Roy III. du nom, S. de faint Florent par donation autre Jaques le Roy fon
 Coufm , tranfigea avec AndriÉ Chevrier S/ de Ville-neuve, fur s Bornes de
 leurs Juftices, le ii. Octobre 1530. Henry de Bourbon IL du ponî , âcquic ^itc
 Terre par Décret , i: y fit bâtir le Pont de pierre, que nous y voyons
 àii)bdt'd'hay. ■^netiTs (k fatnt Furent dà furncfm ît Roj/ ■ (y leurs
 Çeneslo^ie, C\ M' A t I r K c L I X. LA Famille des le Ro^, .l'tirtc de.s plus
 nobles iir.plus anciennes de la Ville de Bonrgcs , a long-temps poiTedc Icî
 Terras de fairit Flopcnc» :de Ville-neuve , du Bois-firalé, de M um Agnes ^
 de Buxierc - d Ailiic , de Molin-Ticuf , d'ivry i de Tremblay , de 'mp lle.de
 faine Caprais &c .lutrc^ : Elle a pris Alliance dans* te» Maifons de- Pelorde
 , 'Cdtgpt i XftUci» cent » do ;ia -Bcrihonic , de Sauzay , fionia * Chevnet ,
 de Villiers, du

6SS HISTOIRE DE BERRT. Menil-Simon , d'Anzely , d'Aigues-
 morccs , de Moriac, de Mauvoifm , Cluuvclin , de Boizé , Heutcaulc Se
 autres nobles &c anciennes. I. Pierre le Roy S. de faint Florent &: de Ville-
 neuve- fur-Chct , acquit la moicic de ces deux Terres de noble Homme Jean
 des Barres S. du Bois-roferain , pour fept cens vingtcing livres , par Contrat
 reçu par Pierre des Croffcs Notaire Juré, le cinquième jouraptez le
 Dimanche qucl'Eglife chance Utdre jerufaiem , l'an 1278. 11 fut Perc de II.
 Gauricr le Roy S. de faine Florent Sc de Villc-nenve-fur-Cher ; d'oà 5.
 Guillaume le Roy , qui fuit. m. Guillaume le Roy S. de faint Florent & de
 Ville- neuve- fur- Cher -, d'où 4. Jaques le Roy , continua la pnfteritc. 4.
 Paul le Roy S. de Thcrieux Se de Chenevicre l'an 1407. & Vicomte de
 VillcmcMart , conjoint par Mariage avec PcrrencUc Pclorde 5 d'où y.
 Philippe le Roy , mariée à Jean Georges Ecuycr S. de Barenrhraume ,
 ConfciN 1er Se Avocat de Jean I. Duc de berry^ & fon Bailly deGyem -,
 d'où defcnd toute la M ai fon des Georges. 4. Marguerite le Roy Femme de
 Jean Pelordc S. de la Voûte &: de Cologne i ils donnèrent la Place de Noyer
 pour bâtir TEglife des Carmes de Bourges 1374. I V. Jacques le Roy S. de
 Ville-neuve & de faint Florent- fur-Chet , fut Perc de j. Martin le Roy,
 continua la pofterité. j. Jaquelin le Roy Pannetier Se Ecuyer-trenchant de
 Jean Duc de Berry. 5. Thierry le Roy Chef de la Branche de Ville-neuve, qui
 fera cy-aprez reprife. V. MartîQ le Roy S. de faint Florent Se de Moulin-
 neuf, Maître d'Hôtel de Jean de France, Duc de Berry, fie faire le Terrier de
 Ville-neuve l'an 1401. d'où. Yl. Jaques le Roy II- du nom S, de faint Florent
 , Officier de la Maifon du Roy, fit partage avec Andry le Roy Corredeur des
 Comptes , fon Coufin Germain, leii. May 1438. par lequel il eut la Terre de
 famt Florent , & fon Coufin celle de Ville-neuve ; ce parugc fut fait en vertu
 des Lettres Patentes du Roy , données à faint Jean-d'Angcly le 16, Mars
 14J7. Il avoir cpoufc Macce Briceforncc Fille de Philippes Bricefornée S. du
 Boi\$dc Vevrc , Se de Mahaut Guibertone > d'où 7. Martin le Roy, continua
 la lignée. 7. Agnes le Roy femme de Gautier Stuc, Garde du Corps du Roy
 14;^ 7. Jean le Roy. 7. Godefroy le Roy continua la lignée. 7. Florent !e
 Roy. 7. Pierre le RoyVIL Martin le Roy II. du nom Geur de S. Florent,
 Gouverneur de l'Ecurie des Roix Charles Vil. Se Louis XI. &: depuis
 Receveur des Finances d'outre Seine, mourut l'an 1491. fut enterré dans la
 Chappelle de faint Florent en l'Eglifede Nôtre-Dame du Four-chaud où fc lit
 cet Epitaphe . Cj devant ^ft Ntbie Homme Martin le Roy Seigneur de S.

Florent fut cher Gouverneur de l'Ecurie du Roy Charles VU. & de Louis
son Fils , & depuis Receveur General des Finances d'outre-Seine du Roy
Charles qui trépassa le dixième jour de Décembre mil quatre cens quatre-
vingts-ans. Priez-le pour son Ame. * Il avoit épousé Bienvenue l'Alemant
, d'où S. Jacques le Roy eut de saint Florent, de S. Capraix, de Mortonier
Seigneur du Tremblay, etc.

LIVRE VI IL Secretaire du Roy, Contrôleur General des Finances, conjoint par mariage avec Marie Briçonnet de laquelle il n'eut enfans. 8. Colleté le Roy femme de Jean Girard fleur des Bergeries. ' ' ' ^ 8. Marie le Roy Epouse première nocces de Simon Raitien fleur des, de Pierrre d'ortwre 8 Perrette le Roy , mariée à Urfm de Sauzay. " ' ' ' 8. Philippe le Roy femme de Pierre Perceval. VU. Godcfroy le Roy fleur d'Yvry cpoufa Jeanne, donc l' Maifon t(l' ikonniië', HVù 8. Jaoques le Roy continua la lignée. 8. François le Roy fleur d'Yvry , cpoufa Charlotte de Brillac vefve du fleur Trouflcau, d'où Marguerite le Roy Dame de LuiTac 8. François le Roy fleur du Bois-Siramc. VIII. Jacques le Roy III. du nom fleur de S. Caprais &: de S. Florent , homme d'Armes de la Compagnie du Grand Senechal de Normandie , cpoufa François Lalcment fille de Jean Lalcment le jeune fleur de Marmagnac & de Vouzay, &: de Jeanne de Champagne, le V Avril En faveur de fon Mariage, Jacques le Roy fleur de S. Florent fon patccio S^f Çon Coufin gerniam luy fit donation de la Terre de S. Florent , d'où Encans de Jacques le J^{py} III. du nom, ^ de FtAnçoije Laïement. 9- Jacques le Roy IV. du nom fleur de S. Florent 6ç de S- Caprais , qui fuie. ^ . Claude le Roy , Abbé de Chaumont. 9. Jean le Roy Prieur de Dame-Sairite, Chanoine de S. Eftienne & de la Sainte Chiehpelle de Bourges i Grand Vicaire de Monfeigneur l'Archevêque, Confeiller au Parlement de Paris , Chanoine &: Ai'chidiacre de Paris , Abbe de S. Pierre de Scincoite d'Epernays, fleur de Buffiers Se de Marmagnac 9. Gabriel le Roy fleur de Moulin neuf & du Tremblay. 9. Andrée le Roy , mariée à Jean de Mauvoisin Ecuyer fleur , dé Bollpêche , Cbaifemais ôc Lugny , Fils de Gabriel & d'Anne du Plcflis-Richclieu le ii'. Décembre nSi. 5^ Louife le Roy , Femme de Bcrar gon de la Marche Ecuyer de Buflierc-d'AilUc 9. Marie le Roy , Epoufe de Jean de la Marche Ecuyer fleur de Buffiers. IX. Jacques le Roy IV. du nom fleur de S. Florent, s'allia en premières nocces à Perrette du M'nil-Simon , ic en fécondes à Catherine d Anlczy, ûlle de Jean fleur de Menctou-Cou tuic Se d'Anne de Chazeron. Du premier Lit, 10. Charlotte le Roy , mariée à Charles de S. Avic Ecoyet âiniv d'Aigues*mon:es, pai4 i Gilbert de Mordat fleur de Boutevin. . ' î^> f' •• Ut\$! fécond U^, 10. Claude le Roy fleur de faint Florent , mort fans alliance. lo- Claude le Roy Abbé de Cliaumont en Porcien. ^ to. Jean le Roy , Abbe d'Epernay & de faint Pierre de ScUncourt , Priclr de Damç-: "Sainte , Confeiller au Parlement de Pjris. 10. Gabriel le Roy, Chevalier de Malie. Branche de Marma^es. 1 X. Gabriel

le Roy ficur de Moulin-neuf & du Tremblay, rontraûa Mariage avec Claude
c3e Villiers S. PjuI, Dame de Vunpelle, Fille d'Abcl de Viiliers EciSyct ficur
de Vimpdlc St. ^e Mabile de Noyeo., d'où : S t is

t^o HisronE DE be'rrt; X. WUques le Roy Cheval.cr
 fcigneurdcBuxierej-d'Aillac. JcMarreagncs.dc Trcm, l^{ay}/dcModin-neuf U
 Vimpcllc: poffcda les Terres de Bux.ercs ^ Marmagocs par la liberalUé de
 Jean le Roy Gonfcillcr en U Cour fon Oncle ni cpoofa Marie du Drac Fil e
 d'Adrien du Drac V.comre d'Ay. Baron d'Avenoux, Bailly de Melun & d E
 .fabich de Poiaieux. H vendic avec fa Femme le F.ef de Moulm-neuf au fleur
 de Cougny l au l6i9- Il fut - . , II. Adrien le Roy continua la poltcticc. Il;
 M^{ucn}/le Roy Femm. ic CUud. de Boifi Chev aU« fcigneur i. Courccn,,.
 X(. Adrien le Roy Chevalier feigneur de Buxieres-d Aillac & de
 Marmagncs , ^ conrada Mariag" avec Charlocce Chauvelm Fille du
 feigneur de Richemont , d ou entr autre. EnN le Roy feigneur de
 Marmagncs , conjoint en 1687. pat Mariage avec Catherine Hcuruult Fille
 de Gilles Ecuyet feigneur du SoUcr. Branche de ydle-newve* V. Thierry le
 Roy feigneur de Villeneuve, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du
 Roy , fouverain Prefident des Comptes, Fils de Jaques feigneui de faim
 Florent Kdc Ville-neuve. fut-Chcr ; fut Pere par N. .. • Bâtard fa Femme, de
 6. Andrv le Roy continua la pofterite. .,T.ir/-uji 6. Jean le Roy feigneur de
 Contres, fit bâtir une Chappelle dans l Eghfe Cathediale de Bourges vers
 ran⁴⁷⁰. fit fon Teftament le dernier d'Août 1475- P« fit fa fepulture dans la
 Chappelle qu'il avo.t fait bâtir ^a fairit Etienne, & y fonda une Meffe tous
 les jours , legua^à fon Coufin Florent le Roy Fils de Jaques . b quatrième
 ^rtie de la Terre de Contres , lufufruit de fa Terre de Chantelou fa vie duranr
 & i Antoine le Roy fon Neveu, l'ufufruit de fa Maifon de Bourges. Il avoit
 epoufc Geneviève Catin Dame du Plaurt & de Champigny. 6. Jaquette le
 Roy Femme de Jean Bonm Ecuyet fleur du Courpoy. VL ■ Andrv le Roy
 feignenr de Ville-ncuvc, ConfeiHer du Roy Corraeur en la Charahre des
 Tomotes fîf partaee avec Jaques le Roy fon Coufin le ai. May l43S. par
 lequel h Terre de Vm ^eut en fonVot : Il tcfta le 10 JuUet .46S. Il avoit
 ^pQ^f- de Charpaigncs Nièce de Martin Gouge deCharpaignesLvc* : que
 de Clermont ; d'où , ^ , , c r l 7 Antoine le Roy Ecuyer fleur de Ville-neuve-
 fur-Chcr, o eut ancuns Enfans légitime* laiffa deux Bâtards , aufqucls il
 légua fix cens livres par fon Teftament du li- Fcrr"r'i47j par lequel il choifit
 fa Sepuleure dans la Chappelle de fon Oncle a fa.nt Etienne fo^{dl} une
 Vicairie perpétuelle en fa Chappelle de Vil e- neuve , dcdicea famt
 SebaSien dont il fe refava la Prcfcntation. 6c la Collation à M- l
 Archevêque i donna a Cail ctiie le Roy fa Sœur tout ce qu'il avoir au Breuil

, au Châclier a U Lande a famt V\^rZ & une Rente de dix-huit Scxtiers de Bled fur les Dîmes de Breulam.non , ce qu' l avoit l Marmagncs, fa Terre de Ville-neuve & trois Ma.fons à^Pans / & au ca, oue fâ Sœur ne voulût accepter fon Tcftament , il donno.t le tout a Martm le Roy (on Coufin ; légua au Chapitre de l'Eglise de Bourges plufieurs Maifons a Bourges . les Dies de fa^nte Soulangc &: plufieurs Rente\$,pour fonder une Meffe & douze AnnivcfairtS.&leguairHôccl-Dieufcs Terres du Château. . ^ . j v 7 Catherine le Roy mariée l Pierre Chevnec Ecuyer fleur de Chouday ; d ou g. André Chevrict , qui fuit.

LIVREE F ni. VII. André Chevrrier feigneur de Ville-neuve , de Janvarcnncs &: Billcron, s'allia en l'yoj, "k Frjnçoife de Baudimenc , d'où. 5 Jean Chevrrier. 9- Louis Ch'vrrier Chanoine de la faincc Chappelle de Bourges. " 9. N Chevrrier Chambricr de l'Abbaye de Vicrzon. IX. Jean Cherriir feigneur de Vilic^ncnvc , cpoufa , N Picdefer -, d'où to. Louis Ciicvrrier. 10. Chriftophe Chevrrier^feigncilt de Ville -neuve, n'ayant aucuns Enfans de Jaquette FiHette fa Femme, légua f-^ TTrc de Villé*neuve à Jean du Roux Fils Antoine feigneur de Sigy , Se do Françoisfe Picdefer, i la charge qu'il s'appelleroit Jean Chnftophe de Chevrrier du Roux , Se porceroit les Armes de Chevrrier ic du Roux ccarcelles. Chevrrier porte d'azur à crois tctes de Licorne d'argent, i.i. Du Roux porte d'azur à trois têtes de Lc<r pard d'or lampjftccs de gueules. lo. Etienne Chevrrier. lo. Philippe Chevrrier. ChriftopheChevrrier ctoit Fils de Jean S. de Janvarcnncs . Jean Fils d'André & Françoisfe de Baudiment ; André Fils de Pierre feigneur de Janvarcnncs , & de Catherine le Roy i Pierre Fils de Jaques feigneur de Tizay U. de Janvarcnncs, & de Dcuife Du Ponc z. Jean du Roux feigncor de Sigy &: de Ville-neuve , époufa le 14. Septembre 1498, Catherine de firichanteau -, d'où III. Louis du Roux feigneur de Sigy &: de Ville-nCuvc, conjoint pat Mariageavcc Emcc do Chaumonc le 13- de Janvier ij}4. d'où IV. Jean du Roux allié avec Marguerite de Toumcbœuf le ty. Août lyyi. d'oil V. Antoine du Roux feigneur de Sigy , contrada Mariage le 11. Février itfoi. avec Fcani çoife Picdefer > d'où y I. Jean-Baptifte du Roux a époulc Françoisfe Mafrany le dernier Septembre 16^. Le Bois- S tramé. Chapitre LX. LE Boi\$-Siramc, en Latin Sofcus fenhris Jmâti^ autrement IcBois-Troulfcau, eft unan* cien & fort Château, alfis en la Paroiffe de Vorly , à quatre lieues de Bourges, a toute Juftice dans fon Village, de beaux Terrages plufieurs Valfaux , a long- temps appartenu à la Maifon du furnomTroulfcau, à caufe dequoy il eft appellé en plufieurs Titres le Bois-TroulTcau. Le Roy Charles l'aquit de Jaques Troofl'eau Vicomte de Bourges, en fit don à Agnes Surelle-Ci Mjêtrerc. Il fe trouve une Ordonnance fur le fait des Elus du 1^ Août 14^1. donnée en ce Château , que les Livres imprimez ont mal appelé Bojs-Screnes. Cette Terre a éccajugée par décret fur Antoine de Tollet à M. Jean-Bapti« •A j Colberi Confciller , Secrétaire 6c Miniftre d'Etat , ConirôUeur gCbctal des Finances. Fin du huitième Livre.

HISTOIRE DE B E R R Y Des Villes, Baronnies &: Châccilenies
 d'Aubigny , Culant, Château -neuf- fur -Cher, Lury, Orrai, S. Amand,
 Châtillon for Indre, Mont-faucon , Charôts , Celles en Berry , & autres.
 LIVRE :hjbvvibme. De la Ville à^Auhigny fur Nerre, CHAPITRE
 PREMIER. A Ville d'Aubigny appellcc en Latin K^lbtniacum , cft ûiucc fur
 la Rivière de Ncrre, aux Confias de Solagne, en la partie Septentrionale de
 Berry , i dix ou onze lieues de la Ville de Bourges , en Pais plat , fain &:
 agréable* en belles avenues & beau Païfage. Elle eft ceinte de hautes &
 cpaifTcs Murailles, &: deplulîcurs Tours, de quatre beaux &
 emincnsPortaux aux quatre Portes.accompagncz de larges & profonds
 Foflcz, deCon* trefcarpes élevées , & d'un Boulevard ^ chaque Porte. Il y a
 quatre Fauxbourgs , & plu fleurs Hameaux qui dépendent de la Ville. Le
 Territoire d'alentour excelle particulijrr m 'nt en Froment & Avoine, du côté
 du Soleil Levant des autres côtrz «n Seigles, Orges & autres menus Grains.
 Il y avoir autrefois cinq Forets dans le Territoire & dans la Juftice
 d'Aubigny, trois du côté d'Orient & deux du côté d'Occident; L une àz celles
 du côté d'Orient s'appelloit la Foret de Vieuvre , diftante d'un quart de lieu
 de \a Ville -, les deux autres fe nommoient de Cleufy proche les Bois
 d'Yvoy.ôc la Forêt de l' Aumône vers Dampierre, à deux lieues de diftance
 de la Ville -, celles du côté d'Occidenc s'appelloient la Foret de Tempête &
 de Brcregnault 5 la première éloignée <f une lieue de la Ville , &: l'autre de
 deux lieues. Il ne refte à prefent que les Foicts de l'Aumône , de Cleufy bc
 les Bois de la Thuau , les autres ayant été employées au rétabWcmcnt de la
 Ville ppres les Incendies. La Rivière de Ncrre , fur laquelle la Ville cft
 fcitiice, eft tres-agreable ; elle prend fon cours trois lieues ou environ
 audcffus d'Aubigny, du côté du Soleil L-;vant, & va tomber dans la grand
 SaudPc au deffous de la Ville, du côté du Soleil couchant , aux Planches du
 Bourg de Clemont ; elle eft alTez fertile enPoiffons , même en Truittes
 faumoncs. Les H^bitans du Paisdifent qu'elle eft parfcmce de Truites , fi
 pavée d'Ecrevices \ elle fait moudre pluficurs Mouhns, & arroze fix àfcpt
 lieues de Prairies , proche dofquelles font de petites Collines U des Maifons
 de Campa' gne itcs-agreables. Dans l'Enclos de la Ville eft l'Eglife de faint
 Martin, qui eft la feule ParroifTe des Faux -bourgs & des Hameaux, très-
 bien bâtie & patéc de tics-richcs Omemens. Il y a

LIV%E IX. un Prieure de ChAnoinci Rcgulicrs de fiint Auptftin
 joint à l'HôteI-Dicu } l'un &l l'aanc fondé p^r M. Arnoul Belm, natit" de
 cette Ville, premier Trcforicr de h faîntc Chapelle de Bourges. Le Château
 eft aulll dnns la Ville, commodément bâti & beaucoup plus logeable quM
 ne paroic. Il y a un fort bel Auditoite où fe rend la Jufticc par un Bailly &:
 Lieutenant. Dans l'un des Faux bourgs cft un beau &: agréable Convrnt de
 Religieux Auguftms. La Ville écoic autrefois peuplée &: h.ibitcc de riches
 Marchands, de bons Ouvriers & Artifans co Teintures, Cuirs , Serges ,
 Draps &: autres Manufactures. , ■ I! cfl afTci difScile de marquer
 prccircment le temps que cette Ville a été bâtie, & quel fil Ion premier
 Fondateur , parce quç je n'en trouve rien dans les anciens Turcs fid
 Maiiufcriis. S: nous en croyons la Tnidiion , Aubigny croit ud «Bourg peu
 à peu bâty aa li.'u le plus énimement de la Ville , rn côtoyant la Rivière de
 Ncirc, par des Ouvriers qui travailloient dans les Forets voilincs» ccnc
 conjrûurc cft appuyée fur ce qu'encore à prefent une des Rues de la Ville cft
 appelléc la Rte du Bourg- ConllaDC Cette Terre avcii autrefois fes
 Scij^neurs particuliers. Le Tjfrç du Prieuré de la Chappcllc de l'an 1064. fait
 mention d'EuJcs d'Aubigny &: d'Achard Ton Fterc , qui comme jî le
 prefume , étoient tlcfccndus des anciens Seigneurs % qui la donncreuc au
 Chapitre de famc Martin de Tours, qui ne la polfcdoit pas encore fous le
 Roy Charlçs je Chauve , duquel j'ay vu un T'.nç confirmatif y*: tous les
 t)roits &: PofffflGons de i'Eglife de fiint Martin de Tours de l'an 11. de fon
 Kegnc , qui revient à l'an 86i. dans lequel Aubigny n'cft pas fpçci6c , mais
 bien dans une Bulle d'Alexandre III. pour la même Eglife, de l'an 1173. Les
 Ci^anoiDe^ de faint Martin de Tours voyant la fituarion avantag<;ulé de ce
 Bourg , fon augmentation confidcrable, commencèrent à le faire enclore de
 Murailles, mais les Rois qui le polTcdcrnt . &: entr'auttes Philippes
 Auguftc, le firent entictement renfermer de hautes Murailles , fortes Tours
 ôf Portaux , & le firent fortifier félon que le tcms & le lien le icquecoic.
 Comme les Chanoines de faint Martin de Tours ne s'eftimerent pas alTcz
 forts pour reCfter aux violences des Seigneurs leurs Voifins, & empêcher
 leurs invafions , ils furent obligez d'alTocier en Parijgc avec eux le Roy
 Louis VII. &: fes Succcffeurs Rois de France, par Charte de l'an 1108. mais
 il leur arriva ce qui cft ordinaire à ceux qui s'aflbcienc avec de plus puiffans
 Seigneurs qu'eux \ car le Roy Philippes Auguftc ne fe cootenuDC pas de
 joiir de la moitié de cette Terre , &: defiranc augmenter fon Domaine en

Berry» obligea les Chanoines de luy céder leur Portion & les Droits qu'ils y
 avoient , à la refc» vc des Dîmes & des Droits Spirituels qui leur
 apparrenoient comme Curez Primitifs , U. en recomprnfe ce Roy leur donna
 en échange un Bourg appelé Rebiechien , & en Latia K^rt» Bacchi par
 Lettres données à Bourges l'an 1189. Aubigny acmcura depuis uny à la
 Couronne jufques à ce qu'il fut donné en Appanage avec les Comtez
 d'Evceux , de Beaumont-le»Roger , Meulan , Etampes &: Gyçm > la Ferté-
 Aleps &: Dourdan , par le Roy Philippes IV. dit le Bel , à Louis de France
 Chef de la Maibn d'Evraux, p.ir Lettres données à Vo\fcy en Avril 1507.
 qui la donna avecles Seigneuries d'Etampes & de Gyçm à Charles d'Evrcux
 fon fécond Fils , ic\ éc Margue< rite d'Artois fon Epoufc , par fon Teftament
 du 6. Juin 1308Charles d'Evrcux fut conjoint par Mariage avec Marie
 d'Efpagne Comte^Tc de BîCcaye au mois d'Avril H55. mais étant decedé le
 14. 1336- fa Veuve fc remaria avec Charles de Valois Comte d'Alençon ,
 Frère puîné du Roy Philippes de Valois. C'eft en (aycur de cette Comtelc
 d'Alençon & de Louis Se Jean d'Evrcux fes EnfanS) que le Roy Philippes
 de Valois reconnut le 29. Août 1347- que le Comte d'Etampes Se Ici
 Seigneu* rics de Gyçm & d'Aubigny reffortiftoient fans moyen au
 Parlement de Paris. Louis d'Evrcux Comte d'Etampes S. de Gyçm &
 d'Aubigny, cpoufa Jeann^d'Eu Fille de Rioul Comte d'Eu &: de Gu:nc\$,
 Connétable de France , & de Jeanne de Mello, lar quelle lors de fon
 Mariage avec le Comte d'Etampes , étoit veuve de Gautier de Brienne Duc
 d'AthciK'S, Connétable de France, tué à la Bataille de Poitiers 15^6. mais
 n'ayant point d'Enfant, il fit don de fes biens à Jean Duc de Berry par
 Lettres données à Pans au mois de May 1380. il faut néanmoins que pour
 quelques caufes inconnues ce Don n'ait pas été exécute ; car par auttes
 Lettres données à Paris au mois de Novembre 1381. le même Comte
 d'Etampes donna le Comté d'Etampes Se les Châtellenies de Gyçm- lut
 Loire , dç ÎDonrdan, Se d'Aubigny-fur-Nerre , à Louis Duc d'Anjou, à la
 Ducheflc fa Femme, \ X.ouis & à Charles leurs Enfans. Trois ans aprczj au
 mois de Septembre 1383. Ce Com

HlsromE ^6 BSRRr. te d Ecamps fie une féconde Donation an
 Duc de Brrry de la CUArellenie <l'AuKi3oy de Gyem J.quelle fuc
 confirmée par le Roy Charles VI. par Letcres du mo.s de M^^ „84. L-année
 fuivanre , par accorcl fa.c entre la Veuve du Duc d An)oa Ro ^ S . e «
 dejerufalem. rant pour elle que pour Lou.s &: Charles les Enfans . <:l>»^..^^f
 f ^^/^^^^ Duc de Berry le droit que pouvoicnc prétendre Tes Enbns aux
 Comte ^ E""P";^^*^ ccllemes de Gyem, Dourdan , Aubigny fi. LuneU le
 Duc de Berry de l^^« prétentions qu'il avo.t fur la Principauté de Tarente: ce
 qu, fut approuve pa le R^ Charles VI. au mois d'Août de la même année , 5c
 ratifie par Louis Comte d L.amp-s, par Lettres données à CarcalTonne au
 mois de Septembre fujvunt. ^^ Par la mort du Duc de Berry la Chitellenie
 d' Aubigny fut rcume a. la Couronne, fi: le Roy Charles VII. en jttatffoit
 lotfque les Anglois entrèrent en la Province de Bcuy. En ce rems Jean Stuart
 Connétable d Ecolfe, amena au fccours de ce Roy des Bandes de Gens de
 pied . Se des Archets à Cheval qu'il entretenit pluficurs années a les traïs «
 ucpens, pendant lefquelles .l luy tendit de signaler favices. vainquit les Ang
 ois en pluficurs rencintres, gagna les Batailles de Crevant & de Baugé, au
 moyen defquelles jl «^^va le affaires de France . U remit aux François le
 courage de fe défendre ^ <lc charTer le A^ dois hors le Royaume. En
 confideration de ces importans fervices leRoy Charles Vli.iuy Sonna le
 Comré d'Evreux Se la Châtellenie de Concorfault ; &c depuis par Patentes
 données à Bourges le t6. Mars i^tz. vérifiées au Parlement le pénultième de
]» ■ Met H^J; U luy tranfporta i perpétuité , & i fes Hoirs mâles en droite
 ligne , la Ville .Terre, Chatel & Châtellenie d'Aubigny fur Nerre, fans en
 rirn retenir que la foy &: hommage- li-e. RelTore &c Souveraineté. Ce
 Seigneur ayant continué les fervices , le même Roy n ayant lors dequoy le
 recompenfer , luy permit, pour marque de fa rconnoinance d ecartciei ics
 Armes de celles de France , & de les porter au i. & dernier quartier de l Lcu
 quaric ûc celles de fa Famille, qui eft un Privilège de tout temps cftimc ttes-
 parnculier . û£ qui na été conféré qu'à ceux qui avoient beaucoup mérité de
 l'Etat, & qui luy avoient rendu de signalez fervices. Ce Héros magnanime
 ne ceffa de continuer fes proiiefles pour le fervice du Rov jufques à fa mort
 , qui l'emporta combatant genreufement pour la dctenfedela Ville
 d'Orléans, en la Bataille des Harangs. Guillaume Stuart fon Frère mouruc au
 même lit d honneur , qui avoit été jufques alors Compagnon de fes
 Vi£koires & de fes Trophées, comme il le fuc de fa mort. Us furent inhumez

en l'Eglise Cathédrale de l'ancienne Croix d'Orléans en la Chapelle de Notre-Dame Blanche, derrière l'Chœur, qui est richement ornée de plusieurs Colonnes & Ouvrages de Marbre noir. Ce Seigneur prévoyant sa mort dans les hazards ordinaires de la Guerre, avoit fait son Testament. Se fondé en cette Chapelle une Messe haute à perpétuité tous les jours à l'issue de Messes, à laquelle les Enfants de Chœur doivent assister. La Ville d'Aubigny a été possédée par les Descendans de ce Seigneur jusques à présent. Auparavant le Don fait par Charles VII. de la Ville d'Aubigny à Jean Stuart il y avoit un Siège Particulier du Bailliage de Berry, qui y fut établie par le Roy Philippe Aueux peu après l'Acquisition, & les Jugemens s'y rendoient par les Chevaliers & Nobles de la Province, comme le justifie l'Arrêt donné pour le Comte l'an 1160. & ainsi Chaumeau s'est trompé quand il avance que Louis XI. avoit mis un Siège Royal à Aubigny. Il s'est pareillement mépris quand il a écrit que Charles VIII. donna Aubigny à Beraud Scuard, & transféra le Siège Royal de la Ville d'Aubigny à Concorfault ? puisqu'il se justifie du contraire par l'Aveu que rendit Etienne de Sancerre Seigneur de Vailly, de Graud-pont & Boilbelle près Concorfault, qui est passé sous le Sceau de la Prévôté de Concorfault & des anciens Recteurs d'Aubigny sur Nere, pardevant André Cadouet le 6. Août 1369. & par une Commission que Jean Cadouet Lieutenant de la Prévôté & Recteur de Concorfault octroya à cet Etienne de Sancerre, le Dimanche après la saint Martin d'Hiver 1581. qui est une marque que long temps auparavant l'Acquisition de Charles VII. & de Charles VIII. il y avoit Siège Royal des anciens Recteurs d'Aubigny établie à Concorfault. j'estime que la Translation du Bailliage & Recteurs d'Aubigny fut faite à Concorfault peu après le Don que le Roy Philippe IV. fit à Louis de France, de la Châtellenie d'Aubigny. Pendant que le Roy Jean étoit prisonnier en Angleterre, la Ville d'Aubigny fut prise & pillée & brûlée par les Anglois, & peu après rebâtie. Elle fut une seconde fois brûlée par accident. le feu s'éleva au Four Banal, qui consuma toutes les Maisons à la suite d'une feule, le 11. de Juillet 1511. Elle fut rétablie peu après du Bois

L I V R E IX. spf d« Forêts voisines. Durant Ici Guerres de la
 Ligue Aubigny fut afficÉrc par le Maréchal de la Châtre, qui y 6t Brcche, &
 donna pluficucs AfTaucs , mais il fut contraint de lever le Siège par la
 vigourcufe refiftancc des Habitans &: d'une Compagnie de Gens de Guerre
 qui ctoit en la Ville , & principalement par le bon ordre que Dame Catherine
 de Balfac d'Entraigues Veuve de Mcflîre Edme Stuart Duc de Lenox,
 Douairière d'Au« bigny » y avoit mis, s'étant trouvée dans la Place , où elle
 commanda durant le Siège. Evrcux porte femé de France, au Bâton pery en
 bande componc d'argent & de gucu" les, brochant fur le tout* Evrcux -
 Etampes porte comme deffus t fauf que le Biion cft componc de gueules il
 'Ermincs. La Ville d'Aubigny porte de gueules au fcrmaillct d'or. Quand les
 jéf fellations d'Aubigny rejfortijftnt niitement en la Cour, Chapit%il L E
 Bailly t£ Juge ordinaire de la Châtelenie d'Aubigny fc quahfie Juge de la
 Ville & Pairie d'Aubigny ; ce qui n'eft pas nouveau , puifque M. Adam
 Bergevin ctanc comparu i la Rcformaton de la Coutume de Lotris pour
 Robert Stuart S. a Aubigny > déclara , que Udiu Sd^ieurie d'Auhignj ntffi
 fujette & ne rcjfortit *u Bâillié^ de Berry , >ie MHtre Ut» , âins dirtHemcnt
 en U Cour , &: fut ainfi foutenu par M. l'Avocat General de Thou en un
 Arrcc de l'an Et en effet , i'uûigc de tcms immémorial cft tel , quç dans les
 caufes qui font au premier &: fécond chef de l'Edit des Prcfidiaux, l'Appel
 des Jugcmens du Bailly d'Aubigny fe relevé au Prefidial de Bourges j fid
 dans les matières qui excédent, dircûcract en la Cour de Parlement. Ayant
 curicufement recherché les raifons qui autorifent cet ufage , j'ay cru que
 cela s'éfoit ainfi pratiqué , en memoite de ce que la Ville étoit auucfois
 Royale, &: l'un des Sièges du Bailly de Berry , donc les Appellations
 relevoient dircâement en la Cour » ou en confcquence des Patentes du Roy
 PhiUppes de Valois duz?. d'Août 1347. accordées à la Comteffe d'Alençon à
 fes Enfans , par lefquellcs il cft ordonné que le Comte d'Etampes & les
 Terres de Gyem t)L d'Aubigny rclfortiroient fans moyen au Parlement de
 Paris i ou bien cette Pofreffjon cft fondée fur ce que par le Don de la
 Châtelenie d'Aubigny , fait par le Roy Charles VII. à Jean Stuart , l'an i4ix.
 il ne s'cft refervc que la foy & hommage-lige , Reflbrt & Souveraineté. Des
 anciens Pariages entre le Roj ou autre Seigneur^ Ct les Ecclefiafticques,
 Chapitre III. CE que j'ay dit au Chapitre I. du Pariage d'Aubigny entre le
 Roy Louis le Jeunç & le Chapitre de faint Martin de Tours , me donne
 occafion de parler en cet endroit de ce Droit de Pariage , qui ncft autre

chose qu'un Droit d'Affiliation, Société, ou Compagnie, par lequel la Justice, Droits de Tailles, Amendes, & autres qui appartenoient à un Evêque, Abbé ou autre Prélat, Chapitre ou Communauté Ecclesiastique, sont rendus communs entre'eux &: le Roy, ou autre Seigneur Temporel a la charge de les protéger & garder; ce qui fut inventé par les Ecclesiastiques, pour se mettre à couvert de la violence de leurs Voisins trop puissans, & empêcher les Entreprises & Ultrages que vouloient faire les Laïques sur les Terres dépendantes des Eglises; & pour ne perdre le tout, ils furent obligés d'en céder une partie. Le Pariage d'Aubigny fut recherché par le Chapitre de S. Martin de Tours pour réprimer, les violences & «espiègleries de leurs Voisins. Par la même raison l'Abbé de saint Martin d'Aunay, d'où dépendoit le Prieuré de saint Pierre-le-Moûtier en Nivernois, fut obligé l'an 1164. d'acquiescer le Roy -en la Justice de la Ville & Prévôté de saint Pierre, & de luy en céder la raouie, à la charge qu'il prendroit le tout en sa protection & sauvegarde; ce est ce qu'on peut colliger de la Charte du Roy Louis VII. & principalement de ces termes: Scilicet Bona Ueritatis Educatum sit Vobis in hac Terra huiusmodi, ut Monasterium dicitur, nimis afflicti non fructibus carere videantur

HISTOIRE DE BERRT, cinis , ijudm Guilâtlmus Ahbas , 'Jfenfu
 Conventis , in ntflrâ Pronûicrte & Jilvemtnto fefait Pat U même Chirtc le
 Roy icconnok que les Moines luy ont quinc la moitié de toute la Jufticc
 qu'ils avoicnc dans le Bourg dans le Château , à l'exception de leur Cloître ,
 qui leur eft demeuré libre ; 6i en confidctation de ce Pariage ,il promet de
 ne le mettre hors de fes mains , & de le réiinir à perpétuité à la Couronne de
 France. Ethec Sahame»*^ tum uli Ltge fufcepimus , ijucd extrâ manum
 ncfiram mittere ne^ua^uam fotetiniMS ^/id ad Ctromam Régis tn
 perpetuum retutnac ftâtHtmus. Le Pariage de la Ville de Cherroy l'an wjj.
 entre Gilbert Abbé de famc Jean de Scry & le Roy Louis VII. contient les
 mêmes claufcs, comme pareillement l'accompagnement fait entre Raoul de
 Coucy Evcquede Mets, & Charles Dacde Lorraine, le 7. Septembre 141J. Et
 ainû ce n'eft pas fans raifon que Choppio compare cesPariages
 auxTcliamens des Romains , par lefquels ils indiiuoient les Empereurs
 Héritiers pour un tiers, ou moitié de leur hérédité» pour confcrvet le furpiûs
 fous leur autorité à leurs légitimes héritiers : fi^ qu'un autre compare ce
 Droit à ccluy d'Avouerie & Mam-bournie, parce qu'en cSct le Pariage
 conrient roujours une cfpccc de Sauvegarde , de Garde-Gardienne & de
 Protcûion ; mais il difFctc en ce point de l'Avouerie, qu'il n'eft jamais
 gratuit,& contient toujours A (Tociation &: participation des droits
 dcl'Eglife au profit du Roy. Par le Pariage fait l'an u^j. entre l'Abbé Convent
 de Luxeul & Thibaud Roy de Navarre , Comte de Champagne, l'Abbé luy
 lailfa la moitié de la Juftice, Tailles, &: Amendes de pliiieuts Villages &
 Terres de fon Eglife. Le Pariage de Lorres &: le Bocage entre le Roy ic
 l'Abbé de Bonneval fut fait à mêmes conditions l'an 11 j9. jibbas nos
 participant fctit é" Socium ; & at vulgo dicitur ^ accollegir. Laœêmechofe fe
 trouve dans le Pariage d'entre le Roy &: les Evêques du Puy en Velay & de
 Mande, &c l'Abbé &: Convent de Satlat, du Comte de Foix &: de l'Evcque
 de Pamiers , de l'Evcque d'Ambrun & du Dauphin de Viennois, de l'Evêque
 de Rhodcz , du Comte d'Armagnac & autres , dont on peut voir des
 Exemples dans les Oeuvres de Choppm &: dans l'Indice de Ragueau.
 L'Eglife de la Charité aflbcia en Pariage en la Ville de Xencoins l'an 1171.
 ce qui a donné lieu à rEtabliffemcni d'une Prévôté Royale en la mcmc Ville.
 Mais quoyque les Ecclefiaftiques n'ayent fait ces Pariages & Aflociationsen
 leurs Terres, Juftices &: Seigneuries , avec les Rois & grands Seigneurs,
 que pour avoir une plus aflurée protcûion , ils ont été le plus fouvent

frustrer de leur intention , en ce que les conditions sous lesquelles ils ont été faits , ne leur ont pas été gardées, & que ceux qu'ils ont ajoint en leurs Droits, ne se contentant pas de la moitié, se font rendus maîtres du tout par des Echanges & autres Contrats forcez , Se que les Rois contre l'express condition opposée en ratification ont aliéné & engagé leur Portion au grand préjudice des Ecclesiastiques , lesquels , au lieu des Rois qu'ils avoient choisis pour Protecteurs, ont en Pariage des Seigneurs peu affectionnez, & quelques fois Ennemis de l'Eglise ; ce qui donna lieu aux remontrances que fit le Clergé aux Rois Henry IV. & Louis XIII sur lesquelles font intervenus les Articles 11. de l'Edit fait en Décembre 1606. & 10. & 11. de celui de Septembre 1610. par lesquels il est ordonné que les conditions des Pariages seront gardées, & qu'en cas d'aliénation des Terres tenues en Fief, les Ecclesiastiques les pourront retirer des Acquéreurs royaux & quantes , en rendant le prix des Loyaux-couffes & frais. Voyez M. du Cange dans son Gloss. /» verbo Calligere. Des Seigneurs d'Albignac de la maison de St. Martin, Chapitre IV. JEAN Stuart Comte d'Evreux . S. de Darniey , d'Aubigny & de Conrorfiulc, Connétable des Etoiles , passa en France de son Règne du Roy Charles VI pour le secourir contre les Anglois ses Ennemis , qui croient descendus en France , & il rendit de grands services au moyen desquels le Roy & Charles son Fils, lors Dauphin de Viennois & Duc de Berry, remportèrent plusieurs avantages sur les Anglois & pour reconnoître ces services, le Dauphin luy donna la Châtelainie de Concorfauld par Lettres du 11. Avril 1411. & depuis étant parvenu à son Couronne , il luy donna par Lettres du 16. Mars 1421. le Comté d'Aubigny , Se peu après le Comté d'Evreux. Ce Seigneur ne perdit point l'occasion pendant les Guerres de France & d'Angleterre de faire paroître son courage & l'on qu'il avoit au service du Roy, s'en trouve en la Bataille donnée devant Crevin

The text on this page is estimated to be only 21.26% accurate

—^--LI r< R E MX. 7 '^^ ^ç.^ Crevant contre les Anglois &:
Bourguignons , au mois <îc JuiRoc 141}. où il commendoit l'Avanc-gaide ;
il y eut l'œil crève, 5c fut contraint de se rendre Picfonnier au Seigneur de
Cbâcclus en Bourgogne nonotne Claude , qui gaigna cette Bataille aprèz
avoir fouteuon Ucs - long Siege dans la Ville de Grevant , qu'il avoit
repuise aux Anglois • enfuite il vendit libéralement au Chapitre d'Auxerre , à
qui <4)e apparceuoit; ce qui luy -acquies (c'est à dire le Droit tfe prenoier
Chancelier Héreditaire de l'Eglise Cathédrale d'Auxerre, dontfcj Successeurs
jouissent encore \ present- Ce Seigneur d'Aubigny fctrodra depuis en
l'IlleBatailledc Baugç, oolplulicurs grands Seigneurs d'Angleterre furent
tuez& faits Prisonniers. Le Ray en perperccocHe mémoire de tant de Hgnatz
& importans services, luy permit par Lettres du 4. Février 1418 Se à ses
Descendans, de porter ses Armes Scandées de celles de . France. li coiutua
ses services jusques à sa mort , ayant été tue- au-Combat de Rouvray l'an
1418. voulant empêcher par Convoy de Harancs & le Roy courir quelc
Anglois conduisoient à Orléans, à cause dequoy le Comte fut appelle
lajourné des Harancs. Alain Stuaic son Fils luy succéda en la Seigneurie
d'Aubigny, fii après avoir (ejourné quelque temps en France, il retourna en
Ecosse pour joüir des grands biens de sa Maison. Il épousa Lillias Stuart sa
Cousine. Il fut couronné l'an 1439. par Thomas Boyde preze de
sa Maison. Jean Stuart II. du nom, Frere d'Alain ,. ^c'est à dire nu France, &
posséda les Terres d'Aubigny & de Concorfault ; fut Chevalier de l'Ordre de
saint Michel, & Capitaine des cent, Genes d'Armes Ecoles. Il mourut l'an
1451. & ne laissa de sa femme qu'un Fils , qui fut après
luy Seigneur des mêmes Terres. Bertrand Stuart suivant les traces de ses
ancêtres, rendit de grands services aux Rois Louis XI & Charles
VIII. même en la Conquête du Royaume de Naples, donc il fut fait Viceroy
& Connétable de Sicile & de Jerusalem : il fut aussi Gouverneur de Melus
, Bailly de Berry & Duc de l'Acrovoç t loo^ut \zi\ iy>%.M nç ^ai^a qu'une
Fille lé d'Anne deMaumont fouEpouse > qui fut mariée a Robert Stuart, qui
fut-, • Anne de Maumont étoit Fille de Guy de Maumont S. de saint
Quentin en la Marche, & de Jeanne bâ:arde d'Alençon, Fille naturelle de
Jean Duc d'Alençon II. du nom. Robert Stuart Kircchal de France-,
Chevalier <ie l'Ord^^ saint Michel , Aicccda^ Bertrand en la Seigneurie
d'Aubigny , qui luy appartenoit à juste titre, étoit H^ir de)^tt Stuart Comte

de Lenox, Petit-Fils d'Alain , qàì etoit Fils de Jean. Il fut marié deux fois, en premières .ÎN[ôccji avçq^nn 5tyart ^a Coufii>{;^,.&;- en iVfjpodçs. ^vcc ^jaquçlme dr la Queilfc rSon Portfair&r ccluy^dc ft>n Mary fe voient en Itglife d'Aubigny.' Il mo^t]!^ fans Enfants , &: fit venir en France fon Succe^cur. Jean Stuart III. du nom , Comte de B'aumont-le-Rogrr & V. de fa M.iifon , Sc\~ goçut 4iAMbig*^y > «HwLFIU de Jean m Comte dé Lenox-, jcanitSlide Matthieu LComtc de Lenox , Mathieu Fils de Jean I. Comte de Lenox, lequel étoit Fils d'Alain. Il époB« faTHcritiete de laMaifon de Vctrary en Ecoffc : de laquelle il eut fon SuccclTcur nomme. Edmc Stuart I. du potj) , .Comte de Lenox , d'ÂybichHyk „Çrand Chambellan d'Etoffe , qui '^ut fait \. Duc de Lenox par le Roy Jaqurs .se cori joint Mjf Mariage avec Catherine de Balfac Fille de Guillaume de B^fac S. d'Entraigues , Si dé' L^bViic de Hu^ raicres fon Epoufe. Il eut fon fécond Fils pout Succcfleur en la Seigneurie d'Aubigny. Edmc \$5<»art IL 4m fiem , Duc dp Xcota* S. tfAubignyï, («)oi3ia G^JSticUç de Bueil Fille de Louiv Comte de Sancerre,&: de Jaqueline de la Trimcùille: laquelle c tant nu-rtc, il reprit Alliance avec Catherine Fille & unique Héritière de Gervais Baron d'" Clifton. Çc Seigneur dcfyant ÇQpfçtver e?^^»t MfiffoA 4*>Glaâtçl|en[p4: ^^Y «i.-P^ en mcnoire « oeluy qui én'Vmciic fç Don, que £ojir fa vaffVf.rfi'^ ^2.^' ' ' i^inqFiU puîncz, qui étoient les Milords Henry , Georges , (I^ûdovic , jc?iï & 1^ - cnyoyà .igncr. de fes en France Hçnry 5tvi.W pour être ^Igacut d'-Aybjgny 4rWfio*»c pour J . Henry Stuart VII; ^çignçur d'Aublgoi dp /a jii4aifon.jiy/ipf achevé.Jc.^c^^ Etudrs en là Ville de Bourges , &: appris les Exercices çrixc"|lfl lif Paijsj vp.yapeaht avecç M:lord Oucfton Cqn?tg,4c Ptittclaml , fon F r. 'frerç ^' Anil?2^a^ crt 1 ; il 52ren Italie, m'outut 4 Vcni(c.,où il 1 - . tfé en l'Lglife de fant Joan. Il laifl^ Hçr»t;et de la Tct "l^'gny; Ji^s^^uairc F;frçf , Georgçf .^t^att C Je LiKfi<^ld , Ludovic, Jcân& Bernard Stuart ..._Jnwj. ont fuc^f;^é les uns çieux Rutre\$. . icjv; ,1:3 Gorge-s Stuart érou f^ çn ié^I^l^J^tinc îî^atd FilA«;4?iQ?P5t«.4ç!rtiiM^^ quelle il eut un feul Fils. ' Chyles Stuart Duc de Richcmont &: de Lenox , S. d'Aubigny, mort fans Enfants. T iti

J S9t HISTOIRE DE BERRT, La Queille porte <Jc fable à la
 Croix engrclée d'oc. ', Les Seigneurs d'Aubigny de la Maifoo de Scuar
 porcenc cearcelc, au i.& 4. de France, à laBorducc de gueules chargée de
 huit fermaillets d'or,qui font les anciennes Armes de la Ba« roniedeDarnley
 en Ecoirc,à laquelle rAdmirauc d'Ecoifc cd annexée. Au z-Sc j-dcStuarr,
 qui cÇt dot à la face échiquetée de trois traits d'argent 6c de fable, à la
 bordure engrcléedc gueules. Robert Stuart Maréchal de France, ajouu fur le
 tout, de Lenox. qui eft d'argent au fautoir engrclé de gueules accompagné de
 quatre rofes de gueules, & pour Cimier un lion tenant une épcc nue; 6c le
 Cry : jivanf Dcrnlcy. Ils ajoutent hors lecu deux Bannières quarrées aux
 deux cotez de récu> qui font chacune à la pointe d'une lance , dont les
 tronçons font par le bas accouplez d'un ruban replié , fur lequel cette Devife
 eft écrite : Diftantia jun^. La B-inniere du côté droit porte les Armes de
 France à la bordure comme dcflus i & la gauche , les Armes pbines de
 Stuart. ExtraStion (à Pcifierité de Jean Stuart Connétable des Ecojfoisi
 Seigneur d'jiubigny. Chafithe V. FEitc^U HART Thane dc LocHabct IL Fils
 de Kenneth", III. du nom , Roy d'EcoHê , &: de la Fille de Guillaume I. du
 nom , IL Duc dc Normandie » eft le Chef de la Royale Maifoa des Stuatts ;
 d ou n. Banquho Thane de Lochabeii Grand Chambellan d'Ecoffe, tué par
 Macbeth Tyrac 104^. d'où ' III. Fleauch conjoint par Mariage avec Nefta
 Fille de GrifTthap Leuulin Prince Souverain des Galles , 1047. ^'^^ 'IV.
 VValter, qui le premier prit le fumom de Stuan, crcç Grand Sénéchal
 d'Eco/TeioStf. d'où V. Alain Stuart Grand Sénéchal d'EcofTc, époufa
 Marguerite de Galjouvay > mourut 1141. d'où VL Alexandre Stuart Grand
 Scnéchal d'Ecoflc , Fondateur dc l'Abbaye dc Parley , mort fort âge , 119^-
 d'où VII. Alexandre Stuart II. du nom , S. de Dondonald , mort avant fon
 Pere i d'où VIII. VValter Stuart IL du nom , Grand Scnéchal d'Ecçflc ,
 conjoint par Mariage avec Aida dc Dombar , accompagna famt Louis en la
 Terre-fainte : mourut 1158. d'où 9. Alexandre Stuart, qui continua la
 poderité. J.Robert Stuart S deTorbolt5,mortijoi.lcquel de l'Hcritiere
 dcDarnlcy fa Femme,laiflâ: 10. Jean Stuart.tué en la Bataille prez d'Haledon
 Hill l'an 1333. qui d'ifabel Randolpbe Nièce de Robert premier Roy
 d'Ecoflc , lalifa 11. Robert Stuart II- do nom S. de Darnley , qui mourut
 otage en Angleterre pour la rançon de David Roy d'Ecoffe 1369. te eut dc
 Marguerite Douglas fa Femme IX. Jean Sroart IL du nom S. de Darnley &:
 dc Torbolion, épou(â Jeanne Kcith Dame de Pcifton , Calbrcth , Richarton ,

more fans lignée. II. Marguerite Stuart Héritière de Darnley , mariée i
Alexandre Stuart fon Coufin. i

The text on this page is estimated to be only 29.98% accurate

LIVRE IX. ff[^] IX. Alexandre Stuart III. du nom Grand Senechal d'Ecosse, cpoufa l'Hericiere de Telford Buth : &: mourut en 1301. d'où X. Jaques Stuart Grand Sénéchal d'Ecosse, & un des Regens du Royaume aprcz la mort du Roy Alexandre III. tue en Bataille par les Anglois 1301. d'où XI. Walter Stuart III. du nom Grand Senechal d'Ecosse, S. de Scrachi!, Coil, Reinfrouu, Dondonal, de Buth &: de Rottifiy, cpouTa Marie Bruce Fille du Roy Robert I. (a Parcnrc, mourut en 1327. d'où 11 Robert Stuart II. du nom, qui continua la posterite. Il- Alexandre Stuart cpoufa Marguerite Stuart Héritière de Darnley fa Parente, d'où les Seigneurs d'Aubigny, aont la Branche fera cy-aprcz reprife. XII. Robert Stuart II. du nom, Roy d'Ecosse, s'allia avec Isabel Murefa, mourut fort âge Tan 1329. &: laiifa > I). Rob.: Stuart Duc d'Albanie, Regent d'Ecosse, qui de Ravista Fille & Héritière de Macdof Comte de Frife, laiifa mourant l'an 1410* deux Fils. 14. Mordac Stuart Duc d'Albanie, marié avec fa Coullne Isabel Fille de Duncaa Comte de Lenox : mort en 1417. 14. Jean Stuart Comte de Bucan, Connétable de France, tue à la Bataille de Ver^{*} neuil 1417. fins Enfans de Marie Douglas fa Femme. 13. Robert Stuart, qui continua la posterite. 13. Alexandre Stuart Comte de Bucan, cpoufa Isabel de Lenox Fille & Héritière de Duncan Comte de Lenox: mort 1396. ÔC eût deux Enfaus. 14. Duncan Stuart Comte de Lenox, qui ne laiifâ que deux Filles mourant l'an 1427. 15. Elisabeth Stuart Duchesse d'Albanie, ly. Lillas Stuart Comtesse de Lenox. xiir, Robert Stuart III. Roy d'Ecosse, s'allia avec Anobelle Fille du Seigneur de Dromond» &: mourut 1406. d'où XIV. Jaques Stuart I. du nom, Roy d'Ecosse, époufa Jeanne de Sommerfet, petite Fille du Duc de Lancastre, tué 1437. Elle estoit Princefle du sang d'Angleterre; d'où XV. Jaques Stuart II. du nom, conjoint par Mariage avec Marie d'Egmont Fille du Duc «3e Gueldres, tué à Roxbourg 1460. d'où. 16 Jaques Stuart, duquel cyaprcz. xC Jean Stuart Duc d'Albanie, Regent d'Ecosse, Chevalier de faine Michel, marié avec Anne de la Tour-d'Auvergne, mort fans Enfans 1536. \6. Alexandre Stuart Duc d'Albanie, Comte de Merche, Prince de l'Isle-de-Man 1 Chevalier de l'Ordre de fuint Michel > époufa Anne de Boulogne \ mourut l'an «48[^]. 16. Mari:: Squire Comtesse d'Arrane, mariée l'an 1471. à Jaques Hamilton S. de Cadzou, Comte d'Arrane; d'où Marguerite Hamilton Epouse de Mathieu I. du nom de Stuart, Comte de Lenox, Seigneur de Darnley. XVI. Jaques Stuart I^{er} du

nom, Roy d'Ecoffe, conjoint pat Mariage avec Marguerite de D.innemark
Fille de Chriftian I. Roy de Dannemark, & de Dorothée d : Brandebourg,
tué l'an 1483. d'où XVII. Jaques Stuart IV. du nom, allié avec Marguerite
Fille aînée d'Henry VII. Roy d'AnT 1 1 1 ij

^o(f HISTOIRE DE BEL^RT, glccerre > tué 1 la Bataille de
 FloddoD 151}. & lai^Ta un Fils qui fuie ; fa Veuve fc renurui au Comcc
 d'Angufc > donc clic eut la ComccfTc de Lenox. xviir. Jaques Stuart V. du
 nom , Roy d'EœfTc , époufa i. Magdclaius de France , puis Marie de
 Lorraine , donc il eue une Fille , qui fuieXIX. Marie Scuart mariée à
 François II. Roy de France , puis à Henry Scuar Duc d'Albanie Ton Coulin
 , donc la poilcncé fe verra en Ton lieu cy-aprez. Branche de Lenox
 ^tAubi^ny. XIII Jean Stuart Comte d'Evcrcux S. de Darnlry , Aubigny,
 Concorfaulr, Connétable des EcoîTois en France, tué au fcrvice du Roy
 Châties VII. 1418. laifla difabcl de Lindfon Ci. Femme 14. Alain Scujft,
 duquel cyaprez. 14. Jean Stuart S. d'Aubigny , mourut 1481. &: laiflà un
 feul Fils de Beatrix d'Apchcr fx Femrac. li. Beraud Stuart S. d'Aubigny,
 Duc de Terre-nove , Marquis de Girace & de Squilazzo, Comte d'Aery ,
 Chevalier de l'Ordre de faint Michel, Connétable de Sicile, Viceroy de
 Naples , mort l'an ijo8. ne laifTa qu'une Fille. 16. Anne Stuart Femme de
 Robett fon Coufiu, Maréchal de Ftance. XIV. Alain Stuart Comte de Lenox,
 S. de Darnlcy, époufa Lilius Stxiart fa Coufme, il fuc tué en trahifon par
 Thomas Boy de l'an 1439. prcz FalKiK ; d'oii XV. Jean Stuart Comte de
 Lenox , S. de Darnley , conjoint par Mariage avec Ifabel de Montgommrry
 Ellington -, mourut l'tn 1487. d'où 16. Mathieu Stuart , duquel cy-aprez. ifi.
 Robert Stuart fcigneur d'Aubigny , Comte de Beaumont, Chrvalier de faint
 Michel , Maréchal de France, époufa Anne Stuart fa Coufme ; mort fans
 hgncc 1545, XVI. Mathieu Stuart I. du nom , Comte de Lenox , fcigncut de
 Darnley , s'allia avec Marguerite Hamilton, fut tué à la Bataille de Floddon
 ijij. avec le Roy Jaques IVd'où XVII. Jean Stuart II. du nom Comte de
 Lenox, conjoint par Mariage avec Ifabel Stuar Fille du Comte d'Athol , tué
 prcz Lithquo d'où 18 Mathieu Stuatt , d'où defcendent les Rois d'Ecoffe &:
 d'Angleterre. 18. Robert Stuart premier Evcque de Cathcnes , puis Comte
 de Merche , mort fans JEnfjns. 15S6. 18. Jean Stuatt, qui a continué la
 Branche de Lenox cy-aprez reprife. Branche des Rois d'EcoJJè ^ d'jin^c
 terre, XVIII. Mathieu Stuart II. du nom-, Comte de Lenox, Regent d'Ecoffe ,
 cpoufa Marguerite Douglas Niccc du Roy d'Angleterre , & Sœur du Roy
 d'Ecolie Jaques V. fut tué ijytd'où 19 Henry Stuart , cy-aprez mentionné. 19-
 Charles Stuatt Comte de Lenox, qui d'Ifabel CandisK fa Femme laiffa.

LIVRE IX. 10. Arbre Scuar , morte sans Enfants. XIX. ^ Henry Stuart Duc d'Albanie , feigneur de Damley , Roy d'Ecosse à la suite de Marie Scuar sa Femme > alTaflinc dans Ton lie , âge seulement de 11. an^ en 1567. d'où XX. Jaques Scaart premier Roy de la Grande Bretagne , conioint par Mariage avec Anne de DannemarcK Fille de Frédéric IL Roy de DannemarcK, & de Sophie de Mecklenbourg, mort léxé. 11. Henry Scuar Prince de Galles , mort 1611. 11. Charles Scuar , cy-apres mennonné. ZI. ir«bel Scuar mariée l'an 1611. à Frédéric V. Comte Palatin , depuis Roy de Bohême , mort 1631. XXI. Charles Scuar Roy de la Grande Bretagne , cpoufa Henriette Marie de France Fille d'Henry le Grand , raalheurusement exécuté par les Sujets rebelles ; d'où. ^1.. Charles Scuar , duquel cy-apres. 11. Jaques Scuar Duc d'York & d'Albanie , né en 1633. depuis Roy de la Grande Bretagne, où il rétablit heureusement la Religion Catholique, Apostolique Romaine, 11. Henry Scuar , né le 18. Juillet 1640. 22. Henriette*Marie Scuar 11. Anne ScuarXI. Isabelle Scuar. XXII. Charles Scuar Roy de la Grande Bretagne, heureusement rétabli sur le Trône de son Pere , né l'an 1630. qui a eu pour Successeur Jaques Scuar son Fils, à présent Roy de la Grande Bretagne. Branche de Lenox 0" d'«hi^y. XVIII. ^ Jean Scuar feigneur d'Aubigny , Comte de Beaumont-le-Roger , Capitaine des Gardes & des Gens d'Armes Ecossois , laissa d'Anne de la Rochelle sa Femme l'an 1567. XIX. Edme Scuar Duc de Lenox , Comte de Darnley, feigneur d'Aubigny, Grand Chambellan d'Ecosse, lequel de Catherine de BaUac sa Femme , laissa quatre-vingt-neuf ans , & mourut l'an 1585. 10. Ludovic Scuar Duc de Richemont & de Lenox, Comte de Neuchâtel & de Darnley , Grand-Maître de la Maison du Roy , Chevalier de l'Ordre de la Jarretière , n'eut aucuns Enfants de Françoise Houart } & mourut 1614. 10. Edme Stuart, qui a continué la postérité. 10. Henriette Scuar, Marquise d'Honfey. 10. Marie Scuar Comtesse de Marre. XX. Edme Scuar IL du nom, Duc de Lenox, feigneur d'Aubigny, Admirai & Grand Chambellan d'Ecosse , Chevalier de la Jarretière , cpoufa Catherine Clivecron , mourut en 1614. laissa neuf Enfants. 11. Isabelle Scuar Dame de Macravers. ZI. Anne Scuar Comtesse d'Angouleme. ZI» Françoise Scuar Comtesse de Portland. 11. Henry Scuar feigneur d'Aubigny , mort à Venise à l'âge de 17. ans 1631! ZI. Jaques Stuart , qui continua la postéritéZI. Georges Scuar feigneur d'Aubigny , époufa l'an 1638. Catherine Houart Fille du Comte de SuffolcK:!! eut un seul Fils, 22. Charles Scuar. Tttt ii)

702 iTISrOlKE DE JBER%7] II. Ludovic Stuar. II. Jean Stuar.
il. Bernard Scuarc. XXI. Jaques Scuarc Duc de Lenox, Comce de Merche,
Chevalier de la Jartire , Gouverneur des cinq Ports d'Angleterre , s'allia en
1637. avec Marte de Villers Fille du Duc de BuKtngnam ; d'où XXill.
Charles Stuar, né le ij. Aoiic 16[^]9. Balfac porce d'azur à crois fautoirs
d'argent , au chef d'or chargé de trois fautoirs d'azur. De la Fille Ct Baronie
de ^«/^/if/ CHAPITRE VI. CEtte Ville cft appellcc dans les Chartes Lacines
CnUntum[^] & a donné le furnom à lillullre Maifon de Culanc. Elle cil ficuée
à qiiacrc licucs de Dun-lc-roy, & à dix de Bourges , Se a porce de ccmps
immémorial le Tirc de Baronir. Sa Juftice comprend la Ville A: Paroiirc de
Culanc , celles de Vcfdun , Rcgny , lame ChriftophIc-lc-Châudry , & parrie
de celles de Sidiaille, faintMaur & de l Oye. Elle cfl bornée de tous cô-t-z
par la Province de Bourbonnois , cxcepcé de ccluy de Château- mcillanc , &
cft dans k I ù fort de Dun-le-roy. L'ancien Châceau qui fervoic de demeure
aux Seigneurs , cft dans Ja Ville, bâty fur la croupe d'une Montagne. Ses
Foflez du côté de la Ville font tous caillez dans le Rocher , & par le dehors
il y a une grande Vallée encre deux Montagnes , dans laquelle pafle la
Rivière d'Arnon. On y voie une Tour bâtie par Louiy de Culanc Admirai de
France, fur le modèle d'une en laquelle il fut long- temps détenu prifonnier
en Turquie. LaParoifte ctoic autrefois en l'Eglife de Praha, diftante d'un
quart de lieue de la Ville ; mais par les foins de Monfieur le Prince Henry de
Bourbon l 1. du nom, elle fut transférée en l'Eglife d? Notre-Dame, qui eft
dans l'enclos de la Ville, & croit autrefois une Eglife Collégiale défervie par
plufieurs Chanoines , dont le nombre cft à prefent réduit à deux, à caufe de
la perte des biens qui fervoient de fuffiftance aux Chanoines. En l'Eglife de
Praha il n'y a maintenant qu'un Prieuré fimplc. Les Habitans de Culant
oncété affranchis par Titre du M 'tcredy aprez la Fête de faint Berthomier
uyo. Cette Terre a été poffedec pendant plufieurs ficcles parla Maifon de
Culant, & ju(^ quesà l'acquifition qu'en fit Jean de Beaufort Marquis
deCaniUac, de Jean de Culant feiĴneur de Breccy> par Concr.id du ii- de
Juin lyJi. Sc de François de Culanc feigneur de a Foré:- Gruilly; par
Contrats des ly. & zo de Juin en la même année, il la laiflaà François de
Beaufort fon Héritier Tî ftimentaire , quî en prit poffeffion le 14. Juillet
IJ99. fcs Hcriniers en firent Vente à Maximilien de Bcthunc Duc de Sully,
qui la revendit a Henry de Bourbon H. du nom, Prince deCondé, qui la
laiffa à Armand de Bourbon Prince de Conty , fon fécond Fils , qui l'a

révêqueduc a Michel le Tcellier Confeiller* Secrétaire d'Etat , Tresorier des Ordres du Roy, feigneur de Chaville , Villacoublay , Louvois , Vinfl-y ^ la Fcctc-Gaucher , Se depuis Chancelier de France, dont les Héritiers la poffedenc à prefent. De la ç^atfon de Culant, Chapitre VII LA Maifon de Culant peut avec raifon être mifeau nombre , non feulement des plus confiderables de cette Province, mais même des plus illuftres du Royaume Elle a nre fon nom de cette Bâronnie , que ceux de ce nom ont poffedee pendant plufieurs 11^ des, auffi-bien qu'Ylfoudun, Châceau-neuf fur Cher , Marcuil , faint Defité, la ForccGrailly , la Crète, Drevant, Jaloignes & autres. Elle a donné à la France un Grand Maître de la Maifon du Roy, deux Maréchaux de France , un Admicil, un Grand Chambellan &: un Bailly de Berry , &: pluêurs grands Capitaines, qui ont été fous le Rt gnc de

L I V K E IX. de Charles VII. les Colonnes de l'Etat, & cri partie
 Icscaufesdii rciaBH0cnienc de^-t* Monarchie François. Ils ont pris
 Alliance dans les Maifons de Boui bon ,Sculy., Bornez, Crevanc , Châtillon
 , Beaujeu , Chauvigny , Epinay , Apcher, Grailly , Agtirandc,
 Gamaches,Clevcs, Conircmoret, & autres ircs-nobies &: anciennes. La
 Branche des Aincz cft tonabctt en quenouille , Eudes Baron de Culant & de
 Château - neuf, feigncuc de Romcfort & de Savigny, n'ayant lailTc qu'une
 FiUc. Les perces exceflives que fit Charles de Culant Baron de Culant ic de
 faint Dcfirc, pris Prifonnier au Sicgc de Hefdin l'an lyjj^ a caufe la perte des
 biens de cette Maifon. La mort précipitée de Louis de Culani; Baron de
 Brecy , digne SucccfTeur du nom & de la Maifon de Culant , qui travailloij;
 puiflamment à fon rétabliflement , a achevé le malheur de fa Maifon , fcs
 Enfant mineurs & en bas âge ayant été pat ce moyen dcftitués du feul
 appuy qui leur rcftoit, Les Armes de Culant font d'azur femé de molettes
 d'or au lyon de même brochanc fur le tout. " 1 . . ■ .;./ . — ^ I. Jobert Sire
 de Qulant O' des PaUis^^'**** ' Chapitre VIII. ^ ^ CE Seigneur cft le plus
 ancien que je trouve de fa Maifon. Il eut pour Femme Eji•^ fabeth de Pacy
 Fille de Gitaud, feigneur de Pacy ; clic le furvcquit»&: encrant Vca-r ve,
 clic donna du confencement de fcs Enfans cy-aprcz nommez, on Sextier de
 Bled fut le Moulin des Palais, au Prieur de la Chappelle-Aude, fous le
 Pontificat de VVIgrin Archevêque de Bourges , c'eft-à-dire, environ l'an iiii.
 " ' Enfans de Johen S. de Culant d'EltJaheth de Pacy fa Femme. ^ t. Pierre
 feigneur de Culant, que j'eftime Pere de Guillaume , duquel cy-aptez. i,
 Geraud de Culant. ' . :i. n. ■ 1. Raoul de Culant. III. Ctéillaume Sire de
 Culant, Cha?it]lb IX. LA pieté de ce Seigneur fes Bien- faits envers l'Eglife
 nous en ont confervé la memoire. Il foudaavec Renoul fon Fils aîné & Ebbcs
 de Charenton l'Abbaye de BulficrcsIcs-Nonnains. Il donna avec
 Renoul.Helic.Cloud &: Guillaume fes Enfans,à l'Abbaye de NoirlacJ«s
 Héritages qui luy appartenoient depuis le Gué de Maneole jufques à
 laMoncagne de Pontbert &: à la Fontanille , par Charte du mois de Mars
 ii8i. Il confirma avec^ Rcooul fon Fils aîné rous les Dons qu'avoient faits
 fcs Predecccfleurs au Pneuic de U ChappcUc-Aude , par Charte de l'an uS».
 E/ifans de Çaillaume Sir/ de CulAnt. 4. Renoul I. du nomi qui continua la
 poifcrité. 4- Hclic deCulant. 4 Cloudde Culant. " ' 4. Guillaume de Culanr. I
 V. Renoul 1. dn nom Baron de Culant , Seigneur d'iffot^dtin^d) de^.
 Château-neuf en partie. C H A P I T R E X. , TL cft nommé avec Beatrix fa

Femme en la Charte de l'Abbaye de Noitlac de l'aa' u8i.duconfentement de
laquelle 6c de fcs Enfans Helie. Guillaume &: Renaitd, il dor.ria* al'Abbaye
des Pierres le droit de Pacage en fes Bois deCorfer, par Charte de l'in 1187.
& par autre fàns datte il laifTa à la même Abbaye tout le droit qu'il avoit en
U*. Prairie de faint Chtiftophle, du confentement de fa Femme , d'Helie 6c
Guillaume fcs Enfans,

The text on this page is estimated to be only 15.77% accurate

HISTOIRB DË SERRT, dui'confirncacataufli aux' Donation»
du'ii* fil ^ TAt>bftye de Buifiete^ Enfans/ de E^ençul J. dit nomS. de
CuUntj de *Beatri)f Jà Femme. ^ . HcUc Baron de Culanc , qui aura fon
Chapicce. y. Cloud dé' Culant. _ , ' i ■ w y. Guillaume d/: Culahe
Damoifeàu, conjoint par Mariage Wèc Agnes de Tocy Fille puinéç d'Anferic
de Tocy fcigneur de Bazerne Se de Pierre Pcttuifc , &: de Guillcrmc de
Mbnrfaucon i cHc furvccut fon Mary , &: reprit une féconde Alliance avec
Guillaume <iç Gourcenay 1. du nom , Seigneur de Clumpignclles , de
BaiUcc &c de Claycs. ExtraÛion Cf Parenté d'jégnéj de Tocy Dame de
Culanr. z. !. 'j ■ ■ ■ - ■ Vihitr IV. da nom , S. <'.c Toqr & de Bazernc ,
vivoic ez annéci 1194. ^poufa Agnéi FiHc de Gtif '&*dcOampicux.âc de
Hciuide de Brame . — — Ythier V. du du nom S dcToty U17. U18. ccoic
oucre-mcr enui^ où ilnaourntaa Sicgc dcDaiTiKCCt. Eltlabcih (a Femme. |^
Apfcriç S. de O^^ctnq & de Pierre . Pertuifo , éion ouuc-ipcx iai6«ui9.
1120. I . j«ao S de Tocy, dpoufa ^rbier l'ff) itji. Emmc Dame Sci^n.
dcLaval.Vcuvodc Ma- d'AnthieudcMoncmorcny, ccrjr. vifoit encore en
114a. 1118. •l r — Otc. Jean de Tocy laoi Nargeaud de Tocy en Orient , où
il a fatc Branche Anferic U. du nom S. de Bazernc & de Picrrè-^irmuTc
1x54. Goileime de Monc-faucsa j eiie étoit VoAvc ia4a. > Ore. rJeanne
Pa^ne .^ Tocy, J'^^i^c à Thibaad II -Comté de Bai ia6o. yivoic cocorcijij. -I
ni t .'idA'l : ■>-ji>.[.lA ■ - • ry Guy dcTocj S. dcBazerne fiedc Picirc-
Pcituife fit partage avec fcs Pfcrcs ix6^rExecutcur du -Tcftament de Phi-
ThibaudComlippe . 4c de Bac. 1 aSa. ny}- niQuruc avant 1191: Ifabeau (a F
anime. Gyille. mette Femme deThide Plâcy.1150 J^a«ne Fcnio d'AtnooL S.
de la fcuc. Elle tcfti l'an laj^— - — Agocti Femme de Guilhame^
dcCulant,& apccz de Guillauiac de Coar* Rcgnaod de Bazcrtve dic
Barberia.S. de Champerouz', ia5<>.CheTa-< lier en 1x^4^ Mabaut (a
Femme tl6U I Erard S. de B2zerne,i« poufa Jeanne de Villardoiin , Fille du
S. de Lcngnî, dôril Ti'eûr" Goy S. de Bazernc Ôc Pierre-Pertuifc, & duVau-
d'Attbigny aprez fon F[ere.i3a.7. '354 CuUkuiic . Chanoine de Rhcims.
J5j6. ijjo. ^ }K&anc Do. me de Pierre^ Pertiiinf, Femme de Geofcoy de
Chamon , Chevaliers, de Samczy. — .->: — l|OI r Mabao^ de C^l^nt , .0
«iJi.U.V amljefoax»époi^ eo .éçoit Vcinif GuiHaoma do 'Bèzcroc S. de
Champerous, 1301.1)10. 1)40. LouitdcTocyS.de Guy. Anferic. Jcao. Qtc]^,
Bazctnc & du Vaud'Aubigny , époufa GuycDameduMôcJwO;» vivajc

cticorccq Marguerite Dame de Nôifon' & Saiiy, i}8i. Catherine Femme de
D^cQZ s. de' Chap. pe\$. N S. de Cham< peroax. 1) Cathcrioe de B«. zeinc ,
Femme de GouiTauc S. de. Tory-furAillirr. FôvkccurdeiC mca de Mo^H
mourut le 7 ^aoYicr lyji. Aiiij

The text on this page is estimated to be only 27.91% accurate

LIVRE IX. 70s B 1 r' Alix de Tocj Oamc de Bazcriie. du Monc-faim-Jean ficduVau- RegnaudS df Chainpc> d'Aabigny . épouU O^or S d'Angiare Avoiié d« Thcroiinci, roux, épouCi Marguecidont clic ctK des EpfaiM \ 8e apicz Claude de BcaoToir S. de te de Forgci. 1401. Cbàiclui , Maiéchalde Fiaocc, dont cUc o'cûi Enfani. j r Yihict 140t. Gilbert S. de Cbampe» roux. Agnéa de Jdoottufin 1457. t S- de Mont* r Rcgnaud perroux. Mootago. Dcaccix de Ancoinctte Femme' de Pierre de Gr»^ ^1N.... S.deChamperouz. V, Uelie Béron âc CuUnt , de Cha(C4U-neuf & de Saint Dcfire, Chapitac XI. LEs Titres de l'Abbaye des Pierres ont confervé le nom & la mémoire de ce Seigneur , &c juAiHcnt que l'an iio6- il mit les Granges &c les biens de Ces Religieux en fa pcoteâion , & promit de les conferver comme fcs biens propres t il accorda le Pacage en toute fa Tctrc aux Beftiaux de leur Métairie d'Augere .permet aux Religieux daquerit jufiiucs à ûx Arpcns de Vigne & pareille quantité de Prez en fa Tene , & une Maifon à S. Dcfirc excmte de tous Droits, Charges éc Coutumes. Il approuva &c feela du Seel de fcs Armrs la concefTion que Hrent aux mêmes Religieux Guillaume 6c Pierre de Chaun Frètes du Droit de Pacage en leur Terre l'an uio. Ce départie de la concédation qu'il avoit formée contre les mêmes Religieux, pour la propriété des Terres qu'ils avoient défrichées , & leur quitta tout le droit qu'il y avoir , par Charte de l'an izi8. Le Roy Philippe Augude luy donna & à Etienne de S. Palais la mouvauce des ChitelleDies de Vierzon 6c de Charenton , par Charte du mois de May 1117. Il mourut quelque tems aprcz , 6c Ces Enfans tombèrent fous la Tutelle de Raoul de Culant Pncut de Vjftan leur Oncle, lequel quitta au Roy Pliilippe Augude toucledroir, parc 6c portion que fes Mineurs avoienc en la Châcelleioie d'Yuoudun , Fiefs 6c chofes en dépendantes. 6c reçût en échange la tierce partie des Terres 6c Seigneuries de Chât«au-neuf- fur-Cher & de Marcûil-fur-Arnon, 6C mille livres de retour. Il promit de faire ratifier le Contraâ à fes Mineurs lorsqu'ils feroient en majorité ; 6c jufques là il donna des Cautions , de l'avis 6c confencement d'Archambaud VIII. du nom , furnommé le grand Sire de Bourbon, Robert de Bornes , Eudes Troufl'ebois , Raoul de PaiTac , Pierre de revaot, Jean de Bornais parens & amis de fcs Mineurs, par Titre de l'an lUi. Enjitns de Helie Baron de Cnlant. 6 Renoul II. du nom Baron de Culanc » de Château-neuf & S. Deûré , qui aura fon Chapitre. 6. N à Culanc. K/. Renoul deuxième du Nom 'Baron de Culant ,

de Château-neuf ià Saint Oefiré. CHAPITR.B XII. IL quitta à Meffirc
Archambaud de Bourbon, le Fief de Valigny-le-Baraton , en Novembre
1141. 6l aux CRanoines Réguliers de l'Abbaye de Puy«fcrrand, une pargedu
Bois de Courfipr, par Charte de l'an 1x4t. tranfigea avec Archambaud S. de
Bouiftn , fut les limites de leurs Jufliccs ,tu mois de Juillet 1148. II amotcic
ce qui avoit été légué

HISrOIRE DE JBERRT, \ l'Abbiye <Jc Font-morigny par Mahaud
 de Charcnton Dame de Monc-faucon, U qui rclcroicncdc luy , au mois
 d'Avril iijo. il cpoufa Marguerite D.ime de Mircbcau laquelle ccanc dccccdc
 avanc luy, il donna au Chapitre de l'Eglife de Bourges foixance fols tournois
 de rente pour la Fondation de fon Annivrfaire, le Vendredy aprcx la
 Nativité Jli^. de de S. Jean Baptifte iiyi. Il prit une féconde Alliance avec
 Catherine Dame de Carency, Chittll. (Je Duifant &: d'Aubigny , laquelle
 l'ayant furvccu, fc remaria avec Jaques de Châcilon ^•v 6. s. de
 Lcufe.Gouverneur de Flandre , dernier Fils de Guy de ChâtillonII. du nom,
 Cora7" te de S. Paul , &: de Mahauc de Brabant. Enfant de Renoul /L
 dunom. Baron de CuUnt » & de Marguerite de Mirehean Ja Femme. Renoul
 III. du nom , Baron de Culant, qui aura fon Eloge. c^Jmtch 'K'snoul
 troifième du nom Baron de Ç niant » de Château-neuf >ô* ' ii) de S. Dcfifé,
 Chavithb XIII. IL afranchit les Mabitans de Château-neuf l'an uyj accorda à
 l'Abbaye de Puyferrand pbin ufage au Bois Corfer pour toutes fes Métairies,
 & reçut des Religieux l'an \h6o. les Droits de Terragc, d'Avenagc &: autres
 qu'ils avoient dans le même Bois, & en tccompncfe il leur aflina un fextier
 feigle 5: un fw'xtier avoine fur le Breuil mcfure de Culant. Il fie le ferment
 à l'Archevêque de Bourges fur le fait delà Trêve & de la ComMu âme
 ""^""^ Samcdy aprcz la Fcte de Touflaints iiéi.ic plaidoit au Parlement
 contre Ythier C»wt.ch Mjg"ac l'an 1164. il affranchit encore les Habitans de
 Vefdun , par Charte du mois de Novembre partagea les Châtellenies de
 Château-neuf, Mareuil , Beauvoir , Incul U de Ceoflay , avec Pierre de
 Saint Palais , le dernier Avril 1170. Celles de Château-neuf, B-auvoir &
 CcofTay luy échurent. Ce fut luy qui affranchit les Habitans de Culant par
 Charte du Mcctedy aprez la S. Berthomier en la même année , &: au mois
 de Juillet fuivant il ratifia l'amorti ffemenr que fon Perc avoit accorde à
 l'Abbaye de Fontmorigny. Sa Femme fe nommoit Scdile , ou Sébile ,
 laquelle foufcrivit l'AfranchilTement de Château-neuf. ^jlf d,\ Enfdns de
 Renoul III. du nom Baron de CuUnt , de Selnlle fa Femme. Ck' ^ Renoul
 IV". du nom Baron de Culant , qui aura fon Chapitre, S. Mahaut de Culant
 mariée à Renaud de Bizerne S. de Cnamperoux , laquelle 4 tant Veuve,
 rendit à Henry de Seuly les Terres de Gazeaux & de Puyroger 1301. VU/.
 Renoul quatrième du nom. Baron de (jutant , Château^neisf faint Defiré , S,
 de faint Aul^en , de Romefort, de Sert fi de Floreux & de Savi^ny,
 HAPXTRB XIV. IL cft fait mention de ce Seigneur en la Charte de fon Pcre

pour la Bourgeoie de Château-neuf où il est qualifié Damoiseau ,
parcequ'il n'avoit pas encore reçu l'Ordre de Chevalerie, il acheta neuf cens
livres sur les Revenus de Château-neuf à Thibaud de Bornes Chevalier , le
Samedi devant la Decolation S. Jean 1150. & ne prenant encore que la
qualité de Damoiseau , il acheta de Renoul Trencheville la seizième partie de
la Dixme de Varenne pour la somme de quarante livres, par Contrat du
Jeudi après le Dimanche que l'Eglise chante Rémémbrance ii^e. & une
pièce de Pré de Guillaume Fecrand^e la Roche , le Mardi après la S. Luc
1196. Il transigea avec le Commandeur du Temple lez Château neuf , sur les
limites de leurs Jurisdictions, le Mercredi après Pâques»

LIVRE IX. 1300. avoila tenir du Comte de Clermonc & de
 Bourbon la Châtellenie de S. Auzern le Samedi aprez la Trinité 1301. &
 traîna avec fcs Bourgeois de Château-neuf sur le Règlement de la Taille aux
 quatre cas le Jeudi devant la Pentecôte 1319. L'année suivante le Jeudi
 aprez la S. Martin d'été, il convint d'Arbitres avec Guillaume S. de
 Chauvigny & de Château-roux, pour le Règlement des limites de leurs
 Justices ; de par le compromis le Seigneur de Château-roux promit de lui
 affranchir la Terre du Châtelet vin & t livres de rente qu'il tiendrait \. une seule
 foy & : hommage, avec ce qu'il tenoit de lui en fief , en récompense des
 torts & griefs qu'il lui avoir faits & a fcs hommes > & ce Seigneur étant
 décédé avant l'exécution de ce Traité, il en fit un nouveau avec André de
 Chauvigny son Fils le Mercredi en la Fête S. Michel 1310. Il acheta de
 Jeanne la Tilière la moitié des Meurages & : ajustement des Meurages de
 Château-neuf le Jeudi aprez la Nativité S. Jean Baptiste 1313. Il fut fait
 mention de lui dans le Titre de l'Echange de Dim-le-Roy de l'an 1311. il se
 démit de l'Archevêque des Terres qu'il tenoit du Comte de Clermont S. de
 Bourbon , au profit de Guillaume de Rochedagon, dit Bidault , le Vendredi
 aprez la S. André 1312,. Le temps de sa mort (il ignoré , il laissa les Enfants
 qui vivaient. Enfants de "Eugène IV. du nom "Baron de Culant & de Châteaufort
 - neuf. 9. Jean Baron de Culant, qui aura son Chapitre. 9. Gaucelin de
 Culant S. de S. Amand , qui continua la poëstie , rapportée aprez celle de
 son Frere aîné. 9. Rollin de Culant S. de Châteaufort, qui donna " le
 dénombrement de sa Terre le Lundi avant la S. Clément 1310. 9. Guyot de
 Culant S. de la Croix , dont il fit la foy & hommage au Duc de Bourbon
 1310. 9. Hugues de Culant Chanoine d'Orléans, qui mourut à la Bataille de
 Crecy 1346. 9. Agnès de Culant mariée à Guy S. de la Roche- foubault VIL
 du nom, d'où sortit Aimery S. de la Roche foubault comte par Mariage
 avec Rogée de Grefly , Sœur du Comte de Foix , qui fut Pere de Guy S.
 de la Roche-foubault , qui plaidoit contre Louis de Culant au mois d'Aoust
 1413. pour raison de la Succession d'Aenor Dame de Culant, comme se
 prétendant son plus prochain Lignager & Héritier i dans lequel Procès elle
 eut dite Fille de Renoul S. de Culant, & Sœur de Jean de Culant. IX. Jean
 Baron de Culant & de Château-neuf , S. de Jaloignes, Chapitre XV. CE
 Seigneur ratifia sous l'autorité de son Pere le Traité fait entre lui & les
 Bourgeois de Château-neuf le Samedi avant la Pentecôte 1319. fut
 condamné à l'amende le 14. Novembre 1330. pour avoir fait la Guerre à

Mcffire Amclin de Lczay Chevalier, depuis l'Ordonnance prohibitive} mais
quelque temps aprez il fcrvic le Roy Philippe de Valois dans la Guerre qu'il
eut contre le Roy Edouard d'Angleterre , àc eft nomme entre les Seigneurs
qui fc trouvèrent en la Bataille de Monûeur le Comte de Flandres fii de
Nevers depuis le Mars 1339. jufques au 17. Septembre 1340 il s'allia avc«
Jeanne de Bouville Dame de Romcfott & de Savigny , Fille d'Hugues II. du
nom S. de Bou* ville, de Farcheville , de Mil'y en Cîinois , de BoilTe
autres lieux, qui fut tué en la Bataille de Mont-en-Peulle contre les FUmans
l'an 1504 Se de Marie des Barres fa Fcm« inc; elle croit petite Fille
d'Hugues I. S. de Bouville qui vivoic au temps de S. Louis : C«mmmLe
Contrat de Mariage efl du Dimanche aprez la Magdelaine 1309. il étoic
mon en incite 1341. f M. Bouville porte d'argent à une Fufcc de gueules
chargée de trois Anelets d'or. Enfuns de Jean Baron de Culant , de Jeanne de
Bouvde fa J^emme. la. Jean Baron de Culant II du nom , S. de Clâteau-
neuf , de Romeforc ic de Savigny > s'empara de toute la Succcffion de fcs
Pere & Mcrc > aprez leur more , fans en Vuua ij

^og HISTOIRE DE BERKT, faire par \ fcsFrcresi ce qui caufa
 de crands diffcrens entre eux, qui dutoient encore en i}44. 11 cpoufa Agnes
 de Saucerrc , de la Branche de Mcnetou-Sallon , dont il eut les Enfans
 fuivans , &: mourut en 1347- le 17. Novembre de la même année. Sa Veuve
 obtint Commiffion pour informer contre Guyot &: Hugues deCulani, des
 excez qu'ils avoient commis contre elle. 11. Renoul V. du nom Baron de
 Culant, S. de Château-neuf, de Romcfort & de Savigny , fut mis avec fes
 autres Frères & Sœurs fous la Tutelle & Gouvernement de Extraits
 Philippcs de Château-neuf S, de Montgivray, l'an 1347. à quoy
 \$'oppoferentHuet& GaudtsRt^i- cclin de Culant fes Oncles, prtendans que
 l'Adramillration leur en devoit être donnée fies de comme plus prochains
 Parens , mais le Seigneur de Montgivray y fut maintenu pat ArP*rUmtt
 rccdu3> Juin 1347. Renoul mourut fans alliance peu aprezfûts f4r IL N de
 Culant, dont eft fait mention dans l'Arcc 'i'""^^'. II. Agnes de Culant fut
 mife fous la Tutelle dePhilippes de Château -neuf le i^. Février 1349. Il
 obtint Commiffion de la Cour le i\ Mars de la même année , acldreffcc au
 Bailly de Berry,pour informer contre Eudes de Culant Oncle de fa Mineure,
 qui l'avoir enlevée de la Maifon en laquelle fon Tuteur la gardoit , ic mariée
 avec Louis de Sanceri'c Ecuyer de la Branche deMenetou-faïloniCC
 Mariage fut conte (lé par Gaucelin de Culant fon Oncle , foutenant qu'il
 étoit nul , à caufe que lors du Contraû elle n'ccoic âgée que de quatre ans -,
 clic mourut peu aprez fans enfans , &: toute fa Succcffioa palfa à Eudes de
 Culant fon Oncle. 10. Eudes B<iron de Culant & de Château- neuf, qui
 fut* 10. Haet de Culan(plaidoit cdjointemenr avec Gaucelin fon Frère
 contre Jean Baron de Culant fon Frerc dcz l'an 1341 touchant la cinquième
 partie des Terres & Châtellenies de Culant, de Château- neuf- fur-Cher, de
 Romefort & de Savigny ,precedentes de la Succelfion , tant de Jean Baron
 de Culant leur Pere, que celle de Jeanne de Bouvi'lc leur Mere , dont leur
 Frère s'ctoît emparé fanj leur faire partage. Ce Procex duroic encore en
 ÎJ44. Et aprez la mort de leur Frère ils eurent différent avec Philippcs de
 Château-neuf 5. de Montgivray l'an 1347. pour la Tutelle des Enfans de leur
 Frerc, donc ils furent déboutez par Ariét du 3. Juin. 10. Gaucelin de Culant
 Chanoine de Bourges , fe joignit avec fes Frères en tous les Procès fus-
 mentionncz, même pour le Mariage d'Agnes fa Nièce i mais il perdit fa
 Causc ^ te fut condamné en 39 • livres 17. fols 6- deniers parilîs d'amende.
 10. Henry deCubnt Confeiller du Roy, S. de Lenginerie auDioceze

d'Orleans, qu'il Chsrt. Si jonna ^ la noble Maifon de faint Oucn prez Pins , ou
 le Roy avoir nouvellement éablyfonOrdre de Chevalerie de l'Etoile , & en
 confideration de ce qu'il y avoic été affocié & de la dévotion finguliere qu'il
 avoit à cette Maifon. 10. Jofeaume de Culant , qui fervit cz Guerres du Roy
 Philippes de Valois. 10. Marie de Culant Femme de N . • .. Boudier
 Chevalier S. de la Frogerie. 10. Alix de Culant mariée en premières Noces à
 Godefroy de Surgeres , &: en fécondes avec François S. de Linieres. • X.
 Eudes Baron de Culant & de Château-neuf-fur-Cher ^ S, de Romefort & de
 Savigny» Chapitre XV CE Seigneur plaidoit l'an 1311. contre Philippes de
 Château-neuf pour la Tutelle d'Agnes de Culant fa Nièce, aprez la mort de
 laquelle il luy fucceda aux Baronies de Culant &: de Château-neuf, èc aux
 Seigneuries de Romefort & de Savigny \ il fervit en Guyenne dans l'Armée
 du Roy l'an 1356 comme il s'apprend d'un Compte de Jaques l'Empereur. Il
 fut élu par la Noblcflé 4^e Diocèfe de Bourges, pour faire la revue des
 Gendarmes levez pour la deffence du Berry , ce qu'il fit en la Ville
 d'Argenton le 9. Mars 13^e7. avec Jean Deaulx Chanoine de Bourges , qui
 avoit auflî été choifi de la part des Gens d'Eglise. Il fit quelque Acquisition
 de Jaquette de Charenton le Lundy aprez la Fête-Dieu 137^e. il obtint Arrêt
 de Parlement le 18. Juillet 1580. contre Louis de Culant, par lequel il fut
 condamné luy faire la foy & hommage du Château de Monc-rond fie
 dépendances , alOfes entre les Rivières de Cher & d'Auton.

I LIVRE IX, i^cp Il cpoofa en premières Noces IfibeUe Fille & Hcrnicte de kobert Sire de Charo»; avec laquelle il vivoit l'an 1569. Elle mourut aprez l'an 1370. ic il reprit une fécondé Alliance avec Marguerite de JoinyiHc Fille d'Amé S. d'Emcry & d'Eftrelles , laquelle le furvcquit,&: qui convola en fécondes Noces avec Hugues d'Amboife VII. du nom, S. de Cbaumont & de faine Verain , qui fut tue à la Bataille d'Azancourc Pour luy,il mourut l'an 1580. Enfant d'Ettles Baron de Culant & de Chateau-neuf , & d'IfahcUe de Charots Jlt premure Femme. II. Gilbert Baron de Culant & de Château-neuf , S. deRomefortS^ de Savigny,eut différent l'an 1381. avec Huer d'Amboife , S- de Chaumonr, touchant la Tutelle de Jeanne &: Acnoc de Culanc fes Scours , mais ce Proccz fut terminé par fa mort arrivée peu aprez. Enfans d Eudes Baron de Culant , dr de Marguerite de Jo'mviUe fa féconde Femme* li. Jeanne de Culant dont la Tutelle fut difputce en 1381. par Gilbert Baron de Culant fon Frerc , &: mourut peu aprez. M. Acnor Dame de Culant , de Château-neuf, de Romcfort & de Savigny, demeura fous la Tutelle de Huet d'Amboife S. de Chaumont , fon Beau perc , quoyque Gilbert de Culant fon Frère s'y oppofâr, & luy ayant fucccdc , elle fut mariée en premières Noces à Philippes de la Trmiouille S. de Montréal, Fils de Guillaum" de laTrimoiille S. àIlfCm , & de Marie deMello , lequel ayant été tué avec fon Perc à la Bataille dr Nicopoli r.m 1376. fans lairter aucuns Enfans , elle fe remaria avec Guichard Dauphin II. du nom , S- de Jaligny S£ de la Fcné-Chaudron , Grand Maître de France, Gouvern'ûr de Djuphiné , Fils dr Robert Dauphin S. de faint Ilphife &: de Jaligny , & d'Ifabeau de Caftcl-Perron ; ce Seigneur de Jaligny, comme Seigneur de Château-neuf, reçut la foy & hommage dt Philippes de Morlac le 17. Janvier 1398, &: luy h fit au Duc de Berry , pour la Baronnie de Culanc mouvante de Dun-le-roy , & 77,,^^ pour la Terre de Savigny , mouvante de la Groffc Tour de Bourges, le 7. Septembre 1404. /^^^^ il tranfiga des differcns qu'il avoit avec Philippes S. de Liniers, le 18. May 1407. tou- de chi* chant les Limites & les Bornes de leurs Teirs,par l'entremife de Jean de faint Palais , S. te*M-m. de Marembcr, Robert de Bonnay S. de Menetou-Sallon , & de Pierre de Graçay S. de Sauveterre , leurs Parcns & Amis , qui firent planter les Bornes le dernier jour du même mois. Il mourut fans Enfans à la Bataille d'Azinzourt l'an 1411. &: fa Veuve fit la foy fie hommage à Moficur le Dauphin Duc dcBerry , des Terres de Culant &: de Savigny le j. May 1410. & mourut fans Enfans la même année , ayant

institué son Héritier en route» ses Terres Louis de Culant son Coofin, &:
choisi sa Sépulture en l'Eglise des Frères Prêcheurs de Bourges, à qui elle
léguait trois cens cinquante livres, qu'ils reconnurent avoir reçu de son
Exécuteur Testamentaire le 8- Juillet audit an, & s'obligèrent de célébrer
pour elle & les siens quatre Messes par an, en reconnaissance des grands
biens qu'il avoient reçu d'elle. Après son décès sa Succession fut long temps
disputée, tant par le Seigneur de la Roche-foucault, que par plusieurs autres
, comme nous dirons cy-après. J X, Gaucelin de Quent Seigneur de saint
Amand, CHA P N T R E XVII. * * - -> IL étoit l'un des Fils de Renoul IV.
du nom, Baron de Culant & de Châteauneuf, & eut en partage la
Seigneurie de saint Amand; ce peut être lui qui avoit épousé une Fille de
Vivien S. de Barbezieux, fille d'Alienor de Scully, à cause de laquelle il
plaidoit l'an 1150 le mois de Juin, conjointement avec Guillaume Bertrand
, & Ir Vicomte de Rochefort, touchant la succession de Philippe de
Scully. Il autorisa Guichard de Culant fondit Hans une Traictaison qu'il fit
avec Louis de Broche S. de femme Seignee, après la Toullainte 1333. y a au
\\)

710 ms

TOIRE DE BERRT, Enfant de Caucelin de C niant S. de Jkint Amand, de N. >.. de BarheTiicux fa Femme. \%. Guichard de CuUnc , qui continua la pollericé. X. Guichard de CuUnt S. de S. j4mand, de Dérivant, de la Crt^ fie & de Chaugy , Capitaine de Çhalitcet en Cujenne, .Chapitxe XVII I. E Seigneur ctoit encore icuoc lorf(Juc Guyoc de Culant fon Oncle luy donna \x j Seigneurie de la Crcfte.à caufe de laquelle il eut Proccz contre Louis de BrolTe S. de S-sinre Scvere , qui prtendoic vinçtrepc livres dcî Rente foncière fur cette Terre , mais ce Procez fut aflbupi par la Tranfjdion qu'il fie fous rauthorite de fon Perc le Jcudy aprez la Touilaints 1353. avec le Seigneur de Sainte Severe , auquel il s'obligea de payer tous les arrérages qui en croient dûs, &: de les continuer à l'avenir tous les ans au jour de S. Michel, &: d'en payer cinq fols par chacun jour de retardetncnt aprez le terme. Il contrjfla depuis Mariage avec Ifabeau de Brofle Fille du même Louis, & de Cod-« ftance de la Tour, &: Sfcure de Louis 11. &: Pierre II. fucccffivement Seigneurs de Sainte Severe &: de BoulTac i elle renonça aux Succeffions de fon Perc , de fes Frères &: defes Sœurs , qui luy ctoient échus, &: même à celle qui luy devoir venir pat la mort de Conftince de la Tour , pour lors remariée à Philbert de LepinalTc S. de la Clayette, moyennant ce qui luy avoit été promis en Mariage , par Aâc du Mardy aprez la S. Urbain ij<ij. &: l;^meme jour t?onna Quittance de neuf cens cinquante florins d'or de Florence, en deduction de ce qui luy étoit dcA de fon Mariage, Le Duc de Berry l'établit Capitaine du Château de Chalucet en Guyenne l'an 156?. Il donna fon aveu au Duc de Bourbon le 13. Octobre 1376. &: luy fit la foy & hommige l'année fuivante de fon Châtel & Châtellenie de S. Amand, de fon Hôtel de Dervant &: de fa Châtellenie de Chaugy,il plaidoit l'an nSi. il fcrvoit le Roy lous le Duc de Berry en Flandres l'an 138^ . & reçut le 6. Septembre dixsept livres dix fols en prêt (ur fcs Gages &: de cinq Ecuyers de fa Compagnie j il plaidoit l'an ij88. contre Huet d'Amboife, pour la Tutelle d'Aenor de Culant. * Il donna à fes Enfans naturels la Terre de Lambuçay le 13. Avril 1404. & mourut avant 1413. Enfans de Guichard de Culant S. de S. Amand ^ de Dervant , de la Crefie & de Chaugy j (y d' Ifabeau de Brojje fa Femme. II. Jean de Culant S- de la Crefte continua la pofterite. 11. Louis de Culant Baron de Culant & de Château-neuf , Admirai de France l rendit de grands fervices au Roy Charles VII. ce fut luy qui aida la Pucelle à faire lever le Siège d'Orléans. & qui commanda l'Armée à la défaite des Anglois prez de Rouvray. Ces

grands services luy firent meriter la Charge de Bailly de Melun , en laquelle il fut reçu le Jeudy 4. Novembre 1417. au lieu de Jean de Montblieru Ecuyer , puis celle d'Admiral de France, dont le Roy l'honora en 1411, il époufa Jeanne de Ch.'uillon Dame de la Palifc, Veuve de Gaucher de Paflac S. de la Creuzette , & recueillit l'ample fuccellion d'Aenor Dame de Culant fa Coufine iflue de germain , qui l'inditua Héritier en toutes fes Terres , laquelle luy fut conteflée par Guy S. de la Roche-foucault l'an 1413. qui fe prétendoit plus proche Héritier» il en donna l'Ufufruit à fa Femme en cas de furvivance, avec la difpofition de fes meubles , à la charge d'accomplir fon Teftament & de payer fes dettes, du contentement de Charles Se de Philippe de Culant fes Neveux, qui s'obligèrent d'entretenir cette difpofition à peine de dix mil livres , applicables moitié au Roy & moitié à la Dame de Châtillon fa Femme; laquelle en confirmation de cette promeffe leur céda la part & portion qu'elle pouvoir prétendre aux Meubles & Acquêts de fon Mary j il autorifa fa Femme par Lettres du Roy. De

LIVRE IX 7Tt Membre 1419. pour ntifier la vente par elle faite le même jour \ Charles de Bourbon Comte de Clermont > de, la ClûtUcoic de la Paiiflc, pour (Ix mil ccus d'or. Ils compoferent cor)oinccment de tous les diiferens qu'ils avoient touchant la SucccfTion de Gaucher de PaiTac S- de la Creuzette , premier Mary de fa Femme , le 8. May 1451. avec; Louis de Braufort Marquis de CaniUac, Vicomte de la Motte, & Jeanne de Norry fa ^cmme, qui ctoit FiHc d'Etienne S. de Norry, & de Jeanne de Paillac Fille de Gaucher &î.de ladite de Châtillon ; pat la Tranfaûion la Tci;re de la Creuzette luy demeura & à la Dame de Glmillon fa Femme , &: ils quittèrent au Seigneur de CaniUac &: à fa Femme tout ce qu'ils pouvoient prétendre aux Terres de Gcfficres &: de Ferrieres. Il fonda une Chapprieau mois d'Aouft 14J4. en l'Eglife de Culant, &: donna à celui qui la deferviroic le Domaine de Montalon, qu'il fit amortir. Il intitua fes Héritiers Charles &: Philippes de Culant f.'s Neveux, Sd niouruc fans Enfans l'an 1444. EnjAïti naturels de Gukhard de Culant ^ eJr de Jeanne de Sélei^nac Jon dmie. II. Pierre bâtard de Culant. II. Anne bâtarde de Culant. II. Marguerite bâtardc de CulantII. Marie de Culant fut mariée avec Hclie de Chenac, duquel étant Veuve , Se ayani le Bail de Ces Enfms, elle plaidoit l'an 1419. contre Pierre Foucher S. de Sainte Fortunade, Jean Vicomte de Coubotn. &: Louis de Pierre-Bullicre. XI. Jean de Culant S. de U Crefte. Chapitm XIX. IL paroît par un ancieti Regîtrc que Guichard de Culant Seigneur de la Crefte avoit fait appcller ceruines Femmes, prétendant qu'à caufe de fon Châtel de la Crefte , il Premier avoit plufieurs hommes Femmes fcrfs, qui luy dévoient deux Tailles à fa volonté , ^fs'ffre l'une aprez Pâques & l'autre en Août ; &c entre les autres Femmes,cclles qu'il avoit mis ^'^'^^ en caufe , le Piocureur de M. le Duc de Bourbonnois foutenoit que lefditts Femmes luy appartenoient 5 U pendant le Procez Guichard de Culant étant décède, Melfires Jean dtiCopt ic Louis de Culant fes Enfans reprirent le Procez, &: furent maintenus & gardes en de Bour^ ponfcfion & fiifine de pouvoir exploiter lefdites Femmes , le zo. Octobre 141 5, Il époufâ , Marguerite de Seuly Fille de Guillaume de Seuly S. de la Chappelotte & de Yoiillon , & d Ifabeau de Marigny fa féconde Femme. Dans un Procez que Charles & Philippes ^^*ff** de Culant eurent en Avril 1440. couchant la Succelfion d'Aenot D-ime de Culant leur Coufine, contre Giles d'Azincourt, dit rAiglc,& fa Femme, Charles de Mornay , Mef-Comores fire Charles de Châtillon Chevalier, Gules d'Ulac , Catherine de

Chante -merle fa Fem- deFém^ me, Licfroy Boropart, &: Alix de Chante-
merle fa femme, à caufe d'elles , Philippes de pjUo it. Mericourt & Jeanne
fa Femme , & Valentine de Nanteiil, qui fe portoienc tous Hcritiers de la
Dame de Culant motte fans Enfans j il cft dit que Jean fut Pere de Charles ie
Philippes de Culant. • Enfans de Jean de Culant S. de U Crejle , ^ de
Marguerite de Seuly fa Femme. II. Charles de Cwlant , qui aura fon E'oge.
II. Philippes de Culanc S. de S. Am nd , du Chaluz , de la Creuzette, de U
Chappelotte &: de Jaloigncs . Senechal de Limcufin in Maréchal de France
, rendit toute fa vie de grands fcrvices au Roy Charles Vil, dans fcs Guerres
contre les Anglois ; en rrconnoillancce defquels il reçut le Baron de
Maréchal de France , aprcz la pnfc de Pontoife l'an 1441- 11 commanda
l'Armée au Sifge de Mante, dont il fut Gouverneur aprcz la prife. Il ne
contribua pas peu auflî à la reduñVion de la Normandie &: de la Guyenne.
Il prit Caftillon fur les Anglois , fit des merveilles au Siège deTartas, & fut
enfin l'un des Capitaines qui aidèrent le plus à chaffer les Anglois de France,
il s'allia avec Anne do Beaujeu Fille d'Edouard de Bcaujcu S. d'Amplepuis ,
& de Jaqueline Dame de LiOicres,

I 7/j HISTOIRE "DE BEKRT, Ac hquclle il n'eut qu'une fculc Filte. Sa Femme fc remaria à Louis S. de Beauvau, ic Champ)gny & de la Roche-fur-Yon , Chambellacj du Roy de Sicile ,& giand Scneclwl d'Anjou ic de Provence; aprcz le dccc duquel elle reprit une cioificme Alliance avec Jean S- de Baudricourt, Chambellan du Roy, Bailly de Chaumoot, Maréchal de France, Ij. M-iric deCulani épouCa Jean Baron de Ca(lelnau> S. de Bre'tenoux. it. Anne de Culaot mariée à François de Beaujeu S. de Linicres , de Rezay 6c de Yhevé , elle luy apporta dix mille francs en Mariage, & vivoit encore en 1476. que fœa Mary par fon Tcflamenc luy corHcma la Donation qu'il luy avoir faite de tous Tes bicos , elle mourut peu aprcz j 8c luy fc remaria avec François de Maillé. :XII. Charles Baron de CuUnt, de Chûtean-neuf , de S. Defiré , de U C^fl^ ^ Cluys ' dejfhs , Confeiller & Chambellan du Roy , Capitaine de cent Hommes d^ Armes , Grand Mahre dt France ^ Gouier/jeur de Alan te \^ de Paris. Chapitre XX. ÎL cpoufa BclealTcs de Seuly Dame de Cluys-dclTus . de Boucftcs & de Magnae>Fille de Geofroy de Sruly S d: Beaujeu . iC ce Catherine de Veulce , avant l'an 1451. qu'il vendit à Charlc> de Ca.icourt la Terre de BouciTcs. Elle ctoit veuve de Guillaume de Thianges S. du Crofet , Se plaidoit en cette qualité èc comme ayant le B;<il de Jaques , Jean , Louis ic Marguerite de Thianges l'an 1410. L'année 143}. il tranCgea avec le Seigneur de Château roux touchant la Mouvance de celle de Cluys-dcfTus , Se reconnue qu'elle relevoitde Chitciu-roux. Ce fut luy qui eut Proccz conjointement avecPhihpprcs cfè Culant fon Frerc le 30- d'Avril 1440. contre Gilles d'Azmcoure, dic l'Aigle , Charles de Mornay , MeflT. Charles de Châtillon Chevalier, Gilles du Lac Ecuyer , Catherine de Chante merle fa femme, Licfftoy Bompert, Alix de Ch .ntc-merlc fa femme à caufe d'elle , Philippcs de Méricourt, Jeanne fa femme Se Valentine de Nanteuil, touchaneHa Satcellion d'Aenor Dame de Culant Ils expoferent que l'an 1309- McH*. Jean de Cuant épou fa Jeanne de Bouville qui luy apporta en Mariage Romcfort &: Savigny en Berry » & trois cens livres de rente; que de ce Mari gc croit iflu Eudes de Culant ,>du* quel étofi venu Aenor de Culant, laquelle étoit decedce fans hoirs : que ledit Eudes avoic un Coufm germain nommé Charles Fils du Frère de fon Percjque ledit Charles eue deux Fils , Jean S6 Louis , Se que ledit Jean de Culant eut auflî deux Fils , qui éioicof Icfdirs Charles Se Philippes. La même année au mois de Mars il aquit de Jean Couraule i\! Jeanne Dumas fa femme le Four Bannal de

Château-neuf > moyennant la somme de foixante reaux d'or ; il avoit aussi la
Garde Se Tutelle des Enfans de Guyot de Scully S* de Vi>iiiIlon, Se de
Jeanne de Prie D.imc: de Cors. Au retour du Voyage de Lorraine le Roy luy
donna une Compagnie de cent hommes d'armes Se deux cens Archers , dont
il fit Lieutenant Georges de Sruly S. de Vouillon son Neveu; mais l'un Se
l'autre ayant retenu divers gages à leurs Gendarmes Se Archers , Se
craignans d'en être recherchez, ils eurent recours au Roy pour en avoir
remission, Se en obtinrent Lettres étant à Tours au xouTS de Mars avant
Pâques 14p. Deux ans apres le 17. Juin il fit partage avec Philipps de
Culant son Frere des Biens qui leur croient échus tant des successions de
leurs Père Se Merc, que de celle d'Aenor Dame de Culant leur Cousine , Se
de Louis Admirai de France leur Oncle , en presence Se de l'avis de Guy S.
de Chauvigny Se de Châteaurox, Viconte de Brofle, Sc d'Edouard de
Beaujeu S. de Linieres; il eut pour sa part les Terres de Culant, de Vefdun,
de S. Dufiré Se de Château-neuf sur Cher iSc telles de Chaugy > Mellun »
Le{elon , la Cruzetie , S. Ambrois . du Grand Malleray, de la Creftc, du
Chillard , Sully , de la Chappelotte, de Jaloig/ies, de Beauvoir, de Chemiac,
échurent à Philipps son Frere. Il fut convenu entre eux que la Terre de
Romfort demoureroit entre les mains des Seigneurs de Château-roux Se de
Linieres jusques à ce qu'ils eussent connu la valeur de leurs lots , pour la
délivrer à celui qui auroit le plus faiblti Se fut encore accordé que Charles
accompliroit le Testament de Louis leur On. clc. i

LIVRE /X dé & acquitteroic fcs dettes. Il Ht en fuite U foy &: hommage au Dde de Bourbon' Dois de fa Terre de faint Defirc le 4. de Février audit an 1452. & il impcfa trois ans tprcz le II. de Mars la Taille fur fcs hommes de Château-neuf> pour le Mariage de fa Fille aînée. Le Roy Charles VU- l'honnora de la Charge de Grand-Maître de Francd vers le mois d'Août 1449. &: ne l'étoit plus au mois de May 14¹. Etant demeuré veuf, il reprit une féconde Alliance l'an 14j8. avec Catherine de Cafteloau Fille d'Antoine S. de Caftelnau &: de Caumont , &: de Catherine de Chauvigny fon Epoufe, laquelle luy apporta dix mil ccus en dot t ce Mariage ne dura ^ue deux ans, car il mourut l'aa 1460. n'ayant point eu d'Enf{}ns d'elle. Ses Enfans eroient fous la Tutelle de Claude de Vaudcnay & de Guillaume de Seuly 1464. Et Ta Veuve plaidoit contre les Enfans qu'il avoir de fa première Femme, pour la Répétition de fa Dot l'an 14S1. Enjàns de Charles Baron de (^ulanf, de Belleajjes de Seuly Ja première Femme, 13. Louis Baron de Culanr, qui fuitI}. Jean de Culant Baron de Château-neuf, qui a fait la Branche rapportée aprcz celle de fon ainejj- Marguerite du Culant fut mariée parfonPere avec Louis S-deBellevilleficdeMontagu en Poicou, Chambellan da Roy Louis XI- Fils deJeanS.de Belleville & de Catherine fon Epoufe j elle eut en Dor la Terre d'Aifnay-lc-vieil p.our quatre cens livres de renre. Son Mary eut la Garde &: Tutelle de fcs Frères &: Soeurs, Enfans du Seigneur de Culant, conjointement avec Pierre de Pocquieres S. de Bclarbrc fon Bcaufrcrc. Elle ctoic Veuve l'an 147 j • 13. Georgetrc de Culanr époufa Pierre de Pocquieres S. de Belarbre le 7. Décembre 14jfi. Elle eut en Dot la femme de fept mil ccus. IV Agnès de Culant demeura avec fes Frères & Sœurs aprez ta mort de fort Pctf fous la Tutelle des Seigneurs de Belleville , de Cors , de VoQillon & de Belarbre. 13 Catherine de Culant. 13 Dauphme de Culant. 13. Jeanne de Culant. XI 11, Louis Baron de Culant & de fuint Dcfiré , Confe 'tUtr f0 Chambellan du Roy Louis XI, 'Bailly & Gowuerneur de Berry, ChapitheXXL E'T A K T demeure jeune lors de la mort de fon Pere, il fut mis avec fes Frères hL Sœurs fous la Tutelle & la Garde de Jean S. de Belleville fon Beaufrere , de Georges de Seuly S. de Cors, de Guillaume de Seuly S. de Voiiillon, de Claude de Vau"dcnay S de Mcnetou-fur-Cher, &: de Pierre de Pocquieres S. de Belarbre, aulfi fon Beaufrere , qui plaidoienc tous eu certe qualité de Tuteurs l'an 14⁰. conjointeracoc avec Jean de Cafteloau S. de Bretenoux , comme Mary de Marie de Culant Fille & Heiiricrc dePhilippes de Culant S.

de Jaloigncs . contre Charles Sire d'Albrer, & Mariedc Sully fa Femme >
Mere de Georges de laTnmoUille , pour raifon de 4000. livres qu'ils
devoient par Ttattc de l'an 1407. à feu Jean de Culant S. de la Creftc , &
Marguerite de Sully fa Femme , Pere & Mere de Châties & Phifippes de
Culant, Percs defdits Mineurs j ce Proccz duroit encore en l'an 14<r. Il fut
conjoint par Mariage avec Michelle de Chaovigny Fille de noble & puiflânc
Seigneur Huguei de Chauvigny , le 10. de Jyin 1468. &: l'année fuivante le
7, Juin il confirma l'Ottroy que le Grand-Maître de France ion Pere , &:
Phifippes de Culant fon Oncle avoient fait à Jean Dupin S. d'Aiguës- mortes
, de trente Guets guecables, comm'auflî l'Affranchiflément & les Privilèges
accordez à Jean de Fougères Valet de Chambre de l'Admirai de Culant , par
Charles fon Pere le j. Avril 1474\ l' promit au Duç de Bourbonnois le 19.
Avril 1481. de luy rendre dans le mois d'Août, lors prochain» certains
Joyaux qu'il luy avoir prccés pour engager pour la fommede 3000. liv. tourn.
Il pafTa Procuration a Antoine de Laval pour, faire partage
des biens de la fucceffion de fes Percs A; Mere avec Jean de Culant fon
puînc, par lequel le 30. May 1486, tant pour fon Droit d'Aî

7/^ HISTOIRE DE BERRT, *ncflcque ponr fa Portion héréditaire
 il eut Icj Terres de Culanc , & de faint Dcfircj tt Jean, ccllei de Chàceau-
 neuf & de la Vicvrc ; il fuc ftipulé que les Dettes feroient aqufj-i f j moitié ,
 même ia rente de cinq cens livres dcuç »u Cçur d'Urfc ; &: attendu qae'
 ehluMM. ^vo\x. eu le Bail de fon Frère , il fut accordé qu'il luy payeroit la
 femme de lîx »#*/. nwl livres , ou l'aquiteroit de femblable fommc. Le
 même jour ils convinrent que fi Ca■* iherine de Culant leur Sœur faifoit
 aucun avantage à l'un ou a l'autre par Donation oa aucremenc, le tout
 demeureroit commun & feroit partage entre eux , fuivant le jugement de
 Gilbert Dupuy S. de Vaftan, Chriftophic de Carmone Lieutenant Civil au
 Chicplet de Paris, Pierre Bertrand Lieutenant General du€cncchalde
 Bourbonnois, Jaques de Trcienat, &: Jean de Nemours Chkelain de Culant,
 &: le ratifia le ji. de Juin en la même annec. Il conftitua encore cette année
 avec Jean de Culant fon Frère cinq cens livres tournois de rente en aflTicce
 fuivant la Coutume de Bcny , fur fa Terre de Culant ic les autres biens,
 rachetable de dix mil livres :ournois, pour employer au rachat delaTerre de
 Château-neuf engagée à Imbert de Bâtarnay S. du Bouchage , & mourut la
 niêrae année. Michelle de Chaurigny fa Veuve , comme Tutrice de fcs
 Enfans , tranfigea l'an 148s'. avec Jean de Culant S. de Château-neuf , en
 prefence de Charles de Gau<^ court S. de Bourflcs & de Château-brun , &
 s'obligea , tant en fon nom , que commtf Tutrfce , d'aquiter le Seigneur de
 Château-neuf de la moitié delà rente duiJ au S* <d'Urfc î U le Seigneur de
 Château-neuf, tant en fon nom, que pour Georgeite de (Culant fa Soeur ,
 quitta la Dame de Culant de deux cens livres de rente , promifecn alfictte
 fur la Terre de Culant pour le partage de fa Sœur : Par le même Aflc la
 Dame de Culant cède au Seigneur de ChAteau - neuf fept mil cinq cens
 livres tournois • deûcs à fcs Mineurs, pour vente des Terres delà Motte ,
 Scuilly , Nercz & Fuzines, confignée au Greffe de Parlement ; &: parce que
 le dcû de Georgette de Culanc ne montoit; . 1 fi haute fommc, le Seigneur de
 Château-neuf s'obligea d'aquitter fcs Mineurs de dix-fept cens livres envers
 Chriftophie de Carmonct. Elle donna l'Aveu ic Dcnorabreméni de faint
 Defirc le ti. Décembre 1499Enfxns de Louis Baron de Culant, ^ de
 MicheUe de Chawvi^nyja Femme, 1^. Gabriel Baron de Culant , qui aura
 fon Chapitre. 14. Anne de Culant Femme en premières Noces de Gilbert de
 Rocheforc S. de Chi* teau-^euf , & en fécondes de Guyoc du Bus S. de
 Thifon. Xir. Gabriel Baron de Culant , de Suint Defiré tû de Mirebeau en

Anjou. ~j Chapitre XXII. ocoft ., ^, - , , Août Il plaidoif l'an 1⁷- contre François de Blanchefort , a(ii(la à la Redaâion <le la Coutume de Berry l'an i;39- & tranfigea avec Charles de Culant fon Fils le 4. de May 15J}. Il époufa Marguerite d'Epinay , & en fécondes Noces François de Percufc (c^S , Veuve d'Antoine S. de la Fayette. Enfans de Cabrid Baron de Culant , ^ de Marguerite d'Epinsy fa Femme. ly. Pierre de Culant , conjoint pat Mariage avec N.... d'Azay Fille d'Augufle i'Azay Chevalier S. d'Entraigues U de Billy \ la Terre de Culanc fut faific fur luy, &: ajugce parDeaec fait au Parlement à Gilbert de BlanchefortS.de S Janurin, quilarcTendic au fleur «i'Entraigues, qui en fit Donation à fon Gendre à fa Fille le 3. jaor Vict ijîj. jj. Charles de Culanc > duquel cy-aprcz.

The text on this page is estimated to be only 26.47% accurate

LIVRE IX. X V . Charles Baron de Culant & de faint Defire\
Chapitre XXIII. IL fut conjoint par Mariage avec Gabriclle d'Apcher Fille
de Jaques S. d'Apchcf en Auvergne , & de Marth: de Callclnau, le 9. de
Février 1[^]19. laquelle ayanc été Henncre de Jjqudme de la Queille Femme
du Maréchal d'Aubigny, porta en la Maio» de Culant les Terres de Brccy ,
Moulins Se famtc Solange. Ce Seigneur , fuivanc lf< traces de fes
PredccclTcurs , rendit fcrvicc au Roy en fcs Armées ; mais il fut
malhureufement tait Prilonnier au Sicgc de Hedin x^{^^}. pendant fa détention
il fut obligé d obtenir des Lettres d'ttat , en datte du 7. Décembre ijj;. pour
empêcher le Jugement d'un Proccz de confequence qu'* avoit au Parlement.
Sa Prifon qui fut longu- , & le payement d'une groflc Rançon qu'il fut
obligé de payer , diminucrcnobeaucoup le bien de fa Maifon. EnfAns de
Charles S[^]tron de Culant & àe Gabrtelle d' Jucher fi Femme lé. Siîvain
Baron de Culanr, mort fans pofterité. \6. François dz Culant S. de faint
Drfiré & de la Foret , cpoufa Charlotte de Grailly Fille de Jean d= Grailly S.
de Chalette , Montenon, la Forêt , AugiJiault M de Folleville , 6c de Claude
de Beaumont , petite Fille d'Antoine de Grailly S. des mêmes lieox, &: de
Françoisedr fairn Julien Fille d'Antoine de faint Julien S- de Veniers,
Augibault irdu Plex Jolivct; de laquelle il n'eut que des Filles , entr'autres.
17. François de Cuianc mariée à Amador de la Porte II. du nom . S.
d'IlTerticux. itf[^]Jcan de Culant, qui a continué la Lignée. in. Jean de (^ulant
Baron de Brecy ^ Sainte Solange^ Moulins y (gentilhomme ordinaire de la
Chambre du Roy Henry III. tt[^] fa fofterité. Chapitre XXIV. IL cpoufa en
premières Noces Anne d'Agarandc Filjcd de Jean d'Agurandc S. du Plcici le
13. Août IJ7J. U. en fécondes, Claude de Gamachcs le ly. Septembre 1J84.
il vendit la portion qu'il avoit en la Terre de Culanr an S. de Canillac le 11.
Juin ij8i. il fut fait Gentilhomme de la Chambre du Roy le 13. Janvier \[^]U.
Fille du premier lit. i; . Marguerite de Culant mariée a Charles de
Trenchdyon S. de Boiflsuard. En fins du fécond h.: 17. Philippesde Culant
mariée à Charles de la Chaflaignc Baron de Châtcati- Geoffroy, le 3. Mars
i(îri. • Louis de Gulanc qui a continué la prfftcncé. XVII. Louis de Culant
Baron de Brecy , Sainte Solange &: Monfjnv, Gentilhoimpe bfdinn:rc de js
Chaivbre du Roy , Capitaine des Gardes de M. Je Prince ^ Lieutenant Col
nT-l <'u Rr.rîhicnt d'Cnguyen , Capitaine du B.in &: Arrierc-ban de Brerry ,
fut poorvil de Ij (. ![^] ' de Gentilhomme de la Chambre du Roy le 17.

recfrbr 1619 d'i GoU; vernement de Sancerre le 6. Juillet de l'année fui
vante, & de la Charge de Capiniinedés Gaédes de Monfitur le Prince le i^.
Septembre lôii. Il fut commis pour la iféduftc & commanJrmrnt du Ban iL'
Airirre-Bm de Eerry le t. Aoi:t iC]^ . & FM.tiftrrcfaattt €&Joncl du
Recimcncr d'Encuyen le 15 Juillet i<^j7. Il troufa Rrncc à Cleves f itte de

^iS nisrol^E DE BERRT» Claude de Clevcs S. du Rozoy & de
 Marcrault, & de Guyonnc de la Grange' Mon-* tigny , d'où i8. Louis de
 Culanc, mort jeune^ i8. Antoine de Culant conjoint par Mariage avec
 Gabrielle de Contremoret Fille dd Gabriel de Contremoret S. de Savoye, &
 de Geneviève Bouer,lc 14. Avril 16^4- ^of^ fans Enfants. 18. Edmcde
 Culant Baron de Brecy , allié avecFrançoife Guyot . dclaquelcil a laifle. 19.
 Louis • François de Culanc feul mile de la Maifon de Culanc. 1%. François-
 Henry Marquis de Culant, S. de Sainte Solange , decedc fans Alliance.
 BRANCHE DE CHATEAU-NEUF. XIII. Jf4n de Culant Baron de ctât eau-
 neuf fnr Cher , de S. 'Julien , ^ de Beauvoir fur Arnon, Chautre XXIV. CE
 Seigneur étoit le deuxième Fils de Charles de Culant, Grand-Maître de
 France , & de BcllafTcs de Seuly \ il cpoufa le 23. OiSobre 1480. Agnes de
 Gaucourc Fille de noble & puillanc Seigneur Charles S. de Gaucourt >
 Château - brun , Naillac , Florac , Andives , Vicomte d'Acy , Maréchal de
 France , ti de Collette de Vaux fa Femme i clic eut en Dot la fommc de huit
 mil livres , qu'il devoie employer au Rachat de quacre cens livres de rente
 afTmée fur la Terre de Château-neuf au S. du Bouchage , Louis Baron de
 Culant fon Frerc aîné affifta au Contraâ, & luy donna quatre cens livres de
 Rente rachctable de dix mil livres , & l'affina fur les Terres de Culant |c de
 faint Defirc, & outre s'obligea de l'acquitter de toutes dettes , fauf de la
 Rente du S. Bouchage fie quelques autres exprimées au Contrat ; &: au cas
 qu'il deccdât fansEafans iriâTes procréez en légitime Mariage, il inftitua
 fon Frère fon Héritier, le fit Chef des Armes de Culanc, faint Dcfué &
 autres Seigneuries, Il plaidoit conjoincemeoc avec Michclle de Chauvigny
 Veuve du Seigneur de Culant , fon Frère, contre Guillaume de Seuly S. de
 Voiiillon , la Veuve de Pierre de Pocquicres , Marguerite de Culanc Veuve
 de Louis de Belleville , Georges de Pocquieres , & Claude de Caftelnau ,
 die de Voudenay l'an i486. Enfants de Jean de Culant Baron de Chateau-
 neuf, çjr d'jinne de Caucourt JkFemme 14, Claude de Culanc écoic jeune
 lors que fon Pere mouruc , & demeura fous la Tutelle de Charles d'Auzon
 Ecuyer , contre lequel en cette qualité il y eut Arrêt le 3. juillet 1491- par
 lequel il fuc condamné de faire affictcc fur la Terre de Châceau- neuf de
 cinq cens livres de Rente au S. d'Urfé. Il parcagea avec François fon Fiere
 la Terre de Chaccan-neuf, du confentement de Bertrand leur Cadet, &: au
 Lot de Claude échurent le Ch&teau, Ville & Faux-bourgs de Château-neuf
 jufques au Ponc- Marchand» les Droits Seigneuriaux de ça la Rivière de

Cher, du côté de la Ville, la Rivière comprise j'ensemble tous les Fiefs
mouvans de Châteauneuf ; & au Lot de François , le surplus de la Terre au
de-là de la Rivière de Cher en tous Droits de Châtellenie, 6c Gx Sextiers de
Bled , les deux tiers Froment , le surplus Seigle sur les Moulins de Châteauneuf ;
mais par autre Contrat du 11. Février 1706. pour se décharger de quatre
Sextiers de Bled, faisant partie des fix sus-mentionnez, il quitta à son Frère
la Mouvanche des Fiefs de la Motte-Bouffard , Hauceville & la Coudre, Sur la
Rivière du Pavé avec la Justice. Il avoit épousé Jeanne de Voircs Veuve de
Morclot de Larnes , laquelle n'eut point d'Enfans. 14. François de Culanc S.
de Château-violet & de Bois-Grenon , épousa Pertencelle de Chapvigny-
Blot , laquelle le survécut , & Ce remaria avec Gilbert de Chaugy Ecuyer
5. dudit lieu. Elle eut une Fille de son premier Mary. 15. Françoise de Culant
, conjointe par Mariage avec Jaques de Chaugy Ecuyer S» dudit lieu & C.
de Durbize, Fils de Gilbert , le 11. Juillet 1740. 14. Jf-ibcau de Culant Femme
de N. d'Anlez S. du Boisbuaie. 14. Beauvais de Culanc, qui aura son Eloge.

LIVRE IX. yjf XIV, Bertrand de CnUm Baron de Château- neuf
fur Cher. Chapitre XXV. Drj vivant de fcs Pcre & Mcre il fut dcftinéà
l'Eglife, &:à ce fujetil confentit le Partage que fes Frères aînez firent
cnfemble l'an ijoî. &: donna à François de Culant Ton Frere par Contrat de
Mariage tous les Droits Se Prétentions qu'il avoit fut la Terre de Château
neuf ; mais voyant fon aîné decedé fans Alliance, &: fon fécond Frere auflî
mort fans Enfans mâles , il changea de dcffcin, &: contraûa Mariage le 14.
Avril avec Louife Aubert Veuve deMclTîre Jean Dupuy Chevalier S. de
B.uniont & de y,,,^^, BuxeUil , auquel alfiftèrent: Gabriel Baron de Culant
&: de fant Délire , Louis du Mef- clitcéMnilS. de Maupas Chevalier ,
Robert de Fonteiil EcuyerS. de Corbenton, Vicomte d'Ori ntnf. Jeans >
Guillaume Ruban S de Bruiere , Maîtres Clément de Mirambeft, Jaques
Dorfanne, Jean Renier Licenciés ez Loix. Il tranfigea le 10. May 1^13. avec
Gabriel Baron de Culant Tuteur de François de Culant , Gilbert de Chaugy
, Pernette de B!ot fa Fem, me , Icfquels pour la Mineure promirent de ne
s'aider de la Donation qu'il avoir faite au profit de François de Culant fon
Frère, &: lui quittèrent tous les Droits qu'elle pouvoit prétendre en la
fucceffion de fon Perefc en laMaifon de Cbâteau-neuf, moyennant deux
cens cinquante livres de rente qu'il promit de racheter dans quatre ans. 11
fur airaffiDCpar Pierre &: Jean Satrazin Frères, Habirans de Château-neuf,
Icj. Juillet xyip. en haine d'un Procez qu'ils avoient contre luy pour la
propriété d'un Pré. Louife Aubert (à Veuve convola en tfoifièmes Noces
avec Joachim Gitard Ecuyer S. de Chavenon ; ce qui obligea Gabriel de
CuLint & Charles de Gaucourt proches parcons de fon Fils • de I.1
pourfuivre au Bailliage de Dun-le-roy l'an 1531. pour l'obliger de faire
Inventaire des EtFers mobiliers de fon Fils , comme en ayant perdu la
Garde pat fon Mariage. Enfant de Bertrand de Culant Baron de Château-
neuf & de Louife Aubert fa Femme. 14. François du Cuhnt, duquel cy-
aprez. XIV. François de Culant Baron de Chateau-neuf fur Çher. Chapitre
XXV L IL n'ctoît âge que de quatorze ans quxnd fon Beaupere & fa Mcre
luy firent contracter Mariage avec Gilberte Girard Fille de Joachim Girard
S. de Chavenon, Scрмаfc , Rois & Pully , & de Marie de la Perrière fa
première Femme ; il eut en Mariage la Terre de faint Franchi , moitié par les
Droits maternels de fa Femme , & le furplus en avancement de la fucceffion
du Pere , qui fe referva la facuiré pour luy & François Gi- "^^J"^^* rard fon
Fils , de la pouvoir rachctei pour vingt-mil livres \$ le Contrat de Mariage

^^^r""* cft du 14. de Janvier ijji. Il donna fon Aveu de fa Terre de Château-neuf à la Ducheffe de Berry, le 23. Août ijj3. Son Mariage ne fut pas heureux» car outre que Dieu ne le bénît de la naiffance d'aucuns Enfans , il eut Procez Criminel contre fa Femme fie fon Beaufrere , contre lequel il obtint Jugement du Prévôt des Maréchaux de Bourges le 14. d'Avril ijyi. par Contumaces ; pat lequel François Girard & Jean d'Arcy furent condamnez à avoir la tête tranchée , comme diement atteints des infidations , excez » voyes de fait & énormes vicflures proditoirement commifes en fa pcrfonne; & fa Femme condamnée à faire Amende honorable l'Audience tenant au Bailliage de Châteauneuf, & à perdre fa Dot & fon Douaire. Il confentit le u. Septembre ij6j. quela Vente faite pat Meflîre Jaques d'Urfc à Meflîre Claude de PAubefpinc des Terres de Château-neuf & de Beauvoir , fortit fon entier eft'-c » & mourut quelque temps aprcz fans poAcrité -, & en fa pcrfonne ânit la Branche de Culant des Seigneurs de Château-neuf. je XXX ii;

HISTOIRE DE JBERRT, De U Bdrönnic de Château-neuf ftr
 Cher, Châtellèmes de S. Jtslien & de Beauvoir fur Arnon. C H A ^ I T M
 XXVIII. LA Baronie de Château - neuf fur Cher faifoit autrefois partie du
 Domaine des Princes d'Yflbuilun, qui en ont joiy jufques au drcrz de Raoul
 dernier du nom. Prince d'Yfloudun, qui la laiffa avec fcs autres biens à
 Mahaut fa Soeur , Femme de Guillaume de Chauvigny I. du nom , Prince de
 la Terre Dcoloife , laquelle étant c'ecclcc (ans Enfans , laiffa fcs biens à
 divers Héritiers Collatéraux, du nombre defquels étoient H. le Baron de
 Culant & Ecicnne de faint Palais. Le Roy Philippes Auguftc; tant
 accommode avec partie des Héritiers , acquit du S. de faint Palais la portion
 qu'il nvoit en la Seigneurie d'Ytfoudun l'an iiio. & acquit à Titre d'Echange
 de Raoul de Culant Printr de Vaftan, Tuteur des Enfans d Hclie Baron de
 Culant , la portion qui leur appartenoit en la Seigneurie d Vlfoudun , & le
 Roy leur donna en échange la tierce partie de Château-neuf fur Cher & de
 Mareuil fur Arnon , tout ainfi que Raoul d'YP foudun dernier du nom les
 poffédoit , pour en joiir aprrz la mort de Marguerite de Courtenay fa Veuve
 , Fille de Pierre de Courtenay , par Charte de l'an iiij. De cette manière
 Château-neuf & Marcuil , dont partie étoit échue par fucceffion aux Et
 fans Wtjtf. d'Hdic Baron de Culant, demeurèrent indivis entre ceux de
 Culant & de faint Palais. mtt anc. Renoul de Culant III. du nom, du
 confentement de Sibille fa Femme , de Renoul CêutCh IV. du nom fon Fils ,
 & Pierre de faint Palais, du confentement de Regnaud fon Frere, par Charce
 du mois d'Odobre iiij. pour rendre leur Ville de Château-neuf mieux
 peuplée, l'affranchirent, & les Hommes qui demouroient en l'étendue des
 quatre croix qui fervent de Bornes &c de Limites , fous la refcrve des Droits
 exprimez en la Charte, & moyennant cinq cens livres qui leur fut payée par
 la Communauté des Habilans. Cet Affranchiffement fut confirmé par le
 Roy f.unt Louis par Lettres données à Paris au mois de Novembre tiéj. à la
 charge que les Habitons & Bourgeois de Çhlteau-neuf paycroient
 annuellement à fa Majesté en la Ville de Bourges & en fa Cave dix huit
 Muids de Vin du crii & mefure de Ciiiteau neuf, en recompence des Droits
 de Taille &c de Mortaille que le Roy pouvoir prétendre fur eux en mettant
 le Ficf de Châ;eau-neuf en fa main , en cas^ d'ouverture. Cette Redevance
 ayant été donnée pat Jean Diic de Derry au Chapitre de h fainte Chappelle
 de Bourges, elle fut aliénée en confequence des Bulles du Pape & de
 Permiffion du Roy . & ajugée à quatre cens liTiirnJ vrcs au profit de

Melfire Guillaume de l'Aubespine au mois de Novembre l'an 1476. Le Châtelain de Culant lequel la remit à ses Bourgeois par Contrat du 25. de Novembre de la même année > > > moyennant le délai & le paiement qu'ils lui firent des Droits de Port & de Passage de leur Ville, de la Foire de saint Leobon, de la Rivière, de quelques Cens & Rentes qui appartenoient à leur Communauté, sous les réserves énoncées au Contrat. Le Mercredi après la quinzaine de Pâques dernier jour d'Avril 1470. Renoul III du nom Baron de Culant, & Pierre de Saint-Palais, firent partage des Terres qui croient demeurées indivises entre eux, & au lot du Seigneur de saint Palais échurent le Châtellenie de Marcuil, la Grange de la Sauflaigne, le Château Tour de Vaflan & la Châtellenie de j & au lot du seigneur de Culant, furent compris le Châteauneuf & la Châtellenie de Beauvoir, les Châteaux d'Ynciil & de Buxcuil. La Châtellenie de Châteauneuf comprenoit pour lors la Ville cloise de les Faubourgs > les Paroisses de Marigny, Serrucl, sainte Lunaire, Lsppan, saint Baudelle, Vicclin, Mont-louis, Corquoy, Venefme, Ynciil, Chambon, S. Julien, S. Siphorien, & une partie de Lunery; mais environ l'an 1480 le Seigneur de Châteauneuf ayant été condamné par Arrêt de Parlement de bailler au Seigneur de Uifécinq cens livres de rente en allodieu; pour fournir cette Rente, il démembra les Paroisses de saint Baudelle, Vicclin, Mont Louis, Venofme & Corquoy, desquelles fut composée la Châtellenie de Beauvoir sur Arnon, en même ses Droits de Châtellenie & Justice que celle de Châteauneuf excepte que & les Fiefs de Mouvaux furent réservés au seigneur de Châteauneuf: c'est pour cela que Claude d'Urfé Seigneur de Beauvoir fut ainsi comparé en cette qualité à

1» Rédaction de la Coutume de Berry l'an 1559.

LIVRE IX. Fief Le Seigneur de Château-neuf fut contraint de faire un second détachement de sa Terre, de donner à un puîné pour son partage les Paroisses de Chambon, Yncùil, S. Julien, S. Sipliorien & partie de Vencefme, donc fut composé la Châtellenie de faine Julien, mais les crois Sciencuries ont été réunies par l'Acquisition qu'en fit Mefire Claude de l'Aubespine Conseiller & premier Secrétaire d'Etat, Chevalier S. d'Hauterive, de Mefire Jaques d'Urfé Chevalier des Ordres du Roy. Bailly de Forêts, cane pour luy qu'on pour Mefire François de Culanc, par Contrat du 7. Juillet 1564. & il en prit possession le Lundy 17. Septembre & confirma les Franchises, Droits & Privilèges des Bourgeois de Châteauneuf, & notamment le pouvoir de juger les Procès Criminels des Bourgeois après qu'ils ont été instruits par les Juges, la Justice que les mêmes Bourgeois ont pendant vingtquatre heures, à commencer le jour de la Pentecôte à trois heures, «c finir le lendemain à même heure, laquelle Justice est exercée par les Bacheliers U. Bourgeois. Cette belle Terre est demeurée en la Maison de l'Aubespine pendant cent ans, & ayant été faic réellement sur Meffire Charles de l'Aubespine Marquis de Château-neuf & de Rutte, elle a été adjugée par Décret "aux Requêtes du Palais \ Paris le 15. de May 1675. à M. Meffire Jean-Baptiste Colbert Chevalier Marquis de Seignelay, Baron de Sceaux, Grand Trésorier des Ordres du Roy, Secrétaire & Ministre d'Etat, Contrôleur General des Finances, Surintendant & Ordonnateur General des Bâtimens de Sa Majesté, Arts & Manufactures de France. Il étoit Fils de M. Nicolas Colbert S. du Vandier, & de Marie Pufort. Les Terres de Château-neuf, S. Julien, la Vefvre & de la Chaillée, ont été unies en un seul Fief & mouvance de sa Majesté » j cause de sa groite Tour de Bourges, & érigées au Marquisat en faveur de M. Colbert, par Lettres du mois de May 1681. La Ville de Châteauneuf est distante de celle de Bourges de sept lieues du côté méridional. Elle est divisée en deux parties; la Ville haute appelée le Château, où est la Maison du Seigneur belle & spacieuse, bâtie par Meffire Guillaume de l'Aubespine, laquelle a son aspect fut la Ville basse, sur la Rivière de Cher, plusieurs Plaines & Collines } joignant la haute Ville est l'Eglise de S. Pierre, où est la Paroisse & un Collège de Chanoines. Ce Collège a été premièrement établi en la Paroisse de Vencefme, fondé par Raoul de Charenton Archidiacre de Bruere en l'Eglise de Bourges, le Lundy après la Tête de S. Philippe & S. Jaques 1467. Fils de Pierre II du nom S.

de Raimont , fiC fin transféré \ Château-neuf à caufe des incurûons des Gens de Guêtre. La Ville baſte eſt ûtuee fut le penchant de la Colline. & s'étend juſques â la Rivière de Cher. Le Territoire d'alentour eſt gras , fertile & abondant en froment & autres zÇ^r^ca de Grains , de belles Prairies &: Bois taillis & fucaye , & environné de côtaux qui produi» fent des Vins alTcz délicats j il ſ'y fait grande nourriture de Bétail , Moutons & Brebis. Le Seigneur a dans toutes les Paroiſſes cy-deſſus nommées tous Droits de Juſtice ^ Châtellenie, Servitude tsC Mortaille , excepté en l'écendue de la Franchiſe. Il y a fix Foires en la Ville, la Foire aux Ocufi avant Pâques, celles de S. Pierre en Juin, S. Siphorien , S. Martin d'hiver, S. Blaife, S. Leobon , aufquelles le Scigneuc levé les Droits ordinaires fur les Marchands forains. La Ville fut priſe, pillée & brûlée, & notamment l'Eglife de S- Pierre ,par les hérétiques le Dimanche 10. de Novembre le Capitaine qui comaiandoit dans la Ville, nommé le S. de la Fontaine , tué. Les Fiefs qui relèvent de Châteati-neuf font le Coudray , Civray , la Chalufle , Aiguemorte, Coulante , la Motte- Bouffard , Thoux, Moulin de la Place, partie des Dix^es d'Yncuil, le Bouchet, le Magnou , la Coudre, Eftang & Moulin & le quart de» Cens de l'Epinafle , Marigny, Dixmes deMarigny, Verrières , Ambrois , Breul-Lyoo , Breul-Tournay . Moulins de Beauvoir Labatu , les Terres do la Rivière.

KlsrOIKE DE JBERRT, De La ChateUenie d'Hauterive Chapitre
 X X I X. LA Châtclenic d'Hautcrive confitc en un tres - beau Chaccaa bâti
 par Mcfljre Claude de l'Auberpinc Scrcccairc d'Etat, aflis fur la Rivière
 d'Arnpn, à dcuxlicuëj de Cbâteau-neuf , à deux lieues de Linieres , en Pays
 gras &: fertile, propre à apporter froment, àcngraiflcr le Bétail, &: il a fon
 afpcû fur de grandes & agréables Prairies , ic. fut les Parcs environnés de
 Murailles. Il y a dans le Château une Chappelle , laquelle Titret toutes
 charges faites vaut cent livres de rente au Vicaire ; fondée par François de
 MaldHéim. fac S. d'Hauterive l'an 1479. Le Seigneur a Juftice
 haute,moyenne & balTe en toute la ttrivt. ParoifTe de Condé , fuivant la
 concelTion qui en a été faite par Mcflirc Charles de la Roche-foucault
 Baron de Linieres, à Mcflirc Claude de l'Aubefpine Secretaire d'Etat, le 10.
 de Novembre ij6j. confirmée par Lettres du Roy Charles IX. vciifiées à la
 Chambre des Comptes le 18. Juillet ij64' publiées au Bailliage d Vlfoudun
 la même année» les Appellations relèvent en la Jufticc de laBaronic de
 Linieres , de laquelle la Chiccllenic d'Hautcrive eft tenue en Fief. Cette
 Terre a été long-tems pplTcdée par des Gentils- hommes du nom de Malfac
 , car je trouve que Simon de M.ilfac en étoit Seigneur &: de la Chezatte ,
 qu'il épou» (a Olive de Sorel le 13. Mars 1446 d'où François de Malfac
 conjomt par Mariage avec Marie Couraulde le j. Avril 146^. C'eft luy qui a
 fondé la Vicjiric du Château. Elle pallà depuis en la Maifon des Dumas
 Seigneurs de Tlfl* fur Arnon , &: y demeura juf*^ ques à la vente qui en fut
 faite par Jean Dumas & Jeanne de Fontenay fa Fef tazne * Melfirc Claude
 de l'Aubefpine l'an 1^46. De la Ville f0 ChateUenie de Lury. Chapitre
 XXX. LA Ville de Lury , diftante de celle de Bourges de fix lieuiis, &:
 d'une lieuc & demie de Vierzon, eft l'une des plus petites Villes de la
 Province, clofc de Murailles & Foffez , &: n'a que deux Portes ; vers l'une
 dcfcuelles étoit un ancien Châceau, qui fut détruit l'an 1196. pendant la
 Guerre que Richard Roy d'Angleterre fit au ScigneuT de Vierzon. Je n'ay pu
 découvrir quel a été le Fondateur, &: par quels Seigneurs elle a été
 premièrement poQédée ; mais il efb certain quedcpuis l'an u6o. jafqucs en
 l'aa ijtfi. ceux qui ont été Seigneurs de Vierzon , l'ont patcillement été de la
 Ville & Chi tcllenic de Lury. Hervé II- du nom S. de Vierzon , affranchit les
 Habitahs de Lury, Met MME jufqucs alors avoicnt été Taillables &
 Mortaillables , ce que confirmèrent fucCtittCh. ceffivement Guillaume II.
 du nom, & Hervé III. S- de Vierzon S£ de Lury , fous les refervcs portées

par leurs Chartes Par le Mariage de Jeanne de Mezieres Veuve d'Hervé de Vierzon avec Godefroy Titrttie ^ Brabant \i Terre de Lury paffa en la Maifon de Brabant \ Ifabel de Brabant leur tEgljê Fille la porta en la maifon de Julliers ayant époufé Guillaume Comte de Jullicrs. Ifabcau PMridr^ de Brabant par Charte du mois d'Oftobrc .confirma l'AffranchilTement &: les Privilèges tMê. Habitans de Lury , les déchargea du droit de Eourgeoific que fcs prdecclTeurs s'ccoient refervé , Se l'échangea en une légère preftation defix fols parifis pour ceux qui travailleroicnt avec Bœufs ou Chevaux, Se quatre fols parifis pour ceux qui travailleroicnt de leurs bras. Cette Terre demeura en la maifon de Julliers jufqu'à ce qu'elle fut confifquée fur Guillaume II. du nom Duc de Jullirts, 6c donnée avec la Châtellenie de Vierzon à Jean I. Duc de Berry , qui rétablit le Château de Lury , fuivanc la tradition du d^ysCe Duc pour fonder en l'Eglife de Bourges douze Mcflcs au Grand Autel , don» na au Clupitre cent livres de Rente fut la Prevotc d'YlToudun, par Lettres du ^. Septembre i}6j. Se pour fonder une MelTe balT: tous les jours, appelée la MefCc au Duc* Juy donna certaines Terres en la Châtellenie de Mehun ; depuis il retira fa Rente, Se donna au Doyen , Chanoines Sc Chapitre la Terre Se Châtellenie de Lury , ainfi qu'elle avoit appartenu au Duc de Julliers , à la charge , outre les premières Fondauons,dc quatre

LIVRE IX. «e Ani,i«t r^ircs foltnncls pour le repos des Ames du Roy Jean fon Pere , de Bonne de fet T/m V" <*= (^ sJ, Cornteffc de Moncpenfcr , dont le Corps gii en leur Egl.fe, lefquel. k doivent fi^ire aux Rii ChlrleTv. > ■ " ' ■ ^"'^'^"bl .4... confi,n,ée. par " Koy Charles VI. lamcmc annce. LaChâtellenie deLury comprend la Ville & ParoifTe de Lury , celles de Cerbov. Mereu, Brmay L.meux , & ;.f^quesi la R.v.er. de Cher & au Pont de la vTlle /c ragofl^" ' ^"'^'^ ^"'^S*^"'^ Dorfanne de SarOc La Baronie de Charenton, Chapitre XXXI. E T T B Barotlie cft aflTife dans la Généralité de Berry, au Dioceze de Bourses i Titres dix heucs de la Ville de Bourges, dans la Senéchauffee de Bourbonnois. Elle comprenoit autrefois les Châtellenies de Bruieres, Orval. Epincuil & Meillant. comme .l eft "^^^ justifié par Titres du mois d'Avril ,i,ê. te du mois d'Août l'Uo. & par l'Inscription du Livre des Terres de Meffire Henry de Scully. Si commence l'ordre des riviliens & des "" urnes de U Baronie de charenton des Châtellenies de icelle Baronie .c'eft kfcévoir de BruittesJ^Or^val o-dEpine.l.Ccuc Baron.e fut p.ut.gée au mois de May i^jo. &: les Terres ^'j'j"" de Bruieres Orval &: Ep.neul échûient à Henry de Seuly II. du nom; avec la mou- X vancc de ChAtenton laquelle fut par cette voye fournie aux Châtellenies qui dépendoient auparavant d'elle, comme du chef lieu. Charenton échut i Guillerme de Mont^uconEpoufed AnfericdeTocyS.deBazerne.d'oiifort.t Agnès de Tocy mariée à Guillaume de Courtenay. Meillant demeura dans la mouvance de CharentonXouis Comte de Sancerre reconnut qu'il tenoit Mllaut de fon Coulin Henry de Seuly en parenté, & ayant aquis Charenton , il reconnut qu'il tenoit l'une & l'autre du même Seigneur au mois de Février 1164. en pref-nce de Jean ic Robert de Sancerre fes Enfans Chevaliers. H ht cette Acjuifition de Guillaume de Courtenay , auquel il délailfa en échange la Terre de la Ferte-Loupiere; ils pbidoient enfemble au Parlement pour raifon de cet échange l an 1166. Etienne IL du nom Comte de Sancerre ayant délaifé à Marie de Vierzon fa Mere les Châtellenies de Charenton & de Meillant l'an 1184. ce fut à condition exprefle de les tenir en foy &: hommage du Seigneur de Seuly. Jean IL du nom Comte de Sancerre ht la foy & hommage des mêmes Terres à Henry de Scully IV. du nom le Dimanche aprez la Magdelaine 150J. * Généalogie des Seigneurs de Charenton^ Chapitre XXXII. EBbes de Dcols S. de la Châtre & de Charenton , fixieme Fils de Raoul I L da nom, furnommé le Grand Pfincc de Dcols &: de Château-roux, cft le Chef de la

Maifon de Charenton, &: Pere de 1 1. Ebbes S. de Charenton & de la
Châtre, d'où font ilfus, 5 Ebbes I I I. du nom, duquel cy-aprcz. 3. Gotard ou
Guillaume S. de la Chatte, duquel l'on fait fortir la Maifon de laChltre. m.
Ebbes IIL du nom, S. de Charenton, Grégoire VII Pape luy écrivit comme à
un des Barons de Berry l'an 1078. en faveur de Guermond Archevêque de
Vienne, pour le Oaintenit dans l'Abbaye de Deols. Il fut Pere de 4. Ebbcs
IV. du nom, duquel cy-aprcz.

HISTOIRE BE%Rr, . 4.. Roecr de Charenton. ^ ^ IV. Ebbcs IV.
 du nom , S- de Charenton , vivoit en l'an 1109. U wit. Il fut Pcre 5. Ebbcs V.
 du nom , qui continua la pofterité. K. Amclius de Charenton. V. Ebbcs V du
 nom, S. de Charenton . fonda l'Abbaye de Noirlac l'an ii^i. avec Agnes û
 Femme , & l'Abbaye de BuATicrcs l'an 1159. De luy font iflus : 6. Ebbcs
 VI. du nom , qui continua la Lignée. 6. Gcofroy de Charenton. 6. Luce de
 Charenton Femme de Gilon S. de Sculy. 6. Agnès de Charenton, que
 quelques - uns font Femme de Raoul VII. du noa S. de Deols. VI. Ebbcs VI.
 du nom, S. de Charenton, étant de retour du Voyage d'Outre •mer, don na la
 Maifon de la Cure de Charrnton l'an 1171- il tranfigea l'an avec l'Abbcfli de
 faine Laurent touchant les Droits qu'il pretendoic en fa Terre de Verncuil
 ,&donni Tannée fuivantc à l'Abbaye Notre-Dame de Charenton la
 MarcchaufITcc des Bourgeois & Serfs du même lieu, 4: en l'an 1189. les
 Bancs de Boucherie à la même Abbaye- 11 époufj Guibcrge de Bourbon j
 de laquelle il eut 7. Ebbs VU. du nom, qui fe noya à Noirlac. 7. M.ihud
 Dame de Charenton Epoufc de Renaud S, de Monffaucon , d'où : S. Renaud
 de Mont-faucon, qui n'eue aucuns Enfans d'Ifabellc de Courtenay 1»
 femme. 7. N ... de Charenton Dame de Mcillant, première Femme de
 Guillaume I. dtl nom Comte de Sancrcrc. Branche des Seigneurs de
 Raimont , fiitnel(^de Charenton, Chapitre X XX 111. I. EB B E s de
 Charenton S. de Raimont, qui pouvoir être Fils d'Ebbes IV. du nom feigneur
 de Charenton , donna aux Religieux de Font-morigny tout ce qu'ils
 poffedoient en fon Fief de Raimont, du confentement de ComtelTc fa
 Femme , l'an iiyj. d'eux peut être ilTu : II Amclius de Charenton feigneur de
 Raimont , dénomme comme témoin en un Titr« de l'Abbaye de Font-
 morigny 1170. Il fut Pcre de IIL Eudes de Charenton feigneur de Raimooc ,
 qualifié Fils d'Amclius dans la Charte cîc 1170. d'où IV. Pierre de
 Charcmn feigneur de Raimont , étant fur le point de palTer outre mer ,
 amortit tout ce que les Religieux de Font-morigny avoient aquis en fon Fief
 , du coi>fentement de Luce fa Femme & de fcs Enfans -• il quitta aux
 Religieux de ChaliToy tout ce qu'il pretendoit en leur Domaine de
 Bordcroulfc l'an 1104. 5. Pierre de Charenton IL du nom. 5. Alix de
 Charenton. 1

" LIVRE IX. .W. V. Pierre «Je Charenton H. du nom , fcigneur <îc Raimont , confirma les Aumônes faites par Ton Porc à l'Abbaye de Font-morigny au mois de Décembre uir. iV légua pof fonTeflament à la même Abbaye fix Sextjers par tiers Froment , Seigle &: Orge, mciutc de Mont-faucon , fur fon Terrage de Chacy > d'où font irtus. 6. Picrrc.de Ghatenton lli. du nom. , ^ • , . . 6. Raoul de Charenton Chanomc & Archidiacre de Bruere en TEgliPé di; \$oùrge\$, confirma les Concertions faites par fon Pcçç à la Maifon-Dicu de Bor au mois de F»▼riçr 1140.. fonda le Chapitre de Vencfmes fan ii67. t- Eudes dè Charenton S. de Beffes»' — ' ."io; .-: ^ . J - . ' 6. Gcofroy de Charenton, dénommé avec fes Frères en un Titre de l' Abbayedc 'Fcmcmorigny de l'an 1131. Pierre de Charenton lli. du nom , S. d'Ourouer , reconnut l'an ui?. qu'il devoie au Chapitre de famt Etienne de Bourges deux Sextiers de Bled fur la Terre d'Ourouer pour l'Anniverfaire de fon Pere: Epoufa Marguerite, dont la Maifon m'eft inconnue. Eilé «en étoic veuve au mois de Février 1141. &: en qualité de Tutrice de fes Epfans elle donna à l'Abbaye de Font-morigny vingtquatre fols de Rente , pour la Cclcbration de l'Anniverfaire de fon Mary \ d oiJ font iflus 7. Eudes de Charenton reconnut au mois d'Avril 1x44. que les Religieux de Fontmocigny avoient droit de percevoir annuellement deux Sextiers Froment fur fes Cre-^ niers de ta Chippelle-Hugon, que leur avoient légué les Ancêtre» de Pierre de Cha« reoron fon Pere. 7. Guillaume dc~Charenton , nommé en un Titre de l'Abbaye de Font-morigny de juitres qui n'ont p« être mis <n l'Ordre de la Généalogie. Eudes de Charenton S. de Bctfcs, epoufa Bienvenue , laquelle en croit Veuve uzo. d'où font iftus ■ Eudes de Charenton. Hugues de Charenton. Dcnife de Charenton. Raoul de Charcnron Chevalier, déchargea les Terres de l'Abbaye de Lorroy du Terrage, & aumôna deux Sextiers de Bled de Rente laji. Raoulin de Charenton S. de Thauvenay, reconnut devoir quatre Sextiers d Orgc à J'Abbayc de Challivoy le Jeudy aprcz l'Epiph mie 117^. Branche des Seigneurs de T'raifi de CheT^lles, Chapitre XXXIV. I. PI i R R E de Charenton S. de la Vevrc. dcChezelles & Traifi, reconnut cenif en f»y & hommage du Seigneur de Bourbon, la Forêt de Vevte , Chezelles , 1 Etan<T &: Moulin de Ttaifi , au mois de Juin uoj. d'où II Pierre de Charenton Chevalier Sire de Traifi. reconnut tenir en Fief de Louis de Clcrmont S. de Bourbon, fa Maifon de Tra.fi , & autres Héritages raouvans de la Châtellenie de Germigny , le Mccrcdy aprcz la Trinité ijti. Ht. Guillaume de

Chatenton Damoiseau , Fils de Guillaume Chevalier , avoUa tenir en Fief
de très-excellent Prince Louis Comte de Clermont S- de Bourbon ,
Chambner de France, fa Maifon de Chezelles, 1311.

The text on this page is estimated to be only 28.31% accurate

fMj, HISTOIRE DE BERRT ly. " Jétfl de Chirenton S. 4e Traiû
ccconnac tenir en foy & hommage du S. de Bo«* bon Ta Maifon de Traifi
15; j. V. Pierre de Charenton S. de Traiû fournit Aveu de la Seigneurie de
Traifi au S. de Bonrbon iiji. y I. Guillaume de Charenton S. de Chezelles fiç
la foy ôc hommage au Duc de Bouiboa le !• Juin 1199. VU. Jean de
Charenton S. de Traifi & Chezelles , fournit Aveu de Chezelles au Duc de
Boutbon le ly. Janvier 1445 &: de Ttaifi le dernier du même moisj fut Pcre
de: VIII. Claude de Charenton fournit Aveu des mêmes Terres le t6.
Septembre 147t. xi'oii IX. Alix dç Charenton Dame de Chezelles mariée i
Pierre Guenant Chevalier S. de la Celle. Guçant , lequel fournit Aveu des
mêmes Terres le pénultième de May 1484. 6t 4. de Février J488. Dts
Seigneurs de Charenton de la Matfon de Brichanteau , & leur Généalogie,
Chatitrb XXXV. CE T T » Maifon originaire de Picardie poffcde en la
Généralité de Berry les Baronies de Charenton, de Mcillant, de Chandcuil
& du Pondis, les Châtellenicj de Marc^il » de la Creuzette & de S.
Arobroifc fur Arnon , U. y ponedoit nagueres la Bafoftlc de Linieresj elle
tire fon nom de la Terre de Brichantcl mouvante de celle de Villicrs le
Morhier. Comme je n'ay pas eu communication des Tiitci DomeftiqueS} jr
fuis contraint d'en commncct la Généalogie par I. Jean Ecuyer S. de
Brichantcl qui yivoit l'an 1331. & eut de Wabille fa tcmuë entr'autres
Enfans. 1 1. Jean II. du nom S. de Brichantcl fournie l'aveu &
dénombrement de fon Fief ^ PhiU|tfe le Morbier Cbcvalia S. de VilUers le |.
Septembre d*ov^ III. Robert S. de Brichantcl , rendit fon Aveu à Etienne le
Mot hier Chevalier S. de Yillicrs le 6. Novembre 1386. d'où. IV. }ean de
Brichanteau III. du nom, S. de Gernaainville & d'Odâinville» qui de N..t de
Baudricourt fa Femme , eut entr'autres Enfans. Bâudricourt porte d'argent
au Lyon de fable couronné , lampaÛc le atmé de gueules.

LIVRE IX. V. Châties de Brichantcau S. de Gertraintvillera^
d*Ô(&invillc *, qui de N . . !. fcmnjf u Femme procréa Emeray porte de
gueules à j. Coquilles d'or. V I. Louis de Brichantcau S. de Germainville &
d*0(làinvillc , conjoint par Mariage avec Marie de Vcre Dame de Nangis,
de la Croix en Brie , du Val , Fontaine , Baijly, Ncllc, Ja Gilbertc , Scrgucux
, Amillis . Daguis, Monunglan , Le^uvoir , Fille de Jean de Vc* re
Chevalier S. des mêmes lieux. De Vcre porte dot au chevron de gueules ,
accompagne de trois Meubles de cette Alliance fortirent7. Nicolas
de Brichantcau , qui fuit. 7. Gcofroy de Brichantcau Chevalier de faint Jean
de Jcrufalcm, tue à Zara l'ani^fi. 7. Creffpin de Brichantcau , nommé Evêque
de Scnlis , & mort fans en avoir pris poffeffion. ijé. VII. Nicolas de
Brichantcau S. de Beauvais, Marquis de Nangis , conjoint par Mariage avec
Jeanne d'Aguerre , dont il eut les deux Enfans qui fuiveni' Il rut tue à la
Bataille de Dreux 1564. Aguerre porte d'or à trois Pics d'argent &: de
fable. S. François de Brichanteau Epoufe de Louis de l'Hôpital , Marquis
de Vitry, Chevalier des Ordres du Roy , Capitaine des Gardes du Corps ,
Gouverneur de Meaux. 8. Antoine de Brichanteau , qui fuit. 8. Charlotte de
Brichanteau, Epoufe de Claude de Baufremont , Matquis de Seneçay. • .
VIII. Antoine de Brichanteau S, de Beauvais , Marquis de Nangis ,
Chevalier des deux Ordres du Roy, nommé Admirai de France , Colonel du
Régiment des Gardes , con» iraâa Mariage avec Antoinette de la Roche-
foucault féconde Fille de Charles Baron de BatbczicoXt & de François
Chabot fa Femme : Elle luy porta les Baronies de Charenton , de Meillant,
de Linieres,& le fit Pere d'une nombreufe & illuftre Pofterité qui fuit. La
Roche-foucault porte burel d'argent & d'azur de dix pièces , chargé de trois
Chevrons de gueules, le premier coupe en chef. 5. Nicolas de Brichanteau
a continué la pofterité. 9. Benjamin de Brichanteau. Evêque Duc de Laon ,
Pair de France , Abbé de fainte Genevieve de Paris de Barbeaux. 9.
Philippe de Brichanteau Baron de Linieres, conjoint par Mariage avec
Claude de Meffle, Fille de Claude S. de Bois-bovidran & de Catherine
d'Elbene fa Femme ; de laquelle il eut Marie de Brichanteau , morte fans
Alliance. 9. François de Brichantcau S. de Gurcy a fait Branche. 9. Philbert
de Brichanteau Evêque & Duc de Laon. 4. Charles de Brichantcau. > r'u i- j
V l u • ^ W , /• J n _ L ^ Chevaliers de Malthe. 9. Alphonse de Brichantcau.
c 9. Antoinette de Brichantcau Femme de Renaud S. de la Roche- Aimon. ^.
Lucie de Brichanteau Epoufe de Claude Renier Bâton de Guercby. Z X.

Nicolas de Brichanteau IL du nom , Chevalier des Ordres du Roy, Marquis de Nangis , Baron de Charenton , Mcillant , Chandeuil &: le Pondis i s'allia avec EméeFrançoisc de Rochcfort , Fille d'Anne S. de Mareuil , de la Creuzette êd Ambroife, Baron de Fioles, & de Charlotte de Sautour fa Femme-, U l'ayant furyéctf, il reprit une féconde A Uuûcc avec Catherine Hcnncquin-d'Afly Veuve de Charles de Balfac Baron' de Dunes. Enfans du premier lit* to.FrançbîS de Btichanteau Marquis de Nangis, Confcillcr du Roy en fcs ConfcilsJ»

y26 HISroIRE DE BERRI] Maréchal de fes Camps & Armées ,
 contrafta Mariage le 18. Février 1644. avec Marie dt Baillcul Fille de
 Nicolas Grand Prefident au Parlement de Paris , &: d'^lifabeth Mallicr fa
 féconde Femme 5 il fut itié la mcmc année au Siège deGravclincs , fa
 Veuve fc remaria avec Louis Chalon du Blé , Marquis d'Uxclles. . \ 10.
 Antoinette de Brichanteau Femme du Marquis d'Efco. * 10. Charles de
 Brichanteau , Marquis de Ningis , Meftrc de Camp du Regimcnç de
 Picardie, qui n'a point lailTc d'Enfans de Marie le Boutciller de Scnlis. 10.
 Antoine de Brichanteau Marquis de Nangis , Meftrc de Camp du Régiment
 de Picardie , mort fans pofterité. 10. Alphonfc de Brichanteau, a continué la
 Lignée. X. Alphonfc de Brichantc.iu Marquis de Nangis , Baron de
 Charenton , de Mçillanr^ Chindcuil du Pondis , S. de Mareuil , de
 laCrcUzette & de Ciint Ambroife.;>leftre de Camp du Rceimcnt de Picardie
 , époufa Angélique d'Aloigny , Fille puînée de Louis Marquis oc Rochcfort
 & de Marie Habert de Montmort j de laquelle il ri'a biffe qu'un fful Fils qui
 fuit > il cft mort des blellures qu'il reçut au Siegfe de Bergucs faint Vincox, le
 ij. Juillet i6jS. XI. Louis de Brichanteau Marquis de Ningis , Biron de
 Charenton , Meillant , Chandeuil &: du Pondis, S. d- Muriuil, la Crouz'ttc
 &: faint Ambroife, conjoint par Mariage avec d'Aloigny fa Coufine
 grrmainc , Fille de Henry-Louis Marqiii de Rochcfort , Marccul de France,
 de M igdelainc de Laval , dont Enfans. De ^ Strie d'Orval Fille de S.
 Amrnà]^ Château de Allant - rond. Chapitre XXXVI. LE s Terres d'Orval ,
 de Bruirres & d'Epincul éioient autrefois des Chitellcnics annexées &
 incorporées à U Buonie de Charenton appartenante a Renaud S. de Moit-
 faucon & de Charenton dcccde fans Enfans , la fuccelfion duquel fut
 partagée l'an ii^i, entre Henry IL du nom fcigneur de Sculy , Guillaume IL
 du nom fcigneur de Chauvigny & de Château-roux , Guillaumcttc de Mont-
 faucon Dame de Bazerncs , Sc Jean de Montigny Damoifeau. Par le partage
 Oival, Bruicres &: Epineul échues au fcigneur de Sculy furent «diftraites de
 la Baronie de Charenton qui leur fut affervie. Depuis ce temps ces Terres
 font'derocurées en la Mailon de Seuly jufqu'en l'an. 1403. que Marie
 Hencicrc de Seuly fut mariée a Charles d'Albrct Connétable de France , &
 par ec Mariage elles entrèrent en celle d'Albrct, les ptîncz de laquelle l'unt
 long temps pofTcdéc. Dans tous les anciens Titres jufqu'en 1400. il n'cft fait
 aucune mention de la Ville de faint Amand , parce qu'elle n'étoit pas encore
 bâtie , &: en effet ce n'ctoît lors qu'une Place où fe lenoient les Foires d

Orval , &: oii on avoit bâti quelques Maifons , Boutiques &c Echopes pour la commodité des Marchands. En l'année 1410. Orval & Montrond furent aflîgez par les Anglois> Orval fur pris &: biûlé avec tout le Bourg quiétoic forr grand , comme il fe voit p;ir les vfftiges des ruines. Mont-rond ne le put être, ce qui obligea le Connétable d'Albrct d'ab.mdonner Orval, &: de loger les Habitans dans la Place des Marchez d^ S. Amand > &: par ce moyen fain Amand commencea <i fe bâtir & pcuplrr , &: fut clofe de Murailles en 1454. aux dépens & par la gratification de Charles d'Albrct Comte de Gaure, firc d'Orval, Bruiercs &: d'Epineul -, & par le Titre de la Cloturq de la Ville du ly. Avril 14}!. ce Seigneur quitta pour dix ans aux Habitans de fain Amand les Droits & profits de ceux qui s'v vnoient habiter , afin de les employer aux Fortifications de la Ville. Par le même Titre il les exemta de fjic Porte &. Arrière- guet au Château de Mont-rond , à la charge de la Gnette de jour aprez que la Ville fcroit en dcftcnfc; ce qu'il confirma par autre Titre du 10. Avril 1439. ic même leur quitta les Manœuvres, c'cft à dire les Courvces qu'ils luy devoient , juiqu'à ce que la Ville fût clofe & fortifiée.

0 Les Habitans de la Baronie de Charenton, fût Ut{xiA\ les
 Châtellenies MxiX \ Bruicres & d'Epineul étoient comprises, croient de
 condition fervile, comme il paroît par Titre du mois d'Aoult 1128. Après le
 partage de toutes ces Terres il fut convenu au mois de Mars 1170. entre
 Henry de Scully S. d'Orval, Guillaume de Chauvigny S. d'Orval, la Dame
 de Champcerroux & le fieur de Montigny, (qu'ils ne pourroient recevoir leurs
 hommes de corps les uns des autres. Cette servitude leur étoit commune
 avec les autres Habitans de Bourbonnois, qui étoient anciens Serfs,
 Tailleables & Morlaillables, & de fuite en qu'il leur qu'ils alloient
 demeurer. La Ville de Moulins (quoique Capitale de la Proverce, n'étoit pas
 exempte de cette rigueur, & ces Habitans avoient leur liberté des anciens
 Seigneurs, ceux des Villes de Murât, Heriflon Mont-lozon & Chantelle, ont
 été rachetés par le Roy Henry II. au mois de Juin 1548. U. auparavant ils
 étoient dans une telle condition. Le Seigneur d'Albret accorda la liberté aux
 Habitans de faint Amand & à ceux qui s'y viendroient habiter, & qui
 feroient venir de Bourgcoif dans l'an de leur Ecablissement, & en payant
 annuellement le droit de Bourgcoif au Seigneur. Orval & faint Amand
 font mouvant du Roy; Mont-rond, de la Baronie de S. Denis: Ce Ch.-
 iceau a commencé d'être fortifié par le Duc de Sully, puis par Monsieur le
 Prince, en forte qu'il passoit pour une des plus fortes places du Royaume.
 Pendant les troubles des années 1560, 1561. & 1562. les "Troupes qui tenoient
 le party des Princes s'y retirèrent, d'où elles faisoient des courses dans les
 Provinces de Berry, Bourbonnois, la Marche & Auvergne, il fut rendu au
 Comte de Paluau à composition le 1. Septembre 1563. & les Fortifications
 furent démolies. Charles de Gonzague de Clèves Duc de Nevers fit vendre
 de ces Terres à Maximilien de Bethune Duc de Sully pour quarante mille
 écus à la charge du Fief, Reventes foncières, & de cinquante livres par an
 pour marier une pauvre Femme, fuivant le Testament & Fondation de ses Parents
 & Mere, par Contrat du dernier Août 1606. Le Duc de Sully les vendit à
 Henry de Bourbon II. du nom Prince de Condé, avec les Terres de
 Beauvais » Culant, le Châtelet, la Roche - Quillebaud & la Prugne-au-
 Poc, pour huit cens quatrevingts mille livres, par Contrat du 6. de Février
 1611. De l'Etat de Chatillon sur Indre, Chapitre XXXVU. QUANT QU'EST
 cette Ville foit enclavée dans le Pays de Touraine, & qu'elle fut autrefois
 l'un des Seigneuries particulières du Bailly de Touraine, & à présent le fief
 Principal de la même Province, j'ay cru néanmoins ne la devoir pas oublier,

comme étant dans l'Elcftion de Château-roux, & dans le Diocezc & Generalite de Bourges. E/Ic eft de peu d cteodué 1 fcituée fur la Rivière d'indre , à dix lieues de Château-roux « cinq licucs de Buzançois , & autant de Loches, en air fcrain & Pays tres-agrcable; Le Château eft à Tune des extremitez de la Ville, au devant duquel y a une h.iute Tour appelée la Tour de l'Aigle \ au derrière du Château il y a une belle Terraflc bâtir fut les Murs de la Ville, qui afon afpeÿi fur la Rivière &. fur de grandes Prairies. La Ville •<ft décorée d'une Eglife Collégiale , fondée avant l'an ini. comme le juftifie une Charte Recette année de Léger Archevéi:joe de Bourges < tiui f^ic mention d'Hervé Chanoine de \ Châcillon. La Paroilie de Thoifcley à une portée de Moufquer de diftsnce de la Ville I du côté de Loches, eft la Piroiflc de la Ville. Prez la Porte du même cô é eft le Convent \ <ics Auguftins , bâti par la D.ime Duméc de la M ufon de Mcnou, qui a fa Chapelle en leur Eglife fft aUez belle , & l'Autel revêtu & orné de colonnes dcmatbrc. Ville du côté ac Buzincois eft un Monaftîre de FiUcs nouvellement fondé. CetteVille avoir autrefois fes Seigneurs particuliers qui en portoient le nom, qui recohnoiffenc pour chef Hngues, auquel Charles le Chauve donna Buzmçois & la Motte.ck'Châtillon, fuivanc le témoignage de l'Auteur de l'H'ftoirc d'Amboife. qui fait auflî mention de Gurnaud de Châil'on Neveu d'Alberic de Moncrefor , qui envahit la S ign-wriedc Montrefor. Cette Maifon a eù pen de durée i ptfifqtltf le Rov Phih{>{»9s Augafte «ioirna ^ Dreux de Mello les Villes de Loches & deChâtiHon ,én rccomponfe des frviefj qu'» il luy avoic rendus , pâ Letircs de l'an tzoj. le Roy S Louis Ici rcii fl i'jÉi

7zt HISTOIRE DE BERRÏ, Roy Louis XI. donna cette Ville à
 Tanneguy du Châtel, par Lettres du mois de Février X47i. De la Fille »
 Comté & Duché de Charot. Chapitre XXXVIII. LA Ville de Charôt appelée
 en htiuCarophium & Kartfhiim , est affic fur la Riviere d'Arnon , fur le
 grnd chemin de Bourges à YHouciun , à cinq lieuës de diQance de
 Bourges &: à dciix d'Yflbudun, dans le Reflbrt du Bailliage d'Yfl'oudun.
 Elle est entourée de murailles, & a deux Portes ou Entrées , l'une du côté de
 Bourges , & l'autre du côté d'Yfl'oudun: Elle n'a que deux rues, la grande
 rue , & la rue Brivault. Il y avoit une Eglise proche le Château qui a été
 ruinée pendant les Guerres de la Religion. Il y a deux Faux-bourgs , l'un du
 côté d'Oient, l'autre du côté du Septentrion, dans lequel est l'Eglise
 Paroissiale dédiée à saint Michel , d'une grande élévation & sans pil*» Hcs ,
 bâtie de pierre rouge. Entre cette Eglise & la Ville il y a une belle Place.
 LeChâ*teau est situé du côté du midy , entouré de hautes Murailles &: de
 Foflez ires - profonds ; de cent pas en cent pas il y a des Tours , la plus
 haute est au deilus du côté du midy , qui a été autrefois fortifiée & revêue
 de Bastions , qui ont été ruinés pendant les Guerres de la Ligue. A cette
 T^rte sont annexées celles de Font-moreau & de Milandres-sur-Amon. Les
 principaux Fiefs qui en relèvent , sont l'Aumônerie de Brives» les Prezdc
 saint Florent , la hucicme partie du Dîme de Maleray, partie de Casteinau ,
 Galifard , Bourrai, la Berge, Molin-neuf , la Roche , Dame-fainte, la Crofte,
 Cloix , le Cairoy du Guay , partie d* Plocard . Ici^ Bois-l Abbé & autres. Le
 Pays d'alentour est fertile en Campagnes tres-propres pour la nourriture du
 mena Bestial j du côté d'Yifoudun il y a un Vignoble assez recommandable
 pour les bons Vins qu'il rapporte \ d autre côté sont les Prairies sur la Rivière
 d'Arnon Ce les Bois de Font-moreau. Cette Ville a été possédée pendant
 plusieurs siècles par des Seigneurs qui en portoient le nom, dont la
 Généalogie sera traitée au Chapitre suivant. Elle passa en la Maison de
 Culant , puis en celle de Vendôme. Messire Pierre de Vendôme la possédoit
 en 1404. Elle passa depuis en la Famille de Brachet , puis en celle de Roche-
 chouart par le Mariage de Geoffroy de Roche-chouart & d'Isabeau Brachet,
 il en fit la foy & hommage au Roy le 6. de Juillet 1461. Elle fut vendue par
 un de cette Maison à la Comtesse de Buzançois Veuve de l'Admiral Chabot
 pour soixante mil livres , au rapport de Chaumeau. François Chabot Marquis
 de Mirebeau la vendit l'an 1600. à Messire Philippe de Bethune , la possession
 duquel en joiint encore aujourd'hui. Le Seigneur a tous Droits de Justice &

de Châtellenie , Maîtrise des Eaux & Forêts, Droits de Bourgeoisie de
Moulins- Bannaux. Elle a été depuis peu érigée en Duché & Pairie. Des
anciens Seigneurs de Charot» Chapitre XXXIX. I. Aimon S* de Charot est
le plus ancien de ceux qui font venus à ma connoissance , il est dénommé en
une Charte de Chazal - Benoît de l'an 1077. en une autre d'Audebert
Archevêque de Bourges pour le Chapitre de saint Aouftin de Graçay de
l'an; 1094. Il vivoit encore en 1104. U^{nt} Pete de I 1. Aimon II. du nom de
Charot, est aussi nommé en une Charte d'Alard pour le Prieure d'Orfan, qui
est sans date; il fut present l'an 1108. lorsque Raoul de Vastan restitua au
Chapitre de Bourges les Péages U Rentes qu'il detenoit injustement dans
ses Terres : il

LIVRE IX, j l vivoic encore l'in iiiç. Il cft qualifie Siren»iffums & Nphilijiaias dans une Charte du Prieuré de la Chappellaude, foui le Pontificac de VVIgrin Archevêque de Bourges. Il laifTa deux Fils. j. Gaucier S. de Charôt. 3. Guillcbaud de Chaiôc. III. Gautier S. de Charôt foufcrivit avec Ton Frère une Charte d'Adelard pour le Prieuré d'Orfan en l'an 1114. & une autre de l'Abbaye d'Yiroudun 1154. d'oii 4. Aimon III. du nom , S. de Charôt, dénomme dans une Chatte de Pierre de la Châtre Atchevcque dcBoutges, pour l'Abbaye de faint Satut l'an Il mourut fans Ent'ans. 4. Roger S de Charôt , qui fuit. ^ Rogcf S. deChatôt en l'an njj. fclon une Charte de l'Abbaye d'Yffoudun. Il fut Perc de V. AimSn IV. du nom S. de Chaiôt , vivoit encore l'an iijj. comme cnfcigne une Charte de l'Abbaye de la Prce. Il fut Perc de V 1. Gautier II. du nom S. de Charôt , conjoint par Mariage , fclon la Chronique Manufcrice d'Alberic , avec la qu.uricmc Fille de Pierre de France & d'Elizjbeth de Courtenay, elle s'.ippelloit Ifabcl, cooime l'enfeigne le Turc de la Franchil'e de Charôt, confirme par ce Seigneur, d'où 7. Simon S de Charôt , mort fans pofterite. 7. Koeer S- do Chatôt , qui fuic^ VII. Roger II- du nom S. de Charôt, époufa Aglantine , qui l'ayant furvcu , fc rema* tia avec Adam Chevreau 1 & : légua à l'Abbaye de Foni-morigny quatre Sextiers d Avoine fur la Terre de Juffy , d'où ^^^ Rofer III- du nom , S. de Charôt , croit en Procez avec les Religieux de FontmoriEnv à caufe des Dons qui leur avoient été faits par Aglantine faMere , qu'il refufoit de payet, fous prétexte qu'elle ne les avoit faits que pour être inhumée en leur Eclife proche de fon Mary, à quoy ils n'avoient fatisfait ; comme il paroît par Sentence de l'an 1109. Il s'accorda depuis avec euy,&: confirma le Legs fait pat fa Mere l'an iili.' Il peut avoir été Perc d« IX. Aimon V. du nom S. de Charôt , donna aux Religieux de Lorroy le Droit dePaccagé Dour tous les Bcftiaux qu'ils auroient en leur Métaue de Poncey , du confentement de Luce fa Femme l'an 1114. Il fut caution l'an un. de la Vente que Raoul de Culant Prieur de V-ftan, Tuteur des Enfans d'Hclie deCulanr, fit au Roy de la tierce partie de la Seigneurie d'Yflbudun j approuva l'an iitz- au mois de May l'Engagement fait par Guillaume Girard de la Dîme de faint Florent au Chapitre de Montcarmoy en. Il fut Peredc X. Gautier tll- du nom S. de Charôt, donna à l'Abbay. de Lorroy l'an 1*74. le Droit d'ufacc qu'il avoir en certaines Prairies fut la Rivière d'Arnon , & tranfigea avec le Chapuic de l'EgUfe de Bourges l'an uS4- ^ Perc de XI. Gautier IV. du no^, S. de Charôt, dénommé en un Titre

de l'Abbaye d'Yffoudun ini Marguerite de Chauvigny en étoit Veuve l'an
1343. Fille de Raoul S.dc Souafre,d'où' tt. Pierre S. de Charôt , continua la
pdfteritc. Z rz z

;r^# HISTOIRE DE SERRT, II. Jeanne de Clurôt Epouse
 d'Anfcau d'Annboife, Chevalier du Roy. 11. Robert de Clirôt, 11. Jean de
 Charôt. it. Aymes de Charôt : Ils playdoient au Parlement l'an 1543. X 1 1.
 Pierre S. de Charôt , aumôna aux Auguftins de Bourges huic Sextiers de
 Bled fur les Dîmes de faincc Thorctcc > a la charge de quelques Services :
 d'où XIII. Giucier V. du nom S. de Charôt, qui amortie la Rente léguée par
 Ton Pere aux Auguftins de Bourges l'an 1365. d'où XIV. Robert S de
 Charôt , deraier Mâle de ù Maifon, qui ne laiffa qu'une Fille, ^1 X V. Ifabel
 Dîme de Charôt , mariée à Eudes Biron de Culant ic de Château-neuf: Ils
 vivoient enfemble Tan lijo. Ils ne biffrent qu'un Fils qui mourut
 peu après & ainfi eu fa perfonne ônc l'ancien: & noble Mai Ton de
 Charôt. E De la Fille & Abbaye de Celles en Berry, Chapitre XL. Nre les
 obligations qu'a l'Europe aux anciens Religieux, outre l'écendui:
 & raifon de la Foy, celle de la culture de divers lieux , &
 l'Établiffement de pluIn Pr«f. fi^urs Villes, n'eft pas de l'j moindre
 confequence, comme l'a creff- judicieufement obtert i'zc. fervé le Pere
 M.jbillon. Mais pour ne point chercher des Exemples étrangers , puifque
 Bénédict. nous en avons en cette Province , l'Ermit-ige de faint jaques eft l
 unii-juc caufe de l'Epart. 1. f.ihfn:mcnc de la Ville de |.i Chappelle-Dam-
 Gilon,ô£ faine Eulêc Moine de Micy prer ^■5' Orléans, eft le premier &
 véritable Auteur de la Ville de Celles , aflife fur la Riviere ^^^ de Cher , à
 trois lieues de Romorantin, fix de Vaftan & de douze de Blois ; car ce faint
 vit (in ^0^"!^^ amateur de la Solitude, s'étant retiré dans une épaiffe Forêt ,
 en un lieu apûi Eufi. P-l'é Perigny.cù eft à prefent cette Ville ; il y établit fa
 petite Cellule ou Ermitage. Chilciii. doct Fils du grand Clovis l'y alla
 trouver avant (bn Expédition Militaire en Efpagne, Gregor. d'où étant
 retourné victorieux , il vifita une féconde fois faint Eufice, & luy fit de
 Turon. grands prcA^ns. Il luy donna plufieurs Hommes de Corps, qui luy
 fervirent à bâtir fon Co^ff Monaftère, & à réduire en culture une partie de
 fa Foiêt- Ce Saint mourut l'an j4i. c.Sx ' Aprcz fa mort le Roy Childebert fit
 bâtir une Eglife au lieu de fa Sépulture, où Vulfin homme puiffant du S.ing
 Royal, établit un Monaftère , y afl'embla des Religieux, & peu après y prit
 luy-meme l'H.^bic, & y mourut en odeur de fainteté. Plufieurs particuliers
 attirés par les Miracles qui fe faifoient dans cette Eglife , y bâtirent des
 Maifons & établirent la Ville. Ce Monaft .Te fut ruiné par les Normans qui
 ravagèrent le Berry avant l'an jj^ . enfuite dequoy des Chanoines y furent

introduits environ l'an 1010. & depuis l'an 1140. Pierre de la Châtre
Archevêque de Bourges, y introduisit des Chanoines Réguliers de l'Ordre
de saint Augustin. Le Père Etienne Prieur de Chezal - benoît m'a fait voir
la preuve de tout ce que dessus. Enfin cette Abbaye a été unie à la
Congrégation des Feuillants l'an 1611 & en conséquence Dom Jacques de saint Paul
en fut mis en possession le 19 Mars 1611, le tout par la poursuite & diligence
de Monsieur Philippe de Bechune S. de Celles. Les Habitans de Celles ont
été affranchis par Robert de Courtenay S. de Mouchy & de Celles, à cause
de Mahaut sa Femme. Il y a dans cette Ville un Grenier à Sel, un Convent
d'Urfelines, & un Hôpital fondé par les Frères de la Charité du Bien-heureux
Jean de Dieu. L'Eglise de l'Abbaye est la Paroisse de la Ville. A l'une des
extrémités de la Ville est un très-beau Château sur la Rivière de Cher, bâti
par Monsieur Philippe de Bechune Ambassadeur à Rome, qu'il J

LIVRE IX. % orne de Peintures excellences* & de plufieurs Sutuça qu'il fit apporter d'Italiet Des Seigneurs de CeUer en Berry, Chapit».b XLI. LE premier Seigneur qui a pofTcdc ccctcTerre, a été Thibaud le Tricheur Cofntc de Blois, de Châtres & de Tour», qui s'empara des Biens Ce de la Jufticc qai apparccnoit à l'Abbaye \ ce qui luy fut facile,en rabfcnc des Moinss qui s'y étoient retirez, nChc pour éviter la fureur des Normans , 'qui avoient ravagé tout le Pays de Berry , comme lie. ad l'alTurc Flodoard. L'Auteur du Pvoman des Normans dit aufli que ce Seigneur s'empara "nn.jjj. de plufieurs Seigneuries en ce Pays: / ThiebdHt li cvens dt Châtres f» f<t & tn^igntns mfoitt ô" ChatUitx & Villes , & moût fur À herftts Chtvilitr fut meut prout (jf mtnt chevaloureux sJdiis meut ^jr f» cruel ^ mou fut envieux , &c. Ce qui luy facilita l'invaſion de cette Terre , eft qu'il en croit voifin , & qu'i avoic pour Frcrc Richard Archevêque de Bourges, qui feul pouvoir s'oppoler à fon entreprile, auquel fucceda Hugues Ton Neveu , Fils dudit Thibaud. D' puis les Defcendans de ce Thibaud joiirent de cette Terre. Thibaud II. fon petit Fils , Comte de tilois, puis de Champagne, donna à l Abbaye faint EuHcc l'ufage dans Tes Forêts de gros Bois & d'Avcigne. Il cil à croire que ce Seigneur dopna la Seigneurie de Celles à Huiflbaudle Tortu S. de Vierzon» à la ch.irge de la tenir eu foy & hommage de luy te de fcs SuccclTcurs Comtes de Blois» & en cftct, les Comtes de Blois ont été reconnus pour Scigneuri Féodaux par cei;x de Celles, &: les Defcendans d'Humbaud S. de Mehunont polTcdc pendant plufieurs fiéclcs cette Terre } mais comme j'en rapporte la Généalogie au Livre V. je ne la repcteray point en ce lieu. Mahaut Dame de Mchun fit de Celles , porra cette Terre "i Robert de Courtenay fon M.4ry » elle entra cnfuite en la Maifon de Chalon par le Mariage de Jean Comte de Chalon S. de Rochefort,avec Ifabeau de Courtenay Fille ûnce de Robert &C de Mahaut de Mchun \ la Podciité defquels en a jouy long-temps» De U Ville & Qhâteati de Menetou-fur^Cher, Chapitre XLII. LA Ville 8e Château de Menetou , alTis fur la Rivière de Cher dans l'ancien Rcffort du Bailliage d Yflbudun , transféré en celui de Blois , étoit du Domaine des Meſent Seigneurs de;Vienton, & fes Habitans furent affranchis par Hervé II. du nom S. de Vicrzon i,^e qui fut confirme depuis par fcs Succd'curs. C'A-70. Hervé 111. du nom > fonda ou rétablit un Monaſtre de Filles en cette Ville l'an uij 8£ leur donna fcs Dîmes de Lury , Du Mefnil ,de Tbrillé, &: autres chofcs exprimées c« la Fondation , &: lei Rcligieufcs furent tirées de

l'Abbaye de Beaumont-lezTours. Herfendedc Vicrzon Femme de Guillaume III. du nomS.de Linieres augmenta la Fondation l'an 1116. & Henry I. du nom. S- de Seuly , &: Marie de Dampictrefa 1. Femme , Veuve d Hervé IL du nom , S. de Vicrzon, l'an ijio. De la Baronie de Mont-faucon , dite de Villequief* Chapitre XLIII. M Ont-Faucon eft une des anciennes Baronies de la Province de Berry , tenue en foy & hommage des Comtes & Ducs de Nivernois. Elle confifte en un Château ecjrourc de Murailles & dcFolfcz. La Jullice eft de grande étendue , & comprend dixfepc Paroiltcs. La Châtellcnie de Baugy , qui en etoïc mouvante, y a été annexée. Son Zzzz ij

7iJ HJSrOJRE IDE IBETf^RT, principal Revenu confirte en
 Eongs } le plus beau defquels cft ccluy de Pouligny , qui a plus de crois
 lieues de circuic , au milieu duquel cft une cres- belle & bonne Garenne.
 Touc le Territoire cft gras, fcnil & abondant en Froment, Bois &: Prairies,
 & trespropre à la nourriture du gros Bétail. Le Seigneur a cous Droits de
 Cliâtellenic, Tabellionage, Guec, Eoucheiie, Ban- Vin, Mefure, & de
 Confifcaion, par laquelle la plus grande partie de l'es Domaines luy a été:
 aquife, nocammenc le Fief & Seigneurie de Clanay , ajugc au Baron de
 Mont- faucon par Anct du 19. de Septembre i^jz. confirmatif de la Sentence
 du Bailly de Mont-faucon ,par laquelle Anne Dauphine Dame de Clanay ,
 Femme de Pierre Barangier Ecuyer , fut déclarée atteinte ic convaincue
 d'avoir fjit tuer fon Mary &c un fien Fils , pour réparation dequoy , clic fut
 condamnée d être biûlcc toute vive devant la grande Porte du Logis
 Seigneurial de Clanay , fcs Biens aquis & confifquez au Seigneur de Mont -
 faucon. Les Fiefs mouvans de Mont- faucon font le Fief Se Juilice de
 Mcnetou • Couture &: Mornay , le Fief & Juftice de Charty , le Fief &:
 Juftice dcBerlicres, les Fufs &: Juftices de Verrières, dcMilly (si. du
 BuilTon , le Fief fit Voirie duBriou,le Fief & juftice de Sevry , les Picfs 6c
 Juftices de Billeron , Lugny & Eftivau, le Fief de Ladois, du Chaiilou.le
 Fief &Tofticc de la Garde, les Fiefs de Locquineau , Savoye,(iu Coupoy,
 Château-Colin, Croicc & Maclou , Fief Se Juftice du Cotbet &: Loreftes,
 Fief & Juftice du grand & petit MaO" nay , Fief fit Juftice de Marcilly ,
 ¥ic{ &c .Uiftic<- d' Azy , Fief & Jtiftice de Laflày , les Dixraes de Rugny &
 Villepeau , Fiefs de Nuifemenc &: Viry, Fiefs &: Juftices dcFarees Avor Se
 Boift>.)uzon, Fief de Druges les-Cloix, Fief &: Juftice de Marma^nc Fief
 Se Juftice de Creij , Firf de la Charnays Cecte Tcrtc a ccc premièrement
 poflldcc par des Seigneurs du furnom de Moncfaucon, dont la Gencalogie
 fera rapportée au Chapitre fuivant. De la Maifon de Moncfaucon elle palFa
 en celle de Bornés, m l'an 1164. Robert de Bornes en étoit Seigneur , Se en
 l'an 13^7. elle appartenoit à Mahaut de Bornés Dame d'Eft^cpagny , à
 Marguerite de Bornes Femme de Jean L du nom Comte de Roucy , elle
 palla cnfuite en celle de Titres Je P** Mariage de Bcattix de Roucy avec
 Louis II. du nom Comte de SancrrU M»rl. ^^^^^ Maifon des Dauphins
 d'Auvergne, puis rn celle de Bueil. Ancoine Se Jawi de ' ^^^^l vendiremccre
 Baronic à Jaques deChazeron& Anne d'Amboife fa FemMtmt- » pour creiic
 mil écus dor couionne , le 24. Avril 1483 elle cft demeurée en la Maifon de

Chazeron jusqu'à ce que Gabriel de Chazeron Se Marie-Gabrielle de la Guiche sa femme la vendirent à Henry II du nom Prince de Condé, pour la somme de cent vingt-crois mil livres , à la charge du Décret, le 10. Février 1615. l'Ajudication par Décret lui en fut faite le 11. Janvier 1616. au Bailliage de Bourges elle échut en partage à Armand de Bourbon son fécond Fils, qui la vendit à Louis-Marie d'Aumont de Villequier Capitaine des Gardes du Corps de sa Majesté, lequel obtint Lettres du Roy au mois de Janvier 1666. vérifiées au Parlement le 26. Mars suivant, pour faire changer le nom de Mont- faucon en celui de Villequier, &: pour ce fujet cette Tectricité nant appelée la Baronie de Villequier.

Genealogie des Seigneurs de Mont- faucon • 1. Thierry Sire de Mont - faucon, Chapitre XLIV. CE Seigneur est le plus ancien que je trouve de sa Maison , il a souscrit la Charte de Geofroy le noble Vicomte de Bourges pour l'Abbaye de S. Ambroise de l'an 1011. Je n'ay pu découvrir son Alliance ny (à posteriori , j'estime néanmoins que «eux donc il fera cy-apres parlé , sont médiocrement forts de lui.

LIVRE IX, 733 Regnaud S. de Mont faucon de Sarscergues. C H A F I T K E XLV. IL approuva Tan 1138 les Dons f^{ait}s à l'Abbaye de Challivoy par Ychier de Boncril. iC luy memc hc pluêcars Dons a Richard I. Abbé de Challivoy & à fcs Rcliaicux \$"ccanc deparii de touc le droic qu'il avoic à Challivoy & en toutes leurs G-anges leur donna le Droit d ufjgc en la Forcft de Vévrç, le Cens fur piuficurs Hctitages ' &lc Dixtème de tous les Revenus qu'il pollcdoia dans la Comte de Siucerre -, Il amorut tout ce qu'ils poncdoient eu fcs Terres , &: leur permit de s'y accroître , par Charte de l'an 114Ç Il approuva les Dons faits aux Abbé U Religieux de Font-mocigny , par B-rnard de Champagne &: Philippe de Mont- faucon , qui pouvoir être fon Coufin, Agnes fa Fen me, Arnoul &: Hodu-rne les Enfans , par Ch..rrc de l'an ii⁶j. & foufcrivii l'an iicy à la Tranfacfion paflec entre le Chapitre de S. Eftienne, & Atnoul de Mont faucon & Umberg= fa Femme. Il confirma aux R.ligicuxdc TOrdre de Ciccaux la polft filon de l'Abbaye de Font morigny , &:dc tous les Biens qu'ils polf -doiciit en (à Ch.kellenie l'an 1160 du confentement d Agnes de Seuly i\ Femme, Fille d'Archambaud S. de Sculy & de Mahaut de Baugency , donna à l'Abbaye de Bourras cinq Arpcns de Pré du confentement d'EuJcs fon Fils l'an ii6t ic approuva les Donations qu'avoient f-its\$ à TAbbave de Challivoy les Seigneurs d'Avor 1 an ii6i. du confentement d Eudes fon FiU li occh. g 1 l'an iiSa. à la prière d.- s Religi,-iix de S^{an}ct Sulpicrî Je Ch..pel;u'n de Noar.- Dimc de Palu des Cojitime? qu'ils prenoirnt en cette Chapelle, moyennant cinq fols par an, qu'il le ref.rva pour tous Droits. 11 fut un des Seigneurs que H.-rvé Comte de Nevers t7onna pour Picg-s au R. y qu'il ne nurioit fa Fille à au^{un} Prince ou Seigneur , fans le confenteraent de fa Mij ftc. * Il eut grand tliFF-îCud av.'c un de fcs ValTiux qui fit plainte aa Roy Louis VII. d.-s violences qu'il prrtendoit que ce Seigneur avoir commis. Suger Abbé de Saint Denis ^'cf^tfprincipal Miniftre de ce Prmcc ordonna queltf Seigneur de Mont-faucon comparoîtroit *' à Paris, pour répondre aux pbintcsqui ctoient faites contre luy , il s'en excnfa, difant que ^ par les Privilèges & Coûtâmes du Pays , il ne pouvoir être tiré hors la Province de Ber* ry ; où il étoit pteft d cfter a droir, &: de comparoir au Palais Royal de Bourges j fur fon refus le MiniUrc enjoignit aux Officiers du Roy en la Ville de Bourges de le faire obcir & de le prendre & failir au corps. Pierre de la Chafle Archevêque écrivit à l'Abbé Suger I pour le prier de différer le Règlement de cette affaire, ou de la renvoyer au Jugement des Olficiers du Roy en Berry ,

devant lesquels le Sire de Mont-faucon étoit prêt de comparoir , ou devant
 le Roy & son Conseil. au premier Voyage qu'il feroit en Berry. Il écrivit luy
 même au Ministre & luy remontra qu'il n'croit pas juste de l'appeller
 VVextremite du Royaume pour un différent qu'il avoit avec son Vassal
 défobeillant , qui ne lui devoit rendre le service auquel il étoit tenu par la
 nature & : qualité de son Fief" offrant de comparoir où au Palais Royal de
 Bourges, où devant l'Archevêque, ou en quelque autre lieu de la Province,
 hors de laquelle les Chevaliers de Berry ne devoient être évoqués. Enfm
 de Regnault S. de Mont-faucon, d'Agnes de Seully sa femme» 2. Eudes S. de
 Mont-faucon qui aura son Eloge. 1. Archambaud de Mont-faucon Doyen de
 l'Eglise de Bourges, nommé en une Charte de l'Abbaye de Chailly de l'an
 1120. Raoul de Mont-faucon. 1. Simon de Mont-faucon donna au Chapitre de
 l'Eglise de Bourges quatre Sexiers de Bled sur les Dîmes de Chaume -
 blanche , savoir un Sexier de Froment un Sexier d'Orge pour l'
 Anniversaire de ses Pere & Mere , Se autant pour celui d'Aés sa Femme. Il
 légua à l'Eglise de Saint Pierre le Puchier deux Sexiers* de Bled pour l'
 Anniversaire. Il fut Pere de *^ 5. Eudes de Mont-faucon.

HISTOIRE DE JBERKT, II. Eudes S, de Mont-faucon CT* de Sancergues. ChAP ITS.B XLVI. " IL est nomme dan» plusieurs des Chartes des fon Perc. Il donna aux Religieux de . Bourras tout ce qu'il pouvoit à Bordcrou" l'an 1184. & l'année suivante à l'Abbaye de saint Satur un Sextier Froment & un Sextier d'Avoine de Cens qui lui estoient deus fur le revenu Temporel de l'Eglise de saint Jean l'Evangliste de Bourges. L'année 1186. il quitta l'Eglise de saint Arobroise de Bourges certains Fiefs qui mouvoient de lui, acquis en la Paroisse de Solangy , approuva les Dons faits à l'Abbaye de Challivoy par ses Vassaux l'an 1188. et ceux que d'autres de ses Hommes avoient faits à l'Abbaye de Font morigny l'an 1190. il aumôna l'Abbaye de Challivoy vingt sols de rente fur le péage de Montreuil, cinq sols à l'Abbaye de Bourras, six sols à l'Abbaye des Roches, & aux Religieuses de Feite un Sextier de Bled fur ses Dîmes de Font-morigny l'an 1191. l'année suivante Sara Dame d'Erry sa Femme donna aux Religieux de Challivoy un Sextier de Bled de Rente. Il transigea avec les Religieux de Font-morigny sur plusieurs chefs. Il accorda l'an 1196. le passage aux Religieux de Challivoy , pour tous les Bénédictins qu'ils avoient en sa Terre, du consentement de Sara sa Femme , de Regnaud son Fils & Acnor sa Fille. Il approuva la même année la Vente de la Métairie de Bordcrouff que les Religieux de Bourras firent à ceux de Challivoy. Il mourut peu après , il légua vingt sols de Rente à l'Abbaye de Font-morigny pour son Anniversaire & pour une lampe , que sa Veuve & son Fils assignèrent sur les cens d'Erry & de la Cordille Taa iioi. Elle donna la même année à l'Abbaye de Font-morigny la Dîme de Cecilly , et vivoit encore l'an 1114. Enfants d'Eudes S. de Mont-faucon, (y de Sara d'Erry sa Femme.). Regnaud S. de Mont-faucon II. du nom, qui aura son Chapitre.). Acnor de Mont-faucon mariée à Eudes de Scully S. de Ficauc. III Regnatid deuxième du nom Sire de Mont-faucon & de Charenton. Chapitre XLVII. IL épousa Mahaut Héritière de Charenton Fille d'Ebbes dernier du nom Sire de Charenton, & de Guiberge de Bourbon sa Femme, qui étoit Fille d'Archanibaud VI. du nom & d'Agnès de Maurienne son Epouse. Il donna cent sols de Rente sur les Mouillères de Grobois, de Meillan, à l'Abbaye de Loroy l'an 1108. & aux Religieuses de Buffières la Dîme d'Espineul le Dimanche après l'Octave saint André 1111. du consentement de sa Femme } il légua aussi à l'Abbaye de Font-morigny un muid de Bled pour l'Anniversaire d'Ebbes son Fils l'an 1141. sa Femme & lui furent enterrés dans le Cloître de l'Abbaye de Noirlac,

où se lisent ces Epitaphes. Hic jacet Noifilis Mathildis quondam Domina
Charentonij. fjtç jacet Reinandus de Monte-jalconis junior, Enfans de
Re^naud II. du nom S. de Mont-faucon » de Mahaut de Charenton sa
Femme. 4. Regnaud de Mont-faucon mort sans Enfans d'Yfabeau de
Courtenay^après l'an 1^9^^ 4. Ebbes de Mont-faucon 4, Sibille de Mont-
faucon ; Ils moururent avant leurs Percs & Mères. 4. Guillelmus de Mont-
faucon Hcritic de sa Maison, mariée à Auferic de Tocy S. d« Baferne & de
Pierre Pctius.

LIVRE IX 73S Des Seigneurs de Mont-faucon de la maison de Charron , ^ leur Généalogie. o C H A P I T M XLVIU. r; AUdin S. de Chazeron , Rochelabcillr. Punïar, fut Pere de 1. Audin S. de Chazeron cencmua la Pofitmtc. 2. François de Chazrron Châtelain tlUflon, vivciic l'an 1380. 2. Bertrand d? Cluzcron Archidijcre de l'Eglifc de Pans. 2. Antoinette de Chazeron Femme de Julien deCombaud, Fils de Marcel de Combaudll. du nom S- de Lorbour, &: de Jeanne de Courcenay. II. Audin II. du nom S. de Chazeron , Rochelabcille, PunzacvivoitTan 1387. d'où 3. Edouard de Chazeron, duquel cy-aprcz 3. Alix de Chazeron Dame de Bcllcnave. m. Edouard S. de Chazeron , Rnchelabeille .Seichalle , Martigoy, la Borde, de Rutre & iûCrcft, Chambellan des Roys Charles W.iL VI. & de Philippes Duc de Bourgogne, létvir !(*<; mêmes Roys en plufieurs occafions , acquit en l'an 1586. la Terre de Chitclguyon d? i î -, ics de ia Roche S. de Château-neuf, pour le prix de deux mil francs d'or, ilcpoufa M.irgucritc de Bcll«faye Dame de Volaurc & de Montgcurlc, Fille de Pierre S. de Bcllcfcayc,&: de Marguerite de Thiern , Héritière des mêmes Terrcs,dc b quelle il eut les Enfans cy-aprcz nommes, il tcfta l'an 1397. 4. Jaques de Chazeron mort fans Pofitmtc. 4. Jean de Chazeron continua la pofitcriic. 4 Catherine de Chazeron mariée à Gilbert Aubert S. de Monteil , de Gelss & de Rochedagoux , d'où Jaques Aubert conjoint par Mariage avec Antoinette de la Tour.dc ■iquelle il n'eut Enfans ; elle reprit une féconde Alliance avec Jaques de Bourbon S. do Carcncy & de Rochefort* IV. Jean S. de Chazeron , Volaurc, Montgeurle, RochedagouX , Seichalle, la Torene, Chafrel-Guyon, Punzat, Rochedagoux, du Crell: &: Montigny, cpoufa en premières Nô"s Anncitc Du Puy Fille de Jean II. du nom, S. de Vatan , &: de Jeanne de Bellenave Veuve de Louis de VilTac , le 9, Janvier 1419. & en féconde Noces, Catherine d'Apcher Veuve de Louis S. de Montaurd , Fille de Bernard S, d'Apcher , tcfta l'an i4yy. Enfans I. Ut. j. Perrenelle de Ch.izeron mariée à Philippes de Vienne S. de Liftcnois -, clic en eut Anne de Vienne Femme de Jean de Vienne. Enfans du fec*nà Lit. y. laques de Chazeron, qui continua la pofleritc. 5. Antoinette de ChazetQn mentionnée dans leTcAatncht de Ton Pere, mariée à M. aud Dauphin. ' V. Jaques S. de Chazeron, de Volaurc & autres lieux. Chevalier de l'Ordre du Roy ^ Wjirrc d'Hôtel de France, fut marié deux fois» la première avec Jeanne de la Molière ^ lie de Jean de la Molière S. d'Apchon , de laquelle il fut feparé par Sentence de I* Otï*1 de Clermont l'an 1470. La i.avcc Anne d'Amboifc

le 13- de Juin 1473 ils achetèrent ^ Eaton de Mont faucon d'Antoine de
Bucil Comte de Sancerre , Se de Jaques loa

HISTOIRE DE BERRr, Tils, jïour la fomme de treize mil ccus
 d'or couronne, le 14. Avril 149J. Elle estoit Fille de Pierre Sieur de
 Chaumonc» Meillant, de Sagonnc> Se d'Anne de Bueil> d'où t. François de
 Chazeron qui fuie. 6. François de Chazeron Femme de Pierre S. de la
 Guiche & de Chaumonc, Fille de Claude & de Claude de la Baume. Vf.
 François S. de Chazeron & des Terres fuf-nommées, Bailly de Mont-
 ferrand, époufa Ancoine d'Urfc Dame de la Molière & de la Clufjigne le
 14. juillet i Jij- FjUc de Jean d'Urfc, & de Marguerice d'Albon j de laquelle
 il eut quatre Fils & quatre Filles. 7. Gabriel S. de Chazeron de Volore,
 ChâteUGuyon, la ChalTagnc, U Molière, la Faye-Comtal, les Marfains,
 Chevalier de l'Ordre du Roy, ne laiffa qu'une Fille nommée 8. Claude de
 Chazeron, mariée avec Gaspard de Monimorin S. de faintHcran, dont
 pluêuts Enfans. 7. Jaques de Chazeron. Ç / • n - ' ni » L j r ^ u ^ morts fans
 pcellrite. 7. Philbert de Chazeron. c ' 7. Antoine de Chazeron, a continué la
 podericé. V 1 I. Antoine de Chazeron S. de Rochedagoux, Mont-faucon,
 Murât, llochelabeille, Punzat & la Rocherte, Chevalier de l'Ordre -du Roy,
 fut aulTi S. de Chazeron aprez fon aîné, par la Donation qu'il luy en fit le ly,
 de Sept. iy68. afin de confcrver le nom & les Armes de la Maifon; enfemble
 des Terres de Château-guyon, la Faye-ComtaU les Mar^ fins» ic s'allia par
 Mariage avec Claude Maréchal • d'où VIII. Gilbert S. de Chazeron S. de
 Château • Guyon, fut crée Chevalier des deux Ordres du Roy par Henry III.
 & eut le Gouvernement du Roy fous Madame d'Angoulême Gouverneur de
 Bourbonnois. Il époufa Gabrielle de faintNcâaire Fille de Jean de faioc
 Ncdaire, & de Madelainede Roffignac ; d'où un Fils & trois Filles. 9.
 Gabriel S. de Chazeron & des Terres cy -deflus nommées, conjoint par
 Mariage avec Marie-Oabriclle de la Guiche Fille de Jean-François de la
 Guiche S. de Taint Gérard, Maréchal de France, depuis mariée à Timolcon
 d'Efpinay S. de faint Luc, Comte d'Alan y Chevalier des Ordres du Roy,
 Maréchal de France : Il ne laiffa aucuns Enfans. f. N..... de Chazeron
 Femme du S. de Chalençon^ 9. Gabrielle de Chazeron Epoufe de Jaques
 Chabancs S. de Savigny & de Ponzat. 9. Claude de Chazeron > mariée en
 premières Noces à N. . . de Mon tgon- Beau verger, & en fécondes à
 Gilbert de Moneftay Chevalier S. des Forges, de Chazeron > Fon« tenillec,
 Rochedagoux > Gonticres, Chars. 1 L De U Châtellenie de Jars & de fes
 Seigneurs, Chapitxe XLIX. A Châtellenie de Jars étoit de l'ancien Patrimoine
 de la Maifon de Seully, & appartenoit à Archambaud II. du nom, S. de

Seuly , lequel ttanfigca l'an 1189. lue les Limites desjufticcs de Jars& de Coucy ,avec les Religieux de faint Satur. Henry IV. du nom. S. de Sculy , mariant Agnes de Seuly fa Fille , avec Thomas delà Bruicre Chevalier , luy donna en Mariage les Terres de Jars , d'Yvoy &: de Morogues , s'en rc— fçrvaoc la Mouvance , à caufcde la Seigneurie de la Chappelle. Thomas de Bruicre en fournit l'Aveu au Sire de Sculy au mois d'Oftobre 1[^]18. De ce Mariage fortit uneFille mariée à Thibaud S. de Mathefion &:de Duteflal , Chambellan du Roy Philippes ds Valois , de laquelle il procréa Pierre, Aenor, Henry , Marie - Bcarrix de Mathcflon ^ defqucls ayant la Garde, il reconnut le Dimanche ^ajimod» ijig. tenir en Fief de ^"f^f- Très- Noble &: Puiffant Homme Monfcigneur Monllcur de Sculy, acaufe de fon Château dtDrim» Chappelle Dam-Gilon, la Ville , Terres, Châtel , & Châtelenie & Juftice de Jar\$. Lim.t. ^^'^ ^^" que ceuxlî fe font trompés , qui ont eftimeé que Aenor de Maihci' "oi« Fille de Thibaud & de Beacrix de Dreux fa féconde Femme. Car ficela étoir, e!l»

The text on this page is estimated to be only 20.44% accurate

r LIVRE IX. 757 felie n'eût eu aucune part aux Srigiieuries de Jars . Yvoy , Breviandc.Malvoifinc & Maaias . procedces de la Socccffion cTAgncs de Sculy Merc de N de la Brmcre.pi^miere femme do Sire de Matheflon, kfquelles Terres Aenot de Ma.hcfion fa F.llc porta en Mariage i Jean Vicomte de Roche- cbouard . dont les Succeffcuis oi.c pofTcdc cette Terre pendant pluficurs années. . v ^ -t- l n Cette Terre a tou. Dro.ts de Jiiftice , Châtellenie , Sels a Contr^as. Tabellionage . deux Foires par an. les feizicme de May ^ «c.zicme d Août . Marche tous le. Mardvs, Terrapres , Dîmes , fuiteS de Dîmes , Cens , Rentes , Droit de Retenue, Mefures Aulnaees! & Boifteaux particulier*. H y a un ancien Château accompagne de Tours &: de Donjons , Moulms fur la Rivière de S..ud.e , Pricuti-Cure , U EglUe Succurfale. DeUSeigneurte de QuanttHy» O' de (ls Seigneurs. Chapitre L Ette Seigneurie diftante de qu ure lieuës de Bourges , efl alUfe en air tr'-^-foU.bre &: Pavs très agréable . &: tres-c«mmode pour la culrure des Vergers Arbr" f^ie s. Le Château a été bât, par Jaques Th.bor.r Noc.ire S. Secrétaire du Roy qm fit frm-r le beau Bois de haute Futaye . qui fert aupu.d'l.uy de décoration a la Ma,fon 11 y Kçm un jour Nicolas Bourbon delà V.Ue de Langres Poëte tres-cHcbrc , lequel en "reJnnovance du bon accueil que luy fit ce Scgneur en cet les Vers qui fuivcnr, gravés fur une pierre dure.pofce dans le pignon de l ancien Logis. NICOLAI BORBONII LINGONENSIS POET.€ EPIGRAMMA. Quii Lingonenfs tuâtes oriundus al or'ts Hoc itfo fertur fie ceciniffe Lcco. Vos jugA Tarnajft ^ fintesque Hehconis & antra^ Cedite, nam lobù far fuit ufque datum. Hic muja , hic Châriutes jurant fe utile morari. Jurât item pulchro cum grege pnlchra njenùs. Pan quoque cum nimpis (ypulcher j4po\\o Napais, Dicemunt Utos hic agttare choros. • F dix vir nimium cnjm folertia talcm ^ ^ /Jane potutt divis nedijicare domum. CcPoctefe froit encore efforcé s'il riV vcû cette Mjifon en l'état qu'elle eft l prcfenc, par les foins de MclTire Anne de Levy de Veni.dour Auheveque qui a f .it rrparer l'ancien Châte-u fjit faire prelqu'à neuf un corps de logis, qui regarde fur lesVergrrs & fut les îardminiouvellemenr plantés en ce lien.qui le rendent un des plusagreahles de l-^Provincc. Cette Terre avoir autrefois fes Seigneurs particuliers . fortis des puincz de la Majlon de Menetou- Salon . qui étoit iffuë de celle ^e Mehun S^ de Vierzon lelqucïs avoienc pris le furnom de Qjmtilly : ce que ;en ay pâfrekou vr.-r ell que Sarlon fornomme le Riche. %. de Mcnetou & de

Chantilly, étant fut le point de faire c Voyage de Jerufalcm donna T,traJé 1
l'Abbé &: Rdicieox de S. Sulptce-lez Bourges plufieurs Héritages & Droits
auVillagede f^iA-;. Davet prczMenetcu,3pellé à caufe
deceSe.gneurMenerou-Sarlon,& parcorruptonSalon. S S.tf>Achard S. des
mêmes lieux, procréa de Rich.lde fa Frmme cinq Fils & unr F,lle, Emenon
Ecclefiaftique ,~»thard Snlon dit le Noble, D.n.an , E^.^niun . BeatnxTous
fes Frères par Charte du mois d'Ao&t l'an tro,f,crie du Roy Philippes I qu,
revient \ l'an 106}. à comter depuis la mort de fon Pere , donnèrent aux
mêmes Rei.g,. nx Dluf.euri Droits de la Succeffion de leur Pere. le tout i la
charge de prier Dieu pour , eux & pour le rros d-. ames de leur Pere&
Mere. ils donn^rent aux mêmes RcUrieux l'Eclifr de faint Martin de
Mcnrrou . avec les Terres qui en dcpendoient, dii conf-ntement de ceux qui
la tenoient d'ei x en F.c^f. & outre lo Labooraged une Chnrroc de leurs
Hcritaees p.u«rncl\$, rufaçe dans leurs Bois, plufieurs Ouches, le Droit de
faire un Moulin è un Etang , par Charte dartée du Règne de Philippcs & du
Pontificat ^'Airaon dcBouibon. Aaaaa

/SS I/ISTOIRE DE BEKRT, Sarlon le Noble cpoufa Aluis ou Alix , de laquelle il eut Achard, Sarlon & Marie, du confencemenc dcquels par Charte de l'an 37. du ft.ov Philippes , qui revient à l'an io>7. dclaiiffaux Religieux de faint Sulpice l'Eglife de Menetou, la moitié des Oftrandes, Droits de Sépulture, Cens, & autres dpendans du Fief Prclyteral ; l'autre moiii: à Aimon leur Clerc ou Chappclam , pour en louer feulement pendant fa vie , te retourner après fa mort aux Re!it»ieux. L'année fui vante il* confirmèrent ce Don, &: permirent à ces Religieux de faire des Aquifitions en toute leur Terre j en rconnoilTancc dcquoy les Religieux les alTocièrent en toutes leurs Prières &: Biens de leur Eglife fpirituels U. temporels , & promirent deux Anniverfaires &: Droit de Sépulture en leur ETtrrt d* gli^^ l auprez de leurs Ancêtres qui y croient inhumez. ^^4Htih Quant à ceux qiii ont porté le furnom de Quantiily « je trouve dans les Titres de (7. l'Abbaye de Loroy qu'au mois de Février ii^T. Guillaume de Menrou & Alix de Quantilly fa Femme, reconnurent qu'Eftienne de Qj^ntilly Pere d'Alix, avoir donné un fextier Froment de Rente à cette Abbaye fur tous fes Biens. Dans les Mémoires du fieur Thiboût il eft fait mention qu'en l'an 1187. Jean de Quantilly Chevalier, & Agnès de Frefnier fa Femme, acquirent d'Hugues de Frelirr Pcre d'Agnès, la Dimc de Marfy. Robert de Menetou & Guillaume dcQjantilly Frères, vivoient en l'an 1310, Le premier eue pour Fils Permet de Menetou , le fécond , Robinet de Quantilly & Merot de Quantiily » mariée à Jean Trebeliin l'an ijjo. • . Gilbert de Quintilly polTdoit cette Terre l'an 1377. Robinet deQjantilly fe voyant fms Enfans , donna fa Terre à Raoul de Bonnay , Fils aîné d'Arnoul de Bonnay & d'Yfabeau de Sancerre. Ce Robinet de Quantilly a fondé deux Anniverfaires en fon Eglife Paroiffiale. Robert de Bonnay Chevalier S. de Menrou fide Quantilly , que j'cftirac Fils Raoul , fonda deux Anniverfaires en la même Ej^life le 2.4. Février 1414. Cette Terre fut aquife par Jaques Cucor; du moins ell-il certain que Geofroy Cueur fon Fils en jouitToit l'an 1487. & qu'en cette année il obtint Lettres du Roy données à Ancenis le y. de Juillet, pour en faire le Terrier; en confcq'uece defquelles il fit commettre Pierre de Blois Notaire Royal, par le Bailly de Berry , pour recevoir les rconnoiffances le dernier de Juin 1488.) Jean Roger le jeune Bourgeois de Bourges, en fut depuis Seigneur, &: fes Enfans qui croient Jeanne Roger Veuve Jean Piat , Perrette Roger Femme de Jean de Morogues, le vendirent pour le prix de cinq mil huit cens vingt livres à Jaques Thiboût Notaire ôc Secrétaire du

Roy , Maifon hc Couronne de France, Secrétaire & Valet de Chambre»^ de Marguerite Duchclfc de Berry & d'Alençon , & Eleù fur le Fait de la Jufticc des' Aydes & Tailles ordonnées pour la Guerre, & Jeanne de la Font fa Femme , en prefence de Jean Ra^ucau &: Aiiîré GalTot Not-ures Royaux à Bourges, le 11. Avril lyzi^. Jaques Thibout étoit Fils de Thomas Thiboût bc de Jeanne de Rufticat. Sa Femme étoit Fille unique de Jean de la Font &: de François Godard , qui cioit Fiile de Pierre Godard de Jeanne Pouffin- Le Geur Thiboût &: fa Femme font inhumez en l'Eglife dcQnantilly fous une Tombe élevée, où fe lit cette Infcription : Qr gifent tioklts ferjonnts Jaques Thiboût Notaire (y- Secrétaire ordinaire du Roy (jr de U ReinttA de U Maifon de France , Secrétaire de U Reine de Navârre , Duchejfc d'Alençon (ir de ief-% ry , tltù ordinaire en tEleflion & Duthé de Serry , ^ Dame Jeanne de U Font /on Fpoujèl^ qui deceda le 4. Août i^x, Thiboût porte ccJrtclé.au i. tL 4. d'argent, à la face de fable chargée de trois glands attachés l leurs coupcttci ic branchettes d'or , accompagnés de trois feuilles de Chcfnc de finopledrux en chef & une en pointe , qui eft de Thiboût. Au 3. d'argent à une Anille de Moulin de fable, qui eft Du Mohn. Au 4. d'or, à deux Perroquets adoflez de finoplc , cncrabrex te becquez de gueules , qui eft de RufticM* fur Ictouc d'azur, à une Etoile Cornette d'or, qui eft de Villemer. Et quelquefois il porte ccattelé de Villemet & de Rufticlt, fur le tout de Thiboût. De la Font porte d'azur nu chevron d'or , accompagne de deux Etoiles de fix pointes , au chef d'or chargé d'un Lyon Léopard de fable. Cette Terre a été échangée pour la portion qu'avoir l'Archevêque de Bourges en la Terre de Chabris , te ei\ maintenant dépcniinte de l'Archevêché.

LIVRE IX. 739 De U Chatellenie de Menetou-Salon. •> 1

Chapitre LI. ■> MEketou est éloigné de quatre lieues de Bourges , en Territoire fertile & abondant en Bleds, Vin & Belliaux j elle confie en deux parties : La première relevé du Rpy à cause de Ci Châtellenie de Meun-sur-Evre, & l'autre de la Principauté de Boisy-le-Roi : La première est dans le Jief Tort du Bailliage de Meun ; Si la féconde dans le Bailliage de la Souveraineté de Boilbrille. Il y a un Château très-logeable , donc les Jardins sont bons U, très-agréables. Le Seigneur a toute Justice dans la Paroisse , qui est de' ites-grande étendue, & peuplée d'Habitans commodes &c ayez. Menetou est appelé en Latin dans les anciens Titres de l'Abbaye de Saint Sulpice lez Bourges, ^UnaficUum Sarh»h , à cause que Sarlon en étoit le Seigneur , que les Titres de saint Sulpice appellent Ntbilis Satio & Sarto Dives de Monastère. Cette Terre a été sous les mêmes Seigneurs que celle de Quantilly , ainsi que nous l'avons observé au Chapitre précédent ; elle a depuis appartenu à des Seigneurs de la Maison de Villequier , l'un desquels nomme François de Villequier, étant mort sans Enfants, eut pour Hentier Artus de Villequier Chevalier S. Vicomte de la Guierche, & de saint Sauveur le Vicomte, S- des Hîs d'Obron & d'Arvot, ElUbleau & ChinV*"^ 0"cle , &: ce dernier la vendit le zy. Mars 16\y vingt mil cinq cens livres jolidairement avec Dime Marie de Montberon son Epouse, à Dame Jeanne de Gravelle Veuve de Charles d'Amboise Chevalier S. de Chaumont s Elle est entrée en la Maison de Rhodes du nom Pot, par le Mariage de Georgette de Balzac Fille de Pierre S. d'Entraigacs , & d'Anne de Gravelle sa Femme , avec Jean Poë Chevalier S. de Rhodes La postérité duquel eu joiit encore à présent. De U Châtellenie de S. Palais. Chapitre LU. Cette Châtellenie comprend toute la Paroisse de S. Palais distante de cinq lieues de Bourges, en Pays propre à la nourriture du Bétail &: la culture des Arbres. Le Seigneur a toute Justice Se Maîtrise des Eaux &: Forêts en icelle. La Force qui en dépend est très - considérable , est appartenue de toute ancienneté à la noble Maison de S. Palais , acroie indivise entre les Seigneurs de ce nom &: rArchevêque de Bourges. Le Château fut ruiné durant les Guerres de la Ligue , &: les Habitans de S. Palais ont été affranchis par Pierre S. de saint Palais ic de Vaftan, Se par Guy de Seully Archevêque de Bourges , qui leur accordèrent les Coutumes que j'ay fait transcrire dans mes Coutumes Locales, l'an 1179. Pierre S. de saint Palais, de Mareuil & autres lieux , son Fils, fit partage de la Châtellenie de saint

Palais avec Guillaume de BrofTe Archevêque , le Mccredy après la faint Jean - Baptifte 1519. Jean Troulfeau S. de faint Palais, du Boisiiramé U autres lieux , petit Fils d'Artaud Trouffeau Vicomte de Bourges & de Marie de faine Palais, Fille de Jean & de Jeanne de Roche-chouard , delaiffaà Guillaume deCambray Archevêque de Bourges, la moitié de la Jullice & Chatellenie de faint Palais ,avcc le Droit qu'il avoit de prendre fur les Hibitans d'icelle , la fommc de foixancc livres a. chaque mutation d'Archevêque , oH échange de la Terre de faincc Radcgondc près Dun-le-roy , au moyen dcquoy l'Arch vcque a été fait Seigneur de toute cette Châtellenie. L'Eglife Paroiltiale eft très belle, fous le Porche de laquelle eft inhumé Mcfliro oland Hébert Archevêque , comme jî l'ay obft-rvé au Livre IV, Seigneurs de faint Palais. CniiPiTKE LIII. CEtte Famille eft une des plus anciennes de la Province , qui a donné deux Archevêques à l'EgUfc de Bourges, faint Palais IX. Archevêque, Si faint Palais II. du Aaata ij

^4>ê\ tilSroiRE DE BERRY, Jiom, Xni. Archc?cquc, Sldinius
 L/ipoUindris in Cmciove en parle crcs-honorablemct, elle tire fon nom
 de la Chàccllcnic de faim Palais, quelle a poiVcdce pendant plufieurs
 fiecles, comme celles de Mareiil & de Vaftan , elle cft alliée des Maifons
 de Graçay, de Mery, de Rochc-chouard, de Çiac ,de Damas , de Thicngcs ,
 de Combrcs, du Puy U Trouflcau. Je n'en commence la Généalogie que par
 I. Èclenne S. de Taine Palais qui tranfigea avec le Chapitre de
 Montermoyen l'an 1117. du confentemenc d'Acis fa Femme , ce qu'il
 confirma au mois d'Avril iiij. au mois de May de l'année uty. Il fit partage
 avec le Roy Philippe Auguftc & Helie de Culant desFiefs mouvans
 d'Ylloudun, il quitta l'an iixo. au même Roy la part & portion qu'il «voit ni
 la Châtcllcnic d'Yfloudun , & le Roy luy donna en échange Vaftan & autres
 Terres énoncées en fa Charte 5 il affina au Chapitre de faint Etienne vingt
 fols parifis fut la Prévôté de faint Palais , pour l'Anniverfaire de fa Merc.par
 Tittcdumois de Mars \trj- il laifTa deux Enfans X. Rcgnaud de faint Palais
 continua la pofterii» 1. Etirnc de faint Palais I I. Rcgnaud de faint Palais S.
 de Vaftan Uàt faint Palais aflina au Chapitre de Mo| termoyen fcize fcxtiers
 Seigle fur la Dîme de Colon, au mois de Mars izm* «lu confea»^ lement d
 ifabel fa Femme; il approuva l'engagcmenc qu'un de fcs Vailaux avoic iàt
 l'an 1135. au Chapitre de Montermoyen de fix Scxtiers de Bled. Sa Veuve
 confirma l'aû U41. les Dons qu'il avoit faits à l'Abbaye de Loioy j de luy
 font iflus 3. Pierre de faine Palais continua la Lignée 5. Rcgnaud de faint
 Palais m. Pierre S. de faint Palais & de Vaftan ratifia avec fa Mere le Don
 fait par fon Perc \ l'Abbaye de Loroy de dixhuit Scxtiers de Bled furies
 revenus de faint Palais , l'an 1141. ce qu'il confirma les années 1145. ^ n-
 46- & étant fur le point de pafTer outre Mer pour le fecours de la Terre-
 fainte , il donna aux Religieux de Chczal-Benoît la fuite de leurs Serfs on fa
 Terre de Vaftan au Mois de May 1170. 5£ l'an U76. il reconnut devoir aux
 Religiaix de Loroy vmgt Sextiers d'Avoine qu'ils avoient droit de prendre
 fur IcsTcf», rages dcS.palais. La même année il leur donna la Dimciie de
 Rabcau, & ratifia la mênitfj année la Vente de dix fols de Rente fur la
 Prévôté d VIToudun , que Guillaume GimtJ;^ Ecuyer avoit fait au Roy
 Philippe III. l'an précédent : Il alFranchic l'an 1179. avccGi^ de Seuly
 Archevêque de Bourges, les Habians de faint Palais > & laifTa d'Alix de
 Me^ ffiJFemme , un Fils U une Fille. 4. Pierre de faint Palais II. du nom ,
 duquel cy-aprcz. 4. Jeanne de faint Palais Dame de L'Hk -Bouchard , à

laquelle Alix de Mery faMeiCi promet en Mariage pour tous Droits Paternels & Maternels deux cens livres de rente CJI] AlTiftte de Terre, qui luy furent assignés IcMaidy apicz la faint André 1)15. IV. Pierre de faint Palais II. du nom , céda le Samedy aprcz la faint Marrîn d'hyvet ijif. à Alix de Mery fa Mere la jciiflance desTerrcs de N'areuil , Lunery , Maicuvrc, S. Léger <lcs Bois , Mcfmm , Palin , & la moitié <ft faim Palais, pour fon Douaire ; &c dao» | le Titre il cft qualifié Damoifeau, ce qui n onire qu'il étoit jeune i il it partage de U !• Terre de famt Palais avec Guillaume de Bioflc Archevêque, le Méady »prcz la S. Jeaf f; Baptifte 1319. & lajfla un Fils & une Fille. y. Pierre de faint Palais III. du nom , continua la Ligrcc. y. Marie de faint Palais mariée rn premières Noces à Jean de Thicnges S. de Roz: mont , & en fécondes à Mcffite Jean de Crux, le Dimanche jour de faint Vincent Elle fuc doiéc de la Maifon-fort ic des Maifons de Trchant , & de cinq cens livres d« Rente en Aflicnc de Terre. V. Pierrè Sire de S. Palais lîl. du nom Chevalier, vivoit en rani34S. Il futPercdc

The text on this page is estimated to be only 21.63% accurate

tlVKE IX. ^ T^^t • _ vi- ~ Jean S. de S. Piliis, de Marcuil & autres lieux, cpoufa Jeanne de Roche-chouard Dame de Nancray , à caufe de laquelle il fit It fov U hommage de la Seigneurie de Nancray à Henry S. de Seuly le Jeudy aprez la Toullamcs 1370. Les Religieux di*Chczal benoît reconnurent le 17 Février 1599- cju'il ccoit defcendu des Seigneurs d'Yflbudun le de Marcuit leurs Fondateurs , d'où VM. Jean S. da faint Palais II de Marcuil II. du now , cpoufa Marguerite do Giac » U^uelle étant Veuve l'an 14^9. telh la veille de ta TipUamc, ât inftktua fon Fils Ion Hcti* ucr , auquel elle TubAttua fa Fille cyaprez nommée. 7. Jean de fainc Palais III du nom. 7. Marie defamt Palais Femme d'Artaut TroulFeau S. du Bjis-Trouflcau. vu. Jean S. de faine Palais SC de MarcuU du nom , fut Perc de »VIII. CWatîcs S. de faint Palais & ds Marcuil, cpoufa Anne de Damas , de laquelle il ne Jailia que deux Filles cy-aprez nommées / fa Femme l'ayani futvccu , conrratia une fende Alliance avec Gurrin le Grom Chevalier, Confcillet & ClHmb::llan du Roy, illy de faint Picrrc-lc-Mouftier , S. du Chalfau ô: du Chalfin. 9. Marie de faint Palais , mariée à Jean le Groin , Fils de Guclin IcGroin d'Yfau Tavelle fa première Fcmxnc. 9« Jeanne de faint Palais. Branche de Vajlan. VI. Pierre de faint Palais S. de Vaftan, que J'eftime Fils de Pierre III. du nom, fut Perc de V I I. Jean de faint Palais S. de Vaftan , conjoint par M-iriage avec Gillette de Combtes FilJe de Jcao S. de Combres, & d'Ifabel de Vilcincs , d'oii I. Jeanne de faint Palais Damz de Vaftan , manéc à Helie deTrencheccrf. S. Ifibel de faint Palais Femme de Jean du Puy S. de Barmont ; la pofterite defcêduels a pccffedé U Châtellenie de Vaftan. I De U Chûtflume de Brecj, CHArITRE LIV. LA Châtellenie de Brecy comprend les Paroiltcs de Brecy , faintc Solange & Moulins , dans toutes lefquels le Seigneur a Jufticc haute , moyenne & baffe , Droits de Châtellenie Scel à Contrats. Le Château, qui eft ancien tc alTcz bien baty , eft dans U Paroille de Brecy , i quatre licaës U dans le RelLrc du Bailliage de Bourges : Foucc la Châtellenie eft tenue en Fief du Roy à caufe de fqp Château de Bourges, ^ .1 quelques Fiefs qui en dépendent . comme Billcroo , Vill<tonuc. ^ 1 1 w • Ses plus anciens Seigneurs qui font venu» à m.i connoiltance , croient de U Maif n a< Villcbeon. Ilrfioii ic Villcbron, Fils d autre Urfion S. de MccevUlc , Chambellan ance &: petit Fils de Gautier S. de Villcbeon, CUambcUan de France, & d'Avclmc de N-mours , s'en quahfioit Seigneur l'an 1149 Elle entra en liMufon de Liniercs par le

Mariage de Guiibumc IV. du nom, S. de Lini-rrs , &: de Jeanne de Villcbeon Dame dcMcrîville , d'Alcbctcs , de Rougemoot co Beauffc do Brecy en Berry. Jean m. du nom S. de Linicrcs leur Fils, polTeda Ifs mêmes Terres ; fcs Dcfccndans en ont joiyy long-temps. ^ , t % /~\ u Elle palfa en la Maifon de Cuhnt par la S.iccefflon de Jaquclii\c de la Opcillo Femme dl-Jean Stuart, écheuc à Gabriel d'Apcher fi Niecc , Femme de Charles Baron de Cuhnt' &; de faint Dcfité apreï l'an xy-o- & IcUT pollcrité la poffcdc encore au' jourd'huy.

1 HISTOIRE DE BERRT, , De U Baronie de Fontenay, Chapitre LV. LA Baronie de Fontenay est dans la Sénéchaussée de Moulins, du Diocèse la Généralité de Bourges , à huit ou neuf lieues de distance de cette Ville, & est levée de la Baronie de Germigny. Elle a plusieurs Fiefs sous elle, notamment les Terres & Justices de l'Épinier, de Riffardau, de Villiers , de Bonnebuche &: autres , au nombre de plus de quarante. Elle consiste en un fort & un ancien Château bâti sur une haute Montagne , au pied de laquelle est une très-belle Fontaine , qui remplit ses Fossés , & fait mouvoir les Moulins Bannaux- Sa Justice haute , moyenne & basse s'étend dans les Paroisses de Nérondes , de Tendron & d'Ignol. Son Revenu consiste principalement en Dîmes , Censives, Prairies &: Étangs. Le Territoire d'alentour est gras , fertile & abondant en Froments &: autres Bleds, & propre pour engraisser le gros Bétail. Elle est régie par la Coutume Locale de Germigny , & tous les Fiefs qui en relevent y payent Quint &: Récup. Elle a été possédée par des Seigneurs qui en portoient le nom le dernier desquels Sulpice II. du nom , n'ayant laissé qu'une Fille nommée Agnes, elle épousa Raoul de Pougny Fils de G. de Pougny Sénéchal de Nivernois : Leurs Descendants prirent le nom de Fontenay jusques à François de Fontenay, qui mourut à l'âge de seize ans l'an 1519. qui laissa quatre Sœurs Héritières, & en sa personne finit la Lignée Masculine de Fontenay. Cette Baronie entra en la Maison de Mont-faulnin par le Mariage de François de Mont-faulnin Chevalier S. de Coallons , avec Catherine de Fontenay Fille de Jean Baron de Fontenay &: de Jeanne des Mazis sa Femme, du 17. Février 1533. & leurs Descendants la possèdent encore aujourd'hui. Je rapporte leurs Généalogies aux Chapitres suivants. e b Généalogie des Seigneurs de Fontenay^ Chapitre LVI LA noble Maison de Fontenay tire son nom de la Baronie de ce nom ; les anciens Seigneurs ont bâti le Château sur une haute motte environnée de profonds Fossés*. dans lesquels fort une belle Fontaine qui les remplit , & laquelle vraisemblablement a donné le nom au Château , qui consiste en quatre corps de Logis défendus à chaque coin d'une Tour. Outre cette Baronie ceux de cette Maison ont possédé les Terres la Tour de Vevre , Neuvi à deux Clochers, Montigny , Humbligny , Boiteaux , Bonnebuche &: autres. Ils ont pris Alliance dans les Maisons de Meaulle , d'Auxerre , d'Ourouer , du Verne , de la Rivière , d'Aubusson , de la Platière , de Gelais , d'Étaëpes, de Quintin , & Mont-faulnin. Fontenay porte d'argent à trois pals d'azur, chargé d'un chevron de gueules. I. Geoffroy S. de Fontenay est le plus ancien

que je trouve de ce nom , il foufcrivit la Charte d'Etienne Comte de
Sancerre pour l'Abbaye de faint Satur , 11 jz. il peut ccrc Pere de * 2.
Humbaud S. de Fontenay continua la pofteriié. 1. Nicolas de Fontenay 1.
Bouchard de Fontenay ; ces deux derniers donnèrent \ l'Abbaye de Fonc-
raorigOf tout ce qu'ils avoient au Territoire de Bemay, l'an uyy. H'
Humbaud S. de Fontenay furnommé CdfritUus , fut Pere de III.) Sulpice S-
de Fontenay furnommé C4; 'rf/l'*/ , amortit tout ce que les Religieux de FooC
morigny avoient acquis en fon Domaine &: ce qu'ils pourroicoc acquérir à
l'ayenii i î • poufa Agcnor , d'où

The text on this page is estimated to be only 27.66% accurate

LIVRE IX, 4 Sulpicc II. du nom S. deFontcnay, continua la pofterite 4- Gilcs de Fontcnay Fonccaay IV. A^rl^f^vlll[^] ^' ^o"^^"=y confirma tout ce que Ton Prre&: Avcul avoicnc ricic , lao iiy[^]. li ne lailla qu une Fille V. Cl Foncenay fut conjointe par Mariage avec R.ioPÎdr Pccue F.lsde G.de Pouguc Scnéchai du N.verno.s.lcurs d[^]ccndans quutcrenc le nom de PoScui & pnrent celuy de Fontenay. Raoul dcPougue .iVma aux Rd.g.cuxde Font o.or 3[^] Sextier d Orge fut es Dîmes de Nctonde, pour demeurer qu.cte de quaran[^] X que fon Pere leur avoit léguez, &: Agnès fa Femme confenut l[^]W par 7,crc de l'an Il tranûgea avec les mêmes Rel.g.cux pour la perception de la Dime d'Acneaux de ^ Ma.fon de Boquetautau . l'an ,m6. .1 .crn.c aux Doyen , Chunomes & Chap.rrr de l'Fghfcde Bourges les Dro.cs & Coutumes qu'il prcx.do.c fut leurs Prez de Bnev. Tan U3J. de cette Alliance fou ilfus '°fi.Gcofroyde Fontenay dénommé en la Tranfadion de iijj. 6. Pierre de Fontenay contmua la pc<fteritc, Guillaume de Fontenay S. de Boquecaurau iranfigea avec les RHieieox de Fontmongny ^J[^]udy après le Dimanche. que l Egl.f. chaaic OcuU ma , uôô. fur la pctcep. non des Dîmes de Franccfthe. y[']-'^^'-Y VI. Pierre S. de Fontenay déiaillTa certains Heriiaigrspux Religieux de Font-morienv pour demeurer quitte de quarante fols que fcs Perc Se Mere leur avoient léguez . par Titre du mois d Août .154 & «UpproPva comme Seigneur Féodal, ledon que fie Guillaume de Tendron fon Vallal auxmcms Religieux.d un fcxnetde Bled de Rentefur les Dîmes de Neronde , au mois de Juin iijtf. il v/-ndit en la même année avec Marie fa Femme au» Doyen Chanoines &: Chapitre de l'Eglife de Bourges un Etang & quelques autres Hetitages en la Paroiffc de Bcngy, il rft dénommé avec Guillaume fon Frerc . entre les Gentilshommes qui firent le Serment à l'Archivcque Bourges fut le fait de la Trêve & de la Commune, Tau uéi,. il tranCgea avec les Religieux de Font-morigny le Jcudv avant le Dinianche que l'Eglife chante Uurc Jefuf,Um , Van 1165. il quitta aux même Religieux les Droits qu il pretendoit fur leur Métairie de Champvalicr ,1e premier Vendredy de l'an xi6i il remir ui.x mêmes Religieux , du confentement de Marie fa Femme . la moitié de laDimcdes Teires enclavées en fa Dimcric,qu'i's expioitcioicm par des Laïques, par Titre du mois d'Avril 12,70. il tut Pcre de Vit. Pierre II. du nom Bnon de Fontenay S. de'Bonnebuche &: de la Bouloife, époufa Arcrobour des Barres Dame de Rrgny & de Crczancy. de laquelle il eut 1.

EnKins 8. Pierre de Fotîtenay III. du nom , qualifié S. de la Bouloife du vivant de fbn Pcre continua la pofterice. * t. Jean de Fontenay S. de Bonnebuchc &:dc Crezancv,qui ne lailTa que des Filles 8. Jeanne de Fontenay Frmme de Mcffire Gcof.oy de Villentrax 8. Odard de Fontenay Doyen de l'EgUfe deNevers , Maîtte des Requêtes de l'Hôtel du Roy , employé par le Roy Ph.lippes de Valois en plufieurs affaires importances . S. de Regny & Crezancy Icgua al Eglile de Nevers fa Terre de Livry. & qu'hante livres de Jlentc an.Collegc faint Nicolas de Mom.luçon.a Pierre fotl Frère aîné la Terre de Regnv a Jean celle de Crezancy } ilcft mhumc devant le grand Autel de l'Eglifc de Nevers. Vlii. Pierre III. du nom Baron de Fontenay S. de la Bouloife & de Reignv, Bailly &Gou«^ verncur de Tourraine ,contraaa Mariage lan 11.91. avec Jeanne de M^ulfc Fille de Guillaume S. de Mcaulf: en Nivcrnois Se de L Tour de Vevrcs , de laquelle il étoitf

^4-4- HISTOIRE DE BERRT, Seigneur comme Héritier de
 Marguerite de Vevre fa Mcrre , Fille ^• de laTour de Vevre. Jeanne de
 Mcaulfc fit partage tvec Ifabcau de Mcauire fa icrur , Tan Î44. &c eut en
 partage Neuvy l deux Clochers , la Tour de Vevte, & Ville-prevoire; Pierre
 de Fontcnay fitconftruire l'an 1501. une belle Chappelle en l Eghlc de I-
 ontmotigny dedicà faint Antoine , &: y fondai perpétuité une Mcfle haute
 par chacun jour. 11 furvéquit fa Femme, & reprit une féconde Alliance avec
 Jcanned Arrablay Dame de Maifon & de Montigny prcz la Chappelle
 Damgilon, de Ville-mourier . &de la Motte de Rcuilly prcz Montargis,Nicce
 du Cardinal d'Arrablay ,cllc deccdal an 1373. elle •ft inhumée en l'Eglife de
 Notre-Dame de Salles en la Chappelle famte Anne, où clic a fondé un
 Anniver faire. Enfans du /. Lit 9. Guillaume Baron de Fontenay cpoufa
 Marguerite de la Porte Dame de PefTelieres acdu Pavillon ,de laquelle il
 n'eut aucuns Enfans.il cft inhume en la Chappelle faint Antoine à Font-
 morigny à laquelle il légua dix livres de Rente. 5. Guy de Fontenay
 continua la pofteritc. 9. Mtf guérite de Fontenay Abbcfle de Nevers 9.
 Mahaut de Fontenay . j^,, - j^^f,, j. Philippe de Fontenay ^ " 9 lûbeau de
 Fontcnay Femme de N de la Châtre S. de Brulle-bault 9 Alix dcFonccnay
 Epoufc de Pierre de Chante-merle Fils de Hugues de Chantc-mcilé. 9.
 Jeanne de Fontenay Dame d'Humbligny mariée à Pierre S. de Charroux. 9.
 Agnes de Fontenay Dame de la Planche , mariée le ij. May 131^. à Raoul de
 Mehun S- de la Roche. IX. Guy Baron de Fontcnay S. de la Tout de Vevre ,
 Navy à deux Clochers & de îa Bouloife, contraaa Mariage avec Jeanne
 d'Auxerte de la Maifon de Beauvais en Bourgogne , & Meffire Pierre
 Cardinal de fainte Suranné leur donna la Benediaion Nuptiale l'an 1337. 11
 eut fept Enfans. 10. Guy Baron de Fontenay S. de la Tout de Vevte , cpoufa
 Marguaite d'Aultry » de laquelle il n'eut Enfans. 10. Jean de Fontenay
 continua la pofteritc 10. Philippe! de Fontenay S. de Moifon, Montigny, &
 de faint Léger , .conjoint par Mariage avec Jeanne de la Porte 1371. 10.
 Milles de Fontenay. ^ nions jeunes ro. Oodatd de Fontenay. S , - lo. Gcofroy
 de Fontenay S. de Pougues & de Garchifi, eut une Fille. 11. Marguerite de
 Fonrcnay Epoufe tic Mcflire Oudard de LepinalTc, a fonde chacun jour une
 Meffe de TrépalTcz & un Anniverfaire folemncl auPriturc Notte-Damcdc la
 Charité , & pour ce donna fa Terre de Miners le 4.7. May 137^. 10. Pierre
 de Fontenay Religieux à faint Satur. Jean Baron de Fonteflay S. de Regny ,
 Bacy , Joie , la tout de Vavre & Neuvy i deux Clochers, s'allia avec Jeanne

de Rome Fille de Meflîrc Gaucher de Rome S. de Courtes en Nivernois ,
dont fept Enfans. 11. Guy II. du nom Baron de Fontenay , continua la
pofterité. II. Louis de Fontenay , mourut au Service du Comte de Foix. XI.
Philippe de Fontenay Chevalier de Rhodes. IX. Pierre de Fontenay
Sénéchal de Bourges , mort fans Lignée. II. Jean de Fontcay Religieux à la
Charité, Prieur de Menctou-Raftcl. II. Jeanne de Fontenay, mariée à Mcûire
Hugues du Puis en Poitou, puis à Mcffitc Hugues de Villemou en Auvergne.
ji. Marguerite de Fontenay Epoufe de Philbert d'Avantois S. de Poyfeux. X
r. Cuy IL du nom Bâton de Fontenay, S. de laTour de Vevre , Neuvy à deux
Clochers , Kcgny , Bacy Joie conitafta Alliance le xi. Juillet 1412. avec
Jeanne d'Etam. pet

The text on this page is estimated to be only 22.26% accurate

L I V R E IX, 7^e/ pes Fille de Robinet d'Etampes S. de S^ellebris ,
& de Jaquette Roland fa Femme. Elle furveut Ton Mary , fit bacc la
Maifon &: PrclVouer de Regny , la Métairie de la Booloife, les Moulins de
Forge d'or, de Puill'c*, l Etan^e ncuf Fontenay, l'Etang & Moulin de Neuvy
Elle laifla une nombrefe poftericc 11. Amauty B^eron ds Fontenay ,
continua la pofterite. u. Picrec dç Fontenay Evequ^e doNevcis, fjiida la
Chappelle de Fonteoay cnl'Eglife de Nevers. II. Philippes de Fontenay
Doyen de l'Eglife de Bourges , Confeiller au Parlcmeoc, mis Maître des
Requêtes, Général des Avdes en Lsnguedoc &: en Guyenne. ' II. Robert de
Fontenay Chantre &: Chanoine de Nevers. II. Jean de Fontenay Religieux
Benediûin. 11. Louis de Fontenay , mort jeune. li. Dcnife de Fontenay
Femme d'Artus de MilcretS de la Foret. II. Jean de Fontenay S. de Moifon ,
Montigny & de RilTardcau , marie deux fois i. - Louife de fdinc G
corjcs, puis à Marguerite de la Pctfonne Du premier Lie. 13. Jeanne de
Fontenay niariceà McflTire Robert du Mut S. de rille &: d'Yvoy. Du pconâ
Lit. 15. Hclenc de Fontenay morte fans pofterite 11. Philiberte de Fontenay
mariée à Pierre de faint Gelais S. de Mont-Ucu fi^edcfaint Olayc » le zj.
Juillet 1455. dont pofterjié. li. Pierre de Fontenay mort ;runc II. Guillaume
de Fontenay S. de la Tour, a fait Branche Iz. Jaques de Fontenay II. Guy de
Fontenay [morts jeunes u. Jean de Foiucnay j 11. Marie ds Fontenay mariée
le 10'. Décembre 1463. à Philibert de la Placiere S. des Bordes, Fils
d'Imbert de U PLiict &: de Margilcnic du Bois. XU. Amaury Baron de
Fontenay Ch.imbellan du Roy, eut de grand Proccz avec Guillaume &:]car.
fcs Frètes pour le partage des biens de la Maifon , lur lefquels ils
tranfigerent Je io. Mars 1479. &: par la Tranfaûion la Baronie de Foufnay
luy demeura avec fes Annexes , Guillaume eut les TTres de h Tour de
Vevre, Neuvy à Regny, & quinze cens livres de retour ; Jean, les Tencs de
Moifon , Montigny , & quinze cens livres de tccour, dont il acheta la Tcirc
de Riffardcau. 11 fut preinicrnicnt Maicre d'Hùiel du Duc de Bourbon, puis
Chan^ebellan du Roy . il fut hance àlfabeau de Faudoas Fille de Bcuud S. de
Faudoas & d'Anne de Billy fa Femme ,mais le Mariage ne fut ioleranife i il
eut trois Femmes , la première fur Uabcau de Damas Fille du .Seigneur de
Montaigu i: de Cruxen Nivemoii, deliouclie il n'ent Enfans. La deuxième
fui Catherine de Beauvoir de Châtelus , Fille de Claude S. de Châclus
Maicchal de Fiance, &: de Marie de Savoifv fa Femme, U de ce fécond Lit

il Lilla deux Filles. En 3 Noces il époufajc 1[^]. Juin M7i. Ifibcau d'AubuiFun
Fille de Jean d'Aubullbn Ch'^valier S. de la Forge, Baron de ia
BorncVicomte de Doignoi, & d* Ai» nette de f.u nt George ; clic eut
cntr'autres Frères le fameux Pierre d'AubulVon Gr^ud-M 9icrc de Rhodes ,
elle ctoit lors Veuve de Guillaume de Rûche-forr Chevalier S de Châteao
vett Fils ài Guy, avec lequel clic avoic coutradc Mariage le 3. Juillet 1470.
elle lailla 11. Enfans. Enfans du fécond Lit. 13. Mjri: de Fontenav F' iumr
de N de faint QM^ntin>S. de Blet 13. Jeanne de Fontcn.*y Lpoufo de
Jean de Vielbourg. E/ijuns du troificme Lit. ij. François de Fontenay iiîort
j:unc.

;r^tf HISTOIRE DE BERRT, 13. Catherine de Fontcnay , mariée
 à Claude le Groing S.<Jc Uunay , puis au S. dé Menacd en Poicou. 13.
 Philibert de Fontcnay , mort jeune. 15. Loûife de Fontcnay. 13. Dauphin de
 Font«nay. 13. Jean de Fontcnay. " ly Apne de Fontcnay. Î3. Jean de
 Fontcnay- ^ ^ 13. Jaquette de Fontcnay Femme en premières Noces de
 Jaques de Fontcnay S. ^ Bonncbuchc fon Parent au 7. degré , & en fécondes
 Noces a Hugues de la Barre, 1* des cent Gentils- hommes de la Maifon du
 Roy. 13. Gabriel de Foiiccnay S. de l'Epinicre , cpoufa Renée Chenu Fille de
 Jean Chen S. de Charentonay & de Guyonne de TrouiTcbois U Femme } &
 en fécondes Nôçcs époufa Jeanne de Gamaches i il eut de fon premier Lit *
 14. Georges de Fontcrwy. 14. Jeap de Fontcnay. XIII. Jean Baron de
 Fontcnay contracb Mariage avec Jeanne de MazisFille du Seigneur Ccrify i
 d où 14. Jeanne de Fontcnay, morte en bas âge. 14. Anne de Fontcnay,
 mariée à Jaques de Rouy Chev.ilier S.de Menctou furNaon le 7. Novembre
 lyjz. 14. Marguerite de Fontcnay Femme en premières Noces du Seigneur
 de Monard, fécondes du fieur de la BrolTe. 14. François de Fontcnay
 mourut l'an ijaj. igé de 16. ans , étant Page du Roy , & lay finit la Lignée
 Mafculine. 14 Matiî de Fontcnay Religieufc de faint Laurent de Bourges 14.
 Claude de Fontcnay Abbefc dcRaizenouen Auxerrois. 14. Catherine de
 Fontoiay, mariée à François de Monrfaulnin, Ecuyer S. de Colon ca
 Nivernois. Fils de Guillaume de Montfaulnin lLdu nom, & de Jeanne le Tord
 fa Fçipme, le y. Février ij3y. ic leurs Defcendans pofcèdent à ptefentia
 Baronic de Fontcnay: voi<y la Généalogie de Montfaulnin. Rouy porte d'or
 à trois Tours de (^ble. 2. i. Branche des Seigneurs de U Tour de Veure, XII.
 €»)inaumc de Fontcnay S. do la Tour de Vevrc , l'^euvy i deux Clochers,
 RçgBf Villeprevoirc & U Bonloifc, Gentil- homme ordinaire de M le Ducd
 Orlçans, conîi^ ûa Mariage avec Phiiberte de Digoinc Fille de Guy de
 Digoinc S. de faint Aubin , de Durot, Villicrs le Comte, Lautteville , la
 Verdiere , Champaien , Chaflîgny , Motte - Ditlan , d'Amuert &: de Gcnzy
 en Bourgogne, d'Uxelou , de Coullancelle , Porte- Hardv en Nivernois,
 dcHoyme &: de Hctincs en Hcnaur, & de Catherine de Rivière fa Femme ,
 Dame de Verneuilî de laquelle il eut dix-fept Eufans, 13. Gilbert de
 Fontenay mort jeune. 15. Pierre de Fontcnay S. de la Tour &r de la Bouloife
 , Trefotier &. Chanoine i'Egîife de Ncvcrs, Curé de faint PauLi Paris, Prieur
 de Lurcy en Nivernois , donc a bâty l'Egîife, a été Dodrur en la Faculté de
 Paris , né le 18. de Novembre 1469. mort le 11. Décembre ijît. eft inhumé

en la Chappelle de Fontenay à Nevers. 1}. Marguerite de Fonrenay , née
l'18. Novembre 1471. mariée àCSaude [j]c la Porte S- do .deux Lioni , faint
Georges, Afnières , Coevyn &: Vcaugucs en partie. 13. Edmc de Fontenay
Chanoine de Nevers. 15. Jean de Fontenay Chanoine de Nevers ,
Archidiacre de Decize , Doyen dePremeri , né le 17. Janvier 1473. mort le
6. Juin 1499. enterré en la Chappelle de Fontenay à Nevers. 13. Marie de
Fontenay Epouse du Seigneur des Bordes prez Bourbon. 13. Antoinette de
Fontenay Religieuse. 13. Henry de Fontenay S. de Regny , Grand
Archidiacre de Nevers , Prieur de Ceffy , Curé de faint Afigle de Nevers ,
né le 27. Septembre 1477. mort l'an 1533. est inhumé dans la Ch.ippelle de
Fontenay à Nevers» en laquelle il a fonde un Anniverfaire folemnvl. 1

LIVRE /AT: ij. Etienne de Fontcnay né le 4. Décembre 1479. mort fans être marié l'ix. May k,». eft inhumé en la ParoifTe d'Uxclou proche les Tombeaux de Meflire Guy de DiVomc & de Catherine de la Rivière, fes Ayeul &: Ayeulc. " ly Claude de Fontcnay Chanoine de Nevers . Curé de faint Arigic , né le 8. May i4»o dcede le 17. Odobre cft inhumé en la Chappelle de Fontcnay , en laquelle il t fonde UD Anniverfaire folcmnel. 1 " ij. Pierre de Fontcnay Religieux Bcnediain. ij. François de Fontcnay Abbé de Notre-Dame de Bel vaux. 13. Jean de Fontcnay continua la poftcrité. 13- Bjrbe de Fontcnay S. d'Uxelou, l'un des cent Gentil? -hommes de la Maifon du Roy , cpoufa Madclaine de Livenne Fille du S. de faint Genis en Poitou; de laquelle il eue * 14. Pierre de Fontcnay Chanoine de Nevers. 14. Jean de Fontcnay S. d'LJxclou. 14. François de Fontcnay Chanoine de Nevers. 15. Louis de Fontcnay Religieux de Vezelay. ij. Guy de Fontcnay S. de faint Aubain, de Durât .Villiers le Comte , Lautreville Chanoine & Archidiacre de Nevers , a fait plufieurs Fondations en l'Eglife de Nevers. 13. Eméc de Fontcnay mariée i Jean de Maraffin S. de Viel-Moulin, de Garchy.Narcy te Puyfac en Auxerrois. ' XIII. Jean de Fontcnay S. de la Tour de Vevre,Neuvy à deux Clochers, Verncuil &: Champaien , s'allia avec François du Verne , Dame de Fouchraine, de faint Pere du Mont, Neufville, Marency, Jailly &c d Erry en partie, fcrvit le Roy pend.int longues années contre les Vénitiens , les Suilcs &l l'Empereur , laiHa à l'Hôtel - Dieu de Nevers , fa Maifon &: Grange des Chaumes lez faint Antoine de Nevcis. Il hfx neuf Enfaas. 14. Jeanne de Fontcnay _ 14. Jean de Fontcnay / > i»c . V n^ores jeunes. 14. Guy de Fontcnay C 14. Gilbert de Fontcnay j 14. François de Fontcnay. 14. Edmc de Fontcnay. • 14. Claude de Fonten.iy,marié en 1. Noces à François du Pontet, on i. Noces à Mcflr Chtnm Louis d'Avantigny, laquelle donna à Marie d'Avantigny Fille de fon Mary, en faveur de »• ion Mariage avec Charles du Mefnil Simon S. de Beaujeu , àc aux Ei.fans qui naîtreient ^ ^c leur Mariage, les Terres de la Tour de Vevre, Neuvy,la Bouloife Rcgny.l'an ij8o. 14. Marguerite de Fontcnay Religieufe. ' 14. François de Fontcnay né le 10. Mars 1^4;. dcede le 7. Juin ijyy. inhumé en la Chappelle de Fontcnay en l'Eglife de Nevers. Des Seigneurs de Fontcnay de U ^Ca 'tfon de Montfmnin^ & leur Généalogie. Chapitre LVII. I. CE TTE Famille cft originaire de Bourgogne s'établit en Nivernots par Cuillaurae de Montfaulnin Ec.iyer , lequel cpoufa Philiberte de Valfo Dame de Coulons le Samedy aprez la Fête de faint Pierre

ic faint Paul , 1407. de laquelle il eut plusieurs Eilfahs j aprez fon dccc clic
fc remaria le 10. de May 14¹. avec Guillaume de la Motte Eaiycr. Les
Enfans de Guillaume de Montfaulnin Se Philiberte de ValTo font? z<
GuilUu;uc de Montfaulnin H du nom , cy-aprez mentionné. X. Jean de
Mont/aulnin. 1- Elifabeth de Montfaulnin. Ils cranfigtcnr avec Icor Merc
Se fon x. Mary le 4 Avril 1448, &: depuis aprez le dccc Bbbbi;

HISTOIRE DE BERRT, de leur Merc avec le Gcut dt la Motte , le
 reptitiâc Mars r4yo. ^ II. Gaillaumc de MonifaultB II. du nom, Seigneur de
 Coulons, fit la foy & hommage de cette Terre au Seigneur de Lorme le lo.
 de Septembre i4jé. comme luy étant ccheuë par le dccc de fa Mere. Il eut
 pour Fils &: Héritier. III. Guillaume de Montfaulnin III. du nom, Seign«ur
 de Coulons, lequel contraûa Mariage avec Jeanne le Tord le vingt-sept
 Février I4>i. auquel Matiage il fut allîfc de Jean de Montfaulnin Ecuyer
 Seigneur de Coulons en p.inie, fon Oncle p.nternel, lequel le fit & inditua
 fon Héritier; il fit foy & hommage du Ficf de Coulons au Seigneur de
 Lormt, le dernier Juin 1^04. Il lailTa deux Enfans. 4. François de
 Montfaulnin -, duquel cy-aprrz. 4. Charles de Montfaulnin Protonotaire du
 faint Siège Apoftolique, Abbé de Cer« «on , lequel partage fiifant avec fon
 Frerc le fepticme de Février 1^3^. luy fit don de la moitié de tous les biens
 qui étoient indivis entr'eux. I V. François de Montfaulnin Seigneur de
 Coulons, Courcelet , Coucy &: Marcy , époufa le y. de Février lyjy.
 Carherine de Fontenay Fille de Mctîrcjean de Fontenay Chevalicf B.jfon
 de Fontenay, &: de Dame Jeanne des Mazis fa femme; &: au moyen de
 cette Alliance la Baronie de Fontenay cft en:rée en la Maifon de
 Montfaulnin. Il fit la foy hommage de laTerrc de Coulons le 15. Mars 1J57.
 Il lailfaunc nombrcufcpofterito. y. Adrian de Montfaulnin, qui a continué la
 liguée. j. François de Montfaulnin. y. Charles de Montfaulnin. s . 5. Guy de
 Montfaulnin. y. Gabriel de Montfaulnin. j. Gilbertc de Montfaulnin. >" ♦ y.
 Antoinette de Montfaulnin. ' , y. Charlotte de Montfaulnin, y. Anne de
 Montfaulnin. • y. Marguerite de Montfaulnin. y Claude de Montfaulnin.
 Tous lefquels vendirent avec leur Mere la Seigneurie de Coulons le \%. Juin
 1597. i la charge que le Fils aîné feroic en autres! biens recompénfé du
 Droit d'Aincflc. qui loy appartenoit en cette Terre. V. Adrian de Montfaulnin
 Chevalier Baron de Fontenay , contracta Alliance le iz. Février iy99. avec
 Elizabeth d'Angeliers ; d'où fontiffus. 6 Pierre de Montfaulnin ; duquel cy-
 aprez. 6. Antoinette de Montfaulnin Epoufe de Gilbert de la Rivière S. de
 RifFardeau, & en fécondes Noces de Charles Robin S. dsCoulonges ic de
 Bclair. VIPierr* de Montfaulnin Chevalier Baron de Fontenay , Ncronde ,
 Ignol & Tendroi, s'allia par Mariage avec Marguerite Bertrand le 19.
 Odobre 1630. de laquelle il a eu 7. Claude de Moutraulmn qui fuit. VU.
 Claude de Montfaulnin Chevalier Baron de Fontenay,, Ncronde ' , Ignol &
 Tendron, a époufé Catherine Claude Heurtiolt Fille de Roberc Hcurtault

Ecuyer S. du Solier, Confeillct au Prefidial de Bourges , &: de Damoifelle Catherine Bict, le ly. de Septembre i6fy. de laquelle il a plufieurs enfans. Il porte de gueules à trois leopards couronnez d'or.

LIVRE IX, D(* château de Dama. Chapitre LVIII. LE Chlecaà ii Fief de Dames adis cri ia Paroiflc de S. Eloy de Gy , a trois lieuës & demie de Bourges , à une lieue de Mcun , en pays agréable trcs-propre pour le divertiircment de la Clufte , relevé du Roy à caufe de fon Château de Meun fur Evre. Il a été bâti par les Seigneurs du nom du Puy , dont les Armes qui font d'or au Lyon d'azur , arme , lampafle fie couronné de gueules , fe voyent Ajr le Portail du Château. Ceux de cette Maifon ont long temps polTcdc cette Terre, depuis Mcflre Philippes du Puy Chevalier , qui en ctoit Seigneur en l'an 1 16 j. Jean du Puy en fit la foy &: hommage au Roy le 8. Septembre 1348 Louis Du Puy S. du Coudray-Monin de Vaux , de Dames , Chante -millan , I.1 Tour S. Aouftrillo &: de Bcllrfoy , Chambellan des Rois Charles VII &: Louis XI. en fournit l'avcii &r dctorobrcment le 10. Août 14¹. Il acquit de Jean Hcrpin Ecuyer S- du Chà:cau tout le droit qui luy apartenoie ^ à les Frères &: Nevaux , ii caufe de Pcrrcite Du Puy leur Merc, & de Pierre Du Puy leur Oncle, par Conrra^lt du ij. Juillet 147}. Claude Du i'ov Chevalier de l'Ordre du Roy , Chambellan du Roy de Pologne. & Dame Anne de Ligncris fon F.poufc » vendirent la Maifon»fort& Fief de Dames à Raimor.d de Caftaing Confriller du Roy. Receveur gchral des Finances à Bourges, la fomme de treize mil livres, par Contrat du 28. Novembre 157J. reçu par Paillaflbn Notaire Royal à Bourges-, ce nouvel Acquéreur fournit fon dénombrement le 6. Septembre 1575. fut Echevin de Bourges en 1576. & ^17¹ Raimond de Caflain eut deux Enfans de Jaquette Baibedor fa femme, un -Fils qui fe tioya dans les foUcs du Château de Dames , &: une fille nommée Marie de Caftain , conjoincte par Mariage avec Meffire Mando de la Carnayc Chevalier S. de Charmont &: dç Linieres , Gouverneur de la Ferté-Milon , Capitaine des Gardes de M- le Duc de Guife, fils de François de la Carnayc Chevalier de l'Ordre de S. Michel .Maître d'Hôtel de la Maifon du Roy , S. de Charmont &: de Linieres , &: de Dame Renée delà Tâille. Du Mariage de Mando dé la Carnayc &: de Marie de Caftain fortit François de la Caraaye Chevalier S. de Charmont &: de Dames , qui fut alTafliné par un de fes voifins ; il avoir époufc par Conitaâ du 11. Février 1¹4 Girardc Briçonnet fille de Pierre Biiçonnet Chevalier S. de Cormes, Grand Mahrc des Eaux &: Forcis du Duché d'Orléans , fie Marie deMareau, d'où Marie de la Carnayc mariée à Louis de Boifrouvray , Lieutenant de robe longue en la Marcchaufiéc de Berry i elle vendit ta Seigneurie de Dames à Pierre Baraton Avocat en

Parlement &: Renée Coibin fon Epoufe , par Contraû du 50. de Mars 1653.
la fomme de trente-cinq mil quatre cens livres. ^ Etienne Ètatton S- de
Dames fon fils joilit à prefent de cette Terre, Des Seigneurs de Dames & du
CoudrAy de U Maifon du Tuy , ^ leur Genealogie, o CHAPITt.E LIX. * CE
s Seigneurs portent d'or au Lyon d'azur , armé , lampafc & couronné de
gueules ; le plus ancien de ceux qui cft venu à nva connoil^mcc cft Philippe
pu Puy Chevalier , lequel le Mécredy aprez la Fcte de l'Invention de faine
î.ticnnc ii6'3. vendit aux Vicaires de Notre Dame de Sales , une Place eu la
Ville de Bourges , jouxte celle d'Eudes Du Puy Chevalier fon frète , du
confentemenc de Con«cflc la femme, Enfans de Philppr Du Tuy. » t. Jean
Du Puy mort fans lignée. t., Philippe Du PuY' K X. Guillaume Du Puy , qui
continua la poderite.

7/# ffJSrOIRE DE SEZRT, X. Marguerite Do Puy. Philippe Du Puy époufa Alix de Manuay. 6nfans de Philippe Du Tuy d'^^lix de ty^anudy, 3. Jeanne Du Puy. }. Alix Du Puy. j. Ifabcau Du Puy. II. Cuillaume Du Puy tranHgea l'an 1319. avec la veuve de Philippe Du Puy > pour It fucce/TioB de Jean Du Puy l'on frère, de laquelle il eut les Terres de Dames Udc Vaux^ v' Enfans de Guillaume Du Puy, 3. Perrin Du Puyj. Jeanne Du Puy Epoufe de Guillaume de Flcury Ecuyer S. de la Motte. III. • Perrin Du Puy Seigneur de Dames &: de Vaux, époufa Ifabeau Cigonnelle £«^4»/ de Perrin Du Puy ^ d'Ifahtau Qigonnelle fa Femmei 4. Perrin Du Puy IL du nom , duquel cy . aprez. 4. Jean Du Puy Abbcdu Bourg de Deols. 4. GuiUemin Du Puy Abbi d'Yffoudun. IV. Perrin Du Puy II. du nom Seigneur de Dames &: de Vaux, fut conjoint pat Ma^ liage avec Jeanne du Four Dame ocs Places. Snfans de Perrin Du Puy, 0- de Jeanne Du Four fa femmei 5- Geoffroy Du Puy continua la lignée. 5. Pctrett» Du Puy raatice à Guillaume Herpin Seigneur du Château Hcrpin. î Pierre Du Puy Seigneur de Dames 8c de Vaux, Echanfon du Roy Charles VI. Sd de Jean Duc de Berry , époufa Guillcmette de Plotard fille de Gautier de Plotard Seigneur de la Creuzette, Sneckal de Berry , de laquelle il n'eut aucuns Enfans / au moyen dequoy par fa mort il laiflà tous fcs biens à Geoffroy Du Puy fon frert. V. Gcoffroy Du Puy Seigneur de Dames , d« Vaux, des Places, du Coudra» & autres lieux. Chevalier &: Chambellan du Roy Charles VI- & de Jean Duc de Btrry , acquit la Seigneurie du Ccudray de MtOire Thibaud Portier. Il fit le Voyage de Barbarie avec Louis de Bourbon', d'où voulant retourner, il fut jcitc par la tempête en la Grèce , o^ la neccrfite l'obligea d'emprunter pour luy & quatre Gentils-hommes qui l'accompagnoient la fommc de quatre cens quattevingts ccus Ac certains Marchands , aufquelsil rafla Obligation l'an 139J. H fut depuis pris prifonnier en la Bataille d* Azincour, A: rae- j iïc en Angleterre par deux Chevaliers Anglois, aufquels il paya deux mil cent vingt ccus comme juftific l'Obligation quil leur en pafla en la Ville de Calais le n. Août 141^ . * Il /uc conjoint pax Mariage le i. May 1397. avec Jeanne de Pierre- Buffiere fille de M- i Jean Seigneur de Pierre-Buffiere &: de Chareau-neuf, &: de Dame Jeanne de Bellefavc fa i femme, laquelle eut en mariage la Teire & Baroni» de Bellefaye , la ChâtUenic de ' Chantemillan , &c la Tour de S. Aouftnllc. Le Mary Se la Femme font inhuraczen 'E- ' ghfe des Carmes de cette Ville de Bourge, en

laquelle ils ont fait quelques Fondations, Pierre- Bulherc porte de fable an
Lion d or. Bcllefayc porte fafcé d'or & de gueules de ûx pièces.

The text on this page is estimated to be only 27.78% accurate

LIVRE IX. Juri EnJdHs de Geojroy Du Puy & de Jeanne de Pierre de Buj^{ere} Femme 6. Louis t^u Puy qui continua la lignéeⁱ. Joan Du ISiy mort fans Enfants t. Louifc Du Puy cpouQ Meflîrc Plourd de Cluis S. de BnaDce le té. Janvier 1¹⁶. 6. Jeanne Du Puy mariée à R.obci;c Seigneur de Ncyvillc le 14. d[^] May 1411. 6. Marie Du Puy alhcc à M. l.ouis de Monrrrougnon S. de Salvert.lc iz. de Juin i4}2»' t. Margrucrite Du Puy cpoufaEcicnnc de Château chalon Chevalier Seigneur de Bjilly, le 2.0 d'Avril 1418. 6. Carhcrinp Du Puy mariée au Seigneur d'Entragucs. 6. Ifabcau Du Puy coryointc avec Gilbert Brandon S. de FrefTmeau le n. Dec. 1450. Jaquette Du Puy cpoufa Jaques de Tivierc S de h Motte d'Orfan.lc 24.d'Avr.i4i7. 6. Perretcc Du Puy Epoufe de Jean de Ci[^]arcnron S de Chczellej. 6. Philberre Du Puy mariée au S. de h Roche- aymon 6. Anne Du Puy Epoufe de Louis dcLczay S. de Chamollicrçs De Prie porte de guTulcs , à rrois tierces feuilles d'or. D'Amboifc porte pallc d'or Ô£ de gueules de fix pièces. VI. Lguis Du Puy Seigneur du Coudray , Monnin , Dames , Vaux, Chantc-millan &: de laTour S. Aouftrillc , B[^]ronde B-Ilcfayc, Lieutenant de laCompagnje de cent Hommes d'armes de Mocfieur le Duc de Nemours .Chambellan des Rois Charles VIL & Louis . XI. Sénéchal de la Marche, contratfta Mariage le 11. Août 14^{^^}. av?c Catherine dcPrio • Fille de Mcffite Antoine de Prie &: de Magdelaine d'Araboifc fa Femme Enfants de Lauis Du Puy cy de Catherine de Prie fi Femme ^ 7. Jean Du Puy qui a coqtinuc la Lignée. 7. Marie Du Puy ailiçe avec Georg.deVohet S.de Villc-neuvc Se de Vohet, le ^.Oà.i[^]ô 7. Suzanne Du Puy Epoufe d'Odet d'Archiac, Seigneur d'Availle,de FoulTignac Se 4e Morticres 7. Magdelaine D'J Puy mariée à Guy Châteigner Seic[^]neur de la Roche-pozay 7, Jeanne Du Puy Epoufe d'Antoine de Thiard Seigneur de Lignac &: Vaudeiay. 7. Louifc Du Puy mariée à Charles Seigneur d'Aibonvillc, VIL Jean Du Puy Sei[^]nrur du Coudray , Monin , Dames , Vaux , Chantc-millan , de la Tour faint Aouftrillc &: Belcfayc, Chambellan du Koy Louis XIL Bailly deConftantin, Grand Maître Enquêteur &: gènerai Réformateur des Eauets & Forets de France, époufa Philippe de BelTci , l'une des Filles d'Honneur de la Reine Anne de Bretagne, FiU le d'Antoine de B-lTei Seigneur deTrichàtel, Bailly de Dijon, Capiuine décent hommes d'Armes , & de Dame Jeanne de Lcn«nc»ur fa femme ; Leur Mariage fut célèbre au Château dcBlois le 8. de Février ijo[^]. par Georges Cardinal d'Araboife, en

prcfncce du Roy & de la Reine , &: d« toute la Cour. Bcffe porte d'azur à trois quintefciillci d'argent. Lenoneur porte d'argent .1 la Cront engreléc de gueules. Il mourut le led'Août 1513. en fonChâteau du Coudray» & par fon Teftament il fonda un H"P"l * Bsllefaye , & une MclTp ipu^ les lours au Cpnvent des Caxmps à Bourges , oii fou corps fat inhumé. Enfans d* Jean Du Puy (y Philippe de Befft fa Femme. t S. Georges Du Puy, qui a continué la pofterité. g.Françttifc Du Puv , mariée en premicrçs Noces Charles Acaric Seigneur de Chartoux , & aptczfon dccc en fécondes Noces à Gilles Sanglict Seigneur de Brifro* gnet. Vin. Georges Du Puy Seigneur des mêmes lieux , Panctier du Roy François L contra

The text on this page is estimated to be only 29.77% accurate

HISTOIRE DE BERRT, ûaMariapc avec Jeanne Raffin Fille
d'Antoine Raffin Chevalier Seigneur de CaWarjr, Sencchal d'Agenois,
Capitaine des Gardes du Corps du Roy, Gentil-homrac ordinaic de fa
Chambre , tC de Jeanne de la Lande fa Femme. Raffin porte d'azur à la
fafcc d'argent , accompagnée de trois Etoiles d*or , de cinq Rais en chef.
Enfuns de Georges Du Pujj c2r de Jeanne Raffin fu Femme 9. Claude Du
Puy qui a continué la Lignée 9. Gcoftoy Du Puy Seigneur de
BcUcfaye,mort fans Enfuns devant la Rochelle, afliegce par Charles IX. 9.
Philippe Du Puy mariée à François de Gimaches Seigneur de Jufiy &:
Vicomte de Rcmon. 9. Claude Du Puy Epoufc de Louis de Chatcigner
Baron de Prethlly &: de Mallevall, Seigneur de la Rochc-Pozay & d'Albin,
Chcvjiier des deux Ordres du Roy,Gouverneur de la haute ac baifc Marché ,
AmbalVadeur à Rome,&: luy porta en Ménage les Terres de Chantenullan
&: de la Tour faint AouftiiUc / 9. François Da Puy Epoufe de Claude de
faint Qoentin Seigneur Baron de Blet. 9. Jc-nnc Du Puy Rcligieufe à faiat
Laurent Je Bourges IX. ^ Claude Du Puy Seigneur des mêmes lieux fit le
Voy.igc de Pologne avec le Roy Henry III. &: pour fubveiiiir aux frais>
vendit la Seigneurie de D.'racs. Ilcontruj^a Alliais ce avec Jc^nuc de
Ligncris , de laquelle il n'eut qu'une feule FilleX. Jeanne Du Puy Dame du
Coudrjy , Civray , Marfcuvre , Baronne de BcUefayc • conjointe par
Mariage l'un if79- avec McfGre Louis de faint Gelais de Lufignai Seigneur
de faint Gelais , de Chctvcux > de faint Jean d'Angle , d'ffchiré> de la
Gilberticre^ Du Puy-Jourdin &: de la VaugrcHiere, lequel donna pluûeurs
preuves de fa valeur en divers rencontres, en confideration dequoy il eut en
l'an i^Sô. le Commandement d'une Armée navalle fous le Roy Henry le
Grand lors Roy de Navarre , depuis fut Lieutenant do Roy en Poitou ,
Maréchal des Camps fii Armées du Roy. Aprcz la more de Louis de faint
Gelais , clic fc rcm.tria avec Prejan de la Fin Vidamc de Chartres. Enjks de
Louis de Ja.int Celais de Lufi^an cjr de Jeanne Du Puj Ja, Femme, 10.
Henry Louis de faint Gelais de LuGgnan mort jeune 1599. Il- Jofuc de faint
Gelais de Luû^nan qui a continue la pcellerité 11. Chatlotte de i'aint GcLis
de Luûgnan Epoufc de Guy Philippe de la Fin Seigneur de la Noclc X I
Jofué de S. Gelais de Lufignan Marquis de S. Gelais , Seigneur de
Chctveux> faine Jean d'Angle, Puy-Jourdin, b Gilbcrdicre, Efchitc,dela
Vaugrofliere, du Coudoy » Civray, Marfcuvre , Baron d? Bellefaye , époufa

l'an 1610. au mois de May Anne Pouffard de Fors Dame de la Plifloniere &:
de la Broilardiere , Fille de Ciiilcs Pouilatd Marquis de Fois & du Vigcan,
& de Dame Efther de Pons la femme. En fans de Jofué de faint Gelais de
Luf^n^an , cĩ?- d!Anne Pou^ard fa Femme. II. Jeanne Marie de faint Gelais
de Lufignan , mariée à Meûîre Jean Fradct Seigneur de laine Aouft, Comte
de Château mcillan, Licuten-nt gencial de rAttilctic de France. 11.
Marguerite de faint Gelais de Lulîgnan Rcligicufc aux Urlulincs de Nevcrs.
ift. François de Lulîgnan , Abbcfc de Beauvoir en Berry , & depuis de
Gercy prcx Paris. li. Louis de Lulîgnan de faint Gelais, mort jeune fans
poftcritc. iz. Anne de faint Gelais de Lufignan, Abbertc de Gercy. XX.
Chiilcs de faint Gelais-Lulijlgnan-Du-Puy , qui a continué la Ligacc, ' XII.

LIVRE IX, 7SS XII. Charles de faint Gelais de Lufignan Da Puy , Marquis de faint Gelais , Seigneur deChcryeux , la PlinTouicrc , V- iugrcflicre , du Coudray , Civray &: Marfcuvrc. Jeanne Du Puy fon Ayculc donna les Terres du Coudray , Cirray & Marfcuvrc, \ la charge de prendre le Nom &: les Armes Du Puy, & les lubftitua à fon fécond Fils aux mêmes condicions. Il cpoufa Charlotte Louife de la Loc, Fille de Meflirc Claude de la Loc Baron dudit lieu & Fovely , Capitaine d'une Compagnie de Chevaux Légers , Mcftre de Camp entretenu de l'Infanterie François , Lieutenant de la Compagnie de Gens d'Armes de Monficur le Prince, commendant en la Ville de Bourges en l'abfence dudit Prince, &: de Dame Anne de Roche-fort -Luçay fa Femme. * Enfans de Charles de Jkint Gelais Lufgnan Du Puy y cîr de Charlotte - Louife de U Loéfa Femme.]}. Charles de faint Gelais de Lufignan Du Puy , Marquis de faine Gelais, Seigneur du Coudray, Civray ic Marfeuvre, C^ipiiainc de cent Chevaux Legets pour le fcivrcdu Roy. 13. Jeanne-Marie de faint Gelais de Lufignan, Fille d'Honneur de la Reyne , morte. Dti Château du Puy-'UAlce» Chapitre LX. LE Fief du Puy-valcc s'appelloit autrefois la Motre du Puy > & ce nouveau nomluy a été donne à caufe de la Famille de Valcc qui l'a poflcde long-temps \ il eft û* tué en la Paroiffe de VafTelay fnr une Coline agréable, & dont les veucs font des plus belles de la Provinte. Etienne Valéc en étoit Seigneur l'an 1310. 8f il en donna le DcDombrflmenc au Duc de Berry le 4. d'Août ; il le laifla à Jean & Gilbert Valéc fes Enfans , &: ce dernier , tant en fon nom que comme Tuteur des Enfans de Jean fon Frère , en fit l'hommage au Rov le t4. Septembre 1459. il pafla depuis à Gilbert Valée , qui le tranfmit à Etiennette Valée fa Fille & de Souveraine Barberin , eonjomtc par Mariage le 16. Janvier i4ii- avec Michel d'Auroii Valet de Chambre du Roy Louis XL &: Receveur gênerai en Poirou, Fils de Jean d'Auron &de Martine Faverotte -, de ce Mariage fortit Catherine d'Auron, mariée le 24 Février 1487. a Jean Huaud IIL du nom , S. de la Motte d'Hezy , de Verdeaux &: du Clos-Landry , qui en fit hommage à la DucheHc de Berry le 17. May i^ij. en qualité de Tuteur de Perpète, Simon , Jean 8C Suzanne Huaud fes Enfans. Perpette Huaud epoufa Jean Boucr, & à caufe d« cette Alliance les Armes des Bouer fc voycnt gravées au Château do PuyValéc , par le partage fait entre les Enfans de Catherine d'Auton. Puy-Valcc demurai JeanHuaudIV. du nom , qui en fournit l'Aveu & Dénombrement le 11. Décembre 1550- il le rranfmic à Claudine Huaud fa Fille unique, & de Catherine Bonder la

Femme, qui donna fon Aveu au Roy le 12. Août 1571. & ayant depuis ép*
ufé Pierre Bouer , il fournir fon Aveu le 6. Novembre 1600. n'ayant aucuns
Enfans, Claude Hoaud intitua Héritier Antoine Bengy Avocat du Roy à
Bourges fon Neveu , par Tcftjment Holographe du dernier Décembre 1621-
il donna fon Aveu le 1. Juillet 1628- &: il eut pour Succeffeur Jaques Bengy
EcuyerS.de Puy-Valéc, àprefent vivjnt. Dt U Baron ie de cS^auhrahches.
Chapitre LX L LA Terre de Matibranches qualifiée Baronie dans le Contrafl
de Vente , reçu pat Alabat Notaire Royal à Bourges du ^6. de Janvier 1466.
&c dans les- Lettres Patentes du Roy Louis XL du mois de May 1470. eft
aflife dans la Paroiflc de Moulins à deux lieues de Bourges ; elle ct-nfifte on
toi te Jufticc , haute , moyenne &c baHc, afoixaute Ficfj qui en font
mouvans , relevé du Roy à C2ufe de fon Château de Bourges»

The text on this page is estimated to be only 25.72% accurate

7J4' HJSrOIRE DE BERKT, Cl'jvcriLis in Noc m Perfium. Le Chit**u cft beau , trcs-agrcable t>C fpacieux , les Jardins agréables , arrofcz de plaficurs Canaux Ce tccs-bien plantez, j'cftime «ju'il a été bâti par McfTirc Thomas Scuier Chevalier Confcillcr &: Chambellaù do Roy , Capitaine des Gardes du Corps de fa Ma* jcfte. Ce qui me le perfuadc eft que c'eft luy qui obtint Lettres du Roy Louis XL dû mois de Mjy 1470. dani lefquelles il cH: qualifié Seigneur Baron de Maubranche > & \ luy permis de fortifier la Motte de Maubranche , où il y a Baronic & Juftice haute, moyenne & bafle, Ôd les Armes de ce Seigneur, qui fc voyenc encore aujuutd'huy au dcftusdc la Porte du Château & en pluficurs autres lieux, me Confirment d^ns ma conjecture. Ces Armes font d'argent \ trois fèrpens petis en pal. z, i. Le Château cft fbrti ii fut pris en l'an ly^i. par ceux qui tenoient le parcy du Roy en la Ville dé Sancerre, qui prirent le Seigneur Prifonniet U refnmencrent à Sanoerre j il fut quelque temps aprez repris par M. de U Châtre, qui commandoit pour la Ligue dans la Province de Berry , aprez avoir foUffert pluficurs volées de Canon > comme j'ay obfctvc au Livre IIL de cette Hiftoire. Il y a environ quarrevings ans què l'on trouva proche ce Château une ancienne InfcriptioD eu Lettres Ronumes en ces termes : FLAVIA CUBA FI RM AN! F. CÔSOSÔ' DEO MARTÎ SUÔ. HOC SIGNUM DICAVIT AUGUSTO. Tous lesSçavans furent en peine d'expliquer quel ctoit ce Dieu Cofofus » ic pef{bnne dans la Province n'en ayant pu rendre raifon , Mcflîrc Charles Labbé doûc & célèbre Avocat au Parlement , Fils de M- de Monveron Avocat du Roy , confulu M. Lib. t. Scaliger , qui luy en manda fon fentihient en ces termes : Noli mirarà de Cefnfo Dca. Nom Op. M^Jium enim Nàtiines , fed & ZJthes prûfria Humin* babent. Ju^jue iu j rtfcriftiêftihiis Numi^ Labb«o ""^ Lottlia "jidcéts , ^jux alibi ncn txtant. Heqmc mirum fi F aminé dedicat i Vtri enim & Deêt cenftr»b*nt. Std aliud tñ in fne , quod nunc ftr ottupatitnts interprturi non fojj'um. Pendant que j'écris cecy l'on vient de trouver dans les ruines d'une des Tours de cette Ville au mois de Janvier 1687. l'infcription fuivante , qui exerce tous les CuicaS Cui le premier mut. SOLIMAR>£. SACRUM .A DE M. CUM. SUIS. ORNAMENTIS. FIRMANA COBRICL E. MATER. Caii D. S. D. Id eft , de fuo dédit ^ vcl ddt ^fatut , dedicat. Les uns vouloieent qac l'on Icût Soti. iéarix , les autres , SoU Marti ttemt. 6c les autres, que Solimara étoit une Divinité Locale,

adflit-bien que Ctfofus de la précédente Infcription. J'ay voulu faire part de l'une de l'autre à la pofterité, 'comme des mmqnes aflu^ces du fcjout que les Romains ont fait dans cette ViUc, l'une des plus iûciennes du Royaume.

The text on this page is estimated to be only 26.30% accurate

LIVRE IX. y • Seigturs de Q^auf/ranches, Chapitre LXII.
GUILLAUME de h Châtre Chevalier Seigneur de Bezigily, de Conibron ,
&C de Maubranhcs , eft le plus ancien des Seigneurs de cette Terre, dont la
mcmoirç s'cfl confervée jufques à nous. Il In pofledeoit l'an 1195. Aprcz luy
Jean de la ChaulTée Chevalier . croit S. de Maabranhcs en 1318. félon les
Lettres de Perafficte de Dunletoy du mois de Novembre en ladite année.
Hervé de Crevant en 1563. Guillaume Crevant en 137^ . il la laillTa i Con
Fils qui fuit. Archambauld de Crevant Chevalier Seigneur de Villemort, dn
Lis faint Georges, dtf M4ubranhcs & de Marmagncs , de Catherine de
Roche- dragon fa Femme , eut dcujt Filles ' Ancpinetce de Crevant Femme
de JolTcaumc Bertrand", qu'elle fit Seigneur des Ter-» tes du Lis , Se de
Villemort. Marguerite de Crevant mariée à Guy Chevalier Seigneur de
Château-neuf & de Ro« chcboonc, de Maubranhcs de Marmagnes , à caufe
de fa Femme ; ils vendirent ces déux dernières Terres par Contrack du 11.
Juin 1471. reçu par Paftat Notaire Royal en U Ville Du Puy , pour le prix &
fomme de quatre mil cinq cens ccus d'or à Sire Jaques Cueur Confciller &
Argentier du Roy Charles VIL pour lequel Jaques • Boyer Bailly Du Puv en
Vclay , accepta la Vente comme fondé de Procuration , fut lequel ces deux
Terres furent faifies avec fes autres Biczis, à la rcqu&e de M. Jean Dauvct
Procureur General du Roy , par vertu de l'Artcc du ij. May x^y^ . ic furent
fur luy fjugces par Décret en la Chambre du Trefor à Piris h charge des
Droits Se Devoirs Seigneuriaux, Rentes foncières, & de rufufruit &:
Douaire' de Catherme de Rockedragon Veuve d'Archambauld de Crevant »
&: o\tVF pour la fomme de quatre mil cinq cens écus d'or ^le 19. MvJ Hî-
1 CliÇKfc de Cijàtqau-neuf Ecuyer. Thomas Scuiet Chewlicr, ConfeiHcr &
Chambellan du Roy .Capitaine de fa Garde, aquit les Baromcj de
Maubranhcs & de Marmagnes . moyennant la fomme de deux mil cinq
cens ccus d'nr neufs , de bon or Se loyal poids , des ccus du coin du Roy ,
en prcfence d'Alabat Notaire Royal à Bourges le i6. Janvier 1466 de Claude
de Château-neuf Ecuyer , il.obrint Lettres àu Roy Louis XI. au mois de May
1470. por* tant permilTion de fortifier la Motte de Maubranhcs ; ce qui me
fait croire que c'eft luy qui abatit ce Château que nous voyons aujourd'huy ;
il trunfmit cette Terre à François Scuiet fon Fils, qui la vendit à Pierre
Baulin , qui laiffa pour Héritiers Farc de Baàlin , mariic' à François de
Brennesi qui à caufe d'elle fe qualifioit Seigneur de Maubranhcs l'w? 157\$.

S[^] Charles de Bourn- , Pierre Biet Conseiller du Roy [^] [^]. Lieutenant General
 de Bourges, acquit cette Terre. . 1 ■ ■! ■ > r ; 9 ^ -i' ■ De la Chapelle de
 Notre- Dame de Lieffe de Confolation, [^]l>pel/ée dt MauhfAyjebes. C H A
 e-,i,T. «.» LXI I I. CEt T a faitufc Chajiprllc, dans laf[^]uelle il y a
 grand[^]cvotion, & tous les jours grand concours de Peicrins qui la vicnnr[^].
 »iit»r &: fa[^]c leurs Prières Se. Oftrandes à la fainre Vierge de tous les l:cux
 de la Province & des voillncs , a été commcn. cé l'an i6(>. & achevée de
 bâtir l'année fuivaote, par les foins Se aux dépens de Dame Catherine Doulé
 Epoufc de Pierre Biet Euey Seigneur de Maubranche& de
 laTrcmblaye.Conseiller du Roy,LicuteÀant Gfnefal au Bii[^]htigt&Siege
 Pref[^]de Bourges, dans la Juftice de fa Baroni[^] de Maubr ' , àdcux ou trois
 (xrtSJiss tm[^]liâtcau, dans un lieu oik cette pieufc Foipdat.i:icc av-». <
 .cuiccmenc >nvc unç pierre que la nature avoir formée en ccrur , elle cliina
 qu? c'«o« U nprqu luy donnoit la fainte Vierge de la deGenation du lieu où
 clic vouloit'circ honorée \ en conûdcracion dequoy elle y fie [^] Ccccc ij

7S(f HlsrolRE E BE'RRT» bâtit la Chappelle qu'ellt dedioit à la
 Merc de Dieu , & clic y fit mettre un Tablcam de la Vierge qui prefente un
 Cœur humain à fon Fils j furquoy un Homme également fçavant & pieux fit
 en l'année léjj. la Profe que j'ay fait tranfcire à la fin de ce Chapitre.
 Monficur Fremiot Archevêque , de l'autorité & permiffion de qui la
 Chappelle avoir été conftruite, en fit la Dédicace le jour de faint Louis i6zi.
 & il y célébra la Mcf* fc pontificalement. La Direaion en fut donnée a M.
 Noël Fradet Chanoine^ de faint Pierre le Puellier & Vicaire en l'Eghfe de
 Bourges , & depuis elle a été donnée aux Pères Carmes de Bourges , par
 Contrat pafle au Palais Archiepcifcopal , en prefence de M. Hébert
 Archevêque le ii. Aoijt 1634. La Chappelle a été depuis peu notablement
 accrue & augmentée par les Oblations des Fidèles, par les foins des Pères
 Carnaes & de M. Claude Biet l. du nom Ecuyer Seigneur de Maubranche ,
 Licutciiant General \ Bourges, Fils de la Fondatrice , comme le marque
 l'InfcRIPTION , qui a été gravée & mife au deflus de la principale Entrée. Les
 Pères Carmes y ont fait bâtir un Hofpice ic drelTer des Jardins affez
 agréables. Le Pere François Berthet Religieux Carme , Doreur en Théologie
 , en a écrit & fait imprimer l'Hiftoire l'an 16^4. où il rapporte les Miracles
 que Dieu a fait dans cette fainte Chappelle par l'interceffion de la Vierge, &
 il fait voir que de temps immémorial les Habitans de cette Province & de fa
 Capitale ont eu une particulière devoiion à la fainte Vierge. IMAGO
 PIETATIS IN AGRO BITHYNICENS! Aduhranchaa l'irgo Mater, hominis
 Cor, Ftilio Infant i offertur. j J) Eponi turius non potest Cor humanum ,
 Servatur quando offertur, Quando perditur in hoc farculo In vitam xternam
 custoditur. Consecrat vidimam C H R I S T U S quam accipit J
 Acceptamputatquam Mater ostendit. Qui ne hominis Filius habes hominis
 non cflce , Per Genitricem ad se redire voluit , Vitales Ecclesia: quam
 acquifivit fructibus , Eripicndos numquam , Quos manus adeo religiofa
 transiferit. Adclte igitur piiBituricenfes, LEVITICI ANN>£
 VENTADOR^I PATRIARCHE PONTIFICIS ALUMNI. Affines MARI>€,
 SANCTORUM Cives. Thcfaumm in agro absconditum invenit,
 ILLUSTRIS PETRI BIETII, PR^TORII VIRI, CATHARINA DVLLEA
 NOBILIS UXOR, Invenit nec abscondit , O LAPIDEUM COR, . Carni
 Symbolum , Quicquid vclformavit Natura, Vcl finxit Ars, ^ Vcl Gratia
 praepravit. W Edificarimerito iurunt nunc Oratorium, Ubi perexpreffam
 virtutis figuram, .ittati Ycenturx Providentia praeclufit.

The text on this page is estimated to be only 26.76% accurate

LIVRE IX. Spes non fecellit. txciti Vndcquaque
accurremncpopuli. Et quod fideivra: compendium crt. Cor prxbiicrunc.
Placuit hoc DEO facrificii genus, Necconfitic fincevfuâ , Quod
miraculorum magnificentia confirmavic* Venitctiam nunc fréquences, Et
cum holocaurtis D E U S non dcle(fbatur ^ AfTertc contrirum & humiliatum
cor, Sed ne apud vos vilcfcat , Virgini traditc, Bcatum ex ipfo fucurum
contadu , Vcl ex clientelâprectiofum. Iter vobis efl: pcr exempla, Infignum
Conjugum , CLAUDII BIETII COMITIS CONSISTORIANI, PR>£TORIS
BITUKICENSIS, ET CATHARIN>€ HOBIERIvt, Quibus id confilii
femper fuit , UT fe fuaque omnia Virgini commendarcnt , \ Adeoque
foelicicccrccflit, UT apertum fit omnibus , Habitarein adjutorio Alciflimi
Familiam, Et in protcdionc DEI ccelimorari, Quam Parentum ftudioforum
ornarunt vota, Quam M A R I dextera fufcepit , Quam C H R I S T I potclbs
vinaicayir. "Ex Sdceilo Maubranchie» in McFeJ}o Nata Kirginis. An. iSjj.
De la Vicomte de Sa^uigny, C H A ? I T R. » LX I V. LA Jufticc de la
Vicomte de Savigny s ctend dans les Paroiûes de Sivigny & de Nouan , &:
partie de celles dt CrolTcs , Farges &: Avor. La Maifon du Seigneur
s'appelle le Château du Prcau > diftant de Savigny d'environ une lieue , &: à
quatre de Bourges , & dans le rcfl'ort de Ton Bailliage. Le Seigneur a
Dixmes , Cens te Rentes , Moulins &: Fours bannaux, l'Agneau ic Poule du
Seigneur ,& plufieurs Fiefs mouvans de luy , qui font les grand & petit
Theficux, Galle, les Dixmes du Brcuillet. Les plus anciens Seigneurs
croient de la Maifon de Bouville, &: Jeanne de Bouville fille de Hugues IL
du nom S. de Bouvillcî, &: de Marie des Barres , la porta en la Maifon de
Calant , ayant cpoufc Jean Baron de Culant de Château neuf , qui la laifTa à
Jean de Culant II. du nom fon Fils , &: luy à fa pofteritc. AEnor Dame de
Culant, de Château-neuf, de Romcfort , & de Savigny, la porta
premièrement à Guillaume de la Trimouille S. de Montréal , puis à
Guichard Dauphin II. du nom, S. de Jtligny , fc» premier &: fécond Mary ,
dont n'ayant eu Enfans , ceuc Terre 4i tous fcs autres bici»

ïlSrOIRE DE BERRT, rentrèrent en la Maifon de Culant , fc\$
 HcrUiers la Tendirent à M. Guillaume de Charpaenc Evcque de Poitiers , &
 ccluy-cy la revendit à Jean Dcbar IV. du nom , Chevalier S de Boueai fie de
 la Guierche, le 14. JuiU" 1445- & Robctt Dcbar fcn Fils achera la moitié de
 cette Terre d'Adrien de Garaaches S. de .lufly U de jeannt Pelourdc fa
 femme, le 7 de Septembre 1519. François Debtr IL dunomdclaiira à
 Joachira de Chabancs Marquis de Curton , Comte de Rochefort &: de
 Savigny , Ton Beauperc, la Vicomte de SaViKny. Gabriel de Clubancs fon
 fécond Fils, & de Charlotcc de Vienne fa quatrième femme luy fucceda , &
 fa poftcriti en a joui long tcms, jufques à l'adjudication par décret, faite fut
 Gilbert de Cbabancs Comte de Pionfatà M. Etienne de Ciiabenat le 3©.
 Décembre 164^ . Des Seigneurs de Sa^igny de la Maifon de Chaùanes, O*
 Généalogie. Chapithb LXV. LA Maifon de Chabanes ayant polTedé les
 Terres deSavigny, du Preau & de la Motte Scuilly en cette Province , j'ay
 cru ne la devoir oublier, quoyqu'elle foie originaire d Auvergne , du lieu de
 Chabancs , appelle en latin , de Cahanis , qui porce de gueules au Lion d
 Ermine , lampafce & couronne d'or. J'en commence la Généalogie par I.
 Ebes de Chabancs conjoint par mariage aycc une Fille de la maifon de
 TEtranges , do» II. Hugues de Chabancs S. de Charlus , cpoufa N. . .
 Dauphin , d'oà 3. Hugues de Chabanes Ecclcûaftique, 3. Robert de
 Chabants qui fuit. ni. Robert de Chabanes S. de Charlus s'allia atcc Alix de
 Bord Dame de Pierrcfite , il mourut à la Bataille d'Azincourc l'an 1415 &
 laiifa les Enfans qui fuivent. ^ 4., Etienne de Chabancs S. de Charlus,
 Capitaine de Gendarmes, tué à la Bauillo de Ctevant prcz Vezelay ,
 combatant gencrcufement contre l'Angloii. 4. Jaques de Chabanes S. de la
 PalilTe , continua la pofteriic. 4- Antoine de Chabancs Comte de
 Daminartin , a fait branche. 4. Jeanne de Chabancs mariée à Jean de Balfac
 S. d'Entraigues , d'où defcend touce la Maifon d'Entraigues 4. N ... de
 Chabancs alliée avec Balthafard de Neuville Sieur de Maignac. I V. 4.
 Jaques de Chabanes S. de Charlus, de la PalilTe , de Montaigu , de Curton ,
 de Rochefort, Confciller & Chambellan du Roy, grand Maître de France ,
 Sénéchal de TolozCj Sénéchal , Maréchal ic Gouverneur de Bourbonnois ,
 rendit de grands fervices au Roy Charles VIL durant trente années &: plus
 dans fes longues & fangbnics Guerres contre les Anglois , il fc trouva à la
 ptife des Villes de Blaye & de Bourg, donc il fui fait Gouverneur. En
 confideration de fes importans fervices, le Roy Charles VU- luy fit don de

la Seigneurie de Curron conquise par Louis de Beaumont Connétable de Navarre, qui tenait le parti de l'Anglais-, il se trouva avec les Comtes de Foix et de Dunois. 10 fameux Siège de Bayonne, & il ne contribua pas peu à la prise de cette Place» Il accompagna l'Admiral de Bueil & les Maréchaux de La Roche & de Jalignes au Siège de Castillon en Périgord, 6c au Combat donné le 15. de Juillet 1453. contre Talbot Général des Troupes Angloises, Devant cette Place Talbot y fut tué, le Grand Maître de Chabancs retourna victorieux du Combat, & chargé de la dépouille de cet Achille des Anglois, car il se fit de son Haulbec, & l'envoya au Roy Charles VII Il mourut en Guyenne le 10. Octobre 1453. il fut enterré en l'Eglise des Augustins à Bourdeaux à

The text on this page is estimated to be only 29.61% accurate

' LIVRE IX. Tous une Sépulture fore niagnifique. Ses Dercendans ont fuc mettre cet Epitaphe en U C hapcllc du Château de la Palilfe. I ^ puijpint Seigneur J^(jues de (^hahanes Sei^eur de Chdrlus , dè Montaignu & de la Palijj'e ^ grand Ma'ttre Hôtel de France ^ quitrépajja en Guyenne Lieutenant de Roy le xo Ocôobre i^jj. Durand fait Ton Eloge en (es Notes for les Origines de Clermont f. i6o. 8c fuiVans. Il avoltcpoufc Anne de Launay Dame de FontcniHc, laquelle étant dccedéc fans Enfims , il reprit une féconde Alliance avec Anne de fa Vieu de Fougrollej cîleéttiit vcavc en 14^4- ^ plaidoit au Parlement contre Charles de la Cueille, elle croit remariée l'an !47S. avec Aftorge de la Pierre, elleplaidoit au Parlement l'an 1480. contre Aftorgc deW Pierre Chevalier , Fils d'Aftorgc de la Pierre i elle avoic pour Frètes Jaques de la VietiSi d'Eftentan &: Charles de la Vieu S. de Fougerole. j. Geofroy de Chabanes continua la poftcritc. j. Gilbert de Chabanes S. de Cuiton, qui a fait la Branche des Seigneurs de Carton , qui fera cy-aptez reprifc. V. Geofroy de Chabanes S- de la Palirte, Capitairt» de cent hommes d'Armes & de quatre mil cinq cens Archers, Gouverneur du Pont S- Efprit, époufa Charlotte de Pci« ille d'Antoine S. d-; Buxançcis, ic de Madelaine d'Amboifc , d'où: 6 Jaques de Ch^banes II du nom , continua la po{lerité. C. Jean de Chabanes S. de Vendcneftc , tué en 1513. à la retraite de Rebec. 6. Antoine de Chabanes Evcque du Puy IJ14. <. Jeanne de Chabanes Epouie d'Yves II. du nom Baron d'Alegre , tua à la BataillU 4e Ravcnne 1511. 6. N ... de Chabanes Religicufe à ^oifly. VIJaques de Chabanes II. du nom S. de la Paliflc , Sénéchal de Toloze, Grand Maître & Maréchal de France , Viceroy de Piedmonr, tué ^ la Bataille de Pavie 1514- il avoit cpoufc en premières Noces N ... de Montbaron fille du Vicomte d'Aunay , & en fécondes Marie de Melon Fille de Jean de Metun S. d'Antoing, 6c d'ifabcaude Lathfca* bourgFille du premier lit. 7. François de Chabanes Femme de Jaques de Beaufort Marquis de CanillaCi ënjàns du Jecond lit. 7. Charles de Chabanes , duquel cy-aprez. 7. Marie de Chabanes mariée à Charles de Savoye Comte de Tende. 7. Marguerite do Chabanes alliée avec Jean de Satcus S. de Mauny> 7. N ... de Chabanes Religicufe à PoilTy. VU. Charles de Chabanes S. de la Paliffe, époufa Anne de Mandozze , ic depuis Cathe* rinc de la Rochcfoucauli Fille aînée d'Antoine S. de Batbczieux Se d'Antoinette d'Amboifc- Ravel {d'où 8. N de Chabanes mort jeune. 8. Elconor de Chabanes Dame de la Palilfe , éproufa en

premières Noces Just I I I. Comte de Tournon, Se en fécondes Philibert S.
de la Guiche , Grand Maître de l'Artillerie. S. Marie de Chabancs , née
premièrement à Jean Baran de Langheac , & en secondes à Louis
d'Amboise S. d'Aubijoux, Chevalier des Ordres du Roy. %. Suzanne de
Chabancs Femme de Jean Olivier S. de Lcuville.

HISTOIRE DE BERT, Second Lit. S. Marguerite de Chabancs
 Femme d'Antoine Mafquercs , Baron de Sermanville. Branche du Curton.
 V. Gilbert de Chabancs S. deCucton, de Rochefort , d'Auricre , de Charlus ,
 de Madic, de la Roche, Sénéchal de Guyenne, Gouverneur de Limofin: Le
 Roy Louis XL ayant créé l'Ordre de faint Michel, en donna le Collier l'an
 1469. à quinze perionnci feulement, du nombre defquels fut Gilbert de
 Chabancs, &: Antoine de Chabancs Comte de Dammartin fon Oncle. Il
 époufa l'an 1465». le 16. Novembre François de la Tour Fille de Bertrand
 de la Tour IL du nom , Comte d'Auvergne & de Boulogne , &: de Louife de
 la Trimouille -, elle luy porta en Dot les Terres de Saignes , de la Roche ,
 Marchalin , Gaulon &: la Gave, & vingt mil écus d'or en Doti elle mourut
 avant foa Mary, qui plaidoit en Parlement contre le Tuteur de Jean S- de
 Saignes Ion Fils 14881 & il reprit une féconde Alliance avec Catherine de
 Bourbon Princelîc du Sang, Fille de Jean de Bourbon II. du nom , Comte de
 Vendôme, &. d'Ifabeau de Beauveau faFemme } il n'eut aucuns Enfans de
 cette féconde Femme » elle plaidoit comme Veuve contre Jean de Chabancs
 1493. Du premier fortit VI. Jean de Chabancs Baron de Curton , de
 Rochefort , d'Auricre, de Charlus, de Ma die &. de la Roche , époufa l'an
 1457. François de Blanchefort , Fille d'AnioiiiC S. Boiflamy. Elle luy porra
 les Terres de Boiflamy & de Nozerolcs , d'où 7. Joachim de Chabancs ,
 duquel cy-aprcz. 7. François de Chabancs morr jeune. 7. Catherine de
 Chabancs mariée à Jean de Hautefort S. de Tenon. 7. Hélène de Chabancs ,
 Femme du S. de Diennc. VU. Joachim de Chabancs Baron de Curton , de
 Rochefort, d'Auricre . de Madic > & de la Roche , Sénéchal de Toloze,
 Chevalier d'Honneur de la Reyne Catherine de Medicis , de laquelle il avoir
 l'honneur d'être proche Parent; fut marié quatre fois» car il époufa l'an ijii.
 Perronelle de Levis de Ventadour ; fon Pere luy donna en faveur de Maix ge
 & de Prcciput & avantages les Terres de Curton, de Rochefort & d'Auriere ,
 & I fubftitua aux Aincz de laMaifon le 28. Janvier îii6. il contrada Mariage
 avec Louife de Pompadour Fille de Geofroy S. de Pompadour, & d
 Elifabeth Vicomteffe de Gomkorn. Par le Contrad fon Pere l'inftitue fon
 univerfel Héritier, & luy donne par Dodu tion entre vifs tous fes Biens ,
 Meubles & Immeubles , Places & Châteaux , prefens 8C avenir , & il
 confirme la Subftitution "portée par le premier Contrad. Cette féconde
 Femme étant morte , il époufa l'an 153}. Catherine Claude de la Roc he
 foucault Fille de François Comte de la Roche foucault : pai le Contraû de ce

troisième Mariage it^ donna aux Enfants mâles qui en descenderoient, les
Terres de Boiflamy , la Roche, Nozerolles , Champniers & la Daille. Sa
quatrième Femme fut Charlonc de Vienne Fille de Girard de Vienne S. de
Rufey, Veuve du Marquis de Canillac. Enfants du premier Lit S. Catherine
de Chabancs mariée à François Baron d'Eftaing. 8. N de Chabancs
morte j.une. Du Second Lit S. Jean de Chabancs II. du nom Marquis de
Curton, conjoint par Mariage avec Françoise de Mont-boiflêtre, Fille de
Jaques Marquis de Canillac, tué à la Bataille de Renty 1555. sans Enfants. 8.
Isabelle de Chabancs Abbessse du Pont aux Dames. 8. Hélène de Chabancs
Abbessse de la Vierge. t Catherine

LIVRE J X. s. Catherine de Chabancs Femme de François de
 Bar ficut de Baugy. Enftns du troifème Ut. ' %. Jeanne de Chabanes mariée
 à Jean de Chalus S. de Cordes. 8. Catherine de Chibanes Fcn-.mc de Claude
 de l'Efrangc Vicomte de Chalaine. 8. François de Chabanes duquel cy-
 aprez. 8. Catherine de Chabanes AbbcïTc de Boncs-aigueS' Enfns du
 quatrième Ut. %. François de Chabanes Comte de Saignes , qui a ùt
 branche. 8- Gabriel de Chabanes Vicomte de Sjvigny , a fait branche, 8.
 Gilberie de Chabanes mariée l'an ijéj. à Jeun de MoniboifTicr Marquis de
 Canillac. VIII. François de Chabanes II. du nom , Marquis du Curton ,
 Comte de Rochefort, Baron d'Auricres & de Madic, Chevalier des Ordres
 du Roy j il fut fait Chevalier l'an ijSj. Ragna la Bataille d'YlToire en
 Auvergne , étant Lieutenant General du Roy Henry IV, l'an ifpo- Pierre
 Durand fait fon Eloge dans fc-s Notes fur les Origines de Clermont f lyS.
 &: fuiv. Il avoir cpouCc Renée Duprat Fille d'Antoine S. de Nantouiller, &
 de Marie d'Alcgre ; d oij 9. Chrifti-»ph? de Chabanes Marquis de Curton ,
 Comte de Rochcforr, Baron d'Aurieres ^ de Madic , conjoint par Mariage
 du vivant de fon Perc avec Marie de CrulTol Fille de Jaques Duc d'fJzcz
 Pair de France, l'an ij8i. & depuis avec Claude Julien le 18. Août 1^17.
 mourut l'an 16^6. a lairtc quatre Filles qui ont difputc la Subftitution. 9.
 Henry de Chabanes Marquis de Curcon , au profit duquel la Subftitution fut
 déclarée ouverte, par Arrêt du 4. Juin \6yj. 9. Jean -Charles de Chabanes
 Baron de faint Annian , qui fuie. 9. Antoine de Chabancs S, de Neboufat ,
 mort fans Enfans. 9. Marguerite Bâtarde de Chabanes, mariée à Claude
 Noucc S. de Saucrf, IX. Jean Chirles de Chabanes Héritier de fes Frères,
 Marquis de Curton , Comte do Rochefort. Baron d'Aurieres &: de Madic,
 Vicomte de la Roche, cpoufa Louife do Margival Fille de Ccfar S. de
 Salancy jd'où. 10. François de Chabanes , mort fans pofteritc. 10.
 Chriftophe de Chabanes , qui fuit. 10. Chriftophe deChabancs, Marquis de
 Curton, conjoint pat Mariage avec Gabriel' c-Françoife de Rivoire du Palais
 -, d'où 11. Henry de ChabanesBranche de Saines, VIII. François de
 Chabanes Comte de Saignes, époufa Valencine d'Armes , d'où : 9. François
 de Chabanes , duquel cy-aprer. y. Joachim de Chabanes, conjoint par
 Mariage avec Gilbette de Bourbon Fille do Philippes de Bourbon S. de
 Buftet &: de la Mote-Seuilly ; d'où 10. François de Chabanes qui fuit, io
 Louis de Chabanes 10. Gabriel de Chabanes 10. Jeanne de Chabanes. 10.
 Marie de Chabanes. 10. Hélène de Chabanes. 10, Anne de Chabancs. 9.

Jaques de Chabanes S. du Verger. 9. Gilberte de Chabanes, mariée au S. de la Rivière. 9. Aimé de Chabanes S. de fainte Colombe, Ddddd

The text on this page is estimated to be only 26.92% accurate

^â^ ffiSTOJRE DE BERRT, IX' François de Chabancs Comte de Saignes, cpoafa en premières Noces Sctenc de Oc ▼ ant, Se en fécondes Htlenedc Daillon, d'où lo. François de Chabancs Comte de Saigties , Mary de Charlotte de Daignoti. lo. Abfclme de Cbabanes. ^rAnhc de Saii^ny. Vliil. Gabriel de Chabanes Vicomte de Savigny, cpouf» Gabricle d'Apchon ; d'où 9. Jaques de Ch^bins, duquel cy-aprrz> 9. Charlotte de Chabanes mariée au S. de Montgon. IX. Jaques de Chabanes S. de la Mote-SîQilly , conjoint par mariage avec Charlotte Cfwicroh , d'où 10. Gilbert de Chababes Comté de Pionzat , qui a cpouré Marie de Châmpfcu dit Riagi. •^1^ N ... de Chabanes S. du Prcau. Branche de Dummdrtin. IV. Antoine de Cliibanes Comte de Dammartin , S. de S. Farj.ju & àz Gonor , Ch« Jier de l'Ordre de S. Michel , Sénéchal de CarcafVonnec, Baiîly de Troycj , accompa^ !c S. de la PalifTe fon Fterc prefque dans toutes fcs Expéditions militaires. 11 Te trouva à la Bataille de Verneuil , où il fut fait prifonnier l'an 1414. il aifilla au Siège deGerguau & au Combat de Patay l'an 141>. au fecours de Compiegne l'année fuivante , & à la prifc du Pont de Mculan l'an Mjf- il paffa depuis au frrvice du Comte de Vaudetnont , d'où le Roy Charles VIL le rfriira pat l'entremife du Duc de Bourbon. Le même Roy. luy donna la Licutenance gneralle en Dauphinc , & la Ch-irge de grand Pannetier de France, fit luy fit de gftnds biens. Le commencement du Rcgne de Louis XL ne luy f t pis fi hàr^ix , cfir et Prince le fit condamner à mort par Artct de P.nrlcmnt »qui luy i ;. prononcé le 6. de Septembre 14*} mais en confidctation des fervices qii'il avoic rendus au Roy fon Perc , ce Prince luy fir^racc, & l'cuvoya prifornkr à la Bsftiîte, d'où il fe fauva le 11 Mars i4'^4 fe ligua avec les Princes mccontans fous le nom du bi'''n pi:V^ • mais depuis étant rentre dans les bonnes grâces c'a Roy , il le fit Chev.ilier de S. I 8i Grand Maître de France le 1%. Avril 1469. iL U juftifia peu apres qu'il n'ctoic pas 1: digne de ces honneurs, il reduilt le Comte d'Ainiagnac fous l obeinance du Roy , jctW du fecours dans Beauvais affirgé par le Due de Bourgogne l'an 147^- ""y doi prefque en même tems le Gouvcrucmpt de Paifi* , il mourut le ij. Decen bre _ de 75. ans, fut enterré dans IcCoeurdë l'Eglife de D4mmaftin, où il fonda ilx Prcbende* Il avoir cpoufc le 20. Décembre i^j9. Marguerite de N. nidjil Fille unieue & Hert liere de Renault de Naniciijl S- d'Afy , & de M.U!C.de Faycl Comteic de Djmni.jrtin & Vicomteic de Breteiiil , de laqueltè il tut : j. Jean de Chabancs j duquel cy-

apr<'2, j. Jaqueline de Chabanes Femme, de C*' . i.i Armand Vicomte de Po
i^a-c. y. Jaques bâtard de Chabanes t vivant , V. Jean de Chabanes Comte de
Dammartin , Baron de Toirbi de Toucy, S. du P.<y«4 de Puifayc, de
Courtenay &: de S. Farjau , s'allia avec Margtlerite d<i Ôalôbre fille nata-J
relie de Nicolas Danjou Duc de Calabie, avant l'an 1486. dtî hquell^ il eot
Urte FilleJ Aprcz fon decez il reprit une féconde Alliance avec Sul'anne de
Bf> ' Fille de Louis] bâtard de Bourbon Comte de Roullillon , Admirai de
Fr.inre , tvi . . une dcr Fran-l ce Fille naturelle du Roy Loms XI. 1

t IV KE IX. Knjant du premier lit, 5. Anne de Chabanci Comtefle
 de Dammartin, femme de Jaques de CoUgoy S. Cbâtillon fur loing, Prevôt
 de Paris, morte fans Enfans. En^MH du fécond liu t. Antoinette de
 Chabanes Dame de S. Farpu » femme de René Danjou MarquiS; de
 Mezteres, d'où fortit Renée Danjou femme de Funçois de Bourbon Duc de
 Monjepenlîcr. 6. Avoye de Chabanes mariée trois fois , en premières Noces
 à Emond de Prie Baron de Buzançois , S. de Moulins en Berry , grand
 Queux de France, en fécondes Noces , \ Jaques de la Trimoiillc S. de
 Mauleon, de Bommicrcs, Conflans, S- Honorine , Ccnçay. Cl âteauTcnard ,
 Marcy &: de Ncuvy Pailloux , Capitaine de ccnc Hommes d'Arme*, des
 OrdonnarKcs, qui fonda les Mmimcs de Bommieres en ifi^Il ctoiiiFiU de
 Louis I. de la Trimouille & de Marguerite d'Amboife i en croiGemes Nôçcs,
 a Jaques de Brizay Chevalier de l'Ordre, S. de Villcgongis , de Beaumont &
 de Brin , Capitaine de cinquante Hommes des Ordonnances, Sénéchal de la
 haute & baffe Marche , l'un des Licutenaos Généraux pour le Roy en
 Bourgogne j & de ce Mariage forrit Charlotte de Bnzay Dame de
 Villcgongis , mariée à Pierre de Ncuheze S. de Baudimcnt. De U Vicomtâ
 de Villemenard. Chapitre LXVI. LA Terre de Villemcnard Paioiflc de S-
 Germain du Puy cft une des Vicomtes de U Septairve ou Centaine de
 Bourges j elle confifte en un Château flanqué de Tours, ea joftice
 Vicomijere ic Droits de Voucric^ Dixmes &: Cenfive , Moulin Bannier pouc
 le Village de Villemcnard, le tout mouvant en Ficf de la Baronie de
 Maubranche^doQC elle n'efl diftante que d'iine licue , & autant de Bourges
 j fon principal Revenu conifft« en Prairies fur la Riviere d'Auron. Les plus
 anciens Seigneurs ont été les Pelourdes ; &: il patoit par Titre de l'an ijii.
 que Simon Prlourdc en étoit Seigneur en partie , & Paulei le Roy fit la foy
 &: hommage i Jean de Crevant S. de la Chauſſce K de Maubranche , de ce
 qui luy appartenoit dans ccertc Terre, le 11. juillet 1395. Margot de Clamccy
 Veuve de Jean de Bobolay poffedoit la même portion Tan 1407. Jean De bat
 Valet de Chambre du Duc de Berry en poffedoit la moitié , &: Jean De bar
 fon Fils acquit l'autre moitié de Jean de Rupy dit Cambray , &: de fes
 Enftns, le 9. Février 1435. &: j'cftime que c'ell luy qui a fait bâtir le Château
 de Villemcnard. Defirc De bar acquit de Bienairac Georges la Métairie de la
 balTe Cour de Villemcnard le z 1. Décembre 148 y. le même fournit le
 dénombrement de la Vicomté de Villemcnard à Hcflor Sçûier S. de
 Maubranche Fan 1487. Jean De bar la donna i François Scuier le xo. Juin i

y i 4- Nicolas Couitn ayant aquis cette Terre , en fit ayeu à Jeanne de Baulin
Dame de Maubranche , Veuve de Gabriel de Trenchelion S. de Beaubuart
le 6. de May i y 9 4. & Mcflîre Phtiipps le Bègue l'ayant échangée contre
la Seif gneurie de Bourhetin le 10. May i6ji. en paya ks profits le ly.
Décembre en ,la même année, te fa poftericc crj jouit encore à prefent
Généalogie des Seigneurs de l'iUemenard & de ^4t^gy , de la M ai fon De
Bar. Chapitre LXVII CEt T E Famille eil originaire de Bourges , qnoyque
qudqocs uns , \ caufe du nonl, ayent vcHilu jnfinucr qu'elle étort venue du
Duché de Bar à Bourges du icms Ac ChéMm, Jean L Duc de Berry. car je la
trouve établie à Bourges dez l'an 1170. il eft vtay que 4«etté FaiBtlie eft une
de celles qui fut agrandie par les bienfaits fi: par la faveur du Duc ^ Ddddd
il

//^ HISTOIRE DE JBERRT, Jean , comme plusieurs autres notables Familles, qui doivent leur accroissement & leur grandeur à la mémoire de ce Prince, qui éleva plusieurs de ses Domestiques, dont les Descendants tiennent aujourd'hui rang considérable dans la Province & ailleurs. Ceux De bar ont possédé à Bourges plusieurs belles Maisons, l'une desquelles est encore à présent appelée l'Hôtel De bar , les Seigneuries de Villmenard , Jacquelin, S. Germain du Puy , Baugy , la Guiercke, Savigny , 1« Prcau , PolanOD , Crcu , Baramlure , Eftivau , ^ Eftrechy , Cluunoux , Poulligny , Solerieux , Fonbary , Billeron , Bonnebuche, Silly , Guimonville & autres. La Branche qui a le plus fleuri est celle de Baugy , qui a produit un Chambellan du Roy, Maître des Comtes général des Finances & Bailly de Touraine , Se deux Evêques de S. Papoul. Elle s'est étendue en plusieurs branches , qui subsistent encore aujourd'hui> avec honneur en cette Province & ils ont allié des Chambellans , de Château-neuf, Montberon , Thizard, Vinon , Ducherac , Babut , Maumigny , Du Mesnil-Simon, le Roy , Montaulieu, Crevencour , Gaucourt, de VUennes &: autres nobles & anciennes. La Branche de Buramlure a donné des Comtes de Lyon , des Chevaliers à l'Ordre de S Michel & à l'Ordre de S. Jean de Jérusalem en bon nombre De bar porte souvent trois fois d'or , d'argent Se d'azur. i. Tref.Jei Jeannin De bar est le plus ancien que je trouve de cette Famille, il fit vente au Roy Charles Phtippes III au mois de Février 1176. du Droit d'Amande & de Justice sur ceux qui Xcjo travailloient de l'Aiguille & en Laine en la Ville de Bourges , il fit la foy & hommage de ^^^r/|. trois pièces de Terre allodiales en la Paroisse de Baugy, à Raoul de Baugy ; il fut Percu de '4 H. CJeannin De bar IL du nom , premier Valet de Chambre de Jean Duc de Berry poussa Jaquette Chambellan Veuve de Philippe Pelourde S. de Poulligny en partie , avec laquelle il arranta le 15. Novembre 139^ . une pièce de Terre allodiale à Paracy à Perrot Taubin. Sa Femme décéda avant lui . &: comme Tuteur de Ces Enfants, il transigea avec Pierre Quotin le Dimanche après la Nativité de notre Seigneur 1410. il fut Percu contre sa volonté* Enfants de lui. Jean De bar III du nom. Valet de Chambre du Roy , S. de Villmenard , acquit de Guillaume Broffilon quarante fols de rente, allodiale sur deux Maisons de la Ville de Saint-cerré, le 5. Septembre 1439. fut Percu de 4- Jean IV. du nom, qui a continué la postérité. 4. Pierre De bar , qui a fait la branche de Villmenard. IV. Jean De bar IV. du nom Chevalier S. de Baugy, la Guiercke, Eftrechy » Savigny , Chambellan des Rois

Charles VII- Se Louis XI. Maître des Comtes à Paris j Bailly de Touraine , Capitaine des Châteaux de Tours Se d'Amboise général de France ^ fc rendit Adjudicataire des Terres de Baugy Se Chaumoux le 14. Avril 144[^] • au Bailliage de Bourges , Se acheta de Claude de Beauvoir Chevalier Vicomte d'Avalon S. de Chatelus Se de SâHs fdH Coulanges , &: de Marie de Savoisy sa Femme , par Concraâ du 14. Juillet en la même année , les Seigneurs de la Guierche Se du Gravier , Se le 19. des mêmes mois Se an» «•/ j. les Seigneuries de Savigny , Eftrechy > Solerieux &: de Tireoreille, de M. Guillaume de }4' Châtelpaignes Evêque de Poitiers, izojy. écus. Jean Charrier en ses Chroniques, Monstrelet Se Châteauneuf en font honorable mention, & le mentionnent au nombre de ceux qui Cœuvrèrent à la réduction de Normandie ; il fut fait Chevalier après la prise de Verneuil , lors que les François croient sur le point de combattre les Anglois 5 il a donné à l'Eglise de S Ufain plusieurs beaux Livres d'Eglise en velain enrichis de quelques figures en miniature, & entr'autre d'un Crucifix, devant lequel il étoit à genoux avec ses Enfants & leurs Femmes, tous les Hommes revêtus d'Habits militaires Se de cottes d'armes chargées du Blason de leurs Armes, sauf deux , l'un desquels étoit en Habit Episcopal , & l'autre de Religieux- Il acheta des Religieux de S. Sulpice trois sextiers de bled par tiers froment, moitié Se avoine de rente, duc fut la Mairie de Soucetraine, le xi. Juillet 144[^].

The text on this page is estimated to be only 13.99% accurate

LIVRE lie. Snfuns de Jean De Bar y de Bau^y , Ba^y de Tontainr
l.unc de CamLy Arch "véardc Bo ^^^^^^^^^ fut inc.mc amy de GuiN fa
Promotion à rEp.fcopat H L^m^ . A ^^^^P^"'^ '^^"^^ "^^^ Chanomc avant d«
Jacobins de Bour J v s-à-vTsl T J""^,^"^^;" U'^' *^ ("^^"iC""^ <^n l'igl.fc
>IabicsPonc:ficaux, ^ l'Eplupl'^^Tr::;!: "" ' "^^^ ' °" ^^'^ ^'S"" « Traful erut
fanéli pjpuLi , *Diomfas iSi Nomen . & ^ B^rro , Nobiliutis honos. At déçus
hoc ma jus, (juod cum 'virtutibus artes. Vna omties ficum viclor ab orbe
tulit. Quodtfonè polos nondum tene 't^Jhitonantcm, Propter eum precibus
foUiciure piis. j. Charles de Bar Religieux de l'Ordre de fjint Bernard
AUUi. A. i e nç fon Frère en l'Evêhc de faine Papou!, mouruc u r^o
^d'Aoû k,8 Tf 'f^"" Jans le même Tombeau que fon Frerc ^ ^^ Jnbumt J-
Robert de Bar qui continua la poaeritc. S. Jaques de Bar qui fit la Branche
de Crcu & de Polanon R^'iriT B;^rd^L?;'Fnf d?s^^^^ \ » ^^p-r ^ de Vaux
fa Femme. «^-^ ^^Y , HI\$ de Charles I. du nom , & de Colette 5. Charlotte
de Bar, mariée premièrement à Guillaume de Varir <: ^- l'in c ry en
Toura.ne , General des Finances, pa.s à P^rre d'oLrrh j ^Ij^-^^vaS. de
Loiréen Auhis. > P is a l icrre d Uuolc Chancelier de France , V. ^..Tf^ t
^:\à^i^:î::^i^^ Sa^lgr^, Echan^^n du Roy; Aveu âcrs Seigneuries de
Cluntelou & Baugy 1^ o ot^^^^^ dcGamachesS.d Ôurouer&Surv-ez-boU
Ir^Vo^..^TS^^^ j roifle de Marcilly le t6 Juin .iS n H ' ^"i""^ deContrcm.rec
ertlaPa11 avoit epoufc Madclaiïuc de Chareau neuf d'où Chateau.ntuf porte
d'or à l'Etoile de huit rais de cuculci. <• brançois de Bar qui a contrinuc la
poftento *. M.dchiac De bar focondc Femme Je Jean de Courc.nay IV. d»
n,,, Je Blo

HISTOIRE DE BERRT, Beau & de Chatnpignclles, Fils aînc de
 Jean III[^] du nom , S. de Bleocau, de Villari & j« ChampigncUes , & de
 Marguerite de Boucarc , dont toute la Maifon de Courtcnay. VI. François de
 Bar S. de Baugy , Chantclon de», Effards, Eftrechy , Pouligny, Cluumoux.,
 Paracy, Fonbacy . Baron de la Guierche , Vicomte de Savigny & L du
 lPreau,cbatraôa Mariage avec Renée de Montberon Fille de René d«
 Montbcron,S. d'Aror & dtf Mortagi»<7,&: de Louifc de fainte Maure, Fils
 de Guichardde Montberon S. d'Avor,&: do Catherine Martel Dame de
 Mortagne , Fils de François de Montberon &: de Louife do. Clermont, Fille
 unique de Jean de Clermont Vicomte d'Aunay, &:d EleonordcPerigott. li
 donna l'Aveu &: Dénombrement delà Terre de Baugy au Seigneur de Mont-
 faucon,, le dernier Août 1519. Il fonda l'Hôpital de Baugy le 14. Janvier
 ijoy. dciaillà au CoiÀ de Baugy quinze Scxtiers de Terre , à la charge
 d'entretenir à perpétuité une Lampe ardente en l'Eglife de Baugy, le it.
 Décembre i[^]iy. foiïda wie Vicaitie en la Chappelle de Baugy , & luy dontu
 cent fols Se un Sextier de Froment & deux de Mcwil, à la charge de dire
 tous les Vendredis une McfFc bafTe de la Partïon de Notre-Scigneur, le 18.
 Aouç ' ijii. il atFranchit les Tcdronats de Gron le 10. Janvier ijj.6' il achcu
 d'Adiara da Gamaches S. de JufTy & d'Ourouet , & de Jeanne Pclourdc fa
 Femme , b moitié de l[^] Vicomte de Savigny le 7. Septembre lyz?. Il mourut
 «nviron l'an ijjo- Sa Veuve fit an' Ūdm de fon Fils , la foy & hommage au S.
 de Mont-faucon de fa portion à luy cedcc en la Terre de Baugy , par
 Antoinnettc de Bar fa Soeur Relipicufc à Orfan, &: demanda fouffrance
 pour fes Mineurs le 5. Juillet 1431. alTillaà la Rcdââion de la CuûcAinia
 ijjp. Leurs Enfans font. 7. Jaquette De bar Epoufe de Ftaçois de[^]Chery S.
 de Moulin-Porcher. 7. Marguerite De bar Femme de Gilbert de Bonnay. 7'
 Jeanne De bar mariée à Jean de Damas S. d'Anlezy. 7. Antoinette De bar
 Rcligienfe à Otfan. 7. François De bar II. du nam , duquel cy-aptcz. 7.
 François De bar Epoufe de Jean de Jaucoux S. de Villarnou], Fils d'Aubert
 &dc Renée le Roux, d'oii Louifc de Jaucoufc Femme de François de
 Courtenay S. de Boulín, d où Anne de Courtcnay Femme de Maxlrnilien de
 Bcthune Duc de Sully. Vu. ftaçois De baril, du nom S. de Baugy,
 Chantelou, Ellrechy , Pouligny , Chaiimoux , Paracy , Fonbary , des
 EiTards , Bâton de la Guierche , Vicomte de Savigny Se d Prcau, eut grand
 proccz avec les ûcurs de Jaucoun fcs Nçvcux, pour le partage des Terres de
 Baugy Se Elbcchy, pour favoir par quelle Coutume elles ctoient tcgicsj pat

ArrcC de l'art } fju les trois quarts de Baugy , moitié d'Eftrechy & Solcrieux
 luy furent ajugés faut de fbn chef que par Succcfion, &: l'autre quart de
 Baugy, moitié d'Eftrechy ficSolcrieux aux de Jaucourt. En fa petfonne finit
 la branche de Baugy , n'ayant Taifc aucuns Enfans de Catherine de
 Chabancs fa Femme ^ fille de Joachim de C'ubancs Marquis de Curtoh,
 Comte de Rochefort Se de Saignes , Vicomte de la Roche St ..de Savigny ,
 Sc de Louifc de Pompadour fa féconde femme. ' ' ' Branche de Crcu &
 H^oUnon. V. Jaques- De bar S. de Baugy en partie , de Creu Se de Polanon,
 eft Perc de VI. " - François De bar S. de Crcu, Polanon & Bory, conjoint par
 Mariage avec Anne Btaque Fillet dû Philîpfiè Chevalier S. de Luat & de
 Guionne Stuart Filledc fiCraudS. d'Aa-» tigny, Coimérabic dt Sicile, & de
 Guillemette de Boucard, d'où " ^ 7. Mathieu De bar, qui n'eut aucuns Enfans
 d'Anne Thizard fa femme. 7. Jeanne De bar Epoufe de Pierre Thizafd
 Ecayer S. de Villiers, d'où N . . . Thizard mariée à Charles de Qilon Bcbycr
 S. de Sjvry , avec lequel elle rendit la Sîiencurie de Polanon à Charles
 Merlet le 16. Septembre 1576. ^ 7. Marie De bar fectimc de Rtmc Thizard,
 dont die n'eut tnfans.

The text on this page is estimated to be only 22.19% accurate

LIVRE IX. /if. Branche des Seigneurs de VtHemenard ^ de Bttramlure. I V. I Pierre De bar Ecuyr S. de Villcmenard & de S. Gcimain du Puy, Valet de Cbam[brc du Roy, Receveur des Aydes pour la Guerre en Berrv , obtint perraiflion du Roy ' Charles VII. le j. Décembre i4>6. de fottiHL-rfd Maifon de VillemcDard ,à caufe qncc'c« une Place francierc des ennemis de la France, qui occupoient MoBc^rgis, Se fut pourv jÎj de l'Office de Receveur des Aydes pour !a Guerre en Beriy 1448. il eut cncr'auretf Enfjns : V, Dcfirc De bar Ecuyr S. de Villcmenard, S Germain du Pay , du BroUillet & de jcquelin , cpoufa Anne Vallée fille de Claude VaUcc 6c d Agnès Chambellan fa femme, fie Ton Tcft.iment le 17. de M\y lyi? au profit de Jean (on fils aîné , qu'il inffitna fon univerfel héritier, 6c app.ina Claude, Marie U Clwrkîtte Tes fiHes. Il eut douze Enfans. 6. Denis De bar né le ij. Janvier 1415. baptifc en l'EglifeS. Germain du Piiy , eut pour Parrains D-*ni\$ De bar Evcque de S. Papoul , Guillaume du Breuil Prieur de S. Urfia » [• & pom Marraine Agnès Chambellan Ton ayculc maternelle. <■ Madclaine De bar née le 4. Juin 1491. 6. Claude De bar née le 18. Juillet 1495. mariée 2. Charles de Vilennes S. dudic lieu. [6 Marie De bar née le 29. Juillet «494' époula François de Vilcnncs S. de la Motte ^ 6. Jean De bar continua la pofterite. 6. Denis De b.ir né !c dernier Aoûr i4>8. 6- Perrette De bar née le io. Sf ptembtc 1499. ^ Guillaume De b «me le 7. Mars lyoï. 6. Charlotte De bar née le 11. Mars ijoj. eut pout Parrain Charles De bac S- de la Guicrche. 6. Agnes De bar née le 19. M.iy ijoç. <. Jeanne De Bar née le ij. Août ijoô. t. Jean De bar né le 10. Septembre 1J07. vr. Jean De bar Chevalier S. de Villemenard , contrrcta Mariage le 1 1. Mars lyiy. avec François de Vinon fille de Jean de Vmon Ecnyef S. de Perrirei, Buramlure bc Eftivau, ;! éidc M.ugucritc Segault fa femme; il fut.afllllé au Centrait par François De bar Chc» - valicT S. de Baugy âJ la Guicrche . de Madime François de d'Albret Ducheflc de Brabant» Comtclfe DoUiiriere de N 'Ters, François S?"gault S, de la Foiigerolle. Il fe trouva à U Red idion de la Coutume de Lorrif rfjT. il 6r pirrage entre fes Enfans de tous fes biens :z de ceux de fa femme, le ^^ Avril ij^j. il donna à François fon Fils aîné les biens aliis î ins Ici Paioifles de Bannay, Boulercr, Savigny, Allîgny , Lerc, Sancerre, S. Satur, Vion, Saricnvaux, Bue &: Lugny; &: à Jean, tout ce qu'il a voit d.iRS les ParoifTcs de S. Germain., Etlrcchy , Nohant, Aumoy , Brecy, Moulins , Vafleciay . Pigny, S. Eloy , S. Oulchard, S. Martin, S.

Georges, en la Ville de Bourges & deux Heucs à l'entour. il eut trois Enfans.
7. François de Bar qui continua la posterité. 7 Charles De bar né le 10.
juillet 1511. eut pour Parrain Charles De bar Evêque de saint Papoul. 7. Jean
De bar, duquel font illustres les Seigneurs de Silly, Vil. François De bar
Châtellain de Tordrô de S. Micy, Gouverneur & Maître des Eaux lit
Forêts de Sancerre, S. de Buramlure, h. mourut le 31. Janvier 1517. eut pour
Parrain Deûte De bar son Ayeul, & pour Marraine Madame la Duchesse de
Brabant » Cépoufa le (. Juin 15}8. Paule du Châteaufort Fille d'Edme du
Châteaufort Ecoyer S. de Neuvy-sur-Loire, d- Langucron & dci Bures, Se de
Geoffine le Roux sa femme 5 il fut allié avec d'autres Parens de Charles D«
bar Evêque de S. Papoul, Abbé d- Loroy. Il est dénommé dans le Procès
verbal de la Coutume de Berry 1539. Il acheta de Jacques Cochoa

HISrOIRE DE BERRT, Ecuyer S. de la Motte de Bilicron , de
 Jeanne De bar Veuve Clniftophle Couchon.de Marie Couchon fa Fille,
 Jeanne Couchon Veuve de Guillaume Refmond Ecuyer S. de Lomoy, la
 Seigneurie de Billcron, quatre mil cinq cens livres,lc ly. Février 1555. 11
 laifla les dix Enfans qui fuivent. 8- Antoine De bar ne le 4. d'Août 1540. qui
 continua la pofterite. 8- François De bar né le 17. Décembre 1541. %. Edme
 De bar né le 10. Août 1⁴. qui a fiit la Branche de Billeron. - 8. François
 De bar né le 11. Décembre 1544. eut pour Parrain François De bar S- de
 Baugy, & pourMarraine François De bar Dame de Villarnoul. 8. François
 de Bar née le 7. Avril 1545. 8. TriftcDe bar né le 14. Février 1547. 8. Jeanne
 De bar née le xj. Juin 1550. 8- Claude De bar né le ij. Janvier 1558. Emée De
 bar née le 14. Septembre 1559. " 8. Charlotte De bar née le 4. Janvier 1559.
 VIII. Antoine De bar Chevalier de l'Ordre de faint Michel , S. de Buramlure
 , Villenie* nard, Thihau & Ligny, l'un des cent Gentils-hommes de la Maifon
 du Roy, Gouverneur de Sancerre , fut marié deux fois , premièrement avec
 François le Roy Fille de Guillaume le Roy Ecuyer S. de la Grange ,
 Vauvillon , Fontenay & Montanon , & de Claude de Pontville fa Femme, le
 8. Novembre 1560. & en fécondes Noces avec Madelaine de Babute Veuve
 d'Etienne de Maumigny Ecuyer S. de la Broce, le ij. Décembre 1584 il fut
 exempté par le Roy Charles IX. de la Comparution & Contribution a Ban &
 Arricrc-ban, veû le fervice aétuel qu'il rendoit en fes Armées, p.ir Brevet du
 3 May 1561. Le Marquis de Neele fut commis pour luy donner le Collier de
 l'Ordre de faint Michel le y. Mars 1571. le Roy Charles IX ayant refolu de
 faire afficger la Ville de Sancerre par le Baron de la Châtre , il écrivit au S-
 de Buramlure pour l'exhorter d'affenjbler fes Amis & Gentils-hommes de
 fon Voiûnage pour favoril'er fon entreprife , dont il s'aquita dignement ,
 qu'ap^{rs} que la Ville eut été rendue le S. de la Châtre l'en établit
 Gouverneur de la part du Roy le 20. Oâobrc 1571. Le Roy porte d azur \ trois
 Colombes d'oi becquées Se mcmbrées de gueules à la Coquille d'or perie en
 abime. Enjéins du premier Lit. f Guillaume De bar qui fut 9- Jean De bar
 S. de Fontaine & de Guimonville , qui a fait branche. 9. Pierre De bar
 Chevalier de l'Ordre de faint Jean de Jerufalera , Commandeur de Celles.
 IX. Guillaume De bar S. de Buramlure contraria Mariage avec Henriette de
 Maumigny , Fille d'Etienne de Maumigny & de Madelaine de Babute fa
 Femme, le ly. Juillet 1584. d'où lo- Silvain De bar duquel cy-aprez jo. Louis
 De bar Chevalier de faint Jean dejerufalem. Maumigny porte d'argent au

chevron de fable, accompagné d'une étoile de gueules en pointe , au chef
coufu d'or. X. Silvain De bar S. de Buramlure, la Brofle & Vielmanay,
s'.iUiaavcc Gabrielle Du Menil-Simon Fille de Charles Du Menil-Simon
Chevalier S. de Beaujcu, Se de Marie d'Avantigny fa Femme, le 19. Janvier
1610. d'oii 11. Pierre De bar, duquel cy aprcz. II. Jean De bar. p -, •• 1 r t j t
r i T 1^ u Chevaliers de l'aint Jean de Jcruu'.em. . 11. Jean De bar. 5 II. René
De bar. ii.JaqucsDe bar. D'Avanugry À

LIVRE IX, y^^ D'ATantigny porte d'argent à deux pals de gueules
, accompagnez de dix clochdtes d'azur mifcs en pal > 3- 4. 3. / XI. . Pierre
De Bar S. de Buranilurc , cpoufa en premières Noces Marie de l'Oron fiUc
de Charles Baron de Limanton , de la Cormery , Du CKefne , Sozoy de
Moniperoux, éC de Claude de Courtenay fa femme-, en fécondes Nôoei,
Louifc De bar fille de Jean Jaques De bar ficur de Billcroo , &c d'Helenc de
Crevccœur fa femme. Enfant premier lu. II. Henry De bar Baron de
Limanton. branche des Seiffuurs de Viïlemenard çjr StUj. VII. Jean De bar
fcigneur de Villcmenard & de faint Germain du Puy , Fils de Jean & de
François de Vinon , naquit le 14. Novembre lyji. au Château de Buramlure
, eue pour Parrain Jean de Bueil Comte de Saticcire, & pour Marraine
Marguerite Segaulc Ion ayeulc; cpoufa Manc Du Mcfnil-fimon Fiile de
Charles Du Mefnil-fimon Chevalier fcigneur de Paracy, & de GabricUc des
Ruaux fa femme i & de cette Alliance douze Enfans. 8 Jean De bar né le it.
Septembre ijfj. 8' Jaques De bar né le 7. Septembre ijji. 8. Emcc De bar née
le n. Septembre ijj/. %. Denis De bar né le %. Juin lyyS S. Philippcs De bar
né le ly. Juin lyy^ 8. Edme De bar né le \6. Jujn ij^ïo. S. Silvain De bar né
le 51. May continua la pofteritc. 8- Gilbert De bar né le 7. de Juillet ij6i. le
même jour que les Huguenots brûletenc l'Eglifc de faint Germain du Puy. 8.
Antoine De bar né le /j. Janvier tsi3. a fait la branche de Silly. 8. Jean De
bar né fe 8. Oékobrc is6^ . %. Gabrielle De bar née le //. Mars is6i. 8.
Antoinette De bat née le //. Mars isio. VIII. Silvain De bar S. de
Villemenard, de faint Germain du Puy , s'allii avec Geneviève de Baudin
Dame dcMalçay , BulTy & Açon, Fille d'Ancoine & de Marie de l'Hôpital
Dame d'Açon, fut Gouverneur de Dunicroy, pendant la Ligue, vendit à
Nicolas Coufin la Terre de Villemenard , & prit en payemcac de partie du
ptbt, celle de faine Loup, d'où 9. François De bar , duquel cy-aprez. 9.
Antoinette De bar Femme de N de Varye. IX. François De bar S. de Malçiy
cpoufa Marguerite de Babuce, de laquelle il ne laifla qu'un Fils , fur lequel
Malçay fut vendu & ajugé par Décret au S. de Château-bodeau. Bjbutc
porte palé de huit pièces d'azur &: d'or. Branche de Siiiy. VIII. Antoine De
Bat S. de Silly , conjoint par Mariage avec Catherhie Genton , d'où IX.
Gabriel De bar feigneur de Silly cpoufa Anroinette Boyronnct, vendit Silly
à M. Henry le Bcgac PrcGdcnt au Prcfidul de Bourges , il a eu 7. Énfans.
Eeece

* io. Pierre De bar io. Claude De bar C mores fans alliance. IO.
 Jaques De bar. \ le. Charlotte De bar mariée à Chriftophle DiPbar fcigneur
 de Charnbon. lo. Manhe De bir Epcufe de François Foucault Ecuyer,
 Confcciller du Roy , Licuernant particulier à Orléans. lo. Marie De Bar
 Femme de Dominique de Vie S. dcMoran. lo. Marguerite De bar Epoufc de
 Guillaume Perrochcl S. de Soëmes. Branche de Billeron. t VIII. Edme De
 Bar fcigneur de Billeron , chef de cette Br.inche , cpoofa le 18. Novembre
 1^60. Marguerite Le Roy Fille de Guillaume Le Roy Ecuyer feignrur de la
 Grange, Vauvillon ic de Fontenay , & de Claude de Pontville fa femme,
 d*cù deux Fils & une Fille. 9' Jean Claude De bar , qui a continué la
 poftcriic. 9. Charles De bar. 9. Jeanne De bar mariée à Hardouin de Lelbahy
 Ecuyer feigncur de Chafîncs 1 clic fit partage avec fes Frères des biens
 indivis entre eux, le 2.7. Juillet 1582,. IX' Jean Claude De bar feigr.eur de
 Billeron , Lugny , Eftivau , fucceda à Charles (on frère, & paya pour ce
 rachapt au Baron de Mont- faucon le 8, d« Juin ijSy. contracta M" riage le
 10. Juillet ijSj. avec Gilberte de Montaulicu fille de François de Montaolie
 fcigneur du Briou , & de Jaquette de Courtois fa femme j il donna tous fes
 biens par Donation entre vifs le 7. May ij88. à fon Fils & à fa Fille cy-aptcz
 nommez. 10. Jean Jaques De bar IL du nom , qui fuie 10. Marie De bar.
 Jean Jaques De bar IL du nom, fcigneur de Billeron, Lugny, Eftivau,
 Eonnebudie^ cpoufa Hélène de Crevecoeur , d'où un Fils & une Fille. II.
 Charles De bar , duquel cy-aprez. II. Louifc De bar mariée à Pierre De bar
 feigncur de Buramlure. XI. Charles De bar fcigneur de Billeron ,
 Bonncbuche , la Vauvrille & du Briou, Lieu* tenant Colonel d'un Régiment
 de Cavalerie , contrsda Alliance le 11. Janvier i66j. avec Jeanne Broflîer
 fille de M. Guillaume Brolfier cy-devant Trcforier gênerai de
 l'Extraordinaire des Guerres fiâ Cavalerie légère, &: d'EUfabcth le Maire fa
 Femme. De la Seigneurie de Pejfelieres, Chapitre L X V 1 1 1. CEtce Terre
 confifte en un fore & ancien Château , en Jufticc haute, moyenne & bafle,
 dans la Paroiflc de Jalogne &: partie de celle de Groifc , pluâeurs Eftangs
 &: Domaines jelle cft affife à fix licucs de Bourges , &: à trois de Sancerre ,
 8£ relevé du Comte. Son Seigneur a été de tout cems reconnu pour
 Maréchal du Comté de Sancerre , ic en cette qualité il a droit de conduire
 tous les Vaffaux & arrie* re-Vaflaux convoquez pour aflifter â la première
 entrée du Comte de Sancerre, en fa Ville ; 8d en cette qualité le Cheval que
 monte le Seigneur ce jour-là luy appartient , &: toute la Vailfclle dont il fe

fcrt le même Jour , comme il rcfulte des Lettres de Marguerite Comteffe de Sancerre & Dauphinc d'Auvergne, accordées à McfTire Louis de la Porte Chevalier S. de Peffelieres le 8. Avril 1407. Charlcde la Portefut maintenu en la jouiTancc de ce droit , & de prendre par clucun an une paire de Soulires fut le Hallage de Sancerre, du 10. Février 1499. ces mêmes Droits font exprimez dans

LIVRE IX. 771 une'» P^du y. Oftobre lyoy. faite à ia Requccc de Damoifelle Madclaine de Brcflbfv.'^ cuve de CTiarlcs de la Porte S. de Pcirdlicres , dans laquelle tous les témoins dcpofcnt que le Seigneur de Pcflciicres a Droit comme Maréchal du Comte, de recevoir le Comte & la Comceſſe de Sancerre quand ils font leur première Entrée & prennent poiſelTion du Comté &: de la Ville de Sancerre, qu'il va au dev.int de la Comteſſe juſqu'à la Porte de la Ville , qu'il prend le Cheval fur lequel clic cit montée , Ce la garniture de Table dont elle le fert à fa nouvelle Entrée. Cette Terre a long-teras appartenu à la Noble Maifon de la Porte , & l'un d'icelle la vendit au S. de Guiberc ,clle a été nouvellement acquiſe par Décret au Bailliage de Bourges , fur Jean de Guibert Ecuyer , par François Robert Ecuyer S. du Verger , Vaulpie, l'Hcipital& des Valêcs, iſſTu d'Antoine Robert Ecuyer, Conrciller & Secrétaire du Roy Louis XI. &: de Jean Robert fameux Profelſeur de Droit en rUniverſité d'dtlcans, te Conſciller au Prefidial de la même Ville. De la Fille de Bourbon- 1' Jrcbambaud. Chapitre LXJ X. BOuRBoN eſt une petite Ville compoſec de deux i trois cens Feux, aſiſe dans une Vallée, ceinte de Montagnes &: de Roches , ſnr la cime de l'une dcſquelles&: à une des extremucs de la ViUc ell le Château & la Sainte Chapelle 5 l'Eglile Paroivulc dédiée à ſaine Georges, &: l'une des plus belles du Diocceſe , eſt: à l'autre extrémité ſur une colline. Le Château ctoit le prncipal lieu de la Baronie de Bourbon, & Ja demeure des Seigneurs de ce nom. Le tout eſt dans le Diocceſe & ancien RelFort du Bailliage de Bourges , de prefenc dans la ScncchaulTéc de Moulins , Province de Bourbonnois. Il y a Châtellenie Royale dans la Ville , dont les Appellations reſſortiffent à Moulins, elle eſt à feize lieues de Bourges , cinq de Moulins , quatre de Ccrilly , deux de ſaine Menoult, dix de Nvers. Les Bains &: Fontaines d'Eaux chaudes & Minérales qui font dans le plus bas heu de la Ville, la font tres-fameuſe , & il ſ'y rend au Printems & en Automne une infinité de malades , de toutes conditions, pour y recouvrer la fanté. Les Maifons y font tres-belles, bien bâties & commodcs aux Etrangers qui y viennent pour boire &: ſe baigner. Il y a cinq Fontaines d'Eaux chaudes, roclces de Nitro ſemblable à ccluy d'Egipte , & d'un Soufre tres-fubtil , ce qui fait qu'elles font bonnes pour les Nerfs , pour les débilités U foibleſſes d'Eſtomac, &: propre* à guérir les Paralitiûcs. M. des Trapières Médecin du Roy , Intendant de ces Eaux , & M. Bourdier Médecin du lieu , ont fait chacun un Traité des Eaux Minérales , cij ils

parlent par occasion des Antiquités de Bourbon. L'on estime communément que ces Bains , aussi bien que ceux de Vichi , de Bourbon Lancy, & de Nevers , sont des Ouvrages des Romains, qui faisoient leurs délices de ces fortes de Bains Outre ces Fontaines d'Eaux chaudes, il y a une Fontaine d'Eau froide Minérale, appelée la Fontaine de Jonas , mêlée de Vitriol. L'on a depuis peu bâti une Maison appelée la Charité pour les Pauvres malades, gouvernée par des Filles de la Charité, dans laquelle il y a un Bain pour les Pauvres. Je n'ay rien remarqué dans ce lieu , que le reste d'un ancien Portique ou d'Amphithéâtre , qui restent l'Antiquité & l'Ouvrage des Romains , les bons connoisseurs les trouvent semblable aux Arcades de Nîmes &: de même Architecture. On trouve aussi plusieurs anciennes Colonnes de Marbre , des fragments de Statues dans les Caves de la Maison du S. Fauconnier ici ailleurs , un reste de Bains de Marbre. Proche & à l'environ des Bains sont les plus belles Maisons de la Ville, & à l'extrémité l'Eglise du Convent des Pères Capucins bâtie par Madame Bouteiller il y a soixante ans. Au dessus de ce Monastère est un Promenoir composé de trois Allées , les unes au dessus des autres , plantées dans une Terre achetée par Monsieur le Maréchal de la Moignon, qu'il donna aux Capucins , à la charge d'en tenir la porte ouverte pour la commodité publique. C'est le lieu le plus agréable de tout bon pour la promenade ordinaire des Bourgeois. L'an 761. durant les Guerres qu'eut Pépin contre Guaimar Duc d'Aquitaine, il prit les Villes de Bourbon , de Chantelle & de Clermont, ce qui montre que dès ce temps là Bourbon étoit en réputation de Ville forte &: considérable.

HISTOIRE DE BERRr, Des Eglises ok Chaff elles à» Château de
 Bourbon» Chapité.! LXX. LA première est Tancienne Cliappelle du
 Château dédicé à Nôtre-Dame , donc les Murailles sont primes d'ancienne
 Peinture Goticque. L'on y voit les Figures de douze Apôtres en pierre , U
 celle de Nôtre-Dame tenant son Enfant, en Marbrerai! grand Autel , la Porte
 & Entrée en est très-petite. La féconde appelle la Sainte Chappelle, dédicé
 à Sainte Croix & à saint Louis , est d'une très-belle Structure, & l'une des
 plus belles Saintes Chappelles du Royaume. La Voûte en est très hardie L'on
 y voit les Figures de Nôtre-Seigneur avec de ses douze Apôtres , les Blasons
 U. la Généalogie de la Royale Maïson de Bourbon &: de ses Alliances en
 bas relief. Les Chaires du Chœur sont de très-belle Menuiserie, au dessus
 desquelles sont les Chiffres de Pierre de Bourbon IL du nom, & d'Anne de
 France son Epouse entrelacés de Cerfs volans ou ailés. Les Vitres sont
 admirables. La première contient le Sacrifice d'Abraham. La deuxième
 Nôtre-Seigneur qui guérit le Paralytique. La troisième un Crucifix. La
 quatrième, l'Empereur Constantin qui consulte s'il donnera Bataille , &
 l'Ange qui lui promet la Victoire & lui montre la Croix avec ces paroles i
 In hoc Signe vices. La cinquième, sainte Hélène qui interroge un juif lié ,
 sur le lieu où étoit la Croix de Nôtre - Seigneur. La sixième, sainte Hélène
 qui découvre la vraie Croix par le moyen
 d'un Miracle. La septième. l'Empereur Heraclius qui est victorieux de Cosroës
 Roy de Perse, & qui recouvre la Sainte Croix. La huitième, l'Empereur
 Heraclius nu pieds de en chemise , qui porte en triomphe la Sainte Croix.
 L'on voit dans la même Chappelle au dessus d'un beau Pupitre d'airain , & une
 Colonne de cuivre parsemée de Fleurs de Lis & de Lettres L. haute de quinze
 pieds , de laquelle pend sur l'Autel un Pavillon de Velours cramoisi à frange
 d'or, dans lequel le Saint Sacrement est gardé. Au devant de la même
 Chappelle sont les Figures d'Adam & d'Eve en pierre , & au Portail celle de
 saint Louis , de Pierre de Bourbon & d'Anne de France son Epouse i au bas
 desquelles sont leurs Armes; & \ l'un des côtés de la Chappelle est une Figure
 de Nôtre- Dame qui tient son Enfant. Tout au tour sont les Armes de
 Bourbon avec des cordons U Devises de la Maïson. Il y a dans le même
 Château une troisième Chappelle, que l'on appelle le Trésor. que l'on ne voit
 pas facilement par dehors ; elle est fort belle, bien faite & agréable, force
 d'architecture d'artifice, U bien claire. Elle a pour Murailles bien pour rempart du
 côté du Septentrion deux superbes , hautes & fortes Tours , dont les pierres

font taillées en pointes de diamant; du côté du couchant , elle a une haute Tour presque semblable ; & du midy , elle a la forte & plus ancienne Eglise du Château , au-dessus de laquelle elle est comme une cave bien creusée. Elle est en partie carrelée & en partie pavée, s'en fut le roc ; la Voûte est élevée de seize pieds , & conservée par un fort Chapitre qui lui sert d'abri & de couvert» elle a deux Fenêtres étroites, mais bien ouvertes par dedans, l'une de neuf pieds de long & l'autre de six , deux autres Fenêtres de deux pieds & demi en carré, chacune avec deux fortes grilles de fer, élevées de sept pieds au dehors ici au-dessus du chemin qui va au Pont du Château. A l'opposite de ces deux Fenêtres carrées est un Autel majestueux, bien large, élevé au-dessus de son marche pied, de deux autres degrés de grandes belles pierres de taille. Cet Autel joint immédiatement une niche dont le frontispice est une figure de S. Louis, avec des ornemens en forme de pyramide, le-dessus est un Crucifix presque aussi élevé que la voûte. Cette niche se trouve dans la muraille des Tours, dont le montant est de quatre pieds. & le travers de deux & demi , ayant deux grilles qui font deux Portes de fer , dont le bas & le milieu répondent au milieu du Plan de l'Autel , au coin duquel , qui est le côté de l'Evangile, il y a une Armoire de pierres de taille , dont le montant est de deux pieds & demi , & le travers d'un pied & demi. On descend dans cette Chapelle par un escalier de pierre de taille de vingt marches , de quatre pieds de longueur. C'est dans cette niche qu'est placée une très- belle Croix d'or de ducat, qui pèse environ quatorze marcs», dont le montant est long d'un pied & demi , le travers d'environ d'un pied , & la largeur de l'un & de l'autre de quatre travers de doigt. Au haut de cette Croix est une Couronne d'or bien ouverte à deux faces , de largeur de quatre travers de doigt de chaque

L T V % E IX, >7j» cō{é, qui porte cette Infcription dans une de
 fes bandes, tout f de tiurbo» ficoni Dut de ce nom y ft garnir de pierrries &
 dorures cette Croix en l'm 1397 . Cette Couronne cft chargée & enrichie de
 trente greffes perles & de cinq pierres precicufes , trois dcfcuclles lont
 cftimccs trois mil livres piccc ; il y a dii-fepc auttes pierres precieufes toutes
 d'oa côté, ac lautre côté de la Croix cft parfcmé de fleurs de lis; mais ce qui
 furpafTe infiniment toutes CCS pierres cft le précieux depôt que renferme
 cette Croix , d'une des Epines de la Couronne de notre Sauveur, longue de
 quatre travers de doigt , renfermée dans un Reliquaire d'or un peu plus long
 , &r large d'un travers de doigt; le defluc de la concavité eft couvert d'un
 beaucntal au dcffous de la Couronne & danslàCroixt au milieu de toutes
 ces perles &: pierreries cft cnchafféc une Croix faite du vray boii de b
 Croix, en laquelle le Sauveur du monde a fouff rt la mort pour nous
 rachctcK Cette Croix de bois rft de l'épaiiTcur d'un ccu , le montant eft long
 de la mam étendue &: de trots travers de doigt , hL le croifoii de cette Croix
 cft de prez d'un demy pied de lonucur, Ac de deux travers de doigt de
 largeur , le tout fous un beau criftal & enchaflrê ans la Croix d'or. Ce qui
 luy fert de picdeftal ou de fiegc, cft en façon d'une montagne , qui rrprefntc
 le Calvaire , • au bas font à genoux le Duc Jean de Bourbon & la DuchefTe
 Jeanne de France fa Femme , couronnez & revêtus de leurs Habus de
 Cérémonie. Le dclTus de cette Montagne qui va en pointe , rft fait comme
 une Colerane torft percée au bouc, où cft plantée la Croix d'or. La Colonne
 cft embraffcc d'un côté par faintc Madclainc qui cft à gcrouy , te à
 l'oppolîte cft la Figure de la fainte Vierge, qui fcmbic ne pouvoir fc foutehir,
 & un faint Jean qui la fupporte. Sur cette Montagne il y a une Tcicavec
 quatre ou cinq petits Oflemens de mort différemment places &: qui font
 d'argcncr. l a Colonne & la Montagne ont plus d'un pied d'hauteur , &
 pezent avec tout ce qu'elles portent , treize livre* poids de Marc, Si font
 d'argent termeil doré , aufli bien que les Figures & Picdeftal. Dans les
 Armoires l'on voit le pied gauche de faint Paul Ermite, qui mourut le mois
 de Janvier l'an 343. âge de cent treize ans,- il cft renfermé dans un pie^ de
 cryftal de roche fur un Reliquaire d'argent. Il y a un Reliquaire qui renferme
 un Os des faints innocens l un autre oii eft un Pouce de faint Blaife bc nne
 Mâchoire iofericure du même Saint. L'on ignore le tcms de la Fondation &
 le nom du Fondateur de la plus iocienne Chappelle, mais comme elle eft
 dans l'enclos du Château , la prefomptioa cft qu'elle a Clé bâtie par un des

Archambauds Seigneur de Bourbon , elle depeudoit anciennement & estoit à la collation du Prieur de Vernilhct Ordre de Cluny , & étoit excmte de la Jutifdiâion de l'Ordmaire , & Louis Fils aîné du Comte de Clermont , Sire de Bourbon,Charobrier de France , lyant deffin d'en faire une fainte Chappelle.traita avec le Prieur de Vernilhct , & l'iodemnifa de fon droit de Collation l'an ijiv. il établie dans cette Chappelle de fon Chiteau fcpt Vicaires, le premier au grand Autel en l'honneur de Notre Dame, l'Autel haut en l'honneur de S. Michel, le troiûème derrière lô grand Autel. en l'honneur de S Jean Baptifte, le quatriémccn l'honneur de S.Jean l'Evangclifte,lc cinquième au nom de S. Pierre & S. Paul & de S. André , le fixième à ua Autel qui cft en une autre voûte au nom de S. Barthélémy, de S. Jaques & de S. Philippes , & le feptiémc dans une petite voûte de côté , au nom de S. Guillaume dft' defcrt, de S. Julien, de S. Blaize & dei Innocns. A chacune de ces Vicairies il a(fin« vingt icpt livres tournois de rente, 3c l'en referva la Collation & âfcs Suceeffeurs Seigneurs de Bourbon j il y établit auffi trois Clercs pour adminiftrer \ cei Autels ,& aider à chanter aux fcpt Vicaires, & a faire le fervice divin dans la Chappelle, & il doa■a quinte livres de rente "i chacun d'e«x. Il obligea les Vicaires & les Clercs i faire refidntcc corporelle & continué aux Maifons qu'il leur affina à la Porte de fon Château. Il ôrdonna qu'ils feroient Prêtiît dans l'an ileâr donna fcpt livres dix fols de fente pour le luminaire de cire, foixantc fols pour le grand Autel, & pour chacune des autres quinze fols , & cent fols pour entretenir d'huile trois lampes nuit & jour. Il ordonna que les Reliques feroient montrées au peuple fur la dernière porte du Châtcan, chacun an le jtujf de la Fête de la Trinité/il donna aux fept Vicaires en accroiftment de leurs Vicairies trente-cinq livres tournois de rente , a condition qu'ils feroient chacun an le jour des morts l'aumône à cinq cens perfonnes, qui feroient choifies des plus pa jyres de fcs ChâTclIcnics de bourbonnois, à la charge qu'ils obligeroient ces pauvres de prier Dieu pour luy, fii dire à (00 intcnrion trois tï.ii\$ Pttrtioficr, & trois fois Ave Mérid ; qu'il feroic aumône à chacun d eux deux dentées de pain , une pince de Via

yr4 HISTOIRE DE BERT. mtfurc de Paris , une cotte àe drap de
 valeur de cinq fols , une 'paire de fouliers de dixneuf deniers, trois deniers
 en argent & pour trois deniers de viande. Il obligea les Vicaires & leurs
 SuccctTeurs de recevoir les Seigneurs de Bourbon en Proceflion , & do
 porter les Reliques de la Chappelle le premier iour que chacun d'eux entrera
 au Château &c d'aller au devant jufques à la première porte, le tout par
 Charte du i^e. Juillet, X3iyi U par autre du même jour il affina les Revenus
 de li Chappelle fur 4lvCT,s lieux de Bourbonnoit. .. ^ ,, ' r- j» En Tan ijjt. le
 même Prince érigea dans cette Chappelle un Collège compole d'un
 Treforier & dix Chanoines » donc il fe referva la Collation & à Tes
 SuccesOcur» Seigneurs de Bouibon ; &: il obtint Bulles du Pape Jean XX.
 données à Avignon, dattées des Calendes de Décembre Tan 7. de fon
 Pontificat, par lefquelles il approuva la Fondation de la Sainte Chappelle
 faite en lieu exempt de la juridiction de l'Ordinaire de tems immémorial , il
 exempta la Chappelle, les Treforier , Chanoines & Chapitre de la juridiction
 de l'Archeveque de Bourges, & les fournit immédiatement au faint Siège, &
 accorda au Treforier , Curdm, CirrûiêHem 6" omnem JurisdictionMtin fur
 les Chanoines. . , Par autre Charte du Mercredi aprez la Purification de
 Notre-Dame 1337 ce pieux Fondateur donna aux Chanoines par luy établit
 plusieurs Joyaux, Livres Ornaments, & s'oblig-a pour luy & fcs Successeurs
 d'en fournir la Chappelle à l'avenir. L Inventaire en fut renouvelé par Odard
 Bellaffier Confeiller du Duc de Bourbonnois en fa Chambre des Comptes le
 19. Juillet 1488. r - ^ . . î. L'an i}97. Louis IL du nom Duc de Bourbonnais ,
 par une Gnguliere dévotion qu'il avoit à la fainte Croix, fie faire le
 Reliquaire d'or du poids de quatorze marcs; dont nous avons patie, qu'il
 enrichit de PerleJ te de Pierres precieufes , pour enchafler la vraye Croix. . t.
 j • j- ■ En l'an 1483. Jean IL du nom.Duc de Bourbonnois, augmenta la
 Fondation dequa. tre Chanoines,outré les fix,&: de trois
 Semip:cbendcs,crigea les trois Clercs eu trois Semiprcbendcs , &
 parcemoyen leChapitre futcompofc d'un Treforier, dix Chanoines & fix
 Semiprebendcs , & il les obligea de chanter chaque jour de l'année à
 perpétuité , Matines & les Heures Canoniales de dire une grande Merte avec
 Diacre . comme il fe pratique dans les autres Eglifes Collégiales } &
 comme la première Chappelle ctoit trop petite , il fit commencer la nouvelle
 , que l'on appelle là Sainte Chappelle , mais ayant été prévenu de la mort,
 fon Ouvrage demeura im^e)arfaît jufques au tetnt que le Duc Pierre IL du

nom en continua la bâtice , que Madame Anne de France ion Epoufe fit achever l'an 1608. , En l'an 1641. le Feu du Ciel tomba fur ce magnifique Temple , & brûla entièrement le Clocher & la Couverture, & fondit les Cloches le 14. jour de May ; le Chapitre à rétabli la Couverture , qui luy coûte deux mil livres. Je luy oblige à M^{re} Jeatt Cellier de Salles très-digne Treforier de cette Sainte Chappelle. qui m'en a communi-, que les Titres tres-obligeamment , au fleur Calunart Chanoine , & au fleur Taflin Bourgeois de Bourbon , qui m'ont fourny plusieurs Mémoires concernans les Chappelles de ce lieu , lorsque j'étois à Bourbon au mois de Septembre 1687. Des anciens Seigneurs de Bourbon, Chautré LXXL La Maifon de Bourbon tire fon nom de U Ville de ce nom , qui étoit la Capitale de l'ancienne Baronie de Bourbon , l'une des plus belles & plus grandes du Royaume. Les Seigneurs qui l'ont poffedee, tenoient un rang confidérable entre les Grands de France. Us ont toujours porté la qualité de Sires , de Princes , de Barons & de Comtes , qui étoient les Titres les plus éminens de leur temps. Le nom d'Archambaud fembloit affeé à cette illustre Maifon, & il s'en trouve jufques à neuf dans leur Généalogie qu'ils ont porté avec honneur de Pere en Fils i ce qui a donné le nom Bourbon l'Archambaud à leur Ville. ^ ^ La Branche aînée eut pour Héritière Mahaud de Bourbon, mariée a Guy IL du nom S. de Daropierre en Champagne, dont les Defcendans prirent le nom de leu Merc. Archâmbaud dit le Grand Sire de Bourbon, VIIL du nom , leur Fils aîné, c I

L 1 y% E IX. ^;ry poufa Agnes dcMcUo, qui le fie Pere
 d'Archambaud die le Jeune , I X. du nom Sire de Bourbon , qui d'Yoland
 deChâtillon fa Femme eue deux Filles, Agnçj Danià de Bourbon, mariée à
 Jean de Bourgogne 5 & de ce Mariage foreic Beatrix de Bourgogne Femme
 de Roberc de Clermonc, d'où defcend coûte la Royale Maifon de Bourbon ,
 qui règne à prefent heureufemene en France. L'auerc Fille fuc Mahaud de
 Bourbon Femme d'Eudes de Bourgogne Comcc de Nevers. Guillaume de
 Bourbon Sire de Dampierre, puîné d'Archaraband IX. époufa Margueriee
 féconde Fille de Baudouin Comte de Flandre, Empereur de Conftantinople ,
 dont la pofterite quitta le nom de Bourbon & prit le nom de Flandre, jnfques
 à Marguerite Comteflede Flandre, mariée à Philippes le Hardy Duc de
 Bourgogne, dont la Fautille eft fondue en celle d'Autriche ; & ainfi la
 Maifon de Bourbon fe peut vanter à bon droic que d'elle font forties les
 deux plus auguftes Maifons de l'Europe, de l'aîné celle de France, & du
 puîné celle d'Autriche. Les Armes de l'ancienne & illuftr Maifon de
 Bourbon font d'or aii Lyon de gueules , à l'orle de huit Coquilles d'azur.
 Bourgo^;ne perce bandé dor & d'azur de fix pièces , \ la bordure engrclée
 d'argenc. Clermonc porcc de France , brife d'un bâton ou cottice de gueules.
 Voyez Du Chcfncn la Généalogie de Châcillon , M. de Sainte Marthe Hilt.
 de (a Maifon de France Liv. xy ' Aymnr \. du nom Sire de Bourbon , eft le
 plus ancien de ceux qui font venus \ ma connoiffance; fa piccc & f fa
 liberalice envers l'Eglife en ont confervé la memoireàla pofteriié ; & les
 Tiers du Pricur'é de Souvigny en Boutbonnois f.>nc foy qu'il fonda ce
 celebre Monaftere dependanc de l'Abbaye de Cluny, dans le Diocefe
 deClermonr, l'an 911. du contentemenc de fa Femme & de fes Enfans cy
 aprcz nommez. X. Aimon Sire de Bourbon, qui fut. 1. Archambaud de
 Bourbon. X. Dagobcicde Bourbon. II. Aimon L do nom Sire ou Prince de
 Bourbon , fucceda à la pieté & aux Terres de fon Perc environ l'an 94}. & il
 confirma la même année , du contentemenc de fa Femme aide fes Enfans
 cy-aprez nommez, lesDonacions faices par fon Pereau Prieure de Souvigny
 ; & ayanc faic quelque corc aux Religieux de ce Monaftere, il fie plufieurs
 dons à Aymar Abbé de Cluny pour l'indemnifer, par Charcc de l'an 94J. 11
 avoir époufé une Dame nommée Alfendis, dont la Maifon eft inconnue de
 laquelle il eue : ' 3. Girard de Bourbon more avant fon Pere. 3. Archambaud
 de Bourbon L du nom, qui fuie. 3. Aimon de Bourbon. 3. Ebbcs de
 Bourbon. 3. Humbere de Bourbon. 3. Anferic de Bourbon. III. Archambaud

L du DDm Prince ou Sire de Bourbon, succeda \ fon Perc avant l'an 559. fi:
il confirma cecce année les Dons fiits par fes predeccfleurs au Prieuré de
Souvigny } il fournie la même année l'Eglise d'Ofchcs à l'Abbé de Dcols. Il
avoic époufé RociIdc, done la Maifon eft inconnue, de laquelle il procréa: 4.
Archambaud IL du nom, qui fuie. IV. Archambaud IL du nom, Prince ou
Sire de Bourbon. Il confirma comme Seigneur Fcodal le dclaiTcmenc du
Fief Prclbyteral de Bannegon , que firent au Chapitre de S. Urfin de
Bourges Eudes de la Porte fie Segaulc d'Ainc-le-Château fes VafTaux , par
Charl te non dattéc , qui eft au Trefor de S, Urfin. Il eut Guerre l'an 999,
avec Landry Comte de Ncvcrs pour les limites de leurs Terres 1 bc donna
l'an 1018. le lieu de S. Maurice au Prieuré de Souvigny, du copfcmment de
fa Femme &:dc fes Enfans cy-aprez nom

HISTOIRE DE BERRT, meuz. avoit epouse Ermengarde de Seully
 Fille d'Hector Sirç de Seully de laquelle 5 Archambaud de Bourbon III. du
 nom, qui fut. 5. Gerard de Bourbon, j. Albin de Bourbon. y. Aimon de
 Bourbon Archevêque de Bourges, qui a eue son Eloge au Liv. 4. de cet
 Hist. Chap. 69. V. Archambaud III. du nom, dit du Mont, Comte de
 Bourbon. Il reconstitua au Chap'mc de S. Leger de Bourges l'Eglise de Mont-
 cenoux dédiée à S. Urfin, qu'il avoit injustement usurpée, par Charte
 donnée au tems du Pape Léon, du Règne de Philippe I. du Pontificat
 d'Aimon Archevêque de Bourges, ce qui peut revenir à l'an 1048. du
 contentement d'Albin de Bourbon son Frere, d'Autec sa Femme &
 d'Archambaud leur Fils. Il fit depuis plusieurs biens & dons à l'Eglise & au
 Chapitre, que Cécil de S. Urfin établit à Mont-cenoux. Etant à Paris le jour
 de la Pentecôte l'an 1066. il impetra du Roy Philippe I. la confirmation du
 don que Jean de Saint Chevrier avoit fait à l'Abbaye de S. Denis, de la
 Terre de la Chapelle-Aude. Le tems de son Trépas est ignoré, mais il est
 certain qu'il fut enterré dans le Monastere du Montet-au-Moine, ce qui lui
 donna le surnom de Montet, de Monticub. Daurate ou Aurc sa Femme
 l'ayant surcçu, elle mourut le 10, de Mars, mais l'année est incertaine. Il eut
 cinq autres Enfants : 5. Archambaud IV. du nom Comte de Bourbon.
 Archambaud IV. du nom Comte de Bourbon, surnommé le Fort. Il confirma
 ce que son Pere avoit donné aux Religieux de saint Denis au lieu de la
 Chapelle-Aude, le jour de la Pentecôte 1066. en présence du Roy Philippe I.
 par Charte donnée à Mont-luçon le vingt-quatre de juin. Le Nectologe du
 Prieuré du Montet-au-Moine rapporte sa mort au 16 de Juillet 1078. Il avoit
 épousé Ermengarde Fille de Guillaume VI. du nom, Comte d'Auvergne, &
 de Philippe de Gevaudan sa Femme, il en eut les Enfants qui suivent. 7.
 Archambaud V. du nom Comte de Bourbon, épousa une Dame nommée
 Lucie, dont la Marison est inconnue, U étant mort avant l'an 1114. sa
 Veuve se remaria avec Alard. Guillobaud S. de la Roche 5 il ne laissa qu'un
 Fils sous la Tutelle de sa Mere, qui fut. 8. Archambaud dit le Jeune, mort
 sans posterité. 7. Aimon II du 100m Sire de Bourbon, qui fut. 7. Guillaume
 de Bourbon S. de Mont-luçon. 7. Ermengarde de Bourbon, mariée l'an 1070.
 à Fouques IV. du nom Comte d'Anjou & le Richini duquel ayant été
 séparé à cause de parenté, elle épousa Guillaume S. de Jâtigny. VU. Aimon
 II. du nom Sire de Bourbon, surnommé, Vaire-Vache. Ce Prince s'empara
 de la Comté de Bourbonnois sur Archambaud le Jeune son Neveu. Sa Me»

re &: le Seigneur de la Roche fon Beaupcre , en donnèrent leur plainte aa Roy Louis VI. du nom, dit le Gros , qui manda le Comte de Bourbon de lo venir trouver pour rendre co mpte, de ce procédé, & n'ayant obcy au commandement du Roy , il l'afliegA dans fon Château de Germigny , où il l'éioit fortifié l'an iiif.)l l'avoit contraint de fc foufmettré à fa Jiiftice, il l'amena à Paris, & rendit fon lugement entre fon Neveu &: luy , comnic l'apprend l'Abbé Sugct en la Vie de ce Roy. Il ne dit pas quel hit le Jugement, mais il cft corftant que notre Aimon demeura Seigneur de Bourbon, foirparla iroit de fon Neveu ou autrement. Il fit pluficurs Dons au Chapitre de S. Urfin de Bourges &: à ccluy de S. Urfin de Mont-cenoux, du confentenaent de fon Fils cy-aprez nomme &: de Aldcfinde fa femme , Fille unique de Guillaume Comte deTcnerre, de laquelle il eut le» Enfans qui fuivcnr. ^ g. Archambaud VL du nom, Sire de Bourbon, qui continua la pofteritc. %. Gérard

The text on this page is estimated to be only 18.48% accurate

. 8. Gerard de Bourbon. ?.,/■/,... s: Guy At Boorboh. 5 ^^ccdez fans poftçruc,. > ,» Vin. YoyT •Archaipfc>ajjdVI.du.^m Çomce dç ^çurbon., Il.bâtiç Vijiç.fraochq w BflurJ^ , 52 juy âççprda les Ccucumes qncnpus avons rapportées 4u Chfip. Kî8. 4ç arjfton ci«nnçs CQm4mt», < }i' Rt^Jt^f du Roy Lovif , fop« le Ponti(i<^t ,4'4li)cr»c Afc|iev5<t que de Bourgqs cnvjcop j'^jn 1137. Il hr le voyage d'Ourrc-moc ^ycc le gp.y.I^çuis Ift Jcw>e r«n M47' »TiourMt l an 117^, Il ivoit Vpou(c Apncs de Silvoyc Nifco du Pa^ ^C*liXîCrH,-AJ ^œur d Alix Reine d? France, Fille d'Huirberç II. PripM idç Pie, motH , Cpm;tr,4e Maunerpc U de Guille de Bourgogne, qui icj (iirvccuc, & de isqucW te il priKî» . .. -r» j 9. Arclvaiphaod VII, du nom, qui fyir, > 9. Gvn BoUfbpn,marico àEbbçs S de Charcnton. J 9. A'1114.'Jc de Bourbon Femme du]5. de Pcrrcux. 9' MilcV««dlç dç Çpuf bpn. .IX. ^rcbambaud VII. du nom, Princ(* on Comte de Bourbon. Il naquit folon 1j Cliroh! que de Cl4ny Pan 1140. le ij,. de Juin , & m^ivrut avant fonlPerc l'art 1169. Il avoir époufc Alix Fille d'Eudt'^II. du nom Dgc de Bourgogne , & de ^larie de Çhamnagne; laquelle l ayant furvécu , repiit une féconde Alliance avec Eudes de Dcols il n'en eue qu'une feule Fille , q-ii Cuit ^ • 10. Mahaut Dame de Bourbon , quiniir. y. j i Mabauc Damr de Bour l'on. Succéda à Arclnmbaud VI. du nom fon Ayeu) , foc I conjointe en Mari.igc à Gaucher de Vienne S. de Salins . duquel elle eut une bpmmc Marguerite, &: en ayant été (cparce par le Pape Celcftm 111. l'an 1196. àcaofc qu'ils étoicDt Parens au quatrième degré j elle cpoufa l'an 1197. Guy II. du nom S. àp Dampierre.à quileRovPtiihppc Auguftc donna fej Lettres àLorm l'an ii99.qu'il ncprqicndoit rien à Souvjgny & en fa Forêt & dçpendances,que la Mouvancc fcodalç Le même Roy luy donna Mont-lu^on en augmentation de Fief , &: il le reçut à Homme &: Vaffal Lige en l'an laoa. il confirma par autres Lettres données à Melun l'an Ji/i. l'accord hit entre ce Seigneur & les Habitans de bouvigny , par lequel ils i'oWi^coienc 4c le fcrvir dans fcs Guerres & Expéditions Militaires. Il approuva l'année p^ecrdentc la Tranfaaion faite entre Guillaume Comte de Forcalquier &: Marguerite fa fçramç d'une part, & notre Guy de Dampierre, & Mahaut fa femme , par laquelle ils rccoanurent que (elon lufagc ic coutume de JFrance la Baronie de Bourbon ne pouvoir être ^ partagée , U. que les Filles n;y pouvoient prétendre qu'un Mariage avenant, en confi. »n/ deration drquoy ils quittèrent tout le Droit qu'ils v avoient pour mil deux

cens Marcs '^^7^ f^*^ d'aigenx. Il mourut l'an uij. & fut inhumé à faint
 Laumer de Blois. Le Ntcrologedu y^^^*^ J^V"^ Prieuré du Monter rapporte
 la mort de cette PrioceT: à l'an le 10. de Juin. £1-'^^^ le eut de fon fécond
 Mariage les Enfans qui fuirent. 11. Archambaud VIII. du nom , qui continua
 la Lignée. it. Guillaume II. du nom S. de Dampierre , Connétable de
 Champagne , dont la ^oftcrité ayanr polTcdé les Comtez de Flandre &
 d'Hainaut, & là 'Seigneurie de S.Dizicr, eft fondue dans la Maifon de
 Bourgogne, ir. Guv deDampierre S. de S. Ju(l, mort fans pofcritc. II.
 Mahaut de Dampicrré Femme de Guiguçs Comte de Foret IV. du non^ mort
 iT. Marie de Dampierre Femme d'Hervé J I. du nom , S: de Vicrzon, depuis
 de Henry S de Seuly I. du ncm. J • II. Jeanne Marguerite dçDampîefrc. X\
 Archambad VIII. du nom 5. de Bourbon. Ce Srigneur prit le nom & les
 Armes de Bourbon , confirma les Coutumes de Ville-franchc par Charte du
 mois de Décembre iii7. Ilfutl'un des Plege» qu'H<înry".3<î St-oHy 1. du
 r,pm , fon l'r;iufrere , donna la même année au Roy Philippe Angufte.
 L'apnée prccdcïitc if doçM au Monafterede faint Laurocr de Blois . où fon
 Pere étoit enterré , iaomme dtfcnt livres Fffff

fut HISTOIRE DE BERT, rectifiée sur la Chancellerie d'Ainay { au
 mois de Mai suivant, le fils aîné du Roi Philippe Auguste de France du
 Pays d'Auvergne, fils des Fortifications qu'il avait conquises sur le Comte
 Guy. Guillaume de Chauvigny I. du nom S. de Châteauneuf-Raoul reconnut
 l'artifice. qu'il était Homme-Lige de ce Seigneur, pour la fin de la
 Seigneurie de la Roche. Guillaume de la Roche, 8^e
 qu'à cause de cela il fut obligé de le servir envers & contre tous, excepte
 le Roi, le Comte de la Marche, et l'Abbé de saint Sulpice de Bourges le
 même lui renouvela cette reconnaissance le jour de Pâques 1151. il reçut
 l'hommage de Dalmas du Châtell pour le Fief d'Ifierpent. L'année
 précédente au mois de Novembre Jocrand le Gros S. de Brancion, et
 Marguerite sa Femme Fille de Gaucher S. de Salins (sa sœur aînée) lui
 quittèrent tout ce qu'ils pouvaient posséder en la Baronie de Bourbon du chef
 de sa sœur, pour mille trois cents Marcs d'argent. Il donna au mois de Janvier
 1152. à Archambaud S. de S. Gerand, en augmentation de Fief; il
 assigna au mois de Mars de l'année (suivante cinq cents livres de Terre à la
 Veuve de Guy Comte d'Auvergne sur la Ville d'Auzanet pour ce qu'elle
 valait, le surplus de proche en proche, ce que le Roi Louis V 1151.
 au mois de Mars. - Guillaume S. de la Motte-saint-jean lui fit hommage au mois
 d'Octobre 1154. pour le Fief de Morillon > il donna en Fief plusieurs
 fiefes à Guichard S. de Montpensier au mois de Juin il donna lui-même
 Monceaux & autres fiefes en Mars 1155. \ il fut en vain au mois de Décembre
 de l'année suivante l'Ordonnance du Roi saint Louis touchant les Juifs,
 avec les autres Barons du Royaume. Au mois de Mai 1156. Guillaume de
 Broc se reconnut son Homme-Lige contre tout Homme qui pouvait vivre
 sans mourir, excepté le Roi, le Comte de la Marche, l'Archevêque de
 Bourges & quelques autres, à cause de cinquante livres de Rente m^onoye
 de Sauvigny, que ce Seigneur lui avait assignées sur les Cens de Mont
 marault & de Ville-franche. Il autorisa de son Sceau la Transaction passée
 entre Guillaume II. du nom S. de Vézou son Neveu, & l'Abbé de saint
 Denis en France, l'an 1157. à cause que son Neveu n'étant pas encore
 Chevalier n'avait point de Sceau. Il mourut à la bataille de Coignac, l'an
 1158. Il avait pour fils, félon le témoignage d'Alberic, Beatrix de Bourbon Fille
 d'Archambaud L'ainé S. de Mont" l'un de sa parente au cinquième degré,
 qui le fils père de IX. Archambaud IX. du nom dit le Jeune fit, Guillaume de
 Bourbon I. du nom S de Béçay, épousa Marguerite Dame de Bois-de-la-Croix,

U en fécondes N(Vces Ifabeau de Courtcnay, mourut fe 4. Mars 1x40. IX.
 Guy de Bourbon S. de Nery , Doyen de RoUen, dcedé le dernier Août
 1x79^ IX. Dreux de Bourbon Chanome !£ Cheveder de Chartres. Guillaume
 & Guy de Dampierre quittrenr .l Archambaud S. de Bourbon leur Frère ,
 tout ce qu'ils avoienc prétendu en la Baronie de Bourbon , ce que le Roy
 faiot Louis confirma au môis de Février rxj9. IX Marguerite de Bourbon ,
 rtariéeau mois de Mars ixjx. àThibaud Roy de Navarre U Comte de
 Champagne. IX. Bcâtnx de Bourbon, mariée l'an ix}8. i Beraud VIII. du
 nom S, deMerceeure. IX. Maïie de Bourbon , conjointe par Mariage avec
 Jean 1. du nom Comte de Dreux. XII. Archambaud IX. du nom dit le
 jeune,S. de Bourbon, époufa Voland Fille de Guy de Châtillon I. du nom
 Cornte de faint Pol , & d'Agnes de Donzy j il nomma Henry de Sully 1. du
 nom arbitre des ditferens qu'il avoit avec le Prieur de faint Pourcetd» l'an
 1x40. il donna i l'Hôtel-Dieu de Chantelles fcpt^livres ; il paffa Tranlaftion
 l'an 1x47. avec Alphonfe de Poitou, pour les Fiefs de Banaçat , Rocfie-
 Dagoux , Pun^at SC autres i il tcAa l'an 1x48. & nomma le même Seigneur ,
 Guy de Melle Evcque d'Auxerre , Guy de Dampiefre S.defainr Jud,
 Gtiigues Comte de Forêts,£tecuteurs de fet dernières volootez. Il mourut
 dans l'Ifiede Chypre, l'an 1149. où il avoit fuivi le Rof faint Louis en fon
 premier voyage , fa Fenwne le forvêquit , 6c légua par fon Teftamenc cent
 fols de Rente , à l'Abbaye de Bttxicres , comme l attcftent Philippe
 Archevêque de Bourges R. Evcque de Nevers , Etienne Doyen d'Heriffon,
 Exécuteurs de fon TeiWment ,par Charte dumoïis d'OÛobre ixji. H eut deux
 Filles. 13. Mahaut de Bourbon ComteflTe de Nevers, d'Auxerre & de
 Tonnerre , Femme d'Eudes, Fils aîac de Hugues IV. du nom Duc de
 Bourgogne , motte avant fon Pere.

LIVRE IX. 15. Agnès héritière de Bourbon, mariée à Jean de Bourgogne, H. Eudes même Duc, d'où forcit 14. Béatrix de Bourgogne, Femme de Robert de France, Comte de Clermont en Beauvoisis, treizième Aïeul paternel du Roy Louis le Grand. ~" ' : -J J il — y ..^' ■ Des Seigneurs de Bourbon de la Maison de France, tî^HAPITB.1 LXXII. ROBERT de France Comte de Clermont en Beauvoisis & de Charolois, S. de S. Just, de Creil & de Bourbon, Clumbric de France. Il croit fixieme Fils de S. Louis & de Marguerite de Provence son Epouse. 11 naquici'an \i^6. Le Roy son Pere luy donna par Lettres du mois de Mars 1169. le Château de Clermont avec toutes ses appartenances, la Neuville en Hcs, Creil, Sacbi le grand, leurs dépendances, ce qu'il avoit à Gournay sur Aronde, à la charge de le tenir par luy avec ses hoirs en Fief lige de la Couronne, avec du retour en cas de décès de luy, ou de ses hoirs sans hoirs de leur corps. C'est luy qui a fondé l'Hôpital de S. Julien de Moulms, • il mourut le 7. Février 117. & fut enterré dans l'Eglise des Jacobins de Paris, dans la Chapelle de Bourbon, dédiée à S. Thomas d'Aquin, à côté gauche du grand Autel, où il avoit eue sa Sépulture, où l'on voit son Tombeau de marbre noir avec son Epitaphe. Il avoit pour Epouse Béatrix de Bourgogne Dame de Bourbon, de Charolois & de S. Just, Fille unique de Jean de Bourgogne-: S de Charolois, & d'Agnès Dame de Bourbon \ avec ainsi il y a eue dans la Généalogie de la sainte Chappelle de Bourbon, qui luy donna pour Femme Béatrix de Bourbon. Sa Mere luy donna en Mariage tous les biens ses droits à elle échut 3: à échoir par le décès de Hugues Duc de Bourgogne IV. du nom son Aïeul, & de Jean de Bourgogne son Pere, luy remit toutes les jouissances & fruits de son Doüaire, luy donna la Châtellenie de Caveroy & ses dépendances, qui luy appartenoit de son chef, & mil livres de rente pendant sa vie, & après son décès tous ses biens généraux & particuliers que l'on eust, à la charge du retour des choses données, & sa Fille devoit avant elle sans Enfants. Le Comte de Clermont luy donna la jouissance de la moitié de tous ses biens pour son Doüaire, comme le tout résulte des Lettres du Roy Philippe le Hardy son frere, du mois de Juillet 1276. Elle mourut en son Château de Murat en Bourbonnois le 1. Octobre 1290. & fut enterrée dans l'Eglise des Cordeliers de Chatelpaigne proche Souvigny. Voyez l'Hist. Général. de MM. de France Marthe, de la Maison de France. Liv. 13. & du P. Anselme Ch. 11. S. de Robert de France de "Béatrix de Bourgogne Dame de Bourbon. t. Louis L Duc de Bourbon, continua la posterité. 1. Jean de Clermont S. de

Charolois . mort sans postérité masculine l'an 1176. il avoit épousé Icanne Dame d'Argies & de Catheu , Veuve de Hugues Comte de Soissons , Fille de Renaud S, d'Argies , laquelle l'ayant survécu, reprit une troisième Alliance avec Hugues de Châtillon S. de Leuven. X. Pierre Grand Archidiacre de l'Eglise de Paris. t. Blanchemariée l'an 1183. à Robert Vil. du nom. Comte d'Auvergne. 1. Marie Religieuse, Prieure de Poissy. I. Marguerite première Femme de Jean de Flandre, Comte de Namur , morte sans postérité. II. Louis I, Duc de Bourbon, Comte de Clermont , de U Marche & de Cadres, Sébastien Toudun , de saint Pierre-le-Mouffier & de Mont-ferrand , Pair & Chambrier de France, fut nommé le Grand. Le Roy Charles le Bel lui délaissa en échange de la Comté de Clermont celle de Marche pour mil cinq cens livres de Revenu , les Châtellenies d'Yffendun , de S. Pierre-le-Mouffier & de Mont-ferrand leurs dépendances, à l'exception des Fiefs du Comte de Moiss, du Seigneur de Mont-lur-Evre , du Comte de Nevers. <, la Garde des Eglises Cathédrales de Fondation Royale, avec provision de récompense , en cas que le Comté de Clermont fut de plus grand Revenu, par Lettres du mois de Décembre 1181;

r/> tî J S T O I R E D E £ E R R T. cembre Lfe même Kof érigea rn
 fa faveur la Baronic de Bourbon en Duché* Pairie, par Lettres données à
 Paris le 17. Décembre en la même année. Il fonda Ids Vicaires & Clercs
 delà Cliappcllcdefon Château de Bourbon, l'an i3if. & IcTrcroncr 6c fix
 Chanoines en l'année 1332. c'cft ce Prince quia bâti l'ancien Château de
 Moul«>c, 4'£çHfc Cctlcgiale de Notre-Dame, fid l'Hôpital de S. Nicolas de
 la même Ville. 11 tefta le 27. Janvier 134). & mourut peu de jours aprca ,
 &: fut enterre dans la Chappelle du Convent des Jacobins de Paris auprez de
 fon Pere. 11 avoir cpoufc Marie de Hainaut Fille puincc de Jean II. du nom
 Comte de Hainaut, & de Philippe de Luxembourg fa femme, au mois de
 Juin 1310. ellemoutut le jour de la Decolation S. Jean 13^4. Si fut enterrée
 dans l'Eglife des Cordcliers dcChampiguc. Enfans de Louis 1. Duc de
 Bourbon , ^ de «JUarie de tlAinAut. 3. Pierre 1. du nom Duc de Bourbe» ,
 qui fuit. 3. Jaques mort jeune le 9. Septembre 1318. enterré dans l Eglife
 des Cordcliers de Champaiguc. 3. Jaques de Bourbon Comte de la Marche
 &: de Ponthicu , S. de Montaigu en Combrailles, de Condc & de Carcncy,
 Conné able de France, mourut à Lyon le g. Avril 1561. des blcfl'ures qu'il
 reçut au Combat de Bngnais , dit les Tards-venus. Il avoir époufé Jeanne de
 S. Paul Dame de Lcufcs , de Condé &: de Carcncy , Fille aînée H Héritière
 de Hugues de Châtillon dit de S Paul, & de Jeanne d'Argies l'an I33^. lcur
 poftcriié a éic rapportée par le Petc Anfclmc , Hifl. Gencal. de la Maifon de
 France Tem. I Chap. la. §. ti 3. Jeanne de Bourbon conjointe par Mariage à
 Guigues VII. du nom , Comte Forêts le 4. Février 1518 5. Marguerite de
 Bourbon mariée en premières Noces à Jean IL du nom Sire de Seuly, puis \
 Hutin de Merveilles Chambellan du Roy. Voyez le Chap. ^9. du Lit. 7. de
 cette Hiftoire. 3. Beatrix de Bourbon alliée à Jean de Luxembourg Roy de
 Éohême, le 29. May 1311. & l'ayant furvécu , elle reprit une féconde
 Alliance avec Eudes S. de Grancey. 3. Marie de Bourbon Femme en
 premières Noces de Guy Prince , Fils aîné de Hugues IV. du nom Roy de
 Chiprc ; & en fécondes, de Robert de Sicile Prince dé Tarente. i. Philippe
 morte en jeuncllc. 1 1 1. Pierre L du nom Duc de Bourbon, Comte
 deClermont & de la Marche , S. Beaujeu & de Dombes, Pair & Chambrier
 de France, Gouverneur de Languedoc de Gafcogne. Il fervit en la Bataille
 de Crecy 134*. au Siège de Calais, &: lut tué à U' fBalhijrcufe Bataille de
 Poitiers le 15. Septembre 13^6. & enterré aux Jacobins de Pan», Il époufa le
 aj. Janvier 1336. Ifabcau de Valois Fille puinée de Charles de France,*

Com.te de Valois, & de Mahaud de Châtillon fa troisiéme Femme , icelle fut prise par les Anglois dans son Chateau de Belle-perche sur Allier , hL menée en Limousin où elle vivoit encore l'an 1380. fils de Pierre I. du nom Duc de Bourbon , d'Isabeau de Valois fa, Femelle 4. Louis II. Duc de Bourbon , continua la posterité. 4. Jeanne de Bourbon mariée l'an 1349. à Charles V- du nom , dit le Sage. 4. Blanche de Bourbon épousa Pierre dit le Cruel, Roy de Castille , le 9. Juillet 1328. mourut de poison l'an 1361. 4-, Bonne de Bourbon conjointe par Mariage l'an 1355. avec Amé VI. du nom Comte de Savoie, dit le Vert. 4. Catherine de Bourbon mariée le 14. Octobre 1359. à Jean VI. du nom Comte de Harcourt & d'Aumale. 4. Marguerite de Bourbon contracta Mariage le 4. May 1368. avec Arnaud Ananias Sir d'Albrer , grand Chambellan de France. 4. Isabeau de Bourbon morte sans Alliance. 4. Marie de Bourbon Religieuse à Poissy , & depuis Prieure.

LIV % E IX. >VS; IV.] Louis II. du nom, dit le bon Duc de Bourbon, Comte de Clermont, de forêts de Châtellillon, Baron de Beaujeu, & de Dombes, Pair & Chambrier de France, & prince de Navarre le 4. d'Août 1337. il fut toujours le party de la Maison d'Orléans, comme le plus juste contre celle de Bourgogne, il fut un des Princes du Sang qui eut le Gouvernement de la personne du Roy Charles VI. durant sa maladie, /it faire 1597. le Reliquaire d'or, qui est enchaîné la royale Croix en la Sainte Chapelle de Bourbon. Il a fondé la première Messse en l'Eglise de Souvigny, il a fondé cinq Anniversaires, pourquoy il a donné aux Religieux de Souvigny le port de la chorde sur Allier en la Châtellenie de Vernieuil, & tout le droit de Justice qu'il avoit avec le Prieur de Souvigny & le Vicar de la Ferté de la Communauté de la Ferté, l'Etang de Mefflorges & plusieurs Cens & Rentes, par Lettres données à Moulins, l'an 1377 au mois de Février, le premier Anniversaire fut fait pour son Ayeul le Duc Louis I. le premier Jeûne de Carême le 1. pour le repos de l'Ame de Pierre II. son Pere le 19. Septembre pour de son décès le 2. pour Isabeau de Valois sa Merc le 6 jour de May le 4. pour Jeanne de Bourbon sa Sœur, femme du Roy Charles V. le 17. Décembre; le 5. pour le repos de son ame, le 18. Septembre. C'est luy qui institua l'Ordre des Chevaliers de Notre-Dame, autrement du Chardon, composé de 27. Chevaliers. Fayin au Théâtre d'Histoire. & Chev. Il se lia le 24 Janvier 1405. & élu sa Sépulture dans l'Eglise de Souvigny dans la Chapelle qu'il fonda, 5^e la Chapelle de saint Thomas d'Aquin dans l'Eglise des jacobins de Paris, où il fit faire les Tombeaux de Marbre, qui s'y voyent à présent. Il mourut à Montluçon le 19. d'Août 1410. Jean d'Orronville a écrit la Vie & les Actions de ce Duc > il avoit épousé le 19. d'Août 1371. Aune Dauphine Fille unique de Bertraud le Grand Comte de Clermont, Dauphin d'Auvergne, Sire de Mercœur, & de Jeanne Comtesse de Forets, Fille de Jeanne de Bourbon; & attendu qu'elle étoit sa Cousine germaine, le mariage fut fait avec dispense du Pape Urbain V. de l'an 1379. elle a fondé, un Anniversaire & une Messe qui se célèbre tous les jours en la Chapelle vieille après Prime. Elle jeta dans la Chapelle de Souvigny qu'elle fonda avec son Mary, où se voyent leurs Sépultures ses Effigies de marbre; l'on luy attribue la Fondation des Celestins de Vichy. En l'AY de Louis II. du nom Duc de Bourbon, (y d'Anne Dauphine sa Femme. j. Jean Duc de Bourbon le 1. du nom, continua la posterité. y Louis de Bourbon mort avant son Pere le 2.

Septembre 1404. âgé de 16. ans, 8^e fut inhumé dans l'Eglise des Jacobins de Paris. 4. Catherine de Bourbon morte sans Alliance, 5. Isabel de Bourbon morte sans Alliance. V. Jean I. Duc de Bourbonnois & d'Auvergne, Comte de Clermont , de Montpensier de Forets, S. de Beauvoisin , de Dombes &c du Pays de Combrailles, Pair & Chambrier de France. Fonda le Convent des Cordeliers de Montluçon, il commanda l'avant-garde en la Bataille d'Arincourt, y demeura Prisonnier , fut conduit en Angleterre, où il mourut après 12. ans de prison l'an 1434. d'où son Corps fut apporté dans la Chapelle vieille du Prieuré de Souvigny. • Il avoit épousé Marie de Berry Fille de Jean I. Duc de Berry , & de Jeanne d'Armagnac sa première Femme , Veuve de Louis de Chatillon Comte de Dunois, puis de Philippe d'Artois Comte de Eu, Connétable de France, au mois de Janvier 1400. Le Mariage fut célébré le Jour de S. Jean Baptiste en la même année. Elle mourut après son Mary la même année, à Lyon 1434. & fut enterrée avec luy à Souvigny , en la Chapelle vieille. Voyez le Chap. 28. Liv. i. de cette Histoire. Enfants de Jean I. du nom Duc de Bourbonnois , 1^{er} de Marie de Berry sa Femme 6. Charles I. du nom Duc de Bourbon , continua la postérité. 4. Louis de Bourbon mon jeune.

The text on this page is estimated to be only 23.34% accurate

fSjf HISTOIRE DE BERRT, *■ ' > tf. Louis de Bourbon Comte de Monc-penfier , d'où dcfccndcnc les Comtes de Mont.pcnfier , rapportez par le P. Anfclmc av Vol. i. dcl'Hift. Gcnral. des Ducs de BourboD: Charles I. Duc de Bourhonrioîs & d'AuVérène , Comte de Clermont, de Forets, de Mont.pcnfier & de riflçJourdaiti , S- de Beaujcu.,de Combraille^ & ' de ChiteC Chinon, Gouverneur de Languedoc , Phir & Chambricr (Je France, 11 tîc le Traite d'Arras qui a été fi otile à la France, l'an i43f. mourut iê ^!,13cccmbte 14^^. dans fon Château de Moulins, d'où fon Corps fut port^ dans la CJjappêlle neuve du Pricutc de Souvigny , qu'il avoir Fait conftruire. Il a fondé deux Mertcs chaque jour, pour le repos dés' amcs c^îî fcs Pçrc & Merc l'une dcfquellei fc celebrc à l'Autel de la Chappclle virille -, Vautre pour ce t>iic& fon Epoufe, fe dit à l'AureI de S. Majcul. 11 a aulH fondé qu.atte Anniverfaires Je premi<;c Dûur fon Pcrelcj. jour de Janvier; le fécond pour fa Mere, le t. jour de Juin » Ict'rôifjcme pour luy, le 4. Décembre / ie q'jatnéme pour la Ducheffe fon Epoufe , le i. Decembre; & pour rétribution, il a donné aux Religieux la fommc de fix- vingts livres en Cen; & Rentes , par Titre du 6. d'Août 14^0. v Il avoic epoufe le i7- Septembre 1416. Agnes de Bourgb^rfe FiUê'^e >3n Duc dç Bourgogne , 6C de Margueriredc Baviere fa tcmme; el!ct>ouri-t au Chareau de Moulms le 1. Décembre 1476. &- fur entier rée à Sou vighy avec fon Mary dans la CKappcllo neuve , ou fe voycnt leurs Effigies eiV marbre fur un riche Tombeau. Bifiins de Charles I, Duc de Bêurbon, cir d'J^nés de Bourgogne fa. Femme. 7. Jean il. du nom Ûuc de Bourbon , duquel cy-aprcz, 7. Philipps S. de Beaujcu, mort fans Alliance. 7. Cha-rres Cardinal Duc de Bourbon Archevêque de Lyon, trata avec Pierre fon Frerc, & fe contenta du Revenu de b Seigneurie de Beaujolois , mourut h Lyon le la Scpicmbtc &: fuccncrrc dans l Eghlc S. Jean fous un fupctbc Tombeau do marbre blanc. 7. Pierre IL du nom Duc de Bourbon , duquel cy-aprc7. 7. Louis Evcque de Licge,tuc par Guillaume de laMatcKditle Sandier d'Ardennes. 1 an 1482. .- ° » 7. Jaques mort fans Alliance le ij. May 1468. 7. Matic Femme de jdan d'Anjou Duc de Calabre & de Lorraine , Fils de René R dcSialev • y.lfabel mariée à (îlharles dernier Duc de Bourgogne. 7. Catherine Femme d'Adolphe d'Egmonc Du? de GncMrs , Fils du Duc ArnôuL & de Catherine de Cleves fa Femme. 7. Jeanne Femme de Jean deChalons IV. du nom , Prince d'Oranee FilidcGuillaume & de Catherine de Bretagne. b » '

^auu^ ^.Marguerite aJJicà Phihppcî VII. Fil» de Louis Duc de Savoye, &
d'Aniïc de Chypre la Femme le é. janvier i47r. * VII. Jeah II do nom Drtc
de Bourbon ^ d'Auvergne , Comte de Clermonc , de Forer», de 1 in^en-
Joutdam , 5^ deV.IIars . S. de Beaojolo.s. d'Al.nonay, de Roche en-Renier
^hV^K^iï^^^^ Guyenne, puis de Languedoc . puis Connctal bit «
Cnambncr de hrance, dit le Bon. 11 fe trouva l'an T4J0. à la Bataille de
Fcurm.gny . &: fut un de ceux qui contribua le plus au g""""*! «celle & fit
fait Chevalier le même jour. 11 fc trouv.. pareillement a,.^Px.a.s de. Villes
de Bayeux deCaën , de Charbourg , & contribua beaucorâa Conquête de
Guyenne le Roy Charles VI IL luy donna l'Epéc de Cennérable. Il augmenta
de quatre Prcbendcs le Collège de la Sainte Chappcllc de Ion, bon l'an ,^8,.
IL commencca fa famte Chappelle , que l'on y voit aujourd'huy . mais la
mort ou î'/. pargne perfonne. 1 empêcha d accomplir ce pieux delfein, ét.nt
mort en fon Châreau deMouhnsIei. Avril .488. fans pofterité mafculinc de
fes trois Femmes, &Vin. hume en la Chappelle d: Souvigny. ' oc lut in

LIVRE a. La première fut Jeanne de France Fille du roy Charles VIT, & de Marie d'Anjou sa Femme, qu'il épousa l'an 1417. mais n'eut point d'enfants à Moulins le 4. d'Avril 1418. & fut enterrée en l'Eglise Collegiale de Notre-Dame de la même Ville jointe par une féconde Alliance avec Catherine d'Armagnac Fille de Jacques Duc de Nemours & de Louise d'Anjou sa Femme le 28. d'Avril 1484. mais étant morte en Couches au mois de Mars 1486. le desir qu'il avoit de laisser de sa postérité, l'obligea de contracter un troisième Mariage avec Jeanne de Bourbon Fille de Jean Comte de Vendôme son Cousin, & de Isabelle de Beauvilliers sa Femme au mois de Juin 1487. Fils de Jean H. d'Orléans Duc de Bourbon, & de Catherine d'Armagnac sa féconde Femme. S. Louis de Bourbon mourut seize jours après sa naissance. VII. Pierre II. du nom Duc de Bourbonnois 8^e d'Auvergne, Comte de Clermont, de Forets, de la Marche fils de Guy, Vicomte de Carriat & de Murac, S. de Beaujeu* seigneur de Châtel-Chinon, de Rochecorbiol-Renier, de Bourbon-Lancy & d'Annonay, Pair & Chambrier de France, Gouverneur de Languedoc, & Rergent en France. Il naquit au mois de Novembre 1419. & porta premierement le Titre de Seigneur de Beaujeu, mais ses Atteintes étant decedées, il leur succéda, & fut I^{er}. Duc de Touraine. Le Roy Louis XI. luy donna sa femme à la Princesse sa Femme la Régence du Roy pendant la Minorité du Roy Charles VIII. qui craint qu'il ne se fût en Italie, luy confia le Gouvernement de l'Etat pendant son absence, & à son retour le fit Gouverneur de Languedoc Il continua la Bâtisse de la fameuse Chapelle de Bourbon, qui est une des plus belles du Royaume, mourut à Moulins le 10. d'Octobre 1476. Son Coeur fut inhumé dans l'Eglise Notre-Dame de Moulins, & son Corps dans la Chapelle neuve de Souvigny. Il avoit épousé Anne de France Fille aînée du Roy Louis XI. par Contrat du 1. Novembre 1473. Elle paracheva la fameuse Chapelle de Bourbon l'an 1480. & mourut au Château de Chamelle le 14. Novembre 1482. & son Corps fut porté à Souvigny proche de la ville du Duc son Epoux le Mardi 10. Decembre suivant. Fils de Pierre II. du nom Duc de Bourbon, d'Anne de France sa Femme: 8- Charles Comte de Clermont, mort jeune. 8. Suzanne de Bourbon née le 10. de May 1491. mariée le 10. May 1506. à Charles de Bourbon Comte de Montpensier son Cousin : Les deux Epoux se firent Donation, mutuelle de tous leurs biens pour faire cesser leurs prétentions respectives sur les biens de la Maison de Bourbon. Il étoit deuxième Fils de Gilbert de Bourbon Comte de Montpensier, & de Claire de Gonzague sa

Femme. Cette Princefle mourut fans Enfans à Châtellerault le 18. Avril ijtt. apres avoir fait fon Tedament à Monfluçon l'an par lequel elle avoit inflituè fon Mary Héritier univerfel en confirmant les conventions de IcurContraâ de Mariage : Elle fut enterrée dans la Chappelle neuve de Souvigny le 11. May ijti. mais toutes Ces précautions fe trouvèrent inutiles 1 car Looife de Savoye Ducheffe d'Angoulcme, Mere du Roy Frani^ois l. luy fit Procci pouf la Succeiîon des biens de Bourbon; ce Prince ayant été dépoſſédé par un Arrêt de Sequellre du mois d'Août 151». il fe jctu entre les bras de l'Empereur Charles V. retrouva à la fiiocfle Bataille de Pavie l'an 1514. & fot tué au Siège de Rome d'un c«tip de Moufquet en la cuifTe le 5. May 15&7. Pat fa mort les Duchezde Boutbonnois ic d'Auvergne, & les Corotcz de Clermont & de Forces furent unis ï la Cour9nne. C*eft \ Charles dernier Duc de Bourbon que l'on attribuS \t fondation du Conirent 8c de i'Eglife des Jacobins de Moulins l'an 15 lé. au lieu où étoic l'Hôpital de iflint Nicolas, qui fut tranſporté 3 faint Gilles. Voyez G. de Marillacen la Vie do Charles de Bourbon. Pafquier Recherch. de France.

The text on this page is estimated to be only 18.30% accurate

A (tArmoïries des VtUes de U Gneralttt de BoHrgU , ^r ordre
Alfhahetiqtie. C H A r I T R E L.X XI IIA iKAT-tE-CHATEL pofcc d'arpcnt
à trois Perles alaifccs de fable, î. i. Aiibigny, de gueules , au fermailict d or»
Boarges porte d'azur i trots Moutons pafTans d argent i. i. acorncz de fable
^acder de gueules, cUrincz d'or, à la bptdure cngrelcc de gueules, au chef de
France. La Châtre porte d'azur i trois Pavillons d'argent i. i. à trois fleurs de
Lis] rangées d'or en chef, ■ Château roux porte d^«zur au Château
pavinonnc*, flaque de deux ToutJ d'argmr, maflbnc de fable , cfToré , c'cfl
à dire couvert , de gueule. Charoft porte les Armes des Scigueurs du futnm
deBethunc. Château - Dcuf fur Cher porte les Aimes de la Famille du
furncfti l'Aubefpinc feigDCurs de ladittc Terre. Coucreffault porte les
Armes des Seigneurs Alaman deGucpean Seigneurs dudit lie D y Dun-le-
Roy porte d'îtzur à la fafcc en dcwife de gueules , accompagnée de trois
fleurs de Lis d'or en chef, & û'un Mouton pailant d'a|genc en poincc , avec
ccuç DcTife : Tune or um annexa Corons. M Mehun fur Yctrc porte d'or ao
chef de gueules charge d'une fleur de lis d'or,' S " Sânc^rfc d'azur ^ aHés de
gueules à une herfc d'or lice de gueules. •" Saint Amind de i un mont de
parti de Bourbon Condé. V Vierzon porte d'azur à une Tour quarrce crénelée
de trois pièces d'argent , rBaflbtv ncc & à la porte fermée de fable. : yi&m
porte les Armes du S. Dupuy -Vaftan , cchicque d'pr & de gueules. ; Y
Yffoudan porte d'azur au pairie alaifc d'or à trois fleurs de lis d'or , une au
cheftff deux tL flancs. lin du neuDteme Livre

The text on this page is estimated to be only 29.37% accurate

HISTOIRE DE BERRY. LIVRE DIXIEME. DES
ABBAYES DE LA PROVINCE de Berry. De la Ville & Châtellenie de faint
Satur. CHAPITRE PREMIER. A Ville Ac r.iint Sarur cft affic au bas de la
Ville & Ch.iteafî de Sancerre, au pied de la Montagne, à une portée de
Mou(quet de ("aine Thibaud &: de la Rivière de Loire , en plat Pais, gras ,
fertile &: abondant en Bleds &: Prairies, & environnée en partie de Colincs
où croiifeiic des Vins excellens &: i'avourcux» cnrrc Icfquels cft
recommandabic le Vin de la Plante de l'Abbé & du Sacnfain de TAbbaye ,
qui cft des plus exquis du Royaume. Cette Ville étoit autrefois environnée
de Murailles & Portaux , qui ont été ruinés au liẽcle dernier pendant les
Guerres Civiles. Elle cft ancienne ic s'appelloic autrefois le Châccau
Gordoo ou Gjrdaïne , comme je feray voir au Chapitre fuivant. Les Abbé
Religieux de faint Satur ont Juftice haute, moyenne U. baiTc en la Ville &:
Parôilfc de famt Satur, Village de Fontenay de de faint Thibaud. I Qjie le
Château Corthon ou Cordon ^ejl U Vtllc de faint Satur, & non Sancerre,
CMAVITILftII. LE Château Gorthoo, ou Gordon , vulgairement appellé
Gordaine, en Latin Gordônkitm ^ Gonhonât Cajirum ^ cft bien plus ancien
que Sanaerre, puifqu'il en cft fait g^^j^nciuion d.uis la Vie de faint Rombic,
en Latin Rtmutus^ dont il fe trouve quelques fra- re dc*s' gmcns en cinq
Léçons qui fj chantent le jour de fa Fcte, dans le Bréviaire de l'Abbaye
s*tmr de faiintSaïur, qui portent que ce Saint fe retira en Berry , non loin de
la Ville de Bour- imfmi ;;es, prcz la Ville , que les Anciens ont nommée
Gorthone, &: qu'il fonda un Mona- ' Bomriierean lieu apoeîlé Subligny, qui
cft uneParoiltc dans le Comte de Sancerrô , a 'îî deux tieuiis de diftance de
la Ville-, que du temps de ce Saint un Roy quelle nomme 'ij I^ngiks , vint
d'Orléans aflàillit le Château Gorthons , C'ftram Gmhoms , donc S.
RomGgggg

HISTOIRE DE iBERRr, fUirt tn ble ayant ctéaverry , alla au
 devant de ce Roy , le pria de pardonner a ce Peuple affligé x. Vol. que ce
 Roy féroce & cruel , au lieu 'd'écouter Tes prières , luy déclara qu'il ne
 quitBibli* ^'^'^ ^o\nt fon entreprife , & qu'il emmencroit ce Saint en Ton
 Pais , & luy feroir j the m gîn'dcr des Troupeaux de Brebis -, que ce Saint
 s'en retourna en fon Monafterc pour prier dnp't' Dieu. Les Leçons en
 demeurent la , &: ne parlent pas du fuccez de cette Guerre> non rts A»- plus
 que du refte de la vie de ce faint Romble. gMfltnidt J'ay long-temps cherché
 quel ctoit ce Roy nommé dans ces Leçons. Egrt^us «omnt SéHttrr*
 ttmfOTis illius Jtex ^ ic n'ay trouvé dans toutes les Histoires aucun Roy de
 ce nom, dcfot> te que j'ay toujours eftimé qu'il y avoir erreur en ce mot par
 la faucc des Cop:ftes ; &: je n'aurois pû rétablir ce nom véritable, fi je
 n'avois eu communication d'une vieille Profc de faint Romble , qui fe
 trouve en un ancien Livre Manufcrit fut Vélin en l'Eglife de Surienvaux
 prcz Sancerre , qui noftime ce Roy JEgiMus. Hic Rtmaitts Rtgtm JE^éium
 Gorgonicis rêftt ejfe pium , pnElum vocAt Cujtodem Ovium , foh cedit ;
 Hic Rtmittus frtcibu\$fld^tat , raucâ vtce Rcx Sanclum rogitat ^ pndam
 rcddeus hahildnles ditat ^/ahus tedtt. Cette Ptofenous donne le moyen de
 corriger l'crtcur du Bréviaire de taint Satur, & fait voir qu'il faut \rc
 JBgidius & non pas Egregiui lemporis illius Rex , & ce Roy jE^idius eft
 celui que les Histoires appellent Patrice Romain , Prince , Duc U Roy des
 Romains ; c'eft celui que nos François élurent Roy quand ils chaflerent le
 Roy Chilpaic Pere du Roy Clovis, ic que Chilperic étant retourné , dcHt en
 plufieurs Batailles , qui laifla un Fils nomrhé Siagrius, que le Roy Clovis
 tua,& fubjugua fon Royaume. Valcûui pcnfée cil que l'Hilloire dont a voulu
 parler la Vie de S. Romble cft celle dont Lib.j. parle Marius Evcque de
 L.iufanc en fa Chronique , où il eft dit que fous le Confulatde jeftr.rcr.
 Baillius ^ Babianus , qui cft l'an 463. il y eut bataille entre itgidius Patrice
 & les Gots, Franc, entre Loire & Loiret , hc que là Fridericus Roy des Gots
 fut tué ; aprcz cette Bataille ^gidius vint d'Orléans , &a{ricgea le Château
 Gorthon que les Viûgots poftdoient alors. DMckefm Martyrologe de faint
 Laurent de Bourges fait fouvent mention de Gorthotiis Ct». i p. ft^**^ y
 l'Addition d'Ufuard l'appelle (7tfr</*««i , ce qui revient au mot François
 Cordai778. ne. L'Authcur de la Vie de faint Phalir l'appelle Crf//r«w
 Gcm//. Fredegairc le Scholaftique rapporte fous l'an 7*7. que le Roy Pépin
 paiTa la Rivière de Loire au Château Gourdon & vint à Bourges , ce qui

convient très-bien à saint Satur , qui n'est distant du Port saint Thibaud & de la Rivière de Loire que de cinq cens pas. IDans deux Titres de l'Abbaye de saint Ambroise de Bourges du Vicomte Godefroy, entre les grands Seigneurs de Berry est nommé Gimo de Cefiro Gordnico , Pere de Mahaud qui rétablit l'Abbaye de S. Satur, & laquelle dans la Charte de rcftauration est qualifiée Dame du Château Gordon, ou de S. Satur i ce qui justifie que S. Satur est le Château Gourdon, qui ne relève pas de Sancerre, mais de l'Archevêque de Bourges & du Chapitre de S. Lncnne > lesquels dans cette Charte appellent Gimon du Château Gordon Chevalier de leur Eglise , c'est à dire Vaflal i auflî depuis la nouvelle Fondation de l'Abbaye de S. Satur, il n'y a plus eu de Seigneur de S. Satur & du Château Gordai< ne, que l'Abbé de S. Satur. De l'ancienne Ahhaye de S, Satur, Chapitre I 1 L BrevU'tr "i £\$ Leçons de l'Office de S- Romble m'apprennent qu'elle fut premièrement fondée ^tS. Sd- I i par S. Romble en la Paroisse de Subligny , dans le Comté & à deux lieues de Sancerre , & dédiée à S. Pierre, environ l'an 46}. Elle fut depuis transférée au Château Gorthon, & changea de nom aprcz que les Corps de S. Satur U. fcs Compagnons y furent apportés , comme il est arrivé à plusieurs autres lieux. Abbayes & Eglises » & fut enri* chic de grands biens , par les dons & aumônes des Seigneurs voisins , partie desquels a-, voient été ufurpés par les Gentils-hommes pendant les Guerres , partie donnez en firfi pat force & par contrainte aux Seigneurs du voilinage , ce qui l'avoit ptefque réduite aa néant , comme en fait foy le Titre de la Rcftauration de l'an 1054. hà an». ^3tur en latin Saturnus , ou Saijrus, sainte Perpétue, Felict:é,& leurs Compagnons aoj.D.ii. Xcoocatus , Saturninus , Secundatus ^ font Africains martytifcz en leur pays , félon Baroniui en fcs Annales , fous l'Empereur Scverc } ou fuivant le Bréviaire de S. Satur & :

1«

LIVRE X. Légendaire de l'Abbaye de Vierzon sous les Empereurs Valerien & Gallien, qui Tora.X. •ne tenu l'Empire depuis l'an i[^]. ^ufques en 1(9. 11 ell fait honorable mention de ces L^{'''} ^ Saints chez Bcde, Ufuard, Ado, dans le Marcyrologe Romain, U en trois Sermons de S. Auguftm, dans Fttrus de Natalibiê[^] dans les Aûcs de leur Martyre, rapportez par Ba-
 ^{oo} ronius, dans S. Auguftin & Tertulien. 'iaKi Dans l'ancien Bréviaire de S. Satur, en la Fête de la Tranflation de ce Saine, qui fc TertuU. célèbre le 18. Oûobre, Leçon i v. il eft dit que Mathilde ilTuc de plufieurs Sénateurs, dcAniso. & de la race des Cefars, chingea la Maifon de Cefur en celle de Jefus Chrk, & en îî* chafla les Idoles, pour y mettre les Saints Martyrs î d'cù j'cftiinc que l'on peut inférer riifonnablement que c'eft cette illuftrc Dame qui transféra l'Abbaye de Subligny au Château Gordaine, & y fit apporter le Corps de S. Satur, qui en eft à prefent Patron, de fes Compagnons. Mais la difficulté eft de fçavoir qu'elle ctoic cette Dame, U en quel tems l'Abbaye a été traisféré à S. Satur, &: que les Corps de S. Satur &: de fes Compagnons y furent apportez i il eft bien conftant que ce n'eft pas Matilde Dame de S. Satur, Fille de Guimon Seigneur du Château Gourdon, qui rétablit une féconde fois l'Abbaye en 1034. car le tems y répugne abfolument c'eft donc une autre Dame, iffuc de Sénateurs, qui vi. voie environ l'an qui eft le tems auquel j'cftime que les Corps de ces faints furent apportés d'Affique, parce que c'eft en ce tems là que les S. urafins l'occuprent, & s'en rendirent maîtres > e'eft aulTi prefquele tems auquel a fini celle en France la qualité de Sénateur. C'eft donc environ ce même tems que le Corps de fainte P rpctuc fur apporté en l'Abbaye de Devrc prez Vietzon, & celui de S. Fulgent aulB Afucain, à Bourges en l'Eglife de fon nom. La Fccc de S. Satur fc cclebre en l'Abbaye de fon nom le 7. de Mars, (a Tranflation le 18. Ot[^]obre. Du fccond RâtMjfemenf de C Abbaye de /AWt Satur» Chapitre IV. LE s Archives de l'Eglife Cathédrale de Bourges confervent encore aujourd'huy It Titre original du Rccabliftemnt de cette célèbre Abbaye fous le Pontificat d'Aimon de Bourbon Archevêque, l'an 4- du Roy Henry, qui revient à Tan de Notre Seigneur 1034. Le même Titre fait foy qu'une jeune Demoifelle nommée Maihilde Fille d'un Chevalier Vafilfal de l'Archevêque &: Chapitre de Bourges, nommé Gimon Seigneur du Château Gordon, qui lors s'appelloic de faini Satur, &: Eudes Comte du Palais, que cette Fille étant feule &: fans Frères, avoir choifi entre fes Parens & Amis pour Protecteur, Patton & Défenseur, &: pour le Succelfeur

univerfel de tous fes Biens , voulant recablir certain lieu en l'honneur de
faint Piette Prince des Apôtre\$, de faint Sa* eur, pluſieurs de fes
Compagnons Martyrs , dont les noms font écrits aux Cieux ; lequel lieu
avoir été prefque réduit à néant par les ufurpations des biens qui en
dépendoient anciennement) & par les Infeodations que les Religieux
avoient été contraints de faire, s'adreſſerent à Aimon de Bourbon
Archevêque , le prièrent qu'il luyplût de confirmer la Donation qu'ils
deſiroient faire à ce lieu pour le falut de leurs Ames &: de leurs Parens &:
Predicteurs ; ce que cet Archevêque leur accorda , &: en même temps y
établit des Chanoines Réguliers , les exempta de leur Eglife & leur Cloître, &
leurs biens en dépendans , de toute puifſſance , juſques à leur donner pouvoir
de régir tous leurs biens , U. d'élire leurs Confrères le Religieux ; Se parce
que Mathilde de Eudes Comte du Palais ne ſe contentèrent pas de reſtituer à
cette Eglife les biens qui en dépendoient autrefois , mais même luy
donnèrent de leurs &: de leurs Treſors & poſſeſſions, pour fon
rétabliffement j l'Archevêque de ſa part donna aux nouveaux Chanoines
l'Eglife avec l'Autel , les Noues &: Décimes , &: toutes autres choſes qui
appartenoient à l'Eglife &: à l'Autel, mouvantes en Fief de l'Eglife
Cathédrale de faint Etienne , le coûta la prière de Mahaud & du Comte, ſans
charge d'aucuns Droits , finon du devoir envers l'Eglife Matrice, en laquelle
ils feroient tous les ans une Proceſſion le jour de l'Invention du premier
Martyr faint Etienne, qui eſt le troiſième d'Août, &c payeroient deux livres
d'Encens ; ic afin que les Chanoines de faint Pierre & de faint Satur pûſſent
jouir de ces Bienfaits à perpétuité , il les fit confirmer en plein Synode par
les Evêques , Chanoines & Chevaliers de ſon Diocèſe. Le Titre eſt Gagné en
l'Original par

fit HISTOIRE DE BERRT, Aimon Archevêque , Eudes Comte du Palais, Matliildc, iaquellc faifoit laReftauratiar de cette Abbaye.par Thibaud Comte, Erroengarde Comtefle, Gcofroy Vicomte, Archam* baud , Eudes, Ebbcs, Roger Doyen de faint Etienne , Arnufte Chantre , par Etienne Evêque du Puy , Raucon Evcque de Clermont> Ragimond Evcque de Mande, Amelius Evcque d'Alby . Deufdct Evcque de Cahors , vEracric Abbc de Mafcc , Vivian Abbé de faint Sulpicc , Herbert Abbé de Dcols » Oideric Abbc de Limoges, Martin Abbé de Vicrzon, Ymené Abbc d'Ylloudun. Elle cft cnfuite fipncc d'Henry Comte futnommé Etienne , d'Adèle Comicli'c fon Epoufe, Gcotroy de Vevrc rurnommé Le Normand , &: de Gautier de Luzatcbe La Confirmation de la Rcftauration de l'Abbaye de faint Satut fut faite par l'Archevêque > alBté des Evcques fcs Sutfragans , du Chapitre de fon Egîife, des Abbez de fon Diocccz , &: de fcs Chevaliers &: Vaflaux , tant en qualité de Supérieur Ecclciaftique , que de Seigneur Féodal &: Temporel i U en ces deux qualiiez confirma 6c amortit les chofcs données, avec toute Franchife & Excropiion fpiriiuelle & temporelle, à la rcfervc feulement de la Subjediion Caronique & de la Jurifdiction Archiepifcopalc & Proccltion annuelle en l'Eglife Metropoiitainc de Bourges , qui a été depuis convertie en un autre devoir. Il ed encore à obfcrver qu'à la refcrve des chofcs particulières, données par Ma« thildc de fiint S.itur à cette Abbaye qu'elle avoit rétablie, tout ce qui luy appartenoit a été aquis à Eudes Comte du Palais Seigneur de Sancerre , qu'elle avoit iiiiitué Ion Hiiiverfel Héritier. Et ainH le rede de l'ancienne Seigneurie du Château Gordon , a été uny &: incorporé à la Seigneurie de Sancerre. Eudes Comte du Palais, Héritier de Mathildc, cft Eudes IL FiU d'Eudes L Comte de Blois & Chartres , de Tours , Seigneur de Sancerre , &c de Benhe fa Femme. Thi* baud Comte, qui a foufcrit cette Charte , cft Thibaud IL Fils de Thibaud I. &: de Lcfigarde Frerc d'Eudes II. Ennengarde Comtefle cft U Femme d'Eudes IL Comte du Palais. Henry furnommé Etienne , étoit Comte de Champagne , Fils d'Eudes IL qui a fait la Reftauration avec Mathilde. Adèle étoit Epoufe d'Henry Etienne. Depuis en l'an 1104. le pur de la Dédicace de cette Eglife , faite & célébrée par Léger LXL Archevêque de Bourges , la Comtefle Adèle lors Veuve, vendit à cette Abbaye les Droits de Coutume du Pain du Château Gordainc qu'elle avoit donnée à Robert { Se voulut qu'elle joUit des mêmes Droits, Franchifcs & Libertez , dont elle jouifloit au temps du Conuc Thibaud j luy accorda une

Foire tous les ans le jour de la Dédicace , tous les Droits &c Revenus d'icelle , sans que les Vaffaux Hommes du Comte de Sancerre y puissent prétendre ny lever aucuns Droits , ny faire ou exercer aucun Acte de Justice, ny autre personne que celle qui étoit préposée par les Abbés & Religieux. Nous apprenons des Archives de cette Abbaye que les Chanoines séculiers s'y étoient introduits , &c que le Pape Innocent III l'an 1131. ordonna que les Chanoines séculiers venant à décéder , leurs Prébendes feroient réservées pour des Chanoines Réguliers de l'Ordre de saint Augustin , ce qui a été exécuté. Depuis ce temps les Chanoines Réguliers en ont toujours été en possession , sous la protection de l'Archevêque & le Chapitre de l'Eglise de Bourges , cités & spécialement liés par leur Fondation effective & confirmée. Aussi tous nos Archevêques l'ont toujours maintenu en tous ses Droits , Possessions & Privilèges, & spécialement Pierre de la Châtre LXIV. Archevêque l'an 1144. le troisième de son Pontificat, par ses Lettres Patentes garda les Abbés & Religieux d'icelle en possession de tous leurs Dîmes , Censives , Possessions, Héritages & Eglises , même d'une Prébende en l'Eglise de Bourges, & leur confirma la chartre qui leur avoit été faite par Alberic LXIII Archevêque son Prédecesseur , & par le Chancelier de Bourges, de la Procuration qu'ils croient obligés de faire en l'Eglise Primatiale le jour de l'Invention saint Etienne, à la charge de payer vingt sols tous les ans, monnoye de Bourges &c: deux livres d'Encens blanc ; & en l'an 1144- il leur fit avoir raison du tort que leur avoit fait Humbaud Chevreau, qui avoit porté les Armes contre l'Eglise de saint Saturne, & avoit aussi contribué à l'Incendie d'icelle & pour réparation dequoy, il leur accorda par l'autorité de cet Archevêque les Lois & Ventes de tous ses Tenanciers , en retenant à foi la foi & hommage. Le même en l'an 1151. avec Guillaume Comte de Nevers pacifia les différends entre les Abbés & Religieux de saint Saturne & Etienne Seigneur de Sancerre , Fils puîné de Thibaud Comte de Champagne , &c: obligea ce Seigneur de consentir que l'Eglise se à

Abbaye de faint Satur joQit de tous les Dîmes , Biens &: Droits
 qui liiy aViJteht ctf dé* Uiflcz pat fcs Predcccflours, fcs Hommes &:
 Vartaux, U par Machilde fa Fondatrice, &: de tout ce qu'elle poflcdoic tu
 cemps du Comte Thibaud fon Perc , & de toutes les Coutumes que les Abbé
 , Religieux ôc leurs Hommes avoient en la Terre de Sancerre , &: fur &
 avec les Hommes du Seigneur de Sancerre. Henry de Sully LXVII.
 Archevêque, à l'exemple de fcs Prcedeceflciirs , confirma k fc rendic garend
 du Don fait par Hervé de Donzy Seigneur de Gyen ic. de C^e.à la in^mc
 Abbaye, de quatre litres de Rente fut les premiers doniers proecdans du
 Péage ■de Cône l'an 1187. Les anciens Comtes de Champagne & les
 Comtes de Sancerre forris de leur Mai* fon, ont toujours fait de ^nds biens
 à cette Abbaye , fitucc fur les confins dctetii Terre ifi£ U aucuns de cette
 illuftre Maifon, fc font pat fois porté \ leur faire du tort , iti l'ont incontinent
 reparc avec ufurcj car outre îesBicnfaus reçus des Comtes de Cbahjpagne
 Etienne & Thibaud , & de la Comtefle Adèle , U ce que nous avons touché
 d'Etienne de Sancerre puîné du Comte Thibaud le Jeune ; le même Comie
 Etienne l'aft ti6o. accorda aux Abbé Religieux de lairK Satur le Droit de
 connoître des DueU &; Bacailles«cn leur Détroit & au Bourg de faint Satur
 , par leur Juge ou Prevèt, dcfquels le Prevot de Sancerre avoit coutume de
 connoître , & leur promit de ne rcccvoit éc retenir lei Hommes dont ils
 avoient joiiy par an & jour /quoyqu'ils fe voululfcnt réfugier en fa Terre , &
 fc foumettre à fa Seigneurie & Domination » permit aux Hommes de
 Sancerre de prendre Alliance avec les Filles ôi Femmes de faint Satur, &
 réciproquement, foit qu'ils fulTent de libre ou de fervc conditiod , fans
 prétendre fur eux aucun Droit de fuite ou de for- Mariage, i condition que
 les Abbé &: Religieux de faint iSatur fîtpicnt le femblable au refpcd de
 leurs Hommes, i£ promit de faire ratifier le 'tout par Henry Comte de
 Champagne, duquel il tenoit laTette de Sancerre pat Droit Ide Frerage, Le
 même par Charte de l'an \\6y fc départit de tout Droit qu'il eut pû prétendre
 te avoir, de mettre & élire les Abbcz de faint Satur j & accorda ic permit aux
 Rei*» gicux la libre Election de leurs Abbés ; ce qu'Henry &: Thibaud
 Comtes de Champagne fes Frères confirmèrent & confentirent de leur part
 en la même année j il leur donna douze Arpens de Precz aflîs proche de faint
 Thibaud , &: confirma la Donation faite \ leut profit des Dîmes de h Paroiflc
 de Jaloigne, movant de fon Comté, pat Arnulphe de Linon fon ValTal, l'an
 119J. Guillaume Comte de Sancerre i la prière des Abbé & Religieux de

faint Satut , en l'an 1x09. abolit la Coutume qu'avoit le Roy des Jeux de la Ville de S.mccerre d'aller à faint Satur avec les jeunes hommes de la même Ville le lendemain de Pâques , & de ruer tous les Chiens qu'ils trouvoient par les rues, ce qui faifoit bien fouvent matière de riottes & de querelles. Louis Comte de Sancerre , Fils de Guillaume , l'an 11x9. confirma tout ce qui leur avoit été accordé par ses Percs & Ayeuls , et les déchargea des Droits d'Ufage prétendus en leurs Forêts par ses Hommes & Vaux de Sancerre, & leur restitua l'an 1131. la Terre & Justice de Cocy , qu'il retenoit injustement. Le même prétendant avoir la garde de cette Abbaye des Terres qu'elle possédoit au Comté de Sancerre , en fut débouté par Arrêt de Parlement du 6- Décembre 1266. par lequel la garde & protection de l'Abbaye fut adjugée au Roy. Jean Comte de Sancerre l'an 1177. leur donna vingt arpens de bois en la Forêt de Charmes, & la troisième partie des deniers procédans des Ufages, Pacages & Panages de la même Forêt , ce qui fut autorisé par Arrêt de Parlement. Etienne in. Comte de Sancerre , suivant les vertiges de ses prédécesseurs , confirma aux Abbés & Religieux de faint Satur , tout ce qu'ils avoient acquis par achat , dons , legs ou autrement, en l'érenduc du Comté & Baronie de Sancerre , leur permit d'acquiescer les Dixmes mouvantes de sa Terre , jusques à la valeur de cinquante livres de rente Se revenu Annuel, l'an 1301.

HISTOIRE DE BERRT, Des Ruines de l'abbaye de S. Satur
 depuis son Retablissement, Chapitre .V. NOUS apprenons de deux Chartres
 qui sont dans les Archives de cette Abbaye, que sous le Pontificat de Pierre
 de la Châtre Archevêque de Bourges, plusieurs Seigneurs & Gentils-
 hommes du Berry firent la guerre aux Abbés & Religieux de saint Satur, &
 firent malheureusement brûler cette célèbre Abbaye; aucuns d'eux, par les
 remords de leur conscience, en firent satisfaction en patrie, & contraignirent
 Humbaud fut nommé Chevreau, lequel par l'entremise de Pierre de la Châtre
 Archevêque, l'an 1144. demanda pardon d'avoir indûment porté les Armes
 contre cette Abbaye, d'avoir aidé à l'incendie d'icelle par une entreprise
 téméraire; Se pour éviter la punition de Dieu, & pour aucunement satisfaire
 les Abbés & Religieux, leur accorda les Lods & Ventes de tous ses
 Tenanciers, se réservant toutefois la Seigneurie directe & l'Hommage,
 par lequel il jura solennellement en présence du même Archevêque, de
 protéger à l'avenir en tout ce qu'il pourroit les Lieux & Droits de cette
 Abbaye; le tout du consentement de Marguerite sa femme, (c'est d'Avonin leur
 Fille. L'année suivante 1145. Etienne Sire de Graçay, qui avait aidé à
 l'Incendie de la même Abbaye, pour réparation de son forfait, accorda à
 l'Abbé & Religieux tout ce qu'ils pourroient acquérir par quelque manière
 que ce fut de ses Hommes & Tenanciers, par l'entremise de Pierre de la
 Châtre Archevêque de Bourges; le tout du consentement d'Alcelme sa
 Femme, & de Renaud de Graçay leur Fils. Il est à remarquer que c'est pour le même
 sujet que ce Seigneur fonda l'année suivante 1146. l'Abbaye d'Olivet, pour
 satisfaire à la Pénitence que Pierre de la Châtre Archevêque de Bourges lui
 avait donnée, en laquelle, porte sa Charte, *inimicis ejus mortuum est & tu
 ttejforum ijuam pojicorum, & parniteati ejus fructum, * Demino Ffiro
 Bituricenfi Archiepiscopo mihi injunctum.* Dans l'ancien Bréviaire de
 l'Abbaye S. Satur, sous la Fête de la Translation de ce Saint, il est dit
 qu'une grande tempête avait tourmenté les Eglises & le Pays de S. Satur,
 C'est pourquoi l'on a dit O- /i/n-iw, parce qu'en l'an 1161. le 11. Avril, le
 Château de Gorihon avait été surpris par les Anglois anciens ennemis de la
 France, qui l'avaient ruiné, enfoncé les Eglises de l'Abbaye. Enfin cette
 Abbaye a été ruinée pour la dernière fois, durant les Guerres Civiles de la
 Religion, & l'on n'y voit plus à présent que de superbes ruines, de
 son ancienne splendeur, qui font connoître que c'étoit autrefois un des
 plus beaux Edifices, du Royaume. Du Trieur d'Orfan. Chapitre VI. LE

Prieuré d'Orfan membre primitif de Fontevraud , cft ptefque aufTi ancien que le chef, puilqu'il fut établi du vivant du bien-hùrcux Robert d'Atbruifl'el Patriarche des Solitaires de France &c Inftituteur de l'Otdtc de Fontevraud , fous le Pontificat de Léger Archevêque de Bourges. Ces deux Grands Hommes ayant conçu l'un pour l'autre une eftime particulière , &: contrafté une amitié tres-éiroite , d'autant mieux établie , qu'elle avoit pour fondement la vertu , qui les rendoit l'un & l'autre recommandables , le zeile de la Rchgion &: le lâlut des ames. Ce Prélat fit fes efforts pout éxablir ce faint homme en fon Dioceze , ic pour y attirer ces faintcs Religicufes qu'il avoit confacrées au culte divin, U des Religieux qui vivoient fous fcs Règles, en la retraite de Fontevraud. Le bien-hûreuX Robert ne put refufer une û jufte demande , &: qui n'avoit pour but que la gloire de Dieu, J'augmeiitation de la Religion & de fon fervicc, à quoy l'un &: l'autre appliquoit toutes fes penfées de toute fon Etude. Le lieu pour établir cette Troupe de Saintes fut choifi conformément à leur dcflcijn Il à leur Inftituc , en une afftcufc Solitude , en un Pays de Bois &: de Marais, qti

LIVRE X. j'appcUoic Urfan, diftanc d'environ douze lieues de
 la Ville de Bourges , ctt la PatoifTe de Maifonnais. Pour éviter le trouble qui
 eue pu être formé, fl[^] fjuc ctAcr tous les eropcchcmens qui culTent retardé
 ce nouvel Etabliffement , notre Patriarche ne fe contenta pas d'apporter tout
 ce qui dépendoit de la Jurifdidion &: autorité de l'Ordinairei il tira le
 coofentemcot de toutes les puidanccs Ecclcfu(liques &: Séculières qui
 pouvoient y prendre intérêt. Les Religieux de l'Abbaye du Puyf:rrand ,
 Patrons de l'Eglife de Maifonnais dans la Paroifc; de laquelle le lieu
 d'Orfan cft fitué , fc départirent de tous les Droits qu'ils y a voient , à la
 prière de l' Archevêque Léger , lequel obtint aulTi permiffion du Prieur &:
 Religieux de Notre«Dame de la Chaife , faire conftruire un Oratoire & un
 Cimetière en la Paroifc d'Argent, pour y fjirc enterrer Jcs Religieux Si
 Rcîgieufcs de l'Ordre de Fontevrault , &: en outre l'Exemption de Dîmes
 de leurs Terres & Bc(liaux , par deux Chartes non dattées. Il impetra auflî
 par (es inftantes Prières , le Don du lieir dcBreuil-neuf fituc en Bourbonnois
 , maintenant appelle l'Ermitage , que les Abbé & Religieux de Pleinpied
 délailTerent aux Religieufcs d'Orfan par Charte de l'an 1100 laquelle juftific
 que dcz cette année ce Prclat avoit commencé de conftruire rEglife&"
 Monaftère d'Orfan , dans le Cartulaire duquel cette datte fe trouve bien
 écrite Zl fans rature, &: le chiffre tout entier, bi fans qu'aucune partie
 d'iceluy ait été coupée -, Se quoy qu'en iceluy il ne foit fait mention du
 Bien- heureux Robert , ce n'eft pas un Arumcnt infaillible que ce Titre foit
 de datte poftericure à fa mort -, car étant un Ackc u Chapitre des Religieux
 de Pleinpied , qui n'accordoient le Don de la Terre du Breuil\ aux
 Religieufes d'Orfan qu'à la prière de l'Archevêque Léger, il ne faur pas
 s'étonncC' 'ils ne parlent pas de Robert, parce que ce n'étoit pas en fa
 confideration qu'ils fai[^]icnt ce Don à Orfan , mais à la feule
 recoitmendation de l'Archevêque. Le fonds où a été conftruit l'Eglife & le
 Monaftère , fut aumôné à l'infancce du même Archevêque au Bien- heureux
 Robert par Alard de Guillebaud Seigneur de Château.meillant Se de 1 int
 Charrier, avec tout le Village d'Orfan , un Moulin & Etang , & tout le Droit
 qu'il pouvoir avoir en l'Eglife de Maifonnais, &: autres Héritages, dtt.
 confentement de R !oul le Vieil Seigneur de Dcols , de fa Femme, de fes
 Fils Se de fcji Neveux, d Hagucs Croncl & fes Enfans, en prefence de
 pinfieurs Gentils - hommes , Icfqucis, fûivant l'exemple de Raoul de Dcols
 leur Seigneur Féodal, &: la libéralité d'A-? lard, contribuèrent de leur part à

la fublîflance de ce nouveau Monaftère, par Charte noa dittée. qui peut être
de 1 an 1100. ou environ. Le même Alard donna la Métairie de Bruc* i rcs avec
Humbaud Seigneur de fainte Scverc , Gautier du Verger Se Robert de Bour*
ges , il donna feul du confentement de fa Femme Se de fes Neveux les
Cronels la Méairie de la grande Grange > Se plufieurs autres Droits par
divers Aûes non dattés, Se que je prefume être du même temps. Les Cronels
fes Neveux fuivirent fon exemple Se fà libéralité. Raoul le Vieil Seigneur
de Deols de Château-roux donna la Métairie des Aublans Se autres Droits ,
Se permit aux Religieufcs d'acquies de fes Vaffaux Se Tenanciers , le tout
par Chartes non dattées. Léger aprez avoir bâty l'Eglife, les Dortoirs Se
autres chofes necellaires au Logement des Religieux &: Religieufes , aprez
avoir fouray les Libres Se Orneraens de l'Eglife , Se les Meubles
necellaires pour le Monaftère , Se procuré les Donations dont nous avons
parlé j pour rendre fa Fondation plus allurée , aflembra les Barons du bas
Berry en l'Eglif de Notre-Dame d'Orfan l'an 1115. Raoul Prince de Deols Se
de Château-roux , Geo* v froy Seigneur d'Yftoudun, Jean Seigneur de
Linieres, Helic Seigneur d'Uriel , Hurrebald Seigneur de fainte Scverc
laquels du mutuel confentement remirent les Droits»! Péages . Ventes &
Coutumes qu'ils auroient pu prétendre fur les chofes qui feroient acquies ; s
par les Religieufcs de leurs Hommes Se Vaffaux, foit pat Aumône ,
Donation ou autrement > defquels ils leur accordèrent deç-lors la Décharge
Se Amortiffement de Droits Seigneuriaux, prirent les Religieufcs Se toutes
leurs Poffeffions en leur protention Se fauve - garde j voulurent que 11
aucuns de leurs Succelfeurs contravenoient i' leurs Ordonnances , 5^e
faifoient quelque tort au Monaftère d'Orfan , ils encoururent les Cenfures
Ecclefiaftiques Se peines d'Excommunication, Se furent privés de la
joiffance de leurs propres biens, jufques à ce qu'ils euffent ratifié les
Donations de leurs Predeceffeurs , le tout fait en la prefence du Bien-
heureux . Roberr en l'ix main fous l'autorité de l' Archevêque Léger -, en
confideration defquels Dons Robert d'Arbruffel Se fes Frères alTocièrent
tous ces Barons en toutes leurs Prières , Oraifons & Bénédictions . iRuels >
leur accorderent leur Société tSclut Confraternité. à

The text on this page is estimated to be only 27.67% accurate

HISTOIRE DE BERRI] En l'année des mêmes Barons Pierre de
Bomct remit aux Religieux d'Orfan tous les Droits & Coutumes de sa Terre
, & le bon Archevêque excommunié l'Eglise de Maifonnais de tous Droits
Synodaux &: Archiepiscopus, Robert Floccis, Pierre Mourais, Robert
d'Argenton & autres, accordèrent l'Exemption de tous Dîmes aux Héritiers
& Beneficiaires qui avoient les Religieux au Village de Vimeux, ic leur
firent plus (leurs autres Dons & Bien-faits. L'année suivante 1114. Alard de
Guilubaod pour la remission de ses péchez &: le salut des Ames de Pierre
&: Ode frs Perc & Mere, donna aux Religieux d'Orfan les Cens &
Rentes du Village de Echerolle, le Moulin de Guillaume & dépendances,
le Four de saint Arût, le Village de Parçay & au très Droits, Rentes &:
Héritages, qui sont maintenant appeliez la Métairie de la Ville etc &:
Moulin Cachard -, & ce Don ayant été consigné par les Abbé & Religieux de
Deols, Léger pacifia leurs différens, obligea les Religieux de Deols de
vendre leurs Droits à Alard &: par ce moyen ces Religieux demeurent
en paisible possession de ce qui leur avoir été donné. Il paroît de ce que
devus, que le véritable Fondateur du Prieuré & Monastère d'Orfan, est le
saint Archevêque Léger, lequel bâtit l'Eglise & Monastère au lieu d'Orfan, &
après avoir accordé tous les différens meus entre les Eclésiastiques Laïques,
& fait cesser les oppositions formées à cette nouvelle Fondation, établit
en ce lieu - là le Bien- heureux Robert, & mis en possession les Religieux,
c'est ce qu'il dit en la première Charte -. Nos itaque ad iudicium factum
Dei Ecclesie, & Religio/trum Virerum, froui fecimus, itidramti,
Dum in Huius Rationem de Huiusmodi in Fidei nos (cui;
dum in Huius, in loco (qui "vulgâ Urbs dicitur, omni cunctis, tam
C/cricorum, & tram in onâ cunctis fuit Lectorum fuit, item in
«Illo (in Huius. Le même fournit les Meubles de la Maïson & les Ornaments
de l'Eglise & sollicita les principaux Seigneurs de la Province à y faire des
Bien-faits, donner de leurs Biens, & toutes leurs Donations sont faites
in præsenti & méfiant l'usage ulnhiifi/uo/ii. Il ne faut donc point s'étonner
si en la Lettre par laquelle il remercie les Abbé & Religieux de Deols, de ce
qu'ils s'étoient départis à sa part des Droits qu'ils pretendoient en Villages
de l'Echerolle & de Paçajr, & au Four de saint Aoult, donnés à Orfan par
Alard, il se qualifie expressement Patron & Fondateur de ces Religieux,
Aivimus enim quedam primus Domini & fref^Urrc, fuem Fudidorem

SaKÛimonialiim tjufitm loci Pâtrer.bm fcitis . htc fcteritis. Mais il ne s'attribue pas luy feul cette qualité , puifque c'eft celle que luy donna le Bien-heureux Robert , lequel étant au Lit de la mort au Monaftère d'Orfàn, fi: voyant approcher l'heure en laquelle il devoit payer le Tribut que doivent tous les hommes à la nature, dont la fainteté de vie, la pureté des mœurs , ny toutes les bonnesoeuvres ne les peuvent exempter, j il ne voulut pas quitter cette vie iVjortelle fans prendre congé de fon bon amy , fans luy dire le dernier adieu , fans lûy recommander^ fcs faintes Filles. Pour ce fujet il luy envoya un Mcflage pour l'inviter de luy venir fermer les yeux, & luy départir fes (aintes confolations ; &: ce bon Prélat l'étant veAndf. in trouver » le faint Homme luy parla de la forte, comme l'atteste le Frère André fon Supplicm Confefl'cur , qui fut prefent à leurs confolarions. Mon cher Père, mon Prélat, & mon inVit B. Parriarche i vous mères vous-même un illullre Témoin de l'amitié que jay toujours Aoberti. eue pour vous j vous fçavez jufqu'a quel point je vous ay aimé, & qu'en tout ce que vous avez defiré de moy , je vous ay ponftuellement obry. C'eft votre feule amitié qui m'a attiré en votre Diocefe ; cVft à votre piicre que j'ay envoyé en ce lieu de bonnes Religieufes-, vous avez préparé leur Maifon, édifié l'Eglife &: les Cloîtres, vous Iciu avez fourny toutes chofes ncccfitaires ; leur avez aquis leurs biens & leurs poffeffiûns j vous leur avez donné les chofes dont ils avoient befoin pour fubfifter-, vous avez été jufqu'à prefent kar Patron & leur Proteûcur. Vous voyez l'état oii je fuis reduit 6c fur le point de fuivre le chemin fraye à tous les Hommes. J'employe tout ce qui me refte de forces àc de paroles pour vous recommander mes chères Filles & tout ce qui leur appartient }c vous prie d'être leur Protecteur, &: de les maintenir & garder au lieu où vous les avez établies. Chron S Notre Preiat luy promit de continuer pour ces bonnes Rel'gieufes les mêmes foins AlbiDiS: ^ mcrrK aÔcûion qu'il avoit jufqu'alors eu pour elles & pour leur Monaftère, qu'il Malleac. confidcToit cotnme 1 Ouvrage de fcs mains, il commença l'exécution de fcs promeffes ad juin, par les pieux devoirs qu'il rendit au faint Inftituteur de leur Ordre, qu'il affifta durant fil Mabd'ic S£ fa Mocc , étant arrivée le Vcndredy ij. Février in(. au même lieu. Il fit

LIVRE X. 7^/ Il fit porter fon Coeur en l'Eglife d'Orfin , & conduiTit fon Corps jufqu'à Fontevraud , luy rendit les honneurs de la Sépulture; Se comme il avoit été pendant fa vie fcmoin oculaire de fa vie exemplaire & dç fes vertus, il fut le paranymphe de fcs louanges, &: ht fon Oraifon Funèbre , en laquelle il luy attribue la patience de Jofeph , \x conftance de Jcremic , le zeile de Phinc , & la charité de Tobie. Il compare la Vie auftece qui avoit conduit ce faint homme à la gloire éternelle, à celle de David, qui du defert fut élevé par mil périls fur le Trône ; il lefait participant du confeil & de la fagecdc de Daniel , &: de l'équité de Salil s il le compare au Prccurfenr de Jefus-Chrift , puifque comme luy il avoit pafsc fa vie dans les deferts &: dans la retraite, vivant d'herbes fauvages ic de racines, & ne beuvant que de l'eau, & couvrant fon corps d'un cilice ; il luy donne la force ic l'éloquence de S Paul ; il l'appelle le foutien des boiteux , le conducteur des aveugles, le confi)l3teuf des affligez, le pere des Orphelins, l'Eponx des fainccs Veuves, le Gardien & le Paranymphe des Vierges , le Refuge des miferables, l ennemy de tous les vices, le maître de toutes les vertus, le mclTiger de la paix &: de la concorde. Aprez avoir rendu les derniers devoirs i la mémoire du Bien-hureux Robert , Léger retourna dans fon Dioceic, & continua tous fes foins pour la confervation & nugmentation des Biens de la Maifon ic Religieufes d'Oifan , fuivant la prière de leur Bien-hûfcux Inftitutcur; c'eft ce qu'il témoigne luy- même en fa§Charre de l'an 1118. l^otumfitri volo ijuod Beaius Kcherttis de K^rhruftllo bon* mtnoru milei Chfifti , } fjtculo m grans ad Do~ ftinum, Mulierei Deo deVot^s , tju^ apud ZJrfinum Deo rtligiofe ffi deferviunt , & us ad if /ss fertinentes , in tuteU nejfra dcreliijHit , ijuaienus cas prc fojfe tiûflro defcnfirmtiis , *fj<*ftm pjuferlatew de faculiatihus nofiris fuhltvariniHs . En etf:t par la même Charte il leur donna laChappelle & Cimetière de la ParoiflTcde Bu(rieres,cxemtatrute\$ leurs poffefflons de Dixracs ; Û. par autre Charte de l'an luo. l'an 10. de fon Pontificat, à la prière d'Agnes Prieure d'Orfan , qui avoit été Femme d'Alard Seigneur de Château-meillant,& qui avoit été feparéc d'avec luy à caufe de parenté; il donna aux Religieufes d'Orfan les Dixme\$ de tous Icuts Beftiaux &: Fruits qui proviendroient des Terres qu'ils feroient cultiver en l'étendue de fon Dioccejelebr confirma la poffTeffion de toutes les Chappelles& Cimetières qu'ils y pofTedoienti & outre leur donna une Maifon qu'il avoit bâtie proche de leur Monartere; & enfin perfeverant jufques à la mort en la bonne

volonté qu'il avoit pour ce Monastere, qu'il avoit établi, il choisit (a
 Sépulture au pied d'une pyramide qu'il avoit élevée , fut laquelle il avoit mis
 le Cœur du Bien hôteux Robert , quicel lepreux Trefor de cette Maifon ,
 où il a été jufqu'à prefent honoré publiquement par tous ceux du pays
 circonvoifin, & appelé le faint Cœur. Entre tous les autres qui ont
 contribué à rétabliffement de la Maifon d'Orfan, celuy qui a le plus fait de
 bien est Alard de Guillebaud Seigneur de Château- meillant & S. Charrier,
 qui a donné le fol fur lequel l'Eglise & le Monastere ont été conftruits , &
 plusieurs Domaines , Rentes & Héritages, & qui aida aufli à faire les
 Bâtimens ; ainfi l'on peut \ bon droit le qualifier de Cofondateur de
 Léger, car tous les autres Seigneurs ont nous avons parlé .ensemble ceux
 du Châtelet , de Linieres , de Viczon , de la Châtre, de Chivigny, font
 fimplement Bien-faiteurs de l'abbaye de Deuvre , transférée au Château de
 Vierl(^n, Cha?itiii VII. Cette Abbaye fut autrefois fondée au lieu de Devre
 fur la Rivière de Cher, où est à prefent un Prieure dépendant de l'Abbaye de
 Viczon» par Centulphe de Viczon qui vivoit sous le Règne de Charlemagne
 environ l'an 841 qui en confirma la Fondation, ic prit sous sa protection &
 fauve- garde les Abbé &c Religieux & les biens dépendans de leur
 Monastere ; le tout à la prière de leur Fondateur. Le premier Abbé s'appeloit
 Aimeri, le lieu où fut bâti l'Abbaye s'appeloit en latin Domus.
 Ambrannos Seigneur de Vietzon par trois différentes Chartres donna à ce
 nouveau Monastere plusieurs Héritages, Biens &c .Droits ; Se entr'autres un
 Monastere qu'il avoit fait fuir profane par le VirT^onis Oppidi^ h
 Chapelle de S. Quentin au Faux bourg de S- Pierre de Bourges, deux Foires
 dans le Château de Viezon , aux deux Fêtes de S. Pierre l'an 3. du Règne
 de Charlemagne Centulphe qui possédoit de grands biens proche cette
 Abbaye, luy en départit libéralement ; par Charte du mois de Février. Louis
 le Derrièr

yp^- HISTOIRE DE ÈERRT, bonhairc Roy France &c Empereur,
 leur confirma les Privilèges' ijac Ictit' aiV©it accordés Clurlcmagnc fon
 Perc, &c la pcficflion de tous les Biens qui leur avoient été donnés par leur
 Fondateur Centulphc ic tous autres , mcmc leur accorda foixante fols de
 rente fur les Revenus publics , payable tous les ans au jour de Pâques , par
 Lctaes données ^ Aix la ChappcUc , die Nonarum Mértiarum. Cette Abbaye
 demeura floriflante jufques à l'an de notre Seigneur joj. qu'elle fut icavagcc
 & prefquc entièrement ruinée par les Norinans , qui firent de grands dégâ:
 Provinces de Berry, Tourainc &: autres voifins; ce qui occafiona Geronce
 ji. Archevê?iuc de Bourges , à Ja prière des Doyen , Chanoines & Chapitre
 de fon Eglife , de transcr les Abbé &: Religieux du lieu de Dcuvrc au
 Château de Vierzon l'an de notre Seigneur le Jeudy 13. Novembre , l'an 4.
 de Raoul, pour les mettre \ couvert de fcmblables tempêtes, le tout fous le
 bon pliifir de Thibaud Comte de Blois & de Tours, Fils de Rich.itd Comte
 de Troyes , Seigneur de Vierzon, auquel ils firent enfuite approuver ce qui
 avoit été fait par les Chanoines, a la prière defquels il accr.rda aux Abbé &
 Religieux de Dcuvrc fon Château pour y établir leur Abbaye, qu'il mit fous
 la proteilion du Chapictc de l'Eglife de Bourges , aux dépens duquel ce
 nouvel Etablillement fut fait , & toutes chofcs nceffaires pour la
 fubfift.ince des Religieux , fournies des biens de TEg'.ifc de Bourges, eu
 recomioilVance de quoy les Religieux s'obligèrent de donner avis au Doyen
 & Chanoines de liourges de la raott de leur Abbé, & de luy demander
 permiffion de s alfcmbler pour en éhrc un autre en la place du defFunt ,
 même de lcut prefentei aprez fon Elcdion , pour être par lcfdots Doyen &
 Chanoines prefenté .\!*Archcv<}quc ,pour en obtenir la confirmation J'^v
 veûdans les Archives de l'Eglife de Bourges une ReconnoifTancc de l'an par
 laquelle les Religieux de Vierzon fe reconnurent redevables de ces Devoirs
 envers le Chapitre de Bourges. Depuis les Seigneurs de Vierzon ont de tems
 en tems augmenté les Revenus de cet» t,c Abbaye ,auni bien qu'Ericnnc le
 Noble Vicomte de Bourges , qui l'an 1091. le 19. May indiâ: X V. Epacle 9.
 leur donna l" Abbaye de S- Gondon fur Loire , que luy & tous fes Ancêtres
 avoient tenu en Fief ; ce qui fut approuvé par Eudes Arpin , qui avoir
 époufc la Nièce de ce Vicomte, &: qui luy devoit fucceder; le tout
 pat; ravi!5 de leurs Baron*. Depuis le Monafterc de Dcvre fut rétabli fous le
 Règne du itby Robert , Aifnon de Bourbon étant Archevêque de Bourges ,
 Humbaud le Riche Seigneur de Vierzon , l'an 1015. par Everard S.

d'Yflbudun , qui y remit des Religieux que luy donna Martin Abbé de Vierzon , aufquels le même Everard donna plusieurs Biens Se Droits. ^ De l'Abbaye du Boi4rg^Diet4x , oh de Deols, Chapitre VIII. LA ccfebre Abbaye de Deols de l'Ordre de S. Benoît, dans l'Archipreveré dcChiteauroux, fur le Fleuve d'Indre .appelée la mamelle de S. Pierre,- a été fondée par Ebbcs Prince de Deols , le zi. Septembre l'an y. du Roy Raoul , qui rcVicnt à l'an de notre fjlut 917. comme il paroît par rA£lc de Fondation fait en fon Château de Deo!\$, par lequel il la dote de très . amples Revenus , le tout en exécution du Tcftamerir qu'il avoit fait en la Ville de Bourges avec Hildegarde fa femme, en prefencc du Comte de Bourges , Guillaume Duc de Guyenne fon Beau-frere, & de l'Archevêque Geronce, le X. pur de Septembre l'an ly. du Règne de Charles le hmples, & de notre falut 917. Il la dédia à la fainte Vierge & aux Saints Apôtres Pierre & Paul , établit pour premiec. Abbc le Vénérable Berno, U donna pouvoir aux Religieux aprez fon déccz d'élire poor Supérieur tel Religieux de l'Ordre de S. Benoît que bon leur fcmbloit, les cxcmta de toutes Jurifdidions Ecclefwtiques &: feculieres, & voulut qu'ils fulTent immediareroient fournis au S. Perc;ce qui fut confirmé par le Comte Gui'ilaume & par Ingciberge fafcmœc, qu'Ebbcs voulut faire participant avec luy des prières &: fulfragesdci Religieux par luy fondeesLa Chronique de cette Abbaye fait mention qu'elle fut cōtifacrée l'an 910. & que Berno fon premier Abbé mourut l'an 917- 3^ que Eudes qui hiy avoit fuccedé mourut l an 941. &: rapporte la fuite des Abbcs, qu'il feroit trop long & inutile de rapporter en ce heu. Elle remarque que Raoul le Large Fils d'Ebbes, abandonna aux Religieux le •eigneunc de Deols, & fe retira au Château qu'il fit bâtir, qui fut appelé de Bourg & Sei Ion nom Château- roux , où il mourut l'an pyx. qu 'aprez fa mort le Monaftère de Deols à

LIVRE X. rps foc entièrement rebâti l'an 991. peutêtre qu'il avoit été ruiné pendant les cources dei Normans cz années 93[^], &: 941. qu'il fut dédié pour la féconde fois le 14. de Janvier Tan La même Chronique rapporte que l'an 1107. le Pape Pascal II. se trouva en l'Abbaye de Deols avec l'Evcque de Plaifance & Léger Archevêque de Bourgs , que le Pape consacra l'Autel dédié aux saints Apôtres Pierre & Paul , l'Evcque de Plaifance prit son ordre celui de N. Dame , & l'Archevêque de Bourges celui de S. André : Qu'en l'an 1160. le Pape Alexandre vint en l'Abbaye de Deols, &: y demeura tout le mois de Septembre, &: y consacra l'Autel du Crucifix , en l'honneur de S- Corne j l'Evcque d'Hoflic qui raccompagnoit , celui de la Madelaine , & le donna à S. Jaxjucs , S. Etienne & Sainte Cecille } que l'an iito. le Clocher de Deols tomba sans faire aucun mal) que le Pape Clemenc V. avec 13. Cardinaux , plusieurs Evcques» Abbés Se Gentilshommes » visita l'Abbaye de Deols 1506. & y séjourna t. mois entiers. L'an yj> Archambaud Vicom» ce, Rotilde sa Femme, donnèrent à l'Abbé de Deols une Eglise ou Chapelle à Bourbon. Cette Abbaye est demeurée florissante tant que la Discipline Régulière y a été observée, mais fitôt que les Moines se font relâchez de leur première Institution , que le désordre y le vice y a été introduit par de nouveaux Religieux , ces superbes Edifices dont nous admirons aujourd'huy les ruines, sont tombez ; leurs Cloîtres ont été abandonnés ; U. enfin cette superbe Abbaye , l'une des plus belles du Royaume , celle de saint Gildas & le Prévôt de Grammont, ont été secularisées l'Ordre de saint Benoît 5[^] tout son Euc[^] & Tenc U. dépendance Régulière & Conventuelle quelconque [^]supprimée , tous leurs Biens incorporés ic rendus laïques , concédez à artignez à Henry II du nom, de Bourbon, fiià ses Successeurs Ducs de Château-roux, par Bulles de Grégoire XV. données à Rome l'an \6ix[^] le 4. des Calendes de Janvier j à la charge d'ériger indituer en la Ville de Château-roux une Eglise Séculière &: Collégiale, & dans icelle une Dignité Abbatiale, qui en feroit la Dignité principale , avec douze Chanoines prebendes , & un Collège de Jcsuites en la même Ville , &: d'alligner au Chapitre fix mil livres de rente, & quatre mil au Collège, dans le pourpris de dix lieues d'alenroux -, desquelles Dignitez Abbatiale & Chanoines Monfieur le Prince & ses Successeurs auroient U Nomination, le tout du contentement du Roy Louis XIII. par Brevet du 14. d'Août tiix. & prit Bulles du Pape Urbain VIII. du g. des Calendes de Mars, qui est k- x\ . Février 1613. il par Brevet du 11. Juin de la même année j lesquelles Bulles

furent adressées au grand Conseil , pour les faire lire , publier, regiller, exécuter , garder éioberver par Lettres du même Roy du 18. de Septembre 1617. & le Grand Confcil lyant fait refus de les enregiftrcr , le Roy ayant ôily les remontrances qui luy furent faites par les Gens de fon Grand Conseil le iS. de May 1617. contenant les motifs A£ çaufes de leur refus, & étant en fon Conseil d Etat tenu à faint Germain en Laye le 18. Août de la même année , &: fans s'irrêtet aux Arrêts du Grand Conseil , ordonna qu'il feroit pafl'é outre pat le Grand Conseil à la Vérification & Enregistrement des Bulles & Patentes de fa Majcûé , pour joiir par Monficur le Prince & fes SucccfTeurs au Duché de Château-roux de l'effet & contenu d'icelles , à la charge d'accomplir & exécuter ce à quoy il étoit tenu par les Bulles &: autres contenues par l'Arrêt, & à condition qu'en tous les A£kes de Nomination &: Prefentation que Monficur le Prince feroit cy-aprez, tant en l'Abbaye de faint Manin de Château-roux , qu'ez Prieurez , Cures, & autres Bénéfices dépendans des Abbayes du Bourg de Deols , de faint Gildas & du Prieuré de Grammont, il feroit fait mention exprelle que le Droit de Prefentation luy appartient par conccifion de fa M-^jcté , defquels Bénéfices il feroit tenu envoyer l'écac & le Poillillé au gr.ind Conseil. Sur cet Arrêt le grand Conseil en rendit un autre le i8- Septembre 161,7. par lequel il ordonna l'Enregiflrement des Bulles , Lettres & Arrccs, à la charge que ceux qui feroient nommez par M Je Prince & fes SucccfTeurs à la Dignité Abbatiale de faint Martin de Château-roux > prendroient Lettres de Conficmation de fa Majeflé avant que de prendre poncfSon , & que les Pourvus "i des Bénéfices dépendans dcDeols faint Gildas , qui en joUiffoient pour lors • les pourroicnc refigner en Cour de Rome, pour ur»efois feulement U fans tirer ^ confequenc j ce que M. le Prince n'avant voulu accepter, il v eut Lettres 4e Junion faites par fa Majcfté le 11. Novembre 1617. de procédera l'Enrcgirtrement pur iL fimple des Bulles &: Lettres Patentes , ce qui fut exécuté par Arrêt du 16. Mars \6ii. En exécution defquelles Bulles, Brevets , Patentes & Arrêts , le Chapitie de NotreDame te. faint Martin de Chiteau-roux , ont été fondez par M. le Prince , lequel au lieu du Collège à Château-roux , a fondé l'Ecole de Théologie au Collège de faioco Marie en la Ville de Bourges > comme j'ay dit au Lir. i- Ch. 31. H
bhhh i/

f81 HISTOIRE DE BERRT, De l'Ahaje de Plewfied, Chapitre
 IX. L'Abbaye de Plcinpied fituée à deux Ijcucs de Bourges, fur la Rivière
 d'AaroH, dans le Rcfl'ort du Bailliage de Duft-le Roy, a été bâtie & dorée
 pat Richard f>. Archevêque de Bourges , qui luy aflma de ties - amples
 revenus, & la dédia à faint Matxin , & y établit des Chanoines Réguliers de
 l'Ordre de faine Auguftin. l'Acle de lu Fondation ne fc trouve point, mais
 auCha'ur de i'Eglife de cette Abbaye, eft leTombeatt de Richardjcievc de
 deux pieds de terre, qui s'y voit encore au)ourd'huy,&: jufqu'a ptelenc ce
 Prélat y a été honoré comme le Fondateur \ &f nous apprenons par Bulles
 du Pape Pafchal II. de l'an mil cent dix , l'an XL de fon Pontificat , te par
 autres Bulles du Pape Adrien IV. du mois de Janvier iijS. qui font au Trcfor
 de cette Abbaye, qu'elle a été dottce, amplifiée &: bâtie ,par les libéralités
 des Archevêques Richard , Aldebert de Ltfger i que ces deux Papes luy ont
 confirme tous les bien- faits & Privilège qui luy avoient été concédés par
 ces trois Prélats , Si outre luy ont accorde la Franchi le & lmmunitc de tous
 Droits , Charges & Redevances , excepté de la Jurifdiûion ordinaire de
 l'Archevêque de Bourges. Les Abbés & Religieux de Pleinpied , ont toute
 Juftice haute , moyertne & bafle , & les Dîmes de toutes chofcs dîmables ,
 en l'étendue de la Paroiffe de Plcinpied , Icf. iquthls Droits & autres
 Coutumes leur ont été confirmez par le Roy Philippe I. Tan iioo. qui leur
 remit tous les Droits qu'il pouvoir prétendre en leur Paroiltc & Juflicc, ic
 par Louis VII. par Charte de l'an 1147. Les Religieux de Pleinpied ont
 fraternité & focieté avec ceux de l'Abbaye de faini Sator , par Convention
 du Dimahche ap rcz les Brandons , de l'an 1193. & avec ceux de faine
 Ambroife, par accord de la veille de faint Pierre , 1x94. &:avec les
 Chanoines de faine Martin de Tours par A£Vc du 9. Février 1410,
 &l'aVoient autrefois avec ceux de Deols parA^ede l'an 1181. au mois de
 Juin. Cette Abbaye a prcfquc entièrement été ruinée par les Guefres, eh telle
 forte qu'eïlo ne joiirt que de la moindre partie des grands biens & revenus
 qu'elle avoir autrefois. •— De l'jéybaye de Loroy, Cmaflré X. L'A B B A Y
 E de Loroy , appellce en Latin Locus Retins , Ctuce prcr la Ville de la
 Chappelle-Dam-gilon , & à cinq lieues de Bourges, de l'Ordre de Cttcaux ,a
 été fondée par VVlgrin Archevêque de Bourges l'an iiij. qui donna à Robert
 premier Abbé > U aux Religieux de la Cour-Dicu , le lieu oii l'Abbaye a été
 bâtie i Se la Potée de Loroy , avec droit d'Ufage en la Foret de faint Palais,
 & permiffion de défricher des Terres , &: du confentemcne d'Etienr>c de

Graçay & d'Afclinc fa Fcmn>e , qui tenoient la nu>itic de la Terre de faine Palais en Fjef de l'Archevêque; ce qui fut confirmé par Henry de Sully LXVII. Archevêque de Bourges l'an 1155. Dans le Cartulaire de Quancilly il y a Charte de Protcion & Sauve-garde pour cette Abbaye du Roy Louis le Gros de l'an 1152. & un autre du Roy Philippe Auguste de l'an Les Seigneurs de l'illustre Maifon de Sully en ont été les principaux Bien-faïeurs, auffi avoient-ils leur Sepulture fous le Porche de la petite Eglise, qui a été la première bâtie , au deffus de Laquel* fc on voit encore à prefent cette Infcription gravée dans le Paroy. Noſcat qui noſcit , de SoliAC9 requieſcit tloc in pkrco ph^go Procerum gemr»pi Prdpdg»; . Alberic LXI. Archevêque de Bourges, & Henry de Sully ont été inhumés prochainement à grand Autel de la nouvelle Eglise, où leurs Epitaphes ſc liſent, leſquelles nous avons rapportées ailleurs. Cette Abbaye a été ruinée par les Hérétiques l'an 1561. & en l'an 1661, le 4. Août clic a été entièrement brûlée par la faute d'un Valet d'Ecurie.

LIVRE X. De l'Abbdye À'Olivet. CHAPITRE I. L'ABBAYE d'Arbois, autrement appelé de la Cour-Dieu, de l'Ordre de Cîteaux, fut fondée, non l'an 1144. comme disent les fleurs de sainte Marthe, mais l'an 1146. par Etienne Sire de Gâtay, sous le Règne du Roy Louis VII Pierre de la Châtre etait Archevêque de Bourges, en la Forée dépendante de la Seigneurie de Gâtay; pour le repos de l'Âme de ses Predecesseurs & de ceux qui lui succederoient; Et en Peinitentijt frié l'Âme À Dieu. Fût éteint fief & filial injunctum: comme porte le Titre original de la Fondation, qui fait foy que le Fondateur déclara à Dom Berthelemy I. Abbé, & à ses Religieux, la Terre appartenante à Eudes de Mieri, du consentement du Propriétaire le cours de la Rivière, ses Bois & Forêts, & tout Droit de Passage, Paillon & Panage en icelle, & de Pêche dans ses Rivières, huit muids de Vin par chacun an pour la Célébration des Messes, trois Arpens de Pré » dix Arpens de Vignes, avec pouvoir d'acquérir « en toute l'étendue de son Fief, sans charge de Droits Seigneuriaux, & renvoya du tout, & le mit en bonne possession, librement & franchement, & dédia l'Abbaye en l'honneur de Dieu & de la sainte Vierge sa Mere, du consentement d'Affline sa Femme, de Renaud de Gâtay son Fils & universel Héritier, & de ses Filles. De l'Abbaye du Landais, Chapitre XI. CETTE Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, a été fondée à quatre lieux de Levroux & de Buzançois » icelle à sept de Château-roux, est Fille de l'Abbaye de l'Aumône, & Mere de celle de Barzèue. Elle fut fondée l'an mil par Archambaud d'Argy & Etienne Muscl Gentils-hommes & fut dans son commencement un Monastere de Filles, auxquelles les Religieux succederent de l'an 1143. Les Seigneurs de Buzançois font ses principaux Bien-faïeurs; Raoul Seigneur de Buzançois lui donna le Dime de Beauvoir, ce que Eudes son Fils confirma l'an 1143. Archambaud d'Argy, du consentement d'Agathe sa Femme, lui céda ce qu'il avoit 3^e Beauvoir en années 1184 & son Godefroy Seigneur de Paleau lui fit de grands Dons l'an 1119. Raoul Seigneur de Buzançois confirma les Dons de ses Predecesseurs 1151. & par son Testament de l'an 1190 il lui aumôna deux Muids de froment. De l'Abbaye de la Trée. Chapitre XIII. CETTE Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, Fille de Clervaux, située sur la Rivière d'Arnon, dans le Bailliage & à deux lieux d'Yvetot, a été fondée par Raoul II. du nom, Seigneur d'Yvetot, lequel en mit en possession les Religieux de l'Ordre de Cîteaux. que lui accorda saint Bernard l'an 1145. La Charte de Fondation ne se trouve pas, mais seulement

une Charte de Raoul H. du nom , Seigneur d'Ylfoudun, par laquelle il amortit tout ce que les Vaflaux voudroient donner a cette Abbaye, te une autre, par laquelle Eudes Frère de Raoul , du confentement de Sevetin fon Frère, te d'Arendorge fa Mere , donne quelques Serfs aux Religieux de la Prée. Eudes 111. du nom Seigneur d'YiToudun , Comte de Grignon, Petit Fils du Fondateur , confirma l'an n>o. les Dons te Amortiifcmens de fon Aycl , te permit encofe aux Abbés tL Religieux de la Prée d'acquérir des Héritages en fes Terres \$ ce que ratifia 4Jc augmenta Raoul III. du nom , l'an iioé. te aprez luy Guillaume de Chauvigny l. du nom, Seigneur de Château-roux te d'YlFoudunjicaufe de Mahaud Hftitierc d' Yffoudun fa Femme , l'an iiii. Dans l'Eglife de la Prée repofent les Reliques de fainte Fauflc Vierge flc Martyre, & de faint Evilaflc Martyr, où ils furent apportez l'aa IZ47.

79^ HISTOIRE DE SERRT, De CjbbayeduBois-Ddbert C HA
FITRĪ XIV. CETte Abbaye nf fubfiftc plus , &:compofe feulement une partie
du retenu de VA^ baye de la Prcc Elle croit aflifc dans le Bois Dabert ,
proche Morlac , &: deU Bftronic du Châtelcc. Elle cft dénommée entre les
Abbayes du Diocce de Bourges, dans la Bulle du Pape Eugène, à Pierre de
la Châcre» de l'an 114^.]c n'ay rien pu trouver de fa Fondation , ny même
du tems , & de la caufe pour laquelle elle a été unie à celle de la Prcc.
j'cftunc feulement qu'elle a cic fondée par quelque Seigneur du Châtelct. De
l'abbaye de NoirUct C H A f I T «. E X V. -ii L*A ë B A V £ de Noirlac,
autrement de la Maifon-Dieu,dc l'Ordre de Citeaux, Filiation de Clervaux ,
fituéeà huit lieues de Bourges , près la Ville de faint Amand, â été fondée
par Ebbes de Deols Seigneur de Charenton . petit Fils d Ebbes Seigneur de
Dcols. La Fondation cft de l'an iijo. par laquelle outre les biens qu'il leur
donne, il leur accorde le pouvoir d'aquerir des Terres &c autres cho{cs 3c
les Hommes j ce qui fut confirmé par Ebbes de Charenton Fils du
Fondateur, l'an 1189. qui augmenta de beaucoup la Fondation de fon Perc.
Guillaume Seigneur de Culant,Renoul fon Fils , Beatrix fa Femme ,Elic,
doux Guillaume leurs Enfans , au mois de Mars 1181. donnèrent plufieurs
Héritages à Guillaume Abbé, &: aux Moines de la Maifon-Dieu. Renaud de
Mont-faucon èc Mahault fa Femme , Fille d'Ebbes de Charenton , fuivaac la
piété de leurs Prcedecefteurs, donnèrent en iioy. pluêurs Heriragesà la
même Abbaye, &L aprez eux Louis Seigneur de Sully Se de Craon , l'an
1374. le 14. May , aprci qu'il eut fucced* aux Droits de la Maifon de
Charenton. . f Dans le Chapitre de l'Abbaye fe voient encore aujourd'huy les
Tombeaux & Epi<* uphcs des Seigneurs de Charenton en ces termes. Bic
jacet Eht Junior Filins Ebonii dt Cmrentonit. Proche la Tombe où cft cet
Epitaphc il y en a un autre* Hic jacet Ebo mi:Us Dcminus de Churtmonio.
Anima tjus Re^uirjht in pâce. Les dattes en fonr cftâccs- Proche de cette
Tombe , on en voit un autre fur laquelle fc lifent ces mots. Hic jtcet Nebilts
jigncs Ux»t Demini Ebonis de chârtHtonio. Jniwé ejus recjuiefcai in face.
Et (ùr un autre, Hic jacet Nobilis Mdi hildit tjuendam DeminA Charenionii.
Et fur un aurre. Hic jacet nci: .s Re^naldus de Mente falettiis junior. Et dans
les Cloîtres de la même Abbaye, fe lifent les Epitaphes des Seigneurs de la
Châtre que nous avons rapportez ailleurs > & de Mcillic Henry d'Avaugour
Archevêque de Bourges. * De ï jibbaye de Challivoy, Chapitre X V L L'A B
B A Y E de Nôtre- Dame de Challivoy , Ordre de Cireaux , Filiation de

Pon* tigny ,doit fon commencement àFrerc Julien & fes Religieux Ermites de la Fontjuſte. Ils furent fondées l'an 1153. pat Guifroy de Magnv , qui leur donna toutes les Terres labourables de Garigny , depuis la Fontaine de Torchaneffe , juſqu'à la Fontjuſte , &: les M.iifons qu'occupoient fes Colons , pour y conftruitc leur Eglife & leur Dortoir , &: autres biens , qu'il avoir au mcme lieu. Il confirma le Don qu'il leur avoic f^it, en pcefencce de VVIgrain Archevêque de Bourges, l'orfqu'il confacra l'Autel de leoij Chappelle. Ytier de Bonnceil du confentement de Belles d'Effart fa Mere , de Giraud Guimon fes Fteres , de Bonccil U. Bernard fes Neveux. Augmcnra la Fondation,&: Ici donna touv la Terre dUndrcc , les Prés& Terres qui croient aux environs d'Undrée, par Charte de l'an 1138. du Règne de Louis VI. du Pontificat d'Alberic Archevêque àt Bourges * en prcfence de Regnaud S. de Mont- faucon &: de Sancergues , qui autorifa U Donation par l'appoûtion du Scel de fes Armes , à la prière d'Yrier de Bonœil , lequel permit à l'Ermite luhen &: à fes Frères de fe foûmetcre , &: de laiflcr leur lieu afOidrc

LIVRE '7t. deCiceaax. oa autre Maifon Rcligieufe virant foas
 mcme Règle. Suivant cette pet* miffion fErmite Julien fe foimmit à l'Ordre
 de Citcâux , &: donna tous les biens qui loy avoient été auraoncz , aux
 Religieux de cet Ordre, qui furent établis peu aprez au lieu de Challivoy ,
 appelé en latin CtBovium & CeUivetam , à quoy Amoul de Bonceil Fils Se
 jleritiet de Guirroy , donna fon confentement. Cette Abbaye ne rconnoit
 aucun particulier Fondateur , étant obligée de tous le» Biens qu'elle pofTede
 à la libéralité des Seigneurs de Mont-faucon, des Comtes deSancerte, des
 Seigneurs d*Herry, de Sancergucs , de b Motte & deCordille , de la Mair
 fon de Sully Bcanjeu , à Pierre Dadeu Seigneur du Vergnols , à ceux de
 Mngny , aux Soigneurs de laGuictche de la Maifon des Barres, & autres
 Geotiis-hommes des lieux 'circonvoifins. Renaud de Mont-faucon donna i
 l'Eglife Sc aux Religieux de Challivoy, en li main de Richard I. Abbé , tout
 le Droit & Domaine qu'il avoit au lieu de Challivoy, Me» tairies &
 dépendances , aflifes au même lieu dans fa direfte, les Prez qu'il avoit au
 long de leur Bois & en toute l'étendue d'iccluy , le Bois mort de fa Forêt de
 Vèvre, le Cens fur dix Arpcn» de Terre, dont quatte font alTis prez la
 Maifon de Vèvre , &: fix proche le Vernay ; il leur aumôna encore la Dîme
 de tous fes Bleds & Terres labourables de fa Châtclenie de Sancergucs j
 amortit toutes les Terres qu'ils poffedoient à f/ndrée, à Poncet , à la Fonc-
 juftc , &: en toutes fes Terres , leur permit de s'y accroitr & d'acquérir, par
 Charte de l'an 114[^]. du Règne de Louis le Jeune , & du Pontificat de Picrte
 de la Châtre Archevêque. Le même & avec Eudes de Monr-faucon*fon Fils,
 approuva la Vente faire de certains Prez par Archambaud i cette Abbaye l'an
 1161. le Don que luy firent Pierre Goûuerel, Bernard & Humbaud de Farges
 , du Cens qu'ils avoient fur le Moulin dTJndrce l'an 1188. Eudes, aprez luy
 S'-igocur de Mont- faucon, leur donna le Droit de Paccage, pour toutes les
 Métaincs qu'elle poffTedoit en fa Terre , & pour celle de Chamart qui croit
 hors d'icelle , du confentement de Sara Dame d'Herry fa Femme , de
 Ren.uid fon Fili, & Mnot fa Fille, l'an 1195. 11 confentit l.1 même année la
 Vente faite par les Religieux de Bouras de la Métairie de BorderoulTc a
 ceux de Challivoy , & la déchargea de tout Ficf & directe Seigneurie, &
 légua à la même Abbaye vingt fols de rente pour l'entrerien d'une lampe
 perpétuelle. Sara fa Femme luy aumôna vingt fols de rente fur le Paccage
 de Menetrrol l'an 1191. & un feptiet de froment & une mine de feigle , par
 Charte de l'année fuivante. Renaud Seigneur de Charenton & de Mont-

faucon , leur Fils , affina fur fon Cenſif de la Cordille \ts vingt fols de rente
 que fon Pete leur avoit donneſ l'an 110Z.&: du cohſentement de Sara fa
 Mère il luy confirma l'ufage de bois mort en fa Forêt de Vevre &: de mort
 bois» juſques h concurrence de deux charretées par jour, l'an U14. &: par
 Tran«# faâtion qu'il fit avec les mêmes Religieux , il fe confcrva les Dixmes
 de Sancerduc; qué fon Ayeul leur avoit léguez, le Terrage de BcfTez ic de
 Bonne- Anguille, que ſes Pcre Ce Merc leur avoient donnez, moyennant
 treize feptiers de bled, quatre de froment 4 qu;tre de feigle, &: cinq
 d'avoine, qu'il aflina fur ſes Greniers d'Herry , l'an 1140. 8t^ <rnfin il leur
 légua le Bois qu'il avoit depuis leur Abbaye juſauſ à Darlende , pour la
 Fondation d'un Anniverfaite ſolemnel. ■ Robett de Bomés , qui luy ſucceda
 en la Seigneurie de Mont-faucon» déchargea du moins ſes Exécuteurs
 Teſtamentaires ſuivant Ion intention, & du cohſentement dd. Robert fon
 Fils, leur Métairie d'Undrce d'un Droit que les Habitans de Mont- faucon
 avoient éſtably par force en levant chaque année un Mouton le jour de la
 Pentecôte , comme il reſulte de la Charte de ſes Exécuteurs l'an 1154 Robert
 de Bomcz fon petit Fils leur permit de faire un Etan';à Pontrenaud entre
 leurs Métairies de Pocy Si de Fontjſuſte , &: un Moulin en fa Terre , l'an
 ii6i. Les Comtes deSancerre, dans la juſtice deſquels l'Abbaye eſt ſituée ,
 leur ont auſſi fait quelques Dons. Etienne IL du nom , maintint ſes
 Religieux en la poſſeſſion en laquelle ils étoient de la Rivière qui va de
 l'ancienne Abbaye juſques à Chezelles, ſe départit de tous droits &:
 prétentions qu'il y pouvoit avoir , leur accorda le droit de deſſendre ^ toutes
 perſonnes d'y pêcher ſans leur permifſion , par Charte de l'an 1164. Il leur
 accorda ic à tous autres Religieux de l'Ordre de Cîteaux, l'Exemption du
 Droit de Pea-, jrc en toute l'étendue de fa Terre l'an 1170- ce qu'il confirma
 par Chatte de l'an 1190. le tn^mc approuva le don que leut fit Guifroy
 Dadeu de toutes les Eaux ^ Rivières qu'il

Soit HISTOIRE T> E ^E^RT, avoir depuis le Moulin d* Mirabel
 jusques à l'ancienne Abbaye, tant dans le court n»^ turcl de la Rivière , que
 dans les Eaux des Prez , Nouées (c Pacagei, l'an iiii- " Guillaume fon Fils
 &: Successeur au Comte de Sancerre, donna cete Abbaye la Rivière de
 Feux &: de Chcvfe , pour y faire un Etang, depuis appelle l'Etang de U
 Forge -, le tout du confencement d'Eustiche de Courccnay fa Femme l'an
 iiii. Louis I. du nom, aulTj Comte de Sancerre approuva l'Aquificion faite
 par les Religieux dft Challivoy ds quatre feptiers d'Orgc, &: d'un feptirr
 Froment détente fur les Moulins de Grodc de Pierre de Livron Chevalier , &
 les Dons qui leurs avoient été faits par Renaud Seigneur de Mont-faucon,
 &: Eudes de Sully Seigneur de Beaujeu, &: Araniburg Dame d Herrv , de
 certains Bois prez leur Monastere , qui ctort. nt tenus en Fief de Sancerre, par
 Charte de l'an 1157. au mois de Mars i &: par autre du mois d'Avril il leur
 accorda un Amortissement général pour tout ce qu'ils acquereroient en fa
 Terre, à quelque Terre que ce fût. Et enfin Etienne II- du nom, auffi Comte
 de Sancerre, approuva l'Aumône à eux faite par Eudes & Jean de Sully
 Frères , fes Vaux, d'un Bois prez de leur Abbaye l'an 1187. le Lundy
 aprez le Dimanche que l'Eglise chante Simeon. En consequence de
 tous ces Dons les Comtes de Sancerre se prétendirent Fondateurs (de l'
 Abbaye de Challivoy , & qu'ils dévoient avoir la Garde , à cause dequoy il y
 eut grand Procez entre Jean i. du nom Comte de Sancerre, les Abbes
 Religieux fid le Procureur du Roy , au profit duquel il y eut Arrêt de
 Provision rendu en Parlement au mois de Mars 1180. & ce Procez ayant
 continue entre le Procureur du Roy, les Abbes & Religieux & le Comte
 Etienne II. du nom , il fut contraint de déclarer en Parlement qu'il se
 départoit de tout Droit & Possession qu'il pouvoir prétendre en la Garde de
 l'Abbaye au mois de Novembre 1155. & depuis ce temps l'Abbaye est
 demeurée en la Garde & protection du Roy. • ; > Les Seigneurs de la
 Maison de Sully peuvent être mis au nombre des Bien- fatteurs; de cette
 Abbaye , puisque Archambaud II. du nom Baron de Sully , luy aumôna
 deux muids de Seigle mesure de Sully, qu'il aflina sur la Censure d'Argent, &
 Clemon, payable tous les ans l'Octave de saint Remy , du consentement de
 Peironis sa Femme * pour fonder un. Anniversaire , & outre leur accorda
 l'Exemption de tous Droits & Péages de tout ce que ses Religieux
 vendroient où acheteroient en ses Terres, par Charte de l'an 1117. Eudes de
 Sully Seigneur de Beaujeu, leur légua vingt-fols monnoie de Gien de

Rente annuelle fur la Prévôté de Beaujeu , \ chacun jour de Nativité de Nôtre-Dame, ce qa'artefle Simôn de Sully fon Frero Archevêque de Boiirges , par Charte du mois de Mars itiy. Aremtiurgc de Sully Dame d'Herry leur donna le Bois dela^arfé indivis avec ceux de rAbbjye,p4r Titre du mois de Février, 11J4. & Eudes de Sully fon Neveu Seigneur de Beaujeu , leur légua par Tcftamenr une Portion du même Bois \ comme l'attcftc l'Ofiî» çial de Bourges par Aûc du mois Mars iiyj. Eudes de Sully III. du noni Seigneur de Beaujeu , & Jean de Sully Chanoine de Laon fon Frère, leur aumônereuç le refte du même Bois , au mois de Septembre iz77' & Eudes de Sully Seigneur de la Motte &: dé la Cordille, leur amortit le Don que Guilaume Dadeu S. du Vergnol fon Vaflal leur avoir f.iir de cent Arpens de Bois', par Titre du mois de Mars 151S. , Quant aux Dons faits par les Dadeu ,outje celui dont nous venons de parler. Geofroy Dadeu defirant faire le Voyage d'outre Mere , leur aumôna rout ce qui luy apparicnoit en Bois & en Terre , depuis Chczelles jufqu'à Changy de là jufqu'à d'Àrlende aux Moulins de Galenrin , & outre pour l'entretien d une Lampeardnte à pet* pctuiié, deux fcxtiers Seigle &: un fcxtier d'Avoine fur fon Moulin de Mirbel , ic le Droir d'Qfage en fes Bois de Bor & de paye, l'an ifgj. Robert TrouflTc-bois voulant faire le Voyage de Jerufalem , leur donna le jour de fbrv départ Droit d'Ufage ea fes Bois , t.irtt pour l'Abbaye que pour fes Métairies , du confentement de Sibille fa Femme & d'Eudes fon Fils, l'^an \\%%. & l'année fuivante H confirma le même Droit en fes Bois de Boors. Eudes rouflfe-bois Fils de Sadon reconliut l'an iao8. que fon Pere leur avoir aumôné deux fcxtiers Seigle de Rente , fur la Dimcrie de fainr Bouize { le même Eudes Trouffe-bois leur donna fur la même DîtTi« nn fcxtier Seigle ^l'an irij. & Sadon Troufle-bois , leur donna une cerrainc quantité de Bois en Brolfailles, l'an 1J17. Gc n'étoit pasaCTez que les puiflancc» feculiercs concourufTent pour 1 ciablifremeni

de l'Abbaye de Challivoy . l'autorité de l'Evêque. ccoic aufTi
 neçcltiirc, puis jfoiTant |ç Canon quatrième du Concile de Calcédoine
 aucune Eglise ne peut être bâtie dans un Diocèse sans le consentement &
 permission de l'Ordinaire \ \ cet effi;t Pierre de la Châtre Archevêque de
 Bourges prit l'Eglise & les Religieux de Chalûvny en la protection de l'Eglise
 Cathédrale &: en la Tienne, .& confirma -toutes les Concessions, Aumônes
 & Donations qui leuravoient été faites par Etienne de Sancerre, Rrgnaud
 Seigneur dt Mont • faucon, Bernard de Champagne, Yvon de Magny &
 autres, l'an nyé. & les Aumônes de Gcofroy Dadçu l'an ityj. Cette Abbaye
 fut presque entièrement ruinée par les Hérétiques pendant les Guerre s^de la
 Religion , &: l'Eglise qui croit une des plus grandes & plus belles du
 Diocèse , entièrement brûlée l'an iy6z. _ Df V Ahhaye dt QheXAl - Benoit
 Chapt^iiXVII. S Ou s le Pontificat d'Audebert 60. Archevêque de Bourges
 Fan 1093. un bon Religieux de l'Ordre de S. Benoît, du Val d'Ombre ,
 nommé Frère André, avec quelques Religieux , vint en ce Diocèse , Se Ce
 retira en un lieu folitai^r, dans les bois , disant de trois lieues de la Ville
 d'Yftoudun ; &: par l'entremise de l'Archevêque de Bourges, obtint
 permission du Prieur, Chanoines &: Chapitre de S. Cite d'Ylvoudun , de
 faire bâtir une Eglise , au lieu appelé Ch-ial-Malin en la Paroisse de
 Dampierre , dépendante de ce Chapitre, à condition qu'ils n'y pourroient
 faire aucunes Fondations Curiales, ny administrer les Sacramens aux
 Habitans de la Paroisse, ny les inhumer en leur Cimetière, &: qu'au cas qu'ils
 y fissent bâtir un nouveau Village, ceux qui s'y habitueroient feroient sujets
 à la Paroisse de Dampierre , &: qu'en reconnoissance que leur Eglise
 procède de celle de S. Cite .ils juy payeroient annuellement une livre
 d'Eoens le jour de la Fête de S. Cite, .j/, ... Tous les Seigneurs du
 voisinage contribuèrent ^ l'envie les uns des autres à ce nouvel
 Etablissement. Gaudefroy Seigneur d'Ylvoudun consentit non seulement que
 ces bons Religieux s'habitassent en sa Terre, mais leur permit d'acquiescer
 toutes* forres d'Héritages , par ventes , donations & autres voyes »leur
 donna le lieu de Morfais,& se constitua leur protecteur envers contre tous.
 Giraud de Melian fit bâtir leur Eglise à ses dépens ; Etienne le Noir avec sa
 femme & ses Enfants leur donna la Terre de Chezal-Maiin, pour y bâtir leur
 Eglise & Monastere. Le Pape Pascal I. Urbain II. Pascal II. & ses
 Successeurs .confirmèrent successivement la Convention faite entre le
 Chapitre de S. Cite.& ces Religieux, sur le scrupule qu'ils avoient qu'elle

contenoit une efpece de ^monie, &: leur permirent de demeurer en leur
 nouveau Monaftere , ic d'y garder la Règle des Religieux du Val d'Ombre.
 Depuis en l'an 1104. l'Eglife de ces nouveaux Religieux & leurs Cloîtres
 étant achevés de bâtir par les libéralités des Seigneurs fus-nommés » & de
 ceux de Charôt, de Marciil , de Linieres , de Château-neuf Se autres. Léger
 ^i. Archevêque de Bourges dédia leur Eglife à la fainte Vierge &: aux
 glorieux Apôtres Pierre & Paul , & confitua le Vénérable André premier
 Abbé de cette nouveJle VVt)i:|aye,.Jcur accorda divers Privilèges , &
 obligea les Prieur , Chanoines &. Chapitre de S- Cire d'YÎoudun de leur
 accorder les Droits Parocfaiaux , d'établir une ParoilTe en leur^Village.A:
 dUdminiftret en iccluy les Sacremensà ceux qui vicndroient y demeurer,
 moyennant cinq fols xjc Cens qu'ils fe iclcrverent par an , payable au jour
 &: Fête de S. Cire; ftiais ayant enfuite coiînea que ca4c .rc««nti»n^ de Cens
 ct6h illicite & fimoniaque , ils eurent recours au même Archevêque, qui les
 ayant fait forcir de leur Abbaye, leur impofa pcnirance, les y réablit enfuite
 , "Jar l'avis de plufieutsfajges &: dodes Perfonnage«, &: les déchargea de
 tQur Çeps &: Redcvance5^hhuelles , qo ili étôicnt obligez payCr au
 Chapitre de S. Cire. Cette-A4^baye dans la faite des tems appelée de
 Chczal- Benoît , a toujours été en grande confideration » & comme la
 première de la Congrégation du même nom , d'oii dépendent les Abbayes de
 S. Alite en Auvergne, S. Martin de \$eez , S. Vincent du Mans , S- Sulpice
 de Bourges , qui.font;. eSf'nvtes j^e la Notrination du Roy. &: ont des
 Abbés réguliers, par Lcrtres du ij. May 1517. veinces au grand Confeil le y.
 Février tjiS. & par autres de l'an 1551. vcrifice«rau P.i»»;lefnt lc;i.«
 ■J^Ji'tct- Choppiix remarque <ytc \Jiif^»yci de 5ain|w Colombt - Ictj -
 Ssns, 4 iié .tétî?r(»cc , réduite & p^ic^i r Abbaye

The text on this page is estimated to be only 20.03% accurate

g^M HISTOIRE DE BËRRT, de Chczal- Benoît , &: que l'union
fuc exccuice le i^. Mirs ijSi. tc tous Tes Prieursuois à la Mcnfc Abbatiale
de Sainte Colombe , fans que les Commandes feculteresy puiffent plus
avoir lieu- La Congrégation de Chczal- Benoît a été érigée, à l'exemple de
celle dii Mont Caflin par Léon X. par Bulles du i. Décembre i|i6. & les
Privilèges de cette Congrégation ont été confirmés par Lettres du ty-
Novembre 1601. vérifiez au grand Confcil le 1]:. Décembre fuivant, & au
Parlement le ii- tévrier i6oi. en vertu de Lettres addref> IcCs au Parlement
du tS- Janvier fuivant. Cinq Abbayes de F:!!cs dépendent de cetre
Congrégation , \$. Laurent de Bourgei , S. Pierre de Lyon , N. Dame de
Ncvers , d'Yfcure à Moulins en Bourbonnois,dc Charenton en Berry, Le
Corpfrdc Dom André premier Abbé eft enterré en l'Eglife de cette Abbaye,
en un Scpulchre élevé de terre, à coté gauche du Choeur U y mouruc l'an
m*. le ii.de Janvier, comme fait foy la Lettre des Re igieux de fon Abbaye,
rapportée par Dom Luc d'Ache* ry. Voyez IcChap 40. de U i. Part, des
Antiq. Bcne lia. du Berry, par Dom Claudtf Efticnot L'Abbé André a établi
l'Abbaye de Cornilly & pluficurs autres Monaftère» de l'Ordre S- Benoît-
Orderic en fair honorable mrntion en ces termes. Eodem ttmfùrt Vtntrahil'ts
Tir Andrcéu dt VâUe trvc 'torum Henathm ejloruit ^ ô" in Bituricrrifi fago
MtnaJlrium ifutd CaféU ScntdiiU ouncufitHr cerfiruxit^ & Difcipults in
maj^na ptuprtate é- co>»tinentia P(o fdmulari dtcuit. Hic <r*t ^ntrt It4lm ,
Littitârk m trudiit^nc pUnitt infiru^îus , & lucrândit De» Animéihus fertjus
grutiam idonens. I De Mbhaye âi Bdtr\the. C H A t"l T R E X V I I I. E
n*ay'pti rencontrer aurons Titres de èette Abbaye, &riefl de ce qui la
concerne, que deux anciennes Infcriptions , l'une latine ,££ l'autre françoife,
qui dénotent le tems qu'elle a été bâcie , tumée & rétablie. EJiJicata loco
traxit S^i^ella mtcHti, Fulcherio faujlurfi Juh Pâtre ^rincipium. Mille Atini
centum triginta pofi {juofjue Jî-ptem y CUudeh4nt ôhjifii tempora lupja
pi». fum JiM terihilifortitur nomifia Marte , AJenfs qiiindenam
caperat^jpp diem. TerficitM prudens verhijlrutxtur operti, Omiria matwî>
fHi;(da conj^li^ Mil cent trente fept le ij. de Mah cett& E^ije fut
commeiicée le dernier jour de May j ^i^f elle fut dédiée /j 18. elle fut
ZAtéc^AesJn^loisi^ij. èUe fut confcrée .■ancj jours apre^ t^otaée 0'
JlfUn^ne ijkj^^ tempore Joéutnis PreXQÎ Abbatis. Il fc trou,yç une Lettre
de l'Abbé de Barzellcau Koy Louis VIL dans les Hiflotien» -<> • . - — y 1

De u Commandrie de l'Hôpital Du Frefne. Chapitre "XXX LA
Coinmanden'c de l'Hôpital Du Frefne eft tres-nticitfnfttf * dont leiilay pô- ?
i«c. couvrer la Fondation ; Çitj feolcment appns que les Scig^safi de
Bîah^aiort Kon

éocéc, &: luy ont fucceflriveincnc faic <ie grands Biens.
 Godcfroy de Blancaferr légua Ton Cheval, & Tes Armes aux Chevaliers de
 cecce Maifoa, & le Droit d'Ufage en loutei Tes Terres, Bois & Pacages,
 Precz, Chcfauls 6c autres Hcritages.du confentement de fa Fcramr
 ,3illccheldis, de Godefroy fon Fils aine, Se de Tes autres Enfans } tous ces
 Dons ont etc confirmez aprez la mort de Godcfroy de Blancaforc Pcre Se
 Fils> par Girard leur Héritier , en prcfencc de Thibault Comte de Troyes
 Seigneur de Sancerre , qui prit ccitr Maifon en fa protedion . fié fe conftitua
 Proicdeur de tous les Biens qui luy avoient été aumônes , en prefencc de
 Guerin LXVI. Archevêque de Bourges , l'an 1176, Le me me Giraud l'an
 1199. donna aux Templiers de la Commenderie du Frefne tout ce qu'il
 polTdoit depuis le Ruifleau de Bonny & la Maifon du Frefne, & le Droit
 de Pêche en toutes les Eaux Ce Rivières , &: le Droit de PaifTon 6c Paccage
 par tous les Bois & Forêts de la Seigneurie de Blancafort en pute & franche
 Aumône ; ce qui fut confirmé cti prefence de faint Guiliaum: Archevêque
 de Bourges , par Jean de Blancafort 6c fes Enfans l'an uoi. De t Abbaye de
 C^eobec & de faint Siran , fondée far le Roy Dagobert 3 à la prière de faint
 Siran, Chapitri XX. SiciRANI que l'on appelle communément faint Siran,
 Fils de Sigéalic Comte de Bourges , Evcque de Tours , proche Parent du
 Roy Dagobert , ayant pris refolutioD de renoncer aux honneurs , fie quitter
 les Grandeurs du Monde , aufquelles il étoit ppelle par fa Naiffancc , 6c de
 fe confiner dans une fainte Solitude avec plufieurs os Religieux qu'il avoit
 élus pour Compagnons de fa Retraite , chofit pour le lieu de fa demeure un
 certain endroit en la Forêt de Brion , appelle Mcobcc , fur les Confins des
 Provmccs de Berry & de Tourainc. Le Roy Dagobert luy en délaifla la
 propriété avec les Dîmes , Pacages , Péages & autres Droits qu'il avoit
 coutume de lever.; luy fit bâtir une Eglife . qu'il dédia à faint Pierre l'an 6^t.
 de l'Incarnation de Notre Seigneur , fous le Pontificat de VVulfcod
 Archevêque de Bourges. Le Titre de la Fondation m'a été communiqué par
 le S. Matron Procureur Fifcal de Mcobcc , qui a la Garde des Archives. U
 fait foy que le même Roy luy fit conftruire une Eglife ic Monaftcre en un
 lieu tres-agreable Se fenile , arrofc par le cours des eaux , 6c tres-propre
 pour la Charte, 6e où les Rois alloient tres-fouvent prendre le plaifir ,
 appellé Lonroy, a caufe du long fcjour que les Rois y faifoient , fur la
 Rivière de Claife , lequel fut dédié ï la fainic Vierge jâc pour l entretien des
 Religieux il leur céda tous les Droits qu'il jvoit en ce lieu depuis le dccours

de U Rivière d'Indre jufques à la Crcufe, avec la Jufticc , les Hommes, les
 Eghfcs & autres Droits , 6c mit le tout fous fa)rotefkion 6c Saove-garde ,
 des Rois fes Successeurs • & le recommanda fpccialement a Clovis fon Fils
 6e Succelfeur, le chargeant , au cas que ce qu'il avoit laifc aux Religieux,
 ne fuffit pour l'entretien, de pourvoir à leurs neccfritcz. Cette Abbaye depuis
 la mort de fon premier Abbé a toujours été appellée de faint Siran en
 Braine. De l'Abbaje de Notre^Damt de Font-morigny, » * < (*i CHArI TRS
 XXI. JE n ayp4 découvrir la première Fondation de l'Abbaye de NDamc de
 Font-morigny, lltuce prcz Menctou-Ccûtuic , dans la Baronie dp Mont-
 faucon : ce que j'en ay pu recueillir de certain dans les Titres 6c dans le
 Chartulaire de cette Abbaye , cft qu'elle • étoit autrefois de l Ordre de S.
 Bcnoîr , 6e que fes Religieux s'érans relâches , 6e tonobcs dans le dcfordre
 &: dans la licence , Pierre de la Châtre Archevêque de Bourges y cçablit
 rOrdre 6e l'Inftitution de Citcaux , le premier Jour de May l'an 1149. depuis
 ce tertîs-la elle a roujm.rs été de la Filiation de Clervaux. Le premier Abbé
 qui fut prepo^ s appelloit Frcic Gilbert-, L" Eglife ne fut achevée qa'en l'an
 11x5. Elle fut dédiée 6e\c erand Autel confacté par Simon de Seuly
 Archevêque de Bourges le iç. de Juin en la même apnée.

The text on this page is estimated to be only 21.57% accurate

/^^ kISTOIRE DE SERRTs Les pfincipiux Fondateurs fondes
anciens Barons de Monc-faucon dans la Direâ» 9i. dans la Jufticc dcfquels
l'Abbaye cft artîfc , Ik la plus grande partie de fcs biens fitucz. Renaud Sire
de Mont-f-iucon &: Eudes fon Fils, luy proeurcent le Don de plitfieurj
Tctrcs allîfcs en la Paroifle de Rayn ond, que luy fit Bernard de Champagne
l'ah IIIJ5 Les mêmes confirmèrent rAlfociation faite de cette Abbaye à
l'Ordre de Ciieaut, ordonnant qu'il y feroit perpétuellement obfctc ,
maintinrent fes Religieux en la poP feffion de rous les Biens fie Droits quis
avoient en leur Châtellenie , promirent de les défendtefic g.irdcr comme ils
aToient fait par le pafle , par Charte de Pan 1169. Le même Renaud, du
confencemenc d'Agnes fi Femme, ratifia les Dons faits par fes Vaflijux, par
Chartes des années 1170, & 1178. comme <ît pateillement Eudes de Mont-
faucon l'an 119c. &: aprcz fa mort , Sara fa Venve , du conltntcmchi de R.
naud fon Fils , fonda une Lampe ardente à perpétuité , ic un Arrivetfaire
fuivant la dernière volonté de fnn Mcry, ^ poui ce leur donna tmgrs fols de
Rente fur fcs Cenide la Cordilk & d'Hetry l'an iioi. Elle leur donna aufli la
même année la Dîme de Cecilly. Kenaod dernier du nom Sire de Monuf-
iucon & de Charenton , aprez la mort d'Ebbes (4>n Fils , leur aun-on i
cjuTtrr fextiers de Froment, pareille quantité d'Orge &: autant d'Avcine fur
les XiîmeS de* Bnrenî»y & de LiVron , pour demeurer quitte de vingt ffils
de Rente qu'Ebbes Sire de Charenton fpo B'aiifrcrc leur a voit IcgueZi
comme Iç tout s'apprend d'une Charte du mois d'Avril 1141 Les aumôHes
ont été Confirmées & auginentées par les Seigncuis de Borné.'; &: de
S.nccrrcqui ont fittfcclTiymericpyllêdc la B.ironie de Mont-f-ucon. Guy II.
lîn nom Com-e d^* fs' v^rs , Irtir ncct rda la l:herte de Pi^ITage , &:
l'Excimpiion ^p>Pe3ge eli touir^fes Terres l'an 1170. comm auffi Hrrvé de
Doozy l'an 1187. ic Jcui; donna fcs Èaux de Romhcys poor la Fnudation
d'un Anniverfaire, ce que confirma -M.ihat:d de Courccnay Comte fle de
Ncvers fa Veuve l'an iizi. au mois d'Avril. Etienne L du nom Comte
deSancerrc , leur nccoida l'Exemption de Péage en fcs Terres l'iUi 1170.
leur donna la Dime de tous les Saumons qui fe prendroient en fcs Eclufcs i
hc. l'an ii7<. leur quitta tout le Droit qu'il avoit au Territoire de Bernay. Les
Seigncours duromde Sculy, norairn\cnt ceux delà Branche de Beaujeu.
fontaufll reconnus pour Cicnf.ûeurs de cette Abbaye. Atchanibaud IL du
nom Sire de Scuh > accorda à fcs Religieux l'Exemption de Pc?gc en toutes

fes Terres Tan iipt. Eudes de Sculy Spigncur de Becu)eu &: de Blet, leur
 aumôna vingt fols de rente fur la Prévoie de 3lçt pour la pitjncc des
 Religieux , le jour de fon Anniverfaire, par Titre du r d'Awiv i*)" Aenor fa
 Veuve par fon Tcft..nienc fit plufieursLegs aux Religieux defcoy^^
 mori^nyrqui furent approuve z pat Eudes de Sculy fon Fils l'an i2.47> Aufl'i
 cette l^WPV avojr çlte ciii fa Scpultrc en l'Eglife de cette Abbaye , fie
 donné cent fols détente poufon ^nniv^rfiûre Aicnd'our de Sculy Dame d
 Herry, leur a aumôné fixfextiers de ,par AiSlcdumois <\ ■ ' • "Icc Comme la
 Maifon de Trouflc- bois ctoit voifhicdc l^u. .jAbbacy , f'Ic a étt ,îemicris
 qui l'ont enrichie de fcs biens. Sadon TroufT-'-bois rcichic aies Religieux un
 ftxcier de ^lcd, par moitié Froment Orge fur neuf, qu'il avou droi;dc prendre
 fur k ur Grange d'Undtcc, par Titre de l'anjuj. Le même leur quitta tout Je
 dioit qu'il avoir en la Foict de Marigny au mois de May 12.18, Eudes fbn
 Fils leur remit dc*)ç.fcxiiers de Bled de huit qu'ils loy devount de Rente
 fur. leur Grange d'Urn drcc au mois d Oftobre 4x40. Piçrrç TroufTe bdis leur
 légua un fcxtier de ôlcd f»K Dîme de Monc-faucon pour fon Annivctfaie i
 ce que Jean Trouflc-bois confirma ati mois de janvier iZ54Les Seigneurs de
 Fontenay ont une Chappelle Se la Srpaltare de leur Famille en !'£plife de
 cette A&baye, & ont fait plufieurs Dons à fes Religieux ; car Nicolas &
 Bouchard de Fontensy leur donnèrent toutes les Terres qo'il* poffedoient à
 Bernay 117 j. Guillaume de Pouguç Scnechal dcNivernois , Raoul fon Fils
 & Agnes de Fontenay faPcmtne leur iumoncrent tin fcxtier Seigle & un
 fextierOrgr fur les Dîmes de 'Ncronde 3uarema fols de Renne l'art iiit-
 Pierre de Fontenay leur Fils, leur délaifTa cinq Arj>«h\$ e Pfc iKir mois
 d'A^ûi'itf4 pour demeurer qiïhre de quarentc fols \ eux dâs par Aunu^ ^ ffs
 Prre «2 Mtt^e. Le même rarifia le Don d'un fcTctier de Bîcd de Rente fut les
 .1 > de Tandro't)-. i ^nx f.j:t par Guil'aome de Tendtvjn fon Vjflâl,au mois
 de Juift nj6. Piprre de Fontenay & Marie fa Femnie, leur remirent la moitié
 de b Dimencaa iTiOic'd-AVril 1170. Cciix de Mornay ne font pas leurs
 moindres Bicnfa^leurs , poifque Philippe dc Mdr

The text on this page is estimated to be only 27.89% accurate

1 nai du confentmcDf de Tes Enfans leur donna deux frxtiers
Froment , Cche deniers que leur Terre d'Ornoy leur devoir. Guillaume Fils
d'autre GuiPaume de Mornay , leur donna tout ce qu'ilavoic ez Dîrôeries de
Cîhimbon , dèl^ornay. de Chancel &rde Bernar, au mois de May rii8.
Achard de Morr^ay leur aumôna ûx f-xtiers de Bled pour demeurer quitte,
dcCquels Guillaume de Momay fon Nc^tt leur dclaiffa le Bois du Copoy
l'an 1118. ^ ^ Les Seigneurs de la Gurrche de la Kîaifon des Barres > ont
ixnite la pieté & la libc. raliré de leurs Voifins envers Tes Religieux de
Font-morigny. Pierre. des Barres Lçur a donné toute la Terte qu'il ayoj^
aquife de Raymond du lieu Sc jArclumbaud de IVoirte , pour acheter Te
Luminaire ncccinirc l la Cel-buiion des Mclfca, &: l'Huilcppurun© Lampe
à brûler nuit &: jour devant le grand Aurel ; il leur a en outre affignç deux
Mu iU*^ de Vin de Rente mefurc de la Charirc, pour h Célébration des
Mcû'cs , patTijic flcl'aqîi ir'08. Il ajoûta depuis à f-» libéralité le Moulin &
Etang de Crofelle^ pour ia fjourriture des Religieux pendant le Carême, &
pour la Fcndaiiou d'un Aoniverfaite fie pour h pi* tance , le Dimanche des
Rameaux. Il leur a laiffc tout ce qu'il avoii acquis ca fa Terre dcj Cory de
Guillaume de Garlendon , & le Droit de pcche en fes Eaux de Coiy , par
Titro* de l'an itij 5i p^r fon Tcllament il leur légua tous fes Meubles, ce que
Gibaud d'Autry 8c Perenelle Des Barres fa Femme, Fille &: Hcritiere de
Pierre , approuvèrent au mois d'Avril 113^ . & depuis la même Daiivc
d'Autry pour la Fondation d'un Anniverfaire leur aumftna la huitième partie
dc lat5ixmedc Cours fur Loiro au mois de M^y iiu^y. tous les Dixmes de
Bled , Lainages &: Charnages 6c dix quarts de bled , cinq de feigle &
cinq d'orge, fur fa Grange de Cors. Marguerite Femme d Eudes Des Barres
leur légua vmç-fept livres que Ion Mary promet paycr, ran 1147. Le même
Eudes leur alTina un muids fcigle de rente fur la Grange deGivry &: l'a
Dixme de Paiinges.au mois d'AvriP 1148. par Titre de la mc.ne année , pout
la Fondation d'une Vicairie en la Chappelle de , fon Père, fondée en l'Eglife
de Font-moriTny , il leur donna dix livres de rente à Fran- ^ oefches, tant
en bled qu'en vin, du confenteraent de Marguerite de Bois-rozier fa femme ,
laquelle étant remariée à Guillaume de Bourbon Seigneur de Befl'ey, légua
à la même Abbaye quatre fcxiiti fcigle de rente fur fa Ttrre de Mainoe l'an
uji. ce que confirma Jean Des Barres fon fils&: toutes les aumônes Sc
bienfaits de fes ancciiics cnver» cette Abbaye , au mois de May 1170. > La

Maifon de Charnion n'a pas été moins libérale envers ces Religieux, Eudes
 de; Charenton & Comte de Tc fa femme amortirent tout ce qu'ils possédoient
 Raimund, & qui étoit tenu de leur Fief l'an 1157. Pierre de Charenton étant
 sur le point de partir, outre-mer, leur quitta tout ce qu'il possédoit entre
 Raimund & Champ. Eudes & Hugues de Bateupn frères Seigneurs de
 Belles leur quittèrent l'usage qu'ils avoient en leur bois, au mois d'Avril
 1166. Pierre de Charenton leur légua quatre feuxiers de bled p. moitié
 froment & orge sur son Terrage de Châtillon par an, au mois de Mars 1171.*
 Marguerite sa veuve leur donna vingtquatre feux de terre sur la Terre de son
 Mary l'an 1141. Guillaume de Clugton lui céda la moitié de la Forêt de
 Boar, au mois d'Août 1146. Raoul de Charenton Seigneur de Thauvenay
 reconnut leur devoir quatre feuxiers d'orge de terre 1177. . De l'Abbaye de
 S. Genou. Chapitre XXII. I NOUS devons d'ailleurs moins oublier l'Abbaye
 de S. Genou de l'Ordre de S. Benoît, qu'elle a été fondée par V. Vicfred
 Comte de Bourges & Ode sa Femme, sous Louis le Débonnaire, l'an 818. de
 notre Seigneur, 17. de l'Empire de Louis le Débonnaire, & 14. du Règne
 de Pepin Roy d'Aquitaine son Fils. Elle fut consacrée le 17. Juin de la même
 année, ce qui fut confirmé par Pepin Roy d'Aquitaine, qui donna cette
 nouvelle Abbaye sous sa protection & sauve-garde l'an 17. du Règne de son
 Père, & 14. du sien, 830. le tout comme le rapporte l'Auteur de la Vie de S.
 Genou. I

The text on this page is estimated to be only 26.62% accurate

€•9 HISTOIRE DE ÈERRT, T>e Cjibbaye de oJhCiferay.
Chapitre XXIII. L'A B B A T E de Mifcray , en latin cU Miferéic» , ûtuéc
en la Châtellcnic de Bazatiçois , Archipreveré de Lcvroux , Ordre de S.
Auguflin , a eu de petits commencemens , & n'étoic dans Ton premier état
qu'un petit Ermitage çubli dans la Forêt d'Hcugnes, par deux Clercs
nommez Girard & Godéfroy , fous le PoptiRcar de l'Archevêque Richard II.
du nom , du Règne de Philippe I. l'an 1089. au lieu qui leur fut aumône pat
quatre Frères appellez , Girbert , Hugues , Arbert , Amalfred Gcrtils-
hommes des cnvi. rons de Buzançois, avec la permiffion de l'ArchcTéque,
& du confentement de Robert Seigneur At Buzançois, & du Curé de la
PjroifTe. ' Ces quatre Frères leur donnèrent le lieu neccll^irc pour leur
habitation > drôic de prendre du bois pour bâtir , & de mettre des Terres en
labour , qu'ils déchargèrent de tous Droits de Dixmes, de Terrage, de Cens
& d'autres Coutumes. Les deux Ermites choiGrent le lieu le plus agréable
en la Foret, preZ d'une belle Fontaine , & y bâcirenc leur Ermitage & un
Oratoire. Ils furent confirmes en la polTeffion de ce lieu par Audebert
Succclleur de Rich.ird , & depuis par VVlgrin, lequel bcnit leur Cimetière ,
confacra leur Aurel > &: la dédiJ à la bien hureufe V:crge , au premier
Martyr S. Etienne &)iS. Niclas , à b prière d' Amalfred qui avoit furvécu
fes freres» comme il paroic pat la Chatte de ce Prélat de l'an 11 u. 'De
l'Abhaje de Varennes Ordre de Ciuaax , Filiation de Vdtiluifant CliAPITRE
XXIV. CETTE Abbaye appellée co Latin de Varenis , fitucc en la Paroille
de Foogcrolle ^ reconnoilToit pour fon Fondateur Ebbes de Deols dernier
du nom , Seigneur de Château-roux &L de la Terre Deoloife, qui avoit fait
mettre dans les Fondemens deTEglife do Varennes une Pierre contenant une
Infcription qui faifoit mention de la Fondation, c* qp! luy fut contefté par
Henry II. Roy d'Angltterre , Duc de Normandie ôc de Gycftic , Comte d' A
ryjou » qui s'en difoit Fondateur , Prottfteur 6c Dcfcnfeur ; &^ comme il
étoit le plus puilTant , Ebbes fut cdnrraint de céder \ la force & à fon
autorité, &: de f«urt"rir qu'il fit ètfr la Pierre & l' Infcription qu'il avoit
mifcdans cette Abbaye» ^ poiK t'txécuicrce Rc*y commit Grofroy de
Preully, comme il paroît par deux Châreci , l'i/ne^ donnée à Chinon , &
l'autre a Château-roux, tirées des Archives de cette Abbaye , o'i fe voient
dcu< autres Chartes , l'une d'Ebbes de Deols &: Dcnife fa Femme • pur
laquelle ils accordent aux Abbé &: Religieux de V.Trenneslc Droit

dXJfagedans lem» Forets de Cluys pour bâtir & chauffer, & autres
neccflitez , & de Paccage & Panage pour leurs Bediaux, &: pouvoir
d'acquérir de leurs Hommes & Vailàur { l'autre par la» quelle Raoul de
DcoU dernier du nom , conftrme tous les Privilèges accordez par fes Père
&: Mcré aux mêmes Religieux 1 qu'il prend avec leurs Biens ic Poftcffiions
en fa Sauve-garde &: ProieflionLa même Abbaye a reçu des Bjen-f.»its
confiderables des MaifonJ de Cluys & de Magnac. puifque le Chartulaire
d'icelle fjit foy qu'Eudes de Cluys luy donna l'an un. deux fjpxtiers Froment,
deux f^xtiers Seigle de Rente , mefurc de Cluys ixpiendre an PuUs des
S.>utereaux y le Paccage de leurs Porcs dans fes Eprêts au temps de b
Gl.indée,,&:^ Dt^oit d'acquerrr en fes Terres, décharge de |ous Droits fur
IcsBieiu qu'ils pourroient acquérir. . . . Ychirr cle Magnac Seigneur de
Cluys , l'an 117^- permit aux mêmes Religieux de tcivir < i"i Terre, Jviflùce
& Châteaux des Honrrnies-Scify» d'accepter l'Aveu des Auba'ins , ilcringers
6r Hât*rcs , fc départit de tout Droit de fuite de fes Hommes qui le
rcrireroieni en la Ville fl^ Frauchife de Varennes. De ccqoedeflas il paroît
que cette Abbaye a été fondée environ l'an 1140. puif. que Ebbes de Deols
c(1 more l'an 1160. Raoul fon Fils fix ans aprez, &c Henry II. Roy
d'Angleterre l'an 1199. i

The text on this page is estimated to be only 28.11% accurate

L i V% E X. De t Jbbaye des Pierres, C H / P I T R » XX X V.
PLUSIEURS ont contribue à la Fondation Se Dotation <ic cette Abbaye N
Dai -, me des Pierres , Ordre de CitcAux. Filiation de Clervaux, fitucc en la
Paroiltc de • Sidiaillcsj Juftice de Prevcranges , dans le Reffort d'Y floudun
, à quinze lieues de Bourges ; elle cft aiofi appelée . parce qu'elle cft fituce
c» un vallon environné de précipices, | pierres , rochers & bois. r Les
premiers Fondateurs fonr Raoul dit le Vieil Prince de Deols, qui vivoic
encore en l'an 112.8. & Ebbcs II. du nom fon Fils & Succcfleur, qui ont
donné le lieu ou l'Abbaye cft bâàc,& la Grange &: Mctaiuc de Stonde,
comme il fc collige d'une Bulle. d'Alexandre IIL de l'an 1163. Je trouve
aulTi que le même Raoul pat Charte non datté* ^foufcritte par Eudes
de.Deols &: Grofroy de Dcoîs dit de Prulée fes Enfans , excmta" les
Religieux d' Aube-pierre & des Pierres de tous Droits bc Courûmes qoi fc
Icvoicnc en fa Tctrc , amortit une Maifon & Chefal qu'ils avoient acquis \
Ctiâteau-roux , &lcutpermit d'aqucrir à l'aVenir en rous fes Fiefs &
Seigneuries ; à la charge que ces Religieux ccicbroient tous les ans un
Anniverfaire à fon intctibn &: de fon Pere. Les Seigneurs de Château-
meillan puîncz de la Maifon de Deols , imitans là pictcdé: leurs aîtes , ont
fait des Dons à l'Abbaye des Pierres. Eudes de Deols Seigneur de Châtcau-
mcillan amortit ce que ces Religieux poffedoient à Monperoux , &: ce qu'ils
avoient acquis de quelques particiiliers. par Titre non datté, 8C par autre de
l'an 1187. en prefen^ ce de Henry de Sculy Archevêque de Bourges il leur
accorda un AmorrilTement générai {>our tout ce qu'ils avoient jufqucsalers
acquis en fa Terre & en fes Ficfs , & augmentant fa libéralité, par Charte de
l'an ito6. il leur permit d'aqucrir en fa Châtelenie & Ficfs, & leur accorda le
Droit de Pacag? pour leurs Porcs &: autres Beftiaux en fes Terres de
Château meillan ic Bocays , du confcnicmcnc d'Agnès fa Femme , de Raoul
U Ebbes r\$ Enfans. , • ,■ »w Guillaume de Chauvigny IL du nom Baron de
Chiteau-roux ,iflu en droite ligne de fes premiers Fondateurs , leur a donné
la Merairie de Bonfont ic le droit d'y faire un Moulin , le faule & biet du
Moulin , fous la refcrve d'un fextier froment de Cens , rendu conduit au
Cbâtelet par chacun an , par Titre de Tan u6i. au mois de Novembre.
^Plufieurs autres Seigneurs & Gentils- hommes du vojfirtagc leur firent des
dons & aumônes, comme ceux de Culant, de Broce, Dumont , de Doroairac,
de FleuriaC , le Gromg, Bertran, Mauvoiûn, S. Julien , Baraton, d Agnereth,

de Bteifoles & autres. Mais fur tous les Seigneurs de la Roche-Guillebauc Vafiaux de Château-roux, & leurs plus proches voifins"ont le plus contribué à leur Docacion fid Erabliifemenr , ils tiennent de la libéralité d'Amblard Seigneur de la Roche, de Guillebaoc fon Fils, Guillaume fon petit Fiis,lc Terutoirc des Pierres, partie de Stonde , la Métairie de Faid.ir, les Precz de Pierre Foie, de Raucier.de Falon, la Foret de Charbonnier & de Gios bois, Puyarfy &: tout ce qu'ils OUI ei environs, comme le tout eft contenu en la Bulle d'Alexandre \ \. 6c p.-ir Charte fans dattes d= Guillaume Seigneur de la Roche , par laquelle outre les chofcs fus-énoncccs.il leur accorde Droit de Paccage en la Forêt de Cavctoche &: Bois-couwu» il amortit tout ce qu'ils avoient acquis de fes Revenus , permit à; «ous. fes hommes de saflôcier. à leur Religion, donna fauf-conduit à tous ceux cfui iroient & reviendroient de leur A bbàfc. Guillaume le jeune Seigneur de la Roche, Fils de Guillaume cy-dtlfus nommé , encheniTant fur la pieté de fes Ancêtres , leur donna en propriété la Foret de CaMotoche, &L les Terres adjacentes , & droit d ufage à bâtir , & de Pacage au Bo:s-Co\itau t le tout du contentemnt de Guillebault fid Helic Tes Frères, par Titra fjns datec} & pai" autre tîcl'ar^ iiç*- il leur donna dcuxfcxtiers de fcigle de rente fur fon Moulm de Picrre-fire, pour Ici indemnifer de la perte que leur caufoit un Etang qu'il ivpit nouvellement conftruit. Ce Guillaume eut pour SoccetTcurs & Hcritiers Robert , Anfclmc, GuiUaumeA: Hugucs<ic Magnac Frères, lefquels, par ordre de f<J\$ Execureufs Ttftamentaites & fnivani fa dernière volonté , alTmerent aux Abbé & Religieux des Pierres tcnrc ftxtkrs fcijrlc de rente, pour demeurer quutos de cent quiniç Uvres monoyc de Souvigny , que leur devoir ce Seigneur , comme appert par Titre de l'an 1x47GuillautiK: de Magnac Seigneur de U Roche amortit toutes les Acquifuions qu'ils /

The text on this page is estimated to be only 21.28% accurate

HlsrOI'KE^ jÛJB BERRT, voient faites ou feroicnc a râvcnir en
fa Terre, par Charte de l'an 1146. au mois de Joillen ce qu'il confirma par
autre du mois de Janvier 1163. par laquelle il leur accorda le Droic de
Pacage pour tous leurs Ëcftiaux en toute fa Terre , certains lieux refervcz, &
le droit de Pêche en fes Eaux & Rivières -, ce tjuc confirma depuis Fn^ille
de Msgnac, parTranfaûion du jour de S- Thomas Apôtre ijoi. Enfin Philippe
de la Faiolle 1540. leur accorda utt Sergent pour aflîner leurs Hommes 6£
Femmes devant fon Châtelain , & pout les cotitraindre au paiement de Icuri
Rentes &: Redevances. 'De l^Vhaye de Beawvoir. X^A.Mtre XXVI. L'A
»B A-yÊ de Beauvoir fituécprez la Ville de Mchun for Evrc, eft un
Monafterc de Filles de rOtdrcde Citeaux» &:a été fondée l'an 1x34. au mois
d'Oflobrc, par Robert de Couttenay Boutciller de France, Seigneur de
Mchun, &r Mahaut fa femmCj & Pierre de Courtenay leur Fils aîné , &
dottée de leurs propres biens. Ils luy donnerenc par l'Ackc de Fondation
droit d'Ufage en la Foret de Volt> dcpuis'appclée de S. L.iurenr, àc de
prendre tous les jours une chartée de bois rnort à deux Chevaux , du bois vir
pour la teparation de leur Eglife, Cloîtres & Dortoirs , & le Panage de
cinquante Porcj.' Cette Fondation fut confirmée &: augmentée p.ir Pierre de
Courtenay Scrgneurde Couches ic de Mchuii, *<: Perrcnclle de joigny fa
Femme, par Charte de l'an ii^è. %L non 1137. àc p^r Robert Dartois
Seigneur de Conches & de Mchun» & par Amicic de Courtenay fa femme
l'an 12^9. — . -i^ — ' i i I f I ! ■ I ■ i De tJbbaye de Mafce\ CHAPITRE
XXVII. L'A B B A Y E s. M.irtin de Mafcé , en latin de MtfçUco ^fiit
Mtciaco, de l'Ordre de S. Benoit, dans le RciVort du BaiHiage d'YlToudun ,
à fept lieiics de Bourges , cft l'une det plus anciennes de ploî riches xie la
Province. L'on rapporte la première Fonda•ionà l'Empereur Charlffmagno
,;^: ayanc ccé ruinée l'an 814. pendant les Guerres qu'eue cet Empereur
contre Eudes Duc^' Aquitaine, elle fut établie fous le Règne de Lonis le
Debounarre Roy de France le Empereur , du Pontificat de Raoul
Archevêque de Bourges , par la pieté, roitis & les bicDfdits du Comte
Egon,;lequcirayant dotée de grands biens & poueffions , impeira du Roy iôn
Maître le privilrgc d'immunité , degarde&pro4 rcction ; & le Roy ne fc
conrenrant pns de I orner des Privilèges de la pujitance Royale^ obtint les
Bulles du Pape Grégoire IV. par lefquelles joignant l'autorité EcclefiAflique
à la porlfance fccuicre, il l'excmra de lapuinance de l'Ordinaire & de toute

aune , que de celle do S. Pere î permit aux Religieux d'élire les Abbés fans
 permiffion du Roy. de l'Archevêque , leur donna Ex-emption de Dixmes leur
 accorda plufieurs autres Privilèges pareils à ceux dont jouïffoient les plus
 ceU bres Monaftères , & fon Refcript ayant été rapporté de Rome j par
 Raoul XLVH. Archevêque de Bourges, il le confirma avec treize autres
 Evêques afl'embles , en prefence du Roy Louis le Débonnaire, en l'Abbaye
 de Fleury , au mois de May l'an 8j9. La Chronique de Mafcé porte que le
 Comte Egon en commença la conftruiction l'an 738. ficut -que les
 Religieux furent inftitués l'an 4. mais ayant été ruinés pendant les
 Courtoisies des Normans l'an 873. elle fut une fois rétablie par
 Giscard Comte de Bourges. Adalfrid fa Femme & Girard leur Fils, qui luy
 donnoient ce qu'ils avoient à Graçay , avec l'Eglife de Fajouffe de faint
 Phalier , & tout ce qu'ils y folvoient & ez environs que s'eftimoient
 les Paroiffes qui de puis ont été tenus en Fief paries Barons de Comté.
 La Charte fous Dons eft Y)os datée ; mais comme "elle fait mention de
 l'Abbe Vandelin •VOA ficut inftitué Abbe Wtt j'eftimé qu'elle doit être de
 l'an 873. incertainement aptet la raifon. 1 i , ^ . - ■- La même Chronique
 fufite (ij) le fonifit de grands dommages* i l'occûGon des Guerres l'an
 61. & que l'an 997. le Château de Mafcéft Kentierement démolé. Celle de
 Vicrzttn porte que l'an 106. ce-GHâtta fut rebâty , & que deux ans après
 raivnig. le Monaftère

The text on this page is estimated to be only 28.08% accurate

LIVRE X. Monastere &: !c Bourg de Mafcç forent brûles. Ces fréquences ruines ont caufe la perte (ics Titres , &nous ont ôcc la connoissance de Antiquitez de cette Eglise , au Trcfvît de laquelle l'on trouve néanmoins encore aujoord'huy la Charte du Roy faint Louis en Original , du mois de Décembre iij8, donnée \ Bourges i par laquelle »l atr n'étant \ Mifcc, les ReMgieux luy firent voir plusieurs Chartes des Roi« fcs PiL , urs 5 par la Icdure defqueltes il paroïtoit que ce Monasterea été foodc par la picufe libéralité de fcs Devanciers, qui luy avoient donné de grands bieie^ ^ concède de b:aux Privilèges , & Tavoient prife en l'ur fpccialc garde 5C proteâioa | ce qu'il confirme, & ordonne qu'elle & toos fcs biens pcfens & à venir demeureront: toujours en la garde protruïon Royale. Les Corps de faine Ca(fî&: faint Viftorin^ martyrifcz à Clermont en Auvergne, le ly. de May vers 304. ont été transferez en l'Eglife de cette Abbaye, comme le témoigne le Martyrologe de faint Laurenc de Bourges. Lu \ Monailere de Olaiigny CftAPiTaB XXIX. LE Monastere de Glatigny Ordre de Fontevraud , alfi fur la Rivière de Tournon , \ deux lieues de Romorantin, a été fondé par Agnès première Supérieure du Prieure d'Orfan, dans le lieu de Glatigny , qui avoit été donné au Convent d'Orfan par Renaud le Signe &; Foulques de Romorantin , &: confirme par Eudes de la Varnelle , par Charte fans date , dont copie le trouve dans le Chartulaire d'Orfan. Les principaux bienfaiteurs de cette Maïfon font les Comtes de Blois, les Seigneurs de Graçay, de Mchun, de Courccuc & de Rabcau car les Titres font foy que l'an 1189. Thibault Comte de Blois , du confentement d'Alix fon Epoufe, de Louis, Philippe , Marguerite ôf Habelle leurs Enfans , donna aux filles de Glatigny cent fols de rente fur les Revenus de Romorantin pour leur acheter des Cheraïfes , Etienne Comte de Blais confirma & ratifia les dons de fon Pere l'an 1101. ce que confirma & augmenta Jean de Châtillon Comte de Blois l'an 1177. Anne Sceur de Pierre Seigneur de Graçay fit divers legs à leur profit l'an 1111. fie Pierre Seigneur de Graçay leur quitta tout ce qui luy appartenoit dans le Bois de Burfort l'an 1148. hc. Renaud, de Graçay leur fie plusieurs Dons , par Charte de l'an 1269- Renaud dernier du nom amortit tout ce que les mêmes Religieufes pofTedoient en fa Terre, par Lettres de l'an 1341. & leur donna Ton Péage de Genoiilly l'an 13^9. Dt* Prieuré de Longefont, CHAPITRE XXX. CE Monastere. de l'Ordre de Fontevraud a été fondé environ l'an 1100. peu apert cduy d'Orfan^ fcs principaux

Bienfadcur font Raoul Chalpez, Giraud de la Corne, & Raoul Mucard de la Corne , comme le judific le Chartulaire d'Orfan , au nombre defquels l'on peut mettre Airaut Abbé de Font-combault, qui du contentmenc de fon Chapitre, céda aux Rcligieufcs la Terre des Breuilles. De L'ylhhaye de Notre-Dame de Charenton, Chapitre X X X L CEttb Abbaye de Fil!cs cft alfife en la Baronîc de Charenton , fur la petite Rivière de la Marmande, à deux hcucs de fiintAmand, &: à dix de Bourges, dans le Diocefe de Bourges , & dans la Sencchauflec & Prcfidial de Moulins; en payi gras & agréable, elle étoit appellée Bcllavaux» Elle a été premièrement fondée par un riche homme de cette Province, quin'eft reconnu que par fon fenl nom de par fon infigne pieté, Theodulphc Bobolene, comme témoigne Jonas Bobicrs;cVft luy qui étoit apftt Fondateur de l'ancien Monaftcre de Ks.Kicic

The text on this page is estimated to be only 29.54% accurate

HISTOIRE DE BÈRRT. JoUy &: celny de Liflc, qui depchdolent de Cliarcentôn, J'apprens d'un Titre qui eft dans le Chartulaire de l'Archevêché de Bourges , que l'Archevêque Leger de l'auroritc du Pape Pafchal II. par vertu de fon Bref Apoftolique chafla les Rcligieufes de cette Abbaye , à caufe de leur mauvaife vie l'an iiiij. fit y établit des Chanoines j mais aprcz la mort de ce Prélat les Chanoines de S. Etienne à la prière de quelques Laïques rétablirent les Rcligieufes en leur Monafterc ce qui obligea le Pape Calixte d'enjoindre à faint Guillaume d'en chafl'er les Rcligieufes & d'y remettre dc^ Chanoines. Je ne fçay fi ce Bref fut exécuté, mais à prefnt les Rcligieufes font en poffeffion de cette Abbaye , qui fut unie à la Congrégation de Chozal- Benoît par vertu du Bref Apoftolique, obtenu par l'Abbeffe Marie de Rochc-chouard l'an 1497 Cette Abbaye eft fous la proteâion fpeciale de l'Archevêque de Bourges, auquel clic doit une Redevance Ccnfuclle par chacun an, par Titre de Pierre de la Châtre de l'an Ses principaux Bienfaiteurs fonç les Seigneurs de Charenton , dans la Terre defquels elle eft bâtie : Les Chartes Se Chartulaire de cette Abbaye qui font perdus, nous ont ôic la connoi(Tance de leurs principales Donations. Je trouve feulement qu'Ebbes VI. du nom , S. de Charenton , étant fur le point de faire le Voyage d'Outre-mer, donna à ce Monafterc la moitié du Droit de Marcchauffce qui luy étoit deué par fci Hommes , par Titre de l'an 1179. Les Seigneurs de Mont - faucon , de Sancerre iC de Bourbon leur ont auffi fait plufieurs Dons. f <■ I -L I J. " J ' ■ ■ De TÀbb-'ije de faint Menoul. Chautre XXXII. IE n'ay pu recouvrer aucuns Titres concernant la Fondation de cette Abbaye de Filles , bâtie dam la Paroiffe autrefois de Mailly, & à prefent de S. Menoul. Le Martyrologe de faint Laurent en fait mention en ces termes : InTerritorio Bituristnji^ Vico Mjflieco dfpojtio Beati Meaulphi Epifcofi & Cohftj[oris,fU4fftA fABciimis Vtri. Scsprtucipaux Bienfaiteurs font les Seigneurs de Bourbon , de Charenton âf de Mont-faucon. ' ■ Il 1-1 • ■ 1 r ■ I De l^Mhaje de Puy-ferranà. CLh^pitke XXXIII L' A B B A Y E de Notre-Dame de Puy-fèrrand , Ordre des Chanoines Réguliers de faint Auguftin , eft plus ancienne que n'ont cftimé ceux qui en attribuent la Fondation à Guilbume deChauvigtiy 1. du non», Baron de Château-foux en l'an iiié.cat il paroît que par Adede l'an U7y. que jean S. de Linieres,traita avec l'Abbé Ylembert 5 le» Chincffrtei Réguliers de Puy-ferrand , des diffrens qu'ils avoient enfemble pout krs Dîmes de h Paroiffe de faint

Martin d'Ys, & par la Tranfaaion confentii qu'ils flirtent gardez; &: maintenàs en ponVIIIon des Dînes de Vin , Lin , Chanvre & Lama, ge en coûte la PitoifTe, ic de la fixième partie de toutes les Dîmes de Bleds, ainfi que le tout leur avoit été domSé par Eudes de Ltnieres fonFrerc,& confentic qu'il» pculTent retenir tout ce qu'ils pourroient acquérir en la même Dîmeric, par Dons,Leg5, Aumônes &: autrement , moyennant qu'ils l afTociroient en leurs Prières & Oratfons , 6 celebrcroirni l* perpétuité un Anniverfaire folemnel pour Gmllaume de Linicrcs fon Pere ; &: il cft juftifié parTitres de l'an M90. que ceux aufquels Guillaume Seigneur de la Roche g^iillcbaut avoit biffe fa Terre en garde pendant fon Voyage d'Ourremer , q»iit:orent avec Adelot fi Femme , Pierre Guillebaut , Guillaume & Amblard les Ènfans , anx mêmes Abbé & Chanoines la Majion-Dicu de Goutte-noire & fcs apparethantes .'.fondée par le Seigneur de la Roche ,• ce qu'ils proroitencdc luy faire éon^ fiVme^ i Ton retour , à la charge qu'ils celebrero'icnt annuellement un Anniverfaite pour le repos des Ames dus Seigneurs de la Roche. Ce qui fait voir qu'elle n'a été conftruite &L dotée par Guillaume de Chauvigny , l^oyqu'il foie conftant qu'elle cft de la Fondation dds Barons de Chàccau- roux , encore 4

F ^ LIVRE XL ^i, qo'il Toit difficile de dire avec certitude quel
 d'encre eux en cft le premier autheur j cat k outre qu'elle a été écrite dans le
 Bourg de Puy-ferrand , affis dans le Territoire & Juftitil «e de la Seigneurie
 du Chancelcc , dépendante de Château-roux ; il y a Charce de ce |p
 Guillaume de Chauvigny I. du nom de l'an iii^ . par laquelle il confirme tous
 les Dons, Aumônes & Privilèges , faiti & accordés par fes predeceffeurs
 aux Chanoines de Puyferrand, notamment du Bourg de Puy ferrand, libre tL
 exempt de toutes charges, avec les Amendes, Coutumes, Biaux 6>C Arbans ,
 décharge tous leurs hommes demeurans dans le Bourg & dehors, de tous
 droits de Coutumes , Judices fîf ciaâions dûs aux Seigneurs de Château-
 roux & du Chancelcc, de tous autres qu'aux Religieux , accorde permission à
 tous leurs hommes de vendre pain, vin , charbons , & autres viifluailles dans
 leur bourg, fans payer autres Droits que ceux que l'Abbé & les Chanoines
 voudroient lever ; leur permet d'acquiescer de tous les hommes de valTaux de
 Château-roux de du Châ. telet , & de retenir tous ce qui leur feroit aumône
 paifiblement & librement i confent qu'ils puissent recevoir en leur
 Congrégation tous ceux de ces hommes qui voudroient prendre l'habit
 canonical , & leur quitta tous les Droits qu'il avoit fur Us Aubains l'f
 Etrangers qui fe voudroient avouer d'eux. Par autre Charce de l'an iiii.au
 mois d'Octobre , il leur donna des Foires dans leur Bourg annuellement au
 jour & Fête de S; Marc, & : les Droits qui fe lèvent ordinairement en Foires ;
 accorda Sauf-conduit à tous ceux qui iroient à ces Foires ic en reviendroient
 , & C les prit en fa protection & fauvegarde, U. permît à ces Religieux de
 recevoir les Foffés & Pêcheries qu'ils avoient faics en leur lieu de l'Efcure I
 Guillaume de Chauvigny II. du nom traita avec les Abbé & Religieux fur
 plusieurs différens qu'ils avoient eue ensemble, 3c par Trinfâction faite par l'avis
 de Guy de Seuly Archevêque de Bourges , en datte du Vendredy avant la
 Fête de saint André , au mois de Novembre ii80. fut convenu que le
 Seigneur du Châtelec auroit en tous fa Terre Juftice haute , moyenne fîe
 bafle fur les Hommes des Religieux , hors • le Bourg de Puy-ferrand ic les
 Bornes d'iceluy , du lieu de l'Efcure , à la charge qu'ils Teroient appellés
 devant fon juge par le Sergent des Religieux ; que le Seigneur de Château -
 roux délivreroit aux Religieux la tierce partie des Moulins de la Praha & de
 la Vaicccc , & cinq fols de Rente, que les Predeceffeurs avoient assignés for
 la Prévôté de la Châtre; s'obligea de leur assigner dans un autre an cinq fols
 de rente fur la t-icvôcc du Châtelec , pour la Fondation d'une Vicairie faite

par les Ancêtres, qui devoient être desservie par un de ces Religieux, ou de leur donner (soixante livres pour employer en achat de Revenus pour cette Vicairie, que les Religieux auroient dans le lieu de l'Eglise en l'étendue des bornes, pour le contentement des Parties, droit de Voirie,*: le Seigneur Justice haute et basse, qui est au dessus de la Voirie, Tous ces Droits, Dons & Privilèges ont été confirmés, expliqués et amplifiés par Guillaume de Chauvigny III. du nom Seigneur de Châteauroux 2C du Châtelec, le Mercredi veille de la Nativité S. Jean Baptiste l'an 1400. Par le Titre après qu'en général il a ratifié toutes les Donations, Concessions, Libertés, Immunités, privilèges & Bénéfices de ses Prédecesseurs envers cette Abbaye \ il permet aux Abbé & Religieux d'acquiescer en ses Terres & Héritages Nobles, Roturiers & Alodiaux, Cens, Rentes de coucs fortes de personnes, de quelque état & condition qu'elles soient, à quelque Titre ^ que ce soit, jusques à vingt livres tournois en fief; amortie touchée que jusques alors ils avoient acquis & il leur permet de recevoir toutes forces de personnes, de quelque sexe qu'elles soient, mariées ou non mariées, vassaux nobles que roturiers, sans libération que feroient avec eux &: chacun leurs biens, même de recevoir les Aubains & Etrangers au nombre de leurs Hommes. Il leur octroie de nouveau, qu'ils ou leurs Procureurs ne soient contraints de répondre pardevant son Châtelain, ou Sergens, ou leurs Lieutenans, sur quelque action que ce soit, mais seulement pardevant le Bailly du Châtelec ou son Lieueinant, concernant leurs Affaires publiques auparavant précifiquement publiées, & ce qu'il accorda pareillement à leurs hommes & femmes, & outre la Vicairie que ses prédecesseurs leur avoient donnée &: les amendes pécuniaires entre les Croix du Bourg; il en a octroyé l'icelle & celle du lieu de l'Eglise, fief leur octroie toute Justice haute et basse, 5^ permission de les exercer, concernant seulement pour lui & ses successeurs, que toutes fois & quantes que quelque personne auroit été condamnée à mort par leurs Officiers ^ ils feroient trois jours après la Sentence, mettre entre les mains de son Châtelain du Châtelec ou de son supérieur, les Conderont hors les Croix du Bourg, en chemise K K K K K i;

The text on this page is estimated to be only 24.70% accurate

Hisroi%E DE BERRT, tē avec la cordé au col , Jjour être rais \
exécution , fans néanmoins que pour ce les Juges pulTenc reformer les
Sentences des JuAiciers de l'Abbaye, fe retenant & à fcs lucccfleurs la
fuperioriic en toutes chofcs, lefqucUes de coutume luy pouvoient apparteoir
à caufe du Droit de Supériorité feulement : il ordonne que fcs Bailiifs,
Châtelains & autres Jufticiers & de Tes fuccelTeurs qui feroient inftitucs en
la Châtellenie du Châtelet , i la première requête des Procureurs des
Religieux, feroient tenus de jurer fut les faints Evangiles, de conferver S:
garder tous & chaciins leurs Privilèges , Biens ft Droits , & jufques à ce
difpenfc les Religieux le leurs hommes d'obéir en aucune chofe à fcs
Bailiifs, Châtelains & Jufticiers. André de Chauvigny Sire de Château-roux
& du Châtelec , Fils de Guillaume III. confirma le contenu en la Charte de
fon Pere , ic toutes leurs autres Donations , Libertés, Privilèges ,
Déclarations , jura & fit jurer à fon Bailly & Châtelain de les tenir',
accomplir & garder, par Lettres du Mécredi devant la Fête de S. Michel
ij[^]. De tyéhhaye de Font-combatilt. Chapitre XXXIV. CETTE Abbaye cft
dédiée à N. Dame, de l'Ordre de S Benoît , a ctc fondée l'an 1091. par Pierre
de PEioille fon premier Abbé, félon le témoignage 4c la Chronique de
Maillerais, Eodfm anno incartum rjî Canobitim Sanûd Marid , ^bedvouinr
Fens Cum. hjudi , i» eonfr/to PicUvis , & Bituri^m Civitatum , a Btato Pttro
cognomntno Stelld. Son Fondateur étoit un des Compagnons de Bernard
Abbé de Tiron:l'Authcur de fa Vie en fait honorable mention. iV/<i>^^<f/
Autim non muliùm longe à Mttiajletio SénÛi Savinivir dam Venefahilh é"
Rtli^ofm Ertmitd Fetrus nomine de Stllis , ^ui iUim fofiei Honafierii
lunditor extiùt , t^uod Fêns Gunihaydi dicitur , dd ijucm Bernard*)
divertens , to tjuod Jihijém *Ktea nôim , ac familiaris effet , caufim <juà
lenifet aferuit, Pierre de l'Etoille mourut l'an 1114. & Bernard de Tiron &
Robert d'Arbiuiflcl fcs contemporains l'an félon la tncmc Chronique. Fin du
dixième Livre,

The text on this page is estimated to be only 23.99% accurate

HISTOIRE DE BERRY, LIVRE ONZIBME. LE
NOBILIAIRE DE BERRY. (L4jaJfon. CHAPITRE PREMIER. ml E T T E
Famille eft ifluc de celle dr Chauvigny, de Vot , comme en [îg] fait foy le
partage des Tertcs d'Egurande , de Voc t£. d'Eftiniercs, & a polTcdc les
Terres de Voc , d'EUiniercs , de Chanip-villant, de Granfaignc , &s'cII alliée
dans celles de Sauxay , le Groin , de Celles, de la Marche, 4e Chabannes, de
Batbançois , de Chamboranc , de TE' Ij llrange , de Malcfcec, de Poycnnc ,
Bertrand, Couraux , d'Aubaflbn, de Bœix , &: ancres cres-nobles AjaiTon
potcc de fable à la fafcc furelce d'argent Etienne Aiaflbn Chevalier S. de
Voc & de Champ^villanCjCft le plus ancien de ceux qui font venus à m*
conDoirtance , & fut Pere de II. Guilgaud Ajaifon qui a ûgnc dans la
Fondation du Conrcnc de Bois.fèrru , duquel font KTus 3. Eude AjafTon,
qui fuit. 3. Guillauint Ajaflbn S. de Champ vidant. m. Eude Ajaffon S. de
Vot & d'Eftiniercs , traita l'an 1300. avec les Vénérables d'Egurande i il fut
Pere de 4. Guyoc Ajaflbn » duquel cy-aprez. 4! Louis Ajaflbn S.
d'Eftiniercs, conioint par Mariage avec Marguerite; le Groin/ de laquelle il
eut Blanche AjaTon Femm: de Mcflirc Claude de Prcfljgny.

li4 HISTOIRE 7>E SET^RT, i V. Guyot AjaflTon S. de Vot, fit
 partage avec Louis fon Cadet l'an 131-4. il avoir épousé Agnes de
 Puyvinaud , qui le rendit Pere de V. Henry Ajaflon S. de Vot, cpoufa le t.
 Juillet 1393. Jeanne de la Celle Fille do Rollin S. de fiouery { de laquelle il
 eut De la Celle porte d'argent à l'Aigle membre & becqué d'or. VI. Henry
 Ajaflon S. de Vot , s'allia à Matic de la Marche Dame de Gtanfaignc i de
 laquelle il eut 7. Goyot Ajaflon II. du nom , continua la Pofterité. 7. Pierre
 Ajaflon Abbc de faint Mcfmin. 7. Louis Apffon Abbé de faint Mcfmiq aprcz
 foo Ffcrc, more en odcut de faintcf* te parmy les Fcuillans. ■ 7. Antoinette
 Ajaflon Epoufe du S. de Villenn S. de Eccix< 7. Marguerite A;afbn
 Femme de M. Louis de Jardon. 7. Jeanne Ajaflon mariée à Charles de
 Chabannes. VII. Guyot Ajaflon If. du nom , S. de Vot 6c de Granfaigne,
 cpoufa Jaquclinedc Barban^ojs FiUc de Jean S. de Sarzay, d'où font iflus:
 8. Bernardin Ajaflon continua la Pofterité. 8. Marguerite Ajalfon Epoufe
 d'Hcdot de Sauzay S. d'Eftinieres. Sauzay porte d'argent à la (afce fuielee de
 gueules à trois Merlettes de même en cher. 8. Jeanne Aj.ifbn Femme
 d'Adrian de ChamborantS. de la Faye & de Mont-levic* 8. Marie Ajaflon
 mariée à Yvin Dumont S. du Breuil-Yvin. Dumont porte de fable à la Croix
 d argent. 8. François Ajaflon Epoufe d'André de Forges S. de Barre-
 neuve. De Foiges porte cchiquetc d'argent 6c de gueules. VIII. Bernardin Ajaflbn
 S. de Vot & de Granfaigne , époufa Anne de I Eftrange Fille de Jean S. de
 Durât 6l de Maignac, & de Louife de Mont-morin , de faint Heran pcti. te
 Fille d'autre Jean 6c de François de Blanchefort ; d'où font iflus De
 l'Eftrange porte de gueules à trois Lyons d'or , deux adofl'ez 9c on Icoparde
 en chef. 9 Cibricl Ajaflon continua la pofleritc. 5, Hcftor Ajaflon a fait la
 Branche de Granfaigne. 9. François Ajaflbn Epoufe de Jaques de la
 Marche S de Beaumont 6c de Beaufrant. IX. • Gabriel. Ajaflbu Chevalier de
 l'Ordre du Roy , S. de Vot, du Montet & de Chafnon epoufa Triftanne de la
 Marche Fille de Pierre S. du Plclfis-Vitry , & de GaUi««ne de faint Julien,-
 d'où fortirent 10. Jean Ajaflbn continua la Pofterité. 10. Gabricllc A;afbn
 Epoufe de M. Jean de Malcfl*ct S. de Chatelus ic de Roche. X. Jean
 Ajaflbn S. de Vot, du Monter 6e de Chafnon , cpoufa Frantfoife Poyennc
 F.l, le & Hentiercde Jean S. de Bonhus de Villc-Bu/fi-rc . 6c d'Avoye de
 Douhaud l-jlle de Jaques 6c de Jaqueltnc d'Illiers ; de ce Mariage fortirent.
 Poycnnc porte d'or an Lyon de fable, armé , lampafle 6c couronne d&
 gueules. I

LIVRE XL hf iT.Frtnçoife AjarTon mwiéc en premictes Nôccs \ Charîcs de Sauzay S. d'Eftinid^ res, Licuccnanc du Roy en la Marche, duquel clic eut Charlotte de Sauzay Femme e» premières Nôccj de Georges de faint Julien S. de faioc Vaury , & en fécondes Noces de Silvain AjaITon i derquels clic n'a pas eu d'Enfans. François Ajaflbn ayant jiiirvccu le S. d Efluiercs , reprit une féconde alliance avec François Bertrand S. de Beaumont & de Chepniers, Fils d'autre François S. de Bœixac d'Anne de Bigny, flc de ce Mariage font fortis les S. de Villc-boffiere U de Beaumont. it. François Ajaflbn la jeune cpoufa M. Robert Barbe S. de l'Aage, Courbe 6i de Cigny. II. François Ajjflbn conjoint par Mariage avec Anne Couraud fils de Pierre S. de la Rochc-chcvrcux , & de Jeanne de Rcchigne-voiûn. II. Henry AjaITon S. de Ville.buffiere, de Vot &:dc Bonhus , cpoufa Jaquclinc d'Atibuflbn fille de Georges & de Jaquclinc de Liniercs. Branche de Grjinpii^ne. IX. Hcftor AjilTon II. Fils de Bernardin & d'Anne de l'Efrange, fut S. de Granfaignc, con)Ojnt par Mariage avec Marie de Douhaut fille de François & de Marie de Belje« ray , &: l'ayant furvécu il reprit une féconde alliance avec Catherine Barton de Montbus } de laquelle il eut une fille mariée au S. de la Fertandicrc en Poitou ; du premier Mariage vint Douhaut porte de gueules à trois Bezans d'argent. , X Jaques AjaITon S. de Granfaignc te de de Château-clop , conjoint par Mariage *Vec Jeanne de Bœix de la Maifon de ViUémort Richcraont j d'oà font iffus Du Bccix porte de fable à deux fafcs d'argent. 11. Charles Ajaffon , qui fuir. II. Gabriel Ajaflbn S. de Champ- villant , mort fans Pofteritc. n. Silvain Ajaflbn S. de Granfaignc, mort fans Enfans de Charlotte de Sauzay Dame d'Eftinieres, Veuve du S. de faint Vaury, & fille de Charles & François Ajaffon fa première femme , Se d'Anne des Aagcs fa féconde femnie. XI Charles Ajaflbn S. de Granfaignc U de la Celle , a eu xir. Êdmc Aiaffon S. de Granfaigae , conjoint par Mariage avec de la Chaflaigne Moni) oan , fille du S. de Montjoan , te d'Anne Poutre de la Maifonjia Çliiteau-Dampierre ; de laquelle il a des Enfans. *. ''' D'AuhléJfon. C n A r I T.R B li. QU o T E cette illuftre Maifon foie originaire de la Marche , je la oomprends néanmoins dans cette Hiftoire à caufe de la Branche de Chaflîn - gri* mont établie en cette Province, te de l'Alliance qu'elle a avec les Maifons de Blanchcforc, de Fonrenay , de S. Avic, Gaucourt, Pot , Cluys , de S. Julien , de Rafes 8£ autres de cette Province. I. Renaud S. d'AubuAbn eu celny que les Gencalogiftes reconnoiUent pour Chef cette Maifon. Il fut Vicomte de la

Marche fous les Comtes Sulpice & Bofon l'ancien, le Don qu'il fit à
l'Abbaye de Tulles de pluficurs Heitages qu'il avoir en Limoufin,|Mt

The text on this page is estimated to be only 24.32% accurate

je^h HISTOIRE DE BERRT, Charte au mois à Decemfer[©] ^h77. a
coofervé foa nom & f» mémoire à la poftcTîtè. Il fttc Pere des quatre Enfans
qui ^hlllv«nc. %. Reeau() II. «iu nom , qui foie. - 4. Turpii»ouT\irpioo
d'Auburton , l'an 898. dont Airaar Religieux de S. Cibard'ArirMilcmc faic
honorable mention, 8^h donc b Chronique du même Autheuc & celle de
iffvogos raporcnc la more le x^h. de Juillet 944. 1, Aimon d'AubufTon Abbé
de S. Martial de Limoges. Bofon d'AubufInn Abbé laïque de Rofcilles &
d'Evahora. Auburton porte d'Or à la Croix ancrée de gucjlcs. Suports , un
Griffon à droit &: un Lwn à gauche, le tout d'or ; Cimier, la Têce d'un More
diadéméc d'argent, iflant d'une Couronne fleuronnc. Cry de Guerre ,
Aubujfon. IL Renaud II. du nom Vicomte d' A ubuflôn , nommé dans
diverfes Chartes de l'Abbaye de Tuiles de l'an 944. ^h59. L'on rapporte fa
mcrtaprex l'an 959. il eue d'Alûndc fa femme , dont la Maifon eft inconnue,
un Fils qui fuit. . m. -^hJtdbefr I. du nom Vicomte d'Aubuffon ■vivoit l'an
97 j. il fjt Pere de*. •*""4 Renaud lîL du nom, duquel cy-aprez. 4. Qffîcinc
d'AubufTon femme d'Aimar de Chabanojs, doà. j. Aimard Prince de
Chabanois , conjoint par Mariage avec la Fille de Gcofroy Comte
d'Angoulcmc, qui le fit Pete de : 6. Jourdin Prince de Chabanois ^h tue l'an
loii. Perc de Jourdin II. du nom , qui ne laifTa qu'une Fille mariée a
Guillaume de Mont-bcron Perc d'Efquivac , qui prie le furoom de
Chabanois. 5. Rairaoa de Cb-ibanois , qui d'Alcdearde de Bcllac eue : 6.
Aimar de Chabanois Religieux de S. Cibar d'Aogoulême. IV""penaud III. du
nom Vicomte d'AubulTon , vivait en Tan looa avoir cpou(c Havife , dont la
Maifon eft inconnue ; elle le furvccut fie fc remaria à Guy L du nom
Vicomte de Limoges; ils vivoiënt cufcmble lan 1038. d'où : Ranolfe 1. du
nom Vicomt|C d'AubufTon fut tue Tan 1031. & laifTa de Godelindc fa
femme les deux Enfans qui fui vent. «. Renaud IV. du nom Vicomte
d'AubufTon mourut l'an \o6\ . fans Enfans d'Alfcn* âi&f*fe^hme. •«JC.
R*n«lfe O; du nom , qui fliir. VL Ranulfe II. du nom Vicomte d'AubufTon
vivoit en l'année 1061. & donna à l'Abbaye dUzerche le lieu de Leftradas ,
du confcnement d'Ainardis fa femme; le tems de leur dccez eft ignoré ,
leurs Enf.ins ftiçnt : 7. Renaud V. du nom continua la poflerirê. 7. Farrldis
d'Aubufloa fo^hinir d'Airaac S. de la Roche, fils de Guicard. VU. :j ^hSW4.y.-
.<lu nom Vicomte d'AubufTon , rétablit le Monaftère de Rofeilles ruine par
fcs prdecefTeurs le jo, de Mars 1079. il eut dAlix la Femme, 611«, de

Hurabaud Sd'Huriel &: de Dec de Bourbon , les I nfans qui fuivent. 8.
Ranulfe IIL du nom Vicomte d'Aubuflbn vivoit l'an iioo. U n'eut aucuns
£dfifcsidfirût de- Wagnac fa f.- m me. < ' Guillaume 4'Auba(Ton continua
la lignée. 8. Goiilaamé

LIVRE XI. gjr VIII. Guillaume I. du nom Vicomte d'Aubuflbn , vivoic fous le Roy Philippe I. & laiffa deux Enfans⁹. Renaud VI. du nom , qui fuie. 9. Agnes d'Aubuflbn Femme de Renaud Gulfier , dont Enfans. IX. Renaud VI. du nom Vicomte d'Aubuflbn, dénommé dans les Chartes de l'Abbaye de Bencvnt de l'an 1131. fonda le Prieuré de Blcfl*ac Ordre de Fontevraulc , où il fut inhume ; il lairta d'Alix fa femme , dont la Maifon cft inconnue : 10. Guy I. du nom Vicomte d'Aubuflbn, mort fans pofterite d'Aflalide Fille d'Archambaud Vicomte de Comborn &: de Jourdainc de Perigoid s'io. Renaud VII. du nom, commua la lignée. X. Renaud VII. du nom Vicomte d'Aubuflbn, cpoufa Matabrune tille d'Ebbes îll.dii nom Vicomte de Ventadour &: de Marguerite de Turenne , de laquelle il eut les deujt Enfans qui fuivnr} fa Femme le furvcquit ,& fe maria à Efquivat Prince de Chabanois. 11. Renaud Vlil. du nom, continua la Pofterite. II. Guy d'Aubuflbn. XI. Renaud VIII. du nom Vicomte d'Aubuflbn , mourut l'an 1149. & laiffa les quatre Enfans qui (uivnt d'Alal fa femme, iz. Guy II. du nom qui fuit. 11. Raimond d'Aubuflbn 1. du nom S. de la Borne&: du Monteil , qui a fait branche. 11. Agnès d'Aubuflbn femme d'Aimon IV. du nom S de la Roche-aimon, dont Enfans II. Alix d'Aubuflbn mariée à Meflîrc Roger Ebrat* dont Enfant. XII. Guy IL du nom Vicomte d'Aubufl-on, vivoit l'an 1250. & fut Perc de : 13. Raimond I. du nom , qui fuit. 13. Arengarde d'Aubuflbn femme en premières Noces de Helie de Beaujeu S. dTiermant Fils de Guichard S. de MontpenGer & de Catherine de Clermont -, ic en fécondes de Goillaume S. de la Roche- Dagoux. * xm. Raimond 1. du nom Vicomte d'Aubuflbn vendît fa Vicomte à Hugues Comte de la Marche. Branche de la Borne. XII. Raimond d'Aubuflbn 1. fils de Renaud VIII. du nom Vicomte d' A ubuflbn.cft le chef de cctce Branche; il fut S. de la Borne, du Monteil-au- Vicomte , de la FciiiUade , de Pontarion , de Poux &: autres lieux i il confirma les Privilèges des Habitans de la Borne fan t2j4. il fu: Perc de : XIII Ranulfe d'Aubuflbn 1. du nom S. de la Borne , du K^onteil-au- Vicomte, de la Fetâillade, de Pontarion êc de Poux, s'alla avec Dauphine de la Tout Veuve de Raimond I. du nom Vicomte de Ventadour, fille de Bernard V. du nom S. de la Tour, fie de Jeanne deTouloufe, d'où La Tour porte de France a la Tour d'argent. XIV. Guillaume d'Aubuflbn 1. du nom S. des mêmes Terres , vivoic Tan Ijjj. d'oîi î L.iil

/ /// ITISTOIRE DE SERRTs ij. Renaud d'Aubuffon I. du nom ,
 continua la lignée 15. Guillaume d AubufTon S. de Poux,afaic la Branche
 de Banfon. ■ Xv. Renaud d'Aiibuflon I- du nom S. de la Borne, du Monteil,
 de la Fcuilladc & de Moncarioo, vivoit en i^ij- iH9- »3i8. 1348, fut Pcre de
 : t(- Guy d'AubulVoji qui fuit. 16. N . . . d'AubufTon femme de Pierre S. de
 Maumont , dont Enfans. XVI. Guy d'Aubiiflon I. du nom S drs mêmes
 Terres , fut pris par les Anglpis en foii Ghâceaii du Momeil-au Vicomte , &
 mourut leur Prifonnier, laifTam de Marguerite de Ventadour fa f:mmc fille
 de Girard S. de Donzcmc , les fix Enfans qui fuivent. 17. Guy d'AubulVon
 II- du nom, mort fans pofterité. 17. Louis d'Aubuffin épouG le a4. Mars
 13^4. Gucrinc de Diene fille d'Amblard IV. du nom S. de Dicnc , &: de
 Daufine de Brcon, de laquelle il n eut Eofans. i7.;3<;an. d'Aubufr>n I. du
 nom, continua la lignée. 17 Guillecmac d'AubulTon femme: de Pierre Vigier
 S. de S. Scvcrin. 17. Jeanne d'Aobulôn mariée le 14. Mars 13^4. à Joubcre
 S. de Diene. 17. Alix d'Aubulfon rmrié^ .i D.ujfin S. de Mileval. Dicnc
 porte d'azur au Chevron d'or , accompagne de trois CroifTans d'argent,
 Malcval porte de fible au Lion d'or XVil. Jean d'Aubuffon I. du nom,
 furnomme Guy S- de la Borne, du Montejl , de là Fcuillade &c de
 Pontarion, s'allia à Guvotte de Moncruc Fille d'Erienne ChevalienNeveu du
 Pape Innocent VI. & de Catherine de Meauce , il mourut l'an 14x0. &
 lailtajilufieurs Enfans qui fuivent. Moncruc porte de gueules à un Chevron
 d'argent , accompagné de deux étoiles d'or en chef& d'un. rocher en pointe.
 18. Jean d'Aubulfon II. du nom, duquel cy-.aprcz. 18. Renaud d'Aubulfon
 chef de la Branche du Monteil. i8- Guillaume d'Aubuflbn , dont dcfcendenc
 les Seigneurs de la Feuillade. 18. Guy d'Aubulfon Souche des Seigneurs de
 ViUac. 18. Louis d'Aubuflon Chevalier de Rhodes. 18. Jaques d Aubufl'on
 Prieur deBiolf.;c. 18. Gilles d'Aubuflon Religieux Bcncdiclin. 18. Antoine
 d'Aubulfon Evcque de Bethléem 1468. 18. Jeanne d'Aubulfon Femme de
 Bertrand de faint Avit Chevalier, dont je rapporte la Gcnc.ilogie. • 18.
 Catherine d'Aubulfon Epôufe de Nicolas S. de Maumont, dont pollcnic. 18.
 Marguerite d'Aubuffon Dame de Touzelles. j8. Marie d'Aubulfon Prieure de
 Blaflac. 18. Philippe d'Aubulfon mariée à j?an de Gontault Baron de faint
 Gênies ic de Bade* fol , Fils de Richard &: d'Anne de Salagnac< XVIII.
 Jean d'Aubulfon II. du nom , S. de la Borne , de Ville-neuve 5;^ du
 Dougnon.cpoufa le 17. Octobre 1494 Marguerite Chauveron Fille
 d'Audouin S. du Dougnon, Prcvoc de Patis , Sc de GLiilemine Vigier ,

mourut l'an 1444- &: Uilfa neuf Enfans qui fuiveni. lif. Jean d'Aubuflon III.
du nom , continua la pofterirc. 15. Audouin d'Aubulfon Abbé de fainte
Marie du Palais 14³. 19. Guyoc d'Aubulfon. 1\$. Guillaume Religieux
Benediilin. 19. Olivier d'Aubuffon. 19. Antoine d'Aubulfon S. de Ville-
neuve, Chambelbn du Roy , d'où ao. Louis d'Aubuffon S. de Ville - neuve ,
conjoint par Mariage avec Catherine de Gaucouic Fille de Charles &:
d'Agnes de Vaux , le 10. Mars i^{ié}. d'où

LIVRE Xi, Sj^ il. Pierre d'Auburfon S. de Ville-neuve, qui d'Anne de la Gorce (a Femmeeut : iz- Rozc d'AubuiTon Femme de François-Jaques de Pougcc Fiis d'Ancoine S. dé Nadaillac. XIX. Jean d'Aubuflbn III. du nom , S. de la Borne, du Dougnon & d'Alcirac, Chambellan du Roy Charles VII. s'allia le ir. de Juin i4i<. avec Caihcrmc Fille d'Olivier S. de faine Georges, &: de Catherine de Roche-chouarti de laquelle il proctei Saine Georges porte d'argent à la Croix de gueules. lo. Jaques d'AubuHon I- du nom, duquel cy-aprez. lo. Pierre d'Aubuflon Prieur de Balbiac. lo. Guy d'AubufTun Prieur de BlafTic. lo. Margucriie d'AubuU'on mariée le \i. Juillet 14(9. à André FoucaulcS.de S. Germain. 10. Ifjbcl d'Aubuflon cpoufa le iç. Juin 147}' Amaury 6.iron de Foncenay , Fils de Guy II. du nom , & de Jeanne d'Etampes (a première Femme, dôt je rapporte la Généalogie. XX. Jaques d'Aubuflbn I. du nom S. de la Borne, du Dougnon, d'Aleirac, de la Farge & de Chalignac , Sénéchal de la Marche , cpoufa en premières Noces Jeanrtede Vivonnc , &: en (ccondes Damienue du Puy Fxllc de Pierre S.de Vacan . ic de Madclaine de Gaucourt i doit Du premier MéirUge, XI. Jean d'Aubufloh mort l'an 1506. fans Enfans de Jeanne Vouhet- ^ Du Jècond Lit. 11. Charles d'Aubuffon continua la pofterité. 11. Marguerite d'Aubu(fon Femme de Dodet de faint Julien S> de faint Mate il. Jeanne d'Aubuflbn mariée à Bos de Pictre-buffière S. de la Fave 1536. il. Catherine d'Aubui fon conjointe avec Guy Brachet S. de PetulVe le y May 1554. XXI. Charles d'AubuHbn S. de la Borne, du Dougnon , d'Aleirac , de la Farge & Cha. lignac, époufa le xi. Août iji^. Jeanne de Monul Fille d'Aimcry S. de Montai , ôc 46 Jeanne de Balfac , mort le ij. Février 1551- d'où XX.' Jeanne d'AubulTon n'eut aucuns Enfans de René Brachec S. de Moniagu. Branche du Mt>nteil-4U -Vicmte, XVlti. iienaud d'Aubuffon z. fils de Jean d'Aubuflbn furnommc Guy S. de la Borne , &de Cuiotre de Montetuc , eut la Seigneurie du Monteil , pat le partage qu'il fit avec Jean II. fon Frère aîné , le i^, O^kobç 1410- il eut de Marguerite de Comborn fa femme , fille de Guichard S. de "Traignac , &: de Louife Dauduze, les Enfans qui fuivent. 19. Antoine d'Aubul fon qai continua. la pofterité. 19. Hugues d'Aubul fon Êvcque de Tulles. 19. Louis d'Aubuffon SucccÂTcut de fon Frerc en l'Evêché de Tulles.' 19. Guichard d'Aubuffon Evcque de Cahors, puis de CircalTonnc. 19. Pierre d'Aubuflbn Grand Maître des Chevalicri de S. Jean de Jetufalera 1477. dont le Perc Bouhours Jefuite a écrit THiftoire. 19. Souveraine d'Aubuflon mariée l'an 1446. <i Cjuy de Blanch^fort III. du

nom S. du Bois-à-l'amy, de S. Clément &: de Nozerolles , dont je rapporte
cy-aprC2i la Généalogie. 19 Marguerite d'Aubuflon féconde femme de
Mathclin Brachet S. de Mûnugu i Chambellan du Roy , Barlly de Jourairte ,
Séncchaî de Limofm. Comborn porte d'or à deux Liôns pafl'.ins de gueules.
Brachet porte d'azur "i deux Chiens courans d argent. L l I l l ij

The text on this page is estimated to be only 28.09% accurate

Jtè < ' HISTOIRE DE BERRT, XlîC. Antoine d'AubulTon I. du nom S. du Montcil , de Pcrclanges, de Pontariou & d' An< glades Bailly d'Anjou & de Touraine , Chambellan du Roy , rendit de grands fcrviccj au Roy Charles VU- contre les Angloisj cpouGi en premières Noces Marguerite de ViU lequicr fille de Robert S. de Villequier , & de Marie de Gamachs i & en fécondes , Louife de Pcyrc Fille d'Aftorg S- de Peyre en Gcvaudan , & de Louife Sagucs ; fe\$ Enfans furent Du premier Litt. 10. Marie d'AubulTon Femme de Guy d'Arpajon S. de Caumont , Vicomte deLautrec , dont Enfans. . o i « j j 10. Louife d'Aubuffon Epoufe de Jaques de Roche - chouart S. du Bourdet & du Charroux. 10. Catherine d'AubulTon mariée à Antoine de faint Georges. Du fec9nd Lit. lo. Antoine d'AubufTon mort en jeunclTc. lo. Jeanne d'AubulTon femme de François de Picrrc-bufficte. Branche de la J^eùilladej XVIil. Guillaamc d'Aubuflbn S.dc la Fcuilladc , fécond Fils de Jean I. du nom, furnommé Guy S. de la Borne , & de Guyotte de Monterve, s'allia à Marguerite Helic Fille de Gulfier S. de Villac & Perigord , & de Jeanne de Raffignac î fut Pere de Helie porte d'azur i trois Tours d'argent i19. Louis d'AubulTon continua la pofterité. 19. Jaques d'AubalTon Abbé de faint Sevrin de Château-laudon. 19. Guichard d'AubulTon. 19. jeàh Chambricr d'Ahun. 19. Louife d'Aubuflbn mariée à Guillaume de la Roche-aimon S. de faint Maixenr. ' •'lodiſ di'AubulToo S.^ *dè la FeiitTladc , cbntraAa Mariage l'an i473.avccC3rhfrine de, Rbcfie-'chouart Tille de'Geofro'y S. du Bourdet & d'Ifabeaa Brachct , d'oû Xont ilHis. îo. Jean d'AubulTon continua la Lignée. 10. Jean d'Aubùfton dit Mcnou, Abbé de là Colombe xyi». 10 Jeanne d'Aubuflbn cpoufa ^c-f. Novembte 1498. Hugues de Malerct S. delà Roche-Guillebaut. 10. Anne d'AubulTon mariée le 10. Janvier »5«i. à Jean d*CJiffeI S. de Beau-regardJean d*Aubufron S. Jc '2 ^<^'''''='<^'^ > époufi l'an ijotf. Jeanne Daracdc Vouhct,Fille unique de ^ean S.. de Vouhct en Poitou , de Jeanne de la Ville, teſta le y. Juillet ijjitnourut peu aprez, & biffa Vouhet porte d'azur au chevron d'azur, accompagnc'dc trois fleurs de lys d'or. Il- Guy d'AubulTop mort fans Eofans11. } can d'AubulTon II. du nom continua la poderitc. II. Jeanne d'AubulTon mariée à. François S- de Dicnne le to. de May 154,4. 11. Anrit d'Aubuflbn alliée à Pierre Eilouroeau S. de Tarfancs le ij.. Juillet i;4j. H. Madçlaine d'AubulTon Epoufe de Claude de la Trimouille , Fils de Philippe 51» de Font'mound , ^ (^^^ XXI. Jean d'Aubuflbn H. du

nom S. de la Feuillade , Comr»ùz Mariage le 11. Août ly^g. avec Jaqueline
de Dienc Fille de Jean II. du nom S. de Diene j Se d'Hclcnc de Cbab*. ncs t
d'où {ont fori)S< '

L 1 VK E XL tir Dicne porte d'azur au chevron d'or accompagne
 de trois croidans d'argent. XI. François d'AubufTon continua la poftcrirc. II.
 Jeanne d'Aubuffon mariée à René S. de Beaufort & de Chaume, Fils de
 François, zî.. Gabrielle d'Aubuflbn cpodfa l'an ijyy. Jein d^ faiht Julien S»
 dt faine Marc. 12,. Anne d' Aubuflbn Femme d'Hônorc de Lage S. de Puy-
 Laurent, Fils de René U de G liberté Savary. XXII François d'AubufTon S.
 de la Fcuill.idc , de Vouhet &: de PcreUngcs, Chevalier de l'Ordre du Roy ,
 contrada Maiiagclç pénultième de Juillet iij4- avec Louifc Pot Fille de Jean
 & de Georgette dcBalfac , d'oii font iflus ij- Georges d'AubulTon continua
 la Lignée. £3. Ardouin d'Aubuflon Chevalier de Malthe, Commandeur de
 Sainte Anne. 2}. François d'Aubufiôn Abbé de S. Benoît , fc fit Recolet.
 Robert SucccfTeur de fon Frcre en l'Abbaye de S- Benoît. 2s. Anne
 d'Aubuffon mariée en premières Noces \ François Faucon S. de S. PardouXj
 U en fécondes avec Rigaud de Scoraille S. de Rouflille. ^S. Madelaine
 d'Aubuffon femme de Gabriel S. de Sourdiercs. -îy. Honorée d'Aubuflon
 femme en premières Noces de François de Lezay S. de Beau - regard ; & en
 fécondes , de Louis Héron S. d'Agen. Jaqueline d'Aabuifon époufa le i9-
 Juin 1590. Antoine de Rafes S. de Monimes , de Bcdignes &: d'Abloux. 23,
 Jeanne d'AubulTon femme de Guy BrachetS. dePerulTe, puis du S. de
 ITOange, 3). Ouillaumc d'AubuH'on S. de Soliers > de Louife de la
 Trimbiille Dame de Chaffingrimont , fille de François S. de Font-morand ,
 procréa : i-f. Frinçois d'AubulToD S. de Chafnngrimont tué au Sicgo de
 Valence fans fc£ins do Marie Pot. j . -. 1. »4- Bonaventure , tue en duel.
 24.. Charles d'AubulTon S. de Chaifmngrimont , conjoint par -Mariage avec
 Anne Deols fille du S. de Chambon fid d lfabel de Bonneval , mort en \66^-
 d'où ; 2S. Robert tué en Portugal. ' iV^ tioùfs tué an Partage du Rhin. . f>
 nr^^ - 2f. Therefe - Gabrielle Marquife de Montmegc. Qithenne-Hiacincc
 Dame de MonlmetXXI II. Georges d'Auburtbn Comte de la Fcûilfedè , en
 «erta des Lettres du Roy Louis XIIL qui contiennent Tcreftion de cette Terre
 en Comté , du mois de Novembre i6iy. il époufa le 11. May lyyy.
 Jaqiuelinc^xlcs.Lignerés Dame de la Grange- Bleneao en Broce, fille
 d'Antoine S. des Lignerés en Combraille, Gouverneur de Chartres, &dc
 François de Courtsnay , laquelle étant dcçedce , il reprit une féconde
 Alliance avec Olimpc Grain de S. Marceau, VicocncelTe dé Roche- meaux ,
 Veuve de Jean Comte d'Efcars, de laquelle il n'eut Enfans } ceux de fon
 premier Lit furent : 14. François d'Aubuflon IL du nom , qui fui. S'f.

Louise d'Aubuflon mariée à Louis Chauveron S. de la Motte , Sénéchal de la(Marche , dont je rapporte la Généalogie. XXIV. François d'Aubuflon II. du nom Comte de la Feuillade , S. de Vouhet II de la Grange- Bleneau , épousa le 14. Octobre rⁱⁱ. Ifabeau Brachet fille unique de Guy S. de Peruffe & de Montagu, & de Diane de la Tour-Landry , fut tuée au Combat de Castel-Hi-Hi-^{d'Ariy}; il laissa les Enfants qui suivent. • iy. L'ôti d'Aubufflo»Tué au Siège de Lens l⁴⁷. %, Georges d'Aubuflon Evêque de Metz, xj. Gabriel Marquis deMontagu , «ué au service du Roy 1638-. ly. Paul Chevalier de Malthe, tué au Siège de Mardik xiâfo. xy. François d'Aubuflon , qui fut. 15. Ifabeau d'Aubuflon Abbessé de la Règle.

gi2 HISTOIRE DE BERT, XXV. François I. du nom Vicomte
 d'Aubuflon. 4. Comte de la FcUilUdc, Duc, Pair 8C Maréchal de France ,
 Colonel des Gardes françoifes. Gouverneur de Dau6nc , époufa le 5. Avril
 1667. Charlotte Gouffier fille d'Henry Marquis de Boifly d'Anne
 Hennequin, petite fille de Louis Duc de Roannois & de Claude Eleonot de
 Lorraiac , de laquelle il a eu : x6. Louis -Jofcph. Georges Vicomte
 d'AubulTon , mort i<80. i6. Louis d'Aubuflon Comte de {a FcUillade , ne le
 30. May 167). 16. Maiic-Tbcrercd'AubulVon née le 14. Août léji. Branche
 de FilUc en Perigord. XV m. Guy d'Atibuflbn S. de Villac, 4. Fils de Jean
 furnommé Guy S. de la Borne , & de Guyottedc Montcruc , de Loujfe Hche
 fa Femme Fjllc puînée de Guillaume S. de ViUac , & de Jeanne de
 Ruffignac ; lajfla trois tnfans. 19. Gilles d'Aubuflon contmua la poftcritc.
 19. Bertrand d'Aubuffon Prieur d'Outroire, nommé Exécuteur du Teftament
 de fa Merc le u. Novembre 1481, 15. Gulficr d'Aubuflon. X I X. Gilles
 d'Aubuflon S. de ViUac, époufa Françoifcdc la Force Dame de Caftelnau en
 Limofin , de laquelle il procréa : 10. jcan d'Aubuflon qui fuit. 10. Marguerite
 d'Aubuflon mariée l'an 1496. à S. de Gondon ic de Villac. 10. François
 d'Aubuflon « a faïc la Branche de Beau-regards X X. Jean d'Aubuflon S. de
 Villac , de Caftelnau, de Beau-rcgard , de Perignac tc de S. Léger , contraâa
 Mariage l'an 1494. avec Ifabeau falle deRaimond Ebrard S. de S Sulpicc ,
 &: d'Anne d'Eftaingi & ayant furvccu fa femme , U reprit une féconde
 AUiancd avec Marquife Dame de Pelifles le 16. Février 151^ . BnJ-ans du
 premier lit. XI. Françoifc d'Aubuflon femme de Annet Joubert S. de
 Congnie. 11. Souveraine d'Aubuflon Epoufe de François S. de la Paye. II.
 Gabrielle d'Aubuflon mariée au S. de Burre. Enfans dit Jêcond lit* 11.
 Annct d'Aubuflon , duquel cy-.aprez. X X r. Annet d'Aubufl'on S. de Villac
 ,de Perignac ,de S. Léger & de Montignac, cpoufa en premières Noces
 Catherine Brun fille de Jean S. de la Valade, de Gros-puy ic de Lçflri^de» &
 en fécondes , Lccne de Montardy. Du premier lit. it. Jean d'Aubuffon IL du
 nom, conjoint par Mariage avec Margucrice de la Tout fille de Gilles S. de
 Limcuil, & de Marguerite de la Ctopie, de laqueJlcjkl n'eot qu'une fille, 1}.
 Jeanne d'Aubuflon, mariée à Michel de Beynac. Du fécond lit. it. Jean
 d'Aubuflon IIL du nom , qui fuit. i

L I V "KE XL XXII Jean d'AubuATon HI. du ncm S. de Villac,
 Baron de S. Léger, de Mirmonc & de Perignac, contrarta M^r'g^h î- Août
 \6ox. avec Anne de Loflc fille de Jean S. de Loflc , Gouverneur de Verdun ,
 & d'Ifabcau- Jeanne de Roqucfcuil, d'où font iflus x z^h. Jaques d'Aubuflbn,
 duquel cy-aprez. 2 j. Charlotte d'Aubuflon femme du S. du Puy de la paye.
 il. Jean- Georges d'Aubuflbn S. de Savignac, allié par Mariage avec
 Catherine de %. Cnavimont fille d'Yvc S. du Pefche, d'cù : 14. Jean-Jqties
 d'Aubuflon Marquis de Savignac, a épouft Marie de Montboifflér fille de
 Jaqurs Marquis de Canillac , &: de Catherine Martel , dont Enfans. 14
 Jaques Abbc de Menât» la,. François. 25. Jean d'Aubuflbn S. de Mortmar ,
 allie à Jeanne de Loudat Veuve de Chatlei d'Aubuflbn S. de Beau rrgard ,
 d'où : 24 Jcari d'Aubuffon Abbc de Chartres en Pcrigord. X X 1 I r. Jàqbrs
 d'Aubuflon S. de Villac , de Mirmont & de Fumcl , cpoufa le 11. Février
 itfji. DiAne de la Royere fille de Philbert S. de Lous, &: de Marguerite de
 Badefou , d'où iflus, 14, Jean d'Aubuflbn Marquis de Mirmonc .conjoint par
 Mariage le 17. Janvier 1^h54. avec Louvfc d'Aubuflon fa Coufine , fille
 d'Heâor S. de Beau-regard, bc de Marguetu te de Raymond, d'nù un Fils &
 deux Filles. 24. Philbert Baron de Fumcl. 24. François Abbc de Charres en
 Pcrigord. 24. Jeanne mariée picmieremnt au b. de Calvimonc , pui^h
 Fraofois de Salagnaà \$. de Poufie. Sranche Je Beau-regard. X X. François
 d'Aubuflbn S. de Beau-regard, de la Rue & de Cafteinau, fécond fils de
 Gilles S de Villac, ôf de Françoisfc de la Force, cpoufa Jeanne d'Abfat, de
 qui il eue ; 22. Jean d'Aubuflbn .continua la pofleritc. 12, Jeanne
 d'Aubuflon mariée à Charles de Gaing S. de Linars , fils de Pierre &
 d'Antoinette de bonncval. XXII.) Jean d'Aubuflbn S. de Beau regard & de
 la Ruc^h s'allia à Antoinette de LaafnainC]! de laquelle il procréa ; XX III.
 Foucatid d'Aubuflbn S. de Beau- regard, de Cafleinau & de la Rue , cpoufa
 en premières Nôccs le 18. Mars iy6i. Françoisfc de Pompadour j &: en
 fécondes , le 4. jan« «icr lySS. Anncc d'Abfat fa Parente. Du premier Lit. a4
 t^rJpcois d'Aubùffon mort fans Enfans de Marie de Hautefort. 24. Charles
 d'Aubuflbn n'a laiflc d'Enfans de Jeanne de Londat fon Epoufe. 24.
 Catherine d'Aubuflbn mariée \ Godefcoy de la Roche aimon , Marquis
 dc, Vic. d'où Armaode de la Rochc-aimon Femme de Rillac Cointe de faint
 Paul te de Boudac , Exempt des Gardes du Corps du Roy, tué \
 Fauconterecn Bourgogne. Du fceonà Lit. 14. Heſ^hor d'Aubuflbn , qui fuir.
 24. Jean , Georges , Antoine, morts jeunes.

The text on this page is estimated to be only 23.59% accurate

H IS r O IRE DE B E RRT. XJiy. "Heàor d'Aubuflon S* de Beau^rcgard, deCaftclnau , de faine Quencm & de Mont», haut , de Marguerite de Raimond fa Femme, a procrée cinq Erîfjns , qui fuivent. ly. Godcfroy d'Aubuflbn Marquis de faint Pol, cpoufa le 47. Janvier 1661. Anne dtf Chauverou. ty François d'Aubuflbn S. de Cadeinau. ij. LouiL-dAubiirtbn Femme de Jean d'Aubuflbn Marquis de Mirmont fon Parent, ly. Bcacrix d'Aubuflbn Femme du S. de Lcntillac. tj. Gabrielle d'Aubuflon. Branche de Banjon en Awvergne. XV. Guillaume d'Aubuflbn I. du nom , S. de Poux & de Banicux , Fils de Guillaume S. delà Borne , fur Pctc de 16 Guillaume d'Aubuflbn continua la poilcritc. 16. Roger d Aubuflbn (crvoïc le Roy Charles V. dans la Compagnie de Robert de Sancerre S. de Mcnccou 1560. 1^61. XVI. Guillaume d'Aubuflbn II. du nom, S. de Poux & de Banicux, Damoifcau , ettf pour femme Simone de Valicre,- qui le fit Perc de 17. Aimard d'Aubuffon cy aprcz mentionné. 17. Antoinette d'Aubuflbn mariée à Olivier Ogier. ^ XVII Aimard (i'Aubuflbn S. de Poux & de Banicux , époufaComtour de Montuctt i 6é laquelle il eut 18. Guillaume d'Aubuflbn III. du nom , qui fuit. 18. Louis d'Aubuflcm S. de Poux, qui n'eut Enfans de Marguerite Rocherte fa femme. 18. Catherine d'Aubufl"on mariée le i7.Février 141}. à Louis de Ligiecc S. duChicr. iR. Marguerite d'Aubuflbn femme d'Antoine de la Fcùillcc. XVIII. Guillaume d'Aubuflon III, du nom S. dcPo ix & de Bamcux, fut obligé par la Do! nation qvie luy fit l'an 1414. Herard S. de Banfoii , de porter le furnom Oc les Armes de Banfon , • avoit pour femme Gabrielle Du Puy fille de Louis S. de Barmont , 6c dt Jeanne de Veaulce, de laquelle il eut : 19 Antoine d'Aubuflbn S. de Kanfon , mort fans pofterité. i^ . Louis d'Aubuflbn continua I.i lignée 19. Catherine d'Aubulfon femme d'Antoine de VVigay S. d'Auche & de Muraii.ij. Marguerite d'Aubuflbn mariée à Jaques de la Roche-dragon, S. de MarfiUaa. ' JC/X Loui^ d Aubuflbn S. de B-infon, de Chilons, de Banieux, de Poux , Echançon du Roy, cpoufa Daufine d'Eftaing fille de Guillot Se d'Anne d'ffparon,dc laquelle ilcm: jr X jaques d'AubulTon S. de Rinfon , de Châtons , du Poux , de Banieux , d'Efparon & de a Malcric. !aifl-a les Enfjns qui fuivent d'Antoinette de Langeac, Aile d'Alix S. de Dakt , Se de Catherine de Chjzcron. il. Louis &r Pierre moirs ieuncs. * 11 Gilbert d'Aubuflbn qui fuit. *i. Jeanne d'Abbuflbn faumc do Louis de Bos - Redon. XX/

The text on this page is estimated to be only 29.33% accurate

L rv RE XI, J^j; XI/. Gilbert d'Aubuflon S. de Banfon, &c.
cpoufaJ«nne de Rivoifo fille de Philippô S. du Palais , 8c d'Antoinctcc de la
Fayette i d'où font ilTuj tt. Pierre & Etienne, morts jeunes. 21, François
d'AubulFon S. de Mort , mort fans Enfans de Jeanne de Froineul. xt. Louis
d'AubulTon continua la liçnée. 11. Gabrielle d'AubulTnn femme de^Jean de
la Roche S. de la Motte «Morgon." 11. Catherine d'Aubuffon mariée le 13.
Février 16I3. à Florimond du Truchetfils deClaude S. de Chamberliat.
XXII. Louis d'Aubuffon H. du nom S. de Banfon , deCabazat & de
Serviere, cpoufa l'an t6io Marie Baude j d'où font iffus ij. François»
d'AubulFon s duquel cy aprcz.. ty François d'Aubulfon S. de Roux de
Chalonj. Aj. Jean d'Aubuflon S. de Serviere. zj. Anne d'AubufTon mariée à
François de Charluj S. de Proudines, 13. G.ibrille J'Aubuffon. " 13. Gilbert
d'Aubuffon Prieur de Pcyrols. XXI/I. i François d'Aubuffon S. de Banfon ,
de la Maleric , de Cabazat * de Sctviere. conjoint p.ir Mariage le 13. May
1646. avec Gabriclle d'Aurcille.Colombine\$,de laquelle il a; 24. François,
Jean-Marie, Hyacinte, Mario Catherine, Gabriclle , Marguerite. Chapiths in.
JE mets la Maifon de l'Aubefpinc entre celles de Bcrry , parce qu'elle y a
poflédé pendant un lon^ tems le Marquifat de Château-neuf fur Cher , les
Châtelens deSJulien, de Beauvoir fur Arnon, de Vicvre , d'Hautcrive , la
Terrcdc Rouflon & de Verrières , &: le Comté de Sagonne dans noire
voifmage, fie qu'elle eft alliée des Maifons de la Châtre Se de Bochetel de
cette Province. Les Armes font de gueules à trois quinte- feuilles d'argent ,
ccartelé de BerruyTi qui eft d'azur au Heaume d'argent. I. •Aubefpine
Chevalier Seigneur de la Motte en Bourgogne, Éailly de Chartres^Il lui vu le
party des Anglois & des Bourguignons, pour lefquels il fut Gouverneur de
Chartres a a rccommendation de Jean de Firigny Bourguignon de nation ,
Evcque de la même Ville qui fut furprife l'an 1431. par le Comte de Dunois,
le Seigneur de Gaucourt, Blanchet d'Eftoutville. & Florent d'Uiers le 10.
d'Avril. L'Evcque fut rue comme il tâchoit de fe fauver dans le reveftiaire
de l'Eglife, & le Bailly de Chartres tut hiit pnfonnier de Guerre, au rapport
de Montrelet. Ilavoit cpoufi Marie de Fitienv. l-itigny porte de gueules à
trois Chevrans d'or. " ' Enfans de Gilles de l'y^ubejfine çy de Marie de
Fni^j. 1. Gilles de l'Aubefpine continua la pofterie. i. Jean de l'Aubefpine
Chanoine de Chartres. II. Gilles de l'Aubefpine IL du nom Ecuyer S.
d'Erouville, époufa le 27. May 1470. pat Contrna reçu par Jeph 1. Moine

Notaire àllliers . Madelaine Bloffct, Hlle d'Henry Bloact Ecnyer S de
Pbnchev.llc &; de la Troulfe-rigault , Maître d'Hôtel du Roy du ▼ 1 vant de
Marie de Fitigny fa Mcrc. * M m m m m

HISTOIRE DE BERRT, Bloffet porte pallc d'or & d'a2ur, au chef
 dé gueules chargé d'un Vivrc en fafcc d'argcht* ertjûne de ÇiUes de
 l'Auhcj^inc ^ de MadeUine ^lojfet. j. Claude de l'Aubcrpinc continua la
 lignée. III. Glaude de rAiîbcfpine S. d'Erouville , de la Coibillierc &: de la
 Trouve - rigault. 11 Comraſka Mariage le xo. Février ijoy. pardcTam
 Gautier Notaire Royal, avec Madelainc le Bcrruycr fiile unique de Pierre le
 Bcrruyer S. de la Coibillierc, Avocat du Roy à Orléans , &C. de Jeanne
 Hilaire, Enfans de Clande dè l'k^uhef^ine (y de J^ddeUine le 'Berruyer. 4.
 Claude de rAubefpinc III. du nom , a continué la poſterité. 4. Scbaftien de
 rAubclpinc Abbé de S. Marnai de Limoges , de S. Eloy de Noyon t de Bjfle
 fontaine, de S. Martin de Pontoifc, de Maſcé &c deMozac, Evcque de Van*
 nés , & depuis dcLimogcSi S. de Verrières, Conseiller d'Etat ordinaire > a
 été un des premiers hommes de Ton fiécle» il a fait paroître Ton rare génie
 dans pluficurs Ambaffades & Negotiations importances , dans Icfquelles il a
 été employé par les Rois François I. Henry II. &: leurs fucccfleurs. Il fut
 Ambailadeur en SuilTe en i^A9- pour faire une Alliance ayecles Cantons/
 en l'année fuivante il fut envoyé par le Roy Henry II. auprcz de la Reine de
 Hongrie. En ijji. il fut Ambairadeur vers l'Elcûcur de Saxe , il retourna
 AmbaſTadeuT en Suific l'-m i^ji. &:»l y demeura jurques en IJ54. il fut
 député avec l'Admirai de Coligny , pour le Traité de Tfcvc faic à Vaucclies
 entre l'Empereur Charles V. 6ô Philippe fon Fils Roy de Naples > aprcz
 quoy il demeura prcz d'un an AmbaſTadeuc en Flandre auptcz de Philippe
 Roy d'Eſpagne, par larcſignation que l'Empereur fon Père venoit de luy
 faire d'une partie de fcs Etats i mais la Guerre étant recommencée, il rc
 veint en France , où il eut part à toutes les Affaitet les plus imporrantes qui
 fe traitcrene alors. Le Roy Henry II. le pourvue Tan 1557- d'une Charge de
 Maître des Requêtes ordinaire de fon Hôtel, mais l'année fuivante ayant été
 nommé à l'Evcché de Vannes* il , s'en démit en faveur de François de
 rAubefpinc S. de B015 le Vicomre, Prcſident en la Juſtice de Mets. En
 l'année 15^9. il fut nommé à l'Evcche de Limoges, ce quin'cmpécha pas que
 le Roy ne le reteint auprez de ſa perſonne 6c dans fcs Conleils. Il l'envoya
 vers le Roy d'Eſpagne ,, qui le fie loger dans une Tente prêche celle du Duc
 d'Alve, & aptci bieh des difficultés & avoir diſputé long tems de toutes
 chofes avec ce Duc, qui avoit Ordre de traiter avec luy , il obtint enfin avcC
 beaucoup de pcireque le Connétable pût revenir ſur la parole du Roy & la
 ficnne à Douricens , ce qui ttoit le fujct de ſa Negotiation. Les Députes des

deux Rois s'affemblemēt en rAbb.:yc de Ccrcamp, pour traiter de la Paix %
l' Aflemblec fut rompue par la mort de Marie Reine d'Angleterre , 6C lemife
à l'année fuivante. Elle fc teint au Câteau en Cambrcfis, & y ftjc concluiÉ :
U ce qit marque ce me femble mieux que touteschofes l'cllime eue les deux
Rois avoieBC pour Monficur de Limoges , eft que quoyqu'il ne fut pas
compiis d.ins le pouvoir d« Déptuics , néanmoins il adifta aux AH'cmblécs,
aprez quoy il lut envoyé en Arrbalfadeà Bruxelles , 6c y refta ànpicz du Roy
d'Efpagne j mais la mort imprévue du Roy Henry 11. étant forvcn&c , il
revint en France, pour prendre de nouvelles u.ftctLiions, & rctouina pat
terre trouver le Roy d'Efpagne , qui étoit lors à Valladolid. Il y apput en
arrivant , que tdut fon Équipage^ fa Varlfelle d'argent 6c dix ou douze defes
Domcftiques étoient périss fur riKrrpar cette furieuse tempête qui pcnfaf
perdre le Roy Philippe; ce fut un bonheur pour l'Evcque de Limoges de n-c
s'être pas chibarcué , puisque le VulVcau qui luy étoit dcftiné , petit atec
tout cet Equipage , dont la perte monta à plus de dix mil ccus il la regrcta
iiiioins^ que des Mcmoiret de la Guercc d'Allemagne qu'il avoit coin*
mencés, 6c qui perrrent par le même Naufrage Il foutint dans cette
AmbafTadc les intérêts do la Couronne lotTiue les Efpagnols voulans faire
élire , aprcz la mort de Paul IV. un Pape de peu de crédit , il patla fi haut au
Duc d'Alve , qui tenoit le premier rang dans le Confcil d'Efpagne , qu'ils
modérèrent leurs brigues , &c nommèrent le Cardinal Medequin , qui prit le
nom de Pic IV. La Reine Catherine de Medicis qui gouvernoit tout , eftima
infiniment M- de Limoges, elle l'employa en divctfes affaires d'imporrance;
Durant lo Sicge d'Orléans elle l'envoya pluCeurs fois à Dandelot, qui s'y
étoit renfcriné>

L 1 È XL pblir le j^otter à la P.iix. En l'année 1(64. il fut
 Artibaffadeur eh Ahgièterrc , & i'anricc rnivanccil renouvela l'Alliance avec
 les Suifles, &: la leur vie jurer, Aprcr la journée de' Mcaux la Reine
 l'envoya avc« le Chancelier, les Maréchaux de Montmorency", de la
 Vicuviile , & Jean de Motvillier , pour enrcondtc les plaintes du Prince de
 Condc & des Rcligionaires. l! aflftta en Tannée 1^66. à l'Aflembléc de
 Moulins; en l'année 1571. il fut nommé avec le Maréchal de Montmorency,
 le Gardé des Sceaux de Birague , & Paul de Foi*, pour le Traité d'Al'iance,
 oui fut conclu avec la Rcync Êlifabeth d'Angleterre: âprez les premiers
 Etats de Blois, il tut un de ceux ddnt le Roy Henry III. voulut avoir les avis
 par écrit, avant que de déclarer la Guerre aux Huguenots j mais peu aprcz il
 fut difgracie de la Cour & dcsConfcils de ce Ptince, qui le crut trôp
 affedlionné au party de la Ligue. Enfin s'étant retiré en fon Diocefc , il y
 palTa le refte de ft-s jours dans une profonde pieté , il y^ mourut le i. Juillet
 ijgi. apVez une maladie de cinq ou fix jours]' qu'il avoit contrariée po.ir
 s'être trop échauffé i la Prberliiondu S. Sacrement Il avoitfaic Ton
 Teftament dcz le 11. Décembre de l'année Se deux Codiciës des it. Avril 6C
 dernier Juin 1^1. Ion Coeur a été enterré dans le Chcrur de fa Cathedraie, &
 l'on Corpj fut apporté en l'Eglife de Bourges dans la Chjppelle de fa
 Maifon. Comrticics plus Grmds Hommes ne font pas exemts de dcfaUts , il
 s'aprcnd d'un Comte rend'i p.it Guillaume de l'Aubefpineà Claude de
 l'Aubcfpinc, que Sebaftien de l'Aub-fliine Luira un Eils naturel de même
 nom , auquel il légua par fon Teftament fix. cens livres de rente, rachtable
 de deux mille quatre cens écusj il fut Ecclefia(iique.6C hiourut au mois de
 M.»y ly^i. au Bourg de Savigry en Berry. 4. Françiiis d<: l'Au'tiefpinc S. du
 Bois-le- Vicomte , fut premièrement Lieutenant General à Bv>urg?s, puis
 PrclUrnt en la Juftice de Mecs , & enhn Maître des Rcqtictcs & fr;'fidcnt au
 GtanJ Confeil : Il fut pourveû de la Chatgc de Maître des Requêtes fut la
 rcfignarittrj de Sebjftierl de rAubefpinc fon Frère, &: reçu en l'une & en
 l'autre le 7. Janvier ly^S i! les exerça jufqu'à fon decez arri^^é le 1^(9. il
 avoir cpouré Antoinette Coiton fille de NiColc Cottoh Confeillet au
 Pailmeht , Oc d'Antoinette de U Grange , de laq jcile il laiffa : Claude de
 l'Aubcfpinc conjointe par Mariage avec Mery de Barbczieres Chevalier des
 Ordres du Rov , Grahd Maréchal des Logis de fa Maifon, S. de
 Chemcraùlcî elle n'a point eu d'Enfans . elle cft enterrée aux Fciillans à
 Paris dans une Chappelle en entrant à droit , où (c voit fa Figure de marbre

blanc. 4. Gilles de l'Aubefpinc S. de Verdronne, qui a fait branche. 4.
 Madelaine de l'Aubefpine époufa en premières Noces Albert de Grandrie S-
 dé Viry & de Mouflcaux -, & en fécondes , Nicolas le Hardy S. de la
 Troufte , Grand Prévôt de l'Hôtel 5 elle eut plusieurs Enfants du premier Lit.
 Barbcziers porte lozengé d'argent & de gueules. Grandrie porte d'argent a
 trois Trèfles de finople. Le H.udi porte de au Chevron potence &r
 contrépotencé d'or rempli de fable accompagné de trois Aiglettes d'argent :
 au ch?f d'of , chatgc d'un Lion Icopardc de gueules. IV. Claude de
 l'Aubefpin? Ht; du nom , Chevalier Baron de Châteaû-neuf , Vicomte de la
 Forêt Thaumier, S. de Beauvoir-fur-Arnon , Hauterivc , RouHbn,
 Montgauguier; Coufficres, Secrétaire d'Etat fous les Rois François L Henry
 II. François II- & Charles I X. II époufa le 14. Janvier 1541. Jeanne
 Bccherel Fille de Guillaume BochctclS.' de Saiïy , Brrulamenon , fainte
 Lizame & Poizeaux . Secrétaire d'Etat , & de Marie de Morvillier Fille d
 Etienne do Morvillier S. de N-*ze'ncnt , laint Lubin Se la Sourdicre , & de
 Marie Gaillard de Lonjumeau, Nièce de Jean de Morvillier Garde des
 Sceaux cic France. En faveur de fon Mariage il fut reço en furvivancce de la
 Charge de Secretaie d'Etat de fonBeau-pere»mais pcudctcmsaprezjean U
 Breton deVillaodry qui en avoit une^ étant mort, le Roy François I permit i
 M. Bochetel de retirer fa furvivancce,& il depuu M.de rAubcfpuicla même
 anncc,avec le Cardinal du Bellay, le Maréchal de Biés,&lc Prefidené
 Rcfmon , pour négocier à Haidclpt pfcz de Bologne, avec les Dtputz du
 Roy d'Angleterre, un Accommodement i il aiVilla auTr.iitc de Crcfpy
 ,&:aprez lai mort du Roy François Me Connétable de Montmorency, auquel
 le nouveau Roy venoit de donner l'Inten.* danccdes Alfaitcs, nereferva de
 tous les Secrétaires dcsFinances qujM. del'Aubcfpino M m m m m 1/

The text on this page is estimated to be only 22.73% accurate

gjjg HISTOIRE DE BERRT, ^ fon Beaupre j tous ceux qui
ayoieot fctvy fous le Règne prcccdwir , ayant ctcluffqt. En Tannç 1J4S. le
Roy l'envoya en Italie pour cérooigncr au Pape Paul 111. que voyant les
djCBcuUcz cjui, fe prcfcncoicnc pour l'exécution du Traite de Ligue
dcfcnûvc, fi apprenant dç tou^ CA^tcz que la faute en venoit de fa Sainteté ,
&: pour luy dite que fi les c}is).fc\$ ne s'o^ccutoient pas , la faute ne devoir
pas être attribuée au Roy. En l'ath ^k' I^ÎJ- il fut dcpgté avec le Cjrdinal de
Lorraine, le Connétable de Montmorency , rÊvêqule de Vannes 8c Jean de
Morvillicr Eve Juc d Orléans , pour le Traite de PaiXj ^ui fc conclut, au
Village de MarcK proche C ilais. L'année fuivantc il fut .deptjtc pout le
Ttai.ié qui fc devoir fjirc à Occamp. Il sfllll ià l'Aircmblcc des Etats en
l'annceijjjj \ fut encore nommé Tan ijjp* avec le Cardin.il de Lorraine , le
Maréchal de fjint An4rc &£ VEs'èqwz d'Orîcans , pour traitet la Paix au
Câtcau-Cambrcfis i où elle fut conclue eotrc lrs Rois H^nry II. & Phihppcs
II. Il avoJt quelque temps auparavant tuité avec \i Rcmc EUtabethau même
lieu. Ce fut en cette occafion du Traité avec l'Efp^goç qu'il prit la qualité de
Secrétaire d Etat que fcs Succfleurs & ks Collegucsont d^ljuj^ confjivéc.
L'année fiiiv.intr il fc trouva à l'A tremblée qui feteint à Fontaine-bleau, &
ce fut îuy qui eut ordre du Roy d y hrc la Requête que la Daine de Coligny
ptc« fcnia C41 favur dos Huguenots. En l année ij6i. les Kcligionnaires
s'étant approchez de Paris avec une puiHantc Armée , commjndce par le
Prmcc de Condé , la Reine Catherine de Mrdicis fit propofir une
Conférence > elle s'y rendit avec le Cardinal de Bru bpn» V Prince de U
Roche fur-Yon.jlcConnérablclc Maréchal dcMontmorency le Ci rate de
Gonc & Cl »ud: d? rAubefpinr. Il eut ordre de trouver les moyens fcurs &
raifonn ibles de faire la Paix , mais la fierté des Huguenots rotripii toutes
chofcs. Aprei rnntreprif? de Meaux il fut choiù avec les Matcchaux de Conc
& d • Biron> pour confcrer avec les Ch"fs du Paitv , mais ce fut inutilement
l il en conçut tant de douleur q^n'il en demeura malade, Se mourut dans le
Louvre le ii- Novembre. La Bataille dcS. Dînis fut donnée la veille &: avant
de la refoudre , la Reine voulut avoir le fcntimenc de M-dc rAuhefpine en
une occifion fi importante, & où il s'agifToit du falut de l'Etat. L'Hifloire
des Secrétaires d'Etat dit qu'il luy en donna défi fains, qu'à peine le cnit-clle
malade. Son Corps fu« poité à Châte3u*neuf , où il fut enterré en l'Eglife
deS. Pierre fous une Tojnbc de Maibre blanc , où fe voit fa figure , & fc lit

cet Epicaphe. V. O. M, c/4 la mempart de Mettre Claude de l't^ul;ejf>ine
Chevalier Baron de Château* neuf. Seigneur d'I/autertve, Roujfon, la yorêt-
T\)\aumier , Couftres Mont-gAU^ guier en Touraine , deceda l'an ijè/.
Depuis fon Corps a été porté à Bourges en la Clujppclle de fa Maifon. Je
prouve qu'il fit pjrtagc avec fcs Frères de la fiicccifion de M. le Berruyer
fon A■youl , le 6. Novcnjbrc 1^44. il acquiit ks Terres de Roulfon ,
d'Hau:eiivc , ûcChiccauhcuf , S. Julien &: Beauvoir. Bnjans de Qlaude de l'
Juhejj'ine III. du nom ^ de Jeanne 'Bochetcl. y. Clagdc de l'Aubefpinc
Chevalier S. d'Hautcrivc , Baron de Châroau ncuf , reçtt Secictaire d'Etat en
(urvivance de Ion Pete le i6. Mars ij6o. n'eunt â^é que de feize ans , le Roy
Châties IX. conçut une eftime particulerc pour luy , le mit de ft)u\$ fcs plai»
firs ; ce qui luy attiroïc fouvent les reprimendes do G irde des Sceraix de
Morvillier Ton Onttc , cjkt} luy difoit qu'il écoit plus obligé à fa Chjtge
qu'à fon plailir, Ç^my qu'il for encore extrêmement ;eune , il fiit nomme
cbns l'AffVmblic des princip ux Seigneurs qui fe tint en 1^66 pour aller
AmhalTideur Extraordunirc en Efpagne , r,fin de d-lfiader cit apparence
tphilippes II. du Voyage qu'il avoii refola de fiirc dans lrs P.jys . bas , mai»
pjùcoi, à ce qu'on croit , pour prendre avec luy des mefures pouf ruiner fcs
Religionfuites. Aprez fon retour le Roy le pourvut de la Chatge de
Secrcraire d Etat, vacante pat la mort de M de Vileinc, & permit à fon Perc
de retirer fj fur- ^ • ; mais il ne pufç pis long-temps de tî)us ces honneurs ,
puifqu'il mourur dans Ij .< 14c fixicme année dr fon âge le t. Sept. 1570.
Son Cœur fut enterré en l'Eglife de? Jacobins de Paris aupwrdc. ccluy de
fon Perc. Monficur de Villcroy fon B:raiifre ayant eu Ir foin démettre un
Epicaphe, fon C<}rps a été porté à Cl>àE.*auneuf , & du depuis à Bourges
auprc*

LIVRE XL tip du corps de fon Perc. Il avoit epoufe par Concraa du zy. Septembre k^t. pafle pardevanc Payen Notaire au Clûccict de Paris , Marie Cluin; il y eft qualifié Chevalier S. d'Haut:rive&dc Mont-augjier .Vicomte de h ForècThauxn.et , premier Secrétaire d Etat & du Confeil Prive du Roy ; ,l y procéda de l'autorité de Claude de rAubefpine Ion Perc, fa Mere étant lors decedee. Marie Clutin y ch nommée. Noble Damoifelle fille de ten haut &: pu:n »nt Seigneur McOire Henry Clutin, luy vivant Chevalier de l'Ordre -?" , ^°y .Capitaine de cinquante Hommes d'Armes de fes Ordonnances , Seigneur de Villeparil.s 5£ de- (aint Aignan au Maine, & de feu Dame Jeanne deThouars fa femme, fille de N.co as S^e de Thouars, &: de Marie d'Angennes Fille de Charles d'Angennes S. de Rambouillet. Mcflrc Rrgnaud Clutin S. de Villeparils , Abbé de Fl.vigny , Oncle laternel Tuteur de Marie Outin. McTirc Pierre de Thouars Chevalier S duditlieu. Oncle maternel Tuteur fubrogé de la Mineure , ftipulans pour elle. Les Parens du côⁱ/i^{'''}vr . ^"i^{'''}; tl[^]Jiommez cnccConrraa. font Madelainc de l'Aubefpme fa Saun MrflrcNico.as de Neuf ville le Jeune Chevalier, ConfeiUcr du Roy & Secrétaire de fcs Finances j Mcliirc Jean du Morvillicr Confeiller du Privé Confeil du Roy S de la Sourdiere, Oncle miternel , McTirc François de l'Aubefpine S. du Bois-le-Vicomte . l refidnt en fon Grand Confeil , Melfuc Scballien de l'Aubefpine Evcque de Limogef. Confeiller au Prive Confril du Roy. S. de Verrières . Oncle du Futur , • Mcflrc Bernard Prcvot Confeiller du Confeil Privé du Roy, Prefident en fa Cour de Parlement à Paris , Coufin du Futur : Du côté de la Future, Haut ôd puilTmc Seigneur Mcffirc François de Scr peaux Comte de Durerai , Confeiller du Privé Confeil du Roy , Maréchal de brance . S. de la Vicuvilie , Catherine Clutin Tante paternelle, Dame du Plcffis Veuve Mdlire Jean du Frcfnoy Chevalier S. du Plcflis & du Chalfau , & de Dame Jeanne Cbarrigncr Veuve Mcffue Henry Clutin . qui avoit été employé dans les plus importantes Affaires de fon temps , & avoit eu des Emplois confidcrables durant IcReene d Henry II. ayant etc fucccflivement Viceroy d'Ecolfe , Ambaffadeur en Allemagne, en Efpagne &: a Rome ; Marie Clutin fa Fille, aprcz le decez de Claude de l'Aubefpine fon Mary , epoufa Georges de Clermont Marquis de Galerandc. y. Guillaume de l'Aubefpine continua la pofterité. y. Madcbine de l'Aubefpine époufa Nicolas de Neufville Chevalier S. de Villeroy & d A.incour, Secrétaire d'Etat fous les Rois Charles 1 X. Henry III. Henrr+Vv[^] Louis XIII. aufquels il rendit de fignals

services ; il fut reçu en la Charge de Secre'taire d Etat en l'annéee de M.
 de l'Aubespine son Beauperc , leij. Octobre x.i.,. & ,i ht les Fondions dez le
 lendemain de sa mort ^ sa Femme mourut le 17. May de l'année 1196. & fut
 .'^'t'rice dans une Chappelle de l'Eglise de Magny , de ce Mariage est fortie
 toute la Maison de Villeroy. Cette Dame fut un des principaux Ornaments de
 la Cour, autant recommandable pour son esprit. que pour sa beauté.
 Rooffard fit diverses Poésies a la Icuange j on luy attribue une Traduction
 des Epîtres d'Ovide. Clu'tm porte d'argent au chef crénelé ou bretefle par
 ombas d'azur. Neufville porte d'azur au chef d'or, accompagné de trois Croix
 ancrées d'or, deux en chef ,& une en pointe. , u* en V. Guillaumir de
 l'Aubespine Baron de Chateau-neuf-sur Cher , S. de Saint Julien de Beauvoir
 , d'Hurer.ve , de Rouffln & de Montgauguier , Chancelier & Chevalier'des
 Ordres d'ti Roy . Confr.ller d'Erat . Chancelier de la Reine Louise . Chef &
 Sur-Inten'dant de (a Ma.son. Capitaine de la Ville & Château de Dun-le-
 Roy. Il prit naissance^ Paris le ,7. Acur .y47- H y commença se, Etudes, &
 les finir à Padocc ;d'oii retournant en France Il passa à Trente lorsqu'il le
 Concile y étoit assemblé en l'année 1711 quoyqu'il fut^ lors extrèmement
 jeune. Le Roy Charles IX. le fit Chancelier de la Reine Eli sabeth d Autriche
 & a Frmmme & Conseiller d'Etat. p.nr Lettres du lanvie^ 1.7.,. Le' Roy Henry
 IH- ayant succédé à la Couronne, luy conserva les mêmes fonctions d'rti.
 rtic que son Predecesseur avoit eu pour luy 5 il le nomma son Ambassadeur
 en l'année 1571. auprez de la Reine d'Angleterre dans un temps difficile, où le
 Roy se défiant'des Princes de la Maison de Guise, avoit besoin de l'assistance de
 cette Princesse. a> n'emploieroit dans les grandes Affaires que des personnes
 d'une fidélité approuvée. Il fit en ce Pays tout ce qu'il put pour sauver la vie
 à Marie Stuart Reine d'Ecosse, mais ses sollicitations & ses Offices furent
 inutiles , & il ne ren porta que la gloire d'avoir été homme Exécuteur du
 Testament que cette malheureuse Reine fit avant qu'elle mourut.

The text on this page is estimated to be only 29.34% accurate

qu'il fije en Angl«n+é', lè " ^oy H ^nry III. ne laiflTa pas de le nommer Confenier a ttac, par Bievcc du é.May iy86. &l le ii. Juillcc enfuivant il luy accorda un autre Brevet pour luy conferver fon Rang & fa Séance nonobdant Ton fcjour en Angleterre i il y demeura jufques à la mort de ce Prince , aprez laquelle il vint trouver le Roy Henry IV. faint Denis pendant le temps le plus hazardeux , qui ctoit le Siège de Pans , & quoyque Mertêurs de Villeroy ù de la Châtre fcs Beautr»:rcs fuflent lors dans le Party de la Ligue ; il prit place au Confeil du j »ar qu'il y avoitécé reçu , & eut Commandement dé fa Majcftc de traiter avec M. de Villeroy , &: le ramener à fon fervice. Deux ans aprcz la Reine Louife de Lorraine Veuve d'Henry III. le dernanda au Roy pour être fon Ch-mCelier y Chef & Surintendant de fa Majfon , & il y demeura en cette qualité jofqu a la mort de cette Princeffe. Il rendit au Roy de tres-lighalcs fervices prr?, detctie keihe , tant pour faire ceffer les inrerets qu'elle avoit en la pacification d<îs troubles du Royaun , \ caufe de la mort du feu Roy fon Mary , que pour reduire à fon fctvice la Province ce Brctagnç . cccupée parle Duc de Mercurur, avec lequel il traita un an c'ïir.'t.t. Ap:(i cette réduction il fut choifi potir être Ambafladrur en Iralie , pour l'pflaie du Marquif^i de Saluées, & pcrir obtenir la diliolution du Mjiiage de la Reine Maiguetite , avec af.i;rjncc d'être G.Trd? des Sceaux h fon retour , ce que la Reine Louile ne luy vovlut pcr-mettre. Aprcz fa mort de cette Princefle , arrivée l'an leôî. le Roy luy écrivit de l'a propre main, qu'il avoir fait M. de Siilcry Garde des Sceaux, mais que pour hy il le vòuluic faire Chmcelief de fe\$ Ordres, de ùi il obtint de l'Archevêque de Rouen la demiffion de la Charge de Chancelier fit de Surintendant de fes Ordres, dont il honora Guillaume de l'Aubefpine en 1^04. 3c le dernier Novembre er;fuiv?nt il luy donna un Brèves pour écre reçu Chevalier de 1 Ordre du S Elprit, apreï luy avoir accordé des Lcttrei de Proviffon de Capitaine de la Vi'le & Cliâteau de Dun-le-Roy, le dernier Janvier <îe la fncmr anr.ce 1^04. il aflifta au Sacre du Rcy , &: ce fut luy qui lay donna le Collic t de Chef &r Grand Maure de l'Ordre du S. Efprit. Apre* la mort d'Henry le Grand M. K Duc de Sully qui éioit Sarintendant des Finances s ét^ni retiré, le Roy Louis JCIII- l'établit cri fa place au mois de Fcvrier 1611. il fcrivit en cette qualité jufqu'en l'année que fori Î;rand âge &res infirmités ne luy permettant pas de faite le Voyage de Guyenne > Mefienrs de Thou & Jeannin firent cette Charge \ la même

année le Roy luy accorda la survivance de la Charge de Chancelier des
 Ordres, poDr fon'Fils Charles de l'Aubespine Abbé de Preaux j mais au cas
 de predecei du Fils avant le Pere , le Pere rte fcroic point exclus de cette
 Charge j les Lettres font dattées du 17. May i^{ij}. ilaflifta au Chapitre de
 l'Ordre en 1619- U fit recevoir en fa Charge de Chancelier fon Fils Charles
 de l'Aubespine. ^nfin aprez tant de fervices & Emplois, te étant devenu
 Doyen des Coo* feillers du Roy , il se retira pour vaquer au fetvice de Dieu
 , & mourut à Paris le 16. Mari fut les quatre 2 cinq heures dn fou de l'année
 1619. aprez avoir fait fon Teftament le 7. Février de la même année, par
 lequel il fait des L^{gs} & Fondatiosis dans la Cathcdtal^c* de Bourges, où Ton
 Corps fut porté dans la Chappelle de fes PredceffTours. Long tems avant fa
 mort il difoit qu'H étoit guéri d'ambition &: d'aVarice. Il avoit époufé par
 Contrafk du dernier Décembre 1571. pafTé pr.rdevant Pigné No[^] taire
 Royal à Orléans. Marie de la Châtre, fille d'honneur de la Reine Catherine
 de Medicis , & depuis Dame d'hon)cur de la Reine Louife de Lortainr. Elle
 croit Fillcdc Claude de la Châtre S. de la Mai fon fort , & d'Anne Robertet
 Setur de Claude , i6 Ti'ntc de Louis de la Châtre, tous deux Maréchaux de
 France. LoUque le Duc de Pa(frana vint en France pour le Mariage de
 Madame ElifabetK, elle eut ordre de demeurer toujours auprez de cette
 Princceffe ,. pour luy montrer ce qu'elle drvoit faire &r dire dar* les
 Cérémonies , ccant une des perfonnes de la Cour qui avoit le plus vcû de
 fon teœ»" Elle mourut le jour de Pâques de l'année jéié. Par Cantraa du J}-
 Juin 161[^]. le Mary &: la Femme en continirant les bienfaits iic Mcffire
 Sebaftien de l Aubespinc Evêque de Limoges fon Oncle > envers l'Églife de
 Bourges, donnèrent uxx Chapitre crois cens livres de rente r[^]achetable de
 fut mil livres[^] outre les douze cens livres donirées pat l'Evêque de
 Limoges,, pour deux Mcfles le Métxcày Se Vendredv de chaque (cmain? ,
 eu la Chappelle en hqncle Claude & Claude De l'Aubespine Pere &: Frerc
 de Guillaume,^ Sebaftien de l'Aubespine ont cicenietres[^] à la cliarge de
 dkc tous les autres jours de la femainc une McSe balte par un Vicaife >
 auquel le Chapitre donnera annuellement fix vingts livret, de deux ohis Se
 xiti Salue \é iour de S. Csuillaume. *

IlftÈ Xi. »jt ÈYipim de GtàHaume de CAuhcj^ine & de Marie
 "^^Dt la. Châtre^, i. Claude de rAubcfpine Marquis de Château-neuf, S de S.
 Julien, de Beauvoir, d'Haucrivc & de Verrières • Gentilhomme ordinaire de
 I2 Chambre, Maréchal de Camp des Armées du Roy. Il naquit à Paris le 5.
 d'Avril de l'année 1574. & il commença fcs premières Armes en l'a^rtnce
 iy85Ç. fous M de Givrî Colonel général de la Cavalerie de France t il pafTi
 les années fuivantes à la Guerre ou 2 la Cour. Le Roy Henry IV. l'honora
 d'un Brevet de Gentil- homme ordinaire de fa Chambre. En l'année 1616. le
 17. ^' ptembre le RoyLouis lejuflc le crcaMarcchal de fes Camps & Armées,
 &: en cette quail fe fignila au Siège de SoifTons. Il mourut à Château-neuf
 le 13. de Juin 1619- fur les neuf heures du matin. Il avoit époufc Gafparde
 de Chcvrieres Fille de Jaques de Miolans &: de Chcvricrcs, Chevalier des
 Ordres du Roy, Lieutenant General pour le Roy au Gouvernement de
 Lyonnois , Forrft & Beaujolois , Veuve de Jean Tmioleon de Beaufort,
 Marquis de Canillac , Capitaine decmîjuante Hommes des Ordonnances du
 Rov, fon Lieutenant General au Pays-bas d'Axsvergne. Les Articles de fon
 Mariage fut pafDz au Ch.i:c.ni de f-int Cirq le 13. Oftobre i^oy &: le
 Contra<Ll à Paris le i6. Ui-tobre 1^06. lequel Contraft elle rarifia le 19
 Février 1607. Il n'eût qu'une feule Fille de ce M.iriage nommée Marie-
 François de l'Aubcfpine, qui n'avoir que cinq mois quand fon Perc mourur
 > elle fut mife fous la Tutelle de fon Ayeul Paternel ; depuis clic s'cfl faite
 Religieufe au Convent de la Vifitation du Faux'bourg de faint Jaques à
 Paris, oà elle cft mone. Gafparde de Chcvricrcs fe remaria pour la troificme
 fois avec Htnty de la Ch.în-e Comte de Nançay , par Contrsd du 17.
 Décembre 1610. pafle par Pignot Notaire Royal à YfToudun. è. Guillaume
 de l'Aubefpine , mort jeune. fi.Gjbriel de l'Aubefpine nâquit à Hauterive un
 Lundy i^'. Janviet fur les quatre heures du niatm 1579. il fut d'abord deflinc
 à la Profcllôn des Armes , mais ayant emhreffé rEcclefiastique, il fut fait
 Evcque d'Orlcans» Abbé de S Eloy de Noyon. Le Roy nry IV. l'ayant
 nomme à l'Evcché d'Orléans, 1! fut facréà Rome parle Pape Clemenc VIII.
 le Dimanche iS. Mars de l'année 1604. Aprcz quoy il fe rendit promprement
 à fon Diocefc , où il fit des Reglemens pour le maintien de la Difcipline
 Ecclefiastique, fe au mois de Septembre 1608. le jour de fainte Croix il fit
 fon Entrée folemnelle dans Orléans. En 1619. il fui fait Chevalier des
 Ordres du Roy- Les Ouvrages qu'il a compofcz fur les anciennes
 Cérémonies de l'Eglife , fcs Obfcrvations fut Teriullicn, fon Traité de

l'Eucharistie nous marquent sa profonde Erudition , & qu'il étoit très-ça Tant
 dans la connoissance de ce qui subservoit dans les premiers siècles de
 l'Eglise. Enfin ayant dignement gouverné son Diocèse durant vingt-six ans ,
 il mourut à Grenoble le 15. Août de l'année 1630- étant député de
 l'Assemblée générale du Clergé auprès du Roy Louis XIII- Il laissa un Fils
 naturel nommé Boissier Enseigne-Colonel dans le Régiment d'Hauterive
 en Hollande, qui est mort à Paris en l'année 1661. & une Fille naturelle ,
 mariée à un Gentil-homme de Normandie. 6. Charles de l'Aubespine
 Marquis de Château-neuf, Comte de Sagonne, S. de Verrières, Abbé de
 Picaux , de Mafcy , de S. Maniai & de S. Eloy , Chevalier , Commandeur
 & Chancelier des Ordres du Roy , Gouverneur de Touraine , Garde des
 Sceaux de France , Ministre d'Etat. Il prit naissance au Château d'Hauterive
 le Lundi 11. Février vers les neuf heures du soir en l'année 1580. il fut élevé
 Page du Connétable de Montmorency , & destiné à la profession des Armes
 , mais après il fut pourvu de l'Abbaye de Preaux , & fait Conseiller au
 Parlement en 1601. & envoyé Ambassadeur Extraordinaire en Hollande
 avec le Président Jeannin en 1606. pour la Trêve qui fut conclue entre
 Philippe III. Roy d'Espagne & les Etats Généraux d'Hollande. En l'année
 1608. il obtint du Roy la permission de traiter de la Charge de Secrétaire
 d'Etat qu'avoit M. de Fresne , pour soixante mille écus , Se qui avoit en même
 temps désiré épouser la Fille du S. de Forget-Baudry son Parent. Mais
 comme de Fresne vouloir qu'il épousât Mademoiselle de Sagonne sa Niece,
 pour laquelle il avoit plus d'inclination. la chose tira en longueur à ce qu'il
 fallut temps à la Reine de s'y opposer , & ce presser le Roy de luy accorder cette
 Charge en faveur de M. de Ponahutrin. L'année suivante il fut envoyé par le
 Roy Henry vers l'Archiduc Albert & l'Infante Isabelle , sous prétexte de
 demander la restitution des Biens confisqués par le Roy d'Espagne au Prince
 d'Epinoi . mais le véritable motif de son Voyage étoit pour déclarer la
 Guerre aux Espagnols , au cas

HISTOIRE DE BERRI, qu'ils ne rendirent pas le Prince h
 Princes de Gond, qui s'étoient réfugiés à Bruxelles- Il y a des Lettres de U
 nain de ce Roy qui marquent la confiance & l'estime que ce grand Prince
 faisoit de Monseigneur de Preaux. La mort de ce Roy qui arriva en ce tenu, le
 fit revenir en France. En l'année 1610. il fut fait Conseiller d'Etat, & il en
 prêta le serment au Roy Louis XI. Il entre les mains du Chancelier de
 Sillery. L'année suivante il fut fait Chancelier des Ordres du Roy, & envoyé
 Ambassadeur auprès des Archiducs à Bruxelles, où il demeura quelque
 temps. Etant de retour à Paris, il eut ordre d'aller "trouver les Princes qui s'
 étoient absentez Se retirez à Soissons, Laon, la Fère & Sedan, «prenez la
 mort du M. d'Encre, & de faire mettre les Armes bas aux Soldats,
 commandement de retourner en Cour. En 1618. il fut Ambassadeur pour la
 troisième fois vers les Archiducs > afin de les menacer de la Guerre s'ils ne
 faisoient démolir un Fort proche de Gavclines, lequel ils avoient élevé dans
 la Souveraineté du Roy. Le premier de Janvier de l'année 1619. il fut fait
 Chevalier des Ordres du Roy ; en la même année il fut envoyé Ambassadeur
 Extraordinaire avec le Duc d'Angoulême & le Comte de Biscarsune vers l'
 Empereur Ferdinand II. les Princes de l'Empire, & Balthazar Gabor chef du Roy
 de Hongrie. Il s'agissoit des intérêts de la Religion & du repos de
 l'Allemagne, quel! Princes procédoient vouloir s'entendre. Ils conclurent
 avec les Princes unis un Traité à Digne, qui fut en quelque manière la cause
 du gain de la Bataille de Prague, puis par ce Traité ils engagerent les
 Princes ligués à ne pas s'opposer au Palatin du Duc de Bavière qui passa
 en Borne, se joignit au Comte de Buquoy, & combattit l'Electeur Palatin.
 En l'année 1616. il fut encore nommé Ambassadeur Extraordinaire vers les
 Vénitiens d'Italie, les Suisses. 5^e Juin, il partit à Venise pour le
 Valteline. En l'année 1617. il eut Commisariat du Roy par Lettres du 16^e Avril, pour
 avoir l'Intendance des Finances de son Armée, en l'absence du Marquis
 d'Effiat Surintendant des Finances. En 1619- il envoyé Ambassadeur
 Extraordinaire en Angleterre, où il vit jurer la Paix au Roy Charles II. après
 l'avoir conclue. En 1651. le Roy lui donna les Sceaux, l'année suivante le
 Gouvernement de la Province de Touraine, & la Charge de Capitaine &
 Gouverneur de la Ville & Château de Tours-, mais depuis étant devenu
 ennemi & odieux au Cardinal de Richelieu, il le fit démettre le 27. Février
 1633. à St Germain en Laye par le Marquis de Gordes Capitaine des Gardes
 du Corps, & les Sceaux furent demandés par M. de la Vierge. La mort du

Roy étant arrivée , il fut remis en liberté aprcz une pnfon de diX ans trois mois dans le Château d'Angou'cme, & on luy donna peimiflion de demcarer en celle de fes Maifons qu'il voudroïc choifir. En l'année iCjo. la Reine Régente luy rendit les Sceaux, & l'année fuivante s'en étant demis , le Roy luy donna des Lettres Patentes, par lefquelles eu égard à fcs gr.inds fetvices & à ceux de Tes Prcdeccffcu» , fa Majcilt le retcnoit pour fc fervir de fesconfeils, voulant qu'il jcUit pendant fa w de tous lej Honneurs , Privilèges , Dignités, Rangs , Gages, Appointcmens, qni appartnoient à la Charge de Garde des Sceaux de France , & qu'en tous les Confcls il en eut le Rjng &: précédât par tout celuy ou ceux qui en feroient pourvus cy-aprez -, i comme par fes Provifions la Charge de Chancelier luy avoir été refervce , le Roy la luy referva encore vacation avenant , & que celuy qui feroic alors Garde des Sceaux , ne pourroit ptaendre la réunion de la Charge de Chancelier avec celle de Garde des Sceaux. Depuis les troubles étant furvcnus en France a caufe du Cardinal M:.zarin , dont touilc monde vouloit l'éloignement , Monficur de Château neuf prit en main la principale ditcûion des Affaires , & fut caufe du Voyage que le Roy fit a Bourges pour ralTuretf te Province , laquelle prenant le parti des Princes , eut entraîné les Provinces voifincs. H tâita avec le Duc de Lorraine au nom du Roy , pour obliger ce Prince à fc retirer lorsqu'il vint au fccours dcTarnicedes Piinccs , alfiiegcc dans Etampes. Enfin prez tant de glorieux fetvices, le Cardinal Mazarin étant tcvenu &: ayant repris la conduite de toutci les Affaires , le chagrin qu'il en eue , l'obligea de fe retirer à Lcuville , où il mootut le X4. Septembre léj). aprcz avoir fait la veille fon Teftament Holographe -, fon Coffi a été apporte à Bourges en la Chappelle de fa Maifon , cù fts Héritiers luy ont fiiit ^^'f^ un fupc-the Tombe au , &: M. Baltazat Mjî:rc des Requêtes drcfié fon Epitaphe qui lu'tf/ic jacet CAROLLIS DE L'AflBESPINE Manhio de Château.neuf, T«rjÊMt0 Ffj»es , Ttnonum Vrorex , Sigi/Ii Régit Cvjlos. Viatorjincjfc cupis , quantus in îaniultm dneTt» Htros décret crit t Eurofam interro^a. Z-nivcrfim îu/lr.i'vit Carolm ^Orator attjiie jitbiier PâtisPrimk Icgâtione ptne adhtic Adole/lcns ^ Irx.f.di jit.rAnc Ltgitior.is Hciiiündiiji th Henricêlf

The text on this page is estimated to be only 19.33% accurate

L'IVRE XL Sjs tddiitu CemfS t Jruhâu Hifpanes ipur Bat4vçfjue
cotttpejîts y ah his Jure Feednts impe. tréVft f4ccm , imperavif aiiif meta
Befff. SteitndÂ Ltgatiêne , cnm Henrico JuhUto HHUre Jiniti^lis fdts ac
rtdire, 4i»dac'ti videretur ^ Àlbertum é" IjjhclLim admonitoi fœdfris ^
do<kif poû Httir 'tiupt JuptrcJJt Gall'ut , (jûns parare ViHtriM Jelet ,
Àr.imcs atcjite ConJUta. Ttrtik Ltmtone ad conjurait! Principes Sucffio»^ ,
Si-danum^ue mijfus ^i/itrmis txtorfn Jrmade tma. mhas y txeciarus td
Bellui^ , ^|^0 vfi^tfa fundi Régit fangHimis peffct. ^Hfiltâ hegatiçne , per.
'dgrjtâ parataque Ger^aniâ , ffuies Bebtmis ^ Danis , Hungaris rcdàita.
Ctficiliati Ferdinandm Ctfir , atque Bethléem Gàbn. .^iniâ Legatione
^fuptratâ Alpes , (or»pof\$t* Rlntêrun* , TufioTum Venetmirn^ue dj^iiii
^Italiét perjkalitrn arnica UéUiA i.nieri mhil ctthere , inirnica sleran nihil
pojfc. Sexiâ Le^âiitne , tranjmt^us Oaanus , Fax illata reddttjque Brirannia ,
fiivanda etiim , Rfge Regaerjat perditis , Face demitm ttit peut otbc
ctmpffita , Clandi jarims Catlicm po~ tuit , ft pothjjft Cdrelns non itscludi,
toto deannio intra urtamarcem cum virtute luilau fûTluna^ ^H!j fortiozem
dimiks tentre non potuit ^faxit ampliûi , Cr ejiem opprimi non prjft norat ,
mer4vif^ ernavil/fue Titulij. Kectptis Sigiilij atib adeptus apicem
Carolus^fammufijut Megni Jdminijfer a Ludovico X IV. jam Majore
pronomiatu s ^ cum ad genium fuum redirr fortunsm cet. ncret , ântevertit ^
tjux ipfi commedavertt non rorynti rcdidir, non rogatus ^ ejtied ipfe
commod.iverat r&tria non invitus repetiit , recepittjue perluhens
ftmeupfum. Pents pefitros juaiciud <Jio , num & /nnocentiam CtUia cr
Con/lantiam , Carolus oè'J/gKare pi/tuerinr gforiej/us tfu. m Si» giliis
Regiis^ illa cum daret , ijle cum rtdcret ^ immo eum iU tterum darefjffe
dumiteriim redderet ; accijis demum fenô morhoque virtbus , Carolus tfuo
ore fertunam riferat , mortem aspexit foHicitê , fedfecuro credertf non
expeclajfc modo , fed expetijjè, Ita vultus idem , fortes vculi ^ plena vex
,animupjue nec marrere harens , ntc attonitns mttu. Horam ut adtjfe
pcfremamaudiir^ tanquàm illacefiente jam ^ttraittis hrata crepu/culo , têtus
tmicans grftienfqut non impendi Jlbi Uchrymis ^fed haheri Dco grates juffr.
Hoc uno privatum Beneficium ratus , Regni djmnum publiçnm cl.idim.
Tandem in^ravefcenie Fihris ajlu , chr-fi:anis Sacrisreligiojl^ime
expijtus,fuorum inter lac^rymas , Patriaque gctunus , moritirs ejft drfi>t ,
Vir plane immortalilate dignus. LevilU anno t 6s i- die i6. beptembris ^

JEtatif 73. Hoc juperftitis ohftruantia MeMumtntum pojttit ^ Jeanne s
 BaUUuir Confifioriantu Cornes LthcUorum Sàpplicum Magifier. t.
 François de l' Aulicfpinc cominna la pofteritc. 6. Mndobin? de l' Aubclpinc
 mancc à Jean Olivier S. de Lcuville , Biron de Ver 6c de la Rivicre, Fils de
 Jean Olivier S. de Lcuville, &: de Suzanne de Chabancs la Palicc. 6. Marie
 de rAubcfpinc AbbcfTcde Buflîeres de S. Laurent de Bourges, 6. Gabiiclle
 de l'AubcCpine AbbcIH de S. Jean des Bois, dic Reaulicu prcz Compicgnr.
 6. Elifabcth de l'AubcCpine mariée le 14. Février 1607. à André de
 Cochfilec Chevalier S de Vaucelas, Comte de V^uvineux fli de VinvcUe,
 Mellre de Camp du Régiment de Picdmonr, fait Chevaliet des Ordres en
 1631. 5c AmbaflTadeur en Efpagne. Olivier porte ccartelc , au i. & 4. d'azur
 à 6. bcians d or , j. i. i. au chef d'argent charge d un Lion naifl'int de fablej
 au t. &c 3. d'or a trois bandes de gueules chargée» de trois Etoilles d'argent.
 vr François de rAubefpinc Marquis de Château- neuf & de Ruffeç, Comte
 de Sagotine , S. de Beauvoir , S. Julien , le Vicvrc , Hauterivc , Verrières ,
 Rouffoii , Bois-feguïn, Mont tougc, Xâncoins, Lieutenant grneral des
 Armées du Roy, Gouverneur de Bteda . Pays Se Forts en depcndans ,
 Capitaine d'une Compagnie de Cuiraffiers, & premier Colonrl d-s Troupes
 Françoises en Hollande. 11 naquit à Londres en Angleterre le i. Mars iç86.
 pendant que fon Pete^ étoit AmbalTadeur, il fut bapiifé le 18. du même
 mois , & tenu fur 1er Fonds de Bapicme par la Reine EhCibeth &: par le
 Comte de Comb.rland &: M. l'A-^miral Hanvrrt,- la Rcync luy donna le
 nom de François a caufe du fju Duc d'Alcnion , auquel ellcavoit porté
 beaucoup d'amitié,- elle envoya la Comteffc d'Oxfotc pour le tenir en (a
 place , laquelle fut fervie à genoux , Se relpeftéc comme fa Majefté, qui à
 cet effet avoit envoyé fon Daix & fa Chaire; il fut nourri Page de la
 Chambre du Roy Henry le Grand, aprez quoy il alla voyager en Italie & en
 Efpagne , &: apprendre le Métier de la Guerfe en Hollande, où étant, le Roy
 luy donna une Compagnie d'Infanterie dans le Régiment de Bechune / il
 fcrvit en cette qualité fous IcPiin-* N non n

S^j HISTOIRE DE BERT, ce Maurice, donc 11 ans l'enfance
 & l'adolescence. En l'année 1613. Il fut fait Colonel d'un Régiment d'Infanterie
 Française, entretenue au service des Etats Généraux d'Hollande en cette
 qualité il se trouva en tous les Sièges & Rencontres qu'entreprit l'Armée
 Hollandaise. Le 6. de May 1614. le Roy luy accorda des Lettres de Confeiller
 d'Etat, fix au mois de Septembre (suivant une Pension de six mil livres. Il se
 trouva dans Bréda durant le fameux Siège qu'y mit le Marquis Spinola en
 1614. & qui après avoir duré neuf mois, ne se rendit que le cinquième de
 Juin de l'année suivante j ce fut luy qui en fit la composition, elle fut aussi
 honorable que les Vaincus la pouvoient espérer. Se ce fut par ses soins en
 partie de deux autres Colonels, l'un Anglois & l'autre Allemand que la
 Place tint si long temps, & ne fut rendue qu'après avoir souffert la peste &
 la famine, & le manque d'argent > il donna six Vaisselles d'argent pour en
 faire. En 1619. les Etats Généraux luy donnèrent une Compagnie de cent
 Cuirassiers \ cheval. Il revint en France » où il fut nommé Maréchal de
 Camp des Armées du Roy; il commanda un Corps de Troupes dans les
 Provinces de Bourgogne & Brabant. L'année suivante le Roy le fit
 Lieutenant General de la Province de Touraine, par Lettres du 21, Juin. La
 même année il commanda en qualité de Lieutenant General des Armées du
 Roy un Corps de Troupes, à la tête desquelles il devoit aller en Flandre,
 (1 l'entreprise de Carondelet sur Bouchemont eût réussi. Le Roy luy avoir déjà
 donné dès le dixième de Janvier en la même année un Brevet pour être reçu
 Chevalier à la première Promotion de l'Ordre du saint Esprit, qui se devoit
 faire au commencement de l'année 1621. mais le Cardinal de Richelieu,
 qui craignoit de la perte de son Frère, la fit différer jusques au 14 de May
 Monlieux de Château ne fut arrêté, Se M. de Hauterive obligé de se retirer à
 Sedan, & de là à Leyden, d'où tout le crédit du Cardinal de Richelieu ne le
 put faire passer. Le Prince d'Orange Henry qui l'aimoit Se qui
 l'confioit très-particulièrement, le fit servir à la tête de son Régiment, &
 Breda ayant été assiégé, M. d'Hauterive fut le seul de tous les Colonels qui
 passa le fossé, les autres ayant été repoussés. La Place ayant été prise, il en
 eut le Gouvernement un des plus considérables de la République d'Hollande,
 quoiqu'il fut Catholique. Etranger Se mal en la Cour de France, où les
 Hollandais avoient tous les jours des intérêts à ménager. Quoiqu'il semblât
 que son Gouvernement le dut attacher il ne quitta pas l'Armée, Se il
 commanda en chef les Troupes Françaises qui étoient au service des Etats.

La Paix ayant été faite avec l'Espagne, ses Charges luy furent conservées
 jusqu'à sa mort, qui arriva à Paris le 11. de Mars 1670. après une longue
 maladie contractée de la tielle qu'il avoit soufferte. Il avoit fait son Testament
 dans l'année précédente le 19. de Septembre : Il a été enterré dans l'Eglise
 des Jacobins de la rue Saint Jacques, comme il l'avoit ordonné par son
 Codicille. Il avoit épousé par Contrat de Mariage du 17. Novembre 1667.
 Leonor de Voluire Fille & Héritière de Messire Philippe de Voluire
 Marquis de Ruffec, de Boisfeguin, Capitaine de cinquante Hommes
 d'Armes des Ordonnances du Roy, Seigneur d'Aimery de Rochefort-Chouan-
 Mortemer. l'uy fait inférer à la fin de ce Chapitre la Généalogie de la
 Maison de Voluire. ^ i Voluire porte burelle d'or & de gueules. Sont
 François de l'Aubespine, ^ d'Eleonor de Folatre. y. Charles de l'Aubespine,
 duquel cy-après. 7. Philippe de l'Aubespine Comte de Sagonne, conjoint
 par Mariage avec Catharine-Silvie de Bigny Fille de Louis-Armand Comte
 d'Ainay, & d'Isabelle de Châteaubodreau le 11. Janvier 1668. 7. Charlotte
 de l'Aubespine, morte jeune. . 7. Charlotte de l'Aubespine a épousé par
 Contrat du 10. Octobre 1672. Claude Duc de S. Simon, Pair de France,
 Chevalier des Ordres du Roy, Vidame de Chartres. S. de la Ferté,
 Gouverneur de Blaye s'il croit Veuf de Diane* Huriere de Budos! Marie-
 Anne de l'Aubespine épousa par Contrat du mois de Mars 1671. Louis de
 Harlay. Marquis de Cambray, Cornette de deux cents Chevaux légers
 de la Garde du Roy, Il fut tué au Combat de Sedan Saint Simon porte
 cartelle au 1. & 4 de Vermandois ancien, qui est échiquier d'or & d'azur, au
 chef d'azur chargé de cinq fleurs de lys d'or. Au x. Se j. de fable à la croix
 d'argent chargée de cinq coquilles de gueules, qui est de faint Simon.

The text on this page is estimated to be only 17.65% accurate

LIVRE Xi. iij vit Charles de rAubcfpinc Marquis de Châteauneuf, S. de Bois-ftfgub, d<î Beauvoir: d Hau^cnve, faint Julien, la Vievre, Rouflbn & Mont-roug-. H a époufc Elifabcth Loylol hile d'Antoine Loyfel, & d'Ancoincttc le Boulcrger : d'où Louis-François de l'Aubdpine. ^''''^1^^ ^
" ^ Af4//5n de Voluire, tfjité de celle de Uoars. R,2oul ^tomtc de Thoars looo joo;. Ingelclinc de Voluirc Viccmte, l'an roio. I GilbWl^f. du nom, 'Scî'gneur de Voluire iijl a.^ ^Normindcl Sci^acw. de Volaire. ^ . Gzofrpj I. durom i. d< Voluirc, dit Normand. f^^-v i-< i. .;,' < '■ ! . ' » 4. G. ofroy de Voluire I l. do nom, mort fani Pierre I. du nom S. de Voluirc. Nictil fc ChliP piltctuc. * lé. j r 5. Hitrc» de Voluire S. dcChaiUé, Pierre 1 l. s. de Voluirc^ mort fans Pofterué. Nicul Se Chailic. Agiiéi de Maufé. 6. Gilbert II. S. de Voluirc & de Ni«bl. r I 7. Jean S de Vbluire flc de Nieol. Siinoa de Voluirc. 8. Hc. vé S de Voluire, de Nuul Se Thibaud'ikVoluirc 1,17. "ciiy de VoluireT^^ de Cnanilcn en l^oHou. ' tiitcil". du Pont, première Femme. Perciiclc de Mig. c. féconde f eramt. Enfant dh preniicr Lit. l M^'''''' S de Voluite, ^Unc de Voluirc Dame de faintc Radegonde. Babie de Voluirc Nieul,Peir«iid,Chaiillon, Bctis Rouaut. frailr.c, Ro.hc - lervjcic, Çhitcau.neuf en Gaftinc, &c. Marie Chabot Dame de famtc Kadegonde lct-Ma> 10 Hervé II. du nom S. de Voluire. de Nied Se de Châtciu-ncuf, Marie de Voluire Dame de 7^ épouia Alienot HcritieredeRuffcc, dcfcenduë de* ancien! Coratea hand. d'Angoulcmc, dont la Baronie de Roffec étoit un Partage. i..Mniiicell. S. dcVoluue, dcNieul. NicoUi S. de Voluirc & de Guillaume S. de Voluire époaù <kChâ,cao-ncuf Baron de Rtffec. Nieul. Baron de Ruffec. Marguerite de Mâchonne, donc lubea u de Rochefort, de laquelle il «poofa Tan 140J. Marie de Jean de Voluire qui ^toit foui la I. eut qii un Fils, qui mourut laus Pofte- bafochci. 1 Tutelle de fou Pere 1418. fie virile avant Ion Pete. \ toit encore i4fQ. A ', Nnnna î|

The text on this page is estimated to be only 24.03% accurate

Mⁱ HISTOIRE DE BERRT. li. Joichim S. de Voliirc. dc Nicul»
dff it R^{hc}^fcr» Tice , Baroa de Ruffec , ^poufa i4}0 Margucrice de
BdlcTille, Dame de Comporté & Dardenne. I Maurice S. de Rochc-Tervicre
, mort i'aat Eifans. Kcnaud S. de Rochc-fcrvicr«, mortfaoi Pofterité. Jeanne
de Voluirc, de Brtand, de Varcfé , S. dcMaigné. Elconoc de Voluire, Françôii
de ia Lau de , S. de Tarlac en Breta|(ne Marie Cvbwioe morte deVoluuc,
fans Ftan^{oit} hoirt. JouffcAQffle S. de la Gri« gonniete. U quelle étoïc
Veuve ian >449» Ij. Jean de Voluirc II. Baron de RufTcc l'aa i⁶, Catherine
de Goroborn. . époufa François de Volatce. joacbim Rouaut Maréchal de
France, S. deGimachca, ptemicr Marj. Navairot Danglade S. deColombcri.
14. François de Voluire Baron de Ruffec, fat marié quatre fois. Charles de
Voluire S. de Courrei, L'an 1470. â . . . de Gu7cnn« Fille naiurelle de
Charles Duc de époufa l'an 1491. Margoerirc de l* Guyenne, (îls de Charles
VII fc de .. .de Jambes dcMonforeau, Kochcfoucaulc j il â fait la Branche
VcuredcLouis d'Amboife Vicomte dcThoari.pms à Jeanne de desScigneurs
de Dauoac. la Roche- foucanlt (491 La } i François de d'An^{boife}; de laquelle
il eut le Fils cy-aprcz mcdtionaéi & enfin â Anne duChitclier. I •ty. IKené
de Volairc BarwndeRnffcc. Catherine de Rohan. M*ntaaban, Dame du Bois
de la Roche, de faiht Brice & de Sens, dont pluficurs Et.fans. Pertine de
Salagnac x. Femme , de laqacile il n'eut Enfans. I François de Voluirc II. du
Philipps de Voluirc Mwquis de Françoisfc nom. Baron de Rotl:c.époa>
Ruffec, Vicomte du Bois de la Ro- Femmedu cheî Baron de Sens & de faiac
S dcfaiot Brice, Capitaine de ^o. hommes, Auky«. Chevalier des Ordres d»
Roy, Coavcrneat de Xaintonge, Angoumois U Aunis, époufa Anne de
DaiUon du L«dc. fa Jeanne de Roche chauart , dont Jcai de Voluire mort
Caoi Eufaoï. Jeanne RcligieufcilaT.imté de Poitiers. AnnRcligicufc i
Tuflba. r 17. Philipps de Voluire II. Marquis de RulFcc, S deOoi»feguin ,
époufa Aimetie de Roche choaatt. Philipps de Voluirc III. du nom. Marquis
dcRuiffec, S.deBoi»fegoin , mort fans avoir été marié. Jean Abbé Je Henry
Vicomte du Bois Jaques Baron de Sent la Couronne de la Roche, à prcfeni
aî- A: de faint Brice, qui a & du Mas- né du nom & Arme» de fait fa
Branche. d'Afil. Voluire, époufa Hclenede Talhoei. Jeanne de Voluire
Religicufc i Footcvtanltt puis Abbef. fe de S. Lamcc deBoDf gei. Elconore
de Voluire Marquife de Roffcc . Dame de Boii-fegum , mariée I François de
l'Aubefpinc Marquis de Hauterive & de Château- neuf. 'Branche de

l'effierênHé, IV. Gilles de rAubcfpinc Ecuyer S. de la Poirierc en BcaufTc,
Receveur gênerai en Non mandie, cpoula Marie Gobelin, d'où: Gobclin
porte d'azur au Lyon d'or tenant «ne MalTe de maroc entre lei pattes.

V. Claude lie TAoberpine S. de Verdctonnt, Confeitlct du Roy en Ton Conseil d'État, Prcfidenc des Comptes, Greffier des Ordres du Roy. s'allia arec Louifc Poi fille de Guillaume Pot S. de Cheraaux, Prévôt de l'Ordre , Grand Maître des Cctcmonicsj flt de Jaqueline de la Châtre fa femme, d'où: VI. Charles de l'Auberpine S. de Verdronne, Maître des Requêtes , Ambafladcur tii Suiflc, Chancelier d'Orléans, conjoint par Mariage avec Le Bret fille de Clau^ de Le Bret Avocat General au Patlement , Doyen des Confeils du Roy, d'où : VII. Claude de l'Aubefpine it. du nom S. de Verdronne , Capitaine au Rrjiment des Gardrs du Roy, contra(aa.J^ariage avec Helcnc d'Aligré fille d'Ecienned'AWgré Chancelier de France, & de Jeanne Luillier d'Interville fa tl-mme. ^ C rt A P I T R V. P I E a R B d'Alo'jgny Écuyer S de la Milandiere en Poitou eft celui , par lequel on peut avec plus de certitude commencer la Généalogie de cette Maifon. Il vivoit en l'an ijdo. il fpt Pere de: Aloungny porte de gueules \ trois fleurs de lys d'argent. • ". Pierre d'Aloungny II. du iïtoro Chevalier S. de la Milandierc, époufa Aiglantine de la Tremoille fille de Guillaume de la Tremoille I. du nom S. de Rochefort , fécond Ftls de Guy 111. S. de la Tremoille, de Château- Guillaume , Luflac-lcs-Eglifes &: de Rochefort (par ce Mariage la Seigneurie de Rochefort efl entrée en la Maifon d'Aloungny, Aiglantine crant deiheurce par le decci de Guillaume de la Tremoille 11. du nom, feule &: unique Hetitierc de la Branche. Ils firent Donation mutuelle au profit l'un de l'autre le 17. Septembre 1J74. elle fitfon Teftamentaprez la Fête des Roix 1390. le tems de fondecezeft incertain , mai\$ il eft certain qu'elle cft inhumée proche fon Prcre en l'Églife Paroirtiale de Sanzelle en Berry , & que de leur Alliance fortit : II I. Guillaume d'Afoungny S. de Rochefort & de la Milandierc , fit la foy & homitiage de la Seigneurie de Rochefort à Jean de Naillac S. du Blanc en Berry, le 11. Janvier 141QI. il contraft.\ Mariage avec Jaquette Couraud , de laquelle il procréa : 4. Euiliche d'Aloungny mort fans po(leriiè. 1^ 4. Guillaume d'Aloungny II. du nom ^ duquel cy-aprez. 4. Marguerite d'Aloungny* 4. Aiglantine d'Aloungny mariceà Alain de Caralu S. de BergrelTe , le 19. May 143^: IV. ^ Guillaume d'Aloungny \\. S. de Rdch?fort , s'allia le 18. Décembre 1441. avec MarSucrite de la Touche fille de Pierre de !.i Touche S. de Neville , fsc de Marguerite iofuflbb , le 28. Décembre 1441. Il fiit Pere de j. François d'Aloungny, qui luit f Guillaume d'Aloungny S. de la MiljnJiere, ne lailTa que

des Filles. j. Jean d'Alougnny. f. Pierre d'Alougnny. f Jaquette d'Alougnny. y.
Jeanne d'Alougnny^

The text on this page is estimated to be only 29.22% accurate

HISTOIRE DE É ER RY, V. François d'Aloungny S- de Rocht-fort , épdufa Gatherine Guerin leio. ÔAo.brci^^,' fille de Révérend Guerin S. de Guincc , d'cù fortit cntr autres Enfans. é> Renaud qui fuit. 6. François. ^ j j u , 6. Louife mariée à Georges le Clerc S.^c Varcnncs. VI. René d'Aloungny S. de Rochcfort, prit AlKahcé Ici 7. Juillçc lyjj. ivcc Gabr de la TrePAojlle fille de Philippe de la Trcmoilk S. dé Forit-morant, & de Margu de Salignac en Perigord ; de ce Mariage cft iflu entr'autres Enfans lî In Pierre d'Aloilgny du nom ^ . de Rochcfort, contraria Mariage ty. 1548. avec Marguerite de Sàlignac fille de François S. de la Roche bclufon. 8. Antoine d'Aloungny qui fuit. 8. Guy d'Aloungny S. de Funt morant. Jsnvi vm. Antoine d'Aloungny Chevalier ^rOrdre de S. Michel . S. de Rocheforc , cpoufa Lucrce de Pcrion fille d'Antoine S, de la Gfangc, & de Marie de îa' Roque* ' k h Juin ijSi. • * ' 'f'9. Marguerite d'Aloungny Epoufc de Louis Largentirr Baron de Chappelenes. 9' Louis d'Aloungny , duquel cy*aprcz. Louis d'Aloungny Baron dç Rochcfort j de Cors , de Graon , S. du Biànc en Berry . Chaïuhellan de M. le Prince^ Lieutenant defes Chevaux Légers , Bailly de Berry Chevalier des Ordres du Roy , cpoufa Marie Habert fille dé Jean Habert S', de Mon,* mort, Trcforicr de l'Epargne , & d'Anne Hue, d'où: 10. Louis d Aloungny mort à l'âge de vingt ans. ^;lo Henry- Loujs d'Aloungny , cy-aprez nommé, 10. Marie d'Aloungny mariée en prcmicrcj Nôccs k Jean de Ponccvéz Comte de Ckri. ccf, Lieutenant de Roy, Scnechal de Provence: en fécondes, à Jaques le Coicn'c * grand Prclident au Parlement. ° ■ 10 Anne-Angélique d'Aloungny Epoufe de Claude-Alphonfe de Brichanteau Marqoiï de Nangis, Baron de Charenton , Meillan , Marcuil & autres lieux, Meftrc de Cam»' du Régiment de Picardie. ^ X. Henry-Louis d'Aloungny Marquis de Rochcfort, Baroird'Cracn, Maréchal de Fran, Lieutenant General |fc Armées du Roy . Capitaine des Gardes de Ton Corps contraaa Mariage le 30. ^ril i66i. avec Madelaine de Laval fille de GfUcs Marquit* de Laval & de Mario Seguier fille de Pierre Seguier Chaocdier de France, de laquelle Jl a eu Enfans. . * ^ ce '^Unchcfort. Chapitre V. CE T T E Maifon eft originaire de Guyenne , & fortic de celle, de Comborn ertraite des anciens Vicomtes de Limoges , elle reconnoîr pour Chef ALLlt de Comborn Seigneur de Blanchcforr, deuxième Fils d'Archambaud V. dmiqin Vicomte de Comborn, fie dcjournainc de Perigord ; il prit le nom de fon Appanage fuivant U coutume du tems & la laiOc à fa polleriré , laquelle porte

aujourd'huy le nom de j'ancienne ic noble Mailon de Crcquy. Elle a poflcde
en cette Province iJs Terres de S

LIV %E XL Jinurain , t^lainchoraîn & autres. Elle cft alliée des Maifons d'Aubuflan, de Laire, de Chabancs , de Norray , de Prie , de Gaucourt , Turpin , Brachcc , de la Roche, de Crcquy , de Clermont , d'Agucrrc , d'Aplaincourt , de Bonne, de Bcthune , de la TrimoUille , & autres nobles & anciennes Familles. Comme je n'ay pas eu communication des Titres de la Famille , je n'ay pu rapporter la Pofterité d'Affalit de Comborti, & fuis contraint de commencer par : Guy de Blanchfort 111. du nom Ch<?Taier S. de Bois-l'ami, S. Clement & de Nozcrolles, Chambellan du Roy Charles VII. Senechal de Lyon , Bailly de Mâcon , conjoint par Mariage avec Souveraine d'Aubuflan l'an 1446 fille de Renaud S. de MontciUau- Vicomte, de Perclanges Se de Pontarion, & de Marguerite de Comborn , d'oli : 1. Antoine de Blanchfort S. de Bois-l'ami ; qui de Gabrielle de Lairc fa femme procréa ; 3. François de Blanchfort mariée le 14. Odobre 14^7. à Jean de Chabannes S. de Chatlus. X. Jean de Blanchfort S. de S. Clement, continua la pofterité. t. Guy de Blanchfort Chevalier de l'Ordre de S. Jpan de Jerufalem , grand Prieur d'Auvergne , & : grand Maître de Rhodes, l'an l'yrz mort l'an 151 j. 1. Louis de Blanchfort Abbé de Ferrières, 1480. 1. Charles de Blanchfort Evêque de Senlis ryoj. mort lyij. i. Antoine de BUnchefort S. de Beau^regird, Tigdes Barons d'Afnois en Nivernois. ». François de Blanchfort femme de Jtun de l'Eftange Chevalier , 1504. II. Jean de Blanchfort Chevalier S. de S. Clément, de Targé, de fainte Severe & de S. Janurin, Chambellan du Roy Charles VIII. Maire de Bourdeaux , s'allia avec Andrée de Norroy fille de Charles , & de Jeanne Dame de Targé , mourut l'an 1494. Si fa femme en 1518 ils eurent fix Enfans. • 3. François de Blanchfort S. de S Janurin, continua la pofterité. 3. Marguerite de Blanchfort mariée l'an 1493. à Charles de Gaucourt II. du nom. 3, Louise de Blanchfort Epoufe de Jaques Turpin S. de Criflc. j. Jean de Blanchfort s'allia le 13. de Juillet 1507. à Jean Brachet S. de Magnac 6C de Fer u lie. }. Catherine de Blanchfort époufa le 5 Février 1494. François de la Roche S. de Château-neuf fur Siolf. j. François de Blanchfort mariée en premières Noces à Jean Bâtard de Mayenne le 15. Avril 1493. & en fécondes, avec Jaques Girard S. de Pafly en Nivernois, le 14. Septembre 1^9^' III. François de Blanchfort Chevalier S. de S. Janurin, S. Clement, fainte Severe, de Mircebeau 6£ de la Creite , Chambellan du Roy , époufa l'an 1509. Renée de Prie fille d'Airmar de Prie, grand Maire des Arbalétriers de France, &c de Claude de Traves , il eut fix

à la Rrdadion de la Coutume Locale daChâtclelet en Berry , le 16. Juillet
1539. tcfta l'an iy40 ic Jailla trou Enfans. 4. Gilbert de Blanchcfort S", de S.
Janurin, continua la pofteritc. 4. Jaques de blanchcfort mort jeune. 4. Pet
renelle de Blanchcfort première femme de Georges de Clermont I. du nom ,
Marq uès de Galcrandc, Fils de Louis & de Renée d'Aroboifc. I V. Gilbert de
Blanchcfort S de S. Janurin, S Clément, de Targé , de Mircebeau 6c de fainte
Sevcre, grand Maréchal des Logis du Roy , époufa l'an 1543. Marie de
Crcquy fille de Jean V 111. du nom S. de Crcquy , de Canaples , Prince de
Poix , 6c de Marie d'Alfigny focur d'Antoine de Crcquy Cardinal du Titre
defaint Triphon, Chancelier de l'Ordre de faint Michel , fournit le
dénombrement des Terres de faint Janu

The text on this page is estimated to be only 29.47% accurate

HISTOIRE DE BERKT, rin & Planchorin , au Duc & Diu:heOè de Niverno.is,,(çigpeiui4eÇhÂtcàù^ fe tj. }u»n IJ84. il laifla cinq Enfaos. j. Antoine de Blancheforc S. de fairft lanutin , continua la lignée. j Marie de Blanchefort firmme de Gilles S. de Mailly. j. G'.iberre de Blanchefort femme de Jaqurs d'Aplaincourn. 5. Madclaine de Blanchefort mariée à Antoine Creron d'Eftournmel S. de Surville, ^ Frao^oifc de Blanchetort Epoufe de Louis Crcton d'£{lourmel S. de Frctoy. V. Antoine de Blanchefort S. de fiint Janurin , ccontra«^la Mariage le 19. Novembre 1571. avec Chrétienne d'Aguerre fille de Claude Chevalier Baron de Vienne , grand Maréchal de Lorraine & Barois, Souverain de Pont fur Meule , Boncourt , Fort-ticauvoifm & la petite Mandre , Seigneur de Sampigny , BinaryiHc & Charclangas , & li: jL*anne d'Hangefl: Vico.nt^fl* de B.TneUil. Par ce Contr.id le Cardinal de Crequy , Eveque d'Amjens , Pnncc de Poix, Sirc de Crequy & de Canaples , Baron de Dom» mort , Mohnct au bois , Molinct auval , & du Pont de Remy , Oncle maternel du futur Epoux, le reconnut fon Héritier prncipal &: apparent , du confentement de l.i Dame de Crequy fa mere » laquelle de l'autorité de fon Mary renonça à la fuccelfi 1 univerfelle dudit ficur Cardinal de Crequy, luy prefent & ce confentant , & acceptant avec le futur ; hL en avancement de Succenion, le Cardinal donna à Antoine de Blanchr. fort la Tetre de Crequy &: Frcfln , celles c'u Pont de Remy, la Principautcdc PoixJ^s Terres de Canaples , Molinct au bois, Molinct auval & leurs dépendances , à la charge qu'Antoine de Blanchefort porteroit IcCry , Nom 3i Armes de la Maifon de Crequy & en cas qu'il y eut Enfans mâles de ce Mariage, cft dit , que le prennier aura tooi &: chacuns les Biens donnez, à la charge d'un Quint - Coutumier envers les autrcj Enfans > & où dudit Mariage il n'y auroit que Filles , rAînée auroit pateillcmeni les Biens donnez, à la charge lufdice envers les Puinez , & que le Mary de l'Ainéc fcroit tenu porter le nom &: Armes de Crequy , â^ainfi fucc flîvement &: gradacUcmnt, de Filles en Filles 1 ou dc(dites Filles il y aïyoit Enfans miles, le premier d'iceux aort icfdits Biens, à la charge de porterie Cry, Nom & Armes de Ctequ y ; Sc où il n'y -auroit que Filles, le Mary de la première Fille porteroit le Nom U. Arjncs, & im fuccellivcmnc; & avenant le cas que dudit Mariage il n'y eut Fils ny Fil J« , ou qucd« Fils & Filles provenons dudit Mariage il n'y eut pliis Fils ny Filles de fccndans infinim-nc par Ligne dirfle, le Cardinal de Crequy

déclara qu'il vouloir que la Fille aînée de Dame Marie de Crequy fa foeur
,eut Icfdis Biens donnez , à la charge que fon M^{re} ry portera le Islom &
Armes de Crequy -, &: ainfi fuccellivment de Fille en Fille, Ift cas que des
premières il n'y eut Enfans. Et avec la Fille de Dame Marie de Crequy, qui
amfi fcroii appellée aufdits Biens , viendrait des Enfans mâles , déclara ledit
S. C^{te} r^{el} iinal qu'il vouloir que l'ainc des Mâles fucccfHvcmment eut Icfdis
Biens , à la char^{ge} de porter ledit Cry, Nom Ci Armes de Crequy, & de
bailler le Quint-Couturuiff aux Puinez ;& s'il n'y avoit Mâles venans des
Filles de Dame Marie de Crequy , U Fille aînée auroit Icfdis Biens, à la
charge que fon Mary porteroit ledit Cry ,Noii &: Armes de Crequy , &: ainû
fucccflicrocnt. De ce Mariage eft iiTu V I. Charles de Blanchefort de
Crequy prince de Poix. Comte de Canaples &r de Saulf, Duc de
Lefdiguieres , Mcftre de Camp du Régiment des Gardes , Chevalier des
Ordres du Roy , Maréchal de France, AmbafladeUr Extraordinaire à Rome,
Gouverneur de Dauphinc , Lieutenant General des Armées du Roy , cpoufa
en premières Nôccs Madelaine de Bonne fille de François Duc de
Lefdiguieres , Connétable de France, & de Claudine de Bercnger \ & en
fécondes Noces François de Bonne fa Belle-foeur, fille du Connétable , ôc
de Marie de Vignon fa féconde femme , laquelle étoïc VcU' ve du Marquis
de Mombrun. Du premier Lit. 7. François de Crequy Duc de Lefdiguieres
duquel cy apreî. 7 Charles Sire de Crequy U de Canules ; qui a fait Branche.
7. François

The text on this page is estimated to be only 29.28% accurate

7. François de Crequy, mariée le 17. Septembre 1604. \
Maximilien de Bethune : Marquis de Rosny, Fils du Duc de Sully, Ton
Mary, mourut l'an 1644. & en 1647. <; Madame de Crequy conpince
par Mariage l'an 1617. avec Nicolas de Neufville Duc de Villeroi,
Maréchal de France, Gouverneur de la Personne du Røy Louis XIV^e i i. ! Cl' ;
!.. 7 - 17 - 17 - 17 Branche de Lefit^uieres', ne l' VII.) j François de Bonne, de
Crequy d'Agoac. de Vefc, de Montâur & de î^hontauban. Duc de
Lefdiguieres, Comte de S. m^c, Gouverneur de Dupleuné, Ci[«]: valier des
Ordres du Roy, cpoufa en premières Noces l'an rfi.,. pnr Dispenfc
CatV[«]medc Bonne (aTante MacerndL-, Fi^h!c pu.nce
duConnrabledcLefdiguieres.&deMer.e'VienoD.' de aquelle .1 n eutEnfans ;
& en fécondes N6ccs Anne de la Maddaine . Fille uLuo de Léonard
Marquis de Ragny, Chevalier des Ordres du Roy & d'Hmpolyte de Goudy.
le 13 Novembre 1651. d'eu, I 8. franç^h.is-Em.nuel de Crequy, Comte de
Saule, reçu en furvivance au Gouvern^ement de Dauphinc. I 8. Charles-
Nicolas de C^hquy, Marquis de Ragny, Lieutenant de Roy en.QiuJhi; ^
Branche de Crequy. VII. Chartes cfe Crequy & de Cnnaples, Mcflre de
Camp du Rcg.mem des Gardes, cpoufa l an i6zo. Anne du Rouvre F, Ile de
Claude du Rouvre S. de Bonneval &: de Combal^er, & de Marie d Albert
Niece du Connétable de Luynes, mourut de la blel^lture qu'il reçut devant
Chamberv la nuit du 14. au 17. Mars 1650. d où 8. Charles DucdeCrequy
Pair de France, Premier Gentil-homme de la Chambre da Roy Chevaher de
fes Ordres, & Amballadcur à Rome, conjoint par Mariage avec Armande de
famr Gelais, dou ■ *• 9. Madchinc de Crequy mancc ^ Louis-Hollande de
la Tremoille Duc dcThoars. ». Charles de Crequy Comte de Canaples. t.
François de Crequy Marquis de Marines. Maréchal de France, prêta ferment
de la Char^h:r de General des Galères le 17. Juillet & fut fait Maréchal de
France par Lettres données a famr Germain en Layc le 8. Juillet 1668. &: fe
démît de fa Chareedc General des Galères en faveur du Comte de Vivonne
II a époufc Catherine de Rougé Fille de Jaques S. du Plel^lTis-Boherc
Lieutenant General des Armées du Roy Se de buzanne de Bruc ; d ou ^ ' 9
Fraiiçois-Joseph Marquis de Crequy. 9. Charles -François de Crequy Comte
de Blancheforc BUncafort, Chapitre VL I. A R N I E R Seigneur de
Blancafort, vivoit en l'an 10^h4. fc trouve foOfcric en la Charte du Pneurc
de la Chappclle, de cette année d'où : 1 1. Godefroy S. de Blancafort

Chevalier, époufa Bilichilde, fit plufieurs legsaux Templiers de
aCommandericdu Frefne , du confentement de fes Enfauj , qui font • 3.
Godchoy de Blancafort mort fans lignée. 5. Giraud de Blancafort , qui
continua la poftericc. 3. Seguin de Blaiipfort. Ôoooo t

The text on this page is estimated to be only 27.56% accurate

/^i HISTOIRE T> E BE^Rf, 1 1 1. (^raod de Blancafort confirma l'an 1176. les Dons faits par fen Perc aux TcmpW 4* \^^VPjf^ Frerne, en ptefence de Gucnn Archevêque de Bourges, du confentement de Villainc fa femme ôc de fcs Enfans qui fuivent j il augmcnu les mêmes Doni l'an ii99> 4. Seguin de Blancaforc. 4. Jean de Blancaforc , qui continua la pofterite. IV. Jean S- de Bfijitaforc , du.confentement de Hcliffende fa femme & de fcs Enfinf confirma les Dons faics par Gitaud fon Pere à l'Hôpital du Frefne, & en les augmcn^ tant , accorda aux Chevaliers le Droit de Pêche en fcs Eaoux,&dc Pacage en fcsTerrct par Charte de 1 dn uoi. en ptefence de S. Guillaume Archevêque de Bourecs i fcs En' fans font : i 1^ ^Gcofroy de Blancafotc ■5. Jofcelin de Blancaforr. j. Pjerrc de Blajncaforr. j. Renaud de Blancaforc , qui fuit- A V. • Renaud S. de Blancaforc fit parrage des Bois qu'il avoir indivis avec les T«mplicr\$ dn Frefne, en ptefence de Guillaume Comte de Sancerrc naj.. il hiffa enir autres Enfins VI, Jean S. de Blancaforc &r de Launay , cpoufa Jeanne de Pregrimault , avec laquelle il fonda la Chappelle de S. Silvain en l'Eglife de Blancaforc le Mardy aprez Noel luo. de laquelle il procréa : 7. Pierre de Blancaforc more fans pofterite. 7. Agnes de Blancaforc mariée à Guillaume d'Autry , duquel elle eue une Fille matiéc au S. de la Porte , ayanc furvêcu le S. d'Autry , elle rcpt une féconde Alliance avec Jean de Boucard , dont la Pofterite fera rapportée au Chapitre fuivant. Boucard. C H A P I T R E V I L J I. JE A w de Boucard Damoifcao originaire de Gafcognc s'établir en Berry , acheta le lica de S.xu\loy mcz Argent, auquel il donna fon nom , qu'il a retenu iufqu'à ptefent.époula Marie de Brion fille de Jean de Bnon S. de la Jaulge , avec laquelle il vivoit l'in ijOi. & de lcut Alliance fortit; Boucard porte de gueules à trois Lyons d'or, z. i. II. Jean S. de Boucard conjoint par Mariage avec Agnes Dame de Blancaforc , avcci> quelle il fonda la Chpppelic de S. Firmam en l Eglife de Blancaforc , d'où: 5. Jean II. S. de Boucard, qui coDCinua la pofterite. y Gautier de Boucard. m. Jean de Boucari II. du nom Chevalier S. de Blancaforr , s'allia avec Marguericc (Je la Rivière fille de Bureau S. de la Rivière en Nivernois, du Puis, de S. Florent ôc de Neuvy , d'où fortic : I V. Lancclot de Boucard Chevalier S. de Blancaforc, de la Motte, du Pje(Iîs, Monrouï,

LIVRE XL f do Coudray, Blandy & de la Foncaiu

l'Ermicj Contrada Mariage avec MarguccUeCotu-: teflc , d'où : 5. } can de Boucard III. du nom , qui continua la poilcricé. j. Godcfroy de Boucard more fans Enfaos. j. Gautier de Boucard , more fans pollcritc. y Marguerite de Boucard mariée le 12. d'Août 1457. à Jean de Courtenay III. du noiu S. de Blencau. V. Jean de Boucard Chevalier S. de Blancafort, de la Motte du Plcflîs &: de Montoux, époufa Marquifc de Brillac d'une noble Maifon de Poitou, d'où : 6. Claude de Boucard, mort fans lignée. 6. François de Boucard, qui continua la branche des aines. 6. Antoine de Boucard , qui 6c la branche de Montoux dite de Boucard , qui fetacy* aprez rcpiffe. • VI. François de Boucard S. de Blancafort, s'allia avec Margucrittf de Cugnac de lâMair>n de Dampierre, avec laquelle il donna "i laChappelle de S. Firmain la Mcuiiic dd Montifjuitle 16- janvier 15 iS. d'où : 7. Pierre de Boucard , duquel cy-aprez. 7. Jeanne de Boucard , mariée à François de fainie Ferc VII. Pierre de Boucard S de BLîncafort , époufa Jeanne de Saultour de laMaifond'Yvoy en Champagne , de l»quellc il n'etit qu'une Fille. 6. François de Boucard Dame de Blancafort , mariée à Meflire Jaques d'Eftampcs , fiuis à Mcflire jjques de Courcelles Baron de S. Remy , d'où fortit Honoré de Courcelles deccdé fans Enfants , auquel fuccederent en la Terre de Blancafort Amable &: Helie de famte Ferc. Branche des Seigneurs de Boucard. VI. Antoine de Boucard Chevalier S. de la Motte duPlelfis, à laquelle il donna fon nom» qu'elle a retenu jufqu'à prefeni j ce qui fut contcté par François de Boucard fon Frerc aï* né, &c confirmé par Arrcc nonobflrant l'empcchement j mais l'Arrêt l'obligea démettre une brifure en fcs Armes comme puîné , ce qu'il fit, adjouçant aux Armes de fa Maifon une Dague rompue.Sc fcs Armes fe voyent de la forte aux Vitres du Château de Boucard^ II affilia à la rédaction de la Coutume de Berry ij5>. époufa AoDcdc l'HôpiulFULcd'Adrian de l'Hôpital de Choifi, &: d'Anne Rouault, d'^ù : 7. François de Boucard, duquel cy-aprez. 7. Louis de Boucard Cucvalier de S. Jean de Jerufalem. VII. François S. de Boucard s'allia avec Marie de Martigny , de laquelle il procréa cinq Fils tous morts en bas âge, & deux Filles. 8. Jeanne de Boucard mariée au S. de Gcnlis &: d'Yvoy. 8. Gafparde de Boucard Femme de François de Cugnac S. de Dampierre, d*cù François de Cugnac S. de Boucatd. R XrrfoUes Brechard. ChapitreVII. I. Août Brechard Chevalier S. de Breffoles & du Rairet, cpouG l'art 1135. Ifabcao de Culant Veuve de Roger de Bellevau , d'où : Ooooo i) I

S^h- HISTOIRE DE BÈRRT, BrcfTolcs Brechard porte ccartelcj
du i. & 4. de fable , au Lyon d'argent , qui cft de Brcchard; au 1. &: 3. d'or,
au Sautoir de fable , charge de cinq fleurs de lys d'or, qui cft de Vareancs. »
1 re II. 3ean Brechard S, 45 BrcflTolcs du Rairct, conjoint par Mariage avec
Catherine ac Thury , d'où : 3. Jaques de BrcfToles. 3. Jean de Breffblcs,
duquel cy-aprcz. j. Louis de Brcflofes. t . w,: 3. Catherine de BrcflToles
n)artccclGou(lîalé de Thury» Thury porte d'or à trois Chevrans de gueules.
III. Ican dit Maraille, Baron de BrcfToles, epoufa Blanche de Chauvigny ,
fillç de RcnauJ de Chauvigny Chevaliei#S. de Blot &: de Mont- inonllon>
&: de Beatrix de Bourbon d fcftj^hic , d'où. IV. Jean III. du nom Baron de
BrcfTolcs , S. de Thury , du fors &: Mont-garnaud , contra^a Mariage dvcc
Jeanne de S. Yidal dite de la Tour , fille d'Arragon de la Tour S. de S. Vidal ,
& de Catherine de Joytufc fa femme jils firent partage entre leurs Enfuis qui
fuivent , l'an 1370. 5. Antoine Baron de BrcfToles. y. Jean de Brcfifolcs IV.
du nom, duquel cy - aprcz. S. Vi4al porte d'or à la Tour crénelée de gueules.
' V. Jein de Breffoies-tV du nom S. de Mortheroux , de l'Èfcherolle &: de
Bouiffais. ^ . poula Jeanne de Coiics, vivoient l'an ijfo. d'où : Coûts porte d'or
, à la Croix d'azur, vr. Guillaume de Breffolcs S. de Mortheroux &: de
Bouiffais , s'allia avec Phi lippe le Borgne fille 4c Marc le Borgne Chevahcr
S. de la Feugc &: de Grantcfc, Se de Marie ée Mouiicrs fa fçinn^e, d'où :
l.«.^otgnc port^h 4'Qr au Lyon de fablevir. Jtan de Breffoles V. du nom S. de
Mortheroux & de Bouiffais » conjoint par Mariage avec Marguerite Brachet
de Bonneval , fit la foy &: hommage de Boulf^his Se de l'Efcherolle , à
Charles d'Albret S. de Château-mallan , îc ii. Août 1464. d'où • 8. Jean de
Breffoles VI. du nom. 8. Louis de Brcffoles qui fuit. ^rachet porte de
gueules , au Chien br.icquct affis fur la queue. VIII tôuij dcBrelTolcs S. de
Mortheroux & de Bouiffais, époufa en premiars Nôccs Marguerite de
Bourdes , &: en fécondes Marcelline des Coûts. Du premier MdrUge. 9
Marguerite de Brcffoles mariée à Odet de Chazerat, & depuis à François
Bertrand S. du Lis S. Georges. Du fœ(^6nâ Litj 9. Jean de Brcffoles S. de
Bcchinoux &: de Plain-pinard. 9 Antoine de Brcffoles Chevalier de S. Jean
de Jcrufalem. 9. Denis de Brcflblcs Protonotaire du Pape.

The text on this page is estimated to be only 29.73% accurate

■ LIVRE 'kl. 14 f. Renc de Breffloles. 9. N . . • de Breffolcs
Femme de Vouet S. de Boiubin. 9. N . de BreHoles Epoufc de Barbe de
Baraton S. de Valcî. 9. François de Breffblcs femme du S. de rEfgulon. 9.
Louis de fircnbles , duquel cy - aprcz. IX. Louis de Brefffolcs IL du nom S.
de BoufTais , cpoufa le 11. Décembre 1541. Marie Germain , d'où : X.
Claude de Breffloles allie par Mariage avec Anne de Varennes fille de
Charles de Varcnncs Ecuyer S. d Arihon, le 30. May ijyy. èc depuis avec
Jeanne d'Aubeterrc , cft iflft du premier lie : Varennes porte d'ot au fautoir
de fable, chargé de cinq fleurs de lys d'argent. XI. Balthazard de Breffloles
& de Varennes, S. d'Arthon, de BoufTais Se de l'Efcheroilc l ic inilicuc
Héritier par Charles de Varennes fon Ayeul Maternel, à la charge que luy Se
s D - fccndans porteroicnt le Nom &: les Armes de Varennes , le 7.
Septembre 1588. il . >ntrafl^Mari.igc avec François de Faye fille de
François de Fayc S. de Villc-chavins j Baron de Cciis, & de Jeanne
d'Aubeterrc fa femme , le i. Février ijyi. dou : XII. Léonard de BreffTolcs de
Varennes, S. d'Arthon &.' de Bouflais , cpoufa le €• Juillet 161-;.
Marguerite de Moufly fille de Gabriel dcMoulTy Ecuyct S. de Puy-
boiiillard , 8c d'ifabellc Thibaudin fa femme, d'où 13. François de Breffolcs
de Varennes , duquel cy-aprex. 13. Ifaac de Bre (Tôles. XIII. François de
Breffloles de Varennes s'allia le i. Août i<îjo. avec Renée de Montofttc; T>e
Bahute, Chafitui vin. I. DU R A M T de Babute S. de Fredçfont , rpoufa
Blanche de Malefet filière Phillicrt de Malcret S. de la Rochc-Guillebaud ,
&: de Jeanne Brandonnc : d'où : II. Philbert de Babute S. de Fredfont,
conjoint par Mariage avec Marie de laPorte.d'où: m. Madoc de Babute S. de
Fredfont , époufa Geneviève de Vaudetar Fille de Pierre de Vaudetar S. de
Pouilly . Confeiller au Parlement , & d'Antoinette Baillet , le li. Juin 1498.
d'où : I V. Gafpard de Babute S. de Fredfont , Vcroux long la Brucrc ,
époufa Philberte de Foncnay fille de Jean de Fontenay S. de S- Perc du
Mont, Foucheignes, la Tout de Vevre , &: de François du Verne , le 31.
Juillet 1^41. d'où : Y. François de Babute S. de S- Pcre du Mont , & de
Fouchercncs, contrada Mariage avec François des Guerres fille de Charles
des Guerres, l'un des cent Gentils . hommes de la Garde du Roy , le zj. Août
1610. d eu :

117 / HISTOIRE DE JBERRr, VI. Hugues de Babut Baron de S.
 Perc du Mont & de Germigny, Fouchrenes & Neuvy, épousa Marie
 Tenon fille de McIntire Etienne Tenon Maître des Requêtes S. de Fontfry,
 Baron de la Guerche, Se de François Bolacrc, le 17. Juin 1618. d'où: VII.
 Antoine de Babut S. d'Arangy. Babute porte pallc d'azur & d'or de huit
 picces. 2 ny. Chapitre IX. L'AN c I E N N E Maifon de Bigny eft tombée
 en quenouille, & fondue ea celle de Chavcnon, qui en a pris le Nom & les
 Armes, que les Dcfcendans de Jean de Cluvenon ont porte avec honneur
 depuis deux ficelés. Us ont pofidc les Terres de Bigny, Vainay, Crezançay,
 d'Ainay le vieil, du Château S Amand, Prevcranges, de ehaudiou,
 Noifement, Neuvy fur Loire & autres, ont pris Alliance d- ns les Maifons
 de Montefpcdon, de la Gorce, de Roche chouard, de Gaucourt, l'Orfèvre,
 Bertrand, d'Aubigny, de S. Perc, de Courtcnay, de Brenne, d' A bon; du
 Bellay, de rAubcfpinc! de Barbançois, de Monrmorin, de Gamachcs, &
 autres tres-nobles H anciennes » ils portent d'azur au Lyon d'argent, arme
 & lampaflc de gueules, à lorlc de cinq Poifibni de même. I. 1. Jean de
 Chavcnon Ecuyer, qui vivait Tan 1401. cpoufa l'Hcriticr de la Maifon de
 Bigny, de laquelle il eut II. 1. Jean de Chavcnon Seigneur de Bigny, cpoufa
 GuiHcmcttc de Milly Merc & Tutrice de Jean Chavcnon, qui fuit. 111. }.
 Jean de Chavcnon II. du nom, Ecuyer S. de Bigny, conjoint par Mariage le
 10. Juillet 1431 avec Marguerite de Montefpcdon Fille de Jean premier Valet
 de Chambre du Roy, Maître des Eaux & Forets de Berry, & de Droct
 Dcbar fa Femme dou 4, Jean de Bigny Capitaine de la Ville & Château de
 Mcun, l'an 1461. mort fans pi^ fteritc. ^ 4. Charles de Bigny continua la
 Lignée. 4. Amanieu de Bigny Chevalier de Malihe, Commandeur de
 Lorrae-Thiault. 4» Jeanne de Bigny Abbclfe de Saint Laurent de Bourges.
 4- Marguerite de Chavcnon & de Bigny, Femme du Baron de Claire en
 Normandie, & Mere de plufieurs Enfans, & tnir'autres Pierre Sue & Baron
 de Claire & de la Croix-faint-Licuft'roy. 4. Charles de Bigny S. de Bigny,
 de Vainay, Crezançay, premier Ecuyer de Cotrs 7 Maître del Çfcurie du Roy
 en 1457. cpoufa le 16. Mars '1414. Jeanne AramitcDams de la Gorce, Fille
 de 4. Claude de Bigny continua la poncritc. 4. Anne de Bigny mariée le 13.
 Janvier 149Ç. avec Jean de Roche-chouard Chevalier l S"*^";? Gouverneur
 de Gennes, duquel elle eut Guillaume de Rochechouard î>- de Jars, elle
 furvC-quit fon Maty, & reprit une féconde Alliance avec PrctrC de Bonnes

Chevalier , duquel elle eut des Enfants. ^ IV. Claude de Bigny Chevalier S.
de Bigny, d'Aioay le vieil. Château S. Amand hc d«

iUIVRÈ XL S 4.7 Changy,. coniradi Matiagc le 11 May i5oy.
 avec JaquHne de l'Hopical fille d'Adrien Chevalier S- de Vitry, d'Anne
 Rouhauc fille du Maréchal Rouhault & de Jeanne de Voiuirc , d'où : j.
 Gilbert de Bigny continua la pofteritc. y. Catherine de B:igny mariée le 19.
 Juin avec Charles de Gaucourc III- du nom Chevalier S. de BouelFcs &: de
 Gournay. 5. Antoinette de Bigny femme du fieùr Lclong S - de Chenillac. V.
 Gilbeit de Bigny Chevalier S. de Bigny , Ainay le vieil , Château S. Amand
 & de Preverangcs , cpoufa le 7. May iijt. Charlotte Lotfcvre fille de
 Bertrand Chevalier S. d'Hermcnouville , &: de Valeotmc Lutllier fa femme ,
 fils de Pierre Lorfcvrc , & de Jeanne Dauvct hlle de Pierre Dauvec
 Procureur Gcucril du Roy , Si de Jeanne Dudiac , d'où : Philippes de Bigny
 Chevalier S de Bigny ,d'Ainay le vicl , Château faint Amand, de
 i>rcverangcs , des Barres , de Noifemcnt &: de Veron,s'allia le 11. Février
 ijfij. avec Antoinette de Saint Pcre Dame deGioy , de Chaudiou , de Culon,
 Poilfons &: de Villencs , Fille de Jean C^icvaliet S. des mêmes lieux , &: de
 Jeanne de la Tournelle fa Femme, ledit Jean Fils d'autre Jean , &: de Marie
 le Bourgoïn ; ils firent leur Tcftamencmuuel entre leurs Enfans cy-aprcz
 nommez, le 9. Mats i6«i. Iofeph Seigneur de Bigny Frère de Philippes ,
 cpoufa Jeanne de Montliard , dccccl fans Enfans ; elle ctoit Nièce du
 Prefident Meflirc Achille de Harlay jdonna fa Terre de Bigny à Claude fon
 Neveu S. de Chaudiou. 7. Jean de Bigny a continué la pofterité. 7. Claude
 de Bigny a fait la branche de Bigny , qui feracy-apiei repiife. 7. Gilbert de
 Bigny a fait la branche de Preverangcs. 7. Madelaine de Bigny mariée à
 Gcdeon de Thianges Chevalier S- de la Beuvricre. 7. Anne de Bigny Epoufe
 de Jean De Leftang Ecuycr S. de Quincy. 7. Ifabcau de Bigny femme de
 Jean d'Aubigny S. de Janzac. 7. Marie de Bigny alliée à Jean Bertrand S. du
 Boueix-Lamaca, dont elle n'eue EnfaDS^ 7. Marguerite de Bigny femme de
 Claude S. de la Ttollicic. YH. Jean de Bigny Chevalier S. d'Ainay le vicl .
 Château S. Amand . cpoufa le Ferier iyp3. Anne Popilion Dame de Bouy.de
 la Chaize , des Grang-s & de la BrofTc , rie d Antoine Baron du Ruau le du
 Boucix.a^dc Jeanne deS- Ncûaire fa femmr;Ancoïn« !s de Jean Popillon &
 Claude Babou. 8. Philippes de Bigny , qui'fuit. 8. Gilbert de Bigny S. de
 Bouy,conjoiac par Marbgc avec Louife de Brennî Fille d'Antoine Chevalier
 S. de Bonbora en Bric , de Claude de Courtenay-Bleveau î d'ou^ 9. Edme
 de Bigny S. de Villats , mort au fetvicc du Roy 1658. 9. Henriette de Bigny
 mariée au S. de faine Julien- faint-Marj. 8. Jean-Jjques de Bigny. 8.

Antomerte de Bigny Epoufc de François d'Albon S. de Chafeuil » de Suguy.
vm. Philippes de Bigny Comte d'Ainay hL du Châ:cau faint Ainand , s'allia
le tj. Avril avec Catherine du Bellay Filic de René Baron de la Flotte, & de
Caihermcle Voyer la Femme » d'où 9. Louis-Armand de Bigny * qui fuit. 9
Jean-François de Bigny. IX. Louis. Armand de Bigny Comte d'Ainay ,
cpDula le 15. Janvier Ifabl de Ch:s teau-bodcau Fille de • • j 10. Marie de
Bigny Veuve de Guy de Barbançois , Comte de Roches , Capitaine des
Gardes de M- le Prince.

S[^]S HISroIKË DE BERRT, 10. Catherine- Silvic de Bigny Veuve
 de Philippes de l'Aubefpine, Comte de Sagon. jDe> ' lo. Louifc-Françoife
 de Bigny mariée à Gafpard Marquis de Mont-martin. branche de Bigny.
 VII. Claude de Bigny Chevalier S. de Bigny , Chaudiou , Vallcnay &
 Crezançay", épouû ie Gafpard de Couiten^y Fille de Gafpard S. de
 Blencau , tt ^Emcc de Chcfnay fa Femme , elle le furvcquic , te reprit une
 féconde Alliance avec Jaques de BolTu Chevalier S. de Longucval, &: une
 troiricmc avec Paul de Th:cngrs S. du Creuzet. VIII. Maximilian S. do
 Bigny marié avec Anne de Eollu Fille de Jaques S. de Longucval, dont
 François de Bignv , morte jeune -, Maxunilian dceda \6i,}. Philippe
 Marqujs de Bigny , conjoint par Mawagc le arec Char lorrc de Longucval
 Fille de Julien Chevalier S. de Tcnellcs , & de Jeanne de Margiva.: fa
 Femme -, d'»jù IX. Charles Marqifis de Bigny cpoufa le i. Février 1677.
 Llicoror • Charlotte de Ga ches Fille de Claude Comte de Gamachcs, & de
 Catherine deNizier ; d'où 10. Charles de Bigny. 10. Claude de Bigny. lo-
 Balthazar de Bigny. branche de Tre'verahge. VII. Gilbert de Bigny S. de
 Preverangcs , s'allia en premières Noces à Louifc de Choifelle ; &: en
 fécondes , l Jeanne de Scftrc. Du premier lit. 8. François de Bigny S. de
 Vilaines, conjoint par Mariage avec Anne de Crevccœuri T>H fcond lit. 8.
 Philippe de Bigny &dc Scnvoyc cpoufa le zj. Novembre 1654. Jeanne de
 Vcillard. De ^ridicrs. Chapitre X. CE T T B Famille originaire de la
 Marche, de la Vicomte de Bridicrs, dont elle a reteJ ^ nu le nom , a polfede
 les Terres du Guay , du SoUier , du Fournoux , de Nouzcrine / de l Age , de
 la Forge -au - picquart &: autres en Berrv , & la Baronie de S. Julien en la
 Marche, cft alliée de celle d'Augullin de Lerron, de Balliou, de Crevant, de
 Cluis, de Savignat, de S. Julien, de Chambornnt, delà Chappelle , Dupuis ,
 de Menouj de Le» ftang , de Mornais , de Jaucourt , de Couftin , & autres
 nobles Familles de cette Province &c des voifmcs. Comme je n'ay pas eu
 communication des anciens Titres de cette Paimlle , qui porte d'or à Ja
 bande de gueules, je commence la Généalogie par /. Jaques de Bridicrs
 Chevalier S. du Gué, ttanfigca lan 141^, avec McfTire Remond Bertrand S.
 du Bocix & du Chaflin; il avoit épou(c Catherine Anguftin fille de Gilbert
 fleur du Courbât de Lcftang , & de Guillemine de Nautoy . de laquelle il eut
 cntr*. autres Enrans : Auguftin porte de Cible à la fafcc d'or, accompagnée
 de trois HerifTons de rocme. 11.

LIVRE 11 I . . "■ l François de Bridiers S. da Gué , coBjoiot pat Matùge !*an 14^4. aVcc Antoinette dé } U Fayc , qui le fie Perc de; 1 1 1. François de Bridiers II du nom S. du Gué, époufa J'an 1493. Anfte de Lcron Hentietc du Solrer , fiHc de Georges & de Galicnnc de S. Julien , petite fille de Jaques S* du Solier , U. de Jaquette de Graçay de la Maifon d'Ablou , duquel Mariage vint : De Lcron porte d'argent à trois fcUilles de Laurier. De GralTay porte d'or au fautoir de fable charge de cinq Ecurs de lys d'or. 1 IV. äaquesde Bridiers II du nom S. du Gué & du Solier, cpoufi Julitte de BalHoa fille de Lionct S. de la Forcft &: de l'Almandiere, U de Cathctinede Fougères, de laquelle il eut en 1508. De Balliou porte d'or à trois Hures de Sanglier de gueules. V. Antoine de Bridiers conjoint par Mariage par Difpenfe du Pape avec Marguerite de Crevant FiUc de Jean S. de Bauchc& de Catherine de la Jaille j de laquelle il procréa en lyji. VI. François de Bridiers III du nom, contraria Mariage le 1. Janvier ij^o. avec Bernande de Cluyî Fille de Pliilippe S. de Bryanc, ô<: de Charlotte de Poitiers : d'où , De Cluyi porte d'argent au Lyon d'azur. VII. « Philippe de Bridiers s'allia le 15. Novembre uSj. avec Gabtielle de Savignat Fill« de Jaques , &: d'Helcne de Boutrouxi de laquelle il eut entt'auttes Enfans , VIII. Jean de Bridiers conjoint par Mariage le 1. Mars 1^41. avec Marguerite de faint Julien Héritière de la Baronie de faint Julien , Fille de René Baron de faint Julien, & de Frpnçoife de Bourzols-Couftm i de laquelle il eut, 5, Marie de Bridiers mariée l'an i6«j. à Henry Bertrand S. de Ville-Buflières Filt de Jean , fc d'Ifabelle de Chamborant. 9. Paul de Bridiers qui fuit. IX. Paul de Bridiers Baron de faint julien , a cpoufc IfabcUe de Chamborant Fille ■à'Eticnnc S. de la CUvicre &: de Puis-Laurent, &'de Marie Philippes , de laquelle ila; 10. Marie de Bridiers. 10. Marguerite de Bridiers. 'Èranche de Cttardampes de FoMrn9Ux. I. Hugues de Bridiers Chevalier S. de Guardaraps & de Fournoux , cpoufa l'an 1440. Jeanne de Vouhet , de laquelle il eut plufieurs Enfans; l'aîné dcfqucis continua la Branche de Guardampes que nous n'avons pas : Le Cadet qui a fait la Branche de Fournoux , fut ; De Vouhet porte de France au Chevron d'argent. \i. Philippe de Bridiers S. de Fournoux fit le Voyage de Jerufalcm avec 60. hommes de fa loitc, & augmenta fc\$ Armes d'une Croix de S. Jcao de Jerufalcm en chef,- il avoit époufc Paule Dauvclle , de laquelle il eut s Ppppp

HISTOIRE DE BERRI, III. Jaquem de Bridiers S. de Fournoux,
 Chevalier de l'Ordre du Roy, comparut l'an 1410 à la rédaction de la
 Coutume de la Marche j il avoit épousé Gabrielle de S. Julier, d'ort: 4,
 Julien de Bridiers, duquel cy-après. 4. Antoine de Bridiers Chevalier de S.
 Jean de Jérusalem. 4! Louis de Bridiers S. de Nouzcrines, qui a fait branche,
 qui fera cy après repaire. I V. Julien de Bridiers S. de Fournoux épousa Tan
 1564. Antoinette de la Chappelle, de laquelle il eut : ^ Jean de Bridiers S. de
 Fournoux, conjoint par Mariage l'an 1574. avec Gilberte Dupuy, de laquelle il
 eut : Dupuy porte caphigie d'or & de gueules. VI. Louis de Bridiers S. de
 Fournoux épousa l'an 1610. Charlotte de Noblet: d'où J VII. Claude de
 Bridiers S. de Fournoux, épousa l'an 1637. Marguerite du Pic, d'où : 8.
 Nicolas de Bridiers conjoint par Mariage avec Mario de la Celle, donc tous
 les Enfants sont morts. De U Celle porte d'argent à l'Aigle de sable membrée
 de becquée d'or. branche de Notf;çerines. IV. Louis de Bridiers fils de Jaques
 &: de Gabrielle de S. Julien fut S. de Nouierini de Bethetes U du Châtelier,
 épousa Helise de Boijertrand, de laquelle il eut : y. Louis de Bridiers,
 n'eut qu'une Fille mariée à N. de Ligondeix S. de Fortumieii. 5. Charles de
 Bridiers, qui fuit. V. Charles de Bridiers S. de Nouzcrines, conjoint par
 Mariage avec Marguerite de Menou, d'où : 6. Louis de Bridiers, duquel cy-
 après. 6. Jean de Bridiers S. de l'Age &: de la Forge au Picquard, épousa
 Jeanne de Leftaog Dame de Thinay, de laquelle il eut : 7, Jean de Bridiers
 S. de Thinay &: de la Forge. €. Silvain de Bridier» S. du Mont ôd des
 Combes > d'Anne de la Varo fafcmtnccûc Louis, Silvain, Jean U Hugues de
 Biidiers. VII. Louis de Bridiers S. de Nouzérines épousa Gilberte de la Celle,
 de laquelle il eut: 7. Jean de Bridiers qui luit, 7. Marguerite Epouse de Jean
 S. de Mornay & de Bona. De Mornay porte de gueules fers d'Etoiles d'ar-
 nt à une fasce d'alut, chargée. «le trois Etoiles d'argent. Vil. Jean de
 Bridiers S. du Teix épousa Gabrielle de Maumont, d'eu : 8. Marie de
 Btiducs femme de Jean Bertrand S. de Beaumont. t. Gabriel de Biidicis
 Epouse d'Henry Bertrand S. de Chepniers & de Madon.

LIVRE X, U îst De U Châtre, Chapitre XI. LA Maifon de la Châtre a tous Ici avantages qui rendent une iFamille conCdcrablé» une fourcc ancienne, de grandes Alliances, de belles Charges , & a produit dd Grands Hommes. Il y a prcz de fcpt cens ans que la Branche de la Châtre eft feparcc de fa tige , qui cil la Maifon do Dcols & de Châieau-rjoul , qui poflcdoit une grande partie des Provmces de Berry , fllefois & Poitou , & depuis qu'étant détachée de fa ti. gc , elle a fait une nouvelle Race { elle a en divers tems pofTédé les Baronies de la Châtre , Charenton , de la Maifonfort &: de Sigonncau, les Comtes du Bouchage te de Nança^, les Châtelcncs de Bcfigny , de Combron , de Sandre, de Teniou fii <k la Ferléfous-Rcuilly , de Sillac.de Meoeftou fur- Cher, de Neuvy fur Barenjon, de Jars, de Boucart , de Gardcfort &: autres. Elle a produit de Grands Hommes, qui ont mérité de leurs Princes les Dignités Ce les Charges , dont ils ont tellement perpétué la pofleffioo dans leur Majfon , qu'il femble qu'elles s'y font rendues héréditaires i car elle a donné à nos Roix cmq Capitaines des Gardes de leur Corps , ic cette Charge de Capirainc des Gardes Fran^oifes du Corps du Roy fut crée par le Roy Louis XI. en faveur de CUudc Delà Châtre S. de Nançay Ce de Bcfigny ; elle a produit deux Maréchaux de France, pluficurs Chevaliers des Ordres de nos Roix, deux Maîtres des Cérémonies de France, deux Prévôts de l'Ordre S. Michel , deux Gouverneurs de la Province de Berry , plufieurs Lieutenans Généraux, Baillis & Sénéchaux de Provinces , Capitaines d: Places fortes , un Gouverneur des Enfans de France , des Chambellans des Ducs dd Berry , des Doyens de l'Eglife de Bourges &: un Archevêque. Ils ont pris Alliance dans les Maifons de Linicres , Vaudcnay . de Crevant, de Rouy , de S. Amadour , de Me* nou , de Graçay, de Robertet, de Bitarnay , de Monceaux, Chabot , de Savoye , dtî l'Hôpital. Vitry, Pot de Rhodes , de l'Aubelpine , de la Guefle, de Thou, do Bourdcillcs, de Balfac d'Eniraigues , de Cugnac-Dampjerrc &: autres. Ebbes de Dcols Seigneur de la Châtre & de Charenton , eft le chef des Maifons de Charenton & de la Châtre, il eft fixieme & dernier Fils de Raoul II. du nom Prince de Dcols & de Châceauroux , eut en appanage la Terre de la Châtre , de laquelle il prit le nom , félon l'ufjge du tems, à l'exemple des puînez de la Maifon de Bourbon, qui prirent le nom de Danipicrre , & des puînez de celle de Montmorency, qui prirent les Surnoms de Marly , de Bray de, de Laval , des Puînez de Champagiic , qui prirent les furnoms de Blois &: de Sancerre. Je ne fçay de

quel chef il fut Seigneur de Charenton ; il est probable que ce fut celui de la
Femme, dont le nom nous est inconnu. Il fut Père de il. Ebbes II. du nom , S.
de Charenton & de la Châtre , qui eut deux Enfants. Ebbes III du nom , qui
continua la postérité des Seigneurs de Charenton , au Chap. 31. du Liv 9. 3.
Guillaume, ou félon d'autres Gérard de la Châtre , dont je ne trouve aucune
Preuve, ôc que l'on prétend avoir été Père de III 4. Raoul de la Châtre,
duquel cy-après. 4- Pierre de la Châtre Archevêque de Bourges. IV. Raoul
S. de la Châtre Chevalier , épousa Ode, de la Maison de laquelle est inconnu?
^ & avec laquelle il est inhumé dans le Cloître de l'Abbaye de Noirlac,8c sur
leur Tombe se lit encore aujourd'hui cet Epitaphe.Ppppp ij

The text on this page is estimated to be only 29.19% accurate

tjM HJSTÔFrE bê BERRT, fjic jacent Nohilcs Terfona Rddulphus de CajlrA J^iles Senior, Domin* Odd ejus Uxor ; %^mmdc eorum rëiju'tejcant M pdce. Et quoique le tcms de leur decc^ ne foie pas marqué dans cette Infcription , j'ap. ?r^ns d'anciens Mémoires tirez du Necrologe de cette Abbaye, qu'ils moururent !« 171. Ils laiTierent un Fiûs qui fiiié. V. Raoul S. delaCliâtre 11. du nom, cfl enterré dans le Chapitre de l'Abbaye dt . Noirlac proche le Tombeau de fon Pere & de fil Merc, & fon Epitaphc nous apprend qu'il mourut l'an mil deux cens. ^ Idk j4cet I^olilis Perfona. Radulphus de [ajlra Junior , qui ohiit anno Dmm Ii20o, xyinimA ejus requiejcÂt in pace. Ces noms de Raoul & Ebbes , frcqncns dans la Miifon de la Châtre , font des marques éc leur origine de la Maifon de Deols &c de Charenton, en laquelle ccsnomi croient familiers & ordmaires,& anciennement les Familles affcdoient de certains noms que les Pères Se Ayeux laiffoient à leurs Defcendans. Je n'ay pu découvrir le nom de fa
•■Femme, ny aucune preuve de fa Pofterité : Les Mémoires Domeftiques que j'ay etc [^obligé dc^ fuivre , faute de Titres , donnent deux Enfjns, qui fuivent. 6. Ebbcs S. de la Châtre , continua la Pofterité. 6. Pierre de la Châtre S. de Brullcbault & de Fontancier , dont la Pofterité , qui fera cy-apre'z déduite , poffcdc encore à prefentes deux Terres. vr. i-i Ebbes S. de la Châtre & de Scfigny, fe croifa avec deux de (es Enfans fous Itf Règne dcfaînt Louis, pour faire la Guerre aux Infidèles. Les Mémoires de la Maifons portent qu'avant fon départ , comme s'il eut eu quelque prertentimnt du malheur qui luy dévoie arriver en fon Voyage, il pafla Procuration au Seigneur de Charon fon Oncle, pour vendre fes biens en cas de befoin -, Se la Procuration ne fut pas inutile , csir cet infortune Seignciur combattant gnereufement pour la Foy de JeiUsChrUT, fut fait prifonnier par les Sarrafins. & pour furocroît de malheur fes deux Eofaos fureptjcs Compagnons de fa Captivité, comme ils l'avoient été de fa valeur 6t :dc fon courage dans le Combat lis ne trouvèrent autre remède pour recouvrer leur li* berte que par la vente de la Terre de la Châtre, qui fut faite par le S. de Charonfti verru de la Procuration qu'Ebbes luy avoir laiflcc en partant , & l'argent procédé do prix de la vente , fut ertoploycau payement de leur rançon. Par ce moyen cette Terre, qui. ctoit l'ancien Patrittioine de fi Maifon , de. laquelle il avoir tiré Ton nom , en fortit, & le feul nom eft demeure à fa pofterité pour marque de leur origine. Il laiAa un Fris qui fuit. VII. 1- .

Philippe de la Châtre Chevalier S. de Beûgny , recueillit le peu de biens
après la destruction de Maifon, ne possédait que la Terre de Bœfigny. Il fit montre
en qualité de Bachelier , avec quinze Ecuyers de sa Chambre, ^
Paris le 7. Août 1380. qui étoient Plotard de Comtils, Regnault Boycau,
Jean de Godefroy d'Orléans, Jean Potin Roflart, Guillaume de Beay ,
Guillaume de la Chappelle , Simon de Gay, Pierre Gardeany , Regnault
Dûmes , Jean le Ennas , Jean Fournier , Jean le Bâtard , Michault des Alips.
Il reçut le 10. Septembre suivant, de Guillaume d'Enfernet Tréforier des
Guerres , la somme de quarante-deux livres dix sols en Prêt sur ses Gages ,
se de quinze Ecuyers de la Compagnie. Il eut épousé Marie de Vanecy,
de laquelle il n'eut qu'un Fils , qui fut. VIII. /"Minault de la Châtre
Chevalier S. de Bœfigny, de Comhron & de Nançay. Commença le premier
à relever le Nom illustre de sa Maifon, prit Alliance dans la Maifon de
Liniers, ayant épousé Agnès de Liniers Fille de Godemard de Liniers S.,
de Mercville, Rougemont de Achères, Se d'Agnes de Sancerre , Sœur de
Maurice de Gode

L I V K E X L ^Sl mir de Linieres S. dcMenetou-fur.Ghcr & de
 Nançay \$ duquel il achcptt I*an 1571^ . U Seigneurie de Nançay , laquelle
 n'cft point fortic de fa Maifon. Dans le Contraa \\ cft qualifié NoLilis &
 potcns Vir Déminas GMillermus de Câflra jV///« , qu alitez cmincntcs 6(
 proportionnées à la Noblcflc de fon Extraftion, fie qui luy font données en
 un icinf . auquel on étoic auflî avare de Titres relevez, que l'on en a été
 prodigue dedar-l les fi«clcs fuivans. Il laïTa deux Fils U une Fille. Jean de
 la Châtre S. de Nançay , a continué la Pofterité. 9. Jean de la Châtre le
 Jeune S. d'Eftrechy & de Combron. 9. Jeanne de la Châtre mariée à Mcflîrc
 Guillaume de Crevant Chevalier ^» dc Maubranche. IX. jean de la Châtre
 Chevalier S. de Nançay & de Bcllgny , ConfciU.-r , Maître d'Hd* ' tcl«d
 Chambellan de Jean premier Duc do Berry , Biilly de Gyem, époufa
 Huguctt» de Vaudcnay. Le Duc de Berry le fit Maitrc d'Hôtel ordinaire de fa
 Maifon l'an 1 397. luy accorda outre fes Gages ordinaires une Penfion de
 trois cens liv. l'un 140 j. le fit Ion Chambellan &: Capitaine du Château de
 Meun le 6. Novembre 14Î0. luy permit de clore ic fortifier le Château fi:
 Bourg 4e Nançay, par Lettices du 6. Décembre i4,iiM. le Roy Charles luy
 donna la Charge de Bajilly de Gyem par Lettres du xi. Dcccrabri 1409. Il
 laiifa deux Enfans. it. Pierre de la Châtre S. de Nançay, continua la
 Pofterité. 10 Guillaume de la Châtre. Vaudcnay porte de lablc au chevron
 d'argent. X. Pierre de la Châtre S. de Nançay fc de Bcligny , Maître d'Hotel
 & Chai^bellao ordinaire du Duc de Berry, Capitame de Meun fur Evrc, fut
 pourvcu par le pue de Berry des Charges de fon Perc le 10. Jum 1415
 époufa Marie de Rouy F'ilc de Jcaa de Rouy Chevalier S. de Mcnetou fur
 Naon , de laquelle il eut un fils &c une fille. Le Roy Charles VI(. l'honora
 d'un Office de Gentilhomme fervant le 10. jMin 1418. u. Claude de la
 Châtre S. de Nançay , duquel cy-aprcz. II. Jeanne de la Châtre mariée à
 Jean Savary S. de l'Ancome. Rouy porte d'or à trois Tours de fable, i. i.
 Savary porte ccartclc d ot fie de fable au lambel de gueules fur le tout. XI.
 Claude de la Châtre S de Nançay & de Bcfigny , Capitaine de*' Gardes de
 Charlc» Pue de Berry & de Guyenne, te depuis Capitaine des Gardes du
 Roy Louis XI. & de Charles VUI. fon fils. Chevalier de l'Ordre de S.
 Michel, cft un des plus illuftres rejctons de la Maifon de la Châtre, qui
 mérita de grands Emplois par fa valeur. Il Icrvic premièrement le Roy Louis
 XI en fes Guerres, mais n'en étant pas rccompnfc^comme il elperoit , il fc
 retira vers le Duc de Berry t£ de Guyenne ftere du Roy. Ce Pflnccle reçut

favorablement, étant dûment informé de ses belles qualités y U pour j
attacher \ Ion (service, il luy donna une Charge d'Ecuyer d'Ecurie de la ;
Capitainerie de la Ville de Château de Carlus , par Brevet du 4. Août 1469-
& depuis le fit de son Conseil ôf Capitaine de ses Gardes. & son Lieutenant
général. En Bcr/yi il demeura au service de ce Prince de dans ses intérêts
jusques à sa mort , quoique le Roy Louis XI. eue en vain fait tous ses efforts
pour le détacher du service de son Maître. Après la mort du Duc. Le Roy qm
haïssait tous les fidèles serviteurs de son Frère, l'envoya prendre en la maison
de Nançay par Triftan l'Ermite, fit le tenir prisonnier quinze jours ou trois
semaines, balanceant ce qu'il en devoit faire ; mais enfin ayant considéré
qu'il étoit plutôt récompensé pour avoir bien et fidèlement servi son Maître,
quoique contre sa Majesté, q>ic de mauvais traitement , U qu'il s'en pouvoir
servir en choses importantes , U le renvoya en sa Maison avec une
Commission pour lever une Compagnie de cent Gentils-hommes pour être
Gardes du Corps de la Majesté, çactc la première Compagnie de Gardes
Françoises , établie en sa faveur le 11. de Juillet 1473. K qui est demeurée
pendant plusieurs générations héréditaire en sa famille , témoin çertain de la
valeur et du Bénéfice des Seigneurs de cette Maison j fii avant ce t^ms, il
n'y avoit autre Compagnie des Gardes du Corps du Roy , que la Compagnie
Ecoffoise. Le m«roe Roy Louis

The text on this page is estimated to be only 27.28% accurate

'^yf HISTOIRE DE BERRT, XI- âutant qu'aucun autre aroic la connoiffiancc du mcrite de fcs fcrviteurs, teton* noi'iranc la haute fuffifancc de ce Seigneur, l'admit en fon Confcil d'Eue, & le fit (on Chambellan ordinaire le 15. Novtmbrc 147^. 81 pour reconnoitre davantage les fcrvN ces alTidus qu'il luy rendit en toutes fe\$ Charges, il accorda la furvivance de fa Char, ge de Capitaine des Gardes à Abel de la Châtre £00 Fils, pour fervir en rabfenccru*. lie l'autre , par Lettres du i6.NoTembre 1491.1 Aprez la mort du Roy Louis XI. Charles VIU. fon Fils & Succelfur , le continua dans toutes Tes Charges l il accompagna ce jrunc Ray à la conquête du Royau* me de Naplcs quoyqu'âgé de 74. ans , fut un des premiers qui luy confeilla de donner la Bataille de Fornouë , pendant laquelle il fut toujours prez la Pcr(onne de h Majeftc pour luy donner avis & confeil de ce qu'il avoir à faire en une occafion C im. portante. Mcflire Oûavien de fainç Gelais Evêque d Angoulcpie , en l'Hiftoire, L: trcs-honorable mention de ce qui s'eft pafic en cette fameofc Bataille, difant que U Rey êtiit â la Batdi'lc ^aff^pé de fcs Cardes & dt leurs Cafitaines y far tffec'tal de Mfjfn Claude de U Châtre Cafitaine des Gardes de fin Corps ^ qui tcujoMrs eftit joigfiafit fi Perjon. Ht , lequel figement le çonfiUoit de ce qu'il devoit fitre , c~ des modes & tnaaieres htrdict qu'il dei'oit tenir four toujours l'encourager. André de la Vigne en IHirtoirc du Voyage de Naplesditla même chofej cr qui fait voir qu'une bonne partie de l'honneur de cette (îgnaléc Viâoire remportée fur les ennemis de la France luy doit être dcfccti;, Le Roy étant de retour en France , en confideration des bons &r agréables fervicesque Claude de la Chdire avoir rendus uu fi-u Roy fon Pere, & qu'il luy avoir toujours continuez, même à la Conquête du Royaume dcNaples & Journée de Fornouc , prêt de fa Perfonncavec fes deux Enfans Abel ie GabncI, luy accorda TUFage à bâtir & chauf. fer en fes Forets de Meun & de Vierzon , pour luy fcs Succelfeurs les Seigneurs de Nançay , par Lettres du mois de Juin 149^. Et Abel de la Châtre fon Fils aine étant mort avant luy , &: qui avoir la futvivjncc de la Charge de Capitaine des Gardes do Corps du Roy, Sa Majeftc accorda la même grâce, & refcrve pour Gabriel deiaChii tre fon Puiné par Lettres du 17. Février 1497. Il fut conjoint par Mariage avec Catherine de Mcnou Fille de Mcflîre Jean de Menou V. du nom,S. dudit lieu de laFertc, de BouiTay, de la Forge & Villegcngis , & de Jaquette de Chamborant fa femme, (illQ de Foucault de Chamborant; elle eue en Dot

dix-huit cens ccus d'oc* l'ccu valant ving[^] fols fix deniers , le 3. Novembre
1460. Menou porte de gueules , a la fafccc d'or, Chamborant porte de fable ,
au fautoir d'argent. ënfan[^]de Claude de la Châtre S. de Nançay, [^] de
Catherine de Menou fa jtmmt* II. Abel de la Châtre pourvcû en furvivance
de la Charge de Capjraine des Garde» du Corps du Roy, le \6. Novembre
1490. fc trouva à la conquête du Royaume de Naples &: journée de
Fornouc: } mourut fans alliance. II. Gabriel de la Châtre S. de Nançay , a
continué la pofteriié. 11. Anne de la Châtre femme de François de Ville-
prouvée. 11. N ... de la Châtre Epoufc de René du Mas S. de Matefalin. IX.
Jeanne de la Châtre. Extraâion de Catherine de Menou Dame de Nançaj.
Simoa de M:nou. Alix de Mcluo. Colaïc de Meooa. Jeanne Pean de Paluau I
Jean dcMenou III. du nom . S. du Mce de BoufT.y. Agaésdc GilirdoB.
Perrinet êc M»ou II, du nom, S. de Douff[^]y Se la Forge. Mareuerite de
Fougicrct.) * Jean de Menou V. du nom , S. de la Fcué-Menoa & BoofliT
Tauctto de Chamborant. I I ~ [^] ■ «. [^] Trignan de Mcnou S. de h» Ferté.
Philippe de Menuu S. de Bouffi/. Catherine de Meiwtf* Cla«a« de k
Cbâ(t«<

LIVRE XL tsr Péan porte bandé d'or 8^e d'azur de fix pièces.
 Gabrdon porce lozengc en pal d'argent U de gueules. Fougiercs porcc d'or
 au chef emmenché de gueules à trois pointes.' XII. Gabriel de la Chlerc S.
 de Mançay , BcHgny , Saodrc , Sigohncau « Baron de la Maifon-fort j
 Confeillcr du Roy en l'on Confcil d'Etat, Capitaine des Gardes duCorpt de
 fa Ma|cfté, Prcvot de l'Ordre de faint Michel, Maiirc des Cérémonies de
 France, Chambellan U Maître d'Hôtel ordinaire du Roy , Capitaine de la
 groflTc Tour de Bourges , fid des Châteaux de Mcun-fur-Evrc fie
 deRomorentin, Gouverneur des Enfans du Roy Frani,ois I. demeura par le
 dcccZ d'Abel de la Châtre fon Frerc aîné » fcul te univcrfel Héritier de fou
 Perc , & de fon vivant fut pourvcû de la Charge de Capitaine de s Gardes du
 Corps du Roy l'an 1499. Olive de Graçay Veuve de Mcllire }can de Menou
 luy donna la Baronie de la Maifon furr, qui étoit des anciens propres
 dcrilludrc S)C ancienne Maifon de Graçay. Il fut un des plus confidens
 Serviteurs de Louis Duc d'Orléans , le Compagnon infeparable de fa bonne
 àc mauvaife fortune, demeura toujours prifonnier avec luy au Château de
 Lulignam & en la groQo Tout de Bourges l ce que ce Prince reconnut très.
 bien depuis , étant parvenu à la Couron» ne } car outre les Charges de
 Capitaine des Gardes du Corps, de Chambellan &Mal« tre d'H(^ccl
 ordinaire de (a Majede aufqucis il avoit fuccedc à fon Pere , il luy donna
 l'Office tic Maître des Cérémonies de France & de Prévôt de l'Ordre de
 faine Michel , la Capitainerie des Chàccaux de Meun-fur-Evrc ic de
 Romorantiu trois mille livres de pcnfion \ il l'accompagna en fcs
 Expéditions d'Italie, & en fa fuperbe Entrée en la Ville de Gennes l'an 15U.
 en laquelle avec Mcûlcc Jaques de CrulTol il commandoit les Archers de la
 Garde. La Rcme Anne de Bretagne en confidcranon de raffcftion que luy
 portoit le Roy Louis XII. fon Epoux , luy fit cpoufer Marie de faint
 Amadour Tune de fcs Filles , itlué d'une noble 6c ancienne Maifon de
 Bretagne , bc luy donna en faveur de Mariage la fommc de quinze mille
 livres le 1. Février 1496. elle ctoit Sœur de François de faint Amadour
 Chambellan de François II. Duc de Bretagne, conjoint par Mariage avec
 Marguerite le Lyonnois fille unique de Guillaume le Lyonnois S. du
 Ponthay , de la Houifaye aux lyonnois , â£ d'Anne de faint Gilles ^a femme
 , de }ean de faine Amadour l'aîné , S. ac la Ragotierc , duquel font fortis les
 Comtes de Guigneu j de Ican de S. Amadour le Jeune S. d'Eaucé, de
 Marguerite de S, Amadour femme dcjean de Villicrs S. de Mczangiers &:

de faint Anian : Ils estoient tous Enfants de Guillaume de faint Amadour &:
 de Marguerite de Guebriac fa femme, Petits-Enfans de Guy S. de faint
 Amadour ti de la Ragotiere , & de Jaquette de Malcftroit fa femme. Gabriel
 de la Châtre furvcjut Marie de faint Amadour , U. reprit une féconde AU
 liance avec Jeanne Sanglier, de laquelle il n'eut aucuns Enfants. Le Roy
 François L le choifit comme l'un des plus fages &: braves Gentils-hommes
 de fon Royaume , pour être l'un des Gouverneurs de Melfieurs fcs Enfants.
 Il mourut fort âgé le 9. MarsijjS. fon Corps eft inhumé en l'Eglife
 Cathédrale de Bourges, en laChappelle de la Châtre , où fe lit cet Epitaphe.
 Cy giiahaut ^ puijfant Seigneur Meijtre Gabriel de U Châtre Sieur de
 Nanfoi, 'Brft^ny & Sigonneau ^ Bétron de U Maifon- fin, ConfeilUer du
 Roy en fin Confeil d'état i troijième de fi Mai fin , Capitaine de l'ancienne
 Garde J^rançoife du Cor^c fi Maje^é , Preuot de l'Ordre de faint Michel ,
 Maître des Cérémonies de France^ Chambellan CjT* Maître d'//otel ord
 naire de Roy , Capitaine de la Croix Tour de Bourges des Châteaux de
 Meun-fitr-Sirre (y Romorentin ^ l'un des Gouverneurs de Mejjieurs les 2 n
 fins du Roy François I, Lequel Mejjire Gabriel a Jeryy quatre Rois jfUoir
 Louis XI Charles V IIL Louis XI L François /. trépaiffi U Mardy p. de Afars
 IJ}S, faint Amadour porte de gueules à trois ic;cs de Loup arrachées
 u'argem^

The text on this page is estimated to be only 26.67% accurate

HISTOIRE f>E BE'KRT, Enfans de Gahrid de U Chatte S. de NançAy (^c. (y de Marie de faittt Jm4^ doHrpt prctniere Femme, 13. Joachim de la Châtre S. de Nançay, continua la pofterite. 13. Icannc de la Châtre femme de Mcflîrc Clavide de Graçay S. de Ternant. 13. Claude de la Châtre Baron de la Mai(on-forc, a fait branche, qui fera reprise iprcz la pofteriie de fon Aine. XIII. Joachim delà Châtre S. de Nançay , Sigonneau & Bcfigoy , Confeiller &c Maire d'Hôtel ordmairc des Roix François I. Se Henry I l. Capitaine dc\ Gardes du Corps de leurs Maieftes , Maître des Ccermonies de France , Prévôt de l'Ordre de S. Michel, grand Maître des Eaux & Forets dz France au Département d'Orléans , Gouverneur de la Ville ic Duché d Orléans, fut pourvcû dcz le vivant de fon Perc &c par fa rcfignation des Chargrs de Capitaine des Gardes du Corps du Roy , Maître des Ceremo» nies de France 6c Prévôt de l'Ordre de S. Michel, le ii Juin 1^19. le Roy François I. la pourvcût du Gouvernement des Ville & Châceau de Gien , par Lettres du iz. Fevricf & luy accorda la Survivance de celle de Prévôt de l'Ordre de S. Michel Se de Maître des Cérémonies , le g. Août ijij. Il luy accorda fa demeure dans le Château ds Gien le y. Février 1531. & douze cen livres de penfion fur le Grenier de la même Ville le f. de Juin fuivant. l cig. de Novembre 155^. il eut commilTton pour arîcmblcr laNoble/Tc de la Province de Berry , pour en chafler certaines gens qui tenoient la campagne &c couroient cette Province Ce les vojffines; ce qui fit paroître l'cftime que le Roy ,en faifoit , Bc le crédit qu'il avoir en la Province , quoyqu'il n'en fût pas Gouverneur. L'année fuiyante le Roy luy donna le Gouvernement de la Ville ik Duché d'Orléans , par Lettres du 30. de Janvier , & la Charge de grand Maître Enqcctcur 8c général Réformateur des Eaux 6c Forêts de France au Département d'Orléans , par Lettres du 17. Otlobrc. Il luy confia la garde du S. de S. Vallier dans le Château de Loches, par Let» rres du 10. Mars 15:14. & luy envoya le Chancelier Poyct pour le garder en la groHê Tour de Bourges, par Brevet du it. Août 1541. Aprez la mort du Roy François I. Henry II. fon fils 6c Succcflcur , en confidcracion des fervices qu'il avoir rendus au Roy fon Pcre, Juy envoya la confirmation de toutes fcs Charges , Etats 5c Appointcmcas , par Lettres du lo. Oftobrc ih*»» Il époufaFrançoifcde Foucher fille d'Antoine de Foucher S dcThenye,&dcFrançoi(<j de Marconnay fa femme, petite fille de Louis de Foucher S. de Thrnye,& de Marie do la Porre de Vczins fa trmnv. Il mourut

cri la Ville de Lyon le 11. Septembre 1⁴⁶. Foucher porte de fable fenaé de fleurs de Lys d'argent, au Lyon de même brochaot sur le tour. Enfants de Joachim de U Qytre S de Nançay , CP* de François de Foucher fa Femme. > 14 Gaspard de la Châtre S. de Nançay, continua la postérité. 14. Baltazar de la Châtre S. de Belfjny , Chevalier de l'Ordre du Roy , Capitaine de cinquante Hommes d'Armées , mort sans Alliance. 14. Jeanne de la Châtre mariée avec la première Nôce à N. .i. de Laval, Baron de T^{ves} , 8f en fécot>des à Guy de Mouceaux S. de Houdan Chevalier de l'Ordre, Maître d'Hôtel du Roy. 14. Melchior de la Châtre femme de Pierre du Pé S. de "fatincré. XIV. tiffard de la Châtre S. de Nanray, Chevalier de l'Ordre, Capitaine des Gardes du Corps du Roy , n'étoit âgé que de 7. ans lorsqu'il permit son Père , néanmoins le Roy Henry II. en mémoire de ses services du Père de f5.*s Anutres, lui fideut de quel avoit rendu cette Charge comme héréditaire en leur maison depuis Tereclion qu'en fit le Roy Louis XL en faveur de Claude de la Châtre son Bifayeul, lui en accorda la réserve , & pendant son bas-âge en commit l'Exercice au S de la Ferté-d'Ufcau , 6c voulut que Gaspard de BaUhazar de la Châtre fut élevé à la Cour près de la

L 1 y % E XI, iJe la Personne de Monû<.nir le Dauphin son Fils, en qualité d'Enfans d'Honneur. Il ne fut pas plutôt fort de l'enfance, i: en âge de faire son Apprentissage du Métier de la Guerre, qu'il entra dans la Compagnie des Clicvaux-Legers sous la Charge du Chevalier de Bucil, l'un des plus braves de son temps. Et en l'an iijyô- il accompagna M- le Duc de Guif>:au Voyage d'Italie, &: tant en son Voyage que depuis son retour en France, il ne laissa parler aucun Siegc de Ville ou autre occasion de Guerre, qu'il ne s'y trou\ .u (c h.l remarquer sur tous les autres. Il se trouva pendant les Guerres Civiles au Stegc de R.oileu, fut toujours des premiers dans la Trenchcc, & il ne se fit aucun Lo* rriDcnc qu'il ne fut de la partie, à tous les AlTours il monta des premiers à la Breche, l'ic au dernier, qui donna lieu à la Prise de la Ville. Monsieur de Guise remarqua qu'il y eut entre le premier par LiBêche. &: le second. l'inc en présence de toute l'Armée il lui fut couronné d'une Couronne de Laurier sur la tête, comme une marque honorable de ses belles. ODS } niais cet illustre Guerrier la refusa, ne voulant autre récompense de ses belles actions que la satisfaction d'avoir suivi les traces & la gloire de ses Ancêtres. Il continua depuis en toutes les guerres à faire paroître la grandeur de son courage; à la Bataille de Dreux il fut blessé d'un coup de Pistolet en l'aîne droite, pris pour mort. Après la Bataille le Roy Charles IX. ayant donné au S. de Thion une Compagnie de gens d'Armes qu'avoit son Père tué en la Bataille, Monsieur de Montmorency prit, j [i de LiChâteau d'en accepter la Lieutenance & le Commandement, & il commandoit cette Compagnie qu'il avoit composée de Gentils-hommes de la Province de Bretagne & du Voisinage de ces Terres, à la Bataille de Jarnac, en laquelle les Cavaliers bleus, que portèrent ceux de sa Compagnie, furent remarqués sur toutes autres; le Monsieur le Connétable fut si satisfait de la conduite de Gaspard de la Châtre, de son courage, valeur & vigilance, qu'il lui promit la Lieutenance de sa Compagnie de Gens d'Armes, ce qu'il eut consenti s'il ne fut mort en la Bataille. Pendant les Guerres de la Religion il se trouva à la Bataille de Jarnac, à celle de Montcontour, aux Sièges de saint Jean d'Angely, Châtelleraulx, Poitiers, la Rochelle. A la Bataille de Jarnac il eut ordre du Roy &: de la Reine sa Merc de se tenir toujours près de la personne du jeune Duc d'Anjou, qui avoit la Lieutenance Générale de l'Auvergne, de lui donner tous les avis nécessaires; ce qu'il exécuta fidèlement, lui mit l'épée à la main, le conduisit en cette fameuse journée, qui éleva beaucoup la gloire de ce j-

'unc Prince , én laquelFe le S de Nançay étant entré à la Charge , eut une)ambe rompu. Il étoit difficile qu'un homme de fa valeur ne reçut de fon Prince les grâces qu'il meritoit -, auflî dcz le vivant du Roy François II. il fut pourvu d'une Charge de Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, par Brevet du x6. Décembre ijyt. & mis en poffeffion de la Charge de Capitaine des Gardes du Corps de fa Ma}e{lc par Lettres de l'an 1558. Il fut affilié à l'Ordre de faint Michel dez 1567 par le Roy Charles IX. & ce Prince eut une telle confiance en luy. Qu'il luy donna la Garde de M. de Montmorency aprcz l'avoir fait arieter , quoyqu'il fut Cousin germain de la Femme du S. de Nançay , &c dans la maladie du Roy Charles IX. la Reine ayant fait arrêter le Duc d'Alençon ie le Roy de Navarre, elle en confia la Garde au S. de Nançay , qui s'acquitta de fa Commiffion avec tant de prudence, que fans bleffer fa fidélité, il le rendit agréable , & mérita des loUanges de ceux qu'il avoit en fa Garde , & l'approbation du Roy Henry III. qui étant de retour de Pologne, luy accorda deux mille livres de Penfion par Brevet du 18- Novembre 1^74- En l'an 1576- y ayant eu quelque rumeur en la Ville de Bourges , le même Roy luy envoya les Compagnies de Rubempré , la Hunaud.ive & de Billeville-d'Eftrec, pour remettre les chofes dans la tranquillité , quoyqu'il ne fût Gouverneur de cette Ville, mais parce qu'il y avoit grand crédit & en toute la Province. Aprez tant de fervices dans le temps qu'il en attendoit la recompence du Roy fon Maître qui luy avoit promis le premier Othce v.icant.ou de Grand Ecuyer, ou de Grand Maître de l' Artillerie, ou le Bâton de Maréchal de France i la playe qu'il avoit reçu à la Journée de Dreux , s'ctnnt ouverte , peut-être par la fatigue du Cheval ou autre travail » il mourut le 19. Novembre 1^76. A ptez fa mort il eut cet avantage qu'Alexandre le Grand envioit à Achille , & trouva pour Panegyricte le grand Cujjs cclebre Lumière de rUnivcrfité de Bourges ; qui à la prière de Claude de la Châtre Gouverneur de la Qqqqq

gjg HISTOIRE DE BERT, Province , Coufin germain du
 Deffunt , Te tranfporta en la Paroiflè de Nançay , & fjn Oraifon Funèbre en
 prefence des principaux Gentils hommes de la Provincc, le i^e.dc Janvier
 lyyy- Cette Pièce a été traduite en Latin par M- Rigault, & imprimée l'an
 iéio. Il avoit cpou^ec le ij.Janv.i57o.Gabriel de Bâtarnay fille de René de
 Batarnay.Chevalier de l'Ordre du Roy, Comte du Bouchage,& de Gabrielle
 de Savoye fa femme, fille de René de Savoye grand Maître de
 France, Oncle du Roy François I.& de la Reine de Navarre Da^eche/Tj de
 Berry > cette Dame avoir été élevée par Madelaine de Savoye Epoufe
 d'Anne de Montmorency Conétable de France fa Tante , à l'exemple de
 laquelle elle fe pectfe. entonna en toutes fortes de verrus» elle defcendoit de
 fameux Imbert de Bâtarnay S. de Bouchage, Favori de Louis XL lequel de
 Georgette de Montchenu fa femme, laiffa Tautt fils Se une fille , François &:
 Jeanne de Bâtarnay. Jeanne de Bâtarnay fut mariée à Jean de Poitiers S. de
 S. Valier . d'où fortit Diane de Poitiers Duchefle de Valentinois. François de
 Bâtarnay fut Comte du Bouchage &: Baron d'Anthon, s'allia avec François
 de Maille , de laquelle il eut René &: Anne. Anne de Bâtarnay fut Femme
 de Jean de Daillois Comte du Lude. René de Bâtarnay Comte du Bouchage
 eut d'Ifabel de Savoye fa femme Claude de Bâtarnay , tué à la Bataille de S.
 Denis , fans laiffer Enfans de Jaqueline Comteffe d'Entrcmont fa femme ,
 Marie de Bâtarnay Epoufe de Guillaume Vicomte de Joyeuse , Maréchal de
 France, François de Bâtarnay femme de François d'Ailly Vidan d'Amiens,
 Jeanne de Bâtarnay mariée à François de Nogaret d: de la Vallette Admirai
 de France , &: Cécile de Bâtarnay Dame de Nançay. Bâtarnay poite
 écartelé , au i. & 4. écartelé d'or & d'azur , qui eft de fa Maifon ; au 1. de
 gueules à la Croix d'argent , qui refl de Savoye 1 au 5. ccartelé , favoir au i.
 & 4, de gueules à l'Aigle double d'or, qui eft de L^ecaris , ou Constantinople
 ; au 1. 6C j. de gueules , qui eft de Tende. Enfans de Çajj>ard de la Qjâtre
 S. de Nançay , de Gabrielle de Bâtarnay Jârmme. ij. Henry de la Châtre L
 Comte de Nnçay , continua la pofterité. ij. Madelaine de la Châtre époufa
 Charles de Châtillon Baron d'Argenton, duquel avant été feparée par
 impuiffance, elle s'allia avec Henry Vicomte de Bourdeilles , Baron
 d'Archiac &: de la Tour-blanche, Chevalier des Ordres du Roy, Capitaine de
 cinquante Hommes d'Armes, Gouverneur & Sénéchal de Périgord, fils
 d'André Vicomte de Bourdeilles , & de Jaquette de Mont-beron , d'où :
 François-Fiacre Marquis de Bourdeilles , Gouverneur de Périgord, &:

Claude de Bourdeilles Comte de Montrefor. ly. Lonifcde la Châtre femme
 de Louis de Voifins Baron d'Ambres , Vicomte de Lautrec, Capitaine de
 cinquante Hommes d'Armes , Gouverneur de Lavaur » & depuis de Martin
 S. du Btlav, Marquis de Thoarc , Piince d ivctot. iç. Gafparde de la Châtre
 Epoufe de Jaques- Augufte de Thou S. de Ville-bonelle , Augervilliers,
 Confcillerdu Roy en fes Confeils, grand Prelident au Patlement de Pans ,
 dont la mémoire fera parmy les Doûes en perpétuelle vénération , & dont le
 grand Ouvrage de l'Hiftoire de fon tems vivra éternellement. Héroit
 troificme Fils de Chriftophle de Thou premier Procureur au Parlementde
 Paris , & de Jacqueline Tollu fa femme. XV. H'-nry de la Châtre T- Comte
 de Nançay & du Bouchage, Baron de Sigoneau , do Bndorc , Moulins &
 B^^Jy , Maréchal des Camps & Armées du Roy , Bailly de Gycm,
 Capitaine du Château du mémo lieu» n'avoit que deux ans & demy quand il
 perdit foti P-rcî ce bas âge l'empêcha de fdcceder à fes Cl arges &:
 honneurs, & fut caufc que la Charg-î de Capitaine des Gardes du Corps du
 Roy forrit de fa Maifon } néanmoins le Roy Henry IIL ne laifia pas de le
 ponrvoir de l'Office de Bailly &: Capitaine de Gycm < par Lettres du jo.
 Novembre 1J76. & Cmoz qu'il fut forti de l'enfance, il le fit Gentilhômce de
 fi Chambre i il époufa le n - Juin 160/. Marie de la Gucfle fille de Jaques de
 b Gucfl? Confcîlcr du Roy en fes Confeils, Procureur gncral au Parlement
 de Paris , S. de Laur5au,Jars , A vailles , Marigny & Cotbeil, &: de Marie
 de Rouville Dame d Chars Cx femme ^ fille unique de Louis de Rouville S,
 de Chars , &: de Madclaine de

L 1 P k É XL ^ Anihonis fa femme i fa Femme ccanc morte , &
 luy ayant laide un feul fils '<)ui,fuit , if fe remaria avec Gafpardc Mite de
 Miolans de Chevriercs , fille de Jaques Comte de Miolans . & de Gibrielle
 de S. Chaumont fa femme j elle ccoic lors Veuve de Timoleon de Beauforc
 Marquis de Canillaci & en fécondes Noces, de Claude de l'Aubcfpinc
 Marquis de Châccau-neuf , de laquelle il n'eut Enfans. La Gucfl; porre d'or
 au Chevron de gueules > accompagnc .de 3. Huchets ou Cors de Chafle de
 même , viroles d'argent , avec les pendants de gueules. Chevr-icres porte
 ccartelc , au i. &: 4. d'argent au fautoir de gueules, à la bordure de fable,
 chargée de 8. fleurs de Lys d'or , qui eft de MitCi au i. bande d'or & de
 gueules , en fix pièces, qui cftdcMiolan jau y de gueules, à l'Aigle d'argent ,
 qui eft de KouUoU} fut le tout, d'argent. i ta fafce de gueules parti d'azur ,
 qui cil de S. Chaumont, XVI. Edme De la Châtre Comte de Nançay, grand
 Maître de la Gardcrobe du Roy, Colonel gênerai des Suifles, conrada
 Mariage le 10. May i6ji. avec Anne de Cugnac , fille de François de Cugnac
 III. du nom Marquis de Dampietre , Lieutenant gncral au Gouvernement
 d'Orlenns, 5^ de Gabrielle Popillon Dureaa ù frmme il ctoit fils de
 François de Cugnac II. du nom S. de Dampierre, Huilicau , Hcrouville , la
 Riviere , Chevalier des Ordres du Roy , Confeiller en fes Confcils d Etat &
 Prive, Capitame de cinquante Hommes d'Armes de fes Ordonnances,
 Marcchil de fcs Camps & Armées , deccdc le y. Novembre 161 j. & de
 Gafpardc de Boucard fa femme, quiétoic fils de François de Cugnac I. du
 nom S. de Dampierre, Neflc &: Hcrouville, deccdc l'an 1J46. & de Jeanne
 de Avy fa fomme, fils d'Antoine de Cugnac II. du nom S. de Dampierre ,
 Joiyy , Nelle, Hcrouville, Bîancourt, Baron de Miemalle, grand Maître des
 Eaux Se Forcis du Duché d'Orléans, dtcedc l'an 1537. &c de Marie du Lac
 fa femme , fils d'Antoine de Cugnac I. du nom S- de Dampierre , Joiyy,
 Neflc, Bîancourt, Confeiller, Chambellan & premier Maître d'Hôtel du Roy
 Louis XII. grand Maître des Eaux & Forcis du Duchc d'Orléans, deccdc
 l'an ifi6. & de Madelainc de Mornay fa. femme , fils de Pierre de Cugnac
 Chevalier S. de Dampierre, Neflc, Hcrouville, Bîancourt, Confeiller &
 Chambellan du Roy Louis XI. grand Maître des Eaux &: Forêts de
 Normandie , deccdc l'an J484. &: de Jeanne Prevelet fa femme. Cugnac
 porte fjctté d'argent & de fable. Je ne diray rien des Emplois du Comte de
 Nançay &: de fa difgracc , renvoyant le Lecteur aux Mémoires publiez fous
 fon nom, Si à ceux du Comte de Bricnnc , me contentant d'obfcrver qu'il fut

tue en Allemagne l'an 1644. &: qu'il laiſſa un Fils&: une Fille qui fuivent.
 17. Louis D: la Chaire Comte de Nançay, continua la polVerité. 17.
 Louiſe^Françoife De la Châtre Epouſa Louis de Crevant Marquis
 d'Humiercj , M. uchal de France , Conſeiller du Roy en ſes Conſeils,
 Gouverneur de Bourbonnois , Ville Si Château de Compiègne, Se de l'Iſle
 en Flandre. X Vil. Louis De la Clûtre Comte de Nançay , Baron de
 Sigonneau , S. de Jars , Boucarc t Meneſſievſur Cher, Conſeiller du Roy
 en ſes Conſeils, Gouverneur de Bapaume, Mefre de Camp d'un Régiment
 de Cavalerie, étoit Mineur auſſi bien que ſa Sœur quand Ces Perc &: Merc
 moururent j leurs Parcens ſ'afſemblèrent en l'Hôtel de Condé pardevant le
 Lieutenant Civil au Châtelet de Paris le (.de Décembre 164J. Se furent
 nommés tous Honoraires M. ellier Jaques Danes S de Marly, Evêque
 de Toulon , Mefſire Clau-j de Bourdillies Comte de Monreſſor, Maître
 Gilbert Tixier Tuteur onoraire. Mon*, ſieur de Thou pour Conſeil de la
 Tutelle, Monſieur le Duc^c Luynès pour Tuteur^ /abrogé. Au nombre des
 Nommés étoient Mefſieurs le prince de Coudé , Duc, d'Enguyen , les
 Ducs de Guif.* , de Joyeuſe , de Luynes , de Vâmadour , Damville, dft
 Candale , Se pluſieurs autres des plus Grands du Royaume. Il épouſa Louiſe
 d'Haſtr^ doncout Fiſſe d H-.nry d ll^rdoncomt Marquis de Roliers,
 Gouverneur de, U Ville Sç^ Citadelle de Marſail , & de Glaude-B. uſc
 d'Ernecouri ſa Femme Henry étoit Fiſſe d'Ante^S.. <i!Hirduncourc, ſe
 S'Anne de Pas ſa Femme. Il mourût au ſervice du Roy

The text on this page is estimated to be only 19.50% accurate

\ Gigery en Afrique au mois d'Août 16⁴. a hiflc deux Fils ic une
Fille non tnt[^] Brurtcbc de U x[^]aifon-fon. XIII. Claode de la CKatra Îl. du
nom , Baron de U Maifon forc . S. de Sandré & de Stflac ChcvahcT de
l'Ordre du Roy , Fils puîac de Gabriel de la Châtre , & de M[^]ric de fainc
Amadour eft chef de certe Branche ; il époufa Anne Robertet Dame de la F*
! A'rrl!:^T\ ^ v '^^;^>r^o""i ^"^^^ S^^^"->""*^ ^E^c* lors Veuve de CUud»
d Etampcs S. de la Fcrte-N.bert { de laquelle il eut deux FiU U quauue Filles.
14. Claude de la Châtre III. du nom , continua la Poftrcric .nii^^'J'f' • ^"
'^g^" commanda une Con[^]n,. gnie d Infanterie, fut Cap.tame des Gardci de
M. le Duc d'Anjou . fut luc à l'â.c de r?fVTnT ' ^î»"^^"^^^ vaillamment
pour fon Prince à la tête de fa CompLie ie fon tL?,^ ' 1^? ^Tr"?"" • ^îï""^
^^«"^^ ""^i"^^" Armes 4" 'I -^o.t hUreufement Joint la connoi/Tance des
Lett.es au Mciicr dci d[^]mr[^]rrj., "D" ^i?"Tu""""^ premières kôces à François de
l'Hôpital ChcT.licr t S t\ \ * G[^]n[^]l homme de fa Ch.mbrc , S. de V.try en
Br,e , FiU de Clur L nL C[^]""", u""""^"" >&. en fécondes NcVes, à François
Je V.cvrc Chevalier S <fc d'ir[^]n[^]Vc A Tîrt""^ ^i^■""^^^ ^°y' Lieutenant de
la Compagne d Hommes d Armes de M. le Comte de Rhetclois. dre do
Rov'^IT R ^1^^" EP""^dOcan de Menou VI. du nom, Chevalier de ^0^ f[^]
Femmes * * ^i^ ^i""^ ^ «i" f>""» 14. Blanche de la Châtre Reigicufe. ,?
kILI^ ? Cérémonies , & premier Ecuyer Trenchanc 14- Marie de la Chaire
Femme de Mfflire Guillaume de l'Aubcfpine, Baron dcClil. teau.neuf
Confciller du Roy en fes Confeils , Chancelier de lOr[^]c dfSm Efpm dont la
Dçfcnte a été rapportée eh la Généalogie de l'Aubcfpine. ^ ' La Chatre-
Ma,fon-fort porte écartelc de la Châtre & de raine Amadour. de rr[^]F " f
""i' ' bande d'or . chargée d un demy vol de fable. accompigaÉ ""^°\Eroiles
d or , tme en chef , deux en pointe. , ps« L Hôpital perte de gneulcs au Cocq
d'argent crctc d'or. Du Fau porte de gueules st la fafcc d'argent de trois
piccs. MV. Claacic[^]e la Châtre du nom . Baron de U vLi fon fort, Sandré ,
ÎMouan le hHtm';«d'l merrJ° o";""^ ' ^^V. Ca^K[^]në de Vr?OM«nc r î '
ordonnances , Ba.lly & Gouverneur de Berry, Gouverneur de U ViUc d
Orlcans.Capitame de la groffe Tour de Bourges, Confcille, du Roy eh fes
Coofcili c[^]<^ne Mafr '^^"x"- ^^^-T^ ""J^-- àc fes PreLeAcurs a
.devéTluftr[^]e ^^^^^ mllctr^IT ' ^ " ""^"«LP^r/" vertus les premières
Dignitezdu Royao[^]». Il S ?an'^";5fHo«frR paroître fon courage'dans les
Guerres . «nt<te[^] «anj que dehors le Royaume, qu il ne s'y foit fignaié des

nreftiers. Dc2 l'ii^e de fèi* Cinénblë'd Cap Jme Antfe de Mon'imorency
G^nd^M^ 3I Enfant d Honneur. Il donna d'-bcrj des marques de la
Grandeur, à laouelle if mr^ZVSt^^ V ^ ^^î"" ^<>""g^>l too/ours depuis en
fingulurre recommendatmnyc^r luyayant donné une Place d'A^chr en fa
Compagnie d'Ordonnance iHe /«tmncuts, W. le Mirechal de (amc A»udcé
luy donna le Guidon de fes Gens-d'Araief

M, /« Bataille de Drtux , cii liqôcUé è'êiS^t ftgnafe piVfts béiles avions , il ntetita là Lieotcnancc de lâ mcrAc Compagnie. Il épouU l'an 1564. Jeanne Chabot Fille de Guy Chabot Chevalier S. de Jatnac, Gouverneur & Lieutenant gênerai pour le Roy du Pays d Aunis 6c dç la Rochelle , ^ de Louife de Piffeleu Hk iFemroe, Fille de Charles de Pif'fcleu S. de Heilly ; elle cioit lors Vea?c de MefTire René d'Anglure S. do Givry, dont elle avoic Anne d'Anglure S. de Givry, tué au Siège de Laon. Depuis ce temps le Baron de la Châtre alla toujours augmentant en Honneurs , Titres & Dignitez? car le Roy Charles IX- ayant conçu ut^e haute cftimc de fa valeur ic de fa prudence , le fil de fon Confcil de guerre, &: l'honora du Collier de l'Ordre de faint Michel l'an 1)66, ^^ de li Lieutenance générale au Gouvernement du Duché de Tourainc , Bailliages do Blois fi^ d'Amboife , Villes de Loches. Chitillon fur Indre, Buzançois, Loudun, Lodunois, fous le Duc de MontpenGcr qui en ctoit le Gouverneur en chef. Peu aprcz durant les Guerres Civiles contre ceux de la Religion P. R. le même Rov jugeant qu'il luy feroitncccl^ faire en la Province de Brrry, en laquelle ceux de ce Parcy s'ctoient fortifiez a Sancerre, qu'ils appelloicni I9 petite Rochelle, Scoù plufieurs de cette Religion qui ai^oient etc chalfcz des autres Villes , s'ctoient réfugiez ; il luy donna le Gouvernemeoc jdc ccitc Province , la Capitainerie de la grolTe Tour, &: une Compagnie de cinquante Hommes d'Armes de fcs Ordonnances» & en l'année ijyi. ayank refolu d'ôter aux Religiôhoaires la Rctraite qu'ils avoicnc en la Ville deSancerre , & de la faire alVicger , il crut ne pouvoir mieux confier le Commandement de fes Troupes qu'à ce Seigneur autant zelc pour la Religion Catholique , que irréconciliable Ënnemy de la Religion P. il le fie Lieutenant gênerai de fcs Troupes en Berry , avec lefquelles il aftiegea Se prit cette famcufe Ville, aprcz un Sicgc de prez de huit mois, depuis le 9 Janvier jufquesau xj. Apûc " ^Aprcz avdir fuit paroîcre fa valeur & fon expérience au Fait de fa Guerre,il iïc çonnoître qu'il étoit auffi propre pour les Négociations. Le Roy Henry III. l'ayant à fon' Avènement i la Couronne envoyé Ambaltadeur Extraordinaire en Angleterre vers la Reine Eiifabcthi d'où étant de retour , François Duc de Berry & d'Alençon ayant été appelle par ceux des Pays-bas pour les délivrer de la Tyrannie ffpagnole , delîra qu'il l'accompagnit eh fon Expédition , fie qu'il commandât la Cavalerie Légère de fon Armée. A fon retour des Pays-bas il Joignit à fa Charge de Gouverneur do la Province celle de Bailly de Berry , de laquelle il fut pourvij l'an 1 J79 & le Roy

Henry lit. ayant nouvellement érigé l'Ordre du saint Esprit» il y fut aggregé, & en reçut le Collier l'an 1581. il (fut peu de temps après honoré par le tncmc Roy de la Charge de Maréchal des Camps & Armées de France, ic en cette qualité il commanda fous Monfieur le Duc de Guife l'Armée Catholique contre les Reiftres & Huguenots, fii: fut une des principales caufes de la déroute de leur Armée , compofce de quarante mille Hommes , commandée par le Duc de Boiillon , qui fut battuë au Pont de fairit Vincent en Lorraine , pots 1 Vimory en Gâcinois, & prefque entièrement défaite, 6c contrainte de fe mirer à Auneau çn BeaulTc. Il fe troiiva en la même qualité en l'Armée de Poitou , commandée pat M. le Duc de Nvers, & en toutes occafions il fit paroître la grandeur de fon courage, fa prudence SC C:ige conduite , 6c fon expérience dans les Affaires de la Guerre. Penles Gurtrei de la Ligue il comT>aftdaavec on pouvoir prefque abfolu dans les Duchez de Berry 6c d'Orléans, dont il fut fait Gouverneur Tan 1591. mais aprcz l'heureufe Converfion du Roy Henry le Grand il ne fut pas des dcruers i fe foudreire i lapuiffaacc de fon Prince légitime ; il remit en fon 6bci(rance les Pays où il commandoit , 6i arttamrrient la Province de Berry SL la Ville Capitale de Bourges » aprcz avoir obtenu la Cohfirfnition de tous fcs Privilèges. Le Roy luy en continua Te Gouvernement, fii pout reconnoître fes fervices , luy donna le Bâton de Maréchal de France , fie le fit l'un des ptcihiers Coofcillers de fon Confcil. Aprcz la mort de ce grand Se fage Roy, il continua les fervices au ~Roy Louis XIII. fon FiU, qui luy donna le Commandement Sc Lieute* nance g;ner.ilede fon Armée d'AUcmagne au Voyage de JuUiers, dont il écrivit même les propres & tout ce qui s'eft p-iflc de remarquable .dans les Combars dormez contre les Reiftres- Il fe troirva au Sacre du même Roy, auquel il reprefenta comme ancieo Ma* échal de France , fie fit la fjtntfiion de Connécnble i Se ainfi ce n'eft pas fans raifon qu'il fe elotifioit d'avoir fcrVy fix Rois 1 puifqu'cfFcâivemenc il a tcodu de fidèles fervices aux

The text on this page is estimated to be only 15.01% accurate

s ^2 HISTOIRE DE B E RRT. sa inhume en l'Eglife Souterraine
fous la Chappelle de la Châtre , en la<^ucelle fut mi' Epitaphc François Se
une Infcription Latine dans l'Eglife Inférieure. "^^"^^ Chabot porte de
gueules à trois Chabots d argent. Cy-^it Aaut er PuiJfam Seigneur AfeJJire
[Uudc De U Châtre B^ron de UUu, fon-fon. Sandre, Nouan le Fufelier^ U
Ferté, Chevalier des Ordres du Roy , Gwi. taine de cent Hommes d'Irmes de
fes Ordonnances, £atilly ^ Gouverneur de Bm Gouverneur & Lieutenant
General pour fi Majeflê de U rtille d:Orleans, Cmmt de la^ greffe Tour de
Bourges, Confeiller du 2{oy en fes Confeils d'Etat Privé, cr MarêchAde
France, let^uel a frvi Jîx Roix , à Jfavoir Henrj II. aux Guerres ic Piednwnt
0- d'Italie, François IL Charles IX. Henry IIL Henry ItT. ^ XIIL à prcfent
régnant, f^tt faire cet Epitaphe en l'année prefnte z fr i. L liifcnption latine
contient ce qui fuit. n>ietm (y Mcmo/u Claudii De U Châtre utriufque
Militu Eauith , Frmu Marefain , Q^udîi er Jnn.t de liobertet Filii , cJnclts
Pr.etorunorum\ohomm Tr^} ecîi cir Marix de S. Jrnadour Nepotis , Claudti
Mna de Menou Prontp<^ tisyP^tn-er Maria de Rouy Jhnepotis , Joannis &
HugonelU de Vaudenay Jhnepotis, Guillermi 0- Agnetis dcLigmercs
Tr:nepotis , fupraque ^ Philtpo (jr Marii de r tneçj, ah Ehhone Philippi
Patris progemem repetentis , Elhonc bio fd Im infelici ' qui mer Frmcu
proceres Cruce ftgnatus , dùm pro Chrifiti fide firtiter bu^nat, unacum
duolfus Léens captivus hosTiumfxclus , alicnatione Vrlis CfT 'Baronix deU
Châtre, unde antiquum Familia nonien , fuam ac Filiorum libertatem
redemit. Hoc caft Domus lUuflns cenfus dimmutidncm pajfi pojlerorum
meritis benefcia Princmm certatim provocamibus in intejrum rcjlituta ey? ,
ac tandem à [laudio cu}u4 Ofia hic u fent, modtcis cpthus fd longe maximis
honoribus. Hic À primo atatis flore m Paà^ ^orum Mnai de Montmorency
Comitis Stahuli datur , gerundo cohortes ejus ra;"? ■frdpofituyfuit , inde
vekt exSeminario Ducum ^r^féîorumque pcr omnes Mlt::^ yadusfdeli
exercitatiohe. verfatus adhonore'm Equitis Vtnufque Ordinisy& Ccnundrii
^c^aum gràvU armaturx proccfu. Dcin Bitur^^^um rProvinaa Reclor&
miÛui Dommcus^posl^urelunum Gubernator evafit. Noviffimè ad/lnzulum
Ordimmr' CoUeglum Marcfcailorum eveawsinter proceres ac priniarios
Duces, ç^, facri Confp' rti CoMfek adfcryptus fiit , qiios, honores ac
dignitatci , non prius qu^ hommem exnm dhosmm majora d tempus ^Jft.,
Exercitihus Rcgiis er BelÛas expedittonihus Titulo CaJirorum PF^fiâi , quâ

Légat i uc Regias vices agentis intus & fi>ris prÀt. Auj^iciofuo maxmoi r«
gefft , ac pro digmtate fenipcr OJhVnfui féi commifii mamtudinumtmpltvir.
Mititavit fx Regum Jiipendiis. Fixit annis plus minm 7S.vtcuhm ^eiS.
Detcmhis. Occubuiti6i^. Quo jus où mérita Ecclefa Cr Capitulum S. Stf^
pham Bifuricenfs hune locum Sépulture concejft. CivitaS autem c^r plebs
univefiè fmgularia ergafi.mcnta, cr moderationcm atque abflinentiam ad
cxemplum prJàbxt juJiitto'pUUfcè tndiâo ereptum luxit. ^ * -.Ce Seigneur
fut beaucoup regretté dans h Province dr Berry , qu iJ avoii rouvcn.peu de
quaraïuc Ux ans avec beaucoup de douceur 3c d'amour.

LIVRE XL Enjltns de Qitude De la Châtre III. du nom , Maréchal de J^raice i ^ de Jeanne Qjabot Jà Femme. ij. Louis De U Châtre Maréchal de France, duquel cy-aprez. ly. Jeanne De la Chàcre mariée à Gilbert de Saini ChamandS. de Lignerac» S. Çlianî.md porte palic d'argent & de çuculeic de fix pièces» ij. Marie De la CliAcre f-'inm- de Charles de Balfjc S. de MarcoutTis ly. Marguerite De la Châtre Femme de Henry de Scnneterre S. de la Fertc-Nabert, Chevalier des Ordres du Roy , dont enir'autres EnFans Henry de Senneccrrr Maréchal do FranccSenncterre porte d'azur à cinq Fufces d'argent en ùCcc. ij. Louifc D^ la Châtre Epoonc d'Antoine de la Grange S. d'Arquiam» if. N . . . De la Châtre AhbrlTe de Farcmonfticr. ly. Fcançoifc De la Châtre AbbclTc du même li:u aprcz fa Sœur^ X V. Louis D' la Cliâcrr Baron de la Maifon fort , Sandre &: la Fertc fous Rciilly , Che* Vaier des Ordres du Roy , ConleiUer en fonConfeil d'Etat , Capitaine de cent Flômmes d'Armes de fe< Ordonnances, Gouverneur &: Lieutenant General pour fa MajcAé en la l'rovin?e de Berry , Capitaine de la grolTc Tour de Bourges , Maréchal de France : fucc?da à fou Perc au Gouvernement de Berry, dont il fe démit volontairement entre les mains du Roy Loui-; XIII Van i6i6. duquel il reçut la même année le Bârun de Maréchal le France II époufa en premières Noces Urbaine de Montnfié, de laquelle il n'eut pinc J Enfans, & il reprit une féconde Alliance avec Elifabeth d'Etampes fille de Jean d'Eranipes Chevalier des Or dres du Roy , S. de Valcnçay , & de Sara d'Aplaincour fa femme, de laquelle il n'eut qu'une feule Fille qui fuit • clic le lurvcquit, &: mourut à Cou* hert en Bne le 14 Septembre 16^4. âgé de 71. ans. 16. Loui fe- Henriette De la Châtre femme en premières Nôccs de François de Valois Comte d'Alais, Fils de Charles de Valois Duc d'Angoulcme, &:de Charlotte de Moncrrorency fa fenime/en fécondes Nôccs, à François Comte de Cruffol Duc d'Uzez , &î enfin à Claude Pot S. de Rhodes , grand Maître des Cetemonies de France, fon Coufia au troificmc degré, duquel elle n'a laiflc qu'une Fille , Maric-Louifc- Henriette- Aiméc Pot , mariée en 1646. à François-Marie de l'Hôpital Duc de Vitty. Valois porte d'azur à 3. neurs de lys d'or» au Bâton de gu*u!e\$ pcry en bonde, ^De la branche de 'BruHehauh. C^oique je rapporte cette Branche apr<'z celles de Nançay & de la Maifon-fort , il fcroit néanmoins itcs- difficile de juger aflurement laquelle doit emporter l'honneur de la Primogeniture >car outre que nous n'avons aucune preuve cereainc du temps de IcuC feparation, il y a des

Argumcns pour &: contre» j'ay néanmoins mis les deuxautres Branches
 avant celle-cv» à caufe des grandes Charges dont elles ont été honorées , &
 du Rang confidcrable qu'elles ont tenu dans la Provence de Berry & en la
 Cour de nos Rois. La Branche de Brullebault a produit deux Grands
 Fauconniers en France, plufieurs Officiers des Rois, Ducs & DuchefTes de
 Berry, a poffédé les Terres de Fontancier & de Brullrbault depuis prczde
 quatre cens ans , celles de Brîante > des Cours, Prevert » du Plais & autres ;
 elle s'cfl alliée dans les Maifons de Bouffard, Beauvillier, Magnac>Gra«
 çay , Barbançois , Toory , Trouflcau , Barton-Monbas , d'Yeables, Cluys ,
 Vielbourg^ Lamy » Longboft, de la Grange Arquiam , Turpin-CnlTé , &
 autres tres*nobles. Elle a toujours porte les Armes de la Châtre pleines &
 fans biifure & diâccence, fie a pro^ duit les Branches du Plais &: de Paray.
 VI. Pierre de la Châtre Fils , comme je l'cftime , de Raoul de la Châtre \\. du
 nom , cû le Chef de c-ire Branch!*;il donna au mois de Janvier iny. aux
 Rcligieufes d'Orfait tout Ce que la D-me de Phelcim icnoit , & ce qu'elles
 pouvoient acquérir en fes Ter

The text on this page is estimated to be only 25.57% accurate

HISTOIRE DE BERKT, rcs ploOcuts Serfs, &: plûficurs autres
chofes exprimées en la Charte. Il fut Perc de V 1 1. Godcfroy De la Châtre
quitta aux Rdigicufcs d'Orfan les prétentions qu'il avoitAïc Certains
Hommes Serfs, du confentementd'Afcelinc fa femme, donc la MaifonnVft
connue, bc les Rcligicui'cs luy accorderait la participation de toutes leurs
prières & fuffra» fies , par Charte du mois de Septembre 1119. Il peut cire
Pere de VIII. Raoul De la Châtre III- du nom Chevalier, prit en fief de
Philippe Archevêque de Bourges plulicurs Héritages affis en la ParoifTe de
S. Matrin de Thinay » moycnnanrquov il artlna a l'Archevêque te fcs
fuccelTruts un muid de fcigle fur tous les Herirages qui luy appartenoient à
caufe de fa femme dans les Paroiffes du Mefnil & de Chafcnr Oil , pat
Charte du mois d'Avril 1143- en hquclle le nom de fa femme n'cft exprimé /
il fit le ferment fur le fait de la Trêve &: de la Commune , à rArdicvcque ,
l'an 1161. d'où : I X. Raoul De la Châtre IV. du nom S. de Brulcbault &r de
Fontancier, donna plufrcors Herimges à Rente^ divers particuliers le Lundy
aprcr les Rameaux 1310. & par le Titre il cft quâlrfc Chcyahcr. Il fut Pctc de
: ^ X. Pierte De la Chatte II- du nom Damoifcau S- de Bruîlchault &: de
Fontancier, cft qualifié Fils de Raoul en un Titre de l'an par lequel il donne
plufteurs Herirages à Ceatf..il ctt Pctc de »X1. Jean De la Clutre I. du nom
Chevalier S. dcBrulcbault &: de Fontancier , cpoufa l'an 1J74- BellalTcs de
Magnac Dame de Fourminerc , dont il rendit hommage a Guy de Sculy S.
de 6eau)cu> l'an 137^. ayant furvccu fa femme, il prit une féconde Alliance
avec Marie De la Chât-rc Veuve de Bertrand S. de Cornaflac , fille
d'Archsrobaud De la Châtre S. de Dornon, & de Marguerire de Mcun fa
femme , Sœur de Philippe De Ja Châtre; leur Conttaâ de Mariage cfl du v.
May i}gi. elle fit fou Tcfbment l'an i^io» font ifTûs : Dtt premier Lit. II.
Jean De la Chitre mott fans pofterité j par fon T'ftament du Lundy aptcz k
Dimanche que l Eghfe c\w^v^']ubiUte 13S4. ioilitua fon Heriticic Matic
Delà Châtre fa Soeur. xt, Philippe De la Châtre a continué la pofteriié. ia»
Michel De la Châtre S- du Plaix , a fait Branche qui fera cy aprcz reprife. a
i. Jaques Dcja Châtre Abbé de N- Dame d YIToudun. \tf ^arie De. la Châtre.
II. Jeanne pe |a Châtrexir. Philippe delà Châtre S. de BroUcbaulr & de
Fontancier, Grand Fauconnier de Frafl* cp , concraâa Marijgc le ig. Janvier
1410. avec Marguerite, de Graçay Fille de Pierre dcGraçay&,dc Sanveterre
LcRov Charles VII. en confideraion des grands fervicesqn'i! lay aVoit

rendus, luy donna l'Office de Grand Fauconnier de France, vacant par le
decez de Meſſire Philippe de Roche-chouard, par Lettres du 18. juillet
1419. Il fit son Testament le 14. Juillet 1456. par lequel il confirma les Dons
& avantages qu'il avoit faits à Georges son Fils aîné, pour son Comté de
Matigues -, fort illustre. Un descendant de la Maison Farnac de Charles du
Verdier Ecuyer S. de Nibernic de du Verdier, dont Enfants. » Georges Un la
Châtre a continué la postérité. il Jacques

The text on this page is estimated to be only 24.66% accurate

t j. Jaques de la Châtre S- de Paray , a fait Branche , qui fera
reprendre en son ordre, ij. Marie de la Châtre Femme de Pierre d'Ybles
Ecuyer S. de Balcrne au Diocefe d'Orléans. 15. Looife de la Châtre mariée
le i. Juillet 149J. à Philippe de Thoury Ecuyer S." de Mon garnault. XIII.
Georges de la Châtre Chevalier S. de Brullebailt & de Fohtancier, s'allia le
11 Nd* vembre 1448 à Jaquette de B-irbançois, Fille d'Hclion Chevalier S. de
Sarzac, &: de Catherine de Vienne sa Femme, fut pourvu par Reffignation
de son Perc de la Charge de Grand Fauconnier de France, par Lettres du ij.
de juin 149j. font illus: 14. Germalic de la Châtre conjoint par Mariage avec
Marguerite Troufleau fille d'Artand Troufleau S. du Bois-
TroafTv'au'Vrcomte de Buurgcs,S: de Marie de faine Palais U femine" ,
more fans pofterite. 14. Helyon de la Châtre continua la lignée. XIV. ftelyon
de la Châtre C'icvràlier S. de Bruilebiult & de Fontancier, époufa l'an 1539.
Petrcttc Birton fime de Bernard Barton Chevalier Vicomte de Montbas &
de Naillac,& de Klaric de Sculy f.i femme ^ aifili l'an 1539. à la Rcdadiou
de la Coutume de Berry j Q OU I Jean de la Châtre II. du nom S. de
Brullebault & de Fontanier , s'allia par Mariage ,r II. Oftobre 1547. à
Madclaine de Cluys fille de Philippe de Cluys Chevalier S, de Briante^ if.
de Charlotte de Poitiers, fut pourvû la même année de l'Office de Pannetier
de Marguerite Ducherto deBeiry, par Lettres du 10. Août, teftale^ . Août
1547. eflitTu: XVI. Bapcirtc de la Châtre S. de èriillebatilt & de Fontancier,
Geotilhortime drdittaitdfe M. le Duc d'Alençon, s'allia le j. de Juillet 1550.
avec François de Vieubourg fille de Ravand. de Vieubourg Ecuyer S. de
Mienne, &: de Marie Girard (a femme , fut pourvu de rOtTicc de Panctier
de la Maifon de M. le Duc d'Alençon , p-ir Lettres du 4 Janvier 157j.
MelTirc Claude de la Châtre fon Coufin ayant été affocié à l'Ordre du S.
Efprit , luy écrivit le 10. Novembre 1584. pour le prier de luy envoyer les
anciens Titres de leur Maifon , pour faire voir une fi célèbre Compagnie
l'Antiquité de leur Extraction. Il cpûufj en fécond^ Noces Gabtielle Lamy,
font ilTus: D« premir Ut. 17. Rtfnc de la Châtre dontitlaa la pofterité. m
fécond U^ . . 1^ . François de la Châtre mariée à Henry de la Granj^e
Marquis d'Arquiani. 17. N ... de la Châtre mariée au Comte de Tencen en
Lorraine. 17. N. . . de la Châtre Femme du 5. de Sohers. XVII. René de la
Châtre S. de ÉlruHcbault , Fontanoi'-*r & Briatne , contra«5a Mariage le 1.
Fevrier 1584. avec Silvain de Longboft fille de Baltazar de Longboft Ecuyer

S. des Coût*: Se de S. M.utin, S^e d'Hclene de Ticerclen fa femme , font
 ilTus : 18. Balthafar Dz la Châtre, mort .iu forvicc du Roy à Nancy. >8.
 Charles De la Châtre tué à la Bataille de Roxcl , commandant le Régiment
 dii Mellrc de Camp gênerai. i8. René la Ch.krc Cipitaine dans le Régiment
 du Mcftre de Camp général. 15. Jean - Baptifte De la Châtre roncmua la
 pcilcnié. iS. Jean De la Châtre S. de Briante. 18. Claude De la Châtre
 Epoufc de- Silvain de Monthieux Eouycr S. de Tharv. tS- Marie De la
 Châtre Femme en premières NAccs de Benjamin d'Uriflcl Ecuyet S. de S.
 Pierre des Eft'-ufs ; 3<: en fécondes .de N • • B-ubarin Ecuyer S. de
 Chandoni3. Marie De la Châtre Epouftf de Louis de Montolkrc Ecuyer. '
 Rrrit

The text on this page is estimated to be only 27.03% accurate

us HISTOIRE "DE BE^RT, xvm. Jean ftaptifte Oc la Chicre S. de
feruUcbault & ce Fontancier. Capitaine au Régiment <iu Métrc de Camp
gchral , contrada Mariage je 14. Juillet 166}. avac Jaquchnc Tutpia
Baronne de Belon , Fille de Louis Turpin Comte de Chcizay , & de Suzanne
dcChcoa Sœur de Seanne- Marie Turpin Epoufc de Mclfire Jean Tierccclin
de Rancc Chevalier S.di la Chappelle-Bariou & du Chatclier, d'cù ; 19.
René De la Cliâtre, .19. Marie-Agnes De la Châtre. Bjftraâion & Parenté
de Dame jdqueline Turpin Dame de la Châtre, cjr de Dam Jeanne - Marie
Turpin [o^teffe de la [happelle -'Bariou Ja Sœur ainéc. I. Guy Turpin
Chevalier S. de Griffé & de Tallcmont, cpoufa Marguerite de Thouar» hlle
de Jaques Vicomte de Thouars , fut Pcre de: Turpin porte lozengc d'argent
&: de gueules. \U Lancclot turpin Chevalier S- de V.hors ^ de Montrouveau
, s'allia en première! Noces avec Jeanne de Sancerre, i'econdc fille de Jean
111 du nom Comte de Sancerre^ & de Marguerite de Marmande l'an 1588.
laquelle ctem dcccde, il reprit une feconi. Alliance le 11. Septembre avec
Dcnife de Montmorency fille de Charles gtand. Panrcier & Maréchal de
France, &: de Perrenclle de Villiers fa troijcme femme- Voyez J Hiltloitz de
Mftntmorency Liv. j. Ch. 7. d'où : 3. Antoine Turpin qui fuir. 3. Catherine
Turpin mariée en premières Noces à Guy de Laval S. de Pommereux , p\jis
en fécondes , à Guy de la Roche fils de Guy S. de la Roche - guyon , U de
Perreite de la Rivière. lil. Antoine Turpin S. de Cirtc & de Villiers , époufa
Jeanne de la Grefille , d'où : IV. Jaques Turpin Comte de Criflc s'allia avec
louife de Blanchefort fille de Jean & d'Andreo de Noroy, d'où : V. Jaques
Turpin II. du nom cpoufa Catherine du Ôellay fille de Jean & de Marguente
de Laval, d'où : Clittles Turpin Comte de CriCfc , Mary de Simone de la
Roche , d'où : VU. Charles Turpin IL du nom , Comte de Criflc, conjoint
pat Mariage avec Lconotdc Crevant fille de Jean &: de Marguerite d'Aluin,
d'où: 8- N . . • Turpin Comte de Criflc. 8. Louis Turpin qui fuit. VIII. Lonis
Turpin Comte de Sanzay époufa Suzanne de Chenu fille de Charles S -
d'Ao« try-la-Ville, & de Madclaine Prévôt, d'cù: j. Jcannc-Marie Turpin
mariée a Jean Tierccclin de Rance Comte de la Chnppelle-Batoo 9'
Jaqueline Turpin mariée^ Jean Baptifte de la Châtre Chevalier S. de
Brullebanic & de Fentancier.

L IV KE XI. Z/;^ branche ^le *Târa.y^ XIII. Jaques De la Châtre
 second Fils de Philippe de la Châtre S- de Brullecbaule , grand [Fauconnier
 de France , &: de Marguerite de Gcaçay , cpoufa le dernier Juillet 1436.
 Jeanne Dame de Paray en Tourainc , d'où : XIV. i Jean De la Châtre S. de
 Paray , conjoint par Mariage le j. Février 147J. avec Jeanne de Sorbiers,
 d'où : X V. Charles De la Châtre S. de Paray, cpoufa le ly. Septembre ijoS.
 Catherine d'Orléans, d'cù : XVI. Jean De la Châtre II. du nom, S. de Paray ,
 contrada Mariage le 10. May 1536. avec Francoife Carreau , d'où : XVII. «
 Jean De la Châtre III. du nom S. de Paray , conjoint par Mariage \c6. Juillet
 ijé<?. avec François de Menou , d'où . XVIII. Charles De la Châtre II. du
 nom , S. de Paray , cpoufa le 14. Avril i6oi. Marie Carré , d'où : XIX.
 Silvain De la Châtre S. de Paray, marié deux fois; en premières Noces le 9.
 Oûobre 1619. à Gabriel Potier en fécondes, à Marguerite Rabreau i font iflus
 : Du premier Lit. io Henry De la Châtre. 10. Louis De la Châtre. io. Jaques
 De la Châtre. zo. Jean De la Châtre, zo. Charles De la Châtre. 10. Renée De
 la Châtre. 10. Charles De la Châtre. Du f coml Lh. 'Branche du PUis. XII.
 Michel De la Châtre S. du Plais , fils de Jean de la Châtre I. du nom S- de
 BruUchault , &: de Bellaltes de Magnac , cft chef de cette Branche. Il fit
 Partage avec Philippe de la Châtre fon aîné le Vendredy avant la S* Jean
 1416. époufa le ii. Oûobre 141J. Jeanne de Bourges fille de Perrin de
 Bourges Ecuyer , U de Marguerite d'Ars ,d'où: XIII. , Drouin De la Châtre
 S. du Plais , more avant 1488. d'où : 14. Jaques De la Châtre Ecclesiastique,
 qui donna tous fcs biens à Jean fon Frère le y. Mars 1497. 14. Jean De la
 Châtre, duquel cy-aptez. XIV. Jean De la Châtre S. du Plais &: Prévôt ,
 époufa Marguerite Dorlicf , d'où : Rrrrr ij

The text on this page is estimated to be only 27.35% accurate

ts HISTOIRE DÊ BERT, Jean De la Chicre S. du Plais ,
conjoint ptr Mariage avec Marie de Lcaulin 6lle de t>avid S. de LulCiy. &
de Jeanne de Bcaujcu lors remariée à Pierre Lucas S. de Verdigny; en
fécondes Noces, époufa le pénultième Avril tjji. Jeanne dé S. Mort fille de
Pierre de S. Mort S. de Lourdoiict S. Pierre, & de Catherine de Saazay j cq
troiGctnes Noces, François de Vouée Du premier Lit, id. Claude De la
Châtre S. de Prevrt. Du fécond jÇJ^r. t6. Renc De la Châtre , qui fuit. XVI.
René De la Châtre Ecuyer S. du Plais , contraûa Mariage le 14. Août ijSi.
atreé Marguerite Porte fille de Charles Porte S. de la flayatderic&de Marie
Chambelam, d'oui . XVII. Claude De U Châtre Ecuyer S- du Plais , con
joint par Mariage atec Jeanne de Laifd fille de Martin de Laife &: d'Anne
de Douet, d'où : XVIII. Jean De la Châtre Ecuyer S. du Plais , conjoint par
Mariage avec Antoinette Sonû» mard le 17. Novembre 1635. d'où : ip.
Philippe Delà Châcre non marie. Ij. François De la Châtre Prieur de S.
Laurent de Conbs19, Claude De la Châtre. ij.Louifc De la Chwrc. XIXi .
Claude De la Châtre Ecayer S. du Plais , conjoint par Markige avec Marie
Bourdalous. Qbawveron. Chafitre XII. CETTE Famille originaire de
Limoufin, qui porte d'argent au pal bandé d'or &:de Gble,est tres-
anciennc,puif*fue le FeronalTure avoir vcû Titre juftificatif de fà Nobleffe
datte du 6. de Novembre 701. mais comme il feroit bien difficile à prefent
de h tirer de fi loin, je me concenteray de la déduire depuis 1381. peu avant
fon EtabliffcmonB dans la Gencralite de Bourges , dans le RclForc du
Bailliage de Loches en 1388. pat l'AqutKion de la Châcellenic de. la Motte
fur Indre , qu'elle a confervce jufques \ prefeni , U que l'on appelle
au)0utd'liuy la Motte Chauveron. Elc a en divers temps poffede les
Seigneuries de Lautictes ,du DoUgnon , du Rys, Azerable, Rougeforr, d
Uffac, Ponthenic, Puydorc, la Prugne-Chauverdn, & autres. Elle a produit
un Prevôc de Paris, un Chambellan du Roy , un Echarçon du Duc de
Guyenne , un Confciller au Parlement de Paris, un Srncchal de U Balfo-
Marche , & plufieurs Gentils-hommes, qui onctoujours maintenu la Dignité
de la Famille. Leur ancienne Scpulitc eft enl'EglIH: de l'Abbaye de
Giamnioni en Limou&n. I. Iran Chauveron Ch:v.-i!ier deLaurierc\$, du Rvs ,
d'Azcrable , Roujrcfort , Penthcnie . d'UrtaC, de h Mtjuc & autres lieux,
Confailler &: Chambellan du Roy , croit Ftcrc d-' Meffre Audouin
Chauveron Chev.ilirr !S. du Douj^non , Conreiller du Roy , Garde de la

Picvôte de Paris fous les Rois Cbules V- & VI . de laquelle Charge il fut
pouf

The text on this page is estimated to be only 26.99% accurate

trû le dernier May \\%\ . 6c il l'exerça jafques au ly. Jahtier ij8S.
tclon le Feroth, qai à* ^oucc, qu'il fuc fiic Chevalier le ii. Septembre 158}.
Les Titres de la Maifon juftififnt qu'il acheta de Mcflirc Jean dcChâteau-
neuf S. de Lucey»lc-mal , &c de Jeanne de Chaccnron fon Epoufc , la
Chitellenie de la Motte- fur-Indre pour le prix de deux mille livres, le 14.
May ij88. Dans IcConrraâ il eft qualifié Noble Homme Monfcigneur
Audoiin Chauveron , 6c fon Frerc Noble Homme Monfeigneur Jean
Chauveron Chevalier, lequel cfl confituc Procureur pour en prendre
pofleffion au nom de l'Aquercur •* tis cpoufcrcnt les deux Soeurs, Audoiin
Gallicne Vigierc , &r Jean Marie Vigierc , comme il eft énoncé en un Arrêt
de la Cour du 4. Février 140^ . contenant l'Homologation d'une Trjrtfiûion
pjflec entre les Chanoines di2 Paluau & D.imc Galiene Vigiere >
dcgucrpie de noble &c puiflTant Hs.>mme Audouin Chauveron Chevalier
S. delà Motte, ayant la Garde noble de Marguerite Chauveron leur Fille , &
noble 8£ puilranc Homme McfTirc Jean Chauveron Chevalier , du j. Juillet
1388. ce qui juftifie qu'Au* doiin mourut au mois de Juin en la même
année. Jean Chauveron vécut jufv]ues en l'année 1411. tcfta le 4. Décembre
en la même an* née, &: par fon Teftament choifit fa Sépulture en l'Eglife de
Grammbnt prcz le Tombeau d'Audouin fon Frerc j fit des Legs pieux pour
faire prier Dieu pour le repos de fun Ame , &c didribua Ces biens entre fcs
Enfans cy-aprci nommez, dont li donna lUfufruit à Marie Vigierc fa
Femme. i Louis Chiuveron S. de la Motte. 1 Audûilin Chauveron S. du Rys
Se deLaUriere, mort Prifontiier des InfiJcft 1. Jean Chauveron S.
d'Azcrabl. i. Pierre Chiuveron S. de Rougefot, dUITac & Penth'înic. t-
Jean dit Antoine Chauveron , qui a continué la Lignée. 1. Pirre Chauveron.
i. Etienne Chauveron Prieur d'Azat ; fon Perc ne luy légua que fa
Bibliothèque qu'il «voit au Château du Ryst- Jean Chauveron Chevalier de
Rhodes» 1. Ifabcau Chauveron Epoufc de Jean de Peyre; fon Pere luy légua
cinq cens Moutons d'of Outre fa Dor. i. Marquife Chaiiveron Rclieicufe.
Vigierc porte de fable à trois Heaumes d'argent, t t« IL Jean dit Antoine
Chauveron S. delaMotte.épouû le de Juillet 1456. François Du^ bois Fille
de Jaques Dubois Chevalier » il eft qualifié dans le Contradt Ncèiis yir Do*
mi/tuf Antenins chauveron Miles , Dominas de U Motte. Il vécut jufques en
14JI. & cul pour Fils & SuccelTcur. Duboi jmrte d'argent bordé d'azur i la
bande de gueules. 1 1 I. Louis Chauveron Chevalier S. de la Morte &: delà

Prugnc- Chauveron , conjoint paf M.îriage le 18 Juin 147J avec Jeanne de Lentilhac Fille de Dfode de Lentilhac Chevalier S. dudit lieu , Se de Catherine Vigucyrc fa femme > il eft qualifié Noble U puiiTaot SeTgnrnr r d'où > 4. Georges Chauveron S, de la Motte, Abbé dcPreuilly. 4. Dcode Chauveron qui continua la Lignée. Lentilhac porte de gueules à une bande d'argent. IV. Deode Chauveron S. dr la Motte, Confciller du ftoy au Parlement de Paris , s'alira ÔVfC B»fbc de Malfeville Veuve de Jean le Lièvre, Fille de Jean de Malleville , ic dd Gillette Hennequin fa Femme , d'où : V. R<Hié Chauveron S. de la Morte, contrafla Mariage le 3 Janvier lyjj, avec Silvine Dore Sœur de Gilles Doré, Ecuyer S. du Pay-Doré j lequel ayant co quelque dilFcrent

S/0 HISTOIRE DE BERRT, avec fon Bca»lfr<trc & S-igncut
 Fcodal.commic quelques violences contre luy & contre Tes S^TgCDS^
 enfuitel alTiflînadans IcCutiatirredc TEglifc Paroiffiale de Ville-
 Bernin.àrilTuc delà M-lTe ; pour raifon dequoy Silvinc Doré fa Veuve ayant
 fait informer, par Sentence du Litutenant Criminel de Loches du 4. Juin i^i.
 la Maifon forte du Puy,Gaugncric , Juclicpie & dépendances, ceni;cs en Fief
 de bChâtcllenic de la Motte , furent declarces aquifcs &: confifquccs aux
 Enfans du Defunt cy-aprez nommez , &c reiinis au Fief dominanr. 6.
 François Chauveron , qui continua la Poftentc. 6. Claude Chauveron. 6.
 Geneviève Chauveron Dame de la Ravardierc , l'une des Dames de la Reine
 de Navarre. 6. Charlotte Chauveron Epoufc d'Hatdoiiiia de Martel Ecuyer S.
 de la Garde-Giron. Doré porte de gueules à trois annelets d'or accompagnez
 d'une fafcc de mcme, charpcc en cœur d'une Etoille de même. ^ VI.
 François Chauveron Chevalier S. de la Motte &: duPuy-dorc, cpoufa le 17.
 Juin 1577.' Ifabeau Berruyer Fille de Louis Berruyer Ecuyer S. defaint
 Germain, & de Marie L'herfiy fa Femme, le ly. Février : en la même année
 il fit partage avec fcs Frères } De cette Alliance fortirent , 7. Louis
 Chauveron > qui continua la Poftciitc. 7- Renée Chauveron Epoufc de
 Charles de Bagnan Ecuyer S. de laBricnnerie. 7. Madclame Chauveron
 Femme de Robert Potin Ecuyer S. de l'Efcclufc. 7. Louife Chauveron mariée
 à Hcflor Djux Ecuyer S. de la Bourdillicrc. 7. François Chauveron Femme
 de Beinardm Carré Ecuyer S. des Forges. Berruyer porte d'azur à trois
 couppecs d'or. VII. Louis Chiuvron Chevalier S. de la Motte, du Puy-dorc,
 Sénéchal de la Bafic-Marche , prit à Femme Louife d'AubulTon Fille de
 Georges d Aubu(Ton Comte de laFcuil* lad;, ConfciUcr du Roy en fcs
 Confciis, Maréchal de fcs Camps &: Armées, Capitaine-Lieutenant de la
 Compagnie de la Reine , &c de Jaqueline de Linicrcs, fa Femme » le 11.
 Juin léii. d'où , 8. Jean-Loui5 Chauveron , qui a continué la Poftcritc. 8.
 François Chauveron. 7 Chevaliers de Malthe. %. Léon Chauveron. 3 VUI.
 Jean-Louis Chauveron Chevalier S. de la Motte, du Puy^doré, desAugeres
 &:Unzc , contradi Mariage le 11. Féviier \66o. avec Madclaine de Ville-
 longue Fille de Jean de Villc-longuc Chevalier S. de Raupré , &: de Marie
 Thomas fa Femme : d'oiJ , 9. François Chauveron. 9. N. Chauveron
 Fille. * 9« Màrie-Madclainc Chauveron Fille. '2 • ^ C^J^'^Jfy* ^ii^S Chacy,
 Cw'Àlbi TRE XI IL J Èak de Chafly Ecuyer S. du Marais, cpoufa Jaquette

d'Anzely , avec laquelle il vivôit eti ij84. d'oij , II. Charles de ChafTy S. du
Marais , qui de Jaquette de Ja Platicrc fa Femme procréa ,

The text on this page is estimated to be only 25.10% accurate

LIVRE XL Sⁱ IU. Guyot ckChifTy II. da nom , S. du Marais, l'un des cent Gentils-hommes de la Maifon du Roy , conjoint par Managc avec Anne de la Rivière; il fut tue a la Journée do Mont Ihcry , d'où - \S ^ ^ ' Guyot de ChafTy III. du nom, S- du Marais, Maître d-HÔtel du Roy, cpouû Jeànnc de Poquiere Tan i444- 1» fournit Aveu de la Seigneurie du Marais au Comte de Nevers le 8. Janvier i4i4. H fut luc à la Bataille de Fornouc. ^ lailb qumic Enfans, ^ entf'aures > y. Hcûor deChafTy. , . ^ . , j. Amador de Chafly, ^uî continua la Poltcntc. V Amador de ChafTy S. du Marais . Maitrc d'Hùtel du Roy , «'allia avec Madclaine de I Mont-faulnin,doù: Ch.irlcs de Chafly fut tue devant Pavic. 6. Jean de ChalTy , duquel cy-aprcz. Jean de ChaOy S. du Marais . contraûa Mariage avec Antoinette de Renier , d'où : -» F dme de Chafly , qui continua la Poftrcritc. 7! Marguerite de ClulTy manéc i Claude de Buchepot Ecuycr S. de Cormanfay. le 10. Janvier ly^y. ^ j ^ k Edmc de Chaffy Chevalier de TOrdre de faintMichel , S. du Marais & de Revillon , jLca^tame pcir le Roy des Suiffcs . étant dans leP.cdipont, couttafta Manage avec Ma■fc TSieuT.Ue de Cïaftonde Grieu Confciller au Parlement de Catherme A legnn n[^]FernSeTil fut employé l'an .[^]6,. fous McfT.re Ludovicde Gonzague DucdeNeyers» Le R[^]Chirles IX- luy écrivit la même année le 10. Mars pour luy donner avis qu .l avo,t éti cU0.fl en l-Aflcmblée des Chevaliers de l'Ordre de fatot Michel , nom y erre affoné, y iTcnioigoit de recevoir cet honneur des mains de M. le Duc de Nevers ^ il laifla fix Enfans. . , « /i • ' « failles de Chafly , qui continua la Polteritc. 8.' MarguerKc de ChaSy Femme d'Adrien de Mont-faulnin, Baron de Fontcnay. 8. l-ouifc de Chafly. Les autres Enfanâ ne font venus a ma connoillance. VIU. Ar riiartV S du Marais , Ecuyet de la Maifon du Roy , obtint Lettres de Bencfîce d âi" el?ùmlt .i's ' d[^] Terre du Marîis àla Duchefl-edc Nivecnois le .0. Février [^]99- époufale 18. Janvier Catherine Février . d ou : IX. A'exandre de Chafly S. du Marais , Gentil-homme ordinaire de la Maifort du Roy , époufa le u. Juillet iôtj. Edmce de Meon de la Fcrtc, Dame de Douais : d ou, 10 Edroe de ChafIV , qui a continué la Pofteritc lo.Marv de Chafly Lieutenant d'une Compagnie de Chevaux - Légers , commandée par fon Aine. Edmc de Chifl"/ Baron de Douais, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Legers, cpoufA[^]l* <- Avril 165Î. Marie d'Hamnique , d où : XI. T>>rrrdeChafI"y Marquis de Loze, Biron de Douais . conjoint par Mariage au mois A ScDtcmbrc 168\$. avec Claude

Madclaine le Fort Dame de Cernoy , Fille de Georges S^{de} ViUcmndur,
Baron de Cernoy , & d'Anne de la Lande.

The text on this page is estimated to be only 26.70% accurate

HISTOIRE DE FERRAT, . . — . .) . > ' • ■ — * ■ Contremoret,
CMAfiTRi XiV. Les plus nobles Maisons n'ont point d'ictrstSkion certaine
, à c:ufc que l'antiquité qui réloigne de nous la rend obscur. Celle-cy
quoyque cernui: cutic Icsplasan* cicnnns de la Province > trouve bien ses
cotrn encemns d^ns les ficcles éloignez du notre, mais non pas
véritablement \ qui ei!c doit Ion principe. Cjuiilaume de Contremoret est
dénommé dans l'Echange d'Yflbudun de l'an riii. comme l'un des Parcns des
Enfans d'Helie de Culant, par l'avis defquels le Contraâ fut fait; St les Titres
rfcla Seigneurie de Paracy font foy que ceux du nom de Contremoret ont
long - tems possédé cette Terre > mais comme je n'ay pas de quoy justifier
la Filiation depuis li long tctos . je m« contentcray de commencer la
Généalogie par : CoDtremorec porte cartel d'or &: de gueules, Supports
deux Aigles d'or. I. Jean Sire de Contremoret S. du Paracy, de Severy & de
Marrilly, rendit AveU au Seigneur de Mont- faucon de ce qu'il tenoit de luy
, le Jeudy aprez la S. Martir d'été ijii. d'oà Jean de Contremoret Chevalier
, des mêmes Terres, dont il fournit le dénombre- ment le Dimanche de
Quatmodo 135). d'où : III. Pierre de Contremoret S. des mêmes Terres, fit
la foy ie. hommage de la Seigneurie; de Paracy au Seigneur des Aix Dam-
gion le iz. Décembre 14). cpoufa l'an 1419 Catherine De la Chappelle fille
de Pemnet De la Ghappelle Ecuyer S. de Savoye fil de Jeanne Auberton ,
fille de Guichard Aubertin Capitaine de la Ville &: Château de San* cetre,
qui empêcha la surpris du Château de Sancerre , dont les Anglois se
vouloient.. emparer, & prit Jean Emery leur Commandant prisonnier , que
Chaumeau nomme mal Guichard Albigeon; ce Guichard Aubertin avoir
cpouft Perrctie de Sa^oye fille de Jean S de Savoye , d'où : IV. Jtfan de
Contremoret 111. du nom S. d'Eogery , contra Sa Mariage le 10. Avril 1476*
avec Marguerite de Ville-lume fœur de Guillaume de Ville-lume S. de la
Rothe a^l'jyant furveçu , elle se remaria avec Pierre d'Apremont , d'cù : V.
Jaques de Con^éiltibfet S. de Marcilly &: de Savoye , s'allia le y. de May
i^oo. avec tctette Hurault fille de Jean Hurault Ecuyer S. de S. Denis, & de
Jeanne de Réffuge sa femme , d'où : 6' Jean de Contremoret, qui a continué
la postérité. <. Gabriel de Contrexiraie , qui a fait la Branche de
Savoye VI Jean de Contre^oret IV. du nom S. de Marcilly. cpoufa le dernier
Février i^xy, Ifabcau réarmes fille de Louis Darmes Ecuyer S. Darmes &: de
Trucy - l'orgueilleux, & d'Anne de Bizy sa femme, le 14. Décembre ijji, ses

Perc &: Mcte luy firent Donation de kl Srigncurie de Marcilly;il aflîfta l'an
à la Redjdion de la Coutume de Derry. Il laiflà troi^i Enfans qui fuivenc 8.
Gilbert de Contremorct Chevalier de Malthe, Comnaandcur de Bourges &
de U Bruerc du Temple. % Marc de Contremoret, qui continua la fignce. S
Jean de Contremorct. Vil. Mite de Contremorct S. de Marcilly, prit Alliance
aw Edmée de la Grange fille de Charles

L I V % E XL Charles de la Grange Chevalier S. de Montigny,
 GentiUhomtne ordinaire delà Chambre du Roy , & de Louife de Roche-
 chouart Sœur de François delà Grange , Maréchal de France , leg. Janvier
 \s66 Ifabeau Darmcs fa Mercl'e fie fon Héritier univerfc! , i la charge de
 payer cinq cens livres à Jean fon Cadet, par fon Teftament du it. Avril 1^64.
 H lue tue à la Bataille Saint Denis , & laiffa j ' VUI. Gilbert de Contremorec
 S. de Marcilly, des Roches & de Bois rabot , né le j May marié le xx.
 Septembre 1588. avec Madelainc- de Fougicte Fille de ClaudedeFou. gicrc
 Ecuyer S. de Fougicrc&de Maiic de Patou fléau fa Femme, d'où: IX. Edm=
 de Contremorcc S. de Marcilly & de MimalTon , marié en premietcs Noces
 •»ec Angélique le Chat Fille de Gabriclc le Chat Ecuyer S. de TracV , fit de
 FloricDon. de de Kclfuge; & en fécondes , avec Anne Jobcrt Veuve^de
 Pierre de Çulon tcuyer Sé de Scvry) le 13. Février 1618. S n fans du
 premier Liti 10. Anne de Cootrcmoret Epoufc de Lancclot de Boulart
 Ëcuyer t^ de Ferry, 10. Gabrielle de Concremoret Femme de Guy de
 Bongars , Ecuyer S. du Taurtu. 10. François de Concremoret Religicufcà
 Vczelay. Enfans du fécond Lit. \o François de Contremoret , mort jeune. 10.
 Gilles de Contremoret , qui fuit» X. Gilles de Contremoret S. de Marcilly ,
 des Roches &: de Mimafton ^ époufa Je j. Septembre 16JJ. Emcc de
 FoUchier fille de laques de Fouchier Ecuyer S. de Chaumaflon, 6c de
 Louife de Chafly fa femme > de laquelle il n'a laiflc que des filles cy-aprez
 nomœccs. 11. Catherine, Marie , Eméc ,Paule de Concremoret. Branche de
 Savoie. VI. (Sabricl de Contremorefc 1 de Savoye.Maître d'Bôtel de la
 Reine Louife DucheiTcdd Berry . cpoufa le g. Février 1J63. Maiguerite de
 Carroble Veuve de Claude de la Vawt Ecuyer S.dcCuriot , d'où 7. Charles de
 Contremoret, duquel cy-aprez. 7. François de Contremorec Chevalier de
 Malte* vn. Charles de Contremoret S.dc Savoye , contraaa Mariage avec
 Elifabeth Guichard lors Veuve de François Riglet Ecuyer S. de Mode, fille
 de Jean Guichard, &de Clause Arnaud, le 18. Novembre d'où : viir. Gabriel
 de Contremoret S. de Savoye, prit Alliance avec Geneviève 6«uer fille de
 ^•prien Bouer Ecuyér S. delà Dois . & de Marie Charlemagnc fa femme, le
 xo. Décembre 1617, d'où. * 9. GabitcUe de Contremoret Epoufc d'Antoine
 de Culant Chevalier , Baron de orccy.

The text on this page is estimated to be only 24.81% accurate

HISTOIRE DE SERRT. ' -r ••' .1 11. /. Couraus / Chevilly. C H A
V I T K E XIV. CÈtt E Famille peut avec raifon ccrc mife au nombre d's
plus anciennes de Bctly , puifque j'en trouve des Preuves depuis cinq cens
ans & plus , qui porte au t. & 4. d'azur au lyon d'or au lambel d'argent de
quatre pcndans,qui cft de Couraus: au i, &c 3. de gueules à cinq Billcttes d
aigciic , J. 1. qUi eft de Chcyilly, fli quefen dt>mmeôce la CentAlog^c par
r. Atte Couraus ChcTalier , qui a foufcrit la Fondation de l'Abbaye d'Olivet,
d« l'ail ii46. Il ccoic 5. de la Picc. II. Atte Couraus S. delà Préc , U. du nom,
que la conformité du nom, la Seigoeurid ic lô temps me fair prefumer fils
du {Jreraicr , viyoit en liooi il fut Pçrc de m. Atte Couraus S. delà Prcc ^ III.
du nom , approuva en l'an uj^ . cortiins Séignéoc de Fief, la vente fsitçaux
Religieux de Mâcc par Robert Couraus , d'vin muid de bléd; & (?n Pan
1141. la vente faite par le même S£ Mshault fa femme de la moitié d'une
Di^ me aux mêmes Religieux. Il paroît par Titre de l'an 1147. qu'il époufa
Jeanne avec la^ quelle il quitta aux Religieux de Mâcc ce qu'il prtendoit
fur certains hommes ferfs. 11 fut Perc de IV. Pierre Couraus Clievalief S. de
la Prcc , quitta aux Religieux de Mâcc certains fcrfs du confentemenc de
Jean fon Fils mineur , auquel . il promit de faire ratifier le C-ôtraû loifqu'il
fcroic maicot } au Mois de Janvier ujo. il fournit Aveu a l'Abbé de ce , de ce
qu'il tenoit de luy « au mois de Mars iijy. l'année fuivante il donna au Cha
pure de Graçay un fextier froment, un fextier frigic de Rente , fur 'lés
Terrages des Touches, pour l'Anniverfaire de Jeanne fa femme. Il vendit à
Ericnnc Pelorde use Maifon aflife à Graçay ; au mois d'Août iijtf. il arrenta
à Rchatid Metmrcr un CbezaI ilfis à Sauveterre l'an ii6i. d'cù / Jean
Couraus. Hugonin Couraus qui fuie< , V. EnfiS^"* » Pr", de Bcatrix ù
femme cac cntr'aunef VI. lean Couraus S.de la Prcc,conjointpîar Mariage le
Dimanche /oor de S. Vincenr.ijfi/ avec Robinc de Chevilly fille de Rcnoul
de Chcviljy Damoifeau,& de CatherinedcCrczancy fa femmc; dans lequel
Contrad il fut aflifte d'Hugonm Couraus Damoileau S delà L'mS ' fcs Perc
&: Metc , • par ce Mariage la Terre de Chevilly cft entrcc en « Maifon de
Couraus , d'où elle n'cft pas depuis fortie : De cctcc Alliance cft iffu: VII.
Pierre Couraus S. de U Prce &r de Chevffiy, époufa leSamedy avant faint
Laurent rj7é. Louife di la BuiercfiJlc dcPvobert de la Bruerc Ecuycf . & de
Cremence fa fnn me ril fit la foy Se hommage de Chevilly au Duc de Berry
le 19. Septembre ^^oa.d où Vlir. fein^CouraUj S. delà Prcr & de Chevilly ,

Il du nom , reçut de P^{re}ilberte Foiicault Veuve JeanHcrpin Chevalier, la foy
& hommage des Dîmes de Chevilly le 17 Avnl ,44j. & fie la foy 6c
hommage de Chevilly au Duc de Berry , le ^ Septembre f^{ey}. je ,n ay pu
découvrir k nom de fa femme > il fui Perc do

\ LIVRE XL Szs 9. Etienne CourauJ S. de la Prce. y. Jaques Couraus S de Chevilly, qai continua la poficritc, 9. Jean Couraus Ecclefiastique. Ces trois firent partage par Tavls dtf Jean de la BrofTo S. de Fins , & de lean Herpin S. du Château; Eftiehn eut l'Hôtel de la Prce , Ccn\$ U. Rentes en dépcndans j Jaques eue Chevilly Jean ^ l'Ecang & Moulin de la Prce. IX. Jaques Couraus S. de Chevilly, fit la foy & hommage i Louis de la Triroouille Si de Vierzon le ii. Juillet 1471. époufa Jeanne de Gray ; en faveur du Marioge Jean de Menou Ecuyer S. du Mec, Oncle de la future, & Olive de Graçay la femme , luy donnèrent le Lieu de la Gaucherie» ce qu'ils ratifièrent le 10. Février i49(. avant la l'olcm<> nifation du Mariage, d'où: 10. Pregcnt Couraus Ecclefiartique. jo. Denis Couraus, a contmuc la poficritc. 10. Claudine Couraus: firent partage le 11. Mars ijpo. Gray porte d'azur à trois coquilles d'argent , au chef crénelé d'or. X Denis Couraus S. deChevilly, contradla Mariage le ij. Décembre ij^o avccAnne de Rib.Met fille de Guyon de Ribalet Ecuyer S. de Chaintres , de Vaux bL de Cronaches> il touinir fon Aveu hL Dénombrement au Roy le 11, Avril 1539. fa femme Icfutvccut , & tcfta le 11. Avril lygi. d'où , II. Jean Couraus, qui continua îa Lignée, II. François Couraus, mort fans Alliance. " \ II Charlotre Couraus frnime de François Germain S. de la Galllardicre. II. Renée Couraus Epoufc de Balthazar de Couriat Ecuyer S. dcrEfcheroUo. Ribalet porte d'azur au fautoir d'argent, ^ • • Jean Couraus Itt. du nom , S. de Chevilly . s'allia le dernier Novembre i^fir. avec nnc Herpin fille de René Herpin Ecuyer S. de la Safnicre , gf. dç Marie du Mon"cr , laquelle ctoit lors Veuve d'Antoine Bohier Chevalier S. de la Chefnâye.Trefoer gênerai des Finances de France; par le Contrat fa Mere lors Veuve, luy donna U erre de Chevilly , & appana fes autres Enfans ; il laiflj j Enfans. \x. Benjamin Couraus , continua la Pofterité. 11. Jonatan Couraus allie avec N de Francicres,d*où les Seigneurs de Lcvcillcre, Gucrigny & du Luca dcfccndcnt. 12. N. . . Couraus femme de Pierre de la Porte S. de Poulaine». I r. N . . Couraus Epoufc du S. de U Nouée du Griffon. \x. Marguerite Couraus mariée à Pierre De la Chappellc Ecuyer S.dc laMotte-Pier.» rcfitc. XII. Benjamin- Couraus S. de Chevifty , contracta Mariage du vivant de fes Père &: Merc , le 18. Décembre ijj*. avec Jeanne Herpin fille de Philippe Herpin Ecuyer S. du Moray &: du Portai , & de Marie de Valencicnncs fa femme, dont quatre Enfans. 15. Daniel Couraus a continué la Lignée. 13. Benjamin Couraus S. du Portai, d Anne DroUin fa femme, a

plufieurs Enfans. 13. Anne Couraus mariée à Philippe de Bcchetel Ecuyer
S. de la Motte- Blagny ea Normandie I j. Marie Couraus femme en
premières Nôces de Pierre Robert Ecuyer S. de Thauvenay ; & en fécondes
, de Jean Cornet Ecuyer S. de la Bretonnicreen Normandie. JSIII. Daniel
Couraus S. de Chevilly, époufa le 14. Oftobre Elifabcth deVigneaa fille de
Gafpjrde de Vigneau Chevalier S. deVillcfott , hL d'Elifabeth delà
Pnmaudaye fa femme , d'où ;

The text on this page is estimated to be only 29.21% accurate

t^é HISTOIRE DE BE%Rr, 14. Daniel Couraus S. de Chcvilly. 14 Marie Couraus Epoufc de Philippe deJaucourcChevalierS.de la Vczric. 14. Elifabcth-Eudoxc Couraus. iyiutre Branche. I. Raoul Couraus Chevalier, 1114. d'où , II. Pierre Couraus Perc de m. Robert Couraus dénoromc dans divers Titres desannccs 1156. 1141. 1141. conjoint par Mariage avec Mahaut, donc je n'ay pu apprendre les Dcfccndans. A Crc'vant, Chapithb XV. I. RchambaUD de Crevant Chevalier , vivoic l'an IJ54. fut Perc de 1. Hugues de Crevant qui fuie, z. Guillaume de Crevant, t. Olivier de Crevant. HHugues de Crevant conjoint par Mariage avec Jeanne de Montrochct, d'où : 3. Louis de Crevant. 3. Hugues de Crevant qui fuit. 1 1 1. Hugues de Crevant II. du nom , cpoufa MichcUe de Châtel-chalon , d'où : 4. Jean de Crevant qui fuit. 4. Guillemcttc de Crevant. 4. Philippe de Crevant. "v 4. Jeanne de Crevant. dWÉft IV. Jean de Crevant S. de Bauchc , cpoufa l'an Catherine Brachet fille de Jaquw S. de Percufe , & de Madelainc de Sully , d'pù: 5. Jean de Crevant II. du nom , qui fuit. 5. Louis de Crevant Abbc dt'lt Trinité de Vendôme, viVoit en iyc«. . 3. Jaques de Crevant S. de Cingc , a fait la Branche d'Hwmicrcs. Jean de Crcvanjc 11[^] du nom , s'allia avec Carheiinc delà Jaille Dame delà Motte, d'où :. - -'J[^] ■" 6. François de Crevant qui fui(. VI. François de Crevant S. de Bauchc , cpoufa Marguerite d Archiac fille d Odcc S. d'A vailles & de Jeanne de Vivonnc, d'où 7. François de Crevant. 7. Paul de Crevant, 7. Guillaume de Crevant. 7, René Archambaud de Crevant. 7. Marguerite de Crevant.

L 1 V% E XI. 7. Michelle de Crevant. ' ~" 7. François l'aînée. 7. François la jeune. 7, MadcUinc de Crevant. 6. Claude de Crevant , duquel cy-aprcz. VI. Claude de Crevant S. de la Motte de Nouafte , s'allia avec Marguerite de Halvin d'où 7. Gabriclle de Crevant mariée i François de la Grange S. de Montigny , Maréchal de France. y tr 7. Leonor de Crevant mariée à Charles Turpin II. du nom Comte de Cnllc. 6. Jean-Charles- Louis de Crevant Abbé de Tiron. 6. Marguerite • Anne • Antoinette - Kabeau de Crevant. Branche d'I/umieres, V. Jaques de Crevant S. de Cingc cpoufa Ifabeau de Salignac, d'où ; 6. François de Crevant S. de Cingé , qui fuit. 6. Claude de Crevant. 6. Jaques de Crevant. VI. François de Crevant S. de Cingé , cpoufa Louifc de Ronfatd, d'oii : 7. Louis de Crevant qui fuit. Vil. ► Louis de Crevant I. du nom S. de Cingé , s'allia l'an ijéi. avec Jaquette de Reillac fille de François Vicomte de Brigueil & de Merinville, & d'Anne de Morterocr , d'oii • %. Louis de Crevant 11. du nom , qui fuit. %. René de Crevant S. de Cingc, duquel cy-aprcz. 8. François de Crevant frmme d'imbert de Rocbtort S. de Beauvais. 8. Madclainc de Crevant Epoufe de Martm Fumée S. des Roches S. Quentin. VIII Louis de Crevant IL du nom Vicomte de Brigueil, Marquis d'Humiercs , Capitaine de cent Gentils-hommes de la Mai(on du Roy, Gouverneur de Compiegnc 6c de Ham , fait Chevalier des Ordres du Roy l'an 1619. mourut au Château d'Azay en Tourainc , le t Novembre 1648. âgé de 83 ans^avott époufè Jaqueline d'Humiercs Dame 'de Mouchi , Fille de Jaques Marquis d'Humiercs Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de Pcronnc , &: de Jeanne de Hjingcft , te Soeur de Charles Marquis d'Humiercs , Chevalier des Ordres du Roy , dont elle fut Héritière, d'oil : y. Hercules de Crevant M irquis d'Humiercs, premier Gentilhomme de la Chambre da Roy , tué au Siège de Royan fans laifler de podcrité. 9. Louis de Crevant 111. du nom , qui fuit. IX. Louis de Crevant IILdu nom Marquis d'Humiercs , Gouverneur de Compiegnc , Capitaine décent Gentils hommes de la Maifon du Roy , mourut à Paris le to. Mars 1648. à^é de 40. ans; il avoit cpo'ifé Kabel Phelypeaux fille de Raimond Seigneur d'Herbâult , Secrétaire d'Etat , d'où pluficurs Enfans, & cntt'autres : X. Louis de Crevant IV. du nom Marquis d'Humiercs, Vicomte de Brigueil, Maréchal de France, Gouverneur de Compiegnc, de l'iflc &: des Conquêtes du Roy dans le Pays-bas» conjoint par Mariage avec Louife-Antoinctte-Theretc de la Châtre fiUs d'Edme Comte de Nançay , ic de François de Cugnac Dampierre, d'où :

The text on this page is estimated to be only 27.18% accurate

HISTOIRE DE BERT, 1^{er}. Henry-Louis de Crevant Marquis d'Hamiercs. VIII. Rcnê de Crevant S. de Cingc, Fils puîné de Louis \. du nom, contraſU Mariago avec Gabrielle le Prévôt, d'où : 9. N ... de Crevant S. de Cingc. 9. N. de Crevant Marquis de Crevant, marié à N . d'Appclvoifin la Châtaigncraye. 2ndtf Chamborant, Chapitui XVI. I. GEo f R o Y de Chamborant Chevalier S. de la Tour - Chamborant, porte d'or ati Lion de fable , armé & lampadé de gueules , fit de grands dons l'an luy. à l'Abbaye de Benavantf les Titres de ce Monafterc nomment fa femme Alix , d'où; il. Charles de Chamborant S. de la Tour , qui de fa femme Yolant laifla : m. Robert de Chamborant conjoint par Mariage l'an xiit. avec IfabcHc de Dreux fille unique de Foucault S. de Dreux , qui le rendit Pcre de : Dreux porte dazur à deux Lions d'or adoflbz. I V. Antoine de Chnmborant S. de Dreux & de Chamborant , cpoufa ClCTcFoocaoIr qui porte icmc de France de gueules , au Lion d'argent, dont cii ilTu : V. Galand de Chamborant S. de , «le Chamborant, d'Orfennc^ delà Claviere ; il fervu les Ko.x Philippe de Valois & Jean , & fut tue à la fatale lournéc de Poitiers , ^ fon Corps enterre au Convent des Cordeliers de Poitiers ; il laiffa de fon Mariage avec Elconor de Roche- chouard : VI. Charles de Chamborant TI du nom S. de Dreux, de Chamborant, d'Orfenne& da la Clavicrc .conioiiu par Mariage avec Marguerite de Pievre-bufficro , qpi porte de fable au Lion d or, de laquelle il laillTa les Enfais qui fuiven». 7. Pierre de Chamborant, q,i n'eut aucuns Enfans de Macquife duBrçUii f^femaC 7. Foucault de Chamborjnt qui fuit. VII. Foucault de Chamborant S. do Dreux,de Chamboranr.d'Orfenne & de la Claric, te, laiitTa plufieurs Entans de fon Mariage avec Jaquette de Cluis , & entr'autres , 8. Jaques de Chamborant, duquel cv-aprez. ». Gilbert de Chamborant Abbd de Mâcc. S. Marie de Chamborant, 8. Jaquette de Chamborant. S. Guy de Chamborant qui fuit. Vlir Guy de Chamborant S. d'Orfenne de faint Pnefl du R.m.,^ • j .

The text on this page is estimated to be only 18.92% accurate

IX. WotAclAl!!'rA"TV^^ acJçailUc, des. Porte de - Mo«tlcvie i
de vm. dcxqui^i^s?:;,. ^^"8"=ri.c Chauve, de I, Maifon de N ",V,lri. 9-
Branjon de Chamborant, mort fans Pofit^çirc. neuf &Tc'petr?c. ^ ^cffire
Anne de Pierre-buffirc S. de Château^" 9. Philippe de Cliimborant
Chanoine de Dorât. 9- Souveraine de Chamborant Femme de I>iercc de
Chamborant S. du Torray 9^ Guyot de Chamborant , qui fuit. i«ray. Chauvet
porte dargcrtc à quatre fafecs d'azur & neuf merlettes de gueules fdr
l'argent. IX. rhfn?b7e dn ^'^*^.^«'''^',?%^5reut «. de la Cla.iere. G.ntil-
homme ordinaire d<* h apîr Uaué le ^Vu^ fi.r r K r "'T" ' ' ' ^f^<1*
A.gnadellie contre les Vénitiens , Ma^^^^IVÔnt ^n^i^us^ ' '''''' ''''^^^
^^^'^^^ ^^•^«'^ 10. Pierre de Chamborant . qdi continua la Porteriré
àédZtc^- ^^^^'''''''''''' V * f'^^ 1^ Branche de U Claviere, qui fera cyoptcî !o
rhno^ hl^T^Au''' h àc Lage Meillot. 10. Chnftophle de Chamborant
Chanoine du Dorât. 10. Jaquette de Chamborant Femme de Mefllrc Pierre
de Rance 10. François.de Ghombbranr Epoufe de Mcflre Martial de
Jovion. 10 Catherine de Chamborant Religieufe à Longefond Salcignac
porte bandé dor & de firtoplc de fix piècesX. n 'ill^'afrr^r"' ^ ^r « ^'''>P^
^oubé û Femme . euti 11. Jean de Chamborant , duquel cy-aprez. II. Pierre
de Chamborant, qui commua la Pofterite : II. François.de Chamborant
marine au S de la Goutc-Bernard. II. Charlotte de Chamborant Femme
duS.dcScguicrcs en Limofm. XI. fa F^mme/ruf Chevalietdc l'Ordre du Roy
. S. d'Arx ,d'Anhe de laFoteft dn;dc'rChLr?e?B°e::" " "^^^^ ' ^^'^ ^ ^P'
^PP<^- Cap.-' 11. Marguerite de Chamborant raaticc i René Yforc Marquis
d'Hervau. XI. Jean de^ha mborant S. de Dreux . Fifs aînc^ Di-f.;» ni -i- -r .
fa eh premier» Nùc,, Madcl,i,e de u Bcrodt cde â^^ le étant morte fan,
Enfans . il reprit «ne féconde AIUancTavec Ca rk-"* Il <jal(^ifd de
L.hamborant qui fuit, pofte'ritrefhtiitc^'''''''''''''' ''-g' Catherine de Vaux, dont
U XH. Gafpard de Chamborant de Dreux , époofo François.de Coutaud fille
de Pierre S.db'

Sio HISTOIRE DE BERRT, U Rochc-Chevreux , &: de Jeanne de
 Recchinc-voilin , d'où : ij. Pierre de Chamborant S. de Dreux. Couraud pottc
 de fable 'i la Croix d'argent. Branche de U CUvicrd Gifpard de Chambotant
 S. de îa Claviere, fils puîné de Guy fij de François de Sa* laignac « cpoufa
 Louife de Rilhac fille de François Vicomte de MerjnvUle, de Brigucil St
 d'Azc le Feron , de laquelle il eut un Fils qui fuit : il Fut tué au Siège de
 Laon où il eft enterre j & fur fon Tombeau fe lit cet Epitaplu*. Ifi gît M,
 Gd^trd de ChjmtouMf Che"jjlUr S. Je U Cldviere & d' Az.é U ftron ,
 GenlilboMmc ordintire de U Haifon du Rtj , U Châr^ de MonJiigHfur de
 Bo 'tjjj. Rilhac porte de fable à l'Atgle d'or^ XI. Jean de Chamborant S. de
 la Clavictc , de la Chaume, de la Breaudicrc U d'Azc \é feron en partie,
 cpoufa Anne de Razcs fillc de Jean S. d'Orfennc, àc de N . - de la
 Rochcmont. Razcs porte pallc d'argent & de gueules de fnt jüiccçs » au chef
 d'or, u. Pierre de Chamborant continua la pofterite. II. Jaques de
 Chamborant,qui d'une fille de la Maifon d'Apremont.ne laifla quedes fillcs<
 iz. Jean de Chamborant S. du Moutet, de Gabricllc de Chamborant fa
 femme, laifla 13 Anne de Chamborant Epoufc de Charles du Boftdu Brcilil
 S- du Brouter, de la Chaume &: du Peux. ij. Jean de Chamborant S. du
 Moutet , conjoint par Matiage atec Anne de MarGngc , qui porte d'argent, \
 trois Merleites de fable. XII. Pierre de Chamborant S. de la Claviere, fils
 aîné de Jean &: d'Anne de Razcs, Lieu, tenant de Roy au Gouvernement de
 Ham, tx. des cent Gentils hommes de la Maifon du Roy, cpoufa Diane de
 Gentils fille unique de Charles S. de l'Aviz, &: d'Ariufe de Commacre j ledit
 Charles fils de Jean de Gentils S de l'Aviz, Mont genaux &:deBraconncau,
 & de Caiherine d'Avcrton fille d'André & d'Ifabelle de Lalcu, petite fille dd
 Jean & de Marguerite de Lavale } ledit Jean fils de François de Grniils S.
 des mêmes lieux. &: de Cathetme de Sorbicesj ledit François fils de Jean
 de Gentils S- des mêmes lieux , & de Blanche de Vadetout i ledit Jean fils
 de Pierre de Gentils S- de l'Aviz cri Tourainc, conjoint par Mariage l'an
 1440- avec ifabeau de Bievre fille d'Etienne S- de l'Aviz, bL de Jeanne
 Gàtincao Dame de Monc-greaux 1 d'où font ilTus. ij. Etienne de
 Chamborant continua la pofterité. 1^. Jaques de Chamborant tué au fiege de
 Corbie. ij. Claude de Chamborant Abbé d'Uzcftal , étant en Allemagne avec
 fofit frerc albé^ fe iccta.dans la Ville de Votmes aflTjegcc par les ennemis du
 Roy , par fon courage ^ anitna' les Soldats , & leur fit foutenir le Siège
 jufqu'au fecours, que fon Frère luy ciH toya de Phililtourg, &: i! mérita par

cette Aétion le témoignage glorieux que l'Hilloird rend de fa valeur & de fa
 fidélité. 15 François de Chamborant Epoufc de Claude de la Marche Baron
 de t^einx S. de Parnac, dont elle a eu 19. Enfans. i}. tfabelle de Chamborant
 Epoufc de Jean Bertrand S. de Beaumont , de Vot & à.t Ville buffieres , fils
 de Georges S. de Beaumont, & de François A)a(Ibn,doatix En6ios. Gentils
 porte de gueules a la Croix ancrée d'or. Comniacre])orfe d'argent à trois
 Merlettes de fable. d'Av<'tton porte d aztit à la fafcc d'or, accompagnée de
 trois Trèfles de même. Sorbi:Ts porte de gueuler au Lion d'argent. Bievre
 porte d'azur i 1. PoifTons d'argent en fafce, Gâtineau porte pallé d'or & de
 gueules. Vadetout porte burclé d'argent & de gueules. De la Marche porte
 d'argent au chef de gueules , à la bordure de même. XIII. Ecicnire

L 1 V Ji E XL S Si: > xiu. Etienne de Clumboranc S. de la
 CUvicrc , d'Eguron , de Puy-/aurcnt , de l'Aviz U du Noyer, Mettre de
 Camp de deux Regimens de Cavalerie &: Infanterie , Maréchal des Camps
 & Armées du Roy , Gouverneur de la Ville &: ForterelTc de Phililbourg &
 Pays adjacens, a commandé par commifTion la Cavalerie Icgcrs de France;
 il cpoufaMa' rie Philippe» de laquelle il eut 14. Enfans , entre lefquels : 14.
 Pierre de Chambotant qui fuit. 14. Marie de Chambotant Epoule de M-
 François de Barbançois S. de Charron , de Cclon & autres lieux , fils de
 Silvain &: de Margucr. Bertrand , duquel elle eut 18. Enfans. 14. Ifabelle de
 Chamborant Epoufe de Mcilltc Paul de Biidicrs Baron de S. Julien r fils de
 Jean &: de Marguerite de S. Julien. XIV. Pierre de Chamborant S. de la
 Claviere, d'Eguzon, de Puv-laurent & du Noyer, a époufc Marie-Anne le
 Fort fille de Georges le Fort Baron de C:rnay S. de Villemandcur , &
 d'Anne de la Lande. "Du Cher. ChapitrbXVII. BErkard du Cher Ecuyer eft
 le premier par lequel avec plus de certitude l'on peut commencer cette
 Généalogie; il fut pourveù par Lettres données à Poitiers l'aa par Jean Duc
 de Bcirv & d'Auvergne , Comte de Poitou , du Gouvernement de
 Monimorillon , donc il avoit quattcvingts livres de gages. Il fut marié avec
 Marguerite? Chauvci héritière de la Foreft , fille de Macé Chauvct
 Chev.ilier , au nom de laquelle il rendit un horomage-ligcà Guillaume
 Guenan Ecuyer S. des Bordes &: du Blanc en Bcrry , à caufe de fon Châtel
 du Blanc, pour cette Seigneurie & autres chofes qui en rclc^ voient, le
 pénultième Septembre 1584. Du Cher porte d'argent à trois bandes de
 gueules. Cluuvet d'argent à 5. fafces d'azur ^ accompagnées de 9.
 Metlettcsdcgueules,5.5.2..i« II. Jean du Cher S de la Foreft, qui fit
 hommage-lige, au devoir de cinq fols deChambellage à mucmct de
 Seigneur &: d'Homme, par Aveu rendu à Mcflrc Jean de Naillac S. de
 Château-brun &: du Blanc en Berry, Vicomte deBridicis.à caufe de fon
 Châtel du Blanc, pour la Maifon noble &: Seigneurie de la Foreft. III. Pierre
 du Cher S. de la Focct en la ParoifTe de S. Geniour du Blanc , qui fut
 marié avec Marie Loubes fille de N . • Loubes Ecuyer S. de la Gaftcvine, &
 de Damoi* felle Jeanne de Poix fon Epoufe, de l'ancienne Maifon des
 Seigneurs de Forges. Loubes porte lozengé d'or &: d'azur. Poix, de fable à
 la fafce d'argent accompagnée de 5. Aiglettcs d'or becquées &: onglées de
 gueules. Louis du Cher Ecuyer S. de la Foreft, qui fut marié avec Jeanne de
 Sâuzct fille du Si dcTignicres en la Paroifte de Lordouer S. Pierre dans la

Marché par Contrat datté du jyt Mars 1464. Le 13. Mars 1494. il fe maria
en fécondes Noces avec Ifabeau Renoux j en faveur duquel Mari.^{ge}
Pregent Frotyr Baron de Preilly ic Seigneur du Blanc donna Je Fief, Terre
U Seigneurie de Vaux dans la Châtellenie du Blanc , rachetable de 400.
ccus. De Sauzei, ou Sauzay porte de gueules à ç. Fufces d'argent en fafce ,
au chef d'argent, chargé de 5. Merlçits de fable. T^{att}

HISTOIRE DE BERRT, Du premier Lit. ^ Pierre du Cher Ecuyer
 S. de la Forcft , donc cy-aprcz. j. Gabriel du Cher Chevalier de Rhodes,
 grand Prieur d'Auvergne , dont cyaprcr7)h fécond Lit. 5. Perrine du Cher ,
 qui fut mariée le n. Janvier lyii. avec Edmond de Mauvife Ecu* yer S. de
 Mauvicres &: du Pirou j duquel Maringe font iflus Pierre de Mauvife,
 Renaud de Mauvjfc &: Catherine de Mauvizc, qui portent d'argent à la
 Croix ancrée de fabic, accompagnée de deux Croiflans en chef de gueules<
 V. Pierre du Cher Ecuyer S. de la Foret & de Mazenoles, fur marié avec
 François de Naillac Sœur de MclTirc Nicolas de Naillac Chevalier S. de
 Ris & de Roches, de Tanciennc Maifon de ce nom, autrefois Seigneurs du
 Blanc en Bcny, Château brun, Gargilcflc, Vicomte de Bridicrs, &c. par
 Contracl du 18. Janvier 1505- doù font iffus; Naillac porte d'azur à deux
 Léopards l'un fur l'autre d'argent. 6 Pierre du Cher, qui continua la Branche
 aînée, &: dont nous parlerons cy aprcz. 6. Jean du Cher Ecclefiaftique. 6.
 Jeanne du Cher fut mariée en premières Noces le 10. Février 1543. avec
 Renc Chardon Ecuyer , Fils de Pierre Chardon Ecuyer S, du Sicot en la
 Châtellenie de Bourgancuf,& de François Savathe fon Epoufc. Elle fut
 mariée en fécondes Noces l'an 1540. à Antoine de Cleré Ecuyer S. du Poiron
 , & d'Antoinette de Forcftin» tllc eue un Fils de ce fécond Mariage appellé
 Clément. Savathè porte d'or à une Semelle ou Savate pofcc en fafce de
 gueules. De Clerc porte d'azur à une main apaumée d'argent , à la bordure
 de gueules. t.LovùCc du Chctfuc mariée avec N ..de Mauvife His de
 Nicolas Ecuyer S.de Villiers* Pierre du Cher Ecuyer S. de la ForcftA: de
 Mazerolles , prit Alliance avec Madelaine de Gebert fille de Mclîre
 François de Gebert Chevalier S. de Noyan &: du Rivau dans le Comté de
 Monthrefor , &: de François de Beauregard fon Epoufe,d'où : 7. René du
 Cher Chevalier S. de la Forer, duquel cy - aprcz. 7. François du Cher
 EcliyerS.de la BroflTc , dont la Poilerité fubfiftCjCy-aprezreprifc. y.
 Gabriel du Cher Ecuyer, mort l'-m ijyi. fans avoir été matic. 7. Louis du
 Cher Ecuyer S. de la Rochette , dont la Pofterité eft éteinte. 7. Anccaume du
 Cher Ecuyer , mort fans avoir été marié l'an 1573. 7. Renée du Cher mariée
 en 1564. à Antoine Gautier EcuyerS.de Peziers , &eni^u à Jaques de
 Moufl'v Ecuyer S. de Beau-charrp. De Gebcft porte d'azur à la fleur de lys
 d'or, ccartelc d'or, à 5. Rofès dé gueules , 1. 1. VII. Renc du Cher Ecuyer S-
 de la Fored deLaunay fur Forche, le Roger, &c. Chevalier de rOrdrcdoRoy,
 fon Confciller Si Maître de fon Hôtel ordmaire, Capitaine- Enfcignc de

foixante hommes d'Armes des Ordonnances sous M. de Villequier, & Sénéchal de la Marche, prit Alliance avec Avoise Savary fille de Me (Tire Claude Savary Chevalier S de .Lancoume, & de Dame Jacqueline de Villicouet fille de Bapiste de Villotjuier Vicomte de la Guiche, & d'Anne de Rochecrouart 6e de Mortemar. Il se maria en fécondes Noces avec Marie de la Roque Veuve d'Anroin de Perion Ecuyer S. de la Grange, donc elle a eue Lucrèce de Perion, qui fut mariée du contentement de sa Mere & de René du Cher Chevalier S. de la Forêt son Beau-Pere l'an 1581. avec Antoine d'Alouigny Ecuyer S. de Rochefort, Ayeul de Louis Henry d'Alouigny Maréchal de France, Marquis de Rochefort, Capitaine des Gardes du Corps du Roy, Se Gouverneur de Lorraine, mort à Nancy l'an 1676. Il eut d'Avoise Savary les Enfants qui suivent. 8. René du Cher Ecuyer S- de la Boissière, Se Maître d'Hotel ordinaire du Roy, qui fut tué dans la Garenne de la Forêt par des Faux fauconniers.

MVKE, XL 8. Antoine du Cher Ecuyer 8. Marguerite du Cher mariée en premières Noces avfc Jaques Rouffct Ecuyer S- de la Roulctie', &c de Baibe Baucher Ton Epoufc; , dont elle croie Veuve l'an léio. Ei> fécondes Noces, elle fut mariée a?ec le S- delà Giraudicrci &c en troificmcs Noces, avec Honorât de la Bulilcre Ecuyer S. de Jutreàu-, avec qui elle vivoit Pap 1614. & 8. Philippe du Cher mariée avec Claydc du Coudert Ecuyer S. ac Sauzay. Savary porte ccartclé d'argent &c de fable. Rochc-chouart porte ondé , enté ou nebulc d'argent &: de gucuicif de fix pièces. "BrànC^e^ U 'Brojfr, VU. François du Cher Ecuyer, prit Alliance en premières Noces le 17. d'Avril lyfig. avec Jennnc Portois Veuve de dcffunt René Alcaumc Ecuyer S; de Chaumont , Dame du Fief &c Seigneurie de la Brolfc Se du Guc de Vegons en la ParoillTe de Mariizé j duquel Mariage cft ilTu Paul du Cher Ecuyer , mort fans avoir été marié. Il prit Alliance eh fécondes Noces avec Marguerite Candellier fille de feu Noble Jaques de Candellier Ecuyer S. de Millcron en la Paroific de S. Vincent Pays Laudunois, &: Perrette Chevalier, Chevalier porte de gueules à trois Clefs d'argent mifcs en pal , i. i. De ce dernier Mariage avec Marguerite de Candellier font i(Tu\$: 8. Ch.irles du Cher Ecuyer S- de la Chappelle &: de la Brode, duquel cy-aptez« 8. Madelaine du Cher mariée à Louis du R.ifteau Ecuyer S- de la Joumerayc. 8. Jaques du Cher Ecuyer S- du Gué, marié à Ayméc Djrnac * mort fans Enfants* Darnac porte de gueules à 7. Aunelets d'ôr, 3. 5. i. VIII. Charles du Cher Écuyer S. de la Ch.nppelle , prit Alliance le xh Juin iéio8. avec Marguerite de Bofquewcrt Hlle d'Amable de Bofquevcrt Ecuyer S. du Montée originaire d' Auvergne, & d'Antoinette de Prahet, d'où 9. Amable du Cher Ecuyer S. de l.i BrofTc , duquel cy-aprez. 9. René du Cher Ecuyer S- du Gué , 1 un des 100. Chevaux Légers de la Garde da Roy , ôc Capitaine appointé dans la même Compagnie, prie Alliance le 11. May 1654 vec Elifabeth Alange , dont cfl: ifTu : 10. Amable du Cher Ecuyer , qui a été airalTinc en 1681. âgé de vingc-deux ans. 9. Louis - François du Cher Religieux B^ncdidm dans la Congreg de S. Maur.i^o. Bofquevcrt porte d'argent fcmé de Glands de gueules , à la bande ondée de même brochant fur le tout , au chef coufu d'argent chargé de trois Merlettet de fable. IX. Amable du Cher Ecuyer S. de la Brofle, Major du Régiment de M. le Comte de Laval , prie Alliance le 4. Janvier 1640. avec Renée Auboutet fille aînée de Daniel Auboutet Ecuyer S. de S. Martin de Maux &: de Foix , &: de Catherine de la BuHicre,d'où: 10. Amable du Cher

Ecuyer S. de Foix , dont cy-aprez* 10. René du Cher Religieux Bénédict. de
 la Congrégat. de S- Maur , le 8. Juillet 16⁴. 10. Pierre du Cher Ecuyer S.
 de S. Martin , Chanoine de l'Eglise Collégiale de Ménégoie en Poitou. 10.
 François du Cher Ecuyer, mort au service du Roy environ l'an 1⁷⁵* 10.
 Charles du Cher Ecuyer, mort à l'Armée. 10. Honorât du Cher Sous-
 Lieutenant. 10. Silvain du Cher Ecuyer , mort jeune. 10. Joseph du Cher
 mort au service du Roy dans U Trenchée de S. Omet , où il reçut un coup
 de Canon. 10. Conll mce-Marie du Cher. 10. Louis du Cher. Auboutet
 porte d'or au Chevron d- gueules, accompagne de trois Meules de fable*
 Tttct ij

The text on this page is estimated to be only 28.02% accurate

\ HISTOIRE DE BERRT, X. Artable du Cher Ecuyer S. de Foix, prie Alliance le Juin 1678. avec Elife de Roxncry de Barbançon fille unique de Philippe de Romeiy S. de Bois mantec , &: de Marguerite de Barbançon fon Epoufc, Sdcur de Louis Barbançon Ecuyer S. de Luans , Se fille d'Eïienne de Baibançon Ecuyer , 5c Elife Bartolin fon Epoufesdou cft iflu : II. Amable du Cher Ecuyer. ir.N . . du Ch^tt Ecuyer. Bjibançon porte d'argent à j. Lionceaux de gueules , armés & couronnés d'or^ De Hiet. Cha»itile XVII I. LA Maifon de Bict cft confidcrable pour fa Noblefc &: pour les Emplois qu'elle a poifcdcs, tant dans les Armes , cjuc dans la Robe. Elle porte de gueules au Bâton nouëux d'or pofc en bande, accoftc de trois rochers d'argent , 1. i. Cimier, un lyon naidant d'or : Supports» deux de même. Devife , Z^ibs te tui ff< ; auflî Monfint iier. Je lailfc l'honneur aux Hilloriens des Provinces dou elle cft originaire, d'en rempoter la Généalogie plus h.mt que de huit-vingts ans , depuis lequel temps clic s'cft établie en Berry ce qui fait à mon Hifloirc. I. Gallon de Biet Ecuyer S. de Caflincl, Capitaine d'une Compagnie d'Hommes d'Armes fous Monfieur le Comte de faint Paul , cpoufa par Contracl de l'an 1519. MarieAnne de Baulin Fille de Charles de BauUn Ecuyer S. de Berlieres > dont font ilTus : 1 1. André Da Bict Ecuyer S. de Caflincl, qui fut tué à la Guerre fans Poftcritc. z. f ierre de Bict , qui fuit. » • . . : , j Pierre De Biet Ecuyer S- de la Trcmblaye , Confciller du Roy v Lieutenant Particulier à Bourges, cpoufa Françoisfe-Suzanne Gaflbt Fille d André GalToi ficut de DclFens, , & de Jcànn RouflVau , d'où lonr ilûs; 3. Piètre De Bict, qui fuit, }. François De Biet , mariée \ Louis Boirot Ecuyer S. du Gourt > de Galles &: de Luci. }. Jean De Bict Confciller au Parlement de Paris , cy-aprez. 1 1 r. Pierre De Bict Ecuyer S. de la Trcmblaye , Baron de Manbranchcs , Confciller du Roy, Lieutenant General à Bourges en 1579. & ConferY'tcur dei Privilèges Royaux de i'Univerfitc, époufa en 1581. Catherine Doullé Fille de Guillaume Doullc Ecuyer S. de Cheneviere & de Perrière, Coritrôlicur General des Finances, ÔC de Gabncle de l'Hopiul Dame de Moulins, &c. fa Femme , d'eux font ilTus: 4. Claude De Bict, qui luit. 4. Marie De Biet Femme de Claude Pellct Ecuyer S. de Villemont, Prévôt de la Matcchaultée de Berry , puis Treforier de France. 4. Catherine De Biet mariée à Robert Hcortault Ecuyer S. du Solier , Confciller 2U Prcfidial de Bourges. 4. François De Biet fut mariée deux fois ; Premièrement à

Charles de Tranchclioa Ecuyer Seigneur de Beaubuart ; fecondement, à
Philippes IcBcgucViednite de Villcmcnard , Ptefi Jent à Bourges , fans
Enfans.

LirKE XI. IV. Claude De Biec Chevalier Seigneur Baron de Maubranche & de la Tremblaye, Lieutenant General en Berry de 1614. ôc Conseiller ordinaire du Roy en ses Conscils d'Etat, Prive 6c de Ces Finances en 1614. fut marié en 1630. à Catherine Hobiet Fille d'Ythier Hobier Ecuyer S. de Servant» Treforier de France à Limoges, Se de Damo Geneviève Bergeon fa Fenunc, d'où font iHus : 5. Claude De Biet, qui fuit. y. CathermeDe Biet Femme de Charles du Mcfnil-Siraon Chevalier Seigneur de Maupas & Morogucs. y. Geneviève De Biet Religieuse Urfulinc \ Bourges. 5. François De Biet Chevalier S delà Ttemblaye, En feigne-Colonel au Régiment dç Caiieinau à la Campagne d'Hollande. V. Claude De Biet Chevalier Seigneur Baron de Maubranche, Lieutenant General i Bourges en 1666. a époufc Marie- Ftançoife Millon Fille d'Alexandre Millon Ecuyer Seigneur delà Borde, Rofne, Varenne, Damnon & autres lieux, Treforier de France à Bourges, & de Dame François Fallu fa Femme, en 1664. d'où font ilTiis. 6. L'Abbé de Maubranche Claude De Biet Chanoine en l'Eglife Patiiarchalc de Bourges. é. François De Biet Chevalier. 6. Louis De Biet. 6. Cijfton D; Biet. 6. Marlc-François De Biet. • 6. Pierre De Biet. j^utre branche, III Jean De Biet Ecuyer Seigneur de Galles, Conseiller au Parlement de Paris dcx 1609- époufa Damoifelle François de Rcburfc, d'où font ilTus, 4. François De Biec Conseiller au Parlement de Paris, marié à Madelaine Bjfthe* lemy. 4. N. . . . De Biet Abbé de B<^aulieu. 4. Claude De Biet Abbé de Villers, Chanoine de Notre-Dame de Paris, Prieur des Prieurrs de faint Marceau, Arcy & fain Gautier. 4. N. ... De Biet Capitaine dans le Régiment de Picardie. 4. Jean-François De Bier Baron de Boiftron, Seigneur des Chappelles de Courcelles & de Cjlvmei, Chevalier de l'Ordre du Roy, Maréchal de Camp Si premier Capitaine au Régiment des Gardes Françaises. Je n'ay pii mettre en fa place François De Biec qui époufa par Contrad du vingt-un Janvier lySg. Marie Chabcnai, auquel Contrad il est alfisté de Pierre De Bici Lieucciunc G.- neral à Bourges. D'Etarnfes, Chapitre XIX. QrjiLQjiES-UN\$ ont cftimé que la Maifon d'Etampes est ifluc du fameux Jean des Tems Mary d'Eufache de France Scour naturelle du Roy Louis le Gros, que Guaguin A^pcWc Joannet de Ttmftribus, qu'ils font vivre crois cens foixante Se un an depuis le Rrgnc de Charlemagne jufques au tems de Louis le Jeune. Mais comme cette opinion est entièrement fabuleuse, je ne puis luy donner mon fuffrage, & cette Famille est allez illustre par ses propres avantages, sans qu'il soit

besoin de recourir à la Fable , qui ne peut être approuvée que de ceux qui ne trouvant dans leurs Familles la gloire & la vertu, qui est liée dans les anciennes Maisons , cachent les défauts de leur Extradition sous le voile de quelque invention fabuleuse. Les Maisons d'Ecarnpessa toutes les précieuses marques l'honneur qui peuvent rendre une Famille considérable.

The text on this page is estimated to be only 27.86% accurate

né HISTOIRE E BE'KRT, puique l'on y rencontre également
rAntiquité, la Noblesse les illustres Alliances, les Charges, Dignitez &:
Gouvernements, les Ambassadeurs, beaux Emplois, &: tous les Titres qui
peuvent acquérir de l'honneur, adonner de l'estime aux Familles. Il y a
pres de trois cens ans qu'elle paroît avec éclat dans le monde; & l'on peut
dire avec vérité qu'entre ceux qui ont paru avec plus d'avantage \ la Cour de
Jean de France I. Duc de Berry, &: qui ont eu plus de part aux bonnes
grâces de leur Maître, Jean, Robert & Robinet d'Etampes ont tenu les
premiers Rangs- Jean d'Etampes eut le Manement des Finances de ce Prince
, Robinet d'Etampes eut l'honneur d'être le Favori de ce Duc pendant sa vie
, & après sa mort l'Exécuteur de ses dernières volontés.
Depuis ce temps la Maison d'Etampes a donné un Cardinal à l'Eglise de
Remet un Archevêque à celle de Reims; des Prélats à celles de Combray
, Noyon, Montauban, Condom, Chartres: à la Religion de Malte, des
Chevaliers, Commandeurs, Baillifs, qui ont repoussé leurs personnes contre
les Ennemis de la Foy pour la défense du Boulevard de la Chrétienté à un
Grand-Prieur de Champagne. De la même Maison comme d'une pépinière
féconde, sont sortis un Maréchal de France, plusieurs Chevaliers des
Ordres du Roy, des Colonels de la Cavalerie Légère de France, Capitaines
de Compagnies d'Ordonnances, Maréchaux de Camp, des Baillifs &:
Gouverneurs de Province, un Commandant du Bataillon Si Arrière- Ban des
Bailliages d'Orléans, Blois, Chartres de Etampes, des Ambassadeurs,
Conseillers d'Etat & au Parlement, des Maîtres des Requêtes. Elle a
possédé les Terres de Salambert, des Roches, Sancerre, Vallançay, la
Fénelon, Maunay, la Ferté-Macé, Autry, Tilly, Ardenne & autres.
Elle comprend dans ses Alliances les Maisons de Fontenay, Beauvilliers,
Leuraud, Usson, Levis, La Châtre, Sencterre, Menou. Hurault,
Applaincourt, Erulard, Joigny, Choiseul, Montmorency, Robertet &:
autres Nobles & anciennes. Ses Armes sont d'azur, à deux pointes de Giron
d'or, au chef d'argent, chargé de trois Couronnes de gueules. I. Jean
d'Etampes Garde des Joyaux d'or & d'argent de Jean de France I. Duc de
Berry, a fondé un Anniversaire en l'Eglise de St-Urbain de Bourges;
l'Obituaire de cette église en fait mention en ces termes, obiit ^j^cav/fts dt
Sumpis Cnfidiâus f>rimi Dtmitti Ducis Eilur. tui dedst huis Ecdcfix
ctntum viginti lil/tas, pro Ktditihui itnendis ffr unam Céf^m^c veiulo

kiridi. H laiflà 4^{ux} Enfans d'Anne Chc.vricr fa femme. 1. Robert
 d'Etampes S. de Sallebris, continua la pofteriré. 1. Jean d'Ecur.pcs Treforic
 &: Receveur de Nimes conjoint par Mariage avec Pcr* recte Bonnio Hlic de
 |c|n Bonnm, d'cù: j. Perrccte d'Etampes vendit à Jean Bochetel Secrétaire du
 Roy une Maifon à Bout* ge\$ tenant à i'Hotcl de Jaques Cueur, le ii May
 1407. ir. Robert d'Êtimpes Valet de Chambre & Garde Joyaux du Duc Jean,
 Maître des Comtes à Bourges , Capirame de la Grotfc Tour de Bouipes . de
 Sallebris , Bien , Chaumalfon &: des Roches -, époufa Jaquette Rolland fille
 o'imbaud Rol'and Mcdecn du même Duc -, elle a fondé un Anniverfaire en
 l'Eglife de S. Uiiin , qui fc cckbre le jour de S. Corne & S. D.imien -,
 l'Obituaire en fait n^{ention} en ces termes : Anni'vnfjrium Jic^{ueu} RoUndt
 Vxoris Hobilu Viri Rbhintù de S/ampis Miliis , &dtfurMt linmlautLi
 ReUnd quitidjm ruris dûU laquas à- Tarentum fuorum. Ils Lillcrent fix
 Enfùns. 5- Robert dit Robinet d'Etampes, continua la pofterité. 3. J«n
 d'Etampes Maître des Kequcccs , General des Finances , Doven & Treforic
 de S. Hilaire de Poitiers , Evêque deCarcalTonnc, nooii en la VjUc de Ne
 vers le 15. JanV/er i4^j. enterré en l'Èglife Cathédrale. \- Jc-in d'Etampes le
 jcùn Treloric de TEglife de Nevers , puis Evêque du même lieu , deccdc le
 24. Décembre t4<Ji. enterré en fon Eglile proche fon Frère. 3. Guillaume
 d'Etampes Sous- Doyen de l'Eglife de Poitiers , puisEvcqOc de Coudorti
 Mjy. cydcvant de Montauban. j. Jean d'Etampes le plus jeune S. de Ciergues
 , fir Branche. ,/.îf""*^ ^*^""^P« mariée à Guv H du nom Baron de
 Fontenay , dent nous avons «eduit U Pofterité en la Gencalogie de
 Fontenay. r

LIVRE XL sSr III. Robinet d'Etampes Chevalier S. de la Fert'Imbaud , Valançay , Sallebris & Tei/lé ConfciUcr & Chambellan du Roy Charles VII. Maréchal & Sénéchal de Bourbonnois' fuc Favory du Duc Jean , & nommé l'un des Exécuteurs de fon Teftament , contradla Mariage l'an 1438. avec Marguerite de BeauviUiers Fille de Jean de Beauvillicrs Chevalier S. de laFertc-Hubert, & d'Alix d'Eftouteville Fille de Robert d'Eftoutevillc Chevalier , & de Robinc de faint Briron;&: de cette Alliance fortirent: 4; Robert d'Etampes S. de Sallebris, Valançay &: la Fert'Imbaud, continua la Pofterité. 4' Michclet d'Etampes mott fans Pofterité. 4; Jean d'Etampes Protonotaire du faint Siègc , Archidiaque de Nevers , Prieur de TEglife de faint Aignan en Berry. 4. Marie d'Eumpcs Femme de Jean L'Archevêque Baron de Soubize. IV. Robert d Etampes III. du nom , S. de Sallebris , Valançay , Ardreloup & la Fcftlrabaud , s'allia avec Louife Leuraude : de laquelle il eut trois Enfans. j- Jean d'Et.impcs S. de la Fert'Imbaud , continua la Branche des Abcz. 5. Louis d'Etampes S. de Valançay , qui a fait Branche, y. Robert d Etampes S. d'Autry , qui a fait Branche. Leuraude porte d'argent à la bande de fable. * V. Jean d Etampes III du nom , S. dé la Fert'Imbaud , Soefme, Sallebris , fit partage avec fcs Frères le 3. Oftobre 1504. en prefence de Louife Leuraude leur Mere , fut maria deux fois { en premières Noces , avec Blanche de Sains Fille de Valcran de Sains Chevalier S. de Marigny , Bailly de Scnlis , &: de Jaqueline de faint Simon fa Femme , l'an 1499. & en fécondes Noces, Marie du Lac Fille de Jean du Lac Chevalier S. de Chamc^ rôles & de Chilieurrc, & d'Ifabeau deSalezartj & en troificmes Noces , avec Marie de Predcs FjllledeGuerin de Prefles Ecuyer S. des Bons- Frères , & de Madelaine leCamu» fj Fcmmei laquelle étant Veuve & fans Enfans, fe remariai François David Ecuyer S. du Mcfnil 1544. il "'«^"C que de fon premier Lit. 6. Louis d'Etampes S- de Sallebris &de la Fert'Imbaud , continua laPofterité. 6. Robert d'Etampes S. de la Fertc en partie ôc de la Mouc-d'Ennordrc, a fait Branche , qui fera reprise en fon lieu. 6. François d'Etampes mariée à Edmc Renier S. de Guerchy -, & en fécondes Noces , F a Jean de Lcnfernet S. de Pruniers. 6. Louife d'Etampes Femme de Nicolas le Normand S. de Beaumoni. VI. Louis d'Etampes Chevalier S. Baron de Sallebris , Soefme &c de la Fert'Imbaud en partie, tranfigca le 3. Novembre 1^44. avec fon Cadet, époufa l'an iji^ Edroéc le RotLa: Dame de Ville-fargeau, Fille d'Ednie le Rotier Chevalier S. de Ville-fargcau &:qu Mont

faint Sulpicc . Bailly d'Auxerre , & de Marie du Lac ; d'où fortirent un Fils
&: deux Filles i en fécondes Noces , il s'allia avec François de Boucart
Fille de Pierre de Boucard S. de Blancafort , Se de Jeanne de Sautour fa
Femme i de laquelle il n'eut EnfantsLe Rotier porte d'or au chef emmanché
d'azur. D» premier Lit, 7. Claude d'Etampes S. de la Ferté , continua la
Posterite. 7. Claudine d'Etampes Epouse de Charles du PléTis Chevalier S.
de Périgny Conseiller & Maître d Hôtel du Roy, dont Enfants. 7. Marc
d'Etampes Femme de Jean de GauviHc Chevalier S. de Javrcy Vicomte de
Ecflard, de faint Vmcent &c de faint Maurice , dont Enfants. ' I

HlsrOIKE DE BEKRT, VII. Claude d'Etampcj Chevalier de
 l'Ordre du Roy', S. Baron de la Fert'Imbaud , Salle bris , du Mont faint
 Sulpice , Vilicfargcau , faint Genou , Soefmes, Bouilly & Serin , Capitaine
 des Gardes du Duc d'Alençon &c de Berry , fc {maria l'an 1[^]9. a Jeanne de
 Hducemer troificrae fille de Guillaume de Hautcmer S. de
 Fervagues.Comrede Grançay, Marquis de Mofny, Maréchal de France ,
 Chevalier des Ordres du Roy .l'on Lieutenant en Normandie , & de Renée
 Levefquc dite de Marconnay fa femme , dont deux fils trois filles. Ayant
 furvcen fon Mary , clic reprit une féconde Alliance avec François de
 Canonville Baron de Raffctot. Hautcmer porte ccartelé , au i d'or •
 atroisfafces ondées d'azur -, au 1. d'or, à la bande vivrcc d'azur , qui eft de la
 Baume i au 3. de gueules , à 5. bandes d'ot : au 4. de gcules fcmc de
 billettes d'or , au Lyon de même, qui eft Château - vilain. 8. Jaques
 d'Etampes S. de la Fert'Imbault , continua la pofterité. 8. Louis d'Etampes
 Chevalier de Malte. 8. Claude d Etampes mariée à Michel du Faur
 Chevalier S. de Pibrac, dont Enfans8. Renée d'Etampes femme de Louis
 d'Anlczy Cheval. S. de Chazclles ,doot Enfans. 8. Anne d Etampes motte en
 jcuncfl*. VIII. Jaqyes d'Etampes Marquis de la Fert'Imbault S. de Sallcbris
 , Ville fargeau , du Mont S Sulpice , de Mauny ô£ de Touberville ,
 Licutenarit de la Compagnie de Gensd'Armes d-' M. le Duc d'Orléans ,
 Chevalier des Ordres du Roy, Maréchal de France, fut premièrement
 Enfeigne de la Compagnie de 100. Hommes d'Armes de M. le Duc d
 Orcans, puis Sous- Lieutenant en l'année 1610. & fix ans apiez Capitaine-
 Lieutenant de la même Compagnie -, il fervit de Maréchal de Camp en
 l'Armée commandée en Chipagne par M. le Duc de Ncvers l'an 1611. fut
 établi Gouverneur delà Ville & Duché d'Orléans par M. le Duc d'Orléans en
 1616. qui le fit la mcmc année fon Confceiller ic Chambellan. Il commmda
 en t6}0. les Troupes du Roy àCazal , fut fait Mcftrc de Camp de Cavalerie
 en 1658. AnibalTadcur Extraordinaire en Angleterre &: Colonel gênerai de
 l'Infanterie Ecoflpife en 1[^]43. Lieutenant General en Orlcanois ,
 Vcndômois & Dunois en 1[^]44. Lieutenant General de l'Armée de Flandre
 cz années 164J. 1646. 1647. i[^]S. Lieutenant General de l'Armée de
 Normandie en 1649. & 1[^]50. fut crée Maréchal de France en léji. Chevalier
 des Oidres l'année foivante. Il époufa l'an 1610 Catherine- Blanche de
 Choifcul fille aînée de Charles de Choifeul S. de Prâlin, Chevalier des
 Ordres du Roy , Lieutenant General au Gouvcinemcnt de Champagne, C-

capitaine des Gardes du Corps de sa Majesté, Maréchal de France, épouse de
 Claude de Caillac sa femme, fille de François de Caillac S. de SciTac,
 Chevalier des Ordres du Roy } il laissa deux Fils & deux Filles. 5?
 François d'Etampes, duquel cy-après. 9. Roger d'Ecampes Chan. &:
 Comte de S. Jean de Lyon, Abbé de N. Dame de Baugency. 9. Anne-Denis
 d'Etampes. Son père 9. N... d'Etampes. 1 Rcl. g. eufes. j. Louis d'Etampes a
 commandé un Régiment de Cavalerie, tué en Lorraine, IX. François
 d'Etampes Marquis de Mauny, S. du Mont S. Sulpice, Lieutenant de la
 Compagnie des Gens-d'Armes de M. le Duc d'Orléans, &: (on premier
 Ecuyer-, épousa l'an 1641. Chirlotte Brullait fille de Pierre Bruflart Marquis
 de Sillery Vicomte de Puyfieux, Secrétaire d'Etat, Treforier des Ordres du
 Roy, & de Charlotte d'Etampes de Valençay, d'où cinq Enfants 10. Châtien
 d'Etampes Marquis de la Fert'Imbaud & de Mauny, Chevalier d'Honneur de
 Madame la Duchesse d'Orléans, qui a épousé N... de Régnier Fille de Louis
 de Régnier Seigneur de Droué & de Montigny, &: de Marguerite Contel. . •
 10. N- . . • d'Etampes marié à Rouen -, &c deux Filles, une mariée, l'autre
 Religieuse. Brémck*

L 1 V%E XI. tSf^ Branche de la Motte-d'Enn\$râre. VL Robert
 d'EtampcJ Chevalier S. de la Fert'Imbaud en partie , de U Motte. Ici
 Lr.nordre , fécond Fils de Jean d'Etampes , & de Blanche de Sains ,
 prétendit en vertu de la Donation que Ton Pere luy avoit faite de la Terre de
 la Ferié, s'en mettre en poiTeffion; ce qui fit naître divers Procez entre fon
 Aîné èl luy , qui Furent terminez 1^ Tranfaâion du 3. Novembre 1J44. il prit
 Alliance avec Louifc Potin Fille du Seigorar' de fiurly prez Sully , dont
 deux Fils , 7. Claude d'Etampes conjoint par Mariage le 7. Octobre iy68.
 avec Marguerite^du Coudray , de laquelle il n'eut qu'un feul Fils ; fa Femme
 l'ayant furvécu , convola en fécondes Noces avec Jean de Morainville
 Ecuyer S de Ville-chauve le 14. Janvier 1^74. iù en iroificmcs Noces, avec
 Pierre de Guilly Ecuyer S. de Berne. 8- Claude d'Erampes vendit \ Jeanne
 de Hautemcr Veuve de Claude d'Etampes Chevalier S. de Sallebris , la
 portion qu'il avoit en la Terre de U Fert'Imbaud, le 17. Juin il mourut fans
 Pofterite 7. Jean d'Etampes S. de la Fert'Imbaud en partie , continua la
 Pollerite. VII. Jean d'Erampes S. de la Fert'Imbaud en partie, de Meant,
 Michenon&dc la Motte-lez Ennordre , Gouverneur de la Souveraineté de
 Boiltdic , Villes U. Terres appartenantes à M. le Duc de Ncvers dans le
 Bcrry , & Maître de ics Eaux &L Forêts, s'allia avec Gabriclle de Baffard
 Fille de Jean de Baffard Chevalier Vicomte de Millançay, S. de Boi\$-du lis
 & de Vielchenin , Maître des Eaux & Forêts de Romorentin,& Gjbrielle
 delà Motte fa Femme, le 10. Novembre 1571. auquel Contrat aflifla Louis
 d'Etampes S. de la Fertc, de Soefmes & de Sallcbri» fon Oncle. 11 échangea
 la portion qu'il avok en laTcirc de la Fertc, pour autres Héritages avec
 Mertîre Claude d'Ëtampes fon Coufin germain , l'an 1^77. Il laiffa
 entr'autres Enfans deux Fils , 8. Louis d'Etampes S. de h Motte, a continué
 la Pcftctitc. 8. Antoine d'Etampes S. de Meant, époufa Marie Bonin, de
 laquelle il eut z. Filles. 9. Louife d'Etampes mariée à Gabriel de Bcnard S.
 d'Arville U. de la Place , fils de Philippe de Benard S. de Ligny U d'Arville
 , & de Gabrielle de Mcun dite delaFer^ te, qui étoit fils de Charles de
 Benard S. d'Arville, & de Claude de Clery Dame de Ligny-lc.Ribault, avec
 laquelle il contraâa Mariage le 11. Juin 1564. ledit Charles fils de Claude de
 Benard S. deChambon, l'un des cent Gentils-hommes de la Maifon du Roy,
 & Capitaine Particulier du Ban & Arrierc-Ban d'Orléans , Nemours , Blois ,
 Montargis & Gyem l'anij^i. & d'Andrée RaiUouë,qui étoit fils de Richard
 de Benard Ecuyer S. d'Arville , & de Bcrtrande le Bègue fa femme. Du

Mariage de Louife d'Etampes fie Gabriel de Benard font ifius trois fils,
 Charles de Benard conjoint pat Mariage avec Marie de la Chaynaye, Jaques
 de Benard mort en 1669. & François de ienard. 9, Blanche d'Etampes
 femme de Jaques de Potin Ecuyer S. de Chanceloufe , donc font iflus
 Jaques Roger & Claude de Potin. Benard porte ccartclc.au i. &4. d'argent, à
 la fafcc de gueules , accompagnée de trois Trcflcs de fable, x. i. au 1. & }.
 d'argent, à lafafce de gucules,accompagnéc de lozenges de fable , 3 - en
 chef &). en pointe. VIII. Louis d'Etampes S. de la Motte-lcz-Ennordres ,
 Maréchal des Logis de la Compagnie d'Hommes d'Armes de M. le Duc
 d'Orléans , cpoufa Anne de PalTac , d'où entr'autres Enfans. 9. laques
 d'Etampes continua la Pofterité. 9. N. ... d'Etampes tué en duel à Orléans pat
 La Sallc-Ic-Voyer. IX. jaques d'Etampes S. de la Mottc-d' Ennordre , cpoufa
 en premières Nôces N. .. de la BlaiTierc } de laquelle il D*cuc que deux
 Filles Rchgieufes ; en fécondes Nôces , £d« y tt u II a

gpé. ^ HlsrOI'RE DE iBE7 {Rr, oifce de la ChappcUc fille
 d'Ancoine de U Chappclk II, du nom , Ecuyr S. de Lauaay-Blancafort , &
 d'Anne Lézard fa femme, d'où trois fils U trois filles» lo/François-Edroc
 d'Etampcs ne le i. Juillet léjj. lo. 3aquc\$-Mary d'Etampes. lo. Antoine-
 Gabriel d'Etampcf. branche de V tlanfoy, V. Louis d'Etampcs Chevalier de
 l'Ordre du Roy , S. de Valarçay, Gouverhcûr 6c iBailly de Blois.cft le Chef
 de cette Brauche,& fécond Fils de Robert d'Etampes Ill.du nom 6c de
 Louife Lcuraude ; cpoufa le zj. Novembre ijii. Marie Huraulr Fille de
 Jaques Hurault S. de la Grange & de Chivciny , Baron d'Huricr , 6c de
 Marie Grondaau fa femme , fut pourvu du Gouvctncment de Blois par
 Lettres du Roy FrancciJ 1. du mois d'0£tobre iji?. dont trois fils 6c deux
 filles. 6. Jaques d'Etampes S. de Valançay , continua la Pofterité. 6. Jean
 d'Etampcs Abbé deBarzelles. 6. Robinet d'Etampes mort fans Allianct* 6.
 N. . . d Etampes. 5 » VI. Jaques d'Etampes S. de Valançay , de Longue &
 d'Èftiau, fut député par les Noblet de Berry pour alfifter aux Euts d'Orléans,
 par Aflcmblée du 30. Côobre ijÉo. s'allia aTcc Jeanne Bernard fille de Jean
 Bernard S. d'Eftiau en An;ou , Secrétaire du Roy , 6C de Louife Brethe ; il
 tefta le 24. Avril 1J74. & laiffta trois fils & deux filles. 7. Jean d'Er:mpes S.
 de Valancay, commua la Pofterité. 7. N . . . d'Etampcsfe noya à Orléans
 1560. 7. N . . . d'Etampes tué l'an 1571. tenant le party de la Ligue. 7.
 Madelaine d'Etampcs Epoufc de Louis de Hallencourt S. de Drcmenil en
 BeatiToifis, puis de Robert de Belle-fcuriere S. d'Olify , tué l'an IJ94. 7.
 Renée d'Etampes mariée à René deSenicourt S. de Sefleval en Picardie,
 dont Enf. Bernard porte d'argent à dcuxLycns pafTan» de fable, ornez 2c
 couronnez de gucnles. VII. Jean d'Èiampcs S, de Valancay U d'Eftiau,
 Chevalier dey Ordres du Roy , Confciller d'Etat , Capitaine de 50 Hommes
 d'Armes , cpcufa le jo. Février 1578. Sara d'Applaincour fille unique de
 Jean S. d'Applaincour , 6c de Barbe d Ognics fa frmme, fut fait Capitaine le
 iz. Acût 1586. & Conlcillei d'Etat le g. Oâiobre 1554. Chevalier des Ordres
 le 9. Janvier 1595. accompagna M. de Mayenne au Voyage de Navarre, cà il
 reçut un coup d'Harquebufade au bras gauche. 11 mourut l'an i6io. laiffta fix
 fils U trois filles. 8. Jaques d'Etampcs S. de Valançay continua la pofterité.
 S. Leonor d'Etampcs Abbé de Bourguil , Evêque de Chartres, & enfin
 Archevcqûc de Rheifns, decede le 8. Avril léyr. 8. Louis d'Etampes S.
 d'Eftiau, tué au Siège de Montatiban fans avoir été marié. S. Achillcs
 d'Etampcs né à Tours le y Juillet 1593. Chevalier de Malthe, Commandeur

6c Grand Croix , Elcû General de l'Aimée de l'Ordre parterre J63J. puis de celle du Pape Urbain VHI. en la Guerre contre le Duc de Parme 1644. auquel il tendit de grands fervices , en recompncfc defquels il le créa Cardinal la même anncc.moorut 1^47. S.Jean d'Etampes Confeiller d'Etat, Maître des Pvcquêtes ,Prcfident au grand Coofeti , Ambaftadcur en Italie & en Hollande, époufa Marie Lrgtoct fille de Guillaume Legrucc S. de Morville , Confeiller du Roy en fes Confeils,& de Matic André £1 fcron>e, de laquelle il eut deux filles. 9. Marie d- Etampes mariée en premières Noces à Philippe de Bcihunc Comtek Selles } 6c en fécondes, à Gafton Gotb Duc d'Epernon,Marquis de Roiijac. 9. Anncc-Elifabeth d'Etampcs a cpoufé Henry» Dominique d'Etampes fon Couiiiy Marquis de Valarçay.

LIV % E XL 8. Claude d'Étampes Baron du Lys, mort jeune ,
 ccant Liçuccnant-Coloncl de M» le Duc de Candale. 8. ttilabcth d'Etampes
 i. fomme de Louis de la Chdtre , Marccchal de France. ». Cbarlotcod
 Etimpes Epoufe de Pierre Brulart Vicomte de Puy lieux , Marquis dé Sillf^y
 i Secrétaire d'Etat , fils de Nicolas BruUrc S. de S llety , Vicomte de
 Puyficux fie de Lu<ies , Baron de Bourlaulc, Chancelier de France ^ fi£ de
 Claude Prudhomme fa femme , donc Enfjns. 8. Marguerite d'Etampes
 femme de Michel de Beauclerc, Marquîs d'Eftiau & dt Mircbeau, Baron
 d'Achcres, Commandeur , Prévôt & Maître des Cérémonies des Ordres du
 Roy , Confciller en fcs Confcils , fils de Charles le Beauclerc Chevalier S.
 d'Achcres &: de Rougemont , Confeiller Secrétaire d'Etat , & de Gabiiclle
 Robin (a femme, dont Enfans. Brulart parte de gueules a la bande d'or,
 chargée d'une traînée & de cinq barillets de fible, à la bordure engrcic/c
 d'argent. Beauclerc porte de guoils à un chevron d'or, accompagne de deux
 têtes de Loup de même en chef, U d'un Loup en pointe aulTi d'or , au chef
 d'azur charge d'un CtoifTant d'argent montant. VIII. Jaques d'Etampes II. du
 nom S. de Valançay ^ d'Applaincour, Chevalier des Ordres du Roy,
 Lieutenant Colonel delà Cavalerie Légère, Gouverneur de Calais fit de
 Monrpi Hier -, cpoufa Louife de Joigny due Blond 't , fille d Oudard
 Blondet dit de Joigny , S. de Bellebrunc, & dcleanne de Morin-villicrs fa
 femme , le ii. May il mourut en 1640. lailTa trois fiis tsC trois filles. 9. Jean
 d*L.tampes Baron de Valançav, Lieutenant - Colonel de la Cavalerie Légère
 dcFcancc, cpoufa CatUnnc d'Elbenc fille d'Alexandre d Elbenc Chevalier S.
 de U Motte, Colonel gênerai de l'Infanterie Italienne, nommé à l'Ordre du S.
 Efprit en 1604. de Catherine d'Elbenc fa femme, 'fut tue au Siège de Privas
 l'an \.6u). ne laifli que deux filles. 10. Louife d'Etampes femme d'Antoine
 Gouffit Marquis de Thois de la Maifon de Honivet. jo. Charlotte d'Etampes
 Religicufe. y- Dominique d'Etampes a continue la pofterite. 9. Henry
 d'Etampes Chevalier de Malte, Commandeur de Mets , grand Croix &
 Bailly dans fon Ordre, Abbe de Bourgeuil , AmbaTadeur a Rome 8c grand
 Prieur de Champagne, fut clii grand Maître de Malte en 167I. 9. Sara
 d'Etampes deccedcc en jcuncfl'c. 9. Charlotte d'Etampes Religicufe à
 Farcnoutiet. 9. Leonor d'Etampes nuance à Charles de Mouchy Marquis
 d'Hocquîncourc , Gouverneur de Pcronne, Maiéchal de Fiance, tué à
 DunKerque l'ejS.dont Enfans. 11 étoit fils de Georges de Mouthy S.
 d'Hocquincouit, grand Prévôt de rHôtel du Roy, fi£ de Claude de Mouchy.

IX. Dominique d'Etampes Marquis de Valançay, S. d'Applaincour , fut député de la Noblesse de Berry pour les Etats Généraux qui se dévoient tenir à Paris l'an 1649. épousa Marjucrite-Louise-Thérèse de Montmorency fille de François de Montmorency Comte Souverain de Luce , Vicomte de Bouteville, & d'Angélique de Vienne sa femme dont Enfants, Si entr'autres : Henry- Dominique d'Etampes Marquis de Valançay, qui a épousé Anne - Elisabeth d'Etampes sa Cousine. ro. François- Henry d'Etampes Marquis d'Applaincour , Capitaine de Cavalerie, Chevalier de l'Ordre de N. Dame de Mont-Carrac fils de S. Lazare de Jérusalem, Ab. bc de 10. N . . . d'Etampes Chevalier de Malte, Exempt des Gabelles du Roy. 10. N , . . d Etampes mariée à Montmorency porte d'ot à la Croix de tfulculj cantonnée de 16, Alerions d'azur quatre de chacun Canton. Vauau i)

The text on this page is estimated to be only 28.39% accurate

HISTOIRE DE ÈERRT, Branche d'iu^utry. V. Robert ou Robinet d'Etampes S. d'Ardrclop & Thelllay, troifième fils de Robert d'Êtampes ni. du nom S. de la Fert'Imbaud , ic de louifc Lcuraude , futcorjmm par Mariage avec Claude Clerct de la Maifon de faint Julien; d'où un fils qu» luit. Cette Branche bnzc d'un CroifTanr de gueules fur la pointe de deux GironJ. Cicrct porte d'Hermine , ou fcloh d'autres, d'ot à deux fifces virées de fable. VI. Jean d'Etampc* S. d'Autry, Ardrcloup & Theillay , Chevalier des Ordres du Roy, écoufa Suzanne de Villebrefme fille de Jean de Villcbrelmc S. de Fougères, Rougcaux fcBoi(ry,8c de Jeanne le Berruyer fa Femme, IC13. O^obrc iyj4. alfifterent au Conttaa Louis d'Ecimpcs , Baron de la Fert'Imbaud , Louis de Villcbrcfme , Chevalier S. de Fougères , Jaques de Maillé Ecuyer S de Benchard ; de ce Mariage font ilTus trois Enfans. , 7. Louis d'Etampes continua la Pofterite. 7. Claude d Etampes. 7, René d'Etampes. ViUcbrcfme porte d'or au dragori aîlcde gueules membre d'axur« Berruyer porte d'azur à trois coupes Couvertes d'or. VII. Louis d'Etampes Chevalier S. d'Autry, Ardrcloup, ThelUay, Vouïcton ScBellcfioJe, Chevalier de l'Ordre, Capitaine d'une Compagnie d'Ordonnance , prit Alliance ici. Juillet lyôï avec Anncdn Pirffis. fille àc Galois duPleffis S. de rifle, Croifprc 8c PlainviUiers, 6c de Jeanne de RclÎLige fa femme , qui étoit lors Veuve de Pierre Berruyer S. de faint Germain , Rouvray &: la Renardière , dont pluficurs Enfans. 8 Jean d'Etampes S. d'Autry , continua la Lignée. 8. Robert d'Etampes Chevalier de Malte , tue au Combat du zj. Juin Ui^ . 8. Philippe d'Et.impcs S. de l'Ifle, Capftaine d'un Vairtcsu , quitta le monde, fefit Auguflin D^chauffé , mourut en Afrique, où il étoit allé pour convertir les Infidèles, le ly. Aoûtij4î. 8. Louife d'Etampes mariée lét. Septembre à Guy de Rochc-chouart Cheviller S de Châtillon-Ie-Roy , Gnnccville, Baiinville , Qninquempoix, Fontcncttes.picrrcfchc , Ilfy , Gennl-homme de la Chambre du Roy, Capitaine de cinquante Hommes d'Armes de fcs Ordonnances j & de cette Alliance fortit une fille unique, MarieM argueriic de Roche. chouart alhée l'an 16 J9. avec Alexandre de Scve Chevalier S. de Châtinonville,ConfèiMet en fcs Confciîs, Maître des Requêtes de fon Hôtel, puis Confciller au Confcil d Etat, Prevôc des Marchands de la Ville de Paris , Dire£leur au Confcil Royal des Finances, dont Enfans. Da Plertîs porte d'argent à la Croix de gueules , chargée de cinq coquilles d'or. vni. Jeln-

Baptiste d'Etampes Marquis d'Autry, Baron d'Ardreloup, S. de Theillay, Bellefiolle ÔC de l'ifle, Membre de Camp du Régiment de Condé, épousa Louise le Grand fille de Hugues le Grand S. de saint Germain de Luzyres, Conseil 1er du Roy en ses Conseils, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes à Paris, Se de Madelaine Bourlabbé la femme, le 14. de Septembre 1616. dont plusieurs Enfants. 5. François d'Etampes S. d'Autry, continua la Postérité. p N d'Etampes Chevalier de M. Tlle, Capitaine d'un Vaifseau pour la Religion. 9. N... d'Etampes S. de l'ifle, épousa N. . . de Franciscres, mort sans Enfants 1661. ^N... d'Etampes S du Coudray. 9, Jean*Baptiste d'Etampes DcAey de Sorbonne, Evêque de Perpignan, puis de MarciHe.

L 1 V K E XL t^MDçois d'Etampes Marquis d'Autrv, Baron
 d'ArdreloWp & Tiiëillay , cpoufa Anne Acaric fille de CUudcAcaricS.de
 PorchcrcflciAvocat du Roy au Bureau des Fifranccsà Orléans , & de Rozc
 Parât fa femme ^ de laquelle il eut une feule Fîfle. Acarie porte d'azur au
 chevron d'argent accompagné de trois Etoiles* Branche de faim Cier^ues (jr
 de la Ferté-Naherti m. Jean d'Etampes S. dc faint Giergues ou Sancergues,
 8£ des Roches Maître d'Hôtel au Duc d'Angoulcmc , puis du Roy , époufa
 Marie de Rochc-chouart fille de Jean de Roch-chojart Chevalier S. de
 Mortemer,& de Jeanne de Torfay fa fcmme,le 14. Février 14^1 d'oij , 4.
 Jean d'Etampes , duquel cy-aprc7. . ^ , 4. Claude d'Etjmpcs mariée à Jean de
 la Porte , S. des deux Lyons , 6^ a Jean de Cullon S. de .Sevry&:
 Troilbrioux , Vicomte de faint Georges. 4. Jeanne d'Eiampcs mariée à
 François de Brczillc Chevalier S. de la Jallaye. IV. jenn d'Etampes
 Chevalier S. des Roches & de la Fertc-Nabert , s'allia l'an 149J. tt«ec
 Madelaine de Huflbn fille de Charles de Huffon Comte de Tonnerre, S. de
 fainc Aignan ic de Celles , &: d'Antoinette de laTtimouillc fa femme, d'où;
 5. Claude d'Etampes, duquel cy-aprez. y. Gilberte d'Etampes femme de Jean
 de Lcvis dit ds Ch.\teâu-morand, Baron de Chateau-morand , dcedéc fans
 Enfans , gît à l'Ave Marii à Paris. y. Marguerite d'Etampes mariée à Neûaire
 dcSencterre Chevalier S. de Seneterre en Auvergne l elle luy apporta la
 Terre de la Fertc-Nabert prez Orléans , dont Enfans* Huflon porte ddzuc à
 trois annelets d'or, i, 1. avec lard — .- . ria à Claude de la Châtre 11. du nom
 , Baron de la Maifonfort. 6. Louife d'Etampes femme de François
 deGenoilhac S. d'Acier , puis de Jaques S. dcMcnoij defquels n'ayant
 cuEnfan» , elle lailTa Héritière Marguerite d'Etampet Da« me de Scnncterre
 fa Tante. frotter, Chapitrb XX. GUV Frôtieh. Chevalier renommé du tems de
 Charles VI. eft \c pfcmier qui quitta la Bourgogne fa Patrie , pour venir
 demeutef en Poitou. Il amena avec luy Pierre Frotier fon frerc, qui cft le
 premier pat lequel je commenceray la Généalogie de cette Maifon. Guy
 Frotier fut Gouverneur de Poitiers; il n'eut point d'Enfans de Jeanne de
 Maillé fa femme, Dame de la MelTchere, Chamoufleaux, Fougère,
 Chambonneau & autres Terres , riche Héritière, qui fonda le Convent de la
 Rallerie. Elle fie bâtir le Château de la McfTcherce , fie lefdits Frotier firent
 bâtir la greffe Tour de Melzcar. Les Mémoires Domcftiques de cette famille
 nous cnfcignent que lefdits Guy fit Pierre avoient un frerc appelle Jaques,
 qui fut Evêque de Poitiers. I. Pierre Frotier Chevalier S. de Melzear & de

Miferey , Vicomte de Monbaft , firerc é9 Guy, continua la pofteritc -, il fut premier Ecuyet d'Ecurie do Roy Charles VII.

The text on this page is estimated to be only 20.97% accurate

fp4 HISTOIRE .GE ^ERRT. il cpoufa Marguerite dcPrcuilly
féconde fille & principale Heririere de Gilles de Prcuil* Jy , Se de
Marguerite de Naillac fa femme, a'ou; ». Marie Ftotier Rcligicufe. ^.
Madclaiuc Frotier mariée avec N - Ancclon Ecuyer S. de Bois-gillet. X.
Jeanne Frocier initiée jijN ... MPregent Frotier Buron de Preuilly , S. du
Blanc en Berry , &r d'A^ay le fcon . époufa YfabcaudcBiI
y,dontvintcnir'autres Enfans un fils crois fillci. 'qui fui vent. 3.
Cjrilegonnellc Frotier, dont cy-aprcz. 3. Catherine Frotier Rcligieufe à
Tudon. 3. Jeanne Frotier femme de Jean de Fonrenay EciiyerS.de S. Catien
& de S. Clair. 3. Louife Frotier mariée. ^ . I I I. 'y4. Pierre Frotier, dont cy-
aprez. IV. ^ V'VI ^f^^" ^^Î;^"" f^^ P^r le dccc de fon frère, fut S.
d'Azav.Ic-fcon , il croufa Charlotte du Bo.s de la Maifon de Fouffac, dont
iint • ^ 5. Antoine Frotier Chevalier, Capitaine d'une Compagnie de
Cavallerie. S- Colin Frotier , dont cy.aprcz. ^ v--v4ncnc. 5. Renée Frorirr. '
_y. Mathurine Frotier. y. Marie Frotier Rcligieufe a Tu/Ton. v: Colin Frotier
Chevalier S. de la MefTeliefc, ^poVifa Jeanne dïiOcau oarenteMe wellehere
Mcizear, Chambonneau, &c: De ce Mariage vint : é. Charles Frotier ,
duquel cy aprcx 6. Bricnt Frotier Ecuyer S. de Fougères, dont fera parlé. 6.
Raoul Frotier Ecuyer S. de ChamoufTeaux , mott fans Enfans. 6. Jean
Frotier Protonotaire Apcftolique. 6. Marie Frotier Rcligieufe à Tuffon. • 6.
Gafpard Frotier Ecuyer , qui époufa l'heritiere de la maifon de la Carre
Blond Ecuyer. vr lef-^nn' r/'o""5^""J^"" ' f^f Seigneur de h Mcfrdicre,
Chamouffeaux Ard'Azav le Kton Capitaine d une Compagnie de
Gendarmes pour le fervice du Roy v GoudTxTntong'cTZVvir'^ ^^^""^ ' a-
Elco;«rm?i?o"a 7. François Frotier , dont cy-aprez. d^n?'wi^""nr/'o""i '^'^^
^^^^ Chevalier de la Motte- Perfac donc vio< plulieurs Enfans . &
cntr'aiirr#.c ki t a ^-m »viotcc 1 criac, Pctfac .auicDouGi uZn/^r \ ^ A* '
D^^^^"" Chevaliers, de la Motte«wc ,.^ui cpouU Helcnc de Coulonges &
Pierre De fedcau fon frcre poioc, qa, fc.

L I V R E Xf. poufa Antoinette de Blond Hcritiere de
 Rclrtbhncau. 7.]cannc Frotier cpoufa Léon Tavcau Chevalier Seigneur
 Baron de Mortcmer, VII. François Frotier CKevalier S. de la McfTeliere,
 Chamoufleaoux , Àzay-le fcron , &c. Chevalier de TOidre du Roy j
 Capitaine d'une Compagnie de Gendarmes, & Couver, neur de
 Btouage.cpoufa Antoinette Goumard de la maifon des Chilcts en
 Xaintongc,d où. \$. Pierre Fiotier , dont cy-aprez. r ^ t N . . . Frotier mairre
 avi^c N • . • Faucon Baron de S. Pardoux, morte fans Enfants. g, Adienne
 Frotier mariée en premières Nôces avec Jaques d'Archiac Chevalier S. d*A
 vaille- Limoufine te de Saire, en (ccdndcs Nôces , avec François de la
 Beraudierc Chevalier S. de BrieuHcc, dont cft venu un fils & deux filles. g.
 N . . . Frotier fut mariée avec N. de Rechigne-voifin Chevalier S. de Guron.
 g. Anne Frotier fut mariée en premières Noces avec Antoine Guyot
 Chevalie; S. d'Alnicres, tué par IcS Beau frères, fans Enfants» eii fécondes
 Noces avec N. Rahoul Prefidnt i Poit;ers; & en iroifiêms Nôces , avec le
 S. d'Argence. g.N . . . Frotier mariée avec le S. de la Vigeric en Angoumoij.
 f%. BaVbc Frotier époufa Roland de S. Fief Ecuyer S. des Senas. g N . :
 Frotier époufa en premières Nôces le S. de la Loranllirc en Xaintonge i &
 en fécondes Nôcesje S. de Marvaut. . . ^ . . . , g lean Ftoier cpoufa N . .
 Thifon Hcritiere de la Rocheite en Angoumois , donc vint Roch Ftotier
 Thifon Ecuyer S. de la Rochette, Jean Frotier Thifon Chevalier de Malte hL
 trois filles, l'une mariée auS. de Vilotrais Lieutenant gènerai d'Angoumois,
 l'autre' au Lieutenant Prévôt d'Angoulcme , «£ la troifième , au S. delà
 Brullé. VIII. Pierre Frotier Chevalier Sj de la Mefleliere &: de
 Chamoufcaux , Capitaine d'anè Compagnie de Chevaux Légers pour le
 Roy, cpoufa Yolande îc Voyer fille du Vicotc de Paumy , d'oià : 9. Galpard'
 Frotier , dort cy aprer. , 4 • 9 René Frotier Ecuyer S. de BaigneuT, époufa
 Catherine Gourdeau , dont vint Pierre Frotier Ecuyer S. des Efcourfleres U
 de Baigneux. Renée Frorier fur mariée en premières Nôces avec le S. de
 Chaumonrj & en fécondes Nôces, avec Charles Frotier Ecuyer S. de
 ChamoufTcaux fon Parent. Efther Frotier fut femme de Nicolas Vacher S.
 de la Pouge. f. Jeanne Frotier mâtîeavec N . . . RoulTeau S. de Marandat.
 9. Anne Frotier mariée au S. de la Foiêt-Balon 9. Catherine Frotier mariée
 avec le S. de PrilTays prez de' Chaavign^ IX. Gafpard Frotièr ChevaHcr S.
 de ChamoufTcaux ^ Mefre de Camp d'un Reginrcntl' cpoufa Yfabeau de la
 Roche-foucauld de la Maifon de Bayers , Dame d'Epmays. tl fbt tue un an

apres la mort de sa femme l'an 1617. Il eut les Enfants qui suivent. 10.
 Louis Frotier, dont cy-apres. 10. Jean Frotier Ecuyer S- d'Epinay <
 Capitaine dans Brooage, fut marié en ses premières Noces avec Marie
 d'Authon Héritière de la Maison de Bray en Xaintonge, dont il a eu deux
 Enfants en ses premières Noces, avec François Brenger de la maison de
 Nantiller en Xaintonge, dont il n'a point eu d'Enfants. 10. Benjamin Frotier
 Ecuyer S. de la Côte-Mcfeffeliere, épousa en premières Noces Catherine
 Couraus de la maison de Pleuville l'U en ses premières Noces, N. ., l'Evêque
 Veuve du S. de la Barde. Du premier mariage il y a eu plusieurs Enfants ;
 savoir, Louis Frotier Ecuyer S. de Manchandis, marié avec N. de la Barde
 / Catherine Frotier mariée au S. de Serignac, & Simon Frotier Abbé. ^ x / • •
 c 10. Renée Frotier mariée avec Robert de la Lande Chevalier S. de saint
 Etienne & de Lavau, Sous-Gouverneur du Roy Louis X IV. 10. N. Frotier
 Religieuse à Tuffon 10. N. Frotier mort >cunc.

i^S HISTOIRE DE BERT, 10. Gaspard Frotier Chevalier de
 Malte; X. Louis Frotier Chevalier S. de la McflTclie & d'Epînays , fut
 nourry Page du Roy, cpoufa Tan 1619. EftherChefle de la Ville de Poitiers,
 Dame en partie de la Ville du Blanc en Berry . d'Ingrande , de la Grefloiere
 , le Vofger, fl^c. Il en eut 11. Louis Frotier , dont cy aprer. Il Jean Frotier
 Doyen de faint Hilaitc de Poitiers. II. Charles Frotier Ecuyer S. de
 Chamouflcaux, a cpo^fc IVncc Frotier fa Parente, dont il a eu une fille. II.
 Philippe Frotier Ecuyer S. des Efcourfiers, a épouft N. Fleury, dont il a
 pluîeurs Enfans. îi. N Frotier Religieufe à Poitiers. II. N, Frotier Rcljgjeufe
 au Dorât. 11. Efthec Frotier mariée avec Jofeph Raymond S. des Brofles.
 XI. Louis Frotier Chevalier S. de la Mcflclie , cft marié avec Anne Irland ,
 dont il a 'plufieurs Enfans. L'Aire a été ncuiry Page de la Grande Ecurie, &
 cil Excmt des Gardes du Corps ; deux autres, Chevaliers de Kflalte , 6c une
 fille mariée avec N. de Rechigne. voifm Chevalier S. de Guron. ' " ;
 Branche de Fougtrt. y Brieni Frotier fécond fils de Colin Frotier", & de
 Jearne d Uffcau , fut Seigneur de Yougerc; le nom de fa femme cft ignoré j
 il eut pour fils , VU. Charles Frotier Ecuyer S. de Fougère , qui fut marié
 avec N. <ie Noflay delaMai.fon de la Forge de Noflay i dôt vient , t.
 Charles Frotier, cy - aprcz. S. Marie Frotier morte fans Lignée. VIII.
 Charles Frotier cHf^>'><^" S. de Fougère, Licurenant de la Cmpagnie de
 Geod'armes du S. de rifle -Rouliet, cpoufa Marguerite Cherpentier Dame
 Héritière des Tcflbnnics Potlille -, dont , 9. Gabriel Frotier , dont C)-
 'iprcz. 9. N. Frotier Ecuyer S. de Pcùillé , mort fans avoir été marié. ^.
 Charles Frotier, Chevahet de Malte, mort dans un combat cootre les Turcs.
 .j» Antoine Frotier. . 9Ui}cai)rc Frotier fenrhic de Claude Taveau Ecuyer S.
 dç laTonr-aux-conjoints^ fils du S. de la Tour-aux-conjoints , & de N.
 Châteigner. îi. François Frotier cpoufa Emcry des Jardins , Ecuyer. i?.
 Anne Frotier mariée avec Nicolas Fonteneau ViccrSenéchal de Civray. IX.
 Gabriel Frotier Chevalier S. de Fougère, Poiillé & des TcATornieres,
 époufa Margoerite de Maran, dont il a ru deux fiUes] fie la fille aînée dudit
 Gabriel Frotier a c> poufé N. de la Tour S. de la Viale. Ctmàcket

LIVRE XL Camaches. ' ^ Chapitre XXI. C'ette Famille, qui porte d'argent au chef d'azur, est réputée extraite de la noble & ancienne. Maïson de Gamaches en Picardie, qui a tiré son nom d'une Terre de même Dénomination , de laquelle l'Abbaye du Val Diocefc de Paris fournit plusieurs Titres , notamment de Godcfroy de Gamaches , lequel donna \ l'Eglife de N. Dame du'Val trente-cinq acres de terre, du confentement de Eufenne fa femme, Mathieu , Guillaume , Richard &: Henry de Gamaches frères, l'an 1190. En la même année Mathieu de Gamaches du confentement de Pierre son fils aîné , d'Alix femme d'iceluy & de leurs Enfans l'approuva les Dons faits à cette Abbaye par leurs predeceffeurs ; &: en l'année 1117. il délailia aux Religieux de cette Abbaye la moitié des Landes à luy &: à fes Frères appartenantes. Les Titres de la même Abbaye font foy ^uc l'an 1256. Henry de Gamaches Evêque de Bayeux , Giles de Gamaches son Frère , Nicolas de Gamaches son Neveu Chevalier, Mathieu de Gamaches auffi son Neveu non encore Chevalier, approuvèrent la Vente faite aux Religieux du Val par Guillaume Bodin) & qu'en l'an 1141. le même Guy de Gamaches &: Nicolas son frere Chevaliers, permirent aux mêmes Religieux de retenir huit Arpens de Bois qu'ils ;avoient acquis de leurs mouvances , & qu'en l'an 1164. Mathieu &: Pierre de Gamaches Enfans de Mathieu» confirmèrent tous les Ades faits entre ces Religieux & leurs AncêtreS' M. Duchefne dit que Bern.ird IL du nom S. de S. Walery, nommé entre les Sci-Hift de gneurs qui firent le Voyage de Jerufalem l'an 1096. ayant fuccédé à Gautier son Pere , lui Drtax , aïoicié en la moitié de la Seigneurie de Gamaches par un Chevalier nommé VValcran , qui la tenoit auparavant en Franc-Alcu , & reprit de luy en Fief l'autre moitié* Du Tillet fait auffi mention de Guillaume Seigneur de Gamaches , lequel avec Jean & Pierre de Gamaches Chevaliers fes frères, vendit deux cens livres de rente fur tous 6d chacuns fes biens à Jean de Marie Eveque de Coutance , duquel Guillaume & de Marie de Fefcam fa femme , fortit autre Guillaume de Gamaches grand Veneur du Roy Charles VI & son Bailly de Roïen, conjoint par Mariage avec Marguerite de Corbie Nieco d'Arnaud de Corbie Chancelier de France , lequel Guillaume fut pris des Anglois)i la Bataille d'Azincourt , &: derechef devant Cambray ; ce qui l'appauvrit grandement à eau fe des exceffives rançons qu'il fut contraint payer. Néanmoins Duchefne remarque que cela n'empêcha pas que Jean de Châtillon Se de la Ferré en Ponihicu ,

troisième fils de Gaucher de Châtillon S. de Troilfy & de Marigny , ne recherchât en Mariage Blanche de Gamaches sa fille , émeu , dit cet Auteur de sa vertu Sa bonne renommée , & ayant plus d'égard à la noblesse de son Extraction , qu'aux Moyens Sa Richesse (mais peu après Sa. de l'an 1439 il ne manqua pas d'être mis en Procès par Arnaud de Marie Conseiller Sa Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy, Héritier de Jean de Marie Evêque de Coutance son frère, pour la Rente qui luy avoit été vendue par feu Guillaume de Gamaches à Sa sur les Remontrances par luy faites au Parlement* qu'il n'étoit Héritier d'aucun Guillaume , que par Bénéfice d'Inventaire, fût que les ennemis occupoient tous ses biens acquis pour la plupart en la Duché de Normandie) la Cour ordonna qu'un an après que les Terres obligées à la Rente , auroient été réduites en l'obéissance du Roy , il feroit bon S^r loyal Inventaire, Sa suivant iceluy, payeroit ladite Rente) autrement Sa à faute de ce qu'il feroit réputé pour Sa simple Héritier. La Châtellenie de Gamaches passa de la Maison de S. Walery en celle de Dreux » par le Mariage de Robert III. du nom Comte de Dreux, Sa d'Aenor de S. Valery > Sa de celle de Dreux en celle de Thouars , par le Mariage de Louis Vicomte de Thouars Sa de Jeanne de Dreux, laquelle Jeanne de Dreux en fit don à Isabelle de Thouars sa féconde fille, laquelle la porta en Mariage à Ingelger d'Amboise, Sa une de ses filles la porta en la Maison de Roault , où elle fut demeurée jusqu'en ce temps. Les Gamaches établis en Berry Sa Nivernois, reconnoissent pour chef Gilles de Gamaches, duquel fera parlé cy-après, dont les Descendants ont possédé les Terres de Lorutoy, Surycbois , Quinquempoix , Juffy , d'Ourouer , les Vicomtes de Raymond, Châteauneuf , Goudron , Sa ont pris Alliances dans les Maisons de Foucault , Liniers, Xx XXX 1

SpS HISTOIRE DE BERRT, Blet, Pclourde, Du Puy , Des
 Guerres, de Montagne , Genton , Tollet & autres nobles Familles -, Sd ont
 toujours porté les Armes plaines de Gamaches, marque de leur Excrâion &
 de leur Origine. I. Gilles de Gamaches Chevalier , fut tue par les Angloiscn
 la Bataille de Verneiiil l'an 1415. au rapport de Mondrelet '• Il laifla trois
 Enfans. z. Louis de Gamaches, qui ne lailTa qu'une Fille. z. Jean de
 Gamaches Seigneur de Rozemont en Nivernois &: de la Guierche , conjoint
 par Mariage avec François de Linieres Fille de Melfirc Jean de Linieres
 Chevalia Baron de Merinville prez Etampes : Il mourut fans Enfans i fut
 inhume en l'Eglife Cathédrale de Nevers , fous une Sépulture élevée. 2.,
 Guillaume de Gamaches qui fuit. II. t. Guillaume de Gamaches Seigneur de
 Sury-ez-Bois de Lourroy > Capitaine des Francs Archers du Pays deBerry
 &: de Sologne, contraâa Mariage l'an 1444. avec Philberte Foucaut Dame
 de Sury-ez-bois , d Efterre & de Lourroy , ParoillTe de Clcmonti il fit la foy
 & hommage de cette dernière Terre à Charles Comte de Nevers & de Rethcl
 , le 10. Février 1460. fa femme le furvcquit , &: reprit une féconde Alliance
 avec Mcflirc Jean de Vicilbourg Chevalier; du premier Mariage fortit : " ^
 III. Jean de Gamaches Ecuyer Seigneur de Sury-cz-Bois & de Lourroy ,
 Confeiller , Chambellan & Maître d'Hôtel du Roy i fut pourveû par le Roy
 Charles VIIL de l'O/Hce de Chambellan & Maître d'Hôtel ordinaire, le 10.
 Août 1490. pour rccompnfc des fervices rendus à fa Majellé} époufa
 Marguerite de Blet >d'où font ilTus: 4. Adrien de Gamaches, duquel cy-
 aprez. 4. Cathclin de Gamaches S. de Sury-cz-bois , qui comparut à la
 Redaôion de la Coutume de Berry l'an lyjj. fit partage avec fon frère le 7.
 Avril JJ40. ic font l'un & l'autre qualifiés Chevaliers. IV. Adrien de
 Gamaches Chevalier S. de Quinquempoix & de Lourroy , Vicomrc de
 Raymondi Confeiller & Maître d'Hôtel ordmaire du Roy : contratia Mariage
 le 17. Juillet ijij. avec Jeanne Pelourde fille de noble Seigneur François
 Peloordc S. d'Ourouer, aifida à la Rédaction de la Coutume de Berry en 153
 9 • & fut un des Députés de la Nobleffe pour faire les Remontrances du
 fécond Erat. II lailTa pluficurs Enfans. Pelourde porte de gueules a un Aigle
 d'or cantonné de quatre Croix recroifetces , au pied biché de même. y.
 François de Gamaches, qui continua ta pofterité. j. Philbert de Gamaches S.
 de Sury-ez-bois , decedé fans Enfans en Septembre 1601. 5. Albert de
 Gamaches Religieux. j- René de Gamaches S. d'Ourouer &: de Villars,
 époufa en premières Noces Char« lotte de Salins fille de Jaques de Salins S.

de Corrabauf , d'Ivry , de Vernon , Mercy Se Cournelles , le 19. Juin ijéi. &:
en fécondes Noces Chrétienne d'Affigny fille d'Artus d'Affigny S. du Fort
& du Pont - Marquis, & de Paulc de Chaumoni fa femme , de la3uelle il eut
Paul de Gamaches S. d'Ourouer Gentilhomme ordinaire delà Chambre
uRov; ayant fur vécu fon Mary, elle reprit une féconde Alliance avec
Claude de Laverne Ecuyer S. de Vauvrière , Fils de François de Lavetne S.
de Vauvrière , & de Marguerite 4c Gamaches fa Femme, le i6. Février 1^91.
y. Marguerite de Gamach'-s mariée à François de Laverne Ecuyer S. de
Vauvrière. 5. Anne de Gamaches Religieuse à faint Laurent de Bourges. V.
François de Gamaches Chevalier Seigneur de Ju(Ty &: de Quinquempoix,
Vicomte de Raymond, Chevalier de l'Ordre du Roy, Gentilhomme ordinaire
de la Chambre, s'allia avec Philippe Du Puy Fille de Philippe Chevalier
Seigneur de Coodray. Panetier du Roy » & de Jeanne Raffin fa Femme, le
i6. Odobrc ijyo. & de cette Alliance fontilTui,

L IV KE XL ipp 6. Georges de Gamaches , qui continua la Pofterite. 6. Claude de Gamaches mariée à Jean de Culanc Chevalier Baron de Brccy> fainte Soulangc & Mouhns, le ij. Septembre 1584. 6. Jeanne de Gamaches Femme de GeotVoy de la Chaflagne, Seigneur de PreUàc en Gafcogne. 6. Madelainc de Gamaches Epoufc du S. de Montefpcdon en Auvergne. VI. Georges de Gamaches Chevalier de l'Ordre du Roy, l'un des Chambellans de faMajffté , Seigneur de Jurty, Qiinquempoix, Vicomte de Raymond &: de Château-roëillan» Gouverneur d' VIFoudun. Il s'allia avec Jeanne des Guerres , le iS. May 1567. fervic le Roy Henry III. pendant les Guerres Civiles, &: ayant été blefc à l'Aflaut de la Ville d'YVoire , le Roy luy écrivit de fa propre main l'an 1577. pour luy témoigner le dcplaifir qu'il avoir de fa bleflure, & qu'il confcrveroit la mémoire de les fervices. Le même Roy voulant faire connoître à faNoblefc le zele qu'elle avoir pour la Religion Catholique, &c empêcher les bruits qui commençoient à courir des Aflociaions , Pratiques & Préparatifs d'Armes , qui fc faifoient contre fon fervice & autorité , chargea le S. de Gamaches d'un Manifelle fignc de fa main , conitcfignc Pinarr , en datte du 17. Mars 158[^]. &c l'envoya cz Provinces de Berry , Bourbonnois, Niverrois, Auvergne &: la Marche, pour donner aux Principaux de fa Noble fle réclairciflement de fa bonn'c & droite intention, comme il refulie du Manifefte , donr il fur charge, & duPaireporc fignc Henry, & contrefigné Pinart, en datte du 17. Mars ijîÿ. Il s'aquita de fon Employ avec toute la fidélité & l'exaôitude polTible , & reçut du Roy fon Maître les marques de fon cftime Se de fa fatisfacôion , ayant été pourvu par Lettres du 7. Novembre 1[^]87. de l'Office de Chambellan de fa Majcfté , laquelle luy donna le Gouvernctnenc de la Ville d'Y ffoadan, ic les Commandemens de Ces Troupes en Berry, avec Icfquelles il donna le 3. d'Août 1589. un Combat proche l'Abbaye de la Prc , dans lequel il fut bleTc par Neuvy-le-Barois Commandant pour la Ligue , pris 6c mené prifonnier en la Ville de Bourges i le Roy l'échangea pour d'autres Prifonniers , & il continua de fervir pour luy en la Province de Berry , en laquelle il fut un des plus qualifiez Gentils-hommes qui tint le Party du Roy contre la Ligue. Il acheta l'an ij88. la Vicomte de Château-meillan , Sc fit des preuves pour erre admis aux Ordres de Chevalerie du faint Efprit & faint Michel , qui furent reçues au mois de Janvier 1609. Mais ayant été ■ prévenu de mort , il ne reçut pas le Collier. Il lalHa deux Fils &c deux Filles7. Charles de Gamaches-? - r • /- "i j- j- L i QU' fuivct«.

7. Claude de Gamaches. S[^] 7- Louisc de Gamaches Epoufc de Louis de Couhc Seigneur de ridc-Savary ii dd la Roehc Agnet. 7. Claude de Gamaches Abbcffe du grand Convent de Notre-Dame de Ncvers. Des Guerres porte d'or à trois Chardons de fmople, iflans d'une même tige. ISranche de Château-metUan. VU. Charles de Gamaches Vicomte de Château-meillan , Seigneur de laFougcroUe.a été marié deux fois ; premièrement avec Elconorc de Montagne Fille de Michel de Montagne Chevalier de l'Ordre du Roy , Se de François de Chaf'l'cigne, de laquelle il n'eut qu'une Fille. Aprez la mort de fa première Femme il reprit une féconde Alliance avec Anne de Grefly, laquelle le fit Père d'un feul Fils. 8. Marie de Gamaches mariée avec Louis de Lheur Baron S. de Fargues , le 13. Mars 1617. 8. Federic de Gamaches Viccmte de Château-meillan , Seigneur de la FougeroUe, lequel vendit la Terre de Château-meillan à Mcflre Jean Fradet de faint Août, depuis Comte de Château-meillan > il cpoufa en premières Noces Eméc de Gaucourt Fille de Jaques Seigneur de Cluys , Sénéchal de la M.irche , & de Jeanne Delbcne » laquelle étant déccdéc fans Enfans , il a contradé un fccor.d Mariage avec N. • . de McntarctMontmorin.

f§9 HISTOIRE DE BERRT, branche Ji^JJi VII. Claude de Gamaches Seigneur de Jufly , Quinquempoix & Goudron , Vicomte de Kaymond , Capitaine de Chevaux-Légers. Il a été marié deux fois , premièrement avec Marie Genton Fille de Claude Genion Seigneur de Goudron & de faint Germain, Commandant pour le Roy dans le Château de Pierre Encise à Lyon , & de Marthe de Galonné sa Femme , le 9. Octobre 16x6. Se en fécondes Noces , avec Renée de Tollat Fille d'Edme de Tollat Seigneur de Bois-firanc & de Claude Ragueau sa Femme : il a des Enfants des deux Lits. Galonné porte d'argent frète de fable de fix pieces, à une Aigle de même en chef. Genton porte de gueules à la Licorne d'or, au chef d'argent chargé d'une molette de fable Du premier Ut. 8. Claude de Gamaches H. du nom , Vicomte de Raymond , allié par Mariage avec Catherine Nizier, de laquelle il a plusieurs Enfants ; qui sont , Claude , Balthazar & Charles , Eleonor , Anne de Gamaches. S. Charles de Gamaches S. de Goudron , n'a eu aucun Enfants d'Antoinette Noëlle de Dampierre sa Femme. 8. André de Gamaches mort sans Alliance. S. Marie de Gamaches Religieuse à faint Laurent de Bourges. Dit Jecond Lit. 8. Anne de Gamaches Vicomte de Raymond. S Charles-François de Gamaches S. d'Amazy. Gougnon. Cette Maïson est originaire de la Province d'Auvergne , a donné son nom \ deux Châteaux , fçavoit Château-Gougnon & Vert-Gougnon. Elle porte d'azur au Poisson d'argent posé en fasces , éclairé de 3. Etoilles rayonnantes d'or , z. i, Supporter X, Sirenes, tenant i- Estandards, quelque fois deux Sauvages, & aussi z. Anges -, le Casque orné d'un tortil , d'où sort un vol banneret aux Armes de la Maïson -, Cimier une Sirene tenant cette Devise: Bene lotit Sidéré fuient. En la Chartreuse de Saix se voit un fragment de Sculchre de Noble Jean Gougnon Capitaine du Château de Minerve & General des Monnoyes de Languedoc, de l'an 14(4. & de sa femme }eanne Gafquette qui mourut peu de tems apres , furent enterres au pied du grand Autel , & sur leur Tombeau élevé est la figure d'un Soldat armé de toutes pièces en Chevalier avec sa Cotte d'Armes , un Poisson & j. Etoilles, & donnèrent la quatrième partie de leurs biens à cette Chartreuse. Dans le Controlle de la première Compagnie des cent Gentils-hommes Ecois, commandée par Eberard Stuart, le cinquième qui est nommé, c'est Pierre Gougnon Lierd. Une Branche de cette Maïson vint s'établir de la Province d'Auvergne en celle de Berry , à l'occasion de l'Alliance & Parenté quelle avoit avec le célèbre

Jaques Cucur Argentier du Roy Charles VII. & comme clic étoit ilfuc d'un puîné, elle brifa diverfement fcs Armes i ce qui dura jufqu'environ l'an 1⁴⁴⁰. qu'elle reprit les Armes plaines , aptez que la Branche des Aines fut finie par des Filles mariées en Auvergne. Les Titres y font rectez , &: palfez entre les mains d'autrjs Familles. Meilleurs Gougnon gardent deux Paires d'Heures en vellin , peintes Se hiftoriccj à leurs Armes , à la fin defquelles font tous les Adcs de Mariages &: de Baptêmes depuis 1420. jufqu'à prefent , où l'on connoît les Alliances qu'ils ont pris dans les plus nobles & anciennes Familles de la Province & autres. Néanmoins le peu de curiofité que l'on a eu }ufqu'à prefent de fouiller dans l'^ntiquité , les Guerres Civiles &: le grand nombre d'Enfans furvenus dans cette Maifon, font caufe que l'on ne peut à prefent remonter plus hault avec certitude Se par une filiation bien prouvée, que depuis •'

LIVRE XL I. VVlcain Gougnon Confcillet du Roy, Lieutenant général au Bailliage de S. PierrcIc-Monfticr. Il fc trouve au Prieuré de S- Pourfain des Titres de l'an 1396. qui confervenc fon Nom : il croie Parent & intime Amy de Jaques Cueur. Le nom de fa Femme n'cft Tenu à ma connoilTance , mais il eut pour fils : z. Antoine Gougnon qui fuit. Antoine Gougnon Ecuyer S. des Clois, de Hauteville, d'Augy, Voifin ,Montifaulc, de la Reculée du fouillay,) de Vérin, &cc. naquit en 141 j. & il fut Confeiller &: Maître d'Hotcl du Roy. Comme il avoir des liaifons de parente & d'amitié avec Jaques Cueur, il eut part à fcs plus beaux Emplois. Ses Armes ôi celles de fa femmc'font dans une vitre de l'Hôtel dudit Cueur à Bourges. Il cpoufa le zé.Novembre 1440. Catherine Cottercau fille de Jean Cottcreaa S. de Hauteville &: de Jeanne RonlTart. Ladite Cottercau naquit à Bielle en Auvergne le ij. Février 1410. & eut pour Parrain M- le Dauphin d'Auvergne Comte de Clermont, &: fa Marraiue fut Catherine Rolland femme de Jean Ronlîart S. des Cloix , dont font idus iz. Enfans, entr'autres. 3. Lambert Gougnon Chanoine de la Sainte Chappelle de Bourges , où il a fondé un Anniverfaire qui fc dit tous les ans le i^e. Décembre, &: un Salut la veille de l'Annonciation ; il fut auffi Adminiftrateur de l'Hotcl-Dieu de S. Palais. 3. Jean Gougnon qui fuit. 3. Guillaume Gougnon Confeiller au Parlement de Paris dcz 1474. il l'ctoît encore en 147Ç. 1479- 1481. & 1486, je ne fçay s'il laifla des Enfans de Jeanne de Surgy fa femme. 3. Philbert Gougnon Chanoine de l'Eglife Patriarcale de Bourges, &: Prieur de Vemeuif.3. Heleinc Gougnon Dame de la Reculée du Foiillay , fut mariée à Jaques de Treignac S. de Fontillay, de Soulangy, Lerboy &: Villeminart, Vicomte de Chipou, Lieutenant gênerai à Bourges, Confeiller du Roy & de Madame la DuchefTe en fes grandsJours de Berry , fils d'Etienne de Treignac S. de Fontillay, Lieutenant gênerai à Bourges, de Ponon de Sathenat fa femme, d'où fortit. 4. Perrette de Treignac feule &: univctfelle Héritière, mariée à Michel de Cambray S. de Thcrieux. Voy. la Généalogie de Cambray. 3. Lucrèce Gougnon fut conjointe par Mariage avec Anjormnt Ra Confeiller au Parlement de Paris , l'an \^0t' il mourut l'an 1497. il eut pluficurs Enfans3. Geoffrette Gougnon femme de Hcûor deConvers Receveur gênerai en Berry:d*où, 4. Catherine de Convcrs qualifiée Ecuyere en un Titre de l'an ij4y. elle fut mariée à Guillemain de Guerard Chevalier, Valet de Chambre du Roy & Capitaine de la Salle-Roy. Cottereau porte d'argent à Lezars montans de fmoplc, z. i. III. Jean Gougnon Ecuyer S- des Clois ,

Haute-ville > Augy, Voifm, Montifaut, Doulay Villcomte, des Granges
 &c. Il fut pourvu pour recompenses de ses services par le Roy Louis XI. le
 12. Février 1481. de l'Office de Procureur General en l'Electiion, Mon-
 &c: Gabelles de Berry } il fut Chevalier de l'Ordre de Notre-Dame de la
 Table ronde de Bourges: cpoufa l'an 1474- Marie de l'Hôpital, Fille de Jean
 de l'Hôpital, Ecuyer, S. des Granges, Doulay &c. & de Jacqueline
 Bricefort sa Femme, Dame en partie du Bois de Vercy &c: d'Argenson. De
 seize Enfants qu'ils eurent y il ne resta que ceux-cy. 4, Antoine Gougnon qui
 fut. 4- Louise Gougnon étant Veuve sans Enfants de Jacques Daudu, cpoufa
 Philppon de Sauzay Ecuyer S. des Rouachères, dont Philipps de Sauzay S.
 des Rouachères marié à Gabrielle du Coing. 4. Martine Gougnon fut mariée
 à Henry des Devises Conseiller du Roy, &c: à Thibault du Houfflé Ecuyer S.
 du Preau &c: Chaulmoy sans Enfants. 4. Jacques Gougnon Chanoine de
 l'Eglise Patriarcale de Bourges en 1551. 4. Alix Gougnon cpoufa Jacques
 d'Orfance Ecuyer S. de Chaugy, Angeray &c: Vorlay, dont la Généalogie
 est en mon Histoire. 4. Claude Gougnon Religieux en l'Abbaye de St.
 Laurent de Bourges. 4. Pierre Gougnon Docteur en Théologie, Chanoine
 &c: Archiprêtre de l'Eglise Pa- • triarcale de Bourges & Officier de
 l'Archevêque, Prieur de Blaron, Administrateur de

HISTOIRE DE BERRT, l'Hôtel-Dieu de Blet , fut envoyé à Rome
 , pour faire confirmer l'Élection de M- François de Tournon Archevêque de
 Bourges , l'an 1547, il mourut l'an 1547. 4. H(*uor Go n gnon Secrétaire &
 Contôlicur général des Guerres. 4. Martin Gougnon auflî Chanoine de
 l'Eglise Cathédrale de Bourges, fit les Pauvres ses Héritiers. De l'Hôpital,
 porte d'azur à la fin ce d'or, accompagnée de 3 Croisilles d'argent x-i. ceux du
 chef surmontés de 3. Etoiles d'or. IV. Antoine Gougnon Ecuyer S. des Loix,
 Haute-ville, des Granges, Doullay, Villaines, du Bois de Vevre &c.
 Commisnaire & Contrôleur général , député par le Pape Léon X*. & le Roy
 François I. pour la Croisade contre le Turc, es années 1517. 1518. Sec. Il fit
 bâtir la Maison des Pères , suivant plusieurs Quittances à lui données par
 les Ouvriers. Fut marié le 11. May 1503. à l'Hermitage à 3 lieues de Blois
 avec Catherine Prevost, Fille de Jean Prevost Ecuyer S- de Sermes, des
 Raulx Sic & de Madeleine Gaillard sa Femme & petite Fille de Jean
 Prevost Ecuyer S. de St. Cier dont tit. Enfants, entre autres. y. Jean Gougnon. j.
 Louise Gougnon mariée à Jean de la Buffière Ecuyer S-de Prey & du
 Jarry. y. Jean Gougnon. j. Catherine Gougnon mariée à Guy Doulié Ecuyer
 S. de Cheneviers & de Ferrières , Conseiller du Roy en ses Grands-Jours
 de Berry Procureur General des Cours Ecclesiastiques de la Prévôté
 d'Aquitaines. 1- Jacques Gougnon , Prieur de Bleron & du
 Ponce-Chrétien. Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Bourges , puis Chanoine
 & Doyen de la Cathédrale de Beauvais , Vicaire Général spirituel &
 temporel de Mr. le Cardinal de Chastillon. j. Marie Gougnon Religieuse au
 Convent de St. Dominique près Moncargis. j. Jean Gougnon qui fut. y.
 Antoine Gougnon mort Lieutenant d'Infanterie au service du Roy. 5. Jeanne
 Gougnon , Religieuse en l'Abbaye de St. Laurent de Bourges. y. Claude
 Gougnon , Chanoine de l'Eglise Patriarcale de Bourges . puis de Beauvais.
 Prieur de Bleron & de St. Mexian. ^ »««uvas, y. Helene Gougnon mariée à
 Jean d'Abouft, Grand Baillif du Pais de Donzoy y. François Gougnon S-de
 Villaine, Homme d'Armes d'une Compagnie d'Ordonnance y. Marie Gougnon
 femme de Denys du Chesné Sr. de Ferrières. Prevost porte d'or au Chevron
 renversé d'azur, accompagne en chef d'une molette de gueules, Se en pointe
 d'une Aigle de sable. V. Jean Gougnon Ecuyer S. des Loix , des Loges , du
 Puy , de Torcy, Haute-ville , la Mouline , Druges , Crecy, des Combes , du
 Chaulmoy , Bois-de-Vevre, &c. Trésorier Général du Ban & Arrière-ban
 de Berry, fut Père de dix- neuf Enfants , ayant été marié deux fois , la

première avec Marguerite Boifrot fille de Louis Boifrot Ecuier S des Combes, &: des Chaulmes Se de Marie de Ferré fa Femme. La féconde . à Madclatnc le Troing . Dame deDruges & du Cretet, Fille de Juliea le Tromg , Ecuyer S. de la Charnaye, de Maclou Se de Drugcs , Se de Marguerite Saultereau fa Femme. Fille de Maximilicn Saultereau Ecuyer S de Vemon & de Marie Ridcc la Femme; de fcs deux Femmes, il ne refta que " Du premier Lit. 6' Etienne Gougnon Ecuyer S. des Clois Se Torcy, qui fuit. Du feconà Ut. 6. Jean Gougnon. 6 Antoine Gougnon S. de Haute-ville, Chanoine de Beauvais &: Prieur drRî par refignarion de fon Oncle Claude Gougnon. oicna , 6. Madclaine Gougnon morte Qias Enfans de M' Godcau.

LIV%E XL ' i. Helenc Gougnon mariée à Antoine de Boifrou
 vray Ecuyer S. de Parfcche. 6. Etienne Gougnon , Prieur de Blcron après
 fon Frerc. 6. Gabriclle Gougnon Femme d'André de Pardicu , Secrétaire de
 Mr. Frère du Roy, Duc d'Anjou & de Berry. , 6. Jaques Gougnon Ecuyer S-
 de la Mouline, cy-aprcs. ^ 6. Jean Gougnon S. du Bois de Vevrc, mort fans
 être marie. 6. Etienne Gougnon Ecuyer S. du Chaulmoy & des Miniers, ^ui
 fc verra en fon lica. Boifrot porre d'azur au chevron d'or , accompagné de
 trois étoiles de même les deux du chef furmontées de deux Oy féaux
 affrontés d'argent. ^ • c j. Le Troing porte d'azur au vol d'or furmonté d'une
 étoile de même en chef , & d un tronc d'arbre noueux de même en pointe.
 VI. Etienne Gougnon Ecuyer S- des Clois, des Combes & Torcy, cponfa
 Claude de la Chapelle feule Fille & Héritière de Jaques de la Chapelle S. de
 la Grange- CarreSi de Ma>ric Galoppc 5 d'ou. ^ ^ . i , r n 7. Antoine
 Gougnon Ecuyer S. des dois & c. mourut fans Enfans de Louifc Bigoc
 Dame du Breouillci fa Femme. 7. Claude Gougnon. 7. Etienne Gougnon. / .
 r -, «nf>/r;rA ' . ^ ° y tous morts lans polteritc. 7. Etienne Gougnon. f 7.
 Marie Gougnon. ■) 1 u j 7. Marguerite Gougnon Dame des Clois & de
 Torcy qu'elle vendit , elle eut deux Maris ; fçavoir Pierre Bengy Ecuyer S.
 d... Fils d'Anroine Bengy Ecuyer S. de Puyvallée, Doacur & Profca'curcz
 Droits à Bourges,&: de François Amignon fa Femme, donc une Fille
 Religieufe. Jaques de Brielle Ecuyer S. du Couldray, fans Enfans.^ De la
 Chapelle porte d'azur à une Eglise ou Chapelle d'argent, furmonicc de trois
 rofes de même. Bigot, de fable II crois ccftcs de Léopard d or , lampafles
 de gueules. "Branche de la t^online. VI. Jaques Gougnon Ecuyer S. de la
 Mouline , fut marie avec Geneviève Bigoc fille de Simon BigocjEcuyct S-
 d'Augy Sd de Varcnes, & de Geneviève Chambellan fa Femme; donc fonc
 iflus. 7. Madelainc Gougnon mariée à Charles Bonin Ecuyer S.dcNouriou.
 7. Geneviève Gougnon Dame de la Moqline en partie, fuc mariée à Henry
 Bengy Ecuyer S. des Patureaux. 7. Hélène Gougnon Dame de la Mouline
 en partie,époufa Ancoine Bourdaloie S. de Gandcber Procureur du
 ^oyàMcunfur Yevrc. Bigoc porte comme cy-dcilus. branche des Miniers»
 VI. Etienne Gougnon Ecuyer S. du Chauraoy , des Miniers , de Druges , do
 Bois>4o^ Vevrc, du Puy , des Loges, du Bois-gaillard, de Cretec , &c. fiic
 Capitaine d'Infanterie, & marie en 1J97. à Anne Ragucan fille de Jean
 Ragueau Ecuyer S. de Guilly , des Miniers &: du grand Credo, & de Marie
 Bonnin fa femme; de u. Enfans , il ne relia quç ceux- cy. 7. Mcry Gougnon

mort Capucin. 7. Anne Gougnon femme de Pierre de la Cofte Ecuyer S. de la Greffierie. r-j. Erienne Gougnon qui fuit. 7. Jaques Gougnon S. du Bois-de-Vevre, cyaprcz, fon Frère. 7. Jeanne Gougnon étant Veuve fans Enfans du S. de la Ragotterie, cpouû François de Mauvoisin Chevalier S. de Neuville-Pailloux.

^04^ HISTOIRE T> E BE^RT, Ragucan porte de gueules à z.
 Porcs épiés montans d'or , sur un Chevron onde d'ar. genc accompagne en
 pointe d'une Etoilici au chef de même , charge de j. Etoilics de fable. VII.
 Etienne Gougnon Ecuyer S. des Miniers, de Druges, &c. apprit les
 Exercices étant Page de M. le Prince de Condé Henry de Bourbon II. du
 nom ; en(uit ferveit Cadet dans le Régiment des Gardes, après dans les
 Chevaux-Légers de M. le Prince, & fut Homme d'Armes dans la Compagnie
 de M. le Comte de Nancay ; il fut marié deux fois, la première à Anne de
 Veniers Fille de Pierre de Veniers Ecuyer S du Buillon , Montoux & Bia.
 harnois , & d'Anne de Percigreau sa femme; la féconde fois en avec Elifabeth
 Sergent Fille de Jean Sergent Ecuyer S. de Parfiche , & de Marie de la
 Marc. Servent porte de gueules à l'aigle d'argent au chef d'or, chargé de
 deux maffues d'azur paillées en fautoir. T)h premier Lit. S. Jaques Gougnon
 Ecuyer S. de Druges, a servi à l'Armée jufques à la Paix &: au Ban de
 Berry en 1674. il époufa en 1681. Jeanne Prévôt de Touzelles. 8. Pierre
 Gougnon Ecuyer S.. des Miniers en partie, après avoir servi à l'Annecis'eft
 marié à Marguerite de la Rue du Razay, dont il a Marguerite Gougnon. 5>.
 Scaftien Gougnon. 5>. Jaques Gougnon. 8. Henry Gougnon Ecuyer S. de
 la Forge, mourut d'une bleffure Turc , qu'il reçut au Siège de rifle en Flandre en
 1667. ^P^cz avoir fait 8. Campagnes. Etienne Gougnon Ecuyer i. des
 Miniers , a auffi servi l'efpace de cinq ans, & enfuite s'eft marié à Marie
 Gibicuf du Porral , dont 9. Jeanne Gougnon. ' \$. Marie Gougnon. De la Rue
 porte de gueules à un arbre d'or, une Licorne paffante d'argent,
 accompagnée en chef de deux Etoiles. Gibieuf porte d'or à la fafice en devise
 de fable , foutenu d'un chevron de fable, accompagnée d'un Trèfle de
 Onople en pointe. Du fécond Lit. i 8. Marie Gougnon Veuve de Robert des
 Bourdiers Ecuyer S. de Ville-ocrui», fins Enf. ». Eliabcih Gougnon Fille.
 Branche du Bois-de-Venre. VII. ' Jaques Gougnon Seigneur du Bois-de-
 Vevte, Valdegon, Chaumoy,&c. Premier Avocat du Roy en Berry ,
 Confeiller au Bailliage & Siège Prefidial de Bourges, Maître &
 Adminiftrateur de l'Hotel-Dieu de cette Ville, a été marié trois fois , la
 première à Anne Berault Fille de Paul Berault Seigneur de Fontbon & de
 laRoize, & de Gabriel ?^*>^P^TMTM<^"»j<="X'^me, à Claude Alcaume
 Fille de François Aleaume S. de Sainville & de Belleffart , & de Claudine
 Polluche sa Femme ; la troifième , à Mar|ucrite de RefFucc Fille de défunt
 Jean de Reffug, Chevalier Seigneur de Saleven. des Bordes , &c. & de

Claude d'Auguftin fa Femme , fans Enfans. Berault porte d'azur au Cygne
d'argent membré becqué de fable, élcyc fur une terralle de finople, furmonte
d'une Etoile d'argenr en chef. Aleaunic porte d'azur à trois coqs d'or armés ,
crtés & membrés de gueules ^c Kcftuge porte d'argent à deux fafces de
gueules &l deux guivrés d'azur tortillées U affrontées en pal biochants fui le
tout. roruJiccs

The text on this page is estimated to be only 22.69% accurate

LIVRE XL 'Dû premier Lit. %. Jcan-Clau Je Goiignon , qui fuit.
Du Jècond Lit. 8. Fraïçoifc Gougnon mariée V Mluhce de MontrcUH
EcuyerS. dcBlecanKghe & de h Roifc , cydcvam Ljcuccnanc de Cavalerie.
8. Marguerite Gougnon Religieufe de la Congrégation de Notre-Dame à
Bourges. 8. Marie-Suzanne Gougnon Femme de Jaques de Thais Ecuyet S.
dcThais, des Clos, Fourier ordinaire des Maifons du Roy. 8. Jaques
Gougnon S. d'Agcnfoa , Chevalier des Ordres U Milices du faint Efprit &
de famt Lazare de Jcrufalem. . / , ^ , 8. Louis Gougnon S. du Bois-dc-Vevre
, aprez avoir fervy en qualité de Cadet cnU Colonelle du Régiment des
Gardes aux premiers Sièges d'Hollande , a continué en qualité de Capitaine
au Régiment de Languedoc & de Bandcville, où il fut pris Pnfonniw au
fccours du Siegc dc Phih&ourgj & aprez huit Campagnes, a cpoufc Anne-
Gnevicvc PiDI Ton fille de Louis Pinflbn Ecuyer S. de la Couldrc, & de
Jeanne Jobcrt fa femme. g. Jean Gougnon Chevalier S. de Villers. ^ 8.
Helcac Gougnon Religieufe avec fa Sœur. ■ VIII. " îcan-Claude Gougnon
S. du Bois-de-Vevrc, Confciller du Roy. Prévôt & Juge ordinaire de la Ville
& Septaine de Bourges , cpoufa en 1669. Anne-Marie Bourdalouc fille de
Claude Bourdalouc Ecuyet S. de Beauchcfne , &î de Marie Roulleau , d oij
: 9. Marguerite Gougnon. ^ 9. Marie Gougnon. 9. Jcan-Cl^ude Gougnon. ' ^
^ Bourd ilouc porte d'azur au lyon couronne d'or adextre d'un folcil de
même en chef. Pofmté d'HelcneCou^ên Fille d'Antoine Gougnon Sei^eur
des [lois^Cr/^ f<«therine Cottcreau fa, Femme, Hélène Gougnon Datre (U
la Reculée An Foiillity , Fenim* de Jaques deTitigoac S. de Fontil■ Uy ,
Soulangy , Leibojr, ViUcminatt. Vicomte de Chipou. Perrette de Trci^;nac
feule ic onifcrfelle Hctitice, Feniinedc Mickel de Câinbray Seigneur de
Thcticux & de la Tout^dc^ClariKçyJ^ • _ ^ T»n de Cimbray Seigncui de
jaqueline d« Canibtay Dame de Hoienc de Cambrajr. w nr.llav Soulaner.
Thcticux.VicomtcffcdcChipbo. Jçan Jaupurc S. de Vaugibaulc. roniiiiay. r? i
o.,.i c j. i/...-r. Geneviève Maicfchalt 1 Antoine BarethonS de Vauvcfc 0c
de la Rofe. MaricdcCtrabray DamedeSoo- Perrette
BarathonDamcdcTheUngy Foniilby. 'î'^, ^ , • Vuomtc(rc de Ch.poa. Anioice
de la Orange S. d Ar- Guillaume de Sauiaj S. de MiquUm'&deMaligny,
Lieutenit- lartdrei» Baron dé Conttcmwit : Colonel deiGardei, Gouverneur
de r.aUu, accComaundantcn la Province de Kerry en lablcncedu Maréchal
de Montigny fon Fierc. Jean Jaquci Jaopttre Si^tVaugibauît. Jeanne Ga(Ioc.

Dont Meflicars de Beaalico & deThencux , Oigoc Barons de Contrecoic.
D'où font illui McfCeurs d< Dournon & de Dames, Vicom» tcf du porche &
de VilleneuTC, & Labbe Vicomcc de faisr Ceor» ges.] :an-]aqu" '* Grange
dit I< Vicomte de SouUngy. S. dudii: heu te d'Afqu«ai> Lieu^enooc de
Koy de Calait GabacUe deRoche-chooart. D'où font iffatl^omtesd'Arqaiam
& Marquis dcBccviandc, Sic

The text on this page is estimated to be only 22.21% accurate

^oS HISTOIRE DE BERRT, De Treigntc porte d argent aB
chevron d« guculci, accompagné «a pomic d'une coquille de ùiHc.au chef
d*i.xar, charge d'un lyon leopardc d'or. De Cambray poite de gueules â trois
Ccrors d'or. a.i. Oe la Grange poitc d'azur â (rois ranchicts d'or i Posierité de
Louife Cou^non Fille d'Antoine Goujon Ecuyer S. des Clois , de Catherine
Prevojl de Saint Cire fa Ftmme. Lowfç Goagnon Fcimae de Jean de U
BoITierc Seigneur de Precy 8c du Jarricr. ^ ' - - , ^ j« > ■ ' « ■■ —
•'•>'>»^ 1 Marie de laBuOicre. Gabriellc de la BulTiere Dame de Piccy ,
mariée deos François de Chciy S. du Moulin- Potcber. (ois. 1 I. Denis
Hurault Baron d'Haricl. Dont Mefficurs du Monlin- Porcher. i. Châtie» de
Mchun dit de laperté. S- de Dottai», I. Lit. Maie Hiirauh. »• Lit. Anoc
Huraolt Baron d'HarieJ. Chailci le Koux S. de la R«chc, J''' de Mcun die de
U Ferté Looile de Harvilie. des Aubiers. S. de Doiiais. I D'où le Baron de
Douais. (• — •>.<^ — " ^ jaquci Hurault Catherine Hurault. Louis le Roux
S. delaRoche, des Aubiers & de la BouiToaMarquis de Vi- Honorât du Bou-
oicre.. braye, Bar ôd'Hu< chct Baron deSour- Avoye Jaillatt. xiel. ches. || '
Anne de VafTé. | Aognftinc le Ronx. I Jean du Boucher Abcl Servien
Marauis de Sabjé & de Chârcao-neaf , ChanDo»t le Marquis Marquis de
Sour- celier des Oidrci du Rcy, Sur-Intendant des Finances, de Vibraye 6c
ches,Chcvalierdes I d'Huiiicl. Ordres du Roy , Marie-Antoinette Serrien.
Prcvôt de l'Hôtel, Maximilieo Pieccc-Fran^ois de ficthune Duc deSally i
Paie & Grand - Prcv&t <i< Fiaocc. de France. Marie de Nevcler. I v< .
LoiiU- François du Boucher Marquis de Souches, Prévôt de 1 Hôtel, flc
Grsnd-Ptcvôl de France. Geneviève de Chambes Comtel^ fe de Montfoteau.
De la Bufliere porte d'asur au Chevson d'argot î accompagné d'un vol de
même en chef , («. monté d'une Etoile d 'argent . & en pointe d'une Etoile
de même. Extraction ^ Parenté de Catherine Cottcrean Femme d'Antoine
Gougnon» Guillaume Coiteteatt qualifié CheTalier en Ton Tcftament qu'il
fit l'an 1)40. par lequel il veut être enterré fous le Tombeau de fca Ton Pere :
Il avoir pour fa Femme Pccronillcou Petoncllc de Jean Cottcreau. J*an
Ronfard Seigneur dcsCloii. Jeanne de Ciocc, Fille de GailUume de
Carhtine Roland Confine de jaquette Roland, Femncd* Crftce i Elle tcfta
l'an i^iS» Ro^ n d'Etampcs , d'où eft ilTtc coaie U MaifoD d'Etun. A B

The text on this page is estimated to be only 21.02% accurate

^ L 1 V R E X L A " B I I Jeio GsttCiMQStigocaidc Haucc»
Jcinne Roalkrt fut mariée fUlt. deux foU. se/ I I I Lamhert de Lcodcpard
Vaïtt de Chambre de Jeanl. Duc de Bcrrj, fecund Mar^ . | Cathciinc
Cottcrean. . Antoine Goagnon S. dcï Ciois , &c. SOEURS. I Jean Gougao
S. des Cloit, &c. Marie de L'H&pitalj d'où Mri.Govgoon. Macé de
Lcodcpard. Jaquci Cueur Baron de laine f argcao , Argentier du Roy. t ^
Jean Cuear Archcv. de Bourges Geofroy Cueur Baron de faine Fargcau, S.
de II Chaudèc. Ifabellc Baïcau. I t — Marie Cncur. Euftache L'Huil» lier
Scigocat de S. Mef. min-.d'où t«ucc la Maïfon de Bonlancourt. Germaine
Cuciii Louii de Harley Seigneur de Ccfjr, d'où fore toute U Maïfon de
Harl.f. ' Cottercau porte d'argent â troia Lexari tnonuas de finople, i. i. De
Crodïi porte d'azur i li fafce d'argent, accompagnée de rrois croflèl d'or , t. t.
KouÛIU porte de gueules à deux braachcs de Ronce , poféca ca faCcc ,
l'une fur l'aatre, d'or.' Roland porte de gculca au Gnffon d'or. De
Leodepardp«tt«d'argcBtâ crois bandes de rible,laprenaïerechargéeeocfref
d'une Etoile d'or% Extraéhon Parenté de Catherine Preiot Femme d'Antoine
Cougnçn Seïpieur des Clois, Jean PrcTÔc Seigneur de faint Cire. Bernard
PtcT&t Seigneur de (kint Cire. Ifabellc Gaillard. I • Jean Prevèt Seigneur de
faïac Cire, du Gant, àeVillabry, Morfan , &c. Coofciller au Parlement de
Paris, & Prefident éi Requêtes du Palais. Marie Brachct , dailt eft i {£\i une
illoftre Poftcrité. Jean Prev&t Seigneur de Sermefes & de»Ru.->ulx.
Madelainc Gaillard Fille de Mathurin G&illaid Sieur de Villcmorand, & de
Jeanne Calipeau U Fcmmr, & Soeur de Michel Gaillard Cheralicr del Ordte
d'Oc« leans. Sieur de Longuiroeau & de Cbailiy. I Cathciiac Prévôt.
Antoine Gougnon Seigneur des Clais , &c. D'où MeiTieuis Gougner.
Extraâion Parenté de Claude Aleaume Femme de Jaijues Gougnon .fufvant
U Preuve qui enjitt faite en 1684.. en confequence d'un Arrêt du
grAndConfal l'an ié>8o. Michel Ghartier Seigneur d'AlaioTille, iffu
parditers degrecr d'Alain Ghartier Officier du Roy Philippe L&deTiphaine le
Mairefa Femme, Fille d'Eudes le Maire, dit de Chalio (âiniMars. Châtelain
d'Btampes , époufa Catherine Paté. Il mourut l'an 148} Simon Charrier
Seigneur d'Alainville. François Jaycr. (VJV-X) Mathieu Charrier Scign.
Marie Cbartier. d'Alainville. Pierre Averdet S. de la Jeanne firinon.
Ghaizc,'d'oùfont Mrs. 1 ChaOcbtas. A Marie Chatier. jaaucs Guillaaurcaa
S.de laPeriere. I Dont font- iifusMrs le Doux , Baron de I 9) Perrine

Chartici. Ferry AlcaumeS dclaCraaf;e aux Noyers , de Sainvil» c &: de
Bellcflart.vivant l'an lJ^6f. Fils de jaques Alcau' me S. desm&mcs Terres, &
f «

The text on this page is estimated to be only 21.12% accurate

fot HISTOIRE DE SERRT. Mathieu Cbartier S. d'A atnyiWU ,
Do)c Jci ConfcUiccs da Pa-^lcmni de Pans. Marie de Moniholon. I Dont
Mn de Mcfgrigpy, De Bonnivet te de VandcnwTC , Comtedê Biicl &
d'Al»ii>viUc. lAo\i d«Cbamplatrcux,d- Juf» fanvi^ny. Ba. fan. Marauisdc
lie Pc Woukhoy Marquis cTHoc* quiacouit* Gcnecieve Chartier. frai'çoisde
Mondio'ô Garde des Sceaux dcFraocc. 1 Dor.t Mrs de Môrhdlô.d'Au*'
bcerviiliers. De la H.'jc, Mafqtiitdc Vâtelcc. Le C">igi>cux, de Sandricourt
& de Bcxonville. Thunierjr.de BuilTize . Maréchai de Vaugi ratd Le M'îite,
de Pell<)ammc. LeFcvre. d OrircfTon Baillec, Mar Juis de VaiigrnaiK D«
Bernard , de Fgtax. Marier hartier. Jc»n Telle S. de Coupevray , Maître des
Comptes i Pari». CK.Klot»eTeflc Jean Chevalier 1 oniciller au Pailemcut de
Paru \ B Mccltille Dreux, de Bragclune. Catout I de lainr Bonnet, dont
l'Evoque du Bellay. De Scve^ dc.Châuilon«il!e Girard, de ViHeraneufc
Tfonlon , àa Petray Tfttu > de Halincourr. de UcLbiùy. Bai ou de Vamoux.
D'i'ù font iflii» Meilleurs de Lorgi cil.Mjr» quis de Mai. Ions. Oc Belle,
foctictc. Marquis de Soyc. durc. Chanier porte d'argent au tronc ou cftoc
d'arbre aa oatarcl pofé, enfjfcc. (oiitcnu de deux perdrix auffi au naturel, &
d'un lametu d'Olive d- finopic pofé en pointe, Paté porte d'azar i tiois gcrbei
de Bled d'or. d'YûbtIleH»e,& pr ^ ' iautic Jaques Alcaui . .gneut dc bc
IcfTan & S*Jnviilc t i'im 1.400. 1 Jnqucs, Aleaume S. de Sain» viile &i d:
BcUiffan. Màiiic Koiliari. . / } :^que<-AleaumeS. de Sainvulv &; Ucll.flart,
fonda Ici)3ccbins a'Oilcans avec (a Fémc Madi laine Corapauig Fille de
Jean Con.paing S. 4ie la V lierre, & de GuU.cctcdcbaullaye ùf-cmc Jean
Alc»unicS. deSainril* ie.Bc Kltut , Sic Avoy Martctic Filledr Robcii
Maieiee S dcrAlci* & Dommauvillc , & de Rade gondeM-liier raFcmiae.
F.ançoi, AlcaumeS.de Saicv>l.e&deBellcfarteo partie. Claudine Pol/uchc
Claude Aicaomercu\cH«ti. nerc, marircdciix fois. 1 Jean GallusS.de
Riouben. 1 Jaoucs GougnoQ S. d* Dois-d«-V<vrc, &c. Crivel ^
GrQjfaunjc. Chapitre XXIII. IL y a deux ou trois fiédcs que la Maifon de
Grivcl pofTcdc la Terre de GroflTauvc, y ayant eu trois qui ont porte le nom
de Jean i l'un defquels fit des Exploits confidcrables contre les Anglois , &:
les chafla des Châteaux de Blct&: de Vcroux l'an IJ06. lequel dez-lors
ptcnoit le Titre de Chevalier ; les deux autres fuivirent la fortune de Ja
Maifon de Bourbon , à laquelle \$ étant attachez , ils reçurent de la libéralité
d'un Duc de Bourbon la Terre & Seigneurie de Groliâuvc au mois d'Avril

13^5. De Jean 1 1 1. est ilTu Henry de Grivel de Groflâuve , U de luy ; V. Bertrand de Grivel Chevalier Seigneur de Groffauvc , qui contrafta Mariage avec Pomponc de Barle. Et de leur Mariage est defcendu. V 1. . Claude de Grivel Seigneur de Groflauvc, qui a cpoufc Michelle de Rocheforcele d'cù font ilTus. Philippcs & Hugues de Grivel. VU. Philippcs dg Grivel cpoufa Madclaine de Gaucourt le 17. Avril 1^47. d'où est ifTu, Marc de Grivel conjoint par Mariage avec Jeanne de Gadagne le 7. Avril 1547. d'où est forti. IX. Louis de Grivel Seigneur de faint Aubin. Mefre de Camp d'un Régiment pour le fervice du Roy , qui avoir cpoufc Gabtielle de la Crcironiere le ly. de Septembre 1606. & est mort fans Enfans. *

LIVRE XI. pop VII. Hugues de Grivel de Groflauvc Seigneur de Mougoubclln, qui comparuc \ la Redadion de la Coucumc de Berry Tan iy^9- a pris Alliance avec Madclîiinc Pclourdc ic 1. May ifxj. VIII. Guillaume de Grivel a époufc Maiic de Champ. IX. Jean de Grivel a cpou(c Gabrielle de D.imas le i8. Mars ij8y. Dc Icor Mariage eft iflu , X. M. Hubert de Grivel Seigneur de Pcfclicrcs, d'Ourouer, Vjuvrille & GroflTauve, Vicomte d'Entrain , Meftrc de Camp d'un Régiment entretenu pour le fervice du Roy , Maréchal de fes Camps &: Armées, Gouverneur des \\\c &: Citadelle de Saverne, Château d'Eaubard, des Villes de Palfcbourg &: Salfebourg , & Pais en dcpndans ,qui avoit époufc Anne de Gamachcs le 15. Juillet 1614. d'où font iflus. XI. M. Charles de Grivel Seigneur d'Ourouer, Maréchal de Camp des Armées du Roy, Gouverneur de Fougères, qui avoir époufc Françoisfe de Guaymadcux, lots Veuve du Sicur du Pont de Courlay, General des Galères, mourut fans Enfans. Claude de Grivel Seigneur d'Ourouer , conjoint par Mariage avec de Bufcvant. Grivel porte d'or \ la bande bretefféc des deux cotez de fable. Le Groin g.

GhapitrbXXIV. LE s anciens Mémoires de cette Famille portent qu'elle eft originaire de la Terre de la Grogne en Efpagne i fi cela e(l, il y a long temps qu'elle a pafé en France, puifqu'entre les Bienfadeurs de l'Abbaye des Pierres , dénommez en la Bulle du Pape Alexandre III. je trouve un Guillaume le Groing , appelle en Latin Crunn/o. Or il eft certain qu'il y a plus de quatre cens ans que ceux de cette Famille polfèdoient la Vicomte de la Motte au Groing & Ville-bouche ; la premietc en eft fortie , la Branche de la Motte étant tombée en quenouille , & entrée en celle de Maleflet Chartclus ; l'autre y eft demeurée jufqucs à prefent. Ils ont aufi polfèdc en divers temps les Seigneuries de Belabre , le Brcuil , Poircux , la Favardine , le Pic , Stetnay , Challiac , le Chartin, la Trampauidiere , la Pouviere , Herculat, Treignac, Chalus, le Moutct, faint Sauvier.la Romagcrc, le Bouis, les Formes, SeulTcs en Auvergne, Gtille - Gouct &: autres. Elle a produit un Lieutenant au Gouvernement de Bc rty , un Bailly de faint Picrrele-Monfticr, un Prévôt de l'Hôtel du Roy, un Chatiibcllan, des GentiU-hon-.mcs de fa Maifon, des Capitaines d'Ordonnances , des Chevaliers de l'Otdrc du Roy & dcMalthc , un Comte de Lyon , & un Cornette du Ban & Aniere-Ban de Beri. Elle a pris Alliance ez Maifons de Laron, de Curté , de Pontgibaulr, de Blanchefort, la Souche , de la Foret, Bertrand, Guerin , de Bar, Vouhct , Chamborant , de Morat , Malertct, Sabazat, Landault,

Coeffier, Borydon, Boifé, de Paflac, de Magnac, du Château Dumas, le Borgne , des Aages : j'en commencerai la Généalogie par les) Seigneuries de Villebouché , quoyque j'estime que celle de ta Motte foit l'aînée , tant parce qu'elle est plus, que parce que je n'en ay pas si bien la suite que de cellecy. Un grand Genealogiste la met entre les plus nobles &: illustres Familles de Berry. Jean le Groing Chevalier Seigneur de Villebouché , fit son Testament le Mardi devant les Cendres 1)31. par lequel il choisit sa Sépulture en l'Eglise de Leraéb près le Tombeau de son Pere , qu'il ne nomma pas; ordonna que Marguerite de Laron sa Femme auroit le Gouvernement de sa Terre & de ses Enfants Impubères , tant qu'elle survivroit en Viduité -, sinon, en cas qu'elle se remariât > Pierre le Groing son Frère, II. Guillaume le Groing succéda \ son Pere en la Seigneurie de Villebouché, épousa Ifabeau de Curte, laquelle fit son Testament le Vendredi aprez J^han Mod» » par lequel elle I

pio HISTOIRE DE BERT, fc qualifie Femme de Guillaume le
 Groing Damoifcau . & élit fa Sépulture en l'Eglife de Leraâ : Son Mary la
 furvcctJt, &: accepta le troifième de Juillet 1376. le Don que luy fit Louis
 de BroITc Seigneur de faintc Scvere & de BouHac , fcn Seigneur Féodal, de
 la Haute Jufticc de Villebouchc, pour recompence des fervices qu'il luy
 avoit rendust dans lequel Aàc il prend la qualité de Chevalier. U laiHâ trois
 Enfans» 3. Jean le Groing > qui continua la Poderité. } Jeaiine le Groing. 5.
 Helietc le Gromg. iir. 'Jean le Groing 1 1. du nom , Seigneur de
 Villcbouche, contrafla Mariage avec Jeanne de Pontgibault , & vivoient l'un
 6e. l'autre en 1401. & il procréa , 4. Guillaume le Groing II. du nom, qui
 continua la Lignée. 4. Helietc le Groing mariée l'an 1437. a Pierre de la
 Souche Ecuyer Sieur de Salvert. IV. Guillaume le Groing II. du nom »
 Seigneur de Villcbouche Se de la Pouvrierc, s'allia avec Louife de
 Blanchcfort } de laquelle il eue, j. Aubert le Groing; duquel cy-aprez. j.
 Jaques le Groing , qui acquirent le 11. de Juillet 1461. le Fief d'Herculac de
 Marguerite de Chauvigny Vicomtefle de Limoges , & parugrent les Biens
 dclaillez pat leur Perc & Mere le 11. Août 1466. V. Aubert le Groing
 Chevalier Seigneur de Villebouchc , Herculac, la Pouvrierc & Vcndcgre,
 époufa Louife de la Foret, qui le fit Pere de. 6. Antoine le Groing. 6. Jean le
 Groing , qui continua la Pofterité. 6. Odin le Groing, qui fit la Branche de la
 Pouvrierc. €. Guillaume le Groing. VI. Jean le Groing I II du nom ,
 Seigneur de Vilicbouchtf & Herculat i contrafta Mariage le i.de Janvier
 1498. avec Gilbertc Bertrand Fille de Gilbert Bertr.ind Chevalier Seigneur
 du Lys-faint-Gcorges , Confeiller & Chambellan ordinaire du Roy, Bjiily ^
 Gouverneur de Berry , & d'Kabeau du Puy fa Femme : Il eft inhumé en
 l'Eglife de Tteignac , où fc lit ccc Epitaphe : Cy git noble ^ débonnaire
 Seigneur MeJJtre Jean le Groing Seigneur Je f^Ue^ bouche Herculat , l'un
 des Gentils-hommes des Maifons des Rois Charles VIII, Louis XII. cir
 François L Lequel abre:^ la Bataille (j- Vicôire obtenue, lujr étan» en
 perfenne à Marignan fre^, de Milan, contre les Suijjes CT Lombards le jour
 de fainte Croix j par ledit Roy François, trépajfa à Pavie le z(. Septembre
 ijzj. De Jean le Groing & Gilberte Bertrand font dcfcendus, 7. Pierre le
 Groing , qui continua la Pofterif é. 7. Louis le Groing. • 7. Jean le Groing,
 qui fit la Branche des Seigneurs de Chalus. 7. Gilbert le Groing. 7.
 Guillaume le Groing, Chevalier de Malthe , Commandeur de Montbrifon.
 VII. Pierre le Groing Seigneur de Villebouchc , Herculat & du Moutec,

époufa Gilberte Guerin Fille de Jaques Guerin Chevalier Seigneur du
Moutet , & de François du Roullet , d oii; ' 8. Gabriel le Groing , cy-après
mentionné. %. Claire le Groing.

LIVRE XL Su VIII. Gabriel le Groing Seigneur de Villcbouche , Herculac , les Bonis , les Formes &: ScufTcs en Auvergne , Chevalier de l'Ordre du Roy , Capicainc de cinquante hommes d'Armes de fcs Ordonnances, Lieutenant au Gouvernement de Berry fous M. de la Châtre , s'allia l'an 1⁶³. le 18, Août avec Jeanne de Bat Fille de Julien de Bac Chevalier Seigneur de la Chaffagne , & de Marie de Rochcfort fa Femme ; d'où font iflùs, 9. Jofeph le Groing reçu Comte de faint Jean de Lyon le 16. Janvier 158[^]. &: depuis marié, &: Chef de la i3r.mche de Sauzay. 9. Gilbert le Groing Chevalier de Malthe. IX. Jofeph le Groing Seigneur de Villcbouche & d'Hercuht , Capitaine de cinquante Hommes d'Armes , s'allia le 16. Octobre 1608. avec Ifabeau de Sabazat F.Ue de Claude de Sabazat , Baron de Blanzat , hi d'Anne de la Machat , éUàs de Mcfchauffcc, fa Femme : d'où , ^ zo. Jofeph le Groing IL du nom, daquel cyaptes. zo. Jean le Groing. X. Jofeph le Groing II. du nom. Seigneur de Villebouche , Capitaine au Régiment de St. Mars, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, Cornene du Ban &: Arrière - Ban de Berry, époufa le 14. Février 1614- Gilbertc de Murât fille de Jean de Murât Ecuyr S. de Vierfat ficdc Châtel-Guyon , & de Marie Silvic de Beauyetiïier fa femme -, d'où " XI. Jaques le Groing S. de Treignat, marie avec N.... Landaule veuve de N Dafl'y CbcyaUcr Seigneur de Ville-mort II de RochefoUc. Branche de U t[^]otte-aH-[^]roïn[^]. I. Jean le Groing Chevalier Seigneur de la Motte-au-Groing, deBelabre, du Brcuïl, oyreux &: de la Favordie en Bourbonnois, époufa Luquettc de PracUes» qui le fie erc de 1. Ifabcau le Groing, mariée le 9. Juillet l'an ij88. à Sauvage du PlcUi*. a, Jean le Groinc, qui fuit. XI- . Jean le Groing II. du nom, Seigneur de la Mottè.iu-Gtoidg , fut Pcfc de III. A Guerin le Groing Confciller, Chambellan du Roy Louis XI. Prévôt de (on Ho:!, Capitaine de cent Lances, Bailly de St. Pierre le Monftier , S. de la Motte-aùGroing, du Pré de Sternay, de Chalvau & du Chaflin , époufa en premières Noces Ifabcau Tavelle; en fécondes, Anne de Damas veuve de Charles de St. Palais. Enjkns àti premier Lit. 4. Jean le Groing , conjoint par Mariage avec Marie de St. Palais , Fille de Charles Se d'Anne de Damas. 4. Antoine le Groing, qui fuit. IV. Antoine le Groing, Cheyalict Baron de Griffc- Gouvet, Capitaine de la Garde \ Cheval du Roy Charles VII qui monta le premier à l'aflaut de Pontoife connc les Anglois , où il fut blcffc 6c mourut , U fon Corps porté en TEglife de Se Paul

pi2 HISTOIRE DE B E RR7 , à Paris» où Ce lie cette Infcription
 fur une lame de cuivre. Çy gitj haut ç^r puijjant Seigneur Afejfre Antoine le
 Groing, Cheval er Ba^ ron de Grijje-Gouvet , i^apitaine de U Garde a
 Cheval du Roy Charles V II. qui monta le premier à l'ajjaut de Pontoije
 contre les Anglais j où il fut blejjé dont d mourut t (y par Ordonnance du
 Roy, il fut apporté en cette Eglfe le n. Décembre 1 4^4.1. Et eniprés luj>
 J^ejfre Jean le Groing fon feul Fils, qui mourut fervant le Roy à la joumte
 de Momlhery. J^ejfre Aiarc U Groing , Vicomte de U MotteaU'Groing
 Neveu dudit ,J^cJJtre Antoine , a fait mettre le prefent écrit le i6.fu.llet ijiS.
 De luy cft iflli. V. Jcati le Groing Sd^eur de la Motte-au-Groing. je n'ay pu
 précifement didinguer ficeluy-cy cft le Fils d Antoine, mentionné en
 l'Epitaphe de i'Eglilc St. Paul , ou foa Frerc ou Neveu. Mais il cft certain
 qu'il eut d Helyettc de Chamboranc fa fem-mc. 6. Hclyon le Groing, duquel
 cy-apres. 6. Guerin le Groing Capitaine de cent Hommes d'Armes : duqacl
 U Chronique de Louis XI. fait honorable mention. VI. Helion le Groing
 Seigneur de la Motte au Groing, cpoufa Tartine deVouhet ; de Jâqudle il
 procréa, 7. Lucie Groing mort cz Guerres d'Italie, (c enterré en l'Eglife de
 Notre-Dame de Milao , où fe lit cet Epitaphe : LUCAS LE GROING.
 Qut^nuUi Mortalium v^trtute cedehatj hic jacet firenuus Miles , ex Uluftri
 Grogriorum J^amilia ^qua ah his panis fluxit, oriundus,qui fub
 LudovicoGallorum Rege militaret , hac in Vrhe Juventutis Deo fpiritum
 reddidit. Marcus le Groing illius frater pientijfimus , Vice-comes de U
 Motte au Groing hoc illi dicaxit» 7. Marc le Groing, duquel cy- aprez. 7.
 Pierre le Groing. VII. Marc le Groing Seigneur Vicomte de la Motte au
 Groing , étant à la fuite du Roy François I. en luUe , fut fait pat le Pape
 Léon X. Comte du facré Palais, d Chevalier ac la Cour de Latran, au mois
 de Juillet 151 j. époufa Jeanne de Cruvel Dame de la Trampauidiere , avec
 laquelle il fit la foy &c hommage de ceue Terre au Roy l'an lyiSII ne laifta
 qu'une Fille mariée avec Gilles de MalalTee Ecuyer Seigneur de Chaftelus,
 Fils àt Pierre , auquel elle porta la Vicomte de la Motte au Groing. IX. Jean
 le Groing S. de Villebouché , contradla Mariage avec Anne Coefficf Sœur
 du Maréchal Defiat le 11. May 1597. d'où font ilTus entr'auttes Enfans. 10.
 Claude le Groing, qui époufa Anne de Boizat le xi. Juillet i6jj. 10. Jean le
 Groing S. de la Lande-Sauzay. 10. Jean le Groing a époulc Antoinette
 Borfdoo* Il porte d'argent à trois têtes de Lion arrachées & couronnées de

gueules, x. i. au croKTanc montant de làble en abîme , &: pout fuppôts deux
Lcopajrds d'argent. Le Groing

HV%E Xh Le Croing Saint Sauvier. I. Jean le Groing Ecuyet
 Seigneur de ûinc Sauvier , eue de N . . de Paflât foû Epoufe, i. Antoine le
 Groing mort fan\$ A4liance. 1. François le Groing , duquel cy-aprcz. 1.
 Claudine le Groing mariée à Jaques de Bourjat Chevalier Seigneur de
 Peifac . le ji. Janvier 1^38- °. *. Dcfirce le Groing Epoufe de N . .
 d'Aobuflon S. de Montietfec. Le Groing fatnc Satjvici porte d argent i trois
 têftfi de Lion, arrachées de gueules, cpuronnces d «, a on Croiflant montant
 d'aiut mis en abîme. II. Fcan^rs le Groing Seigneur de St. Sauvier de la
 Romagcre, contraaa Nfariage avec François du Chutcau Fille de Charles dd
 Château Ecuyer S. de la Pierre 6c de Valieny, 8^ de Jaquchnc des Aagcs fa
 Femme, l'an 1^41. fon Contrat fut ratifié par Jaqueline des Aage? fa
 Bellemcrc le zo. Novembre iy4«. Sa Femme ctaht deccdcc , il reprit une
 féconde Alliance avec François de Lomboft. Enfans du premier Lit. 3. Jean
 le Groing IL du nom, Seigneur de faint Sauvier , qui a continue la Porte*
 rite. 3. Charles le Groing. 3. Jaques le Groing. 1 ^ ^ ^ j. Gilbertc le Groing
 mariée à Pierre de la Porte Ecqyef S. 6eJiiiât^iè cMbyiSmbre 1^64' . , • ,
 III. Jean le Groing II. du nom , Seigneur de faint Sauvier, la Ron>agerc U U
 Gardctte . rallia avec Chatlotte des Aagcs Fille de Jean des Aagci Ectiytff S.
 desC6Ût« . 6C d Anromctcc de Mareflit , il fit partage avec fes Frerxrs &
 Sœurs le Janvier 15^4. li 4. Gilbert le Groing , duquel cy-aprcz. 4. François
 le Groing , Ecclcfiaftiquc. 4. Jaques le Groing. IV Gilbert le Gioing
 Seigneur de la Romagerc. éponfa Charlotte dd Cwicr FrUe de Jean du
 Cartier Ecuyer S. de Couture, de N . . de Bargne fa Femrae.le 8. Tnillct
 1^95. il tefta lft4»Fcvncr & fit fon Hetiàer uhiverfel fon Fils aîné, & fit des'
 Legs auxPuîncz. Charles le Groing Fils aîné , a continué la Lignée, î;
 Gafpard le Groing allié avec Anne de faint Julien , de laquelle il eut Louîfe
 le Vjroing Epoufe de François- Laurent de Montfabre Ecuyer S. du Chilloi.
 6. Gilberte le Groing Religieufc. î. Gilbertc le Gromg Epoufe de Charles
 Dumas Ecuyer S. de la Maifon-neuvC} touj Icfquels firent partage le jj.
 Avril 1634. V. Charles le Groing Seigneur de faint Sauvier & de la
 Romagerc , s'allia aveclouife du Motet FHle de Jofeph du Motet Ecuyer S.
 d'Arfay & de Ma3repas,a£ de N . . d'Avaiit'gny fa Femme , le 9. Juin 1639.
 d'où , Vi. Jofeph le Groing S. de faint Sauvier & de la Romagerc , conjoint
 par Mariage avec Anne de Magnac Fille de Louis de Magnac Ecuyer S. de
 Montevrier & de Scz , 6c do v^athenne du Breiil , le 14. Janvier 1^67. d'où
 / 7. Louis le Groing. i

^ HISTOIRE 7> £ BE^RT. 7. Charles le Groing. (guiot, ■ , ^
 Chapitre XXV. 1. PIERr-RE GUIOT Ecuyer S. d'Afnicres, qui porte d'or k
 trois Perroquets de (înopie , membrez & bccqucz de gueules. 1. i. rendit
 aveu &: dcnombremenc de /a Seigneurie d'Afnicres au Seigneur de Lifle-
 Jourdin, l'an ijij. Il fut Perc de I I. Perrot Guiot Seigneur d'Afoieres, Ecuyer
 de Mr. le Conatc Palatin du Rhin, Doc de Bavietes , dénommé en une
 Sentence des Requêtes du Palais du i. Oâobre 1407. époufa Cécile de la
 Lande * laquelle en étoit veuve l'an 1417. & en cette qualité ttanHgea le 16.
 Décembre avec Perrot de la Lande Ecuyer. De leur mariage fortic m. Jean
 Guiot Ecuyer Seigneur d'Afnieres , Enfcigne des Gcns-d' Armes de Mr. le
 Duc de fiouibon , marié le 9. Novembre 1431. avec N d'où IV. Pierre Guioc
 IIL du nom, Chevalier Seigneur d'Afoieres & de Sc> Germain, qui vécut
 jufques en l'an 1499. &: fut Pcre de 5> Jean Guiot IL du nomj duquel cy-
 aprez 5. Jeanne Guiot mariée le 16. Août 1^05. à Jean de Lcdanduie Ecuyer.
 V. Jean Guiot IL du nom Seigneur d'Afnieres , conjoint par Mariage avec
 Marjgtierite Chauvin, avec, laquelle il fat fon Teflament mutuel le t. Août
 i^i6. au pronc de fes Enfâns cy aprcz nommez, 6. Clément Guiot. 6>
 Martial Guioc. Vi. ClemenC Guiot Seigneur d'Afnieres, par le don que luy
 en fie fon Père le \%. Avril If 14. en faveur de fon Mariage avec Louife de
 Toumeau, qu'il contra£ka le vingtième du même mois & an i farcmpte
 l'ayant predecédé, il reprit une féconde al* liance avec Catherine Joubert
 veuve de Benoît Vigier Ecuyer , le x. de Janvier 1J47. & en même tcms
 maria Jean Guioc fon Fils avec Anne Vigier, Fille du premier Lie de ladice
 Joubecc. VU. Jean Guiot IIL du nom Seigneur d'Afnieres , d'oùplufieurs
 Enfâns d'Anne Vigier Cz Femme j f^avoir. 8. René Guiot Seigneur
 d'Afnieres, mort fans poderité. S. Antoine Guiot Seigneur d'Afnieres, aprcz
 fon Fcece qui continua la lignée. 8. François Guioc Seigneur de Doignon. 8.
 François Guiot* 8. Marc Guiot S- de Brabant> 8. Fiacre Guiot Chevalier
 de Malthe , Commandeur du Blaudas, donc il fut pou(veu par le Grand
 Maître le 10. Novembre 1599. VIII. Antoine Guiot Seigneur d'Afnieres,
 s'allia avec Leonarde Des Roches, 10 t. Janvîet 1573. fon Pcre étant lors
 decedci d'où fontilfus.

LIVRE XI, is j. Mathieu Guiot. ^ 9- François Guioc duquel cy-aprez. j. Marc Guiot, Icfquels tranfigerenc pour les droits fucccffijs de leur Pctc le i\$, Aoiic \6iu I X. François Guioc S. de Cherat, cpoufa le 14. Novembre 1608. Marguerite du Château, de laquelle il procréa. X. Jean Guioc Seigneur de Château- Gaillard & de Jonurd, conrada Mariage le 17. Janvier avec Claude Maugin 1 d'où font id'us II* François Guioc IL du nom, duquel cy-aptez> 11. f tienne Guioc S. de Château-Gaillard. XI. François Guioc II. du nom S. de Jomard, prit àFeratne le 30. Janvier \6^j. Marie Nivert, de laquelle il a pluGeurs Enfans* 11. François Guiot III. du nom. II. Jean Guiot. II- Marie Guioc. II. Anne Guiot. * II. Madelaine Guioc. De L'HofitdL Chapitre XXVI. Jr E parle de cecte MaiCbn à caufê de l'alliance qu'elle a avec celles de la Chlcrc I Se de Poe > & de ce qu'elle poflcde dans cecce Province les Terres de la Maifoa« orc &: de Mcun. I. Jean de l'Hôpital cil le plus ancien de ceux qui fonc venus \ ma connoifTance, il ctpit Frere de François » mentionné dans plufieurs Tirres des ani)ces 1314. 13)8* eu 1 I. Jean de l'Hupital II. du nom, Confciller du Roy, mentionné dans plufieurs Titres de la Chambre des Comptes des années 13^1. ji. 53. y 4. 59. 64. y 6. fcellés du Sceau 4e Tes Armes iil cpoufa Jeanne Bracque Fille de Nicolas S. de Soify aux Loges, Maître d'Hôtel du Royi&dc Jeanne du Tremblay fa première Femme; elle luy pona la Tercd de Soify, & le fie Pere de 3. Nicolas de l'Hôpital Religieux 139^ 5. Nicole de l'Hôpital Femme d'Anfeau le Bouteillier I L du nom S. d'Orville. 5. Agnes de l'Hôpital Epoufe de Jean de Beaumonc Chambellan de notre premier Duc de Bcrry. 3. Catherine de l'Hôpital alliée à Nicolas de Fontenay S. de St* Liebaud. 3. François de l'Hôpital, qui fuie. III. François de l'Hôpital Chevalier S. de Soify aux Loges, Confeiller Bc Chambellan du Roy Charles VI. & de Charles Duc d'Orléans, Maître & Enquêteur des Eaux SC Forets de France, Champagne & Brye 1404 Confeiller & Grand Maître d'Hôtel de la Reync Ifabeau de Bavière 1416, mourut à Paris le 14. Novembre 1417' il avoir époufé Catherine l'Orfcvre Fille de Piètre S- d'Ermenonville, Chancelier de Louis <lc France Duc d'Orloans -, d'où, 4. Jean de l'Hôpital IIL du nom, qui fuie. 4. Catherine de l'Hôpital, mariée l'an 1414. à Jean de Courcenay IL du nom S. Blencau &: de Champignellet. Z zzzz ii

p/S HISTOIRE DE JBERRT, l V. ' Jean de l'Hopical III. du nom
 S. de Soify, cpoufa l'an 144[^]. Jeanne de Sauves l'illc de TomalVin &:
 d'Elconor de Bures j dont: j. Adnen de l'Hôpital, qui fuir. j. Louis de
 l'Hôpital S. de Nogent en Brie, mort fans alliance l'an ijii. •i.^jQaudc de
 rHopital, Femme de Michel Pigaflc S. de Carbonnes en Normandie. j. Maris
 de l'Hôpital mariée premièrement à Hucin de l'Eccndart S. de Coubert; r-
 conJcment à Jean Chenu jS. du Bcfffy-au-Vexam ; iroificmement à
 François S. dc U Fctc-au Viconuc. ^ Adtien de l'Hôpital S. de Choifb
 Capitaine de Caudebccen 1487, mourut l'an lycj. ilavoit cpoulc Anne
 Rouhault Fille de Joachim S. de Gamaches Maréchal de France & de
 François de Voluirc; d'où 6. Alolf de l'Hôpital qui fuit. 6i Charles de
 l'Hôpital > qui a fait la Branche de Vury, qui fera cy-aprcz reprife. VI. Alolf
 de l'Hôpital S- de Choify, Capitaine de la Foret d'Orléans, contrada Mariage
 avec Louifc Poiûeu, Fille de Claude S. de Sainte Même Capitaine de la
 Porte de la Maifon du Roy ; d'où . 7. Jean de l'Hôpital IV. du nom qui fuit. :
 7. Henry de l'Hôpital Maître de la Garde-Robbe du Duc d'Anjou en ij6t. 7.
 René de l'Hôpital S. de Sainte Même ; d'oij , S. Anne de l'Hôpital conjoint
 pat Mariage avec Jacqueline Hurault. d'où, 9. Jaques de l'Hôpital Perc de ,
 10. Anne de l'Hôpital II. du nom. Comte de Sainte Même, premier Ecuyer
 de Gafton de France Duc d'Orléans , Chevalier d'honneur de Madame la
 Ducheflc d'Orléans , qui d'EUzabeth Gobclin , a eu: 11. Antoine de l'Hôpital
 Marquis de Sainte Même , Se Guillaume Comte de l'Hôpital. VII. Jean de
 l'Hôpital IV. du nom Comte de Choify, Chevalier de l'Ordre du Roy,"
 Gentil-homme ordinaire de fa Chambre, Capitaine de cinquante Hommes
 d'Armes, Gouverneur de François Duc d'Alençon , cpoufa l'an 1547.
 Elconor Stuart Fille luturelle de Jean Duc d'Albanie ; d'où , 8. Jaques de
 l'Hôpital , qui fuit. 8. Catherine de l'Hôpiul Epoufe de Jean Baron d'Orbcc
 en premières Nôcesi & eo fécondes, de René de Laval S. de la Faigne. VIII.
 Jaques de l'Hôpital , Marquis de Choify , Chevalier des Ordres du Roy ijfi.
 Chevalier d'honneur de la Reyne Marguerite , Gouverneur & Sénéchal
 d'Auvergne, cpoufa Madclainc de Coflc Fille d'Artus, Maréchal de France ,
 & l'ayant furvécu , il reprit une féconde alliance avec François le Picard , il
 eue enir 'autres Enfans. ^ IX. Charles de l'Hôpital Marquis de Choify ,
 conjoint par Mariage avec Renée de Beauveau i d'où , 10. René de l'Hôpital
 qui fuit. j^L^ 10. Charles Comte de l'Hôpital. -4H^ René de l'Hôpital
 Marquis de Choify époufa Marie- Charlotte de la Maroc > Fille d'Henry

Comte de Braine, & l'ayant furvécu, il reprit une féconde alliance avec
Hélène de Moniliers Fille de Jean Vicomte de Merinville.

LIVRE XL^{pe}. Enfans du fécond Lit, II. Gabriel de l'Hôpital Marquis de Choisy. M- Charles de l'Hôpital Gouverneur de Monaco, de Charlotte de Rolun Fille naturelle d'Alexandre Marquis de Marigny -, eut, li- Alexandre de l'Hôpital. II. François de l'Hôpital J. branche de Vitry, VI. Charles de l'Hôpital S. de Virry, s'allia à Claude Girard; d'où, 7. François de l'Hôpital qui fuit. 7. Madelaine de l'Hôpital, Femme de Charles Do S. de Franconville. 7. Marie de l'Hôpital, Epouse de François S. de la Féc d'Ulfcau, Capitaine au Reimenc des Gardes. * Vil. François de l'Hôpital S. de Vitry S^{de} de Couberc, contrada Mariage avec Anne de la Ch. Urc, Fille de Claude S. de la Maifon-fort fie d'Anne Roberict; d'où, S. Louis de l'Hôpital qui fuie. 8. Louisc de l'Hôpital alicé à Jean de Scymer Maître de la Garde-Robbe de François Duc d'Alençon Se de Berry. VIII. Louis de l'Hôpital Marquis de Vitry, Chevalier des Ordres du Roy, Capitaine de fcs Gardes du Corps, Gouverneur de Meaux, c^{ou}fa François de Brichantcau Fille de Nicolas S. de Beauvais-Nangis Se de Jeanne d'Aguerrej d'où, 5. Nicolas de l'Hôpital qui fuit. • 9. François de l'Hôpital, Comte de Rofnay, S. du Hallier, Chevalier des Ordres du Roy, Maréchal de France, Gouverneur de Paris, mourut à Paris le 10. Avril 1668. âge de 77. ans, fans pofterité de Charlotte des Eflars-Sautour, & François Mignot fcs ptemiere Sc féconde Femmes. 9. Louisc de l'Hôpital mariée à Henry de Vaudetar Marquis de Perfan. Antoinette de l'Hôpital alliée à Charles de Levis Comte de Charlus, Capitaine des Gardes du Corps du Roy. 9. Louisc de l'Hôpital Abbcfc de Montvilliers, IX Nicolas de l'Hôpital Doc de Vitry, Comte de Château-*vilain, S. de Coubert, Capitaine des Gardes du Corps du Roy Louis XIII. fait Maréchal de France €01617. Chevaljpt des Ordres du Roy eni6ij. en faveur duquel le Roy érigea le Comte de Château- villain en Duché ic Pairie, fous le nom de Vitry, l'an 1644 il mourut le 18. Septembre de la même année, âgé de 63. ans, il époufa Lucrèce Bouhier veuve de Louis de la Timouille Marquis de Noirmonftier, Fille aînée de Vincent BoUhier S. de Beaumarchais Tréforier de l'Epargne, & Marie Hotman^e d'où, 10. François-Marie de l'Hôpital qui fuit. 10. Nicolas de l'Hôpital Marquis de Vitry, conjoint par Mariage i Marie Brulan; du Bouley. 10. Anne de l'Hôpital Abbcfc de MontviUier^e X. François Marie de l'Hôpital Duc de Vitry, Gouverneur de Meau*, Mctre de Camp du Régiment de la Reyne, époufa l'an 1646. Marie-Louisc-Elixabeth- Aimée Pot, Fille de Charles S. de Rodes, Grand Maître des Cérémonies de France, & de Louife-Henricte de

la Cliâtre , Dame de la Maifon-fort , de la Fette fous Reililly &: d'Aigrerville
>• d'où , 11. François Marie de l'Hôpital , Comte de Châteâu-villain , liiort
fans alliance.

HISrOJRB DE BERRT, II. Nicolas-Jean de l'Hôpital morje jçy\è.
 II. François-Elizabcth de l'Hôpital. Herpin, Chapitre XXVII. I.
 GaiLLA/UME HERPIN Ecuyer Seigneur de la Herpinicre & du Coudray,
 pafHi Procuration ^ fcs Enfants cy-aprcs nommez, pour 6c. en fon nom fùire
 la foy &: hommage aux Seigneurs de Graçay de fon Fief du Coudray le 19.
 May 1443. Il porte d'argent \ deux Braffaftjou Manches mal tûil'.ées , de
 gueule^, aux plis d'or. Il eue de Perrette dp Puy. U 1. Pierre Herpin. X. Jean
 Herpm. qui a continué la lignée. 1. Jaques Herpin. MII Jean Herpin Seigneur
 du Château de Mereotl du Coudray, fie rétablir fon Ch4icau démoli par les
 Anglois , en vertu de Lettres du Roy de l'an 1448. contrada Mariage le jj. de
 Janvier 14J1. avec Ifabelle du PlciTis, Fille de Gcofroy du Plc/lis Ecuyec
 Seigneur de la Vernouillierc &: de Perrine de Clerembault fa Femme , Fille
 de Gilles de Clcrembault Chevalier Seigneur de Richelieu. Ifabeau du
 Plcffis donna le ^z. de Juin ijoo. la fomme de cinquante fepc livres aux
 Vicaires de l'Eglife de Charenton en Bourbonnois pour la Fondation de
 quatre Anniverfaires perpétuels. Et le n. Odobre ijo6. elle donna à Pierre
 Herpin fon Fils la fomme de fix vingts livres, à la charge dette participant
 aux Meffes &: autres prières de Fondation de la Chappelle- Coudray.
 En^<ms de Jean Herpin Seigneur du Château de Mereotl du Coudray
 d'Ifabeau du Plejjis fa Femme. j. Louis Herpin Seigneur du Château ,
 Auteur de la branche du Château, 5. Pierre Herpin Seigneur de Coudray ,
 Chef de h branche du Coudray. j. Antoinette Herpin époufe de Gauvain de
 la Foret, Ecuyet Seigneur de la Ferticre & de Boifcloux. "Branche du
 Coudray. III. Pierre Herpin Seigneur du Coudray tranfigea avec Louis fon
 Frère aîné , le dernier Juillet 1488. pour quelques deniers qu'il avoit avancé
 pour leurs affaires comioanes , & l'un & l'autre traitèrent avec le S. de la
 Ferticre le 4. de Janvier lyoj. &C par le Traité , confentirent que Robert de
 la Foret leur Neveu , fut admis au partage de la Succ{rion de Gilles de
 Clcrembault Chevalier Seigneur de Richelieu Se du Beflay leur Ayeul. Il
 cpoufa le 16. Janvier 1493. Alizon de la Betthomiere Fille de Jean de la
 Betthomiere Ecuyer Seigneur d'Humbligny, Confeiller Maître d'Hôtel du
 Roy, Garde de la Prévôté de Bourges, & de Marie le Roy fa Femme, Fille
 de Jaques le Roy S. de faint Florent. Min fin s de Pierre Herpin Seigneur du
 Coudray , & d'Jlifon de la Benhomiere Ja Femme. Charlotte Herpin mariée
 le 4. Septembre ijij. à Michel de Sigoigny Ecuyer S. de Mauvieres.

LIVRE XI. 4. Hugues Herpin Seigneur d'HumWigny Curdc
Nouhanc-le«Graçay, lequel fie Don à Jean fon Frercdc la Terre
d'Humbligny le 14. 06lobrc 1J41. Jean Herpin , qui fuit. Charles Herpin
Chevalier de faine Jean de Jerufalem , Commandeur de BourgcJ. IV. Jean
Herpin Seigneur du Coudray &c d'Humbligny, î'allia Tan 1514. avecLouifc
de Bonnay Fille de Pierre de Bortnay Ecuyer S. du Morcc 6c du BelTay, &:
d'Anne de Bigny fa Femme , d'où j- Marguerite Herpin , cy-aprez
mentionnée. j. Marie Herpin, conjointe par Mariage le j. Novembre lyjt.
avec Guillaume des Roches Ecuyer S. de la Moriniere en Blczois , Fils de
René, Se de Renée Chaudrier Ta Femme , la Poftrcrité defquels porte par
fubftiturion le nom d'Herpin. V. • Marguerite Herpin Dame du Coudray, a
été mariée trois fois : Premièrement à Jean de Breïïolles S. de Bcchinoux,
Fils de Louis,&: de Marguerite des Courts fa Femme, le 30. Novembre ,
1J46. En fécondes Nôces, à Pierre du Geneft Ecuyer Seigneur de la Roche
&: de Ruyjard, le 11. Novembre i^6i. & enfin à Meffire Jean de la
Chappelle Chevaier de l'Ordre du Roy , Seigneur de Boucheroux, laquelle
confiderant qu'elle n'avoit aucuns Enfans, fit fonTellament le ii. Juillet
1603. & par iceluy donna le Château du Coudray, la Métairie de la Cour, &
autres Domaines, à Pierre des Roches fon petit Neveu, Fils de Ce far des
Roches &: de Gabrielle d'Orléans, petit Fils de Guillaume des Roches, &:
de Marie Herpin Soeur d'icelle Marguerite, à la charge de porter le nom &:
les Armes des Hetpins î 6c en cas qu'il vint à mourir > fubrogc en fon lieu
Louis des Roches fon Frcic , auquel elle donnoit le Fief de
VilleperducJàueourt, Chapitre XXVIII. C'ette Famille tire fon Nom & fon
Origine de la Châtellerie de Jaucourt eo Champagne, au Bailliage de
Troyes, d'où font fortis les Scigncars de Dinrevillo, donc M. Camufc
Chanoine de Troyes en fes mélanges Hiftoriques, rappoitc la Gencalogie, où
il fait mention de Pierre de Jaucourt Seigneur de DinteviUc, dc Jean de
Jaucourt Seigneut du même lieu 1371. qui prirent le nom de Dinteville ; de
la même Famille font François de Dinteville Ambalfjdcur a Rome, Jjan de
Dinteville Ambaffadcur en Angleterre, en 1551. 6c 1^52,- 6c Gaucher de
Dinteville Seigneur de Tolify Bailly de Troyes, mentionné au Procez Verbal
de la Coutume de Troyes de l'an 1J09. Les Armes des Seigneurs de
Dinteville font de fable à deux Léopards d'or , au rapport d'un ancien
Armoriai manufcrit, qui a appartenu à M. Hurault Evêque de Char* très,
ôdaprefent à M. le Prcfidnt de Longucil Seigneur de Mai(ons,&: que M. du

Chêne en THistoire de la Maifon de Montmorancy , p. 1. où il le cite, dit être de l'an 1310. fous Philippe le Bel , fous le titre de la Nobleife de Champagne. Un Puiné de la Maifon de Jaucourt en Champagne , époufa l'Hcritiere de la Terre de Villarnoul en Bourgogne, &à l'occafion de ce Mariage les Jaucourts de Champagne fe tranfportrent en Bourgogne, où ils ont poffcdc de très-belles Terres i ils fe font tranfplantez en diverfes autres Provinces, comme de Berry , Poitou , Orleannois 6c au*très du Royaume, &: ont pris alliance ez maifons de Beauvoir , de la Trcmouille, du Pleflis , Chevigny , de Reigny, de la Fayette, de Roffilon, le Roux, du Charnier* Briquemault, des Ruaux , de Bar, Baugy , de Courtenay, de la Guiche , de Coflc * d'Anlezy, de Vienne, de Mornay , de la Rivière , de la Perrière, de Lauron &: autres nobles 6c anciennes Familles. Les aînez de la Maifon de Jaucourt, félon l'ancien Armoriai fufcotté , portent de fable à trois Léopards don 6c les Seigneurs de Villarnoul, qui font les puifacz,de fdblc à deux Léopards d'or.

HISTOIRE DE BERRT, Richard de Jaucourt Chevalier Seigneur
 dudit lieu, épousa Marie de Villarnoul Fille de Guy Chevalier Seigneur de
 Villarnoul , Buxiccs, Bourdoys , Sounon , Sales , Anxon, Montchany, Sr.
 Branchier , Sr. Léger, de Fourcheray , Saux , Bouffée & Thenify en
 Bourgogne, Sindry & autres lieux en Bourgogne & Auvergne ; les biens
 duquel il partagea l'an 1388. avec Hues de Picche S. d'Onay Fils de
 Marguerite de Villarnoul , Jean le Bar & Madclaine de Villarnoul d'où,
 II. Philippe de Jaucourt Seigneur de Villarnoul . contracta le Mariage avec
 Ifabeaa de "Beauvoir de la maison de Châchis l'an 1470, Philippe Fils de
 France, lui donna tous les droits qu'il avoit en la maison de Villarnoul le 19.
 Mars 1376. il acquit les Terres de Rouvray & Rueres , fut Gouverneur
 du Nivernois & Donziois. Froilart en fait très honorable mention, il eut
 trois Enfants* }. Guy de Jaucourt qui fut 3. Philippe de Jaucourt, 3. Giraulc
 de Jaucourt. III. Guy de Jaucourt Seigneur de Villarnoul , Rueres , Bourdois
 & faine Branchier , prit Alliance avec Jeanne de Damas ; d'où sortirent, 4.
 Philibert de Jaucourt Seigneur de Villarnoul, du Vaux , de Marceaux & de la
 Rivière, marié avec Agnes de la Tremoille Fille de Pierre Baron de Dours,
 & de Jeanne de Longuilliers ; de laquelle il n'eut aucuns Enfants: Il fut fait
 Chevalier par Philippe Duc de Bourgogne à la Bataille de Gaure. 4. Philippe
 de Jaucourt créé Chevalier par Philippe Duc de Bourgogne au Siège
 d'Audenarde : Il mourut sans Postérité. 4. Guillaume de Jaucourt , qui
 continua Lignée. 4. Antoinette de Jaucourt Épouse de Thibaud du Plœffis S.
 de Chevigny. IV. Guillaume de Jaucourt Seigneur de Villarnoul , fut conjoint
 par Mariage avec Madclaine de Rcigny d'où eut : Iffu , V. Jean de Jaucourt
 Seigneur de Villarnoul, dit de Digoine, \ cause qu'il succéda à Madclaine de
 Digoine sa Parente , Veuve de Guy de Bar , fut premièrement Conseiller &
 Chambellan de Charles Duc de Bourgogne, Capitaine de cent Lances de ses
 Ordonnances, l'assigna en ses Guerres contre le Roy Louis XI. lequel après
 la Paix l'attira à son service , le fit son Conseiller & Chambellan par Lettres
 données à Arras le 15^{ième} de Septembre 1477. Gouverneur & Capitaine de
 Auxerre , Bailly de Dijon mais ne pouvant oublier les bienfaits de la
 Maison de Bourgogne, il s'attacha depuis au service de Maximilien
 d'Autriche Roy des Romains & d'Hongrie , qui avoit épousé l'Héritière de
 Bourgogne • Ce Prince considérant son mérite & la haute suffisance qu'il avoit
 de la Guerre, lui donna la Lieutenance générale & conduite de ses Armées
 en Bourgogne & en France, par Lettres données à Nuremberg, l'an 1491. en

haync dcquoy le Roy Louis XL confifqua tontes fes Terres, & fit démolir
jufqucs à quatorze de fes Places à Pont-levis. Il époufa Agnès du PleflGs fa
Coufine germaine: Philbert de Jaucourt fon Oncle moyennacc Mariage, &:
pour la confervation du bien dans la fanulle, Juy donna tou* fes biens j d
eux font iffus. 6' Aubert de Jaucourt, duquel cy-aprez. 6. Hugues de
Jaucourt Seigneur de Maraux, Magny prez Avalon, Nugc & Blannav, marie
en premières Noces avec Marguerite de la Fayette, de laquelle il n'eut point
d'EnÊins; ic en fécondes Nôces à Louifc de Rouffillon, de laquelle il eut. 7.
Marie de Jaucourt. 7. Anne de Jaucourt. VII

LIVK E XU VII. Auberc de Jaucourt Seigneur de Villarnoul, du
 Vau \ de Lugny, Ruci%s, Rouvray & de Saulx, cpoufa Renée 1« Roux, Fille
 de René le Roux, Chevalier Seigneur je la Roche des Aubiers & de Jeanne
 d'Aubigny fa Femme, Sœur de McIlire Hardy le Roux Parent de la Reync
 Anne de Bretagne , \ la recommandation duquel il retira le ly. Août 1481.
 les Trrrcs confifquccs fur fon Pere, tc en fit partage avec Hugues fon Frerc.
 Il fit vuider le Proccz pour raifon de la Terre de Vaux & autres de la
 fuccertlon d'Anne de la Trimouille Femme de Philbert de Jaucourt, par Atret
 du Parlement de Dijon du i6. Février ijoS. Il laiffa une tres^nombreufe
 pollcriic. S. Jean de Jaucourt Lieutenant de M. de la Trimouille, eut de
 Vcrine du Charnier fa Femme , une Fille nommée , 9. Renée , mariée à
 Mcflîrc François de Pregrimanlt dit de Briquemault , Chevalier Seigneur
 dudit lieu, Dame-Marie-fur-loing & Millerin , Gouverneur de Ville neuve,
 d'Art , &: Mcftre de Camp de Piedmont. 8. Hardy de Jaucourt S. de Vau, de
 Ligny, Gouverneur de Seurre & de Mâcon, époufa Françoisfe de Chamon
 Dame de Luccrierc , Montigny , Friaux & la Martinicre en Bretagne, Fille
 de McUîre Guillaume de Chamon &: de Guillemette de Guibc, de laquelle
 il eut. , , René de Jaucourt marie 1 Louife Des Ruaux , mott fans pofterite.
 5>. Guy de Jaucourt, non marié. %. Jean de Jaucourt II. du nom , qui
 continua la pofterite. 8. Emonde de Jaucourt. 8. Agnes de Jaucourt, Femme
 d'Erard de la Guiche Seigneur dudit lieu & de Noyers en Charolois. ; S-
 Beraude de Jaucourt. S- Louis de Jaucourt fccle(îaAique. 8. Antoine de
 Jaucourt , mort fans alliance* 8. Jaques de Jaucoutc Abbé de Pontigny. ^ 8.
 Anne de Jaucourt. 1 VIII. Jean de Jaucourt II. du nom , Seigneur de
 Villarnoul, faint Aodais, Rouvray Annon , faint Branchy , Buxicres,
 Courdoix, la Maifon-Dieu & de Bâugy en partie , Enfcignc des cent
 Gentils- hommes de la Maifon du Roy, Chevalier de fon Ordre, s'allia avec
 Françoisfe de Bar, Fille de François de Bar Seigneur de Baugy , Chanteloup,
 âes EfTarts , Eftrechy , Poligny , Chaumont , Paracy , Font-bary , Baron de
 la Guierche , Vicomte de Savigny , Seigneur du Preau , & de Dame Renée
 de Montberon fa Femme. Il fit ordonner le partage des biens de la Maifon
 de BaUgy par Arret du mois de Septembre lyyi. comte François de Bar. II
 iailTa onze Enfans, dont la première fur^. Louife de Jaucourt, Epoufe du
 Prince François de Courcenay» Seigneur de Bontin &: de Beaulieu en
 Auvergne, d'où font i (Tu s. jo. Anne de Courtenay première Femme de
 Maximi^en de Bethunc, Duc de Sully, Mere du Marquis de Rofny. 10.

Françoise de Courtenay , mariée à François de Bechune S. de Marvail. 9.
Renée de Jaucourt, Epouse de François d'Espernay S. de Chénay. 9. Anne
de Jaucourt» mariée à Girard de la Guiche Seigneur de Mattigny. 9. Emme
de Jaucourt , Femme de Guillaume de Coët Seigneur de Trefnay. 9.
François de Jaucourt, qui n'eut aucuns Enfants de Louise Emme d'Anlcy fa
Femmei 9. Jean de Jaucourt , non marié. 9. Jacques de Jaucourt, marié avec
Nicole de Vienne , de laquelle il n'eut Enfants» & mourut à la déroute des
Rochettes 1588. 9, Bernard de Jaucourt. " 9. Emé de Jaucourt. >— *-Ces
ctoix, d'iceux fa'nt Enfants. 9. Pierre de Jaucourt. j 9. Louis de Jaucourt qui
fut. A a a aat

H I S T O I R E DE BE RKT. IX. Louis de Jaucourt Seigneur de Villarnoul, fainf Andais, Rouvray, Annon, faincBranhy, Buxieres, Courdoix , la Maifon-dicu & de Baugy en partie, cpoufa Elifabcth delà rrimouille , Fille de Claude de la Trimouille Chevalier Seigneur de Mcncftreux-lc.i> Niçois , l'an ij/o- de laquelle il eue neuf Enfans , dont le premier eft. lo. Jean de Jaucourt Seigneur de Villarnoul , Député General de ceux de la Religion Prétendue Réformée , en i6o?. & 1610. cpoufa Marthe de Moinay , Fille de Philippe de Mornay , Chevalier Seigneur du Plcflis-Marly & autres lieux, Confciller d'Etat & fur-Intendani des Maifon & Couronne de Navarre, Gouverneur de Saulur, &c de Charlotte Arbalcte fa Femme. 11 a fait fa Branche. 10. Jaques de Jaucourt, duquel cy-aprez. 10. Pierre de Jaucourt cpoufa François d'Anlezy , Fille de François Seigneur DcP» pucilles, & de Bénigne de Rabutin t d'où pluêurs Enfans. 10. Gabriel de Jaucourt, duquel cy>aprez. 10. Louis de Jaucourt S. d'Eftrechy, marié à Renée de Chalcndrc. 10. Zicharic de Jaucourt S- d'Auflan , premier Gentilhomme de l'Elcêur Palatin. 10. Thcophile de Jaucourt , tué en Hollande. 10. Elifabcth de Jaucourt, mariée à Rhoc de Maumont Ecuycr S. de la Roche. io« Renée de Jaucourt, mariée au S. du Moricr AmbaiTadeur en Hollande. Branche de U Vaiprie. X. Gabriel de Jaucourt Seigneur de Buxieres Se de la Vaifaie , conjoint par Mariage avec Claude de la Perrière, Fille de Claude S. de Chamcours, Lieutenant de Roy en Nivernois & Donziois , & de Silvine d'Orléans Dame de la Vaifcrie fa Femme, le 14. Février 1J99. d'où font iffus, ii< Jean de Jaucourt 111. du nom qui fuie 11. Helie de Jaucourt Seigneur de Plancy , qui d'Anne de Lauron fa Femme, a pluêurs Enfans. 11. Gabriel de Jaucourt S. de BonnefTon , allié par Mariage avec Elifabech de Bcllangcr Fille de Simon S. du Plcffis , & de Renée de la Grange. II. Pierre de Jaucourt, Encigne Colonelle au Régiment de Mr. de Turenne , mort au fervice du Roy fans être marié. XI. Jean de Jaucourt IIL du nom S. de la Vaiferie, Capiuine &: Major au Régiment d'Anguien, tué en 1641. au Siège de Fontarabic -, il avoir époufé Jeanne de Jaucouttj Fille de Jaques Seigneur de faine Andeux àc de François de la Rivière, le 5. Juillet 1617. d'cù pluieurs Enfans. 11. Philippe de Jaucourt, continua la Pofcrité. 12. Gabriel de Jaucourt S. du Vergnol , n'a aucuns Enfans d'Elifabech du Faur (a Femme. II. François de Jaucourt S. des Faveras. II. Anne de Jaucourt Femme d'Ancoine de Cormonc S. des Bordes prez Sezanoc en Brie. XII. Philippe de Jaucourt S. de la Vaifcrie , Capitaine dans le Régiment de la

Marine,' contrada Mariage avec Marie Couiault Fille de Daniel S. de
GhcviUy , &d'Elifabech du Vignault , d'où , ij. Gabriel de Jaucourt
Capitaine au Régiment de Vivonne. I). N de Jaucourc S. de Plancy ij. N de
Jaucourtbranche de RfiHvray ^ S, Andeux. XJaques de Jaucourc Seigneac
de Rouvray \ Mcneftricux , S. Andeux & aucrei lieux ,

LIVRE XI. P2S fuc marie plafieucs fois ; en premières Noces, à François de la Rivière Fille aînée de François Gouverneur U. Licuccnanc General pour le Roy en Nivernois & Donziois i d'où font ifTus : il. Joachim de Jaucourc S. de Mendreux > marié à Cloraincc Mathé. II. Jean de Jaucourc more en Allemagne dans l'Armée du Roy^dc 5aede< II. Louis de Jaucourc mort en Hollande en léji» II. Anne de Jaucourc femme de Jean de Jaucourc fon Coudn germain, n. François de Jaucourc. ii. Renée de Jaucourc. De Launay, CHArITRBXXIX. I. JE AN de Launay Ecuyer, impetra Lemes du Roy Charles VI I. le 5. Juillec î44>. pour ccre reçu au Retrait Lignager de la Seigneurie des Gémeaux . vendue par Bercraod Seguin Ecuyer, Frerc de fa Femme , à Jean de Châccau-neuf Chevalier Seigneur de Luçay ; d'où , ^ II. Jean de Launay I h du nom , S. de Gratin, conjoinc par Mariage avec Jeanne du Ponc/ d'où crois Enfans , J. Jean de Launay, qui continua la poftericc.^ 3. Juftin de Launay , allié avec Barbe de Boifc. ^ 3. François de Launay , Ecclefiaftique. II L Jean de Lannay IIL du nom , S. de Gracin , époufa Catherine de Boifc Fille de —Jhilippe de Boifé Ecuyer Seigneur dodic lieu, , & de Jeanne d'Aueuftin fa Femme, le ^ly. May 1^44. le même jour que Juftin fon Cadec époufa Barbe de Boi(é Sœur de fa Femme ; d'où fonc iïTus quatre Fils &: une FiUc. 4. René de Launay S. de Graim marié avec François de Bridiers , Fille de François Seigneur de Colombieres, le 6. de Novembre 1569. 4* Joachim de Launay. 4. Jran de Launay, Souche de la Branche du Pleffis. 4. Olivier de Launay S. de Chocin , Chef de la Branche de Chotin. 4. Cacherine de LaunayEntre lefquels Partage fct fait des biens délaifTcz par leur Pere le 18. de Septembre JJ68. & par iccluy Dirtra^ion fuc faite au profic de l'Aîné delà moicié delà Seigneurie de Gratin & vol du chapon pour fon droit : Us cranfi^ercnc depuis fur le même Parcage le 9. May 1571. Dans cous lefquels Ades la qualité d'Ecuyer leur eft donneeJ IV. Jean de Launay IV. du nom, Seigneur du Pleflis , de Gracin & de Veniers , fut marie deux fois -, en premières Noces , avec Gilbetcc de S. Julien , fille de François Ecuyer S. de Veniers. & de Claude de Bethoulac fa femme, le 18. Décembre lySS. de laquelle il n'eue qu'un Fils. Il rendic fervice au Roy Henry IIL l'an 1J97. fous fa Comctcc; en confideration dcquoy fa Majdk l'cxemta du fervice ou contribution qu'il devoïc au Ban Atricre-ban , par Brevet du 16- Novembre 1J97. ce qui fuc executé par Scncence du Bailliage de Bourges, du 18. May 1598. Il fe remaria le 8. Février 1609. avec Jeanne Bertrand j vcuv^ de

Léonard de Nieul Ecuyer -, de laquelle il n'eue d'Enfans. V. Jean de Launay
V- da nom S. du Pleflis > époufa le 8. Février 1609. Marie de Nieul, Fille de
Lîon\rd&dc Jeanne Bertrand féconde Femme de fon Perej d'où fonce ilTus,
6. Jaijucs dî Launay. <• Honoré de Launay qui «Toit,

HISTOIRE DE BERRT, VI. Honoré <ic Launay S. du Pleflfis,
 allie par Mariage avccFrançoifedeProuin,qui porte d'argent i crois
 Efperviers de gueules i. i. Fille de Charlc de Prouin Ecuyct S. de Vnec fit
 d'Argenc, le 16. Août 166 Branche de Chotin, VU. Olivier de Launay S. de
 Gratin en partie, cpoufa le f. de Février 1[^]97. Charlorce Guerin Fille unique
 de François Gueiin , Ecuycr S. de Chotin, &c de Renée de Boramacy fa
 Femme j d'où font forris , j. André de Launay S. de Chotin, conjoint par
 Mariage le 19. Décembre 1[^]41, avec Madclaine de Couhc veuve de
 François Boiflinards S. de Ferriere, & Fille de François de Couhc Ecuycr S.
 de Lcftang , &dcFrançoife Iforc fa Femme. 5. }can de Launay S. de la
 Force Naubert. y. Jaques de Launay S. de Vauneuf , a cpoufc Jeanne de
 Boiflinatds Fille dcjeaoBapcide de fioidinards S. de la Vaax. Loubes.
 Chafitrk XX 2[^]. LE s Lobe ou Loubcs font Gentils-hommes de Nom &
 d'Armes, & l'antiquité de leur NobleTc fc prouve par les Aûes de Simon de
 Beaulicu Archevêque de Bourges , que M. Baluze à qui je les ay
 communiquez , a donné au public , qui font foy que Geofroy Lobe
 Chevalier S. de Romefort iù de Magnac ordonna par fon Tcftament que fon
 Fils affranchiroit cent Filles d»-fes Terres -, ce qu'exécuta Gaudin Lobe
 Chevalier Seigneur des mêmes Terres, fon Fils, le Mardy aprez la S. Michel
 1185. en prefence de cet Archevêque. Ceux de ce nom ont poffede les
 Terres de Romefort , de Magnac , de Bellatbre, de laGaftevinnc & autres
 confiderjbles ; & ils fe font alliez dans les Maifons de Poix, du PleTis , du
 Chier , de Sainte Ferc, des Marquets, de Lcffe, de Pons fii autres nobles &
 anciennes ; ils portent lozengc d'or 6c d'azur: & comme je n'ay pas eu
 communication des Titres domcHiques , je fuis obligé de commencer la
 Généalogie par : I. Guillaume Loubes Ecuycr Seigneur de Régner &: de la
 Gaftevine,vivoit en l'an 1370. auquel Edouard Prince de Galles donna pour
 recompence de fctvices le lieu de BellatbtCf par Patentes dui8. d'Odobrcj il
 fut Petc de 1. Guillaume Loubes, duquel cy^aprez. i. Perrot Loubcf. Il
 Guillaume Loubes IL du nom Seigneur de la Gaftevine , allié avec Jeanne
 de Pois Tan 140J. le jour de faint Berthoraier, Sc fit partage des biens
 dclailTcz par fes Perc & Mere avec Perrot Loubes fon Frère , le 4. janvier
 1410. & eue en partage lc\$ Terres de la Gaftevine 6c de Cebouj d'où font
 fortis, 5. Marie Loubes, mariée 1 Pierre du ChierEcuyerS.de la Forêt , le 17.
 de Septembre i4j[^]. 3. Pierrfc Loubes , qui fuit, lit pierre Loubes Seigneur de
 la Gaftevinc , obtint permiiCon du Roy^c fortifier fon Château de la

Gaſtevine, époufa le 17. Janvier 1450. Antoinette du Pleffis ^ de la« quelle
il eut* I V. François Loubes Seigneur de la Gaſtevine , marié l'an 1486. avec
Jaquette de faince Fere } d'où font ilTus ,

y. Georges Loubes , duquel cy-aprez. y. Pierre Loubes. y. Hubert Loubes. y. Jeanne Loubes, mariée le dernier Novembre lyzo. avec Arnaud de Triou IcC quels partagèrent les biens de leurs Perc &: Merc le ly. Octobre iyi8. * V. Georges Loubes Seigneur de la Gaftevine j époufa Madclainc Baftard laquelle le fit Pcre de, ^ 6. Pierre Loubes , qui continua la pofteritc. é. Jean Loubes. 6. Marguerite Loubes, lcfquels partagèrent les biens dclaiſſez par leurs Pcre & Merc , le xi. Janvier iy4j. VI. Pierre Loubes II. du nom Seigneur de la Gaftevine , contrada Mariage avec Madclainc des Marquets ; de laquelle il eut , 7. Georges Loubes. 7. Gabriel Loubes. 7. Florence Loubes. 7. René Loubes. Lefquels partagèrent les biens de leur Pcre le ly. May 1^90. VII. George Loubes II. du nom, s'allia le iz. Juillet lySy. avec François de Vallezargucs s d'où font ilTus. 8. Louis Loubes. S.Marie Loubes, mariée à Jacob de Leſſc Ecuyer S. du Coudray. VIII. Louis Loubes Seigneur de la Gaftevine, cpoufa i^adclaiæ de faine George, l'an itfij. de laquelle il procréa , 9. Philippe Loubes. ' Marguerite Loubes. Lcfquels partagèrent les biens dclaiſſez par leurs Pcre & Mcre le 19. de Janvier léyo. IX. Philippe Loubes Seigneur de la Gaftevine, conCrada Mariage le 8. Février liyoJ avec Sufanne de Pons , Fille de Jean Jaques de Pons Marquis de la Care, &: de Char^ lotte de Parthcnay j d'où , i«. Renaud Louis Loubes. Chapitre XXX L I. Pierri do Moncftay Ecuyer , porte ccartelc; au i. ^4. d'argent, à la ban<ic d« fable , chargée de deux Etoiles d'or, accollec de deux filets de même : au z & ». de gueules, au lyon d argent , qui cft delà Faye : époufa Jeanne de Jardon j de laquelle il eut a I r. Henry S. de Moncftay contraaa i^ariage le j. Avril 14^7. avec Jeanne de la Faye Dame des Forges , il fut Maître d'Hôtel du Roy Charles VIII. Gouverneur de Brcft en Bretagne, Capitaine des Francs-Archers de Boutbonnois, Forets, Lyonnois, Beaujolois &L Auvergne j d*»ii, . ^ , III. Euftache de Moncftay S. des Forges , cpoufa en premières Noces Gabrielle de faine Haa le y. Février lyoo- en fécondes Noces, Marguerite d'Arfon. Il fervit le Roy Louis XII. en la même Charge de Capitaine des Francs-Archers , dont il fut pourvû lé 10. Juillet 1498. il fut Gouverneur du Chiteau de Gennes & Citadelle de faint François fous le Roy François I. qui l'en pourvcut le y. Juillet lyiy. Saint Han porte d'argent à un chevron de fable accompagne de trois Mcticttes de mcmc.

t ^26 HISTOIKE DE BERRT, D'Arfon porte d'azur au chevron
 cotnponc d'ot &: de gueules , accompagne de trois Etoiles d'or, 1. 1. Du
 bremier Ut. (^ IV. Gilberte de Moncftay Chevalier S. des Forges, Echançon
 du Roy François !• premier Capitaine de Vcrncuïl , & Mcftre de Camp d'un
 Régiment de mil Hommes de pied, cpoufa le 19 May IJ46. Marie du
 Frcfneau, mort fans Pofterite. Du Frcfncao porte d'or à la bande de gueules,
 charge de trois fleurs dc.Lys d'argent. Du fécond Lit. IV. Oftavien de
 Moncftay S. des Forges , contrafla Mariage !ei4. Juillet 1550. arec Jeanne
 Mauvoifin Fille de François S. de la Foret &c de Boftpefche, & de Jaquette
 de Brifay, laquelle le furvcquit , & reprit une féconde Alliance avec René de
 Buchcpot Chevalier S. de Cormençay , de Fougrolles & de Fromentault ,
 le dernier May ly^y- duquel clic n'eut Enfans. Ceux de fon premier Lit font
 , j. N de Moncftay Femme du S. de Mongon-beau verger , 5. Jean de
 Moncftay, qui AitV. Jean S. de Moncftay , des Forges , de Graveron , la
 Grillierc, Gouverneur de MontJaçon t Gentilhomme ordinaire de la
 Chambre du Roy, cpoufa le tp. Août 1575». Loui(a de Rochcfort Fille de
 François de RochcfortS. deChars,&:dc Jeanne de CourtcDay,d*oii, 6.
 Gilbert de Moncftay, continua la Lignée. 6. Gafpard de Moncftay , qui a fait
 Branche, qui fera cy-aprez rcprifci 6. N de Moncftay Dame de Gouzolles. 6.
 Marguerite de Moncftay.. j^^,, ^ ç^^^^ 6. Jeanne de Moncftay. 5 Rochcfort
 porte de gueules à deux fafces d'or. VI. Gilbert de Moncftay S. des Forges ,
 de Chars , de Fontenille , de Rochcdagouft & de Goutiere , s'allia le it.
 Juillet i6ii- avec Claude de Chazcron , Fille de Gilbert S. de Chazcron, &:
 de Gabricllede faint Ncd^aire \$ d'où, 7. Gabriel de Moncftay , a continué la
 Lignée. 7,Maximilien de Moncftay S.dc Chazcron, conjoint par Mariage
 avec Anne dclaMerla-macha ; de laquelle il a eu , 8. Gafton de Moncftay,
 mort au fervice du Roy. S- Marie de Moncftay Religieufe)k Riom.
 'ÊÊÊÊ^8« Gabriel de Moncftay , non marie. ^^W^ %. Anne de Moncftay,
 non marié. 7. François de Moncftay S de Chars & de Chazcron , par
 aquisitcn qu'il a faite de Ton Frère, Lieutenant General des Armées du Rpy ,
 Gouverneur de Brcft, Lieutenant de Roy de Rouffillon , a cpoufc Anne de
 Murât, dont un Fils & quatre Filles. 7. Claudc-Gafpard de Moncftay
 Capitaine- Exempt des Gardes du Corps du Roy, rue à la Bataille de Sencf,
 fans Alliance. 7. Marie de Moncftay Epoufe de Charles de Villelunc
 Chevalier S. de Barmom< ccte, Vaftjy , Villelunc & Cbâtcau-brun ,
 dontEnfans. VII. Gabriel de Moncftay S. des Forges, conjoint par Mariage

Icio. Novembnr 1⁴⁰. avec Marguerite du Fos Fille de Julien du Fos
"Toulofin, S. de Mery & de la Taule, Coofciller Secrétaire du Roy , mort à
Paris le 11. Décembre 1616. &: de Marie Longuet fa Fempic t d'où , 8.
Claude- Julien de Moncftay , a continué la Lignée. 8. Marie- Gafparde de
Moncftay mariée en premières Noces à Philbert de la Roche I

L 1 V R E XL aimon S. de la Ville-du-Bois & du Moulin-Porcher
 , Fils de François S. des mêmes lieux, & d'Anne de Chery , duquel elle a
 deux Filles -, U en fécondes , à Charles de Rivière S. de Rirfardcau &:
 autres lieux , Lieutenant de Roy du Fort &: Vallée de Proufc, Fils de Gilbert
 S. de Ristardeau , &: d'Antoinette de Mont-faulnin Fontenay j d'où Charles
 de Rivière &: Gilberte de Rivière, 8. Maximilien de Moncftay Religieux
 Bénédictin à Menât. 8. Marguerite-Françoise de Moncftay Religieuse à
 Lczou. . Du Fos porte d'or à trois Pals de gueules , au lambel de trois
 pendans d'argent. VIII. Claude- Julien de Moncftay S. des Forges &
 de Gooticre, Capitaine -Excmt des Gardes du Corps . époufa l'an 1611.
 Gilberte Cadier Fille de Gilbert Cadipr, dceda l'an 1619- le 14. Février ;
 d'où , 5. Charles-Maximilien de MoneAay. 9 Catherine de Moneftay. 9.
 Anne de Moneftay. 9. François de Moneftay. Branche du GrAMeron. VI.
 Gaspard de Moneftay S. du Gravcron , de la Grillicre &: de Moneftay,
 époufa Êmce de Bonay ; d'où , VII. François de Moneftay S des mêmes
 lieux &: de Bonay , conjoint par Mariage avec Marie de Jacquinet Fille de
 Gilbert de Jacquinet , &: de Marie de la Bufticre , d'où , 8. Gaspard de
 Moneftay mort fans Alliance. , Chapitre XXXII CE T T B Famille eft
 originaire de la Terrdfdc Malcftet prcz de Thulles , qui luy a donné Ton
 nom; les Titres de l'Abbaye de Chancelade prcz Perigucux, en juftifient
 l'Anciquité , puifqu'elle compte au nombre des neuf premiers Religieux, qui
 l'établirent l'an 1118. Frere Guillaume de Malclêt . I?/^*»/ «kwaj/J
 LMcus-.Qxy de \?aleftct Evêque de Poitiers, puis de Prencftc, Légat en
 Angleterre , Cardinal du Titre de fainte Croix enjerufalem , Fils d'une Sœur
 du Pape Grégoire XL appelle avant Ton Pontificat Pierre de Beaufort, étoit
 de cette Famille. MalcHct porte d'or au Lion de gueules , au chef d'azur
 chargé de trois Etoilles d'or. De laquelle je commence la Généalogie par ^
 Pierre S. de Maleflct , époufa Galienne de Malval Dame de Châtclus en
 partie i il avoit une Sœur appellee Galienne de Maleflct , mariée l'an 178. II
 eut un Fils qui fuit. Malval porte de finople , à un Lion leopardé d'argent^
 II. * ^ Guilon de Maleflct S. de Chatelus, conjoint par Mariage avec
 Marguerite de Lignieres Dame de la Courtine; de laquelle il eut > 3. Pierre
 de Maleflct IL du nom, continua la Pofterité. 3. Jeanne de Maleflct mariée à
 Guy de Rochefort S. de Château-vert: Elle eut en Mariage la Terre de la
 Courtine. iir. Pierre de Maleflct IL du nom, S. de Châtclu* s'allia avec

Françoife de Vcyrat \ de laquelle il eut les Enfans qui fuivent, 4. Gilles de Maleflct continua la Pofterité.

HISTOIRE DE 'BE%Kr, . 4. Guillaume de Malcflct Cure de faiat Paul à Paris. 4. Jcannc'dc Malcflct , mariée à René Rouvergne S. de Beaumonr. 4. Blanche de Malcflct Femme d'Antoine du Poifdcvar prcz de ThuUes* IV. Gilles de Malcflct S. de Châtclus , cpoufa en premières N&ces Ifabcau de S. A vit Fille de jaques &: de Marguerite de la Roche, le 8. Janvier 1467. & en fécondes Nôccs, Ifabcau le Groing Fille d'Hclion le Groing Vicomte de la Motte , & de Catherine de Vouhct = Il cpoufa auili en 1497. Anne Troufleau Veuve du S. de Luflac Enfdns du premier Lit. y. Pierre de MaleflctIII. du nom, continua laPoftetiie. Du fécond Lit. 5. Touflaint de Malcflct Confciller du Roy , Maître ordinaire des Requêtes de (on Hôtel. y. Catherine de Malcflct Femme de Jean de Ril hac Vicomte de Brigucil & de Merenvilie. y. Marc de Maleflêt , conjoint par Mariage avec Catherine Gazer : de laquelle il eut Gilbert de Malcflct. V. Pierre de Malcflct III. du nom , S. de Châtelus, fut fait Chevalier à la Bataille de Ranty i il avoir cpoufc Jeanne Bertrand Fille de Jean Seigneur de ViUcmoit, èc de Catherine de Comboit , qui le rendit Pere de VI. Pierre de Maleflet IV. du nom S. de Châtelus, eut de (on Mariage avec Margue« rite de faint Georges, Fille de Jean & de Marie de Gracay (S aint Georges porte d'or à la Croix ancrée de gueules. Vil. Jean de MaleflTet S. de Châtclus , contraâa Mariage le x. May 1578. avec GabrieUe Ajaflon, Tille de Grabriel S, de Yot &: dc Tnfbnne de la Marche, de laquelle il eut, 8. Gabriclle de Malcflct, continua I9 podcritc. 8. Charles de Malcflct Chevalier de Malthe. 8. Gabricile de Malcflct , Femme de Jean Chardon S. de Fortilefle, qui pocse d'argent au Lyon de gueules. 8. Avoye de Malclfec , Epoufe d'Olivier du Bocix S. de Richemonc 8. François de Malefl*et, Religieufe à Blcflat. VIII, Gabriel de Maleflet Comte de Châtclus & de Roche, Vicomte de laMotte-au-Groing, Chevalier de l'Ordre du Roy , époufa Exnéc de Gaucourt Fille de Louis, S. de Cluis, de Bocflc & dc.Gournayi de laquelle il procréa» 9' Charles de Malcflct, qui fuit. 9. François de Malcflct Chevalier de Malthe, Commandeur de Pouilhac, Abbé de Prébenoît, a long-tems fervi fur Mer, & a commande une Efcadre de Galeic. 9. François de Malcflct le jeune, Abbé de Prébenoît. , 9. Jaques de Maleflet, laifla un Fils qui a eu lignée. 9. Jeanne de Malcflct , mariée à Jean de Palac S. de Vicillevine, 9. Marie de Maleflet , Femme de Pierre du Vignau S. des Efgaus. 9' François de Maleflet, RcUgieufc au Moaafcre de la Règle à Limogci. I X. Charles

de Malcflct Comte du Châtclus, cpoufa Claude de Cabrevois, qui le rendit
Perc de ri

LIVRE XI. sip lo. Madclainc dcMalcflrc Hcricierc de Châtclus, mariée à Me. d'Efcioublcau Marquis du Coudray .Montpcnllec > duquel clic a un Fils unique. ç^eaux Boisboudran, Chapitre XXXIII. JE rapporte cette Généalogie à caufe des Alliances qu'elle a avec la Maifon dô Brichantcau & des Roches-Herpin , U me contente de commencer par I. Pierre de Mcaux Ecuyer S. de Douy, Neuvy , Boifboudran, Grateloup &: autres lieux,' qui vivoit cz années 1458. fuivantes.iufqucs en 1483. eut de Girardc Borcllc fa Femme pluHeurs Enfans. 1. Charles de Meaux S. de Douy , la Ramée & Ufy fur Marne. 1. Pierre de Mcaux, Chef de la Branche de Boiiboudrjn. ^ ». Ifabelle de Meaux Epoufc dc Jaques de Tumely Ecuyer S.dcDampierre,Eludc Paris.' 1. Marie de Meaux Femme de Nicolas Tricquot Ecuyer. %■ Antoine de MeauxX. Marguerite de Mcaux Rcligicufe du Parc aux Dames. Cette Maifon s'arme d'argent à cinq courones d'épine de fable. î- ^ . i. Armes que, comme j'eftime, ceux de cette Maifon prirent aux deux Voyages du Roy Saint Louis en b Terrc-fant* l'an 116g. II. Pierre de Meaux Seigt»cii^ de Boifboudran, Neuvy & Grateloup , époufa Louife de la Fontaine Fille de Jean de la Fontaine Ecuyer S de Vaulmoife , d'Ormoy, Emmy- les champs , Barthcnay en Champagne &: de Boulval prez de Gandclay , &: de Jeanne de Merly ; d'où font iffus > 5. Claude de Mcaux Seigneur de Boifboudran t duquel cy-aprez. 3. Guillaume de Meaux S. de Merly, Vicomte de Barthcnay , duquel font dcfendus les Seigneurs de Survillicrs. 3. Pierre de Meaux , mort fans fe marier , & qui donna i fon Frère Claude de Mcaux tous fcs biens en 1518. 3 Jaques de Mcaux Chevalier de Malte ^ tue 15^7. 3. Jean de Mcaux Religieux en l'Abbaye de Barbeau. 3. Charlotte de Meaux Epoufc de Florimond de Saily Ecuyer, 3. Dcnife de Meaux mariée à Andry Simon Ecuyer S- de la Grange-Baucheion. 3. M3delaine de Meaux alliée avec Claude Cannes Ecuyer S.d'Hcmery,lc 1y.Dcc.1j17. t. Catherine de Mcaux Religieufe. III. Claude de Meaux Seigneur de Boilboudran , contraûa Mariage avec Marie de Louviers Fille de Jean de Louviers Ecuyer Seigneur de Maurevert , & de Guillaeraette de Corbie fa Femme, le 4. Décembre 15:14. d'où font ilîus. 4. Guillaume de Meaux cy-aprez mentionné. 4. François de Meaux S. de Forges U Boyer, lequel fut Tuteur &: tint lieu de Pete \ fcs Neveux , &: mourut fans Alliance au mois de May 159J. 4. Geoffrine de Meaux femme de Charles Verdelet Ecuyer S. de Villiers , S. Georges. Guillaume de Meaux Seigneur de Boilboudran, s'allia le 19. Juin \^^. avec François de Brenne fille de Jean

de Brenne Chevalier Seigneur de Bonbon , Gregy , Marchais, &: de Catherine Legoux ; d'où font fortis , 5. Claude de Meaux, duquel cy-aprez. y. Jean de Mcaux S. de Corfry,cy-bas mentionné. Voyez le Martyrologe des Chevaliers de Malte» Tom. i. pag.30. Brenne porte d'argent au Lion de fable, couronné de gueules*

HISTOIRE DE BERRT, y. Guillaume de Mcaux Chevalier de
 Malte , more Grand Prieur de France, le deuxième Odobre 1639y. Jeanne de
 Mcaux Epoufe de Jaques de Champremy Ecuyr S. du Brueil. y. A»ne de
 Mcaux Chevalier de Malce, mort Commandeur de Royc, en 163[^]. V.
 Claude de Mcaux II. du nom. Seigneur de Boifboudran, cpoufa l'an 1[^]94.
 Cathcrine d'Elbcnc fille de Richard d'Elbcne Ecuyer S. de l'Epmc , &: de
 Jeanne de h Vau fa femme , de laquelle il n'eut qu'une feule fille , 6. Claude
 de Mcaux mariée à Mcffuc Philippe de Brichantcaii Chevalier Baron de
 Liniercs ; de laquelle elle n'eut que Françoisfe de Brichanteau, morte fans
 Alliance. 'Branche de Corfry ^ Forges. V. Jean de Mcaux S. de Corfry &:
 Forges, fut conjoint le x[^]. Décembre ijipi. avec Louife de Patras Fille
 d'Antoine de Patras Ecuyr S. de Grinbois &: Courtiny , &: d'Anne Gayet
 ,d'où , 6. Jaques de Mcaux. ^ ^^^^^ ç^^ 6. François de Mcaux. > 6. Louife
 de Mcaux, mariée à Jean-Jaques le Roy Ecuyer S. de Buxieres
 feMarmagncs6. Anne de Mcaux Epoufe de Pierre des Roches Herpin
 Ecuyr S. de b Morinicre. oJM^enoU' Dumée. Chapitre XXXIV. COMme la
 Généalogie de cette Maifon a été au long rapportée par M. de Marolles en
 fes Mémoires, je me contenteray de parler icy de la Branche Dumée,étabUc
 en la Généralité de Berry , qui rconnoïc pour Chef I. Colinet de Menou
 Ecuyer Seigneur Duméc &l de Longuy , troifième fils de Jean de Menou
 Seigneur de Bouflay &: Duméc, &: d'Agnès de Galardat fa femme 1 au
 partage de laSucccfion defquels.du 9. d'Août 1401- il eut les Terres Duméc
 &: de Longuy. Il contrada Mariage avec Ifabeau Grafleul fille de
 Barthélémy Grafleul Ecuyer ficur de la Motte ; de laquelle il n'eut qu'un fils
 cy- après mentionné. Menou-Dumée porte de gueules \ la bande d'or, pour
 fuppôts deux Anges tenans un guidon • l'un à la Bannière de France , &:
 l'autre de Btctagrtc , pour cimier un Ange tenant d'une main un glaive
 flamboyant 1 & de l'autre un guidon aux Arnses dcMenou. 1 1. Louis de
 Menou S. Duméc.de Jeanne de Thais fa Femme, Fvllc de Jaques de Thais
 Seigneur de Coufiercs, &: de Catherine Iforé, biffa une nombrcufe pofterité.
 5 Jean de Menou n'eut aucuns Enfans d'Olive de Graçay fa Femme , Fille
 de Jean de Graçay & de Jeanne Royc. }. Antoine de Menou qui continua la
 pofterité. 3. Philippe de Menou S. de Poiriers, marié avec Françoisfe
 dcMarolles, Fille d'Étienne de Marolles fiñ de Catherine de Grafleul. 5.
 Hugues de Menou S. du Perrier. 3. Louis de Menou Ecclefiaftique. 3.
 François de Menou Chanoine de Charcrej, 3. Godemar de Menou Religieux

de Miferay. 3. Jeanne de Menou Epoufe d'Antoine de GaAineau Ecnyer S.
de la Chapelle - Orctmale. j. Renée de Menou Femme de Jaques Douaut
Ecuyer S. de Ccllon. 3' Marie de Menou , alliée avec Pierre de Gray S. de
Chambon. 3. Ancoînetce de Menou.

L 1 V K E XI. III. Antoine de Menou Seigneur Dumce» s'allia
 avec Catherine Gucnand, Fille de Louis Gucnand Ecuyer S. de famt Cyran,
 & d'Anne Chevalcau fa Femme, le ij. Juillet 149*. d'où font iflfus. 4. Emon
 de Menou , cy-aprcz mentionné. 4. Jean de Menou S. de Coufieres. IV.
 Emon de Menou Seigneur Dumce , cntraâa Mariage avec Catherine de
 Vatenne^ d'Horthon , qui le fie Pere de plufieurs Filles , &: d'un Fil^ qui
 fuit. V. Jean de Menou Seigneur Diimcc &: de Pelvoiûn> fut marié deux
 fois, premièrement avec François de Lamct, Se en féconde Noces, avec
 Catherine Quinault, lor« Tcuve de Pierre Bodichon Lieutenant en la Prévôté
 de Châtillon , dont elle avoit une Fille. Elle ctoit Fille de Gilles Quinault &
 de François Bonnet. Enfans du premier Ut. 6. Jeanne de Menou , Femme
 de Charles de la Châtre Ecuyer S. de Paray.' 6. Marie de Menou , Epoufe de
 Pierre Hilaire Seigneur de Salvrt en Poitou« Enfans du fecond Ut, i. Jaques
 de Menou qui continua la pofterité. 6. Emon de Menou, qui fit branche ,
 mais à prefent éteinte. €. Marie de Menou, Epoufe d'Antoine Coigne
 Seigneur de Marteau. 6. Marguerite de Menou , Femme de Charles de
 Bridiers Seigneur de Nouzerines, VI. Jaques de Menou Seigneur Dumce,
 contraéU Mariage le i). de Novembre iffoz." avec Louifc de Rochcfort,
 Fille de Claude de Rochefort IL du nom Chevalier Seigneur de Sf^ & Luçay
 , &: de Claude de la Rivière Chanlemy fa Femme ; fa Femme étant decedce
 avanr luy , il fe remaria avec Charlotte de Grcncfy , Fille de Claude de
 Grenefy Ecuyer S. du Pleflis, de Chelles , & de Jeanne d'Arailly. Enjans du
 premier Lit. 7. Louis de Menou , qui continua la lignée. 7. Marie de Menou
 Epoufe de Charles de GrafFar Ecuyer S- d'Ormoye. 7. Louifc de Menou,
 Femme de Henry de Carfaldcl Seigneur de Germenonville," Énjks du
 Jecond Lit, 7. Jaques de Menou , mort jeune, & inhumé en la Chapelle des
 Auguflins de Ch*' tillon , fondée pat fa Mère. VII. Louis de Menou
 Seigneur Dumée & de PelvoiGn , s'allia le 13. de Novembre i616> avec
 Claude Baraudin Fille d'Honorat Baraudin Ecuyer Seigneur du Verger, fie
 de Ma* rie Cerifiers fon Epoufe i d'où font iflus cnct'aucres Enfans. 8.
 François de Menou. 8. Simon de Menou. %. Louis de Menou. S. Claude de
 Menou* j^bbbb ij

HISTOIRE DE BERT, G La oMofc d'HouL Chajitr> XXXV. I.
 EoFFROY de la Motte Damoifcau S. d'Houé, avoit cpoofc Jeanne de
 Salverc, _ Se vivoicnc en l'an 1343- d'eux cft ifTu. La Motte d'Houc, porte
 d'azur à trois Mcrlcttes d'oi 1. i. au chef coufu de gueulei, Jean de la Motte
 S. d'Houc . Pere de III. Jean de la Motte S. d'Houc. Hugues de la Motte. Et
 Philippe de la Motte, Epoufe d'Archambaud Doré, IcCqucis partagèrent la
 ccflion de leur Pcre 1 an 1406IV. Maihurin de k Motte S. d'Houé, Fils de
 Jean, &: Pete de Y. François de la Motte S. d'Houc , conjoint par mariage
 avec François de Seris le dernier Février 1481. d'où cft ilTu, V I. René de
 la Motte S. d'Houé > qui cpoufa Antoinette de la Grange Fille d'Antoine 5.
 de Dracy , le n. Avril ipo. d'où eft décendu » VII François de la Motte S.
 d'Houé IL du nom, qui prit alliance avec Jeanne de Lan-^ geois de la
 firetooniere , le u. Avril 1^36. d'où e{l iffu , VIII. René de la Motte II. du
 nom , S. d'Houc , Gouverneur de la Ville &r Château de Mircb eau, qui
 coneraâa Mariage avec Catherine du Pont le xi. de May 1^71. d'où font
 fortis , René Se Charles de la Motte , & Renée Femme de François de
 Martà Ecuyr S. de Tillou. I X. René de la Motte III. du nom , S. d'Houé,
 époufa Marie le Gras le ig. de Janvief 161\$. d'où font idus , 10. Madclaine
 de la Motte matiée \ Gilbert de Bernotte Ecuyr S. de ia Femardicrc.' 10.
 Antoine de la Motte , duquel cy-apiez. 10. René de la Motte. 10. Madclaine
 de la Motte* X. Antoine de la Motte S. d'Houé & d'Allogny , contraâa
 Mariage le xx, DcccmDre i660. avec Charlotte Chauvcon, de laquelle il a
 11- Charles de la Motte. ii> Louis de la Motte. 11. François de la Motte. c
 Ghapitxe xxxvr. Et TE Famille cft originaire de la Province delà Marche, où
 elle a pofledc les Terres de la Foret, Mauvoiûn & de Boftpcfchc , &: la
 Charge de ScnccJuI, U en

L I V R E X I. ' pjj Berry la Terre de Ncuvy-Pailloux. Le plus ancien de ceux qui font venus ima connoissance , cft , i* ^ I. Léonard de Mauvoifin Chevalier Seigneur de la Foret , Confcillet & Maître d'Hô-' tel du Duc de Bourbonnois , conjoint par Mariage avec GuiUcmetie Hébert , qui vivoient en l'an 1476. d'où , *. François de Mauvoilîn mort jeune. 1. Jean de Mauvoifin , duquel cy-aprez. 2.. Charles de Mauvoifin fut tenu fur les Fonts de Baptême par Charles de Bourbon Connétable de France , fut fon premier Ecuyer , ic le fuivit en Italie , où il mourut à la Bataille de Pavie. 1. Léonard de Mauvoifin, mort en bas âge. 2.. Madclainc de Mauvoifin. II. Jean de Mauvoifin Chevalier de l'Ordre du Roy, S. de la Forêt > cpoufa Jeanne de Materet Dame de Boftpefchc & de Margnac , d'où fortit , 1 1 1. François de Mauvoifin S. de la Foret Se de Boftpefche, Sénéchal de la Marche , contracta Mariage avec Jaquerre de Brifay de la Maifon de Beaumont-Brifay, d'où font iflus , 4. Gabriel de Mauvoifin, duquel cy-aprez. 4. Jean de Mauvoifin Abbé de faint Cyran en Brenne. 4. François de Mauvoifin Cheval, de Malte &: Commandeur de Villefranchefur-Cheim 4. Jaques de Mauvoifin Prieur de Rcugny & de Chezelles. 4. Renée de Mauvoifin, mariée au S. du Croc en Auvergne. 4. Jeanne de Mauvoifin Femme en premières Nôces du S. des Forges, Zc lAf^ ticftay » & en fécondes, de René de Buchcpot S. deCormençay. ' ' IV. Gabriel de Mauvoifin S. de la Force, cpoufa le n. de Juin ij4j. Anne du PlelTis*, ' Soeur de Louis du Pleffis Chevalier Seigneur <Jc Richelieu & autres lieux, d'où font iffis, y. Jean de Mauvoifin , duquel cy-aprez. j. Jaques de Mauvoifin S. de la Foret, y. Charlorte de Mauvoifin. y. François de Mauvoifin. y. Renée de Mauvoifin* y Gilbertede Mauvoifin* Mîuvoifin porte d'azur, à deux Lyons paflans de gueules {£ d'Hermine, fuppôts deux Licornes d'argent, cimier une tctc d'Ourfc arrachée au naturel. Y. Jean de Mauvoifin naquit le y. '^Décembre 1^48. époufa Andrée le Roy de la Mai* foa de faint Florent , &: mourut le 14. May 1600. d'où font iflus , 6- Claude de Mauvoifin , duquel cy-aprez. 6. Jean de Mauvoifin Religieux Capucin. 6. René de Mauvoifin Grand Archidiacre & Chantre en l'Eglife de Bourges. 6. Anne de Mauvoifin Femme de Claude de Villars Ecuyer S. de Mcrollcs. 6. Jeanne de Mauvoifin Religieufe en l'Abbaye de Beauvoir. VI. Claude de Mauvoifin S. de Boftpefchc , cpoufa Claude Fincau Dame de Ncuvy-Pail-", loux i d'où font i^Tus • 7. Andfc de Mauvoifin , mariée à Gilbert de la Maille S. de Fleurie!. 7. Renc de Mauvoifin. 7. Louis de Mauvoifin.

^4- HISrOIKE DE BERRT, 7. Gilbert de Mauvoifm. 7- 3ⁿ de Mauvoifio. 7. François de Mauvoidn. lyOrlcAns. Chapitre XXXVII. LE nom d'Orléans est ancien & célèbre dans les Auteurs des Guerres saintes. Alberic d'Orlcans échangea la Seigneurie de Champignc en Anjou avec le Comte Foulques-Nerre, contre d'autres Terres auprcz de Chartres, fuivant le témoignage d'Alberic d'Aix , liv. i-chap. ii. Guillaume de Tyr livre i. chap. ly. Payen d'Otleans estoit Grand Bouteiller de France, & a souffert en plusieurs Chartres en cette qualité, des années 1095- & 1106. Jurct en fes Notes sur l'Epître. d'Yve de Charire, livre 1. des Antiquitez de Paris; le Pere Anselme, des Grands Officiers de la Couronne. D Orleans porte fafché d'argent & de Itnople , l'argent chargé de sept Tourtereaux de gueules). 3. 1. pour supports deux Anges , pour cimier un Ange , & pour devise ; Ciiniits nota. Jides. Hugues d'Orlcans tenoit en Fief de Simcon de Bogency , l'Eglise de N. Dame de Bonnes-Nouvelles d'Orléans, sous le devoir de 18. fols & 10. deniers de Cens , dont il le déchargea l'an 1149. ayant donné cette Eglise aux Religieux deMarmoutier , fuivant le Cartulaire de cette célèbre Abbaye. I. Jean d'Orléans Chevalier S d'Egri en Gaftinois, est celui par lequel on peut avoir, mécravéc plus de certitude la Généalogie de cette Famille, il se trouva au Ban convoqué à Chinon au lendemain de rOûave de Pâques l'an izir. fuivant le Rolc rapporté par le S. de la Roque en son Traité du Ban &: Arricrc-Ban ,page 16. il suivit le Roy Se. Louis en la Terre Ste. & s'y noya, fuivant le témoignage du Sire de Joinville: Chut & se noya dans le Fleuve Rcxé , dont la Rive étoit fort lubrique , Mtc. Jean d'Otleans le Vaillant Chevalier qui portoit Bannière ; il fut Pere de , 1 1. Jean d'Orléans II. du nom , Chevalier S. d'Egri & de Cleri , fournir l'Aveu de cette première Terre, l'an iijfi. U fit son Testament au mois de Février de la même année, & légua aux Religieuses de Voifins , pour son Anniverfaire universel en leur Eglise. Il avoit épousé Marguerite de Monpipeau , laquelle l'ayant survécu , afligna les 40. fols qu'il avoit légué aux ReUgieufes de Voifins , félon le Cartulaire de cette Abbaye > il laissa un Fils & une Fille. 3. Payen d'Orléans , qui fut. j. Marie d'Orléans, Epouse de Jean Pean Chevalier. Pean porte d'azur "i deux Epies d'argent la pointe en bas. 1 1 1. Payen d'Orléans S. d'Egri & de Cleri, légua à l'Abbaye de Voifins, fuivant les Tirres de cette Abbaye, le Dimanche avant la Fête de la Dccolation de St. Jean 1167. quatre muids d'Avoine par an , sur le Champart de Bonne-ville, il se trouva a Tours \ b quinzaine de Piques 1171. Delà Roque , page. iij. il se croisa

avec le Comte de Blois, l'an 1104. &: récent de Henry Frère de l'Empereur Baudouin , la Ville d'Arhire, fuivant le témoignage de Sire de Vilhardouin ; il avoir époufc Agnes de Ptuncly, Fille de Guillaume & d'Agnès fa Femme, de laquelle il eut deux Enfans. 4. Jean d'Orléans , qui foit. 4- Raoul d'Orlcans, duquel déccndent les Seigneurs de Coutures. Prunelay , porte d'argent , à fix Anelcts de gueules , j. r, i. IV. Jean d'Orléans III. du nom , S. d'Egri & de Chafbnville ; il fe trouva avec fon Frère par le commandement du Roy à la quinzaine de Pâques 1x71. Le nom de fon Alliance cft inconnu : Il fut Pere de Jean d'Orléans qui fuit, & de Raoul d'Orlcans mort fans poftctité.

LIVKE XI. p[^] V. Jean d'Orléans IV. du nom S. d'Egri &: de
 Chafbnville i fut Pere de trois Enfans j 6. Guion d'Orléans , continua la
 poAeiité» 6. Jean d'Orléans S. de la Tortillicrc. 6. Anicic d'Orléans
 Chanoine & Doyen de Notre-Dame de Paris > Maître des Requêtes
 ordinaire de l'Hôtel du Roy, (crvit fous les Rois Philippe de Vallois,
 Philippe le Bel &: Louis Hutin. Blanchard en fon Hiftoirc des Maîtres des
 Rcqueres, y h Guion d'Orléans S. d'Egri & de ChalTonville , dénomme en
 plulleurs Contrats des années i;4S- 1349' 136[^]* mourut l'an 1367. Il avoit
 épouCc Jeannette , donc la Famille eft inconnue ; de laquelle il eut ^-
 Enfans7. Pierre d'Orléans, continua la Pofтетité; 7. Guion d'Orléans de la
 Hcnietc. 7. Jean d Orléans. 7. Helioc d'Orléans. l 7. Jeannette d'Orléans
 mariée à Pierre Lcmoieux Ecuycr. VII. Pierre d'Orléans S. de ChalTonville
 & de la Cour, de Ligny , fît la foy &: hommagd de cette dernière Terre au S.
 de Baugency, le7. Juin 1404. il avoit cpoufc Jeanne Bcfon , de laquelle il
 eut trois Fils , 8. Jean d'Orléans S. de la Cour, de Ligny, conjoint par
 Mariage avec Philippe du Cartier , de laquelle il n'eut aucuns Enfans j &
 l'ayant furvcu , clic tranfigca pour, fes Droits avec Geofroy d'Orléans le
 14. Janvier 1410. 8. Geofroy d'Orléans continua lapoderité. 8. Jaques
 d'Orléans Bailly de Meaux. ^ VIII. Geofroy d'Orléans S. de Ligny, de la
 Cour & de Rere , cpoufa l'an 1409. Jeanne d'Autry Fille de Jean d'Autry
 Chevalier S. de Gletc, du petit Puizeaa&: de la Landd en partie; de laquelle
 il procréa trois Enfans9. Pierre d'Orléans IL du nom , continua la pofтетité.
 9. Guiot d'Orléans mort fans pofтетite. 9. Michel d'Orléans. Autry porte de
 gueules à trois lozenges d'azur. IX. Pierre d'Otleans IL du nom , Chevalier
 S- de la Cour, de Ligny &: de Rcrc, contraâa Mariage le 11. Juillet i4ii.avec
 Mathuriuc de Tranchclion /laquelle lô furvcuti ils curent cinq Enfans. 10.
 Robinet d'Orléans continua la pofтетité. 10. Michelec d'Otleans S. de la
 Vczeric, a fait la Branche de Crecy, qui fera cy-aprez rcprife. 10.
 Guillemctte d'Orléans, mariée à Philippe de Rivaude S. delà Motte. 10.
 Etienne d'Orléans. " ' ' 10. Jean d'Orléans. Tranchclion porte de gueules , au
 poing d'argent mouvant du bras dcxcre, tenant une Epée de même, perçant
 un Lyon d'argent. X. Robinet d'Orléans S. de la Cour,de Ligny & de Rere ,
 contrada Mariage le ij. Août 1483 par difpenfe du Sc.Pcre, avec Jeanne de
 Liguy Fille de Robert S. du Brcuil &C de Guillemctte de Nançay, ledit
 Robert Fils d'Hugues & de Catherine d'Orléans, ledit Hugues Fils d'Hclion,
 ledit Helion Fils de Jaques de Çigni,.Jcannc deOgni. furvcuc fon Mary , &

plaidoit comme la veuve en la Justice de la Fête Imbaud i' n, ;^o7i ils
n'eurent qu'un seul Fils, qui fuit. , iG .à Cigny porcc de gueules au Cigne
d'argent, bccqué &c ongle' 3c* fable.

HISTOIRE 7>£ BE%Rr, XI. Jaques d'Orléans S. de Rere & de Bacardc , conjoint par Mariage avec Jeanne Afle, le ij. Février lyii. de laquelle il eut trois Enfants. 11. Jean d'Orléans qui fuit. 11. Anne d'Orléans mariée à François de Mareflon S. de Couffy. iii Catherine d'Orléans Epoufe de Charles de la Châtre S. de Parc. ^ XII. Jean d'Orléans V. du nom S. de Rere & d'Obfons, de la Bourdcille, Chevalier de rOrdre du Roy , premier Ecuyer d'Henry Duc d'Anjou U Roy de Pologne , Gentilhomme de la Chambre du Roy ; »l fut pourvcû de la Charge de premier Ecuyer du Duc d'Anjou , par Lettres du 14. Mars ij68. &: de celle de Gentilhomme de la Chambre , par Lettres du 6. Juillet 1^70- il avoit cpoule dcz le j- Avril 1JJ4. Gabricllc de la Marche, Fille de Pierre S. du PlelTis aifx Loges, &: de Gabricllc de St. Julien , ce Pierre Fils d'Anroine S. de Vaufrin &: du Plcflîs , &: de Marguerite Dauvel , Fille de Baudouin &: de Philippe de Bouri > cet Antoine Fils d'autre -Antoine de la Marche. Ile lairterent cinq Enfants. 13. Jaques d'Orléans S. de Baurde, cpoufa Françoisfe de Prie> de laquelle il eut un Fils mort en bas âge , & deux Filles , l'une mariée à N.. .de Brcun S. d'Aubanie &: de Bâtarde , & l'autre au Vicomte de Bourfol en Perigord. 13. N d'Orléans S. du Breuil, mort fans pofterité. 13. Louis d'Orléans continua la lignée. 13. Marie Madelaine^ mariée en premières Noces à Edmédu Pé S. de Tannrs, & en fécondes , à Jean de Courtenay S. des Salles , Fils de François S. de Blaineau , te d'Htlene de Qmnquet de Montifaulc. 13. Gabricllc d'Orléans cpoufa le 18. Oâobre 15S4. Cefar des Roches S. de la Morignierc , Fils de Guillaume , & de Marie H::rpiD. XIII. Louis d'Orléans S de Rere, d'Obfons, de la Bourdeille, du Plcflîs aux Loges, du Breuil & de Foix , Gouverneur de Ville-neuve-le-Roy , Capitaine de Chevaux- Légers ; il fut pourvcû du Gouvernement de Ville-neuve par Lettres du 1. Février 1564. il avoit cpoule Emée de Montjouan Fille de N de Montjouan S. de Râblé & de laMoultierc , & de Louife de la Châtre, de laquelle il procréa fix Enfants. 14. Pierre d'Orléans continua la poAerité. 14. Jaques d'Orléans fit la Branche du Plcflîs-de-Rere, qui fera cy-aprez repniê. 14. Louis d'Orléans, conjoint par Mariage avec Lucrèce de Courtenay. 14. Louife d Orleans Epoufe de Gafpard de Courtenay L du nom , S. de Bleneau^ 14. Gabricllc d'Orléans mariée à René Alamant S. du Gué Pean &: de Concreflault, Fils de François Maître des Requêtes &: Prcfidnt au Grand ConfeU»&: de Charlotte de Prie. 14. Catherine d'Orléans morte fans Alliance. XIV. Pierre d'Orléans 1 1 1. du nom , S. de Rere &: de Charnc , cpoufa Diane Gaillard

de la Maifon de Longjuraeau \ de laquelle il eut cinq Enfans. 15. Louis d'Orléans mort fans poftcriic. ly. Pierre d'Orléans continua la lignée, ij. Michel d'Orleaos mort jeune. ij. Louife d'Orléans Epoufe de René leFuilier S. de Cormeray &:de Breviandc. ij. Angélique d'Orléans Religicufe & Prieure de Menctou-fur-Chcr. XV. \ Pierre d'Orléans IV. du nom, S. de Rere, de Charnay & de Tracy , contraûa Mariage le 8. Février 1648. avec Catherine le Chat j d'où font iljus , 16. Diane d'Orléans. U. Cache

F L I V R E X L y j ^ \ 6. Catherine d'Orléans. 16. Jaques d'Orléans ,
 qui fuit. 16. Marie d'Orléans. 16. François d'Orléans. 16 • C>thcrine
 d'Orléans. Le Chat porte fafcc d'argent & de gueules, l'argent charge de 7.
 mcrlettcs de gueules. 3.5.1. XVI. Jaques d'Orléans S. de Tracy , conjoint par
 Mariage avec Elifabeth de Bcnhercau Fille àz Pierre S. de Mont-franc & de
 la Giraudicre, Gouverneur de la Citadelle de Valenticnnes, U d'Elifabech
 Longuet. Berthereau porte d'azur au chevron d'or , accompagne de crois
 rofes d'argent , deux en chef Se une en pointe. Branche dn PleJJis de Rere.
 XIV. Jaques d'Orléans Chevalier S. de Rere , de la Moultiere &: de Vic-fur-
 Nahon, tranfigca avec fes Frères pour la fucceflion de Pierre d'Orléans fon
 Oncle , le 30. Oâobrc 1619. & partagea avec eux les dettes paffives de
 Louis d'Orléans fon Pere 1614^ ilavoic cpoufc Alexandre Galandde
 Valieredcz le ij. Décembre 1615. de laquelle il eut deux Fils 6c deux Filles.
 ly. François d'Orléans continua la pofterite. ly. Louis d'Orléans. ly. Louis
 d'Orléans S. de la Richardicre , conjoint par Mariage avec Catherine d«
 Moulin , de laquelle il eut Marie d'Orléans Epoufc du S. de Bonnafau , &
 Catherioe d'Orléans Dame de Matheflon. ^ K. Catherine d'Orléans. XV.
 François d'Orléans S- du PlelCs-aux -Loges >de la Moultiere Se de Vie en
 partie, nif quic le it. May léiy. eut une CommilGon pour une Compagnie de
 Chevaux le 30. AoijC i(\$yo. il époufa le y. Février 1640. Elifabeth Carre
 Fille de Bernardin S. d'Emjouin ic des Forges , de laquelle il a eu cinq
 Enfans. 16. Pierre-Jofeph d'Orléans Jefuite. j6. Jcanne-Jacqueline d'Orléans
 Religieufe à Loches. 16. Louis d'Orléans morr jeune. 16. Gabrielle
 d'Orléans mort en bas âge. lé. Marie d'Orléans mariée i Philippe de Veillard
 Chevalier S. de Paudy , de DioUt faint Romain , Subdelegué de Mefficurs
 les Maréchaux de France dans la Province Je Berry , Fils de René S. des
 racmes Terres , &: de Catherine Heurrault. Carré porte d'azur à la porte d'or,
 au chef èmmenché de même. branche de Crejcy , X. Michel d'Orléans S. de
 la Vezeric , fils de Pierre d'Orléans IL du nom , & de Mathurine de
 Tranchelion , époufa le âxicme Juillet 144S. Marguerite de Chaumont Fille
 de Robert S. de CuifTy , & de Jeanne de Bar. Gauthier de MaitreHe fon
 Oncle , S. de ia Vezeric èc do Moufcrcet, Lieutenant au Gouvernement
 d'Aftc, luy donna en faveur de Mariage cr qu'il avoit aux Terres de la
 Vezeric & du Moufcrcce : De ce Mariage foi' lit un feul Fils, qui fuie XI.
 Gilles d'Orléans S. de la Vezerie , conjoint par Mariage avec Laurence de la

Motte # qui le fie Pcre de fept Enfans qui fuivent. ta» Etnery 4'Or)eaiu ,
mort fans Enfans. Cccccc

é^g HISTOIRE DE BERRT, ir. Pierre d'Orléans continua la
 posterité, 12.. Jean d'Orléans , more fans Enfants. 12.. Thomas d'Orléans ,
 vendic fcs Droits Paternels & Maternels à Pierre & Jean fcs Frères ; il est
 mort fans Enfants & fans Alliance. u. Jeanne d'Orléans épousa Richard le
 Fort S. de Villmandeur', Baron de Cernoy, h: V- Janvier 160[^]. dont
 posterité. it. Edmcc d'Orléans Femme de Jean de la Bullière S. de Gros bois,
 dont Enfants. u. Silvain d'Orléans Dame de la Vezerie , mariée à Claude de la
 Peiricic Chevalier S. de Champcourt, Lieutenant de Roy en Nivernois &
 Donzinois. Crecy porte fafc d'argent Ôc de finople, l'argent cliargé de trois
 Tourteaux de gueules en chef. XII. ' Pierre d'Orléans S. duPortail, de la
 Bi!lotiere, de Crecy & du Monferet, contracta Mariage le 14. Août 1614. avec
 Anne de Pentavi Fille de François S. de Crecy , sa Femme, le survécut, &
 tctsa le 14. Juin 1594. & mourut le même jour laissant les quatre Enfants qui
 suivent. 13. Henry d'Orléans, continua la posterité. , 13. Adrien d'Orléans S.
 du Pottail. René d'Orléans S. du Monferet & de la Jardiere, mourut fans
 Enfant. •■ 13. Charlotte d'Orléans Femme de Guy d'Anglars S. de
 Crecy. XIII. Henry d'Orléans S. de Vievre , de Branlebois & du Moulin-
 tourneux , fut élu député de la Noblesse du Bailliage de Concreffault le 14.
 Juillet 1614' il avoit épousé de l'c. y. l'c. fict 1600. Françoise du Houllay i de
 laquelle il eut cinq Enfants. 14. Henry d'Orléans II. du nom , continua la
 posterité. 14. Jeanne d'Orléans Femme de François du Lulft S.
 d'Aoferville, mort fans Enfants le 8. Octobre 1638. 14. Clerc fie Marie
 d'Orléans, mortes fans Enfants. 14. Pierre d'Orléans S. de Ragu & du Mefnil
 , conjoint par Mariage avec Edmcc de Fricville , de laquelle il a eu trois
 Enfants. ly. Louis d'Orléans , mort i Maftric 1674. 15. Marie d'Orléans
 Femme de Georges Gourdec. ic. Henriette d'Orléans. XIV. Henry d'Orléans
 II. du nom , S. de Crecy , épousa le 16. Nov embre 1615. Marie Bourguignon
 , d'où , 14. Henry d'Orléans III du nom , S. de Crecy , conjoint par Mariage
 le 4. Février 1664 avec Marie Aligret Fille de Claude S. de Marne , 6c de
 Marie le Jeune (à féconde Femme, d'où font ilTus , li. Henry d'Orléans I V.
 du nom_ S. de Crecy. 16. Pierre d'Orléans* 16. Jean d'Orléans. La Porte. C
 H A R I T R B XXXVIII. LA Maifon de la Porte est fans contredit des plus
 anciennes du Berry Ce Bourbonnois qui a poffédé les Terres de Bannegon ,
 d'KTerticux , Pcficlics , faia Georges, Veaugues, le Briou, Breviande,
 Jarnay autres Terres. La Porte porte d'or . à la Bande d'azur. I. Eudes de U
 Porte Seigneur de Bannegon , est le plus ancien de ceux qui font

LIVRE IX. nus à ma connoilTânce , il vivoic environ Tan looo. & a foufcric en une Charte contenant le dclaiſſement de l'Eglife de Bannegon, fait à l'Eglifede faint Urſm par piulicurs Gentils- boma3CS> laquelle c(t fans datte, &: fait ntention qu'il fut Perc de II. Bcraud de la Porte S. de Bannegon , qui fut donné pour caution du dclaillemenc fjit par Raymond , de l'Eglife de faint Sylvain de Chalivoy qu'il avoic envahi > pac Charte de l'an 1031. de luy cft ilfu. III. Eudes de la Porte II. du nom, qui vendit du confentement de Beatrix fa Femme &: d'Eudes fon Fils, un SEXTIER de Bled Froment &: de Seigle à Sara Dame de Mont-faucon, avant Tan 1195 il procréa. 4. Eudes de la Porte. 4. Pierre de la Porte duquel cy-aprcz. 4. Etienne de la Porte, conjoint par Mariage avec Julienne , du contentement de laquelle il vendit aux Religieux de Fontaorigny tout ce qu'il ayoit en la Tertc d Otry , l'an 1107. ' IV. Pierre de la Porte , (ît plufieurs Aumônes avec Etienne fon Frère \ l'Abbaye de Fontmorigny , & fut Pere de j. Guillaume de la Porte , qui approuva tout ce que fon Pere te fon Oncle avoient vendu ou donne à l'Abbaye de Fontmorigny l'an uio. ^ j. Pierre de la Porte , qui continua la poikritc. V. Pierre de la Porte II. du nom Chevalier, a été marie deux fois, je n'ay peu découvrir le nom de fa première Femme; fa fecsnde s'appelloit Agnes, avec laquelle au mois de Juillet ui^ il quitta à l'Abbaye de faint Laurent de Bourges tout ce qu'il pouvoit prétendre au Chez»il de Villeroy, Il eut de fa première Femme , V I. Eudes de la Porte III. du nom , conjoint par Mariage avec Beatrix, laquelle ctoit Fille d'Agnes fa belle Mcrc, avec laquelle il approuva le dclaiſſement du Chezal do Vdletoy > l'an 1115. Il peut avoir été Pere de, VU. Hugues delà Porte Chevalier , qui quitta à l'Abbave de Maſlfjy tout ce qu'il pouYoit prétendre à certains Terres prodic de Marraigoolles , par Titre du mois de May Il fut P'*rc de , 8. Humbaud de la Porte. , 8. Hugues de la Porte. 8. Eudes de la Porte, qui approuvèrent le Legs fait par leur Pere» de certaine qdan-* titc de Bled, à prendre fur la Terre de Javerdun à l'Abbaye de Fontmongoy i par Titre du Mécredy aprez la Fcte de St. Pierre U St. Paul 1148. A /L .y I II. . . Humbaud de la Porte, époufa Ifabelle, avec Uqudie il reccut cent livrei monnôye de Souvigny , que les Abbé Ce Religieux de Fontmorigny luy dévoient, au mois de Février iijj. Par fon Teſtamencil choilic fa Sépulture en l'Eglife de Foacmorign/ , bC luy aumôna la portion qu'il avoit en la Oixmc de Ncwilly. Il procréa , I X. Guillaume de la Porte Damoife;ni\ qui s'obifgca aux Religieux de Fontmorigny de racheter la Dixmc de Ncuilly à eux

léguee par fon Pere, engagée au Chapitre de St. Urfin , par Titrt du mois de
Juin iiçy. Il approuve comme Stigneur de Fièf la vente faite au Chapitre de
Montermoyen delà quattième partie des Dixmes de Lu^y , par la veuve de
Guy de Chenay fa Valfallc, par Titre du mois de May uj^. H fut Pere de
Cccccc >j

S^o HISTOIRE DE iBERRr, X. Humbaud de la Porte II. du nom ,
 Seigneur de Bannegon , qui s'obligea de payer pour fa décharge Procuration
 , en confequence de laquelle il devoir roussie ans recevoir en fa Maifon de
 Bannegon leur Abbede avec fa fuite , l'an 1x7». Il fut Père XI. rr. ,^{=J^} II-
 nom , Seigneur de Bannegon. rarifia l'accord fait enm:ntn^{^^u^^^^^^}
 fe^{^''' '^^^'''^P^'-'--^} Titreileftf^{^t} XII. Jcannin de la Porte Seigneur de
 Bannegon. Sranche d'JJJertieux. I. Oudard de la Porte Seigneur d'Ilferiicux ,
 cpoufa Marguerite Mauvoifin , d'où , 1 1 Jean de la Porte Seigneur
 d'Iffertieux, conjoint par Mariage avec Jeanne Guitois le 10. May i43y. de
 laquelle il eut, & •» III. Pierre de là Porte S. d'IlTerticux , qui époufa le u.
 Mars 1481. Madclainc de la Conoamine ; de laquelle il procréa , IV. «imon
 de la Porte S. d'IfTertieux , allie avec Charlotte deNcry le i8. d'Oaobtc jfw.
 Il rut Pcre de , ' ' ^ j. Amador de la Porte, qui fuit, y. Pierre de la Porte. V.
 Amador delà Porte S. d'Ifferticax , contraûa Mariage avec Anne de Chenu le
 14. Juillet lyyi. d'où , VI. François de la Porte S. dllTertieux , Gentil-homme
 fervant delà Maifon da Roy, allie le 16. Août lySj. avec Louife de la Porte ;
 d'où, VII. » Amador de la Porte II. du nom , S. d'IfI Tertieux , du Briou , de
 Breviande & de Jarnay , cpoufa le 3. de Juillet 1616. François de Cufant
 Fille de François S. de la ForécGraillyj d'où 8. François de la Porte. ") /■ • 1
 « 8. Ph.lbert de la Porte. \ ^" ^" ^y8. Jean de la Porte , continua la poflerité.
 VIII. Jean de la Porte II. du nom, S. d'Iiïertieux , du Briou , de Breviande &
 de Jarnay , epoufa le 1.. Septembre 1647. François de Longueville j puis en
 fécondes Noces, EUfabeth de Faveroles. 7?« premier Ut. J. Jean-François
 de la Porte S.d'Iflertieux.con joint par Mariage avecN. de CotignoD. 9. N.. .
 .de la Porte Femme du S. de Faverolles. i

LIVRE XL 94.1 Du fécond Ut, Barthélémy de la Porte. i 9.
 Jofeph de la Porte , 9. François de la Porte. Rcftent encore les Branches de
 PcfTelicreSjde Veaugucs & des Deux-lions > alliez aux d'Etampes &:
 TroulTcau. De la Porte d'Iffertieax porte d'or, \ la bande d'azur. — — — ' ■
 ■ * De Prie, Seigneurs de Bu^ançois & de oMoulins en Xerrj , de Mont
 poH fort , de Toucy & de Planes, Chapitre XXXVIII. I. IEin de Prie
 Chevalier S. de Buzançois & de Moulins) eh Bcrry , vivoit en 11741 Se tut
 Perc de 1. Jean de Prie II. du nom, qui fuie, i. Robert de Prie. 1 1. Jean de
 Prie II- du nom S. de Buzançois & de Moulins en Berry , époufa Gillettff
 dont la Maifon cft inconnue, avec laquelle il vivoit encore en ijot. d'où, j.
 Jean de Prie S. de Chiteau-clos , conjoint par Mariage l'ari i jy9- avec Jdumtf
 d' Amboife , Fille de Jean S. de Chaumont , de laquelle il eut Henriette de
 Prie , morte fans alliance. 3. Philippe de Pric« qui Tuic III. Philippe de Prie
 Chevalier S. de Buzançois & de Moulins en Berry , de Montw oupon,
 Sénéchal de Beaucaire & de Nîmes, cpoufa Ifabeau de fainte Maure» d'où,
 4. Jean de Prie III. du nom, qui fuit. 4. Philippe de Prie Chevalier S. de
 Moulins , Capiuinc diu Bailliage Bourges^ Maître d'Hôtel du Duc de
 Normandid. 4. André de Prie, conjoint par Mariage avccMarie de Roche-
 chouart-Mortemer> de laquelle il n'eut Enfans. IV. Jean de Prie III. du nom
 S- de Buzançois Capitaine de la Rochelle, fcrvit dans l'ArKicc du Roy ez
 années IJJ9. & fuivantes, jufques en 1357. & fe trouva à la Bataille
 d'Auvray en 1364. cpoufa Philippe Couraut t d'où , Jean de Prie IV. du nom,
 qui fuit, y. Guillaume de Prie. y. Sarrafine de Prie croilième Femme de
 d'Efchivat VI. S. de Preuilly. V. JcaH de Prie IV. du nom S. 46-
 |BaBançols,^^ de GargilielTe & de Moulins, s'alha vec Ifabeau de Chcnac j
 d'où» 6. Jean de Prie V. du nom, S. de Buzançois, Grand Pannetiet de
 France, Capiainc de la grolTc Tour de Bourges, fut tué l'an 1417. en
 défendant cette Place contre es Àngiois, fans Enfàns de Marguerite de
 Linicres fa Femme. 6. Antoine de Prie contrinua la poftcrirc. 6. Jeanne de
 Prie Dame de Cors» Femme de Guy de Seuly S. de Vouillon. Jean e Prie
 fon Frerc luy donna en Mariage la Terre de Cors le 7. Septembre 1441. 6.
 Ifabeau de Prie Dame de GargillcfTe, Epoufe iléjcan de Château-neuf S. de
 Luçay; 6. Marguerite de Prie Rcligieufe de l'Abbaye de la Fcric en
 Nivernois.

HlSrOlKE DE BERRT, Antoine de Prie S. de Buzançois & de
 Montpoupon, Grand Q^uicux de France en 1431. conjoint par mariage avec
 Madelainc d'Amboifc , Fille de Hugues VIII. du nom S. de Chaumonrj d'où,
 • ^ 7- Louis de Prie, qui fuit. 7. René de Prie, Cardinal Evcquc de Bayeux,
 Abbé do Bourgucil , mort en 1315. 7. Aimar de Prie S. de Montpoupon, a
 fait Branche. 7. Charlotte de Prie , mariée en 1461. à Geofroy de Chabancs
 S. de la t'alicc* 7. Catherine de Prie, Epoufc de Louis du Puy S. du
 Coudtay. ^ VU. Louis de Prie Chevalier S. de Buzançois, Chambellan du
 Roy, Grand Queux d« France , cpoufa Jeanne de Salezard» d'où, VIII.
 Emond de Prie S. de Buzançois , conjoint en Mariage avec Anne de
 Chabanncs Co.mtrte do Dammartin, de laquelle il n'eut aucuns Enfans[^]
 puis avec Jeanne de BeauVaU , FiUe de Charles S. de Tigny -, d'où , if.
 René de Plie S. de Buzançois. 9. Gibricl de Prie , allié avec Jaqucînc des
 Marais, mort fans lignée. Branche de ^ont^ou^on, VII. Aimar de Prie I. du
 nom S. de Montpoupon &: de la Motte , Chevalier» fcrvit à la Conquête de
 N-iples l'an 1495. \ la prife de Capouë ijoî. au raviuillage de Thcrouenne
 l'an i^j- fut Confciller & Chambellan du Roy, Gouverneur du Pont St. Efprit
 & Grand M.iîrre des Arbalêriers de France, fur premiereaîent marie avec
 Claude de Travey Fille de Tibault S. de Dracy ; puis avec Claude de la
 Baume Fille de Marc Comte de Montreval. î. Aimon de Prie, Bâton de
 Toucy, duquel cy-aprcz. Du JecondJJt. %. Claude de Prie Femme de
 François de la Baume S.de Valfm &: du Mont St. Sorf/n. 8. Renée de Prie ,
 mariée le y Février ijo>. à François de Blanchcforr S- de St> Jaauiaîn. 8.
 Claude de Prie, Femme de Gafpard de Mailly S. de Long-champ. 8. £me de
 Ptic. VIII. Aimar de Prie II. du nom. Baron de Toucy, S. de
 Montpoupon,anic avec Charloac de Rochcfort, Fille de Jean S. de
 Rochcfort-Croizcttc,&: d'Antoinette de Chatcau-neuf» d'où, 5. René de Prie
 Baron de Toucy , qui fuie 9. Renée de Prie Femme de Jean de Varie ,
 Vicomte de Bridicrs , S. de Tlflc-Savary , &r depuis de Charles de Belle-
 fontaine, S. do Çormier & de Puy-Girault. 9. François de Prie Epoufc de
 Claude de Brachct S. de Paluau. IX. René de Prie Chevalier de l'Ordre du
 Roy, Cîonvaneur dcTourainc , S. <Ic Montpoupon , Baron de Toucy ,
 cpoufa Joflînc de Sennes j d'où , 10. Aimard de Prie III. du nom, qui fuit. lo.
 Françôife de Prie mariée à Jaques d'Orlcans S. de Baurdc. 10. Chatiotte de
 Prie Femme de François Alamant II. du nom » S. de Guepcan & de

Concorfault. 10. Annt de Prie féconde Femme de Charles de Chenu S.
d'Autry U Cernoy.

LIVRE XL X. Aimar del»tie III- <lu nom, Marquis de Toucy , époufi touirc de Haucmcrc Fille aîDCc &: Héritière de Guillaume Maréchal de France -, d'où, II. Louis de Prie Marquis de Toucy, na laiffc que des Filles de François de S. Gelais fa Femme , Fille de Arcus S.. de Lanfac » & de François de Souvrayu. Charlote de Prie mariée avec Noël 4c Bulion S. de Bonnelles, Maiquis de Galerdon. \i Louifcdc Prie Marquife de Toucy , alliée le ii. Novembre ifijo. avec Philippe de la Motte- Houdencourc Duc de Cordonn, Maréchal de France. II. François de Prie Baron de Planes , conjoint par Mariage avec N. . . Brochard Fille du Seigneur de la Chette, Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy, dont Enfans. De Preaux, Chapitre XXXI X. I. BERTRAND de Preaux Ecuyer S. dudid lieu , ctit de Marie de Charondc fa Femmes i. Jean de Preaux , qui continua la lignée. X. Guillaume de Preaux. IL Jean de Preaux S. dudid lieu , époufa Jeanne Latrie Fille de Jean Latrie Chevalier j de laquelle il eut , Eticnfacde Preaux S. dudit lieu, conjoint par Mariage avec Jeanne de Sorlictcs le 12. May iyo5. d'où , René de Preaux S. dudit licti, ConfciUcr & Maître d'Hôtel ordinaire du Roy , s'aUia avec Marie d'Alouc ; d'où , 5. Gilbert de Preaux , qui a continué la poftcritc. j. Jean de Preaux Chef de la Branche d'Antigny , firent partage le ly. de Septembre 1594' ^ Gilbert de Preaux Chevalier S- dudid lieu, Lieutenant d'une Compagnie d'Ordonnancé fous la Charge de M. de Souvré Gentil- homme ordinaire de la Chambre du Roy , Chambellan Se Sous^Gouverneur du Roy Louis XIII. &: ConfciUcr d'Erat, coftraaa Mariage avec Charlotte de Lavcrdin le 15. Juin 1595. fut pourvcù du Gouvernement au Château de Han le ii. Mars i6ii. eut Commiffion du Roy pour commander en la ViUe & Château de Vendôme le 17. d'Août 1616. d'où font ilTus, . 6. Claude de Preaux> qui a continue la lignée. 6. Charles de Preaux , Chef de la Branche de Beauvois. VI. Claude de Preaux S. dudit lieu , Gencil-homme ordinaire de la Chambre du Roy ; ipoufalc 19- May li.?. Jaqueline de Dampierre; fut pourvcù du Gouvernement de Han pat la dcmlTion de fôn Pere le 11. Août 1614. Sc du Gouvernement des Ville & Cha: teau d'Argenton le 5. de Février \6x6. d'où % y. Jean- Claude de Preaux , qui a continue la poftaitc. 7. Antoine de Preaux. ^ VII. Jcan-Claude de Preaux Seigneur dudit lieu, s'allia avec Claude de Villebrcfme \ci<^ <ic Février 1664. V

HISTOIRE T> E BE^KT, ' ^Branche à'Anti^j. Jean de Pceaux S,
 d'Antigny , prit à Femrtjc Renée de Saligriac le ii. May 1J99. d*où, V I.
 Antoine de Preaux S. d'Antigny & de la Vou<c , marié avec Jeanne
 d'Etienne le f. Oeccrobrc 1618. de laquelle il eut entre autres Enfants, 7.
 Edmcdc Preaux ; duquel cy-aprez. 7. François de Prcaux. VII Edmc de
 Preaux S. d'Antigny.époufa Charlotte de Menou le 10. de Novembre i6\6' de
 laquelle il a 8. Louife de Preaux. 8. Charlotte de Preaux. 8. Edme de
 Prcaux8- Marie de Prcaiix. 8. Françoisfc de Prcaux. 8. Thercfcfdc Preaux.
 Branche de ^eanvois. VI. Charles de Preaux S. de Beauvois, s'allia avec
 Charlotte dcRazay le 11. d'Aoiit i6ua ou ' 3*r 7. Charles de Preaux non-
 marié. 7- Honore de Preaux S. de Murât, marié avec Silvine de Gcbert Fille
 de • Chevalier Seigneur de Prcaux & du Coupoy, Se de N. Anjorant
 faFemmCid'où, 8. Charles de Preaux. 8. Aune de Prcaux. 8. Marie de
 Preaux. Pe Preaux çorte de gueules au Ivon d'argent, arme , lampafle &
 couronne d'or, aa chet emmanche d'argent , fupports deux Anges, cimier un
 Ange. L PcHorJe. Chapitre XL. » A V T I g^i T B* de cette Famille peut
 être juftifiée par le Cartulaire de l'Eglife Cd. JL^ Icgiale de Notre-Dame de
 Monterraoyen , dans lequel fe trouve une Tranfadion lur certain droit de
 Suite de Dîme entre le Chapitre de cette Eglife &: Guillaume PeU orde.
 Pierre Pcllordc &: Hagucnm fon Fils, le Vendredy aprez le Dimanche que I
 tghle chance /// dte, 12.66. Le même Cartulaire contient un Echange fait
 encre ce Chapitre & Renaud Pcllordc Fils d'Etienne, du Mercrcdy avant h
 Chaire de ùint ricrrc 1179. Ceux de ce nom ont pofTedé les Seigneuries de
 Trouy, Coulognes, Yvry,Ourouct «autres en cette Province , ont exercé les
 Charges de Lieutenant de Bailly de Berry à u Conleryation de l Univerfité
 de Bourges , de Maire , Echevins & autres, tant de Roboc y que d tpce.
 fectée! ^"^^iî ^ ""S'c cployée d'or, accompagnée de quatre croix
 rccroicctecs de même, au pied fiche , deux en chef & deux en pointe. I. II.
 Girard Pcllordc , lequel échangea ceruins Héritages \ luy écheus par la
 'fucccffion de

LIVRE XI. 94-1 de fon Pere , fuucr a Lugny, avec le Chapitre de Montermoyen , le Vendredy aprez l'Epiphanie 1196. il fut Pere de III. Laurent Pellorde, qui vivoit l'an jjoij. il peut avoir été Pere de IV. Guillaume Pellorde Seigneur de Coulogne, conjoint par Mariage avec Babcau Pelourde, lequel décéda leé. Janvier 1310. ainfi que jufiïfioit fonEpitaphc qui croie eo fa Chapelle en l'Eglife des Jacobins de Bourges. Elle a été ôtée depuis quelques années par un Quidam prétendant droit en cette Chapelle , qui devoir avoir refpccû pour ce monum-nt ancien d'une de nos plus Nobles Familles 5 je n'ay pû en recueillir que ce fragment. Cy gtfent y Guillaume Pellorde Chevalier Seigneur de Coulogne BaheéH Pelourde fa Femme , qui décédèrent , ledit Guillaume le 6. Janvier ijio. Pelourde porte d'or, à un Aigle i deux têtes, éployée de fable, becquée Se onglée de gueules. De cette alliance forriront. j. Jean Pellorde, qui continua la lignée. j. Etienne Pellorde S. de la Monnoye, dont la pofterité fera traitée aptcx celle do fon aîné. V. Jean Pellorde S. de la Voûte en Bourbonnois & de Coulogne, acquit d'André Bon» nefoy & d'Ifabelle Pellordr Fille de Jean fonCoufin, la moitié des Dîmes de Morthomicr & Ville-neuve, pour la fomme de trois cens livres , par Contrat du Jeudy aprez le Dimanche que l'on chante en l'Eglife, me, 1513. Jean Bochard de Ville-neuve Damoifcau, luy vendit & à Etienne fon Frère, deux portions des racmes Dîmes , 19 II. Septembre ijrS. Il fut Perc de VI. Jean Pellorde S. de la Vourc 6c de Coulogne, allié par Mariage avec Marguerite le Roy. Ils donnèrent la pbcc du Noyer pour y bâtir l'Eglife & Convent des Carme^, par Concraa du 17. May 1374. où elle eft qualifiée Fille de Guillaume le Roy. De ç8 Mariage font ilfus. c! 7. Jean Pellorde III. du nom, duquel fera cy-aprez p.irlé. 7. Philippon Pellorde Ecuyr & Sergent d'Armes du Roy en ifiê. VU. Jean Pellorde III.^ du nom Seigneur de Coulogne & de Troiiy, époufa Jfcannfi Bâtard, comme il patoit par une Sentence rendue par Lambert de Leodcpard Eleu en Berry , le 9. Janvier 1U7. par laquelle leurs Enfans furent déclarez Nobles. U fut tué {•ar les Ennemis du Royaume, étant Capitaine d'une Compagnie de Cavalerie, foui c S. de Darnuc Conncuble de l'Armée Ecoffoife. Il eut cnir'autres Enfans.

* VIII. Jean Pellorde IV. du nom , Ecuyr S. de Coulogne , Echançon du Roy , Pannetier de M. de Bourbon , comm'il refulte d'un Compte rendu par Urfin Qu[nault Receveur du Domame en la Chambre des Comptes à Bourges, l'an 14^9. à la fin duquel eft le don que le Roy luy fit de l'Ufufruit de la Terre de TroUy fa vie durant ; de Madelaine Barbançois fa Femme , il

procréa encr 'autres Enfans. I X. Guillaume Pellorde Ecuyr Seigneur de
Coulogne & Echançon du Roy, par Lettre? du t6. Décembre 1433. contraûa
Mariage avec Pcrrette de Poncher , laquelle l'ayanf furvccu, obtint Lettres
eoram'ayant la garde de fcs Enfans, de Charles Duc de Berry, au mois de
Janvier 14³. pour la mouvance du Lieu ôc Vairic de Coulogne, 6c décharge
Oddddd

HISrOIKE DE BERRT, de tous droits Féodaux, fauf une maille
 d'or pefant trois deniers d'or fin, i chaque muance de Vaffal. Elle rendit
 auflTi Aveu du Fief de Coulogne l'an 1474. Us eurent les Enfans qui fuivent.
 10. Jean PcUordc Seigneur de Coulogne , lequel tcfte le 16. May 149[^]. &:
 par Ton Teflament élut fa Sépulture en la Chapelle de faint Jean Baptifte &
 fain Jean l'Evangelifte en la Paroiffe de Sudray, S^e pour ce, légua à la
 Fabrique 10. fols pour une fois payer» confirma la Fondation par luy faite
 d'un Anniverfaire en la même Chapelle, déclare qu'il veut que l'on paye à
 fon Curé , OmnU jura ecc/e//ajfica ut moris tñ fcri fer & inttr NobtUs.
 Légua à Charlotte fa Soeur j. liv- à Sibille auffi fa Sœur, 10. liv, à Marie fon
 autre Soeur, y. liv. pour une fois payer t intitua fon Héritier univerfel Jean
 (on Neveu, Fils de Claude fonFrere; donna l'Ufufruit de fon Lieu de
 Coulogne à Gui!Jcmcitc fa Femme , à la charge qu'elle demeurerait en
 Viduitc. Il donna la liberté i fes Frères de le faire inhumer f> bon leur
 fcrable en la Chapelle de leur Famille, en l'Eglife des Frères Prêcheurs de
 Bourges; auquel cas, il fait quelques legs à ces Religieux. 11 acte enterré en
 la Chapelle de Sudray, oia fe voit fon Epitaphe. Il avoit époulc Guillemette
 du Lyon, Fille de Guillaume & de Jeanne le Makrc , le 8. Juin 1471. 10.
 Sibille Pellorde mariée à Robert de Lyonnc ou du Lyon, Médecin du Roy &
 de Charles Duc de Berry. 10. Guillaume Pellordc Capitaine d'une
 Compagnie de Cavalerie fous le Maréchal de faint André, mort fans
 poftcrité. 10. Charlotte Pellordc Femme de Guillaume Aubelin. . 10. Claude
 Pellordc qui continua la lignée. 10. Marie Pellorde mariée à François
 Bochetel Secrétaire du Roy &: de fcs Finances, Maire de Bourges , Fils de
 Jean Secrétaire du Roy. Claude Pellorde Ecuyer S. deTronçay, Confciller du
 Roy Lieutenant du Bailly de Berry, à la Confervation des Privilèges de
 l'Univerfité de Bourges, fit partage avec Jean ic Guillaume fcs Frères, des
 Succe (fions de leurs Pcre Si îylerc,&: Jeanne Bâtard leur ayeule, le 2.y. de
 Novembre 1474. au lot de Jean, tant pour fon droit d'aînefle que portion
 Héréditaire, échut le Lieu de Coulogne," au lot de Claude & Guillaume, la
 Seigneurie de Troiyy , le Moulin & Maifon de Jaquelin > il cpoufa Claude
 d'Orléans de l'Efpinierc , qui le fit Perc de cinq Enfans. 11. Nicole Pellorde
 mariée à Jean de Montaulieu Ecuyer Seigneur du Briou & de Bonnecbuche,
 Confeiller du Roy en fon grand Confcil , le 15. d'Octobre 1507. II. Gabriel
 Pellorde Chanoine de Notre-Dame de Paris. II. Guillaume Pellordc Celerier
 en l'Eglife Cathédrale de Sens. II. Jean Pellorde, duquel cy-aprçz. XI. Jean

Pellorde Ecuyer Seigneur de Tfouy , Coulogne & Ivry , Confeiller du Roy,
 Lieutenant du Bailly de Betry à la Confervation des Privilèges Royaux de
 ITJnivcrûié de Bourges, époufa Guillemette l'Huillier. Il vendit, avec
 Guillaume &: Gabriel fes Fre* tes y à Noble Philbert Babou, leur Maifon
 Paternelle pour 300. livres, le 11. Décembre 1616. Il eft fait mention de luy
 au Procès Verbal de Rédaction de la Coutume de Berry l'an 1574. Il laiffa les
 Enfans qui fuivent. it. Pierre Pellorde Seigneur de Coulogne &: divry,
 conjoint avec Marie de Fontenay , mort fans Enfans. II. Guillaume Pellorde
 Scigneur de Troiv , mort fans héritier au fervice du Roy.' . IX. Marie Pellorde
 Femme de Jaques de la Condemine, S. du Bouchard en Bourbonnois[^] iz.
 Jean Pellorde Seigneur de Trouy , Ivry Coulogne, marié avec Marie Chenu
 de Charentonnay , de laquelle il n'eut que des Filles. II- Jeanne Pellorde
 Epoufe d'Etienne du Ban Ecuyer Seigneur de faint Germain des Bois,
 Secrétaire du Roy i &: de cette Alliance fortirent François du Ban mariée à
 Georges Lamoignon S. du Pleix , Receveur des Tailles à Bourges, d'où
 Guillemette Lamoignon Femme de François Hodeau S. de Tronçay j duquel
 mariage eft iflu, Robert Hodeau Ecuyer S. de Tronçay allié avec Marie
 Bourdaloue, de laquelle il a eu cinq enfans, Robert Hodeau II. du nom
 Ecuyer St de Tronçay[^] marié avec

Lxl V K E XL 94-7 de la Châtre } François, Etienne, Claude
 Marie du Bin, Mademoiselle du Ban Épouse d'Etienne du Moulin i tous Iceux
 du Ban mentionnés au Contrat de mariage fait entre eux le Damoiseille
 GuiUemette l'Huier veuve de Jean Pellordc leur ayeul, & Nobles
 Hommes Guillaume, Jean & Pierre Pellordc, Jaques de la Coudemine
 & Darapifelle Marie Pellordc la Femme, le 16. de Septembre 1464. j .1,
 Branche de l'Union. V. Etienne Pellordc S. de la Monnoye , fécond Fils
 de Guillaume. & de Babeau Pellordc > est chef de cene Branche } il acheta
 le li. de Septembre 1318. avec Jean son Frere aîné, deux portions des
 Dixmes de Ville-neuve & Morthomer. J'en ay peu decouvert le nom de la
 Femme, mais il est constant qu'il eut pour Fils ou petit Fils. V I. Etienne
 Pellordc II. du nom S. de la Monnoye, lequel fit la Eoy & Hommage à
 Jean & Louis de Paffac Enfants de Philippe de Paflac Chevalier Seigneur du
 Chêne , de la moitié par indivis des Dixmes de Ville -neuve & Mortlomer
 , avec Hémery Biciille, Jeanne veuve de Me. Jean de Fréter, & Jaques le
 Roy, le 10. de Fevrier 1411. U eue pour Fils. VII. Etienne Pellordc III. du
 nom S. de la Monnoye, Ecuyer de la Garde du Corps du Roy Charles VII.
 avec Jean de Ravenel , le Galois de Vauffemam , Pierre de Jambes, Jean de
 Vilicmor, Alexandre de Cignac, le Bâtard de Harcourt & Claude de
 Neufchâtel. Il donna son dénombrement des Dixmes de Ville-neuve au
 Seigneur de Chêne, le 1. Juillet 1448. Il eut pour Fils & Fille, 8. Etienne
 Pellordc IV. du nom, duquel cy-apres. 8. Jeanne Pellordc Femme de
 Guillaume Bâton. VIII. Etienne Pellordc IV. du nom S. de la Monnoye &
 de Savigny , Ecuyer , Echançon du Roy, Capitaine de la grosse Tour de
 Bourges, tranfigea le 13. Avril avant Piques 1440. avec Andrieu le Roy S. de
 Ville-neuve , pour les Cens deus sur le Moulin Hecor fit partage avec
 Guillaume Bâton , Jeanne Pellordc & sa Femme, le 16. Septembre 1444.
 fournit Acquit a Urhn Qmnault Receveur ordinaire de Berry , de la femme
 de 160. liv. pour une année de ses Gages de Capitaine de la grosse Tour de
 Bourges, échue à la fin Jean Baptiste dernière, le 6. Juillet 1458. il
 fit hommage au Roy de France Hôtel de la vieille Monnoye sis à Bourges, &
 pour sa Terre de Savigny , le 1. Juin 1461. J'estime qu'il eue pour Fils. IX.
 François Pellorde Seigneur d'Ourouer, qui ne laissa qu'une seule Fille,
 nommée 10. Jeanne Pellorde mariée à Adrien de Gamaches Chevalier
 Seigneur de Quimpoempoix, Vicomte de Remond, Conseiller & Maître
 d'Hotel du Roy -, duquel Mariage est fort eue la Maison de Gamaches.

Patoufiau alias Patcfeafé. Cmafitre XLII. 1[^] CE T T E Famille cil du
nàrtibVe de celles qui oHt été avancés au fervice de Jean Duc de Berry, &
rconnoît pour chef Jean Patofleau l'aîné , Valee de Chambre 3c ce même
Doc , &c fuc Pere de II- 1 Pieréc PatoBeau Ecuyer, conioinc par Mariage le
dernier de Novembré i4i6Si.' âv(^ Ddàdàà i]

The text on this page is estimated to be only 29.78% accurate

HISTOIRE DE. .BERKT, Geo0icne Sachenac Fille de Robert de Sathcnac» de laquelle il cur> III. Pierre Patoflcau II. du nom, qui s'allia le ii. Juillet 1448. avec Marie Charrier FjIU de Guillaume Charrier Ecuyer ,d'où , • v ■ IV. >■ , Jean Patoflcau II- du nom Ecuyer S. de Fccz, lequel acqut le ^ . de Juin lyor. !« Droits Paternels & Maternels d'Eti cnnc Patoflcau, procédant de I nurpricé de PhilirpoQ Patoflcau Ecuyer S. de Charnay fon Oncle. Il cpoufa Radcgonde, ^e- laquelle jc n'ay pu découvrir la Famille ; clic le fit Pere de ^ V. Jean Patoflcau III. du nom Ecuyer S. de Fccz, allie par Mariage le ir. Août icio avec Anne de la Grange Fille de François de la Grange Ecuyer S. de Montigny clic futafliftéeen fon Concraa de 'Mariage, de Simon de la Grange Ecuyer Seigneur d*Ar quiam & de la Barbaudicre fon Oncle, &: c)c Mcflre Charles de la Grange Chcvaher Seigneur de la Reculée foQ Coufm 5 & le S. de Fccz, de Radcgonde la Mcrc' Iqrs remariée \ Louis Herpin Ecuyer du Château Herpin. Je n'ay pû (çavoir les nocës, de leurs dccendans. 'Branche de Charnay Je la Crotte. ' m. Philippon Patoflcau Ecuyer S. de Charnay, chef de cette Branche, qui vi voit en l'an ffoi. Pils de Pierre I. du nom & de Geoffrette Sathcnat ; fut Pcre de IV. Jearj Patoflcau Ecuyer S. de Charnay, conjoint par Mariage avec Marie Mencfficr. tille d'Artau c Mencflie Ecuyet S. de la Moite-Dyors , & de Philbertc Sailler.le itf. Avril iy47. d où , « ' • V. ^ Pregent de Patoflcau S. de Verdin & de la Motte -Dyors , allié le 6, de juin if^g a Anne du Lys Fille de Louis du Lys Ecuyer S. de la Motte d'Anioin, & deChrél tienne le Blet fa Femme i d'où, J . oc ac ^^nrcVI. Philippe de Patoflcau S. de la Mottc-Dyors & de b Chaumette, qui époofa Mane de la Tuille FiUcdeJean de laTuille Ecuyer, & de Marie Herpin, le 9. Juin 1616. d'où. 7. Jean de Patoflcau, duquel cy-aprcz. 7. Chrétienne de Patoflcau , Femme de N de VvilTel Ecuyer S. du Chajlloo. 7. Charlotte de Patoflcau Epoufe de François de Bernot Ecuyer S. de la Fcranaicrc. VII. «vcî"ud% ^i'f "î-"" M*!^'^! ^'^'^ ^ ^ Motte.Dyors, conjoint par Mariage L dr^ . t^" ^» Fille de Jean de la Tuille Ecuyer S. du CreuzL « de Marie Carre, le 30. d'Odobre 1636. d'où, 8. Jean de Patoflcau. 8. François de Pacofleau. 8. Charlotte de Patoflcau. — ~. — ^ , , Rabcau. Chapitre XLII. L l^anctnn" ^""T de R^beau doit être mife au nombre des plus nobles & det îaM^fcn rT J"" V,oy\ v^cc pour aller chercher fon origine en auc b t. K^]"";,. T^""^ ^""^ ^ > plus illuftres de Normandie ,

d'où Ion p crçJ d que la Brwche de Çhabii* cft fortie , l'antiquitc de ceux
qui ont poflidé en cette Pro

LIVRE XL Tince les Terres de Chabris , Bouge , B-auregard , Launay-Rabcau , h Hayc Rabcau , Villicrs &: aucres Terres , approche de fcpt cens ans , ainfi qu U fc juftifia par Titrci.authenticquîrs tc autres preuves indubitables j & ils ont pris Alliance dans les plus nobles Familles de cette Province &: des voifines , comme en celles de Chabris, de la Châtré, d'Ara , de Sens , de Chamborant , de Boirvillicrs , de Terrail , de Montalambert &: autres. Q.unt au nom de Rabcau , c'cft un nom propre pafic en Agnom, puis en Surnom cû cette Maifon j ce qui n= iuy cit pas paricuher, mnis commun avec plufieurs autres nobles Familles , efquelles les Noms propres ont tourne en furnom j car de même que certains Noms ont été affrclez en des Maifons , comme en la Maifon de Foix , le nom de Bernard ; en celle de Comtes de Provence, ccluv de Bercngcr -, en la Maifon de Bourbon , celui d'Archambaud ; celui de Bertrand , en celle de Briquerber Albin en celle de Valzergucs en Roucrgucs-, Loup en la Maifoadc Barons &: Comtes de Beauvoir; Guichard aux Seigneurs de Pairé > Lourdin aux Barons de Saligny \ Richard aux Barons de faint Pricft en D.iuphinc ; Pierre en la Maifoii de Morinvillcj Gafpard aux Seigneurs de Coligny ; Gucnaud aux Seigneurs des Bordes ,& ainfi des autres , dont les Exemples font mfinis. Auill voyons nous qu'en d'autres Maifons certains Noms ontpafic en Agnom, & en d'autres en Surnom , en la Maibii deTournon> en mémoire de faint Juft qui croie de leur race, tous les Seigneurs de cette Famille ont adjouâc entre leur Nom&: Surnoin cet Agnom de Juft. En la Maifon de Laval, le Nom de Guy a été hcrdiraire ; en celle de Montmorency le Nom de Bouchard i en celle de Châtillon-fur- Morne le Nom de Gaucher; en celle de Coucy celui d'Enguerrand i en la Maifon de Bourbon les Cadets firent fervir le Nom de Combaud de Sutnom> en quittant celui de Larbour t en celle des Dauphins de Viennois &: d'Auvergne, le Nom propre de Dauphin a donné non feulement; le Surnom à ces deux grandes Familles , mais même à deux Seigneuries qui ont été appel lécf , l'une Dauphiné de Viennois ; U. l'autre le Dauphiné d'Auvergne. Le Nom propre de Foucault fait aujourd'huy le Surnom des Maifons de Rochc-foucaultA: de faine Germain, comme le Nom de Bellay en celle de Mpnftreiiil-Bellay ou Berlavila Maifon de Gouffict a tiré fon Surnom du Nom propre de l'illuHre &: fameux Gayfer , &: en plufieurs autres Familles les Noms propres d'Anjorant , Bertrand , Clerembault . Fo^r caule, François . Marcel, Martel, Nicolas, Thomas, fervent maintenant de Surnom* ^ \ l'exemple defquels la

Maïson de Rabcau a fait de son Nom propre , prcroicremenc sonCognom, & enfin son Surnom. Regnaud de Rabcau j en Latin RabelJi. Ce Seigneur est le plus ancien de ceux qui ont porté le Nom de Rabcau en cette province , dont parle l'Auteur des Gestes des Seigneurs d'Amhoïse , disant , que Solpice par le malicieux conseil de Regnaud de Rabeau &c de Gcofioy de Beaurcgardi prit occasion de déclarer la Guerre à Gofcelin de Launay S. de Beaurcgard l'an mil quarante. De luy font aussi tous ceux qui ont porté le Nom de Rabeau en Berry & en Blezois , Se ont possédé les Terres de Chabris , Bouges & Seroblancé. vulgairement Sembleçay. Rabeau porte d'or , au chef emmanché d'azur de trois pièces, & pour cimier un Lcc?-' pard drappimc de finople, & pour supports deux Léopards dragonnez de même, I. Rabeau de Rabeau. Le Titre de la Fondation de l'Abbaye d'Olivet faite par Etienne & Regnaud Sires de Graçay l'an 1146. a conservé la mémoire de ce Gentil-homme, qui se trouve inscrit en icelle , où il est qualifié Chevalier , Miles en Latin , qui est la qualité que prenoient en ce temps-là les plus illustres Maisons , & les premières du Royaume. Enjans de Rabeau de Rabeau. II. 3. Rabeau de Rabeau > qui fuit.

^jo UlsraiKE DE BERRT, ni. Rabcau de Rabcau Seigneur de
 Villcaple , de Bouges & de Semblançay , conjoint par Mariage avec
 Jeanne de Chabris , & fonda le ii. de Mars ii<;4. en l'F.ghfc Paroiiriale de
 Chabris la Chappelle de laint Jean, &: en delailTa le Patronage aux Abbe S£
 Religieux de Maflay , fc tcfervam&: à ceux de fa Famille , comme
 Fondateurs, le Droit de Sépulture. Il tr.infigca l'an 1171. avec Etienne de la
 Chappelle Archevêque de Bourges , Seigneur de Chabris en partie , fur
 crrains Droirs communs & dcpdants de la Terre de Chabris ; Se en l'un &
 l'autre de ces Adcs il fc nomme Rjbcl/us Miles Je Caro. hrtis. Sa Femme
 donna M'Eglife de Fontaine une Mine de Froment de Rente, l'an Enfans de
 Rabeau de Rabeau , de Jeanne de Chabris fa Femme. 4 Ribcau de Rabeau
 III. du nom , qui fuie. ^ 4. Robert de Rabcau Seigneur de Bouges & de
 Semblançay , qui cpoufa N..... j de Terrai Sœur d Emery de Terrai
 Chevalier. IV. Rabcau de R beau Seigneur de Chabris , eut pour Femme
 Afceline dé & ratifia la Fondation faite pat fon Pere de la Chappelle de faint
 Jean ,. & Ccfffion da Droit de Patronage anx Religieux de Malî'iy , en
 prcfence d'Henry de Sully Archeveque de Bourges, le Mccrcdy devant la
 Chandeleur, en la Ville de famt Aignan ji9î.- Le même du confentement
 d'Afcclinc fa Femme, de Rabeau fon Fjls, Jaquelin Ta Fille, remit à
 l'Abbaye de Barzelles un Septier de Froment de Rente, qu'elle luy devoir
 par chacun an , & luy donna le Droit de prendre en la Foret de Rouenne ou
 Ruine tout le Bois qui feroit neceffaire pour les repararions de l'Abbaye &
 Enclos d'icelle , & la Glandce &: le Paccage de cent Porcs, par Aftc de l'an
 ii8y. pour le repos des Ames de fes Pere & Mere, & autres Parens rrcpaffez,
 & notamment de Guillemette fa Fille , inhumée en l'Eglife de Barzelles. Là
 fe voit un Tombeau élevé fur quatre Colonnes dans le Chœur de cette Eglife
 , où font inhumér plufieurs de cette Maifon', & fe voit cncoArmes< de cette
 Eglife , où font inhumér plufieurs de cette Maifon', & fe voi re une Figure
 relevée en boffe d'un Chevalier de cette Maifon ,avec le Blafon de fes
 Enfans de Rabeau de Jf^beau JIL du nom, d'Jfceline fa Femme* y. Rabeau
 de Rabeau , qui fuie, j. Guillemette de Rabeau. j. Jaquelin de Rabcau. ■«
 Rabeau de R.-ibcau IV. dn nom , Seigneur de Chabris, conttjfla Alliance
 avec Alix de &avec elle, Jaquelin de Rabeau fa Sœur, Rabeau de Rabeau
 Chevalier Seigneur de Bouges fon Coufin> confirma le Droit d*Ufage
 accorde par fon Pere en fa Forêt de Rouenne pour le Bâtiment de l'Eglife ,
 Dortoirs , Rcfcûoire , Infirmerie & Cloître de l'Abbaye de Barzelles , &: y

ajoutant, luy donna huit Arbres par an & le Paccage de cent Porcs , par
Charte de la veille de faint Jean 1109. en laquelle il cft dénommé Rdhellus
y^les de Carohriis. En la même année il aumôna au Prieuré de fainte
Catherine de Saule un Septier de Froment &: deux Septiers de Seigle de
Rente fur fa Terre de Chabris. Enfans de Raheau de Rabeau IV. du nom, &
d Alix fa Femme. 6. Eudes de Rabeau , qui fuit. 6. Aimery de Rabeau
Seigneur de Bouges & de Scmblançay , qui amortit l'an 11 jx. le Fief du
Bois de Vairoucc à l'Abbaye de la Vemufrc, VI. Eudes de Rabeau Seigneur
de Chabris, cpoufa Perrenelle de Launay Dame de Launay prez Chabris. Il
ratifia l'an 1x41. le Don que fit Eudes de Marais à Notre-Dame de

L 1 F K E XI. 9S' GUtigny de llx Septicrs de Seigle par chacnn an
 fur]a Dîme de Bâtarde , laquelle croit mouvante de fon Ficf. jGaulcher de
 Cbâtillon Sire de faint Aignan en Berry , fon Sciaquellc il le quai Vartal , &:
 ce en conlîdcracion de ce qu'il cioic Chevalier. Aprez fon dcccZ Perrenelle
 de Launay fa Veuve, donna du confentement de Rabcau fon Fils, aux
 Rcligicufcs de Glatigny un Muid de Seigle fur la Terre de Chabris , en
 prcfcncc de faint Philippe Archevêque de Bourges, au mois de Septembre
 iijo. en laquelle elle cft qualifiée PctromU* Domirti de i^lneto , relicfd
 odonis Rabtlli idHitis. Enfans d'Odon de Rabeau, & de Perrenelle de
 Launay ft Femme. 7. Rabeau de Rabeau , qui fuie. . 7. Hervé de Rabrau
 Seigneur de Dun le Poclicr & de Scmblançay, donna huic fcpticrs de Seigle
 de Rcure fur les Dixmes & Terrages de Semblançay. aux Religieufcs de
 Glatigny, du confentemenc d'Aimcry Rabcau Seigneur de Bouges fon
 Seigneur Féodal &: fon Coufin. VU. Rabcau de Rabcau V. du nom Seigneur
 de Chabris , Launay &: Bcauregard, ratifia l'an iryo. le don fait par fa Mcrc
 d'un Muid de Seigle au Prieure de Glatigny , U ne laiflâ qu'un Fils nommé
 comme luy* ^ V l l l. Rabeau de Rabcau VI. du nom Seigneur de Chabris,
 de Launay U de Bcauregardj d'où cft irtu. 9. Picne de Rabcau , qui fuit. IX.
 Pierre de Rabcau Seigneur de Chabris & Launay, donna huit fcpticrs de
 Seigle dt Rence a l'Abbaye de Barzelles» & fervit le Roy à un Ecuyer \ fa
 faite, les années ijij. & i}4o. Enfans de Pierre de Rdbeaft^ 10. Jean Rabcau,
 qui fuit. 10. Mathieu Rabeau Seigneur de la Hayc-Rabeau , conjoint par
 Mariage avec Jaquette de la Châtre de la Maifon des Barons de la Châtre,
 pumcz des Princes de Dcols; 10. Guillaume de Rabeau Seigneur de
 Beaugard & de Chabris, a continue la pofterite. X. Jean Rabcau Seigneur
 de Chabris &: de Launay, fournit à Meffire Louis de Châlons Comte de
 Tonnerre & de faint Aignan , l'avçu & dénombrement des Fiefs de Launay ,
 Chabris & Bcauregard , l'an i3«4. Il ne laiffa qu'une Fille nommée Philippe
 Rabeau Dame de Launay, laquelle reçut l'horaniage de Mathieu Rabcau
 Seigneur delà Haye<Rabeau fon CouUn, l'an 140^. XI. Mathieu Rabeau
 Scigneut de Bcauregard &C Chabris , fucceda à Guillaume Ton Perc, &
 fournit avec ic dénombrement l'an 140;. XII. Pierre Rabcau pofteda aprcz
 Mathieu fon Perc '.tcV Terres de Bcauregard S£ Chabris. Il laiffa pour feul
 &c unique Fils Se Héritier Oudard Rabcau, qui fuit. XIII. Oudard Rabcau
 Scigncor de Chabris , Varier trenchant de Jean Duc de Berry, qm vivoit

encore en l'an 141}. 14. Il n'eut auflī qu'un fcul Fils nommé Guillaume Rabcau, qui fuit §

HISTOIRE DE JBEI^Rr» XIV. Guillaume Rabeaa IL du nom Seigneur de Beauregard 6c de Chabris, Capitaine 6c Viguier de Beaucaire, contaûa Maiiage avec Jeanne d'Ara Dame d'Ayfc s en Bcrry; ils vivoient encore en Tan 1487* Snfxns de GuilUume Raheau ^ de Jeanne à Ara fa Femme. ■ ly. Gabriel Rabeau S. de Beauregard, Enfeigne des Gens-d*Armcs de Mr. le Maréchal de faint André, fomint devant les CommilTaires pour le Ban & Arrierc-Ban de Bcrry, le 17. Mirs 1J39. que fcs Fiefs ne furent jamais fujets au Ban 6c Arrierc-Ban, d'autant que depuis le Règne de Charlemagnc Ces PrcedeccTeurs ont contrinuc de rendre fervice aux Roys en leurs Armées, comm'il faifoit encore luy-mcmc alors à leur exemple. Il fit fon Tcftament le 17. Février ij4o. ij. Chriftophle Rabeau, qui continua la poftcrité. ij. Jean Rabeau II. du nom Seigneur de la Sauzaye, qui époufa Louife de Montalambett, de laquelle il n'eut 6c he lailTa pour feul Fils 6c Héritier que Charles Rabeau. XV. Chriftophle R.beau S. de Launay, de Beauregard 6C de Chabtis en partie, conjoint par Mariage avec Jeanne de Chery le ii. Avril 1491. d'où, XVI. Gabriel Rabeau S. de Launay , Beauregard 6c Chabris en partie, marié avec Marguerite Duval le 8. Juillet lyi*. d'où, XVil. Charles Rabeau S. de Launay, Beauregard 6c Chabris en partie, qui époufa en premières Noces Barbe de Chamborant. de laquelle il eut, 18. Anne de Rabeau mariée avec Marc-Antoine Scgiifo Seigneur de Bouges , le 6. Septembre 15^4. En fécondes Noces, il époufa Claude de Voifins le 4. d'Août 1J67. Il fut premièrement Maréchal des Logis de la Compagnie d'Ordonnance du Maréchal de faint André, puis pourvcû du Gouvernement de la Ville d'Ylfoudun , par le Roy Charles IX. l'an i^6y. Se enfin Maréchal des Logis de la Compagnie de deux cens Hommes d'Armes de Mr. le Duc d'Orléans. Paradin en fa Chronique de Savoyc , le loue hautement de fa fage conduite , de fon courage invincible 6c de fon expérience achevée, ez affaires de la Guerre , 6c raoonte les hauts faits d'Armes qu'il fit en une rencontre prcz Abbeville, éunt feulement accompagné de virîgt Maîtres, contre une Troupe conndctable d'Efpagnols &: de Bourguignons, dont il défit 6c prit Prifonniers trois cens pour le moins, 6c deux Cornettes de gens de Cheval/ 6c dans ce combat ce gencrpux Commandant fc mêla fi avant avec les Ennemis , qu'il reçut un dangereux coup d'Arquebufe au côté gauche , 6c fon Cheval un coup de Lance qui penetroit depuis l'épaule jufques fur la croupe. Il eut de ce fécond Mariage. 18. Charles Rabeau cy-aprcz mentionné. 18. Renée Rabeau

lesquels partagentent les biens de leurs Pères & Mères le 15. de Juillet 1610.
Chamborant, porte de fable au fautoir d'argent. XVIII. ■ Charles de
Rabeau II. du nom Seigneur de Beauregard & de Chabris en partie,
contra mariage le 13. Juillet 1610. avec Marie de Boifvilliers, Fille d'Odes
de Boifvilliers Chevalier Seigneur de Marchais 6c de Cjaude de Guif;irme
sa Femme, dont il laiffla plusieurs Enfants» -ér^Hi-:, Boifvilliers, porte
d'azur \ la Fafcc d'or, accompagnée de trois CroifTans montés, chacun
surmonté d'une Etoile d'or. 19. Charles de Rabeau III. du nom, Seigneur de
Beauregard &c Chabris en partie, Confciller du Roy en fcs Confcils,
Maréchal de fcs Camps 6c Armées, 6c Lieutenant de sa Majesté au Port-
Louis 6c Villes adjacentes. 19. François

LIVRE XL 4 %o- François de Rabcaa'S- de Launay. lo. Claude de Rabeau S. de Givry , Lieutenant. Colonel du Régiment des Dragons du Roy. IO' Gabriel de Rabeau mort au Siège de Courtray en 1647. 10. Louis de Rabeau Capitaine d'une Compagnie au Régiment de la Ferté-Scnnetetre^ (uc au Combat de Valencicnnes. 10. Claude de Rabeau Veuve de Silvain de Launay Ecuyer S. de Boifc. lo. Marguerite de Rabeau Epoufc de Silvain de la Châtre Ecuyer S. de Paray, xo. Gabrielle de Rabeau Religieuse à Farmonfticr. lo* Anne de Rabeau Religieuse à Glatigny. 'K.ochefort.

Chapitre XLIII. QUorOji,^ cette Maifon foit originaire de Bourgogne , je ne puis néanmoins la pafler fous filence , s'cunt établie depuis prcz de deux ficelés en cette Province, où clic a pofcdé les Terres & Seigneuries de Gargileflc, Ville-Dieu, la Crcufette, Luçay.le Mal, CouUanges , Marucil, faint Ambtois- fur-Arnon, & autres. Elle a tiré fon nom de la Seigneurie de Rocheforc fur le Doux , proche la Ville de Dole en la Franche-Comté , qui cft une marque certaine de fon antiquité , puifquenous Toyons que les plus anciennes &c illuftret Familles ont donné leur furnom ,ou l'ont cm' prunté de leurs Terres ; d'où vient que Suétone voulant loier l'extraâion de l'Empeteur Vefpaïen , dit, qu'il tiroit fon origine d'un lieu furnommé du nom de fes Ayculs, qui étoit un témoignage de la fplcndcur fie de l'antiquité de fa Maifon, en ces termes: Lûcas etiam nunc in Monte fummo apptUitur Ve/pifii, uhi yefpafiêrum complura Monumenu ex» tdnt , ma^»m indiciam fpUndoris iy vetnfiâtii Familu. Outre la Terre de Rochcfort , ceux de cette Famille ont poffédé celles de PluTault & de Champagne au Comté de Tonnerre , la Baronnie de Fiolict , Sigy , la Boullaye , Beauvaih &: autres confiderables. Cette Famille a produit des Maréchaux de Bourgogne , deux Chancchers de France ic autres Officier; & de Robbe & d'Epée , &: fe (ont alliez ez Maifons de Cleron , la Trimouille, VVourcy, Château -neuf, de Prie, du Poy-vatan « la Madelaine, Ragny, Livron, Bourbonne, la Rivicre, Chanicmy , Brouilly , Crevant, Hurault, Sautour , Brichanteau, Goufficr 6i autres Nobles &: Anciennes. Je me contentcray de commencer la Généalogie par Jaques de Rochefort pour la continuer, fi.: principalement la Branche de Ltîçay jufques â prefent. Rochefort. porcs d'azur femé de Billettes d'or, au Chef d'argent chargé d'un Lyon leopardé de gueules. \.

Jaques de Rochefort Seigneur de Pluvault, l'un des principaux Chefs de Guerre de Philippe le Bon Duc de Bourgogne, laiffa d'Anne de Cleron fa Femme, ilfuc de la Famille de faint Bernard, deux Fils, dont le premier fut.

r. Guillaume de Rochefort , qui fuivit premièrement la fortune de Charles Comte de Charolois &c Duc de Bourgogne, duquel il étoit Vafal,& depuis l'accompagna en fes Guerres, même en celle qu'il entreprit contre le Roy Louis XI. fous prétexte du bien public , &t fe trouva à la journée de Montlhery ; ce que témoigne Philippe de Comioes , en ces termes • J i'oit portant le Harnoi , le Chancelier de France ifui efi anjourd'hMy Homme bien tftimé^ appelli Mejjire GnilUnme de Rochefrt \ Il accompagna le même Prince au Siège de Nancy où il perdit la ♦ie , 5: depuis continuant de fcrvir la PrinCeITe Marie de Bourgogne fa Fille, il fut envoyé pour craictre du Mariage de Charles Dauphin, FilS du Roy Louis XI. avec cette Princeffe ; ic en cette occafion il donna tant de marques de fa prudence & bonne conduite au manient des affaires de confequence, que le Roy Louis XI. qui avoir une particulière connoiffance des grands Hommes, l'attira à fon fcrvice ,& le pourcut de l.i Charge de Chancelier de France , par Lettres données au PlcHîs-les-Tours le u. de May 148J. par lefquelles Lettres, le Roy le qualiâe fon Chancelier & du Royaume de France, & fon fpecial Confcillcrj & ce Prince fut tellemenc

The text on this page is estimated to be only 23.09% accurate

HISTOIRE DE BERT. . r . l r f v.e lu At- fa fidclitc au en
mourant il le tecommanaa au Roy Gharfat sfait de fcs fervices &dc la
hdncce, q"5_ " ' Charpc &c dienitc dcChancchcr, F— ^^^^^^ fticc; ce qui
oblige* ce ^ «J^^^^ ' , > ^^toifc le ii. ScjKcmbrc U f tenir pour Chancchcr
P« L"''' ,XT Charles VIII- & de la Ducb<ia-c Anne de nommé au Conrraa
de Manage du Roy f^^^^ / ^p.tj/^ Louis I. Seigneur de Bretagne de Tan
'49»- l»^P°"j^* Anne de la i Thouars , Clumbellan Hcla Trimouille Comte
de Gu.nes Jj^^^^ ^J, vcûvc de Louis d'Anredicaire de Bourgogne.^, de
Marguerite d Am^^^^^^^^ "Irîn^oJiuTfpcc d-or .u Chevron de gu.ul,,.
.ccompagné i. «ois Aigles d'àlat. mcinbtccs 8c bccquccs ie gueules. Guy ac
Rocheorc Seigneur ae Pluv.ulc, Doacur « D-oio.fu. p.rmi«emenr pour' j
l'nflîr^ ,l^ nremicr Prclidrn au Parlement de D:)on , qu il exerça piuucuis :
4r LtT"pp',;ua.<ren.e,,r re,,.b,oir f r ^J^1 ^ aéfenarc ...aan.«re. U
J^ftjce.^^^^ XII en fov Se hommase Philippe a'Autriche pour leComre de
Hanares. U " ^lîhe^rn^l^Vou.^^^^^^^^ rcc^:rGrKral t^atetrif ;of ^1", "
L^rrda^^^^ de la Ville de Dijon. &: d'Alix de Berry ; .l mourut l an
.507. ell enterre glife de l'Abbaye de Cyftcaux. Il laiffa de fa féconde
Femme. I. Jean de Rochcfott,qui continua la lignée. ^ h foie de ctente mil
livres , 5e laquelle fon Mary 6. elle avec de Oftdoau^^ bé de Bonneval.
Jaques Baron de Caftelnau , de Caumont & de S. Saulin trctes «je ion
M^urdonnerent Qmttanceà fa Mere & i fon Frère, le 3. Mars ijio. VVouvrcy
porte de gueules à trois roues d argent. Chambellan porte dV, parti d'arur, au
Bâton de gueules. III. Jean de Rochefort Seigneur de Pluvault & la
Creufctte . B.illy de Dijon , Lieutc, nJ cour leRoY en Bourgogne. Chevalier
de fon Ordre , premier Trenchant & TrLcLette blanche du Roy François I.
eft le premier de cette Ma.fon qui fe fojt cïïLu.r^euf Fnie d'Antoine de
Château- neuf Chevalier Seigneur de Luce Garg.K^rtf ^ autres lieux, &
d'Anne de Mcnou fa Femme . qui croît FiUc de René de Mrn^u oremier de
la Reyne Anne Ducheffede Bretagne- Jen «y pu re^ er feu^Ton^^^^^^^^ .
-s Jn A^^e du u. Juillet ..8. par ^'-^^S; leur Contraa de Mariage, parte
pardevant Galoppe Notaire Royal a B^» » , TuiHet m8 11 fit la foy &
hommage de la Seigneurie de GargileTc au Baron de Chi. i«u o"x^ IL .5 5^
U Lrnit par PTocureur l'Aveu & Dénombrement de la Chatel^ o?e de Lucé
au Baron de faint Aignan le pénultième de Juin rjjt. Il laiffa les quatr: ^^H-
deT^^^^ Baron de Pluvault & Seigneur de Luce , qui ne biffa aucune

pofterité de Madclaine du Puy fon Epoufe, Fille de Vincent du Puy Se.goeat
de VauP, Eckaoçon du Roy.

LIVRE IX. 4. Claude de Rochefort , qui continua la podericc. 4. René de Rochefort qui fie la Branche de la Crcufctcc , qui fera cy-aprez reprifc. 4. Charlotte de Rochefort Femme de Meflirc Aymar de Prie , Baron de Toucy , & Gouverneur de Touraine. Châtcau>neuf porte d'or à une Etoile de gueules , de cinq rais. Du Puy porte cchiqueic d'or & de gueules. De Prie porte de gueules, à trois tierces fciillcs d'or. IV. Claude de Rochefort Chevalier de l'Ordre du Roy, Baron de Pluvault , Seigneur de Lucc & autres lieux , s'allia avec Catherine de la Magdelaine Fille aînée de Girard Seigneur de la Magdelaine ic de Ragny, & de Claude de Damas, laquelle croit Idrs Veuvd du Seigneur de Prelles. Elle furvcquit fon fécond Mary, & comme ayant le Bail de fes En^ . fuis:Elle ratifia le 9* Août ijéf . le partage des lieux délaifcz par Jean de Rochefort, fait entre Antoinette de Château-neuf fa Veuve , &: Mctirc René de Rochefort, & autres fes Frères. Elle fc remaria une troifième fois avec Louis Cofla Comte de Bcione en Piedmont. Elle eut tfois Fils de fon fécond Mary. 5. Joachim de Rochefort , qui continua la Lignée. y. Claude de Rochefort Chef de la Branche de Lucé , qui fera cy-aprez reprife. 5. Imbert de Rochefort Seigneur de Beauvois , époufa Louifc de Crevant Fille de Louis Seigneur de Cinge , & de Louifc de Villac» &: eut d'elle ttois Filles. 6. Chatlotte de Rochefort Femme de Charles de Gaucourt Seigneur de BoueiTes. 6. Madelaine de Rochefort Epoufc de François l'Evêque Seigneur deMarconnay-Sanzay." 6. Hélène de Rochefort mariée à Jean de Barville Seigneur du Bois-Landry. La Madelaine porte d'Hermines à ttois bandes de gueules , chargées d'onze Coquilles d'or. X. K. X. V. Joachim de RocheÊsrc Chevalier Baron de Pluvant 1 eut quatre Enfans de François de Livron Bourbonnc fa Femme > laquelle l'ayant furvécu, partagea comm'ayantla Garde-noble de fes Enfans, la Seigneurie de Boifmoniet avec Mrc. Claude de Rochefort,le zy Mars 1^96- Il laiHa quatre Enfans. 6. Edme de Rochefort> duquel cy-apiez« 6. Erard de Rochefdr Abbé de Vczelay. 6. N. ". . . de Rochefort. 6. Anne de Rochefort Epoufe de Léon de Semut Baron de Tremoot & de Hercy; Gouverneur de Mâcon; mort fans pofterité l'an Livron , porte fafcé d'or &: de gueules de fix pièces , la première fafcc de gueules btiRc, au firanc quartier d'un roc d'argent. V I. Edme de Rochefort Marquis de Pluvault, Gentil homme ordinaire de la Chambre du Roy , Capitaine de cinquante Hommes d'Armes de fes Ordonnances , Gouverneur de Vezelay ic d'Avalon, époufa Jaquelinc Philippe de Pontaillicr, Fille d'Antigildc de

Pontaillicr Seigneur de Chàcillon en Bazois,&: d'Antoinette de Châielus;
eue lept Enfans. 7. Roger de Rochefort Marquis de la Boulaye. 7. François
de Rochefort Abbé de Vezelay. 7. Leonor de Rochefort mort l'an i^jo. 7. M.
... de Rochefort quatrième Fil\$ 7. N de Rochefort Fille aînée , Chanoineffe
à Remiremont. 7. Gabrielle de Rochefort. 7. Philippe de Rochefort moft eh
itfii. Ponuillier , porte de gueules au Lyon d'or, couronné, armé & lampaHc
d'argent; Branche de Lucé* Y. Claude de Rochefort 1 1. du nom Chevdicr
Baron de Sigy, Suilly, de Lucc, Gié, Rcvillon, Baron de Signelay & autres
lieux, fécond Fils de Claude de Rochefort Baron de Pluvault, contrada
Mariage le 13. Novembre 1J73. avec Claude de la Rivière de •Çhanlcmv,
Fille de Mre. Jean de la Rivière Chevalict Seigneur dudit lieu, affiftefcnc
E«cec« ij

HISTOIRE DE BEKRT, au Contraa, Mrc. René de Rochcfort
 Chevaier de l'Ordre do Roy Chai»b*«4n de SaMa.cftc. &: Imbert de
 Rochefort Seigneur de Beauvais, Oncle & Frere <k\ futur; Claude de
 Rochcfort fit parage de la Scigneoric de Lacé avec Joâchim fon amc, le ii.
 Janvier K89. de ce Mariage font iiûs. • , « • ' 6. François de Rochcfort
 Baron de Luce, qu: continua la pofterKc. 7 Louifc de Rochcfort mariée le
 13. de Novembre Kîot. a Jaques de Monwi b. Uumcc^ Fils de Jean U de
 Catherine Quinaolc, dont la pofteriic cft Rapportée eh It» Genéalogie de
 Menou. 1 t 1 6. Claude de Rochefort Epoufe d Antoine Leroux Seigneur de
 Tacliy. La Rivière , porte d'argent à la Bande de fable. VI. François de
 Rochefort Chevalier de l'Ordre du Roy, Baron de Luce &! Vic-fb**' Nahon
 s'allia le 5. de Novembre 1^99- avec Silvioe Le Bcgwf Fille de Guillaime
 Chevalier Seigneur de la Borde , de Bordcliere ôc de Bagnoux, &: de
 Claude Chapptfau fa Femme : il acquit à titre d'échange de Mte. Edmc de
 Rochcfort Chevalier dé 1 Ordre dn Roy , Capitaine de cinquante Hommes
 d'Armes, Gouverneur de VczcUy &i Avatert, Bailly d'Autun , les deux tiers
 de la Seigneurie de Luce, & en contr-cchange il luy délaia la Seigneurie de
 Sigy & dépendances. Il lailTa: 7, Claude de Rochcfort, qui continua la
 pofteritc. 7. Anne de Rochcfort , mariée à Claude Baron de la Loc. 7.
 Claude de Rochefort, mariée à Louis de Marolles Chevalier S. dudit lieu.
 Marolles porte d'azur, à J'Epéc d'argent tc la garde d'or; poféc en pal entre
 deux pennes adoffces d'argent. Claude de Rochefort Comte de Luce le mal.
 Seigneur de Coulange , Boifmortier & autres lieux, époufa le f. de Juillet
 liji. Anne de Brouilly Fille de Mrel Charles de Brouilly Chevalier Seigneur
 de Mefvillicrs , Auftoy , Auribnvillicrs, hr Mefnil faine Georges, Marquis
 de Picnnc, & de Renée de Rochefort fa Femme. Ils furent affiftez de la plus
 grande partie de leurs Parens, du futur Claude de la Loc fon beau-Frere.'
 Capitaine d'une Compagnie deChevaux-legers,Mcfre dcCamp
 enttetenu.Capitaine- Lieutenant de la Compagnie desGens-
 d'ArmesdeMr.leDucd*Anguien,deM.Edme de Rochcfort Marquis de
 Pluvault & de la Boullaye , Lieutenant General pour le Roy au
 Gouvernement de Nivernois, fon CouGn ilTu de Germain, Nicolas de
 Brichanteau Chevalicc des Ordres du Roy, Marquis de Nangis.Coufin iflu
 de Germain , à caufe d'Eméc de Rochcfort fon Epoufe, Louis de Crevant
 Chevalier des Ordres du Roy , Confeiller ea fesConfcils, Vicomte de
 Brifgueil,& d'autres perfonnes quahfiées fes alliez & amuj &: de la part de

la Future, de Dame Louife d'Alluin fonayeule, Louis de Brouilly Marquis de Piennes fon Frère, Anne de Brouilly veuve de Guillaume Pot de Rhodes Prévôt des Ordres, & Grand Maître des Cérémonies de France fa Tante , Jaques d'Angennes Marquis de Boifdaracq fon Oncle, à caufe d'Elizabeth de Brouilly fa Fcmmé, d'Eftcc de la Fayette veuve de Charles de Brouilly Maître d'Hôtel du Roy fon Onde, de Dame Anne du Chêne d'Alluin Coufine Germaine , Henry de Lorraine Comte d'Harconrr, Coufin iffu de Germain & autres fes Parens. De ce Mariage font iflus trois Fils cyaprex nommez. Anne de Brouilly étant decedce , il reprit une féconde Alliance avec MadelaineHotman veuve d'Hclie d'AHgé Chevalier Seigneur de faintCyran fur- ladre, Broflin , Vautournon , de laquelle il n'a aucuns Enfans. Enjans du premier Ut. 7. Charles de Rochcfort. 7. Dominique de Rochcfort Chevalier de Maithc. 7. Eme François de Rochefort Commandeur de l'Ordre de faiut Maurice. Brânche de U Crcu-:ette. IV. René de Rochcfort Baron de Frollois , de Renûncs & de la Crcuzette , cice Cheva

LIVRE XL. r. lier des deux Ordres du Roy, au fixieme
 Chapitre, l'an 1483. Capitaine de cinquante hommes d'Armes de ses
 Ordonnances, Conseiller en Ses Conseils, Lieutenant General pour Sa
 Majeste en Comte de Blois, Bailliage d'Artois & de Loudunois, traicté
 Kls de Jean de Rochefort & d'Antoinette de Château-neuf, s'allia avec
 Jeanne Rajtucri il porta les Armes de Rochefort à la bordure engrêlée
 d'argent & de gueules } d'où, J. Jean de Rochefort Baron de Frolles & de la
 Creutette, Chevalier de l'Ordre du Roy, Baron de Frollois & de la Creuzette,
 Capitaine de cinquante Hommes d'Armes j n'eut aucuns Enfants d'Anne de
 Sautour sa Femme, Fille de François de Sautour v. Seigneur d'Irouer,
 de Monigny & Montreuil, & de Roberte de Vienne de Clivault, avec
 laquelle il contraria Mariage le 11. de Septembre 1511. j. Anne de Rochefort
 Baron de Frollois, Seigneur de Marueil & de la Creutette, épousa Charlotte
 de Saurour Fille de François de Sautour & de Roberte de Vienne, le 10.
 Juin 1511. Se les conventions du Mariage furent accordées par Pavis de M.
 Claude Bretagne Lieutenant General du Bailliage d'Auxois, Guy Milletot
 & Nicole Suehon Avocat & Procureur du Roy, en l'absence des Parties,
 par Ordre du Roy, porté par ses Lettres du 3. Juin 1581. lesquelles avec le
 Contrat de Mariage font au creufot de la Seigneurie de Mareuil il ne laissa
 que deux Filles. 7. Madelaine de Rochefort Femme de Charles de Brouilly
 Seigneur de Mevilhers. 7. François de Rochefort Epouse de Nicolas de
 Brichanteau Marquis de Nangis, Chevalier des Ordres du Roy. '- ■ — — ^
 De Reugny. C M A r 4 T R B X L I, V. I. JEAM DE Reugny Ècuyer
 Seigneur de Reugny prez faint Saulge en Nivernois, vivoit l'an 1480. & eut
 les Enfants cy-aprez. ^., ' • . z. Guiot de Reugny Ecuyer Seigneur en partie
 de Reugny, estoit mort il y avoit longtems en 1405-, « » « > ■ ^ z. Jean de
 Reugny Ecuyer S. en partie de Reugny, vivoit en 1350. & estoit mort en
 1401 il eut de sa Femme dont le nom n'est inconnu. 1. Ifabcau de Reugny,
 qui épousa Hugues Deschoux Ecuyer Seigneur de Reugn/ en partie i cause
 d'elle, vivoient en 1397. ^ ^ u • j o \. Jean de Reugny Femme de Jean
 RauUn Ecuyer, qui vendit a Guillaume de Kcu«ny son Oncle, une part de
 la Scigqcutie de Reugny, l'an 1401. X. Guillaume Seigneur de Reugny
 Ecuyer, duquel cy-aprez. II. Goillaurae de Reugny Ecuyer Seigneur de
 Reugny, épousa par Contrat passé presenc Guiart Notaire à faint Saulge, le
 Mardy benoît 1377. Marguerite de Chaux Fille de feu Jean de Chaux

Ecuyer, & de Alpia de faint Gravien Dame de Lancroy fa Femme • ledit
Guillaume vivoit encore en 1409. leurs Enfans furent , ' ' ' t HuBueni» de
Rcugny Ecuyer S. dudit lieu , cpoufa par Contrat paffé prefâfk
ruillauincEratd Notaire, fous le Scclde Nevers, Iciy. May 1411. Agnes de
Lancroy Fille de feu Ican de Lancroy Ecuyer, Sc d'Agnes de la Tourncllc ,
de ce Mariage ne fortit Enfimsi Jean de Rcugny Ecuyer S. de Riegot,
Flory.laTour , && duquel cy-apreï. £ r Jean de Reugny Ecuyer Seigneur de
Maret , Arccy , Bonncrfon , Forcttoii , V^WAencflc en partie. &: vivoit en
1410. Il cpoufa Ifabcau de Champrobert. Il vivoit encore eh -ro auquel
temps il partageaavec fcs Neveux, Enfans de Jean de Reugny. 11 eut pour
Fnfans Ican de Rcugny Prêtre , Philippe de Reugny Ecuyer , François de
Reugny Ecuyer , Vincent de Rcugny auflî Ecuyer, &: Claude de Rcugny
Femme de GnillauTOC de Parthcnay Ecuyer- ^ ^ ^ Jean de Reugny Ecuyer
Seigneur de Riegot, Flory, la Tour. Cefy , Cercy-lcz-Dczt

^js HISTOIRE DE BERRT, 7CS U. de Promoiffon; cpoufa
 Jeannette de Charoprobert Sœur d'Ifabcau , & Fille de Jean de
 Cliampcoberc Ecuyer Seigneur de Bonnedon , U de Marguerite la Blanche ;
 \\% vivoient eu 141,0. Il étoit more lors du partage que Tes Enfans firent
 avec Mars leur Oncle en 1470. d'eux fortirent les Enfans cy-aprcz. 4. Jean de
 Reugny Ecuyer Seigneur de Ricgot , mort jeune, nommé dans le partage de
 l'an 1470. 4. Nicolas de Rcugny Ecuyer, nommé dans le mcme partage. 4.
 Guillaume de Reugny Ecuyer Seigneur de Promcflbn, Ricgot>&c. duquel
 cy-aprcz. 4. Jeanne de Reugny cpoufa Henry d'Orgicrcs Ecuyer, nommée
 dans le fufdit partage. IV. Guillaume de Rcugny , Ecuyer Seigneur de
 Pramcflbn, Riegot , de Rcugny en partie, &c. vivoit en 147J. Les Mémoires
 de la Maifon luy donnent pour Femme Catherine de Traves » d'où font
 fortis , y. Philippe de Rcugny Ecuyer Seigneur dudit lieu on partie . de
 Riegot, &c. J.Catherine de Reugny croit mariée dez l'an 1481. à Guyot
 Cofibn Ecuyer. V. Philippe de Rcugny Ecuyer Seigneur dudit lieu , de
 Reugny, de Ricgot, de Promcflbn, &c. cpoufi par Contraû pafle le II. de
 Janvier 1489. prefent Boullaud Prêtre Se Notaire, Catherine de Marrey Fille
 d'Huguenin de Marrcy Ecuyer , & de Margucritè de Drouane fa Femme j
 De ce Mariage fortirent les Enfans cy-aprez. 6. Vincent de Reugny Ecuyer
 Seigneur dudid lieu de Rcugny, de Lamiraud&:dc Lancrcft , cpoufa par
 Contrat , pafle prefent Guillaume Paris Notaire Royal, fous le Sccl de
 Bourgogne, le 14. Janvier 1510. Agnes de la Broflc Fille de feu Antoine de
 la Broflc Ecuyer Seigneur dudit lieu au Diocccfc d'Autun ; il vivoit encore
 1553. ce Mariage ne fortit Enfans. 6. Jaques de Reugny Ecuyer Seigneur de
 Riegot & de Lancray , duquel cy-aprei. 6. Ifabeau de Reugny époufa Pierre
 de Lartigne Ecuyer, ainfi qu'il fc voit par Quittance du j. de Septembre iyi7.
 ^. Jeanne de Reugny Femme de Hoftelin Donay Ecuyer Seigneur de Tontcu,
 cutent pour Enfans Georges ic Jean Donay Ecuyers , qui vivoient en 1546.
 VI. laques de Reugny Ecuyer Seigneur de Riegot , de Lancray , époufa par
 Contrat, parte prefent Jean du Bois Notaire , fous le Sccl de Madame la
 Comtefle de Nevers & de Dreux, le t. dOûobre iyi6. Jeanne deCourvol
 Dame du Tremblay , Ifenay, Montarron & de Ponrtcry, Fille d'Antoine de
 Courvol Chevalier Seigneur du Tremblay, FaTcray , Ponrt'ery , & de
 Philiberrc de la Perrière j d'où forrircnt les Enfans cy-aprez. 7. Edme de
 Reugny Ecuyer Seigneur de Faveray & de ViUicrs , qui époufa Louifc
 Bongars-d'Arcilly , dont fortit Edme de Reugny Ecuyer Seigneur de

Faveray ic de VilUcrs , & Jean de Rcugny Seigneur de Villiers , morts fans
 Enfans : leurs Sœurs furent Jeanne , Madelaine & Marie de Reugny. 7.
 Charles de Reugny Ecuyer Seigneur de Tremblay , d'Ifenay , duquel cy-
 aprez. 7. Jaques de Reugny Ecuyer Seigneur de Riegot & de Lancray , eut
 pour Enfans de N • • • Gabriel de Rcugny Chevalier Seigneur de Ricgot. en
 i J94. mort fans Enfans. Edme de Reugny Chevalier Seigneur de Lancray ,
 cy-aprez : N de Reugny époufa Antoine de Mont-Chauveau Ecuyer
 Seigneur de Dames : Gabriellé de Rcugny époufa François de Maumigny
 Ecuyer Seigneur de Rivière flddc faint Michel , & François de Rcugny
 Femme de Robert Mathieu Ecuyer Seigneur de Varcnncs , la Vallée &
 Chevigny. Edme de Reugny Chevalier Seigneur de Lancray , Fils de Jaques,
 époufa une Fille de la Maifon de la Baftie au Pais de Dombes , dont fortit
 Antome de Rcugny ChevalierSeigneur de Lancray & de Chafllgny,qui
 époufa Marguerite de la Rivière , dont deux Filles » ledit Antoine avoit pour
 Frère Pierre de Reugny Ecuyer. 7. Claude de Reugny Ecuyer S. du Plefljs ,
 eut deux Filles, fçavoir N ... de Reugny qui cpoufa Charles de Rudo Ecuyer
 S. de Fonteny & du Plcflis ; & N. . . de Rcugny femme de Pierre Gcrbault
 Ecuyer S. du Pont.

L J E K E JW*. ^ - /jv 7. Jean de Reugny Prieur du Pré-Icz-Donzy
 en X5«4. . , « » . , 7. Antoinctcc de Reugny Femme de Louis de Marie
 Ecuyer S. des Prairies > Paroiflc 6e Gii prc2 Moncargis , qu'il cpoufà l'an
 1545. 7. Marguccicc de Reugny Femme de Jean de Gucrry , Seigneur de
 Plotoc, 7. Claudine de Reugny Femme d'Antoine de Maumegny Ecuyer,
 oudc Jea ■ard Seigneur de Givcrdy. Jean de PoVII. Charles de Reugny
 Ecuyer Seigneur du Tremblay, Ifcnay, Tais, Montarron, époufa par Contraa,
 prcfent Martm Enter Notaire à Nevers, fous le Sccl de faint Pierre-lc-
 Mouftier , le 15. de Septembre ijéS- Catherine de Loron Fille de Pierre de
 Loron Ecuyer Seigneur de Chantcrcau, & de Louife Bongars. De ce
 Mariage font iflus , S- Jean, de Reugny Chevalier Seigneur du Tremblay ,
 &c. duquel cy-aptcz. 8. François de Reugny Ecuyer Seigneur de Favcray ,
 dont la poftctité le verra aprci elle de fon Frère. 8. Charles de Reugny
 Religieux Prieur du Prc-lcz-Donzy. 8. Claude de Reugny Prieur de Mazilles
 t£ du Pré. 8. Louife de Reugny époufa Gilbert de Chevigny Ecuyer
 Seigneur dcChamptobert, en ijje. 8. Madclainc de Reugny Religieufe de
 fainte Claire à Dczizes. VIII. Jean de Reugny Chevalier Seigneur du
 Tremblay , Ifcnay , Baudouin , Montaron , Pouligny , Rcmilly , Lanty , &c.
 fut Gentilhomme de la Chambre du Roy , & eue une CommiEGon de fa
 Majefté du it. de Septembre i«i8. pour faire une Compagnie de Cavalerie j il
 eut de grands Emplois en Guerre» il époufa par Contrat du 7. de Novembre
 1^94. prcfent Ballcry Notaire au Château d'Onay , Charlotte de Régnier fille
 de Claude de Régnier Chevalier de l'Ordre du Roy , Baron de Guerchy , &c.
 Gentil- hamroc de la Chambre de fa Majefté , & d'Anne de Givcrlay Damci
 d'Onay, le Bas fort , Champoulcc , PonlTcry , la Foret des Chaumes , &c.
 d'où fortirent : 5. Georges de Rrugny Chevalier Comte du Tremblay, duquel
 cy-aprcz. 9. Catherine de Reugny époufa François de Popillon Chevalier
 Baron du Reau , dont Enfans. 9. Gabriel de Reugny femme de François
 d'Eftuc ChevalierS.de Tracy Se dc^Paray, dont un Fils. \$. Anne de Reugny
 Religieufe Bcnctifline à la Fctté ptez Ncycis. I X. Georges de Reugny
 Chevalier Comte de Tremblay j Seigneur d ifcnay, . Pouligny , Montaron ,
 Remilly , Lanty, Savigny-fur-Cane, Ponffcry , du Peron, de faint Gratien ic
 Vcndenertc en partie , Mcl^rc de Camp d'un Régiment d'Infanterie , dont il
 eue Connmjflion le cinquième Juillet 1645. U époufa en premières Npccs
 par Conçraa.paffc prcfent Coquille Notaire à Nevers le 16. de Juin I6jy. en
 prcfcncc de b 3ereniflîmc PrincclTc Marie Louife de Gonzagues de Cleves ,

Prince(Tc de Mantouc &: de Mont-ferrat , depuis Reyne de Pologne,
Claude- Anne de Choifeul Fille de feu Claude- Alexandre de Choifeul
Chevalier Baron d'Eguilly , iC de }Aitie BrilTon , dont - fortirent les Enfans
cy-aprez puis en fécondes Noces , il époufa en 1641. Julitte de Saulicu Fillq
de Jean de Saulicu Ecuyer Seigneur de Ncou , de RemCron, t£c. & de
Catherine Te* non fa Femme , Sœur de Marie Tenon Femme de Pierre de
Challudet Ecuyer Seigneur dcNcuvy , Maîtce d'Hôtel du Roy, Mete de
Pierre de Challudet Chevalier de VOrdre du Roy, Vicomte de LifF«rmcau
& delà Sablonnicre ; d'où aufli des Enfant; Enjkns du premier Lit, 10.
Jaques de Reugny Chevalier Vicomte du Tremblay* 10. Louis de Reugny
Prieur de Mazilles. 10. Catherine de Reugny Rcligicufc.^ 10. N. . • . de
Reugny Fille.

The text on this page is estimated to be only 16.35% accurate

/ Bnfins du fécond Ut, ,0 J>q«« a< R«g"y S-£«>" '•"- 'Gratien. qui
f^malhireufemcot eut k U Branche de Faveray - MadeUine, VIII. le ac U
'-/' ;'n;l,,,,, u Ecuyer Seigneur ae V.Uarte , au Pc £> M«e ac ^°<^"
Femme, le u. Août .el*. aoù foitirent. fj. VRX;Ë:ù;«Teignrura» Vavc»,. .a
V.iUue . U Maaelaiuc. .ce ""T MaîcU^ Jc Reugn, époufa Jaque. Gtaffet
Seigneur au Rouli« U a» Favaay, Lieutenant i la grolTe Tout ac Bourges. ^ ^
, Reu»nv Ecuver Seigneur ic taveray , la Villane, Paroifle ac Leret en Jean
""^"«"J j^^^rMadeUine . épouf. le i,. ac Fcrier .64^ . Sufannc Gay . ^rHcan
G%tu.enan.>uair Lcrc'r . ^ ae 'Marguerite Montaigo fa Fcn.tnc . d'où
fortircnt. Sciencur de ViUatrc Se ac la Madelaine. Z Set Rcu^Iy^qu?."
pou'fc Jean d'E^u. CbcaUet Sc.gncut de Tracy. lo. Ftaçoife de Rcugny.
Extraâion de Jeanne de Couriol Femme de Jaques de Reugny. I. Gauchier
de Courvol etieralier Seigneur dodic Coorvol prez Clamecy , pac Titrd
ï:iZ^e^Z^^^^^^ Seigneur d-Iffen.y, donc cy-ap.e. ». Jean ic Courvol
Damoifcau >î)0. moit fans tntans. IC Gauchier ic Courvol Chevalier
Seigneur a-IlTcnay. du Tren>blay , «c. li. du nom, TG;'te;i'o\ ëieiSe^tgnr
rT=;^-<. a..ena, . . e,,r Jean. Gu.. ■"Tj- a&tPSÎ-îf" eur Enf.,,s. a. fut
Seigneur au Tremhla, j. Girard de Courvol Ecuyer 1394. n eue Entansm.
Jean ic Courvol ChcJier Seigneur du Tremblay t: a iffen^y. Sec viyoir en
.577. " f G:u"llV.l"S"rî;î"m.-au nom. Chevalier au Tremblay... aiffenay cy-
aprex ""^"Augunte ae Courvol époufa Petrine. Graflay Ecuyer Capitaine àc
la Charité , ils vivoient encore en 141^IV. Gauchier de Courvol Chevalier
Seigneur du J^^niblay , d;i(rcnay &c. IIL^^^^ eft qualifie Damoifcau nar
Ticre de l'an 1396. & époufa par ContraSdclan 1401. Jeanne Bidaude i d'où
font iffus. , » j- 1« 5]c;ii de Courvol Chevalier d'Iflenay & de Ponffery .
époufa en 1441. ^^^J^^ à

LIVRE XL Tournelle, Fille de Pierre Seigneur de la Tournelle
 Ecuyer^fild de Jeanne de LugnyJ donc il n'eue EoFins. j. Philbcrc de
 Courvol Clievalicr Seigneur du Tremblay j duquel cy-aprez. j Etienne de
 Courvol Ecuyr, mort fans Enfaos 1448. ^ . N..... de Courvol Femme de Jean
 de Marry Ecuyer Seigneur de Viilaincs. 5. Jeanne de Courvol cpoufa Jean
 deCarancy Ecuyer , puis de Simon Coigncc Ecuyer Scignfur de Chaftenoy.
 PhilbcTt de Coutvol Clicvaliel: Seigneur du Tremblay , de Faveray , de
 Pouflcry> Tji^ , &c. cpoufa par Conirail du 10. Septembre 14J4. Agnes de
 faine Julien , Fille de Jean de faine Julien Chevahcr Seigneur de Nully &:
 d'Agnes de Coutcenayi d'où vinrcne , 6. Gauchier de Courvol Seigneur du
 Tremblay & de Tais , mort fans être marié. 6. Jean de Courvol Ecuyer
 Seigneur de Montaron, more fans Enfans, 6. Alexandre de Courvol
 Seigneur de Faveray , more fans Enfans. 6. Antoine de Courvol Chevalier
 Seigneur du Tremblay , duquel cy-aprez. 6> Guy de Courvol Seigneur de
 Pouflcry & de Montaron , Prieur Conunandataire de faine Viftor de Nevcrs
 en ijiy. 6. Anne de Courvol époufap.ir Contrat du pénultième de Juillee
 1480. Guillaume de Bauldoin Ecuyer Seigneur dudic lieu. 6. Jeanne de
 Courvol cpoufa par Contraft du 17. juillce 148^. Orcongnc d'Afluc Ecuyer.
 VI. 6. Antoine de Courvol Chevalier Seigneur du Tremblay, Iflcnay,
 Faveray, Uc. cpoufa l'an 1499- Je de Juin , Jeanne de Scflac Fille de Guinée
 de ScITac , Chevalier Seigneur de Beauflbn, & de Kfarguericc de Merzc ,
 donc ne fortit Enfans. En fécondes Noces il cpoufa Philbcrtc delà Perrière ;
 de ce Mariage fortircne, 7. Louis de Courvol Chevalier Seigneur du
 Tremblay , &c. qui cpoufa par Contrat du \6. Mars ijjr. Philippe de faine
 Pcre, Fille de Jean de faint Perc Chevalier Seigneur de Vcrauc & de Paule
 le Bourgoing fa Femme. De ce Mariage ne for tic Enfans. 7. Jeanne de
 Courvol Dame du Tremblay, IfTenay, Pouflcry, Montaron, Tais, Faveray &:
 autres grandes Terres , Héritière de toute la Maifon par la mort de foa Frère,
 époufa en premières Noces l'an 1524;. Jaques de Rcugny Ecuyer Seigneur
 dcRicgoe & de Lancray^ duquel Mariage forcirent les Enfans cy-devanc.
 En fécondes NôccS elle cpoufa l'an ij^i. Gilbert le Groing Chevalier
 Seigneur d'Arculat, la ChauflTadeac Hormcaux Pais de Bourbonnois &
 Corabaille. De ce Mariage ne fortircne Enfans. Des Roches. Chapitre XLV.
 I. Ean DBS Roches S. de la Corbellierc Paroiflc de faine Michel du Bois
 prcx Loches , eft le Chef reconnu de ccete Famille, lequcj en un Titre de l
 ^n 1360. eft quahfic Varice, comme rétoient, félon la Coutume du lems, les

jeunes Geniils-hommes } ce qui se trouve frequemment en anciens Titres j
d'où vient qu'au jeu de Cartes apres les Roys & les Reynes suivent les
Valets, c'est-à-dire les Gentils-hommes ; ce qui se justifie ainsi par les noms
qu'on leur donne , comme de la Hirc, Lancelot du Lac , Hector de Troyes ,
qui font des noms fameux dans les Histoires , ou dans les Romans. En un
autre Titre de l'an 1387 il prend celle d'Ecuyer, Si en 1391. enfin celle de
Chevalier. Il eut outre autres Enfants. Des Roches porte d'argent, à la Bande
passée de gueules, chargée d'un Lyon d'or, couronné , armé U l'écusson de
gueules. Ff ffff

HISTOIRE DE BERRT, II. Gauvin des Roches Cheralier

Seigneur de la Gorbelle, conjoint par Mariage le ij. d'Odobre 1414- avec Perrine Lemoine Fille de Louis Lerouin Ecuier Seigneur de la Moriniere, & de Rabeau Sommelier sa Femme, - d'où sont issus. • }. Louis des Roches, duquel sera parlé cy-après. 3. Robine des Roches mariée le iij. May 1461. avec Louis de Momigny Ecuier, 3. Jean des Roches S. de la Touche, lequel de Catherine du Verdict sa Femme n'eut qu'une Fille mariée à Jean de Reids Ecuier, donc il n'y eut aucune postérité. j. Louis des Roches Religieux en l'Abbaye du lieu N. Dame près Romorantin. III. Louis des Roches Seigneur de la Moriniere, épousa Jeanne de Mathieville Fille de Claude Chevalier Seigneur de la Bafme, & de Marie d'où, 4. Charles des Roches, qui continua la lignée. 4. Guyot des Roches S. de la Bafme, alia par Mariage à Jeanne Chaudrier, de la, quelle il eut. y. René des Roches S. de la Bafme, - elle coïvoit en fécondes Noces avec Louis de Ronfard Chevalier, Perc de l'Insigne Pocte Ronfard. 4. Jean des Roches Abbé de la Soye en Galtine, Chanoine de N. Dame de Cléry, où il fonda la Chapelle de sainte Barbe. 4. Pierre des Roches Chevalier de Malte, Commandeur de Villefranche. 4. Nicolas des Roches, conjoint par Mariage avec Marguerite Mazon Fille de Guillaume Mazon Ecuier S. de la Varenne, & Gillette Croches, le 3. janvier 1505. 4. Louis des Roches mariée au S. des Cauves. 4. Jeanne des Roches mariée à François de Bernaie Ecuier S. du Mas dit du Puy. Doit-on, le 4. de Février 1489. 4. Catherine des Roches, alliée par Mariage avec François de Lodieres Ecuier S. de Pierres, le iij. de Juin (1494. 4 Robine des Roches, morte sans être mariée. IV. Charles des Roches Seigneur de la Ikloriniere, s'allia avec Marie de Trouillebois Fille de Charles Ecuier S. de Gautier, & de Jeanne Pinon sa Femme; ledit Charles étoit Fils de Pierre, & ladite Pinon étoit Fille de Jean Ecuier S. de Breufches, & de Thieventte de Boyau, qui vivoient en 1361. de ce Mariage sont issus. y. René des Roches qui continua la postérité; duquel cy après. j. Louis des Roches Prieur de Loris en 1517. 5. Antoinette des Roches mariée à Hubert le Chat Ecuier S. de Ruyc, en l'oct. y. Marguerite des Roches mariée à Jean du Carlier Ecuier S. de Vermette en Poitou, le 15. Avril 1515 y. Jaquette des Roches s'allia par Mariage avec Mathurin de Morvillier S. du Heaume, Paroisse de Concrey en Beaupré, le i. de Février 1517. V. René des Roches Seigneur de la Moriniere, épousa Renée Chaudrier Fille de Jean Chaudrier Ecuier Seigneur de Cricres & de Chandelivault, S. de Joachim de

Beaumont , en lyti. qui ne laiflTerent que deux Filles ; Jeanne Epoufc de
Guyot des Roches, Oncle de René, & Renée Chaudrier Epoufe de René.
Jean Chaudrier ctoir Fils d'autre Jean Chevalier, & de FrançoisBonnenfânt,
qui vivoicnt en 1473. laquelle étoit Fille de Louis de Bonnenfanc Chevalier
S. de la Roche- po2ay,&: Perrette Baftoooc.jean de Chaudrier étoit Fils
d'autre Jean S. de Nicul en Aunis, qui mourut l'an 1453. &de Coulâmes
Fille de Hugues Chevalier Seigneur de la Poiflonnêc. Jean Chaudrier étoit
Fils de Louis Seigneur de Dorapierrc en Aunis ,en I38y. & 1401. Se de
Blanche de Montant Dame de Ccricres & de Noirretieres ; ledit Louis
Chaudrier Fils de Jean du nom Seigneur de Nieul & de Dompierre, qui vi
voit en i3yo. SC i^Jz. Se avoit yo. livres de rente fur Soubize,à caufe de
Dame Jeanne de Parthenay Fille

LIVRE XL Mrc, Guy de Parthenay dit l'Archevêque, Seigneur de
Tailliebouff g, laquelle fut adjugé par Arrêt de Parlement du penultimé de
Juillet 1385. la tierce partie des biens de lailTcz par Girard de Thouars, mort
sans Enfants en 13⁹. Enfants de René des Roches [^] née Chaudrier Jk
Femme, 6 Guillaume des Roches qui continua la lignée. 6. Inîberc des
Roches mort sans alliance. 6. Louis des Roches Picur de faint Cofme de
Tours, mort en 1J4[^]. 6- Marguerite des Roches Religieuse de faint Jean -les-
Tours 1J37. 6. François des Roches Religieuse à Angers. 6. Jaquette des
Roches Epouse de François le Maire Ecuyer S. du Briou. 6. François des
Roches mariée à Jean Belon Ecuyer S. de Faveray, le 11. de Janyier 1¹30. V
I. Guillaume des Roches Seigneur de la Moriniere, s'allia le 3. de Novembre
155[^]. avec Marie Herpin Fille de Jean Ecuyer S. du Coudray-Herpin, & de
Louis de Bonnay sa Femme } d'où, 7. Cécir des Roches, qui continua la
postérité. 7. Louis des Roches Femme de Christophle de Voifines Ecuyer S.
de ChauflTepoix. 7. Gabrielle des Roches Epouse de Jean de Voifines
Ecuyer S. de BeauregardLalcu. VII. César des Roches Seigneur de
laMoriniere, épousa le 18. Octobre Gabrielle d'Orléans Fille de Jean
d'Orléans Chevalier Seigneur de Bâtardes[^] & de Gabrielle de la Marche sa
Femme ; d'où, 8. Pierre des Roches, qui continua la postérité. 8. Louis des
Roches S. de Ville-perduc. 8. René des Roches. VIII. Pierre des Roches-
Herpin Seigneur de la Moriniere, contracta Mariage le 16. Juin 1614. avec
Anne de Meaux d'une ancienne Maison de Brie, Fille de Jean' de Meaux
Ecuyer Seigneur de Corfery, Gouverneur pour le Roy des Ville & Château
deMontercau Fautyonne, & Capitaine des Bois & Buiffons de Brie pour les
plaisirs de SaMajesté, fC de Louise de Patras sa Femme -, d'où font ilTus. 9.
Pierre des Roches-Herpin II. du nom. Seigneur de la Moriniere, Forges &
autres lieux, épousa Madelaine de Navinaut Fille de MefTire Antoine de
Navinauc Chevalier Seigneur de faint Maurice sur Laveron, & de N. ..
Martin» d'où, 10. Pierre des Roches mort jeune. 10. Philippe des Roches.
10. Marie-Rcync-Madelaine des Roches. 10. Jaques des Roches. IX.
Philippe des Roches-H«rpin Seigneur du Coudray- Herpin & de Ville-
perdu?, allié par Mariage avec Louise de Buffevant Fille de Louis Chevalier
Seigneur de la Grange-Chaumont &c autres lieux, 6c d'Anne Marie de
Bretagne sa Femme, le 10. de Novembre 1660. d'où. 10. Philippe des Roches.
10. François des Roches, C Herpin. 10. Marie-Anne des Roches. ^
Rechignevoit. Chapitre XLVI. I. GUILLAUME DE RfichicNEVoisiN

Ecuyct S. dudit Lieu; époufa Catherine Martin FiUc de Hugues Martin de GuroD, le i. May 1404, de laquelle il eut.

HISTOIRE DE BERRT, z. Pierre de Rcchignevoifin. i. Marie de
 Rechignevoifio. RecbigneYoifIn porte de gueules \ la Fleur-de.Lys d'argent.
 ir. Pierre de Rcchignevoifin S. dudid lieu ic de Guron, tranCgca avec fa
 Sœur pour la fucccflion de fcs Pcre & Mcrc, le 17. de Janvier 1436. Il fut
 Pctc de 3. Antoine de Rcchignevoifin S. dudit lieu. 5. Louife de
 Rcchignevoifin femme de Louis de Fay. }. Jean de Rechignevoiûn Chef de
 la Branche de la Maifon- neuve. III. Jean de Rcchignevoifin S. de la Maifon
 neuve, de Guron, contraria Mariage le 4. Août 147J. avec Anne de
 Gondouville ; de laquelle il eut. 4 François de Rcchignevoifin , duquel cy-
 aprcz. 4 Louife de Rcchigiievoillu, aufquels il fit Donation de fcs biens le
 14. de Septembre ijoy I V. François de Rcchignevoifin S. de la Maifon-
 neuve , s'allia avec Antoinette de PuyglrauIt le ly. Avril ijii. & en fécondes
 Noces avec Charlotte de Parthcnay, le 17. Novembre ijii. d'où font ilTus. y.
 Jaques de Rechignevoiûn, j. Guy de Rcchignevoifin, j. Jean de
 Rcchignevoifin. V. Guy de Rcchignevoifin cpoufa le 11 d'Août lyfig. Marie
 de Flcury; d'où, 6. Jean de Rcchignevoifin S. de la Roulicre. 6. Gabriel de
 Rcchignevoifin S. de la Maifon-neuve. 6. M*fic de Rechignevoiûn. 6.
 Jeanne de Rcchignevoifin. V I. Gabriel de Rechignevoiûn cpoufa le i6, de
 Novembre Catherine de Brillac; d'où, VII. Gabriel de Rcchignevoifin S. de
 la Maifoft. neuve , marie avec Louife Briffonj de laquelle il a , t. Pierre de
 Rcchignevoifin. %. Gabriel de Rcchignevoifin. Sainf Gelais ' Lujîgnan
 Chapitki XLVIU CEtte Maifon originaire de Poitou, eft extraite de l'illullre
 Maifon de Lezi. gncm ou Lufignan, qui a produit les Seigneurs de
 Lezigncm, le» Comtes de la Matche & d'Angoulcme, & des Roys de
 Jerulalem & de Cyprc. Celle de faint Gelais commença en la perfonnc de
 Hugues de Saint Gelais , fils d'Hugues Vil. du nom, Seigneur de Lezigncm ;
 ce qui ell juftific paç l'Adc de Donation faite en l'an 1109. au Monafterc de
 faine Pierre de Clugny , d'un Village dépendant de la Seigneurie de fiint
 Gelais prez la Ville de Nyort en Poitou , laquelle Donation fut approuvée
 par Hugues le Brun U R orgues, ^nfans d'Hugues de Lezigncm, lequel
 Hugues le Brun eft qualifié Hugues de Saint Gelais, prenant le nom de la
 Terre qui luy ctoit ccheuë en partage, félon la Coutume lors conflamment
 obfervce dans les Maifons nobles du Royaume, dont les exemples font
 infinis, même dans la Maifon Royale de France; &: pour ne point fortir de
 i'illuftre Maifon de Lezigncm , il eft certain qu'elle a produit les Branches
 de Lezay , d'Angles, d'YiToudun, de Cougnac , de Jarnac SC d autres, qui

ont quitte le nom de leur Maifon pour celui de leur partage) ccqoe fuivit celle de Saint Gelais, qui l'a porté fans addition jufques en l'an ijSo. que Louis de Saint Gelais Seigneur de Lan (Tac , ayant été nommé pour être alTocic à l'Ordre

LIVRE XL pif da fatnc Efpric, par le Roy Henry III. 6c preuve de fa Noblcclê, U que la noble Maifon ds Saint Gelais , de laquelle il écoic iiiü , écoic extraite de l'ancienne & illudro de Lczigncm , de laquelle il reprit Icrurnom, aprez qu'il eue été admis en l'Ordre du r<unc Efpric» Hugurs de Saint Gelais, ne changea pas feulemment le nom de fa Maifon, mais encore les Armes , ayant pris d'azur à la Croix d'argent, qui ctoit alors un exemple grn. Tal depuis les Maifons Souveraines jufqucs à celles des moindres Gentils-hommes. Ce qui fait voir que la différence des Armes n'induit pas toujours la differenca de Maifons > te fi l'on vouloir fe fcrvir de cet argument , il faudroic retranchée de la Maifon de France, les deux branches de Vermandois, qui s'armèrent d'un échiquier; celle de Courtenay, qui prit d'or à trois befans de gueules ; celles de Dreux fie de Bretagne, dont la première prit l'échiquier d'or fie d'azur, à la bordure de gueules , (£. la féconde d'Hermine ; la première Maifon de Bourgogne qui prit bande d'or & L d'azur à la bordure de gueules > la Royale de Portugal , qui ne porta ny les Armes de France qui étoit fa fouche , ny celles de Bourgogne qui croit la branche. Il en cft autant arrive en la Maifon de Guyenne, donc les Cadets changèrent les Armes des Aîncz , comme en celle de Bretagne, où les Cadets ont pris des Armes différentes de celles de leurs aînez. Ce qui pourroit être confirmé par infinis exemple* ez Maifons les plus illuftres de l'Europe. je me concentray feulemment de remarquer que la Branche de Saint Gelais qulc* tanc les Armes de fa fouche , en retint néanmoins les couleurs , ayant fait le fonds d'azur, fit la Croix d'argent, qui cft encore un argument & marque de fon ori^ne. I. Hugues de Lufignan, qui fonda le Prieure de Saint Gelais en l'an 1105. coounfl nous avons die , eut cinq fils & une fille de Sacafine fa femme. 1. Hugues le Brun.' a. Guillaume. 1. Simon. 1. Valleran. 1. Rorgues, qui fuit. t. Ponce femme du Comte d'Angoulémc^ II. Rorgues dénomme djins l'Acte de Fondation du Prieuré de Saine Gelais, fut Scigneur dudit lieu de Saint Gelais, &: Père de, III. Hugues II. du nom S. de Saint Gelais, lequel eut deux fils. 4. Hugues III. du nom, qui continua la pofteriié. 4. Calo de Saint Gelais , qui fut fait Chevalier pat fon frère , auquel il avoit faic don de tous fcs biens, par Adc en larin de l'an iiSo. par lequel il fe dit fils d'Hu> gues de Saint Gelais, Miles , qui fignifie Chevalier. I y. Hugues III. du nom. Seigneur de Saint Gelais, eut deux fils. 5. Hugues IV. qui continua la pofteritc. y. Guillaume de Saint Gelais qui eft nommé ainfi que fon frère Hugues , &: tous deux qualifiez Chevaliers dans

l'accord gardé au Tréfor des Chartes de France, fait en l'an iiyS. entre
Alfonce Comte de Poitou fid plufieurs Seigneurs de la Province, pour abolir
certains mauvais ufages qui s'étoieni introduits. V. Hugues IV. du nom,
fucceda \ la Seigneurie de Saine Gelais, dont le Château au rapport de
Guillaume de Nangis fut affiégué U pris par le Roy faint Louis, lors qu'il
faifoit la Guerre pour Alfonfe fon frère, à Hugues de Lufignan Comte de la
Marche, & dans le Traité de Paix fait entre le Roy & ledit Comte, en Août
114*. gardé au Tcéfot des Chartes de France, le Roy fc referva le droit que
le Comte avoit fur plu.

^-^f<^ HISTOIRE DE BERRT, lieurs Sci(»ncutics qui y font
 dénommées, U cntr'autrc Saint Gelais , au moyen dcquoy Hiigues Jeviot
 Vaffal du Roy, pour raifon de ladite Seigneurie de Saint Gelais, ce que fon
 Succelfeur reconnu , comme nous dirons cy-aprcz. Ce même Hugues de
 Saint Gelais fie fon Tcftamcnt au mois de Septembre ii6i. par lequel il fait
 plufieurs legs pieux ^wx Eglifcs de Saint Gelais, Chauray-échirc , Rouvre,
 cher veux & autres , aux Frètes Mineurs de Poitiers, faint Maixant &:
 Nyorc; ordonne par ce Tcftamcnt écrit en Latin, ou il fc qualifii Miles y
 qu'Ifabelle fon Epoufe ait la Tutelle de fes fîls & filles, qu'il nomme ainfi
 que s'enfuit. 6' Hugues qui fut le V. du nom, continua la pofterité. Radulphc. ;
 6. Catherine, é. Julienne. VI. •1 ' ' • l-Iugucs V. du nom Seigneur de Saint
 Gelais, comme nous l'avons dit cy-deffus, r^onout en l'an iz66. ainfi qu'il fe
 voit au Trcfor des Chartes de France, Regiftrc fct', qu'à caufe des Conquêtes
 faites par le Roy fur le Comte de la Marche, il cioit Homme-Lige du Roy
 pour raifon de la Seigneurie de Saint Gelais,- il lailVa deux Enbns. 7.
 Charles I. qui continua la lignée 7, Helcine qui cpoufa en izjo. Jeanjanure
 Chevalier. VU. Charles î. du nom Seigneur de Saint Gelais , eut trois fîls. 8.
 Charles II. qui continua la branche aînée. ^ %. Merigot de Saint Gelais mort
 fans Enfans. 8. Lctrange de Saint Gelais , qui cpoufa en premières Noces
 Aiglinc de Chaunay fille de Guillaume de Chaunay &: d'Angline de
 Magnes,- en fécondes Noces Marguerite de Bauçay Dame de ChenciTe ac
 de Vilhers , veuve de Simon Butles Anglois, Gouverneur de Douvres & de
 Londres, &: de la Perfonne de Richard II. Roy d'Angleterre. Lctrange eut de
 fon premier Mariage Jaques de Saint Gelais , qui époufa Ifabcau Châtaigner
 , fille de Jean Châtaigner Seigneur de faint Georges, &: d'ifabcau de
 Gourville,- il en eut Jaques & Hcliot de Saint Gelais morts fans Enfans, &
 Guillemette de Saint Gelais femme de Louis Defprcz Seigneur de Jaunay.
 vni. Charles II. du nom Seigneur de Saint Gelais , rendit hommage au Roy
 Comte de Poitou de la Seigneurie de Saint Gelais , le Mardy veille de Noël
 131^ . &: fe dic fils de feu Mr. Charles de Saint Gelais jadis Chevalier -, il
 époufa Marguerite de Magne fille de Moreaude Magne Chevalier, Si de
 Dame Aiglinc; leur Contrat de Mariage oii il eft nommé Noble & Puiflant
 Mr. Charles de Saint Gelais Chevalier, eft du Lundy veille de l'Aftomption
 1340. ils laiflerent trois fîls. 9 Charles III. qui continua la branche aînée. 9.
 Hugues de Saint Gelais cpoufa Marguerite de la Rochc-chauderic. 9.
 Gondanne de Saine Gelais Seigneur d'Augier. IJC. Charles IIL du nom

Seigneur de Saint Gelais dit Chalot, fut conjoint par Mariage avec Jeanne de Viron ou Biron , fille de Guillaume &: de Jeanne de Vivonne Dame de la Fortcreffe de Seligny ; il donna le dénombrement de la Seigneurie de Saint Gelais au Prince de Galle, pour lors Comte de Poitou, le 1^{er} Juillet 13⁴. Leurs Enfants furent. 10. Charles IV. qui fut. 10. Tranchant , qui ne laissa d'Enfants d'Antonin Defprez son Epouse 10. Jeanne de Saint Gelais , femme en premières Noces de Constantin Aflc Che. valier Anglois j en fécondes de Noble Seigneur Gau?in Chenin.

L J r R E IX, 9^e X. Charles IV. du nom Seigneur de Saint Gelais,
 de Sclligny , de Saint Ouln, Morw nay , &c fut conjoint par Mariage l'an
 1406. avec Yoland Bouchard fille de Guy Bouchard Seigneur d'Aubetctre &
 de Marie de Châtillon , laquelle eut en Mariage la Châtellenie de Saint Jean
 d'Angle & pluAcurs autres Terres j de ce Mariage foriirent- » II. Jean
 Seigneur de Saint Gelais I. du nom , qui contmua la branche aînée. ti.
 Charles de Saint Gelais Chevalier de faine Jean di: Jcrofalcm, Commandeur
 de Tîcnvalle. II. Sivarry de Saint Gelais, mort fani Entàns. II. Merigot, qui
 adonne origine aux Seigneurs de Selligny. II. Pierre de Saint Gelais
 Seigneur deMonclieu , de faint Scvcrin & de Lanflac. Jean Merigot &
 Pierre firent partage des biens délaifTcz par leur Pere & Merc & ayeullé, le
 14. Mars 143^e. XI. Jean I. du nom Seigneur de Saint Gelais , de faint Jean
 d'Angle, Château-neuf, Jarnac , Champagne, Cornefoul ,. Villaine , la
 Rannondicrc & autres , icc. cpoufa çn premières Noces Ifjbeau Rouhauc
 fille de Jaques Seigneur de faint Loup; dont, II. Il eut deux filles, Jeanne
 femme de jaques de Brifay Seigneur de Brin. II. Mnrie Epoufe d'Aimar de
 Chabanoist en fécondes Nôces il cpoufa Jeanne Pouffard fille de Jaques
 Pouflard Seigneur de Fors, Se de Catherine de Vivonnci deux forcirent, u.
 Jean II. du nom Seigneur de Saint Gelais. it. Tranchard de Saint Gelais
 Doyen d'Angoulcme , puis Evêque de Luçon. 11. Marie de Saint Gelais
 femme de Jean Dorfeuille Seigneur de Foucault. Ces trois firent parcage des
 biens Paternels & Maternels, le y, May J460. XII. Jean II. du nona
 Seigneur de Saint Gelais, de Saint Jean d'Angle, cpoufa en I4ftf. Marguerite
 Vernon fille de Laurent Vernon Seigneur de Montreuil Bounin , &: de
 Chnftme de Gourville \ de ce Mariage fortic deux Enfans , François &
 Catherine morts jeunes , pour raifon dequoy ledit Seigneur de Saint Gelais
 rcftiua la doc de fon Epoufe, le 1. May 1470. à Dame Marie Vernon fœur
 de la défunte, veuve de Jean de Vivonnc Seigneur de Bouguoin, & ctoic
 pour lors ledit Seigneur de Saint Gelais remarié avec Marguerite de Derce ,
 fille de Jaques Seigneur de faint Loup ££ d'ifabelle Douhault,* d'eux
 fortirent. 1} jbachim de Saint Gelais, mort fans avoir été marié. 15. Jean II
 I. du nom , qui continua la pofterité. \y Antoine de Saint G?lais Evcque de
 Luçon^e 15. Catherine de Saint Gelais femme de Jean de Curfay. I}. Louific
 de Saint Gelais. ij. Jeanne de Saint Gelais Religieufe de l'Ordre de faint
 Benoît. Tous les fufdits Enfans font dénommez dans le Teftament de leur
 Pere, du pénultième Janvier 1496. par lequel il donne l'ufufruit de fes biens

à Marguerite de Derce fon Epoufe, inditue Jean &: Antoine fes Héritiers ,
les filles réduites à leur Mariage, la Religieufe à une penGon jufques à ce
qu'elle ciit un bénéfice. XI H. Jean III. du nom Seigneur de Saint Gelais,
&c. a époulc Hélène du Puy-Jourdain Dame dudiclieu& de Pain au Blay,
fille de Guillaume Seigneur du Puy-Jourdain iL d'Agnes de Magne i d'oij
font ilTus , 14. Jeanne de Saint Gelais qui mourut le 11. Janvier 1707. 14.
Charles V. du nom qui continua b pofterité , naquît aprcz la mort de fon
Pere le ij. Janvier 1J07. XIV. Charles V. du nom Seigneur de Saine Gelais ,
de faint Jean d'Angle, du Puy-Jour

^g HISTOIRE DE BE%Rr, dain, &c. cpoufa en 15x7. Renée de la Boucherie fille de Gilles de la Boucherie 8ddc Jaquette de Condom; duquel Mariage forçit fcpcEnfans, dont cinq moururent jeunes, & n'en rçfta que deux. 15. Marie de Saint Gelais l'aînée de tous, qui cpoufa en 15JI. Louii de Saint Gelais ^Seigneur de Glenc & Dcxoudun, fils de Merlin de Saine Gelais premiet Maître d'Hôccl du Roy de Madebinc de Beaumont. ij. Puncus de iSainc Gelais qui fut tué à la bataille de faint Quentin , portant les Armes pour le fervice du Roy Henry 1 I. contre l Efpagnol i il avoit fiancé Renée de Vivonnc fille de Jean de Vivonne Seigneur de &: de Jeanne Rataut, laquelle cpoufa depuis Charles de Vivonne II. du nom fon Coufin, Baron de la Châcaigneraye. En fécondes Nôccs , Charles cpoufa l'an JJ48. Louife de Puy-guyon Dame de Chervcux & de la Gilbertiere, fille de Jafmc de Puy-guyon tL de Marthe de Conigan ; d'eux. If. Louis 1. du nom, qui a continué la podericc , né en 1550. Deux filles jumelles nées en ijij. mortes auflî tôt aprez leur naiffjnce. 15, Georges & Gabriclle jumeaux , nés en lyjj. Georges fut tué au Siège de Luûgnan l'an 1574. Gabriclle époufa en ijSi. Jaques de Neuchefe Seigneur de Neuchefc, de Brin, Baron de Bufiy & fils de . . . Ncuclicfc, te de Jeanne de Saut fœar du Maréchal de Thavancs. Gabriclle moorut fans Enfans. ^ 15. Marie de Saint Gelais morte jeune fans être marier. XV. Louis de Lufignan Seigneur de Saine Gelais, de Cherveux, de faint Jean d'Angle, de Chiré , du Puy-Jourdainôi de la Gilbertiere , a repris ainfi que les Seigneurs de fa Maifon de la branche de Lanfac, le furnom de Lufignan, leur origine, arrez que Louis Seigneur de Lanfac en eut fait preuve lors qu'il fût reçu Chevalier du faine Efprit en 1579- ce Louis Seigneur de Saint Gelais fut nourry l'Enfant d'honneur des Enfans du Roy Henry II mais depuis , pour quelque mécontentement qu'il eut à la Cour, il s'en retira & s'attacha à Henry le grand, pour lors Roy de Navarre, auprès duquel il fc rendit recommandable, fut Maréchal de Camp U. Capitaine de cinquante Hommes d'Armes, s'étant fignalc en plufieurs occaGons, fpecialement au Siège do Lufignan qu'il foûtint avec Mr. de Rohan , fi courageufement , que le Duc de Monpenlier fut obligé d'accorder aux Afficgez une Capitulation avantageufc. Enfuite, il accompagna le Prince de Condé au Voyage pour le fecQurs du Château d'Angers, lequel ayant trouve rendu le Prince, efperant retirer plus aifément fon Armée, la fepara en troisi il en prit une partie, en donna l'autre à la Trcmouille, & la croifième à Saint Gelais, les deux premières furent dirtipces & les deux

Chefs eurent bien de la peine à se fauver l'un en Angleterre, l'autre en Bretagne, Saine Gelais ramena sa Troupe sans aucune perte. Depuis le Prince de Condé ayant fait équiper une flotte \ la Rochelle, il en fut Admirai , & l'année suivante. Saint Gelais apprenant que Saint Mexand petite Ville sans refidance étoit aux abois , se jeta dedans, a contraignit le Duc de Joyeuse, qui la tenoit au siège , à une honorable Capitulation. Dans ce même-temps le Roy de Navarre luy donna le Commandement dans la Province de Poitou en l'année 1590. Il surprit Niort par escalade, prit dans le Château, Monsieur Goutetneur de la Province pour le Roy , la Châteigneraye, Roche- du Maine, & autres qu'il envoya au Roy de Navarre , lequel étant parvenu à la Couronne, luy donna en titre sa Lieutenance générale dans la Province de Poitou, avec promesse, ainsi qu'il se voit par ses Lettres, de l'élever aux plus hautes dignitez: mais il finit roialement sa vie, par une feignede le 17. May 1591. Il fut marié deux fois , la première avec Marie Rauut fille de René Seigneur de Boisgrollier , de laquelle il n'eut qu'une fille i. en secondes Noces, il épousa Jeanne Dupuy , fille d'Héritière de Claude Dupuy Seigneur du Coudray , Monnin , Baron de Belle-faye, mort à Rome où il avoit accompagné le Seigneur Dabain son beau-frere , Ambassadeur pour le Roy près du Pape , & de Jeanne de Lignerès sa femme ; en secondes Noces , Jeanne Dupuy^ épousa le Vidame de Chartres > donc elle n'eut d'Enfants ; de son premier Mariage (orrière. 16. Henry Louis de Lufignan de Saine Gelais, mort sans enfants marié en 1599. 16. Jozuc de Lufignan de Saint Gelais, qui continua la postérité. 16, Charlotte de Lufignan de Saint Gelais , femme de Guy Philippe de Salmit-lafo

LIVRE XL ysp Fin Seigneur de la Nocle ic de la Ferté , Baron de Ternent. XVI. Jozué de Lufignan Seigneur de Saint Gelais , de faint Jean d'An^e ^ 'à Ciiicrvux[^] du Puy-Jourdain ; de la Gilberticre, du Coudray & autres lieux, fut marié l'an ifiio* à Anne Pouffard Fille- de Charles PoufTard Seigneur de Fors & de Bafoges, Marquis du Vigear 8d de Efter de Pons fa Femme i duquel Mariage font fortis deux Fils & quatre Filles. 17. Marie Jeanne de Lufignan de Saint Gelais, mariée ^ M Jean deFradet Chevah'er Seigneur de faint AouH , Comte de Château - Meillan» &c. Maréchal des Camps & Armées du Roy. 17. Louis de Lufignan de Saint Gelais, né l'an 1614- mort fans avoir été marié. 17. Margaerire de Lufignan de Saint Gelais, Rcligicufc aux Urfulincs de Ncvers. 17. François de Lufignan de Saint Gelais < Rcligicufc aux Urfulincs de Ncvers, depuis Abbelfc de Beauvoir en Berry , & enfuice apr^x fa Soeur, Abbcrtc de Jarçy. 17. Anne de Lufignan de Saint Gelais* Religieufe à l'Abbaye de Ncvers, depuis Abbertc de Jarçy en Bric. 17. Charles de Lufignan de Saint Gelais » né le 5. Septembre 1613. qui a continu» la poderité. XVI l, Charles de Lufignan Marquis de Saint Gelais , Seigneur de Cherveux, de la Pelliffionniere, du Coudray, Baron de la Loc» à cauf; de Charioric Louife de la Loc fon Epoufe, Fille & Héritière de Claude Seigneur Baron dudit lieu. Lieutenant des Gens d'Armes de Louis de Bourbon Duc d'Anguien, &: Commandant pour SaMajcfté dans le Pais & Duché de Bcrry , en l'abfcncce d'Henry de Bourbon Prince de Condé Gouverneur de la Province, Se d'Anne de Rochefort Lucé fon Epoufe,& de ce Mariage font fortis un Fils &: une Fille. ii. Charles de Lufignan Marquis de Saint Gelais, Seigneur de Cherveux &: dtt Coudray , Mcftre de Camp du Régiment de Cavalerie de Monfcigneur le DauphiO) Brigadier des Armées du Roy. 18. Jeanne Marie de Lufignan de Saint Gelais, Fille d'honneur de la Reyne , qui fc fit Rfligicufc , &: cft morte aux Carmélites de la Rue du Bouloir à Paris. Seigneurs de Montlieu, du nom de Saint Celais. XI. Pierre de Saint Gelais Seigneur de Montlieu , faine Aulaye, faint Scverin & autres Seigneuries, Fils puifné dr Charles IV. du nom, Seigneur de Saint Gelais & de Yoland Bouchard d'Aubeterre fa femme, fut un des principaux Confcillers & Officiers de Charles Duc d'Orléans, Pere du Roy Louis XIIqui le fie fon Chambellan ordmaitc, &: l'honora du Colicr de fon Ordre , du Camail oîi pendoit un Porc épie ; aprez la mort de ce Duc Charles , il fe rengea au fcrvicc de Jean d'Orléans Comte d'Angoulftmc fon Frerc, qui fait mention de luy ea fou Teftament. Ce

Seigneur de Montlieu fut conjoint par Mariage avec Philiberte de Fontenay
Fille de Guy II. du nom Baron de Fontenay, èc. de Jeanne d'Eftampes , le ly.
Juillet X4jy. &: fit fon TcftimeDC l'an 1470. Il laiffa les Enfans qui fuivni.
11. Jean de S. Gelais S. de Montlieu Se de S. Aulaye. 11. Alexandre de S.
Gelais S. de Cornefou &: de Bricz-au*loup, puis de Lanfac , duquel fera
fait plus ample mencion cy- apres. Ii. Merlin de S. Gelais S- de faint
Sevcrin, a donné origine aux Seigneurs de faint Scveiin , du nom de faint
Gelais. it. Jaques de S. Gelais Evêque d'Uzez. II. Oſtavien de S. Gelais
Evêque d'Angoulcme, fut fotc bien verfé aux bonnes Let-* très , ic mit en
lumière plufieurs Oeuvres Poétiques en Langue Françoisfe. II. mourut cii
l'an ipi. ayant tenu le Siège Epifcopal dix ans,lai(rant pour Fils naturel:
Merlin de S. Gelais Abbé de Reclus , qui fut un des beaux efprics de fon
tems , Gggggg

f/ù H 1 s T 0 I %E DE BERRT, furpafTa de beaucoup fon Perc en
 fcience. Il mît en lumière plufieurs Oeuvres Poétiques une latines que
 françoifes » qui ont été très- bien reçues. Scévole de fainte Marthe Treforier
 de France à Poitiers . luy donne Eloge parmy les Hommes Illuftres aux
 Lettres, qui ont fleuri en France au liècle dernier. X 1 1. Jean de Saint
 Gelais Chevalier feigneur de Montlieu & de faine Aulaye , Fils aîné de
 Pierre de S. Gelais, & de Phillberte Foncenay. Dcz fa plus tendre
 jcuncteil fut nour., ri en fa Maifon d'Orléans & d'Angoulême ; & ayant une
 parfaite connoiffance de ce qui fe pafTa en la plupart des Guerres
 qu'entreprit Louis XII l'Hiftoire en fut par luy décrite fort judicieufement. Il
 laiffa une Fille. ij. Jeanne de S- Gelais Dame de Montlieu & de faint
 Aulaye , cpoufa Charles Chabot Seigneur de Jamac , les Enfans defquels
 par claufe de leur Contraft de Mariage furent obligez de porter le Nom de
 faint Gelais. D'eux fortit le v,ilureux Guy Chabot Ba' ron de Jarnac, qui fc fit
 tant renommer par le Duel d'entre luy & François de Vivonne Seigneur
 d'Ardelay & de la Châtaigneraye , lequel demeura vaincu en la prefence du
 Roy Henry II Se de toute la Cour, l'an 1541. Seigneurs de jÇ^nfac y du
 nom de* Saint Celais. X 1 1. Alexandre de S. Gelais Chevalier Seigneur de
 Cornefou & de Buit-flu-loup , Fjls puîné de Pierre de S. Gelais feigneur de
 Montlieu, & Philbertede Fontenay fi Femme, fut en fcs jeunes ans nourri
 en la Maifon d'Albret, & depuis fut Confeiller & Chambellan de Jean
 d'Albret Roy de Navarre, qui luy en fit expédier Lettres de Proviſion l'an
 1506. & enfuite ayant le principal maniement des Affaires du même Roy , il
 fut retiré au fervice de Louis XII. Roy de France; aprcz le trépas duquel , il
 continua fon fervice vers le Roy François I. qui le fit aufli fon Chambellan ,
 & l'employa en plufieurs Charges importantes. Il fe trouva à la Bataille de
 Marignan contre les Suiffes , & à la prise de Fontarabie quand elle fut
 rendue à l'Admiral de Bonivet. Il fut aufli envoyé Ambaſſadeur en Eſpagne ,
 en Suiffe & ailleurs. Il cpoufa Jaquette de Lanfac Héritière des Seigneuries
 de Lanfac , Ambes , Corbiac & faint Savin , Fille unique de Thomas de
 Lanfac & de Françoife de Perufe Defcars. Alexandre de faint Gelais mourut
 l'an lyit. & fut inhumé en l'Abbaye de Bourg- Il lairta un Fils & trois Filles
 -, fa Veuyc cpoufa en fécondes Noces Jaques de Pons Baron de Mirambeau.
 13. Louis de S. Gelais dit de Lufignan , Seigneur de Lanfac. 13. Barbe de S-
 Gelais AbbelTe d'Angoulême. 13. Claude de S. Gelais Femme de Jaques De
 Pons Baron de Viroul, duquel Mariage ne fortirent Enfans. 15 ... de S.

Gelais , troiûcmc Fille. xiri. Louis de Lufignan, dit de S. Gelais, feigneur de Lanfac, Baron de la Mothc-faintéEraye & de Precy , Chevalier des deux Ordres du Roy , Confciller en fon Confeil d'Etat, prit le nom de Lufignan &c les Armes , qu'il écartela avec celle de S. Gelais, en vertu de Lettres du Roy , aprez qu'il eut fait preuve qu'il dcfcendoit de la Maifon de Lufignan, larfquil fut fait Chevalier de l'Ordre du S. Efpir. Il fit fcs premières Armes fous le Règne de François I. ez Guerres contre l'Empereur Charles V. & fous le Roy Henry II lors des émotiions populaires de Guicenne, aflTura la Ville de Bourg & le Pays circon voifin ; il fuivir fa Majcfté fur les frontières d'Allemagne , puis fut dépêché vers leDnc Maurice de Saxe & autres Princes de l'Empire, pour traiter d'Affaires d'importance il fut auffi envoyé vers le Pape Jules III. pour ratifier la paix faite avec fa Sainteté pour raifon de Parme & de la Mirandole: quelque tems aprez ayant commandement fur fix mil Hommes, a laide des Habitans deSienne,il chaffa les Efpagnols d'une fi importante Place 5c parce moyen mit cette Republique en fa liberté. &: en la proteftion & puifl"j,, ce du Roy. Depuis fa Majrfté l'envoya fon AmbafTadeur à Rome . & quelque rems "nr^ fut renvoyé de rechef en luUc, pour tendre l'Obcdiencce au nom du Roy au Pape Paul

' LIVRE XL 97r IV. pour la défense & secours duquel il conduisit à Rome avec le Maréchal de Scroft des Troupes , de retour en France, il fut trouvé à la Bataille de S. Quentin , il y fut pris prisonnier. Le Roy François l'employa avec d'autres Seigneurs à la conduite de la Reyné Elisabeth sa Sœur en Espagne; étant de retour le Roy Charles IX. Se fit Reyné Regent sa Mere , l'envoyant Ambassadeur au Concile de Trente, où il servit utilement , comme il fit pendant les Guerres civiles, lesquelles il servit dignement le Roy & l'Etat à plusieurs importantes occasions , même à la Bataille de S. Denis. Il eut la conduite de toutes les Compagnies des cent Gentils-hommes de la Majesté , & après la Bataille de Moncontour, il prit la Ville & Château de Lufignan , delà fut envoyé à Bourdeaux Lieutenant de Roy , & ensuite fut Chevalier d'honneur de la Reine Mere du Roy. Le Roy Henry III. l'honora de l'Ordre de Chevalier du S. Esprit à la féconde promotion faite en l'an 1574. Enfin chargé de tant d'honneur il mourut l'an 1589. au mois d'Octobre, âgé de soixante-seize ans. Il fut marié premièrement avec Jeanne de la Roche-chaudry fille de Philippe Baron de la Roche-chaudry , & de Jeanne de Beaumont sa femme; en secondes Noces il épousa l'an 1574 Gabrielle de Roche-chouard fille de François de Rochechouard Baron de Mortemér. Ils furent inhumés à Precy sur Oise, où ils ont fait de grandes Fondations. Cette dernière Femme décéda l'an 1594. elle eut en premières Noces épousé François Seigneur de Goulains , & en secondes le Seigneur de Ruffec •Gouverneur d'Angoumois, duquel Louis fut issu. Enfants du premier Lit. 14. Claude de S. Gelais femme de Charles Baron de Luffe en baffe Navarre. 14. Guy de Lufignan de S. Gelais , seigneur de Lanfac , qui fut Vu Jeune Lit. 14. Charles de Lufignan de S. Gelais seigneur de Precy, mourut à Angoulême l'an 1586' 14. François de Lufignan de S. Gelais seigneur de Vernu , Abbé de faine Lo , Prieur de Precy. 14. Marie de Lufignan de S- Gelais decedee en jeunesse. 14. Claude de Lufignan de S. Gelais Dame de Lage en Beam. 14. Urbain de S. Gelais Fils naturel , fut Evêque de Cominge. XIV. Guy de Lufignan & de S. Gelais seignent de Lanfiic & de Çecaluary , Chevalier de l'Ordre du Roy Capitaine de cinquante Hommes d'Armes, Gentilhomme ordinaire de la Chambre , Gouverneur de Brouage & de Blaye,, Fils sînc de Louis Seigneur de Lanfac, Se de Jeanne de la Roche-chaudry sa première femme, servit le Roy Charles IX. aux Guerres Civiles -, puis fut envoyé en Pologne pour y moyenner avec le Seigneur de Monluc Evêque de Valence , l'Elcion

du Roy Henry III. & au retour étant tombé entre les mains du Roy de Dannemark, fut arrêté Prisonnier ; mais délivré &: retourne en France, il continua de servir le Roy , il fut long tems en la Cour du Roy d'Espagne Philippe II qui faisoit grande estime de luy pour sa grande expérience au fait de la Guerre. Le Roy Louis XIU- ayant résolu de dresser une puissante Armée Navale sous la conduite du Duc de Guise, pour réprimer les Corsaires de la Mer Méditerranée , le même Seigneur de Lanfanc fut choisi pour avoir le commandement d'elle, U enfin mourut âgé de 70. ans, l'an 1567. Il avoit été conjoint par Mariage avec Ancoine Raffin-Pocon Dame de Balon , Fille unique & seule Héritière de François Raffin - Poton Capitaine des Gardes du Corps du Roy ,& Sénéchal d'Agenois , Seigneur de Peculuary & d'Azay - le- Rideau , fils de Nicolle le Roy de la Maison de Savigny ; duquel Mariage font issue 12. Alexandre de Lofignan de S. Gelais étant seulement âgé de vingt- un an , mourut au Siège de la Fère en Picardie l'an 1596. portant les Armes contre l'Espagnol , pour le service du Roy Henry le Grand. 15. Ancoine de Lofignan de S. Gelais seigneur de Lanfanc, qui fut. xy Jeanne de S. Guis décédée (sans Alliance.^

^^s HISTOIRE DE BERT, X V. Artus de Lufignan & de S.
 Gelais , Seigneur de Lanfac, Marquis de Balon, Chevalier de l'Ordre du
 Roy, & Confciller en fon Confcil d'Ecar, a fidellcmenc fcrvi les Rois Henry
 le Grand & Louis XIII. en pluHeurs Se mémorables Actions. Il a uc
 conjonc par Mariage avec François de Souvray Fille aincc de Gilles de
 Souvray Marquis de Courtenvaule, Gouverneur de Touraine &: Maréchal de
 France, 6c de François de BaiU Icule fa femme j duquel Mariage font iflus :
 i6. Gilles de Lufignan de S. Gelais Marquis de Balon,tuc au Siège de Dole
 le jo. Juillet 16^6. fut marié deux fois-, la première à . . . Fouquer, donc
 fortit Marie de Lufignan Femme de Henry-François Marquis de Vafle. En
 fécondes Noces il cpoufa la Fille du Marquis de Fontenay- Marcuil , dont
 eft fortie Armande de Lufignan de S. Gelais Epoufe de Charles Duc de
 Crequy , Dame d'honneur de la Rcync. 16. De Lufignan de S. Gelais
 Femme de 16. François de Lufignan & de S. Gelais Femme de Louis de
 Prie Marquis deToucy, dont eft fortie Louife de Prie Maréchalle de la
 Motte, Gouvernante des Enfans de France. Sainr Julien. Chapitre XLVIII.
 CETte Famille eft originaire de la haute Marche, & a tire fon nom de la
 Terrte de Saint Julien , qui eft la première Baronnie du Comté de la Marche
 , dans le détroit de laquelle eft l'Abbaye de Bonlicu, à laquelle ceux de cette
 Maifon ont faic de grands biens. Cette Famille a pris Alliance dans celle de
 faint Marc, Peruffe, Barton, de Pierre-Bufficre,de Rocheforr, de Gtaily ,
 deBridiers, Bertrand ,dc Savignac, d'Apchon, delà Roche, d'Aubufton, de
 Toumalfin, de Lcftrange, de faint Quentin, de Serre, de Jarrie, du Prat, de la
 Roche-ayroon . Brachet,dc la Palu. & autres conhderables. Outre la
 Baronnie de Sainr Julien, elle a poiTede les Terres de laine Jaury , de
 Luzcrce, du Plaix Jolivet, de Veniers, de faint Marc, des Efcutes &: autres
 confiderables dan» les Provinces de Berry , de la Marche 6c du Limofin. I.
 Audebert Chevalier Seigneur de Saint Julien , eft le premier de ceux qui
 font venus à ma connoiffance , les Titres de l'Abbaye de Bonlicu en ont
 confervé la mémoire, 6c font foy qu'il donna à cette Abbaye le Pontet & fes
 dépendances, l'an iio;- 6c qu'il luy aumona avec Helie Alard &: Jean fes
 Frères, tout ce qu'ils pouvoient prétendre Aumax de las Faurias , par Titres
 de l'an uio. le nom de fon Alliance 6c de fes Enfans nous eft inconnu , mais
 il eft conftant que fon petit Fils s'appella Guillaune. II. Guillaume Seigneur
 de Sainr Julien Damoifcau , donna quinze fepricrs Seigle de rence à la
 roefure d'Evahon, à l'Abbaye de Bonlicu, pour le repos des ames de fes Pete

6c Mcrre &: d'Alard Oncle de fon Pere, par Titres de l'an ujoIII. Helie
Seigneur de Saine Julien qui pouvoir être périt Fils de Guillaume, reçoit
l'an 1341. l'hommage qui luy fut rendu par Ifabelle de faint Dommet veuve
de Jean des Brandons du Village de Combort, mouvant de fa baronnie de
Saint Julien 1 il cftnomiDc en quelques Titres de l'an 1351. il eut encr'autres
Enfans. IV. Roger ou Renier Seigneur de Saine Julien > laiffta quatre Fils. 5.
Louis de Saint julien continua la pofteritc. 5. Urbain de faint Julien feigneur
de Saillant. j. Helion de Saint Julien Seigneur de faint Auguftin, a fait la
Branche do Breuil. 5. Guillaume de Saiiu Julien Chevalier de ùdat Jean de
Jetufalem» Commandeur de Cùncc Anne.

LIVRE XL 973 y. Louis Baron de Saint Julien époufa Jaquette Héritière de faint Marc, l'une des olus nobles & plus anciennes de la Marche. Albert de famt Mnrc donna lan iiif. îux Prev£ aTchapitre de Monftier-Rauzeil & à l'Eglife de faine Aifc.re, touc le dro.t Qu'il avoit dans la ParoilTe de fainte AtFeire. Renaud de fa.nt Marc v.yo.t an 1345. Guillaume S. de faint Marc, donna à Renaud & Jean fcs Enfans naturels le Village de Mercoux& le tencment de Gratte.Loubc.parContraa du 9. Février ,391. Jean Seigneur de faint Marc & de la Rochette, quelon croit être F. s d^ Guillaume reçeur la nieme année l'hommage du lieu de Prafrç , Don relevant de la Seigneurie de là Rochette. JaTette de famt^Marc porta en la «a.fon de Samt Julien les Terres de fa.nt Marc &: de la Rochette, dont fon Mary fie les foy & hommage, les années 1409. & U fuivante. Elle furvcqilit fon Mary & convola en fécondes Nôces avec Gautier de Peruce,donc elle n'eut point d'Enfans. Ceux de fon premier Lit furent, 6. Renier de Saint Julien continua la pofterite. tf. Catherine de Saint Julien mariée a Jean de la Roche-aymon. V. Renier Baron de Saint Julien , contraûa Mariage avec Dauphine de Peruffc , de laquelle ileut îes Erffansquifuivent, entre lefqUels il fit partagede fes biens le ir. Odobre 1480. 6. Louis de Saint Julien, qui fuit. ^ Bertrand de Saint Julien a fait Branche. ^ , « , m 1 iftbeau de Saint Julien femme de Mathurin Banhon S. de Rochcnoifille. PerulTc porte de gueules au pal de vair. Si. Louis Baron de Saint Julien S. de la Rochette & de Beaurcgard.époufa du vivant de fon Pere Marguente de Pierre-buffieres Fille de Pierre Seigneur de Chateau-neuf& Prvr t 1 comparut comme premier Baron de la Marche au nom de fon Pere a U ronvocatl dTflan & Arriere-ban i Gueret, le 17. Décembre ,470. «l rendit l an ,50,^ rMadamrA de France unt en fon nom qu'en qualité de Tutrice de Sufanne ^ FiUe en^re les mains de Jaques d'Auburtbn Sénéchal de la Marche . l'hommage fa Baioin^e de Saint Julien & des Terres de la Rochette & de Beauregard. Il laiTat en"" 'rA^wl'euc de Saint Julien, mariée l'an 1493. à Gafpard de faint Avit . avec difpenfo du Pape. 7- Léonard de Saint Julien continua la poftcntc. SU. Léonard Baron de Saint Julien contrada Mariage le 15. Juillet 15.7. avec Gabricl(c ac Rochefort de la Maifon de Château-neuf r dou, 8. Pierre de Saint Julien contmua la lignée. a Tean de Saint Julien Ecclefiastiquc. / .. • Rocheforc JorVe d'azuc femé de Billettes d'or , au Chef d'argent , chargé d un Lyon Icopatdc de gueules. ^^^ Pierre Baron de Saint Julien Lieutenant de Roy en la Marche , époufa le u. May , 3, j. Claude de

Grailly Fille d'Antoine S. de laForêt-Grailly, & de Françoise de Samc
îulien; de laquelle il eut, , ^ g Claude de Saint Julien , continua la pofterite
9. Gilbert de Saint Julien Abbé de Puy-fcrrand & Prieur d Ardenay. I X.
Claude Baron de Saint Julien, des Portes & de Beauregard, contrada
Mariage le , May i'73- ^'«'^ P""^^'^ Pierre-buffieres, Fille de François S.
de Picrre-bufficÎc's, de Comborc & de Château-verd i d'où, René Baron de
Saint Julien époufa Françoise de BouxfoUe, Fille de F;ançois, &dc

HISrOïKE DE jBERRT, François de Caumont de laquelle il eut,
 II. Marguerite de Saint Julien mariée à Mre. Jean de Bridiers, d'eu Marie de
 Bridiers Epouse d'Henry Bertrand S. de Ville- buffierc. ir. Siphotien de
 Saint Julien Chevalier de Malthe, Gentil-homme ordinaire de la Reyne,
 Sergent Major si Angers, Capitaine d'un VailTcau pour le service du Roy.
 11. Louis de Saint Julien qui fuit. BourfoUe porte d'argent au Lyon de fable,
 armé, couronne ic lampafle de gueules. Bridiers porte d'or, à la Bande de
 gueules. XI. t Louis Baron de Saint Julien époufa Gabtielle de Savignat,
 Fille du S. de faint Priest la Feuille» d'où, ^ 11. Gaspard de Saint Julien
 Seigneur de la Rocherc, époufa en premières Nôcc» Catherine d'Apchon,
 de laquelle il eut Eleonor de Saint Julien, ic en fécondes Noces Jeanne
 Barthon, Fille de Jean S- de MaiTenom; Se de ce Mari.ngc il a cinq Fils Se
 une FiUc vivans. ii. Anne de Saint Juliin Eccicfiaftic. II. François de
 Saint Julien, Epouse de Gaspard de Saint Julien S. de la Chaflaignc.
 Branche de S. C^arc. VI. Bertrand de Saint Julien Seigneur de faint Marc,
 fécond Fils de Renier & de Dauphine de Pcruce, eft Chef de la Branche de
 faint Marc » il s'allia avec Gabriclle Conftanne Fille de Robert S. de
 BicalGs en Boutbonnois, l'an 1460. de laquelle il eut. 7. François de Saint
 Julien qui fuit. 7. Louis de Saint Julien S. du Teyrat, époufa François de la
 Roche.veuve de Mre. Jean de faint Aignan S. de Confolant Se. de la Gaftinc
 , d'où Jean de Saint Julien S. des Efcourcaes, homme d'Armes de la
 Compagnie du Comte de Chatny l'an 1J57. & Aubert de Saint Julien
 Chevalier de Malthe, l'an 15JJ. &: de Mathurin de Saint Julien Prieur de
 faint Georges. De la Roche porte bande de France Se d'or de (ix pièces. VII.
 François de Saint Julien S. de faint Marc, fut commis le 14. Novembre lyij.
 \ la conduite de joo. Hommes de Guerre par Charles Duc de Bourbonnois,
 Lieutierant General pour Sa Majefté au Pais de Bourgogne, fa Femme fut
 Marguerite de Bcdus> Fille du Vicomte de Bcdus en Quercy, Sœur de
 Dordct de Bcdus Abbé de Vezciay, de ce Mariage fortit. VIII. Dordct de
 Saint Julien eut pour Parrein l'Abbé de Vezelay fon Onde, épourfa le 9.
 Avril lyii. Marguerite d'AubulTon, Fille de Jaques Baron de la Borne, Se de
 ce Mariage font iffus. J.Jean de Saine Julien, continua la pofterite. 5.
 Mathurin de Saint Julien a fait la Branche de la Gcnede. \$. Pierre de Saint
 Julien Chef de la Branche de la ChilTaigne9. Catherine de Saint Julien. 9.
 Anne de Saint Julien. 9. Jeanne de Saint Julien Femme de Jean de Befic S.
 de la Richardicre, 9. Claude de Saint Julien, Frète de Michel de Sens S. du

Fort. 9. Catherine de Saint Julien Epouse d'Etienne S. de Belcme. Aubuilon
porte d'or à la Croix ancrée de gueules. IX. Jean de S. Julien feigneur de
faint Marc cootrach Mariage le \6. Février ÿy-jj. mcc Gabrielle d'AubulTon
fille de Jean S. de la Feuilladc, &: de Jaquclinc de Dicnnc, d'où : te. Jofeph
de Caine Juli<in > duquel cy-aprcz.

L 1 V R E XL 10. Mathuria de faine Julien S. du Teyrac , conjoint
 par Mariage avec Jaqueline de la Mothe, de laquelle il n'eut Enfants» & fut
 tué pendant les Guerres Civiles l'an 1590. De la Mothe porte d'argent à trois
 Metlettes de sinople au chef de gueules. X. Joseph de faine Julien feignent
 de faint Marc , épousa Anne de Rochefort fille de Pierre S. d'Au
 Jofcrand, & de Gilberte de la Quicuille -, il fut tué à la Bataille d'Yffoire,
 étant âgé de vingtsept ans seulement. Il laissa deux Fils. xi. Alexandre de
 faint Julien , qui fut. 11. Joseph de faint Julien fut tué à la Rochelle >
 commandant une Compagnie de Csalvaleric sous Monseigneur le Comte de
 Soissons. é. Alexandre de faint Julien feigneur de faint Marc s'allia l'an
 1⁴ à Gabrielle de Toumaflin fille de Jean feigneur de Montmartin ,
 Baron de Mirebel & de Meug, & de Louise de Bourbon fille de Claude
 Comte de Buë, & de Marguerite de la Roche-foucault. li. Joseph de faint
 Julien feigneur de faint Mate & de la Borne en partie. II. Michel de faint
 Julien Chevalier de Malte. iz. Ifabeau de faint Julien mariée à Gabrielle
 d'Angennes feigneur de la Loupe âc de Marville, Fils de Louis , & de
 Françoise d'Amberville , le }. Août 1641. II. Elconor de faint Julien
 Religieux à Cusset. Branche de la Gencfe-. IX. Mathurin de faint Julien
 feigneur de la Gencfe , fécond Fils de Dordet feigneur de faint Marc, de
 Marguerite d'Aubusson , épousa le 10. Février 1563. Gabrielle de la
 Chaffaigne fille de Michel feigneur de la Chaffaigne & de la Gencfe, de
 laquelle il eut deux Fils. Il fut tué à la Bataille de faint Denis proche de M.
 le Connétable de Montmorancy > duquel il étoit fort chéri. 10. Michel de
 faint Julien feigneur de la Gencfe , de > de Langeac d'Alet Dame de la
 Courtine , sa première Femme , eut Gilbert de faint Julien feigneur de la
 Gencfe & de la Courtine, & d'Anne de Telis sa féconde Femme; il eut Jean
 & François de faint Julien. 10. Jean de faint Julien épousa Louise de
 Leftrange fille de François de Maignat qui étoit Veuve & Héritière de Jean
 de Malleret S- de Flayat , d'où François de faint Julien feigneur de Flayat ,
 conjoint par Mariage avec Catherine de la Borde , dont il a des Enfants.
 Michel de faint Julien Chevalier de Malte. René de faint Julien feigneur de
 Fournoux , conjoint par Mariage avec Madeline de la Toir , dont Enfants.
 De Leftrange porte de gueules à 3. Lions d'or , deux adossés & un passant
 en chef. Branche de U Chaffaigne. IX. Pierre de faint Julien troisieme Fils
 de Dordet & de Marguerite d'Aubusson » contracta Mariage le 18. Mars
 1579 avec Louise de la Chaffaigne fille de Michel feigneur de la

Chadaigne U, de la Genefte, d'où entr'autres Enfans. X. Gaspard de faint Julien feigneur de la Chaftaigne, conjoint par Mariage avec Fran* Çoife de faint Julien fille de Claude Baron de faint Julien , de laquelle il eut Anne de func Julien Dame de la Chaftaignejmariéc en premières Noces avec le S. des Ages Fils aîné feul Héritier du S. de la Pocherie, qui rut tué au Siège de Montauban, & ne laifla qu'une Fille à prefent mariée au Baron de fainr Aulaire ; ladite Anne de faint Julien époufa en fecondes Noces Philbert de la Rochc-ainiont Marquis de faine Mcxane* • i..uuJI

9f4 HISrOIRE DE ÈERRT, branche duBrcuiL V. Helion de (âint Julien Tieut de faint Augoftin, troificme Fils de Renier fleur de faint Julien , obcinc Lcctres du Roy Charles V I le ty Odobrc 1411. pour obliger Louis & Urbin de fainr Julien fes Frètes , de luy ouvrir partage i il fut Perc de 6. Urbin de faine Julien > qui fuie. V I. Urbin de faine Julien fleur du Breuit, eut Procei avec Renier Baron de faint Julen fon Coufin , fur ce que ce dernier precendoit que le fleur du Btcuil n'ayanr pas le Maifon forte, il pouvoir obliger les Hommes de ce dernier à faire guet en fon Chà.eau de faine Julien , ce qui donna lieu à Urbin de bâtir la Tour de Breuil } il avoie cpoufc Gabrielle Bellacy Dame de la Chcfotc j d'où , 7. Jean de faint Julien , qui fuit. VII. Jean de faint Julien fleur du Breuil , de la Chcfotc, de Fonc-Auberc , de Pcradct, Si de Veauce en partie, cpoufa l'an 1480. Marie de faine Avit ; de laquelle il eue 8. Bertrand de faint Julien, mort fans pofterite8, Jean de faint Julien. 8. Louis de faint Julien a fait branche de Peyrudctte. 8. Jaques de faint Julien continua la poftctirc. 8. Urbin de faint Julien conjoint par Mariage avec Gabrielle de faint Quentin de Beaufort en Auvergne . Lieutenant de la Compagnie de Gcns-d'Armes de M^c Montpenucr , more fans Enfans. Saint Avit porte d azur à trois fafces d'argent, & trois bezans de même en chef, iaine Quentin porte d or a une fleur de Lys de gueules. VIII. Jaques de faint Julien fcigneur de la Chefote, cpoufa Anne de la Soubfraaiene, de Uquelle il eut * * 9. Guillaume de faint Julien qui fuît. 9. Marguerite de ùiai Julien mariée a Jaques de Bridiers fleur de Foarnoux de Cardampe. IX. Guillaume de faint Julien fcigneur de la Chefote, de Sufannede Serre faFemme eut 10. brançois de faint Julien , qui a continué la lignée. 10. Guy de faint Julien , qui a fait la branche de la Terrade cnBerry. X. François de faint Julien fleur de la Chefote . prit à Femme Jeanne de Jarric FÎHe de Gi bcrtr fleur d Aub.errcs , de Claravaux &: de faine Avit . Lieutenant de la Compagnie des Gens-d armes de M. le Duc d'Eftampes d'où , ^ X I. famJTulii%^li; ;i"r"" ^J""/ Chefote, époufa en premières Nôces Charlotte de faîne Julien Fille du fleur de faint Vaury & en fécondes Nûces, Gabriel du Prac. Enfant du premier Lit. eillon.' ^"^^^ ^"y^" * * ^P"^^ f fi"" dcChiDu JècondLit, it, Charles de {âint Julien. Branche de Peyrudet. VII r. Louis de faine JaUen troifiame Fils de Jean S. du Breuil, coqtraéh Mariage Tan 1498. arec i.

LIVRE XL 'y^ avec Marguerite de Rochemonc Fille de Louis ; de laquelle il eue IX. François de Saint Julien S. de Peyrudet, époufa Marguerite Bracheti de laquelle ii eue entr'autres Enfants , lo. François de Saint Julien , continua la Lignée. lo. Jean de Saine Julien Chevalier de Malte, Commandeur de Bourges. lo. René de Saint Julien. 10. Louis de Saint Julien Religieux. lo. Antoine de Saine Julien. lo. Scaftien de Saint Julien Chevalier de Malte , Commandeur de fainte Anne; lo. Foucaud de Saint Julien, tue au Siege de Vic-le-Comte en Auvergne. Brachec porte d'azur à deux chiens braques d'argent. X. François de Paint Julien S. de Peyrudet, s'allia à Louifede la Palu ,de la Maifon de Bouligoux en Bourgogne j de laquelle il eut deux Fils & deux Filles ,raînc dcfquels fut, XI. Jean de faint Julien S. de Peyrudet , conjoint par Mariage avec Jaqueline de la Roche.aymon d'où, XI I. François de faint Julien S. de Fargès , époufa Gabrielle du Maine , dont Enfants. Branche du PUix-Jolivet. Jen'ay pu donner la Généalogie de cette Branche dans la fuitte, mais je ne puiou« blier que je trouve que Jeanne Lobe Damoifelle, Veuve, tant en (on nom, que comme ayant U Garde de Louis de faint Julien fon Fils , fit la foy & hommage à la Dame de Malval dj Fief du Plaix-Jolivet de la Juftice haute , moyenne ic baïte , & de fes dépendances , l'an 1398. Qu'en l'an 1493. Catherine de la Roche-aymon Veuve de Pierre de faint Julien, plaidoit contre Antoine de faint Julien & fa Femme. Antoine de (aint Julien S. du Plaix-Jolivet comparut à la Reformation de la Coutume de la Marche l'an ijzi. tûillaame da fain Julien Chevalier S. de Luzcret , étoit Senechal de la Marche l'an 14x3. Saint Julien-Veniers. Chapitrb XLIX. h LOUIS DE Saiht Julieh Chevalier Seigneur de Veniers & d'Angibault , époufa Marie de Vouhet le 11. Février 141^. d'oii font iflus , X. Catherine de faint Julien , mariée à Guyot Pot Ecuyer Seigneur de Chaffingrii mont le 13. Décembre 1439. z. Pierre de faint Julien fleur de Veniers. X.Guillaume de faine Julien, duquel cy-aprez. It. Guillaume de faint Julien 'feigneur d'Angibault 6c de Veniers par la facccflion iA Pierre de faine Julien fon Frère. 11 fut Pere de III. 1 Antoine de faint Julien feigacut de Veniers U «i Aagibault ; duquel eft forc^: H^hhhh

HISTOIRE DE BE%RY. IV. François de faine Julien S. de
 Vcnicr«d*Angibaulc & du Plc/fis-JoIivcc, conjoint par Mariage avec
 Louifc de Djmas , de laquelle il procréa , 5. François de faine Julien , qui a
 continue la lignée. y. Bernardin de faint Julien Ce plufieurs Filles ; lefquels
 firent le partage des Bienj dclaiflcz par icurs Pere & Mere le j. Avril iyj4.
 par lequel le Chàccl de Vcniers fut dclainc à François pour fon droit
 d'AinelTe. V. François de faint Julien fcigneur de Vcniers , 1 1. du nom , c(l
 Pcre de. VI. Jean de faint Julien fcigneur de Venicis , s'allia avec Antoinette
 Mercier le n. Septembre de laquelle il eue, 7. Pierre de faint Julien. 7. Jean
 de faint Julien. 7. Mirie de fajnt Julien. 7. Louis de faint Julien qui fuit i
 lefquels firent partage de leurs Biens indivis le 3. de Juillet 1600. VII..
 Louis de faint Julien fcigneur d'Angibault, conrrafta Mariage le 4. de
 Septembre 1^17. avec Madelaine de Gadrt , de laquelle il eut , 8. François
 de faint Julien d'Angibaulc, Commiffaire ordinaire & Provincial del'Ar'
 tillerie de France. S. Louis de faint Julien. 8. Marie de faint Julien. ^ 8.
 Auguftine de faint Julien 8. Anne defainc Julien. Louis de faint Julien &
 Madelaine de Gaftct fa Femme, ont fait Donation uni•verfelle de leurs
 Biens au profit de François leur Fils aîné , moyennant l'Appenaç de leurs
 autres Enfans.le j. Avril 1660. infinucc à Yfloudun le 19, des mêmes
 mois^an. Saint Julien-Vcniers porte de fable fcmc de Billeties d'or au lyon
 de même armé U lampafle de gueules, brochante fjc le tout. ' J Savary,
 Chapitre L. I Eam Savary Ecuyer , de Catherine d'Alcz fa Femme eut
 entr'autrefc Enfans , 1 1. Jean Savary fcigneur d'Alez , qui en fit la foy &
 hommage aux feigneurs de Fiée Je de Poumiers les ij. Juillet & y. de
 Septembre 1480. de luy Se dcN.... Pauttc fa femme font iflus. 3. Berthomier
 Savary , duquel cy-aprcz, 3. Georges Savary. III. ^ Berthomier Savary
 fcigneur d'Alez , tranfigea avec Georges fon frère le ly. Mars IJ39. & par la
 Ttanfaûion il demeura feul fcigneur d'Alcz j il eut de Gâbrieilcdc Breffoles
 la icmme , IV. Pierre Savary fleur d'Alcz , qui en fit la foy fie hommage au
 fcigneur de Fiée le a pro7rM ' ^ ^'''^ ^'''^ laquelle il 5. François Savary , qui
 a continue la hgoéc.

15. Jaques Savary cy-aprez nommé. VL ■ , j I , , • • Fftinvois Savary fleur d'Alex, de rHôtel-au-Rifauc & delà VilUndric» allié par Ma* mariage avec Marguerite de Laleut le 19. d'Avril 1598. d'où font iffui , 6. Jean Savary l'ainé ficur d'Alcz , conjoint pat Mariage avec Renée de Nollct le 4«rnier de Janvier \6\6. d'où ell iffu . 7. Pierre Savary. , , ^ é.jcan Savary le jeune fleur des Thibauds, qui cpoufa François Cujas fille de Gabriel Ecuyer ûcur des Thibauds, le 16. de Septembre 1636. d'où cft iffu , 7. François Savary. Savary porte ccarccle d'or & de fable. Branche de U Clerfonds^ V. Jaques Savary feigneur de Clerfonds, s'allia avec François de Breccy le 10. de Juil* lcc II98. de laquelle il eut , 6. Gilbert Savary qui fuit. 6. Charles Savary fleur de Varennes , allié avec Claude Gazeau. V I. Gilbert Savary ficur de Clerfonds , contrafta Mariage avec Marie Aucapitainc le 11 de Janvier 164t. d'où fonci(rus , ^, . . ■ ■ r c 7. Charles Savary ficur des Eflars, qui de Charlotte Aucapitainc fa tcmme, a 8. Silvain Savary. ■ v 7. Claude Savary. Sorfiers. L'Aisne' delà Famille de Sorbiers poffédoit autrefois la Terre des Pruneau^ vers Chitillon fur Indre, dont M. de Thou fait honorable mention en fon Hiftoire & l'appelle Pruneaux- Sorberes i mais cette Branche cft tombée en quenoiille nar le dcez de Meffire Roch de Sorbiers , la fuccelfion duquel fut partagée entre Gcorlm Sorbiers puinc , & les Dames d'Hervault 6c de Nazelles fcs (ocurs &c peu-aSrez mourut fans Enfans Georges de Sorbiers. Boullay fur la Coucomc de Touraine Article lit. Tit. de U fuccelfion des Nobles , ie. ainfi la Branche des Maifons tient à ptefent Ucu des AîncZ. ^ Cette Branche reconnoît pour Chef Godemar de Sorbiers Ecuyer feigneur de Pouficux ; qui de Madelaine Boradon fa femme eut , . 1. Jean de Sorbiers feigneur de Poufieux. i René de Sorbiers , qui a continue la lignée. «• * j « . liâbeau de Sorbiers conjointe par Mariage le 10. de Jum i47é. avec Pierre de Cubieres fils d'Hugues de Cubieres Ecuyer feigneur de Chellac. II. René de Sorbiers feigneur de Manfon en la Paroi ffe de Cleon , fomma Jean de Sorbiers fon aîné de lay ouvrir partage des Biens délaiffez par leurs Pere Merc le f. u llet Zi ce qu'il fit par deul Ades de, ^4. ^7- Odobre 14^3. 11 contrada Décembre 1508. avec Marie le Clerc fille de Jean le Clerc Ecuyer fci..«ncmr de Varennes , & de Catherine de Eilly fa femme , d'où font iffu*, 3. Charles de Sorbiers feigneur de Manfons ii de Varenijcs , deccdc fan\$ £nUijS< 3. René de Sorbiers 11. du nom , , qui a continué la pofterité^ Hhhhhh ij \\\

^/o HISTOIRE DE BERT, m. -j nui: René de Sorbiers II. da
 nom , feigneur de Manfons , cpoufa Claude Ancelin fille ée François
 Ancelin feigneur de Fort-baudry , & d'Anne Voycr fa femme , le %t. de
 Janvier ijy8. d'où font fortis , 4. Claude de Sorbiers , qui i continue la
 lignée. 4. Gabriel de Sorbiers fleur de Mauboi , qui fit partage avec fon
 Aîné, le xi. d'Avril fçjj. IV. . ; Claude de Sorbiers feigneur (iéMinfonsa^du
 Bfeiiit , s'illia avec Renée de Beauvollicr fille de Louis de Beauvollicr ficur
 des Mclardictes &c de Marie de Bouflcnval fa femme, le xi. de Septembre
 ijj<. de laquelle il eut , V. René de Sorbiers III. du nom, feigneur de
 Manfons, qui contraûa Mariage avec Gabrielle de Bridiers fille de Charles
 de Bridiers Ecuyer S. de Nouzcrines, & de Marguerite de Mcnou fa femme,
 le 6. Avril \6ii. d'où (ont iflus , 6. Claude de Sorbiers II. du nom , qui a
 continue la lignée. €. René de Sorbiers. 6, Jaques de Sorbiers. vr. ' Claude
 de Sorbiers feigneur de Manfons & du Breuil, époufa Jeanne- Marie dc faint
 Hilaire fille d'Helie de faint Hilaire Chevalier feigneur de Grand-Lande,
 dcDurialfi du Racay , & de Suzanne de filoucr fa femme, le x;. Juin lèjS.
 donc e(l ifTa, 7. François de Sorbiers. ' Sorbiers porte de gueules au chef
 d'argenc, charge d'un Lyon pavane d'azur , arme, Jampadè 6c couronné d'or,
 pour fupports deux Anges , & pour cimier un Lyon d'azur couronné de
 gueules. Sàlagnac. (1h ht i r K% LU. î. ELyon de Salagnac Ecuyer fleur de
 Rochegaudon , qui tîToic Tao 14x1.' cft Pcre de -, ». Elyon de Salagnac. X.
 Jean de Salagnac , qui concinaa la poftericé , & auquel fon Frère aine fie
 Donation de cous fcs biens l'an 1437. II. 19iXk de Salagnac (leur de Roche-
 gaudon , époufa Catherine de Nalllac >d'oû. Ht. Philberc de Salagnac fleur
 de Roche-gaudon , Conjoint par Mariage l'an 14^^. avec Catherine Poulcc :
 d'où » IV. Pierre de Salagnac fleur de la Roche-gaudon , fut pourvu par le
 Roy François 1. du Gouvernement de Tallan prez Di>on, pour rccotnpenrc
 deferviccs, l'an iyi6. Il eut de Georgetce Girou fa femme, V. Georges de
 Salagnac fleur de la Roche-gaudon J qui époafa l'an 1514. Margue^ tite de
 Maumom > de laquelle il eut encc'aucres Enfans

I YI. Balchafar de Salagnac fleur de la Roche-Gandon , t'allia
 avec Gabiïelle de LaSc l'an ijtf4. d'où cft iffii entr'aucres Enfans , VU.
 Gabriel de Salagoac Geuc de la Koche-Gaudoo , lequel fe maria im' iré97.
 atecDiaï ne du Griffon ; d'oS , -r; , i«..î^..li.. . caU vr 3. TIII. ' Louis de
 Salagnac ficuc delà Roche-Gaudon , lequel d'Ëlifabeth de la Porte (à
 Femme eue quatre Enfans. 9. Pierre de SalagnaC. ~ ^ . Gabriel de Sabgnac.
 5. Louis de Salagnac. 5. Jaques de Salagnac. Cette Eamille a Alliance avec
 les Chaftaigniers. Voyez l'Hiftoire de cette Maïfon Liv. 4 Chap, y. Se de
 celles de Gaumont ic de Gontaut au même lieu ez Additions. Salagnac porte
 baadc d'or & de ûnople de fix pièces. De Soijy. Ghapitïib LIIL 1. Eak db ^6
 i%Y Ecuyer Seigneur de Soify fous Montmorency > cfl: Peràr ddi II. J
 Thibault de Soify Seigneur de Soify fous Montmorency , maintenu par
 Sentence des Elus de Paris du 4. Mars 1454. en la joUiflance des Privilèges
 de NobleTe contre les Habitans de la Ville de Dull. Il eut de Marguerite de
 Laazard fa Femme, m. Guillaume de Soify Seigneur de Soify fous
 Montmorency , conjoint par Mariage avec Marguerite de Linieres ; d'où ,
 IV. Jean de Soify Seigneur de Soify & de Verfailles au Val de Gallic, qui
 cpoufà en premières Noces Antoinette Poficl I« zi. de Janvier 1610. &: en
 fécondes Nâcef^ Antoinette de Chardonnet : Du decnier Lit eft ifTu , V.
 François de Soify, allié le 16. JuilleC i. . . avec Anne le Fuzelicer ; d'où
 enti^'auircs Enfans il eut, V I. François de Soify II. du nom, feigneur de
 Bordebure, s'établit en la Généralité de Berty , & époufa Catherine Morin ;
 d'où for tirent , 7. René de Soify cy-aprez mentionne 7. Roch de Soify fleur
 de la Mouliere, marie avec; Jeanûe Merciér le ao« Novembrd 7. François de
 Soify EccleûaAique. vu; Kencde Soify Geur de Bordebure^prit
 àFemmeClaude Gaillatdlc5o.May 16^45. %. François de Soify. De Soify
 porte bandé d'or & d'azur , au chef d'azur. '

... I . j i . . C H A r I T R 1 ""^f IV. GETtb Famille cft ancienne & établie en la Ville de Mchun & cz environs depuis prcz de quatre cens ans, & a toujours poftedc depuis Vt^n it>j-. te ScigncJrics du Mont U. de Launay-Sailicnat , & pendant un long tcms la Seigneurie de OuiftCf. Elle porte d'azur à 3. Lyonnets d'or t. i. les deux du chef affrontés , fopportans une fleche d'argent , & le croiCme tenant une féconde flèche, ficfencllrc d'une troiCAME. i ' Pierre Sathenat feigneur du Mont & deLaunay.eft le plus ahcien de tous ceux 3ont la mémoire s'efl; confervée par les Titres de la Famille. 11 ctoit Domeftidjuc de Pjiîftppc d'Artois feigneur de Conches , de Mehun fur Ycvre &: de Nortûncourt , qiii par ler, très du mois de Septembre iijj. luy accorda pour luy &: fes hoirs defcerldans de fon cotps , qui demcurcroient eh la Jufticc & Seigneurie de Mehùn, leur ufige en lâ'Fotê* de Volt, de bois i brûler , & à toutes autres chofes qui leur fcroient neccfflites. DeTiiv & de Melline fa femme font iffus. u -it-.t.: ->■, X. Jean Sathenat , duquel cy-aprez. X. Guillaume Sathenat Pere de Jeanne Sathenat femme de Guillaume du Brçûil feigneur de la Grefleric dcz 1335. \\. Jean Sathenat feigneur du Ktont, & Guillaume fon frère, furent maintenus au droic d'ufage concède par le feigneur de Mehfin à Pierre Sathenat , par Sentence rendue pac Adam de Bardiliy Ecuyer , Maître & Enquêteur des Eaux &: Forets du Roy ent0tte4c Royaume, du \\. Juillet i^ji, 'Il cutpout femme Jeanne d'où 3 3. Louis Sathenat qui fuit. 3. Ponon Sathenat femme d'Etienne Chambellan Vicomte du Pcron. ^ IIL Louis Sathenat dit Gandebert, dclai fla à titre d'Echange quelques Héritages prot chc de Mehun Ô£ quelques Droits i Jean de France Duc de Berry, raii 13 jo. Il cpoufa Perronelle de Billefon , & fut Pere de 4. Perrin Sathenat qui fuit. 4. Guillaume Sathenat feigneur de Gandèbert , cpoufa en 13,8. Jeanne Roland fille de Humbaud. IV. Perrin Sathenat Echançon de Jean Duc de Betry, dénommé au nombre de fcs Ofi&ciers cz années 1398. & fuivantes, jufques en 1461. de luy cft iflu. V. Robert Sathenat qui ctoit decdc d'ez Tan 140g. & eue 6. Guillaume Sathenat qui continua la lignée. 6. GeofFrette Sathenat marie'e à Pierre Patofleau Ecuyer.lc dernier de Novembre U*t% 6 Ponon Sathenat femme d'Etienne de Trcignac Lieutenant General à Bourges. VL Guillaume dé Sathenat Ecuyer feigneur de Launay , du Mont & de la Mocc de Vouzcron. Il rendit Aveu au Roy de fa Terre du Montiez. Mars ,471. obtint Senttfncce pour fcs ufages en la Foret de Volt. d'Artaud de VUlepu Maître tks Eaux i I^T^ iJerry , le 13 de Juin 1485. d'où 7. Robert Sathenat

qui fuie. vu. Robert Sathenat IL du nom EcUycr feigneur de Quincy , de
Launay du Monc 4.

The text on this page is estimated to be only 29.51% accurate

L 1V%E XL . ^Ss fathcnar. 11 fie la foy &: hommage au Roy de la Seigneurie du Mont le 19. Juin 1577. affifta la même année à la Rédaction de la Coutume de Berry , & fut l'un desdits Gentilshommes choisis pour faire Remontrances pour l'incréfl: du fécond Etat; dcluy fonciHus par Aies Bclin fa femme. 8. Pierre de Sathenat. %. Edmond de Sathenat. 8. Pantalizce de Sathenat mariée deux fois , prcraicrcment. à Pierre de Baudart Ecuyct feign. de Bouchevillc j fecondement, à Jean de Buchepot Ecuy. fcigo. de Vilic-Chevteux. V 1 1 1. Pierre de Sathenat Ecuyer feigneur de Launay , a continué la Branche des Aîncî, & époufa le i. de Jum 1 jjt. Renée d'Orléans. 'Branche du % ^iont. vni. Edmond de Sathenat Ecuyer Seigneur du Mont. dcmcura fous le Bail de Pierre fon frère aîné , lequel en cette qualité fit la foy &: hommage au Roy de la Seigneurie du Mont, le y. de Février 1540. 8^ l'Afte fait mention que cette Terre croît en fa Famille dezl'an 1193. fié étant à l.s droits; il réitéra la foy & hommage , flc fournit fon adveu & dénombrement a Madame Marguerite Duchelle de Berry le ij Octobre 1549. & u. de Janvier 1550. Il fut l'un des cent Gentils-hommes de la Garde du Roy, U Maréchal des Logis d'une Compagnie de cinquante Hommes d Armes. Il fut marié deux fois , premièrement avec Anne Bocheiel le dernier de may nyi. puis avec Anne de Launay le II. de Février 1576 Il fit fon Teftament ic Codicille les 11. may &: \6. Juin 1570. par lequel il inflitua fon fils Antoine Héritier, & luy laiffa la Terre du Mont, & fait mention qu'elle avoit été acquife par Pierre Sathenat &: Meline fa femme dcz l'an 1193. il eue de fa féconde femme. IX. Antoine de Sathenat Ecuyer feigneur du Mont Se de Voutcron en partie, conjoint le x% de Juillet 1601. avec Marie de Baffart, d'où X. Jean de Sathenat Chevalier feigneur du Mont &: de VouzeroD en partie. 1! époufa le 14, de Septembre 1618. Marié de Gratemetil , d'où II. Louis Olivier de Sathenat, duquel cy aprcz. ii. N . . . de Saihcnat. maricc à XI . Louis Olivier de Sathenat époufa le 15. Janvier 1^70. Marie Agard veuve de Charles de François Ecuyer feigneur de Boifgiffon, & fut cruellement mafl'acré dix ou douze jours aprcz fon Mariage. Di Saint uivit. Chapithi LV. CETTE Famille originaire de la Marche, où clic pofTedoit autrefois la Terre de S. Avit dont elle tire Ton nom , s'ed établie en Berry il y a plus de deux cens ans (elle ell alliée aux^ Maifons d'Aubuffon, de Roche-chouarc , dcDupin, de Gaucourt , de Brillac & autres anciennes) elle porte d'azur à 3. fafces d'argenr, 6c 3. bcfaos d'at* gent en

chef. Le plus ancien de ceux qui font venus \ ma connoilTance , eft I. Jean S. de faint Avit , conjoint par Mariage avec Madelainc du Pefchin fille d'Izn-; boud S. du Pefchin , & de Blanche le Bouteiller , d'où 1. Bertrand S. de faint Avit, qui a continué la pofterité, , %. Roger de faine Avic Abbé de la Colombe, puis de fioolicu.

LIVRE XL⁸⁷ Quintin , qui est d'or \ ia fleur de lys de gueules / & de Seoly , qui est d'azur fécroé de molettes d'or, au Lyon de même. Il épousa Marguerite de Pomgibaulc, d'une noble ancienne Maifon d'Auvergne , de laquelle il eut deux Enfants. Pierre de S. Quintin, qui continua la lignée. X, Louis de S. Quintin marié avec Marguerite de Salvanhac. Pierre de S. Quintin Chevalier S. dudit lieu > épousa Alix de Seuly héritière de la Branche de Blet, fit partage avec Ton Frère le Jeudy après la Fcctedc S. Antoine d'où I I I. Louis de S. Quintin Chevalier S- dudit lieu &: de Blet , conjoint par Mariage avec Marguerite de Beaufort > fut Pere de Aubert de S. Quintin Chevalier S. dudit lieu -, de Blet & de Beaufort , rranfigea avec le Chapitre de Dun-le-Roy le 6. Août 1407. fut Pere de V. Louis de S. Quintin IL du nom S. dudit lieu . de Beaufort &: de BU-t, fit Ton Testament le 11. Janvier 1454 par lequel il est qualifié Damoiseau, choisit sa Sépulture en l'Eglise Paroissiale de Chapde , institua Héritier Antoine son Fils Impubère, & de Etifenne e la Roche-aymon fille de Louis de la Roche-aymon S. de la Roche^aymon & Mainfat, & Boguine de la Ceuille > d'où VI. ■% Antoine de S. Qmntin S. dudit lieu , de Blet & de Beaufort conjoint par Mariage avec Anne d Aubierre » d'où. VII. Gilbert de S. Quentin Chevalier S. dudit Ueu, de Blet &: de Beaufort, épousa Marie de Fonteuay fille d'Amaury S. de Fontenay & de Cathetme de Chastelus. d'où VIII. Gilbert de S. Quintin II. du nom S. dudit lieu , de Blet & de Beaufort, contraSa Mariage avec Blanche de Guncel fille d'Edme de Gimel S. dudit lieu > d'où fottit IX. François de S. Quintin Chevalier S. de Blet , de Cours , Villardcau, Miennes , Capitaine fist Bailly de S. Pierre le Monstier , d'où X. Claude de S. Quintin Baron de Blet, Gentil-homme ordinaire du Duc d'Anjou Frère du Roy , épousa Françoisse du Puy Fille de Georges du Puy Chevalier S. du Coudray , & de Jeanne Rafin sa Femme , d'où XI. s Daniel de S. Quintin Baron de Blet & de Bauçay , des BrofTes &: de Brizay , Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy , épousa en premières Noces Marguerite de Puyguyôn , fille de René de Puy-guyon S. dudit lieu , & de Madelainc de Brizay \ en fécondes , Françoisse de Leftang fille de François de Leftang S- de Ry , Villcne, le Lizon, Vareimes , & de Judith Hehe de la Roche-aynatt , d'où XI L Daniel de S. Quintin II- du nom Baron de Blet, des BrofTes , conjoint par Mariage avec Marguerite Payen fille de Pierre Payen S. de Chauray , la Touche, Poupart , Challicrs , les Ouchcs &: Motte en

Melle , Maunay , la Cour d'Auge , Vauzais i le Frcfne bt, les Bois de la
Fouchacdieie, &: de Marguerite Couflant , d'où. If ii il

^Sg HISTOIRE DE BERRT, 13. Alexandre de S. Qu|Qtin. Henry.
 Daniel. Charles. Marguerite & Marie de S. Quintin. Seneterre ou Seneâcre,
 Chapitre LVII. ÏE fais mention de cette Maifon , quoyqu'originairc
 d'Aurcrgne ; acaufe des Alliances qu'elle a avec celles de la Châtre &
 d'Etampes originaires de Berry , je comnaence la Généalogie par Bertrand
 S. de S. Ncûaire cpoufa l'an i}6j. Jeanne de LcpinalTc , d'où II. Arnaud S.
 de Senetcire , Perc de III. Antoine S- de Seneterre , conjoint par Mariage
 avec Antoinette de Monimorin 1 d'où IV. Antoine S. de Seneterre II. du nom
 , cpoufa Marie d'Alegre ^ d'où j. Nfdairc S- de Seneterre, qui fuit. 5.
 Charles de Seneterre Abbé de S- Giraud d'Aurillac» V. Ncdairc S. de
 Seneterre, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy* Lieutenant
 General au Gouvernement d'Auvergne, contraâa Mariage le 1. Juillet 1511.
 avec Marguerite d'Etampes fille & Héritière de Jean d'Etampes S. de la
 Fctté-Nabert des Roches « & de Madelaine de HufTon-Tonnerre , d'où 6.
 François de Seneterre qui fuie ' 6. Jaques de Seneterre, d'où dcfccndent les
 Seigneurs de la Grofliere&: deS. Viâour. 6. Antoine de Seneterre Evcque du
 Puy , Abbé de S. Gtraud d'AuriUac. 6. N ... de Seneterre femme de Philbert
 Duriau S- d'Atfcuille. VI. François S de Seneterre & de la Fcrtc-Nabert ,
 Chevalier des Ordres du Roy , Lieutenant au Gouvernement de Mets,
 cpoufa Jeanne de Laval fille puince de Gilles de Laval II. du nom S. de S.
 Loué , & de Louife de fainte Maure Ncellc > d'où 7. Henry de Seneterre
 Marquis de la Ferré, qui fuit. * ' 7- Louife de Seneterre mariée à N ... de la
 Baumefuze S. de Blefiac , Marquis, d'Aps en Dauphiné7. Diane de
 Seneterre Epoufe de Chriftophle de Polignac feigncur de Chalençon. 7.
 Marie de Seneterre femme de Guy du Faur feigncur de Courcelles. 7.
 Hippolite de Seneterre morte fans alliance. 7. N ... de Seneterre mariée à
 Antoine Blo feigncur de Laval. 7. N ... de Seneterre Religieufe à Poilfy. VII.
 Henry de Seneterre Marquis de la Ferté-Nabert , Chevalier des Ordres du
 Roy, AmbafadeuraRome, mort à Paris i66a- cpoufa Margueritede la Châtre
 tille aioée de CMu* de de la Châtre Maréchal de France, & d'Anne Robertet
 > &: l'ayant furvécuc , il reprit une féconde Alliance avec Anne de Bethune
 fille de Maximilien de Bcthunc Marquis de Rhofny , de laquelle il n'a eu
 d'Enfans) ceux du premier Lit font 8. Henry de Seneterre qui fuit. 8.
 Gnbriel de Seneterre tué au Siège de la Mothe 1644. 8. Charles de Seneterre
 Marquis de Château-oeuf, conjoint pat Mariage avec N . . de Leftrange ,
 dont Pofterite.

LIVRE XL VIII. Henry de Senetctrc Duc delà Fertc, Chevalier des Ordres du Roy , Maréchal de France, Gouverneur de Mets & du Pays Mctfm , Gouverneur de Lorraine , Lieutenant General des Armées du Roy . cpoufa Charlotte de Bauves de Contenant , & l'ayant furvécu fans Enfans , il reprit une féconde Alliance avec Madelaine d'Angennes fille puînée de Charles d'Angennes S. de la Loupe, & de Marie du Reigner, d'où 9. Henry de Scncterre III du nom , Duc de la Ferté. 9. Louis de Scoetterc Jcfuite. 'Branche de S. Vt(lour. VI. Jaques de Sencterte S. de la Groflierc , époufa François d'Anglars, d'oà V II. N ... de Scneterte S. de la Grofliere, d'où 8, N . • . de Seneterre Comte de S- Vjaoor. 8. Jean-Charles de Seneterre Comte de Brmon .conjoint par Mariage avec Marguerite de Bauves fille unique & héritière de Timoleon de Bauves S. de Contenant , CapitaineLieutenant des petits Chevaux Légers du Roy, & d'Anne de Bethune Fille de Maximilien Marquis de Rhofny , ôf de Marie d'Eftournel Dame de Gravclles fon amie , donc une feule Fille. Tiercelin, Chapitre L VIII. CEtTe Famille qui (c prétend ifluc des anciens Comtes deTouloufc, s'cft tranfplantée de la Province de Poitou en celle de Berry il y a un fiecle &plus,& y portcdc encore aujourd'huy les Terres de la .Chappelle Bariou , du Châcclier, de faint Scbaftien , de Bazclac & autres ,& s'cft alliée dans les Maifons de Rance& de Gaucoort de cette Province. Elle porte d'argent à 3. tierces d'azur en fautoir , accompagnées de 4. mcrlcits de fable. Le premier de ceux qui eft venu à ma connoiflance , cft , I. Lancelot Tierccclin conjoint par Mariage le 18. Août uzj. avec Jeanne d'Amboife , d'où » > . Robert Tietcelin cpoufa le 1. Janvier 1160. Yoland du Caftel Fille de Hugues S. du Caflel, d'où, III. Jean Tierccclin allié le 10. Juillet 1300. à Catherine du Bellay, d'où i I V. Georges Tiercelin époufa Annette de Souches Fille du Seigneur de Malicornay le 5. Juin 134;. d'où cntr'autres Enfans , Marc Tiercelin contraâa Mariage le 10. Janvier i}8y. avec François de la Chaftaignerayc , d'où > ' ' VI. Marc Tiercelin II- du nom , cpoufa l'an 1430. Nicole de BrolTc Fille de Jean Comte de Ponthieure , & de Nicoles de Bretagne} en fécondes Noces, la Fille du Seigneur de Pontcroy. 11 eut de fon i. Lit|

^po HISTOIRE DE BERRT, 7. Jaqocs Tiercclin, qui continua la lignée. Ec du fcond Lit. 7. JeanTiercclia a fait la Branche de Broflc en Picardie. V 1 1. Jaques Tiercclin feigncurdelaRochcdamaine,cpoufa l'an 148^. Jeanne de Broflc,d'où, 8. Jaques Tiercclin feigncur delà Rochedumaine, Chevalier de l'Ordredu Roy.Confciiller d'Etat , Capitaine de 50. Hommes d'Ordonnance, & Maréchal de Camp. Thevet le met au nombre des Hommes jlluftres : Le Roy François I. le fit Gouverneur de la Ville dcFolTan, que l'Empereur Charles V.aificgca. Du Bellay remarque que cet Empereur voulut voir le fleur de la Rochcdumaine , & luy ayant demandé combien il y avoit de jo\irnées jufqucs à Paris , il répondit en Gentil -homme d'honneur & d'entendement, qu'il y en avoit douze bonnes , fi fa Majcfté entendoit prendre journée pour Bataille , (i cen'eftque dez la première l'AggrclTeur y perdîtles Efriers. Il eut durant 40. ans la Cuira/Te fur le dos pour le fervice de fon Prmce > il fut pris Prifonnier avec le Roy François I. à la Bauille de Pavie, & à la Bataille de S. Laurent fous HcnryII l'an 1557. Il avoit cpoufc Anne Turpin Fille du Comte de CtilTayjde laquelle il eut plufieurs Fils, qu'il vit mourir avanr luy dans les Guerres de fon temps , & nommément Charles Tiercclin fon Aîné , que les Histoires appellent le jeune de h Rochedumaine , qui perdit la vie à la Bataille de faint Laurent. Baptifte Tiercclin Abbé de Châteliers en Poitou, Evêque deLuçon. François Tiercclin Dame de la Rochedumaine , mariée à François d'Appelvoifin, dont les Defcendans ont pris le nom de Tiercclin-d'Appelvoifin. 8. Cofme Tiercehn> qui fuit. VIII. Cofme Tiercclin Chevalier feigncur de Ballou &: de Beaulieo , époufa l'an i^tS- Andrée de Gaucourt Fille de Charles de Gaucourc, & de Louife de Blanchefort; d'où y XI. Jean Tiercclin II. du nom, feigncur de Ballou, Gouverneur de Xaintes , Mcftre de Camp d'un Régiment d'Infanterie, avec lequel &: deux Compagnies de Cavalerie il fit entrer des vivres & du fecours dans Xaintes , afllegé par l' Armée du Prince dcCondé II contraria Mariage le zi. Avril ij6t. avec Jeanne Alide Fille unique de Jean & de Marie Exhaiatt ; d'où , X. Charles Tiercclin feigncur de Ballou , Gouverneur de la Ville &.' Château de Chinon, Mcftre de Camp d'un Régiment de Cavalerie , puis Maréchal de Camp , &: Confciillet d'Etat , a fcrvy les Rois Henry III. &: IV- &: Louis XIII. Le Roy Henry IV. luy donna douze mil livres de Penfion le x. Janvier 1609. 8C il la luy continua par autre Brevet du 1. Novembre 1608. & le fit Confeillcr d'Etat le dernier Mars i6io. Le Roy Louis XIII. luy continua le

Gouvernement de Chinon le ij. Odobre léii. &: la Penfion que le Roy fon
Pete luy avoit accordée, & fa place de Confeiller d'Erat , le 18. Avril 1616.
Il avoit époufé dez le 16. Février jjSy. François de Rance Fille de Jean
Chevalier de l'Ordre du Roy , fleur delaChappelle-Bariou, du Châtelier, de
Bazelac ,dc riflc-Chappelle & faint Marceau , Capitaine pour le Roy du
Château Se Châtellenie de Crozant, & ^d'Anne Foucault Fille de Gabriel
fleur de faint Germain* Beaupré , & de François de Villelume ; ledit Jean
Fils de Léon &: de Marie de Magnac > ileft ftipulé par ceContrad de
Mariage , que le Fils qui en proviendra , portera le nom de Rance avec
celuy de Tierclin î d'où , II. Jean Tierclin de Rance, qui fuit. I». Suzanne
Tierclin mariée à Charles Biuneau S. de la Rabateliere en Poitou. II. Anne
Tierclin Epoufe du Baron de Rochc-chouarr. Rance porte d'azuc au
chevron d'argent , accompagné d'uu Croiffant d'argent en pointe* XI. Jean
Tierclin de Rance Chevalier S. de la Châpelle-Bariou , Bazelac ,
S.Seba(ben la Pouge, NailUc, Fleurac , du Ckâclier U de Balou, mérita dez
l'âge de feizc ans um

LIVRE XL Penfion de trois mil livres , que le Roy luy accorda par Brevet du 14. Avril 1616. il le fie Mcftrc de Camp de Cavalerie le 14. Janvier 1638. & Maréchal de Camp 1641. te il luy ccrivic d'en faire les fondions dans Ton Armée de Cauloenc commandée par le Marcch&l d'Oudencourc, le 18. Octobre 1641. &: il luy augmcnu U Pcnfion de crois mil livres. Il a fait trente cinq Campagnes avec Charge & Commandement. Il avoir epoufc en premières Noces Efthcr Foucault fitle de Gafpard S. de S. Germain-Beaupré, &: d'Ifabcau de Pompadour, de laquelle il n'eut point d'Enfans; en fécondes Noces le 9. Septembre 164?. Jeanne- Marie Turpin fille de Louis Comte de Cherzé-Criflay Fils puîné de Charles Comte de Cnftày , & d'Eleonor de Crevant fille de Jean & de Marguerite d'Aluin; la Mere de ladite Turpin écoit Suzanne de Chenu fille de Charles S. d'Autry-la- Ville , & de Madclainc Prévôt fille d'Honoré Prévôt S. du Châtelier-Portau en Poitou, & de Paulc Chabot de Jarnac , ledit Charles Chenu Fils de Charles & de Claude d'Etampes } d'où / IX. Jean-Louis Tiercelin de Rance , qui fuit. ii. Maric-Agnés Tiercelin mariée le iz. Juillet 166%. à Nicolas Damas Comte d'Anlczy &: de Dreux , Baron de Fitigny &: de Montigny aux Avoines , Ferrieres 8£ Moqcputois , dont Enfans. it. Marguerite Tiercelin Epoufe de Charles dcGaucourc Lieutenant de Roy en Bcrrv > decedéc l'an i6%6' XII. Jean-Louis Tiercelin de Rance Comte de la Chappelle - Bariou , de Bazelac , faint Sebaftien &: du Châtelier , contracta Mariage le 18. Septembre 1679. avec HenrietteLouife d'Appel-voifin Dame de la Bodineticre , de Beaurepaire , du Bois de Tcrvc, de Charin & autres lieux. Fille de René & de Louife de faintc Maure, d'où, ij. N Tiercelin de Rance non encore nommé. 13. Marie- Louife Tiercelin. 13. Renée-Charlotte Tiercelin. 'Branche de Brojjè, VII. Jean Tiercelin S. de BrofTc, Fils de Marc IL du nom, ic de fa féconde Femme, fuc feigneur de BrofTc en Picardie , Capitaine du Château du Pleffis-lcz - Tours, Confeillcc ic Chambellan du Roy Louis XI. Gouverneur de Louis Duc d'Orléans , qui fut depuis Roy XII. do nom, cpoufa Louife de Long-champ, Dame d'Honneur de bReine Anne de Bretagne, Fille unique de Brievcl , feigneur de Long- champ, & de^Jaqueline de Gamaches Fille de Guillaume Grand-Vcueur de Ftance , d'où, VIII. Adrien Tiercelin feigneur de Brofle, Chevalier de l'Ordre du Roy , Confeillet &: Chambellan, Gouverneur de François Dauphin de France, Fils aîné de François I.Sc depuis de fon Frerc François , depuis Roy II. du nom. Il avoic époulc François de Gourlay Fille unique de Joffe Gouverneur

d'Amiens, feigneur de Moufures , de Mareines & de Bonne de Sarcus , Fille unique de Jean fire de Sarcus , Colonel des Légions Picardes, &C de Marguerite de Chabanes , d'où , 9. Madelaioe Tiercelin AbbelTe de Maubuiflbn. 9. Emar Tiercelin feigneur de BrolTe , Capitaine des Gardes du Corps du Roy Charles I X. mort fans podcrité. 9. Charles Tiercelin Abbé des Fontaines les Blanches. 9. Adriea Tiercelin continua la poderité. 9. Nicolas Tiercelin Abbé de Beaulicu, nomme Evcque d'Evreux. 9. Jaques Tiercelin, qui eue deux Filles dcedées fans lignée t il fut Gouverneur d'Argenton. 9. René Tiercelin Capiuine de cinquante Hommes d'Armes Gentil-homme ordinaire de la Chambre du Roy Henry îll. 9. Philippe Tictcelia Baron de la Fcné, Gouverneur d'Amboifc, Capitaine au Régiment des Gardes.

The text on this page is estimated to be only 26.95% accurate

f^z HISTOIRE DE BERT, IX. Adrien Tierclin II. du nom ,
seigneur de Brofle , Chevalier des Ordres du Roy , Gouverneur du Mouzon
, fut commis l'an pour conduire en Ecoftc Marie Stuart Veuve de François
II. Il se trouva pendant les Guerres de la Religion aux Batailles de Dreux»
de saint Denis 5c de Montcontour -, il fut député de la Noblesse de Picardie
aux Etats de Blois ; il avoit épousé Barbe Rouhaut Fille unique de Thibaud ,
seigneur de Rioux , & de Jeanne de Saveuse Fille &: Héritière de Ferry seigneur de
Saveuse, & de Charlotte de la Neuville, d'où, lo- Anne Tiercelin seigneur de
Sircus, conjoint par Mariage avec Jaqueline Do Dame de Moulins, morte sans
postérité, d'une belle-fille qu'il eut à Boulogne l'an 1575. où il commandoit
cent Chevaux- Legers. 10. Antoine Tierclin Abbé des pontaines les
Blanches. lo. Charles Tierclin , duquel cy après. 10. Nicolas Tierclin
seigneur de Calleville , mort avec son Frère l'an 1581. Charles Tiercelin
Gentil homme de la Chambre du Roy Henry III. Capitaine de cinquante
Hommes d'Armes. Gouverneur du Doullens , épousa Marguerite Dodenfort
Fille unique de Jean S. de Grandvillier, & de Marguerite Héritière de
Riancourt; il fut tué avec le Comte de Cîteaux son Frère pendant les
Guerres de la Ligue en une rencontre près de Chartres l'an 1588->. Sa Veuve
se remaria à Charles de Joyeuse seigneur d'Espeaux , duquel elle n'eut
Enfants. Ceux de son premier Lit furent , 11. Geoffroy Tiercelin Vicomte
de Brofte, seigneur de Sarcus, Frémondier , Suzanne«ville , Rot, Fouquerre
, Brandicour, fut fait Cornette blanche par le Roy Henry IV. à l'âge de vingt-
un an , épousa Charlotte d'Auxy Fille de Gaspard seigneur de Monceaux,
dont six Fils & deux Filles. 12. François Tiercelin. 13. Adrien. 14. Gaspard. 15.
Charles, 16. Louis, 17. Geoffroy. 18. Marguerite & Suzinne Tierclin. 19.
Charles Tiercelin seigneur de Saveuse, conjoint par Mariage avec Anne de
Vienne Fille de Jean Intendant des Finances , dont cinq Fils & cinq Filles.
Voyez Adrien de la Motte dans son Recueil d'écrits des Nobles du
Diocèse d'Amiens fol- 170. SC suivans. ThdHénaat de U Thaumafjuu.
Chapitre LIX. Cette Famille est originaire de Champagne. Elle a fait
passer son nom propre en agnom. ce qui lui est commun avec plusieurs
nobles Familles. Elle s'arme d'azur , semée de Maillets d'or, au Lion de
même, arme & lambrequin de gueules , au chef coulé de gueules, chargé d'un
Croissant montant d'argent , pour tenans deux Lions d'or, & pour Couronné un
Lionnaissant de même. Un ancien Poète fit autrefois ces Vers sur les Armes

des Th iumas» qui en expliquent alfcz nettement le Bbzon. Cur m cétmleo
jÇjo tendit ad ardua campo ^ Cur nitet m rubea Luna novella trabe , Cur
cingunt fulvum Calcaria fparfa Leonem f Eximmm certe c^uodlibet omen
habet, Deji^nant JIirpis piblimem fingula mcntem Campus y Trabsf Calcar ,
Luna novella y Léo. V)s animi fortis y repente Leone notatury Sea quam
propitio Diva Jàvore beat. Area carulci c^uod monjhrat amena coloris y
Quodijue ibi tam crebrum Calcar adej^e vida Indicat tnvtéium per cunÛa
periçuU robur.

LIVRE XL f3f Trahi c^uam per médium pulchra 7)iana fecat. Et proprio commune bonum c^uia fanguine profert , Gens hac feu crefcens CtnthiA femper ovat. Splendida TtiAVMASIM vivent infgnU Hirpis Dùm Mare, dùm Tellus, fidera donec crunt. Qiianc à la Devife , clic a été prife diffcremment par ceux de cette Famille. Les plus remarquables font : yidMt Caicéria virtm. VUfin ne ffait ^ue valent Efpertns Immtnfum glorUCdcAT héet. y irtuti emniâ parent. Jnvia vtrtMÙ nuûa cjt yia. Su ttur ad Afira. M^fcula fie VirtHs per ardua tendit ad 4fir*. £fe qnàm dici. I. Claude Thaumaf Ecuyet S. de la Thaumaflicre , Confciller du Roy , premièrement Lieutenant General du BaiUy de S. Dixier au S.cgc & Rcrtoti de Perthes , puis BaiUy dudit S. Dizier , eft chef de cette Famille. Il fut pourvu de cette derniere Charge par le Roy François 1. à la recommandation de Madame Louife de Savoye Ducheffe d'Angoulême . Mere de ce Roy, & pour recompence de fctviccs. Le nom de fa Femme eft igoorc. Il fut Père de 1. Jean Thaumaf qui fuic> ^ II. Jean Thaumaf Ecuyer S. de la Thaumaflicre & du Buiffon , Capitaine d'une Compagnie de Legionnaires , époufa en premières Noces Jeanne Richard fille de Claude & de Marie de Gaucourt en fécondes , Roberte le Roy. De ces deux Mariages il procréa huit Enfans , fans que je puiffe diftinguer ceux qui font du premier ou du fécond Lit. 3. Claude Thaumaf II du nom , duquel cy-aprez. 3. Gervais Thaumaf* Epoux de Marie de Gouffencourt Guillaume Thaumaf. j. Denife Thaumaf. 3. Jeanne Thaumaf. 3. Jeanne Thaumaf. j- P.ù]uette Thaumaf. 3. Jeanne Thaumaf. Gaucourt porte d'Herminef, à deux bars adofles de gueules. Le Roy porte d'argent, à 3. Chevronef de fable, fufmontef d'une fafce en devife de gueules. GoulTencourt porte d'Herminef , au chef de gueules. III. Claude Thaumaf II. du nom , Ecuyer S. de la ThaumafTiere , contraria Alliance avec Huguctt du RoulTel de la Famille des du RoulVel Linagers anciens ifTus de ceux de Gaucourt & de S Vrain , auffi eu portoit elle les Armes. De leur Alliance fortirent : 4. Claude Thaumaf III. du nom:» , qui a continué la pofterité. 4. Pierre Thaumaf Secrétaire de la Reyné, Pere de M. Jean Thaumaf Avocat en Parlement, Lieutenant des Eaux & Forets de Paris. Pierre avoir eu deux Femmes, Louife Colin :t & François Danify. Jean cpoufa Madclaine Bouleret. 4. Jean Thaumaf Prévôt Provincial des Maréchaux de France à Montargis , qui de Philippe Clément fa femme eut plufieurs Enfans , de l'un defquels defcend François Thaumaf Ecuyer S. des Perrieres> demeurant à Paris, qui a laiffé des Enfans. Du Rouffel porte

écartelé, au i. U 4- d'argent, 13. Coqs de gueules i. 1. qui cft de Roufflé ; au
1. & J de Gaucourt fus-blafonné > fur le tout , dT argent, au chef de
gueules, charge de 3. tergettes d'or, qui cft. S. VrainIV. Claude Thaumais III.
du nom, Ecuyer S. de la Thaumaffiere, Homme-d'Armes des Ordonnances
du Roy, fous la Charge de M. d'Entraigues Gouverneur d'Orléans , s habitua
en la Ville d'Orléans environ l'an ijéo. & ayant été troublé en la jouiffance
des Privilèges de NobleTc par les Habitans de la ParoiffTc de S. Pierre en
Sentelcc de la même Ville, il y fot maintenu par Sentence contradiûoirement
rendue par M. de la Reignie Prefident au Parlement de Dijon, Surintendant
ez Bailliages d'Orleans,Blois & Gien, le zj.Juin 1571. 8£ depuis par
Sentence du Bailliage d'Orléans du t^. Novcoibtc 1574.

HISTOIRE DE BERRT, Il a toute sa vie fait pfe<![^]fc(OoQ des
 Armes , & faifant fervice à Ton Prince durant les troubles de France , il fut
 prifonnier de Guerre par le S. de Neuvy ie Barois Capitaine de Chevaux
 légers & autres Gentils- hommes, qui étoient en Garnifon à Orléans . & leur
 paya cinq cens écus d'ôr fol de Rançon, comme appert parles Certificats &
 PafTeports du Maire d'Orleam &: du S; ^c Neuvy , des it. ie 15. Oûobre 1
 j>o. &: enfin ayant été bleffe en une rancœur prez Chatcaudun , pris
 Prifonnier par les Ennemis du Roy , mené & conduit à Orléans, il y mourut
 de fes bleffures jce qui eft atteste par les Cercificacfe de Mefseurs
 d'Encaignes Gouverneur d'Ovicans&deMarcoufis fon Fils Lieutenant
 General pour le Roy au même Gouvernement, qui commandoit les Troupes
 lors de fes dernières bleffures , en datte du 11. Oûobre 1[^]98. où ils attestent
 ^«V/ s" titit montré jite. quts ajen trépM trts-JiâtU & afecHonntYm itcHt de
 fa Majesté^ <y- Avoit de/juis non /eule, mtni par J'en Extradition noble &
 Profitjien d Homme d Armes ^Its Privilèges accordés k U NâhUJfe & <i*
 Corps de U Cendrrmerie , mais auffi pour fa vaillance , courage & fervices ,
 qu'il i-têit digne £ honneur & recompenfe. Apres fon deccz Marie Rabier fa
 veuve fut par Sentence rendue par les CornmilVaires députés pour le
 Règlement des Tailles, maintenue en Jâ jopitVanae' des Privilèges de
 Nobled'c, tant ôrfi longuement qu'elle demeurerait en Kiduité^ ^ciufe delà
 qualités Nobleffe de fon Mary, le 30. Oâiubre 1598. doù font iflos, j. Claude
 Thaumas IV. du nom, qui fuit. y. Catherine Thaumas Epoufe d'Emery
 Moreau ficur des Valeries. j. Louife Thaumas mariée à Antoine Liger de
 Beaugency le ^4. Oâobrei^iot' y. Marie Thaumas Femme dî Salomon
 Noue!» V. Claude Thaumas i'V. du nom , Ecuyer Heur de la Thaumailcro,
 d'Hauteborde Se du Lys faint Mcfmin , Homme d'Armes des Ordonnances
 du Roy , Confeiller du Roy, Maître Particulier des Eaues & Forets à
 Baugency , fuivant les vedtges de fes Ancccres, n'eut pendant la meilleure
 partie de fa vie autre Métier que celui de la Guerre i car ayant fuccede à la
 vertu & aux Emplois de fon Pere , qui étoit more dans le fervice > il fut
 reçu en la Compagnie d'Hommes d'Armes de M, d'Entraignes , efquelles
 Compagnies d'Ordonnances on ne recevoir pour lors que Genrils- hommes
 de Nom & d'Armes. Il ferveit en cet Employ durant les troubles ez Armées
 de Paris, Rouen , Laon fit Amiens, comme il fe juftifie par les Certificats
 des Capitaines, Licutenans & Officiers, quiavoient le Commandement de la
 Compagnie d'Ordonnances , des Commiflaires , ConirôUeurs , Trcforiers &

Payeurs de la Gendarmerie de France, en date des 11. Octobre 1597. fit t.
 Octobre U se rendit si affidu dans le service, que la Compagnie n'ayant pas
 été mandée pour le Siège d'Amiens, il ne voulut laisser de s'y trouver &
 payer de sa personne en qualité de Volontaire, sous la Charge de M. de
 Montigny Maître Camp de la Cavalerie Légère de France } aussi en
 considération du service qu'il avoit fait au Roy en son Camp devant Amiens
 , sa Majesté lui fit Main-levée des Fiefs sur lui faits pour les Taxes du Ban
 & Arrière-Ban, esquelles il ne pouvoir être compris ayant ^çu le service
 personnel qu'il devoit comme les autres Gentils-hommes du Royaume. Il se
 rendit si recommandable, qu'après la Convocation du Ban & Arrière-Ban il
 fut choisi entre les Gentils-hommes du Bailliage d'Orléans, pour en être
 Trésorier, & Commis par Monsieur d'Entraigues, Bailly & Gouverneur à la
 Recepte & Distribution des deniers pour le Ban & Arrière-Ban du Bailliage
 d'Orléans, le 9. d'Août 1597. donc il rendit compte à la Chambre des
 Comptes à Paris le 31. Août 1604. U exerça la Charge de Maître ancien &
 alternatif des Eaux & Forêts de la Châtellenie de Baugency, Bois &
 Buison de Brion & Garde de Joias, jusques à la Vente qu'il en fit à Charles
 Vécus Ecuyer sieur de Clemon, le 11. Décembre 1604. Il contracta Mariage
 avec Rachel Choppin Fille de Hugues Choppin Ecuyer, Conseiller & Avocat
 du Roy au Bailliage & Siège Prévôtal d'Orléans, & de Damoiselle Jaqueline
 Vivien, le 10. de Juillet 1594. De ce Mariage sont issus deux Fils & trois
 Filles. César Thaumas sieur de la Thaumellere, qui a continué la postérité.
 Claude Thaumas mort Religieux en l'Abbaye de Baugency. 6. Rachel
 Thaumas, morte en bas âge. 6. Madeleine Thaumas Epouse de Claude de
 Lefcornay Prévôt en l'Election de Dourdan. 6. Françoise

LIVRE XI, 99S 6 François Thaumas mariée à Vincent Chevillon
 Avocat en la Cour, d'où font fortis plusieurs Eofans. VI. Ccfa Thaumas de
 la Thaumaffiere, Ecuyer S. de l'Olivette, Douleur en Médecine, Médecin
 de Monsieur le Prince, épousa le 1. May l'année. Jaquette Guichard Fille de
 Satur Guichard S. de Buffières, & de Jaquette Millet -, Satur croit Fils
 d'Etienne Guichard S. de la Forêt-Gaflélin & de Buffly, & de Jeanne de la
 Doye & ladite Milice Fille de François Millet Procureur du Roy au
 Bailliage, Siège Royal & R effort de Concoiffault, & de Catherine Loré
 Fille de Nicolas Loré Conseiller du Roy, Lieutenant général à Concoiffault
 II ed enterre dans l'Eglise de saint Jean de Sancerre proche le grand Autel, à
 main droite, fi fut son Tombeau & fut cet Epitaphc : Cy[^]/V Ccfa 7 futumas
 vivant Ecuyer S. de U ThjutrujffKre : U deceda le mois d'Octobre 164y. il
 laissa les Enfants qui fuivent. Guichard porte d'azur à trois roses d'or, alii/
 d'azur, à trois cors liez d'argent mis l'un sur l'autre. Millet porte trenché d'or
 & d'azur à une Etoile de huit rais de l'un en l'autre. 7. Garpird Thaumas de
 la Thaumaffiere, qui fut. 7. Ccfa Thaumas de la Thaumaffiere, conjoint
 par Mariage avec Renée de U Martiniere, d'où, 8. Pierre Thaumas de la
 Thaumaffiere Lieutenant d'une Compagnie d'Infanterie. Vil. Gaspard
 Thaumas de la Thaumaffiere, Seigneur Vicomte de l'Eftcuf, S. de
 Puyferrand & de Geriffay, Docteur en Droits Agregé en l'Université de
 Bourges, Avocat en Parlement, a été marié trois fois; Premièrement, le 7
 Septembre 16ji. avec Catharine Badin Fille de Jaques Badin S. du Chaillu &
 de Puy*icirand, & de Marie Heurtault j ledit Jaques Badin Fils de
 Guilbume S. de Chaillu, & de Marie Chevalier Fille de Jean Chevalier, &
 de Martine Henry j ledit Guillaume Fils de René & de Guillenriette
 Gucfdon. Puis avec Loujfe Thinat Veuve de Jean Blanchard, au mois de
 Decembre 166t. & apres fa mort, arrivée le 16 Mars 1661. il reprit une
 troisieme Alliance le 13. Decembre fuivant avec Marie Bengy Fille d'Henry
 Bengy Ecuyer S. des Pastureaux, Se de Geneviève Gougnon. Sa première
 femme mourut le 4. Sept. 1661. & fut enterrée dans la Chapelle Notre
 Dame de l'Eglise de saint Fulgent de la Ville de Bourges, où fut lit cette
 Epitaphc ; D. O. M. Catharin Badina dulcissima Vxor, tunc nata est die 11.
 Septembris 1640. et Jacobo Badino (r Maria Heurtaldx Parentibus,
 nupsit die j. Septembris obiit die 4. Septembris 1661. z, Gaspardus
 Thaumaffus Tijaumajjerius Cécfa Filius, Claudii ir. Nepos, Claudii
 Ill. jbnepos, Claudii II. Jtnepos, Joannis Trinepos ^ Caudii I. ^ddrinepos y

Podii-Ferrandi Uominus, Fques & Jurifconfultus ^ cum Nicoiao majore ,
Nicolao minore Joanne dulctjimis Liberis , benè merenti ipfe
maerentijfmus , hune Tumulum cjr ftbi ^ fuis faciendum curant, ut quos
Thalamus junxttj eofdem Tumutus non disjungat. F/aie l'aie ^ dimidrum
anima mea, dimidium quod Juperejl j cum Deus volet, tnCalis recipertura.
Enfans du premier Lit. g. Jaques de la Thaumaffiere. 7 . • 8. jofeph de la
Thaumaffiere. § 8. Nicolas de la Thaumaffiere l'aîné, qui fuit. • 8. Nicolas
de la Thaumaffiere Ecuyer S. de Geriffay, conjoint par Mariage le Janvier
1686. avec Marie Nibellic Fille de Jean Nibelle S. de Fcularde ,<s^ de Rozc
de Fleufy , d'où 9. Marie de la Thaumaffiere. & Gafpard de la
Thaumaffiere. t. Jean de la Thaumaffiere Ecuyer S. de la Clamccye.
KXKKKC

s HISTOIRE DE BE'KKT, VIII. Nicolas Thauroas de la
Thaumafliecr Ecuyer S. de Puy-ferrand, Confcillcr du Roy, Lieutenant au
Siège de la Prévôté de Bourges , contracka Mariage le ij. Mars 1679. avec
François Corbin Fille d'Etienne Corbin Ecuyer S. des Chaumes, Confciller,
Juge-Magiftrat au Siège Prcfidial de Bourges , & de Jeanne du Coing ; d'où
, 5. G-iCpard de la Thaumafliecr. . < 5. Marie de la Thaumafliecr.
Extraélion ^ Parenté de Rachel Choppin Epoufe de Claude Thaumaf de la
Thaumajjiere. t. Jean Choppin Chef Se Eftoc de cette Famille , natif de la
VilledcTroyecn Champagne , fut annobly par le Roy Clwrlcs Vil. en
rccompnfe des fcrvices qu'il rendit a la Couronne au temps que les Anglois
occupoient une bonne partie du Royaume. Les Lettres font de l'an 1444.
cnregiltrees en la Chambre des Comptes. Il porte de fable à la fafcc d'argent
, à trois ombres dor au chef, & un Pin de mcmc en pointe , fuppots deux
Aigles. Il eut pour Fils , Jean Choppin II. Ecuyer S. de Néron, né à Paris ,
Se prit Alliance à Orléans , époufant Antoinette d« Guay. Il vivoit en 147J.
1480. Sc t^993. Claude Choppin Seigneur de Ncron , cy>aprcz, 3. Mathurin
Choppin aura fa pofteriic. in. Claude Choppin Ecuyer Seigneur de Ncron ,
fut premier Valet de Chambre du Roy François 1. en lyij. Se Chauffecire de
France j il avoir cpoufé Damoifelle Michclle Fourmag^t Fille de Jean
Fourmaget , de Marie fou Epoufe. Ils vivoient cni53i. Il eut quatre Enfans.
4. Jean Choppin III. Chauffecire de France, Seigneur de la Touche-
Tremblayc. 4. André Choppin. S. de Tournan fils, aura fa pofterité cy-aprcz.
4. Claude Choppin Ecuyer S. de . . . Confciller du Roy & Prefiiencau
Grenier i Se! de Mclun , mort fans pofterité. 4. Louife Choppin époufa N ...
S. de la Code. IV. Jean Choppin III. Ecuyer S. de la Touche-Tremblayc,
Chauffecire de Frahcc.cpoufa le x9. Décembre en l'Eglife de S. Medric à
Paris Damoifelle Marie du Plcflis fille de Jean du Plcflis S. de Scgrccy 6c
de Hclcne Boucbavel. Il mourut le i. Oûobtc 15^7. Se elle le j. Odobrc ij66.
il eut j. Nicolas Choppin Ecuyer S. de la Toache-Ttcmblayc, cy-aprcz. 5.
Claude Choppin mort au Berceau 1561. y< David Choppin Aumônier du
Roy , Confciller & Magidrat d'Eglifeau Sicgc Prcfidial d'Orléans ,
Archidiacre de Pluviers en l'Eglife d'Orléans , Chantre de i'Eglife Royale
de S. Aignan , & Chanoine de l'une Se l'autre Eglife , né le ly. Septembre
156J. baptife en l'Eglife P. R. à Bric-Comte-Robert , Se mort en l'Eglife de
S. Aignan. j. Claude Choppin née le y. Mars ifH' P^" ^ Parrain Mrc. Claude
de l'Aubcfpine Secrétaire d'Etat ; elle mourut Enfant le i. May ijyy. 5. Marie

Choppin née le zy. Mars avant Pâques i^^€. baptifée \ S. Nicolas i eu { pour
Parr;rin M. Auguflin de Thou, morte le 31. dudit Mois. y. Marie Choppin
puînée le ii. Juillet 1559. époufa Jaques firiflet Confciller du Roy Se
Gcnei^l des Monoyes. V. Nicolas Choppin Ecuyer S. de la Touche-
Tremblayc , Secrétaire du Roy , Maifon & Couronne de France , Greffier en
chef du Bailliage, Sicgc Prcfidial Se Bureau des Généraux à Orléans, né le
6. Mars ijji. Sc more en 1607. époufa Dorothée Baudet fille i

LIVRE XL de Pierre Baudet Ecuyer S. de la Grcey-nouillietc , &: de Nicollc Roux , donc il eut 6. Gilles Choppin Ecuyct S. de la Touche-Tremblayc, Secrétaire du Roy, n: fut marié, mourut au mois de Septembre 1637. 6. Nicolas Choppin II. S. de Baudreville, puis de la Touche,a continue la pofterité. 6. Théodore Choppin Confcillec & Aumônier du Roy, fut Chantre & Chanoine en ladite Eglise de S. Aignan , ii. mourut le 9. Avril léjj. 6. Marie Choppin a cpoufc Samuel Le Gendre Confciller du Roy & Auditeur en fa Chambre des Comptes, S. du Pleflis & de la Cour , & de Rofettes,à caufe d'elle. 6. Marguerite Choppin cpoufa Robert Hubert S. de Port Remiffon , Confciller da Roy & du Confeil de ("on Altelc Royalle , &: leur Avocat au Bailliage & Siège Prefidial d'Orlcans , dont cft forti entre pluûcurs Enfims, Robert Hubert Confciller U Aumônier du Roy, Chantre &: Chanoine dudit faint Aignan. 6. Anne Choppin fut femme de Philippe Segoing Confeiller du Roy & Lieutenant Particulier au Bailliage & Siegc Prefidial d'Orléans. 6. Nicollc Choppin fut Femme de Châties Vafli in Secrétaire de la Chambre du Roy, fcigneur de Cloux-Aubry. 6' Efter Choppin cpoufa Jean de Sougy fcigneur du Tertre, Avocat en Parlement. 6. Claude Choppin cpoufa Claude Paris ficur de Mondonville. 6. Dorothée Choppin cpoufa Charles Fournier Ecuyer , Valet de Chambre ordinaire du Roy, ic Treforier payeur de la Gendarmerie de France. e». N . , . Choppin morte Enfant. VI. Nicolas Choppin Ecuyer S. de Baudreville , puis de la Touche-Tremblayc , Confciller du Roy fid premier Subftitut de M. le Procureur General du Parlement de Paris, a époufé Damoifelle Marguerite d'Arthuis , dont il y a eu grand nombre d'Enfans. 7. Nicolas Choppin 111. du nom , S. du Perray-lez Corbeil, dont cy-aprcT. 7. Charles Choppin Gonfcilléf ic Aumônier de M. le Doc d'Orléans Gafton de France, 7. Simon Choppin ReUgicux de fainte Croix de la Brcionnetie. V 7 Jean Choppin Religieux de S. Auguftio. « 7. Martial Choppin Ecuyer fleur de Baudreville. 7. Antoine Choppin Ecuyer S. d'Armcville, Lieutenant d'anc Compagnie au Régi-, ment de Picardie. 7. Marie Choppin cpoufa N ... le Fcvrc. "• 7. Marguerite Choppin Reli^icufe Bernardine. 7. Anne Choppin morte jeune. VU. Nicolas Choppin III. du nom , Ecuyer S. du Perray-lez-Corbeil, Avocat gênerai de la Cour des Monnoyes , cpoufa Damoifelle Bourgeois morte a lailTé des Enfans, 8. Nicolas Choppin IV. du nom, Ecuyer. 8. N . . . Choppm. Branche de Choppin TournÂnJîls en *Bne, I V. André Choppin Ecuyer (ieur de Tournan fils , cpoufa & fut Pere de V. André Ghoppin II. du

nom , Ecuyer feigneur de Tournan fils, qui fut Pere de VI. N . • . Choppin
Ecuyer feigneur de Tournan fils , vivant en 1648. %Autre "Branche des
Choppîns. ni. Mathurin Choppin Ecuyer, fils de Jean Choppin Ecuyer feigneur
de Néron U d'Antoloette du Guay , dont l'antécedent. ij

^pg HISTOIRE DE BERRT, 4. Hugues Choppin Confciller Se
 Avocat du Roy , duquel cy-aprcz. 4. Robert Choppin Confciller a la Table
 de Marbre aux Eaux 6c Forêts , vivoit en 1459. Se en 1J59. 4. Franjoifc
 Choppin cpoufa François Vivien. IV. ' ' flugucs Choppin Ecuyer , Confciller
 Se Avocat du Roy au Bailliage & lors de TËtabliircment du Siège Prefidial
 d'Orléans, l'an lyjt. étoit Curateur de Nicolas Choppin S de la Touche , fon
 Coufin ilFu de gernuiA ; cpoufa Jaqueline Vivien , 8^ en eut , Ifaac
 Choppin âgé de dijthait ans ou cnvirafi, en ij/i. ■' y. Madclaine Choppin qui
 cpoufa Guillaume le Mufnier ficur de la Grifonicrc , Guidon des
 Gendarmes de M. le Maréchal de la Châtre, donc il a eu des Enfans; cette
 Famille cft cicinte. j. Rachcl Choppin cpoufa CUude Thaumaf Ecuyer S. de
 laThaumafTiere , d'où V. Cefar Thaumaf de la ThaumafTicrc Ecuyer
 Seigneur de l'Ollivctte. 11 fut marié à Jaquette Guichard. 6.
 MadclaineThanmas mariceàClaude dcLcfcornay PrcGdent en l'Eledion
 dcDourdan. 6. Franjoifc Thaumaf mariée à Vincent Chevillon Avocat en la
 Couc De Cefar Thaumaf font ilfus Gafpard Thaumaf de la ThaumafBccc
 Ecuyer ficur de Puy-ferrand , Avocat en la Cour , Doûcur Aggregé en
 l'Univerfité de Bourges , S£. Echevin de la Ville, & Cefar II. du nom , auflî
 Avocat en la Cour. Troujfeuots, ChapitrbLX. LE s Chartulaircs & Titres des
 Abbayes de Challivoy & de Font-morigny , & du Chapitre de faint Pierre,
 nous fournifTent de tres-anciens témoignages de cette Famille originaire de
 Berry , qui a porté le Titre de Chevalier dcz l'onzieme fiècle. Celuy que je
 luy donne pour Auteur , cil, J. Sadon TroufTcbois , lequel en prefence de
 Regnaud de Mont-faucon donna du co^fentement d'Alix fa Femme & fcs
 trois Enfans cy-aprez nommez , à l'Abbé Religieux de Font-morigny la
 Dime de Bertuy, environ l'an lijo. Enjàns Je Sadon Troupcbois , cir d'Alix
 fa, Femme. i. Sadon TroufTcboiy, 1. Pierre Trouffcbois. 2. Eudes
 TrouiTebois qui fuit. Ils font tous dénommez en la Charte de l'Abbaye de
 Font-morigny. Eudes Trouffcbois donna à l'Abbaye de Font-morigny un
 fextier de bled de Rente par Titre du mois de Mars 1115. Il rendit fervice au
 Roy Philippe Augufte, lequel en rccompceiife luy donna la Ville &
 Seigneurie dcGarlande, aux charges de foy & hommage Se des fervices tels
 que le fief les doit , par Charte du mois de Novembre lai?. qui cft au
 Chartulaire de Philippe Augufte , communiqué par M. dUerouval. Il cft
 nommé entre les Parens de l'illurtrc Maifon de Culant en la Vente faite au
 même Roy, de la Ville d'Yflbudun l'an 1111. Il acquît à Titre d'échange des

Chanoines de faint Pierre le PuelUcr dç Bourges quelques Prez fii Terres
prcz la Chauflcc de l'Etang de Rouftbn, au mois de Septembre EnjÀns
d'Eudes Troujfehois Chevalier Seigneur de RouJJhn, 3 Robert TroufTcbois ,
qui continua la pofterité. 3. Eudes Trouffebois Chevalier , trata avec les
Religieux de Font-morigny des Pxc

LIVRE Z/.^{^*}^{^^} tentions qu'il avoit fur le Bois de Marigny,
 par Titre du mois de May 1115. Il remit aux mêmes Religieux deux fextiers
 de bled de Rente fur plus grande quantité qu'ils luy dévoient luy leur
 Meiaitic d'Andrée , pour la Fondation d'un Anniverfaire au mois d'Oilobre
 1141. III. Robert Trou (Tebois Chevalier Seigneur de RouffTon , ratifia
 l'échange fait cntr' Eudes TrouffTebois fon Pere, & le Chapitre de faint
 Pierre le PucUier , le jour des Cendres 1115. Il fut Pere de IV.' Pierre
 Troufflebois Chevalier , dclaiflà aux Religieux de Challivoy, tous les Precz
 qu'il avoit proche le Pont de faint Bouife , &: une mine de feigle de Rente
 fur fon Terragc de la Marzelle , pour demeurer quitte de vingt livres par iûs,
 qu'il devoit pour Vente d'un Cheval qu'ils luy avoient faite d'un Cheval, ce
 que ratifia Bcatrix fa Femme au mois d'Odobre 1131. Les Religieux de la
 Maifon-Dicu de Bot luy quittèrent un Hermirage qu'ils avoient en la
 ParoiffTe de Gron , & deux fols de Cens qu'il leur devoit, & en rccompence
 il affina un fextier de bled , par moitié froment & avoine fut les Dîmes à luy
 appartenantes , à la charge d'un Anoiverlaire aprez fon deccz , par Aâe du
 mois de May 1135* V. Pierre TrouffTebois 1^{er} du nom, vendit aux Religieux
 de Font-morigny un fextier froment de Rente, & huit deniers de Cens , qu'il
 avoit fur leur Grange d'Andrée, pour dix livres monnoye de Nevers , du
 confentement d'Agnès fa Femme , le Lundy aprez la Fête de Touffaints
 1131. Ejifim de Pierre TrouffTebois , [^] à'A[^]s fa, Femme. €, Jean TrouffTebois ,
 duquel cy-aprez. 6. Eudes Trou (Tebois s, mentionne dans un Extrait des
 Bailliages de France aux Mémoires delà Chambre des Comptes de l'an
 1175. où il fe voit qu'il paya pour fon Fief la forame de dix hvres. VI. Jean
 TrouffTebois Chevalier S. d'Ourouer &: de Charentonnay .reconnut que
 Pierro TrouffTebois fon Pere avoir légué un fextier froment mefure de Monr
 faucon , fur U parr qu'il avoit aux Dixmes de Mont faucon, & s'obligea d'en
 continuer la Rente au mois de Janvier 1174. Il compromit avec les
 Religieux de Fonr-morigny au mois de Janvier 1174. Il cpoura Ifabelle de
 Charenton fille de Pierre de Charenton, &: reconnut a. vcc elle devoir
 annuellement on fextier froment fur la Dixme d'Ouroueraux Religieux de
 Fonr-morigny , fuivant le legs à eux fait par Pierre de Charenton, par Aâe
 du mois d'Aouft jour de Vendredy aprez la S. Barthélémy 1175. VII. Olivier
 TrouffTebois S. de Charentonnay , reconnut devoir au Chapitre de
 Sancergues fix fols parifis de renre pour la Fondation d'un Anniverfaire
 pour le repos de l'ame de fes Parens , le Lundy aprez la Fête de S. Luc 1195.

^ fut Pere de 8. Odard TroulTcbois , duquel cy-aprez. 8. Henry Trouffebois Chevalier, Capitaine d'une Compagnie d'Ordonnance, bailla Quittance pour luy & quelques Ecuycrs de fa Compagnie , l'an 1199. &: feeloit du Sceau de Trouffebois , brifc comme puinc , d'un fillec ou bâton de gueules fur le Lyon. VIII. Odard Trouffebois Damoifeau , cpoufa Alix de Prchaux, laquelle en étant veuve l dclaiffa à Pierre de Fontenay Chevalier , pour dix années , la jouilTancede fan DoQairc; le Vendredy aprez la Tranflation S. Etienne 11⁹. De ce Mariage font ilfus 9. Jean TroulTcbois, duquel cy-aprez. 9. Perrin TrouËcbois vivant 1301. 1

soàù HISTOIRE DE BERRT, IX. ìcan TrouITcbois vivbit en 1301. i^ox. ûc 1303. & fut Pcre de X. Sadoh TrouflTcbojs vendit aux Religieux de ChaU Woy la Forât de la Pafcole , Icjcudy devant la N^tivite de S. Jean itig. d'où XI. Guillaume TrouOcois S. de Chanteloup & de Villiers , croit Capitaine d'une Compagnie d Ecuyers, donna en cette qualité Quittance de fcs Gages l'an 153g. auTreforier jdc la Guerre, & Ce qualifie Ecuyer du Pays de Berty, cpoufa Jeanne de Parigny , la^qucUe étant veuve l'an 1358. donna Aveu au S. de Fonienay de la Seigneurie de Villicrj. •

Enfans de GuillAitme Troufjehois , c2r de Jeanne de Parigny fa femme. II. Eudes Trouflebois continua la pofterité. 11. Raoul TrouflTcbois Ecuyer, Homme d'Armes de la Compagnie de Jaques Sire de Bourbon 1347. d'où li. Jeanne Trouflebois Dame de Boutry , dont elle fit hommage au Roy à caufe de fon Château de Gyem , l'an 1319. XII. Eudes Trouffcbois III. du nom , Fils aîné de Guillauiné, 'laiffa unnombreufe pou fterité. ^ 13. Jean TroufTebois Seigneur de Cbampaigrç , duquel cy-aprcz, 13. Pierre TroufTebois S. de Launay , qui aura fa pofterité. 13. Bonnet TroufTebois S. de Gautrec ParoifTe de faint Cyccn-Vaux lez Orléans vivoïc encore l'an 1392,. dont Je n'ay pu trouver la pofterité. ' ij. Agnes TroufTebois mariée à Guillaume de Villclume. Elle vendit de l'autorité de fon Mary au Duc de Berry ij. livres de Rente fur la Prévôté d'YfToudun en l'ai» 13. Alix TroufTebois Epoufe de Pierre de Graçay Seigneur en partie de la Fctté. Nabert, laquelle furvcquit fon Mary, qui mourut l'an 1403. Elle vivoit encore en 1414. 13. Jeanne TroufTebois mariée à Guillaume de Lamoignon Seigneur du Maunay , d'où cft ifTu en droite ligne M. le premier Preûdent de Lamoignon. XIII. Jean TroufTebois Chevalier Seigneur de Champaigre, ctoit Homme d'Armes de la Compagnie du Comte de Sancerre en 1370. vivoit encore en 1389. dont font ifTusc-tt'autres Enfans. ?5t|^i4. N... TroufTebois Seigneur de Champaigre , duquel font ifTus les Seigneurs de Champaigre prez faint Pierre- Ic-Monftier, & du Ris prcz Moulins en Bojrbonnois. 14. Philippe TroufTebois Seigneur d'Ourouer - le- Chambrier , qui «ora fa poIterite. ' 14. Berthelin TroufTebois. 14- Agnes TroufTebois Femme de Jean Berthine 1406. branche des Sei^teurs de yilU'genon de tEfpinoy, XIV. Philippon TroufTebois Ecuyer S. d'Ourouet le Chambrier , eut entt'autres Enfani. XV. Jean TroufTebois V. du nom Ecuyer, conjoint par Mariage avec Jeanne d'AncoM Dame de Ville- gcnon , d'où, XVI. Jean TroufTebois VI. du nom , Seigneur de Ville-genon, dont il fit la foy &

hommage au Gomte de Sancerre i⁶i. &: le 16. Oûobrci4f7'il la fij au Roy
pour ce qui

LIV%E XL relevé du Château de Gycm. Ses Enfans furent, 17,
 Beraud Trouflcbois Seigneur de Ville-genon , duquel cy-aprez. 17.
 JcaoTroufTebois Ecuyer S. du Coudray lez Villc-genon, partagea avec
 Beraud Ton Frère prefenc , Robillart Notaire , en 1519. alCfta à la Redaâion
 de la Coutume deBerry 1^39. vivoit encore en IJ67. 17. Guyonne
 Trouûcbois Epoufe de Jean Chenu Ecuyer Seur de Gharcnionpay. XVII.
 Beraud Trouflcbois Ecuyer S. de Villc-genon & de rEfpinoy, reçut cnf«y &
 hommage Antoine de Boucart Chevalier, pour les Bois de la Couarde, \
 caufe de la Seigneurie de rEfpinoy, le 18. Juillet i^ix. De luy e(l ifTu X V I I
 I. Louis TroufTebois Ecuyer feigneur de Villegcnon U de l'Efpinoy Paroifle
 de Lion ' fur Loue prcz Sully , époula Marguerite de Marrafin Dame de
 VicKrooulin de Gucrchy^ fille de N ... de Marraifi:., & de Geneviève de
 Blefay fa femme , d'oi!k 19. Louis Trouffebois feigneur de Ville-gcnon , &
 mort fans pofterite. 19. Anne TroulTcbois Dame de Villf-genon, de Vieil-
 moulin de Guerchy, mariée à François de Thibaut feigneur de Pontigny , le
 4. de Juillet Branche des Seigneurs de LanMj ^ du Vivier. XIII. Pierre
 Troufliebois Ecuyer feigneur de Launay l fit la foy & hommage au Roy de
 fon Fief de Launay mouvant du Château de Gycm, l'an IJ77. Il avoir été
 Homme a Armes de la Compagnie du Seigneur de Sully en 1369 & l'ctoit
 encore en 1396. Il avoic époufé Guilicmctcc de Friqucmbauli, de laquelle
 il eut cntr'autres Enfans: X I V pierre TrouObois IIL du nom, Ecuyer S. du
 Vivier, conjoint par Mariageayec Marie de Sury âlle de Renaud S. de Sury
 prrz Lerc , qui vivoit en l'an i^So. ic Sœur de Jean Seigneur de Sury , lequel
 étant convaincu d'avoir fait mourir fa Femme , eut la tetc trenchce : Elle eut
 de la confifcation du Bien de fon frerc la Terre de la MotceSury .- Elle
 furvéquit fon M^ty fl£ en ctoit Veuve l'an 1439. De cette AliUance fortiicnt.
 ly. Olivier TroulTcbois Ecuyer Seigneur de Lormet , duquel cy-aprez. I j.
 Charles Trouflcbois, il fie partage avec fon Frère des biens délaiffez par
 leurs Pere Se Mcrc , en prcfencce de Girard Morcau Prêtre &, Notaire à Lerc
 . le 15. juin 1461. ly. Yfabcau Trouflcbois. 15. Jeanne Troulfebots Dame de
 la Drue 1467. XV. Olivier Trouflcbois Ecuyer Seigneur de Lormet, Paroifle
 de faint Gondom prcz Sully; du Vivier Pavoiflc de Leré Se delà
 Moiiic.Sury,contraaa Mariage avec Marguerite de la Caille Fille d'Etienne
 Chevalier Seigneur de ta Caille, Se de Marguerite deCourccllcs, par Contrat
 du Mercredy aprezla Fcte de la Conception , fous le SceldeChâtillon fur
 Loire X4J0. en prcfencce de Maupais Notaire,lors duquel Marguerite de

Cour» celles ctoit remariée avec Jean le Roy Ecuyer , prcfent au Contraft ,
lequel avec fi Femme luy conllituerent en dot quatrevingts ccus d'or , d'où
font iflus. 16. Claude Trouflcbois Seigneur du Vivier : duquel cy-aprcz. 16.
Jean "Trouflcbois fleur de Lormet fie de Fays, dont la pottcritc fera
rcprifcaprez celle de fon aine. 16. Etienne Trouflcbois Prieur de Tauvenay
&: de Pierre.fitecz Bois, s6. Geofroy Trouflêbois. 16. Nicole Trouflcbois.
16. Anne Trouflcbois mariée à Etienne d'Afligny Ecuyer (feu r de
Ronchercs.

1Ç02 HIsroIRE DE BERRT, XVI. Claude TrouflTcbois Ecuyer Seigneur du Vivier, la Motte-Sury & Belleville en partie, s'alli* \ Claire Baulin Fill* de Guillaume Baulin Ecuyer fleur de Berliere , l'aa 1404, Sa 'Femme le furvcquic ,& prit une féconde Alliance avec le ficur de Potin. De fon premier Lit font iflus, 17. François Trouflebois Seigneur du Vivier , cy-aprcz mentionne. 17 Charles TroulTcbois S, de Launay , ctably Capitaine Gouverneur de Maizicrs par Lettres du Roy Henry U. du 17. Mars iijj 17, N Troufleclois Fille. Claude TroulTcbois Ecuyer Seigneur du Vivier , le Motte -Sury, Launay, cpoufa François Chevtier Fille d'André Chevrierc S. de Villeneuve fur Cher . & de François de Baudi(nent. U rendit Aveu pour fa Terre du Vivier au prcv&t deLerc, le 19. Janvier fut Homme d'Armes de la Compagnie du Seigneur de Maixieres en laRcvûc faite par Pierre Trouflebois Ecuyer S. de Champaigre ic du R's , Comraiflaire des Guerres en 1514. &: fut Père de .-r»i8. Antoine TroulTcbois avoir été reçu Chevalier de Malte ; mais fon frerc abc étant mort , il fe maria à Charlotte de Givetlay , dont il eut crois filles ; fçavoir, 19. François TroulRbois mariée à François de Lency, 4'ou fortic Angélique de Lenty ffmme d'Erard de Dampierre. 19. Charlotte Touflebois. // . « . i 19. François Trou (Te bois. .S P°ft""i<^19. Charles Trou(rcbois S, de la Motte^Sury , qui continua la lignée. 1 ; XVIII. Charles Trouflebois S. de la Motte-Sury & de Launay , époufa Louife De Bar fille de François De Bar Chevalier S. de Buranlure , d'où , XIX. • Michel Trouflebois Seigneur de la Motte-Sury & de Launay, conjoint par Mariage avec Gabrielle le Bouc fille du ficur de la Bourdinierc prcz de Concorfaulc , & ds N. ... de fainte Ferc fa femme , donc fcpt Enfans. 10. Jean Trouflebois, duquel cy-aprcz. 10. François Trouflebois marié avec Catherine de Thibault fille de François Che. valier S de Ville - gnon , de Guarchy &: de ViciUraoulin, & de Jeanne de Rochcchouarr , d'où , ti. Gabriel Trouflebois. 10. François Troufjbbois femme de Philippe de Guerche Ecuyer S. du Long. 10. Michelle Troufltbois Abbefc d'Antrin. lo. Agnes TrouflTrbois Kpoufe du S. Berger, lo. Gabrielle Trouflrbois. io. Catherine Trouflebois Rcligicufe à faines Claire à Bourges. XX. Jean Trouflebois feigneur de Launay U de la Morte-fury , cpoufa Cathcrint de Guibert,de laquelle il eue ai. Philippe Trouflebois feigneur do Launay. XI. Charlotte Trouflebois. Br Anche des Seigneurs de Lomet c2r de Fays, XVI. Jean Trouflebois feigneur de Lormec & de Fays , fécond fils d'Olivier Trouflebois feigneur de Lormer, ic de Marguerite de la Caille , fut

premièrement Homme-d* Armes de la Compagnie de M. de Nevers, puis
Ecuyer Trenchanc &: Grand Ecuyer du même Seigneur, & enfin Chef de
son Gonfalon &: Affaires, fie partage avec ses frères & sœurs le x. Juin 1454.
épousa en premières Noces par Contrat , présent Arc Cailleur

LIVRE XL J09S leux Notaire Royal , fous le Scel de Ssvigny les Etangs , le dix-neufiêrae jour d'Oftobrc mil cinq cens huit. Marguerite de Digoine Dame de Poligny, Fille d'HcrarJ de Digoine Chevalier Seigneur de Savigny de Poligny , & de Claude de Merlo Ta Femme: De ce Mariage il n'eut Enfans. En fécondes Noces il s'allia avec Anne de la Grange Dame du bas Foiillay & de Chaumoy , Veuve de Meflîrc Charles du Mefnil- Simon , Chevalier Seigneur de Beaiycu , Pannetiet du Roy, Fille de Gcofroy de la Grange Chevalier Seigneur de Vevre &: de Montigny , & de Jeanne Guitois, par Contrat du 13. Septembre prefens JeanGuifin Prêtre, & Pierre Pinet Notaire, fous le Scel des Aix-DamgilonjDc cette Alliance fortirent les Enfans cy-aprez nommez. En troiûcoiès Noces il cpoufa Jeanne TroulTcbois , de laquelle il ne procréa qu'un Fils. Enjkn du fécond Ut. 17. Jean Trouflcbois S. de Fais. 17. Charles Trouffcbois, mort fans Alliance. 17. Agathe Trouflcbois Epoufe de Gilbert Gerbault Ecuyer Seigneur du Pont. 17. Marguerite Trouflcbois , morte en jeuneflc. 17. Marie Trouffcbois ctoit fous la Curatelle de MclTjrc François de la Grange Chevalier Scigaeoc de Montigny , par Ade du 17. Oftobre 1540. Troiftême Ut. 17. Adrien Trouffcbois mentionné au partage du ^. Septembre 1^40. » XVII. Jean Trouflcbois Seigneur de Fais &: de Mellerce , Capitaine Gouverneur pour Mde Nevers de Crcy la Tour, rendit Aveu de fa Terre de Fais au Duc de Ncvrs le ji. Juillet ijy. cpoufa Madclaine de la Porte Fille de Charles Chevalier Seigneur do Pefrclicre, &c de Jaquette d'Anlczy fa Femme, par Contiac reçu par Louis Gerv^iife Notaire Royal à Sully ; & en fécondes Noces, le 14. Février ijéo. Marie de Foncnay veuve de Pierre Pclorde Ecuyer ficur d'Yvry. Il n'eut Enfans du fecond Litê Ceux de fon premier font, 18 • Charles Trouflcbois , mort jeune. 18. François Trouflcbois Seigneur de Fais, continua la lignée. 18. Gilbert Trouflcbois , mort jeune. 18. Renée Trouflcbois Abbeflc de faint Laurent a Bourges. 18. François Trouffcbois Epoufe de François des Jours Seigneur de Mazillcs. XVIII. François Trouffcbois Seigneur de Fais, de Mcllere &.d*Aurilly, rendit Aveu au Duc de Nevers de fa Terre de Fais le 16. Juin ijy8. cpoufa par Contrat du 18. Septembre ij9y. Paulc de Girard Dame de Pafl'y prez la Charité. Fille de Charles de Girard Chevalier Seigneur de Paffy, Chezaul &: d'Azy , & de Philberte de la Perrière fa Femme : Et de ce Mariage font fortis , 19. François Trouffrbois II. du nom , duquel cy-aprez. 19. Michel Trouffcbois Seigneur de Paffy & de Varcennes , fit partage avec fon Aînc le 14. Avril

i6^i. époufa en premières Noces N. de Roland FiUc du fleur de la Tour
de Curiau, de Rcbource & d'Eftroce 1 De ce Mariage font fouis Gabncelle,
Marguerite & Charlotte Trouffcbois : En fécondes Noces , Catherine (le
Thibault Fille de René de Thibault, Chevalier S. de Guerchv & de
Vicilmoulin , &: d'Anne Monot fa Femme. De cette Alliance fonr iffus Jean,
Eméc, Charlotte, Anne, Gabncelle, Mar« guérite, & Marguerire de
Trouffcbois. 19. Jeanne Trouffcbois Rcliçicufe aux Urfulesà Moulins. 19.
Gabrielle Trouffcbois Epoufe de Jean de Jacquinït Ecuyer Seigneur de
Villélume & de NauxeficTcs. 19. Germaine Trouffcbois Religieufc aux
Urfules de. Moulins. T9' Marie Trouff<*bois Religieufc ptez Nevers. 19.
Louife Trouffcbois Religieufc au même lieu. 19. Antoinette Trouflcbois
Religieufc. au même lieu. Llllll

1004- It 1 S T O 1% E DE BERRT, XIX. François TrouflTcbois Chevalier Seigneur de Fais & d'Aurilly , contraÛa Mariage U jo. Avril i6j9. prcfens Bcrthomier Se Chaume Notaires Royaux à Moulins , avec Marie Bfinon Fiilc de Jean-Baptiftc Brinon S. de Beauvay 5c de Malcvaux, Treforierdc France à Moulins , 6c de Marie Tenon Dame de BrofTeloir fa Femme , decdda le 15, Juin i6ii. Se gît à Verneuil en Nivemois , & luy, le 10. Avril 1667. & fut inhume i Verneuil avec Tes Ancêtres. Il a laifTc trois Enfans. io. Antoine- François TroufTcbois, duquel cy-aprez. ^ ta Jean Trouurtcbois Seigneur Seigneur d'Aurilly. 10. Catherine TrouiTcbois Religicufc à la Fertc. x.x. Antoine-François Trouflebois Chevalier Seigneur de Fais , cpoufa par Contrat de fan i66i. Frajiçoifc Rouflcl Fille de N Rouflcl Prévôt General & Provincial en Nivernois , & de Marie MafTe fa femme. Tuliter. CHArITRB LXL CE T T E Famille qui porte d'azur au Chevron d*or , accompagne de 5. Eroillcs d'argent 1. 1. pour Supports , i. Licornes d'argcnr ; pour Cimier , une triple Couronne murale , dont la troificmc efl compofée de trois fommets de Tour d'argent f Se pour Devife , Fiat voluntas tua ; eft originaire de Bretagne » où il y a encore des Gentils-hommes du même nom, Se a donné un Gouverneur en chef au Pays Chartrain. Elle eut pour Authcur en la Ville de Bourges vers l'an 1400. Denis Tuilier , dont les Dcfcendans onr poli'cdc des Charges conûdcrables , Se pris Alliance dans plufieurs des principales Familles de la Province. Ce Denis Tuilier appelle en divers Titres, de Tuillier , de Thieullier Se Tuilier ; ce qui fait croire que Robert de Thuilliers l'un des Députés pour la recherche du meurtre commis en la perfonne du Duc d'Orléans, étoit de cette Famille , cpoufa vers l'an 1413. Dzmoifclle Perronclle Gcndrat fille de Denis Gendrat & de Philippe de Callres ou des Châteaux, dont font ilTus. Pierre Tuilier qui fuie, & à qui Jennne Gcndrat fa Tante Maternelle femme de Jean oc Bar, laiHa tous fcs biens, par Tcftamenc de l'an uîi. Claude Tuilier. Manc Tuilier mariée en 14J0. à Jean Houct S. de la Charnaye. II. Pierre Tuilier Gonfeiller du Roy Se fon Avocat l Bourges , Maire de la même Ville « années 1^79. 1481. Se 1481. contraaa Mariage l'an 1449 avec Marie Bonin fille de Jean Bonm S. de Fcrollcs Se de Ripieres, & de Jaquette le Roy fa femmci les Portraits dcfdits Pierre Tuilier Se Marie Bonin fc voyent encore aujourd'huy avec ceux de leurs En* fans . qui avoient cmbraflc l'Etat Ecclcûartiquc , dans les Vitres de la Chappclledes Tuiliers dans l'Eglife Cathédrale dudit Bourges- Ils laiflerent les Enfans qui

fuivcnt. Denis Tuilier qui fuit. Louife Tuilier frmmc de Raollct de Caftello
S. des Granges , Echançon ordinaire du Roy Charles VIII. Garde de la
Prévôté de Bourges Eflcu en Berry ; ledit Raollct de Caftello de l'Alliance
de l'Aubcfpme, comme il paroît par fes Armes, qui font aux Vitres de l
HÛtel de Limoges, que fit bâtir Scbaftien de l'Aubcfpine Evcqucdudir
Limoecs ^ Du Nom Se Armes de Caftello. qui font d'argent à l'Aigle
couronné de fable , rocmbrc Se bccqué de gueules , étoit Meffire Thomas
Ifnard deCaftello Comte de Sanfré , Capitaine de la Garde des Arquebufiers
, puis Marquis de Carail , Se Ambaflâdeur prci de l'Empereur pour fon
Alteffc de Savoye, qui fut fait Chevalier de l'Ordre de l'Annonaade l'an
1576. à Turin, de la Gccation d'Emanuel Philberc i*. Chef Se Souverain de

LIVRE XL 100 X rOrclre; comme auflî autre Mcflrc Charles Thomas Ifnard de CaftcUo Chevalier du même Ordre , de h Création de Charles Emanuel II. de l'an léjo. François Tuilier Prieur de S. Hilaire» Chanoine du Château lez Bourges, & Official Primat de Monfcjgncur rilluflrilTime & Rcverendiflime P. P. Archevêque de Bourges > à qui Pierre Roffet dédia fon Ouvrage en vers du Miracle de Notre Dame du Fourchaulc. Pierre Tuilier Chanoine cnrEglifcdc Bourges, & depuis cflû Doyen l'an i^iS.dcccdà en 1^40. il e(l fait mention de luy par Robert , en fon Livre intitule GallU chriftiané, Denis Tuilier qui a fait la Branche des Tullicrs-Dureau, duquel cy-aprcz. • Jeanne Tuilier mariée à Claude Mathc Confeiller à Bourges , dont deux filles & un Fils -, des deux filles l'une époufa N . . . Tronçon, & l'autre N . . • Crochet; le fils fuc Pierre Mathc Confeiller au Parlement de Paris, & Commiflaire depûre par le Roy avec M. le premier Prefideni Lizet , pour la Reda^ion de la Coutume de cette Province. Jaquette Tuilier mariée en premières Noces à Jean Than, & en i. à Jean Pcnyer. Marguerite Tuilier Femme de Guillaume Scurat S. de Liîay. I I I. David Tuilier S de Mazieres , Confeiller du Roy en Berry , eut pour Femme Jeanne de la Berthomiere fille de Jean de la Berthomiere Confeiller du Roy en fa Cour des Aydes à Paris , ic d'Annette Catin , laquelle écoit alliée des De Seve , des Le Roy , des Chambellan & des Hcrpin Seigneurs du Coudray , Parens de l'Eminentiffime Cardinal Duc de Richelieu ; defdits David Tuilier & Jeanne de la Berthomiere font ilfus François Tuilier qui a continue la pofteruc. Anne Tuilier femme de Nicolas Servant Confeiller à Bourges. François TuUicc Prieur de Saint Marceau lez Argenton. IV. François Tuilier S. de Mazieres , Lieutenant en l'Eleilion de Berry , cpoufa l'an 1539. Marie de Vulcob fœur de Claude de Vulcob Grand Archidiacre de Bourges , Confeiller du Roy en fa Cour de Parlementa Paris, Seigneur de la Forêt Thaumier fie de Terlanr, d'Antoine de Vulcob S. de Malantras & de Coudron, Epoux de Catherine de Bochetel Niece de Mcffirc Jean de Morvilliers Evcque d'Orléans , Garde des Sce^ux de France , & de Catherine de Vulcob Femme d'Adam de Leftang S. de Q^incy & de Thinay , d'où Marie à<' Leftang miriéc au S. de Caftclnau, lefdits Marie, Claude, Antoine & Catherine de Vulcob Enfans de François de Vulcob S. de Malantras 8c de Goudron, & de Jeanne Portier fa femme, de la noble Maifon des Portiers, dont M. Thibault Portier Chevalier Sénéchal de Berry > par Lettres du ij. Juillet 1406. Icdits François TuUict 8£ Marie de Vulcob

ne laissent qu'un Fils & une Fille. François Tuilier qui a continué la lignée. Catherine Tuilier, à qui Madame Marguerite de France envoya l'atour de Demotfelle, avec une Lettre signée de sa main, du 8. Septembre 1578. Elle épousa deux ans après Jean Eftreclin S. de Pigny & de ce Mariage font descendus ceux dudit nom} & la femme en fécondes Noces du S. Vicomte de Soulangy de la Maison d'Arquian Pere de la Reyne de Pologne d'après. ^ François Talliet S. de Mazieres , Conseiller du Roy , Prévôt de la Ville & Sceptaine de Bourges; épousa le 17. Décembre 1576. Marie Sarrazin fille de Jean Sarrazin S. de Ripettes, Lieutenant General à Dun-le-Roy , & de Macéc Coufin sa femme, d'où Pierre Tuilier qui suit. François Tuilier mariée à Jacques Régnier S. des Châtes , fils de Jacques Régnier Président au Parlement de Rennes & depuis Lieutenant General à Bourges , & de Damoiseau Claude Saulnier sa femme. Marie Tuilier Epouse de François Gaultier S. de Lizy , Conseiller au Présidial de Boirges. ^ Marguerite Tuilier mariée à Jean Bourdalouë Seigneur de Bull'y. Jean Tuilier S. de Ripieres , épousa François Lelargé Dame de Boisjailler , dont est issu Louis Tuilier S. de Boisjailler marié à François Thevenin, dont il n'a eu qu'une fille Religieuse au Convent de la Congrégation de Notre Dame de Bourges. LIII

jûoi HISTOIRE DE BERRT, YI. Pierre Tuilier S. de Maricres ,
 Confciller du Roy , Prévôt de la Ville &: Scpcainede Bourges , Maire de
 ladite Ville cz années i6ti. ic 1619. cpoufa Claude Bouchée AUc de Pierre
 Boucher Se d'Emce de Vaux fa femme j de ce Mariage font ilTus Pierre
 Tuilier , duquel cy-apiez. François Tuilier mariée en premières Nâces à
 Robert Hcurtault S. de Coqubelande, & depuis à Vincent Guyot S. de
 Mont-germain. François; Tuilier Enfcigneau Régiment de Ncrellang, mort
 à Tortone en Italie en 164t. Pierre Tuilier mortenié4). Claude Tuilier mariée
 à Jean Baptiile Charlemagne Seigneur de Chantatou. Anne Tuilier
 Religicufe au Convenc des Carmélites de cette VUle. V II. Pierre Tuilier S.
 de Mazieres & de Veaulces, Confeiller du Roy , Prévôt de la Ville &
 Sepuine de Bourges , époufa MadcUine Lelargc fille de Louis Lclargc
 Seigneur de Malfac, Se de Madelaine de Berne , dont font iflus. Claude
 Tuilier mariée à Jean Gallus Confeillerau Prefidial de cette Ville. François
 Tuilier Femme de François Le Bcguc S. de Mont-penGct Se de Silly, fils
 d'Henry le Bègue Preûdent au Prefidial de cette Ville, & de N • . • Gibicuf
 fa femme. François Tuilier S- de Mazieres , Confciller du Roy , Doûcur Se
 Profclfcur cz Droits en rUniverfite de cette Ville. Madelaine Tuilier
 Religieufe au Convenc de l'Annonciadc à Bourges. Marguerite Tuilier
 Religicufe Carmélite. Pierre Tuilier S. de Mari^ny, Lieutenant dans le
 Régiment de Bandeville ,a fervi plulieurs années, Se a époufo en 1688.
 Fraincoife Monicaulc de Villardcau. Louis Tuilier. Catherine Tuilier mariée
 à Claude Bonnet S. du Genetoy. Branche des Sienrs Tuilier ^Dureau (y de
 Souis. ill. Denis Tuilier époufa l'an 1491. Anthoinette de la Berthomierc
 fceurde Jeanne nurice à David Tuilier , Se de Marie maciéc à Louis de
 Rangacil, Lieutenant General de Valois, routes Filles de Jean de la
 Berthom'icre Confciller du Ruy en fa Gour des Aydes à Paris , & d'Annette
 Catin fa femme i du Mariage dudit Tuilier Se de ladite Antoinette de la
 Berthomiere fons defcendus. Jean Tuilier qui fuit. Jeanne Tuilier Femme
 d'Alain Poncer. François Tuilier mariée à Germain Hubert. Marie Tuilier
 qui eut pour Mary Foucault Maihcriat. Les Mémoires de cette Famille
 portent que de l'une de ces j. Filles il en eft forti une autre mariée à un du
 furnom Roniard. Pierre Tuilier Doyen de Montcrmoyen» Sc un autre Pierre
 Tuilier Chanomc de l'Eglife de Bourges, Sc Prieur de Vouzcton. I V. Jean
 Tuilier S. du Rcau, à qui Pierre Tuilier fon Oncle Doyen de l'Eglife de
 Bourges donna par Tcftamenc la Terre du Reau , Se qui eut l'honneur de

haranguer devant le Roy pour le Patriarcat de Bourges , époufa lan 15x8.
Damoifelle Anne de Boifrouvray fille de Jean de Boifrouvray S. de Marçay
, Se de Simonne Rongier fa femme , dont Jean Tuilier qui fuit. Philippe
Tuilier S. de Vaffelay , qui cpoufa Anne Beuille fille de Geoffroy BeUillc S.
du Nointeau , Se d'Antoinette d'Orléans , dont Marie Tuilier Dame du
Nointcau , femm? de Michel De la ChappelleLouis Tuilier Chanoine de
l'Eglise de Bourges. Pierre TuUiet Chanoine du Château.

LIVRE XL V. Jean Tuilier S. du Reau & de Bouis , époufa en premières Noces Damoifelle GabricUe Moquer fille de Pierre Moquer S. des Moulins-bâtards &: de Bouis , 6£ de Gui* mon Chenu fa femme i & en fécondes Noces , Anne BaudreVil, dont nuls Enfant du premier Mariage font ilTus Pierre Tuilier qui fuit. Jean Tuilier Chanoine de l'Eglife de Bourges. VI. 1 Pierre Tuilier S. du Reau &: de Bouis, époufa l'an Damoifelle Anne Des Jardins fille de Mcllîrc Gilles Des Jardins Confciller du Roy , Doéieur U Profeffeur ci Droits en ITJnivctfitc de cette Ville de Bourges , nomme dans fe\$ Ouvrages i£gidius Hortcnfius , àc de Jeanne Malaifé , d'où font dcfcendus. Pierre Tuilier Chanoine de l'Eglife de Bourges. Anne Tuilier mariée \ Charles Neraulc S. du Teil. Jeanne Tuilier femme de Jean Nerault S. de Ville. Jean Tuilier qui fuit. VII. Jean Tuilier S-du Ruau & de Bouis . qui a fervi le Roy dans fes Armées en qualité d'Oifider , & s'cft trouve en perfonncau B>n convoqué l'an 1674. époufa Damoifelle Marie Gibieuf fille de François Gibieuf S de Boifcantau,& de Louife d' Auboug fa femme^d'où Marie & Marguerite Tuilier Rcli^ieufcs au faint Sepulchre de Vicrzon. Claude Tuilier Religieufe \ Dun-le-Roy. Pierre Tuilier. François Tuilier. Jean Tuilier. Henry Tuilier. Dm Verditr, Ghasitre LXII. CETTE Famille a tire fon nom du Fief & Seigneurie du Verdier aflis en la Paroiffe de Poulaines . movant de la Saronie de Graçay . qu'elle a pofTcdé pendant plalicuts ficclcs , comme les Seigneuries de Nihcrne de la Chappelle-Ortemale. Et j'. pprends du Chartulaire de Maffay , que Girard du Verdier Damoifeau donna à l'Abbè &: Religieux de Malîay \6. deniers de Cens au VilUge de Sarmaifes l'an 1147. ^ co* loy de l'Arch^vcchc, qu'en l'an iifii. entre les Gentils-hommes du Diocccfc de Bourges qui firent le ferment à l'Archevêque fur le fait de la Trêve & de la Commune , Robert du Verdict Chevalier le prêta avec Monfieur Renulphe Sire de Culant , te Robert de faint Germain Chevaliers Jur.tverHrtt Commun'tAm cf Treitgâm Dêminus Bitnulfhus dt C/m lento, Kohtrttts itViriiaric &RobertasdcJanÛoCerman\$Militts. Mais comme je n'ay pas de preuve certaine des Filiations , je me contente de commencet la Généalogie pat I. Guillaume du Verdier Ecuyr Seigneur du Verdier & de Nihcrne, lequel fit échange de certains héritages alfis au Bourg de Nihcrne avec Vincent du Marfcille en l'année 1343. Il fut Pcrc, comme la raifon des temps le £»it conjcûurer , de II. Hcmcry du Verdier Ecuyet Seigneur de Nihcrne & do Verdier , qui vivoic Tan im. «C tut Pere de 1 iit IIL Charles du Verdier

Ecuyer Seigneur de Niherne & du Verdier , dénomme en cette Tranfaaion du Lundy à l'ajifnodo 1438. où il fc qualifie Fils & Héritier d'Hcipcry du Verdier. Il époufa le 14. Février 1447. Marguerite de la Châtre Fille de Philippe de la Châtre Chevalier Seigneur de Brullebaut , & de Marguerite de Graçay <i Femme. Il fit la foy fie hommage du Fief du Vadict aux Barons de Graçay le 18. décembre 1450. d'où cfl ilfu.

100S HISTOIRE DE BERRT » IV. Jfcan du Verdier Seigneur de Niheme , conjoint par Mariage du vivant de fon Pcre le 10. Juin avec Joachine Dupuis Fille de Guillaume Dupuis , & Marie du Cormier { il rendit l'Aveu & Dénombrement de la Seigneurie de Nihcme au Baron de Château-roux le 8- May 1484. Il fut Pcre de V. Jean du Verdier II. du nom. Seigneur de Nihcrne, allie avec Madelaine Mailloche Fille de Guillaume de Mailloche Capitaine du Château de Dijon, comme il fc collige du Partage des Biens dudit Guillaume, fait entre Jean du Verdier à caufe de fa Femme* & Jean de Mailloche, Ecuyer S. de Jeu, le ii. Juillet 1498. d'où , VI. Jean du Verdier Seigneur de Nihcrne III. du nom, marié du vivant de fon Pere avec Gilberte de Montigny Fille de François de Montigny Ecuyer Seigneur du Gucpcan , le de Jaquette de la Garde fa Femme, le 1\$. May 1503. d'ci » VII. ÇUbert du Verdier Scigneur de Nihcrne , cpoufa Catherine de Marafin FHlc de François de Marafin Chevalier Seigneur de Nets , & d'Anne d'Efchclles fa Femme , le 14. Janvier 1[^]8. laquelle furvcquit fon Mary, &: fit fon Teftament le 9. Août ij/x. par lequel elle inllituc fcs univerfels héritiers René &: Louis du Verdier fcs Enfants , a la charge de donner à Charlotte & Anne du Verdict fcs Filles , même fommc que celle qui ayoit été conllituee en dot à Jeanne du Verdier fa Fille aînée, Epoufe d'Annet Dumont Ecuyer Seigneur de Lage-Rideau, qui cft la fommc de trois mil cinq cens livres pour tous Droits paternels & maternels. VIII. René du Verdier Seigneur de Nihcrne ; fit lafoy & hommage pour luy , fcs Frère & Sœurs au Baron de Château-roux de lq Seigneurie de Nihcrne[^]c , le 2j. Août 1571. il contraâa Marbge avec Anne Dumont Fille de Ponthus piinont Chevalier fleur du Breuil-Yvain & de Lage Poteau , de ClolTac, des Courances, &c de Diart , & de Marguerite Couaifgne fa Femme ; le 1 Avril 1J74. il mourut avant fa Femme, de laquelle il 'laillâ plulleurs Enfants , pour aufqucis fijrc pourvoir de Tuteur , elle obtint Commi(fion du ju[^]c de Château roux le 20. Juin 1587. pour faire appeler les Patens de fcs Enfâns , qui croient. 9. Ponthus du Verdier , mort fans Alliance. 9. Charles du Verdier Seigneur de Nihcrne. y. Pierre du Verdier Seigneur de Tilly , lefqucis tranfigerent le y. Février i5ig. fut le panage de la fucceffion de leur Pcre & Fterc. I X. Pierre du Verdier Seigneur de la Chappelle Ortemale & de Tilly, époufa le r. Novembre liiy. Anne Barathon Fille de Claude Barathon Ecuyer Seigneur de la Valle ic de Boudan , & de Madelaine Germain fa Femme, d'où, I. François du Verdier cy-aprcs mentionné. S. Andrée du Verdier

Epoufe de Pierre de Boifvillier Chevalier S. de la Dîme. %. Madelaine du Verdier Religicufe. X. François du Verdier Seigneur de la Chappelle-Ortemale & de Nihorne , par fucceffion de Charles du Verdier fon Oncle , naquit le y. Août 161%. coniraûa Mariage avec Marie Suitier Fille de Jean Suitict Ecuyer Seigneur de Biffcu, &: de Marie Portier fa Femme, le i}. Août 1644. d'où^ ii> François du Verdier. 11, Charles du Verdict. 11. Gilbert du Verdier. 11. Léon du Verdier. ii. Madelaine du Verdier. 11. Marie du Verdier. 11. Louife du Verdier. Du Verdict poncd'azut à deux Lyons palTans d'argent, armez & lampalfez de gueules.

LIVKE XL ipo^ j Chapitre LXIII. I. E AN de VViflcI ficuc cic U BcUonnicrc , Mary de Michcllc de Tragin , cft Perc de II. • Jaques de Wiffcl ficur des Augercs , qui cpoufa Marguerite Billet. Jean de VViflcI marié avec Anne de Billet. Jean de VVilTol conjoint par Mariage avec GabricUc de Fournoux le ii. Décembre ik6o. d'uù c(l ilû* in. François de VViflcI S. de Bcauregard.Touzelles , le Bois-Chaillou , & la Charité en Bric , qui a pris Alliance avec Claude de Barbançois Fille de Pierre Chevalier Seigneur de Sarzay , & de François de Lczay-Lufignan , le 8. Avril 1589. d'où cil illu, 1 V. Jean de VViflcI S. du Chaillou, qui a cpou{c Chriftine de Patoufleau le 9. Juillec i6i6. d'où cft Torti. ' V. François de VViflVI fleur de la Ferté , inftituc Héritier univerfel par Mcflrc Jean de VVifcl Chevalier S.'igneur de Bcauregard , la Ferté , Sainte Fauftc & la Charité en Brio fon Oncle, par fon Trftamenc du ly. Odobre 1651. a époufc Vincente de François le 13. Janvier i66j. VViflcI porte d'azur à deux denais vols d'argent V tvrc. V Chapitre LXIV. LA Mai fon de Vevrc pofledoît autrefois la Seigneurie de Vevrc , qui s'ctendoit ex Paroiffes de Ncuvy à deux Clochers, Regny , Crezancy, Montigny , HumbUgny & Morogues , à laquelle on donne pour cftoc Gondcbaud de la Vevrc , qui At bâtir le Château de la Tour de Vevrc l'an 503- de N. Seigneur, fi rinfcription qui Ce lie en la grofle Tour de Vevrc, cft vneabic ^ Chrijh nato qtùngentis ^ trihui annis G U ND EB AL àV evra , Vevream nomine Turrim î 'vocat 4tdij)cans Clodovai tem^ore ^gisLe Chartulairc de S. Qrfin fait foy que Hugues de la Vcyrc Chevalier ayant eu différent avec le Chapitre de S. ViCm de Bourges, pour les obUgcr de vuider leurs mains des Dixmes des Paroiffes de Ncuvy, Humbligny & Nciiilly, mouvantes de fa Terre en fief, luy confentit par l'entreniife de Pierre De la Cliârre Archevêque de Bourges, fAmoniffement de ces Dixmes, pour réparer les torts qu'il luy avoit faits , luy permit de retenir les Héritages , Cens , Rentes 6c autres Droits qu'il poffedoit en fa "Terre, l'an iitfi. du confentemcni d'Eudes & Arnulfc de Vevrc fcs Frères, & de Florence leur Merc , qu'il fonda en l'Eelifc S. Urfin un Anniverfaire folemnel pour le repos de fon ame, &: luy légua à cet etwt trois fctiers froment fur le Moulin de Ncuvy; ce que Hugues de la Vevrc foB Hls confirma ; Se outre luy donna de fon chef un autre fctier froment pour Ton Anniverfaire , par l'avis d'Eudes èc Arnulfc de la Vevrc fes Oncles , par Charte de l'an 110}. ic par autre Charte du mois de Décembre iii6. Hugues de la Vevrc III. du nom , donna à la même Eglife un fctier d'Orge de Rente

fur le mcme Moulin , pour TAnniverfaire de Bcatrux fa Mere, & confirma les dons des quatre fetiers froment nits par Hugues de la Vevrc fon Perc , & autre Hugues de la Vevrc fon Aycul. Dans le même Charrulairc fc lifont les Confirmations faites par Bcarrux Dame de la Vevrc, & Hugues de la Vevrc fon fils, des Rentes faites au Chapitre de S- Urfin , des Dixmes de la Paroifle de Neuilly , par Hugues de la Bouloife & autres leurs Vaffaux , par Chartes des années iio6. & iioS. Cette Maifon tomba en quenouille , Eudes de la Vevrc n'ayant laiflc qu'une fille nommée Marguerite, mariée à Guillaume de Meaulfc, d'où fortit Jeanne de Meaulfc Dame de Vcvic , maticc à Pierre de Fontcni^y, comme nous avons dit eaUGcocal.de la Maifon.

The text on this page is estimated to be only 27.54% accurate

1019 HISTOIRE DE BERRT, Villclume. Chapitre LXV. «
MÎCHEL de Viliclumc Ecuyer S. de Monbardon & de la Roche-Othon,
époufa Mti^ucrite le Borgne, le ij. May 140^ . delà Maifon de Prugne en
Boiibonnois, port- d'azur à dîx bczans d'argent, 4. 5. x. i. fit la foy &
hommage de la Srigncune de la Roche a Marie de Bcrry Duchcflc de
Bodibonnois, le 14. Juin 1411- d'où forcit cnic'autrès Enfâns. li. Charles de
Villclume S. de la Roche- Orhon , fit la foy & homage de la Seigneurie de h
Roche au Duc de Bouibonnois le 14. Octobre 1445. U lailfa de Bcllafle de
Thiangc fa Femme. j. Guillaume de Villclume, duquel cy-aprez. 3.
Marguerite de Villclume Femme de Jean de Contremorct Ecuyer S.
d'Engcry. s. Orable de Villelumc. III. Guillaume de Villclume S. de la
Roche-Othon, contraûa Mariage avec Ifabeau de Moncmorin , d'une
ancienne Maifon d'Auvergne, du 9. Avril 149t. de laquelle il eut, 4. Hugues
de Villclume, qui a continué la pofterite. Il fc remaria depuis avec Jeanne de
Grivel de la Maifon de Groflauve, le j. Juillet ipo. laquelle le fit Pcre de 4.
Pertencille de Villclume Epoufe de Jean Chevrîer Ecuyer S. de Chouday. 1
V. Hugues de Villelumc S. de la Roche-Othon , s'allia le 15. Avril ij 18. avec
Anne d'Horadaux, iffue d'une noble Maifon d'Auvergne , d'où cft iffu, ^
Jean de Villelumc S. de la Roche-Othon Si deMazierc, époufa Efpérance de
Sauzay du Moutec > le zj. Juillet 157}. doi. VI. Philippe de Villelumc S. de
la Roche Othon , prit Alliance avec Jeanne de Guillon <lc la Maifon de
Lagdiz en Bretagne, le 4- Septembre 1600. d'où, Vil. Louis de Villelumc S.
de la Roche- Oihon, s'allia avec Elifabeth de Bron, le 11. Novembre 1611.
d'où fent iffus , 8. Nicolas-Louis de Villclume, qui fuit. 8. Ch.tlcs-
Ferdinandde Villclume S. de Champfort, époufa Anne de BoifTay le 3
Février lin. d'où. 9. Conft nt de Villclume. 9' Thomas de Villelumc
Lieutenant d'une Compagnie de Chevaux- Légers. V 1 1 l. Nicolas- Louis
de Viliclumc S. de la Roche Othon, Capitaine des Gardes de Mon(leur le
Maréchal de Chulcmberg Gouverneur de Berry , époufa Jeanue du Buiffon
le 14 Décembre i66y d'où , 9. Louis de Villclume. u4utre Branche. I.
Guillaume de VillclBiDe S. de Monbardoo , Frerc oo Fils de Michel fuf-
n»(nm6 , 6c Pcre de ir. Huffuet de Villetaroe S. de Monbardon U de
Neuville , lequel contracta Mariage avec Jeanne it Tallaiea , à b» quelle lors
de fon decez , arrivé l'an i(*o. il lailFa troif Enfaos.). Frtafoife de
Villelumc, mati/e a Louii du Bieuil Ecnjer S. du Bourg, Belléret tc

Chlceatt.Teft.l'aa 151». }. Charles de Villeiainc décodé faiu Enfuis, f.
Huguei U. du Nom , qui fuu. m. Hugaei de VillelBine II. dn non), S. de
Monbardon , t'aicacba an fervice de Chartet Dac de Bourbonaoii , &: fbrttt
en fa conlideriion, du Royaume, l'an tjti. à caufe de fon abfence fcf bieoi
fuiant (àilii , fci Maifont de Monbardon Neuville dcnjolici» fa Mere même
conftituéc prifonniere à caufe dci intelligence» que l'on difoit qu'elle avoit
arec foB Filt j tt fon rfc'Cï iiant arrivé l'an mg. le S. du Bourg foo Gendre
s'empara de tous les biens de la Maifon, en forte que fon Beau-frere Hupie*
étant de retour en France, apre la Paix entre le Rojr Franfoit 1- &
l'Empereur, ili coreni de grands l'rocez , IcfqueU furent neanmoud enfin
temuneï a l'amiable , & le S. de ViUciiuae lemi» en fci Bicni. 11 fut Pcre ce,
4- Chrétien de Yillclume. Ftm d\$ tnt.timt Ltvrt

The text on this page is estimated to be only 29.68% accurate

•ton SUPPLEMENT D U NOBILIAIRE DE BERRY LIVRE
DOVZIEMË. 'Des ^ges. CHAPITRE PREMIER. I. npmi u I L L A u M £
DES A G E S Ecoycr S. de Lalcuf , époufa le 8. Février jSf^^ 1477. Anne
de Vilhcrs , de laquelle il eue, 1^ ... Gabriel des Ages S. de Souigny ,
conjoinc par Mariage avec Anne deCulant Veuve de Mcflife Guyoc de
Bufts Chevalier , le 16. Janvier 1516. & attendu qu'ils ccoienc Parens en
degré prohibe, ils obcinreni Difpcnfc du faint Perc , laquelle rut fulininéo
par rOfiîcial de Bourges le 7. Décembre ijifi. II iranfigca le 14. Décembre
1530. avec Mcûlre Gabriel de Culanc Chevalier , pour la Dot de fa Femme,
laquelle étant dcedcc , il fe remaria avec Anne de Francicrs Fille d'Urban
de Francicrs Ecuycr , de laquelle il procréa^ j. Gilbert des Ages mentionné
cy-aprez, 3. Gabriel des Ages Chevalier de l'Ordre de faint Jean de
Jerufalem \ pour être re^u ^ rOrdre , il At preuve de fa Noblcffe le x. juin
\\66. laquelle fut reçue le i«' Juin ij<7. III. Gilbert des Ages S. de Souigny
& de ChAtcau- Chevriet , prit a Femme Claude Andrault le \6. de Mars
IJ67. d'oij font iflus , 4. Gabriel des Ages. 4. Bonaventure des Ages qui fuit.
IV. Bonaventure des Ages S. de Guay-poiToD , la Rcfaie 6c Foulcvio t
^poufant Gabcid' Mmmia m 1

The text on this page is estimated to be only 29.83% accurate

,012 HISrolKE DE BERRT, le Bobillon, fat appanc par fcs Perc & Merc, & renonça à leurs fuccffions au profit de Gabriel fon Frère aîné} il fit vente du lieu de Château-Chevncr à Philippe de Sainthorcnt le 14. Novcmb. 160y. U fie partage de tous fcs biens entre fes Enfans le 3. May 1608. Ses Enfans font «t. • y. Jaques des Ages conjoint par Mariage avec Marie des Ages le 17. Octobre 1638. y Gilbert dcS Ages cy-aprcz-mentionnc. V. Gilbert des Ages S. de Guay-poiabn , cpoufa le 11. Janvier 1641. Gabrielle du Pcy. roux , de laquelle il a procréé 6. Jofeph des Ages , duquel cy-aprcz. 6. Henry des Ages. 6. Booaventure des Ages. 6. Iofeph des Ages. VI. Jofeph des Ages S. de la Rcfire, qui a contrafté Mariage avec Marguerite Bertrand le 14. de Septembre 1644. de laquelle il a 7. René des Ages. 7. Gabriel des Ages. Des Ages porte d'argent, au Lion de fable, couronné d'or , armé & lampaffé de gueules. De l'Aigle, ChafitkeII. I. Htr G u E s de l'Algue Ecuyer S. de Chandaire , fut conjoint par Mariage le 13- Janvier 1641 }. avec Marguerite de l'Algue i d'où font iflus. 1. Jean de l'Algue , duquel cy-aprcz. 2. Ant ine de l'Algue, a. Philbert de l'Algue. X. Guerin de l'Algue. II. Jean de l'Aigue cpoufa François de Brcifolcs, IL de leur Mariage fottireot, 3 Paul de l'Algue cy-aprcz mentionne, 3 Achilcs de l'Aiguc. 3. Fiacre de l'Aiguc. 3. Hclcac de l'Algue. III. Paul de l'Algue s'allia avec Antoinette Chaltignon , d'oi\, IV. Jean de l'Aigue conjoint par Mariage avec Jeanne de BruUebault , lequel teda le 3. Odobrç 1661. 6c divifa fcs biens entre fcs Enfans , au nombre de quatrCi qui font , y. Marc de l'Algue, qui continua la po\crité. j. François de l'Algue, j. Gabrielle de l'Aigue j. Marie de l'Aigue. V. Marc de l'Aigue contrada Mariage le 14. Novembre 1661. avec Marie Courault, d'où, VI. Augudin de l'Aigue alliée avec Suzanne de MouITcaux le 11. juillet 1581. Se de cette Alliance font iftus , I

LIVRE XII MÊS 7. André de l'Aiguë. 7. Claude de l'Aiguë , duquel cy«aprez. 7. Marie de l'Aiguë. 7. Franjoise de l'Aiguë , tous lesquels firent partage le 10. Janvier i^{er} & o. VII. Claude de l'Aigue cpoura Anne Ancelon le ii. Janvier itfii. delaquoUeil eue» V I II. Jean de l'Algue Seigneur de Belltye & de Vernage, marie le 10. Fevrier itfj*.' à Madelaine le Bloy. Autrt branche» V. François de] l'Aiguë conjoint par Mariage le 14. Février lygy. avec Marguerite L»u-' bcs) d'où , 6. Louis de l'Aiguë , duquel cy«aprez. 6. Jean de l'Aiguë marie avec Roze de Cofne. VI. Louis de l'Aiguë S. d'Aubair Si du Petit Magnolet, s'allia avec Madelaine de Pillard le 16. Août 1614. d'où , VIII. Gabriel de l'Aigue S. de la Grange au Gouu , conjoint par Mariage avec ElifabetK de Marçonnet le 10. Septembre t66y De l'Algue porte échiqueté d'argent & de gueules. Chapitre II L C E T T E Famille est une de celles qui furent élevées sous la faveur du Monfieur Jean de France I. Duc de Berry , par le crédit qu'eut auprez de ce Prince Simoa Alligrac fon Physicien, c'est. à-dire. Médecin, Chanoine Chancelier en l'Eglise de Bourges , Prieur des Aix. Les Mémoires de M. Jaques le Tendre Avocat à Bourges, commencent la Généalogie par I Jean Ailigré Seigneur de Clichy & de Pleflis-Châflan, Conseiller <u Roy, Lieutenant Civil au Châtelet de Paris, qui de Guillemette Lhuillier procréa, X. Urfin Ailigré S de la Croix , qui continua la posterité. X. Hugues Ailigré Greffier Criminel de la Cour de Parlement à Paris , Seigneur de la Croix en partie, dont il fit la foy & hommage au Seigneur de Beaujeu l'an 14^e. Il fut Pcre d'Olivier Ailigré, lequel de Claire Legendre U Femme eut François Ailigré , conjoint par Mariage avec Louise Charlet , d'où Louise Ailigré mariée à Jean de Florette Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy , d'où Renée de Florette Epouse de Hierôme de Montholon Seigneur de Paroufaux. II. Urfin Ailigré Ecuyer S. de la Croix , épousa Jeanne de Salignat Soeur de Pierre d« Salignat , Commandeur de l'Hôpital ; de laquelle il eut trois Enfant». 3. Urfin Ailigré H. du nom, qui continua la lignée. 3. Charles Ailigré. 3. Agathe Ailigré femme de Berault Maréchal , Ecuier S. de la Touchere. I li. Urfin Ailigré Ecuyer S. de la Croix, IL du nom, fut marié deux fois : Premier»^ Mmtniroin ij

yoy^ HISTOIRE 2> £ BE^RT, mène K Marie Stuc , de laquelle il
 eut deux Enfans j Ipuis à Jeanne du Val Sceur de Jtnues du Val Seigneur de
 Charanionnay , de laquelle il eut quatre Enfans. U fc tremve divers Aûcs de
 luy des années JJI4. U. 1518. en tous Icfquels il a qualité d'Ecuyer. Bnfans
 du premier Ut. 4 François Alligrct, qui continua la Branche dcsAîncz. 4.
 Claude Alligrcc. Enfans du fécond Lit» Marie Alligrct, nie le II. Mars lyyi. '
 4. Charles AUigrcc. 4. Chnllophlc Alligcct. 4. Claude Alligrcc. IV. .f
 conçois Alligrcc S. de la Croix, naquit le 15. Janvier 1519. s'allia l'an IJ49.
 avec Anne Ponnard , mourut l'an lyéi. & laifla ûx Enfans. j. François
 Alligrcc non-marié, j. Claude Alligrcc , duquel cy-aprci. j. Claude Alligrcc
 S, de Marnay, donc la Defcencce fera reprise en l'on ordre, j, Anne Alligrcc
 Femme de Pierre Chambellan. Claude Alligrcc mariéeà François Compain
 S. de Chczclles , le i, Aoûc IJ94« ' If. Georgctcc Alligrct morte fans
 Alliance. V. " "<?itude Alligrct S. de la Croix, contraria Mariage avec Jeanne
 de Farou Fille du" S. de Couet, & d'Antoinette d'Orléans fa femme , le ij.
 Avril 1589. duquel Mariage font iiTus cinq Enfans. 6. Georgette Alligrcc. 6.
 François Alligrct. 6. André Alligrct. 6, Anne Alligrct. 6. Louil'c Alligrct
 mariée à François Anjorant Ecuyer S. d'Amazy, Fils de Charles S'àn
 Coupoy, & d'Aimée de Bar fa femme, le 11 Juin 1617. Clj'. th Branche de
 Adamaj. ■ V. Claude Alligrct II. fils d'Urfin & de Marie Stuc , cfl: Chef de
 cotte Branche ; ilniquic le pcoutticme May ifty. cpoufa le 9. Janvier lyyy.
 Jeanne d'Ellréc fille de Simon d'Efrce S de Marnay , ic de Jeanne
 d'Hcriflbn fa femme , d'où , V. ^^ilbct Alligrcc S. de Marnay , conjoinc par
 Mariage avec Louife de Marillac fille de Gabriel de Marillac S. de Nozay ,
 & d'Ecienneccc Guichard fa femme, d'oij, VI. Claude Alligrcc II. du nom,
 S. de Marnay , qfai s'allia le 1 8. Janvier 1^17. avec Beatrix Jacquet fille de
 Marcin Jacquec Ecayer , ic d'Anne de Dion en fécondes Nô ces , avec
 Marie le Jeune. Jacquec porte d'azur au Lyon d'or, tenant une Fleur de Lys
 de mcnc de la pacce droite , avec ces paroles : Accife^ dà^HeJîdm, Enfans
 du premier Ut, \ 7. Claude AUigrec III. du nom , S. de Marnay.

The text on this page is estimated to be only 28.85% accurate

J LIVRE XII. lits Dft fécond Lit. 7. Marie AUigret maricc à Henry d'Orléans S. de Crecy , le 4. Février i66[^]» Alligret porte d'azur à trois Oyfeaux , appelez Aigtets, d'argent , mcmbrcz Se bcCquez de gueules. 2,. i. •■ ' ■ i — — ■ ' , n iAticafitainc, C H A P I T R E 1 V. Ean Aucapitaine Ecuyer , Maître des Eauifs & Forets de Cluys-dcflbus, Chef de cette Eamiile , eft Pere de II. François Aucapitaine conjoint par Mariage avec Marguerite de l'Efradc fille de Bernard de l'Efrade Ecuyer S. de la Coufle Se de Verrières en Pcrigord, le 19. OAob. 14[^]3. 3. Charles Aucapitaine , mort fans ligoce. • ^ . André Aucapitaine qui fuit. III. André Aucapitaine S. de Limanges & de Vignaulc , époufa le 19. Janvier 1[^]09^{^^}brielle Bidaillon fille de Pierre Bidaillon Ecuyer S. de la Menardiere , A£ d'Anne de Faugcres fa femme , d'où , 4. Joachim Aucapitaine S, de Limanges , qui de Julienne de Mornay fa femme hc laiffa aucune pofterité. 4. Etienne Aucapitaine , duquel cy-aprcz< IV.' Etienne Aucapitaine S. de Limanges, l'Age -Bobigny & du Vignault , Maître héréditaire des Eauës Sc Forêts de Cluys-dcfffous, fit ériger en Fief le lieu du Vignault par Louifcdc Bourbon DuchelTe de Monpenficr, Dame de Cloys , le 14. Deccmbro 1556. cpoufa Avoyc Thoret fille d'Antoine Thoret Ecuyer S. de Corobrcs , & d'Antoinette de Chczclles fa femme , d'où , 5. Louis Aucapitaine Ecclefudiquc. y. François Aucapitaine S. de l'Age , mort fans lignée. 5. Antoine Aucapitaine , qui continua la pofteritc. V, Antoine Aucapitaine S. de Limanges, l'Age-Bobigny t£ du Vignault, s'allia aVec Marthe de Betoulat fille d'André de Ecroulât Ecuyer S. de la Grange - fromentault fid autres lieux, l'un des cent Gentils-hommes de la Maifon du Roy, Maître d*Hôt«l de M. le Duc de Monpenficr , bc de Renée Charpentier fa femme , d'où , 6. André Aucapitamc , cy-aprcz mentionné. é. Jofcph Aucapitaine. ? , , ^ ^ r 6.;Gilbert Aucapitaine. f**^"»»^^ ^nfans. VI. André Aucapitaine S. de Limanges , i<:c. cpoufa leij. Juillep Eroce deMagnac fille de Gafpard de Magnac Ecuyer S. de Montcvricr, U.àç Claude de Gaucourt fa femme > d'où , . . ; VU. Louis Aucapitaine S. de Limanges, de l'Age & du Vignault, cpoufa le 11*. SepteiTibre 1651. Marguerite de BrJdiers fille dé Silyain de Bri^crs Ecnyer S. dd Nouzcrincs en partie , des Combres & aurreJ lieux, t)C d'Anne 'dé Lavaró, d' dû', • j . ;i . ■ ♦ ' ^L^ fil L crtfiJil.V .r.r-p nt I / ^î- J 3f. François Aucapitaine S. de I Age. • '/ . Aucapitaine porte d'argent à deux fafcés de guculés?""^ " •*

loi 6 HISTOIRE DE 'SERRT, le Anjorant. Chapitlle y. CE t T E
 Famille porte d'asur \ crois Lys de Jardin d'argenc , tîgcz & fcuillcr de
 finoplç. ^ Denis Anjorant Ecuyr S. <lc Senay , flit Pere de IL M, Simon
 Anjorant S. de Senay , d'où, 1 1 1. Louis Anjorant S. de la Croix & de
 Seuly , cpoufa Madclaine Brinon, d'où, .4. Jaques Anjorant qui fuit. ^ ■ 4..
 Jean Anjorant. •" IV. Jacques Anjorant S. d'Eftrechy , de Villate , du
 Coupoy & de la Mottc-Moleray , conirafte Mariage le 3. Dccrobre 1J49.
 »vcc Gabrielle de Cleves, fit partage avec Ion Cadet, le 16. Avril ijje. d'où,
 V. Charles Anjorant S. du Coupoy, conjoint par Mariage avec Emcc de Bar,
 Oaobre 1575. d'où, 6. Fra i<,oij Anjorant qm fuit. • c j en 6 Gabriel
 Anjorant S. du Coupoy , conjoint par Mariage avec Marie Fradet hlle de
 Jean S. de faint Août, & de Marie Bouffer, d'où Catherine Anjorant roance
 a Louis deGcbert Chevalier S. dePrcaux, Fils de Pierre Seigneur de Prcaux.
 €. Claude Anjorant fcmne de François de Culon Ecuyet S. de Scvry. 6.
 Jeanne Anjorant mariée à Pierre de Culon Ecuyr S. de Cru. Vf. François
 Anjorant S. du toupoy-d'Amazy , de Villattefe de U Croix-Ncully , s'allia le
 11. de Juin 1617. avec Louife Alligtet Dame de la Croix, fille dcJcandcU
 Croix,ô£ de Jeanne de Farou , d'où. VU. Claude Anjorant S. de la Croix ,
 cpoufa le ifi. Février 1647. ^^^ KVtte. te, d'où, VIII. Edmc Anjorant S. de
 U Croix , conjoint par Mariage avec Françoisfe de Sauzay , dont pluêurs
 Enfans. Chapithe VL LA Famille des Alabats cft originaire de la Ville de
 Bourges ,où ils ont paru dci le commencement du treizième ficelé , porte de
 gueules à trois fonnettes d'or. Le plus ancien de ceux qui font venus à ma
 connoiflance , clk , I. Jean Alabat acquît une Maifon proche TEglife de faint
 Pierre le Gaillard, en prefence de Jean Blanchard Notaire , le Vendredy
 aprcz la faint André ijxj. il vivoit encore l'an H fat Pere de ^ ^ .. j 1. Jean
 Alabat tefta l'an ijSo. flc légua à la Fabrique de famt Pierre le Gaillard
 trente-cinq fols de Rente fur fa Maifon proche ladite Eglife,pour fonder un
 Anniverfaire. 2. Guillaume Alabat continua la poftericc.

LIVRE XI 1. 10 II. Guillaume Alabac Procureur du Roy à Bourges , donna l'an 1355. quatre arpens de Prc , aflis en la ParoifTe de Fuffy , à la Cure de faint Pierre le Guillard ; il fonda un •Anniverfaire en lamême Eglife l'an 1577. comnac le prouve la Pancarte de ladite Eglife. d'où III. Pierre Alabac Perc de 1 V. Guillaume Alabat II. du nom, Procureur du Roy à Bourges l'an 1^x9. comme il refulte du Compte de M. Guillaume Chcrier Rcceteur des Finances, de l'année 141J. Jean Alabat l'un des Prud'hommes clûs au Gouvernement de la Ville de Bourges J44Î. cpoufa Perrette Ronfart fille de Jean Maître de la Monnoye de Bourges, U de Catherine de Rolland i vivoienc en 1456. d'où. 6 Pierre Alabat. 6, Robine Alabac mariée à Louis Chenu Vi. Pierre Alabac vendic l'an 14[^]9. i Mcflîre Jean Cucur Archetêque de Bourges, une Maifon artife en la Rue Joyeufe, en prelcnce de Compain Notaire , d'où 7. Guillaume Alabat Abbé Commendataire de faint Sulpice lez Bourges, cft qualifie dans l'Afte de la Reforme de Chczal-Benoic , introduite en l'Abbaye de faint Sulpice : Homo virtutHm integritate fpeûabilis. Il remit fon Abbaye entre les mains duPcro juvenal RtfonrMionis gratiâ. Ce Pcre Juvenal fut envoyé par le Pere Dumas Abbé de Chczal-Benoic, Authcur de la Reforme ,avcc dix-huit Religieux, en l'Abbaye de faint Sulpice, dont ils prirent poffeffion le 7. Septembre 1497. En reconnoiffance de ce Bien-fait les Religieux de faint Sulpice font pour ce bon Abbé un Service folemnel tous les ans le premiiT Vendrçdy aprez l'Oftave de l'Afcenfion. 7 Hernardin Alabat Echcvn de la Ville de Bourges l'an 1497. cpoufa Marie de Rufficat , d où , J.ijaqups Alabat S. de Chavaocs , Chanoine & Archiprcstre en l'Eglife de Bourges, Chanoine de la fainte Chappelle & de l'Eglife du Château lez Bourges , Cure de laine Douchard , U cl'Yvoy le Pré, Viccgerent du Confervateur des Privilèges Apoftoliques de rUniverfité de Bourges , mourut le 4. Juin i}5j. comme il paroît par fon Epitaphc^ qui eft en l'Eglife de fainte Claire. 7. Pierre Alabat continua la poftericc. 7. Perrecte Alabac femme d'Etienne Gentils S. de Beneau. VU. Pierre Alab atS. de la Chabotiere, Echcvin de la Ville de Bourges cz années 1514, & iJiT. comparut à la Redadlion de la Coutume de Berry ijij. d'où , 8. Louis Alabat continua la poderité. S. Pierre Aliibat Chef de la Branche de BoisjafHer, qui fera reprise cy^aprez. 8. Marie Ala bac Epoufe de Macc Edetlin. Branche de U Chal^otiere. VIII. Louis Abbat S. delà Chabotiere, Licentic cz Loiz , Lieutenant en i Elcâion de Botftges , époufa Jeanne d'Orléans , d'où , j :ij .■ .-.{ ^ . Guillaume Alabat S. du Plcx , Chanoine de la

fainte Chappellpr[^]-[^]Curé de faioc Jean des Champs, mouruc l'an 1[^]47. &
légua par fon Tcftament du j. Janvier 1547. iin ccu de Rente à la Fabrique
de faint Pierre le Guillard pour un Salut, qui fe doit dire au devant de la
ChappcUe de faint Jean , la Vigile de l'Annonciation Notre

iêiS HISTOIRE DE B E R R Tl Dame. Il in(litua Héritiers Marie Alabac Veuve M. Jean Y von fa Soeur, Charles Yvon fon Fils , Marie , Jaquette, M. Jean, Claude , Efperancc , François , François & Georges Lamoignon, Enfants de M Jean Lamoignon , ic Anne Alabat fa Sœur , Jaques , Jean , Robert , Hcicne & Gabriel Corbin, Enfants de Philippe Corbin Avocat a Yflbudun , Se de feu Jeanne Alabat fa Sœur , Marie Depardieu femme de M. Guillaume Maréchal, fille de feu M Jean Depardieu, & de Louifc Alabat fa Sœur. Ils partagèrent les biens de fa Succelfion le 14. Juillet 15489. Marie Alabat Femme de M. Jean Yvon. 9. Anne Alabat Epoufc de M. Jean Lamoignon. Jeanne Alabat, mariée le 17. Novembre 1 jii.a PhilippeCotbin Avocat à Yrtoudoif. Louife Alabat aprez la mort de fon Pcre l'on luy noiroa un Tuteur & à Jeanne fa Sœur, le 10. luin lyio. Les Parcns Paternels appelez furent Etienne & Charles Fradet , & Jean Veflc , • fc les maternels , Etienne Girard , Jean Doulé & Etienne Goognon. Elle époufa Jean Depardieu. Ces cinq firent partage en prefence de Dambctville & Depardieu Notaires , le 18. Odobre ijio. 9. Nicolas Alabat , duquel cy-aprez. IX. Nicolas Alabat Seigneur de Mcroles , époufa Marie de faine Pctc , d'où j X. Nicolas Alabat, qui fut Perc de XI. Claude AUbac conjoint par Mariage avec Marie de Lonverc fille de Bcrengon de LoDverc , fameux Avocat î Bourges , d'où, II. Jean Alabac Prieur de Notre-Dame de Sales. branche de 'Boisjaffcr. V I II. Pierre Alabat S. de Boisjaffier fut Procureur de la Fabrique de faint Pierre le Marche l'an i jty. il fut commis pour foigner la Conflrudlion de la Tour du Clocher , commencée le j, May de lad. te année -, & comme il donna la Place où elle eft bâtie, on luy accorda &c à ceux de fa Famille , droit de Sépulture au Charnier ou Voucc qui eft au delfus de cette Tour. Ses Armes font gravées dans les Clefs des Voûtes. Il époufa Marie Cotereau. Elle furvécut fon Mary, fit faire Inventaire le ii. Avril lyjy. 9. Guillaume Alabat , duquel cy-aprez. 9. Pierre AUbac S. de la Chabotierc, conjoint par Mariage avec Collette Gaflaulc, d'où , 1 O.Jean Alabac Prévôt de Bourges 1569. époufa Gabrielle d'Orléans , laquelle l'ayant furvécu , reprit une féconde alliance avec Guillaume le Roy S. de Gizay. 10. Nicolas Alabac. io. Anne Alabac femme de Jean Barré, feigneur du Plcflis. 9. Philbert Alabat S. de la Raize , a fait Branche. 5. Ancoinece Alabac femme de Jaques Robincr. 9. Catherine Alabac Epoufe de Pierre Moniholois. 9. Jeanne Alabac mariée î Jean Lauverjac Receveur du Domaine én Berry. IX. Guillaume Alabat S. du Coftau, Echevin de la

Ville de Bourges 1541. 1⁴⁴. il fuc auffi clu Echevin en 1541. mais le S.
dcl'Aubefpine Lieutenant General l'ayant empêché d'en Uirc les Fondions ,
il fc pourvue au Parlemenc , & obtint Arrêt le 14. Mars 1⁴³. par lequel la
Cour ordonna qu'il deracurerait Echevin. Il fuc marié deux fois J en
premières Nôccs , à Marie Amy fille de Jean Amy , & d'Anne Girard le 11.
Décembre I y to. & en fécondes, à Madelaine Haultin. l'Utelkrenc
conjointemenc le *o. Juin lyj/.

The text on this page is estimated to be only 24.60% accurate

LIV%E XII. t^,^ En fans du premier Lit. 10. Jaques Alabat
Avocat , Perc de 11. Jaquette Alabat Femme de François Macc d'Yflbudun*
^ lo. Jean AlabJt. lo. Jeanne Alabat Epoufc de Nicolas Piat. Dh fécond Ut.
lo. Guillaume Alabat S du Coflau , cclcbrc Avocat à Bour'gei. Bocrius fur
l'anc. Coutume. T»t. des Cout. prcd. Art 15. en parle , & Contius Itb. 2.
aujtl. fuhfc. €. , en tait honorable mention cpoufa Jeanne Bochuel fille de
Jaques Bochtel S-de Gali&td. & de Gabrielle Guerard , pardevant
d'Aiib^rvIlfe Notaire, le 11. Avril 1160. 10. Jaques Alabat S. de Mitebeau.
10. Anne Alabat. 10. Jeanne Alabat m.riéc le n Mars ,j6o. à Robert Corbin
S. de BoifTercu. 10. Antomette Alabat femme de Charles Jabin d'Orléans.
10. Jaquette Alabat femme de François Prud'homme ConfeiUer au
Bailliage. Branche de U Kfli:(e. IX. Philbert Alabat S. de la Roize , époufa
Guillemette Damours , d'où , 10. Claude Alabat S. de la Roize , cpoufa
Marie Colaffon . d où, PieîreBeraùd t A 7' ^U" Ro'^;. mariée à Paul Betaud
S. de Fom.bon.doù Pierre Beraud & Anne Beraud Femme de Jaques
Gougnon. 10. jofcph Alabat, duquel cy-aprcz. 10. Matic Alabat Epoufc de
François Hodeau. X. Jofeph Alabat Procureur des Affaires communes de la
Ville de Bour.»es ^oonfa 11. Jean Alabat continua la poft^rité r. J poS.é': ^"
< ' "">""•" P« Mariage a,,c Mme Paluau, mon I*. Jean Alabat Chanoine du
Château II. Jofeph Alabat mort fans poftcrité H. Catherine Alabat femme d
Etieniic des Saux. .M«n AÎITn^^^^ 'M'^^^- Chenu . ^ de Marie
Ragueau. riage^ve^M^r'^^^.688. compinc par Ma'ix. Jeanne Alabat
Epou;i"d^i^rie"BT' "" J^»^ ^bmafe IX. Marie Alabat femme de Pierre
Ragueau Avocat. Branche de U Fanjohnerie. XII. 0«« nue de Chail« Btttet
ConftUcr au Prcfidul de Bourg«.& de Marie Duriaanna

1020 I{1ST0 1%E DE BERRT, pont Fille de Pierre Dupont S de Lavau » & de Catherine Jobert iflTuë de Pierre Jobert S. de Soupize , Lieutenant General \ Bourges , Fils de Pierre Jobert S. de Soupize, Grenctier au Grenier à Sel de Bourges, Maire de la Ville cz années lyii. ijij. 1538. U Echevin 1496. fils de Pierre Jobert FaQeut & Aflbcic de Jaques Cucur, d'où , 1%. Jaques Alabar, duquel cy-aprez. II. Claude Alabat Prêtre Doûeur en Théologie. i XIII Jaques Alabat S. de la Fanjonncric , Confeiller au Siège de la Prévôté , puis Lieutenant en l'Eîcaion, époufa Anue Garnier Fille de Claude Garnier Dofteur en Médecine, &C de Suzanne Perrincc 13. Jaques Alabat. 13T Claude Alabat. De la Tarre. Chapitre VII I. MICHEL de la Barre Ecuyr , contraûa Mariage avec Marguerite d'Orléans le 17. Mars 1416. dont cA ilTu. II. Jean De la Barre Ecuyer, qui époufa Bonne de Marolles , d'où III. Jean De la Barre II. du nom , Ecuyer S. de Gerigny » qui contraAa Mariage avec Emée Andras , le 30. de Décembre 1530. dont cd fotti 1 V. Florent De la Barre Ecuyer S. de Gerigny , qui époufa Marie de Guioquay. Il fut maintenu en la joiilTance des Privilèges de Noblcflc par les Commiffaires de la Gcnecalité d'Orléans, le 4. Février 1599. de ce Florent ell; defccadu. V. Edme De la barre Ecuyer S. de Gerigny , qui époufa Aimée de Groflbuve. Il fit ia fby & hommage au Prieur de la Charité» du Fief de Gcrigriy. comme à luy échu par le decczde Florent fon Pcre, le jo. Mars 1^95- & de la Terre fie Seigneurie de Chafnay à Madame de Nevers, le 4. Octobre 1J98. de luy font iflus. VI. Gabriel De la barre , reçu Chevalier de Malthe le i- May liii. François De la barre Ecuyer , qui époufa Marguerite de Chafnelus le 11. Nov. 1^10. Edmc De la barre Ecuyer. Enjàns de François. VU. Edrae De la barre II du nom , a époufé Marie de Chery le it. Juillet 1660. Gabriel De la Barre Seigneur de Chafnay , la Vernierc, Claude De la Barre , qui a époufé Catherine Jaquinet le dernier Juin 1674. Tous lefquels ont eu des Emplois conûcrables dans le? Armées de Sa Majeftc. Ils portent d'azur i y feuilles de Chefne accompagnées de leurs Glands & Coupet es d'or,x.i.

LJVRE XII. 1921 ■ Chapitre VIII. I. Lyok Boudet Ecuyer S. du Max , qui vivoit l'an 14x0. cft Perc de II. Jean Boudcc Ecuy?c S. du Max, marie à François Beffbnac le i^{er}. Avril 1499. d'où i III. Jean Boudet IL du nom , S du Max, lequel fît la foy & hommage au Roy à caule du Fief du Max Paroifle de Premilhat le 4. Septembre 1^{er}49. comme à luy &c Pierre fon Frère échu par la SucccfCon de Jean leur Pere. Il fut Perc de IV. Nicolas Boudet Ecuyer S. du Max, Archer des Gardes du Roy , lequel fuc conjoint par Mariage avec Marguerite de Samt Juhn le 14. May 1563- d'où V. François Boudet Ecuyer S. du Max>époura Marguerite dcBeaufbrt le 10. Fevr. léoo.d'où VI. Gafpard Boudet marie avec Michelle de Culant le 5. Décembre 16x4. de laquelle il euf VII. Pierre Boudet S. du Max, 6t François Boudet S. de Premilhat, qui a cpoufc Charlotte de Bizc le 15. Juin 1660. Il porte d'or au demy vol de fable) Suppôts i- Lyons d'or^ Bengy. C H A" P X T R E I X. I. JEan BBNCTf qui viroit en 1490. ellle Chef reconnu cîte cette Famille, fut Perc d« 2. Etienne Bengy continua la poftcritc. r. Jean Bengy , tcfta le i6. Août iji?. en prefence de Poncet & Dupont Notaire* à Dun-le-Roy i intitua Héritiers Etienne & Radegondc Bengy fes Frère & Sœur ; ordonna qu'il feroit pris fur fes biens la fomme de deux mil cinq cens livres, pour être employée en achapt d'Héritages, pour fept Vicaires par luy fondés dans fa Chappellecn TEglife de S. Etienne de Dun le-Roy, qu'il avoit commencé de bâtir , & qu'il ordonna à fes Héritiers de parachever i il nomma Exécuteurs de fes dernières volontés Pierre de l'Hôpital Lieutenant General, & Etienne ColalTon Prévôt à Dun- le- Roy. X. Radegonde Bengy. ; I. Etienne Bengy contracta Mariage le ^ . de Janvier IJ09. en prefence de Coufin No-» ttire, avec Marguerite Perilhat fille de Jean & d'Etienneite fa femme. 3. Etienne Bengy II. du nom , continua la poftcrité. j. Jean Bengy fe nciaria le ir. Avril ij8z. avec Oxanac ColalTon fille d'Ecicnnf» 3. Barbe Bengy mariée à François Perrin.

J02I HISTOIRE DE BERRT, i Etienne Bengy II. du nom, cpoufa
 en premières Noces le ii. Janvier 1⁴⁷. Marie Sar. min tille de Vincenc, &:
 d'Anne Jacquc; ic en fécondes, Catherine Bondor veuve de Jean Hualc S.
 de Puy-valcc, fille de Gilbert Bondor Avocat à Bourges, qui porte d'or, à
 une Maffc d'Armes pcric en pal, de fable, & de Marie Lamoignon » il tcfta
 le 4. Fcvr. 1⁶⁶. Enjàns du premier Lit, 4. Vincente Bengy mariée à Jean
 Boucr Confcillcr au Prefidial de Bourges , fils de Jean Eûcù , ic de
 Gabrielle de la Croix ^ elle tcfti le 11. Noy^{mbre} ijy. fie intitua Héritier
 François Régnier Confeillcr au Prefidial de Bourges , à la charge de donner
 à Gabriellr Bouer fa Fille unique, deux mil, ccu[^] d'or. 4. Picttc Bengy , qui a
 continué la lignée. Marguerice Bengy Femme de Jean Claveau , ^juis da
 Claude Sauvât- . 'Du fécond Lit. ' .i-t h 4. Antoine Bengy , qui a fait la
 Branche de Puy-vaice Se des Pâuceaux. îV. ** ' ' ^ ^ ' • • Pierre Bengy
 Ecuycr S. de Fontilay, de Nuifcment , de Vizy Se de Billcron , Receveur des
 Aydes Se Tailles en Berry, Echevin de Bourges en Tannée léor.
 &éot.époufa Je II. Juin ij8j. Marie Bigor fille d'Etienne S., de Qⁱⁿally Sc
 de FontiMncs. Confeillcr Secreuire du Roy , Se de Marie Thibouft ; fit
 partage avec Claude , Pierre , Etienne Se Jean-Jaques Bigot fes beau- frères
 , je n. Odobre 1596. Se l'ayanr furvccuë, il reprit une féconde Alliance avec
 Jeanne Fradet fille d'Antoine S. de TOyc , Confcillcr du Roy, Licucenanc
 Criminel à Bourges , Se de Claude Bidault. En fan s du premier ./f. f.
 Marguerite Bengy femme d'Ecienne Macc S. des Portaux, dont Eofans. y
 "Cuherlne Bengy Epoufe de Claude de faint Pcre S. de Louant, dont
 poftcntc. y. Pierre Bengy qui a continué la lignée. y. Hrnry Bengy Receveur
 des Tailles , conjoinr par Mariag» avec Marie Malcnin , mort fans poderité.
 y. Hugues Bengy Chanoine en l'Eglife de Bourges. En fan s du fécond Lit.
 y. Antoine Bengy > qui a fait Branche. y. Etienne Bengy S. du Corber,
 Capitaine au Régiment de Nercftan, époufa François Marchant fille de d'où
 Jeanne Bengy , mariée à BouiFei Receveur des Décimes. y. Jean Bengy S.
 d'Eftrechy , conjoint par Mariage avec Jeanne Bigor fille de S. de Scnay ,
 Se d'Anne Boju , d'où Jeanne Bengy Epoufe d'Andic Boucr S. de Sains
 Igny. V. Pierre Bengy S. dcNuifcment Se deVify, Confcillcr du Roy,
 Lieurenant Criminel \ Bourges, Maire de ladite Ville en 1611. Se 1611.
 acheta la Charge de Lieutenant Criminel de Claude Bidault Veuve d'Antoine
 Fradet, le 10. Décembre \6\\. épou fa Claude Fradet Fille de Claude Fradet ,
 Se de Marie Maugis , le 9. Février 1616. d'où 5. Hugues Bengy a continue

la lignée. 6. Claude Bengy Epouse de Jean Ruellé S- de Chaudry &
des^urtes, dont pofteritc6. Catherine Bcngy mariée à François Gibieuf S. de
la Faye , Confcillci Se Avocat du Roy au Bureau des Finances à Bourges ,
dont pofteritc. 6. Pierre Bengy S. des Chappes , mort fans Alliance. (.
Antoine Bcngy Chanoine en l'Eglise de Bourges. r

LIVRE XII. VI. Hugues Bengy S. de Nuifement & de Vify, Confciller du Rôy , Lieutenant Criminel à Bourges , cpoufa Catherine Morcau Fille de Laurent S. de Villicrs ic de Chaffy , ic de Catherine Thcvenet , le 14- Novembre \i^<). 6c l'ayant furvccu, il reprit upe féconde Alliance avec Anne Labbe 611e d'Henry S. de Champgrand , Confcillci au Ptcfidial de Bourges , 6c de Marie Macé, le 17. Février 1661. donc Eofans. Branche de PHY-iatée. IV. Antoine Bengy Ecuycr S. de Puy-vallce, Confciller au Siège de la Prcvôté de Bourges, Doftcur & ProfclTcur cz Droits en l'Univcrfité de la même Ville, depuis jur** qucs en l'année 1616. qu'il mourut, a été Echcvin en 1605. & 1604. avoir époufê François* fc Amignon 5. Antoine Bengy II. du nom, a continué la lignée. 5. Henry Bengy S. des Pâturaux a fait Branche. y. Pierre Bengy Lieutenant au Grenier à Sel de Bourges , conjoint par Mariage avec Marguerite Gougnon Dame des Clois, Fille de d'piii . Rcnce Bengy Religicufc à Bufllicrs. ** y. Marie Bengy Epoufc de François Pinffon S. du Beugnon , Dodeur & Profefcur ez Droits en rUnivafiié de Bourges , dont pofterité. y. Catherine Bengy Epoufc de Jean Paillaifon S. de Thery. j. Renée Bengy femme d'Etienne Noiron S. des Forêts-Chauves, donc En fans. 5. Jeanne Bengy mariée à Nicolas Giboc S du Breuil &: de Sauzaye. doue Eofans. V. Antoine Bengy S. de Puy-vallce, Confciller & Avocat du Roy auPrcfidial, pnifau Bureau des Finances à Bourges , époufa le 1. Oftobre 1618. Françoisfe Chenu iille du fameux Jean Chenu S. de Ferrieres ic du Petit Theziaux , Avocat , U de Claude Hemetout , d'où , 6. Jaques Bengy qui a continué lapoftcriic. 6. Françoisfe Bengy Epoufc de François Fauvre S. de Ferrieres» dont Enfans. 6, Marie-Claude Bengy. VI. Jaques Bengy S. de Puy-vallée &deCoulerre, s'allia le xy Juin 166^ . à Madclain* Blondeau âlle de Gilles , & de Catherine de la Varenne , d'où , Jaques Bengy II. du nom. "Branche des Pâturaux dt U Moline. m Henry Bengy Ecuycr S. des Pâturaux 6c delà Moline , époufa Geneviève Gougnoa fille de. Jaques S de la Molinc ,|& de Geneviève Bigot , d'où 6 Chartes Bengy mort fans Alliance. 6. Etienne Bengy Religieux à la Préc. 6. Ignaée - Charles Bengy a continué la Pofterité, 6. Hélène Bengy mariée le 4- Avril i6y8. à Charles le Fer S. du Btcuil &: de Sauzaye, Coiïfciller du Roy Receveur General des Finances à Bourges , fils de Denis auflî Receveur gênerai , S. d'Auton en la Baronie d'Imouville prcz Chartres , &: de Catherine du MoufTcau, fille de Michel du MoulTcau Avocat en laCour,& d'Anne Aubert,dont Enfans. 6. Marie

Bengy troisi me femme de Gaspard Thaumas de la Thaumaflicre Ecuyec S.
de Geriffay &: de Puy-ferrand, Vicomte de l'Efteuf & d'Ar ay en partie ,
Doreur cz Droits Aggr g  en l'Univcrf. de Bourges, Avocat au Parlement ,
mari e le 13. Dec i68j, Vi. Ignace-Charles Bengy S. des P tureaux ,  poufa
en Juin 1677. Marie de la Maille fille de Jean, ic de Louizc Pezant» d'o 

The text on this page is estimated to be only 29.00% accurate

ios4^ HISTOIRE DE BERT, y. Charles Bngy. 7. Helenc Bngy. Branche de tOye. V. Antoine B'ngy S. l'Oye , Avocat en h Coor, cpoufa Marie Efpérance Bngy.d'oik 6. Anroine Bngy II. du nom S. de l'Oyc , Avocat en la Cour, conjoint par Mariage le II. Janv i68t. avec Anne Philipps veuve Paul Arnoul Référéndaire en la Chancellerie. 6. N Bngv S. du Cotbct, Auditeur en la Charobre des Comptes. 6. N Bngy. N Bngv mariée à N Gibieuf Seigneur de la Paye. Bngy porte d'azur à trois Ecoilles d'argent, i. 1. De Boyau. Chapitre X. CETte Famille qui s'est rcpndûc en pluficurs branches, & qui porte ccartelc, aor. & 4. d'argent , au Lczart de finople pery en bande; au 1. &: J- d'or , au Lyon de gueules { fur le tout de gueules , fnté d'or » reconnoîr pour eftoc Louis Boyau Chevaliec Scigneur de Montevran 1 lequrl de Marie de Bonnay fa femme procréa 1. Lancelot Boyau, & Louis Boyau, Icfquels partagèrent les biens des SuccciGons de leur Perc le 17- Janvier 1443. II. Louis Boyau IL du nom. Chevalier S. de la Garde, par Donation que luy en fit Marie de Bonnay fa Mrre , veuve en fécondes Noces de Pépin de Vendôme, le 10. janvier 14^9. il eut de Catherine de Auncle fa femme 3. Pime Boyau. 5. Louis Boyau \\\ du nom. Chef d? la Branche du Vignou ,de laquelle cy-aprez. }. GuiUcmctte Boyau maicc à Jean Sadier Ecuyer , le 11. janvier 1484 1 1. Piene Boyau S. de la Garde s'allia le 17. Août 1488. avec François Cclcrier , d'où IV. Robert de Boyam fieut de la Garde, lequel cpoufa Marie Carthier, qtii le fie Père de V. Jean de Boyau S. de la Garde , lequel de Marie DarroulTc fa femme , eut 6. Marhieu de Boyau, quia continue la Branche de la G.ude. <. Gilbert de Boyau S. de Laubict Chef de la branche de Laubicr , cy-aprez rcpriſe. VI. Mathieu de Boyau S. de la Garde, s'allia avec Anne Le bouq le 9. Fcvr. 1591. d'où V 11. Philbert de Boyau S. de la Garde cpoufa Margucr. dejacquinetle 18 Janv. l'Éiy. d'où 8 Silvain de Boyau S. de la Garde , marié le 14. Juiller ié4J.avec Cjther.de Burtîcre. 8. Jean de Boyau conjoint par Mariage avec Jeanne de TheiUy le i. jour de Juin 16^9. Branche de J^aubier. V I. Gi^b^rc de Boyau S. de Laubicr, Capitaine de cinquante Hommes de pied. Guidon de la Compagnie de M. de Snetcttc, maic le ii. May 1584. à GabticUcdc Toroicr,d'où

LIVRE XII. jojfj, 7. François de Boyau l'ainé. 7. François de Boyau le jeune. Vit. François de Boyau l'ainé cpcafa en premières Noces Salomé de Gamachcs , d'oH 8. Gabriel de Boyau. 8. François de Boyau 8. Edroc de Boyau. fq fécondes Noces Icdic François époufa Marie d'Aubrun, d'où Pierre de Boyau. VII. François de Boyau le jeune S. de Laubier , marié à Jeanne de Culon le ix. Janv. 164 j. d'où VIII. Mery de Boyau S. de Laubier. Branche du Vt^nou. III. Louis Boyau IIL du nom, S. du Vignou, fécond Fils de Louis II- du nom , fie de Catherine de Aunelle, époufa Marguerite Bichoime , le 17. May 1489. d'où eft forci : IV. Jean de Boyau S- du Vienou , s'allia avec Anne Couchonlej. Août 1^18. d'où fontiflus. 5 Robert de Boyau S. de Thery , Chef de la branche de la Ronce , de laquelle cy-aprez. y. François de Boyau S. des Croifets. • 5. François de Boyau S. du Vignou » qui a continué la branche du Vignou. V. François de Boyau S. du Vignou , époufa en premières Noces Perienelle de Ribacon \ & en fécondes , Barbe Eftcvart veuve de Claude de Concremoret Ecuyr S. de la Feuillardiere , le 5- May de laquelle il eut. .. V». ^I" François de Boyau IL du nom S. du Vignou, s'allia le 8. Fevr. 1591. avec François de Rivaudes , d'où VII. Fraoç. de Boyau IIL du nom S. du Vignou, époufa le i^1. Janv. 1^1^1. Emée Davidj d'où VIII. François de Boyau IV. du nom , conjoint avec Marie d'Aubruny le j. May ifijy. Branche de la Ronce. V. Robert de Boyau S. de Thery , époufa Dauphinc Amignon , & fcla foy te hommage à Me. la Duch. de Berry, du Fief de Thery , qu'il avoit eu de fa Femme, le ij. Dec- i5y4. d'oÙ 6. Louis de Boyau decdéd fans poUcrité mafculine. 6. René de Boyau qui continua la poflcrité. VI. René de Boyau S. de la Ronce & de Thery, épou fa Marg. de MartignonleS. Janv. iyS^1. VII. Charles xle Boyau S. de la Ronce , conjoin avec Elifabech de Barbizy le 18. Mars i6z^1. il c(l mort Maréchal des Logis des Chevaux légers de Mr. le Duc d'Anguien> & a Ulfle VIII ' Nicolas de Boyau S. de la Ronce, «llic avec Henriette d'Oileans-Crecy le ii. Avtili^j^1

The text on this page is estimated to be only 28.41% accurate

J026 HISTOIRE DE BERRT, BefouUt. Cmavitke XI. I.

AMmadoox de Betoulat S. de Fougcroles & de Ranchoux , cft Perc de !•
Claude de Becoulac. * i. Louis de Betoulat. < / ». Jean de Betoulat qui fuie.
II. Jean de Betoulat a contraaé Mariage avec Marguerite de Tobic Dame de
la Perrie rc, le II. Février 1519. à caufe de laquelle il fit la foy & hommage
du Fief de la Perrière au Baron de Liniets fon Seigneur fcodal , le 11. May
ijti,. De leur Mariage eft iffu m. René de Betoulat S. de la Perriete , qui
cpoufa Jeanne Louzeau le pénultième Odobre 1J46. dont eft forty , 4. Jean
de Betoulat S. de Ranchoux. 4. Edme de Betoulat , duquel cy-aprcz. 4.
Scbaftien de Betoulat Chevalier de faint Jean de Jcrufalem. ly. Edme de
Betoulat S. de la Perrière , l'un des cent Gentils-hommes de la Maifoa du
Roy , prit Alliance avec Jeanne de la Chappelle le j. May ijji. d'où eft forty .
V. Claude de Betoulat 5;. delà Perrière qui a été marié deux fois, en
premières N6ces , avec François de Mergcry le t. Février 1618. & en
fécondes , avec Marie de Valenciennes le 4, .Juillet 1617. Du premier
Mariage font forcis <5. François-Gafpard de Betoulat S. de la Perrière ,
conjoint par Mariage avec Marie Baraton le 7. Jum i6^. & depuis avec Anne
Bonnet0. Pierre de Betoulat marié avec Jeanne Thierry le 15. Février 1666.
6, Jean de Betoulat. ris ^o'^r^T"" chevron d'argent, accompagné de trois
foucis flcuJ *Bois-Linards. Chafitrb XII. 1. O A c H I M de Bois-Linards S.
de Terriere, Capitaine du Chiteau de Durtal , Por.^ te-Enfc.gne de cinquante
Lancts des Ordonnances du Roy , Mary de Gabriclle de Murault , eft Perc
de , ' ' II. François S. de Bois-Linards , conjoint pat Mariage avec Françoisfe
de la Garde le i«. Janvier ijjp. d'où eft iffuy m. Joachim de Bois - Linards IL
du nom , S. de Terrière, qui a pris à femme Marie do Btcuil le 14. Juillet
ijSy. douè eft forty. IV. Jean de Bois-Linard* S.d'Ache, qui a épouft Marie de
Fadai le 5. Ferrier t6ii d ou font iflus , Noel de Bois-Linards. Jcaa

The text on this page is estimated to be only 24.51% accurate

Jean de Bois-Linards. Y. Noël de Boîs Linards S. de Mcle ,
conjoint par Mariage avec Marie Petit le xr," Juin 163S. d'où efl ifTu. VI. :L
oii' : , Silrain de Bois-Linardj S. de Terriere , qui a pris alliance avec
Suzanne Pctufkult le 19. May 1664. Cette Maifon a plusieurs autres
Branches. 't Elle porte d'argent à l'Arbre de chcne de finoplç, à la bordure
cngrcfcc de gueuliî F JBaraton -U- Roma^ere^.un ... 1 *Chapitiie XIII. • R
A K ço I s Baraton S. de Fontencaux, Mary de Catherine Guillemine ,çft
Fer» de II. Sulpice Baraton conjoint par Mariage avec Marquife Gutrin > le-
19'. Juin 1J4Q.' d'où font iflus , 3. ChridopMc Baraton S. de la Mîchenne,
cy-aprcz mentionné. 3. Bonaventure Baraton. 3. Pierre Baraton. 3. Barbe
Baraton. III. Chrmop. |ile Baraton a epoufc Louile de Mcigoc le z8. Juin
1574. d'où eft fotty. f IV. . 'Jl. . * François Baraton S. de la Michenne , qui a
pris alliance avec Jeanne Herpin lé Février 1 607 < d'où cil defcndu , V. .
Charles Baraton S. dé la Michenne & de laRomagcre , quia ct6'ibaVié déui
fois'i Premièrement, avec Fraiiçoifc de Boi\$î Linards le 18. Avril 164}. &:
en fécondes Nâces , avec Marie de Bois-Linards. 5"»^»^ (/m premier ^t. 6.
Louis Baraton. tf. FerdinahdTBaratoh. Du fécond JJf,^_ , uuj 'Lr.'ij .1 '
Pierre Baraton. Baraton porte de gueules l deux fâfcs d'or , accompagnez
de deux Etoiles, & ui CcpîiTanc d;>rgcnt en p^iwfi. 1, . : ; 4, 1 . ■ ' ' ' ■ 'lj à
"il' ■ • ' -" , ■ . C H A P I T R E I V. V. . ' l. -J, -f^dc""* «^^fe^ij Mary de
Carhcrioc Ajiitn, qurvivoient'i'an' 1399.^ II. lean du Brcuil S, dcPçux ,
coujpiat par Mariage avec^ Looifc Guetin d'où foni du Brcuil 1^ jdu nom^,
ftyMpi^ez-mcticiCuDaé. i

The text on this page is estimated to be only 20.35% accurate

histoire iBE%Kr, m. IV. Guyot du Breuil , lequel c(b Pere de V.: 3
1 ; -T ,7_ '«^^,-••U.^iofl nitvhE Jean du Breuil II. du nom , qui contra^U
J^wiâgc arec Gâbfie|J^v4¥.l'Êîâj^"iJ« René du Breuil S de Peux, qui s'allia
avec Anne Gérard le dernier Septembre 1^09. Clurles de Boft S. du Broutof
,^fe^^c Matériel , l'irtfticua fon univerfcl Heriner par fon Tcftament du ii.
Décembre 160p. à la charge de porter fon Nom fie Armes. De luy ctt iiTu , '
' ' Charles de Boft du Breuil, S. du Brouter & de GargilcfTe. J Porte de
gueules au chevron dor» accoimpagné de trois glands, ayec leurs conpîMdS
de môtae, li î^jC) oliî.'piftM d^v->- -^^u^t-U . . ^ 3ni6|'îo-j rjoiLuft
-...jifjltîJi Begùe. Chapitre XV. .fiojsn LA Fan)iljp des Le bègue s'cft
tranfplantce depuis un ficelé en U Ville de Bourges ; dù^ leilt a tctoû rang
confr^rtablé dattS Ici Châirgci Jàdicatuic 5: de la Maifon de Ville. al n!:]sH
OûxiJiol 03»t riancilk ûv\ « luj^ i^turoilo Claude Le bègue Seigneur de
Dornon, premièrement Avocat en Patkmenc, qui' con* trafta Mariage en l'an
1549. avec Perpétue Barbier , &: fut pourvu en ijz. par le Roy ^tjry \\. fu^
|ji NoipinArion de l^wgueritedc France Quchfflf^ /^^ px^y, 4ç *"
<i)ffîç^r^ejugc ^ % ïff^^^^ ^.^ V.il.Ih 4f.¥»«^^..Si!>! l'aJ^Aft^ ^ 4. fut
^^tn parle Roy Charles iX. it l'Ofiâce de Lieutenant Gcn,q4,5hif^mMpî,
Yjjjjç , au dcfc de l'Ordonnance d'Oilcans de l'an 1560. Article 50. qui
portoit Suppreffion par mort des Offices des Prévôts cz Villa» 6u «yttlt
fta4|H»ge , & vouloir que les Lieutenans Généraux ez Bailliages venans à
prcdeceder , les Frevôts fuflent poofvus^d^s Offices de Lieutcnans
Généraux s'ils croient fuffil'ans U capables, Il ttiàiuut ca léfiu U uirra ^ a.
Claude Lcbegue cy-aprcz menrtîriflteè. /vv.i Claude Le bègue IT. du nom ,
S. de Dornon U de Gr^ffiùvc , Avocat en Piftle<î mentj cpouf» l'an 1J74.
Catherine Baraton , fut pourvu ^^c^ en l'Office de fécond Avocat du Roy au
Bailliage & Siège frefidial de B^g^s , nouvellement créé . & en l'année
ij88. fut nommé par le Ticts Ordre ae^h Province de Berry , pour artifter
aux Etats Généraux tenus "i Blois ca U^i^ême année. Mourut en liii. ic
UilTa j. Claude Lcbegue S. de DWntJh, 'CoAfcî'fclr au Prcfidial de Bourges
; lequel de Jeanne le Maréchal fa Femme fille de le Maréchal Confcillcrau
Grand Confeil , ne lailTa .qu'une filk. , . .r, ,,,tiur li; " nf. <r7 --
A^^C.mf^à\lmlà ^iùh'êf^,n^l^]id^xit&^ r. <îé'riomon, ÇoSff vatcur des
Privilèges Royaux de l'Univer^tc de Bourges. j. Philippes Le bègue qui fuit.
- .)|.,lClUhçrBiaiué:btigqc EpJcr(c4'Ec«fah6Qit«(iiEcoyc^ M<^tpmicr. j.

Perpétue Le bègue mariée à Plli«^ «.ifetté» E'tititbi';!! t!l«lfipgfand ,
Confeilter au Prcfidial de Bourges, U. Prcfidenc en-fe ^uve*àì«rtc
tl'l^liirichctTiom &c Boirbello.

LIVRE XI L m. Philippes Le begue Ecuyer Seigneur de
 Bouchcin, Vicomte de Villenard & de faint Germain du Puy , fut
 pourvu de l'Office d'Avocat du Roy & Confciller au Siège Prcfidial en
 1609. &: allie par Mariage en la même année avec Henriette Bolacre , fut
 député en 1614. par les trois Ordres de la Province de Berry pour affifler
 aux Etats Généraux tenus à Paris en la même année , fut Echevin au
 Quartier de Boutbonnoux en l'année 1617. & continue la fuivante j fut
 pourvu & reçu en l'année 1610. en l'Office de Prefident au Bailliage &
 Siège Prcfidial ; l'année fuivante fut honoré par le Roy d'un Brevet de
 Confcjller en fon Confcil d'Erat ^ Privé , le 1y. Février liit. en prêta le
 ferment entre les mains de Monficur de Sillery Chancelier de France fut
 nommé Maire de la Ville de Bourges en l'année i^ij. continué la fuivante , &
 élu pour la féconde fois Maire l'an 1650. &: mourut exerçant cette Charge
 & celle de Prefident l'an 1651. Henriette Bolacre fon Epoufe ^ étoit ifTuc
 d'une des plus anciennes &: conHdera- ^ bles Familles de la Ville de Nevers
 , laquelle tire fon origine de Pierre Bolacre demeurant en la Ville de Cône ,
 qui vivoit l'an 1 j8f!. & fut Perc de Jaques Bolacre, conjoint par Mariage
 avec Huguette Bourgoing fille de Guillaume Bourgoing Confeiller du Roy ,
 Lieutenant gênerai au Bajiliage de faint Pierre le Moutier, âc de Jeanne la
 Bize fa femme , de laquelle il procréa deux Enfans , Philbert Bolacre
 Grenctier à Clainei,y , d oii font iflus les Bolacres de Clamecy , & Jaques
 Bolacre II. du nom S. de Sigognes , Confeiller du Roy , Lieutenant au
 Bourg S. Etienne à Nevers , Procureur General au Duché de Nivernois,
 Prcfidnt en la Chambre des Comptes à Nevers, lequel de Perrenelle Petit fa
 femme , fille du fleur d Ambly, eut Jaques Bolacre III. du nom. Seigneur de
 Sigognes , Li^Mtenant gênerai en la Pairie , & Prcfidnt'en laChambre des
 Comptes de Nivernois, duquel & de fon Perc M. Coquille fait honorable
 mention. Lequel de Claude Fauconnier fon Epoufe eut un fils fi une fille ;
 Henry Bolacre, duquel cy-aprx, &: Francoife Bolacre mariée l'an lySo. à
 Etienne Tenon Chevalier Seigneur de Fontfais, d'Azy & C^chy, Baron de la
 Guterche de jayet , Confeiller du Roy, Maître des Requêtes de fou Hôtel,
 d'où font fortis les Barons de laGuierche. Henry Bolacre Seigneur de
 Sigognes &: des Marais , fut Lieutenant gênerai en la Pairie de Nivernois ,
 & commis par le Roy Louis XIII. pour faire la Charge de Lieu* tenant de
 Roy en Nivernois, en l'abfence du Gouverneur. Il cpoufa Jeanne Millet Fille
 « héritière d'Antoine Millet Seigneur de la Ch.kellcite , &: de Jeanne

Defprcz; Antoine fils d'Ohvici Millet Lieutenant gênerai à faint Pierre le
 Moutier , fie de Marguerite Boorgoing : De cette Alliance fortirent Charles
 & Jaques Boljetc, defquels cy-nprcz. Henry Bolacw Religieux Minime.
 Henriette Bolacre Femme du S. le Bègue fus mentionné. Claude Bolacrc,
 mariée en premières Noces à Jean de Marandé S. de Brriicrs , Gentil-
 horame de la Chambrde Monfieur Frère du Roy > & en fécondes Noces, à
 Jaques Rapine Seigneur de fainic Marie & de faint Martin, Lieutenant
 Afrcfleur au Bailliage de Nivernois, dont Louis Rapine Succertcur des Ter-
 rcs & Charges de fon Pcre. N ... Holacre Eponfe de Philippe Durer S. de
 Saulgy, Tteforier de France à Moulins , dont Henry Durer, Charles Bolacre
 Procureur du Roy nu Bureau des Finances à Bourges, s'iallia avec
 MarieFavardin fille de Jaques Favardin ficur de la Motte, Lientenartt
 Crimmcl en l'Eleftion Nevers, & de Marie de Corbigny fa femme , d'où N .
 . . . Bolacre ficur de la Motte , maiié à N Gafcoing , fille de Claude
 Gafcoint; fcigneur de la Bcloufc,& de N Birtol fa femme, Jeanne
 Bolacre Epoufe de Paul de Rcmigny , Barort de Joux, Lieutenant de Roy en
 Nivernois. Jaques Bolacrc IV. du nom. Seigneur des Marais, Prefidnt au
 Bureau des Finaftces à Bourges , fécond fils d'Henry, époufa Marie le
 Changeur fille d'Adam le Changeur S. du Coftau, Trcforier de France à
 Bourges , & de Catherine Balduin fa femme , &: fut Pcre d'Henry Bolacre
 Seigneur des Marais , Lieutenant gênerai en 1.» Pairie de Nivernois, &
 depuis en la SencchaufTce de Moulins , mariée en premières Noces à N ..
 Olivier fille du Seigneur de Mouceaux j en fécondes Noces, à N. . , Corade
 fille du ficur Corade premier Médecin de la Reine de Pologne , & de N. . . .
 Meignard fafcmmé; Antoinette Bolacre Epoufe de Pierre Rapine fcigneur
 de Fauchercincs Procureur général en la Pairie de Nivernois. \ . O 000 9 0 i)

io jo HISTOIRE DE IV. Henry Le begue Seigneur Vicomte de
 ViUcrocuard & de faine Gerrrain du Puy, d5 Silly U de Montpcofier ,
 cpoufa Tan 1^54. Anne Gibicuf fille de Pierre Gibicuf Ecuyer, Confciller au
 Prefidial de Bourges, & de Perpêtre Marion fa femme, en i6}j. En fécondes
 Noces l'an léyo. il s'allia avec Marie Merigot veuve de Philbert de Thianges
 Chevaliers, de Valigny fñC de Maleville, fille de Mathurin Merigot Ecuyer
 S. de faince Fere & de la Tour faint Aouflrille , Confciller du Roy en fcs
 Confcils , Maître des Requêtes de la Reine Catherine de Medicis ,
 ComteTc de la Marche, Lieutenant ffencral en la Sencchauffec de la
 Marche , fid de Gabrielle de Hautcfaye fa femme. iT fut pourvu ic reçu en
 la Charge de Prefident au Bailliage Se Siège Prefidial de Bourges, vacante
 par la mort de fon Perc en «Sji. Il pafTa en troifièmes Nôces avec Emée de
 Fradet fille de Claude de Fradct Ecuyer feigneur de Chappes, Confciller da
 Roy, Lieutenant Criminel à Bourges, & de Renée de Forgues Dame de
 Forgues Se de Pougny. fa femme, en Fut nommé Maire de la Ville de
 Bourges en itfyj. par Let« très dé fa Maje(\c , fut continué en l'AnTemblcc
 des Habitans cz années 1660. ic i66u Se confirmé par Lettres de fa Majefté.
 En fan s du premier Lit. Pierre Le bègue feigneur de Silly , Confciller du
 Roy , Treforier gênerai de France en la Généralité de Bourges , Prefident au
 Prefidial, conjoint par Mariage l'année 1661. avec Madelaine Labbe fille de
 Nicolas Labbe Ecuyer S. du Parc , Capitaine 6C Major au Régiment de
 Nercftan , Se de Catherine Bigot fa femme. 5. François Le bègue Seigneur
 de Montpenfier, marié avec Françoisfe Tuilier Fille de Pierre Tuilier Ecuyer
 S. du petit Mazicres Se de Vcauce , Confciller du Roy, Prévôt de Bourges ,
 Se de Madelaine le Large fa femme. y. Marie Le begue mariée à Mcflire
 Hicrôm de la Chaffaigne Chevalier Seigneur de Rozemont, d'Uxelcu, de
 Luihenay & de la Chaffaigne, Capitaine d'une Compa. gnie de Chcvaim
 Légers dans le Régiment de S. A. d'Orléans. Enfant du fécond Lit, j. Gabriel
 Le bègue S. de la Cour , Prévôt Provincial > a cpoufc Anne ^Heyraulc fille
 de Gilbert , Se de Catherine Crochet. 'JSigct. Chapitre XVI. LA Famille des
 Bigots, l'une des plus anciennes Se plus confiderables de la Ville de
 Bourges, & qui a produit plufieurs Branches, porte d'or à trois vifages de
 Léopard, d*or lampafiez de gueules. Elle reconnoit pour Chef Michel Bigot
 annobly pat le Roy Charles V I. pour fes vertus Se mérites, par Lettres
 données à Paris au mois de Juin ijt7?. vérifiées en la Chambre des Comptes
 le aS. Juillet fuivant , d'où dcfcend par quelques degrez , II. Pierre Bigot S.

de Morogues, Prunay Se Beaurepaire , marié l'an 141t. i Jeanne Bcnoill fille
de Gilles. De leur Mariage font ilTus , }. Jean, Chanoine en l'Eglife de
Bourges. 3. Pierre , duquel cy-aprez.j 3. Jean , S. de la Grange Se de
Prunay. }. Marie, femme de Pierre Le berruyer S. de la Poiriere, d'oii Pierre
S. de Corbiliere. Avocat du Roy i Orléans, qui de Claudine Hilairc eut
Marguerite Le berruycf femme de Claude de l'Aubefpine, d'où defcend
toute la Maifon de l'Aubefpina. j. Catherine, femme de Pierre BeUn. 3.
Guimon, femme de Perrinec Cherrier. • |. Marguerite. j. Perrette. j. Jaquette.

LIV%E Xlt, ioji lEncre lcfquels il diftribua fcs bicDs par Ton Teftamcnc en datte du i6.Scptcflb.i479J I II. Pierre Bigot II. du nom. Vicomte de Morogues , ftjc conjoint par Mariage atcc Marie de la Forêt l'an \^t6 1487. D'eux font illus (Ix Eofans* 4. Nicolas, qui a continué la lignée. 4. Guillaume, Maître des Requêtes fous François I* 4. Robert, Chef des branches d'Augy &c de Scnay. 4. Marie , femme de N. . . Surgy. 4. Jeanne , femme de N. . . Poide. 4 Yfabeau, Epoufe d'Etienne de la Chappelle, 4. Catherine, femme de Jean Peigne. IV. Nicolas Bigot S. des Fontaines , fameux Avocat \ Bourges, clû Lieutenant gênerai du Bailly de Berry l'jn ijn. 11 époufa Catherine Cherner le 30. Août 1J07. fille d'Ythier Cherrier, & de Gu>mon Thevenin , & exerça la Charge d'Echevin de U Ville de Bourges ez années 151S. & ijto. U lailTa pluûeurs Enfans , dont leur Mertf étoii Tutrice l'an 1^7. 5 Nicolas, Chet de la branche des Roches \ Paris, qui fera cy-aprez reprife. 5. Claude, marié à Germain Colladon Avocat. Pierre , S. de Monnay , Chef de la branche de la Chouardiero ic de Beaulien» 5. Etienne, Authcur des branches des Fontiines. j. Guimon, femme de Léon Colladon Avocat. y. Catherine, Epoufe de Jean Arthuis Procureur du Roy à Yflbudun. y. Anne, Religieufe. y. Madclainc «mariée ^Claude Bridard. y. Jeanne, Epoufe de Jean des Champs. Pierre Bigot III. du nom , Procureur du Roy \ Bourges , contraâa Alliance vrtC Marie Dupont le ly. Odobre 154) fiile du doÀe 6c fameux Denis Dupont Avocat à Blois , Commentateur de la Coutume de fon Paie , Ac de Marie Barbes fa femme : Da leur Alliance fortirent. 6. Etienne. 6. Paul , qui a continué la lignée. 6. Jaques, qui a continué la poftcritc. 6. Pierre , Treforier de France à Lyon. Branche de U Chouardiere, Paul Bigot S. de la Chouardierc , Elu en Bcrry, époufa Marie le Redde le lo.Jan. vicr I5>9- dont font iflus , 7. Etienne , duquel cy-aprez, 7. Paul , mort fans être marié. VU. Etienne Bigot S. de la Chouardierc , s'allia avec Jeanne de Soomaife le 16. Août 1631. De leur Mariage font iifus entr autres Enfans. g. Etienne. S. Jaques. 8 Hcftor. 8. Elilabeth femme de François du Jon Ecuyer S. de la RajaiTe & de la Vallée. Branche de 'Beaulieu. VI. Jaques Bigot Procureur du Roy i Bourges, époufa Marie de Sauzay fiile de Guillaume de Sauzay Baron de Conircroorcc &c de Milandtes , & de Perrettc Baraton , le S. Décembre 1J83. d'où.

jo^2 HISTOIRE DE BERRT, s 7. Antoine. qui fuit. 7 Piccro,
 Prieur de S. Urfin. 7. Simon , Prieur de Noirlac. 7. Marie, Femme co i.
 Noces de N . . Chertier , & eni.deN . . Riglet S deJaqucHo. 7. Barbe ,
 Femme de . . . Le Gras Eflcu en cette Ville. 7. Catherine , Femme de
 Nicolas Labbe Ecuyer S. du Parc. VII. Antoine Bigot S de Beaulieu, Prévôt
 des Maréchaux en Berry , Maire de la Ville d3 Bourges ez années 1639. 40.
 41. 4t. contraria Mariage avec Catherine Sarrazinfille de Vincent Sarrazin S.
 de Souiangy, Prefident en l'Elc^ion de Bourges, & de Madclaine Bochet , le
 10, Avril 1614. d'où. 8. Jaques, Baron de Conttemoret, Ttcforicr de France à
 Bourges, naaric avec N. Sarrazin. g. Antoine, Doiflfur en Théologie,
 Chantre & Chanoine en l'Eglife de Bourges, 5. pierre S. de Veaugucs en
 partie, conjoint, par Mariage avec Geneviève Macé fille de Nicolas Macc
 Ecuyer S. des Portaux , ÔC de François le Maréchal, le 13. Avril 1661. qui
 a fervy le Roy en fes Armées en quillté de Lieutenant de la Mcflredc Camp
 du Régiment de Silly fie de Capitame au même Régiment , dont Enfants.
 Branche des Roches. V. ■ ::i ') ■ : r ■ ■ ■ • . ■ • Nicolas Bigot II. du nom ,
 Procureur gênerai an grand Coofdl, fit partage avec fes frerres l an ijji.
 cpoufa le 11 Février 1^48. Marguerite Rapine fille de GuilUutnc Rapine S.
 de famte Marie, Lieutenant gênerai en Nivernois , de Jeanne Baudtcuil, d'où
 font itTus , 6. J.iques. 6. Nicolas, Chct de la branche de Laonville , cy aprez
 repnfe. 6 Marthe, femme (fe Michel Boucher d'Oifay , &: depuis d'Henry
 Charmoluc, Lieutenant gênerai à Noyoo. VI. Jaques Bigot SuccelTcur de
 fon Pcre en la Charge de Procureur gênerai au grand Confeil, cpoufa le 10
 Août 1581. Catherine Bongards fille de Girard, &£. de François Petau ,
 dont , 7. Nicolas , duquel cy.aprcz. 7. Marie, femme de Jean Hibire S. de
 Mendonniere 7. Jaques, S. deGournay, cpoufa l'an 1634. Marie Charles,
 d'où Abel Bigot S de Gournay. 7. Catherine, femme de Nicolas de
 Rambouillet Secrétaire du Roy. VII. Nicolas Bigot III. du nom S. des
 Roches , cpoufa Elifabeth Gourde , d'où, 8. Louis. 8. Judith. Branche des
 Fontaines. V. Etienne Bigot S. des Fontaines , Secrétaire du Roy, Echevin
 de la Villcde Bourges l'an cpoufa Marie Thiboit fille de Jaques Thjboit S.
 de Qunntilly , & de Marie de la Tour i laquelle Thiboituctoit Veuve de
 François Pajonnet Conrollcur du Domaine. 6- Jean-Jaques , S. des
 Gafchetieres. 6. Claude, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy,
 cpoafaN.>. Jarret. 6. Etienne, S. d'Orraoy , qui fuit. (. Marie, femme de
 Pierre Bcngy S-deFontillay.

The text on this page is estimated to be only 23.89% accurate

■ Etienne Bigot Secceta) f*ci* 4<i ^P^> ^ à c fcrFiodncqs , S. de lu
 Veher)«: ^4es E(Mlt«ÀDei lşf Ormoy , cpqufa Maçip Qaflbtid'où n-; , 7.
 Claude, S. des Fontaines» f^y a cojuîouq lAli^ça : L 7, Eticain9:B*goç
 S^i^'Qfinoy,, diJqnci cy-^prq?, Branche d'QrrritOj. VII. l Etienne Bigot S-
 d'Ormoy 8£ derFwitainffs , l!, du riôm', fameux Avocat a fiout^ ges,
 Echevin cz années 1595. 1^94. *i Maire ez années IJ99. & lôoo. porte de
 fabJe à un Chevron d'or, furmontc d'une Etoile de huit r^s » accompagne
 de trois Vifaecs de Léopard, le tout d'or ; d'où cft iJTa VIII. Etienne Bigot S.
 d*Ormoy & des Fontaines.^ Confctilcr du Roy , Lieutenant PartW çulicr à
 Bourges, conjoint par Marjage avec Louifc Lelargefile de Gilbert Lclarge
 Lieutenant gênerai à Dun-lc-Roy, & Marie de la Perrière^ laqueUc l'ayant
 Auvécu/crcnaria ^Antoine Fradet Ecuyer S. de Chappes» du ptesaicr
 Licoiiii(Ja .. 9. Jaques Bigot mort fans Enfants. .VVU. Claude Bigot S. des
 Fontaines , Confeiller du Roy en Ces Confeils , Maître des Re« quêtes de
 fon Hôtel, d'où font iflus Claude , Treforier de' France i Bourges. -9»
 Honè6 Bigot Capicairic au Rcginqenc de ChAinpagtK^ Lieuceoaac- Roy
 ĪCaoU liourc , a fcrvi fa Majcftc pendant trente anoât^rifji l . u . D/r.mt>-i
 t.) L'L)L.-. ^ branche i'Ait^y l y. Robert Bigot S. d'Augy , Contrôleur
 ordinaire des Guerres , Echevin de cette Ville en 1534. &: 1535. Maire en
 IJ40. & 1541. cpoufaMacée Bouer l'an ij 18. fiHc de Guillaume S d Augy
 èc de Goqueberlatide, & de Marie de rH6}ifal , fon beau-pere luy dclaiiTa
 le lieu d'Augy en payement de fa Dot , l» xo. de Juillet iJx^ . d'où font iffu»
 5 Perrette, Epoufe de Denis de Châteaa-neuf. 5. Marie, femme de Vincent
 de la Croix S. d'Atilly, Eflcù en cette Ville. ^ 5. Guimon, femme de Jean de
 Boifrbuvray Liéutenant èio la l^arcdiauflee de Berry* 5. Pierre, cpoura*N .
 . . Bclin. y. Simon , qui fuit. 5. Robert, y. Martin. . i 5;.; Jean. , l i ■ • . ■ 5.
 Perrette , conjointe par Mariage ^ec Pkccc^ik yis. ^ridcMatigoy. • : '.Y. ,
 SifnoQ BigO(d'Augy & de Van^ncs, EHc^ieo çette! yne ,etic oni^agcla
 inoifié j}.Augy, i(^. r.^u\$re iUQii^c échût ià.^can Bigocje^af. Sepdrmbre
 bù jc^létaKi mort fans Enfants, il acquit l'antre moitié de fct Frères lejJ.
 Mars iy5SLJiJcÂiariétt(Sif fois , à Cathcrme Bouchard
 fillp>dp5R*i|^flC',dd,M;»f^ûljte de Vaux ,lc 13. Oâobre iJtfo.
 Secondement, \ Jaquclinc Efmard fille de Jean Efmard Eflcù en cette Ville ,
 Se de Jaqneline Barat , le ij. Novembre 1571. & en troificmes Nôccs, à
 Geneviève Chambellan iille de Jérôme Chambellans, de (a Garenne, Maître

d'Hôtel du Duc de Becry,.& de Kfargt^rue ?^.^3^àll ' '^^^^ "i'L /fjjErienne
Bigot S. de Scoay, duquel cy-aprô;t< 4, Oabriel , qui fuir.

The text on this page is estimated to be only 28.53% accurate

LIVRE xix uyr 7. Jaques Bigot Chef de la branche de la Rinvillc.
7. François , femme de Théodore Bafin Treforier Provincial \ Mets. 7.
Suzanne , femme d'Heftot Vallée S. de Merouville. 7. Marie Bigot femme
de Job Cauffc Secrétaire du Roy. VII. Nicolas Bigot IV. du nom S. de la
Honville, Secrétaire du Roy , puis Confcilleé d'Etat, Intendant & Contrôleur
General des Gabelles de France, cpoufa Anne Sarrau,d'oi 8. Nicolas V. du
nom, S. de la Honville. 8. Ifaac. 8. Claude , Secrétaire du Roy. 8. Antoinette
, femme d'Henry de Louvigny Secrétaire du Roy. 8. Catherine , femme
d'Auguftc Galland Seigneur de Prières. 8. Anne, femme de Pierre
Talicmand S. de Bonneau , Secrétaire du Roy. 8. Marie Bigot* branche de
U RinvilU. VII. Jaques Bigot Contrôleur General de Tlnfanteric, cpoufa le
zo. Février Î6i\ . Kladelaiot du Candal, doi^ 8. Ifaac , S. de Moroguei. 8.
Jaques, S. de h Rinville, Contrôleur gênerai de l'Infanterie, puis de
l'Extraordinaire des Guerres, époufa le 8. Juin 1667. Catherine Monceau
fille de Jaques Monçao S. de TEftang & de la Rinvillc. &:de Catherine
Rambouillet, de laquelle il a eu 9. Nicolas. ' ' '••^ ^ 8. Madelaine, Femme
de Louis le Mercier S. delà Norville* 8. Marie. 8: Jean. 8. Pierre , S. de S.
Pierre, Contrôleur au Régiment des Gardes SuifTcs, époufa Ir ii. Décembre
1664. Anne Bidc hlle d Olivier S. de Gaury & de Pommeufcs \ &
d'Elifabtilj de Louvigny , dont 9. Pierre Bigoc. 'il' M. ■ . Bonin du Corpoy.
CHAPrtRE XVI î. CETTE Famille originaire de Bourges cft des plus
anciennes, puifqae par les fîtres de TEglife de S. Urfin de Bourges il paroît
que du tems de Philippe I. Roy de France Bonin Citoyen de U VjIlc de
Boilrges abufant du crédit qu'il y avoijt, ttoubUIci Chanoines de S. Urfin en
la perception des Droits que les anciens Vicomte^ leur ivoïbnt accotdési Se
je irouvc_ auflî qu'un ay^rc fhi même nom quitta à Henry de Seully tout ce^
qu'il avoir à Boi&cllc , ùm in hofco tjitàm i» bUnp , quàm i» Dominic &
rébus aliis , pour cinquante livres Paritis . par Titre du 14. AoÛt 1114. Ceux
de ce nçm ont pendant pluficurs fîccles pplTecic les Seigneuries d^ Cofpoy
, Boiiv , Fcioks , Urrcbize, Nounou &r autres lieux j ont en divers Emplois
horinorables tant de Robbe-que d tpçc , puifqu entre eux bri comte un
MaWc dés Requêtes de l'Hôtel àu Rf»y , deux Procureurs Genétieu» an
Grand Co^ifcil, un Maître des Requêtes de la Reine Cathainc de Medicis,
p!ufie«rî Licutcnans Généraux au S>egf Rjyy^l de Meun , & pluficurs
Officiers dans les Armées du Roy Ils font allies drs 'Pumce. Sardé , de la

Mouiriyc , do^Sauzay , tç ftilly & qan^y nobles Familles : /en commence
la Généalogie par * . • 1 ■; i. jeaft Bonin S. de Rimj/ènay , qifi'fiVôit eh eft
PérITâc 4:^ Jean Bonin , qui fu«. , ^ i. Pcrreiic Bonin femme de JeAnr
'dTtâmpcs f icforiet a Minac*. Pppppp > à

HISTOIRE .DE BERRT, II. Jean Bonin II. du nom S. de Feroles
 > d'o^ IH. Jean Bonin IIL du nom S de Feroles , Garde des ^eaux du Duc de
 Berry> conjoioc par Mariage avec Jaquette le Roy âlle du S. de S.FlorcnC)
 ils vivoicnc en 1439 1462- d'où Renaud Bonin coçtmua U pcjftçiicc. ' 4.
 Plîilbert Bonin ' 4. Martin Bonin Eccîcfaftique. 4. Marie Bonin femme de
 Pierre Tuilier Avocat du Roy à Bourges. 4- M.icée Bonin femme. d'Adam
 Fouberc 4. Madclaine Bonin Epoufe de Jean Trouflcao Ecuyer S- du Bois-
 firamé. 4> Jeanne Bonin. 4. Anne Boin mariée à Pierre Bcuille Chancelier
 de Bourbonnois. IV. Rcn.iud Bonin S. de Ripicres, de Fcroîes, du Corpoy ,
 de Bciij & deUrtebizc, Confciller du Roy , Maîuc des Requêtes des Ro;x
 Charles VIL & Louis ^1. époufa Marie TfeTerry fille de Renaud 5. du
 Corpoy , qui porte d'azur , au Chevron d'pt ^ accompagne de troix Perdrix
 d'argent 1. i. mcnibrccs &: becquées de gueules , d'cù ; 5. Renaud Bonin
 Doyen de J'Eglife de Mcun. j. Pierre Bonin qui fuit. 5 Mutin Bonin
 Chanoine en l'Eglife de Bourges ic de la faiotc Cbappcllc y. Madclaine
 Bonin mariée à Jean Triboulct Secrétaire du Roy. V. Pierre Bonin S- du
 Corpoy , Urtcbizc& Fcroles , Procureur General du Roy au grand Confeil,
 & auparavant Lieutenant General de la Prévôté de l'Hôtel, dans Icfquelles
 Charges Se dans les Guerres il rendit des fervices confiderables au Roy
 Charles VIII. tiicme en la B.itaille de Fornouc, ainfi qu'il appert par les
 Lettres de Conccflîon de la juftice du Corpoy de l'an 149}. Icfquelles font
 expreffc mention qu'il fe trouva en la Bataille de Fornouc en Italie, bien
 monte & bien armé, & qu'il s'aquita dignement du Combat proche la
 perfonne de Sa Mjleftc, & qu'il rendit aures fervices pour le Recouvrement
 de Naples. Le même Roy luy accorda Lettres d'Annobliffement pour luy ic
 fa pofterité l'an 149}. fie permiffîon de fottificr fa Maifon du Corpoy. Il
 contraûa Mariage le 17- Juillet 149} avec Jeanne Fumée fille d'Adam
 Fumée Chevalier S. des Roches , S. Quentin , Chancelier de France, & de
 Perrine de la Villegontier, d'où font ilfus. . , é' Charles Bonin qui continua la
 branche des Seigneurs du Corpoy. ...,6^ Jean Bonin Grand Archidiacre de
 Tours. ^. Mery Bonin Lieuten. gencr. à Meun, Chef de la branche dcNoriou,
 cy-aprc2 repr. 6. Anne Bonin Femme en premières Nôccs de Gabriel Labbe
 S. de Mont • veron , Xjçiiceaant Particulier à Bourges: & en i. de Guillaume
 Fradet IL du nom S. de l'Oycl Charles Bonin S. du Corpoy , Qrtebize &
 Feroles , fut pourvu de la Charge de Procureur General au Grand Confeil,
 par Refignation de Pierre fon Pere, le t. Août ijti. •poufa Catherine Sardé

hille de Pierre Sardé S. de Rozay , fie de Catherine Girard, d'où: 7. Charles Bonin qui fuit. 7. Marie Bonin mariée le 14. Septembre 1⁷⁰. ï Gabriel Picard Ecuyer S. de FoKaiaes. Fils de Renaud Picard Gouverneur de Compiègne. V II. Charles Bonin II. du nom , Seigneur des mêmes lieux. Maître des Requêtes de la Reine Catherine de Medici, époula Gillette de la Moullaye le li. Février 1571. St en fécondes Noces Gillette de Guelan de la Moullaye. De Guelan porte d'azur, frété d'or de fix ptccs.

LIVRE XII. Enfant du premier Ut. 8. Charles Bonin III. du nom, duquel cy-aprez. T Du fécond Lit. 8. ScbaRicn Bonin S. de la Vijlç. Be^uqucBci]t, cubly en Brcugae » qui a Êtic Branche. viir. Charles Bonin III. du nom. Seigneur des rocms lieux & de Qucnctan , a toujours /etvy les Rois Hccry ill. IV. & Louis XIII. en leurs Guerres, épouTa le y Juillet 1600. Marie de Sauzay Fille de Claude Seigneur du Moutet & de la Clamccy , Receveur gênerai des Finances à Bourges , & de Marie Gcnton fa Femme , d'où font iflus , 9. Charles Bonin IV. du nom , duquel cy-aprez> 9. Renée Bonin , mariée au ficur du Duic Procureur General de la Cour des Monnoyes? 9 Marie Bonin , conjointe par Mariage avec Bernard de Conty Chevalier Seigneur de Gaucourt , &: d'Elifabech de Laurier, le U. May 1^31. 9. Honorât Bonin S. de Fcrolcs. I X. Charles Bonin Chevalier de l'Ordre de faint Michel , Seigneur du Corpoy , Urtebizc , Feroles & Bouy , a pendantr plulieurs années porté les Armes pour le fervice du Roy ; premièrement . en qualité de Capitaine au Régiment d'Enguien , puis , de Lieutenant pour fa Majefté au Gouvernement do Brcft , ain(î qu'il paroît par les Lettres de Confirmation de la Jufticc & Chàiclcnic du Corpoy, Lettres de Chevalier & Brevet de Maréchal de Camp , a époufc Marie de Billy de Saroque , fille de Bertrand de Billy Chevalier S-igneur de Belairc , Meftrc de Camp du Régiment d'Infanterie, entretenu pour le fervice du Roy , Capitaine d'une Compagnie au Régiment de Notmandie , As Maréchal des Camps tc Armées du Roy , qui fut rué au Siège de Montauban , d'oii, 10. Charles-Louis-Antomc Bonin Seigneur des mêmes lieux , Capitaine d'une Compagnie de Chevaux. légers, conjoint par Mariage avec Marie Pic fille de François Pic S«. de Gucpcan , Maîtte d'Hôtel ordinaire du Roy , & de Charlotte Alaman fa femme. Branche de NourioH. VI. Mcry Bonin Confeiller du Roy, Lieutenant General à Mcun-fur-Evrc , Seigneur de Nouriou: de Chantcgruë, cpou fa Marie le Bel fille de Pierre le Bel, Si d'Anne de la Dois , le II. de Novembre ij4}. d'où « 7. Jean Bonin , duquel cy-aprez. 7. Adam Bonin Seigneur de Chantegrui}. 7. Anne Bonin femme de Maîcrc François Ragucau Lieutenant General \ Meun. 7. Catherine Bonin Epoufc de Me. Charles Dorguin Lient, au Bailliage de la Châtre* 7 Marguerite Bonin manéc le 19. Novembre 1J84 à Jean Jaques de Meny-peny Ecuyec Vicomte d'Omoy , fils d'Alexandre de Meny-peny Vicomte d'.Omoy , Archer de la Garde du Roy François L naturalifé par Latrcs du mois de Février 1^41- & de Marguerite Tizard , laquelle aprez le dccc de

fon Mary fut maintenue en l'Exemption de 'Tailles par Sr-ntence des Elus de Bourges du 9. Juillet \^%6. apres avoir prouvé par Enquête que fon Mary étoit iifu d'une noble Famille d'Eco^fe. De ce Mariage fortit Jaques de Me» ny-pcny Vicomte d'Omoy. V II. Jean Bonin Seigneur de Nouriou , Avocat au Parlement , s'allia le z8. Janvier lyî». avec Marie Bernard fille de Jean Confeiller & Médecin de Monfieur Frère du Ray, d'où, VIII. Charles Bonin Seigneur de Nouriou , Confeiller du Roy, Maître des Eauës & Forets à Meun , conjoint pat Mariage avec Madelainc Gougnon fille de Jaques S. delaMoline , U de Marguerite Bigot , mort fans pofteritc. Bonin porte d'azur, illa fafcc d'or, accompagnée décrois têtes ic vifages defemnie, dar> gCQt» treHces d'or , x. i. Pppppp î)

HISTOIRE DE BERT, j De 'Biottierci Chapitre XVIII. I. Eam
 de BioTTiinE Ecuyer, cpoufa Gabriclle de Marçay Ici. Août i4jz. d'où; II. 2
 Philippe de Biottierç S. de Marçay , cpoufa Jaquetcc de Malgiberc le u.
 Septembre 4497. & de leur Alliance fonc fortis : }. Claude de Biotticre ,
 duquel cy-aprcz. }. Jean de Biotcicrc. Lcfqucls firent partige le 14.
 Décembre iy4o. • III. " CUme de Biotticre S. de Marçay , cpoufa Antoinette
 de Brandon , d'où font iOus. 4. François de Biotticre S. de Chevronné ,
 contrada Mariage avec Marie de la Rivière.' 4. Jaques de Biotticre. 4. Pierre
 de Biotticre. 4. Philippe de Biotticre. -- îi*- Imbert de Biotticre. 4. Louis. 4.
 Pierre de Biotticre le jeune, duquel cy-aprcz. IV. Pierre de Biotticre le jeune
 s'allia avec Antoinette de Chafly , d'où : V. François de Biotticre S. de
 Chevronné, cpoufa Franç. des Barres le 11. Sept. 1^90. d'où YI. Edme de
 Biotticre S- du Plcffis Se de Chevronné , époufa Catherine Merigot, le 14:
 Janvier 1617. d ou > t VU. François de Biotticre II. du nom S. du Plcflis.
 Cette Famille porte d'argent , à la Croix ancrée dor , furmontce d'une Rofe
 de rucules , tcuillec de finoplc. au Lion Icopardc d'azur , armé & lampartc
 de gueules. Bongards d'^rilly. Chapitre XIX. I. Ouis de Bongards Ecuyer S.
 de Champ , Capitaine de Decizc pour la Comcc(& de Nevers 1 an 1484. cft
 Perc de r *^ H. L Guillaume de Bongards Ceur d'Arûlly , d'où , IIL Pierre
 de Bongards ûeur d'ArCllly . conjàint par Mariage avec Lconatdc de Pemct ,
 de laquelle il eut ** «-«u" , 4. Eiançois de Bongards , duquel cy-aprcz. 4.
 Edme de Bongards fleur de l'Etang & Arûlly. IV. François de Bongards firur
 de la Grenouillicre. du Creufay & Miroir, fut conjoiocpar Mariage avec
 Mar.c de la Tournelle . le ., Oûobrc 1580. d'où font ilTus. ^ J. Claude de
 Bongards cy-aprcz mentionne, y. Scballicn de Bongatds ficur de la
 Grenouillicre. i

LIVRE Xih V. Claude de Bongards ficur de Chambrun , cpoufa Emcc de Sauvage le». Jui/IccitfiiZ de laquelle il proaca 6. Jean de Bongards , qui a continue la lignée. Jaques de Bongards marie à Jeanne Guy on le 7. Février 1^50. VI. Jean de Bongards ûeur deChambrun , s'allia le it. Février itfij. ayecPrançoife Jaquinec , d'où , VII. René de Bongards ficur de Chambrun , conjoint par Mariage avec Marie de U CaC» figne le i}. Janvier 1661. Bongards porte de gueules , à trois Merlettes d'argent , x. 1» De Coqtéeuorne. Chapitre XX. I. L'Ou tient que cette Famille cft originaire d'EcofTc, & que Jean de Coquebomc étant Archer de la Garde EcolToife, s'habitua en Bcrry, Se y acheta la Terre de Fuffy; il avoir époufc Guillecmette Bâtard, comme appert par les Lettres de Terrier , par luy obtenues le 13. Mars 154^. où il cft qualifié Ecuyer Seigneur de Fufly , Archer de la Garde Ecoflbffc du Corps du Roy , d'où cft ilHi , II. Mathieu de Coqueborne Ecuyer Seigneur Vicomte de Fufly , auflî Archer de la Garde Ecoflbife, qui époufaGilberte de Fouchier le dernier Novembre J5J4. donc 1 1 1. Léonard de Coqueborne S. Vicomte de Fufly, qui fut conjoint par Mariage avec Ma» dclainc de Fougères le 10. de Février 1610. d'où cft iflu, IV. René de Coqueborne Vicomte de Fufly, Gentilhomme de Monficur le Duc d'Orléans , qui a été déclaré iflu de noble race par Arrêt de la Cour des Aydes , contre les Habitans de Fufly, le 18. Août i66y II a cpoule Jeanne des Prcz , dont Eufans. V. Gafpard de Coqueborne Vicomte de Fufly. Robert Guaguin juftific ce que nous avons dit , que cette Maifon cft originaire d'Ecoflc, difant, que le Roy Charles VIIL fit Ton Entrée en h Ville de Florence en l'année 1478. ccant accompagné de tous les plus grands Seigneurs de Ton Royaume , U qu'aprez eux entrèrent les Capitaines, fçavoit, Claude delà Châtre & fon fils , le Seigneur de Coqueborne Lieutenant du Seigneur d'Aubigoy , & le récit de l'Entrée du Roy Louis XIL dans Gènes au mois d'Aoûr ijoî. remarque que Mcffnc Georges de Coqueborne Capitaine de cent Ecoflois , fuivoit les Capitaines des Gardes du Roy François, Coqueborne porte d'argent, l trois Cocqs de gueules, 2, i. J De Qambray. Chapitre XXL Ean di Roupy ditde Cambray, S.de laTour de Clamecy, Chefde cette Famille , qui porte de gueules à trois Ccrots d'or 1. 1. étoic originaire de la Ville de

HISTOIRE DE BERRT, Cambray, fut mis en fa juncnfTc au
 fervice de Louis Comte de Flandres, qui le donna à Jean 1. Duc de Berry,
 qui le fit fon Valet de Chambre, &: depuis Valet de Chambre du Roy
 Charles VI. lequel luy donna l'Ordre du Collier de la Gcnefte , par Lettres
 du 19. Janvier 1405. dont fuit la teneur, fuivant la copie qui m'en a été
 fournie par M. Gougnon Avocat du Roy à BourjgCjj , & par M. Maréchal
 de Breton. durits par U ^ace de bicu Roy de France : A tous ceux qui ces
 rrefentes Lettres verrtfir , «y.f///// . Savoir fiifons , que four le Ion rapptrt (jr
 témoignage ejui fait nous 4 été de Jean de Ronp' fj dit de Cimbray Ecuycr ,
 ô" de bonne cr noble Génération dont il tft ijfu & procréé , nous luy Hvons
 donné & clhoyé , donnons & oÛroyons de grâce îftriale ^par ces ti e fentes
 ^ congé & licemct quil porte C" liy toifè porter notre ordre du Collier de la
 Geneflcp par toutes les Fcftcs & Cornp.ignies qui luy plaira bon luy Jcmblera,
 fans ce qu'il en [oit ou puiffe être repris & empêché eu aucune manière.
 Donné k Farts le ig. 'janvier S40i, (!)• plus bjs , Par le Roy , F E RRON. dr
 feelé en Placard de cire rouge. Il fut furnommé de Cambray acaufe de fa
 Patrie , & fa Poftcrité en a retenu le Nom U quitté celui de fa Famille. Il
 s'habirua en la Ville de Bourges, &: prit Alliance avec Marguerite
 Chambellan fille de David Chambellan Lieutenant General à Bourges» &
 de Marguerite Clamecy fa femme. Il mourut l'an 1458. & eft inhume en
 l'Eglife des Cordeliers en la Chappelle du Scpulchre entrant au Convent à
 miin droite. Chaiimeau Liv. 4. Chap. I. dit que le Roy Charles VI. le fit fon
 Maître d'Hôtel &: Maître des Comtes; ce 3UC je ne trouve confirme p:r
 aucun Titre; & par fon Epitaphc il n'eft qualifié que Valcc e Chambre du
 Roy &: du Duc de Berry. En voicy la teneur. Cy 'devant git Jean de Iio!4ppj
 dit de Camhrajî ^jadix V^alet de Chambre dé trèshaut tres-puijjant Prince Ji
 an fils du Roy de France , premier 'Duc de Berrj ^ lequel de ^ambraj
 trépajja l'an de yaçe j^^S. c\$r Marguerite Chambellan Ja Femme , fille de
 tres-nohle "Bourgeois c2r Bourgeoife David Qjamhellan çjt* Margot de
 Clamecy. lacjuelle Marguerite trcpajja le /. de Septembre l'an de grâce jfij.
 Dieu ait leurs âmes Cir de tous les Trépanés. Il fut Perc de z. Jean de
 Cambray II. du nom , qui continua la pofterité Etienne de Cambray ,
 premiercm nt Chanoine en l'Eglife de Bourges, puis Doyen, le enfin
 Evcque d'Agdes , le 14 Août 1448. 1 1. Jean de Cambray II. du nom , S. de
 la Tour de Clamecy » fut pourvu de l'Office de Panctier du Roy Charles VII.
 par Lettres du 7. Drcembre 164^. ic drpuis de celle de Confciller & Maître

des Comtes de Charles Duc de Berry & de Guyenne, & l'un des quatre Prud'hommes commis & élus au Gouvernement de la Ville de Bourges en l'an 1443. épousa Elifabeth Eftevatt ,de laquelle il eut : 5. Guillaume de Cambray Conseiller au Parlement de Paris , Chanoine, puis Doyen, & enfin 89. Archevêque de Bourges, dont j'ay amplement parlé autre part. Il acquit la moitié de la Terre de S. Palais de Jean TroulTcau S. de Bois-firame. j- Jean de Cambray III. du nom , duquel cy-aprez. y Etienne de Cambray S. de Nancray, Tresorier gênerai des Mines , Echevin de U Ville de Bourges en 1501. &: 1503. épousa Jaqueline de Gannay ,doBt il n'eut Enfans. III. Jean de Cambray III. du nom, donna son nom en un Fief Paroisse d'Avoir, qu'il avoit acquis par Echange l'an 1494. &: étoit feigneur de la Tour de Clamecy , S. du grand & petit Theieux, General des Monnoyes du Roy , ainfi qualifié l'an 1497. s'allia avec Anne de Corbie , qui porte d'or à trois Corbeaux de fable, becqués ^mcombresdc gueules. De leur Mariage Sortirent : 4. Michel de Cambray, cy-aprez mentionné. 4. Robert de Cambray Archidiacre en l'Eglise de Bourges-, Abbé de Plein-pied. 4. Guillaume de Cambray Chanoine & ChanceUer de l'Eglise &: U'nivcrsité de Bourges. 4. François de Cambray , duquel cy-aprez

LIVRE XII. lo^j 4. Antoinette de Cambray mariée à Jean Sarcle Receveur pour le Roy en Berry. 4. Scbadicnnc de Cambray Epoufc d'£ticnnc Houec S. de la Charnaye. I V. Michel de Cambray S. de Theficux, Soulangy , Fontillay, ViUeminard & de la Tour de Claoïecy , époufa Perrcttc de Treignac fille de Jaques de Treignac S. de Fontilliyi» Vilicminard, Scrboy , Soulangy , & Vicomte de Chipou, d'Hclcnc Gougnon , d'où , j. Robert de Cambray Archidiacre &: Chanoine en l'Eglife de Bourges. y. Jean-Jaques de Cambray premièrement Chanoine & Chancelier de l'Eglife & UnivctOtc de Bourges , puis Doyen de la même Eglife , Vicaire gênerai du Chapitre le Sie-» ge vacant , U, de Jaques le Roy Archevô«ue de Bourges, Vicc-Ambaffadeur \ Conftantihoplç, auquel M, Cujas dédia le 60 Livre des Baljliques l'an 157[^]. & dont il fait ireshonorable mention au Liv. 14. de fcs Obfervacions Chap. 34. dcccde le y. Deccmb. il cft enterre en l'Eglife ParoiiTiale de Soulangy en la ChappcUe de N. Dame, fous uac Tombe élevée , où fc lit cet Epitaphc. Cy gtt noble Jcientifique Perjônne tJ[^]ejJîre Jean- Jaques de Cambray ^ ihunt Conjèiller du Roy en fon Conjeil Privé ^ d'Etat ^ Doyen en l'EgliJè de Bourses, Seigneur de Soulangy , qui trépajja le cinquième jour de Décembre iji[^]. f . Jean de Cambray , duquel cyaprcz* y. Jaqueline de Cambray Vicomteffe de Chipou &: Dame de Theficux , mariée i Aotoine Baraton S. de Vauvett & de la Rofc. 5. Hélène de Cambray femme de Jean Jaupitre S. de Vaugibault. François de Cambray Confciller du Roy en fon grand Confcil , Lieutenant Particulier au Bailliage de Bourges , s'allia avec Marie Salât fille de Jean Salât Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy, Ptcûdent au Parlement de Tolofc, Se de Marie de Gannay, d'où font ilTus, y. François de Cambray cy-aprex mentionné. y. Anne de Cambray. y. Marie de Cambray , morte fans Enfatts de Jean Fradet S. de la Chaife. y. François de Cambray Confeiller au Sicgc Prcfidial de Bourges , époufa Madclainf Bouer : de laquelle il n'eut aucune pofterite. 5. Jean de Cambray , qui fuit. V. ^r[^]^[^]^*.*[^]*' Cambray s. de Fontillay , &c. contrada Mariage avec Geneviève Maréchal fille de Savary fleur de BclTc de Breton & du Gcnctoy , & de Geneviève Chambellan fa femme : il ne laiffa qu'une fille unique qui fuit- Sa femme l'ayant furvêcu, reprit une féconde Alliance avec M. Berangon DairoUes Receveur gênerai , Echevin de Bourges. Maréchal porte de finople à trois PoilTons en fafce, mis l'un fur l'autre d'or. 6. Marie de Cambray mariée à Mcflrc Antoine de la Grange Chevalier Comte d'Arquiam , Gouverneur de la Ville de Calais &:

Pais reconquis, fils de Mcffirc Char'cs de la Grange Seigneur de Montigny & d'Arquiam., & de Louifc d le finie la Maifon 4e Cambray. de Rochc-chouart. En el« Chaumeau. Chapitre XXL 1. GUILLAUME Chaumeau S.deLalfay , qui noittoit d'azorji la fafce d'oc, chargée d'un coeur de gueules , au lambel à'oi ,, Se de trois piccc« en chef, au aoifltiflc monnnt d argent en pointe, fut Pcre de x

The text on this page is estimated to be only 28.25% accurate

Histoire de berry. IL Guillaume Chammcau S. de LaTay, cpoufa Guillemette Poyan, fonda* une Chappelle en l'Eglife de faine Bonncc , qui fut benîce le ij. Avril iyj3 d'où , J. Jean Chaumcau, duquel cy-aprcz. }. Claudine Chaumeau mariée le g. Décembre 1^14. à François Rigict S. de Moris & d'Houct , fils de Nicolas Rigict S. de Moris , & d'Anne Pillas. JII. Jean Chaumeau S, de Laffay & du Portail de Milly, cpoufa le 31. Juillet iyi8. Anne Chambellan, fut élu Echevin de Bourges l'an 1540. fit imprimer fon Hiftoire de Berry l'an if^fi- ne laifla qu'une fille. 4. Claude Chaumeau née le ly. Mny iyy4. mariée le ij. May lf7t. à François IcKfarcchal S. d'Azy .fils de Henry Argentier du Roy, & de Jeanne de Gannay fille de Nicolas de Gannay S. d'Azy & de Nancray -, Prcvôt de Bourges , & depuis Confciller au grand Confcil , & de N.... Brinon : De ce Mariage dcfcend toute la Famille des le Maréchal. Claudine Chaumeau mourut le 14 Janvier 1604. & cft enterrée dans la Chappclie des Chaumeau en l'Eglife de S. Bonnet j & en fa pcrConne finie la Famille des Chaumeau ori^iaircs dclaParoiire de ftiim Caprais , où ils ont pofcdé les lieux ,^ Valençavv fiû deroupclin , qui s'ctoieni tranfpLntcs à Bourgc^ environ fan J48o, ' j. \ U. i .. ■ ' - y 'De Chabenar, Chafitre XXI Ik CEtte Famille originaire de la Châtclenie d'Argenton , où elle poflcdoit unFicfj dont elle a tiré fon nom , ou luy a donné le ficn , fc tranfplanta à Bourges au fiéclc dernier , ou elle a pris Alliance dans les plus nobles Familles. Portcd'argent \ la Fafce en dcwife de gueules, foutenue de trois penlees au naturel , fciillces de finople , X. i. au chef d'azur, chargé d'un folcil dor. Le plus ancien de ceux qui font venus a ma connoiffancet cft , François S. de Chabcnac , qui vivoit en 1480, fuc Perc de François II, du nom S. de Chabcntt , marié à Cathcr. Arnaulcd'oùentr'aùtres Enfans. 111. ■ ' Etienne de Chabenat S. de Jaujau , s'établit en la Ville de Bourges . cpoufa François Macquercau. laquelle étant dcccdec, il reprit une féconde Alliance avec Simone Macc fille de Chriftophlc & de Catherine Charlemagne , donc rExcraaiçn eft rapported dans la Généalogie des Macc,' d'où font iffus. ^V' ^' ' ^f' Enfant 4u prrmer Ltt. 4; Jeanne de Chabenat. Du fécond JUt. 4. Etienne de Chabenat II. du nom. continua la lignée. 4. Ifaac de Chabenat S.^e Jaujau, époufalfabcl de Lavcrdan ,de laquelle il procréa j. Pierre de Chabenat. . , " ^ i j. Etienne de Chabenat. y. Claude de Chabenat. 4. Marie de Chabenat contradaMariage avec Charles de Bretagne, puis arec Franç.Bicc Etienne de

Chabernat II. dancmEctiyer. CôtAfcîler du. 'Ro^ , Cowiûleur ccfieral
des Finaiiccs, cpoufa le 11. Février iéo8. Claude Ici Waréclial. fille de
François S. d'Azy Se de

The text on this page is estimated to be only 24.04% accurate

ic de Laflay , & de Claudine Chaumcau , d'où, y. Etienne
deChabcnat IILido nom, qui fuit. ut* au y. François , qui a fait la Branche
de Boifvert. y. Gabriel de Chabcnat S. de Bois-bourbon , more fans
poftcritc d'Elifabcih Martin fa femme. -T) ?f> . y^ Marie de Chabcnac
R,ciigiei{Gc aux Ucfulincsk 6. Michel deChabcnac Che». Comte de
Bonneuil»a fqcccdc aux Cjiargesdc fonPere»' 6. Etienne de Chabcnac Abbé
de Notre Dame du BoUchct, Pricuir de Praha. 6, François de Chabcnat
Lieutenant de VaifTeau du Roy. 6. Madelaihe de CKabenai Religieufe à
Poilfy. 6. Elifabcth de Chabcnat. 6. Anne de Chabcnat Religieufe aux
Urfulincs de Boiirgci. 6. Geneviève de Chabenat. Branche de S oijvm.
François de Chabcnnt Ecuycr S. de Boifvfert, Confciller du Roy, Prefident,
Treforier gênerai de France à Bourges , cpoufa Marie Hei^raiulc Veuve «de
Germain ie 'Large Exuycj:, fille de Robert Ecuycr S. du Soier^ d'Houec^
Confeillec du Roy, Magitltas àù Sicgc PreOi^ial de Bourges , & de
Catherine Bict de Maubranche, d'où , 6. FrantjOis de Chabcnat IV. du nom,
qui fuit. ' 6. Claude de Chabcnat Rdigicuihc à b Vifitation. 6. Louis de
Chabcnat Religieufe^ l'Annonciade. ' '•VI. François de Chabcnat 1 V. du
nom, Ecuyer S. de Boifvert, Capitaine au Régiment de Lionnois,^ prefent
Trelorier de France à fiourges^corrbint par Mariage avec Jeanne i^agucau
fille de Claude S. des Gazons , & de Madelainc Gaudârt , d'oi^ 7. Marie de
Chabcnar. 7. François de Chabcnat V. du nom. 7. Madclaine de Chabcnat. ..
<J : . . -jL» t * ————— —~- •■ ■ I ■ .afcMi ,^ • Du X^oifig, Ch
AP;ITHr#t2 XXIJ L CETTE Famille originaire de Nivernais, Iji: tranfptoa à
Bourgc» l'an 159^ . Elle portoit autrefois d'azur i trois coins d'or^^^
I^es^^C^ts .avqicm - ajoute . On chevron d'or, charge de trois coquilles de
gueules. ^1 ta a changé fcs ancicnnel Armes, fit porte à prefent d'or au
chevfon de gueules ,' chargé de trois coquilles du. premier , accompagné de
troi*' l'armes d'azur , t. t avec cette Devifc .• Perf_?rini latrymau' tf\$. Le
plus ancien qoJ foit venu à ma connoiff*ancc , cil , 1 Vincent du Coin^ S.
de Greffleix & de Marigny en Nivernois , qui vivoit en 1497. atoitecpooCé
Marguerite Bourgoing fille de Guillaume S. du Vernay, des Poiffons
d'Aignou , U de Marguerite de Corbigny fâ femme , d'oij , Qjl q q q q

The text on this page is estimated to be only 19.99% accurate

io44 HISfIOIKE nS BERRT, 1. Guillaume du Coing qui fuie. ». Joaclura du Coiog Sous- Prieur de la Charité, & Prieur de Paciogs, II. Guillaume du Coing S. de Graftoix & de Marigny . vivoic en époufa Jeanne BufTicre hlle de jcan Gouverneur de Cône, & de Guillemette Quarre , iL TaVant furvccuc , il rcprnr une féconde Alliance avec Guillemctce Bourdin. ..riijoiiv Enfiins du premier Lit. 4^^y"î? *V^""^o""S ^ Graftax, alhc i Claude de LulTcnay fille de jcan S. de la jartle 6^ de Lcofiaîr4c Olivier, dcù •t' ? iV- '*' .C'o'ng maricç;^ jcan pcfprez S. de Coughy û: de Chalons. r. Marguerite du Coing Femme de Claude S. de Lcfpcron , d'où Jeanne de Lefoeton inaç4ec-,a Jaques Bolacro. , • r- i Coing E^o^fc. de Louis, Coquille \$. de Grenay fils de Pierre , & de Collctfé de Cormonc . puis de ,Çuy Cpquillc S. de Romenay , d'où Jeanne Coquille temme de Henry Tonnelier , "Marie Cpquilic Epoulc de Jaques Henry , Marie Coquille temme de Jean de Vaux , François Coquille mariée à Louis de Mazy. 3. François du Coing Epoulc de Lo^is de Colorabf. } Catherine du Coing femme d'Adrien de Colorabs. DK r """"""^ '^i Coing minée à Philippe de Sauzay Ecuyr S. des Rouachcres , fîls de Philippon, 5: de Louifc Gougnon. , . A Enfant du fécond Ut. III. 'Guillaume du Coing qui fuie 3 Guillaume da Coing II d« nom, S. de la Talle, Ballly d'Aubigny, époufa FraiU çoifc Baulin , d'pù ^ M ' 6 7» r • 4 Guillaume du Coing IIL du nom , continua la lignée. 4. jaques du Coing S de la Porte, conjoint par Mariage avec Anne CoUts , d'où = j Jaques du Coing S de la Porte. "«'^W' y. Anne du Coing mariée à Jaques Bongards S. de la Barilletce, 'm,elf^"r/r r""^*-*^""^ nomTs.'de la Talle. époufa Catherine Landas. lac^mle de^L^ay ' d"ù ^ """"""^ ^'^^ ^""""-""^ Ecuyr'vi. J: L^ul: t iz\ ^:tcJ. • ^«^^-^ ^^^^^ "^^^^ <^^5o,x,a'o. <f. Marie du Coing mariée à Antoine de Tollct Ecuyr S. du Bois-firamé j. François du Coing qui fuit. V. François du Coing Ecuyer S. de Chalus & d'Acon , époufa Jeanne du Chcvra fille unique de Jean S. d'Acon, ic de Simone Macè . de laquelle i eut 6. Gilbert du Coing. . 4 ^ u cur. Louis du Coing more fervicè Roy J - ^..CuilJaumc dtf Coing.iVrdu nom, qui fuit. * V\\TnX^C^^ Germain Xelarge EcuyrS.de jBoifdutand.- d>ntEi<F 6. Jeanne du Corne manee en premières Nôcti \ Vr.^^^^ r^ u c ""««t>». VI. Guillaume du Coine tV' Aî nom •-pi-;i^/V'j^"J*" î*" Ar"";- ' »

IJVRE XII. U cepfic udc feconde Alliance avec François Boltiere de fiinc Georges , d'où, .cpi . . èrtfans du prrmier' Lit. 7. Jeanne du Coing Religicufe Utfulinc. Dû fécond Lit. 7. Guillaume du Coing S. d'Acon & de Chalus. Cûrbtn. Chapitre XXIV. CEt TE Famille porte d'or i une fafcc ondée d'azur , accompagnée de troi» Cor» de fable, viroles d'argent , enguichez de gueules. Le plus ancien de ceux qui font venus à ma connoi (Tance , cft , I Charles Corbin S. de la ReBardiere, quideMarg.Sehefchalptocreienrr"aatrêsEnfaQS.' II. « Guillamne CorbinS.de la' Renardière, conjoint par Mariage le i6. Septembre 1579^ avec Baibc Huault fille de Jaques , & de Jeanne Belenfânt , d'où , III. Etienne Corbin Ecuyer S. des Chaumes, de la Renardière, duVcrnillet & de Prepoilc , contra^a Mariage le de Juin \6\%. avec Françotfc Boiflcau fille de Pierre S. du Vcrnillet , (C de Jeanne Mercier, Echcvin de Bourges en itfji. d'où , 4. Etienne Cotbin continua la pofterite 4. Jean Corbin Chanoine en l'Eglife de Bourges. 4. Renée Corbin mariée \ Pierre Baraton S. de Dames , d'où Baraton, conjoint par Mariage avec Mercier fille de Gilles Ecuyer Sde S. Antoine, & de François Guay. 4. François Corbin Ecuyer S. d'Hoiïet & de la Renardière, allie avec Gaffot fille de François Ecuyct S. de Deffens, U de Girard, dont Hnfan». IV. Etienne Corbin Ecuyer S. des Chaumes & du Vernillet, Confeiller , Juge & Mtgiftrat au Siège Prcfidial de Bourges , cpoufa le 7. de Juin Jeanne du Loing fille de François Ecuyer S. d'Acon Se de Chalus , & de Jeanne du Chèvre, d'où , j. Etienne Corbin Douleur en Théologie, Chanoine en l'Eglife de Bourges. j. Guillaume Corbin lE^ycr S. des Chaumes. y. François Corbin née le 6. Mats mariée le rj. Mars 1679. à Nicolas Thau. mas de la Thaumafficre Ecuyer S. de Puy-ferrand , Confeiller du Roy, Lieutenant au Siège delà Prévôté de Bourges, fils de Gafpard Ecuyer S. de Geriflay , Vicomte de Lefteuf, Doreur ez Droits , Aggrcgé en l'Univerfite de Bourges , Avocat en Parlement , & de Catherine Badin , dont Enfans. j. Jeanne Corbin. j, Marie Corbin. Confiant. Chapitre XXV. I. GU T de Conftant Ecuyer Seigneur de Fontpertuui , porte d'azur au chevron d'orj accompagne de j.Molectes de même, x i. D'Agnes de Teligny fa femme , procréa Qqqqqq i;

io4^g HISTOIRE DE B E R R T, 1. Marie de Confiant mariée à Rtné Pontus fils de noble homme Ponrus du PoBU Seigneur du Razay , Capitaine du Château d'Angers , le ii. Août ijio. t. Louis de Confiant, qui fuit. II. Louis de Confiant Chevalier Seigneur de Fontpertuis, l'un des cent Gentils-hommes de la Maifon du Roy, de laquelle Charge il fut pourvu le i8. Juin ijij. époufâ Ifabelle d*où efl ifTu , I I I. Jean de Confiant Chevalier Seigneur de Fontpertuis, l'un des cent Gentils. hommes de b Maifon du Roy, qui concradla Mariage le 4. Février iij8. avec Charlotte de la Rivière. 11 fut commis par le Roy pour coromand^r cz Ville Se Duché d'Orléans , Comté de Gyen Se Duché d'Etampes , en l'abfeocc de Monfieur d'Entraigucs Qou? ç^oç»^ç^cn chef, par Lettres du 8. Avril ijij. Il eue pour fils , * IV. Claude de Confiant Chevalier Seigneur de Fontpertuis, qui cpoufa Marguerite du Pctrouin le j. de Juin 1597. de laquelle il procréa , V. Jaques de Confiant Chevalier Seigneur de Fonrpertuis ie de Lailly allié par Mariage avec Marguerite de Vievre le ij. Avril 1617. d'oii font iffus , * 6. Alexis de Confiant. 6. François. Mary de Confiant. 6. Jean de Confiant. 6. Marguerite de Confiant. 6, Marie de Confiant. De la Chappelc - Launay, Chapitre XXVII. JE A N de la Chappelc Ecuyer, cpoufa Luquette de la Force, le a. Septembre lAim, d'oii fôrtit cntr'autres Enfans Pierre & Guillaume. II. Pierre de la Chappelc S. dudit lieu, conjoint pat Mariage avec Marguerite de PierrC'pont le i6. Août 1477. qui le fit Pcre de , m. ^ Antoine de la Chappelc S. dudit lieu, qui prie Alliance le ij. Novembre lyoj. avec Gafparde d'Orléans ; de laquelle il eue , 4. Jaques de la Chappelc. 4. Petrette de la Chappelc, lefquels firent partage de leurs Biens MaieTfieb le 10. Septembre ijyo. En fécondes Noces il eut pour femme Françoisfc d'Hoard, dclaqueilc il procréa 4. Georges de la Chappelc, duquel cy-aprez. * 4. Emery de la Chappelc. 4. Jeanne de la Chappelc. 4. Anne de la Ghappelle : Tous lefquels avec les Eofans du premier Lit partaacreot les Biens de leur Perc le 3. Février ijji. & leurs Biens Maternels le Fcv. jjgof 1 V. Georges de la Chappelc S. dudit lieu . de Launay & Afnieres, cpoufa en preaiemicrei Noces Françoisfc du Mefnil-Simon , de laquelle il n'eut quWe fille- Puis xlreprie une féconde Alliance avec Françoisfe de ia Crange fille de Chaîitt Cheval/cr S

LIVKE XI L 10[^] de Moncigny > & de Louife de Roche chouarc
 , (à femme. IEjnunt du premier Lit, j Jeanne de b Chappcllc. Encans du
 Jècond Lit, y Antoine de la Chappcllc qui a continue la lignée. \, 5. Edmcc
 de la Chappcllc Epoufe de François de Gamachcs Scigncur [^]*(Juroucr. y.
 Gàbriclle de la Chappcllc; aufi[^]ucls fut élu Tuteur Mcfllec Antoine de la
 Graogc Chevalier Seigneur d'Arquiam » le iS. Septembre 1609. Antoine de
 la Chappcllc II. du nom , S. de Launay , contiaâa Mariage ayeo Anne
 Lévard , de laquelle il eut , i. Charles- Blanchet delà Chappcllc, S. de
 Launay. 6. Antoine de la Chappcllc S. de la Faix , a pris Alliance avec Anne
 Petit Veuve de Mcflîre Charles de Pafquier le i6. Avril i6yj. 6. François de
 la Chappcllc. r,,; j[^]f[^]. tf. Anne de la Chappcllc. 3 ° 6. Edmcc de la
 Chappcllc Epoufe de Jaques d'Etampcs Ecuyet Seigneur de la Mocce-[^]
 d'Ennordrc. 6. Claude de la Chappcllc femme de c JDe la Chappelle-Pierre-
 fitg, G H A F I T n B XXVIL 1. H A KL ES de la Chappelle Ecuyec fleur de
 la Motte de Beaujen & de Piètrefitc, Pcre de II. Jean de la Chappcllc S. de
 la Motte-Pierre-fite , qui c[^]ouft Atone de Potin le Mars lîifi- d'où font fortis.
 3. François de la Chappcllc, cy-aprez mentionne. Claude de la Chappc llc.
 }. Cécile de la Chappcllc. }. Urûn de la Chappcllc. Tous dénommez au
 partage du 18. Septembre IJ71. m. François de la Chappcllc S. de la Motte
 de Bcaujcu & de la Motte-Picne-lîtc, con[^] joint pat Mariage avec Mane de
 la Due le 2,. Mars lyji. d'où , IV. Charles de la Chappcllc. S. de la Motte-
 Pierre-fite, éipoufa Marguerite de Couraulc fille de Jean de Courauli Ecuyci
 S. de Chevilly , & d'Anne Herpin fa femme , d'où , V. Benjamin de la
 Chappelle S. de la Motte-Pierre-fite , conjoint par Mariage avec Gàbriclle
 du Houltay le dernier Janvier iti[^], d'où font fortis. VI. tf. Joachim de la
 Chappcllc Ecuycr S. de la Mottc-Picre-fitc. 6 Charles de la Chappelle
 Ecuycr , qui a epoufe Silvine Eftevard le x8. Oûob.i6j8. Ils portent d'argent
 à la barre de ùblc , accompagnée d'une fafce d'azur.

HISrOIKE DE BËRKT, Chauthb XXVIII. I. Helion Cholle'

Ecuyer S. de la Joubardicre conjoinc par Mariage le ii, Odobre 1481. avec Louifc de Sorbicrcs , de laquelle il eue Charles Cholle nuric avec Philippe Le Clerc le 4. May 1J04. de laquelle il eue I I I. ' Charles Cholle II. du nom S. de la Joubardicre, cpoufa Olive de Laudirr,. u Février iji6. de laquelle .1 eut IV. Antoine Cholle S. de la Joubardicre, lequel de Mathurine le Courier fa femme eut Claude Cholle alJic avec Marguerite Baudichon le 3. May 1573. de laquelle il eur VI. Archambault Cholle S. de la Joubardicre cpoufa François de S. Sevrin . d'c iou VII. Archambault Chollé S. de la Joubardicre H. du nom , marie le 14. Août i6x, \ Marie Forticr,d où 8. Louis Cholle. ' x«>jy. a Branche de la Fournonme. I. Charles Cholle Ecuyer, cpoufa Renée de Bcauregard , qui le fit Pcre de II. Léonard Cholle conjoint pat Miriageavec Gabriclle de Mareuil, de laquelle a a eu III. Ohvier Cholle S. de Villcgouis, allié avec Renée Mailloche le 15. Février 1591. d'où, I V. Claude Chollé, 5* de la Fournouerie. Chenu, Chapiths XXIX. LOUIS Chenu S.dc CharnronaycftChcfdc cette Famille originaire de la Ville de Bourges. 11 conaaûa Mariage avec Robine Aubert, de laquelle il eut II. cJT? . 2" Charentonay , demeurant l Bourges, qui vivoit en l'an 1481. C^tranfigca le xé^ Février avec Mcflrc Antoine de Bueil Comte de Sancerrc, Baroî de Mon". d ËSI' « F ^"T ^5" u"" ^""^ f""^ ^--^ P"<= "-'^ -«Jean d Eftampcs Ecuyer S. des Roches , U luy abandonna la mouvance du Fief de j Brious

LIVRE XI L 49 II III. jfcen Chenu II. du nom. Ecuyer S. de Charentonay, cpou (ii Guyonne de Troaflebois. d oà 4. Jean Chenu III. du nom, duquel cy-après. 4. Renée Chenu mariée l'an 1514 à Gabriel de Fontenay Ecuyer S. de l'Espine fils d'Amaury Chevalier Baron de Fontenay . & de Catherine de Chitcluse sa femme. IV. Jean Chenu III. du nom, Ecuyer S. de Charentonay, airist à la Rédaction de la Coutume de Berry, & fut un des dix Gentils hommes de pucelles par le fécond Etat. Il cpoufa Emme de Ville' blanche fille &: unique Héritière de Pierre de Ville-blanche Ecuyer S. des Châtellenies d'Autry & Cernoy, U de Jaqueline d'illiers sa femme. Pierre de Ville-blanche croit fils d'Antoine de Ville-blanche S. du Plaisir-barbe en Touraine, Autry & Cernoy, & d'Anne de HufTon-tonnette. Jaqueline d'illiers croit fille d'Yves d'illiers Chevalier S. des Adrets & du Tertre , premier Maître d'Hôtel du Roy, & de Marguerite de Beauvillicr\$. Jaqueline d'illiers deccda le jour des Rois 1513. de Jean Chenu &: Emme de Villeblanche eut un Fils &: une Fille. 4. Louis Chenu , duquel cy-après. 4. Marguerite Chenu femme de Claude de la Porte. A près la mort d'Emme de Ville-blanche, il se remaria le 16. Novembre 1550. avec Claude d'Estampes veuve de Jean De la Porte Ecuyer S. de Veaugues, de Deux-lions, S- Georges le Aniercs , de laquelle il eut trois Filles cy-après nommées , & étant décédée l'an 1570. la Veuve reprit une troisième Alliance avec Jean de Culon Ecuyer Sr. de Trois- Brious , dont la postérité est déduite en la Généalogie de Culon. n 4. Marguerite Chenu alliée avec Pierre du Rouffleau . Ecuyer Sr. de Monivilliers, le 27 de Janvier 1567. 4. Emme Chenu femme de Jean Pélourde, Ecuyer Sr. de Troy , Cologne & C Yvry. 4. Blanche de Keau. IV. - ■ ^ , Louis de Chenu Ecuyer Seigneur d'Autry , Cernoy & Charentonay , cpoua Marie de la Porte Sœur de Claude , & Fille de Jean de la Porte Ecuyer Seigneur de Veaugues &c. & de Claude d'Estampes sa Belle-mère & de cette Alliance eurent. y. Marie de Chenu femme de Richard le Fort Ecuyer Seigneur de Villmandem', dont les descendants possèdent aujourd'hui la Terre de Cernoy. 5. Charles de Chenu > duquel cy-après < V. r Charles de Chenu Chevalier Seigneur d'Autry U Ville & de Cernoy, fut conjoint par Mariage avec Mademoiselle Prevôt héritière de Sanzay & du Châtelier - Portaut en Poitou, Fille d'Antoine Chevalier Sr. du Châtelier-Portaut > de Matières , la Femme, Ptécigoy, le d'après Oâ:obre 1566. puis en féconde». Noces-, avec Anne de Prie. Fille de René le Prie , Chevalier Seigneur de Prie , Mont-poupon , Baron de Toucy , Chevalier des Ordres du

Roy, & Gentil- Homme ordinaire de la Chambre, & de Nicole de Buzeville
sa femme : Il eut des Enfants de ses deux Lits. En l'an du 1^{er} premier Lir.
Suzanne de Chenu Dame d'Autry la Villard %c"éyi Châtellier - Po^{ue}\
'Comte de Sanzay, mariée à Louis Turpin de Crieux v'Chevalier Comte-
de Cheri^é, Fils «c Charles Turpin Comte de Otirte, Chevalier des Ordres
du Roy, Jv: d'Eleonore de Côtivant sa femme, d'où font issus. •";^> - ^""
rt'O'i 7. Jeanne Turpin femme de Jean Tircchri de Rince/ ChtVolité
Seigneur du la Chapelle Balou. 7. Jacqueline Turpin mariée à Jean Baptiste
de la Châtre , Chevalier Seigneur de BrullobauU. ■ p. -r-^; » J, f i' r>K 7j' r-
f-? r- -f n r - 7. .Anne Turpin Religieuse à Beauroon lez Toiùls./ 7. Louis
Turpin Chevalier Comte de Sanzay &: de Chercz, Baron d'Autry la Vtuo,
Seigneur du Châtelier- Portaut , la Roche de Mariuoioy , V autres
licàxvcoDjûioc pat

The text on this page is estimated to be only 23.41% accurate

raariagc le 18. Avril \66i. avec Anne Marie de Coulanges\$, Fille de Philippe de Coulanges Confeiller du Roy eu Tes Confcls, Maître ordinaire en la Chanxbre des Comtes i Paris, & de Marie le Fèvre d Ormtflbn , Fille d'André le Fcvrc Scigne'ut'^OrrocfTon , dc-ccdc Doyen des Confcls de Ça Majcftc , & d*Anne le Prévôt la femme , n-lmc d'Amboile &c d'Eftrelles. Philippe de Coulanges cft fils d'autre Phirippc de Coulanges S. de Montalcau , Confeiller d'Etat, &: de Marie Bcfzc. Du fécond Ut de Charles Chenu. \ . . . de Chenu loaiicc dans U Maifon de LigncvUle en Lorrain '^•■■'^ r. :■■-}■■ ■■■ -fi H-.-J' i,, vt, De Ceigne, •' . (■ C'H K ^ I T R B XXX. r. JEan de Coigne Ecuyct Sr. de la Roche-Coigne & de Marceau , eut de Jeanne Bertrand fa femme. . ' ' t ^Pierre de Coigne S. de la Roche- Coigne, cpoofa Margucr. d'Aloigny Ifc i.)i'nt. ijoff. i- m. j^cDc de Coigne S. de Marteau , s'allia le 8. Mars ijfîl. avec Renée de Bndier»; .1. . I IV. '^ÀXtflil^é^dc Côigric S. de Marteau époufa le 16. Juin l'/ff. Marie de Mcnou li'le de Jean de Mcnou Ecuycr S. Duméc de Menou, & de Catherine Qinnault fa femme,doù 9 V. Jaques de Coigne de Marteau prit à femme MadclaincDauncyiUc , puisen fcon* djçs ^;^ocp)Madclainc Cholle» ., Enfant du frtmier Lir. 6. Louis de Coigne S. de Marteau , la Boigncurie, Lafché & autres lieux, conjoint ^at Mariage le 11. Juin léjt. avec Marguerite de Bonafau. Du fécond Lit. Jaquesdc CoignCk Cette Mai fon porte d'Ermine , pour Snpot^s-il Griffons all^d'or. *De ChambcUan,. jos C«1»ITRE XXXI. CEt TBJ Paille cft connue en ^erry drz ijif. &c. Elle s'y cft maintenue par des Emplois confid<rables , qui en ont relevé la Nobleâc , &c. Porte d'or parti d'^azur» à la bande de gueules brochante, fur le tout. Ciqfiier une lâco d'Autruche. Suppôts ^cax hommes armées de pied en cap, quelquefois deux LicomeSk Pour Pevife, CoUtijuij frd^ fv^^om le prefenc je ne peux ccmontcr plus haut; qii a 13^ que vivoic David Chambellan Seigneur de la Tour de Clamecy, à caufe de Marguerite de Clamecy fa femme , hlic de Jean dcClamecy Seigneur de Clamecy. Il laiffa les Enfans qui fùbrsat' s . 1. Etienne Chambelbn qui fuie. 1. Jaquette Chambellan fut mariée deux fois : Premièrement , à Philippe Pelorde S. de - 'olignjr

LIVRE XII de Poligny en partie : fecondement, à Jeannin de Bar Vicomte de Villemcnard. t- Marguerite Chambellan, trespastâ l'an 1413. Dame de la Tour de Clamecy, fut fcrarae'de Jean de Roupi , dit de Cambray , Chevalier de l'Ordre de la Gencfte, Valet d« Chambre du Duc de Berry, puis du Roy Charles VI. II. Etienne Chambellan Vicomte duPéron, fut marié aprez l'an 1571. a Jeanne de Chantelle , laquelle testa l an 1415. Elle croit fi.'lc d'André de Chamelle Ecuyer S. de Coulons, de la Jullerie de Bourges , &c. Vicomte du Pcron, & de Marguerite fa femme , dont font ilTus , }. Renaud Chambellan Religieux , Prieur de Bony Diocefe d'Autun. 3. Jaquelin Chambellan, dont la pofterité n'eft venue à ma connoiffance; 3- Etienne Chambellan qui fuit> 3. Jean Chambellan Religieux , Prieur de Joignac» dépendant de la Charité, Diocefe Je Sens. III. Etienne Chambellan Vicomte du Pcron, Receveur gênerai en Berry , cpoufa avant l'an 1417. Ponon Sathenat fille de Jean Sathenat S. du Mont & de Launay, & de Jeanne fa femme , d'où , 4. David Chtmbellan qui fuit. 4- Guillaume Chambellan S. de la Garenne , de Chantelou , qui a fait la Btanche qui fc" verra cy-aprez. 4. Etienne Chambellan S. de Milandre & de la Chabotiere , Confeillet tL Pannctier du Roy Louis XI. fon grand Contrôleur de l'Argenterie & Ecurie,& Prévôt de Bourgesl cpoufa Annette Bafton Veuve de luy en 1484 dont eft ifTuc , . 7 f. Catherine Chambellan Dume dcMilandre & de la Chabotiere, femme dïtkn*' ne Gaflâult S. de Mcrolles ic de Mcneftreol en Champagne , Secrétaire du Roy. 4. Marguerite Chambellan mariée à Pierre de Refuge Ecuyer S. de Fougères, Chambellan du Duc d'Orléans , Capitaine de cinquante Lances , & Gouverneur d'Aft. 4. Marie Chambellan femme de Nicolas du Breuil S. de la Grclerie, Secrétaire du Roy. 4. Jeanne Chambellan mourut fans Enfans de Jean Ballon fon Mary. IV. David Chambellan Vicomte du Pcron , Lieutenant gênerai à Bourges , puis Confeiller au grand Confeil, fut commis par le Roy pour faire faire le Serment de iûdclitc, tint aux Gens Nobles &: d'Eglifc, qu'à tous autres en la Province de Berry,par Lettres du 17. Juillet 146J. Il fut marte deux fois : Premièrement , à Perrette Tauraict : Secondement, a Collette Gauchet fille de NicoLs Gaucher S. de la Gauchre, &: d'Agnès Voulzy fa femme. Il eut des Enfans de fes deux femmes: Enfans du premier Ut. f. Jaques Chambellan Baron de Vatimbourg, S. de Compans , Confciller au Parlement de Paris, époufa en 1468. Denife de Longueil fille de Jean de Longucil III dtt^ nom , S. de Longueil, Confciller au Parlement, fie depuis

Maître des Requêtes, & Vic^{te} fidèle aux Requêtes du Palais, (c de Marie de Morvilliers sa femme. 6- Antoinette Chambellan Dame de Compans & de Malitorne, femme de Jean de Feugerais le Jeune, S. de N cron }
 Conseiller au Parlement de Paris. j. Agnès Chambellan eut deux Maris : le premier étoit Claude Vallée S. de la Croix des Fougères, & le fécond, Artault de Villedieu, Ecuyer S. de Villemorand, Vicomte du Peron, à cause de sa femme, Echançon du Roy & Prévôt de Bourges, & Maître des Eaux & Forêts de Berry. Ils furent inhumés en la Chapelle de Beaucourt, Paroisse de saint Aoustrille de Bourges. Marie Chambellan femme de Guichart de Thoucy ou Toccy j & étant Veuve «lie Cpoufa en 1484. Jean, dit Janot Vaultier Ecuyer, avec lequel elle acheta en 1486, la^{te} Terre de Bailly. Il mourut en 1508. & elle en 1503. sans Enfants. Elle a fait Jeugrandcy Fondations ^ sainte Solange, où elle est enterrée.

joj^ HISTOIRE DE "BERRT, Du pcond Lit. David Chambellan
 S. de la Vcvre, Avocac gênerai au Parlement de Paris. Le nom de fa femme
 n'cill venu à ma connoifTancc , mais il fut Perc de 6. Marguerite Chambellan
 Dame de la Vcvre, femme de Charles Michon fleur de Bagnolec, Confcillcr
 du Roy en fon Trefor à Paris. {. Gaft.in Chambellan Vicomte du Peron, par
 partage en i4<5j. Prieur de Moniigny far Cofnes en Nivernois , & Chanoine
 de faint Urûn & du Château lez Bourges, f. Martm Chambellan qui fuit. j.
 Jean Chambellan S. de Soly prcz Paris , Echanfon de Charlotte de Savoye
 Reine de France, cpoufa dont font iffus , 6- Antoine Chambellan S. de Soly
 ptez Pans, Cheval.de la Table- Ronde de Bourges. 6. David &: Pierre
 Chambellan. j. Jeanne & Nicole Chambellan mortes fans pofterité. lilfarcîn
 Chambellan Vicomte du Peron , par partage de l'an 1511. S de Bailly.rfl
 qualifié noble & Lieutenant gênerai delà Prevocde Bourges.fut marjc à
 Jeanne duBan fille de Jean, S. de faint Germain des Bois, Secrétaire du Roy
 , &: de Colette Aligret fa femme, d'où 6. Martin Chambellan Vicomte du
 Peton. 6. Pierre Chambellan qui fuit. •* (. Marie Chambellan. VI. Pierre
 Chambellan Vicomte du Peron, S. de Bailly &: de la Gauchercç, époufaen
 iji-*. Madclaine de Percilles fille de Guillaume de Perelies , S. de Coulons,
 &: de Philberte Guerin , d'où 7. Pierre Chambellan qui fuit. 7. François
 Chambellan ,S. de B ully > Confcillcr au BailKage de Bourges , par
 Lettre*" de l'an ly^? mourut fans Enfans. 7. MaJclainc.; o l ■ r ^ pa • j t? r
 Relij»icufc\$ a l Annonciade. 7. Françoisfc. S *' 7. Jeanne Chambellan
 marice en 1535. à Nicolas Fradct. ^ V 1 1. Pierre Chambellan Vicomte du
 Peron , S. de la Gauchere &: de Bailly, Confcillcr au Prefidial de Bourges,
 par Lettres de l'an 1^69. cpoufa louifc Maréchal Dame du Gcnctoy. fille de
 Savary M.ircchal S- de BcITc, de Berthon ic du Gcnctoy , & de noble Dame
 Geneviève Chambellan , dont 8. Pierre Chambellan qui fuit. S. François
 Chambellan. 8« Savary Chambellan.* 8.' Martin Chambellan mort fans
 Enfans , aprcz avoir fetvy jufqu'à l'âge de 71. ans dans les Armées du Roy.
 8. Philippe Chambellan mort jeune. VIII. Pierre Chambellan S. du Genctoy,
 fut tué au Siège de la Ferc , cpoufa Anne Aligret fille de François Aligret S.
 de la Croix , & d'Anne Ponnart fa femme, dorit 9' Pierre Chambellan qui
 fuit. 9. Claude Chambellan, qui a fait la Branche du Fougeray. IX. Pierre
 Chambellan S. du Gcnctoy , cpoufa Marie de faint Pere fille de François de
 faint Perc S. du Mce , Secrétaire de la Chambre du Roy , 6c de Jaqueline
 Paulin, donc 10. Marie Chambellan femme de François de Village, S- des

Margault» 10. François Chambellan Chanoine de faint Urfin. ». Claude de Chambellan , qui fait.

LIVRE^X IL \ O î' L \ \ joy lo. Marie de Chambellan. 7 ^-.lî) ifjp
, r-'hrltr.'-.i[^] ?r: iT>f .1 lo. Jeanne de Chambellan., xau Anne,Religieulc i
l'Annondadc. lo. Cypricn,mort à l'Armée. 10. Pierre Chambellan S. da Mec,
n'a pas d'iErtfans de Catherine Boucher fa fcioroe. X. Claude de
Chambellan S. du Genetoy , cpo'ufa François des Bourdicrs fille de Pierre
4ts Sourdiera S. de Villcpçrduc , Se de Silvine de Saihenac fa femme , d'où.
- - : ^ II- Pierre de Chambellan S. du Genecoy. 11. Louis de Chambellan S.
de Villeperduc. 'Branche du Fou[^]eray. IX. Claude de Chambellan S. du
Fougcrav, tue marié deux fois » Premièrement à Frail->I foifc Bédé y de
laquelle il n'eut fcrvfaos : Secondement, à Marie EderliA iîllc d'Antoine S.
de Pigny , & d'Anne Châtain, d'où lo. Claude Chambellan S. do Fciigieray ,
z c[^]oxxic Marie Gibiéuf âlle de Jaques S. du Portai, & d'Anne de Varenncs-
d'Arton ,1 dont, .ç ^ Ji. Cathcnoc de Chaa[^]bclUn fille unique. . — 10. Anne.
-s 10. Marie. (piUcs 10. Madelaine.t 10. GjbricUe. Branche de U Garenne
rir Chanteloup, Ofi ' - IV. Guillaume Chambellan S. de la Garenne , de
Chanteloup , du Gué, Dcs-à>Fouaulx» de l'Hotcl de Pifccclcu , Procureur
générai en Berry, époufa Gmllemenc Lalemano donc, 5. Guillaume
Chambellan qui fuit. 5. François Chambellan S. de Bery. 5. Manm
Chambellan S- de la Garenne ,qui fe verra en fon lieu. « V. Guillaume
Chambellan S- dePîfcclcu , de la Prinquece, Des-à-fouaulx , de la moitié du
Port de Lazenay de de Tafniercs , Prévôt de Bourges , laifTa fa Veuve
Marguaicc Sardé, dont , 6. François Chambellan S deBery &dc la
Garenne,Commiffaire ordinaire des Guerres[^] é. David Chambellan. 6.
Bienvenuë Chambellan. Autre 'Branche de la Garenne. V. Martin
Chambellan S. de la Garenne, de Chanteloup, Chevalier dc l'Ordre id[^] N.
Dame de la Table-Ronde de Bourges, Procureur général en Betry , époufa
en ijoi. Perronelle Prévôt fille de Jean Prévôt de faint Cytç, S. de Sermcfcs
& des Ruaulx, U de Madelaine Gaillard fa femme, d'où , 6. Martin
Chambellan Prieur de Neuvy, Chanoine du Château de Bourges, & Doyen
de Meun. 6. François Chambellan S. de la Garenne , Procureur gncral en
Berry, &: Commiffaire des Guerres , époufa Claude Turpin fa femme , dont
eft ifTuc , 7. Marguerite Chambellan Dame de la Garenne , étant Veuve de
Philippe de la Tour Chev.époufa Philippe de la Loc Chev. de l'Ordre du Roy
, & fon Maiire d'Fİç.[^]cl, Capitaine delà Ville & Château de Mcun,S.de la
Lot,Foccy,la Maifon.forr,dcBrinay,&:c. 6. Claude Chambellan Chanoine de

faint Urfin , puis de rEeUfe fatriarchalc de Bourges &: du Château, Prieur
de Neuvy. Rrrrrr ij '

The text on this page is estimated to be only 28.13% accurate

/, ^ ^ v HI STO l'KEï DE-, B R'R R r, é Tcrôme Chambellan, qui
fuir. i'-^, . ^ ' 6. Catherine Chambellan femme de François Oà^, S, de la
Motte P/^ Gy^""^ . ' 6. Geneviève Chambellan. mar,ce à Savary Kfaréchal S.
de ^«thoa. Bcffe ad,do Genetoy. , i « ^ fcfcialic Chdmbelian Rdigiiufc à
rAhnonciadc de Bourges. <. MadcbineouCaihetmc , mariée à Pierre de
l'Hôpital S.d'Acon & de Malçay. ^ .. ^ ,,y,i 1 Temme Qhâèibetratt'S?dé»l«
Garcnde.Confcillet Maître d'Hôtel ordinaire de M.ii Duc de Berry , & de la
Reine Elifabcih Douairière de Franc* , jK Secrétaire du Roy Dauphm ,
époufa Marguerite Perrot , dont, l^-i'V ^ - ■ • ' 7- Michel Chambellan S. de
la Garenne , cpoufa Marie de Franciercs. 7. Vmccnr, mort jeune. ^ 1 ^ n 7.
Jérôme Chambellan S. de la Garenne , marie à Alienor de Cartnellet. 7.
Anne Chambellan femme de Jean Boucr S- de RoufTeLint & de la Dois,
Confcillcf À iBourgs , &: Maître des Requêtes de M. le Duc de Bcr«y: ">
■ iTwJfanne Chambellan . cMrice à François RegnicSft S. de Thau Sc de
Bcaujardin , Doyen des Confeillers du Prefidial de Bourges. 5,7. Geneviève
Çhambellan'èpoùfa Simon BigocS. d* Augy de Varcnncs. 7. Marie, Claude
& Madelaine Chambellan Rdigieufcs a.l'Annonciadç. , .2 Umm Doullé. i c
Chaiitre XXXII. GUILLAUME Doutt^'^^Siecretaîrc lia Ro^ , ^ cpoufa
(^acKèfene de la Folie fille d« Gilles de la Follie S. de Bondoufle &: de
Grigny, &: de Simone Alabat, dont, z. Robert Doullc , duquel cy-aprç^ . ^
«■ ii'lea^iDo^Hé Grand Chintre &;-Chiinoine tfn I Eglife de Bourges. , '
'Marie Doullc femme de Pierre Nkquct S. de Vaubu. ' X. Anne Doullc
Epoufe de Jean de Baugy. .U.î. ^f.i Robert Doullc S. de Chcnecvics , de
Ferricres &: de Bondoufle , Secrétaire du Roy cpoufa Marie F.6ubert fi le
de Jean Foubert & de Macce Bonin , d'où))f.!Xîuy Di>ullé, duquel Cy
aprez.). Perrette Doullc mariée à Guichatdde Thou S des Portaux & de
Trois - Brioux , CoroniilVairc ordinaire des Guerres. ni. Guy Doullé S. de
Chcnevies, Chancelier delà Reynç de Navarre, s'allia le y. Juillet ijiS-
avec Cather, Gougnon fille d'Antoine S. des Cloix , &: de Cath. Prévôt ,
d'oii 4. Guillaume Doullé qui fuit. 4. Claude Doullc S. de la Jourde ,
contrafta Mariage avec Catherine de Saint Petc g Fille de Jaques de Saint
P«c & de Catherine Pajonnet, d'où y. Robert Doullc. ' ' y. Catherine Doullé.
- 5. Madelaine Doullc. 4. Jaqueline Doullc Fcmi^e de Jean Defcoûci'Svde
Clieze.nuyer. IV. Guillaume Doullc II. du nom . S. de Chenevies & de
Ferrieres , Contrôleur ge* neral des Finances , contraiña Mariage avec

Gabrielle de L'Hôpital fille de François S. de Montifaulc > de Moulins, &c.
Lieutenant Particulier à Bourges, &: de François de la Sauffaye, d'où j.
Guillaume poulie qui fuit. Catharine Doullé femme de Pierre Bieck S de
Maubcaoches, Lieutenant General.

I[^]J F fi E XII. IOST Gpillaumc Doullc III, do nom, S. de Moulins
 , Confervatcur des Privilèges Royaux de rOrtÿctfjtc de Bourges, Maire de
 Bourg, en 1619. & i6zo. époufà Anne Brcuillct,doà[^] VI. JpaT) Doullc 5. de
 Moulins, Auditeur en la Chambre des Comtes à Paris , «poufâ Frsnçoifc
 Naudcc fille de Pierre S. de Thierfault [^] de Perrette Barathon , d'où 7, Jean
 DouUc Confcillcr au Chàcelcc de Paris. 7. Guillaume Doullc Grand
 Chantre & Chanoine enta fainte Chappelle de Bourges* 7. François Doullc
 marie à François Gibieuf7.Marie-Etiennette DoullcDame
 dcThierfaulcmarice auS.Briçonnet de Leflay en 1688. Cette Famille porte
 d'argent, à 5. Sangfuës de fable peries en pal, 1. i. Dorfannt[^]. Chapitre
 XXXIII. CE T T E Famille originaire de la Ville d*Yflbudun , eft une des
 plus anciennes & qui depuis long temps polTede les premières Charges en
 la même Ville, porte d'at^{^^} gcnt, au Chevron de gueules , au chef d'azur ,
 chargé de trois Macles d'or. I< Perrot Dorfanne S. de Vorlay & du Souchet,
 vivoit en 1599. & 1417. en eft le (^pcraûa Mariage avec Marie Badon fille
 de Macé Badon S* de Vorlay , d'ot[^]i ' II. Jean Dorfanne S. de Vorlay &: du
 Souchet, Çonfeillcr & Procureur du Roy aux Sîe-[^] ges Royaux d'Ylfoudun ,
 conjoint par Mariage l'an 1419. avec Marguerite Dandu , le[^] quel mourant
 l'an 1461- laifFa les cmq Enfans qui fuivnt. 3. Jaques Dorfanne , qui a
 continué la poderitc. 3 Guillaume Dorfanne. 3. Pierre Dorfanne Chan- de la
 S. Chappelle de Bourg. & Prieur de S. Cire d' Vlfoud.). Jean Dorfanne
 conua[^]la Mariage avec Florcntmc Audet l'an 1465. III. Jfaques Dorfanne S.
 de Vorlay , Chaugy & Angeray , epoufa Cath. de la Rivictc,4*oà 4. Jaques
 Dorfanne IL du nom, duquel cy-aprcz. 4. Anne Dorfanne Epoufe de
 Georges Portebcdicn, IV. Jaques Dorfanne II. du'norh, S. de Chaugy ,
 Angeray Vorlay, Lieutenant Parti-⁻ culict au Bailliage d' YIToudun , Maître
 des Requêtes de Madame Marguerite Ducheffe de Berry, contrada Mariage
 avec Alizon Gougnon,de laquelle il eut un Fils flii-FilleSi Antoine Dorfanne
 , qui continua la poderité. j. Catherine Dorfanne Epoufe d'Antoine Meunier
 S. de Tremblere. y Jeanne Dorfanne Femme de Claude Ragot Prévôt \
 Yflbudon. V. Antoine Dorfanne S. de Tizay , Janvarenes , Varennes-le
 Marcchal, Merolles & du • Souchet, aflifta à la Rcdauûion de la Coutume
 l'an 1J39. fut depuis reçu Lieutenant g«»» meral Civil & Criminel au même
 lieu le 16. May lîji. & Maître des Requêtes de Mada* me de Savoye
 Ducheffe de Berty, conirada Mariage le 15. Novembre jjjjj.ayec LoQifc

jacob, de laquelle il procréa quatre Enfants. 6. Claude Dorfanne continua la
postérité. *. François Dorfanne ^ more suis alliance/

The text on this page is estimated to be only 24.50% accurate

tojf HISTOIRE DE £ E RRT, 6. Catherine Dorfinne mariée à Gabriel Labbc S. de Montveron, Confcillcr & AvoC« du Roy *u Bailliage &c Siège Prçfidial de Bourges. Anne Dorfannc Epoufe en prcraietes Noces de Philbert Grenç S. de Cbfirly ÔC ac des Barres, puis de Jean Chapuzct Receveur dcî Gages dcMeflicurs du Grand Conleil. V I '-^ClliiiMe T)o/jnnè Si d^Tizay & de Janvatennes , 8fc. fticccda à fon'i'cre aux Charges de LiCocCinhcCivih^^ Criminel d'YlToudun , qu'il exerça avec beaucoup d'a^ptau- diflcinrnr, &: palVa pour l'un des plus habiles &: inrcelligrns Ju<;es de la Province i dcineûra'^t^danc lfi Guertes delà Lig»iC fcrfeç en l'obeinanc du Roy , rcçifta sv^-c vîgocnî i M- de la Châtre, lequel le fit ih.fTcr delà ViUc d'Yiloudun pendant qu'il fut le MSicrfe? !l cpoufa Pan 1571. Fr.inçoife de V.ilencicnnçs , de laquelle il eut une ootnbHrtulc poftcritc. r j jm François Dorfannc roanéc à Jean Bouffct S. de la Gravoic & de GJifatd^ccwvcur général des Drcimcs à Bortgcs. 7. René Dorfanne S- de Tiziy & de Janvarennçs , Prcfideut , Lieutenant General , Civil SA Ctuiunel a Ylfoudun , decçdé à l'âge de 71. ans le ij. Juin 1655;. fans avoir etc marié. .^j. Antoine Dorfannc. ll. du nom, 'l qui .l cootipuc la lignée. ,pf. Jaques Dorfannc, » f-it brarKbc , 7. Claude Dorfannc Çîlif dç la Branchî des SaragolTc. branche de Coulons. ,%dD i' li'. n-> AntoïneDcir^inne S. de Varenncs le Maréchal , Confcillcr & Procureur du Roy l Vrtbudun, s'allia l'an 1614. avec Catherme Carcat , & mourut l'an 1641. le i. Juillet, ne LuTa qu'un FiU qui fuit. -oi2 XL- voii VIII. Jaques Dorfannc \\\ du nom S- de Coulons cpoufa Marie Barjon, de laquelle jl a des Enfans} fçavoir Marie, Claude , Pierre, Antoine, Catherine iù Marie. Branche du Souchet. VII. Jaques Dorfanne ni. du nom S. du Souchet, Receveur General des Dccimcs au Diocccz de Bourges , cpoufa Catherine d'Yvoy fille de Jean Jaquesd Yvoy S- de Champrdy, lieutert'ant en la Prcvôic de Bourges; mourut le 6. Juillet 1641. & laifla : 8. René Dorfanne S. de Tizay, de Janvatennes & du Souchet , Fut inftitué Héritier . par René fon Oncle , en la fuccelfion duquel il trouva les Charges de Prcfidcnr, Lieutenant General Civil & Criminel à Ylfbudun , qu'il exerce , & \es Terres de Tizay &: Janvârennes ; fut Echevin de Bourges ct. années 1664. & iÉ6y. s allia avec Marie Riglcc fille d'Eriennç Riglet Ecuyer S. de l'Etang & de Malçay , & de Mari» Lclargc. . %. Marie Dorfannc Epoufe de Nicolas Catherinot Ecuyer S. de Coulons , Confcillcr & Avocat du Roy à Bourges,roort le 19. Juillet i688.regrettc de

tous les Gens de Lettres. Comme il étoit mon amy particulier ic intime , j'ay
dceffc à fa mémoire l'Epitaphc qui fuit' tJ^emorU aterna TSI^ICOLAI
[ATHARINI Biiurici , Equitis T>onÛHi' de Columhis ad Vltronem
^Confilmrïi Kc^ti , Senatorts Bituncenjïs Fifci Patroni Exconjuia i 0 c^uod
magts eum nobtlem jtcit Jurifconfalti , Juris divini (y humani^pu^ hlta &
privAtij vererts 0 honi ScientiJJimt , omni Doclrina ^enerc excultijjimi ,
tjtti. in duhiis contra Fifcum fvmper rejpondit , Libenatcm puUicam fovn ,
îmmunaattm Pradiorum^ f rivde^id Qiium 0 Pamajura, pro vinli femper
ajjermt , Paupira fufliriuity Fiduas cir Orphanos tuiim efl, 0 unichique juum
conftamcr reddtdir. Nutus esl Axarici 3itun^um 6. dit Noicmhriis iSxS. Pâtre
Dyonifio £atharino Sena

The text on this page is estimated to be only 24.52% accurate

L I V'K F X 1 1. iojp tore doélrjjimo ftpientiffnjo , ^atre Mchacle
l{igletia foemina clarijma ^ fanéltffmi. Uxorem dnxit Mariam Dorjànnam
Matronam nohilijwiam y tx cjua plura genuit Ltberos^ ^ duos relicjuit
Superjhrcs , Renatum & (^aiharinam .'Cuilieln/i S^uj^ai Equitis Domini de
Bcaulicu 'Uxorem. Multos Libres pMci Jiffa fccit , ^ cum plura meditareturj
repentina (y inopina mors opprcjfit. Obitt iiii.j J^lfi ^anno iSSS. natus
annos jjf. menfes S. Jacet m Tcmplu Xenodochii Bituncen/ts , jtixta
Dyonifit Fratrifer Maria Dorfanna VxonsCineret, ut cfui conjuncHfme
nixerunt in eodem Tumulo mortui jacednt. Gafpardus Thaumafius
T\)\aHmaferius]. C. yfmico fmgulari Jioc fuperjlitis obfervantia (y amicitia
Monumentum marer\tiffimus pifuit. Quifquis hac legis aut audis,yiro dùm
'viveret pacis amantijftmo , quiaem aternam mortuo pracare. Vale Viator , (y
te fjje mortalem mémento. Branche de Sarragojfe. Vil. Claude Dorfanne Il
dunom S. de Mcrolles &:de SarragonV.cpoufaMjr. Heurtauli^'6ù 8. R cnc
Dorfanne Prendent, Licucenanc General Civil &C Criminel à Vlloudunj
mort (ans Alliance en \66é. 8. Claude Dorfanne S- de Mcrolles. 8.
TouOaints Dorfanne S. de Sarrago(jt , Major de la Ville de DunKerque .
conjoint par Mariage avec Marie-Anne Mot^au. S.Françoife Dorfanne
mariée à Denis Hcurtaulc Ecuyct * Maître d'Hôtel du Roy Echcvn de
Bourges. ' * ' * Duhan. Chapitre XXXIV. I. JE A N Duban Confeiller ,
Notaire & Secrétaire du Roy , S- de faint Germain des Bofs &: de Bonay ,
cpoufa Colleté Aligret fillede Mcflîrc Denis Aligret fleur de faint Germain
des Bois, & de Jeanne de Bonay fa femme. Chaurocau le met au nombre
des Mai. res de Bourges, d'où, 1 Jeanne Duban femme de Martin
Chambellan , Vicomte du Peron. 1. Agnes Duban mariée à Jean Portier. X.
Jean Duban marié à Jeanne Pclorde. X. Jean Duban. 1. François Duban qui
fuit. %. Guillaume Duban. ; 1. Marie Duban- ^ II. . . . \ . ^^'^^ ^•'''i
Germain des Bois , conjoint par M^iagc avec Marie de 1 Hôpital , d ou f • ■
i y Etienne Duban , qui continua la pofterite. ' . ' "otT ,. Claude Duban
cpouft Châties de l'Hôpital fils di i^4n' (iè T^î^pual ficur 4i^Con, Prêteur
du Roy au Ba.lhagc de Dunleroy , Jel. Février ui^ . Ils venàVent la moitiéde
la Scgncunc de famt Germain le z/. May Iy3^ a Guillaumpjfcompai^
S.d'Azcnajb III. . I ' Etienne Duban fleur de faint Germain en partie &
de'B^nnv , s'alU* avec G^iflLrt. te Veffc , laquelle le furvccuc. EUc ctoïc
Tutrice de fon fils iy-aprez nommé, l'an .jsz.

The text on this page is estimated to be only 29.04% accurate

/•<f# HISTOIRE DE BERKT, IV. Etienne Duban II. du nom, fieg de faint Germain en partie & de Bonay , contrada Mariage avec Jeanne Pclorde fille de Jean Pelorde S. de Troy. Confervateur des Privilèges Royaux de l'Univerfité de Bourges : Elle croit Yeuvc fii Tutrice de fes Enfam Tan lyy?. qu> ^onc , 5, François Duban Epoufe de Georges Lamoignon. y, Madelaine Duban femme d'Etienne Dumolin S. de Bonay> j. Claude Duban ûeuc de faint Germain des Bois en partie , dont il fit la foy fi: hommage le 10. Mars 1561. j y. Etienne Duban*"5. Marie Duban; tous dénommez au parrage du 18. Novembre 1570. Fouchier de Salles & Chaumajfon. Chapitre XXXV. GE o F R o Y Fouchier vivant en ijio. qui porte d'azur à la fafcc engrclcc d'or accoin> pagnée de crois, Etoiles , x. v fut Pcre de 1 1. Jean Fouchier fieur de Salles & du Briou i37i* d'où , III.* , Geoftoy Fouchier II. du nom , Geur de Salles , vivoic en 1403. d'où, IV. Guillaume Fouchier Geur de Salles , Ecuyer Trenchant du Duc de Berry , d'où , V. Guillaume Fouchier IL du nom , Geur de Salles , qui vivoit l'an i4«<. ^ ^ ^ hommage de b Seigneurie de Salles au Duc de Bourbonnois , Baron de Germigny 1 le .174. Janvier audit an, affilia au Ban de Berry \^j6. fut Pcre par Jeanne Dcnetde . .j^^Jean Fouchier qui fuit. , Guillaume , Lambert , David , Jeanne &: Ma^ie FoubicrVI. Jean Fouchier II. du nom fieur de Salles & deCoufticres , cpoufa en premiaesNoccsJaqueline de Baudiment ; & en fécondes Nôccs , Jeanne de Pcrelles. Enjam du premier Ut, 7. Jean III. du nom , qui fuit7. Jaqueliae Fouchier femme de Bcrtomier Coulombier. VII. Jean Foachief III. dù' tfimi fieur de Salles U. ie'Couftictes , qui cpoufa Claude di Trouflcbois l'an iji7.d*où, 8^. François de Fouchier , qui fuit. . ■'^ Y dilberce Fèmbie de Mathieu de Çoqucborne Vicomte de Fulfyg.'Jaqueline Fouchier Femme du S. d'Apremont. 8- Charlotte Fouchier Epoufe en premières Noces de Jean Vallette S. du Breul 1 en fécondes, de Claude Bonneau S. de la Picaudiere» en troiûcraes , de François de BoiauS. de Vignou , Fils d'autre Fr.inçois. ,, , j^.'iSînFrançoisTe Fouchier Ėpbufe de ÇUadé de Farba' S. de Bodfgirard. VIII.

The text on this page is estimated to be only 28.52% accurate

VIII. François de Foachier S. de Salles , conjoint par Mariage avec Jaquette de S. Mardit le i6. Décembre 1Î49. Fille d'André & Marie Charrier , d où 9' Jean de Fouchier IV. du nom , S. de Chaumaffon , duquel cy-aprez 5. Antoine Fouchier, qui a fait la Branche de Salles9- Fiacre Fouchier maijce à Georges Ponard S. du Fort-Philippe , le t. Février i^^o. J IX. "' ' Jean Fouchier S. de ChaumafTon , époufa Madelaine de Tizard fille de Guerin T'î» xard S. du Coudre , ûc dtf Renée Herpm fille de René , & de Marie de Girence , le 19. Septembre lySfi. Il aquit la Jufticc & Seigneurie de Chaumafbn de M Jaques' de ScBcierre le 17. Février i6ij. d'où , X. Jaques de Fouchier S. de ChaumafTon & de Sevry , qui a été marié deux fois , La première, \ Jeanne de Colon fille de Pierre fleur de Sevry , le ij. Juin i6i8- la féconde, à Louife de Chafly fille de Gilles fleur des Marais , le ij. O^obrc 1619, Encans du premier Ut. II. Françqii ide Fouchier S. de ChaumafTon, qui a époofé Anne de l'Age fille dePhilippe fi ur de Ccrboy & du Tremblay , & d'Antoincteda Ricux 6 femme', ^W là. Novembre \6\^> à'oh, . . :1 { n.R naud dr Fouchier S de Chaomafbn > conjôinc J)if HÏ^ribge avec CatheHne^db' Rivière fille de Charles de Rivière Ecuvcr S. de Rtfor^eau , de l Epmiere & de Brlair , Com nandant dans le Fort Se Vallées de Peroufe , & de Catikrine Robiti de Coufoia* (à femme. Enfans du fecond Lit, it. Jean-François de Fouchier fleur de Sevry. II. Rfgnaud de Fouchier Vicomte d'Omoy. . 4 ' ? II. Al X'ndre de Fouchier Capitaine au Regîhiéné de Pie"dirrâr. U.Emcc de Fouchier L-mme dcGi^es deContremorct S.dc Marlilly & de ^ymalToit" Brdnche de ^ailes. IX. , Vil Antoine de Fouchier S de Sallei, de la Forêt , du Briou & de la Taille , époufa Margiieritc de Beianes fille de Charles S. de Bczanes , Chambellan du Cardinal de Boutbon, U de Uouifo de Crevccœucfa fcmiwe , le 9, Abrk iyj9. . 10. François de Fouchier qui fuir. ' ' i ' :o 10. Regnaud de Fouchier S. de ta Taille , de la Forêt &^d'Omoy . Hfiê ifcc Miciê" Ac Mc:ny-pcny fi le de Jaques S. d'Omoy , & de Marguerite Bonin. François de Foud.i<:r,fK>,r drSWles, mafié i^t^hW'è^t'iitéilymt éii tSkS\\i^i S.dclajarie. de la Tour-Chevenon » Grczaney , Je de Jcannedcs Jou: s, le ai.Dec.xfiif. 11. Charles de Fouchier , qui fuit. 11. Etienne de Fouchier jacobirv, . ? .i-i. . 1.1 .j . 11. Marguerite- Francôïfd de Fouchier Epoufc d'Antoi»e Bonnet S. de là Viùhfcfé 11. François de Fouchier Benediain, ^cj . < -h itj-.;i • >r<.H r 1 L-i XI. . ' i :.nuA .f Charles-Martin de Fouchier de luccqay , fleur de .Salles , de

la Tour-Chevenon ; à Crezancy & Coigny.nc en i<3^:é^oafa le 19 jum i««o
Claude Jacquinctfille d'Arttofn S. des Barres , & d'Anne le Fore, mort en
167%. fans Enfants. ^1,1, 1 ,\" -d'î iliCiJ : ' ««'O »

The text on this page is estimated to be only 22.51% accurate

r foucaféU C H A f 1 r IL B XXXVI. I. JbAN Foucault Chef de
cette Famille fut pourvu d'une Charge de Conseiller & Président aux
Enquêtes du Parlement de Bretagne, t^l depuis de celle de Président au Siège
Présidial de Bourges , époufa Jeanne de la Saulfaye fille de Jean de la
Saulaye, ^dc Jeanne de Morvillter la femencf Se de leur Alliance foriireni
fix Enfants. .^.GuillautoeFqucaulc Abbé de Ch:illivoy^ grand Arch.flf
Chan. eni'Egl. dcBonrg. ^. Jean Foucault , qui continua la lignée. X. Jaques
Foucault. t. Marc Foucault Capitaine à Calais, qui a fait Branche. X. Jeanne
Foucault mariée à Philippr de Saiizay Baron de Contremocéc f-Uii Louis
Foucault Chef delà Branche de Chacnp-furc , qui fera reprise en foDlieu. II.
Jean Foucault Secrétaire du Cabinet du Roy Henry III. 6c depuis
ConseillerduRoy, Ttcforicr de France & gênerai des Finances k Bourges,
époufa Gabrielle Girard fille de Jean S. de Prunay , èc de Jeanne de Yukob,
de laquelle il eue cinq Enfants. 3, François Foocault qui a continue Ja
pofteritc.)* Etienne Foucault S. de Beauchcfnc, Conseiller du R,oy ,
Trcfoxier de Fratfee , SC Gçncral de\$ Finances à Lirpogcs , Habitue à
Orléans.' -^l Lpuis Foucault Chef de la Branche de Charabon. ■Ir, PiÇrrc
Foucaulc Jefuite, ' tll François Foucault ficur dclR.02Î^^^^ori(cillcr au
Bailliage Si Siège Prcddial dcBoar^ ges, concraâa Mariage avec Marie de
Sauz;tyj i^'o^^fonc iffyii , !. 4. Frjn(,ois Foucault Capucin. ' t 4. Charles
Foucault S.,dc^Q2ay Conseiller au Bailliage & Siège Preûdial de
Bourge\$,conjoi.nt par Mariage àv'ëtClaudeFradet fille d'Antoine Fradct
Ecuyer S. de Chapper'Ac àcs Fontaines, Se de Louifc Lclargc. 4, Catherine
Foucault Epoufc de Gilles HcurcauU Ecuyer ficur du Selicr* 4. N Foucault
femme du ficur d'Ëftut d'Infcfcche. Branche de Chamhon, , III. Louis
FoueattI^^^^., de Clmpbon «t famt juft, Conseiller du Roy, Trrfi>rfr
dcFrance & General des Fmances à Bouigcs , a eu deux femmes: La
|ircmierc foc Anne Mlillier i^ \k deiu(ica>c Anne Labbe. Enjkn^t du premier
Lit. ' 4. François Foucault ficur de la BrolTc , Conseiller du Roy ,
Lieutenant Particulin au Bailliage & Siège Prcfidial d'Orléans , mariée
Marthe de Bat^Stlly. Du • fécond tit^^^^ Etienne Fovicault ficur de
Chambon, conjoint par Mariage avec Lclarg» de Boif-durant. ' 4. Jean-
Jaques Foucaulc ficur de faine Jud. ^. Anne Foucaulc femme du ficur Char
ton. Branche de' Chaml)-p>rt'. II. Louis Foucault ûcur de Champ-forc ,
Conseiller du Roy , Prcûdcnc au Preûiial de i

The text on this page is estimated to be only 26.42% accurate

LIVRE XII Bourges, contrafta Mariage avec Anne Fradct tille
d'Antoine Ecuyr Seigneur dd'Oye, Lieutenant Criminel àBoiitgcs, &
d'Anne Bidault fa femme, le itf. May ijtS. d'où,). Antoine Foucault II. du
nom, duquel cy-aprcz. j. Guillaume Foucault S. de Coiffard, Doyen de
rEglife de Bourges» Abbé de Puy« fcrrand, Chanoine de Ja faince
Chappelle. 3. Martin Foucault Prieur de Lurcy. m. Antoine Foucault S. de
Champ.fort , Confeiller du Roy, Maître des Eauës & Forêts à Bourges & à
Meun , s'allia avec Marguerite Bccucaa , d'où , 4. Claude Foucault Abbé de
Puy-fcrrand. 4. Martin Foucault. 4. Louis Foucault lieur de Champ fort.
4.IeaD-}aques Foucault, fe uoya en 1687. Le Fort. Cha»itke XXXVIII. >
RObirt le Fort Ecuyer S. de juranville , l'un des Gentils-hommes de U
Manon du Roy l'an ijio qui porte d'azur au Chevron d'or, accompagné de
trois Bezans d'argent , t. 1. fut Ferc de II. Lcon Le Fort S. de Juranville ,
aflifta à la Reformation de la Coutume de LorrisMontargis Tan ijsi. Il avoir
cpoufé Charlotte duS»chec dc.I-aunay ; de laquelle^ ept : III. Ricliard Le
Fort S. de Villemandeur , conjoint par Mariage le dernier Avril ijy4. avec
Claude de la Vernadc &lle de Jean S. de Villemandeur U d'Anne Le Be^ue,
d'oi ■ « I M ' ■ •" ^ ' ^ '.h ~, IV. Richard Le Fort II. du nom S. de
Villemandeur , Baron de Cernoy , cpoafa Marie Ch-nu fille de Louis fisur
d'Autry & de Charcntonay , de Marie de la Porte, le 50. May lySj. laquelle
étant dcedce , il rcpru une f-condc AlliaïKÇ le y. Unv, ifioj. avec Jeanne
Dorleans fiUc de Miles S. de la Vaizerie, 6£ de Laurence de la Motte.
Enfim du.fr^rpieU Ut»^.' u , . j. Blanchet Le Fort. Enùnt du fécond Ut. . , y.
Edme Le Fore , qui a fait la Branche de Montifault. i 'i-.. -J. ij . -l^n-oi •' rb .
.) ' ' • ^lancier iLe Fort s!'5ie Viliclfrrf^iaeur , Bit'ari'de'é^trnjV;
comtnaAdala KoblcTe du Bailliage de Montargis au Ban & Arricre-Ban
l'an i63f.'iri^voii épduf&""lë iù^ . Janvier 1610. Claude Deftut , dont la
Maifon porte ccartclé , au 1. & 4. d'or , \ 3. pals de faJt^itw t. & 3'd'ori afu
Cœur de. gueules j.dDjUqocÛeilffotfre::! £nfitns-i)^.Vans. Georges le Fort;
duquel cy-ipcrcz. 1-^ ' J-vt , . . j>^,,: » 6. Antoine Le Fort Chevalier de
Malthe. 6. Gabriel Le Fort Capitaine au Regim/nt de Picardie , Gouverneur
du Fort de Keel prcz Strasbourg , Chevaliçr<(e ^ . Lazacjd^j^Ç^qigjandeur
de Boigny. Georges le Fort S. de Villemandeur , BaronSic Cernoy , cpoufa
le i. Scptcmb. léyt. Anne de^ie; Lande Dame de Couftempierry , ;d'on.fbQt

iHuS!^ 7. Richard le ForcII. du nom , S. de Villemandeur & Baron de
Cernoy, GepitaiSsdis ij

The text on this page is estimated to be only 25.99% accurate

HISTOIRE DE BERT, ne de Chevaux- ievers , mort à Mastric
1^74. 7. Marie- Anne le Fore Dame de Villemendeur, mariée en Sepcembre
i<8j. à Pierre de Chamboranc , Marquis de laClaticrc, fils d'Etienne
Marquis de la Claviere.S. dAi. guion,de Puy-laarcne, de l'Avis 4d du Noyer,
Mestre de Camp de deux Reginacos de Cavalerie & d'InFinterie , Maréchal
des Camps U Armées du Roy , Gouvciocur de Philifbourg, & de Marie
Philippe. 7. Claude-Madclaine Ir Fort Dame de Cernoy, mariée à Pierre
deChafTy, Marqnii 4t Lozc, Baron de Douays, fils d'Edme, Baron de
Douays, & de Marie d'Hamniquc. Branche de Afontifaule. V. Edrac le Fort
fils de Richard II. du nom, & de Jeanne d'Orléans fa féconde femme, Fut S.
de Moncifault , époufa le 15. Mars 1^51. Eticnnette Chevalier fille de Jean
S. de Juffy , &: de Jeanne de Saily, d'où , 6. Richard le Fore III. du nom , S.
de Moncifault, Lieutenant de la Compagnie de Maintenon au Régiment de
Piedmont , more à Mastric en 1^74. é. Jaques le Fore S. de ju(îy. Capitaine
au Régiment de Piedmont. 6. Anne le Fort Dame de Moititault. De Forces.
Chahtm XXXVIII. A ' N D R e' de Forges ficur de Barre-neuvc, Mary
d'Ifabcau Lambett, qui yivoit ea ^ \ l'an 1418. cft perc de " i. Guillaume de
Forges. X, Guyot de Forges. r . . . Guillaume de Forges conjoint par
Mariage avec Blanche du Breuil , fille de Jean à» Breuil S. de Fouffat, Te
19. May 1446. il eut pour Enfant mâle, Mathurin 6c Jean de Forges. III.
Jean de Forges S. de Barre.neuve eut pour femme Yvenne de Grcule, d'où
fortit.' ■ IV. Aodié de Forges II. dv nom cpoufa François Ajaflbn le i6.
May 1510. d'où cft ilTu. V. François de Forges S. de Bircé'ûeuvé', Mary
d'Anhedu Gcneft, & Pcre de, '■ ' VI. Chriftophie de Forges S. de Barre-
neuve marié premièrement avec Catherine de Bois Bel trand le i. Mars ij8i.
fit en fçç^i^ndes Nôfcs ? François Saufct le i. Mari 1588. du deuxième Lit
cft forti, VU. René de Forges S. Ban!e*neu ve , qui. a prb alliance avec ,
Jeanne Mauduic le to. Novembre 1631. & depuis avec Marie
Chauveia,levi4. Août >^4r. VIII. , ^ .II. ■ j SnfaHt du -premier '^tit.
Charles de Forges. Dn Ceconà Lit. . Silvain , Charles U jeaH^ de Forges .
pocc^ ^chiquecc d'arattc 9ù -it gæulos.

The text on this page is estimated to be only 28.08% accurate

LIVRE XL C^{anton}. Chatilli XXXIX. I AN TO I N 1 Genton S. des Gentons en la Paroisse de Malicornay en Bourbonnois, qui porte de gueules à la Licorne passant d'or, au chef d'argent chargé d'une merlette de sable, fut Perc de, i. Louis Genton qui fut. 1. Avoce Genton mariée à Pierre de Vigencre en 1451. II. L^{ouis} Genton 5- des Gencons fut Perc de, j. François Genton, duquel cy après. [^]. Pierre Genton Curé de Cetilly, Fondateur de la Vicairie des Gencot, dans la Chapelle d'Uihcr Paroisse de Malicornay. III. François Gencco S. des Gentons, Maître d'Hôtel du Duc de Bourbon, fut Pere de, IV Jean Gencon s'écablie à Bourges 1407. & fut Pete de, V. Claude Genton I. d'unona S. des Broffes, en faveur duquel Le Roy François I. créa l'Office de Prévôt Provincial en Berry, l'an lyro. duquel il le pourvint, hL depuis de la Charge de Prévôt de son Hôtel, & Grand Prévôt de France, Conseiller au privé Conseil du Roy, Maire de Bourges en 1555 & 1560. s'allia avec Catherine Salvi fille de Durand Salvi Receveur général de Berry, & de Droictic Sarde fille de Pierre S. de Rouillon, & de Catherine Girard, dou, g. Claude Genton II. du nom qui fut. 6. Durand Genton S. de Milandres, Conseiller Garde des Sceaux au Présidial de Bourges, conjoint par Mariage avec Marie de Vdcob, d'où 7. Sebastien Gencon S. de Frouaille, Gentil-homme ordinaire de la Chambre du Roy, Perc de S. Marie Genton femme en premières Noces de Jean de Sauz-iy S. du Monter, le en fécondes de Maiurin de Cailenau S. du Rouvray &: de Bois-joly, Capitaine au Régiment des Gardes, fécond fils de Pierre S. de la Mauvillere, &: de Marguerite Sigooneau sa femme, Claude Genton II. du nom S. des Broffes, Prévôt Provincial en Berry, Maître de Bourg's en 1580 épousa Catherine de Vulcob fille d'Antoine S, de Coudroy fils de fain Germain des Bois, & de Catherine Bocheval sa femme, d'où 7. Claude Gencon III. du nom qui fut. 7. Jacques Genton. •j Marie Genton Epouse de François Bequas Conseiller U. Garde des Sceaux au Présidial de Moulins. 7. Catherine Genton femme d'Antoine de Bar S. de Silly. Y II. Claude Genton III. du nom, Chevalier de l'Ordre du Roy, Gouverneur de Pierrefeu, S. de Moulon, de Coudroy, U. de saint Germain des Bois, contrada par Mariage avec Marthe de Calonne, fille de Jean Chevalier, Baron d'Alcmon, & de Catherine de saint Remy sa femme, d'où é. Claude Genton IV. du nom S. de Moulon, de Coudroy, Gervain des Bois l'archevêque des Camps & Armées du Roy, conjoint par Mariage avec Marie de Castelnau sa femme; après

difpenfe du faint Siège, fille de Charles S. de la L'nibere, & de Gabrielle de
.y[^]eyr^{^^^}e j. Juillet 1[^]14. tue au Stcgc de, [^] Veivyç,.ffi JPiçdqip[^]t fans
poftcriié.

The text on this page is estimated to be only 29.09% accurate

taâS HISTOIRE DE B E R R T, 8. Marie Genton heritiere de fâ
maison , femme de M^{re} Claude de Gamachet S. de Juffy, Vicomte de
Remond. Cafor, Chapitre XL. / C^{et} T^t Maïson a C["]C avantage d'avoir
donné à r^{ég}V^{if}e plusieurs Ecclesiasti^u, Religieux & R^{dij}^{ici}iles , qui
pour leur science & la sainteté de leur vie. se font rendus fort
recommandables. Elle porte d'azur au chefron d'or , accompagnée de trois
Roses d'argent, boutonnées d'or. André GalTot Seigneur de Deffens ,
Berliere , Luet , Lizy , f^{ico} f^{ist} le prepyer de cette Famille qui foit venu à
ma connoissance , qui de Jeanne Rouffçau fille d'Aignan xKourtcau Echev^{sn}
en 1490. & 1491. Se de Nicolle Thiboût, laquelle il cpoufa en 1510. a eu cinq
Enfans. 1. Jaques GalTot Ecuyer Seigneur de Deffens, d'Omcry, Berliere,
Luet, Lizy &c. lequel a continué la lignée. X. Gabriel GalTot Ecuyer S. de
Clerendry Si de Paleau , Lieutenant Particulier puis Pr^t-vôt de Bourges ,
lequel cpoufa Gabrielle de l'Hôpital Veuve de G^{'à}fil^Àime Douilé, fille de
François de l'Hôpital Lieutenant Particulier, & de Fr[^]p^{ço}ise[^]e la S[«]uffayc,
de laquelle il a eu trois filles. 1. J⁻anne, femme de Jean-jaques Jaupitre
Ecuyer S. de Dames, Conseillerau Pr^{ef}idial. T X. Marie[^] femme de Pierre
Hurtault Ecuyer S. de Coqueblande, Conseiller au Pr^{ef}, 1. Gabrielle ,
femme de Louis de Sauzay Ecuyer S. de TKerieux, X. Jeanne , mariée à
André Girardeau , Conseiller , Garde des Sceaux à Bourges. ; I. Françoise ,
cpoufa en premyeres Noces Jean Lauverjac Receveur du Domaine , JⁱC en
seconques Nûces. Pierre Biçc Ecuyer S. de la Tr^{em}blaye, L[»]cutenant
Particulier. " * Marie , femme en premières Noces de Claude du Vergier S.
de Silly & de Lace, Avocat & Procureur du Roy à Bourges & : en
seconques, de Jean le f⁴etcier Licut. Part. il. Jaques GalTot Ecuyer S. de
Deffens , d'Omcry , & Secrétaire du Roy , General des Finances , Maître d
Hôtel de M^{le} Duc d'Alençon , M^âre ez armoies '1[^]67. U 1575. ijytf. fils
aîné d'André GalTot , a eu plusieurs Emplois pour le Service des Rois de
France à Constantinople , en Perse, en Italie, dans les Armées f^{if}[^]afis les
Finances, Jaques Thiboût Ecuyer S. de Quantilly , Secrétaire du Roy , son
Oncle , fit imprimer ses Voyages du Levant en 1570. depuis peu on en a
donné une seconde Edition. Il fit aussi le Voyage de Jerusalem par ordre de la
Reine, d'où il a apporté cette precieuse R^çj'. que de la vraie Croix , qui est
en si grande vénération dans l'Eglise d⁻* N. Dame du Fourchault , à laquelle
il en a fait don. Il cpoufa Jeanne de l'Hôpital fille de François de l'Hôpital

Lieutenant Particulier à Bourges , « de François de la Sauffaye , petite Nicce
 de Monsieur de Morvillier Evêque d'Orléans , fîe Garde des Sceaux de
 France .• Et par ce Mariage il eut de grandes Alliances & une nombreuse
 posterité. 5. André , Ecuyer S de Duffens , mort sans Enfants. j. Jacques ,
 Doyen de saint Etienne de Bourges , Chanoine de N. Dame de Paris , fit de
 la sainte Chapelle de Bourges, &: Prieur de Xancoins. j. Claude , Ecuyer S.
 de Duffens , d'Omery , &c. qui a continué la lignée.' } François , Ecuyer
 S. de Lizy , Conseiller au Présidial, cy après. J Claude , Chanoine de saint
 Etienne, &: Officier Prévôt. J. Marie , Epouse d'Etienne Bigot S. d'Ormoy
 de des Fontaines. 3 Jeanne , femme de François Renier S. de Thou,
 Conseiller au Présidial. J. Jacqueline, femme de Gabriel Pécoul, Conseiller
 au Présidial. 3. Catherine , Epouse d'Antoine l'Hôte Lieutenant général à
 Montargis. " J. Jeanne & Renée Religieuses à l'Annonciade. 3 Ledit Jacques a
 encore eu Jules Secrétaire du Roy, qui de Renée de la Vau fîe de Jean de
 la Vau Conseiller au Parlement de Paris , a eu trois Enfants; 4. Jacques ,
 Prêtre

I LIKKE XII. rolf^ de l'Oraware. 4. Jeanne, Epnufede Jean deMeaux S- dcValicrc. 4. Marie, Epoufe de Charles Hnçonnet Chevalier S de Meurnieres. Ledit Jules cntr'autres Emplois a été envoyé à Ron>c par Henry III. pour affaires d imporranc, U à Venifc pour renouveler rAlliance d'entre le Roy &: la République, par CommifCon du 1. Juillet 1584. 'Branche 4e DeffènSé III Claude GafToc Ecuyer Seigneur de Deffens, d'Omcrcv , t&c. quatrième fils de Jaqbct' fut Maire en 1611. &: 161;. époufa Claude Heurtault fille de Gilles Hcuriault Ecuyer S. du Solier, & de Caiherine Lamoignon, donc il aeu-15». Enfans. 4. Pierre GanToc Capucin fous le nom de P.Claude, lequel aprez avoir été plufieurt fois Provincial en la Province de Touraine, & deux fois Deffiniteur gênerai de l'Ordre des Capucins , a voulu fur la fin de fes jours fc retirer dans le Conveni de la Chî cre , où il eft mort en i^j6 fimple Religieux,. eo odeur de faincté ; il a été Com> milTaire Apodolique, lequel Emplôy luy a caufé beaucoup de traTcrfes , donc il eft forti avec fucccs. 4 Jaques Gaffot Prieur de Reuilly ic Chanoine de S. Etienne. 4. Claude Gaffot Capucin. • 4. François GafTot qui a continue la lignée. 4. Guillaume Gaflot Capucin. 4. André GafTot Capucin. 4. Jean GafTot Chanoine de faine Etienne. 4. Etienne GafTot S. de Priou, af^itla Branche dè Priou. 4. Claude GafTot Epoufe de Frahç Thibaulc Ecuyer S. du Carroy, Conf. auPrcOd. 4. Jeanne jReligifruc du Calvaire. , ; ; . 3, H 4. Marie, femme de Jean Agard Ecuyer ConfeiMef àî Prefidiâl. 4. Catherine, femme en premières Nôccs de Gabriel Pincttc Ecuyer S. de la Vernufle, 6c en fécondes de Pierre Bourdalouc Ecuyer S. de la Noué, 8c de la Crcaféc; 4. Anne, Religieufe à la Vifitation, ^; ' • : 4. tes fix autres font morts en bas âge. -^^ Commuatton éle U branche de Deffens, IV François GafTot Écuyer Srîgneii'^^*?^ Deffens & d'Omerÿ,, quatrième fils de CUude GafTot , a eu de Madclaine Girard fille d'Ecienoc Girard Secrétaire du Roy, U de Catherine le Beguc, pluûeut\$ Enfani. . . - ' y. Jaques , wiort au Scfvfce dû Roy.' y, François . mort jeune. ^ y Claude, mort fans ctife h'aric. ^ y, Etienne, qui a contrfrfirc la lignée de bcf^cns. y. François, Ecuyer S. de Soyè Rochefort, Capitaine dans le Régiment de Caftcfnau.a époufc Anne Chamillard fille de Heary Chamillard Ecuyer, 8c d'Anne Bourdalor.ë, de laquelle il a quatre fils & uDc-fille. fi Henry Jefuite , ifiort <èt Canada. y. André Capucin. xo"i />^i r>n" y. Robert, Ecuyer S. de Berlieres & de la Mothe, Officier dans le Reginicnt itoVal, a epoufe Marie Cathcrinot fille de Denis Catherinot Ecuyt^ S] de la Moih<*, Reccvcuc gênerai des Décimes

de Catherine d'Yvoy , de laquelle il a un ftlii^i irois filles, y. Jeanne , mariée
à François Corbin Ecuyer S. d'Houcc. > H , • - ^ y. Catherine. ? ,, .. . ^ , . ,
'..i y. Marie. \$ ^^^"g'^"^^" « la Vifitation. V. Etienne GafTot Ecuyer S de
DefFcns & d'Omery, a épousé Marie Agard fille de Clrment Agard Ecuyw
S. de Rofiers ,& de Catherine Leiarge, de laquelle il a eu pluficurs Enfans ,
dont il luy en reflc fept. o t r 6. Eiknt. Mathias. Michel. Robert. Gafpard.
Catherine. Madelaïne. \ I I

The text on this page is estimated to be only 19.35% accurate

t^J, HISrOIRE DE BEKRT. Branche de Priou. .1. 1 V. Etienne GalTot Ecuyer S. de Priou, du Placée & de Ferolles , Confeiller au Prefi. dial, huitième fils de Claude GanTot S, de DftfFcns , a eu de Marie Catherinot fille de Denis Catherinot Confeiller au Prefidial , & de MichcUc Riglcc, douze Enfans dont il en reftc fix. ' î- Fraiçois. -, -^j ij,5; Robert, Chanotnr;d<« ftfnt Etienne. y. Etienne, Ecuyer \$. OcBois-fore. Etienne - jc^m Jcfu«ce« •mu) Branche de LitH. .^0 Ji; • . ^ III. François GafTot Ecuyer S. de Lizy, Confeiller au Prefidial , cinquième fils dçja. qucs S. de DefFcns a eu de Catherine Hcurtault Ja première femme . fille de CjUci Hcurtault Ecuyer fleur du Solier , & de Catherine Lamoignon 4 François , Capucin. ** 4. Jaques , qui Continua la lignée. .JL W. Etide.MmtWlierfiààndeFernme. 4.mrie , Epoufc de Nicolas Gibot fleur du Breuil 4. Caihcrmc, RcligicufcUfulinc. Bourges a eu de Jeanne P.ncttc fa femme, f jngts Enfans. î Jolcph , Chanoine de faine Etienne. , y. Claude, qui a eorfitinuc h lignée, y. Etienne , Auguftin. •-.^jyiriâqucs. Capucin. y. Jeanne mariée à Guillaume du Coing Ecuyer fleur d'Acon l' ^IHn 'c^r"^/" ^'i^" ^' * ^" P" ^û<lcnt en l'Ercftion. y. MX hlles Rehgcufcs , les autres morts jeunes. 6. ttjenne. Religieux Recolé. ^ Pierxç , , .4. Claude* Rcligicufc Urfuline. , ^ 6. Marip, ^ Roligicufc à la Congrégation. Renée, ReligicufeCarmcliec. Madclaine. 3b "

The text on this page is estimated to be only 29.50% accurate

LIVRE Xli. Cuenan, Chapitre XLL' I. LO ui s de Gaenan Ecuyer S. de faine Cyran, qui porce d'oc \ cinq fufccs de gueti* les I eue d'Anne Chevalier fa femme , Pierre Gucnan S. de la Roche au Brun, marié à Jeanne Chauvcron, d'où i III. François Gucnan S. de faine Cyran , allie avec Anne de Vi^iets. d'où, I V. Charles Gucnan S. du Brcuil i lequel d'Aneoincttc de Trenchclion proaca* ^. Anroine Gucnan» 5. Michel Gucnan. 5. René Gucnan. V. Michel Gucnan S. du Brcuil , époufa le 17. Juillcc 16^. Renée de Vanrouger, d'où , VI. Charles Gucnan Ecuyer S. de la Chaloniere, mixic x Louife«Chaclocec Simon, VII. Kcnc Gucnan s'allia avec Antoine Dupuy le 10. Janvier i(4o< d'où , 8. Louis Gucnan. 8- François Gucnan. 8. Charles Gucnan. y. Antoine Gucnan époufa Madelaine Dupréj d'où , VI. François Gucnan marié à Charlotte Robin fitic de Louis Ecuyer S. de Montgcnault » Conf du Roy, Prcvôe des Maréchaux à Châtillon-fur-Indre, te de Franç. Denis fa femme. Georges, Chapitre XLIL I. GtJj L L £M A I N Cîcorgcs Damoifcau Seigneur de Vouzcron , Chef de cette Famille , fut tué en fon Château de Vouzcron avec fa femme Marguerite & fcs Enfants» fauf un qui étoic en la Ville d'Orléans pour étudier : Il gît en l'Eglife de Vouzcron, àL fur fon Tofiibeau fc lie cette Infcripiion : Cy git CitilUmâin Georges Damoiftiit , que Itt jlnglois tutrtnt le 20. Maj i}sf. d'où , II. Jean Georges Ecuyer S- de Vouzcron &: de Chencvicrcs , Confcillçf &C Avocat gefterat de Jean de France L Duc de Berry, fcul rcftc des Enfants de Guillemain. Epoufa Marie Pcloutdc fille d'Etienne Pelourde, d'où, 3 Jean Georges qui fuit. 4 Jeanne Georges mariée en 14x1. à Gilles de la FolW S. de BondonfBe& de Gerigny. Ttcctt

The text on this page is estimated to be only 29.41% accurate

/(r^<? Hf-^'^OIRE DE ÈERRT, I r-fr Jean <^ ^^ "^^^ >
Confeiller &: Avocat^ gencraidu même Duc, Ton Bailly de Qir-<^ Aubigny,
S. de Barentluumc.dcs gr.ind'&: petit Manay & de famc Paul, conjoint |)ar
Mariage avec Philippe le Roy^Uc de Paul le Roy : De çc Mariage foriireni
6.Enfan\$. 4. Jean Georges III. du nom , qui continua la lignée. 4. Colin
Georges Echevin de Bourges l'an 1474. marié à Marie Fournier. 4. Jaques
Georges Prieur de Levroux. , , ,,,f 4. Jeanne Georges Lpoulc d Etienne
Ferron. . ^ ' o mA'ij lu 4. Jeanne Georges Epoufc de Thomas de la'Grcc S.
d'Avcrti(ray. 4. Pierre Georges Secrétaire du Roy Charles Vi- allié avec
Marie Lotier fille de Fran* cois Lotier Secrétaire du Roy. * IV 'i'^n r Jean
Georges III. du nom, S. d'Ormoy , Chevalier de l'Ordre de Notre Dame delà
Table Ronde de Bourges, Secrétaire du Roy, Pun des premiers Ethevins de
Bourges, infitucz par le Roy Louis XI- l'an 1474. fut Pannctier du Duc
d'Otlcar>* &: fon Bailly de Coucy « & ayant fcrvy fc Roy jufqucs à une
extrême vicillefle , tut difpenfé de Tervir, & payé nonobftant de fcs
Appointemens de Capitaine. Il contracta Mariage avec Marie de Rouvray
fille de François de Rouvray Confeiller du Duc d Oricans, Valet de
Chambre du Roy Charles VII- Il lailfa fix Enfans , fut inhume dans la
Chappelle des Çcotges à fjint Jean des Champs , où fc lit cet Epitaphc :
T{ol?le l/ommc Jean Georges Eatyer,. Cit devant cette Pierre-cy, Du Duc
cC lrL'uns fut Pannetier,. jiuuji fon 'Ba diÿ à Coucy : "■Le 'Vingtième
d'Avril eut mercy Dieu de fon Ame^ mil cjuatre cens ^atre-virsots cinq ;
tous ferons ainjî. Prions pour luy ^ fcs Parens. j, Agnes Georges Epoufc
d'Hugues du Mant Do^rur en Médecine. 5. Etienne Georges Piicur de f.iint
Aignan. j. Colleff.* Georges Epoufc de Jean Baiblac Dodeur. 5. Jeanne
Georgt-s femme de Philbert Collombe Valet de Chambre du Duc
deSavoyej. Bienaimé Georges S. des grand ic petit Manay, duquel cy-aprcz.
j.Tiphaine Georges Epoufe de Jean C.irpenirjs. ■ Rouvray porte d'argent à
deux Lévrier de fable en fautoir V. Bienaimé Georges S. des grand & petit
Manay , Echevin de Bourges en icio fut raarie deux fois : Premièrement à
Marie Salât fille de Jean Salât Confcier d Ecac,- puis a Marie
l'Archevêque. Il eut cinq Enfans de fon premier Lit. 6. Jean , cyaprez
mentionne. 6. Guillaume , Chanoine en l'Eglise de Bourges 6. Jeanne. 6.
Marie. 6. Anne. * Du fécond Lit. (. Françoisfc , femme de François de la
Croix, 6. Bienaimé , mort jeune. VI. Jean Georges IV. du nom S. de\$ grand

& petit Manay , Secrétaire de M François de Bourbon, Comte de faint Paul ,
s'allia avec Chriftinc de Limoufin fille de Jaaucs de LimouGn Sicut de la
Baftic prcz Lyon , d'où , ""^ VII. Claude Georges S. des grand & petit
Manay , Lieutenant de la Compagnie de M de Lanfac , & depuis Lieutenant
fous M. de Maugiton au Pays & Montagnes dcBrian^ i

LIVRE XII. connois & Grifilvodan , cpoufa Flore de la Cour fille de Guillaume de la Cour, Con* fcillcr au Parlcment de Grenoble , d'où, VIII. 6ien*timé Georges 1^{er} du nom S. des grand & petit Manay, cpoufa Catherine du Coing fille de Guillaume du Coing, Bailly d'Aubigny, d'où font iflus, 9. François, tue à la Bataille d'Avein en Flandre. *f. Guillaume , S- des grand &: petit Manay , conjoint par Mariage avec Françoisfe Anjorrant fille de François Ecuyr S. d'Amazy , de laquelle il n'a eu aucuns Enfans. Limoûn porte d'azur au chevron d'or, à trois lys de jardin fans tige, d'argent , 1. 1» De la Cour porrc de gueules, au pal d'or, charge de trois Cheyrons de fable. Georges, blafonne au Livre III. Girard. Chapitre XLIII. CETte Famille cil connue entre les anciennes de la Ville de Bourges , a poffede les Terres de Prunay, Morthomicr, delà Salle , des Bergeries , Dierty, de Villeneuve fous Brecy , de Poincy , de Villecomte, du Roulier ic autres. Elle s'eft étendue en diverfes Branches cublics à Bourges,» Yflbudun, en Savoye, à Laufanne en Suifc , i Berne, "i Genève & autres lieux. Elle porte de gueules à deux Morailles ou Colomnes cortillces en Chevron d'or , lices d'argent ; quelques Branches puînées y ont adjouct }. Larmes d'argent , 1. 1> Julien Girard S. de Dierry &: des Bergeries , mourut à Bourps l'an i4<i. eft le plas ancien de ceux qui font venus à ma connoiflance. Il fiit inhume dans l'Eglife de NoDC Dame du Fourchault , te Pere par Catherine fa Femme , de 2. Pierre Girard. 7 chanoines en l'Eglife Cathédrale de Bourges. 2. Jaques Girard- 5 • ** 2. Jean Girard l'aîné qui fuie X. Perrette Girard mariée à Jean Coquillard. 2. Jean Girard le jrune, conjoint par Mariage avec Perrette Charrier, de laquelle il a Ctt 5. Jeanne Girard mariée à Lambert Damours Secrétaire du Roy. 3. Colleté Girard Femme de Pierre Sardé Contrôleur, j. Julien Girard S. d'Herry , Vicomte de Bourges. II. Jean Girard l'aîné S. des Bergeries , de Dierry de Poinfy , Echevin de Bourges ez années 1484. 148J. cpoufa Collette Le Rov fille de Marrin , Ecuyr S. de S. Florent , d'où 3. Claude Girard S. de Chaumont , Chanoine en l'Eglife Cathédrale de Bourges. 5. Jaques Girard S. de Poinfv. eut de Jeanne Gaillard fa femme. 4. Jeanne Girard femme de Nicolas Poirier 3. jaquette Girard mariée à Guillaume d'Otleans. 3. Anne Girard Epoufe de Jean Amy. 3. Jean Girard II. du nom , qui fuit. III. Jean Girard II. du nom S. des Bergeries , de Pronay , de la Salle, de Morthomicr ,dc Villecomte, de Villeneuve & du Roulier , Echevin de la Ville de Bourges cz années IJ29. & IJ30. époufa Guyonne de Cucharmois fille de Jean

deCucharmois , laquelle le furvcquit , fe retira à Gencvc l'an iyj4. avec
quelques-uns de fes Enfans, & y mourut l'an 1567. Il lailfa douze Enfans. 4.
Jean Girard l'aîné qui fuit, 4. Pierre Girard mort fans pofteritc. 4. Jean
Girard le jeune S. de Villecomte , époufa en premières Noces Anne Dubois ,
& en fécondes Jeanne Paftoureau. 4. Etienne Girard a fait Branche. 4.
Claude Girard Eficlcfiaftique. ^Ttttc />'

19/2 HISTOIRE DE BERRT, 4. Anne Girard femme du S. Nigret
 S. de Vaubrc. 4. Colleté Girard Epoufc de Jean Scurrat. 4. Julien Girard S.
 de Villen. fe retira à Genève, où il cpoufa Nicole Tremblay, d'où j. Marie
 Girard mariée à Jean de BurgK S. de Holtzhaufen , Langhentricr ,
 Gentilhomme Allemand , grand Maître d'Hôtel de l'Elcûeur de
 Brandebourg. y. Etienne Girard S. de Villeneuve, marié avec Sara
 Varro,dont Enfants. 5. Samuel Girard mort fans Pofterité. 5. Jaques Girard S.
 des Bergeries &: du Roulicr , époufa Marie Berthomier , d *oà 4. Jaques
 Girard S. du Roulicr , mort à Bourges le 21. Juillet 1605. fans Enfants de
 Marie de Biugy fa femme. 4. Simon Girard a fait Branche. 4. Louis Girard
 more fans "Enfans. IV. Jean Girard III. du nom, S. de Prunay, de la Salle S^e
 de Morthomier, cpoufa Marguerite Tribolet , & l'ayant furvccu , il reprit une
 féconde Alliance avec Jeanne de Vulcob fille d'Antoine &: de* Jeanne
 Bochetd. Enfants du premier Lit. y. Jean Girard S- de Prunay , la Salle &
 Morthomier, mort fans Enfants. j. Etienne,S. de Saflly Secrer.de la Chambre
 du Roy,n'eut qu'une fille de Mar. LeBegoe j. Jeanne Girard mariée à
 François de Bonnault Ecuyer S. de la Force Se de Mcry. 5. Gabr. Girard
 Epoufe de Jean Foucault S. de Rozay , Trefor. de France à Bourges. Du
 fécond Lit. j. Jean Girard S. de Villecomte. 'Branche de VorUy établie À
 Tjjoudun. I V. Etienne Girard S. de Vorlay , Confeiller au Biilli.ige d'
 YfToudun , fils de Jean II- du nom , &dc Guvonne de Cucharmois, époufa
 le 3. Septembre 1⁶⁶. Catherine Ragot fille de Claude Rjgot Prcvôc d
 Yll'oudun , &: de Jeanne Dorfanne, de laquelk il a eu: y. Jean Girard duquel
 cy-apiez. j. Jeanne Girard femme de Pierre Biuchcton. y. Anne Girard
 Epoufe de Jaq. de Mcrgeries. y. Cather. Girard mariée à Georges Phenion. y.
 Marie Girard contrada Mariage avec Jean Tabouec Prévôt d'Ylfoudun. J.
 Jaques Girard S. de Vorlay. V. ê Jean Girard III. du nom, Confeiller au
 Bailliage d'Yffoudun , contraûa Mariage le XI. Août 1686. avec Catherine
 Curault fille de Gabriel Curault S. de Chibris , & deCa» iherinc Allaire, Se
 l'ayant furvccu, il reprit une féconde Alliance avec Marie Agobcrt. Enfants
 du premier Lit. 6- Catherine Girard mariée à René de la Châtre Trefde
 France à Bourges, dont Enf. 6. Jaques Girard Jefuice. 6. Jean Girard a
 continue la pofterité. Enfants du fécond Lit. 6. Jean Girard S. de Vorlay ,
 Confeiller à YlTouduo -, conjoint par Mariage avec Jean* np Guillot , dont
 plufieurs Enfants, & entr'autres , 7. Jaques Girard S. de Vorlay , conjoint par
 Mariage avec Madclaine Chauyctoo. 7. Pierre Girard S. de Villement.

LIVRE XII 7. Jean-Hyacinthe Girard Religieux de l'Abbaye de Micy. 6. Marie Girard femme de Jean de Valenciennes. 6. Michel Girard S. de Toucry , mort sans Alliance. V I. Jean Girard IV. du nom , S. de BordcroulTc , Conseiller au Bailliage d'Ynbudun • cpoufale4. Août 1641. Catherine Perrotin fille de Philippe Perrotin S. de Barmont, Lieutenant Particulier à YIToudun , & de Catherine de Valenciennes , d'où, 7. Michel Girard S. de Bordcrouirc , tué à la Bataille de Sencf. 7. Jean Girard S. de Villefaifon , qui fuit. 7. François Girard S. de BordcrouHc, conjoint par Mariage avec François Millier fille de Jean Millier S. de Ronfay , & d'Anne Denis fa femme, le 11. Oâx)br VII. Jean Girard V. du nom, S. de Villefaifon, contracta Mariage le 19. Février 168y. avec Marie de Betoulat fille de Gaspard de Bctoulat Ecuyer S de la Chappelle Perrière, de Marie Baraton fa femme. Branche des bergeries. IV. Simon Girard S. des Bergeries, fils de Jean IL du nom , & de Guyonne de Cocharmois , cpoufa Catherine Lipparin , avec laquelle il Ce retira à Laufane en Suiffe, où il fut ProfclTcur en Langue Grecque, fit partage avec fcs frères le 19- May 1773. fut Perc de V. Jean Girard III. du nom. S. des Bergeries , contraria Mariage le 9. Décembre avec Efther Seguier fille de Nicolas Scguier Miniftre à Laufane, & de Jaqueline deChcJonas Girard S des Bergeries Se des Grcz , fut fait Colonel par le Roy Louis XIII. d'un Régiment d'Infanterie d'AUCmans le 4. Novembre 1634. & Capitaine d'une Compagnie au Régiment de la Suzc , le 14. Mars 1640. Il obtint Arrêt du Confeil confirmatif de fa Noblefce le 20. Décembre 1666. Il cpoufa le 13. Mars 1651,. Marie le Sueur fille de François le Sueur Ecuyer S. de la Motte d'Audinguan , & d Elifabeth de Louvigny, donc pluûeurs Enfans. D'Haraw hures. Chapitre XLIV. L CE T T E Famille eft originaire de Bearn , & reconnoît pour Chef Bertrand d'Haramburcs Ecuyer d'Ecurie du Roy , Gouverneur de Monleon & de Saule , S. de Picadary , qui porte d'or à l'Arbre de finople , contre lequel grimpe un Ours de fable, à la bordure de gueules, chargée de trois fautoirs d'or j contrada Mariage le 17. Fevrie 1550. avec Florentine de la Salle de Bellefunce , de laquelle il procréa , 1. Pierre d'Haramburcs. 1, Jean d'Haramburcs qui continua la lignée. 1. Cath. d'Haramburcs rtarice à GuILL de Mefplcs, S. de SumioD, le 11« Juin 2. Marie d'Haramburcs Epoufe de Triftan S. de Beaujeu. 1. EUfabeth d'Harambures. If. Jean d'Haramburcs S- de Romefort Ecuyer d'Ecurie du Roy , Gentilhomme de fa Chambre «

Capitaine de cent Chevaux, légers , Capiuine, Viguiec &: Gouverncux d'Ai

1074 HISTOIRE DE BERT, gucs-morccs &: de la Tour-Charbonnicrc en Languedoc* cpoufa le 30. d'0£lobre ijij. Marie Secondât , de laquelle il eue , j. Jean d'H. iramburcs. }. Hînry d H irambures , qui a continue la lignée. 3. Jeanne d'Harambures mariée le ij. Juillet 1619. à Mcffirc Charles de Picrrc-BufEcr Chevalier S. de Prunget, Tendry U Chabcnet. III. Henry d'Harambures S. de Romefort, Ecuycr d'Ecurie du Roy, Gentilhomme de la Chambre , a été Lieutenant gênerai de la Cavalerie de l'Armée du Prince Comte de Mansfeld , comme appert par u CommilTion du 11. Décembre 1614. & la même année le Roy Louis XIII. luy donna le Commandement de deux mil Chevaux-François. contrada Mariage le u Juillet 1648. avec Marguerite Hattc fille de Mcflire Pierre Hatick François de BuUion fon Epoufc , d'où font iflus , 4. Marguerite, Marie, Henriette, Jeanne, Elifabeth, Henry , Jean. Chapitre XLV. I. GUILLAUME Du Jon S. delà Baffarderie , cpoufa Jaqueline Pizon, fervit le Roy Louis XII en la Guerre de Navarre , contre Ferdinand Roy d'Efpagne, & pour recompence de fcs fervices fut aimobli l'an 1507. au rapport de Paul Mcrula en la Vie de François Du Jou petit Fils dudit Guillaume. 1 f. Jean Du Jon S. de la Baffarderie, fils de Guillanne , contraôa Alliance avec Rence de Mcfnard le 16. Mars Il embrafVa la nouvelle Religion , & fuivit les erreurs de Calvi n , ce qui l obligea de quitter la Province de Berry , & de fe réfugier en Allemagne vers le Prince Palatin qui le rercint à fon Confeil, & s'en fervit en diverfcs AmbafUdes , defquelles il s'aquitta dignement, au rapport de Pierre Gilles Miniftre de la Religion prétendue Reformée, en fon Hiftoire Ecclefiaftique, Il laiflG» pour SucccfTeur, III. Louis Du Jon S. de la Baffarderie, aprcz la mort de fonPcre retourna en Berry , & époufa Antoinette Denis en la Ville d'YIToudun le ix. Avril ij66. d'où , IV. Jean Du Jon II. du nom , conjoint par Mariage avec Renée le Prouft en la Ville de Loudun , le 1. May i6\6. Il apoffcdé plufieurs Charges; celle de Treforier gênerai de U Cavalerie « Légère de France i celle d'Ecuycr de la grande Ecurie du Roy , dont il fut pourvu par Lettres du ii. Juillet 1618. celle d'Intendant des Meubles de la Couronne, dont il fut pourvu par Lettres du 31. Janvier 1610. Il acheta en cette Province la Terre de la Vallée d Affigny , laquelle aprez fon dcccz fut partagée noblement entre fcs Enfans le 1. Décembre itffji. qui font, y. Jean Du Jofi S. de la Vallée , qui a épouïc François Sarraulc le 13. Juillet mort fans pofterité. y. Gilles Du Jon S. du Soloy , qui a cpoufé Efther du Charon. j. François Du Jon Ecuycr S de la

RajafTc en Lodunois, qui a contraâé Alliance avec Elifabeth Bigot fille d'Etienne Ecuyer S. de la Chooardiere , & de Jeanne de Saumaifc j. Louife Du Jon mariée à Guy du Faur Ecuyer S. de Mortomier. Ils portent d'azur , au Cheval d'argent, au frein de fable, accompagne d'un chevron dor, avec cette Devife; In frênes ratio frenat.

The text on this page is estimated to be only 29.79% accurate

C H A P[^]I T R fi' X-U V I; » [^] EStienne Taupitrc Ecuyer S. du Poitou & de Vaugibault , Echevin de Bourges cz années ip?. &r ijto. par Ton Tçftjmcnc,du ly. Japvier 1519. lègue de Prcciput &: Avantage à Jean JaupitrcTori fils aîné, fa MJifôri fitÙce en la t*ifolfrcdc,ûlh*t Pierre le Marché; qui porte tl'aiur au Goq hardf, membre[^] bect)ué, eretc & couronlic d'ôr,clévc fut une TerralTc de finoplç ; époufa François Godirà fille dè Pierre Godard S. de la Grcltric » d'où , j 1. Jean Jaupitre qui fuir. • i. Jaquce Jaupitre, Epoufc de Joon de PercUcs S. de CouïbhïK[^] -ti»»!»! ' 1. Jeanne Jaupirre mariée à Jean Eftcrim S. du Pavillon de Pigny. a,. Pierre Jaupitre S. tia Pjitiou. 1. Etienne Jaupitre Ch.muuic de Bourges. n. J Jean Jaupitre S. de Vatigibault , Echevin de la Ville de Bourges cz, années lyéx. ijTi., cpoufa Helcnc de Cambray fille de Michel de Cambray S- de Thclieux. de Pertctte deTreignac fa femme, le 13. Décembre ij4j. fit fon Tcftamcnt le 11. Février 1587. entre fes Enf.ms , par lequel il Icgua de Prcciput & Avantage à Jean -Jaques Jaupitre fon fils, LiMaifon qu'il avoit aulG eue de Preciput & Avantage par la di|(pofiaon dcrfon Perc, & le futplus le laitta également à tous fes Enfans , qui font, ' ' . " " 3. Jean-Jaques Jaupitre qui fuit. ? ' . 3. Anne J.iupitre frmme de M Ifambert le Jeune, Lieutenant de la Prévôté. ! [^] 3. Gabriclle Jaupitre femme de Jean des Coûts Gontrôl. au Grenier à Sel de Montïu[^]H. 3. Geneviève Jaupitre Epoufc de M. Jean Dorleans S. des Moloifes. 3. Catherine Jaupitre Epoufc de Jean Rivière S. de Vaugibault & de Villepcrduë. ni. Jean-Jaques Jaupitre S. de Dames, Confciller au Siège Prefidial de Bourges , contraaa Mariage le 19. Juillet ÎÎ9}. avec Jeanne Gallot fille de Gabriel Gaflbt Prévôt de Bourges , & de Gabrir-llede l'Hôpital fa femme, fur élu Echevin de la Ville de Bourges l'an l6oy. d ou font idiis , 4. Jaques Capucin. A.Etienne Jaup:fre. ; 4. André Jaupirre. \ [^][^][^][^][^][^][^] '«g"4. Anne Jaupitre femme de Guillaume de Sauzay Ecuyer S. de Bois-briou. IV. Etienne Jaupitre Vicomte des Porches &: S. de Dornon , Confeillet du Roy, Confcrvateur des Privilèges Royaux de rUniverfitcdc Bourges, s'allia avec Catherine Le Beguc fille de Claude Le B gue Confciller au Prefidial de Bourges , & de Jeanne le Maréchal fa femme , le 14. Février 1651. a exercé la Charge de Maire cz années 1[^]3[^]. &: 1636. d'oii. y. Jofephjaupitfc S. de Dornon, Confciller au Prefidial de Bourges, mon intime Amy, mort fans être marié. y. Etienne Jaupitre Vicomte des Porches , Confciller du Roy , Confcvateur des Privilèges de 1

Univerfité de Bourges, y. Cefar Jaupitre S. de Dornon , Baron de
Conttemoret , conjoint pat Mariage avec Catherine Bigot. y. Catherine
Jaupitre Epoufc d'Antoine Labbc Ecuyr Vicomte de faint GeorgesBranche
de Dâmes. V. André Jaupitre S. d- Dames , époufa Marie de Mahis fille de
François de Mahis S. du Breuzé , & de Marie Barathon fa femme , le ix, de
Février i63z. d'où , y. André Jaupitre. y. N .. Jaupitre. y. N.. . Jaupitre. y. N. .
. Jaupitre. y. Catherine Jaupitre.

HISTOIRE DE 'BERRT, Chapitre XL VII. ■^I Urth I. J E A N de
 JufTâc Chevalier Seigneur de faint Marfaaic , porte de gueules à crois
 îiCces ondées boiiiillonantes d'argent , au lambei de cio.s pièces d'or en chef
 i de Jeanne de Qrunc fa femme eue enu aucres Enfans , II. Antoine de
 JufTac conjomc par Mariage lc.17. Avril 1540. avec Anne de Nouroy , de
 laquelle il procréa , 3. François. j. Jean. 5> Marguerite. " j. Charles , duquel
 cy>aprez. lit. Charles de JufiàcS. d'Entraigues, les Roziers, Migny &:
 Beaufort/cpoufx le ij. Avril léoj. François de juflàc fa Coufmc, par difpenfe
 du Pape: De ce Matiugc fortirent> ■'^4. René de Juflac. ' ^ -4. Louis de
 Julfac qui fuit. IV. Louis de Juflàc S. d'Entraigues > do< Be;aufort ic des
 Roziers * s'allia le ly Avril 1^4;. avec Renée de Ganayc , d'où font iflus j y.
 Dominique de juffac , né le 16. Juillet 1649. J. Louis-Claude de JulTac, né
 le 14. Septembre léjo. 1 — ^ ____ De Lejfe, Cha'pitke XLVIU. A THURiN
 de Lcffc Ecuyer S. de la Grange bc de la Lande- Pâlotte , cpoufa * ^ ,
 Marguerite de Ricoux fille de Guillaume de Ricoux Ecuyer S. de la
 Sicardierc, & de Jeanne Gancelouvc fa femme , & fut Pcre de > M II.
 Antonio de Lcffc S. delà Grange & de la Lande - Pâlotte , conjoint par
 Mariage avec François Gacrin fille de Pierre Guerio Chevalier S. de Prêle ,
 le 16. Juillet i4<t. d'où 1 3. Bertrand. 5. Jaques. ni. ■J I piques de Lcffc S
 delà Gtange, eut d'Andrée Guerin fa femme. 4. Antoine de Lcffc marié avec
 Marguerite de Pocquiere. 4. Jean de Lcffc cy aptcz menuoimé. 4. Catherine
 de Leffe. IV. Jean de Lcffc S. de la Grange, l'un des deux cens Gentils-
 hommes de la Maifon du Roy , contraâa Mariage avec Didicre Rainet
 Vçuve de Jean de Formieres S. de Vaux le* Vicomte, le 16. Avril 1J41, d'oii
 font iflus, y. Jaques de Lcâ^: S. de la Grange , qui eut à femme Marthe de
 Vourviere. J. Pierre de Leffe , duquel cy-aprezy Franç. de Leffe. Lefquels
 firent partage des Biens de leurs Pete &: Mere le y. Aoûtiji/Piette de Leffe S.
 de la Bcmarderie^Gentil- homme ordinaire de la Maifon de M. le Doc i Â

LIVRE XII Duc d'Alençon, Lieutenant au Gouvernement de la
 Feré, de la Ville & Château de Clermont en Beauvoisis, épousa Marie de
 Louvigny Dame de Noue le 6. Fev. 1578. d'où, VI. Louis de Lefc S. de la
 Noue, allié avec Marie de la Cour le 13. Nov. 1608. d'où ^ VU. Louis de
 Lefc II du nom, S- de Pcurajon, Capitaine d'une Compagnie d'Infante[^] rie
 au Régiment d'Effi[^] t, contra[^] a Mariage le 13. de Septembre 1638. »cc
 Marie de lâ Loué, d'où, VIII. Louis de Lefc m. du nom. De U Lo'é. C H A
 P I T R s XLVIII. C E T T E Famille est originaire de Bourges, où elle a
 possédé plusieurs Maisons, ici les Terres de Champgrand, de la Motte, de
 Channay, de Guyonet. de Clumond, de Foccy ici du Château du même lieu,
 que Jean de la Loc nomma de son nom, qu'il a depuis retenu. Ses Armes sont
 d'azur, à une fasces d'argent, chargée de j. fleurs de Lys de gueules, u crois
 Alouettes d'or, 1.1. qui ont été depuis changées en Metlettes. Jean de la Loc
 est le plus ancien de cette Famille qui soit tenu \ ma conn[^]iffance J vivoit en
 1399. & fut Percu de %. Philippe de la Loë continua la lignée. 1. Jean de la
 Loc Lieutenant général du Bailly de Berry, étant extrêmement âgé, fut
 déchargé de son Office l'an 1441. comme j'ay dit au Liv. i. Chap. 41. ne
 laissa qu'une fille nommée, 3. Jeanne de la Loë mariée à Pierre Godard à
 en fécondes Nôces, à Etienne Valcc Procureur du Roy à Bourges, l'an 14[^]5.
 1. Hugues de la Loc, que Chauracau dit avoir été attiré au service de Jean
 Duc de Berry, & retiré de celui du Duc de Bourgogne. 1. Etienne de la
 Loc. t. Pierre de la Loë Echevin de la Ville de Bourges en 1474, Valet de
 Chambre du Roy. il. Philippe de la Loc S. de Foecy & de la Loc. Echevin
 de Bourges en 1481. épousa Marie d'Estrecc, d'où, 5. Jean de U Loc H. du
 nom, continua la lignée. 3. Simone de la Loc mariée en 1483. à Jean
 Barbario.]. Maccc de la Loë. III. Jean de la Loc 1 1. du nom, S de Foecy it.
 de la Loc, Valet de Chambré du Roy. Capitaine de Château-neuf en
 Maconnais & de la Bruicre, l'Aubepin en Bourbonnois, contra[^] a Mariage
 avec Louise de Manne } de laquelle il eut, 4. Regnaud de la Loc continua la
 postérité 4. Philippe de la Loë. 4. Charles de la Loë. 4. Louis de la Loë[^]
 Regnaud de la Loë Chevalier de l'Ordre de saint Michel, S. de la Loc, t fccf
 & Champrond, Capic; %ic des Ville & Château de Meun sur Evre, & de la
 Salle-leRoy, Capitaine des p[^]tiis Chiens blancs de sa Majesté & de la
 Venerie de sa Chambré

HISTOIRE DE BERRT, bre t conera<la Mariage itcc Madclaine
 de Villars , de laquelle il car , ^ . Claude delà Loe S. de Poulenes &
 Guyonncc, Mcdrcdc Camp d'un Rrgimcncc de Cavalerie, more fans poftericc
 Mafculine de Madclaine de Guignon fa femme. 5. Philippe de la Loe qui
 fuit. • V. Philippe de la Loe Chevalier de l'Ordre de faîne Michel , Malere
 d'Hôtel ordinal, rc du Roy , ayane cic avaneagc par IcTeftamene de fa Mere,
 eraiea avec fon Aîné, lequel luy abandonna les Terres de la Loe & Foccy. Il
 fuc aufl S. de la Maifon.fore, de Brcfhay & de la Guarennc-Duguc , cpoufa
 le 10. Janvier 1^35. Margueriee ChanibcU lan lors Veuve de Philippe de la
 Tour Chevalier de l'Ordre du Roy, & fille de Fran* cois Chambellan Ecuyer
 S. de la Guarenne , Elca en Berry , Commiflaire des Guerres , & de
 Claudine Turpin fa femme, d*oii , VI. Georges de la Loe Confeiller ff
 Maître d'Hôtel ordinaire du Roy , Capicaine des petits Chiens blancs, S. de
 la Loe, Foccy j Brcfnay & de la Guarennc-Duguc , prit Alliance avec
 Jeanne le Jeune fille d'honneur de la Reyne Elifabcth d'Autriche fille de
 Marin le Jeune S. de Marteaux it de Malherbe, &: de Catherine de Brcflay ;
 ledit Jean fils d'Yves , & de Jeanne le Roy \ Yves fils de Michel, & de
 Louife de Milher. be I Michel fils de Pierre bc Bcairix Hameloi , d'où font
 iTus 4 fils &). filles. 7 Claude de la Loe qui a continué la lignée. 7.
 Rcgnauld de la Loe S. de Brcfnay , qui n'a iailTc aucuns Enfiins. 7 Philippe
 de la Loe Chevalier de Malte. 7. Gabriel de la Loe Abbé de Puy-fw*rrand ,
 grand Archidiacre fie Chanoine en l'Eglife de Bourges, Chanoine en la
 faince Chappelle du Palais Royal de Bourges. 7. M arguerite de la Loe
 Rcligieufe de faine Laurent. 7. Catherine de la Loe mariée à François le
 Long , S. de Fougis. 7. Aimée de la Loe Rcligieufe de faint Laurent. VU.
 ^Claude de la loe Chevalier Baron de la Loc, Seigneur de Foccy, Mcftre de
 Camp d'un Rcgiment d'infanterie Frariçoife , Capitaine d'une Compagnie de
 Chevaux -légers, fii Comrocdant le Régiment de Chevaux légers de
 Monfieur le Duc d'Anguicn, Lieutenant de Gens d'Armes du même Prince,
 Commendant en la Province de Berry pour le fcrvice de fa Maj rte en l'abft
 nce de Monfieur le Prince Gouverneur en Chef. 11 ne laiffa d'Anne de
 RochcFort fa fjoime qu'une feule fille cy-aprez mentionnée. Sa femme étoit
 fille de François de Ruchcfort Baron de Luccy de Silvinle Bègue. 8.
 Charlotte Louife de la Loe héritière de faMaifon, conjointe par Mariage
 avec Charles de Lufignan de faine Gelais du Puy , Marquis de faine Gelais ,
 Seigneur dt Cherveux, de la Pelirtbnniere , du Coudray-mounins,

Civray.mortcmer ic auttes lieux, te en fa perfonnc finit la Maifon de la Loe.
Le Jeune porte d'argent , au Chevron d'azur, à trois Etoilles de gueules , %.
i. * Laie m an t. CHArTi.1 XLIX. LA Famille des Lalcmani a po(redé en
cette Province les Fiefs 8£ Seigneuries de M ar magnés , du Perreau , de
Vouzay, Pierrelc, les Moulins- Bâtards , Bury, Lachas , & a bâty le Château
du Perreau, & la belle Maifon de la Ville de Bourges appcllée encore \
prefent la Maifon des Lalemant. Porte de gueules au chevron d'ur,
accompagné de crois Rofes d'argent. Elle rconnoic pour (oucho, I. Pierre
Lalemant Citoyen de Bourges dez 1187. S. de Boisbriou , fut marie deux
fi)fij La première femme fut N... Fradct Sœur de Guillaume Fradee »• La
féconde s'appel' loit leanae N... qui écoic Mece de Louis Sathcnac S. de
Gandeberc, d'où font iàu> ,

LIVRE XII Les enfans de* premier Ut. A. GuiUaume Laicmant S. de Lâchas , qui fe verra en fon lieu. X. Margucnts Lalcman. Du Jêcond Ut. t. Etienne Lalemanc qui fuit. 1. Marion Lalemanc. 6c quatre Enl&ns morts jeunes.' II. Etienne Laletnant S. de Boisbriou , cpoufa l'an 155[^]. Jeanne de Haudemer fille de Huct de Hauftcmcr , donc , 3. Etienne Lalemanc, qui fuit, t. Pierre Lalemanc. III. Etienne Lalemanc. On ne trouve pas le nom de fa feune , mais il fîc Pere de IV. Jean Lalemanc , qui laifTj pour Enfans , j. Jean Lalcmant , dont la poderite eft ignorte. j. Guillaume Lalcmant, qui fuit. j. Bicnvenile Lalcmant femme de Martin le Roy, S. de faine Florentin. V. Guillaume Lalemant qui fut pourvu par le Roy Louis XL de l'Office de Rcccyar gênerai en Normandie. Il époufa Marie le Roy : De leur Mariage foriit, VI Jean Lalemant IL du nom, Receveur gênerai en Normandie , S. du Perreau, Burv* Rouiay ôc Marmagncs , Chevalier de l'Ordre de Notre Dame de la Table Ronde de Bourges, allie par Mariage avec Marie Petit fille d'Etienne Petit Secrétaire du Roy SC Trcf tier gênerai de fes Finances de Languedoc, ic de Jeanne Barrillet dite Xancoings, de laquelle il eut les deux Enfans qui fuivent. Il mourut l'an 1454. le tt. de Juin, Se fa femme le 14. Décembre 1459. 7. Guillaume Lalcmant Chanoine ic grand Archidiacre de Tours. 7. Etienne Lalcmant Chanoine de Tours ic de la fainte Chappelle de Bourges, Chan. cclier de l'aint Quentin. 7. Jean Lalcmant l'Aîné, S. du Perreau, Receveur général en Normandie, Maire de Bourges en l'an 1500. Se la fuivante, cpoufa Jeanne Gaillard , laquelle mourut le 3. Juin ifji. Se luy le 14. Dccfobre 1[^]55. 6c laifla des Enfans. 7 Jean Lalcmant le Jeune , qui fuit. 7. Jeanne Lalemanc mariée à jdan Rouflelet Secrétaire du Roy. Petit porcc d'azur, à une Croix nilléc d'argent, accompagnée de j. cailloux d*or. Gaillard porte d'argent femc de trefllis de finople , à deux Perroquets art'rontez de même, bccqucz 3t racmbrcz de gueules , & 1. Croix de faint Antoine de même en chef, VU. Jean Lalpmant le Jeune S- de Marmagncs, Vouzay, Pierrelc . Chefcau-Brethon & du Picau , Receveur gênerai en Languedoc, Chevalier de l'Ordre de Notre Dame d'fc la Table Ronde de Bourges , Maire de la Ville de Bourges en l'an ijio. M. Jean Pcnin ayant acheté la Seigneurie de Marmagncs de François Scuyer S. de Marmagnes 5c de Maubranche , le fieur Lalemant tira ccflion du Droit de Retende d'Anne d'Amboife Damtrdc Montfaucon , laquelle fut ratifiée par M. François de Chazeron fon fils, Baron de Montfaucon, qui le reçût en foy éc hommage le 17. Mars ifié. Il fut conjoint par Mari.ige avec Jeanne de

Charopangcs , qui mourut le 4. Aoiit 1513. Elle cft inhumée avec fon Marv
, fes Beaupere & Bcllicmerc, Bijaufrere 6c Bellefocur en l'Eglise defaint B
>nnct en la Chappelle des Lalcraans, où Ce lie cet Epitaphe gravée fur une
La^ fhe de cuivre. Y u u u u ij

HISTOIRE DE BERRT, MEMO 1 , E ^ Vivunc apud Superos. Vivunt apud Supcros. Jean Ldlemant ^ ^JM^rie Tetit , Eurent deux Fils y que Dieu tant ajjortit, Qujn commun ont vécu Frère avec Frère j Et du nom même ont rejjemblé au Pere : Et ces deux Jeans deux Jeannes épouprent , ' * J^i dix Enfans fur la terre proférèrent : Jeanne Gaillard époufa Jean l'ainé^ Et l autre Jeanne eut l autre Jean puîné , Laquelle avoit de ^hampanges furnom. •il, Tous Jîx ont eu Titre de bon renom , Et leur honneur en cetuy monde égal. Car chacun fut Receveur General. Le Pere au fait des Normands travailla : l 'Office apre:(^ au Fils aîné bailla. St le Puîné acquit Charge fembUble En Languedoc Pays recommandable : Rendu en ont tr es-bon loyal compte ; Je Je fçay bien, (y vérité vous compte. Des C^rps humains que fay cy-declarex,^ De même état, de même honneur pare:^ , ;r,*j De même noniy de même nourriture. Tous enterre:^ pus même Sépulture. Faites à Dieu de bon cœur Oraifon , Qi/au Ciel leur donne une même Afaipn. Ext. Pater anno 1494. Junii i8. Mater anno 1499. Dcccmb. 14. Pirnogenitus i;53. Junii i«>. Uxor 1531. Junii 3. Filius Junior ij Uxoranno 1^13. Aug. 4. Champagne» porte lozengc d*or & d'azur, au chevron de gueules, charge décrois Rofcs d'argent. Enfans de Jean Lalemant le J^une , çy de Jeanne Qmmpanges. S. François Lalemant Treforicr de la Penfion des SuifTcs, Pere de Jean ficur de Marmagnes , dont il fit hommage le 17. Août IJ64. S. Guillaume Lalemant fe retira à Anvers, 8. François Lalemant mariée à Jaques le Roy S. de faint Florent. 8. Sufanne Lalemant femme de Gonin Portier S. de Montifault & de faint Vincent. 8. Etienne Lalemant qui continua la pollcrité. Leur Pere ayant été condamne en de grolTes Amendes envers le Roy François \. pour Icfquellcs il ctoic détenu Piifonnier , tranfigerent avec S. M. à la fomme de ilooo.lif. VIII. Etienne Lalemant S. de Marmagnes & de Vouzay , Maître des Comptes \ Paris & Secrétaire du Roy , fut Pere de * 5, François Lalemant , duquel cy.aprez. 9. Etienne Lalemant Chevalier S. de Vouzay , premièrement Confciller au grand Confcil, puis Maître des Requêtes de l'Hôtel , coDjoinc par Mariage avec Anne d«

LIV%E XIL 10 1 1 Tillct fille de Seraphim du Tillcc Prefident en
 la Chambre des Comptes de Paris, & 4e Marte Pichon , de laquelle il n'eut
 qu'une fille nommée Anne Latemanc , mariée à Jaques Viole S. d'Andrczel,
 Confeiller au Parlement, & Preûd.aux Requêtes du Palaii. Viole porte d'or, à
 trois Ch&vrons btifcz pur le haut, de fable. IX. François Laicmant fleur de
 Marmagnes , Confeiller & Secrétaire du Roy , époufa Jaquette Baudet fœur
 de Marie, femme de François de Monthotoo Garde des Sceaux de France, &
 de Louifc femme de Pierre Seguier Prefident au Parlement, Fille de Si«
 mon Baudet S. de la Boulie, &: de Marguerite de la Saufaye. 11 laifla un
 fils & une fille. 10. Jean Laicmant qui (uit. 10. Marie Lalemant Epoufe de
 Claude d'Aubray S. de Bruieres-le-Châtel , Sccre« Caire du Roy. X. Jean
 Lalemant S. de Marmagnes , Maître des Comptes à Paris, & grand
 Audiencier de la Chancellerie, s'allia avec Marie Luitlier de Boulancourt ,
 de laquelle il eat , 11. Anne Lalemant mariée à Louis de Clermont
 d'Amboife, Marquis de Rcnel, & à caufe de fa femme Seigneur de
 Marmagnes , dont il fit la foy bc hommage le dernier May léoo. & fournit
 1c dénombrement le t. de Juillet \60x il fut tué l'an i6if. en un Combat
 auprez d'Arcies fur Aube, contre les Troupes de M- le Prince , le j. de
 No▼embre. Il laiffa fa femme Mcredc Louis de Clermont d'Amboife, fij de
 Jeanne de Clermont d'Amboife , mariée l'an à Michel de Fayoles de Mclct ,
 Baron de Neuvy CD Perigort. Autn Branche, II. Guillaume Lalemant S. de
 Lâchas dcz 1341. fut Perc de III. Hugonin Lalemant S. de Lâchas dcz 1^60.
 qui époufa Jaquelioc TroufTeao, Pcre de IV. Jean L^emant S. de Lâchas ,
 Vicomte dcDuD.le.Roy ,cut pour femme Jeanne Fe-' lorde, qui le rendit
 Perc do V. Ifabeau Laicmant Dame de Lâchas & VicomtefTedeDun - le -
 Roy , fut mariée à Eciennc de l'Hôpital , S. de la Grange au Vilain, avant
 1413. Lanrenf, Chapitre L. 1. JEa V Laurent Ecuyer S. do Lefignat & de
 Dornati porte d'azur ,i trois Aiglettei cployées d'argent , becquées Se
 membrées de fable -, fut Pere de II. Aftroine Laurent , qui époufa Perrette
 Efgrepce le 19. Janvier 14JJ. lequel faifanc fonTcftamcnt, intitua Héritier
 le 16. O^o^rc II57. fon Fils aîné. m. Claude Laurent , qui époufa Anne
 Sefchault , & fut Pcre de IV. René Laurent Ecuyec S. de Picrrcfolc,
 conjoint par Mariage avec Jeanne de la Ber

The text on this page is estimated to be only 25.89% accurate

loU HISTOIRE E BE'KRT, ' lotierc le 18. Janvier ijyj. d où font iflus , y. André Si. Pierre Laurenc maintenus avec leur Pere en la joiiflance des Privilèges de Noblcflc , par Sentence rendue par les Commiflaires pour le Règlement dcj Tailles en l'Eleaion de Poitiers , le zj. Novembre 1599. Y. Pierre Laurent Ecuyer S. delà Pierrefolc , contraâa Mariage avec Madclainc de Cliaffignolic le 7. Septembre 1618. d'où eft iffu , Vf. Andre Laurent S. de la Groge. L Labbé. Chapitre LL L Uc A s Labbé vivoit en 1488. avec Catherine l aurent fa femme j il eut , î. Gabriel Labbc , qui luit. 1. Anneile Labbé fenync de Jean Guimonnet dez ryoy. II. Gabriel Labbé Ecuyer S. de Mont-vcron, Tafniercs &: Rippiercs , Confciller du Roy, Lieutenant Particulier au Bailliage & Siège Prcfidial de Bourges , Echevin en ranncc ijifi. fut marie j. fois ; Premièrement, à Guillcnaetie Champanges , Secondement, à Anne Bonin. Troiûêmcrant, à Aancdc la Dois D*mc des Miucrs. Du fécond Lit eft forty. III Gabriel Labbé Ecuyer S. de Mont-vcron, Confeilicr & Avocat du Roy à Bourges, qui avoir cpoufé Catherine Dorfannc , puis Marguerite de la ChappcUc Dame du Nointeau { d'où font iftus, Enjlxns du premier Lit. 4. Antoine Labbé , duquel cy-aprez. 4. Anne Labbé femme d'Etienne Pcnin S. des Brolfrî. 4. Charles Labbé Ecuyer , Avocat en Parlement à Paris. i 4. Marie Labbé mariée à Jean l'Eftraing S de la Charnaye, 4. Pierre Labbé Ecuyer , Avocat au Confcil. Du Jecon^ Lit. 4. Gabriellc Labbc femme de Nicolas de Beauvoir S. du Nointeau. IV. Antoine Labbé EcuyerS.de î^ont-veron.Hommc d'Armes des Ordonnance! du Rot époufa Gabrielle Eftevard , &: fut Pere de, ^* 4. Charles Labbé ûcur de Mont-veroo. Du Ligondaix. Chapitre LU. FRANÇOIS du Ligondaix Ecuyer S. deChanon, qui porte accompagne de jj. Etoilles de même, 1. 1. Suppôts deux Ly Décembre 153t. Jeanne de la Marche, de laquelle eft iflu , I, qui porte d'azur, an Lyon J'or, PC r .,on\$ d'or i époufa le xj.

i LIVRE XJk ^' ^^ fUi II Léonard du Ligondaix, qui cpoufa
 Marguerite de faine Domet le iS. Juin ijy. d'oà IH.. 1 Jean du Ligondaix S.
 de faine Domec, qui coocraâa Mariage avec Gabrielle Enjoing le I. May
 ijpt. d'où cft dcfcndu. . . « Léon du Ligondaix S. de Ciianon 6c de faine
 Domcc , qui cpoufaFrançoife de Boisbercrand Fitic de jean de Bois-
 Bertrand Seigneur de ConnÏTcs, Villebrun lie Bordcfoule, ic dcprançoife de
 la Mcnardicre, le Juin i6ou d'où font iiTus. V. Charles du Ligondaix S. de
 faine Domet èc de ConnÏTcs , conjoinc par Mariage ayec Marguerite de la
 Marche le i6. Novembre 1641. & depuis à Silvine du Boucix. Enfans du
 premier Ut. € Fraçoif du Ligondaix S. de Connives. 6. François, Chevalier
 de Malte. Enfant du fécond Ut, 6. RobcTC» Alexis du Ligondaix. 5. Jean du
 Ligondaix. 5.Cbude du Ligondaix Chevalier de faint Jean de Jerufalem]
 Commandeur de Ibdont-brifoD. De Longbojls, CHAriTni Lin. I. JE A N de
 Longbofts Ecuyèr S. des Coulli , époufa Perrcnelle de BrelTolles le &4«
 Novembre 141 g. d'où c(l itTu , II. ' , Chriftophlc de Longbofts S. des
 Coofts , conjoint par Mariage a^c Anne de Vielbourg le 6. May 1509. d'où
 cft forcy. III. Bertrand de Longbofts S. des Coufts , qui contrafta Mariage
 avec Françoife de Courault le 11. May lyjj d'oè cft dcfcndu , 1 V. Gilbert
 de Longbofts S. de la Grange, qui a pris Alliance avec Catherine Berihault
 le 10. Novembre ijje. d'où font forti», y. Baltazard de Longbofts S. des
 Coufts, qui a cpoufc Hélène Tiercelin. 5. Gilbert de Longbofts S. de la
 Grange , cy-aprcz mentionné. V. Gilbert de Longbofts S, de la Grange ,
 marié avec Jeanne Dareau le 14. May \ii6, d'où cft defcendu, Louis de
 Longbofts S. de l'Eftang , qui a époufc Madel. de la Varo le ii.May 1^55.
 Cette Maifon porte d'argent à trois Chevrans d'aïur , mil l'un fur l'autre.

The text on this page is estimated to be only 26.82% accurate

^ J s T\OrI RE DE B E R RT, Ghapithe LIV. CHRiJroPHLE De
Laleuf Ecuyer S. de li Perrière, porte parric d'azur, à la fifcc d'argent ,
accompagnée de trois Etoillcs dpr, x, i, & de gueules au chcf^ emmanche de
trois pièces , fut Perc de ^ , .. ^ » ^•jâtîfti Pierre de Laleuf. ' " 1. Jaques de
Laleuf, Icfqucls partagèrent les Biens par luy dclaiflcz, le * Jan?.ijj4. jatjacs
de Lafeuf Ecuytfr S. de fa Pdrrière. épouÀ Anni dc^' Coiatl ïfrc'dcGuillâu.
noe des Colard Ecuyer, U d'Antoinette Machieux, d'où , ht Melchiorde
Laleuf S. de la Perrière, conjoint par Mariage avec C^tUcrinc de faint Avien
le ai. May i^jy d'où coct'aucrcs Enfans , Jean de Laleuf S. de la Perrière,
allie avec Louife de Fougère le if. May ifoc d'où entre plufieurs Enfans, ■ ' 96 ïii V. Louis de Laleuf marie en premières Noces avec Antioaette de
Rapiet le t. Février & en fécondes , avec Marie de Louche, de laquelle il
eur, VI. Robert de Laleuf S. de la Perrière, qui cpoufa le 17. Avril 16^6.
Renée de MalTay ^^^^ ' — ^ — , t Dt l-tfôpital. Chapitre LV. CÈtte Famille
portoit anciennement d azur , à la fafce d'or, accompagnée de trois
CrôifTans d'argent , a. i. ceux du chef furrropt-z de deux Etoiles d'or Depuis
elle a porte d'azur, au Croiffint d'argent, au chef d'or, charge de trois
Diadcraei de SS. de fable, rayonnes d'argent. Elle cft tombée eu quenouille
il y a plus de cent ans . a poflcdc la Noblefle avec plufieurs Ficfi en Berry ,
d'où clic cft originaire Le plus ancien que je trouve, dont je puiffc donner
une Filiation , cft , h Jean de l'Hôpital S. de fain Cire, qui vivoit en & 1,41.
& étoit mort en u6u Il avo«t epoufc Jeanne de la Charité fille de Jean de la
Charité Damoifcau , qui le rendit Perc de ^ II. Jean de l'Hôpital vivoit en
ijéo. & 1370. qui fut Perc de II L Etienné de l'Hôpital Vicomte de Dun le-
Roy , vivoit en 1590. 1410. S. de la Gran-» gcau Vilain dez i4iy. cpouGi
Ifabeau Lalemant vivante en 1407. & 14». Dame de Lachas , d'où -T ? , 4.
Jean de l'HÔpiul S. des Granges , Doulçay, &c. qui fuit. 4. Jean de l'Hôpital
S. de Montifault, Vicomte de Dun-Ie-Roy , cy-aprcz, fcnfrerf. 4' Jaquette de
l'Hôpital œaiiée à Nicolas Sarde S, du Roiaiy. 4

LIVRE XII. iv. Jean de l'Hospital S. des Granges , Doulcay , &c. eut pour fcmnrw Jaquette Bricefort Hlle de Philippon Bricefott S. du Bois-de-Vcvie U d'ArgcofoD) & de Mahauc Guibeitoil fâ femme) d'où , j. Jean de l'Hospital , qui fuit. y. Marie de rHofpital Dame du Boii-de-Vcvrc &: d* Argenfon,maricc l'an 1474.^ Jeaii Gougnon S. des C!ois, &c. Voyez la Généalogie de Mrs Gougnon , page 901. y. Jeanne de rHofpital mariée deux fois i Premièrement, à ChriftofhlcRacquet Gentilhomme du Bourbonnois : Secondement , à Guillaume Mornant. V. Jean de l'Hofpital S. d'Acon, cpoufa Jaqueiine deTreignac> d'où» V I. Jean de l'Hôpital S. d'Acon , cpoufa Jeanne de Ganay Veuve, en 1517. doù , 7. Pierre de l Hofpital S. d'Acon &: de Malçay , qui cpoufa Cathenae Chambellan, qui le rendit Père de 8- Marie de l'Hofpital Dame d'Acon, en lyyi* mariée à Antoine de Baudin S- de Malçay, d'où, 9 Geneviève de Baudin mariée à Silvain de Bar S. de BuTy , faint Loup & Acon, & à Jean Andrault S> de Buy & BulTy. 7. Marie de l'Hofpital cpoufa par Difpenfe fon CouHn au troiûcme degré Guillaume Boiier S. de CoqubeUnde , Vicomte de Villeneuve. . 7> Charles do l'Hofpital S. de faint Germain à caufe de fa femme Claude du Ban. Branche de ^^ontijault. IV. Jean de l'Hofpital S. de Montifault, Vicomte de Dun-le-Roy , lailTa en 144^. de fat Veuve Damoifclie Antoinette de HcrilTon, un feul fils. V. Jean de l'Hofpital S. de Montifault, d'Omoy prcz Dun-le-roy, &: Vicomte de Dunle-Roy , Chevalier de l'Ordre de Notre Dame de la T^ble Ronde de Bourges , cpoufa Marguerite Beuille Dame de Moulins , &c. fille d'Aimery Bciille S. de Moulins , Maziercs , &c. & de Marguerite Chevrier , d'où , 6. Jean de l'Hofpital cpoufa Jeanne de Perelles, dont font ilTus Jean de l'Hofpital y Jeanne, Marie. Marguerite de l'Hôpital , morts fans pofterite. 6. Jean de l'Hofpttal qui fuit< VI. Jean de l'Hofpital S. de Montifault , de Moulins , &c. étoit more en 1511. époufa Marie de Boumicrs , dont eft ill'u , VII. François de l'Hofpital S- de Montifault, de Moulins , de Tierceville , Nerigny> Buffiou, &c. Lieutenant Particulier à Bourges , cpoufa François de la SaolTayc fille de Jean de la Sauflaye S. de Brezollcs, &:c. &: de Jeanne de Morvillicr, dont , 8. Jeanne de l'Hofpital Dame de Tierceville, &c. mariée à Jaques Gaffot S.dcDefFcns. 8. Gabriclle de l'Hofpital Dame de Montifault, Moulins, a été mariée deux fois, en premières Noces, à Guillaume Doullé S> de Chenevicres ; en fécondes Noces, à Gabriel Ga0bc S. de Clcrandry & de Palleau > Lieutenant Particulier , puis Prévôt de Bourges.Xttxxt

The text on this page is estimated to be only 29.50% accurate

HISTOIRE DE BERUr. Labbe, Chapitre LVI. PH I LH»oN Labbe
cft le Chef reconnu de cette Famille , qui porte d'argent, à trois fjs de
gueules, au Lyon d'or, armé & lampalé de gueules , couronné d'or, btoclunc
fur le tout. Il mourut le 8. Janvier 1488. avoir époufc Jeanne Coquery Sœur
de Gafton Coqcry infigne Bienfaiteur de l'Eglife defaint Piart le Guillard ,
d'où, II. Jean Labbe dcccda l'an II17. aprez avoir époufc Collette BruneaUi
d'où IIL Philippe Labbe conioint par Mariage avec Catherine Biton 1 il
mourut l'an jyi. Sa Veuve fc remaria à François Balduin ccëbrc Docleur de
l'Univerfite de Bourges , dont clic eut Catherine Balduin , mariée en
premières Noces \ Jean de Sauzay S. de la Clamccic 1 & en fécondes , à
Adam le Ch-ngcur Treforier de France à Bourges, d'où , IV. Philippe Labbe
Ecuyr S. de Champ-gr«nd , Confciller au Bailliage & Siège Prefidial de
Bourges , fut tres«bien élevé par les foins du Doâeur Balduin ton Bcaupcre,
qui le tendit un des plus habiles Juges de la Province ; a été Echevin de
Bourges les années ié04 i6oy. Il fit mettre cette Infcription en l'Eglife de
faint Pierre le Gaillard à b mémoire de fou Ayeul & de fon Pere. D O M V
O M ùPatrihfis benemerttis hicfepultis,Joanm A'vo jji/. Philippo Patri ifji.
Philip* pus Labbe Jiliis ex Tcfiamento Patris Tnmuli4m pojùt. Sanéla
cogitatio crare pro DcJiméliSj ut à peccatis Jolvantur. •r Via! or precare
cjuietem. Il époufa Vmccntc Sarrazin d'oli y. Guillaume Labbe continua la
poUerite* ^ ^ 55. Nicolas Labbe fit la Branche du Parc, y. Anni' Labbe
mariée à Germain Lclarge. y Jean-Jaques Labbe Prieur de fjintUtftu, &
depuis Doyen de S. Etienne de Boorgcs. y. Philippe Labbe aîné> a fait la
Branche de Chjn'p grand* y. Catherine Labbe femme de Claude Tcxier. -ti'
V. Guillaume Labbe S des Bergeries, époufa Michelle Macé fille de Nicolas
Macéi& de Claude LcVcille , d'où * 6. Philippe Labbe S de Chavanes , a
des Enfans de Jeanne Lclarge Ci femme. 6. Guillaume Labbe S. de faint
Loup. Branche du Part. V. Nicolas Labbe S. du Parc, Capitaine & Major au
Régiment de Nerrllan , contratfii Mariage avec Catherine Bigot fille de
Jaques Bigot Procureur du Roy , & de Marie de Sauzay , d'où , 6. Jean-
Jaques Labbe Capitaine au Repiment de Silly . raort fans AlUancc. 6.
Antoine Labbe a continué la podetité.

LIVRE XII. C Madclaine Labbe Epoufc de Pierre le Beguc
Vicomte de Villefnenard , fils d'Henry le Beguc Prcûdcnc , fid d'Anne
Gibicuf. VI. Antoine Labbe Vicomte de faint Georges , conjoint par
Mariage avec Catherine Jaupitre fille d'Ecicnne Jaiipitrc Lieutenant
Confcrvatcur des Privilèges de l'Univeiûté de Bourges , & de Cathciinc Le
Brguc , de laquelle il a pluficurs Enfans. Branche de Champ ^anJé V.
Philippe Labbe S. de Champ-grand &: de Beurry , Confeiller au Prefidial de
Bout-' ges, Prefident en la Souveraineté de Bois-belle & Henrichemont ,
Maire de la Vi'.le de Bourges en 1619- & 1630. cpoufa Perpétue Le Begue
fille de Claude Le Beguc Avocat du Roy, &c de Catherine Bararon , d'où , 6'
Philippe Labbe naquit à Bourges le 10. Juillet i6oy. y fit fes Etudes , &
ayant finy fa Philofophie, il entra au Noviciat des Percs Jcfuites à Paris le
18. Septembre i6ij. il cnfcigna les Humanitz , la Rethorique & la
Philofophie, même la Théologie au Collège de Bourges , &: partit de
Bourges en Septembre 1^46. pour enfcigner la Théologie à paris f où il
mourut l'an i666> il s'c(\ fignalc par une infinité d'Ouvrages de Grammaire
> de Pocûe. d'Hiftoire & de Théologie -, il fit imprimer 0»f#r<///4
C^rtf^o/o^/ l'an 1638. L'année fuivante, Blenchns Prejudicus ic Tjrocinium
GrdU Totftos. Une Traduction du Martyrologe Romain en 1643 Thirus
Antiqu/c GalUd en 1644. Callijt Conciliorum Hijlorié \i^6. Tableaux
Géographiques 1646. HiJloru BytMttin* Catalogut 1647. Eloge Hillorique
de la Ville de Bourges en la même année \ comme auflî le Dlfours du
Mariage d'Ansbert & de Blitilde , le PoUiltc de Bourges en 1648.
Généalogie de la Maifon Royale i6/^y. L'Année, faintc i6jo Ad notitiAr»
Imperii rôsi. Les Eloges des Rois de France, la même année, Pluficurs
Ouvrages contre les Janfeniftes i6ji. ConfftBus Optris Joannis
Damafitni.Spcci' tfu» novt Bibliothecâ (*r vetetes Editionet i6j}
Bihliothecji Jàn/eniand , &c. i6S4- fñchol»' ^Hs ScbtlaJlicHS firVerba viljt
Attrnx i6s6. Bibliothecd Manurcripti ^duobus Tomis in ftiUo iSsj,
Ariftottlis dr PUtonis iBuJiraloires tôsy. Scriptores Eccltfujiici tôfp Ad
BelUrminum de Scriptoribus EccUJUJicis 1660. C\ticharl Clycas
cumNotis. CaUni vita Ehgium. La même année, Conciliorum Hifiorica.
Synopfis i66t Lin^d Cr*u Origints, en la même année , Se fes Ecimologies
Françoises. L'Edition des Conciles cndix'fept ou dix-huit Tomes i 11 ne pût
achever ce grand Ouvrage ayant été prévenu de la mort en i666- Il alaific
pluficurs Ouvrages à imprimer , ôf encr'autres trois Volumes in folio de fa

grande Bibliothèque, dont le premier Volume parloit des Ecrivains avant
 Jéfus Chrif; le fécond, de ceux qui ont écrit depuis la venue de Jéfus-
 Chrif & le troifiéme, des Ecrivains depuis l'an 1500. & fon Hiftoire
 de Berry , à la compofition de laquelle il a employé plufieurs années. Il a
 palfé pour un des plus diligens & plus habiles hommes de fon temps, & il
 méritoit encore plus d'honneur que ne luy en ont fait ceux de fa
 Compagnie. 6. Henry Labbe a continué l'apoftrophe. 6. Anne Labbe mariée
 en premières Noces à Guillaume Seurat S. de Liflày 5 en fécondes , à Louis
 Foucault Tréforier de France à Bourges. VI. Henry Labbe S. de Champ-
 grand. Confeiller au Prefidial de Bourges, Prefident en la Souveraineté de
 Bois-belle &: Henrichemont , Maire cz années 1664. 1665. époufa Marie
 Macé fille de Nicolas S. de la Veuve , Se de Claude Petit , d'où, 7. Jean-
 Jaques Labbe. 7. Philippe Labbe S. de Champ-grand, conjoint par
 Mariage avec Catherine Guenois fille de Philippe S. de Prunay, & de
 Catherine Charlemagne, dont Enfans. 7. Anne Labbe mariée à Hugues
 Bengy S. de Nuifement Licut. Criminel à Bourges. XXXXXX II I

loSS HISTOIRE DE 'BERRT, -a Maréchal. Chapitri LVII. I.
 MARiv Maréchal Confciller & Avocat à Boar^cs, Ecuyr S. de BclTe,
 Echcvin cz années 1507. iyo8- contra^a Mariage avec Marie Dupuy fille de
 Savary Dupuy Echfvin de la Ville de Bourges en l'année 1479. Lieuccnanc
 de la Prévoce de Bourges , 6c de Louifc Boucr , de laquelle il eut : II.
 Savary Maréchal Confciller &: Avocat à Bourges, lequel époufa le 17.
 Juillet rjjo. Ge. ncvicve Chambelan fille de Martin Chambelan Confciller
 &c Procureur du Roy,& Maire de la Ville de Bourses, & de Perronelle
 Prévôt fa femme, & de cette Alliance font ifTus } Nicolas Maréchal. j
 Savary Maréchal duquel cy-aprez. 3. M.jric Maréchal Epoufe de Jaques
 Seurat. J. Grneviévc Maréchal femme en premières Noces de Jean de
 Cambray S. de Fontillay } & en fécondcs , de Bcrangon d'Airollcs
 Receveur à Bourges. 3. Louife Maréchal Epoufe de Pierre Chambellan
 ConfeiUcr &: Avocat \ Bourges. III. Savary Maréchal H. da nom , S. de
 Breton , fut comme petit fils de Marin , maintenu par Monfieur delà
 Grange-Couttin Commiffaire en Berry pour le Règlement des Tailles, en
 l'Exemption des Privilèges de Noblefle , l'an 1599. & mourut l'an i<iy. fut
 inhume dans l'Eglife Paroiffiale d'Aublnges , oij fe lit cet Epitaphc. Çy-gîr
 Sdiary Maréchal en fort njivant Ecuyer S. de Breton ^ lequel trépajja fe iS.
 Novembre liij. a^é de foixante-ppt ans. Prie:-^ T^icu pour luy. Il eut pour
 Femme Marie Dordon, laquelle le fit Père de I V. Claude Maréchal S. de
 Breton , lequel contrada Mariage avec Louifc de laCheaaye le rj. Fivrier
 1^07. & de leur Alliance font fortis : Claude Maréchal II. du nom. y. Savary
 Maréchal III. du nom. S- de Forbois j. Emcc Maréchal mariée en premières
 Noces à Edme de Manchins Ecuyer Sieur de ChafFyi &: en fécondcs, à
 Jean de Verne Ecuyer S. de Marancy. Y. Claude Maréchal II. du nom , S. de
 Breton , a rendu fervice au Roy en plufirurs oc« cafions dans fcs Armées , a
 cpoufé le ij. Juin 16^^. Jeanne Marie Chevalier fille de Lancelot Chevalier
 S. Dalmont, Chambon & faint Juft , & de Jeanne de VVeftrebourg fa
 fimme. Il avoir auparavant époufé le 6. Oiiobre léu. Marie Herpin fille de
 Jean Hcrpin Ecuyer S. du Châreau , & de Bertrande de VVifel fa femme.
 Lancelot Chevalier etoit Fils de Léon Ecuyer S. d'Almont, & de Marguerite
 de la Lande fille de Claude Ecuyer S. de Maziere & du Breau , & de
 Bertrande de Malefcot fa femme. Jeanne de VVeftrebourg eft fille de Hilaire
 Gentil-homme Allemant,& de Catherine de Scgaufte fille d'Eti enne Ecuyer
 S. de la Faugerolc , àc de Catherine Troufleau fa femme* 6. SavaryClaude

Maréchal. Hilaire Maréchal. 6. Madclaine MarcchaL ^. Gabrielle Maréchal.
V. Savary Maréchal Ill. du nom, S. de Fotbois , conjoint par Mariage avec
François

Ce de Roflignac fille d'Edmc de RolBgnac Chcyilier Sv de Gigny
 , Jéméc de la Du* fafcmrac, le ii. Février 16⁷. de laquelle il a 6. Claude-
 Savary Matéchal. 3 N Maréchal. 6. Pccrctc Maréchal. 4- Emce Maréchal. 6'
 Jeanne Maréchal. 6. Marie Maréchah A X T Mdubruny, . ^ GHAFITRE
 LVUI. _ ^ I.) B I0[>] .X Ho M A S de Maubruny Ecuyet , qui porte
 échiquetc d'or K d'azur > au chefd'afS gent , eft Pere de. Gilbert de
 Maubruny S. d'Aubuftet , qui éponfa le it. Septembre iyi.8. Marie de la
 Motte , fit la foy ic hommage à Madame la Ducheflc de Berry da fonFicf
 d'Aubuffetj le 7. Septembre 1J41. mourut avant fa femme , bqcllc fit fon
 Tcftamcnt enctc feS Eai fans le î- Août qui font , 3- Guillaume de
 Maubruny qui fuit* 3. }ean de Maubruny» lii ». Antoine de Maubruny. , , ^
 ^ . Guillaume de Maubruny S- de ia Fontaine, dèlallla de Silvine BoufEird
 fa femme» \ 4. Jean de Maubruny qui fuit. 4. Françoisfe de Maubruny. 4.
 Jeanne de Maubruny. Lefquels firent partage des biehs dclaiiffez pat leur
 Pere le O(5tobre 1583. 1Y. Jean de Maubruny S. de la Fontaine , demeura
 aprez le dccez de fon Pere fous la Tutelle de Jean d'Ecampcs Seigneur de la
 Fert'Imbaud. Il eut Commiffion pour lever un Régiment d'In&ntcrie le 11.
 Mars lyjo. Il procréa d'Anne de Motainville fa femme; 5. Jean II.' du nom ,
 duquel cy-aprez. j. Silvain Chef de la Branche de la Fontaine; f ■ Marie de
 Maubruny. V. Jean de Maubruny it. du nom , cotaxzù.^ Mariage le 17. May
 avec Jeanne de Bonault , & fe remaria depuis avec Catherine de Potin, U de
 ce fécond Mariage eft iffuj VI. Jean de Maubruny III. du nom, S. de la
 Petite Planche, allie avec Louife Boneclc 10. Juillet i<f4. de laquelle il
 procréa, 7. Antoine de Maubruny. 7. Claude de Maubruny. Branche de U
 Fontaine, * Y. SiWain de Maubruny S- de la Fontaine cpoufa le y.
 Oâobrer^io. Mariede Sathenat^' eut Commilfion le 14. Septembre 1634. de
 lever cent hommes de guerre. Il eft Pere de 6. Antoine de Maubruny S. de la
 Fontaine > qui cpoufa Anne de GremiUe le 17. de Juin i^f7. d'où eft ifiu. 7-
 Louis de Maubruny.

The text on this page is estimated to be only 28.99% accurate

/ft^i HISTOIRE ITE BERRT, Macék. Chavitke LIX. I.

AlmardMace'e Ecuyer S. du Tillou* qui vivoic iz années 1499. i^io. 1^51.
goi porcc d'argent, à la Croix aitzéc de finople, eut de Fiacre de Puyvinauc
fa Femme 2. Jean Macce. z. Perrine Macce. • 1. Marguerite Macée. , # r •# t
1. rrjnçoile Macec* i. Gabriel Macce qui a continue la poftcritc. X, Aacoiae
Macéc qui a f^ic Branche. / IL ' I Gabriel Macce S. du Tillou & de la Groge
, cpoufa le 16. Juillet 1549. Anne de liffatiVift, dt laquelle il a eu les En fin
s fulyans. î« Jcao Macéc , qui à continué la Poftcritc. iiii" Marguerite
Macéc.) , , 3. Pierre Macéc. j. Euftachc Macéc. .ji... : ,p , m. Jean Macée S.
de la Groge contrafta Mariage le i. Mars avec François de Barbes Veuve de
Jean de Tiflândier Ecuyer S. de la Ferrierc , d où Pierre Macéc S. de la
Groge, qui fat mis fous la Tutelle de Pierre Macce Ecuyer S. de U Poetcfic
fon pricle , pat Atlede la Juftice du Blanc en Berry , du i6. Juillet léoo.
contra^a Mariage 1c 13. Février 1617. avec Elconorc de Crcraille fille de
Joachin Ecùyrc S. de la Bclaudiere, &c de François de Puigirault fa femme
, d'oii y Jaqycs de Macéc ; qui n'a bilTé que des Filles. ' f. Louis de Macée
qui fuit. .."(•-!::;■ , / ' Louis de Macce S. des Noyers, épou fa le ly.
Novembre 1653. Claude Kfoufnicr, d'où 6. Louis Macée. 6. Pierre Macée.
6. Jofeph Macéc. 6. Jean Macée. 6. Pierre Macée. ' C H A r I T R E LX. I.
JEahdeMaignac Ecuyee S. du Repaire & de Ôoifron , fit la foy & hommage
de la Seigneurie du Repaire au Seigneur de Cluis le 14. Avril 1J41. & la
vendit avec Marie de Puyvmault fon Epoufe le Avril 1571. à Mcffirc
Gafpard Foucault Chevali« S. de Beaupré. Il cft Perc de II. Gafpard de
Maignac S. de Montevriet .lequel aprez la mort de fon Pere fut mis fous la
Tutelle de Mellire Gafpard Foucault Chevalier des Ordres du Roy, S. de
Beaupré , Ion Coufm germain, le 7. Juillet 1573. Il contaOa Mariage le 10.
Juillet if^j. avec Clau

II V^e XII, lopt de de Gaucourt, fille de M^{re} Charles de
 Gaucourt Chevalier S. de Ccty, & de Damoifcile Anne De la Chàcre fa
 Femme, duquel Mariage font iflus. j. Gilbert de Maignac, qui Tuit. 3.
 Edmcc de Maignac Lpoufc d'André Aucapitainc \$. de Limanges. III. Gilbert
 de Maignac S. de Monlevrier , conjoint par Mariage avec Marguerite
 Rifaulc le dernier Dccerabic 1610. duquel Mariage eft lorti : IV. Louis de
 Maignac S. de Monlevrier .cpoufa le 19. Juin 1644. Cathcrincdu Brcuil,
 d'oïl j. Silvain de Maignac y. François de Maignac. • Macé. Chapitre LXI. I.
 BERNARD Macé eft le Chef de cette Famille , porte d'azur, \ deux Lyons
 affionccz d or entre- fuppottant rrois MafTucs en tierçoir d'argent , au
 croiflant montant de même s \\ cpoufa Perrctte , dont le furnom æ'eft
 inconnu , de laquelle il eut , II. Jean Macé conjoint par Mariage le 17.
 Novembre 1471. ycc Simone Coffin, d'où, 3 Chnftophlc Macé continua la
 pofterité. 5, Marguerite. 3. (Jrfin. 3. Nicolas. 3. Jeanne. 3. Jean- 3. Antoine'
 3. Guillaume. 3. Marte. 3. Etienne. III. Chriftophie Macé cpoufa en
 premières Nôces l'an iyi8. Jeanne Chappclain Veuve Guillaume Lcfchalicri
 & en fécondes, Catherine Charlcsmagnc fille de Charles Charlemagne, & de
 Simonne Riglet, le 8. Août lyij. Enfans du fécond Ut, 4. Nicolas Macé
 continua la pofterité. 4. Simone Macé femme d'Etienne Chabenat S. de
 Jaujau. 4- Marie Macé Epoufe de Pierre Jaquier. IV. Nicolas Macé Ecuycr
 S. de la Vevrc & des Porraux, Receveur gênerai du Tailloo, puis Treforicr
 gênerai de France , Echevin de Bourges cr années 1579. 1580. Maire en
 1610. 1611. cpoufa Claude Leveillé fille de Louis Leveillé , & de Marie
 Peloutde, mourut le 3. Oûobre 1^{er} 13. eft enterré dans l Eglife de l'Hôtel-
 Dieu, d'o«. y. Etienne Macé continua la pofterité. y. Nicolas Macé S. de la
 Vevre , Coofeillet au Prefidial de Bourges , conjoint par Mariage avec
 Claude Petit , d où , * r *[^] 6. N . . . Macé femme de Nicolas Tourtier S- de
 Luz. 6. Marie Macé Femme de Henry Ubbc S[^] Champ.grand. Confeiller au
 Prefidial de Bourges. ^ ° 5. Marie Macé mariée i Efaic Riglet S. de Luflbn.
 y. Simone Macé femme en premières Nikes de Jean Du Chèvre S. d'Acon ;
 & en féconde?, de François Gibienf Doreur en Médecine. y. Claude Macé
 Epoufe de Pierre Cherner S. de Mitertand. y. Michelle Macc femme de
 Guillaume Labbe S. des Bergeries. — i

HISTOIRE DE BERRT, Etienne Macc S. des Portaux , contrafta
 Mariage le i. Janvier i606. avec Margacri> te Bcnpy fille Àc Pictrc Bengy
 S. de Fontillay , & de Marie Bigot . d'où , 6- N:colas Macé continua la
 podîntc. 6. Pierre Macc S de Batcereau , conjoint par Mariage le y.
 Septembre 1644. avec Louife l^C,,Mart lille de Nicolas , âi: de Catherine
 Galland. 6. François Macé. 6. Cbudc Macé femme de Pierre Gaillard. 6.
 Mjric Macc Epoufe de François Rivière S. de Vaugibault. j'^Q-^ . Suzanne
 Macc femme de Maurice Bicher Trefonsc de France à Bourges. , V I.
 Nicolas Macc S. des Portaux , cpoufa le jo. Mars 16^6. François le
 Maréchal fille de François S. de la Vienne, Se de Martine de la Cr^x , de
 laquelle il a eu : 7. François Macc S. des Portaux, a cpouft Catherine
 Bienvenuât. 7. N . • . Macc S. de Villedonay , allié avec N Graflct. 7.
 Geneviève Macé Femme de Pierre Bigot S. d'Aftilly. De la Marche. ; :rj
 Chapitre L X I I. I. IE am Dt LA'MARCH E^cuyer S. de Peux-Guilloni qui
 porte d'argent, à la botdure de gueules, au chef de même, eut de Mathunne
 Des mouhos fa femme Fraiïçoi<; De la marche, duquel cy-aprez. i.. Louife
 De la marche mariée à Pierre de Bergnac le 16. Juillet 14^4. II. •o^ançois
 De là marche S. de Peux-Guillon , cpoufa Catherine de Lcffc, d'où
 -7E»j,)prjnçojj De la marchell. du nom , allié avec Marguerite de Leftran^c
 le 6. Juin IJ13. de qui il n'eut nulle pollticc. 5- Louis De la marche qui
 fuie* . ^ ^ '^^ III. Louis De la marche S. de Pernac , cpoufa Catherine De
 martine le 1. Sept, lyjc d'où 4. François De la marche, qui continua la
 podcritc. 4. Antoine De la marche. 4. Marie De la marche Epoufe de Gilbert
 de SandclelTc Ecuyer S. de Grandché. 4. Louife De la marche, r 4- Jeanne
 De la marche. Tous dénommes au Partage des Biens dclaiifles par leurs Pc»
 ce &: Mctc, fak çntt'cux le 11. Oâobtc 1574. François De la marche IL do
 nom . S* des Moulins de Parnac, époufa Louife Cou* tt^t le % AqÛc 1574.
 d'où ■ ""^ j. Pierre De la marche duquel cy-aprez. y. Antoine De la marche
 qui a fait Branche, î y.-' JSannc Delà marche. Ils firent partage des Biens de
 leurs Pete&Merele i.Juill.iéiy. V Pierre De ia marche S. dés Moulins de
 F^rnac , s'allia avec Nicole de Villclumc le i. Juillet 1606. d'où, VI. Claude
 de la Marche Chevalier S. de Pernac, Baron de Fins & de Paye , conjoint
 pat Mariage avec Frauçoife de Chambotant le i.May 1617. d'où, 7. Etienne

LIFRE XJl. 19PS 7. Eticone de la Marche, duquel cyaprez. 7.
 Silvain de la Marche, Religieux Carme. 7. Louis de la Marche , Chevalier
 de Malte. 7. Claude de la Marche ? « i- • i l 7. Henry de la Marche. \
 ^^H^^^ Grandmont. 7. Charles de la Mjrche Chevalier de Malce. 7.
 Claude de la Marche, le jeune. 7- François de la Marche VII. Erienne de la
 Marche Baron de Fins, cpoufa le 3. Avril itftfj. François Saurîau lors Veuve
 de Philippe de Montagu Chevalier S. de Bois-davy. Autre Branche. V.
 Antoine de la Marche S. de Peux-guillon, eue pour femme Anne d'Afy ,
 d'où} VI. Silvain de la Marche S. de Peux-guillon, conjoint par Mariage
 avec Marguerite Dar-^ nacle ZI. Novembre 1644. d'où, 7- Silvain de la
 Marche» ^ ' 7' François de la Marche. ^ 7. Jean de la Marche. Dg oMouffj,
 CHARiTRSLXIII. IEan db Mousst Ecuyer s. de la Motte-fleury , Maître
 d'Hôtel des Roy & Reine de Navarre , Capitaine d'YAToudun , porte d'or ,
 au chef de gueules , charge d'un Lyon paflaat d'argent , vivoit l'an ijij- eft
 Perc de IL Louis deMoufly ficfoy & hommage des Fiefs à luy appartenans
 le ly. Juin ij}8. d'où« in. François deMouffy, conjoint par Mariage avec
 Anne de Ghafly l'an ijtf^ . d'où, IV. Gilbert de Mouffy S. de la Motte, cpoufa
 Anne de Vignolles fille de Claude Ecuyer, le 1. Juillet d'où, V. Charles de
 MoufTy allié par Mariage avec Gabrielle de Bois - Linards fille de Loui;
 Ecuyer S- de la Tour , le i(. Février 162,9 - d'où , VI. ^ 6' Jean de MoufTy S.
 de la Motte-Marçay. 6. Louis de MoufTy Capitaine au Régiment des
 Gardes. c Lt Normant. CHARitx.1 LXIV. Ett B Famille porte d'azur, au
 Chevro"n d'or , chargé de deux Lconceaux de fable, accompagnez de trois
 Rocs, deux en chef, un en pointe, Yyyyyy

HISTOIRE DE BERRT, i. Guillaume le Normant cft le plus ancien qui foie venu à nu connoiffance , il estoit Seigneur de Villabon, de Fleville, la Force-du-racnil, & autres lieux: il avoit aufli plu* ficurs Enfans, fiC cntr'autres « 4. Michel le Normant qui. a fait la Branche des Seigneurs d'Herby. Le Jslormant d JF/erry. li. Michel le Normant Ecuyer S, du Mcnil, de la Foret & autres lieux, a fervy pendant les Guerres de Fl mdre fous le Duc de Berry , comme il paroît par un Extraite du Compte de Jean le Flamant Tresorier des Guerres , du i. Juillet 1381. finiflant en qui jiftific comme il fervoit en qualité d'Ecuyer avec dix autres Ecuyers de fa fuite : il avoit cpoufe Marguerite de Monliard fille de Jean de Monliard Seigneur dudit Icu & des Racs, de laquelle il eut. 3 Regnaudm le Normant Ecuyer S. du Mcnil , de Mezy, de la Foret , ic des Ructs, Capitaine des Ville 5d Château de Mcun fur Yevre en Berry , qui a commue la pofterite. 3. Marguerite le Normant mariée à Mcffire Martin Gouges de Charpaignes>qHii l'ayant furvécu , fut Evêque de Chartres > puis de Clermont, & enfuite Chancelier de France. III. Regnaudin le Normant Ecuyer S. du Mcnil, de la Force, deMezy, &: des Ruées, Gouverneur des Ville & Château de Meun fur Yevre , commença à fervir dcz l'an 1404. fous le Connétable d'Albret, qu'il accompagna dans toutes les Guerres contre les An< glois; il continua de fervir fous ce Connétable l'an 1414' avec treize Ecuyers de fa Compagnie, lorfque Charles VI. mit des Trouppes fur pied» pour remettre fous fon obcif. lance les Villes de Soifl'ons de Coinpiègne > qui s'en croient fouftraites, & fe trouva à toutes les occafions qui fe prefenterent pour signaler fon courage. Le Roy Charles VU- fut fi alTuré de fa conduite, & eut tant de confiance en fa valeur, qu'à fon Avènement \ la Couronne , il l'employa en diverscs Negociations fecrètes &: très-importantes pour fon fervice, comme il fe voit par plusieurs Extraits qui ont été tirez de la Chambre des Comptes de Paris Il avoit époufé Huguctte de Barville fille de Molfirc Pierre de Bjrville, Chevalier Seigneur de Gabertin âf de Maifoncelles , de laquelle il a eu les Enfans cy-aprez. 4- Henry le Normant Ecuyer Seigneur du Mcnil , Chambellan de Charles de France Duc de Berry , qui a continué la pofterité. 4. Geofroy le Normant, qui aprcz avoir été long - temps à la Cour de ce Prince, fe larta des intrigues du monde, qu'il quitta entièrement, &r fe fie Chartreux en i4Çf. 4. Thomas le Normant Ecuyer Seigneur de Frefnes, de Mezy &: autres lieux, qui a fait la féconde Branche de cette Famille. 4. Regnault le Normant Ecuyer Seigneur

du Breuil & d'Acheres , qui rendit la foy &: hommage au Roy Charles VII.
le 15. Septembre 14)9. de plusieurs Terres, à cause de luy & de Jeanne
Dame du Breuil & d'Acheres, sa femme , de laquelle il a eu Ac« toine le
Normant Ecuyer Seigneur du Breuil , qui a rendu pareillement la foy &
hommag" desdites Terres au Roy Louis XI. le n. Décembre 1475. U. autres
Enfans , donc la poëcritie est inconnue. IV. 4. Henry le Normant Seigneur de
Meulan , Conseiller & Chambellan de Charle« de France Duc de Berry,
épousa en premières Noces Damoiselle Jeanne d'Escourtils fille de Meulière
Baron d'Escourtils Seigneur de Gremonvilliers , & de Jeanne de Taugeron
d> laquelle il n'a eu qu'un fils} & en secondes Noces il fut marié avec
Radegonde Simon fille de Meulière Pierre Sinion Avocat général au
Parlement de Paris. Enfant du premier Lit. y- Henry le Normant Ecuyer
Seigneur du Meulan & de la Foret , suivit à l'exemple de

LIVRE XII j[^]pj fcs Predeccfleurs la Profeflion des Armes , te mouruc dans le Service (ans pofteritc. Du JècondLtt. y. Guillaume le Normant premier né du fécond Lit, fuivic l'Etat Ecclecfiaftiqae , Si fut Protonotaire du faine Siège. j. Jean le Normant Ecuyer Seigneur du Mcfoil 6c de la Foret, a continue la pofteritc; y. Jean le Normant Ecuyer Seigneur du Mefnil & de la Foret, époufa Iei8. Septembre 1481. Anne de Soulfour fille de Pierre de Soulfour Vicomte de Vaux , & Srigneur delà Benardicre, laquelle mourut le i8. Décembre 1J04. ayant laiflc les Enfans qui fui vent. 6. Jean le Normant Seigneur du Mefnil, mort en l'année lyii. fans Alliance. t. Gilles le Normant Seigneur de la Foret , qui a continué la podctité. VI. Gilles le Normant Seigneur de la Foret, puis du Mefnil, aprez la mort de fon fr- . re a été employé en diverfes Negotiations vers les Princes Etrangers pendant le Rcgnc de François I. Il fut marié avec Marion de la Mare fille de Jean de la Marc Ecuyer Sel» gneur dudit lieu , allié aux premières Maifons de Picardie, de laquelle il eut, 7. Jean le Normant Seigneur du Mefnil, General en la Cour des Aydes , qui fuit. 7. Henry le Normant qui prit le party de l'Epée, & fut tué à la première Campagne qu'il fit au Siège d'Yvoy l'an 1541. 7. Pierre le Normant Guidon de la Compagnie des Gens-d'armes du S. Marquis <ic Mouy Seigneur de la Meillcraye, dcccde fins pofteritc. 7. Marie le Normant mariée l'an 1534. avec Jaques de la Croix , S. de l'Etang, fils dé Chriftophle, Avocat au Parlement,& de Marie Boucher de la Maifon d'Orfay. 7. Anne le Normant mariée le i6. Novembre 1556. avec Nicolas Bouzict Ecuyct Sei^ gneur du Sauflby 6c du grand Edigny. VII. Jean le Normant Seigneur du Mefnil , Confeiller du Roy, & General en la Cout des Aydes, fils aîné de Gilles le Normant, & de Marion de la Mare , partagea la fuc« ceflion de fes Pere & Mere avec fcs Frères & Sœurs , le 23. Septembre 1^40. & fut marie par Contrat du 18. Décembre de l.1 même année avec Jeanne de fainr Germain fille de Pierre Ecuyer Seigneur dudid lieu en Picardie, & de Marie de faint Souplis. Il mouruc l'an & fa femme l'an ij7y. Leurs Enfjns furent. S.Jean le Normant Ecuyer Seigneur du Mcfml, lequel embrafic la Profellion Militaitc , 6c rendit de notables fervices aux Rois Charles IX. Henry III. 6c Henry I V. fut blefle à la Bataille de S. Denis l'an 1567. au Combat de Dormans l'an ij7î. à la Bataille de Courras l'an 1587. & fut tué au Combat d'Aumale l'an i^ji. 8. Pierre le NormantConfciler&M âcre des Requêtes ordinaire de la Maifon & Coutonne de Navarre , qui a continué la poftcrité. S.Jeanne le Normant femme de René de Marcheville

Ecuyer S. des Roches. 8. Marie le Normant mariée à Jean de Lifle Ecuyer S. du Quesnoy, de la Mothe 61 autres lieux, duquel elle n'a point eu d'Enfans. VIII. Pierre le Normant Conseiller 6c Maître des Requêtes ordinaire de la Maison & Couronne de Navarre, Seigneur du Mesnil, épousa par Contradiction j. Janvier 1570. Marie Marchant petite fille de Raoul Marchant Conseiller au Parlement de Paris, ils eurent pour Enfans, . > 9. Silvestre le Normant Seigneur du Mesnil, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, qui a continué la postérité. 9, Hector le Normant décédé sans postérité. 9. Madelaine le Normant, qui a épousé Mederic Remy fils de Jean Remy Conseiller Je Secrétaire du Roy, grand Audiencier de France.

jo(f((HISTOIRE DE B E R R T, IX. Silveftrc le Normant
 Chevalier Seigneur du Mcfnil , Confciller du Roy en Tes Con* frils d'Etat &
 Prive , 6c Maîcre des Requêtes ordinaire de fon Hôtel , fut d'abord pourvu
 de la Charge d'Avocat Grncral en la Cour des Aydes de Paris, où il parut
 avec beaucoup d'écLit &: de réputation î il fut reçu en celle de Maître des
 Requêtes ordinaire de i Hotel du Roy le rj. Janvier i6ix. Il croit aufli Chef
 du Confeil de Louis de Boutbon Comte de Soiflbns , Prince du Sang , &: fut
 envoyé en Normandie en i6i%. pont affaires très- importantes pour le
 fervice du Roy. Il mourut en la Ville de Carantan le 14. Septembre 1619.
 fon Corps cft inhume dans le Chœur de l'Eglife Paroiffiale de ladite Viile.
 au dcflous du Marchepic du grand Autel, vis à vis icS- Sacrement, où fc voit
 l'on Efijtipbc , qui fotappofcc par les foins d'Adrienne l'Hermke fon Epoufc
 , qui luy laiilà les Enfans qui fuivent. 10 Jaques Le Normant Doûeur de
 Sorbonnr , Abbé de N. Dame du Mont S. Mittin prez le Catclet» Grand
 Archidiacre de Tournay , Doyen de l'Eglife de Meanx, Trcforicr de S.
 Jaques de l'Hôpital, Prieur de Gaharten Bretagne &: de Château-neuf en
 Berry. Il étoit un des plus fçavans hommes de fon fiécle, &: fut fait
 Confciller d'Etat le XX. Juillet 1660. jo. Jean le Normant Chevalier S. du
 Mcfuil, & Baron d'Herry prez la Charité, qui a cogtinué la poAeritc. 10.
 Hcicne Le Normant qui a cpoolc Fxaniçois Chaxlet S - de Toarnoyc & des
 Fourneaux , fils d'Etienne Charlet Chevalier S. d'EUbli > Mjitr des
 Re.juctcs , duquel clic n'a eu qu'un Fils Etienne Charlet Lieutenant au
 Régiment de Njvarrcqui fut tué d'un coup de canon au Siège d'Armenticres
 l'an 1^47. 10. Marie Le Normant mariée avec Jean Vallier S. d'Anjou & delà
 >l art inicre , Confciller &: Maître d'Hôtel ordinaire du Roy, Comniiffaire
 gênerai des Camps ic Armées de fa Majcftc en Normandie , Pere de
 pluficurs Enfans qui ont tous été dans le fervice, & dont l'un a été reçu
 Chevalier de l'Ordre de S. Lazare , &: pourvu en 1681. de la Commanderie
 de S. Georges dans la Banlieue de Chartres, en conlideration de fes
 blclTurcs. 10. Geneviève Le Normant femme de Nicolas du Buat ,
 Chevalier , S- Baron d« Bafoches & de Migergon au Perch-r, qui a eu aufli
 plufieurs de fes Enfans dans le fervice, &C dont l'un a eu le bras calVc d'un
 coup de moufquet au dernier Siège de MaftiiK 1674fervant dans la
 premicre Compagnie des Moufquetaires de la Garde du Roy. 10. Louife Le
 Norinint Religieufe à Chclles , decedcc le t. Novembre 1679. aprex 57.
 années de Religion. X. 10. Jean Le Normant Chevalier S. du Mefnil &

Baron d'Herry prez la Charité, Confciller &: Maître d'Hôtel ordinaire du Roy , a fuiwi auflï le party de l'Epéc , & a fervi long teras Tous Louis de Bourbon Comte de Soilfons. Il commandoit un Régiment de Cavalerie à la Bataille de Marfce prez Sedan l'an 1*41. où ce Prince fut tué. Il avoit épouft le 31. Août 16^6. Charlote du Paftey fille de Jean - Pierre du Paftey & de Fran. çoïfc de Perthuis , alliée aux Maifons de Montmorency & de faint Simon; de ladite Charlotte du Paftey ledit Jean le Normant a eu les Enfans qui fuivent. 11. Charles le Normant Chevalier , S- & Baron d'Herry, fon Fils aînc, soquel cft c* chu ladite Terre d'Herry, par le partage fait avec fon frère & fa fccar f il a porté les /rmes dans fa jeunefTe , & a fervi dans la première Compagnie des Moufquetaires de la Garde du Roy, & s'eft trouvé à la Convocation du Ban de cette Piovincc de Berry en l'année 1674. Il avoit époufé l'année auparavant laquelinc Renée De Bar fille de Pierre De Bar Chevalier S. de Grimonville , de l'une des plus anciennes &: des plus nobles Familles de la Province. Il- François Le Normant Chevalier S. du Mefnil, appelé le Chevalier d'Herry , qui a fervi en Flaadres en i66y. en qualité de Cornette de Cavalerie dxns le Régiment du Comte d'Ille , & a été Volontaité au fecours de Candie contre les Turcs l'an i66^. H fervoit auffi dans les Gendarmes du Roy lors de la prife des Villes de Bezançon , de Dôlc & de Salins en Franche-Comté l'an 1674. II Henriette Le Normant mariée le xj. Février 1680. avec Charles Defchamps Ecuycf ^' de Marigny Se du Portail.

LIVRE XII, Branche de thyoncy, IV Thomas Le Normant Ecuyer S. de Frefnes, de Mczy & autres lieux, croisième Fils de Renaudin Le Normant & de Huguette de Barrille, rendit comme son Perc divers ferve CCS au Roy Charles VII & (c trouva à la Bataille de Fourmigny l'an 1450. & \ plusieurs autres occasions où il signala son courage. Il épousa en 14¹ • Ifabeau Guibouec, qui eut en 146}. après Ton deccz la Garde-noble de leurs Enfants, qui croient : j. Philippe Le Normant Ecuyer S. de Frefnes, de Moncy, de Crecy, &c. qui fuit j. Euvert Le Normant S. de la Foret, de Columbert, des Fourneaux & autres lieux, qui a fait la postérité de la troisième Branche de cette Famille. V. Philippe Le Normant Ecuyer S. de Frefnes, de Moncy, de Crecy & autres lieux, fuivit au(Î à l'exemple de ses Ancêtres la profession des Armes, &c servit long temps sous le S. de la Trimouille} il étoit au Siège de Fougères &: à la Bataille de S. Aubin du Cormier, qui fut donnée &c gagnée par ce Seigneur contre les Rebelles l'an 1488. il avoit acquis quelque temps auparavant ladite Terre de Moncy, située à une lieue d'Orléans» laquelle depuis ce temps est restée dans sa Famille. Ses Enfants furent : 6. Philippe Le Normant Ecuyer S. de Frefnes, qui fuivit au(Î le party des Armes, & eut deccz une postérité. 6. Jean Le Normant Ecuyer S. de Moncy, qui fuit. 6. Léger Le Normant Ecuyer S. de Crecy, deccz sans Alliance* ^ . Henriette Le Normant, dont l'Alliance est inconnue. VI. Jean Le Normant Ecuyer S. de Moncy épousa Marie de Loynes petite fille de Jeandâ Loynes Bailly de Baugency, dont le Fils François de Loynes a été Président aux Enquêtes du Parlement de Paris & elle mourut avant lui le ij. Septembre 1⁴}. SC lui laissa 7. Jean Le Normant Ecuyer S. de Moncy, qui a continué la postérité. 7. Anne Le Normant mariée à Jean le Semclier Ecuyer S. de Varennes, dont nul Enf. 7. Jeanne le Normant mariée à Jacques Noë Ecuyer S. de Domainville, Capitaine d'infanterie. 7. Claude le Normant mariée à Jacques le Maire S. de la Noue, dont elle a eu Claude le Maire mariée à Jean Hilaire Ecuyer S. de Baignault &c des Chevaux, qui étoit au(Î d'Épée. 7. Marie le Normant mariée \ Nicolas Bongars Seigneur de Cournay, duquel elle a eu Marie Bongars > mariée à François Garrault Seigneur de Bourneville, fils de Thibault Garrault S. de la Mairie de Sully, & de Huguette Turpin de Vauvredon. VII. Jean le Normant Seigneur de Moncy, fut marié avec Claude Bongars, fille de Guillaume Bongars Seigneur de la Noue &c de Villardart, qui avoit pour Père Lambert Boilgars, Procureur général au grand Conseil : Leurs Enfants

furent , 8. Jean le Normant S. de Moncy , Confeiller au grand Confeil, qui
fut. 8. Guillaume le Normant S-de Trogny, qui avoit époufé Claude
Bourdineau, de laquelle il a eu Guillaume le Normant Ecuyer S. de la
Papiniere, qui de Marie Salle a eu Marie le Normant, mariée à Jaques
duCoudray Ecuyer S. de Fecoles , Lieutenant de Cavalerie : Ledit
Guillaume le Normant a encore eu Claude le Normant Seigneur de
Courcelles , marié à Anne de Grené, Jaques le Normant Ecuyer S. de la
Mairie, Confeiller Secrétaire du Roy , marié à Charlotte Neveu & Roze
le Normant mariée à Henry Gobelin Seigneur de Gilvoifin , de l'ancienne
Famille des Gobclins. VIII. Jean le Normant Seigneur de Moncy , du Muids
, de Genon*& autres lieux , Confeiller au grand Confeil Secrétaire
Rapporteur de France , fut reçu dans lesdites Charges le ij- Février 157^e. 6c
les exerça pendant vingt-deux ans avec beaucoup d'honneur SC

lopS HISTOIRE UÈ BERRT, d'integrité , fuivant qu'il paroît par
 les Lettres qui luy en furent expédiées le 1^{er}. Août 1600. Il a toujours été
 attaché aux intérêts de l'on Prince , & fut pris Prisonnier deux fois pendant
 la Ligue pour son service : Il avoit épousé Geneviève le Berger fille de
 Léonard le Berger Lieutenant Particulier à Orléans « d'où il eut , 9 Vids le
 Normant S. de Moncy , de Mezieres & d'autres lieux , au T^{te} Conseil du
 Roy en son grand Conseil , reçu en ladite Charge en 1616 qui de
 Marguerite le Gâtclief fille de Monsieur le Gâtclief Conseiller en la Cour des
 Aides de Paris , n'a eu qu'un fils nommé Vidor, décédé sans Enfants, & une
 fille Religieuse. 9. Léonard Le Normand Ecuyer S. du Muids , mort jeune. 9.
 Claude Le Normant Ecuyer S. de Benon , qui a continué la postérité. 9.
 Anne Le Normant mariée à Jean de S. Mesmin Ecuyer S. du Mesnil,
 Conseiller & Maître d'Hôtel ordinaire du Roy, de laquelle sont descendus
 Monsieur de Renti & Monsieur de Marolles. 9. Marie Le Normant mariée en 1^{er} 17.
 à Mathurin Sbblet Chevalier S. de Nienville , Conseiller du Roy en ses
 Conseils , Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, & Procureur général
 de la Reine, frère de Monsieur François Sublet de Noyers , Baron d'Angu ,
 Secrétaire d'Etat* IX. Claude le Normant Ecuyer Seigneur de Benon , de
 Moncy , & de Mezieres, a servi en France & en Hollande pour le service
 du Roy pendant plus de vingt-cinq années, & a été Capitaine-Enseigne de la
 première Compagnie des Gens-d'Armes du Prince d'Orange j il avoit épousé
 François de Sageot fille de Simon Sageot Ecuyer S. de Doche Ce de
 François Roux , de laquelle il n'a eu qu'un fils. 10. Leon-Jean le Normant
 Ecuyer Seigneur de Moncy , de Betton & d'autres lieux, qui a épousé en
 Marie de Villcoy fille de Monsieur Louis de Villecoy , Chevalier Baron du
 Blaisdre , Seigneur de Saumery , de Guillard & d'Incorville, & de Marie de
 Brandon son Epouse , de laquelle il a eu plusieurs Enfants. branche des
 Fourneaux. V. Euvert le Normant Seigneur de la Forêt, de Columbert , des
 Fourneaux & d'autres lieux, Lieutenant général d'Orléans, fécond fils de
 Thomas le Normant Ecuyer S. de Fresnes, Se de Yfabeau Guibourg , fut
 honoré de cette Charge en reconnaissance des services que son Père a rendu à
 Charles VII 11 épousa quelque temps après Jeanne Boucher de Guilleville ,
 fille de Jean Boucher Seigneur de Guilleville , & de Marguerite Regnaud
 duquel Mariage sont issus. 6. Claude le Normant S. de la Forêt, des
 Fourneaux & d'autres lieux, qui fut. 6. Euvette le Normant S. de Cigogne &
 Dorante , qui a fait la 4. Branche de cette Famille. V I. 6. Claude le

Normant Ecuyer feignent de la Foret, de Columberr, des Fourneaux , &:
autres lieux, aulTi Lieutenant gênerai d'Orléans aprez la mortde fon Pcre;
fut marié en ij4r. arec Marguerite Baudet Fille de Mathurin Baudet
Chevalier feigncur de Thori^ny , de Chafin 6e. autres lieux , de Marguerite
de Roufré-Dalambon , de laquelle il a eu les Enfans qui fuivent. 7. Antoine
Le Normant Ecoyer S. de la Foret &: des Fourneaux , CorninifTaire
ordinaire des Guerres , qui a continué la poderité. 7- Louis Le Normant
Secrétaire des Commandemens de Marguerite de France, Reïne de Navarre
& Duchclfc de "Valois , marié à Catherine de Moniczeau , de laquelle il n'a
point eu d'Enfans. 7. Jean Le Normant Ecuyer S. de Columbert , marié à
Catherine Aubert, de laquelle il n'a eu qu'un Fils Antoine Le Normant , qui a
long temps porté les Armes , fie cil mort dans les Pais étrangers. y. Marie
Le Normiaot mariée l'an 1^64. à Thimoleon Bazin S. de Mizicourt , dont
elle a èu Marie Bazin mariée à Jean de Fournillon S. de Butery , qui a eu
pour Fille Geneviève de Foûrnillon, mariée à Daniel Fculcttc de Fai Baron
de Cornay prcz Orleaiis,

LIVRE XII. Commissaire général de l'Artillerie, & Intendant des Poudres & Salpêtres de France. 7. Marguerite Le Normant mariée en 1646 avec Jacques Guillaumi Ecuyer S. de Fon* uinc , Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Picardie. VII. Antoine Le Normant Ecuyer S. de la Forêt & des Fourneaux, Commissaire ordinaire des Guerres , a eu des Emplois très-confidables à l'Armée. Il fut marié l'an 1670. avec Marie Brillon fille de Nicolas Brillon S. du Montis & de Bazoches, issu de la famille des Brillons, qui a donné un Président à Mortier au Parlement de Paris, de laquelle il a eut S. Antoine Le Normant Ecuyer S. de la Forêt , lequel prit le parti de l'Epée , & servit quelques années dans les Armées du Roy en qualité de Volontaire , comme il fit sous le Maréchal de Bois-Dauphin l'an 1691. Il fut pourvu ensuite de la Charge de Trésorier de l'Extraordinaire des Guerres, & mourut quelque temps après sans Alliance. S. Claude le Normant Ecuyer seigneur des Fourneaux, Lieutenant de l'Artillerie, a continué la postérité. S. Pierre le Normant seigneur de Monhuchet , Trésorier de la Reine Marie de Medicis> marié avec Marie Gilles, dont il n'a eu qu'une fille Elisabeth le Normant, qui a épousé Nicolas de Villiers, aussi Ecuyer seigneur de Chaudoux , & de Geneviève Sevin» VIII. Claude le Normant Ecuyer seigneur des Fourneaux , Lieutenant de l'Artillerie , & Trésorier Provincial de l'Extraordinaire des Guerres, avoir aussi embrassé dans sa jeunesse, à l'exemple de plusieurs de ses Ancêtres , la Profession des Armes, & se trouva à plusieurs occasions pendant les Guerres Civiles de son temps; il fut pourvu de ladite Charge de Trésorier de l'Extraordinaire des Guerres après le décès d'Antoine le Normant son here , arrivé l'an il avoir eue de l'an 1608. Angélique le Normant sa Confrère , de laquelle il a eu, y. Claude le Normant Ecuyer seigneur des Fourneaux , Conseiller & Maître d'Hôtel ordinaire du Roy , qui a continué la postérité. 9 Antoine le Normant Ecuyer seigneur de la Forêt , lequel a suivi la Profession des Armes, Se fut tué à la Bataille de saint Antoine en 1651. servant dans la Compagnie des Chevaux légers de la Garde du Roy. 9. Marie Catherine le Normant, qui a été Supérieure pendant plus de trente ans des Filles de sainte Marie de Beaune en Bourgogne. 9. Angélique le Normant , décédée en bas âge. IX. Claude le Normant Ecuyer seigneur des Fourneaux, Conseiller & Maître d'Hôtel ordinaire du Roy , avoir été auparavant Contrôleur ordinaire de la Maison de la feuë Reine Mere Anne-Maurice d'Autriche. Il avoir aussi été attaché au premier Ministre de son

Règne , & fut employé pendant les troubles de 1648 &: durant la Rcgence, en p\uficurs affaires fccretes ic très - importantes pour le fervedc fa Majcftc. Il avoir époufc en premières Noces Jeanne Tailler , furnomméc la Mere des Pauvres, à caufe de fon exrrcmc charité ,• &: en fécondes Nôccs , Marguerite Girard, l'une des plus belles fcmcs de fon temps & des plus vertueufes. Enfant du premier Ut. 10. Ange le Normant Ecuyer feigneur des Fourneaux , Confeilicr & Secrétaire du Roy , & Greffier en Chef de fon grand Confeil eu des Emplois rrcs-confiderables dans les Finances, &C a été honoré de plufieurs Commiffions du Confeil , donr il s ert toujours tres'dignemenr aquté. Il fut reçu en la Charge de Greffier en Chef du grand Confeil le 17. Oftobre 1681. Il avoit époufé dcz l'année 1666. Claude-Madclaine Goutdan fille unique d'Anroine Gourdan , auffi Confeilicr ic Secrétaire du Roy. & de Marie de Villaines femme d'une pieté & d'une vertu exemplaire.

HISROIKE DE BERRT, Du fécond Lit. X to. Marguerite
 Angélique Le Normant mariée en i(,jt. à Michel Martin S. de h Hctaudicrc ,
 Frerc de Pierre Martin Treforicr General de l Ordinaire des Guerres . qui
 avoient pour Oncle àcaufc de leur Mcrc, François Mazcl Surincendam de
 laMaifon dclaRciae. lo. Claude- Angélique le Normant decedée en bas âge.
 t^ormant du Fort. VI. 6. Euvert le Normant feigneur de Crecy, de Cigogne,
 d'Oranté, & autres lieux, Lieutenant Particulier à Orléans , fécond Fils
 d'Euvert le Normant àc de Jeanne Boucher de Guilleville , s'adonna à
 l'Etude des belles Lettres > compofa pluficurt Ouvrages très - doâes \ il
 avoic époufe Madelainc Monceau alliée aux premières Familles de la
 Province, & donr plufieurs de cette Famille ont été dans le Service > fçavoir
 Jaques Monceau feigneur de l'Eftang, Capitaine de Cavalerie, Louis
 Monceau Icigucurdc Piuneville, Capiame dans le Régiment de
 Champagne, Ifaac Monceau feigneur de Lamelonniere , Capitaine dans
 celui d'Anjou •& Samuel Monceau feigneur d'£* guillc,C-ipitaine dans le
 Régiment de Beauvczé) de ladite Damoifelle Madelainc Monceaa> il a cj
 les Enfans cy-aprcz. 7. Claude le Normant feigneur de Crecy , 'qui de
 Elizabeth Potier a eu Angélique le Normant mariée à Claude le Normant
 fon Coufin. 7. Jaques le Normant feigneur de Cigogne, c^ui fuit. 7. Philippe
 le Normant Ecuyer fleur d'Orantc , Capitaine d'Infanterie dans le Rceinnent
 de Picardie. * VII. Jaques le Normant feigneur de Cigogne & d'Oranté ,
 aprez la mort de fon fryc fiit inarié à Marie Ourfin > d'où il eut, 8. Euverc le
 Normant Ecuyer Ccur de Cigogne, Avocat en Parlement, quia to pour fils
 François le Normant , qui de Marie Sarde a eu plufieurs Enfans , qui ffl font
 confierez à l'Eglife \ fçavoir , Pierre le Normant Chanoine Régulier de
 fainte Geiievieve, qtii a été Vifitrur dudit Ordre, & eft à prefent Supérieur
 de l'Abbaye defaint Loup à Troyes, du même Ordre j Abraham le Normant,
 qui a été Supérieur des Percs de l Oratoire de Bourges Marin le Normant
 Prieur du Prieuré de faint Laurent } Louis le Normant Chanoine Régulier en
 l'Eglife dllfcz , & Prieur de faint Vidor ; ClaudeSeraphique le Normant, qui
 a été Supérieure des Filles de fainte Marie à Orléans pendant dix-huit ans,
 & fut choUie en pour fonder & établir en la Ville d'Auxerreles Filles du
 même Ordre , U eft decedée Supérieure de cette Maifon en très -grande
 eftinic &: vénération i Anne le Normant Religicufe de la Vifitation ,
 décodée en odrut de fainteté î Madelaine le Normant morte prétendante de
 la Vifitation \ ôc Charlotte le Nort mant , morte dans le dcûr d'être auflî

Religieuse de la Visitation. 8. Jean le Normant seigneur d'Oranté & autres lieux, qui fut %. Jacques le Normant, duquel est descendu Nicolas le Normant Chanoine de Chartre Honoré à Paris, & Jean le Normant Docteur de la Maison & Société de Sorbonne au Collège de saint Honoré, Secrétaire de sainte Helene près Cherbourg. VIII. Jean le Normant seigneur d'Oranté a épousé Madelaine Fouré, de laquelle il eut, 9. Jean le Normant, qui fut. Marie le Normant > qui a épousé Louis Gaillard Connétable général des Gabelles en Berry. IX. Jean le Normant seigneur du Fort de Doranté & autres lieux, Conseiller du Roy & Président du Greffier au Grenier à Sel d'Orléans, a épousé en 14. Charlotte du Laurens fille de Meffite Jean du Laurens Gouverneur de la Tour de Cordouan, & de

LIVRE XII no/ & de Suzanne Audcbert fille de Melfirc Germain Audebert Chevalier de faint Marc , Invoyc F.xtraordinaicc à Venifc pour les affaires lors les plus importantes de l'Etat, 6£ auquel Henty III- en confidraion de fcs fervices a permis de porter deux fleurs de lys dans Tes Armes , par fcs Letctes Patentes données à Paris au mois de Jum de l'année 1587. dont Enfans. 10, Jean le Normant feigneur d'Oranté, de Chanflé & autres lieux, Dircteur gênerai des Gabelles à Orléans , marié en 1663 à Marie Goillid, alliée à plulicuts Fitnilles de la Robbe. 10. Charles le Normant du Fort feigneur dudit lieu, Confciller& Secrétaire du Roy, marié en 1669. à Paraton de Bcnicourt . auffi alliée à pluficurs Familles confiderables. 10. Marie le Normant , mariée en premières Noces à jean de Coulanges » Lieutenant Colonel au Régiment d'Harcourt , & premier Capitaine du Régiment de Champagne , & en fécondes Noces , à Nicolas du Noyer feigneur du petit Guipeville. 10. Madelaine le Normant mariée i Hervé Guimont Maréchal des Logis de la Maifon du Roy, Frère de Claude Guimont Ecuyer feigneur de la M.ihitiere , Capitaine d'Infanterie dans le Régiment d'Auvergne, qui a fervy plus de vingt ans en Flandre, en Allemagne, on Portugal & en Rouffillon , bc eft decédé tour percé de coups. 10. Charlotte le Normant , mariée en \6^%. à Melfire Louis-Charles le Jay Chevalier feigneur de la Touche-Hetfan , de l'illuftre Famille de Melfieurs le Jay , qui ont donne un premier Preûdent au Parlement de Paris. 10. Anne- Therefe le Normant ReUgieufe , Prieure de l'Abbaye Royale de faint Loup \ Orléans. NieuL Chapitae LXV. I. G UILLAUMB DE Nieul Ecuyer, époufa Madclaine Gaftincau le ix. Mars 1488. & laifTa , IL Antoine de Nieul Ecuyer , qui fit la foy & h Aimage du Fief de Nieul , à luy ccheu par le decez de Guillaume fon Pere, au Baron de Château-roux le rj. Odobre 1J14. cpoufa Renée de Bethoulat le 11. Août 1555. &: depuis Charlotte de Fougères * Lcuc Mariage a produit , III. Léonard de Nieul qui accepta la fuccellTion de fes Perc & Mere fous Bénéfice d'Inventaire, par Lettres du 4. Avril & cpoufa Jeanne Bertrand le it. Juin 1598. Se de leur Alliance efl forty , IV. Gilbert de Nieul S. de Nieul , Bonneau & la Touche , qui fe maria avec Marie Bau4ichon le 10. Février \6u.. d'où fonr iHus , V. Antoine de Nieul S. de Bonneau, qui a époufc Martine de Thayc le ly. Avril i6m. de laquelle il a plufieurs Enfans. 6. Guillaume de Nieul. Pierre, François , Louis de Nieul frères. Us portent d'azur, au Chevt»n d'or, accompagné de fix Coquilles d'argent , quatre en chef, U deux en pointe. Zzzaxs

ii02 HISTOIRE DE BERRT, Nicquet. * CHAp iTas LXVI. I.
 GUILLAUME Nie Q^E T Ecuyer s. de Terrc-franche , Echevin de Bourges
 ex années 1495. 1494. «ft le Chef reconnu de cetce Famille, qui porte
 d'azur, au chevron d'argenc , à 3. Colombes d'or, t. i. les deux du chef
 affrontées ic nichées dans leuts Nids de fable , au chef coufu de gueules ,
 chargé d'un Cioil Tant moncanc d'argent, à côté de deux Etoilles d'ot ;
 cpoufa la fille de Jean Pinffon : Il fut Perc de, 1. Pierre Nicquet l'aîné,
 duquel cy-aprez. 1. Pierre Nicquet le Jeune , Echevin en 1533. & 1J34. II.
 Pierre Nicquet S. dcTerrcfranche & deVaubu, Echevin en ijiii. & lyii.
 époufa Marie Doulé fille de Guillaume Doulc Secrétaire du Roy, Si de
 Catherine de la Folie, d'où font iffus, < 3. Guillaume Nicqnc, duquel cy-
 aprez. 3. Robert Nicquet Echevin 1549- isjo. époufa Marie Girard. 3, Jean
 Nicquet Abbé de faint Gildas &: Meobcc, Prieur de faint Marcel , dc faint
 Etienne d'Argenton &: delaComtal , Fondateur en partie du Collège des
 Jefuites de Bourges , qui a eu fon Eloge au Livre 1. Chapitre 41. 3.
 Marguerite Nicquet femme de Jean de Pigny. 3. Drion Nicquet mariée à
 Jean le Clerc. in. Guillaume Nicquet S. dr Terrc-franche , 11. du nom,
 époufa Bienvenue Chambellan fille de Guillaume, Prévôt do Bourges, d'où
 } I V. Pierre Nicquet II. du nom , S. dejTerre-franche & LifTay , contraûa
 Mariage avec Marguerite Maréchal fille de Guillaume Maréchal , &: de
 Marie Pam , d'où , y. Philippe Nicquet > duquel cy-aprez. y. Pierre Nicquet.
 5. Maximilien Nicquet. . 5. Guillaume Nicquet. y. Jeanne Nicquet tcmme de
 Jacques Carré, y. Marie Nicquet Epoufc de Pierre Durant. V. Philippe
 Nicquet S. de Terre-franche , époufa Marie Poirier , d'où , VI. Guillaume
 Nicquet S. de Terre-franche , III. du nom , contrada Mariage avec Marie
 Montagu fille de Germain Montagu , & d« Jeanne Boiroc fa femme, VII.
 Pierre Nicquet III du nom , S. de Terre-franche , époufa le 4. Juillet 1^4\$.
 Carhcrinc Levçillé fille de Jean Lcveillé, & de Madclaine Tandegué ,
 Echevin cz années JéjS} i6y9. d'où , g. François Nicquet. S. Jean Nicquet S.
 de Chadollier. 8. Pierre Nicquet de la Refranche, Lieutenant au Régiment
 du Roy. 8. Madclaine Nicquet mariée à Jean Baucheron S. de Moulier. 8.
 Marie Nicquet Religieufe en l'Abbaye Royale de faint Laurent

The text on this page is estimated to be only 26.62% accurate

L1V%E XIL jioi D'Oiron, CHAPITR I LXYIIv I. LOuis d'Oiron Ecuyer S. d'Agin , qui fit la foy & hommact du Fiff d'Ài gin au Duc de Boiubonnois le 6. Mars 1⁴⁴. qui porte d'argent à trois Roies dé gueules , tigces & feuiUccs de ûnoplc , ^ . i. cil Pere de ^ H. Jaques d'Oirou S. d'Agin , conjoint par Mariage avec GabticU« d'Aubuflbn le detnier Février ijy⁶. d'où eft iflTu , III. Annct d'Oiron S. d'Agin, qui cpoufa Anne Brachct⁶» Juillet 1587. d'où font dcf-î ccndus, 4. Silvain d'Oiron , qui fuir. * 4. Pierre d'Oiron S. de la Brofle , d'où , y. Louis d'Oiron S. de la Brolic & de la Roche, conjoint par Mariage avec Charlotte Saljgnac le 10. Avril 16⁴. IV. - Silvain d'Oiron , qui prit Alliance avec François Veillard le dernier Juin 1619. d'oà , V. Pierre d'Oiron S. de Siguicres, qui a cpouft Anne de Ligondcix le 3. Oaob. vG^u . De PtHille, Chautrb LXVIII. I. ^ Ean be Pbuille Ecuyer S. de Chamcron, cpoufa EmccduValle ij. Juii 1535. d'où font fortis, 2. Claude de Pcuille qui fuit', a. Thomas de Pcuilie cpoulà Gilberte de Boavillcie 18- Novembre 1J76. II. Claude de Pcuille conjoint par Mariage avec Jeanne du Chau, d'où, Ht. Jean de Pcuille II. du nom , S. de Chamcron , qui a pris Alliance avec Jaquette dé Fontaines le ij.*Sctembre iy88. d'où cft lorty , 1 V. Claude de Pcuille II. du nom, S. de Bornct , qui a époufé Anne de Rochcfort le iO. Août 1617. d'où font dcfccndus , y. Charles de Pcuille S. de Chamcron , qui a pris à femme Chriftine de Bron le 191 Août \660. 5. Claude de Pcoille S. des Fontaines , marie avec Marie de Lapclin le k. Juin 1664. j. Claude de Pcuilie S. de la Foret. * ^ Ils portent d'argent, à trois molettes de fable , a. i. au chef danche de guèulcs. I

HISTOIRE DE B E R R T, ÎD« Peroux. Chapitre LXIX. I.

CHarles ou Peroux S. de la Chau-brandon-lcs-Maifons , qui porte d'or, a
ttoij Chevrans d'azur, au Pal de même, brochanc fur le tout, cpoufa le 8.
Aoûc ijij. Gabitclle de Moncmorin tille d'Aucoioc de Moncmorio Seigneur
de faine Hilairc, ic Antointccc de Chalus , d'où » II. Gilbert du Peroux
Chevalier S. de fainr Hibire, de la Roche-dragon &: la Chau brindon ,
contrada Mariage le ij Janvier 1546. avec Catherine Chamborant tîlle de
Martin de Chamborant Ecuyr S. de Rcvol, de Julhiat &: de Puymont, &
d'Honorée Beruand (a premieic femme , d'où , 3. Anne du Peroux. •
J.François du Peroux , xluqucl sy-aprez. 3. Jean du Peroux. m. François du
Peroux S. de la Chau-brandon , cpoufa Claude de la Châtre Dame de
Mazieres , Veuve de François de la Garde Ecuyr S. des Granges , le 14.
juillet 157\$. clJe étoîi fille de Jean de la Châue Ecuyr S. du Vctnay & du
Chcrnc, de Catherine de Vernage. Elle eut la Terre de Mazieres de Charlotte
de la Châtre fa Tance , d'où, 4. Jofcph du Peroux , continua la poftcrité. 4.
Tiburce du Peroux , qui a fait Branche. 4. Jean du Peroux. IV. * Jofcph du
Pcronx S. des Granges, s'allia le 16. Janvier'Kîoi. à Anne de Brcfchard fille
de Jaques de Brcfchard Ecuyr S. de la Motte &: à Villcbobier, &: de
François de Beauquaire petite fille de Jean de Brcfchard S. defdits lieux,
Capitaine Ch.itclaind'HcriiroD, &: d'Anne de Vilicrs: Ledit du Péroux fut
inflitué Héritier par fon Pere j de ce Mariage il n'eut que des filles : En
fécondes Noces il cpoufa le li. Février 1610. Philippe de "Thiangcs Veuve
de Jean Oaureul Ecuyr S. de Beaulieu. Brcfchard porte d'azur , à trois
bandes d'argent. V. François - Gilbert du Peroux S- du Vernay , du Chcfnc
& des Granges, cpoufa Marie Denis fille de Gilbert Denis S. des Prugnccs &:
de FougcroUes, fie de Marguerite de Pcuille , d'où , * 6. Gilbert du Peroux ,
duquel cy-aptez. 6. Ifabel du Peroux femme de Jean-François de la Saigne
Ecuyr S. du Mazea^,âls de Claude de la Saigne S. d'Hay famc Georges ,
&: de Marguerite Bataille. VI. Gilbert du Peroux S. des Granges , cpoufa
Anne des Ages Veuve de Silvain AialTon Chevalier S. de Grand-Saigne,
fille de des Ages Ecnyr S. à LalcufBranche des t^à:Qeres. IV. Tiburce du
Peroux S. des Mazieres, contra£(a Mariage le 1. Mars itfio. avec Anne de
Brcfchard fille de Charles de Brcfchard* Se de Françoisdc Beauquatsc ,
d'où. V. Gilbert du Peroux S. des M.izicres , cpoufa le i. Juillet 1641. Jeanne
DafTy fiile ^'

The text on this page is estimated to be only 26.67% accurate

LIVKE ilL iroj^ Jofcph DafTy Ecuyer S. de la Touratte > & de Marie de faint Mor ; & en fécondes Nôçcs , Anne de Grificux Veuve d'Henry Dalfy Ecuyer S. de Chaudenay. Dairy ponc d'argent, au Lyon dé fable, armé & iampaflc' de gueules * au (jbcfdc gueules, chargé de deux CroilTans adoflez. Snfâ,ns du premier 6. Tiburce du Peroux. 6 François du Peroux Chevalier de Malte. 6. Gilbert du Peroux. . , 6. Charles du Peroux. J Chavitke L^X. I. E A iïO E P o i X Ecuyer S. de Villemort 6c de Forges , eut de Jeanne de Saii* Scbaûten fa femme trois Fils , avec Ief(^ueU il dt paruge le t6. Mars i^i^ . qui font i X. Pierre De Poix. z. Jean De Poix. 1. Florent De Poix qui fuit. J II. Florent De Pobc S. de Villcmocc Sc de la Boide , cpoufa Qathcrine du Cartier, d'où 3. François De Poix. 3. Marie De Poix. 3. Joachim De Poix qui fuit. ' m. Joachim De Poix S. de Mont-chemin & de la petite Borde, s'allia le 11. Fcyricr i^fg» à Jeanne Godclan, d'où 4. René De Poix duquel cy-aprcz. 4. Balihazar De Poix conjoint par Mariage avec Madelainc Du Molio , d'eu 5. Jaques De Poix. IV. René de Poix s'allia le i. Août 1J78. avec Louifc deFadafts , d'où, V. Jaques de Poix , marié avec Olimpc du Griffon le i. Aoi^i 1^2.7. d'oà} 6. Louis de Poix. 6. Jaques de Poix. 2)« Font. ^ F ^ C'H AFITUt^XXL » I. Rançuis Du Pomt Ecuyer S. de Villours , fie la (oy 2« hctnioage de fort Fief au Seigneur d'Argy le 3» Juin 1^38. Il fut Pcre de II. François Du Pont IL du nom, S. de Villours, conjoint par Mariage avec Anne Chc» vrier fille de Jean Chevrier Ecuyer S, de Choday , & de Pcrrenelle de Villclwic. 11 fis partage avec René fon Frère le 21. Août 1575, d'où 5. André Du Pont , duquel cy«3ptc% 3. Zacaric Du Ponc.

The text on this page is estimated to be only 29.88% accurate

noſ HISiTOIRE DE BERRT, , m. Andre Du Pdht S. St Villours,
Gèut'nhomme ordinaire de la Chambre du Roy l. pouu Jeanne Voiftaier > de
laquelle il eue : ' ' IV. Gilbert Du Pont S. de Viliours , allié avec Claude
Arnaud le i6. Janvier 163,. d'où V. Louis Du Pont S. de Viliours , conjoint
avec Anne de Bonnafau, de laquelle il a f Clandc-Jofeph Du Pont. ' ^ "*" ^.
N Du Pont. Cette Famille porte d'Argent , femé de fleurs de Lis d'azur ,
au Lyon de même brochant fur le tout , arme , lanipallc fid couronne d'or.
Rigault, % Chapitre LXXIL AI m r"" , ^E^'^ff^iillc. qui porte d'argent. au
Lyon de gueules, i l OrJc de huit faux ecus de même , j. x. j. fut Pcre de , II.
Arnaud Rigault Ecuyer S. d'EfgrefcQiUc , conjoint par Mariage avec
Jeanne de Commengc le 8. Jum 1480. d'où , • o 3. Jean Rigault continua la
poſtcrité. 3. Arnaud Rigault. ' 3. Blaifc Rigault. 3. l icrre Rigault Habuué en
Normandie. 3. Jean Rigault. 3. Balihafar Rigault. ■ III. Jean Rignult Baron
de Vaudrevillc & d'Efgrefcailc , époufa Louifcde Vcrracl fille de Bernard,
S. de Beaupuy l'an IJ71. d'où, 4- Anne de Rigault. 4. Charles de Rigault ,
duquel cy. aptcz. 4. Charlotte Rigault mariée à Antoine d'Azemat S. de
Crauf&c le i. Mars \6iy IV. Charles de Ri|ault S. de Vaudrevillc &
d'Ergrefeuillc , époufa le it. Novembre , éof. Jeanne de Raba tcin fille de
Samuel S. de Moilloc, Vicomte de Paulin , & de Marie de Lautrcc, mort le
Juillet 1614. d'où, j. Jean -Louis de Rig.iult. j-. Picrre-Balthazar de Rigault.
y. Jeanne* Marie de Rigault. ' j. Charlotte de Rigault. Branche du Londel. ^
III. Pierre de Rigault S. d'Efgrefeuillc . s'allia à Suzanne de Morainvifle
fi[le de Guillaume S. dcMezangerc & de Gaillon , le u. Novembre iy(î4.
ccfta le 8. Où. d oiL 4. Pierre de Rigault. 4. Antoine de Rigault. 4.
Melchifedcc de Rigault qui fuit. 4. Antomc de Rigault. ^ IV. Melchîfedec de
Rigault Chevalier S. du Londel, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du
Roy , cpoufa le 11. Février i^n. Anne de la Grange fille de Ch.rlcs S. de
Vcvre , Gouverneur d YlToudun , & de Renée de la Loï, d'où 5. François de
Rigault , qui fuit.. ' À

LIVRE XI L y. Anne de Rigault mariée à Gny d'Anglars S. de
 Crciancy. V. François de Rigault S. de la Fontaine , conjoint par Mariage
 avec Madelaine deTrU picc fille de Pierre S. de ChafTy , & de Marguerite
 Bonin , d'où , 6. Edme de Rigault S. du Crotcc &: Chambetin « duquel cy-
 aprez. ^ . Nicolas de Rjgault S. d'Érgrefcuille , marié à Catherine Morcau^
 dontEnfaos. VI. ^ Edme de Rigault S. du Crotec & de Chambetin, cpeuCa
 Marie de la Saigne fille de Claude S d'Ay-l'ainc Georges, & de Marie Denis
 , le Août 1669. d'où> B^éigureau, Chapitre LXXIII. I. JEan Ragueau Ecuyet
 S. de Billeron , Vilaines &: Guilly, Echevin de Bourges l'an ijig. fils de Jean
 Ragueau S. de Guilly , vivoit en 1465. qui c(î enterré devant le grand
 Crucifix des Auguftms de Bourges. Fonda une Vicaitie en l'EgWfe de faint
 Bonnet en l'honneur de faint Antome de Pade l'an ij3j. Il avoit cpoufc Marie
 Bernard fille de Michel S. de Jarruas \ & en fécondes Nôccs . Laurence
 fauconnier , Dame du Puyverdcc , laquelle a fondé une Chappelle U
 Vicairic à faint BonnetEnfxns du premier Ut, X. Guillaume Ragueau , qui
 fuit. 1. Jean Ragueau conjomt pat Mariage avec Claude Piac , donc Jean
 Ragueau Mary de Perrette de la Loë. 1. Pierre Ragueau Chanoine du
 Château.. Du fécond Lit, X Claude Ragueau Dame du Puy-vcidct, femme
 de Jean Bridard S. du BrçUillct 6c d'Aubilly. ir. Guillaume Ragueau S. de
 Billeron & de Guilly, Echevin de Bourges lytfi. s'allisk avec Claudine R-
 glct fille de François S. d'Houct , & de Claudine Chaumcau , d'où, 3.
 François Ragueau continua la poftericc. \. Jean Ragueau S. des Miniers , qui
 a fait Branche. 5. Guillaume Ragueau Perc de Pierre, Daniel & Marie
 Ragueau. 3. Marie Ragueau femme de François Prévôt S. de la Gnetric. 5.
 Claude Ragueau mariée à Pierre Mathieu dit Rofct , frète de François
 Mathieu dit Rofcc, Confciller au Parlement de Bretagne. IIL François
 Ragueau S. de Billeron , Confeiller du Roy , Lieutennt général au
 Bailliage de Meun , Dodcm & ProfelTeur cz Droits en l'Univrlité de
 Bourges , fur évoqué a la follicitatioj de M. Cuias fon Maître, par Aâ:
 d'AfTemblée de Ville , du 16. Févr. 1J84. & mftallc Ici8. Juin fuivant : Il
 s'cft rendu recommandable par fes Ouvrages, ayant commente les
 Conftitutions de l'Empereur Juftinien , &: les Coutumes de Berry , donne au
 public I Indice des Droits Royaux , & U^s Politicss , Il avoit époufé Anne
 Bonnin fille de Mcry S. de Nouriou &: Chanregnie, Lieutenant gênerai à
 Meun, & de Marie le Bel, le g. Novembre 15^4. de laquelle il eut les tnfans
 qm fuivenc. 4. Jaques Ragueau , qui n'eut Enf.ms de Marie Bccuau Ça

femme. 4. Paul Ragueau S. de Billeron , Confeilicr du Roy , Licutendnt
général \ Meun , conjoint par Mariage avec François de Mahis , de laquelle
il eut , î Anne Ragueau Epoufe d'Auguste de Baffard Ecuyer S. de Bois-du-
lys & de Villechenin.

110 HISTOIRE DE BERKT, 5. François Ragueau femme de
 Clément Agard S. de Billeron, Lieutenant général à Meun, d'où Marie
 Agard femme de Charles de François Ecuyer S. de Boifgiffon. 4. Nicolas
 Ragueau Receveur des Consignations à Vitoudun, conjoint par Mariage
 avec Anne Pijault, d'où Marie Ragueau femme de Jean du Val. 4. Adam
 Ragueau S. des Quatre-Vents, allié avec Marie Hemain, d'où Pierre Ragueau
 Prêtre, François Ragueau, Madelaine Ragueau femme d'Etienne Mercier,
 d'où Marie Mercier Epouse de Jacques Bruc Concliller du Roy & fou
 Procureur en l'Élection de Bourges. 4. François Ragueau épousa Loïse
 Buther. 4. Jean Ragueau continua la postérité. 4. Antoine Ragueau Prieur de
 Charost & Chanoine de Meun. 4. François Ragueau Prieur de Charost &
 Chanoine de Meun. 4. Anne Ragueau mariée à Jean Piat S. du Rochy. 4.
 Elizabeth Ragueau femme en premières Noces de Robert Garnier,
 Concliller municipal de Bourges, & en secondes Noces à François de la
 Grange Ecuyer S. de la Grange-Fouillay. 4. François Ragueau Epouse de
 Jean Baptiste de GaleafTy Ecuyer S. du Mançaysidoot postérieur. 4. Claude
 Ragueau mariée en premières Noces à Georges Raymon j & en secondes, à
 Edme de Tollet Ecuyer S. du Bois-firaraé, dont Enfants. IV. Jean Ragueau
 S. de Villeperduc, Doyen des Avocats du Parlement de Bourges, épousa
 Marie Rivière fille de Jean Rivière S. de Bois gibault, célèbre Avocat, d'où,
 f. Paul Ragueau qui suit. 5. Jean Ragueau Ecclesiastique. 5. François
 Ragueau Docteur en Droits, mort sans Alliance. 5. Anne Ragueau féconde
 femme de Jean Chevalier S. de la Courtine, Avocat «dont Enfants. Marie
 Ragueau. Paul Ragueu S. de Villeperduc, Docteur en Droits, & Avocat au
 Parlement de Bourges, épousa Marie le Jeune, d'où, J. Jean Ragueau
 Ecclesiastique. y. Paul Ragueu. j. Marie Ragueu féconde femme de Pierre
 Cœurdox S. de Belorm, Avocat, Echevin de Bourges x66. Branche des
 ^yHiniens, ni. Jean Ragueu S. de Guilly. des Miniers & du Grand Credo,
 Receveur des Tailles en Berry, épousa Marie Bonin fille de Mery Bonin S.
 de Nouriou & de Chantegrue, & de Marie Lebel, d'où, 4. Mery Ragueu
 S. de Guilly, conjoint par Mariage avec Catherine de LonguavanCSi d'où, y.
 Marie Ragueu femme de Jean de la Terre. y. Suzanne Ragueu femme en
 premières Noces d'UrfinFougeron, S. de la Folie» Bifton* en secondes Noces
 de René de Coqueborne > Vicomte de Fuffy. 4. François Ragueu qui a
 continué la Lignée. 4. Jean Ragueu S. des Brofles & de Luche, mort au
 Ban d'Anjou, en 153. 4. Anne Ragueu femme d'Etienne Gougnon S. du

Chaumoy , des Miniers , du Bois* de-Vevre,deDrugcs &c. IV. François
Ragueau S. des Miniers & du Genêt, cpoufa Anne de Villcdon, d'où, Jaques
Ragueau Chevalier S. des Miniers & de Bouchonnerie , Capitaine de la
Villo & Château de Beauvoir fur Met, more fans Enfans d EQhcc Guorde.
Ragacai

LIVRE XII. Ragucan porte de gueules ^ deux porcs-cpics ,
monuns d'or fur un Chevron oodo d'argenc , accompagne en pointe d'une
Etoile d'or au chef de mcmc,chargc de trois Etoiles. Suppôts trois Sauvages.
Cimier une Hure de Sanglier. Devife : Dituy peurvoit. De U Kjoche-dymon
Hois-Bertrand, Chapitre LXXIV. 1. FRANÇOIS DE la' Roche-atmoh
Ecuyer S. Hé Langay , époufa GibricUc de Signy > de laquelle il eut
cntt'autres Enfans. II. Michel de la Roche-aymon conjoint par Mariage avec
Rcuce de Château- Chailloa ; de laquelle il eut, j. Antoine de la Roche-
aymon > duquel cy-aprcz. 5. Fiacre de la Roche-aymon* III. Antoine de la
Roche*aymon S. de Langay , contrafta Alliance avec Charlotte de Bois-
Bertrand le zo. Décembre 1585. d'où font iffus , 4. Charles de la Roche-
aymon , qui fuit. 4. Jaquclinc de U Roche-aymon, mariée à Jean de Cazais
Ecuyct , le 4. Juillet 1^04. IV. Charles de la koche-aymon S. de Langay en
Blefois, Bois- Bertrand, l'Age tff. Maron en Bcrry , époufa Jeanne de JulTac
fille de Mcflîre Jean de Juffac Seigneur de Folius , le zo. Oûobre itfzi. & fit
fon "Tcftament entre fcs Enfans le ij. May 1651. Ses Enfans font > 5.
Charles de la Roche-aymon II. du nom, Seigneur de Bois-bernand & de
l'Age , allie avec Antoinette Chappus le Z9. Novembre 1653. y. Jean de la
Roche-aymon , qui a cpoufé Antoinette Camus, y. Amblard. J- François. y.
Charles de la Roche-aymon. Cette Faniille porte de fable fcmc d'Etoiles d'or
, au Lyon de même, brochant fur lé tout, armé ôc lampafle de gueules, au
Lambel de même de trois pices. De "Rolands. CHAVITUt LXXV. I« CE T
T E Famille n'cfi pas des moins anciennes de la Province, car je trouve qu'il
eh cft fait mention en pluûeurs Chartres & Pièces anciennes qui font foy
que depuis plufieurs Siècles ils polTcdcnc la Terre de Lineroles , de laquelle
Jean Roland fit doni Gilbert RoUnd le 6. Août 1481. dans lequel Contrat ils
ont l'un & l'autre qualité de Scutifer elle a pour eftoc Humbauld Roland
Médecin de Jean \. Duc de Bcrry , mais comme je n'ay pu tirer la <iefcncce
de û loio , jC la commenceray par I. Jean RoTand demeurant à Saint
Pourcin, qui eut pour Fils ^ II. • Gilbert Ro^o^ Ecuyer S. de Lineroles , d'où
, III. Pierre Roland S- de Lineroles, eft qualifié Fils de Gilbert en une
Sentence rendue i Dun-le-Roy le Z4. Novembre 15J7. Il époufa Jeanne de
Chetardie, qui porte d'azur , à 4eux Chats paffans d'argent i U de leur
Mariage cft iiTu ,

//;,, HISTOIRE DE 'BERRT, IV. Gilbert de Roland S

de Linerolcs> qui eut deux Fils, y, Antoine de Roland duquel cy-apiez. y. GuiUaamc de Roland. « V. Antoine de Roland S- de Linerolcs, qui cpoufa Charlotte de Voelfy le y. Juin lyjS. Il fut Gouverneur pour ta Ligue du Château de Mont-fort, qu'il rendit au Roy Henry IV. le *. Août 1J97 de luy cft defcendu. VI. Gabriel de Roland S. de Linerolcs , inffituc Héritier par fon Pcre par Teftament du 19. Septembre i6t6. Il fut conjoint par Mariage avec Gafparde de Thiange le 6. Février 1^46. qui vit prefentement , &c a plulieurs Enf^ns De Roland porte de gueules au GritFon volant d'or, accompagne de trois Eroilies d'argent . deux en chef & une en pointe, pour Suppôts deux Anges à geuoux, Cunct une Tête de Roy Maur couronnée. jéutre branche de Roland. V. Guillaume de Roland Ecuyr S- de Nizerolles, cpoufa le 17. Avril lyjj. Marguerite de Gtoibois; 6c par fon Contrat il cil qualifié FilS de Gilbert de Roland , d'où VI. René de Roland S. de Nizcrolcs, conjoint par Mariage avec Blanche deBonnault lo 11. de Novembre lySo. d'oij entt'autres Enfans , VII. François de Roland S de Nizcroles, allié avec Anne du Tro«het le ly. de Septem* brc 1614. d'où, 8- François de Roland. 8. Noël de Roland. 8. Jean de Roland qui fuit. VIII. Jean de Roland Ecuyr S. de la Mandonicrc, époufa le dernier Juillat i6yi. Renée de de iainc Clivier, de laquelle il a, 9. Claude de Roland. 9. Gilles de Roland. f. Charles de Roland. 9 Etienne de Roland. 9- François de Roland» Noms d'aucuns de cette Famille qui n'ont pas été flace;;^ en l'Ordre de la Généalogie. Adam Roland Secrétaire du Roy, qui a fondé un Anniverfaire en l'EgUfe de faint UrCn de Bourges pour Ces Pcre & Mere. Mathieu Roland, pour lequel il fc fait un Obit en la même Eglife. Catherine Roland femme de Jean RonfartS- des Clois , d'où font ilfus Mrs Gongnon» Jaquette Roland Epoufe de Robinec d'Etampes Ecuyet feigncut de Sallebtis , &Uc d'Hurabault Médecin du Duc Jean. Jeanne Roland fille du fufdit Humbault , femme de Guillaume Sathenat. Guillaume Roland Liccntié cz Loix, qui a donne au Chapitre de faiot UtGn le quart des Dîmes de Cenfeaux pour la Fondation d'un Anniverfaire. Jeanne Roland femme de Jean Bâtard. Pierre Roland Chevalier de l'Ordre de faint Jean de Jcrufalecm I49y. Jean Roland Comoiancui de Fargcs en 1^6^,

The text on this page is estimated to be only 25.10% accurate

— LI F^{^^} E XII. • z ,1 tiir[^] J De Rtfugi[^] i Chapitxe LXXVI. E an
de Refuge Ecuyr S. de Ramnictc , BcUon &: Salvrt, mary de Ftancoife de
Voifinc, ca'Perc de, . 2- Jfeân de Refuge qui fiii't. 1.' Guillaume de Refuge
Chevalier de l'Ordre de faint Jean de Jcruûicm. II. Jean de Refuge S. de
Salvert & des Bordes , II. du nom, conjoint par Mariage avec Jeanne de la
Thuilfe ie penulcicmc de Juin ijyy. d'où eft ifû , m. -3«n de Réfutée III. du
nom , S. de Salvrt, des Bordes, la Baapiniere qui épou» fa Claude Auguftin
le n. Novembre 1J97. d'où eft forty , 4. Charles de Refuge , qoi fuit. 4.
Marguerite de Refuge femme de Jaques Gougnon S. du Bols-de-Vevtc , &c.
Avo-' cat du Roy a Bourges. Auguftin porte dor l la fafce de gueules ,
accompagnée de trois Sangliers de (kblc,a.ii IY. Charles de Refuge S. de
Salvert & du Courbât, allié par Mariage avec Marie Morin le j. Oaobre ijxj.
Il acu pour Enfaus, r o . j. Charles de Refuge I I. nom. • y Fr^{^^}nçois de Rc
fugc S. de Salvrt , la Baupiniet« & Rcharfin. Retugc porte djrgent i deux
fafces de gueules , à deux Serpens d'aïuc , pous Suppôts deux Serpens d
azur allez , pour Cimier un Hercule ccrafant deux Serpens[^] RigUt. Ch AU T
n ■ LXX VII. I. NICOLAS R 1 o L E T S. dc Moris & LufTon , originaire
de Troyes en Champa: gne . s habitua a Bourges , où il fut Echevin en lyifi.
& 1517. il cpoufa Anno Pillas : Porte d jzar a trois Paux alifez d'argent , x. r.
au chef coufu de gueules, chat, gc de trois Etoiles du fécond ; d oii, 6 ' 1.
François Riglet , duquel cy-a'prez. Nôc«'Îvef,'aqui§!re de V.lirerr"""" "^^^ -
ccNicoletce le Gois 1 & en féconde, i" Guillaume L'huillier, Echevin en ijii.
CcTrRfji[^] V""""/ Charicmagnc S. de Malitorne. X. Cécile Rjglec femme de
Jaques Piat. X Ma[^]Xl^{^^}7 ^ P'r* 5- Champrond . Echevin en „,7. X M[^]i R I
i TTI} PerriercpuisàJeanMifery S. de Fculardc; 1. Marie R.glet Epoufe de
Maximilien Sautereau Ecuyr S. de Vcmoii II. ua cZaA[^]tf' ^Ho"« . LufTon
& Poupclin . Echevin en ryii. &: m[^]Chaumel» ^""f^^" '^^^ ^^«^^ Claude
Chaumeau fille dc Gu.llau, Nico[^]a. r!X . ^""^^ GuiUemctte Poyan, tefta le
.0. Févricrifyo. d'où , J.Nicolas Riglet, duquel cyaprez. condcs Nôccs . Jean
du Chcmm Sctewxrc dc Madame la Ducheflc de Savoye & Berry.' Aaaaa A
1[^] i j

The text on this page is estimated to be only 23.42% accurate

H 1 s T 0 1 'K B DE B ERRTs 3. Andrcc Riglct mariée à Denis le
Page ficut xîc Poupclin. 5. Anne Riglcc mariée à François Galop }C ^icur
du Chcfnay , & à Guillaume dci Tafches Juges des Caufes d'Appçl du
Duché de Nivernuis. 5. Simone Riglct mariée à PrartçoiîMailldé Tfoyes ,
& à Antoine de Vilicmor fient de Preczuec & de Tanxelle , Concrôleur du
Domaine de Troycs. . ^^^'iifêohs Rl^fefe fièiit 'ie Mbhtguelt,- de Scry , de
Moris & d'Houct, de LufTon & de la Grange-miron , Receveur gènerai des
Finances en Berry , fiac élu Maire l'an ijéi. pir la faction de ceux de
la,nouvclle Religion , ayant etc charge de plufieuts Reliques j£ Joyaux d'or
& d*4rgent',- dtC2 du Trctbr de la Sainte -ChappcUc , & délivre partie
d'iccux au fi^ur d'Ivoy , & au Roy de Navarre , du confentement des
Habicans il obtint Arrêt d^,Con^cil le \6. May 1578. parleq^eUl fut
déchargé du Maniment &: Charge qu'il avoit cû defliitcs Reliques. If ^ur
pourvu ^c'i'Etat &: Office de Secrétaire du Roy &: de fcsPi. pancespar la
Refignation'd^e Jaques Àdani en i^^ç 6c ij6o. luy &: fon fils,à la furvivance
l'un de l'autre. & en IJ73. il fut pourvu de l'Office de Secrétaire delà
Ducheflc de Berry fujvaQc fcs Pçovilionscn l'an ij75iH avoir cpoufc en
premierçs Noces Gabriclle Bochctcl fitlde Guflaurne S. de Safly, &:,dc
Marie deMorvillier fa içrom»» en fécondes, Jeanne Aubclin fille de
Guillaume Aubelin , & de François Btachet ,aquît Je Fief d'Houçjdc
KJç^rc Req.c. j4c Recijçfpçt le . i j . Mars 1 j jy. _ , , Enf.ins du premier lût,
4 Guillaume Riglct S. des Chaifes & de la Motte, Controlleur gènerai des
Finance^, allie avec Catherine Saulcier , mort fans Lignée. - 'i -ir) •0'4-
François Kiglet 5^. ilfe Morij i conjoint par Mariage avec Claude Ôâichard,
, ^cjç quelle il n'eue Enfans. x Enjans du fécond Lit, Tjc^ . Daniel Riglct S.
de Poupclin ; qui a fait la Branche de Poupclin, d'Houct, & de }aquelin ^..4.
Efaie Riglcc > quia fait la Branche de LuiTon. 4- Moife Riglct S. de
Montgcux , qui a fait Branche. 4. Marie Riglct mariée avec François Odry
S. de la Motte-Firmin. Branche de Poupelm d'Houet, IV.» •sdDanicîl Rigia
St de Poupclin , cpoufa Marie Cornabc, puis Anne Amignon. 3.-1.»/. ' •Tf! ,
. r Enfans du premier Lit. ^ . Etienne Riglct a continué la pofteriie. j5.
François Riglct conjoint par Mariage avec Etienne Mercier fleur de Puy-
ferrand. ^* ^r. Citfic'rinb Riglci femme de Jaques Bouguier. j. Marie Riglct
Epoufe de François d'Yvoy fleur de Chappclotte. Du Jècond Lit» f. Daniel
Riglct conjoint pat Mariage avec N. . . de CoquebornC/ ' J.Nicolas Riglct.

5. François Riglct époufa N... Mocio. 5. Anne Riglct. y. François Riglct
femme d'Etienne Mercier S. de Puy-ferrand , fils de Jean, Cimeux
Jurconsult. V. , Etienne Riglct fleur de Jaquelin & de Galifard, Maître
des Eaux & Forêts l Bourges, Capitaine Commandant du Château de
Gergeol,époufa Marie Bigoc fille de Jaques Bigot Procureur du Roy à
Bourges» & de Marie de Sauzay, d où, 6. Antoine Riglcc. ") 6, Louis Riglct.
r morts au service du Roy. 6. Etienne Riglcc qui fuit.

VI Eciennc Riglet S. de Jaquelin & de Galifard , conjoinc par Mariage avec Jaquolino Pertotin ÊUe de Philippe Perrocin Lieutenaru PatiicMlier à YiTouduo , qui a laific des £a-> fans. Branche de Lujjon, IV. "Efaie Riplct" ^S.'de LiifToh, Moris, l'Etang & la Limaye, époufa Marie Macc fiUc de de Nicolas Macc S. des Porwux Se de la Vevre , & de Claude Leveillc , d'où , ^4 François Riglet , qui a continue U podcrité. y! Nicolas Riglet S. de Moris 6c d'Yyry , CoDrciller au Prcfidial de Bourges, conjoinc par Mariage avec Suzanne Sôogy , d'où'. 6. Marie Krg.lct 'Ep6ufc de François de Coigny S. de Mo! in-neuf,Confeiller au Prcfidial de Bourges. ' . î Etienne Riglet S- de l'Etang Si de Malçay, qui a dit Branche. f. Marie Riglet femme de Claude Galland S. du Chafclier Eleu à Bourges. j. Michelic Riglet mariée à Denis Cathcrinot Confciller au Prcfidial de Bourges.d'où font iffus Nicolas Catherinot S. de Coulons , Avocat du Roy , Denis Cathermot S. de Champroy > Marie Catherinot femme d'Etienne Gafibt ficur de Priou. 5. Charles Riglet ûcut de la Limaye, a cpoufc Catherine de l'Etang , de laquelle il a des Enfiins. • . 6. Nicolas Riglet. 6. François Riglet. é. Charles }efuite. V. François Riglet ficur deLufTon , contrada Mariage avec Catherine de Sauzay fille d« Guillaume de Sauzay ûcur de Bois^ferin , & de Catherine Tardif , d'où, 6. François Riglet Geur de Luflbn <. Etienne Riglet Chanoine de l'Eglife de Bourges. 6. Catherme Riglet Epoufc de Jaqucs Salât S. de Bois-rond fils de Ftaoçvis, & d'Anne Beraud. Brunche de l'Etdng Malfayl Y. Etienne Riglet S. de l'Etang ic de Malçay , cpoufa Marie Lelargc , d*oà , 6. François RigJet S. de Malçay , mort fans Enfans de Marguerite Augic. Claude Riglcc S. de l'Etang &C de Malçay, cpoufa le <. Sept 1688. Jeanne Lebeguc fille de François Le Bègue Ecuyer S> dcMontpenficr &c deSdly, & de François Tullies fa femme. 6. Marie Riglet Epoufc de Gabriel Bouffct Confeiller au Prcfidial de Bourges, <. Anne Riglet femme de René Dorfanne S. de Tizay, Lieuient General à Yffouduo.^ %anche de Mont-gtHX & du MeJhiL IV. Mo'ife Riglet S. de Montgeux , contrada Mariage le ao. Novembre i;9t> avec Anne Paillot , d'où , Nicolas Riglet S. de Montgeux , conjoint pat Mariage avec Edmée Coi^ird de Marcilly • dont Enfans. y. Pierre S. du Mefnil-Membtay , cpoufa N. .. de Belle-guife » 6c en fécondes Nôces Agathe du Houilay , dont deux fils &: une fille. y. Marie Riglet, femme en premières Noces de Hieiome Le Gas , ic en fécondes, de Claude Behn Doreur en Médecine. y. Marguerite Riglet mariée à Edme Le Gas S. d'Erroy k de Rontieres , donc Anne* Emée

&: Catherine Le Gas. 5. Anne Riglet femme de Pierre Maillet. y. Claude Riglet S. du Chefner. 5. Emée Ringlec maiicc à Nicolas Gerard Secrétaire de U Chambre du Roy » d'où Nicolas 6etacd.

HISTOIRE DE LA RIVIÈRE, De la Rivière, n° 323h aliil. ^ ^ h APTf R
 e LX V 1 1 1. 1 BJJiEAV I. 4" S- Rivière, nwrt en itt\$. ef^Je Ch^^ "miile ,
 d'où . . ' . , X. Jean de la Rivière le Grand , qui continua la lignée. -1. Jean
 de la Rivière le Jeune , conjoint par Mariage avec Agnès de Belîy » d'où , 3
 ■ Jcannr de la Rivière mariée à Jean' de Barrichc S- de la Motte-Jufferarid.
 3. Bureau de la Rivière premier ChambclUn des Rois Charles V. te VI.
 .mort en ij8o. eocrré dansTEglifedc faine Denis en France, quifut Perc d'un
 lils & de deux filles. 4. Charles de la Rivière Comte de Dammartio , dcedé
 à Yflbudun 1 an 1431. fans pofteritc. ^ n , \^ ' ^ } 4. Perrertè delà Rivière
 tpooft d« Guy de la Rochc guyon. 4, Jeanne de la Rivière , mariée au fleur
 de Châcillon. . II. r li « ' ^ . Jean de la Rivière le Grand S. de Burnoy & de
 Champlcmie , mort en ijt/. a^ioit époufc Yfibcau de ChalTm inhumée en
 l'Eglife de Trcigny , d'oii, 3. Jean de la Rivière II. du nom, continua la
 lignée. III. Jean de la Rivière II. du nom, S. du Berchin , cpoufa Yfabeau
 de Daugte , d'où , ' ^ 4. Bureau de la Rivière III. du nom, continua la
 pofterité. 4. Marguerite de la Rivière Epoufe de Jean BoucArd S. de
 Blancafort. IV. feûreau de la Rivière 1 1 I. du nom , S. du Berchin & de
 Ncuvoÿ , Confciller & Chambellan de M. le Comte deNevcrs, concraô*
 Mariage avec Philberte de Champlcmie fille de Guillaume de Champlcmie ,
 d'où. 5. Jean de la Rivière III. du nom , qui continua la lignée. y. Jaques de
 la Rivière S de Guy, Chambellan de Jean Comte de Nevcrs * Bailly du
 Nivernois, conjoint par Mariage avec Jeanne de Longucville , d'où, é.
 Claude de la Rivière S. de Giry , inorc (ans podenté. V. Jean de la Rivière
 III. du nom, S. de Champlcmie, Chambellan du Roy & de^Chaïks Comte de
 Nevcrs & de Rhetel , Gouverneur de Moniargis U de Nivernois , fut fait
 premier Chambellan du Comte de Nevcrs le u de Mars 1444. aquit la Terre
 de la Rivière de Valcran de Châtillon par Contrad du 17. Février i4ti. Il en
 fit le lendemain la foy &: hommage au Comte de Nevcrs : Le Seigneur de
 Châtilloi» polTedoit cette Terre comme Héritier de Jeanne de la Rivière
 Héritière de Charles de la Rivière fon frère. Il avoii cpoufé Alix de la
 Perrière fille de Hugues de Vctneuil, Vicomte de Tonnerre, U de Catherine
 de Sagny fa femme , d'où , VI. ' Jean tV. du nom , S. de la Rivière & de
 Champlcmie , Confciller U Chambellan du Roy & du Comte de Nevcrs ,
 Bailly de Nivernoii tc de Montargis , fut fait Bailly de Montargis k 10.
 Novembre 1473- Capitaine du Château de Donzy par Jean Duc de Brabant
 Comte de Nevcrs, le 10. Décembre 1474. &: Bailly de Nivcrnois en 148*. &

en cette qualité il fut commis pour la Convocation du Ban &: Arricre-Ban le
7. Avril 1488. mourut l'an xjio. il s'allia avec Marguerite de Damas , d'où
deux fils U crois fille» i l'aîoô

LIVKE XI L itij VII. 5 François de la Rivière , S. de la Garde, de Cbampicnùe , de Corvol & de Seignelay , cpoufa Madclaine de Savoify Dame de Seignelay 't U en fécondes Nôcei, Marguerite de laRoucre : De fon premier Lit il eue pluûeurs Enfans» & entt'autres , V.III. Jaques de la Rivière S. de Beaumont , de la Garde bc de Bonnard , coocraâa Mariage le y Juin 1J48. avec Suzanne de la Haye , laquelle étant dcccde, il reprit une fcecondc Alliance le ii. Novembre ijyé. avec Lconarde de Lonon, d'où , IX' Adrien de la Rivière S. de la Garde , époufa le 1. de Mars Kiy. Henriette de Rivau« des fille d'Edmc S. de la Boulaye & de Conflans , & de Looife de Bar fa femme, d'où, 10. CibricUe de la Rivicre mariée ^ François de Boiffelct Ecuyer S. d'Arlu le u Février 1^44. 10. François de h Rivière II. du nom , duquel cy-aprei. 10. Emcc de la Riviete mariée à Claude Anjorrand Ecuyer S. de la Croix. X. François de la Rivière Il-du nom, S. de la Gatde & de la Doulaye , époufa Louife du Houx fille d'Antoine S. de RcvUon , & Catherine de Vela fa femme. De Sau%ay, Chautrb LXXVIII. LA Famille de Sauzay e(l une des plus anciennes & des mieux alliées de la Ville da Bourges : Elle y cft connue il y a plus de 300. ans : Elle porte d'azur \ la Tout d'argent , malTonnée de fable fur une TerralTc de finoplc , accoftée de deux Etoiles d'argent en chef. Cimier un Dragon volant d'or , armé & lampalTé de gueules. Suppôts deux Chats fauvages d'argent. Devife : Tnrris firtimdinis à fuie inimici. Le premier dont l'on peut donner une Filiation certaine , c(l , I. Guillaume de Sauzay Maître A dminiftrateur de l'Hôtel^Dieu de Bourges, avoir épou^ fc Philippe Briccfort fille de Philippon Briccfort S. du Bois-de-Vevreeo partie, Se d'Argenfon , 6c de Mahault Guibarton fa femme, comme il fc prouve par un partage fait en 14J7. Il fut Pcre dc t. Urfin deSjuz.iy qui fuit. 1. Philippon de Sauzay , qui a faiç Branche. 1. Pierre de Sauzay. i.. Jean de Saitzay , qui laifTa Famille. i. Bienvenue de Sauzay mariée à François Penin. « t. Jcanie de Sauzay femme d'Etienne Pain S. de Beaureptire. 1. Collette de iSauzay fut mariée à Nicolas du Breuil Confciller de^Madame la Duchelfc en fcs Grands'Jours de Berry. M. Urfin de Sauzay vivoit en 1484. 1491. 1493. & en 149J. 1^96. 1497» fut Chevalier de l'Ordre de Notre-Dame de la Table Ronde ,dc Bourges : Il époufa Ptrrette Roy fille de Martin le Roy S. de faint Florent , & de Bienvenue Lallcmant , d'où / ' " 5. Philipps de Sauzay qui fuit. • t' '^* ' «.Pierre de S^uxay Chanoine en l'Eglife Patriarcale de Bouÿrges , mort <»

ij<4. [U y fonda un Obit. 'H't . Philippe de Saazay Baron de Contiemvtec »
Seigneur de Milandres, Pre?&t de Bonr

The text on this page is estimated to be only 22.91% accurate

7/><r HtSrOIRE DE BERRT, ges , mourut l'an i^^^ ^pt« *vo»r
marié deux fois i Premicrment à François Gaffaut Dame de Milapdres en
partie , fille d'Antoine Gaflauc S. de Mcrolles , la Chabotî*re, Klilandre 6c
Mcncftrcol , ScCr«taire .du Roy, & de Catherine Chambellan Dame àfc
ttilandfif, dttht ÉK ilTuç Jeanne de Sauzay, mocte fans avoir été maciéc en
ijy. elle fif fort ériAilc Pitrtc dé'Siiii'ay fon univcrfel' Héritier : Êrt fécondes
Nôces, il cpooU le 6. Avril 1113. Efperance Sarde Veuve de Giierm Tilfaid.
Elk tefta en 1577. donc font ilTus , lii|^'Gurfla\jme dé SiMtiy qui fuit, •il Jf.
r/rfitt de \$au2ay Prévôt de Bourges , mdurut fans Eufans de Percette Fradet
fa femme. < ■ A. Pierre de Sauzay mort fans cire marie. ^ IV. '^ («Iftlia^mé
â« Sauza^ èirôri de Côtremoret, Seigneur dé Milandres , marié le 4. May
"J^"). à' Pérfeite Barathô'n fille d'Aiifôihè Barathon Scigntur de Vauvert , la
Roic , Jau■jàû K Mi(;h"creau , it de Jaqûrîfnfi' de Cambray Dame de
ThctiCox , U Vicdthecfre de Chippou , fa femme, d'où j. Pierre de Sauzay »
niôft fans Enfans. y. Philippe de Sutii^ 4'^ y. Jean Jaques de Sauzay.? ^^^^^
fans Enfan,. j. JaqHCS deSauxay. i i vj. ^ v l. s « riYuf. Efbbfafcoe de
Sate^iy ^etriwi de Françôis'Régnet S.'de Thôb, Cohf(nllet k Bourges, y.
Catherine deSauïay mariée à René lcCairi<cS. dtî ki- Btcaille , Lieikenam
en i'EleâioD de Bourges. _ . _ y. Antoine de Sauzay S. de Muzay Chanoine
de l'Eglife de Bourges, y. Marie de Sauzay femme de Jkques Bigot S- de
Beauhecu , Piocutcot du Roy à Bourges. y. Jean de Sauzay mort fans Enfans.
I j. U.rfiri de Sauzay. *i Vfixiis de Sauzay Seigneur de Thericux , cy-aprez.
* J • l'''^ . Vinççlit de Sauza,^ dit le Barou de Conircmoret , ^Vicomte do
Chippou , licute'çiânt ay Go^vçrpement, de laViflc & Château de Chatôt , c
pou fa Tan 1594. Martine de la j&bîx, dbWilncM w^^ Eofi^is , &: fut
alfalTmé en iyj8. ■y. tûîlaume de Saulây S. de Bois-fcrin qui fc verra en
fon lieu. V. Philippe de Sautay Baron de Çontremoret, feigneur de MiJandre
« eut pour femme icihne Fdut^ult fitlc dç!lcan FoUdalilt PtcGdcdt au
Parlement de Bretagne, &dcjrannc "de Ta iSaorîayc, d'oii, ' . # / . r " ' ^é.
Antoiné de Saiiziïy Baron dé CobttcmorcC, mourut à Paris fanis avôir été
initie, l'an 1610. t. Louis de Sauzay qui fuit. -, 6. Guillaume de Sauzay
fei^ncur de Bois-brwd, ferviVaù Ban de Berry l'an ItfjJ. & mourut l'an i6y4.
aprez avoir cpoufé en 1617. Jeanne Jaupurc , dont, 7. François de Sauzay
feigneur de Boisbrioiï ^ yicomie Villeneuve furRarapenay , cpoufaen 1661.
Marie Labbe , fans Enfans. q7. QtjtjUai^ine de ^f-^^J Eiif<^ignc au

Régiment de Champagne en 16 j8. " 7. ' ' de Sauzâiy keligiculc à Tainte Claire. 6. Deux filles Rcligieufes. ^ "" -"io&s ît? Sauzay Ba^^ .dc Contretfiôtct,' moyrut en i/^y au fervice '/u'^tby , «tant ^St^ipuainc dans, le Rc'ginjcrit d'Ame j ril cpoufa en 1614. Catherine du Coing Veuve do Bicnaimc Georges fcigneur dé Mânay ; Ils curent pour Enfans. ^7. Etiçpnç Sa(uzay a^^^ ^ 7. t«?annc de Sauzay 5'uperTeurV'a«X6nverit de Tainte Marie de la Rochcfoucault. 7. Louis de Sauzay mort en AllemagncEnfcigne de la Compagnie de foh Perc en itfjy* 7. Louis de Sauzay mocc Religieux , Ptitui de Meaubecl'aa itfjj. -îuoâsbr? . tu'ja^ioà ^i^io in.. nouil vrit;<.2 sb
VIL

LIV%E XII. yj^ VII. Etienne de Sauzay fcJgneur de Beaulicu ,
 qu'il échangea pour la Baronnie de Con-i tremorcc : il a fcrvy en qualité
 d'Enfcignc au Régiment de Nercftang , époufa l'an 1644, Catherine Sergent,
 d'où, ^ 8 Guillaume de Sauzay qui fuie 8. François de Sauzay mariée à
 Edme Anjorant feigncur de la Croix» 8. Marie de Sauzay Religieufe à la
 Vifitation de Bourges. VIII. Guillaume de Sauzay feigncur de Beaulieu ,
 Cornette au Régiment de SerVoû \ & Aydc de Camp du Marquis de Quincy
 Brigadier général des Armées du Roy , marié en 1677. avec Catherine
 Cathcrinot fille de Nicolas Catherinot feigneur de Coulons , Avocat du Roy
 à Bourges , & de Marie d'Orfannc fa femme. V. Louis de Sauzay feigneur
 de Therieux , fut marié deux fois , premièrement \ G»bricllc Gaflot,
 fcondcmcnc à Jeanne Thibault, d'où. Enfxns du premier 6. Charles do
 Sauzay qui fuic> 6. Guillaume de Sauzay feigncur de Therieux , qui époufa
 Geneviève Fouchicr , ic fu; Perc de 7^ Etienne de Sauzay. 7« Jaques de
 Sauzay. Du fea>nâ Ut. Marie de Sauzay femme de François Foucault
 feigneur du Rozay , Gonfeillct k Bourges. VI. Charles de Sauzay feigneur
 de Therieux, eut pour femme François de la Cofte , d'où; 7. Ignace de
 Sauzay (cigneur de Therieux , cpoufa Marie Hcurtault, d'où . 8. François
 de Sauzay. 8. Charles de Sauzay. V. Guillaume de Sauzay feigncur de Bois-
 ferin, eut pour femme Catherine Tardif, d'où, €. de Sauzay Religieux
 Auguftin. 6. François ^ Guillaume (de Sauzay mons fans avoir été mariés.
 6. Antoine j i' n • A ^""y Religieux en l'Abbaye de faint Sulpice de
 BoorgCî. 6. Catherine de Sauzay maricc à François Riglct feigncur du
 Luffon. ^ II. Philippon de Sauzay feigneur des Rouachcres, époufa Louife
 Gougnon , d'où, 3- PhUippc de Sauzay qui fuie. 6 >""i 3- Catherine de
 Sauzay mariée l Jean Godard. II I. I^ïï^olr Rouachcres . marié \ Gabrielle
 du Coing, d'où; 4. François de Sauzay femme d'Eraard de Colomb
 feigneur des Rouachcres. IL Madcîa" in l ri. *rny ' É»iDCe Lizaignc , eut
 pour femme Made/amc de Culon Dame de BabUonnc, d'où , ^ j. Fhihppe de
 Sauzay qui fuit. fibbbbbli 1

HISTOIRE DE BERRT. j. Silvain de Sauzay fut marié à Marie de Miray. III. Philippe de Saazay fut marié à Aimée Cœur , dont font iffus « 4. Silvain de Sauzay. 4. Guillaume de Sauzay. 4. Jean-Jaques de Sauzay. 4. Gilbert de Sauzay. Sarde, te t. Chapitre LXXIX. C'ette Famille est originaire de Vierzon , & se transplanta à Bourges , porte d'azur à trois Cerfs rempans d'or 1 1. i. Le premier qui en vint à sa connoissance, est, -iJ I. Guillaume Sarde seigneur de Rozay & de Marçay , qui vivoit l'an 134J. & avoir pour sœur Bonne Sardé, femme de Girard de la Trie } ils estoient Enfants de défunt Jean Sardé seigneur de Marçay ; & de luy est issu , II. Pierre Sardé seigneur de Rozay, auquel Jean Duc de Berry donna en mariage le Fief de Rozay, fut luy fait, par Lettres du 7. Mars 1374. Il fut Pere de, • Nicolas Sardé* }. Simon Sarde. III. Nicole Sarde seigneur de Rozay, épousa Jaquette de l'Hôpital , fut Procureur du Roy à Bourges , d'où , 4. Guillaume Sardé seigneur de Rozay , qui fut. 4. Marie Sardé femme de Pierre du Breuil seigneur de la Grèlerie , Avocat du Roy puis remariée à Jean Fradet seigneur de Loye , Lieutenant General de Bourges. 4. Esperance Sarde Epouse de Philippe de Sauzay seigneur de Milandre. 4. Marguerite Sardé femme de Guillaume Chambellan, seigneur de Piffelcu ^ Prevot de Bourges. IV. - Guillaume Sardé seigneur de Rozay, Lieutenant général à Bourges en 1409. & Maire selon Chaumcau » De luy est issu, V. Pierre Sardé IL du nom, seigneur de Rozay, & de Roisin, Contrôleur au Grenier à Sel de Bourges , conjoint par Mariage avec Catherine Girard fille de Jean Girard, Se de Perrette Cherrier , le 14. Décembre 1495. laquelle se fit separer de luy , quant aux biens"; par Sentence du Prévôt de Bourges le 18. Janvier 1441. Il fit Donation à Pierre son fils aîné des Terres de Rozay , Rouffon & Vornay le 19. Avril 1444. & fit femme Donation de tous ses biens au même le même jour. Il mourut l'an 144y. comme il se prouve par VAdc d'Elc^lion de convenances fait par sa Veuve le 13. Août en cette année. De cette Alliance sortirent entre autres Enfants > 6. Pierre Sardé, duquel est issu. 6. François Sardé. • 6. Etienne Sardé Chanoine de l'Eglise de saint Ursin de Bourges. 6 Catherine Sardé Epouse de Charles Bonin seigneur du Corpoy , Procureur General au Grand Conseil. *^ " VI. Pierre Sardé 1 1 L du nom , seigneur de Rozay , de Rouffon & des Portaux , fut pieusement Avocat au Grand Conseil, puis Substitut du Procureur General au même end'où il fut Secrétaire du Roy , Maître & Couronne de France, & enfin Conseiller

^• L ir I^E Xil Uif, audit grand Confeil , cpoufa Jaqueline
 Thibouft fille aînée de Jaques Thibouft fieut dé Quantilly , & de Jeanne de
 la Fonc fa femme , le y. Décembre 154^. en faveur duquel Mariage fon
 Beaupcre luy dciaida pour quatre mil livres fon Office de Secrétaire du Roy.
 Elle ctoit Veuve en ijéy. De cette Alliance font iflus , 7. Guichard Sarde. 7.
 Jaqueline Sarde l'aîoce. 7. Jaquclino Sarde la Jeune» 7. Pierre Sarde ,
 duquel cy-aprez. 7. Antoine Sardé. VII» PiciVe Sarde IV. du nom, fleur de
 Rozay & des Portaux, naquit le iz. Janvier ijijti fut Capitaine de Vierzon,
 cpoufa Charlotte Brodeau-candc , & ne laifla qu'une fille. 8. Catherine
 Sarde. , — — — — — , Sétnfon, Ghapitrs LXXX. I.LOois Samsom Eouyer
 fleur de Brie & d'OuUet ' qui porte d'or \ trois Clo^ ches d'or (ans batians, 1
 i. aquit le Fief d'OuUes le 7. Février 146^. Pierre Duc de Boutboanois kl
 d'Auvergne reconnu par Lettres du 4 Décembre 1488. que ledit Sanfon &
 fes Ancêtres avoient droit de Sépulture dans le Chœur de l'Eglife Paroiffiale
 de Maillet , de Litre ou Ceinture funèbre au tour d'icelle , & autres Droits
 honorifique* , di \ ou . II. Georges San fon fleur de Brie , fit foy &
 hommage \ Madame Anne de France Du^ chelfc de Bourbonnois de fon
 Fief de Brie , le 14. Avril 06. d'où , III. Charles Sanfon fleur de Brie ,
 tranfigea le 3. Décembre iy4j. avec Hugues de Villtlume Ecuyer fleur de la
 Roche. 11 fut Pcte de IV. Gafpard Sanfon fleur de Brie , d'où » ^ V. Gafpard
 Sanfon II. du nom , conjoint par Mariage avec Claude Bertrand le 11.
 Février léoi. Il fit foy & hommage au Roy du Fief de Btie le 4. Août 1603.
 VI. Claude Sanfon fleur de Brie, cpoufa Gilbcrte Dcbron le Juillet d'où, VII.
 François Sanfon fleur de Malicorne , allié par Mariage avec Jeanne Liuult
 Veuve Claude de Rochcbel Ecuyer fleur de Beaubarre. CHArTKl LXXXI4
 I. GUILLAUME Seurrat, qui portte d'or au Lyon d'or,foutcna d'un Chien
 paffant d'argent en pointe, foutenant une Tour quarrée , breteflce de trois
 P*^.*^* jj*^ même mafTonnée de fable , fut marié en premières Noces
 avec Marguerite Tuilier fille de Pierre Tuilier, & de Marie Bonin 1 & en
 fécondes Noces, à François de Caftello. ^nfAUi du ^mier Lit. 4. Guillaume
 Seurrat , duquel cy-aprca. Bbbbbbbi/

i/^ . HISTOIRE DE BERRT, %■ Jaques Seurrar époufa Lduifc lé Roy , dont * }. Jean Scurwc ûcur des Granges. 3, Bicnvenaë Sp^tr^c feitrve de Claude Mâché.). Geneviève Scurrac Epoufe de Claude de Monccaunis. ; • ,^3^*,Pictic Sçuçcac Doâciu ca Théologie , Cliaoine en fEglifc de Bourges. Du JcconâLit, 1. Jeanne Scurrat contraaa Mariage en prcfence dcMadinct Notaire le 21. Décembre ^î<j. avec Jean Pôiflc fils de Jean Poifle, &: de Simonne Jan. XI* iGuillaume Scurrat II. du nom, Êchcvin cz années ijy0. & ijji. époufa Marie Bra« chcc de la Maifon de Pormoran d'Odcons, d'où> 111. Guillaume Scurrat III. au nom, Ech'îvin en jjy0. 7}. 74. conjoint par Mariage, premièrement , avec Perrette Crenequin , puis avec Marie de Vie. Du premier Lit font iffus, Î. Guillaume Scurrat IV. du nom» duquel cy-apre2. . Pierre Seurtat Reliigicux à fainc Sulpicc lez Bourges. 4. Jean Scuti-at cōjoint par Mariage avec Catherine Tandcguc fille de Martin Tan» 3eguë , &: de Gilles Bidault , d*où, ■ f Guillaume Scurrat ûeur de Clos-Landry, conjoint pat Mariage avec Jcatuie-Leonar* de de la Touche , d'où , Guillaume Scurrat. ^, Genevicve-Jeanne Scurrat. 6. N... Scurrat. 4. Marie Scurrac Epoufc de M. Jean Naudct. IV. Guillaume Scurrat IV. du nom ficur de Liflay, Confeiller do Roy , Elu en Bcrryl e pou fa Catherine Landas Veuve de Guillaume du Coing III. du nom, Bailly d'Au* bigny, proche Parente dc>lrs de Vaurouy U. de Thclis , d'où , V. Guillaume Seutrat fcigneur deSoupife V. du nom , conjoint par Mariage le f. Février lôjy. avec Anne Labbe fille de Philippe Labbe fleur de Chamgrand , & de Perpc tue Le Bcguc , laquelle l'ayant furvêcu, reprit Alliance avec Louis Foucault Ccur do Chambon, Treforjcr de Franco à Bourges, d'où, VI. Guillaume Scurrat VI. du nom, ficur de Liday, a epoufc Barbe Vaillant de Guclis fille de Louis Vaillant de Guclis ficutdela Motte-*ux-Bourgeois, & de Catherine Doublet le 3. Mars 1666. Sarrehource» CHAUTà LXXXII. MATHIEU Sahriboukc E qui pottc d' à la Croix, ancrée .Secrétaire du Roy , des Commanderocns de Jean Duc de Berry , te Maître de fi Chambre des Comptes , fils de Girard Sarrehource de la Ville d'Aubigny , ôc de Jean, ne N." ... fa femme , fut annobly pour fes Services par ledit Duc, en ayant le pouvoir du Roy , dont les Lettres d'Annobliltment données à Mcun fur Yeure au mois de May 1410. fceliées fuivant la pratique des temps , avec le root, SigMévit^ du Secrétaire, le Comenter du grand Audiancier , le Vi/é du Chancelier , & cnregittreccs en la Chambre des Comptes dudit Duc le 8. Juin audit an fans aucune Finance , font honorable* mention de fes mérites. Il

fit bâcir & fonda la Chappelle de faint Nicolas en l'Eglise de faint Aoùtrillet
Paroisse de fa Maifon, qui joint l'Hôtel de Jaques-Cœur , appartenant
(àujotid'huy à M. Bengy Lieutenant Criminel» du cohfentement de
Guillaume

LIVRE XII. au Archevêque de Bourges &: Prinlac d'Aquitaine ,
donne à Paris le 10. Septembre l'an 1417 la charge que le Patronage , Collation,
Institution & toute autre Proviſion luy appartiendroit U. aux Gens « & au
déſaut d'iceux, aux Aînez deſcendus des Filles : Danscette Fondation il eſt
qualifié Secrétaire des Commandemens du Duc de Berry. Aprèz le deſſez
d'Aloïſe ſa Femme il ſe fit Chanoine Séculier de l'Egliſe Collégiale de ſaint
Amand uille du Château prez Bourges , ic dota une autre Chappelle en la
même Egliſe, ſous le nom de ſaint Chriſtophle pour le repos de l'ame de ſa
Femme , aux mêmes conditions de Collation ic d'Inſtitucion par Lettres
d'Henry Archevêque de Bourges 6e Primat d'Aquicaine , données U 10.
Décembre 1417. ſignées Bernard. Ledit Machiea gît avec Aloïſe (à Femme
en l'Egliſe de ſaint Amandrille , & laiſſa de ſon Mariage , II. Nicolas
Sarrebource Ecuyer, ainſi qu'il paroît par les Lettres de Confirmation de (à
"Noblesſe, & de celle de Mathieu ſon Pere de l'an 1414. le 11. du Règne de
Charles VII données à Mehun ſur Yèvre , ſcelées du petit Sceau en
l'abſence du grand , comme il ſ'eſt pratiqué pluſieurs fois , enregiſtrées
gratuitement en la Chambre des Comptes le 14. d'Août de la même année,
ſur le Livre des Chartes de ce temps au feuillet 200. l'uſage de les enregiſtrer
en la Cour des Aydes érigée en ce temps- là , n'en ayant pas été d'abord
certainement reçu. Il eſt enterre avec ſa Femme en leur Chappelle de l'Egliſe
de ſaint Amandrille , où ſe voyoit encore leur Epitaphe en 1641. qu'un Prêtre
de la Paroiſſe , indigné de ſe voir qu'on ne l'avoit pas gratifié de l'un de ces
Bénéfices, a fait arracher en violant par cet attentat la religion de leur
Sépulture. Fierſt III. ſon quatrième petit Fils envoya le Geur Bruel à
Bourges pour la rétablir , & prendre poſſeſſion d'une de ſes Chappelles au
nom de Louis Sarrebource ſon Fils i mais le ſieut de la Brenſche étant mort
en ce temps. là , ſa Veuve a négligé de reſtituer cet honneur à la mémoire
des Ancêtres de ſon Mary , qui vivront toujours par l'odeur de la ſainteté de
leurs Fondations, & trouvent un illuſtre Monument de leur Pieté dans
l'Histoiredela Province, Mem\$ru inſtitutum ſervitK»r, honertt inſtitutum
reſtitutu Lâmfriſ, \$» Ctmnêd. A»ttn, lit. Pierre Sarrebource Ecuyer ſeigneur
de Morthomier , eſt qualifié ſon U. héritier de Nicolas dans l'Adc qui ſuit ,
& épouſa Perreite Baulin , entre les mains de qui Etienne de Colafſon Prêtre
& Bachelier en Droit , fit une Demifſion pure & ſimple de l'une de ces
Chappelles , comme ayant la Garde-noble des corps ſes biens de Florent
Sarrebource ſon fils en l'an 1410). preſent Batry : Laquelle Vicairie elle donna

à Laurent de la Forcft Prêtre du Diocce de Bourges. ^ IV. Florent
 Sarrebourgce î. du nom , Ecuyr feigneur de Nemont ou de Nemore, du Bois
 ou de la Forêt en la Paroi{fe de faint Germain des Bois*Diocce de
 Bourges, Avocat en Cour Laye, fils & héritier de Pierre , qui croit fils de
 Nicolas , Collateur U. Patron des Chappclles vulgairement appellces des
 Sarrebourges , fondées en l'Eglife de Sj Aoufthll- de la Ville , acheta de fon
 Frère le Droit fuccclîif de Pierre leur Pere , pac Adc paflc le 8. Février lyii-
 & conféra l'une de ces Chappelles, vacante par la mort d'Etienne Briflet, à
 Jean Ragault Prêtre , le 17. Avril 1511. & conféra l'autre à François
 Guillemet Prêtre Bachelier en Droit, le xy. Août lyii. avant Pâques, prefent
 le Noir s defqucis Bénéfices les Provifions, Prcfentations , Collations, &
 toute autre Inftitution ou Difpoûcion luy appartient, à caufe de la
 Conftruôion, Dotation & Fondation de fes Ayeuls, aufquelles Lettres il fait
 mettre fon Sceau & celui de la Confervatoite de ITJniverûté d'Orléans , bc
 par la Demiffion pure te fimple de l'autre Chappelle , faite pat Gilbert
 Marefchal du Diocefe de Bourges en fcs mains le 17. Aoûr ijij. dont il
 l'avoit pourvu le ij. Mars ÎIJ7. fur la Demiffion de Gilbert Berault, âUÀs
 Bourdault, il la confiera à Foucaud Materiat , prefens Château & Henry
 Notaires : Il avoir épou(c Marie Balland fille de Pierre Balland Avocat , U
 de Marie Cofmy, Maifon alTcz connue à Orléans par la Seigneurie de la
 Cenfive Arelevoifonsà plaifir des Ballans , comme il paroic par un Aflc de
 ijo8. prefent Capperon , & le Contrat de Mariage de Charles fon Fils du t.
 Juillet iy4<, & eut pour Frère Agnan Balland Licencié ez Droits, Promoteur
 de l'Evcché & Curé de d'Arvoy prcz Jargeaa, qui donna un écu d'or à la
 Couronne deRen

t122 HISTOIRE DE BERRT, te à ta Fabricâ de faine' Germin
 d'Orléans, pour un Anniverfaire , à prendre fat me Maifon rue du Petit-
 Puits , Pjroiife de faÏDC Donatien d'Odcans , le 17. Janvier iju. 0£ dont clic
 fut Hcriticre le lo- Juillet lyjy. V. Charles Sarrebourg Avocat à Orléans ,
 Fils de Florent Sarrebourg aufli Avocat, tC de Marie Balland , cpoula le 1.
 Juillet i⁶. Marie Prcvôr fille de Simon Prcvût Avocar, & d'Adrienne
 Boyvin Fille de Guillaume Boyvin Avocat , & de Jeanne le Texier fille de
 Robin Boyvin , & de Charlotte le Jay fille de Robinc Turpin de Jean le Jay
 fiile d'Eticonc Turpin Prevôc d'Orléans , & de Marion fa femme , lequel
 croit fils dcGuil» lauune Turpm, & de Gillon fon Epoufc , Fondateurs &:
 Patrons en 1575. de leur Chappelle des Turpins , fondée en l'Eglife de faint
 Paul d'Orléans, & Seigneurs de la Ccnfive Arclevoifons-à-plaifirs-dcs
 Turpins , qui n'cft point encore fortie de la Famille, appartenante
 aujourd'huy à Louis Sarrebourg Ecuyer ficur de la Mothe , &: Patron de la-
 ' dite Chappetle , comme à prefent Tninc de la Maifon , Se plus proche
 Descendaot do Guillaume Turpin, & Gillon fa femme. VI. Florent
 Sarrebourg II. du nom , Ecuyer feigneur de Hauterive en Beaufle, de la
 Bot* de aux Nobles, & de la Penfcc, fils èc Héritier de Charles Sarrebourg
 , &: de Marie Prévôt , époufj Louife RoulTeau le ty Août 1⁷⁹ & conféra
 une de fes Chappelcsà Gaillaurae Girou Prcce du Diocefe de famt Malo ,
 vacante par la mort de Jean Mirtet le dernier Décembre 1584- & l'autre
 vacante par le deccz de Nicolas Perrin , qui croit au lieu de Léonard Perrin
 le 19. Oûobre 1J90. à Guillaume Berauli le i6. May 1⁹⁶. fur la Demirtion
 duquel , reçue par Jaiucs Touchebœuf Notaire Apoftolique à Bourges, il la
 donna à Gilbert Auroy Prcce du Diocefe, le ij. Avril 1619. 8c gratifia de
 l'autre Sebaftien Lalcman Prieur de Notre D«mc de Sales, prefent Mcfland
 Notaire Apoftolique à Orléans , & Guillaume Plignc Chanoine de l'Eglife
 d'Orléans en \600. Il approuva l'Echange qu'avoit fait le ficur Lalcman fie
 Guillaume Berault avec Jaques Perrotin de 40. fols de rente le ij. Mars audit
 an , à prendre fur une Maifon fizcà Yffoudunj fur la Demiflion duquel
 Lalcman il en pourvût François Lalcman Prêtre du Diocefe de Langres,
 prefent Toulfaint Bernardon Notaire à Bourges -, & fur la DemilTion de
 Lalcman André Maupou du Diocefe d'Orléans le z?. d'Août 1609. U.
 encore fur la Dcmiirion Jean Perrotet Ptctrc du Diocefe d'Evreux , le j
 Septembre audit an , lequel s'en démit aufli cz mains dudit ficur
 Sarrebourg le 6 Août i6ri. prefent Sallé Notaire Apoftolique audit Bourges

, qui la donna à Guillaume Bonnet Prêtre dudit Diocefe, le 1^{er} Septembre de la même année. Toutes ces Provisions font fignées & datées en fa Maifon de la Hacquetière Forêt d'Orléans, Paroiffe de faint André des Choux, & quelques unes en préfence de Claude Gculfroneau fon Gendre j Dans toutes lefquelles Nominations ils remontent toujours jufques au Fondateur jll préfenta encore à la Chappelle du faint Efprit des Turpins, en l'Eglife de faint Paul d'Orléans, Nicolas Prieur le 6- Janvier 1613. au lieu de Chriftophle Poirier, qui la tenoit au Ti de luy du 7. Avril 1511. comme étant defcendu de Guillaume Turpin & Gillon fa Femme, defquels il polfedit le bien, & aprez l'avoir de beaucoup augmenté, il deceda en fa Maifon, Paroiffe de faint Germain, où il fut inhumé en 1611. fous un Tombeau qui s'y voit toujours, laiffa de fon Mariage, 7. Florent Sarrebource III. du nom.
^ 7. Anne Sarrebource femme de Claude Geufftoneau, qui aura cy-aprez fa pofterité. 7. Florent Sarrebource III. du nom, fleur de la Bretagne, naquit le 26. Juin 1580. & fervit l'Etat dans tous les Sièges remarquables de fon temps. Dès l'an 1606. il étoit homme d'Armes d'une Compagnie du Roy, fous le Maréchal de la Châtre & Voyages de Sedan & Juliers. En il fut Ayde de Maréchal de Camp & de la Province de Berry avec ledit fleur Maréchal, à Montauban fous M. d'Angoulême, à Pondécc, faint Jean d'Angely, Clérat, fainte Foy fous le Duc de Chauvoes, à Jargeau fous le Comte de SPaul, comme il paroît par toutes les Atteftations de fes Généraux d'Armées. Et enfin comme General des Armées du Roy. Il avoit cy-devant comparu & affifté à la Convocation des trois Etats au Châtelet d'Orléans le 18- Août 1614. aifemblés par Chriftophle de Harlay Comte de Beaumont, Lieutenant General pour le Roy au Gouvernement

LIVRE XI L d'Orléans , te cpoufa Marie Richard de Fleury fille de Jaques Richard Ecuyer fleur de Villetrun prcz de Vendôme, PrcûJent Treroticr de France en la Gtnralic de Tours, & Maire de la Ville, le dernirr Mars Il donna des Provitïons de la Chappcile des Sarraboarces, vacante par la moïc de Guillaume Bonncc , le 19. Novembre 1641. à Louis Sarrebourcc ion fils, pour lequel Kruel alla prendre poireflïon le ij. Dcccnibre audit an, ic avoit auparavant conféré l auirc de fcs Bcnccficcs à François Baftonneau Prêtre de Bourges, vacant par le deccz de Gilles Auroy le Avril 1617. qu'il donna derechef à Denis Gallon du Diocefc de Chartres en 165}. Il gratifia aufl Charles Geutfronncau Ton Neveu , Prieur de Montfrifon ic de Longpont , Etudiant nu Collège de Navarrcà Paris, de l'une de fes Chappelles aprcz la morr d; Baftonneau, le 14. Juin 1644. pour lequel Bruel alla aufl prendre polTelTion & comme plus prache en ligne dîrcde de Guillaume Turpio, & Gillon fa Femme , Fondateurs de la Chappelle du Paint Efpnt de Revenu de 600. livres en l'Eglife de faint Paul d'Orléans ; il nomma ledit Louis fon Fils en 1(131. & aprcz avoir porté toute l'a vie les Armes , il deceda en fon Logis paternel , ic fut inhume auptcz de Florent II. fon Père, en l'Eglife , de faint Germain en itf4y. (c Marie Richard de Fleury en 1674. en Avril, ayant laiflc de leur Mariage. %. L«uis Sarrebourcc Ecuyer fleur de la Mothe , &: des Cenfvrs des Rclcvoifons-àplaifir des Turpins, Prieur fie & Ciiappelaio des Chappelles des Turpins en la Paroiltc de faint Paul à Orléans dez le dernier Septembre 163t. & de celles des Sarrebourccs en 1641. lufqueli Bénéfices fon Pere l'avoit nommé , tñ qu'il a mieux aime mériter que polfeder , s'en étant demis à l'âge de vingt-cinq ans , quoyqu'il vive dans le Célibat. S. Florent Sarrebourcc IV- du nom, Ecuyer Geur de la Bretafche» né le ^ . Mail 1624. marié le 8 Février 16^4- avec Madelaine Richard Nièce du grand Fougeux des Cures, Ce mort en 1670. fans Enfans 8. Anne Sarrebourcc femme de Claude de Vievre Ecuyer fleur de Marchaifclair > de la Maifon des de Vievre , de Montliard en Foreft d'Orléans , dont Claude de Vievre Ecuyer fleur de Marchaifclair, fils unique , qui a cpoufié Claude Ofon fille de Claude O fon Lieutenant Pattiaulier à Moniargis , & d'Anae de Gyvés en 1679. decedé fans pollcrité. VII. Anne Sarrebourcc fille de Florent II. ii de Louife RoulTeau, cpoufa Claude Geuffironnrau Huifliier de Sale te du Cabinet du Roy , le 4. Décembre 1^04. fils d'Etienne Geutfronneau Avocu à Montargis , fie de Barbe des Friches , qui écoit fils deClaude Geutiroiineau Picvôc de Monrargis, &:

d'Anne Piat , duquel Claude Geuffronneau 2C d'Anne Sarrebourg font
 fortis, 8- François Geuffronneau Trefoier générai des Fortifications de
 France, qui en qualité de Patron donna la Chappelle du faint Efprit en \6y6.
 à Colas Doyen de l'Eglife de Clery , aujourd'huy Chantre & Chanoine de
 faint Pierre en Pont > & deceda le Jan> vicr 1681 ians avoir été marié. 8.
 Charles Geuffronneau Prieur &: Chanoine de Montbrifoo , Chappclain de la
 Chàp pelle des Sarrebourg à Bourges , dont il fie une Dcniilfion en 1647.
 cz mains de LoiMsj Sarrebourg Ecuyer fleur de la Morhe fon Coufin
 germain , & ert mort aux Indes. Anne Geuffronneau femme de Florent
 Peigné feigneur de Crcignelles , dont Anne Peigné femme de M. Charles
 Goulleu Do£leur & ProfclTcur cz Droits en l'Univerfiic d'Otlcans. ' 9.
 Madelaine Peigné cpoufa M- Efme Prouft de Chambourg le 7. Juillet \6ji.
 Doêeur &: Profceffeur ez Droits en l'Univerfite d'Orléans , fils de M.
 Antoine Prouft Doâeur & Profefleur ez Droits en l'Univerfite de Bourges,
 mort le ij. Décembre 1650. qui 'ir cpoulè le 8. Février 1634. N.. , Beaucorps
 fille d'Antoine Beaucorps Avocat en la Cour , &: de Marthe Le Jay. Ledit
 Antoine fils de Robin Prouft de Chambourg Avocat en la Cour, & d'Anne
 Nau; ledit Robin fils de Maflay Prouft de la Proufteric en rille de
 Btehemont : Ledit Maffay fils de Guillaume Prouft ôide Bernardine Froufti
 Ledit Guillaume fils de Jean Prouft de la Proufteric.

U2^ HISTOIRE DE BERKT, Turpin Vauvredon, Chapitre
LXXXIII. CE T T E Famille cft originaire de la Ville de Sancerr
anciennement de la Ville de Bourges > porte d'azur à trois fafcs d'or à une
tête humaine en porfil loruUcc d'argent en chef. Le premier qui cft venu à
ma conaoitTauce, cft > I. ♦ Jean Turpin Ccur du Bouchet , annobly par
loRo/ Louis XII. par Lettres donnée» à Gcnes au mois d'Août ijii. en
confideration des fcrvices par luy rendus à l'Etat, k par Antoine fon fils ,
annobly par les mêmes Lettr«\$,cnregiftreccs en la Chambre des Comptes de
Paris le 7. d'Août 1J03. Il cpoufa Guillemet de Ville , de laquelle il eut, 1.
Jean Turpin II. du nom , qui continua la pofterité. r. Antoine Turpin ficur du
Bouchet & dcNozay, Confeillcr du Roy, Treforicr& Receveur gênerai du
Duché de Milan, Payeur des deux cens Gentils-hommes & Penfionnaires de
la Maifon du Roy , annobly par mêmes Lettres que fon Perc , acquitdt
Jaques Cucur IL du nom , Ecuycr fleur de ta Chauffée , la Seigneurie de la
Chauflcc & M.iifon de Jaques Cueur en la Ville de Bourges , par Contraci
du 7. Oûobtc ijoi. Il eut de Catherine Efcorcol fa femme, un fils &c deux
filles. 3. Charles Turpin fleur de la Chaufléc.mort fans pofterité. 3. Claudine
Turpin Epoufe de François Chambellan , Coramiffaire des Guerres, Elcû en
Bcrry. 3. Jeanne Turpin femme de Jean de Sauzay feigneur de la Clamecye.
En fécondes Noces Antoine Turpin cpoufa Claude Herbelot, d'où fortit, 3.
Suzanne Turpin. Aprez fon decez Claude Heibelot^c remaria à Pierre
Popilon feigneur de Perçay,Sc crctaire du Roy. 1. Anne Turpin mariée à
Jean Efcorcol feigneur de Vauvredoa. II. Jean Turpin II, du nom , feigneur
de Vauvrelan , Treforier gênerai de Milan, s'allia avec Eticnnette Efcprcol
fille de Pierre Efcorcol feignent deVauvtedon , &c de Nicole fiuinard, d'où
font iflus, 31 Jean Turpin III. du nom , qui continua la lignée. 3. Guillaume
Turpin Prieur de Jars & d'Atbonville , Chanoine de l'Eglife de fainri Croix
d'Orléans• 5. Jaquette Turpin Dame de Vauvrelan, mariée à Thibault
Gârrault feigncut dala Marne de Sully. III. Jean Turpin III. du nom, feigneur
de Vauvredon, s'établit à Orléans, où il cpoufa Anne Compaing focur de
Nicolas Compaing Chevalier feigneur de Villeite &: de Frcfnay , Chanceliet
de Navarre, fille de Jean Compaing Ecuycr feigneur de Fccfuay , &:de
Marie Brachet , d'oii» Jean Turpin IV. du nom, feigneur de Vauvredon , des
Bordes &: de BroflcLiir , fuc Confeillcr en la Cour de Parlement de
Bretagne l'an ijj4.puis Confciller au Grand Confcil 1J71. contrada Mariage
l'an 1553. avec François Acarie Dame de Liffermeau , dcl'Eclufe & de

Janury , fille de Claude Acarie Ecuyr fleur de Porchercc Se de
Liffermeau, Echan fon ordinaire des Roy &: Rcync de Navarre, & de
Claude Brachet fa femme, ou. y. Jean Turpin V. du nom, cy-aprez
mentionne. y. Charles Turpin fleur de Brofclair , Confeiller du Roy , fon
Procureur au Bailliage ff. Prévôté d'Orléans , mort fans pofterité. y. Marie
Turpin Dame de BrofTelair, mariée l'an ijSo.i Guillaume Tenon Chevalier
feigneur de Nauvignes, Toutfol &: Reraerou, Confeillcr du Roy , Ttcfotier
générai de France

LIVRE XII. France i Bourges, duquel Mariage font farcis
plufieurs Enfans rapportez en la Généalogie des Tcnonsi & cntr'auttes Marie
Tenon Dame de Broflcbir , qui cpoufa en premières Noces Pierre de
Cluludet Ecuyer Heur de Neuvy , Maître d'Hôccl du Roy , d'où cft ilTu
Pierre de Chaludct Chevalier de l'Ordre du Roy , Vicomte de Lifferracan &
de la Sablonniere , Confeiller du Roy en fcs Confcils, Gentilhomme
ordinaire de fa Chambre » Trcforier General de France à Orléans, qui
cpoufa en premières Noces Marie Rozc de Jon , dont Guillaume de
Chaludct feigneur du Puy, Pierre de Chaludet feigncur de Neuvy ; En
fécondes Noces, Suzanne de Roche- chouart, dont Pierre de Chaludct de
Roche-chouart feigneur de la Lande, N... . de Chaludct do Roche-chouart
feigneur de la Sablonniere > Louife-Marie de Chaludet de Roche-chouatt. y.
Efther Turpin Epoufe de Jérôme Baudet feigneur de la Grenouilliere,
Treforierde France à Orléans } puis en fécondes Nôccs, de Pierre Martin
feigneur de Terre-fort ^ Maître d'Hotel du Roy , dont M. Martin Confeiller
au Parlement de Bordeaux. y. François Turpin Dame de l'Eclufc , mariée à
François Longuet dcur de Courbanton H. de la Giraudiere. V. Jean Turpin V.
du nom , Chevalier feigneur de Vauvredon , du Briou & de Lifferrameau ,
Confeiller en la Cour des Aydesà Paris, puis Confeiller d'Etat ordinaire,
Intendant de la Province de Languedoc, cpoufa en premières Noces , Marie
Chappelier iceur d'Elifabcau Chappelier femme de M. le Chancelier
d'Aligre, & fille de Jaques Chappelier , 5£ de Madclaiac de Boulanger. Il fc
remaria avec Angélique Habert. Du premier Lit font ijfus. 6. Marie Turpin
Religieuſc à la Viſitation à Paris. 4. Elifabeth Turpin Epoufe de Melfire
Michel le Tellier, Commandeur & grand Trcforier de l'Ordre du faint Efprit
, feigneur deChaville, de Villacoublay , Culant & U Tour de Vevre ,
Marquis de Louvois , Secrétaire & Miniftre d'Etat , Chancelier de France >
duquel Mariage font iflfus, François-Michel le Tellier Marquis de Louvois
it de Courtenvaux , Secrétaire & Miniftre d'Etat, General des Podes de
France, qui â epoufe l'Héritière de Souvray, Charles- Maurice le Tellier
Archevêque & Duc de Rheims) Madelaiac le Tellier Epoufe de M. le Duc
d'Aumont. Dh fécond Lit. 6. François Turpin Chevalier feigncur de
Vauvredon & du Briou. 6. Marie Angélique Turpin Epoufe de François
Dugué Confeiller du Roy en (es Confcils , Maître des Requêtes de fon
Hôtel , à prefenc Confeiller d'Etat ordinaire, Intendant des Provinces de
Lyonnois fie Dauphinc. j'cftime qu'André Turpin ContrôUeut des Guerres ,

Echcvin de Bourges en i 5 8 oj ctoit ilTu de cette Famille. Ghautrb
LXXXIIL 1. BERtrand oeThienges Ecuyr lîeur de la Beuvriere , qui porte
d'argent, à trois Trèfles de gueules , 2.. i. Suppôts deux Homme* fauvages
de Carnation , eue de Blanche des Ruyaux fa femme entr'autrcs Enfans , II.
François de Thiengcs Chevalier feigneur de la Beuvriere, marie en
premières Nôccf •vec Gal'parde de Courtcnay le 8. Oûobre lyjy. (£. en
fécondes' Noces, avec Françoisfe du Rcil , laquelle en éioic Vcuyc le jo.
Mars 157^. De laquelle il eue encr'autrcs £nfao\$j

The text on this page is estimated to be only 29.60% accurate

HISTOIRE DE B ERRT, III. Gedeon de Thicngcs Chevalier feigncur de U Bcuvricre & autres lieux , Gentil-homme ordinaire de la Chambre du Roy, conjoint par Mariage avec Madelainc de Bigny fille de Philippe de Bigny Chevalier feigncur d'Ainay, Prcvcrengcs , d'Antoinette de faiiK Pccc fa femme , d'où , IV. Antoine de Thicngcs Chevalier fleur de Chemaus, allié avec Renée de Couhc-Lo. fignan , le dernier Février \6to. laquelle étant decedéc , il fc remaria avec Bonaventuté duLiegclcjo. Juillet 1^44. Du premier Lit ejî ijfu entr autres Enfans. V. Silvain de Thietiges Chevalier feigncur de Chemaus & de Puygirauïc , lequel de Louifc du Ris fa femme, a plufieurs Enfans> 6. Jaques de Thicngcs. 6. François de Thicngcs. 6. Jean de Thicngcs. 4. Antoine de Thicngcs. De la Verne. Chapitre LXXXIV. FRANÇOIS DE LA Verne Écuyr , qui porte de gueules a trois Etoiles d'argent en chef, & un Croiflint montant de même en poiatc. Suppôts deux Lyons d'or > .1 cpoufc Marguerite de Gamachcs, d'où , 1. Claude de la Verne. z. Jean de la Verne qui fuie. II. Jean ds la Verne Ecuyr fleur de Vauvrille , qui a époufc Nicole d' Afligny le 17, Septembre iy7j. il a affilié à la Redadion de la CoiJtume de Berry en 1539. J'ou, III. Philbert de la Verne fleur de Su7.C2-Boij, époufa Charlotte Chertier le 10. Mat 1606, ' IV. Claude de la Verne ficut de Sury-cr-Bois, a époulc Silvinc de Grcflet le 16. Avril 1^14. d'où , y. Charles de la Verne fleur de Sury-ez-Bois, a époufé Françoisfe d'Eftut le u. Janvier 1656. y. Philbert de la Verne fleur de Gamachcs , qui a cpoufc Marie d'Avau fille de Nicolas Secrétaire des Commandemens de fon Altelfc Mademoifelle. De Varie. Chapitm LXXXV. I. GUILLAUME DE V A R I E Chev.illet fleur de riflcsSavarv, dc Fcuiardc & dc Varie , Commis de Meflîre Jaques Cueur , puis General des Finances , & enfin Bailly drTouraine , avoir époufé Charlotte de Bar, laquelle l'ayant furvêcu, reprir une féconde alliance avec M. Pierre Doriolc Chevalier fleur de Loire en Aunis , Chancelier de France , d". ù , %' Gabriel de Varie qui fuit.

LIVKE XÎL jx2y 1. Jeanne de Varie Epoufc de Charles de Brillac Chevalier de l'Ordre du Rov ficur Argy, dou , Renée de Brillac mariée à Bertrand de Rillac Vicomte de Brigcvil , Ayeul de M. le Maréchal d'Humicrs. 1. Renée de Varie mariée le 18. Avril 148^. à BrandcUrde Champagne cinquième tils de Pierre ficur de la Suze , Confeiller &: Chambellan du Roy. 1. Guillaume de Varie II. du nom , qyi continua la Branche deTlflc. IL Gabriel de Varie Baron de Vcres , Vicomte de Bridiers , s'allia avec Renée de Prie fille d'Edme fleur de Toucy & de Monrpompon , d'où , 3. Dcnifc Varie Epoufe du ficur de Couhé-Lufignan. 3, Charlotte de Varie mariée en premières Nôces à Jonaus de Thiengcsi &: en fcon» des » avec Antoine de Château^Chalou. II. Guillaunae de Varie II. du nom , ficur de l'Ifle , qui fut Perc de , m. Charles de Varie fleur de l'Ifle, conjoint par Mariage avec Renée de la Barre » aprcz le decez de laquelle il reprit une féconde Alliance avec Gabrielle de Culant , d'où, IV. 4 René de Varie Mary de Gabriclle de Grailly , d'où j J.Philippe de Varie fleur de Tlllc & de la Brolle , allié en premières Nôces à Marguerite Morne i & en fécondes , a Louife de la Châtre fille de René ficur du Plex & de Marguerite de la Porte , le 10. Novembre i63y. mort fans Enfans. ' 5. Hugues de Varie. j. Gilberte de Varie fcnune de Louis de la BrolTc ficur du Poirier , tcôa le Mai 5. Silyain de Varie continua la podcritc. V. Silvain de Varie fleur de la Lande-Sauzay , contraûa Mariage avec Antoinette de Bar, d'où , VI. Silvain de Varie II du rjom ficur de faint Loup , époufa le it. Avril Kîai. Berthelc*miC de Maunat fille de Gilbert S. de Boutevin , ic. de Nicole de Billac, d'. 7. Claude de Varie Religieux Carme. Voù Vignoles, ' TÎHA PITRE LXXXVL h JUtiEij.A uBiN DE vfcNOLEs Ecoyer fleur de Mauttfur , fit la foy & hommagd de fon Fief a Adam du Boys fcigneur de Verneuil , le y. Octobre 1494. Il cft Perc de< II Louis de Vignoles f.eur de Mautour , qui en fit auflî la foy & homraaee le 17. O^obre iyi8. comme de Ficf a Iny ccheu par la fuceffion de fon Perc. De luy cft ilTu , & de Baibe de Noire-Fonuine fa femme , i " * III. Jean de Vignoles , qui époufa Jaquette de Mauvage le i(. May iijy4. donc cft ilTu i Çccccc i;

The text on this page is estimated to be only 27.60% accurate

U2£ HIsrOIKE DE 'BERRT, IV. François de Vignoles Clievalier
ficur de Maurour & de Boucix , Gonverneur poar Monficur le Prince des
Châccau de Mont-rond, faint Amand , le Châcelct , Culanc , U Roche-
guillcbault& la Forcr-Çraily , conjoint par Mariage avec Marguerite de
GoufTc ▼ ille le 15. Novembre 1^97. d'où fout defcendus, V. . Nicolas de
Vignoles ficur de Mautour & du Boueix, d'Argent & Clemont, Gouverneur
des mêmes lieux ,*qui a cpoufc Anne de Vêtus le i. Avril 1634. Fille de
Charles de Vctns feigneur d'Argent, Clemont & Villczon. j. François de
Vignoles , qui luit. V • François de Vignoles feigneur du Haulibourg, duquel
& de Catherine Nizier cftifla, VI. Balazard de Vignoles. Il porte ccartelc au
i. &: 4. d'azur 2 trois Efricux d'or , oppofcz à trois Bcfans d'argent. 1. i. &
a- un Eftrieu &: un Bczant, au x. &'3. d'azur au Lyon d'or , & une Croix de
même. G De Villemetjard, Chapitre LX X X V 1 1. l, Ujllaume de
V11.LBMENARD Ecuyer, qui porte d'azur à trois mains couppees au
oaturcl , x. 1. c(l Père de *^ II. André de Villemcnard ficur de Chiron -
Girard , qui contra^a Mariage avec Andrée Garnier le 11. Janvier 1517. d'où
cft illu , III. Pierre de Villemcnard ficur de Chiron-Girard, qui cpoufa
Gabrielle de Picgule 11. Décembre 1150. d'où cft forty. Georges de
Villemcnard ficur de Drcville,qui contraaa Mariage avec Gabticle Guciin le
11. Avril 160J. d'où cft iflu , Louis de Villemcnard ficur du Pleflis, qui a
cpoufé Anne de Lavet le n. Août i^^^] Vaillant d*Jvignon, Chapitre
LXXXVIIC I. Eaw VAiLtAWT Ecuyet ficur d'Avignon, Mary de N- . . . de
Maugivray , qoi vivoit l'an i4îî- cft de , II. Gifton Vaillant ficur d'Avignon,
conjoint par Mariage avec Madclaine Mefnard, d'oi» cft iffu , III. Jean de
Vaillant IL du nom, ficur d'Avignon, qui cpoufa Antoinette de Bois-
Bertrand le 17. Novembre 1J41. d'où cft forty. i

LIVRE XII n° IV. Pierre de Vaillant fleur d'Avignon , aUic avec Renée deMaulcon , d'oii est descendu V. Jean de Vaillant III. du nom, Geur de nnerette , qui contrafta Mariage avec Gabriclle Millon le 20. Décembre 1611. d'où {oncitus , 6. Nicolas & François de Vaillant. VI. François de Vaillant fleur de fiaugé>qui prit à femme Charlotte de Bois-Linards le 14^ Juillet 1647. d'où est procédé, VII. François de Vaillant. Cette Famille porte à deux fafces de fable au chef emmanche d'azut. Vaillant faint Q^PlfCars» Chautri LXXXIX. I. LOUIS Vaillant Ecuyer fleur de faint Mars , qui porte d'azur à la fafce fuzclé d'argent » époufa le 17. Oâobrc 1505. Antoinette de Beaunolice , de laquelle il eut , II. Gilles Vaillant fleur de faiot Mars , conjoint par Mariage le 14. Jaavier i;4(. avet Renée de Freroary , d'où, III. Charles Vaillant fleur de faint Mars , allié le ii. Septembre 1571. avec Marguerite D»: puy fille de Pierre Dupuy Çcuyer fleur de Chandenay , d'où » IV. Paul le Vaillant fleur de Chandenay , marié avec Louife Parent le 7. Avril iSoy d'oi , V. François le Vaillant fleur de Chandenay , qui a cpoufé Anne Dubet,'le 4. de Janvieg d'où , 6- Henry le Vaillant Lieutenant d'un VaifTeau fur Mer pour le fervice du Roy. 6. Louis le Vaillant Capitaine dans les Troupes des Vénitiens. €. Pierre le Vaillant. 6. Jean-Claude le Vaillant. 6. Dicu-donne-Charles le Vaillant. 6. Aune le Vaillant Epoufe de René-Anne de Blet Ecuyer fleur de la Fouquederc. De Valenciennes, ChapitreXC. I. JEAN DuRiEUxditde Valenciennet , Valet de Chambre ordinaire du Roy Charles VIII. qui porte d'azur à la fafce d'or , accompagné de trois Tces de Licorne » couppees d'argent j x. i. est Pere de , X. Macc de Valenciennes. X Guyot de Valenciennes. II. Macc de Valenciennes fut Perc de.

The text on this page is estimated to be only 29.10% accurate

jty^ HISTOIRE DE ÎBERRY, 3. Jean de Valencicnnns qui époufa Catherine Janoillac , qui le fie Perc de Germain l'ainé &: Germain le jCunc de Valencicnnns. 3. Pierre de Valenciehncs Prud'homme de la Ville de Bourges cz années 1441. 1444. 3. Macé de Valencicnnns , duquel cy-aprez. ^. Jeanne de Valencicnnns , mariée à Pierre le Maire. III. Macé de Valencicnnns contrâda Mariage avec Jeanne Libonne , d'où font iflus > 4. Philippe de Valencicnnns cy-aprez». Antoine de Valencicnnns. 4. Etienne de Valencicnnns. 4. Jean de Valencicnnns. IV. Philippe de Valencicnnns s'allia avec Charlotte Battoucr , d'où , y Laurence de Valencicnnns. y- Ecienne de Valencicnnns. ' ' y- Pierre de Valencicnnns. V. Pierre de Valencicnnns époufa Jaquette de Maubué, d'où , Jean de Valencicnnns, *,'iî. M.icc de V.ilencicnnns. 6. Philippe de Valencicnnns. 6. François de Valencicnnns Vf. •'Êrançois de Valencicnnns ficur de Vcaulcc , eut fix Enfans d'Huguette Arnaulc d femme. 7- François de Valencicnnns , mariée à Claude d'Oifannc ficur de Tizay , Licutenanç ^«rncral à Vifoudun. 7. Marie de Valencicnnns femme d'Yves Bernard. 7. Philippe de Valencicnnns, duquel cy aprez. 7. Antoinette de Valencicnnns Epoufe de Philippe Chappus. ■ j' Anne de Valeociennes femme de Pierre Dubct. VU. Philippe de Yalcnci^nnns époufa Jeanne Chappus, d'où , * 5. Jean de Valencicnnns qui s'cft aUié avec Marie Girard. De VcUr. Chapitre ^CI. I. CLAUDE DE V E L A R Ecuyer ficur des Salles en Bouibonnots , qui porte d'azur femé de Croix alifccs d'or au chef d'or , époufa Anne de Moncfquicr fille de Claude , de Lou;fc de Larguin , d'où , II. Jean de Vclar ficur des Salles , conjoint par Mariage le 14. de Juillet avec M»* dclame Chevriec fille de Claude , ficur de Paudy , Ci d'Antoinette dcMalfcddc, d'où, III. René de Vclar ficur Paudy , Diou &: faint Romain , époufa le 10. Juin itfji. Catherine Hcurtault fille de Philippe, ficur du Chaumoy , U de Catherine Chappus, d'où, 4. Philippe de Vclar, qui a continué la pofterité. 4- de Vclar.

LIVRE XII. list 4. N. ... de Velar mariée en premières Nôces au
fieur d'Epagné , & en féconde»^ au Heur de Maroles. Philippe de Velar
fieur de Paudy 1 faine Romain > Diou > Availles , contraâa Mariage le i^.
Décembre. \(>iS. avec Marie d'Orléans 611e de François » Chevalier fieur
du Pleffis , de Rere, &: d'Elifabeth Carre fa femme , dont Enfants. Vouhet,
Chapitre XCII* Plekri de Vouhet Ecuyer fieur du Fief, qui porte d'azur au
Chevroii d'argent , accompagne de trois Fleurs-de-lys d'or, deux en chef &
une en poin* te , époufa le i. Novembre 1559 Madelainc de Sully» z. Pierre
de Vouhet, duquel cy-aprez. z. Charlotte de Vouhet. i. François do Voohet
ficut de Villc-nenvc, II. Pierre de Vouhet fieur de Boubon , époufa Paule de
Bois-linards , d'eu, 5. François de Vouhet cy-aprez mentionne. y Claude da
Vouhet ficut de l'EjaUcaQ. III. François de Vouhet fieur de Boubon ,
conjoint par Mariage le dernier Janvier 1617. «vec Jeanne de la Vergne ,
d'où , IV. François de Vouhet IL du nom , fieur de Boubon , concontraâa
Mariage avec Suzan^ ne Martin le 6. May 1639. . ■■■

«MHMHMMtHWiiiiMii AngUrs, Chapitre XCIH. I. BAlthazaR. d'Anglars
Ecuyer fieur dudit lieu > époufa Marie de Murât le 4; Février ijio. II. Pierre
d'Anglars Ecuyer fieur dudit lieu, leur fils } époufa Avoye TaboD Dame de
Crezancy , d'où fortirent , 3. Claude d'Anglars. }. Annet d'Anglars. }. Jean
d'Anglars , duquel cy-aprei. III. Jean d'Anglars époufa Jeanne Efgrin , donc
eft iOb \ IV. Guy d'Anglars conjoint par Mariage avec Charlotte d'Orléans le
4. Juill. i;^8.de lent Mariage font fortis > V. Guy d'Anglars Ecuyer fieur de
Crezancy. qui a cpoufc en première* Nôcei Anne de Coffan le I. Avril i^jj.
en fécondes Noces , Anne de Rigault d'EfgrefcUillc.

The text on this page is estimated to be only 28.00% accurate

I jiiÉ HISTOIRE DE £ERRr, 6. Claude d'Anglars Ecuyer ficur de Pinfc. VI. Du premier Mariage de Guy font iflus » Guy d'Anglars Ecuyer fleur d'Archy , qui a époufc Louifc de Boyau le zj.May lij. Edmc-François d'Anglars Ecuyer ficur de Pinfc. Et du fécond Lie font iffus plufieurs Enfans. Ils portent d'azur, au Lyon de gueules. Chapitre XCIV. 1. GILBER-t D'ARCfER Ecuyet .qui porte d* à trois Tourteaux de gueule j* 1. 1. cpoufa Antoinette Douccron , cil perc de^ II. François d'Argier fleur de faint Plautaite , donjointpar Mariage avec Blanche Terid le 7. Janvier 1537. d'où eft iffu , III. Vincent d'Argier qui cpoufa Catherine Dauzc le 3. Janvier lyjj. d'où eft forty , IV. Gerntïain d'Argier fleur de Villecferin , qui a pris à icmmc Renée de Potin le 17" Janvier 150J. d'où cft ilTu , V. Jaques d'Argier fleur de Villeferin." branche de U Rideherel I. Jean d'Argier Ecuyer , cpoufa le 7. Mars ijoy. Catherine Salignac , d'où , ' II. François d'Argier marié avec Catherine Tuillier, d'où, III. Jean d'Argier , lequel cpoufa le 11. Mars ly^y. Louifc de Vaucicrc Dame de la Rideherc , fille de François de Vauclerc Ecuytr ficur de la Rideliere , d'où , IV. Loui\$ d'Argier ficur de la Rideliera , conjoint par Mariage avec Lucrèce Martin » d'où • V. Louif d'Argier I L Ju nom, fleur de la Rideliere, allie avec Charlotte de Ruiray^ d'où , VI. Claude d'Argier fleur de la Rideliere, marie avec Marie Martin, d'où, 7. Jaques d'Argier fleur de la Rideliere. 7. Antoine d'Argier fleur de Bellebat.

LIVRE JtIL 2> * Arreau, Chapitre Xe\^ . I. V I N c E N T D' A R R E A U Ecuyer Hcur de Foncaix, qui porce d'azur, \ crois Flcches crapennccs d'argent, pries en Pal , cft Perc de , ^ H. Antoine d'Arreau Ecuyec ficur de Fontaix , qui cpoufa Marguerite Hardeau le 17.' Janvier 1^09» &: ^t la foy & hommage du Fief de Foncaix au Seigneur de Cluys le ». May 1516. III. Jaques d'Arrcau Ecuyer fleur de Fontaix , fils d'Antoine , contraâa Mariage av«c Madelaiac de l'Age le 30. Juillet 1549. De leur Mariage font iflus , IV. Philippe d'Aneau Ecuyer ficur de Fontaix , qui cpoufa François de B.ethoulac le loT Janvier 1574. Sa Noblefle luy ayant été contctée, clic luy fut confirmée pat Arrêt de la Cour des Aydes contre les Habitans de Cluys. 4. Jean d'Arrcau , qui cpoufa EdméePichon. Louis d'Arrcau Ecuyer, fils de Philippe, cpoufa Eflherdc Montoftrc le ip.MarsiéôÔi d'où eft ilTu t VI. Silvain d'Arrcau Ecuyer fleur de Fontaix & de Pedezon, qui a contraélc Mariage avec Anne duBreuil le i. Février 1(44. Il obtint Arrcc de la Cour des Aydes en fa faveur contre Thomas Boutfeau le 18. Avril Auvergne. C H A P I t R B X C V I . I. I E A N D' A u V E R C M E Ecuyer fleur d' Anguillier , qui porte d'argent, à la fafce de gueules , chargée de trois Coquilles d'argent , accompagnée de fix Merlettes de fable , trois en chef & trois en pointe', cft Perc de , II. Jean d'Auvergne II. du nom, Lieutenant pour le Roy au Bailliage de Scnlis , Ville & Ghatelenie de Pontoife , marié ayec Marie de Sailly le 11. Février lyzo. d'où entr'autres Enfans , III. Jean d'Auvergne III. du nom , fleur des grands Buiflons , Ecuyer Trenchant de M. le Duc d'Alençon, lequel d'Anne Baudry fa femme procréa , IV. Robert d'Auvergne ficur de la Groflivierc, conjoint par Mariage avec Anoe de Bonnafaulc le 18. May 15^7. lequel par Arrct delà Cour des Aydes du ty Août 1601. cft déclaré ilTu de noble Lignée , d'oij > V. Antoine d'Auvergne fleur de la Grofliviere, Cavalier de la Compagnie de« ChevauxDddddd

The text on this page is estimated to be only 19.15% accurate

iiS^ HISTOIRE DE BERRT. Légers de la Garde du Roy , allii
premièrement avec Claude de BoifviUicri le i, 1635. & en fécondes N6ccs ,
avec Claude MaUneau le ij. Odobrc ^ Enjàns du premier Ut, 6. Hyppolice
d'Auvergne. 6. Charles d'Auvergne. 6. Florimond d'Auvergne. Chapitre
XCVII. I. Jfnt,r / i!'/r° " " ^ Ecuyer, que je crois originaire de la baffe
Marche, étant Scirfen Poi^ot^iVI'ft" °" i Mauv.ger oroché dellaignac, de
l'EpmeaJ f,, a«. il Ln J T , u^* Pf<^<^ra« qu'il fut le premier qui vint
s'habituer à Angle . oi Il poflcdoit quelques biens, & où fa poacrité
aétécpncinuée jufqu' prefent : Ilpor^edC cn.nr Tn ^"Z""* accompagné de
trois Merletres de fable^I eut pour EpSe M«gucr e de B.cna,re. ou Brunaife
. dont il eut trois Enfans , & d'une Amuf un Bil^d appelle Pierre comme il
eft porté par un Contraft de Partage fait cntreTfdits Enfan,
notr^srrfe^fr^n^^ pardevant A^n^c ^^uo« Notats^Zc^ 1. Jean Auboucct ,
qui fut Prccrc. Terre t"^^' ^"boutet eut pour fa part par le fufdit Contraft une
Maifon à Belabre la avcUcfceT^^^^ Sngneurie de la Vau.de Blaud ri« ' ^.
^."^"»^"»g" ^ autres Droits , à caufe dcfdites Sciencucède L r ^°
°^"?,*J=,.^°««'on ' P« lequel Mcffire Jean Auboutet Prêtre dZe te E^ . ^r^^
^"^^^ ^ ^" Boiffeaux de froricnt rReV. te. Elle avoit eu de fon Epoux trois
Enfans , fçavoir . 3- Jean Auboutet -\ » » 1 ». Guillaume Auboutet qui fuit,
Il crm^eMa'iSn^-f Auboutet Ecuyers, eut pour fa partU f c 1, C n" Ren? «
n?"^ ^^^'g---,^» ^^^-ti" ^-s la èhâtelenrc de Ma.^ pendans lZ^A^ ^ Vr \ *
^"^^'S' ^ ^J^^^^ quelconques en de LitiTd^Ï^nl ' Y"^.^.'^ ^='Snac, que
dehors, à deux l.cuësà la ronde, a S e Jean f'n fr:"" «"beauS""i' "^^^ ^ *
p"^^^^ "^^^^ ^«J^î foecifiéc Tn. 1 7 i b"ucoup d autres Rentes, tant en
argent qu'en cfpcccs * Guillaume fc chargea de l'entreten r ufqu â l'aec de
vinp-t-cinn anc rte B^nT pT ^^^ Icdit'cuniaLe fl' fou; "? ir: iv donne il n.Tr'
^"^^^ ^^^ ^"^^^^^ Sénéchal de Poitou où on ë VdinaL Vrn'^^^^ ^ ae
l'Efpineau ou du Mafviger. Il faifoic fa demeuchc-apue T/, T ^ fit quelque
Echange avec Mery de Couhc Ecuyer S. de la Rocbc-aguct le 13. Juin
1455,. Il eut de fon Epoufe , donc le nom eft ignorL III. de b Maison de la R
V" ^^^'g" >q"i «"é avec Antoinette de Salignac & commr r
^"^^^"«/""i^n- I» ttaitta l'an lyij. avec Fiacre de Salignac Ecûver, J«n deTal
enaf ^^^^^ Héritiers de feu JaqiJtre Bonyere ou Boalrc fa Me're Jeanne Gu
rde"^^^^^^^^ "T^/ "Vr ^^^«^ vrierdel an ,n6 le Fief V 2 ' j S^V^^
^"g""* = ^"^^ M ^^cdes Breux? f fane unt Si,! P"" Foix de François du

Pleff.s Ecuyer S dudit I eu& ics,Mari'*«^" ^om "c F«^^^^^^ n ^}^^?-opin
fa femme , Gillomettc les ttete & Sœurs. Il vivoïc encore l'an 1,33. comme
ilparoît dans

LIVRE XII quelques Contrâû. Il eut de Ton Epoufe Antoinenc de Salignac 4- François Auboucec S. de la Scrainc » donc nous parlerons cy-aprez. 4. Joachim Auboutec S. de Mauviger , nous ne trouvons pas qu'il fut marié» & vécut fort long-temps. 4. Jeanne Auboucct , que je crois fille de Georges , & fneur des fufdits , fut maricà a Léonard Chauvin Ecuyer S. du FerrafTeau, fils d Antoine Chauvin auflî Ecuyr, comme il appert par une Quittance dudid Antoine Chauvin & de Léonard fon Fils , pour François Auboucct Ecuyer S. delà Seraine, faite en prefence^dc noble Jean Jcdoyne Ecuyer> Tan »y47- Elle mourut l'an ijtfi.. ou ^6y dans laquelle année lyfij. Léonard Chauvin comme Petc & loyal Adminiftraccur de François , Année & Anne Chauvin fes enfans , &: de feue Ancoinecce Auboutet vivante fa femme, & Merc dcfdits enfans, fait qaçl* ques Echanges avec Jean Auboutet Ecuyct S. de Poix. IV. François Auboutet Ecuyer S. de la Seraine , fils aîné de Georges Ecuyer S. du Mau* Vigcr , eut laTonfure l'an 151}. il n'entra pas pour cela dans l'Etat Eccleûaftique) car il fut marié avec Anne Courault fille aînée de Gabriel Couraulc Chevalier Seigneur de faint Martin - le- Mau « & d'Anne de Couhé fon Epoufe, qui étoic fille de Mery d« Couhé Ecuyer Seigneur de la Roche-aguet , & d'Antoinette d'Aloigny de la Croix. Ladite Anne Courault étoit Sœur de Gabriel Courault Ecuyer S. de faint Martin - leMau , qui fut marié le 14. Janvier 1551. avec Renée Rance fille de MeHire Helion Rance Chevalier Seigneur de la Chappelle-Barriou & du Châtelier, fie de Dame Marie de Maignac fon Epoufe, & Sœur de François Courault , qui fut mariée avec Bertrand de Lomboft Ecuyer S. des Coûts , Paroiflc de Château • Meillant , Reffort d'Yiïoudun, le 10. Mats lyçj- 11 rendit hommage de la Seigneurie de Foix à François du Pleflîs Ecuyer Seigneur dudit lieu ic des Breux , le 18. Juillet 1548. Il fut tué au mois de May de l'année i^fâ. par des Païfans ; l'on ne trouve point pour quel fujec. Il eut de fon Epoufe Anne Couraulc , 5. Jean Auboutet S. de Foix, dont nous parlerons cy-aprez. f. Antoine Auboucec S. de Champ noïiaulc , donc nous décrirons la Defcentc aprez celle de fon frère aîné. f. Léon Auboutet, nous ne favons s'il a été marié , il étoic l'an if68- Archer avec foa Frère François, de la Compagnie de Monficur le Marquis de Mezieres. y. François Auboutet S, du Brucil;nous ne trouvons non plus qu'il ait été marié; il atoit le plus jeune des enfans de François Auboutet ic d'Anne Couraulc» comme il appert par un Contcaâ de Partage fait encre eux le 10. Oftobre ijjtf. Couraulc porce de fablc,à la Croix d'argent , l'Efcu bordé de gueules. V.

Jean Auboutec S* de Foix, fut marié en premières Noces avec Catherine Jodôyn on Jedoyn, par Contradl paflc le 1y Septembre 1y60. Nous ne crouvons pas qu'il en aie eu des Enfants. En fécondes Noces, il époufa Clcrmonde de la Chauflcc Veuve de feu Marc Yforé, en fon vivant Ecuyer S. des Combes, & fille de François de la Chauflee Ecuyer S. de la Roufrctiere, & de Thoinctcc de la Bulfiere, le Contrad pa/ie le 11. Aoûc 1y84. Il rendit hommage l'an 1y88. au Vicomte de BroITcde la Seigneurie de faint Martin-le-Mau, comme Héritier prefomptif de feu Claude Courault, en fon vivant Ecuyer S. dudit lieu, more fans avoir été marié. Antoine Auboutet Ecuyer S. de Champ- nouaulc, fon Frere, Se luy conjointement pour leur part, s'accommodèrent avec leurs Cohéritiers, qui furent Balthazar de Lomboft Ecuyer Sieur des Courts, Gilbert & Gilberre de Lomboft Frère & Sœur dudit Balrhazar, & Enfants de Bertrand, aufquels lefdits Auboutet vendirent leur part &: portion l'an 1604. Du depuis lefdits Seigneurs des Courts s'accommodèrent avec Jean de Vcrines Ecuyer S. de U Maifon-neuve, l'autre Cohéritier, donc les Defcendans joUiffenc prefentement de ladite Seigneurie. 6. Daniel Auboucct Ecuyer S. de faint Martin & de Foix, fuc marié le 1. Aouc \606' \ Catherine de la Buflîere fille de Daniel de la Bulfiere Ecuyer S. de la Brachctctie U. de Jutreau, & d'Anne Chauvin fon Epoufe. Il eut de fa femme deux filles, fçavoir, 7. Renée Auboutec fuc mariée le 4. Janvier 1640. avec Amable du Cher Ecuyer S. de la Broffc, Major du Regimenc de Monficur le Comte de Laval, B'i aîné de défunC Chailcs du Cher, es fon vivant Ecuyer S. de la ChappcUc &c de la Broife, bc de MatDdddddd i)

The text on this page is estimated to be only 29.80% accurate

U3^ HISTOIRE DE B ERRT , guericc de Bofquevert (ba Epoufc
» le Contrad pafc à Foix, d'où , ' 8. Amiblc du Cher Ecuyer S. de Foix ,
marié l'an 1678. avec Elifc de Romcry de B^rbarçoi , donc il y a des
Enfuns. 8. René du Cher Religieux Bcnedidin dans la Congrégation de faine
Maur. ^ 8. Pierre da Cher Ecuy ce S. de laiik Martin, Chanoine dans
l'Eglifc Collégiale de M::nigo(i(je> 5. François du Cher.-v 8. Chjrlffs du
Cher. (* .8. Honoré du Cher. ("O" ^ ^o/' ' g.Jofeph du Cher. 0 ' 8. Silvain du
Cher. ? t- c o KT j i-i > morts Entans. 8. N. . . du Cher. 5 8. Maric-
Conllancc du Cher. 2 pj|jçj 8. Louifc du Cher. 5 * 7. Elifabcch Auboutcc fut
mariée l'an à Nicolas Pinaulc Ecuyer S. de Fcubcn, «ionr elle a eu , 8. Pierre
Pinaulc Ecuyer S. de la Bilcicre, mort au fcrvice du Roy devant S. Omcr. ~
t'H Pinaulc Ecaycr S. du Brucil , prefencraenc au fcrvice du Roy. . 8. N.
Pinaulc dicc de la Billctiere. La Ch mirée potcc écartclé d'argent & de fable.
De la Bufficrc porte d'azur, à une bande d'argent , accompagnée de deux
dcmy vols pofcz en bande d*or , &: de deux Molettes , l'une en chef, &
lautre en pointe, d'argent. Du Cher porte d'argent, à trois bandes de gucuîcs.
Bofquevert porte d'argent, fcmc de glands de gueulcs,à la bande ondée de
racmc, au chct coufu d'or , charge de trois Mcrlcttes de fable. V. Antoine
Auboutet S. de Champ-nouaulc, fcond fils de François Auboutet Ecuyer S.
de u SerJinc, &: d'Anne Couraulc fon Epoufc, & Frère puîné de Jean
Auboutet Ecuyer f ■ "O" ^ homme d'Armes de la Compagnie de Monfieur
de Mczicrcs l'an ^iî. II. tue mjric à Judith de la Buflicrc fille de feu Frariçois
de la Bulficrc Ecuyer S. duChilTon, & dcMadclainc Ferré fon Epoufc. Le
Contrat datté du 17. Janvier 1J97. Signe, JJcrthonneau Notaire Royal. Donc
eft ilfu, 6. Louis Auboutet S. de Champ-nouault j dont cy-aprez fa fœur. _ «.
N Auboutet qui fut mariée avec René de Mauvifc Ecuyer S de Villicrs
.filsde Guillaume Ecuyer S. de V.llicrs.&d'Efther de Bofquevert fon Epoufc,
le Connad datcé du. . . . dont eft j|Tu Louifc de Mauvifc, qui a été mariée
avec N - de faint Julien Ecuyer S. de famt Prie , duquel Mariage il y a un
fils & trois filles . De Mauvifc porte d'argent, à la Croix ancrée de fable,
accoëpagocc de deux Croiflâus en chef de gueules. Saint Julien porte de
fable, au Lion d'or , armé & lampafc de gueules, l'Ecu fcmé de BiUcttes
d'or. VI. tous* Auboutet S. de Champ-nouault , fut marié en premières
Noces avec Icanne de Fougères fille de Charles de Fougères Ecuyer S. du
Colombier & du Brcuil-Bouchard, Capitaine à Maître des Eauës H Foret»

du Vicomte de Brolet , & de Françoise de Menou son Epouse, de la Maison
de Boultiy. Le Contrat passé le 14. May 1630. Signé, M. Chardon Notaire ,
en présence de Daniel Auboutec Ecuyer S. de faine Marcin, de Facre de
Bezay Ecuyer S de Razay, de Pierre de Fougères Ecuyer, frère de
la Contrainj f^""^" Riliàud Ecuyer S. du Bonchaud, de Pierre Maria
Ecuyer S. de Milhour, & de Louis de Lalcuf Ecuyer S. de la Pericre j fut
marré en fécondes Noces à Mwie Robin. Enfants du premier Lit. 7' René
Auboutec S. du Chillou , motc fans avoir été mari», 7' Pierre Auboutec S.
de la Rouit , dont cy-aprez. 7. Louis Auboutec S. de la Puyferie , dont cy-
aprez. 7« N. Auboutet Religieuse Urfulite à Loudun.

L1 V %E XIL Dh fécond Uh 7. Antoine Auboutet more au service
 du Roy. 7. Marie Aubouccc mariée avec N. de la Jaille JEcuylr, un des
 Enfants du Seigneur de Thou , donc il y a des Enfants. La Jaille porte
 d'argenc, à une bande lozange de cinq pièces & deux demies de gueules[^]
 VU. Pierre Aubotcc S. de la Roue, fils de Louis , & de Jeanne de Fougères
 , a époué N. de Guincmont hllc de Jean , Chevalier Seigneur de Varcnncs
 proche de Loches, dont il a eu un Fils» fçavoir, 8- N. Auboucet. Guincmont
 porte d'azur, au Chevron d'argent , accompagné de «ois Fleurs-de-Ly[^] au
 pied nourry d'or. V M. Louis Auboutet S. de la Puyfcrie , premier Capitaine
 d'Infanterie du Régiment de Tourainc , Fils puînc de Louis , Ecuylr S. de
 Champ-nouault , Se de Jeanne de Fougères , a éf ou(c Anne-Madelaine de
 Voulton fille de Henry d« Voulton Ecuylr , Maître des Comptes du Duché
 de Bar, ic de Gabriclle de Ncyon, Le Contract du 14. Janvier 1679. pa(Ic
 à Bar-le-Duc par Poyart &£. Pouppart. Ledit Coctraâ infinuc aux Grefics de
 Bar-le-Duc Se de Poitiers : Duquel Mariage cft il Tu , 8. N Auboutec
 Bot/rot, CHAriTni XCYIII. I. ET 1 E N N B & Louis Boifcoc Frères,
 originaires de Lorraine, s établirent à Bourges , Se furent naturalifcz par
 Lettres de l'an 1[^]3[^]. Etienne ctoit S. des Combes Se. des Chaumes en
 l'année i[^]6. Se jufqucs en 1561. Echevin de Bourges en l'année 1548. Se la
 fuivante , époufa Marguerite Bureau ; De laquelle il n'eut Enfants. Louis fut
 ficur des Combes, époufa par Contract du }. Décembre iji8. Marie d'Offeré
 fille de Jean, & de Jaquette Buzier; & l'ayant furvécuc , il reprit une féconde
 AU liaocc avec Jaqueline PaAuieau. Snfant du premier Ut. X. Marguerite
 Boifrot Dame des Combes , mariée le)o-May 1549. }l Jean Gougnoa S. de
 Cloue , mourut l'an i55x< Du JkondUt. z. Jaquette Boifrot mariée \ Jafon
 Arthuis , dont elle étoit Veuve Tan z. Jean Boifrot continua la podcrité. z.
 Nicolas Boifrot, mort fans Enfants 1[^]69. • z. Louis Boifrot S. du Court ,
 Echevin de Bourges l'an ij7i' 1[^]75, 1578. iî79.futmaric trois fois , à
 Gabriclle du Moulin en 1570. puis à Françoisfe Bier, Se enfin à Catherine
 Jaupiere. Il eut de fon premier Mariage Marie Boifrot femme d'Etienne
 Lcvcillé Lieutenant gênerai à Dun-le-toy. Du fécond il eut Françoisfe Boifrot
 mariée à Pierre de Boifrouvray Lieutenant en la Maréchaudce de Berry. II.
 Jean Boifrot S. de Gualcs Se de Guilly, Echevin de Bowrgcs les années
 1[^]6%. 1[^]69- &î *Î74- «poufa Marie Girardeau , laquelle étant deccdcce l'an
 1584. il fc remaria « Jeanne LauYcrjat.

The text on this page is estimated to be only 29.03% accurate

nsS HISTOIRE DE BERRT, Enfant du premier Jlt. }eanne Boifroc marice Tan 1^84. i Germain Moncagu. 5. Jaqueiine Boifrot. 3. Jean Boifroc S- de Villcgcon , cpoufa Emcc de Thibault , de laquelle il eue Ca« thciinc Boifroc Dame de Villegcoa, mariée i Jean Chevalier S. de Sainte Ferc, de la]auge & de la HAYe-bianche. j. Ecienne Boifroc , qui a palîc toute fa vie dans les Armées en France , Lorraine & Allemagne , Livonic Si Hongrie, ayant Commandement do Géns de Guerre, unt de pied que de cheval, fuivanc les Lettres du Duc de Lorraine au Duc & Duchcil'c de Bu viere, & les Lettres de l'Empereur Mathias, écrites à l' Archiduc Albcrc le 14. Janvier lioj.où. il fait mention des fervices qu'il luy avoir rendus contre les Turcs en qualité de Capitaine de Chevaux légers pendant fcpt ans. Frédéric- Ulric Duc de Bcunfvic luy donna Commiffian de lever une Compagnie franche de trois cens Hommes. Il fit ferviceau Roy Louis XIU. en qualité de Lieutenant Colonel de Lanfquenets , tant deçà que de> là les Monts > fuivant les Lertres de fa Majcftédes 19. Septembre 1^17. & 6. Août 1(18. L'Empereur Ferdinand IL écrivit en fa faveur à la Reine Anne d'Autriche fc 11. May 1611. en faveur des fervices qu'il avoir rendus à fa Mijcfté Impériale ; Elle le qualifie dans fa Lettre : rirum Itngo rcrun MUitAÛam uja fer varies Munerum Cafirenfitm gradtij extrcifafum , &pr4cUris obfequii; de augitfij. domo neftrA benemeritum : H mourut fans Alliance, Dh feconà Lit. 5. Jaques Boifrot qui fait. III. Jaques Boifrot S. de Lact, Capitaine au Régiment d'Enguien , époufal'an 1617. Ma. rie Picault , d'où , 4' Jaques Boifrot IL du nom, S. de Luet, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Conty , puis de Ghcraux-Lcggers dans le Régiment de Cœuvres , cpoufa l'an i6jy Anroinette Le Jeune Veuve de Jaques Aligrec S, de la Croix-marnc, mort fans Eofans l'an 1681. 4- Ecienne Boifroc Prieur de faine Quentin. De Bal(oge. Chapitre XCIX. I. MATHukin Richard die de lazoge annobly par le Roy Charles VIII. par Lettres données à Lyon en Décembre 1496. e{1 Perc de II. Jean de Bazogs Ecuyer S. de Boifmaître , qui cpoufa François Loppin le 17. Janvier 1538. d'où defcend , I IL Chriftophle dq Bazoge S. de Boifmaître , conjoint par Mariage avec Claude Gendarme , d'oii cft iflu , IV. François de Bazoge S. de Bazoge, qui a pris Alliance avec Jaquette de Villieïs le 13. de Janvier 1617. d'où cft iffu , V. Edme de Bazoge Ecuyer, qui a cpoufé Anne Berthon le 14. May 1^48. Ils portent d'azur» au Lyoa d'argent > acmé & lampadc de gueules/

The text on this page is estimated to be only 29.80% accurate

LIVRE XII: Di Boijflet. Cha»itb.b c. L NICOLAS DE
BoissELiT Ecuyer , qui porte de gueules, à trois Merlettcs d'or' 1. 1. 6c pour
Suppocs deux Lions d'or, fut Perc de , ' U François Boiflclet. X. IfabcUc
BoifTclct Epoufe de Hugues de Barbos j Lcfqucls paitcagrent 'c« bieni \
eux dclafles par Nicolas leur Pere , le 7. Mars i[^]. III. Jean Boiffclet Ecuyer
S. de la Cour, fils de François, qui fut enjoint pat Mariage avec Gecile la
Chappelle le 24. Novembre 1491. d'où cil defcecdi . IV. Guy BoifTelet
Ecuyer S. de la Gour , qui fie foy & hommageiu Roy au Bailliage
4'Auxcrrede fon Fief.le /.Mars 1517. Il avoir cpouft Louifc de ViUiw, d'où
eft defcendu, y. Jcaii de Boiffclet Ecuyer S. de la Cour & Mailly la Ville,
qui épufa Jeanne d'£tac> d'où» VI. François de Boiffelet Ecuyer S. d'Arlu ,
qui acpoufc GabricUc de l Rivière Ici. Février 1644. J De Buffevant[^]
OchapitkkGL LEam de Buffevant qui porte de gueules, \ trois Lances d'or ,
mifes en triangle , & brifccs dans twis Anneaux d'argent , eft Pere de , [^] II.
Michel de Buffevant, qui cpoufa François Léger le 16. Janvier 1546. diù
eft iffuj m. Louis de Buffevant S. de laGrange-Chauraont, qui s'allia avec
Margucritede VcauChamplivault le 7. Février 1570. Il fut pourvu d'une
Charge de Gcmilhommcordinair» de la Chambre du Roy le ix. Janvier
1585. d'où font iffus, 4. René de Buffevant. 4. Et une Fille mariée au fleur
de Tracy. 4. Madclaine de Butfcvam Epoufc d'Etienne d'Eftut Ecuyer S.
d'Inccfchc. Lcfqucls btent Partage noblement de tous biens le 4. Août 1*07.
f "î^{^*}'^{^^}/ Grange, époufa le 16. Janvier i6t%. Marie de Breugnè Pille de
Claude , S. de NauOkv , Lieutenant gênerai d Auxois , & de Claude de la
Plaine de Mifcry , d où , j. René de Baffevant S. de la Grange. j. Louis de
Buffevant S. de Perfay. 5. Charles-Antoine de Buffevant S. de U felle.

The text on this page is estimated to be only 27.44% accurate

^jj^o HJSXQJRE DE !BERRr, ..^i^^^iouis dc^Buff'evant Epoufc
de Philipps de Rochcs-Hcrpin S. du Coudray. y. N. .. de Buficvant femme
de Claude de Gtiycl S. de Groflàuvc , d'Ourouer & au. très hcux. fouer. 1
21013 ' H A p 1 T R E e n. CETTE Famille cft jUicC à celtes de la Loë,
Bucille , Eftcrclin . le Roy , Pclordc, &: autres anciennes qui porte de finople
, au fautoir d'argent , charge de j. Flcurjdc-lys dazur, cantonné ic quijtrç
cctcs de Taureau d'or. Suppôts deux Sauvages. Lcplus «itdWi^ que je trdutè
, 'ft / Philippe Bouct , qu fut Pcre de , II. c^ . i^liifippe Booei S. de
yiJlcDcuvc dcz 1315. &: eut pour Fils , Il I. les Sudray IV. Philippe Bouer
^fcomte de Villeneuve fur Rampcnay. Le nom de fa fcmme ne fc trouve
pas = mais iJfut Pcre de, ' 5. Macé Bouec |Ui fuit. ^ . Pinilippe Botfr. 5.
Pctronille Boier fut femme de Jean Bucille. » Macc Bouer lieutenant
général à Bourges dcz 1398. fut Pcre de, 6- Philippe B'uer qui fuie 6-
Jcar^ne Boier mcricc à Jean Pclordc S. dcN. . . puis à Philippe Bucille S. du
Mou» lin du Pont &: 0: Maiiercs. VI.i^L'Ilppc Berr Vicomte de Villeneuve ,
vivoit en 1414. & 1411. eut pour femme Jean* ne de Groccs d'où 1^ 7.
Macé B)ucr qui fuit. 7^aques Touet Prêtre. ' ■ VII. Macc B»uer Vicomte de
Villeneuve S. du Boucher , dcPignou,&c. fut l'un des qui' trc Gpuvaneurs de
la Ville de Bourges en 1434- fa femme ctoit Babcau qui le tendit Pcre tc
8. Jen Bouer qui fuit. 8. Fienne Bouer S. du Boucher , de Pignou» &c. qui
a laiffc poftaité. 8. 'hilippe Bouer S. d. . . . jc n'ay trouvé le nom de fa
femme, mais il fut Pcre de, 9. Philippe Bouer Procureur du Roy Se. Maire
de Bourges en l'an 1474. Pcre de Louis Bouer dit de Caftello,qui vendit en
ijiy. les Dîmes de Vilaines &: de Jatruas. VIII. Jean Bouer Vicomte de
Villcneavc fur Rampcqay , S. de Mangou , &c. Echcvio en 1474. mourot en
1481. fut marié deux fois, en 1447. à Michelle Jobert fille de Jean >• bert,
& de Macce ; Sœur de Piene Jobert Receveur général des Finances ; en
fcondcî Noces, à Macce Rogier fille de. . . & de. . . de l'Hôpital. Enfdns
du premier L^t. 9' Louife Bouer mariée en 1474. à Savary du Puy , depuis
Lieutenant de la Prévoie, & Echevin en 1479. 9. François

LIVRE XII. 9. François, marie en 147⁸ à Jacques Pinette, & Merc de Jacques Pinette Avocat de Jjio. de Guillaume & Etienne Pinette. Enfans du fécond Lit, 9. Guillaume Bouer qui fuit. 9. Collette, femme d'Arnoul Bclin S. de Varennes, 61s de Pierre, S. de Varennes, & de Catherine Bigot. H fut Pcte de Pierre Bclin Ecuyer S. de Varennes, Archer de li Compagnie de M. l'Amiral en 1539. 9. Louise, femme d'Etienne Couard. 9. Jeanne, marie à Jean de Puy perron Avocat, le zy. Août 1502. IX. Guillaume Bouer Vicomte de Villeneuve, S. de Coquebrantelle, gît devant le grand Autel du Fourchault Sépulture de fcs Ancêtres, aprcz avoir époulé Marie de l'Hôpital sa Parente au troisieme degré, selon la dispense du Pape du 11. Octobre 1501. ou elle est dite fille de Jean de l'Hôpital, d'où, 10. Jean, qui fuit. 10. Macé, Damoiseau d'Augy, mariée l'an 1518. à Robert Bigot Contrôleur ordinaire des Guerres. X. Jean Bouer Vicomte de Villeneuve, S. de Rouffelin, de la Doic, Conseiller au Présidial de Bourges, & Elu en Berry, Conseiller de Madame la Duchesse en fcs Grands Jours en Berry, mourut en 1555. aprcz avoir épousé en 1534. Gabrielle de la Croix fille de Jacques de la Croix S. de Trevol, & de Catherine Pelorde sa femme, dont font issus, 11. Marie, femme de François de Carabray Conseiller au Présidial de Bourges II Guillaume. II. Jean, qui fuit II Père S. de Bouronnay, Maître des Eaux & Forêts de Berry, mourut sans Enfans de Claude Huault Dame de Puy-vallée sa femme. II. Louise, II. Jacques, Chanoine de l'Eglise Patriarcale de Bourges. XI. Jean Bouer S. de Rouffelin & de Saintigny, Conseiller au Présidial de Bourges, & Maître des Requêtes de M. le Duc de Berry, naquit en 1541. mourut Tan 1608. & avoit épousé en 1574. Anne Chambellan fille de Hicrôme Chambellan Ecuyer S. de la Garenne, Maire d'Hotel de M. le Duc de Berry, & de la Reine Elisabeth Douairière de France fit de Marguerite Perrot de Malmaison & de saint Dier sa femme, d'où, 12. Marguerite, marie en 1574. à François Berthier S. de Rouffelin. II. Marie. 12. Cyprien, qui fuit. 12. Louise, femme de Jean Charlemagne V sa femme d'où y a eu un fils > Secrétaire de la Reine, & de Marie du Chèvre 13. Jacques, Chanoine de l'Eglise de Bourges. 13. Tancrède, fils de c^{est} If à Gabriel de Contemoret S. de Savoye. 13. Louise femme de Simon Poupardin S. du Chureten 1512. 13. Marie & Gabrielle, Religieuses à l'Annonciade de Bourges. 13. André, qui fuit. XIII. André Bouer S. de Saintigny, de la Doic & de

Loquineau , mourut l'an i(,%6. & avoir epou fe en 1664. Jeanne Bcngy
Dame de Scnay, fille de Jean Bcngy-d'Eftrechy Ecuyer S. du Corbet ,
Capitaine au Régiment de la Marine , tué au Siège /c Lcrida, & de
JeanEcccc* •

HISTOIRE DE BERRT, ne Bigoc fi femme, & Nicce d'Ecienne
 Bcngy - du - Gjrbc Ecuyer S. d'Eftrechy ^ de Bouhecain , Capitaine au
 Régiment de fainte Mème , Ayde de Camp des Armées da Roy , dont font
 ifTus , 14. Marie. 14. Marguerite. 14. Jeanne. 14. Cypricn. 14. Anne. 14.
 Suzanne. bouffée. Chapitre CIII. C'Ette Famille oui porte d'azur, à trois
 Trèfles d'or, i. i. Suppôts deux Lyons d'or. Cimier un de même , eft une des
 plus anciennes de la Ville d'Yffoudun : Elle eft confidcrable en Berry , tant
 par fes Alliances , Charges & Terres , que par les Biens-faits qu'elle a f.iit à
 l'Eglife, En 138J. vivoit Alips Bouffct fille de dcffunt Thomas Bouffct.
 Macc Bouffct avoir cpoufe avant 1461. Guillemtte Vallée des Seigneurs du
 Puy-vallée : il fut Pere de François Bouffer mariée dcz 1468. à Ambrois de
 Cloccaux. Nicolas Bouffct fit hommage au Roy en 1461 pour fon Ficf de
 TaiG, & des Hommes fcrfs qu'il avoir cz Paroiffes de fainte Lizaigne &
 Lizcrjy, & cz environs 5 corn* m'aufls des Dîmes qu'il pofledoit à Tizay,
 Janvarencs & Ylvoudun. C'eft luy qui bâtit & fonda une Chappelle &
 Vicairie en l'Eglife de faint Cyr d'Yffoudun , en l'honneur & Invocation de
 faint Catien , pour le falut des Amei de fes Perc Se Mere. Il laiffa plufieurs
 Enfjns qui font nommes dans le Titre de la Fondation du 6. Mars i^éi. Et
 Mrs Bouffct font encore aujourd'huy Patrons Collatcurs de ce Benchecc , ne
 c'eft de ce Nicolas Bputct ficur de Taifi qu'eft defcendu par plufieurs
 degrez de génération. I. Jean Bouffct feigneur de faine Aouft & de la
 Gravolle, eue pour femme Marie Blanchard , qui le rendit Pere de, t. Jean
 Bouffct qui fuit. i. François Bouffct Dame de faint Aouft, femme de Jean
 de Fradct Baron de Bour." délies, Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de
 la Greffe Tour de Bourges. 11. Jean Bouffct Ecuyer ficur de la Gravolle &
 de Gallifart, Confciller du Roy , Rcccgénéral des Décimes de Bourges , eut
 pour Epoufe en ijjS. François Dorfànoc» d'où font iffus , }. Gabriel
 Bouffct qui fuit. 3. Marie Bouffct femme de Charles Charlemagne Ecuyer
 ficur de Bcry, Lieutenant Particulier à Bourges. 3. François Bouffct
 Religieufe Ucfuline à Bourges. III. Gabriel Bouffct Ecuyer ficur de la
 Gravolle & de Gallifart, Procureur du Roy e» Berry , & C Receveur gènerai
 des Décimes, fut marié à Marie Agard fille de Claude Agard Ecuyer ficur de
 Champ &: des Turcaux, 8c de Marie Bigot fa femme, d'où , 4. Gabriel
 Bouffct Ecuyer ficur de Gallifart , Confcillci au Bailliage ic Siège Prefidial
 de Bourges , a laide d'Anne Riglet fa femme. y. Gabriel Bouffct ficur de
 Galljffart. J. Marie Se Jeanne Bouffct. 4- Jean-Antome Bouff:t ficur

d'Eftrechi & de Bouchetin , ' à caufe de Jeanne Bengy fa femme, fille
d'Etienne Bengy-du-Corbet Ecuyer fleur :d'Eftrechy, Capitaine au Régiment
de fainte Mmc, ie Aydc des Camps & Armées du Roy , & <lc
FrançoisLouife Marchant de la Moulfe, Dame de Bouchetin fa femme ,
dont il a , y. Marie, Jeanne , Anne ie Marie-Madclaine Bouffct. ^ 4- PjuI
Bouffct Seigneur de Monrfauche & Natalou, Procureur du Roy en Berry, a
cpoufe Jaquerte Rouffcau fille de Barthélémy Ecuyer ficut à Fontcny .
Echanfon du Roy, ie d'Elifabeth Martin fa femme , dont , f . PauUPierre
Bouffct Chanoine de l'Eglife Patriarchalc de Bourges, Prieur deNcuvy

The text on this page is estimated to be only 22.44% accurate

LIV%E XII. Pailloux , & Titulaire de la Vicairie des Bouffecs. y. François Bouffet fieur de Moncfauche , est aux Cadets, j. Robert Bouticty • Antoine Bouffet* y. François & Marie-Elisabeth Bouffet. 4. Jean-Baptiste Bouffet Jefeite. 4. Marie, Religieuse à la Visitation. 4. Gabrielle, Religieuse aux Ursulines. 4- François Bouffet mariée à Robert de la Chapelle feigneur des Gozis. De la Chaffagne, ChapitreCIV. I. ANTOINE DE LA Chassacnb Ecuyer S. dudit lieu , qui porte d'azur/a deux fasces dor , accompagnées de cinq Etoiles de même , deux en chef. d«x en cre les deux fasces , ic une en pointe , eut d'Helieite de Bauillac sa femme , IL Roland de k Chaffagne S. dudit lieu, conjoint par Mariage avec Catherine de Boie o ou ^ ' III. Léger de la Chaffagne S. dudit lieu , qui de François de Savignac sa femme, eut. ly. Honoré de la Chaffagne marié avec Jeanne Brujas , qui le fit Pere àii Y. Jaques de la Chaffagne S. dudit lieu, qui de Marie Pouae procréa é François de la Chaffagne allié avec Gabrielle de la Celle, é. Honore de la Chaffagne qui fait, tf. Jaques de la Chaffagne. v;. Honoré de la Chaffagne S. dudit lieu , de Louise Poutre sa femme . eut, VII Jaques de la Change S. dudit lieu. ea U Châtellenie de Magnat. De CUves du Rol(oy. CriAPiTRB CV. I. E!lm "l ^ ^ 't.^ ' ^7 ^ ' ^ ^ ^ ^ d'Auxerre , fils de Jean III. du nom , & fécond Duc de Cleves enr rmic p«A«, j /-l l j « \ r femme , 6»le do Jean Gdr*^ de Vc^dô^n, ?" <ic Charlotte de Bourbon sa .3. Charles de Cleves Comte de Nevers , qui continua la posterite. r 9»^t«iço» ar Ctetes Abbé de Tré^rt , dūquet cf-aprez. m. FftWçfeis de Crevés délaillTu fix Enfants naturels, qui font , î lIZ I P r" descendus les fieurs de Rozoy & d'Aligny: 4. Louif dtf eievs Abbi: de Touffaints à Châlons en Champagne . depL Abbé.df £.cccc« i;

^14-4 HISTOIRE DE BERRT, Bourras , Prieur Seigneur de la
 Charité, Evoque de Betlehem , Prieur de Bonny , où il mourut l'an 1609* 4.
 Charles de Cleves conjoint par Mariage avec N. . . de Blois Dame de
 faint Maurice en la Vallée d'Aillant , mort sans postérité. 4. François de
 Cleves mariée en premières Noces avec N... de Rivière ; en secondes , avec
 le fieur de Pernay } en troisièmes , avec le fieur de Beaufort. 4. N. ... de
 Cleves Abbé de faint Julien à Auxerre. 4. Louis de Cleves alliée avec
 Jean de Ruille fieur de Fontenil en Normandie, dont plusieurs Enfants. • IV.
 Louis de Cleves seigneur de la Fontaine d'Alligny en Donzinois, contracta
 Mariage avec Marguerite de Sauzay , d'où, 5. Claude de Cleves , duquel cy-
 aprcz. y. Jean de Cleves Abbé de Toufflains à Châlons, Seigneur-Prieur de
 la Charité, par RefignatioD de son Oncle. 5. Renée de Cleves. y. Marie de
 Cleves. V. Claude de Cleves seigneur de la Fontaine d'Alligny . du Rozoy &
 Marfaut, épouse Guyonne de la Grange Sœur du Maréchal de Montigny ,
 fille de Charles de la Grange Seigneur de Montigny.&: d'Anne de
 Brichantcau sa seconde femme, d'où, 6. Antoine de Cleves, qui continua la
 lignée. i. Ruc de Cleves mariée à Louis de Culant Baron de Brecy. VI.
 Antoine de Cleves Comte du Rozoy , conjoint par Mariage avec François
 Cheralier. 7. Antoine-Henry de Cleves , duquel cy-aprçz. 7. Marie de
 Cleves Religieuse à Maubuisson. VII. Antoine-Henry de Cleves Comte du
 Rozoy, a épousé François Goyot Veuve dtd* me de Culant Baron de Brecy.
 Chapitre CVL C Et TE Famille originaire de Mchun-sur-Evre , s'est établie
 à Bourges il y a plus d'un siècle, porte d'or, à l'Aigle de sable chargée d'une
 fasces en Devise de gueules , surchargée de trois Roses d'argent. Le premier
 qui est venu à ma connoissance, est. I. Guillaume Charlemagne fieur de
 Valeau Se de Malitome, d'où, 1. Jean Charlemagne continua la posterité. 1.
 Nicolas Charlemagne conjoint par Mariage avec N... Bouguier. II. Jean
 Charlemagne fieur de Malitome , de Marie Rouffeu Cx femme, procréa,
 III. Charles Charlemagne fieur de Malitome, Echevin de Boutgesen
 icjx.épousa Simonne Riglet fille de Nicolas Riglet, & d'Anne Pillas \ d'où.
 4. François Charlemagne , continua la lignée. 4- Catherine Charlemagne
 mariée à Cliristophe Macé dis de Jean, &: de Simonne Coffin. 4' Nicolas
 Charlemagne conjoint par Mariage avec Louis Nevellec , d'où,

LIVRE XIII ii^s 5. Jean Charlemagne. y. Charles Charlemagne. y. Jeanne Charlemagne. 4. Marguerite Charlemagne femme de Jean Millet. 4. Marie Charlemagne Epouse de Pierre Nicot. IV. François Charlemagne épousa en premières Noces Marguerite du Mollin, en secondes Noces Jeanne Morice. ^ D/* premier Ut font ijijts. » ^ . Jean Charlemagne continua la postérité. y. Catherine Charlemagne. y. Daniel Charlemagne. y. Anne Charlemagne y Judith Charlemagne. y. Louise Charlemagne. Du fécond Ut. V. Jean Charlemagne S. de Launay , Bery, Villecorot & du Buillon-Guillot , Secrétaire de 11 Reine Louise de Vaudemont , s'allia avec Marie du Chèvre fille de Jean du Chèvre l'ieur de la Grange fait Jean, & de Jeanne Boifrot, d'où, 6. Charles Charlemagne continua la postérité. 6. Jean Charlemagne fieur de Villecomte , mort sans Alliance. 6. Anne Charlemagne mariée à Cyprien Bouer fieur de la Ooicj Maître des Eaux 6C Forêts à Bourges» 6. Catherine Charlemagne femme de Jean Clavfau Elcu à Bourges. 6. Jeanne Charlemagne Epouse d'André Picaut Trésorier de France à Orléans^ VI. Charles Charlemagne Heur de Bery , Lieutenant Particulier au Bailliage, Maire de la Ville en épousa Marie Bouffet fille de Jean , fieur de la Cravole, 6c de Françoise Dorfanne , d'où , 7. Charles Charlemagne fieur de Villecomte, Lieutenant Particulier au Bailliage de Bourges, conjoint par Mariage avec Marie-Anne de l'Afpic , dont il a des Enfants. 7. Catherine Charlemagne Epouse de Philippe Guenois fieur de Prunay , Receveur des Décimes à Bourges, fils de François, S. de Morthomier, aussi Receveur des Décimes. 7. François Charlemagne fieur de Bery, a épousé N... Subouret , Se depuis Françoise Garnier, qui l'a survécu , & pris tjne féconde Alliance avec Pierre de la Chappelle Ecuyer S. du Pleix, Doyen des Professeurs en Droit à Bourges. Il a des Enfants de son premier Lit. De/coUrd,. Chapit&b GVU. I. GILILLAUME Defcotard Ecuyer seigneur du Bois*du- Perche, Archer de la Garde du Roy. qui porte d'azur, à la bordure d'argent au fautoir d'argent , accompagné d'une Etoile en chef, & de trois fufcaux de même , a. r. épousa le 16. Mars 1544. Autoincte Mathirux fille de Georges MathichX Ecuyer fieur des Hommes, d'où , 1. Anne Defcolard femme de Jaques de Laleuf Ecuyer fieur de la Perrière, a. André Defcolard qui fuit. II. André Defcolard fieur des Hommes, s'allia le 6. Octobre 1544. avec Françoise Richard, fit la foy Se hommage de la Seigneurie des Hommes le 18. Juin 1548. Sa femme telta le 16. Avril 1566. au profit de son fils cy-après nommé.

The text on this page is estimated to be only 27.03% accurate

ii4>é HISTOIRE DE L'ER RT, III. Pierre Defcolard âcur des Hommes , contraaa Mariage le 17. Juillet 1571. avec Jeanne Eflourneaa , d'oà, IV. Louis Defcolard ficur des Hommes , conjoint avec Gilberte de la Geaumont le it. Décembre i^ox. d'où, V. Louis Defcolard ficur des riorames, IL du nom , marie avec Jeanne Bonneau le ig Juillet 1^3}. d'où , 6. Robert Defcolard fleur du Bouchaud. 6. Charles Drfcolard fleur de Lcflc , marie i Marguerite Fromencaud. Louis Defcolard. ^ . Louis Defcolard ficur de grand Pré. Efievard. Ghapitr b CVIIL I. An^d^raLi^T'^/n ^f' ^T^' ' ^^"S' ^vec Madelai. ne de Gamaches le 6. Décembre 1554. & d'eux cft iflu , IL Louis Eftevard fleur de la Grange, conjoint par Mariage avec Anne Simon lei7. Janr. 35»4. se en lecoDdesNoces.avecMadclainedcPatouflcau le 14. Juillet 15S8. d'où cft forty, III. cft diSndu^*^^^' * Alliance avec Marie de Saihenat le 30. Janvier à'oà IV. Louis Eftevard ficur de Faix , qui a époufé Marie Migeonnet le «.Novembre itfrx. 11 porte burelc d or & de gueules. De Fougères. Chapitre CIX. II. PHiLiFFE DE Fougères Ecuyer , ponc d'or, au chef emmenhc de enculcs de trois pièces , cft Perc de , * IL Pierre de Fougères marie avec Marguerite de Bridicrs le 8. Novembre 1410. d où : II L Jaques de Fougères. Capitaine de Breffc , lequel de Fran^oife de Sauzay fa femme] 4* Gabriel de Fougères, duquel cv-aprez. 4- Jaques de Fougères fieui de Ridon. 4. Jeanne de Fougres. 4. François de Fougère*: Avril 1,7^ fougK, j lefquels partagèrent la fucccffion de leur Perc le xi.

I L1V%E XI L j,^^ IV. Gabriel de Fougères fleur du Colombier ,
 Capitaine des Ville & Château de Brefle & de Mirebeau > contrada Mariage
 avec IfabcauMurtcl le i;. Mars laquelle le fie Perc de , J. Charles de
 Fougères qui continua la pofterite. y. Louife de Fougères mariée à Jean de
 Lalcu Ecuyer, le 17. May ijij. y. Ifabeau de Fougères. V. Charles de
 Fougères Ecuyer fleur du Brcuil & du Colombier , Capitaine des Ville U
 Château de Brefle, s'allia avec François de Menouxlc zi. Mars iy>7. d'où,
 VI. Pierre de Fougères fleur du Colombier , Capitaine & Maître des Eaucs
 & Forées do Brefle, qui époufa le it. Novembre 163}. Marguerite Vczien ,
 d'où font iflus , 7. François de Fougères fleur du Colombier , Capitaine de la
 Vicomte de Brefl*c. 7. Jofeph de Fougères l'aine. 7. Jofeph de Fougères le
 jeune. Fradet, Chapitre CX. LA Maifon des Fradets originaire de li Ville de
 Boorges.ou établie en icelle depuis fi long-temps, qu'il n'eft mémoire
 du commencement. eft non feulement une desplui anciennes. mais encore une
 de celles qui ont poffede la Noblcflc avant la Conccflion des Privilèges de
 la Mairie ; aorti l'ancien Armonal dei Heraults de l'an !3io. & celuy de
 Gilles le Bonnier dit Berry , du temps du Roy Charles VU. de l'an 1410. la
 mettent au nombre des nobles Familles du Berry. Elle fe trouve employée
 dans l'Epée & l'Eglife , témoins Arnaud Fradet Evêque de Coferans ,
 mourut en 1519. Un autre Arnaud Fradet Evêque de Rieux vivoit en 1405.
 Pierre Fradei Chevalier , afliila à la Donation que fit Bernard Vicomte de
 Comborn , environ Tan 1068. Alexandre Fradet étoit un des trente Gentils-
 hommes qui combattirent en duel avec Jean de Beaumanoir Chevalier
 Partifan de la Maifon de Blois , contre trente autres Gentils-hommes
 Partifans de Jean IV. Duc de Bretagne en ijjo. mais le temps qui dévore
 toutes chofes , & le peu de Titres qui m'ont été communiqués ,
 m'empêchent de donner une Généalogie plus ample avec certitude , ainfi je
 ne commencray qu'à , I. Noble Homme Jean Fradet Ecuyer, Procureur du
 Roy «n Berry. en 1334. Le nom de fa fcpime n'eft venu à ma connoiffance ,
 mais il fut Perc de , X. Guillaume Fradet qui fuit. X. N Fradet mariée \
 Pierre Lalemant fleur de Boifbriou. II. Guillaume Fradet fleur de Loyc en
 partie & de Redan , époufa par Contrad de l'an 1345. Philippes Apaupé fille
 de deffunt Mathieu Apaupé ficur des Vignes, Procureur du Roy en Berry , &
 de Jeanne Bâtard fa femme. La Future a pour Habits Nuptiaux deux Robbes
 d'écariate fourrées de vair ^ ce qui eft une marque de Noblcflc, d'où , IIL
 Jean Fradet fleur de toye en partie & de Redan , qui laifla en 1411. Jeanne

Pdourde fa Veuve : Ils eurent cntr'autrcs Enfans. 4, Guilbume Fradet q«i fc
verra cy-aprcz. 4. Jean Fradet qui fuie. Jean Fradet acquit le rcfte de Ja
Seigneurie de Loyc en 1417. eut pour femme Agnès

jfff,8 HISTOIRE DE TEKKT, j. Guillaame Fradct qui fuit. ^
 Guillaume Fradct Gcut de Loyc, de Chappes ic de Pigny, époafa N. . . . N. .
 . • d'où , 6. Guillaume Fradct qui fuit. , . ^ , /r j 6. Huguct Fradct qualifie en
 1437. Clerc des Offices de la Ducheffe de Viennois. VI. Guillaume Fradct
 Gcur de Loyc , de Chappes & de Pigny , fut marié à Jeanne de treignac fille
 d'Etienne de Treignac ficur dcFontilay , Lieutenant gênerai a Bourges, de
 Ponon de Sathcnat fa femme, dont, 7. Etienne Fradct ficur de Pigny , qui
 fuit^ 7. Jean Fradct ficur de' Loyc , cy-aprez. 7. Agnes Fiadct mariée à Jean
 Valéc fieut d VU. Etienne Fradct ficur de Pigny , eut pour femme Anne
 d'où , i 8. Etienne Fradct mort fans Enfans. 8. Martin Fradct qui fuit. VIII.
 Martin Fradct ficur de Pigny, Maître des Requêtes de la Reine de Navarre,
 Ducheffe de Berry , cpoufa Marie de Ganay fille de Nicolas de Ganay fieut
 d'Azy , Confcillct au Grand Confcil , &c de Marie Brinon fa femme , dont ,
 9. Claude Fradct ficur de Pigny , mort fans Enfans de Claude Chaumean< 9.
 Perrette Fradct mariée deux fois ; Preraictcroent , à Urfin de Sauzay Baron
 de Contremoret, &c. ôcea fécondes Noces, l Jean Foucault Prefident au
 Parlement de Bretagne' Branche de Loye. VII. Jean Fradct ficur de Loye &
 de Chappes , Lieutenant gênerai à Bourges , fut marie en 1494. à Jaquette
 du Breuil Dame de la Grclerie fille de Pierre du Brcuil ficur de la Grclerie ,
 Avocat du Roy à Bourges, ic de Jeanne Touftain fa femme : En fécondes
 Noces il cpoufa Marie Sarflc Veuve de fon Bcauperc. Snfans du ^entier Ut.
 8. Guillaume Fradct qui fuit. 8 Jean Fradct ficur de Chappes, Chanoine de
 l'Eglife Patriaichaie de Bourges, tc grand Archidiacre de Bourges- , l r l 8.
 Anne Fradct Dame de la Grclerie , mariée en ijiÉ. à François Godard ficur
 du Ruau, fils de Pierre Godard ficur du Solier, Se de Jeanne Pouffin fa
 femme. VIII. Guillaume Fradct ficur de Loye & de Chappes , époufa Anne
 Bonin fiUc de Pierre Bonin ficur du Corpoc , Procureur général au grand
 Confcil , 6c de Jeannc Fumée fa femme , d'oià , IX. Antoine Fradct ficur de
 Loye &: de Chappes, exerça pat Commiffion la Charge de Lieutenant de
 Roy fie Lieutenant gênerai : Il fut auflî Maître des Requêtes ordinaire de
 François de Fiance Duc de Berry & d'Alençon. Il mourut en Î197. aprez
 avoir époafé en iyj6. Claude Bidault fille de Jean Bidault fient de Germiny ,
 Mazieres &: du Colombier , &c de Catherine Bindé fa femme . d'où , 10.
 Antoine Fradct ficur de Givray , Confciller au Parlement de Paris en i6ai>
 Chanoine & Grarid Chanrre de l'Eglife de Bourges , Abbé de Meobcc 10.
 Claude Fradrt ficur de Chippcs , qui fuit. 10. Jean Fradct ficur de faint Août,

qui fe verra aprez fon fccre. 1o. Anne Fradct femme de Louis Foucault S. de
Champforr, Prefident à Bourges. 10. Jeanne Fradct Dame de Loye , raiticc à
Pierre Bengy fieut de Fontilay , Vày & du Nuifement. X. ir

LIVRE XII. X Claude Fradet S. de Chappcs, Lieutenant Criminel à Bourges, eut deux femmesjLa première, Marie Maugis fille d'Etienne Maugis S. de Crofles &: des Granges, Scctctaire du Roy , &C d'Agnes Mollan : La féconde , Renée de Forgucs. Enjans du premier Ut. II. Antoine Fradec S. de Chappcs & des Fontaines, Maître d'Hôtel du Roy , fut marié à Louife Lclarge ; d'où , 11. Claude Fradet femme de Charles Foucault Ceur du Rozay. II. Marie Fradei Dame des Fontaines, mariée à N.de Francieres S. du Coudray-Orçayi II. Claude Fradet Dame de Chappcs , mariée à Pierre Bcngy S. du Nuifcment AT de'Vizy , Lieutenant Criminel à Bourges. Du fécond Ut. II. Claude Fradet S. de Poigny , Capitaine au Régiment d'Eoguicn , tué au Siège de Perpignan. II. Aimée Fradet morte fans En fans d'Henry Le Bcguc Vicomte de Villcmenard , PreGdcnt à Bourges. II. Marie Fradet morte fille. Branche de Saint-Aouji. Jean de Fradet S. de Saint - Août , Baron de Bourdelles . Chevalier de l'Ordre du Roy , Capitaine de la Grofle Tour de Bourges , époufa en Françoisfe Bouffet, d'oii , II. Antoine de Fradet S. de Marmaigne, Abbé de Plein-pied & de Mcobec, Trcforier de la Sainte'chappelle de Bourges , Chanoine fii Grand- Chantre deTEglife Pacriarchalc de Bourges. II. Jean de Fradet , qui fuir. 11. Claude de f radet , dcftiné à l'Ordre de Malihe, tué en duel en i6jj. II. Marie de Fradet , mariée en 1610. à Gabriel Anjorant fleur du Coupoy. II Catherine de Fradet, mariée en lôij.à Valenan do Francieres Seigneur du Coudray-Orçay , Capitaine au Régiment d'Enguicn. II. Renée de Fradet, morte en 1614. avant que faire Profcf lioncn l'Abbaye de faine Laurent. XI. Jean de Fradet Chevalier de l'Ordre du Roy , Seigneur de faint Août , de faint Jaourin , de Vignou , Vouzeron , Puyjournain , Saint Maur & de Lourray, & Comte de Château mcillant, Baron de Bourdelles, Vicomte de Villcmenard, Confeiller du Roy en fcs Confcils d'Etat &: Privé , Maréchal de fes Camps & Armées , Lieutenant gênerai de l'Artillerie de France, mourut en 1659. aprez avoir époufc Jeanne - Marie de faint Gelais-de-Lufignan , fille de Jofué de faint Gelais- de-Lurignan,&: d'Anne Pouflàrd-deFors fa femme , dont la Généalogie cft cy-devant imprimée j d'où font iftus , li. Antoine- Armand de Fradet Seigneur de faint-Août, Comte de Château-meillant, Baron de Bourdelles U de S.Janurin , Vicomte de Villcmenard &L de la Mottc-feuilly, &c. Confeiller du Roy en fcs Confcils , Lieutenant gênerai pour le Roy au Gouvernement de Berry , Meftrc de Camp d'un Régiment de neuf Compagnies, &: Brigadier du Roy en fes Armées , fut tué dans les dernières

Guerres d'Hollande fans avoit, çté marié. II. Louis-Armand de Fradec , cft mort jeune. II. Jeanne-Marie de Fradet , cft mariée à Jaques du Plcflis-Châcillon , Marquis de Nonani, Mefre de Camp d'un Régiment. Autre Branche. IV. Guillaume Fradet fleur du petit Chappes , âls dé Je^ Fradac fietrr de Lôye rii pat* ^ ' -T î.. ; Ffffftf

iij^o HISTOIRE DE BERRT, tic, Prevôt de Bourges. Je n'ay
 trouvé le nom de fa femme, mais jecroy qu'il fut Perc de, V. Pierre Fradet S.
 de la Voheric & du petit Chappes, Capitaine de la Ville de la Chjritc & de
 la GroJTe Tour de Bourges, qui trépalFa le 3. Avril 1445. ayant cpoulé
 Agnes de Cambray fille de Jean de Roupy die de Cambray, Chevalier, &
 de Marguetitc Chambellan. Elle trcpalTa le 8. Avril 1456. donc une
 nombreufe poftetitc. .⁶. Claude Fradet, qui fuie [■]é, Jaquclin Fradet
 Ecuyr de l'Ecurie du Roy, S. de la Cheze, Capitaine de la GroJTe Tour de
 Bourges ^ comme il appert par une Enquête de l'an ijoo- & par un Paffcporc
 du Roy le 14. May 1448. pour aller en AmbanTadc à Rome, fit hommage,
 tant pour luy que pour fes ftercs > au Duc de Berry en \^6x» 6. Geofroy
 Fradet S. de la Vchrie, cy^aprez. 6. Jean Fradet Ecuyr, fit don de toutes
 les Coutumes qu'il avoit en la Terre de Mchun fur Ycvre en 147t. à Jean
 Fradet Ecuyr, fon FilsPierre Fradet Doyen de l'Eglife de Bourges,
 Confciller au Parlement de Paris, dont l'Eloge cil à I4 page ioS« à la
 mémoire duquel on a mis depuis peu un Epitaphc dans la Chappelle des
 Fradets de l'Eglife de Bourges. , lé' Nicolas Fradet Chanoine & Chancelier
 de l'Eglife & Univerfite de Bourges. 6. Guillemcttc Fradet Abbcflc de
 Beauvoir. 6. Agnes Fradet mariée à Guichard Bernard S. de Villaine, fif à
 Michel de Livoie, &ù fut Merc de 7. Michel Bernard ficur de Villaines &
 Jarruas. 7. Agnès de Livoïc femme de Jean Huault ficur de la Motte-d'Hezy
 fif de Verdeaux. VI. Claude Fradet fut Pere de, 7. Durand Fradet Maitre
 d'Hôtel & Prevôt de l'Hôtel fous Louis XI. Il fut commis par les Maréchaux
 de France le 16. Odobre 1485. pour faire les Montres &c Revues des
 Troupes &: Gens de Guerre, qui étoient fous la Charge du Connétable de
 Bouibon, pour le Quartier de Novembre & Décembre. H eut deux Enfans.
 8. Charles Fradet Ecuyr S. de fiint Martin des Laps S£ de Beauvoiûn. 8.
 Theode Fradet pourvu par le Roy Louis XL d'une Charge d'Elu pour le fait
 des Aydes, ordonnées pour la Guerre ez Pais de la Rochelle Se Xaintongc,
 & depuis de lu Charge de fon Perc, le 4. Juillet 1480. VII. Geoffroy Fradet
 Ecuyr S. de la Vcheric &: du petit Chappes, eue pour femme Cathenne
 Alabat Veuve en 1481. &: Mere de, VIII. Charles Fradet Chevalier de
 l'Ordre de Notre Dame de la Table Ronde de Bourges, S. de h Vcheric, du
 petit Chappes & de la Cheze, fut marié deux fois j Premicremenc, à Jaquette
 Croctet; Secondement, à Jeanne de Percelles. Enjàns du premier Lit. 8.
 Charles Fradet Ecuyer Ceur du petit Chappes, mourut fans être marie: il

laifla un fils Bâtard nommé Charles Fradet. 8» Jean Fradet Ecuyet ficur de la Cheze , mourut fans Enfans de Marie de Gain* bray fa femme. 8. Pierre Fradec , auflî mort fans pofteritc, 8. Jaquette Fradct Dame de la Cheze , fut mariée trois fois; Premièrement, a Jean Paulin j Secondement , à Jean Billonnat Procureur du Roy à Moulins ca Bourbonnoois-» Troificmement , a Jean Dordon ficur de ChalufTct. t. Françoisfe Fradet mariée à Jean du Chevic. 8. Anne Fradet mariée à N. . . N. 8. Jeanne Fradet. Je ne mets pas icy quantité d'autres Ftadctsd de la toctne Faraille^patc? qucie asf favoit de quelle Branche ils étoient.

LIVRE XII, 12 SI François, Chapitre CXI. I. FRANÇOIS

François Ecuycr S. de la Garenne, dont il fit foy & homma* ge à \i Reine Cachcrinc de Mcdtcis , à caufe de Ta Seigneurie de Levouxle \y May ijji. cft Perc de , ir. Jaques de François S. de \ Garenne , conjoint par Mariage avec Anthoinc de Villcbon le x% Dcccmbrc ijyo. lequel vendit le Droit d'Aîncflc qu'tl avoir au Fief de la Garenne à Lconard de François Ton frère, le dernier de Décembre 1580. d'où, 3. François de François II. du nom ^ S. d'Epagne , qui a cpoufc Vincente de Muflard le 29. Juin 160Ô. d'oii , 4- Jean de François S. d'Epagne, qui a cpoufc Anne Bertier le ix. Juin 1641. 4. Jaques de François mort jeune. 4. Charles de François S- de Boifginbn, qui a contraïc Mariage avec Marie Agard le ZI. Février 164Ç. dont pluſi 'urs Enfans. Ils portent d'or , trois faſces de gueules , accompagnées de trois Etoilles de même en chef. Guyot. Chapitre CXII. r I. Pierrb Guyot Ecuycr s. d' A fnicrs , rendit aveu & dcnorabrement de la Seigneurie d' AInicrs au Seigneur de Ilfle-Jourdin l'an 1333. IL fut Perc« de II Perrot Guyot S. d'Afniercs , Ecuycr de M. le Comte Palatin du Rhin, Duc de Bavières , dénomme en une Sentence des Requêtes du Palais du 1. Odobre 1407. cpoufa Cécile De la Lande, laquelle en croit Veuve l'an 1417. & en cette qualité tranſgea Icitf» Décembre avec Perciot De la Lande Ecuycr. De leur Mariage forut. III, Jean Guyot Ecuycr S. d'Afniercs , Enſeigne des Gendarmes de M. le Duc de Bourbon , marié le 9- Novembre 1431. avec N . . . d'où IV. Pierre Guyot III. du nom. Chevalier S. d'Afniercs & de S. Germain , lequel vécut juſques en l'an 1499. Il fut Pere de j. Jean Guyot II du nom, duquel cy-aprez. ^ . Jeanne Guyot mariée le 16. Août 130). à Jean de Lcflanduic Ecuycr. Y. Jean Guyot II du nom , S. d'Afniercs, cpoufa Marguerite Chauvin, avec laquelle il fit fon Teſtament mutuel le 8. Août iji6. au profit de fcs Eafans cy-aprcz nommes. 6. Clément Guyot. 6. Martial Guyot VI. Clément Guyot S. d'Afniercs, par le don que luy en fit fon Pere le 18. Avril 1J14. ea faveur de fon Mariage avec Looife de Toumeau , qu'il contrada Iczo. des ircmes mois & an. Sa Femme l'ayant ptedcccdé, il reprit une féconde Alliance avec Catht rinc JoubPK

The text on this page is estimated to be only 25.95% accurate

HISTOIRE DE BERRT. Veuve de Benoît Vicier Ecuyer , le x. lanvier 1⁴⁷- & même temps maruJeanGuyoc fon Fils avec Anac Vigier fille du premier Lie de ladite Joubert. VII. Jean Guyot IU- du nom . S. d'Afnières,cm plufieurs Enfans d'Anne Vigier« fa femme 8. René GuyotS.d'Afnières, mort fanspoftcmc. . , ■ ' 8. Antoine Guyot S. d'Afnières aprez fon Fterc , qui continua la lignée, g. François Guyot S. du Doignon. 8. François Guyot. 8. ""c cT-Vh^alS^Mi^^ du BUud.is, don. il fu.pou»! par le Grand Maître,le lo. Novembre 1599. VIII. Antoine Guyot S. d'Afnières s'allia avec Leonarde Des Roches le 8. Janvier m Pcre étant lors dcccde j d'où font iffus : 9. Mathieu Guyot. Août 1611. j François Guyot S. d'Efcherat, cpoufa le 14. Novembre ,608. Marguerite du Château , de laquelle il procréa , ^ Jean Guyot Seigneur de Château- Gaillard U de Jomard , contraOa Mariage le 17. Janvier 1633 Claude Maugin, d'où font ijlus. II. François Guyot II. du nom , duquel cy-aprez. II. Etienne Guyot S. de Château- Gaillard. XI. François Guyot\l. du nom. S. de Jomatd , prit à femme le ,0. Janvier 1⁵⁷- Marie Niverc, de laquelle il a plufieurs Enfans. II. François Guyot III- du nom. 1/ j 1 r««nr Xi. Jean Guyot! Marie Guyot. ir. Anne Guyot. iz. Madelame Guyot. ^ 'Des Marquep, Chapitre CXIII. I. ETiENN.£ DES Makq^uets Ecuyet S- de h Broffe . qui porte dW à la bande d'argent . accompagnée de deux Croilfans d or montans . . en chef 6: Uutrc en pointe , de Cathcrme de Çhâtin fa femme procréa , 11. Antoine des Marquefts S. de la BrolTc & de faint Hilaitc , marié le 4- May ijoj. avec Marguerite de Parpirollc , d'où , Pierre des Marquefts S. de la Broffe , allié avec François Paviot le 16. Juin m' . IV. François des Marquefts S. de la Broffe . conjoint par Mariage le 9. JuiUcc îî70' avec Marguerite de Coifgne , d'à , ^ Gabriel des Marquefts S. de la Broffe , lequel époufa Diane de Bridiers le 5. Février 1609. d'où.

The text on this page is estimated to be only 29.65% accurate

LIVRE XII. njs é.Silv.iin des Mjrqiufis, duquel cy-aprci. 6. Antoincuc des Mjrqucfls mariée le i. Décembre 1637. 2 Diniel de la Bufficrc Ecuycr. 6. Jeanne des Marqucfts femme de Raoul Por. VI. Silvain des Marqucfts S. de la BrofTe &: de faint Hilaitc , cpoufa l« lo. Février 1649. Catherine CcnCcr. Dié Ro(4X. ChapitreCXIV. A I. Ntoine du Roux Ecuycr , Chef de cette Famille, cpoufa le ij. Août 1444. Dcnife de Sigccour hcticiere de fa Maifon j d'où, n. ' Jean du Roux Chevalier S. de Sigy en Biic , contraÛaMarisgc le i4.Scptembre 145». avec Catherine de Brichanccau , de laquelle il eut , lit. Louis du Roux S. de Sigy , sallia le ij. Janvier iyj4. i Edmcc de Chaumont , d* laquelle il procréa , ^ ^Jcan du Roux II. do nom , S. de Sigy , conjoint par Mariage avec Margucric de Tournebœuf , qui le f.t Pctc de , V. Antoine du Roux S. de Sigy, époufale 11. Février i6ot. François Piedefer, d'oà VI. Jean - Baptifto du Roux S- de Sigy & de Villc-neuve, en confequencce du Legs que luy fit Mcffire Chnftophlc Chevrier S. de Villeneuve , fon Parrem , époufa Ftançoilc Mafrany , dont Enfans , , Sigccour porte cchiquetc d'or & d'azur , au franc quartier d'argent , charge d'un Lyon armé fiï larapalTé de gueules. Chaumont porte burclé d'argent ic de gueules de dix pièces. Tournrbccuf porte d'azur, à trois têtes de Bœuf d'or. Piedcfer porte cchiquetc d'or ic d'azur. Mafrany de gueules, à trois fafces vivrées d'argent. . » . Richard. Chapitre CXV. I. PIERRE Richard Chevaliet Seigneur de la Tour U. de la Valade , qui de Marguerite Rigault laifla, 1. Jean Richard cy-aprcz mentionné. X. François Richard S. de Verncul. X. Gillette Richard mariée avec Jaques de Tilfcu Ecuycr fleur du Ru, le.*8. Juill. ijtfj. II. Jaques Richard S. de la Tout & de la Valade , eut de Jeanne de la Rivier» fa femme,

The text on this page is estimated to be only 28.24% accurate

Ff1 S T O 1 % E DE B ERRT, j. Robert Richard , duquel cy-aprcz» ■ 3. Jean Richard Chevalier de Malte. III. Robert Richard S. de la Toar, cpoufa le 14. de Février \600. Peroncllc Efinoin dou , ' .4» Renc Richard , duquel cy-aprej. - %i Silvain Richard S. de la Tour. IV. r.in^p"" ^'^A^t S de la Jarige, qui s allia le 15. Février 1^5,. avec Marguerite de laint Forge , de laquelle il « ^ B j. Antoine Richard S. de la Jarige. j- Jaques Richard S. de la Vigric. y. Renée Richard. Certe Famille porte de fable, au chef coufu de gueules, charge d'un lambel d'or de cioq pièces. . , %ichMrd-la-Barre. Chapitre CXVI. I. JEAN Richard fut élu M, ire d. la Ville de Poitiers le ,4. Juillet 1480. qui porte d argent xla fafcdazur . chargée dune ^o,le d'or, accompagnée de ttois^rofes de gueules , deux en' chef, & une en pointe. ^ ^ i.. Charles Richard , duquel cy-aprrz. 2. Dauphine Richard femme de Denis Guitard. IL Charles Richard Echevin de la même Ville de Poitiers, époufa Nicole Maubue, d'où. m. 4 Charles Richard III. du nom , duquel cy-aprez. 4. Judith Richard. ' *^ . 4. Marc Richard. 4- Madclaine Richard. 4« François Richard. 4. Jeanne Richard, tous dénommez au partage du 17. Odobre ly?^. IV. y. Pierre Richard, cy aprez mentionné, y. Charles Rirhard. y. Antoine Richard , tous dénommez au partage du i. Juin 1^19. V. ^ Jictcc Richard S. de faint Aigny , époufa le xo. Juillet 16,7. Louife de Greame, Moi"? do'^Û^^Ln^f imls : ^'^"» » ^-^S^ 7- Antoine Richard S. de BoilTat. 7- Pierre Richard S. du Breuil & de faine Aigny. 7- Charles Richard S. de la Pariacnc.

LIVRE XII TûUet. Chapitre CXVII. I. GUILLAUME DE
 ToLLET, quï pottc dc guculcs , à U Tout ctenclcc d'âfgcnt , eut d'Anne dc
 Maupuy fa femme , II. Pierre de Tollec , conjoint par Mariage avec Claude
 de Clerac le ii. Janviér 1544. d'où font ilTus , j. André de Tollet , cjai fuie. 3.
 Jean de Tollet Abbc de Pleinpicd ic de Noirlac 3. Marie dc Tollet. UI. André
 de Tollet, Gentilhomme fcrvant de la Reine -Mère du Roy > Ecuyet de
 l'Ecurie du Roy, & l'un des cent Gentils- hommes dc fa Maifon , & Maître
 d'Hotel ; Lieutenant d'une Compagnie dc cent Hommes d'Armes, acheta la
 Terre & Seigneurie du Bois-Suamc , & époufa Fran^oifc dc la Grange fille
 dc Haut &Puiflant Seigneur Charles dc la Gf ange Chevalier de l Ordre du
 Roy, Seigneur dc Montigny &: Arquiam; ic de Louife de Rochechouart fa
 femme , le 11. Avril 1587. Elle croit lors Veuve dc Georges de la Chappelle
 Ecuycr fifur de Launay. Le futur fut aflifté dc Mcflire Jean de Tollet
 Abbedc Pleinpicd & dc Noirlac, fon frère, Confcilicr & Aumônier dc la
 RcincMere du Roy ; & la Future, de Noble & PuifTant Seigneur Meflîre
 Antoine de la Qrange, Gentil homme ordinaire dc la Chambre do Roy,
 Capitaine d'une Compagnie François dc des Gardes dc fa Maj' fte , Seigneur
 d'Arquiam , Villcmcnard & Soulangy ; Noble &: Puiflant Seigneur Melfue
 Charles de la Grange Gentilhomme de la Chambre du Roy, Seigneur dc
 Vevrc, fcs Frères : Noble Dame Eméc de la Grange Dame de Marcilly , fa
 Soeur. Le même Contrat porte , qu'elle avoit pris avis dc Noble &: Puiflant
 Seigneur Mcflîre François dc la Grange Gentil-homme ordinaire dc la
 Chambre du Roy , Capitaine de cinquante Hommes d'Ordonnance de fa
 Majefte , Capitaine dc U Porte , Seigneur dc Montigny , fon Frère aîné,
 d'où, IV. # Edme de Tollet S. du Bois-Siramc , qui contrafta Mariage avec
 Claude^ Ragucaa fille dc François , & d'Anne Bonnin fa femme , le 14.
 Mars 1618. Il a été Capitaine dc cent Hommes d'Armes , Maître d'Hôtel
 chez le Roy , d'où font defcendus. j. Antoine de Tollci Seigneur du Bois-
 Siramc , ChezaUChauvier &: Soix ,qui fuit. 5. Rrnéc dc Tollet féconde
 femme dc Claude de Gamachcs Seigneur de Jufly, j- GabricUe dc Tollet
 mariée au ficur de la Coulombierc. V. Antoine de Tollet S. du Bois-Siramé,
 &c. époufa le 16. Février ifin* Marie du Coin Dame dc Soix. 6. Antoine ,
 Charles & Gabriel de Tollec. • _ Vulcob. Chapitre CXVIII. I. ANtoine de
 Vulcob Echevin de Bourges en l'yoj. époufa N Baftard, lequel portoir
 d'azur.à une demy fleur dcLys d'or,parti d'or.àunc dcmy Aigle de
 gueules,Q'ou 1. François dc Vulcob 5. de Malaniras &c. qui fuie

lijs HISTOIRE DE 'BERRT, 1» Jean de Vulcob Chanoine &:
 Grand Archidiacre de Bourges. 1. Antoine de Vulcob S. de Goudron époufa
 Gatherine de la Loc, dou cft iOucCaihrinc de Vulcob femme de Lanceloc
 de la Doie S. de Tauvcnay. i Henrv de Vulcob Perc par Jeanne du Vergier de
 Gatherine de Vulcob femme de Pierre Gentils, & de Marie de Vulcob ,
 maiicc l'an 1563 à Jean Liparin Dodcur en Médecine a Bourges. ' U w
 Y"!'^ ^' Malantras , de Goudron & de faint Germain en partie Maure d
 Hôtel de la Reine de Navarre. DuchelTc de Berry, Maire de Bourges en
 epoufa premièrement Marie du Breuil , fecondcracot, Jeanne Portier fit le
 dé Huçonin Portier S. de Montifaulc &: de faint Vmcnc, & de Jeanne de
 Ghateau-foct la remme. Du fécond Ut, 3. Claude de Vulcob Grand-
 Archidiacre de Bourges , Confeillcr au Parlement. 3. Antoine de Vulcob qui
 fuit. 3. Marie de Vulcob femme de François Tuilier S. deMaziercs, 3. Henry
 de Vulcob. }. Catherine de Vulcob mariée i Adam de l'Etang S. deThinay &
 de Quincy. I 1 1. Antoine de Vulcob S de Goudron , Malantra, & faint
 Germain des Bois, époufi Catherine Bochetel fille de Guillaume Bochetel
 S. de SaOy. & Secrétaire d'Ecat . & de Mario de Morvillicr fa femme , dont,
 du Ri"° ^^^^ ^""^'^ ^ C^ii^yi , Confciller & Aumônier 4- Gabrielle de
 Vulcob femme de Claude Genton S. des Broffes, Prévôt des MaS?voyc"
 ^"y » ^'Hôcel de Marguerite de France. Ducbclfe de Berry & 4. Marie de
 Vulcob femme de Durand Genton S. de Milandrcs. 4. Jeanne de Vulcob
 époufa Jean Girard S. de Prunay , 5ic \ Exmmum hmc mihi , Summe Deus ,
 conctie lahorem MortuHs ut PatrU frofim , placeamque Suftrjies. ^îtLfi DE
 LYOS UIJoUl do râlais dttlrti - V/ INVEN

The text on this page is estimated to be only 25.95% accurate

INVENTAIRE SOMMAIRE DES TITRES, CHARTES.
MEMOIRES ET MANUSCRITS EMPLOYEZ DANS LES PREUVES DE
L'HISTOIRE DE BERRY. T>JNS LE LJFRE PREMIER. EST A MENT de
GailUume 1. du nom, Comie da Bourgei Se d'Aavergne , de l'an 910.
Chattedc Guillaume le Pieux, pouc le Piicuré de Saicillangcide VznfiS.
Turc de Siint Julien dcOiioudc, faifant mention de Guillaume II. du nom.
Comte de Uourg"Charte du même de l'an 91S Dunaion de l'Ab'oayc de
Saint Gondon faite par Etienne Vicomie de Baureci Â 1 Abbaye de Vieizon
, coiucnant la Généalogie de* Vic«mtcs. 1091. ChauedeGeofroylc Noble,
V:comte de Routgei. pour |r Ké abiiir.mcnt de l'liglifc Collegiaic (le (4tnt
Uciiiii. Deux Chiriet du Rojr Philippe I. confirmatiyct de celle du Vicomte.
Titre de la Conceflion du Fief de N.inçay, faite par l'Abbé de (aint Sulpicc 1
Eudei /^belin de Bonncfont , du Rc};nc du Kojr Robcit, du confentemcnidu
Vicomte Geofroy. Accord entre le Chipiite de S-UtHn & Giloa de Sculj .pat
l'entremile du même Vicomte. Donatien fa tc par Arni;fte au ChapitiedcN.
Dame de Sales, du confentement dudii Vicomte Donation faite à l'Abbjycde
S Su.pice par Engeircndc,du conrcnicmni de Get^fi le Mrfchins. 4 Vicomte
de Bourgei l'an)o duRcyKub. rt. Don des Entrées S Coutumci du (lourds.
Urfin , fiit par Etienne V. Vicomte de Bourges, au Chapitre de faim Urfin ,
l'an 1 du Roy Philippe I. Remifc faite par le même Vicomte au Chapitre S.
Urhn , des Droits qu'il avoir aux Ecluics du Moulin de Chaciet, du
confentement d'Eudes Ar> pin Ton Succcfleur. Delaiflemem (an par André
Troï fTeboit del'Eplife d'Omoy au Chjpitre S Urfin , du confntc ni< nt du
Vicomte Etienne , du Règne du Ri<y l'hi" Ijppe I. PooAtioQ fiiiite pu uo
Patciculiec au Chapitre de Sales, du confentemcni du Vicomte Etienne , l'an
4 du Roy Philippe 1. Don du Franc-alcu dcNanteuil fait parEn(;eU fende au
même Chapitre, en ptefence du VicoiBte Etienne, l'an j. du Roy Philippe I.
RétablilTement dc<i' f^bbaye (aint Ambtoife par le Vicomte Geofroy le
Noble, l'an ii. du hoj Robert , & la Coniirmation faite par Gilon de Sculy Se
Eudes Atpin Vicomre de Bourges. R Hitution fMte par Eudes Arpin
Vicomte e Boii-ges au Chapirrc S. Uifin.dufouide S. Ptivé, du Règne du
Roy Philippe. Fondation du Prieuré de faint Gelais. 1109. Don du Comté de
Poitou fait à Jean de Fran-~^ ce par Charles fon Frète Dauphin de France ca
juin i,17. Appanagcdela Comiede Poitou fait! Jean de France, parle Roy
Charles V Novcrob 1)69. Don fait au mcinc de la Comté de Mâcon,pai

Charles Dauphin de France, en May 1399. Etcûion du Duché de Berry &
d'Aurcrgnc ^ parleKoy J :aii, en faveur de Jean de France ton / fils, en
Oftobre 1360 r Mariage de Jean Comte de Poitou , & de Jeanne d'Armagnac
, 14 Juin 1360 (So. ! Contrepromcfle donnée par Jean Comte d'Ar- I magnac.à
Jean Comte de Poitoufon Gendrfl,a4 | Juin 1360. I Renonciation faite par
Jeanne d'Armagnac j Comtcflc de Poitou, aux SucccfTiuns de les l'ère j &
Mcte. en faveur de Jean Comte d'Armagnac j fon frère , «4. Juin 1360. j Don
de 100 livres de Rente fur la Pre«&té d'Yiloudun, fait par Jean Duc de
Berry.aa Chapitre de l'Eglifede Bourges, le <. Septembre 1377. Don fait parle
Roy Charles V à Jean (on Frerc, de ûx mille livres de Rente , èafleoir en
fondy de Terre , Février 1377. Don de la Jufticc deGroife, (Ht
aaincnieChApitre pat Jean Duc de l>erry ,Oâobre 1377. Licutenaoce da
Ducde Berry, j.FéTc. 1377, /. VILLB DH LY05 vbiiioth.dahlaJs(luirU

The text on this page is estimated to be only 24.71% accurate

y NVENTA IRE Mariage d'cnire le Permirtion donnée parle Roy
Chsrle» V i Jean Dacdc tJerry. d'ïffifoijr Bonne fj Filletfooo livr. de Rente
fiit fcs Terrci de Poitou, Février Ijîy. C»mmHt\$njHi' fMr M d Hertuvtil
Sentence de diffolution du Roy Louis XII fi Jeanne de Franceri^^S Lettre
da Rojr LouisXII. touchant lanallitède foo Mariage 3»ccjeannc de Fiance.
PJnfie irs Pietés cjui concernent le Don du ' Doché de B.rry, fait pat le Roy
Loois XII i ^ .Maddmc Jeanne de France, x^.Decemb. m 98. ' Ratifican'oii
de l'Evaluation deschofcs donventes i Jeanne de Frar.ce , 16. Juin 1499.
Déclara (ion de Madame Jeanne de France qu'elle ne roaiolt encre en
aucune Religion, to. Août IjOl. Tc(ta6tidf de Jcinnè de France, 7o.^a& t5o4.
fioh drf Ddchidc Berty par le Roy François I>i Marguerite fa Sa:ur,ii.
Oâubtciji-r. Comtaâde Mariagedc Charles Ducd'Alen. çon & de Marguerite
DuchefTe de Berty , 9. Odiobre K99. Contradt de Mariage entre flenry Roy
de Navarre & Marguerite Ducheflc d'Aleoçon le de Bcrry , 14. Janv. 151^.
Ratification du Koy François I. des Articles \ de Mariage du Roy de Navattê
ii Je la Duchefle J de Berry , Janvier ijxfi. I Don du Duché de Scrry par le
Roy Henry II. I â Marguerite de France (a Sœur, May, A»r. 15^0. Don du
Duché de Berry en Apanage , faïc I pat le Roy Henry III i François Duc
d'Aleal çon fon Frerc , May 1^71 [Conrraa de Marui;c'dii Roy Henry III. &
I de Lonife de Lafrain«,depuis Dacbede de BciI ry , 14. Février l{7).
Tcftament de fa Reine Loaife Duchefle de I, Berry, 18 Janvier t6oi. ^
AnoblifTenient de Jaques -Cncar, Avril 1440 Atrccdonnc contre Jiques-
Cuetir, 79 May n^. Artèt donné conrrejeanne de Vendôme, Dame de
Mottiighc, ii. Miy 145}. PrdccT verbal de l'exccutton des Arrêts rendus
contre Jeanne de Vendôme flc Jaques • Caenr, 1,. Join 145;. A^rct far Ici
Limites des Bailliages de Berry & de Micon. Chàillon-far Loire ôté du
Bailliage de Bour. ges, ic joint i ccluy d'Orleins, l'an it^j. Arrêt contre le
Comte de Sancerrenjj. Autre Arrêt contre le même, iitfi Parentes du Roy
Louis XI pour l'ércâion ou rctablifl'.-ment de rUnivctfite de Bourges, 141Ç;.
Bulle du Pape P^rul II. 1 même fin , 14(74. Jnangmrâtto Acââtmié
Biturieenjt i 1^66 Tranlaâion cnrrc les Redeur , Doâcurs Se Suppôts de
rUnivcrCtc , & les Maite & Ecbevins , 17 juillet 1581. r Don fait par
Charles V. aa Dlic de Berry , j des Terres de Melle , Sivray , Chifcc & Villel
neuve , Novtmbrc ijtfp. V Don fait pat Charles V. d'un morceau de la .Pvhye
Croix au Duc de Bcrry, Janvitr 1)71. / Debidèibeit fait an Roy, par Jean

Duc de Berry, des Comtes de Xaintonge & d'Angoulême. t. Septembre 1744 C. L'écrit du Roy Charles V. confirmatif de l'Appanage du Duc de Berry, du 15 Mars 1574, ~> Écrite faite par Jean Duc de Berry d'une Chambre des Comtes en la Ville de Bourges, [May 1579. l'Accord entre Jean Duc de Berry Se l'Archevêque de Bourges, pour l'exercice de la Jurisdiction Ecclesiastique Se Secuierie omologuée par l'Arrest du 7. Mars 1580 | Lettre en forme générale accordée par le Roi Charles VI. au Duc Jean, 19. Novembre 1580. | Confirmation du Roy Charles VI de l'Appanage fait par son Aïeul au Duc de Berry, Décembre 1580 ' Traité de Paix entre le Duc de Orléans & le Comte de Foix, Juillet 1510 Dunaion faite par le Duc Jean de tous ses biens au Roy, à défaut d'Housses, 4. Novebre 1510. Articles du Mariage de Jean Duc de Berry & Jeanne de Bourgogne, du 15 Juillet Traité de Paix entre le Roy Charles VI- Ici [Ducs de Berry & de Bourgogne, & le Duc de Brabant d'une part ; & le Duc de Bourgogne & le Duc de Juliers d'autre, 21. Septembre 1588. Traité de Paix & d'Alliance entre les Ducs de Berry & de Bourgogne, d'une part & le Comte de Foix. d'autre, 8. May 1589. Contrat de Mariage de Jean Duc de Berry & de Jeanne de Bourgogne, 5 Juin 1589. Ratification du Comte de Foix, de la Paix faite entre le Duc de Berry & lui, dernier Octobre 1389. Traité d'Alliance entre les Ducs de Berry, de Bretagne, les Comtes d'Alençon, de Clèves & d'Armagnac, 1. Avril 1410. Second Traité entre les mêmes, 1. Novemb. 1410. Révocation du Bannissement & Déclarations données contre Thionne des Ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbonnais d'Alençon & autres, 5 Septembre 1410. Testament du Duc Jean, 7. Juin 1410. Articles de Mariage entre Louis de Blois & Marie de Berry. 9 Mars 1418). Contrat de Mariage des mêmes. Contrat de Mariage de l'Évêque Comte d'Eu & de Marie de Berry, 17. Janv-ier 1419. y. Contrat de Mariage de Jean de Bourbonnais & de Marie de Berry, 17 May 1400. Dispense sur le Mariage de Jean de Bourbonnais & de Marie de Berry. Don fait par Jean Duc de Berry de la Vicomté de Catlauc, à Bernard Comte d'Armagnac & Bonne de Berry sa Fille, Novemb-ier 1410. Lettres du Roy Charles VI. par lesquelles il donne en Appanage à son aîné le Duc de Berry le Comté de Poitou, le 15 Juillet 1400. Don du Duché de Touraine en Appanage, fait par le même Roy à Jean l'on Fils, le 15. Juillet 1400. Contrat de Mariage de Jean Duc de Berry & de Touraine, à Paris du Roy Charles VI. avec Jacqueline de Bavière, Fille de Guillaume Comte d'Hainaut & de Marguerite de Bourgogne, 15. Juin 1400,

Don du DucKc de Berry Se Comté de ^^oitoo par le Roy Charles i fon
même Fils, 7. May 1417.

The text on this page is estimated to be only 21.31% accurate

DES P K EVV E S, ^ Lettre» ^11 Koy Chattes V I. cohiîrmitives I
du Traita de Fatt , fait à Saiac Maur des I Folléf entre le Dauphin (on Fili ,
le DiK de I Bouigogné & autres, pat lequel le Dauphin / doit avoir pour fon
Apannagc IcDaaphibé, la . Touraine , Ucrry & Poiioa, i6. Scpicmbic >Don
fait en Apannagcpar le Rojr Louis Xt 1 Charles d« France (on Ffetc,da
Duché de Ociry» ! Novembre utfi. I Traité d'Alliance & Confédération entie
j ChailctDocdc Dctiy & Jean Duc d'Alençon , 15. Septembre \ASf.
DeUiflcincnt fairda Duché de Bertjpat CharUs de Fraie*, aa Roy fon Frère.
19. Oâobtc" «46f. Don dn Duché de Normtrdie en Aptnnagc, fait par le Roy
Loait XI. i Châties fœa Fitic > Oâobic ti,66. Don du Daché de Guyenne, fait
aa m^tae. Avril u^^t Sèment que le Duc de Guyenne fit far vraye Croix de
faint Lo,i9-0âobre 14^9< roi(\aiion d'Appel fait par le Roy Loaif XI de la
difpenic de ferment que ptctendoit obtenir le Duc de Guyenne 1471C
cntraâdc Mariage de Louis Ducd'Otleani & de Jeanne de Fiance. S Odlobrc
147;. t>j4ns le second livke. COMcbssion fiitcpar le Roy PhiMfpc Aogufte
au Chapitic di: (ai nt l'iciic Ic-Piidlici de la Chappelle pat luy fondée ca la
grotTe Tour deBoui^es , «1S9 Don (ait pat le même Roy au Chapitre de
Sales de to. (uls de Rente, pour le lecompenfcr du dommage tc^u à
rocca(ion de la Tour, 1190. Remifc faite pat Jean Duc de Bcity des Cent dû
par le Chapittede Sales far pluficurs Maifons abbattèspout la commodité de
lagro(reTour,i)H8. Bulle du Pape Clément VII.pout les Exemptions de
l'Eglife de Bourges, i{9{. Antte Bulle do même Pape, l'an 4 de fœa
Pontilicat. . , Conccflion de la JtTûice& Franchifc du Cloître de l'Eglifcde
PoDrcefpac IcRcy Louis VU. 1174 Sentence arbitrale, touchant I immunité
du Cloître rntrele Chapitre de l'Eglife de Bourges Se Ai.> dtédc Chauvigr.y
(îcutdeLcvtouz , iij8 Réparation faite pat un Prcvôc de Buatges de
renticprile (ut la Ju(\iccdû Cloître,ix4X ContiimanondciPtivilgesdc l'Eglile
de Bout* gctpat IcRoyfainr Louit , u<9 Lettres de Jean Duc de Ociiy pour
let mêmes Ptivileges, 14 '~ Patciitet du Roj Charles IX. pour Icrâêaie fujet ,
ijtfi. Tranfaâ'on entre l'Archevcque le Chapitre de l'Eglile de Boutgrt ,
touchant Uju(l;ce Vautres Droits du Chapitre , i4{t,. Fondation de la Medc
Ducile, i^Sj. Règlement du nombtc des Prcbendes Je i'Egli* fe de Bourges ,
11S9 Lettres de Jean Duc de Bctry pour la fondation de la fainte Chappelle ,
Oâobre 1401. Dondu même Duc, de plulieuts Tertcs pour la Fondation delà
fainte Chappelle, 7 0^1404. F^ntUtio SêtiQttCéfilU, mtif: AfrtU 140?. Don

de pUil'ieurt Reliques ,J yaux , Orneniens & Livres, fait par le roêiue Due i
 la (aintc Chappelle , 10. May 1404 Lettres qui juthient que le Duc Jean,
 pendant le Sie;e de Bourges , fut contrai' t de tprendre pluficurs Rclie^ucs
 de Joyaui en (a lai ntc Chappsllc, t. Juin 1411. Don fait par le même Duc
 des Orhertiens & Livret de fa Chappelle à la roÊme Eglille i .May 1411(<
 NotitU Ecciffit S Attriâ Sateupt. Dtmittiê Cunttaym gf^n fdSé
 EcclrJidSdenfi. Dtnatit Gmtûdi MiUtis f*Û» Eccttf* StUnft rtgmun*
 Gnntrtrno , snn» 10. Tranfaâion en.re ic Chap itre de Saiei& lesRe^ ligieus
 de Moicme. iiot. (harte de LouiiVII pout la mêmeEglife,144. Règlement
 defamt GuilUume peut fixer le nombre des Piebendcfdela même Eglifc ,
 U09. Redttui ion de l'EgUfi de Mont-cenout, faite pat Archanlaud
 debouibon.auChapttiedefaint Uk(iu,i(>43 & la Confiimatiodejcs
 SuccclTcurs. Fiatetoité entre les C hapittea dcî Eglirét d« Bourges 0c de
 faint Uifin. Dont faiu pat Segaud i l'Eglife de faint UiHo, 1071
 Confirmation des Privilèges de l'EglifefalntUfîn par le R y Louis le Gtos
 ,11x4 Dtfpenicaux Chanointsde faintUifin de vivre en commun pat Gnenn
 Archevêque, 1178 Bulle du Pape Aleiandtc IU.toachant la mémo cho(c.
 Fiaternité entre les Chapitres de faint VtûnSc du Château lez Bourges ,
 IZ45. Règlement du nombre des Prtbendet de faiw Uifin par Simon de
 Seuly Archevêque . iiio. Pioccz vcibal d'Ouveiturg de la Chaffe de S. Urfin .
 1475 • Tcdaroent de fainte Euftidiole de l'an J70. Rcon-.oinan;e faire pat
 Amélie de Chatenioa de la Ftanchile de l'Eglife de Montermoyen , tn
 prefence du Roy Louii Vil ii;8. Don futt pat le Roy Loois le Gros 1 la même
 E^ilife , 1157. Re abl llcment du Chapitie de faint Pieire-Icl'uellicr pat le»
 Vicomte» de Bourges, (ousle Rcgnd da Rey Robert. Règlement du nombre
 des Prébendes de la même Eglifc par Simdn de Seuly Arche^êqH ,
 i»»»9Gonirtiation de l'Annexe du Prlcutéde la w%me Eglile.ila Chantcne de
 l'Eglife Cathédrale. Dotiation faite i l'Abbaye faint SulpiceplrClodoroirc ,
 Fils du Roy Clo'auc U. Chartede Louis le Debanhaitc , fOiiithiaê^ me
 Abbaye. , . Cedion des Droits qui (élèvent il* Potté-AeuVC& laPoitc Goi
 daine, fiixtf p^t hV^^tbicUd^P*ig"y I ila iBcme Alibaye. 0 à

The text on this page is estimated to be only 22.85% accurate

INVENTAIRE, ••^Chim de Châties le ChAUfC pour la tn&me
Abbaye, Sji. Rcmilc des Droit* Synodaux faite â l'Abbaye pat Aymon de
Bourbon Aichevêque. Don; iaiis pat Geofioy Vicomte de Bourges, ifa mime
Abbaye. Pnvilegmm P'ftni Re^it , rignûHU Cértlo gltn»fê R gt . dune i; .
Retibliflemenc de l'Eglife de faiote Cioix par Robert Si Aie laFcfmme ,
106). Se. Décharge de toutes Coutume», accordée pat le , Roy Louis le Gros
au VilUga de Givaudins dépendant de l'Abbaye faint Sulpicc , iii).
Confitination de tous les Dioits Ac Privilèges de l'Abbaye faine Sulpice pat
le Roy Louis VIL Bulle du Pape Innocent Ul portant C«"Aimation de tous
les Piivilcgcs, Dious A< PolTcHloas de l'Abbaye laint Ambroife de
Bourges, luo. Concclfiondu Cens de l'Eglidc faint J.an IcViel , faite par
l'Abb^^tre faint Laurent i l'Abbé de faint Satut, en prercncc de Piccie de la
Châ:ic Atchevc^ie. 1157. Approbation dudit BailpatLouis VIL ii^S.
Conlitmatton des Biens êc Poffelfions de l'Eglife de S Jcan«lc Viel, pat le
même Roy, 1164. Fondât, du Callegc Chevalier, t8,Nov.i5)4. Bulle du Pape
Alexandre UL pour l'ancien Chapitre du Château- lez Bourges, 1175. Don
fait aux Religieux Carmci par Jean Pelorde 6e Marguerite le Koy ù Femme ,
du heu où eft bâtie leur Eglife , i))4. Fondation de l'Abbiye de Ruflietes ,
1189. Aflînai de deux Scpucrs Seigle, lègues i l'Ab» baye de Buflîcres par
Ebbes de Charenton , iijj. AJttttiM Aby*Uéi di Bmjferin, Dont faits pat les
Seigneurs deCulaoti la mime Abbaye , uo) Autres Dons faits pat le S de
Culaot , 1104 Dons fiits par R.uul de la Châtre à la oiime Abbaye , iiij Dons
fiitf par Renaud de Mont-faucon & Mahaut de ChaientoQ fa Femme, à la
même Abbaye, 1115 Dons Uns par Roger de Mont-fott i la mcoe Abbaye,
U{6. Don fait par Henry fleur de Seuly , i la même Abbaye I Don fait pat
Guillatiroe du Culant , licut de ChalFenuy , i la même Abbaye , hla.
Tranrpoti fait par Jeanne Dttch<.(fe de Bcriy aux Rcligicufcsde
l'Aunonciade, de U Terie de Mazietes , i\o\ . Lettres du Roy Louis XII. far
lerquellci il confirme la Fondation faite pat la Duch^ffe dcBerly du
Mon;ftcre& Otdic des dix Vertus, 150;. Lctttesdc la Biea-heurcule Jeanne
pour la Fondation du Monadcre de l'Annonciade , 1^04. Patcniei pour
l'Etabliflement de l Hôpital ge« neral . 166), Reniement pout l.Hôpital
général. VJNS LE TROISIEME LIVRE. PATintcs du Roy Louis X I pour
l'Eic • ûion d'un Maic& douze Echcvins de Boetges. 17. May I474. Autres
Pa:cniei du mcmc Ruy , portant Conceflîoiidu Privilège de Nobkfleaux

MaiesâC Echvias , Juin 1474. l'aient es du Roy Charles VUl. touchant la
 nouvelle forme d'élire un Maire & quauc tchev ns , Avril 1491. Coiifi m. du
 Roy Louis XU. de lanouvellc'manictc d'élitctes Maire &c Echevini. Janv.
 1491. Artet du Cou(eil u'Et, it duy Mats 1671. Atret du Confiil du i). Janvier
 '671. Arrêt du ConTcil pont la NoblcT; des Maite & Echevi's, I).
 Décembre t 6)4 Conhtroation du Aoj Louis XI. I de la Njb\.\.û: des Malte 6c
 Eclicvias, Janv. i^ , ^ . Arrêt de la Cour des Aydcx pour la NoblcHt des
 Maires ic Ekhevini, 5. May t66i CommiffTion du Roy Henry IV pour la
 prco»e de la NoblcHc de M Georges Babou fi.ur de la Bourdailêre , 16.
 Novembre 1594. Pateutes du Roy Châties Vil pour la Draperie. PaiCDCcs
 de Louis XII. pour le même fu;ct, Pat-nrci du Roy François I. pour
 l'Exenrion de toutes Tailles Aydcx & Itiiporuois, Avril i^^S. Patentes du
 Roy C'nailei VU pat lefque les il accorde aux H->bitans de Bourges
 l'Excmtion dit Droit de> Franct-fiefs ,) May 14t7. Coulîimaion du memc
 PiiivilCi»e y de PExcmption de Bjh Sr Arneic> Ban pat le Roy Charles VIII
 t-cvti-.r 148) DJNS LE QVJTRIE'ME LI^KE. Bu L L B du Pape Eugène
 III. p< irant confirmation de la Primaire de rArchevcquç d« Bourges lur
 lescux Aquitaines . 1145Bulle du Pape Ad(ienIV. pout la même chofe ,
 III7. Bulle d'Innocent III. uoo. Bulle d'Honor« IILizi). Bulle de Luce III
 iiS). • Bulle d'Urbain UI iiSe'. Bulle de Otegoite IX.1117. Bulle d'Alex,
 ndre III. 1177. Bulle de Celcftm IU. 119a Bulle d'Honoré, l'an dciuieme de
 (un Pontifie. Bulle d Urbain 11. Bulle d'Innocent III. randouz'cmcdc Ton
 Pont. Autre du même, l'an quatorzième d: fon Pont. Autre du même , de
 Icml.ibtç darre. Autre du même, de l'an quinzilrme de fon Pont. Autre de
 i'an leizième de loti Pontihcai. Auire de même anncc Reglemcnt

The text on this page is estimated to be only 28.83% accurate

DES P KEV V E S. Rcelcmnt diftiibution des Procurations ducs
a l'Archevcché de Bourges par les Eglifcs de rArchevcché de BourdeauxAc
SutTrjgaas.faic par 1< Lcgat du Pape 1140. Seize Duics du Pape Grégoire
IX. pour la Primatic de Bourgcst des i. i. j. 4.)■ S>l6. anoccs de ion
Pontiâcar. Onze Balles du Pap« Innocent IV. des 1. 1.). j. i«. II années de
Ion PontiBcat. Cioq Bulles d'Alexandre IV. pour la Primarie, picmicr an de
Ton Pontihcac. Oulie de Clément IV. pout la Primatie, del'an prcroier de
Ton Pomificat. Lettre! du Roy Pbilippe Augufte pourlaConfervation de la
Primacic, iiii. Lettres du Roy Charles Vil. poac la rthoutenlioadcla
JuiifdiAioa Piinutiale, 7 Juillet 14¹. Lciciet du Roy Louis XI. imtnieHn,
24. Août Sentence da Bailly de Berry ca confcqucncce defdtres Lettres y 1.
OUo\itti⁶ⁱ, Cinq Aâei de Jutildiccton Primatiale, faits par les Archevêques
de Bourges dans les Aquitaines, 1118. 1140. 1x55. '⁷)- >'^^ Aâe par lequel
Henry d'Avaugour Archevêque de Bourges confirme l'Elcâion de Guillaume
de Chatpagncs Evcque de Pouieis, en qualité de Piinut,i47i. Sentence de
l'Official Primatia! de Bourges fur an Appsl du Métropolitain de Boardcauz
, '459 RconnoiffTance fait-; par Hclic Archevêque de Dourdeaux de
laPriroaiic de Bourges RconnoiffTance de B. Archevêque d'Aufcbc, de la
Ptiroaie de Bourges. Lettre de Hclic Archevêque de Bourdcaux à Henry de
Sculy Archevêque de Bourges, p.u laquelle il s'excufede ce qu'il ne peut en
ifonncalliflcc âfon Synode, Acle prie de recevoir fes Procureurs. PromcfTe
de GuilUiime Archevêque de Bourdeanx d'aililler aux Synodes convoques
pir l'Arch(;vè<]ue de Bourges. Déclaration de l'EvêqueSc Chapitre de
Poitiers, qu'ils ne cennoilTent autre Ptitr.at que l'Atchevêque de Bourges ,
HH?. Aâcpar lequel Guillanne Archevêque de Boutdeaux a reconnu Henry
de Sculy Archcyique d^ Bourges pour Ton Frimar. C«t*ltgmi j4rchiepifc»p.
Btimnctnf. tx Sthtd-î dMtlmn tnfgmiEccUp* Bumnctift. ytt* B.UrpHifrtmi
Biimrtcinjii Arthiififc»fi,tx Trois Chartes, coucenani les Dons faits à
l'Abbaye de Beaulicu par Raoul de Turenne Atchevc. quede Bourges,! an 1.
4. 6. du Roy Charles. Don de pTuficurs Eg<tles . fait pat Richard
Archevcqacau Chapitre de faint Ut&n. Rcdilutioadc plufieuisEglifet . faite
pat Guillebaod au Prieuré de la Chappelle*Aude , pai l'entrcniire du même
Archevêque. Paruge entre Raoul de Flongny & les Moines de IaChappcllc-
Aude,de l'authurué du mcnic Archevêque. Dons faits au Prieuré de
laChappcUc-Audc par Humbaud Seigneur d'Huricl, en prelcncce du rocinc

Archevêque, du Règne du Roy Philippe. Accord entre les Religieux de la Chappelle-Au. de St le Seigneur de Cambon, par l'entremise du même Archevêque. Relicution faite par des Laïques de l'Eglise de Vipeleis au même Archevêque, l'an vingti-neuf^e me du Règne du Roy Philippe.

Dons faits par Adalbert Archevêque de Bourges au Chapitre de N. Dame de Quincy, 1094. Reddition d'une Eglise, l'abbaye le même Archevêque à la Chappelle l'an 1097. Reddition du Fief de Vilkneft fait par Raoul Flucels au Chapitre de Sales, par l'entremise de Léger Archevêque de Bourges, l'an 1114. Don d'une Eglise faite par Vajgia Archevêque de Bourges au Chapitre de Sales « 1114. l'an 1114 » quicquid de son Pontificat. Reddition de l'Eglise d'Yvoy, faite par le roi même Archevêque au Monastère de S. Sulpice, 1114. Accord fait en présence du même Archevêque, entre le Chapitre de S. Etienne et les Religieux de saint Ambroise, touchant les Eglises de Valenigney et de Soulangy, l'an 1119. Accord entre les Chanoines de Sales et les Religieux de Lotroy, en présence du même Archevêque 1119.

Bulle du pape Eugène III. contre l'Archevêque de Rheims, qui avait lésé le Roy Louis le Jeune, au préjudice du Droit de Pierre de la Châtre Archevêque de Bourges. Dons faits à l'Abbaye de Fontmorigny par deux particuliers, la prière de Pierre de la Châtre Archevêque de Bourges, 1155.

deuxième de son Pontificat. Accord fait en présence du même Archevêque entre le Chapitre de l'Eglise de Bourges et les Religieux de Fontmorigny, 1177. Charte du Roy Louis VIII, en faveur du même Archevêque, 1179. Translation entre Etienne de la Chappelle Archevêque de Bourges et Rabeau de Chabris, 1171. Peruvision accordée par le Chapitre de Monthermoyen aux Lévites de Graisy de faire célébrer l'Office Divin en la Chappelle de Golons. autorisée par Henry de Scully Archevêque de Bourges 1184. l'an premier de son Pontificat. Accord entre le Chapitre de Monthermoyen et Guy de Bourbon, par l'entremise du même Archevêque, l'acte est fait par le même Archevêque du Droit du Cens qu'il avait fut deux Maillois du Chapitre de l'Eglise de Bourges, 1189. Confirmation du même Archevêque du Don fait par Hervé de Uonzy à l'Abbaye de Saint Sarre, l'an 1187: Ordonnance du même Archevêque que la Fête de l'Assomption de Notre-Dame sera célébrée comme la Fête de la Pentecôte & de l'Ascension.

Déclaration du même Archevêque au Chapitre Notre-Dame de Graçay, qu'il a droit de cens sur son fief, 1190. Charte du même Archevêque pour l'Hôpital de Bourges, 1197. Acquisition faite par le même de douze Arpens de Vignes en la Paroisse de Fugly, 1197. Confirmation d'un

Evêque de Poitiers par le même , en qualité de Primat , 1197. Charte du Roy
Philippe AogHilc pour les EzecoteursTcftamentaitss,da même Archevêque,
11⁹. Union de l'Atchipreveré d'Y^Toudun au grand Atchidiaconé par S .
Guillaume Archevêque, u«a.

The text on this page is estimated to be only 23.21% accurate

.1 NV J^N N Confierait ion du même Archevêque du Don fait par Eudes de Cctnuflcàr Abbajcdc Fuarraerigny, r»o8. Don de la T«ric dcCornalTc fait au m%mc Archtvéqueparles Religicufcs dcCharencon, iio;. Bulle du Pipe Honoré III.' touchant letMiraclct faits pat latnt Guillaume, l'an ptcuici de fœa Pontificat Canonizarion de faiot Guillaorac par lo même Pape , la I. • L[^]onaiton de douze livret ifaite par Mahaut de Coaticnay ComiciTcdc Nev[^]-rt, poui faire brûler un Cierge fur IcTombcaudcraint Guillaume Ion OncU, nxy ■ Statut du Chapitre de l'Eglifc de Bourgei pour \i Celcbraiiun Ac la Fcie de S. Guillaume, nCo. Ordonnance da Roy Philippe Augultc pourfaiKc pavct l«i ruci d< bourget , iiio i Déchargt (accordée par Giraud Archevêque de Bourges au Chapitre de fatnt Pierre dureftantdii Ciergc Pafcal à Iny dû, uio •' Approbation de Simon i de Sully Archevêque det Donations faites par Guillaume & Kauul dt Ocauforr fcs Viflaux à l'Ordredes Clurtt cux,i 119. Tranfaâion entre AcLhambaud le Grand Sttcdc Douibon , & le Chapitre d'Heiiflun,par l'avis du même Archevêque, iitt. Fondation de la Chantreric de l'Eglifcde Ooargct par le même Archevcfque, ConceffTion de* Novalcspar Philippe Archevé« que au Chapitre de l'Eglife de Bourges , 1U9 . Rcmife du même ArcQcvcqac au Chapitre de Montcrmoyen du reliant du Cierge Pafcal , 114[^]. Aagmeiuatioda Luminaire de l'Eglife, Cathédrale par le nicm': Arihtvi que, ii[^]o. V EtablilTemenc d« l'Hôpitaldc Maicê parle mêire Archevêque, iiti. Arreft comrcqu Iq lei Hibiransde Bourges qui avi'Untfait torbultc devant le Palais Archicpilcop*1 , 1155. TA 1 KE Se ntence de Jean de Sculy Archevêque contre le Prieur &: Chapiirede faint A >tonin, u<5. , Arreft au proht du même Archevêque, contre les Habirans defainr Antooïn , 11[^]4. ScBien ce rendue parle même Afchcv êqat,' contre les Religieux de faim Sulpice , 1164. -' Arred au profit de Guy de Scaly Archevêque, poitrIacollatioQ des Ptcbandes qui avoient vac* que pendant la vacance du Sieg*, 1177. KcconnoiHancc du mcme Aichevéque que tes Chanoines de MoDicrmoyeo ont dtoitd'clue leur Doyen , 1x77. Arreft- au profit des Exécuteurs Tcftancmaitea du même Aichevêque, 1181. Bulles daPapeMaitin II. par Icrqueiles il donna l'Archevefché de Bourges à Simon de Beauuicu , l'an prl[^]icrdefonPontilicar. Keforniation des Statuts de l'fglifc de SaarSMb guci par Simon de Beaulicu Ar<[^]hevêqnc, 1:841 hdiz lionne pat le mcme au Chapitre de Bourges que la Cunfeciaion par luy faite

del'Evêque de Clermont au lieu de Chant*lic, ne pourra pi.)udiciet i l'Eglise
 de Bourges v \ "66. yioéiSimtMitde BtUo loco Arthupifeefi Bituri(ixfii, tx
 Ai*)-ferifto vtieri. 1 ranlaâion cntie Jean de Roche-chouart Archevê^{ie} le
 Chapitre de l'Eglifedc Bourges, oinologuc pat Atreft , ijW. -! • Saisfaûion
 faite pat Guillaume Satbcnat Juge deMchun i l'icrrc HcroencAichevéqiic «n
 4uy t endant lo Corps d'un Prêtre qu'il avoit fait pendre, 1405. Tcdament
 d'Henry d'Avaugour Archevêque. «445' Bref du Pape Sixte IV. 1 Pierre
 Cadoet èle« Archevêque , 1481 Bref du même Pape, en faveur de Cadoet
 au^{Roy Lo.ii^ XI. Bref du Pape Innocent VIII. ao Roy Châties VIII. en}
 faveur du même, 14 T>JNS LE C^{^^^}iE:ME LIVRE. AN c I B N N I Notice
 de l'Abbaye NotreDame d'Yfloudun. Patentes du Roy Philippe Augufte
 pour l'Abbaye d'Yfloudun, iiiS. ConceUîondu Droit d'ufage en la Forcflde
 Che* vrc par le Roy Châties le Bel , à l'Abbaye d'Yffoudun 1 ■)!}. Accord
 cntte le Chapitre de faint Cire & l'Ab* bé d Yllbudun , lut Accord entre le
 Chapitre de faint Cire & les Religieux de Chezal Benoît , ii^{^^}. Fondât, du
 Chap.dc S Dcnitd'YiToad. iiSf. Titre pour l'HôteUDieu . tiu8. Dons faits par
 Emenon & Foulques fon FilsSci» gneurt d'Y (Toudun, à l'Abbaye Nortc-
 Damc , l'an trentième du Rrgne dcLuthaire. Dons faits i l'Abbaye
 il'YfToudun pat Eudes l'ancien Seigneur de Château-taoul , l'an trente»
 unième do Roy Philippe, Tcftament d'Evratd ^eigneur d'YIToudun. Dons
 faits par Eudes & Raoal fon Fils, Seigneurs d'Yflbndun, i l'Abbé de Mafc[^] »
 l'an quatoiztème du Règne d'Heoiy 1. Permidiondwnnêe par Eudes JeDcols
 Seîgncut d'YIToadun, aa Chapitre faiat Uilio, d'acquetir de les Vallaux,
 Dons fjitijil'A[^]bjyedeChczil- Benoît par Geo* ftoy Seigneur d'Yfloudun,
 noff. Chatte du même, confitmativcicsDons& Privilèges concédés par (es
 Predcccflîiurs à l' Abbaye d YIToadun , iioff Don d'un Moulin â batte
 êcorce , fait par l« même â l'Abbé d'YIToudan , 1116. Dons de Raoul II du
 nom , Seigneur d'Yfloudun, au Pricuié d'Orian. ^ Dons du mcme â l'Abbaye
 d'Yffbvdu , 11)4. Charte du même pour leChtp. S. Cire » ii}8. Dons
 faisau même Chapirrc , 1141. Donai-.on do même, de deux Moulins au
 Chapitre de Sales ,n4>. Dons du même, au Prieuré d'Orfan
 ,1149AutteDonation au même Prieuiê, it{4., ^ Aurrc Donationau même
 Ptieurê, 11)4. Dons du même.i l'AbbaycChezal Benoît.' ^ Remifc du même
 au Chap de l'Eplife de Beinrg des Couiumetqu'il tcnaitenfalettedc Vouei,u<j

The text on this page is estimated to be only 26.25% accurate

'DES P R Accord cnrrc le nr.cmc& l'Abbéd'YAbud. 1164.
Coihimacion d'Eudct I(. du nom , Seit;neuc
d*Y(Tuudun,dcracco(dfai(coir< fonPctc &VAbbc d'Ynbndun , 1164.
Rcmifc faite pacBtidci Filsdc Grofro^ ScigDcur d'Ynuudun, de pluûcurs
droits au Piicur de Scmur , 1171. Dons faits par Eiidci III du nom , Seignear
d'Ylloudun, au Prieure d'Orlati , 1177. 118S. CnnfiriTution de Raoul III. du
nom , Seigneur d'YlToudun , des Doos faits pat les Predcccifeutsâ l'Abbaye
d'Yflbudun, 1104. Tittc du même, poui le Piieuté d'Orfan, uio. Tcftament du
même . tau. Kcmifc faite par Guillaume de Chauvigny.Scigneur de
Château- raoul &d'Yiroudun, des Droits qu'il avoit daos les TcirtcdarEglife
de Doaigei^ Dons du même & de Mahaat d'Yffoadotifa fcmnt i l'Abbajc
d'Ydoudun , 1116. L'échange départie d'Yiïoudun 8e de Varan encre leRoj
Phihppe AuguUe 3c Pierre de laiat Palais, laio. Erchangc entre le même
R07 te Raoul de Calant, Tuteur de fcs Neveux, itii. f Don de la Seigneurie
d'YlToudun fair par I le Roy CharlesVII.iAndrédc Villequier.1480. I
Vérification de la Chambre des Comtes,i4)i. J Don fait par le Roy Loïis XI.
de la Capitail nctic Se Revenu d'YIïbuduQ i Fcderic d'Acra'l gon , I480. I
Don d'YlToudun par le Rojr Louis XII. àCcI far Oorgia, 149S. I Echange de
Dun-le Roy & Château - renard \ entre le Roy Philippe le Bel& Henry de
Sculy. I Enrcgiftremcnt en la Chambre des Comptes. I Lettres de PerafEctte
de Dun-le-R«y. i)i8. Main-levée donnée par le Roy Charles le Bel de
l'ciapcchement donné au Site dc^culy eu la jeiïidancedeDun-le toy, i):5.
Mémoires 0e moyens fournis par ceux de Dun-le-roy pour fiite révoquer
l'Echange. Révocation de l'Echange de Dun-le luy par le Roy Philippe de
Vatots, i})8. Août. ^ Auttct Lettres à même fin, 1558 Septembre. Semence
arbitrale cniic le Chapitre àû Château-Uz-Burgcs A(celui iie Dun.le toy,
U)4. Metiiorial delà Chambre dei Comptes, 14 o. Offre de Foy & Hommage
faite par Mahaut de lj Seic^ leorie de Mcua â 1 Archevêque de Boutgc\$,
III. Foy Se Hommage de lainèmeTccic faite pat Robert dcCouttcnay , nij.
M^y. Accutd pour le Rachat de Meun entre l'Atchevêque le Henry Sully ,
ii^i. Letttcs du Roy Louis IX. que la Réception de Robert d'Artois en Foy &
Hommage de la Terre de Meun , hors la Ville de Bourges , ne pourra
piéjudiciet â l'Archevêque , 116}. Lettres de Robfit d'Artois â mcincHn,
1x77, . Rconnoi (lance de Jean Duc de Uctry que l'Acchev. de Bourges lay
aaccordéfoufftancc, 1148. Accord entre Eticanc Seigneur de Mean &

l'Abbé de Vézou. Don fait par Etienne de Meun à Amable (a Femme) i
 l'Abbaye de Vézou. E V V E S. Dons faits par Humbaud Seigneur de Mena
 à l'Eglise Notre-Dame. Don du même à l'Abbaye de Vézou. Accorderre
 Guimon Seigneur de Metin & Ici Religieux de Macc, (164. Don fait par
 Robert Seigneur de MconirAbifi baye de Vierson du Règne du Roy Henry.
 Dons faits par le même à l'Abbaye de Lotrof ? ••77. Confirmation
 de privilèges accordés par les Picdceffurs, i l'Eglise de Meun,
 1179. Charte du même pour l'Eglise de Meun, 1181. Donation du même au
 Chapitre du Châtea^u. lex Bourges, 1184 Don d'usage du même à l'Abbaye
 de Vézou n 1190. i Don fait par Raoul Seigneur de Mo^u i l'Ab^{baye} baye de
 Maccé, AutteDon à la même Abbaye. Fondation de deux Anniver^sites par
 le même à l'Eglise de Bourges, 119^u Fondation d'un Anniver^site par le
 même l'Eglise de Notre-Dame de Gricay, 1176, Charte du même par le
 Chapitre de Meun » dont la date est effacée, Fondation d'une Vicairie en
 l'Eglise de Meun par le même, 119). Confirmation de Philippe Seigneur de
 Meun des Privilèges de l'Eglise du même lieu, 1198. Fondation faite en
 l'Abbaye de Chailly par Robert de Meun Archidiacre de Bourbon, 1100.
 Confirmation de Robert de Courtenay de ladite Fondation, lui. Donation de
 Robert de Courtenay à l'Eglise de Bourges de douze livres de rente pour
 faire brû^{er} l'an Cieig pour le Tombeau de S. Gillaun, iiii. Titre de
 l'Abbaye de Baugency. qui justifie que Mahaut avoit épousé en premières
 noces Jean de Baugency. laio. Approbation de l'Archevêque de Bourges de
 Donation de Robert de Courtenay, 1113. Echange fait entre Robert de
 Courtenay & Ici Religieux de Loruy. 11^u5. Contrat de Mariage de Robert
 d'Artois SC Amicie de Courtenay, 1159. Fondation de l'Abbaye de
 Beauvoir par Robert de Courtenay & sa Femme, 1144. & Ades appro^bés
 d'icelle par leurs Successeurs, 1141^u 1144- 1149. Confirmation
 de Robert d'Artois & sa Femme des Privilèges du Chapitre de Meun, xi^u5.
 Fondation du Roy Charles VU. de l'Annoit ver (ai tes en l'Eglise de Meun,
 Don des Reliques par Jean Duc de Berry à l'E^{glise} de Meun, 1141). Extrait
 du Registre des Fiefs de Champagne] touchant la mouvance de la
 Châtellenie de Vézou. Délivrement de la mouvance de Vézou par le Roy
 Philippe Auguste à l'Évêque de Laon : Etienne de faint Palais, 1118. Dons
 faits par Ambranoos Seigneur de Vézou i l'Abbaye de Clugny. Donation du
 même i l'Abbaye de Vézou Autre Donation du même. Ckaric pour
 l'Abbaye de Clugny/ Gbafic le Grand, sans date.

The text on this page is estimated to be only 24.10% accurate

INVENTAIRE. Chaicc de Louis le Ocbcnaire pour la mène Abbaye , liina datte. .Donation faite ptt Centulphc, Seigneur de Vicrzon à l'Abbiayc de Det(« l'ao ttcifièrae da Rey Charles TraDflaiioa de< Moinca d4 Dcvrc an Château de Vicixon, 9a5. Concedion dcplufieats Héritages en Fief , faite pu l'Abbé de Vietzon i Harebaad le Tettd, Seigneur de Vierron , Tempêrtbut HmgtHit Rr^t, Teftament de Humbaud le Riche, StigncoT de Vicrzon, loif. Accord entre Atnoil Seigneur de Vierzoù !< r^bbé du même lieu , Temponbui HimCi Rrgis. Rcftitution de deux Egliles pat Arnoal 11. du M»»» SeigDeht do Vittxon , â l'Abbé dc S. Sulpice ,i)io. Accord entre Guillaume Seignctit de Vterzûti ai le Cha|ffer« delà Ferté-Imbaud . 11^7. AtfranchifTcroent doHabitans de Line/6letpar ttervé Scigneuf de Vietion, II du nom, 1109, Dons faits p» le même aux Eglifcs de Tes TcrDon du mhv.c à l'Abbaye de Virrxoo, tiof . Reconnoirtaice de Guillaume II. S de Vierxon aa profit de l'Abbé di: faintDenii , iijj. ReconnoifTancede Guillaume II. du nom, S. de Vicrzon , au profit de l'Abbé de Mafcé , 114/. "Titre du nicmc pour l'Abbaye de Vieizon. J148. Accord enîre Henry de Sal/jr S. de Vic(zon& l'Abbé de Mafcé , 'txo. Racificatidti de Guillaume II Seigneur de Vieraon de l'accord fait entre Hervé II. fon Pcre , b lc'Sacriftain de Vieizoo , la^S. Fondation d'un Aunivet&ire pat Dianclie Veuve de Guillaume II. du nom. Seigneur de Victzon , en l'Eglifede Bourges , iija. Don fait par la même avec Hcryé III. du nom, Ton Fils, à l'Eglifede Bourges ,1151. Dons faits par Hervé III. Seigneur de Victzoni l'Abbé de Vicizon ,1170. Vente de laTerre de Vicrzon par le Roy Char-"*» les VII. à Kcruud de Chartres, 141}. | Don de la joiiiifancc de Vietzon par le Roy | Châties VIII.au Duc de Bourbçnnoij, I489. / Engagemct.t de la Ville 5c Grer.ier i Sel der Vicrzôn, au profit de ChatIcsdcGaucoutc.i4^«. | Echange entre te Roy Louis XI & Marguerite ! d'Amboile, de Vieizon Ik de Marins, 14:0. J bori de Itgtifc de Vaillv Féit par Bernard & Gcl(hin,S. de Cohcotfaulc irAbbiye de Flcury Don (ait par Sulpice S de ConcotCsult au Cbapitfc de faint Uilîn , TtmptritM'i Philippé Xe^u Don fait par KofineldcConcorlauli aii Piiciité de Dâmpiercc , 11)9. Accord entre le Roy Philippe Augufte & Goicfroy Seigneur de Concotfault , 117a. Ech.inge entre le même Roy Si Giloh itcîgnclit dt Seuly du l'icf de Concoifault contre les Ficf^ (i'ènnorde & autres, 1187. Vente de la Châtellenie de Cbhdoitrault par GuiUauuic Pa.:ncl Se Uabsau de Meulant fa rèniihc.ao Rôy Jean , ij 5. Don de

la Châtellenie de Concorfaut par Charles Dauphin 1 Jean Stuaît, 1411. T) JNS
 LE SIXIEME L ! R E. CHarte du Roy Robeit, pat hq Celle il approti^é les
 Dons faits par Roger 41. Ev2. que de Beauvais d Ton EghlcJes Héritages
 échangé* contre la Seigneurie de Sincerrc, 1015. Cbartcd du Roy Raoul poar
 l'Evcque de Troyes irh prictedc Richard Comte de Troyes l'anqua. iricme de
 fon Règne. f Aùe de Foy fie Hommage fait par G jil!.ium: Comte de
 Santerre i Blanche Comte lTc dcChampagae, 1109. Dcnombrcmeni fon n y
 pat le même: , 1209. Engagement de la Fcric Loupiete fait par le même au
 Comte de }orgny do confcctement de H Comte(re deChampagne, iii|.
 Accord fait entre Thibault Comte de Champagne & Alix Reine de Chypre ,
 touchant le) Comté de Champagne . iiif. / Vente faite par Thibault Comte
 de Champagne au Roy (aint Louis des Horomages des Comtés de Blois ,
 Chattrcs , Sancerre , 1 114. Lettre de Gaiilaume de Ville - hardoiin 1 la
 Comieflc Blanche, touchant les Ficfs, de Champagne. Ratification d'Alix
 Reine de Chypre de la VCRte faite pat le Comte Thibault au Roy . 1114.
 Enquête faite pat Eudes Du: de Bourgogne Se Gaucher de ChitUlon de
 l'enlevemcor fait pat , Etienne Comte de Saocerre d'Alix de Dsrzy , ^mariée
 i Anfcl deTtaincl, ixij. Conccillon de plufieurs Di'âits par Èiicnae Comte
 dcSancette àTAbbaycdc S. Satur , si{S Accord cntie le même fie le Chapitre
 de liantges, 11)8. ConcefGon de pluficuts Privileges pat le aêine i l'Abbaye
 de UmtSaïur , ii6o. ReconnoiiTar.cc du même que les Religieux de faint
 Satur ent Dtoit d'élue leur Abbé , 116) Dons faits pat le itiême au Ptieuîé de
 Chaînes, 117J. Donation de Piez pat le même à S. Satur , 117}. Ttan{aâion
 cntie le même ^ le Cchapitic aC Bourges , 1174* Ratification de la
 Tranfadion pat Heoty Co(a<; te Palatin dcTrecy, 1174. Dons du
 mémearAbbayc des Roches, iiSi. Titre du luême pour Chalvoy , 11(7.
 Ratification d: Guillaume Comte dcSancetre de l'acci rd d'un de fes
 ValTauxaTCc le Chapiu» de Bourges, 1198. Corfitmaïion du même de ce
 que fon Pcrea donné au Prieuré de Charnes , tipSRatification de Giullaume
 Cardinal , Aichèvè» que deRheims , Tuteur du Comte Guillaume, de
 l'accord fait entre le Chapitre de Bourges, fie sa ValTil du Conuc. 119I
 Traité entre le même Cardinal & Alix Rci* ne de France, touchant lé Bail de
 Guitraûtnç ^ Etienne deSancette, 1199. Titre

The text on this page is estimated to be only 25.21% accurate

r DES P R E V V £ S.

TicrepirUqtiellcComtcGuillaamcabolicqucI- Ttaafaélicia entre le mémc5c
(es Rclightux ^ ques mauVAiUs Coutumes en faveur dci Religieux Uini
Salue, ijoï de faimSatui. iro9Fcndation de laChappelledu Château de
Sanceiic, par le même Comte & Euflachc fa Fcmuic. iilO. Coniîrniation du
roéitie des Fondations du Fcicuic de Charnes , ixio. Dons du même aux
Rcligicafcs de laiot LauICDIy III Oi Titre par lequel le même met Ton
Filscahgoidc de Robert de Courtenay, iii^ . Rcconnoiflancc de Robert de
Courttnay ,que U Connexe Blai^be lay a donné la Garde du Châreau de
Sancerrc, \ii6. i~ Adc par lequel Etienne de Sar>certe, fécond Tranfaâioa
entre les mêmes , i)0|, Tedament de Ueatric de Roucy Comic(IcdcSao«
cerfc,ij4j. Difpcnlc d'âge accordée parle Roy Philippe At Valotsâ Jeanll.du
nom. Comte de Sancerre, 1)48. Tcdaaient du Connétable de Sancerrc .
1401. Cantraâ de Mariage dcUcraud DauphiD d'Auvergne, & de Marguerite
deSancctie. f^iu fMMll\$Jdcott Eremitt,txMd>imfcrypteféHÛi Sitlptt'i.
Kctlitutiu de l'EgliG: faint Jaques & de plu(ieurs biens, faite pat Humbaud
de Gilon Seigneur de Seuiy , à l'Abbaye (aint Sulpicc , 1064. Dons faut pat
Gilon Seigneur dcSculy aa ChaFils du Comic Etienne fc tend caution pour
la pitre laint Urûn, l'an vingt-cinquiërae ou Roy th)« Dame d'Amboife , iiiS.
^Ppc IDon du r.iême àEtieone Floyer, iai8. Turc d'Hemy Comte de Blois Se
de Charttu , Doa fait pat le même à l'Ordre de Cil^caux, failanc rociuiion de
Gaillaumc de Champagne, Scilx18. Confirmation do mém<,des Dons &its
pat Ton Pere i l'Abbaye de Fontaine-Jcan , iii^ . ArrtUau pto6(d Agnes du
Bellay , Femme d'Etienne deSancette, ix}4. Dont faits parle même Eùenn*
aux Chanoines de la Louppe , }'<nviçt ujf Don domcmeaux Keligicules
(âinc Antoine, May ii}6. Don fait pat Etienne de Sancerre Filsdn précédent
,à Valcrand'Yrry fonFrerCtii^a. I* RcconriO'ITADce du irémc . 1x50* _
Deux Arrefts couire le même. ixfo.ix(>8. Charte de Robert de Councnay ,
portant Aitsftation du Serment ptcftétu Roy par LouisCom* te de Sancerre ,
fon Gendre , ixxi. Décharge accordée par Louis Comte de Sancerre sua
Religieux de (ainiSacur, des Ulages pte* tendus par fcs Sujets en leurs Bois,
1x19. Tianladion encre le même & le Chapitre de Bourges , ii)0
Confirmation des Fondations de Charnes par le mcime . ixjo. Titre du
mifme portant engagement au Chapitre de Bouiges du Droit de Chevauchée
de Beaulieu, 11)1. RcconnoiTance du même que Cofi appatticnc aux

Religieux de GuntSa'ut , iijⁱ TranCaâion entre le même & le Chapitic de S. Martin de Tours, ix)). TranCa[^]onentte la même 5c les Reltgieufesde faint Laurent, 1x8). Tranlââlon entre le Prévôt de Letê de Guil]anmc de Suiy, de l'avis du sème Comte, 1x38. Ratification de Marie de Vicrxon Epoufedc Jean Conte de Sance[^]re de la Franchife de Bannay, Fondation d'une Vicalrie en l'Eglise de Bourges par Jean Comte de Sancrrc , iij^o, Trantaâion entre le même 6c le Chapitre de Bourges . 12.70. Accord entre le ttième fie les Religieux de faint Satur , ix-!7. Ratification d'Etienne H. du nom , Comte de Saticrrc.dcs Traittês de Ton Pere avec leChapitre de Bouges , ii8.]. Arrcft entte le même & fa Mere , 1x84. gneur de Sculy. Fondation du Prieuré de Prunefac, faifant inen< tion du mcm< Guillaume , 6c d'Arcbambault de Seuly (on Fils , 11 jo. Donsfaitsil'Abbayc deLoroy pa r Archambtulc de beuiy. TiaaUAion entre le même & le Chapitre faint Uilîn , 1161. Conceffion de piuficurs Fiefs par le Roy Lodt[^] Vil. i Giion ScigucurUe Seuly , ii8 Fondation d'un Anniverfaire en l'Eglifè de faint Uifin par Eudes Seigneur de Sculy , ixt). Tranladion eniie Arthambault Seigneur de Seuly 11 du nom, & le Plient de la Charité , 117/ Tranftction entte le ro&me Se les Religieux de faint Satur, 11[^]9 Fondation d'un Annivctfaire en l'Eglise de Boor* ges.par Lucc Dame de Sculy & Aichambault foa Fils , ii9{. Sembhble Fondation de la m[^]mc, 1195. Fondation de l'Eglise de Jars par Archambsul[^] Seigneur de Seuly 11. du num , 11515 l cftament du même , 1140. Fondation d'un Annivetlanepar Simon de Seu« Compromis encre Henry Seigneur de Scu'y ti> du nom, & leChapute de Mchun , 1x5[^] Dons du même au Chapitre de Monccimoyen . 11[^]0. PtoviHon de laCh.irge de Bouicillcr de France pour le mcmc, iijⁱ>. Crovilion de la Charge de Châtelain du Lou» l vte pour le même, ij'7. Obligation de Margueiiiedc Bornés envers Henry de Seuly (un Fils ijio. Contradt de Mariage l'c Jian Seigneutde[^]eiily 0C Marguerite de Uoui bon , i[^]o Ratification du mcmcContiaft pat le Roy Philippe te Long, ijxiRcconnoiflincc d'Henry Seigneur de Seuly que Marguerite de Bourbon luy a été icmile cnitc mains pour la marier â (on Fils, 13x1 • Trois Turcs des Dons de pluficuis Particuliers au Chapitre de Sancergucs.duiems d'Eudes A: pin. Don de l'Eglise & Dîme* de Stm.fait par l rtrchevcque Vulgiin au même Chapiitc . 1114 , Deux Extraits duCasiuUitc de Lutoy des Uoiu C

The text on this page is estimated to be only 22.02% accurate

J N V E N r u4 J R E. itits â cette Abbaye p« Eq<|ci de Seul*
Seign. dcDcaujcu. ' * uf/°* ""^""^ * l'Abbaye de Fontmorigny, Don fkiti
l'Hôtel. DicQ de Bor par Aiembour deScHly , 1145. Approbation d Eudei de
Sculy Seigneur de Beau, jeu, des Lcgi Caits par iEnor fa Mcroau uroHt dei
Religieu(«f de Fontmorigny, 1: ^7 Teftament d'v£nor Damedc Bcjujca, 115e.
Don de Renoul de Cul nr. Tuteur dcj Enfant de Seuly, i l Abbaye dcCI-
allivoy , uig, Artci pour Gillci de Seuly , 11^7. Echangccntre Eudes de
Seuly Seigneurde Beaujeu, 5c ic» Religieux dt» Pteires, 1x64 Le;;»fjit\$par
Arcmbour de Seuly à TAbbaycde Fontmoilgny, lijij. Appto(>aiiond'Eiidei
deSctily Seigneurde B»»»ujca, tu du nom , des Lcgi de fon P«c au prorit d'un
Paiculicr , tie>9. VANS LE SEPTIEME LI^KE. ARriit pour
l'édbllitcmnt de la Pairie de Château roux. Premier Tellamenr d'Ebbes
Prince de Deol» pour la Fondation de l'Abbaye de Deolt Tan 10. du Roy
Charlef. Don fait i la même Abbaye pat Guillaume Comte de Bourges Autre
AiSc d'Ebbcsdc Dcols, concernancla Même Fondation, l'an cinquième du
Roy Raoul. Lettres du Roy Raoul de la mcnie année pour la même Abbaye.
Second Teftamnt du mêmeEbbcs. Remife faite par Eudet l'ancien Seigneur
de Château-taoul des Coutumes qu'il Icvoiaiu Bourg de Oeolf , l'an
troifième du Roy Henry. Echange entre le même & les Religieux de Deols
du Règne du Roy Roberr. Dondela jufticede L/.ols, fiite par le roêtné aux
mêmes R«lijjicux. Donation de l Eglirc de Brion aux même» Religieux,
faite par Gcifcnde de Dcols , lOj/. Don de Raoul le Pru.icht. ScigncUr de
Châtcauraoul , i l'Abbaycde t".he»al-Penoïr. Don de Raoul le Vie.l Seigneur
de Châteautaoul , i l'Abbaye de Deols. Accord enrre les Religieules d'Ojfan
6c un Particulier, par l'cnircniife du même. Titred Ebbes II. du nom,
Seigneurde Cbitcaulaoul , pour le Piicuré de ViUe-Dicu. Don de Raoul
dernier du nom , Seigneur de Chatcau-raoul . au Chapitre de U Châtre .
1176. yitut MMmfiriftmmJc Mtr*CHhs B. Math Dtlenjit. Accord entre
Henry M. Roy d'Anglcterre-iyant le Bail de Demie deDeols& le Chapitrede
Bourge», 117S. Privilèges donnci au Chapitre de la Châ'repat Guillaume
Seigneur de Chauvig- y & de Châteauraoul , 1104. Serment de fidélité fait
par le même au Roy Philippc Augufte , jiop. ma. Confirmation du même du
Droit des Religieux de Deols, fur la Monnoye dcChâteau-raoul 4ii|
Delaiflcment du même à Audtc & Raoul («s Frères pour Ftrcragc . niS
Augmentation de la Liberté de Deols par L- m-mc , 1118. Traniaaion entre

le même & lei Reiiisicux Je Deols , uto Tranlaftion entre André de Chaiivig-
 y Seigneur de Lcvroux & les Religieux ae Deoh. uio Tranfation entre
 Guillaume de Chauvi^ny Se les même* Religieux , mj Charte du même,
 1113. Tranfadttion entre le même Be leChapirtede la Ch a'rc , iijo. Titre da
 rrêm? pour l'Abbaye de Dcoli. li},. Confirmation delà franchijc du
 BourdcDeôu par Guillaume Seigneur de Chauvigny & de Château-raoul 11.
 dunom, iii,8. Procer verbal de Jean de Seuly Archevêque, de laTraolLirion
 duCorpsdelaini Août.iu? Fondation de Guy Seigneur de Chauvigny & de
 Chateau.-aoulen i'Egliie de Ja Châtre , ijrj.' Ordonnance de Guillaume
 Seigneurde (h uy'^ny Bc de Château- raoul, touchant (es Monnoyes , t}i6.
 Partage entre Geofroy, Raoul & Marie de Ch uvi^r.y , ip4. Tciment de
 jeanoc de Btofle Dame de Cliiteau-taonl, 1)43. Fondation des
 Cordel.d'Argenron «f deCloy » par Guyll-SdcChauvigny kdeChâtcau-r.o.i.l
 14 9 Arti anchidcir cr d'iiuParticniier par le mén. 6,146^ Telbmenr de
 Marguerite de Chauvigny , C*mtcfledcPcnihcncfc, 147) • Extrait d'or
 Mannfent des Cordeliers de C hileao.roiix, touchant la Gtntaîogic des
 Scijjr.cui», H lloire des Princes de Occl s par Frerc'jean de la Gogue Prieur
 de (aintGildas.manufctite. Conientement prêté par H .^ues deNaillac â la
 Vtnted un Dîme, monvan de luy en Fief, 1109 Don fait par Hugues de
 N..illac i J'Archevêqot de Bourges , 1 ijiî . . Accord entre Guillaume de
 Naillac & l'Ardieueque de Bourg«\$, UJ7. Tcilament de Marguerite Damedc
 Naillaciii9. Pri V ilcgci donnés par HoguesAf Pierre de NaiU iîca l Eclile
 Dapco, 1171 Donsdî Picric de Naillac au Piicur de Gartti. Jclîe ,11X9. *
 Pr)vi|«j.csduBourg ûint Marcel , Fondation du Ghapine de Le» roux par
 Eudes de Deols. ... , T'anfâdion entre Guillaume de Cha-ivigny & ic
 Chapitre de LcTtout, 1114. . âfinicrit ptêtcpar Ici Chanoines de Lcvroux à
 Guillaume de Chaaviî;ny. II. du r om , iiSo, -.cimenr pieté par André de
 Cbaavici>y aa même Chapiife, 12.5t.. l»ern!,(lio., de rebâtit Ville-Dicu.
 donrccpatfa: Ri.y Philipp.lcBelàPhilipp-dcC.hativm. yj^njy. Charte
 dcjeau.de Chauvigny pour k Chapl-'^ t de Lcvtùux , H5t. , ». ^^ccord entre
 Ahtd Gmllebaad Seigneurde S Chartier & lei Religieux de Deols , ,iof.

The text on this page is estimated to be only 24.26% accurate

q) E s P R E V V E S. Ccflion faite par le Chapitre de Bourgei à T
ie»cque, de» Diou» qu'il aroit i faiai Chaii i l Ar»er, cbevcque ""privilegei
accordés à TEjçlife de Ncuvy par Ici S«iRneuridc Chauvigny . i"8 ii4«Don
du Sang de nucic Sc.ga.at tau p» Eudci Chiic*u ioui . HHCardinal tu
Chapiite de NfUVf Iiî7- , . Lettre de Guillaume de Sculy au General d
Oriolc, 1410 , Kcconooillince du Chapitre de la Châtie, qae leur
EglifccftdelaFoodatJon deiSeigneur» d« 7)^A^5 HVITIE'ME LIVRECH A
R T « de Ciint Philippe Archevêque pour le notrbrc de» Prébende» de Notre
Uamc de ^Fondlii*on'du Chapitre faint Aouftrille de GraçAy par Rimbauh
de Graçay . loua le R#gne d« Ccflion faite pat Aldebctt Archevêque du
Patronage de l'Eglifc d'Anjouin au iv.cme Chapuie , '° Charte de faint
Philippe pour le non^biede» prébendes du mcmeChaputc, 1x^5.
Denorobiemcniourny Pat P.erre Seigneur de Graçay 11. du nom. aux
Religieux de Malcc . «14» TranUûion eiMre Etienne Seigneur de Graç.y IV.
du nom. & le» Religieux de Mafcé, 1195. Dénombrement fouiuy aux
mêmes par kictrc IV. du nom . Seigneur de Graçay , i}j7Don» fait» pat
Renaud Seigneur de Graçay U. au nom au C hapitre Notre Dame . 1 007. ^
Conceflion du DioU d'Ufage en le» Fotet'.failepar Renaud III. Seigneur de
Gu^ay.au même Chapitic , 1108. . Aootdcntfc Etienne I. Seigneur de
GtiçayK le» Religieux de faini Samr . 114 f . Fondation de l'Abbaye dOlivet
par le même , ""Accord entre Rcgnaud IV du nom , Seigneur de Graçay . &
le» Religieux de Matcc.du Règne du Roy Loui» VII. Don du même à
l'Eglife Notre-Dame. Fondation d'Annivci(aire par le même. Augmentation
de la Fondation de Notte-Dasnc pat le même. , Accord entre Pierre Seigneur
de Graçay Ce U» Religieux de Ma(cé , 1180. Turc d'Etienne II du nom ,
Seigneur de Gra^^Donânln du même i l'Eglife de Bourge» . lui. Fondation d
Aiinivcifaite» par MarquifeDamc de Graçay , iiij , ^ Tme de Pietrell. du
nom. Seigneur de Graçay, 1150 Fondation d'une Vicairie parlcroime , IX}?.
Don» du même au Prieur de la Font • blanche , 1140. Accord entre le même
& le Chapitre de Bour^ A veu^donné pai le même aux Religieux de Maf8
'^^ Vente faite par Matquifc Dame de Graçiy aux RcUeicux de Mafcé ,
11^6 Prfvilegc» accordé» au Chapitre Notre- Dame par Etienne IV du nom.
Seigneur de G.aç^y .ii8{. RcconnoiQancc du même pour la Jurticc du
Chapitrede lamt AouftnUe , ix8v Dou»de Renaud V: du nom , Seigneur de
Gtaçay auPrieuréde la Font-blanche, i)57Vente de la Batonic de Graçay par

Renaud VU. du nom, Seigneur de Giaçay. au Doc Jean , i}7X. Panage emic
 le» FilU» d Ebbc» d« Dcol» , Seigneur de Chitcau meillan , iis<iDon» faits
 pat Roger de Btoffe i l Abbaye de» Pierres 1167. , , . Conttadde Mariage
 d'Ythict de Magnac & d« Bcllallesde B.orTe, t:8). PattaRe entre Louis &
 Pierre de Btoffe, Ifii. Fondation d'une Vicairie dan» le Chiteau del» Lechere
 pat Louis de Broffe Seigneur de Bouirac, "partage entre Louis & Pierre de
 Broffe II du nom Seigneur de BoufTac, 1587- . , Frovifions de U Charge de
 Maréchal de Fiance, pont Jean de BtoOc, Seigneur de Bouffac, 17.
 Jml'"utues d'Aflîette flt également de mille écat pour payer le» dettes du
 Maréchal de Bronc.i4jtf. Fondation du Chapitre Notre-Dame de Ch»teau-
 meillanpar Jeajd'Albrei Comte de Dreux, Bulle du Pape pour la même
 Fondation. ^ Teftamentde Jean d'Albtet touchant la mems Fondation, 15x4.
 , Charte de Raoul de Dcols Seigneur de Château meillau, 1x07. , , - ■ Don»
 faits par Eudes Seigneur de Lmiere» au Prieuré d'Orlan. _ . ' Tianlaftion
 entre JeanS de Linicre» II.duooBi, & les Religieux de Chezal-Benoîr ,
 1171. , Dons fan» par Jean III. du nom. Seigneur dff Liniere» à la Chappelle
 de Notre Dame , 1188.; Partage entre Guillaume Seigneur de Linicres III du
 nom , &fcïFietc», ixij. Fondation de la Chappelle du Château de LU nicre»
 pat le uicmc , 1x16 ^ n Don. du mêmeci la Chappelle Notre Damr. '
 TuredcGuilUumelV. du nom , Seigneut âe Liniere» , 1x69. . _ . Accord entic
 Guillaume V. du nom, Seignwc de Li.netes, k le Pneur du même l.cu , 1x89.
 Don» faits pitjein IV du nom , Seigneur ^« Liniere» au même l'ieut, 1300. ,
 ,. . Accord entre Philippe Seigneur de Lioicie» «C les Religieux d Yfloudun
 , i4> c«;:ij. Fondation du Chapuie de Linieres pat Frinçoit ' cS^d^ pVeîrede
 la Chîtr. Arcbcviquc poW l'Abbaye de Celle» en Berry , 1145. Charte du
 même , 1166. Charte d Hervc Seigneur defaint Aignan.pout U même
 Abbaye, u8l. - , - j. Deux Ttanfaûion» entre Raoul Seigneur ae

The text on this page is estimated to be only 16.69% accurate

INVENTAIS. E DANS LU N EVFIE' ME L I K R E, P A * ' ^ " ^ ^
''' ^ ' ^ ûy Louil Vr. P ? ' « Chapitr. dc (a, nt Mart. « dc Tout, ., oS Echange d
Aub. gny . V Rcbrechien « ntre le Koy I B « l à LotiU fon Frcre. Artil 1, 07 ' * ^
j . Tcftament de Lo. ij Comte d'Errcu». n > S l Donae. oiifaite par Lottu Comte
d'Êtampei i I Loui, Duc d-An, ou. de Comté d'Er. mpc,. Cbâtelwits d« GiL-ft
Oc d'Aubigny, ., 8, * ^ * /le CoiaN d Éf. n. pe, uDQc de Bcrry Isi. Autre Aôe
pour la mcmt affaire. ., 8, . I Don de G. cn & d'Aub. gny p, ., Loui, ComDon d«
k Châtelenie d'Aubien» fxit n, . u RoyCh. tlc, y. riJeanSt« , r. rMa? , ; : Va Onfr "
" ^ Accord entre Arnon! Belin & Ic, Habit. n, d'Aa. bjgnypoail. Fondation du
Prieuré, 1419' Fbndttior. daPriW par Icn^ème ! f^zo. Deux Donationj faites
au Prieuré de la Cha, ., p1 Titre de Gaillâume & r Renoul Seigncaridc Cuk« p. r
, 1. confirmcm Jes D%a, de leu^s PredccelTeuri an même Prieuré nKS r. d'oi
Fi°rûL * o''' f«t«p. rRenpuJ Seigneur de Culant i l Abbaye dci P. etrci . ., 97. ^
< Ju nom , d la même Abbaye , iio« Donation faut par Renoul Sc. go. ar de
Culant li. dB nom, a la même Abbaye, f, 41 Tnrt do même po« l' Abbaye d«
Charenton . iifo. Fondation d« n Annif « faire en l'Eglifede Bourges par le
même , iiji. - ^ ' Echange entre RenonI III. da nom. Seigneur de Culant & 1.,
Religieux du Puy. f, . rand, ^ 160 Partage des Seigncunes de Marcuil & de
Chi™ " * 5n " " " " ^ ^ " r " " 5 « ' Sn « " r de Culant ill du nom , & Pierre de famt
Palau, 1170 Fondatioii de laChappelle de Calant pat Louis de Culant
Admirai, 143 ^ ^ Fondation du Chapirre' dc Vcnefme , ngy Donation de la
Terre de iaty par Jean Duc de Bcrry au Chapitre de Bourges, t^ n Foy It
Hommage fait pat Gaillanmc de ChaaTigny, ll. du nom. delà Terre de
Mcillant i Renaud de Charctiion , U41, Accord enrie le mime, . Henry de
Scoly & la Damede B. izetDes, iifo. 7 « • w Trantaa. onentrc lEbbes VI. du
nom. Seigneur dcCharentuu acles Rciigleolcsdc fatnt Lancnt n80. ' Legi
faits par Renaud de Mont faucon & - Mthaut de L harenton i i' Abbay. de
Loroy. j jcS Dons faits i l' Abbaye dcFont-moiunr t ., . Fbbci de Charenton .
, 15, . ' ^ Turc de 1170 cù il fait mention d Amche ce Chatenton. Trartfadion
entre Pierre de Charenton 8c les Re. l'gieuxdcChallivoy, uo^ . Accofdcnité
PicrredcChatentonII. danom. ac les Religieux de Foni-motigr: y , uti.
Riconhoiflance d'Eudes de Charenton ic frcfit des Chanoines defami
Etienne, nj^ . Extrait du TcûamcBt de Pierre de Charenton, iijo Fondation
d'un Mnnirerfairt par Matcot^e Veuve de Pierre de Charenton , 1141.
Bcconnoifl'ar ccd'Eirdes it C^arcntot! an profit des Religieux de Fôni-

mortgny 1144. Don de Guillaume de Charenton aux Religieux de Font-
 morigny ,tz^s, Accoid entre Eudel it'Hngues de Charenton , & les Religieux
 de hont-mongny , m*. Dons fjit, par Raoul de tbatcmon à l Abbaje de Loroy
 ,1131 Reconnoiflances de Raonlin de Chanrtiton au profit des Religieux de
 Foi '7,117;. Confirmation de HenaiKl , ^^i de M ont -faucon des don» faits
 pat les VilUiix aux KeligKtiz de Challivoy , luj. Dons de Renaud if ^hilifpt
 Stignet: de Montfaucoo aux Religieux de Fi^Jit.o-erlgpy . ujj. Accord entre
 Aihoul dt Moi.t-fiucoii de le Chapitre de Dourgjtj, u^j. ^ Accord eniic le
 même Oiapiirre & Eudes Sei* gncur de Moit.fAucon , 1 17^ . Accord entre
 Renaud de Mont-faucon, Éudci fon Fil, Se la Rcligieux de laiiu Sulpice, iife.
 Donsdejmcnes â TAbb.vc de Boutas. Promcfli fa-tc par Hervé de Doi.zy
 Comte de Never, au Roy Ph.lippeAugufte.de laquelle Renaud de Mont-
 faucon cft nlcge. Don fait par Eudes de Moot-faucon i i'Abb tc de Boutai ,
 1184. ' Don d.j même à l'Abbsyc de faint Sarur , Dons d'Arcbambaud U
 Paoul de Mooi-Éiuton i 1 Abbaye de Challivov , 191. Don fait pat Sara
 Dame de Mont^ucoci au Chapitre de Sancergues , lioi Don fait par Simon
 deMoot-fiucon l l'Eglife de Pourgcj , liOi. *• Dons faits par Sara & Renaud
 II du nom .ScIgnctirde Mont-faucon Ton F.ls , i IWhhxxt ce Challivoy ,
 J114,. Accoid entre Simon de Mont-fauebofic leChapiire faint Pierre , itij. .
 Don» faits par Robert de Domc's Seigneur de Mont-faucon aux Religieufcs
 d'Orfan ,1,64. TeÛaiBeni de Renaud S. de Mont-faucon, ij 50. D«aa

The text on this page is estimated to be only 26.07% accurate

DES P K EVV E S. Donif*inpar Airaon H.da nooi , Seignear <1«
Chaiôc i. l'Abbaye de Lotoy ,1114. Denbu pat Gautier 111. du nom.
Seigneur de Chaiôt â l'Abbaye de Lorojr, 1174. Chatte par laquelle l'Abbé
de (amc Denit roctic Pricnié de Rcaill]r"ca la difpotitioa du Pcicurdc U
Chappellc-Audc. Donation 6ait« par Sarlon i l'Abbaje de S.Sulpice.
DoDtrion faite 1 la ih^c Abbtjépar Ètàmcn* Frère de Siflon, Cou» le
rcgnede IMulippe I. Donation à la mcniv Abbaye par Sarlon 6l Çtt Fietei ,
(ous le mcnac rcgnc. Donation faite par Sarlon &fct Enfans de l'Egli(cdc
Mcnetou à la mcnic Abbay*t l'an (ren«lepticme du Roy Philippe. VANS LE
DIJi Dis Extraits de l'ancien Bréviaire de Giinc San^r . Prêfs de [mmI}»
R»mmU llmblincmeat de l'Abbaye de faint Sttur par Mahaad de (kiot Satur
, l'an quatrième du Roy Hcory. Dédicace de rEglise de (âint Satur par Léger
ArcbcTcque de Bourges, 1104. Bulle d Innocent II. pour la rr.cmc Abbaye,
Accord entre les Religieux de (aini batur & de rl«ary , IIJ4Lettres de Pièrr»
de U Châtre Arc hev&que.ponr lu Droits & Privilèges de la même Abbaye,
1144. Accord entre le^ Religieux de <aini Satur & le Comic A* Saoceric,
conârmé pat l'Aicbcvcque, U52. Arrêt contre leComtcddeSancerreprctendaoui
la Gatde de l'Abbaye Taiiu Satur , \i6(<. Réparation faite par Hnmbaad
ChcTrcaa des dommages caufiés i la même Abbaye, 1144. Rcmife faite par
le» Rchgicux de Puy-fèrrand aux Religieufes d'Orfao , de ce qu'ils
pretendoient â l'Egiife de Maifonnais. Pcimiflion obtenue du Prieur de la
Charité par Léger Archevêque aux Religieufc» d'Ocfan, défaire bâtir un
Oractfiic & un Cimetière. Don du lieu du Breiil fait aux mêmes Religieufes
par IciRcligicuxdc Plein- picd.ila pricte du mè> ne Léger Archevêque , noo.
Six Chartes des Dons faits par Alatd Gaillebaud aux mimes Religieufes.
Deux Chartes de» Dons faits par Raoul le Vieil, Seigneur dcDcols & autres,
aux mêmes. Privilèges accordés aux Relizicufci d'Orfan pat les Barons de
Ueuy âlapricrcdc l'Archevêque L*> ger , III). Rcmife des Droits Synodaux
faite par Léger Archevêque aux mêmes Religieufes. TroitChattes des Dons
faits par Raoul Floccels & autres, aux mêmes. Don fait par Alard aux
mêmes Religieurci,iii4. Lettres de l'Archevêque Lcgr, par laquelle
lirentcic les Religieux de Deols de ce qu'à fa prière ils ont quitté les
prétentions qu'ils avoicut contre les même» Reiiigteu(es. Charte du même ,
par laquelle il reconnoîtque Robert d'AtbiutOcl amis les Religieufes d'OtUn
tous l'a protcélion , iiii. Charte du même, contenant les Dons & Privilège»

pat luy accordés aux mêmes, 1120. Fondation de Glaigny. Dons fan» au
 Prieuré de Glatigny par Thibaud Comte de Ulois , 1101. UuUe d'Innocent
 111. pour l'Abbaye de Deols. Dons de Judicael Comte, <c d'Éroic Evcquede
 Nantes , i lamé'-ne Abbaye. Charte du Roy Philippe I. conCeiiant les Dons
 par luy faits i l'Abbaye de Plein. pied, lioo. pcU aptez qu'il eut aqnis la
 Vicomié de Bourges. Bulle de Pafcal U.poutla même Abbaye, iiio. Bulle
 d'Adi Sen IV. puur la même Abbaye , 1158. Extrait 'd'un ancien Manulcrit ,
 concernant U Fondanon de l'Abbaye de Loroy pat l'Archevé. que Viilgtin ,
 ni}, Conâtroation do la même Fondation par Henry de Seuly Archevêque .
 1190. Dons fans par l'Abbé & Religieux deMafcéaut Rclig euid'Olivet. '
 Fondation de l'Abbaye de Landais par AtctusmbauJ d'Argy & Etienne
 Mulel , iiiç. Quatre Charte» contenant le» Dons faits ll'Ab^ baye de la Piée
 par Raoul U. ;Eudcs 11. Eudc» 111. Raoul tu Seigneurs d'YlToiidun. Chatte
 de Jean de faint Palais Seigneur de Mareiiil,[par laquelle il confirme les
 Dotis faitspai fes PrdcceciTcurs à la même Abbaye, ii99> Fondation de
 l'Abbaye de Noir le-lac pat Ebbes. Seigneur de Charenion, V. du nom.
 Approbation de la Fondation par Picrte de U Châtie Archevêque, 1159.
 Conhrmation delà même Fondation pat Ebbct Seigneur de Charenton VI. du
 nom , 1189 . Donde plulicuts Héritages fait par Gcofroy dé Ma!;ny à frère
 Julien Hermite de la Font - juſte d'une ChappcileA: Hermitage qui a donné
 origine àl'AbbiycdcChallitvoy , ii)). Don fair au même Hctmite par Ythier
 de Boncuil, HJS. Dons faits par Renaud I. du nom. Seigneur de Munt-
 faucon à l'Abbaye deCliallivoy, 114^. Dons faits pat Rcnud Seigneur de
 Moni-f*ucon fie Eudes Ion Fils i la même Abbaye, ii£z. Titre d'Eudes
 Seigneur de Mont-faucon , pour la même Abbaye, 1188. Don fait par Sara
 Darc de Mont-faucon , dii eonfentement d'Eudes fou Fi\s, k la nien)e Ab*
 baye, 1191. Don d'Eudes Seigneur de Mont-faucon â la même Abb.iye .
 iipS. 1 tire de Renaud Seigneur de Monl»fancon, ît, du nom, portant affinât
 de vingt fols de iCnie légué» par (on Percà l'Abbaye de Chillivoy, 12^1.
 Tranfaâion entre Sara Dame de Mont-faucon & les Religieux de Challivoy ,
 11.14. Accord entre le» ir.énics & Renaud Seigneur de Mont-faucun, II. du
 nom.ujo. Legifaits par les même» aux mêmes , 1149 Abolition de certaine
 Coutume pic|adic>«ble aux Religieux de Challivoy par les Ex:i:uicurl D

The text on this page is estimated to be only 23.68% accurate

/ NVENTJ IRE Tçllkmcmaicc« dcRobcxc de Bornés, 1154. ' Qutuc Titres coaccitaru ici Dont fii» par Eucone Comte de &acercci la inémcAbbAyc , lit^ . lro. 1171. 1190. Aoiinoriilctnct accordés pat Loais Comte de ^ocmc 1 la même Abbif r, ia{7. 1164. Confirmation d*£ticnnc II. du nom , Comte de Sancrrre des Dons de rcsVafTaux, 1188. Dons faits |>ac Archambaud Seigneur de Sculj II. du non • a la même Abbaye, U17. Legs faits par Eudes de Sculy Udunon, Seigneur de Beau jeu 1 i la même Abbaye , \ti%. Don fait par Acenibour de Seul jji la même Abbaye, 1154. Lcgsfaicspar Eudes deSculy II. du nom» Sei* gneur de Beaujcuila même Abbaye . 11^5. Dons faits pat &ades & Jean de Seuly Fictes,! la même Abbaye , ii-j6. AmortilTement accordt par Eudes de Seuly Seigneur de Beaujcu , à h, même Abb.iyc, Iji8. EtabliffcmcDt du Frète Andréaa licude Chezal* Benoît, fous le re^nc du Roy Phdippe. PecmilCon de bacii l'Eglife de Chczal-Bcnoît, dânnéc au Frète André pat le Chapitre de fainc Cire d'YiToudun, 109). Permillîdn donnée par G ofioy Seigneur d'YfC>udun aux Religieux de Chczal-Bcnoît d'aquc» tir 0c bâtir en la Terre , 109) Confirmation de la Fondation de Ghezal Benoît par le Pape Urbain II. 1099. Fondation de l'Abbaye de Chczil. benoît • 1104. ConfirmatioD de la Fondation pat le Pape Pafcal II. 1104. Lettres de Legcc Archevêque de Courges , pat IciqucUes il dcch.ttgc Ici Religieux dcChczil-Dcnoît de la Pioncired'un Cens annuel faite au Chapitfc (aint Cité comme Simoniaque, 1104 Privilèges dumcme Archercqueâ la même Abbave. * Uonsd'Eiicnne le Noir à la même Abbaye. TcftarTieat de Gcof-oy Seigneur de Blancafort • a profit des Templiers duFrefue. Approbation de ce't'cftament par Girard Seign. de Blancafort Ton Fils , w-jC. ,Dons du même au profit des raémcs , 1199 ' Approbarion des mêmes Dons par Jean Seign. de Blancafort , 1:01. Accord entre Ici mêmes & R. de Blancafort,! rot. Fondation Je l'Abbaye de Mcobcc pat le Roy D a gober c. Notice de l'Abbaye de Font-morigny , 1149. Lettres pat Icfquellcs Pierre de la Châtre introduit rOfdfc des Ctftcaux i Font motigny. Don fait aux Religieux de Font-murigny pat Bernard de Champagne , 1155 Titre pat lequel Renaud Seigneur dcMont-fiu. con confirme IcablilTement de l'Ordre dcCifteaux, en la même Abb^ye , 1169. Deux Titres contcnans les Dons fiiti aux mêmes , par Sara Dame de Moni-faucao , uoi. . Dons faits par Renaud 11. du nom , Seigneur de Mont faucon i la même Abbaye , ia4t. TtoisChartesdo Donsd'Etienne Comtedc San> cèrte, i

la même Abbaye, iro 117\$ Fondaiioa de l'Abbiye S. Gcooul pai Vuicftoy Comte de Bourgef, fooi Louis le Dcbonntiaitc. Fondation de l'Abbaye de Mifcray , 10S9. Cvoconfirmation de la Fondation par Legct Archevêq> e de Bourges, un. Charte d'Heniyll. Roy d'Angleterre , coaceti)ant laFondarioade l'Abbaye d« Varcnnes. Conccflion de plufifurs Privilèges i la mcme Abb. <yc par Ebbca Seigneur de Cbâteau-taoul , dernier du nom. QuUe d'Alexandre III. pour l'Abbaye ieiPicrtci, DoDs faite aux Abbayes d'Aube . Pierre & dc« Pierres , par Raoul le Vieil S dcChâteau-taoul. Deux Chartes contenant les Dons faits à l'Abbaye des Pierres par Eudes de DeoU Seigneur de Château- meillan, 1187. Dons faits pax Eudes de Deoli Seigneur de Château-mcillan, â la même Abbaye, iioâ. DcDx Chartes de Donation fiùes par Guillaume Seigneur de la Roche aux Religieux dcs'l'ui» res., ,v Dons faits par Amblatd & GailUume de Mont aux mêmes , 1109. Don fait parGuillaMmc Seigneur de la Roche aux mêmes , n}4. Toa fait pat Guillaume de Magoac aaxmêoKSi Dons faits par les Seigneurs de la Rocde anx racmee , 1148. Privilèges accordés d l'Abbaye de Mafcé pat l'Empetcur Louis le Débonnaire, Raoul dcTutenue Archevêque , flc par le Pape , l'an 8)9. Dons faits i l' ,a bbaye de Mafcé par Girard Corn* te de Bourges , & Adelfindo fa Femme. Lcitics de Garde du Roy fami Loail pour U même Abbaye : iitS. Dons fairs par les Seigneurs dclaRocho àl'Ab' baye de Puy-ferrand , 1190. . Conârmaiiioii dct mêmes Dont par l'Archevêque , J190. Pnvilgesaccordés i la même Abbayedc Guillaume de Chauvigny , i:i<> lait. Tranfadlion entre Guillaume de Chauvigny II. du nom, &: les Religieux de Puy fetrand, ii8q. Chaitcde Guillaumcdc Chauvigny III.dunom, touchant la Judice & auties Droits de l'Abbaye d- Puy ferrard , ijttf. Charte de Pierre de la Châtre Archevrque.con* tenant le» dépendances de l' .abbaye de Charenton , IIJ4. Don fait par Ebbes de Charenton i la même Abbaye , 1187. 1189. Don de Renaud de Mont-f.<ucon , ui}. Don de Guillaume de Cuurienay à la même Abbaye, iifii. Provilionsdu Prieuré de faint Pierre des Ellicux, accotdét i Ifabel deCulant, iptf Accord entre les Religieux de Charenton Se Louis Comte de Sancerre , iifx . Don d'Alix veuve de Gilles de Seuly aux mêmes, .87. Trois Chartes concernant la Fondation du Prieuré de Longe-fond. Don fut par Henry de Seuly & Marie de Dam. pierre aux RcligieufesdeMeuctou lui Cher, i^uf.

The text on this page is estimated to be only 17.91% accurate

'DES P R E V V E S. T^ANS LES ONZIEME LE t Dacs &
Cotntci qui vivoient fous le icgo« de Philippe Augafte. Les Bâtons du même
tcmi . Les ChaccUint du mcinc cenrvf. r Lm le méiDc reene. Lei noiDS des
Gentils-hotnnics de Berry cjui ont flic ic fcnnent 1 l'Archevêque fur le fait
de U Commune, iiâi. iztf:,. Noms des Nobles dénommés dans IcProce«
rerbai de la Coumiaie de Benjri 1)^9. Extraie d'un ancien Armoriai
Manufcrit. Extraie du Rcgiftic de U NoblsITc de GUu le fioUTier , dit Berrf
. ~9PB^ ET DOVZIEME LITRES. Eitraic du Règlement des Teilles en
l'Elcâion ' de Bcttjr > 1599. Roole du Oan 6c Arrière -Ban deBctry ,15,-1.
Roolc du Ban & Arricrc-3an, i^jt*. La Montre de M. Jofl'caum&S. de
Calant, onze autresCheval Se fcizc EcuycrsdcraCompagn.i)5tf. Rcvûc des
Gcns-d'Armes levés pour la défcnc du Berrjr . i} {7< La Re»ûc de M Jean
Comtç de Sancerre , ChcTalier , Banneret flic Chef de (oizante Hommes
d'Armes , jjâS. Revûëdc M. Robert de Sancerre Chevalier, ttois autrci
Chevaiicis Sc fctxc Eciyers de ta Compagnie , ij«8. Tofés les Titres
renferme^ddns des Crochets , m ont été^ cornmumquc^ fdr ^^JtConfieur de
Vion d'Hcrouval,

The text on this page is estimated to be only 18.53% accurate

TABLE DES MATIÈRES
 «L'Église de Bourges». uivuricmm eft Bourges. Alcut i«a Eloge. F0I+. 110. La b«He Agnén Saint Aoûtrillet. Saine Ainbrutic Abbaⁱ. ParoifTe Saint Aoûcrille. Eglife & Convent des Augvftint. AtcheYcche Palaii. Annancude Eglife & Convent. Alnbat G<acalugic«-i«t[^]. Prudherame -t[^]. Ecbevia ifiS.±7x. 17J. -t[^]u iSi.oif. XL?. Del 'Aiguc -loK-. Ptudhommc. ig[^] lyp loo. Maire i;4. 1 [K. -H» AiafTon Généalogie. D'Aubutfon Gcnealogie. Dca A8g(s Gcncalogic lOii. Alligict Gcncalogic. Anjortant Gciicaiogic. -Mi[^] Aucapicame Gcneaioic» Amy PrudhomniCt Arnaud Echevin. Audet Echevin. Anccl Echevin. Agatd Echevin. iij. 115. Angcr Echevin. Augrci Echevin. D'Anjou Echevin. Archambaud Echevin. De l'Affpie Echevin. Avocats de la Ville. Archevêque de Bourges Patiiatch*. Saint Avit. Saint Arcade. Saint Apollinaire. Saint Acûtrille Adon ArcheDcque. Saint Août. Agofenc Archevêque. Adacc Archevêque. Aimon Aichevcquc. Audcbcit ArchevêqueAibcic Archevêque. Pierre Aimctj ArchevêqueHenry d'Avaugour Archevêque. Alby ciieé en Acchevêché. Robert a At[^]hoit S. de Mchmn. jtiPhilippct d'Atthois S. de Mehun. |«rKebert d'ArthoiiiU. daQara,-i[^]. de Mebun. iyt. Ambran S. de Victxon. Acnocl4 du nom , S deVicrxonArriuul II. du nom , S. deVicizon. Les Aiz-DamgiloD ChâtelleDlc. ^jCotiegiale dei.Aix. Fi<fs dkl Aix. Set[^]e[^]ts des Aix i*^Gno[^]. Aigtînt Châtellenie. -. D'Abfnont Gcneologie. 5[^]4. & fuivan*. PfocezdesMai(orjrd Aamont& de la T«ur. ^Co. Afgentoii Chacellenic. ^f. ^cigncuii d'ArgentoQ. ^70. Mouvance d'Argnton & fei Fiefs. 571Agurande Chlicllenie. J71- Sâint Août Châ< icUcnie, ArnboiCe Gcnealogie. -66*. Saint Aignan Ville & Duché. £[^] De les Seigneurs. 69[^]. Aubignj Ville. Appellationi d'Aubignjr rcdoitiflcnt i Pati*. Seigneurs d'Aubignj de la Maifun dcJ Saint Amand Vjllc. 7a<. Araioitici de< Ville* de B erry. De l'Aubelpine Gcnealogie. d'Aloignjr Généalogie. D'Anglars Généalogie* D'Arj:ier Généalogie. D'Auvergne Genealegie. Aubouict Gcnealogie. B BOu[^]cBt , fa Fondation . Antiquité Ac Noblcflc. Fol. +. Ltimologic des roots , B*»[^]iet , Btrrj. -r. Bourges cil jivértcum, rcn Vicizoo.~ ^ Kois de Bourges. ^ Sicge 6c Prife de Bourges par Ccfar. ^ Autres Sièges, Ruines bc Malheurs de Boutgrt Vœu de Bou gct. 11. Incendies de Bourges. -t-K Colonies des Bcituryst & notamment de Ouuidcaux. 04. CorDics de Bourges. -i[^] BoKon Com;c de Bourges. of. Bernard Comte de Bourges. -i[^]*

EtablifTcRtent du Bailliage de Bourges. ^ Bailiifs de Betry ^ & ruiranr.
Leurs Licutenans Généraux. Licutciia.Ds 4

The text on this page is estimated to be only 16.74% accurate

r A 'B L E. Licnctuns PattieuUert. LicmnuisConfervaicorr.
Licutcoaos Ciimincis. Picvftis de Boatgcs. Lcuts LicuteBani Avocati du
Roy â Bourges Procureurs da Key 1 Dourgct. }orifdiâioDf de Eourgc*.
Bureau des Finances à Bourges. Iialduin , (on Eloge. Antoine Bcngj . Ion
Epitapbe Gi'lcs Bouvier , Ion Eloge. Jean Ucuchcr , (on Elogr. DcfenpMon
cic Doargei. Aimes de Bourges. ^ ISibliuiheque de Bouigct. Abbaye de
Buflicies. Eghic dcfainc Bonoer. Eglile & Couvent des Aagufiins ilS'il iiJ
illi12.6^ Sa Gencalog ti^. IL Foires de Boorlj;es. 98. ui. m.117. Ethcvin 191.
16}. houibon Place. ij^. Bourgeois de Bourges Barons. 1^4. Bourgeois de
Bourges Jugcsdc leurs Concicoycns. Bourgeois ne peuvent être attirez hors
de BourCaufcs de la ConccclCon des Privilèges de Bour« gcs. André de la
Berthoroiierc Prud'honiinc. 157. Jean Oeuille Prud'homme. i^-j. Jean Behn
Ptud'hcnimc. Echevin 189. lyS. Mîcé Baftard Prud'homme, i&x.
Généalogie de Pomn. jczu Bonta Prud'homme. iga. Aimeiy Bco ilc
Prud'homme. 3aq<us De^on Prud'homme. Nicolas Bonduc Piud homme.
Beuillc. Du BrcuilPiud'hcmme. cicu Atchcvvcqiië7 Maire i2i- Èchevin 122:
Macé Bourdois, ; Douer Maire i£4. tchevin iM. lûi Bigot Généalogie lojo
Echevin lûl \j£ ij-j. i»o. 201 iM iûi Maire iJi 21^ ^5 i\£, i.j ii» Pothctcl
Echevin 170. Maire 171 7}. 7^ ,8, ,8^, Boifrouvray. Echevin 177 igjt 1^ ju
ly. Barathon Echerin 178 Maire ili Bindc.Echevinitfp. Beauperreiu Echevin
iSi' Bndard.Echevin iS^, u/i Bcrsud Echevin i8|Boirot. Echevin i»j i8î 18^
'9» " Bc"hicr Echevin ,8<;. Bidault Echevin)66. loi. Maire Î09. 111.114.
DeBojtdiers. Echevin icil! Biet Genealog-c ij^ Maire ui ai£ i,6.iii. Bcngy
Généalogie. Echevin iij^ xiÇ^ Maire lii^ Bienvenu E^hevit. ii6. Bouffei
Ethevin iio Boutdalouc Echevin ai9, LeOcgucGcncaUgie. Echevin lio.
Mîirc m. 1)1 1 g 147 Du Bicuil tchevin rio^ Bojo Echevin ij^i uJL Bccoati.
Echcv m ii^ ii^ju Maire liLau De BrielleEchev ^ 21^ Baibier fcchcv 11^
xi<. Brnere Echevin 11^ Bourt;çs Echev.ii7 iTT Boifgucret Echevui tJL Du
Bet Echevin i,o. Beraud Vcheviinjo. Bonnet Echevin ijj. iTr Baffé Echevin
ij^ BuiTon Echevin lyi^ Babou bchevin De Rcanvoir 1C4 Bticqiiet Echev
i£i2. Berolene Archevêque Siidou Je Beaulim Archevêque ^ Cardinal ^"44^
Guillaume de StotTc Archcv^oue. Guillaume Boifratier Archevêque. 310!
Michel de Bucy Aichevcque. Antoine Bohier Aichev&quc fie Cardinal. ji8
34^, Généalogie dcBueil. 43g. François de Bueil Archcvqcuc. jit. Jean de
Bueil IV. du nom Comtede Sanccttc.^ Antoine de Buctl Comte de

Saocorre. 438. Jaques du Bueil Comte de Saocorre. 437. Charles de Bueil.
 Louis de Bueil 4}9. 44J. UîÛAL é2ji Jean de Bueil VI. da nom Kéné de
 Bucil. Regnau de Beaune Archevêque. Adam Btaons Doyen. Henry de
 Bourbon Comte de Saocorre. Louis de Bourbon Comte de Sancerre. Saint
 Bnçon Chatellanie. Beaujeu Châtelme. Seigneurs de Beaujeu de la
 Maifonde Seate. 47g Brion Châtellanie Blanc en Berry ^73. Batban^ois
 Gencalogie. 599. Baibar <; 'ii-Charon. Le Boucher en Brenne Châtellanie. 6
 <. Boifé Généalogie Buchepot Généalogie. Bettr.ind Généalogie. BoulTac
 Batonie. 648. Gencalogie de Proilé. Roger «ic Bro(ff. Pierre de Btofle 6^1.
 Pierre de Brolle 11. du nom Epit:iphe de Btofft. Jean de Brode. Jean de
 Brolfe II du nom Jean de Brode 111. du nom , René de Btofle. Boifbelle
 Souveraineté. Beauvillier Généalogie. Bois.Siramé Btichantcau Gencal 714.
 De Bit Cneal. 6:1 ■ 8c taiv. Scigheutsdc Boiiffac. 647. <î<o. Louis de
 Brolte g<t. C 1 . 654. «j7. ejs. Brecy Châtel. 741— De Bii ^augy 764. De
 Bar Cru & Polanon 7ir8. De Bar Buramlarc 7tf7^ De Bar Silly 769. B*i
 Silleron -70."* B urbon Ville 77'. Eglises de Bouibon 77a. Ancienne
 Maifondc Poiib 774. Dunc Bou.b 779. Bon D.ibe(r Abbaye 22I Uciuvoii
 Abb-yc yps. Blanchfort Généalogie. jj^g. Blancafon Gencal 849 Boui.art
 Cneal. 8-, t. Bredulcs Brechard Généalogie, 84^ . Babute Gencal 841. C
 gnyGneal. 84g. DeSdd <crs 848 .Saraton la Kuaiagere. 10x7. Du iTreuii
 du fod Généalogie. 1017. Le ^cque LiitiLuiiiL Solicre Généalogie, lo^.,
 iionui Cncalog lo;". De /Tiotictc Gcocal 1040. ^ongards d'Ariilly Gencalog
 c. 1040.' J?oirro(Geneal. iJy. ^izogc Gneal. iu8. loifleler Gencal. 1139.
 Sulfc»ant Gneal. ii^.;. ^oacr GcDcal. 114J. Boufiet Gencal. 1141, c CU A
 R L£.s III. Duc de Berry: Charles iV. Duc de Bctiy.. Cujjs , (on Eloge. Son
 Teftament. Le Conte , Ton Elo^e. J.aques Chenu , (on Eloge. Jc&u Chenu,
 fou Elo^e. ilj£. «5«1. 65. 7'74'

The text on this page is estimated to be only 18.95% accurate

TABLE. Sa Podcriié. Son TelUment. Jean Cuctu A.tchcvêqaeJ
Jaques Cacuc 8r fa Poftrité. Sainte Cbappsle de Bourges. Convnt &
Eglife des Carmes. Eglife U Convni des Cocdeliert. Colfcg Chevalier 7J.
16. lit. 84. UJ. »»7. Le Comte de Clctmont 3f tutrei entrent i BouiPierre
Chauvigny Prud'homme. itft J«juc\$ Colon Piud'homme. 161. 164.
Chimbellan Prud'homme. lUj. Maire. 171.171 17\$. l-JÎ Eckcvm i7j. Maire,
ifitf. 187. 191. Maire* 198. Jean CrolTm Prud'homme. 1^4' Caftello Maite.
>^8Chapelain Echevin. «68. Chevalicrid»laTable.rondc. & (uiv. Chattiet
Echevin. *70. CuiUaume de Cambray Archevêque. 314. Gambray Echevin.
17». i7f- Genealogie.1041. Chauracatt Généalogie. 1041. Echevin. 177 181.
Charlcsmagne Echevin. 177. 1J4. Maire. 116. 1*7. Le Clcfc Echevin. '77*
Guchirmoi Echevin. «78Crencquo Echevin. i79' Chaftelain Echevin. >So.
Coliadon Echevin. Gaillaut Echevin. i»^»" De h Croix Echevin. '9*. De
Caftain Echevin. i?8. 101. Du Chèvre Echevin. toi. Couliiii. *4« Le Ciiinre
Echevin. i»-;. Chabenat Généalogie 1044. Echevin. Du Coing Gencalogic.
1445. Echcv.tio.ai7.Xi8. Communy Echevin *i7. Chenu Echevin. 119. Z44.
UJ- Maire. i66. Cholict Echevin. *)0« Corbm Généalogie. 1047. Eclicvin.
iji. Cardinal Echevin. Cl.1VC1U Echevin. 145.146. Cathciinot Echevin.
*47- 148 Cougny Echevin. a4J. Chambellan Ethevin. 148 Pierre Cadouec
Archevêque. Jia. De la Cube Echevin. *iî. De la Chappelle Maire» »59 »60.
Charrecon Echevin. *^66. Coufturicr Echevin. »*7. Ccurdoux Echevin. >
<S. Pierre de la Cbâcrc Archevcqnc, 305. Généalogie de la Châtre. La
Châtre Ville. 579. Pierre ds Gros Archevêque. J19. Cardinal 344. Bertrand
de Chevac. jt?. Cardinal 344. Aimcty de la Châtre. 544. La Châtre-Nançay
Gencalogi*. 8't. La Châtre Maifon fort. Ho. L» Châtre Brullebault. 8^J. La
Châtre du Plcx. Sfiy. La Châtre Paray, ^dlChauveron Gentalogie. *6t, Eudes
de Châteaux- toux Cardinal. 344. pierre de Château- roux. 34r Chltean.roux
Ville, Jdo. Cofdeliert de Château-roux. ;oo. Fiefs de Châtcau tonx joi.
CîtâteaD-roux fait Duché, Château-toux aquis par Henry de Bourbon. j6i.
Ch= lîy Généalogie S70 Conuemotet Geneal.871. Coaraus Gcneal.874.
Crevant Généalogie. 87*. Ghamboiant Généalogie, i?'. Du Cher
Généalogie. 8'*. Philippedeia Châtre Doyen. J48. Saint Cite d'Yfloudun.
358Généalogie de Chauvigny. jlt.&fuiv. André de Cluuvigny I du nom. ja.
Anrffc de Chauvigny II du nom. Guillaume i. de Chauvigny. 370 517.
Guillaume IL de Chauvigny. 515. Guillaume Ill.de Chauvigny 519. André

deChauvigny Vicomte de Brocc, j.j. Guy de Chauvigny I. J*** Guy «le
 Chauvigny II do nom. ^aj. Guy de Chauvigny 1,11. du nom. Jip. François
 de Chauvigny, Ai drc <fc Chauvigny dernier du nom. 5^ . Armel, Suppôts
 He Cty de Chauvigny. 538. Branches de Levroux & Caint Charrier. jSi. G
 ncalogie de CouCan. J*^'« Saint rhartier Châtclenie. }f«. Cluys-dcduj
 Châtclenie. 583. Courccnay.iitf. Chaflîn. Comté de Château roallan. <î7^*
 Seigneurs de Châtcau-rocillan. 777. Robert de Courtcnay Seigneur
 deMchan. 37*. pierre de Courtcnay Seigneur deMchun. ^79. Châtclenie de
 Concofault. \$94» Anciens Seigneurs de Concofault. 355* Autres
 Seigneurs de Concofàilr. 39\$' Concoifault aquil au Roy. 39^* Dernicis
 Seigneurs de ConcoiLialt. 395Prevôié de Concofault. 397' Licuceuans de
 Concofault. 197* Piocuteurs du Roy â Concofault. ,398. Baronic de la
 Chappelle Dam- gilon. 447Seigneurs de la Chappelle de la Maifon de
 BeUiune. a66. Cetnoy Châtclenic. 477. CoodtOO.éltf. Baicnic de Culant.
 70»^ Mailon de Culant. 7*** jobctt Seigneur de Culant. 703. Gatliaume de
 Culant. 703. Kcnoul I. Seigneur de Culanr. 703. Renout II. Seigneur de
 Culani. 705* Renoul in Seigneur de Culant. jotf. Rcnoul IV. Seigneur de
 Culant. 70^ . Hclie Seigneur deCutanr. 7<>f> Jean Se gneur de Culant.
 y*'7» Eudes Seigneur de Culant. * 70%. Gaocdin de Culant. 7C>9«
 Guithard de Culant. 7*** Jean de Culant Seigneur dç laCrefte. 711, Chartes
 Seigncn^ de Culant. 7U. Ldtiis de Culant. 7UGabriel de Culant, 714*
 Châties Seigneur de Culanr. 7M' Jean de Culant S. de Btecy & fa poftcrité.
 7iî. De Calant Seigneur» de Chât:au ncuF. 7U. 717. Chltcau.ncuf Baronie. 7
 '9Généalogie de Chareatoii. 7^<Charcnton-Raimond. 7*Clitenton-Ttaifi.
 7i}

The text on this page is estimated to be only 19.60% accurate

Cbâtillon-furlndréi 2^7' Charôc Ville. 7i9Matron de Chat&r. 7^S«
Celles en Berrj. 7io. ScigQcuri de Celles. 7itCbazcroD Gncalogie. jjy
Cbabancs Généalogie. y^H, Chalivojr Abbajc. y^g. Chez l-Ucnuïc Abbaye.
Soi. Barzelle Abbajre, Soi. Charcncon Abbaje. So9> Choppm GncalogieJ
yf6. Cocvol Généalogie. ^60. De Coqueborne Gncalogie 1041. ConiUnt
GcDcalogic. (047. La Chappcile-Laiinay. 1048. La Cbappelle-Picrre6(«i io-
(9> Chollé Généalogie. 1050. Chenu Gncalot^ie. lojo. De Coigne
Gncalogie. lofi. Chambellan Généalogie. loja. Nicolas Cathcrinor, Ton
Epitaphcl 105S. De la ChafTagne GcneaJogic. 114). Cievcs-Rozoy
ficncalogic. "4)Chailemagnc Gcnealogk» l>44D DUarim, fon £log«.
Doncau , foa Eloge. Jean David Piud'hoinrae. De Dell. Echerin 111.114.
191. i^j Darooors Maie t<)).loo.ioi. Ecbevin i9}.ii6.i)0 «4DairoUe; Doulé.
Durand. Droact. D'Efta*. Depardieu. Dorûnnc Généalogie. Dcnizcau.
Deciflc. Dclard. Dudanjon. Saint Défilé. Deodat Archevêque. -* Dagberr
Archevêque. Doyens de l'Egliic de Bourges. 5aint Denis d'YfTouduD. Ville
de Dun-le-roy. Bailliage 8e Prcvôcé de Dun.Ie-107 Picvôts de Dun.le-roy.
Lieutenant i Dun-le-roy. Procureurs duRoyà Dun^leoroy. Dcr^iud III du
nom, Dauphin d'Auvergne Corn te de Sancerre. ^jj. Jeanne Dauphine
CaratciTc de Sancerre. 4 J4. Dcols Ville. 449, Princes de Deols. 50}.
Miracle de Notie Dame de Dcols. ^16. Diors. 6fo. Dames Château. 749
Dcvre Abbaye, yjj, Doalé Généalogie. 1055. AbbB7edeDeols.794.
Dortianne G«acalogic.io5r. Dubin Généalogie. iøj9, Dc(coU{d Gncalogie*
114^ EchcTin iç9. ICI, 101. Maire an iiaEchevia ui.m. Mauc ixl. 119.
Echcvin usEcbevin aa7. i^). EchcvinatS. 119. Èchevin 24^ . |Èchevin 154.
Echevin xSy. Echevin i6S. 189. a9i. joo. 547359370. 37i17137*.
i7iETiiHNi Vicomte de Bonrgeii Eudes Arptn Vicomte de Bouigcs Egiifcs
de Bourgoe. Eglile de faint Etienne. Chtpcllesde faint Etienne. Son
Chapitre exempt de l'Ordinaire. Ses juri(diâiont temporelles Eftcilm.
Efmarcl. Saint Ethere. Ealodius Archevcquc. Euilafc Archevêque Ermenare
Archevêque. Ermenbeit Archevêque. Ebroin Archevêque. Etienne
Archevêque. Etienne de It Chjppelle Archevique Pierre d'Edain
Archevêque. Emenon Seign<.nr d Ylljudun. Eudes Seigneur dTlloudun.
Eudes l'ancien Seigneur d'YIToudun. Eudes de Dcols Seigneur d'YIToudua
Eudes II. Seigneur d'Yilbudun. Eudes III. Seigneur d'Yilbudun. Etienne
Seigneur de Mehun, ^ Eudes I. Comte de 0 lois Seigneur de Sancerr«.4u.

Eudes le Champenois Seigneur de Saocite.^{ix} Etienne dit Henry Comte de Blois Scigticur cU as; ta. too. loa. loS. ni. ut. Echevin ilo Mairci84. Echevin 198. »«4»9J. I »»4}07. 3.8. }66.)66. i66. î<7 i6i. >75Sancerrc Etienne 1. Comte de Sancerre. Etienne II. Comte de Sancerre. Ebbes Prince de Deols. jo& Eudes l'ancien. Etienne I. Seigneur de Graçay. Etienne II. Seigneur de Gra^{ay} Etienne III. Seigneur de Gra^{aj} Eudes Seigneur de Linicrs. D'Etam^{cs} Généalogie. D'Etampes d'Ennotde. D'E'ampes Valençay. D'Etampes d'Autry. 8jj Ellevvari Généalogie. 4144«7. 416. Ebbei II. 5ri. 508. 641. <446Sl. SSj. 885. 890. Saint Cterguçs 89). 114[^]. FRahçois V. Duc de Berry. «7. François IX Duc de Bctry. 4). Eghfc du Pouichaud. iiz. âlaint Fulgent Eglife tc Pticui[^]. t\$4. Généalogie des Fradert. ÎI47. FradetPrud'homroe ify.i6[^].i-jf.l-j[^], Ijj.iïf. 191. Maire 180. ntî. Fils-de-Femme Prud'homme, i[^]x. Echevin 178. Foochier Gencalogie. lu^o. Eclitvia i66. 198. ai j. lit. iij 148. Fouber. Echevini7j. Foucault. Echevin I7r.i78 179.185 187. 1S9.S00. la). Maitc 119. ai». 144, Généalogie tpêi. Le Fer. Foogeron. Des Frilchcf. Saint Fclix. Frotier Archevêque. Roger le Fort Archevêque. Aadié Foiman A:chcv<iquî Echevîi[^]it).' Echevin rjt. Echevin 144. J8.

The text on this page is estimated to be only 17.88% accurate

André Ftemiot. Fouiqaci Seigneur d'YlTcMiduQ. Fou^croles & FiaïQcncau. De la Fcugc. Lft Feité-lmbauld Châtelcnie. Saint Florent & fci S«igncuti. Pontcnaj Baronic Généalogie de Footcnaj. Font>niorign]r Abbaye. Font-cotnbaulc Abbayt. frotier Généalogie, jt^f Fotc Gncalogie. Pe Forgci. P« f ougetcs Gncalogie. t G 3Î46\0. 685. 74»74J80}. 8u. 89}. 106}. 10^4. UiLLAOMB I. Comte de Bourges. i^. Guillaume 1 1. du nom , Comte de Bouc» r. \6. 10. XI. XI. 11. 74Echevin itfj. i6j. 857. 909. Echevin 170 17J. Echevin it»;.. . 179* t8j. 198. irtf Geofroy Papabos Vicomte de Bourges. Gcoftoy BoA)crcs Vicomte de Bi iirgct. Gcofroy le Noble Vicomte de Bourges. Gcofroy le Mcfchts Vicomtcde Bourges. Pierre Gucnoys, fon Eloge. Ocofroy d'Yliioudun. Georges Prud'homme i6^ . GciKalo|;ic 10(9. Gamaches Généalogie. Le Groing Généalogie. Gentils Prud'homme 1^4.1^7. 174.17;. 180. i8i.' De Gaooy Prud'homme is^ . Maire 179. Godard Echevin itfj. 171, 178 Maire liS. Gatidar. Echevin t^i. Gendtcaa. Echevin 167. Guyot Généalogie. 914. Goognon Généalogie. Echevin i^S. 174. 175 lyS. ' loo. Zol. ai}- 114. m. 119. z)t . Maire 177. i^i. Crîvcl-Grojniive Gncalogie. 908 Girard Gncalogie 1071. Echevin 168 179 i86. GalTaut. Echevin 17}. Gaflbt Généalogie toUy Echevin iS^ . M^ire 185;. i<»8. 119 Genton. Echevin 178, Maire iS^;. too. Généalogie 1055. Gatgot Guimon. Giiberri Garnier. Guenois. Gervais. De la Garde, 'bourdon. Guerre de Bctry 1^50 Gjyanlr, Gainer. Gallus. GralTer. Guillot. Greffiers de la Viile. Gcroncc Archevêque. Gauflin Archevêque. Guain Archevêque. Echevin 184. Echevin 199. Echevin zoo. Echevinioi.il). 114.}). Echevin aiâ. 114 Echevin lao. Echevin. 114. Echevin aj;. 14), a)f. & luiv. Maiic 144. 145. Echevin 144. Skiai Guillaume.)o^ . G«raid de Cros Acchevcqc. ' ji*. Gilles de Rome. Gc^alogic de la Grsrge. 4^9. & Tuiv. Mathieu de Gouflencour Archevêque. 345. Louis Gouffier Aichevéque.)4}. Gimon I. Seigneur de Mcliun. fjC Gimon 11 Seigneur de Mchuo. Gcolroy Seigneur de Viccxa. Gcufrey II, Seigneur de Vicczon.)85. Guillaume 11. Seigneur de Vtetzoa. 991. Guillaume I. Comte de Saocnc. 4111 Gaucoun Gci.calogie. 58^; 9c laiv. Gtaçay Châcelenie . ^{9. MaîtondeGraçay. 641. Gcofroy Seigneur de Graijay. <4U Guaur bcigiicur de Liniciet. 66:. Guilaumc beigncui dcLinictet. 66f. Guillaume II :>cigneur de Lmietet. 664. Guillaume lit. 164. Guillaume IV. 66^, Godeniar Sci^ncordc Linieres. 6^9. S. Germain des Bon 6S£. S Genou Abbaye. 8of. Gat'gny 81)9. Gucnan

Généalogie. 1069» HHU M B E R T Comte de Boargej*] Hugues Comte de
 Bourgei. Hotuman , Ion Elogé.' Hôtel-Dieu ancica>c coavcau. Hôtel de
 Ville. Hôpital General. L'Hôpital Vitry Gcnçalogie. L'Hô[ital tchevin ifj.
 Maife J65. 66, itg.iya. Gencalogie 10S4., Houci Echevin 175. Maire 176:.
 Huault. .ji: Echvvin ly*. Hemeté Echevin 17\$ i8^.x«l. lU. ai {. 116. aai.
 Maire x^j. xu.a44. Hcurtault EchcvmmiiiS 100. ixj Mai<ezi9 Lchevinzji.
 Halicourt. Hodeau Echevin zzS.Xji. iliimat Archevct]uc. Hunorc 1. Se 11.
 Hugues ArchcY^quc. Roland Hcbcit Archevêque, Piciie d'Hirdivilter
 Archevêque. Hamilton Archevêque. Humbaud Seigneur de MchuD.
 Humbaud II. Seigneur de Mchun. Humbaud le Riche Seigneur de Vic'Z^u.
 Humbaud IcToria Seigneur de Vicrooo. Hervé L Hervé II. Seigneur de
 Vierzon. Hervé III. Seigneur deVieizuo. Hciigny 474. Humbligny 4-j. Haui
 t vc Hcrpin Gencalogie. D'Harambuce Gcucalogie. 1 «r18. 65. 1^9. »J4«
 1)6. M.iKC ZI9 Xtt. Echevin «09. xsa. J«9f9Echevin :5x. aj}. T E A M
 I.Doc deBerry. i5 Echevin xr^. J Ses EnFans. Echevin i66. Jean 11. Dnc
 reBerry. y 171. Jeanne DuchciTcdc Berry. • 57193. Jurirdiétions de
 Oourgci. f J}00. Intendants de Bourges. AO. J07. JuAice de lalaintc
 Chippelle. fO. Saint

The text on this page is estimated to be only 19.99% accurate

TABLE, Saint Jean Dcrchtmpt* izj. Saint jean le Vicii. Jcfoiics & leur Collcg'7. ii8. Janoillac Prad'homme \u^ . Echcvin itf j. i68. Jobcn Prud'homme 164. Echcvia i6f 16S. i7X« Maire iSo. 181 iSi. Je>n Eihevvin 167. Sa more \uî. jaupitre Echcvin 177 1S4.18S. 194 116. Maire 216. t7cncalogic 1075. janequin Echcvin. 181. Juliot Echcvin. > 184. Le Jeune Echcvin. lot. Gaillaume de JuticrsScigneurde Vieizon. j9Z. Gaillaume de Julien II. du nom, Seigneur de Vicrzon. 39j. Jean I. du nom Comte de Sancerre. 414. Jean II. Comte de Sanceire. 417. Jean III. Comte de Sancerre. 4 ;iJean I. Seigneur de Linieres. 6Cx- î«.»n II. gtfj. Jean IU- 6^5. Jean IV. 6^7 Jean V. Seigneur de Linieres 668 Jean VI. 669. Jat» Châtclenic. Jaucoutc Gencalogie. 919. Du jon (7t:ncal 1074. Juûac GcDcalog^e. 1070. L Oui SI de Lorraine X. Duchclîcdc Beny, 45Gabiicl Labbi > Ton Eloge, 74. Labbc Gencal. loStf. Eloge daPctc Labbc 1087. Pierre Lizct , fon Eloge. 78. Jean Lrfcoycr , Ion Eloge. 9{. Saint Lauicnt Abbajc. tu. Libcité des Citoyens de Bourges. 154. Gencalogie de la Loc. '(^77Jean de la Loc Fctmictdu Tteizicnic Echc. vin 165. 167. 168. De Lcffe Gencalogie. \v>-j6. Lalemcnt Gencal. 107t. Prud'homme i; j Echcvin Maici^}. t8/. Lucquain Echcvin. 170. Lamoignon Echcvin. i'7. Luiier Echcvin. 177.181. i8t 18). Libbé Echcvin. 178. Lauvcrjat'Echcvin. 179. Laubier Eichevin. iKi. Allcniblc des Ligueurs (\$9. 190. Gucri.ci de la Ligue. loj. Dcfotdicsdc la Ligne. 1C9 lutv. Labbc Gencal. Echcvin 11^ . Maire 1:4. 1x5.1^9. Le Large Echcv aij liâ.xaj.ijj 2.49. Maire z68. De Lcipinafle Echcvin. 129. LcTCillé Echcvin. 15^ . De Ledang Echcvin. i 5. Lcotbere Archevêque, a8)> Saint Leon. 2S4. Laodoarc Aichevcque. ipi. Laune Aichevcque. 1^9 Léger Archevêque. jo}. Anne de Levy Archevêque. iyj, Lcgr Seigneur d'YIToudun. i6^* Louis I du non ' omcedc Sancerre. 4x1. LoDis II Comte de Sancerre 4 .8. Lonis de Sancerre Connétable. 419. Lcocode Sénateur Prtricc de Dcols. J04 Lambert Prince de Dcolf. j0(. Laanc Pnncc de Dcols. fôj. Lcvroux , Ton Antiquité & Etimelogie. }^6. LcvrouxCbâtclen. 567. Seigneurs de Lcvroux 568. Lczay Gencalogie <ix. Linieres Batonie. é)9. Gencal. de Linieres. C6\ . Scigneutsde Linieres. £#9 Lury Châtclenie.710. L0107 Abbaye. 79<>. Landais Abbaye. 7517. Longctont. 809, De Launay Généalogie^ 911. Loubes Gencalogie. 914. Lauicnc Gencal. 1081. L4bbé Gcneal loSi Du Ligondcix Gencal.ioSz. De Lombotl Gencal. 108) DcLalcuf Gencal.1084. De 1 Hôpital Généalogie. 18S4. M MARGUERITE

VII. Duchelc de Berry.)9. Marguerite VU! DuchclTe de Berry. 41.
 Migillrars qui ont rendu la Jullice de Bourges. 44. Eloges des truis Merciers
 Doâeurs* 68* MeriUe & fon Eloge. 6[^]. Sa vie. 71* Maréchaux de France
 originaires de Dctty. 79. Montermoyen Eglte & Chapitre. 117. Maubruuy
 Généalogie. 1089. Inftitution des Maire Echevins. 1)7. Elcâion des Maire &
 Echevins. 138. Tems de la Mairie & Echevinige. 140. Elcâions i jour
 excraoïdinaire. 141. Maire & Éthevin contrains d'accepter leurs Charges.
 141. Maires doivent être natifs de Bourges, Echevins Habitant. 14t. Ce
 qu'ils doivent faire âl'entiéc 8c (ortie de leurs Charges. 142. Ceux qui
 prclidont aux AHèmlées. 19t. De leur JunIdiAion. 145Maire & Echevins
 Juges Royaux. i4{. De leur NoblclTe. UîChangement en l'Eleâion n'altete
 leur Nobleile. 146. Du pattage de leurs Succcflîons. 149* Maire & Echevins
 s'ils doivent joiir de la (garde-Noble. 150. Changement furvenu en la
 Mairie. iji. Juges des Maire t< Echevins. 151. Dificincc entre ks Maire &
 Echevins d'Angers & de Bourges. >)a. Etienne de la Monoye Prud'homme.
 157* Jean Morinot Prud'homme. • 151. Col.i« de Manne Prud'homme. \6o.
 DuMolin Eibevin. 171.213. Le Maréchal Echevin 1[^]7. 198. Maire 101 201.
 2i4Marcfdhal Echevin 174. 117 • Gencalogie ic88. Millçt Eclievin tSi
 Maire 217. Echevin254. Milcri Echevin. 187. Maquereau Echevîo. 193.
 MalUcics des Huguenots. ijf- ijS. Macé Echevin 199 zooi Maire xi8 219,
 Le Mcictcr Echevin. 309. Mercier Echevin. xx).xi4. 125Maugi's Maire 229.
 Mazelin Echevin. at[^]t Mancrun Echevin* ai(. Le Mort Echevin. 229.
 Monicantt Echevin. x[^]o. Morcail Echevin. 231. Moiiiagu Echevin. 231.
 ..[^]largat Echevin, x[^]x i[^]y F

The text on this page is estimated to be only 10.78% accurate

r A B Mttitrcuil EchtTÎn. Mâfquin EcHc?iii. Siîdt Kiircd. «5.
M)ldclbert Archevêque. Jean de Montpczit ArchCfcqttt. n«Mehun.
Licuicnam à Mehun. 38,. Marguerite Herittccc de Ssaceric. 4M' Montigny
474* Du WclaJl-Simon Gencalogtc. A^i ' Gencalogie de MaïUc. 5jS. &
fuiv. Maillé de Kerman U de l'idette. H^Maillé de la Guciicaudc. 550.
Ma>U« Btex'c.)50Maille «enehitt. MiSaint Marcel Ui Argenton. Mcnctou
Cur C4scr. 7 M» Moat faoion Baionie. 7Ji. Gcnealogie de Mont-faucon.
7Jl. RcgnauaSeigneur de Moac-fiucon. 7ij. Rcgnaud 11. 754Eudcj Scigncar
de Moai-faocon. 7J4. Mcnccou-Saloi. Most-faulnin Geatalogi«. 74/.
Maubrancbs Daronic. 7f|. CbappcU* de Maabranct. 7\$5Seigneurs de
Maubrancbs. j^sMcobiec Abbaye. fof. Miferay Abbaye. %o6. Mafcé
Abbaye Sol. Saint Mcioul Abbaye 810 M»oeftay Gencal
McnuGencal.9)3. MaUITet (7cncai 9x7. Mcaux <j<oeaJ. 919. La Morte
d'Houé Gconlogie 9)1. MauTOifinGencal 9;!. Macc Gencalo^. 10 0. Macc
Gencjl.1091. M.ignjcGencalo^. IC90. JDela Marche
Gencal.'OpaD>:MoutlyGcoel.io>)j. N L £. Palais des Ducs. Palais de
laques Cucur. Saine l'aul Pricuic. Mi. Des Prud'hommes. «i7. Privilèges des
Citoyens de Bourgei 151. Guillaume Petir-Jfan Piud honnne. 117. De la
Porte. Gencalogie. De Plie Gencalogie. Du Pity. GcnealoRie 749. Lctierin
165 ir6. De Picd.i Echevin. »70. De Peiellc tchevin ly^-iy^. Maire il^. Pam
Maiic i7) 1S5. 184. bctievin iSt. Pcrrciu Echevin. »7?. De Preanx Gencal.
944. Patotiflcaa Gencal 946. Poiflc bchevin. '74Pouicr Ech:vtn. I7<î 177.
Penin Maire. '77Pcloide Gencilogic 94^. Mure i7«. l'Julin hcheviB.t^. aot.
*09. 1 ft. u^. Do h Pericrie EchtviQ iBt. l'alloiirciu hchevln iS). Plat
Echevin, ib4. iS{. Paboc Echevin. s«*. i'incttc Echevin. IM PdilTon Ech.-
vin. 114. Pcnot. Echcuin Ptlec Echevin. i.9. Porlicr Echevin, aa6. Picauh
Echevin. 117. Pilloiix Eclievm. ziS. 1.19. Poiipar Jin Echevin 419. ijo- 14 j.
:4 4. Peut tclievin ijo. NUicc i^ii. t'influa Echevin. rccquor Echevin.
5»P';>-t Echevin. a6£. l'iocujtar Je la V»l'c, a7i. Piiuiatic de Bourges
funôc'c fur la Couiun.e. a.74. CCS a7j. Nirqtiet Fondateur des Jcfuites. ijj.
Pnmatie couBiméc par Ici Vapcs, lytf. L-t Echevin. 171. i7>. 17^ i8j.
181.184. Proccz de la Primitic. 17*. Rois pour la Piimatic JE A M Nicqoer
Echevin. 171. 17/ 145. Généalogie iioi. Naillac Chjicî:nie. 57J. Cco«aL
Naillac 57Î Neuvy fairr-Sepulchrc. \^6. Neuchfze Gencalogie. <Jio. Neuvy
P*iUoux Châtel.tfxo. |>lihcnc. 610. De Nuul Généalogie. iior. Le Normauc

Généalogie. ^9i' o OF V t c 1 K K s de Cours fouveraioes oiigina' res de
 Berry. 80. Officialité. Ij^, D'Oiieans Gencal. 934. Ecbctr.xot toi. 114. u^.
 Ofoucr 4/5. Otval.7i«. Pffan Prieoré. 790. OlivCt Abbaye 797. jP OtrOQ
 GcDcalogie. IlOj. p ►J> R ■ * « 0 « A t de Bourges & fcs % Prévôts de
 Bourges. Prcvôii & Confulf des Marchands. Sit7^a\ nr l'icrre le Puellier.
 Saint l'urte le Marché. 117. ni. baint Pierre le Guillartl. 1x5^77* Authturs
 conîimctit la Pritnaie. x-8. Aâct comme Piinuts Ui-t par les Atthevcqcs de
 Bourges. 179. Pnmatie reconnue par Ici Archevêques de Uourdcaux. ^ aâJ,.
 Ring dts Archevêques de Bourges comme Primate, jjj,. Bulle de Clément V.
 ne fait comte Ja Piûutic. x8i. Pjuper Archevêque. Saiià Pala s 184. ~
 Pfobicn Archevêque^ . v ,. 6aint rhihppc. ' r|T R.iymond de la Porte
 Arcbcvnquc 317. Cartiual M4Michel Poncet Archevêque. Mitnci
 l'nelypiiux Aiciic%qcuc. T7Î i'TmrotTTicTTnrntcvTqûcr Saint P.laiî i. ig.
 Philippi Seigneur de Mcliun. Picvcrangei 617 +1 .-7«. Pitfl.j & Matniet.
 Piirte Stii^iieur de Graçiy. Piètre II. Seigneur deGruçar. pierre III. 6^. I

The text on this page is estimated to be only 17.00% accurate

Pc» Tatiagct ancien». Saint FaUis ChâtelcncT Jj2i Maifon de f^u
ne Palais. liiDu Pujr Gcncaiogic. 749 Puy »alic. Château. 7^ . Pclleclierej.
770. Plcia.picd Abbaye 796. La Prcc AWbayc.797. Le» Picttes Abbaye.
807. Piiy-fcriand Abbaye 810. De PcuilLc Gencalogic. Do PciOBX
Gencalogic. De Poix Gencalogic, Du Pool GcRcalogic. CL E Quintilly &
fci Scigneilti. R 1105. 1104. U05. 1105* 7Î7. R A o U ■ A w , fon Eloge. 6j.
Eclicvin iij. i8y. 115. a<î7. iCi. Sa Gencalogic Rcgnaud , fon Epitaphc.
Mac6 Koland l'iud honiirîcT 69. -mi Le Roy gencal.687 Jean le Roy Pnid
hcine.igj. Rabcau Gencal ^48. De Rcugny Ocncal. 9^7. RochcfocT
Gencal.95j. Rcchigncvmhn Ocn. 96 Dci Rochci Gc>icalos»e Renaud LS.dc
Graçaj.Rcnaudn.S.dc Gtaçjy C^\. Rcgnaud III. 641. Regnaud IV. 643.
RcgnaudV. RcgnaadVI. S.dc Graçay. 547. Branche de Graçay des
Seign.deSauTCcttrc. ^47. Rezc Châtelcnic. , 6to, Rochcfoucaulc
Gencalogic. <>7i> Du Pncuré de Rcuiilly. 6y6' Rigault Geneal. 1106.
Ragucan Gencal. 1107. Roche aimon Gencal. 1109 Roland Gencal. 1:09.
De Rclugc Gencal.iiit. De U Rivière Gencal.ni^» SI G s A L I c Comte de
Doargci. 15* Siutmin Comte de Bourges, tj« Egl'fc & Chapiitcdc Sallci. nj.
Saine Sulpicc Abbaye. 119. Saazay Echcvin iK^iâS. 171. 171,175. 175.
lytf.iSj. i8<;. 19t. 200. zoi top. xtl. Malte 178. ili.Gc nealogtc 1115. Salât
Echcvin. 155 \66. itx. Maire I74. 175. Sautcrcau Echcvin. 180/18). bcurat
Gencalogic Echcvin 18). 384.191. 193. içk. 115 Maire 185. u^ . Satratin
Maire. iij. 116. iij. 961. Roger Echcvin. 170. KoullcauthcYin. J70. Pain
Echcvin. 170. RoulTart Echcvin. 17t. Rigict Echcvin 176 179. li6. 115.
M.iiiciS7. Gcoalogic. nu. Richard Echcvin lyS. Régnier Echcviui, Kivictc
Echcvin. J14 ilj. RcDon {;ch.:vin. "4. RucUé Echcvin. M(. Receveurs de la
Ville. !7i. Roricc Archevêque. Remy. Archevêque a<,o. Koch Archevêque.
l'Jl. Raoul Archevêque. 5 94Richard I. Archevêque. Î99. Richard II. joa.
Rochechouard Généalogie. 488. Foucault lie Rocticchouard.]c.in de
Roclicch.'Uaid. Jaques le Roy Archeviquae. Gilles de Kome Cardinal.
M4Jean de Rocquctailade Archevêque. 545 Raoul I. Seigneur d'Ylloudun.
367 Raoul II. Seigneur d'YllouJoi. 368. Raoul III. Seigneur d Ylluudun.
369. Robert Seigneur de Mchun. 376. Raoul Seigneur de Mckun. i77.
Robert Seigneur de Sancerre, 408. 409 Kaoul le Large Piincc de Dcoit & de
Châiciuraoul.)07. Raoul le ChanTc. 508. Raoul le Prudent. 509. Raoul-
Thibaud. jto. Raoul le Vieil Princce Dcoli. ^lo. Raoul dernier ^n. La Roche

-Guilbault & faint Palais. 6:6. Tour de Rançay. 617. Rochefolle.)iV. Scigent
 Echevin. Stampic Echevin. Le Sicur Echevin." ii7. Scbize Echevin. iil:
 Simon. Echevin 166 Sa.iu Scviiien. Simplicc Atchc»8qu«. Siagre. Sulpice
 S? vere. 187. Archevcqu: 1S8. 190. Sulpicc le Di bonnaire. agi. Sign
 Aichevêque. 191. Scgolenc Aichevêque. 291. Henry de Sculy Archevêque
 308. Cardinal 344^ Simon de Stuly 31 1. Caidinal Jean de Seuly
 Atchevcque. J1±L (>uy de Scuiy Atchevcqae. yj, Eiicne de Sculy
 Cauliî.d. 344* Ancienne Muljn de Scuiy- 4}0. Heccciiaiid de Sculy. 1
 Icibert Je bcly. 450. Hcici.ii..ud de Sculy II. dunutn. 451. Gilon de Sculy.
 451. <^.uii!jume de Chiiipagne. & Agncsde Sculy 4ji. 4»tuiks A.chanib.iud
 Suc de Seuly. (»):lon Scign.ur do bcly. Aiclianibaud H. Seigneur de Sculy.
 Hem y 1. Seigiicnr de ScJT 4S7. ■yHenty 11 Seigneur de Sculy. Henry
 111.458 Hcr.ty IV. S de Sculy. 4^8. 4(9. Jcùnac Sculy. 460. Louis Site de
 Sculy Matic de Scijj^ Hcar.jK de Sc.ily-Beaujeu." Uunthc li'tiry 46t. 4<?
 Inrancl.e ilc Sculy- Voiiil!ou. 4Sa. Serment de rArchevcque. S^nccttc, la
 Ddcipuon. Jurtice de Sancerre. JuUices du Kdfort de Sanccerc. 34tf. 399«
 400. l-icts de Saiicertc. hondariDO de Sancerte Sc de les diffcrens 401. 400.
 401. Sic 'cs oc 5ancerr<« 403. i0£,

The text on this page is estimated to be only 16.87% accurate

T-^ J BLE. Sancerre entré en la Maifon de Chanipagn. 410.
 Mouvance de Sancerre. - 416. Seigneurs de Sancerre Comct. 4t7«
 Comment Saoccri* entre an la Maifon de Ducil. Gemment Sancerre entra
 co U Maifon de Bourbon. 44Î Monnoycs de Sancerre & autres. ^ 45,
 SancergueiChAteten Chapitre de Sanc;rgues.476. Sarzay Châtelenjc. j9i.
 SulpiceS.dcGrsçiy ^4i.ScguinS de Linicrcs.65t« Jean Smart fit (a \ ofteiué
 «98. Smart Gencal.6(;(. Savigny Vicomte. 757 Scignciir»dc Savigny.T^H.
 S. Saiur Vtllc.785.Ancicnc Abbaye de S.Saiur.78-.. RétablifTemcnt oc
 l'Abbtyc de S. Satnr 787. Rmnc» de S Satur, & foni. Kétab'ifTcmeni. 793. S
 Siran Abbaye Soj. S Gelaii-Lufiggian.Gencal 964 S. Julien Geneal,97x. S.
 Julien Vcniers. 977. Savary.Geneal.97S Soibiers r.eneal. 979. Salii;nac
 Gencai. ^So- De boily Gencal. 9KI. Saihenat Geneal. Saint Avit Gencal.
 98). S. Quintin Gencai 9^4. Scnctctrc Geneal. 981\$. Sarde Gencal, 1118.
 San(onGeneal.1ii9. Scunai Gencal. 1119. Sarrebourcc Geneal. juo. GRoiB
 Tour de Boarg<:i. io«. Tuilier Gencal. 1004. Maire 1^5. Kîff. 167. Echevin
 17) Maire 114. Tircclin Généalogie. 98c» Turpin Echev. i(S4.Turpin-
 VaavtcdonGen.ijj4. Le Troin Echevin. 180. Tuchicure Echev i8{ 18^
 Thi>maireauEchev.i87. Thaumaidc laThaumaſſicrc. C.ncal 99 Echevin ijo.
 15t. Député ijx Tandegu y Echevin. ,188189.115. Thibault Echevin 100. toi.
 xji. 154. Toubcau Pievôr des Confuli & Erhevin, 57. 18. <9. 167. Depuié,
 a67. :>on Epitaphe. 568. Tccret Aichevc-tj. 185. Tétrade Aichevèq. 187.
 Françoisd-: Toiirnou Archev. 350 Cardinal J4j. Pierre Ttoulkau Archevêque
 de Rheiros. ^49. Gencal dcTroufleau Geneal de Troullebo'i. Thihauft Comte
 de Chartres, S. de Vtctzon. 385, ThibauJ I. ComtedeBloit. S.dcSanceric.
 411. Tbibaud tll. Conucde Blois, S de Sancerre. 413. Thibaud le Gradd
 Comte de Cbanfpagn & de Sancerre 4'i« Thevc Châtclenic. (<6i' Turpin
 Geneal. 86\$. Tutpin Vtuf rcdron. 1114 TroufTcbois Gencal. 998. Thienges
 Geneal 1115. VVicPRoT Comte de Bourges. tS. Des Vicomtes dcBouri;ci.
 10. Du Voyer ou Vicomte de Bourget. ij. Droits ac Privilège* du Voytt. a4.
 Les noms des Vcyen it Boni ■ xf. Univerſité de Douiez. 61. V Ses Dotſturi
 de Droit. (t. Doâcurs agreget. 61. Doûcurs en Médecine. Saint Uifin 1.
 Archevêque. a8), Eglifc 6c Chapitre de (aint Urlîn. 114. Jean Valéc
 Prud'honime ij^ . 163. Echevift \«\ . l'emnct de Valenciennes l'iad' homme.
 Vnlcob Eclicvm 174.176. Mairt 178. VctcUy Echevin. 101. Le Voyer
 Echevin. xi^ Vigtaudon Echevin, ii*r. Saint Vairc. »8)'. Villicc

Afchevcqae. 184. Vulfoliie Archevêque. a9i. VnlfacJe Archevêque. • a94«
 Vulgrain Aichevêqoc. 50^ Antoine Vialart AtchcTcqcac. jJîVille de Vicrzon,
 484. Kiiincs de VicrzoD.)%4. Vicrzon d'où relève.' ^8f. Seigneurs de
 Vicrzon. 5if. S -innkursdc Vicrzon par engagement. }9|. Lleutenans à
 Vicrzon)94. Procureurs du Hoy à Vicrzon. 194» Chnrelcnic de Vailly. 44^^
 Morte de Vcvre. Al A' MaifoQ de Vcvre. luOi;* Voatlloii Châteienie. 5«:6.
 Ville- Buffirre & (es Seigneurs. 6ii. Ville. Dieu Châtelenic. <i9. Vi||< gongis
 Châtclenic, <»}<. Varan Ville «^tv C l apiire de faim Laurian de Vatan. 68}.
 \illemenard Vicomté. 763, Sfit-ncurs de Villemenatd. 7'Î3. Vjtcnnes
 Abbayi:. ^oS. Voluirc Généalogie. 837. Du Vtrdier Gencalog'c. 1005.
 VnilTel.Gencalogie. 1009. Viilclu:ne Généalogie. loiu. De la Verne
 Généalogie- iitA De Vignolcî. Généalogie. Il 17, Vtlicmenard Généalogie.
 111.8. Vaillant d'Avignon. GcnealogK*. 1118. Vaillant faint Mari.
 Gematogie. 1119. De Vchr. Gencalogic. lij*. Voahet Gencalogie. ii}t. Y
 VIIIb d Yffoudun. Privilèges d'Ydoudun. 951 iSi» Hfttel-Dicud YflbuduD.
 jtf î Bailliage d Ydoudun & Ton RiiToit. Jéo. 3 M. RéioiiiQance
 d'YITouduit au 14 Juillet. 363. Princes d'Yilbudiui. 164. L'cutenans à
 YIToudun 364. Procureurs dn Roy d'Yfl^on.^an. YflôaduD aquti à la
 Couronne. 37 .

The text on this page is estimated to be only 25.24% accurate

E R R ^ T ^ . CH. 1. lign. y. /i/r^faciat, f*Mrhtii. f. i. Ch. i. %. t. lif
mot» , ftmr mora. /. li. tig. 7. Uf. Tutnta, ffrmr Turria. Ch. 6. fur U fin , les
prouelTei , ^ ■»»» promclTei. /. 14. 'y- I. Vicaham , ^r* Vicanum. /. j^ . Ch.
47. />y: MoUjr , fmr iKoîaa. f. iö. />/. Wlrr». /i/ j ay Toulou , *» />#« ut
«Mf» j ajf à Tou». /. t) mfTeXttfiUfht d€ M. f>Vrt JU#ff* , Mdjtiàtf^ttt mers
. c'ettTuy c]Ut a rebaJh 1 1-RliffParoiniale de fainie Gemme , <omnicil
refulfe de rinlcnp tion fwraace , quira'a ité communiquée par M. Barié
Confcillerau Prctidial de Bourgei. Ad Uuigm <J« firfttUMm Grmm*mfi
hmjm Ttmfli mt. mtrtjim . imfii À CHtjiteti tvtr/um. fofit* ihUmitmiu
Ttliiui tH À M. Ttn Rutile Vin Ctnmumji , tn fufnm* Tanfit»p Cmrta
C»nfilt*rio ac frtfidt. DODECASTICON. lotcrfe qnam <ii(lent ecoe
malique bonftpie, Hi prodefle lUi rcmpcr obciFc folnii. Exemplam b vis
canti diiciiminis, borum , Loneius haud abeaî , hcn tibi Leitor iidî. .
Diruerac Tempfum hoc pctulancum tuiba malornmi Geui invifa Deo , Gen»
mimica bomi. Id conera erexit dudut piecace Rucllas : Indigenam agnofcei
«juem pia Gemma faum. Hic jam vcftta Deo Gemmenfes folvice »ora ,
Namvcftraeit vobii fam rei>aratapomus. Vefitiis Ted Pcecibus memores
cltoie bonorum, Qui,vefttram tobij relhninc Domam. rnutsrn rf» Uanuit
Gmmxtriui . ipfi ttimn Gtmni»f , & Cammii im Cathtdratt /Ei, Ctunicut,
a»n» Chrifit 100 1. JEtatù Mtttm mtd. einittt tâfgtjîmmm. f*1. lit. />. 4. lif.
panage, mu Ittm dt pav^e. />. U4. Ch. J». sdjtmitt . cei quatre forent
continués l'année fuiyantei47«. /. xié.fitrlti anniti t6»6 1607 hf.C\iu.
ëeBridatd , om Htm A laques. /. 117. lig. 1. /i/ procéder M» /mm ir prelider.
/. n<. /i/. i«. hf. tenue, *m lit» d* rcTeue. /. Ug. 41. hf. Du Pontet ,sitlimdt
Dupont. /. ijo. lig. 17. lif. admis, am lit» dt remis. /. 175. lig. 17. ilM Ch. 4.
lif. retint, s» lit» dt remit. /. ato. lit. f. du Ch. 10. apnt. et Mti trouva .
•W;»ir»7 mauvais, f. »»»». hg. tUnitri du Ch. jj. /// jjj. mu lit» di 9t^ . f. }*^.
lig. 6. iif. Polonim , mu tuu d* Poldntm. f. UJ. l'g- i>, lif. <luItnt. /. J17. lig.
i.duCh. 101. Itf. ix.au, «M litu dt tti m*tt,éi dit. f- {4*- Hg- 4). ^f
Beauxoades , su litu d* Beaufoudii, & lig. fuiv. lif. amfidc Beauî oncles. /.
{(4. lig. JJ. />/ Amignon , />r« ^Avignon. /. lyi. Ch. 41. il/. 9. lif Meun .«M
lUu dt Hemier. /.)ty lig. u. liftt, les faudaires dont il s'étoit fervi ayant ité
puxus. /. jty. Ug. 1164. MU Utm dt 1K4. A» mimt ftntB. Iig.i^ . hf. 1114. •M
luu dt iiii. /. 400. Ch. X. (tl. ». Ug. i. Uf. Subbgny . tiu litu dt Saligny. f.
411. Ch. 10. Ug. ij. tif fuloit , *u Utu dt faifant. /, 41t. Ug. it. lif. De Bar , m

litu De Bor, /. 415. lig. I. Uf Vicairie. /, 441. Ug. J4. Uf Samran|ie,4J» Utm
dt Sancerre. /. 4)7. i|. lif. Baaad,aii lit» dt Berland. Xtid. Ch.))). Ug. it. lif.
S<^ault , au litu dt Begault. /. 441. lig. I. Uf. VI. au Utu dt tv. f. 444 Ch. 41.
lignt mguult. lif. Henry-Jules , M Utu dt Louis. /. 459. Ch. ;S. *y. 14. lif.
Teite* , au htm dt Tiuet lUd. Ug. jj. Uf Jean, au Ut» dt Philippes. /. 4*0. Ug.
10. lif Merevilfe^» /,«»» dt merveille./. 467- l'g- «4- "/• Briolay , au luu dt
Brialay. /. 4«S. Ug. il. Uf vendirent, a» Utm dt renditent. /. 477. Ug. 14.
»»#^ de, & Uf. Gaiigny , au litu dt Mani^iy. 4t8. Ch. (4. Ug. 14. Uf. Maunj
, mu Utu dt Mauly. /*. lig. If. ///de Bctu(e,««« Uiu Àt Bciale. /. 4Jj». U^n. u.
Uj, 1147. au Utu dt 1047. /• 49*- '»f>• /' Ciure, « htm d, Gotce. /. J04. Ch.
7. /«/. Il , /»/ Engle, mu Utu d-Aglc.f 50«. Ch. 10. /«f». 14. /»/. adapter ,mu
Utu Vadopter./ fi7. Ch. ai. /»/. }). /i/ uo>. «• /m« iijj."/ . /,^ . j. , /y; Vicomte
,«» / (ra Wf V^EntciTe. l(id. Ufu. 17. mfrtTttt WMij Aenot de
Broire.H^Mirr^ femme. lb.Ug.t9. /«/ André, m /i« A Guillaume./. 51?. /i/. 1.
/«/ toufan , au UtH dt Ccjan. Ibid. lit. it. Bcttbenoux . au Utm dt
Bcrihenaux. /. jji. lig. t. Uf entieprendre , au Utu /'empêcher. ItiÂ. Ug. dtrm.
Uf. de Noiers , a» Utm dt Noyera. / fjs. lig. X. afrtïi. U mr collatérale ,
tnttttt. uut virgmU , &tff*<t7 de. lig.\. afrtl^ U m>l Mary , tfjctt. qui. /#/.
5J«. lig. ». afTt{^ tti puti fur le tout , aJjtù let. d'argent./. 541. mtmtt. 1. lign.
T.afnj^cti mort puifDnt Seigneur, ad.)#<ifr^ Louis. / f4i. Ug. »4. «Vr^fur. /
J44. Tig. 4. liftx. Genlis , M /r/« Senlis. ttid. iig. if. /»/ Cuimenc <»» fcm dê
Gnienne. /. Ug. 10. /// fb/Teux , Utm à't faIteux. /. J7». /»f. 7. A/^de l'ie,
Utu dt Brie. /. jg4. Itg. »o. /i/ Gaocourt , «■ litu dt Chjucourt. /. jj». ///. 41.
/«/ Perrooin , au titm dt Pererrin. /. 5,5. Ug. 45. lif CtoCfauve, M /i«» dt
Grortànve. /. «01. ». 4. /»/. 10. Uf. Fauconiet , au lUu </"Ecuyer. lUd. Ug.
6. Uf f crenay , àu Utu dt Coaiceaif. /. »ot. /rf. 41 Uf in*. «"//#« iijl. /. «os.
Ug. 7. /»/ de Conltant , au Utm dt Coultant./. «44. Ch.u.ligm. j7 /i/:
Cigoneau , au Utm d* Lignonceau. /. 660. Ugu. 4j. /// Bians fie Atban» , au
Utu dt Ban «c Arnere-Ban. /. «84. Ug. 48 Uf Frebende , au Ut» dt profonde.
/. 6I9. ». y. Ug. i. Uf moiut , au U,» dt mordat. / *74 "X. 4'. *f^*, " a-ii le
Comte , adjcmitt. dcSancerrt. /. Ug. »7. afn:^ct m*»t alTocie, adftmie^ le
Roy. /«/. i97.Ug. tt.&xj. Uf Miumoat , au Utm dt Maumout./. 707. Ch.
tf.Ug. 14. Uf {tCcc.au Utu dt fufce. /.711./»/. 17. »«fr Marie de Culant It
rtttt d.i Chaf. a dtu itrt mil 4%ant Iti Enfant naturtli dt Gmuhard dt Cmlant,
^»i fini trtttftmUmtnt . ladilt Marit étant Itginmt. ftt. 7jj. Ug.7. Uf Fouecy.
au Utm dt Fouely /. 7f7./ix. 6. /i/ ufuta,«» Utu dt ufua./ 7jg.^ . j. Uf Baug) ,
<«« lumdtZoagay./. 7«f. dans rEpitafhe dt Vtnii Dt Bar. Iif follicitate mm

Utm dt follicitare. /. 77*. lig. 17. Uf dit Je Rechin , au lit» dt te le Rechm./.
 814. ». 10. lig. ». Uf Ville-bull^rre, am'htm dt Villc-bufliere. /•/. 8if. Itg. 7.
 Uf Ville-buflîerc. Ibid. ». 9. lig. 1. lif. Bouen, ** Utm at Boucray. litd. ». it.
 Ug. X. Uf Poutc , am lUm dt Poutre. /. 818 ». ij. lig. x. Uf. Pontaiion , a»
 li,n dt Muntarion./ . Siy. ». ig. Ugn, 4. lif. Danduie, am li,» dt Douduze. /.
 810. ». 18. Ug. i.lifax Pericord. /»x. 6. /«/ Chitcau-Landon. /. 811. ». »».
 iig.if. Uf 1 Eftraoge , am lit» dt LeiUnge. lUd. ». 15. /</.} . /,vît BeurTe ,
 am Utm dt BroiFc. /. 8i8.?i/. »i. Uf Gonor . au it,u dtQonc. /. 848. /(^. 1.
 Montmartio , /i/ Monimoriri./f/. I<7. lîg.dtm. Prevof, /i/ Prevart. [.197 Ug.
 anttftnuU. Uf Lorroy. /. ji». datii l'Efitafht dt Lutat U Gning Uf Hifpani* ,
 »» /«m his pernis. /. jji. /i/. 7. lif d'Anhon , am Utm d'Horton. /. ». 10. lig x,
 Uf. Cjeny. fmrLigny. /. 9*8. ///. dtm. Uf Salins , »» lum dt Salmil. /. j>o. m.
 10. Uf. dtr». lij. ETchalait . au /û» Exhjkrt .

The text on this page is estimated to be only 4.00% accurate

JL

